CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION
(103e DE LA PÉRIODE 1867-1959)
DE LA VINGT-QUATRIÈME LÉGISLATURE

7-8 ELIZABETH II, 1959

•

VOLUME I, 1959

DU 15 JANVIER AU 19 FÉVRIER 1959

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable Roland Michener, Orateur

Le jeudi 15 janvier 1959

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION —VINGT-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, ayant été prorogé le six septembre 1958, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de l'Orateur.

Monsieur l'Orateur donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence le Gouverneur général sera présent à la salle des séances du Sénat, à trois heures, cet après-midi, pour procéder à l'ouverture officielle de la session du Parlement fédéral.

M. le major C. R. Lamoureux, l'huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, monsieur l'Orateur, accompagné de la Chambre, se transporte à la salle du Sénat. Et de retour:

VACANCES DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, pendant l'intersession, j'ai reçu des communications de députés m'informant que les vacances suivantes s'étaient produites à la Chambre des communes:

M. William V. Yacula, député de la circonscription électorale de Springfield, décédé.

M. Edward R. Lockyer, député de la circonscription électorale de Trinity, décédé.

En conséquence, j'ai transmis mes mandats au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre de nouveaux brefs d'élection pour ces circonscriptions.

NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, durant l'intersession, le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats d'élection des députés suivants:

M^me^ Jean Casselman, dans le district électoral de Grenville-Dundas.

M. Louis Fortin, dans le district électoral de Montmagny-L'Islet.

M. Joseph B. Slogan, dans le district électoral de Springfield.

L'hon. Paul Hellyer, dans le district électoral de Trinity.

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX DÉPUTÉS

M^me^ Jean Casselman, représentante de la circonscription électorale de Grenville-Dundas, est présentée par le très honorable J. G. Diefenbaker et l'honorable W. Earl Rowe.

M. Louis Fortin, député de la circonscription électorale de Montmagny-L'Islet, est présenté par le très honorable J. G. Diefenbaker et l'honorable Léon Balcer.

M. Joseph B. Slogan, député de la circonscription électorale de Springfield, est présenté par le très honorable J. G. Diefenbaker et l'honorable Gordon Churchill.

L'honorable Paul Hellyer, député de la circonscription électorale de Trinity, est présenté par l'honorable L. B. Pearson et l'honorable Paul Martin.

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) demande à déposer le bill n^o^ 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1^re^ fois.

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue au moment où vous vous réunissez pour reprendre vos fonctions parlementaires.

Il n'est pas un Canadien qui n'envisage avec le plus vif plaisir la visite que Sa Gracieuse Majesté la reine et Son Altesse royale le prince Philippe doivent rendre à notre pays à l'occasion de l'inauguration officielle de la voie maritime du Saint-Laurent. Nous avons particulièrement lieu de nous féliciter de ce que Sa Majesté entend aussi se rendre dans toutes les provinces et dans les deux Territoires, afin de faire la connaissance de ses sujets canadiens dans bien des parties de notre pays.

Les rapports étroits entre le Canada et les autres pays du Commonwealth, ainsi que le sens de la solidarité des intérêts au sein de cette association de nations libres, ont été raffermis et ravivés par le voyage que vient de faire mon premier ministre dans les capitales des pays suivants du Commonwealth: le Royaume-Uni, le Pakistan, l'Inde, Ceylan, la Malaisie, Singapour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces consultations entre chefs de gouvernement ont permis un échange de vues sur les questions internationales, sur les perspectives d'expansion du commerce, comme sur d'autres problèmes d'intérêt commun.

Les Canadiens reconnaissent que, dans tous les pays, la nécessité d'une paix durable prime tous les autres besoins. Mon Gouvernement continuera de travailler sans relâche, et dans un esprit de collaboration authentique, au règlement des problèmes qui menacent encore la paix du monde.

Mes ministres s'inquiètent de la tournure qu'ont prise récemment les événements à Berlin. Ils déplorent la tentative de l'Union Soviétique d'abroger unilatéralement les accords interalliés relatifs à Berlin, et ils estiment que la liberté de Berlin-Ouest doit être assurée d'ici à ce que soit conclue une entente sur l'établissement d'une Allemagne unie et libre.

Mes ministres ont noté avec plaisir que certains progrès ont été réalisés durant l'année écoulée, dans le domaine essentiel du désarmement. La rédaction d'un accord visant la cessation des essais d'armes nucléaires est un début qui permet d'espérer.

Le Canada voudrait que les réalisations scientifiques qui ont maintenant permis de pénétrer les espaces interplanétaires soient bienfaisantes pour l'humanité tout entière. Mon Gouvernement est convaincu qu'il est nécessaire d'en arriver sans tarder à une entente internationale afin que les espaces interplanétaires ne soient utilisés qu'à des fins pacifiques et qu'existe à cet égard une parfaite collaboration entre toutes les nations.

De concert avec ses alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Canada a réaffirmé sa détermination de maintenir et de perfectionner la puissance de l'alliance comme moyen de décourager l'agression. Vous serez priés de pourvoir au maintien de la puissance réelle des forces de défense du Canada. L'importance de l'alliance a été soulignée de nouveau par la visite de mon premier ministre au Royaume-Uni, en France, en Allemagne de l'Ouest et en Italie. Ses consultations avec les chefs de gouvernement de ces pays ont porté sur les politiques commerciales et économiques, ainsi que sur les questions d'ordre plus général qui se posent à l'alliance.

Des entretiens se poursuivent avec le gouvernement des États-Unis afin de permettre à l'industrie canadienne de participer à la production de l'équipement fourni par les États-Unis en vue de la défense conjointe.

Mes ministres reconnaissent toujours la nécessité de fournir de l'aide économique aux nations sous-développées. Il vous sera demandé d'approuver les crédits nécessaires à cette fin, de façon que le Canada puisse jouer entièrement son rôle en aidant les États naissants de l'Asie et de l'Afrique, notamment ceux qui font partie du Commonwealth.

Mes ministres s'attendent que les augmentations des ressources de la Banque internationale et du Fonds monétaire international qui ont été proposées seront approuvées par le vote des États membres et, quand elles l'auront été, vous serez invités à adopter les mesures législatives nécessaires pour donner suite à ces importantes dispositions destinées à faciliter le financement des échanges internationaux et le développement économique mondial.

En réponse aux propositions de mon Gouvernement, une conférence économique et commerciale du Commonwealth a été tenue à Montréal en septembre dernier. Assistaient à cette conférence, l'une des plus importantes dans l'histoire du Commonwealth, des ministres représentant les nations autonomes du Commonwealth et les pays qui comptent maintenant obtenir bientôt leur pleine souveraineté. On s'est entendu dans une grande mesure sur les questions économiques et commerciales. Cela a conduit le Royaume-Uni et d'autres pays à prendre des décisions d'une grande portée en vue de rétablir la convertibilité de leurs devises et de supprimer les restrictions aux importations.

Mon Gouvernement a pris des dispositions pour réduire le chômage en activant les programmes de travaux d'intérêt national, en entreprenant d'autres programmes en collaboration avec les provinces, et en encourageant la population canadienne à entreprendre des travaux de construction, tout particulièrement en hiver. Il vous sera demandé d'aider les municipalités du Canada à financer des travaux relatifs à des entreprises de construction qui, autrement, n'auraient pas été mises en chantier cet hiver.

Certaines modifications à la Loi sur l'assurance-chômage seront soumises à votre approbation.

Mon Gouvernement constate avec plaisir les signes d'une reprise économique, et il continuera à favoriser et à aider cette amélioration. Il croit qu'à mesure que cette reprise se fera sentir davantage, il sera de plus en plus nécessaire de veiller au maintien de la stabilité et du pouvoir d'achat de notre monnaie.

Mon Gouvernement continuera, dans son programme économique, à insister sur la mise en valeur nationale. Mes ministres sont d'avis qu'en utilisant sagement les ressources dont la nature a doté notre pays, les Canadiens peuvent atteindre un niveau de vie sans cesse plus élevé. Mon Gouvernement favorisera et encouragera donc la mise en valeur et l'utilisation appropriées de ces ressources, ainsi que l'essor d'une industrie solide fondée sur elles. De nombreuses entreprises de mise en valeur nationale ont déjà été mises en marche; vous serez invités à voter les crédits nécessaires à la poursuite de ces initiatives et à la mise en œuvre d'autres entreprises.

De nouvelles mesures législatives dans le domaine de l'agriculture seront proposées. Vous serez saisis d'une mesure visant à établir un régime d'assurance-récolte en collaboration avec les provinces qui le désireront. Vous serez aussi invités à faire une étude et une revision générales de la législation relative au crédit agricole, afin de rendre le crédit plus

efficace et plus utile au développement et au maintien d'une agriculture solide et prospère.

Vous serez invités à adopter une Déclaration des Droits qui rendra manifeste la volonté de faire prédominer et de préserver les libertés et les droits essentiels à l'égard de tout ce qui relève du Parlement.

Le plus tôt possible, vous serez invités à autoriser l'établissement d'un Office national de l'énergie afin d'assurer, dans la mesure où cela ressortit au Parlement, que les ressources énergétiques du Canada soient utilisées de façon rationnelle et prudente, pour le plus grand bien des Canadiens.

Mes ministres ont constaté avec satisfaction que la construction d'habitations a atteint un niveau sans précédent grâce aux prêts de l'État consentis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. Ils vous proposeront d'apporter de nouvelles modifications à cette loi pour continuer ce programme et favoriser l'afflux de capitaux hypothécaires d'origine privée.

Afin d'accroître la portée et l'efficacité des garanties prévues pour le financement des exportations, il vous sera demandé d'apporter certaines modifications à la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Mon Gouvernement vous saisira de certaines modifications à la législation touchant les pratiques commerciales.

Vous serez invités à étudier un projet de loi comportant de nombreuses modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada.

Mon Gouvernement vous demandera d'approuver sa participation à un régime contributif de prestations médicales aux fonctionnaires, en conformité des propositions du Conseil national mixte du Service public.

Une vaste étude des dispositions de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants sera proposée, ainsi que des modifications qui permettront aux anciens combattants cultivateurs de mieux profiter des méthodes agricoles modernes. Des modifications seront également proposées à la Loi sur la réadaptation des anciens combattants et à la Loi sur les indemnités de service de guerre.

Mon Gouvernement recommandera une modification à la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, afin de prolonger d'une autre année l'augmentation apportée l'an dernier à la part provinciale des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Mon Gouvernement souhaite que toute la question des relations d'ordre financier entre le Dominion et les provinces fasse l'objet d'une étude en commun sérieuse et suivie. Tous les gouvernements provinciaux sont priés de consentir à l'utilisation, à cette fin, des rouages du présent comité permanent fédéral-provincial sur les questions fiscales et économiques, travaillant sous la direction d'un comité composé du ministre des Finances et de tous les trésoriers provinciaux.

Mes ministres vous recommanderont des mesures pour atténuer les disparités résultant du récent relèvement horizontal du tarif-marchandises.

Des vœux portant sur un certain nombre de modifications du Code criminel vous seront soumis, y compris certaines recommandations visant à renforcir les dispositions concernant les publications obscènes.

Mes ministres vous proposeront des mesures pour reviser la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que pour reviser et unifier les dispositions pertinentes qui ont trait à la pension.

Vous serez priés d'approuver une loi autorisant la nomination de sécrétaires parlementaires des ministres de la Couronne.

Mon Gouvernement soumettra une résolution portant création d'un comité mixte des deux Chambres pour reviser la Loi sur les Indiens et l'administration des affaires indiennes.

Vous serez saisis d'un vœu tendant à l'adoption d'une loi en vue de maintenir sur une base permanente les pensions supplémentaires des fonctionnaires, des membres des forces armées et de la Gendarmerie royale à leur retraite, assurées à titre provisoire l'an dernier au moyen d'un crédit.

Mes ministres recommanderont une augmentation de l'ensemble des fonds qu'on pourra dépenser aux termes de la Loi sur la route transcanadienne.

Vous serez invités à reviser la Loi sur les semences, à approuver et à mettre en œuvre par une loi un accord conclu avec la province du Nouveau-Brunswick au sujet des terres des Indiens et à étendre à trois autres années la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

On vous demandera aussi de modifier la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, la Loi sur les concessions de terres publiques, la Loi sur la défense nationale, la Loi sur les pensions des services de défense, la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur les inventions créées par les fonctionnaires publics et certaines autres lois.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à établir un comité spécial de la Chambre qui aura pour mission d'étudier la politique et les opérations relatives à la radiodiffusion.

Il sera proposé que le comité permanent des privilèges et des élections soit chargé de reviser la Loi électorale en vue de la présentation subséquente d'une mesure législative.

Il sera aussi proposé que l'étude de la question de l'abattage sans cruauté des animaux soit confiée au Comité permanent de l'Agriculture.

Vous serez invités à voter les fonds nécessaires pour pourvoir au fonctionnement du gouvernement du Canada durant la prochaine année financière.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous bénir et vous guider dans l'accomplissement de votre tâche.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

La motion est adoptée.

ÉLOGES FUNÈBRES

FEU M. WILLIAM V. YACULA— FEU M. EDWARD R. LOCKYER

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il semble qu'à chaque session du Parlement, les députés se rendent compte de la brièveté et de l'incertitude de la vie en voyant chaque fois leurs rangs éclaircis par la mort. Depuis la prorogation du Parlement, deux de nos membres sont décédés, et c'est d'eux que je veux parler aujourd'hui.

Je mentionnerai d'abord M. William Val Yacula, qui était député de Springfield. Né en Ukraine il y a une cinquantaine d'années, il a émigré au Canada, et dans les quelques brèves années qui lui ont été accordées, il a fait un apport au développement de notre pays. Il appartenait en effet à une race qui contribue avec d'autres groupes ethniques à la formation de l'unité que nous souhaitons

tous atteindre. Après les écoles primaires du Manitoba, il a fréquenté l'Université du Manitoba, et sa carrière est passée de l'enseignement scolaire au domaine des affaires. Plus tard il a été commissaire d'école et a servi diverses autres institutions publiques.

Homme bienveillant, il a toujours joui de l'affection et du respect de tous ceux qui l'ont connu. Il n'a été à la Chambre que peu de temps. Cependant, en raison de sa grande perspicacité, de sa connaissance des réalités canadiennes,—surtout en ce qui concerne les provinces de l'Ouest,—de son désir de collaborer avec les autres représentants, ceux d'entre nous qui l'ont connu ont dû reconnaître qu'il aurait pu, à l'avenir, faire un plus grand apport encore aux affaires de notre pays. Je sais que les députés souhaiteront se joindre à moi pour exprimer à M^me^ Yacula et aux autres membres de sa famille nos plus sincères condoléances, en y ajoutant l'espoir que les états de service de M. Yacula, l'affection qu'il a su inspirer et la conviction qu'ils doivent avoir de l'amitié qu'avaient pour lui ceux qui l'ont connu contribueront à leur apporter quelque consolation dans leurs heures de tristesse.

Un autre député est décédé durant l'intersession: M. Edward R. Lockyer, représentant de Trinity. Ayant été toute sa vie un homme d'affaires, M. Lockyer était cependant de ceux qui croient nécessaire, pour les gens d'affaires, de s'intéresser au bien public et d'y apporter leur contribution. Il a fait partie de la commission scolaire de Toronto en 1957, et en 1958 est devenu membre de la commission d'organisation de Toronto. Homme sociable, il appartenait à plusieurs cercles et à des associations fraternelles. Citoyen imbu du bien public, il s'est toujours dépensé vigoureusement pour les causes qui sont à la base de l'action civique.

Il n'a guère été longtemps avec nous mais, comme M. Yacula, il a fait un travail qui augurait bien de l'avenir. Il a laissé l'empreinte de sa personnalité dans la mémoire de ceux qui ont eu l'honneur de le connaître. Aussi son départ est-il une perte pour chacun de nous. Qu'il me soit permis d'exprimer simplement la sympathie des membres de cette Chambre à sa veuve et aux membres de sa famille. Ces deux hommes ont consacré le meilleur d'eux-mêmes au bien public. Nous saurons garder leur souvenir.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il est attristant, bien que ce soit une chose habituelle, comme le premier ministre (M. Diefenbaker) l'a déclaré, d'avoir à interrompre les cérémonies à la fois historiques, impressionnantes et heureuses qui marquent l'ouverture du Parlement pour rendre hommage, comme nous le faisons en ce moment, à nos anciens collègues disparus.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le premier ministre a rappelé que M. Yacula est né en Ukraine et qu'à ce titre, il représentait une race et une nationalité ancienne qui a contribué à donner à la vie nationale canadienne tant de couleur et de force. Comme le premier ministre l'a dit aussi, le disparu n'a pas eu le temps de laisser dans cette Chambre la même empreinte qu'il a laissée dans sa propre localité, mais les gens de mon parti se joignent au premier ministre et aux membres de son parti pour exprimer leurs sympathies et leur respect à sa mémoire.

Nous nous associons également à l'hommage rendu à M. Edward Russell Lockyer, qui au moment de sa mort était député de Trinity (Toronto) mais qui était né dans l'île Manitoulin, qui fait partie de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici. C'est un homme qui avait réussi en affaires, et qui, durant la deuxième Grande Guerre, avait mis à la disposition de son pays ses talents et son expérience en ce domaine. Je sais que si la vie lui avait permis de travailler et de servir avec nous, il aurait aussi fait sa marque sur le plan national.

Aussi les membres de mon parti se joignent-ils au premier ministre et aux autres honorables députés pour témoigner leur respect à la mémoire du défunt et leurs condoléances aux membres des familles de ces anciens députés.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, au nom des membres du groupe cécéfiste, je désire m'associer aux observations du premier ministre M. Diefenbaker, et à celles du chef de l'opposition M. Pearson, pour exprimer notre vif regret de l'absence ici de deux anciens députés décédés. Ils n'avaient siégé ici que quelque temps, mais ils n'en avaient pas moins commencé déjà à apporter une contribution notable à nos délibérations.

Je tiens à exprimer à M^me^ Yacula et à sa fille nos sincères condoléances, et à leur dire toute l'estime que nous éprouvions à l'égard de feu M. Yacula. Né en Ukraine, immigré au Canada, et s'étant adapté à la vie de ses voisins, il était venu à la Chambre des communes pour représenter chaque citoyen de sa circonscription et jouer son rôle en qualité de membre de la Chambre des communes du Canada. Il s'est révélé dans cette enceinte comme un véritable Canadien.

Je tiens également, au nom des membres de ce groupe-ci, à rendre hommage à feu M. Lockyer, ancien député de Trinity. Dans sa vie privée, cet homme avait entrepris nombre d'œuvres de charité, démontrant ainsi qu'il s'intéressait vivement aux malheureux et aux déshérités. Dans les œuvres de bienfaisance sociale, dans nombre d'organisations ainsi que dans le domaine de l'éducation, il a joué son rôle, aidant à adoucir le sort des

malheureux ou des pauvres qui aspiraient à s'instruire. Au nom de ce groupe-ci, j'exprime à M^me^ Lockyer et à sa fille notre plus profonde sympathie.

COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) présente à Son Excellence le gouverneur général le message suivant:

Le gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Donald Methuen Fleming, ministre des Finances, l'honorable Léon Balcer, solliciteur général, l'honorable George Clyde Nowlan, ministre du Revenu national, et l'honorable Ellen Louks Fairclough, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires aux fins et en vertu du chapitre 143 des statuts revisés du Canada 1952, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Balcer, Green, Habel, Pallett et Peters soit nommé pour dresser, préparer et remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 65 du Règlement.

La motion est adoptée.

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à la dernière session, le président suppléant des comités pléniers de la Chambre était l'honorable député de la circonscription électorale de Spadina (M. Rea). Nous sommes tous d'avis, je crois, qu'il s'est acquitté de ses fonctions de façon louable et équitable. Je propose donc:

Que M. Charles Rea, député de la circonscription de Spadina, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

(La motion est adoptée).

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI, LE VENDREDI 16 JANVIER

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en temps ordinaire la motion tendant à renvoyer l'ouverture du débat sur le discours du Gouverneur général à la prochaine séance de la Chambre signifierait que nous devrions entreprendre ce débat demain matin à 11 heures. Étant donné que, demain, nous n'avons pas l'intention de faire plus que d'entendre les motionnaires de l'Adresse, je demande l'assentiment de la Chambre pour proposer, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green):

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, reste ajournée jusqu'à demain à deux heures et demie de l'après-midi et que soit suspendue à cet égard l'application de l'alinéa 1 de l'article 2 du Règlement.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cela nous convient parfaitement.

(La motion est adoptée.)

PHOTOGRAPHIE DE LA CHAMBRE, PENDANT LES SÉANCES

M. l'Orateur: Avant de quitter le fauteuil, puis-je demander aux députés s'ils permettent que demain vendredi, tout de suite après l'ouverture de la séance, on vienne photographier la Chambre réunie en séance? L'Office national du film prendra la photographie sans éclairage spécial et sans interrompre nos délibérations. Cette photographie sera à la disposition des députés et du public. Il n'existe pas de photo des membres de la présente législature. Je veux donc croire que les députés seront heureux d'accorder leur permission.

Des voix: D'accord.

(Sur la motion du très honorable M. Diefenbaker, la séance est levée à 4 heures 35 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 janvier 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA VISITE ROYALE

ANNONCE DU VOYAGE, AU CANADA, DE SA MAJESTÉ ET DU PRINCE PHILIPPE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire faire une déclaration au sujet des préparatifs de la visite de Sa Majesté la reine et de Son Altesse royale le duc d'Édimbourg, prévue pour l'été prochain. Depuis la dernière session du Parlement, on a fait des progrès dans la préparation de l'itinéraire de ce voyage, qui doit conduire Sa Majesté dans chacune des dix provinces du Canada ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. On a déjà annoncé que Sa Majesté et Son Altesse royale arriveront à l'aéroport de Torbay, près de St-Jean (Terre-Neuve), le 18 juin, et qu'ils seront ici, à Ottawa, pour la célébration de notre fête nationale, le 1er juillet.

La semaine prochaine, nous publierons un exposé plus complet de l'itinéraire de la reine. Qu'il suffise de dire aujourd'hui que certaines règles ont été suivies par les personnes chargées d'organiser ce voyage. Une de ces règles, c'est que les grandes fonctions d'État seront tenues au minimum. Nous espérons pouvoir faire visiter à Sa Majesté et au prince Philippe quelques-unes des nouvelles entreprises industrielles du pays, quelques-unes des régions minières, ainsi que certaines parties du pays qui prennent de l'importance avec la mise en œuvre de notre programme de mise en valeur et d'expansion nationale. Des visites à quelques-unes des régions éloignées du pays formeront une partie importante de l'itinéraire.

La reine du Canada passera quelque six semaines dans son royaume du Canada. Il va de soi que l'immensité du pays ne lui permettra pas de visiter autant d'endroits qu'elle le désirerait. Cependant, il y aura d'autres visites à l'avenir, et les moyens de transport aériens permettront à Sa Majesté de voir d'autres régions du pays qu'on ne saurait inclure dans cette visite, à cause de la limite de temps et des moyens de transport. Elle parcourra quelque 15,000 milles; le yacht royal *Britannia* transportera le groupe royal à travers le réseau des Grands lacs. Au cours de ce voyage Sa Majesté participera aux cérémonies qui marqueront l'inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent.

La semaine prochaine, lorsque l'itinéraire complet sera disponible, il sera présenté à la Chambre, afin que tous les députés soient au courant de la nature et de l'étendue du voyage qu'elle fera, ainsi que des raisons pour lesquelles certaines régions qui, dans le passé, n'ont jamais fait partie des visites royales sont incluses cette fois-ci dans l'itinéraire.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que tous les députés et, à vrai dire, le pays tout entier, auront entendu avec le plus grand plaisir ce que vient de dire le premier ministre à propos de la visite que se propose de faire en notre pays Sa Majesté et le duc d'Édimbourg. C'est avec impatience que nous attendrons qu'on nous communique les détails de cette visite.

Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que Sa Majesté et son consort recevront au pays l'accueil le plus chaleureux possible, notamment dans ces régions éloignées qu'elle visitera à cette occasion, et qu'il n'avait pas été possible aux membres de la famille royale de visiter dans le passé. J'ai bien noté que le premier ministre espérait réduire les cérémonies officielles au plus strict minimum et que telle était d'autre part l'intention de ceux qui ont la charge de cette visite. Voilà un espoir et un idéal qui ont été exprimés déjà avant chaque visite royale au Canada; j'espère qu'à cette occasion, on aura plus de succès que ce ne fut le cas dans le passé à cet égard.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Au nom du parti CCF, monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre au chef de l'opposition pour dire que nous nous réjouissons beaucoup de ce que Sa Majesté et Son Altesse royale le prince Philippe viendront, comme on nous l'a annoncé, visiter notre pays l'été prochain et assister aux cérémonies d'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent. Le Canada tout entier accueillera cette nouvelle avec joie. Nous sommes heureux de ce que les sujets de Sa Majesté pourront, dans la mesure du possible, participer aux célébrations projetées. J'espère qu'on tiendra compte de la santé et de la commodité de Sa Majesté, afin que les cérémonies ne la fatiguent pas trop.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle revient au Canada, et bien que nul ici ne

puisse prévoir la date de la prorogation de la présente session, j'espère que la reine pourra présider à la prorogation.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au premier ministre à la suite de la déclaration qu'il vient de formuler? Le premier ministre, ou le comité chargé de la visite royale, a-t-il déterminé l'endroit où aura lieu l'ouverture officielle de la voie maritime du Saint-Laurent?

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député aura la réponse à sa question la semaine prochaine, lorsque le comité présentera son rapport et que l'itinéraire de la visite sera soumis à la Chambre.

LE SERVICE PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire déposer deux exemplaires, en anglais, du rapport de la Commission du service civil du Canada intitulé "Administration du personnel dans le service public". Vous vous rappelez que c'est l'ex-premier ministre, M. St-Laurent, qui eut l'idée de faire tenir cette enquête. Le président de la Commission, M. Arnold Heeney, et les autres membres de la Commission, Mlle R. E. Addison et M. Paul Pelletier, ont entrepris l'étude des problèmes, nombreux et complexes, relatifs à l'administration du service civil. Ils ont été chargés également de présenter les recommandations qu'ils jugeaient à propos afin de mettre au point la loi qui, à toutes fins pratiques, était en vigueur depuis que sir Robert Borden l'a présentée en 1919, d'en supprimer, au besoin, les anomalies. En général, on a demandé de formuler les recommandations propres à assurer et à maintenir dans le service public la compétence et l'aptitude à servir. Quelle que soit l'opinion de chacun sur les recommandations soumises, je suis sûr que tous les membres de la Chambre voudront rendre hommage à la Commission pour le travail qu'elle a accompli et pour les longues heures et l'attention soutenue que ses membres ont consacrées à l'examen de ce sujet très complexe.

Je dépose également deux exemplaires de la traduction en français du rapport sous forme miméographiée. Cependant cette traduction française ne comprend pas les appendices du rapport qui sont inclus dans la copie imprimée en anglais. Les exemplaires imprimés en français qui comprendront le rapport et les appendices seront livrés par l'imprimeur de la Reine dans deux semaines environ; ils seront alors présentés à la Chambre. Comme il s'agit d'un sujet qui soulève un grand intérêt, j'ai pensé qu'il serait utile de mettre ces recommandations à la disposition des députés. Les appendices sont tout simplement un développement général des principes et des recommandations énoncés dans le rapport. Des copies du rapport seront mises dans les cases postales des députés cet après-midi.

[M. Argue.]

LES FINANCES

"LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA POUR 1958"—DEMANDE DE DÉPÔT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre quand il se propose de déposer, comme il l'a promis, le rapport intitulé "Les perspectives économiques du Canada pour 1958"?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je crois me rappeler, monsieur l'Orateur, qu'une demande ou une motion a été faite par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) au cours de la dernière session et que, par suite de ses manœuvres, elle a été reléguée à une position qui en a empêché toute autre discussion. A cette époque, je me suis engagé à soumettre le rapport. Je constate qu'il y a une motion d'inscrite au *Feuilleton*. Lorsque la motion sera présentée à la Chambre, j'espère que celle-ci en approuvera l'étude.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas interrompre le premier ministre, mais je pose la question de privilège. Le premier ministre a déclaré que mes manœuvres avaient empêché l'étude de la motion. J'ai inscrit au *Feuilleton* une motion qui ne pouvait être mise à l'étude et j'ai pris le seul parti possible pour qu'elle puisse être étudiée.

(Plus tard)

Le très hon. M. Diefenbaker: Il y a un instant, le chef de l'opposition (M. Pearson) m'a posé une question au sujet des "Perspectives économiques du Canada pour 1958". Je trouve, monsieur l'Orateur, que les motions n'en sont pas encore arrivées à une étape qui permette à nos honorables amis d'avoir le rapport économique en question au cours du présent débat.

Le 18 juin 1958, j'ai promis qu'il serait déposé après la fin de l'année et, le 5 août, j'ai réitéré que le rapport serait déposé dès la fin de l'année. Le ministre du Commerce (M. Churchill) a donné l'ordre de le déposer aujourd'hui même.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LES EXÉCUTIONS SIGNALÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il est disposé à faire une déclaration ou des commentaires au sujet d'inquiétantes nouvelles signalant de continuelles exécutions à Cuba et, vu que le Canada reconnaît ce gouvernement, si l'on songe à envoyer une note appropriée du Canada à cet égard.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si je comprends bien, la question n'a trait qu'aux exécutions qui ont lieu à Cuba. Or, j'en suis sûr, l'honorable représentant d'Assiniboïa n'estimerait pas que cela ressortit au ministre. Les questions sont censées avoir trait à l'administration des affaires publiques qui relèvent du ministre intéressé.

M. Argue: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Soit dit en toute déférence, vu que notre ministère des Affaires extérieures envisage les relations du Canada avec tous les pays, quand telle ou telle initiative prise dans n'importe quel pays pourrait compromettre la cause de la liberté telle que nous la comprenons, j'estime que le premier ministre du Canada ferait bien de formuler une déclaration au nom du gouvernement du Canada; et je dois énoncer ce précédent, à savoir que le premier ministre, au cours de la dernière session, a exprimé d'une façon agréable son opinion et la nôtre au sujet de la décision prise à l'égard d'Imre Nagy dans un autre pays. Par conséquent, je considère que, dans le domaine des affaires étrangères, la question appelle des commentaires, et j'ajoute qu'il est fait mention dans le journal d'aujourd'hui qu'un très haut fonctionnaire du département d'État des États-Unis s'est prononcé sur ce sujet.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je comprends les sentiments qui naissent dans les cœurs des peuples du monde entier mais j'ajouterai simplement que le gouvernement suit de très près les événements qui se déroulent à Cuba à mesure que les nouvelles en précisent l'image, nouvelles parfois confuses et parfois sujettes à des interprétations multiples. En étudiant la situation, le gouvernement se souciera du respect des libertés civiles et des méthodes démocratiques d'une façon non moins vive que par le passé.

CANADA-ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LA RÉUNION DES MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il l'intention de faire une déclaration à la Chambre au sujet des résultats de la réunion des ministres des gouvernements canadien et américain?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je serais heureux de faire une déclaration à n'importe quel moment, si tel est le vœu de la Chambre. Mon honorable ami ne saurait ignorer qu'un communiqué a suivi l'entrevue, il y a eu une semaine mardi. Je serai heureux de le déposer, si tel est le désir de mon honorable ami et de la Chambre.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—PRÉTENDUE INTERVENTION DU MINISTRE DANS LE DIFFÉREND ENTRE LES RÉALISATEURS ET LA SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail. Qu'a-t-il fait, de son propre chef ou par l'entremise de son ministère, pour régler le différend qui existe présentement entre les réalisateurs de la radio et de la télévision à Montréal et la Société Radio-Canada?

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme je n'avais pas préparé mon appareil pour la traduction et que je ne savais pas que le député de Laurier me poserait une question en français, je tiendrai sa question pour un préavis et lui donnerai une réponse demain.

(Texte)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, étant donné que nous avons maintenant la traduction simultanée à la Chambre et que l'honorable ministre écoute actuellement au moyen de son appareil, je demande la permission de répéter ma question.

M. Denis: Demandez à l'honorable ministre s'il est prêt.

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable ministre est prêt, voici ma question: Qu'a-t-il fait, de son propre chef ou par l'entremise de son

ministère, pour régler le différend qui existe présentement entre les réalisateurs de la radio et de la télévision à Montréal et la Société Radio-Canada?

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'honorable député, je désire déclarer que des représentants des réalisateurs m'ont demandé d'intervenir dans le différend alors que ces réalisateurs s'étaient déjà mis en grève pour faire valoir leurs revendications. Le 8 janvier, j'ai reçu une demande par télégramme signé d'un M. Fernand Quirion, président de l'Association des réalisateurs, et de M. Jean Marchand, secrétaire général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Il y était dit que la Société Radio-Canada avait refusé de reconnaître l'association des réalisateurs ou de signer une entente avec elle au sujet des conditions de travail des réalisateurs. Le télégramme signalait également que la société avait refusé d'entamer des négociations officielles avec l'association et me demandait d'intervenir immédiatement dans le différend.

Le 9 janvier, j'ai répondu par télégramme que la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail contient une disposition qui établit une procédure selon laquelle on peut faire valoir les droits de représentation et de négociation en s'adressant au Conseil canadien des relations ouvrières. J'y disais que, au sens de la loi, il n'est pas d'usage que le ministre du Travail intervienne dans de tels différends portant sur la représentation et que la loi ne prévoit pas, en effet, de pareilles interventions.

M. Marchand m'a envoyé un autre télégramme regrettant que je ne veuille pas intervenir dans le différend et disant que mon refus d'intervenir équivalait en fait à soutenir Radio-Canada. Il m'exhortait de nouveau à intervenir. Le 12 janvier, je lui ai télégraphié la réponse que voici:

> Au sujet de votre télégramme du 10 janvier, le ministère du Travail n'a pas pris position et n'a donné de directives ni à Radio-Canada ni aux réalisateurs en ce qui concerne le statut des réalisateurs en tant qu'employés aux termes de la loi car cette question, en cas de différend, ne peut être tranchée que par le Conseil canadien des relations ouvrières, à qui elle doit être soumise. Toutefois, le ministère a informé les réalisateurs et leurs mandataires que la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail fournit à tout syndicat censé représenter la majorité des employés dans des conventions collectives la possibilité de s'adresser au Conseil canadien des relations ouvrières pour qu'il statue sur la compétence du groupe chargé des négociations et lui confère l'autorité de négocier pour le compte des employés dudit groupe. La décision du Conseil est sans appel. Vous connaissez parfaitement les dispositions de la loi et je suppose que vous avez agi en conséquence. Je suis toujours prêt à intervenir dans un différend lorsque je peux aider les parties en cause à trouver une solution, mais je ne suis pas en mesure d'intervenir dans des différends portant sur la représentation et de statuer sur les droits de représentation aux fins de négociations collectives en vertu de la loi.

[L'hon. M. Chevrier.]

Monsieur l'Orateur, j'estime avoir pleinement expliqué pour quelles raisons de principe et autres il ne me sied pas d'intervenir dans ce différend. Je ne saurais pour l'instant ajouter grand chose, si ce n'est pour dire que l'association des réalisateurs et les réalisateurs eux-mêmes ont eu recours à la grève pour régler un problème de statut et de droits de négociation collective au lieu de s'en tenir aux mesures prévues à ces fins dans la loi, c'est-à-dire de déférer ce problème au Conseil canadien des relations ouvrières. Autrement dit, on cherche à contourner la loi ou à passer par-dessus les dispositions qui y sont prévues pour le règlement final des différends portant sur la représentation.

(Texte)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable ministre pour la réponse qu'il vient de me donner. J'ai écouté attentivement ce qu'il avait à dire, surtout quand il a cité le télégramme dont il a fait mention tantôt.

Évidemment, je n'ai pas le droit de faire de commentaires, mais je voudrais poser une question supplémentaire au ministre.

Étant donnée la réponse qu'il vient de donner, pourquoi alors n'est-il pas intervenu, en vertu de l'article 56 de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail qui lui permettait, de son propre chef, ou à la demande du syndicat, d'intervenir afin de régler ce différend industriel?

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que j'ai écouté la traduction des échanges d'une langue à l'autre au moyen de cet appareil de traduction simultanée et que je dois reconnaître que le système fonctionne admirablement. Ce n'est pas pour dire cela que j'ai pris la parole, mais il me semble que je devais signaler la chose, étant donné que c'est la première fois que j'ai l'occasion d'écouter la traduction. La fidélité avec laquelle la traduction suit les paroles prononcées est réellement remarquable.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question supplémentaire posée par l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), puis-je rappeler que l'article 56 de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail prévoit la nomination d'un commissaire chargé d'enquêter sur les différends ouvriers. Je

veux dire lorsque survient un différend entre les employés et leur employeur au sujet de leur contrat collectif au sujet des salaires et d'autres questions semblables qui n'auraient pas été décidées. Or, le différend dont il s'agit n'entre pas du tout dans cette catégorie. Il s'agit plutôt de la représentation. Il n'existe pas, en l'occurence, de contrat de travail. Chacun des réalisateurs est lié à la Société Radio-Canada par un contrat distinct.

(Plus tard)

(Texte)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan), qui doit rendre compte à la Chambre pour la société Radio-Canada.

Le ministre a-t-il autorisé le rappel au travail des réalisateurs et autres employés de Radio-Canada, sur les ondes mêmes de la corporation, alors qu'à ce moment précis, les parties en cause étaient encore en négociations dans l'édifice même de Radio-Canada à Montréal?

(Traduction)

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas pris de mesure au sujet de cette grève. C'est une question d'administration. Les fonctionnaires compétents de la société et le comité exécutif du conseil d'administration s'occupent des entretiens. Je signale,—la Chambre l'a d'ailleurs appris par les journaux,—que des entretiens qui se sont déroulés hier et aujourd'hui ont des chances d'aboutir favorablement.

Comme le ministre du Travail l'a d'ailleurs signalé, il est extrêmement difficile de régler cette grève pour la bonne raison qu'elle est tout à fait illégale. Il n'y a vraiment rien qu'on puisse y faire. Je pense que les fonctionnaires de la société ont accompli un travail très méritoire,—je veux parler du président et du vice-président,—du fait qu'ils ont cherché pendant deux ou trois semaines, les dix derniers jours la plupart du temps sans sommeil, à réconcilier les parties sur un plan raisonnable. Cependant, il semble que la raison ait quelque peu fait défaut dans cet état de choses. J'ai l'espoir que les entretiens qui se déroulent en ce moment aboutiront favorablement. D'ici deux jours je ferai certainement une déclaration complète à cette Chambre. Je pense qu'il n'y a rien à ajouter pour le moment.

(Texte)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de son petit discours. Mais ce n'était pas là ma question. Je demandais simplement si le ministre avait autorisé, dans les circonstances mentionnées tantôt, le rappel au travail des réalisateurs, alors qu'à ce moment-là les parties étaient en négociations.

(Traduction)

L'hon. M. Nowlan: Tout ce que je puis dire c'est que si je ne réponds pas correctement, c'est parce que l'honorable député parle trop vite pour les petits instruments que nous avons en main. Il devrait peut-être apprendre à parler plus lentement, tout comme moi-même. Je le répète, le ministre n'a donné aucune instruction et n'a rien fait à ce sujet, si ce n'est recevoir de temps en temps des rapports du président sur l'état des pourparlers.

LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU MARÉCHAL DE L'AIR SLEMON À COLORADO SPRINGS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question au premier ministre. Mais auparavant, je tiens à dire que je suis heureux de voir que son appareil de traduction fonctionne bien. Le mien ne fonctionne pas du tout, car je n'en ai pas.

Étant donné la déclaration faite en novembre dernier à Colorado Springs par le maréchal de l'air Slemon au sujet des exigences d'une force de défense, et de l'emploi des avions intercepteurs à équipage, déclaration qu'on a interprétée en certains milieux comme contraire à la politique du gouvernement au sujet du CF-105 Arrow, le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il considère convenable pour les chefs des services armés de se prononcer en public sur les impératifs de la défense, vu, surtout, la controverse qui a entouré la décision prise au sujet du CF-105?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les paroles que l'honorable député a prononcées en premier lieu ne me paraissent pas se rattacher au genre de questions qu'il est permis de poser à l'appel de l'ordre du jour.

Sans me prononcer en aucune façon sur les sentiments que pourrait inspirer un examen

des prétendues déclarations, je dirai qu'à mon avis, il ne convient pas que les chefs des services armés se prononcent en public sur des questions de politique.

LE COMMERCE

DEMANDE DE DÉPÔT DE NOTES AU SUJET DE MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR LES DOUANES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me proposais de poser la question de privilège à l'égard d'un certain point, mais étant donné qu'il s'agit de la première séance régulière de la présente session, et vu la bonne humeur apparente de la Chambre, je soulèverai le point en posant une question au ministre des Affaires extérieures.

Le ministre des Affaires extérieures déposera-t-il la note que le gouvernement des États-Unis a envoyée au Canada le 26 juin dernier au sujet des modifications alors projetées à l'égard de la loi sur les douanes, la note ultérieure provenant des États-Unis et portant la date du 3 septembre dernier au sujet de la mesure concernant la loi sur les douanes, dont la Chambre était alors saisie et qui faisait l'objet d'un débat, et la réponse du gouvernement du Canada portant la date du 24 octobre, ainsi que toutes autres notes qu'ont pu échanger les deux gouvernements à ce sujet?

L'hon. Sidney E. Smith (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, sous réserve de la règle habituelle concernant les échanges diplomatiques, soit le consentement de deux parties ou plus, je le ferai.

LA HOUILLE

NOUVELLE-ÉCOSSE—PRÉTENDUE FERMETURE DE HOUILLÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Ma question est fondée sur une nouvelle qui a paru dans la *Gazette* de Montréal, aujourd'hui, et d'après laquelle on se proposerait de fermer, le 1er février, cinq houillères dans les régions de Glace-Bay et de Waterford, en Nouvelle-Écosse, où travaillent 4,000 hommes. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour prévenir cette mise à pied en masse dans une région où existe, à l'heure actuelle, un grave problème de chômage?

(Texte)

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je vais suivre l'exemple de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) en parlant dans ma langue maternelle. Je suis convaincu que l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) n'aura pas besoin de se servir de son écouteur, car je sais qu'il parle très bien le français.

Je n'ai reçu aucun avis de la compagnie Dosco à l'effet qu'il y a une réduction de production ou une diminution de son personnel. J'ai lu cet article dans le journal la *Gazette,* ce matin, et c'est la première nouvelle que j'en ai eue, par la voie des journaux. Tout de même, nous étudierons la question et lorsque j'aurai reçu un rapport officiel de la compagnie à l'effet qu'il y a réduction du personnel et de la production, ou de ce qu'elle a l'intention de faire, j'aviserai mes collègues et nous prendrons une décision à ce sujet.

M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, est-ce que l'on a fait au ministre des représentations, soit directement, soit par l'intermédiaire des dirigeants de l'union locale de la *United Mine Workers of America,* où l'on protestait contre cette diminution de production?

L'hon. M. Comtois: Monsieur l'Orateur, on nous a fait certaines représentations à cet effet et d'autres nous ont été faites par la société Dosco. Les représentants sont venus nous rencontrer il y a quelque temps. Ils ont fait des représentations, mais je dois ajouter que la question est à l'étude et que nous comptons prendre une décision prochainement à ce sujet.

(Traduction)

LE PLAN DE LA CAPITALE NATIONALE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA NOMINATION DES MEMBRES D'UNE COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-O. Gour (Russell): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné ce qui s'est fait à la dernière session du Parlement au sujet de l'établissement d'une Commission de la capitale nationale, le gouvernement se propose-t-il de nommer bientôt les membres de la nouvelle commission de la capitale?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis fournir à mon honorable ami l'assurance que c'est bien là l'intention du gouvernement et que, d'ici deux ou trois jours, certains événements fourniront peut-être quelque explication sur les motifs pour lesquels les nominations n'ont pas été faites. Les nominations seront faites d'ici une semaine.

LA "CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS"

COLOMBIE-BRITANNIQUE—INTERPELLATION AU SUJET DU PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Je l'en ai prévenu et j'ose croire que l'avis lui est parvenu à temps. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre à quoi ont abouti les négociations entre la *Canadian Pacific Steamships*, le service de navigation sur la côte de la Colombie-Britannique et les syndicats visés par la loi de 1958 sur le service de navigation sur la côte de la Colombie-Britannique? Si les parties n'ont pas conclu d'accord, quelle mesure le gouvernement envisage-t-il?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Je remercie le député de son préavis. Comme le savent la plupart des députés, au cours de la dernière session le Parlement a adopté une mesure législative pourvoyant à la reprise du service de navigation sur la côte de la Colombie-Britannique.

Un administrateur a été nommé aux termes de la loi pour diriger l'exploitation de cette ligne de navigation. Ensuite, une commission d'enquête a été constituée et a réuni les parties intéressées au cours d'un certain nombre de réunions. Comme résultat, les éléments de désaccord ont été réduits dans une grande mesure. Les questions qu'il reste à débattre ont trait aux taux de rémunération, y compris le surtemps, aux modalités de la nouvelle entente et au programme de bien-être social des employés.

Dans l'intervalle, nous avons tâché de mettre les deux parties en contact en conférant avec le syndicat international des marins et les représentants du Pacifique-Canadien. Comme résultat, les parties se sont rencontrées pas plus tard que vendredi dernier à Montréal. On étudie actuellement le résultat de cette réunion afin de déterminer quelles nouvelles mesures peuvent être prises pour mettre les parties d'accord et apporter une solution satisfaisante au problème.

M. Howard: M. Taylor, de Toronto, est-il toujours le commissaire chargé des enquêtes industrielles et continuera-t-il de remplir ces fonctions jusqu'à ce que les négociations soient terminées?

L'hon. M. Starr: Il se peut qu'on ait encore recours à ses services.

LES PONTS

QUESTION RELATIVE À LA FERMETURE DES VOIES VÉHICULAIRES DURANT LA RÉFECTION —M. LOISELLE

(Texte)

M. Gérard Loiselle (Sainte-Anne): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Transports (M. Hees) concernant le pont Victoria, dont une partie est dans ma circonscription.

Est-il vrai que le National-Canadien a l'intention de fermer la voie véhiculaire de ce pont, en amont, pour une période de 4 mois, et l'autre voie, en aval, pour une période de 12 mois? Si oui, le ministre a-t-il l'intention de protester auprès du National-Canadien contre les délais désastreux qui s'ensuivront pour ceux qui auront à voyager entre la rive sud et Montréal?

(Traduction)

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je communiquerai avec la direction du National-Canadien. Je ne suis pas au courant de la question que le député a soulevée. Je n'en ai pas entendu parler. Je demanderai à la direction de soumettre un rapport aussitôt que possible.

(Texte)

M. Loiselle: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? L'honorable ministre n'a-t-il pas vu dans les journaux que, depuis quelques jours, il est question de la fermeture des deux allées véhiculaires du pont Victoria?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre. On ne peut guère soutenir, semble-t-il, qu'il y ait une question d'intérêt public et pressant à s'enquérir de ce que le ministre a lu dans les journaux, vu surtout qu'il a accepté la question pertinente comme préavis.

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

AU SUJET D'UNE RÉDUCTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): J'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'article publié hier dans le *Citizen* d'Ottawa et disant que les prévisions budgétaires de son ministère pour 1959 avaient subi une diminution de 25 millions de dollars, est fondé?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il semble que la question soulevée par le député a trait aux crédits. Les questions de ce genre, nous le savons bien, ne peuvent pas être discutées avant que le budget des dépenses soit soumis.

LA "CANADA CAR"

PRÉTENDUE FERMETURE DE L'USINE DE FORT-WILLIAM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question sur un sujet de première importance dans ma circonscription et dans la région de la tête des Lacs. Le premier ministre peut-il se prononcer sur la fermeture de l'usine de la *Canada Car* à Fort-William? Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour que cette usine continue à fonctionner?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): En réponse à cette question, monsieur l'Orateur, je dirai que des entretiens ont eu lieu mais que nous n'avons pas encore de rapport à soumettre.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE M. ROBERT CLARK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. C'est la première fois que je m'adresse à lui depuis son retour et je suis heureux de lui voir si bonne mine. Voici ma question. Comme le premier ministre a déclaré le 21 août dernier que l'étude de M. Clark sur la sécurité sociale serait publiée l'automne dernier, en octobre je crois, je pense que le gouvernement a reçu un rapport et des recommandations de M. Clark et, dans le cas de l'affirmative, je voudrais savoir si le gouvernement est disposé à les communiquer à la Chambre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à remercier mon honorable ami du certificat de bonne santé qu'il me confère en sa qualité de médecin. Je répondrai que, plusieurs fois au cours de ces derniers mois, le ministre intéressé et moi-même avons été en rapport avec M. Clark, qui a établi un rapport. A la fin de la session, il pensait nous le communiquer vers le milieu ou la fin d'octobre. Il lui a été impossible depuis lors, pour des raisons de famille, de le terminer. C'est un document assez long. Les trois cinquièmes sont terminés et nous pouvons attendre le reste, ainsi que le dépôt du document, vers le 9 février.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

TERRE-NEUVE—INTERPELLATION AU SUJET DE LA REVISION DES CONDITIONS FINANCIÈRES DE L'UNION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): J'aimerais poser une question au premier ministre. Le premier ministre a-t-il arrêté la date d'une entrevue avec le premier ministre de Terre-Neuve au sujet de la revision des conditions financières de l'union? Dans le cas de l'affirmative, pourrait-il nous dire quand aura lieu cette réunion?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Une certaine correspondance a été échangée entre le premier ministre de Terre-Neuve et moi-même. Je lui ai envoyé un télégramme au début de la semaine, après en avoir reçu un de lui où il proposait de se rencontrer avec les autorités fédérales pour discuter ce sujet. J'ai proposé qu'une réunion ait lieu à Ottawa le lundi 26 janvier. Il ne m'a pas encore fait savoir si cette date lui convenait.

RÉGIE DE DROITS MINIERS RELATIFS À DES RÉGIONS SITUÉES SOUS DES EAUX TERRITORIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Je désire poser une question à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois).

Le ministre a-t-il consulté les provinces concernées ou est-il entré en correspondance avec elles au sujet de l'intention du gouvernement fédéral de "contrôler" les droits miniers dans les régions situées en dessous des eaux territoriales?

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Non, monsieur l'Orateur.

(Traduction)

LES PORTS

TÊTE-DES-LACS—EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS ET REPRÉSENTATIONS À LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Je désire poser une question au ministre des Transports au sujet d'une affaire qui cause beaucoup de

confusion dans ma région. Peut-il nous dire si la Commission du port de la tête des Lacs, dont les membres ne sont pas encore nommés, sera chargée de choisir l'emplacement du port terminus et si les provinces de l'Ouest auront un représentant dans cette commission, ainsi que l'annonçait récemment le représentant du gouvernement pour la circonscription de Port-Arthur?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, une fois que la nouvelle commission aura été instituée, et je prévois que ce sera dans environ deux semaines, elle consultera le gouvernement au sujet de l'emplacement des nouvelles installations portuaires. Sur quoi portait la seconde partie de la question?

M. Fisher: Dans la seconde partie, je demande si les provinces de l'Ouest compteront un représentant au sein de cette commission.

L'hon. M. Hees: Je crois savoir que des représentants qui s'intéressent à la question du port dans les deux villes de la tête des Lacs sont entrés en relations avec le gouvernement du Manitoba afin d'étudier la possibilité que l'on nomme comme membre de la commission quelqu'un qui soit en mesure de représenter les intérêts de cette province, et je crois qu'on s'est entendu sur le choix de cette personne.

LES POSTES

TOWNSHIP D'YORK—PRÉSUMÉ DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je désire poser une question au ministre des Postes après lui en avoir donné préavis. Le ministre peut-il dire si une nouvelle parue dans les journaux de ce matin est exacte? Cette nouvelle précise que deux inspecteurs de son ministère ont déménagé le bureau de poste qui se trouvait à la place d'affaires de M. Nicolas Manfredo, du Township d'York, parce que celui-ci a écrit à un journal de Toronto pour critiquer le gouvernement.

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, ce n'était certainement pas la raison. (*Exclamations*).

M. Robichaud: Était-ce seulement une coïncidence?

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): M. Manfredo avait été nommé le 4 septembre 1958. Or le 27 novembre 1958, le député de York-Sud, circonscription où se trouve ce bureau auxiliaire, m'a informé que ce maître de poste se livrait à une activité politique partiale et a recommandé qu'il soit destitué de ses fonctions.

Le 3 décembre, j'ai ordonné la fermeture de ce bureau de poste auxiliaire à cause de cette activité politique du maître de poste, mais, vu le surcroît de travail qu'impose la poste pendant la période de Noël, j'ai demandé que cette décision ne prenne effet qu'une fois la surcharge de Noël passée. Le 9 décembre, le maître de poste de Toronto a confirmé que ce bureau de poste allait être fermé après la période de Noël.

La nomination et le congédiement des maîtres de poste de bureaux auxiliaires sont une responsabilité directe du ministre des Postes. J'ai agi en conformité d'une pratique depuis longtemps établie, selon laquelle le ministre intéressé peut, si un député atteste des faits de partialité politique, renvoyer le fonctionnaire en cause. J'ajouterai que la sanction mitigée que j'ai décrétée ne doit absolument rien à l'esprit de parti et qu'elle s'est appliquée également à un maître de poste renvoyé pour activité politique en notre faveur, à la demande d'un des députés libéraux actuels.

Le précédent gouvernement libéral s'était lancé dans une campagne en règle à ce sujet lorsqu'il a pris le pouvoir en 1935 . . .

M. McIlraith: Règlement!

M. l'Orateur: L'honorable ministre me semble avoir donné une réponse bien complète.

M. Argue: Je me demande si je pourrais poser une question au premier ministre? Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement, s'en tenant à la déclaration faite à la dernière session, a mis fin à la pratique qui donnait ainsi le droit à tout député de renvoyer n'importe quel fonctionnaire ou n'importe quel maître de poste?

Une voix: La Déclaration des Droits!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je n'étais pas du tout au courant de cette question, ni indirectement ni autrement. Lorsque cela s'est produit, j'étais absent du pays, et l'honorable député est un de ceux qui, à maintes reprises, ont parlé de mon absence en termes énergiques, sinon violents. Je n'ai donc pas à rappeler que j'étais absent et que je n'étais nullement au courant de cette décision. Elle est de la compétence du ministre des Postes et, pour ce qui est de la méthode, il en a tracé les grandes lignes. Il a déclaré qu'en raison d'inconduite politique ou plutôt d'activité politique, il a pris une décision conforme à ses responsabilités. (*Exclamations*) J'invite l'honorable député à poser sa question au ministre compétent, qui a assumé ses responsabilités, comme il l'a déclaré bien clairement.

M. Argue: Je crois que le premier ministre n'a pas bien saisi ma question. Je lui ai demandé si un membre du Parlement a le droit de recourir à ce moyen, par l'intermédiaire d'un ministre, pour obtenir le renvoi de tout employé de l'État, ou le congédiement d'un maître de poste.

M. l'Orateur: Il me semble que l'honorable député a obtenu une réponse à sa question et qu'il se lance maintenant dans le domaine de l'hypothèse.

M. Argue: Le premier ministre contredit la thèse qu'il a lui-même exposée à la dernière session.

M. Alexis Caron (Hull): J'aimerais demander au ministre des Postes si, avant de congédier un employé, il y a enquête impartiale sur le cas signalé?

L'hon. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, si je remonte dans le passé, avant de donner une réponse précise au député, je dirais...

Une voix: Vous pourriez remonter jusqu'à sir John A. Macdonald.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je demande au ministre de s'en tenir rigoureusement à la question, car ce point me semble prendre la tournure d'un débat, ce qui ne doit pas se produire durant la période réservée aux questions. J'espère que cela mettra un terme à la discussion.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Mon seul but est de démontrer à l'honorable député que les dispositions prises ont été rigoureusement conformes à la façon dont on a procédé durant la période comprise entre 1935 et 1940... (*Exclamations*) ... alors que 325 employés ont été congédiés pour raisons d'activité politique partiale.

M. l'Orateur: Si j'ai bien compris, la question avait trait à la méthode qu'on a suivie pour prendre une décision en cette affaire?

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): En l'occurrence, monsieur l'Orateur, la méthode suivie est celle dont la Chambre a discuté au cours de la dernière session et qui a obtenu l'assentiment des membres de l'opposition, y compris l'honorable représentant de Laurier. C'est la méthode qu'on a suivie en l'occurrence. C'est un de cinq renvois seulement pour activité politique qui se sont produits sous le gouvernement actuel, au ministère des Postes, par opposition aux 325 congédiements faits par le régime antérieur.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'aimerais certes pas que le ministres des Postes m'attribue des déclarations

que je n'ai jamais faites. A la dernière session, j'ai effectivement discuté du renvoi, du renvoi inéquitable et injuste, d'un fonctionnaire dans la circonscription de Laurier, mais je n'ai jamais admis le bien-fondé de la méthode suivie. Au contraire, je l'ai vertement condamnée.

L'AGRICULTURE

PRÉTENDUE MENACE FAITE PAR LE MINISTRE DE RÉDUIRE LES PRIX MINIMUMS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gabriel Roberge (Mégantic): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre déposerait-il des copies du discours dans lequel il a menacé les cultivateurs du Canada de réduire les prix minimums s'ils ne réduisaient pas volontairement la production?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Je ne sais pas très bien de quel discours l'honorable député parle mais il s'agit probablement de celui que j'ai prononcé lors de l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture. Je me ferai un plaisir de déposer le texte de ce discours s'il le désire.

LES PÊCHERIES

TERRE-NEUVE—DEMANDE DE MESURES EN FAVEUR DES PÊCHEURS DE MORUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement prendra des mesures en vue de soulager les difficultés qui résultent de l'insuffisance des pêcheries de morue, à Terre-Neuve. Le premier ministre se souvient sans doute que je lui ai écrit à ce sujet en octobre dernier et qu'il m'a répondu que le ministre du Travail et le ministre des Pêcheries se hâtaient d'examiner la question.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse s'applique encore.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une autre question? Le premier ministre sait-il que la moitié des pêcheurs de la côte nord-est de Terre-Neuve ont dû vivre de secours par suite de l'inaction du gouvernement?

L'INDUSTRIE

SPRINGHILL (N.-É.)—INTERPELLATION AU SUJET D'UN PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Si on me le permet, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national

en sa qualité de représentant de la Nouvelle-Écosse dans le gouvernement. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures afin de faire face à la situation angoissante qui existe à Springhill? Je suppose que les mesures en question se rattacheraient à la politique générale du gouvernement au sujet de la décentralisation de l'industrie.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Toute décision que le gouvernement pourra prendre à cet égard sera évidemment annoncée en temps et lieu. Comme le savent les députés, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a formé une société spéciale, dotée d'un capital d'un million de dollars, qui a pour objet de favoriser l'implantation d'industries à Springhill. A titre de ministre du Revenu national, j'ai eu des entretiens avec des représentants des diverses sociétés afin d'établir par quels moyens mon ministère ou le gouvernement pourraient collaborer à l'établissement de ces nouvelles industries. J'espère que, dans un avenir prochain, des dispositions seront prises en ce qui à trait à quelques-unes de ces industries.

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, PROPOSÉE PAR M. W. H. JORGENSON ET APPUYÉE PAR M. LOUIS FORTIN

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. W. H. Jorgenson (Provencher): Monsieur l'Orateur, je suis profondément reconnaissant au premier ministre (M. Diefenbaker) de l'honneur qu'il a fait à ma province natale, le Manitoba, et à la circonscription de Provencher en me permettant de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône que Son Excellence le Gouverneur général nous a si gracieusement lu hier.

En désignant la circonscription de Provencher pour cet honneur particulier, le premier ministre a choisi une circonscription qui représente vraiment une coupe de la population canadienne, depuis les pionniers anglo-saxons et français qui, les premiers, se sont établis le long de la rivière Rouge, les Mennonites qui ont commencé à s'établir dans les régions de Steinbach et d'Altona en 1873 et les Ukrainiens qui ont mis sur pied leurs premières communautés rurales dans la région de Stuartburn en 1896.

Leur adaptation progressive à la façon de vivre des Canadiens ressort des paroles que lord Tweedsmuir adressait en 1936 au groupe ukrainien de Fraserwood:

> Je ne crois pas qu'un peuple puisse être fort s'il ne se souvient de son passé et ne lui garde son attachement... Vous serez de bons Canadiens dans la mesure où vous êtes de bons Ukrainiens.

Les Ukrainiens se sont heurtés à d'incroyables déconvenues et difficultés. Le mal qu'ils ont eu à s'adapter à la machine, à la vie commerciale, aux rouages démocratiques, même à une nouvelle façon de se vêtir, à un régime alimentaire différent et à une nouvelle langue, forme l'un des plus intéressants chapitres de l'évolution historique de cette région du Manitoba. Le premier ministre a eu l'occasion de visiter la prospère région de Steinbach et d'y constater lui-même les résultats de l'initiative privée. On a là un des meilleurs exemples de ce que les Canadiens peuvent accomplir pour faire de leurs collectivités des villes de progrès sans le bénéfice d'une aide gouvernementale ni le concours de la grande industrie.

A Altona, on remarque le même esprit d'avant-garde mais les mêmes résultats ont été atteints plutôt par la coopération que par l'initiative individuelle. A la suite de la construction de la fabrique d'huile végétale coopérative en 1946, une immobilisation de $160,000 est devenue un placement de plus d'un million de dollars. Bien qu'environ cinquante personnes seulement y travaillent, cette industrie a eu une influence énorme sur le développement de la ville et de l'agriculture locale. Les versements annuels aux cultivateurs pour les graines de tournesol, de soya, de colza et de lin dépassent 1.3 million de dollars et chaque année un demi-million va dans les entreprises commerciales de la ville.

J'ajouterai qu'environ 70 p. 100 des cultures de betteraves sucrières du Manitoba sont concentrés dans cette région, ce qui est une preuve de plus de la diversité de la production et me fait penser une fois de plus que les problèmes des cultivateurs ne sont pas tous l'apanage d'un seul groupe de producteurs.

En vous saluant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir de nouveau au même poste, prêt à reprendre vos fonctions. Nous sommes convaincus que vous présiderez la Chambre avec la même courtoisie et la même patience que par le passé.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je négligerais certainement mon devoir, à l'heure présente, si je n'essayais pas, même en balbutiant, de prononcer quelques mots dans l'autre langue officielle à la Chambre, surtout parce que Provencher a été enrichi, dans une si grande mesure, par l'apport français aux points de vue culturel, social ou économique.

J'espère sincèrement que bientôt je n'aurai plus besoin de recourir au système d'interprétation nouvellement installé dans cette salle.

(Traduction)

On me permettra d'unir ma voix à celle des honorables députés qui ont parlé du décès de nos deux collègues, MM. Yacula et Lockyer. Même si je ne suis membre de la Chambre que depuis peu de temps, j'ai pu apprécier la camaraderie et l'amitié qui font partie de nos traditions parlementaires tout autant que les discussions qui ont lieu à la Chambre, et c'est avec un profond regret que j'ai appris leur décès.

Dans le peu de temps qu'il m'a été donné de connaître M. Lockyer, j'ai été impressionné par sa chaude amitié et son habileté à mettre chacun à son aise. M. Yacula représentait une circonscription voisine de la mienne et je l'ai connu un peu plus intimement. Cet homme posé avait attiré l'attention des gens de la circonscription de Springfield par sa capacité de travail et son habileté à lutter contre l'adversité. J'exprime mes condoléances les plus sincères aux membres de leurs familles, à leurs parents et à leurs amis.

Je m'en voudrais de ne pas dire un mot du fructueux voyage de notre premier ministre autour du monde. A l'âge atomique où nous vivons, notre monde devient de plus en plus petit et des pays considérés hier comme fort lointains sont aujourd'hui nos voisins.

Durant toute la tournée mondiale du premier ministre, les journalistes des pays qu'il visitait ont proclamé que sa visite était une manifestation remarquable de bon voisinage.

Nous ne pouvons que le remercier chaleureusement d'avoir bien rempli sa mission, car depuis le modèle des Parlements jusqu'aux portes de l'Inde le premier ministre a su aviver le lustre de la feuille d'érable aux yeux des nations.

Personne ne peut rester indifférent devant les efforts du gouvernement en vue d'accroître l'ensemble des échanges commerciaux. Les députés de l'Ouest, et singulièrement ceux qui représentent des circonscriptions agricoles, ont un intérêt vital dans l'expansion de notre commerce, non seulement afin d'écouler les fruits de notre capacité de production actuelle, mais aussi en vue d'ouvrir des marchés en prévision de l'accroissement de production qui suivra les progrès de la technique et de la science.

C'est pourquoi nous avons suivi avec grande satisfaction la tournure significative des délibérations qui se sont déroulées l'automne dernier à Montréal, lors de la conférence du Commonwealth. Si le commerce doit se limiter aux nations qui ont un niveau de vie comparable au nôtre, il n'y a aucun espoir, personne n'en saurait douter, pour les pays que la Providence n'a pas comblés. Dans l'intérêt de la paix mondiale, pour ne pas parler de la justice sociale, nous devons venir en aide aux régions sous-développées, sur le plan économique comme sur le plan technique, de façon à diminuer la différence entre leur niveau de vie et le nôtre. Le premier ministre a joué un rôle prépondérent dans la réalisation de ce programme, non seulement par les efforts qu'il a déployés pour réunir la conférence, mais en augmentant l'aide offerte à ces pays par l'entremise du plan de Colombo, et maintenant en étendant les objets et les moyens de la Société d'assurance des crédits à l'exportation.

Les excédents de blé sont à la base des difficultés du cultivateur de l'Ouest. Nous sommes très heureux de constater une augmentation de 15 p. cent dans les ventes de blé à l'étranger au cours de la dernière campagne agricole, et nous sommes encouragés par la perspective de voir ces niveaux maintenus cette année. Je suis sûr que les députés seront d'accord pour reconnaître que le dur travail et la détermination du ministre du Commerce (M. Churchill) ne sont pas étrangers au succès de nos ventes à l'étranger.

Depuis la dernière session de la Chambre, les producteurs de céréales de l'Ouest ont fait une moisson relativement bonne. En juillet, on avait pensé que les approvisionnements de provende seraient fort déficitaires; des personnes en mesure d'en bien juger, semble-t-il, allaient même jusqu'à dire que l'Ouest n'aurait probablement qu'une demi-récolte. Que la récolte ait finalement été bonne, c'est évidemment d'une importance capitale, à cause du revenu qu'elle apporte à nos cultivateurs et des approvisionnements essentiels qu'elle assure. La lumière qu'elle projette sur les tendances de l'agriculture est à peine moins importante. J'ai l'impression que nous pourrons dorénavant compter sur une production céréalière plus stable dans l'Ouest, puisque les cultures peuvent maintenant résister à la sécheresse comme on n'aurait jamais cru que ce fût possible avant la guerre.

Je me souviens bien des nombreuses déclarations alors faites sur la perte possible des récoltes. En réalité, sur la foi de telles déclarations et sur demandes émanant des provinces, le gouvernement fédéral s'est engagé à acquitter la moitié de ce qu'il en coûterait aux gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan pour tenter de remédier à la situation. Ce qu'il y a lieu de retenir ici, c'est que les cultures de l'Ouest ont montré une résistance inattendue à la sécheresse. Bien des récoltes qu'on croyait perdues ont finalement repris vigueur et vie.

Certains députés se demanderont peut-être ce qu'il y a de changé. De fait, c'est un point à l'honneur de la science et du cultivateur lui-même. Nos sélectionneurs nous ont permis de produire de meilleures variétés; les

fermes sont mieux équipées et les travaux, mieux coordonnés. Des herbicides sélectifs ont permis d'exterminer certaines variétés de mauvaises herbes et de diminuer le nombre de ces parasites qui absorbaient l'humidité nécessaire à la céréale en croissance. La récolte de 1958 nous permet de conclure que nous ne connaîtrons plus le rendement des années passées. Je ne dis pas que nous maintiendrons la production phénoménale du début des années 1950, mais, dans les mêmes conditions, nous sommes en mesure de faire pousser sur une étendue donnée de terrain plus de céréales que nous ne le pouvions il y a seulement dix ans.

Notre capacité de récolter une plus grande quantité de céréales à l'acre répartit les coûts de production sur un plus grand nombre de boisseaux et réduit la variabilité du rendement. Toutefois, cela ne motive pas l'affirmation faite par plusieurs que cela compense la hausse des frais. Je suis certain que la plupart des députés conviendront qu'il peut être fort décourageant de se démener pour en arriver au même résultat. Cela signifie en vérité que la diminution de la variabilité du rendement fait naître la conviction que l'assurance-récolte, dont on a longtemps pensé qu'elle était financièrement inaccessible au cultivateur, est devenue une possibilité.

Mais qu'il me soit permis de préciser un point. L'opinion suivant laquelle nous devrions compenser l'augmentation des frais par une productivité accrue seulement ne nous mènera qu'à des excédents encore supérieurs à ceux qui existent actuellement. Le fait brutal, c'est que l'Ouest du Canada dépend surtout des marchés d'exportation pour la vente de ses céréales. Nous devons être en mesure de soutenir la concurrence sur ces marchés. Si nos prix, rendus trop élevés par l'augmentation de nos frais, nous font perdre ces marchés, l'économie de l'Ouest, et par conséquent l'économie canadienne, en souffriront. L'expérience nous enseigne que le bien-être économique du Canada dépend encore dans une large mesure de l'agriculture de l'Ouest. Jusqu'à maintenant, les cultivateurs ont supporté le poids de l'augmentation des salaires et des bénéfices dans l'industrie. Cette situation ne saurait être tolérée plus longtemps. J'en appelle à la population canadienne dans son ensemble pour qu'elle ne place pas les cultivateurs du pays dans une situation impossible.

Cela ne signifie pas, toutefois, que toutes les affaires des cultivateurs soient économiquement saines. La division de l'économique du ministère de l'Agriculture a séparé des autres les fermes commerciales du Canada (d'après le recensement de 1956) en fonction de la capacité de l'exploitation agricole de rapporter $1,200 à son exploitant au cours d'une année normale.

Peu d'entre nous seraient d'avis que $1,200 représentent un gros revenu annuel et pourtant je souligne que ce chiffre représente la production globale,—le coût de la production doit se trouver dans ces $1,200. Selon la définition de fermes commerciales, le ministère a trouvé que seulement 21.6 p. 100 des fermes de Terre-Neuve entraient, en 1956, dans cette catégorie, en Nouvelle-Écosse 38.5 p. 100, dans le Nouveau-Brunswick 40.8 p. 100, en Colombie-Britannique 53.4 p. 100, et dans le Québec 72 p. 100 et enfin jusqu'à 95.6 p. 100 dans la Saskatchewan.

J'aimerais bien savoir l'éventail du revenu brut des agriculteurs dans ma circonscription. Je sais que beaucoup d'entre eux auraient besoin que le gouvernement fédéral les aide davantage pour qu'ils puissent être classés dans le groupe des fermes commerciales. Ces chiffres révèlent d'une manière bien claire que beaucoup d'agriculteurs ont un besoin extrêmement urgent d'obtenir des crédits leur permettant de rendre leurs opérations actuelles vraiment rentables. Ce besoin est actuellement pressant dans tout le Canada. J'ai la certitude que les agriculteurs ainsi que les organismes agricoles seront infiniment reconnaissants de voir le gouvernement prendre des mesures promptes et suffisantes dans ce sens par l'élaboration d'un programme complet de crédit agricole.

Il faut en dire autant de l'assurance-récolte. C'est une méthode permettant au cultivateur de répartir ses risques sur une longue période d'années pour qu'une mauvaise récolte ne l'abatte pas mais compense de sérieuses pertes périodiques au moyen de primes régulières. Elle permettra d'éliminer les crises périodiques de production qui, notamment dans l'Ouest, ont causé de si graves ennuis à notre agriculture.

Voilà des programmes, en outre, qui ont le grand avantage de correspondre aux tendances de la production agricole et de la consommation alimentaire en notre pays. Nous ne pouvons aggraver la situation du producteur de bestiaux dans l'Ouest par rapport à celle du producteur de céréales, et il est peu pratique de se dérober aux préférences du Canada et de nos clients en matière d'aliments. Par habitant, en 1957, la consommation de céréales au Canada n'a atteint que les trois quarts,—75.6 p. 100,—de la consommation moyenne de 1935-1939. Voici des chiffres comparatifs: dans le cas des fruits, 159.4 p. 100; à l'égard des légumes, 122.8 p. 100; pour les œufs, 124.1 p. 100; les viandes, 120.7 p. 100; la volaille, 145.5 p. 100; le lait et le fromage, 123.1 p. 100.

Les collectivités urbaines et industrielles ont souvent tendance à considérer la situation des cultivateurs dans notre économie comme si elle était analogue à celle de l'industrie ou du salariat, où prix et salaires peuvent être alignés sur les prix de revient et le coût de la vie. Nous entendons souvent dire que si le cultivateur ne peut aligner les prix de vente sur les prix de revient, il peut faire correspondre les prix de revient aux prix de vente en adoptant des méthodes de production plus efficaces.

Cela demande, en vérité, beaucoup de temps, ainsi que des capitaux, du crédit et une aide administrative. Or, ce sont là des éléments qui semblent faire défaut lorsqu'on en a le plus besoin. Le cultivateur s'adapte aux bas prix par le réduction de son revenu et l'abaissement de son niveau d'existence. Bien des gens semblent croire qu'un tel état de choses va forcer les cultivateurs à réduire leur production ou à abandonner l'agriculture, mais encore une fois cela ne se produit pas pour deux raisons, dont l'une réside dans la nature de la ferme familiale; toutefois, la raison principale vient de la nature des frais du cultivateur.

Dans l'industrie, les frais d'exploitation constituent une partie considérable du prix de revient; toutefois, en agriculture, ce sont les frais généraux qui en constituent une très grande partie, et il faut bien y faire face, que la récolte soit bonne ou mauvaise. L'industrie réduit la production mais maintient les prix. D'où il suit que la capacité de production n'est pas pleinement utilisée et qu'il y a du chômage, dont doit s'occuper la société. Les cultivateurs ne peuvent cependant varier leur production au gré des conditions du marché. En vérité, ils maintiennent leur production lorsque le marché s'affaisse et ils touchent un revenu moindre. Il en résulte pour le cultivateur une capacité de production excédentaire et un bas revenu; mais, contrairement à l'industrie, il doit subir complètement le contrecoup du sous-emploi.

Pour mieux illustrer ma thèse, permettez-moi de citer un article paru dans la revue *Time* du 2 juin 1958 sous le titre: "La mort de deux maximes". On affirme, dans cet article, que la hausse ou la baisse des prix ne suit pas rigoureusement le jeu de l'offre et de la demande de biens et de services pas plus que la montée ou la chute des salaires ne dépend de l'abondance de la main-d'œuvre ou de l'ampleur du chômage. Plus loin dans cet article, je relève le passage suivant:

> Les prix n'évoluent pas, du moins de façon appréciable, en fonction de la demande, mais plutôt en fonction des prix de revient. L'établissement des prix ne se fait plus sur le marché où joue la concurrence mais à la table de conférence. De la même façon, les salaires sont de plus en plus rigides. Ils sont soumis à une sorte de cliquet qui leur permet de toujours monter mais qui s'oppose à toute retombée.

On peut donc voir que le cultivateur n'est pas dans une situation favorable pour marchander. Les salariés, les manufacturiers et les gens des carrières libérales peuvent exiger leur part du produit national. Le cultivateur ne peut prendre que ce qui reste. Je suis certain qu'une fois consciente de cette différence fondamentale, toute personne raisonnable conviendra que le cultivateur a besoin non seulement de sympathie, mais aussi d'une aide efficace.

Le gouvernement a reconnu la position désavantageuse du cultivateur et il a pris des mesures pour y remédier. En application de la loi prévoyant le versement aux producteurs de céréales de l'Ouest d'une somme proportionnelle aux emblavures, 40 millions de dollars ont été injectés dans l'économie de l'Ouest. L'aide accordée pour frais d'emmagasinage des céréales a atteint durant l'année écoulée la somme de $38,-800,000. Une somme de vingt-cinq millions de dollars serait versée, cette année, sous l'empire de la loi sur l'aide à l'agriculture des Prairies et un autre montant de $17,285,000 est prévu en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Les primes accordées aux éleveurs de porcs ont atteint $6,630,000 et l'aide au transport des céréales de l'Ouest expédiées aux nourrisseurs de l'Est s'est élevée à environ 21 millions cette année. A ces montants, et la chose est peut-être encore plus significative, vient s'ajouter ce que nous avons dépensé sous le régime de la loi de stabilisation agricole et de la loi sur les avances en espèces.

Je ne veux cependant pas donner l'impression que c'est à l'argent dépensé qu'il faut mesurer le succès d'une politique agricole. Il faut avoir un but et si l'argent dépensé permet d'atteindre le but ainsi visé, alors la dépense peut se justifier. Notre but, comme je l'ai dit déjà, est de parer au déséquilibre actuel par la mise en œuvre de programmes destinés à mettre le cultivateur en mesure de traiter à égalité avec d'autres groupes et à lui éviter de devenir un pupille de l'État.

On accorde présentement beaucoup d'attention à une autre tendance qui se remarque dans l'agriculture. Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion qui m'est offerte maintenant de parler de ses conséquences sur l'économie nationale. Je veux parler de la tendance vers l'intégration verticale. Je vais expliquer la signification de ce terme à ceux à qui il n'est pas familier.

Il s'agit de contrats passés entre les cultivateurs d'une part et les abattoirs et les fabriques de nourriture pour bétail, d'autre part, en vue de la production de certains

genres de bétail. Dans la plupart des cas, le cultivateur reçoit une avance pour la construction de bâtiments et l'achat d'équipement. En fait, le cultivateur devient l'employé de la société. Ce régime d'activité agricole fournit aujourd'hui des porcs, des dindes et des poulets de gril. Les cultivateurs s'inquiètent de ce mouvement vers l'intégration. Les dangers d'un monopole dans la production d'aliments sont évidents et je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce sujet. De plus, la perte de l'indépendance, qui constitue la caractéristique de l'agriculture aujourd'hui, est peut-être tout aussi importante. Ainsi que l'a écrit un écrivain qui depuis longtemps traite des questions agricoles, elle ferait reculer l'agriculture à mille ans en arrière.

Les protagonistes de ce mouvement vers l'intégration font valoir que ses avantages seront l'approvisionnement permanent des abattoirs et une plus grande sécurité pour le cultivateur. C'est un fait cependant que les cultivateurs eux-mêmes nous assurent un approvisionnement continu en aliments durant toute l'année grâce à une meilleure connaissance des techniques de production et que la loi sur la stabilisation des prix agricoles confère une plus grande sécurité aux cultivateurs. Ainsi que je l'ai déclaré auparavant, un besoin réel se fait sentir aujourd'hui dans les domaines des capitaux nécessaires à l'expansion, de la diversification et de la consolidation de la collectivité agricole. Il existe le danger actuellement que la loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles encourage la tendance à l'intégration verticale. Je demande au ministre de l'Agriculture (M. Harkness) d'examiner attentivement la situation en vue de supprimer cette possibilité.

Il est beaucoup question actuellement, dans l'Ouest, d'une marche sur Ottawa aux fins d'exhorter le gouvernement à consentir des versements d'appoint à l'égard des trois dernières récoltes, l'assistance relative aux ventes de 1955-1956 et de 1956-1957 devant atteindre environ 228 millions de dollars. Il convient peut-être que je dise quelques mots au sujet de ce projet de marche.

J'ai été directeur de l'Union des cultivateurs du Manitoba pendant 4 ans. J'ai alors parcouru la majeure partie de cette province pour prononcer des discours sur des questions de programme agricole. J'ai parlé à des centaines de cultivateurs sur leur ferme à l'égard de leurs problèmes. J'ai finalement jugé qu'il m'incombait clairement de me présenter, au nom des cultivateurs pour lesquels je travaillais, à la mise en candidature conservatrice dans Provencher. Je l'ai fait parce que je me soucie des cultivateurs du Manitoba, voire du Canada, et parce que j'étais convaincu que le Canada n'obtiendrait pas en agriculture de programme pratique et utile sans changer de gouvernement.

En prenant mon siège à la Chambre, je représente ces cultivateurs aussi sûrement que je le faisais en participant à une réunion des directeurs d'un organisme agricole ou en venant à Ottawa avec une délégation ou en parlant à des cultivateurs réunis dans l'unique salle d'une école de campagne. Je le déclare sans hésiter, si l'on avait étudié les propositions des organismes agricoles qui demandaient il y a bien des années un bon programme agricole d'envergure nationale et si le syndicat de la Saskatchewan, qui a patronné cette marche, s'était joint à eux pour exhorter le gouvernement de l'époque, il ne serait pas question d'une telle marche aujourd'hui. Dès 1946, on a élaboré un programme et une ligne de conduite. Si nous continuons à nous attaquer aux problèmes agricoles de l'Ouest canadien au fur et à mesure que des crises surgissent, celles-ci se renouvelleront indéfiniment. En outre, les générations futures de cultivateurs ne manqueront pas de nous condamner pour n'avoir pas su adopter des mesures propres à éliminer les lacunes inhérentes au régime des prix.

Le syndicat de la Saskatchewan soutient que les cultivateurs ne peuvent attendre les résultats d'un programme à longue portée. Cet énoncé qu'on a fait à maintes reprises dans le passé explique peut-être pourquoi on n'a jamais appliqué un programme national.

Le programme défini du gouvernement actuel est connu et, règle générale, il a l'appui des organismes agricoles. Il est destiné à extirper les causes profondes de l'instabilité en agriculture. Certaines des difficultés à aplanir ne disparaîtront, il est vrai, que moyennant des mesures à longue portée. Toutefois, tout effort tenté pour paralyser ou retarder l'application d'une politique agricole vraiment nationale ferait tort au cultivateur.

En agriculture, comme dans les autres domaines, il est essentiel que nous vivions, que nous dirigions nos exploitations et que nous élaborions des programmes en tenant compte du monde réel d'aujourd'hui. Nous serions tous enchantés de voir affecter des millions de dollars à l'amélioration générale de notre agriculture. Mais nous devons tous prendre une conscience aiguë de la grave responsabilité qui nous incombe, celle de veiller à ce que l'industrie, loin d'être lésée par la mise en vigueur de nos programmes, en retire plutôt des avantages permanents.

Cela dit, et exprimant de nouveau le plaisir que j'ai éprouvé aujourd'hui, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable représentant

de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'Ordre des compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets des Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Texte)

M. Louis Fortin (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je voudrais vous présenter les hommages des membres de la Chambre. Bien avant que les électeurs de Montmagny-L'Islet ne me fassent l'honneur de les représenter au Parlement, j'avais appris à vous connaître. Par une lecture assidue du compte rendu officiel des débats, j'ai été à même d'apprécier, dans le passé, vos brillantes qualités de parlementaire et, par-dessus tout, votre impartialité. Je sais que tous les membres de la Chambre partagent mes sentiments à votre endroit et qu'ils se joignent à moi pour vous souhaiter beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de vos devoirs. Je désire également vous assurer de mon entier dévouement et de ma loyauté indéfectible.

Permettez-moi d'exprimer ma gratitude au très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) qui m'a confié la tâche, à la fois délicate et difficile, d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. J'accepte ce témoignage au nom de mes électeurs et en mon nom personnel, mais je le considère surtout comme un témoignage adressé à mes concitoyens de la province de Québec. Il a voulu me témoigner sa confiance et son amitié; je m'en honore grandement.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que j'arrive un peu en retard. J'ai eu, cependant, l'occasion de faire connaissance avec à peu près tous les membres de la Chambre et, ayant eu l'avantage d'être élu au cours d'une élection complémentaire,—étrange coïncidence,—j'ai pu rencontrer, dans ma circonscription, un bon nombre de députés qui étaient en vacances au mois de septembre dernier.

Je manquerais sûrement à mon devoir, monsieur l'Orateur, si je ne rendais un hommage particulier aux électeurs de Montmagny-L'Islet que je suis extrêmement fier de représenter. Je ne perds pas de vue que la circonscription de Montmagny-L'Islet a été depuis sa création, il y a vingt-cinq ans, représentée par un député libéral. Je ne perds pas de vue, non plus, que le vote qu'on m'a donné est extrêmement significatif, puisque j'avais demandé à la population de dire, par son vote, si oui ou non elle approuvait jusqu'en septembre dernier la politique du Gouvernement. Le vote a été significatif aussi parce que ma circonscription est à la fois urbaine et rurale. Par conséquent, il a été possible aux gens de toutes les classes de la société d'indiquer leur point de vue sur la politique du Gouvernement.

Ma circonscription est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à 30 milles à l'est de la ville de Québec. Elle est bornée au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la circonscription de Kamouraska, au sud, par la frontière américaine, et à l'ouest, par la circonscription de Bellechasse. Comme je le disais, ma circonscription est à la fois urbaine et rurale. A peu près toutes les paroisses de la circonscription de Montmagny-L'Islet sont, cependant, des paroisses agricoles. Je suis en quelque sorte le porte-parole d'une classe agricole méritante et, à la fois, d'une classe ouvrière qui gagne avec beaucoup de satisfaction sa vie de tous les jours.

Je me permettrai de signaler, en passant, le plaisir que j'ai éprouvé à la lecture du discours du trône, lorsque j'ai constaté que le Gouvernement allait mettre de l'avant, dès cette année, un projet de loi visant l'assurance-récolte, parce que cette demande m'a souventes fois été formulée dans ma circonscription; aussi, est-ce avec plaisir que je voterai en faveur de cette mesure.

Monsieur l'Orateur, il est un point, peut-être personnel, que je ne puis m'empêcher de souligner tout de même. Je ne puis dire toute l'émotion qui m'a étreint hier lorsque, pour la première fois, j'ai franchi le seuil de cette Chambre. Je me suis rappelé alors que je représente ici la troisième génération dans ma famille. En 1920, mon grand-père siégeait ici; en 1930, ce fut mon père. Je suis disposé, monsieur l'Orateur, à suivre leurs traces et à donner le meilleur de moi-même à mon pays.

Étant donné que je représente ici une circonscription de la région immédiate de Québec, je crois devoir souligner que je suis le seul au nombre des anciens combattants. J'ai toujours été mêlé aux organisations des anciens combattants dans ma région, et je sais qu'ils comptent beaucoup sur moi; aussi, me fait-il plaisir de les assurer de mon entier dévouement.

Je désire féliciter l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) qui a proposé tout à l'heure la motion avec beaucoup de maîtrise et de pondération. J'ai écouté attentivement son discours. Je crois bien que les problèmes de la partie Ouest de notre pays sont sensiblement les mêmes que ceux auxquels nous

faisons face dans notre province et plus à l'Est.

Je suis le premier député de langue française à bénéficier des avantages que procure le système de la traduction simultanée installé depuis la dernière session. Cette question se rattache très intimement au bilinguisme au pays, et,

(Traduction)

Il convient tout à fait, je crois, de faire ces quelques remarques en anglais. Du fond du cœur je félicite tous les députés qui, à la dernière session, ont voté unanimement en faveur de l'établissement d'un système de traduction simultanée en cette enceinte. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le discours que le premier ministre (M. Diefenbaker) a prononcé ici le 11 août. Le premier ministre a alors dit tout ce qu'il fallait dire sur le sujet, mais il a signalé notamment que dorénavant les députés en général pourront fournir un meilleur apport aux débats de la Chambre. J'en suis sûr, ce nouveau service ne diminuera pas l'enthousiasme manifesté par tant de députés dans l'étude d'une seconde langue.

(Texte)

Au mois de septembre dernier, alors que la session tirait à sa fin, on présentait le bill C-60, visant l'adoption d'une déclaration des droits de l'homme. Cette pièce de législation est en quelque sorte la continuation de la déclaration universelle des droits de l'homme préconisée par les Nations Unies il y a dix ans. Le moment n'est évidemment pas venu de discuter dans son ensemble ce bill, mais je crois cependant devoir signaler qu'il offre un intérêt particulier, vu ses répercussions futures. Je pourrais même dire qu'il s'agit là d'une des plus importantes pièces de législation que le Parlement ait eu à étudier. Pour illustrer un peu l'importance que la population peut attacher à un bill de cette nature, il suffirait de mentionner que, au mois de décembre dernier, dans plusieurs villes du Canada, des journées d'étude ont été tenues afin de souligner le 10e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations Unies. La question s'est souventes fois posée depuis ce temps, à savoir si le bill, tel qu'il est libellé, est suffisant pour protéger adéquatement les libertés individuelles. D'aucuns y répondent par l'affirmative. D'autres soutiennent qu'il serait préférable que cette "clause" soit incorporée dans la constitution du pays. Je me bornerai aujourd'hui à dire que le bill, tel qu'il nous est présenté, est un pas dans la bonne direction, dans la bonne voie, et surtout à souligner l'unanimité qui se fait autour même de son principe.

Le Canada est un pays tout jeune encore, il faut l'admettre. Nous sommes en pleine période de "développement", et je crois pouvoir affirmer sans crainte de me tromper que nous sommes encore très loin du plein épanouissement de notre "développement" économique, politique et culturel.

C'est donc dire que puisque nous jouissons présentement de ces libertés et qu'elles sont nôtres sans que nous nous en rendions même compte,—nous les avons, pour ainsi dire, pénétrées dans notre esprit et dans notre coeur,—il est temps que nous prenions les mesures nécessaires pour les protéger.

Dans bien des pays, si l'on avait adopté des mesures pour protéger les libertés individuelles, on ne verrait pas aujourd'hui les populations sous le joug totalitaire d'un gouvernement qui soumet l'esprit à la matière, les valeurs spirituelles au matérialisme et, enfin, la volonté de la population à la coercition.

Les députés seront appelés à déclarer que les libertés de l'homme ont toujours existé au Canada et continueront à exister.

Je ne veux pas étudier le bill dans tous ses détails, mais je voudrais simplement souligner un article qui me semble important, étant données les répercussions qu'il peut avoir. Je veux parler de la liberté de la presse.

Le rôle que les journaux jouent dans notre système est extrêmement important et il est également lourd de responsabilités. Il est lourd de responsabilités parce qu'il incombe précisément à la presse de former la conscience et l'âme nationale de notre population. Il est de toute importance que cette presse jouisse de la plus grande liberté et qu'elle donne le meilleur d'elle-même, ayant toujours en vue un noble but, et qu'elle vise toujours à respecter les belles traditions de notre journalisme canadien.

Monsieur l'Orateur, la situation financière de notre pays, n'offre, à mon sens, rien d'inquiétant. Fort heureusement, l'honorable ministre des Finances (M. Fleming), qui avait été particulièrement bien préparé au rôle qu'il joue en ce moment, a pris les mesures nécessaires afin de prévenir la situation particulièrement difficile qui s'annonçait. Le seul fait d'avoir relâché le crédit a déjà permis une reprise sensible des affaires et a eu comme conséquence de faire renaître l'optimisme au sein de la population et de donner confiance à tous nos hommes d'affaires. En passant, vous me permettrez bien de le féliciter chaleureusement du grand succès qui a été remporté au cours de la campagne de convertissement de 1958. Au fait, cinq emprunts de la victoire se totalisaient à 6 milliards de dollars et, après à peine quelques jours de campagne, 5 milliards 800 millions

de dollars étaient convertis. A mon sens, un tel succès est tout simplement fantastique, extraordinaire et éclatant.

Bien qu'il ait été mis au défi de le faire, le gouvernement actuel a réussi à réduire les impôts d'un montant de 200 millions de dollars, et ce dans un temps record. Cependant, nous entrevoyons aujourd'hui une stabilisation plus optimiste des affaires du pays.

Si l'on jette, par exemple, un regard dans le domaine de la construction domiciliaire, on constate que tous les entrepreneurs étaient d'accord pour dire que l'année 1958 serait une mauvaise année; ce fut, toutefois, la meilleure que nous ayons connue, et je crois que l'augmentation se chiffre par quelque 110 millions de dollars. De plus, l'année 1959 offre déjà des garanties que la prospérité est en train de se rétablir à demeure chez nous.

Dans le domaine international, il est intéressant de constater les progrès extraordinaires que notre pays, en particulier, a réalisés. Depuis la fin des hostilités, nous avons toujours été dans l'expectative d'une situation qui s'avérait parfois difficile, parfois plus consolante. L'unité qui s'est faite à un certain moment, parmi les nations membres de l'OTAN en particulier, a fait qu'il s'est créé une nouvelle force pour contrebalancer un peu l'influence communiste à travers le monde.

Il me fait plaisir de souligner le rôle de plus en plus important que le Commonwealth est appelé à jouer sur la scène internationale. On doit l'admettre, monsieur l'Orateur, le Commonwealth, il y a peu de temps, était une chose connue seulement de nos gens cultivés. Mais il me semble que, depuis quelques années, depuis quelques mois en particulier, toute la population du Canada s'est ouvert les yeux sur le Commonwealth britannique et s'est rendue compte qu'il y avait là une véritable force, qu'il y avait là des nations qui n'ambitionnaient qu'une chose: la paix dans le monde.

Qu'il me soit permis de signaler en passant que, à mon sens, le plus grand facteur qui ait contribué à faire connaître le Commonwealth et à placer notre pays au sommet des nations du Commonwealth, c'est sans aucun doute la tournée récente du très honorable premier ministre des pays du Commonwealth.

Avec la fin de la guerre, on s'est souvent vu aux prises avec des crises plus ou moins redoutables. Tantôt, ce fut une invasion voilée ou ouverte dans un coin quelconque du monde. Je crois qu'il faut féliciter le Gouvernement qui a manœuvré avec prudence dans ces temps spécialement dangereux pour la paix mondiale. Voisins que nous sommes des États-Unis et étroitement liés que nous sommes à la Grande-Bretagne, notre situation était extrêmement délicate. Membre des Nations Unies et situé aux premières loges si une guerre éclatait, le Canada ne pouvait pourtant pas rester froid et neutre; le Canada devait prendre position, il a prêché la modération. Et il faut prêcher la modération. Nous sommes heureux de constater qu'en prêchant la modération notre Gouvernement s'est montré ferme et fort devant la propagande dangereuse qui déferlait sur le monde.

Permettez-moi également de souligner le plaisir que nous éprouvons de voir que le gouvernement va contribuer d'une façon plus marquée à l'aide aux pays peu évolués.

La faim se fait sentir à travers le monde. Il y a des pays peu évolués qui, autrefois, étaient dans la misère, qui l'avaient été, pour ainsi dire, toujours. Mais, ce qu'il y a de différent aujourd'hui, c'est que, autrefois, ces pays ne savaient pas qu'ils étaient dans la misère parce qu'ils n'avaient aucun point de comparaison. Étant donnés les moyens modernes de communication, les populations des pays économiquement faibles sont maintenant en mesure de se rendre compte de ce qui se passe dans les autres pays. Donc, elles envient ces pays-là et, étant peu évoluées, elles tendent la main au premier qui vient. Or le pain, quand on veut l'avoir, on l'accepte d'où qu'il vienne. C'est pourquoi je crois que le premier devoir de la nation canadienne est d'accepter généreusement les sacrifices qu'on peut lui imposer, sacrifices qui permettront d'aider ces nations peu évoluées pour qu'enfin elles tournent le dos à la propagande communiste et regardent une fois pour toutes en face la lumière que les nations libres font luire devant leurs yeux.

(Traduction)

L'année qui vient, monsieur l'Orateur, nous remettra en mémoire un événement de l'histoire à célébrer de façon spéciale. Dans ma ville de Québec, nous nous apprêtons à célébrer cette année le 200e anniversaire de la bataille des Plaines d'Abraham. Ces cérémonies intéressent ma ville de très près, mais j'invite toute la population à participer à cette célébration et à se rappeler que 1759 a marqué un événement particulier dans l'histoire du Canada. Elle a marqué le début d'une expérience couronnée de succès, qui a obligé deux nationalités à vivre ensemble et à collaborer à la création d'une nouvelle nation.

(Texte)

Nous arrivons maintenant à un tournant extrêmement important de notre histoire nationale. Il faut se souvenir qu'il y a 200 ans, sur les hauteurs de Québec, des soldats s'affrontaient. D'ennemis qu'ils étaient, ils sont devenus des compatriotes, des concitoyens, des amis, des frères qui ont travaillé chacun dans

sa sphère de l'activité humaine, chacun dans son milieu, à l'édification de la nation canadienne. Après 200 ans d'efforts et de voisinage, le peuple canadien sent aujourd'hui la nécessité de s'analyser et de se définir. Les Canadiens, comme l'a écrit l'auteur, sont un peu comme des adolescents qui sont à la recherche de leur âme et d'un idéal.

On a parlé,—on en parle encore d'ailleurs,—d'unité nationale et de canadianisme. Mais on donne toujours à ces termes un sens un peu trop théorique. Ils ont en quelque sorte leur importance en tant qu'ils sont transposés dans le domaine pratique. Le canadianisme est-il une réalité ou une fiction? C'est un fait. Oui, le fait d'être Canadien. C'est le fait de penser et d'agir en Canadien. Pour que ce canadianisme devienne le patrimoine de tous les Canadiens, de quelque origine qu'ils soient, il faut que ces derniers demeurent tous foncièrement attachés à leur origine et qu'ils fassent tous les efforts nécessaires pour se bien comprendre. Le tiers de la nation canadienne, aujourd'hui, est d'origine autre que française ou anglaise. C'est dire que nous avons, depuis quelques années, agrandi la famille canadienne. Il en est, dans d'autres provinces du Canada, qui sont venus chez nous pour nous faire bénéficier de leurs talents. De plus, ils nous ont fait bénéficier de leur fortune, et ce pour le "développement" économique de notre pays.

J'ai la profonde conviction qu'avec le concours de toutes les bonnes volontés, cette unité nationale, dont on parle tellement, est une chose tellement possible qu'elle est sur le point d'atteindre la réalité totale et complète. Si l'on examine, monsieur l'Orateur, les moyens dont nous disposons, nous Canadiens de toutes les origines, les moyens dont nous disposons en commun, on se rend compte qu'il n'y a qu'une seule race, la race canadienne.

On se souvient qu'autrefois, monsieur l'Orateur, l'histoire du Canada était enseignée d'une façon dans certains endroits et d'une autre ailleurs. Aujourd'hui, cette histoire, qui raconte les faits tels qu'ils se sont produits, a fait que nous sommes plus unis. On se rappelle qu'en 1867, de grands Canadiens, Macdonald, Cartier et Brown, se sont compris et ont mis ensemble leur bonne volonté, leurs talents, leur énergie afin de créer la Confédération canadienne dont nous sommes aujourd'hui si fiers.

Ni les Canadiens d'origine anglaise, ni ceux d'origine française, n'auraient pu seuls réaliser la Confédération. Il fallait le concours des deux. Il y a eu là un départ: le départ de l'unité pour laquelle nous devons toujours travailler aujourd'hui et vers laquelle nous devons toujours tendre.

Nous avons aussi une autre chose en commun: l'effort de chaque Canadien en vue du développement culturel, politique et économique de notre pays. Dans le domaine économique, nous observons de chez nous les "développements" formidables de la partie Ouest du pays. Nous sommes aussi assez près des provinces Maritimes pour y constater l'expansion gigantesque qui s'y produit. Quant à nous du Québec, nous avons vu notre économie se transformer complètement, grâce souvent à ces nouveaux Canadiens qui sont venus se joindre à nous.

Au point de vue politique, nous n'avons qu'à jeter un regard autour de cette enceinte pour constater que tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, nous ont donné des députés d'origines différentes qui apportent ici une richesse nouvelle.

Nous avons aussi un autre point en commun: l'effort collectif de la dernière guerre. Aujourd'hui, lorsqu'on parle du *Royal Canadian Regiment* on associe toujours au nom du R.C.R. celui du Royal 22e Régiment.

Monsieur l'Orateur, ce que je vais dire maintenant est peut-être un peu moins important, mais il est bon de le signaler. Il y a également les choses qui font que le type du Canadien devient une réalité. Par exemple, lorsqu'un étranger voit la photographie d'un constable de la gendarmerie royale, une feuille d'érable, un castor, quelle idée se présente à son esprit, sinon le Canada? Non pas une certaine partie du Canada ni les Canadiens de certaines origines, mais bien le Canada tout entier. Il reste cependant qu'à l'intérieur de ce contexte canadien, il y a une province qui nous apparaît un peu différente des autres, parce qu'elle a des lois spéciales et un système scolaire un peu particulier. Je crois, monsieur l'Orateur, exprimer en toute franchise et en toute sincérité le véritable sentiment de la province de Québec. La province de Québec, c'est une province comme les autres; elle désire l'unité complète dans le pays; elle la souhaite ardemment et travaille sans relâche à cette fin. Évidemment, aujourd'hui, les moyens de communication nous permettent de prendre un contact plus fréquent et plus immédiat avec les Canadiens d'autres origines. Nous en sommes heureux, et j'ai la conviction qu'en partant d'ici, de cette enceinte, si tous les membres de ce Parlement s'imprègnent de ce sentiment que le Canada n'est qu'un pays, que les Canadiens, qu'ils parlent une langue ou l'autre, sont tous des Canadiens, ce sentiment fera boule de neige et tout le Canada nous suivra.

Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, je voudrais puiser, dans un volume que j'ai lu il n'y a pas tellement longtemps, un *credo* que l'auteur soumettait aux jeunes Canadiens. Voici ce qu'il écrivait:

Je crois au Canada, fier de son passé, heureux de son présent et confiant en son avenir.

Je crois à la communauté des nations britanniques au milieu desquelles nous avons toujours trouvé la liberté, et en dehors desquelles notre vie nationale ne serait plus aussi indépendante.

Je crois que notre avenir sera plus brillant qu'il n'est même possible de l'imaginer.

Faisons nôtre ce *credo* qui exprime toute la fierté de notre peuple et son ardent désir de voir le Canada se placer au premier rang des nations libres, où il fait si bon de vivre.

(Traduction)

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je propose que la suite du débat soit renvoyée à une séance ultérieure.

(Sur la motion de l'honorable M. Pearson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable M. Diefenbaker, la séance est levée à 4 h. 34.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 janvier 1959.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA "CANADIAN RADIO PATENTS LIMITED"

EFFETS SUR LES FILIALES CANADIENNES DES MESURES AMÉRICAINES CONTRE LES TRUSTS

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Comme les députés le savent, monsieur l'Orateur, un certain malaise a surgi au Canada à la suite d'une décision tendant à la répression des trusts, prise par les États-Unis contre les compagnies mères de filiales canadiennes en raison de la participation de ces dernières à la *Canadian Radio Patents Limited*, société canadienne qui s'occupe de brevets de radio et de télévision. La mesure semble avoir pour objet de forcer les sociétés canadiennes à modifier sensiblement leurs méthodes commerciales qui, à notre avis, ressortissent à la loi canadienne plutôt qu'à celle des États-Unis. D'autres mesures dans le même sens, prises aux États-Unis, ont déjà créé un malaise semblable dans le passé et ont fait l'objet d'observations que le gouvernement du Canada a présentées au gouvernement des États-Unis.

Dans le cas qui nous occupe, j'ai soumis des observations officieuses à l'ambassade des États-Unis, à Ottawa, observations qui ont été suivies d'une note officielle que notre ambassade à Washington a transmise au gouvernement des États-Unis. Le gouvernement du Canada a également exprimé son point de vue au cours des délibérations du comité mixte canado-américain, réuni dernièrement à Ottawa en vue d'étudier la situation économique et commerciale. Le communiqué publié à la suite de cette réunion signalait ce qui suit:

> Il a été convenu que les questions d'ordre général en cause feraient l'objet de plus amples discussions entre les deux gouvernements à l'échelon ministériel, et l'on est en train de prendre des dispositions en conséquence en vue d'une réunion.

Je puis maintenant informer la Chambre qu'on a pris des dispositions en vue de pourparlers entre le procureur général des États-Unis et moi-même. Ces entretiens auront lieu à Washington le 29 du mois courant; ils porteront sur des problèmes que soulève au Canada l'effet produit en notre pays par certaines causes américaines de répression des trusts et sur les moyens éventuels d'y parer.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PLAN DE COLOMBO—DÉPÔT DU SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je désire déposer des exemplaires du septième rapport annuel du comité consultatif du Plan de Colombo. Ce rapport, rendu public aujourd'hui, a été approuvé lors de la réunion du comité tenue à Seattle du 10 au 13 novembre 1958. A cette occasion, j'avais l'honneur de diriger la délégation canadienne.

Ce rapport annuel a pour objet de récapituler les progrès accomplis par les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques dans la réalisation de leur programme d'expansion économique, visant à relever le niveau de vie de leur population. De plus, le rapport résume l'aide apportée aux pays de ce secteur, grâce à cette vaste entreprise, par les pays hors de la zone du Plan de Colombo. Au dernier chapitre, le rapport s'efforce d'évaluer l'importance de la tâche qui reste à accomplir.

Le rapport indique que l'aide totale du Canada en vue de contribuer au progrès économique des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, depuis les débuts du Plan de Colombo en 1950 jusqu'à la fin de 1958, s'est élevée à 288.2 millions de dollars. Ce montant englobe 56.5 millions qu'on a mis jusqu'ici à la disposition des pays de la région au titre des subventions et des prêts en dehors des affectations régulières du plan de Colombo pour l'achat de blé et de farine du Canada.

Au total, l'aide économique accordée aux membres du plan de Colombo dans le Sud et le Sud-est asiatiques par d'autres États membres, depuis 1950, a atteint quelque 5 milliards. Tout en signalant que cette aide de l'extérieur a été un élément important du progrès économique de la région, le rapport souligne que la partie de loin la plus grande des ressources économiques consacrées à la mise en valeur continue de venir des pays de la région.

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

MODIFICATION VISANT LE STATUT DES CITOYENS PAR NATURALISATION

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate) demande à déposer le bill n° C-2 tendant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne.

Des voix: Explications!

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir l'unanimité avec laquelle la Chambre a accueilli cette proposition. J'étais sur le point de dire que si cette modification était adoptée par la Chambre, elle aurait pour effet de placer sur un pied d'égalité les citoyens naturalisés et les citoyens de naissance. La modification adoptée lors de la dernière session n'a pas donné ce résultat.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION TENDANT À FIXER UN MAXIMUM À L'ÉGARD DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboïa) demande à présenter le bill nº C-3 tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION EN VUE DE PERMETTRE L'IMPRESSION EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS DE CERTAINS EFFETS NÉGOCIABLES

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) demande à déposer le bill nº C-4 tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

Des voix: Des explications!

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de décréter que les chèques, traites, chèques de voyage, lettres de change, bons de poste, mandats, versements postaux et toutes autres semblables remises de quelque ministère ou département défini à l'alinéa *f)* de l'article 2 de la *loi sur l'administration financière* ou de quelque corporation de la Couronne figurant aux annexes B, C et D de ladite loi, devront être imprimés en anglais et en français à la fois.

Cette disposition est conforme au principe énoncé dans la *loi sur la Banque du Canada*, dont l'article 21, paragraphe (4), décrète que les billets payables au porteur sur demande, destinés à circuler au Canada et émis par la Banque, doivent être imprimés dans les deux langues officielles.

(Traduction)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[L'hon. M. Pickersgill.]

MODIFICATION EN VUE DE L'IMPRESSION EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS DES EFFETS NÉGOCIABLES

M. Théogène Ricard (St-Hyacinthe-Bagot) demande à déposer le bill nº C-12 tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

Des voix: Explications!

M. Ricard: Monsieur l'Orateur, on se propose, par cette mesure, d'obtenir que tous les effets négociables soient imprimés en français et en anglais.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

AMENDEMENT POUR FIXER UN PLAFOND AU TAUX DE L'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboïa) demande à déposer le bill nº C-5 visant à modifier la loi sur les petits prêts.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LES DRAPEAUX DU CANADA

MESURE VISANT À DOTER LE CANADA D'UN DRAPEAU NATIONAL

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) demande à déposer le bill nº C-6 concernant les drapeaux du Canada.

Des voix: Explications!

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, comme les notes explicatives l'indiquent:

Le Canada devrait avoir un drapeau national distinctif. Ce bill propose un moyen d'atteindre un tel but sans délai. Le gouverneur en conseil devrait, en effet, préparer un modèle dès l'adoption de cette proposition de loi et soumettre ledit modèle à l'approbation des deux Chambres au cours de la session actuelle. Les Canadiens pourraient ainsi posséder un drapeau national distinctif avant la prorogation.

(Traduction)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS AUX JOURS DE FÊTE STATUTAIRES

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam) demande à déposer le bill nº C-7 tendant à accorder aux employés des jours de fête statutaires payés, ainsi qu'une rémunération supplémentaire pour le travail accompli lesdits jours.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

BARÈME DE SALAIRES MINIMUMS POUR LES EMPLOYÉS

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à déposer le bill nº C-8 tendant à établir un salaire minimum pour les employés.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LES FINANCES

IMPRESSION DES EFFETS NÉGOCIABLES ET EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm) demande à déposer le bill nº C-9 portant sur l'impression de certains effets négociables en français et en anglais.

Des voix: Explications!

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, profitant de l'installation du système d'interprétation simultanée, initiative du gouvernement actuel qui concrétise l'unité nationale, je donne les explications de ce projet de loi en français.

L'impression d'effets négociables, en français et en anglais...

Impression dont j'ai l'honneur de proposer l'adoption.

...est conforme au principe établi dans la loi sur la Banque du Canada. Le paragraphe (4) de l'article 21 de cette dernière décrète que les billets payables au porteur sur demande, destinés à circuler au Canada et émis par la Banque, doivent être imprimés dans les deux langues officielles à la fois.

(Traduction)

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION TENDANT À PROTÉGER LE DROIT DE VOTE DES INDIENS

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à déposer le bill nº C-10 tendant à modifier la loi électorale du Canada (Votation aux bureaux provisoires).

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

MODIFICATION VISANT À INTERDIRE LA PUBLICATION DE RÉSULTATS DE VOTES D'ESSAI

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à déposer le bill nº C-11 tendant à modifier la loi électorale du Canada (publication de résultats de votes d'essai).

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

MODIFICATION VISANT À ÉTENDRE LA PORTÉE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX VOTES DES ABSENTS

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill nº C-13 tendant à modifier la loi électorale du Canada.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LES ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATION TENDANT AU RAJUSTEMENT DE LA REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à déposer le bill nº C-14 tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) en ce qui a trait au rajustement de la représentation à la Chambre des communes.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

MESURE TENDANT À ÉTENDRE L'APPLICATION DE LA LOI

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier la résolution suivante qui a été recommandée à la Chambre par son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche en vue d'étendre l'application de la loi depuis le 12 décembre 1958 jusqu'au 12 juin 1962.

La motion est adoptée.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—INTERVENTION DU MINISTRE RÉCLAMÉE DANS LE DIFFÉREND ENTRE LES RÉALISATEURS ET LA SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail en marge du différend qui existe actuellement entre les réalisateurs de la télévision à Montréal et Radio-Canada, lequel paralyse actuellement le réseau français dans tout le Canada.

Le ministre ne croit-il pas qu'il devrait, en toute justice, intervenir dans ce différend, en vertu de l'article 56(1) qui dit que, lorsque le ministre le juge opportun, il peut, sur demande ou de son propre chef, procéder ou faire procéder aux enquêtes qu'il croit utiles sur des questions industrielles?

Dans les circonstances, vu cette déclaration et cet article, je demande au ministre si le présent conflit...

(Traduction)

Des voix: Règlement! Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit avoir achevé la question, mais je le prierais de m'assurer, avant que je lui laisse la parole, qu'il ne s'agit pas de la même question qu'il a posée vendredi dernier.

L'hon. M. Chevrier: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas la même question. Celle-ci se fonde sur l'article 56(1), que je viens de consigner au hansard.

(Texte)

J'en étais rendu à la question elle-même et je voulais demander à l'honorable ministre si, nonobstant l'article que je viens de citer, il prétend encore, comme il le faisait vendredi, qu'il ne peut intervenir dans ce conflit.

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): En réponse à la question qu'a posée aujourd'hui l'honorable député de Laurier, puis-je signaler que si la question, ainsi qu'il le prétend, n'est pas semblable à celle qu'il a posée vendredi dernier, elle appelle la même réponse.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE ZINC—À PROPOS DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Je me demande s'il pourrait nous dire quelles dispositions ont été prises, par lui ou par son ministère, pour donner suite aux recommandations de la Commission sur les pratiques restrictives commerciales touchant la *Zinc Oxide Company of Canada Limited*, et l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company Limited?*

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. En réponse, je tiens à l'informer que l'affaire a été déférée à un conseiller juridique qui doit examiner les faits et nous faire savoir s'il y a lieu d'entamer des poursuites. Nous pensons que cette opinion nous sera communiquée sous peu.

M. Howard: Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? Le ministre nous dirait-il le nom de l'avocat dont il a retenu les services?

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député me permettrait de tenir sa question pour préavis. Je voudrais m'assurer, même si je n'y vois aucun inconvénient, s'il conviendrait que je révèle le nom de l'avocat.

M. Howard: Très bien. Je signale que d'après les journaux...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre!

LES PONTS

MONTRÉAL—DÉCLARATION PORTANT SUR LA FERMETURE DES VOIES VÉHICULAIRES DURANT LES RÉPARATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable député de Sainte-Anne (M. Loiselle) s'est enquis de la circulation des voitures sur le pont Victoria lorsque la structure devra en être modifiée en raison de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent.

D'après la direction, les travaux de canalisation du Saint-Laurent ont imposé certains travaux de réfection, sur le pont Victoria, afin de ménager, pour les voitures, une seconde voie qui serait tout à fait indépendante du mouvement des navires à l'écluse de Saint-Lambert. On tente par tous les moyens de coordonner, d'organiser et d'accélérer ces travaux afin d'incommoder le moins possible les voyageurs. A compter de mai, la route en aval sera fermée à la circulation des voitures durant huit à dix semaines. Deux équipes d'ouvriers seront affectées aux travaux afin d'abréger la période de fermeture de cette voie. Les travaux sur la route en amont ne commenceront que vers avril 1960.

Afin de diminuer les retards, durant les travaux, il y aura circulation en sens unique sur le pont entre sept heures et neuf heures du matin et quatre heures et six heures de l'après-midi. Les premières heures seront réservées à la circulation en direction de Montréal et les heures du soir à celle qui se dirige vers St-Lambert. On remarquera qu'une voie demeurera ouverte en tout temps et que la plan tracé est destiné à réduire les inconvénients au minimum.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question qui s'inspire de l'énoncé du ministre. Vu que le travail relatif à l'aménagement ferroviaire du pont est loin d'être aussi urgent que celui qui concerne la navigation,

le ministre aura-t-il l'obligeance de demander aux dirigeants du National-Canadien de retarder ces travaux jusqu'après la construction du pont Champlain?

L'hon. M. Hees: J'en parlerai à la direction et je verrai si la chose est possible.

LA NAVIGATION

INTERVENTION RELATIVE À LA NAVIGATION HIVERNALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports (M. Hees).

L'honorable ministre pourrait-il nous dire si son ministère a décidé de maintenir la navigation entre Québec et Montréal au cours de l'hiver?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, s'il vous plaît, de prendre cette question comme avis et j'y répondrai demain en français.

(Traduction)

L'ÉNERGIE

LE FLEUVE COLUMBIA—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UN ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je m'excuse d'employer si souvent l'expression "étant donné", mais il faut imputer cette répétition au souci que j'ai habituellement de m'en tenir aux formes prescrites.

Étant donné que le communiqué remis aux journaux le 5 décembre 1958 par le ministre des Travaux publics se lisait en partie ainsi qu'il suit:

> Des mesures seront prises sans délai pour la mise au point d'un accord canado-américain permettant une mise en valeur du fleuve qui, tout en se fondant sur la collaboration et la coordination des opérations, gardera au Canada la propriété et la direction des ouvrages aménagés sur le parcours canadien du fleuve.

Et étant donné les déclarations réitérées du premier ministre de la Colombie-Britannique au sujet de cet aménagement du Columbia et la grande importance que revêt cette question pour la population de la Colombie-Britannique, le ministre dira-t-il à la Chambre où en sont les pourparlers en vue d'un accord sur ce sujet entre le Canada et les États-Unis?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Je tiens à remercier le député de Kootenay-Ouest de m'avoir préavisé de sa question. Je répondrai qu'au cours de la deuxième partie de l'année dernière, le gouvernement canadien en est venu à reconnaître que, pour autant qu'il pouvait en juger, l'aménagement en collaboration du bassin du Columbia serait le genre d'aménagement le plus propre à assurer une plus grande quantité d'énergie à meilleur marché pour le Canada et les États-Unis.

Par suite, comme on l'a déclaré le 5 décembre 1958, on a aussitôt pris des mesures pour négocier un accord avec les États-Unis en vue d'entreprendre en commun l'aménagement du Columbia. Des pourparlers se poursuivent entre des hauts fonctionnaires du Canada et des États-Unis pour hâter l'affaire. Comme les pourparlers sont en cours, il ne semblerait pas à propos d'ajouter quoi que ce soit à ce sujet pour l'instant. Dans l'intervalle, des hauts fonctionnaires de mon ministère discutent, avec des hauts fonctionnaires du gouvernement de la Colombie-Britannique, des aspects techniques de l'aménagement du Columbia.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

TENUE D'UNE CONFÉRENCE SUR LES RELATIONS FISCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Est-ce qu'il pourrait nous dire s'il a l'intention de convoquer les représentants des provinces lors d'une conférence sur les relations fiscales durant la présente session, ou bien avant la fin de l'année 1959?

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je n'ai rien à dire à ce sujet pour le moment, si ce n'est que j'ai adressé, le 15 janvier dernier, aux premiers ministres des diverses provinces une lettre que vous voudrez bien me permettre de lire:

> Dans le discours lu aujourd'hui par Son Excellence le Gouverneur général à l'occasion de l'ouverture du Parlement se trouvaient deux paragraphes intéressant tout particulièrement les gouvernements provinciaux. Je vous écris donc pour vous faire part de leur contenu et pour vous demander de bien vouloir collaborer à la proposition du second. En voici la teneur:
>
> Mon gouvernement recommandera une modification à la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, afin de prolonger d'une autre année l'augmentation apportée l'an dernier à la part provinciale des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Mon gouvernement souhaite que toute la question des relations d'ordre financier entre le Dominion et les provinces fasse l'objet d'une étude en commun sérieuse et suivie. Tous les gouvernements provinciaux sont priés de consentir à l'utilisation, à cette fin, des rouages du présent comité permanent fédéral-provincial sur les questions fiscales et économiques, travaillant sous la direction d'un comité composé du ministre des Finances et de tous les trésoriers provinciaux. Le ministre des Finances se mettra en rapport avec votre ministre des Finances en vue de préparer une réunion du comité des ministres projeté.

L'hon. M. Martin: Ceci signifie qu'il n'y aura pas de conférence.

LE BÉTAIL

LA RAGE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA LUTTE CONTRE CETTE MALADIE ET DE L'INDEMNISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture quelles mesures prend son ministère pour enrayer la propagation croissante de la rage. Le ministre envisagerait-il sérieusement de verser des indemnités à l'égard des animaux ainsi perdus? Dans ma circonscription, cette maladie redoutée a atteint des proportions alarmantes et le nombre de cas est très élevé.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tout animal soupçonné d'avoir la rage fait l'objet d'un examen complet lorsque son cas nous est signalé. Les animaux exposés à la maladie sont mis en quarantaine et, dans le cas des personnes exposées à la maladie, on prévient aussitôt les autorités médicales, qui reçoivent d'amples détails. Tout le travail diagnostique relatif à la rage chez les animaux s'effectue au ministère, aux laboratoires de l'Institut de recherches sur les maladies des animaux. Les problèmes posés par la surveillance des chiens se discutent avec les autorités municipales, qu'on exhorte à adopter des mesures appropriées de répression. Dans les régions infectées, des cliniques d'immunisation gratuite contre la rage s'ouvrent à tous les animaux familiers. Depuis le 1er avril 1958, 17 comtés de l'Ontario ont accueilli 333 cliniques d'immunisation gratuite contre la rage; on y a vacciné 92,000 chiens ou chats.

Ce travail d'élimination, y compris les enquêtes, la quarantaine et les cliniques de vaccination gratuite ont si bien empêché la rage de se propager parmi les chiens qu'il ne s'est pas produit durant l'épidémie actuelle un seul cas où la rage ait été transmise d'un chien à un autre. Ce fait est important car les humains contractent généralement la rage d'un chien infecté.

Les renards sauvages sont les principaux porteurs du virus de la rage, et l'incidence de cette maladie croît au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des renards. Afin d'aider à l'extermination des renards, le gouvernement ontarien applique divers programmes de primes. Les vétérinaires du gouvernement complètent certaines mesures d'enrayement réglementaires par une publicité appropriée et des campagnes d'éducation.

La loi sur les épizooties ne prévoit des indemnités que lorsque l'abattage des animaux est ordonné. Cette mesure est prise pour prévenir les épizooties. La transmission de la rage tient à l'introduction du virus propagateur dans la chair de l'animal, qui se produit principalement par la morsure d'une bête infectée. La rage se transmettant ainsi, on ne peut en empêcher la propagation en ordonnant l'abattage du bétail infecté ou exposé.

Les indemnités sont normalement versées pour deux catégories de maladies. Premièrement, lorsqu'il est nécessaire d'exterminer les animaux infectés ou exposés pour arrêter la propagation d'épizooties sérieuses. La fièvre aphteuse et le rouget des porcs en sont des exemples. En second lieu, une indemnité est prévue dans le cas des programmes visant à extirper des maladies comme la tuberculose et la brucellose, lorsqu'il existe des méthodes satisfaisantes permettant d'identifier les animaux infectés. Pour freiner l'infection et, éventuellement, l'enrayer, on ordonne la destruction des animaux, pour lesquels il est versé une indemnité.

Vu la nature de la rage et le fait que les moyens de diagnostic permettant de déceler la maladie chez les animaux vivants font absolument défaut, on ne peut pas ordonner l'abattage du bétail comme mesure prophylactique.

LES PORTS

PICTOU (N.-É.)—DEMANDE D'UTILISATION D'UN BRISE-GLACE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre ou son ministère ont-ils reçu des demandes les priant d'envoyer un brise-glace pour enlever les fortes glaces au large du port de Pictou afin de permettre l'expédition de constructions préfabriquées depuis l'usine de l'*Eastern Woodworkers Limited*, à New-Glasgow, et afin de prévenir la possibilité d'un ralentissement des travaux? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures prend-t-on à cet égard?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu une demande en ce sens, mais l'état des glaces dans le port de Pictou est tel qu'il faudrait deux de nos plus gros brise-glace pour

exécuter la tâche. Nos brise-glace étant fort occupés à l'heure actuelle, nous avons proposé aux intéressés d'autres moyens de transporter les marchandises.

M. Robichaud: C'est un supplément de frais pour la société en cause.

LA FAMILLE ROYALE

PRÉSUMÉE INTENTION DE PUBLIER UN COMPTE RENDU INTIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser au premier ministre une question se rapportant à l'avis publié par le *Star* de Toronto suivant lequel ce journal ferait paraître un compte rendu intime et révélateur de l'activité de la maison de la reine. Le gouvernement envisage-t-il de prendre une mesure analogue à celle qu'a prise la Couronne, en Angleterre, qui a contesté devant les tribunaux le droit d'un journal anglais de publier un tel compte rendu?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Non.

LE COMMERCE

LA RUSSIE—DÉCLARATION AU SUJET DE LA PROLONGATION D'UN ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en sont les négociations avec l'URSS en vue de prolonger l'accord entre le Canada et l'Union soviétique sur le blé et le commerce? Le ministre peut-il nous dire si nous pourrons fournir la quantité de quinze millions de boisseaux prévue par le passé?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Je remercie l'honorable député de son préavis. Le présent accord sur le commerce entre le Canada et l'URSS, accord aux termes duquel l'URSS s'est engagée, entre autres choses, à acheter annuellement au moins 400,000 tonnes de blé, soit environ 15 millions de boisseaux ainsi qu'il a été mentionné, se terminera à la fin du mois de février. Des discussions préliminaires entre des représentants des deux pays se poursuivent actuellement à Ottawa en vue d'en arriver à un renouvellement de l'accord sur le commerce. Parmi toutes les denrées que nous voulons exporter à l'URSS, nous attachons toujours une grande importance au blé. Même si j'ai bon espoir qu'on en viendra à une entente satisfaisante, je ne suis en mesure de faire aucune prédiction au sujet du résultat des négociations qui se poursuivent actuellement.

LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉSUMÉS EMPLACEMENTS DES BASES DE FUSÉES ANTI-AÉRIENNES BOMARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Bien que je reconnaisse qu'il n'est pas souhaitable de révéler l'emplacement exact de certains types d'installations destinées à la défense, étant donné l'importance de la question, je voudrais savoir si le ministre peut maintenant confirmer la nouvelle de toute la *Presse canadienne* qui a été publiée par tout le pays la semaine dernière et selon laquelle l'une des deux bases de fusées anti-aériennes Bomarc devant être édifiées au Canada sera située près de North-Bay.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. Je lui répondrai que plusieurs emplacements situés dans le nord de l'Ontario et du Québec, y compris celui qu'il a mentionné, ont été examinés et que des analyses de la nature du sol ont été faites pour divers projets touchant la défense. Aucune décision ne peut être prise avant que tous les rapports aient été reçus et étudiés.

De toute manière, nous n'avons jamais eu pour habitude d'annoncer l'emplacement précis et l'objet des installations destinées à la défense.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 16 janvier, sur la motion de M. W. H. Jorgenson, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): En prenant part à ce débat, monsieur l'Orateur, je dois d'abord, comme la Chambre s'y attend, féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Jorgenson et Fortin). Je le dis très sincèrement. A ce qu'il m'a semblé, le motionnaire, l'honorable député de Provencher, s'est exprimé en termes réfléchis et mesurés et avec autant d'objectivité qu'on pouvait s'y attendre dans une telle situation. Je le félicite très sincèrement d'avoir bien amorcé ce débat.

Je tiens aussi à féliciter l'honorable député de Montmagny-l'Islet, d'autant que c'était là son premier discours. Il a parlé avec conviction et éloquence, et, à la fin de son discours, il a fait un appel à l'unité nationale qui a sans doute touché chacun des membres

de la Chambre. Je suis sûr que tous les députés partagent le même idéal d'unité nationale dont a parlé si éloquemment l'honorable député.

Peut-être m'est-il également permis, monsieur l'Orateur, de féliciter ici le premier ministre de son état de santé et de sa vigueur à sa rentrée au Canada après une tournée mondiale qui a dû lui être aussi stimulante et précieuse qu'elle a été sans doute épuisante. Nous nous rappelons, monsieur l'Orateur, la grande fatigue qu'une tournée semblable avait occasionnée à son prédécesseur, le très hon. Louis St-Laurent. Celui-ci l'avait entreprise après six années d'un travail ardu au poste de premier ministre, ce qui ne pouvait manquer de lui imposer un effort physique plus grand encore qu'il ne l'aurait été en d'autres circonstances. Le discours du trône fait mention des visites que le premier ministre a faites aux pays du Commonwealth. Je ne doute pas qu'il nous fera, peut-être lorsqu'il prendra la parole après moi, un récit de ce voyage qui, pour employer les termes mêmes du discours du trône, a raffermi et ravivé nos étroites relations avec les pays du Commonwealth.

J'ai l'intention, monsieur l'Orateur, de me reporter au discours du trône, comme la Chambre doit s'y attendre, pour examiner et critiquer certains aspects de la politique du gouvernement. Évidemment, je ne puis traiter aujourd'hui un aussi vaste sujet, mais d'autres occasions se présenteront. Pour cette fois, même si je vais parler longuement, je le crains, je choisirai pourtant mes sujets. Le discours du trône est une liste de propositions du gouvernement. C'est l'éloge pas très subtil de la politique du gouvernement, attribué, comme d'habitude, au représentant au Canada de Sa Majesté par le gouvernement du jour, qui assume la responsabilité du fond du discours. Il donne une impression bien trompeuse sur certains points en ne donnant aucune impression sur l'état de la nation en janvier 1959, car il mentionne avec beaucoup d'indifférence certains des problèmes les plus difficiles et dangereux qui aient assailli notre pays depuis de longues années. On ne s'en douterait jamais, monsieur l'Orateur, en se référant au texte du discours du trône.

Comme l'an dernier, le discours se comprend plus par ses omissions que par ce qu'il contient. M. Arthur Blakely, chroniqueur de la *Gazette* de Montréal, a parlé, en commentant le discours l'autre jour, des sujets tabous qui n'y figuraient pas. Ce ne sont pas des sujets tabous, monsieur l'Orateur, mais ils sont certes demeurés sans mention. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, l'opposition loyale de Sa Majesté, nous proposons de les mentionner durant le présent débat. Je m'empresse de rectifier cette omission sur-le-champ.

Le discours mentionne, au début, la visite prochaine de Sa Majesté et du prince Philippe. Comme je l'ai dit l'autre jour quand le premier ministre a fait mention de leur venue, je suis certain que tous, des deux côtés de cette Chambre, nous nous réjouissons de cette prochaine visite et que nous nous joindrons à tous les Canadiens pour offrir nos vœux de bienvenue à Sa Majesté et à son époux. Je pense que je devrais ici dire un mot de la courte visite du prince Philippe l'automne dernier. Bien que cette visite ait été de courte durée et bien chargée, le prince a tout de même pris le temps de se rendre à Springhill et d'exprimer, en cette pénible occasion, tout le bouleversement et le chagrin que tous les Canadiens ont éprouvé en face de la catastrophe qui a frappé cette ville minière, catastrophe qui nous a aussi remplis d'admiration devant le courage indomptable qu'ont montré ces gens éprouvés encore une fois. Tous les Canadiens ont sympathisé avec cette collectivité que j'ai osé qualifier de collectivité méritant la croix de George. Cependant, la sympathie à elle seule ne suffit pas et le Parlement doit la concrétiser afin de restaurer et de maintenir la vie économique de cette collectivité.

Le discours contient ensuite quelques paragraphes sur les affaires internationales. Nous aurons bientôt, j'espère, l'occasion de discuter ces questions plus à fond car la situation mondiale actuelle et la manière dont le Canada y contribue me paraissent motiver un débat sur ce sujet, dès que ce sera possible. Le discours traite de la situation internationale en termes si généraux qu'il ne nous éclaire guère quant aux problèmes concrets que pose pour nous et pour le Canada la situation internationale.

Le discours mentionne, il va sans dire, la nécessité du maintien de la paix. Cette nécessité, nous la reconnaissons tous.

Il est peut-être réaliste de dire que, pendant l'année, on a fait peu de progrès, malheureusement, en vue de répondre à ce besoin d'une paix durable. Certes, les preuves de progrès à cet égard que relève le discours du trône sont peu impressionnantes. Il est question de progrès dans le domaine du désarmement; mais tout ce qui témoigne de ce progrès c'est la rédaction d'un accord en vue de la cessation des essais d'armes nucléaires; on dit que c'est là un début prometteur. Je suppose, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit de l'accord technique rédigé par la conférence d'experts à Genève; or, lorsque l'accord a été étudié sur le plan politique, on n'a pas tardé à se rendre compte qu'il était beaucoup plus facile d'en arriver à un tel

accord technique qu'il ne le sera d'en arriver à une entente politique, sans laquelle l'accord technique ne signifie pas grand-chose.

Le dicours du trône fait aussi mention de l'avantage qu'il y aurait à conclure une entente internationale en ce qui concerne la maîtrise de l'espace interplanétaire.

Devant des circonstances que nous pouvions à peine envisager il y a environ un an, je reconnais que, sur le plan international, rien ne se révèle plus important que le travail persévérant et constructif qu'accomplissent les Nations Unies (et ce n'est peut-être que le seul endroit où ce travail puisse s'accomplir) en vue de soumettre ces nouvelles dimensions de temps et d'espace à quelque réglementation internationale avant que l'occasion nous échappe. Le ministre des Affaires extérieures (M. Smith) et ceux de ses collègues qui ont tellement travaillé pour le Canada lors de la récente réunion de l'ONU admettront avec moi, je pense, que le travail amorcé lors de cette réunion pour atteindre cet objectif ne nous permet pas (et je m'efforce de trouver ici des termes pondérés) d'entretenir des espoirs trop optimistes quant à la facilité de réaliser cet objectif. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, leur souhaitons tout le succès possible, et nous tâcherons, par tous les moyens, de soutenir tout effort de leur part en vue de le réaliser.

Ainsi qu'on l'a souvent répété dans cette Chambre, ces questions primordiales de guerre et de paix devraient, si nous pouvons y parvenir, être discutées sans esprit de parti, et les décisions prises devraient aussi être déliées de tout esprit de parti. Non que cela exclut la possibilité de divergences de vues, car il y en aura, et peut-être en mentionnerai-je quelques-unes avant de terminer, cet après-midi. Au moins devons-nous toujours essayer de nous entendre; et j'ai la conviction que nous pourrons nous entendre quant aux objectifs, même si nous ne nous entendons pas toujours sur les méthodes. Si nos amis et nous n'arrivons pas à résoudre ces questions primordiales, comme je les ai appelées, que sont la guerre et la paix, rien des autres choses que je pourrais mentionner cet après-midi, quelle que puisse être leur importance immédiate, ne pourra, en définitive, compter pour beaucoup.

Je veux maintenant en venir à certains problèmes qui concernent notre pays, problèmes qui sont apparus à l'étude du discours du trône et qui tiennent à l'attitude négative ou autre du gouvernement à leur égard. Le gouvernement actuel a maintenant eu environ un an et sept mois pour montrer ce qu'il peut faire. Il a eu assez de temps pour montrer clairement ses méthodes et ses procédés, sinon ses lignes de conduite. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'avis, qu'il a fait preuve d'une sorte de génie à s'écarter de la ligne droite et régulière pour se jeter dans la confusion, la contradiction, l'instabilité chancelante et, ajouterai-je, à s'appuyer positivement sur un seul homme et négativement sur l'ancien gouvernement. Ses mouvements hésitants, incertains, son manque d'assurance et de fermeté dont je donnerai bien des preuves cet après-midi font un pénible et décevant contraste avec le flot de paroles impétueuses, confiantes, les exhortations qui coulaient habituellement, non sans quelque incohérence parfois, des lèvres de ses députés.

Nous pensons aux déclarations ronflantes des campagnes électorales, aux grandes promesses faites à la légère, dans chaque région du pays, à toutes les classes de notre peuple. Nous pensons à toutes ces promesses répandues au hasard, en ces temps d'insouciance, avec désinvolture mais dont ils sont maintenant les prisonniers; c'étaient des promesses qui allaient de la protection contre la misère du chômage à la libération des peuples esclaves de l'Europe de l'est. C'étaient des promesses plus faciles à faire qu'à tenir, ainsi que le leur a rappelé récemment l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne) dans un très intéressant discours radiodiffusé qu'il a prononcé dans sa circonscription. Je ne sais pas si ce discours radiodiffusé a eu pour effet son déplacement de son ancien siège à celui qu'il occupe en ce moment au fond de la Chambre.

Une voix: Il est maintenant au premier rang.

L'hon. M. Pearson: Nous pensons aussi à la violence sans mesure des attaques que des députés qui faisaient alors partie de l'opposition ont dirigées contre le précédent gouvernement à cause des excédents budgétaires, des mesures anti-inflationnistes, de ces mesures fiscales, commerciales et monétaires qui ont fait que l'économie du Canada, à cette époque-là, a fait l'envie du monde.

Comme vous vous le rappelez, monsieur l'Orateur, tout cela devait prendre fin. C'est fini, mais pas de la façon qu'espéraient nos honorables amis. Les impôts devaient diminuer et les services se maintenir à la hausse. Comment? Cela devait se faire au moyen du demi-milliard de dollars plus ou moins qu'on économiserait en éliminant le gaspillage et la prodigalité. Les versements de sécurité sociale, les subventions aux provinces, les prix agricoles, les salaires, l'emploi, le prestige du Canada dans le monde, tout cela devait augmenter sans diminution de la valeur du dollar ou, loin de nous cette pensée, sans aucun vestige de ce terrible héritage de monnaie chère, légué par les libéraux.

Qu'avons-nous maintenant, monsieur l'Orateur? Le présent débat va tirer la situation

au clair et révéler la vérité qui se cache derrière les propos optimistes et fantaisistes que les membres du gouvernement ont tant multipliés pour saluer la nouvelle année. En toute vérité, les choses sont aujourd'hui bien différentes de la vision du "Paradis retrouvé" que les torys faisaient miroiter si joyeusement le premier avril dernier. Désarroi et contradiction, maladresse et gaucherie, telles sont les caractéristiques les plus remarquables de l'activité du gouvernement actuel. Voilà ce que j'espère démontrer d'une manière qui peut-être convaincra même certains des honorables vis-à-vis.

La plupart des éléments de preuve que je produirai relativement à cette déclaration auront trait à des questions d'économie, de finances et de défense. Mais il est une question que j'aimerais aborder tout d'abord. Comme les députés le savent, nous sommes saisis d'un projet de déclaration des droits. Il traite de la question des droits de l'homme que tous les députés, d'un commun accord, souhaitent protéger et favoriser, même si nous divergeons nettement d'avis, peut-être, sur les meilleurs moyens d'y parvenir. A coup sûr aucun libéral ne peut être autre chose qu'un champion des droits et des libertés de l'homme libre contre les injonctions arbitraires et les pressions, quelle qu'en soit la source.

C'est ce qu'a été le libéralisme au cours des années et dans tous les pays; il a combattu les privilèges et les pouvoirs injustes et il ne l'a fait nulle part ailleurs plus vigoureusement que dans notre propre pays. Toute l'histoire canadienne en est une preuve.

Le bill a aussi subi une première lecture dans cette Chambre et même une deuxième lecture dans l'opinion publique. Ses dispositions ont été examinées minutieusement par une foule de personnes fort compétentes et au-dessus de toute considération politique pouvant diminuer leur activité. On a trouvé que sous sa forme actuelle le bill laissait à désirer. En troisième lieu, monsieur l'Orateur, il est maintenant évident, par suite de l'étude qui en a déjà été faite, que ce bill, tel qu'il est actuellement rédigé, est insuffisant. Il est tout aussi évident, j'espère, que tout projet de loi présenté au sujet de cette question fondamentale devrait, quant à toutes ses dispositions, recevoir ici l'appui le plus total et le plus dénué d'esprit de parti.

J'espère par conséquent qu'on renverra ce projet de loi, ce bill qui a déjà été lu pour la première fois, à un comité mixte des deux Chambres, ainsi qu'on l'a fait dans le passé alors que cette question était à l'étude, afin que ce comité nous soumette un rapport et des recommandations.

[L'hon. M. Pearson.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Quand le projet de loi a-t-il déjà été étudié, quand un projet de loi a-t-il été étudié?

L'hon. M. Pearson: Le très honorable député sait fort bien que cette affaire a été par deux fois, ces dernières années, renvoyée à un comité mixte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette affaire.

L'hon. M. Pearson: J'ai dit que ce projet de loi, qui soulève la question des moyens à prendre en pareille matière, devrait être déféré à un comité mixte qui ferait rapport et présenterait à la Chambre des recommandations lui permettant de prendre, pour atteindre ces fins que nous souhaitons tous atteindre, des dispositions plus efficaces que nous ne pourrions jamais espérer en prendre à partir du projet de loi dont nous sommes saisis. Je fais cette proposition en espérant qu'elle se recommandera d'elle-même au gouvernement et que la question recevra un appui général et dénué d'esprit politique, tant ici qu'à l'autre endroit.

Je tiens maintenant à dire quelques mots,—en vérité, j'ai plus que cela à dire,—sur la situation économique à laquelle notre pays fait aujourd'hui face. Elle nous présente un tableau de récession et de chômage. On y voit aussi que l'inflation et la hausse des prix deviennent de plus en plus dangereuses. Le tableau signale donc un double danger. Il n'est pas exagéré de dire que nous faisons actuellement face à la situation la plus grave que nous ayons connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ce dont le ministre des Finances conviendra peut-être avec moi.

Le ministre de la Justice a montré de nouveau, dans un discours prononcé il y a une quinzaine de jours, que le gouvernement en place, qui est entré en fonction en juin 1957, espère toujours, en janvier 1959, rendre responsable de ses propres péchés d'omission et de commission et de sa propre incapacité la ligne de conduite du précédent gouvernement. Il n'est pas douteux que le premier ministre, quand il prendra la parole après moi, va tenter la même chose avec son habituelle vigoureuse rhétorique. Sans aucun doute il va dire: "Qu'avez-vous fait en 22 ans?"

L'hon. M. Churchill: C'est vrai. Qu'avez-vous fait?

L'hon. M. Pearson: Je peux répondre à cette question. C'est une question intéressante et elle ne me gêne pas le moins du monde. Ce procédé a été employé par le premier ministre pour se dégager. Il n'est pas douteux qu'il dira: "Votre ligne de conduite est la cause de tout; nous faisons de notre mieux

pour tirer le meilleur parti possible de ce misérable héritage."

Une voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: Quelqu'un dit "Bravo!" J'aurai quelques mots à dire dans un instant au sujet de ce "misérable héritage". Néanmoins, alors que le ministre de la Justice a parlé de la façon que l'on sait et que le premier ministre va faire de même dans un instant, le ministre du Commerce, dans son rapport de fin d'année, prétend que nos problèmes économiques présents sont,—je cite, —"dus à des causes internationales". Et le premier ministre a dit lui-même, lorsqu'il a fait son rapport sur les ondes le 21 décembre, qu'ils font partie,—et je cite de nouveau,— "d'un ralentissement économique à l'échelle mondiale". Mes honorables vis-à-vis font mieux de décider quelle est la cause de ces ennuis. Je regrette que le ministre de la Justice ait été appelé hors de la Chambre, car je n'aime pas parler de lui en son absence.

Une voix: Le voici.

L'hon. M. Pearson: Je regrette vraiment de priver le ministre de la Justice de cette cigarette.

L'hon. M. Fulton: Je l'avais finie, de toute façon.

L'hon. M. Pearson: Sans doute, le ministre, dans son discours prononcé au Château Laurier l'autre soir, a semé l'agitation parmi les jeunes conservateurs, en leur dépeignant l'horrible héritage reçu par le gouvernement en place.

Une voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: L'honorable député dit "Bravo!".

Une voix: Le *Beacon Arms*.

L'hon. M. Pearson: Très bien, le *Beacon Arms*. Pour ce qui est de cet affreux gâchis, comment le sous-ministre adjoint du Commerce l'a-t-il peint le 10 novembre dernier? Le sous-ministre adjoint du Commerce occupe un poste depuis l'élection du très honorable premier ministre lui-même; et, soit dit sans la moindre pensée politique, ce monsieur est vraiment en très bons termes avec le gouvernement actuel. Voici donc comment ce fonctionnaire nommé par le gouvernement, le sous-ministre adjoint du Commerce, a peint l'affreux gâchis laissé par l'ancien gouvernement. Voici ses propres paroles:

> Un essor formidable a marqué au Canada les années 1950. Au cours des sept années allant de 1950 à 1957,...

Je m'étonne qu'il se soit arrêté à 1957. J'espère qu'il n'a pas perdu son emploi à cause de cela.

> ...le produit national brut du Canada est passé de 18 milliards de dollars à 31 milliards et demi, un accroissement de 75 p. 100 et, durant notre dernière période de grande prospérité de 1955 et 1956, l'économie canadienne a connu, pour ce qui est de l'ensemble de la production matérielle, l'augmentation la plus rapide enregistrée depuis la fin de la guerre.

Voilà la situation dont les honorables vis-à-vis ont hérité. Il y a peut-être lieu de rappeler également au ministre de la Justice les paroles que le ministre des Finances prononçait à Toronto un an auparavant, peu après que l'héritage ait été reçu avec tant de joie. Voici ce que le ministre a dit, pas longtemps après avoir reçu cet "horrible héritage":

> S'il s'agit d'une situation nationale critique, tout ce que je peux dire, c'est que presque tous les pays du monde souhaiteraient pareille situation nationale.

Alors, la situation critique avait commencé à se dessiner après novembre 1957. Ce stratagème en vue d'essayer de tout imputer aux libéraux n'a plus aucun effet, et mes honorables vis-à-vis pourraient peut-être y renoncer désormais. Même si leurs accusations étaient vraies, et bien entendu elles ne le sont pas, comme je l'ai démontré par les propos mêmes des honorables vis-à-vis...

L'hon. M. Fleming: Vous n'avez rien fait de semblable.

L'hon. M. Pearson: ...le gouvernement a eu plus d'un an et demi pour agir en la matière.

L'hon. M. Fulton: Et nous avons agi.

L'hon. M. Pearson: Ils seront jugés par leurs actions...

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Pearson: ...de l'an passé et de l'année à venir, et non par les nôtres d'il y a dix ans. Je suis certain qu'ils aimeraient bien être jugés sur nos programmes d'il y a dix ans, mais ça ne marchera pas.

L'hon. M. Pearkes: Ce jugement a déjà été rendu.

L'hon. M. Pearson: Vu que le présent gouvernement tient à condamner les programmes du gouvernement qui l'a précédé, peut-être devrais-je ici rappeler ce que comportaient ces programmes. Le gouvernement aurait peut-être avantage à suivre de bons programmes à l'avenir et je me propose de faire une révision "bienveillante", comme disait M. Humphrey Mitchell, des programmes du gouvernement précédent.

Pendant que nous étions au pouvoir, les programmes libéraux d'ordre fiscal, monétaire et économique étaient judicieux, stables,

—et la stabilité est importante,—souples et promis au succès. Ils ont permis à ce pays de joindre un remarquable développement économique à une raisonnable stabilité monétaire. Ces mesures offraient en effet un contraste avec les actions irrationnelles du présent gouvernement, et, comme je l'ai dit déjà, elles ont aidé à faire du Canada l'objet d'envie du monde entier. Le gouvernement précédent n'a pas hésité à prévoir un déficit dans son budget lorsqu'une récession menaçait. Nous n'avons pas hésité à fixer les impôts de façon à produire un excédent lorsque l'inflation représentait le plus grand danger. Les honorables vis-à-vis se sont récriés, lorsqu'ils étaient dans l'opposition et au cours de la campagne électorale, contre l'injustice d'un excédent budgétaire et l'immoralité d'un budget non équilibré. Mais que ne donneraient-ils pas maintenant pour une part de cette injustice et de cette immoralité!

L'hon. M. Pickersgill: Et pour une part de cet excédent.

L'hon. M. Pearson: Le pays jouissait alors d'une prospérité étonnante et l'inflation était contenue. En fait, durant les quatre ans et demi qui ont suivi 1952, et avant 1952 à cause du réarmement du pays et de la guerre de Corée, les prix sont montés. Mais je sais aussi, et les chiffres le prouveront, que la situation n'était pas aussi mauvaise qu'elle l'est maintenant, loin de là, et qu'elle le sera à moins que les programmes du présent gouvernement ne changent...

L'hon. M. Fleming: Comment pouvez-vous dire des choses pareilles?

L'hon. M. Pearson: Mais je sais également que durant les quatre ans et demi qui ont suivi 1952, soit durant une période de grand développement national et d'expansion, il n'y a eu, pour ainsi dire, aucune modification dans le coût de la vie. Je sais aussi qu'au milieu de 1956 le coût de la vie a vraiment commencé à monter. Quand, étant au pouvoir à l'époque, nous avons pris des mesures pour parer à ce danger par des restrictions sur le crédit et des excédents budgétaires, quelle a été l'attitude des honorables députés d'en face qui formaient alors l'opposition? Ils nous ont accablés de railleries. Et puis, à l'été de 1957, quand les signes d'un danger parallèle et grave de récession ont aussi commencé à se dessiner, quelle a été l'attitude du nouveau gouvernement devant ce danger? Elle a consisté à se préparer aux élections suivantes.

Par suite, au cours de la session d'automne de 1957, on a refusé catégoriquement de soumettre un budget ou de présenter un bilan national. Par suite aussi, ceux qui devaient plus tard nous accuser d'avoir négligé et dissimulé la récession et d'en être responsables ont alors refusé d'admettre que quelque chose allait mal. Ils nous ont accusés d'exagérer, par exemple, la gravité de l'extension du chômage, accusation qui rend maintenant un son creux et sent l'esprit de parti. Ils nous ont accusés de ne pas reconnaître la récession alors qu'elle n'existait pas, eux qui plus tard ne pouvaient la voir quand ils y étaient plongés.

C'est seulement après janvier 1958, alors qu'ils ne pouvaient plus échapper au danger, qu'ils ont admis l'existence effective de la récession. Mais ils se souciaient bien plus de déformer et d'exploiter les faits, pour en rejeter la responsabilité sur les libéraux, que de prendre des mesures efficaces pour y remédier. Tantôt ils nous blâmaient des difficultés, tantôt ils affirmaient aux électeurs que ces difficultés n'existaient pas.

Enfin, après les élections de juin 1958, le ministre des Finances a, à contre-cœur, analysé vraiment la récession et ses origines. Mais c'était après les élections. Mais à ce moment-là, ni lui ni le ministre du Travail (M. Starr) ni le ministre du Commerce (M. Churchill) ne nous ont indiqué exactement quelle tournure allaient prendre les affaires, en toute probabilité, au cours de l'année suivante. En fait, dans son exposé budgétaire de juin 1958 (jusqu'alors, nous n'avions eu aucune analyse s'étendant à tout le pays), le ministre des Finances n'hésitait pas, a-t-il dit, à prévoir une production nationale brute de 32 milliards de dollars, soit 2 p. 100 de plus que l'année précédente, et cela,—je cite son texte,—"à supposer que les récoltes soient normales et les prix stables". Et voilà que maintenant le ministre ose prétendre que ses prévisions sont confirmées.

L'hon. M. Fleming: C'est exact.

L'hon. M. Pearson: Il a l'effronterie de le prétendre, même si, d'après le Bureau de la statistique, toute augmentation de la production nationale brute résultera entièrement de l'augmentation des prix. Le ministre devrait le savoir. Si les prix ont monté de plus de 2 p. 100 tandis que le produit national brut ne s'élevait que de 2 p. 100, où est l'augmentation? "Sous réserve, a-t-il dit, de prix stables." Pourquoi le ministre continue-t-il à faire des déclarations sans rapport avec la situation économique?

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas sérieux.

L'hon. M. Churchill: Vous vous êtes sauvés de tout cela l'an dernier. (*Exclamations*).

L'hon. M. Pearson: Les honorables vis-à-vis peuvent bien rire maintenant de la situation que je tente de peindre, mais elle appelle plutôt des mesures qu'elle ne prête à rire.

Pour ce qui est du chômage, nous nous proposons de citer les chiffres qui nous sont accessibles, sans nous laisser démonter, pas plus que l'an dernier d'ailleurs, par les accusations plutôt puériles des honorables vis-à-vis qui prétendent que nous répandons la tristesse et le défaitisme. Nous faisons connaître des faits, ce que nous ne pouvons obtenir des honorables vis-à-vis.

Des déclarations ont été faites et sont encore faites, qui tendent à cacher la gravité de la situation. S'il fallait compter sur le discours du trône pour se renseigner à ce sujet, on aurait lieu de conclure que le problème n'existe pas. Cette omission concorde avec les déclarations et l'attitude des membres du cabinet, et avec l'extraordinaire déclaration qu'a faite le premier ministre lors de la campagne électorale où il affirmait que, tant qu'il serait premier ministre, aucun Canadien ne souffrirait du chômage.

Une année auparavant, avant les élections, le pays s'entendait dire que la situation était bien meilleure et que bientôt tout irait bien. Le premier ministre a assuré à la population en mars dernier, en parlant du chômage,—et je cite une phrase de ses propres discours,—que "nous avions dépassé le pire et que nous nous acheminions lentement vers le mieux". Mais le ministre du Travail, dans une autre campagne électorale, à l'occasion d'une élection complémentaire, n'a pu que dire, bien qu'à d'autres occasions il se soit montré plus optimiste, que vers le milieu de 1959 "nous serions au bout de nos difficultés". En d'autres termes, en mars dernier, nous n'étions pas encore au bout de nos difficultés, nous ne sommes pas encore au bout et nous attendons que le gouvernement nous indique comment en sortir.

Voici encore un exemple de la différence entre "avant et après" dans la façon de s'exprimer des honorables vis-à-vis, monsieur l'Orateur. Le ministre du Travail, parlant encore à Winnipeg le 5 mars 1958, a dit, selon le compte rendu de son discours publié dans la presse:

> Il est de notre devoir de faire en sorte que pas un seul Canadien ne perde son travail cette année.

Eh bien, combien de Canadiens ont-ils perdu leur travail cette année? Le ministre a dit l'autre jour que la situation ne serait pas pire que celle de l'an dernier. En cela il n'a fait que répéter les encouragements prodigués par certains de ses collègues dans des exposés semblables. Ceci représente certainement un très net recul par rapport à ce qu'on disait au printemps dernier. Si c'est tout ce que nous pouvons espérer d'un gouvernement qui annonçait si allégrement il y a quelques mois que le danger était passé et que la crise de chômage était résorbée, où est ce grand programme de travaux publics au montant d'un milliard de dollars, ce programme dont on nous disait il y a environ un an qu'il donnerait du travail à tant de personnes? Rappelez-vous qu'il ne s'agissait nullement d'un programme de mise en valeur, mais d'un programme destiné à lutter de toute urgence contre le chômage. A ce titre, il a été présenté au peuple canadien, à des fins électorales, dans des termes éloquents, voire inspirés. A ce titre, nous l'avons critiqué, affirmant avec raison qu'en tant que programme d'emploi, c'était la plus grande imposture politique de notre histoire.

Peut-être finirons-nous par savoir au juste combien d'hommes ont trouvé du travail, particulièrement dans l'Arctique, grâce à ce programme, grâce à cette gigantesque gasconnade d'un milliard de dollars. Mais, prétendait le ministre du Commerce dans la conférence de presse qu'il donnait il y a une quinzaine:

> L'emploi est à la hausse, même si le chômage est à la hausse également.

Certes, l'emploi devrait accuser une hausse, mais ce n'est pas le cas, du moins si l'on en croit les derniers chiffres. Voici la question que le président de ce groupe posait au ministre:

> Mais n'est-il pas vrai qu'aujourd'hui, ou du moins en novembre, il y a plus de Canadiens en chômage et en quête d'emplois qu'en novembre l'an dernier?

Ceci est extrait d'un compte rendu textuel de la conférence de presse, qui a été enregistrée au fur et à mesure de sa radiodiffusion. Je continue:

> M. Churchill: Et les Canadiens ayant un emploi en novembre 1958 étaient plus nombreux qu'en novembre 1957.

Le président, M. Fraser, a dit:

> Le nombre de ceux qui avaient un emploi était un peu inférieur.
>
> M. Churchill: Comme nous n'avons pas les chiffres sous la main, je vous crois sur parole.

Nous avons les chiffres en main, monsieur l'Orateur, les chiffres officiels, la réalité brutale. Au cours des onze premiers mois, le nombre des chômeurs se cherchant du travail, par rapport à la main-d'œuvre totale, était en moyenne de 61 p. 100 plus élevé que l'année précédente, chiffre très proche de celui de 67 p. 100 qui avait été prévu dans le rapport prétendu caché de l'année dernière.

Fait plus impressionnant encore peut-être, durant les onze premiers mois de 1958, l'emploi a été, mois pour mois, inférieur à ce qu'il était en 1957, exception faite pour le mois d'avril. En vérité, le chiffre moyen de l'embauche pour ces onze mois a été de 27,200 inférieur à celui de 1957. J'invite le ministre à vérifier ses données avant de parler de nouveau à la radio. Nous serons heureux de le renseigner au besoin.

Le problème du chômage continuera d'être grave au cours des prochains mois, monsieur l'Orateur. En moyenne, 6.5 p. 100 environ de l'effectif ouvrier national étaient en chômage et cherchaient du travail en 1958. En 1959, notre effectif ouvrier devrait augmenter d'environ 2.5 p. 100. Cela veut dire qu'en moyenne 9 p. 100 de notre main-d'œuvre seront sans emploi, à moins que la production nationale n'augmente. Il faudra donc, en 1959, une reprise rapide de cette production si nous voulons que le chômage soit réduit au niveau jugé normal. Les perspectives économiques pour 1959 présentées par les ministres ne font prévoir aucune reprise rapide de ce genre.

Nous pouvons donc nous attendre, et personne ne prend plaisir à le signaler, que le chômage demeurera en 1959 un grave problème. Cependant le discours du trône en fait à peine mention; il ne témoigne nullement qu'on se rend compte de la gravité de ce problème, tant sur le plan humain que sur le plan économique. En raison de la gravité du problème, j'espère que le premier ministre songera à interrompre le débat sur le discours du trône afin d'annoncer dès maintenant à la Chambre les mesures que le gouvernement se propose de prendre à cette fin. Le débat sur le discours du trône est important, mais le débat peut être remis à plus tard afin que nous puissions savoir sans retard ce que le gouvernement se propose de faire en vue de régler ce problème grave et persistant, ainsi que toutes les questions qui s'y rattachent.

Voilà pour le problème du chômage. Que dire maintenant du danger parallèle d'inflation, lui aussi à peine mentionné dans le discours du trône? Ce danger, monsieur l'Orateur, avec tout ce qu'il signifie pour le bien-être de tous les citoyens du pays, s'aggrave de plus en plus. L'indice des prix à la consommation est passé d'une moyenne de 121.9 en 1957 à 126.2 en décembre 1958, soit une hausse de 3.5 p. 100, et cela non pas en période de prospérité et d'expansion, mais en période de régression.

Dans une année, monsieur l'Orateur, les vieillards pensionnés ont perdu environ $2 de l'augmentation de $9 que leur a accordée le gouvernement, et bientôt cette hausse disparaîtra totalement. Je vois le premier ministre qui griffonne. Je sais ce qu'il va dire. Il va dire: "Vous ne leur avez pas accordé $9, vous leur avez donné $6." Le premier ministre leur a donné $9, mais ils vont tout perdre avant les prochaines élections.

L'hon. M. Starr: Est-ce un espoir que vous formulez?

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Pearson: Certes non. C'est un calcul appuyé sur des faits, une mise en garde incitant le gouvernement à faire quelque chose à ce sujet.

L'hon. M. Starr: Vous l'avez dit avec joie.

L'hon. M. Pearson: Si mon honorable ami et son gouvernement prennent des mesures au sujet du coût de la vie, cette possibilité sera peut-être écartée. S'ils n'en prennent pas, eu égard aux événements de l'an dernier, et si cela continue, ce que j'ai énoncé pourra malheureusement se produire, se produira.

L'hon. M. Starr: Pourquoi n'offrez-vous pas d'avis pratique, alors?

L'hon. M. Pearson: C'est votre affaire.

L'hon. M. Starr: Vous n'avez rien; vous n'aviez rien en 1954 et en 1955, et vous n'avez rien aujourd'hui.

L'hon. M. Pearson: Je rappelle à mon honorable ami qu'il fait maintenant partie du gouvernement. Or, sous le régime britannique de responsabilité parlementaire, il incombe au gouvernement du jour de soumettre des propositions pour régler la question. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je signale les éléments de la situation. Les membres du gouvernement ne semblent pas les discerner. J'espère qu'une fois mis au courant des faits ils prendront des dispositions pour remédier au problème.

L'hon. M. Green: Avez-vous quelques idées?

L'hon. M. Pearson: N'en avez-vous pas vous-même?

L'hon. M. Starr: Vous êtes vide d'idée, comme toujours.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, devant cette grave situation, le gouvernement semble tout à fait incapable de prendre une ligne de conduite ou même de juger laquelle de l'inflation ou de la régression est le plus grand danger. Le ministre du Commerce (M. Churchill),—pour être juste à son égard, —a cependant pris une décision. Il a jugé opportun de formuler une déclaration tout à fait extraordinaire, que je signale aussi en particulier au ministre du Travail (M. Starr). Il la trouvera intéressante. Lors de l'émission du 8 janvier que j'ai déjà mentionnée, le ministre du Commerce s'est vu poser la question suivante par le modérateur de la conférence de presse:

Lequel du chômage ou de l'inflation considérez-vous être la plus grande menace à notre économie en 1959?

Le ministre a répondu ce qui suit:

Ni l'un ni l'autre, à mon avis, ne menacera notre économie en 1959.

L'hon. M. Churchill: Je suis optimiste.

L'hon. M. Pearson: Le ministre est certes optimiste. Le ministre des Finances (M. Fleming), dans le discours qu'il a prononcé à Toronto le 5 janvier 1955, a adopté à peu près la même attitude. Il a mentionné, bien entendu, la crainte de l'inflation, mais il a ajouté, et je le cite textuellement:

On a défini l'inflation comme étant "trop de dollars à la poursuite de trop peu de denrées".

Dans les circonstances, à la lumière de ces dernières années, je me demande combien de ses spécialistes du ministère des Finances accepteraient cette définition de l'inflation?

L'hon. M. Fleming: Poursuivez. En toute justice, donnez lecture de la suite.

L'hon. M. Pearson: Voici. Le ministre a ajouté:

Cependant il n'existe certainement pas de pénurie de denrées au Canada. Le problème, pour ce qui est de la plupart des produits et des denrées, est que nous en avons des excédents.

C'est exact. Il poursuit:

Normalement, l'inflation se refléterait dans l'indice des prix de gros. Pourtant, l'indice général des prix de gros est le même qu'il y a un an.

Telles sont les paroles du ministre. S'il a son discours à la main, qu'il veuille bien y jeter un coup d'œil et il relèvera ces mots: "L'indice général des prix de gros est le même qu'il y a un an." Encore une fois, le ministre se trompe dans ses mathématiques et dans ses calculs économiques.

L'hon. M. Fleming: Je prierais le député de lire la phrase suivante.

L'hon. M. Pearson: Je cite maintenant des chiffres du Bureau de la statistique.

L'hon. M. Fleming: Voulez-vous lire la phrase suivante?

L'hon. M. Pearson: Je me ferai un plaisir de laisser le ministre lire la phrase suivante, s'il a le texte de son discours à la main.

L'hon. M. Fleming: Voici la phrase suivante, qui avait trait à l'indice général des prix de gros:

D'autre part, il est de 16 points, soit 7 p. 100, inférieur au chiffre de 1951.

C'était lorsque l'honorable ami détenait le pouvoir.

L'hon. M. Pearson: Je suis heureux que cette précision ait été ajoutée au compte rendu, mais elle ne change rien à la déclaration du ministre selon laquelle l'indice des prix de gros est le même qu'il y a un an. C'est la déclaration qu'il a faite et elle n'a rien à voir avec 1951. Cette déclaration est contraire à la réalité. En décembre 1957, selon les chiffres publiés par le Bureau de la statistique, l'indice s'établissait à 226.1 et en décembre 1958, il était de 229.1. De plus, d'octobre à novembre 1958, il a augmenté de 226.9 à 228.5. En annonçant cette hausse, le Bureau de la statistique a déclaré, et je cite son rapport et non pas le discours du ministre, que c'était là "la plus forte augmentation entre ces deux mois depuis 1950". Sûrement, cela suffit à établir que je parle avec justesse quand je dis que la déclaration du ministre était inexacte et trompeuse.

Le ministre des Finances et le ministre du Commerce ne le savent peut-être pas, mais durant cette période de chômage anormal et de récession, on dénote de plus en plus d'inquiétude et de moins en moins de confiance quant à la stabilité de notre dollar. Écoutez ce que disait à ce sujet le président de la Banque royale il y a environ deux semaines. Son opinion, que, selon moi, partagent presque tous les spécialistes de cette question qui ne font pas de politique, n'est certainement pas prévenue contre le gouvernement. Voici ce qu'il a dit:

Cette inflation chronique constitue, à elle seule, la plus grande menace pour l'expansion économique du Canada.

J'entends les honorables vis-à-vis me demander ce que nous aurions fait à ce sujet? Qu'aurions-nous fait si nous avions été au pouvoir? Quelle aurait été notre attitude à l'égard de la récession, du chômage et de la menace d'inflation? En 1945, monsieur l'Orateur, nous avons publié un Livre blanc sur le commerce et le chômage. Ce document exposait les principes de politique économique et fiscale dont nous nous sommes inspirés durant nos années de gouvernement, avec d'ailleurs beaucoup de succès et d'excellents résultats. Le présent gouvernement a-t-il quelque chose de comparable pour le guider?

En suivant les principes énoncés dans le Livre blanc,—ce que nous aurions fait, comme nous l'avons affirmé durant la campagne électorale,—nous aurions présenté un budget spécial en septembre 1957, budget qui aurait comporté un programme coordonné et bien arrêté de réduction d'impôts destiné à combattre la récession à son tout début et qui serait venu à la suite des mesures anti-inflationnistes prises par nous antérieurement et que les honorables vis-à-vis ont condamnées avec tant de véhémence.

M. Arthur Burns est peut-être l'économiste le plus éminent des États-Unis dans ce domaine; je suis sûr que le ministre connaît bien ses écrits. Il a fait remarquer récemment que le gouvernement aux prises avec une situation semblable à celle qui s'offrait à nous à l'automne 1957 devrait agir vite, d'une manière coordonnée, confiante, souple et appropriée. De tels critères ne s'appliquent à rien de ce que le gouvernement a fait à cet égard.

L'hon. M. Fleming: Que de fadaises!

L'hon. M. Pearson: Le ministre des Finances n'aime pas ça. Il aura l'occasion de prendre part au débat et de contester le bien-fondé de mes conclusions, et j'ajouterai que les conclusions que je consigne proviennent de spécialistes en matière économique et financière, de gens qui sont dégagés des préoccupations électorales. M. Burns a déclaré également,—et ceci confirme la sagesse de la méthode préconisée par notre parti,—dans un article qu'il a publié dans le *Reporter*, également reproduit dans son livre intitulé *Prosperity Without Inflation*, que mon honorable collègue devrait lire, s'il ne l'a pas déjà fait:

> Au début d'une récession on devrait s'attacher tout d'abord à faciliter l'obtention du crédit, ensuite à réduire les impôts des particuliers et des entreprises commerciales, et un peu plus tard, à échelonner à nouveau les dépenses fédérales dans les limites établies en vertu de considérations à longue échéance, et enfin, et en dernier ressort seulement, on devrait avoir recours à de vastes programmes de travaux publics.

Commentant cet article, il ajoutait:

> Il peut être utile de faire observer qu'une réduction d'impôt écarterait certaines des difficultés qui accompagnent souvent un programme de dépenses publiques. Les deux, il va sans dire, entraînent un déficit, mais la façon dont le déficit se produit peut faire toute la différence au monde pour notre économie. Au cours d'une récession économique, des allégements fiscaux très étendus auraient probablement de prompts effets sur les dépenses privées, tandis que les effets des dépenses publiques pourraient ne se faire sentir qu'une fois la régression terminée.

Le président de la Banque Royale, dont j'ai déjà cité le témoignage, partage cet avis et, par voie de conclusion, condamne, comme nous le faisons nous-mêmes, l'attitude du gouvernement à l'égard de la récession et de l'inflation. Voici en quels termes il le fait dans son exposé de janvier:

> L'an dernier, comme lors des années de régression précédentes et tandis que l'économie était encore à la baisse, j'ai demandé avec instance des allégements fiscaux de la part du gouvernement et des réductions de prix de la part des entreprises commerciales. Au lieu d'allégements fiscaux, qui, l'an dernier, auraient favorisé l'activité commerciale tout en diminuant la pression exercée sur les prix, il y a eu accroissement des dépenses de l'État. Au lieu d'un déficit immédiat l'an dernier, où le cycle était à son point le plus bas, nous envisageons aujourd'hui un déficit différé qui arrive au moment de la reprise actuelle et l'apparition d'une nouvelle poussée inflationniste.

Monsieur l'Orateur, n'est-ce pas là la réponse à ceux qui affirment qu'il n'y a pas de différence entre la façon dont nous aurions attaqué ce problème il y a un an et demi et la façon dont le gouvernement s'y est pris. Voilà les principes dont nous nous serions inspirés, et à mon sens, ils auraient eu de bien meilleurs résultats, en l'occurrence, que tout ce que le gouvernement a tenté. Une politique anti-récession fondée sur une réduction d'impôt dans les débuts peut être adaptée rapidement à la situation et modifiée au besoin, et ainsi ne produire à la longue que très peu d'inflation, une fois la régression terminée. Cela permet au gouvernement d'équilibrer son budget ou d'avoir un excédent dès que les conditions s'améliorent. Cela entretient la confiance et réduit le danger d'inflation.

Qu'est-ce que le présent gouvernement a fait? A-t-il adopté une attitude, des principes ou des programmes cohérents pour faire face à la situation? Je crois que non, monsieur l'Orateur.

Ayant finalement reconnu, ou plutôt certains d'entre eux ayant finalement reconnu la gravité et la dualité du problème économique, ils ont essayé de le résoudre d'une façon confuse, non suivie, instable et sans suite par des programmes peu sages, du point de vue économique, mais qui se révéleraient populaires, espéraient-ils, du point de vue politique. Ceci a eu pour résultat, non de mettre fin à un chômage anormal, loin de là, mais de placer une bombe à retardement, celle de l'inflation, au sein de notre économie nationale au moment même où ils admettent, du moins certains d'entre eux, que le danger d'inflation augmente. Dans la mesure où ils ont maintenu consciemment une politique anti-inflationniste, celle-ci s'est fondée sur des dépenses permanentes à long terme plutôt que sur une diminution des impôts, étudiée et coordonnée au début de la récession, qui à mesure que celle-ci s'estompait aurait pu être modifiée ou rendue rétroactive sans changer les taux d'impôts courants.

Voilà qui aurait été une politique économique et financière saine et pleine de bon sens. Cependant, le gouvernement a préféré envisager la situation du point de vue politique en procédant, sans les coordonner, à des dépenses publiques qui, une fois additionnées, ont atteint un montant beaucoup plus élevé qu'aucun spécialiste n'aurait trouvé prudent, y compris, je crois, même bon nombre de spécialistes des services du ministre. Cette ligne de conduite ne peut plus être modifiée une fois que l'inflation remplace la régression économique et devient le principal danger. Il n'est pas étonnant que le gouvernement soit divisé et hésitant. Il se demande quelle ligne de conduite il doit suivre, en exhortant, entre temps, tout le monde à "empêcher les prix de monter". Je citerai ce que M. Bruce Hutchison a signalé dans le dernier numéro de la revue *Maclean's*:

> Il est vain pour le gouvernement d'exhorter la nation à suivre des lignes de conduite sûres, il est

ridicule pour lui de demander à tout le monde d'empêcher les prix de monter, tant qu'il ne se tient pas à ce principe et provoque lui-même l'inflation qu'il déplore solennellement.

Voici donc la question que nous nous posons: la politique du gouvernement provoque-t-elle ce genre d'inflation?

Quelles sont les perspectives? Ces perspectives sont des dépenses accrues de la part du gouvernement en même temps qu'un chômage encore considérable; des déficits, non seulement pour l'année en cours, mais pour celles qui vont suivre, à moins,—et c'est ainsi que le gouvernement pourrait se tirer d'affaire,—d'augmenter fortement les impôts et de réduire de beaucoup les dépenses. Sinon, on permettra à l'inflation de suivre son cours. Voilà donc ce qu'il en est. Bien que le gouvernement ait décidé à l'automne 1957 d'augmenter les dépenses de l'État, celles-ci n'ont pas de beaucoup dépassé, dans l'année financière qui s'est terminée en mars 1958, celles prévues l'année d'avant, sous l'égide du ministre précédent. L'estimation de M. Harris en 1957 se montait à 5,018 millions, tandis que les chiffres préliminaires donnés par le ministre des Finances actuel pour 1958 s'élevaient à 5,086 millions, ce qui ne représente qu'une augmentation de 1.2 p. 100, et cependant nous étions à ce moment-là en pleine régression.

Il me semble donc que nous avons raison de dire que, même en appliquant ses propres théories pour combattre la crise et ne pas favoriser l'inflation, le gouvernement actuel n'a pas réussi parce qu'il a agi sans énergie au moment voulu, et que le procédé appliqué alors dans le sens qu'il avait lui-même préconisé,—et que nous considérons encore erroné,—comportait une action à retardement. Les conséquences de cette action à retardement sont les pressions inflationnistes qui se font sentir à l'heure actuelle.

Le ministre des Finances ayant annoncé en juin dernier, dans son exposé budgétaire, que la régression était passée, ce qui n'était pas le cas, ayant reconnu en juin dernier, comme je l'ai dit, le danger d'inflation, et ayant commencé à rechercher une nouvelle solution, doit maintenant faire face, par suite de son programme fiscal, à des dépenses budgétaires dépassant de 8.1 p. 100 celles de 1957-1958, soit un minimum de 5,500 millions de dollars, compte tenu du compte budgétaire pour la défense, dont il a profité l'an dernier. On prévoit que les dépenses fédérales en espèces, qui comprennent les décaissements et les frais non budgétaires, augmenteront de 17.3 p. 100 pour atteindre le chiffre de 6,640 millions de dollars. C'est une augmentation plus forte que celle qui est prévue aux États-Unis où la hausse prévue est de l'ordre de 13 p. 100. Nous aurons un déficit de centaines de millions. Le ministre dit qu'il accepte un déficit budgétaire d'environ 700 millions de dollars, mais bien des gens sont d'avis que le déficit sera plus élevé. Quel qu'il soit, il se chiffrera par des centaines de millions de dollars et, comme résultat, les Canadiens ont moins confiance en la stabilité de notre dollar. C'est un signe de danger. Il convient d'écarter un tel danger.

Un indice de ce fait figure dans la statistique sur les obligations de l'État que détient le public. A la fin de 1958, les portefeuillistes canadiens détenaient moins d'obligations de l'État qu'au début, soit 7,953 millions de dollars comparativement à 8,628 millions. Cela s'est produit malgré toutes les exhortations des honorables vis-à-vis. On a donc été forcé d'emprunter des banques bien trop d'argent pour combler les déficits qui s'alourdissaient chaque mois. Comme le ministre le sait fort bien, cela a ajouté aux pressions inflationnistes qui pesaient sur notre économie.

Le rédacteur financier de la *Gazette* de Montréal, qui n'est pas membre d'une opposition politique, a clairement exposé la situation l'automne dernier en écrivant que des faits se dégage une conclusion inquiétante: l'acheteur d'obligations n'a plus confiance dans le gouvernement; préférant les obligations des sociétés commerciales, les portefeuillistes affirment en effet qu'ils n'ont plus confiance que le gouvernement fasse honneur à ses engagements. L'intégrité du crédit du Canada n'a jamais été mise en doute auparavant comme elle l'est maintenant.

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami partage-t-il cette opinion?

L'hon. M. Pearson: Je pense que le danger est réel.

L'hon. M. Fleming: Mon honorable collègue voudrait-il bien me dire s'il partage les opinions exprimées dans cet article?

L'hon. M. Pearson: J'exprime mon opinion dans ce discours même et le contenu en sera publié au hansard.

L'hon. M. Fleming: Vous éludez la question.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, ce sont là des mots graves et lourds de sens de la part du rédacteur d'une publication qui n'a aucune raison d'avoir une attitude hostile à l'égard du gouvernement en pareille matière. Si l'on peut recueillir de tels indices, ne convient-il pas de les exposer clairement, de sorte que le gouvernement puisse apporter une solution et aussi que l'année prochaine ce même rédacteur puisse publier autre chose?

Mais, dit le ministre, regardez le succès extraordinaire de notre opération de conversion. Et bien, je l'ai regardé, comme bien

d'autres. Je l'ai examiné longtemps et avec soin, et j'aurai, comme bien d'autres de ce côté, bien des choses à en dire au cours de la session. Pour le moment, je me contenterai de dire que l'opération n'a pas eu le succès éblouissant que le ministre lui attribue.

L'hon. M. Fleming: Qu'attendez-vous? Pourquoi ne dites-vous pas tout de suite ce que vous avez à en dire?

L'hon. M. Pearson: Pourquoi je ne m'en occupe pas tout de suite? Le fait est que je fais de mon mieux pour parler des insuffisances, et des péchés d'omission et de commission de ce gouvernement, et s'il fallait que je parle de tous ceux qui existent en ce moment, je devrais continuer à parler pendant à peu près une semaine. D'ailleurs, certains de mes amis qui siègent de ce côté-ci de la Chambre voudront parler là-dessus. Ils auront des choses à dire sur l'emprunt de conversion; mon honorable ami ne sera pas désappointé.

L'hon. M. Fleming: Le chef de l'opposition a pointé là-bas, du côté des cécéfistes.

L'hon. M. Pearson: J'ai plusieurs amis, à ma droite, qui ne sont pas de la CCF. Je ne doute pas, d'ailleurs, que les cécéfistes aient des choses à dire sur la question. Peut-être nous trouverons-nous d'accord sur plus d'un point.

La vérité toute crue, c'est que le crédit du gouvernement est en baisse, tant sur le plan financier que sur le plan politique. Le ministre m'a demandé mon opinion: la voilà! Si le gouvernement ne prend pas bientôt des mesures fermes, énergiques, surtout en matière fiscale, pour redresser la situation, pour faire renaître et renforcer la foi en notre avenir financier, la situation risque fort de devenir très dangereuse, et nous connaîtrons une "crise de confiance" qui amènera une hausse des prix et des prix de production, des déficits, et en même temps une recrudescence de chômage. La seule chose qui soit à la baisse en ce moment, c'est le crédit et le prestige du gouvernement, qui, ayant pris le pouvoir à coups de promesses, en est aujourd'hui à se demander comment combler le déficit qui a suivi ses promesses et le programme qu'il préconisait par les méthodes fiscales les moins douloureuses.

Le peuple canadien, aussi bien que le Parlement canadien, a le droit de savoir où va le gouvernement en matière économique. Pour dissiper la confusion qui existe dans le pays actuellement, les ministres devraient cesser les propos contradictoires, irréfléchis, qu'ils ont tenus jusqu'ici, et ne plus saper ainsi la confiance du public.

De plus, le gouvernement doit se résoudre à faire face à ses responsabilités beaucoup plus qu'il ne semble vouloir le faire, d'après le discours du trône. Comme je l'ai dit déjà, le discours du trône se contente d'effleurer la question du chômage. Il ne contient qu'une vague allusion aux mesures qu'il faudra peut-être prendre un de ces jours pour sauvegarder la valeur de notre monnaie. On ne peut en conclure qu'une chose: c'est que, de l'avis du gouvernement aussi bien que du ministre du Commerce en particulier, les Canadiens ne risquent pas de souffrir du chômage ou de l'inflation en 1959. Ce n'est certes pas là envisager froidement la situation économique actuelle.

Le gouvernement ne doit pas se borner, cependant, à présenter une analyse sérieuse des conditions économiques actuelles. Ce n'est là qu'une partie de sa responsabilité. Nous avons aussi le droit d'obtenir de source autorisée une déclaration sur les grands principes que le gouvernement se propose d'appliquer pour arriver à une plus grande stabilité économique. Le premier ministre (M. Diefenbaker) voudra peut-être vous faire une déclaration dans ce sens, quand il participera au présent débat.

Le 4 septembre 1958, ici à la Chambre, j'ai exhorté le ministre des Finances à formuler une telle déclaration qui aurait,—du moins je l'espérais,—beaucoup contribué à restaurer la confiance publique. Le ministre n'a pas jugé bon d'agir ainsi. Peut-être le premier ministre, lui, le fera-t-il maintenant. C'est évidemment le moment pour lui de recourir à sa perspicacité imaginative. Les chefs ouvriers, les milieux financiers, les hommes d'affaires, toute la population canadienne, ont le droit de s'attendre dès maintenant à ce qu'il formule une déclaration officielle au sujet de l'emploi et des prix. Quels sont les principaux objectifs que son gouvernement et lui-même tentent d'atteindre afin de stabiliser notre économie? Favorisent-ils le plein emploi? Sont-ils déterminés à sauvegarder la valeur de notre dollar, non seulement dans un avenir distant, mais dès à présent? Comment le premier ministre se propose-t-il de réaliser ces objectifs? Préconise-t-il toujours, pour le gouvernement, des dépenses à long terme afin de lutter contre le chômage? Qu'a-t-il l'intention de faire pour restaurer la confiance du public en ce qui concerne la valeur des obligations de l'État? Est-il prêt, à un moment où nous sommes menacés de pressions inflationnistes, à accepter des restrictions monétaires, la limitation du crédit, le relèvement du taux d'intérêts, des excédents budgétaires et des augmentations d'impôt? Voilà les questions que je poserai au gouvernement et qui sont, je crois, motivées par la gravité de la situation. J'espère que, lorsque le premier ministre prendra la parole, il y répondra.

Le premier ministre doit au public canadien de répondre immédiatement et en détail à ces questions. Il serait sûrement le dernier à nier que ces problèmes fondamentaux causent, à l'heure actuelle, beaucoup d'inquiétude dans notre pays. Il ne peut remettre à plus tard d'y répondre au nom de son gouvernement sans affaiblir encore la confiance du public. Une fois que cette confiance aura disparu, on aura bien de la peine à la rétablir. Autrement dit, monsieur l'Orateur, j'exhorte le premier ministre,—je soulignerai ce point le plus fortement possible,—à formuler dès maintenant une déclaration officielle sur les droits et les devoirs de la population canadienne à l'heure actuelle. En outre,—sinon toute déclaration de ce genre n'aurait guère d'importance,—il devra préciser à quoi la population peut s'attendre et ce qu'elle a le droit d'obtenir de son gouvernement dans le domaine de l'emploi et de la politique des prix. Le premier ministre ne peut se soustraire à ce devoir si important, car personne d'autre que lui ne peut exprimer avec la même autorité le point de vue de son gouvernement. A lui, donc, de parler.

Une autre chose qui touche de près à ce que je viens de dire . . .

L'hon. M. Fleming: Avant que mon honorable ami passe à un autre sujet, me permettra-t-il une question?

L'hon. M. Pearson: Oui.

L'hon. M. Fleming: Est-il prêt à répondre à la question dont il a fait mention au cours des remarques qui visaient mon collègue? A son avis quel est le problème le plus grave pour le peuple du Canada, le chômage ou l'inflation?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, voici une question à laquelle il est bien facile de répondre puisqu'il l'a présentée en parlant de la mention que j'ai faite de son collègue. Celui-ci a effectivement répondu à la question. Il a dit qu'aucun de ces deux problèmes ne mettrait en danger l'économie canadienne en 1959. Je prétends qu'ils mettront tous deux l'économie canadienne en danger. Naturellement il est ridicule d'établir une comparaison mathématique et de dire que l'un représente 57 p. 100 et l'autre, 43 p. 100 du danger.

L'hon. M. Fleming: Alors pourquoi mon honorable ami a-t-il soulevé la question?

L'hon. M. Pearson: Le ministre des Finances doit savoir que tous deux sont dangereux.

L'hon. M. Churchill: Vous n'avez pas approuvé la question embarrassante qu'on me posait. Vous ne vous êtes pas rendu compte de tout ce que ma question renfermait.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a dit que ni l'un ni l'autre n'a d'importance.

L'hon. M. Churchill: Je n'ai pas dit que ni l'un ni l'autre n'avait d'importance.

L'hon. M. Pickersgill: Si, vous l'avez dit.

L'hon. M. Pearson: Le ministre du Commerce a affirmé que je l'avais mal cité.

L'hon. M. Churchill: Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que vous n'avez pas approuvé cette question embarrassante.

L'hon. M. Pearson: Laissons tomber. Puis-je dire maintenant quelques mots sur la situation commerciale?

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami ne trouve-t-il pas que sa réponse tend à donner une fausse idée de la question?

L'hon. M. Martin: La question a de quoi étonner de la part du ministre des Finances.

L'hon. M. Pearson: Mon honorable ami aura plus tard l'occasion de participer au débat.

Pour aborder la question du commerce, il est exact que nos exportations se maintiennent, et c'est même un élément encourageant de la situation présente. Pour les onze premiers mois, les exportations ont diminué, comme l'on sait, mais la baisse n'a été que d'environ cinq millions de dollars. Mais un point important, au sujet de cette question, c'est que, dans notre pays, la prospérité et l'emploi ne peuvent se maintenir si nos exportations demeurent stationnaires. Elles doivent augmenter sans cesse. Une baisse de cinq millions de dollars, c'est assez minime, mais c'est tout de même une baisse. Pour que notre pays connaisse une prospérité soutenue sur le plan économique, nos exportations doivent augmenter. Autre point à signaler au sujet de ce chiffre,—et c'est un point qui mérite d'être consigné,—c'est que, même si les exportations se sont maintenues, la composition des chiffres relatifs à notre commerce d'exportation fait voir que, n'eût été de certaines denrées, nous nous serions trouvés en mauvaise posture. Peut-être la principale de ces denrées est-elle l'uranium, dont l'exportation, en 1958, a accusé une augmentation de 132 millions de dollars sur le chiffre de 1957, augmentation presque entièrement attribuable à nos ventes aux États-Unis.

C'était par suite d'une entente, d'un contrat, conclu par l'ancien gouvernement avec le gouvernement des États-Unis, sous l'empire duquel nous y exportons de l'uranium. Or, cette entente prend fin, si elle n'est pas renouvelée et si l'option n'est pas prise, en 1962, je crois. J'ai le ferme espoir que cela se fera; je sais que le gouvernement fait

tout en son pouvoir pour que l'option soit prise.

Qu'on ajoute à cela l'augmentation des exportations de bestiaux,—elles s'élèvent à environ 50 millions de dollars,—l'augmentation des ventes de blé, attribuables en très grande partie à ce que le contribuable canadien a financé plus d'exportations de blé cette année que jamais auparavant, et la valeur des avions exportés,—laquelle est passée de 21 millions de dollars en 1957 à 100 millions de dollars en 1958,—cela étant attribuable encore une fois, je suppose,—et le ministre voudra bien me reprendre si je fais erreur,—en grande partie aux envois d'avions en Europe aux termes du plan d'assistance mutuelle, lesquels envois sont également financés non pas par l'importateur mais par le contribuable canadien,—et l'on constatera que ces seules sources que je viens de mentionner révèlent une augmentation de 330 millions de dollars dans notre commerce d'exportation. Je dois dire que, sans cette augmentation, nous serions en mauvaise posture.

Récemment le ministre des Finances et le ministre du Commerce ont fait des déclarations pompeuses à propos de la diminution de notre déficit commercial en 1958, notamment à l'égard des États-Unis. Ils ne nous ont pas donné de raison spéciale de cette diminution, ni précisé comment elle s'est produite; je suis donc heureux de pouvoir combler cette lacune en ce moment. Sans pareille explication, nombre de gens, se fiant aux promesses électorales, auront pensé sans doute que cette réduction de notre balance commerciale défavorable à l'égard des États-Unis était attribuable à la politique du gouvernement. La véritable explication est évidemment très claire. D'abord, la diminution de notre déficit commercial n'est pas attribuable à l'expansion de notre commerce. Elle vient de ce que nos importations ont diminué beaucoup plus que nos exportations. Nos importations ont baissé pendant les neuf premiers mois de 1958,—et si j'en juge d'après les chiffres portés à notre connaissance aujourd'hui et qui portent cette période jusqu'à 11 mois, la situation reste inchangée; les chiffres indiquent que la diminution s'établit à 11.3 p. 100, alors que la diminution de nos exportations était très réduite. Notre balance défavorable à l'égard des États-Unis a été réduite à cause, et seulement à cause, de ce fait.

Il est intéressant de constater la façon dont cette réduction des importations se répartit entre nos divers marchés. D'après le Bureau fédéral de la statistique, les importations en provenance des États-Unis ont diminué de près de 15 p. 100. Serait-ce là une diminution causée par la réorientation, la réorientation malencontreuse et mal avisée que le premier ministre nous avait déjà promise? Je ne le crois pas, et les chiffres le prouveront. Dans le troisième trimestre de 1958, les importations en provenance du Royaume-Uni ont baissé de 7.6 p. 100 et, dans les premiers neuf mois, elles étaient inférieures de 1 p. 100 à celles de 1957. Les importations provenant du Commonwealth ont baissé de 15 p. 100 dans les neuf premiers mois de 1958 et de 20.8 p. 100 dans le troisième trimestre. C'est étrange! Nous avons distrait des États-Unis 15 p. 100 de nos importations. Nous ne les avons pas fait venir du Commonwealth, car les pays du Commonwealth en ont livré 15 p. 100 de moins, pour être exact 14.4 p. 100.

Dans quels pays nos importations ont-elles augmenté le plus? En Arabie et au Japon; du pétrole d'Arabie et des textiles du Japon. C'est le seul groupe de pays qui aient augmenté leurs ventes au Canada, et l'amélioration de leur situation est très impressionnante, c'est vrai. Était-ce dans cette direction, vers le Japon et l'Arabie, que la prétendue réorientation des échanges était censée s'opérer? Et si nous avons abandonné 15 p. 100 de nos importations en provenance des États-Unis, ce qui a aidé à réduire notre déficit commercial, avons-nous reçu plus d'importations du Royaume-Uni? Non! Et les États-Unis en ont-ils reçu davantage? Les chiffres qui ont été publiés il y a une semaine environ montrent que les importations américaines en provenance du Royaume-Uni ont augmenté d'environ 15 p. 100. Quel étrange résultat nous fournit la politique de déviation des échanges, appliquée par le présent gouvernement!

Je crois que tout cela me permet de dire que la politique commerciale du gouvernement, comme certains autres aspects de sa politique, est indécise, incertaine; et rien ne le démontre mieux que la façon dont ce chiffre de 15 p. 100 s'est établi. Ce qui l'a démontré aussi, c'est la politique douanière du gouvernement. Au cours de la dernière session, le gouvernement s'est orienté vers une plus grande protection tarifaire. Certains tarifs douaniers ont augmenté, en particulier sur les lainages, notre principal article d'importation du Royaume-Uni, pour démontrer, sans doute, que l'on avait abandonné la politique de déviation. De plus, on a apporté à la loi sur les douanes des modifications importantes qui ont conféré au cabinet et au ministre du Revenu national de vastes pouvoirs arbitraires pour établir et augmenter, aux fins des droits de douane, l'évaluation des marchandises importées.

Nous savons maintenant que le gouvernement des États-Unis a protesté officiellement et vigoureusement contre cette mesure. On n'a même pas accusé réception de sa première note du 26 juin; c'est ce que nous savons maintenant. A sa seconde note de protestation du 3 septembre, on n'a pas répondu avant le 24 octobre. Lors de la discussion qui a eu lieu précisément à ce sujet à la Chambre des communes le 3 septembre dernier, le ministre avait entre les mains, je suppose, une ou deux notes de protestation du gouvernement des États-Unis au sujet de cette mesure législative.

L'hon. M. Nowlan: Le ministre n'avait pas de notes devant lui lorsque la question a été soulevée.

M. McIlraith: Ses collègues en avaient.

L'hon. M. Nowlan: Ses collègues n'en avaient pas non plus.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, ces notes ont été publiées depuis. Datées respectivement du 26 juin et du 3 septembre, elles traitent toutes les deux des mesures antidumping dont le ministre du Revenu national a saisi la Chambre. Le ministre prétend maintenant ne pas avoir eu sous les yeux ces notes de protestation. Certes un gouvernement qui, à l'en croire, veille avec tant de soin sur ses relations avec les États-Unis, qui insiste tellement sur la question de consultations touchant les problèmes d'intérêt commun, ceux du commerce notamment, devrait pouvoir répondre en quatre mois à une note américaine de cette importance. Le gouvernement pourrait certes déférer ces notes au ministre qui présente à la Chambre des projets de loi intéressant ce sujet. Le ministre soutient aujourd'hui qu'il n'a jamais eu la note. J'allais me plaindre de ce qu'il n'avait pas soumis ces notes à la Chambre lorsqu'elle a été saisie du projet de loi, mais si je comprends bien maintenant, le ministre n'en savait rien.

Dans la réponse qu'il a finalement donnée aux États-Unis en octobre, notre gouvernement s'est engagé de façon nette quatre mois après que la loi eut été votée. Je me demande ce qui se serait passé si les États-Unis nous avaient traités de telle façon. Le gouvernement a fait savoir de façon claire que le nouvel article 38 de la loi sur les douanes ne serait pas utilisé contre les États-Unis. Mais comment sera-t-il utilisé? Doit-on établir une disparité de traitement dans l'application de cette disposition? Y aura-t-il, en l'occurrence, inégalité de traitement défavorable au Commonwealth? L'article ne doit pas être utilisé contre les États-Unis. Mais s'il doit être utilisé contre quelqu'un d'autre, alors il y a inégalité de traitement.

Cela m'amène à la conférence du Commonwealth, qui a été tenue en septembre dernier à Montréal. Cette conférence, si vous me permettez de le préciser ici, était l'une d'une série de conférences qui ont été tenues depuis la seconde guerre mondiale, mais non au palier des premiers ministres. La convocation de cette conférence,—non plus que ses résultats,—n'avait rien d'exceptionnel. Son communiqué renfermait l'alinéa suivant que la Chambre, j'en suis sûr, écoutera avec le plus vif intérêt, étant donné qu'elle a pu l'avoir oublié depuis. Cet alinéa figure d'ailleurs dans le discours du trône:

> On s'est entendu dans une grande mesure sur les questions économiques et commerciales. Cela a conduit le Royaume-Uni et d'autres pays à prendre des décisions d'une grande portée en vue de rétablir la convertibilité de leurs devises et de supprimer les restrictions aux importations.

En d'autres termes, c'est la conférence du Commonwealth tenue à Montréal qui a incité le gouvernement français, le gouvernement belge, le gouvernement allemand et les gouvernements de divers autres pays à rétablir la convertibilité de leurs devises. Cela, monsieur l'Orateur, est une autre déclaration notoirement équivoque et inexacte.

La conférence de Montréal a été, il va sans dire, une réunion utile, comme le sont toutes les réunions des pays du Commonwealth. Entre autres choses, comme le président aurait déclaré, paraît-il: "Il est utile que nous, ministres, ayons l'occasion de nous connaître davantage." Lorsque nous étions au pouvoir, il y a eu beaucoup plus de conférences de cette sorte,—y compris des conférences au palier des premiers ministres,—au cours d'une période de dix ans, qu'il n'y en avait jamais eu auparavant dans notre histoire.

L'hon. M. Fleming: Et à chacune d'elles, vous n'avez avancé à rien.

L'hon. M. Churchill: Vous n'avez guère mentionné le Commonwealth.

L'hon. M. Pearson: Pour utile qu'ait été la récente conférence, à vrai dire elle avait autant à voir aux questions récentes de convertibilité des devises européennes que la révolution de Cuba. Si cette conférence,—pour reprendre les termes mêmes du discours du trône,—a amené les récentes mesures européennes relatives à la convertibilité des devises, pourquoi le communiqué de la conférence canado-américaine, émis le 7 janvier, il y a quelques semaines à peine,—et quelque peu plus honnête dans son appréciation de la conférence du Commonwealth, dans son appréciation des rapports de la conférence de Montréal avec la question de la convertibilité,—signale-t-il tout simplement que l'accord de Montréal ne fait que laisser

entrevoir des mesures tendant à la convertibilité, ce qui est tout autre chose que de dire qu'elle a conduit effectivement à des mesures relatives à la convertibilité?

On nous a dit pendant plusieurs mois avant la conférence du Commonwealth que ce devait être une grande réunion commerciale.

L'hon. M. Fleming: Une conférence commerciale et économique.

L'hon. M. Pearson: Ce devait être tout d'abord une grande conférence commerciale du Commonwealth ayant pour but d'étendre le commerce des pays du Commonwealth.

L'hon. M. Pickersgill: Et de récupérer les marchés.

L'hon. M. Pearson: Oui, et en vue de récupérer les marchés qui avaient été perdus après dix années durant lesquelles le chiffre des exportations du Canada avait atteint son plus haut sommet dans l'histoire nationale. A la suite de cette conférence, on devait récupérer les marchés et étendre le commerce dans le Commonwealth.

L'hon. M. Fleming: C'est fait.

L'hon. M. Pearson: A cette rencontre particulière, il s'est accompli, en réalité, très peu de choses dans le domaine du commerce qui, en tant que problème du Commonwealth, d'après les rapports publiés, semblent avoir fait l'objet d'une étude tout à fait insuffisante. Certes, les délégués britanniques n'ont aucunement cherché à cette réunion à répéter leur offre antérieure de libre-échange. Chat échaudé craint l'eau froide. Je sais que, lorsque le premier ministre ou le ministre des Finances prendront la parole, ils diront probablement que certaines restrictions britanniques concernant l'importation ont été abolies pour ce qui est du papier-journal, des conserves de saumon et de la machinerie provenant de tous les pays de la zone du dollar. Mais comme il l'a souligné à l'époque, le courriériste à Ottawa du *Financial Post* disait le 27 septembre:

> C'est sans doute une bonne chose pour le Canada, pour les États-Unis et pour la Grande-Bretagne, mais il ne s'agit pas d'un saut téméraire dans le noir. Il s'agissait plus d'une revision des livres, puisque le contingentement du saumon avait été fixé bien haut à $4,500,000, et que les licences visant le papier-journal et la majeure partie de la machinerie n'avaient pas été refusées depuis quelque temps.

Et qu'a fait la délégation canadienne à cette conférence pour démontrer son grand désir d'abolir les barrières commerciales? Elle a promis de ne pas augmenter le tarif de préférence britannique à l'égard de plusieurs produits qui étaient déjà visés par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. De plus, chose très importante, à mon avis, on rapporte que le gouvernement canadien s'est engagé à ne pas se prévaloir, contre les produits britanniques, des dispositions antidumping de la loi sur les douanes, bien que le premier ministre ait refusé de rendre publique une telle assurance à cause des conséquences qu'elle aurait aux États-Unis. Si ce rapport est inexact, le premier ministre voudra peut-être saisir cette occasion pour le nier.

S'il est vrai que l'on ait tant soit peu assuré aux Britanniques que les dispositions anti-dumping ne joueraient pas contre eux, alors les modifications apportées à la loi sur les douanes à la dernière session ne veulent plus rien dire, à en juger par le communiqué qui a suivi la récente réunion de ministres canadiens et américains, tenue il y a quelques semaines. Témoin l'alinéa suivant:

> Les représentants des États-Unis ont fait connaître l'inquiétude que leur inspirent les modifications apportées l'an dernier à la loi canadienne sur les douanes. Les ministres canadiens les ont assurés qu'on n'a pas l'intention d'appliquer ces nouvelles dispositions de la loi ni de façon arbitraire ni de façon partiale et que des consultations auraient lieu, lorsque ce serait possible, avant l'application desdites dispositions.

Si ces dispositions ne sont pas censées viser les Britanniques et si elles ne doivent pas s'appliquer de façon injuste aux États-Unis, alors, elles ne peuvent s'appliquer contre qui que ce soit.

L'hon. M. Fleming: C'est stupide. Pourquoi continuer à dresser des épouvantails pour ensuite les renverser?

L'hon. M. Pearson: Le ministre des Finances se lèvera-t-il pour nier qu'il n'y a pas eu d'entente officieuse ou officielle qui ait été conclue avec le Royaume-Uni lors de cette conférence, entente qui porterait sur l'application des dispositions de la loi sur les douanes au Royaume-Uni? Ce que nous voulons savoir, c'est si on a donné une assurance, officielle ou non, à l'égard de l'application de cette loi.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, personne, évidemment, n'a songé à appliquer de façon arbitraire ou injuste les dispositions adoptées au moyen d'une modification lors de la dernière session. A ce moment-là, mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Nowlan), a fait une déclaration devant la Chambre à cet effet, et n'eût été des déclarations trompeuses du chef de l'opposition (M. Pearson), les ministres d'aucun autre gouvernement n'auraient jamais pensé qu'on donnerait ou qu'il serait possible de donner une application arbitraire ou injuste à ces dispositions.

L'hon. M. Pearson: Voilà une déclaration très intéressante, mais elle n'a rien à voir à ma question! Je vais répéter ma question et

peut-être le ministre pourra-t-il nous rassurer à ce sujet. Je lui ai demandé si, lors de la conférence tenue à Montréal, on s'est engagé, sous la forme d'une lettre, d'une conversation, d'une note ou de quelque autre façon officielle ou non, envers le gouvernement britannique, ou si on lui a donné l'assurance que les dispositions anti-dumping de cette loi ne seraient pas appliquées contre lui? Je ne parle pas de mesures d'exception. Je parle de l'application des dispositions de la loi.

M. Crestohl: L'article 38 spécialement.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, on n'a pas assuré et on ne pouvait assurer que la loi ne serait pas appliquée conformément à ses dispositions. Ces dernières n'étaient dirigées contre aucun pays. Elles ne doivent pas être appliquées au préjudice d'un pays et aucun pays n'est soustrait à leur application dans les cas qui tombent sous le coup de la loi en question. C'est parfaitement clair.

L'hon. M. Pearson: J'espère qu'étant donné tout l'intérêt de cette question, le ministre voudra bien déposer très bientôt tout communiqué qui existerait entre lui et quelque membre de la délégation britannique. En déposant tout document qui pourrait exister, il anéantirait tous les doutes. Je suis sûr qu'il en obtiendra l'autorisation de ses homologues de Londres.

Je puis terminer mes remarques au sujet du commerce en disant que le gouvernement a commencé par une politique favorisant la réorientation des importations, puis a opté pour une politique de protection et en arrive maintenant à la confusion. Quant à nous, nous demeurons fermes et fidèles à la politique commerciale qui a été celle des libéraux depuis les débuts, la politique d'expansion.

L'hon. M. Churchill: Combien de sujets vous reste-t-il à aborder?

L'hon. M. Pearson: J'en ai beaucoup encore. Je suis désolé mais, en somme, si les ministres font de pareilles déclarations contradictoires et embrouillantes, nous devons saisir la première occasion de rétablir les faits.

L'hon. M. Churchill: Vous obtenez un piètre succès.

L'hon. M. Pearson: Je passe à un domaine où il faut certes faire de la lumière. Je veux parler de la défense. Où en sommes-nous sur ce point? Personne ne le sait. Toutefois, on nous dira avant le 31 mars si, oui ou non, nous allons poursuivre la fabrication du CF-105. C'est tout ce que nous savons. On nous le dira avant le 31 mars. Approfondissons le problème, monsieur l'Orateur. La décision de mettre ce projet en œuvre a été prise il y a quelques années par le gouvernement antérieur. D'après la déclaration du premier ministre—c'était une déclaration du gouvernement, mais elle a été formulée au nom du premier ministre; la plupart des déclarations du gouvernement...

M. McIlraith: C'est le gouvernement par un seul homme.

L'hon. M. Pearson: D'après la déclaration que le premier ministre a faite en septembre dernier, et j'en cite un extrait:

> Depuis la mise en œuvre du projet, il est survenu des changements révolutionaires.

Il s'agit, évidemment, de changements dans la stratégie et dans les concepts de défense. C'est en effet le cas. De plus, l'ancien gouvernement, lorsqu'il a décidé de lancer ce projet, a décidé en même temps de l'étudier tous les six mois et de déterminer alors s'il y avait lieu d'en continuer l'application. Autant que nous sachions,—c'est même assez évident,—pareille décision n'a pas été prise. Si le gouvernement a pris une telle décision, dans un sens ou dans l'autre, depuis dix-huit mois, nous n'en avons pas entendu parler. Peut-être ne dois-je pas me montrer trop affirmatif là-dessus, car les déclarations contradictoires des porte-parole du gouvernement ont créé une telle confusion que personne ne sait plus où en sont les choses. On trouve dans les déclarations du ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) lui-même un exemple impressionnant de cette confusion, exemple qui est en même temps une cause. Le 4 juillet, le ministre a déclaré devant le comité des prévisions budgétaires de cette Chambre, ainsi qu'en témoigne la page 325 des *Procès-verbaux* de ce comité:

> Il y a cependant d'importants facteurs qui rendent nécessaire le maintien des avions d'interception montés pour bon nombre d'années encore dans notre système de défense aérienne, et même...

Je le répète:

> ...et même pour aussi longtemps que nous puissions prévoir.

Apparemment les prévisions du ministre ne s'étendaient pas au mois de septembre. Certes, à ce moment-là, c'est-à-dire au mois de juillet, le ministre prévoyait, au comité, que les escadrilles d'avions d'interception de l'Aviation royale canadienne sur ce continent seraient rééquipées avec des appareils *Arrow*. Il a dit, comme on peut le voir à la page 338 du compte rendu des délibérations du comité des crédits, séance du 7 juillet:

> Au cours de l'automne...

Il s'agit de l'automne dernier. Je continue:

> Au cours de l'automne...

Non le 31 mars 1959...

> ...le gouvernement devra prendre une décision quant à savoir s'il doit ou non aller de l'avant avec la construction du CF-105, ou chercher ailleurs le type d'avion qui peut remplir la fonction que le

CF-105 avait été destiné à remplir. Cette décision devra être prise au cours de l'automne.

C'est alors que cette décision aurait dû être prise. Je poursuis:

Je suis convaincu que nous sommes toujours menacés du péril que comporte le bombardier monté par l'homme et, étant donné les progrès que, selon nous, les Russes réalisent dans le perfectionnement ou l'amélioration de ce type de bombardiers,—sauf erreur, les Russes construisent toujours des bombardiers de ce genre,—un avion du type CF-105 sera nécessaire.

Ayant déclaré,—la veille, je crois,—que dans la mesure où il pouvait prévoir l'avenir, cet avion serait nécessaire, pour une raison quelconque, le ministre a changé d'avis, et le délai qu'il avait fixé a été modifié. En ce qui concerne le délai, tout ce que nous savons c'est que rien ne s'est produit. En ce qui concerne ses opinions, si l'on en croit le *Vancouver Province*, le ministre aurait déclaré à un auditoire de Chilliwack le 17 octobre,—je me ferai un plaisir de lui communiquer la coupure de journal s'il y tient,—que le CF-105,—on était alors en octobre seulement,—était devenu désuet avant même d'avoir été parfaitement mis au point.

Il y a eu, d'autre part, un autre renversement remarquable le 25 novembre lorsque le ministre a déclaré à des journalistes qu'il était d'accord avec la conclusion du maréchal de l'air Slemon, à savoir que l'aviation aurait besoin d'un intercepteur monté par un équipage, pendant quelques années encore. Cela ne voulait pas dire autre chose que le CF-105, ou un appareil américain pour lequel l'appareil canadien serait mis de côté, et le ministre a donné à entendre à l'époque qu'il ne voyait guère d'un bon œil cette solution. Le renversement d'opinion du ministre, en octobre, et la confusion qu'il a manifestée en la matière remontent peut-être à la déclaration du premier ministre, en date du 23 septembre, qui a certes rendu les observations que le ministre a formulées en juillet au comité parlementaire, de nul effet et équivoques. J'inviterais le premier ministre à examiner attentivement cette déclaration.

A cette date du mois de septembre, le premier ministre a fait une déclaration importante, bien que quelque peu nébuleuse, sur la révision du programme de défense aérienne du Canada. Cette déclaration renfermait notamment ce qui suit:

Le gouvernement en est arrivé à la conclusion que le système de défense aérienne du Canada devrait comprendre des missiles, et que le nombre d'avions intercepteurs supersoniques requis par le commandement de la défense aérienne de l'ARC sera sensiblement inférieur à celui qu'on aurait pu prévoir il y a quelques années,...

Et puis, voici ce qu'on trouve plus loin:

...si, effectivement, pareil avion est nécessaire dans les années 60, par suite des progrès rapides réalisés dans le domaine des missiles, tant par les États-Unis que par l'URSS.

[L'hon. M. Pearson.]

Le premier ministre a déclaré en septembre qu'il était douteux que ces avions soient nécessaires dans les années 60. Le ministre de la Défense nationale a déclaré devant un comité de la Chambre des communes que ces avions seraient nécessaires à l'avenir, du moins dans la mesure où il pouvait le prévoir. Pour sa part, le premier ministre déclarait par la suite que le gouvernement ne poursuivrait pas la production du CF-105, à ce moment-là, mais n'interromprait pas sa mise au point,—et je cite:

...la situation internationale étant aussi incertaine et tendue qu'elle l'est en ce moment.

Il est extrêmement difficile, à vrai dire, de croire que cette situation internationale tendue ait été la cause d'une telle décision ambiguë et purement dilatoire, d'autant plus que, selon les paroles mêmes du premier ministre:

Même dans les circonstances les plus favorables (le CF-105) ne sera disponible pour être efficacement utilisé dans les escadrilles qu'à la fin de 1961.

Cette même déclaration du mois de septembre annonçait la terminaison des contrats relatifs à la mise au point de la méthode de contrôle de tir et des projectiles, qui devait accompagner celle du CF-105, et a fait connaître leur remplacement par de l'équipement américain.

La déclaration de septembre, bien qu'ambiguë, a été naturellement interprétée dans de vastes milieux comme la fin du CF-105, comme sa mort, lente si l'on veut, mais sa mort. Elle a provoqué de l'incertitude, du trouble, des déceptions et la perte de certains spécialistes partis aux États-Unis. Cela a eu aussi pour conséquence de faire intervenir, en novembre, le commandant en second du NORAD, un maréchal de l'air de l'aviation royale canadienne, qui a vigoureusement défendu le CF-105 devant le public et s'est opposé énergiquement à la ligne de conduite qui était certainement comprise dans la déclaration du gouvernement. Je me demande quel sort on aurait fait à ce fonctionnaire du gouvernement canadien s'il avait été au service du ministère des Mines et des Relevés techniques, et s'il avait critiqué le choix d'un engin par le gouvernement des États-Unis. On l'aurait réprimandé, mais ce n'est pas ce qui est arrivé en l'occurrence. On a interprété un peu partout la déclaration du maréchal de l'air Slemon comme une contradiction de la politique de défense du gouvernement sur cette question, et, à notre avis, il est raisonnable de l'interpréter ainsi. Le gouvernement, ou du moins le ministre de la Défense nationale, a paru se réjouir de cette déclaration. La confusion est aujourd'hui plus profonde que jamais, et cet

avion, dont le ministre disait en octobre qu'il n'avait plus d'utilité,—en se fondant sans doute sur les paroles du premier ministre,—s'est tout à coup métamorphosé de nouveau.

Le ministre nous a redit en novembre qu'un chasseur piloté serait nécessaire pendant quelques années encore. Alors *A. V. Roe and Company* a repris courage et ses employés aussi, même si un autre passage de la déclaration que le ministre a faite le même jour devant des journalistes soulignait qu'on ne s'écartait nullement de la politique dessinée dans la déclaration que le premier ministre avait faite en septembre et qu'on avait interprétée comme signifiant la fin du CF-105.

Monsieur l'Orateur, rien d'étonnant que la population se soit demandé ce qui se passait et ait été déroutée par toute cette confusion dans une question si capitale. Que fallait-il faire alors au sujet de la défense, notamment à propos de la décision, si grosse de conséquences, de poursuivre ou d'abandonner la fabrication du CF-105, décision qui exerce des contrecoups sur la stratégie, la technique, l'économie, et les répercusssions les plus vastes sur la politique, notamment sur nos rapports avec les États-Unis et sur l'avenir de notre industrie aéronautique? Décider de la ligne de conduite en la matière, comme à propos de la défense en général, n'incombe qu'au gouvernement. Il aurait dû s'en acquitter avant aujourd'hui. Telle est la tradition du gouvernement parlementaire britannique. Nous de ce côté-ci de la Chambre ne désirons pas, comme nous ne le désirions pas du temps où nous étions au pouvoir, nous en écarter pour élaborer des programmes par des comités parlementaires.

Les décisions du gouvernement doivent tout de même être soumises à l'approbation ou à la désapprobation du Parlement. Tous les députés, et surtout les membres de l'opposition, ont des responsabilités à cet égard. A fortiori s'il s'agit de décisions aussi importantes que celles que nous avons à juger dans le domaine de notre politique de défense. Il est donc souhaitable, certes, et même essentiel, que nous soyons mis au courant de tous les aspects du problème, sous réserve évidemment des exigences primordiales de la sécurité. Jusqu'ici le gouvernement ne nous a fourni aucun renseignement ou bien peu, alors que les journaux fourmillent de déclarations d'officiers, retraités ou en activité de service, d'industries, de syndicats et de spécialistes aussi bien que de profanes en la matière. Loin de dissiper la confusion qui en découle, les déclarations officielles des porte-parole du gouvernement n'ont fait que l'aggraver.

Je dis donc au gouvernement qu'il y a lieu d'établir au plus tôt une petite commission parlementaire,—ce pourrait être un sous-comité des prévisions budgétaires, peut-être serait-ce mieux,—en vue d'examiner le problème à fond et immédiatement, puisque cela n'a pas encore été fait. Je sais que le ministre devrait consacrer beaucoup de temps à un comité ou sous-comité de ce genre, car c'est sur lui que nous devrions surtout compter pour obtenir des précisions et des renseignements, même si d'autres témoins doivent être aussi à notre disposition. Ce ne serait pas une mesure dilatoire, monsieur l'Orateur, puisque la décision ne nous sera pas communiquée avant le 31 mars. Lorsque la décision sera rendue, et avant que les députés soient appelés à se prononcer sur cette question dont la portée est très vaste et à approuver ou désapprouver éventuellement la décision, ils devraient certes être mis au courant de ces détails, et le meilleur moyen qu'ils auraient de se renseigner serait la commission parlementaire ou le sous-comité dont j'ai parlé et qui, je l'espère, commencera à siéger presque immédiatement.

On dira, je le sais, qu'une telle façon de procéder est peu ordinaire. Certes, elle est exceptionnelle, mais la situation l'est aussi. Nous arrivons, si nous n'y sommes déjà arrivés, à la croisée des chemins dans le domaine de la défense. Les événements survenus depuis un an ou deux sont vraiment très importants. Le Parlement, à titre de représentant de la population canadienne, ne peut se permettre d'examiner la politique suivie à cet égard sans tenir compte de la nature et de la gravité des événements des dernières années. C'est pourquoi j'estime qu'il nous faut les données du problème si nous voulons y apporter la solution la meilleure et la plus complète puisqu'il s'agit d'un problème d'une importance vitale pour notre avenir national. C'est là une responsabilité qui appartient au gouvernement. La Chambre des communes ne pourrait l'assumer, même si elle le désirait. Notre responsabilité à nous est de juger en connaissance de cause la justesse de la décision du gouvernement, et j'estime que le meilleur moyen de connaître la situation est de suivre la ligne de conduite que j'ai préconisée.

Vous serez heureux d'apprendre, monsieur l'Orateur, que j'arrive à la fin de mon acte d'accusation, mais je ne saurais renoncer au plaisir et à ma responsabilité de donner à la Chambre d'autres exemples de lignes de conduite confuses et embrouillées. Pour ce qui est de l'agriculture et des pêcheries, j'espère que nous aurons bientôt l'occasion de discuter amplement et bien à fond les questions agricoles. Je me contenterai à l'heure actuelle de parler de la confusion quant à cet aspect particulier de la politique du gouvernement

et d'établir une comparaison entre les supplications émouvantes que le premier ministre a faites dans le passé pour "la parité, non pas la charité" et l'avertissement décevant que le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) a donné à Ottawa et à Springfield (Manitoba) il y a quelques semaines, quand il a dit que si les agriculteurs ne réduisent pas leurs propres productions en raison des excédents croissants, les prix de soutien baisseraient.

Viennent ensuite les tarifs-marchandises, si importants pour l'agriculture, pour tous les producteurs, et certes, pour tous les Canadiens. Le 25 novembre, le gouvernement a annoncé son approbation d'une hausse de 17 p. 100 des tarifs-marchandises en vue de faire face aux augmentations de salaires, et on nous a alors dit que c'était nécessaire en vue d'éviter une désastreuse grève des cheminots. Ce fut une crise, en effet, mais comment cette crise s'était-elle produite?

La question d'une augmentation de salaires pour les cheminots ne s'est pas posée en novembre dernier quand la grève menaçait et que les provinces ont fait appel au gouvernement contre l'augmentation du tarif-marchandise qui semblait alors un moyen de l'éviter. Le problème s'est posé le 12 novembre 1957, lorsque les syndicats des employés des services sédentaires ont pour la première fois réclamé une augmentation de salaire. Il a pris sa forme définitive en juillet 1958, lorsque la commission de conciliation a recommandé une augmentation de salaires déterminée.

Pendant la longue période de temps qu'ont duré ces négociations, le gouvernement a dû se rendre compte qu'il devrait en dernier lieu prendre quelques mesures constructives pour régler le problème. Cependant, rien a été fait et la question est restée pendante. Cet état de choses a changé le problème en crise, crise que le gouvernement a tâché de repousser en accordant le genre d'augmentation horizontale qu'il avait refusée auparavant et contre lequel le premier ministre s'était élevé au cours de la campagne électorale d'il y a un an.

S'étant mis lui-même dans cette situation contradictoire, le gouvernement a essayé d'échapper aux conséquences économiques et politiques parce que cette décision aurait entraîné quelque injustice à l'égard de certaines régions du pays, c'est-à-dire les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique. Il espérait échapper à ces conséquences en promettant,—cette promesse se trouve d'ailleurs dans le discours du trône,—quelque forme de subvention pour compenser un peu cette injustice. Nous avons donc maintenant une augmentation horizontale à laquelle on se propose d'ajouter encore une subvention, suivies d'une autre demande, de la part des cheminots, de relèvement général des salaires. Où allons-nous de ce pas?

Je ne puis parler de tarif-marchandises sans mentionner une certaine industrie,—je voudrais bien en citer beaucoup d'autres,—qui périclite dans une large mesure précisément à cause du tarif-marchandises. Il s'agit de l'industrie houillère. Abstraction faite du chômage causé par la tragédie de Springhill, on constate à partir de février la mise à pied de 4,000 autres mineurs en Nouvelle-Écosse parce qu'il n'y a pas assez de demandes de charbon. Monsieur l'Orateur, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, avons à maintes reprises averti le gouvernement au cours de la dernière session de cette regrettable possibilité; mais on a négligé nos avertissements.

Peut-être ne devrais-je pas manquer de mentionner le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough). Il y a eu divergence de vues entre les ministres au sujet de la politique d'immigration. Je dirais même qu'il y a eu confusion dans l'esprit du ministre qui devrait cependant voir le plus clair à cet égard. Le ministre de la Justice (M. Fulton) s'est vanté l'autre soir que, entre autres choses, son gouvernement nous avait tous épargné beaucoup d'ennuis en limitant l'immigration. Il a dit cela au moment même où le ministre de l'Immigration exprimait l'avis qu'il n'y a pour ainsi dire aucun rapport entre l'immigration et le chômage. Les ministres devraient plutôt se mettre d'accord sur ce point.

L'hon. M. Fulton: C'est justement parce que nous limitons l'immigration; voilà la raison.

L'hon. M. Pearson: Ils semblent contempler de bien loin les difficultés pratiques et les périls de notre temps.

Je dirai aussi un mot au sujet de l'art, de cette initiative malencontreuse du gouvernement dans ce domaine qui a valu à notre pays une certaine mesure d'humiliation et une fort mauvaise publicité. Il s'agit de savoir, non pas s'il est sage ou imprudent d'acheter certains tableaux pour la Galerie nationale. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. La question comporte l'autorisation d'un fonctionnaire responsable du gouvernement actuel, lequel devait assurément avoir l'approbation du cabinet ou du moins d'un ministre, à faire une offre qui a été répudiée par la suite. Comme je l'ai dit, les résultats ont paru fort humiliants dans les colonnes des journaux non seulement du Canada mais de l'étranger, et n'ont guère rehaussé la réputation du gouvernement actuel.

Il y a d'autres choses du même genre que j'aimerais examiner. Il y a la question des

affaires extérieures, mais j'aurai l'occasion d'y revenir. Je ne saurais cependant m'abstenir de signaler à cette étape-ci l'accueil que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) a réservé à Seattle à la présence de la Chine rouge à une conférence au sommet, à un moment où le premier ministre, à Karachi, et le ministre des Finances, à Tokyo, jetaient une douche d'eau froide sur toute suggestion voulant que la politique du Canada change à l'égard de ce gouvernement.

J'en viens à mon dernier sujet pour cet après-midi, c'est-à-dire les relations canado-américaines. Je voudrais entamer cette question, et si je le fais, c'est qu'il s'agit d'une question de la plus haute importance. Si je le fais en ce moment, c'est que le gouvernement ne manifeste à cet égard qu'une politique de tâtonnement et d'indécision. Nous aurons d'autres occasions, je l'espère, d'étudier les aspects d'ordre plus général et important de ces relations dont on parle tant ces jours-ci. Je me contenterai aujourd'hui de parler de l'aspect général de la question et d'exprimer mon propre espoir que nous, au Canada, devrions toujours considérer et étudier cette relation vitale avec une pleine conscience de notre responsabilité, en comprenant parfaitement que les destinées de nos deux pays sur le même continent, dans un monde menaçant, sont inséparables. On peut désirer qu'il n'en soit pas ainsi, mais cela ne changera pas les faits; cependant, les faits devraient toucher et même, parfois, inspirer à la fois les lignes de conduite et les paroles.

Lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition, mes honorables amis d'en face parlaient en termes durs et hargneux de ces relations. Ils parlaient de "flibustiers du Texas", "domination américaine", "abandon complet à Washington", "menace de contrôle financier américain"; ils disaient que nous devenions les serviteurs, les porteurs d'eau de nos voisins et qu'on nous étranglait et nous trahissait. Nous nous souvenons de ces expressions. Mais vint la réalité de la responsabilité officielle, et du jour au lendemain, bien entendu, les propos changent. De fait, le ministre du Commerce, en visite à Chicago en novembre dernier, a admis, comme un des premiers indices de réflexion qui soit venu d'un membre du présent gouvernement, ce qui suit:

> L'origine du malentendu à l'égard de cette question se retrouve dans les discours prononcés au cours des campagnes électorales dans le but exprès d'embarrasser les adversaires politiques.

L'hon. M. Churchill: Je parlais de vos discours à vous.

L'hon. M. Pearson: Le ministre n'a jamais dit si vrai. Il doit avoir lu quelques-uns de ses vieux discours.

L'hon. M. Churchill: Je parlais des vôtres.

L'hon. M. Pearson: Le ministre se souvient sans doute que lui et ses collègues nous ont assaillis de propos de ce genre, disant que nous trahissions le Canada en faveur des États-Unis, et que, lorsque nous tentions de mettre ces relations en lumière comme l'exigeait l'importance du sujet, nous avons été les victimes d'attaques passablement vigoureuses et amères de la part de l'honorable ministre et autres. Ils devraient relire leurs discours dans le hansard. Et que dit le ministre aujourd'hui? Voici ce qu'il disait à Chicago:

> L'augmentation du capital américain ne suscite ni inquiétude ni craintes au Canada.

Le ministre s'exprimait-il ainsi il y a quatre ans? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans un discours qu'il prononçait à Seattle le même jour, en a dit encore davantage. Je le cite:

> Le Canada ne ressent, à l'égard des États-Unis, ni crainte, ni jalousie, ni méfiance. Au contraire, nous avons une attitude positive, faite de collaboration, d'esprit d'équité, de justice et de liberté.

Ce pourrait être assez difficile de prouver, à la satisfaction de tous les Canadiens, la première phrase de cette déclaration. Le ministre aurait peut-être du mal à persuader chacun de nos gens que nous ne nous inquiétons pas de certains aspects de la politique américaine. Je suis heureux qu'il se soit exprimé ainsi. Cependant, la deuxième phrase qu'il a prononcée, et que j'ai citée, me paraît bien admirable; oui admirable: elle exprime des sentiments que nous partageons, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, et je tiens à en féliciter le ministre. Je souhaiterais qu'il se fût trouvé ici, dans cette Chambre, durant les débats d'il y a deux ou trois ans.

Plus intéressants encore sont les propos de caractère politique employés à New-York par le premier ministre lors d'un dîner sans caractère politique donné par les Pilgrims le 28 octobre dernier. Je cite le texte de son discours, publié par son propre bureau:

> Des changements salutaires se sont produits dans ces relations (entre le Canada et les États-Unis) depuis le discours que j'ai prononcé à Dartmouth il y a quatorze mois. Les plantes du jardin reçoivent de meilleurs soins;...

J'apprécie ces interruptions et ces applaudissements, monsieur l'Orateur. Ils rendent ce qui suit tellement plus implicite.

> Les plantes du jardin reçoivent de meilleurs soins, on les soutient et on guide leur croissance, on ne les laisse plus pousser à l'état sauvage.

Eh bien, quelles preuves le premier ministre a-t-il données de ce changement spectaculaire survenu depuis l'époque des libéraux, alors que les fleurs du jardin poussaient à

l'état sauvage? Voici la preuve qu'il a donnée: M. Eisenhower et M. Dulles ont visité Ottawa! Ils ont fait cela dans le passé. Il est vrai que le président n'avait pas encore prononcé un discours pour critiquer le détournement,—politique conservatrice,—et loué l'expansion,—politique libérale,—comme fondement essentiel d'une sage politique commerciale. Ce fut le premier indice que le jardinage se faisait avec plus de compétence.

L'autre preuve qu'il a donnée à son auditoire est qu'il existe maintenant trois comités légalement constitués de hauts représentants du Canada et des États-Unis. L'un de ces comités est le comité parlementaire-congressionnel, proposé en premier lieu par le comité Hays-Coffin de la Chambre des représentants des États-Unis, repris par le gouvernement du Canada et approuvé par le Parlement. J'espère que ce comité, qui a tenu sa première réunion sous votre distinguée présidence, monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la délégation canadienne, deviendra un outil utile et précieux. Sauf erreur, la première rencontre était une réunion préliminaire et la prochaine aura lieu dans six mois à Ottawa. Nous souhaitons plein succès à ce comité.

Le deuxième comité mentionné à propos de cette horticulture était un comité du ministère de la Défense qui, à mon avis, ne s'est pas encore réuni.

L'hon. M. Fleming: Soyez donc à la page!

L'hon. M. Pearson: Ou, s'il s'est déjà réuni, —et le ministre ne nous a pas encore mis au courant,—il s'agit d'une réunion à Paris, à propos de la conférence du Conseil de l'OTAN, entre le ministre canadien de la Défense nationale et le secrétaire de la Défense des États-Unis. En effet, s'il y a eu réunion, ce ne peut être que celle-là, sinon le ministre peut rectifier mon affirmation. Je rappellerai au ministre que ce genre d'entretien a eu lieu chaque année lors de la conférence annuelle de l'OTAN.

On signale encore une fois ce jardinage efficace à propos du comité interministériel du Canada et des États-Unis sur le commerce, institué par l'ancien gouvernement mais qui s'est réuni assez récemment à Ottawa, en janvier. Quand le premier ministre prendra la parole, j'espère qu'il produira quelque témoignage plus impressionnant de son jardinage que le communiqué de la réunion en cause. J'ai lu ce communiqué avec beaucoup de soin. J'ai l'habitude de rédiger des communiqués à l'issue de conférences internationales. Je crois comprendre qu'on a mis trois heures pour rédiger celui dont il s'agit. Je n'ai jamais vu de communiqué relatif à une conférence internationale qui soit plus vide de sens que celui-ci, ou plus verbeux. Il ne faisait que promettre que, dans la mesure du possible, aucun gouvernement ne ferait quoi que ce soit qui pût nuire à l'autre,—ce qui est fort bien,—ou, dans le cas d'une consultation, il annonce qu'il y en aura, lorsque la chose sera possible, sur ces questions. Les consultations n'auront lieu que lorsqu'elles seront pratiquement possibles si l'on en croit le communiqué. Je proposerais aux ministres dont relève plus particulièrement le comité en cause, de moins se soucier des trois heures consacrées à la rédaction du communiqué et de s'occuper un peu plus des grands problèmes qui se posent dans leurs relations. Le premier ministre est peut-être satisfait de lui-même en ce qui concerne les rapports canado-américain. Mais ce contentement n'est pas partagé par certains comptes rendus non politiques. L'un de ceux-ci, celui d'un comité important mais non officiel d'hommes d'affaires canado-américains, qui s'est réuni en automne dernier, déclarait:

...qu'il ne fallait pas permettre aux relations commerciales d'empirer.

En d'autres termes, ils voulaient "qu'on cultive mieux son jardin" qu'on ne l'avait fait spasmodiquement au cours des seize mois précédents. Le fait que l'horticulture des conservateurs n'a pas été aussi productive que le premier ministre l'avait annoncé aux *Pilgrims* est prouvé par les restrictions imposées par les États-Unis sur les importations du zinc, de plomb et de minerai, par les interventions mal comprises et inadmissibles du gouvernement des États-Unis dans les affaires purement canadiennes de filiales d'entreprises américaines au Canada, qu'a mentionnées cet après-midi le ministre de la Justice, par les nouveaux programmes américains de troc de blé. Le gouvernement canadien a omis quatre mois durant,—omission scandaleuse que j'ai déjà mentionnée,—de répondre à la communication des États-Unis sur la loi antidumping, ou du moins jusqu'à ce que la loi eût été adoptée dans cette enceinte. Tout ceci indiquerait que la culture du jardin, du côté canadien de la frontière, n'a pas été très efficace ces derniers seize mois et qu'elle ne constitue certainement pas une amélioration par rapport aux méthodes libérales des années précédentes.

Je croyais, monsieur l'Orateur, que j'arrivais à la fin de ma critique détaillée, mais il y a encore une autre question que je mentionnerai. J'aurais dû en parler plus tôt, c'est une omission. Il s'agit des rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces. Dans ce domaine, nous constatons certainement la même indécision, la même incertitude, malgré l'engagement précis du parti conservateur

avant les élections. Il n'y a pas eu de conférence fédérale-provinciale, sauf celle qui a fait si peu, il y a un an. A ce moment-là, on a fait croire au pays,—un engagement précis a d'ailleurs été pris dans ce sens,—qu'une réunion ultérieure aurait lieu et qu'elle s'occuperait plus efficacement des rapports fiscaux avec les provinces. Dans un discours prononcé en mai 1957 à Winnipeg, le premier ministre, si l'on en croit le compte rendu, a dit qu'aux termes des ententes fiscales proposées par le gouvernement libéral, les provinces avaient été "forcées d'accepter une situation de famine" et que les municipalités étaient, les "gens oubliés". Une autre fois au cours de la même campagne, il aurait déclaré qu'une conférence serait convoquée après les élections "afin d'assurer un traitement équitable pour tout le monde".

Or, nous savons ce qui s'est passé. Le gouvernement n'a pas encore convoqué cette conférence. Étant donné le discours du trône, nous savons maintenant que le gouvernement n'a aucune intention d'en convoquer une. Nous savons que le gouvernement a, par contre, annoncé aux provinces la prolongation de l'entente provisoire existante. Cette entente a été conclue il y a environ un an, et pour un but précis. Depuis lors, plusieurs premiers ministres des provinces ont signalé qu'ils n'estimaient pas que cette entente réalisait de façon satisfaisante la promesse du gouvernement. Le 30 septembre, dans une allocution radiodiffusée, le premier ministre Douglas a déclaré que la conférence fédérale-provinciale devrait être convoquée de nouveau "dans le plus bref délai possible". Au cours du débat inaugural de la présente session de la législature de Québec, M. Duplessis aurait réaffirmé l'attitude de son gouvernement à l'égard des droits provinciaux dans le domaine de l'imposition directe. Enfin, le 24 septembre 1958, M. Frost, dans un discours prononcé à Etobicoke, renouvelait sa campagne en vue d'obtenir du gouvernement fédéral une répartition plus équitable des recettes fiscales et de toucher une nouvelle somme de 80 millions de dollars par année sur les impôts directs. Il aurait terminé ses observations en déclarant ce qui suit:

> Nous commettrions tous une grave erreur,—tant au palier fédéral qu'au palier provincial,—si nous ne nous efforcions pas d'en arriver à une solution prochaine de ce très important problème.

Le gouvernement s'applique-t-il à trouver une solution prochaine à ce très important problème? Le gouvernement n'a pas tenu compte de ces doléances. Il n'y aura pas de conférence. Au lieu de cela, le gouvernement, comme je viens de le dire, a annoncé, sans consultation, sa décision de maintenir pour l'année courante l'entente qu'il a conclue unilatéralement l'année dernière, sans conférence. Le discours du trône et la compagnie de télégraphe sont maintenant devenus les nouvelles lignes de communication avec les provinces. Les provinces apprennent la teneur de cette nouvelle offre en lisant les journaux, tout comme l'an dernier. Je n'en suis pas très sûr, mais je crois que certaines d'entre elles n'ont pas reçu du tout les télégrammes en question. Quelle amélioration stupéfiante sur la méthode péremptoire de ce despote fédéral qu'était le très honorable Louis Saint-Laurent! Lorsque, étant premier ministre, lui-même ou son gouvernement voulaient mentionner dans le discours du trône quelque point pouvant viser les provinces, ils avaient la courtoisie de les pressentir au préalable. Mais le gouvernement fait quelque chose. Dans le discours du trône, il y a un alinéa qui se lit ainsi qu'il suit:

> Mon gouvernement souhaite que toute la question des relations d'ordre financier entre le Dominion et les provinces fasse l'objet d'une étude en commun sérieuse et suivie.

La question fera l'objet, non seulement d'une étude, mais d'une étude sérieuse et suivie. Y a-t-il jamais eu meilleur exemple de suffisance de mots s'efforçant de combler une insuffisance d'action? L'alinéa se poursuit en ces termes:

> Tous les gouvernements provinciaux sont priés de consentir à l'utilisation, à cette fin, des rouages du présent comité permanent fédéral-provincial sur les questions fiscales et économiques...

On leur demandera de consentir à ce que ce comité continue de poursuivre son travail. Voilà tout ce que cela signifie. Voilà la nouvelle entente conclue avec les provinces. Sauf erreur, une lettre a été adressée aux gouvernements provinciaux, leur suggérant que peut-être les ministres provinciaux pourraient exercer une certaine surveillance sur ces gens-là, quelque chose que, vraisemblablement, ils font depuis toujours.

Je crois avoir présenté suffisamment de preuves, monsieur l'Orateur, à l'appui de mes accusations. Tout ce qu'il me reste maintenant à faire, c'est de tirer les conclusions de mes accusations et de proposer l'amendement. Je crois, monsieur l'Orateur, que le gouvernement s'est maintenant rendu compte que la lune de miel est effectivement terminée, de même que le voyage de noces. Les joyeux époux sont maintenant aux prises avec la tâche ardue et monotonement peu attrayante de l'administration de la maison. De fait, l'évier déborde de vaisselle sale, alors qu'on discute encore de la façon de la nettoyer économiquement sans rien briser politiquement.

Pour revenir à des termes plus prosaïques, le Canada, je le répète, est aux prises avec plus de difficultés, de problèmes et d'inquié-

tudes que jamais depuis la seconde guerre mondiale. Le gouvernement actuel n'a pas su regarder en face ces inquiétudes, ces difficultés et ces problèmes; sa propre difficulté, de première importance, consiste à s'écarter de l'habitude de tout envisager du point de vue étroit de l'avantage politique, ce qui, peut-être, explique tant de confusion, de délais, de contradictions et d'incertitudes dans une si grande part de l'administration du gouvernement actuel. Monsieur l'Orateur, on a érigé l'expédient en programme national. Je donnerai tout le temps voulu au premier ministre de prendre en note ce que je dis. En effet, je vais répéter au rythme de la dictée. Lorsqu'il est aux prises avec une situation qui le force à agir, il fait une allocution radiophonique ou un discours, ou nomme une autre commission. La formule de choix, comme je l'ai déjà indiqué, consiste à attendre qu'un problème dégénère en crise, et alors de se dédire joyeusement de tout engagement antérieurement pris ou de toute promesse faite, afin de traiter ce problème par voie de subventions ou de mesures dilatoires. Cela ne suffit pas, notamment à une époque où des mesures sages, constantes et logiques sont nécessaires pour nous aider à résoudre nos problèmes nationaux et réaliser le grand destin qui nous attend.

L'époque n'est pas tant propice à la proclamation tapageuse de déclarations sur la liberté,—nous en avons déjà une abondance, y compris l'une des plus nobles, qui se trouve incorporée à la Charte des Nations Unies,—qu'à la formulation de principes qui rendront la liberté vraiment efficace pour le bien-être, la sécurité et le progrès de l'humanité. Le pain sans liberté peut paraître dur comme roche, mais la liberté sans pain et travail pour le gagner n'est qu'un travesti de la liberté. Si nous ne pouvons pas faire donner la liberté dont nous jouissons, alors il n'est pas de déclaration, tout exaltante qu'elle soit, qui nous aidera beaucoup ou qui nous épargnera quelque mode de gouvernement comportant beaucoup plus de contrainte que de liberté.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons pas confiance en la capacité du gouvernement actuel à nous donner ce genre d'inspiration en cette époque particulière de besoins. A vrai dire, il s'agit d'un gouvernement pétri de confusion, de contradictions et d'incertitudes, un gouvernement qui pense et agit, avant tout, en fonction d'avantages politiques étroits à court terme, qui tourne en rond avec tout l'exhibitionnisme circulaire d'une performance de "hula-hoop". Comme l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne) l'a signalé dans son allocution radiophonique du nouvel an, le Canada a besoin de quelque chose de mieux que cela, quelque chose de mieux, pour employer son propre terme, que la médiocrité,—et il parlait du gouvernement actuel,—qui, a-t-il dit, ne saurait être tolérée. Voilà ce que nous éprouvons également, monsieur l'Orateur, et à cause de ce sentiment, je propose, avec l'appui de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

Nous soutenons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence, vu leur programme contradictoire et confus ainsi que leur indécision lamentable en présence de graves problèmes nationaux, tels que les problèmes occasionnés par le chômage croissant, ne méritent plus la confiance de cette Chambre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter le chef de l'opposition (M. Pearson) d'avoir abordé tant de sujets. Il s'est vraiment étendu. Il a répété tous les discours dont il n'avait pu tirer beaucoup d'effets à travers le pays.

Son discours d'aujourd'hui, il l'a servi plus ou moins par tranches au cours du récent pèlerinage qu'il a fait à travers le pays. Le fait que nous comptions autant de députés qu'au début répond dans une large mesure à ses critiques. Cela nous rappelle l'amendement proposé il y a presque un an dans cette Chambre, amendement présenté avec autant de force que nous en voyons aujourd'hui et avec autant d'effet. Mais jusqu'à ce que l'honorable député fasse lui-même des commentaires sur ce discours, je croyais que le discours exprimait sa pensée. Mais qu'a-t-il dit lui-même pour qualifier l'amendement qu'il avait proposé, car à la Chambre des communes on ne cherche pas à tendre des pièges? Voici comment il a qualifié sa proposition d'amendement: "J'ai essayé de le prendre au piège, si vous me permettez l'expression, mais il a lancé le piège hors du Parlement".

On a tenté de nous servir une autre de ces ruses aujourd'hui. Je me propose de l'analyser en partie seulement, laissant à mes collègues le soin de répondre aux observations formulées par l'honorable député à cette occasion au sujet de questions visant leurs différents ministères. Nous avons entendu l'honorable député déverser un flot de paroles et des torrents d'accusations, mais je traiterai des faits sans me servir des qualificatifs qu'il a donnés à ses observations.

J'ai été particulièrement intéressé par la tentative de l'honorable député de dépeindre le Canada comme un pays à l'avenir sombre et effroyable. C'est un tableau qui ne tient pas compte des faits et qui n'est pas à la hauteur de l'attitude à laquelle on est en droit de s'attendre de la part de ceux qui occupent des postes de responsabilité.

Au cours de ses observations, l'honorable député a cité le rapport d'une banque canadienne. Je me reporte au bulletin mensuel publié par la Banque de la Nouvelle-Écosse, numéro de novembre, où il est déclaré de fait que la régression a été beaucoup moindre au Canada qu'aux États-Unis, ce qui, d'après la banque, indique que ce qui s'est produit était dû en grande partie aux énergiques mesures anti-cycliques qu'a prises le présent gouvernement. Le rapport de la Banque de Montréal laisse entendre à peu près la même chose.

L'hon. M. Martin: Que disait le président?

Le très hon. M. Diefenbaker: D'après une dépêche de la *Presse canadienne* du 31 décembre, le président de la Chambre de commerce du Canada aurait déclaré que l'économie du Canada est présentement dans la bonne voie et que les Canadiens peuvent envisager une meilleure année. Nous avons eu une récente escarmouche, mais, indique la nouvelle de presse, la bataille est désormais engagée contre l'inflation.

Monsieur l'Orateur, je ne puis résister en ce moment au désir de citer les observations formulées par le chef de l'opposition alors qu'il était en visite à l'étranger, car bien qu'on doive exporter la vérité, il faut néanmoins reconnaître qu'il a dit la vérité, comme en fait foi le supplément du *Times* de Londres, numéro du 24 novembre 1958. Voici le titre de cet article dont l'honorable député est l'auteur: "Le vieux monde équilibrera le nouveau". Je prie les honorables députés d'écouter ces mots et de les comparer au tableau que le député nous a brossé aujourd'hui, ce tableau noir et menaçant, qui sème la terreur dans le cœur des Canadiens.

Il a aujourd'hui parlé de lignes de conduite qu'il a qualifiées d'incertaines et il a tenté, à des fins d'ordre politique, d'effrayer les Canadiens et de leur inspirer des appréhensions. Je ne me formalise pas des critiques de l'honorable député, car il peut être extrêmement utile lorsque ses critiques sont constructives, mais je dois dire que le discours qu'il a prononcé aujourd'hui ne fait pas honneur à ses responsabilités de chef de l'opposition, à cette heure où la situation mondiale est difficile et pénible, où le monde communiste attaque le monde libre dans son économie plus qu'il ne l'a fait jamais auparavant, à une heure où on peut entendre des observations comme celles qu'a formulées M. Mikoyan hier soir en réponse aux questions qui lui furent posées à l'émission "conférence de presse". Quand on songe aux difficultés qui se dressent devant le monde libre sous la forme d'une attaque économique, il faut conclure que le temps ne se prête pas aux discours de la nature de celui qui a été prononcé ici cet après-midi avec une telle délectation.

Mais je désire maintenant appeler l'attention sur les observations formulées par le chef de l'opposition et publiées dans le supplément du *Times* de Londres, du 24 novembre. L'article commence par les mots suivants:

> Alors que l'année 1958 tire à sa fin, les Canadiens peuvent se regarder et regarder leur monde à la fois avec confiance et inquiétude; avec confiance en eux-mêmes, et avec inquiétude, non pas tellement pour ce qui est des questions d'ordre strictement national que pour ce qui se produit autour d'eux dans le monde, et dont les conséquences, d'ordre politique, social et économique sont pour eux inéluctables.

L'honorable député se met ensuite en frais, dans cet article, de signaler les dangers car, après tout, il exporte la vérité. Il détaille les périls de la situation, puis il fait une affirmation très intéressante. Je lui demanderais de nous dire, quand il aura l'occasion de répondre, comment il arrive à concilier ce qu'il a dit aujourd'hui et les déclarations contenues dans l'article que j'ai à la main. L'article dit par exemple:

> Un grand nombre des difficultés actuelles du Canada sont semblables à celles que connaissent les autres démocraties libres:

Des voix: C'est exact.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député peut sourire tant qu'il veut, mais dans cet article il disait vrai.

L'hon. M. Pickersgill: C'était également vrai en 1956!

Le très hon. M. Diefenbaker: Aujourd'hui, cependant, le député a cherché à dépeindre les choses d'une façon assez différente. Je répète les paroles employées dans l'article que je mentionnais:

> Un grand nombre des difficultés actuelles du Canada sont semblables à celles que connaissent les autres démocraties libres:

M. McIlraith: Mais elles ont des gouvernements qui cherchent à les résoudre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, les interruptions de ce genre ne sont pas utiles. De ce côté-ci, nous avons écouté sans interruption.

L'hon. M. Pickersgill: Et le ministre des Finances (M. Fleming)?

Le très hon. M. Diefenbaker: Il a posé une question.

L'hon. M. Pickersgill: Il a fait un discours.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'article continue en ces termes:

> Un grand nombre des difficultés actuelles du Canada sont semblables à celles que connaissent les autres démocraties libres: il s'agit de combattre à la fois les pressions inflationnistes et les tendances à la régression; de concilier d'une part les demandes tendant à étendre l'intervention du gouvernement pour faire progresser le bien-être social,

et d'autre part la nécessité de préserver les droits individuels et d'encourager l'initiative.

Aujourd'hui, l'honorable député a cherché à donner l'impression que pour nous, au Canada, la situation est différente. Quand il a écrit cet article, il connaissait la situation où se trouvaient les autres pays démocratiques du monde. Il savait, par exemple, que les États-Unis se trouvent dans une situation semblable à la nôtre, ayant quatre millions de chômeurs et des difficultés commerciales, mais nulle part aux États-Unis on ne relève une attitude semblable à celle que le député a exposée ici aujourd'hui avec un plaisir si évident, quand il a parlé de ces circonstances dont je ferai voir tout à l'heure qu'elles font, dans une large mesure, partie de l'héritage laissé au gouvernement actuel.

L'hon. M. Pickersgill: Je croyais qu'il s'agissait de la situation mondiale.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici la suite de l'article:

Les Canadiens ne sous-estiment pas les difficultés qui les attendent, sachant en particulier que leur pays a tenté le sort à un degré formidable en fondant si complètement sa prospérité sur le commerce extérieur. Le peuple, cependant, est animé d'un vigoureux optimisme, et croit que le Canada est appelé à un destin aussi brillant que celui de tout autre pays au monde.

Quel changement survenu dans l'opinion de l'honorable député, du 24 novembre 1958 au 19 janvier 1959! Non content de ces paroles, il continuait, dans son article, à dépeindre l'orgueil national des Canadiens, et il concluait en ces termes:

La croissance du Canada s'accomplit à une époque troublée et dangereuse, semée de difficultés tenaces et complexes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Mais ce qui importe, c'est qu'il croit...

Oh, monsieur l'Orateur, comme c'est vrai! L'article continue:

...c'est qu'il acquiert force et maturité en tant que nation. Cette force et cette maturité, les Canadiens désirent qu'elles servent, non seulement à créer un pays fort dans la moitié septentrionale du continent américain, mais aussi à jouer un rôle utile et précieux dans la poursuite du but vers lequel tendent tous les espoirs de l'humanité en cette époque nucléaire: la paix et la sécurité internationales.

Monsieur l'Orateur, ce n'était pas là des phrases creuses; c'était des faits. Ce n'était pas des arguments à débattre, mais la vérité même. Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la partie principale de ses observations au sujet de la situation économique du Canada, je citerai, pour commencer, la comparaison faite dans le supplément du *London Times* du 24 novembre 1958, qui confirme à tous points de vue l'opinion de ce gouvernement et l'impression du public canadien.

Je n'ai pas l'intention de traiter les points avancés un à un, mais j'en ai relevé quelques-uns à mesure qu'il les formulait. Cependant, je passerai d'abord aux observations d'ordre général que j'ai faites en me joignant à lui,—car sur ce point nous sommes d'accord,—pour féliciter le député de Provencher (M. Jorgenson), agriculteur de renom, ainsi que le deuxième motionnaire, le représentant de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), qui a pu dire de lui-même qu'il était un Canadien de la troisième génération occupant le poste de député à la Chambre des communes, qui a parlé de cette unité canadienne que nous sommes en train d'établir au Canada et qui constitue le désir et l'objectif de chacun d'entre nous.

Il convient, je crois, de dire un mot de félicitations à l'adresse de la représentante de Grenville-Dundas (M^me^ Casselman), une autre femme membre de la Chambre des communes, fille du député de Dufferin-Simcoe (l'honorable M. Rowe), et veuve de l'ancien doyen de cette assemblée. J'ajouterai aussi un mot de félicitations,—tous ces arguments ont d'ailleurs été employés dans la circonscription de Springfield,—à l'adresse du nouveau député de Springfield (M. Slogan) ainsi que du représentant de Trinity (M. Hellyer), ancien député et membre du Conseil privé. Je lui dirai qu'en sa qualité de député j'espère qu'avec les autres représentants que j'ai mentionnés, il contribuera à faire du Canada un pays encore meilleur, et à établir à la Chambre des communes les normes les plus élevées.

Ceci dit, je mentionnerai encore un point fort intéressant. Aujourd'hui mon honorable ami a tiré dans son discours une grêle de plomb qui visait tout. Cependant, il a laissé un ou deux aspects à ses amis, siégeant à droite, qui sont disposés à collaborer. C'est fort intéressant parce que, ces derniers temps, il était fort évident que l'esprit de collaboration qui existe entre le parti libéral dont il est maintenant le chef et les membres du parti CCF a augmenté au point que, lorsque le parti libéral a tenu des assises nationales, ce *post-mortem* d'il y a quelques semaines, il a fait appel à un membre en vue du parti cécéfiste, c'est-à-dire M. Dodge, pour qu'il dise ce qui clochait et ce qui s'était passé. Il y a eu cette collaboration, monsieur l'Orateur. Cependant, j'ai pu relever aujourd'hui le grand désir du chef de l'opposition de passer à ses amis qui siègent à sa droite certains problèmes qu'on leur laisse le soin d'exposer. Pareille collaboration est certainement visible, même ici.

Maintenant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis pendant quelques instants de dire un mot de la situation internationale. Je n'en dirai qu'un mot parce que, comme l'a dit le chef de l'opposition, il est à espérer que nous aurons bientôt l'occasion de discuter ces questions. Je serai alors en mesure de

dire quelques mots à propos du voyage que j'ai fait et de la visite que j'ai rendue non seulement aux quatre pays membres européens de l'OTAN, mais également aux pays du Commonwealth de l'Asie, ainsi qu'à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

J'ai bien vu que certains de mes honorables amis ont formulé des doutes quant à l'utilité de ce voyage autour du monde, mais je leur rappellerai que lorsque mon très honorable prédécesseur a fait ce même voyage, les membres de l'oppostion de l'époque se sont associés à lui d'une façon inusitée au Parlement et ont signalé à l'unanimité le fait qu'il s'agissait d'un voyage nécessaire, d'un voyage qui serait utile et fructueux non seulement pour le Canada mais pour le monde en général. Cela se passait le 29 janvier 1954, lorsque le très honorable monsieur a parlé du voyage qu'il se proposait de faire. Son discours fut suivi à cette occasion par celui du chef de l'opposition d'alors, l'honorable George Drew, qui s'est exprimé dans les termes suivants, comme en fait foi la page 1671 du hansard:

> Ainsi qu'il l'a mentionné, la compréhension, un esprit de collaboration et un intérêt profond et immédiat à l'égard des pays asiatiques constituent de nos jours une condition essentielle à la mise sur pied du genre de monde libre auquel nous avons foi. Naturellement, nous aurons tous comme premier souci la mise en œuvre de relations plus intimes et plus efficaces avec les nations du Commonwealth qui se trouvent en Asie.

M. Coldwell a ensuite poursuivi en des termes approbateurs. Il a déclaré:

> Je crois que la population du Canada se trouvera fort bien d'avoir comme ambassadeur son premier ministre qui part, non pas comme représentant d'un parti et non pas même, dirais-je, comme notre premier ministre, mais plutôt comme un ambassadeur canadien de bonne entente faisant le tour du monde.

Mon honorable ami a fait cela, ainsi que le député d'Essex-Est (M. Martin). J'ai constaté partout où j'ai voyagé en Asie qu'il y était apparemment passé plus tôt, et j'ai constaté la même chose pour ce qui est du chef de l'opposition. Ils ont laissé derrière eux une atmosphère de cordialité et ont acquis des connaissances qu'on a pu constater par la suite dans les débats de la Chambre des communes, et qui ont porté profit non seulement à ceux qui leur ont rendu hommage mais à toute la Chambre, à la suite des visites qui ont été faites.

Quant aux propos de mon honorable ami sur la situation internationale, je dirai que, sauf le fait qu'aujourd'hui, les représentants de l'URSS, des États-Unis, du Royaume-Uni et des autres pays du monde libre discutent au moins entre eux les questions en jeu, aucun geste n'a été posé ces dernières semaines qui tendrait à faire croire à une amélioration importante de l'attitude des pays engagés dans la guerre froide. A mon retour au Canada, j'ai commencé à comprendre que la plus grave menace qui plane aujourd'hui sur les pays asiatiques, et en fin de compte sur nous, c'est cette offensive économique contre le Canada et les États-Unis. Le monde libre ayant maintenu ses forces défensives, il ne reste plus, pour saper la liberté, que les influences économiques, si néfastes soient-elles, que peut faire jouer non seulement l'URSS mais aussi la Chine communiste. On est frappé de constater à cet égard, pour prendre comme exemple les cotonnades,—je ne m'écarte de mon sujet que pour un moment,—que le Royaume-Uni et les États-Unis vendent cette denrée à $1, tandis que, dans les diverses parties de l'Asie, le Japon les vend à 60c., et la Chine communiste, à 33c. ou 34c. Il s'agit là, autrement dit, d'une offensive commerciale, et c'est assurément le danger qui nous menace le plus.

C'est pourquoi, si nous devons, au Canada, y faire face, nous qui comptons tellement sur le commerce, nous devons apporter toute notre considération aux moyens de continuer à étendre notre commerce comme par le passé. L'un de mes titres de gloire dans le domaine de l'administration vient de ce que, en dépit de l'énorme concurrence à laquelle nous avons dû faire face en 1957, particulièrement pour ce qui est du blé et des produits connexes, le Canada a exporté plus de blé que l'année précédente et plus que la moyenne des cinq années précédentes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à 8 heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je venais tout juste de commencer, au moment de la suspension de la séance, à traiter d'une ou deux questions d'ordre général et je me propose de poursuivre sur ce sujet pendant quelques instants. Ensuite, je répondrai à certains des arguments formulés cet après-midi par l'honorable chef de l'opposition.

J'ai été quelque peu étonné du ton enjoué sur lequel il a traité des relations canado-américaines, attitude qui ne m'a pas semblé être à la hauteur des fonctions qu'il a remplies pendant si longtemps en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures et aussi en tant qu'ambassadeur aux États-Unis. Il a déclaré que les relations entre le Canada et les États-Unis avaient bien peu changé. Je désire signaler que lorsqu'il a mentionné quelques-unes des mesures d'ordre économique adoptées par les États-Unis depuis un an et demi, il aurait pu mentionner aussi une foule de mesures prises par les États-Unis au cours des ans et auxquelles, il était bien évident,

et j'en ai la preuve ici, le gouvernement d'alors ne s'est objecté que peu ou pas du tout. A deux occasions, des protestations ont été élevées. L'honorable député s'est montré surpris et scandalisé, cet après-midi, d'apprendre qu'une ou deux de ces objections, soulevées en passant par les États-Unis, n'avaient pas reçu de réponse. Pourtant, je me souviens fort bien d'une certaine occasion où le très honorable C. D. Howe déclarait que nous avions envoyé deux notes aux Américains, mais que nous n'avions pas reçu de réponse; nous n'en attendions pas.

Dans nos relations avec les États-Unis, il s'est produit quelque chose qu'on pourrait qualifier de changement. La visite de certains membres du Parlement canadien au Congrès américain a été l'un des pèlerinages les plus réussis jusqu'ici pour resserrer les liens qui unissent nos deux pays. J'aimerais citer à ce sujet un article paru dans le *Financial Post* du 17 janvier, sous le titre "Le Canada se fait entendre au Congrès". Je cite:

Le fait qu'un groupe interparlementaire canado-américain soit parvenu à une entente est peut-être le point de départ d'une importante amélioration dans les relations économiques entre les deux pays.

Cette entente est le fruit tangible de la conférence, tenue à Washington, de neuf sénateurs et députés canadiens et d'un groupe de membres du Congrès qui font partie du nouveau sous-comité de la Chambre et du Sénat chargé des affaires canadiennes.

Voici un autre article paru dans le même numéro.

"Démonstration massive" de l'attention que portent les États-Unis au Canada

Une page d'histoire a été écrite à Washington au cours de la visite de neuf parlementaires canadiens dans la capitale des États-Unis.

Washington leur a fait l'accueil le plus magnifique qu'il ait jamais déployé à l'adresse d'un groupe de co-législateurs en visite.

On a fait plus de cas des Canadiens que d'aucun groupe de visiteurs depuis des dizaines d'années.

Ils ont été comblés d'attentions presque autant que la reine Élisabeth ou Anastas Mikoyan lors de leur séjour à Washington.

Au lieu de nous tourner en ridicule, il me semble qu'on aurait dû comprendre que, même s'il existe entre nous certaines divergences, elles ne sont pas insolubles, et que chacun d'entre nous doit à son pays d'en faire connaître le point de vue respectif.

D'ailleurs, mon honorable ami a prononcé aux États-Unis, en novembre, un certain discours. Et s'il signale des paroles dures, je dois dire que certaines expressions dont il s'est servi à cette occasion au sujet de ce que les États-Unis, depuis trop longtemps déjà, prenaient l'attitude du Canada pour admise, auraient été condamnées par lui, si quelque autre membre de notre assemblée les avait employées. Aujourd'hui, nos rapports

ont même accusé un progrès. Nous, c'est-à-dire les Canadiens, tenions beaucoup à assurer le maintien et la sauvegarde de notre souveraineté dans nos régions septentrionales. Ces régions sont d'une importance extrême, non seulement du point de vue de la défense, mais aussi parce qu'elles contiennent de vastes ressources minérales.

La ligne d'alerte préliminaire a été établie sans qu'on accorde grande considération au Canada. L'honorable député était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Aujourd'hui, nous avons fait un pas en avant. Les principales stations de cette ligne d'alerte étaient jusqu'ici occupées par des officiers américains auxquels était adjoint un officier de liaison canadien. La situation est maintenant renversée. Des officiers canadiens seront postés dans ces stations avec un officier de liaison américain. D'ailleurs, c'est ce que nous avons demandé quand nous étions dans l'opposition et on nous opposait invariablement une manifestation d'indifférence. Maintenant que l'honorable député fait lui-même partie de l'opposition, il découvre soudain que, pendant les années qu'il était membre du gouvernement, on avait adopté à l'égard des États-Unis certaines attitudes qui n'étaient ni conformes à la souveraineté du Canada ni aux devoirs qu'impose la nationalité canadienne. En outre, au nombre des civils affectés à ces stations, 645 sur 790 sont présentement des Canadiens rémunérés par les États-Unis. Voilà certes un indice propre à assurer que, dans les territoires septentrionaux, il n'y aurait aucune équivoque quant à la question de savoir à qui appartiennent ces régions.

Aujourd'hui même, une déclaration conjointe a été faite par le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) et le secrétaire à la Défense des États-Unis, dans le sens que je viens d'indiquer. Je passe maintenant à un autre sujet.

L'hon. M. Martin: Cette déclaration aurait dû être faite à la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: On a mentionné aujourd'hui le cas de l'appareil Arrow. J'ai sous les yeux le dossier, de caractère plutôt vacillant, si je puis ainsi m'exprimer en toute déférence, du chef de l'opposition à cet égard. Je suis sûr qu'il ne devait pas être autant d'accord qu'on aurait pu s'y attendre avec l'honorable député de Trinity (M. Hellyer), à l'époque des élections complémentaires dans cette circonscription, à l'égard de cette question. De nos jours, les mesures de défense sont coûteuses. Le problème a été bien résumé, selon moi, par le président des États-Unis, lorsqu'il a déclaré:

Le coût total de l'adoption de l'Atlas dans nos forces armées s'élèvera en moyenne à 35 millions

de dollars le missile, une fois sur la ligne de feu. Cette année nous allons engager au total près de 7 milliards de dollars dans des programmes relatifs aux missiles seulement. D'autres milliards seront affectés aux recherches, à la mise au point, aux essais et à l'évaluation de nouveaux systèmes d'armes.

Nos plus récents sous-marins atomiques coûteront 50 millions de dollars chacun. Certains types spéciaux coûteront trois fois plus cher. Nous commandons actuellement des avions de chasse coûtant 50 fois autant que ceux de la seconde guerre mondiale. Nous achetons certains bombardiers qui valent leur pesant d'or.

Autrement dit, ces dépenses ont augmenté de façon fabuleuse. En ce qui concerne l'appareil *Arrow*, j'ai fait en septembre une déclaration à ce propos. La responsabilité à cet égard n'incombe pas au gouvernement actuel. L'honorable monsieur propose qu'un comité soit établi aux fins de tirer cette question au clair.

L'hon. M. Pearson: Je n'ai pas dit cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il propose qu'un comité soit établi. S'il n'est pas chargé de tirer cette question au clair, il devra du moins formuler des recommandations.

L'hon. M. Pearson: Je n'ai jamais dit cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh! il s'agit tout simplement de l'établissement d'un comité. Il veut tout simplement que le comité siège, monsieur l'Orateur. En ce qui nous concerne, nous avons établi nettement notre position en septembre dernier.

Les consultations qui ont eu lieu à cet égard au cours des mois écoulés depuis n'ont pas modifié les opinions qu'ils ont exprimées. C'est un genre de décision qu'il ne faut pas prendre à la légère. Elle a nécessité de longs pourparlers et des consultations presque sans fin. J'ai ici des passages que je vais citer sur la ligne de conduite qu'il aurait suivie. Cela débute par un discours sur le sujet à Edmonton. Il y dit ceci:

Lorsque nous étions au pouvoir il y a deux ans et demi nous avons décidé d'aller de l'avant au sujet du CF-105 et de reviser notre programme d'année en année à la lumière des événements.

Voici maintenant l'énoncé qu'il a fait un peu plus tard au cours de sa tournée:

Lorsque l'ancien gouvernement libéral a décidé il y a deux ans et demi d'autoriser l'exécution du travail relatif à l'*Arrow* CF-105, dit M. Pearson, le projectile balistique intercontinental semblait alors devoir "se faire attendre bien bien des années".

Tous les six mois, le gouvernement libéral revisait sa décision. Si les libéraux avaient été au pouvoir lors du lancement du premier projectile du genre, dit M. Pearson, "l'événement aurait influé sensiblement sur la revision éventuelle de notre décision".

Ensuite, il a dit ceci:

...Le gouvernement conservateur aurait dû abandonner la production de l'*Arrow* cet automne au lieu d'attendre jusqu'au printemps prochain.

Des voix: Oh! oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est la déclaration qu'il a faite. Elle provient d'une dépêche de la *Presse canadienne*.

L'hon. M. Pearson: C'est un compte rendu de la *Presse canadienne* de ce que je suis censé avoir dit. Mais j'ai fait une rectification le lendemain et la *Presse canadienne* l'a rapportée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai ici le dossier au complet.

L'hon. M. Pearson: Le très honorable député ne l'a pas au complet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je doute que les journaux puissent nous donner un compte rendu de toutes les promenades de l'honorable député. Puis, il nous fait aujourd'hui cette déclaration, et je doute si vous-même ou quiconque, monsieur l'Orateur, pouvez tirer quelque conclusion de ce qu'il veut dire. Il dit tantôt une chose, tantôt l'autre. Des difficultés se produisent. Il pose une question en une occasion. Il peut se lever de nouveau s'il tient à nier avoir fait la déclaration portant qu'il aurait fallu que ce soit fait à l'automne. Autrement dit, on aurait dû prendre une décision à l'automne.

L'hon. M. Pearson: Quand vous aviez dit qu'elle serait prise. Le ministre avait dit qu'on la prendrait à l'automne.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est après l'événement en question. Il est devenu bien clair que nous aurons l'appui du chef de l'opposition, advenant une décision définitive à cet égard. Il ne cesse de demander si nous allons sortir de notre cercle. A Edmonton il a dit: "Nous engageons-nous trop avant?" Il a aussi déclaré que les États-Unis doivent suivre le rythme des inventions coûteuses en matière de défense, mais que le Canada ne devrait pas avoir à emboîter le pas.

D'après une autre dépêche de la *Presse canadienne*, le chef de l'opposition aurait dit que la décision contremandant la production de l'Arrow aurait dû être prise à l'automne au lieu d'être remise en mars.

L'honorable député dit maintenant qu'il a rectifié ces déclarations le lendemain. Quant à nous, nous avons fait connaître notre opinion à ce sujet, le 23 septembre 1958. J'ai déclaré alors que la situation était particulièrement dangereuse à Quemoy et Matsu et dans le détroit. A ce moment-là, certains pensaient qu'une guerre d'envergure pouvait éclater, ce qui était dans le domaine des possibilités. Si on avait alors pris la décision en cause, cela aurait entraîné la démobilisation de techniciens qui, advenant des hostilités, serviraient à autre chose qu'à la production des

avions Arrow reconnue nécessaire au Canada. Telle a été la raison de l'attitude que nous avons clairement adoptée. Quiconque prend une décision de cette importance ne le fait pas à la légère.

Depuis le lancement des projectiles intercontinentaux et plus récemment du Lunik, il est évident que les techniques d'une guerre éventuelle ont subi d'énormes changements. C'est une perspective peu engageante. Précisons bien. Les intrigues de couloir n'auront aucun effet sur la décision que le présent gouvernement prendra en fonction de la défense. La déclaration s'applique d'une façon générale. Si le gouvernement accueille bien en tout temps les suggestions, les idées et les arguments qui lui seront présentés, je crois que l'expérience a prouvé généralement que plus les intrigues de couloir étaient fortes, plus l'argument était faible.

Je vais parler durant quelques instants d'une ou de deux questions mentionnées dans le discours du trône. Je ne le ferai pas de façon aussi détaillée que l'a fait le député cet après-midi, mais je tiens à répondre à l'un ou l'autre des arguments qu'il a avancés, et qui étaient minces et ténus. Ce sont de vieux clichés et le député doit s'en rendre compte, à moins qu'il ne cherche ses opinions auprès d'hôtes participant à des dîners de $25.

Nous avons, dans le discours du trône, exposé le programme législatif qui englobe des mesures nouvelles et des modifications aux lois existantes, dans différents domaines. Je tiens à appuyer sur un point que n'a pas mentionné le député, soit les mesures prévues pour l'établissement d'un office de l'énergie. Dans son rapport provisoire, la commission Borden l'a recommandé. Il n'y aura ainsi ni erreur ni malentendu, je tiens à le préciser. Aucun membre du cabinet n'était au courant du rapport antérieurement. Que les commissions royales présentent des rapports ne veut pas dire que toutes leurs recommandations, ni même partie de leurs recommandations, seront appliquées, lorsque le gouvernement, assumant ses responsabilités, estime que ces recommandations sont de nature préjudiciable d'une façon ou d'une autre.

C'est ce que je veux établir bien clairement dès maintenant au sujet des diverses recommandations que renferme le rapport. Nous étudierons la question lorsque la Chambre sera saisie d'un bill s'y rapportant.

Je reviens maintenant au discours de l'honorable député, discours dont la majeure partie consiste en lamentations, où rien n'indique les solutions que l'opposition a à proposer, si ce n'est de hausser les impôts, le taux de l'intérêt et d'imposer des restrictions au crédit. C'est un discours fort en couleur, comme le sont ordinairement les jérémiades, et plein d'appréhensions exprimées sur un ton larmoyant et funèbre et non pas avec le sourire ordinaire, sauf vers la fin. Le chef de l'opposition a parlé du Paradis retrouvé. En l'écoutant j'ai eu l'impression qu'il se préoccupait surtout du Paradis perdu.

Il y a un an j'avais le plaisir de féliciter le chef de l'opposition de son premier discours après son élection au poste de chef du parti libéral. Je ne puis le féliciter aussi chaleureusement du discours qu'il a prononcé cet après-midi. Cette année, la proposition d'amendement ne semble pas avoir été rédigée par les cerveaux dirigeants. C'est une proposition intéressante, qui traite d'une question en particulier après une attaque dirigée dans tous les sens. Je vais y répondre ici en peu de mots. L'an dernier, on a discuté un rapport économique. J'ai soumis le rapport économique, comme nous l'avions fait pour le rapport de 1957, exactement au même temps et presque à la même date que l'année suivante. Qu'ont-ils fait? Ils avaient le rapport, mais ils n'ont pris aucune mesure; ils ont caché la situation à la population canadienne. A maintes reprises, ils ont tenté de se disculper d'avoir agi de la sorte, mais en vain. Les faits étaient là pour le prouver. Nous nous sommes trouvés devant une régression imminente. Le gouvernement avait été averti; toutefois, les correctifs que l'honorable député propose par induction aujourd'hui ont été complètement laissés de côté en 1957.

M. McIlraith: Parce que le gouvernement conservateur n'était pas compétent.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je tiens à dire à l'honorable député que c'est la troisième ou quatrième fois qu'il fait des remarques. J'ai déjà parlé du coucou qui se répète et que personne n'écoute.

Au cours de l'année écoulée, les Canadiens ont travaillé davantage, ont gagné davantage et ont épargné plus qu'en toute autre année dans l'histoire de notre pays. Le rapport économique de 1957 contenait une mise en garde claire et vigoureuse qui signalait la récession à venir. L'opposition n'aime pas entendre parler de cela, mais ces messieurs ont agi contrairement à ce qui, de l'avis des économistes, était la bonne ligne de conduite à suivre dans les circonstances. Ils n'ont pas tenu compte des vœux formulés. Ils semblaient paralysés par une extême suffisance. Leur budget prévoyait un excédent au moment où les principaux indices des affaires, comme la construction domiciliaire, dégringolaient. Ce qui est pire, ils n'ont dressé aucun plan pour parer à la récession dont ils avaient été prévenus.

Que dire du rapport économique de 1958? Ce rapport prédisait une récession prolongée. Nous avons pris cet avertissement à cœur. Nous avons élaboré le budget en conséquence, acceptant un déficit comme solution au problème du chômage. C'est parce que nous avons agi de la sorte que les prévisions et le rapport de 1958 se sont révélés plus pessimistes que les événements ne le permettaient. Que la situation ait été bien meilleure que le rapport ne l'annonçait, c'est attribuable non pas à une lacune des prévisions mais à l'énergie des mesures prises par le gouvernement actuel. J'aimerais m'étendre sur ce sujet. Je puis voir le dilemme où se débat l'honorable député. Quand on lui a demandé: est-ce le chômage ou l'inflation qui pose le grave problème de l'heure, il s'est épandu en un flot de paroles mais en refusant de prendre fermement parti d'un côté ou de l'autre. Quand il a été question de rédiger l'amendement, il a fait bien en sorte de ne prendre position ni d'un côté ni de l'autre. Le gouvernement se trouvait aux prises avec un problème très ardu, comme l'honorable député l'a si franchement admis dans l'article publié dans le *Times* de Londres. Il ne s'agissait pas nécessairement de formuler des programmes économiques pour lutter contre le chômage ou l'inflation mais plutôt de mettre en œuvre un ensemble de dispositions adaptées à l'évolution de l'économie qui semblait se profiler dans le lointain.

Le chef de l'opposition accuse le gouvernement de suffisance et de gaspillage. Il a parlé de la crainte du chômage puis de l'inflation, évitant ainsi de prendre position. D'une part il dit: éliminez le chômage, ajoutant par ailleurs: n'ayez pas de déficit, quel qu'en soit le prix, pour atténuer la difficulté. Aux élections de l'an dernier, où était-il? Il a, à maintes reprises, préconisé un déficit. Tout en soutenant que c'était un mode de financement propre à combattre une récession, il a prôné des dépenses onéreuses, des réductions d'impôts atteignant plusieurs centaines de millions, des dégrèvements d'impôts. Oh oui, nous admettons l'existence d'un problème qui ne s'est jamais posé auparavant, alors que le chômage s'accompagne d'une hausse générale des prix. Le problème immédiat était une régression, dont nous avions hérité. Nous avons pris des mesures à cet égard avec énergie et vigueur, et tous les analystes objectifs admettent que nous avons réussi.

Qu'avons-nous fait? Nous avons prévu dans notre budget un déficit et, en même temps, nous avons augmenté les prestations de sécurité sociale. Les députés ont-ils jamais entendu rien de comparable à l'exposé larmoyant présenté aujourd'hui par le chef du parti libéral au sujet de l'augmentation de $9 apportée à la pension de vieillesse? Mais eux refusaient de faire quoi que ce soit à ce sujet quand ils en avaient l'occasion. Il a dit que l'augmentation de $9 accordée aux vieillards a été réduite de $2 par suite de l'inflation. Je prends ses propres chiffres de 4 p. 100 et je me demande comment il en arrive à ce résultat de $2. Ce n'est là qu'un autre exemple de l'exagération à laquelle le chef de l'opposition s'est livré aujourd'hui. Nous avons réduit les impôts; nous avons soutenu effectivement la construction d'habitations; nous avons augmenté les projets de travaux publics et les investissements publics. Lorsque la Chambre prendra connaissance de la statistique à cet égard, on verra une fois de plus que cette politique a créé des dizaines de milliers d'emplois.

D'après le rapport de 1958, on comptait que le produit national brut ne changerait presque pas et qu'il augmenterait peut-être de .7 p. 100. De fait, il a augmenté de 2 p. 100.

L'hon. M. Pearson: A cause de l'inflation.

Le très hon. M. Diefenbaker: A cause de l'inflation? Eh bien je rappellerai à l'honorable député que, l'année précédente et l'autre année auparavant, le produit national brut demeurait inchangé alors que lui et les membres de son parti, de ce côté-ci de la Chambre, se vantaient.

Le rapport économique de 1958 a prédit que le total des salaires des Canadiens diminuerait de 1.1 p. 100 comparativement à 1957. Au lieu de cela, les salaires ont augmenté de 1.6 p. 100, soit d'environ $300 millions de dollars. Le revenu personnel reçu a augmenté en 1958 de 6.3 p. 100, soit d'environ 1.3 milliard de dollars dont la grande partie, je l'admets, provient de l'augmentation marquée des prestations de sécurité sociale. L'impôt personnel direct a diminué de 7.8 p. 100 au cours de l'année. Quant au revenu en espèces versé à l'agriculture,—il en sera question au long comme il en a été question dans le discours inaugural de l'honorable député de Provencher,—il a augmenté de 8 p. 100 en 1958. Le revenu net des cultivateurs a augmenté de 22.4 p. 100 même si le rapport avait prédit que l'augmentation ne serait que de 3 p. 100. Pourquoi alors les sombres déclarations du chef de l'opposition où la situation de notre pays nous apparaît si sombre? Les dividendes et intérêts, ainsi que le revenu réel net, ont augmenté de 6.5 p. 100 ou, en chiffres ronds, de 200 millions environ. Par ailleurs, d'autres éléments du revenu disponible se sont accrus de 4.5 p. 100.

Le chef de l'opposition a parlé aujourd'hui de M. Muir, de la Banque royale du Canada. Ma foi, si j'ai bien lu le rapport annuel, les bénéfices de la Banque royale pour l'année,

une fois défalqués l'amortissement et l'impôt, se sont élevés à $15,868,329 contre tout juste un peu plus de 13 millions en 1957.

M. Benidickson: A cause de l'emprunt de conversion, il n'y avait pas moyen de perdre.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'en fais mention, monsieur l'Orateur, tout simplement pour montrer comme tout paraît grave si l'on se fonde sur les données fournies par le chef de l'opposition. Je le répète, en 1958, ces augmentations ont porté le revenu disponible des particuliers à 1.3 milliard, ce qui, converti en pouvoir d'achat réel par tête d'habitant, donne une augmentation de 1.6 p. 100 pour 1958 contre une baisse de 1 p. 100 en 1957. La forte augmentation en revenu disponible n'a pas été entièrement dépensée. Les dépenses à la consommation ont augmenté en 1958 d'environ 4 p. 100 mais les économies personnelles sont passées à environ 9 p. 100 du revenu disponible alors qu'elles n'étaient que de 7 p. 100 en 1957.

J'ai devant moi un rapport provenant de ma province de la Saskatchewan, que je désire lire aux pessimistes professionnels. Je vais lire des extraits de la statistique de vente des détaillants de la Saskatchewan pour l'année 1958. Les prix de vente au détail ont été les plus élevés jamais atteints et se totalisent en chiffres ronds à 883 millions de dollars contre 848 millions en 1957. Les dépenses pour les achats ont augmenté de $43 environ par personne. Dans les épiceries et les boucheries-épiceries de la Saskatchewan, les ventes ont augmenté de près de 9 p. cent en 1958 par rapport à 1957, alors que les magasins généraux ont vendu pour 83 millions de dollars en 1958 contre 80 millions de dollars en 1957. Les marchands d'automobiles ont vendu pour 181 millions de dollars en chiffres ronds en 1958 contre 177 millions de dollars en 1957. Le revenu des stations-service est descendu d'environ 2 millions de dollars pour atteindre $50,600,000. Les quincailleries ont bénéficié d'une bonne année. Je pourrais continuer à citer des exemples d'augmentation tirés de cette statistique.

La période de Noël vient de se terminer il n'y a pas longtemps et, depuis des années, nous n'avons pas vu une telle attitude de la part des consommateurs canadiens. Les ventes de la période de Noël ont augmenté cette année au point de dépasser toute statistique antérieure.

L'hon. M. Pickersgill: Racontez cela aux gens de Terre-Neuve.

Le très hon. M. Diefenbaker: Étant donné que nous avons hérité de la régression et, nous étant rendu compte que les placements des particuliers diminueraient dans une certaine mesure, j'ai mentionné il y a un moment que notre gouvernement a mis en œuvre un programme accru de travaux publics et a fourni un encouragement massif à l'industrie de la construction dont le résultat est le suivant. Le rapport prévoyait que la construction domiciliaire nouvelle augmenterait de 13 p. 100 et, à cause surtout de l'initiative du gouvernement et du ministre des Travaux publics (M. Green), la proportion de l'augmentation a été de 23.7 p. 100. Ce sont là des faits, non pas de ces sortes de déclarations qui sont fondées sur des généralités et qui sont le produit de l'imagination de ce que mon honorable ami appelle "la troupe".

Le nombre des wagons chargés est toujours un barème particulièrement utile des changements de l'économie. Ce nombre a beaucoup augmenté durant l'année et a poursuivi la courbe ascendante commencée à la mi-décembre.

L'hon. M. Pickersgill: Que dire des recettes des compagnies de chemins de fer?

Le très hon. M. Diefenbaker: Au cours des dix derniers jours de l'année terminée le 31 décembre 1958, le nombre des wagonnées a augmenté de 23.2 p. 100 pour atteindre 81,325. Il y a eu diminution durant l'année, et le nombre de wagonnées a décru de 6.6 p. 100, mais dans les dernières semaines de l'année, les chiffres ont reflété le même renouveau qui se produit partout, et dont le président des États-Unis a fait état aujourd'hui dans son message. Bien que la production des automobiles ait baissé de 2.6 p. 100 en 1958, il s'est produit une hausse de 51.1 p. 100 en décembre.

L'hon. M. Martin: Et le chômage a dépassé à peu près tout ce qu'on avait vu jusqu'ici.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député qui a lancé ce mot se souviendra que sa propre localité a toujours été en proie au chômage, et qu'il en a lui-même souvent parlé.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas vrai.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est la pure vérité.

L'hon. M. Martin: Il y a 14,000 chômeurs dans ma circonscription.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je disais tout à l'heure que nous avons connu des difficultés, mais je rappelle aux députés que nous en avons hérité. Qu'ils ne cherchent pas à le nier. Le peuple a entendu leurs histoires, mais il était au courant des faits et a su à quoi s'en tenir.

L'hon. M. Chevrier: La population commence aussi à se fatiguer de cette autre histoire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne voudrais pas donner l'impression que j'accorde aux sondages Gallup plus d'importance qu'il ne faut, mais je ferai remarquer à l'honorable député que notre position est de 3 p. 100 meilleure qu'elle n'était le jour des élections.

L'hon. M. Pickersgill: Non pas dans Springfield et Trinity.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas compris ce qu'a dit le député qui m'a interrompu, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pickersgill: Ce sont des faits.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pardon?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit simplement que votre position n'est pas meilleure dans Springfield et dans Trinity.

M. Fraser: Et vous êtes dans l'embarras.

L'hon. M. Pickersgill: Mais ce sont ces sondages qui comptent.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avec la permission de la Chambre, peut-être me serait-il permis de demander à l'honorable député de Bonavista-Twillingate s'il s'est rendu dans le comté de Springfield?

L'hon. M. Pickersgill: Oh, non.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et il n'est pas allé dans le comté de Trinity?

L'hon. M. Pickersgill: Oh, non.

Le très hon. M. Diefenbaker: La prochaine fois, je recommande à l'honorable député de visiter ces comtés.

L'hon. M. Pickersgill: Mais le premier ministre n'y est pas allé lui non plus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux maintenant aborder la question des exportations. Le chef de l'opposition a tout simplement jonglé avec les chiffres aujourd'hui. Je parlerai bien clairement. En 1958, les exportations se sont approchées du record de 6.4 milliards de dollars établi en 1957. Il a admis cela. Par ailleurs, les importations ont baissé de 10 p. 100. Il en est résulté une très forte réduction de notre déficit commercial. Notre déficit commercial à l'égard des États-Unis montait d'une façon continue, les deux dernières années du gouvernement libéral. Le député lui-même avait admis que cette situation ne pouvait durer. De tels déficits auraient été, en fin de compte, fortement préjudiciables au Canada.

Le déficit de notre balance commerciale avec les États-Unis a baissé, dans les dix premiers mois de 1958, à 589 millions de dollars, de 983 millions qu'il était dans la période correspondante de l'année précédente, et d'un total d'environ 1,190 millions pour l'année entière de 1956. La part dévolue à l'Angleterre des importations canadiennes a augmenté de 9 à 10 p. 100 et nos achats dans les autres grandes régions commerciales d'outre-mer se sont maintenus relativement au même niveau.

J'ai parlé cet après-midi de la question de l'exportation du blé. En fait, rien n'est plus difficile que de maintenir nos marchés d'écoulement du blé à l'étranger. En 1958, les exportations de blé ont atteint 316 millions de boisseaux, par rapport à 267 millions de boisseaux l'année précédente. Celles de bœuf,—je le mentionne, car le député n'en a pas parlé aujourd'hui,—ont augmenté de façon marquée et la valeur des exportations a dépassé 100 millions de dollars pour la première fois dans une période de sept à huit ans.

Pour ce qui est du revenu agricole dont on parle tant, j'ai déjà mentionné le revenu net et le revenu en espèces. J'ai dit tantôt que les gains ont augmenté au Canada l'an dernier. Le revenu des particuliers a augmenté d'environ 5 p. 100.

Le produit national brut dépasse maintenant les 32 milliards; proportionnellement, il est à peu près le même qu'en 1957, mais il est tout de même supérieur d'environ 7 p. 100 à celui de 1956 comparativement au produit national brut des États-Unis de 2 p. 100 seulement supérieur au niveau de 1956.

Pourquoi peindre le Canada dans la dèche, avec la crainte au cœur alors qu'en fait nous sommes en remontée après avoir connu, il est vrai, des temps difficiles? Cette reprise est due en grande partie aux mesures de notre gouvernement.

Parlons du logement. Les mises en chantier ont atteint 163,000, soit 30 p. 100 de plus que l'an dernier. Le chef de l'opposition demande ce que nous avons fait. En réalité, c'est surtout cette remarquable expansion dans le domaine du logement qui a presque compensé la baisse dans le domaine de la construction non domiciliaire, de l'outillage, du matériel et ainsi de suite. En 1958 les dépenses d'établissement, dans les secteurs publics et privés, étaient à peu près égales à celles de 1957. Tout cela, monsieur l'Orateur, ne donne pas raison aux débiteurs de jérémiades tels que le chef de l'opposition, mais permettra au peuple canadien de se rendre compte que même si des difficultés et des problèmes se sont posés et se posent encore à nous, nous commençons à remonter la pente.

D'ailleurs dans le numéro de ce soir, le *Journal* d'Ottawa...

L'hon. M. Chevrier: Le premier ministre me permettra-t-il une question?

Le très hon. M. Diefenbaker: Volontiers.

L'hon. M. Chevrier: Fournira-t-il à la Chambre les derniers chiffres au sujet du chômage?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je donnerai les tout derniers chiffres. Dans un instant j'y arriverai. Ce soir-même dans le *Journal* d'Ottawa, il y a quelque chose qui répond aux débiteurs de jérémiades:

Montréal, le 19 janvier.—L'augmentation de la construction au Canada devrait continuer cette année avec un total probable de 7 milliards et demi de dollars, ainsi que l'a annoncé aujourd'hui M. Harold J. Ball, de Kitchener (Ontario), président de la *Canadian Construction Association*, à la réunion annuelle de l'association.

Ce serait un chiffre sans précédent, dépassant quelque peu celui de 1958 qui était de 7 milliards de dollars.

Et M. Ball a ajouté:

Cela signifie l'emploi de plus de 625,000 Canadiens à des travaux de construction et d'un plus grand nombre encore dans la fabrication, le transport et la vente de matériel et d'équipement utilisé dans la construction, ou dans les services qui la desservent.

Puis on trouvera, dans la même page, le passage suivant:

Toronto, le 19 janvier.—Les contrats conclus dans l'industrie de la construction en 1958 ont atteint le chiffre sans précédent de $3,593,709,200, si l'on en croit les *Hugh C. MacLean Building Reports*.

Ce chiffre global dépasse de $699,541,100, soit de plus de 24 p. 100, celui de 1957 et de $166,803,700 celui de l'année-record précédente, c'est-à-dire de 1956.

Je mentionnerai encore un point à propos du commerce extérieur. On a déjà parlé des importations à destination du Canada et de la balance commerciale de notre pays. J'ai dit, il y a un instant, à propos du tableau du commerce extérieur pour 1958, qu'il y avait eu une diminution très frappante du déficit commercial canadien. Cette diminution était surtout due à la modification de nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Le rapport en question signale que la situation s'améliore en ce qui concerne nos échanges déficitaires avec les États-Unis, situation dont le chef de l'opposition, s'il maintient ce qu'il a dit l'année dernière et il y a deux ans, admettra les conséquences dangereuses, si elle avait duré plus longtemps.

On me demandera ensuite d'établir une comparaison entre le Canada et les États-Unis. Aucun argument ni faux-fuyant de la part du chef de l'opposition ne peuvent contredire ce fait, que la régression économique a commencé ici au Canada et sévissait déjà ici avant de sévir aux États-Unis. J'aimerais comparer l'évolution de cette régression dans ces deux pays. On peut le faire très simplement. Pour ce qui est des faits, on n'a qu'à consulter les rapports. Voici une brochure intitulée *Régression au Canada et aux États-Unis*. Il s'agit d'une comparaison statistique publiée par l'Imprimeur de la reine, soit un tiré à part d'un article de la *Canadian Statistical Review* d'octobre 1958. Cette brève étude indique que, soutenue solidement par l'État, l'économie canadienne a traversé la régression économique beaucoup plus facilement que ne l'ont fait les États-Unis. La production industrielle canadienne a baissé de moitié moins que celle des États-Unis au cours de la régression, soit 7 p. 100 contre 13 p. 100. J'ai signalé il y a un moment la production nationale brute du Canada. Au même moment où se manifestait une augmentation de 7 p. 100 en 1958 sur le niveau de 1956, la production nationale brute des États-Unis n'était que de 2 p. 100 seulement au-dessus de celle de 1956.

Je passe à l'habitation. J'ai déjà signalé les réalisations du Canada à cet égard, lesquelles, comparativement à celles des États-Unis, révèlent que dans ce dernier pays les dépenses totales s'établissaient à près de 10 p. 100 moins que le niveau de 1956 et à 13 p. 100 moins que le niveau atteint en 1955.

Aux États-Unis, les tendances étaient à la baisse, tant dans le domaine de la construction domiciliaire que dans celui des immobilisations privées.

Que dit-on de nous à l'étranger? Le *Times*, de New-York, numéro du 14 janvier 1959, rapporte la déclaration suivante du président du comité des compagnies canadiennes de placements:

La rapidité et l'efficacité avec lesquelles le Canada a pris des mesures en vue d'enrayer les tendances régressives à la fin de 1957 et au début de 1958 continuent de démontrer la valeur des chefs sur lesquels le Canada peut compter pour favoriser son expansion économique à long terme.

Des jérémiades et des lamentations du chef de l'opposition! Que dit le *Financial Post*? Il y a lieu de noter une grande marque de confiance si l'on compare les pronostics des chefs d'entreprises de décembre 1957 avec l'enquête semblable faite en décembre 1958. Lors de la dernière enquête de décembre 1958, les chefs d'entreprises étaient presque tous d'accord pour constater une amélioration, tandis qu'il y a un an, leur grand souci c'était la régression. Pour résumer ce numéro du *Financial Post* et les opinions de ces chefs d'entreprises, je crois que nous pouvons nous attendre avec confiance à quelque expansion cette année. Tandis qu'ils ne prévoyaient l'an dernier aucun accroissement du produit national, ils s'attendent cette année à une modeste augmentation mais non à une forte poussée.

Ce ne sont là que quelques exemples de la situation que j'essaie d'exposer à la Chambre, et le chef de l'opposition ne se rend pas justice à lui-même en présentant un tableau sombre, angoissant et terrible, bien propre à semer la crainte, venant d'une personne occupant le poste qui est le sien.

Je vais maintenant parler un instant de l'inflation. Le chef de l'opposition l'a découverte aujourd'hui même. Voyons un peu ce qui s'est passé au sujet de l'inflation. Il peut avoir raison de dire que l'inflation est une bombe à retardement. Elle a été lancée par l'ancien gouvernement. Il en parle après coup aujourd'hui. Je vais remonter le cours des ans afin de lui montrer pourquoi j'ai peine à comprendre qu'il peigne sous de si sombres couleurs la formidable poussée inflationniste d'aujourd'hui.

L'hon. M. Pearson: En même temps qu'une régression.

Le très hon. M. Diefenbaker: On devrait s'attendre que l'inflation se traduise dans l'indice des prix à la consommation. Or, l'indice de décembre accuse une légère diminution. L'an dernier, la hausse n'a été que de 2.5 p. 100. Cette hausse paraît bien modeste lorsqu'on la compare à celle de 6.3 p. 100 qui s'est produite en 1945-1946. Au cours de la période de dix-huit mois allant de décembre 1946 à juin 1948, l'augmentation a été de 21.2 p. 100. De juin 1948 à décembre 1949, l'augmentation a atteint 4 p. 100; de décembre 1949 à juin 1951, 13.1 p. 100; de juin 1951 à décembre 1952, 1.8 p. 100; de décembre 1952 à juin 1953, il y a eu une diminution de .8 p. 100; de juin 1953 à décembre 1954, il y a eu une augmentation de 1.5 p. 100. Tout cela montre que la tendance inflationniste a été profonde à partir de la fin de la dernière guerre et qu'elle l'était longtemps avant cela.

De fait, en considérant le pouvoir d'achat du dollar du consommateur, et en prenant 1949 comme année de base, nous constatons qu'en 1936 le dollar de 1949 aurait eu une valeur de $1.64 et, en 1937, de $1.59. Il a fléchi au point de s'établir à $1.58 en 1939 et à $1.33 en 1945. En 1949, quand on a établi la nouvelle base, il s'établissait à $1.00. En 1950, il s'établissait à 97c., à 88c. en 1951, à 86c. en 1952, à 87c. en 1953, à 86c. en 1954 et 1955, à 85c. en 1956, à 82c. en 1957, à 79c. en 1958. Cette tendance n'a cessé de se maintenir. Établissez la moyenne de ces chiffres pour les années en cause et je vous poserai une question: pourquoi parle-t-on tellement aujourd'hui d'un problème qui remonte si loin dans le passé?

Il y a un autre point intéressant. L'honorable député a constaté des déficits. Il n'en avait jamais entendu parler auparavant. Eh! bien, j'ai aussi une statistique des déficits. Je ne veux pas la consigner entièrement, mais je pense qu'il n'est que juste d'exposer à la population la situation véritable. Sur les 36 dernières années, 26 ont connu des déficits.

L'hon. M. Pearson: Combien d'années de guerre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Aujourd'hui, un déficit est une chose affreuse. Depuis 1935, quand le parti libéral vint au pouvoir, jusqu'en 1957, on compte 14 déficits, certains en temps de guerre, de 1940 à 1945. Je déduis ces derniers, mais je vous fais remarquer le nombre de déficits que le gouvernement précédent a connus au cours des années où il était au pouvoir.

J'en viens maintenant au chômage. Je relate ces faits afin que l'on sache à quoi s'en tenir plutôt que de les voir embrouillés par des déclarations extravagantes avec des termes exagérés. Je me rends compte de la situation et de sa gravité. Je vois la nécessité de prendre des mesures, et je vous ai fait part des mesures qui ont été prises. Nous nous trouvons dans la situation suivante: si nous plaçons plus d'argent en circulation et facilitons l'obtention de crédit, nous allons à une tendance inflationiste. Si nous nous refusons à ces mesures, les chômeurs vont en souffrir. Il y a une grande question à laquelle les économistes n'ont pas encore pu répondre à ce jour, et c'est la situation exceptionnelle où nous nous trouvons en ce moment. Je pense qu'elle exige des actes de la part de chacun de nous.

Je suis profondément touché par le geste du cardinal Léger, qui a demandé hier la création de commissions mixtes réunissant la direction et la main-d'œuvre et a exhorté les personnes pénétrées de leur devoir de faire ce qu'elles doivent pour résoudre la situation. Mais il n'est que juste, je crois, de se référer aux chiffres des différentes années, sans quoi on pourrait penser que cette situation vient de se produire. On constate, en remontant à 1945 et en considérant le nombre de personnes sans travail et se cherchant du travail, par rapport à la main-d'œuvre totale, que le 17 novembre 1945, la proportion était de 3.8 p. 100. En février 1946, elle était de 4.7 p. 100.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre me permettrait-il une question? Ces chiffres viennent-ils du ministère du Travail ou du Bureau fédéral de la statistique?

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce sont les chiffres du Bureau fédéral de la statistique.

L'hon. M. Pickersgill: Le BFS les établissait-il déjà à ce moment-là?

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela a continué par à-coups jusqu'en 1949, quand en mars la proportion était de 4 p. 100; le 4 mars 1950, elle était de 6.1 p. 100. Puis nous passons un certain nombre d'années, pour arriver, en février et mars 1954, à 6 et 6.1 p. 100; en janvier, février, mars et avril 1955, le chiffre était de 6.7 p. 100, 7 p. 100, 7.4 p. 100 et 6 p. 100; en janvier, février, mars et avril 1956 il évoluait entre 5.2 p. 100, 5.5

p. 100, 5.3 p. 100 et 4.6 p. 100; à nouveau en janvier, février, mars et avril 1957, il était de 5.3 p. 100, 5.6 p. 100, 5.9 p. 100 et 5.3 p. 100.

J'ai pleinement conscience du fait qu'au Canada nous avons un problème de chômage d'hiver. Pour faire face à ce problème, un projet municipal a été lancé sous la direction du ministre du Travail (M. Starr). Celui-ci en parlera plus en détail. Je signale que, d'après les derniers chiffres, les pourcentages pour octobre et novembre sont les suivants: 5.1 p. 100 en octobre et 5.9 p. 100 en novembre.

L'hon. M. Pearson: Donnerez-vous les chiffres pour les quatre permiers mois de 1958?

Le très hon. M. Diefenbaker: Les chiffres afférents aux quatre premiers mois de l'année ont été plusieurs fois consignés au hansard à la dernière session, mais je ne vois pas d'inconvénient à le faire encore une fois. Les voici: 8.8 p. 100; 9.4 p. 100; 10 p. 100 et 8.6 p. 100. On voit par là qu'abstraction faite du mouvement de recul sensible partout dans le monde libre, le pourcentage du chômage, quoique élevé, et vraiment inquiétant et tracassant, n'en arrive pas moins à fléchir à la fin de cette période de récession. Le président disait aujourd'hui qu'il y avait près de 4 millions de chômeurs aux États-Unis. J'espère que nous pourrons faire face à ce problème par de nouvelles mesures.

Les entreprises de travaux d'hiver que j'ai déjà mentionnées...

L'hon. M. Pickersgill: Avant que le premier ministre passe de ces chiffres à autre chose, je me demande s'il me permettrait une question?

Le très hon. M. Diefenbaker: Certainement.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-il faire une comparaison entre le dernier mois de cette année et le dernier de l'an dernier, le dernier mois de 1958 et le mois correspondant de 1957?

Le très hon. M. Diefenbaker: Lorsque le ministre prendra la parole, il donnera tous les détails. Je tiens juste à dire ceci...

M. Robichaud: Le premier ministre choisit son mois.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...au moment où on dit tant de choses sur la situation de notre pays, il faudrait la comparer à celle des États-Unis. Les chiffres, si on les compare avec les statistiques du chômage aux États-Unis, indiquent que nous sommes en voie de sortir de nos difficultés à cet égard. Mes honorables amis peuvent parler d'inflation, et des conséquences de l'inflation, mais notre premier devoir, à mon sens, c'est de faire tout en notre pouvoir pour résoudre le problème que, je le répète, nous avons hérité du gouvernement libéral. (*Exclamations*).

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre me permettrait-il une question? Il a affirmé, si j'ai bien compris, que la situation est pire aux États-Unis qu'au Canada. Est-il d'avis que cette situation, aux États-Unis, est un héritage du régime libéral du Canada?

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous ne pouvez être responsables aux deux endroits.

L'hon. M. Pickersgill: C'est exactement ce que je voulais souligner.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis très heureux que mon honorable ami ait soulevé ce point. Comme je le mentionnais tout à l'heure, nous avons d'abord été atteints par la régression, puis nous avons subi les répercussions du chômage aux États-Unis. Je suis heureux que l'honorable député ait soulevé ce point.

Je ne parlerai pas d'agriculture ce soir, sauf pour dire que nous avons pris des mesures et que ces mesures seront exposées en détail par le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) quand il prendra la parole. Lors d'un discours que j'ai prononcé ici le 30 août 1958, j'ai annoncé une ligne de conduite à long terme visant l'agriculture. J'ai signalé les mesures que nous nous proposions de mettre en œuvre. Aujourd'hui, nous mettons ces mesures en œuvre et nous projetons de présenter au cours de la présente session une mesure législative visant à mettre sur pied une chose qu'on demande depuis les premiers jours de la Saskatchewan et de l'Ouest canadien, soit un régime d'assurance-récolte. De plus, nous projetons d'apporter à un problème une solution qui, depuis des années, est réclamée par le monde agricole, soit l'expansion du crédit.

L'honorable député a parlé des tarifs-marchandises. Il s'est plongé dans l'inconséquence et a demandé pourquoi rien n'était fait à cet égard. Le problème n'est pas nouveau. En 1948, l'ancien gouvernement a donné instruction à la Commission des transports d'instituer une enquête sur les tarifs-marchandises injustes afin que le régime soit égalisé de façon que les tarifs propres aux provinces de l'Ouest et aux provinces Maritimes ne fassent pas inutilement l'objet de distinctions injustes; cela se passait il y a dix ans. Nos prédécesseurs ont aussi constitué une commission royale, la commisison Turgeon. Elle s'est réunie et, en 1951, elle a soumis des recommandations. Mais, à l'exception d'un petit changement, si je me souviens bien, la subvention de 7 millions de dollars pour le pont dans la région du lac Supérieur, aucune mesure n'a été prise à cet égard.

L'hon. M. Chevrier: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Cette déclaration est tout à fait inexacte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas une question de privilège.

L'hon. M. Chevrier: La déclaration du premier ministre est tout à fait inexacte.

M. l'Orateur: L'honorable député aura l'occasion de donner une explication.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mon honorable ami pourra établir les faits, s'il en est capable.

L'hon. M. Chevrier: Je le pourrai très facilement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas une question de privilège. Je dis qu'ils n'ont rien fait de bon durant ces années. Ils ont fait une seule chose. Ils ont parlé de l'inflation. Ils se sont lamentés à ce propos. Durant la période comprise entre 1945 et 1957, le tarif-marchandises a été haussé de 120 p. 100.

Une voix: Il vaudrait mieux vérifier cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quoi qu'il en soit, le chiffre de 120 p. 100 est assez bas. Ils ont parlé d'inflation, mais n'ont rien fait pour y parer. Ils ont permis la hausse du tarif-marchandises. Le printemps dernier, lorsque nous avons abordé ce problème...

M. Caron: Avant les élections.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qui a fait cette observation?

M. Caron: C'est moi.

Le très hon. M. Diefenbaker: De toute évidence, l'honorable député de Hull n'est pas au courant. Qu'il me permette de lui dire que ce n'était pas avant les élections.

M. McIlraith: C'était durant la campagne électorale.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, pas durant la campagne électorale; le tarif-marchandises et les taux du téléphone Bell ont été haussés. Nous avons retardé toute mesure à ce sujet...

M. Robichaud: Jusqu'après les élections.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...jusqu'après les élections, et alors nous avons agi.

M. Robichaud: C'est pis encore; c'est de la manœuvre politique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Nous avons réprouvé la hausse, parce qu'elle se fondait à notre avis sur un mauvais principe. Elle était fondée sur un principe relatif à la dépréciation, principe auquel je ne m'arrêterai pas en ce moment, mais en raison duquel nous avons dit que la hausse ne pouvait être accordée.

En ce qui concerne la dernière demande, le Gouvernement ne pouvait agir autrement qu'il ne l'a fait après l'audition de l'appel.

Une commission de conciliation avait présenté un rapport majoritaire marquant la nécessité d'un important relèvement du niveau des salaires. Accordé en entier, il eût entraîné un relèvement de 19 p. 100 dans le cas du tarif-marchandises.

Il y a des injustices dans le tarif-marchandises. Elles se sont aggravées au cours des années. L'Ouest du Canada et les provinces Maritimes sont assujétis à deux mesures législatives: l'accord relatif au Pas du Nid-de-Corbeau et la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Les augmentations horizontales nous placent dans une situation encore plus difficile. Le chef de l'opposition demande pourquoi l'on n'agit pas! Les augmentations se sont faites pendant 12 ans, et le gouvernement dont il était membre n'a rien fait. Il s'est borné à donner des instructions. Nous nous trouvons dans une situation où il fallait agir. Dans son rapport, la Commission Borden a refusé d'envisager d'autres subventions. Même si l'on a soutenu devant la Commission que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau n'offraient pas de compensation, on n'a pris aucune décision à cet égard. Je n'admets nullement qu'ils n'offrent pas de compensation. Voici toutefois l'attitude que nous avons prise. Nous ne pouvions faire autrement que de prendre la mesure que nous avons adoptée. Selon la déclaration qui a été faite par le premier ministre suppléant en novembre, nous nous sommes engagés à agir comme nous comptons agir suivant les dispositions du discours du trône.

Je veux maintenant préciser un point afin qu'aucun malentendu ne s'ensuive quant aux mesures que nous prenons. En ce qui concerne les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau, depuis l'époque où j'étais jeune garçon, en 1903, dans l'Ouest du pays, et tout au long des années, ils ont toujours été considérés comme la Grande Charte des droits de l'Ouest. Rien ne viendra leur imposer des modifications au détriment de l'agriculture de l'Ouest ou des gens de l'Ouest en général.

Passons maintenant à l'amendement. L'amendement de l'an dernier était beaucoup plus massif; il contenait bien plus de termes. Celui-ci est beaucoup plus simple. L'honorable député dit que nous avons perdu la confiance du peuple. Mais il l'a dit avec le sourire. Il sourit toujours quand il fait des déclarations de ce genre. Les mesures que

nous prenons ne sont pas basées sur un programme confus et embrouillé. Ces mots conviendraient à un autre gouvernement. Nous avons fait face aux problèmes avec un esprit de décision, à mesure qu'ils se sont présentés. Nous allons continuer à le faire. Nous sommes conscients des problèmes que présente le chômage. Nous avons agi. Nous sommes critiqués maintenant pour avoir placé 750 millions de dollars dans un seul secteur, la construction domiciliaire. Bien entendu il y aura des tendances inflationnistes. J'estime que notre premier devoir consiste à assurer que tout soit fait afin d'améliorer la situation de ceux qui, sans qu'il y ait faute de leur part, sont en chômage. C'est ce que nous avons fait. Nous l'avons fait dans le domaine de l'assurance-chômage. Nous avons prolongé les périodes de prestations. Nous l'avons fait dans le domaine du programme de travail en hiver. Nous l'avons fait dans le domaine de la construction domiciliaire, dans le domaine des dépenses publiques et des travaux publics. C'est cette ligne de conduite que nous entendons suivre à l'avenir.

En ce qui concerne l'économie nationale, j'ai déjà dit que la récession avait commencé ici avant de se manifester aux États-Unis. Nous avons eu des déficits. Il n'est pas question, où que ce soit, de dépenses exagérées. Nous étions forcés de faire face à l'héritage fait de chômage et d'avilissement des conditions économiques qui nous était laissé. Comme je l'ai dit il y a un instant, les problèmes qui se posent à nous sont exceptionnels. Aucun économiste n'y trouve une réponse. Je pense au chômage et en même temps à la hausse des prix et à l'inflation. Des poussées inflationnistes se font sentir depuis 1945. Elles se développent plus rapidement qu'en aucun autre moment de ces derniers dix-huit mois. Les fonds de la caisse d'assurance-chômage se réduisent.

L'hon. M. Martin: Ils sont presque épuisés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous avons été forcés d'agir ainsi. Il nous faut faire face à la situation. Entre autres choses, cela contribue aujourd'hui à créer un déficit. Mais j'estime que le peuple canadien tout entier veut que nous fassions les dépenses nécessaires pour combattre le chômage. Ainsi que je le disais tout à l'heure, et ainsi que le président l'a dit aujourd'hui, nous nous acheminons vers la sortie.

Des voix: Oh! oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous me comprenez mal. Je veux dire que nous allons nous tirer de ces difficultés. La reprise de l'activité a été plus lente qu'on ne l'avait prévu à cause de l'influence de l'économie des États-Unis sur la nôtre. Mais ainsi que l'a dit le président, nous nous acheminons vers une nouvelle étape d'une pleine reprise. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, ce n'est pas une attitude pusillanime comme celle dont a fait preuve le chef de l'opposition; il nous faut plus d'espoir et moins de crainte. Cet amendement a été conçu dans la crainte. La crainte engendre la crainte. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons confiance dans le Canada, dans son présent et son avenir. Je vais simplement conclure comme j'ai commencé, en me servant des paroles du chef de l'opposition qui, dans un article publié dans le *Times* de Londres, a exposé la situation de façon que chacun puisse comprendre.

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre me permet-il une question?

Le très hon. M. Diefenbaker: J'achève.

L'hon. M. Pearson: Je voulais demander au premier ministre s'il ne parlerait pas d'une certaine question avant de finir.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je sais que le chef de l'opposition ne prise pas ce que je dis. Il n'est pas bon, je pense, de chercher à semer la crainte dans les cœurs. On a bien le droit de critiquer honnêtement et même énergiquement et de donner son idée sur ce qui devrait être fait. C'est la raison même du Parlement. Le discours d'aujourd'hui n'a été qu'une sombre nomenclature destinée à implanter la crainte dans le cœur des gens. Il n'est pas possible de fonder politiquement des espoirs pour l'avenir en cherchant à ancrer la crainte déjà installée dans les cœurs, craintes que fait naître le genre de discours que nous a servi aujourd'hui le chef de l'opposition.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre voudrait traiter une question que j'ai soulevée en toute bonne foi dans mon discours lorsque je lui ai demandé s'il consentirait à interrompre le débat sur le discours du trône pour présenter les mesures contre le chômage que le gouvernement a l'intention de soumettre à la Chambre cette session-ci.

Le très hon. M. Diefenbaker: Étant donné les dispositions d'esprit du chef de l'opposition aujourd'hui, je devrai étudier cette question avec le plus grand soin, car je soupçonne que le but visé serait de semer des craintes encore plus grandes dans le cœur du peuple canadien.

L'hon. M. Pickersgill: La mesure législative n'est pas prête.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre à ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône pour avoir

donné d'excellents arguments en faveur d'une cause faible et malaisée à défendre. Je tiens à dire très sincèrement que je trouve qu'ils ont tous les deux fait un excellent travail en accomplissant la difficile mission que leur avait confiée le premier ministre.

La plupart de mes remarques porteront sur les questions internes, les questions que la nation canadienne doit résoudre; mais avant de continuer, je veux faire remarquer que je considère que la conquête de l'espace est l'un des événements les plus importants de l'histoire contemporaine et que quand on étudiera la période présente l'attitude du monde libre à ce sujet apparaîtra comme extrêmement importante pour notre destinée. Je propose que, pendant cette session parlementaire, on fasse en sorte que les députés puissent étudier cette question à fond afin de déterminer quelle attitude devra prendre le Canada, de déterminer quel devra être notre programme et de décider si, oui ou non, tout d'abord et de préférence par l'intermédiaire des Nations-Unies ou bien en second lieu par la coopération avec les autres nations du monde libre, nous pourrons envisager un effort commun dans ce sens.

J'ai écouté parler le premier ministre (M. Diefenbaker) et aussi le chef de l'opposition (M. Pearson). Chacun d'eux a prononcé un bon discours, de nature à stimuler leurs tenants et à faire un peu peur,—j'ai entendu bien souvent ce mot,—à leurs opposants. Mais ces discours auraient pu aussi bien être prononcés à la Chambre il y a deux ans par les mêmes personnes siégeant de côtés opposés, sauf qu'ils auraient dû échanger leurs notes.

Le gouvernement au pouvoir en ce moment a déjà présenté son troisième discours du trône. Ce gouvernement est à mon avis surtout arrivé au pouvoir pour deux raisons: premièrement, l'administration libérale n'avait pas réglé certains problèmes très graves qui se posaient à la nation canadienne, et, deuxièmement, le premier ministre actuel, ainsi que ceux qui l'entourent, avaient été en mesure d'avancer des arguments très frappants et de captiver l'imagination de notre population en la persuadant que si on leur donnait le pouvoir, ils régleraient les problèmes que le gouvernement précédent n'avait pas été capable de résoudre.

Quels étaient donc ces problèmes, et de quels arguments le gouvernement conservateur s'est-il servi pour arriver au pouvoir? L'un de ces arguments avançait évidemment que le gouvernement actuel s'occuperait de l'inflation, qu'il mettrait fin à l'érosion du dollar canadien et arrêterait l'affaiblissement constant de la valeur des prestations de sécurité sociale. Le ministre des Finances (M. Fleming) et le premier ministre ont contribué à la prise du pouvoir par le gouvernement en mettant à nu des maux qu'ils attribuaient au programme d'argent rare et d'intérêt élevé du gouvernement précédent. Voilà l'une des raisons pour lesquelles ils siègent maintenant du côté que l'on sait.

A quel point le gouvernement, lorsqu'il était dans l'opposition en qualité de parti conservateur, se lamentait-il sur le sort des provinces! A quel point se lamentait-il sur la situation financière des provinces, et avec quelle insistance disait-il que le gouvernement du jour permettait des taux d'intérêt élevés au point d'aggraver davantage les difficultés des finances municipales! Avec quelle insistance disait-il: "Si nous avions seulement les rênes du pouvoir, nous convoquerions une conférence fédérale-provinciales!" Le ministre des Finances a déclaré au mois de janvier de l'an dernier qu'il convoquerait une deuxième conférence fédérale-provinciale afin d'assurer la solution à ces problèmes.

Le gouvernement, faisant appel à nos citoyens âgés, a déclaré que, s'il était porté au pouvoir, non seulement nos vieillards toucheraient une pension plus élevée, mais que des mesures immédiates seraient prises afin de mettre en vigueur un programme de sécurité sociale plus étendu. Il a promis de remédier au chômage. Le premier ministre a même promis de remédier au sort de chaque chômeur en particulier. Il a dit que personne au Canada ne souffrirait du chômage s'il devenait premier ministre du pays. Les derniers chiffres que nous ayons,—nous en aurons de nouveaux demain,—indiquent que plus de 400,000 Canadiens sont en chômage.

L'hon. M. Martin: Il y en a plus de deux fois ce nombre.

M. Argue: Le gouvernement a pris le pouvoir en promettant de résoudre la crise agricole. Il s'est engagé à résoudre les difficultés des cultivateurs en instituant la parité des prix et les paiements d'appoint, et en soustrayant, par ce moyen, le cultivateur aux conséquences du rétrécissement de la marge de profit.

Le très hon. M. Diefenbaker: Question de privilège; toute mention d'une promesse de paiements d'appoint est gratuite.

M. Argue: J'ai les faits consignés ici, et ce ne sera pas la première fois que j'aurai inscrit ces faits au compte rendu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce ne sont pas des faits.

M. Argue: Ils n'ont pas été niés, et je les attribuerai au ministre en cause quand j'en arriverai là dans mon discours. Le premier

ministre a déclaré: pas de paiement d'appoint. Je laisse à la population de l'Ouest canadien de juger, d'après les faits, si l'on avait promis ces paiements, et si on les avait laissé espérer.

Qu'a-t-on fait pour résoudre le problème de l'inflation, problème très important et très sérieux? L'inflation ne touche pas particulièrement le fort; elle frappe le faible. L'inflation gruge la valeur de la pension de vieillesse et de l'allocation familiale; elle gruge la valeur des régimes de pension auxquels les gens ont contribué pendant toute une vie. Je ne dirai pas que c'est le plus grand problème d'ordre économique auquel le peuple canadien doit faire face aujourd'hui, mais le problème qui se pose certes au plus grand nombre est celui de l'inflation et celui de la façon dont elle ronge le revenu, l'épargne et le crédit de nos gens. J'ai en main certains tableaux qui démontrent la réduction du pouvoir d'achat de la pension de vieillesse depuis 1949. Une personne qui aurait commencé à recevoir la pension de vieillesse en 1949 aurait, depuis cette date jusqu'à la fin de 1958, reçu une somme globale en pension de $4,914. Mais en fonction du dollar de 1949, une pension pendant cette période se serait élevée à $4,273 à peine, soit une perte de $640 en pouvoir d'achat. L'inflation a réduit la valeur des allocations familiales du niveau élevé de $8 à la valeur actuelle de $4.75 en fonction du dollar de 1945. Elle a réduit à $3.56 seulement la valeur des $6 de la pension de vieillesse. Voilà quelques-uns des résultats de l'inflation.

L'attitude générale du premier ministre à l'égard de tous ces problèmes, ce soir, semble consister à dire: "Eh bien, nous avons des problèmes, mais nous en avions auparavant. Nous avons un déficit, mais un déficit, nous en avons déjà eu un". A coup sûr, si le premier ministre siège aujourd'hui à la banquette qu'il occupe, c'est parce qu'il a laissé espérer la solution éventuelle de certains de ces problèmes. Au cours des 17 mois où le premier ministre actuel a été en fonctions, l'indice des prix à la consommation est passé de 121.6 à 126.3, soit une augmentation de 4.7 points, et au cours des 17 mois antérieurs l'indice avait monté de 4.8 points. Autrement dit, l'augmentation enregistrée par l'indice des prix à la consommation durant les 17 mois où le gouvernement actuel a été au pouvoir égale presque celle que l'indice a accusé sous le gouvernement antérieur.

Y a-t-il de l'inflation aujourd'hui? Oui, il y en a une qui correspond en degré et en nature à celle qu'il y avait à peu près sous le régime précédent.

Qu'advient-il de la politique de l'argent cher? Nous avons beaucoup entendu parler de l'iniquité de la politique de l'argent cher sous le gouvernement libéral et nous attendions de ce gouvernement-ci qu'il la supprime. Voici ce que l'actuel ministre des Finances a dit le 11 août 1956, ainsi qu'il est rapporté dans le *hansard*, page 7714, au sujet de l'augmentation du taux de réescompte de la banque centrale:

> Ces augmentations répétées du taux d'intérêt, soit cinq en un an, alourdissent énormément le fardeau des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux, pour ce qui est de leurs emprunts, et ont de graves répercussions pour les hommes d'affaires et infligent de sérieuses pertes aux détenteurs d'obligations du Canada. Pour combattre la menace d'inflation, le gouvernement devrait orienter ses efforts vers une augmentation de la productivité.

Ces paroles ont été prononcées le 11 août 1956. Le taux de réescompte de la Banque du Canada s'établissait à 3¼ p. 100 le 10 août 1956, soit la veille de cette déclaration; le 15 janvier 1959, ce même taux se tenait à 3.61 p. 100. Aussi constatons-nous que l'argent cher et les taux d'intérêt élevés de la politique libérale sont devenus, avec un gouvernement conservateur, encore plus cher et plus élevés.

L'hon. M. Fleming: Balivernes!

M. Argue: Le premier ministre a parlé des efforts qu'avait faits son gouvernement pour mettre fin à l'inflation et il a mentionné les augmentation du tarif-marchandises. Je tiens à concéder au premier ministre tout le mérite d'avoir supprimé l'augmentation de 3.6 p. 100 du tarif-marchandises, la dernière, après les élections. On en a parlé beaucoup au cours de la campagne électorale, et le premier ministre a fait miroiter cette éventualité, qui devait être réalisée après les élections. Nous avons vu avec plaisir rayer ces 3.6 p. 100. Mais quand le gouvernement a dû envisager une augmentation de 17 p. 100, est-ce qu'il a dit: "Non, nous ne permettrons pas qu'on l'applique"? Somme toute, le gouvernement se montrait très courageux quand il s'est agit d'abroger une augmentation de 3.6 100. Cependant, bien qu'il n'ait pas permis le relèvement de 3.6 p. 100, celui de 17 p. 100 a été mis en vigueur.

Le discours du trône ne dit pas que le gouvernement se propose de prendre les mesures nécessaires pour supprimer ce fardeau de 17 p. 100 que la population canadienne doit supporter sous forme d'augmentation du tarif-marchandises. Il dit simplement qu'on prendra des dispositions afin d'alléger ce fardeau. Le premier ministre nous dira-t-il si les mesures que le gouvernement prendra seront de nature à supprimer les conséquences injustes de l'augmentation générale de 17 p. 100?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? S'est-il opposé à l'augmentation des salaires?

M. Argue: Voilà que nous entendons le ministre des Travaux publics (M. Green)! Je répondrai à cet honorable député que je ne me suis pas opposé à l'augmentation des salaires et qu'à mon avis personne à la Chambre n'y a vu d'objection parce cela était recommandé dans un rapport majoritaire de la commission de conciliation, mais que chacune des dix provinces a demandé au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher la mise en vigueur de l'augmentation de 17 p. 100, en accordant une subvention.

L'hon. M. Green: Le député me permettrait-il de poser une autre question? Est-ce que certaines provinces se sont opposées à l'augmentation des salaires?

M. Argue: Pas que je sache. Mais qu'a fait le gouvernement à cet égard? Il a annulé l'augmentation de 3.6 p. 100 après les élections, mais peu après il a autorisé l'application du relèvement de 17 p. 100. Si c'était là la dernière augmentation du tarif-marchandises, s'il n'y avait plus de perspectives d'en voir d'autres, ce serait déjà assez peu intéressant. Or il ne s'agit apparemment que d'une étape dans toute une série d'augmentations. La Commission des transports est, à l'heure actuelle, saisie d'une autre demande visant à relever le tarif-marchandises d'un montant indéterminé. M. Ian Sinclair a dit que, selon lui, cette augmentation serait de l'ordre de 12 à 15 p. 100. Le ministre des Travaux publics dit-il que le gouvernement prendra des mesures pour supprimer les effets injustes de pareille augmentation, si cette dernière est autorisée, en tout ou en partie? Non. Pour ce qui est de l'augmentation de 3.6 p. 100, le gouvernement ne craignait rien mais lorsqu'il s'est agi de l'augmentation de 17 p. 100 il a agi autrement. En ce qui concerne la possibilité d'une augmentation supplémentaire de 12 ou 15 p. 100, nous verrons ce que fera le gouvernement.

Que devait faire le gouvernement à l'égard des bénéficiaires de la pension de vieillesse? Il a nommé une commission royale, présidée par le Dr Robert Clark, qui devait présenter un rapport au bout de trois ou quatre mois. Douze mois se sont écoulés depuis et nous ne savons pas encore quand nous aurons ce rapport. Avant les élections se manifestait une certaine agitation dans les rangs des conservateurs en faveur d'un régime de sécurité de la vieillesse analogue à celui qui est en vigueur aux États-Unis. L'élément temps était essentiel, et le rapport devait être soumis au bout de trois ou quatre mois. Or, rien en ce moment ne laisse prévoir quand le rapport sera publié et, fait plus décevant encore, c'est que le discours du trône ne signale aucune mesure à prendre en vue d'assurer la mise en vigueur d'un régime amélioré de sécurité de la vieillesse. Les mesures prises par le gouvernement révèlent tout simplement qu'il parle d'une certaine façon avant les élections et d'une autre, après.

Nul ne devait souffrir du chômage. Or, en novembre 1958, il y avait 398,000 requérants à la recherche d'un emploi, soit un peu plus que lorsque les libéraux étaient au jouvoir.

L'hon. M. Martin: Deux fois plus.

M. Argue: Quelqu'un dit "deux fois plus". Le gouvernement précédent s'était fait un mauvais nom à cet égard, mais le gouvernement actuel est dans une situation encore plus mauvaise.

Des voix: Deux fois plus mauvaise.

M. Argue: Ce ne sont pas seulement les chômeurs eux-mêmes dont nous devons tenir compte, car ces gens-là ont des familles et la souffrance règne parmi eux.

Le gouvernement actuel devait également aider le cultivateur. Ah!oui, le premier ministre a dit que je ne surveillais pas suffisamment mes paroles, mais qu'il me soit permis de rappeler aux honorables députés ce que le premier ministre a déclaré lui-même dans cette enceinte à propos de ce qui devait se faire en faveur de l'agriculture sous un régime conservateur. Le 12 mars 1956, le premier ministre a déclaré, comme en fait foi la page 2080 du hansard:

> La situation précaire du cultivateur tient à l'écart qui existe entre les prix des produits agricoles et les prix qu'il doit lui-même payer. Lorsqu'un juste rapport existe entre ces deux catégories de prix, il y a parité et c'est la parité et non la charité que les associations agricoles, partout au pays, réclament en ce moment.

Il n'y a pas de parité. A la dernière session, on a fait un peu la charité en accordant $1 l'acre, mais il semble qu'à la présente session il n'y aura ni parité ni charité. Le premier ministre a dit que l'on n'a jamais promis de versements d'appoint. Eh! bien, j'ai souvent cité à la Chambre un article du *Leader Post* de Regina. Je l'ai cité auparavant et je ne l'ai jamais entendu contester et je n'ai jamais entendu l'auteur de la déclaration affirmer que la citation était inexacte. Je veux parler de la nouvelle parue dans le *Leader Post* du 21 mars 1958 qui attribue au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) les paroles suivantes:

> Les mesures à venir comprenaient un programme révolutionnaire de crédit agricole, l'assurance-agricole, des réductions d'impôt, des versements d'appoint à l'égard des céréales de l'Ouest et bien d'autres réformes importantes.

Sachons agir dans les choses importantes. Que l'Ouest canadien donne son appui à un chef de l'Ouest. Toute la population fait confiance à John Diefenbaker. Il ne trahira pas sa confiance.

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a dit que le gouvernement établira des paiements d'appoint. C'est ce que signifie la déclaration, mais rien n'indique que le gouvernement va consentir ces versements d'appoint.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je signale que c'est le même énoncé que l'honorable député a fait à la dernière session.

Les autres fois que j'ai parlé en Saskatchewan j'ai dit bien clairement que je n'étais pas en faveur de versements d'appoint mais que la question ferait l'objet d'un examen. Au cours du débat, je répondrai pleinement en temps opportun à l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue).

M. Argue: Longtemps après que les journaux ont publié leur compte rendu, le ministre vient prétendre que ses paroles ont été mal interprétées. Le premier ministre a dit qu'il étudierait la question avec bienveillance. C'est ce qu'il a dit mais, avec ou sans bienveillance, il ne fait rien.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est là une affirmation gratuite de l'honorable député. Je n'ai jamais dit que j'examinerais la question avec bienveillance. J'ai dit très clairement que la question serait étudiée. Il n'y a aucune erreur là-dessus.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà cité le texte. Je n'ai pas ici la coupure du journal, mais il s'agit du compte rendu d'un discours que le premier ministre a prononcé dans la ville de Moose-Jaw.

M. l'Orateur: Je pense que l'honorable député doit accepter la déclaration que vient de faire le premier ministre disant qu'il n'a pas employé l'expression.

M. Argue: Je l'accepte, monsieur l'Orateur et je citerai l'article en question plus tard afin que le premier ministre comprenne bien que je n'essayais pas d'induire la Chambre en erreur. J'imagine qu'il rectifie maintenant le compte rendu du journal. Le premier ministre disait à la Chambre: parité, non charité. Il n'y a pas de parité. La mesure législative du ministre de l'Agriculture (M. Harkness) n'apporte pas la parité des prix. Pourquoi? Il a été l'un des plus grands adversaires des prix de parité.

Le ministre de l'Agriculture a prononcé un discours devant la conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue à Ottawa le 12 novembre. Je tiens à féliciter le ministre d'avoir exposé à cette conférence une déclaration très nette de ses propres vues. Le ministre n'a pas mâché ses mots. Je vais citer certaines de ses paroles. Dans le second paragraphe, il a dit:

La situation difficile de l'agriculture dans l'économie nationale est un sujet d'inquiétude non seulement au Canada mais pour ainsi dire dans tous les pays.

Un peu plus loin, il a déclaré, au sujet des céréales:

Il est probable que les céréales présenteront un problème particulièrement sérieux.

Ensuite, il a dit qu'il n'y avait pas de débouchés pour l'exportation des excédents de produits laitiers. Un peu plus loin, il parle d'un excédent de beurre qui augmente sans cesse.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député a passé sous silence la page où il est dit que nos prix pour la plupart des produits sont meilleurs que dans presque tous les autres pays.

M. Argue: Ces prix merveilleux produisent un résultat étrange, n'est-ce pas? puisque l'agriculture se trouve dans cette situation sérieuse. Ensuite, le ministre a jugé bon de nier ses propres chiffres et voici ce qu'il a dit au sujet de l'augmentation de la production des poulets de gril:

Il est bien évident que des taux d'augmentation comme celui-là vont, dans un avenir prochain, créer une situation impossible quant à la vente et aux prix, ce qui amènera par voie de conséquence la misère et la faillite pour plusieurs producteurs.

Avant, c'était la question de parité; maintenant, c'est la misère et la faillite pour bien des producteurs. Le premier ministre s'est défendu d'avoir jamais promis des versements d'appoint. Dans l'Ouest, nombreux sont ceux qui pensent que des versements de ce genre devraient être effectués. Bien des gens de l'Ouest estiment qu'en demandant des versements d'appoint, ils ne font que réclamer une petite part de ce qui leur reviendrait si, pour employer les mots du premier ministre, ils réclamaient non la charité mais la parité des prix. Les honorables députés se rappellent que le premier ministre a fait ressortir des augmentations dans une statistique après l'autre afin de montrer que dans cette province, la Saskatchewan, tout va bien. La province est en pleine prospérité, les affaires augmentent. Il n'empêche qu'on y demande des versements d'appoint, qu'on demande au gouvernement de faire quelque chose au sujet de l'inflation qui, depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, n'a cessé d'augmenter le prix de revient des cultivateurs, si bien que cela a amené 600 cultivateurs et hommes d'affaires à se réunir dans la ville de Prince-Albert. Ils ont rempli la salle *Arcade* pour y entendre M. Wesson, du syndicat du blé de la Saskatchewan, et le vice-président du syndicat agricole de la

Saskatchewan, M. R. R. Atkinson. Ceci se passait le 9 janvier. Les gens de la Saskatchewan sont piqués, non qu'ils soient en colère contre le gouvernement, mais...

M. Horner (Acadia): Parce que le Syndicat du blé de la Saskatchewan dépense des millions en propagande à ce sujet.

M. Argue: Cela n'est pas vrai. C'est une déclaration trompeuse et inexacte.

M. Horner (Acadia): Lisez-la.

M. Argue: Si mon honorable ami désire s'abonner à ce journal, il peut payer son propre abonnement.

M. Horner (Acadia): Je n'ai pas à m'y abonner; on me l'envoie.

M. Argue: Je n'ai pas le mien gratuitement, je le paye. Le Syndicat du blé de la Saskatchewan a tenu une réunion, à Saskatoon, et 1,900 personnes y assistaient. Elles ont rempli les salles de bal de l'hôtel Bessborough. Elles réclamaient des versements d'appoint.

J'ai dit que les agriculteurs n'étaient pas particulièrement mécontents du gouvernement actuel. Ce n'est pas un problème né des tout derniers mois, mais un problème qui date de plusieurs années. Ils ont espéré que le gouvernement agirait, mais il ne bouge pas. L'année dernière, quand le discours du trône a été présenté, on avait espéré que quelque chose de plus serait fait. Lorsque le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône a parlé de la question des versements d'appoint et de la mesure prise par le syndicat du blé de la Saskatchewan, il a dit, ainsi qu'en fait foi le hansard, à la page 22:

> Le syndicat de la Saskatchewan soutient que les cultivateurs ne peuvent attendre les résultats d'un programme à longue portée. Cet énoncé qu'on a fait à maintes reprises dans le passé explique peut-être pourquoi on n'a jamais appliqué un programme national.

Il impute au syndicat du blé l'absence de politique agricole nationale.

> Le programme défini du gouvernement actuel est connu et, règle générale, il a l'appui des organismes agricoles. Il est destiné à extirper les causes profondes de l'instabilité en agriculture. Certaines des difficultés à aplanir ne disparaîtront, il est vrai, que moyennant des mesures à longue portée. Toutefois, tout effort tenté pour paralyser ou retarder l'application d'une politique agricole vraiment nationale ferait tort au cultivateur.

Les organismes compétents du syndicat agricole et l'Union des cultivateurs, loin de desservir l'agriculture, l'aident beaucoup en signalant aux Canadiens, notamment aux députés, l'état si pénible de l'agriculture aujourd'hui.

Nous nous attendions que le gouvernement ferait quelque chose pour aider les petites entreprises. Le premier ministre est toujours mal cité, mais le *Guardian* de Charlottetown, numéro du 28 février 1958, lui attribuait la déclaration suivante:

> Il a annoncé que le gouvernement a l'intention, s'il est réélu, de mettre à l'étude, dès la première session, un régime grâce auquel la petite entreprise pourrait se développer dans des conditions raisonnables et avoir à sa dispositon un mode de financement qui est censé lui permettre de faire face à ses responsabilités tant au point de vue de son expansion qu'à celui d'assurer de nouveaux emplois.

On a promis à la petite entreprise un mode de crédit qui permettrait aux petits exploitants de développer leurs entreprises. On lui a promis un nouveau mode de financement; toutefois, il n'en est pas du tout question dans le discours du trône. Le gouvernement a répudié ses promesses électorales. Au lieu d'un discours du trône rempli d'annonces de nouvelles mesures à rétablir le plein emploi, à freiner l'inflation actuelle, à instituer un régime de sécurité de la vieillesse, comme on l'avait promis, à fournir du crédit aux gens d'affaires, à accorder la parité et non la charité, on nous a servi un discours du trône qui ne renferme rien qui puisse réaliser les nombreuses promesses qu'on avait faites. C'est un discours du trône anémique. Le gouvernement nous offre une politique qui n'est que la répétition de la politique de l'ancien gouvernement, laquelle avait mené le pays dans le marasme.

Je n'ai pas l'avantage, si c'est bien un avantage, de pouvoir parler *ad libitum*, et comme j'ai été interrompu, bien que de façon très agréable, et que l'heure avance, il ne me reste que le temps de toucher quelques autres points. J'ai parlé des promesses du gouvernement et de son inaction. Mais j'exhorte le gouvernement, à ce moment de la session, à prendre des mesures d'urgence pour aider les chômeurs. Le gouvernement devrait présenter incontinent toute mesure législative qu'il estime utile pour résoudre ce très sérieux problème.

Le premier ministre est habile plaideur. Il sait habituellement répondre à tout argument mis de l'avant par qui que ce soit en cette Chambre, mais j'ai été troublé de l'entendre dire au chef de l'opposition ces paroles que j'ai recopiées textuellement: "Je dois dire que le discours qu'il a prononcé aujourd'hui n'est pas à la hauteur de ses responsabilités en tant que chef de l'opposition, à une époque où le monde passe par une période difficile et pénible, où le monde communiste lance contre le monde libre un assaut économique sans précédent, à une époque où l'on entend des propos comme ceux tenus hier soir par M. Mikoyan, en réponse aux questions qu'on lui posait au cours d'une conférence de presse."

Le chef de l'opposition n'a rien dit, à ma connaissance, pour mériter ces paroles du premier ministre. Nous sommes un parlement libre dans un pays libre, et l'on ne devrait pas s'opposer à ce qu'on parle ici d'inflation, de chômage et de tous ces grands problèmes, sous prétexte que cela peut donner aide ou encouragement aux communistes.

L'hon. M. Martin: Ou embarrasser le gouvernement.

M. Argue: Évidemment, il est inconcevable que nous nous permettions d'embarrasser le gouvernement.

L'hon. M. Martin: Le gouvernement ne doit surtout pas être mis dans l'embarras.

M. Argue: J'aimerais citer à ce propos une nouvelle parue samedi dernier dans la *Gazette* de Montréal, sur la question du chômage:

> Le cardinal Léger a demandé aujourd'hui la création de commissions mixtes comprenant des représentants du patronat et des milieux ouvriers pour venir à bout de cette "terrible affliction" qu'est le chômage.

C'est là ce qu'il pense de la situation, "une terrible affliction".

> Dans une lettre pastorale qui sera lue demain dans toutes les paroisses du diocèse, l'archevêque catholique de Montréal dit que la situation requiert l'intervention du gouvernement afin que de nouvelles et audacieuses mesures soient adoptées...
>
> Une solution juste et durable au problème du chômage, poursuit le cardinal, implique le respect du droit naturel que possède l'homme de travailler, l'encouragement d'un niveau d'emploi élevé et stable, et "une orientation plus salutaire de l'économie".

Voilà les paroles d'un personnage, très haut placé dans notre société canadienne, qui traite du grand, du croissant et terrible problème du chômage. Certes, nul ne peut dire que tout Canadien en particulier ne fait pas son devoir lorsqu'il exprime très fortement son opinion sur ces problèmes très graves auxquels fait face aujourd'hui le public canadien.

Nous, de notre parti, croyons qu'une politique économique, qu'une planification de l'économie et que des dépenses du gouvernement en vue de l'exploitation des ressources naturelles sont nécessaires dans la lutte contre le chômage. Avant de reprendre mon siège, je désire proposer, appuyé par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) le sous-amendement suivant:

> Que l'amendement soit modifié par l'insertion, après le mot "confus", des mots suivants: "résultant de l'absence d'une planification sociale et économique" et par l'insertion, après l'expression "chômage croissant", des mots suivants: "de même que leur omission de fournir à l'agriculture une juste part du revenu national et de prendre, en outre, des dispositions efficaces pour combattre l'inflation,"

L'amendement proposé par le chef de l'opposition vise un problème très important auquel doit faire face la nation canadienne, soit le chômage. Par notre sous-amendement nous ajoutons deux autres problèmes qui, à notre avis, revêtent une grande importance, savoir la nécessité de donner aux agriculteurs une juste part du revenu national et la nécessité de prendre des mesures efficaces pour combattre l'inflation. Durant la présente session, le parti CCF ne cessera d'aiguillonner, de pousser et de presser le gouvernement pour qu'il prenne des dispositions en vue de régler ces trois problèmes.

(Sur la motion de M. McGee, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: J'imagine que demain nous poursuivrons l'étude du discours du trône?

L'hon. M. Green: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader si l'on compte poursuivre l'étude du discours du trône jusqu'à ce qu'elle soit terminée?

L'hon. M. Green: Oui, on compte la poursuivre, monsieur l'Orateur.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 janvier 1959

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBICHAUD—A PROPOS D'UNE RÉPONSE DONNÉE PAR LE MINISTRE LE 16 JANVIER

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Vendredi dernier, j'ai posé au ministre des Mines et des Relevés techniques la question suivante, comme en fait foi la page 12 du hansard du 16 janvier:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Ma question est fondée sur une nouvelle qui a paru dans la *Gazette* de Montréal, aujourd'hui, et d'après laquelle on se proposerait de fermer, le 1er février, cinq houillères dans les régions de Glace-Bay et de Waterford, en Nouvelle-Écosse, où travaillent 4,000 hommes. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour prévenir cette mise à pied en masse dans une région où existe, à l'heure actuelle, un grave problème de chômage?

Voici la réponse que j'ai reçue:

Je n'ai reçu aucun avis de la compagnie Dosco relativement à une réduction de production ou une diminution de son personnel. J'ai lu cet article dans le journal la *Gazette* ce matin, et c'est la première nouvelle que j'ai eue, par la voix des journaux. Tout de même, nous étudierons la question et lorsque j'aurai reçu un rapport officiel de la compagnie portant qu'il y a eu réduction du personnel et de la production, ou en me renseignant sur ses projets, j'aviserai mes collègues et nous prendrons une décision à ce sujet.

Le même jour, monsieur l'Orateur, comme en fait foi le *Chronicle Herald* d'Halifax du 17 janvier...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je souhaiterais que l'honorable député pose sa question de privilège, de manière que nous puissions constater la pertinence de ce qu'il dit.

M. Robichaud: J'arrivais justement à la question de privilège, monsieur l'Orateur. Si je pose la question de privilège, c'est que l'initiative du ministre à cet égard porte atteinte au parlement et aux droits parlementaires puisque, à cette même date précisément, c'est-à-dire le 17 janvier, le ministre a déclaré aux journaux, comme en fait foi le *Chronicle Herald* d'Halifax, ce qui suit:

Un mémoire, exposant les problèmes que pose à la Nouvelle-Écosse l'écoulement de son charbon, et renfermant des recommandations relatives à des versements de subvention à l'égard du transport du charbon, est présentement à l'étude par le cabinet fédéral.

Le ministre des Mines, M. Paul Comtois, a déclaré au *Chronicle Herald* d'Halifax, vendredi, que ce mémoire avait été rédigé à la suite d'une série de réunions de l'Office fédéral du charbon, qui a entendu plusieurs délégations de la Nouvelle-Écosse et des exploitants du charbon, ainsi qu'à la suite d'une conférence tenue avec le premier ministre Stanfield de la Nouvelle-Écosse et les dirigeants de la *Dominion Steel and Coal Corporation.*

Monsieur l'Orateur, loin de nous l'intention d'affirmer qu'on devrait nous révéler les délibérations du cabinet avant qu'une décision soit prise...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: L'honorable député aurait-il la bonté de préciser quel privilège de la Chambre, selon lui, a été outrepassé?

M. Robichaud: A cette occasion, la Chambre a été induite en erreur et mal informée.

Des voix: Non, non!

M. Robichaud: A cette occasion, on a refusé à la Chambre des renseignements qu'on a donnés à la presse. C'est là porter atteinte aux droits parlementaires.

(Texte)

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député de Gloucester prend la mouche assez facilement et qu'il interprète à sa façon la réponse que j'ai donnée vendredi dernier. Au fait, j'ai répondu que les dirigeants de la compagnie nous avaient fait des représentations à l'effet que le gouvernement pourrait peut-être étudier l'opportunité d'augmenter les subventions et d'aider à la production du charbon. J'ai aussi dit que nous n'avions pas reçu d'avis officiel à l'effet qu'il y aurait diminution du personnel.

C'est là la réponse que j'ai donnée à la Chambre et je ne crois pas qu'il y ait conflit entre ma déclaration et ce que les journaux ont relaté.

(Traduction)

LA VISITE ROYALE

DÉPÔT DE L'ITINÉRAIRE DU VOYAGE DE SA MAJESTÉ ET DU PRINCE PHILIPPE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'autre jour en parlant de la visite projetée de Sa Majesté la reine j'ai déclaré que l'itinéraire serait déposé aussitôt après son approbation par Sa Majesté. Cet itinéraire lui a été soumis par le général Graham et un comité. D'ici quelques heures, on en mettra des copies dans la case postale des députés.

LES FINANCES

CHAUSSURES IMPERMÉABLES—SPATH FLUOR—DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION DU TARIF

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire déposer des exemplaires en français et en anglais de deux rapports de la Commission du tarif. Le rapport nº 121 vise les chaussures imperméables et les chaussures de toile à semelles de caoutchouc. L'autre, le nº 126, porte sur le spath fluor. Nous avons reçu ces rapports de la Commission en décembre dernier et j'en ai alors autorisé la distribution au public. Je les dépose maintenant avec le compte rendu des témoignages entendus aux séances publiques de la Commission conformément à l'article 6 de la loi sur la Commission du tarif.

La teneur des rapports est sans doute déjà connue des députés qui, pour une raison ou pour une autre, y sont directement intéressés. Certains députés cependant n'ont peut-être pas eu l'occasion de prendre connaissance de ces rapports, c'est pourquoi je vais dire un mot sur chacun d'eux.

L'enquête nº 121 sur les chaussures imperméables et les chaussures de toile à semelles de caoutchouc est due à l'initiative de mon prédécesseur, qui a reçu un premier rapport peu avant les élections de 1957. En déposant ce rapport, en octobre 1957, j'ai signalé que la Commission n'avait pas été invitée à formuler des recommandations. C'est pourquoi j'ai renvoyé l'affaire à la Commission, en lui demandant de faire en temps et lieu les recommandations qu'elle jugerait apportunes relativement au maintien ou à la modification du tarif actuel.

A la suite de cette demande, la Commission du tarif a étudié les arguments présentés par l'industrie canadienne de la chaussure de caoutchouc au sujet du tarif de préférence britannique et du tarif de la nation la plus favorisée visant les chaussures de caoutchouc et les chaussures de toile à semelle de caoutchouc. En ce qui regarde les chaussures de caoutchouc, l'industrie a réclamé l'imposition d'un nouveau droit *ad valorem* de 15 p. 100 sur les importations en provenance du Royaume-Uni et des autres pays jouissant de la préférence britannique. Elle a demandé aussi que les droits *ad valorem* actuellement imposés en vertu du tarif de la nation la plus favorisée et du tarif général soient accompagnés de droits spécifiques allant de 30c. à 95c. la paire, au minimum. En ce qui a trait aux chaussures de toile à semelles de caoutchouc, l'industrie réclamait l'imposition de droits spécifiques minimums s'échelonnant entre 55c. et $1.25 la paire sous le régime de la préférence britannique, et entre 60c. et $1.35 la paire sous le régime de la nation la plus favorisée et sous celui du tarif général.

Dans le rapport que je viens de déposer, la Commission du tarif déclare que les témoignages apportés ne la convainquent pas qu'il y ait lieu de se prononcer pour l'adoption des droits réclamés par l'industrie. Elle ne recommande aucun changement, soit dans le libellé soit dans les taux des droits, aux numéros tarifaires visant les chaussures imperméables et les chaussures de toile à semelles de caoutchouc.

Le rapport sur le fluor de calcium a été rédigé à la suite d'une requête que j'ai adressée à la Commission le 24 septembre 1957. Le fluor de calcium est un produit dont on n'entend guère parler, mais qui intéresse directement deux localités du pays. Il sert abondamment, comme fondant, dans l'industrie de l'aluminium ainsi que dans l'industrie de la sidérurgie. Les fabricants canadiens de verre, de fer émaillé et de certains produits chimiques en utilisent aussi des quantités moindres.

Les plus importantes mines de fluor de calcium au Canada se trouvent à St. Lawrence (Terre-Neuve). La plus considérable, la *Newfoundland Fluorspar Limited,* fournit du fluor de calcium acidifiable à sa société-mère, l'*Aluminum Company of Canada Limited.* La seconde exploitation, celle de la *St. Lawrence Corporation of Newfoundland Limited,* expédiait autrefois toute sa production, sous forme de concentrés, à une filiale américaine. A l'expiration, en 1957, du contrat de sa filiale qui avait pour but d'accumuler des stocks aux États-Unis, la mine de la *St. Lawrence Corporation* a été fermée.

Outre la *Newfoundland Fluorspar Limited* et la *St. Lawrence Corporation of Newfoundland, Limited,* la seule autre société productrice de fluor de calcium au Canada à l'heure actuelle est, d'après le rapport, la *Huntington Fluorspar Mines Limited,* de Madoc (Ontario). La société extrait, broie et trie sur une faible échelle le fluor de calcium de qualité métallurgique.

La Commission du tarif déclare dans son rapport que la *St. Lawrence Corporation of Newfoundland* et la *Huntington Fluorspar Mines Limited* a proposé, au cours des séances, que la franchise accordée présentement à l'importation de fluor de calcium soit remplacée par un droit de $10 la tonne pour toutes les qualités et de toutes provenances. Les producteurs canadiens de verre, d'acier et de produits chimiques, ainsi que l'*Aluminum Company of Canada* (qui possède la *Newfoundland Fluorspar Limited*), se sont élevés contre cette proposition.

La Commission du tarif a conclu que la fermeture de la mine de la *St. Lawrence Corporation* n'était pas attribuable surtout

aux changements survenus sur le marché canadien, mais plutôt à ce qu'elle ne pouvait plus vendre ses produits sur le marché des États-Unis, dont elle dépendait entièrement.

Pour ce qui est de la demande des requérants concernant l'imposition d'un droit de $10 la tonne, on trouvera à la page 36 du rapport que j'ai déposé l'avis majoritaire de la Commission. L'extrait pertinent se lit ainsi qu'il suit:

> En fonction de ce qui est considéré comme juste valeur marchande courante, franco à la mine ou à l'usine au Mexique, (principale source d'approvisionnement du Canada), un droit de $10 la tonne, selon l'estimation du président de la *St. Lawrence Corporation of Newfoundland* comme étant nécessaire pour permettre des opérations rapportant un bénéfice d'environ $5 la tonne, aurait une incidence *ad valorem* variant de 60 à 100 p. 100. Même si l'imposition d'un droit de $10 la tonne était une excellente chose pour l'exploitation relativement modeste de Madoc, ce serait très probablement, de l'avis de la Commission, insuffisant pour permettre à la *St. Lawrence Corporation of Newfoundland* de faire concurrence au produit mexicain. Par contre cela nuirait aux consommateurs canadiens de fluor de calcium, particulièrement aux industries qui font concurrence sur les marchés d'exportation.

Par conséquent, la Commission n'a formulé aucune recommandation en vue de modifier les dispositions du tarif visant le spath fluor.

"LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA POUR 1958"—DEMANDE DE NUMÉROS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre du Commerce s'il a l'intention de mettre à la disposition des députés et des courriéristes parlementaires des numéros des *Perspectives économiques du Canada pour 1958*?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le nombre d'exemplaires des *Perspectives économiques du Canada* qui ont été imprimés ou, du moins, multicopiés l'année dernière est limité, et il n'est pas possible de donner suite à la demande de l'honorable député. Je ne disposais que d'environ 5 exemplaires. J'en ai déposé deux sur le Bureau de la Chambre. Un autre a été mis à la disposition des courriéristes parlementaires, mais il n'y en a certainement pas assez pour qu'on en distribue à tous les députés. Pareille requête n'a pas été faite à l'égard des *Perspectives économiques pour 1957*, et je ne m'attendais pas à ce qu'on en demande maintenant.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je tiens à formuler officiellement cette requête parce qu'il s'agit d'un document qui devrait être entre les mains des députés et de la population canadienne. En ce qui concerne la difficulté d'en produire d'autres exemplaires, elle n'est vraiment pas insurmontable. Il me semble qu'au moins tous les députés devraient en avoir. J'estime aussi que les courriéristes parlementaires auraient droit de recevoir quelques exemplaires d'un document auquel on a attaché tant d'importance.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'aimerais, à ce propos, poser la question de privilège. J'ai fait inscrire un avis de motion au *Feuilleton* à ce propos. Il est vrai que la motion n'a pas été adoptée, mais si j'en crois mon expérience, la coutume veut que lorsqu'un gouvernement produit un document, même si la motion relative à ce document n'a pas été adoptée,—je présume que c'est par mesure de courtoisie,—il fasse parvenir un exemplaire de ce document à la personne au nom de qui figure l'avis de motion. Très tard hier matin, j'ai pu finalement obtenir un exemplaire du document déposé, mais celui-ci appartient à la Chambre. Il me reste toujours à recevoir un exemplaire à titre gracieux. L'an dernier, lorsque les circonstances étaient autres, le gouvernement n'éprouvait aucune difficulté à obtenir des centaines d'exemplaires.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Cette question de privilège ayant été posée, je suis d'avis que quelqu'un devrait se charger de mettre les choses au point. Je me souviens de maintes occasions dans le passé où des exemplaires de documents ont été déposés par l'ancien gouvernement pour donner suite à des motions, alors que des exemplaires supplémentaires n'étaient pas mis à notre disposition.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CANADA-ÉTATS-UNIS—DÉCLARATION SUR LA RÉUNION DES MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier l'honorable député de Niagara-Falls (M. Houck) m'a demandé si je donnerais à la Chambre un compte rendu des réunions tenues au début de la semaine dernière par la Commission conjointe canado-américaine sur le commerce et les affaires économiques. J'ai laissé entendre alors que, si la Chambre le voulait, je ferais un bref exposé et déposerais le communiqué dont la Commission a autorisé la publication, au terme de ses séances.

Je dépose donc des exemplaires de ce communiqué et j'ajoute que les séances de la Commission se sont poursuivies à Ottawa les 5 et 6 janvier. Les États-Unis étaient représentés à cette réunion par l'honorable Robert B. Anderson, secrétaire du Trésor; l'honorable Fred A. Seaton, secrétaire du département de l'Intérieur; l'honorable Lewis L. Strauss, secrétaire du département du

Commerce; l'honorable C. Douglas Dillon, sous-secrétaire d'État aux affaires économiques; l'honorable Marvin L. McLain, secrétaire-adjoint du département de l'Agriculture, de même que par un certain nombre de hauts fonctionnaires des départements en cause du gouvernement des États-Unis.

Le Canada comptait comme représentants mes collègues le ministre du Commerce (M. Churchill), le ministre de l'Agriculture (M. Harkness), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith), moi-même, et nos hauts fonctionnaires.

On s'attendait à la présence de M. Dulles, secrétaire d'État des États-Unis, et de M. Benson, secrétaire à l'Agriculture, mais quelques heures avant la réunion tous les deux ont été rendus incapables d'assister à la réunion, l'un par la maladie et l'autre par un accident.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère de cordialité et de détente. Une foule de sujets ont défrayé nos discussions. Les problèmes commerciaux étaient de ce nombre, naturellement; en effet, il en est encore de formidables, même si les rapports entre le Canada et les États-Unis sont harmonieux. Le point de vue du Canada à l'égard des restrictions imposées par les États-Unis aux importations de pétrole, de plomb et de zinc en provenance du Canada, de même qu'à l'égard de certains aspects des programmes d'écoulement des excédents agricoles des États-Unis, fut exposé clairement et vigoureusement défendu par les représentants canadiens. De la même manière le gouvernement canadien a insisté avec fermeté pour que la souveraineté canadienne soit entièrement respectée dans tous ses domaines.

Après la réunion, on s'est demandé, à propos des divers sujets, si les questions relatives aux achats de défense entraient dans le cadre de la discussion. Elles n'y entraient pas, monsieur l'Orateur. Il existe un autre comité conjoint de cabinet, le comité de la défense, qui compte parmi ses attributions l'étude des questions relatives aux achats de défense.

Je souligne l'atmosphère de grande cordialité et de détente qui a régné parmi les représentants des deux pays. Les réunions ont eu beaucoup de succès. Elles ont permis un échange de vues opportun et le gouvernement canadien est d'avis que ces réunions ont été très utiles.

L'hon. M. Martin: A quoi ont-elles abouti?

L'hon. M. Fleming: Je demande la permission, monsieur l'Orateur, de déposer des copies du communiqué dont le comité a autorisé la publication à l'issue de ses réunions.

[L'hon. M. Fleming.]

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA COMMISSION DU FRASER—DÉPÔT DU RAPPORT PRÉLIMINAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer le rapport préliminaire que la Commission du Fraser a soumis aux gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique le 31 octobre 1958.

Après trois ans d'étude et se fondant sur des données accumulées pendant plusieurs années par l'organisme qui l'a précédée, la Commission du Fraser présente un certain nombre de recommandations méritant un examen attentif par les autorités pertinentes. Les objets de ces recommandations passent de l'extension à donner au programme d'établissement de données de base relativement au bassin hydrographique du Fraser à des propositions portant sur l'aménagement à buts multiples du bassin.

Un projet comportant l'aménagement partiel du fleuve et la construction de digues offre l'espoir qu'il sera possible de contenir les inondations désastreuses dont les régions du sud de la Colombie-Britannique ont souffert. Ce projet, qui exige un examen approfondi, pourrait permettre de prévenir les inondations sur une base autonome, pour ainsi dire, sans nuire à l'industrie du saumon. Si la Colombie-Britannique se montrait disposée à poursuivre l'examen de cette question, le gouvernement fédéral étudierait la possibilité d'y donner suite.

LE MUSÉE NATIONAL

DÉCLARATION PORTANT SUR LES CADRES ET LE PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, j'aimerais faire une brève déclaration au sujet de la situation qui existe à la division du Musée de l'homme du Musée national du Canada.

Au mois de juin 1956, on a annoncé un concours de la Commission du service civil dont l'objet était de donner un titulaire au poste de directeur du Musée national, vu la vacance qui allait se créer au mois de novembre de cette année-là par suite de la retraite de M. Alcock, ancien directeur. Après que le concours fut lancé mais avant qu'on ait choisi le nouveau directeur, le gouvernement d'alors décida, au mois d'octobre 1956, de créer deux musées: le Musée d'histoire naturelle et le Musée de l'homme. Par suite du concours de

la Commission du service civil, M. Loris S. Russell a été nommé directeur de la division d'histoire naturelle et M. Jacques Rousseau, directeur de la division du Musée de l'homme.

Il n'y a eu aucune difficulté de quelque nature que ce soit à la division d'histoire naturelle. Quant à la division du Musée de l'homme, il a semblé, au mois de juin 1958, qu'un sérieux malaise régnait parmi les fonctionnaires supérieurs du personnel scientifique. On a immédiatement procédé à une enquête à la suite des directives données par le sous-ministre. L'enquête était en cours lorsque le directeur du Musée de l'homme a eu immédiatement besoin d'un congé de deux mois pour raisons de santé. C'est ce qui, en même temps que les absences du personnel scientifique travaillant en campagne au cours de l'été et de l'automne, ainsi que de celle du sous-ministre et la mienne pour affaires concernant le ministère, a retardé l'achèvement de l'enquête menée.

L'enquête a donné lieu à des entrevues avec un grand nombre de personnes, à la vérification de beaucoup de déclarations, ainsi qu'à l'examen de la vaste documentation qu'on nous avait soumise. L'enquête n'était pas terminée, que l'affaire faisait l'objet de nouvelles dans les journaux. Il y a eu enquête complète, et mon sous-ministre m'en a communiqué un rapport le 15 janvier.

Puis-je signaler ici, monsieur l'Orateur, que ce rapport est confidentiel et que, partant de la confiance mutuelle qui doit exister entre le ministre et le fonctionnaire, il expose maintes réclamations et porte des jugements sur la personnalité et le caractère de bien des gens. En ce sens, c'est un document secret qui ne sera pas rendu public maintenant et, s'il n'en tient qu'à moi, il ne le sera jamais. Un exemplaire en a cependant été envoyé au président de la Commission du service civil, à titre d'information et de documentation.

D'après des enquêtes bien approfondies, il ressort nettement qu'il n'y a pas, en l'occurrence, de questions de principe en jeu. Il ne s'agit purement et simplement que d'un violent conflit de tempéraments. Il semble que, par le passé, les relations entre les scientifiques de la division aient été quelque peu tendues, sans toutefois qu'il en ait resulté des difficultés et sans que ces relations aient pris de sérieuses proportions, jusqu'à récemment.

L'enquête a révélé que plusieurs hommes de science du musée avaient été dans leur tort à divers degrés. Sur mon ordre, le sous-ministre interroge ces personnes afin de mettre à jour les écarts de conduite qui ont abouti à cette déplorable dispute. Il sera nettement signifié à tous ces intéressés que dorénavant ils devront se comporter dans leurs relations réciproques de façon à y rétablir et à y entretenir par la suite l'ambiance qui est indispensable pour assurer la continuité du travail scientifique du musée.

Le directeur de cette division, M. Rousseau, est un ethno-botaniste de renom. Je tiens à insister sur le fait que rien, au cours de l'enquête et de l'établissement du rapport, n'a été révélé qui fût de nature à entacher sa réputation ni à faire douter de ses qualités de scientifique. La direction d'une division du musée n'est cependant pas essentiellement un travail d'ordre scientifique, il s'agit plutôt d'un travail administratif. L'enquête a fait ressortir que les qualités de M. Rousseau sont d'ordre scientifique plutôt qu'administratif. On lui offre donc, dans le service public, une situation purement scientifique, et j'espère qu'il jugera bon de l'accepter. Un certain délai lui a été accordé pour étudier la question, et je ne voudrais pas, en ce moment, en parler plus longuement.

La Commission du service civil a été consultée et a été tenue parfaitement au courant avant que des décisions soient prises. Elle adhère totalement aux conclusions du ministère.

Je voudrais ajouter, monsieur l'Orateur, que comme aucune question de principe n'est en jeu et vu qu'il s'agit uniquement d'une question de personnel et de frictions internes au sein du personnel de la division, je crois qu'il serait dans l'intérêt du musée, du service public et des hommes de science en cause, que l'on laisse le temps apaiser les esprits, et que les intéressés s'abstiennent, autant que possible, de donner quelque autre publicité à l'affaire.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au ministre du Travail au sujet des chiffres sur le chômage publiés aujourd'hui, et qui font voir qu'il n'y a jamais eu autant de chômage au Canada depuis la fin de la guerre. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on envisage des mesures d'urgence, et si l'on se propose d'abréger la période donnant droit aux prestations saisonnières afin de soulager de nombreux Canadiens qui se trouvent dans la misère?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur, nous n'envisageons pas de réduire le nombre de semaines nécessaires pour donner droit à l'assurance-chômage. Puisque l'honorable député a mentionné que, d'après ce communiqué, il n'y a jamais

eu autant de chômeurs depuis la fin de la guerre, je tiens à dire que les mesures prises par le gouvernement ont fait quelque bien, puisque en décembre 1958 le nombre de personnes détenant un emploi a dépassé par 22,000 le chiffre de décembre 1957.

M. Argue: Quel bien cela fait-il à ceux qui chôment?

L'hon. M. Starr: Je dois dire en réponse à la question que le programme municipal d'encouragement qui entrera en vigueur vers la fin de ce mois-ci aura pour résultat d'améliorer ces chiffres.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je poser une autre question? Le ministre voudrait-il nous donner les chiffres portant sur l'augmentation de la main-d'œuvre en 1958?

L'hon. M. Starr: Je n'ai pas ces chiffres sous la main, monsieur l'Orateur. Tout ce que j'ai en ce moment, c'est le rapport du Bureau fédéral de la statistique. Il y est dit qu'il y avait 22,000 personnes de plus en emploi en décembre dernier qu'un an plut tôt.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser au ministre une question supplémentaire? Sa réponse nous aidera à comprendre le rapport très important sur l'emploi qui est donné au pays aujourd'hui. Le ministre peut-il dire si l'une quelconque des catégories de travailleurs antérieurement comprises dans ces rapports ne serait pas incluse dans le rapport soumis au Parlement et à la nation aujourd'hui?

L'hon. M. Starr: Le rapport renferme les mêmes catégories que par le passé.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je poser une question supplémentaire? N'est-il pas vrai que cette année les pêcheurs n'y sont pas compris? Et quand le ministre répond qu'il n'est pas question de réduire le nombre des timbres requis, cela s'applique-t-il aussi aux pêcheurs? Le ministre se rappelle qu'il m'a dit le contraire tout dernièrement?

L'hon. M. Starr: Dans la première partie de sa question l'honorable député de Bonavista-Twillingate n'y voit pas encore clair, puisqu'il parle des chiffres de l'inscription nationale qui ne comprennent pas les pêcheurs. Quiconque cherche du travail figure dans ces données du Bureau fédéral de la statistique, et la période donnant droit à l'assurance-chômage s'applique aussi aux pêcheurs.

L'hon. M. Pickersgill: En d'autres termes, le gouvernement a cessé...

[L'hon. M. Starr.]

M. l'Orateur: J'espère que l'honorable député de Bonavista-Twillingate n'amorcera pas un débat sur la question.

L'hon. M. Pickersgill: Non; je veux simplement éclaircir la réponse du ministre. J'allais lui demander...

Une voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il une question supplémentaire à poser?

L'hon. M. Pickersgill: Oui! Le ministre a-t-il bien dit qu'on ne songe plus à réduire le nombre de timbres requis des pêcheurs aux fins de l'assurance-chômage?

L'hon. M. Starr: J'ai dit qu'il n'est pas question de réduire le nombre de 15 timbres actuellement requis pour les prestations saisonnières, et cela s'applique à tout le monde.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

QUESTION VISANT À SAVOIR SI LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT SERA PRÊTE POUR LA SAISON DE NAVIGATION DE 1959

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. G. Allmark (Kingston): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il informer la Chambre si la voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte à la circulation au début de la saison de navigation de 1959?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me signifier son intention de poser cette question. En raison du grand intérêt que portent à cette question les honorables députés de Vaudreuil-Soulanges, de Glengarry-Prescott et de Grenville-Dundas, je dirai qu'à la fin de 1958, quatre ans et demi seulement après l'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, les travaux de construction qui en relèvent ont progressé au point où tous les chenaux, écluses et structures accessoires seront prêts pour la circulation maritime à l'ouverture de la saison de navigation le printemps prochain, sous réserve, en partie, cependant, d'une profondeur limitée de 24 pieds et demi jusqu'au 1er juin, alors que la profondeur minimum prévue de 27 pieds existera partout.

Un manque général d'outillage approprié au dragage de divers genres et l'état de certains matériaux, aggravés par la venue hâtive de l'hiver qui a entravé si sérieusement le dégagement des océaniques du canal Lachine et du port de Montréal, ont retardé le parachèvement de la production, le nettoyage par dragues, l'essai de tous les chenaux pour voir s'ils avaient la profondeur requise

de 27 pieds et, en quelques endroits, la pleine largeur.

On a parachevé les cinq écluses aménagées par l'Administration de la voie maritime. Tout l'outillage et les engins d'écluse ont été installés et mis à l'essai. On a presque terminé le travail entrepris par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à l'égard du pont Jacques-Cartier, du pont Victoria, du pont Honoré Mercier, du pont du Pacifique-Canadien à Caughnawaga et du pont surélevé de l'île Cornwall. La travée Saint-Louis destinée au National-Canadien, et la travée Valleyfield destinée au *New York Central*, sur le canal de Beauharnois, sont censées être terminées le 15 mars 1959. On prévoit pour la fin de 1960 le parachèvement du pont qui enjambe le chenal nord de Cornwall; l'appel d'offres à l'égard de l'infrastructure se fera à la fin de février 1959. L'administration de la voie maritime publie une déclaration plus détaillée relative à l'accomplissement des diverses phases des travaux.

Avant que les navires puissent emprunter sans danger la nouvelle voie maritime, on doit placer des amers, ce travail incombe au ministère des Transports. On s'efforcera d'achever ces travaux à une date aussi rapprochée que possible du début normal de la navigation. Bien entendu cela dépendra de la température, de l'état des glaces et d'un certain nombre d'autres éléments connexes. Pour le moment, on espère que les travaux seront terminés vers le 20 avril. Toutefois, en conformité de la coutume établie en matière d'exploitation du canal, on peut s'attendre pour la fin de mars à une déclaration plus précise quant à la date d'ouverture.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une autre question? Ce n'est pas vraiment une question supplémentaire, mais elle a trait tout de même à la voie maritime. Mais tout d'abord, on me permettra sans doute de dire au ministre que j'ai été très heureux qu'il ait fait une telle déclaration. De toute évidence, il suit habilement les méthodes établies par le gouvernement antérieur.

Voici la question que je voudrais poser au ministre. Peut-être ne sera-t-il pas en mesure d'y répondre aujourd'hui; en ce cas, il pourrait la tenir pour préavis. Le président des États-Unis a annoncé hier, je crois, que pour l'année qui commencera le 1er juillet prochain, la voie maritime doit, selon toute attente, percevoir $12,600,000 en droits de péage, dont $4,200,000 iront aux États-Unis. Il a ajouté une déclaration de nature générale au sujet de l'exploitation de la partie américaine de la Voie maritime du Saint-Laurent. Je me demande si la déclaration du président était exacte et si le ministre ne jugerait pas utile d'en faire une analogue à la Chambre au sujet de l'exploitation,—et surtout des droits de péage,—de la Voie maritime du Saint-Laurent, ainsi que le président l'a fait au Congrès.

L'hon. M. Hees: Je compte formuler une déclaration concernant les droits de péage au moment où le régime définitif de ces droits aura été accepté tant par le gouvernement des États-Unis que par le gouvernement canadien. Je le ferai dès que ce sera possible.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'ai une autre question à poser au sujet des renseignements que le ministre nous a fournis. Est-il en mesure de nous donner les mêmes renseignements ou la même analyse au sujet des lacs supérieurs, de nous faire savoir le délai fixé pour le creusement et de nous indiquer si les bateaux qui pourront profiter des plus grandes profondeurs de la voie maritime du Saint-Laurent pourront pénétrer plus loin dans les lacs supérieurs?

L'hon. M. Hees: L'approfondissement des écluses du canal Welland sera terminé pour l'ouverture de la navigation.

M. Fisher: On ne peut guère prétendre que le canal Welland soit situé dans les lacs supérieurs.

L'hon. M. Hees: Si le député pouvait me voir plus tard, il pourrait m'exposer son idée et les difficultés qu'il envisage.

M. R. M. T. McDonald (Hamilton-Sud): J'ai une question complémentaire à poser au sujet du pont traversant l'entrée du port d'Hamilton, chose que les libéraux ont oublié de faire. Le ministre peut-il nous indiquer la date d'achèvement de ce pont?

L'hon. M. Hees: Non. Mais je me renseignerai et le ferai savoir au député.

PROPOSITION D'INAUGURATION OFFICIELLE ET À MONTRÉAL ET À CORNWALL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je désire poser une question au premier ministre. Je lui ai demandé l'autre jour s'il pouvait dire à la Chambre à quel endroit l'ouverture officielle de la voie maritime du Saint-Laurent devait avoir lieu; il a répondu que, lorsqu'il déposerait l'itinéraire de la visite royale, je trouverais la réponse à ma question. J'ai parcouru l'itinéraire et je n'y trouve rien qui indique où l'ouverture officielle aura lieu, sauf une note disant que, lorsque les détails seront arrêtés, un autre rapport sera présenté à une date ultérieure.

Je désire maintenant demander au premier ministre si, étant donné qu'il faudra faire beaucoup de préparatifs dans les deux régions où l'ouverture aura probablement lieu, il ne pourrait pas dire à la Chambre dès

maintenant que l'ouverture officielle aura lieu et à Montréal et à Cornwall. Les journaux ont dit plus d'une fois qu'il en sera probablement ainsi.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je comprends bien l'intérêt que l'honorable député porte à Montréal, mais l'intérêt qu'il porte à Cornwall pour un autre ne me fait pas si bonne impression. Le député de Stormont et plusieurs autres ont déjà exposé des avis à l'égard de sujets semblables. Comme je l'ai dit l'autre jour, je crois que la question de l'honorable député aura sa réponse lorsque le comité fera son rapport la semaine prochaine et que l'itinéraire sera soumis à la Chambre. Le comité a fourni les renseignements les plus complets qu'il possède en ce moment, et lorsque le général Graham pourra déterminer, avec l'aide du comité, la réponse à la question posée, cette réponse sera transmise immédiatement à la Chambre. Je croyais l'autre jour que les renseignements que l'honorable député demandait seraient disponibles en même temps que l'itinéraire publié simultanément au Royaume-Uni et au Canada. Ces renseignements ne sont pas encore disponibles.

L'hon. M. Chevrier: Je me demande si le premier ministre voudrait bien me permettre de porter un point à son attention; cela lui fera peut-être comprendre l'intérêt que je porte à Cornwall. Il existe un précédent en ce qui concerne la mise en chantier de la voie maritime du Saint-Laurent; il a été décidé, en effet, qu'il y aurait à ce moment-là deux cérémonies officielles, l'une dans l'État de New-York et l'autre dans la province d'Ontario. La question est la suivante: la situation étant la même, ne serait-il pas opportun que deux ouvertures officielles aient lieu, l'une dans la province de Québec,—soit dans la ville de Montréal,—et l'autre dans la section internationale? Le premier ministre ne consentirait-il pas à examiner cette proposition, soit personnellement soit par l'entremise du comité? Il existe un précédent à cet égard, comme je viens de le dire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il s'agit là d'une affaire à décider non seulement par le comité, mais après consultation avec Sa Majesté. Il est certain que les vues de l'honorable député recevront toute la considération voulue de la part du comité, à qui je les signalerai.

[L'hon. M. Chevrier.]

LE COMMERCE

RÉCEPTION DE NOTES PORTANT SUR DES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES DOUANES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Je désire poser une question au ministre des Affaires extérieures à propos de l'aveu étonnant fait par le ministre du Revenu national (M. Nowlan) quand il a déclaré qu'au moment de la discussion qui a eu lieu dans cette Chambre sur la disposition anti-dumping, lors de la dernière session, il n'a eu à aucun moment entre les mains les deux notes adressées au gouvernement du Canada par le gouvernement des États-Unis et qui portaient respectivement les dates du 26 juin et du 3 septembre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si, oui ou non, il avait ces notes en sa possession à ce moment-là et pourrait-il nous expliquer comment il se fait que son collègue, le ministre du Revenu national, n'avait pas été mis au courant?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis me souvenir des dates précises mais j'ai fait une déclaration publique à propos de cette affaire et je désire attirer sur ce fait l'attention de l'honorable député. Si je me souviens bien, la note datée du début de septembre a été délivrée au ministère des Affaires extérieures par un fonctionnaire subalterne de l'Ambassade des États-Unis et le dit fonctionnaire l'a transmise à un fonctionnaire subalterne du ministère des Affaires extérieures. Elle ne m'a pas été remise. En réalité, elle n'a pas été remise au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ni à aucun des sous-secrétaires adjoints. Je n'en ai pas eu connaissance avant la fin du débat sur la législation anti-dumping. En ma qualité de chef politique de ce ministère, j'en dois prendre la responsabilité. Mais je peux attester que c'est un fait. J'ai vu l'ambassadeur des États-Unis à trois reprises, dont une fois à l'occasion d'une réception mondaine. Aussi ne serait-il pas juste que j'en fasse état. J'ai cependant revu l'ambassadeur et j'ai pu discuter avec lui deux autres questions. Il n'a aucunement été question du fait que cette note avait été livrée à un fonctionnaire subalterne de la division.

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une autre question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Il parlait de la note du 3 septembre, mais puis-je savoir ce qu'il en est

de la note du 26 juin? Cette dernière n'avait-elle pas été portée à la connaissance du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et n'a-t-elle pas ensuite été communiquée au ministre du Revenu national et, peut-être, au premier ministre ainsi qu'au ministre des Finances, ou bien ont-ils tous été tenus dans l'ignorance?

L'hon. M. Smith: J'étais au courant de la note précédente et, eu égard à ce qui se passe normalement, j'attendais des fonctionnaires qu'ils en distribuent des exemplaires.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire. Le ministre tâchera-t-il de savoir si réellement cette note du mois de juin a circulé et tâchera-t-il aussi de savoir si la note du 3 septembre a été transmise aux ministres intéressés et quand?

L'hon. M. Smith: En réponse à l'observation du chef de l'opposition, je peux dire ceci. J'ai donné une explication au sujet de la note de septembre et je peux affirmer à la Chambre que, si je ne connaissais pas l'existence de cette note, mes collègues n'étaient pas au courant non plus.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE ZINC—ANNONCE DU NOM DU CONSEIL JURIDIQUE QUI A ÉTÉ CHOISI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Hier l'honorable député de Skeena (M. Howard) m'a demandé si je pouvais dire à la Chambre le nom du conseil juridique nommé pour représenter le gouvernement dans l'affaire de l'oxyde de zinc. Le nom de ce conseil juridique est M. Pierre Badeaux, C.R., ancien bâtonnier du barreau de Montréal.

LA LOI RELATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU

NOUVELLE ÉDITION DE LA PUBLICATION SUR LES PLANS DE PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais sans plus tarder poser au ministre du Revenu national une question qui est devenue une tradition annuelle. Étant donné l'intérêt que continue à porter à la publication du Livre bleu revisé sur les plans de pensions des milliers d'ouvriers de l'industrie, et vu que le 8 juillet dernier le ministre a donné l'assurance que le Livre bleu paraîtrait en temps voulu et sans retard indû, le ministre voudrait-il faire savoir à la Chambre quand la tortue de l'administration, qu'il a mentionnée dans sa réponse à mes questions du 2 juin et du 8 juillet derniers, aura enfin atteint le but, de façon à ce que le Livre bleu sur le programme des pensions, attendu depuis si longtemps, puisse paraître?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je puis dire à mon honorable ami que la tortue est tout près du but et qu'elle l'atteindra en bonne condition, mais, à la suite de l'enquête de mon honorable ami, elle sera un peu épuisée et elle aura besoin d'un peu de temps pour reprendre haleine avant de s'exposer à l'œil scrutateur de l'honorable député.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

RAISON DU REFUS DE RECONNAÎTRE L'ASSOCIATION DES RÉALISATEURS DE LA TÉLÉVISION À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

(*Texte*)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national. Est-il vrai que la société Radio-Canada refuse de reconnaître l'Association des réalisateurs de la télévision à Montréal uniquement parce que cette dernière est affiliée à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada?

(*Traduction*)

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je regrette mais je n'ai pas saisi en entier et exactement le libellé de la question. Étant donné qu'il s'agit d'un sujet très technique, si mon honorable ami veut bien me le permettre, je préférerais considérer cette question comme un préavis et y répondre demain. Comme je l'ai dit l'autre jour, une fois ces affaires réglées, je serai disposé à faire une déclaration complète, mais je parlerai demain de cette question en particulier.

PRÉTENDUE DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT DES RÉALISATEURS DE MONTRÉAL ET DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

(*Texte*)

M. Adrien Meunier (Papineau): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question à l'honorable ministre du Revenu national. Est-il vrai que le traitement des réalisateurs de la société Radio-Canada, à Montréal, est inférieur à celui des réalisateurs de la même société à Toronto? Dans le cas de l'affirmative, l'honorable ministre pourrait-il nous fournir des données statistiques à ce sujet?

(*Traduction*)

M. l'Orateur: L'honorable député a demandé des renseignements statistiques. Il pourrait inscrire sa question au *Feuilleton*.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, me permettrez-vous d'appeler votre attention sur le fait que la première partie de la question posée par l'honorable député tombe parfaitement dans le cadre du Règlement de la Chambre. Peut-être que la seconde partie n'y cadre pas, mais il est certain que la première y cadre parfaitement.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Les traitements versés au personnel de la Société Radio-Canada relèvent entièrement de la compétence de la Société. Je n'ai aucune idée de ce que sont ces traitements, et je n'ai pas l'intention de me renseigner là-dessus, à moins que la Chambre ne m'ordonne de le faire, car j'estime qu'il s'agit là d'une question relevant de la régie interne de la Société. Je suis tout à fait sûr que ces traitements se comparent favorablement à ceux qui ont cours dans le reste du pays.

LA RADIODIFFUSION

DÉPLACEMENT, DE WINDSOR À LONDON, DU BUREAU DES RÈGLEMENTS DE LA RADIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Le ministre des Transports me permettra-t-il de lui poser une question? Vu les observations que je lui ai formulées l'automne dernier et que, je présume, mes deux collègues de la circonscription d'Essex lui ont également formulées, à propos de la décision du ministère des Transports de transférer de Windsor à London le bureau des règlements de la radio, et vu qu'on a annoncé que ce transfert devait s'effectuer le 1er février, le ministre n'estime-t-il pas que ce serait commettre une grave erreur que de transférer ce bureau de Windsor à London? Windsor est une grande ville. J'aimerais que le ministre dise à la Chambre maintenant s'il ne pourrait pas...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'argument de l'honorable député me paraît plausible, mais ce n'est pas le temps de l'exposer. La suite logique à donner à cet argument serait de demander au ministre d'exprimer une opinion, ce qui serait aussi contraire au Règlement de la Chambre, à cette étape-ci.

L'hon. M. Martin: En toute déférence, monsieur l'Orateur, permettez-moi de préciser qu'il s'agit-là d'une affaire qui doit se régler le 1er février. Je demande tout simplement au ministre s'il ne pourrait pas revenir sur sa décision et reconnaître que Windsor est une des plus importantes villes du Canada.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Nul mieux que moi n'apprécie l'importance de Windsor comme étant une des grandes villes du Canada. L'honorable député d'Essex-Ouest a communiqué avec moi, comme il le mentionnait, pour me soumettre la proposition. Nous l'avons étudiée très attentivement, puis je lui ai écrit, comme il le sait, une lettre très détaillée où j'expliquais... En tout cas, je lui ai écrit (*Rires*)

L'hon. M. Martin: Vous avez écrit au député d'Essex-Ouest.

L'hon. M. Pickersgill: Vous avez dit l'honorable député d'Essex-Ouest.

L'hon. M. Hees: Eh bien, je vérifierai. Je crois avoir communiqué aussi avec le député d'Essex-Est. Quoi qu'il en soit, comme je l'ai expliqué alors, le ministère a étudié la question minutieusement et a jugé que les régions nouvelles seraient mieux servies si les travaux étaient centralisés à London plutôt qu'à Windsor. C'est pour cette seule raison pratique qu'on a fait le changement.

L'hon. M. Martin: C'est du favoritisme pur et simple.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, il vous plaira peut-être de savoir que cette question résulte de la seule mutation, de Windsor à London, de deux techniciens.

L'hon. M. Martin: Je suis certain que le ministre ne voudrait pas donner au pays et au Parlement une impression erronée. Il ne s'agit pas tant du nombre d'employés que de l'importance du bureau, et là-dessus le ministre ne nous a pas encore donné d'explication satisfaisante.

L'hon. M. Fleming: C'est surtout l'importance de Paul qui est en jeu.

L'hon. M. Hees: Si l'honorable député veut bien venir me voir après la séance, je lui donnerai de plus amples renseignements qui, j'en suis sûr, le satisferont.

LES PONTS

MONTRÉAL—DEMANDE DE RETARDER LA FERMETURE DES VOIES VÉHICULAIRES SUR LE PONT VICTORIA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Laurier m'a demandé de prier le National-Canadien de retarder les travaux de détournement, au pont Victoria, jusqu'à ce que la construction du pont Champagne... (*Exclamations*) ... du pont Champlain soit terminée. Nous avons tous l'esprit un peu troublé aujourd'hui, monsieur l'Orateur. La direction du National-Canadien m'apprend qu'il est extrêmement urgent de terminer les travaux de détournement, afin de ne pas

avoir à interrompre la navigation après l'ouverture de la voie maritime. La direction est à préparer un exposé des motifs de cette urgence, et je me ferai un plaisir de transmettre ce document à mon honorable ami dès que je l'aurai en main.

LA NAVIGATION

DÉCLARATION RELATIVE À LA NAVIGATION HIVERNALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à répondre à une question qu'a posée hier l'honorable député de Lévis et à dire que l'on ne cherche pas à maintenir pendant l'hiver la navigation entre Montréal et Québec.

Les opérations ordinaires de déglaçage se poursuivent actuellement afin de prévenir les inondations et d'aider les transbordeurs.

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable ministre de sa réponse, mais, franchement, je crois qu'elle n'est pas très claire.

(Traduction)

La question que j'ai posée hier au ministre, et que je vais répéter en anglais, tendait à savoir si le ministère laisserait ouverte la navigation entre Québec et Montréal cet hiver. En effet, il y a quelques jours, les journaux de Québec ont déclaré que le chenal resterait accessible à la navigation d'hiver. C'était là l'objet de ma question, et je voulais savoir si le ministère va officiellement laisser ouvert le chenal cet hiver.

L'hon. M. Hees: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants): Je pourrais peut-être compléter la réponse fournie par le ministre des Transports. Je voudrais signaler qu'au Canada, nous avons deux autres ports, outre Québec et Montréal. Je pense à Saint-Jean et Halifax, les ports d'hiver de notre pays. La réponse du ministre...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Brooks: Le ministre des Transports aurait fort bien pu répondre qu'il n'y a pas de nécessité de maintenir navigable le chenal du Saint-Laurent entre Québec et Montréal pendant les mois d'hiver. On a pu voir que, cet hiver, ce serait d'ailleurs impossible. Je conseille au député de ne plus y penser.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Bourget: Je pose la question de privilège; si j'ai posé cette question, c'est que je voulais savoir si le ministère avait assez de brise-glace pour assurer la navigation, non seulement dans le port de Québec, mais dans tous les autres ports qui auraient besoin de ces brise-glace. C'est aussi le but que visait la question de l'honorable député de Gloucester. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que les ports du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de toute autre région du Canada restent ouverts. J'ai posé la question parce que les journaux de Québec en ont parlé.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Winch: Vancouver n'a pas besoin de brise-glace.

L'hon. M. Hees: La réponse que j'ai essayé de donner dans mon français imparfait, c'était que nous allions garder des brise-glace en service entre Toronto et Montréal de la même manière exactement...

L'hon. M. Pickersgill: Toronto?

L'hon. M. Hees: Québec et Montréal.

L'hon. M. Pickersgill: C'est certes voir les choses en grand.

M. Winch: Encore du champagne, on dirait.

L'hon. M. Hees: Québec et Montréal, probablement pour rendre aussi difficile que possible l'inondation du port de Montréal.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que le ministre n'a que trop bien brisé la glace. Peut-être pourrions-nous nous occuper de questions plus sérieuses.

M. Robichaud: Je désire poser une question supplémentaire. Ne perdant pas de vue l'intérêt que porte le ministre des Affaires des anciens combattants aux ports maritimes, ce dont je le remercie, le ministre des transports réétudiera-t-il sa décision de ne pas ouvrir le port de Pictou?

L'hon. M. Hees: Comme je l'ai expliqué hier, nous ouvririons le port de Pictou pour cette expédition particulière si c'était possible, mais, comme je l'ai fait remarquer, cela demanderait le concours de nos deux plus gros brise-glace, qui sont extrêmement utiles pour d'autres travaux de la première importance en ce moment même. Pour cette raison, c'est impossible.

M. l'Orateur: Puis-je dire à l'honorable député de Gloucester qu'il ne peut s'attendre à obtenir une réponse à la même question deux jours de suite?

LA HOUILLE

NOUVELLE-ÉCOSSE—PRÉTENDUE FERMETURE DES HOUILLÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques au sujet de certains télégrammes que j'ai reçus de M. William Marsh, président du district 26 des *United Mineworkers*, et de M. Allan Foley, président de la succursale locale de Phalen. Ces télégrammes ont trait à la mise à pied de 4,000 houilleurs, qui doit se produire en février et durer au moins quatre mois.

Le ministre nous dirait-il ce que fait le gouvernement de la requête par laquelle l'Office fédéral du charbon a demandé qu'on élargisse ses pouvoirs pour l'autoriser à mettre en vente le charbon excédentaire, comme moyen d'en disposer et d'assurer de l'emploi en gardant les mines ouvertes?

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question il y a quelques instants. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit vendredi dernier. Cependant on ne m'a pas confirmé officiellement que la compagnie a bien l'intention de congédier un certain nombre d'employés. J'ai reçu un télégramme semblable à celui de l'honorable député. Je puis dire que la question est à l'étude à l'heure actuelle.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Puis-je poser au ministre des Mines et des Relevés techniques une autre question, dont je ne lui ai pas donné avis? Puis-je lui demander si, avant l'annonce faite par la société, il a été informé officiellement par l'*A.V. Roe* que sa filiale, la Dosco, devait fermer ses houillères de la Nouvelle-Écosse? N'est-il pas exact qu'il a, depuis, reçu une lettre de cette société dont les agissements, depuis son arrivée dans la province de Nouvelle-Écosse, sont, à mon avis, certes discutables.

L'hon. M. Comtois: Je m'informerai auprès de l'Office fédéral du charbon du bien-fondé de cette assertion.

LA DÉFENSE CIVILE

DEMANDE DE DÉPÔT D'UN RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il nous dire s'il a reçu le rapport que le gouvernement avait chargé un militaire canadien distingué d'établir en matière de défense civile; auquel cas, pourrait-il nous dire quand ce rapport sera déposé?

[M. l'Orateur.]

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Ce rapport a été reçu. Il est présentement à l'étude, et je prévois pouvoir faire une déclaration à la Chambre dans quelques jours à ce propos.

L'hon. M. Martin: Le ministre se propose-t-il de déposer ce rapport afin que la Chambre puisse l'étudier?

L'hon. M. Monteith: Ma première réponse s'applique également à cette question.

L'hon. M. Martin: La réponse est non.

L'hon. M. Monteith: Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le lundi 19 janvier, sur la motion de M. W. H. Jorgenson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

M. Frank McGee (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu hier les gros canons dont la Chambre semble encore répercuter l'écho, c'est avec crainte et tremblement que j'ose prendre part au débat. Je me réjouis, monsieur l'Orateur, de vous retrouver au fauteuil. Je veux aussi ajouter mes félicitations à celles qui ont déjà été adressées à votre suppléant, le président des comités, et aux motionnaires de l'Adresse (MM. Jorgenson et Fortin). Je suis heureux que tant de membres de la Chambre partagent mon admiration pour l'honorable député de Provencher. Quant à l'honorable député de Montmagny-L'Islet, je ne puis guère ajouter au concert d'éloges qu'il a reçus de tous les groupes représentés à la Chambre et de tous les journaux qu'il m'a été donné de lire depuis qu'il a prononcé son discours.

Je souscris à tout ce qui a été dit, monsieur l'Orateur, au sujet des discours des deux motionnaires. J'aimerais faire une autre observation au sujet du ton de ces discours et de leur aspect constructif. Les avantages qui résulteront des propositions faites auront des effets qui se feront sentir pendant longtemps. J'ajoute cependant que le ton du débat a changé brusquement lorsque le chef de l'opposition (M. Pearson) a pris la parole hier.

Rappelant des différends qu'il vaudrait mieux oublier et faisant preuve d'esprit de parti à l'égard des divers problèmes auxquels le Canada doit faire face, il a, je suis heureux de le dire, récolté la tempête plus tard dans la journée. Le premier ministre (M. Diefenbaker) ne pouvait faire autrement que de lui répondre sur le même ton et de détruire

ses faibles arguments imbus d'esprit de parti. J'ai parlé des gros canons. Nous savons par expérience, depuis la dernière guerre, que le plus fort barrage d'artillerie laisse encore du travail à l'infanterie.

Je conteste ce que le chef de l'opposition a dit des déclarations faites à la population canadienne par les membres du parti conservateur au sujet de l'argent cher. Je l'engage à étudier ce qui s'est dit avant les élections de 1957, dans la circonscription d'York-Scarborough, et dans toutes les autres circonscriptions que j'ai visitées à l'époque. Il constatera que les critiques étaient dirigées contre l'inégalité de traitement résultant de la politique de restriction du crédit appliquée par le gouvernement libéral. On se plaignait que c'était le petit homme d'affaires qui faisait les frais de cette politique. On ne condamnait pas absolument la restriction du crédit ou la politique fiscale.

Le chef de l'opposition a parlé du fameux Livre blanc qui a paru et qui est ensuite disparu, vraisemblablement dans le même tiroir que la célèbre médaille du Canada, et que d'autres projets du parti libéral. Dans ce Livre blanc, si ma mémoire est bonne, la réserve des travaux publics occupait une place de choix. Comme je l'ai déjà déclaré ici,—et l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) ne l'a pas nié,—cette réserve n'existait pas, n'était pas à la disposition du présent gouvernement quand celui-ci en a eu besoin.

J'ai trouvé assez étranges les propos tenus hier par le chef de l'opposition, ainsi que ses commentaires d'ordre général sur les mesures prises par le gouvernement pour combattre la régression et l'inflation. Je me souviens d'une émission télévisée où il exposait cette question en détail. Nous n'avons pas l'avantage de disposer d'un personnel chargé de s'installer devant le téléviseur pour prendre des notes, mais je me souviens de certaines questions qu'on a posées au chef de l'opposition au cours de cette émission qui avait lieu au début de décembre. On lui a demandé s'il pouvait proposer, pour combattre la régression, des moyens que le gouvernement n'avait pas encore pris, et je me souviens qu'il a répondu non. On lui a alors demandé s'il était en désaccord avec certaines mesures prises par le gouvernement, à quoi il a également répondu par la négative. Je trouve plus qu'étrange le contraste frappant qui existe entre les observations que le chef de l'opposition (M. Pearson) a formulées hier et les déclarations qu'il a faites à la nation au cours d'une causerie télévisée.

Il a accusé le gouvernement de maladresse et de gaucherie au sujet des mesures qu'il adopte pour combattre la régression. J'aimerais que le chef de l'opposition m'accompagne dans ma circonscription et dans bien d'autres circonscriptions canadiennes, où je lui montrerais des maisons à prix modique, des maisons à bas loyer, des maisons déjà construites ou en voie de l'être pour nos citoyens âgés, pour nos jeunes familles, maisons qu'ils ont les moyens d'acheter et d'entretenir, grâce à cette politique de maladresse et de gaucherie. L'honorable député est-il d'avis contraire? Aurait-il préféré qu'on n'applique pas ces mesures qui ont été, à mon avis, extrêmement avantageuses?

Les honorables vis-à-vis vont parler de maladresse et de gaucherie à l'égard de presque tous les ministères qui ont pris des mesures pratiques en vue d'enrayer la régression. Permettez-moi de prévoir quelques-uns des ministères qui seront en butte à ce genre de critique. Dès le 1er décembre 1958, le ministre des Travaux publics a annoncé que le programme ministériel de construction d'habitations fournirait de l'emploi à 250,000 Canadiens cet hiver. A mon avis, on ne peut séparer les travaux de construction sur place des effets d'une telle construction sur le reste de l'économie. Il faut tenir compte des nombreux articles qui doivent être fabriqués pour meubler ces maisons une fois qu'elles sont bâties et occupées. Au bas mot, l'embauche indirect qui pourrait éventuellement résulter de ce programme équivaut au moins à l'embauche sur place, soit un autre quart de million d'emplois; un quart de million plus un quart de million, cela fait un demi-million d'emplois.

Examinons maintenant le propre programme de construction du gouvernement, qui fournira des emplois sur place cet hiver à 150,000 hommes. Certes, la proportion dans ce genre de construction a une bien plus grande répercussion sur le reste de l'économie, mais ne tenons compte que d'un minimum de 150,000 emplois indirects, soit en tout 300,000 emplois indirects et sur place.

Nous pourrions passer d'un ministère à l'autre pour examiner les résultats utiles découlant des mesures prises par le gouvernement en vue d'enrayer la régression; nous obtiendrions des chiffres impressionnants, que je ne suis pas en mesure d'exposer en ce moment. Ce ne sont que quelques exemples d'efficaces mesures contre la récession. Par aucun effort d'imagination on ne saurait les qualifier de maladresse et de gaucherie.

Il est à peine un point qui n'ait été violemment assailli hier par le chef de l'opposition, mais sur le torrent de ses paroles surnageait sûrement une des définitions les plus fascinantes du libéralisme qu'on ait jamais formulées. Les honorables députés se rappellent

peut-être ces paroles que le chef de l'opposition a prononcées hier et qu'on trouve à la page 36 du hansard d'hier:

A coup sûr aucun libéral ne peut être autre chose qu'un champion des droits et des libertés de l'homme libre contre les injonctions arbitraires et les pressions, quelle qu'en soit la source.

Je me demande où étaient ces intrépides champions du libéralisme quand les injonctions arbitraires et les pressions de M. C. D. Howe ont brutalement accéléré à la Chambre l'adoption de certaines mesures. Où étaient ces intrépides champions du libéralisme au moment d'un certain vote de la session de 1957? Je m'en souviens très bien. Nous avons vu de braves libéraux passer derrière les rideaux et en revenir d'un pas saccadé, car ils redoutaient d'avoir gagné ce vote.

Je m'attendais, de la part du chef de l'opposition, à des arguments d'une nature plus pertinente et plus constructive à l'égard de la situation économique grave dans laquelle se trouve notre pays. J'ai une théorie élaborée d'après une étude que j'ai faite sur l'histoire parlementaire du Canada. Je l'appelle la théorie de "l'année médiane". Le Parlement est dans son meilleur élément et accomplit son travail le plus productif pendant les années qui se situent entre les élections. Dans la session qui suit immédiatement les élections, il y a peut-être trop de propos amers échangés entre les députés qui essaient de se rappeler les uns aux autres ce qu'ils ont pu dire dans la fièvre des campagnes électorales. Dans la session qui précède les élections, il semble que trop d'entre nous soient occupés à parler trop aux électeurs et ne se soucient pas assez d'apporter, ensemble, une solution effective aux problèmes présents. S'il est un temps où on peut espérer compter sur le calme et sain jugement des représentants, ce devrait certainement être au cours de ces années médianes.

J'attendais avec anticipation cette session, en pensant qu'un tel esprit y régnerait, mais mes espoirs ont été totalement déçus hier en entendant le ton sur lequel a parlé le chef de l'opposition, qui l'a fait, j'ose dire, de façon à nuire aux délibérations de cette Chambre. Je dirai que la nation nous sera reconnaissante, nous qui siégeons dans cette Chambre, si nous nous appliquons sérieusement à accomplir les tâches qui nous incombent, en particulier dans le domaine économique, et si nous cherchons des solutions fécondes à ces problèmes. N'est-ce pas là la plus noble fonction de cette Chambre?

J'ai quelques idées à offrir là-dessus et il me sera peut-être permis de les exprimer. La première est un appel pour qu'on aborde ces problèmes épineux en se plaçant un peu moins sous l'angle des partis. Deuxièmement, j'invite le gouvernement à instituer une étude, qui est peut-être déjà en train, en vue d'harmoniser les effets de la politique monétaire pour empêcher les conséquences injustes de la restriction du crédit instaurée par le gouvernement précédent et pour protéger le petit commerçant de l'étau des coûts et des prix. J'estime également que nous ferions bien de penser sérieusement à créer une politique fiscale plus souple. Nous avons eu clairement la preuve que les prévisions économiques et leur exactitude sont limitées. Il conviendrait de s'appliquer avec soin à sauvegarder les prérogatives du Parlement à cet égard.

J'exhorte également le gouvernement à maintenir les aspects les plus importants et les plus favorables du programme de construction de logements, qui s'est révélé si utile comme mesure monétaire et fiscale. Si, dans les années à venir, où nous serons engagés dans un autre genre de bataille, ce programme subissait une réduction, nous aurons perdu le bénéfice de cette action qui doit se poursuivre. Je veux parler ici, encore une fois, des logements à prix de revient ou à loyer modique, des logements pour les vieillards et des entreprises de réaménagement urbain.

Ainsi que je l'ai déjà dit ici, le Canada subit, chaque hiver, une certaine récession. Ces programmes de construction d'habitations, surtout dans le domaine que j'ai mentionné, pourraient aider à résoudre le problème de la récession de chaque hiver. Comme plusieurs députés ont pu l'observer, j'en suis sûr, dans leurs circonscriptions, j'ai pu constater chez moi qu'on adopte de nouvelles méthodes de construction. A l'abri sous des bâches de matière plastique, de polyéthylène, on peut poursuivre la construction malgré le climat rigoureux. L'adoption de telles méthodes et l'utilisation de nouveaux matériaux dans le domaine de la construction d'habitations nous permettent de poursuivre les programmes de construction en dépit de l'hiver canadien.

Ce sont des idées de ce genre que j'espère entendre pendant cette session, et j'espère que les membres de tous partis en formuleront beaucoup d'autres. J'aurais aimé entendre le chef de l'opposition faire hier des propositions de cet ordre.

J'ai été particulièrement déçu, mais non pas étonné, lorsque l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) a pris la parole hier pour entreprendre sa caractéristique dénonciation stérile et papelarde du gouvernement et de l'opposition officielle. Mais en écoutant son discours, je me demandais où était le brave chef de ce groupe qui, prenant la parole récemment dans sa propre province, réprimandait et dénonçait le premier ministre avec force gestes. L'honorable député d'Assiniboïa ne manque certes pas de force morale pour

formuler directement au premier ministre le genre d'accusations qu'il a portées dans sa propre province, mais, alors que je m'attendais d'entendre quelque chose de ce genre hier, l'honorable député n'en a pas soufflé mot. Je m'attendais à entendre parler de la réaction des gens de l'Ouest devant l'état de son propre parti, qui a fait l'objet d'une nouvelle dans les journaux d'hier. Elle annonçait que des membres actifs se détachent du parti cécéfiste du Manitoba à cause des méthodes utilisées pour créer le nouveau parti politique. Je m'attendais à entendre parler de la plate-forme électorale et du programme de ce nouveau parti débordant de vie qui, espère-t-on, recueillera l'adhésion des cultivateurs. Qui sait? Cette nouvelle plate-forme peut-être est-elle mise dans le recoin sombre où l'on a placé le manifeste de Regina et d'autres déclarations?

Le discours du député donnait à penser qu'une petite réunion a eu lieu. Si je pouvais dramatiser le récit de cette réunion, je dirais qu'elle s'est ainsi déroulée. Un député a dit: "Je vais crier sur le chômage; vous crierez au sujet de l'inflation; nous pousserons tous les deux de hauts cris retentissants." Quoi que fasse le gouvernement, il est condamné s'il agit et il est condamné s'il n'agit pas. Je ne pense pas que les Canadiens soient induits en erreur par ce vain subterfuge. A mon avis, ils savent qu'une fois gagnée la bataille de la récession—elle le sera sous peu—le gouvernement en viendra aux prises avec l'inflation. La vigoureuse combativité qui caractérise le gouvernement actuel gagnera cette bataille contre l'inflation, qu'on n'en doute pas.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, c'est avec un mot d'éloge pour la manière avec laquelle vous accomplissez vos fonctions, que je commencerai. Vous avez reçu de nombreuses félicitations quand vous avez été nommé Orateur de cette Chambre. Je me souviens qu'au cours de la dernière session, chaque député se réjouissait de voir que vous aviez été nommé à ce poste et, comme nouveau représentant, je vous ai offert, avec mes collègues, des félicitations sincères. Cependant, c'est seulement quand je connus mieux le Règlement que j'ai commencé à me rendre compte combien il était important que nous ayons un Orateur impartial.

Je me rappelle un jour, en particulier, où j'ai proposé un amendement à l'étape de la deuxième lecture d'un bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de cet amendement on devait étudier l'à-propos d'abroger ou de réduire la taxe d'accise sur les voitures automobiles. Le ministre des Finances déclara que cet amendement était irrecevable. Après avoir écouté les arguments des deux côtés, vous avez autorisé la poursuite de la discussion et l'amendement fut mis aux voix, malgré l'embarras du gouvernement lorsqu'on lui rappela les déclarations et les promesses faites par le parti conservateur et les réalisations obtenues. Cette fois-là, vous vous êtes acquis la réputation d'un digne titulaire de la haute fonction que vous exercez. Je suis persuadé que vous occuperez longtemps le fauteuil, indépendamment du parti au pouvoir, car je ne prévois guère que le gouvernement actuel restera au pouvoir au delà d'un avenir prévisible.

Je tiens également à déclarer que j'estime l'Orateur suppléant et le président suppléant du comité plénier dignes d'occuper leurs postes respectifs.

Les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin) méritent des félicitations pour leur excellent exposé et j'espère que les espoirs qu'ils ont exprimés au sujet de la teneur de l'Adresse se justifieront. Pour ma part, je trouve que le chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Pearson) a donné une analyse beaucoup plus claire du discours et je suis forcé de conclure que le gouvernement se montre encore incertain dans son attitude à l'égard des nombreuses questions importantes, dont la solution est vitale pour le rétablissement du climat économique fait de confiance dont la nation a joui dans l'après-guerre, sous le régime libéral.

Le discours contient, dans ses généralités, quelques points de nature à plaire à la plupart des citoyens, tels que la mention des discussions se déroulant entre le Canada et les États-Unis en vue de permettre à l'industrie canadienne de participer à la production de l'équipement servant à la défense commune, ce qui, je l'espère, aidera tout spécialement à résorber le chômage, qui pèse lourdement sur ma circonscription. En disant cela, je ne veux pas semer la crainte. La situation menace d'empirer à moins que le gouvernement ne prenne les mesures nécessaires pour que l'usine de la *Canada Car,* où l'on fabrique à l'heure actuelle des autobus et des remorques pour tracteurs, maintienne son activité. Le président de la compagnie a déclaré à Fort-William récemment qu'on avait décidé de centraliser toutes les opérations commerciales à l'usine de Montréal et d'abandonner celle de Fort-William. Cette nouvelle porte un dur coup à l'économie de toute la région de la tête des Lacs. Toute la population s'est émue et, le 8 janvier, une forte délégation de la région de la tête des Lacs rencontrait le premier ministre suppléant (M. Green) et d'autres ministres afin d'étudier la gravité de la situation.

Je dois dire que nous avons été reçus chaleureusement et qu'on a été attentif à nos

demandes, ce dont je remercie le ministre des Travaux publics (M. Green), le ministre de la Production de défense (M. O'Hurley), le ministre du Travail (M. Starr), le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes), le ministre des Finances (M. Fleming), le ministre du Revenu national (M. Nowlan), le ministre des Transports (M. Hees) et leurs sous-ministres respectifs. On nous a promis d'étudier nos demandes et la délégation a quitté la capitale avec le sentiment d'avoir fait quelque chose. J'espère sincèrement que ce que le premier ministre a dit hier soir, savoir "que plus les intrigues de couloir étaient fortes, plus l'argument était faible" ne s'applique pas ici. J'exprime l'espoir que le gouvernement fera en sorte que l'usine qui durant la dernière guerre a conçu et produit les chasseurs Grumman, le bombardier en piqué Gregory, l'avion Hurricane Hawker et, depuis la guerre, les avions d'entraînement Harvard, des tramways, des voitures électriques, des autobus à moteur à essence ou à moteur diesel, des baraques polaires pour l'armée des États-Unis, des remorques pour tracteurs, y compris des modèles avec chauffage et réfrigération, que cette usine, donc, sera l'objet d'une attention immédiate dans l'intérêt national.

Le discours fait mention de l'augmentation de la contribution du Canada au plan de Colombo. Nous en sommes tous, mais pourquoi cette augmentation ne se ferait-elle pas en nature, en instruments aratoires, par exemple? Je tiens cette idée du sénateur N. M. Patterson; y donnerait-on suite qu'elle inciterait peut-être des fabricants comme *Massey-Harris,* entre autres, à fabriquer ces instruments aratoires dans l'usine de la *Canada Car* à Fort-William. Pareille initiative soustrairait l'usine aux aléas et aux incertitudes des commandes pour la défense. Cela permettrait de fournir également à tous nos agriculteurs de l'Ouest des machines de façon permanente, ce qui, en somme, serait plus souhaitable que le travail de relativement courte durée que représente la production pour la défense. J'avance cette idée à titre de solution de rechange qui à mon avis a quelque valeur.

Il m'est agréable de remarquer qu'enfin le gouvernement a reconnu qu'il est juste d'accorder des pensions supplémentaires aux membres retraités du service public et de la Gendarmerie royale et ceci de façon définitive. L'année dernière, j'ai inscrit une résolution au *Feuilleton* en faveur de cette mesure.

A propos du paragraphe du discours du trône où il est fait mention de l'établissement d'un comité mixte des deux Chambres chargé de reviser la loi sur les Indiens, j'ai exprimé l'avis que ce gouvernement devrait se montrer plus favorable à l'amélioration du bien-être de notre population indienne. Nous avons tous, par le passé, eu tendance à négliger leurs droits les plus élémentaires et à les traiter avec indifférence. Les Indiens ne doivent pas être traités comme des citoyens inférieurs. Pour ce qu'ils ont accompli dans nos forces armées pendant la première et la seconde guerre mondiale ils ne le cèdent à personne.

Dans le domaine de la construction domiciliaire, la demande ne semble pas diminuer. En réalité, c'est un domaine où la demande s'accroît d'une année à l'autre. Pour quiconque relève la statistique des mariages qui ont lieu dans les collectivités il est facile de calculer le nombre d'habitations dont on aura besoin. L'accroissement naturel de la population, uni à l'entrée d'immigrants, crée une demande constante de logements à bas prix à laquelle l'industrie ne peut satisfaire sans l'aide de l'État sous forme de prêts à un faible taux d'intérêt aux constructeurs éventuels de maisons coûtant au plus $12,000. J'ai préconisé l'an dernier l'établissement d'une subvention de 2 p. 100 à l'égard du taux d'intérêt prévu pour ces maisons.

La part que le discours du trône fait au problème de l'habitation est loin de répondre à notre attente, car le besoin de logements à louer est si considérable qu'un simple encouragement ne suffit pas. Nous avons à faire face à une grave crise de chômage et tout ce qui se dit à l'encontre de ce fait ne rendra pas plus heureux les milliers de chômeurs de ma circonscription. Même si l'accélération du rythme de la construction domiciliaire n'est pas une panacée pour tous les maux qui résultent du chômage, ce sera au moins un moyen de créer des emplois dans bien des domaines. Je ne suis pas pessimiste et je n'ai jamais cru à une dépression, mais tout de même je ne partage pas toutes les prédictions optimistes des membres du gouvernement concernant la diminution du chômage. Rien ne plairait davantage aux députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre que de voir finir le chômage, mais jusqu'à ce que la situation s'améliore, il est de notre devoir, semble-t-il, de souligner la nécessité de rendre réelles ces prédictions optimistes.

Ayant été maire de la ville de Fort-William pendant huit ans, j'ai été heureux d'apprendre qu'on demandera au Parlement de venir en aide aux municipalités du Canada pour financer des projets de construction. J'espère que cette aide ne se limitera pas au programme de travaux d'hiver annoncé récemment et devant être réalisé de concert avec les gouvernements provinciaux. A ce propos, cela vous intéressera peut-être d'apprendre

que ce projet n'a permis d'embaucher que 120 chômeurs de Fort-William. Je formule le vœu que l'aide dépassera les limites prescrites actuellement.

L'une des meilleures formes d'aide aux municipalités que je connaisse serait l'établissement d'un fonds qui servirait à faire directement des prêts aux municipalités à un taux d'intérêt peu élevé en vue de financer la construction de travaux publics nécessaires tels que trottoirs, égouts, pavage, ponts et écoles. Une autre forme d'aide serait d'étendre le dégrèvement fiscal aux achats des municipalités. A la dernière session le gouvernement a supprimé la taxe sur certains achats comme les achats d'appareils contre les incendies et l'outillage de construction routière. Les municipalités devraient être exemptées de tous les impôts sur les achats d'outillage et de véhicules à moteur employés par les services des travaux, du génie et de la police. Le gouvernement fédéral pourrait aider les conseils municipaux en accordant une considération spéciale aux dépenses conjointes des provinces et des municipalités pour la construction d'écoles secondaires qui donnent une formation technique ou professionnelle et en affectant plus de fonds pour partager ces frais.

De toutes les mesures proposées par le premier ministre, celle dont les organes de publicité de notre époque ont le plus parlé, c'est la déclaration des droits dont le Parlement a été saisi à la fin de la dernière session.

Les arguments pour ou contre ne manquent pas, mais de façon générale on semble s'entendre sur le fait que nos lois et nos tribunaux ont toujours protégé les libertés des individus garanties par notre constitution. Je ne suis pas juriste et ne prétends pas être en mesure d'éclairer la Chambre sur le sens caché des phrases sonores qu'on trouve avec une telle abondance dans ce document. Je suis naturellement pour tout ce qu'il est censé défendre. Après avoir lu qu'un maître de poste d'un petit bureau auxiliaire dans le comté de York a été congédié parce qu'il a envoyé à un journal une lettre critiquant le premier ministre, je dois dire que le bill des droits est loin de garantir la liberté individuelle d'expression, s'il s'agit de la liberté d'exprimer ses convictions politiques.

Pour ma part, même si le ministre des Postes a dit que le gouvernement libéral avait congédié 325 employés des Postes depuis 1935, cela ne saurait le moindrement justifier un traitement si inhumain des employés. J'en sais autant que vous. C'est un acte qui va à l'encontre de tous les droits à la liberté de parole et d'assemblée et qui est en contradiction flagrante avec les droits énoncés si cérémonieusement dans le bill par le premier ministre en personne les derniers jours de la session précédente. S'il est un droit que le présent gouvernement devrait garantir à tous, c'est le droit à la liberté d'exprimer son opinion, même dans une campagne politique, qu'il s'agisse de personnes travaillant dans l'entreprise privée ou le service public. Vous pouvez rire; il n'y a pas d'inconvénient.

C'est l'un des droits les plus fondamentaux qu'on devrait respecter, qu'il y ait eu ou qu'il n'y ait pas eu de précédents approuvés par un gouvernement antérieur, libéral ou conservateur. Le gouvernement actuel rendrait un fier service à l'ensemble du pays en déclarant qu'à l'avenir on ne congédiera aucun fonctionnaire et qu'on ne traitera personne de façon injuste pour cause d'activité politique, pourvu que cette activité n'entre pas en conflit avec l'exécution des fonctions de la personne en cause. Sans cette liberté d'action, cette déclaration projetée des droits se réduit à un amas de mots dénués de sens.

Si nous devons avoir une déclaration des droits,—et je n'y suis certes pas opposé,—qu'elle précise le sens de ses dispositions et qu'elle affirme entre autres choses que nulle personne ne sera l'objet d'une disparité de traitement pour cause d'affiliation ou d'activité politique, cette affirmation englobant toutes les personnes y compris les employés de l'État. Une telle insertion étofferait la déclaration et je serais le premier à l'appuyer cordialement.

Il y a 19 ans, dans son histoire du Canada, Stephen Leacock a écrit au sujet du nord-ouest ontarien:

> La plus belle page de ces annales est peut-être celle qui raconte la découverte et l'exploration de l'incalculable richesse minérale se trouvant dans la partie inculte de la région centrale du Canada, entre la baie d'Hudson et les lacs. Ces découvertes ont une signification bien plus importante que la richesse minérale elle-même, si grande puisse-t-elle être. Elles font disparaître de notre domaine l'inconvénient géographique inexorable que constitue une région centrale inhabitée, apparemment sans valeur, qui sépare à jamais l'est de l'ouest. Le doigt du roi Midas transforme la désolation en un pays de rêve.

Depuis que le grand écrivain canadien a écrit ces lignes, le nord-ouest de l'Ontario a progressé à pas de géant en ce qui a trait à l'exploitation des mines et des forêts, ce qui a donné naissance à une industrie puissante, de l'énergie hydro-électrique qui atteindra bientôt un million de h.p., et a même permis l'établissement d'une région agricole en croissance. De même, de nouvelles collectivités sont apparues sur cette grande étendue septentrionale.

J'admets que le rêve du premier ministre de mettre en valeur les régions septentrionales du pays afin de libérer son abondance de ressources naturelles a séduit un bon nombre de Canadiens. Je suis d'avis que le gouvernement fédéral n'a pas besoin de faire porter

son attention sur le grand nord canadien pour mettre à exécution ce programme de mise en valeur. La région de la tête des Lacs qui se trouve au centre même du Canada, entre le lac Supérieur, la baie d'Hudson et la baie James, pose effectivement le défi que le premier ministre cherche à relever. Aucun chemin de fer ne dessert notre région au nord du 50e degré de latitude. La route ne va pas au delà de la rivière Albany et du lac Rouge. Dans ce vaste territoire, on compte une personne en moyenne par mille carré. Telle est la situation en plein centre du Canada. Le gouvernement a là une belle chance de mettre en valeur ce centre du Canada par l'établissement d'une route et d'un chemin de fer reliant les ports en eau douce du lac Supérieur et les eaux salées des baies James et d'Hudson et d'y exploiter des ressources naturelles qui s'étendent sur près d'un millier de milles. Il pourrait ainsi encourager et aider une nouvelle vague de colonisation qui amènerait des immigrants de choix et de bonne trempe, créant ainsi de nouveaux emplois, appelant un plus grand nombre de personnes dans ces régions, y favorisant la prospérité, la force et la sécurité au bénéfice du Canada tout entier.

Cette grande région dont la tête des lacs est le pivot et qui deviendra bientôt un port maritime attend que le gouvernement fédéral lui aménage le port dernier modèle qui lui a été promis. Même si les opinions diffèrent sur l'emplacement des installations proposées, lorsque des ingénieurs compétents en auront décidé en se fondant uniquement sur la valeur propre dudit emplacement et sur les services qu'il pourrait rendre à la région tout entière, les objections s'évanouiront et les gens de la tête des lacs se sentiront soulagés d'autres incertitudes.

On ne peut parler du port sans exprimer la déception que nous avons éprouvée devant le retard à nommer les membres de la commission du port, retard dont le gouvernement blâme les deux conseils municipaux de Fort-William et de Port-Arthur. Ces deux villes ont nommé leurs représentants en juillet dernier, pour s'entendre dire plus tard que leur nomination n'était pas valable car le bill concernant l'établissement d'une commission de port pour la tête des Lacs n'avait pas obtenu la sanction royale.

J'exprime l'espoir sincère que ce à quoi songe le premier ministre à propos des inégalités que comportent les prix de transport, c'est d'alléger les effets injustes de l'augmentation des prix de transport pour la région de la tête des Lacs. Nous pouvons tous reconnaître que l'augmentation de 17 p. 100 accordée récemment aux chemins de fer avait été demandée dans le dessein précis de faire face à l'augmentation de salaires demandée par les syndicats. Cela étant, je ne peux m'empêcher de trouver qu'elle est très injuste pour des régions telles que celle de la tête des Lacs qui se trouve à environ 850 milles par le chemin de fer de Toronto.

Les distances entre nos centres de population et nos centres industriels sont grandes. Les prix de transport des marchandises sont un facteur important pour le développement du nord-ouest de l'Ontario. A propos de l'acheminement des céréales et du transport des marchandises entre l'est et l'ouest, nous sommes en rapports beaucoup plus étroits avec Winnipeg et l'Ouest du Canada qu'avec l'Est. Notre économie est bien plus liée avec celle du Manitoba qu'avec celle de l'est de l'Ontario.

Je suis sûr que mes collègues du nord-ouest de l'Ontario seront tous aussi heureux que moi d'apprendre que le gouvernement se propose de consacrer à la route transcanadienne plus d'argent qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Étant donné l'état déplorable de la route transcanadienne de Fort-William jusqu'à la frontière du Manitoba, un grand nombre de nos citoyens doivent passer par les États-Unis pour se rendre à Winnipeg. Tout récemment, les ingénieurs à l'emploi du ministère des Transports ont prédit que de 50 à 100 camions de transport quitteront la tête des Lacs chaque jour en route pour l'Ouest une fois que le terminus de la tête des Lacs de la voie maritime sera achevé. Je prie très sincèrement et instamment le gouvernement d'accorder des sommes suffisantes afin que cette partie de la route transcanadienne soit complétée et qu'elle soit prête à recevoir la circulation accrue qu'on prévoit.

Je désire maintenant aborder un élément de la défense nationale qui intéresse la ville de Fort-William. Il s'agit de la salle d'exercices militaires de Fort-William qui a fermé ses portes le 15 de ce mois. Le bâtiment était auparavant une arène de hockey. Le ministère de la Défense nationale l'a acheté en 1942 pour la somme de $14,000. Il a été construit en 1919 au coût de $40,000; c'était une construction en pans de bois, avec une structure de bois. La propriété appartenait à des citoyens de Fort-William qui étaient actionnaires dans une société qu'ils ont constituée sous le nom de *Fort William Arena Company.*

Fort-William avait déjà eu une salle d'exercices militaires au centre de la ville. L'espace y était plutôt restreint. En 1942, il devint si nécessaire d'avoir une véritable salle d'exercices en vue de l'entraînement de la force de réserve, que le ministère de la Défense nationale a acheté l'arène, mais seulement à titre de solution provisoire. En 1951, le conseil municipal de Fort-William a offert au

ministère de la Défense nationale un emplacement très central et tout à fait convenable pour y construire une nouvelle salle. L'emplacement était offert en échange de l'emplacement de la salle actuelle. Le 26 juillet 1954, on recevait du quartier général de la région des Prairies une communication dont voici une partie:

Le quartier général de l'armée nous informe que l'emplacement que vous proposez satisfait les exigences du ministère de la Défense nationale. Le quartier général de l'armée n'a pas l'intention d'agir davantage, tant que le conseil du Trésor n'aura pas approuvé la construction de la salle d'exercices à Fort-William, après quoi l'échange de terrains dont vous avez parlé sera effectué. Le quartier général de l'armée a demandé que l'accord envisagé prévoie l'utilisation de l'ancienne salle d'exercices par le ministère de la Défense nationale jusqu'à ce que la nouvelle soit terminée.

La lettre était signée par M. N. E. Rodger, major général, commandant du district militaire des Prairies. Monsieur l'Orateur, la salle d'exercices est maintenant fermée et les unités seront mutées à celle de Port-Arthur. En ce qui concerne la salle d'exercices actuelle, on n'a rien fait d'autre que la déclarer excédentaire et à en transférer la gestion à la Corporation des biens de guerre pour la suite voulue.

La ville de Fort-William s'est élevée énergiquement contre pareille façon de procéder, vu que le terrain sur lequel la salle d'exercices se trouve en ce moment est requis par la ville de Fort-William pour servir aux jardins de cette ville, qui est un centre communautaire considérable adjacent à la salle d'exercices. On a songé à fournir les installations voulues à des unités de cadets qui se servaient de la salle d'exercices depuis son ouverture, mais il n'en est plus question à l'heure actuelle. Ces unités comprennent environ 350 étudiants des écoles secondaires, qui ont suivi régulièrement les cours d'entraînement et qui se voient maintenant privés des installations nécessaires. Cela signifie qu'en fin de compte, le contingent actuel se désintégrera, étant donné qu'il n'y a pas d'autre bâtiment pouvant servir aux mêmes fins.

En novembre dernier, en tant que maire de la ville, j'ai adresssé une lettre au ministre de la Défense nationale, mais la seule réponse que j'aie reçue jusqu'ici est un accusé de réception. Je dirai au nom de la ville de Fort-William que celle-ci a le droit de s'attendre à ce qu'on traite sa proposition avec quelque considération et je suis convaincu que le ministre examinera de nouveau la situation, parce que je suis certain qu'il est absolument d'avis qu'une ville de 43,000 habitants, gardienne du grenier de la nation, ne devrait pas manquer des installations nécessaires pour former nos jeunes gens de façon qu'ils puissent prendre immédiatement la place qu'il convient en cas de crise.

Je suis l'avocat convaincu de toute mesure tendant à établir un fonds de prêts pour aider les entreprises agricoles insuffisamment exploitées, surtout dans le nord-ouest de l'Ontario et d'autres régions semblables qui demandent des gens hardis et résolus pour réussir. Nous avons des hommes de ce genre dans la région de Thunder-Bay, mais ils trouvent difficile d'obtenir les emprunts nécessaires des banques établies.

Il me semble qu'on devrait donner plus de souplesse à la loi relative à la Commission canadienne du prêt agricole. A titre d'exemple, j'ai reçu plusieurs lettres de M. Gerhard Klinge, de Walmsley, township qui se trouve dans ma circonscription. Cet homme est venu d'Allemagne au Canada en 1951. Il est marié et a quatre garçons âgés de 4 à 18 ans. En 1954, il a acquis une concession dans le township de Pearson et, en 1957, il a acheté la ferme de 160 acres d'un voisin. Il a acquis en même temps que cette ferme 10 vaches et quelque outillage agricole. Dans ses loisirs, il a travaillé dans les camps de bûcherons et le revenu mensuel de toute source gagné par ce travailleur acharné était d'environ $500, dont la plus grande partie servait à faire les remboursements nécessaires des hypothèques et à payer le matériel à tempérament. Il avait besoin d'un prêt de $8,000 et en a fait la demande à la Commission canadienne du prêt agricole. Il avait même une recommandation du représentant agricole de la région. On lui a refusé cet emprunt pour la raison que son revenu ne suffisait pas à s'acquitter de ses obligations. Évidemment, la Commission canadienne du prêt agricole n'a pas pris en considération deux aspects importants. Le premier, c'est le renom du demandeur, qui, pour autant que je sache, est excellent, et le deuxième, c'est l'augmentation de revenus auxquels le demandeur pouvait s'attendre à la suite des améliorations qu'il aurait pu apporter s'il avait pu obtenir le prêt en question. Je n'ai rien à redire à l'idée d'aider les cultivateurs de l'Ouest canadien. J'approuve de tout cœur l'étude de perfectionnements éventuels à apporter à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Mais le Canada a besoin d'hommes comme M. Klinge. Ce sont des hommes comme lui qui nous permettent maintenant de nous vanter du fondement solide sur lequel repose notre nation.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Badanai: Avant la suspension de la séance, monsieur l'Orateur, je parlais de la nécessité de donner de l'aide aux petits cultivateurs. Nous devrions faire quelque chose, il me semble, pour améliorer le sort des rudes pionniers qui exploitent, non pas d'immenses champs de blé, mais une agriculture mixte, des fermes laitières et des fermes de culture maraîchère. Telle est le genre d'exploitation de la plupart des cultivateurs de la région de Thunder-Bay.

Je manquerais à mon devoir si je ne signalais pas les besoins des modestes exploitants du tourisme, propriétaires de motels et autres qui participent à l'industrie touristique du Canada. Eux aussi ont besoin d'aide, non pas de charité, mais de la faculté d'obtenir des prêts et d'améliorer leurs établissements afin d'attirer au Canada plus de touristes et aussi plus d'argent. Ils servent bien leur pays et méritent des égards tout comme les chefs de petites entreprises.

La visite de Sa Très Gracieuse Majesté la reine Élisabeth II et du prince Philippe en vue de l'ouverture officielle de la Voie maritime du Saint-Laurent fera de 1959 une des années les plus mémorables de l'histoire du Canada. Le parcours du *Britannia* sur le Saint-Laurent jusqu'à la tête des lacs, terme de la voie maritime, restera dans les mémoires comme l'un des plus grands événements de notre époque. Le conseil municipal de Fort-William a déjà désigné un comité de réception qui s'est aussitôt mis à l'œuvre pour préparer cet événement historique.

Jour après jour, les journaux nous parlent du chômage et de ses effets nocifs sur la vie de famille, en signalant les dangers qu'il comporte pour notre mode de vie. Cela devrait rappeler au gouvernement l'importance de sa tâche. Le premier ministre s'est amusé à dire du chef de l'opposition que c'était un Jérémie. Je renvoie l'honorable député à un autre prophète, Ézéchiel, qui au chapitre 12, versets 22 et 24, nous met en garde contre les vaines prophéties en ces termes:

> Les jours passent et toute prophétie demeure sans effet... Oui, il n'y aura plus aucune vaine prophétie ni aucun oracle trompeur...

Je signale respectueusement...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est épuisé. L'honorable député a-t-il la permision de continuer?

Des voix: D'accord.

M. Badanai: J'avance respectueusement que le moment est venu d'être moins visionnaire et plus pratique pour tâcher de résoudre nos problèmes économiques. La solution ne consiste pas à minimiser, ni à contredire ni à ridiculiser les témoignages fondés sur l'état de notre économie, qu'a si bien présentés le chef de l'opposition dont l'analyse des réalisations du gouvernement actuel forme sans doute un autre chapitre lumineux de l'histoire des débats de la Chambre.

M. Clement O'Leary (Antigonish-Guysborough): Monsieur l'Orateur, je commencerai d'abord par un mot de bienvenue et de félicitations à l'adresse des quatre nouveaux députés qui sont entrés à la Chambre, le 15 janvier jour d'ouverture de la session. Je veux également offrir mes sincères condoléances aux parents et proches amis des honorables députés défunts qui représentaient Springfield et Trinity et qui ont siégé à nos côtés lors de la dernière session. J'adresse des félicitations toutes spéciales aux députés de Provencher (M. Jorgenson) et de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), d'une part, pour l'honneur qui leur est échu, à eux et à leurs circonscriptions, et, d'autre part, je les félicite de l'excellence du fond et de la forme de leurs discours à cette Chambre.

Il y aura un an tout juste à fin de ce mois que mon prédécesseur, M. Angus R. Macdonald—plus connu sous le nom d'Angus "D. D."—dans la circonscription d'Antigonish-Guysborough, tombait malade dans l'exercice de ses fonctions en cette Chambre comme adjoint parlementaire au ministre des Transports. M. Macdonald s'est rétabli, comme par miracle, d'une opération grave et, bien qu'il soit loin d'être encore parfaitement remis, je peux affirmer à ses nombreux amis que son état s'améliore constamment.

Des voix: Très bien!

M. O'Leary: Les honorables députés ont formulé le désir d'adresser leurs vœux de prompt rétablissement à M. Macdonald ainsi que leurs meilleurs souhaits à lui, à M^me^ Macdonald et à leur famille.

L'économie de la circonscription d'Antigonish-Guysborough est basée presque entièrement sur le succès de trois industries primaires: l'agriculture, la pêche et l'abattage du bois. Le centre le plus étendu est la ville d'Antigonish, où se trouve l'Université de Saint-François-Xavier. Cette institution s'est acquis une réputation internationale dans le domaine de l'instruction des adultes, grâce à ses cours extra-muraux. Du point de vue de la formation, cette université est également très connue sur tout le continent et compte parmi ses étudiants des jeunes gens et des jeunes filles de toutes les provinces canadiennes et de nombreux États des États-Unis.

Le département des cours extra-muraux de l'Université de Saint-François-Xavier poursuit

depuis près de trente ans son programme éducatif pour les adultes. Depuis de nombreuses annnées, un grand nombre d'étudiants viennent là soit individuellement, soit en groupes, des Caraïbes, d'Amérique du Sud, d'Afrique, et spécialement du sud-est de l'Asie, pour suivre ses cours extra-muraux. Trois professeurs ont passé quelque temps dans le sud-est de l'Asie pour faire connaître ce programme. Deux d'entre eux y ont été sous les auspices du Plan de Colombo. Un des professeurs de cet enseignement accessoire a vécu deux ans à Ceylan pour y monter en petit un département de cours extra-muraux semblable à celui de Saint-François-Xavier. Un directeur adjoint de ce département, qui avait rempli ces fonctions pendant de nombreuses années, a été appelé en Inde il y a trois ans pour stimuler la mise en œuvre du programme en question. L'automne dernier, lui et le monsieur qui était allé à Ceylan ont été invités à se rendre en Australie pour aider à donner un cours abrégé aux dirigeants des pêcheries qui venaient de pays asiatiques, du Pakistan au Japon.

Le 5 août 1952, M. M. M. Coady, maintenant Mgr Coady, qui a longtemps été le directeur dynamique de ce département et qui en est maintenant directeur honoraire, s'est prononcé sur les constatations de ce département de cours extra-muraux. Pour en exposer les principes fondamentaux, il a déclaré:

> Le but général du département de cours extra-muraux de Saint-François-Xavier a été de recruter les gens afin de leur faire poursuivre des cours post-scolaires. Cette décision se fondait sur la conviction qu'on ne saurait permettre à un peuple démocratique de se laisser porter par les événements, mais que l'on doit poser des actes positifs, réfléchis, afin de l'orienter vers le progrès. Ils devraient se tirer d'affaire eux-mêmes, bien sûr, mais il appartient aux maisons d'enseignement de les organiser à cette fin. Il appartient également aux éducateurs, croyons-nous, de guider la pensée de la nation. Chacun s'attend à cela quand il s'agit des arts et des sciences. Il n'y a aucune raison pour que la même chose ne s'applique pas au domaine des sciences sociales.

Dans ma circonscription, comme dans bien d'autres secteurs de la Nouvelle-Écosse et des provinces de l'Atlantique, l'industrie de la pêche est d'une importance vitale pour nos comtés. Dans le comté de Guysborough, c'est l'industrie primordiale. Dans le comté d'Antigonish, elle représente une partie appréciable du revenu total de la population. Il est vrai qu'il y a maintenant moins de pêcheurs qui vivent exclusivement de cette industrie. Il y a à cela plusieurs raisons. Il n'empêche que l'an passé, si le total des prises a un peu diminué, la hausse des prix a compensé cette baisse de volume, si bien que l'industrie, règle générale, a suffisamment encouragé bon nombre de pêcheurs au point de les inciter à se donner un programme d'expansion pour l'année qui vient et à gagner d'autres personnes à cette industrie.

Dans nos comtés, les résidents de certains secteurs de notre littoral qui tentent un retour à l'industrie de la pêche doivent trouver à proximité quais et autres installations nécessaires, ce qui constitue un problème. A mesure que l'industrie périclitait dans la région, les installations dont elle avait été pourvue ont disparu. Elles avaient été maintenues aussi longtemps que leur utilisation commerciale justifiait la dépense de deniers publics qu'elles entraînaient. Saine attitude de la part du gouvernement, je m'en rends bien compte, mais je soutiens que s'il paraît y avoir un espoir de ranimer cette industrie, il ne faudrait regarder ni à l'effort ni à la dépense pour assurer au moins l'essentiel, c'est-à-dire les quais, les brise-lame et le dragage nécessaires.

Je dois avouer que le ministre des Travaux publics s'est montré bien sympathique à l'endroit des régions de pêche qui ont réussi à accroître ou même à maintenir le niveau de leurs prises. Au nom des pêcheurs de ces régions, je le remercie d'avoir su manifester de façon tangible qu'il comprenait leurs besoins. C'était en 1957 et 1958. Il ne s'ensuit pas que tous nos besoins aient été satisfaits, mais nous gardons espoir pour 1959-1960 et nous continuerons nos efforts auprès de son ministère tant que nos besoins continueront de se manifester et que l'industrie poursuivra son expansion.

Je crois aussi devoir dire ici tout le bien que nous pensons du magnifique et continuel effort de coopération avec nous de l'ingénieur régional et de son personnel qui travaillent dur au bureau de Halifax de la division du génie (ports et rivières) du ministère des Travaux publics.

Il y a environ deux mois, j'ai assisté à la réunion annuelle des fédérations agricoles d'Antigonish et de Guysborough, et il y a juste deux semaines, j'ai assisté à la réunion annuelle de la fédération provinciale de la Nouvelle-Écosse à Truro. J'ai trouvé ces trois réunions stimulantes, intéressantes, encourageantes. Les rapports et autres documents concernant leur fonctionnement pendant les dernières années montrent que des progrès ont été réalisés, que l'aide provinciale et fédérale aux industries a contribué à ces progrès dans une mesure difficile à évaluer que quelques problèmes sont en voie de solution ou étaient solubles par les agriculteurs eux-mêmes et que d'autres appellent de nouvelles mesures d'assistance du gouvernement. Des résolutions ont été proposées, discutées et mises sous forme de projet pour être présentées aux organismes compétents. On a prévu d'augmenter la production de certains

articles qui pourraient être produits et mis sur le marché de façon efficace et rentable.

La discussion a été vive et franche, et les recommandations approuvées qui en ont découlé se sont limitées à celles qui étaient assez importantes pour exercer une influence salutaire sur la santé générale de l'industrie agricole.

Je suis heureux de noter dans le discours du trône que, durant la présente session du Parlement, nous aurons l'occasion de revoir et de reviser la législation sur le crédit agricole. Voilà bien une question d'importance pour ma circonscription et pour les provinces de l'Atlantique en général, comme en témoigne le vœu formulé par le congrès des premiers ministres des provinces de l'Atlantique, tenu à Saint-Jean (Terre-Neuve) en septembre dernier. Il était grand temps qu'on apprécie à leur juste valeur nos formes familiales, et qu'on reconnaisse leur apport, non seulement à l'économie d'une forte proportion de notre population mais, fait encore plus significatif, leur apport à la composition de notre société. Nous affirmons qu'en général une ferme familiale bien exploitée et avec une production variée peut faire vivre dans une aisance enviable n'importe quelle famille canadienne.

Je suis tout à fait d'avis qu'il faut être plus intelligent pour réussir comme cultivateur que pour exercer de façon ordinaire quelque profession ou tout autre emploi. Pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, j'estime que nous n'aurons aucune difficulté à relever ce défi car il y a longtemps, bien qu'elle n'ait pas lieu d'en être fière, que notre province voit partir ses hommes de talent.

Les générations suivantes ont continué de produire de tels hommes dans nos collectivités rurales. Ce sont eux qui peuvent avec beaucoup de succès exploiter la ferme de leur père et remettre en état de production des fermes qui avaient été abandonnées il y a au moins un quart de siècle. Mais pour reprendre la place qui leur revient, celle de fiers propriétaires et de cultivateurs prospères, nos jeunes ruraux doivent avoir l'occasion d'emprunter les fonds nécessaires aux nombreuses et diverses améliorations qui doivent s'effectuer sur leur terre, dans leurs édifices et dans leurs instruments aratoires.

A l'heure actuelle, aucun organisme du genre ne peut de façon satisfaisante répondre totalement aux besoins de crédit de ces gens. Bien sûr, nous avons des offices du prêt agricole, des services de prêts pour l'établissement sur les terres, des syndicats de crédit, des banques, mais aucun d'eux n'est organisé de manière à pouvoir fournir des capitaux à long terme à la moyenne de nos petits cultivateurs. Voilà pourquoi je nourris un bon espoir pour notre catégorie d'agriculteurs en considérant les propositions que fait le discours du trône à l'égard du crédit agricole.

A propos du fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage, on a mis fin récemment à une situation qui créait beaucoup d'embarras et d'ennuis aux chômeurs de ma circonscription qui réclamaient des prestations. Nous avons maintenant, à Antigonish, et pour la première fois, un préposé aux réclamations dont le service peut au moins assurer aux gens de cet endroit une amélioration appréciable. Auparavant il y avait bien du retard dans l'acheminement de réclamations incomplètes et non fondées au bureau du comté de Pictou, bureau situé à plus de cent milles de quelques régions excentriques de la circonscription. Il était à peu près impossible ou extrêmement coûteux pour les réclamants de se présenter en personne à ce bureau-là. Je tiens à féliciter bien sincèrement le ministre du Travail pour la création de ce service nouveau et meilleur.

Avec l'honorable député de Cumberland (M. Coates), ainsi qu'avec tous les honorables députés ici présents, j'ai été profondément bouleversé par la tragédie terrible qui a frappé la ville minière de Springhill en octobre dernier. La façon généreuse et spontanée dont tous les gouvernements, organismes et particuliers de tout le Canada ont répondu à cette détresse, prouve bien la sollicitude authentique montrée par tous. L'ampleur du désastre, quant au nombre de vies perdues et aux effets durables qu'il aura sur l'avenir de cette ville, a déterminé cette réaction.

Nous avons appris récemment dans les journaux que les citoyens de cette ville ont eu des offres d'emplois ailleurs qu'à Springhill. Cet effort, de la part d'entreprises soucieuses du bien public, mérite l'éloge et l'admiration. Toutefois, lorsqu'on sait que la plupart de ces hommes ne sont plus dans la première jeunesse mais ont atteint un certain âge, qu'ils ne sont rien d'autre que des mineurs, qu'ils ont leur propre maison et une famille qui grandit, je crois que tout le monde admettra que le premier effort à faire serait de leur trouver du travail chez eux. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a reconnu la nécessité d'une telle mesure et a pris la première initiative tangible d'encourager le développement d'industries locales. Cependant, nous savons tous qu'une industrie importante ne peut s'implanter du jour au lendemain. C'est pourquoi je tiens à déclarer que si le gouvernement envisage d'établir prochainement en Nouvelle-Écosse quelque institution qui pourrait fournir du travail à un certain nombre de citoyens de Springhill, j'appuie le choix de cette ville comme siège de cette institution.

[M. O'Leary.]

Je me bornerai maintenant à féliciter le gouvernement de nous faire connaître son intention de prendre des mesures en vue de remédier aux conséquences injustes de l'augmentation horizontale du tarif-marchandises annoncée récemment.

En mars 1953 (je souligne que c'était en 1953), un document préparé par le conseil de ville de Mulgrave et par la chambre de commerce de Mulgrave a été présenté aux divers gouvernements et au public en général. Ce document s'intitulait "Mémoire relatif à l'avenir de la ville de Mulgrave". Au préambule, on lisait ce qui suit:

Depuis plus d'un demi-siècle, la localité de Mulgrave est tributaire du National-Canadien. Les emplois assurés par le terminus ferroviaire, les quais, les transbordeurs ferroviaires et les traversiers qui reliaient l'île du Cap-Breton au Canada continental ont permis de constituer sur la côte un village charmant et prospère dont la population atteignait presque 1,200 âmes.

Mulgrave est maintenant une ville constituée en corporation. Elle compte 214 résidences, une école moderne dont le niveau se compare à ceux de n'importe quelle autre en Nouvelle-Écosse, trois églises chrétiennes, des salles de loisirs et des terrains de jeu ainsi que tous les ateliers et services nécessaires à une localité moderne et progressive.

Située sur le flanc d'une colline et dominant le détroit de Canso, Mulgrave est entourée de terrain boisé et rocailleux qui ne se prête pas à l'agriculture. On y trouve cependant une grande quantité de bois d'abattage et, dans les environs, il y a un certain nombre de lacs. Le port en eau profonde a, depuis des siècles, servi d'escale aux navires du littoral atlantique. Considéré comme un des ports naturels les plus remarquables de la côte est, il a joué un rôle important durant la guerre en tant que port de guerre.

Après un demi-siècle d'essor continu, la ville de Mulgrave se voit maintenant face au désastre. L'insécurité hante le seuil des maisons. La stabilité familiale est menacée et les traditions soigneusement nourries où s'alimentait un esprit de solidarité bien vivant risquent de sombrer dans l'oubli.

En effet, avec l'aménagement de la chaussée de Canso, Mulgrave n'a plus de raison d'être. La chaussée a son point de départ à l'anse *Auld* sur le continent, soit trois milles au delà de l'emplacement de l'ancien service de transbordeur automobile et ferroviaire. Tout ce qui a assuré de l'emploi aux gens de la municipalité tombera d'un seul coup dès que l'aménagement en question aura été achevé.

Puis suivent certaines propositions, après quoi le mémoire se poursuit en ces termes:

Le nombre de gens employés par les gouvernements fédéral et provincial, au National-Canadien et au transbordeur ferroviaire, est de 288, soit les deux tiers de la main-d'œuvre à Mulgrave. De ce nombre, 179 ne sont pas assurés de leur emploi et s'attendent d'être congédiés lorsque la chaussée sera achevée. De plus, une centaine d'employés saisonniers seront aussi touchés.

Il faut encore ajouter 63 hommes qui travaillent actuellement au National-Canadien et que leur ancienneté autorise à prendre leur retraite ou à demander leur transfert dans une autre localité. Cette partie de la main-d'œuvre ne présente donc pas un problème en soi, mais son déplacement sera une lourde perte pour la municipalité.

De la situation de l'emploi, passons maintenant aux conséquences sociales d'un déplacement de population.

A l'heure où des millions d'êtres humains se sont trouvés déplacés par suite de la guerre, de malheurs et de persécutions, le sort de 1,200 Canadiens de la municipalité de Mulgrave peut ne pas paraître trop grave. Il faut cependant signaler que cette situation n'est pas imputable au hasard, mais à la décision réfléchie et délibérée des autorités publiques. La population de Mulgrave ne s'est pas opposée à l'aménagement de la chaussée de Canso car il lui semblait que la chaussée allait profiter à la plupart des gens du lieu. Nous sommes d'avis cependant que les avantages qui en échoient à la plupart ne doivent pas, en justice, faire perdre de vue les besoins du petit nombre que cette décision lèse dans ses légitimes intérêts.

Une des propositions alors mises de l'avant voulait que le National-Canadien,—je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que c'était en 1953,—construise et entretienne un embranchement le long de la côte depuis l'entrée de la chaussée sur le continent jusqu'à la ville de Mulgrave. On a signalé que, sans ce raccordement de chemin de fer, Mulgrave ne pouvait attirer de nouvelles industries ni même conserver les petites industries qui s'y trouvent déjà. L'embranchement en question, d'une longueur de trois milles, relierait au port l'entrée de la chaussée.

Il y a presque six ans, monsieur l'Orateur, qu'on a formulé toutes ces propositions. La chaussée allant jusqu'à l'île du Cap-Breton est terminée depuis presque cinq ans, et les événements qui se sont produits sont presque identiques aux prédictions faites l'année précédente, comme le signale le mémoire dont je viens de donner lecture.

Il y a deux semaines encore, j'ai eu l'occasion de discuter assez longuement de ces problèmes avec le maire, le conseil municipal et les représentants d'autres groupements intéressés. Nous sommes arrivés à plusieurs conclusions:

Premièrement un ingénieur et un économiste devraient être envoyés dans la région du détroit de Canso, pour tâcher d'évaluer l'importance stratégique de la région pour les services d'expédition par bateau et de transbordement; deuxièmement, vu que Mulgrave est l'entrée de la Voie maritime du Saint-Laurent et a un des meilleurs ports naturels de la côte atlantique où les navires peuvent pénétrer en hiver, elle devrait être mieux connue des armateurs. Tout ce que le gouvernement pourra tenter pour faire mieux connaître cet avantage sera accueilli avec reconnaissance. On peut facilement se documenter sur tous les avantages de ce port: les navires de 25,000 tonnes peuvent y entrer sans pilote,—il est libre de glace toute l'année,—et pendant l'été il a deux entrées, l'une au nord, l'autre au sud. Le port a une marée de quatre pieds seulement. Chaque capitaine qui a amarré son navire dans ce port témoignera de l'exactitude de ces faits qui assurent un accostage rapide et facile, comme on peut en faire rarement et peut-être jamais ailleurs. Troisièmement, pendant l'hiver de 1957, le port a reçu une quantité assez importante de fret normalement destiné à North-Sydney. Les circonstances qui ont permis aux armateurs d'utiliser le port de Mulgrave durant cette période pourraient fort bien se renouveler. A ce moment-là on avait tiré parti de toutes les installations portuaires disponibles. C'est pourquoi nous estimons qu'il est

à propos non seulement de maintenir mais même d'accroître les quais actuels aménagés à Mulgrave afin de satisfaire aux besoins actuels et futurs, car nous avons raison de croire qu'il en surgira de nouveaux.

Quatrièmement, nous croyons en outre que l'embranchement du National-Canadien, depuis l'entrée de la chaussée jusqu'au port de Mulgrave, devrait être construit le plus tôt possible.

Nous, de l'est de la Nouvelle-Écosse, espérons vivement qu'une usine de pâte de bois sera construite très prochainement dans la région du port. Le premier ministre Stanfield et son gouvernement ont mené jusqu'ici des négociations heureuses avec la société intéressée et si cette fabrique de pâte à papier devenait une réalité, ce que j'ai recommandé au sujet du port de Mulgrave deviendrait doublement nécessaire.

Je conclurai, monsieur l'Orateur, en exprimant mon sentiment général à l'égard du discours du trône. Ce discours est complet et s'étend à tout et il exercera, lorsque les directives qu'il contient auront été mises en pratique, un effet réel et durable sur l'existence de tous les citoyens.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): En prenant part à ce débat, monsieur l'Orateur, je tiens, à l'exemple de ceux qui ont parlé avant moi, à féliciter le motionnaire de l'Adresse, l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson), et celui qui l'a appuyé, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin). Ces deux députés ont rempli leurs fonctions comme de bons parlementaires et ont mérité, j'en suis sûr, l'admiration de leurs commettants.

Au cours des sessions passées, lorsque les membres du gouvernement actuel siégeaient à la gauche de M. l'Orateur, je me souviens des commentaires qui suivaient la lecture du discours du trône. On le qualifiait de document vide de sens, de présentation confuse et sans signification, de vague assemblage de généralités. Pour moi, monsieur l'Orateur, je ne souscris pas aux dernières observations de l'honorable député qui vient de prendre son siège. J'ai en mains un exemplaire du discours qui fait l'objet du présent débat. Il ne fait aucun doute que ce document est plus remarquable par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il renferme. Ce document mentionne à peine, et dans la plupart des cas passe sous silence, des problèmes qui devraient en ce moment retenir toute notre attention.

Hier soir, à la Chambre, nous avons assisté à une démonstration faite par le premier ministre, qui essayait de défendre le discours du trône. Au cours de son exposé, le premier ministre a fièrement déclaré, comme en fait foi la page 65 du hansard du 19 janvier 1959:

...nous sommes en remontée... Cette reprise est due en grande partie aux mesures de notre gouvernement.

[M. O'Leary.]

Des voix: Très bien!

M. Robichaud: Oui, j'entends des bravos. Il est vrai que les bénéfices de la Banque royale du Canada ont monté en 1958, mais le premier ministre n'a pas déclaré quel rôle l'emprunt de conversion de l'automne dernier a joué dans cette augmentation de bénéfices. Oui, nous sommes en remontée. Des chiffres ont été publiés ce matin sur le chômage au Canada; ils montrent que le nombre des chômeurs est monté à 419,000, soit le nombre des travailleurs inscrits pour obtenir l'assurance-chômage et réclamant des prestations en novembre dernier. Nous sommes en remontée. Le coût de la vie monte. L'indice des prix a atteint un sommet sans précédent, soit 126.3. Nous sommes en remontée. L'intérêt sur les prêts aux provinces et aux municipalités est à la hausse. Tout monte, mais les chômeurs cherchent toujours du travail.

Dans les observations qu'il a faites, le premier ministre a également cité certains chiffres indiquant le pourcentage des chômeurs par rapport aux effectifs ouvriers de notre pays. Ces chiffres varient de 3.8 p. 100 en 1945 à 6 p. 100 au cours des mois de février et mars 1950; 6.7 p. 100 pour les mêmes mois en 1956; 5 p. 100 pour les mois correspondants de 1957. Mais quand il est arrivé à 1958, qu'a fait le premier ministre? Il savait très bien que les chiffres correspondants pour 1958 indiquaient que le chômage était presque le double de ce qu'il était au cours des cinq ou six années précédentes. Quand il est arrivé à 1958, il a volontairement cité les chiffres pour les mois d'octobre et novembre, et ce fut seulement sur les instances de ce côté-ci de la Chambre qu'il a alors révélé les pourcentages pour les mois de février et mars 1958, pourcentages qui s'élevaient jusqu'à 10 p. 100, soit près de deux fois plus que pour n'importe quelle des cinq ou six dernières années.

Je sais bien, monsieur l'Orateur, comme chaque député dans cette Chambre, quel que soit le parti auquel il appartienne, que le Canada devrait continuer à fournir une aide économique aux pays sous-développés. A la dernière réunion de la quatrième conférence annuelle tenue à Paris, les parlementaires de l'OTAN se sont penchés tout spécialement sur la question de l'importance de l'assistance technique et financière aux régions moins développées. Ces questions d'une importance vitale pour les pays membres de l'OTAN ont été présentées à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Paris, en décembre dernier, et ont été sans doute considérées comme des problèmes méritant la priorité dans les délibérations. Les États membres de l'OTAN devraient rechercher immédiatement les moyens de remanier les programmes économiques du monde libre pour riposter de façon efficace aux mesures que le

bloc soviétique prend dans la guerre économique pour saper la stabilité économique du monde libre.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion, monsieur l'Orateur, pour vous exprimer, à vous et à tous les membres du groupe parlementaire canadien qui se sont rendus à la quatrième conférence annuelle, à Paris, mon appréciation sincère pour votre collaboration et votre compréhension. Notre visite aux centres de l'Aviation et de l'Armée du Canada en France et en Allemagne de l'Ouest a été une révélation pour nous tous. Les escadrilles de l'ARC et les quatre groupes de brigade d'infanterie canadienne représentent une partie des engagements internationaux pris par le Canada au nom de son peuple. Notre participation à l'OTAN en Europe est un sujet d'intérêt national. Tous les Canadiens devraient être fiers de la façon dont nos militaires postés en Europe s'acquittent de leur tâche. Ils ont un devoir à remplir, un rôle à jouer, et ils le font à la gloire du Canada et pour la défense de la liberté individuelle.

Mais, monsieur l'Orateur, que lisons-nous dans le discours du trône qui soit de nature à nous donner un espoir, un faible espoir, que se réaliseront les promesses faites par le présent gouvernement en ce qui a trait aux relations financières entre les provinces et le pouvoir central? Où est-il question de cette nouvelle conférence fédérale-provinciale qu'on nous avait promise pour janvier 1958 et au sujet de laquelle on fait le silence complet depuis lors? Qu'a fait le gouvernement actuel pour alléger le lourd fardeau des impôts municipaux? Oh, je sais tout le tapage qu'on a fait autour de la déclaration que le premier ministre a formulée, avant de partir en voyage autour du monde, concernant la participation du gouvernement fédéral à la réalisation de certains projets municipaux à entreprendre pendant les mois d'hiver. Le ministre du Travail s'est attribué gloire et satisfaction en annonçant que ce programme prétendu bienfaisant procurerait du travail additionnel d'hiver à 9,000 ou 10,000 hommes.

Combien de municipalités sont aujourd'hui en mesure d'accepter cette offre, alors que les frais de construction sont sensiblement accrus par suite des difficultés qu'il faut surmonter au cours des mois d'hiver? Pourquoi n'a-t-on pas lancé ce programme au mois de septembre ou au début de l'automne, alors que ces travaux pouvaient s'exécuter de façon pratique et économique? Dans bien des cas, l'aide fédérale couvrirait à peine le surcroît de dépenses des municipalités; de plus, le nombre total d'ouvriers appelés à bénéficier de ce programme ne représentera qu'un peu plus de 2 p. 100 des chômeurs; donc c'est tout simplement une goutte d'eau dans la mer, une épingle dans une botte de foin. Ce programme ne sert qu'à montrer encore une fois la complète absence de prévoyance du gouvernement et le fait qu'il s'est absolument refusé à admettre la gravité du chômage dans tout le pays.

Où sont ces graves préoccupations du passé? Où sont les déclarations radicales du premier ministre? Comme celle qu'il a prononcée à Prince-Albert le 14 février 1958, quand il a dit:

> Aussi longtemps que je serai premier ministre, aucun homme ni aucune femme ne souffrira du chômage tant que les travaux publics leur assureront l'assistance dont ils ont besoin.

Puis quelques jours plus tard, à Brantford, le 17 février 1958, voici ce qu'il a dit. Je vous prie d'écouter les paroles de ce grand évangéliste, de ce nouveau sauveur du monde:

> Les plus humbles au sein de notre peuple ne seront pas oubliés. Les chômeurs ne seront pas mis dans une position fausse; ils n'auront pas à vivre de secours.

Puis à nouveau, à Montréal, le 18 février dernier, au cours d'une émission télévisée, il a dit ceci:

> Aussi longtemps que je serai premier ministre du Canada, tout ce qui pourra être fait,—sans aucune restriction,—sera fait, afin que personne ne souffre.

Écoutez ce qu'il a dit, à Cornwall, le 24 février. Les conservateurs avaient lancé un programme de travaux d'hiver et ils faisaient valoir un programme formidable de travaux publics afin de parer au ralentissement de l'embauche. Voici les paroles mêmes du premier ministre:

> Nous avons agi. Nous faisons face au chômage. Nous avons rendu l'espoir aux jeunes Canadiens. Nous leur avons donné la vision.

Oui, monsieur l'Orateur, nos amis ont donné l'espoir et la vision, mais il n'y a pas encore de travail. Que fait prévoir le discours du trône pour remédier à la crise et réaliser les promesses solennelles du premier ministre au sujet du chômage? Il met en relief l'adoption d'une déclaration des droits et l'approbation d'une loi autorisant la nomination de secrétaires parlementaires qui attendent avec impatience ces nominations, bien plus qu'il n'insiste sur la détresse des chômeurs. Que renferme le discours du trône? Moins de deux lignes complètes comportent quelque espoir aux chômeurs. Les voici:

> Certaines modifications à la loi sur l'assurance-chômage seront soumises à votre approbation.

C'est tout ce que nous trouvons. Qu'est-ce que cela signifie? Attendons pour voir, comme le feront les chômeurs. Nous savons que probablement plus de la moitié du fonds de 900 millions de dollars à la disposition du gouvernement actuel à son entrée en fonctions a maintenant disparu. Quelle différence d'attitude avec celles de février et mars 1958, alors que nous étions à la veille d'élections

générales et quelle doit être la surprise des ouvriers canadiens d'entendre un membre du cabinet actuel, à savoir le ministre de la Justice, déclarer à un groupe de jeunes conservateurs que le chômage actuel doit être imputé au régime libéral précédent.

Une voix: Pour sûr.

M. Robichaud: De l'autre côté de la Chambre, j'entends l'exclamation "Pour sûr". L'honorable député est-il si aveugle ou tellement obsédé par la vision qu'il ne peut se rendre compte que le gouvernement est au pouvoir depuis plus de dix-huit mois? Le choc causé par le chômage actuel n'est-il pas assez grave pour l'amener, ainsi que le ministre de la Justice, le ministre du Commerce, le ministre du Travail et d'autres, au sens des réalités et, dois-je ajouter, des responsabilités? Si seulement le ministre de la Justice connaissait la futilité des arguments qu'il a alors employés et la stérilité de son effort, il réagirait sans tarder davantage, j'en suis convaincu, devant la réclamation de mesures appropriées et plus audacieuses pour remédier à la situation.

Est-ce là l'espoir que le premier ministre a fait luire à Cornwall le 24 février 1958? Est-ce là la vision dont il a promis la réalisation? Pour les travailleurs mariés de notre pays, pour les jeunes et les vieux du Canada, cette grande vision ne s'obscurcit-elle pas chaque jour et chaque semaine davantage? Oui, monsieur l'Orateur, cette grande vision d'un vaste programme de travaux publics, qui était censée fournir des emplois à des centaines de milliers de Canadiens, s'est graduellement réduite, en moins de dix mois, à un rêve; aujourd'hui, il nous est loisible de faire un souhait au premier ministre: "Puissent vos rêves se réaliser un jour!" Comme ce serait souhaitable pour le premier ministre et son gouvernement d'oublier, pendant quelque temps du moins, qu'on les tient pour des hommes aux vues pénétrantes et d'entreprendre la tâche de diriger les affaires du pays.

Le présent discours du trône écarte sèchement la réclamation des chômeurs. Elle a été sabordée à l'ombre d'une déclaration des droits dénuée de sens, inutile et inopportune. Le droit de trouver du travail est la déclaration des droits que les Canadiens attendent aujourd'hui. Si le premier ministre et son gouvernement voulaient bien étudier sérieusement la récente lettre pastorale de Son Éminence, cette terrible affliction qu'est le chômage pourrait être atténuée par de nouvelles et audacieuses mesures pour remédier à cette déplorable situation. Il y a plus de 80,000 chômeurs dans la seule région de Montréal et de 10,000 à 15,000 jeunes sont touchés. Cet état de choses pose un problème qui menace la paix et l'harmonie, conditions si essentielles à une économie solide et équilibrée.

Dans ma propre circonscription de Gloucester, plus de 7,000 personnes réclament aujourd'hui des prestations d'assurance-chômage. Oui, monsieur l'Orateur, plus de 55 p. 100 de nos effectifs ouvriers se sont inscrits pour réclamer des prestations, et ce chiffre ne donne pas l'image exacte de la situation, car 2,000 personnes au moins, hommes ou femmes, n'ont pas pris la peine de se faire inscrire au bureau de l'assurance-chômage parce qu'ils savaient très bien qu'ils n'auraient pas droit aux prestations, huit ou dix semaines de contributions ne répondant pas aux exigences de la loi. Les propositions que j'ai soumises au gouvernement pour atténuer, au moins en partie, la situation déplorable actuelle n'ont pas eu de suite.

Il semble injuste qu'un cultivateur ou ses fils ne puissent pas, d'après le règlement de l'assurance-chômage, avoir droit aux prestations quand ils abattent du bois de charpente ou du bois à pâte dans les étendues boisées de la terre familiale, alors que ces mêmes hommes auraient droit aux prestations s'ils quittaient leurs foyers pour aller travailler dans un camp de bûcherons. Dans bien des cas, les propriétaires d'exploitations agricoles ont cédé à vil prix leurs terrains boisés à des marchands de bois ou de pâte afin d'être réengagés par ces mêmes marchands et ainsi avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Nos cultivateurs sont victimes d'un traitement injuste et il conviendrait de rectifier le règlement de l'assurance-chômage de manière à couvrir ces cas.

Le ministre des Travaux publics est actuellement saisi de requêtes émanant de ma circonscription en vue de la construction de nouveaux quais et de l'amélioration de plusieurs ports. L'année dernière, j'ai remercié le ministre et son ministère de la décision de faire procéder à d'importantes améliorations dans le port de Bathurst en vue des exploitations minières projetées dans la région. Malheureusement, les conditions ont changé. L'activité minière de la région a cessé. Par conséquent, le projet ne s'est pas réalisé et ne le sera peut-être pas avant plusieurs années encore. Le ministre admettra, toutefois, que les affaires, dans la région de Bathurst, ne peuvent continuer bien longtemps dans les conditions actuelles. Je sais que des discussions ont lieu avec les groupes intéressés mais j'exhorte le ministre à prier ses fonctionnaires de prendre rapidement une décision favorable dans sette question importante.

A plusieurs occasions, j'ai indiqué au ministre le côté déplorable de l'état des pêcheurs de Maisonnette, qui demandent que leur quai

soit prolongé afin qu'on puisse s'en servir pour la pêche. Je répète que, dans le cas de Maisonnette, le ministre et le gouvernement ont l'occasion de procurer du travail à presque tous les travailleurs disponibles de la localité. Un quai pratique, qui pourrait être construit à un coût normal, fournirait les installations nécessaires aux pêcheurs locaux et assurerait du travail à la main-d'œuvre du rivage durant au moins quatre à six mois par année. Le ministère est saisi d'un problème qui peut être solutionné et auquel on devrait accorder une attention immédiate.

Le ministre et ses fonctionnaires devraient également essayer de résoudre sans délai la situation qui existe à Bas-Caraquet. Si le ministère a décidé, pour des raisons évidentes, de ne pas reconstruire la partie du quai actuel qui a récemment été emportée par la tempête, on devrait songer à remplacer ce quai immédiatement. Le besoin est urgent. On a fait les études d'un nouvel emplacement. L'entreprise est rentable et on doit fournir aux pêcheurs locaux un abri convenable et les installations nécessaires pour leurs bateaux de pêche. Je me fie assez au bon jugement et au talent des ingénieurs et autres fonctionnaires du ministère pour compter que les nouveaux aménagements seront mis en route à Bas-Caraquet au plus tard d'ici les quelques prochains mois. Faute d'une décision immédiate, les pêcheurs en cause devront attendre l'année 1961 pour bénéficier de ces installations de quai et travailler efficacement, d'où aggravation du chômage et plus de souffrances pour cette collectivité de pêcheurs.

Sauf erreur, le ministre et son ministère auraient également approuvé la reconstruction et l'amélioration du quai de Shippegan. Shippegan étant l'un des principaux ports de pêche sur l'Atlantique, les améliorations demandées doivent être entreprises de toute urgence, sans autre délai.

Priorité devrait être également accordée à l'enquête que le ministère des Travaux publics effectue actuellement à Pigeon-Hill en vue du mouillage de la cinquantaine de bateaux de pêche. Les intéressés attendent dans l'inquiétude la décision du ministère à ce sujet. Le ministre des Travaux publics doit bien savoir que la construction d'édifices publics ne doit pas nécessairement avoir première priorité sur sa liste de travaux prévus. La construction d'un quai ou l'amélioration d'un port ne fournira pas seulement du travail pendant la période de construction, mais elle augmentera les installations qui permettront aux industries telles que la pêche, la navigation et d'autres encore de se développer.

Dans ma propre circonscription, nous devons faire face à un problème ardu, celui de l'amélioration du port de Tracadie. C'est une question qui devrait également avoir priorité absolue sur la liste des projets les plus avancés qui doivent être réalisés par le ministère. Des aménagements portuaires améliorés à Tracadie permettraient l'établissement d'une importante industrie de la pêche, dont on a tant besoin à Tracadie et dans les collectivités avoisinantes.

Le 19 mai dernier, monsieur l'Orateur, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai porté à l'attention du ministre du Revenu national et du bureau des gouverneurs de Radio-Canada la cause de plus d'un quart de million de Canadiens habitant le nord du Nouveau-Brunswick et la péninsule de Gaspé qui sont à peu près privés du service de la télévision. Huit mois ont passé et la situation de ces gens ne s'est nullement améliorée; ils ne sont pas plus avancés qu'en mai de l'année dernière. Je crois qu'on a autorisé l'établissement à New-Carlisle d'une station de télévision privée qui desservirait une partie de cette région avec 35 p. cent des émissions en anglais et 65 p. cent en français. La station était censée fonctionner en août 1958; toutefois, à cause de difficultés imprévues, on a annoncé que le fonctionnement en serait retardé jusqu'à l'automne dernier. Un nouveau retard s'est produit depuis et voici qu'on nous annonce que l'inauguration de ce service de télévision se fera attendre jusqu'à l'automne 1959.

On n'a fait jusqu'ici que bien peu de choses en vue de réaliser cette entreprise et la population entière ne cache pas son mécontentement. Le service projeté, avec 35 p. 100 des émissions en anglais et 65 p. 100 en français, ne donnera pas satisfaction à notre population. On a fait l'essai d'un tel service ailleurs. Cela s'est fait ici même à Ottawa et s'est révélé très peu pratique et non satisfaisant. Ce que veut notre population, je l'ai dit l'an dernier et je le répète, c'est le même genre de service et les mêmes avantages dont jouissent aujourd'hui d'autres régions du Canada.

On a tenté d'induire notre population en erreur en lui disant que Radio-Canada ne pouvait faire bénéficier notre région du service ou des aménagements du réseau anglais de télévision pour l'unique raison que la station de télévision la plus proche, celle de Moncton, appartient au secteur privé. Ce n'est pas tout à fait cela, monsieur l'Orateur, et il y a lieu de mettre les gens du comté de Gloucester et du Nord-Est du Nouveau-Brunswick au courant des faits à cet égard. Il est vrai que le poste de Moncton est un poste privé, mais cela n'empêche pas Radio-Canada d'établir des stations de relais ou des tours de micro-ondes qui pourraient être rat-

tachées au réseau anglais en passant par Edmundston pour aller jusqu'à Moncton, Halifax et Sydney.

Les gens du comté de Gloucester et du Nord du Nouveau-Brunswick sont des contribuables canadiens qui contribuent leur part aux frais d'exploitation de Radio-Canada. Nos gens ont le droit de profiter chez eux des mêmes choses que les autres Canadiens, et de participer aux événements d'importance nationale. Pourquoi priver tout un groupe de citoyens de voir à la télévision des émissions en direct telles que l'ouverture du Parlement canadien ou les événements importants de la visite de Sa Majesté au Canada l'été prochain?

Partout au Canada on élève des tours de micro-ondes. Les montagnes Rocheuses ont été franchies, et un lien a été établi avec Terre-Neuve, la plus récente province canadienne. Cependant, les gens du comté de Gloucester, de même que d'autres citoyens d'une zone fortement peuplée du nord du Nouveau-Brunswick et de la côte de Gaspé, sont encore empêchés de bénéficier du réseau national de télévision. Je veux de nouveau souligner que la station projetée à New-Carlisle, si jamais on l'aménage, ne donnera pas satisfaction à une forte proportion de notre population. Elle ne donnera pas satisfaction aux 12,000 habitants de la région de Bathurst ni à d'autres collectivités de ma circonscription et des comtés avoisinants.

Il serait peut-être difficile de fournir un service convenable à certaines régions éloignées, en raison des frais exorbitants, mais quiconque connaît les réseaux actuels de télévision discernera bientôt que les liaisons passant par Edmundston et Moncton pourraient facilement et justement s'étendre de manière à desservir Campbellton, dans Restigouche, et Bathurst, dans le comté de Gloucester. Un tel service est motivé par la forte concentration de population qu'il desservirait, vu surtout l'absence de difficultés techniques auxquelles on s'est heurté dans d'autres régions du pays.

Nous entendons actuellement parler de réunions tenues dans les provinces des Prairies pour organiser une marche sur Ottawa, que feraient les producteurs de céréales de l'Ouest luttant pour obtenir des versements d'appoint à l'égard du blé. Si la question du blé suscite de vives réclamations dans l'Ouest, nous entendons aussi réclamer un service de télévision dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Nos gens sont en émoi. Des pétitions ont circulé, des lettres ont été envoyées au ministre et à Radio-Canada. Nous voulons maintenant mieux qu'un examen ou une étude. Nous voulons des actes et nous voulons des actes dès maintenant. J'espère bien sincèrement que le ministre du Revenu national, qui a tant fait dans ce domaine pour ses collectivités de la Nouvelle-Écosse, n'hésitera plus à transmettre à Radio-Canada, en les accompagnant d'une recommandation, les instances de la population mécontente du Nord du Nouveau-Brunswick. Oui, monsieur l'Orateur, j'espère sincèrement que le 1er janvier 1960, le prochain Jour de l'an, mes commettants auront la possibilité d'entendre avec leurs concitoyens le message du nouvel an de notre premier ministre transmis sur leurs téléviseurs.

M. Pallett: Et pendant bien des années à venir.

M. Robichaud: Il faut qu'ils soient en mesure de l'entendre l'année prochaine parce que si l'on attend trop longtemps ils n'auront pas la possibilité de le faire. Quand bien au-dessus de 85 p. 100 de la population du Canada peut bénéficier d'un bon service de télévision, et quand plus de 75 p. 100 des familles canadiennes ont des téléviseurs, il semble injuste que nous, dans le comté de Gloucester et dans le Nord du Nouveau-Brunswick, ne soyons pas en mesure de participer à ce qui constitue, dit-on, l'expansion la plus rapide au monde d'un service de télévision.

Mon temps de parole ne me permettra pas de parler abondamment, au cours du présent débat, d'un sujet d'importance capitale pour la plupart des collectivités de pêcheurs dans les provinces Maritimes. Je veux parler des graves difficultés qui se présentent dans l'application des règlements sur la pêche au homard dans les provinces Maritimes, et en particulier dans le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard. Je ne m'élève pas contre la décision du ministre et de son ministère de poursuivre, pour reprendre les propres mots du ministre "aussi rigoureusement que la loi l'impose" toute personne prenant ou mettant en conserve illégalement du homard. Le ministre menace de peines sévères les pêcheurs non autorisés et des incidents très regrettables peuvent s'ensuivre si son ministère n'adopte pas sans délai une attitude différente à l'égard de ce problème très sérieux.

Depuis mon premier discours à la Chambre, j'ai, à chaque session, exhorté le ministère à modifier sa ligne de conduite à l'égard de la prise illicite du homard.

J'ai maintes fois répété qu'un garde-pêche peut faire œuvre plus utile à l'occasion d'une conversation amicale avec le pêcheur au bout d'un quai ou bien au magasin du coin qu'il ne le peut en s'obstinant à jouer à cache-cache afin de prendre le pêcheur en flagrant délit de pêche illicite. J'avertis encore une fois le ministre des Pêcheries que ce n'est qu'au moyen de l'éducation qu'on réussira à enrayer cette pratique illicite. Si le ministre voulait détourner simplement 10 p. 100 de ses crédits ministériels affectés à la surveillance seulement pour les employer à l'éducation des pêcheurs, je puis lui donner l'assurance que le problème serait résolu en bien peu de temps. Si le ministre voulait détourner 1 pour 100 de ses crédits affectés à la surveillance pour les destiner à l'instruction des pêcheurs de homards seulement, cela résoudrait le problème. Autrement, si on s'en tient à la méthode brutale, je l'avertis de nouveau qu'il s'attire davantage d'ennuis. On ne saurait permettre l'application de cette méthode cubaine dans notre pays et, à moins qu'une méthode d'éducation, draconienne et efficace, ne soit établie immédiatement, le ministre et le ministère seront tenus responsables des conséquences. Je reviendrai sur cette question une autre fois.

D'après de récents rapports dont nous avons pris connaissance, l'industrie du charbon dans les Maritimes, et plus particulièrement dans la Nouvelle-Écosse, traverse une crise aussi grave que celle qu'elle a connue durant le printemps et l'été de l'année dernière. Encore une fois, nous constatons l'hésitation et l'inconséquence du gouvernement. Vendredi dernier, comme en témoigne la page 12 du hansard, j'ai posé au ministre des Mines et des Relevés techniques la question fort simple que voici:

> Ma question est fondée sur une nouvelle qui a paru dans la *Gazette* de Montréal, aujourd'hui, et d'après laquelle on se proposerait de fermer, le 1er février, cinq houillères... où travaillent 4,000 hommes...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois me souvenir que l'honorable député a déjà lu ce passage aujourd'hui. Ne peut-il tabler sur la mémoire des députés et s'abstenir de répéter toute la citation?

M. Robichaud: Je m'efforcerai de respecter votre opinion, monsieur l'Orateur.

A ce moment-là, le ministre a dit bien nettement n'avoir pas reçu d'avis de la Dosco portant qu'il y aurait une réduction de production ou une diminution de son personnel. Lorsque, télégramme en main, j'ai posé au ministre une seconde question,—savoir si des observations ou des protestations avaient été reçues des sections locales des *United Mine Workers of America,* j'ai eu une réponse toute différente. Les honorables députés se rappelleront que le ministre a dit dans sa réponse, page 12 du hansard, ce qui suit:

> Les représentants sont venus nous rencontrer il y a quelque temps. Ils ont fait des observations, mais je dois ajouter que la question est à l'étude et que nous comptons prendre une décision prochainement à ce sujet.

Quelle contradiction entre les deux réponses du ministre! D'abord, il déclare qu'il n'est pas au courant de la situation. Quelques instants plus tard, il nous dit que des observations sur ce sujet et sur d'autres questions ont été faites au Gouvernement par la compagnie Dosco. Les représentants de la compagnie, a-t-il dit, ont eu une entrevue avec le gouvernement il y a quelque temps. D'abord, il n'est pas au courant de la chose, puis il y a eu des observations et la question est à l'étude. Quelle contradiction! Voici bien une confusion typique des actions du gouvernement aujourd'hui.

Si nous nous reportons au débat sur la houille qui a eu lieu le 1er juillet de l'année dernière, nous constatons que le ministre du Revenu national (M. Nowlan) nous a dit, ainsi qu'il est consigné dans le hansard du 1er juillet 1958, que des commandes avaient été passées pour 4,600,000 tonnes de charbon et qu'à la suite des cinq ou six semaines de fermeture envisagées à ce moment-là la crise de l'industrie charbonnière serait résorbée. Le ministre des Mines et des Relevés techniques a alors déclaré qu'on avait des commandes pour écouler toutes les réserves accumulées et que la compagnie n'attendait que les moyens de transport. Six mois plus tard, voici que la situation est encore la même, au mécontentement extrême des 9,000 ou 10,000 mineurs de charbon des provinces Maritimes.

Il y a quelque chose qui ne va pas dans l'industrie de la houille et je somme le gouvernement de prendre immédiatement des mesures afin de remédier à la situation. Il ne semble pas logique qu'avec des réserves de 1.2 million de tonnes de charbon accumulées au Cap-Breton, les provinces Maritimes aient souffert à ce point cet hiver d'une pénurie de charbon pour les besoins domestiques. Il ne semble pas logique qu'en pareilles circonstances, on ait importé du charbon américain à Moncton et à d'autres centres du Nouveau-Brunswick. Dans ma propre circonscription de Gloucester, il y a eu pénurie de charbon à usage domestique en décembre et au début de janvier. Cela ne paraît pas juste pour les mineurs qui sont mis à pied en Nouvelle-Écosse, ni pour les mineurs des *Minto Coal Fields,* au Nouveau-Brunswick, dont les jours de travail ont été réduits à deux ou trois par semaine depuis quatre ou cinq mois.

Les compagnies de charbon s'efforcent-elles réellement, comme elles le devraient, de vendre leur charbon? Le gouvernement doit intervenir maintenant, avant les mises à pied du 1er février. Le gouvernement a le devoir de s'assurer des faits, de se faire une idée exacte de la situation afin de protéger comme il convient les mineurs et de bien renseigner le Parlement et le pays.

Malheureusement, je n'ai pas le temps, cet après-midi, de discuter le problème aussi à fond que j'aimerais le faire. Le gouvernement a le devoir de remédier à la situation, même s'il lui faut pour cela verser une subvention supplémentaire à l'industrie. Si nos mineurs peuvent trouver du travail, la dépense supplémentaire sera bien des fois compensée par les avantages qu'en retirera l'économie canadienne. Autrement on réduira de nouveau sans merci l'embauche dans les houillères. Il incombe donc au gouvernement d'empêcher une telle réduction, ainsi que les mises à pied prévues. Il a aussi le devoir de trouver les moyens de remédier à la situation. Il a accepté l'exercice du pouvoir, il a maintenant l'obligation d'agir.

Il y a d'autres problèmes que j'aimerais soumettre à l'attention du gouvernement, mais la présente session nous fournira d'autres occasions de le faire. La question du tarif-marchandises est essentielle à l'économie des provinces de l'Atlantique et nous aurons l'occasion d'étudier le problème à fond plus tard. La population des provinces de l'Atlantique sait que les promesses faites par les 32 candidats conservateurs avant les élections ont été négligées dans une large mesure. Que dire des promesses relatives aux dépenses de contrats de défense dans les provinces de l'Atlantique, à l'établissement de sociétés de la Couronne dans les provinces de l'Atlantique, au traitement spécial sur le plan fiscal pour encourager la création d'industries dans les provinces de l'Atlantique? Je demande aux honorables vis-à-vis combien d'argent a été dépensé par le gouvernement fédéral sur les crédits insérés, ces deux dernières années, dans les prévisions budgétaires du ministre du Nord Canadien et des Ressources nationales pour construire la centrale thermique de Saint-Jean? Pas un seul sou jusqu'ici, m'apprend-on.

Voilà des questions que nous comptons soumettre à la Chambre et au pays à la présente session du Parlement et dont le gouvernement sera prié de rendre compte.

M. A. D. McPhillips (Victoria, C.-B.): Monsieur l'Orateur, j'offre d'abord mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). J'aimerais faire remarquer à l'honorable député de Provencher,—et je m'exprime ici à titre de député qui ne représente pas une circonscription rurale ou agricole, —que son discours sur l'agriculture m'a paru beaucoup plus sensé qu'aucun autre discours que j'aie entendu ici sur ce sujet.

Je dirai au deuxième motionnaire, le député de Montmagny-L'Islet, que le charme de son discours très humanitaire m'a rappelé certains épisodes de ma première jeunesse, le grand plaisir que j'avais d'écouter les orateurs politiques de la province de Québec qui venaient dans ma région. C'étaient des libéraux, c'est vrai, mais ils étaient des personnages importants, des personnages d'envergure. Aujourd'hui, il semble que ce parti ne produise que des avortons.

Si on m'y autorise, monsieur l'Orateur, je voudrais également, au début de mes propos, vous dire combien je suis heureux que vous occupiez le fauteuil présidentiel.

Je tiens à parler brièvement aujourd'hui de la Colombie-Britannique, la province du Pacifique, en tant que telle, et ce pour la raison que voici. Au Canada, il existe parfois une certaine confusion causée par les termes généraux "provinces de l'Ouest" ou "l'Ouest". Je crois avoir raison de dire que, suivant l'Histoire et suivant la tradition, lorsqu'il était question, au Canada, de l'Ouest, ou même auparavant du grand Nord-Ouest, on avait à l'esprit la région qui comprend maintenant les provinces des Prairies. La Colombie-Britannique est la province du Pacifique. Je voudrais faire disparaître une fois pour toutes de l'esprit des Canadiens tout ce qui reste du mythe voulant qu'il existe une barrière entre la Colombie-Britannique et le reste du Canada, constituée par les montagnes Rocheuses.

J'ai même entendu des gens me demander quelle sorte de personnes vivaient à l'ouest des montagnes Rocheuses. On m'a demandé: "Les gens de cette région ressemblent-ils plutôt aux Américains?" Cette façon de penser a été créée par l'ancien mythe qui disait que les montagnes constituent une barrière.

Tous les Canadiens, y compris ceux de la Colombie-Britannique, sont fiers de ce qui est devenu, pour ainsi dire, notre devise nationale, savoir que le Canada est une nation s'étendant d'un océan à l'autre. Nous aimons les mots du poète qui sont gravés dans la pierre au-dessus de la porte de l'entrée principale de l'édifice du Parlement où se trouve cette Chambre. Je veux parler de ces mots du poète:

...The wholesome sea is at her gates, her gates both east and west.

Je désire parler un peu de ce rivage occidental du Canada. En ce jour de 1867, lorsque l'Amérique du Nord britannique est devenue le Dominion du Canada, ces paroles du poète n'étaient pas appropriées parce que les

montagnes Rocheuses constituaient une barrière. A l'ouest des montagnes s'étendait la colonie de la Couronne, la Colombie-Britannique, qui réunissait depuis 1866 la colonie de la terre ferme à l'île de Vancouver. A la suite de la Confédération, en 1867, l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, colonie de la Couronne, abordait un important débat.

On m'a appris à l'école qu'il s'agissait alors de savoir si ce territoire resterait une colonie de la Couronne où s'il se joindrait au Canada. Plus tard, devenu étudiant en droit, j'ai pu lire le compte rendu *in extenso* de ces débats. A mon étonnement et à mon horreur même, j'ai appris que ces vénérables messieurs, non seulement avaient envisagé l'union avec le Canada, mais qu'ils s'étaient aussi demandé si la Colombie-Britannique ne devrait pas, de préférence, s'annexer aux États-Unis. Dieu merci, la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération en 1871. Les montagnes Rocheuses ont cessé de présenter une sorte de barrière et la province devint le point de jonction par excellence de la nation.

Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les conditions de l'union, mais une de ces conditions prévoyait l'aménagement d'un chemin de fer transcontinental qui a été construit sous sir John A. Macdonald, homme de vision s'il en fut. Le Canada devint alors une nation s'étendant d'un océan à l'autre et dotée d'un chemin de fer national.

J'aimerais lire des extraits d'un récent article de M. Gus Sivertz paru dans le bon vieux *Times* libéral de Victoria en novembre 1958. Voici ce qu'il disait, à propos d'une déclaration faite par un éminent visiteur de passage dans la région:

> Sans l'importante décision qu'a prise la Colombie-Britannique de rester britannique et de s'unir aux Canadiens presque inconnus demeurant loin à l'est ...la nation canadienne d'aujourd'hui aurait été impossible, voire impensable!

La province a pris de l'expansion et, grâce aux programmes de sir John A. Macdonald qui s'appliquaient à l'échelon national, elle a prospéré à cette époque de pionniers. Il avait une haute idée de la côte ouest et de son importance. De fait, à un moment donné il a été candidat dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. J'ai à la main une déclaration du *Daily Colonist* de Victoria, numéro du 22 octobre 1878. Ce journal est le plus ancien quotidien de la côte du Pacifique qui ait été publié sans interruption, et il a célébré son centième anniversaire le 11 décembre. A cette date, il avait paru tous les jours pendant cent ans, ce qui est probablement un record qui n'est pas limité à la côte du Pacifique. L'article dont je parle est intitulé "La ville élit John A." et, comme je l'ai dit, il est daté du 22 octobre 1878. En voici le contenu:

> L'élection des représentants, à la Chambre des communes, du district de Victoria a eu lieu hier et s'est terminée par la victoire de sir John A. Macdonald, et aussi par l'élection de M. Amor de Cosmos.
>
> Peu de temps après que les résultats des élections eurent été annoncés, un certaine nombre de personnes se sont réunies à l'angle des rues Government et de Yates, où un fagot de bois a été déposé et brûlé.

Bien sûr, le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir au Canada en 1896.

M. Winch: Si nous parlions de 1958?

M. McPhillips: Je parlerai plus tard de 1958. Pour l'instant je parle de 1896, quand le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir et que la province du Pacifique n'eut droit qu'à un rôle fort réduit dans les affaires de la nation parce que ce parti ne s'intéressait pas beaucoup à la Colombie-Britannique, ses débuts, son entrée dans la Confédération et tout le reste. Cependant, nous avons eu de la veine, en ce sens que nous disposions d'un gouvernement provincial puissant, dirigé par un monsieur qui devait plus tard devenir sir Richard McBride, et ce gouvernement conservateur a accédé au pouvoir en 1903 pour y demeurer jusqu'en 1916. Sir Richard McBride a probablement été le plus grand premier ministre que la Colombie-Britannique ait jamais connu, de sorte que la province a progressé intérieurement.

En 1911, le gouvernement conservateur de sir Robert Borden étant arrivé au pouvoir, la Colombie-Britannique marqua de nouveaux progrès. Entre autres choses, de grandes améliorations furent apportées aux ports de Vancouver et de Victoria, dont je parlerai plus tard, surtout du port de Victoria. Après une étude minutieuse, le gouvernement Borden décida d'agrandir le port extérieur de Victoria de manière à en tripler à peu près les dimensions. Il aménagea deux quais magnifiques à Ogden-Point, et une grosse somme d'argent fut affectée à cette fin. Ce gouvernement-là a également construit un brise-lames pour protéger les quais du côté où déferlent les pires tempêtes. Un autre brise-lames fut promis, mais, malheureusement, ce fut la première guerre mondiale et, comme nous le savons, cette guerre entraîna une période de crise économique, de sorte que rien d'autre ne put s'exécuter au cours de ces années-là.

Dans le port de Vancouver, le gouvernement Borden avait construit la grande jetée Ballantyne, reconnue à l'époque comme la plus perfectionnée au monde. Elle a servi de base aux silos à grain de Vancouver, ce qui a permis pour la première fois à la récolte de céréales des Prairies d'être transportée à l'Ouest et d'y être emmagasinée.

Un peu plus tard, après la première guerre mondiale, à Victoria nous avions la chance d'avoir pour représentant fédéral M. Simon Fraser Tolmie, qui devint ensuite premier ministre de la province. Vers la fin, il a été ministre de l'Agriculture de l'administration Borden, et aussi dans le gouvernement Meighen. M. Tolmie décida que les promesses du gouvernement Borden de nouvelles installations portuaires à Victoria seraient tenues. Il avait aussi une autre idée: il avait décidé que la côte ouest du Canada aurait le plus plus grand bassin de radoub au monde. Le gouvernement ne pouvant se permettre les deux, il dut choisir. Il choisit fort intelligemment le bassin de radoub, qui fut construit en tant que projet des conservateurs. C'était le plus grand bassin de radoub au monde à cette époque-là et c'est encore aujourd'hui un des plus grands. Il a donné beaucoup de prestige au Canada en tant que nation maritime, il a attiré du travail représentant des millions de dollars dans la région de la côte ouest, et grâce à lui des millions de dollars de salaires ont été versés aux ouvriers canadiens.

Incidemment, beaucoup se rappellent bien qu'au cours de la dernière guerre, après la chute de Singapour, c'était alors le seul autre bassin de radoub sur l'océan Pacifique, qui était en mesure d'aménager le grand paquebot *Queen Elizabeth,* le plus considérable du monde. Ce grand paquebot a dû se rendre jusque dans le nord du Pacifique pour atteindre notre bassin de radoub, sur le littoral ouest. Heureusement que nous en avions un. Ce bassin a pu aménager le *Queen Elizabeth,* bien que le surintendant m'ait dit que, lorsque le paquebot se trouvait là, il ne restait que six pouces de jeu d'un côté et de l'autre, et dix pieds de jeu en avant et en arrière. Les charpentiers de navires et artisans canadiens se mirent à l'œuvre et transformèrent ce grand paquebot de luxe en navire de transport de troupes et de munitions. Lors de son premier voyage à ce titre le *Queen Elizabeth* a transporté effectivement 10,000 hommes dans le Pacifique sud, en vue de la guerre contre le Japon.

Puis, le gouvernement de M. William Lyon Mackenzie King étant arrivé au pouvoir, la province du Pacifique se vit porter un autre coup. M. King et ses partisans libéraux n'ont pas tenu du tout à poursuivre le projet entrepris par le gouvernement Borden. Le port extérieur de Victoria demeura tel quel, sans bénéficier d'un second brise-lames, celui de Macaulay-Point. Je dirai au gouvernement actuel que le moment est venu de remplir cette promesse, de sorte que le port extérieur de Victoria puisse bénéficier de la protection du brise-lames de Macaulay-Point. Le port sera alors parfaitement à l'épreuve du danger pour ce qui est de l'accostage des gros navires, et cela encouragera plus de navires à y venir parce que, croyez-moi, monsieur l'Orateur, certains pilotes sont très nerveux lorsqu'ils sont au timon d'un gros navire. Ils doivent manœuvrer si lentement qu'ils ne peuvent presque plus gouverner. Qu'arrive du sud-ouest une poussée de vagues, la manœuvre devient délicate.

J'aimerais dire quelques mots à propos des quais eux-mêmes. Qu'a fait le gouvernement Mackenzie King à ce propos? Il les a soustraits du ministère des Travaux publics en 1923 pour les confier au National-Canadien. Depuis lors, le National-Canadien les a laissés se détériorer, de sorte que les hangars, de même que les magnifiques quais océaniques, sont tout délabrés, grâce à la mauvaise administration du National-Canadien.

Tandis que j'y suis, monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques mots qui, s'ils ne sont pas tout à fait en rapport avec ce qui précède, ont trait plus particulièrement à l'administration de cette grande compagnie. Que fait-on de cet immense hôtel *Reine Élisabeth* à Montréal, qui a coûté à la population du pays au delà de 27 millions de dollars, non pas à la ville de Montréal ni à la province de Québec, mais à la population canadienne tout entière? Qu'est-ce que nous constatons? A mon avis, le public canadien sera assez généreux et montrera assez de bonne volonté pour défrayer cet hôtel, lui permettant ainsi de bénéficier des mêmes avantages que la série d'hôtels appartenant aux compagnies de chemins de fer d'un bout à l'autre de notre pays, comme le Château-Frontenac à Québec, le Château-Laurier à Ottawa, le Château-Macdonald à Edmonton et, naturellement, ce joyau, le Château Lac Louise, dans les montagnes Rocheuses. Je suis sûr que notre population aurait été heureuse de voir ce bel hôtel porter le nom d'un grand Canadien des premiers jours de notre histoire. Cet hôtel aurait dû être appelé le Château-Maisonneuve. Mais, monsieur l'Orateur, le nom qui lui a été donné n'a pas été choisi, mais dicté. Qu'a-t-on constaté quand on a découvert le pot aux roses? Un pot aux roses considérable, en effet. Nous avons constaté que ce joyau d'hôtel qui avait coûté 27 millions de dollars, qu'avait construit la population du Canada, avait été donné par la direction du National-Canadien à l'empire hôtelier de Conrad Hilton pour en faire partie intégrante. Ce n'est là qu'un autre exemple de la façon dont fonctionnent les chemins de fer Nationaux. J'aurai encore un mot à dire à ce sujet quand j'en serai là.

J'apprends, d'ailleurs, que Conrad Hilton est à la recherche d'un endroit propice à la

construction d'un hôtel à Vancouver. Je suppose qu'il voudrait trouver un groupe de gens dont Barnum a dit qu'il y en a un de né toutes les minutes. Cependant, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que, sous notre régime actuel, nous devions craindre que le National-Canadien puisse répéter l'opération Conrad Hilton.

D'ailleurs, ce n'est pas ce que je voulais dire en prenant la parole. Je me proposais de traiter un autre aspect des installations du port de Victoria. Je pense maintenant au port intérieur. Il y eut un temps où notre havre, à Victoria, possédait un bassin remarquable appartenant à l'État et construit en premier lieu par le *Grand Trunk Pacific Railway*, puis repris évidemment, par la compagnie des chemins de fer Nationaux. Les quais étaient situés au cœur de la ville parce que c'est là que se trouve notre port. Les quais du Pacifique-Canadien se trouvaient d'un côté, et ceux du National-Canadien de l'autre. La compagnie des chemins de fer Nationaux n'exploitait pas autant de bateaux. Il en est résulté que des transbordeurs et d'autres navires venant de Seattle ou de Port-Angelus pouvaient amarrer au quai du National-Canadien. Le Pacifique-Canadien n'en voulait pas près des leurs. Ils pouvaient aborder près du chemin de fer National moyennant un droit de bassin nominal et approprié.

Or, que s'est-il passé? En 1947, il s'est produit un changement. Une compagnie faisant le commerce de sable, de gravier et de ciment a installé ses malaxeurs et son outillage sur l'emplacement de ce quai, et les gens d'affaires de Victoria ont cru que les chemins de fer Nationaux lui avaient loué ses emplacements. Or, ce n'était pas le cas. On a en effet appris que le National-Canadien avait vendu cette propriété du peuple canadien, qui se trouvait dans le havre intérieur du port de Victoria. Maintenant, il n'est évidemment plus à la disposition d'autres navires, état de choses fort embarrassant du point de vue du réseau de transport dans cette région. Puisque, durant toutes ces années, nous avions un quai qui était propriété de l'État, nous devrions encore l'avoir. Je demande au gouvernement actuel de remplacer ce quai et de faire aménager de nouveau toutes les installations permettant aux bateaux d'aborder et d'acquitter des frais de bassin raisonnables.

Mais cela n'est qu'une partie de mon histoire. Voici ce que je veux réellement signaler, monsieur l'Orateur. Nous n'avons jamais pu savoir combien ces actions ont rapporté au National-Canadien, car ce gros cumulard de fonctions, là-bas à Montréal, refuse d'en souffler mot à qui que ce soit. Il a vendu un bien qui appartenait au peuple canadien, mais il refuse de dire combien il a obtenu en échange. A ma première session ici, j'ai inscrit une question à l'ordre du jour, et j'ai obtenu une réponse. On m'a dit que la vente avait eu lieu en 1947, et que les acheteurs étaient la société *Evans, Coleman & Johnson Brothers*. Mais on n'a pas répondu à la question qui m'intéressait vraiment. On m'a dit que c'était contraire à la ligne de conduite de cette société de donner ce genre de renseignement.

M. Winch: Demandez au ministre. Il est de votre propre parti.

M. McPhillips: Je sais à qui m'adresser. Je vais m'adresser à ce type que j'ai décrit tout à l'heure, quand il paraîtra devant le comité, et soyez sans crainte, je le ferai bien parler.

Le plus étonnant, c'est qu'en 1947, la ville de Victoria était représentée, au sein du gouvernement libéral, par un ministre, et pas un des moindres. Il jouissait à tel point de la faveur des dieux qu'on l'a ensuite nommé ambassadeur au Japon. Apparemment, il n'a pas pu obtenir ce renseignement, ou bien ne l'a pas voulu. De toute façon, des groupements comme la Chambre de commerce de Victoria, et ainsi de suite, ignorent encore aujourd'hui combien on a vendu ces quais. Mais nous finirons bien par le savoir. Entre-temps, j'exhorte le gouvernement à les remplacer, car on n'aurait jamais dû les vendre, et le port de Victoria en subit les conséquences aujourd'hui.

Certains diront que, somme toute, Victoria n'est pas un des grands ports du Canada. Permettez-moi de vous citer certains chiffres à ce propos. Le port de Victoria n'a pas, évidemment, l'importance du port de Vancouver ou celui de Montréal, mais j'ai devant moi une coupure du *Colonist* de Victoria, livraison du 31 décembre 1958, où est reproduite une déclaration du maître de port de Victoria. Incidemment, monsieur l'Orateur, on trouve dans cet article une bonne réponse, sinon l'une des nombreuses bonnes réponses, à ceux qui, hier, peignaient tout en noir l'économie du Canada. En voici le titre: "Une année formidable: 301 océaniques accostent ici en 1958". Je cite l'article:

> L'année qui s'achève est l'une des meilleures que le bassin extérieur de Victoria ait connues pour ce qui est de la navigation océanique, et l'on ne voit rien qui puisse empêcher l'année 1959 d'être encore meilleure.
>
> L'officier de port, le capitaine Ronald Newell, a déclaré hier qu'à minuit ce soir 301 océaniques auront utilisé les quais extérieurs pour débarquer ou prendre des marchandises.

Les navires qui visitent le port de Victoria sont tous gros. Comme leur tonnage est d'environ 10,000 tonneaux ou plus, on voit, par calcul rapide, que nous avons reçu la visite de navires totalisant environ trois millions de tonneaux, soit environ la moitié du total

de Vancouver. Les grands ports de la côte du Pacifique sont Vancouver, Seattle et San-Francisco. Vancouver a fait rapport d'environ 6 millions de tonneaux, Seattle d'environ 11 millions et San-Francisco d'environ 42 millions; c'est énorme.

L'article poursuit:

> Les navires visiteurs apportent une grande variété de biens destinés à l'utilisation ou à la consommation à Victoria.
>
> Ces biens comprennent des voitures venant directement d'Angleterre, des liqueurs et des vins venant du même endroit et des antipodes, des oranges japonaises, quantité de fournitures maritimes, de nombreuses denrées alimentaires de Grande-Bretagne et des États-Unis, de la viande et de la laine d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et de l'acier pour les chantiers maritimes.
>
> Les océaniques quittent Victoria fortement chargés de bois et de céréales. On n'a pu nous donner hier les chiffres précis des expéditions de ces produits, mais les exportations de céréales accusaient une sensible augmentation au regard de 1957, tandis que celles de bois l'emportaient de près de 25 p. 100 sur le total de l'année précédente.
>
> Toute cette activité s'est déroulée malgré une grève des débardeurs qui a duré cinq semaines et qui a paralysé les quais durant tout ce temps.

Là encore, nous constatons une contradiction du triste tableau brossé ici hier par le chef de l'opposition (M. Pearson). Incidemment, il a prétendu qu'il y a de la vaisselle sale dans l'évier du gouvernement. Eh bien, moi je lui dis qu'il n'y en a pas. Mais, quand le présent gouvernement a assumé ses fonctions, il en a trouvé, de la vaisselle sale, dans l'évier; et de plus, il n'y avait pas de savon.

M. Denis: Vous ne l'avez pas lavée. S'il y avait de la vaisselle sale à l'époque, elle est restée sale.

M. McPhillips: Je veux maintenant passer à un tout autre sujet, et formuler une autre recommandation au gouvernement. Étant donné la beauté de l'extrémité sud de l'île de Vancouver, et étant donné aussi le climat salubre qui nous épargne d'acheter beaucoup de combustible pour nous tenir au chaud en hiver, cette région est un refuge idéal pour les retraités. Je compte dans ma circonscription bien des gens qui vivent de pensions. Je veux parler maintenant du versement des pensions de vieillesse à l'extérieur du Canada. La pension étant depuis quelques années contributoire, je ne vois pas pourquoi le Canada ne la verserait pas maintenant en dehors du pays, si le pensionné le désire.

Nous avons sur ce point les meilleurs précédents. C'est ce que font la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est une question purement humanitaire. Les pensionnés dans ce cas seraient bien peu nombreux et la somme qui sortirait du pays serait une bagatelle au regard du total versé. J'ai été si souvent témoin des misères qu'engendre cette règle. Un couple de vieilles gens qui ont passé leur vie au pays, où ils ont vécu en citoyens modèles et ont payé leurs impôts peuvent constater un jour que leur famille est dispersée, que les seuls parents qui leur restent au monde sont un frère ou une sœur en Écosse, en Angleterre ou en France où ces pensionnés ne peuvent aller résider. Je pense que cette exigence est absolument injudicieuse et j'invite le gouvernement à modifier la loi en conséquence.

J'aurais tort de parler des problèmes de la région du Pacifique sans dire un mot des agissements de notre premier ministre, César aux petits pieds, qui parcourt la Colombie-Britannique comme un coq de basse-cour en parlant de la dépense de millions et de millions de dollars. Il y a là-bas en ce moment une situation très grave. Il s'agit du cadeau que l'on veut faire aux intérêts Wenner-Gren à l'égard de l'énergie hydraulique sur la rivière de la Paix. Ce monsieur a pu en berner certains, mais je n'ai pas été dupe de toutes ces balivernes à propos des concessions minières, et de ceci et de cela. Non, ce que voulaient ces gens, c'étaient les ressources hydrauliques de la rivière de la Paix. Cet industriel prétend maintenant que nous n'avons rien cédé. Moi, je n'ai pas donné une cuillerée d'eau; pas encore. Voici ce qu'il a fait. Il s'est réservé ces eaux et ces terrains, et n'a permis à cette équipe que d'y pénétrer et d'y faire des relevés.

Vous savez ce qui arrivera lorsque ces relevés seront terminés et qu'on voudra s'en servir. Personne d'autre ne pourra obtenir ces ressources parce que cet organisme se les a réservées. Il n'y a qu'un seul moyen d'empêcher cette acquisition à vil prix, cette épouvantable filouterie qui se passe en Colombie-Britannique, et c'est au Parlement du Canada d'agir. La rivière de la Paix traverse la frontière provinciale et coule vers l'Alberta. Cela nous donne une dernière chance de l'arrêter; sous l'empire des lois actuelles, nous avons notre mot à dire là-dessus. J'ai pleine confiance que mon gouvernement prendra les mesures nécessaires à cette fin.

J'ai demandé certaines choses pour la Colombie-Britannique. Je suis venu ici d'abord à titre de Canadien, en deuxième lieu, à titre de représentant de la Colombie-Britannique et, en troisième lieu, à titre de citoyen de Victoria. Les choses que je réclame cependant intéressent tout le Canada. Le port le plus à l'ouest du Canada devrait être convenable à tous égards. Le littoral de l'Ouest canadien est tout aussi important que celui de l'Est. J'invite le gouvernement à envisager un peu plus sérieusement l'Arctique occidental. On fait beaucoup au sujet de l'Arctique oriental. Cependant, l'Arctique

occidental se trouve bien plus près de l'URSS que l'Arctique atlantique. Je trouve déplorable que des Canadiens se permettent de dire: "Quand la Russie nous attaquera"; "Si nous avons une guerre avec la Russie" ou encore, "Si la Russie nous attaque". J'ai horreur de tels propos. C'est fomenter la guerre. C'est mal. Soyons cependant réalistes. Dans le détroit de Béring il y a des endroits où l'on pourrait presque venir de Russie en bateau à rames, tant la distance est courte. Je recommande au gouvernement de s'occuper davantage de l'Arctique occidental à tous les points de vue.

J'ai presque épuisé mon temps de parole. Je trouve très consolant d'être ici et d'appuyer le gouvernement. J'appuie depuis longtemps le très honorable député qui occupe à la Chambre la banquette réservée au premier ministre. J'examinais le sourire qui illuminait ce matin la figure de l'honorable député de Rosedale (M. Walker) et me rappelais l'époque,—c'était en 1942,—où lui et moi nous appartenions à la même équipe, équipe très peu nombreuse il est vrai, disons une poignée d'hommes, qui appuyait l'honorable député à Winnipeg, la première fois qu'il a brigué la direction du parti, soit en 1942. Il n'a pas gagné, mais nous avons rappliqué. Nous sommes revenus à Ottawa en 1948, ayant alors à notre tête un général dans la personne du ministre de la Défense nationale (M. Pearkes).

Encore une fois, nous avons perdu. Lors de ces escarmouches, notre groupe se faisait un peu ridiculiser par les cerveaux dirigeants du parti; nous avions à subir leurs quolibets et leurs sarcasmes. Ce n'est guère plaisant. Je n'aime pas qu'on rie de moi. Y a-t-il des gens qui soient insensibles à celà? Je l'ignore. Il y a cependant, d'après un vieux dicton: "Rira bien qui rira le dernier". Lorsque notre objectif a été atteint, quelques années plus tard, je dois dire que je n'avais pas envie de rire. Je me sentais plutôt rassuré. J'avais l'impression que nous avions accompli quelque chose dont le Canada avait besoin.

Nous sommes ici, je le répète, à titre de Canadiens d'abord. Si je n'obtiens pas du ministre des Travaux publics ce que je demande pour notre port, j'aurai au moins l'impression d'avoir contribué modestement mais avec ténacité, pendant les années dont j'ai parlé, à placer au pupitre du premier ministre à la Chambre le plus grand Canadien de tous les temps.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté l'exposé du député de Victoria (C.-B.) (M. McPhillips), je déclare tout d'abord qu'il y a longtemps, 21 ans je crois, j'ai jugé aussi que l'honorable député de Prince-Albert avait de grands talents de chef et qu'un jour il devrait aller loin. Je dois dire qu'il y a environ 21 ans aussi j'ai changé d'avis sur l'aptitude de cet homme à occuper le poste de premier ministre du Canada. J'espère que le jour viendra où la population de Victoria aura un représentant qui en viendra à la conclusion que j'ai dégagée dès 1938.

Je suis sûr que les gens de Victoria qui étaient sans travail le 31 décembre,—il y en avait 4,981, d'après les chiffres du ministre du Travail (M. Starr),—n'ont pas grand chose à faire. Ils auront donc beaucoup de plaisir, sans doute, à lire l'exposé que leur représentant vient de faire en leur nom à la Chambre des communes. Il a passé en revue pour eux quelques événements historiques de la Colombie-Britannique. Il a vertement blâmé les agissements du gouvernement Mackenzie King. Il s'est plaint de la gestion du National-Canadien au nouvel hôtel de Montréal. Il s'est plaint du taux des droits que les navires doivent acquitter pour aller à Victoria. J'en suis sûr, ils seront un peu plus brillants que moi et pourront voir comment cela aidera à leur procurer de l'emploi pour payer leur épicier à la fin du mois en cours.

Comme des millions d'autres Canadiens, maintenant que nous sommes revenus à ce qu'on peut appeler une session normale du Parlement, j'avais compté que le gouvernement du Canada s'efforce sincèrement de répondre aux besoins du pays. Je dois me dire bien déçu de ne trouver dans le discours du trône aucune mesure progressiste, hardie, inspirée par des vues pénétrantes. Je n'en puis déceler aucune. Les besoins des Canadiens sont grands. Une marge d'incertitude se rencontre dans toutes les conditions de vie. Le millionnaire est presque aussi inquiet que le chômeur. La plupart des Canadiens s'attendaient qu'à la présente session on fasse en sorte d'assurer un peu de stabilité à l'économie canadienne.

Souvent les membres de l'opposition sont mal compris et par les ministériels et par les électeurs en général. Nous avons à la Chambre des communes une responsabilité que les ministériels n'ont peut-être pas. Notre groupement compte huit membres, au regard des 208 ministériels. On trouve au Parlement beaucoup de députés dont la responsabilité, sans aucun doute, consiste à dire aux Canadiens quelles merveilles le gouvernement leur réserve. Notre rôle, à nous, est de renseigner les Canadiens sur les faiblesses et les lacunes du gouvernement canadien. Une chose que nous entendons faire, non seulement cette année, mais dans les années à venir, c'est de continuer à rappeler au gouvernement les promesses qu'il a faites pour se gagner la confiance des électeurs. Les membres de cette Chambre conviendront sans

doute que c'est là une des fonctions de l'opposition.

Je ne suis pas de ceux qui se refuseraient à admettre que le présent gouvernement, aussi bien que les anciens gouvernements, ait accompli bien des choses excellentes. Ce gouvernement est le mien autant que celui de tout autre Canadien, et je lui reconnais ce titre. Toutefois, monsieur l'Orateur, je ne suis pas disposé à perdre mon discours en tentant de devenir bilingue ni à m'envelopper dans le vieux drapeau, ou dans quelque modèle de nouveau drapeau, ni à laisser distraire mon esprit des besoins d'aujourd'hui par quelque mirage ou vision du Nord. A mon avis, d'urgents problèmes assaillent les Canadiens. Ces problèmes doivent être abordés à une session normale du Parlement où les considérations d'ordre politique doivent passer à l'arrière-plan. Ces problèmes urgents d'envergure nationale ne sont pas réglés par les dispositions du discours du trône dont nous sommes saisis.

J'aimerais dépasser un moment nos problèmes nationaux, car hier le premier ministre (M. Diefenbaker) l'a fait. Hier mon chef à la Chambre a énuméré les urgents problèmes d'envergure nationale. Toutefois, je tiens à dire que le monde occidental se trouve devant une décision à prendre. Sauf si nous sommes disposés à organiser notre économie et à la mettre en harmonie avec l'économie de tous les autres pays de l'Occident, soi-disant le monde libre, nous ne pouvons espérer survivre dans la bataille dont le premier ministre a parlé hier. Le programme bien conçu, bien élaboré et bien agencé d'un pays à l'autre du monde communiste va gagner la guerre froide à moins que l'Occident ne s'éveille pour reconnaître que nous ne pouvons plus rester dans l'anarchie économique que beaucoup d'entre nous choisissent d'appeler la libre entreprise. Nous devons serrer nos ceintures et assujétir notre armure. Nous devons convaincre le monde que les gens vivant sous un régime libre et démocratique peuvent faire plus que les gens vivant sous un régime totalitaire. Nous rendons un hommage ridiculement superficiel à la libre entreprise, qui a cessé d'exister il y a longtemps, qui n'est plus qu'un ronflant symbole de l'anarchie économique qui va conduire notre nation au chaos et qui amènera l'Occident à perdre la bataille contre le régime totalitaire mieux organisé et plus impitoyable qui existe dans le monde actuel.

La majeure partie du monde occidental discerne la nécessité de passer aux actes. Voyez ce que font les pays de l'Europe occidentale pour former un marché commun. Mais nous du Canada et nos amis au sud de la frontière, —je regrette d'avoir à dire que nous avons récemment essayé d'entraîner le Royaume-Uni avec nous,—pensions que nous pouvons nous permettre le luxe de laisser tout groupe, à l'intérieur de nos frontières, poursuivre son activité insouciante et égoïste, sans songer à l'effet qui se produira ainsi sur notre mode de vie et notre société. J'aimerais maintenant donner lecture d'une brève mise en garde qui a été reproduite par le *Telegram* de Toronto le 23 août dernier et que le cardinal McGuigan de Toronto a formulée en disant:

> L'une des formes les plus répandues de cette théorie politique non chrétienne est peut-être celle du nationalisme économique qui a souvent pour résultat une vague de propagande créant l'étroitesse de vues, une sensibilité nationale exacerbée, un esprit d'antogonisme envers les pays voisins, un tarif douanier excessif,...

J'espère que le ministre du Commerce (M. Churchill) écoute. Je poursuis:

> ...des embargos et des restrictions aux échanges qui appuient de façon tangible le barrage de publicité pour l'achat de produits indigènes.

J'espère que la Chambre de commerce canadienne écoute. Je continue:

> A mesure que cette tendance se manifeste de développer le nationalisme et de restreindre le commerce entre les pays, nous en remarquons les conséquences inévitables qui sont l'agression ou la défense à des fins économiques, et la pauvreté et le chômage grandissants.

J'espère que les responsables du gouvernement du Canada méditeront bien attentivement l'avertissement donné par le cardinal dans cet article. Avant mon départ de chez moi, nous avons tenu ce que nous appelons une conférence consultative des législateurs. On a tenu d'autres conférences et, d'après les centaines de demandes qu'on ma faites ces derniers temps, je trouve que nos problèmes ressemblent sensiblement à ceux que nous connaissions à mon arrivée à la Chambre des communes il y a cinq ans, avec cette seule différence que certains de ces problèmes sont plus aigus aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors. On n'a pas résolu ces problèmes. Une des raisons préférées des anciens gouvernements et du gouvernement actuel pour ne pas résoudre ces problèmes, c'est que nous devons dépenser une si grande partie du revenu national pour assurer notre défense contre toute agression communiste possible.

J'ai ici une photographie qui a été publiée dans le *Sun* de Vancouver, le mercredi 17 décembre dernier. On y voit un homme qui dort sur un terrain de stationnement. Comme matelas, il se sert de journaux et comme couvertures, il se sert d'autres journaux. Je crois qu'il est temps pour nous d'examiner de nouveau nos prétendues dépenses de défense qui se chiffrent par 1,700 millions de dollars par année, car si nous ne nous préoccupons pas des besoins de ce chômeur, si nous ne subvenons pas aux besoins d'un

grand nombre d'autres personnes qui sont dans le même cas au Canada, nous favoriserons plus sûrement l'implantation du communisme que toute idée qui pourrait germer dans les cerveaux des dirigeants du Kremlin.

J'en reviens aux promesses électorales du gouvernement. Il en a tenu quelques-unes et il pourrait peut-être en tenir d'autres. On peut s'attendre, nous a-t-on dit, à quelque programme d'assurance-récolte, et à un programme de voies d'accès aux ressources naturelles. On nous fait espérer des mesures pour remédier aux inégalités découlant des taux de transport et des dispositions législatives ouvrant de plus larges crédits agricoles. J'ai vu dans les journaux que la ville de Prince-Albert peut compter que le gouvernement va partager le coût d'un nouveau pont. J'aimerais donner un avertissement au gouvernement. Je suis très heureux d'apprendre que le gouvernement est disposé à partager le coût d'un pont à Prince-Albert, mais cela pose une question. S'agit-il d'un cours d'eau navigable ou bien d'un pont qui relie deux provinces? Si la ville de Prince-Albert a droit à un pont, alors bien des gens d'autres régions du Canada auront également le droit de demander au gouvernement de partager le coût d'un pont qui pourrait se révéler nécessaire dans leur région.

J'ai sous les yeux un livre contenant les promesses électorales du premier ministre, et celles d'autres ministres et tenants du parti conservateur. Je m'en tiendrai aux promesses électorales de la campagne de 1958, même si je possède un autre volume, bien plus gros, où sont inscrites les promesses de 1957. De toute façon, le livre de 1958 dit, entre autres choses, que toutes les promesses faites en 1957 tiennent encore, et qu'elles seront remplies. Je ne me suis pas donné la peine de parcourir les pages du hansard pour me reporter à toutes les autres promesses qui ont été faites ici même depuis cinq ou six ans. Cependant, j'estime que la population du pays a le droit de s'attendre de la part du gouvernement à autre chose qu'une attitude machiavélique à l'égard de ses promesses électorales, et à certains gestes prouvant qu'il a réellement l'intention de respecter ses engagements électoraux. Je suis sûr que si le député de Greenwood (M. Macdonnell) ou le député de York-Est (M. McGregor) ou le député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) avaient mené le parti conservateur, 10 p. 100 de ces promesses auraient plus que suffi à répondre aux exigences de leurs sens des responsabilités. Mais il y en a eu une si grande diversité qu'il n'est pas étonnant qu'au cours de la campagne de 1958 j'aie pu découvrir plus de cinquante promesses électorales qu'on n'a pas jusqu'ici essayé de tenir.

Premièrement, on a assuré à l'agriculture que les prix minimums seraient établis en proportion équitable du coût de production. Les producteurs de bois à pâte ont reçu l'assurance d'un prix minimum pour ce produit; les producteurs de pommes de terre ont été assurés d'un prix minimum et les cultivateurs en général ont reçu l'assurance qu'aucun d'eux ne souffrirait du dumping des produits agricoles exercé par les États-Unis. Ceux qui trouvent trop grand l'écart entre le prix touché par le cultivateur et le prix que paye le consommateur ont été assurés,—et je cite les mots du journal,—que cette source de bénéfice serait diminuée afin que les cultivateurs touchent davantage. On a assuré aux cultivateurs de l'Ouest que les versements d'appoint seraient étudiés, à moins que nos journaux soient dans l'erreur. Le *Star* de Montréal, numéro du 17 mars, a rendu compte d'une réunion tenue à Moose-Jaw (Saskatchewan) le 15 du même mois. Or il attribue la citation au premier ministre. Le premier ministre niant avoir jamais donné parelle assurance, nous devons prendre sa parole, et je le fais. Beaucoup de cultivateurs n'en ont pas moins eu l'impression que la question des versements d'appoint allait être sérieusement étudiée.

J'aimerais maintenant en venir aux promesses de déviation du commerce et autres promesses électorales qui n'ont pas été tenues et qui ne paraissent guère devoir être tenues. On a promis un programme de recherche concernant l'Arctique et de l'aménagement de routes maritimes polaires. On nous a promis d'accorder plus d'autonomie aux Territoires du Nord-Ouest. Il fallait, a-t-on dit, hâter la mise en valeur des ressources de l'Arctique, puisque le Canada aurait en 1988 une population de 40 à 50 millions. A la façon dont le ministre a fermé la porte à l'immigration ces jours-ci, je ne pense pas que le Canada ait près de 40 ou de 50 millions d'âmes en 1988.

On nous a assuré que des voies d'accès aux régions septentrionales seraient aménagées et que, à ces fins, le gouvernement verserait 15 millions aux provinces. Un chemin de fer devait être aménagé dans le Nord, un programme routier pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest devait coûter 100 millions. De plus, un programme à participation financière fédérale-provinciale de routes d'accès coûterait, au dire du ministre, 75 millions,—en fait le ministre s'est à ce point laissé emporter par son sujet qu'il a dit que cette somme pourrait même atteindre 150 millions.

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) a prédit que le programme de construction de routes dans le Nord canadien donnerait du

travail à des centaines de milliers de Canadiens.

Les retraités des chemins de fer Nationaux ont été assurés que leurs demandes d'augmentations de leurs pensions seraient étudiées à fond. On nous a assurés que l'une des premières actions au cours de la session de la 24e législature serait d'abolir la règle de clôture des débats aux Communes. En Colombie-Britannique nous avons été assurés que la province bénéficierait d'un programme commun d'investissement ou d'autres projets d'assistance financière solides pour permettre la mise en valeur énergétique du fleuve Columbia. Personne n'en a entendu parler. Naturellement nous ne pouvions rien espérer de certain en mars car rien ne pouvait être décidé avant octobre, nous a-t-on dit. Eh bien, octobre est arrivé et passé et nous n'avons encore rien vu de décisif.

Le mouvement co-opératif a été assuré de tous les encouragements du parti conservateur. Monsieur l'Orateur, je connais si bien ce mouvement que je puis affirmer qu'absolument rien n'a été fait par le gouvernement actuel pour tenir ses promesses électorales. On nous a donné l'assurance que le leader du gouvernement avait vraiment à l'idée l'aménagement d'une deuxième route transcanadienne. Lors d'une réunion subséquente, un peu plus enthousiasmé, il a ajouté les mots "aussitôt que possible". Toutefois, le ministre des Travaux publics (M. Green) nous a bien dit, au cours de la dernière session, qu'on n'aménagerait pas une deuxième route transcanadienne tant que la première ne serait pas terminée et, comme il le sait bien, l'une des provinces du Canada n'a même pas commencé à aménager la première route, de sorte que le reste du pays devra attendre encore une fois la réalisation d'un ouvrage nécessaire parce que d'autres parties du Canada avancent lentement.

Les ouvriers du textile ont reçu l'assurance qu'aucune industrie n'aurait à subir les effets nuisibles du dumping. Les producteurs de fruits et de légumes ont reçu l'assurance qu'eux aussi seraient protégés contre le dumping et contre l'importation de fruits et légumes arrivant plus tôt à maturité. On nous a dit que la loi électorale du Canada serait modifiée afin de réduire la période de temps accordée pour les campagnes électorales; on nous a dit que les dispositions relatives aux bureaux provisoires seraient élargies de façon que plus de trois catégories de citoyens puissent profiter des bureaux provisoires; on nous a donné l'assurance que le Canada ferait valoir sa souveraineté sur ses territoires septentrionaux. Rien n'a été fait. Un sentiment violemment antiaméricain a été provoqué, il est vrai, mais on n'a absolument rien fait pour assurer la souveraineté du Canada sur ces territoires septentrionaux. A vrai dire, la seule chose qui ait résulté de tout cela c'est que, par la signature de l'accord NORAD, nous avons perdu une partie de notre souveraineté sur nos territoires septentrionaux.

On nous a assurés que si nous transformions toutes nos matières premières au Canada, dans la plus large mesure possible, il ne nous serait plus nécessaire de les expédier aux États-Unis. Il me reste à entendre de la part d'un ministre une seule chose que le gouvernement actuel ait faite pour empêcher l'exportation constante et toujours grandissante de nos matières premières. On a assuré aux gouvernements provinciaux qu'ils bénéficieraient d'une nouvelle entente et, pendant un certain temps, nous avons presque été trompés. On a donné 62 millions de dollars de plus aux gouvernements provinciaux. Cependant, par suite d'un déclin dans les recettes, 50 de ces 62 millions de dollars ont déjà été presque perdus par les provinces, et la hausse récente des taux d'intérêt leur a fait perdre encore davantage. De sorte que, sous le régime du gouvernement actuel, les provinces toucheront moins qu'elles ne touchaient jusqu'ici sous l'égide d'un gouvernement libéral. Les municipalités, il va sans dire, n'ont bénéficié d'aucune nouvelle entente comme on le leur avait promis. Les 6 et 7 octobre, on leur a dit de retourner chez eux et de hausser leurs taux d'imposition et d'évaluation; on leur a dit que s'ils ne pouvaient pas vendre leurs obligations et débentures, ils devraient songer sérieusement à hausser les taux d'intérêt offerts.

On a assuré à nos pêcheurs qu'ils bénéficieraient de prix minimums, fixés selon le coût de la production. Or, rien n'a été fait à cet égard. Une attitude ferme a été promise en vue de protéger contre les chalutiers étrangers les pêcheries canadiennes des eaux intérieures. Encore une fois, on n'a rien fait à ce propos; le gouvernement islandais a été le seul qui ait pris une attitude ferme à ce propos. Il nous reste à voir quelles mesures le gouvernement va prendre pour abolir le traitement injuste qui sévit en matière de tarifs-marchandises. On nous a donné l'assurance que serait abandonné le programme d'argent rare du gouvernement précédent. En fait, c'est exactement le contraire qui se produit.

On nous a assuré que les taux d'intérêt étaient inutilement élevés. Ils sont encore plus élevés aujourd'hui. Le gouvernement actuel a présenté sur un plateau d'argent aux prêteurs du pays un cadeau immérité qui,

d'ici 25 ans, pour employer les chiffres mêmes du ministre des Finances, atteindra une valeur dépassant le milliard. Voilà comment le gouvernement administre l'argent des contribuables quand il s'agit des prêteurs, mais quand il s'agit des chômeurs, le gouvernement dit: "Il nous faut combattre l'inflation et équilibrer le budget."

Les conservateurs avaient promis de convoquer une conférence sur la conservation de nos richesses nationales à l'automne de 1958, mais ils n'en ont rien fait. Ils avaient promis d'étendre à tout le Canada l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, mais ils n'en ont rien fait. Ils avaient promis en termes non équivoques de faire quelque chose au sujet du pipe-line de gaz naturel, mais ils n'ont fait que créer une commission royale. Ils avaient fait espérer à la population de Terre-Neuve qu'elle recevrait de l'aide pour la mise en valeur de projets hydro-électriques et pour l'aménagement de lignes de transmission. Nous savons ce qu'ils ont fait à cet égard.

A Vancouver, en mars dernier, on nous a dit que la régression avait dépassé son apogée. J'ai peine à croire que le premier ministre du Canada, homme responsable et qui jouit du respect général, puisse lire les chiffres et les statistiques, consulter les barèmes de l'économie et des affaires, puis hurler à 13,000 auditeurs: "Faites abstraction de ces réalités, puisque moi, votre premier ministre, je vous dis que le pire est passé." Monsieur l'Orateur, les meules du Seigneur tournent lentement, mais elles produisent une mouture très fine.

Je songe à un autre premier ministre qui, lors de la campagne électorale de 1930, ornait d'un brassard le bras des chômeurs. La revanche est venue en 1935, et la chute de cet homme s'est accomplie dans un fracas encore plus grand que son arrivée au pouvoir. Le Canada pourrait fort bien être témoin d'une chute semblable cinq ans après les dernières élections.

On nous avait assurés que la province de Québec pourrait demeurer en paix, confiante que ses droits provinciaux seraient sauvegardés et qu'elle serait convenablement représentée au cabinet. Je ne vois, dans le cabinet actuel, aucun membre prépondérant qui représente ce tiers de la population canadienne qu'on trouve dans la province de Québec. On nous avait assurés aussi que le Canada ne permettrait pas que l'industrie canadienne soit dominée par des intérêts américains. On n'a absolument rien fait à cet égard.

Que de pleurs les conservateurs ont versés sur le sort du petit homme d'affaires! Cependant, rien n'indique qu'on mettra de l'aide financière à sa disposition pour lui permettre d'étendre son commerce. On lui avait promis du crédit pour qu'il puisse progresser et faire face à ses grands concurrents sur un terrain plus égal. Rien n'a été fait. Une somme de $30,000 a été votée dans les crédits l'an dernier, ce qui suffit à construire un poste d'essence dans un petit village du Canada. Cela démontre bien la sympathie que le présent gouvernement a témoignée au petit homme d'affaires.

L'un des cas les plus pathétiques qui soit est celui des bénéficiaires de la pension de vieillesse au Canada qui s'attendaient à certaines mesures de la part du gouvernement. J'ai assisté à certaines de leurs réunions juste avant le début de la présente année. Plusieurs bénéficiaires des pensions ont signalé que le gouvernement mettra en œuvre un nouveau régime de sécurité sociale, qu'ils espéraient que le premier ministre tiendrait cette promesse électorale et qu'ils auraient un revenu plus élevé. Quel mauvais tour on leur a joué, car la mise en œuvre du rapport Clark ou de tout autre rapport visant l'établissement d'un nouveau régime d'assurance nationale amènerait le gouvernement à dire à ces personnes âgées touchant maintenant la pension: "Vous n'avez rien contribué à ce plan, mes amis. Il faut que le régime fonctionne sur une base actuarielle; vous devrez donc vous contenter de continuer à toucher ce que vous recevez dans le moment." C'est effroyable de faire croire à ces vieilles gens que leur revenu en espèces sera accru alors que le gouvernement n'a pas l'intention de le faire.

On nous avait assurés que les impôts seraient réduits. Il devait d'abord y avoir un changement radical de la structure de l'impôt sur le revenu, changement qui devait toucher la plupart des Canadiens. Il y eut la vague promesse d'une réduction de la taxe sur le tabac. Nos portefeuillistes devaient être traités sur le même pied que les portefeuillistes étrangers. On nous avait promis que le présent gouvernement reprendrait les marchés étrangers qui avaient été perdus, qu'il reprendrait le commerce avec la Chine communiste et qu'il réorienterait une partie de notre commerce avec les États-Unis. Aucun ministre, que je sache, peut citer une seule mesure du gouvernement qui tend à donner suite à ces promesses électorales concernant la récupération de nos marchés étrangers.

Vint ensuite la promesse électorale suprême. Nous nous souvenons tous à quel point la pièce de 5c. était devenue une hantise pour Mackenzie King. Je crois qu'il en a emportée une dans sa tombe. Comme il en a parlé au cours de la campagne électorale de 1930! Mais il est une autre promesse électorale qui deviendra une hantise pour certains au Canada, soit celle que personne n'aurait

plus à souffrir du chômage. Voici l'avertissement que je donne. Aussi longtemps qu'il y aura des chômeurs au Canada, il se trouvera dans cette Chambre des membres du parti CCF pour rappeler cette promesse jusqu'à ce que le gouvernement se rende compte qu'il ne peut surmonter la crise, que la situation est extrêmement grave et que c'est à lui qu'il incombe de veiller au bien-être du peuple canadien. Certes, on ne peut dire à un chômeur qui dort sur un banc du parc, la tête recouverte d'un journal, qu'il ne souffrira pas du chômage.

Je n'ai point parlé des promesses formulées par les membres du gouvernement à ceux qui s'intéressent à l'éducation ou au sujet des droits du Parlement, de la réforme du Sénat, ou de la question de soustraire des attributions de la Chambre l'examen des divorces, mais j'estime que j'en ai énuméré suffisamment pour démontrer clairement ce que le gouvernement a fait pour ce qui est de tenir ses promesses électorales.

Je soutiens que le gouvernement ne peut remplir ses promesses parce qu'il est l'esclave des prêteurs d'argent du Canada. C'est tellement évident! La principale influence économique qu'il a exercée depuis qu'il a assumé ses fonctions, tient à la conversion des obligations. Le gouvernement a trouvé 30 millions pour le petit homme d'affaires, 9 millions pour l'éducation et, bien que j'ignore ce que son programme de travaux d'hiver coûtera, je sais, d'après mes propres observations, que ce ne sera pas très élevé. Le gouvernement a pu trouver un milliard de dollars pour les prêteurs d'argent de ce pays, ce qui aura pour résultat de hausser le taux d'intérêt que devront payer tous les gouvernements provinciaux et municipaux, les hôpitaux et les commissions scolaires, toutes les entreprises commerciales et tous les particuliers du Canada. En assurant une augmentation de 50 p. 100 du salaire brut des prêteurs d'argent au Canada, le gouvernement actuel a rendu au pays le plus mauvais service que n'en ait jamais rendu auparavant quelque autre gouvernement. L'histoire du régime monétaire au Canada, dans les années à venir, confirmera ce que je viens de dire.

Le vieux dicton qui prétend que celui qui gouverne le moins est celui qui gouverne le mieux est tout à fait désuet aujourd'hui. Ceux qui souscrivent à cette philosophie devraient s'en aller au cœur de l'Afrique où il n'y a ni gouvernement ni impôt. Un gouvernement compétent et une conception de plus en plus précise de son rôle sont des indices de civilisation. La population du pays se rendra compte un jour qu'elle n'obtiendra rien du gouvernement conservateur; ce sera comme cela parce qu'elle n'aura consenti aucun sacrifice pour le faire élire. Ceux qui ont porté le gouvernement actuel au pouvoir sont plutôt les agences de publicité et les prêteurs d'argent du pays, et aussi longtemps que la population restera les bras croisés et permettra à la haute finance d'élire son Parlement, elle ne tirera guère d'avantages de ce dernier. Elle n'obtiendra que ce que les personnes au pouvoir estimeront devoir leur accorder afin d'attirer ses voix au moment des élections.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Êtes-vous opposé à ce que la population du Canada touche un intérêt sur les épargnes qu'elle place dans les institutions de prêts du pays?

M. Regier: J'admets que les taux d'intérêt doivent être suffisamment élevés pour englober les frais de perception et les risques encourus. Mais tout ce qui dépasse ce taux constitue de l'usure, vice qui, autrefois, dans une société chrétienne civilisée, coûtait la vie à ceux qui s'y livraient.

M. F. C. Stinson (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je me permettrai, tout d'abord, de dire à quel point je me sens privilégié, en tant que député de York-Centre, de revenir siéger à la Chambre des communes où j'aurai l'occasion de participer aux travaux du Parlement.

Je féliciterai en premier lieu mon ami l'honorable député d'York-Scarborough (M. McGee) du discours combatif qu'il a prononcé au début du débat d'aujourd'hui et dans lequel il a exposé avec tant de clarté les mesures prises par le gouvernement actuel depuis 18 mois afin de faire face aux problèmes qui se posent à la nation. Je voudrais aussi exprimer mes félicitations au député de Victoria (Colombie-Britannique) (M. McPhilipps), qui, il y a quelques instants, nous a donné un compte rendu si vivant de l'histoire de sa province et des problèmes de sa ville natale de Victoria. Je suis sûr que bien des députés, longtemps après avoir quitté cette enceinte, se rappelleront, dans leurs vieux jours, le discours dont il s'agit, et qu'ils le reliront dans le hansard, comme je le ferai moi-même avec beaucoup de plaisir.

Nous vivons des jours stimulants et critiques, et ce que nous déciderons ici aura des conséquences importantes, non seulement pour la population de notre pays, mais aussi pour beaucoup d'autres peuples dans le monde. C'est pour cette raison que j'estime que c'est un privilège d'être ici.

Ces derniers mois, j'ai fait la connaissance de bon nombre de personnes venues d'Europe et d'ailleurs pour s'établir dans notre pays. J'ai causé avec ces gens. Ils sont reconnaissants des avantages d'ordre matériel qu'ils trouvent ici, mais ce qui leur semble le plus

précieux, c'est la liberté dont ils jouissent ici. Notre Parlement est non seulement le gardien d'un grand nombre des droits qui constituent cette liberté, mais aussi le symbole de notre tradition démocratique. Voilà encore une raison de me considérer privilégié d'être ici.

Les citoyens du Canada, monsieur l'Orateur, attendent beaucoup de nous dans cette deuxième session de la 24e législature. Les problèmes qui se dressent devant nous sont compliqués et, à bien des points de vue, uniques en leur genre. La recherche des solutions nous demandera de l'industrie, de la perspicacité et, si je puis m'exprimer ainsi, une certaine mesure de retenue en ce qui concerne les discours. Nous sommes surtout ici pour accomplir quelque chose. Et, monsieur l'Orateur, ce ne sont pas les discours hystériques, vibrants d'émotion, comme celui que nous venons d'entendre prononcer par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) qui nous aideront à résoudre ces problèmes. J'ai écouté son exposé avec beaucoup d'attention, et je dois dire que, dans l'ensemble, son discours ne contient pas une seule idée pratique ou créatrice pouvant servir au gouvernement quand il essaiera de résoudre les grands problèmes qui se posent à notre pays.

M. Howard: Ayez confiance en John.

M. Winch: Nous croyions que vous sauriez faire.

M. Howard: C'était avant les élections.

M. Stinson: Nous admettrons tous qu'il y a, de nos jours, un nouveau climat politique au Canada, qu'on s'y rend compte du rôle du Parlement et de la place qu'occupe le Canada dans le monde. Cela ne s'est pas produit par hasard. Cet état de choses est dû aux initiatives inspirées du premier ministre (M. Diefenbaker), dont l'esprit d'action est inégalé dans notre pays depuis l'époque de sir John A. Macdonald.

Je me permettrai également d'exprimer mon respect . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je serais reconnaissant aux députés de permettre à l'honorable représentant d'York-Centre de poursuivre ses observations sans l'interrompre trop souvent.

M. Stinson: Je me permettrai aussi d'exprimer le respect que j'éprouve pour les collègues du premier ministre qui partagent avec lui la responsabilité de gouverner. Il me semble avoir une vague idée du poids des obligations qui leur incombent et de la pression constante qui s'exerce sur eux. J'ai déjà dit à la tribune, et je le répète ici, que ce sont là des ministres dont tout Canadien peut être fier.

A mon avis, le peuple canadien attend de nous deux réalisations principales au cours de la présente session: premièrement, il veut que nous prenions des mesures pour favoriser la prospérité; en second lieu, il veut que nous poursuivions une politique, et que nous adoptions des mesures susceptibles de favoriser la cause de la paix dans le monde. En dépit d'un début assez lent, l'année 1958 a fini par être meilleure que bien des observateurs le prédisaient. Notre produit national brut a augmenté de 2 p. 100. Le total de nos exportations est demeuré à peu près le même que l'an dernier. Nos exportations de blé ont augmenté de près de 50 millions de boisseaux. Nos ventes d'instruments aratoires ont dépassé le volume de l'année précédente. De plus, notre déficit commercial mondial a connu une baisse importante. Le revenu personnel des Canadiens,—ce terme s'applique à des milliers de Canadiens représentés par nos amis qui siègent à la gauche de Votre Honneur,—a augmenté d'environ 5 p. 100, tandis que la dépense de consommation a été de 4 p. 100 plus forte que durant l'année précédente.

Voilà, monsieur l'Orateur, des réalisations appréciables. Pourtant, des milliers de Canadiens chôment encore, et le Parlement se doit, au premier chef, d'aider les milieux d'affaires et l'industrie à résoudre ce problème du chômage. Il me semble parfois que le mot "problème" est assez faible en l'occurrence, car il n'évoque guère toutes les inquiétudes et les misères dont un homme souffre quand il ne parvient pas à trouver un emploi.

Un problème également troublant, c'est celui de l'inflation que tous les dirigeants du monde des affaires et du monde du syndicalisme reconnaissent comme le principal danger qui menace notre économie.

Une des causes contribuantes, a été, bien entendu, l'accroissement de la disponibilité d'argent, soit un accroissement de 12 p. 100 au cours des douze mois commencés le 1er octobre 1957. Cette augmentation a eu pour effet d'accélérer le redressement de l'économie, mais c'est une tendance qu'il faut arrêter. L'énorme programme de dépenses de la part des gouvernements à tous les échelons est une autre cause. Nous devons nous rendre compte, je crois, que le transfert d'argent d'un secteur des contribuables à un autre ne produit pas nécessairement la richesse et que cela peut avoir de graves conséquences inflationnistes.

La seule solution efficace au problème de l'inflation est d'accroître la production, ce qu'on ne peut réaliser que lorsqu'on travaille plus fort et qu'on améliore sa technique. Aucun pays démocratique peut forcer ses gens à agir de la sorte. Il incombe à chacun de nous en particulier de n'accepter un revenu

accru que lorsque nous avons mérité ce revenu par un plus grand effort de production.

Une des principales raisons du redressement économique dans bien des régions du pays a été la politique suivie par le gouvernement dans le domaine du logement. Dans la première partie de 1957, la construction d'habitations avait fléchi fortement. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a présenté des mesures comportant un premier paiement plus faible et un niveau de revenu moins élevé pour ceux qui demandaient des prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Plus d'un demi milliard de dollars a été affecté à la construction d'habitations et d'autres bâtiments résidentiels. Le gouvernement a encouragé les entreprises assurant des logements à loyer peu élevé à dividendes limités, la restauration de quartiers détériorés en collaboration avec les provinces et les municipalités.

Cette ligne de conduite, monsieur l'Orateur, a eu pour conséquence un volume considérable de construction de maisons, comportant 163,000 habitations commencées en 1958, c'est-à-dire un tiers de plus qu'en 1957. Dans ma propre localité, le township de York-Nord, la valeur des bâtiments pour lesquels on a émis des permis l'année dernière s'est élevée à 130 millions de dollars, en comparaison de 76 millions de dollars en 1957. Dix mille nouvelles habitations ont été commencées au cours de l'année. Il est évidemment impossible d'estimer les conséquences sociales de cette ligne de conduite favorisant la propriété de maisons. Le résultat s'en fait sentir dans toute notre économie. Il reste encore de graves problèmes à résoudre. Le coût élevé des terrains munis de services dans les banlieues rend difficile la construction d'habitations à des prix que peuvent payer des travailleurs à revenu très modique. Si ce domaine relève principalement des municipalités, le gouvernement et les membres de notre parti reconnaissent la nécessité d'une aide quelconque.

La mesure la plus importante, peut-être, prise par le gouvernement ces derniers mois, a été la convocation de la conférence commerciale et économique du Commonwealth à Montréal. Elle a réuni les représentants de 600 millions de personnes vivant au sein de cette famille de nations unique connue sous la désignation de Commonwealth britannique. On a accompli beaucoup. Il y a été établi qu'il était souhaitable d'augmenter les ressources de la Banque internationale et du Fonds monétaire international. Il semble maintenant que ces deux institutions financières mondiales verront s'accroître considérablement leurs ressources. Le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé l'abolition des restrictions frappant les importations de matières premières et de machines industrielles payables en dollars. Il a été convenu d'examiner la question de la liquidation des produits excédentaires subventionnés de façon à ne pas nuire aux marchés légitimes des pays membres du Commonwealth. L'une des réalisations importantes a été, évidemment, le fait que tous les représentants ont reconnu la nécessité d'une mise en valeur économique plus rapide des pays insuffisamment développés. C'est avec une grande satisfaction que nous apprenons tous l'augmentation de l'aide prévue aux termes du Plan de Colombo que le premier ministre a annoncée récemment.

Il s'agit là d'une réalisation louable, à n'en pas douter, mais, monsieur l'Orateur, il reste que dans notre pays, comme dans tous les pays occidentaux, nous n'avons pas encore commencé à nous rendre compte de ce qui se passe de l'autre côté du monde dans le domaine des sciences, de la production industrielle et de l'éducation. Alors que nous, du Canada, cherchions avant tout à assurer notre confort, à réduire nos heures de travail et à trouver des amusements pour combler nos loisirs, les Russes et les Chinois étaient en voie de modifier la face du monde. Non seulement cela, mais les Russes ont déjà atteint les espaces sidéraux, et une planète artificielle tourne présentement autour du soleil. Considérons un peu, notamment, les chiffres comparatifs de la production sidérurgique. En 1958, la Grande-Bretagne a produit 18,902,000 tonnes d'acier, soit 3 millions de tonnes de moins que l'année précédente. Le Canada a produit 4,359,000 tonnes, soit 2 millions de tonnes de moins que sa capacité. Les États-Unis ont produit 85 millions de tonnes, comparativement à 112,700,000 tonnes l'année précédente. La Russie, en 1958, a produit 60 millions de tonnes, soit une augmentation de 4.5 millions de tonnes sur sa production de 1957. En Chine, la production a été de 10,700,000 tonnes, soit une augmentation de 4,800,000 tonnes sur celle de 1957.

Voilà des faits brutaux que ne changera en rien toute conversation relative aux taux de salaires peu élevés et aux longues heures de travail des ouvriers russes et chinois. Les réalisations spectaculaires de la Russie dans le domaine scientifique sont bien connues. Mais moins connues sont celles de la Chine. Le professeur J. T. Wilson, qui se trouvait en Chine l'été dernier, a publié récemment dans la *Saturday Review* un compte rendu de la visite qu'il a faite à la ville de Lanchow. Dans cette ville de 800,000 habitants, un centre scientifique a été établi où, en l'espace de 10 ans, 15,000 techniciens seront employés. Il a vu une bibliothèque comprenant 2,600 périodiques scientifiques. Le matériel qu'il y a vu est de haute qualité, et une bonne part des travaux sont exécutés sous la direction de savants formés en Occident.

Si nous perdons cette course contre les Russes, les Chinois et les autres pays asiatiques, ce sera parce que nous sommes devenus paresseux, lourdauds et insouciants. Nulle part sommes-nous devenus plus béatement satisfaits que dans le domaine de l'éducation. L'été dernier, j'ai eu l'occasion de lire un rapport préparé par un jeune instituteur canadien, M. Anthony Frisch, qui a fait une enquête sérieuse sur les programmes d'études suivis par les écoles secondaires de l'Allemagne de l'Est et de la Russie soviétique dans le domaine des sciences et des mathématiques. M. Frisch a fait des études aux universités Cambridge et McGill, et a enseigné dans les écoles de l'Ontario. Dans son rapport, il compare les programmes d'études de la Russie soviétique et de l'Allemagne de l'Est avec ceux de chacune des provinces du Canada.

Il signale qu'en Ontario, le programme de mathématiques retarde d'environ trois ans sur celui des Soviets au niveau correspondant à nos 9e et 10e année. En physique, l'Ontario retarde de 2 ans sur les Soviets au niveau de la 7e année, d'un an au niveau de la 9e année, et d'un à deux ans dans la première partie de la 11e année. En Ontario, on ne songe même pas à enseigner la mathématique physico-moléculaire et la thermodynamique, sciences qu'on enseigne en 11e année du cours soviétique. En chimie, M. Frisch signale que les enfants russes en apprennent plus en deux ans que les enfants ontariens en cinq ans. En dernière année, tout le programme russe est consacré à la chimie organique, tandis qu'en Ontario, le cours supérieur ne comprend que trois semaines de cette matière.

En Colombie-Britannique, M. Frisch signale que le programme de mathématiques retarde de trois ans sur celui des Soviets, et qu'on n'atteint même pas la matière étudiée dans les deux dernières années du cours supérieur soviétique. En physique, on n'étudie à peu près rien de ce qui est contenu dans les deux dernières années et demie du cours soviétique.

Dans les provinces de l'Atlantique, l'enseignement des mathématiques et des sciences retarde encore davantage par rapport à ce qu'on trouve dans les écoles secondaires russes. En Russie, 71 unités scolaires sont consacrées aux mathématiques, à la physique, à la chimie et à la biologie au niveau secondaire, tandis que dans les provinces du Canada les chiffres sont les suivants:

Colombie-Britannique	34
Alberta	42
Saskatchewan	43
Manitoba	40
Ontario	54
Québec (écoles protestantes)	48
Québec (écoles catholiques)	28
Provinces de l'Atlantique	42
Terre-Neuve	27

Ce n'est pas seulement dans les pays où l'influence russe est prédominante qu'on met ainsi l'accent sur l'enseignement des sciences et des mathématiques. Le programme suivi dans ces matières à l'école Gymnasia Ivrit, de Jérusalem, est semblable à celui qu'on trouve en Russie et en Allemagne de l'Est, et pourtant il s'agit ici d'un pays qui doit tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins matériels fondamentaux de sa population.

A mon avis, trois choses s'imposent de toute urgence: la première, c'est un vigoureux effort de la part des ministres de l'instruction publique, pour reviser les programmes d'enseignement en mathématiques et en sciences. Je suis certain qu'une telle mesure serait bien reçue des élèves des écoles secondaires de notre pays, dont un grand nombre préféreraient un programme plus exigeant à certains divertissements extra-scolaires, comme on en voit de nos jours.

En second lieu, il faudrait consacrer plus de fonds publics à l'enseignement, tant au chapitre du matériel qu'à celui des instituteurs et des bourses. De nos jours, 10 p. 100 des sommes affectées chaque année à la défense nationale acquitteraient la totalité des frais de la province d'Ontario au chapitre de l'enseignement.

En dernier lieu, il importe d'éveiller la population du pays et de lui faire comprendre que la question a atteint des proportions de crise nationale.

Le chef de l'opposition (M. Pearson) déclarait l'été dernier à la conférence de Couchiching que le mot "crise" est très commun de nos jours, partiellement parce qu'il entre bien dans une manchette de journal. A lire les journaux, il semble que chaque jour apporte une nouvelle crise. Je dirai cependant que certaines choses qui se rangent parmi les plus critiques font rarement les frais des manchettes, et que notre retard dans le domaine de l'enseignement en est une.

Je veux proposer aussi que, outre les bourses au sujet desquelles on s'est entendu lors de la conférence commerciale et économique du Commonwealth, le gouvernement établisse des bourses permettant de faire des études dans d'autres parties du Commonwealth dans le domaine des sciences et de l'histoire, bourses dont les bénéficiaires seraient connus sous le nom de boursiers du Commonwealth. Peut-être le gouvernement fédéral est-il empêché d'agir dans le domaine de l'enseignement par des difficultés constitutionnelles, mais à mon sens il sera possible de vaincre ces difficultés si l'on parvient à faire comprendre aux Canadiens que leurs enfants et leurs petits-enfants risquent de ne pas se trouver à la hauteur des conditions auxquelles ils auront à faire face dans le monde.

Je viens d'exposer, monsieur l'Orateur, certaines choses qui, à mon sens, doivent retenir notre attention au cours de la présente session. Dans un pays libre, les gouvernements ne sont pas seuls à décider si les buts visés seront atteints. La volonté, l'esprit d'initiative et le jugement des citoyens comptent pour beaucoup. Néanmoins, les décisions et les actes du gouvernement conservent une terrible importance. De quelque parti que nous soyons, il est de notre devoir, en tant que députés, de réclamer du gouvernement au pouvoir les décisions et les actes que nous croyons opportuns.

Nous sommes à une étape importante de l'histoire de notre pays, et nous ne pouvons nous permettre de céder à la lassitude ou au découragement facile. Je lisais l'autre jour, affichées au mur du bureau d'un de mes bons amis, ces quelques lignes d'Edmund Burke:

> Ceux qui veulent réaliser de grandes choses dans le domaine public doivent s'armer contre les plus épuisants délais, contre les plus humiliantes déceptions, contre les plus cuisantes insultes et, par-dessus tout, contre les jugements présomptueux portés par les ignorants sur leurs desseins.

Tout en croyant à la vérité de ces paroles, je crois que chacun de nous, en cette Chambre, peut eséprer de grandes consolations: celles que procurent les grands desseins courageusement entrepris pour le bien public.

M. O.-J. Godin (Nickel-Belt): Monsieur l'Orateur, je suis des plus heureux d'avoir l'occasion, si tôt, de prendre la parole au cours du débat sur le discours du trône, afin de pouvoir donner aux membres de la Chambre un aperçu fidèle des énormes difficultés économiques dans lesquelles notre région a dû nécessairement se débattre depuis la dernière session de la présente législature.

Je dois dire, au départ, que je me rends parfaitement compte de la nature provinciale du problème et que, avant tout, il devait être réglé autour d'une table de conférence par des représentants et du syndicat et de la direction. Cependant, je suis heureux de pouvoir rendre hommage en cette enceinte au syndicat des travailleurs des mines, usines et fonderies, section 598, pour la façon dont la grève a été déclenchée et poursuivie. Autant que j'aie pu m'en rendre compte à la lecture des journaux, nous, de la région, avons tous le sentiment que la grève a été poursuivie selon la meilleure discipline possible. Je suis également heureux de féliciter la compagnie qui, à ce moment-là, faisait nécessairement face à un problème. On nous a dit hier qu'il n'existait pas actuellement de problème ni de régression ni d'inflation. J'estime que les travailleurs de ma région avaient nettement le droit, face au coût de la vie toujours croissant, d'exiger des salaires plus élevés, chose qu'ils étaient habitués à faire. Je me rends aussi parfaitement compte que la compagnie, face à la régression actuelle et aux chiffres inscrits dans ses livres, ne pouvait guère se permettre d'augmenter le coût de sa production. C'est pourquoi je suis heureux d'offrir aux deux parties en cause les félicitations qu'elles méritent. Plus tard, je parlerai du problème en cause, mais je voudrais d'abord dire à quel point la population de notre région a apprécié l'aide qu'elle a reçue des œuvres de charité catholiques, de l'Armée du Salut et du journal *Le Droit* d'Ottawa. Tous ont fait des dons de charité aux fins d'aider les gens dans le besoin pendant les crises de cette nature.

Hier, nous avons eu le privilège d'écouter trois discours extrêmement importants. En ma qualité de nouvel arrivant dans cette 24e législature, je dois dire à quel point le discours du chef de l'opposition (M. Pearson) m'a impressionné, ainsi que la façon dont il a exposé à la Chambre les problèmes de l'heure. J'ai l'intention de dire quelques mots plus tard au sujet du discours du premier ministre (M. Diefenbaker) mais permettez-moi de commencer par les choses les moins importantes.

Je désire formuler quelques observations au sujet de la situation du parti CCF dans cette Chambre. Au début de son discours, le chef des cécéfistes a dit que, selon lui, il n'y avait aucune différence entre les discours prononcés par le chef de l'opposition et par le premier ministre, et que, s'ils devaient échanger leurs sièges en cette Chambre, tout ce qu'ils auraient à faire serait d'échanger aussi leurs notes. Je conçois que la chose est possible car tout le monde sait que le peuple canadien n'a jamais confié au groupement CCF les fonctions du gouvernement ni celles de l'opposition officielle.

Le rôle du parti CCF se compare à celui d'une vieille fille qui se permettrait de donner des conseils à une jeune épouse sur les problèmes et les difficultés du mariage. On a dit, en outre, qu'on pouvait comparer le groupe cécéfiste dans cette Chambre à une "drum majorette". Il gesticule beaucoup, fait des moulinets, mais le bruit ne vient pas de lui. La musique des lignes de conduite appropriées pour notre pays est très confuse, à moins que le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) veuille faire croire à la Chambre que les avantages ou les inconvénients de la gelée royale constituent un important problème canadien.

Avant d'aller plus loin, je désire féliciter le jeune député de Provencher (M. Jorgenson) de la façon dont il a enrichi nos délibérations en proposant l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'espère que l'honorable député aura encore l'occasion de

soumettre à la Chambre les opinions qu'il a si bien exposées.

(Texte)

Je m'en voudrais, monsieur l'Orateur, d'oublier de féliciter l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) qui, dès les premiers jours de la deuxième session de ce 24e Parlement, faisait à la Chambre les observations habituelles lorsqu'il a appuyé la motion sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'ai remarqué qu'il avait appuyé très fortement sur deux points particuliers. Il nous a d'abord exposé ce que les conservateurs entendent par un canadianisme bien compris, et il s'est efforcé de nous faire comprendre ce qu'est la position réelle du Canada au sein du Commonwealth des nations britanniques, selon les conservateurs.

Monsieur l'Orateur, il m'a fait plaisir de l'entendre référer aux paroles que prononçait le très honorable Louis St-Laurent, lorsqu'il a dit que la province de Québec était une province comme les autres. Tout de même, je regrette qu'il ait oublié l'attribut substantiel qu'ajoutait le très honorable Louis St-Laurent, puisque ce dernier affirmait que la province de Québec faisait partie du Canada, et le Canada, du Commonwealth, et que le tout devait se comprendre dans une union, pas nécessairement dans l'unité, mais qu'il fallait l'union dans la diversité, et qu'il ne devait pas y avoir de subalterne pour que le pays continue sa marche de l'avant afin d'acquérir le bilinguisme que les Pères de la Confédération désiraient.

Je me demande en ce moment, monsieur l'Orateur, si la province de Québec est une province comme une autre, ou au sens conservateur, lorsque le chef du parti conservateur de la province de Québec refuse les octrois aux universités? Je me demande de plus, lorsque je relis les remarques qu'ont faites le ministre du Revenu national (M. Nowlan) et madame le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Mme Fairclough) au sujet du chant "O Canada",—pourtant si apprécié dans la province de Québec,—si l'on compte que la province de Québec est une province comme les autres?

Monsieur l'Orateur, j'apprécie l'installation du système d'interprétation simultanée; j'avais d'ailleurs appuyé, l'an dernier, comme tous les membres de la Chambre, l'adoption de cette mesure. Toutefois, monsieur l'Orateur, en dépit de la valeur actuelle du système, cela ne constitue-t-il pas un aveu de fiasco complet de l'avancement qu'avaient prévu les Pères de la Confédération chez une nation bilingue? Monsieur l'Orateur, je crois que l'installation de ce système d'interprétation simultanée ressemble passablement au chrétien qui paie son voisin pour aller à l'église pour lui. Et, sur ce point, je dois dire que j'ai apprécié hautement l'attitude qu'a adoptée le chef de l'opposition (M. Pearson) l'an dernier, au cours du débat relatif à cette nouvelle installation, lorsqu'il a souhaité que bientôt ce système devienne inutile. Je suis certain que tous les membres de la Chambre apprécieront le jour où nous pourrons probablement nommer à l'autre Chambre les valeureux interprètes qui font un si beau travail de cette interprétation simultanée.

Pour ce qui est de la position du Canada dans le Commonwealth, je me demande si l'on peut en juger par le résultat obtenu de la conférence de Montréal, où l'on est venu chercher plus qu'on était disposé à donner. Peut-on reconnaître la vraie position du Canada au sein du Commonwealth par les déclarations du premier ministre qui voulait, —et je crois répéter ses paroles,—détourner 15 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis vers la Grande-Bretagne?

(Traduction)

J'ai fait savoir il y a quelques instants, monsieur l'Orateur, que je voudrais dire quelques mots au sujet du discours prononcé hier par le premier ministre. D'abord, j'avoue que j'ai été fort étonné quand il a commencé par dire que le chef de l'opposition venait de répéter ce qu'il avait déjà déclaré d'un bout à l'autre du Canada. Je signalerai à ce propos que le premier ministre a fait encore mieux en répétant hier le discours qu'il avait fait ici même il y a un an. Le hansard permettra de le vérifier. Il a d'abord attaqué une motion vieille de deux ans et présentée par le chef de l'opposition au moment où il avait été nommé chef de son parti.

Une voix: Vieille d'un an.

M. Godin: J'aurais dû dire: il y a deux sessions. Voilà par quoi il a commencé. La population canadienne,—et ce que je dis est confirmé par les communications que j'ai reçues de ma circonscription,—a été également très étonnée de constater que le discours ne contenait que pessimisme, mélancolie et lamentations au sujet de l'héritage laissé par le gouvernement précédent.

Ce discours différait peut-être légèrement de celui de l'année dernière en ceci que le premier ministre a pris 10 minutes pour y insérer des observations sur son voyage autour du monde. Mais je crois me rappeler que la seule mention de cette tournée depuis l'ouverture de la session a été faite sous forme de félicitations par deux députés heureux de le voir revenu en bonne santé après une visite si fatigante, et peut-être fructueuse. Il m'est agréable de dire à mon tour que je me réjouis de son retour, et je suis sûr que le ministre des Travaux publics (M. Green) s'en

réjouit également, car je me souviens très bien d'une émission de télévision donnée en l'absence du premier ministre et au cours de laquelle le ministre a manqué d'aspirines. L'an dernier, au cours de moments moins sérieux, des rires ont fusé quand on a comparé les députés conservateurs de l'arrière-plan à des phoques dressés. Permettez-moi de donner un avis aux occupants des banquettes ministérielles, puisqu'ils savent sans doute qu'au cours de sa visite à l'étranger, le premier ministre est devenu aussi un dresseur d'éléphants.

Pour ce qui est maintenant de l'héritage que le gouvernement prétend avoir reçu, je décrirai brièvement la situation qui existe dans la région de Nickel-Belt. Mais auparavant, je dois dire que nous nous rappelons très bien certain héritage dans l'histoire du Canada, soit celui qui a été légué en 1935, et nous savons tous que les discours d'alors n'étaient pas noirs et lugubres; on parlait alors de refaire le Canada et de trouver aux problèmes d'ordre social des solutions que, j'en suis sûr, les membres du parti cécéfiste ont appuyées avec plaisir, soit des mesures comme les allocations familiales et l'assurance-chômage. Ces mesures furent adoptées, et le gouvernement libéral a guidé le Canada à travers un terrible héritage, à travers une période d'avant-guerre, à travers une guerre très pénible, la plus coûteuse que le Canada ait jamais connue, et à travers une période d'après-guerre également difficile. Le peuple canadien se souvient de tout cela. Le premier ministre a donné des chiffres pour démontrer que tout est à la hausse, qu'il n'y a pas de régression, ni d'inflation. J'ai mes propres données statistiques; elles ne sont peut-être pas toutes en chiffres, mais elles représentent des faits, et je crois que les faits valent parfois beaucoup plus que les chiffres.

Les gens de ma région qualifient la ligne de conduite du gouvernement de politique "accordéon": on comprime le milieu par les deux bouts, et au milieu se trouve le peuple canadien. Les faits que je citerai confirmeront cet avancé. La région de Nickel-Belt possédait une riche industrie, mais la régression l'atteint. Les ouvriers étaient habitués à demander des augmentations, et ils en ont demandé pour faire face à l'inflation et à la hausse du coût de la vie, mais on ne s'est pas rendu à leur demande. Écoutez bien ceci; c'est un fait bien connu dans ma région: depuis l'avènement au pouvoir du parti conservateur, onze sous-arrondissements de votation sont disparus par suite de la fermeture des industries du bois et du départ des gens qui y vivaient. De plus, des mines ont été fermées; je dois dire à regret que quatre mines sont fermées dans ma propre région depuis l'avènement au pouvoir du parti conservateur. Ce ne sont peut-être pas là des données statistiques, mais ce sont des faits. Je dois dire avec regret que le candidat conservateur qui m'a fait la lutte était à l'emploi d'une des mines qui ont fermé leurs portes, et qu'il a par conséquent perdu son emploi.

Le premier ministre a dit à la Chambre qu'il n'a pas compris le calcul que le chef de l'opposition a effectué lorsqu'il a déclaré que les vieillards pensionnés avaient perdu deux dollars de leur pension. Je peux faire mieux que cela, monsieur l'Orateur. Au cours d'une visite récente dans ma circonscription, j'ai rencontré un monsieur d'environ 72 ans. Il avait trois fils. Naturellement, nous avons parlé de politique, comme cela se fait quand les gens rencontrent leur représentant à la Chambre, et il m'a dit qu'il était un partisan du gouvernement actuel et qu'il était impressionné par les neuf dollars, c'était là la principale raison de l'appui qu'il avait accordé au parti. C'est ce qu'il m'a avoué. Il m'a dit qu'il voulait me présenter ses trois fils, tous jeunes pères de famille. Les présentations faites, il me dit: "Monsieur, ces trois garçons ont travaillé régulièrement pendant 15 ans, gagnant chacun $300 par mois. Il est arrivé que j'ai eu mes $9 en votant pour le présent gouvernement, mais ma famille a perdu $900 par mois." Cela en dit beaucoup plus que les données statistiques.

Parlons maintenant de la grève de l'INCO. Je répète ce que j'ai déjà dit plus tôt, je comprends parfaitement qu'il s'agit d'une question provinciale et qu'elle comporte un litige entre les ouvriers et la direction, mais c'est la cause qui est intéressante à rechercher. En réalité, que s'est-il passé? Si les députés veulent bien consulter le hansard de l'année dernière, ils trouveront que lorsque j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre, j'ai demandé au gouvernement de nous donner la prospérité coutumière du régime libéral. Il pourrait alors résoudre 85 p. 100 des problèmes qui se posent dans ma circonscription. Nous savons depuis de longues années que nous sommes une région riche, mais nous n'ignorons pas non plus que nous pourrions très vite perdre toute cette richesse. La population de ma région se souvient de ce qui s'est produit l'automne dernier. Et comment cela s'est-il produit?

Les ouvriers demandaient davantage parce que le coût de la vie était plus élevé, ce qui était de règle. Cenpendant, l'entreprise a jugé ne pas pouvoir augmenter son coût de production à ce moment-là, parce qu'elle avait perdu des débouchés, peut-être à cause du programme de détournement, et parce qu'elle

n'était pas en mesure de vendre autant qu'auparavant. J'ai ici la copie du mémoire qui expose de bonnes raisons permettant de comprendre le problème qui s'est fait jour dans l'industrie du nickel. Après 18 pages de données statistiques et une analyse des difficultés auxquelles la compagnie faisait face, le mémoire conclut par le passage suivant que je serai heureux de citer en témoignage et de consigner au hansard. Il s'agit de la conclusion du mémoire présenté à la commission de conciliation:

L'état de choses actuel se reflète nettement dans les bénéfices de l'entreprise par rapport à 1956, année pendant laquelle ont eu lieu les dernières négociations avec les syndicats...

C'est exact. Les dernières négociations ont eu lieu dans l'industrie de cette région en 1956, avant que le gouvernement actuel soit élu.

Les bénéfices nets pour 1957 ont baissé d'un montant dépassant 10 millions de dollars. Pour le premier trimestre de 1958, ces bénéfices nets n'ont dépassé que légèrement la moitié des bénéfices nets pour le même trimestre de 1957. Les bénéfices nets du deuxième trimestre de 1958 restent sensiblement au-dessous de la moitié de ceux du deuxième trimestre de 1957. Bref, les bénéfices nets de la compagnie pour les six premiers mois de 1958 sont de $21,401,000 par rapport à $45,601,000 pour le premier semestre de 1957...

Puis écoutez ceci:

...et à $51,772,000 pour les premiers six mois de 1956.

Voilà l'héritage qui a été laissé en 1956, et ce que le gouvernement actuel a fait. J'ajouterai que, dans une note publiée dans le journal de la localité, la compagnie a répété les difficultés auxquelles elle faisait face, note qui se lit notamment comme il suit:

Compte tenu de ces circonstances, il était évident que la compagnie ne pouvait pas hausser ses frais de production en continuant à accorder, comme elle l'avait fait au cours des 14 dernières années, des augmentations sensibles de salaires et d'avantages accessoires.

Voilà l'héritage dont nous nous plaignons aujourd'hui. Voilà ce qui s'est produit. Une simple statistique ne saurait valoir un bon examen de la situation qui existe dans la région de Nickel-Belt.

J'ai eu le plaisir, à maintes occasions, de discuter avec des dirigeants municipaux les problèmes qui se présentent à eux. On a annoncé que, d'ici quelques semaines, un programme de travaux d'hiver sera mis en branle pour résoudre divers problèmes. Quels problèmes pense-t-on résoudre ainsi? Les travaux d'hiver ne sont pas autre chose que des secours. Nous nous réjouissons tous de voir nos municipalités accepter des travaux d'hiver, car il faut bien que les chômeurs trouvent le moyen de nourrir leur famille, mais le recours à des programmes de ce genre, dans des situations comme celle-ci, est un remède suranné. Dans ma jeunesse, j'ai travaillé ainsi, sous le régime Bennett, à creuser des fossés le long des chemins et à abattre les broussailles le long des ruisseaux. Un programme de ce genre n'apporte pas une vraie solution aux problèmes dont le peuple canadien attend une solution du gouvernement.

Nos compatriotes ne veulent pas d'une existence de chien en fourrière, à qui on jette en pâture des secours de chômage ou des chèques d'allocations familiales, ou encore des emplois d'hiver bons pour trois semaines. L'ouvrier canadien aime plutôt vivre en chien de chasse, pouvoir sortir et prendre une volaille à l'affût, et ainsi rendre bien douillet le nid de sa famille. Il veut qu'on lui donne l'occasion de trouver un emploi permanent. Je sais bien que l'ouvrier qui chôme est obligé d'accepter l'emploi qu'on lui offre en vertu d'un programme de ce genre, car il doit pourvoir aux besoins immédiats de sa famille. Mais son ambition, c'est de trouver un travail permanent. Je suis surpris de constater que le gouvernement actuel se contente de tapoter paternellement la tête du chômeur en lui disant de ne pas s'inquiéter, que le programme de travaux d'hiver va commencer bientôt. Depuis dix-sept mois, le gouvernement a eu bien des fois l'occasion d'adopter des mesures concrètes pour répondre à cette situation. Nous constatons, chez les membres du gouvernement, la même attitude que par le passé: ils ne font rien pour soulager les misères engendrées par le chômage.

Une chose qui intéresse les gens de ma circonscription, c'est l'objection opposée par le gouvernement à une motion que j'avais présentée au moment où la Chambre débattait la question des dégrèvements d'impôt sur le revenu. Le ministre des Finances (M. Fleming) a tendu un petit appât en annonçant que le coût des voyages en ambulance jusqu'à un hôpital serait déductible de l'impôt sur le revenu. J'ai discuté la question avec les gens de ma circonscription, et ils m'ont demandé de revenir à la charge et de demander au gouvernement de modifier de nouveau cette loi. Bien entendu, le gouvernement en a eu l'occasion tant et plus l'an dernier. L'admission en déduction des frais d'ambulance jusqu'à un hôpital licencié n'atteint qu'une faible proportion des Canadiens, et ne s'applique qu'à une catégorie qui n'a pas besoin de cette aide. On sait, en effet, que les services d'ambulance n'existent que dans les grands centres, au Canada, et ne desservent qu'un secteur de cinq ou dix milles autour des hôpitaux licenciés.

M. Fraser: Là-dessus, vous vous trompez.

M. Ricard: Tout son discours est un tissu d'erreurs.

M. Godin: Je n'ai pas de chiffres sous la main, mais, dans ma circonscription, il n'existe pas de service d'ambulance. Ma circonscription se trouve à cinq milles de Sudbury. De Foleyet, on peut commander une ambulance, mais elle mettra deux jours à venir de Sudbury et devra traverser cinq circonscriptions pour se rendre.

Une voix: Les frais seront tout de même déductibles!

M. Godin: Mais l'homme qui se blesse dans la forêt sera mort à l'arrivée de l'ambulance, ou du moins quand elle atteindra l'hôpital. Je ne vois pas d'argument qui tienne contre l'extension de ce principe. Il y a certainement là une lacune dans la loi actuelle. Une personne qui demeure loin d'un hôpital licencié ne retire rien de cette disposition.

Certains députés semblent vouloir me poser des questions. J'aimerais moi-même pouvoir en poser en ce moment. J'aimerais savoir pourquoi ceux-là seuls qui peuvent obtenir les services d'une ambulance ont droit à cette déduction?

M. Fraser: Y êtes-vous opposé?

M. Godin: Laissons au ministre des Finances le soin de dire à la Chambre pourquoi le seul coût des services ambulanciers devrait être déductible. Nous savons qu'il arrive des cas d'urgence où des gens doivent parfois être transportés à l'hôpital par avion.

Je pourrais parler de plusieurs autres problèmes auxquels doivent faire face des gens de ma circonscription; mais je sais que j'aurai d'autres occasions de les porter à l'attention de la Chambre. C'est avec plaisir que j'appuie la proposition d'amendement présentée par le chef de l'opposition. Cet amendement offre au gouvernement l'occasion de réfléchir et d'apporter une solution concrète aux graves problèmes auxquels il doit remédier. J'ai remarqué que le premier ministre a prié le chef de l'opposition et les autres députés de le conseiller quant aux solutions qui pourraient être proposées, et je recommande au gouvernement les observations formulées par mon chef. Mais je remarque aussi que le premier ministre refuse de permettre l'ajournement du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, ce qui nous permettrait d'étudier des mesures concrètes que le gouvernement pourrait adopter en vue de régler les graves et urgents problèmes qui assaillent les Canadiens.

M. O. W. Weichel (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, étant l'un des plus âgés des nouveaux députés, je désire vous féliciter, ainsi que l'Orateur suppléant et le président, de votre nomination aux importants postes que vous occupez dans cette Chambre. En tant qu'Orateur, vous avez la responsabilité de veiller au respect des droits tant de la minorité que de la majorité; nous fondant sur votre conduite par le passé, nous sommes confiants que vous les ferez respecter.

J'en suis à mon premier discours, monsieur l'Orateur, et c'est pour moi un grand honneur de me trouver ici dans la Chambre des communes à quelques pas seulement du siège qu'occupait mon oncle, le regretté W. G. Weichel, il y a plus de 40 ans. Alors garçonnet, je suivais passionnément la carrière de mon oncle au Parlement, mais je n'aurais pu croire alors qu'un jour je lui succéderais. Mais il arrive que je suis le premier député conservateur à être élu dans ma circonscription depuis que mon oncle y fut défait en 1917. J'espère que mon séjour ici sera aussi fructueux que celui de mon oncle et que le parlementaire qu'il était sera fier de mon travail. Même après cette longue période de 41 ans, il se trouve encore des députés dans cette Chambre, dont l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), qui se souviennent de mon oncle du temps qu'il siégeait ici.

Je désire féliciter aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis sûr que le pays tout entier applaudira les nombreuses mesures utiles que le gouvernement projette pour la présente session et qu'énumère le discours du trône. Une des mesures envisagées qui revêt la plus grande importance pour ma circonscription de Waterloo-Nord est l'aide qu'on projette d'accorder aux agriculteurs, l'encouragement à la construction de maisons d'habitation et l'assistance aux exportateurs, aux anciens combattants et aux chômeurs.

Les nombreux exportateurs de ma circonscription industrielle de Waterloo-Nord voient probablement d'un très bon œil le projet du gouvernement de modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Cela les aidera à s'assurer contre tout défaut de paiement des acheteurs étrangers. Les agriculteurs ont trouvé, eux aussi, beaucoup d'encouragement dans le discours du trône. Le projet d'établir une assurance-récolte et la révision projetée des mesures législatives visant le crédit agricole doivent être un encouragement pour la gent agricole de ma circonscription, de même que pour bien d'autres.

Bien que Waterloo-Nord n'ait pas trop souffert du chômage, les modifications qu'on projette d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage prouvent que le gouvernement a l'intention de régler ce problème de façon efficace. Je ne puis laisser passer l'occasion de féliciter le gouvernement de sa proposition d'établir une commission nationale de l'énergie. Les entreprises de pétrole et de gaz naturel attendaient cette nouvelle et la

création d'un tel organisme permettra la réglementation de l'utilisation de ces importantes ressources.

Avant de décrire les points saillants de ma circonscription, je tiens à signaler qu'elle a produit quelques-uns des plus grands hommes d'État canadiens. M. Mackenzie King, qui fut premier ministre si longtemps, est né à Kitchener. Le lieu de sa naissance, "Woodside", a été conservé par les citoyens qui le vénéraient et le respectaient. L'honorable sénateur W. D. Euler a été élu à la Chambre en 1917 et, depuis lors, il a siégé soit ici soit au Sénat. Poursuivant mes observations sur les relations que j'ai avec d'anciens députés de cette Chambre, j'ajouterai que l'honorable M. Euler est mon cousin. Non pas un parent, mais un ami intime et un homme d'État distingué, l'honorable Louis O. Breithaupt est également natif de Waterloo-Nord, où il a grandi. Comme le savent les honorables députés, il a servi la circonscription de Waterloo-Nord pendant plusieurs années avant d'être élevé au poste de lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario. Un autre ami a été mon prédécesseur; il s'agit de M. Norman C. Schneider, que nombre d'honorables députés ici présents connaissent. Mon vieux confrère d'armes de la première guerre mondiale, M. Schneider, a bien servi la circonscription pendant son séjour ici.

La circonscription de Waterloo-Nord, que j'ai recueillie des mains de M. Schneider, est l'une des régions de l'Ontario où les industries et la population se trouvent en plus grand nombre. Elle peut se réclamer à bon droit d'être l'une des régions agricoles les plus riches du pays. Waterloo-Nord a été colonisée par des Mennonites d'extraction allemande en provenance de la Pennsylvanie, qui se sont rendus dans notre région après avoir parcouru un trajet de 600 milles en charrettes "Conestogo" depuis la Pennsylvanie. Puis se sont joints à eux des colons britanniques et, avec les années, des Polonais, des Ukrainiens, des Hongrois, des Allemands, des Autrichiens, des Italiens, des Juifs et nombre d'autres, faisant de cette région le centre le plus cosmopolite du Canada. Les Mennonites de la région,—secte qui s'apparente aux Quakers,—ont persisté et aujourd'hui exploitent une bonne portion des riches fermes de Waterloo-Nord.

Les deux localités jumelles de Kitchener et de Waterloo, qui groupent une population totale de 80,000 âmes, sont les deux municipalités les plus considérables de ma circonscription. Ces deux villes comptent un total de 280 établissements qui fabriquent des centaines de produits de toutes sortes. Kitchener, la plus grande des deux, compte 205 industries produisant chaque année des marchandises évaluées à un total de $181,321,000, chiffre qui place cette ville au quatrième rang des villes ontariennes et au neuvième rang des villes canadiennes. La valeur brute de la production a augmenté de plus de 100 p. 100 depuis 1944.

Un vaste territoire étant maintenant disponible pour fins d'expansion industrielle, tout indique que plusieurs autres industries des États-Unis, d'Angleterre et d'Europe continentale viendront s'établir dans la ville. Nombre d'industries qui, à l'heure actuelle, passent pour les plus importantes de la ville ont eu des débuts modestes et sont dirigées présentement par des descendants de la troisième ou quatrième génération de ceux qui les ont fondées.

Les industries les mieux connues de Kitchener sont peut-être celles du caoutchouc et de l'abattage. Les usines d'abattage sont la *J. M. Schneider Limited* et la *Burns and Company (Eastern) Limited.* Les industries du caoutchouc, la *B. F. Goodrich Canada Limited,* la *Dominion Rubber Company of Canada* et la *Kaufman Rubber Company,* de même que la *Kitchener Button Industries Limited,* ont salué avec plaisir l'initiative prise par le gouvernement, l'an dernier, visant à rendre plus strictes les lois contre le dumping. Cette initiative prouvait à ces compagnies que le gouvernement conservateur s'intéressait à tous leurs problèmes. Cependant, les dirigeants de ces établissements et autres s'attendent à une aide plus grande à l'avenir.

Une autre industrie récente et florissante dans cette ville est la *Dominion Electrohome Industries Limited* qui a fait des progrès considérables, récemment, par suite de l'intérêt que le public manifeste à l'égard de ses produits, à savoir ses appareils de télévision et ses appareils électroniques.

En vue de maintenir ces fabriques en activité constante, la Chambre de commerce de Kitchener a consacré la semaine du 13 au 23 février aux produits de Kitchener. Chaque détaillant de la ville consacrera une vitrine à l'exposition des produits fabriqués par les travailleurs de Kitchener. Afin de conférer un aspect de nouveauté à cette exposition massive de produits, un bijoutier exposera, par exemple, des viandes et peut-être qu'un magasin de vêtements pour dames exposera des pneus. On espère que cette exposition encouragera les consommateurs de la région à acheter les produits fabriqués à Kitchener, ce qui assurera ainsi de l'emploi aux travailleurs locaux pendant cette période qu'on considère habituellement comme la plus propice au chômage.

Waterloo, ville jumelle de Kitchener, est probablement renommée surtout comme la Hartford du Canada. On y trouve le siège social de six compagnies d'assurance, qui

emploient environ 1,500 personnes. L'actif total de ces compagnies dépasse les 750 millions de dollars. Dans aucune autre ville du Canada, l'activité économique ne se trouve à ce point concentrée dans le domaine de l'assurance. Ces compagnies ont des succursales dans tout le Canada, et même dans plusieurs pays étrangers.

Même si l'assurance est la première industrie de Waterloo, la ville est réputée aussi pour sa fabrication de boissons alcooliques. La maison *Joseph E. Seagram and Sons Limited,* qui célébrait son centième anniversaire l'an dernier, est aujourd'hui la plus grande entreprise de distillation au monde. Elle possède six fabriques importantes au Canada, et d'autres aux États-Unis, en Écosse, à la Jamaïque et à Rio.

Toujours du côté boisson, Waterloo produit de la bière par les soins de l'importante compagnie *Carling Breweries Limited.* Cette compagnie emploie 385 personnes à sa brasserie de Waterloo, et paye chaque année, en salaires, la somme de $1,450,000. Une autre brasserie bien connue, la Dow-Kingsbeer, est établie à Kitchener.

Les *Waterloo College Associate Faculties* sont le centre d'une des plus nouvelles expériences tentées dans le domaine de l'enseignement supérieur au Canada. Il y a deux ans, on y a inauguré un cours coopératif de génie qui fait alterner les périodes d'étude en classe avec des stages dans l'industrie. Le plan coopératif, une innovation dans le domaine de l'enseignement au Canada, a attiré l'attention sur le collège de Waterloo. Le collège, qui compte maintenant près de 1,000 étudiants, projette d'agrandir ses locaux de façon à pouvoir en accueillir 3,500 en 1965. Il relie à ce projet un énergique programme de construction, qui le dotera de 19 nouveaux édifices au cours des sept prochaines années. On s'attend qu'au début de la nouvelle année, l'institution de Waterloo reçoive l'autorisation de conférer des grades et de prendre le titre d'Université de Waterloo.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Weichel: Permettez-moi de poursuivre mes observations sur la ville de Waterloo, monsieur l'Orateur. Cette ville est le théâtre du plus grand festival de musique d'orchestre au Canada et probablement dans le monde entier. Ce festival de musique attire chaque année de 15,000 à 20,000 personnes et fournit à plus de 1,000 jeunes musiciens l'occasion de participer au concours de fanfares et harmonies, de même qu'aux concours individuels; c'est une initiative fructueuse qui favorise la formation musicale de nos jeunes. Cette année, quelque 80 fanfares et harmonies du Canada et des États-Unis ont pris part au défilé de trois heures conduisant au stade Seagram, bâtiment de $250,000 donné à la ville l'an dernier à l'occasion du centenaire de la maison Seagram.

Même s'il existe naturellement une émulation amicale entre des villes si proches l'une de l'autre, il existe aussi de la collaboration. Les villes bénéficient d'un hôpital commun, d'un système commun d'enseignement secondaire, d'un service commun d'autobus électriques, d'un orphelinat, de groupements de bienfaisance sociale et d'organisations sportives. Des milliers d'habitants de Kitchener et de Waterloo voyagent tous les jours d'une ville à l'autre pour aller à leur travail et en revenir.

Pour vous donner une idée de la complexité de la situation, laissez-moi vous dire qu'il y a quelques années seulement le maire de Waterloo travaillait à Kitchener et celui de Kitchener vivait à Waterloo. Les citoyens de ces villes jumelles sont fiers de leurs foyers et ils aiment aller à l'église. Plus des neuf dixièmes de la population appartiennent à l'une ou l'autre des nombreuses églises de ces deux villes, qui se classent au troisième rang parmi toutes celles du Canada pour le nombre des habitants qui sont propriétaires de leurs maisons.

Parlant de ma circonscription, je ne peux oublier Elmira, où j'ai vécu et où j'ai occupé pendant plus de 35 ans le poste de maître de poste surveillant. J'ajouterai que mon frère est actuellement maire d'Elmira. Petit centre prospère d'environ 3,000 habitants, sa plus importante industrie est la *Naugatuck Chemical Company,* pionnière, du moins dans l'Empire britannique, dans la fabrication d'un caoutchouc synthétique, du 2-4D et du DDT. Sous les auspices de son conseil récréatif, Elmira a remporté une quinzaine de championnats de hockey au sein de l'association ontarienne de hockey et de l'association cadette du même nom. J'ai eu l'honneur de présider cette dernière en 1952 et en 1954. C'est en son genre la plus considérable du monde; elle parraine chaque année près de 30,000 garçons. J'ajouterai que j'ai eu l'honneur de faire partie de l'association ontarienne de hockey et de la ligue de hockey de Toronto, deux des plus belles associations du monde.

Quoi que je sois maintenant et quoi que j'aie été par le passé, monsieur l'Orateur, il y a deux choses que je suis avant tout, je suis un sportif et un ancien combattant. Il y a un lien entre ces deux qualités, car la perte de ma jambe droite dans les tranchées pendant la première guerre mondiale a coupé

court une carrière possible comme sportif professionnel. C'est de ces deux sujets, les sports et le monde des anciens combattants, que je désire vous entretenir à présent.

Au cours des dernières années, le sport international a pris de plus en plus d'importance pour les nations. La Russie, qui a avancé d'une façon étonnante dans les domaines militaire, économique et scientifique au cours des trois dernières décennies, s'est trouvée en vedette dans le monde des sports grâce à ses victoires olympiques. Le Canada aussi s'est mis en vedette, en grande partie grâce aux victoires et aux défaites de ses équipes de hockey en compétition internationale. Ma propre circonscription de Waterloo-Nord a été fière d'envoyer ses Kitchener-Waterloo Dutchmen à Cortina en 1956 pour participer aux jeux olympiques. Bien que les Dutchmen aient perdu, ils ont augmenté la réputation du Canada par la bonne impression qu'ils ont produite en Europe, quand ils ont joué en Allemagne, en Tchécoslovaquie, en France, en Hollande, en Italie et en Grande-Bretagne. Partout ils ont été acclamés comme sportifs, comme excellents joueurs et comme bons ambassadeurs de notre pays. M. George Dudley, secrétaire et directeur chevronné de l'Association canadiene du hockey amateur, annonçait le 2 janvier que les Dutchmen de Kitchener-Waterloo avaient été désignés pour représenter le Canada aux jeux d'hiver de 1960 à Squaw-Valley, en Californie. Ils seront de dignes représentants du Canada, monsieur l'Orateur.

Ces équipes sont toujours handicappées par une insuffisance de fonds. Alors que les gouvernements des autres pays aident financièrement les programmes d'encouragement des sports, nos gouvernements fédéraux n'ont fourni jusqu'à maintenant aucune contribution à l'athlétisme. Le grand obstacle est l'argent, et ils en faut beaucoup pour fournir les aménagements nécessaires et mettre en œuvre un programme de formation. Jusqu'à maintenant, les gouvernements fédéraux n'ont assumé aucune partie des frais d'entraînement des athlètes ni des dépenses engagées pour les envoyer aux compétitions internationales. Des organismes comme l'Association canadienne du hockey amateur et la Légion canadienne, dans l'athlétisme, ainsi que certains particuliers, ont été seuls à supporter le lourd fardeau pécuniaire. A mon avis, monsieur l'Orateur, nos gouvernements devraient maintenant s'occuper de ces questions. Un ministre des sports et de l'athlétisme serait la solution. L'État aidant, nous pourrions un jour envoyer des équipes nationales à l'étranger, sans forcer leurs dirigeants à mendier des fonds pour le voyage.

Chaque année, des millions de dollars sont dépensés dans le pays pour le développement culturel. Comme tout sportif à l'esprit ouvert, je n'ai rien là-contre. J'estime, toutefois, que nous devrions aussi dépenser un montant semblable pour la culture physique et le développement athlétique de notre jeunesse. Que le gouvernement considère l'apport des événements sportifs: la bonne volonté à l'égard du Canada que favorise la compétition; le relâchement de la tension internationale grâce aux épreuves sportives internationales; l'augmentation du prestige dont jouit notre pays grâce à sa participation dans ce domaine et l'exemple donné à notre jeunesse par les sportifs de ces équipes. Jusqu'ici, le Canada n'a pas atteint, dans les compétitions internationales, la place qu'il pourrait obtenir. Moyennant une aide appropriée, toutefois, il pourrait le faire.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je suis un ancien combattant, et suis par conséquent très attaché au Jour du Souvenir et à sa célébration. Bien que j'estime qu'un jour doté d'une signification aussi grande que celui du 11 novembre devrait être chômé, je me rends compte que toutes les organisations d'anciens combattants ne font peut-être pas le même vœu. Ces organisations, toutefois,—et je m'associe à elles,—exhortent le gouvernement à faire en sorte que le pays observe de façon appropriée ce jour qui représente tant pour nous. Peut-être que ce que le gouvernement a de mieux à faire serait-il d'étouffer toute tentative de reporter la célébration du 11 novembre au dimanche le plus rapproché. Remettre la célébration de cette fête à une autre date équivaudrait à écarter sans y réfléchir la contribution de nos anciens combattants qui ont offert leur vie pour notre liberté. En ma qualité d'ancien combattant qui marche sur une seule jambe depuis un plus grand nombre d'années qu'il n'a marché sur ses deux jambes, je ne peux pas oublier la contribution de ceux qui ont perdu leurs yeux, leurs bras, leurs jambes ou même leur esprit dans les conflits du passé. Je ne puis concevoir qu'un groupe puisse appuyer une tentative ayant pour objet de diminuer l'importance de notre Jour du Souvenir.

Je ne comprends pas pourquoi certains directeurs d'écoles qui soutiennent les tentatives en vue d'abolir le Jour du Souvenir comme congé scolaire consentent tout de même à laisser les enfants s'absenter de l'école certains autres jours qui n'ont pour eux aucune signification, comme le jour de Victoria qui n'est même pas observé en Angleterre, pays de cette gracieuse souveraine. On a dit que les écoliers ne peuvent comprendre la signification du Jour du Souvenir. Ceux dont le père a été blessé ou dont le père est mort à la guerre la comprennent sûrement dans une certaine mesure. Si les autres ne comprennent pas, il serait temps qu'on les instruise, à

l'école, de la signification de ce jour-là. Un enfant peut comprendre des choses bien plus difficiles que celle-là.

Je demande par conséquent au gouvernement d'amener le pays à célébrer de façon plus marquée le souvenir de ces jours de 1918 et de 1945 afin que les Canadiens ne s'endorment pas dans une léthargie où l'éloge de nos morts devient tout simplement une pratique sentimentale.

(Texte)

M. Jean-Paul Racine (Beauce): Monsieur l'Orateur, en me levant pour participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je désire m'associer aux honorables députés qui m'ont précédé pour offrir mes plus sincères félicitations aux honorables députés de Provencher et de Montmagny-L'Islet (MM. Jorgenson et Fortin), qui ont respectivement proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Comme je suis un des premiers députés de la province de Québec, sinon le premier, à prendre la parole au cours de ce débat, je voudrais toutefois me réserver le droit de commenter certaines parties du discours qu'a prononcé l'honorable député de Montmagny-L'Islet.

A mon humble avis, le discours du trône ne renferme rien qui puisse redonner au peuple canadien cette confiance et cette assurance que lui procurait l'ancien gouvernement.

Toutefois, devant la période d'incertitude que nous traversons, la population canadienne pouvait espérer compter sur des mesures gouvernementales apportant des solutions, sinon totales, au moins partielles aux problèmes qu'elle affronte.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours que prononçait le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) hier soir, et il nous a laissé l'impression que tout allait bien au pays. Je me demande, s'il avait prononcé le même discours devant une assistance composée de chômeurs ou de cultivateurs ayant des difficultés à écouler leurs produits, s'il aurait eu autant de succès qu'il en a eu en cette enceinte, devant ses nombreux partisans.

A mon avis, le tableau qu'a présenté l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson) représente beaucoup mieux la situation économique qui est nôtre en ce moment. Le chômage est un mal qui sévit encore au Canada, et nos travailleurs se voient aujourd'hui dans une situation à laquelle ils ne peuvent apporter aucun remède, puisque celle-ci relève en grande partie de nos dirigeants et qu'il incombe au gouvernement fédéral de faire quelque chose pour y remédier. Au fait, ce dernier a admis sa part de responsabilité puisqu'il a apporté au moins une mesure visant à essayer d'enrayer ce fléau. Cette mesure est celle qu'a proposée le très honorable premier ministre peu de temps avant son voyage et qui était contenue dans un télégramme qu'il faisait parvenir au premier ministre de la province de Québec, comme à tous ceux des autres provinces du Canada, je suppose.

Il s'agissait d'une offre du gouvernement fédéral de verser 50 p. 100 des salaires et gages directs à payer par les municipalités ou leurs entrepreneurs, durant les mois de décembre à avril inclusivement, pour des travaux qui ne seraient pas normalement entrepris en hiver.

Le 20 novembre dernier, l'honorable ministre du Travail (M. Starr) nous faisait parvenir des propositions du gouvernement fédéral relativement à son programme d'encouragement des travaux d'hiver dans nos municipalités. Le tout était contenu dans la copie d'une lettre adressée aux premiers ministres provinciaux.

Après avoir étudié cette offre d'encouragement, comme le mentionnait le gouvernement fédéral, nos municipalités se sont alarmées et, devant le peu d'avantages que leur procurait ce programme d'encouragement proposé par le gouvernement fédéral, elles sont plutôt tombées dans le découragement.

La situation financière de nos municipalités est des plus précaire, et il nous suffit de consulter les données statistiques pour nous rendre compte que, loin de s'améliorer, elle a plutôt empiré. Ainsi, le passif des corporations municipales, qui était de 466 millions de dollars en 1945, atteignait au delà d'un milliard de dollars en 1956.

Devant cet état financier, nos corporations et autorités municipales se verront, en grande partie, obligées de s'abstenir de prendre part à ce programme, car la part promise par le gouvernement fédéral ne leur sera d'aucune utilité puisque les travaux préconisés, dû au fait qu'ils doivent être exécutés pendant la saison hivernale, coûteront plus cher que s'ils étaient exécutés durant l'été, et le pourcentage de cette surcharge dépasse de beaucoup celui de l'aide proposée par le gouvernement fédéral.

Certains travaux admissibles sont exécutables durant la saison d'hiver, mais les ingénieurs s'accordent à dire qu'ils doivent être faits avec une telle précaution additionnelle que le pourcentage fourni par le gouvernement fédéral est bien inférieur à l'excédent du prix coûtant de ces travaux.

Il est assez difficile de construire des aqueducs et des égouts, surtout quand il y a beaucoup de neige, et je suppose que les autorités

de la ville de Montréal le savent présentement. Il est aussi assez difficile de construire des trottoirs dans nos municipalités par des froids de 20 degrés sous zéro.

Pour notre région, du moins, ces travaux n'aideront en aucune façon à réduire le chômage, car nos municipalités ne pourront s'en prévaloir et feront preuve de prudence en n'oubliant pas que si le gouvernement fédéral paie la moitié des salaires seulement et que les municipalités doivent acquitter l'autre moitié, en plus du coût total de ce qui n'est pas du salaire, elles seront obligées d'emprunter à des taux qui sont actuellement les plus élevés qu'on aie jamais connus au Canada.

A mon humble avis, ce programme proposé par le gouvernement fédéral n'atteindra pas le but visé et ne contribuera d'aucune façon à diminuer le chômage.

Si le Gouvernement voulait vraiment aider les municipalités, il leur prêterait les sommes nécessaires sans intérêt ou du moins à un intérêt minime, ce qui leur permettrait d'effectuer des travaux municipaux en tout temps. Ceci contribuerait aussi à alléger leur fardeau financier et leur procurerait les moyens de construire certains services d'urgence qui s'imposent dans plusieurs localités.

Un autre problème que je voudrais signaler et qui est d'une grande actualité chez nous, c'est celui des milliers de personnes de ma circonscription et de toute la région, il va sans dire, qui se doivent d'aller travailler comme bûcherons dans les États américains du Maine et du New-Hampshire.

J'ai longuement appelé l'attention du ministre du Travail sur le sujet au cours de la dernière session et je lui ai mentionné dans quelle situation se trouvaient ces milliers de travailleurs de la forêt qui ne pouvaient bénéficier des prestations d'assurance-chômage.

Je crois que des ententes existent actuellement entre le Canada et les États du Vermont et de New-York. Aussi, je demande instamment à l'honorable ministre du Travail de faire les démarches nécessaires, le plus tôt possible, afin que ces milliers de personnes, gagnant leur argent aux États-Unis et le dépensant au Canada, puissent bénéficier légitimement de l'assurance-chômage.

Sur ce point particulier, j'espère que les honorables députés qui représentent cette région, auxquels est venu s'ajouter l'honorable député de Montmagny-L'Islet, s'affirmeront et qu'ils insisteront pour que le gouvernement fédéral communique avec les autorités concernées afin qu'une entente soit conclue le plus tôt possible, et cela à l'avantage de nombreux citoyens de notre région.

J'aimerais aussi faire part à la Chambre d'une résolution que me faisait parvenir le comité consultatif de placement régional de Beauce, à l'effet que les gains admissibles dans le paiement des prestations d'assurance-chômage devraient être augmentés, ce qui aurait pour effet d'inciter le travailleur à se chercher un emploi. Et sur le même sujet, il serait souhaitable que le mois de décembre soit inclus, avec les mois de janvier, février et mars pour ce qui est du chômage saisonnier dans les campagnes, pendant que le mois de novembre serait le mois de préparation. Ces changements permettraient aux entrepreneurs de tenir leur grosse machinerie en bon état et appelleraient leur attention d'une manière plus efficace.

L'an dernier, le gouvernement a fait un effort appréciable en vue d'accélérer la construction de logements au pays, mais, malheureusement, cet effort n'a pas eu et n'aura pas les mêmes effets dans les localités rurales.

Les compagnies d'assurance-vie, pour la plupart, fournissent les sommes d'argent nécessaires à la construction domiciliaire et ne sont guère intéressées à faire des placements dans nos campagnes.

Il serait peut-être souhaitable que le gouvernement fédéral garantisse les prêts faits par les Caisses populaires sur les maisons d'habitation, sur la même base que les compagnies d'assurance-vie, afin de faciliter la construction et de donner l'avantage à chaque famille de posséder sa propre maison, ce qui, par ricochet, ne manquerait certainement pas d'aider à parer au chômage saisonnier.

Au point de vue agricole, des déclarations récentes du ministre de l'Agriculture (M. Harkness) ont laissé bon nombre de cultivateurs un peu perplexes.

En effet, d'après un communiqué de la *Presse canadienne* qui a paru dans *Le Droit* du 12 novembre, on prête les paroles suivantes à l'honorable ministre:

S'il se forme des excédents surabondants impossibles à écouler ou même, dans certains cas, à donner, il nous sera impossible de maintenir les prix à leurs paliers présents sous l'empire de la loi sur la stabilisation des prix agricoles et encore moins de les relever.

Et l'honorable ministre ajoutait:

Je ne crois pas que la population canadienne accepterait que l'on contingentât la production agricole; mes propres convictions et celles du gouvernement se refusent totalement à embrigader l'agriculture de cette façon.

Et le ministre de continuer:

Il n'est d'autre choix que le travail d'éducation, la propagande et les pressions que vous pourrez exercer sur ceux que vous représentez afin qu'ils s'abstiennent volontairement de produire au delà de la capacité de consommation des Canadiens et des disponibilités présentes de nos marchés mondiaux d'exportation.

Le ministre faisait ces sombres constatations à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture qui a eu lieu à Ottawa, le 12 novembre 1958.

Je ne sais pas quel produit en particulier était visé par le ministre, mais il faut admettre que je vois mal comment nos cultivateurs, aussi bien de la circonscription que je représente que d'à peu près toutes les régions de l'Est du pays, pourraient diminuer leur production quand, présentement, la production actuelle leur rapporte des revenus déjà insuffisants en plusieurs cas.

J'ose espérer et j'émets le souhait que le gouvernement prenne toutes les mesures qui s'imposent pour faciliter l'écoulement de nos produits agricoles, car si nos cultivateurs de l'Est du pays devaient diminuer leur production, nous assisterions, je le crains, à la fin de l'agriculture chez nous, parce que le cultivateur n'en tirerait plus un revenu suffisant pour demeurer sur la ferme.

Il m'est absolument impossible de parler d'agriculture sans appeler l'attention du ministre de l'Agriculture sur un problème qui existe dans la circonscription de Beauce et dans la région, et les députés de la Chambre ne seront pas surpris si je dis quelques mots au sujet des produits de l'érable.

Il n'est certainement pas surprenant d'entendre le député de Beauce parler des produits de l'érable. D'ailleurs, mes prédécesseurs l'ont fait dans le passé, et j'ai moi-même appelé l'attention du ministre à ce sujet au cours de la dernière session; mais si je juge qu'il me faut revenir à la charge, c'est que la situation est inchangée. Toutefois, une chose est changée; il me semble que les honorables représentants des circonscriptions où les produits de l'érable prennent de l'importance n'y vont pas avec la même vigueur que certains de leurs prédécesseurs pour demander avec instance au gouvernement d'inclure ces produits dans la loi sur la stabilisation des prix.

J'ose espérer que plusieurs députés coopéreront et feront pression auprès du gouvernement afin que les cultivateurs puissent, dès ce printemps, jouir d'une loi qui leur serait favorable et qui ne manquerait certes pas de les aider.

Si l'on attache beaucoup d'importance au côté matériel, il ne faut pas non plus perdre de vue le côté intellectuel. Il me semble qu'un bon moyen pour le gouvernement d'aider à la cause de l'éducation serait de prolonger l'âge d'admissibilité aux allocations familiales.

Les allocations familiales varient actuellement entre $5 et $8 par mois et elles cessent d'être accordées à l'âge de 16 ans, soit à l'âge où celui qui est aux études en aurait le plus besoin et au moment où l'obligation des parents est des plus onéreuse, s'ils veulent que leurs enfants continuent leurs études.

Il serait donc des plus important de fournir aux parents les moyens de faire face à la situation, et la meilleure façon d'y arriver serait de prolonger et d'augmenter les allocations familiales pour les étudiants et étudiantes de 16 ans et plus, engagés dans des études plus poussées.

Cette solution aiderait certainement à de nombreux Canadiens et leur faciliterait l'accès à l'enseignement secondaire et universitaire.

De plus, les modalités de ce système seraient acceptées de tous et ne comporteraient pas de problème d'ingérence ni d'autonomie, et elles respecteraient, dans les circonstances, l'autorité des parents.

Enfin, j'aimerais à commenter certains points du discours de l'honorable député de Montmagny-L'Islet, particulièrement en ce qui a trait aux relations fédérales-provinciales et surtout en ce qui concerne la province de Québec.

En effet, le discours de l'honorable représentant de Montmagny-L'Islet vient, sur plusieurs points, en contradiction avec les déclarations qui nous sont faites ou qui ont été faites par ses collègues du gouvernement de notre province. Entre autres, voici ce qu'il dit au sujet du plan de Colombo:

> C'est pourquoi je crois que le premier devoir de la nation canadienne est d'accepter généreusement les sacrifices qu'on peut lui imposer, sacrifices qui permettront d'aider ces nations peu évoluées pour qu'enfin elles tournent le dos à la propagande communiste et regardent une fois pour toutes en face la lumière que les nations libres font luire devant leurs yeux.

Voici maintenant ce qu'il dit de l'immigration:

> Quant à nous du Québec, nous avons vu notre économie se transformer complètement, grâce souvent à ces nouveaux Canadiens qui sont venus se joindre à nous. Au point de vue politique, nous n'avons qu'à jeter un regard autour de cette enceinte pour constater que tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, nous ont donné des députés d'origines différentes qui apportent ici une richesse nouvelle.

Et l'honorable député d'ajouter que la province de Québec "n'est pas différente des autres", et je cite un autre passage de son discours:

> Je crois, monsieur l'Orateur, exprimer en toute franchise et en toute sincérité le véritable sentiment de la province de Québec. La province de Québec, c'est une province comme les autres.

M. Fortin: C'est vrai.

M. Racine: Je suis des plus heureux de voir un grand nombre de députés de la province de Québec applaudir quand je dis que la province de Québec est comme les autres. Pas plus tard que le 9 septembre 1958, d'après

une dépêche de la *Presse canadienne*, l'honorable député de Québec-Sud (M. Flynn) déclarait que la députation conservatrice de la province de Québec était d'avis, tout comme M. Duplessis et le cabinet provincial, que les subventions fédérales constituaient un empiétement sur les droits provinciaux dans le domaine de l'éducation.

Que fera-t-on des millions qui nous sont destinés si, d'une part, le Québec est une province comme les autres? Je me demande pourquoi nous n'accepterions pas ces subsides? Si, d'autre part, la province de Québec n'est pas une province comme les autres, je me demande pourquoi les députés conservateurs de la province de Québec n'ont pas posé des conditions lorsque, à la dernière session, ces subventions ont été augmentées?

En ce qui concerne les dons au plan de Colombo, pourquoi les députés conservateurs du Québec en ont-ils voté l'augmentation au cours de la dernière session, quand ils disaient, dans le Québec, que le gouvernement donnait à sa province et que le gouvernement fédéral donnait aux étrangers?

M. Tremblay: Cela n'a rien à faire à cela.

M. Racine: Que de questions nous pourrions poser aux députés conservateurs du Québec!

Des voix: Posez-les.

M. Meunier: Vous ne répondez jamais.

M. Racine: Il serait peut-être bon que je répète ce que disait le très honorable premier ministre, hier: "Ils me font penser à des coucous qui se répètent et que personne n'écoute". Cette phrase s'applique passablement bien aux députés qui m'interrompent sans cesse.

M. Johnson: L'honorable député de Beauce me permet-il de lui poser une question? J'ai entendu l'honorable député de Beauce dire à plusieurs reprises, tout à l'heure,—et il a même cité, entre autres, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) affirmant qu'il prétendait que la province de Québec était une province comme les autres. J'aimerais savoir si l'honorable député de Beauce partage l'opinion de l'honorable député de Montmagny-L'Islet?

M. Racine: Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de répondre à l'honorable député qui vient de me poser une question. Nous avons approuvé dans le passé la politique de l'ancienne administration libérale; nous l'avons approuvée dans la province de Québec ainsi que dans le reste du pays. Nous n'avions pas une formule pour la province de Québec et une formule différente pour le reste du pays.

Des voix: Oh! Oh! Répondez à la question.

M. Racine: Est-ce que, maintenant que nous notre province est comme les autres, nous nous prévaudrons d'une mesure adoptée en 1955 par le gouvernement libéral d'alors, laquelle prévoit le paiement d'une allocation financière spéciale aux sans-travail qui n'ont plus ou n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage; le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 de ces allocations et les autres provinces en bénéficient, à l'exception du Québec?

Je demande aussi aux députés conservateurs du Québec si notre province participera à l'assurance-hospitalisation et à la continuation de la route transcanadienne.

Une voix: Demandez-le à M. Jean Lesage.

M. Racine: Nous serons des plus intéressés à connaître l'attitude des conservateurs du Québec sur ces différentes questions au cours de la présente session.

En un mot, pour résumer le discours du trône, je me reporte à un article de fond de la *Gazette* du 19 janvier, écrit par M. Arthur Blakely. Je cite un passage qui, à mon avis, contient ce que certains députés conservateurs trouvent des plus important et des plus intéressant:

(Traduction)

Vous pouvez parier votre dernier dollar que pour les quelque 175 députés en question, la partie la plus intéressante du discours du trône était celle qui faisait part de l'intention du gouvernement de faire adopter une loi autorisant la nomination de secrétaires parlementaires des ministres de la Couronne.

(Texte)

Il est grand temps que les membres du gouvernement sortent de leur léthargie. Il est grand temps que les membres du gouvernement cessent de discourir et posent des gestes concrets de nature à trouver des solutions intelligentes et sérieuses aux multiples problèmes qui ont engendré l'angoisse et l'inquiétude au sein de la nation canadienne, et cela avant de prouver que le gouvernement s'occupe des problèmes et qu'il ne songe pas seulement à la politique.

M. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, tout d'abord, de féliciter d'une façon chaleureuse et sincère les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Ce qui m'a le plus frappé, ce fut tout d'abord, à mon point de vue, la personnalité même de ces deux jeunes députés. Il s'agissait de deux représentants de régions très dissemblables de notre pays, de deux représentants de culture et de profession différentes et issus de famille différente. Il y avait d'une part le député

de Provencher (M. Jorgenson), dont les origines, je crois, sont nordiques, et qui représente donc, à ce titre, très valeureusement cette vaillante race scandinave nordique et autres qui sont venues dans notre pays au cours des dernières années, et surtout depuis le début du siècle, et qui ont participé, comme les autres groupes, à notre "développement". D'autre part, le député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) représentait la race canadienne française. C'est un descendant des pionniers de ce pays, dont le grand-père et le père ont siégé en cette enceinte. L'un représente une circonscription située à l'Ouest du pays, Provencher, dans le Manitoba, à l'orée des grandes plaines, et qui comprend cette région si prometteuse qui connaît aujourd'hui une expansion remarquable. D'autre part, le député de Montmagny-L'Islet représente une circonscription située au cœur même de notre pays. Elle se rattache aux terres fertiles du Saint-Laurent et est tout près de la vieille capitale de la province de Québec, de la citadelle que tous les Canadiens connaissent, admirent et où ils puisent leur inspiration.

Ces deux députés possèdent une culture différente. L'un est non seulement un cultivateur mais un chef agricole qui sait s'exprimer et qui a traité des problèmes agricoles avec tellement de justesse et de clarté qu'on a déclaré, ici même à la Chambre, que ce fut le meilleur discours prononcé sur les problèmes agricoles.

L'honorable député de Montmagny-L'Islet, jeune avocat, issu d'une famille de professionnels, mais qui cependant a su s'intéresser aux problèmes de toutes les classes de la société. Et voici que ces deux jeunes gens parlent une langue différente, mais ils la parlent avec le même accent, le même idéal et le même amour de la patrie canadienne.

Monsieur l'Orateur, je soumets que c'est là une preuve vivante de l'unité nationale. Et, soi dit en passant, ce n'est certes pas en suscitant des querelles et des dissensions semblables à celles que certains députés qui m'ont précédé aujourd'hui ont tenté de soulever qu'on va réaliser cette unité nationale qui nous est si chère.

Monsieur l'Orateur, un grand chef de notre parti, et non seulement un grand chef mais aussi un grand Canadien, un des fondateurs de la nation, un des Pères de la Confédération, a déclaré autrefois que le parti conservateur était national ou il n'était rien. Aujourd'hui, c'est précisément le génie de notre parti, inspiré encore une fois par un grand Canadien, le très honorable premier ministre actuel, qui a su unifier cette diversité, remettre notre nation sur le plan national et l'orienter vers les destinées que nous lui savons assurées.

[M. Martineau.]

C'est pourquoi nous allons lutter et travailler à résoudre les sérieux problèmes auxquels notre pays fait face aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas les libéraux qui ont inventé les lamentations et les jérémiades. Au fait, elles existent depuis toujours. Si nous étudions l'histoire d'une époque qui est déjà lointaine, soit la fin du Moyen âge, au temps où les grandes découvertes s'annonçaient, au temps où la découverte de l'imprimerie, par exemple, avait disséminé de nouvelles idées et aussi au moment où des hommes aventureux regardaient au delà des frontières alors connues et voulaient s'avancer vers l'inconnu, à cette époque où les hommes n'ont pas eu peur d'aller de l'avant et de faire la découverte de l'Amérique et de cette ère de prospérité, d'aventures et de grandeur que l'humanité a connues, nous constatons qu'il existait alors, tout comme aujourd'hui, des prophètes de malheur. De plus, si nous voulons nous rapprocher encore un peu de notre ère, si nous voulons retourner au début du siècle actuel, nous retrouvons encore des prophètes de malheur. A la fin du dernier siècle, ces prophètes de malheur se plaisaient à dire que la fin du monde était imminente.

Lorsqu'on a lancé la voiture automobile et autres inventions semblables, ces prophètes de malheur ont encore déclaré: "Vous ne pouvez vous servir de ces choses-là, car l'homme a été fait pour voyager à une vitesse maximum de 28 milles à l'heure. Si vous dépassez cette limite, vous vous exposez au danger et vous périrez."

Cependant, nous sommes rendus au 20e siècle et nous savons ce que le progrès a fait non seulement pour le Canada, mais aussi pour le monde entier. Et, chose remarquable, plus nombreuses sont les jérémiades et les lamentations, plus proche et plus phénoménale est l'ère de progrès qui suit. Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui me porte à croire, à la suite des gémissements continuels du parti libéral depuis notre avènement au pouvoir, que nous sommes encore une fois à la veille d'une ère de progrès inouïe.

Monsieur l'Orateur, les hommes nouveaux, au nombre desquels nous comptons, sont déterminés à résoudre d'une façon satisfaisante les problèmes qui se posent à l'heure actuelle, et il me semble que l'amendement que l'opposition officielle, par l'entremise de son chef, a présenté hier à la Chambre n'a rien d'un programme de redressement.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je voudrais poursuivre maintenant mes observations en anglais. Je veux démontrer que le chef de l'opposition (M. Pearson) n'était pas sérieux mais plaisantait, hier, lorsqu'il a présenté sa motion

de défiance envers le gouvernement, motion qu'il a appuyée de longs raisonnements et d'un brillant discours. C'est ce que je vais m'efforcer d'établir au moyen d'arguments qui me semblent bien fondés.

D'abord, il est bien entendu que je serais le dernier à vouloir tenter de déprécier la personnalité du chef de l'opposition. Certes, il s'est acquis une grande renommée comme homme d'État international, comme diplomate et comme ministre des Affaires extérieures. Je sais aussi qu'il est assez réputé comme joueur de baseball.

Une voix: Balle fausse.

M. Martineau: Toutefois, ce qu'on sait généralement moins, c'est que le chef de l'opposition est aussi un comédien accompli, dont le talent est bien au-dessus de la moyenne. C'est un farceur de grande classe. Il n'a pas commencé hier seulement à déployer ses talents, il l'avait fait auparavant, mais la chose est devenue plus manifeste depuis qu'il est chef de l'opposition.

On a présenté hier une motion de défiance envers le gouvernement. Il y a un an, presque jour pour jour, le chef de l'opposition a présenté, il me semble, une motion semblable. Savez-vous ce que la motion contenait? Elle contenait une invitation priant le gouvernement conservateur d'abdiquer en faveur du parti libéral sans avoir recours aux élections. Nous savons quelle a été la réaction des Canadiens devant cette plaisanterie et ce qu'il en est advenu.

Mais notre farceur a sûrement acquis de l'expérience depuis un an. Les plaisanteries qu'il nous propose aujourd'hui sont un peu moins vulgaires. Mais même si notre comédien a acquis du métier il n'en demeure pas moins le farceur d'autrefois, le même vieil enjôleur au merveilleux sourire plein de charme. Et alors qu'il ne cesse de peindre un tableau sombre plein de mélancolie et de désespoir, énumérant les catastrophes qui s'abattent sur notre pays, son visage s'illumine d'un sourire engageant. Si ces calamités étaient vraiment sur le point de se produire, croyez-vous qu'il ne devrait pas afficher une expression moins joyeuse? Ne devrait-il pas remplacer son sourire par une expression grave d'inquiétude? Mais non, seul le sourire éclaire le visage plutôt engageant de l'honorable député alors qu'il prononce des mots empreints de noire mélancolie.

Ce que le chef de l'opposition dit en fait c'est: "Voyons, mes amis, ne me prenez pas trop au sérieux. Vous savez qu'il faut que je vous raconte toutes ces histoires-là. Vous savez bien ce que c'est que la politique. Je n'en crois pas d'ailleurs un seul mot." La chose était bien évidente si l'on étudiait avec soin les mots et surtout l'expression et le large sourire du chef de l'opposition quand il a prononcé son discours hier. Je suis sûr que vous l'avez remarqué, monsieur l'Orateur. C'est pourquoi je répète qu'il ne faisait que plaisanter hier et qu'il n'y a pas lieu de le prendre trop au sérieux.

M. Habel: Croyez-vous que le cardinal Léger voulait plaisanter quand il a écrit sa lettre pastorale?

(Texte)

M. Martineau: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait peut-être à propos de dire encore quelques mots en français, vu l'intervention de l'honorable député. Il a parlé de chômage. Eh bien, nous allons en parler de chômage, nous aussi. C'est un problème qui est grave. Comme l'honorable député, j'ai lu la lettre pastorale de Son Éminence le cardinal Léger. C'est un document qui est rempli de sollicitude pour le sort de l'ouvrier. Mais il faut noter qu'il s'élève bien au-dessus de la "partisanerie" ou de la politique. C'est précisément cette attitude que nous voulons adopter lorsque nous parlons de chômage, et c'est pour cela que nous voulons rétablir les faits.

M. Habel: C'est pour cela que votre chef ne veut pas en entendre parler.

M. Martineau: Notre chef veut en entendre parler et nous aussi. Nous voulons collaborer pour trouver un remède susceptible d'enrayer le mal du chômage. Le chômage n'est pas une invention d'hier; il n'existe pas seulement depuis 1958, 1957 ou même 1956; c'est une partie de notre économie. Nous sommes un pays nordique où, durant l'hiver, chaque année, il se produit un ralentissement des affaires.

M. Denis: Vous avez dit que vous étiez pour régler le chômage, alors réglez-le.

M. Martineau: Laissez-moi continuer, s'il vous plaît. Revenons à la lettre pastorale de Son Éminence le cardinal Léger. Son Éminence a déclaré que la responsabilité première du règlement de cette crise de chômage résidait dans le peuple lui-même, c'est-à-dire dans le concours du patronat et des forces ouvrières, et il ajoutait que c'est le devoir primordial du patronat de trouver du travail pour l'ouvrier. Il a dit également que c'est le rôle de l'État de voir à créer le climat le plus favorable à l'embauchage. Le rôle de l'État dans cette crise de chômage n'est que supplétif. Ni Son Éminence le cardinal, ni le gouvernement n'ont songé à se substituer à l'employeur et à embaucher en masse toute la population qui aujourd'hui chôme.

On a déclaré qu'on ne faisait rien pour régler le chômage. On a voulu mettre en contradiction le premier ministre lorsqu'il

a déclaré: "Tant que je serai premier ministre, il n'y aura personne dans ce pays qui souffrira du chômage." C'est vrai, il l'a déclaré. Mais le premier ministre ne voulait pas dire qu'il n'y aurait jamais de chômage au pays. Il n'a pas dit cela. Il n'a pas voulu le dire, non plus...

Des voix: Ah! Ah!

M. Martineau: ...dans le sens que vous l'interprétez.

M. Habel: Qu'est-ce qu'il voulait dire alors?

M. Martineau: Ce que le premier ministre a promis, la promesse qu'il a faite et qu'il a a cœur de tenir, c'est que son Gouvernement prendra des mesures énergiques pour remédier au chômage et en enrayer les effets désastreux.

Plusieurs voix: Quand?

M. Martineau: Mais, ce que l'on voit et ce que nous allons continuer de voir, c'est ceux-là qui rendent aujourd'hui un très mauvais service au pays, ceux qui répandent cette crise de confiance. C'est encore là l'expression de Son Éminence le cardinal qui a dit que c'est avant tout une crise de confiance. Et qui provoque cette crise de confiance? Ce sont ces gens comme les honorables députés de l'opposition qui n'hésitent pas à se servir de l'état pénible que crée le chômage pour atteindre des fins politiques. C'est là la vraie réponse.

(Traduction)

Pour continuer à décrire la situation économique de notre pays actuellement, je répète que le chef de l'opposition s'est de nouveau rendu coupable hier de sérieuses omissions en brossant un sombre tableau de nos conditions économiques. Après tout, notre pays compte des économistes et des spécialistes dans les différents ministères. Ils ont étudié et analysé les tendances économiques du pays. En 1957 déjà, ils ont prévu une baisse des affaires et pourtant hier, le premier ministre (M. Diefenbaker) a pu signaler, en se basant sur des chiffres qui ont été vérifiés, que contrairement à ces prévisions, 1958 a été en fait une meilleure année qu'on s'y attendait. On ne peut nier qu'en 1958, un plus grand nombre de Canadiens travaillaient, gagnaient, dépensaient et économisaient davantage. Si cela est vrai, monsieur l'Orateur, les sombres prévisions auxquelles on veut nous faire croire ne sont certes pas fondées. De plus, l'année dernière encore nous avons été parmi les quelques pays qui ont pu soutenir le volume de leur commerce extérieur. Nos exportations ont été presque aussi élevées qu'en 1957, qui a été une année-record. En examinant les chiffres, en examinant les secteurs les uns après les autres, les industries les unes après les autres, on constatera que 1958 a été l'une des plus grandes années de notre histoire depuis la confédération. Je suis certain qu'en comparant la statistique plus tard, nous constaterons que 1958 ne figure certainement pas parmi les années sombres de notre passé.

M. Winch: Que peut faire un mort avec de la statistique? Il y a 449,000 chômeurs. Qu'est-ce qu'on a à dire à ce sujet? Un homme qui est mort et enterré ne représente-t-il qu'une donnée statistique?

M. Martineau: Les membres de l'opposition démontrent encore leur manque de sérieux quand ils parlent de l'inflation, quand ils disent que c'est terrible et que notre dollar perd de son pouvoir d'achat. Il est vrai que la valeur du dollar diminue; personne ne réfute cette opinion. Le chef de l'opposition a dit que quelqu'un avait glissé sous notre économie une bombe inflationniste à retardement. Je tiens à faire remarquer qu'une bombe à retardement n'explose qu'après un bon moment, que cette bombe a été glissée là il y a plusieurs années et que nous commençons à sentir certains effets de la bombe inflationniste à retardement placée sous notre économie par un gouvernement qui a détenu le pouvoir pendant 22 ans.

Ensuite, monsieur l'Orateur, ils nous disent qu'il nous faut diminuer les dépenses, et réduire les impôts. Ils nous disent également qu'il faut accroître les prestations de sécurité sociale; il nous faut augmenter les dépenses pour la défense; nous devons accomplir toutes sortes de choses et, en même temps, ils font allusion à certains problèmes difficiles qu'on a fait naître dans l'économie du pays. Ces problèmes se retrouvent non seulement chez nous, mais dans tous les pays avancés. Une lutte sans merci leur est livrée et une grande bataille est engagée. Certains membres de l'opposition ne semblent pas avoir tenu compte de cette réalité.

M. Winch: Y compris vous-même.

M. Martineau: Je n'ai peut-être pas trouvé la solution, monsieur l'Orateur, mais du moins j'essaie de regarder la réalité en face.

Aujourd'hui, nous souffrons d'un chômage périodique. L'inflation menace également. Par suite de situations contre lesquelles nous ne pouvons rien, nous devons prendre des décisions graves au sujet de notre défense. Nous devons penser, en tout premier lieu, à l'automatisation de l'industrie et à la révolution spectaculaire qui s'est produite ces dernières années dans les techniques de production. Quels remèdes les membres de l'opposition proposent-ils au problème de l'automatisation? De quelle façon pourrait-on, selon eux, mettre

fin à la spirale des frais croissants, souvent accélérée par les revendications excessives des syndicats? Comment vont-ils contrecarrer les effets sur les échanges internationaux du nouveau marché commun européen? Comment vont-ils lutter contre les effets de la résurrection des géants industriels que sont l'Allemagne de l'Ouest et le Japon? Quels moyens vont-ils proposer pour pacifier les nouveaux pays d'Asie? Et ce qui est encore plus important, monsieur l'Orateur, qu'ont proposé les membres de l'opposition pour gagner la guerre économique amorcée par la Russie soviétique?

Ce sont là les faits qui sont à l'origine de la crise, si ce mot n'est pas trop fort, qui sévit aujourd'hui non seulement dans l'économie canadienne mais dans l'économie du monde occidental. Hier, l'opposition a dit que le gouvernement avait gâché notre défense.

Des voix: Bravo, bravo.

M. Martineau: Je suis d'avis que le seul gâchis qui existe au sujet de la défense à l'heure actuelle, c'est la façon dont l'opposition a tenté d'exploiter pour des fins politiques une très importante décision que le gouvernement doit prendre; c'est bien là le gâchis. Tout ce que l'opposition avait à reprocher au gouvernement en matière de défense, c'est qu'on a peut-être tardé à prendre une décision au sujet de la production du CF-105; c'est le seul reproche que l'opposition peut adresser. Cependant, la majorité des membres de l'opposition admettent qu'il s'agit d'une sérieuse décision à prendre; que ses effets se feront sentir, non seulement aujourd'hui, non seulement lors des prochaines élections, mais pour des générations à venir. N'admettent-ils pas que des changements révolutionnaires se produisent en matière de défense et de production de défense? Seul un vrai fou pourrait refuser d'admettre que les méthodes de défense varient. Il ne se passe pas de semaine, de jour même, sans que nous apprenions de nouvelles découvertes dans le domaine nucléaire.

Nous voyons venir l'ère interplanétaire et des voyages astronautiques. Nous voyons les projectiles intercontinentaux qui fusent de tous côtés de notre planète. L'invasion menace non seulement notre planète, mais d'autres planètes et d'autres systèmes stellaires. Il ne s'agit pas là de rêves, ni de fantaisies. En levant les yeux vers le firmament, on peut voir ces nouveaux engins autour de notre globe. Dans ces conditions, je soutiens que toute décision concernant la production d'intercepteurs montés par des hommes, du projectile Bomarc, et le reste, ne doit être arrêté qu'après le plus scrupuleux examen.

D'autres problèmes sont en jeu, celui, par exemple, de protéger notre souveraineté. Qu'est-ce que l'opposition aura à proposer au gouvernement pour la protection de notre souveraineté dans un monde qui a si soudainement rétréci? Quel maximum fixer actuellement à nos dépenses de défense, compte tenu de nos ressources? C'est pourquoi il est des plus sages, avant la décision finale et irrévocable, d'examiner soigneusement toutes ces questions, ce que nous faisons.

En terminant, monsieur l'Orateur, la preuve que le chef de l'opposition n'était pas sérieux hier en nous faisant un si sombre tableau de la situation, je la trouve justement dans le genre de discours qu'il a prononcé.

Les membres du gouvernement lui ont demandé quelles étaient ses propositions. Il a dit que les propositions ne sont pas faites par les membres de l'opposition, que ce n'est pas à elle de proposer les remèdes aux maux de l'heure. Eh bien, cela peut être vrai, cela est sans aucun doute vrai, mais si la désastreuse situation d'urgence dont on nous a parlé hier existe, alors c'est le devoir sacré des membres de l'opposition de ne pas chercher à en tirer un avantage politique, mais de formuler des propositions en vue d'améliorer la situation.

M. Winch: Qu'est-ce que vous pensez avoir fait pendant les quarante minutes qui viennent de s'écouler?

M. Martineau: J'ai tâté le terrain dans une tentative sérieuse et sincère visant à trouver des solutions à nos problèmes. Si la population du Canada a relégué les deux partis d'opposition à l'espace lamentablement petit qu'ils occupent maintenant à la Chambre, c'est parce que ces deux partis ont trop longtemps essayé de tromper le peuple. Ceci me rappelle les mots d'Abraham Lincoln qui disait:

> Vous pouvez duper tout le monde quelque temps;
> Vous pouvez duper quelques personnes tout le temps;
> Mais vous ne pouvez duper tout le monde tout le temps.

Quelques jours avant la session, on pouvait lire dans les journaux une déclaration faite par les membres de l'opposition déclarant que la session serait caractérisée par des luttes. Jusqu'à maintenant, la manière dont ils ont agi montre bien peu d'esprit combattif, mais je peux vous assurer que les membres de notre parti vont se révéler agressifs. Ils lutteront non pas pour s'assurer des points en vue des prochaines élections générales, mais pour trouver une solution tangible aux problèmes de notre pays. L'autre jour, je lisais un article qui n'était pas le résultat de quelque vision du premier ministre ou de quelque autre membre du gouvernement, mais

bien au contraire le fruit de la logique rigoureuse d'un chroniqueur politique de Grande-Bretagne. L'article a été reproduit dans le *Journal* d'Ottawa sous le titre "l'an 1999". On pouvait lire qu'en 1999 notre pays...

Une voix: Nous serons tous morts.

M. Martineau: Non, pas tous... notre pays comptera une population de quelque 70 millions d'habitants.

Il sera habité par une population forte, allant de l'avant et aventureuse comme celle que nous avons aujourd'hui et il fera l'envie du monde. Intimement, le chef de l'opposition, qui est certainement un homme intelligent et un grand Canadien, sait que ce que je dis est vrai. Il sait que notre pays fait l'envie du monde. Nous savons que nous avons des problèmes à résoudre; aujourd'hui, c'est le chômage; demain, ce sera peut-être l'inflation ou un mélange des deux. Mais malgré tout, nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, avons découvert quelque chose de précieux, quelque chose qui ne sera pas détruit. Je veux parler de l'union des meilleures forces et des meilleurs esprits de ce pays dans la recherche d'une solution à nos problèmes, de façon que nous puissions aller de l'avant. Puis-je vous assurer, monsieur l'Orateur, que si quelqu'un s'amuse avec des hula-hoops quand viendront les prochaines élections, ce sera les membres de l'opposition.

(Texte)

M. Gabriel Roberge (Mégantic): Monsieur l'Orateur, prenant part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, il convient sûrement d'offrir mes félicitations aux motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin).

L'honorable député de Provencher a parlé avec pondération; il s'est surtout appliqué à exposer la politique agricole du Gouvernement et à la louanger.

J'ai été particulièrement heureux d'entendre le discours de l'honorable député qui a appuyé l'Adresse, le nouveau représentant de Montmagny-L'Islet. J'ai également éprouvé beaucoup de plaisir à lire son discours au compte rendu officiel des débats. J'avais eu l'honneur de le rencontrer au cours des élections complémentaires mais, vous le comprendrez, monsieur l'Orateur, nous n'étions pas sur la même estrade. Le nouveau député a fait un discours courageux et nous, de ce côté-ci de la Chambre, étions particulièrement heureux d'entendre un son de cloche différent de celui que nous avions déjà entendu dans le passé, tant ici qu'en dehors de cette enceinte.

Je tiens tout particulièrement à présenter mes condoléances aux familles des députés qui nous ont quittés pour un monde meilleur.

Je m'en voudrais de ne pas joindre mes félicitations à celles qui ont été offertes, par ceux qui m'ont précédé, aux députés nouvellement élus et, vous le comprendrez, tout spécialement à l'honorable député de Trinity (M. Hellyer).

En entendant l'honorable député qui m'a précédé, j'ai cru bon de faire un petit retour dans l'histoire politique de notre pays. Je me suis rendu compte que, de 1896 à 1911, le parti libéral occupait les banquettes de l'autre côté...

M. Parizeau: Malheureusement.

M. Roberge: Il en a été de même de 1922 à 1930 et de 1935 à 1957.

M. Parizeau: Là, le désastre est arrivé!

M. Tremblay: Quel historien merveilleux!

M. Roberge: Les Canadiens, au cours de ces périodes, ont connu des ères de prospérité comme jamais auparavant. Toutefois, si nous nous rappelons les périodes au cours desquelles un gouvernement conservateur présidait aux destinées de la nation, nous nous rendons compte que, de 1911 à 1921, nous avons descendu la côte. Nous avons été plongés dans un abîme profond de 1930 à 1935 et, malheureusement, nous descendons encore à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, on a parlé récemment du rôle du gouvernement et de l'opposition. Je lisais justement aujourd'hui, je crois que c'est dans le journal *The Citizen*, que le rôle de l'opposition, rôle qui avait été défini par le premier ministre actuel, consistait à: "Hit hard, hit always." C'est ce que nous avons l'intention de faire. C'est ce que nous avons fait depuis le début de la session et c'est ce que nous continuerons à faire. Nous remplirons le rôle de l'opposition loyale de Sa Majesté.

M. Ricard: C'est ce que nous voulons, aussi.

M. Roberge: Monsieur l'Orateur, nous sommes à la mi-janvier, et jusqu'à maintenant l'hiver n'a pas ménagé ses bordées de neige, dans la province de Québec, comme dans le reste du pays.

M. Tremblay: Quel historien!

M. Roberge: Nous nous acheminons vers le printemps...

M. Tremblay: Quel historien merveilleux!

M. Roberge: Monsieur l'Orateur, je croyais qu'un professeur d'université, surtout un professeur de français, pouvait faire preuve de plus d'intelligence et peut-être aussi de plus de politesse.

Je disais donc, au moment où j'ai été interrompu, que nous nous acheminions vers le printemps, et c'est vrai...

M. Tremblay: C'est une nouveauté.

M. Roberge: L'honorable député de Roberval est aussi une nouveauté dans cette enceinte.

Je disais donc, monsieur l'Orateur, que la province de Québec particulièrement, ainsi qu'une partie de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, s'acheminent vers ce que l'on appelle chez nous la saison des sucres, ce qui n'intéresse pas l'honorable député de Roberval.

Une voix: Il ne connaît pas cela.

M. Roberge: L'an dernier, mon collègue et voisin, l'honorable député de Beauce (M. Racine) et moi-même avons traité de cette question des produits de l'érable et réclamé ce que nous croyons être à l'avantage des producteurs d'érable ou des sucriers.

Il était habituel que les députés de la région de Québec surtout, pas du Lac-Saint-Jean, se lèvent en Chambre pour appeler l'attention du Gouvernement sur les problèmes auxquels font face les producteurs des produits de l'érable. Je regrette, cependant, comme mon collègue l'a fait tout à l'heure, que, l'an dernier, nous ayons été à peu près les seuls, sauf erreur, à faire entendre la voix de ces cultivateurs sucriers. Le député de Bellechasse (M. Dorion) et le député de Dorchester (M. Drouin) auraient bien pu en parler de ce problème vu que les cultivateurs de leurs circonscriptions sont aussi "affectés" que ceux de chez nous.

Je ne répéterai pas les données statistiques que je citais l'an dernier; vous les retrouverez aux pages 2946 et 2947 de la version française du compte rendu des débats. L'honorable député de Roberval (M. Tremblay) sait lire le français et il pourra les lire.

M. Tremblay: Je ne comprends pas ce français-là.

M. Roberge: Je peux dire cependant que l'an dernier, un peu comme l'année précédente, on a surtout produit du sirop d'érable plutôt que du sucre d'érable. Peut-être l'honorable député de Roberval voudrait-il se sucrer le bec! Je puis aussi affirmer que l'écoulement de la production a peut-être été plus difficile l'an dernier que l'année précédente.

Il y a là, monsieur l'Orateur, un problème difficile et c'est maintenant, aujourd'hui, demain, que la Gouvernement devrait s'y attaquer. En effet, la saison des sucres commencera vers la fin de février ou au début de mars, et, sans être expert en la matière, si l'on en juge par la quantité de neige qui est tombée et par la température que nous avons actuellement, la production devrait être très bonne. Il faut s'en réjouir. Mais il ne faut pas oublier que si la tendance des années passées s'accentue, l'écoulement de cette production ne sera pas aussi bonne, et nos cultivateurs, ce printemps, songeront à ne pas produire ou à produire en moins grande quantité, car s'ils devaient passer l'été sans pouvoir écouler leur production, il en résulterait sûrement une perte considérable pour eux.

Les diverses solutions qui se présentent à l'esprit n'apporteraient pas, sans doute, un résultat définitif, mais elles seraient au moins des mesures temporaires qui aideraient les cultivateurs sucriers autant de la province de Québec que de ces parties des trois autres provinces qui sont engagées dans cette industrie.

Je ne crois pas mieux faire que de répéter ici, au moins en partie, ce que je disais l'an dernier quant à ces diverses solutions, et je me reporte aux pages 3099 et 3100 de la version française du compte rendu des *Débats* du 1er août 1958. Je disais alors ceci:

Je me suis rendu compte que le meilleur moyen de faciliter la vente des produits de l'érable était d'entreprendre une campagne de publicité nationale, et non pas limitée seulement à la province de Québec. Cette campagne pourrait aussi s'étendre en dehors des frontières de notre pays.

Aussi, suis-je d'avis que tous les citoyens canadiens devraient être en mesure de se procurer des produits de l'érable dans leurs épiceries ou dans les magasins à succursales, afin de pouvoir satisfaire la finesse de leur palais.

Et j'ajouterai: la finesse du palais du député de Roberval.

Ce faisant, le consommateur aiderait considérablement au cultivateur qui s'engage, chaque printemps, dans ce domaine de l'industrie agricole.

Et je cite toujours:

Monsieur le président, il faudrait que le gouvernement central s'intéresse tout particulièrement à semblable campagne de publicité. Cette question pourrait être étudiée au cours de réunions entre les ministres provinciaux de l'Agriculture et celui du gouvernement central, afin de préparer une publicité concertée dans toutes les provinces, au bénéfice des cultivateurs qui s'adonnent à l'industrie des produits de l'érable.

Il est un autre moyen d'aider le producteur des produits de l'érable, et c'est le soutien des prix. Pareille initiative ne serait peut-être pas absolument efficace, par suite des fluctuations du marché, mais il y aurait lieu d'établir, à mon avis, et dès cette année,...

...parce que, depuis l'an passé, je puis dire: dès cette année...

...un prix de soutien des produits de l'érable. Ceci permettrait aux cultivateurs engagés dans l'industrie des produits de l'érable à joindre les deux bouts et à réaliser au moins leur coût de production. Si le prix de soutien que je suggère s'avérait inefficace,—comme je le crains,—il pourrait être remplacé par un prix de compensation.

A mon sens,...

...et je cite toujours ce que je disais l'an dernier,...

...il y aurait lieu d'étendre à tout le pays la loi de compensation dont jouissent les cultivateurs des Prairies. Il y aurait lieu, à mon sens, d'étendre l'application de cette loi à tous les cultivateurs canadiens. Ainsi, le cultivateur qui est engagé dans l'industrie des produits de l'érable serait assuré d'obtenir un prix de compensation pour ce produit,

et, lors d'une mauvaise année, il n'hésiterait pas à entailler ses érables et à embaucher le personnel requis, car, il ne faut pas l'oublier, souvent durant cette période, le cultivateur travaille 24 heures par jour. Une telle mesure lui permettrait d'augmenter son revenu annuel et de mieux subvenir aux besoins de sa famille.

Je note dans le discours du trône la phrase suivante au chapitre des mesures qu'entend prendre le Gouvernement en matière d'agriculture:

Vous serez saisis d'une mesure visant à établir un régime d'assurance-récolte en collaboration avec les provinces qui le désireront.

La province de Québec étant maintenant une province comme les autres, comme l'a répété le député de Montmagny-L'Islet, après le très honorable Louis St-Laurent, j'ose espérer que le Gouvernement pourra inclure, dans le régime de l'assurance-récolte, les produits de l'érable et que le gouvernement de Québec, à la suggestion de ses amis d'Ottawa, décidera de collaborer à ce sujet.

En passant, je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) de penser d'étendre à toutes les provinces une loi d'assurance-récolte.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de toucher un peu la situation de l'emploi dans la circonscription de Mégantic qui, comme je le rappelais l'an dernier, est mi-urbaine et mi-rurale. La situation de l'embauchage dans nos villes industrielles n'est pas meilleure en 1959 qu'elle ne l'était à l'époque correspondante de 1958. J'engage donc le Gouvernement à prendre des mesures pour remédier à cet état de choses. Je ne crois pas, personnellement, que le programme de travaux d'hiver offert aux municipalités règle la situation, mas j'espère tout de même que la prédiction du ministre du Travail (M. Starr) se réalisera.

(Traduction)

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question? Ne sait-il pas que cette année Mégantic a 300 chômeurs de moins qu'au même moment l'an dernier?

L'hon. M. Chevrier: Mais le chômage est pire dans la province de Québec que partout ailleurs au Canada.

L'hon. M. Starr: Il parle de sa circonscription.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre sait-il...

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Qui a la parole?

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: La parole est à l'honorable député de Mégantic.

L'hon. M. Pickersgill: Laissez le ministre faire son propre discours.

M. Pallett: Il ne fait que chercher les chiffres exacts. C'est tout.

[M. Roberge.]

M. Bell (Carleton): Il ne vous restera rien à dire quand il aura fini.

(Texte)

M. Roberge: Je sais qu'au bureau d'assurance-chômage de Thetford-Mines, il y a peut-être moins de chômeurs que l'an dernier, et je sais aussi que l'honorable ministre du Travail est au courant qu'une section de la circonscription de Mégantic relève du bureau de Victoriaville; alors, il n'y a pas moyen d'établir une juste proportion. Une autre partie de la circonscription de Mégantic relève du bureau de Lac Mégantic dans la circonscription de Compton-Frontenac. A tout événement, je le répète, je souhaite que la prédiction qu'a faite l'honorable ministre du Travail ce matin se réalise.

Je suis forcé de constater, monsieur l'Orateur, qu'il y a une énorme différence entre ce que les partisans du Gouvernement disaient en 1957 et en 1958 et ce que le Gouvernement a fait dans différents domaines depuis qu'il a accédé au pouvoir. Ce que je viens de dire s'applique d'une façon toute spéciale dans le Québec, où malheureusement le ton des campagnes électorales de 1957 et de 1958 a été largement différent de ce qu'il fut dans d'autres provinces. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Tout au cours de la campagne électorale de 1957, le premier ministre et ses collègues d'alors répétaient que, dès leur accession au pouvoir, ils régleraient cette question des relations fiscales fédérales-provinciales.

Dès avant cette période, soit le 18 janvier 1957, le premier ministre actuel, alors chef de l'opposition, traitait de cette question au cours du débat relatif à l'étude de la résolution tendant à présenter une mesure prévoyant l'établissement d'un Conseil pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada. Voici ce qu'il disait, comme en fait foi la page 416 du compte rendu officiel des Débats:

La mesure prévue ici ne fera que retarder l'échéance. Toute la question des relations fédérales-provinciales devra être abordée.

Critiquant le gouvernement du très honorable Louis St-Laurent, le chef de l'opposition ajoutait alors:

Nous ne faisons que remettre à plus tard le problème auquel le pays doit faire face, problème auquel on ne peut s'attaquer petit à petit mais qui doit être résolu sans retard.

De là les promesses et les déclarations de par le pays sur ce sujet, dont j'ai fait mention plus haut et dont mon chef a parlé hier, au cours de son éloquent réquisitoire contre le gouvernement.

Qu'a fait le Gouvernement au point de vue réalisation de ses promesses? Une conférence a eu lieu les 25 et 26 novembre 1957, un peu plus de cinq mois après les élections

de 1957, conférence qui, avait-on dit à la population du Canada, devait régler tous les problèmes fiscaux intéressant le gouvernement fédéral et les provinces. A cette conférence, les provinces ont exposé leurs doléances et fait leurs réclamations. A l'issue de la réunion, le ministre des Finances a dit qu'il était impossible d'accorder ce que les provinces réclamaient. Et, à ce moment-là, une promesse solennelle fut faite à l'effet qu'une nouvelle conférence aurait lieu en janvier 1958.

A cette date, que s'est-il produit? Y a-t-il eu une conférence, conformément aux promesses faites et à l'engagement solennel pris? Bien au contraire, un simple télégramme, comme le rappelait le chef de l'opposition, fut envoyé aux premiers ministres des provinces; on y disait: "Voici ce que le gouvernement fédéral fait ou a décidé de faire". Conférence unilatérale, et, j'ajouterai, conférence d'un seul parti. Les provinces étaient-elles satisfaites de cet arrangement? A en juger par les commentaires des chefs provinciaux d'alors, la réponse est sûrement négative. Nouvelles élections, mêmes promesses. Nouvelle conférence? Pas du tout!

Le discours du trône nous annonce cependant que le gouvernement entend faire quelque chose pour résoudre ces problèmes. Mais de quelle façon le fait-on? Encore une fois, d'une façon unilatérale. Vous me permettrez de citer le passage pertinent du discours du trône, que j'extrais de la page 3 du compte rendu officiel des débats, version française:

> Mon gouvernement recommandera une modification à la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, afin de prolonger d'une autre année l'augmentation apportée l'an dernier à la part provinciale des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers.
>
> Mon Gouvernement souhaite que toute la question des relations d'ordre financier entre le Dominion et les provinces fasse l'objet d'une étude en commun sérieuse et suivie. Tous les gouvernements provinciaux sont priés de consentir à l'utilisation, à cette fin, des rouages du présent comité permanent fédéral-provincial sur les questions fiscales et économiques, travaillant sous la direction d'un comité composé du ministre des Finances et de tous les trésoriers provinciaux.

A cette même date du 15 janvier, l'honorable premier ministre écrivait aux premiers ministres des différentes provinces, leur citant tout simplement ce passage du discours du trône et invitant les trésoriers provinciaux à collaborer avec le ministre des Finances au sein du comité permanent fédéral-provincial sur les questions fiscales et économiques.

Comme nous sommes loin de la déclaration faite le 18 janvier 1957 par le chef de l'opposition d'alors, et que j'ai citée plus haut! Encore une fois, nous sommes dans le *statu quo;* le Gouvernement hésite, prend des mesures aléatoires et n'attaque pas le problème de front. Nouvelles contradictions entre les déclarations électorales et les actes posés!

A ce problème des relations fiscales, monsieur l'Orateur, se rattache un autre problème essentiel à notre développement culturel, c'est celui de l'aide aux institutions de haut savoir. J'en ai parlé l'an passé d'une façon succincte et je voudrais maintenant élaborer et donner, non pas l'opinion d'un juriste mais celle d'un avocat qui croit que les constitutions sont des choses qui doivent évoluer et non pas demeurer "statiques". Je crois devoir répéter maintenant ce que je disais l'an dernier; aussi, je me porte à la page 364 du compte rendu des officiel des débats du 22 mai 1958, version française:

> Le droit à l'éducation, à mon sens, appartient d'abord aux enfants, non pas selon les moyens pécuniaires des parents, mais en fonction de leur talent et de leurs possibilités d'avenir. A ce droit correspond évidemment l'obligation qu'ont les parents de pourvoir à leur éducation. L'État, cependant, doit jouer son rôle supplétif et ce rôle va d'abord aux provinces.
>
> Toutefois, en 1958, alors que la science se développe considérablement, alors que les satellites artificiels tournent autour de la terre, alors que les fusées à longue portée peuvent être lancées à une distance toujours plus considérable, l'éducation est en passe de devenir un problème intercontinental, et pour le moins un problème interprovincial. Rien n'empêche, à mon sens, le pouvoir central de faire sa part dans ce domaine, tout en respectant les droits des parents et ceux des provinces.
>
> S'il faut aider les enfants qui veulent fréquenter les universités, il faut aussi aider les universités elles-mêmes, car toutes les universités canadiennes se plaignent actuellement du manque d'argent.
>
> A cet égard, le gouvernement libéral du très honorable M. Louis St-Laurent avait pourvu à une aide financière appréciable pour les universités; mais, malheureusement, les universités de ma province n'ont pu jouir qu'une seule fois de ces octrois.

Et plus loin j'ajoutais:

> Quant aux enfants, le gouvernement fédéral pourrait, tout en respectant l'autonomie des provinces et les droits des parents en matière d'éducation, comme je l'ai dit, apporter une aide substantielle à ceux-là qui ont le talent requis et l'ambition de réussir et de bien préparer leur avenir. Cette aide gouvernementale pourrait très bien être mise en œuvre par l'entremise de la Conférence nationale des universités canadiennes. Ainsi, le gouvernement lui-même n'aurait aucune main-mise, sauf quant aux montants d'argent qu'il mettra à la disposition de cette conférence.

A cet égard, monsieur l'Orateur, se pose toujours le problème complexe de l'autonomie des provinces en matière d'éducation. Il semble bien que l'unanimité soit maintenant faite sur cette question et que l'assistance fédérale aux institutions de haut savoir ne constitue pas un empiétement sur le droit des provinces en matière d'éducation, puisque celles-ci conservent toujours le droit de regard et de surveillance en matière d'établissement des institutions et des programmes dans certains "secteurs". Si l'on se reporte au 4 septembre 1958, on verra que les dépu-

tés de tous les partis ont voté les crédits demandés par le ministre des Finances au chapitre de l'aide aux universités. Au fait, un vote a été pris en comité et aucune voix discordante n'a été enregistrée.

Deux jours plus tard, le ministre des Finances a demandé une augmentation de ses crédits, augmentation de 50c. par tête de population, les portant de $1 qu'ils étaient, à $1.50. L'honorable ministre en a alors profité pour déclarer que son gouvernement respecterait toujours l'autonomie des provinces en cette matière. Cette déclaration n'est nullement contraire à toutes celles qui avaient été faites antérieurement par le très honorable Louis St-Laurent, lorsque ces crédits furent institués pour la première fois en 1951, et votés chaque année par la suite.

Toutes les universités du pays, depuis 1951, ont donc pu recevoir du gouvernement central, soit directement, soit par l'entremise de la conférence nationale des universités canadiennes, ou encore par celle des provinces, un montant assez substantiel provenant des impôts perçus par le gouvernement central. Force nous est donc faite de constater que seules les universiés du Québec n'ont pu toucher leur part, sauf une seule fois.

Le problème, au point de vue pratique, est donc encore d'actualité, et je crois devoir insister sur deux aspects de ce problème, d'abord l'aspect légal et ensuite l'aspect pratique.

J'ai lu attentivement le brillant exposé qu'a fait l'an dernier, soit le 4 septembre 1958, mon collègue de Hull (M. Caron) . . .

M. Tremblay: Brillant!

M. Roberge: . . . lequel exposé . . .

M. Tremblay: Chef-d'œuvre d'ignorance!

M. Caron: Tremblez, la terre va s'ouvrir.

M. Roberge: Cet exposé comprenait nombre de textes et de citations, et je n'ai pas l'intention de répéter ces textes ni ces arguments, quoique cela ferait peut-être du bien à un certain député.

Je voudrais cependant consigner au compte rendu une interprétation personnelle que je crois être de bon aloi,—n'en déplaise à l'honorable député de Roberval,— et qui, j'ose l'espérer, sera acceuillie en bonne part par tous les députés et par ceux que la queston des subventions fédérales aux institutions de haut savoir intéressent.

Il est indéniable que les provinces ont un droit primordial dans le domaine de l'éducation. Mais je ne crois pas qu'il soit faux de répéter que tous les gouvernements se doivent d'y aider.

Le 18 janvier 1957, au cours du même débat que j'ai cité tout à l'heure, le très honorable Louis St-Laurent, donnant son opinion à ce sujet, comme en fait foi la page 415 du compte rendu officiel des débats, disait:

> Toutefois, nous reconnaissons en même temps que la richesse de l'esprit, qui s'exprime dans les arts, les humanités et les sciences sociales, n'est pas une prérogative privée mais peut, de droit, appartenir à tous ceux qui cherchent à l'acquérir. Il me semble donc que les gouvernements ont le devoir de prendre sur eux, dans une certaine mesure, non pas de contrôler ni de diriger les arts mais de montrer la voie en fournissant l'assistance dont on a tant besoin.

En lisant attentivement l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on peut penser justement que les Pères de la Confédération, en 1867, n'ont pu prévoir et n'ont pas prévu ce qui se préparait pour 1950. Au fait, au paragraphe principal, on dit que les législatures pourront exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sous réserve et conformément aux conditions suivantes. Suivent 4 paragraphes, dont les 3 premiers réfèrent aux écoles séparées ou dissidentes, aux syndics d'écoles. On voit bien qu'à ce moment-là il s'agissait d'écoles et non pas d'institutions de haut savoir. D'ailleurs, si je ne m'abuse, les universités, à cette époque, étaient des institutions privées. C'est du moins un fait certain pour ce qui concerne la province de Québec où, par exemple, l'université Laval avait été fondée en 1852 par le séminaire de Québec. En 1867, dans cette université, on ne comptait que quelques facultés, dont celles du droit, de la médecine et de la théologie. Je répète donc qu'à mon avis les Pères de la Confédération, de bonne foi, n'ont pas pensé aux universités lorsque l'article 93 a été décrété.

Se pose maintenant la question légale suivante: Le gouvernement fédéral a-t-il le droit de percevoir des impôts et d'assigner ensuite une partie de ses fonds à l'aide aux universités? Ou encore, pour poser la question différemment, les provinces ont-elles seules le droit d'aider financièrement les institutions de haut savoir?

Je dois dire dès maintenant que je n'envisage pas la question au point de vue autonomie ou centralisation, mais j'essaie simplement de trouver de nouveaux arguments pour résoudre le problème. A l'article 91 paragraphe 3, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on attribue au gouvernement central le droit suivant:

> Le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation.

Par contre l'article 92, paragraphe 2, attribue le droit suivant aux provinces:

> La taxation directe dans les limites de la province dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux.

Il semble donc que le droit de taxation des provinces soit limité à percevoir des fonds pour des objets provinciaux.

Par contre, l'article 91, paragraphe 3, ne comporte aucune restriction.

Je crois donc qu'il est permis de conclure que le gouvernement fédéral a toujours le droit d'aider financièrement les provinces au moyen de subsides,—c'était d'ailleurs un des fondements de l'acte confédératif,—et aussi d'aider financièrement les institutions sises dans les provinces.

Ce droit peut d'ailleurs être inverse, et il n'est pas dit qu'une province n'a pas le droit d'aider les institutions des provinces voisines. Cela a d'ailleurs déjà été fait dans plusieurs cas. Je ne crois pas errer en disant que tous les fonds provenant de la taxation fédérale sont convertis dans le fonds consolidé du revenu. Il appartient ensuite à la Chambre de décider de quelle façon ces fonds seront distribués.

En terminant ce chapitre de mon exposé, j'espère que mes collègues avocats, spécialement ceux de ma province, prendront mes remarques en bonne part, parce que je les fais en toute bonne foi. Je souhaite également que mon exposé n'exclue pas toute autre discussion et je souhaite que d'autres discutent également cette question.

Je passe maintenant au point de vue pratique de l'aide aux universités. Cette aide est-elle nécessaire ou superflue? Qu'on me permette de citer de nouveau la résolution adoptée par la conférence nationale des universités canadiennes en 1956:

Il est résolu que les représentants du Canada, ayant mûrement réfléchi à la question, expriment l'avis qu'il est de leur devoir de prévenir la population de notre pays, en toute urgence, que le problème qui se pose aux universités a pris les proportions d'une crise nationale grave, compromettant en effet les progrès de notre pays et sa place parmi les nations du monde. Ils estiment en outre que seule l'intervention immédiate et énergique et la collaboration de tous les gouvernements de notre pays, des entreprises commerciales et industrielles et des bienfaiteurs particuliers peuvent résoudre ce problème.

Je voudrais aussi citer un extrait de ce qu'écrivait M. N. M. A. MacKenzie, dans *Government Support of the Universities*:

De ces points de vue importants, les universités constituent un élément essentiel de nos institutions provinciales et doivent, par conséquent, rechercher sur le plan local comme sur le plan provincial une part importante de leurs ressources financières. Toutefois, on ne saurait affirmer que l'œuvre de l'université soit circonscrite par les limites de la province, ni du point de vue de sa portée, ni du point de vue de son importance. Il n'est pas une seule grande université de notre pays qui n'accueille des étudiants venus de toutes les provinces. Dans certains cas, les étudiants venus d'autres provinces forment jusqu'au tiers du corps étudiant. De même, les diplômés de nos universités sont dispersés sur l'ensemble de notre territoire national.

J'en passe parce que le temps court. Il est donc indéniable que les universités manquent non seulement d'argent, d'espace et du matériel nécessaire à l'enseignement, mais également de personnel.

Devant les arguments déjà présentés et les développements scientifiques extraordinaires que nous connaissons, le gouvernement fédéral ne peut rester sourd à cet appel des institutions de haut savoir. Le Gouvernement, et particulièrement les députés conservateurs de la province de Québec, doivent tout faire pour amener les institutions de la province de Québec à tirer avantage des sommes d'argent qui sont actuellement en caisse pour elles.

"Québec est une province comme les autres", a affirmé jadis le très honorable Louis St-Laurent. On se rappelle comment il a été vivement critiqué dans le temps par ses adversaires, spécialement dans sa propre province.

"Québec est une province comme les autres", a affirmé vendredi dernier l'honorable député de Montmagny-L'Islet. Je suis convaincu qu'il ne regrette pas cette déclaration. Je suis également convaincu qu'avec son talent et son esprit de persuasion, il réussira à persuader ses collègues de se mettre franchement au travail et de régler cette question qui nous tient tous tant à cœur.

Je me rappelle qu'au début de septembre dernier, le député de Québec-Sud (M. Flynn) a déclaré que peut-être l'aide fédérale aux institutions de haut savoir pourrait prendre la forme d'aide aux recherches scientifiques ou à la construction. Il ne s'agit pas de chercher des raisons ni des moyens de contourner la question, mais bien de la considérer bien en face avec courage et avec la même bonne foi qui a animé les Pères de la Confédération en 1867.

Nous voulons tous que se développe en notre pays un canadianisme bien compris. Aucun groupe ne désire l'assimilation des autres, mais tous veulent l'enrichissement de la nation par la diversité des apports culturels.

Si tous sont d'accord au point de vue pratique,—comme cela a été prouvé en cette enceinte l'an dernier,—que le gouvernement fédéral doit faire sa juste part pour aider à cet enrichissement et à ce développement de la culture canadienne, il y a moyen, il me semble, de faire l'unanimité au point de vue légal.

J'ai rappelé que le ministre des Finances et les trésoriers provinciaux avaient été invités à se réunir. Lorsque cela viendra,—et j'espère que ce sera bientôt,—il leur faudra discuter cette question. S'il y a doute quant à l'interprétation à donner à la constitution canadienne, qu'on prenne les moyens nécessaires soit pour l'éclaircir, soit pour la modifier en conséquence.

Ceux qui ont fondé le Canada en 1867 n'ont pas craint d'assumer leurs responsabilités. Il ne faut pas que nous, leurs fils, ni ceux qui actuellement dirigent les destinées de la nation

et celles de nos provinces manquent de courage et refusent de trouver des solutions.

Lorsque cette question sera définitivement réglée, les Canadiens, quelle que soit leur origine, continueront de se côtoyer, de s'enrichir les uns les autres intellectuellement et contribueront à donner à notre pays la place de choix qui lui revient.

(Traduction)

M. M. D. Morton (Davenport): Monsieur l'Orateur, je tiens également à exprimer mes félicitations aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin) pour la clarté de leurs opinions et de leur exposé. Je tiens également à féliciter les nouveaux députés de Grenville-Dundas, Montmagny-L'Islet et Springfield. Je les exprime également, il va sans dire, à mon ami et ancien adversaire de Davenport, le député de Trinity (M. Hellyer). Je regrette qu'il siège du côté libéral de la Chambre, mais j'espère que nous pourrons affirmer à la Chambre nos convictions politiques divergentes sur le même plan élevé que nous l'avons fait dans la circonscription de Davenport.

Je note avec satisfaction que le discours du trône et plusieurs opinants reconnaissent l'urgence et l'importance que revêt la menace communiste pour notre façon de vivre, ainsi que l'importance qu'il y a à soutenir la concurrence de la Russie et de ses satellites. Nous devons malheureusement admettre que les Russes veulent répandre leur version du communisme dans le monde entier. Ce n'est pas nécessairement une lutte qui aboutira à un conflit armé, bien que nous devions être prêts à cette éventualité dans le domaine militaire. La principale bataille sera livrée sur le front économique et scientifique. En examinant le front économique et scientifique, je n'ai pas l'intention d'énumérer tous nos avantages mais bien de traiter brièvement deux problèmes au sujet desquels notre régime se montre à son désavantage. Il s'agit de savoir si par une discipline personnelle, une organisation en collaboration et par un travail ardu nous pouvons arriver à faire ce que la Russie et la Chine communiste réalisent par la contrainte. Sous plusieurs aspects, nous détenons encore des avantages. Pour commencer, nous jouissons de meilleures conditions économiques, l'individu est plus respecté.

Les deux problèmes dont je veux faire mention sont ceux du chômage périodique et des besoins de notre système d'enseignement. Il n'est pas suffisant que l'opposition nous reproche de n'avoir pas résolu le problème du chômage en une année et demie. Le chef de l'opposition (M. Pearson) n'apporte aucune réponse en évitant de prendre une attitude nette sur la question de savoir si nous devons résoudre le chômage ou l'inflation. Le dossier de l'ancien gouvernement libéral n'est pas de nature à leur permettre de prendre une attitude hypocrite et insouciante et de ridiculiser le gouvernement actuel. Nous nous souvenons de la dernière crise. Le rapport de la commission royale sur les perspectives économiques du Canada parle de la dépression de 1929 à 1933, de la récession de 1937 à 1938, de celles de 1953 et de 1954 et de celle qui a commencé en 1957. Qui était alors au pouvoir? Les libéraux. Donc, ils savaient que le chômage était un problème cyclique. Et pourtant, en 25 ans, malgré leur longue expérience et leur brillants cerveaux, ils n'ont rien fait pour résoudre ni le chômage ni l'inflation. Ils voudraient maintenant que nous résolvions en six mois ce qu'ils n'ont pas pu résoudre en 25 ans. Je les remercie de nous en croire capables.

Nous ne pourrons résoudre ce problème en jetant le blâme à droite et à gauche.

L'hon. M. Chevrier: Que faites-vous donc?

M. Morton: Je rappelle aux honorables vis-à-vis que, sur ce chapitre, ils n'ont qu'à regarder leur propre passé.

Le ministre du Travail (M. Starr), avec la collaboration de divers groupes, a essayé d'établir des programmes provisoires de travaux destinés à alléger le chômage périodique. Nos ministres ont été en missions commerciales et ils ont activement participé à des conférences sur le commerce. Cependant, il nous faut tous admettre, monsieur l'Orateur, que les programmes de travaux publics, si essentiels qu'ils soient, ne sont pas la réponse à tout. Ils sont comme une aspirine qu'on prend pour calmer un mal de tête, mais ils ne résolvent pas le problème. Je crois que la situation exige plus que jamais que les dirigeants ouvriers, les chefs d'entreprise, les manufacturiers et les chefs politiques à tous les niveaux du gouvernement, étudient les problèmes qui provoquent le chômage en faisant appel au concours de spécialistes.

La question est de produire à des prix qui ne nous écartent ni de nos propres marchés, ni des marchés du monde entier. Le plein emploi dépend du commerce et de notre capacité de vendre nos services et nos produits à des prix de concurrence au Canada et à l'étranger.

(Sur la motion de M. Morton, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

ASSISTANCE AUX MINES D'OR—INSPECTIONS D'INGÉNIEURS

Question nº 18—**M. Fisher:**

1. Durant 1958, des ingénieurs du ministère des Mines et des Relevés techniques ont-ils procédé à l'inspection des mines ci-après, relativement à l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or: Cochenour Willans Gold Mines Limited, Dome Mines Limited, Hollinger Consolidated Gold Mines Limited (Hollinger), Hollinger Consolidated Gold Mines Limited (Ross), Aunor Gold Mines Limited, Delnite Mines Limited, Kirkland Minerals Corporation Limited, Lake Shore Mines Limited, MacLeod-Cockshutt Gold Mines Limited, McIntyre Porcupine Mines Limited, McKenzie Red Lake Gold Mines Limited, New Dickinson Mines Limited, Pamour Porcupine Mines Limited, Pickle Crow Gold Mines Limited, Preston East Dome Mines Limited, Renabie Mines Limited, Starratt-Olsen Gold Mines Limited, Sylvanite Gold Mines Limited, Tech-Hughes Gold Mines Limited, Upper Canada Mines Limited?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces ingénieurs, à quelles dates ont-ils visité ces mines et quelle a été la durée de leur inspection?

3. Quelle compétence technique possédaient ces ingénieurs?

4. Au cours de 1958, de combien de ces mines les ingénieurs ont-ils visité et examiné les établissements et travaux souterrains?

5. Quelles mines ont ainsi fait l'objet d'une visite et d'une inspection en 1958?

Réponse de **l'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques):**

1. Oui, à l'exception de la Starratt-Olsen Gold Mines Limited qui a cessé d'exploiter en juillet 1956.

2. Nom de la mine	Nom de l'inspecteur	Date de la visite
Cochenour Willans Gold Mines Limited	J. W. Patterson	8 avril
Dome Mines Limited	T. W. Verity	27 fév.
Hollinger Consolidated Gold Mines Limited (Hollinger)	T. W. Verity	28 fév.
Hollinger Consolidated Gold Mines Limited (Ross)	T. W. Verity	25 fév.
Auner Gold Mines Limited	T. W. Verity	1 mars
Delnite Mines Limited	T. W. Verity	3 mars
Kirkland Minerals Corporation Limited	T. W. Verity	4 mars
Lake Shore Mines Limited	T. W. Verity	4 mars
MacLeod-Cockshutt Gold Mines Limited	J. W. Patterson	31 mars
McIntyre Porcupine Mines Limited	T. W. Verity	28 fév.
McKenzie Red Lake Gold Mines Limited	J. W. Patterson	8 avril
New Dickenson Mines Limited	J. W. Patterson	9 avril
Pamour Porcupine Mines Limited	T. W. Verity	26 fév.
Pickle Crow Gold Mines Limited	J. W. Patterson	1 avril
Preston East Dome Mines Limited	T. W. Verity	27 fév.
Renabie Mines Limited	J. W. Patterson	14 avril
Sylvanite Gold Mines Limited	T. W. Verity	5 mars
Tech-Hughes Gold Mines Limited	T. W. Verity	4 mars
Upper Canada Mines Limited	T. W. Verity	5 mars

La durée de chaque visite a été généralement d'une demi-journée.

3. Les inspecteurs sont des ingénieurs diplômés d'universités canadiennes en génie minier et en géologie minière, et possédant plusieurs années d'expérience en travail minier souterrain.

4. Aucune des mines énumérées au nº 2 n'a été inspectée sous terre.

5. Au cours de l'inspection de la propriété de la San Antonio Gold Mines Limited, à Bissett, et de la mine de la Britannia Mining and Smelting Company, à Snow-Lake (Manitoba), l'inspecteur a fait une visite souterraine.

LOI SUR LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 19—**M. Howard:**

Au cours de chacune des années 1957 et 1958, en ce qui a trait aux subventions accordées sous le régime de la Loi sur les subventions aux municipalités, et à l'égard de chacune des municipalités de village de Terrace, Smithers, Hazelton, Telkwa, Stewart, Houston et Burns-Lake, de la ville de Prince-Rupert et du district de Kitimat, quels ont été *a*) la valeur agréée des biens du gouvernement fédéral, *b*) le montant de la subvention, *c*) les dates auxquelles la subvention a été versée ou, si elle a été payée par versements échelonnés, quels ont été les montants et la date des versements?

Réponse de **l'hon. Donald Fleming (ministre des Finances):**

Pour ce qui est des municipalités figurant sur la liste, aucune subvention n'est versable aux villages constitués en municipalités de Terrace, Hazelton, Telkwa, Stewart et Houston.

Les subventions versées aux termes de la loi sur les subventions aux municipalités sont:

Nom de la municipalité	Année à laquelle la subvention se rapporte	*a)* Valeur agréée des biens du gvt fédéral	*b)* et *c)* Versement et date	
Village de Smithers	1957	$ 82,680	$ 2,165	16 sept. 1957
	1958	82,680	2,081	30 oct. 1958
Village de Burns Lake	1957	5,400	158	16 sept. 1957
	1958	———	subvention non encore versée	
Ville de Prince-Rupert	1957	448,205	10,000	6 fév. 1958
			6,557	4 nov. 1958
	1958	456,935	18,829	4 nov. 1958
District de Kitimat	1957	112,338	3,302	12 nov. 1957
	1958	118,250	3,646	19 déc. 1958

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 janvier 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES NATIONS UNIES

REPRÉSENTATION DU CANADA À LA CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LE BLÉ

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration à propos de la conférence des Nations Unies sur le blé. La deuxième session se réunira à Genève le 27 janvier, et le Canada y sera représenté par une délégation importante.

La première session, tenue à Genève du 28 octobre au 7 novembre 1958, réunissait 41 pays membres et 9 pays observateurs. On a étudié les moyens de régler les problèmes d'ordre mondial que pose actuellement le blé par une entente internationale concernant cette denrée. Un comité préparatoire a été chargé d'examiner les propositions avancées à cet égard, et de soumettre des conclusions pour étude aux représentants des gouvernements pendant la seconde session.

La délégation du Canada aura à sa tête M. J. H. Warren, sous-ministre adjoint du Commerce. Les délégués suppléants qui feront partie de la délégation canadienne sont M. W. Riddel, commissaire en chef adjoint de la Commission canadienne du blé, de Winnipeg (Manitoba) et M. C. F. Wilson, conseiller commercial près l'ambassade du Canada à Copenhague, Danemark.

Les conseillers officiels de la délégation sont: M. C. B. Davidson, adjoint exécutif de la Commission canadienne du blé, de Winnipeg (Manitoba); M. R. M. Esdale, chef adjoint de la Division des céréales, ministère du Commerce, Ottawa; M. J. B. Lawrie, directeur pour l'Europe, Commission canadienne du blé, Londres (Angleterre); et M. W. Frank Stone, premier secrétaire de la mission permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies, à Genève.

Les conseillers des producteurs qui feront partie de la délégation sont: M. J. E. Brownlee, président des *United Grain Growers Limited,* de Winnipeg (Manitoba); M. A. P. Gleave, président de l'Union des cultivateurs de la Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan); M. G. L. Harrold, président du Syndicat du blé du Manitoba, Winnipeg (Manitoba); M. A. Platt, ancien président de l'Union des cultivateurs de l'Alberta, Edmonton (Alberta); et M. J. H. Wesson, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, de Regina (Saskatchewan).

M. N. W. Boyd, secrétaire commercial de l'ambassade du Canada à Berne (Suisse), sera le secrétaire de la délégation.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF À LA REQUÊTE DES "CANADIAN PACIFIC AIR LINES"

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je désire déposer des exemplaires anglais et français du rapport présenté par la Commission des transports aériens au ministre des Transports relativement à la nécessité de services aériens transcontinentaux supplémentaires, au Canada, et à la requête des *Canadian Pacific Air Lines* en vue d'obtenir un permis pour l'exploitation d'un service régulier qui desservirait Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa et Montréal.

La Commission a poursuivi une enquête et entendu la requête des *Canadian Pacific Air Lines* au cours d'audiences régionales tenues à Vancouver, Edmonton, Regina, Winnipeg et Moncton, entre le 6 et le 15 octobre 1958, et d'audiences définitives, tenues à Ottawa, qui ont commencé le 20 octobre pour se terminer le 3 décembre 1958; des douzaines de mémoires ont été étudiés ainsi que des dépositions représentant plus de mille pages.

La Commission en est venue à la conclusion que de nouveaux services aériens transcontinentaux ne sauraient être établis à l'heure actuelle sans nuire considérablement aux services existants et sans causer des difficultés économiques, et peut-être même des inconvénients aux lignes régulières, y compris celles de la requérante. La Commission est d'avis que la requête des *Canadian Pacific Air Lines* doit être rejetée parce que leurs dépenses estimatives ont été calculées sur une base déraisonnable de frais ajoutés, sans extrapolation d'après les frais alloués; leurs recettes ont été estimées sans aucune étude du trafic et les horaires du service envisagé semblent fondés sur leur recours dans certains secteurs à des vitesses prévues avec trop d'optimisme.

Toutefois, la Commission a également constaté que la position des CPA en tant qu'entreprise de transport aérien international avait besoin d'être raffermie. C'est pourquoi

elle a recommandé de délivrer aux CPA un permis les autorisant à exploiter un service national régulier de Vancouver à Winnipeg, Toronto et Montréal, pour établir la liaison avec les services internationaux actuels de cette entreprise. Ce nouveau service, limité à un vol de retour quotidien, pourrait assurer le transport des passagers nationaux comme des passagers internationaux. La Commission recommande d'examiner la question de nouveau, dans deux ans, afin de voir s'il n'y aurait pas lieu d'ajouter des services. La Commission a également recommandé d'autoriser une certaine concurrence dirigée lorsque celle-ci aurait pour effet d'améliorer la position des transporteurs aériens régionaux, et elle a indiqué qu'elle devrait faire à ce propos une enquête approfondie sur la situation de ces transporteurs.

J'ai informé la Commission des transports aériens que je suis prêt à accepter ses conclusions sur les points qui précèdent.

La Commission a également recommandé qu'une grande partie du traffic de l'État qui est actuellement assuré par l'Aviation royale du Canada soit confiée à des entreprises commerciales de transport aérien. Il est évidemment nécessaire que le ministère de la Défense nationale maintienne sur pied une organisation militaire de transport aérien. Toutefois, les autorités militaires ont toujours reconnu qu'il va de leur intérêt que soient maintenues des services civils de transport aérien qui puissent les aider en cas d'urgence et, de fait, une bonne partie du travail des grandes entreprises régionales de transport aérien au Canada consiste, à l'heure actuelle, à approvisionner directement les installations militaires du Nord. Cette recommandation de la Commission des transports aériens nécessitera une étude plus approfondie et je me propose de consulter à ce sujet mon collègue, le ministre de la Défense nationale.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Cette recommandation de la Commission des transports aériens n'est-elle pas diamétralement opposée au point de vue soutenu depuis longtemps par l'honorable ministre?

L'hon. M. Hees: Non, monsieur l'Orateur. Cette recommandation est tout à fait conforme au point de vue soutenu par le ministre et, comme l'ancien ministre le sait très bien, en février dernier j'ai prononcé un discours pour exposer le point de vue du gouvernement à cet égard. J'ai signalé alors que notre politique était que, là où la concurrence peut être économiquement raisonnable sur un circuit donné, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que pareille concurrence s'exerce. La ligne de conduite exposée ici même est conforme à ce point de vue.

[L'hon. M. Hees.]

LE COMMERCE

DÉPÔT DE NOTES AU SUJET DE MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES DOUANES

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) a demandé que les deux notes que nous avons reçues des États-Unis, c'est-à-dire celles du 26 juin 1958 et du 3 septembre 1958, ainsi que notre réponse du 24 octobre 1958, soient déposées. Je dépose donc ces documents aujourd'hui. Les membres de la Chambre savent sans doute que ces notes ont été rendues publiques il y a quelque temps, et que les principaux points qu'elles traitent ont été rapportés dans maints journaux. Ces notes méritent, à mon sens, d'être lues attentivement par les honorables députés, car elles exposent en détail le point de vue du gouvernement américain et le point de vue du gouvernement canadien sur ces questions.

Dans la note américaine n° 284 du 26 juin 1958, qui fut écrite et nous fut remise après que le ministre des Finances, dans son discours sur le budget, le 17 juin 1958, eut parlé en termes généraux de modifications à la loi sur les douanes, l'ambassadeur des États-Unis appelait notre attention sur le principal point qui inquiétait son gouvernement. La note du 26 juin n'était pas une protestation; elle demandait, en substance, que le gouvernement canadien s'abstienne d'insérer, dans les modifications à la loi sur les douanes, des dispositions qui seraient contraires aux obligations internationales que nous impose l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous avons dûment pesé les observations des États-Unis au cours de la préparation de la mesure projetée et nous avons rédigé un projet de loi qui ne contrevient pas à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

La note datée du 26 juin 1958 a été remise le 30 juin 1958 et on l'a aussitôt signalée aux ministères des Finances, du Commerce et du Revenu national; des copies accompagnées de commentaires leur ont été distribuées ainsi qu'au ministère de l'Agriculture le 16 juillet 1958. La note datée du 3 septembre et remise ce jour-là a été envoyée aux ministères en cause le 8 septembre. Je dépose ces notes.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question découlant de ce qu'il a déclaré au moment où il a déposé, au début de l'après-midi, les notes échangées entre les États-Unis et le Canada.

Ma question se divise en deux parties. Tout d'abord, peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a promis au gouvernement des États-Unis que la révision du projet de loi canadien relatif aux douanes ferait l'objet d'un examen aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, comme le réclamait le dernier paragraphe de la note américaine du 26 juin 1958?

Voici la seconde partie de la question: peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il s'est abstenu de lui divulguer la note du 3 septembre sur ce sujet capital alors que la Chambre était déjà saisie du sujet de cette note, et pourquoi aussi s'est-il abstenu de la communiquer à ses collègues à ce moment-là?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la seconde partie de la question, on m'a fait hier la même demande, et j'ai répondu à la Chambre. Pour ce qui est de la première partie, si l'honorable député veut parcourir les notes, il verra que l'attitude du Canada est exposée en détail dans celle du 24 octobre.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je tiens à lui assurer que la Chambre lui sait gré de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui et qui élucide le problème, selon le sens que l'on attache au mot "élucider".

Le ministre a dit que le cabinet avait examiné attentivement le point de vue des États-Unis, formulé dans la note du 26 juin. En ce cas, le ministre des Affaires extérieures pourrait-il nous expliquer comment il se fait que son collègue, le ministre du Revenu national, ne savait rien de cette note, et comment il se fait que d'autres de ses collègues ont déclaré ne pas en avoir eu connaissance eux non plus? Si le cabinet avait étudié ce point de vue...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: J'ai prêté grande attention à la question précédente et à la réponse qu'on y a faite, ainsi qu'à la question posée par le député d'Essex-Est. Vu que cette question a trait à une affaire du passé, et qu'elle prend l'allure d'un débat, il me semble qu'il serait préférable de la poser lors d'un débat plutôt qu'à la période réservée aux questions orales. A vrai dire, ces questions visent à critiquer la conduite du gouvernement plutôt qu'à demander des renseignements et, à mon avis, cela devrait faire l'objet d'un débat au moment opportun plutôt que de constituer une question orale.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): A ce propos, monsieur l'Orateur, et sauf le respect que je vous dois, il nous plairait fort de discuter cette question dans le cadre du débat qui se poursuit actuellement, mais nous aimerions obtenir les renseignements nécessaires à l'égard de certains détails, afin que nos interventions dans le débat soient bien motivées.

M. l'Orateur: J'ai essayé de ne m'opposer à aucune question posée dans le dessein sincère d'obtenir des éclaircissements.

L'hon. M. Martin: Puis-je faire une autre observation sur le point que vous avez soulevé?

Des voix: Non!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je comprends que l'honorable député désire parler de mon rappel au Règlement.

L'hon. M. Martin: Le ministre a fait une déclaration à l'appel des motions, alors qu'on ne pouvait, comme à l'appel de l'ordre du jour, lui poser des questions. La question que j'ai posée et celle qu'a posée le député d'Ottawa-Ouest visaient à obtenir un éclaircissement d'une déclaration prononcée à la Chambre. Il est certainement conforme au Règlement qu'un député demande au ministre comment il peut concilier sa déclaration d'aujourd'hui avec les faits rapportés par le gouvernement. C'est ce que j'ai essayé de faire; j'ai voulu savoir du ministre comment il était possible, alors qu'il a dit que le gouvernement avait été saisi...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: ...des vues du gouvernement des États-Unis, que le ministre du Revenu national n'ait pas été au courant.

M. l'Orateur: J'ai bien compris que c'était ce dont l'honorable député voulait parler et il me semble que l'observation que j'ai faite était conforme à la coutume de la Chambre.

LA LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATION TENDANT À ACCORDER AUX INDIENS LE DROIT DE VOTER AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill n° C-15, tendant à modifier la loi sur les Indiens.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT À ÉTENDRE LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX VOTES D'ÉLECTEURS ABSENTS

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill nº C-16, tendant à modifier la loi électorale du Canada (votes d'électeurs absents).

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

MODIFICATION VISANT À EXIGER LE DÉPÔT DE RAPPORTS INDIQUANT LES REVENUS DES PARTIS POLITIQUES

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill nº C-17, tendant à modifier la loi électorale du Canada (dépenses d'élections).

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION TENDANT À RESTREINDRE LA PEINE CAPITALE À CERTAINS DÉLITS

M. Frank McGee (York-Scarborough) demande l'autorisation de déposer le bill nº C-18, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

Des voix: Veuillez expliquer!

M. McGee: Monsieur l'Orateur, ce bill, qui n'est pas nouveau pour la Chambre, a pour objet de statuer que, dorénavant, personne, à moins qu'il ne s'agisse du crime de trahison, de commencement de guerre ou de piraterie avec violence, ne sera condamné à mort au Canada mais sera désormais passible d'emprisonnement à perpétuité.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION TENDANT À L'ABOLITION DU CHÂTIMENT CORPOREL

M. Frank McGee (York-Scarborough) demande l'autorisation de déposer le bill nº C-19, tendant à modifier le Code criminel (peine corporelle).

Des voix: Explications, s'il vous plaît!

M. McGee: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet de pourvoir à l'abolition de la peine corporelle à l'égard de tout délit pour lequel le Code criminel prescrit actuellement un tel châtiment.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. Howard.]

LE COMMERCE

PRÉSUMÉ REFUS DE VENDRE DE L'ALUMINIUM À LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre peut-il assurer à la Chambre, ou du moins tâcher d'obtenir l'assurance, qu'aucune influence de l'extérieur du Canada n'a été exercée sur l'*Aluminum Company of Canada* ou sur l'*Aluminium Limited* à l'égard du refus d'une commande d'aluminium d'un million de dollars de la Chine communiste?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette affaire m'a été signalée aujourd'hui même et je vois qu'il en est question dans les journaux de ce matin. Je ne puis en ce moment donner une réponse complète à l'honorable député sans examiner les questions qu'il a soulevées à cette occasion et sans enquêter à fond afin de vérifier l'exactitude des comptes rendus des journaux.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

Le ministre du Commerce peut-il dire à la Chambre si la nouvelle de journal annonçant que son ministère a délivré un permis valide pour l'exportation de l'aluminium est bien fondée? Dans le cas de l'affirmative, vu que nous nous intéressons tous au commerce d'exportation, le ministre pourrait-il nous fournir des renseignements sur la nouvelle de journal affirmant que l'Alcan a refusé de mettre de l'aluminium en vente en conformité du permis?

L'hon. M. Churchill: Je pense que la seconde partie de la question de mon honorable ami a été réglée par la réponse que j'ai donnée au chef de l'opposition (M. Pearson). Quant à la première partie de la question, je répondrai qu'un permis d'exportation a été accordé.

POISSON SALÉ— RETRAIT DE LA LICENCE DE LA NAFEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre expliquera-t-il à la Chambre comment le gouvernement compte faire face au problème de la mise en vente du poisson salé de Terre-Neuve, que soulève la suspension de la licence de la *NAFEL?*

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de St-Jean-Est (M. McGrath) a aussi attiré mon attention là-dessus. En novembre 1958 un comité de hauts fonctionnaires des ministères du Commerce, des Finances et des Pêcheries a été constitué afin de mener une enquête sur la mise en vente des poissons de fond salés de l'Atlantique après juillet 1959. Ce comité termine maintenant ses travaux et va m'en faire part sous peu. Je ferai une déclaration en temps utile.

LA VISITE ROYALE

DEMANDE AU SUJET DE L'OMISSION DES CHUTES DU NIAGARA DANS L'ITINÉRAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je me demande si une erreur sérieuse, ou peut-être une inadvertance, n'a pas été commise en établissant l'itinéraire de la visite de la reine dans notre pays; en effet, l'endroit le plus beau et le plus important du Canada, les chutes du Niagara, n'y figure pas.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, étant donné toutes les questions que je prévois sur le même sujet, je dirai que chacun d'entre nous considère que sa circonscription répond aux exigences fixées et présente les superbes avantages que le député a mentionnés en parlant de la sienne. En partant de là, le comité, sous la présidence du général Graham, s'est efforcé de dresser un programme pour la visite de Sa Majesté qui s'étendra à tout le Canada, d'un littoral à l'autre et spécialement aux régions qui n'ont pas fait l'objet d'une visite antérieure.

Tout ce que je peux dire à mon honorable ami, c'est que, vu tous les avantages que présente Niagara-Falls, la décision arrêtée avec l'aide du comité ne peut évidemment être modifiée de jour en jour pour répondre aux demandes des divers députés, si souhaitable que paraisse leur objet. Mon honorable ami comprendra que ce voyage a pour but de permettre à la reine de visiter autant de régions du Canada que possible. D'autre part, on doit songer à son confort et à lui ménager un repos raisonnable. Par conséquent, je ne peux donner à ce député, ni à quelque autre de ses collègues qui aurait semblables demandes à m'adresser, l'espoir que soit sensiblement modifié l'itinéraire annoncé.

M. J. M. Forgie (Renfrew-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai fait parvenir ce matin au premier ministre une question à laquelle il a déjà répondu, mais j'estime que la situation en ce qui concerne la vallée de l'Outaouais diffère quelque peu. La déclaration que le premier ministre vient de formuler m'a donné quelque espoir.

Des voix: La question!

M. Forgie: Il a dit que la visite devait être limitée aux endroits que les distingués visiteurs n'ont jamais vus. Je désire appeler l'attention du premier ministre sur le fait que la famille royale ne nous a pas rendu visite depuis 50 ans, et que la vallée de l'Outaouais s'étend de Sudbury à Ottawa; j'aimerais qu'on songe à un arrêt à Pembroke, chef-lieu du comté de Renfrew, centre de la vallée de l'Outaouais.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député semble vouloir reprendre son discours de début.

LES CÉRÉALES

BLÉ, AVOINE ET ORGE—VERSEMENT PROVISOIRE POUR LA CAMPAGNE 1957-1958

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce. Le ministre peut-il dire à la Chambre si la Commission canadienne du blé effectuera un versement provisoire à l'égard du blé, de l'avoine et de l'orge récoltés en 1957-1958, et dans le cas de l'affirmative, quand peut-on s'attendre à ce versement?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir préavisé de sa question. Nulle décision n'a été encore prise au sujet de nouveaux paiements à l'égard du blé de 1957-1958. J'ai discuté cette question avec la Commission canadienne du blé il y a quelques jours et le problème est présentement à l'étude. Étant donné le succès que connaît notre programme d'exportation du blé, je crois qu'on peut raisonnablement s'attendre qu'un versement provisoire soit fait tôt cette année.

INTERPELLATION RELATIVE AU RAPPORT SUR LES WAGONS COUVERTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. M. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce s'il n'aurait pas reçu le rapport de M. Bracken sur les wagons-marchandises. Il nous a dit le 8 août que ce rapport était en voie de rédaction.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le renseignement que j'ai donné le 8 août était exact. J'ai bien

reçu le rapport. Il est actuellement chez l'imprimeur et devrait sortir sous peu des presses.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si, en attendant, le ministre verrait quelque inconvénient à déposer le décret du conseil nommant M. Bracken, ainsi que tout autre décret du conseil relatif à cette enquête qui porterait sur le mandat et les pouvoirs alors conférés?

L'hon. M. Churchill: Je pense, monsieur l'Orateur, que la documentation pertinente apparaîtra dans la préface au rapport.

L'hon M. Pickersgill: Le ministre ne voudrait-il pas en attendant déposer les décrets du conseil en question?

L'hon. M. Churchill: Je m'occuperai de cela. Je pensais que la chose avait été faite, mais je verrai ce qui en est.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA LIGNE DEW—UTILISATION DU DRAPEAU AMÉRICAIN—DISPOSITIONS FINANCIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet d'une déclaration qu'il a faite relativement à un changement à la ligne DEW, selon la page 60 du hansard de lundi. Le premier ministre a déclaré:

> Voilà certes un indice propre à assurer que, dans les territoires septentrionaux, il n'y aura aucune équivoque quant à la question de savoir à qui appartiennent ces régions.

Voici ma question. Le premier ministre dirait-il à la Chambre si, oui ou non, le drapeau américain continuera à flotter sur ces terres canadiennes?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Actuellement, monsieur l'Orateur, aucun drapeau ne flotte sur ces régions, en raison des conditions atmosphériques.

M. Hardie: Le drapeau des États-Unis continuera-t-il à flotter sur ces terres à l'avenir?

L'hon. M. Pearkes: Cela dépendra du temps qu'il fera.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je demander au ministre de la Défense nationale si, au Canada, on tient compte du temps qu'il fait lorsqu'il s'agit de hisser le drapeau canadien?

L'hon. M. Pearkes: Il n'est pas habituel, au Canada, d'arborer le drapeau canadien, ou tout autre drapeau, lorsque le temps est mauvais, car cela endommage les drapeaux.

M. Hardie: J'aimerais poser une autre question au sujet de la déclaration que le premier ministre a faite lundi. Pour fonder ma question, j'aimerais citer, dans le texte même de l'accord, le paragraphe 8, qui a trait au financement de la ligne.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas là le genre de question qu'il convient de poser à l'appel de l'ordre du jour. L'honorable député parle de certaines paroles que j'ai prononcées en Chambre au cours du débat sur l'Adresse, et il n'est certes pas régulier de poser une telle question, quelles que soient les circonstances. Je n'en ai pas à sa question, mais au fait qu'il est irrégulier de poser des questions de ce genre à l'appel de l'ordre du jour.

M. Hardie: Je poserai donc ma question au ministre de la Défense nationale, qui a fait une déclaration à la presse lundi de cette semaine. Le ministre de la Défense nationale me dirait-il si, oui ou non, il y a eu changement au paragraphe 8 du texte original de l'accord conclu entre les États-Unis et le Canada au sujet du financement de la ligne DEW?

L'hon. M. Pearkes: Il n'y a eu aucun changement, dans les accords financiers, au sujet des dispositions financières relatives à la ligne DEW.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—INTERPELLATION AU SUJET DES PROGRÈS DU RÈGLEMENT DU DIFFÉREND

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national, qui est comptable au Parlement de la Société Radio-Canada. Le ministre peut-il nous donner quelques renseignements complémentaires au sujet des progrès que fait le règlement du différend qui s'est produit à Montréal entre Radio-Canada et ses réalisateurs?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de fournir d'autres renseignements à ce sujet. Si je suis arrivé en retard à la Chambre cet après-midi, c'est que j'ai reçu un coup de téléphone du vice-président, qui fait présentement fonction de directeur général suppléant, à Montréal. Il m'a fait savoir qu'à la suite de certaines communications émanant de la Société, il y aurait une possibilité de reprendre les négociations cet après-midi ou demain, que la question est encore pendante et que les entretiens, du moins, se poursuivaient aujourd'hui. Dans

ces conditions, je préférerais ne pas approfondir le sujet avant quelques heures, ou même un ou deux jours, jusqu'à ce que la question soit mise au clair.

MONTRÉAL—RAISON DU REFUS D'AGRÉER L'ASSOCIATION DES RÉALISATEURS

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, hier, au sujet de la grève, le député de St-Denis m'a posé une question que je n'ai pu saisir immédiatement dans sa version interprétée. Ayant pris plus tard connaissance de la question, je puis dire à la Chambre que la réponse est non.

(Plus tard)

ARTICLE DE JOURNAL PORTANT SUR DES RAPPORTS AVEC LA TRIBUNE PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre qui parle au nom de Radio-Canada. A-t-on appelé l'attention du ministre sur un article de journal publié dans les journaux Thomson par un membre de la tribune parlementaire, le 15 janvier,—article écrit par un certain M. Patrick Nicholson,—lequel s'en prend à Radio-Canada et soulève des questions graves quant à savoir si les rapports entretenus par Radio-Canada avec la tribune parlementaire et certains de ses membres sont conformes ou non aux bons usages et aux convenances? Si tel est le cas, le ministre aurait-il quelque observation à faire quant à la question de savoir si pareilles accusations sont présentement à l'étude par la Société?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, l'article en question m'a été communiqué il y a quelques instants par la tribune parlementaire, ce qui me paraît une coïncidence assez curieuse. Jusqu'ici, je n'ai pu que jeter un coup d'œil rapide sur cet article, de sorte que je ne suis pas en mesure de le juger. Je sais cependant que cet article a été écrit par M. Patrick Nicholson, membre expérimenté de la tribune parlementaire, qui a évidemment le droit d'exprimer ses opinions. Je suis sûr que ses opinions auront autant de poids que ses commentaires en méritent.

Je ne pense pas que le député d'Essex-Est (M. Martin), qui a passé de si bons moments hier soir devant les caméras de la télévision, admette que ceux qui l'ont interviewé n'ont aucune expérience de la rédaction des nouvelles et ne sont pas au courant de l'actualité. Au moins ils semblaient avoir une connaissance raisonnable des événements de l'heure. A mon avis, il y a lieu de soutenir que l'on devrait aussi y faire figurer des personnes n'appartenant pas au cercle ou groupe qui y a passé très souvent jusqu'ici. Toutefois, la question ressortit à la direction; elle n'est nullement de ma compétence et je n'ai pas l'intention de la réglementer. Comme la Chambre le sait, le conseil d'administration n'a tenu qu'une réunion, il y a une couple de semaines. Depuis lors, le comité exécutif s'est réuni presque tous les jours relativement à la grève. Nous espérons qu'elle prendra fin bientôt et alors je soumettrai ce point aux administrateurs pour qu'ils prennent les dispositions qui leur paraissent appropriées.

LES PONTS

MONTRÉAL—DÉCLARATION AU SUJET DU RETARD DE LA FERMETURE DES VOIES VÉHICULAIRES SUR LE PONT VICTORIA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, hier j'ai fait savoir au député de Laurier que je ferais une autre déclaration dès que j'aurais reçu une communication de la direction des chemins de fer Nationaux au sujet de sa demande tendant à ce que la compagnie ferroviaire soit invitée à remettre les travaux de détournement de la circulation sur le pont Victoria jusqu'à l'achèvement du pont Champlain. La direction m'a fait parvenir la déclaration suivante:

Le pont Victoria est considéré comme le chaînon le plus important du réseau de transports ferroviaires au Canada. Plus d'un demi-million de wagons de chemin de fer le traversent par an, et transportent une valeur commerciale de deux milliards de dollars; c'est de beaucoup la plus grande partie de la circulation en direction et en provenance de la partie est du Québec, des provinces Maritimes et des États-Unis. Il est donc nécessaire qu'il y ait entre le pont Victoria et la Voie maritime du Saint-Laurent une coordination telle, qu'il y ait le moins de retard possible, vu que les conséquences de toute interruption de cette circulation énorme seraient incalculables.

En aménageant la voie maritime, il a fallu prévoir l'ouverture du pont afin de permettre le passage des navires à travers les canaux. Une simple travée mobile aurait un effet désastreux sur la circulation ferroviaire et routière. Il a donc été jugé nécessaire de construire une voie ferroviaire et routière de détournement afin d'assurer la disponibilité d'une autre voie pour la circulation ferroviaire et routière, lorsque la travée mobile sera utilisée à l'écluse de Saint-Lambert. La coordination du pont Victoria avec la Voie

maritime a posé un problème des plus complexes, mais les autorités estiment que les modalités de coordination finalement mises au point comportent la meilleure solution possible, dans les circonstances, en ce sens qu'elle assurera une séparation complète de tous les genres de circulation,—maritime, ferroviaire et routière,—sans en interrompre aucune.

Un différend s'est élevé entre les autorités de la Voie maritime et les autorités ferroviaires quant à savoir lesquelles des deux devaient assumer les frais de la voie de détournement et des installations connexes. Le différend a été tranché provisoirement aux termes d'un accord intervenu entre l'Administration de la Voie maritime et le National-Canadien, le 12 janvier 1956, alors que l'honorable député était président de la Voie maritime, et en vertu duquel le National-Canadien s'engage à construire un pont de détournement et à le compléter, dans la mesure du possible, parallèlement à la construction du pont mobile à l'écluse de Saint-Lambert. Une autre entente est intervenue entre les autorités de la Voie maritime et celles du National-Canadien, à propos de la nécessité impérieuse de ne faire subir aucune interruption à la circulation ferroviaire; cette entente prévoit en outre que, jusqu'à ce qu'un pont de détournement rende cela possible, il appartiendra au chemin de fer d'ouvrir et de fermer le pont mobile. Par conséquent, il se pourrait que le transport maritime dans le canal subisse des retards graves tant que le pont de détournement ne sera pas disponible. L'urgence du parachèvement de la voie de détournement ferroviaire est donc nettement liée aux besoins de la navigation, vu que toute interruption de la circulation nuira au transport maritime et non au chemin de fer.

Une fois la voie de détournement et autres installations connexes parachevées, la responsabilité des frais encourus sera établie par le gouverneur en conseil.

(Plus tard)

M. Egan Chambers (Saint-Laurent-Saint-Georges): J'aimerais poser au ministre des Transports une question qui se rapporte à sa déclaration relative au pont Victoria. Le ministre s'enquerrait-il auprès du National-Canadien si, vu l'impossibilité de retarder les travaux de détournement au pont Victoria jusqu'à ce que le pont Champlain soit achevé, le National-Canadien serait consentant à les retarder jusqu'à ce qu'on ait terminé l'aménagement de la voie supplémentaire du pont Jacques-Cartier, l'été prochain?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): D'après les renseignements que je possède, le National-Canadien estime qu'il est important de pousser les travaux immédiatement. Toutefois, je m'informerai.

[L'hon. M. Hees.]

L'hon. M. Chevrier: Vous avez déjà répondu à cette question.

LE BÉTAIL

EFFET SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DU PROGRAMME AMÉRICAIN D'EXTERMINATION DE LA BRUCELLOSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il lu le *Globe and Mail* d'aujourd'hui qui dit que les exportations canadiennes de bétail aux États-Unis vont diminuer sérieusement par suite du programme américain d'extermination de la brucellose, et dira-t-il à la Chambre dans quelle mesure ce programme influera sur nos exportations vers les États-Unis?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, je l'ai lu. Je tiens à remercier le député de m'avoir avisé de sa question. J'estime opportun de faire une déclaration à ce sujet afin d'apaiser les craintes que pourraient avoir les éleveurs en lisant cet article et d'autres nouvelles semblables.

Les journaux ont donné à entendre récemment que les exportations de bétail d'Ontario seraient surtout restreintes aux comtés d'Oxford et de Prince-Edward. Ces nouvelles sont trompeuses. Le 8 novembre 1958, les États-Unis ont formulé de nouvelles exigences au sujet de la certification du bétail importé atteint de brucellose. Les nouveaux règlements permettent l'entrée aux États-Unis de six catégories de bestiaux:

1. Le bétail provenant de troupeaux inscrits sur la liste de bêtes indemnes de brucellose.

2. Le bétail provenant de zones déclarées exemptes de brucellose.

3. Le bétail provenant de troupeaux qui, sans être inscrits sur la liste ni provenant de zones indemnes, ont subi depuis moins de 90 jours une épreuve à résultats négatifs.

4. Le bétail âgé jusqu'à 30 mois, officiellement reconnu vacciné contre la brucellose alors que les bêtes étaient des veaux.

5. Le bétail de grands pâturages de l'Ouest canadien, de lignées de bœuf de boucherie.

6. Le bétail destiné à l'abattage immédiat.

Il y a au Canada environ cinq mille troupeaux assujettis au programme d'inscription sur la liste de bêtes indemnes de brucellose. Les bêtes de tous ces troupeaux sont admissibles à l'exportation.

En Ontario, deux comtés, Oxford et Prince-Edward, sont déjà des zones reconnues indemnes. Trois autres comtés, Halton, Stormont et Dundas, le seront d'ici quelques jours. Dans neuf autres comtés on fait des épreuves qui devraient toutes être terminées avant l'été. Dans l'intervalle, à mesure que les troupeaux de ces comtés ou d'ailleurs obtiennent un résultat négatif à ces épreuves, ils sont admis à l'exportation. Ces quatorze comtés comprennent la plupart des importantes régions de l'Ontario pour l'exportation du bétail. Dix-sept autres comtés d'Ontario ont été admis à subir les épreuves qui auront lieu le plus tôt possible.

Ailleurs au Canada, la province de l'Île du Prince-Édouard a été reconnue totalement indemne. Trois comtés ont été déclarés indemnes en Nouvelle-Écosse et cinq au Nouveau-Brunswick; trois autres comtés sont à subir l'épreuve dans chacune de ces provinces. Sept régions subissent l'épreuve dans le Québec, mais aucune n'a été reconnue indemne jusqu'à présent. On procède à des épreuves dans l'Ouest canadien et certaines régions ont été déclarées indemnes.

Par suite du progrès accompli dans les épreuves relatives à la brucellose et des mesures prises en vue de l'exportation du bétail d'embouche de l'Ouest et du bétail destiné à l'abattage immédiat, les nouvelles exigences des États-Unis ne devraient pas restreindre sérieusement les exportations de bétail du Canada. Je le répète, j'espère que ma déclaration apaisera les craintes qui m'ont été communiquées de plusieurs milieux, portant que nos exportations de bétail aux États-Unis vont être sérieusement diminuées.

LES PÉNITENCIERS

OUEST CANADIEN—EXAMEN D'EMPLACEMENTS PAR UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Ayant lu dans un récent numéro du *Herald* de Calgary une nouvelle déclarant qu'un comité du gouvernement fédéral visitera la ville de Fernie (C.-B.) avant le printemps pour y envisager la construction d'un pénitencier, j'aimerais demander si ce comité compte visiter d'autres endroits de l'Ouest? A-t-il l'intention de visiter le district de Drumheller?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Peut-être devrais-je profiter de l'occasion pour confirmer à la Chambre une déclaration publiée il y a quelque temps et annonçant la nomination d'un comité d'organisation du régime correctionnel qui travaillera avec le ministère de la Justice. Le comité comprend M. A. J. MacLeod, directeur du Service des pardons; M. J. A. McLaughlin, commissaire adjoint des pénitenciers; le colonel J. R. Stone, grand prévôt de l'armée au moment de sa nomination.

Le comité fut créé à la suite d'un accord unanime intervenu à une conférence à laquelle assistaient de hauts fonctionnaires fédéraux, les procureurs généraux de toutes les provinces et moi-même ainsi que d'autres ministres et hauts fonctionnaires provinciaux qui s'occupent du régime correctionnel du Canada. L'une des fonctions du comité, dans le cadre des attributions aux termes desquelles il fut créé, est de se rendre dans toutes les provinces pour se concerter avec les hauts fonctionnaires provinciaux et arrêter avec eux les détails des plans nécessaires à la mise en œuvre de l'accord de principe intervenu lors de la conférence. Un point particulier de ses attributions est de juger de la nécessité de construire d'autres pénitenciers et de décider des endroits propres à de telles institutions.

C'est à la suite des rapports relatifs à ce comité et à cet aspect particulier de leurs attributions qu'a paru la nouvelle de presse dont l'honorable député fait mention. Le comité vient juste d'achever un voyage dans la région des provinces Maritimes conformément à cette attribution particulière, et il visitera toutes les autres provinces du Canada au cours du premier semestre. Les détails de son itinéraire dans l'ouest du Canada n'ont pas encore été mis au point, mais il entreprendra ce voyage afin de se renseigner sur les emplacements propres à la construction de pénitenciers et de m'en faire rapport. Je peux assurer à l'honorable député que les intérêts de Drumheller ont été portés à l'attention du comité.

M. l'Orateur: Avant que le député de Kenora-Rainy-River prenne la parole, j'estime opportun de dire,—et j'espère que les ministres ne s'en formaliseront pas,—que nous avons eu trois déclarations assez longues en réponse à des questions. Je crois que cette période est prévue pour des questions et des réponses brèves. Il n'y a peut-être pas de mal à donner des réponses à des questions lorsque les renseignements demandés pourraient être communiqués dans une déclaration ministérielle à l'appel des motions. Néanmoins, j'attire l'attention de la Chambre sur le fait que les réponses aux questions orales sont plutôt longues.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

NÉGOCIATIONS AU SUJET DES PENSIONS—RETRAIT DES PASSES ACCORDÉES AUX DÉLÉGUÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Peut-il nous dire si des discussions se poursuivent entre la direction et les employés du National-Canadien en vue d'en arriver à une revision du règlement relatif à la pension du National-Canadien? Ces discussions se déroulaient de façon satisfaisante et elles seraient peut-être terminées à l'heure qu'il est si la direction du National-Canadien n'avait pas jugé bon de retirer aux représentants des employés à ces réunions les passes qu'ils détenaient depuis longtemps.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je verrai avec plaisir les directeurs et leur parlerai de cette affaire.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE CHÔMAGE—INTERPELLATION QUANT À LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aimerais demander au premier ministre, vu les chiffres publiés hier au sujet du chômage et vu que le discours du trône a annoncé l'intention du gouvernement de présenter une mesure législative à ce sujet, s'il ne reviendrait pas sur son refus antérieur d'interrompre ce débat afin de présenter immédiatement cette mesure législative?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Voici ma réponse. L'honorable député a dit que ce gouvernement avait perdu la confiance du peuple. Nous voulons que ce point soit établi par un vote, puis nous passerons immédiatement à la présentation de notre mesure législative.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une autre question? Est-ce parce que la mesure législative du gouvernement n'est pas encore prête que la proposition du chef de l'opposition n'est pas acceptée?

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme d'habitude, monsieur l'Orateur, le député est dans l'erreur.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Je désire poser une question au ministre du Travail. Étant donné que le premier ministre nous a dit que la mesure visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage est prête, le ministre voudrait-il en inscrire l'avis au *Feuilleton* afin que le public sache de quoi il s'agit. Cela toucherait probablement la question de confiance dont a parlé le premier ministre. (*Exclamations*). Ma question est sérieuse.

[M. l'Orateur.]

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le premier ministre, que je sache, n'a pas parlé de modifications à la loi sur l'assurance-chômage lorsqu'il a répondu à quelque question que ce soit.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député n'écoutait peut-être pas.

L'hon. M. Starr: C'est vous qui n'écoutiez pas. Je ne doute pas que le député de Bonavista-Twillingate ne vogue dans le bouillard comme il le fait toujours.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, comme il y vogue toujours.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

DÉRIVATION DE CHICAGO—À PROPOS DES LOIS DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre ou son gouvernement sait-il que si le projet de loi nº 1 actuellement devant le Congrès des États-Unis était adopté, il autoriserait un nouveau détournement de 1,000 pieds cubes d'eau par seconde du lac Michigan, à Chicago? Le gouvernement estime-t-il que cette mesure législative nuirait à des entreprises canadiennes, par exemple à nos aménagements hydro-électriques, notre navigation, nos quais et nos installations portuaires?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie l'honorable député de Lambton-Ouest de m'avoir prévenu de sa question. Notre ambassade à Washington a attiré notre attention sur le projet de loi H.R. 1, soumis à la Chambre des représentants des États-Unis par un de ses membres le 7 janvier. Les fonctionnaires des divers ministères intéressés sont à étudier avec soin les répercussions que pourrait avoir ce projet de loi américain.

La mesure envisagée comporte de nombreuses ramifications concernant le niveau des eaux des Grands lacs et des canaux qui les relient, le Saint-Laurent ainsi que la production hydro-électrique aux chutes du Niagara, dans le secteur international du Saint-Laurent et à Beauharnois. Le député se souviendra, j'en suis certain, qu'un aide-mémoire à ce sujet a été remis au gouvernement des États-Unis le 6 janvier 1958, et déposé sur le bureau de la Chambre le 2 août de la même année.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question supplémentaire? N'est-il pas exact, si l'on en croit l'étude faite par un sous-comité de la Commission conjointe internationale, que les aménagements hydro-électriques dans la section internationale souffriront sensiblement de ce détournement, et que le niveau des eaux à Montréal sera réduit de trois quarts de pouce?

L'hon. M. Smith: Je n'ai pas eu connaissance de ce rapport, mais je puis assurer au député que cette question, ainsi que d'autres encore, font maintenant l'objet d'une étude, comme je l'ai déjà signalé dans ma réponse.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je poser une autre question supplémentaire? Le bill en cause est-il analogue à celui qu'on a présenté à ce sujet l'année dernière au Congrès des États-Unis, et à propos duquel le gouvernement a déclaré qu'il ne voyait pas d'objection à ce qu'il soit adopté?

L'hon. M. Smith: Je n'ai pas vu le bill dont il s'agit et n'ai pu faire de comparaison, mais je crois comprendre qu'il est presque identique.

LES FINANCES

PRÉSUMÉ MALENTENDU ENTRE LES BANQUES À CHARTE ET LES CAISSES POPULAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Finances une question dont je l'ai prévenu. A-t-on signalé au ministre qu'hier *Le Droit* d'Ottawa a publié un article au sujet de malentendus entre les banques à charte et les caisses populaires?

Si on lui a signalé cet article, le ministre serait-il disposé à offrir ses bons offices pour qu'on en vienne à une solution juste et équitable?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): L'honorable député a été assez aimable pour me donner préavis de sa question, juste avant mon arrivée à la Chambre. La réponse à sa première question est non. Toutefois, je crois pouvoir deviner que l'article avait trait aux frais de service que les banques à charte se proposent d'imposer sur leurs transactions avec les Caisses populaires et les Sociétés de crédit. Cette question a fait l'objet d'une correspondance suivie du ministère des Finances depuis environ deux mois.

Au sujet de la deuxième question, je dirai avec reconnaissance au député que je suis à la fois touché et flatté qu'il semble, par sa question, assigner au ministre des Finances son rôle favori et le plus approprié de pacificateur.

M. Bourget: Une autre question. Je remercie le ministre de sa réponse et l'assure que les parties intéressées, spécialement les Caisses populaires et les coopératives de crédit apprécieraient beaucoup les services du ministre. Le ministre en conviendra, je crois, un problème si important, intéressant plus de deux millions de Canadiens...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député voulait poser une nouvelle question, mais il s'attarde. Il a peut-être dit ce qu'il voulait dire.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

COLOMBIE-BRITANNIQUE—ÉMIGRATION DES DOUKHOBORS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les autorités compétentes de l'URSS ont informé son ministère que les Doukhobors, connus en Colombie-Britannique sous le nom de Fils de la Liberté, seront autorisés à entrer en Russie? Dans le cas de la négative, l'offre d'aide financière du gouvernement fédéral en vue d'aider à la solution de ce problème en Colombie-Britannique tient-elle toujours?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Je puis répondre à la première partie de la question que, selon les renseignements dont je dispose, le gouvernement de l'URSS n'a aucunement communiqué avec nous à ce sujet, ni directement, ni par l'intermédiaire de son ambassade à Ottawa. Je consulterai mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures afin de m'assurer si ma réponse est bien au point; si elle ne l'est pas, je la rectifierai demain.

Quant à la seconde partie de la question, nous avons signifié aux représentants de cette secte de Doukhobors avec lesquels nous traitons que notre offre tient toujours. Nous l'avons faite de bonne foi, et elle vaut toujours. Nous leur avons dit que nous sommes prêts à nous y conformer dès que les conditions posées auront été remplies. Une de ces conditions, c'est que nous recevions des autorités soviétiques une preuve suffisante qu'elles sont disposées à admettre les membres de la secte des Fils de la Liberté qui sont désireux d'aller s'établir en Russie.

L'ÉNERGIE

SAINT-JEAN (N.-B.)—ENTENTE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE D'ÉNERGIE THERMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources

nationales. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si une entente précise a été signée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'égard de la construction d'une centrale d'énergie thermique à Saint-Jean-Est et, s'il en est ainsi, le ministre pourrait-il nous dire quand il se propose d'en déposer le texte?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

M. Robichaud: Une autre question: en raison du long retard, le ministre songerait-il à communiquer avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de parvenir à signer cette entente et de permettre que ce projet soit entrepris sans délai, de façon à fournir des emplois dont le besoin se fait beaucoup sentir?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Le gouvernement est constamment en communication avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick à ce sujet.

LES ÉDIFICES PUBLICS

WINDSOR—RAJOUT À UN ÉDIFICE FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. N. L. Spencer (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi l'on n'a pas commencé à aménager le rajout à l'édifice fédéral de Windsor, dont la construction y atténuerait partiellement le chômage?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question.

L'adjudication du contrat prévoyait une fondation à clayonnage. Une fois le contrat adjugé, les architectes-conseils ont recommandé au ministère d'étudier d'autres genres de fondations. Ces études sont maintenant terminées. On a enjoint à l'entrepreneur d'aménager le genre de fondation initialement prescrit. Il m'a assuré aujourd'hui que les travaux commenceront demain. L'entrepreneur est l'*Eastern Construction Company* et le contrat atteint $1,395,000.

L'hon. M. Martin: Je remercie le ministre.

L'hon. M. Green: Malheureusement, je n'ai reçu aucune assistance du député d'Essex-Est.

L'hon. M. Martin: Le ministre ne sait-il pas qu'un peu avant Noël j'ai, dans deux télégrammes, soumis des observations de nature urgente à ce sujet?

[M. Robichaud.]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—PRÉTENDUES DIRECTIVES AUX BUREAUX DE NE PAS DIVULGUER LES CHIFFRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. Les bureaux de la Commission d'assurance-chômage du pays ont-ils reçu des instructions quelconques leur demandant de ne pas fournir les chiffres concernant le chômage?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mardi 20 février, sur la motion de M. W. H. Jorgenson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

M. M. D. Morton (Davenport): Monsieur l'Orateur, à la levée de la séance, hier soir, je parlais d'un problème qui touche au chômage et je disais qu'il s'agit de produire à des prix qui ne nous écartent ni de nos propres marchés, ni des marchés du monde entier. J'ai signifié que le plein emploi dépend du commerce et de notre capacité de vendre nos services et nos produits à des prix concurrentiels ici même au Canada ainsi qu'à l'étranger.

Je crois savoir qu'aujourd'hui plusieurs industries un peu partout au Canada, notamment l'industrie du vêtement et certains secteurs de l'industrie de l'électricité, sont obligées de songer à l'opportunité d'établir leurs usines ailleurs qu'au Canada parce que, même ici dans le pays, elles ne peuvent concurrencer certains pays étrangers comme le Japon. Un autre élément qui a contribué à accroître le chômage, ce sont les différends entre employeurs et employés, qui aboutissent parfois à des grèves. En régime démocratique, nous devons nous en remettre au sens de la responsabilité dont feront preuve les dirigeants, tant des entreprises que des syndicats ouvriers, en réglant ces différends sans que le gouvernement leur impose ses vues. J'espère donc que les dirigeants des deux parties tiendront compte des conséquences d'ordre général qu'entraîneront leurs initiatives. Ces décisions n'incombent pas au gouvernement mais aux ouvriers et au patronat. Bon nombre de ces problèmes ne peuvent être entièrement résolus par des mesures législatives,

des subventions, des droits de douane ou des stimulants artificiels. Ces questions appellent la collaboration de tous les intéressés.

Je préciserai, monsieur l'Orateur, que si je m'exprime ainsi, ce n'est pas parce que je nous vois maintenant dans une situation désastreuse ou périlleuse, mais plutôt parce que je m'inquète de ce qu'une pression puisse s'exercer sur nous dans le mauvais sens. J'exprime donc cette inquiétude avant qu'il soit trop tard.

Un des points du programme de notre parti, qui est aussi, je crois, l'espoir de chaque député, c'est que nous puissions, au Canada, mettre en valeur nos ressources dans l'intérêt le mieux conçu de notre peuple, tout en prévoyant l'augmentation de notre population. Mais si nos prix nous ferment le marché mondial, et nous privent même de nos débouchés intérieurs, nous ne serons guère autre chose que les distributeurs de nos propres matières premières, et l'histoire nous considérera comme une nation indigne de son patrimoine. Étant donné l'importance de cette question pour notre avenir, j'exhorte donc le gouvernement à examiner l'opportunité de convoquer une conférence nationale qui étudierait le chômage et les questions qui s'y rattachent, et dont les délégués représenteraient les trois paliers de gouvernement, l'industrie, les ouvriers, l'agriculture et l'économie, dans l'espoir de pouvoir résoudre le problème qui se pose, en appliquant de concert un programme détaillé au lieu de perdre du temps à la Chambre en s'accablant d'insultes de part et d'autre et en tâchant de rejeter sur l'adversaire la responsabilité du chômage.

Un autre domaine où j'estime qu'en tant que pays démocratique, nous ne sommes pas à la hauteur de la concurrence des pays communistes et de leurs satellites, c'est celui de l'instruction publique. Les conséquences des réalisations scientifiques de la Russie se passent de commentaires. Nous ne pouvons plus simplement prétendre que notre régime est supérieur au leur. Il faut maintenant le prouver. Nous devons admettre qu'au Canada il n'y a pas d'autorité centrale chargée de prendre des initiatives à cet égard. Nous dépendons du désir des dix gouvernements provinciaux de collaborer afin d'établir les normes élevées d'instruction dont la nation a besoin.

Je félicite le député d'York-Centre (M. Stinson) d'avoir appelé notre attention hier sur une étude comparative de notre régime d'enseignement avec celui de l'Allemagne et de la Russie. Le rapport en question a été préparé par M. Anthony Frisch, né à Naples de parents autrichiens, et qui a fréquenté la faculté des sciences au collège Emmanuel de Cambridge et à l'Université McGill. Il est venu s'établir au Canada et, pendant la guerre, il a servi dans les rangs de l'ARC. Étant au courant de ce qui s'est passé en Europe, il s'est intéressé vivement au régime d'éducation au Canada. Grâce à de la collaboration, il a obtenu des manuels scolaires de Russie et d'Allemagne et de chacune des provinces canadiennes, afin de pouvoir s'en inspirer pour son étude. Il mérite, à mon avis, des éloges pour nous avoir fourni ce rapport qui pourra être étudié par les autorités pédagogiques du pays tout entier.

Comme l'a signalé hier l'honorable député d'York-Centre, cette étude renferme un tableau indiquant le détail des matières étudiées dans le domaine des sciences, telles que mathématiques, physique, chimie et biologie, ainsi que la façon dont ces matières sont enseignées au Canada, en Russie et en Allemagne. Ce tableau révèle que 71 matières sont enseignées en Russie dans le domaine des sciences, soit 13 dans le domaine des mathématiques, 19 dans le domaine de la physique, 25 dans le domaine de la chimie et 14 dans le domaine de la biologie.

En comparant ces matières et en les rapprochant aussi étroitement que possible l'une de l'autre pour établir une comparaison avec l'enseignement correspondant au Canada, il a constaté que la province qui se rapproche le plus de l'enseignement de ces 71 matières est l'Ontario, qui en enseigne 54. Pour ce qui est des mathématiques, où l'on trouve 13 matières, la province qui s'en rapproche le plus est l'Ontario, qui en compte 9; pour ce qui est de la physique, qui compte 19 matières, la province qui s'en rapproche le plus est la Saskatchewan avec 16; pour ce qui est de la chimie, la province qui se rapproche le plus des 25 matières est l'Ontario qui en compte 18; pour ce qui est de la biologie, qui compte 14 matières, la province qui s'en rapproche le plus est le Québec, section anglaise, qui en compte 14.

Pour ce qui est de l'instruction en Ontario, voici ce qu'il affirme:

Mathématiques

Les cours donnés en Ontario retardent sur les cours donnés en Russie soviétique, avec un décalage d'environ trois ans, aux grades soviétiques équivalant aux années 9 et 10. Au grade soviétique équivalant à la 11e année, le calcul différentiel et intégral, comme c'est le cas dans toutes les autres provinces, ne figure pas dans le programme d'Ontario.

Physique

L'Ontario retarde sur le régime soviétique, avec un décalage de deux ans, pour ce qui est du grade soviétique équivalant à la 9e année; d'un an, pour ce qui est du grade soviétique équivalant à la 10e année; et d'un à deux ans, pour ce qui est de la première partie du grade soviétique équivalant à la 11e année.

Chimie

L'Ontario retarde, avec un décalage de trois ans, sur les deux premières années du cours secondaire; de deux ans sur l'équivalent soviétique de la 11e

année; et n'a rien du tout qui corresponde à la dernière année du cours soviétique, consacrée exclusivement à la chimie organique.

Biologie

Les cours de zoologie et de botanique de la 13e année correspondent, encore que très imparfaitement, aux cours donnés dans les grades soviétiques correspondant aux 10e, 11e et 12e années.

Il fournit des tableaux détaillés à l'appui de ses analogies. Voici ses conclusions:

1. Les Soviets savent enseigner à leurs étudiants, dès le bas âge, à se servir utilement de termes abstraits.
2. Jamais la matière des cours n'est répétée dans une classe subséquente.
3. Les matières ne sont pas vulgarisées en vue de les adapter aux classes inférieures.
4. Les applications pratiques des lois et phénomènes sont traitées comme des sujets secondaires.
5. D'une manière générale, nous retardons de trois ans sur les Soviets en mathématiques, et de deux ans dans les sciences.
6. Les programmes d'études des dix provinces sont loin de se ressembler.

Il soumet à notre examen les propositions suivantes:

En conséquence, afin d'assurer la survivance et l'avancement des enfants doués, dont la plupart survivent en dépit du système scolaire, il est proposé:

1. Que le gouvernement fédéral déclare qu'il y a crise dans l'enseignement;
2. Qu'au moyen de tests psychométriques annuels, appliqués en collaboration avec les provinces, le gouvernement fédéral choisisse les élèves les plus doués au niveau de la classe de neuvième année, indépendamment du lieu de leur résidence ou de leurs succès scolaires;
3. Que les élèves ainsi choisis s'appellent "boursiers du Canada";
4. Que ces élèves, pourvu qu'ils fréquentent l'école et réussissent leur examen, bénéficient de bourses d'une valeur égale à celle des pensions de vieillesse, par l'entremise de la Direction générale du bien-être social, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et au grand jamais par l'intermédiaire du Conseil des arts du Canada, tel qu'il est constitué à l'heure actuelle;
5. Que le gouvernement fédéral, conjointement avec les provinces, fasse subir une autre série de tests psychométriques annuels à tous les élèves au niveau de la 12e année;
6. Que les plus doués de ces élèves, à la seule condition qu'ils réussissent à leurs examens, et indépendamment de leur lieu de domicile, soient désignés comme "boursiers de la reine";
7. Que ces élèves, aussi longtemps qu'ils fréquentent l'école ou l'université, reçoivent des bourses s'élevant au double du montant de la pension de vieillesse.

Les honorables députés noteront qu'il critique peut-être indirectement certaines de nos méthodes d'enseignement et la façon dont on choisit nos étudiants sur la seule foi de leurs succès scolaires, car il m'a dit que, dans certaines de nos institutions, les élèves apprennent à répéter en perroquets au lieu de penser par eux-mêmes, et il est d'avis que si l'on accordait plus d'importance à l'intelligence, on obtiendrait un type d'étudiant plus indépendant.

Nous pouvons différer d'avis sur les conclusions qu'il nous a présentées, monsieur

[M. Morton.]

l'Orateur; nous sommes libres de penser que le régime russe n'est peut-être pas aussi avancé qu'on le prétend. Peut-être les écoles russes ne sont-elles pas réparties à travers le pays dans la même mesure que chez nous; mais, à mon avis, nous ne pouvons nous permettre de faire fi de ces comparaisons. M. Frisch me fait savoir également que, d'après son étude, les Russes peuvent soutenir la comparaison avec nous dans le domaine des humanités.

Puisque nous ne disposons pas, monsieur l'Orateur, d'un organisme central chargé par le gouvernement de prendre les devants dans le domaine de l'enseignement proprement dit, il me semble que l'Association canadienne d'éducation, qui s'étend à tout le Canada, et qui groupe les ministres et les chefs de l'éducation dans toutes les provinces, serait toute désignée pour assumer cette tâche. Grâce à l'expérience qu'elle possède, l'Association pourrait étudier ce problème, et saurait peut-être montrer la voie au pays. Il est de la plus haute importance, me semble-t-il, que nous tenions compte de ces avertissements avant qu'il soit trop tard.

Il nous arrive à tous de nous reporter en arrière et d'esquisser un sourire à la pensée de ceux qui, avant qu'on s'aperçoive de la rondeur de la terre, s'en tenaient à l'idée que le monde était plat. Peut-être agissons-nous nous-mêmes un peu de la même façon aujourd'hui en ce qui regarde l'éducation. Songeant aux explorateurs d'autrefois qui, avec l'aide des savants, démontrèrent que le monde est rond, et considérant les explorations qu'on entreprend aujourd'hui dans l'espace, nombreux sont ceux qui se disent que les exigences et les problèmes que présentera le monde de demain seront d'une telle ampleur que notre système d'éducation actuel, en dépit de tous les services qu'il peut nous avoir rendus jusqu'ici, n'est pas à la hauteur de nos besoins futurs.

Il serait intéressant, monsieur l'Orateur, de savoir combien, parmi les spécialistes qui ont travaillé dans nos diverses industries et centres de recherche, viennent de l'étranger. Dans quelle mesure avons-nous dû nous appuyer sur les spécialistes des autres pays? Ce n'est pas que ce soit un mal. Nous sommes heureux d'accueillir ceux qui viennent de l'étranger, avec leur bagage de connaissances. Je suis à peu près certain que, tel qu'il est présentement, notre régime scolaire ne nous a pas donné tous les spécialistes dont nous avons eu besoin. De fait,—j'ouvre ici une parenthèse,—nous discutions la question de l'avion Arrow la semaine dernière avec les membres du syndicat, et ces membres ont déclaré que le personnel qu'ils ont réuni provient de tous les pays du monde et qu'il serait déplorable d'avoir à laisser ce personnel se disperser.

Ce qui m'a frappé surtout, c'est que, pour rassembler ce personnel de spécialistes et pour en faire une équipe efficace, il ait fallu s'adresser à des gens de l'extérieur.

Ne soyons pas trop fiers, ne soyons pas aveugles, monsieur l'Orateur. Sachons reconnaître l'avance des Russes dans le domaine de l'enseignement. Peut-être cette avance est-elle notre dernier espoir. Peut-être leur fera-t-elle voir la sagesse de laisser les autres nations vivre en bon voisinage, chacune conservant son régime propre. Déjà on peut discerner que la classe instruite en Russie se rend compte de l'inanité des concepts rigides et dogmatiques du communisme. Je ne puis qu'espérer que les maîtres de notre enseignement mettent de côté leur orgueil pour nous donner une direction utile visant à améliorer notre système d'enseignement, et que le gouvernement prenne les devants en baillant les fonds nécessaires.

Je crois qu'à l'heure actuelle 3.11 p. 100 du revenu des particuliers sont affectés à l'enseignement et qu'environ 10 p. 100 de l'ensemble des deniers dépensés pour les affaires de l'État sont aussi affectés à l'enseignement. Je demande de nouveau avec instance qu'un comité spécial de la Chambre soit chargé d'étudier les besoins financiers de l'enseignement au Canada. C'est un problème auquel nous devons faire face. Le moment est venu, je crois, d'oublier nos préjugés régionaux et de songer, en Canadiens, à mettre sur pied dans tout le Canada un sytème d'enseignement conforme aux besoins des provinces et de notre nation grandissante. Nous devons examiner comment le gouvernement central peut aider financièrement sans empiéter sur les droits des provinces.

Je prie de nouveau l'Association canadienne d'éducation de se charger d'un programme de recherche sur les besoins futurs de notre pays. Je recommande aussi instamment que l'on accroisse les bourses déjà prévues.

Le mémoire que la Fédération des instituteurs canadiens a présenté au premier ministre l'an dernier renferme la déclaration suivante, à bien retenir:

> Le plein épanouissement économique, culturel, social et spirituel du Canada exige l'entière mise en valeur des talents des jeunes. Le degré d'instruction de tout jeune Canadien doit dépendre de son aptitude à tirer parti d'un enseignement plus poussé, et non pas de la situation géographique, ni de la fortune des parents. Qu'on reconnaisse ou non que tout citoyen détient, à sa naissance, le droit de faire des études complètes, il ne fait aucun doute que les plus grands intérêts de la nation exigent que tous les citoyens s'instruisent à la limite de leurs talents.

J'ose croire que nous, Canadiens, tout en étant fiers de nos ressources, nous saurons reconnaître notre destin et nous unir dans un effort positif au sein de la nation et nous joindre à nos amis pour démontrer au monde entier que notre régime de vie est meilleur que celui des communistes et qu'il ouvre de plus grands horizons à chacun.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part à ce débat. Le chef de l'opposition, dans son remarquable discours de lundi, a signalé à la Chambre les lacunes de la ligne de conduite du gouvernement dans presque tous les domaines. Il a aussi reproché au gouvernement son indécision, son désarroi et ses gaucheries. Je me limiterai cet après-midi à un ou deux aspects de la ligne de conduite qui, à mon avis, sont à la base de la situation désastreuse où se trouve le pays à l'heure actuelle.

Avant de poursuivre, cependant, je tiens à me conformer à la coutume traditionnelle et à féliciter l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) et l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), qui se sont acquittés d'excellente façon de leur tâche, celle de proposer et d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. Je souligne en particulier la partie du discours de l'honorable député de Montmagny-L'Islet qui traitait de l'unité nationale. Le parti libéral et tous ses chefs ont toujours eu pour doctrine d'appuyer l'unité nationale à la Chambre et dans tout le pays.

Je reviens sur des paroles prononcées lundi par le premier ministre (M. Diefenbaker). Le discours du chef de l'opposition, a-t-il dit, n'était pas à la hauteur de ses responsabilités. A mon avis, c'était une critique injuste et j'aimerais dire aujourd'hui au premier ministre que cette partie de son discours n'était pas à la hauteur de ses responsabilités de premier ministre. En donnant à entendre notamment que les critiques du chef de l'opposition se comparaient à celles qu'ont faites des chefs communistes, notamment M. Mikoyan, il ne s'est sûrement pas maintenu dans le ton des directives que les Canadiens ont le droit d'attendre en ce moment.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai rien insinué de tel.

L'hon. M. Chevrier: Après cette allusion à M. Mikoyan, le premier ministre a ajouté, comme en fait foi la page 57 du hansard du 19 janvier:

> Quand on songe aux difficultés qui se dressent devant le monde libre sous la forme d'une attaque économique, il faut conclure que le temps ne se prête pas aux discours de la nature de celui qui a été prononcé ici cet après-midi avec une telle délectation.

Quels points a établis le chef de l'opposition relativement à la situation économique? Il a exposé les problèmes du chômage au Canada en termes réalistes, appuyant toujours son argument sur des chiffres tirés de

la statistique officielle. Se fondant là-dessus, il a critiqué les insuffisances de la politique ministérielle et il a engagé le premier ministre à prendre de nouvelles mesures pour remédier à cette plaie sociale. Mon chef était vraiment en bonne compagnie quand il a fait ces déclarations, car l'archevêque de Montréal, Son Éminence le cardinal Léger, a parlé de ce problème au moins à deux reprises. Voici ce qu'il en a dit:

(Texte)

M. Tremblay: Pas dans le même sens.

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: J'entends quelqu'un dire "pas dans le même sens"; eh bien! qu'il écoute ceci. Le 18 septembre 1958, le cardinal a pris la parole devant les délégués au congrès annuel de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, et voici ce qu'il a dit, d'après le compte rendu de *la Presse* de Montréal:

Son Éminence regrette de voir des centaines de milliers de travailleurs sans emploi dans un pays aux richesses énormes et en pleine expansion. "Nous ne pouvons cacher la détresse que nous a causée le chômage considérable de l'hiver dernier et qui malheureusement frappe aujourd'hui les foyers de bien des travailleurs."

J'aimerais aussi citer la lettre pastorale du cardinal, lettre qui fut lue à tous ses fidèles de l'archidiocèse de Montréal, le dimanche 18 janvier. Le cardinal Léger disait:

Un chrétien ne peut rester indifférent à une situation qui engendre de si grandes souffrances. Derrière la statistique et les chiffres, nous devons voir les hommes et les femmes, les enfants et les vieillards qui sont réduits à la pauvreté et exposés à la terrible tentation du désespoir.

Et ceci:

Une solution juste et durable du chômage implique le respect du droit naturel de toute personne au travail, l'encouragement à un niveau élevé et stable de l'emploi et une direction plus saine pour l'économie.

Notons ces mots pleins de sens:

La situation exige que le gouvernement intervienne et prenne des mesures nouvelles et audacieuses.

Je demande à la Chambre si ces passages sont si différents de ce que mon chef dit quand il a demandé au premier ministre l'autre jour et de nouveau aujourd'hui s'il interromprait le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône afin de proposer de nouvelles mesures en vue de remédier au chômage.

J'aimerais traiter de cette question. A cet égard, je me crois en meilleure compagnie avec le cardinal et avec le chef de l'opposition qu'avec le gouvernement. Mais je ne suis pas seul avec ces deux distingués personnages, monsieur l'Orateur. Voyons ce que l'honorable représentant de Prince-Albert, maintenant premier ministre, disait en 1955 lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre et que la situation n'était pas comparable à celle d'aujourd'hui, qui est grave; cette année-là était la plus prospère des années 50. Voici ce qu'il disait, comme en fait foi la page 2147 du hansard du 15 mars 1955:

Le premier ministre (M. St-Laurent) nous a dit, il y a quelques semaines, combien sincèrement il regrettait les progrès du chômage à travers le pays... Il exprime sa sollicitude et mobilise la statistique. Mais le premier ministre, que la population de notre pays voudrait bien entendre parler avec l'autorité que lui confèrent ses fonctions, reste coi. Et pourtant ce problème en est un qui déchire le cœur de la population.

Le député de Prince-Albert poursuit:

Quelle situation décourageante! Le gouvernement, aux prises pour la première fois avec le problème du chômage,... est incapable de laisser quelque espoir. Nous ne réussissons pas à le décider à laisser voir un peu de la situation à la population du pays.

Et plus tard il ajoute:

Prêcher le pessimisme ne donne rien de bon, selon nous; nous ne voulons pas d'un état de choses qui donne lieu à la panique; mais nous demandons au gouvernement de faire quelque chose...

Parlant ensuite de chiffres relatifs aux chemins de fer Nationaux du Canada, dont les recettes alors étaient beaucoup meilleures qu'en ce moment, voici ce que le député de Prince-Albert disait:

Pourquoi ne pas envisager la situation telle qu'elle est? N'est-il pas vrai qu'environ 10,000 employés ont été mis à pied? Des employés du chemin de fer se demandent ce que leur réserve l'avenir. En somme, c'est une société de la Couronne. Ils peuvent donc s'attendre à recevoir des renseignements touchant une société de chemin de fer dont l'État est propriétaire.

Et plus loin:

Les municipalités chancellent aujourd'hui sous le poids de l'assurance-chômage... Quelle sera l'attitude du gouvernement?

Voilà ce que disait le premier ministre actuel alors que la situation du Canada était bien meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais cependant le premier ministre ose reprocher au chef de l'opposition les expressions que celui-ci a employées dans son discours de lundi. Je ne puis que répéter ici:

(Texte)

Autres temps, autres mœurs.

Le gouvernement conservateur débute mal la session. Ses finances sont en mauvais état. Au cours de l'année fiscale complète, le déficit total du gouvernement, en tenant compte de ses dépenses budgétaires et non budgétaires, s'élèvera à un milliard 600 millions de dollars.

Où allait-on prendre l'argent pour combler ce déficit? Ou bien en augmentant les

impôts ou bien en empruntant. Le Gouvernement, comme vous le savez, a décidé d'emprunter en vendant des obligations. Ce n'est un secret pour personne, aujourd'hui, que cette politique financière du gouvernement est la cause de la chute constante de la valeur des obligations de l'État. De fait, à la mi-décembre l'an dernier, les obligations de l'État valant $100 ont baissé à $94.50.

Le gouvernement fait actuellement face à une crise financière, étant de moins en moins en mesure d'emprunter du public. Mais ce n'est pas tout, car les responsabilités financières qu'a contractées le gouvernement amèneront un nouvel accroissement des dépenses au cours de la nouvelle année fiscale, de sorte que le gouvernement devra encore faire face, l'an prochain, à un déficit considérable, à moins qu'il ne décide d'augmenter les impôts. Et même si le gouvernement décidait d'accroître les impôts,—lesquels sont déjà élevés au Canada,—sa politique financière désastreuse ne contribuerait pas moins, au cours de la présente année, à produire l'inflation et l'augmentation des prix.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, cette montée des prix a déjà commencé, comme le prouvent les données statistiques officielles du gouvernement. De fait, les prix aux consommateurs ont augmenté de 3.5 p. 100 depuis 1957. L'indice général des prix de gros démontre qu'ils ont augmenté de 2 points en moins de 2 mois, soit au cours des mois d'octobre et de novembre derniers, ce qui constitue, de l'aveu même du Bureau de la statistique, la plus forte augmentation en 2 mois depuis 1950. Et, comme l'expérience le prouve, l'augmentation des prix de gros ne fait que précéder celle des prix de détail, de sorte qu'il faut s'attendre à une augmentation rapide du coût de la vie au cours des prochains mois.

Nous sommes en pleine période inflationniste. Or, il n'y a rien de plus désastreux pour un pays qu'une crise d'inflation. De fait, l'inflation "affecte" tout le monde, mais particulièrement ceux qui ne sont pas en mesure de se défendre et qui souffrent, et surtout ceux dont les salaires ne montent pas rapidement avec le coût de la vie. Quand les prix montent, c'est le collet blanc, le fonctionnaire, la veuve et le petit salarié qui voient rétrécir ou diminuer leur standard de vie.

Le gouvernement n'a aucun plan d'ensemble pour combattre ce fléau. C'est la confusion et l'incertitude, là comme ailleurs. Malgré la crise financière créée par le gouvernement, malgré la montée des prix, nous avons plus de chômage qu'en 1957. La situation du chômage demeure très grave. Au cours de l'année 1958, non seulement le chômage a été plus élevé, mais le nombre des travailleurs a été plus bas qu'en 1957. A la mi-décembre, comme on nous l'a annoncé, hier, il y avait au Canada 440,000 chômeurs. La situation dans la province de Québec est plus sérieuse que n'importe où ailleurs, sauf dans les provinces Maritimes.

Dans le Québec, il y a actuellement 185,000 personnes qui sont à la recherche d'emplois, ce qui signifie au delà de 8 p. 100 de la main-d'œuvre disponible, c'est-à-dire qu'à peu près un tiers des sans-travail du Canada habitent la province de Québec. A Montréal, 80,000 personnes chôment. A Sorel, à Arvida, dans l'industrie de l'amiante comme dans l'industrie textile, que nos honorables amis, tout particulièrement l'honorable ministre des Finances (M. Fleming), devaient aider, la situation est pire que jamais. Les représentants de l'industrie textile se sont plaints hier, au cours d'une réunion qui a eu lieu à Ottawa. Je n'ai donc pas d'hésitation à affirmer que, pour ce qui est du chômage aussi bien que de la situation financière, le gouvernement n'a aucun plan d'ensemble pour remédier au fléau. D'ailleurs, le discours du trône est vague et ne contient aucune mesure nouvelle pour régler le problème.

On a cessé de parler du vaste programme de travaux publics d'un milliard de dollars, dont il a été si souvent question pendant la dernière campagne électorale. On a plutôt parlé du programme d'aide aux municipalités pendant les mois d'hiver. Cette idée, monsieur l'Orateur, n'est pas nouvelle. Au fait, les libéraux l'ont suggérée pendant la dernière campagne électorale et l'ont proposée, comme l'a fait l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson) pendant la session parlementaire. Nous avons essayé, par tous les moyens possibles, de convaincre le gouvernement de mettre semblable politique en vigueur. Nous n'avons pas réussi à l'époque, mais le gouvernement s'est enfin décidé à accepter notre proposition; malheureusement il s'y est décidé trop tard. Le plan a été annoncé trop tard pour améliorer le sort de ceux qui souffrent cet hiver. Il a été proposé à la fin d'octobre, au moment même où le premier ministre se préparait à entreprendre sa tournée à travers le monde.

Il était trop tard, en fait, à ce moment-là, pour que les municipalités préparent les plans nécessaires à la réalisation de ces travaux qui auraient dû commencer dès le mois de novembre pour lutter efficacement contre le chômage saisonnier.

De plus, le programme annoncé par le gouvernement est beaucoup trop restreint pour régler le problème. Le 24 décembre

1958, l'honorable ministre du Travail (M. Starr) annonçait que son programme coûterait $3,900,000 au gouvernement fédéral pour la période s'étendant du 1er décembre au 30 avril. Voulez-vous me dire, monsieur l'Orateur, ce que la dépense de $3,900,000 peut valoir pour venir en aide aux 440,000 chômeurs dans le pays? L'honorable ministre a admis que la province de Québec n'avait soumis à cette époque aucun projet relativement à ce plan de travaux d'hiver.

Le plan des travaux d'hiver pour les municipalités ne vaut donc absolument rien pour la province de Québec, puisqu'elle ne s'en est pas prévalue jusqu'à maintenant et qu'il y a actuellement dans la province 185,000 personnes qui sont à la recherche de travail. Pourtant, l'honorable ministre du Travail n'a pas hésité à prédire, le 20 mars dernier, à Montréal, qu'il n'y aurait plus de chômage à la mi-juin.

Et que dire des paroles,—tant de fois répétées,—du très honorable premier ministre à l'effet que personne ne souffrirait du chômage à cause de lui? Se sent-il offusqué quand je lui dis qu'actuellement 440,000 personnes souffrent par suite du chômage au Canada?

(*Traduction*)

Dans son intervention au cours du débat, le premier ministre (M. Diefenbaker) a mentionné le discours du président des États-Unis. J'aurais voulu qu'il aille plus loin et nous parle du discours que le président a prononcé au Congrès, soit le discours habituel sur la situation économique de l'Union, car il aurait remarqué un passage portant sur l'inflation. Il aurait vu qu'à cause du grave danger d'inflation, de la menace de futures montées en flèche des prix, le président se proposait, dans l'intérêt d'une saine économie et de son expansion, de saisir le Congrès de certaines propositions, qu'il énumérait ensuite. La première consistait à se donner un budget équilibré pour l'an prochain. Voilà un conseil que le premier ministre pourrait bien suivre.

Le gouvernement semble vouloir adopter, vis-à-vis du chômage, justement la ligne de conduite que nous n'avons cessé, de ce côté-ci de la Chambre, de condamner: l'augmentation des dépenses de l'État. C'est du moins l'impression que le premier ministre nous a donnée lorsque, dans son discours de lundi, il a dit, comme l'atteste la page 70 du hansard du 19 janvier 1959:

> Mais j'estime que le peuple canadien tout entier veut que nous fassions les dépenses nécessaires pour combattre le chômage.

Vous avez entendu ce qu'a dit le premier ministre. Comparons maintenant ses paroles avec ce que le ministre des Finances (M. Fleming) a dit dans son fameux discours du 5 janvier, à Toronto. Après avoir dit que les dépenses du gouvernement étaient élevées, qu'il fallait empêcher les hausses, que les dépenses doivent être réglées, que le niveau de vie élevé et les services sociaux et autres doivent être maintenus, il ajoutait:

> Néanmoins, le Conseil du Trésor, dans son examen courant des prévisions budgétaires, limite fermement, je puis vous l'assurer, les dépenses compressibles.

D'un côté, le ministre des Finances dit qu'il faut empêcher les hausses, mais le premier ministre dit que, quand les circonstances le demanderont, on n'hésitera pas à augmenter les dépenses publiques. Nous avons là un autre exemple de confusion et de contradiction.

Il est également évident que, dans la poursuite de ce but (la diminution du chômage), le gouvernement, comme c'est le cas dans bien d'autres domaines, manque d'imagination et ne trouve guère de projets nouveaux et utiles à réaliser. Quand nous parlons dans cette Chambre, nous sommes interrompus par des ministres et des députés qui nous demandent quelles sont nos propositions, ce que nous avons à offrir.

Même si, en principe, nous ne sommes pas d'accord avec la façon de voir du gouvernement, ainsi que l'a exposé le chef de mon parti l'autre jour, je voudrais, au point où nous en sommes, formuler quelques propositions à l'adresse du gouvernement. Je l'ai déjà dit, le chômage est plus grave dans la province de Québec et dans la ville de Montréal que dans n'importe quelle autre région du Canada, sauf les provinces de l'Atlantique. J'avancerai donc trois propositions, qui, j'espère, feront l'objet d'un examen approfondi.

La première vise à l'institution immédiate d'un conseil d'ingénieurs chargé d'étudier les avantages économiques qu'aurait le rattachement du Saint-Laurent au port de New-York par la rivière Richelieu, le lac Champlain et l'Hudson et de faire un rapport sur la question. Cette possibilité a retenu l'attention de la Chambre. Elle a fait l'objet d'une proposition de résolution inscrite au nom du député de Richelieu-Verchères (M. Cardin). Le problème n'est pas nouveau. On a déjà soumis des avis dans ce sens au gouvernement. En 1931, la question a été renvoyée à la Commission conjointe internationale. J'ai à la main un exemplaire du rapport établi alors, c'est-à-dire en 1937, qui dit en substance: dès l'achèvement de la voie maritime du Saint-Laurent, la question du canal Champlain-Richelieu devrait faire l'objet d'une étude par la Commission internationale.

Je souhaiterais avoir le temps d'examiner la question plus à fond. Tout ce que je puis dire pour l'instant, c'est ceci: si le projet était mis à l'étude et mis en œuvre par voie de recommandation, évidemment à la suite d'un rapport émanant d'un conseil d'ingénieurs, il assurerait de l'emploi à des milliers de gens dans une région où l'on a besoin de travail.

La deuxième proposition que j'ai à faire a trait à la mise en valeur simultanée de l'énergie et de la navigation dans la section de Lachine du fleuve. On me dira aussitôt qu'il s'agit là d'une question purement provinciale. Cela est vrai, jusqu'à un certain point, sauf qu'en 1947, un conseil d'ingénieurs, nommés par le gouvernement fédéral, a conclu que la navigation et la production d'énergie dans la section de Lachine étaient deux choses réalisables, et que si l'on y procédait, cela assurerait un développement industriel beaucoup plus économique dans la région de Montréal. Il est parfaitement clair que si les recommandations de ce rapport étaient appliquées, des milliers de gens obtiendraient du travail.

Il n'est que d'examiner ce qui s'est passé dans la section internationale du fleuve, en ce qui concerne la voie maritime du Saint-Laurent, où au moins la moitié, sinon plus, des 25,000 hommes employés à cette entreprise ont été affectés à la mise en valeur de l'énergie. Si le gouvernement actuel, qui est en très bons termes, sauf erreur, avec le gouvernement de M. Duplessis dans la province de Québec, formulait les observations nécessaires et le convainquait,—incidemment, le commissaire de l'Hydro-Québec l'a déjà annoncé lui-même,—qu'il s'agit d'un projet qu'il convient d'entreprendre sans retard,—comme, j'en suis sûr, il en est lui-même persuadé,—ce serait un grand bienfait pour cette région de Montréal.

En dernier lieu, je propose la construction d'un nouveau pont reliant Montréal à la rive sud, en aval du pont Jacques-Cartier. Malgré le peu de renseignements que je possède sur l'état de la circulation, je suis certain que personne ici, peu importe de quel côté il siège, voudrait s'opposer à la construction d'un tel pont. Comme je le disais tout à l'heure, j'aimerais avoir plus de temps pour traiter de ces trois questions, mais malheureusement, je dois passer à autre chose.

M. McGee: L'honorable député me permettrait-il une question?

L'hon. M. Chevrier: Pourvu que cela ne soit pas compté dans le temps qui m'est accordé, car j'ai encore plusieurs sujets à traiter. Oui, à cette condition.

M. McGee: Comment l'honorable député peut-il concilier ses critiques à l'adresse des projets de travaux publics du gouvernement comme moyen de combattre la régression et sa propre proposition tendant à une nouvelle amplification des travaux publics?

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable député avait suivi mes paroles, il aurait compris que la plupart de ces projets se paieront d'eux-mêmes. C'est le cas du pont, du projet d'aménagement hydroélectrique, et ce serait aussi le cas du projet Champlain-Richelieu, car je suppose qu'il y aurait péage.

J'aimerais louer le gouvernement d'avoir recommandé au Parlement la création d'un groupement interparlementaire canado-américain. Je crois que c'est un organisme utile. Les membres canadiens ont été accueillis avec enthousiasme aux États-Unis et les orateurs des deux Chambres, je n'hésite pas à le dire, ont dirigé les réunions avec un tact de diplomate. Je préviens toutefois le premier ministre qu'il ne devrait pas exagérer ce point, comme il l'a fait l'autre jour; en somme, c'est seulement un des nombreux comités du genre et il est difficile de dire ce qu'il réalisera. Une foule de questions étaient censées être discutées,—elles ne sont pas venues sur le tapis, mais la liste des sujets à discuter était très longue,—et de toutes ces questions deux semblaient émerger nettement. La première était la défense, l'autre était le commerce.

A propos de la défense, on nous dit qu'elle doit être continentale; on nous dit qu'elle doit s'organiser de concert avec nos amis des États-Unis et qu'il ne peut y avoir d'objection. Mais, je pense, la défense est une voie à deux sens. Elle doit être conjointe, non seulement du point de vue militaire, mais aussi sous l'angle économique et industriel. Ce que nous voulons proposer au gouvernement à cet égard, c'est la remise en vigueur de l'accord de Hyde-Park. Cet accord, conclu en 1941 entre le très honorable M. King et M. Roosevelt, tendait à deux fins; la première était de remédier au déséquilibre important de la balance commerciale qui s'était accusé alors entre le Canada et les États-Unis, et la deuxième de voir à ce qu'aucun moyen inutile de production de défense ne soit mis en œuvre dans l'un ou l'autre pays. Les circonstances sont exactement les mêmes aujourd'hui qu'elles étaient alors et il me semble que le moment est venu de remettre en vigueur l'accord de Hyde-Park ou quelque chose du genre.

Il nous est bien facile de prétendre que les deux pays devraient mettre leur défense en commun, mais comment le faire quand on refuse de permettre l'importation de certains de nos produits tels que le pétrole, le plomb

et le zinc? Je remarque que le discours du trône renferme quelque chose à ce sujet, mais ce n'est pas suffisant. Je pense que nous devons faire bien davantage et que le gouvernement devrait s'occuper sérieusement de veiller à ce que les compagnies canadiennes aient l'occasion de présenter des soumissions sur le marché des États-Unis en ce qui concerne les commandes de défense. En matière de production de la défense, il y a bien peu de choses qui ne peuvent être fabriquées au Canada, par nos propres industries.

Je pourrais citer l'exemple du CF-105; même si je suis au courant des difficultés auxquelles on se heurte, je dirai, en m'appuyant sur des déclarations du vice-maréchal de l'Air Slemon et du général Partridge, que c'est un excellent avion de chasse à pilote qui répond au besoin pour lequel il a été construit. On pourrait peut-être, comme première initiative, vendre cet avion aux États-Unis. Il s'agit là d'un seul exemple. Des centaines d'autres articles pourraient être fabriqués au Canada et vendus aux États-Unis.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député me permettra peut-être de poser une question, car je connais le grand intérêt qu'il a porté au renouvellement de l'accord de Hyde-Park à l'occasion de cette rencontre du mois d'août. C'est du moins ce qu'on m'a dit. Lors de sa visite à Washington au mois d'août, l'honorable député a-t-il pu déceler une réaction favorable à l'achat du CF-105 par les États-Unis?

L'hon. M. Chevrier: Nous n'avons pas discuté l'achat du CF-105. Cependant, nous avons parlé du renouvellement de l'accord de Hyde-Park. Je ne puis citer de noms, mais je dirai que, de l'avis d'un membre du groupe, il n'y a aucune raison pour laquelle les fabricants canadiens ne seraient pas autorisés à vendre leurs produits aux États-Unis.

Maintenant, je tiens à dire quelques mots sur le différend qui existe depuis quelque temps entre les réalisateurs montréalais de la radio et de la télévision et Radio-Canada, différend qui a interrompu les opérations normales de tout le réseau français durant les trois dernières semaines et qui pourrait mettre un terme aux bonnes relations entre Radio-Canada et ses employés. C'est une question qui préoccupe, non seulement les parties immédiatement en cause, mais aussi tous les Canadiens désireux de jouir d'un réseau de radiodiffusion efficace dans notre pays. Pourtant, le gouvernement n'a rien fait pour aider les deux parties à conclure une entente satisfaisante.

Le ministre du Revenu national (M. Nowlan) a déclaré à la Chambre, vendredi passé, qu'il n'avait pris aucune mesure au sujet de la grève, mais il a dit ensuite que la grève était illégale et, pour citer ses propres mots, qu'"il semble que la raison ait quelque peu fait défaut dans cet état de choses". Ainsi qu'il l'a affirmé, le ministre n'a rien fait pour régler le différend, et les paroles qu'il a employées vendredi passé pour décrire la situation n'aideront guère à trouver une solution satisfaisante.

Le même jour, le ministre du Travail (M. Starr) a dit qu'il n'était pas prêt à intervenir dans la dispute, ajoutant que les parties cherchaient à contourner la loi ou à passer pardessus les dispositions qui y sont prévues pour le règlement définitif des conflits touchant la représentation; il a donné à entendre qu'il ne pouvait intervenir en vertu de l'article 56 de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail parce que cet article prévoit la nomination d'un commissaire chargé d'enquêter sur les différends ouvriers à partir d'un accord collectif. Je dis à la Chambre et au ministre que cette interprétation très étroite n'est pas conforme au texte de la loi. Le paragraphe 1 de l'article 56 est ainsi rédigé:

> Lorsqu'il le juge opportun, le ministre peut, sur demande ou de son propre chef, procéder ou faire procéder aux enquêtes qu'il croit utiles sur des questions industrielles, et il peut accomplir les choses qui paraissent propres à maintenir ou à garantir la paix industrielle et à faciliter des conditions favorables au règlement des différends.

Nos lois prévoient évidemment la reconnaissance syndicale par le Conseil des relations ouvrières. Mais elles n'en font pas une obligation. La représentation peut encore faire l'objet de négociations entre les parties en cause. Lorsque de telles négociations ont lieu et qu'elles aboutissent à un différend, le ministre peut alors intervenir, ce qu'il devrait faire dans les conflits d'importance majeure, comme c'est ici le cas. Que le ministre ait négligé de prendre des mesures, voilà encore un exemple de confusion et d'incertitude, de la part du gouvernement.

Dans sa proposition du 16 janvier, Radio-Canada se déclarait disposée à reconnaître l'association des réalisateurs et à discuter avec elle les conditions générales de travail, sous réserve que, si un désaccord survenait entre les deux parties, le différend serait alors soumis à un arbitre dont la décision serait finale, cet arbitre étant le président de la société. Cette proposition, inacceptable certes pour les réalisateurs, aurait mis le président de Radio-Canada dans une situation très embarrassante, puisqu'il aurait été à la fois juge et employeur.

Les journaux rapportent que les réalisateurs ont présenté à Radio-Canada une autre proposition qui paraissait beaucoup plus raisonnable. Or Radio-Canada vient de refuser

cette proposition, et, selon une nouvelle parue ce matin, elle a mis ses employés en demeure de retourner au travail jeudi de cette semaine, ou de perdre leur emploi.

Monsieur l'Orateur, on a laissé durer ce différend beaucoup trop longtemps déjà. Le ministre du Travail va-t-il se croiser les bras et permettre à Radio-Canada d'appliquer son ultimatum? Si cette grève avait lieu dans la circonscription du ministre, aurait-il laissé les choses évoluer ainsi? Si sa circonscription était en cause, permettrait-il à son collègue, le ministre du Revenu national, de venir affirmer ici que la grève est illégale? Qu'il me soit permis d'en douter.

Si l'on permet à Radio-Canada de donner suite à son ultimatum, cela risque non seulement de faire perdre leur emploi aux réalisateurs, mais aussi de faire perdre au réseau français un personnel hautement spécialisé, qu'il serait difficile de remplacer convenablement. En dernière analyse, c'est le public, qui acquitte la note, qui en souffrirait. Le ministre a nettement le devoir, non seulement en vertu de la morale, mais en vertu de la loi, c'est-à-dire de l'alinéa 1 de l'article 56 que je viens de citer, d'intervenir et de faire l'impossible pour favoriser le règlement du différend.

(Texte)

Je voudrais, monsieur l'Orateur, terminer mes observations en parlant d'un autre sujet. Il n'y a pas longtemps, deux des ministres du gouvernement de l'honorable M. Diefenbaker, en parlant de notre hymne national, ont déclaré que "Dieu sauve la Reine" était l'hymne national du Canada et qu'il était ridicule de prétendre le contraire. "Ô Canada", ont-ils dit, est une jolie chanson, mais ne jouit pas du "statut" d'hymne national.

Voilà deux ministres qui, à mon sens, n'ont jamais compris ni le sens ni l'esprit de la Confédération, deux ministres qui n'ont jamais compris le véritable esprit canadien. Et ce qu'ils viennent de déclarer est beaucoup plus susceptible de diviser le pays que de l'unifier. Pourtant, quand l'un ou l'autre quitte le Canada, comme le fait souventes fois l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith), pour aller représenter le Canada à l'étranger, ce n'est pas "Dieu sauve la Reine", mais bien "Ô Canada" que l'on chante au cours des missions officielles.

Sous le régime libéral, la question a déjà été discutée, et c'est l'ancien premier ministre, le très honorable M. St-Laurent lui-même, qui a tranché la question. Répondant à une question posée par l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui lui demandait si de fait "Dieu sauve la Reine" n'était pas l'hymne national du Canada, M. St-Laurent répondit que "Dieu sauve la Reine" n'avait jamais été adopté ni par le Parlement canadien, ni par voie de résolution, ni par proclamation, comme hymne national et que, pour bon nombre de Canadiens, "Ô Canada" était considéré comme l'hymne national.

Il n'appartient donc pas à deux ministres du gouvernement actuel de nous dire que l'hymne national du Canada, c'est "Dieu sauve la Reine".

Quant à moi, je respecterai toujours le "Dieu sauve la Reine", que je chanterai avec tous les Canadiens quand l'occasion se présentera, car je le reconnais comme étant l'hymne royal. Mais, pour moi et, j'en suis sûr, pour un grand nombre de citoyens canadiens, l'hymne national de mon pays reste: "Ô Canada".

Je voudrais maintenant terminer mes observations en rappelant les paroles de sir Georges-Étienne Cartier, qui était un grand conservateur mais surtout un grand Canadien.

M. Tremblay: C'est synonyme.

L'hon. M. Chevrier: Il disait:

Comme le dit un vieil adage:
Rien n'est plus beau que son pays;
Et de le chanter, c'est l'usage;
Le mien je chante à mes amis.

(Traduction)

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, à l'instar de ceux qui m'ont précédé je félicite immédiatement l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) et l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) des excellents discours qu'ils ont prononcés à l'ouverture du débat. Ils ont démontré, comme lors de sessions précédentes, que le parti conservateur est riche en jeunes hommes de talent parfaitement capables de participer aux délibérations de cette auguste assemblée.

Je veux relever aujourd'hui les observations que le chef de l'opposition (M. Pearson) a formulées au cours de sa longue, je devrais dire, beaucoup trop longue critique des mesures du gouvernement. Je vais passer sous silence les observations à peu près semblables de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), qui vient tout juste de reprendre son siège, parce que d'autres députés qui parleront après moi voudront, j'en suis sûr, répondre à certains de ses énoncés. Ils montreront bien clairement qu'il y a plus de désarroi et d'indécision dans les rangs du parti libéral que partout ailleurs à la Chambre.

L'honorable député de Laurier et l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) feraient mieux de se consulter davantage avant de paraître en public et prononcer

des discours en vue d'éclairer les Canadiens sur la ligne de conduite embrouillée d'un parti en désarroi.

L'hon. M. Martin: Ils vous ont irrité. Mon honorable ami n'aime pas les critiques. Mon honorable ami ne veut pas que le Parlement siège.

Une voix: Oh, nous vous avons vu à la télévision.

L'hon. M. Churchill: J'aurai peut-être quelques commentaires à faire qui intéresseront l'honorable député au sujet de sa causerie d'hier soir. Il m'a incité à le faire.

Dans ses remarques, l'autre jour, le chef de l'opposition, contrairement à la pratique de la Chambre et en violation des bons usages des débats parlementaires, a signalé certaines observations faites par le sous-ministre associé du Commerce dans le seul but d'embarrasser un fonctionnaire de l'État. Le chef de l'opposition s'est appliqué à souligner que le brigadier Roberts avait été nommé par ce gouvernement et qu'il lui est sympathique. Y a-t-il là de quoi nous étonner? Devons-nous conclure qu'il y a des fonctionnaires de l'État qui n'ayant pas été nommés par le gouvernement sont mal disposés envers lui?

L'hon. M. Hellyer: Ouais.

L'hon. M. Churchill: Le chef de l'opposition avait une longue expérience du service public. Il a été nommé en 1928 par le parti libéral de l'époque et j'imagine qu'il avait de l'amitié pour Mackenzie King. Nous devons supposer que de 1930 à 1935 il n'avait pas d'amitié pour R. B. Bennett. Permettez-moi de signaler au chef de l'opposition que le sous-ministre associé du ministère du Commerce, le brigadier Roberts, est un des citoyens-soldats les plus distingués du Canada et que sa nomination était singulièrement appropriée.

Le chef de l'opposition semble avoir suivi avec beaucoup d'intérêt l'émission *Press Conference* du 7 janvier. Ayant obtenu une copie dactylographiée du compte rendu, il en a choisi des bribes pour étoffer ses faibles arguments. J'ai aussi une copie dactylographiée du compte rendu et je présenterai un rapport plus complet sur cette conférence.

A coup sûr, le programme télévisé *Press Conference* présenté d'Ottawa est la version moderne de l'inquisition espagnole. Ceux qui posent les questions,—ce sont tous des amis et ils ne se formaliseront pas de ces remarques faites en passant,—sont des gens sérieux qui, de toute évidence, cherchent à abattre la victime.

L'hon. M. Pickersgill: Et ils réussissent quelquefois.

Des voix: Oui, hier soir.

[L'hon. M. Churchill.]

L'hon. M. Churchill: Je crois que le député d'Essex-Est admettra que les questions qui recèlent une bombe à retardement devraient être présentées avec un sourire afin que la personne interrogée ait quelque idée de ce qui lui est demandé. Mais les membres de l'inquisition, armés de faits, de chiffres et de documents, soigneusement préparés à l'avance, parfois après collusion, je le soupçonne, essayent de tendre des pièges à l'imprudent.

L'expérience est intéressante. Elle ne m'a pas déplu le moins du monde; ce fut une demi-heure de lutte acharnée précédée des plaisanteries habituelles avant l'émission et suivie du retour ensemble à la maison. Je sympathise avec le député d'Essex-Est pour les difficultés qu'il a éprouvées hier soir et je le félicite de sa subtilité et de ses méthodes évasives. Le son de la cloche l'a épargné car il était sur le point de s'éponger le front comme l'a fait M. Mikoyan hier soir lors de sa conférence de presse lorsque la caméra s'est éclipsée. L'honorable député m'a cependant déçu car, connaissant son habileté au débat, j'ai constaté qu'il a fréquemment répondu aux questions qu'on lui posait en disant que "M. Pearson y avait répondu l'autre jour" ou que "M. Pearson y répondrait le lendemain," ou encore, "qu'il faudrait demander à M. Pearson ce qu'il pensait de telle et telle chose". Je croyais qu'une prima donna attendant son tour dans les coulisses aurait pu répondre elle-même à certaines de ces questions.

L'hon. M. Martin: Je suis sûr qu'étant donné les observations positives que renferme le discours très intéressant de mon honorable ami, il me permettra de lui poser une question. Ne croit-il pas que lui et ses collègues s'éviteraient probablement beaucoup de difficultés s'ils s'en remettaient plus à leur chef qu'ils ne le font parfois?

L'hon. M. Churchill: Nous avons la plus grande confiance en notre chef; je souhaiterais pouvoir en dire autant de mon honorable ami.

Au cours de la conférence de presse à laquelle j'ai participé, il fut posé une double question dont le chef de l'opposition a parlé lundi, et qu'il a désapprouvée. Voici textuellement la question. Il l'a donnée ainsi; je la donnerai à mon tour. Voici comment elle était tournée :

> A votre avis, quelle est la menace la plus grave pour l'économie du Canada en 1959, le chômage ou l'inflation?

Quand le ministre des Finances (M. Fleming) a posé cette question au chef de l'opposition, celui-ci s'est esquivé en disant: "Naturellement, il est ridicule d'établir une comparaison mathématique de cette nature". Ma réponse a été beaucoup plus directe; je

vais la répéter ici aujourd'hui en entier. La voici:

Je crois que ni l'un ni l'autre ne sera une menace pour notre économie en 1959. Je crois que 1959 sera une bonne année, et c'est l'avis exprimé dans le document *The Year End Review* qui est sorti à la fin de décembre, car la récession qui nous a frappés, le Canada et les États-Unis, dès 1957, est presque terminée. Nous nous sommes repris et 1959, à en juger d'après la marche des affaires, devrait être une bonne année pour nous. Un plus grand nombre de personnes auront un emploi et les conditions seront meilleures, en général.

Le chef de l'opposition n'a pas lu ces paroles qui l'auraient aidé. Puis les participants de la conférence de presse sont revenus sur la question de l'inflation et je veux signaler à mon honorable ami qu'il n'existe aucune confusion dans l'esprit des membres de notre parti. Nous sommes tous du même avis sur ces problèmes. M. Blair Fraser m'a posé la question suivante:

Avez-vous bien dit que vous ne pensiez pas que l'inflation était une menace en 1959?

J'ai répondu:

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une menace aussi sérieuse qu'on veuille le faire croire. Je crois qu'on parle pas mal de l'inflation, mais je doute beaucoup qu'elle soit une menace en 1959.

J'ai alors posé cette question.

Quels en sont les signes?

Bien entendu, j'avais tort. Je ne devais pas poser de question à ceux qui m'en soumettent. Ils n'ont pas su répondre, de toute manière.

L'hon. M. Pickersgill: Pas plus que vous.

L'hon. M. Churchill: Ils continuèrent à parler de l'inflation. M. MacEwan a dit:

L'inflation est-elle maintenant grave au point que vous vous voyez obligés de retirer des dollars de la circulation afin de rétablir les choses?

J'ai répondu:

Je pense que le ministre des Finances a traité de la question dans un discours qu'il a fait hier à Toronto. L'avez-vous devant les yeux? Vous êtes, messieurs, bien documentés. Il ne s'effraie pas, pour ce qui est de l'inflation, mais il demande à chacun d'être prudent. Ne rejetez pas toutes les responsabilités sur le gouvernement. Les autres aussi doivent être également prudents quand il s'agit des deniers de l'État.

Puis laissez-moi vous citer les paroles du ministre des Finances prononcées à Toronto lors d'un discours loué il y a une minute à peine par le député de Laurier.

L'hon. M. Chevrier: Je ne l'ai pas loué; je l'ai cité.

L'hon. M. Churchill: Il l'a tellement loué que je l'ai cru très enthousiaste. Le ministre des Finances a dit ceci:

Je ne déplore pas les marques d'inquiétude qu'on manifeste à l'égard de l'inflation. Au contraire, j'estime qu'il est excellent que la population s'intéresse à ce que le pouvoir d'achat du dollar canadien soit maintenu. Cet intérêt manifesté par le public aidera, j'espère, les gouvernements et les personnes responsables à s'attaquer au problème. J'aimerais toutefois que ce problème soit discuté de façon réaliste et positive. Le danger d'inflation existe, il existe depuis vingt ans. Nous ne le maîtriserons pas cependant en l'exagérant au delà de toute mesure.

Par conséquent, je dis que le chômage et l'inflation ne constituent pas des menaces en ce sens que l'économie canadienne n'est pas en danger de s'effondrer à cause de ces deux problèmes. Ce sont des questions sérieuses auxquelles il faut s'attaquer avec courage et vigueur et c'est ce que fait le gouvernement.

La plus grande menace pour l'économie canadienne, c'est l'état d'esprit dont le chef de l'opposition a fait preuve lundi. Parler de désastre, répandre la tristesse et le découragement, semer la crainte dans l'esprit des gens, voilà une méthode propre à retarder le progrès, à détruire la confiance, voilà une méthode propre à éclabousser la réputation du Canada et à semer le doute et l'incertitude dans l'esprit des observateurs étrangers.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question? L'honorable député avait-il les mêmes pensées quand lui et ses collègues prononçaient ces discours pessimistes au sujet du chômage en 1955?

L'hon. M. Churchill: Je suis bien plus optimiste que mon ami, qui vivait autrefois au Manitoba. Il a perdu ce courage et cet optimisme en face des problèmes de la vie qui sont propres aux gens de l'Ouest. Je pense qu'il est dans la brume. Je disais donc combien c'est un trait caractéristique du parti libéral. C'est la faiblesse traditionnelle des libéraux, un canadianisme en petit, aucune largeur de vue, aucune inspiration dans la direction, opportunisme, critique malveillante et étroitesse d'esprit. Il ne faut pas s'étonner que les Canadiens se soient révoltés et que par le moyen pacifique du scrutin ils aient chassé du pouvoir ces hommes de peu de vision.

Les Canadiens sont fiers de leur pays, dont les glorieuses perspectives d'avenir leur sont un sujet d'inspiration; ils souhaitent ardemment son avancement et son expansion et sont prêts à suivre une politique courageuse.

Le chef du parti libéral s'attache, avec ses conseillers et spécialistes, à reconstituer son parti qui a volé en éclats. Je l'invite à examiner l'histoire de ce parti. Il verra que la plus grande faiblesse du parti libéral depuis la confédération jusqu'à nos jours a été son incapacité à se détacher du terre-à-terre pour prendre de la hauteur.

Si les Canadiens avaient placé leur confiance dans le parti libéral entre 1867 et 1896, ils n'auraient pas de chemin de fer transcontinental pour relier les provinces entre elles, la Colombie-Britannique ne serait pas entrée

dans la confédération, comme l'a fait ressortir hier avec tant de force l'honorable député de Victoria (C.-B.) (M. McPhillips). Les Prairies de l'Ouest seraient passées aux chemins de fer américains et le Canada aurait failli à sa destinée.

Le point de vue étroit du parti libéral a été mis en lumière par son chef pendant la campagne électorale du printemps. Son attitude, quant au programme conservateur de mise en valeur du Nord canadien, programme si brillamment dépeint par le premier ministre (M. Diefenbaker), programme si bien mené par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) fut ridiculisée par le chef de l'opposition. Ses paroles témoignent de l'attitude du parti libéral en ce qui a trait à la mise en valeur du pays. Voici ce qu'il a dit, d'après le *Star* de Montréal du 1er mars. Voici ses propres paroles:

Ils vont construire une route dans l'Arctique, celle-ci partira d'un igloo et se terminera à un autre igloo.

La même attitude a été caractéristique du parti libéral en ce qui concerne le Commonwealth. "Faisons moins de place au Commonwealth", tel a été le slogan libéral pendant 40 ans. Dans son discours de lundi, le chef de l'opposition a, une fois de plus, diminué l'importance du rôle du Commonwealth. Voici ses propres paroles consignées au hansard, page 47, au sujet de la conférence du Commonwealth qui s'est réunie à Montréal en septembre dernier:

La convocation de cette conférence, non plus que ses résultats, n'avait rien d'exceptionnel.

Je n'ai pas été surpris par cette déclaration, car il y a quelques mois j'examinais les antécédents de l'honorable député en ce qui concerne le Commonwealth. J'ai cherché ses commentaires dans le hansard et j'ai lu ce qu'il a dit. Je dois dire que c'est une expérience pénible. Puis, j'ai noté mes constatations. Comme il a cité des extraits de certains de mes discours, je me permettrai d'en citer certains également, aux fins du compte rendu et au cas où ils pourraient servir de conseils au chef de l'opposition. Voici ce que je disais le 27 novembre 1956, comme en fait foi la page 104 du hansard de cette date. Je parlais alors de celui qui était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, c'est-à-dire le chef actuel de l'opposition. Voici ce que je disais:

Je souhaite qu'il parle plus souvent du Commonwealth à la Chambre des communes. J'ai vérifié le nombre de fois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé du Commonwealth des nations britanniques à la Chambre des communes. Il a été amené à faire ici des énoncés, par des députés qui abordaient le sujet ou posaient des questions. Depuis quelques années, cependant, il n'a pas prononcé lui-même un seul discours sur le Commonwealth britannique.

[L'hon. M. Churchill.]

Puis, le 22 janvier 1957, j'ai pris la parole à propos de l'Adresse en réponse au discours du trône,—le dernier, j'espère, a être établi par le parti libéral, tout au moins pour la prochaine génération. Dans le discours du trône on pouvait lire ces mots:

Mes ministres demeurent convaincus de la nécessité de sauvegarder l'unité fondamentale du Commonwealth...

Voici ce que je disais, comme en fait foi la page 547 du hansard du 22 janvier 1957:

Voilà en vérité une phrase inusitée. Depuis 1949, aucun discours du trône n'avait ainsi mentionné le Commonwealth. Il en était bien question ici et là, les années où avaient lieu les conférences du Commonwealth, mais c'est bien la première fois depuis 1949 que le Commonwealth mérite une mention spéciale dans le discours du trône.

J'ai exprimé alors l'avis que le libellé de ce passage aurait dû être le suivant:

Mes ministres, et notamment le ministre des Affaires extérieures, viennent soudain de découvrir le Commonwealth des nations britanniques. Jusqu'ici ils n'en étaient qu'à moitié conscients et ils ont fait peu ou pas d'efforts pour assurer l'unité fondamentale du Commonwealth ou même pour aborder le sujet.

La conférence du Commonwealth, tenue à Montréal, était loin d'être l'une de plusieurs semblables. C'était vraiment une conférence exceptionnelle. C'était la première conférence du Commonwealth en règle qui fût consacrée aux problèmes commerciaux et économiques depuis 1932. Ce fut la conférence du Commonwealth la plus considérable jamais tenue et l'une des conférences internationales les plus considérables jamais tenue au Canada. Elle était exceptionnelle par son envergure, par l'ampleur avec laquelle elle a étudié les questions de politique commerciale et économique, par les préparatifs intenses qui l'ont précédée, par le nombre des ministres et hauts fonctionnaires qui y ont assisté de chaque gouvernement, et par la portée et la nature remarquable de ses résultats. Non seulement a-t-elle raffermi les liens commerciaux et économiques entre les pays du Commonwealth, mais elle a agi comme nouveau stimulant à l'égard des programmes multilatéraux établis sur une base mondiale. Nombre de questions, sur lesquelles on s'est entendu à la conférence de Montréal, font maintenant l'objet d'études plus approfondies au sein d'organismes mondiaux plus vastes, tel que le Fonds monétaire international et les organismes de GATT.

Cette conférence du Commonwealth était le résultat de la politique du parti conservateur, exprimée à maintes reprises au cours des années, et nul n'a exposé cette politique de façon plus suivie ou plus vigoureuse que le premier ministre. C'est à la suite de sa proposition que la conférence a eu lieu. Les fondements en avaient été posés à Mont-Tremblant, l'année précédente, lorsque les

ministres des Finances et du Commerce du Commonwealth s'étaient réunis.

Les résultats ont été excellents. On a jeté les fondements d'échanges commerciaux plus considérables avec le Commonwealth et d'un renforcement de celui-ci. La récente visite du premier ministre dans la plupart des pays du Commonwealth n'est qu'une preuve de plus de l'importance que le gouvernement attache à cette association de pays libres et indépendants, et un autre exemple de l'autorité inspirée de notre premier ministre.

Ce dont le parti libéral ne s'est jamais rendu compte et ce qu'il ne reconnaît même pas à l'heure actuelle, c'est que la place occupée par le Canada dans les affaires internationales est beaucoup due à ce qu'il est membre du Commonwealth. Le parti libéral ne voit pas non plus que, d'ici le tournant du siècle, le Canada occupera une place encore plus importante dans le cadre du Commonwealth, et que cette association libre de nations unies sous la Couronne et le régime parlementaire, représentera une force encore plus puissante pour le maintien de la liberté humaine.

L'insouciance du chef de l'opposition à l'égard du Commonwealth n'est égalée que par son attitude désinvolte en ce qui concerne les relations canado-américaines.

L'hon. M. Martin: L'honorable député vient de dire que le chef de l'opposition a formulé des observations désinvoltes au sujet du Commonwealth. Évidemment, il a voulu dire la conférence du Commonwealth.

L'hon. M. Churchill: J'accepte cette rectification. Je voulais dire la conférence du Commonwealth. Parfois l'honorable député d'Essex-Est peut être extraordinairement utile.

L'hon. M. Martin: C'est toujours un grand plaisir pour moi d'aider ceux qui se noient.

L'hon. M. Churchill: Je regrette de n'avoir pas été au côté de l'honorable député hier soir, à la fin de la conférence de presse. Je disais donc que l'attitude du chef de l'opposition à l'égard de la conférence du Commonwealth n'est égalée que par sa façon de concevoir les relations canado-américaines. Il accuse le gouvernement de faire preuve d'hésitation à l'égard des États-Unis. Or, la maladresse et la gaucherie dont le parti libéral a fait preuve pendant tant d'années à l'égard des États-Unis a contribué aux multiples erreurs de l'ancien gouvernement, que nous avons réussi à redresser.

Grâce encore à la direction éclairée du premier ministre, le Canada a fait d'autres progrès dans le domaine des affaires internationales, et les rapports de notre pays avec les États-Unis sont meilleurs qu'ils n'ont jamais été. Le premier ministre a courageusement envisagé le problème dans le discours qu'il a prononcé à Dartmouth il y a plus d'un an. Il a établi les rapports les plus amicaux avec les dirigeants américains. Il a encouragé les entrevues de ministres canadiens avec les membres du gouvernement américain. La dernière mesure prise sous sa direction a été l'établissement d'un comité des deux Chambres pour conférer avec des représentants du Sénat et de la Chambre des représentants des États-Unis. A aucune époque de notre histoire, les Américains n'ont aussi bien compris la situation du Canada. Jamais auparavant, les journaux des États-Unis n'ont accordé une aussi grande place aux affaires canadiennes.

La tournure d'esprit timorée, tellement caractéristique du parti libéral, était attribuable à la ligne de conduite suivie par le chef de l'opposition alors qu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A cette époque, il poussait la circonspection jusqu'à éviter de se prononcer et, durant les deux dernières années, lui et ses collègues ont tenté de peindre le parti conservateur comme étant anti-américain. Je me rappelle parfaitement que lorsque nous avons pris le pouvoir il y a dix-huit mois, l'attitude officielle à Ottawa était: Faites attention à ce que vous dites aux Américains, ils pourraient s'en formaliser. Le parti libéral a tenté de répandre ce genre d'appréhension depuis lors.

Le chef de l'opposition a parlé d'un discours que j'ai prononcé à Chicago il y a quelque temps et il a cru qu'il pourrait tourner mes propos en ridicule. Je parlais, et l'auditoire de Chicago l'a très bien compris, du genre de remarques faites par nos adversaires politiques. Cette attitude des deux dernières années a eu pour résultat de créer aux États-Unis l'impression que le Canada devenait anti-américain.

J'avais eu plus tôt la bonne fortune de prononcer un discours devant l'*Economic Club* à New-York. Je regrette que le chef de l'opposition n'ait pas lu ce discours et qu'il n'en ait pas cité des passages. Le directeur exécutif de l'*Economic Club* de New-York est venu me rencontrer ici à deux reprises pour discuter de la nature du discours que je devais prononcer. Il m'a dit que l'impression qui avait été créée aux États-Unis,—seuls nos adversaires politiques pouvaient l'avoir créée,—c'est que notre nouveau gouvernement est opposé aux Américains. Il m'a donc invité à aller leur faire part des griefs du Canada. "Très bien, ai-je répondu, je parlerai des contrariétés qui existent dans les relations canado-américaines." C'est ce que j'ai fait. Naturellement, on m'a averti que je serais considéré comme anti-américain, j'ai donc fait part à mon auditoire new-yorkais de cette mise en garde. J'ai dit que

certaines gens m'avaient averti que, si je parlais sur ce ton, on me considérerait comme anti-américain.

Ils ont beaucoup aimé cela. Après que le discours fut terminé, le président a dit: "Si c'est de l'anti-américanisme, donnez-nous-en encore." Je regrette de ne pas avoir le temps de citer quelques passages du discours que j'ai fait à New-York. J'ai tenu à peu près les mêmes propos à Chicago. Les Américains aiment le parler franc. Ils comprennent les Canadiens et nous les comprenons. Ils sont prêts à envisager les difficultés qui naissent normalement des relations commerciales entre nos deux pays.

Le chef de l'opposition a ensuite parlé de notre commerce avec les États-Unis, pour formuler les remarques qu'il a faites si souvent au sujet de ce qu'il a appelé une politique de réorientation du commerce. Notre politique a été de développer le commerce. Au cours des années nous avons soutenu qu'il était néfaste que tout notre commerce se fasse avec les États-Unis, qu'il devrait être mondial, que s'il se limitait à un seul pays, nous pâtirions presque certainement d'un recul de ce pays ou d'un changement d'attitude vis-à-vis de ce qui pourrait entrer dans ce pays. Quand, au long des ans, il y a eu un sérieux déséquilibre dans notre commerce avec un pays, il est simplement prudent d'essayer de développer le commerce avec le reste du monde. C'est exactement ce que nous avons fait et nous avons réussi.

Nos honorables vis-à-vis, les membres du parti libéral, ont parlé en dérision de la mission commerciale qui a visité le Royaume-Uni il y a un peu plus d'un an. Cette mission a tellement bien réussi que, naturellement, ils ont trouvé à redire à son sujet. Les résultats à longue échéance du travail accompli par cette mission commencent à se faire sentir au Canada. Ce n'était qu'un pas dans la bonne direction pour donner suite à la politique générale qui vise à étendre nos échanges commerciaux au monde entier. Après tout, le Canada est un pays commerçant. Il occupe le quatrième rang parmi les pays commerçants du monde. Un Canadien sur cinq environ vit du commerce d'exportation.

Le chef de l'opposition a tenté de démontrer que notre commerce d'exportation et notre commerce en général avaient baissé. Qu'il me soit permis de dire ceci. Sur la foi des statistiques dont nous disposons jusqu'à présent,—ce sont des chiffres donnés par le Bureau fédéral de la statistique,—le commerce mondial a baissé d'environ 7 p. 100 en 1958 et la production industrielle des États-Unis a également baissé de façon sensible. Le fait que les exportations du Canada se soient maintenues malgré ces conditions difficiles ne démontre pas la faiblesse mais plutôt la force sur laquelle repose la situation commerciale actuelle du Canada.

A cet égard, il est à propos de comparer les tendances actuelles à celles de 1954. La régression de 1954 aux États-Unis avait été plus légère que la dernière et l'économie des pays européens avait continué de s'affermir. Néanmoins, les exportations du Canada ont diminué, en volume, de 3 p. 100 entre 1953 et 1954. Bref, nos exportations se sont mieux portées en 1958, en dépit de la situation internationale moins défavorable. En 1958, elles ont été égales à celles de 1957, qui avaient atteint un sommet.

Le chef de l'opposition et son collègue parlent du commerce, mais ils ne vont pas au fond des choses ou ne nous donnent pas les précisions qui permettraient à la population de se faire une idée juste sur ces questions. Le chef de l'opposition a aussi parlé de nos exportations de blé et, une fois de plus, car il l'a déjà fait, il a signalé qu'elles ont dépassé celles de l'année précédente. Il fait cependant une réserve, disant que c'est à cause des dons et des prêts à long terme consentis en vertu du Plan de Colombo. Le chef de l'opposition n'a pas voulu, j'imagine, donner l'impression qu'il s'oppose aux dons d'excédents de vivres aux pays affamés du Commonwealth, mais telle est l'impression que ses observations ont créée.

L'hon. M. Pickersgill: Balivernes!

L'hon. M. Churchill: Nos exportations de blé et de farine, au cours de l'année-récolte 1957-1958, ont atteint le chiffre de 316 millions de boisseaux, soit une augmentation de 22 millions de boisseaux dans les ventes au comptant, compte non tenu des dons et des prêts qui ont suivi et qui ont amené le total à plus de 300 millions. Voilà une réalisation appréciable, et qui a grandement amélioré l'économie de l'Ouest canadien.

Voici des faits qui peuvent intéresser ceux qui voient d'un œil critique la politique suivie par le gouvernement en ce qui regarde l'exportation du blé et l'agriculture. Dans le rapport de fin d'année du ministre de l'Agriculture du Manitoba, M. Erik Willis, je constate qu'il y a eu amélioration générale dans cette province, à une seule exception près. Les grandes cultures ont rapporté 168.2 millions de dollars; l'élevage, 64 millions; la laine, $128,000; les produits laitiers, $32,600,000; les produits maraîchers, 9 millions; l'aviculture, $28,725,000; et l'élevage des animaux à fourrure, 3.6 millions. Tous ces chiffres sont supérieurs à ceux de 1957. Le seul chapitre où la population agricole du Manitoba ait enregistré une diminution de

revenu, c'est celui de la production de miel et de cire, qui est tombée d'environ $50,000. Je suppose que la faute en est aux abeilles, et non aux apiculteurs.

Voilà un exemple des résultats pratiques de la politique suivie par notre gouvernement en ce qui regarde l'exportation des produits agricoles et la stabilisation de l'agriculture.

M. Benidickson: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Churchill: Assurément.

M. Benidickson: Le ministre nous mettrait-il complètement à jour? Donnerait-il à la Chambre les renseignements que son ministère communiquait au pays hier? Selon ces renseignements, nos exportations, pour les quatre premiers mois de l'année-récolte, seraient à leur plus bas depuis trois ans, au chapitre du blé.

L'hon. M. Churchill: Je me demande si ce que dit mon honorable ami est bien exact. L'année-récolte commence le 1er août.

M. Benidickson: En effet.

L'hon. M. Churchill: Pour la période allant de cette date au 7 janvier, le chiffre de nos exportations de blé se rapproche de celui de l'an dernier. Je crois qu'il n'y est inférieur que de dix millions de boisseaux. La chose s'explique par la grève des débardeurs qui a eu lieu à Vancouver au cours de l'été et qui a réduit nos envois de grain expédiés par ce port. Mais on prévoit que nos exportations de blé se rapprocheront de celles enregistrées pour l'année-récolte 1957-1958. J'inviterais mon honorable ami à vérifier de nouveau ses chiffres avant de faire des déclarations comme celle qu'il vient de faire.

M. Benidickson: Je parle des renseignements communiqués par le ministre hier et dont les journaux parlent ce matin.

L'hon. M. Churchill: Le député a-t-il les chiffres en main?

M. Benidickson: Oui. Naturellement, le Bureau fédéral de la statistique ne parle que des quatre premiers mois de la présente campagne agricole et rapporte que, des quatre principaux exportateurs au monde, seul les États-Unis ont accusé une augmentation durant cette période. S'il faut en croire le dernier rapport du ministre, des exportations du Canada ont fléchi. Bien entendu, je n'ai pas sous la main les chiffres que possède le ministre et qui valent jusqu'à janvier. Je suis heureux de l'avoir obtenu.

L'hon. M. Churchill: Les chiffres que j'ai donnés portent sur une période de six mois. Mon honorable ami, j'en suis sûr, est parfaitement réassuré, et sait comme nous que la situation du marché d'exportation de blé et de farine du Canada est bonne. J'espère qu'il ne s'inquiétera pas trop et qu'il pourra maintenant voir la vie sous un meilleur jour.

J'allais dire que ce que le chef de l'opposition a omis de dire quand il a parlé des prêts et des dons de blé du Canada, c'est l'emploi qui en résulte. Il est intéressant de voir la somme d'emploi qu'occasionne l'expédition hors du Canada d'un million de boisseaux de blé, disons, ou, comme il était prévu aux termes du programme de prêts à long terme et de dons, de 32 millions de boisseaux de blé.

Cela signifie des milliers de chargements de camions provenant des fermes; cela signifie aussi qu'il faut remplir des centaines de wagons de ce produit, ainsi que plusieurs navires. Il y a d'abord les cultivateurs qui apportent le blé à l'élévateur, les fonctionnaires de l'élévateur qui vérifient ce blé, les wagons de chemin de fer qui le transportent jusqu'au port, et les débardeurs qui aident à le charger à bord des navires. Il faut 600 wagons pour transporter un million de boisseaux de blé. Toutes les céréales transportées au cours de la dernière année-récolte ont rempli 280,000 wagons. Durant la dernière année-récolte nos cultivateurs ont touché 700 millions de dollars pour leur blé, leur avoine et leur orge. C'est là un commerce formidable où notre population agricole est engagée; c'est aussi un des éléments les plus importants qui maintiennent notre commerce d'exportation.

Mon temps de parole tire à sa fin, monsieur l'Orateur, et je ne veux pas imposer à la Chambre des tableaux et des chiffres. Ce sont là des renseignements qui pourront être fournis plus tard. Je tiens cependant à signaler et à souligner qu'en dépit de la régression dont notre pays a souffert, ainsi que les États-Unis et d'autres pays, le commerce d'exportation du Canada a maintenu, en 1958, le chiffre sans précédent atteint en 1957. Les perspectives pour 1959 sont réellement excellentes. Nous fondant sur les renseignements recueillis, nous envisageons l'avenir avec confiance. Nous n'avons pas à nous soucier des propos des prophètes de malheur.

L'occasion s'offre à nous d'accroître notre commerce avec le Royaume-Uni, avec le Commonwealth en général et avec le monde entier. Nous ne négligerons rien pour accroître nos exportations aux États-Unis. L'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a dit quelque chose à ce sujet il n'y a pas longtemps, mais le gouvernement dont il faisait partie n'a rien fait à cet égard. Il nous dit maintenant d'avoir une attitude résolue dans un sens ou dans l'autre, attitude qu'ils n'ont jamais adoptée eux-mêmes. Notre commerce est en bonne posture. Il s'améliore et les

conditions dans l'ensemble s'améliorent au Canada. Comme le ministre des Finances (M. Fleming) l'a fait remarquer, nous ne voulons pas dire qu'une vague de grande prospérité est en vue mais une expansion croissante et régulière, et c'est ce dont l'économie de notre pays a besoin.

En ce qui concerne l'amendement proposé par mes honorables amis et aussi l'avis qu'ils ont exprimé suivant lequel cet amendement serait le reflet de l'opinion générale, je leur dirai que cet amendement sera rejeté à la Chambre par un vote écrasant et il sera accablé sous le poids de l'opinion des Canadiens. Ils ont confiance dans le gouvernemnet de ce pays, et ils croient au dynamisme entraînant du premier ministre.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront pour féliciter les motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Les deux se sont très bien acquittés de leur tâche. Je me rends compte cependant que le discours du trône n'est pas leur œuvre. A mon avis, le discours du trône ne contient rien qui soit de nature à remédier aux maux dont souffre notre pays pourtant si riche en ressources naturelles. Conformément à la tradition, les honorables députés ont parlé de leur circonscription et cela d'une manière fort intéressante. A leur exemple, je veux parler un peu de ma propre circonscription de Welland.

Nous avons dans la circonscription de Welland une excellente population composée en majorité d'Anglo-saxons. Depuis une génération cependant, nous avons eu une forte affluence de Canadiens d'expression française, de même que d'immigrants du sud et de l'ouest de l'Europe. Ces gens vivent dans une parfaite harmonie et ils font avec leurs descendants un précieux apport à la vie canadienne. Il n'y a aucune région du Canada que j'aimerais mieux représenter que celle de Welland.

Au cours de sa campagne électorale, en mars dernier, le premier ministre (M. Diefenbaker) a honoré Welland de sa visite. Personne n'a pris la peine de m'inviter à l'assemblée, mais j'ai appris ce qui s'est passé. Je puis assurer au premier ministre que s'il revient maintenant, il aura un auditoire encore plus nombreux. Certains de ceux qui ont assisté à la dernière réunion ont dit qu'ils lui proposeraient une rengaine "Oh! prometsmoi". La rencontre avec le premier ministre, à Welland, se composait, en partie du moins, d'un auditoire captif, parce que les écoliers de la région avoisinante y avaient été amenés à plein autobus. De plus, beaucoup se sont rendus à la réunion sans frais, car on les avait sollicités et les chauffeurs de voitures touchaient $5 ou $10 pour y conduire des tas de gens.

Toutefois, bien des gens ont assisté à la réunion sans avoir été exhortés. Je veux parler ici des chômeurs ainsi que des producteurs de fruits et de légumes. Les promesses que leur a faites le premier ministre devaient être une musique pour leur oreille. D'après les journaux, il a promis aux chômeurs que personne ne souffrirait du chômage tant qu'il serait premier ministre. Il est allé plus loin. On en a eu des échos plus tard à la télévision quand le ministre du Travail (M. Starr) a dit que le chômage serait disparu dans une large mesure au milieu de l'été. Eh! bien, nous sommes parvenus au milieu de l'été et cette période est révolue; cependant, une foule de ces personnes sont encore en chômage. Leur nombre a fort augmenté dans la région de Welland.

Lors des élections de juin, quand le gouvernement actuel a été élu, il y avait relativement peu de chômeurs. Ils étaient 2,400, lorsque le premier ministre est venu à Welland. Aujourd'hui, il est difficile d'en établir le nombre exact. On me dit que c'est autour de 4,000. On avait l'habitude de publier ces chiffres, mais plus maintenant. Un préfet me disait que les listes de secours avaient augmenté d'environ 400 p. 100 par rapport à il y a un an. Médecin, je rencontre et traite maints chômeurs dans l'exercice de ma profession. Je sais qu'ils veulent du travail et non pas des secours. Beaucoup ont acheté des maisons, du mobilier et d'autres articles de première nécessité. Il leur a fallu s'endetter et ils ne peuvent remplir leurs obligations. Le gouvernement devrait bientôt se rendre compte qu'il ne suffit pas de dire au chômeur que si le chômage est plus important cet hiver, il n'a pas beaucoup augmenté en pourcentage, pour ramener la paix dans son esprit. Hier soir, le ministre des Finances, je crois, parlant au Château Laurier, a employé le mot "proportion", disant que proportionnellement l'augmentation du chômage n'était pas si considérable.

Le sans-travail qui reçoit tout juste de quoi subsister, lui et sa famille, trouve que ces vagues considérations de pourcentage du gouvernement n'allègent aucunement son fardeau. La situation des chômeurs me peine sincèrement. Et pourtant notre gouvernement ne fait rien pour donner de l'emploi aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Le nouveau plan fédéral-provincial qui est censé aider les municipalités à donner du travail aux chômeurs en les aidant à réaliser de nouvelles entreprises n'a guère d'utilité. C'est trop peu et trop tard.

Il y a quelques jours, par exemple, le *Standard* de St. Catharines renfermait un article disant qu'on n'y avait pas fourni une heure-homme de travail aux chômeurs. J'ai aussi à la main une lettre de Welland où l'on soutient que l'aide fournie en vertu de ce programme est trop limitée. La lettre me vient du secrétaire de la ville de Welland. Il signale qu'à la réunion du 6 janvier 1959 le conseil de la municipalité de Welland a été inquiété de constater les étroites limites de l'aide aux chômeurs et des projets de travaux que peuvent mettre en œuvre les petites villes de l'Ontario. Je sais que ce programme n'aide guère les petites villes. J'ignore comment il pourrait fonctionner dans les grandes villes, mais je ne puis comprendre comment il pourrait aider beaucoup, surtout depuis que j'ai vu les chiffres publiés par le ministère du Travail. Le Canada ne peut se permettre d'avoir autant de chômeurs, de gens inemployés à la production. Rien n'abat l'entrain et le moral d'une personne autant que l'oisiveté. Les Canadiens ont vraiment le droit au travail.

A la réunion de Welland, le premier ministre (M. Diefenbaker) s'est aussi étendu sur les piètres revenus des producteurs de fruits et de légumes. Je conviens avec le premier ministre qu'ils auraient dû toucher une plus grande part du revenu national. Mais que s'est-il passé depuis que le gouvernement est au pouvoir? De nombreux producteurs de fruits et légumes me disent que leurs frais ont augmenté et que les recettes rapportées par leurs récoltes de 1958 ont été les pires depuis la période d'avant-guerre. Le premier ministre a parlé de façon très émouvante. Dans l'auditoire se trouvait une vieille dame venant d'une localité agricole. Elle s'est mise à pleurer en disant qu'elle n'avait jamais entendu personne parler avec autant de sympathie à l'égard des cultivateurs que le premier ministre ce jour-là. Il a été beaucoup question du prix des asperges.

Le printemps arrivait, et ces producteurs s'inquiétaient beaucoup du prix. L'année auparavant, sous le gouvernement libéral, il était tombé de 23c. à 22c. et dans quelques cas à 21c. Et qu'est-il arrivé? Le gouvernement actuel a fixé le prix minimum à 18c. en fonction duquel il a établi un versement d'appoint de 3c. et, depuis lors, les asperges ne se sont jamais vendues plus de 15c. en Ontario et de 14c. en Colombie-Britannique. En Ontario, le gouvernement a acquitté un versement d'appoint de 3c. par livre, ce qui fait que le producteur d'Ontario a reçu 18c. et celui de la Colombie-Britannique 17c.

Pour les pêches, on a fixé un prix minimum de $83 la tonne, ce qui est le plus bas prix touché par les producteurs depuis l'avant-guerre pour des pêches de catégorie A. Si je ne m'abuse, le gouvernement ne s'est pas encore engagé envers les producteurs pour la présente année. Nous croyons savoir que les cerises n'ont pu se vendre et que de grandes quantités ont pourri dans les arbres. On en a entreposé autant que possible dans les entrepôts frigorifiques mais, d'après les derniers renseignements que j'ai reçus avant Noël, les producteurs n'ont pas été payés pour ces fruits entreposés à froid. Dans la région de Niagara, un grand magasin général vendait du maïs de table américain alors que notre maïs était arrivé à maturité. Par la vitrine du magasin, on pouvait voir des cultivateurs qui récoltaient leur maïs dans les champs voisins.

J'estime que le chômage et le ralentissement économique sont attribuables en grande partie à la politique fiscale et commerciale du gouvernement. Je vais donner quelques exemples dans chaque cas. Les députés se souviennent qu'au mois de juin 1957, notre économie était bonne. En fait, elle était tellement bonne que le premier ministre a dit qu'il pouvait faire dévier en faveur de la Grande-Bretagne 15 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis. Les honorables députés se rappelleront que, vers le même temps, ou peu s'en faut, les États-Unis se sont rendus aux désirs du premier ministre en réduisant de 15 p. 100 nos exportations de pétrole aux États américains du nord-ouest. Puis, en décembre 1957, le gouvernement a envoyé des acheteurs en Grande-Bretagne. Ils devaient acheter et non vendre des produits canadiens, et cela à un moment où la Grande-Bretagne avait peu de chômeurs alors que le Canada en avait beaucoup. Cette mission d'achat nous a fait son rapport, lequel a été imprimé à Toronto et non pas à l'imprimerie nationale. Chose assez étrange, ce rapport ne parle aucunement de ce qui a été acheté. On dirait le carnet mondain de la page féminine d'un journal. On dit à qui la délégation a rendu visite, qui l'a reçue, comment on l'a reçue, quand le ministre du Commerce (M. Churchill) s'est joint au groupe, quand il l'a quitté et quand il l'a rejoint.

Le seul indice que j'ai pu trouver d'une nouvelle orientation massive du commerce figurait dans un journal de Port-Colborne. Le ministre du Commerce se serait trouvé à Port-Colborne où il aurait déclaré que le gouvernement avait l'intention de réorienter vers la Grande-Bretagne une plus grande partie de notre commerce avec les États-Unis qu'il ne l'avait fait jusque-là. Je peux remercier le ministre d'avoir aidé à me faire élire parce qu'à ce moment-là le chômage à Welland, parti de presque rien, atteignait alors 2,400 personnes. J'ai retorqué que si cette importante réorientation de nos échanges

avait produit autant de chômeurs, il était certes temps de mettre fin à cette cause de chômage.

Ce soir j'ai entendu le ministre nous dire qu'en temps voulu nous ressentirions les effets de cette tentative pour réorienter notre commerce en direction de l'Angleterre. Je ne sais rien des résultats à long terme, mais je vais montrer un des résultats à court terme. J'ai toujours été très intéressé par les efforts du Canada pour encourager le commerce avec l'Angleterre. Puisque notre commerce avec les États-Unis a été réduit de 15 p. 100, environ, je me suis demandé pourquoi notre commerce avec l'Angleterre n'avait pas augmenté. A la suite de notre mission d'achat en Angleterre, cependant, nos importations sont descendues de 7.6 p. 100 pendant le troisième trimestre de 1958 et d'environ 1 p. 100 pendant les neuf premiers mois de 1958.

Il me semble que notre gouvernement, avant de se rendre à une conférence avec les États-Unis ou même avec des membres du Commonwealth, commence toujours par les indisposer. Nous nous souvenons tous de la première conférence de nos quatre ministres avec leurs homologues des États-Unis, conférence durant laquelle le secrétaire au Commerce Sinclair Weeks a dit aux journaliste: "On les a arrangés." Je sais que le ministre des Finances (M. Fleming) a trouvé une autre explication disant qu'il avait voulu dire: "On s'est arrangé". Mais les journaux, même le *Globe and Mail* de Toronto à ce moment-là ont parlé de la rebuffade que nos ministres avaient subi à Washington.

Les États-Unis sont notre meilleur client. Vivant comme je le fais près de la frontière, j'ai l'occasion de lire bien des journaux de Buffalo et de Niagara-Falls, entre autres, qu'on trouve dans notre région. Je les ai lus pendant des années. Certains ont dit sans ambiguïté que si le premier ministre et son parti agissait de la manière que certains d'entre eux parlaient, les élections présageaient une période difficile dans les relations commerciales et autres entre le Canada et les États-Unis. Un journal de ma région, qui appuie le gouvernement actuel, alla même jusqu'à dire qu'il ne serait pas étonné de voir se produire des incidents entre les Canadiens et les Américains vivant dans la région de Niagara.

Les journaux des États-Unis ont parlé du détournement du commerce proposé par le gouvernement actuel. Plus tard, dans une ou deux dépêches d'Ottawa, on a déclaré que des matières premières du Canada, comme le minerai de fer, seraient traitées dans des usines canadiennes, au lieu de l'être au sud de la frontière pour donner des emplois aux gens des États-Unis. C'est bien de traiter toutes les matières premières que nous pouvons traiter, mais je ne puis concevoir de pire préparation à une conférence avec nos amis des États-Unis.

Que dire des conférences du Commonwealth? Nous en avons eu deux, la première était celle de Mont-Tremblant et l'autre celle de Montréal. La préparation à la conférence de Montréal a comporté, comme les députés s'en souviennent, l'addition d'un droit douanier sur les lainages anglais; ce geste du gouvernement actuel n'a certes pas échappé à l'attention du gouvernement anglais.

J'ai en main une copie du hansard de la Chambre des communes anglaises, numéro du 2 décembre 1958, date où le gouvernement du Royaume-Uni discutait des affaires du Commonwealth. Je vais citer les discours d'un député conservateur, d'un député travailliste et d'un député libéral. J'engage certains membres du parti conservateur qui siègent ici à lire les commentaires de sir Albert Braithwaite au sujet de la conférence de Montréal. Le ministre du Commerce (M. Churchill) a déclaré que la conférence du Commonwealth avait été unique en son genre. Voyons ce qui en est. Voici les commentaires de sir Albert Braithwaite, député conservateur de Harrow-Ouest:

> Je tiens tout d'abord à féliciter le Chancelier de l'Échiquier et le président du *Board of Trade*, qui ont su diriger de façon si brillante notre propre délégation à la conférence de Montréal. En lisant entre les lignes, il me paraît qu'ils ont littéralement sauvé la conférence de l'impasse. Ils lui ont insufflé la vie. D'autre part, je ne suis pas convaincu que le rapport de la conférence soit en aucune façon un document propre à favoriser un renouveau de force et de vitalité dans le commonwealth britannique des nations. Le rapport est d'une portée restreinte. Son ton est flegmatique. Il n'est pas assez précis dans ses conclusions, et il ne dit pas de façon vraiment concrète comment ses conclusions seront appliquées.
>
> J'espérais quelque chose de beaucoup plus dynamique que tous ces beaux clichés pour orienter les affaires du Commonwealth. Il s'est dit des tas de choses sur la façon dont on devrait orienter les destinées du Commonwealth, mais depuis la conférence de Montréal, il y a eu un manque d'action vraiment remarquable.
>
> Le premier ministre du Canada est venu prononcer ici de grands discours sur ce qu'il fallait faire, mais je n'ai rien vu de ce qu'il a pu faire pour donner suite à ses paroles.

M. Benidickson: On prononce de beaux discours.

M. McMillan: Permettez-moi de citer un bref passage des observations formulées par le député travailliste, M. Douglas Jay, Battersea-North, qui, après avoir parlé du déséquilibre du commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne, a ajouté ce qui suit:

> Et cependant, qu'est-il arrivé? Pas plus tard que cet été, le gouvernement de M. Diefenbaker a, de fait, haussé les tarifs visant les lainages britanniques, un mois à peine avant la conférence de Montréal. Si je fais erreur et que cette augmenta-

tion n'a pas été mise en vigueur, j'espère que le président du *Board of Trade* nous le dira. Voilà un produit britannique essentiel d'exportation à un marché de la zone du dollar, un produit de l'une de nos plus importantes industries qui, en ce moment, est en très mauvaise posture, et cependant, M. Diefenbaker, qui se déclare, sincèrement j'en suis sûr, très en faveur du commerce anglo-canadien, hausse les tarifs au détriment des lainages britanniques juste avant la conférence.

Je ne citerai qu'une phrase du discours prononcé par le député libéral de Bolton-Ouest, M. Arthur Holt, qui a exprimé son sentiment à la conférence en ces termes:

Le gouvernement semble avancer à reculons à force de prudence.

M. Benidickson: De quel gouvernement parlait-il?

M. McMillan: Du gouvernement britannique.

L'hon. M. Fulton: C'est dommage!

M. Benidickson: C'était bien essayé, tout de même.

M. McMillan: Mon chef a dit ici que nos importations des États-Unis ont baissé de 15 p. 100, que nos importations de Grande-Bretagne ont baissé de 1 p. 100 et que nos importations d'autres régions du Commonwealth ont baissé de plus de 15 p. 100. Pourquoi avons-nous envoyé une mission d'achat en Grande-Bretagne? Qu'a-t-elle obtenu? Les États-Unis ont augmenté de 15 p. 100 leurs importations de Grande-Bretagne sans y avoir envoyé de mission d'achat. Nous avons augmenté nos importations de pétrole de l'Arabie et de textiles du Japon sans y envoyer une mission d'achat, à moins que le ministre des Finances (M. Fleming) n'ait été délégué au Japon pour y mettre plus de textiles et ainsi mettre plus de Canadiens sur la liste des chômeurs.

J'ai déjà critiqué à la Chambre l'emprunt de conversion. A mon avis, de tous les fiascos coûteux dans l'histoire du Canada, c'est le plus grand. Il a coûté cher aux contribuables, qui seront appelés pendant une génération à acquitter les frais élevés de conversion et les taux d'intérêt élevés. Il a coûté cher aussi aux détenteurs d'obligations qui ont écouté le grand appel patriotique du premier ministre (M. Diefenbaker) et du ministre des Finances. Ces obligations sont descendues jusqu'à $93.50 à Toronto. Leur baisse a été beaucoup plus forte que ce qu'on peut retirer de la hausse de l'intérêt, porté à 4½ p. 100. Le ministre des Finances a parlé de la conversion comme d'un immense succès. Succès quantitatif seulement, pas autre chose. Ces obligations ont baissé parce que le ministre a besoin de nouveaux fonds pour couvrir les dépenses exagérées du gouvernement.

Le ministre des Finances a déclaré que le déficit serait d'environ 700 millions de dollars, mais quand on tient compte des 171 millions de dollars, le dernier chiffre que j'ai entendu mentionner, tirés par un tour de prestidigitation du compte de l'équipement de défense sur lequel, pour commencer, ne figurait rien, et qu'on tient compte également du montant supplémentaire pour couvrir le déficit du National-Canadien et d'autres comptes, et qu'on songe à l'épuisement de la caisse d'assurance-chômage,—qui a baissé de 21 millions de dollars le mois dernier seulement,—le présent gouvernement nous aura coûté un montant dépassant largement d'un milliard les recettes de la présente année financière.

Il nous est difficile de nous représenter ce qu'est un milliard et de nous rendre compte de la rapidité avec laquelle le gouvernement dépense inconsidérément. La première guerre mondiale a duré environ quatre ans et demi, à partir de la déclaration de guerre jusqu'à la démobilisation complète. Pendant cette période, environ 644,000 hommes et femmes ont été mobilisés, dont environ un demi-million ont servi outre-mer. Et pourtant, par comparaison, cette guerre n'a coûté que 1.6 milliard de dollars. Chaque dix-huit mois, le présent gouvernement crée un déficit à un rythme égal à celui du coût de la guerre, qui a duré quatre ans et demi. D'aucuns prétendront qu'il y a une différence entre la valeur qu'avait l'argent alors et celui qu'il a aujourd'hui; je le sais, mais la viande à cette époque-là était chère, les meubles coûtaient autant qu'aujourd'hui et je me souviens qu'un habit de drap courant coûtait approximativement $90. Je me souviens que le prix du sucre s'est même élevé jusqu'à près de $30 les cent livres.

Un déficit d'un milliard de dollars équivaut à un déficit quotidien d'environ trois millions et à un déficit par heure d'environ $125,000. La plupart des villes canadiennes d'une population de 3,000 à 5,000 personnes ont une évaluation d'environ trois millions de dollars. Cela veut dire que le ministre des Finances a un dépassement de budget au montant de cette évaluation chaque jour de l'année; or le Canada ne compte pas un très grand nombre de villes semblables. En d'autres mots, la valeur d'une exploitation agricole de $10,000 est dépensée chaque quatre minutes et demie. L'acheteur qui se rend à la banque pour acquérir une obligation de $1,000 devrait se rendre compte qu'il fournit au gouvernement le moyen de se livrer à ses dépenses excédentaires,—et celles-là seulement,—pendant une demi-minute seulement.

Le budget total de l'État de New-York, y compris les recettes et les dépenses, ne s'élève qu'à 1.6 milliard de dollars, et j'ai ici le *Times* de New-York pour le prouver. Or, le total de l'augmentation de notre dette au

cours de la présente année financière sera à peu près égal à ce montant.

Aujourd'hui, les obligations canadiennes ne sont pas très recherchées à New-York. J'ai ici le *Times* de New-York du 18 janvier, que tout le monde peut consulter; il donne un compte rendu de toutes les transactions portant sur des obligations étrangères qui ont eu lieu la semaine précédente à la bourse de New-York. Une seule obligation canadienne, une obligation de $1,000 à 2¾ p. 100 venant à échéance en 1974 s'est vendue $85.50; par contre, $395,000 d'obligations australiennes ont changé de propriétaires. Une obligation de 1,000 à 4½ p. 100, venant à échéance en 1977, de Cuba, l'Île révolutionnaire, a été vendue pour 104.25. Cette obligation cubaine a eu un bas de $102 et un haut de $106 en 1958-1959. Sur les marchés financiers, on considère manifestement que les obligations cubaines à longue échéance de 4½ p. 100, que ce soit sous le gouvernement Batista ou le gouvernement Castro, représentent moins de risque que les obligations à longue échéance de 4½ p. 100 du gouvernement Diefenbaker.

J'ai souvent suivi le marché des obligations et je n'ai jamais vu aussi peu d'obligations canadiennes se vendre à New-York que pendant les six ou huit derniers mois. Est-ce parce que les financiers de New-York ont commencé à juger pour ce qu'elle vaut la politique fiscale de ce gouvernement longtemps avant que nous ne le fassions?

Le grand argument en faveur de l'emprunt de conversion était que le ministre des finances ne voulait pas avoir tant d'obligations surchargeant le marché; aussi il a fait le rappel de toutes ces obligations de la Victoire jusqu'à 1967. Aujourd'hui, une menace pèse sur le marché, sous la forme d'emprunts à court terme payables à 30, 60 ou 90 jours et portant sur des millions de dollars. Les acheteurs d'obligations ont perdu confiance dans leur gouvernement, puisqu'ils ne veulent pas s'en porter acquéreurs, même si les dépôts dans les banques sont plus élevés que jamais.

La banque prête à celui que le directeur considère comme un bon risque; mais, qu'il se mettre à gaspiller ou à montrer de quelque façon qu'il ne sait pas user sagement de son argent, et la banque lui retire son crédit. Voilà exactement la réaction des Canadiens vis-à-vis le ministre des Finances. Ils ont mis fin à ses dépenses effrénées en refusant d'acheter ses obligations aussi vite qu'il le voulait. C'est tout aussi simple que cela, quoique le ministre des Finances fasse pour embrouiller la situation en parlant de taux bancaires, du taux des lettres de change, des taux monétaires à court et à long terme et le reste et le reste.

[M. McMillan.]

Les présidents de banque et maints autres financiers ont bien montré au ministre des Finances la ligne à suivre, mais il n'a rien voulu entendre de toute l'année dernière. Il n'a voulu les écouter que lorsqu'on a commencé à le couper de fonds illimités. Ce n'est que l'autre soir, à Toronto, qu'il a fléchi, disant qu'il lui faudrait réduire les dépenses pour conserver au dollar sa valeur. Pour paraphraser sir Winston Churchill, dans notre histoire nul n'a certes tant fait à tant de gens. Il a dépensé tout l'argent économisé depuis dix ans. Il a fait reculer notre dette jusqu'au point où elle était il y a dix ans, et il est en train de dépenser beaucoup plus, mais le peuple canadien ne va pas le laisser faire. Il lui oppose déjà un "non" assez catégorique.

Le gouvernement a découragé le placement de capitaux en provenance des États-Unis. La Banque du Canada et les autres institutions financières regorgent d'obligations; elles se servent de l'argent déposé chez elles, qu'il faudrait employer pour nous faire sortir de la régression économique et donner de l'expansion à notre économie. Le ministre des Finances nous a menés au seuil de la catastrophe financière, et je puis lui assurer que la population du Canada ne veut plus de cette politique risquée dans le domaine fiscal. Notre politique financière est une chose grave et la ligne de conduite du gouvernement en matière fiscale contribue au chômage, en instituant un régime d'intérêts élevés pour nos provinces, nos municipalités ainsi que pour nos petites et grandes entreprises.

A titre d'exemple, nos municipalités ne sont pas en mesure de payer les intérêts élevés encourus au titre de biens d'équipement, pour des travaux pouvant créer de l'emploi. Notre politique fiscale est également inflationniste, car les emprunts à court terme ressemblent assez à la frappe de nouveau numéraire.

L'autre jour le premier ministre a dit, pour justifier un déficit, qu'il y avait eu des déficits budgétaires 21 fois au cours des 36 dernières années. Autrement dit, les libéraux ont eu 15 fois des excédents pendant la même période. On peut comparer ceux-ci avec les seuls deux budgets excédentaires des conservateurs depuis la Confédération, qui n'ont atteint qu'un million de dollars. Il n'y a guère de chance, à mon avis, que le ministre actuel des Finances renverse jamais la situation, parce qu'il est dans les dettes jusqu'au cou.

J'ai entendu le premier ministre critiquer le chef de l'opposition (M. Pearson) au sujet d'un article écrit pour le supplément canadien du *Times*, de Londres. Or, le premier ministre sait, j'en suis certain, que personne qui se respecte dans notre pays ne voudrait laver en public tant de linge sale canadien dans un journal britannique.

M. Pallett: On ne peut donc pas croire ce qu'il dit ou écrit.

M. McMillan: Cela m'a rappelé que, lors d'une visite de Winston Churchill à New-York, on lui avait demandé ce qu'il pensait du gouvernement Attlee. Il a répondu que, lorsqu'il était à l'étranger, il ne critiquait jamais son gouvernement, mais que, lorsqu'il était chez lui, il ne cessait de le critiquer. Certes, ce grand chef conservateur, Winston Churchill, nous a enseigné par son exemple qu'il ne faut pas discuter de nos affaires de famille en dehors du Canada, et c'est ce que le chef de l'opposition a fait. Cependant, pour avoir agi ainsi, il a été injustement critiqué et ridiculisé par notre premier ministre.

J'ai ici un éditorial du *Globe and Mail* de Toronto, en date du 31 décembre. J'aimerais en lire deux phrases. Cet éditorial est intitulé *Douze mois de mystère* et se lit notamment comme il suit:

> Dans son message du nouvel an à la population du Canada, le chef libéral, M. Pearson, a mentionné le "dilemme affligeant" de la hausse des prix et des poussées inflationnistes en période de régression et de chômage. Dilemme, ironie, anomalie, farce ou tragédie, illusion ou casse-tête chinois, on peut appeler cela comme on veut.

De grâce, mettons fin à ces chinoiseries financières. Nous ne voulons certes pas sombrer dans un autre gâchis comme l'emprunt de conversion.

L'an dernier, le ministre des Finances a dit que le gouvernement n'avait besoin de l'avis de personne; il a même ajouté "qu'il n'y ait aucun doute là-dessus".

J'avais coutume d'écouter l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell). Je regrette qu'il ne soit pas ici en ce moment. C'était le critique financier de l'opposition de l'ancien gouvernement. Je n'étais pas toujours d'accord avec lui mais, selon moi, il parlait de façon sensée et ses opinions en matière de finances étaient toujours, à mon avis, beaucoup plus raisonnables que celles qui ont été exprimées jusqu'ici par qui que ce soit du gouvernement actuel. Je ne puis m'empêcher d'exprimer à la Chambre l'espoir secret que le ministre des Finances cherche conseil auprès de lui. J'estime que s'il avait fait cela dès le début, il ne se trouverait pas dans le gâchis financier où il se trouve aujourd'hui. J'aimerais citer un dernier paragraphe de cet éditorial du *Globe and Mail,* intitulé *Douze mois de mystère.* Peut-être devrait-il s'intituler "Le mystère de la vie sous le gouvernement".

Cependant, dans le dernier paragraphe de cet éditorial du *Globe and Mail,* je lis ce qui suit:

> Comme on dit, l'année a été spéciale; une année au cours de laquelle notre économie s'est trouvée pas mal déséquilibrée, voire désorientée. Des changements radicaux s'imposent dans toute notre vie économique, mais cela demande une direction éenergique. Nous sommes en droit d'espérer, et d'exiger une telle direction pendant 1959 de ceux qui sont en mesure de nous la fournir.

J'espère que le gouvernement pourra nous la fournir.

Mlle Margaret Aitken (York-Humber): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques observations à formuler, mais je tiens d'abord à féliciter les motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Les discours de l'honorable député de Provencher et de l'honorable député de Montmagny-L'Islet m'ont fort impressionnée et, comme tous ceux qui m'ont précédée, je les félicite.

Je ne puis m'empêcher de m'étonner, monsieur l'Orateur, des sombres propos et critiques que formulent le chef de l'opposition (M. Pearson) et ses tenants. Cela m'étonne, parce qu'il se montre encore bien loin, c'est fort évident, des administrés. Lorsqu'il est devenu chef de son parti il a dit, on se le rappelle, qu'il était temps que les libéraux délaissent l'état-major pour s'occuper de la troupe. Je m'étonne d'entendre tant de sombres propos et de paroles de malheur, parce qu'on aurait pu s'attendre, la plupart en conviendront, qu'après les quatre mois d'intersession le chef de l'opposition aurait une meilleure idée de ce que les Canadiens, les administrés, pensent réellement.

Pour ma part, je me réjouis au plus haut point du jugement politique de la population, de celle du moins de ma circonscription d'York-Humber, et je suis heureuse de constater à quel point elle est au courant des problèmes auxquels nous avons tous à faire face au Canada. Je sais que le premier ministre (M. Diefenbaker) a contribué dans une grande mesure à raviver l'intérêt des Canadiens au progrès national. Il a le grand don de se mettre à la portée des gens, d'inspirer confiance en lui-même, en sa probité, en son courage et en son sens profond des responsabilités.

D'autre part, rien ne pourra me convaincre que le chef de l'opposition, faisant preuve d'un pessimisme pitoyable, parle au nom du grand public, en notre pays. Il a pu parler au nom du parti libéral cruellement décimé, mais certes pas au nom de l'ensemble des Canadiens. Il y a trois ou quatre points que je voudrais signaler dans le discours du trône. Vais-je continuer ou dire qu'il est six heures?

M. l'Orateur: L'honorable député peut-elle dire qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

(A six heures, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

AGENCES ET BANDES INDIENNES—VISITE DU MINISTRE

Question nº 8—**M. Howard:**

1. Le ministre actuel de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il visité *a*) des agences indiennes, *b*) des bandes indiennes ou des villages indiens?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels villages, bandes et agences a-t-il visités, et à quelles dates a-t-il fait ces visites?

Réponse de **l'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

1. *a*) Oui.

b) Oui.

2. Le 1er octobre 1958, l'agence indienne des Six Nations, et la bande Grand-River, des Six Nations.

Le 2 octobre 1958, l'agence indienne de l'île Walpole, et la bande de l'île Walpole.

CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 22—**M. Robichaud:**

Le 31 décembre 1955, 1956, 1957 et 1958, quel était l'avoir de la Caisse d'assurance-chômage?

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

Solde créditeur de la Caisse

31 décembre 1955, $890,857,489.63
31 décembre 1956, $926,776,830.22
31 décembre 1957, $877,470,144.39
31 décembre 1958, $625,363,366.21

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 janvier 1959

La séance est ouverte à onze heures.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—PRÉTENDU ULTIMATUM AUX RÉALISATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si, étant donné que l'ultimatum adressé par Radio-Canada à ses réalisateurs expire aujourd'hui, et vu les conséquences bien regrettables que comporterait la mise en vigueur de cet ultimatum pour le réseau de langue française, il ne songerait pas à intervenir, même à cette date tardive, en vue de conjurer ces conséquences malheureuses?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre qui est comptable de Radio-Canada envers le Parlement répondra à cette question.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je ne sache pas qu'il y ait eu ultimatum, comme dit l'honorable député. Des entretiens se sont poursuivis jusqu'à 4 heures hier matin, avant-hier et aussi durant la nuit; on me dit qu'il y en a eu encore hier soir. Je n'ai pas été mis au courant de la situation ce matin. C'est là une affaire qui relève entièrement de la direction de la Société. Vu certaines nouvelles qui m'ont été communiquées hier, j'aimerais préciser que toutes mesures qui pourraient être prises en vue de trancher cette affaire ont déjà été décidées la semaine dernière, après consultation avec les représentants sur place, et personne ne songe à lancer quelque ultimatum; mais il reste que, tôt ou tard, il faudra trancher la question. Radio-Canada m'apprend que tel était le plan de M. Ouimet et que c'est à cela qu'il travaillait dimanche dernier au moment où il a été terrassé.

La Chambre est heureuse d'apprendre qu'il va assez bien, compte tenu de la crise grave dont il a souffert, et tout porte à espérer que si son état actuel persiste encore pour quelques jours, il sera rétabli.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Pourrais-je poser une question supplémentaire? Étant donné que ce malheureux différend dure depuis déjà assez longtemps, le ministre pourrait-il dire, au nom du gouvernement, plutôt qu'à titre de porte-parole de Radio-Canada, si le gouvernement ou l'un de ses ministres ont déjà songé à mettre leurs bons offices à la disposition des parties afin de les mettre d'accord et de régler ainsi le différend? Il existe de nombreux précédents indiquant qu'on a déjà procédé ainsi dans d'autres cas intéressant les sociétés de l'État.

L'hon. M. Nowlan: Le gouvernement n'a pas du tout étudié la question. Cela regarde la direction et le personnel de la Société. Certes, l'idée a été proposée. La direction a fait, paraît-il, 15 propositions aux réalisateurs. Toutes ont été rejetées. La première les invitait à s'adresser au Conseil canadien des relations ouvrières pour s'y faire reconnaître officiellement, mais cette proposition aussi a été rejetée. Dans ces conditions, la direction estime qu'elle ne peut elle-même soumettre aucune nouvelle proposition, mais accueillera volontiers toute proposition que pourraient présenter les réalisateurs.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DÉCLARATION AU SUJET DU NOMBRE DE CANDIDATS NON PLACÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Pourrait-il nous donner le dernier chiffre, pour le mois de janvier, sur le nombre de réclamants des emplois? Je pose cette question parce que les renseignements donnés par le ministre avant hier...

L'hon. M. Fleming: Règlement!

L'hon. M. Martin: ...donnent les chiffres pour le 11 novembre. Le ministre pourrait-il nous donner le dernier chiffre? Le 11 novembre, je crois que le nombre était d'environ 570,000.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée par l'honorable député d'Essex-Est, j'ai ici le dernier chiffre des inscriptions à nos bureaux du Service national de placement pour la semaine qui s'est terminée le 8 janvier. Ce chiffre est de 749,886, comparativement à 796,371 il y a un an, ce qui représente une baisse de 46,485. C'est aussi 250,000 de moins que ce que l'honorable député d'Essex-Est prédisait en juillet dernier.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, le ministre nous dira-t-il, au sujet de l'augmentation de quelque 170,000 dans l'espace d'un mois, si le nouveau chiffre, tout comme le chiffre de décembre, n'englobe pas la catégorie des pêcheurs, qui comprend quelque 50,000 chômeurs, ce qui donnerait un chiffre supérieur à celui qu'a mentionné le ministre.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, les deux chiffres que j'ai donnés aux fins de comparaison, soit le chiffre de l'an dernier et celui de cette année, n'englobent pas les pêcheurs.

L'hon. M. Martin: Ils excluent les pêcheurs.

L'hon. M. Fleming: Encore de travers, Paul!

QUÉBEC—DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET DE L'ATTITUDE DES AUTORITÉS DE CETTE PROVINCE RELATIVEMENT À L'OFFRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE PARTAGER LE COÛT DE CERTAINS TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Rodolphe Leduc (Gatineau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton).

Pourrait-il me dire si le gouvernement de la province de Québec a accepté l'offre du gouvernement fédéral de partager les frais du programme de travaux d'hiver spéciaux pour la construction de chemins d'accès en forêt et l'aménagement de terrains de camping?

(Traduction)

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, on m'a remis avis de cette question lorsque j'entrais à la Chambre. J'en remercie l'honorable député. A ma connaissance, jusqu'à hier, la réponse à cette question est: pas encore.

LE CHÔMAGE—PUBLICATION DES CHIFFRES LOCAUX DANS LES JOURNAUX LOCAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Le ministre ou quiconque dans son ministère ont-ils des objections à ce que les chiffres concernant le chômage local paraissent dans la presse de la région?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur.

M. McMillan: Le ministre voudrait-il donner des instructions à ce sujet?

L'hon. M. Starr: Elles ont déjà été données et elles existent toujours.

[L'hon. M. Starr.]

MONTRÉAL—DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET DE PROJETS SUSCEPTIBLES D'ENRAYER LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Guy Rouleau (Dollard): J'aimerais poser une question à l'honorable ministre du Travail (M. Starr). Le ministre est-il au courant de la déclaration de Son Éminence le cardinal Léger, comme en font foi les journaux d'avant-hier, à l'effet que la situation actuelle requiert que le Gouvernement prenne de nouvelles mesures spéciales pour régler le sérieux problème du chômage au Canada, et dans la ville de Montréal en particulier?

(Traduction)

M. l'Orateur: Si je ne me trompe, il me semble bien que cette question a été traitée il y a une couple de jours.

(Texte)

M. Rouleau: J'aimerais poser une autre question à l'honorable ministre du Travail.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quels nouveaux projets il a en vue pour régler le problème du chômage dans la ville de Montréal où la situation n'a jamais été aussi sérieuse, puisqu'on y compte 88,000 chômeurs?

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): En réponse à la première partie de la question de l'honorable député, je conviens tout de suite que je n'ai pas eu l'occasion d'en parler au cardinal Léger. Je tiens à ajouter que je ne puis que le féliciter au plus haut point de l'esprit vraiment chrétien qui a inspiré son initiative. Tout comme les mesures prises par le gouvernement et inspirées par le même esprit, le programme du cardinal vise à s'attaquer, fût-ce de façon limitée, à la situation économique qui est survenue. Je recommande son geste à tous les dirigeants du pays, afin qu'ils essaient d'alléger le chômage en s'y prenant, tout comme le gouvernement, de façon positive.

Quant à la seconde partie de la question, je suis heureux de faire savoir que la province de Québec participe maintenant au programme de travaux d'hiver. Près d'une centaine de projets ont été soumis, que notre ministère étudie à l'heure actuelle.

(Texte)

M. Rouleau: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le ministre pourrait-il nous dire si les autorités de la ville de Montréal ont demandé au Gouvernement de participer à des projets spécifiques afin d'y enrayer le chômage?

(*Traduction*)

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, la ville de Montréal vient en premier dans la mise en œuvre des cent projets que j'ai mentionnés pour la province de Québec et je suis certain que la mise en œuvre de ces projets contribuera dans une grande mesure à résorber le chômage dans la ville de Montréal.

LES FINANCES

EMPRUNT DE CONVERSION—SUPPOSÉE AUGMENTATION DES FRAIS D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances pourrait-il nous dire si le chiffre est exact qu'il aurait cité dans le discours qu'il a prononcé devant le *Canadian Club* à Toronto, le 5 janvier 1959, soit qu'à la suite de l'emprunt de conversion, les frais annuels d'intérêt aurait augmenté de $48,225,000?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur si c'est là une question à l'appel de l'ordre du jour,—ce dont je doute un peu,—je puis affirmer à mon honorable ami que tous les chiffres que j'ai cités dans mon discours sont exacts.

INTERPELLATION AU SUJET DE LA CONSTITUTION EN CORPORATION DE BANQUES COOPÉRATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice, à la suite d'un différend entre les Caisses populaires, les coopératives de crédit et les banques à charte, au sujet des frais imputés aux coopératives de crédit en matière de compensation. Les dirigeants des coopératives de crédit donnant de plus en plus à entendre qu'une banque coopérative devrait être constituée en corporation, en notre pays, le gouvernement ou un ministère ont-ils envisagé la possibilité d'une mesure tendant à constituer en corporation des banques coopératives au Canada?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, toute question du genre reste hypothétique jusqu'à ce qu'une demande soit présentée.

M. Argue: Vu la déclaration du président de l'Union des coopératives du Canada, a-t-on présenté une telle demande?

L'hon. M. Fleming: Que je sache, on n'a pas demandé de constituer en corporation une banque du genre.

LE COMMERCE

PRÉSUMÉ REFUS DE VENDRE DE L'ALUMINIUM À LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce. Hier, en réponse à une question que lui avait posée le chef de l'opposition, au sujet du présumé refus de l'*Aluminum Company of Canada* de vendre une certaine quantité d'aluminium, le ministre a dit qu'il irait aux renseignements. Je me demande s'il a eu l'occasion de le faire.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Hier, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition m'a demandé si je pouvais fournir à la Chambre l'assurance qu'aucune influence de l'extérieur du Canada n'a été exercée sur l'*Aluminum Company of Canada* ou sur l'*Aluminum Limited* à l'égard du refus d'une commande d'aluminium d'un million de dollars de la Chine communiste. D'après les renseignements que j'ai obtenus, nulle pression n'a été exercée de l'extérieur du Canada.

M. Howard: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Puis-je demander au ministre du Commerce s'il recommandera à ses collègues du cabinet l'adoption de mesures législatives qui auraient pour effet d'assurer que de tels problèmes soient réglés pour toujours, et que les sociétés comme l'*Aluminum Company of Canada* soient tenues d'agir de façon plus responsable à l'égard du Canada, ou bien alors que soit établie une commission d'exportation qui aurait pour fonction, incidemment, de s'occuper de l'exportation de denrées que des entreprises privées craignent d'exporter.

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député soulève une question d'envergure sur la législation et la politique du gouvernement! Je ne dis pas que le ministre ne puisse y répondre s'il le désire, mais il me semble que la question de l'honorable député exige une réponse qui serait trop longue à donner en ce moment.

LA VISITE ROYALE

SUPPOSÉE RENCONTRE DE LA REINE ÉLISABETH ET DU PRÉSIDENT EISENHOWER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Je voudrais savoir s'il a eu connaissance d'un communiqué du secrétaire

à la presse du président, à Washington, et disant que le président Eisenhower se propose de rencontrer la reine Élisabeth en juin, probablement à la frontière canado-américaine lorsqu'elle visitera la Voie maritime du Saint-Laurent. Le premier ministre a-t-il quelque observation à faire à cet égard?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Pour ce qui est de la première question, le communiqué en cause ne m'a pas été signalé. Quant à la seconde question, lorsque le comité dirigé par le général Graham sera en mesure de soumettre son rapport, le document sera porté à la connaissance du Parlement.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

DÉCLARATION AU SUJET DES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX PENSIONS ET SUPPOSÉ RETRAIT DE PASSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) a posé une question hier au sujet de la revision du régime de pension du National-Canadien, et a parlé à cet égard des passes accordées aux représentants des employés. La direction du National-Canadien me signale qu'à la suite de pourparlers entre la commission des pensions du National-Canadien englobant la direction et les délégués des employés, une revision des règlements de pension qui a été approuvée par les administrateurs de la compagnie est entrée en vigueur au 1er janvier.

La question des passes n'a aucun rapport avec celle des règlements de pension. De toutes manières, les délégués des employés ont reçu ou recevront le même genre de passes du National-Canadien en 1959-1960 qu'ils avaient en 1958.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Le ministre voudrait-il nous informer s'ils ont été avisés qu'elles avaient été retirées et si elles ont en fait été rétablies.

L'hon. M. Hees: Je ne peux pas répondre à cette question; tout ce que je peux dire c'est qu'ils recevront les mêmes passes cette années et je suis certains que s'ils n'en ont pas encore été avisés, ils le seront sous peu.

M. Benidickson: Elles avaient été retirées.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ARTHUR CHAPMAN—INTERPELLATION QUANT AUX MESURES À PRENDRE POUR EMPÊCHER SA PENDAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold Hicks (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice. Les articles publiés dans les journaux de la côte ouest nous indiquent que le procès d'Arthur Chapman, de Chilliwack, âgé de 20 ans et accusé du meurtre de son frère, a pris fin. Il a été trouvé coupable et condamné à être pendu le 31 mars prochain. Le jury a délibéré pendant quatre heures et a fortement recommandé la clémence.

Des voix: Règlement!

M. Hicks: Je crois que l'avocat de la défense en appellera de la décision.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député a une question à poser, il devrait la présenter.

M. Hicks: Voici ma question. Qu'est-ce que les gens peuvent faire pour sauver ce jeune homme de la potence?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de son intention de s'enquérir à ce propos. Je lui dirai que tous les cas où la peine capitale est imposée sont automatiquement revus par le gouverneur en conseil. Toute personne a la possibilité de faire des instances auprès du gouverneur en conseil. Évidemment, les sentences ne sont étudiées par le gouverneur en conseil qu'une fois épuisés tous les droits d'appel, et une fois que l'appel ou les appels, le cas échéant, ont abouti à la confirmation de la preuve par la Cour d'appel. Peut-être devrais-je ajouter que les demandes, si demandes il y a, doivent être adressées en premier lieu au solliciteur général.

LE PÉTROLE

SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA—INTERPELLATION SUR L'UTILISATION D'EXPLOSIONS ATOMIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Le ministre ou le gouvernement ont-ils reçu une demande de la *Richfield Oil* visant à obtenir la permission d'utiliser les explosions atomiques sur ces terrains dans la région des sables bitumineux de l'Alberta?

(Texte)

L'hon. M. Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, la compagnie Richfield nous a informés de son intention de tenter des expériences atomiques dans les sables de l'Alberta. Nos fonctionnaires de la division des Mines étudient actuellement la question, mais le comité qui a été formé à cet effet n'a pas encore fait de rapport.

(Traduction)

LES PONTS

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ACCORD CONCERNANT LES TRAVAUX DU PONT VICTORIA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au ministre des Transports? Le ministre déposera-t-il l'accord du 12 janvier 1956,—dont il a parlé hier, en répondant à ma question,—qui concerne la voie maritime du Saint-Laurent, le chemin de fer National-Canadien et la coordination des travaux du pont Victoria, mais qui ne concerne pas la direction interne du National-Canadien?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je serai heureux de le faire.

BURLINGTON (ONTARIO)—PONT SURBAISSÉ À L'ENTRÉE DU PORT D'HAMILTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. M. T. McDonald (Hamilton-Sud): J'ai posé une question au ministre des Transports au sujet de la construction d'un pont surbaissé à l'entrée du port d'Hamilton, mais j'aimerais maintenant poser une question au ministre des Travaux publics, car la chose relève de lui. A quelle date pense-t-on que le pont surbaissé à l'entrée du port d'Hamilton sera terminé? Il s'agit de travaux qui avaient été réclamés par le député précédent, et que le gouvernement libéral a refusé d'entreprendre.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): En réponse à cette question, Monsieur l'Orateur, puis-je dire que l'infrastructure du pont surbaissé de Burlington à l'entrée du port d'Hamilton est en cours d'exécution et que les appels d'offres pour la construction de la superstructure ont prescrit que les soumissions devront être présentées pour le 3 février prochain. Selon les estimations actuelles le pont sera ouvert à la circulation ferroviaire en mars 1961 et sera parachevé d'ici le 30 juin 1961.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre? A-t-il bien dit que deux contrats séparés ont été requis pour cette seule et même entreprise?

L'hon. M. Green: Je n'ai sous les yeux que les données du ministère au sujet de cette question. D'après ces données j'estime qu'il y a un contrat visant la construction de l'infrastructure et que des soumissions ont été demandées pour la construction de la superstructure.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉTATS-UNIS—REMISE EN VIGUEUR DE L'ACCORD DE HYDE PARK ET DE LA COMMISSION MIXTE DE PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il si des démarches ont été entreprises auprès du gouvernement des États-Unis pour la remise en vigueur de l'accord de Hyde Park et la reconstitution, notamment de la Commission mixte de production de défense qui a si bien fonctionné durant la guerre sous le régime de cet accord?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): N'ayant pas reçu de préavis à ce sujet, je considérerai la question comme préavis.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

SASKATCHEWAN—DEMANDE DE DÉPÔT D'UNE LETTRE ADRESSÉE AU TRÉSORIER PROVINCIAL AU SUJET DES ACCORDS FISCAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy River): Je me demande si, conformément aux nombreux précédents qui ont été établis au cours de la dernière session relativement aux accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, le ministre des Finances voudrait bien déposer la récente lettre qu'il a adressée au trésorier de la Saskatchewan et dans laquelle, selon les journaux, le ministre prétend que le trésorier de la Saskatchewan a, au cours de déclarations publiques, donné à entendre qu'il y a eu certains malentendus au sujet des récents accords?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Si mon honorable ami le désire, je me ferai un plaisir de déposer la lettre qui a été adressée il y a moins de 48 heures au trésorier provincial de la Saskatchewan. Elle répond à des déclarations que les journaux lui ont attribuées depuis quelques semaines et qui renferment de sa part certaines erreurs qui devaient à mon avis, être relevées.

LA NAVIGATION

LE CABOTAGE—QUESTION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au ministre des Transports? Peut-il nous dire si le gouvernement se propose de prendre certaines dispositions relativement au rapport de la Commission royale d'enquête sur le cabotage?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): J'ai reçu le rapport en question et je l'ai longuement étudié. Je discuterai ce rapport avec mes collègues prochainement; par la suite, je ferai une déclaration à la Chambre.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mercredi 21 janvier, sur la motion de M. W. H. Jorgenson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

Mlle Margaret Aitken (York-Humber): Lorsque la Chambre s'est ajournée hier soir à six heures, monsieur l'Orateur, j'étais en train d'exprimer ma surprise devant l'attitude pessimiste adoptée par l'opposition ces derniers jours. Il me semble qu'elle considère tout avec effroi et je ne pense pas qu'elle se fasse l'interprète du Canada en exprimant ce pessimisme. Le pessimisme n'est certainement pas une caractéristique des Canadiens et, comme le ministre du Commerce (M. Churchill) l'a déclaré hier, aujourd'hui notre population croit fermement à un avenir brillant et est prête à s'en tenir à la direction éclairée du premier ministre (M. Diefenbaker) et de son cabinet.

Il y a trois ou quatre points du discours du trône sur lesquels je voudrais parler brièvement. Comme on nous l'a dit, on nous demandera d'adopter un bill des droits de l'homme. Depuis que le premier ministre a annoncé, l'an dernier, qu'il allait présenter un bill des droits de l'homme, les avocats s'en sont donné à cœur joie, argumentant à propos de toutes sortes de difficultés juridiques et de domaines de compétence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Comme tous les autres membres de la Chambre, j'ai été inondée de mémoires, d'exposés et de lettres tant favorables que défavorables à ce bill. Je me souviens que, l'an dernier, le premier ministre a demandé à la population du pays de réfléchir sur cette proposition, et elle n'a pas manqué de le faire.

Je suis favorable, pour ma part, à l'adoption d'un bill des droits de l'homme, pour deux raisons fondamentales. D'abord, comme je l'ai déjà dit dans cette enceinte, il me semble qu'il est bon pour chacun de nous de prendre le temps, à l'occasion, de peser et d'évaluer les libertés que nous chérissons. C'est une bonne chose de s'arrêter et de préciser ce qu'est la démocratie, comme nous l'entendons. La deuxième raison pour laquelle je suis favorable à un bill des droits de l'homme, c'est que nous, du monde occidental, pouvons certes faire beaucoup mieux que nous ne faisons, en ce qui concerne la propagation de l'idéal démocratique. Nous considérons un peu trop normaux les droits et libertés que nous avons et nous nous attendons que les autres peuples du monde en fassent autant.

Le premier ministre a prononcé un discours récemment, à Toronto, lorsque l'université de Toronto lui a conféré un grade honorifique. Il nous a tous avertis que la démocratie est en train de perdre du terrain dans la lutte qui a pour enjeu l'esprit des hommes d'Asie et des autres pays insuffisamment dévoloppés. A mon avis, la démocratie est en train de perdre cette bataille, parce que nous ne soulignons pas assez les choses de l'esprit,—du cœur et de l'esprit,—qui ont tant de signification dans notre démocratie. Voilà pourquoi j'approuve pour deux raisons une déclaration des droits qui nous permettra de proclamer au monde les libertés dont nous jouissons.

Monsieur l'Orateur, le point que je soulève maintenant s'adresse au ministre des Finances (M. Fleming) et au ministre du Revenu national (M. Nowlan). En abordant cette question je me trouve probablement en minorité à la Chambre. Toutefois, je suis d'avis qu'il existe une situation fiscale aussi incongrue qu'injuste, et qu'il y aurait lieu de la redresser. Je pense à ce qu'on appelle couramment l'impôt sur les cosmétiques, c'est-à-dire la taxe d'accise de 10 p. 100. Elle est incongrue parce qu'on considère apparemment les cosmétiques comme un luxe. Ils l'étaient peut-être à un moment donné, mais ne le sont certainement plus à présent. Qui donc appellerait la pâte à dent un luxe, ou les huiles à friction et les poudres pour bébés, ou bien encore de la crème à raser, du shampoing et la lotion pour les mains?

Une voix: Et le rouge à lèvres?

Mlle Aitken: Oui, je mettrais le rouge à lèvres sur cette liste. Je ne m'attends pas que les membres de la Chambre conviennent avec moi que le rouge à lèvres est un article de première nécessité et non pas un article de luxe, mais je crois que la moitié du corps électoral canadien serait tout à fait d'accord avec moi.

Chose assez curieuse, le gouvernement précédent, qui a aboli la taxe d'accise de 10 p. 100 sur plusieurs articles, l'a laissée sur les cosmétiques. Au nombre des articles soustraits à l'application de la taxe il s'en trouve que je regarde comme des articles de luxe, par exemple les cannes à pêche, les caméras,

les bâtons de golf et les eaux gazeuses. On a cependant maintenu la taxe sur les dentifrices, eau et pâte, les crèmes hygiéniques et maints autres produits essentiels à la bonne santé et à une mise soignée. Je porte la chose à l'attention du ministre des Finances et du ministre du Revenu national dans l'espoir qu'ils remédieront à cette inconséquence.

Le discours du trône fait prévoir certaines modifications à la loi sur l'assurance-chômage. J'ignore en quoi consisteront ces modifications, mais je suis sûre qu'elles seront excellentes et avantageuses. Il y a cependant, au sujet des prestations d'assurance-chômage, une question qui me préoccupe et dont je veux saisir le ministre du Travail (M. Starr). Nous, du parti conservateur, avons protesté à maintes reprises dans le passé contre la prodigalité de l'ancien gouvernement. Une des formes les plus patentes de cet abus était le flot continu de communiqués et de brochures publicitaires que publiaient les divers services du gouvernement. Je constate avec plaisir que le gouvernement actuel a sensiblement réduit le volume de ces publications.

En tant que journaliste, je sais quel gaspillage cela constituait, car lorsque cette documentation arrivait aux journaux, elle était tout simplement jetée dans la corbeille à papier sans être lue. Cependant, au risque de faire un paradoxe, je demande au ministre du Travail d'instituer sa propre entreprise publicitaire ou, mieux encore, un programme d'éducation sur les fins véritables de l'assurance-chômage.

Pour moi, l'assurance-chômage est une assurance contre le malheur d'être sans emploi. Le vrai malheur n'est pas d'être sans emploi, mais de ne pouvoir trouver du travail. A mon avis, on a une conception erronée de l'assurance-chômage. Les gens qui s'assurent contre les accidents d'automobile ne sont que trop heureux de n'avoir jamais eu à soumettre de réclamations et ils ne s'attendent certes pas à recevoir quoi que ce soit en retour des primes qu'ils ont versées. Les gens qui souscrivent à l'assurance-santé ne sont que trop heureux de n'avoir pas à réclamer d'indemnités pour frais d'hospitalisation et ils ne comptent sur aucun remboursement de leurs primes. Mais on semble avoir une conception différente de l'assurance-chômage. Trop de gens semblent s'imaginer qu'ayant contribué à ce fonds d'assurance, ils doivent retirer leurs contributions tôt ou tard, comme s'il s'agissait d'une pension.

Voici trois exemples de ce qui peut arriver et arrive effectivement à l'égard de l'assurance-chômage. Le premier cas est celui d'une dame âgée qui a pris sa retraite pour toucher une pension assez élevée. Toute sa vie elle avait contribué à la caisse de l'assurance-chômage et jugeait que la caisse lui devait quelque chose. A sa retraite, elle s'est considérée comme sans travail, a demandé les prestations d'assurance-chômage et les a obtenues. Je ne crois pas que les prestations d'assurance-chômage aient jamais été destinées à constituer une sorte de supplément de la pension de retraite.

Le deuxième cas touche une jeune femme qui avait un emploi très spécialisé mais l'a perdu. Elle a demandé un emploi du même genre, sachant fort bien, j'en suis sûre, que ces emplois n'étaient pas disponibles. Ne pouvant obtenir l'emploi, elle était bien contente de rester à la maison et de toucher les prestations d'assurance-chômage.

Le troisière cas concerne une employée de bureau qui a décidé d'arrêter de travailler. Son mari pouvait fort bien la faire vivre. On lui a dit de ne pas manquer d'obtenir de son employeur une lettre signalant que ses services n'étaient plus requis. Par obligeance, j'imagine, l'employeur lui a remis cette lettre et elle a perçu ses prestations d'assurance-chômage.

Voilà trois exemples de la façon dont, à mon sens, on abuse de cette importante mesure de sécurité sociale. Tous mes exemples ont trait à des femmes; je suis désolée de cette coïncidence. Je suis bien sûre qu'il y a un nombre égal d'hommes en cause, peut-être des centaines ou des milliers. Ils sont tous inscrits sur la liste des sans-travail et compris dans les chiffres qu'on nous cite si souvent depuis quelque temps. A mon avis, un programme d'éducation est vraiment nécessaire afin que nous puissions nous rendre compte qu'il ne s'agit pas d'une pension; que ce n'est pas un fonds à l'intention des gens qui ne veulent pas travailler pendant quelque temps pour prendre de courtes vacances; que ce n'est pas de l'argent mis de côté pour ceux qui ne veulent plus travailler. C'est pour ceux qui ont le malheur d'être sans emploi et de ne pas pouvoir en trouver.

Enfin, dans son discours, le chef de l'opposition, qui fut un athlète en son temps, s'est livré à de la haute voltige mathématique que j'ai eu bien du mal à suivre. Il a dit que l'indice des prix à la consommation s'était élevé de 3.5 p. 100 entre 1957 et 1958 et ensuite il nous appris que les vieillards pensionnés avaient perdu $2 sur l'augmentation de $9 que leur avait accordée le présent gouvernement. Monsieur l'Orateur, selon mes calculs, 3.5 p. 100 de $9 n'équivalent pas à $2. Je me suis rendu compte plus tard, après y avoir pensé, que l'honorable député avait pris les 3.5 p. 100 du montant total de $55. Cependant, il nous a certainement laissés penser que ce pourcentage était calculé sur $9.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à cette Chambre, ce qu'il serait advenu de nos vieillards pensionnés si l'on n'avait pas changé de gouvernement? L'augmentation accordée par le gouvernement précédent était de $6 par mois, soit 20c. par jour. Si nous n'avions pas porté la pension à $55, j'imagine que les vieillards pensionnés se trouveraient pour ainsi dire à donner de l'argent au gouvernement aujourd'hui.

Notre parti compte bien des champions des vieillards pensionnés, et j'ai certainement été de ce nombre depuis que je siège dans cette Chambre. Il en va de même pour le premier ministre, le ministre des Finances et tous les ministres. Nous avons prouvé que nos préoccupations n'étaient pas simplement des paroles en l'air. Nous avons tenu nos promesses et avons démontré que la foi qu'on a placée en nous était justifiée. Nous continuerons à le démontrer car nos réalisations sont éloquentes.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord, à la suite de quelques autres députés, de vous signaler ma joie de vous voir présider de nouveau nos débats, en dépit des rumeurs qui, il y a quelques semaines, laissaient prévoir des changements. Je félicite l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) et l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) des discours qu'ils ont prononcés pour proposer l'adoption de l'Adresse.

(Texte)

On me permettra aussi de féliciter chaleureusement surtout celui qui a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) de la façon dégagée avec laquelle il s'est acquitté d'une tâche difficile pour un nouveau député. J'ai écouté avec une attention toujours en alerte les propos fort sensés que l'honorable député a tenus en cette enceinte sur la question de l'unité nationale et j'ai été fort agréablement surpris de son attitude un peu nouvelle relativement à cette question, si on la met en regard de celle de ses collègues de la province de Québec. Je tiens de nouveau à le féliciter, souhaitant qu'il gagne à cette cause plusieurs de ses collègues.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, dans sa réponse au discours sérieux et compréhensif du chef de l'opposition lundi, le premier ministre a donné l'impression qu'il réprouve toute critique qui affirme que tout ne va pas très bien au pays. J'aurais été porté à croire que l'homme qui a proposé un bill des droits de l'homme, si insuffisant soit-il, l'homme qui depuis si longtemps se fait le champion des droits du Parlement serait le dernier à se plaindre d'un discours qui comporte une critique de l'administration d'un pays libre et démocratique.

Le premier ministre connaît, bien sûr, l'œuvre de M. Dicey, auteur de *Law of the Constitution.* Il se souviendra comme d'une notion élémentaire du postulat posé par M. Dicey, selon lequel la condition essentielle du gouvernement parlementaire, c'est que le gouvernement gouverne en accord avec l'opposition et qu'il est vital, au même titre, que l'opposition soit laissée libre de critiquer le gouvernement. C'est le trait essentiel de notre régime parlementaire. Le premier ministre n'a pas affermi sa position ni sa défense en déplorant le genre de critiques qui ont été formulées de nos banquettes, critiques que nous avons le droit, que dis-je! le devoir actuellement de faire entendre. Le premier ministre, qui est un bon avocat, se rappellera ce que le regretté juge en chef Duff a dit dans l'affaire de la loi du cadenas, où il a défini la libre discussion comme un échange de critiques, de réponses et de contre-critiques, d'attaques, de défenses et de contre-attaques.

Le très hon. M. Diefenbaker: De quel cas s'agit-il?

L'hon. M. Martin: De la loi du cadenas.

Le très hon. M. Diefenbaker: En quelle année ce jugement a-t-il été rendu?

L'hon. M. Martin: Je ne saurais dire exactement, j'ai oublié. Mettons qu'il y a environ cinq ans. Par là, le juge en chef entendait analyse et examen faits à fond et en toute liberté. Voilà des mots importants, venant du juge en chef, et ils s'appliquent tout particulièrement aux ministres de la Couronne et aux membres du Parlement. La vraie raison pour laquelle le premier ministre n'a pas aimé le discours du chef de l'opposition, c'est que le coup portait. C'était une mise en accusation d'un gouvernement qui a donné au peuple canadien des assurances et lui a fait des promesses qu'il est loin de tenir.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je voudrais poser une simple question. Je m'intéresse à cette affaire du cadenas dont se serait occupé le juge Duff il y a cinq ans. De quelle affaire l'honorable député parle-t-il?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'espère que vous tiendrez compte du temps que cette interruption a pris; je ne veux pas que le premier ministre me détourne de la thèse principale que je développe. Que ma citation ait été exacte ou non, il reste que le juge en chef a défini la liberté de discussion d'une façon que n'a pas reconnue le premier ministre lundi dernier.

J'aurais cru que le premier ministre eût profité de l'occasion du présent débat, vu les critiques formulées dans le pays tout entier, pour faire, en tant que chef du gouvernement, une déclaration objective sur la situation économique de l'heure, afin d'expliquer les difficultés qui existent, tout en acceptant le genre de critique qui doit venir de l'opposition, et d'inviter la Chambre et le pays à bien se rendre compte de ces difficultés. Au lieu de cela, qu'a-t-il fait? Sauf pendant quelques instants, il n'a pas parlé de la situation économique du pays. Il n'a tracé aucune ligne de conduite, certainement pas le genre de ligne de conduite que selon notre régime parlementaire nous sommes en droit d'attendre de l'homme à qui a été confiée la responsabilité de diriger les affaires de la nation.

Toutefois, à un moment de son discours, le premier ministre a tenté de faire justement ce que je lui reproche de ne pas avoir fait. Au cours de ses remarques, il a fait une déclaration que l'on trouve à la page 62 du hansard et que je cite:

> Au cours de l'année écoulée, les Canadiens ont travaillé davantage, ont gagné davantage et ont épargné plus qu'en toute autre année dans l'histoire de notre pays.

Évidemment, ses amis ont applaudi cette déclaration avec un enthousiasme déchaîné. Si cette déclaration était exacte, elle serait une défense parfaite contre les attaques portées contre le gouvernement par les membres de l'opposition. Mais voyons si cette déclaration du premier ministre peint la situation en conformité de données statistiques que fournit l'organe de l'État chargé de ces calculs, c'est-à-dire le Bureau fédéral de la statistique, qui est à la disposition du premier ministre plus qu'à celle des députés siégeant à la gauche de M. l'Orateur.

Examinons donc l'affirmation d'après laquelle les Canadiens ont plus travaillé. Les données du Bureau fédéral de la statistique indiquent que le chiffre total de l'emploi en 1958 était en moyenne de 23,000 personnes au-dessous de celui de 1957, de sorte qu'en réalité, en 1958, un plus petit nombre de Canadiens ont travaillé qu'en 1957.

Voyons aussi la déclaration suivante, soit que les Canadiens auraient gagné plus d'argent. Voici ce que signale le Bureau fédéral de la statistique:

> Les salaires et traitements réels pour 1958 ont baissé de 1.6 p. 100. En outre, le revenu national au coût des facteurs (c'est-à-dire le montant total des salaires, des traitements, du revenu agricole, et des bénéfices des sociétés ainsi que des autres revenus) a augmenté de 2 p. 100 en 1958, passant de 23.8 milliards en 1957 à 24.3 milliards en 1958.

Cependant, ainsi que le rapporte le Bureau fédéral de la statistique, les prix des produits finis ont également augmenté d'environ 2 p. 100, de façon que le revenu national net ne s'est pas, comme l'a laissé entendre le ministre, réellement accru en 1958. En 1958, le bureau signale que la population a augmenté de 2.3 p. 100. Il en résulte qu'en réalité les Canadiens ont gagné, par habitant, moins qu'en 1957. Le premier ministre s'est donc de nouveau trompé.

Puis l'honorable représentant a également affirmé que les Canadiens ont dépensé plus qu'auparavant. Voyons un peu ce que le Bureau fédéral de la statistique lui-même nous dit à ce sujet:

> Il y a lieu de relever que, par habitant, les achats réels des consommateurs accusent une diminution d'une année sur l'autre, dans toutes les catégories de dépenses au cours des neuf premiers mois de 1958.

Il s'agit de la période de temps que le premier ministre a citée lui-même. Par conséquent, les Canadiens ont, de fait, dépensé moins, en 1958, et le premier ministre, si j'en crois les données du Bureau fédéral, fait de nouveau erreur.

Le premier ministre a déclaré, page 63 du hansard du 19 janvier, que, d'après le rapport économique de 1958, on comptait que le produit national brut ne changerait presque pas et qu'il augmenterait peut-être de .7 p. 100. De fait, a-t-il ajouté, il a augmenté de 2 p. 100. Voyons ce que renferme à ce sujet le rapport du Bureau de la statistique. Voici un extrait de la page 5 du rapport du Bureau fédéral de la statistique:

> Compte tenu du changement de prix de tous les éléments réunis, on estime que l'agent implicite de déflation du prix de l'ensemble des dépenses nationales brutes est monté d'environ 2 p. 100 durant les 9 premiers mois de 1958. Comme on l'a remarqué, cette hausse de prix a causé virtuellement toute l'augmentation de la valeur de la production depuis un an, de sorte que le volume du produit national brut n'a guère changé.

Ainsi, d'après le Bureau fédéral de la statistique, le premier ministre est encore une fois dans l'erreur. Toujours à la page 63 du hansard, le premier ministre dit ceci:

> Le rapport économique de 1958 a prédit que le total des salaires des Canadiens diminuerait de 1.1 p. 100 comparativement à 1957. Au lieu de cela, les salaires ont augmenté de 1.6 p. 100, soit d'environ 300 millions de dollars.

Le Bureau de la statistique fournit cette conclusion:

> En moyenne, l'indice des prix pour le consommateur s'établissait à 121.9 en 1957 et à 125.9 en 1958, ce qui représente une augmentation de 3.2 p. 100. Ceci veut dire que les salaires et traitements réels ou le pouvoir d'achat des salaires totaux ont baissé de 1.6 p. 100 en 1958.

Encore une fois, il est démontré que le premier ministre est dans l'erreur. Puis, à la page 64 du hansard, le premier ministre a dit que les dépenses à la consommation avaient augmenté en 1958 d'environ 4 p. 100; et je me souviens de la façon dont il a dit

cela, avec toute l'autorité que lui confère sa fonction et avec tous les gestes éloquents et l'habileté oratoire dont il est capable. Les dépenses à la consommation ont effectivement augmenté d'environ 4 p. 100 en 1958, a-t-il affirmé. Or, voici ce que le Bureau fédéral de la statistique rapporte à la page 7 de son exposé:

Dans les neuf premiers mois de 1958, les dépenses totales à la consommation au titre de marchandises et de services ont été d'environ 4 p. 100 plus élevées qu'à la même période correspondante de 1957. Les deux tiers environ de cette augmentation représentent des prix plus élevés dans le secteur de la consommation. Les dépenses au titre de marchandises non durables ont augmenté de 4 p. 100, en valeur, mais de 2 p. 100 seulement, en volume. Les dépenses au titre des marchandises durables ont augmenté de 1 p. 100, mais n'ont guère manifesté de changement en volume. Le gain de 5 p. 100 enregistré au titre des déboursés pour les services a été largement compensé par la hausse des prix, de sorte que l'accroissement en volume à cet égard ne s'est élevé qu'à 1 p. 100 seulement.

Puis, le rapport poursuit en ces termes:

On notera que les achats à la consommation, par tête d'habitant, révèlent effectivement une diminution constante d'une année à l'autre, dans les trois catégories de dépenses, au cours des neuf premiers mois de 1958.

De sorte que le premier ministre est encore une fois dans l'erreur. Puis, comme en fait foi la page 64 du hansard, voici ce que le premier ministre ajoutait:

J'ai devant moi un rapport provenant de ma province de la Saskatchewan, que je désire lire aux pessimistes professionnels. Je vais lire des extraits de la statistique de vente des détaillants de la Saskatchewan pour l'année 1958.

Mais le premier ministre s'est bien gardé de se reporter à la statistique de vente des détaillants pour l'ensemble du Canada. Ces ventes, selon le bulletin quotidien du Bureau fédéral de la statistique du 21 janvier, ont augmenté en valeur de 2.3 p. 100 au cours des onze premiers mois de 1958. Cependant, au cours de la même période, l'indice des prix au détail a augmenté de 3.2 p. 100, ce qui veut dire qu'en volume, les ventes au détail ont diminué de 0.9 p. 100 en 1958. En outre, la population ayant augmenté de 2.3 p. 100, il en résulte que les ventes au détail, en volume et par tête d'habitant, ont baissé de 3.2 p. 100, comparativement à l'année 1957. De sorte qu'encore une fois, le premier ministre est dans l'erreur.

L'hon. M. Fulton: Le député indiquerait-il où il a puisé cette dernière déclaration?

L'hon. M. Martin: Ce sont des chiffres publiés par le Bureau de la statistique, qui relève du distingué ministre du Commerce.

L'hon. M. Fulton: L'honorable député aurait-il l'obligeance de nous citer ses sources au fur et à mesure?

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Martin: Voyons ce que disait le premier ministre au sujet du produit national brut, ainsi qu'en fait foi la page 65 des *Débats*:

Le produit national brut dépasse maintenant les 32 milliards; proportionnellement, il est à peu près le même qu'en 1957, mais il est tout de même supérieur d'environ 7 p. 100 à celui de 1956.

Pour trouver la vérité, il faut se reporter à la page 1 du rapport du Bureau de la statistique. Le premier ministre aurait pu le trouver sans difficulté, il me semble, puisque c'est à la page 1. Voici ce que dit le rapport:

D'après les indices actuels, il semble probable que le produit national brut, en 1958, dépassera d'environ 2 p. 100 le chiffre de l'an dernier, qui était de 31.4 milliards de dollars.

Les prix des produits finis ayant accusé aussi une augmentation d'environ 2 p. 100 au cours des neuf premiers mois de cette année, comparativement à il y a un an, le volume physique de la production sera vraisemblablement à peu près le même en 1958 qu'en 1957. Ce serait la deuxième année consécutive...

Mon honorable ami est en fonction depuis dix-sept mois...

...où le volume physique de la production du pays est resté le même.

Le Bureau fédéral de la statistique signale ensuite que, par comparaison, le volume physique de la production a augmenté de 7 p. 100 de 1955 à 1956, de 9 p. 100 de 1954 à 1955, et de 4 p. 100 en moyenne pour les années de l'après-guerre allant de 1947 à 1957. Ce qui montre que le premier ministre, encore une fois, est dans l'erreur.

Puis, à la page 66, le premier ministre a déclaré:

J'ai dit... qu'il y avait eu une diminution très frappante du déficit commercial canadien. Cette diminution était surtout due à la modification de nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Le rapport en question signale que la situation s'améliore en ce qui concerne nos échanges déficitaires avec les États-Unis.

Ainsi concluait le premier ministre. Or, que dit le Bureau de la statistique à la page 9?

La baisse des importations est attribuable principalement à la diminution des placements de capitaux dans la machinerie et l'outillage, les matériaux de construction et les stocks de marchandises.

C'est un fait bien connu que le Canada compte surtout, pour de tels produits, sur ses importations en provenance des États-Unis; le changement dans la balance de notre commerce avec les États-Unis est donc le résultat de la régression dans notre pays, et non pas de la politique du gouvernement, comme le premier ministre a voulu nous faire croire. Le premier ministre s'était donc trompé une fois de plus.

Ensuite, à la page 67, le premier ministre ajoute:

L'an dernier, la hausse n'a été que de 2.5 p. 100.

Il parlait de l'indice des prix à la consommation. Il poursuit:

Cette hausse paraît bien modeste lorsqu'on la compare à celle de 6.3 p. 100 qui s'est produite en 1945-1946.

Naturellement le premier ministre a calculé ce chiffre de 2.5 p. 100 en comparant le mois de décembre 1958 au mois de décembre 1957. S'il avait comparé les deux années entières au lieu de deux mois seulement, le chiffre aurait été de 3.2 p. 100. Toutefois, était-il juste que le premier ministre compare, à cet égard, la période de régression de 1958 avec la période de 1945-1946, lorsque la régie des prix du temps de guerre fut abolie?

Le premier ministre termine son analyse de la situation économique par l'observation suivante:

Depuis 1935, quand le parti libéral vint au pouvoir, jusqu'en 1957, on compte 14 déficits, certains en temps de guerre, de 1940 à 1945.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas conclu sa dissertation sur l'économie en disant que, depuis la première guerre mondiale, les conservateurs, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ont toujours accusé des déficits, et aussi, que depuis la deuxième guerre mondiale, les libéraux ont pu réduire la dette nationale de près de $2,500,000,000? Telle a été la déclaration d'ordre économique donnée au Canada lundi dernier par le premier ministre à l'égard d'une situation qui a soulevé les critiques des présidents de banques, des chefs ouvriers, des retraités et des pensionnés, gens de toutes les catégories, y compris des agriculteurs, et cependant, tout ce qu'on a obtenu du premier ministre,—pour qui j'ai personnellement la plus haute estime, il ne l'ignore pas,—ç'a été une déclaration tout à fait inexacte sur la situation économique qui existe dans le pays.

L'hon. M. Fulton: Puis-je poser une question à l'honorable député? Aurait-il l'obligeance de nous dire dans quelles publications du Bureau fédéral de la statistique il aurait pris ses chiffres, avec la référence à la page dans chaque cas? Il peut peut-être nous le dire maintenant.

L'hon. M. Martin: Si mon honorable ami lit le texte, il verra que je les ai indiquées.

L'hon. M. Fulton: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Martin: J'ai répondu à la question de mon honorable ami dans la mesure où je me propose de le faire.

L'hon. M. Fulton: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Chevrier: Asseyez-vous. L'Orateur est debout.

L'hon. M. Fulton: ... l'honorable député sait parfaitement qu'en vertu du Règlement de la Chambre, s'il cite des chiffres officiels, il doit dire où il les a pris. Si l'honorable député me dit que dans chaque cas il a permis à la Chambre de reconnaître la source des chiffres qu'il a cités comme étant des chiffres officiels, je serai satisfait, mais je voudrais bien le savoir. Si l'honorable député m'assure que les indications de la provenance y sont, je le croirai sur parole, mais je ne les ai pas saisies au moment où il parlait.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'espère que le temps pris par le ministre de la Justice a été noté pour que je puisse développer mon argument.

L'hon. M. Fulton: Il faut contrôler soigneusement les chiffres de l'honorable député.

L'hon. M. Martin: Dans son discours, le premier ministre n'a pas abordé le chômage de la façon dont ce problème le mérite, je crois, vu surtout les assurances qu'il a données tant de fois aux Canadiens aux campagnes électorales de 1957 et de 1958.

On nous l'a dit il y a deux jours, le nombre des sans-travail atteint 440,000, soit 79,000 de plus qu'en novembre et 48,000 de plus que le mois correspondant il y a un an. Un tel état de choses est grave en soi. Ce sont les chiffres du Bureau fédéral de la statistique; mais j'invite le premier ministre, le ministre du Travail et les députés à s'arrêter au deuxième tableau du même rapport qu'on a rendu public mardi dernier. Le tableau montre que le 11 décembre 574,237 requérants sans emploi étaient inscrits aux bureaux de la Commission d'assurance-chômage pour obtenir du travail. J'appelle aussi l'attention du premier ministre sur le fait qu'au tableau n° 2 la deuxième phrase se lit ainsi qu'il suit:

Ce nombre ne comprend pas les inscriptions de personnes qui ont un emploi et qui en demandent un autre.

Je signale au premier ministre la réponse que le ministre du Travail a faite ce matin à ma question et d'après laquelle, le 8 janvier, il y aurait eu 750,000 personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi non encore placés, au lieu de 574,000, soit une augmentation de presque 200,000 en un mois. Si cette statistique ne suffit pas à alerter le premier ministre et à lui rappeler les promesses qu'il a faites au pays en l'assurant que personne ne souffrirait du chômage tant qu'il serait au pouvoir, il devrait comprendre pourquoi notre groupe et de nombreux secteurs du pays sont profondément mécontents de son administration.

Au nombre des 750,000, il faut encore ajouter ceux qui ne s'inscrivent pas parce qu'ils ont maintenant perdu tout droit aux prestations. Il ne serait pas inexact de rappeler au ministre du Travail que leur nombre peut

représenter 13 p. 100 et grossir de 50,000 le chiffre précité. D'autre part, quand on considère que les pêcheurs ne figurent pas sur cette liste, et certains préposés au placement estiment que leur nombre s'élève à 50,000, la liste des requérants sans emploi ne compte pas 750,000 personnes mais peut-être 100,000 de plus; si l'on tient compte que le Bureau fédéral de la statistique n'inclut pas dans le nombre les personnes travaillant moins de 35 heures par semaine, on verra que notre pays est aux prises avec le plus grave problème de chômage que nous ayons connu depuis les jours sombres de 1930.

Cette situation se manifeste aussi par le niveau de la caisse d'assurance-chômage. Nous sommes dangereusement près du point où, si cet état de choses continue, l'année prochaine on manquera peut-être d'argent pour verser des prestations. Quand on pense que la caisse avait $1,925 millions et que dès novembre elle avait baissé à $641 millions et qu'à la fin de 1958 elle avait encore diminué de $252 millions, on se rend compte pourquoi le gouvernement veut prendre des mesures tendant à augmenter les contributions afin que la caisse ne soit pas toujours complètement et dangereusement à sec.

Au 31 mars de cette année, d'après les chiffres actuels, des prestations de l'ordre de $400 millions ou environ seront versées. S'il en est ainsi, le gouvernement et le pays seront alors dans une situation justifiant ma remarque, à savoir qu'en 1959-1960 il n'y aura pas, étant donné la loi actuelle, assez d'argent pour verser les prestations aux chômeurs de notre pays, pour autant que la situation puisse alors se comparer tant soit peu à la période actuelle. C'est grave. On n'est pas censé parler de ces choses, selon le premier ministre, mais cette caisse a été constituée par les contributions de la direction et de la main-d'œuvre, et non pas seulement par la participation moindre des contribuables ou par l'État. A ceux qui, depuis 1941, ont fourni ces contributions, nous devons quelque assurance qu'en cas de chômage, les fonds de la Caisse d'assurance-chômage, qui leur appartiennent, n'auront pas été épuisés par suite du manque de prévoyance dont aurait fait preuve le gouvernement en voulant régler cette question épineuse du chômage, qui se pose à nous aujourd'hui.

Pensons qu'en 1957-1958 il a été prélevé quelque 385 millions de dollars de la Caisse d'assurance-chômage, soit plus que le total des prestations versées de 1941 à 1951. Pourtant, comme le ministre du Commerce, hier soir, le gouvernement déclare: il n'y a pas de grave problème de chômage; nous nous attendons que l'année 1959 soit une année de prospérité.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement. Je n'ai pas employé ce mot. J'ai dit que le problème était grave et que le gouvernement s'y attaquait courageusement.

L'hon. M. Martin: Quoi qu'il en dise, mon honorable ami a certainement donné l'impression qu'il n'existait aucun problème sérieux. De fait, le gouvernement tout entier, par son attitude insouciante en face de ce problème, s'écarte tellement de l'opinion de la majorité des Canadiens à cet égard que la situation est alarmante. Je dis au premier ministre que l'état de cette Caisse est une question sérieuse et j'espère qu'il ne cherchera pas à la renflouer aux dépens des employeurs et des employés parce qu'ils ne sont pas à blâmer si le gouvernement n'a pas rempli ses promesses et n'a pas pris les mesures préparatoires nécessaires pour faire face à la situation.

Ces mesures ont été indiquées au cours des mois de mai et de juin. Le premier ministre se souviendra que je lui ai dit: voici ce que je prévois pour l'avenir. J'ai pu me tromper, mais le premier ministre ne prendra-t-il pas maintenant les mesures nécessaires, en prévision du chômage probable, pour mettre en œuvre, au cours du mois de juin, des programmes conformes à la possibilité qu'ont les municipalités de participer à ces programmes.

Le très hon. M. Diefenbaker: Votre interprétation est aussi fausse aujourd'hui qu'elle l'était alors.

L'hon. M. Martin: Qu'a fait le premier ministre? Le premier ministre partait pour sa tournée autour du monde. Je ne le lui reproche pas, mais juste une semaine avant son départ, sachant que le peuple faisait face au chômage, il a déclaré que le gouvernement voulait bien assurer une aide financière aux provinces en défrayant la moitié de ce qu'il leur en coûterait pour aider à remettre ces chômeurs au travail.

Le ministre du Travail signale avec orgueil que sur près d'un demi-million de chômeurs, selon les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, et sur un total de 750,000 personnes en quête d'emploi, les travaux entrepris en vertu de ce programme ont permis d'en embaucher 15,000. Le ministre du Travail devrait-il s'enorgueillir de ce que comme seule preuve du programme de travail du gouvernement, il puisse évoquer le fait que le gouvernement a pu accorder une aide financière aux municipalités qui, en collaboration avec les provinces, ont réussi à donner du travail à 15,000 hommes?

L'hon. M. Starr: Voudriez-vous qu'ils restent sans travail?

L'hon. M. Martin: Près d'un demi-million de chômeurs sont actuellement sur les listes. Pourquoi n'avoir pas commencé ce programme plus tôt? Pourquoi le gouvernement a-t-il atendu le mois d'octobre? Parlant à la Chambre, le 15 mars 1955, le premier ministre a dit comme en témoigne le hansard de ce jour-là:

> On me dira: "Mais que propose donc l'opposition?"

Ce sont là les paroles du premier ministre.

> Nous estimons, je le répète, qu'il ne faudrait pas permettre que cette inertie continue.

Voilà des paroles qui s'appliquent encore aujourd'hui.

L'hon. M. Pickersgill: Encore bien plus!

L'hon. M. Martin: Le premier ministre a dit:

> Nous estimons, je le répète, qu'il ne faudrait pas que cette inertie continue.

Et le premier ministre a poursuivi en ces termes:

> En ce qui concerne notre attitude, le chef de l'opposition a proposé de réunir une conférence fédérale-provinciale sur le chômage. ...Pourquoi cette conférence d'avril ne s'occuperait-elle pas de la question; on prendrait des dispositions pour ce qui est des autres questions d'ordre fiscal. Voilà ma première question.

Je demande donc aujourd'hui au premier ministre, vu ce qu'il a dit lors des élections de 1957...

Le très hon. M. Diefenbaker: A quelle date?

L'hon. M. Martin: Il s'agit de la page 2149 du hansard, volume II de 1955.

L'hon. M. Pearson: Quand le chômage n'atteignait que la moitié de son chiffre actuel.

L'hon. M. Martin: Étant donné ce qu'a dit mon honorable ami au cours de la campagne électorale de 1957, c'est-à-dire que s'il était élu, il trouverait une solution aux difficultés fiscales qui existent entre les provinces et le gouvernement fédéral,...

L'hon. M. Pickersgill: Et les municipalités.

L'hon. M. Martin: ...vu qu'une conférence a eu lieu, dans cette enceinte, en décembre 1957, et que le premier ministre a déclaré que cette conférence se réunirait à nouveau en janvier, vu que M. Roblin, premier ministre du Manitoba, souhaiterait voir convoquer une conférence fédérale-provinciale, et vu les paroles, prudemment choisies, de premiers ministres conservateurs à la suite de la dernière déclaration du premier ministre à ce sujet, voici ce que je lui dirai: A la lumière de ses propres recommandations en 1955, à la lumière du grave problème du chômage auquel fait face notre pays, pourquoi, au nom du ciel, le premier ministre ne convoque-t-il pas à nouveau cette conférence?

Si la seule façon de remédier au problème, comme le premier ministre l'a dit en 1955, consiste à collaborer avec les provinces au moyen d'une conférence fédérale-provinciale, pourquoi le premier ministre renie-t-il sa promesse et n'agit-il pas en face de cette situation grave et urgente?

Bien sûr, le premier ministre s'est entretenu, en septembre, avec les municipalités. Il n'a pas voulu, malgré l'assurance qu'il a donnée à cet égard, s'entretenir avec les provinces; mais il a tout de même reçu, à Ottawa, en septembre, les représentants des municipalités. Lorsqu'on examine ce que le premier ministre a déclaré à cette occasion, on se demande ce que les maires de nos municipalités ont pu penser des assurances données par le premier ministre, tout comme nous ici ne pouvons faire autrement que de considérer avec étonnement la conduite du premier ministre lors de cette conférence, à cause des assurances qu'il a données à la population et aux municipalités lors des deux récentes élections fédérales.

A-t-on donné quelque assurance aux municipalités que quelque chose se ferait à propos du chômage. Non. "En vertu de notre constitution, a déclaré le premier ministre,—en avocat bien informé et bien documenté qu'il est,—cette question ne relève pas de notre compétence. Les municipalités sont les créatures des provinces. Je ne puis vous aider en rien. Nous sommes écrasés par le fardeau de nos obligations en matière de défense. Les dépenses du gouvernement fédéral sont effrayantes. Je ne puis rien pour vous, mais il m'a été très agréable de vous avoir vus venir de si loin."

Je demande donc au premier ministre, au sujet de cette conférence manquée, au sujet de ce programme anémique de grands travaux qui ne coûte au gouvernement fédéral que six millions, si, eu égard aux millions qui ont été dépensés les autres fois que l'on a dû faire face au chômage, il ne reconnaît pas au fond de son cœur, ou de son esprit, devrais-je dire, que si l'on peut avec raison reprocher quelque chose au gouvernement, c'est qu'il n'a pas été à la hauteur de ses promesses, c'est de ne pas s'être montré capable de résoudre, véritablement, cette question très grave, au sujet de laquelle le premier ministre du Canada a dit au peuple du Canada, à la télévision et du haut d'estrades d'un bout à l'autre du pays: "Élisez-moi et je ferai en sorte que personne ne souffre du chômage tant que je serai à la tête du gouvernement du Canada."

Il soutient maintenant que quiconque affirme le contraire fait le jeu des communistes. Voilà la défense qu'invoque le premier ministre qui avait pris une attitude si objective aux deux récentes élections fédérales.

Quant à ce programme de travaux, j'aimerais savoir,—pour autant qu'il réponde au problème et, à coup sûr, il n'y répond pas du tout,—comment au juste on accorde ces emplois. Le premier ministre approuve-t-il les assertions contenues dans cette coupure de la *Free Press* de Winnipeg, que j'ai ici? On lit là: "C'est moi qui répartis les emplois, dit un tory de Minnedosa." Et ceci:

M. Walter Weir, conservateur-progressiste bien connu de Minnedosa, dit que M. Nicholas Mandziuk, député conservateur de la circonscription de Marquette, l'a autorisé à répartir les emplois d'hiver dans le parc national de Riding-Mountain... M. Weir a expliqué, dans une entrevue la façon dont on affecte la main-d'œuvre aux travaux dans les parcs. "Nous avons des représentants dans bien des centres de toute la circonscription, a-t-il dit, et ils soumettent à mon approbation les noms des gens en quête d'emploi.

Est-ce ainsi que le gouvernement actuel, par l'intermédiaire de ses représentants ici et là dans le pays, entend réaliser ce programme tronqué, chétif, de travaux publics? Je sais bien que le premier ministre serait le dernier homme au monde à donner du travail à celui-ci ou celui-là en raison des attaches politiques de l'intéressé. Le premier ministre répugnerait, j'en suis sûr, à agir de la sorte, mais évidemment c'est tout de même ce qui arrive. J'espère qu'il y mettra bon ordre.

Le premier ministre, monsieur l'Orateur, voudrait nous faire croire que tout va bien dans le pays. Il a même cité une lettre du statisticien de la banque de Nova-Scotia, qui louange le gouvernement pour certaines de ses décisions. Il a cité ensuite l'article de mon chef, publié dans le *Times*, de Londres. Croyait-il que mon chef se montrerait déloyal à son pays, quand il écrit pour une publication étrangère? Le premier ministre a déclaré que ni les milieux ouvriers, ni les milieux agricoles ne se sont plaints et que même en Saskatchewan, tout le monde est heureux. Bien sûr, ose-t-il affirmer, mon gouvernement s'acquitte résolument de son rôle, tenant compte de la situation économique du pays, des revendications de la population, et des promesses faites au peuple durant la campagne électorale.

Qu'en est-il au juste? En premier lieu, tous les chefs syndicaux sérieux condamnent le gouvernement. Les chefs de groupement agricoles en font autant et, à ma connaissance, pour la première fois dans l'histoire du Canada, six présidents de banque ont non seulement formulé des observations sur la situation économique du pays, mais ont ouvertement reproché au gouvernement de ne pas avoir fait le nécessaire pour combattre le chômage et l'inflation. Ces chefs de la finance sont le président de la Banque Canadienne de Commerce, le président de la Banque de Nova-Scotia, le président de la Banque de Montréal, le président de la Banque de Toronto-Dominion, le président de la Banque Provinciale et le président de la Banque Royale du Canada, qui a été le dernier à faire le procès du gouvernement, ainsi que s'en souvient sans doute le premier ministre. Ce sont des hommes qui, normalement, sont considérés comme de fervents partisans de mes honorables amis d'en face. Ce sont des gens qui ont accueilli avec joie l'emprunt de conversion comportant l'énorme dette nouvelle que cet emprunt a créée.

On rit aux banquettes d'en face? Il n'y a pourtant rien de drôle là-dedans! Ceux qui nous ont chargé de les représenter veulent que nous étudiions à fond les problèmes qui assaillent le pays à l'heure actuelle. Le premier ministre sait mieux que quiconque quelle vive inquiétude règne dans tout le Canada!

Si le premier ministre ne peut présenter un programme propre à remédier au chômage, si son gouvernement, après un examen sérieux et très approfondi, constate qu'il ne peut présenter un programme acceptable pour enrayer l'inflation, le premier ministre devrait le déclarer franchement à la Chambre.

Le premier ministre lit beaucoup de biographies d'hommes politiques. Il sait ce qui est arrivé lorsqu'un de ses héros favoris, M. Disraëli, s'est trouvé aux prises avec une situation analogue. Le premier ministre britannique s'est levé à la Chambre et a déclaré franchement que le gouvernement ne pouvait pas régler pleinement la situation. Il a admis que durant la campagne électorale il avait promis de résoudre le genre de crise qui sévissait alors; il voulait cependant dire à la Chambre et à la nation ce qui en était, placer les intérêts de la nation au-dessus des intérets de son parti et exposer les faits clairement et sobrement. Ce n'est pas ce que fait notre premier ministre. Il préfère recourir à des tactiques répréhensibles...

M. l'Orateur: A l'ordre! A cause des interruptions, j'ai permis à l'honorable député de poursuivre son discours pendant une couple de minutes; toutefois, il a maintenant épuisé son temps de parole.

L'hon. M. Martin: Merci, monsieur l'Orateur. J'espère que le premier ministre tiendra compte de ce que j'ai dit.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les deux motionnaires de l'Adresse

en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin) de l'excellente façon dont ils se sont acquittés de leur tâche et de la logique dont ils ont fait preuve en exposant la situation qui existe au Canada, l'un traitant de l'agriculture et l'autre de l'unité nationale. Je suis sûr qu'ils ont enrichi de leurs observations le présent débat, qu'ils serviront bien leurs commettants et que ceux-ci seront fiers d'eux. Nous aussi, nous serons fiers d'eux comme députés.

J'ai écouté avec des sentiments très divers, monsieur l'Orateur, le discours de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). Je dois dire qu'il était beaucoup plus éloquent aujourd'hui qu'à sa conférence de presse télévisée l'autre soir. Il a consacré beaucoup de temps à essayer de faire accorder ses calculs avec ses prédictions de juillet dernier à la Chambre. Je dois reconnaître que dans le passé, il était tenu en grande estime en tant qu'homme politique, tant à la Chambre que dans tout le Canada. Je l'estime beaucoup comme ami personnel, mais je dois dire qu'il en a quelque peu perdu en essayant d'assumer le rôle de prophète, car, à cet égard, il a échoué tout à fait. Dans ses prédictions de juillet dernier, il a déclaré qu'en décembre, d'après des estimations fondées sur le relevé du Bureau de la statistique, il y aurait 550,000 chômeurs en quête d'emplois. Il a fait une erreur de seulement 110,000.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, mon honorable collègue...

L'hon. M. Starr: Aujourd'hui, il s'est efforcé de faire accorder ses calculs à ses prédictions.

Des voix: A l'ordre!

L'hon. M. Martin: Mon honorable collègue sait très bien que c'est faux! Ma prédiction disait qu'il y aurait 500,000 chômeurs, or ils étaient 574,000 le 17 décembre.

L'hon. M. Starr: L'honorable député d'Essex-Est n'y voit pas très clair. Il a dit 574,000. Ce sont les chiffres du Service national de placement; moi je parlais des chiffres du Bureau fédéral de la statistique. Je vais en parler, des chiffres du Service national de placement pour décembre. Ils figurent au hansard. L'honorable député a estimé qu'un million de personnes seraient inscrites pour obtenir de l'emploi, auprès du Service national de placement; de fait, il ne se trompe que de 250,000.

L'hon. M. Martin: C'est faux, monsieur l'Orateur. Je soulève la question de privilège!

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Martin: L'honorable député n'a pas le droit de prendre une telle attitude.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre. La parole est au ministre du Travail. Si le représentant d'Essex-Est veut poser une question au ministre, il devrait procéder de la façon régulière. S'il obtient la permission, il peut la poser.

L'hon. M. Chevrier: C'est une question de Règlement.

L'hon. M. Martin: Je ne pose pas une question, monsieur l'Orateur; j'invoque le Règlement. Aucun député n'a le droit, inconsciemment ou autrement, de tromper la Chambre sur ce qu'un autre représentant vient de dire. J'ai déclaré qu'en janvier, le 8 courant, il y avait plus de 740,000 demandeurs d'emploi. A ce chiffre j'ai ajouté certaines catégories qu'on a exclues, ce qui la porte à presque 850,000.

L'hon. M. Harkness: Sur quel point invoquez-vous le Règlement?

L'hon. M. Martin: Le ministre du Travail le sait.

Une voix: Règlement!

L'hon. M. Starr: Précisément j'ai signalé les faits, au lieu de la fable qu'a voulu perpétuer le député d'Essex-Est à l'appui de sa prophétie. On a, dit-il, exclu une catégorie. Il veut dire les pêcheurs. De plus il donne le chiffre de 50,000, qui est absolument faux. Jamais, et surtout pas l'année passée, les pêcheurs n'ont dépassé 30,000. Même si on ajoute le chiffre de 30,000, il manque encore 220,000.

La préoccupation manifestée actuellement par le député d'Essex-Est à l'égard du chômage m'intrigue un peu. Je suis bien aise qu'il s'intéresse aux sans travail. Pourtant je me demande pourquoi, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, et faisait partie du cabinet, et alors que dans sa propre ville, Windsor, il y avait de 12 à 15 mille chômeurs, il n'a jamais dit un seul mot à ce sujet, ni exhorté le gouvernement à y remédier.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Harkness: Asseyez-vous! M. l'Orateur s'est levé.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Le député d'Essex-Est veut-il poser une question?

L'hon. M. Martin: Oui, je pose la question de privilège. Le ministre prétend que quand nous étions en face de cette situation, nous n'avons rien fait. N'admettra-t-il pas que lorsque j'étais ministre...

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre!

L'hon. M. Martin: J'ai posé la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Je voudrais savoir de quoi il s'agit. L'honorable député d'Essex-Est parle d'une question de privilège. Je n'ai pas bien saisi de quoi il s'agit.

Une voix: Il veut faire un discours.

L'hon. M. Martin: Le ministre a dit que lorsque dans ma ville il y avait une quinzaine de mille chômeurs je n'ai rien fait du tout, en ma qualité de membre du gouvernement, pour remédier à la situation. C'est une accusation sérieuse et une grave atteinte à la réputation d'un membre du parlement. Pour répondre à cette allégation, je dirai que mes antécédents de député...

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! Il ne faut tout de même pas que deux députés prennent la parole en même temps. C'est le ministre du Travail qui a la parole.

L'hon. M. Martin: J'ai posé la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Je le regrette, mais je ne vois pas qu'il y ait matière à la question de privilège. Il me semble que tout ce que j'entends de la part de l'honorable député d'Essex-Est, c'est un discours. J'aimerais qu'il expose les motifs pour lesquels il pose la question de privilège.

L'hon. M. Martin: Je les exposerai de nouveau, mais je prierais Votre Honneur de bien prêter attention à ce que je dis. (*Exclamations*) Je proteste contre ce qu'a dit le ministre, savoir que lorsque j'occupais un poste de responsabilité, je n'ai pas levé le petit doigt pour aider les chômeurs de ma propre ville.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: Voici les motifs de ma question de privilège. Cette déclaration porte atteinte à ma conduite en tant que membre de la Chambre et membre à un certain moment du gouvernement du Canada; aussi je prétends avoir le droit d'y répondre. Voici ma réponse: l'honorable député sait fort bien que personne ici n'a travaillé plus fort que moi pour le bien-être de la population canadienne.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, j'espère que vous prenez note du temps que l'honorable député d'Essex-Est a pris sur celui qui m'appartient à bon droit. J'espère que vous en tiendrez compte.

J'ai dit, monsieur l'Orateur, que quand l'honorable député d'Essex-Est occupait les banquettes ministérielles et quand le chômage à Windsor était aussi élevé et parfois plus élevé que celui d'aujourd'hui...

L'hon. M. Martin: Il n'a jamais été plus élevé.

L'hon. M. Starr: Nous avons des chiffres pour le prouver.

L'hon. M. Pickersgill: Des chiffres comme ceux du premier ministre.

L'hon. M. Starr: Quand nous étions de l'autre côté de la Chambre, où il se trouve maintenant, et que nous demandions que les prestations saisonnières d'assurance-chômage soient étendues pour aider les chômeurs,—nous pensions alors aux habitants de Windsor,—le gouvernement n'a pas pris la moindre mesure.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas ce que le ministre a dit.

L'hon. M. Starr: Quand l'opposition critiquent nos efforts actuels, quand nous avons sollicité le concours des provinces et des municipalités afin de donner du travail, et quand l'honorable député sous-estime et ridiculise le fait que 15,000 ou 16,000 personnes comme il le dit, auront du travail...

L'hon. M. Martin: Sur un demi-million.

L'hon. M. Starr: ...nous sommes fiers de pouvoir donner du travail à 16,000 personnes. En réalité, d'ici quelques semaines il y a plus de 20,000 personnes qui travailleront sur les chantiers. Quand on compte ceux qui travaillent pour l'industrie qui fournit les matériaux, on peut sans crainte amener ce chiffre à 60,000 sans aucune hésitation. C'est ce dont nous sommes fiers, d'avoir fait quelque chose. Permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, que tant que je pourrai assurer du travail à une personne, j'en serai fier.

L'hon. M. Martin: Nous voulons que vous donniez du travail à des milliers.

L'hon. M. Harkness: C'est ce que nous avons fait.

Une voix: Ce n'est pas ce qui a été promis.

L'hon. M. Starr: Si nous obtenions des membres de l'opposition la même collaboration et les mêmes propositions raisonnables et utiles que nous recevons des provinces, des municipalités, des organismes et des particuliers, d'un bout à l'autre du pays, qui s'efforcent de collaborer avec nous afin d'atténuer et de corriger la situation, nous trouverions du travail pour des milliers de personnes. Toutefois, nous n'obtenons pas la collaboration de l'opposition. Nous n'en recevons que des critiques destructives.

J'ai l'intention d'exposer aujourd'hui simplement et directement...

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permet-il de lui poser une question? (*Exclamations*)

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! Le ministre permet-il à l'honorable député de lui poser une question?

L'hon. M. Starr: Je le ferai, monsieur l'Orateur, si j'ai l'assurance que le temps absorbé par les interruptions sera ajouté à mon temps de parole.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): L'Orateur ne peut changer l'article du Règlement qui prévoit quarante minutes.

L'hon. M. Pickersgill: Ce côté-ci de la Chambre ne soulèvera aucune objection.

L'hon. M. Starr: Je demande à l'honorable député de s'abstenir de poser sa question.

L'hon. M. Pearson: J'estime que, dans cet important débat, le ministre devrait avoir tout le temps qu'il lui faut.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Du consentement de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Voici la question que je désire poser au ministre. Ne lui ai-je pas fait une proposition tout à fait constructive sur la façon de traiter les pêcheurs sans emploi et le premier ministre ne nous a-t-il pas dit vendredi que cette proposition était encore à l'étude? Ensuite le ministre ne nous a-t-il pas dit cette semaine qu'elle ne l'était plus?

L'hon. M. Starr: L'honorable député de Bonavista-Twillingate a enfin fait une proposition constructive.

L'hon. M. Pickersgill: En octobre.

L'hon. M. Starr: J'en suis surpris, car lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre, il ne faisait pas de ces suggestions et ne faisait rien non plus pour remédier à la situation.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas une réponse à ma question. Ce n'est pas une réponse pour les pêcheurs.

L'hon. M. Starr: Je me propose de démontrer que les mesures prises par nous ont donné de bons résultats. L'attitude adoptée par l'opposition officielle a été constamment d'ordre négatif et empreinte d'un esprit de critique destructive. Voici notre prise de position: nous sommes arrivés au pouvoir le 21 juin 1957. Nous avons constaté la situation. Nous l'avons analysée. Nous avons immédiatement pris des mesures pratiques pour redresser cette situation, et elles ont eu un bon effet, dans les limites imposées à l'intervention d'un gouvernement pour régler un état de choses dont les ramifications et les conséquences sont de portée mondiale. De l'avis des commentateurs et des économistes, non seulement du Canada mais des autres pays, les mesures que nous avons prises étaient aussi prudentes qu'utiles, et nous avons surpassé à cet égard les États-Unis.

Pour prouver cette affirmation, je donne lecture de quelques passages extraits de la revue *Labour Research*, publication du Congrès du travail du Canada, pour juin, juillet et août. Et d'abord la phrase suivante:

> La régression économique semble maintenant avoir atteint son point le plus bas, et le relèvement semble avoir commencé.

Puis, après avoir parlé de la situation de l'emploi, au Canada en fonction des États-Unis à l'aide de chiffres, l'article exprime l'opinion que voici: "Manifestement, le Canada va mieux sur ce point". L'article termine par ces mots: "Là encore, le Canada a fait mieux".

Voilà l'opinion du Congrès du travail du Canada. L'opposition, et surtout le chef de l'opposition (M. Pearson), ont déclaré, au cours du débat, que toute initiative prise jusqu'ici par le gouvernement était marquée au coin de la confusion. Je dis que les mesures que nous avons adoptées représentent une réalisation aussi raisonnable que pratique, et je me propose de démontrer que les dispositions ainsi prises par le gouvernement sont d'ordre utile et constructif.

En juin 1957, nous nous sommes rendu compte de la situation. Le chômage était en croissance; il ne peut y avoir de doute à ce sujet, les chiffres le prouvent. Cette situation était encore compliquée par une immigration massive. Nous avons immédiatement pris les dispositions nécessaires pour limiter le flot des immigrants, afin de nous donner une chance de niveler notre économie et de fournir de l'emploi à ces nouveaux arrivants. Tout ce qu'a fait le gouvernement précédent était de permettre à cette foule d'immigrants d'arriver ici pour se trouver sans travail, dans la rue, au Canada, ce pays où coule le miel et le lait!

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Starr: Je voudrais bien que l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate garde sa question jusqu'à la fin de mon exposé.

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien, monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! Apparemment, le ministre du Travail ne veut pas qu'on lui pose de question en ce moment.

L'hon. M. Pickersgill: Alors, il me reste un autre moyen, et c'est de poser la question de privilège. Le ministre a déclaré que le gouvernement actuel avait mis fin à l'immigration. Eh bien, le ministre de la Justice

nous a dit, lorsque l'avis ne semblait pas cadrer avec son argumentation, que cette mesure avait été appliquée par le gouvernement précédent. Je demanderais donc au ministre du Travail de nous dire s'il n'est pas exact que tout ce que le gouvernement a fait a été de confirmer un ordre que j'avais émis en avril 1957.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! Je ne vois pas de motif à la question de privilège. On me permettra, à cet égard, de renvoyer les honorables députés au commentaire nº 126 de Beauchesne, 4e édition, qui se lit ainsi qu'il suit:

> Lorsqu'un député veut poser une question pendant le débat, il doit d'abord obtenir le consentement du député qui a la parole. Si ce dernier ne tient pas compte de cette demande, l'interpellant ne peut insister, même s'il croit être cité à faux. Il ne peut formuler de dénégation pendant le discours, mais doit attendre jusqu'à ce que le député qui a la parole ait repris son siège, après quoi il peut demander la permission de faire une déclaration, ou encore attendre jusqu'à ce que son tour arrive de pouvoir interpeller la Chambre.

L'hon. M. Starr: Par la suite, monsieur l'Orateur, des mesures législatives ont été présentées, dont un grand nombre avaient pour objet de remédier au chômage. Je dois dire qu'au départ nous, en tant que gouvernement,—et non de façon négative, comme l'avait fait le gouvernement précédent,—nous sommes rendu compte que le chômage touchait tous les Canadiens, et nous avons agi en conséquence. Ce problème échappe, selon nous, à toute considération politique. Nous avons reconnu notre responsabilité dès le tout début, et non comme l'ancien gouvernement l'avait fait en 1955, alors que le chômage était aussi répandu qu'il l'est à l'heure actuelle. (*Exclamations*) En 1955, il y avait 425,000 chômeurs. L'objectif était d'accroître le pouvoir d'achat de la population et de créer des emplois pour ceux qui étaient incapables d'en trouver. En juin, notre objectif était de stimuler l'économie canadienne, qui souffrait à ce moment-là d'un certain nombre de facteurs de récession, facteurs dont nous avions hérité à l'époque. En passant brièvement en revue ces faits, il saute aux yeux que, si le gouvernement n'avait pas pris des mesures immédiates et positives, la situation aurait pu devenir beaucoup plus grave.

L'hon. M. Martin: Elle ne pourrait pas être beaucoup plus grave.

L'hon. M. Starr: Elle pourrait tout de même devenir aussi mauvaise que le souhaiterait l'honorable député pour voir sa prédiction se réaliser.

Pour qui regarde les choses sans passion, il est clair que les dispositions prises par le gouvernement ont réussi à amortir le choc de la régression et à infuser à l'économie canadienne le stimulant qui lui a permis de retrouver, dans une mesure considérable, la vigueur qu'elle était en train de perdre quand le gouvernement actuel a pris le pouvoir. A cet égard, je ferai remarquer que les effets de la régression se sont fait sentir beaucoup plus durement aux États-Unis. J'ai déjà cité à ce sujet les commentaires de la revue *Labour Research*, organe du Congrès du travail du Canada.

Parmi les mesures immédiates que nous avons prises, je mentionnerai l'augmentation des prestations de sécurité de la vieillesse, de la pension des anciens combattants et de la pension des aveugles, choses qui ont eu pour conséquence d'augmenter le revenu d'un grand nombre de Canadiens. Le chef de l'opposition dira-t-il qu'il y a eu confusion à ce propos? Pense-t-il un seul instant qu'il y a eu confusion dans l'esprit de ceux qui ont bénéficié de ces prestations accrues? Il n'y a de confusion, selon moi, que dans l'esprit des gens de l'opposition. En septembre dernier, le gouvernement a abrogé l'article 161 de la loi sur l'assurance-chômage, article qui imposait des conditions supplémentaires au versement de prestations aux femmes mariées. Cette modification a permis aux femmes mariées qui perdent leur emploi de bénéficier davantage des prestations d'assurance-chômage. Cette initiative du gouvernement témoigne-t-elle de confusion? Assurément pas dans l'esprit de celles qui en ont bénéficié, mais bien dans l'esprit des gens de l'opposition. Puis nous avons supprimé le seuil d'admissibilité prévu à la loi sur l'assistance-chômage, afin qu'un public plus vaste puisse jouir des avantages de cette loi. Était-ce là de la confusion? Certainement pas. La seule confusion, il faut la chercher dans l'esprit des gens de l'opposition.

Peu de temps après, nous avons donné à la construction domiciliaire un puissant stimulant qui, avec le temps, a mis à la disposition de cette industrie, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, une somme globale dépassant les 350 millions. En conséquence, le nombre de maisons construites au Canada en 1958 a été le plus considérable jamais vu. Nous avons établi un record. Nos honorables vis-à-vis prétendront-ils que cette initiative du gouvernement était une preuve de confusion? Ce n'est pas ainsi que l'ont jugée ceux qui ont pu acheter ces maisons ou ceux qui ont travaillé à leur construction. La seule confusion, monsieur l'Orateur, se trouve dans l'esprit des membres de l'opposition. L'initiative du présent gouvernement dans le seul domaine de l'habitation a fourni de l'emploi à plusieurs milliers de Canadiens. Il n'y a certes aucune confusion dans l'esprit des

620,000 Canadiens qui ont obtenu du travail à la suite de cette initiative du gouvernement. La confusion ne règne que du côté de l'opposition.

Je tiens à signaler également que, lors de la dernière session, le bill nº 71 modifiant la loi sur l'assurance-chômage a été adopté en vue de prolonger de deux mois la période des prestations saisonnières, chose que nous avions longtemps préconisée en cette Chambre. Le seul temps où la confusion a régné, c'est lorsque l'opposition actuelle siégeait de ce côté-ci de la Chambre et que ses membres ne voulaient pas entendre raison, ni aider les sans-travail. Les Canadiens qui ont bénéficié de ces deux mois supplémentaires de prestations saisonnières n'ont sûrement pas vu de confusion dans cette mesure positive du gouvernement actuel. Je le répète encore une fois, la seule confusion qui règne en ce moment se trouve dans l'esprit des membres de l'opposition. Je me demande parfois s'ils approuvent cette initiative du gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Les prolongerez-vous de nouveau cette année?

L'hon. M. Starr: De plus, en vue d'accroître le pouvoir d'achat des Canadiens, l'impôt sur le revenu des particulier a été réduit en septembre de même que la taxe d'accise sur les automobiles.

L'hon. M. Martin: De 5 p. 100.

L'hon. M. Starr: J'aimerais bien qu'on la réduise davantage, mais le gouvernement doit tenir compte de ses obligations financières. Je viens d'une circonscription semblable à celle que représente mon ami d'Essex-Est.

L'hon. M. Martin: Il nous faudra parler ensemble au premier ministre.

L'hon. M. Starr: Mais nous devons faire ces choses dans la mesure où nous le permettent nos obligations financières. Il n'y a eu aucune confusion dans l'esprit des Canadiens à l'égard de cette décision, monsieur l'Orateur.

L'été dernier, j'ai convoqué à Ottawa une conférence nationale sur l'emploi d'hiver afin de recueillir les avis des dirigeants canadiens de l'industrie, des provinces, des municipalités et des organismes nationaux, et de déterminer ce qu'il y avait lieu de faire pour soulager le chômage durant les mois d'hiver. Là encore, il n'y a eu aucune confusion dans l'esprit des Canadiens. Nous avons convoqué une conférence municipale pour la première fois dans l'histoire du Canada.

L'hon. M. Pickersgill: C'est arrivé tous les ans sous le régime antérieur.

L'hon. M. Starr: Nous avons eu des entretiens avec les maires des municipalités, et cette conférence a stimulé les travaux municipaux. La proposition venait des municipalités du Canada. Nous étions disposés à collaborer plus encore qu'on ne nous l'a proposé tout d'abord quand le problème est venu sur le tapis. Par suite, le 27 octobre 1958, le premier ministre a annoncé que le gouvernement fédéral acquitterait la moitié des salaires afférents aux travaux municipaux exécutés entre décembre et avril. Je parlerai plus tard du résultat de ce programme municipal.

Quelle a été la réaction du chef de l'opposition devant ce programme? Suivant une expression d'emprunt, je pourrais affirmer que sa réaction a été de dire: trop peu et trop tard. Lors de la conférence de presse télévisée, invité à dire ce qui, à son avis, aurait dû être fait et quand cela aurait dû être entrepris, il a répondu à mon grand étonnement que l'on ne peut rien faire maintenant et qu'on aurait dû agir à l'automne de 1957. Nous n'adhérons pas à cette théorie. C'est toujours le temps de passer aux actes quand la situation l'exige. Le gouvernement actuel ne peut pas accepter l'excuse d'après laquelle nous ne pouvons rien faire à ce sujet parce que nous aurions pu intervenir il y a un an. Le gouvernement n'a pas cette attitude.

L'hon. M. Pickersgill: Qu'allez-vous faire maintenant?

L'hon. M. Starr: J'aimerais rappeler à la Chambre qu'en janvier dernier le gouvernement a offert officiellement aux provinces de payer 50 p. 100 des frais engagés pour l'aménagement de routes donnant accès aux forêts, si les travaux étaient entrepris avant le 30 juin, et aussi d'acquitter 50 p. 100 des frais engagés pour aménager ou améliorer des terrains de pique-nique. Les provinces se sont réjouies de cette décision. Elles ont mis des milliers d'hommes au travail immédiatement. Appelleriez-vous cela une mesure dénotant de la confusion? Encore une fois, la seule confusion qui existe est dans l'esprit des membres de l'opposition et, si nous n'avions pas pris ces mesures, je suis sûr que les membres de l'opposition, pris d'un accès soudain de générosité, les auraient proposées eux-mêmes afin d'en retirer le mérite.

La Chambre se souvient certainement qu'en janvier 1958 le bill nº 247 a été présenté, qui portait sur l'assistance financière des provinces de l'Atlantique en vue de stimuler le développement industriel de ces régions. Cette mesure a-t-elle causé de la confusion? Les provinces de l'Atlantique ont-elles considéré cette mesure comme un indice de confusion? Certainement pas! Elles y ont vu une mesure

directe et positive émanant du présent gouvernement.

Une fois encore, en mai 1958, le gouvernement a pris une disposition concrète et positive. Le bill nº C-9 a été adopté en vue de prolonger de six semaines, à titre temporaire, le versement des prestations saisonnières aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Les membres de l'opposition pensent-ils qu'il existait de la confusion dans l'esprit de ceux qui ont touché ces prestations pendant six semaines de plus? Certainement pas! Ce sont les membres de l'opposition seulement qui ont été troublés par ces mesures directes et efficaces prises en vue de remédier à la situation.

M. Robichaud: Demandez au député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne) s'il y avait de la confusion!

L'hon. M. Starr: Puis-je aussi rappeler aux députés l'accord qui a été signé avec le gouvernement de la Saskatchewan au sujet du projet d'aménagement du bras sud de la Saskatchewan. Était-ce de la confusion? Croyez-vous un seul instant que la population de la Saskatchewan et des provinces voisines ait considéré ainsi cet accord? Elle s'est rendu compte que cet aménagement fournirait du travail à des centaines de personnes.

Il n'y avait de confusion que dans l'esprit des libéraux, qui, pendant 16 ans, n'ont rien fait à ce sujet; d'ailleurs, ils sont toujours dans la brume.

Voyons quelles ont été les réactions des provinces en face du programme visant à favoriser l'initiative des municipalités. Toutes les provinces l'ont accueilli avec enthousiasme. Je suis heureux de dire qu'elles l'ont toutes approuvé et neuf sur dix, l'Île du Prince-Édouard exceptée, y participent. A l'heure actuelle, plus d'un millier de projets ont été approuvés.

J'aimerais bien savoir où certains députés obtiennent les renseignements dont ils se servent pour critiquer le gouvernement et essayer de le mettre dans l'embarras à propos de ce programme. J'ai écouté avec intérêt l'émission "The Nation's Business" d'il y a un semaine environ. J'ai alors entendu l'honorable député de Timmins (M. Martin) déclarer qu'une certaine entreprise au montant de $100,000 ne comportait comme dépense de main-d'œuvre que la somme de $2,500, le reste allant tant pour les matériaux, tant pour l'outillage. S'attend-on sérieusement à ce que nous croyions que les entreprises municipales ne comportent que 2½ p. 100 du coût en main-d'œuvre, la part du gouvernement s'établissant alors à 1¼ p. 100? Que la Chambre me permette de lui dire que jusqu'ici plus de 1,000 projets ont été entrepris et que leur pourcentage en main-d'œuvre est de 39 p. 100. On voit par là comment certains députés, qui choisissent d'établir leurs déclarations sur la critique destructive plutôt que sur les faits, peuvent donner une fausse idée de la situation aux Canadiens.

Puis-je déclarer qu'il est une heure, monsieur l'Orateur?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

[L'hon. M. Starr.]

Reprise de la séance

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, avant l'interruption d'une heure, je parlais du programme favorisant les entreprises municipales et je signalais à la Chambre que les provinces et les municipalités collaboraient avec nous pour mettre en œuvre ce programme destiné à fournir du travail aux Canadiens. Mais je tiens à déclarer que l'opposition a adopté une attitude négative et destructive à l'égard de ce programme. Elle a critiqué et pris à la légère le fait qu'environ 20,000 personnes seront employées sur les chantiers et environ 40,000 ailleurs. Elle a toujours adopté la même attitude à cet égard, monsieur l'Orateur.

L'autre jour, le chef de l'opposition s'est livré assez longuement à une comparaison portant sur les couples de nouveaux mariés, en déclarant que la lune de miel était finie. Son parti et son attitude me font penser à une vieille fille hurlant de peur en découvrant un homme sous son lit. C'est tout ce que les libéraux font, monsieur l'Orateur: ils hurlent. Ils n'ont pas présenté une seule proposition positive et concrète jusqu'ici. Pendant qu'ils hurlaient, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a cessé d'agir.

Comment a-t-on effectivement reçu notre programme, monsieur l'Orateur? On l'a accueilli de façons diverses. Je dirai que la plupart du temps, on a adopté à son égard, un peu partout au Canada, une attitude favorable et constructive démontrant qu'on était disposé et dans bien des cas désireux de participer à la réalisation du programme, ce qui indique bien qu'il répond à un besoin à l'échelon municipal. Je désire souligner par la même occasion que les provinces nous ont accordé une collaboration sincère. A toutes fins pratiques, le programme est maintenant en vigueur depuis un peu plus de six semaines. A l'heure actuelle, les demandes nous parviennent à une fréquence qui laisse prévoir pour les prochains mois un résultat positif et fructueux.

Quelle a été la réaction des commentateurs et des analystes? Pour la gouverne de la Chambre et avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'insisterai sur cet aspect pendant quelques instants. Je prends la liberté de me

référer au *Daily Star* de Toronto, numéro du 27 décembre. Dans un article de rédaction intitulé "Un bon départ", le *Star* faisait les commentaires suivants:

En payant 50 p. 100 du coût de la main-d'œuvre des travaux d'hiver municipaux, le gouvernement a jusqu'à présent aidé à créer des emplois temporaires pour 9,400 Canadiens. Bien que ce chiffre soit peu élevé en comparaison des 361,000 qui sont sans travail, d'après les derniers rapports, somme toute, c'est un début encourageant. Si l'on améliorait et complétait ce programme, il pourrait remédier dans une grande mesure au chômage d'hiver.

Les résultats de ce programme sont assez encourageants, étant donné que les municipalités ont eu peu de temps pour s'y préparer.

Je me reporte également à un article paru le 30 décembre dans la *Gazette* de Montréal sous la rubrique "On prévoit des travaux de construction sans précédent". Je cite:

D'après M. Howard J. Ball, président de l'Association canadienne des constructeurs, de Kitchener (Ontario), la valeur des travaux de construction au Canada en 1959 excédera de 3 à 5 p. 100 le sommet de 7,100 millions de dollars atteint en 1958.

Comme chaque année depuis la guerre, a déclaré M. Ball, 1958 a été une année sans précédent pour la construction au Canada.

Si cette tendance se maintient en 1959, la construction continuera d'être l'industrie la plus importante du Canada, avec une embauche directe de quelque 620,000 employés.

D'après les renseignements que j'ai reçus du Nouveau-Brunswick, monsieur l'Orateur, un programme de travaux d'hiver sans précédent serait en cours là-bas. Le ministre du Travail du Nouveau-Brunswick, M. Skaling, a déclaré que plus de cent projets évalués à cinq millions de dollars sont en cours d'exécution ou le seront bientôt. Le ministre du Travail de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Stephen Pyke, a annoncé plusieurs travaux d'hiver qui, moyennant une dépense de $3,167,318, fourniraient 127,322 jours-homme de travail. M. Pyke a ajouté que si ces projets ont été approuvés c'est en raison directe des efforts des gouvernements fédéral et provinciaux pour augmenter l'emploi durant les mois d'hiver.

Dans la ville d'Ottawa, un très important programme de travaux d'hiver est actuellement entrepris et il en va pas mal de même dans toutes les grandes villes du Canada. A Winnipeg en particulier, la situation semble très favorable. D'après les nouvelles qui me sont parvenues tant de la Commission d'assurance-chômage que des journaux de Winnipeg, la situation là-bas s'est grandement améliorée cette dernière année. Je cite un article de la *Free Press* de Winnipeg, journal dont on pourrait difficilement dire qu'il est partial envers le présent gouvernement. Le 8 janvier 1959, voici ce qu'on lisait dans ce journal:

Winnipeg s'est remis au travail. L'emploi s'est tellement amélioré ici que le nombre des personnes en quête d'emploi à la fin de 1958 était de près de 3,000 environ inférieur au niveau de la fin de 1957, malgré la hausse de l'ensemble de la main-d'œuvre.

La *Tribune* de Winnipeg du jeudi 1er janvier a publié dans un éditorial du nouvel an:

La situation dans la région de Winnipeg est réellement beaucoup plus encourageante que l'année passée à la même époque.

Je désire citer un autre article qui a paru le 5 janvier dans la revue *Time*, une publication américaine bien connue:

Ainsi que 1958 l'a rapidement prouvé les pessimistes avaient tort... la nation a surmonté une année difficile sans tomber dans le gouffre béant qui a menacé les États-Unis pendant quelque temps. Cela s'explique, en partie, par le redressement rapide qui s'est produit aux États-Unis. Mais cet état de choses est beaucoup plus le fait du Canada même. C'est la faculté d'adaptation naturelle d'un pays qui travaille dur et de façon intelligente à son développement.

Il était raisonnable d'attendre que la récession au Canada soit plus grave que le recul des États-Unis. Or, le ralentissement qui s'est produit au Canada a été de beaucoup le moins grave.

En dehors des mois d'hiver le chômage a atteint une moindre proportion de la main-d'œuvre qu'aux États-Unis. La production industrielle a fléchi moins brusquement et s'est tôt ressaisie.

Je continue à citer l'article de la revue *Time*, monsieur l'Orateur:

Une autre différence importante entre le Canada et les États-Unis tient à la manière dont le gouvernement s'est attaqué à la régression. Contrairement à l'administration Eisenhower qui s'est refusée à intensifier sur une grande échelle le jeu des forces économiques, le gouvernement tory de John Diefenbaker a mis plus d'argent dans les goussets des salariés en réduisant les impôts, en accroissant les sommes versées au titre du bien-être social et en mettant 43 millions de dollars à la disposition des producteurs de céréales.

L'aide la plus impressionnante est allée à la construction domiciliaire. Tout comme les États-Unis ont aidé leurs constructeurs de maisons, les torys ont affecté la somme de 350 millions à des prêts hypothécaires aux fins de l'habitation. Tandis que la décision des États-Unis était une mesure isolée destinée surtout à aider une industrie dans le marasme, le programme du Canada ravivait toute l'économie canadienne. Un nombre sans précédent d'habitations, soit 160,000 y ont été mises en chantier, donnant directement du travail à 250,000 ouvriers et contribuant à faire progresser une douzaine d'industries de fournitures ménagères. Le gouvernement a aussi aidé en affectant des fonds considérables à la défense. Les consommateurs canadiens avaient tout cet argent, soit plus que jamais, à économiser, à dépenser ou simplement à agiter dans leurs goussets.

Je poursuis la citation du *Time*:

A l'aube de 1959, le Canada a encore d'épineux problèmes à résoudre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du ministre est expiré. Je crois qu'il a été question ce matin de lui accorder plus de temps, mais est-ce que cela a été décidé?

L'hon. M. Pickersgill: Continuez.

L'hon. M. Chevrier: Je crois que le ministre devrait être autorisé à continuer.

M. l'Orateur: Consent-on à laisser le ministre continuer?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Starr: Merci, monsieur l'Orateur. Je remercie aussi les honorables députés de m'avoir autorisé à poursuivre. Je vais continuer la citation de la revue *Time*:

> Le chômage continuera à être un dur problème, d'hiver. Pourtant la grande leçon de 1958 c'est que le Canada dispose d'une économie en plein essor qui est de plus en plus stable et de plus en plus confiante dans la direction de ses propres affaires.

A mon avis, ce n'est pas un indice de confusion de la part de qui que ce soit, si ce n'est de l'opposition.

L'hon. M. Pickersgill: Si ce n'est de la revue *Time*.

L'hon. M. Starr: Le total des dépenses au chapitre des travaux publics a atteint 250 millions en 1958. Sur ce montant, 145 millions visaient la construction, ce qui a encore multiplié les emplois offerts aux Canadiens. De plus, le ministère a dépensé 28 millions pour le compte d'autres ministères et dans toutes ces dépenses faites au chapitre des travaux publics par le ministère des Travaux publics et d'autres ministères, on s'est soucié principalement de créer des emplois là où il en fallait. Il n'y a pas eu de confusion.

Je m'étendrai plus tard sur la question du programme d'embauche hivernale. Pour l'instant, je signale que le programme visait deux domaines: d'abord les ministères et les services de l'État, puis les organismes hors du gouvernement dans le pays tout entier, des comités d'embauchage ayant été créés dans les principales villes. Dans le domaine gouvernemental, les travaux et les achats de construction ont été reportés dans une grande mesure aux mois d'hiver partout où c'était possible. Les travaux de réparation, de remise en état et d'entretien se font tous maintenant en hiver chaque fois que c'est possible. Pour citer un exemple de ces dépenses engagées par le ministère des Travaux publics, les réparations d'édifices l'hiver dernier ont été deux fois plus considérables que celles de l'année précédente. Cette année le programme comporte un demi-million de dollars de plus que le chiffre atteint l'an dernier.

En ce qui concerne la question de collaboration, il n'y a aucune confusion dans l'esprit de ceux qui ont collaboré avec nous, tels les chefs d'industrie, les dirigeants des provinces et des municipalités. Le chef de l'opposition n'a certainement pas voulu dire qu'en raison de cette collaboration avec nous à cette action directe il y avait de la confusion dans leur esprit.

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hiver dernier, l'emploi fourni par le ministère des Travaux publics au titre de la construction d'édifices équivalait environ à 3,800,000 heures-homme, soit une augmentation de 31 p. 100 sur l'hiver précédent et nous avons tout lieu de croire que ce chiffre sera dépassé cet hiver. Les programmes de travaux publics sur les routes fourniront plus d'emplois dans bien des régions du Canada et ils en fournissent déjà davantage à l'heure actuelle.

Tout récemment, le ministre des Travaux publics a annoncé la création d'un programme comportant la construction de petits bureaux de poste dans diverses agglomérations du Canada. Le 24 novembre, 63 de ces entreprises en étaient rendues au point où l'on procédait aux appels d'offres, et dans bien des cas les contrats ont été adjugés. Cela crée des emplois. Cet hiver également, comme l'hiver dernier, la campagne nationale en faveur du travail d'hiver, organisée par le ministère du Travail et la Commission d'assurance-chômage, a été fortement poussée. Le slogan "Pourquoi attendre le printemps, faites-le maintenant!" à la base de cette campagne a été diffusé dans tout le Canada. Il est encourageant de constater que la collaboration s'accroît chaque hiver et que la population, qui ne souffre pas de confusion à cet égard, coopère avec nous.

J'ai énuméré un certain nombre de mesures positives prises par le gouvernement en vue d'alléger le chômage. Je ne puis que demander à chacun des membres de l'opposition ou à tout le groupe, si c'est nécessaire, à quelle mesure, parmi celles que nous avons prises, ils s'opposent. Laquelle estiment-ils être de nature à amener de la confusion? Est-ce à propos de cette partie du programme qu'ils reprochent au gouvernement d'être embrouillé?

L'hon. M. Martin: Est-ce une question que vous nous posez?

L'hon. M. Starr: Je souligne également que de nombreux effets des mesures prises par le gouvernement tant dans le domaine financier...

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à la question du ministre?

L'hon. M. Starr: ...en ce qui a trait à l'entreprise de travaux et la création d'emplois ne se sont pas encore pleinement fait sentir.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre qui a la parole a posé une question mais cette question ne semblait pas appeler une réponse immédiate.

L'hon. M. Pickersgill: Il ne voulait pas de réponse.

M. l'Orateur: A moins que le ministre ne s'asseye, il a la parole.

L'hon. M. Chevrier: Il a posé une question.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je puis dire que vous non plus n'êtes pas embrouillé. Je le répète, je souligne également que de nombreux effets des mesures prises par le gouvernement, tant dans le domaine fiscal qu'en ce qui a trait à la création de travail et d'emplois, ne se sont pas encore pleinement fait sentir. Il faut beaucoup de temps avant que les effets de telles dépenses et de tels engagements se fassent sentir dans les secteurs du revenu et du travail dans notre économie. J'ajoute que ceci est particulièrement vrai des dépenses accrues pour fins de travaux publics.

A propos des statistiques fournies par le service national de placement au sujet des requérants sans travail, je désire signaler qu'au 24 décembre 1958, le nombre total de ces requérants était inférieur de 14,874, soit de 2.2 p. 100, à celui de l'année précédente.

L'hon. M. Martin: Ce nombre ne comprend pas les pêcheurs.

L'hon. M. Starr: C'était la première baisse apparaissant dans la statistique compilée d'année en année par le Service national de placement depuis le 27 décembre 1956. Le 8 janvier, la statistique du Service national de placement s'établissait à 4.3 p. 100 de moins que l'an dernier, donc environ 46,485 personnes de moins. A cause de ce que nous avons fait pour aider au placement des gens en quête de travail, je suis heureux de signaler qu'en décembre 1958 nous avons placé 69,571 personnes. On n'en avait jamais placé autant depuis 1952. Ces faits montrent bien que nous nous sortons bien de la récession.

M. Denis: Qui était au pouvoir en 1952?

L'hon. M. Starr: Oui, mais vous l'étiez aussi en 1953, 1954, 1955 et 1956.

L'hon. M. Pickersgill: Et il n'y avait pour ainsi dire pas de chômage!

L'hon. M. Starr: La responsabilité en cette matière retombe sur nous. Nous ne pouvons compter sur l'opposition: elle n'a rien à nous proposer. Au nom du gouvernement, je puis affirmer en toute sincérité et conscience que le présent gouvernement va se comporter équitablement envers les Canadiens. Nous avons agi, et de façon efficace. Nous sortons maintenant des difficultés, comme le confirment, ainsi que je l'ai indiqué, les analystes spécialistes, les économistes et même des critiques.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que le ministre reprenne son siège, puis-je lui poser une question? Sauf erreur, il aurait dit qu'en 1955 il y avait plus de chômage que cette année. Pourrait-il nous communiquer les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, je dis bien du Bureau fédéral de la statistique, pour décembre 1955 et décembre 1958 afin d'étayer ce point.

L'hon. M. Starr: Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas ces chiffres sous la main en ce moment.

L'hon. M. Piskersgill: Le ministre voudra-t-il les consigner au compte rendu demain?

L'hon. M. Starr: J'y aviserai, monsieur l'Orateur.

M. Robichaud: Puis-je poser une autre question? Le ministre a bien dit, n'est-ce pas, qu'il n'y avait que 13,000 pêcheurs admissibles aux prestations d'assurance-chômage?

L'hon. M. Starr: J'ai dit 30,000.

L'hon. M. Pickersgill: Cette année ou l'an dernier?

L'hon. M. Starr: J'ai dit qu'environ 30,000 pêcheurs seraient admissibles à l'assurance-chômage.

(Texte)

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur le président, je vais profiter de l'interprétation simultanée pour faire mes observations en français. Je m'excuse d'avance auprès des interprètes si quelquefois je m'oublie et parle un peu trop vite. C'est une question de tempérament.

Au tout début, je dois m'unir aux chefs de partis et à ceux qui m'ont précédé pour offrir aux familles Yacula et Lockyer mes plus sincères condoléances.

Qu'il me soit également permis de féliciter les nouveaux élus qui sont en cette enceinte. Le fait de recevoir la confiance de la population d'une circonscription électorale mérite d'être souligné; alors, les représentants de Springfield (M. Slogan), de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), de Trinity (M. Hellyer) et de Grenville-Dundas (M^me^ Casselman) méritent nos sincères félicitations.

Je profite également de l'occasion pour dire à l'honorable député de Montmagny-L'Islet, que j'ai eu le plaisir de connaître pendant sa campagne électorale, que son discours nous a vraiment impressionnés. Et il a fait une découverte au point de vue conservateur, c'est que le Québec est dans le Canada, et je suis heureux qu'il l'ait déclaré dans cette enceinte.

Il m'est aussi très agréable de féliciter particulièrement l'honorable député de Trinity qui a, par son travail et son esprit de conviction, amené la population de Trinity à comprendre que le temps était venu, pour le parti conservateur, de poser des gestes et non pas de toujours se replier derrière l'ancien régime libéral. Eh bien, je l'en félicite; nous sommes

très heureux de le voir de retour à la Chambre.

Quant à l'honorable député de Grenville-Dundas,—qui n'est pas ici dans le moment,—je puis dire que, dans son cas, il n'était probablement question ni du programme conservateur ni du programme libéral, mais que les électeurs ont su accorder à son charme féminin une certaine récognition.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de commenter le discours du trône. En lisant le discours du trône, j'en suis venu à penser que le temps était peut-être venu d'étudier les changements qui s'imposent. Je trouve presque indécent qu'un gouvernement place dans la bouche du représentant de la Reine des louanges telles que celles qui y apparaissent. A mon sens, c'est presque placer le représentant de la Reine dans le domaine politique. Il me semble que nous pourrions, tout en conservant le principe du discours du trône, demander au représentant de la Reine de venir au Parlement souhaiter, dans ses propres paroles, la bienvenue aux députés et implorer Dieu d'éclairer les législateurs. Le très honorable premier ministre pourrait alors proposer, appuyé par le chef de l'opposition, un vote de remerciement, et, immédiatement après l'adoption de ce vote à l'unanimité, le gouvernement pourrait placer devant la Chambre le programme législatif qu'il a à présenter pendant la session.

Une procédure semblable nous permettrait de passer plus vite au discours du budget et l'on pourrait, afin de permettre aux députés de s'exprimer plus librement, accorder 15 ou 16 jours, au lieu de 8, au débat qui a trait à l'étude de l'exposé budgétaire. De cette façon, la Couronne conserverait sa prérogative de faire un discours du haut du trône, sans s'être engagée à louer les œuvres d'un gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur.

J'espère donc que le Gouvernement étudiera cette proposition. D'ailleurs, je n'ai pas été le seul à y penser. Dans l'*Ottawa Journal* du 19 janvier dernier, je lisais un article écrit par M. Norman Smith,—je ne le citerai pas,—intitulé:

My P.M., My Government
My Ministers—My Word!

Ce sont là les paroles que l'on met dans la bouche du représentant de la Reine. Je suis d'avis que tous les intéressés y gagneraient à s'inspirer de cet article qu'ils pourraient lire chez eux tranquillement, lecture dont je leur fais grâce aujourd'hui.

Je saisis l'occasion pour féliciter le chef du parti libéral (M. Pearson) de l'exposé clair, précis et documenté qu'il nous a fait de la situation actuelle. J'ai entendu des chefs de partis prononcer des discours depuis bien des années et je crois qu'il est arrivé assez rarement que nous ayons eu un exposé aussi clair, aussi à point que celui qui nous a été fait par le chef de l'opposition. Et je suis heureux de lui dire que les libéraux sont de plus en plus fiers de suivre ses directives, car elles sont sages et claires.

Quant au très honorable premier ministre (M. Diefenbaker), je l'ai entendu souvent. Il a la réputation d'être un orateur émérite, mais cette année, mon Dieu! il a fait pitié. A mon point de vue, c'est le plus pauvre discours qu'il ait prononcé dans cette enceinte.

L'hon. M. Chevrier: Très bien.

M. Caron: Il en est revenu continuellement à ses vieilles rengaines. Il a détourné la question en changeant même les faits pour essayer de rendre sa cause meilleure. Il a même nié des faits qui étaient exacts. Cela lui est d'ailleurs retombé sur le nez ce matin lorsque l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) lui a indiqué, preuve en main, les faits qu'il avait changés pour les fins de sa cause. Au fait, tout ce que l'on peut déduire du discours du premier ministre, c'est ceci: Tout ce qui a été mal fait depuis que les conservateurs sont au pouvoir, c'est la faute des rouges, et tout ce qui a été bien fait est l'œuvre des bleus.

Une voix: C'est vrai.

M. Caron: Mais quand a-t-il prouvé que c'était un fait? Jamais. Oh! il a un esprit merveilleux, il a le talent de faire un beau discours, il a une mimique remarquable qui lui permettrait de se classer parmi les meilleurs acteurs de Hollywood, mais il n'a pas su convaincre ni la Chambre, ni la Presse, ni la population canadienne.

Nous avons "rencontré" des problèmes, dit-il...

L'hon. M. Harkness: C'est ce que vous espérez, mais ce n'est pas vrai.

M. Caron: L'honorable ministre voudrait-il répéter son interpellation, soit en français, soit en anglais, afin que je puisse comprendre?

(*Traduction*)

L'hon. M. Harkness: C'est ce que vous aimeriez à croire, mais ce n'est pas vrai.

M. Caron: Je ne suis pas surpris que le ministre parle de la sorte, car il est un de ceux qui peuvent aussi dénaturer les faits.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député devrait retirer cette remarque.

Des voix: A l'ordre!

L'hon. M. Harkness: J'invoque le Règlement!

L'hon. M. Chevrier: Il ne s'agit pas d'une question de Règlement; le ministre ne l'avait pas dit.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député m'accuse de dénaturer les faits. Il devrait retirer cette remarque. On ne trouvera jamais, dans le compte rendu, que j'aie fait chose pareille. En fait, le compte rendu prouvera tout à fait le contraire.

L'hon. M. Chevrier: M'est-il permis d'intervenir?

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Chevrier: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: Le ministre a invoqué le Règlement. J'écouterai volontiers n'importe quelles observations. Les mots dont il s'est plaint ont déjà été employés. Toutefois, je ne vois pas d'objection à écouter ce que l'honorable député de Laurier a à dire.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit que ce que le député de Hull disait n'était pas vrai. Ensuite il se plaint qu'on emploie les mêmes termes à son égard.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, une fois de plus l'honorable député de Laurier n'a pas rapporté ce que j'ai dit. Voici ce que j'ai dit. La déclaration faite par le député donnait à entendre que le discours du premier ministre n'était pas convaincant pour la Chambre. J'ai dit qu'il aimerait à croire que c'était le cas, mais ce n'était pas vrai.

L'hon. M. Chevrier: Que l'honorable député fasse son discours.

M. l'Orateur: L'objection soulevée visait l'assertion faite par l'honorable représentant de Hull au sujet du ministre de l'Agriculture. Elle porte que le ministre a dénaturé des faits ou qu'il est un de ceux qui peuvent dénaturer des faits ou qui pourraient dénaturer des faits. Si l'honorable député de Hull ne désire pas modifier son assertion, je me prononcerai sur cette assertion.

(*Texte*)

M. Caron: Monsieur le président, je ne m'oppose pas à retirer ce que j'ai dit; les faits sont les faits, qu'il les accepte comme il l'entend.

L'hon. M. Harkness: Merci.

M. Caron: Le premier ministre a dit: "Nous avons fait face aux problèmes comme ils arrivaient". C'est précisément ce que reprochait le chef de l'opposition au chef du gouvernement et au Gouvernement proprement dit. Au lieu d'avoir préparé un programme, au lieu d'avoir prévu ce qui s'en venait, ils attendaient que le mal arrive et, alors, ils essayaient de l'amoindrir. C'est précisément ce que nous lui avons reproché, et le premier ministre l'a admis lui-même lorsqu'il a déclaré: "Nous avons fait face aux problèmes lorsqu'ils arrivaient".

Or, il est un vieux principe qui dit: "gouverner c'est prévoir". Comme le gouvernement actuel ne sait pas prévoir, il faut donc conclure qu'il ne sait pas gouverner. Sa politique en est une de laisser-aller, une politique d'interventions indéfendables; c'est pourquoi les ministres de l'autre côté éprouvent tellement de difficulté à essayer de la défendre. Et l'on nous dit que le devoir de l'opposition, comme l'a dit le ministre du Travail (M. Starr), est de suggérer au Gouvernement ce qu'il faut faire.

Eh bien, si nous lisons les discours qui ont été prononcés par tous ceux qui étaient ici dans l'opposition avant l'avènement du parti conservateur au pouvoir, y compris le ministre de l'Agriculture, nous constatons qu'ils ne faisaient qu'une critique destructive et qu'ils n'offraient aucune suggestion susceptible d'aider le gouvernement. Ils l'ont fait et nous les avons laissé faire; aujourd'hui nous avons le droit d'employer la même méthode, les mêmes moyens.

Comme le disait le chef de l'opposition après le congrès où il avait été élu chef de son parti, le rôle de l'opposition est de combattre et de critiquer le gouvernement. Nous avons adopté la même attitude que le premier ministre lorsqu'il était chef de l'opposition, et nous allons combattre et critiquer le gouvernement; nous allons de plus lui rappeler qu'il ne remplit pas les promesses qu'il a faites. Il avait promis de guérir les maux du Canada. Nous ne les avons pas entendus, pendant la campagne électorale, accuser le parti libéral pour ce qu'il avait fait dans le passé, nous les avons entendu dire qu'ils allaient guérir les maux dont souffre le Canada. C'est pourquoi je dis au premier ministre et à tous ceux qui l'entourent: eh bien, aujourd'hui, le temps est venu de poser des gestes. Put up or shut up.

J'ai ici la citation d'un article écrit par M. McDonald dans le *Canadian Commentator;* voici ce qu'il dit:

> Au cours des premiers mois de 1959, les regards des Canadiens seront rivés sur Ottawa pour surveiller les délibérations d'un parti fort du pouvoir mais aux principes chancelants.

C'est exactement ce qu'a dit le chef de l'opposition.

Et voici également un article extrait du journal *Le Droit* et signé par M. Pierre Chaloult, courriériste parlementaire, qui dit:

> M. Diefenbaker sait, mieux que personne au pays, que l'heure des promesses est révolue; que les prochains mois seront pénibles; que le chô-

mage n'a pas fini de se faire sentir; que s'il y a espoir d'amélioration à l'automne, il faudra, entre temps, expliquer pourquoi le commerce intérieur et extérieur du Canada fonctionne au ralenti. Il faudra, de plus, expliquer pourquoi les Américains, les Anglais, les Français, les Canadiens et les autres ne sont pas capables de s'entendre en tout et sur tout ce qui a trait aux problèmes de la sécurité collective, alors que les obligations financières de chacun augmentent au lieu de diminuer.

Voilà les témoignages de gens que l'on ne peut accuser d'être des partisans effrénés d'un parti ou de l'autre.

Je vois dans le *Citizen,* signé par M. Swanson, ceci:

(*Traduction*)

Tout ce qui pouvait clocher au Canada aujourd'hui c'était la faute des libéraux; et tout ce qui tournait rond était attribuable aux mesures de son gouvernement inspirées par la prévoyance d'hommes d'État.

(*Texte*)

Et, plus tard:

(*Traduction*)

...M. Diefenbaker a jadis soutenu que la principale fonction d'une opposition c'est de lutter. Pour que le Parlement demeure une institution vivante, a-t-il dit, la loyale opposition de Sa Majesté doit sans crainte s'acquitter de ses fonctions.

(*Texte*)

Aujourd'hui, ce sont eux qui nous demandent de cesser de les critiquer et d'offrir des suggestions. Bien, le jour où le parti politique au pouvoir où encore le parti de l'opposition attendra que le parti opposé chante ses gloires dans le Parlement n'est pas encore arrivé, et l'on va attendre longtemps avant de voir cela.

Le discours du trône parle de la venue de Sa Majesté la Reine. Tous les Canadiens sont heureux d'apprendre que notre gracieuse souveraine viendra nous rendre visite à l'été, et les Canadiens, surtout ceux de la classe moyenne, espèrent que, lors de son voyage, on donnera la chance à la souveraine de s'approcher un peu plus du peuple, car nous ne sommes pas dans un pays totalitaire où la vie des gens est en danger; le peuple canadien est un peuple discipliné qui aime sa souveraine et qui veut la voir de près. Il ne faudrait pas que cette visite de la souveraine soit réservée aux *brass hats* et que l'on mette des câbles afin de tenir la population à 200 pieds de la Reine.

Je me rappelle que, pendant que j'étais maire de la cité de Hull, la reine-mère est venue nous rendre visite. Le secrétariat d'État nous avait alors demandé et avait d'ailleurs donné des instructions à la gendarmerie royale de ne laisser entrer dans la salle de l'Hôtel de Ville que les fonctionnaires officiels et les invités. Quand je suis entré dans la salle et que j'ai vu cette pièce remplie de froideur, eh bien, contrairement au désir du secrétariat d'État,—c'est un péché dont je m'accuse aujourd'hui,—j'ai ordonné qu'on laisse entrer la population dans la salle. Nous avions mis des câbles aux fins de protéger Sa Majesté et afin qu'elle ne soit pas trop pressée par la foule. Et, lorsque Sa Majesté est passée...

Monsieur le président, j'entends rire le député de Roberval (M. Tremblay) et, chaque fois que je l'entends rire, d'une façon hébétée, je me demande comment il se fait qu'une université canadienne ait engagé un homme d'un tel acabit comme professeur. Il devrait se lever pour montrer à la population son rire hébété.

Une voix: Il a coulé ses examens.

M. Caron: Et, lorsque la reine-mère est passée près du peuple, une femme a levé son bébé au-dessus de sa tête et la reine-mère s'est approchée et a touché le bébé. Imaginez-vous la sensation de cette mère voyant son bébé approché par la souveraine du Canada!

Eh bien, la même chose pourrait se reproduire. Aussi, j'espère que lors de la visite de la reine,—elle qui aime la simplicité, et nous le savons,—on agira avec simplicité et qu'on ne fera pas d'excès, pas plus pour les réceptions que pour les cadeaux. De plus, je suis d'avis que les cadeaux que nous lui ferons seront typiquement canadiens. On pourrait lui offrir, par exemple, des volumes de folklore canadien, tant anglais que français; on pourrait également lui donner des sculptures, car il y a plusieurs sculpteurs renommés, tant français qu'anglais, indiens ou esquimaux; on lui aurait alors donné vraiment quelque chose de chez nous, qu'elle apporterait avec plaisir et bonheur chez elle et qu'elle serait fière de montrer aux intimes qui visitent le palais de Buckingham. N'oublions pas que le peuple est heureux de voir la reine, mais qu'il se sentirait malheureux si les dépenses étaient exagérées, surtout alors que nous traversons une crise comme celle que nous subissons actuellement.

Dans le discours du trône, on parle de Berlin ou de la situation internationale difficile. A mon avis, le premier ministre et les ministres avaient raison de parler de la sorte, parce que nous vivons sous une tension continuelle et que les difficultés, partout dans le monde, loin de décroître, semblent toujours s'accroître. La raison principale de cet état de choses, à mon avis, est qu'on a toujours observé ce vieux principe de la Rome païenne: "Si vous voulez la paix, préparez la guerre".

Oh! je ne prétends pas que nous devions rester sans défense. Il faut un minimum de défense. Mais si nous voulions appliquer dans nos relations internationales et nationales le principe de la charité et de l'amour que nous a enseigné sur la terre le Christ lorsqu'il y

est venu, eh bien, nous pourrions répandre un peu de cette bonté que les hommes devraient posséder. Je crois qu'avec le temps nous réussirions à vivre dans un monde meilleur où il ne serait plus nécessaire de dépenser des milliards et des milliards pour la défense du pays; nous serions alors en mesure d'affecter ces milliards au bien-être de notre population et de celles qui, dans le monde, souffrent à l'heure actuelle du froid et de la faim.

Le discours du trône mentionne une aide économique aux nations peu évoluées. Monsieur l'Orateur, le parti libéral a toujours été en faveur d'aider les pays peu évolués. Pourtant, je me rappelle que, pendant une certaine campagne électorale, nos amis conservateurs de la province de Québec criaient aux libéraux d'Ottawa: "Ottawa donne aux étrangers." Eh bien, depuis qu'ils sont ici, le gouvernement fédéral a augmenté les subventions et les dons au plan de Colombo. Nous les en avons félicités et nous les en félicitons encore. Et même à la conférenue de Montréal, conférence économique du Commonwealth, je crois que le ministre des Finances s'est engagé à augmenter, jusqu'à $700 millions en trois ans, l'aide que nous pourrions accorder aux pays peu évolués, tant dans le Commonwealth que dans le reste du monde. Et pourtant, nous n'avons pas entendu un seul de ces messieurs se lever pour critiquer ce que, autrefois, ils reprochaient aux libéraux. Les ministres sont restés muets, les députés sont aussi restés muets sur cette question. Et pourtant, encore une fois, nous, les libéraux, allons approuver cela. Les libéraux sont en faveur d'aider les pays peu évolués parce qu'ils croient que c'est un principe de charité chrétienne qui doit se répandre dans le monde.

Et puis, on a également augmenté l'aide aux universités. Un de ces messieurs s'est-il levé pour continuer la critique qu'ils faisaient lorsque nous étions au pouvoir? Oh! non, le silence est d'or lorsqu'on est au pouvoir.

Dernièrement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough),—nous la connaissons comme étant une femme charmante, gentille, aimable, et agréable et que nous aimons rencontrer, mais nous savons également qu'elle est ultra-britannique, qu'elle a le corps au Canada mais l'esprit en Angleterre,—déclarait que l'"O Canada" n'était pas l'hymne national, mais que c'était plutôt le "God save the Queen"; elle a d'ailleurs été en ceci approuvée par le ministre du Revenu national (M. Nowlan). Eh bien, monsieur l'Orateur, lorsqu'on entend le "Dieu sauve la Reine," il me semble que nous voyons là un hymne purement préparé pour la royauté. Ce n'est pas un hymne national même. Cela est plus grand qu'un hymne national, c'est pour chanter les gloires de la royauté et c'est en même temps un cantique dans lequel on implore les lumières divines et la protection du ciel, pour notre souverain ou notre souveraine, tandis que l'"O Canada" est vraiment l'hymne national puisqu'il chante la grandeur de notre pays, pays qui a atteint sa majorité.

Le Canada a atteint sa majorité. Il n'est plus une colonie comme au temps de sir John A. Macdonald ou même de sir Wilfrid Laurier. Aujourd'hui, nous pouvons marcher seuls, sans aide, sans qu'on nous tienne par la main. Avons-nous entendu le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois), le secrétaire d'État (M. Courtemanche), ou les autres députés, le ministre de la Production de défense (M. O'Hurley),—il n'est pas ici dans le moment,—le Solliciteur général (M. Balcer), ce grand chef conservateur dans la province de Québec; est-ce que nous avons entendu une seule protestation de la part de ces messieurs? Pas encore. Pourquoi? C'est parce que je crois que le premier ministre, quand il s'est entouré de certains ministres du Québec, a préféré avoir des "suiveux" que des hommes capables de se prononcer.

M. Asselin: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Caron: Certainement.

M. Asselin: Est-ce que l'honorable député se rappelle la déclaration du ministre de la Production de défense au sujet de la déclaration du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, lorsque cette déclaration a été faite?

M. Caron: Je vais répondre à cela tout de suite. Le ministre de la Production de défense a dit qu'il pourrait parler après avoir consulté ses collègues à la Chambre. Il les a consultés, mais il n'a pas encore répondu.

M. Tremblay: Ce n'est pas cela qu'il a dit du tout.

M. Caron: L'honorable député de Roberval (M. Tremblay) pourrait-il me répéter textuellement ce qu'il a dit?

M. Tremblay: En temps et lieu.

M. Caron: Je comprends que l'honorable député n'est pas assez intelligent pour se rappeler de cela.

M. Johnson: Regardez-moi donc qui donne une leçon d'intelligence!

M. Caron: Je comprends que l'honorable député prenne la défense du député de Roberval.

M. Johnson: C'est un charmant garçon. Serait-ce le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) qui vous a dit de parler ainsi?

M. Caron: Je n'ai pas l'intention de lui conter fleurette.

M. Johnson: On va en parler au juge Léger de cette affaire-là. On va faire encore une enquête sur la moralité.

M. Caron: C'est un garçon charmant.

M. Johnson: On ne peut pas en dire autant de votre personnalité.

M. Caron: Monsieur l'Orateur, si j'ai offensé l'honorable député de Roberval, j'en suis peiné.

J'espère que les représentants de la province de Québec au sein du cabinet nous feront connaître cette réaction au moins avant la fin de la présente session.

Le discours du trône mentionne aussi la conférence économique. Et pourtant, on nous a dit que cette conférence avait été un succès. Nous avons entendu les critiques du monde britannique et d'un peu partout ailleurs au sujet de cette fameuse conférence. On a promis que telle ou telle chose s'appliquait ici et là, mais aucune autorité en la matière n'a fait de déclaration expliquant que la conférence économique avait vraiment été un succès. Cependant, l'honorable député d'Essex-Est a démontré clairement, ce matin, que la situation n'était pas comme la chantent les ministres du parti conservateur. Le discours du trône mentionne également le chômage. Je n'ai pas l'intention de m'étendre outre mesure dans ce domaine, parce que nous aurons l'occasion d'en parler lorsque les crédits du ministère du Travail seront à l'étude, mais nous savons tout de même que le très honorable premier ministre a déclaré à plusieurs reprises et plus particulièrement à Prince-Albert:

(*Traduction*)

Aussi longtemps que je serai premier ministre, aucun homme, ni aucune femme ne souffrira du chômage tant que des travaux publics pourront leur assurer l'assistance dont ils ont besoin.

(*Texte*)

Qu'entendons-nous aujourd'hui? Comme l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton), les autres ministres ont dit: Cela dépend des rouges, le parti libéral nous a laissé cela en héritage.

Ce n'est pourtant pas ce que disait le très honorable premier ministre lorsqu'il a promis que personne ne souffrirait du chômage. Il n'a pas dit: "Nous allons essayer d'enrayer le chômage"; il a dit: "Personne ne souffrira du chômage". Et pourtant, à l'heure actuelle, il y a des centaines de milliers de personnes qui souffrent, non seulement les chômeurs eux-mêmes, mais leur famille aussi.

[M. Johnson.]

J'ai lu, il y a quelque temps, dans *The Citizen* un article intitulé *Winter Work Program*. Voici ce que j'y voyais:

Il paraît maintenant évident que guère plus de 10,000 hommes obtiendront des emplois grâce aux programmes de travaux d'hiver auxquels le gouvernement fédéral contribue la moitié des frais de main-d'œuvre.

(*Traduction*)

Je lisais également dans le même journal, en date du 13 janvier 1958, un article intitulé: *The Blame for Unemployment.*

Bien que le gouvernement Dienfenbaker soit au pouvoir depuis environ 18 mois, M. Davie Fulton, ministre de la Justice, a tenté l'autre jour de rejeter la responsabilité du chômage sur le précédent gouvernement libéral... Ses attaques contre le gouvernement précédent sont simplement le symptôme de la faillite des idées du gouvernement conservateur.

(*Texte*)

Je lisais aussi dans le journal *Le Droit* un article écrit par M. Pierre Chaloult, dans lequel il disait:

Le ministre de la Justice sait bien que le gouvernement sera jugé en 1962, non pas d'après ce que les libéraux auront fait ou pas fait à la veille de perdre le pouvoir, mais selon que la prospérité sera revenue ou pas revenue à ce moment-là.

C'est bien la situation. Ce matin, l'honorable ministre du Travail (M. Starr) a essayé d'expliquer et de contredire les chiffres qu'a présentés l'honorable député d'Essex-Est. Il a dit qu'il s'attendait à une coopération d'ordre plus pratique. A ceci, j'ai répondu par les paroles mêmes que le premier ministre actuel prononçait lorsqu'il était dans l'opposition: "Tout ce que nous avons connu, dit-il, c'est de la critique." L'honorable ministre s'attend-il que nous chantions ses louanges?

J'ai connu l'honorable ministre du Travail alors qu'il était un peu plus sérieux et qu'il n'essayait pas seulement de faire simplement de la politique avec son ministère; j'avais beaucoup plus de sympathie pour lui à ce moment-là.

Il nous dit aujourd'hui qu'après avoir constaté la situation, le gouvernement a pris des mesures immédiates pour l'améliorer. Pourtant, je me rappelle qu'en 1957, lorsque nous leur disions que l'état de chômage était grave et qu'il fallait prendre des mesures immédiates en vue de l'enrayer, alors que les chefs ouvriers du pays leur disaient que la situation était grave, qu'il fallait y remédier immédiatement, tous nous répondaient alors, tout comme le ministre du Travail, l'honorable ministre des Finances (M. Fleming), le très honorable premier ministre, enfin tous ceux qui ont traité du sujet: "Mais ce n'est qu'un chômage ordinaire d'hiver, il n'est pas dange-

reux." Ils n'ont rien fait et aujourd'hui ils doivent faire face à la pire crise que nous ayons connue. Au fait, si ce n'eût été du parti libéral qui a institué les lois sociales actuellement en vigueur au pays, dont la loi sur l'assurance-chômage, l'état de chômage serait tel que les citoyens canadiens demanderaient au gouvernement de démissionner immédiatement.

Eh bien, c'est à eux de résoudre la situation et non pas à l'opposition. L'opposition présente les faits tels qu'ils sont: vous n'avez pas agi comme vous aviez promis de le faire, les gens souffrent la misère du chômage, des milliers de personnes se couchent sans manger, souffrent du froid, n'ont pas d'habits pour se vêtir ni d'endroit où se loger. Le gouvernement reste là et se contente de dire: "Vous n'avez rien fait pour les aider." Eh bien, allez dire aux 700,000 chômeurs du pays que vous êtes satisfaits et vous verrez alors la réponse que vous recevrez!

Le ministre du Travail semble satisfait de ce que les chiffres qu'il a cités soient un peu inférieurs à ceux qu'a relevés l'honorable député d'Essex-Est. Eh bien, monsieur l'Orateur, si l'honorable ministre du Travail est satisfait de savoir qu'il y a au delà de 700,000 chômeurs au pays, je suis loin de l'être et j'aime mieux ne pas être conservateur si c'est là le programme de ce parti.

Il nous a aussi parlé du programme de construction d'hiver du gouvernement fédéral. Le gouvernement de la province de Québec n'a autorisé que dernièrement les municipalités à se servir des sommes d'argent provenant du gouvernement fédéral...

Une voix: L'autonomie!

M. Caron: Et à cause de cette fameuse autonomie, les municipalités n'étaient pas prêtes, car il faut un travail préparatoire pour entreprendre des travaux normalement exécutés en été. Vu que les sommes accordées doivent être dépensées avant le 30 avril, où en seront les municipalités qui commenceront ces travaux en février et en mars? Il leur faudra défrayer la plus grande partie du coût des travaux qui seront exécutés parce qu'une telle situation n'a pas été prévue et qu'il n'y a aucune disposition dans la loi en vue de prolonger le bénéfice de la contribution de 50 p. 100 à l'été et à l'automne pour continuer les travaux commencés avant le 30 avril. Eh bien, devant cette situation, le ministre est satisfait.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des gens qui sont au courant des affaires municipales; en outre, des ingénieurs m'ont dit que le coût des travaux d'hiver est de 12½ p. 100 plus élevé que celui des travaux exécutés en été et que la main-d'œuvre employée sur les travaux d'hiver, à cause du "développement" de la machinerie, équivaut à peu près à 25 p. 100 du coût total, ce qui veut dire également que la moitié de ce pourcentage est de 12½ p. 100. Si l'on augmente ainsi le coût des travaux à exécuter pendant l'hiver, il en résulte que les municipalités n'y gagnent rien. En plus, il y a l'intérêt accru à la suite de l'emprunt de convertissement du gouvernement actuel, augmentation qui varie entre 1¾ et 2 p. 100. Ceci signifie donc qu'au lieu d'y gagner, les municipalités perdent de l'argent. et pourtant, à l'heure actuelle, les municipalités doivent défrayer le coût de l'assistance publique, elles sont obligées de supporter le fardeau de ceux qui ne retirent pas de prestations d'assurance-chômage, ce qui les force à déséquilibrer leur budget, et tout cela parce que le Gouvernement n'a pas agi lorsqu'il en était temps. On dit qu'on veut aider les municipalités et on n'offre rien de nouveau.

Eh bien, monsieur l'Orateur, si c'est là la satisfaction du gouvernement, je préfère être libéral et ne pas me sentir satisfait d'un tel état de choses.

On a aussi parlé de travaux publics importants.

Monsieur l'Orateur, je vais être obligé d'abréger mes observations. Il y a des choses très intéressantes que j'aurais voulu mentionner, mais il en est une que je tiens à souligner. Le discours du trône prévoit que certains fonctionnaires devraient recevoir quelques bénéfices du gouvernement. Eh bien, en lisant ce passage du discours du trône, je me suis demandé comment il se faisait que, depuis l'avènement des conservateurs au pouvoir, les fonctionnaires étaient si mécontents?

Comment se fait-il qu'ils n'aient pas réussi à rencontrer les membres du cabinet? Je me suis de plus demandé s'il ne s'agissait pas d'une action concertée contre les fonctionnaires par le gouvernement actuel; et je n'en veux pour preuve que ces paroles prononcées par un ministre de la Couronne le 28 octobre 1958, lors de la dernière campagne électorale. Le ministre de la Production de défense (M. O'Hurley) disait alors:

> On n'a pas réussi à mâter les gars de la Commission du service civil, mais nous allons en venir à bout et c'est nous autres qui va mener cette affaire-là.

Et l'on semble approuver cela chez les conservateurs. Je me suis demandé si c'était là l'opinion du premier ministre, si c'était là le but de tous les autres ministres de démolir la Commission du service civil afin

de pratiquer un "patronage" éhonté, comme on en voit dans certaines provinces. Je me suis demandé si c'était là la raison pour laquelle le premier ministre a nommé de nouveau, comme ambassadeur à Washington, M. Heeney, président de la Commission du service civil, parce qu'il semblait trop favoriser les employés en leur donnant le droit de marchander? Je pose la question, mais le Gouvernement n'ose pas y répondre; les ministres n'osent pas y répondre. Quand aurons-nous des réponses à toutes ces questions, de la part de nos députés de la province de Québec? Ceux qui ont parlé jusqu'à maintenant n'ont pas mentionné ces choses-là.

L'hon. M. Courtemanche: On ne nommera pas le député de Hull.

M. Caron: Eh bien, j'espère que vous parlerez pour être compris et par la population de cette province et par celle du pays.

L'hon. M. Courtemanche: Il n'est pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas comprendre.

M. Tremblay: Durant vingt-deux ans, ils n'ont pas compris.

M. l'Orateur: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré.

L'honorable député désire-t-il formuler une remarque?

M. Allard: Puis-je poser une question à l'honorable député de Hull?

En 1948, le cabinet libéral a adopté un arrêté ministériel modifiant et sanctionnant le règlement militaire de 1939, établissant que lorsqu'un soldat canadien devait saluer le drapeau, on pouvait jouer l'hymne national ou l'"O Canada", ou tout autre hymne étranger. Je veux demander à l'honorable député de Hull quelle interprétation il donne à cet arrêté ministériel libéral quant à la désignation de l'hymne national?

M. Caron: Monsieur l'Orateur, je crois être autorisé à répondre à la question qui m'a été posée. Je n'étais pas ici en 1948, mais si j'y avais été, je ne crains pas de dire que je me serais opposé à tout arrêté ministériel, ou à tout acte qui, à mon point de vue, aurait été de nature à nuire au Canada ou aux Canadiens français. J'aurais eu le courage de me lever, de parler et de voter contre ces mesures.

(Traduction)

M. l'Orateur: L'honorable député a posé sa question. Il n'est pas permis à un député de prolonger son temps de parole en posant des questions, après qu'il s'est rassis. L'honorable député aurait dû poser cette question quand il était debout.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, puis-je me permettre de vous féliciter, non pas avec les accents du poète mais un peu dans le même esprit, car je vous admire de "rester calme lorsque ceux qui vous entourent perdent la tête".

En premier lieu, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir inauguré un système de traduction simultanée. J'entretenais quelques doutes sur son utilité. Cependant, je suis heureux d'admettre qu'il m'a été agréable de bénéficier de la traduction simultanée des discours prononcés par nos collègues de langue française, discours qui autrement m'auraient échappé, car je n'aurais pas eu le temps d'en lire la traduction dans la version anglaise du hansard, le lendemain. C'est une mesure qui, je crois, nous mettra réellement au courant de tout ce qui est dit, et cela au moment même où c'est dit.

Je veux aussi, et non simplement parce que c'est l'usage, féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson). Il s'est fait le porte-parole des cultivateurs et je n'ai aucun doute que ses commettants sont fiers de lui. Je félicite aussi l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) de son premier discours à la Chambre. Grâce à la traduction simultanée, j'ai pu suivre son discours au moment même où il a été prononcé. Son discours sur l'unité était très opportun dans ces jours de tension et de difficulté que traverse le monde libre. Nous devons être unis pour être forts au Canada, et charité bien ordonnée commence par soi-même. L'endroit pour mettre en pratique ce principe d'unité est ici même au Canada. En félicitant l'honorable député, je lui prédis un brillant avenir dans cette assemblée, car il a fait preuve d'éloquence, de compétence et de prévoyance.

Je félicite également le premier ministre (M. Diefenbaker) du succès qu'il a remporté lors de son voyage aux pays du Commonwealth. Indépendamment de l'esprit de parti de certains Canadiens, nous sommes tous fiers de l'accueil triomphal qui lui a été fait partout où il est allé. A mon avis, tous s'accordent à dire, au Canada, qu'il a accompli beaucoup de bien; par conséquent, nous retirons des avantages de ses visites et de ses entretiens sincères avec les dirigeants des divers pays. Il y a lieu de prévoir qu'il en résultera plus de débouchés pour nos produits sur les marchés du monde.

Je sais que certains milieux ont critiqué le premier ministre de s'être absenté, alors qu'ils savaient parfaitement que les affaires de l'État étaient confiées en son absence, à un cabinet compétent. J'aimerais donc, si on me le permet, consigner une citation d'un journal étranger, dirais-je, mais qui vient d'outre-frontière. Il s'agit d'un article de Peter Lyne, courriériste parlementaire du

Christian Science Monitor. Voici la manchette:

Londres se sent attiré vers Diefenbaker.

La visite de M. Diefenbaker au Royaume-Uni a atteint son point culminant à Londres le 4 novembre au soir quand un auditoire de plus de 6,000 personnes, y compris M. Harold Macmillan, premier ministre de Grande-Bretagne, a empli le Albert Hall pour entendre un des discours les plus fervents et entraînants qu'on ait prononcés depuis longtemps sur le thème suivant: comment le Commonwealth britannique a un rôle capital à jouer pour repousser la tentative communiste de détruire le monde libre. Par sa personnalité, M. Diefenbaker a suscité ici un vif intérêt et beaucoup d'espoir. Des millions d'Anglais ont vu à la TV cette belle figure dynamique aux yeux de revivaliste. Ils ont été réconfortés par de nouveaux indices de l'enthousiasme fervent que nourrit cet homme pour le Commonwealth.

M. Diefenbaker a parlé avec dédain des timorés. Il a exhorté ses auditeurs à dissiper leurs doutes. Il a déclaré: "Parlant ici à Londres, dans ce sanctuaire de la liberté, je crois que notre Commonwealth a aujourd'hui avec le destin un rendez-vous plus important que ceux de toute sa glorieuse histoire."

On lit aussi dans le même article:

En prenant la parole au nom de la Grande-Bretagne, M. Macmillan a dit que dès sa première rencontre avec M. Diefenbaker il a constaté que c'est un grand homme.

Même si l'opposition cherche toujours à le rabaisser à la Chambre et en dehors. M. Macmillan a dit: "Il est grand car il a la chose essentielle qui fait les grands hommes, la foi." C'est l'opinion exprimée par la presse chez nos voisins, de l'autre côté de la frontière.

Au début de mes remarques, je tiens égalemet à féliciter l'opposition pour l'activité qu'elle a déployée dans le pays depuis la dernière session. Je crois que la population voulait s'entendre dire ce que les torys avaient fait pour eux. Il va sans dire, les Canadiens n'avaient que peu d'intérêt à apprendre qu'un nouveau parti était encore dans l'incubateur, sans nom encore par conséquent, qui, en se révélant, supplanterait les libéraux dans la politique canadienne. Les prophètes de ce nouveau parti ont déclaré que les libéraux avaient fait leur temps. Les Canadiens n'avaient pas plus d'intérêt à apprendre que le chef de l'opposition avait relevé le défi, disant que les libéraux n'avaient pas fait leur temps et qu'il n'y a pas de place pour un troisième parti au Canada. Je penche de son côté, à en juger par le résultat des élections générales de mars dernier; en effet, l'un des petits partis a été battu complètement et les rangs de l'autre ont été bien dégarnis. Mais il semble que les électeurs de Springfield aient estimé que les deux avaient fait leur temps, et nous connaissons les résultats. Ils ont choisi un représentant qui soutient le gouvernement et je saisis cette occasion pour féliciter le député et les commettants de Springfield d'avoir fait preuve de jugement.

Le discours du trône annonce plusieurs mesures législatives que le gouvernement se propose de présenter. Je n'en aborderai que quelques-uns. Je suis heureux que le discours du trône ne néglige pas l'agriculture et annonce des mesures législatives additionnelles. Il n'est pas nécessaire d'être cultivateur ni spécialiste des problèmes agricoles pour se rendre compte que nous sommes aux prises avec un problème agricole. Le chef de l'opposition admet que nous sommes aux prises avec ce problème, et j'aimerais citer ici un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg du 6 octobre 1958 sous la manchette "Pearson ne connaît pas de remède immédiat au problème agricole". On pouvait y lire ce qui suit:

L'honorable Lester B. Pearson, chef du parti libéral, a admis, vendredi, que le cultivateur, coincé entre le prix de revient et le prix de vente, est aux prises avec un problème, mais il n'a proposé aucune solution immédiate. Il a déclaré: "J'admets que le problème existe. Il est évident que l'agriculture n'a pas reçu sa juste part des revenus du pays au cours des dix ou quinze dernières années."

Qui était au pouvoir il y a dix ou quinze ans? Je suis heureux que le chef de l'opposition admette l'existence du problème agricole, même si cet aveu est bien tardif. Je cite encore le même article:

L'ancien ministre des Affaires extérieures a dit qu'un comité spécial du parti libéral formulerait une nouvelle politique agricole cet hiver.

Nous avons hâte de connaître cette politique agricole. Je suis fier cependant de voir que le gouvernement se rend compte de ce qu'il existe un problème agricole, qu'il l'a reconnu dès le jour de son arrivée au pouvoir, en juin 1957. Je ne veux pas me répéter, ni énumérer toutes les mesures législatives d'urgence qui ont été adoptées, grâce au ministre de l'Agriculture (M. Harkness), au ministre du Commerce (M. Churchill) et à l'effort d'autres ministres dans leurs domaines respectifs. Mais je tiens à signaler que notre parti reconnaît l'existence de ce problème et qu'il a mis dans nos recueils de lois les dispositions relatives à la stabilisation des prix qui autorisent le gouvernement à établir des prix à terme fondés sur les prix de revient et, s'il y a lieu, à aider les agriculteurs du Canada à combler l'écart entre les prix de revient et les prix de vente en leur accordant des versements d'appoint. Si cette méthode ne s'applique qu'à un degré limité, nous avons raison de croire que la commission a maintenant eu le temps de faire les recherches nécessaires sur le coût de la production et qu'elle conseillera d'accroître l'aide à l'agriculture.

A mon humble avis, il est absurde, économiquement parlant, d'espérer qu'un individu ou qu'une organisation dispose de ses produits sans s'occuper du prix de revient. Si les producteurs ferroviaires du Canada sont obligés d'agir ainsi, ils subventionnent les consommateurs et ils ont certainement droit à ce que le gouvernement les aide à leur tour.

Nous savons que nous ne pourrons continuer à vendre sur les marchés mondiaux que dans la mesure où nous pourrons soutenir la concurrence. Perdre cela de vue c'est préparer une situation dangereuse pour le Canada; il est grand temps que la main-d'œuvre et l'industrie se montrent les égales de l'agriculteur en fait d'efficacité et d'imagination pour arriver à réduire le prix de revient au minimum. Je ne pense pas aux agriculteurs de Marquette seulement, je pense aux agriculteurs du Canada tout entier. Nous, leurs représentants, devons essayer de les comprendre. Ils ont été trompés si souvent, ils ont été si souvent leurrés, qu'aujourd'hui ils sont impatients, soupçonneux et méfiants.

Un agriculteur n'est peut-être pas un comptable ou un teneur de livres, et même s'il l'est, il n'a pas beaucoup de temps pour tenir des comptes, mais l'agriculteur sait qu'en 1958 il a fallu autant de terre, autant de grain et autant de travail pour faire pousser 1,000 boisseaux de blé qu'en 1948, il y a dix ans. Il est aussi conscient du fait qu'il lui en coûte plus en 1958 pour faire pousser 1,000 boisseaux de blé qu'il lui en a coûté en 1948, il y a dix ans, à cause du prix plus élevé de la main-d'œuvre, des machines et des réparations.

Mais il se rend compte également que ses 1,000 boisseaux de blé ne lui permettent pas d'acheter, en 1958 la même quantité de biens transformés ou manufacturés qu'en 1948, soit dix ans plus tôt. Que ces produits viennent des mines, des forêts, ou de l'eau, ou qu'il les produisent lui-même, on les rachète après leur transformation, il doit les payer plus cher. Nous, les représentants des agriculteurs, devons chercher à les comprendre. Il nous faut nous rendre compte et reconnaître que les prix qu'ont reçus les agriculteurs pour leur blé au cours des dix dernières années ont fléchi de 20 p. 100, que les prix des denrées qu'ils doivent acheter ont augmenté de 50 p. 100, comme certains le prétendent, ou peut-être moins. C'est là un point discutable. En tout cas, il existe un problème agricole. Je suis heureux des mesures d'urgence qui ont été prises en vue de remédier à la situation.

Je me réjouis également de constater que le discours du trône fait prévoir que d'autres mesures seront prises en vue d'améliorer le triste sort des producteurs primaires. Ceux-ci nous ont fait confiance. Ils nous ont envoyés ici pour les représenter. Je remarque avec joie que les cultivateurs, ceux de l'Ouest en particulier, ne feront pas de politique. Je rappelle que le syndicat agricole du Manitoba, à son congrès de décembre dernier, a décidé de ne pas se joindre au nouveau parti qui est encore en voie de formation. Ses membres ont refusé, presque à l'unanimité, de se lier avec les socialistes. C'est une décision qui me paraît louable. D'après les journaux, de nombreux cultivateurs du Manitoba retirent leur allégeance au parti cécéfiste.

Le cultivateur a des problèmes, mais il n'abandonne pas la ferme. Il est désespéré, je le répète, et, comme celui qui se noie, il s'accroche au brin d'herbe pour essayer de sauver sa vie.

J'ai déjà dit que l'ouvrier et l'industrie devraient essayer de rivaliser avec le cultivateur pour l'efficacité et la débrouillardise. Qu'ils réduisent au minimum leurs prix de revient, et je suis sûr que nous pourrons nous débarrasser des spectres qui nous causent tant d'inquiétude: le chômage et l'inflation, établis chez nous depuis si longtemps. Je vois sourire l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin).

Bien entendu, les agriculteurs et les hommes d'affaires de l'Ouest sont heureux de noter que le gouvernement prendra des mesures en vue d'atténuer l'injustice résultant de la récente hausse horizontale du tarif-marchandises. Cette question a causé beaucoup d'inquiétudes aux cultivateurs. Bien que nous ne connaissions pas encore les effets cumulatifs des récentes hausses accordées aux cheminots et des hausses générales du tarif-marchandises en résultant, je vais tout de même donner un exemple des conséquences qu'elles comportent. Une machine livrée au Manitoba par une fabrique de l'Ontario sera maintenant frappée d'un prix de transport de $2.69, en comparaison de $2.30, soit une augmentation de 17 p. 100. Je suis heureux de constater que le gouvernement va tenter de remédier à la situation.

Je suis sûr que les Canadiens seront heureux d'apprendre par le discours du trône que le Canada va s'efforcer de trouver une solution aux questions qui menacent la paix. Qui ne désire pas la paix? Nous la désirons tous. Les Canadiens apprendront avec plaisir, je suis sûr, que le gouvernement s'inquiète de la tentative des Russes en vue d'abroger ou de modifier l'entente interalliée relative à Berlin. Les Canadiens se réjouiront, je n'en doute pas, de la détermination du Canada de raffermir l'OTAN en vue d'empêcher toute nouvelle agression. Ce sont là de graves problèmes auxquels nous avons à

faire face et qui requièrent toute notre attention, quelles que soient nos opinions politiques.

Cela me rappelle une déclaration faite par le généralissime Tchang Kaï-chek au sujet de Formose. Monsieur l'Orateur, puis-je le citer?

Notre rôle est d'être le phare de la liberté,...

Il s'agit de notre rôle à l'égard de Formose.

...dont la lumière guide les peuples libres, éveille l'espoir chez ceux qui luttent pour regagner leur liberté dans quelque pays que ce soit. Nous devons constamment nous efforcer de rester libres et prêts de manière à faire luire l'espoir aux yeux des autres qui sont enchaînés.

Il reste si peu de bastions de liberté au monde occidental que nous devons nous cramponner à Berlin, à Formose, à la Corée du Sud et à ces autres endroits. L'offensive déclenchée contre nous ne se déroule pas seulement sur le front économique, mais sur tous les fronts, y compris le front militaire au besoin. Les Canadiens doivent s'inquiéter des frais croissants de notre ministère de la Défense. Ils s'inquiètent aussi de voir que nous ne pouvons acheter les armes défensives les plus coûteuses. Nous devons compter sur notre voisin du sud pour nous aider à cet égard.

Il y a vingt ans à peine le Canada se croyait à l'abri de toute invasion. Nous pensions que notre ligne de défense était la ligne Maginot et que la ligne d'attaque se situait sur le Rhin. Nous pensions que nous étions absolument en sûreté à l'abri de notre grand nord glacé. Nous nous sentions tellement en sûreté que nous n'avons même pas pris la peine de réclamer la souveraineté de plusieurs îles au nord du Canada. Aujourd'hui la situation a changé. Nous scrutons l'horizon dans la crainte d'une invasion qui, nous l'espérons, ne viendra jamais mais qui pourrait se produire. Avec l'aide des États-Unis nous avons aménagé la ligne d'alerte préliminaire. Ce fut une réalisation coûteuse, mais il va être bien plus coûteux encore d'installer des moyens de défense plus efficaces.

Contre qui dépensons-nous tout cet argent? Pourquoi faisons-nous tous ces sacrifices? Contre qui nous préparons-nous à nous défendre? Nous ferions aussi bien de nommer l'ennemi dont nous attendons l'attaque. Nous devrions connaître ses façons d'agir. Nous devrions connaître son tempérament. Nous devrions connaître ses réalisations passées et ses objectifs actuels. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, un bref rappel d'histoire. Il y a plus de 800 ans naissait dans les territoires du nord-est de l'Europe une race slave qu'on appela les Moscovites. Cette race a eu le malheur depuis qu'elle a commencé à exister jusqu'à l'heure actuelle, de ne jamais avoir l'occasion d'apprendre les principes de la démocratie, ni quand elle était régie par un tsar autocratique et orthodoxe, ni par les dictateurs athées du Kremlin comme Khrouchtchev. Depuis les tout débuts, ils ont pratiqué à l'endroit de leurs voisins une politique d'expansion et d'agression, et une fois leurs voisins vaincus, ils les ont persécutés, les ont opprimés, et ont dirigé contre eux une politique d'assimilation et d'exploitation économique. Depuis deux cents ans, tsars ou dictateurs athées ont consacré 128 ans à des guerres agressives, et seulement 4 ans et demi à des guerres défensives.

Me serait-il permis, monsieur l'Orateur, de citer des paroles écrites il y a 400 ans par le Dr Giles Fletcher, ambassadeur britannique en Russie, qui écrivait:

On les (les sujets des tsars) empêche de voyager, afin qu'ils ne puissent rien apprendre, ni connaître les coutumes des pays étrangers.

Encore aujourd'hui, ces gens qui vivent derrière le rideau de fer sont empêchés de voyager à l'étranger.

Et je cite encore:

Vous verrez rarement un Russe voyager à moins qu'il n'accompagne quelque ambassadeur ou ne s'échappe de son pays, ce qu'il ne peut guère faire parce que les frontières en sont surveillées très étroitement, et que la peine qui frappe pareille tentative est la mort, si on l'y prend, ainsi que la confiscation de tous ses biens.

Monsieur l'Orateur, voilà qui s'applique encore aujourd'hui au peuple vivant derrière le rideau de fer. Je connais certains de mes commettants, certains hommes dont les femmes ont été laissées derrière ce rideau de fer. Ils ne peuvent faire venir leurs épouses ni leurs enfants dans notre pays. Ils ne peuvent en obtenir l'autorisation du gouvernement soviétique. La situation est telle que ces dictateurs communistes, assis sur le trône des tsars règnent aujourd'hui sur la plus grande partie de l'Europe et de l'Asie. Ce sont eux dont nous craignons les griffes, dont nous redoutons l'invasion par le pôle nord.

Monsieur l'Orateur, c'est avec une émotion bien compréhensible que je parle du 22 janvier. On n'en peut parler qu'en dehors du rideau de fer et non pas dans le pays de mes ancêtres. C'est aujourd'hui, 22 janvier, le jour anniversaire de l'indépendance de l'Ukraine. Le 22 janvier 1919, après la chute du trône des tsars, un peuple de 40 millions d'âmes, persécuté, exploité et assimilé depuis plusieurs siècles, a brisé ses chaînes et s'est déclaré libre. Le 22 janvier 1919, dans l'ancienne capitale de Kiev, dans la cathédrale au dôme doré de Sainte-Sophie, le peuple, par la voix de son gouvernement provisoire, a déclaré son indépendance. La nouvelle république de l'Ukraine a été alors reconnue par la Grande-Bretagne et la France. Si l'Ukraine était libre, elle célébrerait aujourd'hui le 41e anniversaire de son indépendance.

Elle a subi le sort de maints autres peuples qui ont été englobés dans les visées impérialistes des hommes qui ont succédé au trône des tsars. Après une lutte sanglante de près de deux ans, l'armée républicaine de l'Ukraine, qui manquait d'armes et de fournitures médicales, subit la défaite aux mains des Bolchévistes qui avaient hérité de tous les approvisionnements et des armes dont ils avaient besoin de l'armée du tsar. Vous savez où en est aujourd'hui l'Ukraine. Ce n'est que dans un pays libre comme le Canada que ses fils peuvent célébrer l'événement, que les survivants des grands jours; là seulement ces camarades d'armes qui ont combattu dans ce grand mouvement de libération, peuvent se réunir pour parler tout simplement du passé.

Mais, monsieur l'Orateur, je ne perds pas de vue que quand le trône des tsars est tombé, près de quinze autres nations se sont formées sur les ruines de l'empire des Russies. Je pense aux États baltes, à l'Estonie et la Lettonie et,—je parle maintenant de la période qui a immédiatement suivi la première guerre,—à la Lithuanie et la Pologne. La Pologne à l'histoire glorieuse, a gardé son indépendance ou déclaré cette indépendance après ou vers la fin de la première Grande Guerre. Il y avait aussi la Ruthénie blanche ou Belorussie, la Georgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Caucase et d'autres. Dès que les Bolchévistes eurent renforcé leur empire sur Moscou, ils se sont lancés dans une guerre d'agression contre tous les États que je viens de nommer.

Seuls la Pologne, la Lituanie et les pays baltes ont survécu. L'Ukraine et les autres pays ont tous été reconquis par un nouveau dictateur mais, bien entendu, non sans de sanglants combats dans chaque cas. Donc, monsieur l'Orateur, la Pologne, la Lituanie et les pays baltes ont survécu. La Tchécoslovaquie et la Hongrie ont surgi des ruines de l'empire austro-hongrois. Quelle est la situation actuelle?

Les dictateurs de Moscou ont deux catégories de gens opprimés. Un groupe comprend les gens qu'ils veulent faire considérer par le monde comme des Russes et qui sont originaires de quinze pays différents englobés par l'URSS. Ils veulent que le monde les considèrent comme des Russes. Ils ne sont cependant pas plus russes que nous le sommes au Canada. L'autre groupe comprend les satellites.

Je vais parler brièvement de ceux qu'ils veulent désigner sous le nom de Russes. Les états baltes de la Lettonie, de l'Estonie, de la Lituanie, de l'Ukraine, de la Ruthénie blanche ou Belorussie du Caucase, ils veulent que le monde les considèrent comme pays russes. Ces peuples ont une langue, une histoire, des coutumes et un passé différents; ils sont en tous points différents de la race originaire du Nord-Est de l'Europe aux environs de leur capitale de Moscou. Quelle fausseté, monsieur l'Orateur, que de consirérer les Ukrainiens comme des Russes. Il est grand temps que le monde occidental dénonce cette fausseté. J'ai entendu M. Mikoyan dimanche dernier à la télévision. Je connais la langue ukrainienne, mais je n'ai pu le comprendre. Donc ma langue, la langue de mon peuple, diffère de celle des Russes. Nous sommes des races différentes. Notre histoire est différente.

[M. Mandziuk.]

L'histoire de l'Ukraine a commencé 200 ans avant celle de Moscou. Elle baigne dans la tradition démocratique. Nos princes épousaient des personnes des maisons royales de l'Europe occidentale. La femme de Harold qui a été vaincu par Guillaume le Conquérant,—je ne me rappelle pas la date,—était une princesse ukrainienne. D'autre part, sa sœur était l'épouse du roi de la France.

Que dire de la république cosaque de l'Ukraine? Quand un hetman était élu, il pouvait être déposé. C'était une race imprégnée de l'esprit démocratique, une race qui a créé une culture différente. Notre religion venait de Constantionple, notre culture et notre civilisation venaient de l'Occident. Quelle fausseté de considérer les Ukrainiens comme des Russes! Je dis cela au sujet de l'Ukraine, car son histoire m'est bien familière. Mais je connais un peu l'histoire de la Georgie, de l'Azerbaïdjan, de la Lituanie, de l'Estonie et de la Lettonie, et il en va de même pour ces pays. On dira peut-être: de quoi vous plaignez-vous? L'Ukraine est membre des Nations Unies. C'est vrai, monsieur l'Orateur, mais savez-vous pourquoi? Après la révolution de 1917-1918, même les bolchévistes n'ont pu effacer le nom de l'Ukraine de la carte d'Europe, ce que les tsars avaient réussi à faire. Les Soviets voulaient obtenir quelques votes supplémentaires à l'assemblée des Nations Unies. Certains diront peut-être: "Voyez donc la constitution de l'URSS: l'Ukraine peut s'en séparer, elle peut sortir de l'union si elle veut." Cette disposition figure en effet dans la constitution de l'URSS. L'Ukraine, comme d'autres pays encore,—il y en a quinze qui ont été englobés dans la Russie soviétique,—est, aux termes de la constitution, parfaitement libre de se séparer.

La Hongrie est un satellite jouissant d'une certaine autonomie. Elle a réclamé sa liberté et voyez ce qui lui est arrivé en 1956. Tous les prétendus membres de l'union libre des Républiques socialistes soviétiques sont libres d'entretenir des relations diplomatiques avec les autres nations. Connaissez-vous un seul ambassadeur ukrainien dans aucun pays?

Ottawa en a-t-il un? Connaissez-vous un ambassadeur de Géorgie, de Lituanie ou de la Ruthénie blanche ou Belorussie, qui est un autre nom? La constitution n'est qu'un papier, tout juste pour aveugler le monde occidental.

Il y a l'autre groupe, celui des satellites. On voudrait croire que les satellites sont un peu plus libres, derrière le rideau de fer; ils le sont, dans une certaine mesure. Ces peuples ont gardé leur indépendance depuis la fin de la première guerre jusqu'à la seconde guerre mondiale, mais sont-ils libres? La Hongrie a réclamé sa liberté et le sang des Canadiens bout encore à l'idée de tous ces hommes innocents, de ces femmes et de ces enfants désarmés et sans défense qui ont été écrasés par les chars de combat soviétiques. Je suis fier que le Canada ait ouvert ses portes et que les Canadiens aient ouvert leur cœur à ces réfugiés hongrois.

Qu'en est-il de la Pologne, ce fier pays? Est-elle libre? Son histoire est glorieuse. Ce peuple a été puissant à une certaine époque. Quelle est la situation de son Église? De quelle façon est-elle persécutée? Dans quelle mesure est-elle près de se séparer et de se libérer des griffes du régime soviétique? Dans quelle mesure l'Allemagne de l'Est est-elle libre? Quand tient-on des élections libres dans un de ces pays satellites?

Il est bien facile de demander aux puissances occidentales de se retirer de Berlin. Y a-t-il au monde un seul homme qui puisse demander au camarade Khrouchtchev de se retirer de l'Allemagne de l'Est? Y a-t-il au monde quelqu'un qui soit assez puissant pour lui demander de se retirer de la Pologne, de la Hongrie et de l'Ukraine? Y a-t-il quelqu'un assez puissant pour le faire? Je lance ce défi au monde. Voici notre ennemi possible. Si nous dépensons des millions c'est à cause de la cupidité insatiable du dictateur qui a subjugué la plus grande partie de l'Europe, la plus grande partie de l'Asie et qui veut poser ses griffes sur les démocraties libres.

Monsieur l'Orateur, j'espère que les députés me pardonnent de m'être laissé emporter. Je les avais avertis que la liberté de ces peuples,—une liberté que nous pouvons discuter dans le monde libre,—est un sujet qui touche la sensibilité, peut-être encore davantage la mienne, car je suis descendant d'une race de 45 millions d'habitants qui se trouve aujourd'hui derrière le rideau de fer. Et le dictateur dit qu'ils font partie du peuple russe. Il y en a quinze, comme je l'ai dit. Et la même chose s'applique aux pays satellites.

Il est vrai que ces peuples se sont combattus au cours de leur histoire, mais j'ai l'impression qu'ils ont appris leur leçon et qu'ils sont maintenant disposés à enterrer la hache de guerre. Je crois qu'ils seront disposés, le moment voulu, à répondre à l'appel de la liberté et à travailler côte à côte. Je n'espère pas la guerre. Je ne veux pas la guerre. Je ne veux pas que mon fils, qui est dans l'armée canadienne en ce moment, soit sacrifié sur les champs de bataille. Mais lorsque le moment viendra,—et Dieu nous en préserve!—j'espère que nous serons prêts. J'espère également que ces populations qui vivent derrière le rideau de fer n'ont pas perdu leur vouloir-vivre, simplement parce qu'un dictateur essaie de briser leur volonté et d'abolir toute pensée d'indépendance ou de liberté dans leur cœur ou leur âme. J'espère qu'ils sont toujours animés du feu de la liberté, car ils pourraient un jour devenir nos alliés. Si nous l'oublions, nous sommes perdus.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, à l'exemple de l'honorable député de Hull (M. Caron), je profiterai du nouveau système de traduction instantanée. D'ordinaire, j'essaie de dire quelques mots en français, mais comme je ne suis malheureusement pas aussi versé en français qu'en anglais, je profiterai donc de cette nouvelle invention pour faire mes observations en anglais.

J'aimerais ajouter mes félicitations à celles qui ont déjà été offertes aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). J'aimerais aussi dire un mot des observations formulées par une couple de députés ministériels, notamment par l'honorable représentant d'York-Scarborough (M. McGee) et l'honorable député de Marquette (M. Manziuk) qui m'ont semblé tous les deux très au fait de certaines récentes nouvelles de presse émanant de la province de Manitoba. Je me souviens que durant la campagne de mars, un journal d'Ottawa a dit que le parti cécéfiste ontarien s'était résigné à perdre la circonscription de Timmins aux conservateurs. A mon avis, il n'y a pas lieu d'ajouter plus de foi à ces nouvelles qu'ils lisent maintenant qu'à celles qui ont paru à ce moment-là. En vérité, je crois qu'il serait plus avantageux pour eux de se reporter aux articles des journaux de la province du Nouveau-Brunswick, car je vois qu'un membre de leur parti aurait, d'après le *Journal* d'Ottawa du 8 janvier, dit il y a déjà quelque temps, en décembre, qu'il ne pouvait plus continuer à soutenir le gouvernement et voir ses commettants souffrir parce que le gouvernement ne remplissait pas ses promesses relatives au chômage. Aussi je crois que le gouvernement ferait bien de faire attention à ce qui se produit dans ses propres rangs.

J'ai aussi été intéressé par la déclaration faite une semaine environ seulement

après l'ouverture de la session d'après laquelle deux de nos principaux problèmes seraient résolus. De nouveau je veux parler de l'honorable député d'York-Scarborough qui a dit qu'environ 300,000 nouveaux emplois avaient été offerts dans le domaine de la construction et aussi, naturellement, de l'honorable député de Marquette qui a résolu le problème agricole.

J'aimerais féliciter le gouvernement au sujet de ces 300,000 emplois dans la construction. Alors que je ne crois pas le chiffre avancé de l'honorable député,—il a dit que c'était une estimation prudente, je dirais plutôt que c'est une estimation conservatrice-progressiste,—je crois vraiment que cela a été la tentative la plus réussie du gouvernement. Ce projet de créer plus d'emplois dans le domaine de l'habitation a fait plus de bien, à mon avis, que tout autre projet entrepris par le gouvernement.

En ce qui concerne l'honorable député de Marquette, qui estime que le problème agricole a été résolu, à première vue il est très difficile de le contredire là-dessus. Certes, les gens de la circonscription agricole de Springfield ne tenaient pas à se faire représenter ici par un cultivateur. Ils ont préféré un dentiste. Nous pouvons donc supposer que leurs problèmes ne sont pas trop graves.

La mesure gouvernementale qui a le plus retenu l'attention cet automne, c'est le programme de lutte contre le chômage. Vu de près, je crains qu'il faille dire, toutefois, qu'il est extrêmement décevant. On a dit que ce programme fournirait de l'emploi à 10,000 personnes, et plusieurs autres chiffres ont été mentionnés. Mais 10,000, devant l'ampleur du chômage actuel, ce n'est guère une solution.

Nous avons assisté ici à des échanges d'aménités où il était question tantôt de la réserve de travaux publics des libéraux, tantôt du parti conservateur qui, arrivant au pouvoir, n'a trouvé ni réserve ni rien pour en constituer une. Les quelques efforts qu'on a faits pour mettre en marche un programme de travaux publics démontrent clairement une vérité essentielle: les programmes de travaux publics, à l'époque actuelle, ne suffisent pas à enrayer le chômage. En raison des changements survenus depuis 25 ans, de tels programmes, improvisés en toute hâte, sont une solution tout à fait insuffisante. Le moment est venu pour le gouvernement du Canada d'apporter de nouvelles réponses à ce vieux problème. Les machines ayant remplacé la main-d'œuvre dans les travaux publics, les programmes de construction de routes, d'aménagement d'égouts et d'aqueducs ne parviennent plus à freiner le chômage dans la même mesure qu'il y a quelques années. Je propose donc au gouvernement de se trouver de nouveaux moyens de soulager le chômage.

[M. Martin (Timmins).]

J'aimerais féliciter l'honorable député de York-Centre (M. Stinson) et l'honorable député de Davenport (M. Morton) pour la façon courageuse dont ils ont exposé à la Chambre leur étude comparative des normes d'éducation au Canada et en Union soviétique. Je suis d'accord avec ces deux honorables messieurs que ce rapport révèle des faits qu'on ne saurait dissimuler. Il y a certaines choses qu'il faut envisager, et j'estime que la population canadienne, pour peu qu'on la rende consciente de ces choses, saura faire face à la situation. Je félicite ces deux honorables députés, car c'est là une question qui m'intéresse depuis de longues années. Certains honorables députés se souviendront peut-être que lorsque j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre, le 27 octobre 1957, comme en fait foi le hansard, mes observations étaient analogues à celles que viennent de faire les deux honorables députés que je viens de mentionner, bien que ma façon de présenter le problèmes ne fût pas aussi documentée que la leur.

Je suis fatigué, comme nombre de gens au Canada le sont devenus, j'en suis sûr, de ce bombardement incessant de part et d'autre de la Chambre, les libéraux blâmant les conservateurs et les conservateurs blâmant les libéraux pour toute situation à laquelle le Parlement est aux prises. Ce genre de comportement devient de plus en plus rebattu, et il est certain qu'il n'aide en rien à la solution des problèmes actuels. Je ne crois pas que la population du Canada, après des élections vieilles de trois ou quatre ans, s'intéresse aux discussions portant sur la question de savoir qui est à blâmer pour le gâchis actuel. Le Parlement ferait beaucoup mieux de consacrer son temps à trouver les solutions à ces problèmes. Il ne convient pas au gouvernement de se cacher derrière le fait que l'opposition prophétise l'amertume et le désastre chaque fois que les honorables députés de l'opposition signalent les faiblesses des programmes gouvernementaux.

J'aimerais maintenant passer à une affaire urgente avec laquelle nous sommes aux prises en ce moment. Je veux parler évidemment de la grève qui sévit au sein du personnel de Radio-Canada à Montréal, et qui dure depuis cinq ou six semaines. Je suis persuadé que cet état de choses est beaucoup plus grave que nombre d'entre nous s'en rendent compte. Bien qu'elle réalise des émissions en langue anglaise, on me dit que la Société Radio-Canada à Montréal est la plus grande réalisatrice d'émissions de langue française, non seulement au Canada mais dans le monde

entier. Beaucoup parmi nous ne se rendent pas compte, à mon sens, que ces émissions françaises que Radio-Canada réalise à Montréal représentent la moitié des émissions télévisées canadiennes. Il existe d'excellents studios à Toronto, à Winnipeg, à Vancouver et ailleurs, mais ils ne réalisent que des émissions en langue anglaise, c'est-à-dire la moitié de la production culturelle du Canada. En fin de compte, nous sommes un pays bilingue et biculturel. Grâce aux studios de Radio-Canada à Montréal, la télévision canadienne présente véritablement notre culture sous son double aspect.

Cette grève ne s'est pas produite du jour au lendemain. Elle est le fruit d'une lente évolution. Plusieurs des réalisateurs en grève sont avec la Société Radio-Canada depuis les débuts, et ce sont eux qui en ont fait ce qu'elle est aujourd'hui, travaillant parfois jusqu'à 16, 18 ou 20 heures par jour. Peu à peu, avec les années, un sentiment d'insécurité et de frustration s'est fait jour chez eux, sentiment qui s'exprime aujourd'hui par la grève. C'est ainsi qu'un groupe qui fait partie de la direction en est venu à croire à la nécessité de s'organiser à la manière d'un syndicat pour se protéger.

Pour prouver que ces gens ont raison, j'aimerais lire un extrait des Règlements de la province de Québec, S.R.Q. 1941, chapitre 162, paragraphe 1 de l'article 2, qui est ainsi conçu:

> Vingt personnes ou plus, citoyens canadiens, exerçant la même profession, le même emploi, des métiers similaires, se livrant à des travaux connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, peuvent faire et signer une déclaration constatant leur intention de se constituer en association ou syndicat professionnel.

Ce texte est très clair. Il est également très clair que la vraie raison du différend, ce n'est ni les salaires ni les conditions de travail, ni les choses qu'on trouve normalement à l'origine des différends de ce genre. L'objet du litige est clairement résumé dans un article de l'*Action Catholique*, que le *Citizen* d'Ottawa, livraison du 21 janvier 1959, commentait en ces termes:

> Le journal affirme que le nœud du problème, c'est la question de savoir s'il faut accorder le droit d'association. Le journal croit aussi que la grève éveillera la conscience du public sur la nécessité d'une refonte de la loi ouvrière qui, loin de protéger le droit d'association, le gêne et va souvent jusqu'à le supprimer.

Ceci, monsieur l'Orateur, est le point crucial du conflit: ont-ils ou n'ont-ils pas le droit d'association? Cette grève a été suivie par beaucoup d'autres syndicats dont certains membres sont des employés de Radio-Canada. On me dit que pas plus tard qu'hier soir un de ces syndicats, qui ont refusé de franchir la ligne de piquetage, a tenu un vote secret parmi ses membres et que 92 p. 100 d'entre eux ne voulaient pas franchir la ligne de piquetage, de crainte que soit troublé l'ordre public.

La dernière réaction de la direction: essayer d'intimider les épouses des employés en leur envoyant des télégrammes et en leur téléphonant, est digne de la conduite de M. J. W. Murdoch au cours de la triste grève de Murdochville, mais elle n'est certainement pas digne du gouvernement, ni des sociétés de la Couronne.

Permettez-moi maintenant d'aborder brièvement certaines questions d'intérêt particulier pour ma circonscription. Encore une fois, je désire féliciter le gouvernement d'avoir permis cet hiver aux provinces d'entreprendre, comme elles l'ont fait d'ailleurs et en partageant les frais de parts égales avec le gouvernement fédéral, la construction de routes vers de nouveaux coins du pays. Je suis très heureux également que le gouvernement de l'Ontario ait enfin voulu profiter de cette offre; à l'heure actuelle, on est en voie de construire de nouvelles routes. Je veux parler de la route allant de Foleyet à Chapleau, route qui reliera la région aurifère de Porcupine à Sault-Ste-Marie et aux États-Unis, de l'autre côté du nouveau pont. Cette route ouvrira un vaste territoire nouveau qui sera un paradis pour les touristes.

En passant, j'invite les honorables députés, et en particulier ceux qui siègent du côté du gouvernement, à visiter ma circonscription. N'attendez pas la veille des prochaines élections avant d'y venir. Vous y serez bien accueillis en tout temps. Cette région du Canada est entièrement parsemée de lacs, de rivières et de forêts. C'est un paradis pour les pêcheurs; l'orignal y abonde également. L'orignal est l'un de nos principaux produits d'exportation, dans le Nord, à l'heure actuelle. La route en question permettra aux touristes américains de visiter nos régions minières, et je suis sûr que les touristes, tant américains que canadiens, voudront visiter la fabuleuse région aurifère de Porcupine. Le moment de visiter Porcupine-Sud et Porcupine sera bien choisi cet été ou l'été prochain, car ces localités célébreront leur cinquantième anniversaire de fondation, et l'an prochain ce sera au tour de la ville de Timmins même.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, il y a une ombre au tableau actuellement dans la région de Porcupine; il s'agit d'un problème auquel la Chambre, non seulement doit s'intéresser mais à l'égard duquel elle doit reconnaître sa responsabilité. Je veux parler, naturellement, de l'attitude actuelle des mines d'or à l'égard du conflit ouvrier qui dure depuis deux ans dans cette région.

On se souvient sans doute, monsieur l'Orateur, des efforts tentés par le député de Timiskaming (M. Peters) et par moi-même, l'an dernier, au cours de l'étude du bill tendant à modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Nous avons cherché par tous les moyens à convaincre le gouvernement de poser certaines conditions à l'égard de l'accroissement de la subvention aux mines d'or. Je crois que les faits que je vais exposer aujourd'hui démontreront que le gouvernement aurait peut-être dû prêter un peu plus d'attention à nos observations d'alors. Oh! je me souviens, monsieur l'Orateur, que le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) a alors cité une certaine lettre afin de finalement démontrer que le gouvernement avait, de fait, réglé le problème dans cette région. La lettre en question a été consignée au hansard du 18 août dernier, à la page 3928. Elle renfermait la résolution suivante:

Il est proposé par H. Brunette,

Appuyé par M. Brewer,

"Qu'une lettre de remerciements et d'appréciation soit adressée à l'honorable Donald M. Fleming, le ministre des Finances, et que la Commission industrielle de Timmins se fasse le porte-parole de tous les centres d'extraction d'or du Canada pour appuyer la hausse, récemment annoncée, de 25 p. 100 dans les subventions versées au titre de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. La Commission s'intéresse au plus haut point à ce que ladite loi soit maintenue et que sa durée d'existence soit prolongée, afin que les centres d'extraction d'or soient mieux en mesure de se dresser des programmes à longue échéance."

De nouveau, monsieur le ministre, nous vous remercions, vous et vos collègues du gouvernement fédéral, d'avoir su alléger les difficultés auxquelles ont à faire face les habitants de ces centres miniers.

Cependant le ministre a oublié de dire l'autre jour, monsieur l'Orateur, que le motionnaire de la résolution est le frère du candidat conservateur défait, et que celui qui l'a appuyé, M. W. Brewer, était le secrétaire de l'Association conservatrice de Timmins. Par conséquent, j'ignore quelle sorte de lettre ils s'attendaient de recevoir de ces deux messieurs, mais ils ne pouvaient certes s'attendre à de très grandes critiques.

La dernière fois que les mineurs d'or de la région de Timmins ont reçu une augmentation, c'est en 1954, à la fin d'une grève qui avait duré quelque huit mois. Depuis, le gouvernement fédéral a versé plus de dix millions de dollars en subventions au neuf mines d'or que comprend le local négociateur de Timmins; de fait, les mines Hollinger et McIntyre ont reçu à elles seules près de $5,730,000. Je le répète, cet argent a été versé depuis la dernière augmentation qui a été accordée aux mineurs. Les honorables députés

[M. Martin (Timmins).]

se souviennent qu'au cours de la dernière session, la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or a été prolongée pour deux autres années et qu'une augmentation de 25 p. 100 a aussi été consentie, avec effets rétroactifs au début de 1958. Pour être juste à l'endroit des membres du gouvernement, je suis sûr que la plupart d'entre eux ont cru, comme les fonctionnaires municipaux et, de fait, comme la population de Porcupine, que cette aide qu'on allait verser à l'industrie d'extraction de l'or serait automatiquement un bienfait pour les mineurs. Malheureusement, cela ne s'est pas produit. Malgré cette augmentation, malgré le prolongement de l'application de la loi, ces neufs mines qui sont liées par des contrats de travail n'ont pas offert un cent aux mineurs. A la mine Hollinger, par exemple, les pourparlers se poursuivent depuis septembre 1957. L'année dernière, suivant les voies normales de négociation dans cette province, les mineurs ont porté leur cas devant une commission de conciliation et cette commission a siégé en juin à Timmins. De fait, monsieur l'Orateur, elle siégeait le jour même où la proposition d'augmentation fut annoncée à la Chambre.

Cette commission n'a pas pris de décision hâtive. Elle a considéré tous les angles avec soin; en fait, l'élaboration de son rapport a pris environ trois mois. Ce rapport n'a été remis qu'en septembre dernier. J'aimerais énumérer quelques-uns des points recommandés dans le rapport majoritaire de la commission de conciliation que le président et le délégué du syndicat ont signé;

1. Convention de deux ans;

2. Semaine de travail de quarante-deux heures la première année de la convention et semaine de quarante heures la deuxième année de la convention.

On travaille toujours 44 heures par semaine dans cette région. Je reviens aux vœux:

3. Une augmentation de salaire de cinq cents de l'heure, le paiement devant en être rétroactif.

Les parties devaient s'entendre quant à la longueur de cette rétroactivité. Je poursuis:

Des rectifications de salaire interviendront quand la semaine de travail sera réduite, afin qu'il n'y ait aucune perte de salaire.

4. Un supplément de salaire de quatre cents de l'heure pour l'équipe de l'après-midi et de six cents pour l'équipe de nuit.

5. Il est proposé qu'il soit accordé six jours de congé statutaire, avec salaire pour jour de congé correspondant à 20 heures sur huit heures de travail ces jours-là.

6. Qu'il soit ajouté une semaine de vacances, portant le total à trois semaines, pour tous les employés ayant quinze années ou plus de service.

7. La commission a recommandé la négociation d'un régime de pension, qui entrerait en vigueur au début de la seconde année du contrat de deux ans.

Évidemment, ils n'ont pas de régime de pension. Je poursuis:

8. La commission recommande que la contribution à un régime de prestations médicales soit partagée également entre les deux parties.

9. La commission recommande la retenue des cotisations syndicales.

Il est facile de voir par là que les employés ne jouissent pas de la sécurité syndicale. C'est là la recommandation du conseil de conciliation, et elle équivaut à une offre globale de plus de 20c. l'heure. Voici ce que dit le président dans ce rapport:

Beaucoup estiment que le rapport d'un conseil de conciliation n'est utile que s'il indique un terrain d'entente probable, ou du moins possible, et signale la position que chaque partie pourrait adopter. Partant de là, les seules questions qui ont été étudiées dans l'élaboration de ce rapport sont la possibilité qu'a la société de payer et les révisions que chaque partie pourrait accepter en vue de diminuer les différences qui existent dans les questions monétaires et les conditions de travail entre ces employés et ceux de l'industrie ontarienne en général.

Lorsque la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or a été adoptée, à l'origine, l'aide était censée aller aux mineurs des centres miniers. C'était le but avoué de la loi. Lorsque la loi a été adoptée, cette aide ne devait pas aller seulement aux mines d'or. Il a été dit à plusieurs occasions que son but était d'aider les municipalités où l'on extrait l'or. Voici ce que le président du conseil a déclaré:

On a dit que cette amélioration visait à apporter de meilleures conditions de vie dans les centres septentrionaux d'extraction de l'or. On ne pourrait comprendre le sens d'un engagement qui n'apporterait pas d'assistance aux travailleurs qui vivent dans ce centre, mais seulement à la corporation qui s'y trouve située.

Le gouvernement fédéral vient d'accorder aux mines une augmentation de 25 p. 100 et elles refusent quand même d'accepter le rapport de la commission. Elles ont même refusé de le discuter ou de l'admettre comme base de négociations. Le syndicat, pour tenter d'arranger les choses sans qu'il soit nécessaire de déclarer la grève, a volontairement mis le rapport de côté. Les représentants du syndicat ont dit: "Très bien, si vous ne voulez pas parler de cela, de quoi allez-vous parler?" On a ensuite tenu une réunion en compagnie du principal agent du conseil de conciliation de l'Ontario, mais jusqu'à présent, on n'a pu s'entendre sur aucune formule de règlement.

Mais voici quelque chose qui s'est manifesté au cours des derniers mois et qui est, à mon avis, d'une importance vitale, particulièrement à l'égard de la lettre dont j'ai fait mention il y a quelques instants et que le ministre a versée au hansard l'an dernier. J'ai devant moi une résolution qui a été adoptée par le Conseil de ville de Timmins le 5 janvier 1959. Elle a été proposée par M. McDonald et appuyée par M. Burnette. Je signale incidemment que M. Burnette est le candidat conservateur qui a été défait. La résolution est ainsi conçue:

Le conseil municipal de Timmins se déclare pour les négociations collectives et il propose que la direction reconnaisse les négociations collectives et qu'elle se réunisse avec les représentants de ses employés en vue de régler ces différends le plus tôt possible, afin que le malaise qui sévit actuellement dans cette région se dissipe.

Le syndicat a également eu une entrevue avec le représentant local à l'assemblée législative provinciale, qui est aussi le ministre des Terres et Forêts du gouvernement ontarien. D'un compte rendu paru le 17 janvier 1959 dans la *Daily Press* de Timmins, j'extrais le passage suivant:

Le ministre des Terres et Forêts, M. J. W. Spooner a dit à une délégation de 16 représentants de l'*United Steelworkers of America* hier soir qu'il se rencontrerait avec le ministre du Travail, M. Daley, et le principal agent de conciliation, M. Louis Fine, lundi, pour les presser de demander à la haute direction de *McIntyre Porcupine Mines* de négocier avec le syndicat. M. Spooner a parlé des relations qui existent entre le syndicat et l'entreprise McIntyre. "Les conditions existantes ne sont bonnes ni pour les ouvriers ni pour la collectivité", a-t-il dit, ajoutant que "les parties en cause devraient être disposées à se rencontrer pour négocier. Il ne devrait pas y avoir de guerre des nerfs".

A propos de négociations collectives, M. Spooner a dit qu'elles étaient reconnues par la loi canadienne,—que personne ne devait mettre en doute mais que tous devaient comprendre.

Telle est la situation, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai signalé plus tôt, les mineurs n'ont pas touché 1c. de l'augmentation qui est censée profiter aux collectivité aurifères. Ces neuf mines ont reçu plus de 10 millions au titre de l'aide en cause. Il incombe aux ministres et à tous les députés d'user de toute leur influence pour que les fonds votés pour cela finissent par servir à la fin initialement envisagée.

M. A. R. Webster (Saint-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, comme ceux qui m'ont précédé et sans doute aussi ceux qui me suivront, je veux souhaiter la plus chaleureuse bienvenue aux nouveaux députés qui siégeaient pour la première fois à la Chambre jeudi dernier. Une au moins des nouvelles figures a beaucoup contribué à rendre la députation plus agréable à regarder. Au cours des mois et des années qui suivront tous les nouveaux députés participeront pleinement, j'en suis sûr, à l'administration de notre pays.

L'un d'eux, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), a déjà eu l'honneur de seconder la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône. A titre de député de langue anglaise de la province de Québec, je ne puis que souscrire avec toute

l'énergie possible aux sentiments qu'il a si bien exprimés au sujet de l'unité nationale. Dans le passé, on a beaucoup parlé d'unité nationale et la plupart d'entre nous conviendront, je pense, que depuis la guerre de grands progrès ont été réalisés dans ce domaine. Je suis fier d'appuyer un gouvernement qui soutient cette tradition d'une façon pratique, dont la nation canadienne retirera des avantages durables.

Je dois aussi féliciter l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) de l'éloquent discours qu'il a prononcé en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône.

Janvier, personne ne l'ignore, est le mois des retours en arrière et des regards vers l'avenir. Avant de passer à la discussion des affaires courantes, il n'est que juste, à mon avis, de féliciter le gouvernement et la Chambre de la législation adoptée au cours de la dernière session. Cette législation a été critiquée dans le passé et l'est encore au cours du présent débat. Mais je tiens à rappeler à mes amis à ma droite et à votre gauche, monsieur l'Orateur, que les Canadiens se sont déjà prononcés sur le travail accompli par le gouvernement et le Parlement. Il y a eu quatre élections partielles, et les candidats qui se sont réclamés de la ligne de conduite du parti conservateur-progressiste et des réalisations du gouvernement pendant cette brève période de son mandat ont remporté trois des quatre élections. Cela répond assez bien aux critiques, mais ne devrait engendrer aucune suffisance ni dans le gouvernement ni chez aucun membre de la Chambre.

Le discours du trône nous donne la preuve, à mon avis, que le gouvernement n'est pas coupable de complaisance envers soi-même. J'estime que c'est un document bien fait, qui nous taille une forte tâche. Mais ce qui m'a le plus impressionné dans le discours du trône, c'est le ton de confiance. Le pays et le gouvernement doivent faire face à de nombreux problèmes, à plusieurs décisions difficiles. Mais, certes, si le gouvernement n'avait pas confiance, comment pourrait-il s'attendre que les Canadiens pensent, travaillent et agissent avec confiance?

Avant de passer à autre chose, je sais que les habitants de Saint-Antoine-Westmount, que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, voudraient que j'exprime la joie qu'ils éprouvent à la pensée que la reine Élisabeth et le prince Philippe vont visiter notre pays pendant six semaines. Nous nous sommes réjouis d'apprendre que Sa Majesté se rendra dans les régions jamais encore visitées par un monarque. La visite de la reine dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sera une source de grande joie pour la population qui y habite.

Il va sans dire qu'à Montréal nous avons été très heureux d'apprendre, en dépit de quelques méchantes rumeurs, que Sa Majesté et le prince Philippe passeront deux jours dans notre ville. Ils arriveront et partiront à bord du yacht royal *Britannia*, ce qui souligne l'objet important de leur visite: l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent. J'ai suivi avec intérêt, comme beaucoup d'autres Canadiens, la suggestion que le député de Laurier (M. Chevrier) a faite mardi, savoir qu'il devrait y avoir, au besoin, deux cérémonies officielles d'inauguration. Je suis entièrement de cet avis. Je reconnais qu'il est nécessaire de collaborer avec les États-Unis dans le déroulement d'une cérémonie internationale, qui se tiendrait sans doute à la frontière. Toutefois, la voie maritime commence à Montréal; une grande partie des travaux a été faite le long de la rive sud et la voie maritime a été une initiative canadienne. J'estime que cette initiative, et notre fierté nationale, exigent que Sa Majesté préside à une cérémonie exclusivement nationale dans la région de Montréal.

Je suis heureux d'apprendre que le *Britannia* sera beaucoup utilisé au cours de cette visite. Le passage de ce magnifique yacht jusqu'à Chicago et jusqu'à la tête des Lacs soulignera au monde que le Canada a un nouveau littoral. Cet itinéraire fournira également à de nombreuses localités sises sur le bord des lacs une occasion unique d'accueillir la reine et le prince consort.

La voie maritime a toujours eu beaucoup d'importance pour la ville de Montréal, même lorsque cette partie du fleuve ne pouvait être franchie que par les canots qui venaient faire la traite des fourrures. Depuis que le Canada a décidé de creuser une voie navigable de 27 pieds de profondeur, une grande discussion est à la mode à Montréal. On a exprimé la crainte qu'une bonne partie du trafic maritime qui a été l'épine dorsale de l'expansion et de la prospérité de Montréal lui échapperait. A mon avis, ce sont des craintes de personnes peu perspicaces. La voie maritime va donner un élan prodigieux au développement de l'économie du Canada tout entier et, si notre économie est plus forte et prend de l'expansion, Montréal ne pourra que grandir.

Nous, les Montréalais, sommes heureux de constater que le ministre des Transports (M. Hees) ne partage pas l'avis des pessimistes. Dans le port de Montréal, on construit de nouveaux quais, de nouveaux élévateurs à céréales, de nouveaux entrepôts, on creuse les postes de mouillage et les bassins d'évitage plus profonds dont on aura besoin pour tirer tous les avantages possibles de la voie maritime. Par suite de la visite de la reine et de l'ouverture de la voie maritime, cette

année sera une année importante pour Montréal et pour le Canada.

Monsieur l'Orateur, au cours de ce débat, on a déjà beaucoup parlé de notre situation économique. On a condamné le gouvernement à propos du chômage et, sans reprendre haleine, on l'a également voué aux gémonies pour n'avoir pas freiné les poussées inflationnistes. L'opposition semble vouloir à la fois le drap et l'argent. Lorsque le présent gouvernement a pris ses fonctions, le chômage s'accentuait déjà tandis que le commerce extérieur diminuait. Notre déficit commercial était plus élevé que jamais auparavant.

Le gouvernement a pris les dispositions nécessaires, dont nous pouvons aujourd'hui constater les résultats. La récession tire à sa fin, après avoir bien moins ébranlé l'économie canadienne que celle d'autres pays, leurs peuples et leurs niveaux de vie. La reprise est si bien en train que bien des voix autorisées parlent d'inflation. Preuve donc que la récession est bien finie. Le chômage d'hiver, encore grave et inquiétant, s'accroît bien plus lentement que l'an dernier. Notre commerce avec outre-mer se ranime.

A ce propos, il convient de noter les avantages qui découlent déjà de la conférence sur le commerce et les questions économiques qui a eu lieu à Montréal. Les barrières commerciales entre le Canada et le Royaume-Uni ont été abaissées et on peut espérer semblables améliorations en ce qui concerne les autres membres du Commonwealth. Le gouvernement a alors fait savoir, et il l'a répété dans le discours du trône, qu'il entend, au nom du Canada, continuer à assumer la responsabilité d'une aide accrue aux nations sous-développées. Les bénéfices à long terme d'un tel programme sont impossibles à évaluer. Nous faisons face à la menace d'expansion communiste avec ses propres armes, et nous donnons à d'autres pays la possibilité de devenir dans les années futures d'importants acheteurs de nos produits.

Si nous allions continuer à commercer seulement avec les pays qui jouissent d'un niveau de vie semblable au nôtre, il n'y aurait alors aucun espoir pour les pays moins fortunés de s'améliorer au point de devenir des marchés importants pour nos produits excédentaires. Nous ne saurions nous rappeler trop souvent, quand il s'agit du commerce international, que nous ne pouvons nous enrichir qu'en nous rendant réciproquement les mêmes services.

Il y a un autre paragraphe du discours du trône auquel j'aimerais m'arrêter. Je cite:

> Des entretiens se poursuivent avec le gouvernement des États-Unis afin de permettre à l'industrie canadienne de participer à la production de l'équipement fourni par les États-Unis en vue de la défense conjointe.

J'ai noté avec intérêt que la délégation de la Chambre et de l'autre endroit qui s'est rendue à Washington récemment a traité ce sujet avec les membres du Congrès américain. Il a été fait mention alors, encore par le député de Laurier, je crois, du renouvellement de l'accord de Hyde-Park datant de la guerre. En vertu de cet accord, négocié, comme vous vous souvenez, par le premier ministre, le très honorable Mackenzie King, et le président d'alors, Franklin D. Roosevelt, les États-Unis nous ont confié des commandes d'armements pour une valeur de près d'un milliard et demi de dollars durant la deuxième guerre mondiale. Quelques-uns d'entre nous paraissent avoir oublié que les principes énoncés dans l'accord de Hyde-Park ont continué à être appliqués dans la période d'après-guerre, marquée par la reconstruction et l'adaptation de l'industrie à la production du temps de paix. Ceci s'est réalisé grâce à un échange de notes entre le Canada et les États-Unis en 1945.

Je tiens à souligner que l'accord de Hyde-Park n'a pas été remplacé pour autant, mais que ses principes ont continué à être appliqués. Puis, cinq ans plus tard, en 1950, le Canada et les États-Unis tombaient d'accord sur un énoncé de principes de collaboration économique. L'un de ces principes est, en effet, que les États-Unis et le Canada devraient coordonner leurs besoins, leur production et leur approvisionnement en vue d'obtenir la meilleure production pour la défense commune. Ces principes sont encore en vigueur. Il ne semble pas qu'il soit nécessaire de rédiger une nouvelle déclaration de principes dont la négociation ne causerait que la perte d'un temps précieux. Le gouvernement devrait rappeler aux États-Unis, dans les termes les plus énergiques, les principes énoncés en 1950 en vue d'une collaboration économique.

Les mesures prises par le gouvernement pour qu'on tienne compte de l'industrie canadienne semblent commencer à produire des effets à Washington. Un article publié dans le *Financial Post*, la semaine dernière, signale que le Pentagone de Washington a demandé à ses fournisseurs d'inviter les compagnies canadiennes à présenter des soumissions au même titre que les compagnies américaines.

A Montréal, nous espérons évidemment que les États-Unis décideront d'acheter l'avion CL-44 que construit Canadair. On est d'avis que ce quadrimoteur à long rayon d'action, appareil d'avant-garde dans son genre, serait idéal pour transporter les appareils d'avertissement au radar bien loin au-dessus du côté atlantique de la défense nord-américaine. En matière de défense, il

y a une autre question qui, à mon avis, devrait être soulignée. J'ai été heureux d'entendre le premier ministre (M. Diefenbaker) parler des manœuvres de couloir lundi soir. Trop souvent, à mon avis, les Canadiens et en particulier les membres du Parlement ont fait preuve de papelardise. Nous aimons à penser qu'il n'y a pas de manœuvres de couloir chez nous, que nous n'avons pas l'odieuse réputation qui s'est attachée aux intrigues de couloir et à leurs pressions sur le gouvernement de Washington. Nous savons tous qu'il n'en est rien. Je crois qu'il est temps qu'on le dise clairement. Chacun d'entre nous sait qu'il est soumis à des pressions marquées et répétées pour n'importe quel sujet dont nous avons à nous occuper et pour quelques-uns qui ne relèvent pas de nous.

Les États-Unis s'excusent en disant que des groupes puissants qui font les couloirs ne toléreraient pas que le Pentagone décide de commander un chasseur canadien, que leur influence joue contre les producteurs de plomb et de zinc du Canada et l'industrie canadienne du gaz et du pétrole.

Si nous admettions que nous avons nous aussi des manœuvres de couloir à Ottawa, je crois que cela nous donnerait de meilleurs atouts vis-à-vis les États-Unis. Il est temps que l'on sache, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada qu'ici aussi des groupes de pression existent avec lesquels il faut compter.

Je pourrais aborder d'autres sujets du discours du trône, monsieur l'Orateur, mais je me contenterai d'une dernière pensée. En tant que membres du Parlement et en tant que législateurs, nous devrions trouver intéressant et utile de comparer le discours du trône d'aujourd'hui avec ceux d'il y a trente ans. Notre Parlement semblait alors surtout préoccupé de la mise en valeur de nos ressources matérielles. Aujourd'hui, on nous présente un important ensemble de mesures législatives visant à améliorer le bien-être social. Nous pensons aussi, évidemment, à mettre en valeur nos ressources naturelles, ce qui est une nécessité économique si nous voulons asseoir ces programmes de bien-être social sur de solides assises économiques.

Le Canada a la chance d'être relativement jeune. Ainsi, nous n'avons pas eu trop d'occasions de gaspiller nos ressources naturelles. Aujourd'hui, nous devons être prudents et faire en sorte que ces ressources soient mises en valeur, non au bénéfice du plus petit nombre, mais dans l'intérêt de tous, et qu'elles servent à améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens.

Avec une bonne organisation, une réalisation intelligente et les ressources dont il dispose, le Canada peut continuer à être une des nations les plus prospères qui soient. Mes vœux pour cette session sont que le travail accompli ici, les critiques que l'on entendra et la défense qui répondra à ces critiques, les bills que nous étudierons et que nous adopterons, contribuent de façon importante à la réalisation de cet objectif.

(Texte)

M. Adrien Meunier (Papineau): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole aujourd'hui en cette enceinte, je m'unis aux orateurs qui m'ont précédés pour offrir mes fécilitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Tous deux ont fait valoir leur talent par le ton élevé de leur discours et des idées qu'il contenait.

Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône fournit aux membres de la Chambre l'occasion de révéler au gouvernement les besoins de leur circonscription et l'état de la population qui l'habite. Cette occasion est inestimable pour les Canadiens et elle leur permet de fournir un inventaire de leurs besoins et de concourir ainsi à la stabilité et à la sécurité du Canada.

Nous vivons dans un monde troublé où la paix mondiale est constamment menacée. Or, le plus grand besoin d'un peuple, quoiqu'on en dise, est de sentir chez lui et autour de lui la sécurité et la paix auxquelles il a droit. Le gouvernement précédent, comme celui d'aujourd'hui, s'est préoccupé de procurer à la nation la sécurité et la paix et, avec le concours des autres nations, d'assurer la paix mondiale. Je souhaite que le gouvernement actuel continue dans cette voie et que ses efforts soient couronnés de succès.

Comme je le disais tantôt, la paix est un besoin pour un peuple, mais ce n'est pas tout d'avoir la paix internationale, il faut aussi sentir chez soi la sécurité et la paix intérieure. Le peuple du Canada veut un plein emploi, il désire gagner honorablement sa vie et celle des siens.

Actuellement, le pays fait face à deux problèmes très graves: le chômage et l'inflation. Pendant que le chef de l'opposition (M. Pearson) prononçait son discours, certains ministres du gouvernement lui ont demandé quel était, selon lui, le plus grave de ces deux problèmes. Je dois faire remarquer à ces messieurs qu'il n'appartient pas au chef de l'opposition de dicter une ligne de conduite au gouvernement, parce que ce dernier a été élu pour diriger les affaires du pays et prendre les moyens qui s'imposent en vue de remédier au malaise qui existe. Nous avons connu des temps, sous le régime libéral, où certains malaises atteignaient le pays, et le gouvernement d'alors a pris les moyens d'y remédier.

Qu'on se rappelle les années d'après guerre, alors qu'il a fallu convertir l'économie de temps de guerre en une économie de temps de paix, sans compter qu'on se devait de trouver de l'emploi aux soldats qui étaient de retour du champ des hostilités. Le gouvernement libéral d'alors a dirigé l'économie du pays de façon que chacun retourne à la vie civile et trouve de l'emploi sans difficulté.

Pour parer à la situation du chômage, le gouvernement actuel a proposé des travaux d'hiver et s'est engagé à verser aux municipalités la moitié des salaires payés pour certains travaux tels que la construction de trottoirs, de rues, d'aqueducs, d'égouts et de parcs municipaux. Ces travaux sont-ils d'ordre pratique pour toutes les municipalités du Canada? De plus, les municipalités ont-elles l'argent requis pour les exécuter?

Je représente une circonscription de la ville de Montréal et je n'hésite pas à affirmer qu'aucun des travaux énumérés par le ministre du Travail (M. Starr) dans le mémoire qu'il nous faisait parvenir le 20 novembre dernier ne peut y être mis à exécution.

La ville de Montréal fait actuellement face à un problème de déneigement qui absorbe toutes ses énergies et grève son budget. Il est impossible de faire des trottoirs lorsqu'ils sont recouverts d'un pied de neige. Il est impossible d'exécuter des travaux d'égouts quand des bancs de neige de sept pieds de hauteur bordent les rues et qu'il en tombe chaque jour. Il est impossible de déblayer les parcs qui ont été remplis de la neige enlevée des rues. De plus, la plupart des municipalités du Québec n'ont pas les moyens d'entreprendre ces travaux en hiver parce qu'il leur en coûte plus cher en main-d'œuvre que durant l'été et que la part mise à leur disposition par le gouvernement est absorbée par ce coût supplémentaire de la main-d'œuvre.

Le Gouvernement connaît les moyens et la capacité de payer des municipalités du Canada puisqu'il les a réunies en conférence, ici à Ottawa, l'automne dernier afin de connaître leurs besoins, et presque toutes lui ont fait connaître leurs difficultés financières. Ce programme de travaux d'hiver n'est qu'un pâle palliatif apporté à ceux qui souffrent et ne remédiera en rien à la situation actuelle.

Il est inconcevable que, dans un pays riche comme le nôtre, il y ait encore des gens qui soient obligés de mendier leur pain quotidien et de vivre dans des conditions misérables. C'est à bon droit en effet que, devant cette situation alarmante, Son Éminence le cardinal Léger, archevêque de Montréal, a décidé d'ériger des chantiers afin de soulager ceux qui souffrent et a fait appel à la charité de tous les citoyens de Montréal afin de trouver le capital nécessaire au fonctionnement de ces chantiers.

Ce programme de travaux d'hiver est venu trop tard pour que les municipalités qui veulent s'en prévaloir aient eu le temps de se préparer. Il a été annoncé à la fin d'octobre par le ministre, et les municipalités n'ont reçu l'offre du gouvernement par écrit qu'environ deux semaines plus tard.

Lorsqu'en cette enceinte, au mois de juillet, lors de l'étude des crédits du ministre du Travail (M. Starr), nous l'avons pressé de questions relativement à ce qu'il entendait faire pour remédier au chômage cet hiver, l'honorable ministre n'a rien annoncé. Si, dès ce moment, il avait annoncé son programme, les municipalités auraient pu se préparer et l'exécution de ces travaux aurait soulagé mes concitoyens de la misère qui sévit en ce moment dans la province de Québec et principalement dans la ville de Montréal, où il y a 80,000 sans-travail.

Le gouvernement a aussi à faire face à une autre situation paradoxale: l'inflation. Pendant que d'une part le chômage sévit, les prix montent en flèche et personne ne peut dire quand cette course vertigineuse s'arrêtera.

Le gouvernement manque d'une économie dirigée et d'une politique souple pour faire face à la situation. Le président de la Banque Royale du Canada, dans son rapport annuel, parle de cette crise d'inflation. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

> L'an dernier, comme dans les années de régression antérieure et alors que l'économie fléchissait, j'ai recommandé des réductions de taxes et de prix; or, au lieu de baisses d'impôts qui auraient stimulé les affaires et entraîné une réduction de prix, nous avons assisté à une augmentation des dépenses gouvernementales.

En effet, on peut se demander si les dépenses gouvernementales n'ont pas contribué à créer cette inflation.

L'an dernier, lors de la session de 1957, le gouvernement faisait voter des centaines de millions pour l'industrie du bâtiment, croyant que l'emploi de cet argent remédierait au chômage et améliorerait les conditions de vie du peuple canadien.

Il n'y a aucun doute que cette industrie a atteint une partie de son objectif, mais il est cependant arrivé que le prix des terrains, ainsi que des matériaux, a augmenté de sorte que le prix de vente d'une maison devient un problème pour le constructeur.

Cette maison-là, d'ailleurs, monsieur l'Orateur, coûte tellement cher au constructeur qu'il lui faut louer ses logis et qu'il ne peut trouver preneur parce qu'il demande trop cher. Toutefois, il doit les louer à ce prix, s'il veut faire honneur à ses obligations.

J'ai lu le rapport du sous-ministre des Travaux publics à ce sujet. On y dit que l'industrie du bâtiment a accru sa production d'une façon spectaculaire. Par contre, M. W. N. Shortill, président du *Toronto Real Estate Board*, donnait aussi son opinion, comme en fait foi la *Gazette* du 15 janvier dernier, et il affirmait que le problème de la vente des maisons est devenu plus ardu. M. Shortill prétend qu'il y aura concurrence dans la vente des maisons parce que l'offre est plus grande que la demande. Il prétend qu'une guerre des prix interviendra dans la vente des maisons d'habitation si la construction domiciliaire est continuée sur la même échelle en 1959 qu'en 1958.

Toutes ces dépenses gouvernementales ont produit l'inflation et, à mon avis, le gouvernement aurait mieux fait de construire un nombre limité de logements, par année, au lieu de créer le surplus que nous avons en ce moment. Dans la ville de Montréal, maints constructeurs ont fermé leur chantier parce qu'ils ne peuvent vendre les maisons qu'ils ont construites l'été dernier. J'espère que le ministre des Finances (M. Fleming) donnera suite à la déclaration qu'il faisait récemment lorsqu'il disait qu'il entendait combattre l'inflation en réduisant les dépenses gouvernementales.

Le gouvernement actuel ne semble pas alarmé par les déficits budgétaires. Au fait, j'entendais lundi soir le premier ministre (M. Diefenbaker) mentionner que de 1935 jusqu'en 1957, alors que le parti libéral était au pouvoir, on comptait 14 déficits. Cependant, il y a des déficits qui s'expliquent et d'autres qui sont alarmants. Ceux qu'a mentionnés le premier ministre, sous le régime libéral, comportaient des années de crise économique et des années de guerre. Actuellement, le pays subit une poussée inflationniste pendant que le gouvernement accuse le plus grand déficit que le Canada ait jamais connu dans son histoire.

Qu'il me suffise, monsieur l'Orateur, de signaler que le discours du trône ne mentionne rien qui puisse faire espérer aux Canadiens une rectification de la situation actuelle.

Le premier ministre a fait un voyage, récemment, mais il ne nous a pas encore indiqué si les pourparlers qui ont eu lieu au cours de ce voyage ouvriront d'autres marchés aux produits canadiens. Ce qu'il faut au Canada, c'est une politique d'expansion, l'ouverture de nouveaux marchés pour écouler ses produits.

Comme d'autres députés qui m'ont précédé, monsieur l'Orateur, j'ai écouté et lu avec intérêt le discours du député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin). Si Québec est une province comme une autre, elle doit évoluer dans la Confédération et doit collaborer à la grandeur du Canada.

Voyant celui qui a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône animé d'un bon esprit de coopération, je suis certain qu'il emploiera ses talents à régler les questions épineuses qui séparent la province de Québec du gouvernement fédéral depuis environ 15 ans.

Ces questions sont primordiales et ne peuvent demeurer indéfiniment sans réponse. La question des subventions aux universités est urgente si nous voulons que ces institutions atteignent le but pour lequel elles ont été fondées. On sait tous que l'éducation relève des provinces, mais il semble qu'une subvention ou une aide donnée sans conditions pour la culture et le développement d'un peuple n'entache en rien ses droits et prérogatives.

La province de Québec s'intéresse aussi aux problèmes de l'assurance-santé. Si le gouvernement fédéral précédent a institué cette mesure sociale et si le gouvernement actuel y a donné suite, c'est qu'elle avait du bon et que le peuple du Canada la réclamait.

Plusieurs provinces ont adhéré à ce plan; la province de Québec n'a pas encore fait connaître ses intentions à ce sujet. Le peuple du Québec, comme tout le monde, paie cher pour les services hospitaliers, et l'adhésion du Québec à ce plan allégerait le fardeau de ses contribuables.

Le discours du trône nous annonce aussi que d'autres sommes d'argent seront requises pour le parachèvement de la route Transcanadienne. Voilà encore une autre question qui a connu une réponse négative de la province de Québec depuis bientôt 10 ans. Cette route, que le gouvernement libéral a commencée et que le présent gouvernement continue, est-elle utile au pays? Sans doute, elle a son utilité en temps de guerre comme en temps de paix, et si ces sommes d'argent étaient utilisées dans le Québec, elles soulageraient de la misère sa population et pourraient employer nombre de sans-travail.

Pour tous ces projets d'envergure nationale, le contribuable du Québec a versé des impôts, et il n'est que juste qu'ils lui reviennent sous forme d'améliorations qui assureront sa sécurité et son bien-être.

J'admets que les tenants de la thèse contraire à ces projets avancent des arguments parfaitement discutables, mais si chacun reste sur ses positions et ne fait aucun effort pour en arriver à une entente ou à un compromis honorable, le peuple d'une province sera privé indéfiniment d'avantages précieux.

Si l'on projette de faire éternellement de la politique avec ces questions, de s'en servir comme cheval de bataille et de faire sans

cesse appel aux sentiments, le contribuable du Québec en éprouvera un préjudice à la longue et se sentira lésé dans ses droits.

Je dis et répète, monsieur l'Orateur, qu'une formule négative relativement à ces questions ne resout rien, mais qu'entre personnes de bonne volonté on peut en arriver à une entente sans oublier les principes de base.

Une autre question, monsieur l'Orateur, que je voudrais toucher a trait à la contribution du Canada au plan de Colombo.

J'admets que nous devons aider aux pays peu évolués à se constituer une économie et que, plus tard, lorsqu'ils auront pris leur essor, ils pourront devenir nos clients sur le marché international.

Cette année, le Canada s'est engagé à fournir 50 millions de dollars en vertu de ce plan. Avons-nous les moyens de faire cette dépense, et le Canada prend-il des engagements disproportionnés à ces finances?

Je sais que du temps des libéraux, alors que les contributions étaient de l'ordre de 8, 10 et 12 millions de dollars, les conservateurs du Québec nous reprochaient ces dons qu'ils qualifiaient d'extravagants; et aujourd'hui, je me demande ce qu'ils en pensent. Peut-être leur opinion a-t-elle changé à la lumière des faits qu'on leur a soumis; néanmoins, il serait intéressant de connaître leur point de vue à ce sujet.

Il y a aussi un autre sujet que je désire soumettre à la Chambre et particulièrement au ministre du Revenu national (M. Nowlan); c'est la grève des réalisateurs de la société Radio-Canada, à Montréal. Nous savons que cette société a un statut indépendant mais qu'elle relève de l'honorable ministre du Revenu national. Cette grève dure depuis le 29 décembre et il semble que, de part et d'autre, on soit loin de s'entendre. Nous savons que les réalisateurs veulent faire reconnaître le droit d'union à leur groupement et que la Société le leur refuse sous prétexte qu'ils font partie de la direction de Radio-Canada. On ne peut savoir qui a raison étant donné le peu de renseignements que nous avons, mais il me semble que le ministre pourrait au moins intervenir et tenter de régler ce conflit qui paralyse le réseau et prive une partie du public de la province de Québec de la télévision.

Plusieurs députés qui m'ont précédé ont dit que le gouvernement n'avait pas une politique coordonnée et définie. Cet état de choses rend la population inquiète et, de plus, il semble que certains ministres du Gouvernement parlent sans discernement pour jeter la confusion et le désarroi, quel que soit le domaine dont il s'agisse.

Le Canada a fait des progrès énormes depuis 25 ans en ce qui a trait à l'unité nationale et personne n'y a travaillé plus fort et plus sincèrement que l'ancien premier ministre libéral, le très honorable Louis St-Laurent. Or, il est arrivé que, tout dernièrement, deux ministres du gouvernement ont proclamé que le chant *God Save the Queen* était notre hymne national. Ils savent pourtant très bien que le Canada n'a aucune loi ni statut confirmant ce fait. J'ai beaucoup d'admiration pour notre gracieuse souveraine et j'aime chanter son chant quand il est approprié de le faire, mais il me semble que lorsqu'un fait n'est pas clairement établi, on ne doit pas s'efforcer de blesser les susceptibilités et de jeter la confusion afin d'amoindrir l'effet d'un autre hymne qui est grandement considéré d'un océan à l'autre et même à l'étranger.

Je dis à l'étranger parce que je me rappelle les propos que tenait le très honorable Louis St-Laurent, ici en cette enceinte, le 18 mars 1954, lesquels sont consignés au hansard de ce jour, lorsqu'il donnait un compte rendu de son voyage autour du monde. Voici ce qu'il disait:

> Je tiens à assurer les honorables députés que dans tous les pays où j'ai représenté le Canada, j'ai été accueilli avec enthousiasme. Partout où je suis allé, j'ai entendu chanter O Canada et j'ai toujours été ému et touché par le sentiment de fierté que je ressentais d'être là comme représentant de ce pays pour lequel on chantait ou jouait cet hymne.

Alors, monsieur l'Orateur, quand un hymne est reconnu à l'étranger, de quel droit s'arrogent les ministres de la Couronne pour proclamer un autre hymne national?

Je voudrais maintenant dire quelques mots relativement aux propos tenus par le ministre de la Production de défense (M. O'Hurley) auxquels l'honorable député de Hull (M. Caron) a fait allusion dans son discours. Je puis dire à l'honorable ministre que la Commission du service civil est composée de personnes intègres, compétentes, et qu'elle remplit un rôle important dans le fonctionnarisme. Cette Commission a été fondée afin d'éviter que le fonctionnarisme ne tombe dans le chaos et soit l'objet de la politique, de sorte que les employés du gouvernement jouissent de la sécurité de leur emploi autant qu'il est possible. Durant ses 22 années d'administration, le gouvernement libéral a créé une Commission du service civil fort compétente, qui fait l'admiration des autres pays. Je considère que la Commission qui régit cet organisme ne doit pas faire l'objet de la politique et devenir la créature ou le paravent d'un parti.

M. Rodrigue Bourdages (Laval): Monsieur l'Orateur, lors de la dernière session, l'an dernier, je n'ai pas eu le plaisir de parler

sur l'Adresse en réponse au discours du trône; j'ai préféré écouter et apprendre la procédure parlementaire afin d'être plus en mesure de me débattre au cours de la présente session.

M. Denis: Les députés libéraux inclus.

M. Bourdages: Aujourd'hui, je veux parler tout d'abord du beau comté de Montréal-Laval, dont j'ai l'honneur d'être le représentant. Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir et l'honneur de représenter un des plus beaux comtés du pays, n'en déplaise à mes honorables collègues, et aussi un des plus populeux, sa population atteignant les 250,000 habitants, dont 80,000 ont droit de vote. Le comté de Montréal-Laval est situé au nord de la ville de Montréal. Il comprend l'île Jésus, qui est bornée au nord par la rivière des Mille-Îles et au sud par la rivière des Prairies. L'île Jésus, qui mesure une vingtaine de milles de longueur et une dizaine de milles de largeur, est composée de 17 villes et municipalités, sans compter 22 commissions scolaires. Il va sans dire que je reçois de nombreuses demandes, presque tous les jours, de ces conseils municipaux. Je désire maintenant parler du système postal en vigueur dans le comté de Laval et tout spécialement de celui qui existe sur l'île Jésus. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'île Jésus comprend 17 villes et municipalités, dont les conseils ont le devoir de veiller au bien-être d'une population d'au delà de 100,000 habitants qui attendent encore la livraison postale à domicile. Ce sont les villes de Saint-François, Saint-Elzéar, Sainte-Rose, Fabreville, Laval-Ouest, Sainte-Dorothée et les îles Laval. Il y a, par exemple, certaines villes comme Laval-des-Rapides, dont la population, de 3,000 habitants en 1951, s'est accrue et atteint actuellement 15,000 âmes, mais qui ne possède pas encore son propre bureau de poste. J'espère, monsieur l'Orateur, que le ministre des Postes (M. Hamilton) étudiera sérieusement cette question afin d'améliorer le système postal dans la circonscription de Laval. J'ai aussi dans mon beau comté de Laval un grand nombre de cultivateurs; tous les ans, ils ont à faire face aux mêmes problèmes au sujet de leurs produits agricoles. S'il était possible d'établir un tarif saisonnier pour les produits des cultivateurs et même de mettre un embargo sur les produits importés, je suis certain que cela aiderait beaucoup les cultivateurs, non seulement de la circonscription de Laval mais de tout le pays.

Il y a aussi, monsieur l'Orateur, de nombreux passages à niveau dans ma circonscription. Chaque année, un grand nombre d'accidents, souvent mortels, se produisent.

Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de barrières ou de signaux lumineux. L'honorable ministre des Transports (M. Hees) apportera certes une attention tout à fait spéciale aux besoins de mon comté à ce sujet et je suis certain qu'il lui accordera la part qui lui revient.

Je désire maintenant aborder un sujet qui m'intéresse beaucoup. Je veux parler de canalisation, afin de faciliter la navigation aux bateaux de plaisance seulement sur la rivière des Prairies et sur la rivière des Mille-Îles.

Une voix: Très bien.

M. Bourdages: Ces deux rivières traversent la circonscription de Laval dans toute sa longueur. Si vous faites le tour de l'île Jésus en bateau, vous parcourrez une cinquantaine de milles et vous pourrez aussi compter de 3,000 à 3,500 embarcations à moteur de toutes sortes. Je crois que la canalisation sur ces deux rivières, pour bateaux de plaisance seulement, devient absolument nécessaire, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, on sait que le *Financial Post* a relaté que, pour l'année 1957, la vente d'embarcations de bateaux de plaisance avait connu une augmentation de 30 millions de dollars, au Canada seulement, sur l'année précédente. Si l'on considère le nombre toujours croissant d'embarcations de plaisance et si l'on considère que ces bateaux de type *cruiser* sont maintenant à la portée de toutes les bourses, et si l'on prend en considération le nombre de personnes qui vivent de l'industrie des embarcations de plaisance, de même que la valeur qu'acquièrent les terrains environnants et riverains des cours d'eaux navigables; si l'on considère, de plus, que les voies navigables dans certains lacs et rivières sont les seuls moyens de communication et que plus de 90 p. 100 des propriétaires riverains possèdent une embarcation quelconque; si l'on songe à l'expansion commerciale que la navigation entraîne pour les propriétaires riverains, les municipalités et les villes riveraines; si l'on pense au "développement" formidable des sports aquatiques, à leur popularité, à la puissance et à la vitesse des moteurs hors-bord et des yachts et si l'on considère aussi, plus spécialement, que nos voies navigables renferment des richesses panoramiques et touristiques jusqu'ici inexploitées, sans compter qu'en cas d'urgence, les cours d'eau navigables sont les seuls moyens de transport; si l'on songe à l'expansion des industries et au succès des commerces et professions qui s'y rattachent, comme l'assurance, la vente d'huile et de gazoline, la vente des accessoires de bateaux, des équipements de sauvetage et de prévention des incendies, la vente des peintures et

vernis marins, ainsi que les services d'entretien et de réparation des bateaux et des moteurs; si l'on considère de plus, monsieur l'Orateur, que la canalisation de ces rivières permettrait l'assainissement des eaux, ce qui favoriserait l'aménagement de magnifiques plages, rendant ainsi service à toute la population de la circonscription de Laval qui me tient à cœur, la réalisation de ce projet est de la plus grande importance.

Soyez assuré, monsieur l'Orateur, que la population compte beaucoup sur la nouvelle administration pour étudier et résoudre les multiples problèmes de ma circonscription.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux dire simplement quelques mots sur le chômage.

Il est évident qu'il y en a du chômage; il y en a toujours eu et je crois bien qu'il y en aura toujours. Dans la circonscription de Laval, je suis peut-être un peu privilégié, puisque c'est une circonscription résidentielle, dont la majorité de mes électeurs sont des propriétaires qui n'ont pas trop à se plaindre du chômage, dans le moment. Toutefois, je suis d'avis qu'il importe de préparer un plan d'ensemble en vertu duquel on veillerait à la construction d'habitations industrielles et commerciales, en tenant compte de la main-d'œuvre disponible dans chaque région du pays, on essaierait de connaître d'avance le rythme de la construction dans chaque région, tout en s'assurant qu'on y occuperait au moins 90 p. 100 des ouvriers du métier, et l'on chercherait à susciter l'exécution de nouveaux projets de constructions immobilières dans toutes les régions où la tendance serait à la baisse.

Je sais que la réalisation de ce projet entraînerait probablement beaucoup de travail, mais il y aurait peut-être lieu de former un nouveau ministère qui pourrait être connu sous le nom de ministère de l'Urbanisme de la Construction et de l'Habitation, dont la Société centrale d'hypothèques pourrait dépendre.

En terminant, monsieur l'Orateur, je désire remercier la population de la circonscription de Laval de la confiance et la collaboration qu'elle m'accorde et je promets, en retour, de lui donner le meilleur de moi-même.

M. Yvon Dupuis (Saint-Jean-Iberville-Napierville): Monsieur l'Orateur, il est du devoir de tous les députés, cette année, de faire entendre la voix de leur circonscription, étant donnée la situation grave dans laquelle se trouvent toutes les circonscriptions de notre pays.

Je viens d'entendre avec beaucoup de plaisir l'honorable député de Laval (M. Bourdages) qui en est à son premier discours à la Chambre. Il s'en est très bien tiré et je le félicite de son premier essai. Je l'invite à revenir nous parler souvent.

Monsieur l'Orateur, je me joins à tous ceux qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Je tiens tout particulièrement à féliciter l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson) qui, pendant plus de deux heures, a brossé un tableau exact de la situation dans laquelle se trouvent les Canadiens sous un régime conservateur.

Au cours des campagnes électorales de 1957 et de 1958, je me rappelle avoir entendu nos amis d'en face se prononcer ouvertement contre le gouvernement libéral d'alors, en demandant à la population de porter au pouvoir un gouvernement conservateur qui nous promettait le paradis sur terre.

Eh bien, monsieur l'Orateur, à peine un an s'est écoulé depuis l'avènement au pouvoir de ce parti tory. Seulement quelques mois, monsieur l'Orateur, et déjà nous revivons les années creuses et sombres que nous ont toujours apportées les régimes conservateurs à travers l'histoire de notre pays: les régimes Borden, Bennett et Diefenbaker.

Monsieur l'Orateur, combien de fois avons-nous entendu dire: délogez les libéraux et il n'y aura pas un seul chômeur au pays; délogez les libéraux et nous réglerons le problème des relations fédérales-provinciales; délogez les libéraux et le Canada connaîtra la prospérité la plus complète. Et nous entendons, depuis le début de la session, certains membres de la droite,—qui seront à gauche très bientôt,—lancer des cris à tout propos, comme l'honorable député de Roberval (M. Tremblay), par exemple, l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) et l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard), qui sont tous des conservateurs "union nationale" du Québec et qui se sont fait élire en promettant, dans toutes les circonscriptions de la province de Québec, de porter le Canada au plus haut point de la prospérité.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien qu'au lieu d'essayer d'interrompre les discours de ceux qui font leur devoir, les honorables députés nous donnent un tableau et en donnent un à leurs électeurs de la situation qu'ils ont trouvée dans leur circonscription quand ils ont été élus en 1958, et de celle dans laquelle le parti conservateur a placé la même circonscription quelques mois après son accession au pouvoir.

Dans la circonscription de Roberval, par exemple,—j'ai obtenu cet après-midi les dernières données statistiques et elles ne sont pas belles à voir. Au fait, j'aurais honte

de me lever au Parlement de la nation canadienne et de faire partie de l'équipe des conservateurs qui ont tellement critiqué le gouvernement St-Laurent,—qui avait pourtant porté le pays au plus haut sommet où jamais un gouvernement l'avait conduit depuis la Confédération,—pour arriver à quel résultat depuis que monsieur le professeur de l'université Laval, "duplessiste" à 100 p. 100, est devenu député!

Voici combien de chômeurs il y avait en mai 1957, sous le régime libéral, dans la circonscription de mon ami de Roberval; il y en avait 1,589. Un an après l'avènement de nos amis au pouvoir, soit en mai 1958, dans la même circonscription de Roberval, sous la "gouverne" du bon et grand député nouveau, il y avait 3,794 chômeurs, soit une augmentation de 2,205 en un an.

En juin 1957, dans la circonscription de Roberval, on comptait 1,186 chômeurs; depuis la venue de nos amis au pouvoir, en juin 1958, il y en avait 2,713, soit une augmentation de 1,527 chômeurs en un an seulement.

Et je regarde maintenant mon ami de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), au sourire serein,—ancien secrétaire particulier du ministre du Travail "duplessiste",—qui lui aussi aime à vanter les gloires du régime conservateur. Eh bien, je lui dirai de réfléchir aussi sur le changement qui peut s'opérer avec un nouveau gouvernement et je lui donnerai les chiffres de chez lui, "de par chez lui et pour chez lui", comme dirait M. Duplessis.

A Joliette, en mai 1957, il y avait 1609 chômeurs enregistrés au bureau d'assurance-chômage; en mai 1958, un an après l'élection du dévoué secrétaire du ministre du Travail de M. Duplessis, 3,410 chômeurs touchaient des prestations d'assurance-chômage, soit une augmentation de 1,801.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville fait erreur. D'après les données statistiques officielles, il y a moins de chômage cette année dans la circonscription de Joliette-L'Assomption-Montcalm qu'en aucun temps auparavant.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! La parole est au député de Saint-Jean-Iberville-Napierville. Si l'honorable représentant de Joliette-L'Assomption-Montcalm souhaite formuler une explication, j'aimerais qu'il la réserve jusqu'à la fin du discours.

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, ces chiffres m'ont été fournis cet après-midi même par le secrétariat de la Commission d'assurance-chômage; ce sont donc les chiffres officiels de la Commission d'assurance-chômage.

M. Pigeon: Monsieur le président, puis-je poser la question de privilège?

L'hon. M. Pickersgill: Il n'y a pas de question de privilège.

M. Dupuis: Avec plaisir.

M. Pigeon: Est-ce que je pourrais poser une question?

M. Dupuis: Oui, certainement.

M. Pigeon: Qui est la personne qui vous a fourni ces chiffres?

M. Rouleau: Ce n'est pas là une question de privilège.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, après les déclarations du ministre de la Production de défense (M. O'Hurley), je ne divulguerai certainement pas les noms des fonctionnaires du service civil.

Monsieur l'Orateur, je crois que le Règlement de la Chambre stipule qu'on doit accepter la parole d'un député lorsqu'il cite des données statistiques et qu'il dit à la Chambre où il les a puisées; si mon honorable ami de Joliette-L'Assomption-Montcalm connaissait mieux le Règlement, il ne poserait pas une question semblable.

M. Johnson: On vous demande des précisions.

M. Dupuis: Ah! Une autre voix qui se fait entendre. Je crois que j'ai des précisions aussi pour la circonscription de Chambly-Rouville.

Monsieur l'Orateur, je comprends que cela vexe nos honorables amis, surtout ceux qui représentent une circonscription "duplessiste", une circonscription où un ministre "duplessiste" prétend tout donner à la population. Vous savez qu'ils donnent, eux; au fait, ils donnent toujours. "Nous avons donné et consacré", selon leur expression. Ils ont consacré pas mal de chômage dans quelques mois.

Monsieur l'Orateur, lorsque l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm m'a interrompu,—et je crois bien qu'il l'a fait parce que la vérité fait toujours mal,—j'en étais rendu à donner le nombre des chômeurs de la belle circonscription de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Au mois de juin 1957, il y avait 1,282 chômeurs; cela, c'est quand les libéraux ont cédé le pouvoir. Toutefois, après que mon honorable ami se fut égosillé dans les trois circonscriptions et

qu'il fut élu, nous avons vu, un an après, le nombre des chômeurs porté à 2,742, soit une augmentation de 1,460.

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant parler de la circonscription de Sherbrooke, la reine des Cantons de l'Est, ou la Perle, je ne sais trop. Il y avait également à Sherbrooke, en 1957, un candidat conservateur qui promettait le ciel à ses électeurs, et il promettait de délivrer le pays du méchant régime des libéraux. Il a été élu. Savez-vous combien il y avait de chômeurs à Sherbrooke en mai 1957? 3,068. Un an plus tard, soit en mai 1958, sous le régime tory-conservateur qui devait sauver le pays, il y avait, dans cette même circonscription, 6,408 chômeurs, soit une augmentation de 3,340, et ce dans une seule circonscription conservatrice, monsieur l'Orateur.

Des voix: Honte!

M. Dupuis: Au mois de juin 1957, monsieur l'Orateur...

(Traduction)

M. Allard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser deux questions à l'honorable représentant de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville s'il veut bien nous indiquer l'accroissement ou le décroissement du chômage, à compter du 10 juin 1957 jusqu'à ce jour, dans sa circonscription. Et ma deuxième question,—j'aimerais savoir...

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas un rappel au Règlement, et je demanderais à l'honorable député de me laisser parler, parce que je n'ai pas tellement de temps à ma disposition et j'en ai beaucoup à dire. Cependant, je vais répondre à sa première question.

Une voix: N'attendez pas que M. Maurice Lamontagne réponde.

M. Dupuis: Pour ce qui est des accroissements et des décroissements qu'il y a eu, au cours d'une année, l'honorable député de Sherbrooke pourra les établir. Il faut constater qu'il y a beaucoup plus de chômage présentement qu'il y en avait sous le régime libéral.

Monsieur l'Orateur, en juin 1957, à Sherbrooke, il y avait 2,872 personnes qui touchaient des prestations d'assurance-chômage, et remarquez bien que je ne vous donne là que le nombre de ceux qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage; le nombre des chômeurs est encore plus élevé.

Dans la circonscription de mon honorable ami de Sherbrooke, qui promettait de délivrer la province et le pays du parti libéral, il y avait, sous un régime tory-conservateur, en juin 1958, 5,002 chômeurs, soit une augmentation de 2,130.

Je passe maintenant à une autre circonscription, celle de mon honorable ami du Lac St-Jean (M. Parizeau), dont la spécialité est de lancer des cris pendant que ses collègues prononcent des discours. A Saint-Joseph-d'Alma...

(Traduction)

M. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je me demande si le Règlement me permet de demander au député de parler un peu plus fort.

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Alors, monsieur l'Orateur, nous en arrivons au Lac Saint-Jean. J'espère que tous les honorables députés sont fiers de ces données statistiques. J'espère qu'ils sentent, en ce moment, couler dans leurs veines le sang conservateur. Au lac Saint-Jean, en mai 1957, il n'y avait même pas mille personnes enregistrées au bureau de l'assurance-chômage; il n'y en avait que 966. Mais, après que mes honorables amis eurent accédé au pouvoir, un an plus tard, soit en 1958, dans la belle circonscription de Lac-Saint-Jean, il y avait 2,081 chômeurs, soit une augmentation de 1,115, et ce dans la période d'un an, avec le renouveau conservateur.

Dans la même circonscription, en juin 1957, 743 personnes touchaient des prestations d'assurance-chômage. Un an plus tard, soit en juin 1958, 1,493 personnes en touchaient, soit une augmentation de 750, et ce encore durant la période d'un an seulement.

Monsieur l'Orateur, nous pouvons faire le tour de la province, et partout nous allons retrouver la même situation; la province de Québec est dans le marasme, tout comme le reste du pays. Toutefois, nos honorables amis vantent le très honorable premier ministre, et le premier ministre lui-même se lance des fleurs. J'ai chez moi, dans mon magasin de musique, un disque français que j'enverrai au très honorable premier ministre dès mon retour à Saint-Jean, disque intitulé "Johnny, tu es pas un ange". Monsieur l'Orateur, plus j'étudie les réalisations du gouvernement actuel, plus je trouve que nous aurions raison de chanter cette chansonnette française.

Nous avons, relativement à la cité de Montréal, des chiffres précis. N'attendez pas que le ministre du Travail (M. Starr) vous les donne, parce qu'il n'a pas l'air pressé de le faire. A Montréal, au bureau d'enregistrement de l'assurance-chômage, en mai 1957, sous un gouvernement libéral, il y avait 24,460 chômeurs. En mai 1958, un an plus

tard, il y en avait 59,883, soit une augmentation de 35,423, et cela encore sous le régime tory-conservateur.

En juin 1957, à Montréal toujours, on comptait 22,858 chômeurs. Un an plus tard, soit en juin 1958, il y en avait 53,666, soit une augmentation de 30,808. Et là encore, lorsque je vous donne le nombre des chômeurs, il s'agit seulement de ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage.

Pour faire plaisir à mon honorable ami de Sherbrooke, je dirai qu'à Saint-Jean la population a diminué au lieu d'augmenter. Plusieurs personnes s'éloignent de la ville de Saint-Jean parce qu'elles ne peuvent pas y trouver d'emploi. Je dirai à mon honorable ami de Sherbrooke que, dans la ville de Saint-Jean, la plus ancienne industrie, la *Singer Sewing Machine*, a congédié un nombre très imposant de son personnel, des hommes qui travaillaient là depuis 15, 16 ans et qui croyaient avoir la sécurité qu'ils avaient connue pendant les 15 ou 16 années du régime libéral, des hommes qui sont aujourd'hui sans travail et qui ont été forcés de quitter la ville de Saint-Jean pour aller s'embaucher ailleurs. Cela répond-il à mon honorable ami de Sherbrooke?

Nous avons constaté que partout les usines congédient des employés en masse; les conservateurs se plaignent, non seulement dans Saint-Jean, mais dans Sherbrooke, dans Lac-Saint-Jean, dans la Beauce, dans l'Abitibi, enfin partout. Nous sommes dans un marasme qui se fait vraiment sentir. Nous sentons qu'il y a vraiment un changement, mais un changement pour le pire.

Monsieur l'Orateur, pensez-vous que nous nous réjouissons à la vue d'une situation aussi pénible? Si j'avais été candidat conservateur en 1958 et si j'avais promis à mes électeurs tout ce que les candidats conservateurs leur ont promis dans leur circonscription, j'éprouverais de la gêne à me lever à la Chambre pour faire l'éloge d'un gouvernement qui a tellement ignoré toutes ses promesses. Cependant, je suis fier d'être membre du parti libéral, parti du juste milieu, parti qui a fait du Canada le beau pays qu'il est et qui lui a donné les plus belles années de prospérité de son histoire. Je suis fier, monsieur l'Orateur, de penser aux noms de sir Wilfrid Laurier, William Lyon Mackenzie King, Louis St-Laurent, et de les comparer avec MM. Borden, Bennett et le nouveau.

M. Pigeon: Vous avez crucifié M. St-Laurent, vous autres.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, vous venez d'entendre une autre expression "duplessiste", "A coups de crucifix", toujours.

[M. Dupuis.]

Une voix: Celui que vous avez découragé.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, vous constaterez avec moi que mes honorables amis sont fâchés; cela me fait plaisir de constater que la vérité fait mal. Monsieur l'Orateur, je me demande quel est celui parmi mes honorables amis,—et je demanderais à ceux qui m'écoutent au moyen de l'interprétation simultanée de me répondre par le même système,—je leur demanderais de me dire qui, dans la province de Québec, n'a pas fait la lutte en promettant d'envoyer un délégué au Vatican. Quel est celui qui n'a pas fait la lutte dans le Québec en promettant...

M. Johnson: Moi je l'ai fait.

M. Dupuis: ...d'être opposé au plan de Colombo.

M. Johnson: Je l'ai demandé, je n'ai pas promis d'envoyer un délégué au Vatican.

M. Dupuis: Votre frère le ministre l'a promis.

M. Johnson: Il ne l'a jamais promis. Et je vous défie de trouver un seul endroit dans aucun discours où il l'aurait fait.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté personnellement le frère de mon honorable ami. Je l'ai écouté personnellement dans la circonscription de Saint-Jacques, à Montréal, parler de l'ambassade au Vatican. Et vous y étiez probablement, vous le suiviez partout. L'honorable ministre provincial, frère de mon honorable ami que je viens de vexer, en parlant à la radio, a promis...

(*Traduction*)

M. l'Orateur: Je me demande si le député parle du sous-amendement ou de l'amendement lui-même.

(*Texte*)

M. Dupuis: Vous avez été bien chic, monsieur l'Orateur, à l'endroit de mes amis d'en face et je vous remercie en leur nom. Monsieur l'Orateur, je disais que nos amis ont promis la prospérité. Et c'est étrange, quand on compare les régimes conservateurs au cours des années, ils n'ont pas changé; leur attitude se ressemble toujours, elle est toujours pareille, et eux, ils sont toujours les mêmes.

J'entendais, il y a deux jours, le très honorable premier ministre du Canada répondre au magnifique discours que faisait le chef de l'opposition. Qu'est-ce que le premier ministre a dit? Ah! il s'est écrié, avec toute l'efficacité qu'on lui connaît: Mais vous allez répandre la méfiance! Mais ce sont des lamentations de Jérémie, ce sont des jérémiades! Et notre premier ministre était tout à fait scandalisé, le chef de l'opposition avait osé prétendre

qu'il y avait du chômage sous le règne du nouveau parti conservateur.

Monsieur l'Orateur, il sera six heures dans à peu près deux minutes. Je vous promets de revenir après. Ne soyez pas trop fiers. Nous allons souper et je vous promets, comme dessert, de vous prouver jusqu'à quel point les régimes conservateurs sont toujours les mêmes. Puis-je, monsieur l'Orateur, déclarer qu'il est six heures.

Plusieurs voix: Non, non encore deux minutes.

M. Dupuis: Je propose l'ajournement du débat.

(Traduction)

M. l'Orateur: L'honorable député a dit qu'il est six heures; cela étant, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, permettez-moi, au début de cette séance, de soulever la question de privilège.

J'aimerais poser une question à l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville. Que pense-t-il de la déclaration faite par...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je n'avais pas encore rappelé la Chambre à l'ordre. Le député est un peu pressé. A-t-il une question de privilège à invoquer? Dans le cas de l'affirmative, j'écoute l'honorable député.

(Texte)

M. Pigeon: Que pense l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville de la déclaration qu'a faite M. Maurice Carmel, gérant local du service national de placement de la Commission d'assurance-chômage de Joliette, comme en fait foi l'*Étoile du Nord* du 17 décembre 1958, dans laquelle il dit qu'à Joliette il y a moins de chômage cette année qu'à la même époque l'an dernier?

(Traduction)

M. Habel: Il n'y a pas lieu de poser la question de privilège, monsieur l'Orateur. Somme toute, il répond au député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis). Il aura l'occasion de répondre dans son discours. Il n'y a aucune question de privilège à poser.

M. l'Orateur: Quelle est la question de privilège que le député veut poser?

M. Habel: Aucune.

(Texte)

M. Pigeon: L'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville a fait, à mon avis, une déclaration qui n'est pas juste relativement à la situation de l'emploi à Joliette. J'ai un texte officiel qui prouve que ce que l'honorable député a dit est faux. Il m'a attaqué...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) estime qu'une assertion faite par le député qui a la parole n'est pas exacte, il aura, à la fin du discours, l'occasion de s'expliquer, si cette assertion le concerne. Mais s'il veut simplement le contredire sur un point, il y aurait là matière à débat mais il ne peut poser la question de privilège. Le représentant n'est tout simplement pas d'accord avec ce qu'a dit le député qui a la parole. J'invite le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville de continuer.

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je suis bien heureux de constater que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), avant de digérer son souper, avait déjà quelque chose à dire; cela prouve que mes propos l'ont profondément touché.

Je continue donc mes observations, et je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit avant l'ajournement.

Les données statistiques que j'ai fournies ont été obtenues de bonne source, et, si l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm se contente de ce qu'il lit dans les journaux, je dois lui dire que je me suis renseigné à la source officielle par excellence, soit au "bureau-chef" de l'assurance-chômage. C'est donc dire que les chiffres que j'ai cités sont authentiques.

Je continue donc mes observations, monsieur l'Orateur, avec l'intention de tenir la promesse que je vous avais faite avant le souper, soit celle de prouver que le parti conservateur, que ce soit au Lac Saint-Jean ou ailleurs, est toujours le même.

Au fait, plus les conservateurs changent, plus ils demeurent les mêmes. Plus ça change, plus c'est la même chose. M. Borden était comme M. Bennett, M. Bennett comme M. Borden. Et voilà que le nouveau ressemble étrangement aux deux autres.

Je disais donc que, lorsque le très honorable premier ministre a répondu au discours profond, sérieux et intelligent de l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson), il déclarait à la Chambre, et au reste du pays tout entier, que ce n'était que des lamentations de Jérémie

et qu'il ne faisait que créer une atmosphère de méfiance à l'endroit du Canada.

Eh bien, monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre n'a dit rien de nouveau. Il n'a que répété ce que ses prédécesseurs ont dit. Et, pour appuyer mes avancés, je ne puis invoquer de meilleur témoin que le hansard.

Au fait, le 10 octobre 1932, quand le premier ministre était le très honorable R. B. Bennett et que le chef de l'opposition était le très honorable William Lyon Mackenzie King, et alors que le chef de l'opposition signalait au premier ministre que la situation du chômage était inquiétante, que le nouveau régime créait, dans le pays, une atmosphère inquiétante, savez-vous ce que le très honorable premier ministre de l'époque répondait? Ecoutez bien, monsieur l'Orateur, et vous aurez l'impression d'entendre le chef actuel du gouvernement. Voici ce que M. Bennett disait:

> Prétendre que la situation au Canada est pire, que tout ne va pas bien au pays, comme ne cesse de le répéter le premier d'entre les premiers; représenter toute chose sous les couleurs les plus sombres possibles; entendre le très honorable député, comme nous l'avons entendu cet après-midi, durant tout près d'une demi-heure, énumérer les malheurs de la situation actuelle et déprécier les efforts du Gouvernement pour maintenir le moral du peuple canadien, est indigne d'une grande opposition ou d'un grand parti.
>
> Ceux qui dirigent la chose publique doivent, parce qu'ils en ont le devoir et la mission, chercher par tous les moyens à leur disposition à remonter le courage de leurs mandataires et à faire naître en eux et dans tout le pays un esprit de confiance qui les porte à croire que tout est bien et sera bien.

Et, un peu plus loin, au cours du même discours, le très honorable M. Bennett parlait des jérémiades de l'opposition, des lamentations de Jérémie.

Monsieur l'Orateur, les extraits que je viens de citer sont consignés à la page 48 du compte rendu officiel des débats de 1932, et ils indiquent clairement que, plus ça change du côté des conservateurs, plus c'est pareil et plus la vieille garde tory demeure la même. Durant sa campagne électorale en 1930, M. Bennett criait par tout le Canada: "Canada First". Toutefois, à la première occasion, il est allé se faire "sirer" en Angleterre.

Au cours de sa campagne de 1930, M. Bennett déclarait par tout le Canada: "Nous allons mettre fin au chômage, nous allons augmenter le standard de vie des Canadiens, nous allons développer les ressources du pays". Vous savez ce qui s'est passé, monsieur l'Orateur. L'histoire se répète, mais plus ça change, plus cela se ressemble. C'est par les paroles que je viens de citer que le très honorable M. Bennett avait répondu au chef de l'opposition d'alors. On peut donc constater que le chef actuel du gouvernement vient de dire la même chose.

Tout comme dans Trinity, il y a eu, après l'élection de M. Bennett en 1932, une élection partielle, et, à cette élection partielle, les conservateurs ont perdu du terrain. M. Mackenzie King a signalé le résultat à la Chambre, et M. Bennett de répliquer que ça ne voulait rien dire, comme le disent nos amis dans Trinity.

Je profite de cette occasion pour souligner la venue parmi nous, dans cette enceinte, d'un ministre du dernier cabinet libéral, et qui sera sûrement ministre dans le prochain cabinet libéral qui sera élu dans quelque temps.

Et, tout comme en 1932, nous entendons nos amis d'en face dire que l'élection partielle ne signifie rien. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de lire la riposte que faisait l'honorable chef de l'opposition du temps, lorsqu'on disait qu'une élection partielle ne signifiait rien. Il donna alors lecture de certains vers de Kipling, ce qui n'a pas manqué de les faire réfléchir. La situation est tellement semblable cette année que je m'en voudrais de ne pas les lire.

Je comprends que le député de Chambly-Rouville (M. Johnson) n'ait jamais lu Kipling, il n'a jamais rien lu, il est comme son chef de l'Union nationale.

Voici les lignes de Kipling.

Une voix: Il lit *Le Devoir*...

Une autre voix: Il lit *Montréal-Matin*...

M. l'Orateur: Seulement un à la fois, s'il vous plaît.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je vous remercie d'avoir parlé en français et, en revanche, pour vous montrer notre appréciation, je vais vous parler en anglais.

Kipling disait ceci, et je vais le redire à nos amis à la suite de leur fiasco dans Trinity.

> Let us admit it fairly, as a business people should,
> We have had no end of a lesson: it will do us no end of good.
> Not on a single issue, or in one direction or twain,
> But conclusively, comprehensively, and several times and again,
> Were all our most holy illusions knocked higher than Gilderoy's kite.
> We have had a jolly good lesson, and it serves us jolly well right!

Et, monsieur l'Orateur, fait étrange, nos amis d'en face se trouvent dans la même situation qu'en 1932.

J'ai entendu cet après-midi l'honorable ministre du Travail...

M. Johnson: Puis-je vous poser une question?

M. Dupuis: Vous voulez me poser une question?

M. Johnson: Je voudrais demander au député de Saint-Jean-Iberville-Napierville la référence du texte qu'il cite de Kipling, s'il prétend lire Kipling.

M. Dupuis: Si mon ami n'est pas assez cultivé pour connaître la page, je ne suis pas pour la lui enseigner. D'ailleurs, il n'a qu'à s'adresser à l'honorable professeur de l'université Laval, le député de Roberval.

L'honorable ministre du Travail disait donc cet après-midi, ou peut-être ce matin, qu'il avait eu de la part de plusieurs municipalités de nombreuses demandes pour des travaux d'hiver. Eh bien, monsieur l'Orateur, comme l'a dit avec tant de raison l'honorable député d'Essex-Est,—on est tellement habitué de l'appeler M. le ministre, et l'on se prépare tellement à l'appeler encore M. le ministre, qu'on oublie le nom de sa circonscription,—tout de même, j'ai désigné l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans le cabinet St-Laurent, qui a fait ce matin un brillant exposé, en cette enceinte, et a démontré, point par point, que les assertions du premier ministre étaient fausses. L'honorable ministre du Travail, lui, avait le devoir de relever, si elles étaient fausses, les assertions de l'ancien ministre de la Santé. Il ne l'a pas fait parce qu'il sait que le premier ministre du pays a jonglé avec les chiffres, tout comme lui-même, le ministre du Travail a voulu, ce matin, nous laisser croire que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes dans ce pays dirigé par une administration conservatrice.

Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai prouvé que, dans les circonscriptions que j'ai nommées plus tôt au cours de cet exposé, celles de mes amis de Lac-Saint-Jean, de Roberval, de Sherbrooke, de Joliette-L'Assomption-Montcalm, et autres, tout allait le plus mal possible dans ce qui était le meilleur des mondes au moment de leur retour au pouvoir.

Et, monsieur l'Orateur, l'honorable ministre du Travail, lorsqu'il parle de ces travaux d'hiver, il fait rire tout le monde au pays. Il a versé, imaginez! dans la ville d'Ottawa, et cela pour 8,000 chômeurs, lui, le grand argentier du Travail, il a versé 1 million 500 mille dollars pour les travaux d'hiver.

(Traduction)

L'hon. M. Monteith: Vous n'êtes pas à la page.

(Texte)

M. Dupuis: Savez-vous combien de personnes pourront se procurer de l'emploi grâce à cette aide du gouvernement fédéral? Tenez-vous bien, monsieur l'Orateur. Sur 8,000 chômeurs, 150 trouveront de l'emploi dans la ville d'Ottawa. Et le Gouvernement actuel se flatte d'avoir solutionné efficacement le chômage.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je dis, à la suite du chef de l'opposition, que le gouvernement actuel ne mérite pas une journée de plus la confiance du peuple canadien parce que toutes ses promesses ont été nulles, et vaines. Il n'a rempli aucun de ses engagements, de sorte que le pays traverse actuellement une période comme celle que nous avons connue durant les jours sombres alors que M. R. B. Bennett était à la tête de la nation canadienne.

Dans ma circonscription de Saint-Jean, comme ailleurs, monsieur l'Orateur, le chômage a augmenté considérablement. Dans la circonscription de Sorel, le chômage a augmenté à un tel point que, à certains moments, nous assistons à une fugue de travailleurs de cette ville filant vers d'autres régions où ils ne trouveront probablement pas d'autre emploi.

Examinons maintenant, avec nos honorables amis, la situation dans la région du Richelieu; cette région qualifiée par nos historiens comme une des régions les plus riches de la province, et même du pays tout entier. C'est une région fertile traversée par une rivière limpide. Nous connaissons dans Sorel, dans Chambly,—mon honorable ami ne peut pas le nier,—nous connaissons dans Saint-Jean-Iberville-Napierville une augmentation sensible du chômage, et cela depuis l'arrivée au pouvoir de nos amis les conservateurs. Il nous vient immédiatement à l'idée, comme l'a si bien dit l'ancien ministre des Transports, de commencer les travaux de canalisation de la rivière Richelieu afin de procurer de l'emploi à nos travailleurs et de trouver de nouveaux débouchés commerciaux entre New-York et Montréal.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer, surtout lorsque le premier ministre nous parle de ses jérémiades, de ses lamentations de Jérémie, j'aimerais vous lire les déclarations que faisait en 1955 le ministre actuel des Travaux publics (M. Green), lorsqu'il s'agissait tout simplement de chômage saisonnier, et aussi les déclaration que faisait le ministre actuel de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough) quand il s'agissait simplement d'une lacune dans le domaine du travail, et celles du ministre actuel des Transports (M. Hees) lorsqu'il parlait dans le même sens, comme en fait foi la page 144 des *Débats* du 13 janvier 1955. Voici ce que disait l'honorable ministre actuel des Transports en 1955,—il ne s'agissait alors que d'un chômage

saisonnier, bien petit à comparer à celui que nous éprouvons aujourd'hui,—et voici ce que disait celui qui est aujourd'hui le ministre des Transports alors qu'il n'était que simple député de Broadview, et dans l'opposition.

Il disait, comme en fait foi la page 144 de l'édition française du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, en date du 13 janvier 1955,—et, le premier ministre osera nous dire que nous sommes violents, que nous semons la méfiance, que nous créons une atmosphère d'incertitude, alors que, à ce moment-là, le chômage était bien une goutte d'eau dans l'océan, qu'il était alors pratiquement inexistant,—voici ce que l'honorable ministre des Transports disait alors:

> Si un homme, ou une femme, désire travailler et est capable de le faire et ne peut, sans qu'il y ait de sa faute, trouver du travail durant les mois qui précèdent le premier de l'an,...

Vous voyez qu'il s'agissait d'un chômage saisonnier,...

> ...quelqu'un doit certes se charger de le faire vivre ainsi que sa famille. Les municipalités n'ont pas les fonds requis pour ce faire; les provinces ne les ont pas non plus. Depuis quelques années, tous ceux qui ont étudié le problème sont en très grande majorité d'avis que c'est là une responsabilité du gouvernement fédéral.
>
> Ces gens ont exhorté le gouvernement fédéral à assumer ses responsabilités dans ce domaine. Cependant, en dépit de cette vague écrasante de l'opinion publique, le gouvernement a continué de se soustraire à ses responsabilités. En agissant ainsi il montre qu'il se désintéresse d'une façon renversante des gens qui relèvent avant tout de lui.

Que ne pourrions-nous pas dire aujourd'hui, monsieur l'Orateur? Et, le ministre d'aujourd'hui, le député de Broadview d'alors, ajoutait ceci:

> Je demande depuis deux ou trois ans au ministre de nous indiquer quelle est son attitude à l'égard de ce problème, mais au nom du gouvernement le ministre refuse de s'engager. Je vais le lui demander de nouveau aujourd'hui. J'espère qu'il nous donnera une réponse, car la population en attend une.

Eh bien, monsieur l'Orateur, j'espère que le gouvernement actuel nous donnera une réponse, parce que la population en attend une et nous n'en recevons pas du gouvernement.

(Traduction)

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

(Texte)

M. Dupuis: Puis-je signaler que j'ai commencé à moins 18, et qu'il me reste encore trois minutes?

[M. Dupuis.]

(Traduction)

M. l'Orateur: Je ne puis permettre au député de contester ma décision.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte de prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et de soulever plusieurs questions qui intéressent mes commettants. Je veux m'unir à ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse (MM. Jorgenson et Fortin). Leurs discours sont tout à leur honneur et à l'honneur de la Chambre J'estime qu'il faut également féliciter les membres de l'opposition de l'enthousiasme et même de la ferveur qu'ils apportent à l'accomplissement de leur devoir de critiques, attendu surtout qu'ils n'ont qu'une bien faible cause à défendre.

Comme c'est la coutume lors du débat sur le discours du trône, l'opposition a jugé bon de proposer un amendement qui implique un manque de confiance dans le gouvernement. Mes collègues et moi sommes évidemment fort opposés à tout amendement de ce genre. Nous estimons que le gouvernement a fait du bon travail et nous désirons féliciter tous ceux qui participent à l'administration.

Si les lignes de conduite du gouvernement ont une inégale répercussion sur les différents groupes de notre économie, dans l'ensemble elles ont été bonnes pour Middlesex-Ouest et pour le Canada. Tout gouvernement est un compromis. De nos jours, la structure sociale est si complexe qu'un groupe peut être lésé alors qu'un autre groupe reçoit une aide. Nous ne pouvons pas tous, tout le temps, profiter également des mesures du gouvernement. La justice est un idéal que nous devons chercher à atteindre, mais que nous n'avons aucun espoir d'atteindre. Le gouvernement doit veiller avec soin à favoriser la justice. Nous croyons que notre gouvernement a pris ce soin.

Lorsque nous étudions des propositions d'ordre économique, nous ne devons pas oublier d'étudier leurs futures répercussions aussi bien que leurs avantages immédiats. Par exemple, c'est folie d'établir les prix agricoles à un niveau qui entraînera l'accumulation d'excédents peu maniables. Il est également déraisonnable de mettre sur pied des régimes d'assurance-chômage qui n'atteignent pas l'objectif visé parce qu'ils suppriment le stimulant au travail. De constantes augmentations des salaires et des prix ne peuvent avoir pour résultat qu'une spirale d'inflation toujours montante et ne peuvent se terminer que par un désastre financier. Nous devons nous souvenir de ceci, chaque

fois que nous augmentons notre sécurité sociale nous devons sacrifier une portion équivalente de notre liberté individuelle de dépenser notre revenu comme nous l'entendons. En tant que peuple, nous devons donner si nous voulons recevoir. Nous ne pouvons pas prélever du fonds commun de nos richesses plus que nous n'y mettons. Nous soutenons que la prudence avec laquelle notre gouvernement a agi dans l'exercice de ses fonctions a inspiré confiance partout.

J'ai une grande foi en notre peuple canadien. Nous saurons nous unir pour que le Canada continue à être le pays au monde où il fait si bon vivre. En 1957, les Canadiens ont choisi un nouveau gouvernement qui leur semblait le mieux répondre aux besoins du Canada. En 1958, ils ont confirmé ce choix en maintenant ce gouvernement au pouvoir par la plus grande majorité qui ait jamais été accordée à un gouvernement dans ce pays. Il n'y a aucune raison de penser que la confiance du peuple en notre gouvernement a été le moins du monde ébranlée.

Les relations entre les provinces et le gouvernement fédéral se sont améliorées depuis que ce gouvernement est arrivé au pouvoir. Jamais ce pays n'a été aussi uni qu'aujourd'hui. Les liens du Commonwealth ont été resserrés par la conférence du Commonwealth de l'année passée et par la récente visite qu'a faite le premier ministre (M. Diefenbaker) dans les pays de cette association. Notre premier ministre et notre gouvernement ont clairement démontré qu'ils se sont voués au progrès du Commonwealth et qu'ils croient au grand rôle que le Commonwealth britannique peut jouer dans les affaires mondiales.

Nos bonnes relations avec les États-Unis se sont maintenues et ont été améliorées. Nous avons franchement fait valoir nos intérêts, qui ont été discutés avec honnêteté. Il en est résulté un plus grand respect mutuel et une plus grande confiance. Nos intérêts dans le domaine des échanges et de la défense sont si étroitement liés à ceux de nos voisins du Sud qu'il est essentiel pour le bien de nos deux nations que nous entretenions les relations les meilleures et les plus cordiales.

La circonscription de Middlesex-Ouest, que j'ai l'honneur de représenter, est un excellent échantillon du Canada. Elle est à la fois urbaine et rurale, industrielle et agricole. Bien que notre région soit à l'intérieur, les Grands lacs sont assez près pour que l'avenir de la voie maritime du Saint-Laurent joue un rôle important dans nos plans futurs. Notre circonscription se caractérise par la multiplication des habitations suburbaines, l'industrie légère et une agriculture diversifiée. Nos fabriques produisent des articles en aluminium, des raccords pour tuyauterie, des accessoires de plomberie et de chauffage, des articles en laine, des meubles, de la tuile de drainage, des produits chimiques pour l'agriculture, des habitations mobiles et de l'équipement d'entreposage. Nous avons des fabriques de préparation de la viande, de la volaille, des produits laitiers, des fruits et des légumes, ainsi que des moulins à farine et à grain de provende. Nos cultivateurs produisent en quantité variables un peu de tous les produits agricoles canadiens: des céréales et des graines de semence, des fruits et des légumes, du bétail de tous genres et du tabac. Nos étendues boisées fournissent des arbres de Noël et de grandes quantités de bois durs pour usage industriel.

Nos problèmes ethniques ressemblent à ceux de plusieurs autres parties du pays. Les premiers colons qui sont arrivés dans Middlesex-Ouest étaient presque tous d'origine britannique: Anglais, Irlandais, Gallois ou Écossais. Au cours des récentes années, la composition de la population a changé et, dans certaines parties du comté, près de la moitié de la population se compose de nouveaux Canadiens. Attendu que nous avons une population urbaine et rurale, industrielle et agricole, qui groupe des propriétaires et des salariés, des importateurs et des exportateurs, d'anciens Canadiens et de nouveaux Canadiens, des débiteurs et des créanciers, nous nous intéressons à tous les aspects des questions économiques qui sont débattues au Canada de nos jours.

La population de Middlesex-Ouest est heureuse d'apprendre que l'itinéraire de la visite royale comporte un arrêt à London. Attendu que les banlieues situées à l'ouest de la ville se trouvent dans notre circonscription, la nouvelle revêt pour nous une importance toute spéciale. Notre population apprécie beaucoup cet honneur et je suis certain qu'elle fera tout ce qu'elle pourra pour assurer un magnifique accueil aux souverains.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que le chômage n'est pas aussi grave chez nous que dans d'autres régions, mais nous en pâtissons. Notre peuple accepte les diverses mesures prises par notre gouvernement pour adoucir les effets du chômage. L'extension des prestations saisonnières en vertu du plan d'assurance-chômage et la suppression de toutes les restrictions à la participation fédérale au titre du secours direct aux dépenses a été très utile. Le programme de travaux publics du gouvernement et l'encouragement aux programmes municipaux spéciaux de travaux d'hiver sous la forme d'un crédit fédéral correspondant à 75 p. 100 du coût de

la main-d'œuvre devrait aussi aider à fournir du travail. Les campagnes de propagande aux slogans "Pourquoi attendre le printemps?" et "Faites-le maintenant" menées par le ministère du Travail devraient favoriser l'exécution de travaux en hiver.

Middlesex-Ouest a bénéficié de la montée en flèche de la construction de maisons d'habitation qu'a enregistrée le pays depuis la fin de la guerre. L'année 1958 a été une année record dans notre région et l'année 1959 s'annonce bien. Notre peuple apprécie l'encouragement qui a été donné à la construction de maisons d'habitation.

En 1957, et de nouveau en 1958, de grosses sommes ont été mises à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour aider à la construction de logements. En plus d'assurer, à des prix raisonnables, les habitations dont avait si grandement besoin notre population qui s'accroît rapidement, cette initiative crée de l'emploi.

Le ministère des Postes a tenu compte de la construction de maisons d'habitation dans Middlesex-Ouest. En 1958, la distribution du courrier à domicile a été étendue à plusieurs localités de la banlieue, soit à 965 maisons d'Oakbridge Acres et à 191, d'University-Heights. Le ministère des Postes se tient toujours au courant de l'expansion surburbaine afin de pouvoir assurer la distribution du courrier à domicile dès que la région a la densité de construction requise. Une moyenne de 40 verges entre les postes de distribution constitue la norme ordinaire. On m'apprend que le quartier d'Orchard-Park se rapproche rapidement de la norme requise pour la distribution à domicile. La diligence que le ministère des Postes met à assurer la distribution à domicile dès qu'il le peut est grandement appréciée.

Dans le hansard du 26 juillet 1958, le ministre des Postes (M. Hamilton) a dit que la distribution à domicile n'avait pas lieu dans les municipalités où les postes de distribution sont inférieurs à 2,500. La raison, c'est que la distribution à domicile est plus économique lorsqu'on peut y employer six facteurs, cinq pour des tournées régulières de cinq jours par semaine et un suppléant qui dessert consécutivement les cinq parcours réguliers de façon à assurer un service de six jours.

Je propose respectueusement au ministre et au gouvernement d'envisager la distribution à domicile dans les petites villes et les villages où le travail serait suffisant pour assurer un emploi de plein temps à un homme. La distribution gratuite dans les centres ruraux existe presque partout, de même que la distribution à domicile dans les grandes villes. Il semble que la population des petites villes et des villages soit désavantagée par rapport à celle des autres centres, dans le domaine de la distribution du courrier. En 1958, l'extension de certaines routes rurales en vue d'assurer un service plus commode pour les particuliers a été très appréciée. Le projet de construction d'un nouvel immeuble des postes dans la ville de Strathroy est également très apprécié. Nous espérons que le choix d'un emplacement qui satisfasse la ville et le ministère des Travaux publics ne tardera pas trop.

Mes commettants doivent de la reconnaissance au ministre des Transports (M. Hees) et aux fonctionnaires de son ministère pour l'aide apportée l'année passée, de différentes manières. Grâce à l'intervention du ministère, la coopérative agricole a pu conclure un contrat de location avantageux avec le National-Canadien pour le parc à bétail du chemin de fer dans le village d'Ailsa Craig. Ce ministère a également contribué dans une large mesure à aplanir les difficultés qui ont retardé bien longtemps la construction du passage sous la route secondaire d'Hutton dans le comté de London. Il est maintenant prévu que la construction de ce passage souterrain commencera au début de l'année 1959.

Dans Middlesex-Ouest se trouve une importante réserve indienne. En ma qualité de représentant de ces gens au parlement, je suis on ne peut plus désireux de leur aider à améliorer leur état. Je suis heureux de constater que la Division des affaires indiennes entreprendra la construction d'une nouvelle école centrale dans cette réserve. Je tiens à féliciter le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough) de cette décision et à lui exprimer les remerciements de nos gens de ce qu'il ait été possible d'augmenter les services d'enseignement en cet endroit. Il m'a été donné de visiter plusieurs salles de classe de la réserve et après avoir regardé travailler les élèves je puis dire, si j'en juge d'après ce que j'ai vu, que les filles et les garçons de la réserve tireront tout le profit possible des nouveaux services. On m'a donné l'assurance que ces services seraient du niveau le plus élevé. Je suis heureux d'avoir reçu cette assurance parce que ces gens méritent qu'on leur accorde ce qu'il y a de mieux. En ma qualité de député, il m'incombe de voir à ce qu'ils obtiennent ce qu'il y a de mieux.

Ce qui frappe davantage l'attention du visiteur qui arrive à la réserve, c'est la végétation d'herbe folle et de broussailles qui est partout en évidence. On trouve dans cette réserve un sol qui se prête très bien à l'agriculture. Il ne faudrait pas abandonner ces terres aux

mauvaises herbes. Autrefois ces terres étaient en culture, mais ces dernières années on a mis des restrictions à la culture des terres de la réserve. Il y a à cela diverses raisons.

La plupart des terres de la réserve sont subdivisées en petites exploitations agricoles de moins de 50 acres; une partie n'a jamais été cultivée, de sorte que les champs déjà mis en culture vont de 2 à 20 acres. Quelques grandes fermes et quelques grands champs sont exploités mécaniquement, mais les petites fermes ne peuvent se payer l'outillage moderne qui leur permettrait de continuer leur exploitation. Les champs abandonnés retournent à la brousse et aux mauvaises herbes.

Des champs ont aussi été abandonnés par manque de canalisations de drainage. Quand on se servait des chevaux, le drainage au moyen de tuiles n'était pas aussi essentiel; les chevaux ne s'enlisaient pas dans la boue comme les tracteurs. Les cultivateurs de notre circonscription qui sont mécanisés ont besoin de canalisation de drainage. On ne peut guère espérer faire revivre l'agriculture dans la réserve sans ces tuiles de drainage. Nos Indiens ont demandé qu'on les y aide. En leur nom, donc, je demande au gouvernement de faire établir un plan de drainage pour cette réserve et de voir à ce que les travaux à cette fin soient entrepris.

Pour éviter une plus grande détérioration des terres de la réserve et pour que les petits propriétaires puissent utiliser leurs terres avec profit, pendant qu'ils occupent un emploi dans l'industrie ou après leur retraite, je demande que des machines agricoles ainsi que des manœuvres spécialisés soient mis à la disposition des petits propriétaires qui pourraient louer leurs services.

Les habitants de Middlesex-Ouest s'inquiètent fort de la puissance toujours accrue des chefs de syndicats et de leur capacité de paralyser notre pays par les grèves. Ils considèrent qu'il est temps d'étudier sérieusement les moyens d'établir des sauvegardes contre les abus de puissance des syndicats. Cette proposition ne renferme aucune hostilité vis-à-vis des buts légitimes des syndicats.

L'inquiétude n'existe pas seulement chez ceux qui ne sont pas membres de syndicats, elle existe également chez les syndiqués. On parle et on écrit beaucoup à propos de la conduite sans scrupules de certains dirigeants de syndicats et de l'impuissance apparente ou de la répugnance des syndicats à leur faire entendre raison ou à les remplacer. Une façon d'expliquer cela c'est que les membres ordinaires de certains syndicats ont perdu la maîtrise parce qu'ils ont perdu tout intérêt ou parce qu'ils n'assistent plus aux réunions. Il arrive un moment où il devient impossible de reprendre la haute main. On entend parler de méthodes de fier-à-bras employées par les chefs de syndicats pour conserver leur puissance quand le syndicat les critique.

Quelle que soit la façon dont leur pouvoir s'est établi, il n'en reste pas moins que les dirigeants des syndicats peuvent faire peser leur volonté dans les secteurs essentiels de notre économie. Notre population estime que cela ne devrait pas être. Nous avons des lois pour réprimer l'exploitation injuste du public par les grandes entreprises et d'aucuns pensent qu'il est grand temps d'envisager sérieusement le moyen de placer une sauvegarde contre les abus de pouvoir sans scrupules, des grands syndicats.

Quelques syndicats ouvriers sont maintenant devenus si puissants qu'ils peuvent imposer leur volonté au pays par des grèves ou des menaces de grèves suceptibles de paralyser notre économie, par l'immobilisation des transports ou l'arrêt des fournitures essentielles telles que le combustible ou l'électricité, sans lesquelles de nombreuses collectivités ne sauraient subsister. Notre population estime qu'il est temps de prendre des mesures correctives pendant que nous sommes encore maîtres de la situation.

A l'origine, les syndicats se sont organisés pour faire monter les salaires et faire améliorer les conditions de travail des petits salariés de l'industrie. Ils ont tendance maintenant à aider les travailleurs les plus payés à recevoir davantage. Aujourd'hui les gros syndicats servent à faire monter sans cesse les traitements de ceux qui sont déjà au sommet de la hiérarchie ouvrière. Nous édifions dans ce pays une économie comportant des prix élevés, ce qui rend constamment plus difficile pour nous la concurrence sur les marchés mondiaux. Nous établissons des prix qui nous ferment les marchés. Notre population estime que ce problème de la production à un coût élevé doit être envisagé et que des mesures doivent être prises afin d'empêcher que notre économie ne s'écarte davantage des marchés mondiaux.

Le pouvoir qu'ont les grands syndicats d'exiger des salaires toujours plus élevés dans les industries où ils ont la haute main engendre du malaise dans toutes les classes de la société et constitue l'un des principaux facteurs qui favorisent l'inflation. Les petits salariés de l'industrie, de l'agriculture et des diverses professions demandent une rémunération proportionnée à celle que reçoivent les travailleurs syndiqués. Cette pression constante pour obtenir de meilleurs salaires, pour obtenir une rémunération comparable à celle d'autres employés industriels constitue probablement un des principaux facteurs qui contribuent à faire augmenter les prix.

Les syndicats ne sont pas les seuls à blâmer de notre présente instabilité économique.

C'est une tendance de notre époque. Chacun veut avoir sa part; chacun veut obtenir davantage. Si les grands syndicats se montrent si audacieux dans cette course folle, c'est parce qu'ils détiennent un avantage et qu'ils en tirent tout le profit possible.

Un jour, pourtant, il faudra que cette course folle prenne fin. La population espère que le gouvernement apportera l'encouragement nécessaire, que lui seul a le pouvoir d'apporter, afin de guider notre économie vers une situation plus stable. Nos gens croient qu'un encouragement à la stabilité serait de rendre le contrôle des syndicats ouvriers à la masse de leurs membres et de mettre un frein au pouvoir toujours croissant des chefs ouvriers.

Nos gens s'attendent que le gouvernement étudiera avec la meilleure attention possible la recommandation faite récemment par la Commission du service civil d'étendre aux fonctionnaires certains avantages des négociations collectives. Cela constituerait une innovation au Canada et la question mérite que tous ceux qu'elle intéresse l'étudient très soigneusement. Une décision dans le sens indiqué pourrait conduire au groupement des fonctionnaires dans des syndicats dont la direction est établie à l'étranger. Nous sommes d'avis qu'un tel résultat n'est pas souhaitable.

Le comté de Middlesex-Ouest a été doté par la nature d'un des sols agricoles les plus fertiles au Canada. Nous pouvons cultiver tout ce qui se cultive dans n'importe quelle partie du pays. Notre production agricole est très diversifiée. Certains de nos cultivateurs se battent encore contre l'étau des frais de production et des prix, mais d'autres ont été assez prospères en 1958. Tout dépend de la sorte de production qu'ils ont. Les récoltes ont été bonnes cette année; les récoltes de céréales et de pommes ont été exceptionnelles. Le bétail s'est vendu plus cher en 1958 à la grande joie des cultivateurs qui s'en sont trouvés encouragés.

Nos producteurs de blé ont participé activement à l'organisation de l'Office ontarien de vente du blé. Cet organisme, qui a commencé à fonctionner juste au moment des récoltes en 1958, a eu quelques difficultés relativement à la première récole. A mesure que le temps passe cependant, les difficultés s'aplanissent et cet office de vente devrait rendre de grands services aux producteurs de blé de l'Ontario en les aidant à en stabiliser le prix. Les ministères de l'Agriculture et du Commerce ont aidé l'Ontario à résoudre ces problèmes.

Depuis quelques mois, les producteurs de maïs de l'Ontario travaillent à mettre sur pied un office de vente du maïs. Nous leur souhaitons de réussir. Ils ont demandé que le maïs bénéficie du soutien des prix en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles mais nous regrettons que jusqu'ici aucune formule satisfaisante n'ait été trouvée pour le soutien du maïs. Les négociations se poursuivent.

On a fait des observations au cours du débat sur l'amélioration de notre balance commerciale défavorable. A ce propos, nous avons une proposition à faire. Normalement, nous importons de grandes quantités de soja. Nous consommons environ 15 millions de boisseaux par an et nous produisons à peu près la moitié de la quantité dont nous avons besoin. Nous sommes tout à fait capables de produire tout le soya qu'il nous faut et nous croyons qu'il serait bon d'encourager nos agriculteurs à augmenter leur production.

Nous demandons que l'on envisage d'augmenter le prix de soutien du soja pour en encourager la production. Outre que cela diminuerait le déficit de notre commerce avec l'étranger en diminuant nos importations, cela diminuerait la superficie cultivée produisant des denrées excédentaires telles que le blé. Nos producteurs de soja sont mécontents parce que des droits de douane de $1.20 le boisseau frappent notre soja qui entre aux États-Unis alors que le soja américain entre au Canada en franchise. Nos producteurs accueilleraient favorablement une rectification qui diminuerait cet écart.

Le programme de soutien des prix en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles a fonctionné de façon assez satisfaisante dans notre région. Bien que nos producteurs aient demandé des prix plus élevés, ils reconnaissent la prudence du gouvernement et de la commission dans l'établissement des prix. Nos gens reconnaissent qu'il est préférable de commencer bas et de procéder aux augmentations quand cela est nécessaire plutôt que de commencer trop haut et de se trouver empêtré d'excédents invendables. Nous pensons que la loi de l'offre et de la demande finira par dominer et que si des prix de soutien peuvent être souhaitables temporairement pour adoucir les effets des fluctuations soudaines et profondes du marché, ils ne devraient pas être considérés comme des mesures permanentes.

Nous estimons que la méthode la meilleure et la plus sûre d'obtenir des prix équitables pour les produits agricoles, c'est l'organisation, par les cultivateurs eux-mêmes, d'offices de vente; ces organismes devraient se charger d'ajuster la production à la demande.

Nous nous félicitons de ce que le discours du trône annonce que nos facilités actuelles de crédit agricole seront revisées afin de permettre aux cultivateurs d'obtenir une aide financière pour moderniser leurs exploitations. L'amélioration des facilités de crédit aidera sans doute beaucoup les cultivateurs à se

libérer de l'étau des frais de production et des prix en leur fournissant les moyens nécessaires pour étendre leurs exploitations et acquérir un équipement qui économise la main-d'œuvre.

Nous exhortons de nouveau le gouvernement à étudier l'opportunité de faire bénéficier la main-d'œuvre agricole des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage. Les cultivateurs ont de plus en plus de peine à se trouver de l'aide. On a tendance à éviter le travail agricole, car il ne donne pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Les cultivateurs ont déjà assez de peine à se trouver de la main-d'œuvre à cause des salaires élevés que verse l'industrie. Ils ne devraient pas être handicapés davantage par l'absence d'assurance-chômage. Nous demandons au gouvernement d'examiner de nouveau cette question.

Nous avons été heureux de lire dans le discours du trône que l'étude du bill concernant l'abattage sans cruauté des animaux sera confiée au comité de l'Agriculture. Nous sommes d'avis que les représentants à la Chambre de la classe agricole, qui sont plus vivement intéressés à l'élevage des animaux de la ferme, reconnaissent l'urgente nécessité de favoriser l'abattage sans cruauté.

Une question qui intéresse au premier chef notre population, c'est une épidémie de rage qui sévit actuellement dans le comté de Middlesex. Dans plusieurs parties du comté, on a diagnostiqué que des animaux étaient porteurs de la rage et plusieurs personnes ont suivi des traitements antirabiques. Le 6 janvier, le comité agricole du comté de Middlesex a convoqué une réunion des notables du comté, des membres des Parlements fédéral et provincial, des directeurs du service d'hygiène, des préposés à la conservation et d'autres personnes afin d'étudier la situation. On a adopté une résolution demandant que des cliniques soient instituées pour immuniser les animaux domestiques, afin de protéger de l'infection les êtres humains. Le 8 janvier, le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) nous a informés par télégramme que l'épidémie de rage dans le comté de Middlesex était suivie de près, qu'on ferait une étude de la situation, mais que les engagements actuels ne permettaient pas d'établir immédiatement des cliniques d'inoculation.

Dans notre région, on a fait courir le bruit qu'il ne fallait plus envoyer d'animaux pour examen aux laboratoires de Hull à moins que des êtres humains aient été exposés à contracter la maladie. On dit en même temps que tant qu'on n'aura pas plus de preuves de l'incidence de la maladie, il ne s'ouvrira pas de cliniques. Nos gens se demandent comment on pourra savoir si la maladie se répand si on n'examine plus les animaux.

Des fonctionnaires du ministère m'ont dit que l'on se méprenait beaucoup sur les intentions de la division d'hygiène vétérinaire. Dans des régions comme Middlesex-Ouest où la maladie vient seulement d'apparaître, le laboratoire examine autant d'animaux qu'il le peut afin de suivre l'évolution de ce mal. Mais dans des régions comme le comté de Grey et les comtés du nord de la province où la maladie sévit depuis longtemps et où elle a probablement atteint une intensité maximum, c'est une perte de temps de continuer à examiner les animaux à moins que ce ne soit pour une fin précise, par exemple, pour déterminer si oui ou non une personne a été exposée à un animal enragé.

Nos fonctionnaires de l'hygiène aiment mieux établir les cliniques au moment où elles auront probablement un effet préventif maximum sur la diffusion de la maladie. A cette fin, ils ont l'œil sur le comté de Middlesex-Est et dès qu'il faudra des cliniques, ils y verront.

Il y a une lainerie dans notre circonscription. La fabrique n'est pas très grande, mais elle a de l'importance pour nos gens. Elle a beaucoup de mal à soutenir la concurrence des tissus importés de pays à bas prix de revient. Elle soutient que la protection douanière ne saurait à elle seule résoudre son problème. On demande que les importations soient contingentées de façon qu'une juste part du marché canadien reste aux fabricants du pays.

Si on compare l'importance des marchés des États-Unis à celle des marchés du Canada, on comprendra que l'outillage nécessaire à la production coûte moins cher par unité aux États-Unis que dans notre pays. A cause de cela, notre industrie manufacturière a besoin d'être protégée et elle aura probablement encore longtemps besoin de protection. Certaines industries canadiennes, l'industrie des instruments aratoires par exemple, peuvent avoir atteint assez d'importance pour que le volume de leur production leur permette de soutenir la concurrence des États-Unis sur un pied d'égalité, mais ce n'est pas le cas généralement. Nos petites industries doivent être particulièrement aidées, si l'industrie canadienne dans son ensemble doit survivre et prospérer.

Je tiens à dire au ministre des Pêcheries (M. MacLean) que nous avons beaucoup apprécié la tournée fort intéressante et fort éducative que nous avons faite avec lui à London, celle du laboratoire de recherches piscicoles. J'ai été très surpris par l'ampleur de son travail. Ce laboratoire s'occupe de tout le programme de recherches du ministère pour toutes les pêcheries en eau douce du

Canada. Nous, habitants de Middlesex-Ouest, apprécions le fait que cette excellente institution se trouve dans notre région.

Le nouveau plan d'hospitalisation, tel qu'il s'applique dans l'Ontario depuis le 1er janvier de cette année, a été bien accueilli. Il s'étend maintenant à plus de 91 pour 100 de la population de l'Ontario. Cela dépasse les prévisions. Les particuliers qui participent au plan volontairement, s'y sont inscrits plus rapidement qu'il n'était prévu, ce qui indique que ce plan correspondait à un besoin de notre économie. Le plan aidera les municipalités en supprimant une grande partie du besoin d'aide hospitalière aux indigents. Comme le plan permet aux hôpitaux d'augmenter leurs tarifs pour couvrir leurs frais, leur déficit, que les municipalités avaient à supporter jusqu'ici, devrait disparaître. La suppression de cette aide hospitalière aux indigents et de ce déficit des hôpitaux devrait être d'un grand secours dans la préparation des budgets municipaux. Notre gouvernement a bien mérité pour avoir accéléré la mise au point de ce nouveau service social.

Aucune réalisation du présent gouvernement, depuis qu'il détient le pouvoir, n'a donné plus de satisfaction à notre population que l'administration du ministère des Affaires des anciens combattants. La population de Middlesex-Ouest, ainsi que celle du Canada en général, appuiera fermement le gouvernement dans ses mesures judicieuses à l'égard de nos anciens combattants. Toutes les propositions et les recommandations soumises par la Légion canadienne en vue d'améliorer la loi et les règlements concernant les affaires de nos anciens combattants ont été étudiées avec sympathie et, lorsqu'il a été possible, mises en vigueur.

J'ai récemment entendu beaucoup parler de l'abrogation de l'article 34 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je crois que ce projet implique la question des droits fondamentaux des particuliers ainsi que des droits fondamentaux du public. Avant qu'une décision soit prise, je proposerai que cette question soit renvoyée à un tribunal indépendant et compétent, pour qu'il l'étudie et présente des recommandations.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je dirai que les réalisations du présent gouvernement et la confiance de toute la population canadienne dont il jouit m'autorisent amplement à voter contre les amendements dont nous sommes saisis.

(Texte)

M. Augustin Brassard (Lapointe): Monsieur le président, nous sommes habitués à voir au fauteuil l'Orateur de la Chambre et il nous est agréable de lui dire combien nous apprécions ses services au milieu de nous. Je suis content, ce soir, que ce soit l'honorable vice-président de la Chambre qui occupe le fauteuil; cela me permet de lui rendre hommage, pour son sens de la justice et aussi, quoiqu'il ait moins l'occasion de le manifester, pour son sens de l'humour.

Je prie l'honorable vice-président de la Chambre de bien vouloir se faire mon interprète auprès du président pour lui faire le message suivant: Je veux, moi aussi, lui dire que je suis très heureux de le voir de nouveau, cette année, présider les délibérations parfois tumultueuses de cette assemblée. Même si nous savons tous que sa formation profondément humaine, ses connaissances étendues et sa culture le destinent à des fonctions encore plus élevées si la chose est possible, nous en voudrons sûrement beaucoup au jour qui nous empêchera d'apprécier quotidiennement son sens de la justice et aussi, comme vous, monsieur le vice-président, son sens de l'humour qui nous facilite grandement le passage d'une vague à une autre dans le vif des débats.

A la suite de ceux qui m'ont précédé, j'offre mes félicitations aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin).

Ils ont tous deux fait honneur à leur parti et à leur circonscription en s'acquittant, comme ils l'ont fait, de la tâche difficile et même onéreuse que leur a confiée le très honorable premier ministre du pays (M. Diefenbaker).

On me pardonnera sans doute d'être un peu plus personnel à l'égard de l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), non pas parce que j'ai vainement essayé de convaincre les électeurs de sa circonscription d'élire un autre représentant, non plus parce qu'il a lui-même essayé de convaincre mes électeurs d'en élire un autre à ma place, mais plutôt parce que je le connais depuis mes années de collège, de même que plusieurs membres de sa famille.

J'ai, en particulier, fait des études en compagnie de son distingué frère André, qui est aujourd'hui aumônier catholique dans l'armée canadienne. Je connais également d'autres membres de sa famille et je puis dire, en toute sincérité et en toute franchise, qu'ils font tous honneur à leurs distingués parents.

Je ne voudrais cependant pas, pour autant, que l'honorable député de Montmagny-L'Islet conclut de mes observations que j'appuie entièrement la conduite et la politique du nouveau gouvernement conservateur de notre pays.

Monsieur le président, je désire d'abord remercier le gouvernement conservateur de

nous avoir donné l'interprétation simultanée dans cette enceinte. Je ne crois pas m'abaisser ni m'humilier en admettant ce qu'il y a de bon chez les adversaires, et c'est pour cette raison que je parlerai plutôt en français et que je romprai avec une tradition que j'avais l'habitude de respecter, soit celle de parler au moins une quinzaine de minutes en anglais et au moins une quinzaine de minutes en français, quand je prononçais des discours en cette enceinte.

Monsieur le président, ce que je voudrais essayer d'établir, en prononçant mon discours, c'est qu'il y a un manque de cohésion parmi les ministres qui formulent la politique générale ou l'administration des affaires de notre pays.

Prenons, par exemple, le domaine de l'agriculture, pour n'en citer qu'un. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) qui, fort heureusement, est à son siège ce soir, a été l'un des conférenciers devant la *Saskatchewan Farmer's Union* il n'y a pas tellement longtemps. Il a alors exprimé devant les membres de cette association ses idées personnelles sur l'agriculture au pays. Les journaux ont fait grand état de son discours et n'ont pas manqué, non plus, de rappeler ce qu'avait dit le très honorable premier ministre de notre pays sur le même sujet en d'autres circonstances. Si la Chambre veut bien me permettre de me reporter au journal *Western Producer* du 18 décembre 1958, je vais lui indiquer jusqu'à quel point le ministre de l'Agriculture et le très honorable premier ministre de notre pays s'entendent, et s'entendent parfaitement, sur la politique agricole du Canada. Je consigne donc au hansard une partie du compte rendu du *Western Producer* du 18 décembre 1958:

(Traduction)

Dans son discours à la réunion annuelle du syndicat des agriculteurs de la Saskatchewan, M. Harkness, ministre de l'Agriculture, a touché la question de la réduction de la production. Il a fait une allusion directe quand il a dit: "Je trouve qu'une réduction volontaire de la superficie emblavée, au profit d'une diversification, pourrait être entreprise pour diminuer la congestion du commerce du blé." Plaidant en faveur de cette proposition, il a continué en disant: "En ces temps d'économie semi-dirigée, il semble naturel de proposer que le contrôle s'exerce au niveau de la production aussi bien qu'au niveau du marché, car c'est au niveau de la production qu'il existe des solutions de rechange."

M. Harkness a exprimé de semblables sentiments à l'occasion depuis un certain temps. Il n'y a aucune exagération de notre part quand nous disons que nous voyons là un état de choses déplorable. Cela dénote un manque absolu de compréhension des conditions mondiales actuelles. Ceci chez un ministre de la Couronne, chez un membre éminent du cabinet Diefenbaker, est quelque chose de très grave.

On se demande si M. Harkness se rend compte qu'il s'élève contre son propre chef lorsqu'il propose de restreindre la production. Nous lui rafraîchirons peut-être la mémoire en citant de nouveau les remarques que M. Diefenbaker a exprimées en inaugurant l'exposition de Saskatoon après sa première victoire aux élections de l'année dernière. Le premier ministre a dit:

A ceux qui pensent qu'en agriculture nous sommes arrivés à un point où l'expansion n'est plus désirable, je dirai ceci:

Et vous savez, monsieur l'Orateur, que le premier ministre est un excellent orateur.

J'ai appris une chose à la conférence du Commonwealth de Londres. Nous devons développer notre agriculture.

Étant donné qu'un quart de la population mondiale se couche le soir affamée, il nous faut inventer des méthodes pour permettre la distribution de nos excédents afin que les peuples du monde trouvent le bonheur.

Ensemble, nous devons préserver la paix dans le monde et tenir fermement à l'agriculture comme à un bastion contre le communisme.

Qui parle pour le gouvernement, M. Harkness, préconisant la restriction, ou M. Diefenbaker, se faisant l'avocat de l'expansion?

Pourtant, M. Harkness parle de restriction. Qu'il lise ces autres paroles de son chef. Parlant à New York, à la veille de son départ pour son voyage autour du monde, M. Diefenbaker a dit:

"Le grand triangle des nations,—la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada,—doit unir ses efforts à ceux des autres nations qui pensent comme lui, afin d'allumer un nouvel espoir d'amélioration pour les peuples qui n'ont pas été comblés des bienfaits de la Providence.

"C'est pour nous un devoir fondamental de traiter en frère ces régions sous-développées du monde et de leur apporter une aide, tant économique que technique, afin que l'écart entre leur niveau de vie et le nôtre se rétrécisse.

"Vu que nous, de l'Amérique du Nord, avons reçu plus que notre part des bonnes choses de la vie, nous avons le devoir suprême de venir en aide à ceux qui ont moins reçu..."

Et M. Harkness veut réduire la production! Comment pourra-t-il récolter l'abondance, s'il favorise délibérément la rareté? Comment pourra-t-il extirper la misère dans les pays dépourvus, s'il ne peut trouver de méthodes satisfaisantes de distribution des denrées à ceux qui n'ont pas l'argent liquide nécessaire? M. Harkness et ses collègues en ont encore beaucoup à apprendre avant qu'ils puissent comprendre complètement les politiques énoncées par leur chef.

(Texte)

Monsieur le président, nous approuvons parfaitement la politique qu'a préconisée le très honorable premier ministre de notre pays quand il a dit qu'il voulait aider les nations peu évoluées, les nations où des milliers de gens meurent de faim. Je me demande, cependant, si nous entendrons jamais en cette enceinte des collègues de la province de Québec,—et je le dis sans parti pris ni malice,—appuyer cette politique d'aide aux pays peu évolués, dans la mesure de nos moyens? Il y a bien des gens dans la province de Québec,—et je n'en mentionne aucun,—qui parlent contre le communisme. A mon avis, un des moyens les plus efficaces

pour combattre le communisme, c'est de fermer les portes aux pays communistes en ce qui touche l'influence qu'ils peuvent exercer dans les pays qui ne sont pas encore sujets à leur influence.

J'espère que les députés de la province de Québec qui nous succéderont au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône exprimeront leurs opinions clairement sur cette question.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots des relations fédérales-provinciales. J'ai suivi d'assez près, et vous comprenez facilement pourquoi, monsieur le président, la campagne électorale de 1957. Peu de temps après que le peuple canadien eut fait entendre clairement sa voix au sujet du gouvernement qu'il voulait avoir, un membre éminent du parti libéral a compilé les promesses qu'a faites le très honorable premier ministre partout au pays, alors qu'il se promenait dans les dix provinces pour solliciter le vote des Canadiens à l'élection du 10 juin. Il a parlé avec éloquence,—tout le monde la connaît,—dans les dix provinces du pays. Il a parlé de tous les sujets. Il s'est compromis. Il s'est compromis, et je le répète, dans plusieurs domaines. Il a engagé son nom. Il a même engagé le futur premier ministre du pays,—il ne le savait pas à ce moment, évidemment, parce qu'il n'aurait pas tant parlé. Il a engagé le futur premier ministre du pays à l'égard de plusieurs domaines de la politique. Il a parlé surtout, et en maintes occasions, des relations fédérales-provinciales.

Je voudrais citer, par exemple, ce qu'il a dit au mois d'avril 1957, le 25 plus précisément, à Toronto. Son discours a été reproduit dans le *Montreal Star* du 26 avril 1957. D'après le journal *Montreal Star,* il a dit ceci:

(Traduction)

Il ne saurait y avoir d'unité nationale si les provinces ont les mains liées par suite de l'insuffisance de leurs sources de revenus, plusieurs provinces se trouvent incapables de s'acquitter des responsabilités que leur reconnaît la constitution et impuissantes à favoriser la mise en valeur de leurs ressources naturelles. Une conférence fédérale-provinciale organisée par les conservateurs réglerait ce problème dans un esprit d'unité et d'amitié, sous le signe de la bonne volonté, de la tolérance et du respect.

(Texte)

Il s'est promené par tout le pays. Ses collègues également se sont promenés dans bien des provinces et ont assuré que si un gouvernement conservateur était élu à la tête du pays, la question des relations fédérales-provinciales serait réglée une fois pour toutes. Qu'est-ce qu'on a fait après les élections? Je dois admettre qu'on a convoqué une conférence fédérale-provinciale. Le ministre des Finances (M. Fleming) était là; je ne sais pas s'il était là ou las, mais il était là. Le premier ministre était là. Ils ont entendu les réclamations des différentes provinces. Et qu'a dit le ministre des Finances après avoir entendu les revendications des premiers ministres des différentes provinces? Il a dit: Vous venez nous demander un énorme montant en plus de ce que vous avez. Vous allez retourner chez vous, nous allons étudier les propositions que vous nous avez faites, et nous convoquerons une autre conférence fédérale-provinciale au début de 1958.

Que s'est-il produit? Oh! dès les premiers mois de 1958, le ministre des Finances a envoyé un télégramme aux trésoriers des dix provinces du pays pour leur faire part des conditions qu'offrait le gouvernement fédéral aux provinces dans le domaine fiscal. Mais il n'y a pas eu d'autre conférence fédérale-provinciale; et pourtant, le ministre des Finances avait bel et bien promis qu'il y en aurait une au début de l'année 1958. Le ministre des Finances, le premier ministre et tous leurs collègues, tramaient d'autres choses dans le secret; ils tramaient une autre élection.

Je ne les blâme pas, car ils n'avaient pas une majorité suffisante pour parler avec autorité à la Chambre. Mais pourquoi ne pas le dire à la population? Pourquoi faire des promesses que l'on sait d'avance ne pas pouvoir remplir? Je comprends que le gouvernement conservateur n'ait pas pu remplir ses promesses. Ce que je comprends moins, c'est qu'à l'heure actuelle il ne songe même pas à réunir les représentants des provinces afin de discuter du problème de la fiscalité. Il pourrait aussi en profiter pour discuter du chômage.

Le discours du trône a anéanti tous nos espoirs dans ce domaine. On a demandé aux provinces de la compréhension dans le domaine de la fiscalité. Le premier ministre nous a annoncé qu'il avait écrit aux premiers ministres provinciaux pour leur dire qu'il fallait collaborer à l'étude de ce problème. Cela, il le demande dans le dernier discours du trône. Et je suis certain qu'on va soumettre à la Chambre des mesures législatives en vertu desquelles on nous demandera d'approuver les idées du cabinet relativement à la prolongation des ententes fédérales-provinciales pendant une année. Mais pourquoi le gouvernement ne nous dit-il pas simplement la vérité à ce sujet? Il ne dit pas pourquoi il n'a pas l'intention de réunir les représentants des provinces à Ottawa au cours de l'année 1959. Et, si le premier ministre a l'intention de les rassembler, pourquoi ne le dit-il pas, lui qui est si jaloux, personnellement, des prérogatives et des droits du Parlement dans tous les domaines? C'est un fait que le premier ministre, particulièrement,

a su, par sa voix forte, ses gestes et sa personnalité, convaincre la population canadienne que le gouvernement libéral n'avait pas donné justice à l'opposition dans le temps que les conservateurs siégeaient de ce côté-ci. Pourquoi le gouvernement conservateur, lui, ne donne-t-il pas l'exemple aujourd'hui et ne nous dit-il pas pourquoi il n'a pas l'intention de demander aux gouvernements des provinces d'étudier nos problèmes? Il pourrait aussi convoquer cette conférence pour étudier la question du chômage. Je ne veux pas mêler le chômage au souci électoral. Il y a trop de députés à la Chambre qui profitent de cette calamité pour se faire du capital politique.

Monsieur l'Orateur, j'entends nos honorables adversaires applaudir lorsque je dis qu'il y a trop de députés à la Chambre qui essaient de se faire du capital politique avec la question du chômage. Je crois,—et vous pouvez applaudir de nouveau,—que l'on devrait envisager la question du chômage comme un problème humain et essayer d'y trouver une solution.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'honorable ministre du Travail (M. Starr) lorsqu'il a parlé aujourd'hui. L'honorable ministre du Travail est un homme que j'admire, un homme que j'estime. Il essaie de se pencher sur le problème et de trouver une solution, mais il reproche en même temps à l'opposition de ne pas lui faire de suggestion. Mais, le cabinet conservateur est-il formé d'un ensemble de ministres qui ne travaillent que sur les suggestions de l'opposition?

Mais il est là précisément pour travailler à en trouver des solutions. C'est lui qui a la responsabilité de l'administration des affaires de notre pays, le cabinet Diefenbaker. C'est lui qui s'est adressé à la population, c'est lui qui a dit: nous avons des problèmes chez nous, élisez-nous et nous les réglerons. Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, ils voudraient que les gens de l'opposition trouvent toutes les solutions pour eux. Pour être honnête, cependant, je dois dire que le ministre du Travail et quelques autres de ses collègues ont essayé en vain de trouver des solutions, mais ils n'ont pas réglé le problème. Il y a encore des chômeurs chez nous et je crois que nous devrions trouver une solution pour régler cette crise du chômage au Canada. Nous avons un bureau fédéral de la statistique, qu'on appelle en bon français le DBS. Il y a une différence énorme entre les données statistiques du bureau fédéral de la statistique et celles que nous donnent les bureaux de placement dans le pays. Je sais par expérience,—je n'ai jamais été ministre du Travail et je ne le serai jamais, Dieu merci pour la population,—mais je sais par expérience que le ministre du Travail est en possession de données statistiques qui sont infiniment plus élevées que celles que nous fournit le bureau fédéral de la statistique. J'ai été fonctionnaire avant d'être humble député et je sais que ces données statistiques sont bien plus imposantes que celles que publie le bureau fédéral de la statistique. Je ne donnerai aucun chiffre ici, même si j'en connais, Mais, quand on considère le nombre de personnes sans emploi ou qui cherchent du travail, dans le pays, c'est quelque chose d'effarant, quelque chose de pitoyable. Il y a non seulement les gens qui cherchent du travail, les milliers de gens qui bénéficient de l'assurance-chômage, sans compter les quelques milliers de personnes qui ne touchent même pas de prestations d'assurance-chômage, mais aussi toutes les personnes qui dépendent du père ou de la mère de famille et qui ne reçoivent absolument rien à l'heure actuelle.

A ce stade-ci, je pourrais bien dire quelques mots de ma circonscription. *L'Aluminum Company of Canada,* dont la principale usine est située à Arvida, a réduit par deux fois son effectif de 10 p. 100. Il y a aussi, dans ma circonscription, deux moulins de *Price Brothers.* Ils en sont rendus à faire travailler leurs employés seulement de 24 à 32 heures par semaine. Ce sont les deux seules industries de base dans la circonscription de Lapointe. Nous avons perdu une partie du marché français en ce qui concerne la vente d'aluminium. L'Angleterre, pour laquelle j'ai beaucoup de respect, est la mère patrie d'un grand nombre de mes compatriotes, comme la France est celle d'une grande partie de notre population. L'Angleterre fait partie du Commonwealth, mais elle achète une partie de son aluminium de la Russie qui, elle aussi, sans doute, fait partie du Commonwealth des nations! Je trouve cette situation pénible. Qu'on aide nos deux mères patries la France et l'Angleterre, j'en suis. Nous faisons des sacrifices pour aider les autres nations dans bien des domaines, je puis nommer l'OTAN pour ne donner qu'un exemple. Mais pourquoi, quand il s'agit de rendre la réciproque, ne tient-on pas compte des sacrifices que nous avons consentis?

Monsieur l'Orateur, ayant été moi-même fonctionnaire sous l'ancienne administration libérale,— c'est peut-être pour cette raison que nous avons été défaits,— je sais pertinemment les sacrifices que le Canada a consentis à l'endroit de l'Angleterre et de la France. Comme je le disais il y a un instant, ce sont nos deux mères patries et je sais que nous devons les aider. Mais pourquoi

ne tiennent-elles pas compte de ce que nous avons fait pour elles? Si l'on a diminué le personnel de la compagnie d'aluminium d'Arvida, je crois que c'est dû au fait que nous avons perdu une grande partie de notre commerce extérieur avec les Anglais et les Français.

Nous retrouvons la même situation dans le domaine du papier. Nous avions l'habitude de vendre beaucoup plus de papier aux États-Unis, mais grâce à la politique très amicale des conservateurs à l'égard des États-Unis, nous avons perdu une partie de notre marché du papier auprès des Américains.

Monsieur le président, les conservateurs sont des gens logiques,—je ne vous demande pas d'applaudir parce que vous serez déçus si vous le faites,—ils sont d'une logique formidable!

Dans le domaine du commerce, par exemple, (et je le disais ici même dans cette enceinte l'an dernier), et au cours de la dernière campagne électorale, les conservateurs, le premier ministre en tête, ont donné des coups de pied,— et je voudrais cette fois que la *Presse canadienne* ne traduise pas mal mes mots,—à l'administration américaine.

Qu'ont fait les conservateurs dans le domaine de la défense? Après avoir donné un coup de pied aux Américains, ils les ont embrassés sur les deux joues, ils ont confié la défense unifiée du Canada et des États-Unis à un citoyen américain. Je ne critique pas le fait que nous ayons confié notre défense unifiée au général Partridge. Je blâme l'illogisme de leur conduite. Dans le domaine commercial, nous leur donnons le coup de pied, et dans le domaine de la défense, nous leur donnons l'accolade sur les deux joues. Voilà un exemple typique de la logique formidable du gouvernement conservateur qui nous régit aujourd'hui, je devrais plutôt dire sous la férule duquel nous sommes aujourd'hui.

Ce n'est pas le seul domaine où les conservateurs nous ont donné un exemple formidable de logique. Vous vous souvenez, monsieur le président, des discours qui ont été prononcés en 1957 par le très honorable premier ministre et l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Pearkes),—et je constate que ce dernier se sert actuellement de l'interprétation simultanée pour m'écouter. Vous vous souvenez que l'honorable ministre de la Défense nationale nous avait promis de réduire de 500 millions de dollars le budget de la défense. A son dire, on faisait là des dépenses effrénées, des dépenses qui n'étaient pas justifiées. Voilà la face d'avant les élections. Que s'est-il produit après le 10 juin? Il y a eu une conférence à Londres.

[M. Brassard (Lapointe).]

Mon honorable ami, le ministre de la Défense nationale, y a acompagné le premier ministre. A peine revenu à Ottawa, des journalistes, qui sont à bon droit toujours en quête de nouvelles, se sont empressés de poser des questions à notre distingué ministre de la Défense nationale, On lui a alors demandé s'il allait donner suite à la promesse qu'on avait faite de réduire de 500 millions de dollars le budget de la défense. L'honorable ministre, qui arrivait de Londres, a répondu que la chose était impossible. Il s'est excusé en disant,—il faut toujours rejeter la faute sur les libéraux,—qu'il n'avait pas eu assez de renseignements lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre et que la promesse qui avait été faite l'avait été un peu par,—il n'a pas employé le mot ignorance, mais c'est l'impression que sa déclaration laissait,—manque de renseignements. On a donc réduit les impôts de 225 millions de dollars, au lieu de tenir sa promesse et de les réduire de 500 millions.

Monsieur le président, c'est à force de faire au peuple des promesses de cette nature et de ne pas les tenir qu'on finit par le convaincre que les politiciens,—qu'ils soient bleus ou rouges,—sont tous du même acabit,—qu'ils promettent une chose avant la campagne électorale et en font une autre dès qu'ils sont assis du côté du gouvernement.

Il y a un autre honorable monsieur à qui je voudrais adresser quelques observations; mais malheureusement, il n'est pas à son siège. Il s'agit de l'honorable ministre des Postes (M. Hamilton). Avant d'être député, comme je vous le disais, monsieur le président, je m'assoyais souvent...

(Traduction)

M. Joseph B. Slogan (Springfield): Monsieur l'Orateur, c'est avec une profonde humilité que je prends mon siège à la Chambre des communes. Je me suis à peine remis du choc de l'élection complémentaire. Je me lève pour la première fois dans ce grand conseil du Canada et je voudrais vous faire part, monsieur, ainsi qu'à tous les membres de la Chambre, des vœux les plus sincères et des meilleures salutations de toute la population de Springfield. Vous accomplissez votre devoir d'une manière impartiale et avec une retenue qui donne plus de dignité encore à votre haute position et inspire le respect des deux côtés de la Chambre.

Je désire également exprimer mes félicitations les plus sincères à l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson), circonscription voisine de la mienne. Je félicite aussi sincèrement mon voisin à la Chambre, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin). Ces deux honorables messieurs ont prononcé des discours magistraux à titre de

motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je désire aussi féliciter l'honorable représentante de Grenville-Dundas (M^me^ Casselman) et l'honorable député de Trinity (M. Hellyer) pour leur victoire électorale.

Je m'associe également au député de Marquette (M. Mandziuk), qui a fait remarquer à la Chambre que c'est aujourd'hui le quarantième anniversaire de la déclaration d'indépendance de l'Ukraine. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, mes ancêtres viennent de ce pays et il convenait par conséquent que je m'adresse à la Chambre pour la première fois aujourd'hui.

Je ne suis ici que l'intermédiaire par lequel la population de Springfield a exprimé sa confiance dans notre grand chef, le premier ministre (M. Diefenbaker), et dans les mesures que son gouvernement a appliquées, spécialement les mesures agricoles. Par conséquent, je voudrais exprimer ma gratitude à mes commettants de Springfield qui ont placé leur confiance dans le présent gouvernement. Ces personnes de toutes les nationalités, religions, convictions politiques et couches sociales comptent sur moi pour présenter leur cause à la Chambre et les guider. Je souhaite vivement pouvoir, tant à la Chambre qu'au dehors, justifier cette confiance et mériter le respect qui est accordé à tous les membres du Parlement qui se dévouent humblement et simplement aux grands principes de la démocratie.

Ces principes représentent pour nous un riche héritage. Il a fallu des hommes ayant de la prévoyance, du courage et de la conviction pour cristalliser cet héritage; il a fallu des qualités de chef, des années de diplomatie et des années de lutte, et dans cette lutte les Pères de la confédération ont conçu une nouvelle nation en unissant deux langues et deux religions, consacrées aux principes d'unité, d'égalité, de liberté. Aujourd'hui, les propos et les gestes de ces hommes et de ceux qui les ont précédés sont rarement relatés et encore moins appréciés.

Springfield est une circonscription relativement nouvelle, qui a été créée en 1914 et remaniée en 1924. Au cours de son histoire, elle n'avait compté qu'un représentant conservateur, Tom Hay, élu pour la première fois en 1925, jusqu'à ce que feu Val Yacula soit nommé en 1958. M. Yacula était un homme tranquille qui a fait du bon travail et je désire citer à sa mémoire quelques mots de lord Baldwin:

> Dans quelques années, les voix de ceux qui s'adressent à la Chambre aujourd'hui se tairont. Quelques années encore, et leur voix sera oubliée. Mais le caractère et l'esprit demeurent pour fortifier les générations à venir et illuminer leur voie.

Je suis fier de représenter Springfield, circonscription cosmopolite, diverse et nombreuse. Parmi nos gens, on trouve des Indiens autochtones, des métis et jusqu'aux descendants des colons de Selkirk. La majorité est cependant constituée d'Européens d'origine, population pittoresque, qui a colonisé la région au tournant du siècle. Quand je dis "colonisé", c'est de propos délibéré, car, aujourd'hui encore, nous avons des villages typiquement ukrainiens, polonais, français, allemands et autres. A mesure que le temps s'écoule et que de nouvelles générations naissent, on voit se préciser, par suite des contacts et des mariages, ce type caratéristique de Canadiens, imbus de tolérance et de stabilité de caractère, dont nous sommes tous si fiers, se détachant sur un fond différent et distinct; chaque groupe voue à ce pays la même loyauté et le même dévouement.

Quand je passe au millieu des pionniers de Springfield, je vois que le temps fait son œuvre. Je vois moins de ces mains tordues, de ces visages profondément burinés, de ces dos voûtés de gens durs à la peine, souvent illettrés, débarqués du Pacific-Canadien à Selkirk dans leurs peaux de mouton, sans rien d'autre que leur amour de la terre et le goût d'un dur labeur. Ils ne pensaient pas à eux, mais à l'avenir. Ils n'avaient pas d'ambition pour eux-mêmes, mais ils en avaient pour les générations futures. Ils ont taillé une civilisation dans un pays sauvage. Mais, et cela est plus important encore, ils ont taillé leur qualité, ce caractère d'airain des pionniers canadiens qui a été transmis à leurs enfants et les a amenés à occuper des postes de direction respectés sur les vastes frontières du monde d'aujourd'hui. Cette qualité inhérente est sortie d'une masse amorphe et s'est cristallisée en un canadianisme distinct. J'espère, monsieur l'Orateur, que ces pieux pionniers trouveront dans leur vie éternelle la paix et la récompense qu'ils n'ont jamais eues sur la terre.

Springfield s'étend de la métropole de Winnipeg aux étendues nues et inaccessibles du bouclier pré-cambrien du nord. Au sein de ces rochers gisent de grandes richesses: or, chrome, béryllium, nickel et autres métaux précieux. Nous, de Springfield, partageons la vision que l'on a du grand-nord. Nous avons placé notre foi en des hommes comme notre ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton), un ministre travailleur dont les efforts sont souvent peu connus et souvent encore moins appréciés. A Bisset, nous avons une agglomération prospère près d'une mine d'or. Dans ces régions du Nord, il y a aussi beaucoup de trappeurs.

En bordure du lac Winnipeg, il y a une industrie de pêche commerciale importante qui traverse des jours difficiles et graves en

raison de l'état du lac et des problèmes de l'organisation des marchés. Je suis certain que tous les honorables députés ont entendu parler des laquaiches aux yeux d'or du lac Winnipeg et y ont goûté.

A Victoria-Beach et à Bird-Hill, ainsi que dans bien d'autres régions, on élève des visons; cette industrie rapporte plusieurs millions de dollars. A Pine-Falls, il y a une industrie de pâte et de papier qui emploie plus de 550 personnes, à qui elle verse en salaires 2 millions et demi par an. Presque toute l'électricité produite dans le Manitoba est produite à Springfield, sur la rivière Winnipeg. A l'heure actuelle, nous sommes en train de construire une grande centrale thermique dans la ville de Selkirk; elle sera convertie en centrale atomique aussitôt que nous aurons de l'énergie atomique. Au lac Du Bonnet, notre porte vers le Nord, il y a un champ d'aviation et une base d'hydravions. Les magasins de vente au détail de cette ville ont un chiffre d'affaires de plus de 2 millions. Elle compte sept petites industries dans ses environs, y compris la culture du riz du Canada et des carrières de granit. Nous avons les fameuses carrières de pierre calcaire de Tyndall et de Garson. Juste à l'est de ces villes, se trouve Beauséjour, la ville la plus importante de ma circonscription.

A Molson, nous avons une importante industrie de tourbières. A Springfield se trouvent un grand nombre des lieux de divertissement du Manitoba. A Grand-Beach, nous avons de belles collines de sable blanc dans la région de Whiteshell, de nombreux lieux de divertissement. Nous avons des centaines de lacs et de cours d'eau où les sportsmen peuvent se donner le vif plaisir de pêcher le poisson de sport, et la chasse est bonne dans nos forêts. Nous avons une importante raffinerie de pétrole à Saint-Paul-Est et de nombreuses petites industries et entreprises.

Mais le bien-être matériel de Springfield dans son ensemble est tributaire de l'agriculture. Nous avons des jardins maraîchers, nous pratiquons la polyculture et la culture des céréales. Les problèmes de l'agriculture sont particulièrement difficiles dans ma circonscription parce que les fermes sont relativement petites et que, par suite, le mince écart entre les prix de revient et les prix de vente nous donne bien du mal.

Nous traversons les affres d'une révolution agricole très semblable à la révolution industrielle que d'autres pays ont connue par le passé. Nous faisons grand cas des mesures prises par le gouvernement à l'égard de l'agriculture parce que, pour la première fois dans l'histoire, une politique de bâclage et de bousillage a été remplacée par un programme agricole d'envergure nationale. Nous reconnaisons le problème posé par le mince écart entre les prix de revient et les prix de vente, la variabilité annuelle des récoltes attribuables à l'état du temps, les fluctuations de prix imputables aux débouchés mondiaux et à la conjoncture internationale. Notre ligne de conduite est pratique et réalisable. Déjà, le gouvernement a institué la loi sur la stabilisation des prix, haussé le crédit agricole, consenti des avances en espèces dont C. D. Howe a dit qu'elles saboteraient la Commission du blé, modifié la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, établi des taux de compensation plus élevés pour le bétail abattu par suite de maladies contagieuses et entrepris le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan après des années de promesses de la part des libéraux.

Durant la présente session, nous attendons avec impatience les mesures législatives sur le crédit agricole et l'assurance-récolte. Mais certaines questions préoccupent sérieusement mes commettants et il y a certaines choses que je voudrais recommander aux ministres. Au ministre des Finances (M. Fleming), je voudrais recommander d'étendre au Manitoba et aux provinces de l'Ouest les régies d'importation qui ont été mises en vigueur dans les provinces Maritimes à l'égard des pommes de terre des États-Unis. Au ministre de l'Agriculture (M. Harkness), je recommande d'établir des paiements relatifs à l'entreposage des céréales à la ferme. Il n'est que juste que dans une période d'excédents, le cultivateur soit payé pour entreposer ses céréales, plutôt que voir l'argent aller aux entrepôts et aux élévateurs à raison d'un cent environ par boisseau tous les trente-cinq jours.

Je préconise que les cultivateurs soient autorisés à charger leurs céréales directement dans les wagons couverts plutôt que d'avoir à passer par l'intermédiaire d'un élévateur qui leur coûte environ 4½c. par boisseau. Ces idées ne sont pas nouvelles puisqu'elles ont été adoptées par M. Manion et le parti conservateur dans le manifeste de 1940 à Regina. Toutefois, je présenterai ma thèse à ce sujet à un moment plus opportun.

J'ai visité les diverses zones de Springfield. J'ai entendu l'exposé des nombreux problèmes de mes commettants et mon devoir est maintenant de les servir de mon mieux. C'est ce que je vais faire, monsieur l'Orateur, en passant par les voies régulières, contrairement à un certain de nos anciens députés. Je ne veux pas qu'on m'accuse de parler de façon à me faire écouter du Parlement comme les cécéfistes qui ont perdu dans ma circonscription l'élection complémentaire à cause de leurs propos.

Je me sens bien chez moi à la Chambre et dans tout cet édifice dont je n'ai qu'à regarder

les murs pour reconnaître la belle pierre Tyndall, aux couleurs distinctives, qui vient de Springfield. En traversant la salle d'honneur et la salle de la confédération j'ai remarqué que le pilier principal qui symbolise l'unité de la Confédération et la force du Canada est fait de cette pierre.

Je dois mon élection en partie à la pierre Tyndall. Je n'ai pas permis aux libéraux d'oublier qu'ils avaient gaspillé beaucoup d'argent pour la construction de l'Imprimerie nationale et, certes, ils ont gaspillé une forte somme en important de la pierre de la Virginie pour cet édifice alors qu'ils auraient pu employer la meilleure pierre de construction du continent, la pierre Tyndall de Springfield. Cependant, les libéraux se demandent pourquoi les importations en provenance des États-Unis sont à la baisse. Cela doit inspirer du remords aux membres de la loyale opposition de Sa Majesté chaque fois qu'ils regardent les murs de cette enceinte, et chaque fois que les libéraux visiteront Springfield dans l'avenir et qu'ils exposeront leur attitude, lanceront leurs platitudes et leurs béatitudes aux bonnes gens de Springfield, je suis sûr qu'ils rougiront un peu de les avoir trahis et d'avoir manifesté si peu de fierté à l'égard des produits du Canada. En passant, M. l'Orateur, je dois aussi recommander la pierre Tyndall au ministre des Travaux publics (M. Green).

Au tour de l'opposition maintenant. Je félicite le chef de l'opposition (M. Pearson) de son discours agressif car, naturellement, jamais un député de Springfield n'a fui le champ de bataille. J'ai observé avec grand soin les membres de l'opposition, et il en est au moins un de ce groupe dont on peut dire qu'il est un politicien. Vous n'ignorez pas, M. l'Orateur, qu'un politicien est une personne qui aborde tout problème la bouche ouverte. Certes, ce député semble avoir été atteint aussi de la fièvre aphteuse.

Permettez-moi maintenant de formuler quelques observations au sujet de l'élection complémentaire de Springfield. Je me souviens que le député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) a culbuté dans un fossé un certain soir et, le parti libéral a certes mené la campagne de l'élection complémentaire la tête en bas. Je suis sûr qu'il n'y a rien de réjouissant pour le chef de l'opposition d'apprendre qu'un ancien député libéral ici a disputé la nomination de candidat du parti conservateur.

L'hon. M. Pickersgill: Nous vous le laissons.

M. Slogan: Je suis sûr que l'ancien premier ministre libéral du Manitoba, qui a consacré la majeure partie du temps qu'il a passé à Springfield durant la campagne électorale à réparer des erreurs politiques, quand il n'était pas lui-même dans le fossé, ne s'est pas réjoui de constater qu'un des anciens députés libéraux à l'assemblée législative nous appuyait dans la campagne. Je suis sûr que le chef de l'opposition se réjouit fort peu également à la lecture d'articles comme celui de la *Presse canadienne* a publié le 27 février 1958, dans lequel elle rapporte que M. Ben Nobleman, vice-président de l'association de la circonscription de Trinity, avait quitté les rangs du parti libéral pour appuyer les conservateurs. Permettez que je cite ce passage de l'article:

> Il a dit qu'il avait assisté au congrès du parti libéral dans l'espoir que la voix de la population pourrait se faire entendre, mais "qu'il en est revenu fort déçu". Depuis mon retour d'Ottawa, on me fait grise mine parce que, semble-t-il, j'ai osé exprimer ma pensée. Mon rôle, en tant que vice-président, est assez ridicule, car je n'ai été consulté sur rien depuis un mois.

L'hon. M. Hellyer: Le député aura plaisir à apprendre, j'en suis sûr, que le malheureux, ayant perdu ses illusions, voudrait maintenant nous revenir.

Des voix: Règlement!

Une voix: Est-ce là votre premier discours?

M. Slogan: Le chef de l'opposition apprendra sans doute avec intérêt, que plusieurs jeunes libéraux que j'ai rencontrés m'ont avoué qu'ils envient les jeunes conservateurs qui, leur semble-t-il, jouissent d'une liberté d'expression beaucoup plus grande que la leur. C'est, je pense, parce que cette attitude est assez répandue parmi les jeunes de tout le pays qu'on voit un grand nombre de jeunes députés siéger de ce côté-ci de la Chambre. J'ai moi-même travaillé très activement dans le mouvement des jeunes conservateurs, et aussi en qualité de président national de la Fédération des étudiants progressistes conservateurs. Si j'en fais mention, c'est seulement pour demander au chef de l'opposition de donner une chance aux jeunes de son parti.

Plus tôt au cours du débat, le chef de l'opposition a dit qu'à certains égards, les libéraux et les cécéfistes se trouveront peut-être d'accord sur plusieurs points. En effet, monsieur l'Orateur, les deux partis sont en si mauvaise posture qu'ils feront peut-être bientôt plus que s'accorder sur certains points. J'aimerais citer un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg, numéro du 27 février 1958. L'article s'intitule "Des orateurs voient un lien entre la CCF et la tyrannie". La dépêche, en provenance de Regina, renferme notamment cette phrase:

> Deux orateurs ont rattaché la CCF au communisme mardi, alors que se poursuivait le débat sur le discours du trône à l'assemblée législative de Saskatchewan.

Ces orateurs étaient tous deux députés libéraux à l'Assemblée législative. L'article dit ensuite:

M. Barrie a déclaré que nul n'admire ce qui s'est passé derrière le rideau de fer ou sous le régime d'Hitler et de Mussolini, "mais c'est ce que nous subissons en Saskatchewan et au Canada depuis 25 ans,—on célèbre cette année le 25e anniversaire du parti cécéfiste".

Depuis sa formation, le parti cécéfiste a recouru aux mêmes méthodes d'infiltration pour s'assurer la maîtrise des esprits, y compris l'infiltration dans les organismes de caractère non politique.

Voyez un peu ce qui se passe dans les commissions scolaires, dans les conseils municipaux, dans les coopératives et même dans les organisations paroissiales.

Permettez-moi de revenir aux jeunes gens du Canada pour voir un peu ce qui se passe dans les autres partis politiques. J'aimerais citer un extrait d'un article paru en première page de la *Free Press* de Winnipeg du 13 décembre. J'hésite à soulever cette affaire parce qu'elle intéresse mon *Alma Mater* et qu'elle a été réglée, jusqu'à un certain point, grâce aux bons offices de notre ministre du Commerce, M. Churchill. Cet article est intitulé *Un jeune partisan cécéfiste accuse un groupe de cyniques d'avoir manigancé l'affaire Crowe*. On y lit ce qui suit:

Un des dirigeants du mouvement de jeunesse cécéfiste déclare qu'un "problème fictif" a été soulevé à propos du cas du professeur Harry Crowe, parce qu'un petit groupe veut s'assurer la maîtrise du United College.

L'affaire Crowe, déclare M. Stuart Barber dans une lettre adressée au chef provincial cécéfiste, M. Lloyd Stinson, a servi "d'épouvantail" à ce groupe pour masquer son propre socialisme teinté de cynisme amer.

La lettre exhorte le parti cécéfiste à se dissocier publiquement de "l'activité de certains tenants cécéfistes" au collège.

M. Barber, étudiant en droit de quatrième année à l'université du Manitoba, est un ancien dirigeant du groupe cécéfiste universitaire et un diplômé du United College. Il était orateur du parlement-école de l'université cette année.

J'aimerais citer quelques lignes de sa lettre parce que, selon moi, elle trahit le sincérité de sa confiance envers ce parti:

Comme vous le savez, je crois que le véritable socialisme démocratique peut assurer, au plus haut point, le bonheur et la justice, non seulement pour la population du pays mais pour celle du monde entier. En vérité, j'espère pouvoir consacrer une bonne partie de ma vie à travailler à la réalisation des buts que vise le mouvement cécéfiste.

Qu'a dit le chef du parti cécéfiste après avoir reçu cette lettre? Il a désavoué ce jeune homme sincère à l'esprit critique, en disant que M. Barber ne possédait pas une carte de membre du parti cécéfiste. Eh bien, monsieur l'Orateur, je dois dire que les choses sont plutôt difficiles pour les jeunes gens dans ces partis-là.

[M. Slogan.]

J'aimerais citer quelques mots de ce que M. Stanley Knowles disait des libéraux le 17 décembre, juste après les élections complémentaires de Springfield. Voici ce qu'il disait:

Les libéraux sont morts mais ne veulent rendre les armes. Ils peuvent râler une ou deux fois encore avant de succomber.

D'après la *Tribune* de Winnipeg du 8 décembre 1958, le député d'Essex-Est (M. Martin) aurait dit:

Le parti de la CCF n'existera plus dans une année et demie. De par son propre aveu, il est en train de mourir, s'il n'est pas déjà mort.

Au moins ces deux partis pensent la même chose. Ces deux vieux partis épuisés, qui se délectent à rappeler le passé et la dépression, ont évoqué le fantôme de R. B. Bennett et sont venus à Springfield hanter la population, comme certains députés ont hanté la Chambre aujourd'hui.

Toutefois, ils ont vu que les habitants de Springfield ne s'effrayaient pas facilement. En effet, les seuls fantômes d'aujourd'hui sont ceux des membres de l'opposition que la population canadienne a expédiés dans une région plus hospitalière. En fait nous n'avons qu'un seul membre de l'opposition pour les trois provinces des Prairies.

Je ne mentionne ces choses que pour indiquer aux partis de l'opposition que nous nous rendons compte de leurs épreuves et que nous sympathisons avec eux.

M. Mitchell: Vous êtes drôle, vous devriez être avec Wayne et Shuster.

M. Slogan: Pour en revenir au discours du chef de l'opposition, je dois dire que je l'ai écouté avec plaisir, parce que son exposé était subtil, dans sa substance, et faible en ce qui concerne les faits. L'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) a attaqué notre ligne de conduite constructive par une série d'affirmations négatives. Ces deux députés se sont montrés obsédés par la régression économique et se sont opposés à tout sans rien proposer. Il ressort nettement du discours du trône que la devise du gouvernement est le progrès et non la perdition, l'initiative et non la remise au lendemain, l'adoption de mesures législatives et non l'agitation.

Or, monsieur l'Orateur, j'espère que rien de ce que j'ai dit ne sera pris comme une critique personnelle à l'égard d'un député en particulier, car ce n'était pas là mon intention.

Je voudrais maintenant formuler quelques autres observations. Quand je parle ici, je ne peux m'empêcher de me rendre compte combien grand et varié est le pays que nous représentons. Je comprends que, tout cosmopolite que nous essayions d'être, nous savons

qu'il est de notre devoir de défendre la cause de nos provinces respectives. Mais plus que toute autre chose, nous apprenons à la Chambre à apprécier le point de vue des autres, parce que nous pouvons y discerner l'unité qui sert de fondement à notre diversité. Au moment même où nous nous réunissons aujourd'hui, nous sommes au seuil d'une nouvelle ère, l'ère du Nord, l'ère du monde qui se rétrécit constamment, et l'ère de l'espace interplanétaire. Sir Winston Churchill a dit lorsqu'il a accepté le prix Nobel il y a quelques années les mots suivants:

> Aujourd'hui plus que jamais dans l'histoire, les événements rapetissent les personnalités.

A vrai dire, monsieur l'Orateur, le destin des nations repose sur la personnalité de certains hommes. Aujourd'hui nous vivons des jours historiques. Aujourd'hui, on a besoin plus que jamais de chefs. Aujourd'hui plus que jamais auparavant, nous avons besoin d'hommes clairvoyants, courageux, convaincus et persévérants comme le Père des auteurs de la Confédération, Sir John A. Macdonald. C'était un gouvernement conservateur qui a relié les différentes parties de ce pays, grâce aux liens de fer du Pacific-Canadien, contre une opposition défaitiste qui ridiculisait notre politique, comme s'il se fût agi d'un voyage d'un wigwam à l'autre. Ce que sir John A. Macdonald a soudé ensemble, personne n'a encore pu le disjoindre. Le parti conservateur a écrit les pages les plus brillantes de l'histoire du Canada. Le parti conservateur écrira à nouveau les pages les plus brillantes de l'histoire du Canada dans l'avenir, parce que notre chef et nos représentants se consacrent à cette tâche, comme d'ailleurs tous les députés à la Chambre.

Étant donné qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur, je propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Slogan, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

CAISSE DES PASSAGES À NIVEAU

Question nº 16—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Depuis le 1er avril jusqu'au 31 décembre 1958 inclusivement, quelles sommes ont été dépensées sur la Caisse des passages à niveau de chemin de fer?

2. Quels étaient les engagements de la Caisse au 31 décembre 1958?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. $3,165,399.34.

2. $19,118,405.01.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 janvier 1959

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. PEARSON—DISTRIBUTION, PAR LES LIBÉRAUX, D'EXEMPLAIRES DES "PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA POUR 1958"

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège. Vendredi, le 16 janvier, à deux heures et demie de l'après-midi, le ministre du Commerce a déposé deux exemplaires du document intitulé "Perspectives économiques du Canada pour 1958". Cela a eu lieu avant le débat intervenu à ce sujet entre le premier ministre et moi-même. Le 20 janvier, j'ai demandé au ministre du Commerce s'il pouvait mettre à la disposition des membres de la Chambre des communes et des courriéristes parlementaires quelques exemplaires supplémentaires du rapport. Le ministre a alors répondu, comme en fait foi la page 79 du hansard:

> ...il ne m'est pas possible de donner suite à la demande de l'honorable député.

Je considère ce refus de numéros supplémentaires comme une atteinte aux privilèges des membres de la Chambre des communes et comme un manque de courtoisie à l'égard des courriéristes parlementaires. Afin de remédier à cette omission, monsieur l'Orateur, la Fédération libérale nationale, à ma demande, a tiré 400 copies du document; elles sont à la disposition des membres de la Chambre et des courriéristes.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

BIENVENUE À DES VISITEURS DE L'INDE SE TROUVANT DANS LA TRIBUNE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si la Chambre y consent, j'aimerais signaler la présence aujourd'hui, dans la tribune, de Shri S. V. Krishnamoorthy Rao, député et président suppléant du Rajya Sabba, c'est-à-dire du Conseil des États, ou chambre haute, du parlement indien, ainsi que celle de l'honorable U. Krishna Rau, Orateur de l'assemblée législative de Madras. Ces deux messieurs se sont rendus aux Barbades pour assister aux réunions du conseil général de l'Association parlementaire du Commonwealth. Ils sont passés par Ottawa afin de rencontrer les parlementaires canadiens et de voir un peu le Parlement canadien au travail.

J'invite le chef de l'opposition (M. Pearson) à se joindre à moi pour leur souhaiter une cordiale bienvenue et pour les prier de bien vouloir transmettre au Parlement de l'Inde et à la législature de Madras, ainsi qu'à la population indienne en général, les vœux chaleureux du Parlement canadien.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, au nom de notre parti, je me joins au premier ministre pour souhaiter la bienvenue à nos collègues législateurs d'un autre pays du Commonwealth et je le fais non seulement parce qu'ils représentent l'Inde, ni à cause de leurs propres qualités, mais parce que nous savons que tout récemment le Parlement de l'Inde a accueilli très chaleureusement notre premier ministre, comme il avait accueilli quelques années auparavant son prédécesseur.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, au nom de ce groupe-ci, j'aimerais dire que nous appuyons de tout cœur et très sincèrement les paroles exprimées par le premier ministre et le chef de l'opposition.

DISTRIBUTION TARDIVE DU HANSARD—INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

M. l'Orateur: J'ai le regret d'annoncer que le hansard n'est pas arrivé à temps pour être distribué. Les pages sont présentement en train d'en faire la distribution. J'espère que les députés en laisseront les exemplaires sur leurs pupitres afin que les pages puissent les joindre aux liasses par la suite.

Je voudrais aussi signaler, en ce qui concerne le travail de la Chambre, un autre détail propre à améliorer sensiblement le rendement du nouvel appareil d'écoute. J'invite les députés à baisser le volume de leurs écouteurs lorsqu'ils ne s'en servent pas car si un député quitte la Chambre en laissant son écouteur grand ouvert, cet appareil continue de fonctionner et peut parfois être entendu à plusieurs pieds de distance. Si un grand nombre sont laissés ouverts, il en résulte un bourdonnement qui nuit au débat. Les députés feraient bien, s'ils quittent la Chambre ou même s'ils y demeurent sans utiliser leurs écouteurs, de débrancher ceux-ci ou baisser le rhéostat. Cela rendrait grand service.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

DÉCLARATION SUR LA PROFONDEUR DES CHENAUX D'AMONT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, mardi dernier, l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) a demandé des renseignements à propos de la profondeur des chenaux entre le canal Welland et la tête des lacs. Je lui ai répondu que j'obtiendrais ces renseignements à son intention. Vu qu'on semble s'intéresser en général à cette question, j'aimerais faire un bref rapport à ce propos dès maintenant.

Le corps de génie des États-Unis continue à assumer la responsabilité du creusement des chenaux en amont du canal Welland. La profondeur limite à partir du canal Welland jusqu'au lac Supérieur est de 21 pieds en amont du chenal à Amherstburg, et en aval du chenal à ce point-là, la profondeur est de 25 pieds. Le dragage de la rivière Détroit sera terminé, selon les prévisions, en 1960 à une profondeur de 25 pieds, ce qui assurera un tirant d'eau de 23 pieds.

Le dragage de la rivière St-Mary progresse; toutefois, tant qu'il ne sera pas terminé, vers 1962, on s'en tiendra à la profondeur actuelle de 21 pieds pour les navires qui remontent la rivière et de 25 pieds pour ceux qui la descendent. Le creusage jusqu'à la profondeur régulière de la voie maritime, c'est-à-dire jusqu'à la profondeur générale de 27 pieds, doit avoir lieu en 1963 pour tous les chenaux.

LE COMMERCE

L'ALCAN—POURSUITE POSSIBLE DES ADMINISTRATEURS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce si son attention a été appelée sur une nouvelle émanant de Washington, d'après laquelle un haut fonctionnaire américain a refusé de donner l'assurance que les administrateurs américains de l'*Aluminum Company of Canada* ne seraient pas poursuivis en vertu de la loi sur le commerce avec la Chine communiste si cette compagnie canadienne vendait de l'aluminium à la Chine.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pris connaissance de l'article dont parle l'honorable député mais je le remercie de me l'avoir signalé.

[M. l'Orateur.]

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

DÉRIVATION À CHICAGO—INTERPELLATION AU SUJET DE L'OBJECTION À LA LOI AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, pour tirer les choses au clair, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une question découlant de celle que le chef de l'opposition a posée au ministre mercredi, à propos de dérivations d'eau du lac Michigan, à Chicago. Voici ma question: le gouvernement du Canada a-t-il soulevé une objection au projet de loi concernant la dérivation à Chicago, mesure dont on a saisi le Congrès américain l'an dernier?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Je dois souligner en réponse que le gouvernement du Canada a soumis de longues instances par écrit. Elles figurent dans un aide-mémoire qu'on a remis au département d'État des États-Unis le 6 janvier 1958 et qui, je l'ai signalé mercredi, a été déposé à la Chambre le 2 août 1958. L'aide-mémoire signalait la grave et profonde inquiétude du gouvernement à l'égard des inconvénients qui découleraient de toute dérivation considérable d'eau du réseau des Grands lacs.

L'hon. M. Pearson: La note dont parle mon honorable ami formule-t-elle une objection contre l'adoption du projet de loi en cause?

L'hon. M. Smith: Elle en formulait, monsieur l'Orateur. Tel était l'aspect essentiel de la note.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DÉCLARATION AU SUJET DES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR REMÉDIER AU CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Dollard (M. Rouleau) m'a posé une question hier au sujet des programmes municipaux susceptibles de stimuler l'embauche dans la province de Québec, notamment à Montréal. Je regrette de lui avoir peut-être causé, par ma réponse, quelque gêne ou embarras. On m'avait informé que la province de Québec avait une centaine de projets qui avaient été soumis par diverses municipalités. Certains d'entre eux ont déjà été examinés et approuvés par le gouvernement fédéral. Cependant,

j'ai appris depuis que les formules, sur lesquelles la ville de Montréal avait soumis un certain nombre de projets s'évaluant à peu près à 8 millions de dollars, n'étaient pas les bonnes. L'administration provinciale les a alors renvoyées à Montréal afin que les projets puissent être inscrits sur les formules prescrites, et on m'apprend qu'on est en train de procéder à cette rectification.

DONNÉES ÉTABLIES PAR LE BUREAU DE LA STATISTIQUE SUR LE CHÔMAGE EN 1955 ET 1958

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Travail s'il veut bien donner maintenant à la Chambre la statistique que j'ai demandée hier, je veux dire les chiffres du Bureau fédéral de la statistique relativement au chômage pour décembre 1958 et décembre 1955.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, pour décembre 1958, le chiffre en est, il va sans dire, 440,000. Pour décembre 1955, il est de 200,000. Lorsque j'ai parlé du chômage en 1955, je songeais au mois de mars 1955 où ce chiffre atteignait 403,000.

L'hon. M. Pickersgill: Afin de compléter la statistique, le ministre nous donnerait-il le chiffre relatif au mois de mars 1958?

L'hon M. Starr: Monsieur l'Orateur, l'honorable député le connaît parfaitement. Je vais cependant le répéter au cas où il n'aurait pas entendu. C'est 590,000.

L'hon. M. Pickersgill: Parfaitement. Cela prouve que l'énoncé du ministre était faux.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député veut faire perdre le temps de la Chambre.

LA HOUILLE

NOUVELLE-ÉCOSSE—VOEUX DE L'"A. V. ROE" TOUCHANT LA PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): J'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Le ministre peut-il confirmer la déclaration faite par le maire de Sidney-Mines, ancien membre de l'Office fédéral du charbon, et portant que l'*A. V. Roe of Canada* a soumis des vœux il y a trois mois à l'Office fédéral du charbon en vue d'atténuer les diminutions envisagées dans la production minière de la Nouvelle-Écosse mais que l'Office n'y a pas donné suite?

(Texte)

L'hon. M. Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, nous avons eu, comme je l'ai déjà dit, des représentations de la part du *Dominion Coal Board,* Dosco, si vous le voulez, au sujet de la production du charbon et de l'aide que le Gouvernement pourrait y apporter. Je l'ai déjà dit une fois à l'honorable député, et je le répète, la question est présentement à l'étude et nous n'avons reçu aucun avis officiel de la compagnie au sujet d'une diminution de personnel ni d'une réduction de production.

(Traduction)

M. Robichaud: Le ministre expliquera-t-il à la Chambre pourquoi il n'y a pas de représentant de la Nouvelle-Écosse faisant parti de l'office fédéral du charbon?

(Texte)

L'hon. M. Comtois: Monsieur l'Orateur, la question a également été soumise au bureau de l'Office fédéral du charbon, et j'ai lieu de croire que M. Hartigan, l'ancien directeur, sera remplacé à brève échéance.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

VISITE PROJETÉE DES RÉALISATEURS DE LA TÉLÉVISION DE MONTRÉAL À OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Puis-je poser une question à l'honorable ministre du Revenu national?

Selon les journaux d'hier matin, les réalisateurs de la télévision de Montréal se proposent de venir à Ottawa, mardi prochain, pour exposer leurs griefs au ministre du Revenu national, de qui relève la société Radio-Canada; le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de recevoir cette délégation?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député se rendra compte qu'il pose une question hypothétique: il veut savoir ce que ferait le ministre, à supposer que telle circonstance se présente. J'estime qu'il serait préférable d'attendre que cette circonstance se présente plutôt que de demander qu'on prenne d'avance une décision au sujet de quelque chose qui n'est pas encore arrivé.

(Texte)

M. Denis: Monsieur l'Orateur, puis-je modifier ma question et demander à l'honorable ministre du Revenu national si les réalisateurs de Radio-Canada, actuellement en grève, l'ont prié de les recevoir mardi prochain?

(Traduction)

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): La réponse est non, monsieur l'Orateur. Autant que je sache, je n'ai rien là-dessus dans mon bureau, à moins que ce ne soit arrivé depuis une heure ou deux.

(Texte)

M. H.-"Pit" Lessard (Saint-Henri): Au cas où le ministre concerné ne pourrait recevoir les réalisateurs, le Gouvernement pourrait-il le faire?

(Traduction)

M. l'Orateur: Je suis désolé, mais je n'ai pas entendu la question de l'honorable député. Voudrait-il la répéter?

(Texte)

M. Lessard: Je vais poser ma question au premier ministre, si vous me le permettez. Au cas où le ministre concerné ne pourrait recevoir les réalisateurs qui viendront ici mardi, le Gouvernement pourrait-il les accueillir?

(Traduction)

M. l'Orateur: Je ne sais pas si le député a écouté mes remarques à l'occasion de la question précédente. Sa question relève exactement de la même catégorie. A mon avis, elle est hypothétique.

M. Alexis Caron (Hull): Puis-je poser une question sur le même sujet? Si le ministre n'a reçu aucune demande d'entrevue, le premier ministre ou un autre membre du Cabinet en ont-ils reçu?

M. l'Orateur: Le député adresse-t-il sa question à un ministre en particulier?

M. Caron: Je l'adresse au premier ministre. Si le ministre du Revenu national n'a pas reçu une communication le priant d'accorder une entrevue au groupe des réalisateurs de Montréal, le premier ministre en a-t-il reçu une?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je ne me souviens pas d'avoir reçu une demande semblable, monsieur l'Orateur. Je parle de mémoire, mais il me semble que je m'en souviendrais.

INTERVENTION DU GOUVERNEMENT EN VUE DE RÉGLER LA GRÈVE DES RÉALISATEURS DE TÉLÉVISION DE MONTRÉAL

(Texte)

M. Augustin Brassard (Lapointe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable Solliciteur général en sa qualité de ministre "senior" de la province de Québec.

Étant donnée,—c'est toujours au même sujet,—la rupture des négociations entre les réalisateurs de télévision de Montréal et la Société Radio-Canada, l'honorable Solliciteur général a-t-il l'intention d'intervenir auprès de ses collègues, ou autrement, en vue de tenter de trouver une solution à ce conflit qui a déjà duré assez longtemps.

L'hon. Léon Balcer (Solliciteur général): Monsieur l'Orateur, cette situation est bien déplorable, sans doute. La population, les ministres de la province de Québec et tous les autres la regrettent. Mais, comme on le sait, il s'agit d'un conflit entre les réalisateurs de Radio-Canada et les autorités de la Société. Le ministre du Revenu national (M. Nowlan) de qui relève la société Radio-Canada à la Chambre, ainsi que le ministre du Travail (M. Starr), ont suivi de très près, comme les autres ministres, ce différend. Malheureusement, dans les circonstances, je ne peux dire ce que l'avenir nous réserve et je ne peux faire part à la Chambre de ce qui se produira, car il s'agit là d'une hypothèse, et je ne sais pas ce que nous pourrons faire dans les circonstances. Toutefois, vous pouvez être assurés que nous suivons cette grève de très près et nous espérons que, de toutes parts, le bon sens saura reprendre le dessus et que l'on finira par s'entendre, afin de donner à la population canadienne, qui en acquitte les frais, des programmes de télévision de premier ordre.

LES POSTES

ÉMISSION D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF À L'OCCASION DU 2e CENTENAIRE DE LA BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Postes.

Pourrait-il me dire si son ministère émettra un timbre commémoratif pour souligner le 2e centenaire de la bataille des Plaines d'Abraham?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Oui, monsieur l'Orateur, nous en aurons un.

(Traduction)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—DROITS RELATIFS AUX SPIRITUEUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Malheureusement, je ne

lui ai pas donné de préavis, mais je suis certain que l'honorable représentante connaîtra la réponse sans avoir besoin de faire des recherches. Je tenais à ce qu'elle ne pense pas qu'on néglige de lui poser des questions à elle aussi. Je me demande si le ministre a reçu du gouvernement de la Colombie-Britannique une requête par laquelle celui-ci demande au cabinet fédéral d'approuver la concession aux Indiens de là-bas des droits complets relatifs aux spiritueux. Et si cette requête a été reçue, qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire à ce sujet?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je n'ai encore reçu aucune demande. Si on m'en a adressé une, je la recevrai sans doute. Jusqu'ici, je n'ai rien reçu.

SERVICE POSTAL

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA LIVRAISON QUOTIDIENNE DU COURRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre des Postes?

Dans le dessein de remédier au moins un peu à la crise du chômage, l'honorable ministre a-t-il l'intention de réaliser son vœu le plus cher, celui d'instaurer le service de la double livraison quotidienne du courrier?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Pas pour le moment, monsieur l'Orateur.

Une voix: Il a changé d'idée.

(Traduction)

LES PÊCHERIES

QUESTION AU SUJET DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT VISANT LA SAISON DE LA PÊCHE AU SAUMON AVEC FILET DÉRIVANT DANS LES EAUX DE LA MIRAMICHI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. McWilliam (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pêcheries. La *Miramichi Salmon Drifters Association* a-t-elle saisi le ministre d'une demande de changement visant la saison de la pêche au saumon avec filet dérivant dans la Miramichi? Si le ministre a reçu des observations à ce sujet, renverra-t-il l'affaire à la Commission de coordination de la pêche au saumon de l'Atlantique?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Je remercie l'honorable député de Northumberland-Miramichi du préavis qu'il m'a donné de sa question qui m'a été remis ici même dans cette Chambre. J'ai bien reçu de telles observations. Elles seront déférées à la Commission de coordination touchant le saumon de l'Atlantique, selon la méthode normale.

LES ÉDIFICES PUBLICS

NELSON (C.-B.)—QUESTION CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN QUARTIER GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Vu le chômage qui existe présentement à Nelson, vu qu'un grand nombre de personnes y cherchent un emploi, le ministre peut-il nous dire quand sera entreprise la construction du quartier général de la Gendarmerie royale du Canada projeté à Nelson (Colombie-Britannique)?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je n'ai eu aucune nouvelle de ce projet au cours des jours derniers, mais le contrat a été adjugé et je crois que les travaux ont déjà commencé.

LE NORD CANADIEN

LES ESQUIMAUX—AU SUJET D'UN ARTICLE DE LA REVUE "MACLEAN'S"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre aurait-il quelques observations à formuler au sujet de l'article, dû à la plume de M. Farley Mowat, qui paraît dans le dernier numéro de la revue *Maclean's,* où il est question de la ligne de conduite du gouvernement relativement aux Esquimaux dans le Nord canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il n'est guère opportun, semble-t-il, de demander, à l'appel de l'ordre du jour, des commentaires d'ordre général sur un si vaste sujet.

LES RECHERCHES ET LE SAUVETAGE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE GARDE CÔTIÈRE DE L'ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. McWilliam (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports.

En raison de la déclaration attribuée au ministre des Pêcheries (M. MacLean) dans le *Chronicle-Herald* d'Halifax du 13 novembre 1958, déclaration suivant laquelle le gouvernement songerait encore à établir une garde côtière pour la côte atlantique, le ministre des Transports peut-il dire à la Chambre si des mesures vont être prises en vue d'établir une telle garde côtière durant la présente session?

L'hon. George H. Hees (ministre du Transports): Monsieur l'Orateur, cette question est encore à l'étude.

LES TRANSPORTS

LE CANAL DE CHIGNECTOU—DEMANDE DE RAPPORT QUANT À L'ENQUÊTE SUR LES FRAIS D'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en est l'enquête sur les frais d'aménagement du canal de Chignectou que devait entreprendre le ministère des Travaux publics, comme il a été annoncé à la Chambre le 28 août dernier? Le ministre a alors promis de faire rapport à une date ultérieure.

L'hon. George H. Hees (ministre du Transports): La réponse, monsieur l'Orateur est non.

M. Robichaud: Autre question; l'enquête est-elle décidée?

L'hon. M. Hees: L'étude n'est certainement pas terminée. Je m'entretiendrai avec mon collègue, le ministre des Travaux publics, pour savoir où on en est rendu.

M. Robichaud: L'étude est-elle commencée?

L'hon. M. Hees: J'ai dit au député que je verrais mon collègue. Peut-être le ministre des Travaux publics peut-il donner la réponse immédiatement.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Si le député veut bien consulter le hansard de l'année dernière, il verra, je crois, que j'avais dit que le ministère avait entrepris une étude à ce sujet.

M. Robichaud: Le ministre des Travaux publics est-il en mesure de nous dire où en est rendue cette étude?

L'hon. M. Green: Non.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA LIGNE DEW—DÉPLOIEMENT DU DRAPEAU CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale, à la suite d'une sotte réponse qu'il m'a donnée l'autre jour.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! J'espère que l'honorable député veillera...

M. Hardie: J'aimerais demander au ministre si, en raison du beau temps annoncé pour aujourd'hui il permettrait que l'on hisse le drapeau canadien sur les établissements de la défense au Canada.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà expliqué l'autre jour que l'on ne hisse pas les drapeaux dans les stations de l'Arctique quand le temps est mauvais, ni non plus quand il ne fait pas jour, et les heures d'obscurité sont longues dans l'Arctique à cette époque de l'année. Quand les conditions atmosphériques permettront de hisser un drapeau dans les stations de l'Arctique, on fera flotter le drapeau canadien.

L'hon. M. Pearson: Est-il donc vrai que notre drapeau peut braver les canons mais pas le vent? (*Exclamations*)

M. Frank Howard (Skeena): Puis-je poser une autre question au ministre de la Défense nationale? Le ministre a parlé de ce qu'il appelle le drapeau canadien. Je me demande s'il pourrait signaler ce qu'il entend par là.

L'hon. M. Pearkes: Le drapeau actuellement reconnu comme devant flotter sur les stations canadiennes des forces armées est celui qu'on appelle d'ordinaire le pavillon rouge avec les armes du Canada dans le battant.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je poser une autre question au ministre? Peut-il dire en vertu de quelle autorité on hisse ce drapeau?

L'hon. M. Fleming: Celle de Mackenzie King.

M. l'Orateur: Peut-être m'avancé-je trop, mais il me semble qu'il s'agit d'un point de droit et le député ne devrait vraiment pas demander l'opinion du ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. Pickersgill: Le décret du conseil du 5 septembre 1945.

M. Hardie: Je vais maintenant demander au ministre de la Défense s'il aurait l'obligeance de répondre à la question que je lui ai posée l'autre jour. Le drapeau des États-Unis flottera-t-il à côté du drapeau canadien quand le temps se réchauffera dans l'Arctique?

M. l'Orateur: J'allais dire que c'est une question hypothétique mais je pense que la température s'élevera dans l'Arctique.

L'hon. M. Pearkes: Dans certaines occasions, on a l'habitude de hisser le drapeau d'autres nations à côté du drapeau du Canada, dans un geste de courtoisie. Ainsi, certains jours de commémoration nationale ou internationale, les drapeaux de nombreux pays sont hissés devant le Parlement. Si le drapeau américain ou un autre était hissé dans une station de l'Arctique, ce serait dans un geste de courtoisie.

M. Hardie: Dans ce cas, je voudrais poser une autre question au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il me dire quel changement est intervenu dans la question de la souveraineté sur les stations arctiques de la ligne DEW depuis sa déclaration de lundi passé?

M. l'Orateur: Je n'ai pas bien saisi la demande du député, mais si c'est ce que je pense, elle n'est pas réglementaire.

FRAIS D'INSTALLATION DU BOMARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Selon les journaux, il aurait dit que les frais d'installation du Bomarc se chiffreraient entre dix et cent millions de dollars. Pourrait-il nous donner aujourd'hui un chiffre plus précis?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur, il est impossible de fournir aujourd'hui un chiffre précis.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MCGEE—ANCIEN DÉPUTÉ OCCUPANT UN SIÈGE À LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank McGee (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège. Hier soir s'est produit à la Chambre un événement que je crois sans précédent dans les annales canadiennes ou britanniques: on a vu un ancien député venir occuper un siège à la Chambre.

Ceux qui ont été témoins de la chose, tout surpris, je le confesse, par l'audace et la témérité d'un tel geste, ont vu le monsieur s'enfuir avant qu'ils aient pu porter la chose à l'attention de celui qui occupait le fauteuil du président. J'ai une double demande à présenter: d'abord que vous établissiez clairement la position d'anciens députés qui reprennent leur siège sans les autorisations nécessaires, et, deuxièmement, que vous nous indiquiez où serait conduite une personne que le sergent d'armes appréhenderait.

M. l'Orateur: Les questions de Règlement et de privilège doivent être soulevées au moment où elles se posent. Il est évidemment incongru que quiconque a cessé d'être député à la Chambre y entre sans permission. Toutefois, voilà, il me semble, quelque chose qui appartient déjà à hier et nous nous occupons des affaires d'aujourd'hui.

LA DÉFENSE CIVILE

NOMINATION DU DIRECTEUR—DEMANDE DE RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il compte être en mesure d'annoncer, d'ici quelques jours, la nomination d'un directeur de la défense civile; ou alors quand croit-il pouvoir être en mesure d'annoncer cette nouvelle?

Le ministre pourrait-il nous dire en outre quand nous pouvons nous attendre à recevoir le rapport préparé par l'ancien chef d'état-major chargé de la défense civile?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas encore en mesure de faire la déclaration dont j'ai parlé dans ma réponse à une question analogue le 20 janvier. Le rapport du général Graham est toujours à l'étude. Je crois devoir signaler, cependant, vu la demande de l'honorable député quant à la possibilité du dépôt de ce rapport, qu'il s'agit d'un rapport préparé à la demande du gouvernement par un homme qui, en plus d'être un militaire canadien distingué, était également, à l'époque, et continue d'être, un membre du service public du Canada. Lorsqu'il s'est retiré de son poste de chef de l'état-major, le 31 août dernier, le général Graham n'a pas cessé de faire partie du service public; il a tout simplement été prêté pour quatre mois par le ministère de la Défense nationale, afin de pouvoir dresser le rapport sur la défense civile, rapport qu'il a maintenant terminé.

Il convient donc de considérer ce rapport comme un document privilégié, renfermant les opinions et vœux d'un membre du service public du Canada, et soumis pour étude au gouvernement. C'est ainsi que le général Graham l'entendait lorsqu'il a rédigé ce rapport.

A cause de cela, et sans oublier ce que j'ai déjà dit, le fait que le rapport contient des passages sur les dispositions relatives à la défense du Canada, concourt à en faire un document secret et confidentiel.

L'hon. M. Martin: Peut-on répondre à ma première question, savoir quand sera nommé le directeur de la défense civile pour le Canada? Le poste est vacant depuis environ huit mois.

L'hon. M. Monteith: L'honorable député a tout à fait raison. Le poste reste encore à pourvoir, mais je suis incapable de dire quand il aura un titulaire.

L'hon. M. Martin: Qui exerce actuellement les fonctions de chef de la défense civile au Canada?

L'hon. M. Monteith: Le major G. S. Hatton est coordonateur suppléant.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le jeudi 22 janvier sur la motion de M. W. H. Jorgenson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

M. Joseph Slogan (Sprinfield): Monsieur l'Orateur, je n'aurai jamais cru, qu'il me faille deux jours pour prononcer mon premier discours à la Chambe.

Je voudrais en ce moment m'associer à la bienvenue qui a été souhaitée à nos deux invités distingués qui viennent d'une autre nation du Commonwelath, et qui nous rendent visite aujourd'hui. J'espère que leur séjour ici leur sera aussi profitable et riche d'enseignements qu'il a été riche de distractions.

Hier soir, au moment où la séance a été levée, j'avais parlé de l'attitude de l'opposition. J'avais dit un mot de quelques-uns des grands problèmes qui se posent à nous dans le monde d'aujourd'hui. J'ai parlé du grand besoin d'une direction éclairée et dévouée. Maintenant, en quoi consiste cette direction? La grandeur d'un chef tient à sa dignité, à sa diplomatie et à son attachement à la démocratie. La dignité est faite de simplicité, de sincérité et de résolution. La diplomatie consiste à savoir respecter l'opinion des autres, à savoir raisonner et à savoir collaborer.

Bref, la démocratie est l'ensemble des libertés fondamentales: liberté de croire, liberté d'exprimer ses croyances et liberté de la presse de perpétuer ou de critiquer ces croyance. Il y a aussi la liberté d'avoir tort, c'est-à-dire de ne pas craindre la persécution à cause de ses opinions. J'estime que cette dernière est la plus importante, parce que sans elle les autres périssent. Plus récemment, une nouvelle liberté s'est fait jour, celle d'échapper au besoin, liberté à laquelle nous souscrivons tous à un certain degré. Toutefois, poussée trop loin, la liberté économique a tendance à empiéter sur la liberté politique. Il y a danger aujourd'hui de tomber dans cet excès. Le conflit entre la liberté économique et la liberté politique est le plus grave qui existe aujourd'hui, et il gardera la vedette pendant de nombreuses décennies à venir. Nous devons trouver au sujet de la relativité de ces deux libertés une formule conforme aux principes démocratiques.

De même qu'on demande une direction, ainsi demande-t-on beaucoup à la direction. Le chef de file doit être disposé à donner beaucoup plus qu'il ne recevra jamais, car la direction exige une vie d'abnégation, de service et de sacrifice. Aussi marquantes que soient les qualités ainsi requises d'un chef, il y a des honorables députés à la Chambre qui les possèdent. Mais j'estime qu'un homme possède ces qualités de façon exceptionnelle et son nom, comme celui d'Abou-ben-Adhem, vient avant tous les autres. Je veux parler du premier ministre (M. Diefenbaker).

Aux honorables membres de tous les partis, je veux dire ceci, monsieur l'Orateur. Nous avons tous reçu un grand héritage auquel nous devons faire honneur et, en tant qu'individus, nous devons vivre conformément aux principes que nous tenons pour vrais. Nous avons un grand défi à relever. En tant qu'individus, nous ne devons pas nous incliner devant des majorités dictatoriales ou des minorités bruyantes, quelles qu'elles soient. Nous ne devons pas non plus nous laisser abattre par les défaitistes qui s'exclament que tout effort est inutile. Cette exclamation a retenti aux frontières du Canada dans le passé, alors que tous les efforts étaient possibles, qu'ils ont été tentés et ont réussi. La population a confiance que nous lui apporterons la paix et le progrès. Il me semble que chacun de nous pousse à la grande roue qui actionne les rouages de la démocratie et conduit au progrès. Je suis sûr que quelque part dans le grand livre où les annales de l'histoire canadienne seront inscrites, chacun laissera sa marque pour avoir bien rempli sa tâche.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, je signale d'abord qu'on éprouve divers sentiments en revenant à une nouvelle session du Parlement. Dans une joyeuse expectative, on a hâte de rencontrer les députés dans un climat d'amitié sincère, en se demandant comment ils vont dans leur circonscription. On éprouve aussi de vifs regrets en apprenant,—cela se produit de façon générale,—que nous sommes appelés à rendre hommage à la mémoire de quelques collègues conviés à l'éternelle récompense.

En revenant, nous éprouvons aussi l'impatience de savoir ce que pourra bien contenir le discours du trône. Aux proposeurs (MM. Jorgenson et Fortin) de l'adresse en réponse au discours du trône, je répète ce qu'on a si bien dit maintes fois déjà. Avec une distinction dont l'honneur rejaillit sur eux, sur leur parti et sur la Chambre des communes, ils ont parlé magistralement de ce discours dont le contenu se prête si peu à de fécondes observations.

De plus, je souhaite du fond du cœur la plus cordiale bienvenue aux nouveaux députés. Malheureusement notre parti n'a pas été très favorisé en ce qui concerne la consolidation de sa représentation à la Chambre, mais j'ai été extrêmement heureux d'accueillir en cette enceinte l'honorable député de Trinity (M. Hellyer), dont l'expérience considérable en procédure parlementaire et les nombreux talents constitueront un apport précieux.

Je souhaite aussi bien sincèrement la bienvenue à l'honorable représentante de la circonscription de Grenville-Dundas (M^me^ Casselman). D'autant que j'ai toujours eu beaucoup d'amitié pour son père, l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), une amitié qui remonte à plusieurs années. Nous avons, lui et moi, un point commun que peu de membres de cette Chambre partagent, et c'est que nous sommes nés tous les deux aux États-Unis, ce qui nous a attirés l'un vers l'autre plus étroitement que les rênes de ses chevaux de course.

J'espère que la Chambre ne trouvera pas dénué d'intérêt le récit que je vais lui faire, pendant quelques minutes, de la récente réunion, à Washington, du comité interparlementaire canado-américain. Je crois qu'il est de mon devoir de faire part à la Chambre de nos réunions. Cependant, avant d'y venir, je tiens à exprimer tous mes remerciements, non seulement au premier ministre, mais à mon chef pour m'avoir permis de siéger à ce comité. Cet honneur n'était pas destiné à moi seul, mais à la circonscription de Niagara-Falls, que j'ai l'honneur de représenter, et tout le monde dans cette région l'a entendu ainsi.

Il y a quelques semaines, comme les honorables députés s'en souviendront, certains d'entre nous ont eu l'honneur de servir auprès d'une commission nommée par la Chambre et chargée d'étudier, en rapport avec une commission analogue de la Chambre des représentants des États-Unis, d'importants problèmes d'intérêt commun à nos deux grands pays. Les honorables députés apprendront avec amusement sans doute que, dès notre première réunion, nous avons discuté la question de savoir comment désigner cet organisme. Une masse d'excellentes propositions ont été faites, et après les avoir toutes recueillies et mêlées, nous avons finalement décidé de baptiser cet organisme,—nous n'avions qu'un service baptismal restreint,—du nom de groupe interparlementaire canado-américain.

Je tiens à déclarer que j'ai été fier de notre Orateur à Washington ainsi que du président de l'autre endroit à cause de la direction compétente qu'ils nous ont donnée, comme le député de Laurier (M. Chevrier) l'a si bien dit l'autre jour. Je ne compte pas une bien longue expérience, mais je puis dire que jamais,—et je sais que j'exprime la pensée des autres membres du comité,—nous n'avons reçu un accueil aussi magnifique que celui dont nous avons été l'objet à notre arrivée et durant notre séjour à Washington. Il m'est difficile de trouver les mots qui conviendraient pour exprimer à notre ambassade de Washington nos sincères remerciements. Je suis heureux que le premier ministre ait finalement jugé opportun de nommer un ambassadeur du Canada à Washington, mais ses collaborateurs là-bas ont fait un travail parfait. En partant, j'ai eu l'impression qu'aucun détail se rapportant à notre confort n'avait été négligé. J'estime que ce sont des fonctionnaires dont le Canada peut être fier.

J'aimerais aussi dire un mot au sujet de M. Merchant, qui est bien connu de la plupart des députés. Autrefois ambassadeur des États-Unis au Canada, il est aujourd'hui sous-secrétaire d'État des États-Unis. Je tiens à le remercier de la magnifique réception que lui et sa femme ont donnée pour notre comité. J'ai grandement apprécié que nos femmes soient invitées car je doute, monsieur l'Orateur, que nos voisins aient jamais vu plus jolies femmes que les nôtres ce jour-là. Un des beaux moments de notre séjour a été le jour où nous avons été reçus à la Maison blanche pour y rencontrer le président des États-Unis. Il nous a fait un accueil magnifique. On nous a fait passer à son bureau, et après avoir serré la main à chacun de nous, il nous a parlé familièrement pendant dix minutes environ. Puis il a posé pour le photographe, avec notre groupe de visiteurs canadiens rassemblé autour de son bureau, et au moment du départ, il nous a de nouveau serré la main à chacun.

Ce fut un des moments les plus enthousiasmants de notre rencontre. Il a alors prononcé des paroles qu'il a répétées ensuite dans son discours à la nation, paroles qui seront toujours associées dans ma mémoire à la visite de notre groupe à Washington et dont nous ferions bien, je pense, de nous inspirer nous aussi: "Un but unique et fondamental nous unit: la recherche de la force

et de la sécurité dans le respect de la liberté et de l'esprit d'entreprise."

Peut-être les honorables députés aimeraient-ils connaître la composition du comité. Je vais la donner très brièvement. D'abord il y avait l'Orateur de l'autre endroit, le sénateur William R. Brunt, de Hanover, et le sénateur Sydney John Smith, de Kamloops. Cette Chambre était représentée par notre distingué Orateur, par l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), par l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue), par l'honorable député du Yukon (M. Nielsen), par l'honorable député d'Essex-Sud (M. Thrasher) et par moi-même. Nous avons été honorés de faire partie de ce comité.

Quelle était la raison d'être d'un tel comité? Pourquoi le premier ministre a-t-il jugé à propos de constituer un tel comité, et pourquoi la Chambre n'a-t-elle débattu que brièvement, à la dernière session, la formation de ce comité, chargé de se réunir avec nos amis du Sud? J'aimerais inscrire au compte rendu ce qu'ont dit certains sénateurs des États-Unis. Voici ce que disait le sénateur George Aiken, du Vermont, l'un des plus âgés des sénateurs, qui est un excellent homme, président d'un comité, et qui fait un magnifique travail non seulement pour son État, mais aussi pour les États-Unis:

Les rumeurs de friction sont exagérées. Les questions sur lesquelles il y a entente et collaboration sont beaucoup plus nombreuses que celles où il y a désaccord.

Le sénateur Richard Newberger, de l'Oregon, qui ne faisait pas partie du comité, a déclaré:

Nos relations ont empiré au cours de la dernière année à cause d'inutiles contrariétés relatives aux tarifs, aux marchés mondiaux du blé, à l'utilisation mutuelle de la partie supérieure du fleuve Columbia et autres problèmes du genre. Les Canadiens ont exagéré le degré auquel la fierté que leur inspire leur expansion nationale doit être soulevée contre les États-Unis; cela a pu être agité au cours de la dernière campagne électorale au Canada. On pourrait améliorer nos relations par l'élimination graduelle de toutes les barrières douanières au cours d'une période de cinq ans.

Voici l'avis du sénateur Warren Magnuson, de Washington:

Nos relations se sont beaucoup détériorées l'an dernier, mais le Canada et les États-Unis ont repensé leur attitude. Par suite, nos relations sont maintenant en voie d'amélioration.

Voici ce qu'a dit le représentant de l'Alabama, M. Frank Boykin:

Nos relations se sont certes détériorées ces derniers mois, mais elles sont présentement en voie d'amélioration.

Le représentant du Texas, M. Sam Rayburn, est un homme qui fait certes parler de lui dans les journaux. Il demeure l'un des principaux membres de la Chambre des représentants. Il aurait certes pu être nommé candidat à la présidence des États-Unis en différentes occasions, mais il a dit que s'il avait accepté la nomination à la présidence des États-Unis, il se trouverait présentement sans emploi. Il occupe la présidence de la Chambre des représentants depuis de nombreuses années. On ne peut que l'estimer quand on le connaît. Voici ce qu'il a déclaré:

Nos relations sont bonnes parce qu'elles doivent l'être.

On ne saurait parler avec plus de vérité, monsieur l'Orateur. Il a ajouté:

Je ferai tout mon possible pour qu'elles restent à leur meilleur.

Le représentant du Wisconsin, M. Henry Reuss, a déclaré:

Il y a une légère amélioration. Elle est due en majeure partie à l'adoption, par le Congrès, d'un amendement qui stipule que notre programme de disposition des excédents doit être mis en œuvre de façon à ne pas nuire au commerce des pays libres. Les exportations de blé du Canada seront donc moins touchées.

Permettez-moi d'ajouter, monsieur l'Orateur, qu'on ne peut s'empêcher de croire que ces rencontres avec les représentants des États-Unis ont ouvert une nouvelle voie à la belle amitié qui doit marquer les relations canado-américaines.

Lors de la réunion, nous avons décidé,—et je crois que ceci intéressera tous les membres de la Chambre,—qu'en plus des neuf membres de notre comité nous inviterions, aux réunions futures, de quinze à vingt-quatre députés à accompagner le comité. Le comité américain s'est déclaré d'accord avec cette décision. Nous avons décidé également de ne pas tenir nécessairement toutes nos réunions à Washington ou à Ottawa. Nous sommes d'avis que, si nous avons à discuter avec les États-Unis une question qui a trait au fleuve Columbia ou à quelque problème de la Colombie-Britannique, ce ne serait que logique que notre réunion ait lieu en Colombie-Britannique. Les représentants des États-Unis sont d'avis que, si la question à l'étude concerne l'Ouest des États-Unis, le comité y gagnerait à se rendre dans cette région des États-Unis.

A mon avis, le comité a bien fait d'accorder aux autres députés le même statut qu'aux membres du comité et de les autoriser à participer aux entretiens. J'espère donc que, lors de notre prochaine réunion, d'autres députés nous accompagneront. Si nous nous rencontrons à Québec, j'espère que des députés du Québec nous accompagneront.

Ensuite, en prévision de notre prochaine réunion, nous avons discuté la date et l'endroit. Nous avons décidé de tenir au moins deux réunions par année. Nous avons décidé que nos réunions se tiendraient sans aucune cérémonie. Tout en estimant que nous ne

pouvions présenter aucune résolution précise pour le moment,—ce qui appartient aux paliers supérieurs de gouvernement,—nous avons cru néanmoins que nous pourrions au moins formuler des recommandations et donner quelques conseils à ceux de ces paliers supérieurs de gouvernement. Nous voyions là un bon pas dans la voie de la solution de certains de nos problèmes.

Nous avons décidé de fixer la prochaine réunion au mois de juin pour qu'elle coïncide à peu près avec l'ouverture officielle de la Voie maritime du Saint-Laurent. Il nous plairait aussi que les membres du Sénat et de la Chambre des représentants américains soient ici alors que notre Chambre des communes et notre Sénat sont encore en session, de façon à ce qu'ils puissent voir comment nous procédons ici et, si possible, qu'ils assistent à la prorogation du Parlement. Nous avons aussi décidé, si cela est possible, non seulement de faire visiter au Comité Ottawa et le Saint-Laurent mais aussi de les conduire en diverses régions du Québec, de leur faire suivre en bateau le canal de Welland et, bien entendu, nous n'oublierons pas de leur faire passer un jour aux chutes Niagara.

Nous avons décidé qu'à la prochaine réunion nous discuterions certains problèmes. Nous avons eu une discussion libre et chaque membre a dit quelle question lui semblait la plus importante. Les questions inscrites au prochain ordre du jour sont les suivantes: d'abord les relations au sujet de la défense et les problèmes commerciaux, les questions touchant les eaux limitrophes, l'écoulement des eaux, les programmes d'investissement, le renouvellement de l'accord de Hyde Park, les questions de pêcheries, les questions de production pour la défense et la coordination des politiques étrangères du Canada et des États-Unis.

A l'ouverture du Congrès, monsieur l'Orateur, j'ai entendu le président des États-Unis prononcer son discours à la nation et j'ai été très impressionné, comme je suis sûr que vous l'avez été, monsieur l'Orateur, par l'ouverture du Congrès ce jour-là. Naturellement, des gardes de sécurité étaient partout. Les tribunes étaient bondées et lorsque tout a été prêt l'Orateur Rayburn et le vice-président Nixon sont montés sur la plate-forme. Puis, l'huissier a annoncé que les ambassadeurs des pays étrangers entraient à la Chambre, ce qui pour nous offrait un spectacle vraiment merveilleux. Puis les juges de la Cour suprême, dans leurs toges flottantes, ont défilé dans l'allée pour se rendre à leurs sièges à l'avant. Puis les membres du cabinet ont été présentés et ont défilé à leur tour dans l'allée, en groupe. Ensuite, comme c'est l'usage,—sans doute nombre d'entre vous avez vu ce spectacle à la télévision ou du moins entendu les cérémonies à la radio,—l'Orateur a nommé quatre ou cinq sénateurs pour accompagner le président des États-Unis à la Chambre. Le président, cela va de soi, a été chaleureusement applaudi lorsque son entrée a été annoncée.

Dans l'après-midi, on nous a conduits au Sénat des États-Unis, qui compte, sauf erreur, 92 membres. Une chose, notamment, m'a fortement impressionné. Le sénateur Aiken, l'un des plus remarquables et des plus anciens sénateurs, m'a dit: "La cérémonie de bienvenue prendra environ cinq minutes. Je vais tout simplement présenter chacun de vous individuellement, après quoi vous vous avancerez jusqu'au milieu du Sénat, et vous vous tiendrez là. Le tout sera bientôt terminé." J'aimerais dire aux honorables députés que la réception qui nous a été réservée au Sénat cet après-midi-là, comme plusieurs sénateurs nous l'ont dit par la suite, était sans précédent dans l'histoire de cette Chambre. Au lieu de durer cinq minutes, les discours de bienvenue ont duré quarante minutes bien comptées, et ça nous a vraiment fait chaud au cœur de voir les sénateurs se lever, les uns après les autres, pour nous souhaiter la bienvenue. Nous nous sommes sentis vraiment chez nous.

Avec votre autorisation et celle de la Chambre, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire paraître en appendice au hansard le compte rendu des délibérations qui ont eu lieu à cette occasion, tel qu'il a paru dans le journal des débats du Congrès. Je suis certain que tous les députés voudront prendre connaissance des discours de bienvenue prononcés par les sénateurs. Je demande donc la permission, monsieur l'Orateur, de faire paraître ces discours dans les Débats.

M. l'Orateur: L'honorable député de Niagara-Falls propose que la Chambre consente à ce que paraissent en appendice les paroles de bienvenue des sénateurs américains à l'adresse des membres de la délégation canadienne. La Chambre y donne-t-elle son assentiment?

Des voix: D'accord!

(Le texte des discours susmentionnés paraît en appendice, pages 301 à 306.)

M. Houck: Il me semble, monsieur l'Orateur, que le président de l'autre endroit a très bien exposé l'objet de nos rencontres lorsqu'il a dit:

> Ce comité comblera une lacune pour ce qui est des échanges d'idées entre nos deux pays. Nous avons actuellement des échanges au niveau diplomatique et au niveau ministériel, les deux de caractère confidentiel. Mais ces échanges entre les simples membres de nos assemblées législatives seront moins secrets et paraissent répondre à un besoin.

Nous, en notre qualité de membres de ce comité, attendons d'importants avantages mutuels pour le Canada et les États-Unis de la compréhension et de la collaboration qui nous sont maintenant facilitées. Deux rapports ont été soumis récemment à la deuxième session de la Chambre des représentants du 85e Congrès, par l'honorable Brooks Hayes, de l'Arkansas, et l'honorable Frank Coffin, du Maine. Je désire m'arrêter aux observations qu'ils ont formulées en guise de conclusion. J'ai été fort impressionné à la lecture de leur rapport. Ce qui m'a le plus impressionné, c'est qu'après dix mois d'enquête de leur part sur les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis et sur l'influence que nos voisins du Sud exercent sur nos marchés d'outre-mer, nous pouvions nous attendre à des mesures concrètes. Il était certes encourageant de voir un comité du Congrès des États-Unis en arriver à des conclusions très précises à peu près les mêmes que celles qu'avaient tirées nos hommes d'État.

Je suis sûr que ces conclusions résument l'opinion de la grande majorité des hommes d'affaires du Canada. Les deux sénateurs ont recommandé aux Américains qui placent des fonds au Canada d'être plus attentifs à la sensibilité du Canada et d'employer le plus grand nombre possible de Canadiens. Toujours d'après ce rapport, les Canadiens craignent que des filiales canadiennes de compagnies américaines ferment leurs portes si une crise économique frappe les États-Unis et que le marché canadien soit encore inondé de produits des États-Unis. On y insiste également pour qu'aucune hausse des droits de douane des États-Unis ne se produise sans qu'on ait étudié toutes les autres possibilités, pour que les révisions des droits de douane soient toujours sujettes à un examen et pour que les hommes d'affaires n'aient pas à subir trop de chinoiseries administratives à la frontière. On reconnaît aussi dans le rapport que les grandes alumineries du Canada ont été établies en vue d'alimenter le marché des États-Unis et que, pour cette raison, les Canadiens n'aiment pas que les États-Unis frappent d'un droit de douane un produit qui est fabriqué ici à leur demande. On y dénonce aussi le récent rapport de la Commission américaine du tarif qui proposait un relèvement des droits de douane sur le plomb et le zinc, relèvement qui pourrait plonger des villes canadiennes entières dans le chômage. Les auteurs du rapport ont également recommandé, avec raison je pense, que les États-Unis songent aux intérêts du Canada comme pays exportateur avant de déverser leurs produits sur les marchés étrangers ou de les vendre à des prix qui confinent à la suppression de la concurrence canadienne.

[M. Houck.]

Depuis l'avènement des droits de douane élevés, il est rare, et cette pensée m'a vivement frappé, qu'un rapport du Congrès américain ait été si désintéressé dans les propositions qu'il renferme. Il est certain que, s'il est accepté par le Congrès, ce rapport sera très avantageux pour le Canada à l'heure actuelle et rendra nos hommes d'affaires plus confiants dans l'avenir. Je sais que nous, en tant que députés, y compris ceux qui faisaient partie du comité qui s'est rendu à Washington, entretenons quelque espoir que la vieille garde n'écartera pas le rapport et qu'il obtiendra l'approbation du Congrès. Bien entendu, d'autres recommandations ont été faites. Le fait, c'est que des mesures sont prises, et c'est ce qui importe, en vue d'améliorer les relations entre les deux pays.

Au cours de notre récente visite à Washington, un sénateur américain me disait: "Nous estimons qu'il est important de savoir ce que vous, les Canadiens, pensez vraiment de nous." Ma réponse à cela a été, cela va sans dire: "Nous aimerions bien savoir ce que vous pensez de nous." Mais j'ai aussi ajouté que nous pourrions nous entendre à merveille si les États-Unis ne se sentaient pas si sûrs des bonnes dispositions du Canada, ce qui peut être une très grave erreur. Il importe au plus haut point, monsieur l'Orateur, que Canadiens et Américains ne se disent pas qu'ils n'ont pas à faire de frais les uns pour les autres. Je n'ai pu m'empêcher de sentir à la suite de cette conférence,—et je sais que ce sentiment ne fera que s'accroître avec le temps,—que même si nous devons traverser des moments difficiles dans le monde troublé où nous vivons, nous avons aussi des motifs d'espoir, et l'un d'eux est la véritable amitié qui unit les Canadiens et les Américains et le profond respect que chaque pays a envers l'autre. Il suffit de songer à quel point c'est différent dans les autres pays du monde où des troupes gardent les frontières, où l'atmosphère est imprégnée de méfiance et où la tentative en vue de propager une idéologie antidémocratique a produit le chaos et a nui à la reconstruction du monde après la guerre la plus catastrophique de l'histoire.

Monsieur l'Orateur, il y a maintenant environ 140 ans que le traité Rush-Bagot a été signé, apportant la paix à nos deux pays. Nous nous sommes toujours bien entendus depuis, bien que parfois il y ait eu des points de friction. Même après la signature de ce traité, il restait encore deux points délicats à trancher. L'un fut réglé par le traité Webster-Ashburton de 1842, qui détermina une ligne de frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. Une autre décision fixa par arbitrage en 1846 la ligne de frontière entre le Canada et l'Alaska. Depuis ce temps,

le Canada et les États-Unis ont collaboré de plus en plus étroitement.

Je veux dire ceci, monsieur l'Orateur. Nous disons que nous n'avons pas de forts le long de notre frontière entre les deux pays. Comme je l'ai dit à Washington, nous avons de plus grands forts ici, et la chose dont je suis fier,—je le signale aux députés,—c'est que ces forts sont de solides structures qui dureront toute la vie car ils ont pour base l'amitié. Nous invitons les gens des États-Unis à venir ici. A ce propos, j'emploierai la vieille formule familière: "Heureux de se rencontrer, désolés de se séparer, enchantés de se retrouver". Pourquoi ne devrions-nous pas accueillir ces gens à bras ouverts? Nous avons été alliés dans deux des plus grandes guerres que nous ayons jamais livrées. Nos soldats sont tombés à côté de ceux des États-Unis dans la défense commune d'un mode de vie que nous tenons pour le meilleur.

Ces deux guerres, notamment la dernière, ont eu pour effet de cimenter des liens plus étroits. Oui, vivant sur la frontière entre nos deux grands pays je me vois rappeler sans cesse que l'absence de gardes à la frontière canado-américaine est un symbole magnifique du vrai sens de l'amitié. On ne peut s'empêcher de penser que si le monde veut une formule de paix, il devrait la chercher dans l'hémisphère septentrional. Nos deux grands pays, le Canada et les États-Unis, ont démontré aux autres nations que deux pays voisins pouvaient vivre non dans la peur, mais dans l'amitié. Au cours des années, nous avons démontré à maintes et maintes reprises, comme nous l'avons fait à la conférence qui vient de se terminer et comme nous le ferons à l'avenir, combien il est important de se consulter sur les problèmes d'intérêt commun.

A mon avis, l'importance réelle de nos relations avec les États-Unis est démontrée par le fait qu'en dépit de nos différences nous sommes en paix et qu'en dépit de nos difficultés, l'amitié commune nous unit. Il va de soi qu'il est forcément facile de s'entendre quand il n'y a aucun sujet de querelle. Nous avons eu des différends et nous en aurons encore. Nous pourrons les régler de façon amicale, même s'il nous faut parfois nous expliquer franchement sans que notre amitié soit menacée pour autant. Pour moi, je considère la frontière canado-américaine comme la rue principale de l'Amérique du Nord. Notre amitié est cimentée par notre respect mutuel pour la liberté et notre croyance commune dans la dignité et la valeur de la personne humaine. Elle est renforcée par notre détermination de sauvegarder le bien-être et la sécurité de notre peuple, et par notre volonté de maintenir et de défendre les valeurs essentielles de notre société.

J'ai toujours pensé que les Canadiens ressemblent aux Américains en ce qu'ils sont bien résolus à ne jamais persécuter les faibles et à ne jamais se traîner devant les puissants. Mais nous serons toujours au côté de ceux qui, comme nous, croient en la liberté et en la démocratie. A mon avis, nous sommes maintenant à un carrefour de notre histoire. Nos délibérations au Parlement et les lignes de conduite que nous adoptons influeront sur les générations à venir. Nous ne devons jamais perdre de vue, alors que nous décidons des lignes de conduite à suivre, que la principale question qui se pose à notre époque, c'est de savoir si le monde va s'engager dans la grande route qui mène à la liberté ou s'il aboutira dans le cul-de-sac du communisme. Le gouvernement, de même que nous, les membres de l'opposition, poursuit deux ou trois objectifs. Premièrement, il nous faut sauvegarder notre liberté; il nous faut maintenir une stabilité économique et il nous faut nous pencher sur les problèmes humains de chaque citoyen. Selon moi, la plus grande menace à la démocratie et à la liberté vient de nous-mêmes. A titre de membres du Parlement, nous devons avoir le courage de montrer la voie et d'assumer nos responsabilités d'une façon efficace et intrépide. La démocratie, la liberté et la responsabilité vont de pair. Si nous en perdons une, nous les perdons toutes.

J'éprouve toujours une grande fierté, monsieur l'Orateur, à évoquer l'arc-en-ciel de Niagara-Falls qui est visible la plus grande partie du jour. Pour moi, c'est le symbole de la paix et de l'amitié entre deux grands pays.

On nous a dit à Washington que la formation de ce comité interparlementaire allait marquer dans l'histoire. Le sénateur Aiken a dit qu'à sa connaissance il n'y avait pas d'autres pays dont les corps législatifs se soient réunis déjà à ce même niveau. J'aimerais me reporter à ce que le correspondant du *Financial Post* à Washington a dit. Selon lui, le fait que les États-Unis et le Canada se soient mis d'accord sur la formation d'un groupe interparlementaire peut avoir entraîné une amélioration importante dans les relations économiques canado-américaines. L'Orateur de notre Chambre n'a-t-il pas dit, fort à propos d'ailleurs, que ce comité comble une lacune dans les relations entre les deux pays? Les discussions, nous l'espérons, couvriront un champ aussi étendu que possible.

Le *Financial Post* disait encore que les ennuis que le Canada a avec l'oncle Sam viennent pour la plupart du Congrès. Si le Congrès, par conséquent, en arrive, en tant que tel, à mieux connaître le Canada, ces réunions interparlementaires peuvent avoir de grands avantages. Lorsque le sénateur Aiken,

dont j'ai parlé il y a quelques minutes, nous a dit au revoir, il a ajouté que jamais auparavant le Congrès des États-Unis n'avait établi de liens aussi étroits avec des membres du corps législatif d'un autre pays. J'affirme donc que ce groupe interparlementaire a marqué une date dans l'histoire et qu'il nous permettra, comme un journal l'a si justement dit, de communiquer directement avec le Congrès des États-Unis.

Je voudrais demander au gouvernement, monsieur l'Orateur, de prendre des mesures pour payer la moitié au moins des dépenses de l'équipe de hockey de Belleville McFarland qui défendra les couleurs du Canada au tournoi mondial de hockey qui aura lieu ces mois prochains. Je crois savoir que cette équipe cherche $50,000. Je trouve qu'il est honteux pour le dominion du Canada que cette équipe doive demander aux conseils municipaux de différentes villes de sa province ainsi qu'à de nombreux particuliers de partager ses dépenses. Je crois qu'ils ont demandé aux grandes villes un dixième de cent par personne. Ce n'est pas beaucoup, mais je considère qu'en vue de l'honneur que cette équipe va faire rejaillir sur le Canada, la province dont vient l'équipe et le gouvernement fédéral devraient prendre à leur charge chacun la moitié des dépenses. Je ne trouve pas que ces dépenses sont excessives car le hockey semble être notre jeu national et nous devrions être au moins financièrement responsables des dépenses de cette équipe. Plusieurs de ces garçons ont de belles situations, plusieurs ont des familles à leur charge et il n'est certainement pas encourageant pour eux d'avoir à mendier le montant de leurs frais avant de tenter de mériter cet honneur signalé pour le Canada. J'espère que le ministre des Finances et le trésorier provincial jugeront à propos de contribuer à acquitter les dépenses de cette équipe. Tous les députés, je le sais, lui souhaitent bonne chance, estimant qu'elle moissonnera des honneurs qui rejailliront sur nous.

J'ai encore une observation à faire, monsieur l'Orateur, et ce sera la dernière. Je veux parler d'un sujet qui m'est très cher et qui intéresse ma circonscription de Niagara-Falls. Il touche, non seulement les fabriques d'argenterie de Niagara-Falls, mais en réalité celles de tout le Canada. Je dois admettre que ces fabriques ont la partie dure lorsqu'elles doivent soutenir la concurrence des prix de l'acier inoxydable du Japon. D'abord, pour les six premiers mois de 1958, le Canada a importé du Japon 1,368,000 douzaines d'ustensiles de table. Deuxièmement, cette quantité est trois fois plus considérable que celle que le Japon a exportée au Canada en toute autre période équivalente. Troisièmement, pour la première fois dans l'histoire, les exportations du Japon au Canada ont dépassé en juin ses exportations aux États-Unis, le chiffre étant de 300,000 douzaines, contre 260,000 douzaines expédiées aux États-Unis.

Les articles importés du Japon au Canada l'an dernier dépassent du double environ la production des fabricants canadiens réunis. Il semble évident que le Japon déverse au Canada la production que le contingentement américain l'empêche d'expédier aux États-Unis. Il en résultera sûrement, en fin de compte, qu'à moins que des dispositions de contingentement ne soient prises à brève échéance, l'industrie de l'acier inoxydable disparaîtra au Canada. La seule conclusion qu'on puisse tirer, c'est que lorsque ces usines auront été forcées de fermer parce qu'elles ne pourront affronter la concurrence japonaise, elles pouront difficilement rouvrir leurs portes. La baisse des exportations du Japon aux États-Unis a été plus que compensée par la hausse des exportations au Canada durant le premier semestre de 1958. En juin 1958, le Canada a acheté du Japon plus d'ustensiles de table en acier inoxydable que les États-Unis.

A Niagara-Falls, nous avons trois grandes fabriques d'argenterie. Par suite de l'importation de ces ustensiles de table du Japon, l'embauche dans au moins deux de ces fabriques a diminué de plus de 50 p. 100 en l'espace d'un an. J'espère vivement que le ministère du Commerce et le ministre des Finances prendront les mesures nécessaires en vue de remédier à la situation le plus tôt possible. En ce qui nous concerne, c'est une situation alarmante. Si les correctifs nécessaires pouvaient y être apportés, cela réduirait sensiblement le chômage dans la région de Niagara.

Je termine, monsieur l'Orateur, en exprimant l'espoir avec toute la sincérité possible, que les membres s'intéresseront vivement à ce comité qui a été formé il y a quelque temps et dont j'ai parlé. Quand on invitera des députés à faire partie de ce comité, j'espère qu'ils auront le temps d'y siéger. Ils trouveront profitable de rencontrer ces messieurs des États-Unis.

M'appuyant sur l'expérience, je déclare que s'entretenir avec ces sénateurs et ces membres de la Chambre des représentants, c'est avoir affaire à des personnages d'envergure. Il faut faire de son mieux. Ils partagent le sentiment que nous éprouvons. Notre premier souci est de faire tout notre possible pour le Canada. Ils veulent faire tout leur possible pour les États-Unis. Nous désirons manifester une fermeté de bon aloi. Nous cherchons à protéger les droits du Canada. Ils cherchent à protéger les droits des États-Unis. L'aboutissement en profitera nettement à la

grande république des États-Unis comme à notre grand dominion du Canada.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ajoute mes félicitations à celles que tant de députés ont déjà offertes aux motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il me plaît particulièrement de les féliciter. Le proposeur a prononcé un excellent discours sur l'agriculture, sujet dont il peut parler avec une compétence particulière. Le député qui l'a appuyé a prononcé un des plus beaux discours de nouveau venu qu'on ait jamais entendus à la Chambre.

Aujourd'hui, je ne parlerai que d'agriculture. Évidemment, les critiques du chef de l'opposition (M. Pearson) ne se prêtent presque pas à mes remarques. Son discours de 140 minutes a traité de l'agriculture pendant près d'une demi-minute. Il n'a guère envisagé l'industrie dont sont encore tributaires, directement au indirectement, un si grand nombre de Canadiens, un nombre plus grand que celui des gens qui vivent de telle ou telle autre industrie. Toutefois, nous ne devions probablement pas nous attendre qu'en déployant de si rudes efforts d'imagination le chef de l'opposition s'abaisserait à parler de nos approvisionnements alimentaires et de ceux qui les produisent. Pour ce qui est de l'agriculture le chef de l'opposition s'est contenté d'abattre des épouvantails qu'il avait lui-même dressés.

En fait, monsieur l'Orateur, qu'a-t-il dit dans la demi-minute qu'il a consacrée à l'agriculture? Il a surtout lancé des sarcasmes à l'adresse du premier ministre et de moi-même et déclaré que la confusion régnait dans la politique agricole. En quelques minutes j'estime pouvoir démontrer qu'en ce qui nous concerne il n'y a jamais eu de confusion dans nos mesures touchant l'agriculture. La tentative du chef de l'opposition, qui a été reprise par un membre de son parti, en vue de démontrer ou d'exposer que le premier ministre et moi-même différons d'opinion au sujet de l'agriculture est absolument sans fondement.

Le premier ministre a dit maintes fois qu'une banque mondiale d'aliments ou une banque d'aliments organisée dans le cadre de l'OTAN serait souhaitable et fournirait le moyen d'utiliser de grandes quantités de produits agricoles du Canada. Je crois que tous les membres de la Chambre et toutes les personnes intéressées à l'agriculture dans le pays souhaitent que cette idée se concrétise. Toutefois, aucun de ces projets n'est en train de se réaliser à l'heure actuelle. Dans ces conditions, nous sommes forcés d'ajuster notre production agricole aux marchés que nous possédons et à ceux que nous pouvons en toute probabilité obtenir. Prendre les déclarations que j'ai faites à ce sujet, puis les opposer aux déclarations faites par le premier ministre à l'égard de la banque mondiale d'aliments et de la banque d'aliments de l'OTAN et ainsi de suite, puis tenter de démontrer que ces déclarations diffèrent, c'est une supercherie politique qui n'a rien de fondé.

Le député d'Assiniboïa (M. Argue) a traité de l'agriculture plus longuement que le chef de l'opposition mais il n'a pas eu plus de succès. Ses observations se composaient surtout de ses habituelles déclarations vagues et inexactes dans le genre de celles qui ont caractérisé les discours qu'il a prononcés un peu partout dans l'ouest du Canada au cours de l'automne dernier et au début de l'hiver. Tous ses discours se réduisent à l'affirmation que le gouvernement conservateur n'a rien fait pour l'agriculture et il a tenté de créer l'impression générale que la situation des cultivateurs n'est pas meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était avant que nous arrivions au pouvoir, qu'elle est peut-être pire.

Examinons nos réalisations. Ces réalisations démontrent clairement quelle est la situation présente de l'agriculture et de nos cultivateurs. Elles démontrent de façon indéniable que ces allégations du député d'Assiniboïa et d'autres ne sont pas motivées. Je tiens à mentionner en premier lieu le grand nombre de mesures d'assistance à l'agriculture et aux agriculteurs prises depuis que nous sommes arrivés au pouvoir; il est fait mention de la plupart dans les archives de la Chambre. Je n'ai pas le temps aujourd'hui de passer toutes ces mesures en revue, ni même d'en faire l'énumération complète, mais j'en résumerai quelques-unes pour rafraîchir la mémoire des honorables vis-à-vis.

Dès notre entrée en fonctions, nous avons fait le nécessaire pour écouler une partie des excédents de l'Office du soutien des prix agricoles, excédents depuis bien longtemps en sa possession. Nous nous en sommes défaits pour qu'ils cessent d'encombrer le marché. A quelques semaines de notre arrivée au gouvernement, nous avons restreint les importations de poules et de dindes et fixé un prix de soutien pour ces produits. Nous avons mis en œuvre un programme de transformation en amidon de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick et un programme d'aide au transport du foin dans l'intérêt de la Nouvelle-Écosse, et nous avons placé des restrictions sur les importations de poudre de lait écrémé. Au cours de la première session après les élections, nous avons instauré un programme d'avances en espèces à l'égard des céréales entreposées sur les fermes, mesure que nous préconisions depuis des années

et que le parti libéral tenait pour irréalisable. Nous avons placé sous le régime des prix de soutien le beurre et le gras de beurre, sous n'importe quelle forme, et édicté des restrictions à leur importation. Nous avons institué une commission royale d'enquête sur les écarts de prix qui est encore à l'œuvre et qui a mené une enquête à fond. Je pense que le travail de cette commission, ainsi que son rapport, se révéleront très utiles, non seulement pour les cultivateurs, mais pour les consommateurs également.

L'hon. M. Martin: Est-ce que le président actuel de cette commission va continuer?

L'hon. M. Harkness: M. Andrew Steward reste président de la commission afin que le rapport puisse être terminé.

Nous avons établi un prix de soutien pour les betteraves à sucre; nous avons signé un accord avec le Royaume-Uni pour l'achat de pommes canadiennes; nous avons signé un grand nombre d'accords en vertu de la loi sur l'organisation du marché des produits agricoles pour permettre aux coopératives de toutes sortes de vendre leurs produits; nous avons établi un classement du tabac pour aider les producteurs à vendre leur production. A la dernière session du Parlement, nous avons fait adopter des modifications à la loi sur les épizooties pour que les versements au titre des animaux abattus en vertu du programme de lutte contre la tuberculose et la brucellose soient portés de $100 à $140 pour les animaux de race pure et de $40 à $70 pour les autres qualités.

La loi sur le prêt agricole canadien a été modifiée de façon à augmenter de 80 à 120 millions de dollars la somme maximum disponible pour les prêts. De plus, nous avons mené un programme très actif de rétablissement agricole des Prairies. Plus de 2,500 canaux et petites installations d'irrigation pour les fermes ont été construits en 1957, ainsi qu'un grand nombre de petites installations d'irrigation dans plus de 70 agglomérations, des installations de mise en réserve d'eau et des travaux de grands barrages. De plus, nous avons fait les première démarches en vue de la construction d'un barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan, entreprise avec laquelle les libéraux ont joué pendant plusieurs années, pour laquelle ils ont toujours trouvé des excuses pour ne rien faire et à l'égard de laquelle ils n'ont vraiment rien mis en œuvre, ni indiqué leur intention de faire quoique ce soit.

L'hon. M. Martin: Les premières sommes versées à l'égard de cette entreprise ont été payées par l'honorable M. Gardiner.

L'hon. M. Harkness: Les seules sommes qui ont été versées à cet égard étaient destinées à acquitter certains frais d'ingénieurs aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

L'hon. M. Martin: C'était une manifestation de nos intentions.

L'hon. M. Harkness: L'ancien chef du gouvernement libéral, M. St-Laurent a répété maintes fois dans cette enceinte, nul ne l'ignore, que le gouvernement libéral n'estimait pas opportun de donner suite à ce projet.

De vastes travaux ont été exécutés également aux termes du programme de rétablissements des terres marécageuses des provinces Maritimes, et en particulier deux grands barrages qui sont présentement en voie de construction. Nous avons fourni de l'aide au Manitoba et à la Saskatchewan en vue du transport, au besoin, de foin et de bétail à la suite de la sécheresse de l'été dernier. Nous avons consenti aux producteurs de céréales de l'Ouest des paiements supplémentaires de $1 l'acre, jusqu'à un maximum de $200 l'acre, chose qui, éventuellement coûtera, au total, de 41 à 42 millions de dollars. Nous avons pris des mesures bien concrètes pour augmenter les ventes de blé à l'étranger et, on le sait, nous avons sensiblement augmenté ces ventes, comme l'a dit avant-hier le ministre du Commerce (M. Churchill). Mais, chose plus importante encore, nous avons inscrit aux statuts et mis en vigueur la loi sur la stabilisation des prix agricoles, mesure qui a été très avantageuse pour les cultivateurs et dont j'aurai autre chose à dire un peu plus tard.

Voilà, monsieur l'Orateur, un bref résumé de certaines des mesures que nous avons prises à l'égard de l'agriculture. Lors de la campagne électorale de 1957, le parti conservateur a exposé un programme agricole national. Depuis que nous sommes entrés en fonctions, nous sommes allés constamment de l'avant en vue de mettre en vigueur ce programme. Je viens d'exposer certaines des mesures que nous avons effectivement prises. Le 30 août 1958, le premier ministre a exposé les autres dispositions que nous prenons; j'aimerais en dire un mot ici afin de signaler les progrès que nous avons faits à cet égard.

La première de ces dispositions est un régime amélioré de crédits agricoles. Comme chacun le sait ici, cette mesure figure dans le discours du trône, où il est dit qu'une loi en ce sens sera présentée au cours de la présente session. Vient ensuite un régime d'assurance-récolte, qui, comme le mentionne le discours du trône, est le programme de conservation des sols et des eaux. La première conférence portant là-dessus a eu lieu le 17 novembre dernier et a réuni des représentants de toutes les provinces. Des plans

préliminaires ont été établis en vue de doter le Canada d'un programme de conservation des sols et des eaux; cela doit se faire de concert avec les provinces parce que celles-ci ont droit de regard sur leurs propres ressources naturelles.

Puis, il y a le programme de remise en valeur des régions rurales, à propos duquel nous avons travaillé sur le plan des recherches. En temps utile, nous annoncerons un programme visant à mettre ces recherches en pratique. Puis, il y a une réserve de fourrage...

L'hon. M. Martin: Qu'est-ce que cela veut dire?

L'hon. M. Harkness: ... destinée à assurer, surtout dans les régions sèches du pays, le fourrage nécessaire au maintien d'un élevage satisfaisant.

L'hon. M. Martin: En quoi consiste le programme de remise en valeur des régions rurales?

L'hon. M. Harkness: L'honorable député en trouvera un bref aperçu s'il veut bien se reporter au discours prononcé par le premier ministre le 30 août de l'année dernière; je n'ai pas le temps d'entrer dans ces détails en ce moment.

Un autre article important de notre programme, c'est l'accroissement des exportations. Nous avons réalisé cet accroissement, comme je l'ai dit, en ce qui regarde le blé et certains autres produits agricoles, mais nous entendons faire plus, comme il a été signifié à la Chambre, en vertu du Plan de Colombo et des autres programmes d'assistance. Voilà un article essentiel de notre programme agricole: chercher sans relâche à profiter de toutes les occasions possibles d'accroître nos exportations de denrées agricoles.

Monsieur l'Orateur, j'ai mentionné certaines choses que nous avons réalisées, et j'ai donné à la Chambre une idée de notre programme et du progrès que nous avons accompli dans sa réalisation. Je crois que mes paroles constituent une réfutation complète des propos tenus par ceux qui disent que nous n'avons rien fait ou qu'il y a eu confusion. Il n'y a eu confusion que chez nos adversaires politiques. Ils ont cherché, par tous les moyens possibles, à semer la confusion et à donner aux agriculteurs du Canada une idée complètement erronée de leur condition et des mesures prises par le gouvernement conservateur pour aider l'agriculture. Mais leurs tentatives, comme les dernières élections l'ont démontré, ont abouti à un échec spectaculaire, et je suis certain qu'il continuera d'en être ainsi.

Prenons maintenant des chiffres pour voir quelle a été réellement la situation du cultivateur l'an dernier, comparativement aux années immédiatement antérieures, alors que les libéraux étaient au pouvoir. Le chef de l'opposition évidemment, peint les choses en noir. Selon lui, tout a sombré dans le marasme, y compris l'agriculture. Mais les chiffres démontrent que la réalité est exactement à l'opposé. L'agriculture et les cultivateurs sont en meilleure posture aujourd'hui, et ils étaient en meilleure posture en 1958, que depuis nombre d'années. Il suffit pour le démontrer d'examiner les recettes en argent provenant de la vente des produits agricoles ces dernières années.

J'ai devant moi un résumé des recettes en argent provenant de la vente des produits agricoles de 1954 à 1958. Ces chiffres proviennent évidemment du Bureau de la statistique, à l'exception des chiffres de 1958 qui n'ont pas encore été publiés. Mais pour cette année-là, j'ai des chiffres estimatifs calculés par la division de l'économique du ministère de l'Agriculture, et ils se rapprochent beaucoup des chiffres définitifs.

L'hon. M. Martin: Sauf erreur, les données de 1958 sont disponibles, sauf pour ce qui est des trois derniers mois de l'année.

L'hon. M. Harkness: Oui, mais nous n'avons pas les chiffres de l'année entière. Voyons ces chiffres pour avoir une véritable idée de la situation. En 1958, le blé a produit un revenu en espèces de 415 millions de dollars, contre $375,900,000 en 1957, soit une augmentation très considérable. Cette même denrée a produit un revenu de $323,900,000 en 1954, de $331,800,000 en 1955 et de $461,800,000 en 1956.

Et que dire de la situation relative aux pommes de terre? Ce produit a donné un revenu en espèces, en 1958, de 42 millions de dollars, contre $37,200,000 en 1957, de $43,400,000 en 1956, de 34 millions de dollars en 1955, et de $29,300,000 en 1954.

Les chiffres relatifs aux fruits et légumes sont intéressants également. Les fruits ont donné un revenu en espèces en 1958, de $41,500,000, contre $39,900,000 en 1957, tandis que les légumes ont rapporté 65 millions en 1958, contre $58,100,000 en 1957. Et cependant, malgré ces faits, le député de Welland (M. McMillan), a déclaré dans son discours mercredi dernier, comme en fait foi la page 173 du hansard du 21 janvier 1959:

> De nombreux producteurs de fruits et légumes me disent que leurs frais ont augmenté et que les recettes rapportées par leurs récoltes de 1958 ont été les pires depuis la période d'avant-guerre.

Mais en fait, leurs recettes ont été les meilleures qu'ils aient connues au cours des cinq dernières années, comme l'indiquent clairement les chiffres que j'ai cités. C'est là le genre de déclarations inexactes que les honorables députés de l'opposition font à tout

propos. Voyons maintenant les recettes que le tabac a produites. En 1958, le revenu provenant du tabac s'est établi à 87 millions de dollars, contre $73,100,000 en 1957, et $66,900,000 en 1954. Quant aux bêtes à cornes, peut-être l'article le plus important de la liste que j'ai ici, il y a aussi une remarquable augmentation des recettes, soit 607 millions de dollars en 1958 contre $482,300,000 en 1957 et $292,300,000 en 1954. Les porcs ont rapporté 312 millions de dollars en 1958 contre $292,300,000 en 1957. La volaille a donné des recettes de 195 millions de dollars contre $168,600,000 en 1957 et dans tous ces derniers cas, les chiffres des années précédentes sont de beaucoup inférieurs.

Je ne veux pas consigner au compte rendu tous les chiffres que renferme ce rapport, mais voyons ceux qui ont trait aux produits laitiers. Ces produits ont rapporté $491,500,000 en 1958, contre $459,600,000 en 1957, et dans ce cas encore, les recettes de l'année précédente sont inférieures.

Ces chiffres indiquent on ne peut plus clairement que le cultivateur canadien est en meilleure situation en 1958 qu'il ne l'était les quatre années précédentes sous le régime libéral. Examinons maintenant le revenu total en espèces que nous fournit ce résumé. En 1958, le revenu total en espèces des cultivateurs était de 2,869 millions contre $2,593.8 millions en 1957. Voyons également la hausse en pourcentage au cours des années. En 1958, elle était de plus de 10 p. 100 supérieure à 1957 et de 7½ p. 100 supérieure à celle de 1956, de 20 p. 100 supérieure à celle de 1955 et de 20 p. 100 supérieure également à celle de 1954.

Un autre point digne de mention à cet égard, c'est que l'amélioration n'était pas circonscrite à une seule région du Canada, elle était répartie sur tout le pays. Dans les diverses provinces, l'augmentation des recettes en argent s'est rapprochée sensiblement de la moyenne nationale, qui dépassait un peu 10 p. 100; cela dans toutes les provinces à l'exception de l'Île du Prince-Édouard, où le chiffre a été légèrement inférieur. De fait, toutes les estimations des provinces visant les revenus en argent des cultivateurs pour les neuf premiers mois de 1958, estimations qui sont les seuls chiffres actuellement disponibles, font voir que les revenus en argent des cultivateurs ont dépassé ceux de la même période en 1957. Donc, pour ce qui est de l'ensemble de la nation, les recettes en argent pour l'année 1958 ont accusé une augmentation de 10 p. 100 par rapport à 1957, et de 20 p. 100 par rapport à 1954 ou 1955; de plus, le phénomène s'étendait à tout le pays, et n'était pas circonscrit à une seule région. Ces chiffres, il me semble, sont assez concluants.

Certains de nos honorables vis-à-vis diront évidemment que ce n'est pas là un tableau véridique de la situation, parce que le prix des denrées et des services utilisés par les cultivateurs a augmenté encore plus que leurs recettes et que, par conséquent, leur marge de profit demeure très mince. Je suis un peu surpris que personne n'ait encore exprimé ce point de vue. Si l'honorable député d'Assiniboïa avait été ici, je suis certain qu'il aurait parlé en ce sens.

L'hon. M. Martin: Tous les organismes agricoles l'ont dit évidemment. C'est là leur principale plainte, n'est-ce pas?

L'hon. M. Harkness: Ce l'était sous le régime libéral.

L'hon. M. Martin: Pas dans la même mesure.

L'hon. M. Harkness: Mais ce ne saurait l'être actuellement, parce que ce n'est plus exact. Ce n'était pas le cas en 1958. Autrement dit, le coût des marchandises et des services utilisés par les cultivateurs n'a pas augmenté plus que leurs revenus en espèces, et ce coût a augmenté très peu à vrai dire.

L'hon. M. Pickersgill: Trois et demi pour cent.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député dit trois et demi pour cent, ce qui révèle à quel point il est peu au courant de la question.

L'hon. M. Pickersgill: Il s'agit tout simplement du chiffre indice de la consommation donné par le Bureau fédéral de la statistique.

L'hon. M. Harkness: J'aimerais citer alors le numéro de janvier 1959 de la *Revue des conditions agricoles au Canada*. Il s'agit d'une publication émanant de la division de l'économie, (marchés) du ministère de l'Agriculture. Il s'agit d'un numéro spécial intitulé *Situation et perspectives*.

Je recommande aux honorables vis-à-vis intéressés à l'agriculture de se procurer un exemplaire de cette publication; je puis ajouter que des exemplaires sont distribués gratuitement à tous les députés qui en font la demande.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-on se les procurer?

L'hon. M. Harkness: Oui. Je crois que l'honorable député a assez montré son ignorance et qu'il devrait éviter d'interrompre à nouveau. A la page 5 du rapport que je cite nous pouvons lire:

> Les prix payés par les cultivateurs en 1958 pour les denrées et services dont ils ont besoin pour leur production et pour vivre n'ont augmenté que d'un peu plus de 1 p. 100 par rapport à ceux de 1957.

Et plus bas nous pouvons lire:

Bien que le revenu en espèces et les dépenses d'exploitation aient augmenté en 1958, la plus grande augmentation a été celle du revenu. Le revenu net réalisé des cultivateurs a donc été plus élevé qu'en 1957.

Le revenu agricole réalisé est défini au bas de la page; c'est le revenu agricole en espèces plus le revenu en nature moins les dépenses d'exploitation et les frais d'amortissement.

Les paragraphes que j'ai lus illustrent ce que je veux dire. Le revenu en espèces brut a augmenté d'un peu plus de 10 p. 100. Le prix des denrées et des services que le cultivateur doit acheter a augmenté d'un peu plus de 1 p. 100 et par conséquent, j'estime qu'il est bien évident que l'étau des frais et des prix avec lequel le cultivateur était aux prises sous le gouvernement libéral depuis 1951-1952 a été immobilisé puis desserré.

Nos adversaires politiques, monsieur l'Orateur, tentent constamment de donner l'impression que les prix canadiens des produits agricoles sont plus bas que ceux d'autres pays. En fait, c'est le contraire qui est vrai en ce qui a trait à la plupart des principaux produits agricoles. Nos prix, au Canada, pour la plupart de ces produits sont aussi élevés, ou plus élevés ou presque aussi élevés, selon le produit en question, que les prix de n'importe quel autre pays.

J'ai fait préparer par la Division de l'économique du ministère un tableau sur les prix de certains des principaux produits agricoles dans divers pays. Le tableau s'intitule: "Moyenne des prix de gros des produits agricoles dans des pays choisis". Les chiffres s'appliquent au troisième trimestre de 1958 et, dans tous les cas, ils se traduisent en monnaie canadienne.

Prenons le cas des bons bouvillons de boucherie. Il s'agit, je le répète, des prix de gros sur les marchés canadiens de Montréal et de Toronto. Bons bouvillons de boucherie; États-Unis, $24.27 les cent livres; Allemagne occidentale, $23.87; Canada, $22.59; Royaume-Uni, $18.61; Nouvelle-Zélande, $9.44; Australie, $8.37. Le prix au Canada est près du prix des bovins dans les autres pays. Aux États-Unis, le prix dépasse le nôtre d'environ 1½c. à 1¾c. Les honorables députés peuvent constater à quel point les prix sont tombés en d'autres pays. En Australie, le prix n'est qu'un peu plus du tiers de celui du Canada.

M. Herridge: Le coût de la vie y est beaucoup plus bas.

L'hon. M. Harkness: Le coût de la vie est loin d'être beaucoup plus bas qu'ici. Ces prix ne se comparent pas du tout quant à ce que touche le cultivateur canadien par rapport à ce qui revient au cultivateur de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande.

Dans le cas des porcs, le prix en Allemagne occidentale était de $33.21 les cent livres; au Canada, de $30.21; aux États-Unis, de $28.24; au Danemark, de $26.26; en Australie, de $24.15. Le seul pays où le prix est plus élevé est l'Allemagne occidentale.

Venons-en maintenant au prix du beurre. Au Canada, le prix en est de 62 cents la livre; aux États-Unis, de 58 cents; en Australie, de 51 cents; en Nouvelle-Zélande, de 37 cents; aux Pays-Bas, de 34 cents; au Danemark, de 27 cents; et sur le marché de Londres, le seul qui ressemble à un marché libre en ce qui concerne le beurre, le beurre de la Nouvelle-Zélande se vendait 28 cents la livre; le beurre du Danemark, 32 cents la livre. Nous constatons, d'après ces chiffres, que le prix du beurre dans certains de ces pays est à peu près la moitié de celui qu'on paie au Canada.

Pour ce qui est du fromage, le prix au Canada en était de 34 cents la livre; aux États-Unis, de 33 cents la livre; en Allemagne occidentale, de 28 cents la livre; en Australie, de 28 cents la livre; en Nouvelle-Zélande, de 21 cents la livre; aux Pays-Bas, de 19 cents la livre.

Prenons les œufs. Au Royaume-Uni, les œufs se vendaient 60 cents la douzaine; au Canada, 55 cents; en Allemagne occidentale, 49 cents et aux États-Unis, 42 cents.

Ces chiffres démontrent nettement que les cours canadiens de la majorité de nos principaux produits agricoles atteignent, sinon dépassent, les prix de n'importe quel pays du monde. Et le blé, dira-t-on? Son prix n'arrive pas à ce niveau, mais c'est l'unique denrée importante dont le prix canadien ne se situe pas au sommet.

M. Peters: Le ministre me permet-il une question? Au lieu de citer les chiffres incluant diverses majorations, consignera-t-il les chiffres des producteurs?

L'hon. M. Harkness: Impossible de comparer les chiffres sur ce plan, car les recettes des producteurs varient d'une ville à l'autre en fonction des services de transport, de la concurrence du camionnage et des navires avec les chemins de fer, etc. Il en va de même dans d'autres pays. Les seuls chiffres comparatifs qui soient disponibles visent les prix de gros qu'on publie régulièrement, je le répète, dans tous les pays.

L'hon. M. Martin: Dans quelques-uns de ces autres pays, les chiffres des prix de revient sont établis plus rigoureusement que les nôtres.

L'hon. M. Harkness: C'est possible, mais cependant la comparaison indique ce que sont les prix et je pense que tout le monde admettra que c'est bien le cas. Les genres de prix sont parfaitement comparables et ils

montrent que la situation de nos cultivateurs, au lieu d'être pire que celle des cultivateurs d'autres pays, est bien meilleure que celle des cultivateurs des autres pays, relativement à presque tous les produits.

Ces prix intéressants, par rapport à d'autres pays, monsieur l'Orateur, proviennent de l'application de la loi sur la stabilisation des prix agricoles et de l'énorme amélioration apportée à l'exportation aux États-Unis de nos produits agricoles, des bovins en particulier. Peu de gens se rendent compte, je crois, de l'importance qu'a la loi sur la stabilisation des prix agricoles pour les cultivateurs. Les membres de l'opposition, et en particulier le parti cécéfiste ont toujours essayé de mesurer la valeur de la vieille loi libérale sur le soutien des prix agricoles et la loi actuelle de stabilisation en fonction du nombre de dollars versés ou des pertes subies sous son empire. Cela, bien entendu, n'est pas du tout un critère de l'efficacité de la loi sur le soutien des prix agricoles. Cette efficacité ne saurait se mesurer au montant du soutien des prix, mais au supplément d'argent qu'il vaut aux cultivateurs.

Le meilleur exemple, ce serait le cas des produits laitiers, au cours de l'année dernière. Nous estimons que, pour leurs produits laitiers les cultivateurs canadiens ont touché au moins 100 millions de dollars de plus qu'ils n'auraient reçu si la loi sur la stabilisation des prix agricoles n'avait pas été en vigueur. C'est ainsi parce que, sans cette loi, et sans la régie des importations pour protéger les prix soutenus, les prix touchés par les cultivateurs pour le beurre, le fromage et d'autres produits laitiers auraient été les prix mondiaux plus les droits de douane.

Or d'après le prix mondial général le prix auquel le beurre était importé aurait fait que cette denrée serait entrée au Canada à raison de 40c. la livre, et probablement moins. Prise à ce niveau, la loi sur la stabilisation des prix a valu aux cultivateurs 80 millions de dollars qu'ils n'auraient pas touchés autrement. Dans le cas du fromage, elle aurait représenté environ 10 millions de dollars; dans le cas de la poudre de lait écrémé et de produits de ce genre, encore 10 millions. Il en a coûté beaucoup moins que cela pour le soutien du fromage, qui je le répète, a apporté 10 millions de plus aux cultivateurs. Le contribuable en sera, lui, pour un million environ...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député mais, comme il est une heure, je dois quitter le fauteuil.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

[L'hon. M. Harkness.]

Reprise de la séance

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, avant le déjeuner, je signalais que les bienfaits apportés aux cultivateurs du Canada, grâce à la loi sur la stabilisation des prix agricoles, ne sauraient se mesurer par le montant d'argent versé aux termes de cette mesure législative, mais plutôt par la forte augmentation de la somme d'argent qu'elle met ainsi à la disposition des cultivateurs. J'avais pris comme exemple les principaux produits laitiers que nous soutenons. Je terminerai cette question en disant qu'en ce qui concerne le beurre, l'augmentation d'argent dont les cultivateurs ont bénéficié comparativement à ce qu'ils auraient reçu si cette loi n'avait pas été en vigueur, s'élève à environ 80 millions de dollars pour la seule année dernière. Jusqu'ici nous avons dépensé environ un million de dollars. Nous devrons dépenser encore beaucoup plus avant que nous ayons fini de liquider nos réserves de beurre, mais je dois dire que, même s'il en coûte aux contribuables de 5 à 10 millions de dollars, il s'agit, en l'occurrence d'un très faible montant d'argent, compte tenu des bienfaits que la mesure législative en question apporte à l'économie en général et aux cultivateurs canadiens qui s'occupent d'industrie laitière. Soixante-neuf pourcent des cultivateurs canadiens tirent leur revenu, en tout ou en partie, de l'industrie laitière.

J'aimerais dire un mot de la portée de la loi sur la stabilité des prix agricoles. Au cours de l'année, le soutien a été appliqué à 23 denrées. Je n'ai pas le temps de les énumérer, mais je me ferai un plaisir d'en fournir la liste à tout député qui me la demandera.

L'hon. M. Martin: Doit-on en ajouter d'autres?

L'hon. M. Harkness: Mais je signale qu'en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles, en vigueur pendant douze ans sous le régime libéral, le soutien n'a été accordé qu'à quinze denrées pendant tous ces douze ans. Dans une même année, quelconque, il n'y a toujours eu que quelque denrées qui bénéficiaient du soutien des prix. Par contre, depuis un an que la loi de stabilisation est en vigueur, nous avons accordé le soutien, comme je disais, à vingt-trois denrées.

L'hon. M. Martin: Le ministre ne semble pas avoir saisi mon interpellation. Doit-on ajouter d'autres produits?

L'hon. M. Harkness: Nous l'annoncerons en temps et lieu, au fur et à mesure qu'il deviendra nécessaire d'étendre le soutien à d'autres denrées. Je dois dire à cet égard que j'ai devant moi un très intéressant article du très honorable James G. Gardiner, intitulé

"Mise à l'épreuve de la politique agricole des torys". A propos de la loi sur la stabilisation, il affirme que nous fixons les prix a un niveau trop élevé. Les cécéfistes, de leur côté, affirment évidemment que nous fixons les prix trop bas. A chacun d'en tirer ses propres conclusions.

L'hon. M. Martin: Où donc a paru cet article?

L'hon. M. Harkness: Il a paru dans le *Leader-Post* du 13 janvier, et si le député d'Essex-Est (M. Martin) veut lire quelques contes de fée pour s'endormir le soir, je lui recommande cet article comme l'un des meilleurs contes qu'il puisse trouver.

L'hon. M. Martin: Si l'auteur en est M. Gardiner, ce doit être un document très important.

L'hon. M. Harkness: C'est le raisonnement le plus étrange que j'aie jamais vu à l'égard des questions agricoles. Je dois cependant dire un mot de la somme d'argent qui a été versée aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Tout d'abord, au cours de la période du 1er mars 1958, date de l'entrée en vigueur de la loi, au 31 décembre, nous avons dépensé $73,841,000 de la caisse renouvelable pour des denrées. Cela ne signifie pas que cet argent ou du moins une bonne partie, ne retournera pas à la caisse renouvelable, mais néanmoins, durant cette période de neuf mois, une somme de $73,841,000 a été consacrée à l'achat de produits agricoles en vue d'en soutenir les prix. Du 1er avril au 31 décembre, les pertes subies s'élèvent à $10,-211,000. Nous estimons qu'au cours de l'année financière du 1er avril 1958 au 31 mars 1959, les pertes ou les frais,—je dirai "frais" plutôt que "pertes" parce que l'expression est plus juste,—de notre régime de stabilisation des prix agricoles, s'élèveront à $18,741,000. Comme je l'ai déjà signalé, cela n'indique d'aucune façon dans quelle mesure cette loi a été utile aux agriculteurs du Canada. J'aimerais dire un mot...

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si le ministre...

L'hon. M. Harkness: Un instant. Je n'ai que cinq minutes environ. Je n'ai donc pas le temps.

L'hon. M. Pickersgill: Avec la politesse habituelle du ministre.

L'hon. M. Harkness: Durant l'année 1958, nous avons fait des dépenses très considérables directement en faveur des cultivateurs, beaucoup plus considérables même que la plupart des gens l'imaginent.

J'ai ici une liste des déboursés les plus importants et je vais en donner lecture. A l'égard des paiements relatifs aux emblavures, soit un dollar à l'acre jusqu'à concurrence de 200 acres, pour lesquelles nous avions prévu la somme de 40 millions de dollars, la somme engagée avant la fin du programme sera plus près de 42 millions. Les frais d'entreposage des céréales sous l'empire de la loi sur les réserves provisoires de blé s'élèveront à 38.8 millions. Nous estimons que les paiements effectués sous l'empire de la loi sur l'assistance à l'Agriculture des Prairies s'élèveront à 25 millions de dollars. Les paiements faits sous l'empire de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies se sont élevés à $17,285,988, tandis que ceux qui ont été faits en vertu de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes ont atteint $2,275,000. Les primes à l'égard des porcs de haute qualité ont atteint la somme de $6,630,000. L'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest s'est élevée à 21 millions de dollars et le montant dépensé en 1958 sous l'empire de la loi de stabilisation dont j'ai parlé atteindra au moins 15 millions de dollars. Cela fait un total d'environ 166 millions de dollars versés directement aux fins de l'agriculture.

En outre, jusqu'à la mi-décembre, nous avions versé $30,717,000 sous forme d'avances en espèces pour les céréales entreposées à la ferme. Un assez fort montant d'argent a été payé directement pour venir en aide aux cultivateurs canadiens, bien que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) et d'autres se soient écriés que nous n'avons rien fait sur l'agriculture. Ces chiffres indiquent combien ils se trompent en tenant de tels propos.

A mon avis, ce bref exposé de la situation agricole démontre d'une manière concluante que la tendance à la baisse en agriculture, si apparente sous le régime libéral à partir de 1952, a été enrayée et renversée. La politique libérale, ou le manque de politique, qui consiste à attendre et à laisser faire...

L'hon. M. Martin: Oh, non!

L'hon. M. Harkness: ...a été remplacée par une politique précise et vigoureuse qui a déjà produit des résultats, comme les chiffres l'indiquent.

M. l'Orateur: Je me rends compte que le ministre semble achever son discours, mais son temps de parole est effectivement épuisé.

L'hon. M. Pickersgill: Continuez. Laissez finir le ministre.

L'hon. M. Harkness: Je ne prendrai qu'une minute.

L'hon. M. Martin: Ne condamnez pas le parti libéral pendant la minute qui vous reste.

L'hon. M. Harkness: Oui, les statistiques démontrent qu'on a déjà obtenu des résultats fort impressionnants. J'en suis sûr, le maintien de nos programmes produira des résultats bien plus considérables à mesure que le temps nous permettra de les mettre en œuvre. Les améliorations encourageantes de 1958 se sont produites même si le continent nord-américain souffrait alors d'une récession. Une telle amélioration s'étant produite dans ces conditions, les Canadiens, notamment les cultivateurs et le gouvernement actuel, ont lieu d'en éprouver beaucoup de fierté.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, vu qu'on a prolongé le temps de parole de l'honorable député, peut-être consentirait-il à répondre à ma question? Elle est très simple et porte sur des faits. Le ministre a-t-il songé à inclure le bois à pâte parmi les denrées visées par le programme de stabilisation des prix, comme le premier ministre l'a donné à entendre à Rimouski?

L'hon. M. Harkness: Oui, nous avons examiné ce point de près; nous l'avons longuement étudié. Je crois toutefois et j'espère que la mesure,—prise aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions,—contre les sociétés de production de pâte, relativement à leurs achats de bois à pâte, produira des résultats fort bienfaisants et résoudra le problème mieux que ne le ferait l'assujétissement du bois à pâte au programme du soutien des prix.

(Texte)

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif de mes observations, j'aimerais féliciter le nouveau député de Springfield (M. Slogan) du magnifique discours électoral qu'il a commencé hier soir et qu'il a terminé ce matin. Je désire le féliciter de son élection comme député de la circonscription de Springfield et je voudrais aussi lui dire que si sa majorité a été diminuée, lors de l'élection complémentaire, ce n'est pas dû à sa personnalité mais plutôt à l'impopularité du gouvernement qui dirige actuellement les destinées de notre pays. Je lui souhaite un séjour fructueux au Parlement de la nation, mais de brève durée, vous le comprenez parfaitement bien, monsieur l'Orateur.

Je veux relever seulement une des observations qu'a faites l'honorable député de Springfield, soit celle qui a trait aux jeunes libéraux du Canada. Hier soir, l'honorable député de Springfield a dit que les jeunes libéraux du Canada n'avaient pas, au sein de leur parti, la même liberté d'expression que les jeunes conservateurs. Eh bien, monsieur l'Orateur, je dois dire à l'honorable député que j'ai eu l'avantage et l'honneur

d'être président de l'association des jeunes libéraux du Canada et que ses membres n'ont jamais été entravés dans leur travail. Au contraire, les autorités du parti libéral ont toujours recherché, chez les jeunes libéraux, des conseils et des suggestions susceptibles d'aider au bien-être des citoyens canadiens; elles se sont toujours intéressées aux propositions émises par les jeunes libéraux, et ces derniers ont toujours joui, au sein de leur parti, d'une liberté complète et entière. Je ne sais pas ce qui se passe au sein de la jeunesse conservatrice du Canada, cela m'intéresse plus ou moins.

Je voudrais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin).

L'honorable député de Provencher, à qui le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) a fait l'honneur de proposer l'Adresse, l'a fait d'une façon concrète, concise et intelligente. Je l'en félicite. Il nous a parlé d'un coin du pays qui nous intéresse tous, nous Canadiens, soit l'Ouest du pays.

Je voudrais également féliciter d'une façon toute particulière le nouveau député de Montmagny-L'Islet. J'ai eu l'occasion de le rencontrer au cours de la dernière campagne électorale, inutile de dire qu'à ce moment-là j'étais dans la circonscription de Montmagny-L'Islet non pas pour travailler au succès de son élection, mais de celle d'un autre. Il m'a tout de même fait plaisir de l'entendre appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je le félicite particulièrement de son élection et lui dis qu'il assume une très grande responsabilité, car il hérite de 25 années de représentation libérale dans la circonscription de Montmagny-L'Islet. Il succède actuellement à un homme qui a fait honneur à la province de Québec, un homme qui a été un grand appui à l'élaboration de la politique canadienne, l'honorable Jean Lesage.

Si l'honorable Jean Lesage a quitté l'arène fédérale, il ne l'a pas fait de son propre choix, mais par devoir, afin d'aller combattre la dictature que subit la population du Québec, et le travail qu'il accomplit actuellement dans la province vise à défendre la démocratie. Je suis assuré que le travail qu'il s'impose et les sacrifices qu'il consent porteront des fruits et que celui qui abattra la dictature dans la province de Québec, le prochain premier ministre de cette province sera celui qui a représenté la circonscription de Montmagny-L'Islet à la Chambre des communes, l'honorable Jean Lesage.

Monsieur l'Orateur, j'ai été fortement impressionné par le discours de l'honorable député de Montmagny-L'Islet, surtout lorsqu'il

a parlé de l'unité nationale. L'élaboration de l'unité nationale dans notre beau et grand pays a été une des principales raisons pour lesquelles j'ai décidé de faire de la politique. J'ai été plus particulièrement impressionné quand l'honorable député de Montmagny-L'Islet nous a dit, au cours de son discours:

Je crois, monsieur l'Orateur, exprimer en toute franchise et en toute sincérité le véritable sentiment de la province de Québec.

Il disait alors que la province de Québec était "une province comme les autres". Eh bien oui, monsieur l'Orateur, la grande majorité des citoyens canadiens du Québec croient que la province de Québec est une province comme les autres.

Il y a quelques années, un grand homme d'État, le très honorable M. St-Laurent, alors premier ministre du pays et représentant une circonscription située dans le cœur même de la province de Québec, avait dit, lui aussi, lors d'un concours mémorable, qu'il était d'avis que la majorité des citoyens de la province de Québec croyaient que cette province en était une comme les autres.

Qui, à ce moment-là, s'était élevé pour dire que la province de Québec n'était pas une province comme les autres? C'est le premier ministre de la province de Québec; il a alors protesté contre les paroles de M. St-Laurent, affirmant que ce dernier était traître à sa province.

Quels sont ceux qui, à la suite des paroles du premier ministre de la province de Québec, se sont levés pour dire que la province de Québec n'était pas comme les autres? Ce sont les ministres, les députés de l'Union nationale, les scribes de l'Union nationale.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je suis heureux de féliciter l'honorable député de Montmagny-L'Islet et de lui dire combien je l'admire d'avoir eu le courage d'affirmer en cette enceinte que la province de Québec était une province comme les autres.

M. Fortin: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Rouleau: Oui.

M. Fortin: Lorsque l'honorable député cite les paroles que j'ai prononcées, voudrait-il ne pas s'arrêter aux mots qu'il a prononcés, mais continuer sa lecture quelques lignes plus bas et ainsi rattacher le texte.

M. Rouleau: J'ai lu le texte dans le hansard et la phrase que je viens de citer est complète.

Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir déformé les paroles de l'honorable député. J'ai dit tout à l'heure que j'admirais son courage et je le félicitais d'avoir prononcé ces paroles. J'espère maintenant qu'il ne faiblira pas et ne fera pas machine arrière.

Monsieur l'Orateur, nous croyons que la province de Québec est une province comme les autres. Nous, Canadiens de la province de Québec, avons les mêmes opinions envers les Canadiens des autres provinces, et nous avons droit aux mêmes prérogatives et aux mêmes droits.

Aussi, lorsque j'entends l'honorable député de Montmagny-L'Islet nous parler dans le sens qu'il l'a fait, je me demande pourquoi, dans la province de Québec, le premier ministre de la province refuse que nous participions à des projets nationaux, comme celui de la route transcanadienne?

Je me demande aussi pourquoi le premier ministre de la province de Québec refuse systématiquement que les jeunes Canadiens, vivant dans cette province, jouissent des mêmes droits et privilèges que les Canadiens des autres provinces et profitent des subventions qui sont distribuées par le gouvernement central?

M. Grenier: Monsieur l'Orateur, je soumets que, en prononçant un discours à la Chambre des communes, le député qui a la parole actuellement enfreint le Règlement en traitant de l'attitude d'un chef provincial.

L'hon. M. Pickersgill: C'est un Parlement libre.

M. Rouleau: Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que ces problèmes sont liés aux relations fédérales-provinciales. Actuellement, je traite de la politique nationale, comme tout Canadien de quelque province qu'il soit.

(Traduction)

M. l'Orateur: En écoutant le député qui a la parole, j'ai trouvé que ses propos sur le premier ministre d'une des provinces s'écartaient du sujet, pour autant que son comportement intéresse les affaires fédérales. Je reconnais volontiers que le Règlement permet de parler des dirigeants provinciaux dans la mesure où leur activité rentre vraiment dans le cadre de nos débats. J'ai toutefois jugé que le député s'écartait un peu du sujet lors du rappel au Règlement.

(Texte)

M. Rouleau: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et, me soumettant comme d'habitude à vos directives, je continue mes observations en traitant de problèmes qui intéressent le gouvernement central et ceux des provinces, comme les subventions aux universités.

Au moment où mon honorable ami s'est levé, je parlais précisément des subventions aux universités. Non seulement le gouvernement de la province de Québec refuse de

verser ces octrois, mais il défend aux universités de les accepter. Il est un autre point dans le même domaine, monsieur l'Orateur, dont je voudrais traiter. Si la province de Québec est une province comme les autres, pourquoi le premier ministre du Québec refuse-t-il systématiquement de participer au plan d'assurance-hospitalisation inauguré par le gouvernement libéral précédent et continué par le gouvernement présentement au pouvoir?

Alors, je demande à l'honorable député de Montmagny-L'Islet, s'il est sincère et croit aux paroles qu'il a prononcées en cette enceinte, de profiter de certaines influences qu'il peut avoir auprès du gouvernement provincial pour dire au chef de ce gouvernement que, la province de Québec étant une province comme les autres, elle devrait participer à la vie canadienne, donc à tous les projets véritablement canadiens. De plus, il ne pourrait dépêcher meilleur émissaire auprès du premier ministre de la province de Québec,—s'il ne peut s'adresser à lui directement,—que l'honorable Antoine Rivard, ministre dans le cabinet Duplessis, qui a fait une campagne active pour le nouveau député de Montmagny-L'Islet, et qui, de fait, a été un des principaux artisans de sa victoire.

La grande majorité de la population canadienne, monsieur l'Orateur, de quelque origine ethnique qu'elle soit et quelle que soit la province où elle est née, a pris conscience du fait qu'elle faisait partie d'une grande famille, la famille canadienne. Je suis fort heureux que la population canadienne, d'un bout à l'autre de notre pays, ait enfin pris conscience qu'elle est avant tout canadienne.

En ma qualité de jeune Canadien de la province de Québec, ayant eu l'occasion de voyager à travers mon pays, je puis affirmer, pour ma part, que je me sens aussi bien chez moi à Vancouver, à Winnipeg, à Saskatoon, à Toronto ou ailleurs au pays que dans ma province. C'est la raison pour laquelle je voulais féliciter d'une façon toute particulière le nouveau député de Montmagny-L'Islet. Il a traité fort à propos de l'unité nationale. Cependant, il aurait peut-être pu aller plus loin, surtout après les observations qu'ont faites récemment deux membres du cabinet actuel. En effet, il n'y a pas si longtemps, l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough) a affirmé à la face du pays, lors d'un discours prononcé à Toronto, que l'hymne national "O Canada" constituait peut-être une belle chanson, mais n'était pas l'hymne national canadien.

Je regrette sincèrement qu'à l'occasion des paroles qu'il a prononcées relativement à l'unité nationale, le député de Montmagny-L'Islet n'ait pas jugé à propos de relever ces

faussetés. Comme le disait le député de Papineau (M. Meunier), même si l'hymne national "O Canada" n'est pas inscrit comme étant l'hymne national canadien, étant donné que nos institutions parlementaires canadiennes nous sont un héritage des institutions parlementaires britanniques où la tradition fait foi, et que depuis des années et des années nous avons chanté et accepté le chant "O Canada", j'affirme que le seul hymne national canadien que nous ayons au pays est l'"O Canada".

En outre, dans le même ordre d'idées, monsieur l'Orateur, je regrette sincèrement que, après avoir traité de l'unité nationale, l'honorable député de Montmagny-L'Islet n'ait pas jugé à propos de traiter de l'adoption d'un drapeau canadien. Il aurait pu, en parlant de l'hymne national, suggérer que le Canada ait un drapeau bien à lui dont tous les Canadiens auraient raison d'être fiers,—quel que soit leur pays d'origine, et quelle que soit la province où ils habitent,—et qui constituerait un symbole autour duquel ils honoreraient leur pays.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je tiens à dire à la Chambre, à la face du pays, que je suis en faveur de l'adoption d'un drapeau canadien qui ne comporte aucun signe qui puisse dépister d'autres régions que les nôtres. Je veux un drapeau essentiellement canadien sans aucune empreinte qui pourrait indiquer à d'autres pays que nous ne sommes pas un pays libre.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Montmagny-L'Islet mérite les félicitations de tous les députés et de tous les Canadiens pour avoir traité de l'unité nationale de la façon dont il l'a fait. On ne peut en dire autant pour les autres questions dont il a traité.

Il y a actuellement au Canada un problème qui devrait intéresser tous les Canadiens, et plus particulièrement ceux de la province de Québec. C'est le problème que constitue la grève des réalisateurs de Radio-Canada. L'honorable député de Montmagny-L'Islet n'a pas jugé à propos d'y faire allusion, mais je dois dire que l'attitude adoptée par le Gouvernement dans le différend entre Radio-Canada et l'Association des réalisateurs de Montréal est vraiment incompréhensible et injustifiable.

Le premier ministre a refusé, hier, de répondre à la question que lui posait le chef de l'opposition. Le ministre du Travail (M. Starr) persiste à prétendre qu'il ne peut intervenir dans ce conflit, même s'il est clair, comme l'a démontré le député de Laurier (M. Chevrier), que le paragraphe 1 de l'article 56 de la loi l'y autorise.

Le ministre du Revenu national (M. Nowlan) prétend devoir rester en dehors de ce conflit et ne pas se mêler des affaires de

Radio-Canada. Pourtant, il n'a pas hésité à déclarer que ce conflit constituait une grève illégale. Il n'a même pas tenté de justifier cette grave accusation, qui est d'ailleurs sans fondement. Monsieur l'Orateur, il n'est pas question, que je sache, que l'honorable ministre soit nommé juge ou l'ait été,—même s'il désire le devenir,—et il n'est nullement compétent pour se prononcer sur la légalité de ce conflit.

Plus tard, à une question posée par le député de Papineau (M. Meunier), le même ministre a déclaré qu'il n'avait "aucune idée de ce que sont les traitements versés au personnel de Radio-Canada", ce qui ne l'empêchait pas, toutefois, de terminer sa réponse en disant: "Je suis tout à fait sûr que les traitements des réalisateurs de Montréal se comparent favorablement à ceux qui ont cours dans le reste du pays". Dans cette réponse, non seulement le ministre du Revenu national s'est contredit lui-même, mais il a mal informé la Chambre, car tous ceux qui s'intéressent le moindrement à ce domaine savent, —ce que le ministre ignore,—que les traitements des réalisateurs de Montréal sont inférieurs à ceux des réalisateurs de Toronto, et ceci dans la proportion de $2,000 à $5,000.

Mais ce n'est pas tout. Mardi dernier, la société Radio-Canada, par l'intermédiaire de son représentant, M. Carter, faisait parvenir un ultimatum aux réalisateurs, leur enjoignant de reprendre le travail hier à midi sous peine de perdre leur emploi. Voici d'ailleurs des extraits de la lettre de M. Carter.

> Le service normal de télévision a été interrompu au cours de ces trois dernières semaines pendant lesquelles Radio-Canada a tenté par la voie de votre Association de trouver une solution à la grève que vous avez déclenchée. Radio-Canada doit toujours penser d'abord au public. Par conséquent, je suis chargé de vous dire que si votre Association ne change pas substantiellement son attitude, Radio-Canada ne pourra plus traiter avec elle et que la Société entend, à compter de midi, jeudi le 22 janvier 1959, prendre les mesures qui permettront de rétablir le service régulier. Ce n'est qu'après mûre réflexion et avec beaucoup de regret que Radio-Canada s'est vue forcée de prendre cette décision.

Il s'agit bien là d'un ultimatum. Et pourtant, hier, le ministre du Revenu national ne craignait pas d'affirmer en répondant au chef de l'opposition:

> Je n'ai aucune connaissance de l'ultimatum mentionné par l'honorable député et il n'est aucunement question de donner un tel ultimatum.

D'ailleurs, hier soir, au cours de son émission de nouvelles, dont la Société s'est servie comme d'un instrument de propagande, Radio-Canada annonçait qu'elle rompait toute négociation avec l'Association des réalisateurs et qu'elle tenterait, avec ou sans eux, de reprendre son fonctionnement normal.

A la suite de toutes ces contradictions du ministre, il est difficile d'ajouter foi à ses déclarations à ce sujet. Il est infiniment regrettable que le Gouvernement l'ait désigné comme son porte-parole dans cette affaire, étant donné l'attitude qu'il a prise. Cette responsabilité incombait au ministre du Travail qui a failli à la tâche en refusant d'intervenir. Il en est de même, d'ailleurs, des ministres du Québec qui sont demeurés complètement silencieux, sauf le Solliciteur général qui, pressé par le député de Lapointe (M. Brassard), n'a pas voulu se compromettre et a adopté l'attitude des ministres du Revenu national et du Travail.

Et pourtant, à la suite de la décision de Radio-Canada de rompre les négociations, la situation va devenir plus grave encore. Voici ce que M. André Laurendeau écrivait dans *Le Devoir* d'hier:

> ...par sa dernière déclaration, avec le soin qu'elle a pris de boucher toutes les issues, avec ses menaces, la direction condamne les grévistes à faire le choix suivant: ou bien s'écraser dans la poussière et rentrer en rampant, ou bien plonger dans la lutte à outrance.
>
> Je continue de croire que la rentrée honteuse, sans dignité et sans honneur, n'est dans l'intérêt de personne. Elle casserait le ressort. Les réalisateurs, les artistes, les techniciens, bref, le personnel entier de Radio-Canada n'est pas un producteur de confitures aux framboises. Ce qu'il accomplit, on ne peut le réussir que quand le cœur y est. Des hommes humiliés ne le pourront plus.
>
> Or qu'est-ce qui est en cause?
>
> Pas un petit poste de radio dans une bourgade du Grand Nord: mais tout le réseau français,—télévision comme radio,—tout le réseau français d'État dans un État bilingue.
>
> On a vu jadis rappeler le Parlement devant une grève de chemin de fer. Est-ce qu'il peut rester plus longtemps dans l'expectative? Est-ce que, vue d'Ottawa, une grève paralysant tout le réseau français de la radio et de la télévision apparaît comme une si petite affaire? Faudra-t-il croire que le gouvernement central appuie la Société dans toutes ses attitudes? Est-il admissible enfin que le gouvernement central laisse Radio-Canada saborder la totalité de son réseau français?
>
> Qu'il s'agisse d'une médiation, d'un arbitrage, d'une loi spéciale: tout vaudra mieux que de s'en laver les mains.
>
> Nous osons croire qu'un conflit paralysant tout le réseau français de Radio-Canada,—touchant par conséquent près du tiers des Canadiens, et la totalité de ceux qui, au Canada, parlent français et payent des taxes,—nous osons croire qu'un pareil conflit mérite une heure d'attention d'Ottawa, et un geste efficace de conciliation de la part de l'autorité suprême.
>
> Le parti libéral s'enorgueillit d'avoir contribué au cours des dernières années au développement d'un excellent réseau français de radio et de télévision. Si cette œuvre si essentielle à notre pays allait être paralysée grâce à l'entêtement et à la dureté de certains fonctionnaires, nous en tiendrons le gouvernement responsable parce qu'il n'aura pas su agir afin de trouver une solution satisfaisante à ce conflit. Les réalisateurs, les artistes et le public en général lui demanderont également des comptes et avec raison parce qu'il n'aura pas su protéger leurs intérêts.

Monsieur l'Orateur, ce dont aurait pu parler l'honorable député de Montmagny-l'Islet (M. Fortin), par exemple, sujet qu'il a omis de mentionner en prononçant son discours, c'est des mesures qui devraient être adoptées par le gouvernement pour enrayer l'inflation, la "récession" et le chômage qui, malheureusement, sont actuellement l'apanage des Canadiens. Si l'honorable député de Montmagny-L'Islet n'a pas dit grand-chose à ce sujet, c'est qu'il n'y a presque rien dans le discours du trône qui puisse l'autoriser à le faire. De l'avis de tous, les trois questions que je viens de mentionner constituent des problèmes cruciaux dans l'économie canadienne, à l'heure actuelle, et ces problèmes touchent tous les Canadiens dans toutes les sphères de leur activité. Oui, nous sommes en face de tous les problèmes que je viens de mentionner; ils sont devant nous actuellement. Et seuls quelques membres du cabinet reconnaissent la gravité des problèmes auxquels ils ont à faire face: l'inflation, la "récession" et le chômage.

L'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) a déclaré, il y a à peine quelques jours, devant un groupe de jeunes conservateurs réunis à Québec, que le chômage au pays devait être reconnu comme étant l'héritage laissé par le gouvernement précédent. Eh bien, monsieur l'Orateur, rien n'est plus faux. Le gouvernement conservateur dirige les destinées du pays depuis près de deux ans et il n'a rien fait pour résoudre ces problèmes. Le gouvernement actuel n'a pas pu régler ces problèmes à cause de son imprévoyance. Il y a d'autres membres du cabinet qui feignent d'ignorer ce qui se passe actuellement dans le pays et, au lieu de prendre leurs responsabilités, ils disent tout simplement que tout va bien aller l'an prochain.

L'honorable ministre des Finances (M. Fleming) disait il y a quelques jours, comme en fait foi la *Gazette,* que tout allait bien au pays et que nous nous acheminions de nouveau vers une période d'or. Ce n'est pas ce que j'appelle prendre en main ses responsabilités pour assurer un avenir brillant à notre pays.

Il y en a d'autres encore qui sont plus optimistes que cela. Au fait, j'entendais, pas plus tard qu'hier, l'honorable député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) se plaindre que l'opposition était pessimiste vis-à-vis des problèmes auxquels nous devons faire face, et il ajoutait: "le pessimisme ne caractérise guère la population canadienne." Je suis tout à fait d'accord avec l'honorable député lorsqu'il dit que le pessimisme ne doit pas caractériser la population canadienne. Nous avons un pays riche, notre pays a de l'influence dans le monde et la population du pays ne devrait pas être pessimiste quant à son avenir. Toutefois, je me demande ce que pensent les 440,000 chômeurs que l'on trouvait au cours du mois de décembre, je me demande ce que pensent ces pères de famille qui n'ont pas de travail, qui ne peuvent pas se procurer un emploi, n'ont pas d'argent pour payer leur loyer, ni pour acheter de la nourriture et des vêtements à leurs enfants; je me demande ce qu'ils pensent des déclarations des membres du gouvernement actuel et comment ils peuvent être optimistes? Si les pères de famille ne peuvent gagner leur vie dans un pays aussi riche que le nôtre, comment peuvent-ils avoir confiance au gouvernement actuel? Si les Canadiens ont raison d'avoir confiance, cependant, dans l'avenir de notre pays, ils ont raison d'être pessimistes quant à la direction qui a été donnée au pays par ce gouvernement imprévoyant à qui incombe la responsabilité du chômage, de la "récession" et de l'inflation. On dirait que les membres du Gouvernement sont encore en pleine lune de miel. Ils ne pensaient jamais prendre le pouvoir en 1957, et ils se sont promenés de par le pays en faisant des promesses inconsidérées.

Monsieur l'Orateur, on me fait remarquer qu'il n'y a actuellement aucun ministre à la Chambre. Ceci prouve combien ils sont intéressés aux affaires de la nation, et ceci prouve bien, aussi,—comme je viens de le dire à la Chambre,—que les membres du cabinet sont encore en pleine lune de miel.

Alors, comme je le disais, les membres du cabinet, les membres du gouvernement se promenaient de par le pays en 1957 et promettaient mer et monde.

Monsieur l'Orateur, je salue l'honorable ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) qui vient de faire son entrée à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'ils se sont promenés de par le pays en 1957, ils se présentaient à la population comme étant des surhommes. Ils étaient censés être capables de distribuer toutes les richesses de notre pays et rendre tout le monde heureux. Mais, qu'est-il arrivé depuis leur avènement au pouvoir? Aujourd'hui, le Canada subit la situation que j'ai décrite tantôt. A cause de leur incapacité, de leur incurie et de leur politique d'imprévoyance, ils ont plongé le pays dans une situation comme nous n'en avons jamais connue depuis 30 ans. Ces surhommes, monsieur l'Orateur, sont devenus à la face de tout le pays des artistes de la métamorphose et du travesti. Au cours de la campagne électorale, en 1957, ils se sont travestis en père Noël, promettant, comme

je le disais tantôt, mer et monde pour accaparer le pouvoir. A mon avis, ils sont devenus de si bons comédiens qu'ils devraient être invités au programme d'Ed. Sullivan ou encore remplacer, à la télévision française, tous ces artistes qu'ils veulent congédier.

Une voix: Ils se sont mis à la porte eux-mêmes.

M. Rouleau: Depuis qu'ils ont été appelés à diriger les destinées du pays, ils se sont déguisés, après la dernière session, en pigeons voyageurs. Ici, je dois dire que je ne fais pas allusion à l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon). Je comprends qu'il aspire à devenir secrétaire parlementaire, ou même à faire partie du cabinet, mais au fait, il n'a pas eu l'occasion lui, comme les autres, de voyager comme un pigeon voyageur. Les membres du cabinet, au cours de la dernière session, se sont déguisés en pigeons voyageurs. On les a vus parcourir le monde entier. Pendant qu'un était en Amérique du Sud, un autre était au Japon, un autre était en Europe. Pendant leur séjour à l'extérieur de notre pays comme pigeons voyageurs, ils se sont métamorphosés et sont devenus des perroquets. Alors que quelqu'un disait quelque chose en Amérique du Sud et qu'un autre disait autre chose ailleurs, un troisième disait le contraire au Japon. Après leur retour ici, ils ont été questionnés par les journalistes.

M. Grafftey: C'est le même discours que vous avez prononcé devant les étudiants de l'Université McGill.

M. Rouleau: Et vous avez été battu, aussi, à McGill. Puisque l'honorable député m'a interrompu, je me permets de dire ceci: J'ai eu l'occasion d'être sur la même estrade que lui, devant les étudiants de l'université McGill, au cours d'un débat où il s'agissait de savoir si l'on devait accorder confiance au gouvernement; et les étudiants, par leur vote, ont renversé le gouvernement.

M. Grafftey: Oui, mais pas lorsqu'ils se sont présentés devant le peuple.

M. Rouleau: Lorsqu'ils ont été questionnés par les journalistes, on a entendu ceci: "Je l'ai dit; je ne l'ai pas dit; ce n'est pas ce que j'ai voulu dire; j'ai été mal interprété." Résultat: pour ce qui est des questions vitales pour l'économie canadienne, les Canadiens ne savent pas où ils en sont rendus, ils ne savent pas où ils s'en vont, et, comme les membres de la Chambre, ils ne savent pas encore à quoi s'en tenir.

Monsieur l'Orateur, les membres du gouvernement, après s'être métamorphosés, s'être travestis de surhommes qu'ils étaient, en pères Noël, en pigeons voyageurs et en perroquets, ont décidé, devant les problèmes que leur soumettait l'opposition, de ne pas faire face à la situation, aux problèmes de la nation, mais de se métamorphoser en autruches afin de ne pas voir les dangers qui nous menacent.

Comme les autruches, ils se cachent la tête dans le sable et ne laissent dépasser que l'autre extrémité de leur panache qu'ils déploient au vent, comme si tout allait bien dans le pays.

D'autres ont précédé ceux-là qui gouvernent actuellement; mais ils portaient le panache bien haut sur la tête et savaient faire face aux problèmes de la nation canadienne. Les Laurier, les King et les St-Laurent ont fait face aux problèmes de la nation, mais au lieu de se cacher comme des autruches afin d'éviter de les régler, ils ont su faire face à la situation et résoudre les problèmes d'une façon adéquate, et pour le plus grand bien de la nation canadienne.

Lorsque nous nous sommes réunis, ici à Ottawa, pour l'ouverture de la session, monsieur l'Orateur, et bien avant, le gouvernement savait fort bien qu'il avait à faire face à des troubles financiers sérieux. Cependant, dans le discours du trône et depuis, il n'y a aucune indication claire que le gouvernement ait des plans définis pour y faire face. Le gouvernement va-t-il réduire les impôts afin d'aider la population canadienne? Va-t-il augmenter les impôts pour faire face à la situation? Va-t-il diminuer sensiblement les dépenses gouvernementales, comme il l'avait déjà promis? Nous n'en savons rien. La nation canadienne ne sait rien. Les membres du gouvernement continuent à prouver qu'ils ne savent qu'improviser. Quelques membres du Gouvernement et quelques députés siégeant du côté du Gouvernement, lors d'interpellations aux membres de l'opposition qui leur reprochent leur inertie, nous ont demandé de tâcher de trouver des solutions.

Au cours des deux dernières campagnes électorales et des deux dernières sessions, le chef de l'opposition et les membres de l'opposition ont fait des suggestions d'ordre pratique au Gouvernement. Tout le monde sait qu'il n'appartient pas à l'opposition de gouverner. Il incombe au gouvernement d'assumer ses responsabilités et de régler les problèmes en s'inspirant des suggestions qui lui sont faites.

En terminant mes remarques, je voudrais faire certaines suggestions "constructives" en ce qui concerne la ville de Montréal, la métropole de mon pays, que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte.

Je demandais hier à l'honorable ministre du Travail s'il avait des projets précis pour soulager le chômage dans Montréal et pour donner du travail aux 88,000 chômeurs qu'on y trouve.

Monsieur l'Orateur, je me demande si ces problèmes, que je viens de signaler et qui concernent toute la nation canadienne, ne s'appliquent pas également à la ville de Montréal?

Puisque je représente une circonscription de l'île de Montréal, je vais, pendant quelques instants, traiter des problèmes auxquels nous avons à faire face à Montréal. J'ai demandé, hier, à l'honorable ministre du Travail (M. Starr) s'il avait quelque chose de concret à offrir en vue de régler le problème du chômage dans la ville de Montréal, où l'on compte actuellement 88,000 sans-travail. L'honorable ministre, tâchant d'éluder la question, me répondit qu'il y a actuellement 100 projets en vue de remédier au chômage dans la province de Québec et que, parmi ces 100 projets, la ville de Montréal en comptait le plus grand nombre. A la suite de la réponse qu'il m'a faite, je suis allé aux renseignements. J'ai téléphoné aux autorités municipales de la ville de Montréal et, monsieur l'Orateur, savez-vous ce qui en était? Eh bien, la réponse que j'ai reçue des autorités de la ville de Montréal est bien différente de celle que m'avait donnée le ministre du Travail qui, d'ailleurs, a été obligé de se rétracter aujourd'hui même. Il n'y a actuellement aucun projet qui ait été accepté par le gouvernement fédéral en vue d'aider à régler le problème du chômage dans la ville de Montréal, pour la simple raison qu'aucun projet ne lui a été soumis. Alors, pourquoi le ministre du Travail nous a-t-il dit hier que des projets de travaux publics avaient été adoptés par la ville de Montréal, alors qu'aucun n'avait été soumis?

Monsieur l'Orateur, nous sommes actuellement à la fin de janvier et les ententes qui nous permettent...

M. Grafftey: Quelle page?

Une voix: Restez tranquille. Soyez un bon petit garçon.

M. Rouleau: Il va vous arriver la même chose qu'à McGill.

Monsieur l'Orateur, nous sommes actuellement à la fin de janvier et les travaux qui doivent être exécutés en vertu de l'offre qui a été faite aux municipalités doivent être terminés le 30 avril prochain. Si les autorités municipales reçoivent leur approbation pour faire leurs travaux seulement à la fin du mois de février, comment va-t-on pallier au chômage à Montréal? Et même si les travaux proposés sont exécutés, d'après les renseignements que j'ai obtenus des autorités municipales, ceci ne procurerait du travail qu'à quelques centaines de chômeurs, alors que la cité en compte 88,000.

On nous a demandé de soumettre des projets précis quant aux travaux qui pourraient être exécutés. Pour la seule ville de Montréal, il y a actuellement plusieurs dizaines de projets de travaux importants qui pourraient être exécutés.

Tout le monde sait qu'un vaste terrain appartenant au gouvernement fédéral, dans la ville de Montréal, est situé à l'arrière du palais de justice et de l'hôtel de ville, terrain qu'il est convenu d'appeler le Champ de Mars. Le 8 janvier dernier, la ville de Montréal, sur proposition du conseiller Gagliardi, appuyé par le maire M. Sarto Fournier, proposait au gouvernement fédéral de bien vouloir permettre à la ville de Montréal d'ériger une structure en béton armé sur le Champ de Mars, pour fins de stationnement. Copie de cette résolution a été envoyée au très honorable premier ministre ainsi qu'à l'honorable secrétaire d'État (M. Courtemanche). Cette lettre a été envoyée le 8 janvier et, depuis ce temps-là, rien n'a été fait. Pourtant, un projet semblable contribuerait non seulement à faciliter le stationnement dans un centre congestionné de Montréal, mais procurerait de l'emploi.

Je veux maintenant mentionner très rapidement quelques autres projets qui pourraient être exécutés à Montréal et que d'autres députés de cette ville préconiseront dans les jours qui suivront.

Le gouvernement fédéral pourrait construire un autostrade en bordure du fleuve, le long du port de Montréal, puisqu'il lui appartient.

Le gouvernement pourrait aussi étudier l'opportunité de contribuer à la construction d'un métro est-ouest et nord-sud dans la ville de Montréal. Ce métro pourrait d'ailleurs servir d'abri souterain en cas de guerre.

Les autorités fédérales pourraient aussi contribuer à la construction d'une route sous la montagne, laquelle permettrait, encore une fois, de décongestionner la circulation à Montréal.

Il y aurait aussi lieu que le gouvernement fédéral contribue, dans une large mesure, à la construction du boulevard métropolitain, à Montréal, boulevard qui desservirait une partie de la route transcanadienne. Au fait, quand le premier ministre de la province de Québec consentira-t-il à participer à la vie nationale de notre pays?

Il y aurait lieu également que le gouvernement fédéral contribue à la construction et au "développement" des parcs municipaux.

Nous avons besoin d'un plus grand nombre de parcs municipaux à Montréal, et je suis convaincu qu'une contribution de la part du gouvernement fédéral, non seulement aiderait à enrayer le chômage à Montréal, mais serait de nature à aider nos jeunes concitoyens canadiens.

De plus, il y aurait lieu,—et j'en ai parlé au cours de la dernière session,—de démolir les 12 zones de taudis que nous avons à Montréal pour les remplacer par des habitations qui seraient de nature à aider au bien-être de notre population.

A ce stade, je veux appuyer de tout cœur la résolution adoptée par la Chambre d'Immeubles de remplacer les taudis par des "appartements coopératifs".

Voilà, monsieur l'Orateur, quelques-uns des projets que je suggère au gouvernement. J'ai parlé de projets qui intéressent la ville de Montréal, mais le gouvernement fédéral pourrait exécuter des travaux semblables dans toutes les villes canadiennes étant donné qu'il a décidé de combattre l'inflation, la "régression" et le chômage par un vaste programme de travaux publics.

Puisque c'est le gouvernement actuel qui décide de quelle façon on doit agir, qu'il accepte ses responsabilités et exécute des travaux dans des endroits où vraiment ils adouciront la crise du chômage.

Il y aurait d'autres moyens beaucoup plus efficaces, par exemple ceux qu'a préconisés le chef de l'opposition au cours de la dernière campagne électorale en vue de stabiliser l'économie canadienne. Toutefois, on s'est lancé dans un programme de travaux publics; alors qu'on agisse dès maintenant, qu'on exécute ces travaux publics immédiatement. De cette façon on procurera de l'emploi à ceux qui n'en ont pas et, en même temps, on accomplira des travaux qui constitueront autant de monuments dont nous serons tous fiers.

Monsieur l'Orateur, si j'ai formulé certaines critiques au cours de mes observations, je les ai faites dans un esprit "constructif", afin que nous soyons toujours fiers de notre beau pays et aussi afin que nos concitoyens puissent être assurés de continuer à jouir du niveau de vie auquel ils sont habitués.

Monsieur l'Orateur, je suis sincère et je n'ai pas l'intention de faire de la "petite politique". Ma seule ambition, c'est de rendre service à mes concitoyens, comme il est de mon devoir de le faire à titre de représentant d'une circonscription de mon pays.

(Traduction)

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à m'associer aux députés qui m'ont précédé et ont exprimé leur approbation et leur satisfaction de vous voir de nouveau présider les délibérations de la Chambre. Dans la période au cours de laquelle j'ai eu l'honneur de représenter Queens-Lunenburg, j'ai été frappé par votre habilité, votre sens de la justice et du devoir et je suis convaincu que durant la session, comme par le passé, les travaux de la Chambre seront dirigés avec équité et avec l'approbation de toute la Chambre.

Je veux également féliciter le député de Provencher (M. Jorgenson) et le député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Bien qu'une grande distance sépare ces deux messieurs, ils ont deux choses en commun. Ils sont jeunes et ont le sincère désir d'aider la population qui les a élus au Parlement.

En ma qualité de député venant de la Nouvelle-Écosse, j'aimerais, au nom des habitants de ma province et de ma circonscription de Queens-Lunenburg, saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à l'égard du travail excellent qu'a accompli le ministre des Travaux publics (M. Green) durant l'année écoulée. Il a toujours prêté une oreille bienveillante à nos problèmes et la population de ma circonscription est contente du travail accompli et de ce qui est à l'état de projet pour l'année à venir. Plusieurs de ces projets nous sont venus bien en retard. En plus de nous assurer les ouvrages dont notre population avait un grand besoin, ils procurent également du travail. En même temps que je félicite le ministre, j'espère qu'il ne deviendra pas trop satisfait de lui-même car il y a encore une foule de projets qui requièrent son attention dans ma circonscription et si je devais insister et m'impatienter, il comprendra, j'espère, que je ne fais que mon possible pour améliorer le sort de la population que je représente.

Dans mes félicitations à l'adresse du ministre, je veux également mentionner le système d'interprétation simultanée qui a été installé ici, dans un édifice qui relève du ministère des Travaux publics. Chacun de nous, j'en suis certain, est satisfait de l'installation de ce nouveau service. Cela nous permet de suivre bien mieux les débats et je recommande au gouvernement de faire installer ce service dans les tribunes afin que les gens qui s'intéressent aux travaux du Parlement et aux affaires du gouvernement puissent suivre les débats dans les deux langues, à mesure qu'ils se déroulent.

Monsieur l'Orateur, je voudrais renouveler, au nom de la population de Queens-Lunenburg, notre promesse de loyauté envers le premier ministre (M. Diefenbaker). Mes paroles sont impuissantes à lui exprimer nos sentiments de gratitude pour ce qu'il a

fait pour ma circonscription, pour la Nouvelle-Écosse et pour les Canadiens en général. Sa récente tournée a beaucoup fait pour resserrer les liens d'amitié qui unissent les pays qu'il a visités. J'ai constaté en parcourant ma circonscription qu'on ne saurait mettre en doute la profondeur des sentiments et l'admiration que tous éprouvent pour lui.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Queens-Lunenburg, en Nouvelle-Écosse. Elle est bornée à l'est par la circonscription jumelée d'Halifax et Colchester-Hants, au nord par la circonscription de Digby-Annapolis Kings, que représente le ministre du Revenu national (M. Nowlan), à l'ouest par celle de Shelburne-Yarmouth-Clare et au sud par le puissant, maussade et remuant tyran qu'est l'océan Atlantique.

Mes commettants du comté de Queens sont surtout engagés dans l'exploitation forestière, l'agriculture, la pêche et l'industrie. Ils ont à Brooklyn une des fabriques de pâte et de papier les plus considérables du Canada et, certes, une des plus efficaces. Les gens du comté de Lunenburg s'occupent d'agriculture; on y trouve aussi quelques exploitations forestières et des industries manufacturières, ainsi qu'une industrie de la pêche tant sur les côtes qu'en haute mer. Ma propre ville a été fondée dans ce comté en 1753 par des colons de France, de Suisse et de Hanovre, gens économes et craignant Dieu. Lunenburg conserve une qualité et une atmosphère uniques parmi les villes des provinces Maritimes. C'est un individualisme qui se dégage des gens et s'étend sur toute l'étendue de ma circonscription.

Les colons de Queens-Lunenburg ont connu les difficultés habituelles. De sanglantes attaques étaient parfois perpétrées sur les fermes éloignées par des Indiens Micmac et Malecite. Pendant la révolution américaine, les villes côtières de Liverpool et de Lunenburg ont souvent subi les raids de navires venant de Salem et d'autres ports du littoral de l'Est. Malgré tous ces obstacles, nos gens ont progressé et le patrimoine laissé par les premiers colons reste cher au cœur des héritiers, de génération en génération. A cause de notre situation géographique, notre économie a tourné autour des navires et de la mer.

L'industrie de la pêche a amené dans son sillage toute une série d'industries connexes, qui sont toutes en bonne voie d'expansion: fabrication de moteurs marins à Chester, Lunenburg, Bridgewater et Liverpool, construction de navires en bois de toutes dimensions à Chester, Mahone-Bay, Lunenburg, Dayspring et la région de Liverpool. De plus, Liverpool et Lunenburg peuvent être fières de leurs cales de halage pour les navires ainsi que de leurs cales appropriées aux radoubs nécessaires. Pendant la dernière guerre ces chantiers ont participé à l'effort de guerre en permettant la remise en état des navires de la marine, des dragueurs de mines, des corvettes et des frégates.

Je rappelle ces faits, monsieur l'Orateur, parce que mes commettants ont toujours déployé des efforts extraordinaires. Obligés depuis le début de tirer leurs ressources du sol ou de la mer, personne au Canada n'est plus énergique que les braves gens de ma circonscription. Grâce à leur propres efforts et avec très peu d'aide ils ont conservé un niveau d'emploi assez élevé au cours des années. Ils ont pu le faire grâce à une organisation prévoyante, à des économies, de la persévérance, de la diligence et du travail; ceci est toujours vrai aujourd'hui.

Nous avons beaucoup entendu parler depuis le début de la session du problème du chômage dans certaines régions du Canada et nous avons assisté aux efforts répétés de membres de l'opposition pour rendre le gouvernement responsable du chômage. Nous sommes tout à fait conscients du problème du chômage qui existe au Canada aujourd'hui, et chaque député est tenu constamment au courant de la situation de sa circonscription. Le chômage n'est pas quelque chose de nouveau. Les récessions et les crises de chômage vont de pair et le chef de l'opposition (M. Pearson) n'a laissé aucun doute au sujet de l'héritage du gouvernement quand il s'est servi de ces mots le lundi 19 janvier; ainsi qu'on peut le voir au hansard, il a dit, en regardant du côté des banquettes du gouvernement: "eux qui plus tard ne pouvaient les voir quand ils y étaient plongés."

Oui, monsieur l'Orateur, en 1957 nous étions au milieu de la récession dont nous avons hérité. Nous avons pris le navire de l'État alors qu'il avait des voies d'eau et nous nous sommes immédiatement mis au travail pour le rendre navigable. Nous sommes maintenant sur la bonne route et nous allons fermement de l'avant malgré les efforts des membres de l'opposition pour faire tanguer le bateau. Le chômage n'est pas une chose qui arrive sans cause et il ne sera pas jugulé par les clameurs de corne de brume que nous avons entendues ces derniers jours de la part des membres de l'opposition et de la CCF. Le gouvernement a mis sur pied un programme de travail d'hiver des plus efficaces pour y remédier mais les deux partis de l'opposition ont autant de critiques de ce programme a présenter en vue de mettre fin au chômage qu'il y a de chiens de mer sur une ligne de palangre d'été et elles ne valent guère plus.

L'augmentation de prestations sociales, comme l'a donné à entendre l'opposition, n'est pas une réponse actuellement. Des programmes semblables ne font que redistribuer des

fonds. Ils ne créent pas la richesse. La plupart de mes commettants, qui doivent leur subsistance à la mer, au sol ou au bois d'œuvre, savent qu'on ne peut distribuer que ce qu'on a gagné, et que plus on a gagné, plus la part de chacun est grande. Il y a longtemps qu'ils ont appris que la seule manière d'élever leur niveau de vie était d'accroître leur production et les ventes, et ils ont atteint leur niveau de vie actuelle en travaillant durement et en se vouant à leur tâche.

Je crois qu'il est temps que les Canadiens s'arrêtent à penser aux fondements sur lesquels reposent le progrès du pays, le haut niveau de vie de ses habitants et la sécurité sociale dont ils jouissent maintenant. Ce n'est pas le socialisme qui a permis l'édification des grandes villes, des centres et des villages du pays.

Ce n'est pas le dirigisme d'État qui a poussé les pionniers à exploiter et à coloniser ce grand pays ou à fournir au Canada les industries manufacturières qui donnent du travail à plusieurs milliers de personnes. Ce n'est pas le gouvernement qui a organisé les industries considérables qui exploitent les ressources naturelles du pays. Ce n'est pas la bureaucratie qui a créé une économie assez prospère pour nous donner des réalisations comme l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Non, monsieur l'Orateur, la croissance du Canada, sa prospérité et son haut niveau de vie ont été réalisés d'une autre façon.

Ces réalisations ont été possibles parce que la population a pu épargner avec confiance, investir librement, prendre des risques dans de nouvelles entreprises et espérer que son initiative lui vaudrait une récompense équitable. Ce sont les fondations sur lesquelles la confédération s'est érigée et, même s'il est vrai que certains ont perdu de l'argent et que d'autres ont reçu une récompense pour le risque qu'ils ont pris, c'est la population du Canada qui en a le plus bénéficié. On lui a fourni les marchandises et les services dont elle avait besoin ou qu'elle désirait à des prix qu'elle était prête ou qu'elle était en mesure de payer. Ces prix étaient fixés librement par suite de négociations entre acheteurs et vendeurs sur la place du marché. Il est bon, je pense, de rappeler ces vérités fondamentales aujourd'hui parce que la croissance du Canada et la prospérité des Canadiens dépendront dans l'avenir, non moins que dans le passé, de facteurs comme l'encouragement, l'épargne et l'investissement.

La pensée de bien des Canadiens montre une dangereuse tendance, qu'entretiennent et alimentent les groupes socialistes du Canada, qui ne se retrouvent pas tous sous l'étiquette commune aux huit députés qui occupent l'extrémité de la Chambre. Ces socialistes abhorrent le mot "profit", ignorant que sans bénéfices, les affaires et l'industrie abandonnent et que nous subissons une perte d'emplois. Sans l'espoir de bénéfices, les fonds disponibles pour l'expansion des industries existantes et l'ouverture de nouvelles industrie sont moins abondants. Voilà les deux principales sources de nouveaux emplois. Sans perspective de profit, les fonds pour l'achat de meilleurs outillages, qui sont la clé du succès dans le monde des affaires aujourd'hui, se font plus rares. L'entreprise qui ne peut s'acheter un nouvel outillage ne peut soutenir la concurrence d'autres mieux outillées et elle doit fermer ses portes. Sans bénéfices possibles, pas de fonds pour de nouvelles recherches ou la mise au point de nouveaux produits, et l'avancement et l'expansion prennent fin.

La vérité toute simple, c'est que les bénéfices créent plus d'emplois et que les pertes créent le chômage. Si nous voulons mettre fin au chômage nous devons établir, chez nous, un climat économique sain, propice à la croissance et à l'expansion libres de nos petites et grandes entreprises commerciales.

Cette année, ma ville de Lunenburg célèbre 206 années de libre entreprise et de progrès. Il y a là une maison d'affaires du nom de *Zwicker and Company* qui exerce son activité depuis 170 de ces 206 ans; ses dirigeants croient qu'un tel record n'aurait pas été possible sous le socialisme, le communisme ni aucun autre régime en isme, excepté, bien entendu, le capitalisme. C'est ce que je désire prouver et c'est ce que je crois. Dans une maison en pleine croissance dont l'économie se développe, je crois que le capitalisme et la libre entreprise, si on leur donne leur chance, peuvent résoudre tous les problèmes du chômage.

Comme je viens d'une circonscription maritime, je voudrais dire quelques mots de la construction et de la réparation des navires, ainsi que des industries connexes, et de leur importance au Canada. Je note avec satisfaction l'annonce, dans le discours du trône, d'une modification à apporter à la loi sur la marine marchande du Canada. Les chantiers de construction maritime du Canada sont éloignés les uns des autres. Pour répondre aux besoins des transports internationaux et du cabotage, des chantiers sont nécessaires dans les provinces Maritimes, la région du Saint-Laurent, le long des Grands lacs et sur la côte canadienne du Pacifique. En réalité, des circuits de production intégrés, comprenant bureaux d'études et techniciens, personnel spécialisé dans la construction maritime et installations, doivent être maintenus dans quatre régions distinctes pour des raisons commerciales aussi bien que dans l'intérêt de la sécurité nationale.

Chantiers de construction et marines vont de pair. La Marine royale du Canada ne peut pas remplir son rôle s'il n'existe pas, au Canada, de chantiers pour entretenir et réparer ses navires et en construire de nouveaux au besoin. Elle doit être sûre aussi que les chantiers maritimes existeront et pourront réparer les dommages importants dont ses bateaux pourraient souffrir en cas de guerre. De plus, il faut des installations pour maintenir en état la flotte de l'intérieur et des côtes, les bateaux de service du gouvernement et les bateaux étrangers mouillant dans les ports canadiens.

L'emploi dans les chantiers maritimes baisse constamment et continuera à décliner si des mesures concrètes ne sont pas prises. A l'apogée de la construction navale, plus de 15,500 hommes travaillaient dans les chantiers maritimes. En octobre 1958, l'emploi avait baissé à un chiffre légèrement supérieur à 10,000, ce qui est le niveau le plus bas depuis 1950, époque où le programme de reconstruction navale a été mis en vigueur. Sur les quatorze destroyers d'escorte que comportait ce programme, neuf sont maintenant au service de la Marine royale du Canada. Les autres bateaux seront achevés et mis en service au cours de l'année. Ce programme de construction maritime a permis aux chantiers maritimes des quatre régions stratégiques du Canada de former des équipes compétentes d'ouvriers spécialisés. Les bateaux terminés ont été soumis à des essais et leurs performances a dépassé les espoirs des architectes et des constructeurs.

Nos amis et alliés, les Britanniques, les Suédois et les Norvégiens, en ont fait des éloges. Les employés des chantiers maritimes, habiles à construire ces bâteaux magnifiques, se dispersent rapidement par suite du ralentissement dans la construction maritime. La situation a été corrigée dans une certaine mesure, il est vrai, par les commandes données aux chantiers maritimes par le ministère des Transports. Ces travaux ont aidé mais ils ne suffisent pas à maintenir l'activité dans un assez grand nombre de chantiers maritimes.

A cause de notre mode de vie, au Canada, qui comporte des salaires élevés, la construction maritime canadienne est beaucoup plus chère que celle du Japon, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et d'autres pays qui nous font concurrence dans cette industrie. Attendu que les chantiers maritimes canadiens ne peuvent rivaliser avec les prix des concurrents, il n'est pas question de recevoir des commandes pour l'exportation. On ne peut s'attendre de recevoir que peu de commandes des compagnies océaniques canadiennes, qui estiment ne pas pouvoir ajouter à leurs frais d'exploitation relativement élevés le coût initial de la construction de leurs navires au Canada à moins qu'un encouragement spécial ne leur soit offert pour contrebalancer le coût initial élevé. La seule autre source de commandes possibles, c'est la construction et la réparation de bateaux servant à la navigation côtière et à l'industrie de la pêche.

S'il arrivait que le gouvernement accueille favorablement les recommandations de la commission royale d'enquête sur le cabotage, cette source d'affaires disparaîtrait entièrement. Malgré les prédictions voulant que le pavillon canadien disparaisse des navires de cabotage lorsque la flotte actuelle, devenue hors d'état de servir, aura été remplacée par des navires construits et immatriculés au Royaume-Uni, la commission royale a été d'avis qu'il fallait se défaire de l'industrie maritime du Canada, au lieu de l'aider. Au dire de la commission royale, la construction maritime du Canada est appelée à devenir guère plus qu'une industrie de réparations. Voilà, monsieur l'Orateur, de dangereuses idées. La plupart des nations commerçantes du monde ont reconnu la nécessité de favoriser leurs marines marchandes et leurs chantiers maritimes, et à cette fin elles ont adopté des mesures destinées, sous une forme ou sous une autre, à en assurer le maintien.

Les États-Unis ont pris, pour venir en aide à leurs industries maritimes, les mesures les plus libérales qui soient. Je n'entends pas ici "libérales" dans le sens que l'opposition pourrait supposer. Depuis 1817, des lois américaines réservent le cabotage aux navires construits aux États-Unis et possédés et exploités par des citoyens américains.

Cette assistance est sous forme de dispositions de charge préférentielle, d'exemptions d'impôts, d'aide à l'hypothèque et de crédit de reprise. Toutes ces mesures ont permis à un nombre important de navires marchands américains de continuer à participer au commerce mondial, navires qui autrement auraient disparu. Une étude des autres grandes nations maritimes, y compris la Grande-Bretagne, montre qu'elles ont jugé nécessaire d'accorder certaines formes d'aide financière ou autre pour conserver leurs flottes et pour être en mesure de faire face à la concurrence très vive qui s'exerce dans le domaine du transport maritime international.

Je ne dis pas que le gouvernement devrait proposer un programme d'assistance aussi vaste que celui qu'appliquent les États-Unis. Mais je pense que nous devrions adopter une politique nationale d'assistance semblable à celles qu'appliquent d'autres pays importants sur le plan des exportations et du transport maritime, ce qui créerait un climat économique propice à l'obtention de commandes

par nos chantiers de construction maritime. Je pense qu'une industrie canadienne de construction et de réparation de navires est indispensable dans un monde troublé. Le Canada et les Canadiens ne peuvent permettre que leurs chantiers maritimes aient de moins en moins de travail et disparaissent. Sans quelque mesure d'assistance, l'industrie canadienne de la construction maritime va disparaître progressivement et le Canada aura perdu un instrument de défense essentiel.

Au chapitre de la défense, il est un autre point important sur lequel j'aimerais appeler l'attention du gouvernement. Le discours du trône fait mention de l'OTAN dans les termes suivants:

> De concert avec ses alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Canada a réaffirmé sa détermination de maintenir et de perfectionner la puissance de l'alliance comme moyen de décourager l'agression.

Nul n'ignore aujourd'hui les énormes frais qu'entraîne le maintien des bases de radar d'alerte préliminaire dans les régions septentrionales du Canada ni tout l'intérêt qu'a soulevé la décision du gouvernement concernant le CF-105 et son remplaçant possible, le projectile Bomarc, de fabrication américaine. Je ne veux pas minimiser l'importance de ces décisions, mais je veux signaler qu'elles sont toutes fondées sur la théorie d'après laquelle le Canada et les États-Unis n'ont besoin de défense qu'au nord et au sud. Que dire de nos côtes est et ouest? Le Canada donne sur la mer tant à l'est qu'à l'ouest. Les grands océans sont essentiels au bien-être économique de notre pays parce qu'ils nous fournissent du poisson et qu'ils ouvrent la voie à notre commerce vers les quatre coins du monde. Ils sont donc d'importance vitale pour notre survie en tant que nation libre et civilisée.

Cependant, ces mêmes grands océans cachent dans leurs profondeurs le plus grand danger dont ait jamais été menacée la sécurité de notre pays. Cette menace, c'est le sous-marin, cette forme noire, sinistre, meurtrière, invisible et sournoise qui attaque sa proie sous l'eau. Aujourd'hui, la flotte sous-marine russe compte de 500 à 600 de ces engins. Grâce à un gigantesque programme de construction maritime, ce nombre s'accroît sans cesse. Bien que certains de ces sous-marins soient désuets, l'on sait qu'à la suite de l'armistice les Russes ont acquis plusieurs des sous-marins les plus modernes que les Allemands avaient construits vers la fin de la guerre.

La mise en valeur de l'énergie atomique a trouvé sa première application dans la propulsion des sous-marins, leur permettant immédiatement d'atteindre des vitesses plus élevées, particulièrement en plongée, et de demeurer sous l'eau pendant des périodes quasi illimitées. Le sous-marin a toujours été une formidable arme de guerre; il semble avoir, sur ses ennemis, acquis maintenant une supériorité qui le rend extrêmement difficile à combattre. De plus, si l'on ajoute à son efficacité déjà grandement accrue la capacité de lancer des projectiles balistiques et téléguidés, non seulement quand il est en surface mais aussi quand il se trouve en plongé le sous-marin devient une arme extrêmement dangereuse.

Analysons cette menace qui pèse sur le Canada. Nous avons entendu débattre la question. On a demandé où seraient placées, au Canada, les bases de projectiles balistiques. Nous attachons une grande importance à cette question. Le sous-marin moderne peut jouer le rôle de pirate, attaquant les navires marchands isolés ou en convoi; il peut jouer le rôle de poseur de mines, ou encore servir de plate-forme pour le lancement des projectiles. Comme poseur de mines, il peut facilement pénétrer dans un port, y déposer ses mines et s'éloigner en secret sans que personne ait décelé sa présence. Mais c'est comme plate-forme de lancement pour les projectiles que le sous-marin pose le plus de menaces. Placé au large d'un des trois grands littoraux qui entourent le Canada, celui de l'Atlantique, celui du Pacifique et celui de l'Arctique, dont la longueur totale est d'environ 60,000 milles, un sous-marin armé de projectiles pourrait semer la mort en plein cœur du pays. Des villes entières, de vastes agglomérations industrielles, et nombre de nos installations de défense les plus importantes sont à la portée de ces ennemis invisibles. Un seul projectile, armé d'une ogive nucléaire, suffiraient à détruire l'une ou l'autre de ces régions.

Une nation agressive qui projetterait une guerre atomique ne saurait trouver de meilleure arme que le sous-marin moderne équipé de projectiles. En vertu de la loi internationale, et aussi parce qu'il échappe à la vue, un tel sous-marin peut parcourir les océans du monde à sa guise. Il peut effectuer des relevés, et, croyez-moi, on en fait des relevés, car je suis dans l'industrie de la pêche et je reçois des rapports de mes capitaines signalant que des sous-marins d'origine inconnue croisent dans l'Atlantique, quelques-uns pas très loin des bancs de poissons de la côte orientale. Je disais donc que ces sous-marins peuvent effectuer des relevés et dresser les cartes voulues pour déterminer la position exacte d'où lancer une attaque. Le danger et la menace crèvent les yeux. La tâche de parer à cette menace est énorme et extrêmement difficile, et elle exige des effectifs et un matériel considérables.

Cependant, elle doit être accomplie et, avec le plein appui des Canadiens et de nos alliés des autres pays de l'OTAN, elle peut l'être. L'enjeu de toute guerre future ne sera pas l'Europe avec ses villes surpeuplées, mais le Canada avec ses ressources illimitées et l'espace pour les mettre en valeur. C'est là un défi porté aux Canadiens et au gouvernement de prendre des mesures immédiates en vue d'augmenter notre propre flotte sous-marine. De cette façon, nous pourrions démontrer que toute attaque contre nous sera vouée à l'échec et aussi que nous possédons les moyens de contre-attaquer au besoin.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet de l'industrie de la pêche. Au cours de l'année, il y a eu une insuffisance prononcée de poisson de fond sur la côte atlantique. A propos de poisson de fond, mon voisin m'a demandé si cela ressemblait à de la viande hachée. Je dois donc expliquer à ceux qui ne connaissent pas ce terme que le poisson de fond n'est pas une croquette de poisson. Le terme s'applique aux poisson pris en très grandes quantités au large du littoral est et qui consiste surtout en morue, aiglefin, merlan, merluche, brosme et perche rose, pour citer quelques-unes des principales variétés. Je le répète, l'an dernier il s'est produit une grande pénurie de poissons de fond sur la côte de l'Atlantique. Les prises de morue et de flétan ont accusé des fléchissements exceptionnels, soit de 18 et de 23 p. 100 respectivement au regard de l'année précédente. Cette pénurie a déterminé la création d'un marché régulier de poisson frais et de poisson congelé, tout en augmentant les prix versés au producteur de base. De fait, jamais dans l'histoire du Canada les prix versés au producteur de base, le pêcheur, n'ont été aussi élevés qu'aujourd'hui, sous le gouvernement conservateur.

Je constate avec plaisir que le ministre des Pêcheries (M. MacLean) se trouve avec nous cet après-midi, car on doit le féliciter de l'élaboration du nouveau programme d'inspection du poisson frais qui entrera en vigueur en avril. Le programme permettra de surveiller davantage la qualité du poisson empaqueté par les nombreuses conserveries sises en bordure de la mer, dans les provinces Maritimes. Il permettra aux pêcheurs qui débarquent un produit de haute qualité, nettoyé et congelé, de le vendre plus cher vu qu'on attache maintenant la première importance à la qualité. Cette attention a rappelé au pêcheur qu'il manutentionne un produit alimentaire. Cette année, pour la première fois dans l'histoire du Canada, le poisson frais et le poisson congelé porteront l'étiquette "Inspecté par le gouvernement" au lieu de "Traité sous la surveillance du gouvernement". La mise en œuvre d'un tel programme devrait fournir un stimulant pour les produits du poisson en général; en effet la ménagère pourra acheter du poisson avec la certitude qu'elle achète une denrée de choix.

Dans l'industrie du poisson salé, cependant, c'est une autre histoire; des problèmes ennuyeux se posent quant à la vente. Nos exportateurs de poisson salé trouvaient un débouché avantageux dans la républicaine Dominicaine. Toutefois, la république Dominicaine a une balance commerciale défavorable avec le Canada, et l'on sait ce que cela veut dire. Nous en avons entendu parler pas mal des balances commerciales défavorables. En 1957 elle a importé du Canada des marchandises d'une valeur de 5 millions de dollars et ses exportations au Canada se sont élevées à 1.3 million seulement. La prospérité de la république Dominicaine est basée sur son agriculture et le sucre constitue sa récolte principale. Le Canada n'a pas importé de sucre brut de la république Dominicaine depuis 1955, et la quantité importée à cette époque atteignait seulement 12,850 tonnes. La raison de cet état de choses est que le Canada accorde une préférence aux importations de sucre brut en provenance des pays du Commonwealth de l'ordre de $1 le quintal; ce tarif défavorise les pays producteurs de sucre qui ne font pas partie du Commonwealth comme la république Dominicaine. L'injustice de la situation tient à ce que la Grande-Bretagne accorde sur le sucre brut produit dans le Commonwealth une préférence moindre que celle accordée par le Canada, et la Grande-Bretagne importe maintenant la majeure partie de son sucre de la république Dominicaine.

D'autre part, les exportations canadiennes de poisson à la République Dominicaine se montent à environ un million et demi de dollars par année et sont pour ainsi dire entièrement constituées de pollock, de morue barbue et de craquelot salés et séchés. En fait, c'est le marché d'écoulement le plus important pour ces produits; il absorbe plus de la moitié de la production annuelle des pêcheurs de Nouvelle-Écosse. Il est aisé, par conséquent, de constater que ce marché constitue une source importante de revenu pour un grand nombre de nos pêcheurs, particulièrement ceux de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse.

Récemment, une mission commerciale de Norvège s'est rendue dans la République Dominicaine en vue d'encourager l'augmentation des échanges. Si la République Dominicaine décidait de réorienter ses achats de poisson au profit de la Norvège, vous pouvez vous imaginer, monsieur l'Orateur, les conséquences que cette mesure aurait sur ce secteur particulier des pêches de Nouvelle-Écosse. Franchement, je ne connais aucun marché de remplacement, car, à part la Guyane anglaise, les pays des Caraïbes préfèrent la morue

salée au pollock et à la morue barbue. Non seulement les ventes à la Guyane anglaise ne pourraient pas augmenter au point d'absorber l'excédent qui résulterait de la perte du marché dominicain, mais ce marché verse toujours des prix plus élevés pour ces produits.

Vu l'importance de cette question, je demande au gouvernement de revoir le tarif préférentiel canadien sur le sucre brut afin d'atténuer le traitement de préférence qui joue actuellement contre les importations de ces pays, qui ne sont pas membres du Commonwealth, mais qui sont les principaux clients de nos exportateurs de poisson salé. Pour la gouverne de la Chambre, je signale que nous vendons plus de poisson salé à des pays qui ne sont pas membres du Commonwealth que nous n'en vendons aux pays qui en font partie et que le présent tarif préférentiel en faveur des pays membres du Commonwealth de la mer des Caraïbes est dommageable à nos pêcheurs et soumet cette industrie à des difficultés.

Dans l'industrie du poisson frais, la présente politique d'assistance du gouvernement qui accorde $160 par tonne brute pour les bateaux ne mesurant pas plus de 65 pieds de longueur, a constitué une aide sensible pour un bon nombre de pêcheurs qui se servent de petits bateaux. Cependant, l'expérience a démontré qu'on ne peut exploiter ces petits chalutiers de façon économique pendant toute l'année. Du mois de décembre au mois de mars, ils sont handicapés par les grands vents et le climat glacial; leurs propriétaires ne les exploitent pas pendant cette période, mais ils doivent solder les frais obligatoires comme la location des appareils de radar, du radiotéléphone et les assurances, ce qui augmente constamment les dépenses et diminue les revenus.

J'estime que le temps est maintenant venu d'encourager la construction de bateaux plus considérables qui peuvent servir à l'industrie de la pêche douze mois par année et qui pourraient profiter des ressources de nos grands bancs du large. Le Canada est en retard sur d'autres pays quand il s'agit d'améliorer sa flottille de pêche, notamment les chalutiers. Toute modification de l'attitude du gouvernement devrait avoir pour but d'aider et d'encourager l'industrie de la pêche à se donner les meilleurs moyens matériels de production. A mon avis, c'est absolument indispensable, si nous voulons que nos prises soutiennent la lutte avec celles d'autres pays producteurs. Je crois que c'est nécessaire, si nous voulons étendre et améliorer, de la façon la plus économique, les marchés sur ce continent, si nous voulons avoir une exploitation efficace et assurer le plein emploi dans cette industrie. Je trouve que c'est aussi nécessaire pour assurer à nos usines de transformation un approvisionnement suffisant de poisson de belle qualité. A cette fin, il conviendrait d'encourager davantage la constitution d'une flotte moderne formée de gros chalutiers, seules unités de production capables d'approvisionner convenablement le marché tous les mois de l'année.

C'est en vue de ces objectifs que j'invite respectueusement le gouvernement à étudier l'à-propos de constituer une flotte moderne au moyen d'un régime d'allocations d'investissement, comme la chose se pratique actuellement au Royaume-Uni. Ces allocations d'amortissement devraient aller jusqu'à 65 p. 100 et s'appliquer à tous les navires construits dans les chantiers canadiens.

Pour garantir l'expansion de la flotte, les montants accumulés de ces allocations devraient être accordés à la construction de nouveaux chalutiers. De plus, je crois que le plan d'aide actuellement offert par le gouvernement devrait être accru, car le prix de la construction des navires a beaucoup augmenté ces dernières années.

Le règlement actuel exigeant que les gros chalutiers canadiens pêchent au delà de la limite de 12 milles alors que les chalutiers des autres nations, quelle que soit leur taille, peuvent pêcher à moins de trois milles de nos côtes, est d'une importance plus grande et plus décisive encore pour les pêcheurs de ma circonscription. Je crois qu'il est temps que ce règlement soit aboli, car il est ridicule que l'on autorise les chalutiers étrangers à pêcher à moins de trois milles de nos côtes alors qu'il est illégal pour certains chalutiers canadiens de pêcher à moins de 12 milles de nos côtes. Je sais que le gouvernement canadien veut en arriver à un accord international au sujet d'une limite de pêche de 12 milles, mais charité bien ordonnée commence par soi-même, et jusqu'à ce que cet accord puisse être réalisé, ce traitement injuste à l'égard de nos chalutiers devrait cesser. Je crois fermement que l'application de ces recommandations serait un grand pas en avant pour l'industrie canadienne des pêcheries de la côte atlantique et améliorerait de façon considérable les conditions de travail de ces hommes robustes qui gagnent leur pain en mer.

M. l'Orateur suppléant: Je saurais gré aux honorables députés de bien vouloir s'efforcer autant que possible de ne pas lire leurs discours mot à mot. Ce n'est pas que je veuille insinuer que le préopinant a agi ainsi,—bien au contraire,—mais il est préférable que les honorables députés prononcent leurs discours plutôt que de les lire. La collaboration des honorables députés à cet égard sera vivement appréciée.

M. Frank Howard (Skeena): Je désire tout d'abord féliciter le député de Queen's-Lunenburg (M. Crouse), qui vient de terminer ce que j'appelle une excellente analyse des problèmes des pêcheurs de l'Atlantique, et j'espère que ses recommandations concernant la pêche à l'année longue et l'abolition de ces stupides limites de 12 et 3 milles auront éventuellement une suite. Naturellement, je ne puis lui formuler les mêmes observations relativement à ce que le régime capitaliste peut accomplir et à son utilité; tous savent que nous ne sommes pas d'accord à ce sujet.

C'est par coïncidence, il me semble, qu'aujourd'hui comme à la dernière occasion que j'ai eue de participer à un débat sur l'Adresse, le seul ministre présent à la Chambre soit le ministre des Pêcheries (M. MacLean). J'espère que cela ne deviendra pas une habitude pour nous deux; je réserve pour une autre occasion les observations que je pourrais formuler sur la pêche, alors que je pourrai m'en tenir davantage à ce sujet.

Ce n'est pas seulement pour la forme que je désire aussi offrir mes félicitations à l'honorable et attrayante représentante de Grenville-Dundas (M^me^ Casselman) pour son élection à la Chambre. J'ai toujours pensé qu'il y a trop peu de femmes qui participent à la politique; beaucoup trop peu qui ont l'avantage d'être élues pour siéger soit à la Chambre fédérale, soit dans les assemblées législatives, soit dans les conseils municipaux. Si nous avions dans la vie publique plus de gens doués de cette aptitude particulièrement féminine à aller au cœur d'un problème pour ensuite proposer une solution, les lois que nous adoptons seraient probablement beaucoup plus sensées. Je parle en général, parce que toutes les personnes du sexe de l'honorable représentante n'ont pas les mêmes aptitudes. Je lui souhaite bonne chance et j'espère que les deux autres honorables représentantes et elle-même auront une certaine influence dans les réunions intimes du parti et apporteront un peu de bon sens et de logique aux décisions du gouvernement, car si jamais un gouvernement a eu besoin de subir quelque influence et de se faire rappeler au bon sens et à la logique, c'est bien le gouvernement actuel.

Il convient que la session débute en janvier, car si je n'ai pas oublié mes faibles notions de mythologie romaine, le mois de janvier tire son nom de Janus, or, comme Janus, le gouvernement a deux faces, l'une qu'il montre au public lors des élections, aux émissions de télévision et aux événements sociaux. C'est la face de l'aide, la face de l'assistance et la face des promesses. Mais il affiche son autre face lorsque des mesures sont réclamées, chaque fois que des mesures sont nécessaires en matière de législation.

[M. l'Orateur suppléant.]

Certains députés conservateurs qui siègent aux banquettes arrière et qui ont pris part à ce débat ont concentré leur attention sur une courte phrase du discours du trône. Ils semblent avoir été éblouis par une vingtaine de mots dans ce discours et avoir oublié toutes les autres questions qui n'y figurent pas. Sous le charme de cette unique phrase, ils ont louangé à l'excès le premier ministre (M. Diefenbaker) et ont fait beaucoup trop de remarques élogieuses à l'endroit du gouvernement, parlant d'individus qui seraient les plus grands Canadiens qui aient jamais vécu, et ainsi de suite, dans l'espoir que certains d'entre eux seraient du petit nombre choisi pour être secrétaires parlementaires.

M. Pallett: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. L'honorable député met en doute les motifs des autres députés qui ont porté la parole et je crois qu'il devrait se rétracter.

M. Howard: Je remercie l'honorable député d'avoir soulevé la question, quelle qu'elle soit.

Il semble, monsieur l'Orateur, qu'à part ce . . .

Des voix: Rétractez-vous.

M. Howard: Je rappelle au député là-bas qu'il n'occupe pas le fauteuil.

M. l'Orateur suppléant: Je dois rappeler aux députés que s'ils veulent poser des questions pendant que la parole est à un autre représentant, ils doivent d'abord obtenir sa permission. Ils peuvent ensuite poser la question. Toutefois, les honorables députés n'ont pas la permission d'interrompre celui qui a la parole.

M. Pallett: Je remarque qu'un autre député était à côté du fauteuil et vous parlait quand je me suis levé. Je me suis levé pour invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Avez-vous mentionné que vous invoquiez le Règlement? Un député doit signaler qu'il désire soulever un point du Règlement.

M. Pallett: Voici le point du Règlement que je soulève: le représentant de Skeena a parlé des ministériels d'arrière-plan qui félicitent les ministres de leur excellent travail en vue d'obtenir de l'avancement dans les rangs du gouvernement. Je vous fais observer que cette assertion attribuant des arrières-pensées est tout à fait inacceptable et devrait être retirée.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, la façon dont le Parlement procède à ses travaux est assez variée, et certains d'entre nous, à un moment ou l'autre, peuvent avoir une opinion différente quant à ce qui est correct ou non. Nous apprenons avec le temps.

M. Pallett: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. Howard: Je présume que vous examinez ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Dans la 3e édition de Beauchesne, page 106, se trouve l'article 256, qui se lit ainsi qu'il suit:

Imputer des motifs répréhensibles ou des motifs différents de ceux qui ont été avoués, représenter sous un faux jour les paroles d'un autre, ou l'accuser, à son tour, de présentation erronée des faits; l'accuser de fausseté ou de tromperie; ou tenir des propos méprisants ou insultants, de quelque sorte que ce soit; tout cela est antiparlementaire et exige une prompte intervention.

Je crois que dans le cas présent on peut difficilement penser que les compliments que certains honorables députés ont faits au premier ministre et à certains autres membres s'inspirent nécessairement de quelque arrière-pensée. Je ne pense pas que nous puissions déclarer irrecevables les remarques de l'honorable député de Skeena. Toutefois, l'Orateur aimerait que les honorables députés s'abstiennent à l'avenir dans leurs discours de toute attaque directe et antiparlementaire contre les autres honorables membres de cette Chambre.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, il semble que la façon dont la Chambre a, au cours des années, réglé les modalités de ses délibérations, exige quelques changements. J'ai l'intention de proposer certaines modifications qui devraient être apportées, sans laisser entendre d'aucune manière qu'il est porté préjudice au Parlement. A l'origine du régime parlementaire, nous avions ce qu'on appelle un gouvernement responsable, c'est-à-dire un gouvernement qui était censé être responsable devant le Parlement. L'évolution a fait que pour finir nous avons maintenant un Parlement responsable devant le gouvernement, et non l'inverse, comme ça devrait être.

Nous avons à la Chambre 23 députés qui sont membres du cabinet et qui, en fait, dirigent pour ainsi dire toutes les étapes de nos discussions, débats et décisions parlementaires. Je ne pense pas que nous puissions admettre un seul instant que les membres des gouvernements successifs sont chaque fois les personnalités les plus brillantes de la Chambre des communes, car nous n'ignorons pas le rôle que jouent les considérations d'ordre politique dans le choix des membres du cabinet afin que ceux-ci représentent nos diverses provinces.

Je crois que nous pouvons soumettre quelques propositions touchant le fonctionnement de la Chambre lorsqu'elle se consacre à ses travaux, propositions qui donneraient l'occasion au Parlement de faire appel aux plus grandes intelligences de la Chambre, permettraient à chacun d'exprimer librement ses idées et de voter librement sur chaque question.

Pour commencer, j'estime qu'il y a trop de choses qui sont considérées comme indiquant manque ou absence de confiance dans le gouvernement. Si nous devions restreindre la question de confiance à la motion qui fait l'objet du présent débat, au débat sur le budget et aux six motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides, les membres de l'opposition auraient amplement l'occasion d'exprimer, au moyen d'un amendement, leurs sentiments à l'égard de ce que le gouvernement, à leur avis, n'a pas fait et à l'égard de ce qui devrait rallier la confiance de la Chambre.

Quand on en arrive à l'étude de mesures législatives ou de lois qui seront appliquées au peuple du Canada, les députés devraient, à mon avis, pouvoir discuter librement ces questions et ils devraient voter ensuite librement, affranchis de la discipline du parti. De cette façon, les députés ministériels de l'arrière-plan ne se sentiraient pas obligés de donner leur appui à une mesure législative seulement parce qu'elle a été présentée par un ministre qui est membre du même parti qu'eux.

A mon avis, on devrait confier bien davantage aux comités de la Chambre l'étude des mesures législatives et, dans ces comités, la discussion et le vote devraient être libres et la discipline de parti ne devrait pas être imposée aux députés qui siègent dans ces comités. De plus, cela permettrait à tout citoyen canadien qui ne peut, à l'heure actuelle, comparaître devant le Parlement, de se présenter au comité pour exprimer son opinion sur la mesure législative. Je suis sûr qu'ainsi nous pourrions mettre au point et édicter des mesures législatives qui, bien plus qu'il ne serait possible de le faire aujourd'hui, iraient dans le sens de l'intérêt des Canadiens, fondées comme elles le seraient sur l'opinion et les votes librement exprimés des honorables députés de la Chambre des communes.

Une dicussion de ce genre ne peut pas laisser de côté la question des bills d'initiative parlementaire. Un certain nombre de ces projets de lois sont déjà inscrits au *Feuilleton*. Ils sont l'écho des diverses doctrines politiques qui se partagent la Chambre. J'espère qu'à cette session-ci nous ne prendrons pas l'habitude, comme lors des sessions antérieures, de noyer ces projets de loi sous les paroles afin d'empêcher la Chambre de se prononcer par un oui ou par un non sur l'idée dont s'inspirent les bills des députés. Nous devrions nous montrer assez attentifs à tous ces votes et, encore une fois, déférer ces

projets de lois aux comités permanents pour une discussion approfondie.

Les motions rentrent dans la même catégorie que les bills privés en ce sens qu'elles sont une expression d'opinion de la part d'un honorable député. On devrait pouvoir voter librement sur toute motion présentée par un simple député et éviter de la noyer sous un flot de paroles.

Le gouvernement qui en ce moment commande le fonctionnement du Parlement devrait, soit publiquement, en l'annonçant à la Chambre, soit en petit comité dans la pièce où il tient ses réunions secrètes, prendre une décision autorisant ce genre de libre expression. Un bill appuyé par le gouvernement qui serait amendé par un comité ou qui serait même repoussé par le vote libre des députés de cette Chambre ne raccourcirait nullement le temps que le gouvernement resterait au pouvoir. Ce gouvernement n'aurait pas à avoir peur d'avoir à affronter de nouvelles élections et ne devrait pas être battu chaque fois qu'une mesure législative serait soumise à un vote libre.

Il y a sans doute deux défauts dans les propositions que j'ai faites, mais aucun des deux n'est à mon avis assez grave pour en annuler la valeur. L'un de ces défauts est que si ces propositions étaient appliquées, elles constitueraient une atteinte à la maîtrise du cabinet sur nos fonctions parlementaires et le second c'est que l'adoption de ces propositions froisserait l'orgueil ministériel.

Il y a deux jours, je crois, une grande compagnie canadienne l'*Aluminum Company of Canada,* a annoncé qu'elle ne participerait pas à la vente de 2,000 tonnes fortes d'aluminium destinées à l'exportation en Chine. Une question a été posée à ce sujet au ministre du Commerce (M. Churchill), qui y a répondu. On peut la trouver au hansard d'hier. Il a dit que l'*Aluminum Company of Canada* n'avait, à sa connaissance, subi aucune influence extérieure ou étrangère lorsqu'il s'est agi de décider s'il y avait lieu de vendre à la Chine cette quantité d'aluminium. J'estime que le ministre du Commerce n'a pas mené une enquête assez approfondie ou a été mal informé à ce sujet. Il est évident, à mon avis, que des forces de l'extérieur de notre pays ont imposé à l'*Aluminum Company of Canada* la décision de ne pas vendre cette quantité d'aluminium.

L'Alcan a dit que la décision a été prise parce que la compagnie pourrait perdre certains de ses clients actuels, si elle vendait à la Chine. Voyons un peu quels pays sont censés être ses clients. L'un des plus grands acheteurs d'aluminium du Canada est le Royaume-Uni. Durant la période de onze mois terminée en novembre dernier, nous avons vendu au Royaume-Uni des lingots d'aluminium d'une valeur de 63 millions et demi de dollars. S'agit-il de l'influence du Royaume-Uni? Est-ce le marché du Royaume-Uni que l'Alcan craignait de perdre si elle vendait de l'aluminium à un pays placé sous la domination communiste. Je pense qu'après avoir accordé la reconnaissance diplomatique à la Chine, le Royaume-Uni ne déclarerait pas que, si l'Alcan vendait de l'aluminium à la Chine, elle perdrait ses marchés au Royaume-Uni. Nous savons aussi que le Royaume-Uni a importé de l'aluminium de l'URSS, autre pays communiste, à un prix inférieur à celui auquel l'Alcan vend l'aluminium. Par conséquent, le Royaume-Uni ne se soucie pas tellement d'acheter de l'Alcan ou de qui que ce soit, mais d'acheter où il peut obtenir le meilleur prix possible.

L'Allemagne occidentale a acheté pour 12 millions et demi de dollars d'aluminium durant la même période, montant peu élevé en comparaison des achats du Royaume-Uni et des États-Unis, qui se sont chiffrés par $82,-200,000 au cours de la même période. Les États-Unis et le Royaume-Uni sont de beaucoup les deux plus importants acheteurs d'aluminium de l'*Aluminum Company of Canada*. Leurs achats représentaient environ 85 p. 100 ou plus des exportations d'aluminium du Canada. Mais nous devons tourner notre regard du côté des États-Unis et nous demander si c'est de là qu'est venue l'influence extérieure qui a eu quelque effet sur la décision de l'Alcan de ne pas vendre.

Examinons qui fait partie du conseil d'administration de cette compagnie qui prétend n'avoir aucun lien avec l'*Aluminum Company of America.* Nous constatons que l'*Aluminium Limited,* la société de portefeuille, est propriétaire de l'*Aluminum Company of Canada.* La moitié du conseil d'administration se compose de citoyens américains. Leur adresse indique des endroits comme Westport, Connecticut, Rhode-Island, Boston, Washington, New-York. Soit dit en passant, un autre membre du conseil d'administration est bien connu dans la vie parlementaire du Canada, et c'est le très honorable C. D. Howe. Par suite, l'influence des États-Unis a certes joué contre l'Alcan. Qu'il s'agisse d'intimidation économique ou politique, c'est une autre question, mais en somme c'est l'influence américaine qui a fait désavouer cette vente d'aluminium qui pouvait se faire à un autre pays. Évidemment, cela a été admis par des hauts fonctionnaires de l'*Aluminum Company of Canada,* d'après le *Globe and Mail* d'hier matin. M. Duncan Campbell,

porte-parole de l'Alcan, a déclaré textuellement:

Vous savez quelle est l'attitude des Américains à l'égard des ventes à la Chine communiste.

De toute évidence il donnait à entendre que c'est l'intervention américaine, sous une forme ou une autre, qui a empêché la société canadienne de vendre le produit en cause à un autre pays cette fois-ci, alors que nous savons à quel point nous avons besoin, pour une foule de raisons, d'accroître nos exportations.

Voyons la portée qu'aurait eue cette vente, si elle avait eu lieu. Tout d'abord, elle aurait pu élargir nos débouchés de l'aluminium qui, nous le savons, ont diminué au cours des mois précédents, au point que l'*Aluminum Company of Canada* fonctionne en ce moment à environ 65 p. 100 de son plein rendement. Il y a la question des débouchés et l'effet que la vente aurait eu sur l'embauchage dans les fonderies du Canada qui lentement, mois après mois, ont mis en chômage des employés. Cette vente à elle seule aurait représenté environ 1 million de dollars, ce qui correspond au total des ventes faites à l'Inde et à Hong-Kong l'année dernière. Elle se serait élevée à trois fois le montant de ce que nous avons vendu à la Nouvelle-Zélande et à cinq fois ce que nous avons vendu à l'Argentine. Elle aurait presque atteint ce que nous avons vendu à l'Afrique du Sud et aurait soutenu avantageusement la comparaison avec les ventes faites à d'autres pays l'année dernière.

Nous avons la question du chômage à envisager. Au cours des dix-huit derniers mois, l'*Aluminum Company of Canada* a eu pour ligne de conduite de réduire la production et d'arrêter l'agrandissement de ses usines, à quoi se rattache la mise à pied de certains de ses employés, allongeant ainsi la liste de nos chômeurs. A Kitimat, situé dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, l'*Aluminum Company of Canada* a décidé brusquement, il y a environ une année et demie, de ne pas procéder aux travaux d'expansion prévus et de congédier 1,500 ouvriers de la construction, plaçant par conséquent ces ouvriers et leurs familles dans la misère. Un grand nombre de ces hommes étaient allés s'installer à Kitimat car l'*Aluminum Company of Canada* avait annoncé à peine quelques mois avant de les congédier qu'il s'agissait d'un projet échelonné sur dix ans. La production a constamment diminué et la société a annoncé récemment qu'elle baisserait encore sa production de 10 p. 100. Les répercussions se sont fait sentir à Kitimat, Arvida et Isle-Maligne et dans toutes les régions dirigées par l'Alcan. Environ 700 ouvriers en ont souffert.

A part les résultats économiques que cette vente aurait eus au Canada, à part la question des marchés, à part ses répercussions sur l'emploi, il y a un autre domaine à considérer, celui des résultats du point de vue politique. Il y a quelque temps, le gouvernement actuel a jugé à propos d'envoyer des délégués commerciaux de Hong Kong en Chine avec mission de prospecter le potentiel commercial. Puisque le gouvernement a affirmé ces derniers mois qu'il s'occupait de l'expansion des échanges, il devrait également considérer cette question sous l'angle de ses conséquences politiques sur le monde.

Chacun sait que la Russie a été en mesure l'an dernier d'offrir de l'aluminium sur le marché mondial à des prix inférieurs à ceux de l'*Aluminum Company of Canada*, d'*Alcoa*, de *Reynolds* et autres. On sait également que la Russie n'a pas offert de l'aluminium à la Chine à ces mêmes prix. Nous pouvons sentir la désunion entre l'Union soviétique et la Chine et qui, si ces tendances se continuent, diviseront même davantage ces deux nations sur le plan politique.

A part la question immédiate des marchés, à part la situation immédiate du chômage, l'*Aluminum Company of Canada* avait là une occasion de poser un geste en faveur de la paix mondiale en aidant à accentuer la division entre l'Union soviétique et la Chine et en tentant de rapprocher la Chine du monde occidental au point de vue politique si cette nation n'est pas rendue trop loin dans l'autre direction. Cet aspect de la question mériterait certainement qu'on l'étudie.

Hier, j'ai posé une question au ministre du Commerce; elle est restée sans réponse parce que M. l'Orateur a décidé qu'une question aussi vaste ne devait pas être posée à ce moment-là. Mais je la poserai probablement de nouveau. A en juger par la décision non seulement de l'*Aluminum Company*, mais aussi de décisions prises par d'autres sociétés privées du Canada, dont certaines filiales directes de sociétés américaines, il semble bien que nous soyons incapables, peu désireux ou encore que nous craignions de faire des ventes à certains pays. Dans le cas qui nous occupe, l'*Aluminum Company of Canada* a craint, pour une raison ou pour une autre, de vendre de l'aluminium à la Chine ou encore elle a été intimidée de quelque façon, d'où sa décision négative.

En repensant aux mots et aux phrases que le gouvernement a répandus dans tout le pays sur sa volonté d'expansion du commerce, il semble qu'il y ait largement place au sein des divers organismes du gouvernement pour un office d'importations et d'exportations, quelque nom qu'on veuille lui donner, dont les fonctions consisteraient en partie à se

faire acheteur auprès de la société en cause et à vendre ensuite au pays qui le demande l'aluminium ainsi acheté. Un tel office eût-il existé qu'il aurait certainement eu un rôle à jouer dans l'affaire relative à l'*Aluminum Company* et à une vente à la Chine. En tant qu'organisme du gouvernement créé par autorité du Parlement et représentant les vues des Canadiens, cet office aurait été en mesure de sortir l'*Aluminum Company* de l'embarras vu que la société craignait des représailles de la part des intérêts américains si elle faisait cette vente.

Je souhaite vraiment qu'il y ait un jour une telle commission ou agence qui, en dehors des autres questions commerciales, pourra s'occuper de situations semblables si elles devaient se produire, de façon à assurer que nos marchés se développent, que les possibilités d'emploi augmentent au Canada et peut-être aussi à apporter une aide, dans le domaine politique, en encourageant une attitude un peu plus intelligente parmi les nations vis-à-vis du but commun, la paix du monde.

Je voudrais dire quelques mots d'une question également importante qui fut débattue au cours de la première session à laquelle j'ai participé, en 1957, qui le fut de nouveau à la dernière session et qui semble devoir entraîner une ample discussion au cours de cette session. J'ai dit quelques mots du chômage au cours de mes propos touchant l'*Aluminum Company of Canada* et le projet de vente à la Chine. Nous avons écouté le premier ministre, le ministre du Commerce et le ministre du Travail (M. Starr) à de nombreuses reprises et à chaque fois il m'a semblé que ces messieurs étaient plus intéressés par la statistique qu'ils ne l'étaient par les gens. Chaque fois que le ministre du Travail a l'occasion de parler du chômage il cite la statistique. Il ne parle pas de l'effet du chômage sur les individus. Il ne parle pas de la tristesse et des souffrances des familles. Je crois que le ministre du Travail a été probablement séduit par la statistique qui a été étudiée pour lui et qu'il a oublié complètement qu'il s'agit de chômeurs dans cette statistique. Je ne veux pas m'aventurer dans le domaine des différents tableaux statistiques dont le ministre et d'autres se sont servis, ni chercher à savoir lequel de ces tableaux est exact, lequel ne l'est pas et lequel est incomplet parce qu'il ne renferme pas certaines catégories de travailleurs, ni lequel est plus que complet parce qu'il vise aussi des gens qui ne sont pas en chômage. Si je le faisais, je m'engagerais dans les chiffres de la même façon que l'a fait le ministre du Travail, qui ne s'intéresse qu'à ce qu'indiquent les graphiques et qui oublie entièrement que ces graphiques représentent des hommes et des femmes.

[M. Howard.]

A Vancouver, par exemple, on compte à l'heure actuelle environ 11,000 à 12,000 sans-travail qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage parce qu'ils n'ont pas pu travailler assez longtemps durant la dernière année pour avoir droit à ces prestations. Le gouvernement n'ayant pas donné suite, à la dernière session, aux promesses qu'il avait formulées dans le discours du trône,—peu importe ses promesses électorales,—nous comptons de 11,000 à 12,000 personnes dans Vancouver qui n'ont pu travailler suffisamment au cours de la dernière année pour accumuler les cotisations nécessaires pour avoir droit de toucher la faible pitance qui est versée en guise d'assurance-chômage.

J'habite Vancouver depuis 1937 environ et, aussi loin que je remonte dans ma mémoire, c'est la première fois qu'il s'y trouve des gens qui font la queue pour une bouchée de pain et un bol de soupe. Ce que j'en sais personnellement, c'est que pareille situation n'avait pas existé depuis bon nombre d'années. Si on fait la queue, à Vancouver, pour obtenir un morceau de pain et un bol de soupe, ce n'est certes pas la faute des centaines de personnes qui doivent attendre des heures pour recevoir un sandwich que quelque organisme charitable leur distribue. Ce n'est pas leur faute s'ils manquent d'argent, à moins qu'ils n'aient dépensé leurs économies en croyant que la prospérité n'allait pas tarder à venir, en conformité du fol avis du premier ministre, selon lequel il faut atteindre la prospérité à force de dépenser.

Le ministre du Travail oublie, ou peut-être ne connaît-il même pas, la situation que j'ai personnellement constatée à Prince-George l'automne dernier. Prince-George se trouve dans la circonscription de mon voisin et ami, le représentant de Cariboo. C'est un centre de recrutement, dans le domaine de l'exploitation forestière et de la construction, pour toute la partie nord de la Colombie-Britannique. Beaucoup de bûcherons, d'employés de scieries et d'ouvriers du bâtiment se rendent à Prince-George dans l'espoir d'y trouver de l'emploi en cet endroit même, ou d'être affectés à un travail en dehors de la ville.

A la fin d'octobre, je me suis trouvé à Prince-George pendant quelques jours. J'y ai rencontré deux amis que j'avais connus dans l'industrie forestière et avec qui j'avais travaillé. Ils couchaient depuis une semaine entière dans des automobiles, dans les parcs de stationnement, car, n'ayant pu trouver de travail, ils n'avaient pas d'endroit où se loger et n'avaient pas travaillé suffisamment au cours de l'été pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Il n'existait pas, en cet endroit, d'organisme charitable pour leur

fournir même un bol de soupe ou un croûton de pain.

Ce sont ces considérations qui président à l'établissement de ces statistiques. Si le ministre du Travail et ses autres collègues du cabinet, qui se sont tant laissé aveugler par le graphique dont ils ont parlé, allaient prendre leur place dans la file de gens attendant la distribution du pain une fois ou l'autre, ça leur ferait beaucoup de bien.

M. Grafftey: L'avez-vous fait?

M. Howard: Ils devraient dormir dans une voiture stationnée comme deux garçons que je connais ont dû faire, à Prince-George.

M. Grafftey: L'avez-vous fait?

M. Howard: Que le député pose sa question de la manière qu'il convient au lieu de rester assis et d'intervenir à tout propos. Il faut que le gouvernement se rende compte de la souffrance humaine qui se cache derrière ces statistiques. Il ne doit plus s'occuper des déclarations que le premier ministre a faites avant les élections, qui ne disaient rien à ce moment-là car le gouvernement ne les a pas réalisées.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir fait signe que mon temps de parole s'épuise. J'avais encore une ou deux observations à formuler, mais j'aurai peut-être une autre occasion de le faire.

M. R. C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de fierté que je prends la parole aujourd'hui, mais c'est une sorte de fierté que, je l'espère, peu de députés auront l'occasion de ressentir parce qu'elle provient seulement du fait que le 23 octobre dernier, dans ma circonscription, la population de la ville de Springhill a eu à subir une épreuve que peu de gens en ce monde ont subie. Ce soir-là, il s'est produit un ébranlement dans le puits n° 2 de la *Cumberland Coal Company* et il en est résulté la perte de 75 vies humaines, 75 travailleurs, 75 hommes très braves.

En plus de ces 75 hommes, on doit rendre hommage à un bien plus grand nombre d'hommes qui sont descendus dans les entrailles de la terre où le danger les guettait à chaque tournant, et qui, par suite de leur travail courageux, ont réussi à rescaper de cette mine 18 survivants. Ces 18 hommes étaient restés sous terre sans rien à manger ou presque rien, sans rien ou presque rien à boire. Leur seul espoir était que leurs camarades viendraient les secourir, et ils sont venus. Personne, je dis bien personne, ne peut comprendre la douleur, la tristesse, les souffrances physiques et morales de la population de Springhill, à moins de s'être trouvé parmi ces gens durant ces jours-là.

Dans cette chambre, nous parlons de courage. Nous ne savons pas ce que c'est que le courage tant que nous n'allons pas sur les lieux d'une tragédie de ce genre et que nous ne voyons pas les gens faire face au malheur.

Nous ne savons rien du courage tant que nous n'avons pas vu les gens éprouvés rassembler leur énergie, affronter leurs problèmes et s'en sortir. C'est une bien triste chose, monsieur l'Orateur, d'entendre de petits enfants vous dire qu'ils attendent le retour de leur père, quand vous savez qu'il ne reviendra plus jamais dans cette maison. Ce malheur s'était produit dans bien des maisons où je suis allé. En pensant aux drames que ces familles ont vécus, on s'étonne qu'elles aient pu résister. En vérité, c'est tout à l'honneur de leur collectivité et de leur mode de vie de leur avoir permis de résister comme elles l'ont fait à cette épreuve. Pendant que j'y suis, j'aimerais féliciter le ministre de la Justice (M. Fulton) de la façon dont la Gendarmerie royale a su en tout temps maintenir l'ordre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) de l'excellent travail accompli par la défense civile, le ministre du Revenu national (M. Nowlan) de la façon dont Radio-Canada, par le moyen de la radio et de la télévision, a su faire connaître ce tragique événement, non seulement aux Canadiens, mais au monde entier. J'aimerais remercier, non seulement la population canadienne, mais le monde entier de la façon dont on est venu au secours de ces gens courageux, pour lesquels a été constituée cette merveilleuse caisse qui aidera sensiblement les veuves et les enfants des mineurs disparus.

Quand je pense à ces gens de Springhill, je pense à la compagnie qui a assuré l'exploitation des mines pendant si longtemps. Cette compagnie s'appelle la *Cumberland Coal Company*. Elle appartient à Dosco qui à son tour appartient à l'Avro, qui à son tour aussi appartient au groupe Hawker Siddeley. Laissez-moi vous donner une idée de cette énorme complexe-entreprise. Le groupe Hawker-Siddeley a un actif d'une valeur de 200 millions de livres; l'année dernière, ses ventes se sont élevées à 250 millions de livres et le nombre de ses employés a atteint 100,000. C'est véritablement une entreprise énorme. Il n'y a aucun doute que cette entreprise devrait faire beaucoup pour le peuple courageux de cette ville.

Voici un éditorial paru dans le *Chronicle Herald* d'Halifax du 12 novembre 1958. Il a pour titre "L'obligation de l'Avro". L'Avro est une filiale de l'entreprise Hawker Siddeley. L'éditorial se lit comme suit:

Le *Daily Star* de Windsor qui, comme d'autres journaux du Canada, a montré un mélange d'admiration et de préoccupation au sujet de la ville de Springhill au cours des dernières semaines, a

exprimé une opinion, reproduite dans une autre colonne de cette page, qui mérite qu'on s'y arrête.

Il est d'avis que la responsabilité principale pour ce qui est de sauver la ville,—qui doit être sauvée,—n'incombe pas aux gouvernements, comme un grand nombre l'affirmeront un peu rapidement, mais à l'*A. V. Roe Limited*, société mère de la *Dominion Steel and Coal Corporation*, qui exploite depuis des années les ressources houillères de Springhill.

"L'Avro, écrit-il, est une entreprise solide et puissante. Elle compte pas moins de quarante filiales ou sociétés affiliées. Elle s'est révélée à maints égards une entreprise éclairée... Certes, ce ne serait pas trop demander de son ingéniosité et de son habileté que d'établir une usine à Springhill afin de répondre aux besoins de cette ville. Et de le faire sans priver aucune autre localité d'une usine Avro déjà existante.

C'est quelque chose que le premier ministre, M. Robert Stanfield, et le chef d'exploitation de la Dosco pour le complexe industriel A. V. Roe, M. Allan C. MacDonald, étudieront, nous l'espérons, lorsqu'ils confèreront ce matin à Halifax et aussi lorsque M. MacDonald s'adressera ce soir aux citoyens de Springhill.

Une pensée doit dominer toute autre considération en ce moment au sujet de Springhill. Cette pensée, le *Globe and Mail* de Toronto l'a bien résumée il y a quelques jours en réitérant son admiration pour le courage de la population minière de cette ville.

"Une ville qui produit des hommes comme ceux-là ne doit pas se dissoudre au milieu de l'indifférence générale.

...Ce qu'il faut assurer, c'est simplement la chance de recommencer une vie productive, et le Canada y perdra si une telle chance n'est pas assurée. Autant que possible, on devrait assurer du travail à ces hommes dans le voisinage de la collectivité à laquelle ils se sont montrés si attachés..."

Certes, si l'entreprise privée ne veut rien faire elle-même, soit en reprenant l'extraction du charbon dans des conditions offrant des garanties de sécurité et de permanence, soit en établissant une autre industrie, les gouvernements devront intervenir. Dans la région, l'opinion publique est fort en faveur de l'intervention du gouvernement fédéral. Toutefois, l'*A. V. Roe Limited*, qui a acquis tout dernièrement l'énorme empire Dosco en exprimant publiquement l'avis qu'il connaîtrait un avenir meilleur que son passé, devrait, en premier lieu, songer spécialement à Springhill. Comme nous le rappelle le *Star* de Windsor: "Dans l'ère moderne, le sens social existe, ou devrait exister, et si l'entreprise privée refuse de le reconnaître, c'est un mauvais point contre elle."

Voyons maintenant ce qu'a fait l'Avro. Jusqu'à présent, la compagnie a fait ceci. Elle a trouvé des emplois, dit-elle, pour 200 personnes,—sur un groupe total de 900 chômeurs,—ailleurs qu'à Springhill. C'est une compagnie qui appartient à une entreprise comptant un actif global qui s'établit maintenant à 200 millions de livres. Elle a vraiment fait beaucoup pour la population de Springhill, n'est-ce pas? Elle lui a dit: "Nous ne vous aiderons pas à demeurer dans votre ville; nous vous enlèverons vos gens, 200 d'entre eux. C'est ce que nous ferons pour vous qui avez travaillé pendant des années dans nos mines de charbon." C'est vraiment tout à l'honneur d'une si grande compagnie. Il s'agit d'une compagnie qui compte 40 filiales. Pourtant, elle ne peut rien trouver, à son dire, à établir dans une ville aux hommes si courageux. Quel genre de compagnie peut agir de la sorte et ensuite venir dans notre région pour nous dire qu'elle va améliorer notre sort? Si c'est de cette façon qu'elle va améliorer notre sort, je ne veux y avoir aucune part.

Fort heureusement, le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral ont jugé à propos d'essayer d'établir des industries qui donneront aux gens de cette ville la stabilité qu'ils méritent à juste titre. L'autre jour, un journal d'Halifax a annoncé l'établissement d'une ébénisterie à Springhill. Un comité du ministère de la Justice s'est récemment rendu à Springhill pour savoir si cette localité pourrait logiquement servir d'emplacement à la construction d'un pénitencier fédéral ou d'une ferme-prison. Ces deux questions exigeront du temps. Toutefois, j'espère sincèrement qu'avant la fin de la session nous saurons nettement si cela peut se faire dans la ville de Springhill. Fasse le ciel que la réponse donnée soit celle que nous espérons tous.

Je remercie le député d'Antigonish-Guysborough (M. O'Leary) de son observation bienveillante à l'égard de Springhill. Je remercie aussi le chef de l'opposition (M. Pearson). Je dois ajouter que j'ai été un peu déçu de ce que le parti libéral n'ait pas émis d'avis pratiques à l'égard de Springhill.

Je voudrais maintenant passer à un autre sujet, non parce que je ne pourrais m'étendre sur Springhill, son attitude, son courage, le talent de sa population, mais parce que mon temps de parole à la Chambre est limité.

J'aimerais maintenant parler d'une autre chose dont j'ai été extrêmement heureux, notamment l'annonce dans le discours du trône que l'on envisage de verser des subventions pour contrebalancer les effets de l'augmentation de 17 p. 100 du tarif-marchandises. Dans son discours, le chef de l'opposition avait l'air très inquiet de l'augmentation du tarif-marchandises. Il a donné à entendre qu'elle avait probablement un rapport avec les difficultés actuelles de la société Dosco et sa récente déclaration au sujet des mises à pied dans la région de Cap-Breton (N.-É.). Cet avis est peut-être fondé, mais il peut très bien être inexact. Le chef de l'opposition s'est-il inquiété en 1948 des problèmes du charbon et de ses débouchés quand le gouvernement d'alors a permis une hausse de 21 p. 100 sur le tarif-marchandises; quand

en 1949 une hausse de 8 p. 100 a été accordée; en 1950, quand les 8 p. 100 sont passés à 16 p. 100; et en 1950 encore, quand les 16 p. 100 sont passés à 20 p. 100; en 1951, quand une hausse supplémentaire de 12 p. 100 a été accordée; en 1952, quand la hausse de 12 p. 100 est passée à 17 p. 100; en 1953, quand une hausse de 9 p. 100 a été accordée; en 1953, quand une hausse de 7 p. 100 a été accordée; en 1956, quand une hausse de 7 p. 100 a été accordée et en 1957 quand la hausse de 7 p. 100 est passée à 11 p. 100?

En quoi le gouvernement libéral se souciait-il alors de l'industrie du charbon en Nouvelle-Écosse? Il a commencé à s'y intéresser quand il est passé de l'autre côté de la Chambre, et encore! Le seul gouvernement qui se soit jamais préoccupé de nous est celui qui est actuellement au pouvoir. L'Est du pays a nettement démontré qu'il ne saurait davantage considérer comme authentiques les prétendus sentiments qu'on manifeste à l'égard de la population de la Nouvelle-Écosse. Ces sentiments ont trop souvent été interprétés ainsi, sans résultat. C'est le seul gouvernement qui ait fait quelque chose pour la population de l'Est.

Et maintenant, tout d'un coup, le gouvernement veut que quelque chose se fasse au sujet du tarif-marchandises. Je donnerai aux députés une raison de cette attitude, une seule: c'est que le pays sera égal de l'Est à l'Ouest et l'un des moyens par lequel le pays sera égal de l'Est à l'Ouest c'est d'appliquer une politique conservatrice, une politique qui assurera l'égalité à la population où qu'elle vive, une politique qui ne forcera pas les gens de l'Est à aller s'établir dans les provinces centrales du Canada. De nombreuses années vont s'écouler avant qu'un autre gouvernement arrive au pouvoir et durant ces années nous verrons l'Est monter lentement. L'un de nos plus grands problèmes, dans l'Est, est le transport et l'un des plus grands dangers de notre économie réside dans ces augmentations horizontales du tarif-marchandises. C'est la première fois qu'un gouvernement s'est efforcé de faire quelque chose à cet égard.

Sur cette question du transport, j'aimerais mentionner un projet qui revêt une grande importance pour la Nouvelle-Écosse et les provinces Maritimes. Il s'agit de la construction projetée de quais à eau profonde qui permettraient d'établir un service de navigation régulier entre Parrsboro et Kingsport en Nouvelle-Écosse. Jusqu'au début de la guerre, le service était assuré par un transbordeur adapté à la marée mais nous l'avons perdu comme bien d'autres choses. On a maintenant démontré qu'un transbordeur entre la vallée d'Annapolis et le littoral sud de la Nouvelle-Écosse, passant par Parrsboro et se dirigeant vers la province du Nouveau-Brunswick, aurait à transporter un volume considérable de marchandises. Cela permettrait, non seulement de réduire de beaucoup les distances mais d'apporter une efficacité et une rapidité qui ne sont pas possibles aujourd'hui. De plus, ce service aurait un attrait extraordinaire pour le tourisme. On a mis en doute les chiffres fournis par l'*Acadia Institute* au sujet du trafic. Après avoir lu ce rapport bien attentivement, j'estime cependant que même en tenant compte des préjugés locaux qui peuvent avoir augmenté les prévisions dans une faible mesure, il semble très évident qu'il soit nécessaire d'entreprendre ce projet et je recommande au ministre des Travaux publics (M. Green) d'étudier cet ouvrage avec toute l'attention possible. J'aimerais m'arrêter un court instant aux problèmes de l'agriculture, industrie importante non seulement pour la Nouvelle-Écosse mais pour les provinces Maritimes en général. Je tiens d'abord à féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) de l'assurance-récolte annoncée pour la session en cours. Cette mesure sera un bienfait pour les cultivateurs canadiens.

Je voudrais surtout parler du crédit. Pour que l'Est ait une agriculture saine, il lui faut de meilleures possibilités de crédit. J'ai l'espoir que d'ici peu, nous serons saisis de nouvelles mesures législatives à ce sujet, mesures qui permettront aux cultivateurs de la Nouvelle-Écosse d'augmenter la superficie de leurs fermes et de l'outiller et de la doter de bétail de façon plus satisfaisante. Aujourd'hui, il est pour ainsi dire impossible d'obtenir du crédit sur le bétail et la machinerie; la valeur foncière est ce qui compte surtout. Mais, d'un autre côté, les bêtes et les machines coûtent si cher qu'il est souvent difficile sinon impossible de mécaniser et de doter convenablement les fermes. Ces problèmes doivent être étudiés avec le plus grand soin.

Nous devons aussi assurer à nos jeunes les moyens de se procurer des fermes convenablement dotées d'animaux et d'outillage mécanique. Nous voyons aujourd'hui les jeunes quitter la ferme, le plus souvent parce qu'ils ne peuvent obtenir l'aide financière qu'il leur faudrait pour exploiter une ferme selon les procédés modernes.

J'espère que lorsque cette mesure sera présentée, elle renfermera certains aspects de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui a fourni d'excellentes et fort acceptables formules de crédit agricole.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'opposition à la Chambre des communes. Au cours de la première session à laquelle j'ai participé j'ai observé le parti de l'opposition.

Ses membres étaient assez zélés et faisaient leur travail assez bien car ils savaient qu'à tout moment une élection pouvait avoir lieu. Ils ne savaient pas quand, aussi devaient-ils être sur le qui-vive. Au cours de la dernière session nous avons eu sursis de la part de l'opposition. Avant que cette session commence les journalistes ont dit que cette session serait sans doute à la fois émouvante et combative. Toutefois, si les quelques jours qui viennent de s'écouler depuis le début de cette session sont un exemple d'émoi ou de combat, je dis au peuple du Canada que de l'autre côté de la Chambre ils ne savent pas ce que c'est que l'émoi et le combat. Qu'avons-nous de l'autre côté de la Chambre? 48 ou 49 députés.

Une voix: Je croyais qu'il y en avait 50.

M. Coates: Quel que soit leur nombre nous ne pourrions jamais le déterminer. Il y a six ou sept membres de l'opposition qui se lèvent pour critiquer le gouvernement. Que font les autres? Nous constatons qu'ils sont toujours les mêmes phoques savants qu'ils étaient lorsqu'ils siégeaient du côté du gouvernement. Il n'y a aucune différence. Ils ne disent jamais rien du gouvernement du Canada. Pour s'acquitter de façon efficace de sa tâche qui est d'exécuter la volonté de la population, le gouvernement a besoin d'une opposition énergique, combative et dûre au travail. Il s'agit du gouvernement de la nation. Comment six ou sept députés peuvent-ils tenir tête au gouvernement. C'est impossible.

Que disaient l'an dernier les membres de l'opposition? Quelques-uns se sont levés pour geindre et se plaindre au sujet du travail des comités. Nous ne pouvons pas être ici et au comité, disaient-ils. Pourquoi? Simplement parce que l'opposition se résumait à six ou sept hommes qui accomplissaient tout le travail et cela parce qu'ils refusent encore d'assigner des tâches aux députés d'arrière-plan de leur parti. Ils ne leur ont jamais donné de travail lorsque leur parti formait le gouvernement et maintenant ils ne leur permettent pas d'aider à constituer un parti d'opposition actif. Tout membre de l'opposition devrait être combatif et prendre la parole et je n'hésite pas à dire que si j'était dans l'opposition je serais heureux de le faire.

M. Habel: Vous le serez bientôt.

M. Coates: Oh, ne vous en inquiétez pas, mon ami. Si vous continuez à vous conduire de la sorte, vous siégerez toujours de ce côté-là de la Chambre. La seule différence sera que votre nombre diminuera et que vous l'aurez mérité.

Il n'est pas difficile de prévoir ce que nous allons entendre de nos honorables vis-à-vis au cours de la prochaine campagne électorale, Ils iront dire dans tout le pays qu'ils ont besoin de plus de membres dans l'opposition. L'opposition n'a pas besoin de plus de membres. Elle n'a qu'à faire travailler les membres qu'elle compte déjà. A mon avis, elle n'utilise pas les talents des membres qu'elle a là-bas. Elle a maintenu les députés d'arrière-plan à leurs fauteuils pendant vingt ans à ne rien faire et maintenant qu'ils devraient participer activement aux affaires de notre pays, ceux-ci ne savent pas comment s'y prendre pour quitter leur place.

M. Deschatelets: Que faites-vous des adjoints parlementaires?

M. Coates: Ne vous en préoccupez pas, mon ami. Vous n'avez pas à vous soucier des adjoints parlementaires car vous siégerez probablement toujours de ce côté-là de la Chambre, si toutefois vous y demeurez. Mais si vous continuez de rester assis dans votre fauteuil comme vous l'avez toujours fait, ce ne sera pas pour longtemps, je peux vous l'assurer.

M. Deschatelets: Si jamais je me décide à m'occuper de vous, vous aurez de quoi vous repentir.

M. Coates: Voilà, monsieur l'Orateur, le genre d'opposition que nous avons. La plupart d'entre eux ne se lèvent même pas pour prendre la parole. Ils restent assis pour nous parler. Quand on prend la parole dans cette Chambre, on est censé se tenir debout.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir écouté avec tant de patience. J'aurais bien d'autres questions à porter à l'attention de la Chambre, mais je sais que j'aurai d'autres occasions de le faire.

M. C. R. Granger (Grand-Falls-White-Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Permettez-moi également de signaler que c'est un véritable plaisir de revenir dans cette Chambre qui est présidée si heureusement par un Orateur à la fois spirituel et compétent.

Depuis la dernière fois que j'ai siégé ici, j'ai passé beaucoup de temps dans ma circonscription de Grand-Falls-White-Bay-Labrador et j'ai parcouru la majeure partie de ce grand district. Je me suis rendu jusqu'à Nain, au nord, et à un certain égard, le nord du Labrador était dans une meilleure situation que les districts du sud, car alors que la pêche y était meilleure que d'habitude, elle était absolument nulle ailleurs. Malheureusement il se trouve relativement peu de pêcheurs dans cette région; ils sont plus nombreux sur l'île de Terre-Neuve, où la pêche n'a pas été bonne du tout.

A cet égard permettez-moi quelques observations. Il se trouve dans cette région une petite entreprise de pêche de truite de mer qui est cependant importante pour la région. On me dit que la truite de mer fumée qui vient de Nain compte parmi les mets les plus fins. Malheureusement, les moyens de transport ne sont pas commodes. Peut-être que si le navire du National-Canadien qui navigue dans ces eaux était muni d'une pièce frigorifique, il serait possible d'expédier une plus grande quantité du poisson à Goose-Bay où l'on trouverait facilement à le vendre. Nul n'ignore que Goose-Bay est l'emplacement d'un grand et fameux aéroport et que la population y est assez considérable.

Les principaux besoins de la partie sud du Labrador, en ce qui concerne le gouvernement fédéral, sont toujours les communications et les ouvrages maritimes. Nous avons besoin de quais et de cales de lancement; les localités, notamment, de Cartwright, Port-Hope-Simpson et Hopedale ont un pressant besoin de pistes d'atterrissage. Le ministère provincial de la Voirie a construit deux pistes d'atterrissage à Nain et à Nort-West-River, mais ces pistes, particulièrement la dernière, requièrent quelques travaux supplémentaires. Le ministère provincial de la Voirie est également en train de construire une autre piste à St-Antoine. Ces pistes sont construites en vue de répondre aux grands besoins qui existent durant la période du gel et du dégel.

Le ministère provincial de la Santé dessert la mission de Grenfell par avion. Les avions utilisés sont munis de flotteurs l'été et de skis l'hiver. Mais durant les périodes de gel et de dégel, il y a trop de glace et de boue pour qu'on se serve de flotteurs, mais il n'y a pas assez de glace solide pour l'atterrissage de ces avions sur des skis. Durant ces périodes, les pistes d'atterrissage sont précieuses dans ces régions septentrionales où l'avion est souvent le seul moyen de survie. Durant l'automne de 1957, onze personnes sont mortes à Nain parce que l'avion qui apportait les secours médicaux n'a pas pu y atterrir. Il nous faut des pistes plus nombreuses afin d'empêcher que ne se répète pareille tragédie.

On a aussi besoin d'autres aménagements de radiotéléphonie. On a enregistré des progrès à cet égard, mais il y a encore des localités complètement isolées quand l'hiver bloque l'accès au Labrador. De petits appareils de radiotéléphonie peuvent servir à appeler un médecin en cas d'urgence.

A l'heure actuelle, Radio-Canada exploite un poste de télévision à Goose-Bay, mais la puissance en est faible et il est souhaitable d'assurer une meilleure réception à North-West-River à quelque 16 milles de distance. L'ARC exploite un poste de radio et procure un bon service mais la puissance en est limitée. On souhaite que Radio-Canada exploite un poste de radio plus puissant. Il y a lieu aussi de souhaiter un poste de radio dans les régions de St. Anthony et de Battle-Harbour; j'ose croire que la question fera l'objet d'un examen bienveillant.

Toutefois, le principal objet de mes observations est de souligner la gravité de la conjoncture où se trouvent nos pêcheurs. Une grande proportion des pêcheurs de Terre-Neuve vivent dans ma circonscription et ce qui les concerne s'applique aussi de façon générale à l'ensemble de la province. La pêche à la morue est encore l'industrie de base de notre province. C'est l'industrie historique de Terre-Neuve et elle a connu des problèmes historiques. Ils ont été aggravés l'an dernier quand le désastre a frappé et que la pêche s'est soldée par un fiasco. Il n'y avait absolument pas de poisson. Sauf dans le nord du Labrador, exception presque unique, la pêche ne rapportait rien pour ainsi dire. C'était vraiment le cas sur la côte nord-est dont j'ai visité une grande partie. Aux divers endroits où je suis allé, le total des prises n'était qu'une fraction du volume ordinaire, et quand il y avait du poisson il n'y avait pas de boëtte. C'était doublement désastreux. Comme il n'y avait pas d'autre source d'embauche, le résultat était inévitable. Les gens ont connu des jours de misère noire. Puis vint l'hiver le plus rigoureux qu'une foule de pêcheurs courageux et indépendants eussent connu depuis de longues années, sans que ce fût de leur faute, évidemment.

A coup sûr, l'inévitable détresse des pêcheurs de Terre-Neuve était prévue.

Le 21 octobre 1958, le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a écrit au premier ministre dans les termes suivants:

> Je suis récemment rentré d'une visité dans ma circonscription. J'y ai constaté que l'insuffisance de la pêche à la morue, principal moyen de subsistance de plus de la moitié de la population du littoral nord-est de Terre-Neuve, est encore plus grave que les nouvelles antérieures ne me l'avaient fait prévoir.
>
> D'après mes calculs, vu que le poisson était rare et que la boëtte l'était encore davantage, jusqu'aux deux tiers des pêcheurs à plein temps n'auront pas assez de timbres pour avoir droit à l'assurance-chômage qui, seule, a sauvé la situation l'hiver dernier.
>
> Dans une année normale, même en cas d'insuffisance des pêcheurs, de nombreux pêcheurs pourraient compléter leur revenu en travaillant dans les forêts, mais comme la récession se fait sentir dans l'industrie de la pâte et du papier, le travail en forêt est très restreint ou même inexistant dans la plupart des régions de Terre-Neuve.
>
> Il n'est pas exagéré de dire que la moitié des pêcheurs de la côte nord-est de Terre-Neuve seront forcés de vivre de secours l'hiver prochain à moins que le gouvernement fédéral ne se décide à considérer l'insuffisance des pêcheries de morue comme une situation exceptionnelle exigeant une

mesure semblable à celle qu'il a prise pour aider les producteurs de céréales des Prairies qui, cette année, souffrent des conséquences d'une mauvaise récolte qui n'est certainement pas plus mauvaise que la mauvaise saison de pêche à la morue qu'ont eue les pêcheurs de Terre-Neuve.

Vous vous souviendrez que le 30 août, lorsque vous avez annoncé que le gouvernement avait l'intention de demander au Parlement d'approuver un crédit de 40 millions de dollars à titre d'aide spéciale aux producteurs de céréales, vous avez déclaré que la conception que se faisait votre gouvernement d'une politique nationale était basée sur la conviction que le bien commun national exige des mesures positives pour s'attaquer aux causes essentielles de difficultés et de manque d'adaptation dans chaque industrie et chaque région.

La situation des pêcheurs de Terre-Neuve cette année exige des mesures positives urgentes afin de faire face à la détresse aiguë éprouvée par l'industrie de la pêche.

La façon la plus simple de résoudre ce problème, ce serait que le gouvernement, par l'entremise de la commission d'assurance-chômage, qui possède les rouages nécessaires, établisse, dans le cas de chaque pêcheur à plein temps, les contributions minimums qui lui permettraient de toucher des prestations d'assurance-chômage. Cette méthode permettrait de s'assurer que seuls ceux qui ont connu de mauvaises prises recevraient assistance. Le gouvernement pourrait souscrire à même les fonds publics une contribution à la caisse pour rembourser les prestations de "mauvaises récoltes" versées aux pêcheurs.

Les autorités du ministère des Pêcheries possèdent tous les renseignements qui permettraient de déterminer facilement ceux qui sont des pêcheurs à plein temps.

Je n'ai parlé que de la côte nord-est de Terre-Neuve parce que c'est la seule région au sujet de laquelle je possède des renseignements de première main, mais de toute évidence, toute mesure d'envergure nationale pour remédier à la misère des pêcheurs devrait s'appliquer à toute la région de l'Atlantique, y compris Gaspé et le Saguenay.

Par conséquent, j'envoie une copie de la présente lettre à tous les membres du Parlement qui représentent des circonscriptions où se pratique l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique ainsi qu'au ministre des Pêcheries, au ministre du Travail et au ministre qui représente Terre-Neuve et je leur demande d'appuyer cet appel adressé au gouvernement de notre pays afin qu'il accorde aux pêcheurs qui ont connu une "mauvaise récolte" désastreuse un traitement égal à celui qu'il a déjà accordé aux producteurs de céréales des Prairies.

Je ne puis signaler avec trop d'énergie que le problème exige de la part du gouvernement qu'il annonce bientôt une mesure concrète s'il ne veut pas que des milliers de pêcheurs soient réduits à accepter du secours pour subvenir aux besoins de leur famille l'hiver prochain.

Je cite la lettre au long parce qu'elle expose un plan selon lequel on aurait pu venir en aide aux pêcheurs de Terre-Neuve. En vérité, je n'exagère pas en disant que c'était une proposition pratique et bien propre à rendre service.

Le 28 octobre, le premier ministre (M. Diefenbaker) a dit ceci:

Mes collègues, le ministre du Travail et le ministre des Pêcheries, à qui j'ai transmis des exemplaires de votre lettre, font un examen approfondi de la question.

[M. Granger.]

J'ajouterai que j'ai télégraphié au premier ministre le 27 octobre à l'appui de la lettre que je viens de citer. En fait, je lui ai adressé ce télégramme la veille de son départ du Canada et il a eu l'obligeance et la courtoisie de m'en accuser réception de Londres.

Le 1er décembre, le député de Bonavista-Twillingate a écrit au ministre du Travail (M. Starr) au sujet de sa lettre au premier ministre. J'en cite les passages les plus importants:

Vous n'ignorez pas sans doute que le 1er décembre est la date à partir de laquelle les prestations saisonnières peuvent être versées en vertu de la loi sur l'assurance-chômage et je suis convaincu que la plupart des pêcheurs, qui, sans qu'il y ait faute de leur part, ne peuvent se prévaloir des prestations saisonnières, seront très déçus que le gouvernement n'ait pas pris de décision au sujet de la proposition d'accorder des prestations d'urgence pour la "mauvaise récolte" que j'ai présentée dans ma lettre.

Vous vous rendez compte, je le sais, ainsi que le ministre des pêcheries qui est allé à Terre-Neuve, que le besoin est urgent et que de nombreux pêcheurs ont déjà été forcés d'accepter des secours.

La méthode recommandée dans ma lettre pour résoudre le problème serait d'application facile et elle serait juste à l'endroit des pêcheurs mais si le gouvernement la juge inacceptable, je recommande fortement que des mesures soient prises pour répondre de quelque autre manière à cet urgent besoin.

Le ministre du Travail a répondu:

Vous pouvez être assuré que toute mesure possible sera prise pour venir en aide aux pêcheurs de Terre-Neuve.

Je dois dire que je croyais sincèrement qu'on viendrait en aide aux pêcheurs. Mais à mesure que le temps passait, l'espoir baissait. Le 8 janvier, j'ai interrogé par télégramme le ministre des Pêcheries (M. MacLean) et j'ai reçu la réponse suivante:

Vous savez que le programme de construction à l'échelon des collectivités se poursuit en maints endroits. De plus, le ministère des Travaux publics met en œuvre un programme intensif de travaux d'hiver dans plusieurs régions.

Pêcheurs également admissibles aux travaux routiers, programmes fédéraux-provinciaux parrainés par les ministères du Nord canadien et des Ressources nationales. Tous ces projets aideront les pêcheurs d'abord en leur procurant de l'emploi et ensuite en les dotant d'installations qui leur resteront.

Cela m'a fait craindre qu'aucune aide efficace ne soit apportée, si ce n'est en quelques endroits où il serait possible d'aller de l'avant pour ce qui est de l'aménagement de chalands durant l'hiver. Cependant, le vendredi 16 janvier, je me suis senti de nouveau encouragé lorsque le premier ministre a répondu à la question suivante de l'honorable député de Bonavista-Twillingate qui figure à la page 16 du hansard:

J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement prendra des mesures en vue de soulager les difficultés qui résultent de l'insuffisance des pêcheries de morue, à Terre-Neuve. Le pre-

mier ministre se souvient sans doute que je lui ai écrit à ce sujet en octobre dernier et qu'il m'a répondu que le ministre du Travail et le ministre des Pêcheries se hâtaient d'examiner la question.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse s'applique encore.

Mais le mardi 20 janvier, l'honorable député de Bonavista-Twillingate a posé au ministre du Travail la question suivante:

Le ministre a-t-il bien dit qu'on ne songe plus à réduire le nombre de timbres requis des pêcheurs aux fins de l'assurance-chômage?

A quoi il a été répondu:

L'hon. M. Starr: J'ai dit qu'il n'est pas question de réduire le nombre de 15 timbres actuellement requis pour les prestations saisonnières, et cela s'applique à tout le monde.

J'estime avec les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador qu'ils ont été négligés et donc lésés. L'été dernier, le gouvernement n'avait pas la même attitude envers les cultivateurs des provinces des Prairies. Le pêcheur canadien mérite certainement aussi bien d'être aidé que le cultivateur canadien. Je ne savais pas qu'il y eut deux poids et deux mesures pour les Canadiens.

J'ai cité longuement l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Pendant que je suis sur ce sujet, j'aimerais formuler une observation. Le ministre du Travail lui a demandé il y a un jour ou deux ce qu'il avait fait lorsqu'il faisait partie du gouvernement. J'aimerais lui répondre que lorsque cet honorable député faisait partie d'un cabinet libéral, il a obtenu aux pêcheurs l'assurance-chômage. On a allégué également que la proposition contenue dans sa lettre du 21 octobre au premier ministre était arrivée tard. Je ferai tout simplement observer que c'était six jours seulement avant l'annonce du programme d'aide aux municipalités.

En toute justice, je ne veux pas diminuer la valeur de ce que le gouvernement fédéral a fait. J'aimerais surtout parler du programme de construction de chafauds coopératifs. Voilà qui répond à un besoin réel.

Il s'est déjà vu dans le passé que là où l'on construisait de petits quais d'embarquement dans les localités de pêcheurs, ces quais devenaient le centre de toute activité concernant la pêche. Ces quais sont devenus si importants pour ce qui est de la manutention des filets et du traitement du poisson que lorsque,—comme il arrive parfois,—l'un d'eux est détruit par une tempête, toute l'industrie de la pêche de la localité en est menacée.

Le chafaud coopératif a pour objet de répondre à ce besoin de façon encore plus efficace. Il est devenu de plus en plus coûteux et difficile d'obtenir le matériel nécessaire aux locaux destinés à la manutention du poisson, de sorte que le chafaud coopératif assurera des installations beaucoup plus améliorées à cette fin. C'est là un progrès important qui devrait contribuer sensiblement à la préservation et à l'amélioration des pêcheries. J'aimerais également dire au ministre des Pêcheries à quel point j'ai apprécié l'intérêt qu'il a manifesté à l'égard de la situation de la boëtte à Terre-Neuve.

J'ai parlé en détail des besoins et de ce qu'on n'a pas fait. En cette onzième heure, je voudrais de nouveau demander au gouvernement de revenir sur sa décision concernant l'assistance aux pêcheurs qui, sans que ce soit de leur faute, n'ont pas suffisamment de timbres pour être admissibles à l'assurance-chômage.

Il y a environ 17,320 pêcheurs à Terre-Neuve et 880 au Labrador, soit 18,200 en tout. Le nombre de ceux qui demandaient des prestations d'assurance-chômage atteignait au 31 décembre 5,617, soit moins du tiers. Des pêcheurs sont dans le besoin, reçoivent des secours, sont incapables de conserver leur propriété. L'automne dernier, au cours de mes visites, j'ai vu des collectivités entières dans le besoin et dans un état voisin du désespoir. Des gens indépendants ne devraient pas être condamnés à toucher des secours parce qu'un caprice de la nature a ruiné leurs ressources. Beaucoup de pêcheurs ne pourront pas se préparer comme il convient pour la pêche du printemps. L'argent manque pour réparer l'équipement et les bateaux. Il faut leur assurer une aide directe et des travaux additionnels durant les mois du printemps, avril et mai, si l'on veut que les pêcheurs de Terre-Neuve soient prêts pour la prochaine saison qui sera, nous l'espérons tous, une saison d'abondance.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) et l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), les motionnaires de l'Adresse, pour la belle qualité de leurs discours. J'espère que le discours de l'honorable député de Montmagny-L'Islet a été écouté attentivement par un ou deux députés libéraux de premier plan, car ils pourraient en apprendre par son exemple. Je veux aussi m'associer aux autres députés pour féliciter les députés nouvellement élus.

Bien des points du discours du trône mériteraient d'être débattus, mais pour l'instant je m'en tiendrai à un seul, la question des tarifs-marchandises. Pour mes électeurs, pour la population de la province de Nouvelle-Écosse, et même pour celle de toutes les provinces Maritimes, un des aspects les plus encourageants du discours du trône, c'est qu'il nous apprend que le gouvernement proposera des mesures tendant à adoucir les inégalités de

traitement découlant de la récente hausse horizontale de 17 p. 100 dans les tarifs-marchandises. Ce qui est plus encourageant encore, c'est la promesse faite par le gouvernement en décembre d'ordonner une enquête approfondie sur l'ensemble du problème des transports. Nous, dans les provinces Maritimes, voyons dans cette enquête le signe prometteur de l'abolition des injustices que renferme la structure des tarifs-marchandises, qui a contribué pour beaucoup au fait que nos provinces n'ont pas suivi les progrès rapides des autres provinces dans le domaine industriel.

Toute notre économie tourne autour de nos moyens de transporter les produits de nos ressources naturelles jusqu'aux riches marchés du centre du Canada. Situés comme nous le sommes à l'extrémité est du pays et séparés de ces marchés par des centaines de milles, il nous faut compter sur des moyens de transport efficaces, à un prix qui nous permette de produire et d'obtenir une juste rémunération. Étant donné l'accroissement rapide des frais de transport, il nous est de plus en plus difficile de réaliser des progrès. Le coût élevé du transport des marchandises nous a empêché d'obtenir une meilleure part des marchés pour le charbon et l'acier produits en Nouvelle-Écosse.

En ce moment-même, la Nouvelle-Écosse fait face à un autre brutal rappel qu'il lui en coûte beaucoup trop cher pour expédier ses produits aux marchés. Je veux parler de deux choses. Tout d'abord, il y a l'annonce de la société *A. V. Roe of Canada Limited,* à l'effet que sa filiale, la *Dominion Steel and Coal Corporation,* devra mettre à pied 4,000 hommes de nos houillères pour au moins un mois, à cause de l'absence de commandes, et qu'elle mettra à pied également 500 autres ouvriers de la construction. Vient ensuite la décision de l'*A. V. Roe Company* de ne pas agrandir son aciérie de Sydney, mais d'immobiliser à la place 20 millions dans une usine de laminage à froid, près de Montréal.

Une des raisons est simple et évidente. C'est le coût élevé du transport. Nous avons besoin de l'intervention du gouvernement pour atténuer la gravité de ces problèmes mais nous devrions pouvoir compter tout autant sur la plus entière collaboration de ceux qui dirigent notre vie industrielle. Je le répète, nous devrions avoir la plus entière collaboration de ceux dont dépend notre vie industrielle.

J'ai déclaré mardi dernier que les décisions de l'*A. V. Roe Company* depuis qu'elle a acquis la maîtrise de la Dosco l'an dernier étaient discutables et je veux maintenant préciser pourquoi j'ai parlé ainsi et ce qui me le fait croire. Des milliers de gens en Nouvelle-Écosse partagent la même idée que moi à ce sujet, à cause de l'attitude ou plutôt à cause de l'inaction des nouveaux maîtres de nos destinées. Il y a en Nouvelle-Écosse 150,000 personnes qui comptent sur cette grande société pour assurer même leur subsistance. La société s'est présentée en Nouvelle-Écosse avec l'acte de propriété de Dosco bien à elle et avec des promesses et l'assurance de jours meilleurs. Dans bien des milieux on a exprimé la crainte que les industries du charbon, de l'acier, de la construction maritime et de la fabrication des wagons ferroviaires seraient acheminées vers les provinces centrales, comme cela s'est déjà produit lorsque de nombreuses industries sont passées à de nouveaux propriétaires. Mais les porte-paroles de l'Avro ont dit que c'était une crainte non justifiée. Dans un de ses communiqués officiels, le président Crawford de l'Avro a déclaré:

> Nous n'avons qu'un seul but, c'est d'étendre cette entreprise canadienne de façon qu'elle soit plus forte, plus durable et plus profitable à ses actionnaires et à ses employés et, en même temps, de faire un apport ferme, énergique et considérable au progrès des provinces de l'Atlantique et à leurs populations.

Ce sont de très belles paroles. Cette déclaration a incité le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Robert L. Stanfield, après que l'Avro eut réussi à se rendre maître de la Dosco, à déclarer:

> Vous avez témoigné votre confiance en cette région en signifiant votre intention de mettre en valeur la Dosco en tant qu'entreprise des provinces Maritimes. Nous acceptons vos promesses et nous comptons sur une heureuse collaboration qui nous apportera des avantages et vous sera profitable. Vous vous rendez compte, j'en suis sûr, que la Dosco n'est pas seulement une industrie dans le sens ordinaire du terme. C'est une source de vie pour plusieurs collectivités de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit beaucoup plus que d'une simple question d'argent. Je suis sûr qu'en prenant la direction de Dosco, vous avez accepté entièrement les grandes responsabilités qui s'y rattachent.

Mais qu'est-il arivé depuis lors? Malgré la règle énoncée qui était de produire et de vendre du charbon, des vacances forcées ont été imposées à nos mineurs l'an dernier. Cela arrive après une série de dénégations des hauts fonctionnaires de la compagnie sur la nécessité éventuelle de réductions. Les mineurs ont été invités à augmenter leur production. Ils l'ont accrue. Quelle récompense ont-ils touchée? Des congédiements. N'est-ce pas une coïncidence étrange que ces mises à pied se produisent au beau milieu des négociations de salaires?

Je veux maintenant parler de la collaboration des mineurs de charbon de la Nouvelle-Écosse. Il ne s'est pas produit une grève dans les houillères de cette province depuis 1947. Je le répète, les mineurs de charbon ont

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

collaboré de toute manière possible. Ils ont eu pour ligne de conduite de s'en tenir au niveau de salaires déjà atteint. Ils ont certainement fait leur part.

Mais revenons à la société. Malgré sa fervente promesse de fournir un apport solide et considérable à la mise en valeur des provinces de l'Atlantique et à la prospérité de leur population, l'Avro a décidé d'ériger une aciérie de 20 millions en dehors de Montréal. Et son aciérie de Sydney? Elle procurera des avantages, nous dit-on, vu qu'elle sera appelée à fournir l'acier brut à l'usine de traitement final à Montréal. Mais l'usine de Sydney sera-t-elle appelée à fournir cet acier brut ou si on le prendra d'autres aciéries plus rapprochées de l'usine de Montréal? J'ai raison de croire que l'usine de Montréal ne s'ouvrira pas avant longtemps et donc qu'il s'écoulera beaucoup de temps avant que l'usine de Sydney alimente la nouvelle usine géante de Montréal.

Maintenant nous sommes aux prises avec une autre importante mise à pied dans notre industrie minière. De l'avis de la population de la Nouvelle-Écosse, c'est peu conforme à la résolution avouée de l'Avro de fournir un apport solide et important à la mise en valeur des provinces de l'Atlantique et à la prospérité de leur population.

Des porte-parole de l'Avro ont soumis à la population de la Nouvelle-Écosse un flot de déclarations contradictoires. "Nous voulons progresser", disent-ils, puis l'Avro congédie nos travailleurs. "Nous ne prendrons aucune mesure pouvant léser l'économie des provinces Maritimes", disent-ils, et ensuite l'Avro déplace de Sydney à Montréal le centre de sa production d'acier.

Les gens de la Nouvelle-Écosse ont commencé à concevoir de nouvelles craintes et de nouveaux soupçons au sujet des intentions de l'Avro. La seule expansion envisagée par cette société est l'érection d'une laminerie à froid près de Montréal.

De plus, une série de déclarations de cette société, publiées ces derniers mois, font bien voir qu'elle élabore des plans de longue haleine pour aménager une aciérie de base sur un terrain avoisinant. Si cela se produit, alors l'avenir de Sydney comme principal centre de production d'acier ne sera pas brillant. Quand des hauts-fourneaux s'ajouteront aux installations de Montréal pour intégrer complètement les opérations dans le centre du Canada, qu'arrivera-t-il de Sydney?

L'Avro est née de contrats de l'État, qui ont ensuite assuré son essor. Grâce à ces commandes de l'État, elle est devenue un des géants de l'industrie canadienne. Est-il donc déraisonnable de s'attendre qu'une telle société soit une des premières à adapter sa puissance de production aux souhaits de l'État et du public? Est-il déraisonnable de demander à l'Avro de développer l'économie des provinces Maritimes et de concourir à la décentralisation de l'industrie?

A mon sens, et bien des gens de la Nouvelle-Écosse partagent cette opinion, le gouvernement a le droit de s'attendre à la collaboration de l'Avro et d'autres sociétés qui ont prospéré grâce aux travaux de l'État. Depuis 1957 que le gouvernement est au pouvoir, il a offert une aide considérable à l'Avro et à sa filiale la Dosco. Le 22 août 1957, une assistance complémentaire, dépassant la subvention accordée pour le transport de tout le charbon de la Nouvelle-Écosse, a été consentie pour les expéditions de charbon des mines de Springhill. Le 15 janvier 1958, la Chambre des communes a adopté la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Cette loi autorise, entre autres, le versement, par l'État du Canada, d'une subvention pour le charbon extrait dans l'Est du Canada et servant, dans les quatre provinces atlantiques, à la production d'électricité par générateurs thermiques. Ceci était en vue d'aider à stabiliser et finalement à augmenter l'écoulement du charbon.

De nouveau le 18 février 1958, le cabinet a envoyé l'ordre à tous les ministères du gouvernement d'utiliser du charbon indigène dans toutes ses installations brûlant du charbon lorsque le prix du charbon déchargé n'excédait pas le prix d'autres charbons de plus de 20 p. 100. Puis le 14 avril 1958, la politique de subvention a été modifiée en vue de hausser l'assistance consentie par le gouvernement pour le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse en Ontario et dans l'Ouest du Québec, de 45 p. 100 du tarif-marchandises à 60 p. 100; l'entreprise a reçu une offre d'assistance de $4 par tonne pour le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse en Europe et, le même jour, l'assistance spéciale accordée aux mines de Springhill a été prolongée au 31 mars 1959. Cela ne s'applique naturellement pas aux mines de Springhill actuellement, à cause du sinistre qui s'est produit.

Je m'associe à mon collègue, le député de Cumberland, pour exprimer à tous ces gens courageux ma sincère sympathie. En dire plus, en fait, que ce soit moi ou quelqu'un d'autre, ne saurait aider les gens qui ont passé par où Springhill a passé. J'ai moi-même travaillé dans les mines de charbon et j'ai survécu à une explosion de grisou, et je sais très bien ce que ces personnes ont souffert.

Le 10 juin 1958, un décret du conseil a été approuvé, accordant une subvention supplémentaire de 55c. par tonne pour permettre la vente d'environ 175,000 tonnes de charbon

de la Nouvelle-Écosse à Belleville, dans l'Ontario. Puis le 27 juin 1958, le gouvernement fédéral a élargi la base de ses subventions en incluant parmi les frais généraux comptables devant être approuvés par le contrôleur du trésor la prime d'assurance et les frais de stockage et d'intérêt sur l'excédent de charbon de 1958. On a estimé la dépense additionnelle à un demi-million. Le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse a participé à cette mesure en consentant à verser le cinquième du coût, le gouvernement fédéral acquittant le reste.

Autre mesure d'aide, celle que le Parlement a adoptée le 18 août 1958 et qui permettait à la *Dominion Coal Company* de reporter de cinq ans le remboursement de l'emprunt de $5,198,242 reçu du gouvernement fédéral pour l'aider à faire les frais de la mécanisation de la mine. Sauf erreur, le cabinet fédéral étudierait actuellement des recommandations de l'Office fédéral du charbon au sujet des demandes faites en décembre par l'industrie houillère qui voudrait voir augmenter les subventions qu'elle reçoit, car elle prétend en avoir besoin pour accéder au marché de production de l'énergie de l'Ontario, à forte consommation. J'ai précisé que ces demandes avaient été faites en décembre pour bien montrer qu'il n'y a pas trois mois de cela, comme l'a dit récemment un journal d'Halifax en rapportant la déclaration d'un ancien membre de l'Office fédéral du charbon. J'estime qu'il a profité d'une situation qui sera pour des gens une cause de souffrance et l'a utilisée à des fins politiques. Il se peut que je me trompe, cependant. Il n'est somme toute que l'ancien président de l'association provinciale libérale.

L'hon. M. Pickersgill: Ces derniers mots ne cadrent guère avec ce qui était jusque là un excellent discours.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je ne tiendrai pas compte de cette observation, comme je dois habituellement le faire quand il s'agit de propos de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). S'il ne désire pas m'écouter je le prie de reprendre la lecture de son journal.

J'espère, comme l'espèrent aussi tous les habitants de la Nouvelle-Écosse,... L'honorable député ne s'intéresse même pas à nos mineurs; aussi vaut-il autant qu'il lise dans son journal. J'espère que le gouvernement veillera à assurer dans les cadres de programmes nationaux et internationaux toutes dispositions favorables de nature à empêcher de nouvelles mises à pied et de réduire les mises à pied actuelles que projette la compagnie. Je demande cela sincèrement et de tout cœur, bien que je sache que le gouvernement, au pouvoir pendant une si courte période, a certainement fait sa part.

Pour conclure, je voudrais me rapporter à la déclaration que sir Thomas Sopwith, président du conseil d'administration du groupe Hawker-Siddeley, qui contrôle l'Avro, a faite à la réunion annuelle. Je cite:

> Un mot final au sujet du Canada. Vos intérêts là-bas sont en de bonnes mains. La compagnie est dirigée de façon efficace par une équipe de jeunes Canadiens énergiques et capables. L'avenir du Canada est très prometteur.
>
> A cause de la dispersion et de la diversité de nos avoirs au Canada, nous croyons que votre compagnie est bien placée pour progresser et prospérer de concert avec le Canada lui-même.

Cela veut-il dire que nous, des provinces Maritimes, bénéficierons de ce progrès et de cette prospérité dont il parle, ou cela veut-il dire qu'on fermera d'autres mines, voire peut-être une usine sidérurgique? Cela veut-il dire une nouvelle série de déclarations contradictoires, nuisibles au moral de la population des provinces Maritimes? Cela veut-il dire que leurs déclarations pompeuses dans un récent numéro du *Chronicle-Herald* d'Halifax à propos de leurs avoirs indiquent réellement que la Dosco est en voie de faillite? Cela veut-il dire que la compagnie va exhorter ses vendeurs à vendre plus de charbon, ou cela veut-il dire que nous allons importer du charbon américain dans les provinces Maritimes, aux portes mêmes de nos mines de charbon? Cela veut-il dire que la marche sur Ottawa envisagée par les mineurs de Nouvelle-Écosse devrait plutôt se diriger vers le siège social de la compagnie à Montréal ou même à Londres,—je pensais pourtant que nous n'étions plus des coloniaux? Cela veut-il dire que, malgré la collaboration pleine et entière accordée par le gouvernement, l'Avro va continuer à tromper de nombreux salariés qui dépendent de cette compagnie pour gagner leur vie? Cela veut-il dire enfin que la population de la Nouvelle-Écosse peut se fier à la parole de cette gigantesque entreprise et avoir foi en elle? Nous devons nous rappeler que la foi sans les œuvres est une foi morte. Des œuvres, nous n'en avons pas vu beaucoup, alors il est assez difficile pour les gens des provinces Maritimes d'avoir la foi.

Cette société gigantesque tient dans le creux de sa main les destinées des Néo-Écossais. Elle est effectivement gigantesque. Il semble que plus une société est gigantesque, plus elle peut se permettre d'être sans âme. Je suis certain que tous les membres de cette Chambre et tous les Canadiens qui contribuent, par leurs impôts, à l'essor de l'industrie, attendent une réponse à ces questions et à bien d'autres.

M. Fisher: L'honorable député qui vient de reprendre son siège me permettrait-il une question?

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Oui.

M. Fisher: A-t-il exposé ses vues sur cette question au gouvernement, en ce qui regarde la nécessité d'une intervention du gouvernement auprès de cette société?

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Intervention dans quel sens?

M. Fisher: C'est ce que je demande, quel genre d'intervention?

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Oui, j'ai exposé mes vues au gouvernement.

M. Fisher: S'il m'est permis de poser encore une question à l'honorable député, j'aimerais savoir s'il est au courant que les gens qui habitent à la Tête des lacs pensent comme la population des provinces Maritimes au sujet de la société *A.V. Roe Limited.*

M. H. M. Horner (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il est près de six heures, puis-je ajourner le débat?

L'hon. M. Pickersgill: Non, poursuivez.

L'hon. M. Green: Poursuivez.

M. Horner (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, je désire ajouter, à celles qui ont déjà été formulées, mes félicitations aux motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'étais particulièrement fier des observations que mon collègue, l'honorable député de Provencher, a formulées au sujet de l'agriculture. Il a certes démontré à la Chambre que nous, de l'Ouest, comptons maintenant un très compétent défenseur de l'agriculteur.

Je désire aussi féliciter le député de Montmagny-L'Islet de son très éloquent discours sur l'unité nationale. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, l'autre jour, les propos du député de Laurier (M. Chevrier) sur le parti libéral et l'unité nationale. J'ignore s'il peut encore berner quelqu'un dans l'Est du Canada avec ces propos, mais nous, dans l'Ouest, comprenons bien depuis vingt ans ce qu'a fait le parti libéral au sujet de l'unité nationale. Il nous a tellement divisés entre nous que nous ne pouvions nous faire entendre convenablement dans ce pays. En proposant l'Adresse en réponse au discours du trône, mon collègue, je le répète, a formulé des observations pertinentes sur la situation agricole dans l'Ouest canadien en particulier. Je veux dire quelque chose à ce sujet.

Nous savons tous que nous avons pour la première fois un gouvernement énergique qui travaille ferme à résoudre les problèmes de l'agriculture. Pour la première fois, nous avons un gouvernement qui admet que l'agriculture a des problèmes. C'est un premier pas important. En écoutant aujourd'hui le ministre de l'Agriculture (M. Harkness), monsieur l'Orateur, vous avez, j'en suis sûr, fait deux constatations importantes. D'abord, le gouvernement a réalisé dans une grande mesure son programme national en matière d'agriculture. En second lieu, le parti libéral est entièrement dépourvu de tout programme agricole. Nous, de l'Ouest canadien, qui comptons sur notre commerce et nos marchés d'exportation, avons été très heureux que le premier ministre (M. Diefenbaker) visite les pays du Commonwealth et d'autres nations. Nous n'avons certes pas au Canada de meilleur propagandiste que le premier ministre.

Je veux dire un mot de remerciement au ministre de l'Agriculture pour les nombreuses améliorations apportées au sort des petits cultivateurs de ma circonscription. Tout d'abord, les versements faits en fonction des emblavures ont procuré un grand avantage à ces petits cultivateurs. Ils présentaient beaucoup d'importance pour eux. La modification de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a permis pour la première fois en 25 ans à ces cultivateurs de ma circonscription de remplir les conditions exigées par ces règlements.

Je le remercie également de ce qu'il a fait pour inclure dans le champ d'application de le loi sur les épizooties la maladie de Johne ou la paratuberculose, comme je l'ai signalé dans un discours à la Chambre l'an dernier.

Les nouveaux sujets agricoles qui, d'après le discours du trône, feront l'objet de mesures législatives à la présente session comprennent le programme d'assurance-récolte et le nouveau programme de crédit à l'intention des cultivateurs. Voilà des choses pour lesquelles les cultivateurs travaillent depuis des années. Sous le régime antérieur, on n'a rien fait. On a dit aux cultivateurs: "Nous ne nous inquiétons pas de vous. Vous vous êtes disséminés en un tas de fragments de partis. Vous n'avez pas de voix qui compte. Nous ne nous donnerons même plus la peine de faire quoi que ce soit à ce sujet." Et l'on n'a rien fait.

L'Ouest est également heureux, comme le reste du Canada j'en suis sûr, de voir que le gouvernement actuel présentera un programme de conservation. La conservation présente de l'importance. Il importe que nous conservions nos terres car elles forment notre plus grande ressource naturelle. Nous devons y veiller.

Une voix: Et la marche sur Ottawa!

M. Horner (Jasper-Edson): Un de mes amis a évoqué la marche sur Ottawa. Je ne m'inquiète pas du tout de mes cultivateurs et de la foi qu'ils peuvent avoir en moi quant à savoir si j'exposerai ou non leur problème à la Chambre. J'inviterais sincèrement les chefs de syndicats agricoles de toutes les provinces des Prairies à user d'une extrême prudence de façon à ne pas se laisser entraîner dans ce qui est devenu une marche politique ou ce que certaines gens aiment appeler une marche politique. Qu'ils n'aient pas eu l'appui de la majorité des cultivateurs de l'Ouest canadien, on l'a bien vu le 31 mars et on le verra encore aux prochaines élections.

Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Oui. L'honorable député peut déclarer qu'il est six heures.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

APPENDICE

Extrait du *Congressional Record* du 9 janvier 1959

VISITE AU SÉNAT PAR DES MEMBRES DU PARLEMENT CANADIEN

M. Aiken: Monsieur le Président, plusieurs d'entre nous attendaient ce jour avec impatience. Les sénateurs se souviennent que le 8 août 1958 le Sénat avait adopté la résolution du Sénat n° 359 qui se lit ainsi qu'il suit:

Il est résolu que le comité sénatorial sur les relations étrangères constituera un sous-comité aux fins d'étudier, de concert avec les hauts fonctionnaires compétents du gouvernement des États-Unis, et avec des membres du Parlement canadien, l'opportunité et la possibilité de multiplier systématiquement les entretiens entre législateurs des deux pays concernant les problèmes d'un intérêt mutuel.

Je vais donner lecture de deux phrases tirées du rapport du comité relatif à la résolution du Sénat n° 359 pour indiquer le motif dont cette résolution s'inspire:

Le comité sur les relations étrangères estimait qu'il y avait lieu de chercher à raffermir les liens qui unissent les États-Unis à son noble voisin, le Commonwealth du Canada. En ces temps critiques, il importe au plus haut point que l'amitié et la compréhension entre nos pays s'approfondissent par tous les moyens.

Monsieur le Président, cette résolution du Sénat n'est pas simplement le jeu du hasard. Depuis plusieurs années, les membres du comité du Sénat sur les affaires étrangères et ceux du comité du Congrès sur les affaires étrangères sont pleinement conscients des relations spéciales qui existent entre les États-Unis et le Canada et des heureux résultats qui pourraient découler d'un contact plus étroit entre législateurs des deux pays. En mai 1957, les représentants Frank M. Coffin et Brooks Hays préconisaient dans leur rapport l'établissement d'un certain genre de consultations parlementaires entre les deux pays. Dans un discours prononcé le 8 juin 1958 à la Wesleyan University, le premier ministre Diefenbaker faisait mention de cette proposition. La question a de nouveau été discutée en juillet dernier par le premier ministre du Canada et le président des États-Unis.

Pour faire suite à la résolution du Sénat n° 359, j'ai eu l'honneur d'être désigné par M. Green, président du comité sur les relations étrangères, pour diriger un comité de liaison. Mes collègues de ce comité sont les sénateurs Mansfield, Capehart et Morse. En septembre dernier, je me suis rendu à Ottawa où m'a rejoint le sénateur Capehart; nous y avons eu une discussion préliminaire avec les membres du Parlement canadien, dont certains sont présents parmi nous aujourd'hui. Plus tard au cours du même mois, le représentant Brooks Hays et le représentant Frank M. Coffin ont participé à des discussions analogues, au Canada. A la suite de ces discussions, il fut décidé qu'une délégation de membres du Parlement canadien viendrait à Washington à ce moment-ci. M. Morgan, président suppléant du comité du Congrès sur les affaires étrangères, a constitué un comité de liaison qui se compose de la représentante Edna F. Kelly, présidente, et des représentants Frank Coffin, Walter H. Judd et Chester E. Merrow.

Monsieur le Président, voilà en bref les antécédents de la motion que je vais présenter. Une délégation des membres les plus distingués du Parlement canadien se trouve maintenant parmi nous afin de poursuivre les entretiens commencés au Canada l'automne dernier. Monsieur le Président, je demande l'assentiment unanime de la Chambre afin de consigner au compte rendu, à ce point précis de mes observations, certaines données biographiques concernant les délégués canadiens.

Monsieur le Président, ce m'est certes un grand honneur de présenter à cette Chambre le Président du Sénat du Canada, l'honorable Mark Drouin.

(Les sénateurs se lèvent et applaudissent.)

Monsieur le Président, j'ai aussi le grand honneur de présenter au Sénat l'Orateur de la Chambre des communes du Canada, l'honorable Roland Michener.

(Les sénateurs se lèvent et applaudissent.)

L'honorable M. Drouin, Président du Sénat, est accompagné de deux de ses collègues, l'honorable Sydney John Smith et l'honorable William R. Brunt.

(Les sénateurs se lèvent et applaudissent.)

M. Michener, Orateur de la Chambre des communes, est accompagné de cinq de ses collègues, l'honorable Lionel Chevrier, l'honorable Hazen Argue, l'honorable William L. Houck, l'honorable Richard D. Thrasher et l'honorable Erick Nielsen.

(Les sénateurs se lèvent et applaudissent.)

Monsieur le Président, si le Règlement du Sénat le permettait, je mentionnerais que les épouses de sept membres de la délégation

canadienne et la fille de l'un d'eux sont présentes à la tribune. (Applaudissements.)

Monsieur le Président, je sais que d'autres membres du Sénat désirent saluer nos invités distingués. Je me fais un plaisir de leur céder la parole à cette fin. Quand ils auront quitté le parquet du Sénat, ils se rendront au cabinet du vice-président, où d'autres sénateurs pourront faire leur connaissance.

M. Capehart: Monsieur le Président...

M. Johnson (Texas): Monsieur le Président, avant de céder la parole à mon sympathique ami, le sénateur d'Indiana, je désire féliciter le sénateur du Vermont de nous avoir amené en cette enceinte ces voisins canadiens si compétents et distingués. A l'égard d'aucun autre pays nous éprouvons autant d'amour ou d'affection. Nous sommes extrêmement heureux de ce qu'ils soient venus nous rendre visite. J'ai bien hâte de faire leur connaissance dans le cabinet du vice-président et de m'instruire en les écoutant. Je passe maintenant la parole à mon ami, le sénateur d'Indiana.

M. Capehart: Monsieur le Président, l'automne dernier, j'ai eu le plaisir et la bonne fortune de visiter ces messieurs à Ottawa, en compagnie du sénateur du Vermont (Mr. Aiken). J'exhorte tous les autres membres du Sénat et tous les membres de la Chambre des représentants à rendre visite à ces distingués membres du Parlement canadien. Ces messieurs n'auraient pu faire preuve de plus d'égards qu'ils ne l'ont fait à notre endroit. A ceux de mes collègues qui voudraient bénéficier d'une hospitalité et d'une amitié véritables, je conseille de visiter le Canada et de se rendre chez ces messieurs.

Je voudrais assurer à nos distingués visiteurs que nous avons besoin, aux États-Unis, de leur collaboration et de leur appui, et que nous les apprécions. J'espère que nous aurons de nombreuses réunions du genre de celles que nous avons eues avec eux à Ottawa, le sénateur Aiken et moi. J'espère aussi que tous les autres membres de leur Parlement viendront nous rendre visite ici.

M. Dirksen: Monsieur le Président,...

M. Johnson (Texas): La parole est au sénateur de l'Illinois.

M. Dirksen: Monsieur le Président, la bonne entente et l'amitié constituent une voie à double sens, l'amitié naît de la bonne entente, comme la bonne entente, de l'amitié, et c'est cet échange qui rend nos relations si agréables et la bonne entente si facile. Nos deux pays partagent les mêmes antécédents anglo-saxons et la même langue. Ce commun héritage, partagé depuis si longtemps, nous rend heureux de nous considérer mutuellement comme voisins.

Je suis heureux de vous voir parmi nous, et j'estime que des réunions parlementaires comme celle-ci et celle à laquelle j'ai eu tant de plaisir d'assister en Europe récemment il sortira une meilleure entente qui facilitera le progrès des uns et des autres. Je suis ravi de vous voir parmi nous.

M. Langer: Monsieur le Président, le sénateur du Texas voudrait-il me céder la parole?

M. Johnson (Texas): La parole est au distingué sénateur du Dakota-Nord.

M. Langer: Monsieur le Président, je désire rappeler à nos distingués visiteurs et amis que je suis leur voisin puisque j'habite le Dakota-Nord. J'ai eu maintes fois le grand plaisir de rencontrer des citoyens du Canada en visite dans le Dakota-Nord.

Il va sans dire qu'à mon tour j'aime à visiter le Canada, tant pour le plaisir de faire la connaissance de ses aimables citoyens que pour jouir de la pêche. En outre, nous pouvons bénéficier du grand Jardin de la Paix.

Je tiens à féliciter nos distingués visiteurs pour la façon généreuse dont leur gouvernement a traité les cultivateurs du Canada après la première guerre mondiale. Dans un délai d'une année, le Canada avait annulé tous les emprunts pour semences et provende. Mais, dans le Dakota-Nord à lui seul, on comptait 34,000 cultivateurs, et, aujourd'hui encore, notre gouvernement exige encore que 4,000 d'entre eux acquittent 6 p. 100 d'intérêt par année. Il en résulte que l'intérêt a de beaucoup dépassé le principal.

Aussi, lorsque nous nous réunissons dans le Jardin de la Paix et que nos cultivateurs se mêlent aux vôtres dans des célébrations communes, nos cultivateurs sont bien ahuris d'apprendre qu'ils n'ont pas reçu de leur gouvernement le traitement généreux qu'avait accordé aux vôtres le gouvernement du Canada.

Je me joins à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue. Il me fait extrêmement plaisir de vous voir parmi nous.

M. Morse: Monsieur le Président,...

M. Johnson (Texas): Monsieur le Président, la parole est à mon distingué collègue le sénateur d'Oregon, qui fait partie du comité des relations étrangères.

M. Morse: Monsieur le Président, je tiens à signaler à nos amis canadiens que j'ai eu l'avantage de siéger au comité que préside le sénateur Aiken et qu'on appelle le sous-comité canadien des relations étrangères, dont fait aussi partie le sénateur d'Indiana (M. Capehart). J'ai aussi eu l'avantage de leur collaboration lorsque j'ai dirigé le sous-comité

des affaires de l'Amérique latine. Le message que j'aimerais transmettre à nos distingués confrères canadiens est qu'à mon avis nous avons les mêmes intérêts et obligations à l'égard de l'Amérique latine. J'ai déjà affirmé, aux réunions du comité des affaires étrangères, et je tiens à le réitérer maintenant devant nos invités distingués, qu'à mon avis, le Canada et les États-Unis devraient s'unir dans un fraternel effort pour améliorer nos relations avec l'Amérique latine afin d'y créer une meilleure compréhension de leurs deux voisins du nord.

Les conversations que j'ai eues par le passé avec les membres du Parlement canadien m'inclinent à croire que vous, messieurs, partagez cet avis. Aussi, à titre de membre du comité dirigé par le sénateur Aiken et de président du sous-comité de l'Amérique latine, je vous invite à vous unir à nous dans une entente ayant pour objet d'affermir notre politique envers l'Amérique latine tant au Canada qu'aux États-Unis.

M. Javits: Monsieur le Président,...

M. Johnson (Texas): La parole est à mon collègue le sénateur de New-York.

M. Javits: Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à l'instar de mes distingués collègues, à souhaiter la bienvenue à nos chers amis, les distingués membres du Parlement du Canada. Je représente une partie de l'État de New-York, un État avec lequel ils entretiennent d'importantes relations économiques, sociales et administratives. Il me semble qu'ils rendent plus souvent visite à l'État que je représente qu'à tout autre État de notre pays.

Il va sans dire que les Canadiens, ils s'en rendent compte, sont toujours bienvenus à New-York. Nous les tenons, en vérité et littéralement, pour des frères. En outre, l'État de New-York est fier de ses bonnes relations économiques avec le Canada. Le Canada nous est associé dans la Voie maritime du Saint-Laurent et dans l'utilisation des eaux de la rivière Niagara et de son énorme énergie électrique, ainsi que dans un grand nombre d'entreprises d'intérêt commun. Je crois ne pas me tromper en affirmant aujourd'hui que notre nouveau gouverneur, Nelson Rockefeller, se préoccupe vivement de toute la question des relations canado-américaines, surtout en ce qu'elles touchent les intérêts de notre propre État. Je pense que ces messieurs trouveront chez M. Rockefeller la même bienveillance que chez tous ses prédécesseurs, une entente cordiale, un esprit de collaboration ainsi qu'un esprit d'initiative à l'égard de l'administration de l'État de New-York. J'ai la certitude d'exprimer l'avis de mon collègue de New-York, qui n'est pas sur le parquet en ce moment.

M. Mansfield: Monsieur le Président,...

M. Johnson (Texas): La parole est à mon collègue du Montana.

M. Mansfield: Monsieur le Président, je tiens à m'unir à nos collègues pour accueillir nos voisins d'outre-frontière membres du Parlement canadien. Parce que je représente une partie de l'État qui a les contacts les plus étroits avec le plus grand nombre de provinces canadiennes, étant donné que le Montana touche à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à la Saskatchewan, et parce que je n'ignore pas les nombreux problèmes qui nous causent parfois des inquiétudes et des difficultés sans jamais nous diviser, je me réjouis de ce que les membres du Parlement canadien soient venus nous rendre visite pour débattre ces difficultés et pour arriver à les résoudre.

Je désire féliciter le sénateur du Vermont (M. Aiken) de l'initiative qu'il a prise en établissant ce groupe inter-parlementaire, si on peut l'appeler ainsi, et je tiens à signaler que l'idée lui en est venue du premier ministre Diefenbaker, qui, lorsqu'il a visité Trinity-College, au Connecticut, a dit, dans un discours, qu'un tel groupe de liaison serait dans l'intérêt bien entendu des deux pays.

Je suis donc très heureux de voir ces messieurs en cette salle. J'espère bien que la présente réunion n'est que la première d'un grand nombre d'autres, et je compte bien qu'il en résultera une meilleure entente, une plus grande cordialité et une intensification de la bonne volonté qui a marqué les relations entre nos deux pays non seulement depuis qu'ils ont atteint leur indépendance mais même avant cela.

M. Humphrey: Monsieur le Président, le sénateur du Texas voudrait-il me donner la parole?

M. Johnson (Texas): La parole est à mon collègue le sénateur du Minnesota.

M. Humphrey: Monsieur le Président, je voudrais, à l'instar de mes collègues, accueillir aujourd'hui cordialement et tendre la main de l'amitié à ces distingués membres du Parlement du Canada. J'ai l'honneur de représenter au Sénat une partie du vaste État du Minnesota. On sait que le Minnesota rejoint le territoire du Canada. et que nos relations cordiales et amicales sont même bienfaisantes de part et d'autre. De la même façon, nous occupons tous les deux la région où se termine la Voie maritime du Saint-Laurent, de sorte que nos relations commerciales avec le Canada sont devenues plus étroites que jamais. Un grand nombre de gens de Minneapolis et de St. Paul vont à Winnipeg, au Canada, et beaucoup de personnes de Winnipeg viennent dans nos villes jumelles.

Quand j'étais maire de Minneapolis, je me suis rendu à Winnipeg et le maire de Winnipeg est venu rendre visite à notre région. Je garde de ces relations le meilleur souvenir, mais je crois, comme on l'a donné à entendre aujourd'hui, qu'il y aurait maintenant lieu de se tourner vers l'avenir afin de résoudre amicalement nos problèmes touchant nos droits respectifs et de consentir les accommodements nécessaires pour assurer l'union par la bonne entente et le respect mutuel. Je m'unis au sénateur du Vermont (M. Aiken) que je désire féliciter de ses efforts et de son initiative louables en établissant, de notre côté, cet excellent moyen de collaboration entre nos deux grands pays. J'espère que nous aurons encore bientôt l'occasion de nous réunir.

M. Case (Dakota-Sud): Monsieur le Président, le sénateur du Texas voudrait-il m'accorder la parole?

M. Johnson (Texas): La parole est au sénateur du Dakota-Sud.

M. Case (Dakota-Sud): Monsieur le Président, je suis probablement un des rares membres du Sénat américain qui a trouvé commode et souhaitable de se rendre chez lui, en août dernier, en passant par le Canada. J'habite le Dakota-Sud, mais je me suis rendu en Nouvelle-Angleterre et, du lac Champlain, au Canada. J'ai visité Ottawa, la résidence du Gouverneur général et certains des magnifiques édifices de la capitale. J'ai même eu l'impression, à ce moment-là, qu'Ottawa se prêterait merveilleusement à des conférences et réunions internationales comme elle l'a fait par le passé, et comme elle le fera encore à l'avenir.

Je me suis alors dirigé vers le nord, au parc Algonquin; en passant, je signale à mon collègue du Dakota-Nord que j'ai vu une vache à cornes courtes, plus grosse que je n'en ai jamais vu. (Rires.)

J'en ai obtenu une photo et je la montre à mes amis du Dakota-Sud en leur disant: "Voyez-moi ça et tâchez d'en faire autant." Nous avons passé plusieurs jours à Huntsville, dans la belle région des lacs. C'était magnifique. J'étais tout heureux que cette région appartienne à notre ami le Canada. Vous êtes bienvenus parmi nous, et j'espère que plusieurs d'entre vous viendront visiter le Dakota-Sud.

M. Yarborough: Monsieur le Président, le sénateur voudrait-il m'accorder la parole?

M. Johnson (Texas): Mon collègue a la parole.

M. Yarborough: Monsieur le Président, à titre de représentant, au Sénat, de l'État du Texas et aussi du comité du Sénat sur le commerce entre les États et avec l'étranger, je tiens à souscrire aux paroles de bienvenue à nos amis les membres du Parlement canadien qui sont au Sénat aujourd'hui. Le comité du Sénat sur le commerce entre les États et avec l'étranger n'a pas compétence en matière de relations étrangères, mais il est responsable des lois visant le commerce avec l'étranger.

Au cours de la dernière session, nous avons eu l'occasion d'adopter deux mesures tendant à améliorer le commerce entre le Canada et les États-Unis. Une de ces mesures visait à proroger le délai pendant lequel une ligne de navigation possédée par le Canada pouvait desservir le quarante-neuvième État en assurant le service entre l'Alaska et les quarante-huit autres États. A mon sens, n'est-ce pas une anomalie que le seul service régulier de navires à vapeur qui existe entre l'Alaska et les quarante-huit autres États soit assuré par une ligne de navigation canadienne?

Un grand nombre de citoyens de mon État sont allés en Alaska. La seule manière dont ils puissent se rendre en Alaska par voie de terre est de passer par le Canada et d'emprunter la grand-route Alcan qui passe par le Canada. Les seuls moyens de transport qui unissent les quarante-huit États au nouvel État par voie de terre ou de mer, nous les devons à l'aide canadienne, qu'il s'agisse d'un service de navigation canadien ou d'une voie canadienne passant par le territoire du Canada. Ce pont qui relie notre plus jeune État, l'Alaska, aux quarante-huit États plus anciens, en passant par le Dominion du Canada, sert à fortifier les relations commerciales et l'amitié qui lie nos deux pays et nos deux populations.

Au cours de la dernière session, le Congrès a également adopté une mesure autorisant les vaisseaux appartenant à des étrangers,—il s'agissait surtout de chalands, de propriété britannique et canadienne,—à emprunter les cours d'eau intérieurs des États-Unis. De telles lois ont trait au commerce; il ne s'agit pas de traités. Elles visent les relations de personne à personne et favorisent davantage les relations commerciales entre nos deux pays.

Il est un autre aspect de ce sujet qui intéresse nos gens directement, celui des pipelines à gaz et à pétrole venant des vastes réserves du Canada vers les marchés des États-Unis. On se propose de poser d'autres pipe-lines à gaz et à pétrole.

Nos amis se souviennent qu'au cours des heures sombres de la seconde guerre mondiale, notre effort de guerre a été paralysé du fait qu'un si grand nombre de navires avaient été coulés par des sous-marins allemands. A ce moment-là, l'ennemi ne possédait

qu'un huitième du nombre des sous-marins dont disposent maintenant les pays derrière le rideau de fer.

Dans l'éventualité d'une autre tragédie de ce genre, les pipe-lines à pétrole et à gaz qui relient les réserves de ces ressources aux centres industriels de nos deux pays nous fourniraient le moyen d'approvisionner en combustible et en énergie nos deux pays afin de nous aider à survivre à toute attaque qui pourrait être dirigée contre nous.

Nous voulons que nos amis canadiens sachent que nous apprécions leur collaboration. Nous avons autorisé l'installation de la ligne DEW et la chaîne de postes d'observation par radar dans la partie septentrionale de votre territoire afin que la première alerte d'une attaque dirigée contre les États-Unis ou le Canada nous vienne de votre territoire. Nous vous sommes reconnaissants de la profonde amitié et de la collaboration dont votre population a témoigné dans ces entreprises. Je me fais un plaisir de vous souhaiter la bienvenue sur le parquet du Sénat américain.

M. Cotton: Monsieur le président, m'accorderait-on la parole?

M. Johnson (Texas): La parole est au sénateur de New-Hampshire.

M. Cotton: A titre de représentant de l'État de New-Hampshire, qui est voisin du Canada, et en mon nom personnel et en celui du sénateur Bridges, je tiens à vous exprimer mes sincères condoléances, parce qu'il vous faut écouter mes paroles et celles des autres sénateurs qui vous ont souhaité la bienvenue.

M. Lausche: Monsieur le Président, le sénateur du Texas me permettra-t-il de prendre la parole?

M. Johnson (Texas): La parole est au sénateur d'Ohio.

M. Lausche: En ma qualité de sénateur aîné de l'État d'Ohio, qui longe le Canada, sauf pour le lac Érié, je désire vous souhaiter la bienvenue aux États-Unis. Je crois exprimer le sentiment des gens d'Ohio en affirmant que nous reconnaissons l'interdépendance qui existe entre le Canada et les États-Unis. Je suis certain que la population d'Ohio reconnaît que ce qui nuit au Canada nuira éventuellement à l'Ohio. Nous croyons qu'à mesure que le Canada grandira, les États-Unis grandiront aussi. Nous croyons que si nous nous affaiblissons, il en sera inévitablement de même pour le Canada. Proches voisins, nous bénéficions ou nous souffrons des avantages ou des malheurs qui nous atteignent. A titre de membre du Sénat, je tiens à vous affirmer que, dans ma façon d'envisager les responsabilités qui m'incombent relativement au Canada, j'aurai garde de rappeler que toute imprudence que je pourrais commettre au préjudice de votre Dominion finirait inévitablement par atteindre mon propre pays. Je crois exprimer l'avis des citoyens de l'Ohio en vous transmettant ce message.

M. Wiley: Monsieur le Président, le sénateur du Texas voudrait-il me céder la parole?

M. Johnson (Texas): Le sénateur du Wisconsin a la parole.

M. Wiley: Amis du Canada, en tant que représentant d'un État en bordure du lac Supérieur et dont une grande partie constitue la frontière méridionale du Canada, et parlant aussi au nom du sénateur qui occupe maintenant le fauteuil, le sénateur junior de l'État du Wisconsin (M. Proxmire), je vous souhaite la bienvenue. Il me fait plaisir de reconnaître dans cette délégation certaines anciennes connaissances que j'avais faites au cours des réunions tenues parmi les personnes qu'intéressait l'exploitation du Saint-Laurent. J'ai rencontré un de nos visiteurs lorsque j'assistais aux sessions des Nations Unies. Je m'intéresse au Canada depuis ma jeunesse, alors que j'ai lu l'histoire d'Évangéline. Devenu homme, j'ai visité les villes de Québec et de Montréal. J'ai parcouru la région des Lacs et franchi tout le continent à bord du Pacifique-Canadien jusqu'au lac Louise et Banff et jusqu'au littoral occidental. Il me semblait que le Seigneur avait créé notre continent pour qu'il ne constitue qu'une entité géographique et qu'une conception politique, nonobstant nos gouvernements distincts en tant que nations, qu'une entité du point de vue des préceptes religieux de nos populations et une entité du point de vue de la façon de régler les problèmes domestiques et internationaux.

Je suis très heureux, messieurs, que l'échange de membres de Parlement se soit réalisé au point que des groupes comme le vôtre, les véritables ambassadeurs de ceux qui pensent bien et qui agissent bien viennent rendre visite à leurs voisins. Cette réalisation contribuera à créer des relations de tout genre. Nous vous souhaitons la bienvenue et espérons que vous serez très heureux aux États-Unis.

M. Thurmond: Monsieur le Président, le sénateur m'accorderait-il la parole?

M. Johnson (Texas): Je cède la parole au sénateur de la Caroline du Sud.

M. Thurmond: Je remercie le sénateur du Texas. Monsieur le Président, puisque je représente un des États de l'extrême Sud, la Caroline du Sud, je saisis l'occasion de tendre une main cordiale aux distingués messieurs de l'extrême Nord qui nous viennent de la République du Canada.

M. Saltonstall: Monsieur le Président, le sénateur voudrait-il m'accorder la parole?

M. Johnson (Texas): La parole est au sénateur du Massachusetts.

M. Saltonstall: Je vous signale, messieurs du Canada, que je viens du Massachusetts. J'étais à Ottawa quand on a d'abord lancé l'idée d'un échange de salutations entre les membres du Parlement canadien et nous-mêmes. A titre de sénateur du Massachusetts, et sachant que le Massachusetts compte un grand nombre de Canadiens qui votent d'ordinaire pour les républicains, c'est avec un vif plaisir que je vous accueille parmi nous.

M. Aiken: Monsieur le Président, je tiens à remercier le chef du groupe majoritaire, le sénateur du Texas, pour nous avoir accordé aux membres de cet organisme le temps de rendre hommage à leurs amis canadiens qui nous rendent visite aujourd'hui. J'estime que c'est une date mémorable pour les États-Unis et pour le Canada. Comme je l'ai dit tantôt, nos amis passeront quelque temps dans le cabinet du vice-président où ils seront heureux de faire la connaissance des membres du Sénat. J'espère bien que tous ceux qui n'ont pas pris la parole, aussi bien que ceux qui ont parlé, viendront au moins en personne rencontrer nos amis.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 janvier 1959

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

MODIFICATION CONCERNANT LE DROIT D'APPEL CONTRE UNE ORDONNANCE D'EXPULSION

M. L. D. Crestohl (Cartier) demande à présenter le bill n° C-20 tendant à modifier la loi sur l'immigration (juridiction des tribunaux).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Crestohl: Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 39 de la loi sur l'immigration, tout appel contre une ordonnance d'expulsion est réservé seulement aux citoyens canadiens et à ceux qui sont domiciliés au Canada. Le présent bill a pour objet d'étendre ce droit à tout le monde.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE PLAN DE LA CAPITALE NATIONALE

INTERPELLATION CONCERNANT LES NOMINATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il peut nous expliquer pourquoi les nominations auprès de la Commission de la capitale nationale n'ont pas été annoncées à la Chambre, comme il l'avait donné à entendre le 16 janvier, et de bien vouloir nous expliquer la raison de ce retard.

J'aimerais également qu'il nous explique pourquoi ni le maire d'Ottawa, ni le maire de Hull, ni aucun représentant de l'une ou l'autre municipalité, n'ait été nommé auprès de cette commission.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, d'habitude les nouvelles de ce genre ne sont pas annoncées à la Chambre. En l'occurence il n'y avait aucune raison spéciale pour le faire.

En ce qui concerne la seconde partie de la question, on a estimé que cette commission représente la nation dans son ensemble et que, par conséquent, les deux municipalités en question ne devaient pas y être représentées directement par leurs maires respectifs.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—INTERVENTION ÉVENTUELLE DU MINISTRE DANS LE DIFFÉREND

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Le ministre peut-il nous dire s'il est disposé, par suite de la continuation de la grève des réalisateurs à Montréal, à convoquer les parties à son bureau afin de voir si la grève peut être réglée? Si je pose cette question, monsieur l'Orateur, c'est surtout parce que, d'après les journaux, la direction de la Société Radio-Canada aurait engagé 100 agents de police privés.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): J'ai rencontré les représentants du Congrès du travail du Canada et un représentant des réalisateurs vendredi après-midi. Aucune autre démarche n'est envisagée à l'heure actuelle.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une autre question? Cette réponse à l'honorable député signifie-t-elle qu'en dépit de l'article 56(1) de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, le ministre se propose toujours de ne prendre aucune mesure?

L'hon. M. Starr: Non, ce n'est pas ce que cela veut dire.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Vu que le gouvernement refuse encore d'intervenir dans le différend qui paralyse le réseau français de Radio-Canada et étant donné que la Société est, en définitive, comptable au Parlement, le premier ministre va-t-il prendre les dispositions nécessaires pour convoquer immédiatement un comité spécial sur la radiodiffusion qui entendrait les parties intéressées au différend?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Dans le moment, la question est évidemment hypothétique. Toute idée de convoquer un comité ne pourrait évidemment pas être réalisée avant la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, veuillez me permettre de poser encore une question. Le premier ministre n'est-il pas d'avis que sous l'empire du Règlement de la

Chambre le gouvernement peut du consentement unanime de la Chambre interrompre à n'importe quel moment le débat sur l'Adresse afin d'étudier une question de ce genre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, aucun comité n'a jamais été formé, à ma connaissance, avant la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas là une réponse.

M. Argue: Ce n'est pas une réponse du tout.

L'hon. M. Pickersgill: C'est arrivé souvent.

LE COMMERCE

LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE—EXPORTATION D'AVIONS DE CHASSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce s'il est en mesure de dire si des avions à réaction canadiens ou d'autres types de chasseurs ont été ou sont fournis à la République dominicaine. Quelles mesures prend-on pour assurer que, dans le cas d'une exportation du genre aux États-Unis, les avions ne parviendront pas à un tiers pays?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, on n'a délivré aucun permis d'exportation à l'égard des avions en question.

L'hon. M. Martin: A-t-on soumis une demande?

L'hon. M. Churchill: On a soumis une demande et le permis d'exportation n'a pas été accordé.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami sait-il si les avions ont été et seront envoyés aux États-Unis par procuration?

L'hon. M. Churchill: Je ne sache pas que les avions aient été envoyés aux États-Unis.

L'hon. M. Martin: A-t-on rejeté la demande?

L'hon. M. Churchill: On a rejeté la demande.

L'hon. M. Harkness: Il vous l'a déjà dit.

L'hon. M. Martin: Non.

M. McIlraith: Non, il ne l'a pas dit. Il a bien pris soin de ne pas le dire.

[L'hon. M. Chevrier.]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE SUCRE—POURSUITES CONTRE LA "B.C. SUGAR REFINING COMPANY LIMITED"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aurais une question à poser au ministre de la Justice. J'espère que mon préavis lui est parvenu assez tôt. Le ministre dirait-il à la Chambre si Me F. O. Meighan, C.R., lui a fait parvenir ses conclusions sur la question des poursuites intentées contre la *B.C. Sugar Refining Company Limited*? Dans le cas de l'affirmative, le ministre dirait-il à la Chambre où en est l'affaire actuellement?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Je dois lui dire que nous sommes encore en pourparlers avec l'avocat à ce sujet, et que, par conséquent, je ne suis pas en mesure de faire rapport à la Chambre pour l'instant.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

VILLE DE QUÉBEC—DÉCLARATION AU SUJET DE LA VENTE DE L'HÔPITAL DES IMMIGRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Bourget (Lévis): Puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le ministre a-t-il reçu une offre du gouvernement provincial de Québec, ou de quelque autre personne, en vue de l'achat de l'hôpital des immigrants à Québec?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Nous n'avons reçu aucune offre directe. Certains pourparlers ont cependant eu lieu, et, dès qu'il y aura du neuf, je me ferai un plaisir d'en faire part à l'honorable député.

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

NOUVELLE CONFÉRENCE DEMANDÉE POUR DISCUTER DES QUESTIONS FISCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je demander au premier ministre s'il a reçu une lettre du premier ministre de Saskatchewan, priant le gouvernement de convoquer une nouvelle conférence fédérale-provinciale pour discuter des questions fiscales, et si, dans le cas de l'affirmative, cette lettre a reçu une réponse?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai en effet reçu une lettre du premier ministre de Saskatchewan, et je vais m'assurer si les demandes qu'elle contient sont dans le sens mentionné par l'honorable député.

L'hon. M. Pickersgill: Le gouvernement a-t-il l'intention de reconvoquer la conférence fédérale-provinciale?

Le très hon. M. Diefenbaker: Dès qu'une décision sera prise à ce sujet, elle sera rendue publique.

LES ROUTES

BOUCHERVILLE ET CAUGHNAWAGA—AMÉNAGEMENT D'UNE ROUTE D'AGRÉMENT À QUATRE VOIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au ministre des Transports? Les journaux de samedi ont annoncé que l'on va construire une route d'agrément, à quatre voies, entre Boucherville et Caughnawaga, sur la rive sud du Saint-Laurent, en face de Montréal, et que sur une grande distance elle passera sur des terres expropriées par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le ministre est-il au courant de la chose, et est-ce que les provinces ont conclu un accord avec l'Administration de la Voie maritime en vue de l'aménagement d'une route sur ces terres, qui, tel qu'on l'a annoncé récemment, allaient être consacrées à des parcs et à des endroits de récréation?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de la courtoisie qu'il m'a témoignée en me préavisant de sa question. Nous avons été informés de ce projet par l'entremise des fonctionnaires du ministère de la Voirie de la province de Québec. La province n'a fait aucune démarche officielle auprès de notre ministère à cet égard; à mon avis, il s'agit d'une question que devront régler entre elles les parties intéressées, soit la province de Québec, l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et les municipalités.

LE MINISTÈRE DES POSTES

RECTIFICATIONS DE TRAITEMENT ET DROITS DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser au ministre des Postes une question découlant d'un télégramme que j'ai reçu. Étudie-t-il les demandes de la Fédération des facteurs et de l'Association des postiers du Canada qui veulent obtenir des rectifications de traitement pour compenser l'augmentation du coût de la vie, et la requête demandant les droits de négociation collective pour les postiers?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Les questions de cette nature, monsieur l'Orateur, ne relèvent pas du ministre des Postes, mais de la Commission du service civil qui a pour fonction, entre autres, de formuler des recommandations à l'égard des salaires et de tout changement dans toutes les divisions du Service civil, ainsi qu'à l'égard des conditions de travail.

LES TRANSPORTS

PILOTAGE SUR LES GRANDS LACS—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION SUR LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Je désire poser une question au ministre des Transports au sujet des nouvelles de presse publiées à la suite de la réunion de l'Association maritime du Canada et des affréteurs des Grands lacs. D'après ces nouvelles, les règlements concernant le pilotage ne recevront l'approbation ni du gouvernement américain ni du gouvernement canadien à temps pour l'ouverture de la saison de la navigation, et les navires étrangers et britanniques ne seront pas requis de recourir aux services des pilotes sur les lacs dans une plus grande mesure qu'ils le font présentement. Je me demande si le ministre pourrait nous dire ce qu'il faut penser de ces nouvelles, nous donner une idée du moment où la Chambre sera saisie d'une mesure législative à cet égard et nous dire si ce sera avant l'ouverture de la saison de la navigation.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Cette question a fait l'objet d'une étude particulière de la part du ministère des Transports. Comme il s'agit d'un problème fort complexe, aux nombreux aspects, je ne saurais y répondre en ce moment. Le député pourrait poser sa question et y obtenir une réponse lorsque les modifications qui seront proposées à la loi sur la marine marchande du Canada seront, dans un avenir rapproché, soumises à l'examen du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

LES PONTS

PRINCE-ALBERT—ACQUITTEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'UNE PARTIE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Le gouvernement fédéral

a-t-il consenti à acquitter une partie du coût de la construction d'un nouveau pont dans la ville de Prince-Albert? Dans le cas de l'affirmative, est-ce que la subvention est accordée parce que la rivière est navigable à cet endroit, ou est-ce parce que le pont projeté relie deux provinces, ou encore est-ce parce qu'il fera partie d'une seconde route transcanadienne? Sur quel principe s'appuie l'accord relatif à ce pont?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): A mon avis, c'est au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales qu'il faudrait poser cette question.

M. Regier: Est-ce que l'autre ministre aurait l'obligeance d'y répondre?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): L'honorable député voudrait-il répéter la première partie de sa question?

M. Regier: Le gouvernement a-t-il consenti à acquitter une partie du coût de la construction d'un nouveau pont à Prince-Albert? Je désire savoir, dans le cas de l'affirmative, en vertu de quel principe la subvention en question sera versée. S'agit-il d'un pont international ou le pont fera-t-il partie d'une nouvelle route ou quoi encore?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'ai répondu clairement à cette question au comité permanent l'an dernier, mais je répéterai volontiers la réponse. Le pont dont on prévoit la construction à Prince-Albert fait partie du programme de construction de routes d'accès aux ressources nationales, auquel la province collabore.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le vendredi 23 janvier, sur la motion de M. W. H. Jorgenson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson et le sous-amendement de M. Argue.

M. H. M. Horner (Jasper-Edson): Lorsque la Chambre s'est ajournée vendredi, monsieur l'Orateur, je parlais de la marche sur Ottawa. J'aimerais ajouter quelques mots de mise en garde aux dirigeants du syndicat agricole de l'Ouest du Canada en leur conseillant d'être extrêmement prudents et de ne pas se laisser entraîner dans cette marche parce qu'elle prend une tournure politique. Je dis cela parce qu'au cours des deux dernières années, quand le syndicat agricole de l'Ouest du Canada est venu à Ottawa, il a été très bien reçu par notre gouvernement, ce qui ne s'était pas produit sous les gouvernements antérieurs.

A mon avis, il serait extrêmement dangereux de sa part de miner la confiance qu'il s'est attirée.

Pour rester dans le domaine agricole, un mot au sujet de la production porcine. Nous savons tous que nous allons au devant d'un excédent de porcs. Je dirai au ministre de l'Agriculture,—et j'espère qu'il étudiera ce point,—que si la nécessité d'abaisser le prix minimum du porc ne s'impose pas, on ne devrait pas y recourir; il vaudrait mieux empêcher les producteurs commerciaux de bénéficier du prix minimum. Autrement dit, le prix de soutien ne devrait être versé qu'aux cultivateurs de profession. J'estime que cette mesure profiterait plus que toute autre à nos petits éleveurs et aux entreprises agricoles familiales et préviendra plus que toute autre l'intégration verticale.

Je désire maintenant aborder la question du chômage. Je tiens tout d'abord à féliciter le ministre du Travail et les autres membres du cabinet. Grâce aux mesures qu'eux et le gouvernement ont appliquées, je puis déclarer à la Chambre que dans ma circonscription le chômage a atteint un minimum. Cet hiver, il est moins élevé que les hivers précédents, sous le régime libéral. Cet état de choses est le résultat direct de ces mesures. Elles ont fourni du travail cet hiver à plusieurs centaines de bûcherons qui autrement auraient été sans travail. Il ne faut pas oublier ici le programme de travaux municipaux qu'a institué le ministre du Travail. Comme on peut s'en rendre compte, monsieur l'Orateur, la province de l'Alberta n'a pas manqué de tirer parti de ce programme. Je dirai au ministre que cette initiative remporte beaucoup de succès. Dans ma seule circonscription, des centaines d'hommes lui doivent d'avoir trouvé du travail.

Je remercie également le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales du programme de travail mis en œuvre dans le parc Jasper. Il permet la réalisation de travaux qui sont d'une nécessité vitale. Il ne s'agit pas d'un programme de secours. C'est plutôt un programme de mise en valeur de nos ressources.

A propos de certains discours prononcés dans cette Chambre par des membres de l'opposition, je citerai un éditorial qui a été publié dans le *Journal* d'Edmonton, au début de novembre, sous le titre "On fait servir la misère à des fins politiques". Le premier

paragraphe donne des chiffres qui ne s'appliquent plus aujourd'hui, mais on peut lire ensuite:

La statistique des sans-travail comprend bon nombre de personnes inaptes à l'emploi, comme les cultivateurs et leurs fils qui font une demande pour d'autres emplois dès que les récoltes sont terminées, certaines personnes qui changent d'emploi de leur propre volonté, et ainsi de suite.

S'il y avait moins d'emploi dans l'agriculture, par contre l'embauchage était plus élevé dans d'autres domaines. L'emploi dans les secteurs autres que l'agriculture était pour ainsi dire au même niveau que l'an dernier, même si l'effectif ouvrier du Canada est plus élevé. Dans les provinces des Prairies, le nombre des personnes ayant de l'emploi atteignait 1,641,000, soit 17,000 de plus que l'an dernier mais 6,000 de moins qu'en septembre. Qu'un nombre considérable de Canadiens aptes à travailler et désireux de le faire ne puissent trouver d'emploi, voilà tout de même une situation qu'il ne faut pas traiter à la légère.

Il faut regretter qu'en certains milieux, on veuille tant faire de la politique avec le malheur de milliers de concitoyens. M. Stanley Knowles, vice-président exécutif du Congrès du Travail du Canada et ancien député cécéfiste à la Chambre des communes, s'est empressé de demander au premier ministre M. Diefenbaker d'interrompre son voyage autour du monde pour revenir en toute hâte à Ottawa s'occuper du chômage. L'attitude du chef libéral, M. Pearson, ne se conçoit guère mieux si l'on songe qu'il tente de créer l'impression que les politiques du gouvernement sont la cause du chômage actuel. Il sait fort bien qu'il n'en est rien.

M. Diefenbaker peut être bien plus utile en cherchant à l'étranger des nouveaux marchés pour nos produits qu'en précipitant son retour au pays et en convoquant une session spéciale du Parlement. Toutefois, ses efforts et ceux de toute autre personne en vue de favoriser le commerce seront sans valeur si l'industrie et le travail continuent joyeusement dans la voie où ils sont engagés, s'ils continuent à nous fermer les marchés internationaux par nos prix prohibitifs tout en attisant l'inflation au pays.

Les socialistes, qui ne laissent jamais passer une occasion d'exploiter les perturbations économiques, obéissent en cela à un motif qui leur est propre. Ils brûlent du désir de détruire le régime de la libre entreprise. Ceux qui sont ainsi trompés devraient se rendre compte que si la libre entreprise est anéantie, tout le reste, y compris la liberté personnelle, sera également anéanti. L'inflation ne trouble pas le socialiste; il voit en elle un moyen de mettre fin à notre régime.

Je crois que cet éditorial résume très bien quelques-uns des discours prononcés ici au sujet du chômage et de la situation au Canada. Il faut que nos chefs de syndicats témoignent de plus de clairvoyance. Une des raisons probables pour lesquelles ils n'ont pas le temps de faire preuve de la clairvoyance voulue, c'est qu'ils sont pris dans l'engrenage de la politique; d'autre part, comme les dirigeants des groupements agricoles, ils ne peuvent plus parler au nom de la masse. Voilà la chose importante qu'ils devraient envisager en ce moment.

Nous ne devons pas seulement considérer les travailleurs quand nous nous demandons à quel point un travail est bien fait; nous devons aussi considérer la direction. Nous avons trop de sociétés dont la direction est trop lourde. Nous demandons aux travailleurs d'augmenter leur production quand leurs salaires sont augmentés; nous devons aussi demander aux membres de la direction d'augmenter leur production avant de leur accorder un plus grand revenu des placements. A vrai dire, si les dirigeants des sociétés veulent continuer à bénéficier des mêmes revenus dont ils bénéficient présentement, ils devront prouver au pays qu'ils peuvent produire davantage à moins de frais et avec un personnel exécutif moins nombreux.

Nous avons beaucoup entendu parler d'inflation. L'inflation n'a pas commencé l'an dernier ni l'année précédente. C'est un phénomène qui se manifeste depuis déjà longtemps, qui se manifestait même avant la seconde guerre mondiale. A mon avis, l'inflation peut s'expliquer fondamentalement par le fait que le prix des marchandises ou services dépasse leur valeur réelle. Comme je le disais, cela n'est pas nouveau; le phénomène se manifeste depuis des années, et l'une des principales causes de l'inflation, notamment de sa hausse rapide depuis les dix ou douze dernières années, a été la prodigalité et les dépenses à tort et à travers de l'ancien gouvernement. Nous, de l'Ouest du Canada, n'avons pas besoin de nous en prendre à l'Imprimerie nationale. Chacune de nos circonscriptions de l'Ouest compte sa propre "imprimerie". Il y en a une, notamment, au park Jasper, où des bâtiments ont été élevés à des prix fantastiques et où des routes ont également été construites à des prix fantastiques, routes qui n'ont même pas duré une période limitée d'années.

Il n'y a rien à redire contre les dépenses que fait un gouvernement pour créer de l'emploi. Pareilles dépenses ne provoqueront pas d'inflation aussi longtemps que nous verrons à ce qu'une valeur comparable soit reçue en retour. Pour cela, il faut des chefs éclairés, et je suis sûr que le pays tout entier reconnaît que le gouvernement actuel est dirigé par des chefs éclairés.

J'aimerais faire quelques observations sur le National-Canadien, car ce chemin de fer joue un rôle vital dans ma circonscription. J'en ai à la direction de ce chemin de fer, à qui je reproche de n'avoir pas fait preuve d'imagination et d'initiative afin de concurrencer convenablement le Pacifique-Canadien. Chaque fois qu'il est question de tarif-marchandises,—et toute l'économie de l'Ouest canadien se fonde sur ces tarifs,—c'est à cela que nous pensons d'abord, et nous nous demandons si la direction ne pourrait pas augmenter sa capacité de concurrence. Nous croyons

qu'elle le pourrait. Nous croyons que la direction pourrait et devrait faire plus pour mieux accorder ses prix de transport à la situation. A mon sens, la direction montre qu'elle n'est pas à la hauteur de son rôle lorsque, chaque fois que les frais augmentent, elle s'adresse immédiatement à la Commission des transports pour obtenir une hausse du tarif-marchandises. Je sais que certains chemins de fer, aux États-Unis, ont réalisé des bénéfices au cours de l'année dernière, et qu'ils payent actuellement 4 p. 100 à leurs actionnaires. Évidemment, nous avons été très heureux, nous, les gens de l'Ouest, que le premier ministre nous donne l'assurance que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau ne seront pas modifiés. Nous dépendons de ces taux pour vivre.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur l'industrie du pétrole et du gaz et, s'il m'est permis, de répondre en passant à la déclaration tout à fait erronée que l'honorable député de Welland (M. McMillan) a faite au cours du débat de mercredi dernier, ainsi qu'en fait foi la page 173 des *Débats* du 21 janvier. L'honorable député disait:

> Les honorables députés se rappelleront que vers le même temps, ou peu s'en faut, les États-Unis se sont rendus aux désirs du premier ministre en réduisant de 15 p. 100 nos exportations de pétrole aux États américains du Nord-Ouest.

Ce discours, monsieur l'Orateur, prouve que le parti libéral ignore tout de la situation de l'industrie pétrolière dans l'Ouest canadien.

C'est un propos que nous avons déjà entendu dans l'Ouest canadien. Nos amis du parti libéral ont parcouru nos circonscriptions qui produisent du pétrole en disant: "le gouvernement actuel a réduit vos exportations de 15 p. 100" et ainsi de suite. C'était faux. C'est évidemment inexact pour la simple raison que l'exportation du pétrole aux États-Unis ne dépend d'aucune mesure du gouvernement, quel qu'il soit, mais plutôt des débouchés qui s'offrent. Nous avons aujourd'hui un excédent mondial de pétrole. Nous n'avons pu exporter aux États-Unis même le contingent autorisé de pétrole; jamais nous n'avons pu le faire. L'honorable député avait complètement tort de dire qu'il y avait une injustice de la part du premier ministre ou du gouvernement actuel au sujet de l'exportation du pétrole.

Je me rends compte que le parti libéral est tellement mort à présent qu'il n'a même pas assez d'imagination ni d'envergure pour savoir quelle ampleur l'industrie pétrolière a prise dans l'Ouest canadien et quels services elle peut rendre à notre pays. Je veux citer quelques chiffres relatifs à l'exploitation pétrolière en Alberta l'an dernier, durant une période de régression où il y avait excédent mondial de pétrole. L'industrie pétrolière a

confiance dans le gouvernement actuel. Pour le prouver, il suffit de signaler que les dirigeants de cette industrie ont poursuivi leurs explorations, leur production et le forage de nouveaux puits. Notre production de pétrole a baissé de 13 p. 100 l'an dernier, mais le nombre de puits de pétrole terminés a augmenté. La surface totale où des forages ont été pratiqués était inférieure de 11 p. 100, mais les frais globaux d'exploration ont accusé une hausse de 7 p. 100. Pour la gouverne des honorables vis-à-vis, je tiens à dire que si nous pouvions trouver des débouchés pour le pétrole canadien, nous pourrions faire disparaître d'un seul coup tout notre déficit commercial avec les États-Unis. C'est un indice de l'importance de cette industrie qui n'en est qu'à ses débuts.

Dans ma circonscription, les puits de pétrole produisent bien au delà de 35 p. 100 de tout le pétrole produit en Alberta, et de nouveaux champs sont en train d'être mis en valeur. Un des plus grands puits de gaz au monde s'y trouve. Des forages ont été pratiqués récemment sur la rivière Little Berland. Les nouvelles régions connues sous le nom de Swan Hills et Virginia Hills constituent les plus importantes découvertes dans l'Ouest canadien; ces régions sont situées juste au nord de ma circonscription. Il faudra faire preuve de sagacité et d'initiative afin d'adopter des mesures législatives propres à favoriser l'expansion de l'industrie du pétrole. C'est là une des principales industries du Canada, une des plus importantes dans notre économie.

A l'extrémité ouest de ma circonscription, bien entendu, se trouve le parc national de Jasper. J'ai quelques mots à dire à ce sujet, car le changement de gouvernement a eu beaucoup d'importance pour les gens qui demeurent dans ce parc. Pour la première fois dans l'histoire le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) a visité le parc, a rencontré les gens pour discuter de leurs problèmes. Cela ne s'était jamais produit. L'ancien ministre sous le régime antérieur était venu à Jasper mais n'avait pas voulu parler aux gens. Il avait dit que les gens ne l'intéressaient pas mais que les ours l'inquiétaient.

L'hon. M. Martin: C'est ridicule.

M. Horner (Jasper-Edson): Je félicite le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales de son attitude et de l'intérêt qu'il a manifesté à l'égard des problèmes de la population de ce parc, car elle en a. Je lui rappelle aussi qu'il a promis de charger une commission d'étudier la question du gouvernement municipal dans les lotissements urbains des parcs nationaux de l'Ouest en vue de résoudre une foule de problèmes qui se

posent actuellement à la population de ces régions.

On ne saurait parler du parc national de Jasper sans dire quelques mots de la route Yellowhead. Il nous plaît fort de savoir que nous aurons sous peu, d'ici trois ou quatre ans, une route passant par Jasper. J'espère qu'on pourra s'entendre avec le gouvernement de la Colombie-Britannique afin de parachever la route de Kamloops à Yellowhead.

Avant de reprendre mon siège, j'appuie la proposition faite par le député de Victoria (M. McPhillips) et portant qu'on devrait accorder aussi la pension de vieillesse aux vieillards pensionnés qui vivent en dehors du Canada. C'est une demande équitable, à mon avis. J'ose croire que le gouvernement la considérera d'un œil bienveillant.

Je signale en terminant que nous sommes à l'aube d'une période de grande mise en valeur. Notre pays a besoin des qualités de chef de notre premier ministre. Vu que d'engageantes perspectives de progrès se dessinent au Canada, il n'est pas de mise de faire des discours comme ceux qu'ont prononcés certains membres de l'opposition. Il nous faut de l'imagination, de l'initiative, et nous avons besoin de jeunes pour mettre en valeur nos régions du nord. Les chances de succès offertes au Canada n'ont jamais été aussi nombreuses qu'aujourd'hui dans le nord-ouest. Elles devraient forcer les jeunes Canadiens à relever cette mise en demeure.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de commencer mes observations sans exprimer les compliments d'usage,—et peut-être plus que les compliments d'usage,—aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Personne ne sera surpris que je m'adresse d'abord à celui qui a appuyé la motion car tous, je crois, nous étions curieux de voir quelle personne succéderait, dans la circonscription historique de Montmagny-L'Islet, au Canadien qui promettait le plus de sa race, parmi ceux qui ont été élus à la Chambre depuis la guerre, à un homme qui donne maintenant à sa province l'impulsion dont, de l'avis d'un grand nombre d'entre nous, elle manquait depuis longtemps.

Le député qui a actuellement l'honneur de représenter cette circonscription s'est acquitté de sa tâche avec distinction. Nous pouvons dire, je crois, qu'il a exprimé les sentiments qu'on pouvait s'attendre à voir exprimer par le successeur de M. Lesage.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je félicite sincèrement l'honorable député, surtout d'avoir parlé de l'unité nationale avec l'accent et même dans les mots, du plus grand Canadien de notre époque, le très honorable Louis St-Laurent.

(Traduction)

Le motionnaire de l'Adresse vient d'une province où j'ai passé la plus grande partie de ma vie. Comme la plupart des habitants du Manitoba, il est compétent et modeste.

L'hon. M. Churchill: Ceux qui restent au Manitoba?

L'hon. M. Pickersgill: Ce sont les qualités qu'on attribue généralement aux Manitobains.

L'hon. M. Fulton: Est-ce pour cela que vous avez dû partir?

L'hon. M. Pickersgill: Mais le député de Provencher est un vétéran de deux législatures. Lorsque j'ai lu dans les journaux que c'est à lui que reviendrait l'honneur de proposer l'Adresse cette année, j'avoue que j'y ai vu une nouvelle preuve de la confusion qui règne dans le gouvernement et j'ai pensé que le premier ministre avait confondu Provencher avec Springfield car il me semblait presque inouï qu'un gouvernement, spécialement si tôt au début d'une nouvelle législature, écarte les députés élus pour la première fois au Parlement, écarte deux nouveaux députés élus aux élections complémentaires, pour conférer, à un député qui a fait partie d'une législature précédente et qui a déjà pris la parole à propos d'une Adresse précédente, l'honneur de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Mais j'avoue qu'en écoutant le député de Springfield plus tard au cours du débat, je me suis rendu compte que le premier ministre ne s'était pas trompé.

Nous tous, de ce côté-ci de la Chambre,—et, j'imagine, la plupart des députés,—avons été un peu déçus que le premier ministre ne juge pas à propos de confier cet honneur spécial à l'honorable représentante qui a été récemment élue dans Grenville-Dundas (M^me^ Casselman) et que nous espérons avoir l'occasion d'entendre bientôt au cours du débat. Je dirai cependant que je n'ai pas été étonné, si quelqu'un a pu l'être, que le premier ministre, même s'il a choisi le motionnaire parmi les membres d'une législature antérieure, n'ait pas invité le député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne) à proposer l'adoption de l'Adresse. Certains d'entre nous se souviendront sans doute de l'appel lancé par le premier ministre aux commettants de l'honorable député lors d'une grande réunion tenue le 4 mai 1947, à Campbellton. C'était en 1947, monsieur l'Orateur, non en 1948 ou en 1949.

Voici ce que le premier ministre aurait dit alors d'après ce qui a été relaté à l'époque:

La contribution de Charlie Van Horne, qui a saisi la Chambre des communes de problèmes particuliers à cette province et plus spécialement à cette

circonscription historique, est digne des traditions les plus pures de la députation à la Chambre des communes.

Je le tiens pour un de mes amis exceptionnellement chers. Depuis qu'il siège à la Chambre des communes, j'ai toujours eu pour lui le plus grand respect et je termine en disant "je veux que vous élisiez de nouveau Charlie Van Horne à la Chambre des communes". Notre parti a besoin de lui.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne veux pas interrompre mon honorable ami mais, juste pour mettre les choses au point, disons que, sur ce point, il se trompe encore une fois de dix ans.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie le premier ministre de me signaler ma très légère erreur statistique. Elle ne saurait cependant se comparer même de loin à ses propres et énormes erreurs statistiques, ce que faisait remarquer l'autre jour l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). C'est en 1957 que le premier ministre a fait cette déclaration. Mais les temps ont changé et nous voyons maintenant l'honorable député de Restigouche-Madawaska, qui n'a peut-être pas encore été précisément éconduit mais qui est si près de la porte, qu'il suffirait d'une seule autre petite poussée pour le faire sortir. Je ne serais pas surpris que le premier ministre, comme d'autres exécuteurs à d'autres époques, ait sa petite liste. Le premier ministre se rappellera la petite liste, dans l'opérette de Gilbert, de ceux dont on se passerait volontiers. Je suis sûr que sur cette petite liste du premier ministre le nom de Charlie figure en tête.

L'hon. M. Fulton: Le député ne se rend pas justice.

L'hon. M. Pickersgill: Je pense que le ministre de la Justice fait une injustice au premier ministre. Je suis sûr que le premier ministre me manquerait beaucoup.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, tout comme l'honorable député de Restigouche-Madawaska,—je me servirai peut-être de termes plus modérés que ceux qu'emploie habituellement cet honorable député, car je suis originaire du Manitoba,—que je considère le chômage comme un problème sérieux et continuel. Je suis d'accord avec ce que disait le premier ministre avant les élections et non avec ce qu'il dit après les élections, savoir que le chômage n'est pas un problème statistique, mais un problème humain et que c'est comme tel qu'il devrait être traité. Le chômeur ne veut pas entendre de l'histoire, que ce soit le premier ministre qui la lui raconte ou qui que ce soit. Ce qu'il veut ce sont des mesures, des mesures telles que celles qui ont été promises avant le 31 mars 1958 et dont très peu ont été mises à exécution depuis. Néanmoins, s'il faut utiliser la statistique, j'estime qu'elle devrait au moins être exacte. Quand il a dit qu'en 1958, plus de Canadiens avaient travaillé plus longtemps qu'en toute autre année antérieure, le premier ministre n'a pas fait une déclaration exacte. Il serait impossible que plus de Canadiens aient travaillé en 1958 quand en moyenne 23,000 Canadiens de moins ont été employés tout au long de l'année. Comme le premier ministre l'a si éloquemment dit l'autre jour, les deux chiffres sont contradictoires.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été totalement surpris de constater que le premier ministre avait été quelque peu négligent quant à ces statistiques, car ce n'est pas la première fois que le premier ministre a été quelque peu négligent à propos des faits. Le premier ministre m'a consacré une attention assez flatteuse, durant la campagne électorale. Il a parlé de moi à Yarmouth (Nouvelle-Écosse), comme M. Peter Dempson l'a relevé dans le *Telegram* de Toronto du 26 mars. Je cite un passage de son article, qui pourrait être utile dans une discussion ultérieure. Si je me trompais, j'espère que le premier ministre voudra bien me reprendre immédiatement:

M. Pickersgill a déclaré que nous élevions beaucoup trop la pension de vieillesse, que, si nous l'augmentions encore plus, quelques pensionnés recevraient plus que certains travailleurs. "C'est l'une des histoires les plus idiotes que l'on ait pu raconter n'importe où, a ajouté le premier ministre, aux applaudissements enthousiastes du public. C'est presque la plus sotte qu'ait jamais proférée M. Pickersgill."

L'hon. M. Hees: C'est bien le comble de la sottise.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas de peine à croire qu'un tel déploiement d'esprit ait été irrésistible et je crois que personne n'est mieux placé que le chef du clan, M. Diefenbaker, pour juger à quel point les noms de famille peuvent être prétextes à boutades. Je suis d'accord avec le premier ministre que cette remarque aurait été la plus grande sottise que j'aie proférée, si je l'avais dite. Mais, monsieur l'Orateur, je ne l'ai pas fait. J'aimerais citer des extraits du hansard du 25 octobre 1957. Prenant alors la parole au cours du débat dont le premier ministre a parlé, j'ai dit, à propos de la loi sur la sécurité de la vieillesse, et comme en témoigne la page 452 du hansard:

Mes observations seront très brèves, et, je le dis tout de suite, j'ai l'intention d'appuyer la mesure à l'étude. Je l'appuierai donc, mais elle n'en présente pas moins, pour tous les représentants consciencieux des circonscriptions du littoral de l'Atlantique, un réel problème...

Le problème est encore très réel. Je poursuis.

...en particulier, aux yeux des honorables députés de Burin-Burgeo, de Grand-Falls-White-Bay-Labrador, cette mesure du gouvernement aura pour

effet d'assurer aux adultes retraités, dans bien des collectivités, des revenus supérieurs aux membres de leur famille qui travaillent et qui contribuent au paiement de ces pensions, grâce à la taxe de vente qu'ils acquittent.

Plus loin j'ajoutais:

Certains d'entre nous représentent, comme moi-même, des circonscriptions où la pêche a été mauvaise, et où les revenus vont être très inférieurs à ce qu'ils étaient l'an passé. Je ne m'en prends nullement au gouvernement, mais il est incontestable que, s'il prétend s'intéresser au même titre aux Canadiens de toutes les régions de notre pays, il devrait se préoccuper tout autant de la misère des pêcheurs que de celle des vieillards pensionnés ou des producteurs de blé, car un pêcheur peut tout aussi bien souffrir de la faim qu'un cultivateur. Je connais beaucoup de gens dans l'Est du pays, pêcheurs et bûcherons, qui vont souffrir beaucoup plus cet hiver que bon nombre de vieillards pensionnés.

Si cela était vrai de l'hiver 1957-1958, il semble malheureusement que ce soit encore plus vrai pour l'hiver 1958-1959.

Lorsque j'ai fait cette déclaration, un ou deux honorables vis-à-vis se sont levés pour s'écrier: "Pourquoi n'avez-vous rien fait à ce sujet?" Réplique fort naturelle à laquelle je n'ai pas cru réellement pouvoir m'en prendre à ce moment-là.

Mais, comme le chef de l'opposition l'a dit plus tôt, je ne crois pas que, dix-huit mois plus tard, cela ait une grande importance. Si, lorsque nous avons perdu le pouvoir en 1957, les revenus dans les provinces de l'Atlantique étaient bas comparativement à d'autres parties du Canada,—malheureusement c'était vrai dans un grand nombre de cas, même si ces revenus étaient alors bien plus élevés qu'ils ne l'avaient jamais été dans l'histoire du Canada,—en plusieurs secteurs de cette région, ils sont encore bien plus bas maintenant. Cela ne s'applique peut-être pas aux fonctionnaires de l'État et aux membres des forces armées qui, parce qu'ils sont concentrés en assez grand nombre dans certaines parties des provinces de l'Atlantique, et parce que leur revenu correspond à un niveau national, contribuent à relever le niveau général. Mais les revenus de plusieurs producteurs des provinces de l'Atlantique ont été sensiblement plus bas en 1958 qu'en 1957.

C'est surtout vrai dans le cas de l'industrie du charbon. Il y a quelques jours, on a attiré l'attention des députés sur ce texte publicitaire qui a paru dans le *Mail-Star*, d'Halifax, et qui invitait les gens à voter pour le parti conservateur le 10 juin 1957. Ce texte était ainsi conçu:

Les candidats progressistes-conservateurs sont en faveur de mesures qui augmenteront la production du charbon. Ayez un bon mouvement pour la Nouvelle-Écosse. Venez voter pour les conservateurs le 10 juin.

Je ne m'engagerai pas dans une analyse statistique. J'ai ici des chiffres qui montrent combien la production de charbon a diminué en 1958 par rapport à 1957 et nous savons que des réductions bien plus considérables encore la menacent de très près. Toute diminution de la production houillère entraîne une diminution de revenu de l'une des industries fondamentales de la Nouvelle-Écosse, et même, en vérité, du Nouveau-Brunswick.

Mais la production du charbon n'est pas le seul secteur où la production et les revenus aient baissé l'an dernier. Ajoutons la production de l'acier. J'ai en mains une communication adressée au chef de l'opposition le 12 décembre 1958 dernier par les *United Steelworkers of America*. Je ne retarderai pas la Chambre en lui lisant ce texte en entier car j'ai un certain nombre de points à traiter. J'attirerai cependant l'attention sur les congédiements effectués à l'usine sidérurgique de Sydney et sur d'autres encore qui s'annoncent. Il ne fait pas de doute que dans ce domaine également les revenus dans les provinces atlantiques ne sont certes pas en hausse et si ces renvois devaient prendre quelque ampleur, ils s'en iraient malheureusement à la baisse.

Les chiffres concernant le bois à pâte ont été souvent soumis à l'attention de la Chambre. Nous savons que le revenu provenant du bois à pâte et du papier-journal, qui sont si importants pour toute la côte atlantique de ce pays, a diminué de façon très sensible en 1958 par rapport à l'année 1957.

Mais aucun député ne s'attend à ce que je m'intéresse davantage à la situation d'autres professions qu'à celle du pêcheur, bien que j'essaye de m'y intéresser tout autant. En ce qui concerne les pêcheries, il est une chose dont je ne peux certainement pas faire reproche au gouvernement, car je ne suis pas de ceux qui pensent que l'indécision et la confusion du gouvernement sont responsables du fait que la morue n'est pas allée à Terre-Neuve l'an dernier. Il s'agit là d'un caprice de la nature, et nous espérons qu'il ne se répétera pas. C'était peut-être un de ces événements regrettables qui parfois ont lieu au moment où les torys sont au pouvoir, mais je n'en rejette nullement le blâme sur le gouvernement.

Mais, monsieur, je reproche vivement au gouvernement de ne pas avoir pris les mesures que dictait cette situation. Quand le ministre du Travail a parlé l'autre jour, je lui ai demandé si je n'avais pas avancé une idée d'ordre pratique pour remédier à la situation du pêcheur de la côte est, qui est certainement aussi mauvaise, sinon pire, que celle des habitants de n'importe quelle autre localité du Canada. Le ministre a dit que ma proposition venait trop tard. J'ai présenté ma proposition le 21 octobre, cinq jours avant que le premier ministre annonce son

programme de travaux municipaux. Si ma proposition du 21 octobre, qui, de toute façon, n'aurait pu être mise en pratique avant le 1er décembre, arrivait trop tard, que dit le ministre au sujet de la politique du gouvernement relative au travail d'hiver? Le ministre condamne le gouvernement car ma proposition, qui était simple et pratique, aurait pu être mise en application dans les vingt-quatre heures, si le gouvernement l'avait voulu, alors que le programme de travaux municipaux exigeait toute une organisation de la part des municipalités, après qu'il eut été annoncé. Quoi qu'on puisse dire au sujet de ce que le gouvernement a pu faire, rien du tout ne justifie le gouvernement d'avoir tellement tardé à annoncer ce programme.

L'hon. M. Starr: Si le député me permet une question, je lui demanderai en quoi consistait sa proposition de donner du travail aux Canadiens.

L'hon. M. Pickersgill: J'y viendrai à la fin de mon discours, et j'espère que les quelques propositions que je présenterai alors retiendront davantage l'attention du ministre que celle que j'ai exposée en vue de résoudre ce problème humain très sérieux et dont le gouvernement a prétendu s'occuper pendant trois mois pour déclarer ensuite brusquement qu'il n'y avait rien à y faire.

L'hon. M. Starr: Je crois que le député n'a pas bien compris ma question.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai peut-être pas bien compris la question du ministre. S'il voulait la répéter lorsque j'aurai fini mon discours, je serai heureux d'y répondre. Le 16 août, lorsque la Chambre étudiait les crédits de son ministère, j'ai demandé au ministre de remettre à plus tard l'adoption d'un de ces crédits jusqu'à ce qu'il soit en mesure de faire un exposé au sujet du programme des travaux d'hiver. Il a refusé. J'ai fait la même demande au ministre des Travaux publics qui agissait ce jour-là comme leader de la Chambre et il a refusé. Finalement, le premier ministre est venu à la Chambre aider le ministre du Travail à se tirer de la confusion et le député de Laurier a demandé au premier ministre si le gouvernement ne remettrait pas à plus tard l'adoption de ce crédit en particulier. Quand on nous faisait une demande semblable, lorsque nous étions au pouvoir, elle était toujours agréée mais ils ont refusé la nôtre à trois reprises. Ils l'ont repoussée trois fois. Pourquoi? Parce qu'ils n'avaient tracé aucun programme et qu'ils ne l'ont établi que deux mois plus tard. Et alors, quand ils ont enfin présenté leur programme, de quoi s'agissait-il? On rejetait la responsabilité sur les municipalités sans aucun avis préalable et cela, à la veille du voyage à l'étranger du premier ministre.

Je reviens encore une fois à la recommandation que j'ai faite au premier ministre et qu'il a transmise au ministre du Travail et au ministre des Pêcheries (M. MacLean) le 21 octobre. Je ne vais pas exposer ce qu'il y avait dans ma lettre. L'honorable député de Grand-Falls-White-Bay-Labrador (M. Granger) en a consigné le texte au hansard l'autre jour et cela doit suffire. Je vais citer trois ou quatre passages de la déclaration faite en Chambre par le premier ministre le 30 août dernier lorsqu'il a annoncé qu'une somme de 40 millions allait être prélevée sur le trésor pour être versée aux cultivateurs de céréales de l'Ouest canadien parce que ces derniers étaient menacés d'une mauvaise récolte et pour d'autres raisons, a-t-on dit, y compris le prix des céréales. Voici ce que le premier ministre a alors dit, ainsi qu'en témoigne la page 4561 du hansard de ce jour-là:

> Notre notion d'un programme national se fonde sur la conviction que le bien-être national exige une action positive pour remonter aux causes fondamentales de la misère et du malaise qui règnent dans diverses industries et régions.

Voici un autre passage, page 4564:

> Ce que nous voulons faire, c'est de mettre au point un programme national destiné à assurer une chance égale à tous les Canadiens...
>
> La meilleure façon d'envisager immédiatement, et pour l'avenir, le problème fondamental qui confronte les cultivateurs canadiens, c'est de reconnaître que la prospérité du Canada est indivisible et qu'un niveau raisonnablement élevé et stable du revenu des cultivateurs canadiens est un apport au bien-être de toute notre population.

Il me semble, monsieur, que s'il est jugé bon, ainsi que la Chambre en a décidé à l'unanimité, de prélever 40 millions de dollars sur le Trésor pour verser $200 à chaque agriculteur de l'Ouest, en somme, il incombe tout autant à un gouvernement qui affiche les intentions que le premier ministre a exposées dans ce discours, de faire quelque chose pour les pêcheurs qui, sans que ce soit de leur faute, ont eu une récolte si désastreuse que deux tiers d'entre eux, ainsi que le député de Grand-Falls-White-Bay-Labrador l'a fait remarquer, n'avaient pas assez de timbres pour pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage et ont été obligés d'avoir recours aux secours cet hiver.

Le gouvernement n'a pas jugé bon de faire quoi que ce soit à ce sujet. Je sais que le ministre du Travail voudrait se lever pour me rappeler les chafauds coopératifs. Je sais qu'un des autres ministres voudrait me rappeler le programme des voies d'accès aux ressources naturelles. Naturellement, on nous parle toujours de ce programme d'aide municipale.

Aussitôt que j'ai entendu parlé des chafauds coopératifs j'ai reconnu que le gouvernement avait très bien fait, comme le ministre des Pêcheries le sait fort bien. Malheureusement, une fois de plus la décision a été prise si tard et l'hiver a commencé si tôt qu'il va être très difficile que ces travaux soient commencés à temps pour donner du travail pendant l'hiver. Je sais que le ministère des Travaux publics fait son possible pour faire avancer les travaux et je n'émets aucune critique à son égard. Ce que j'ai à relever, c'est que le programme aurait tout aussi bien pu être décidé en juillet et en août qu'à la date où il l'a été. Si la décision avait été prise alors, on aurait eu le temps de préparer les matériaux sur place et de commencer les travaux.

Je n'ai aucune critique à exprimer au sujet du programme des routes d'accès aux ressources mais j'espère que lorsque le ministre du Nord canadien prendra la parole, il nous dira à quel rythme ce programme est exécuté dans les provinces de l'Atlantique et où en sont les travaux actuellement car il me semble qu'il y a eu beaucoup de retard. Toutefois, le programme en soi est excellent mais il est bien loin d'apporter une solution au problème exceptionnel dont je parle.

En ce qui concerne l'aide aux municipalités, il est presque sans objet à Terre-Neuve à cause de la structure municipale de la province. Il n'y existe aucune municipalité ayant le caractère et le genre les habilitant à profiter de cette aide.

L'hon. M. Starr: Le député me permettra de lui faire remarquer que nous avons élaboré ce programme de façon assez souple, de sorte que lorsqu'une province s'occupe des municipalités constituées, son ministère des Travaux publics peut être considéré comme entrepreneur. Dans ce cas, le gouvernement fédéral participe au programme.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être le ministre consentira-t-il à nous dire plus tard quelle quantité de travaux il a été possible de réaliser grâce à cette disposition. J'ai un autre point à faire valoir à ce sujet. Ce ne sont pas seulement les pêcheurs qui sont aux prises avec un problème sérieux dans les provinces de l'Atlantique. Ces provinces ont un problème très très grave de chômage général. La situation est plus grave que dans les autres parties du pays. Comme le sait le ministre, l'emploi a décru comparativement à l'an dernier, le chômage a augmenté et la proportion des sans-travail, comparativement à ceux qui ont un emploi, est malheureusement plus élevée dans les provinces de l'Atlantique qu'ailleurs au Canada.

L'hon. M. Starr: A titre d'information, je dirai au député...

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être l'honorable député pourrait-il attendre d'avoir la parole pour faire son discours.

L'hon. M. Starr: Il y en a 17,000 de moins dans les provinces de l'Atlantique.

L'hon. M. Pickersgill: Je sais que le ministre cite les chiffres du Service national de placement, qui sont les seuls qu'il possède pour janvier. Je sais exactement ce qu'il va dire. Nous savons pourquoi les chiffres de cet organisme sont très bas pour les provinces de l'Est, et je vais le dire au ministre. D'après une coupure du *Telegram* de Toronto que j'ai ici, les chiffres du chômage ne cadrent pas. Le ministre a sans doute lu cet article. On dit que les fonctionnaires ne savent plus où ils en sont parce que de l'Ontario vers l'ouest les chiffres du Bureau fédéral de la statistique sont inférieurs à ceux du Service national de placement, alors qu'à partir de Québec vers l'est, c'est le contraire.

L'hon. M. Starr: Il en a toujours été ainsi.

L'hon. M. Pickersgill: Je peux dire au ministre pourquoi, ce n'est pas difficile. Tant de gens des provinces de l'Est ne peuvent être admissibles à l'assurance-chômage qu'ils ne jugent pas utile de s'inscrire. Tout représentant des provinces atlantiques, de quelque côté qu'il siège ici, le sait fort bien.

L'hon. M. Starr: La différence n'est que de 1 p. 100 par rapport à l'an dernier.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne veux pas engager une bataille à coups de statistique avec le ministre, car je sais que, tout comme moi, il aimerait mieux s'occuper du problème que d'ergoter sur la statistique.

L'hon. M. Starr: Eh bien, n'en parlez pas.

L'hon. M. Pickersgill: Je prie instamment le ministre, s'il veut vraiment faire quelque chose, d'accepter la proposition que j'ai formulée le 21 octobre, proposition qui équivalait tout simplement à une mesure de simple justice pour les gens qui participent à la plus ancienne industrie canadienne. Qu'il réétudie cette recommandation et qu'il y donne suite ou qu'il adopte quelque chose de mieux.

L'hon. M. Starr: En quoi consistait cette proposition?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai proposé, ainsi que le ministre le sait fort bien, que les pêcheurs qui, sans que ce soit leur faute, n'ont pas 15 timbres se voient donner suffisamment de timbres par le gouvernement pour en avoir 15 et que le coût de l'assurance ainsi versé ne soit pas à la charge du fonds, mais qu'il soit imputé directement au gouvernement tout comme les 40 millions versés aux cultivateurs l'ont été. Si cela n'est pas simple justice

et la façon évidente de la faire régner sans bouleverser le régime d'assurance du gouvernement, que le ministre nous soumette une meilleure solution; s'il en soumet une meilleure que la mienne, je me rendrai à l'évidence. Mais, voilà, il ne nous soumet rien. Il se contente de dire non.

Il y a un instant, le ministre a dit que dans les provinces où les municipalités n'étaient pas capables d'entreprendre le travail elles-mêmes, on avait fait en sorte que le gouvernement provincial puisse se substituer aux municipalités. Je vais seulement faire une remarque à ce sujet.

Si le gouvernement fédéral avait fait pour Terre-Neuve ce que son assemblée législative lui a demandé par une motion présentée par le premier ministre provincial et appuyée par le chef de l'opposition conservatrice, si le gouvernement avait versé la subvention préconisée par M. McNair, comme tous les membres de l'opposition le lui ont demandé l'année dernière, le gouvernement provincial serait mieux à même de s'attaquer au problème qu'il ne l'est maintenant. Nous savons tous qu'aujourd'hui le premier ministre de Terre-Neuve rencontre le premier ministre du Canada.

L'hon. M. Starr: Pourquoi n'a-t-il pas utilisé une partie des 9 millions de dollars versés par notre gouvernement le printemps dernier?

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre s'entretient aujourd'hui de ce problème avec le premier ministre de Terre-Neuve. Je n'ai pas l'intention de faire plus qu'exprimer l'espoir que le gouvernement prendra rapidement une décision favorable concernant la demande de mise en vigueur de la constitution canadienne.

Je voudrais, si j'en avais le temps, aborder la question de la charte atlantique énoncée par les candidats torys à Moncton, en mai 1957, et que, j'en suis sûr, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Brooks) a bien présente à l'esprit. J'aimerais en parler point par point et lorsque j'en aurai l'occasion au cours de la session, j'ai bien l'intention de le faire. Si je ne le fais pas, je suis sûr de pouvoir compter sur le député de Restigouche-Madawaska pour la rappeler au gouvernement. Je doute qu'un autre sympathisant du gouvernement le fasse. Ils veulent oublier cette charte de l'Atlantique.

C'est assez amusant, monsieur l'Orateur, que le parti tory, comme les Nations Unies, ait sa charte de l'Atlantique et, comme les Nations Unies, sa déclaration des droits de l'homme. Si la déclaration des droits de l'homme est aussi vide de sens que la charte de l'Atlantique tory l'a été pour les provinces de l'Atlantique, elle n'apportera certes pas grand chose pour quiconque.

[L'hon. M. Pickersgill.]

J'ai dit au ministre du Travail qu'avant de conclure, j'aurais quelques propositions concrètes à formuler; c'est ce que je vais faire. Le 21 octobre de l'année passée, j'ai présenté une proposition pratique qu'apparemment le ministre a si peu comprise qu'il me demande aujourd'hui de la répéter. J'espère sincèrement que le gouvernement tiendra compte de cette proposition, ou d'une autre qui soit de nature à aider les pêcheurs de toutes les régions. En effet, je puis dire au ministre que, si bien accueilli que soit le programme de travaux municipaux par Twillingate, ce programme ne saurait en aucun cas aider les pêcheurs de Fogo. C'est l'état de choses qui règne sur toute la côte. Ma circonscription compte sept programmes municipaux, pour lesquels je remercie sincèrement le gouvernement, soit sept programmes municipaux pour environ 200 localités. Ce n'est pas suffisant pour remédier aux épreuves qui frappent la population, car il s'agit véritablement d'épreuves.

La deuxième proposition concrète qu'il me faut répéter consiste à inviter le gouvernement à faire vite pour donner suite aux recommandations du rapport McNair et à faire mieux que cela. Troisièmement, et à ce propos j'ai pris des renseignements l'autre jour auprès du ministre de l'Agriculture, je demanderais au gouvernement de traiter les producteurs de bois à pâte de la même façon qu'il traite les autres agriculteurs de ce pays. Si on a raison de soutenir la betterave à sucre, il me semble qu'on serait tout aussi justifié de soutenir le bois à pâte.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): N'avez-vous pas de gouvernement provincial là-bas?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne pense pas qu'on puisse contester que les cultivateurs qui produisent le bois à pâte ont au moins tout autant besoin d'être aidés que les producteurs de betteraves à sucre.

L'hon. M. Starr: Que fait le gouvernement provincial à ce sujet?

L'hon. M. Pickersgill: Il est évident que ce que j'en dis ne s'applique pas tellement à Terre-Neuve, car cette province, le ministre le sait, n'a pour ainsi dire pas de cultivateurs, et ils ne produisent pas beaucoup de bois à pâte. On coupe le bois pour les compagnies. Ma proposition vise donc les cultivateurs qui coupent du bois à pâte de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Le ministre fait mieux de demander aux gouvernements provinciaux eux-mêmes ce qu'ils font.

L'hon. M. Starr: Les autres gouvernements provinciaux font leur part.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut s'adresser aux gouvernements torys de ces deux provinces s'il le désire.

M. Morris: Parlez donc de Terre-Neuve.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois demander aux députés de laisser celui qui a la parole faire son discours.

L'hon. M. Pickersgill: Je remarque, monsieur l'Orateur, que dès que quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre essaye de soumettre les propositions concrètes que le ministre du Travail demande, il y a des interruptions constantes.

La quatrième suggestion que je désire faire est que le gouvernement continue le programme d'électricité qui a été commencé par M. Harris et M. Lesage au printemps de 1957 et qui a été laissé en suspens depuis que ce gouvernement est au pouvoir. En plus de cela, il devrait apporter à la loi les modifications nécessaires pour qu'elle s'applique de façon efficace à Terre-Neuve, ce qu'il a refusé et a continué à refuser il y a un an.

Ma suggestion finale, qui est réellement finale, monsieur l'Orateur, car je remarque que, comme moi, vous regardez la pendule, est que le gouvernement entreprenne au moins 90 p. cent des frais d'aménagement de la route transcanadienne dans les quatre provinces de l'Atlantique. Je puis dire que c'est une partie du programme que le parti libéral a adopté à son congrès. Nous remarquons que le ministre des Travaux publics se propose de présenter au cours de la session une mesure législative au sujet de la route transcanadienne. En raison de la disparité du revenu, des moyens plus modestes des provinces de l'Atlantique lorsqu'il s'agit de payer leur part du prix de revient de la route, et de l'importance d'un réseau efficace de transport dans ces provinces, je crois que la proposition voulant que le gouvernement fédéral paie les neuf dixièmes du coût de la route transcanadienne dans les provinces Maritimes, si elle était adoptée, aiderait beaucoup non pas simplement à atténuer le chômage, mais aussi à doter cette région du Canada d'un actif national inestimable.

L'hon. Léon Balcer (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je veux féliciter d'abord le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable et distingué député de Provencher (M. Jorgenson). Il est devenu, encore tout jeune, un des chefs de file des collectivités agricoles du Canada. C'est un spécialiste qui nous a fait un exposé utile et des plus instructifs des problèmes agricoles au Canada. Je l'en félicite.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je désire également féliciter l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) qui nous a donné un exemple de l'éloquence qui lui a permis de remporter la victoire dans cette historique circonscription qui était représentée autrefois par un ancien ministre libéral, celui que l'honorable député de Bonavista-Twillingate (l'honorable M. Pickersgill) appelle un des plus grands chefs que le Québec ait jamais connu depuis la dernière guerre. Malheureusement, nous attendons encore d'avoir des preuves concrètes de la valeur de cet ancien ministre libéral comme chef d'un parti politique, puisqu'il ne semble pas trop pressé d'occuper un siège à l'Assemblée législative de la province de Québec.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je veux féliciter de sa splendide victoire le nouveau député de Springfield (M. Slogan). Je félicite également le député de Trinity (M. Hellyer). Nous sommes tous heureux de le voir de retour à la Chambre et nous lui souhaitons que tout aille bien. Pour ce qui est de la représentante de Grenville-Dundas (M^me^ Casselman), mes félicitations vont d'abord à ses électeurs qui ont été assez aimables d'envoyer à la Chambre des communes une si charmante collègue. Tous ceux qui connaissaient son regretté mari si distingué, et nous tous qui connaissons son père, le doyen de la Chambre, sommes extrêmement heureux, j'en suis sûr, de la voir ici.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, depuis le début du présent débat, nos honorables amis d'en face n'ont parlé que de chômage, de crise, de cataclisme, de "dépression" économique et se sont tous lancés, les larmes aux yeux, dans de grandes envolées de découragement. Franchement, on aurait cru qu'ils parlaient de la dépression que subit le parti libéral et du cataclisme qui les a presque anéantis le 31 mars dernier, ainsi que du chômage auquel plusieurs de leurs anciens collègues ont été condamnés à la suite des dernières élections générales. Monsieur l'Orateur, nous sommes tous convaincus que les airs de découragement qu'ils prennent et les larmes de crocodile qu'ils versent sont simplement dues à ce que les affaires reprennent si vite au Canada. Ils sont bien désappointés que le pays ne soit pas en faillite et qu'il n'y ait pas 1 million ou 1 million et demi de chômeurs au pays; si c'était là la situation, nous les entendrions prononcer des discours heureux et joyeux.

L'hon. M. Chevrier: Il y en a un demi-million.

L'hon. M. Balcer: Le découragement qui semble s'emparer d'eux tient surtout de ce que la roue commence à tourner et que la vague de chômage est enrayée. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, on a pu constater qu'au cours de la période des fêtes les ventes au détail, par tout le pays, ont augmenté dans une proportion de 15 p. 100 sur le chiffre de l'an dernier. Au fait, elles ont été les plus fortes enregistrées dans l'histoire du pays.

C'est un grand pas de fait et c'est certes un signe avant-coureur de la fin de cette "régression" économique. Au fait, les Canadiens, qui sont des gens sérieux, des gens d'affaires, l'ont compris et en ont donné une preuve éclatante le 31 mars dernier.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons été élus le 10 juin dernier, la situation n'était pas facile. Quand nous avons été assermentés, le 21 juin, nous nous sommes rendu compte, dès ce moment-là, de la situation économique de la nation canadienne. Avant le 10 juin, l'ancien gouvernement avait peint la situation en rose et ne nous avait pas dit que ses conseillers économiques prédisaient une régression et une vague de chômage. Plutôt que de perdre des votes lors de l'élection du 10 juin dernier, le gouvernement libéral a préféré continuer sa politique de restriction du crédit, laquelle était en train d'acculer les petits industriels et les commerçants à la faillite. Il a préféré continuer cette politique de restriction du crédit, plutôt que de dire la vérité à la population.

Au moment où les impôts tenaient l'économie canadienne comme dans un étau, le gouvernement libéral a préféré continuer sa politique de taxation à outrance. Alors que la population faisait face à toutes sortes de difficultés économiques, parce qu'il n'y avait pas assez d'argent en circulation, le gouvernement de nos amis d'en face ne desserrait pas l'étreinte et préférait accumuler des excédents.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons été assermentés le 21 juin dernier, nous avons pris connaissance des rapports des économistes du gouvernement, ainsi que des renseignements que possédait le département de mon collègue, l'honorable ministre du Travail (M. Starr). Dès ce moment-là, nous avons pu nous rendre compte que le Canada avait à faire face à une régression et que l'hiver de 1958-1959 serait très dur au point de vue chômage.

Eh bien, monsieur l'Orateur, à la suite du très honorable premier ministre (M. Diefenbaker), nous ne sommes pas restés assis sur nos lauriers. Au contraire, nous avons fait face au problème et avons paré au plus pressé.

D'abord, il s'agissait de redonner confiance au public canadien, car les affaires avaient ralenti. La construction industrielle avait commencé à diminuer et une certaine régression, plutôt psychologique, commençait à se faire sentir dans le public, car les gens avaient perdu confiance dans la marche économique du pays.

Comme je viens de le dire, monsieur l'Orateur, il s'agissait de redonner confiance au public et nous avons décidé de le faire en faisant circuler de l'argent. Il s'agissait de mettre de l'argent entre les mains du public.

La situation était d'autant plus difficile qu'une telle régression commençait également à se faire sentir aux États-Unis, et nous savons que l'économie canadienne dépend beaucoup de celle des Américains, dans ses grandes lignes. Eh bien, sans les attendre, le gouvernement, dirigé par le premier ministre actuel, a pris les devants et a décidé de mettre de l'argent entre les mains du public, grâce à différentes mesures.

La première mesure sociale à laquelle nous nous sommes attaqués fut celle de la sécurité de vieillesse. Il faut reconnaître que ce fut relativement facile, parce que l'ancien gouvernement avait tenu la pension aux vieillards au niveau de $40 par mois pendant tellement longtemps que quiconque avait étudié un peu le problème pouvait se rendre compte que cette situation exigeait une amélioration immédiate. C'est pourquoi nous avons porté la pension de $46 à $55 par mois, toujours afin de mettre un peu d'argent entre les mains de ces citoyens canadiens, histoire de leur redonner un peu de fierté et de leur procurer le minimum nécessaire pour faire face à leurs obligations.

Par la suite, dans le dessein de desserrer l'étau économique dans lequel la politique de taxation de l'ancien gouvernement tenait la population, nous avons décidé de diminuer les impôts. Au fait, nous les avons diminués de 189 millions de dollars, tandis que les libéraux, à peine quelques mois auparavant et malgré les prédictions que leur faisaient leurs économistes, préféraient continuer à taxer le peuple canadien à outrance et accumuler des excédents.

Évidemment, au cours de la session précédente, le gouvernement libéral avait diminué quelques impôts, mais c'était toujours dans des domaines insignifiants comme, par exemple, la gomme.

Monsieur l'Orateur, quand nous avons décidé de diminuer les taxes, nous les avons diminuées en songeant tout d'abord au sort des gens qui gagnaient les plus petits salaires, et des familles les plus nombreuses. De cette façon-là, nous avons mis entre les mains du public une somme de 189 millions de dollars qui était réellement nécessaire.

Enfin, nous nous sommes lancés dans un grand programme de construction. Comme on le sait, la construction est un moyen,

direct ou indirect, pour faire face à la "récession", pour faire face au chômage; eh bien, nous avons donné au Canada le plus fort programme de son histoire dans le domaine de la construction domiciliaire. Nous avons donné une poussée salvatrice à la construction qui commençait à traîner. Nous avons mis à la disposition des constructeurs, et, partant, des pères de famille, 750 millions de dollars. Nous avons modifié la loi afin de rendre les emprunts plus faciles à obtenir et leur paiement moins difficile pour le constructeur et le propriétaire de maisons domiciliaires.

Eh bien, voyons maintenant le résultat de cette magnifique initiative. Quand on considère qu'en 1957, 122,340 maisons ont été commencées, alors qu'en 1958, non pas durant toute l'année mais seulement dans les zone premiers mois, 155,036 maisons l'ont été; quand on considère qu'en 1957, 117,283 ont été complétées, pendant que dans les premiers onze mois de 1958, il y en a eu 133,217, eh bien, on se rend compte qu'il s'agit d'un record qui dépasse tout ce qui s'est fait dans l'histoire du pays. Cet effort a mis à la disposition du peuple canadien des sommes fantastiques, ce qui fait qu'aujourd'hui, en janvier 1959, on commence enfin à voir la courbe du chômage et lançait une campagne pour la tion prochaine de ce problème.

Et, pendant ce temps-là, monsieur l'Orateur, le ministre du Travail prolongeait la durée des prestations d'assurance-chômage et lançait une campagne pour la construction d'hiver. Cette campagne, lancée au sein de toute la population canadienne, a déjà commencé à produire des effets, et partout, malgré nos hivers terribles, (comme cet hiver où la température baisse souvent sous zéro et que la population fait face à toutes sortes de tempêtes dans toutes les parties du pays), partout, dans les grandes villes comme dans les petites, la construction bat son plein; on finit l'intérieur des maisons, on creuse des caves, on ferme les murs, et pose des couvertures, etc. Eh bien, grâce à une campagne entreprise sous les auspices du ministère du Travail, on a pu constater qu'une construction ne coûte pas plus cher en hiver, mais peut-être moins cher. C'est pourquoi le constructeur et l'entrepreneur ont maintenant décidé de construire en hiver, pour le plus grand bien de tout le monde.

Nous avons pris les mesures qui s'imposaient, d'abord, l'augmentation des paiements de sécurité sociale, ensuite la diminution des impôts; nous avons affecté plusieurs centaines de millions de dollars à la construction, sans compter un programme de travaux publics comme le pays n'en a jamais connu. Eh bien, toutes ces mesures, nous les avons adoptées avant que nos voisins du Sud aient décidé de faire quoi que ce soit dans ces domaines. Aussi, avons-nous noté qu'aussitôt ces mesures adoptées par nous, les journaux américains ont fait ces suggestions; mais, c'est tout de même nous qui avions pris les devants. Évidemment, à ce moment-là, nos amis d'en face disaient que ce n'était pas assez, que nous arrivions trop tard avec notre législation et qu'elle n'était pas exactement ce qu'il fallait, ainsi de suite.

Eh bien, le premier ministre actuel a alors décidé de demander à la population de se prononcer. Or, tous le savent, dans le passé, chaque fois qu'il y avait des élections générales, sous le régime de nos amis d'en face, on attendait toujours la meilleure période de l'année, soit au point de vue récolte, soit au point de vue embauchage, soit au point de vue du commerce; les élections, autrefois, étaient toujours annoncées pour le mois de juin, le mois d'août, enfin toujours dans une période où, d'après l'expérience, le chômage était à son plus bas et la récolte à son plus fort. Eh bien, devant les critiques de nos amis d'en face, le premier ministre du Canada n'a pas attendu la meilleure période de l'année au point de vue chômage,—il aurait pu attendre au mois de juin, au mois de juillet, ou au mois d'août, parce que,—on se le rappelle,—à la session d'hiver de 1958, les libéraux n'étaient pas très pressés pour faire face de nouveau à la population; eh bien, notre premier ministre, après avoir mis sur pied le programme que j'ai énuméré tantôt, a décidé de retourner devant le peuple et de demander à la population si, oui ou non, elle acceptait notre parti, lequel avait rempli ses promesses. Et, en outre, il a demandé à la population d'appuyer le programme magnifique qui avait été mis sur pied le 21 juin. C'est pourquoi il a décidé, en plein milieu de l'hiver, lorsque le chômage saisonnier était à son plus fort et au moment précis où déferlait sur le pays une vague de chômage comme nous n'avions pas eue depuis longtemps, de se présenter devant le peuple. Eh bien, la population a eu confiance au gouvernement et celui-ci ne lui a pas fait défaut.

Le Gouvernement a continué son œuvre; il a toujours travaillé à redonner confiance à la population. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, notre commerce extérieur, comme notre commerce intérieur et notre commerce de détail commencent à prendre une ampleur inconnue jusqu'à maintenant, ce qui nous permet d'entrevoir un regain de prospérité d'ici quelques mois.

Le programme de construction se continue, et comme on le disait dans le discours du trône, le Gouvernement entend en augmenter le rythme en mettant à la disposition du

public d'autres centaines de millions de dollars afin d'assurer de l'ouvrage à la population canadienne.

Et, puisque nous en sommes au sujet de la construction, je crois que la population canadienne est confiante qu'avec le gouvernement actuel, cette construction à outrance va se continuer. Les économistes s'entendent d'ailleurs sur sa nécessité, car, comme on le sait, les enfants nés au début de la guerre,—et à ce moment-là nous avions au Canada le plus haut taux de natalité de notre histoire,—auront atteint, au cours des trois, quatre, cinq ou six prochaines années, l'âge de fonder un foyer; ils demanderont des maisons, et nous aurons alors le plaisir de voir cet effort gigantesque de construction au pays se continuer pendant les cinq ou dix prochaines années. Autre fait encourageant à noter, monsieur l'Orateur, c'est que non seulement la construction domiciliaire connaît une augmentation mais aussi la construction industrielle qui,—on le sait,—avait tant diminué, ce qui avait causé un tel tort à notre économie qu'on peut considérer cette diminution comme une des grandes responsables de la présente "récession".

Eh bien, nous sommes heureux de constater, dès maintenant, dès le mois de janvier, qu'au cours de l'année 1959, la construction industrielle au pays va connaître un essor jamais vu jusqu'à ce jour.

Regardons, par exemple, la situation dans la propre province de Québec. Dans un seul coin de la province, la *British Aluminum Company* dépensera 175 millions de dollars; la *Quebec North Shore*, pour sa part, dépensera 100 millions de dollars, pendant que la *Cartier Mining* dépensera 250 millions de dollars et l'Hydro-Québec, 42 millions de dollars, sans compter que les élévateurs à grains qui seront construits à Baie Comeau nécessiteront une dépense de 18 millions de dollars. Et il ne s'agit là, monsieur l'Orateur, que d'un seul coin de ma province, la partie la plus nouvelle, celle de l'Ungava. Cette construction industrielle est sans aucun doute un signe avant-coureur d'une prospérité bien balancée au pays.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable ministre me permettrait-il de lui poser une question à ce stade de son discours?

L'hon. M. Balcer: Certainement.

L'hon. M. Chevrier: Comment se fait-il alors que, malgré toute cette construction industrielle, il y ait dans la province de Québec plus de chômage que dans toutes les autres provinces, sauf les Maritimes?

L'hon. M. Balcer: Cette construction industrielle en est à son tout début. Par exemple, le contrat de la *Cartier Mining* vient tout juste d'être accordé; les travaux de l'Hydro-Québec sur la rivière Manicagouan sont à peine commencés. Nous sommes au tout début de cet essor fantastique dans ce coin de la province de Québec. Bientôt deux autres voies ferroviaires seront construites parallèlement à la ligne de Sept-Îles à Schefferville. Qu'il me soit permis de dire en passant que j'espère que les efforts des députés de Charlevoix et de Saguenay (MM. Asselin et LaRue), en vue de faire construire par les chemins de fer Nationaux une voie ferroviaire entre La Malbaie et Sept-Îles, seront couronnés de succès afin que cet empire industriel soit enfin relié au reste du pays.

Eh bien, monsieur l'Orateur, cette expansion industrielle dont je parlais tantôt, dans un coin de la province de Québec, amènera sans doute dans tout le reste de la province une nouvelle poussée. Au fait, je constate avec joie que dans la circonscription de Trois-Rivières, par exemple, ma propre circonscription, la *Canadian Iron Foundries* va se développer d'une façon magnifique au cours de lannée 1959. Au fait, elle construira un immense prolongement à sa manufacture, à Trois-Rivières. De plus, la société *Mack Brothers* va dorénavant fabriquer des camions à Trois-Rivières, pendant que le gouvernement fédéral doit y construire un aéroport et le gouvernement provincial un institut technologique de 3 millions de dollars. De l'autre côté de la rivière, la *Reynold's Aluminum Company* va effecter près de 4 millions de dollars au prolongement de sa superbe usine du Cap-de-la-Madelaine.

Voilà, monsieur l'Orateur, quelques exemples de cette reprise industrielle évidente que l'on prévoit pour le printemps de 1959. C'est pourquoi je me dis que nos honorables amis d'en face ont bien tort d'afficher une mine si découragée et de s'inquiéter, car les signes du contraire sont évidents partout au pays.

Nous voulons aussi donner une aide plus générale à la construction tant domiciliaire qu'industrielle et nous avons l'intention de continuer à soumettre à la Chambre des mesures législatives qui assureront à la population canadienne le plus de bien-être possible.

Je suis convaincu que, sous la direction du très honorable premier ministre, le Canada va connaître une nouvelle ère de prospérité qui va surpasser tout ce qui a été vu dans son histoire.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable ministre me permettrait-il de lui poser une question avant qu'il ne reprenne son fauteuil? Puisqu'il a cru bon de ne rien dire au sujet du différend dont il est question dans sa province, je lui demanderais pourquoi le gouvernement n'intervient pas dans le différend

qui existe actuellement et qui cause un grave préjudice...

Des voix: A l'ordre!

L'hon. M. Chevrier: ...au réseau français de Radio-Canada?

L'hon. M. Balcer: Comme je le disais il y a à peine deux ou trois jours, monsieur l'Orateur, il s'agit là, sans doute, d'un problème pénible que nous avons bien hâte de voir se régler, mais c'est tout de même un problème qui concerne les autorités de la société Radio-Canada et ses employés. Alors, personnellement, je n'ai pas l'intention...

Une voix: ...de défendre...

L'hon. M. Balcer: ...de me mêler de ce problème plus que cela dans le moment. Je suis convaincu que les autorités de Radio-Canada, les syndiqués et les réalisateurs peuvent certainement en venir à une entente sans que le ministre du Travail ni moi-même ni d'autres ministres n'interviennent. D'ailleurs, les rapports que nous avons à l'heure actuelle indiquent que la situation s'améliore beaucoup; aussi, suis-je bien confiant que le bon sens va reprendre le dessus et que bientôt la population de la province de Québec pourra de nouveau voir les programmes qu'elle mérite.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable ministre croit-il que la grève est illégale, comme l'a dit le ministre du Revenu national?

M. Dorion: Me serait-il permis de...

L'hon. M. Chevrier: J'ai posé une question à l'honorable ministre et j'ai le droit de m'attendre à une réponse.

L'hon. M. Balcer: Je ne crois pas que la grève soit illégale.

M. Armand Dumas (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part à ce débat, et si je dois critiquer le gouvernement comme il le mérite, j'ai bien l'intention que mes remarques soient aussi constructives que possible.

Je veux d'abord vous présenter mes hommages, monsieur l'Orateur, et vous dire combien nous apprécions la façon dont vous présidez aux délibérations à la Chambre. Je veux aussi dire notre reconnaissance à l'endroit du vice-président de la Chambre (M. Sévigny). Nous le félicitons de son esprit de justice et de sa condescendance à l'endroit des députés lorsqu'il occupe le fauteuil en votre absence.

Nous sommes aussi heureux de voir que l'honorable député de Spadina (M. Rea) ait été réélu au poste de président suppléant des comités pléniers, et nous voulons lui dire que nous serons toujours très heureux de coopérer avec lui.

Monsieur l'Orateur, je me joins à tous ceux qui m'ont précédé pour féliciter chaleureusement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin).

L'honorable député de Provencher a bien amorcé le débat et l'honorable député de Montmagny-L'Islet, lui, nous a émerveillés par son premier discours à la Chambre; ses amis du Québec feraient bien de prendre bonne note de son attitude et de l'imiter sur nombre de points qu'il a touchés et qui sont, en somme, à la base de la politique libérale en cette enceinte et par tout le pays.

Lundi dernier, le chef de l'opposition (M. Pearson) a fait un discours remarquable, et si l'on en juge par les commentaires qui ont paru dans les journaux et les réactions qu'il a provoquées dans le public, on voit qu'il a touché juste lorsqu'il a dit que le gouvernement avait fait preuve d'une sorte de génie à s'écarter de la ligne droite régulière pour plonger dans la confusion, la contradiction et l'instabilité chancelante. L'honorable chef de l'opposition avait bien raison aussi de dire, lundi dernier, que le discours du trône se comprenait plus par ses omissions que par ce qu'il contenait.

A mon avis, il n'est pas exagéré de dire que le gouvernement, en exposant les grandes lignes de son programme législatif pour la présente session, a failli lamentablement à la tâche en omettant, en ne traitant pas, comme il devait le faire, des trois problèmes qui concernent le plus actuellement la population canadienne, c'est-à-dire le chômage, l'inflation et la défense nationale, et tout particulièrement la défense aérienne. Monsieur l'Orateur, je ne veux pas m'attarder sur ce dernier problème. Notre leader en a parlé en connaissance de cause. Il a exposé le point de vue de notre parti en disant qu'il était essentiel que nous soyons mis au courant de tous les aspects de ce problème, par l'entremise d'un comité parlementaire ou d'un sous-comité des prévisions budgétaires.

Le chef de l'opposition avait raison, lundi dernier, quand il disait que nous sommes à la croisée des chemins dans le domaine de la défense et qu'il nous fallait donner au problème, si nous voulons y apporter une solution, l'étude la meilleure et la plus complète qui soit, puisqu'il s'agit là d'un problème d'une importance capitale pour la nation canadienne.

Monsieur l'Orateur, ce problème de l'inflation, nous y faisons face actuellement, et il incombe au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour arrêter l'érosion du

dollar, l'augmentation du coût de la vie et la hausse des prix dans tous les domaines. Encore là, le chef de l'opposition avait raison de critiquer l'inaction du gouvernement. Dans le discours du trône, on ne trouve rien ou presque rien qui puisse laisser entendre que le gouvernement ait l'intention de prendre les mesures énergiques qui s'imposent pour empêcher une plus grande inflation. L'inflation est préjudiciable à tout le monde. C'est la menace la plus dangereuse à l'expansion économique de notre pays.

L'augmentation du coût de production est à peu près ce qu'il y a de plus sérieux dans le moment, puisque les producteurs canadiens peuvent difficilement soutenir la concurrence étrangère sur les marchés extérieurs et, je dirais même, sur le marché national.

Ce problème n'est naturellement pas la seule responsabilité du gouvernement central. Les gouvernements provinciaux devront aussi diminuer leurs dépenses, les entreprises privées devront accroître leur coopération et tous les Canadiens devront y mettre la main pour produire davantage. Si ce problème n'est pas la seule responsabilité du gouvernement fédéral, il lui incombe tout de même de prendre l'initiative et d'appliquer les mesures qui s'imposent.

A l'assemblée générale annuelle de la Banque Canadienne Nationale, son président, M. St-Pierre, terminait ses observations sur l'inflation des prix en ces termes:

> Il importe donc de prendre sans délai tous les moyens possibles pour enrayer l'érosion de la monnaie qui menace le bien-être des Canadiens et l'avenir du pays. C'est à l'État qu'il incombe d'assurer, par une politique appropriée, la stabilité monétaire, et le premier pas est la disparition du déficit budgétaire.

Monsieur l'Orateur, j'en arrive maintenant au problème qui, à mon avis, est le plus important dans le moment, problème auquel la nation canadienne doit faire face et qui, selon l'expression de Son Éminence le cardinal Léger, en est un aux conséquences graves et multiples et auquel l'État doit s'efforcer de trouver une solution: le chômage. Je suis surpris, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'en fasse presque pas mention dans le discours du trône. Ce qui est encore plus surprenant, c'est que lorsqu'un député de ce côté-ci de la Chambre entame le sujet, nos amis d'en face se mettent en colère, nous accusent de semer la crainte dans le cœur des citoyens canadiens et d'un manque de coopération. Ils vont même jusqu'à dire que même s'ils ont la responsabilité d'administrer les affaires du pays depuis 18 mois,—fait à noter,—il nous incombe à nous, de l'opposition, de trouver les solutions qui s'imposent et de leur présenter ces solutions et suggestions sur un plateau d'argent.

[M. Dumas.]

Monsieur l'Orateur, nous avons eu du chômage dans le passé et nous en aurons probablement encore dans l'avenir; mais dans le passé, lorsque nous avons eu du chômage, l'opposition n'a pas manqué de critiquer sévèrement le gouvernement à qui incombait la responsabilité de remédier à cette situation. Eh bien, les rôles sont renversés aujourd'hui, avec cette différence, toutefois, qu'au cours des années durant lesquelles nous étions à la tête du gouvernement, nous avons pris les mesures qui s'imposaient dans les circonstances. Pour ma part, les sautes d'humeur de nos amis d'en face me laissent froid, et je vais leur dire que j'ai bel et bien l'intention de continuer à plaider la cause de mes concitoyens qui sont dans la détresse.

Certaines régions du pays sont plus atteintes que d'autres, mais il n'en reste pas moins que le chômage sévit aujourd'hui sur une trop grande échelle.

Dans ma circonscription, par exemple, il y a un trop grand nombre de travailleurs qui sont sans emploi. Et, ce qui est plus sérieux, c'est que, dans ma circonscription comme ailleurs, les travailleurs qui ont épuisé leurs prestations régulières et saisonnières se trouvent dans une situation intolérable. De plus, ceux qui obtiennent un emploi temporaire en ce moment, mais qui ne pourront pas le conserver assez longtemps pour avoir droit à des prestations, sont dans la même situation, et c'est là que cet état de choses devient grave.

Monsieur l'Orateur, il y a des gens qui, aujourd'hui, ne touchent ni les prestations régulières ni les prestations saisonnières et qui vivent dans des petites paroisses ou des villes où ont surgi d'autres difficultés.

Par exemple, dans ma circonscription, les populations de deux villes sont dans la détresse parce que les industries que l'on y exploitait il y a quelque temps sont fermées. Aussi, les autorités de ces villes sont-elles absolument dans l'impossibilité de prendre soin des chômeurs qui, aujourd'hui, ne touchent pas les prestations régulières ni saisonnières et qui ont besoin de quelque chose pour vivre. Naturellement, cette question relève des autorités provinciales, je l'admets. Peut-être les autorités provinciales ont-elles manqué à leur devoir; mais dans des cas comme ceux-là, on devrait aller plus loin et veiller à aider ces gens qui ont des familles à faire vivre.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention, encore dans ce cas, d'imputer au gouvernement l'entière responsabilité de la crise qui sévit depuis quelque temps. Il ne serait pas juste, non plus, de dire que le gouvernement doit porter toute la responsabilité d'une "régression" qui se fait sentir, avec plus ou

moins d'intensité, ailleurs comme ici. Toutefois, nous sommes justifiés de critiquer la politique du Gouvernement et, aussi longtemps que nous n'aurons pas la preuve que des mesures concrètes seront prises pour remédier au chômage ou pour aider à ceux qui sont sans ressource aucune pour subvenir aux besoins des leurs, nous allons talonner les membres du Gouvernement et nous allons insister pour que des mesures soient prises dans le plus court délai possible.

L'honorable ministre du Travail (M. Starr), au cours de ce débat, a fait une revue des mesures prises par son gouvernement depuis le 10 juin 1957, mesures qui devaient stimuler l'emploi et venir en aide aux sans-travail, et il s'est montré très mécontent des critiques de l'opposition. Il n'apprécie pas que l'opposition fasse ressortir les points faibles de l'administration.

Eh bien, monsieur l'Orateur, nous critiquons le gouvernement, d'abord à cause des promesses exagérées qu'il a faites pour capter la faveur du vote populaire; nous le critiquons aussi pour la lenteur avec laquelle il a procédé lorsqu'il a pris les rênes; nous critiquons le gouvernement parce que le plus grand nombre des mesures qu'il a prises par la suite se sont avérées insuffisantes. Nous avons protesté, nous protestons encore et nous allons continuer de protester contre le degré trop faible d'intensité avec laquelle le gouvernement s'est attaqué à la tâche importante qui lui incombait, celle de créer une atmosphère économique susceptible de stimuler l'emploi par tout le pays.

On se rappelle qu'on a parlé de travaux publics considérables. On a laissé entendre qu'un programme de travaux nouveaux serait lancé si le parti conservateur était élu, quand en réalité ce fameux programme d'un milliard de dollars était tout simplement la continuation et le parachèvement de travaux entrepris par le gouvernement précédent et que nous attendons encore le jour où le gouvernement nous annoncera que des travaux de cette envergure seront entrepris de concert avec les provinces et l'industrie privée. On a aussi parlé d'un plan d'une envergure considérable pour coloniser le grand Nord, quand le gouvernement devait savoir que, pour le moment du moins, une telle entreprise n'était pas pratique. Que le gouvernement continue les travaux de reconnaissance déjà commencés dans le grand Nord, qu'il complète la photographie aérienne de cette région, que l'on fasse des relevés topographiques, géologiques et autres des régions les plus faciles d'accès; que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales établisse un programme de "développement" pour l'avenir, c'est logique, c'est bien, nous en sommes et nous n'y voyons pas d'objection. Mais, de là à dire que, pour accélérer le "développement" du pays, il faille laisser des milliers de milles carrés localisés plus au sud encore inexplorés, (il va sans dire encore inexploités), pour aller dans une région où le transport est difficile, où les ressources hydrauliques sont déficientes et où, pour bien des raisons, il sera extrêmement difficile de diriger la main-d'œuvre nécessaire, monsieur l'Orateur, c'est là une autre question.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Dumas: Monsieur l'Orateur, à l'ajournement du débat, à une heure, je disais que le programme de "développement" du grand Nord canadien, tel que l'entendait le gouvernement, n'était pas pratique, du moins pour le moment, que ce n'était pas un programme qui pouvait, par exemple, stimuler l'économie du pays, un programme susceptible de créer un grand nombre d'emplois et, pour cette raison, je disais que là encore on en faisait accroire un peu à la population. Je disais aussi que nous étions en faveur que le gouvernement entreprenne des travaux de recherches de toutes sortes et prépare un programme pour l'avenir, et que nous étions absolument d'avis que le grand Nord pourrait être "développé" plus tard, sur une grande échelle.

Ceci m'amène à dire que, pour le moment, si nous voulons activer l'économie du pays, créer des emplois, encourager la plus grande exploitation possible des ressources naturelles que nous connaissons déjà et qui sont localisées dans des endroits faciles d'accès, il va falloir que le gouvernement regarde un peu plus au sud, dans les régions faciles d'accès, comme celles des parties sud des Territoires du Yukon et du Nord-Ouest, dans les parties nord des provinces de l'Ouest, dans la partie nord de la province d'Ontario, de la province de Québec et de la province de Terre-Neuve, car il y a là amplement d'espace où le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pourrait, de lui-même, ou de concert avec les provinces, selon qu'il s'agisse de Territoires ou de provinces, exercer son activité.

Ceci m'amène à parler d'un autre projet du gouvernement, la construction de chemins de pénétration pour faciliter l'accès aux ressources naturelles localisées plus au sud projet qui, naturellement, devrait être mené de concert avec les provinces.

A mon avis, un tel projet a du gros bon sens; il est viable, et s'il était poussé avec

vigueur, il pourrait s'avérer un moyen pratique pour stimuler l'emploi et activer l'économie par tout le pays.

Toutefois, ce programme de construction de chemins de pénétration est resté en panne, monsieur l'Orateur, parce que le gouvernement a failli à la tâche en ne convoquant pas, comme il aurait dû le faire, une conférence des parties intéressées à un tel projet.

Il est vrai qu'on a communiqué par lettres avec les autorités provinciales concernées. Il est vrai aussi que, la semaine dernière, on nous annonçait dans les journaux que, dans un mois peut-être, la province d'Ontario signerait une entente avec le gouvernement fédéral. Mais sachant que cette méthode de conférer par lettres avec les provinces est beaucoup trop lente et vraiment inefficace, sachant aussi qu'il est important qu'au moins la majorité des provinces acquiescent à un tel projet, le Gouvernement aurait dû agir autrement.

Toutefois, il est encore temps de remédier à cet état de choses. Et, comme on le dit: "mieux vaut tard que jamais." Le gouvernement devrait d'abord reviser son projet et le rendre plus élastique et moins onéreux pour les provinces. Ensuite, il faudrait convoquer, dans le plus court délai possible, une conférence des ministres provinciaux et fédéraux concernés où les ministres pourraient établir les bases d'un projet comme celui-là et décider de la manière de procéder.

Je voudrais citer en exemple à la Chambre un projet de "développement" qui en est actuellement à ses débuts dans notre région, plus spécifiquement au lac Matagami, dans la circonscription de mon bon ami le député de Chapleau (M. Martel).

Il y a à peine plus d'un an, à environ cent milles au nord des villes d'Amos et de Senneterre, un groupe de sociétés minières organisées en syndicat faisaient la découverte d'un riche dépôt de bas métaux à quelques milles au sud du grand lac Matagami. On a prouvé depuis que ce dépôt contenait plus de 25 millions de tonnes de minerai d'une valeur totale de plus de 600 millions de dollars. Il va sans dire que, immédiatement après cette découverte, un grand nombre de sociétés ont envahi cette région avec le résultat qu'aujourd'hui on a fait trois autres découvertes, très importantes elles aussi, de dépôts de bas métaux d'une valeur encore indéterminée.

La région est accessible par voie des airs seulement. Alors, il est facile d'imaginer que le "développement" est lent, difficile et surtout très onéreux. Heureusement, l'automne dernier, les compagnies intéressées se sont entendues avec le gouvernement provincial et celui-ci est actuellement à construire un chemin d'hiver sur une distance d'environ 50 milles. Il reste une distance d'environ 23 milles qui sera construite par les sociétés minières intéressées. Dans quelques jours, monsieur l'Orateur, ce chemin sera ouvert à la circulation.

Ce chemin d'hiver, à prix modique, va permettre la mise en valeur d'une région très riche en bas métaux. Naturellement, avant peu de temps, on devra construire une route carossable permanente et un embranchement de chemin de fer, d'une longueur d'environ 50 milles, qui sera relié à la voie ferrée du National-Canadien qui va de Senneterre au Lac Saint-Jean, en passant par la région de Chibougamau.

En passant, je voudrais rappeler à la Chambre que ce chemin de fer a été construit sous le régime précédent. Et nous comprenons que cette seule région du Lac Matagami va fournir tellement de transport à cet embranchement du National-Canadien que, dans un avenir très rapproché, il sera probablement un des plus payants au Canada.

Ce n'est un secret pour personne que, dans quelques années,—et quand je dis quelques années, je veux dire tout au plus une dizaine d'années,—nous verrons dans la région de Matagami une population bien organisée de plus de 10,000 âmes.

La terre est fertile dans cette région, et si le gouvernement provincial veut s'en donner la peine, il pourra certainement y établir, dans quelques années, 200, ou 300, ou peut-être même un plus grand nombre de fermiers qui pourront bénéficier de la proximité et du "développement" de ce nouveau centre industriel.

Ce n'est pas tout. Ce "développement", peut-être modeste au début, va faire boule de neige et je prédis que, dans quelques années, nous verrons un grand nombre de mines de bas métaux dans la région de Matagami. C'est une des régions minières les plus prometteuses de la province de Québec et peut-être du Canada tout entier; fait étrange, c'est aussi une région dont le sol est très riche. Les affleurements de rochers sont rares, ce qui explique que la prospection y est très difficile. L'épaisseur du mort-terrain varie de quelques pieds jusqu'à plus de 300 pieds.

Alors, il n'est pas surprenant que plusieurs soient portés à dire que cette région minière aurait dû être découverte il y a longtemps. Eh bien, voici, c'est que les affleurements de rochers sont rares et que l'épaisseur du mort-terrain varie de quelques pieds jusqu'à 300 pieds, et c'est précisément pourquoi on n'a pu découvrir ces dépôts miniers avant aujourd'hui. On a été obligé d'appliquer des méthodes modernes et de faire des relevés

géophysiques, magnétiques et électro-magnétiques pour localiser ces dépôts et, aujourd'hui, il faut faire des sondages dispendieux au diamant pour confirmer ces relevés géophysiques et électro-magnétiques et prouver qu'il y a réellement des dépôts de minerai.

La richesse du sol dans cette région incitait M. le curé Henri Cloutier à prédire, comme en fait foi un article intitulé "Le Royaume de Matagami", paru dans la revue *Relations* du mois de mars 1947, l'expansion que connaîtrait un jour la région du lac Matagami:

> Le bassin du lac Matagami, riche de puissantes forêts, de cours d'eau et de lacs, renferme le plus grand réservoir de sol cultivable encore libre dans le Québec; c'est en somme le seul domaine important qui s'offre à nous pour une entreprise de grandeur et d'accroissement. Supposons qu'on vous mette en demeure d'établir, dans le plus court délai et avec le moins de frais, 100,000 à 200,000 jeunes gens et familles, surplus des vieilles paroisses;...

On pourrait dire qu'ils sont actuellement en chômage.

> ...supposons qu'on vous demande aussi de faire prospérer les 50,000 colons de l'Abitibi actuel. La proposition est grandiose mais raisonnable, et elle s'impose.

Et M. le curé Cloutier continuait en expliquant qu'il faut diriger tout ce monde-là vers la région du lac Matagami. Un peu plus loin, il disait:

> L'Abitibi actuel est-il une barrière qui nous ferme la vraie route du Nord? ou une avenue, en tremplin, d'où il faut s'élancer pour prendre le gros morceau, le royaume de Matagami, fonder la capitale, qui ne peut être que là comme en a décidé la nature?

Eh bien, monsieur l'Orateur, cet article démontre bien, en quelques mots, l'importance de la région du grand lac Matagami.

Voilà une région où il est possible d'installer une population de plusieurs milliers d'âmes. La construction d'un simple chemin d'hiver va permettre la mise en valeur de riches dépôts de minerai qui, par la suite, lorsqu'ils seront exploités, donneront de l'ouvrage à des milliers d'ouvriers.

Qu'est-ce qui empêche le gouvernement fédéral de s'entendre avec le gouvernement de la province de Québec pour faire rayonner dans la région de Matagami toute une série de chemins d'hiver qui faciliteraient la prospection, en diminueraient le coût et accéléreraient les recherches dans toute cette région? L'an dernier, quelques centaines d'hommes ont trouvé de l'emploi dans la région de Matagami, et pourtant,—je le disais il y a quelques instants,—le seul moyen de transport était l'avion. Quand on sait ce qu'il en coûte et combien il est difficile de transporter des équipes considérables d'hommes par avion, on constate que maintenant que l'on a construit un chemin de pénétration, un chemin d'hiver, l'accès de la région va être facilité à un plus grand nombre d'ouvriers. De plus, si l'on s'empresse d'y mettre à exécution un programme de chemins de pénétration semblable à celui que je viens de mentionner, je suis certain qu'avant l'année 1960 le nombre d'ouvriers qui pourront travailler dans la région de Matagami dépassera le millier.

Qu'est-ce qui empêche aussi le gouvernement fédéral de faire de même dans les régions accessibles du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la partie nord des provinces de l'Ouest, la partie nord de la province d'Ontario et d'autres parties de la province de Québec, au Labrador, dans la province de Terre-Neuve et aussi dans les provinces Maritimes?

Monsieur l'Orateur, ce programme est sensé, mais il faut que le gouvernement fédéral y mette plus de témérité. Il lui faut convaincre les provinces que le chômage qui sévit actuellement doit être maté et que c'est là un moyen de le faire. Il y a bien d'autres moyens aussi de mater ce chômage, non pas de l'enrayer complètement, mais il y a certainement des moyens à prendre pour améliorer la situation.

J'admets qu'un programme comme celui-là ne procurera pas de travail à des centaines de milliers d'ouvriers, mais si l'on procédait de cette manière dans toutes les parties du pays, —et il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas,—dans le Yukon, par exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans la partie sud de ces Territoires, dans la région de la rivière La Paix, dans la partie nord de la province du Manitoba, où la compagnie *International Nickel* est en train de "développer" une mine de nickel d'une capacité sans précédent, aux lacs Mohawk et Thompson,—et il y a certainement là d'autres terrains ou d'autres parties de terrains qui sont susceptibles de contenir des minéraux d'une grande richesse; si l'on voulait se donner la main et si le gouvernement fédéral voulait convoquer ici, à Ottawa, les ministres provinciaux des Mines et de la Colonisation,—je mentionne les ministres provinciaux de la Colonisation parce que ceci est très important, surtout dans une région comme celle de Matagami, par exemple, où le sol est fertile,—s'il y avait, côte à côte, l'industrie minière, l'industrie forestière et l'agriculture, on ne pourrait faire autrement que de réussir. Pourquoi? Parce que ces gens qui iraient cultiver la terre pourraient, dans leur temps de loisir, se trouver de l'emploi dans l'industrie, étant à proximité des grands centres.

Je disais tout à l'heure que, dans la région de Matagami, on aurait, dans quelques années, un centre de 10,000 âmes. Eh bien,

un centre de 10,000 âmes, cela veut dire quelque chose. Cela peut faire vivre de 200 à 300 cultivateurs. Alors, on devrait faire une étude sérieuse de la situation et l'on devrait reviser les méthodes employées jusqu'à maintenant, surtout dans le domaine de la colonisation.

On ne peut s'attendre qu'aujourd'hui on va tout simplement prendre quelqu'un et lui dire: "Tu vas t'installer dans tel rang de tel canton, et là, tu vas bâtir ton camp en bois rond et tu vas défricher les premiers arpents". On ne peut s'attendre à cela. Le devoir du gouvernement, aujourd'hui, est de trouver des endroits où l'on peut installer de nouveaux cultivateurs. Le gouvernement devrait aller défricher les premiers arpents, construire des maisons confortables dans lesquelles ces gens-là pourraient aller demeurer et avoir une certaine satisfaction. Il serait alors beaucoup plus facile de leur vendre ces terrains $5,000, $8,000 ou $10,000, si nécessaire, avec des conditions de paiement faciles, que de leur donner ces terrains-là, sous forme de billets de location, pour la modique somme de $10 ou $15. Vous verriez alors les gens aller s'installer dans ces endroits, cultiver la terre, faire progresser la région en particulier, et partant, le pays.

Monsieur l'Orateur, il faut que le gouvernement se ravise et fasse en sorte que l'on commence par accélérer l'expansion des régions faciles d'accès, où il y a des ressources naturelles qui vont suffire pendant plusieurs années.

(Traduction)

M. W. F. Matthews (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter les motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse en réponse au discours du trône. En second lieu, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que votre excellente attitude plaît à tout le monde. Tous sont d'avis que vous faites honneur au Parlement. Je me joins à mes collègues pour féliciter aussi l'Orateur suppléant et le président suppléant. L'honorable député de Spadina (M. Rea) m'a beaucoup aidé depuis mon arrivée à Ottawa, ce dont je tiens à le remercier très vivement.

La Chambre des communes, m'a-t-on dit, est une arène de grande classe et on ne met pas grand temps à constater quelles en sont les vedettes. Je vous connaissais de réputation avant de quitter mon littoral, monsieur l'Orateur, et maintenant que je vous ai vu à l'œuvre je comprends pourquoi vous jouissez du respect et de l'admiration de tous les partis. Avant de venir à Ottawa, la Chambre des communes me paraissait comme un champ de bataille où deux rangées de tranchées sont séparées par une zone neutre. J'admire le courage avec lequel vous siégez entre ces deux rangées. Je croyais que personne ne traversait la zone neutre, si ce n'est pour passer à un autre parti. Vous imaginez mon étonnement à la vue des membres de l'opposition qui traversent de temps en temps l'allée centrale pour aller s'entretenir avec les divers ministres. Cela se passait à la dernière session cependant; je n'ai pas encore vu cela à la session actuelle. Il s'est sûrement produit un changement quelque part.

Comme je prononce mon premier discours à la Chambre des communes, j'éprouve à peu près les mêmes sentiments que lorsque j'ai fait mon premier vol solo, avec la différence toutefois que maintenant je ne risque aucun mal. L'indulgence des membres de la Chambre envers un député prononçant son premier discours est proverbiable et, tout comme en avion, si j'évite de m'aventurer en pays inconnu, je m'en tirerai sans coup férir.

Je tiens à rendre hommage aux deux anciens députés décédés. Parlons d'abord de William Val Yacula. Je l'ai connu très peu longtemps, mais j'ai su apprécier ses qualités et je suis sûr que s'il avait continué, il aurait fait un apport considérable au progrès du Canada en tant que député aux Communes. Il était très sympathique et je suis heureux de dire que, durant la brève période où je l'ai connu, j'ai pu l'appeler Val.

J'ai eu la chance au cours de la dernière session de partager un bureau avec feu Edward Russell Lockyer. Ed Lockyer était le genre d'homme à élire au Parlement. Il s'est dépensé au service de Toronto autant qu'il l'a pu, accomplissant toutes les tâches possibles en vue d'assurer un plus grand bien-être et un meilleur sort à ses concitoyens. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi Ed avait été élu et je suis sûr que si telle est sa volonté, il sera élu dans l'au-delà.

Comme les députés le savent, je représente la circonscription de Nanaïmo, région centrale de l'île de Vancouver qui s'étend de la rivière Englishman au nord à Cobble-Hill au sud et comprend les belles îles du golfe. Comme candidat, on doit devenir persuasif, hautement persuasif, et le premier travail de persuasion consiste à se faire agréer des gens de sa circonscription. Une fois élu, on vient à Ottawa et on fait reconnaître les avantages de sa circonscription par les collègues du Parlement. Mes collègues de la Chambre auraient vite fait de reconnaître les avantages de la mienne s'il était possible de les amener tous par avion à réaction voir les beautés de Nanaïmo et des îles. Il faudrait environ six heures pour se rendre ainsi à Nanaïmo. C'est la porte qui donne sur l'île de Vancouver et toutes les routes aboutissent à cette porte. Chaque jour des transbordeurs,

qui comptent parmi les plus beaux du monde, font 21 voyages entre Nanaïmo et Vancouver. En 1957, les transbordeurs ont transporté 1,710,934 voitures de tourisme et 201,383 wagons de marchandises de Vancouver à Nanaïmo, et la même année 61,000 touristes se sont inscrits à la chambre de commerce. De même, 723 navires étrangers et 3,471 caboteurs ont quitté Nanaïmo la même année.

Il a été très intéressant, durant l'intersession, d'avoir la visite du ministre des Pêcheries à Nanaïmo et de passer une journée avec lui à visiter la merveilleuse station d'études biologiques qui s'y trouve. Si l'un des honorables députés a l'intention de voyager et de voir quelque chose d'intéressant, je lui conseillerai de se rendre à cette admirable station. Il y a là-bas une maquette du détroit d'Hecate. C'est une réplique exacte. La marée y monte et y baisse aux mêmes heures que dans le détroit d'Hecate.

L'*Anglo-Canadian Timber Products* exploite une importante industrie à Nanaïmo, et bien entendu, comme tous les députés le savent, la *MacMillan and Bloedel Limited* y possède une vaste usine de pâte à papier. Parfois de 400 à 500 gros bateaux de pêche sont ancrés dans le port, et ce panorama à lui seul vaut la peine d'être vu. On y compte aussi deux succursales de la Légion canadienne, les nos 10 et 256. Je rappelle cela juste pour donner une idée aux députés des diverses entreprises et industries qui s'y trouvent.

Quant aux sports, Nanaïmo a une équipe célèbre de hockey qui a gagné pas mal de championnats; il y a deux ans aux Maple Leaf Gardens l'équipe de Nanaïmo a gagné la coupe Mann dans la ligue senior de la crosse du Canada. C'était la première fois qu'une équipe de l'Ouest gagnait dans l'Est la coupe Mann; mais, pour être franc, je dois avouer que nous avions fait venir d'excellents joueurs de la province d'Ontario, qui se plaisent tellement à Nanaïmo qu'ils s'y sont installés avec leur famille dans l'intention d'y demeurer.

Je dirai ici que le sport est pour moi chose très importante. Dernièrement, j'ai appris avec plaisir que la société *John Labatt,* sous l'impulsion de M. J. W. Murray, allait parrainer cette équipe. Si quelque grosse société du Canada veut réellement rendre service, je dirais que le parrainage d'équipes sportives: hockey, la crosse, balle au camp, constitue l'une des meilleures formes de publicité et ce que des sociétés canadiennes, en tant que telles, pourraient faire de mieux.

A Nanaïmo, nous avons une très belle patinoire. Nous y avons aussi une salle de curling. Ceux que ce jeu intéresse ne devraient pas oublier qu'il y a huit salles de curling dans l'île de Vancouver, et une, je le répète, à Nanaïmo. La pêche, chez nous, est exceptionnelle. Je ne m'attarderai pas là-dessus, mais j'invite tous les députés à venir tâter de nos pêcheries quand la session sera finie.

Je dois remercier l'honorable député d'Hastings-Sud (M. Grills) qui nous a invités à nous rendre à Hull hier pour voir les Belleville Macs jouer contre l'équipe senior de Hull. Le spectacle était très intéressant; j'ajouterai que le moniteur de l'équipe de Belleville vient de New-Westminster. Si je me reporte aux années où j'ai d'abord eu un club de moins de 14 ans et ensuite un club de jeunes adolescents, je me souviens qu'il était toujours comme une épine fichée dans notre flanc. J'aimerais souhaiter à Ike Hildebrand des Macs toute la chance possible lors des joutes pour les championnats du monde.

Poursuivant cette tournée dans ma circonscription, à partir de Nanaïmo, j'aimerais, si c'était possible, faire faire aux députés une excursion en autobus dans ce beau pays. On s'arrêterait dans la ville de Ladysmith. De là, on se dirigerait vers les camps de bûcherons pour se rendre compte sur place des travaux d'abattage, pour voir les arbres de grosseurs formidables qu'on abat, des arbres qui sont les plus beaux et les plus grands du monde. Dans ma circonscription, on a abattu un pin Douglas qui mesurait 225 pieds, environ cinq pieds de diamètre au sol, si je me souviens bien. Cet arbre a été expédié en Angleterre. Les députés peuvent se représenter cet énorme pin de seize tonnes, transporté en Angleterre. Je serais très heureux d'en voir un sur la pelouse en face de cet édifice. On y trouve aussi le groupe n° 171 de la Légion canadienne, et la *Comox Logging and Railway Company.*

En quittant Ladysmith, nous nous rendrions à Cowichan-Lake et à Honymoon-Bay. On y trouve d'immenses coupes de bois et des scieries qui étonnent. Celui qui s'y promène en voiture en été et qui est muni d'une canne à pêche peut difficilement résister à la tentation d'y pêcher un peu car c'est le paradis de la pêche sportive. A Cowichan-Lake on trouve le groupe n° 210 de la Légion canadienne, tandis qu'à Honeymoon-Bay se trouvent la *Western Forest Industries Limited* et la *Cowichan Copper Company.* Celle-ci a produit en 1958 du minerai d'une valeur de 1.2 million de dollars. On trouve aussi à Honeymoon-Bay la *Mayo Lumber Company.*

En partant de cette région nous irions vers la belle ville de Duncan qui intéresserait tous les députés et les enchanterait. Je suis sûr que tous voudraient y passer au moins une journée afin d'examiner les nombreux et intéressants lieux historiques qui s'y trouvent. Dans le voisinage se trouve la réserve

indienne d'où viennent les fameux chandails indiens Cowichan. Il y a aussi un terrain de curling et une chambre de commerce progressiste qui fait un travail splendide. On y trouve aussi la *Hillcrest Lumber Company* et le groupe nº 53 de la Légion canadienne.

En partant de Duncan, nous reviendrons vers Crofton pour nous rendre à la nouvelle usine à pâte de bois que la *British Columbia Forest Products Limited* y a ouverte récemment et nous diriger ensuite sur Chemainus afin d'y visiter la vaste scierie et d'y voir les ouvriers couper le pin Douglas et charger le bois de la Colombie-Britannique sur des cargos à destination de toutes les parties du monde. La société *MacMillan and Bloedel Limited* est aussi située à cet endroit, ainsi que le groupe nº 191 de la Légion canadienne.

Nous voici parvenus à un point des plus intéressants de notre tournée, car nous revenons à Nanaïmo où nous monterons à bord d'un bateau à moteur pour faire une promenade parmi les belles îles du Golfe. Je suis sûr que les honorables députés trouveraient passionnant de franchir en bateau le détroit Dodd alors que le courant atteint une vitesse de dix à douze nœuds. Dans un petit bateau, c'est une expérience qui en vaut la peine. Presque chaque année, une course internationale de yachts a lieu entre Seattle et Nanaïmo. Jusqu'à 125 yachts peuvent y participer et plusieurs atteignent la passe étroite à peu près en même temps. Il est palpitant de regarder les petits bateaux s'agiter sur l'eau comme des bouchons, se touchant presque en avançant à toute vitesse. Peu de gens demeurent impassibles à ce spectacle.

En continuant notre randonnée, nous aurions l'île Gabriola à notre gauche. Les pionniers de la région vinrent de la Californie et de l'Angleterre il y a des années. Ils forment une population excellente et heureuse. Nous passerions alors à l'île Galiano pour traverser ensuite à l'île Mayne où nous resterions quelques heures. Nous quitterions à regret ces lieux enchanteurs pour aller à l'île Saturna et assister à un autre spectacle annuel intéressant, le rôtissage d'agneaux à la broche. Il y a quelques années, un petit groupe de 25 personnes environ venues par yacht de plaisance des États-Unis et de la Colombie-Britannique se sont réunies pour rôtir des agneaux à la broche. C'est maintenant une fête annuelle et de plus en plus de gens y assistent. Des jeux et diverses autres manifestations ont maintenant lieu à l'occasion du rôtissage; une foule de touristes y assistent avec plaisir. La pêche est excellente et de belles stations estivales se trouvent sur les îles.

De Saturna nous irons aux îles Pender-Nord et Pender-Sud avant d'aborder à Ganges-Harbour, qui se trouve à l'extrémité sud de l'île Salt-Spring. J'ai eu le plaisir d'assister à l'inauguration du moderne hôpital de Ganges-Harbour, qui est un édifice splendide. Nous irions ensuite à Beidwell-Harbour où il y aura un bureau de douane et d'accise à partir de cet été. Les yachts de plaisance en provenance des États-Unis peuvent y mouiller avant de poursuivre leur croisière. Il y a quantité de belles choses à voir dans cette région, des hôtels, des terrains de golf et des transbordeurs. De plus, de 800 à 900 bateaux de plaisance traversent Nanaïmo chaque année en provenance de divers coins des États-Unis. Les habitants de Ganges-Harbour sont des gens actifs aux idées progressistes. Ils ont une succursale de la Légion canadienne et une chambre de commerce. Ils m'écrivent et me racontent leurs difficultés et les députés sont toujours heureux que leurs commettants les tiennent au courant de leurs problèmes au lieu de les laisser devenir un sujet de malaise.

Il ne vous sera pas facile de quitter n'importe lequel des endroits pittoresques de ces îles et je sais que les honorables députés n'auront qu'un désir, c'est de retourner à Nanaïmo et aux îles. Laissez-moi vous parler maintenant des gens qui habitent cette circonscription.

Nous y avons nos pionniers, ceux qui ont aidé à édifier notre pays, nos anciens combattants qui ont lutté pour la défense de notre pays et aussi nos jeunes qui ont à cœur de bâtir un Canada meilleur. On compte aussi un grand nombre d'industries, y compris la pêche commerciale, nos nombreux camps d'abattage et scieries, et maintenant deux grosses usines de pâte à papier. Nous avons des bûcherons qui peuvent manier les plus grosses billes et scier des bûches sur les pentes les plus raides du monde. Si je voulais des conseils pratiques sur la pêche commerciale, l'exploitation forestière, la conduite d'une scierie, la construction de routes ou la production d'énergie, je les demanderais à des hommes qui non seulement connaissent ces activités mais peuvent s'y adonner. J'ai reçu une avalanche de lettres de mes commettants réclamant l'abattage sans cruauté des animaux. Je leur ai assuré que je m'intéresse beaucoup à cette question et que je ferais tout en mon pouvoir pour appuyer leur demande.

Je tiens à féliciter le député de Victoria pour la position qu'il a adoptée sur le droit des vieillards pensionnés de toucher leur pension même après avoir quitté le Canada, et j'appuierai pareille prise de position. Lorsqu'on accorde une pension quelconque, elle doit être méritée. Les pensions versées par le Canada, telles que les pensions de vieillesse, celles des fonctionnaires, celles de la

Gendarmerie royale et celles des forces armées, sont des pensions bien méritées. Tous ces gens sont actionnaires dans l'édification du Canada et ont droit de toucher leurs dividendes lorsqu'ils prennent leur retraite.

Certaines machines sont, dans l'édification du Canada, apparues périodiquement pour aider à ce travail. Je me souviens du traîneau à pierres qu'on utilisait dans les fermes, quand j'étais enfant. On s'en servait pour débarrasser des pierres la terre qu'on voulait labourer et cultiver. C'était un instrument très utile. Il y avait aussi une machine qu'on appelle un épandeur d'engrais et, naturellement, une semeuse, probablement une création de Massey-Harris. Ces deux machines étaient très utiles. Je me dirigeais vers la Chambre des communes, il y a une semaine, lorsque j'ai aperçu une nouvelle machine dans la rue. Il s'agissait d'un camion, propriété de la division des Travaux publics de la municipalité d'Ottawa. Cette machine est équipée d'une commande par chaîne raccordée au moyeu de la roue arrière et qui, une fois embrayée, permet d'épandre du sable sur les rues. A l'arrière, on pouvait lire "Épandeur de sable". Le même jour, je devais voir une autre nouvelle machine. C'est une machine fabriquée par un groupe désespéré de laissés pour compte, une nouvelle machine libérale que j'appellerai un "épandeur de pessimisme". Pour tous les Canadiens qui se donnent la peine de penser, cette machine est à peu près aussi efficace aujourd'hui que le serait le premier avion des frères Wright pour accomplir un voyage à la lune.

En lisant l'histoire, on constate que tous les dictateurs ont eu recours à l'arme de la crainte pour essayer de vaincre. Ils se sont servis de la crainte, non seulement à l'endroit des armées qu'ils avaient à combattre, mais ils ont employé, autant qu'ils le pouvaient, la crainte et la terreur contre les civils. On insufflait même aux femmes et aux enfants autant de crainte que l'on pouvait. Tout parti politique qui cherche à prendre le pouvoir au Canada en se servant de l'arme de la crainte ne réussira qu'à se détruire lui-même. On s'est toujours servi de la crainte pour détruire la confiance. Le parti qui sape la confiance de son propre pays tue également celle des autres pays, et c'est alors un grand pas vers une crise.

Je tiens ici à féliciter le premier ministre d'avoir visité tant de pays lors de sa tournée. Des pays avec lesquels nous commerçons et qui désirent commercer avec nous sont attentifs et cherchent de bonnes raisons de placer leur confiance dans le Canada. Nous avons le devoir, et c'est aussi notre but, de leur fournir des raisons de faire fond sur notre grand pays.

Il ne nous a fallu ni grande clairvoyance, ni grand courage pour accomplir ce voyage de six heures jusqu'à Nanaïmo, mais quand nous pensons aux pionniers venus en bateau, dont le voyage a duré des mois, quand nous pensons aux hommes courageux venus de l'Est du Canada, qui ont franchi le pays en convoi de charriots ou plus tard en chemin de fer, qui n'avaient ni hôpitaux, ni assurance-chômage, sans rien que leur grande foi, leur courage et leur désir de construire un nouveau Canada, je me demande comment aucun d'entre nous peut douter de l'avenir du Canada. Les descendants de ces pionniers qui ont bâti notre pays sont des hommes et des femmes à qui la confiance, le courage et le talent ne font pas défaut; nous avons toujours un pays qui ne le cède à nul autre pour ses ressources nationales. Tout ce que le peuple attendait, c'était un gouvernement qui ait de la vision et de la foi, et nous sommes tous d'accord pour admettre que, le 31 mars 1957, les électeurs du Canada se sont donné un tel gouvernement.

Ce devrait être le but de ce gouvernement de se mettre à la tâche. Nos pionniers, les bâtisseurs du Canada, nos citoyens âgés et nos anciens combattants devraient recevoir plus que le simple nécessaire pour vivre. Nous savons que le salarié canadien veut que ces vieillards aient un niveau de vie convenable, et je travaillerai toujours dans ce but.

Il n'est pas douteux, monsieur l'Orateur, que c'est une épreuve pour les membres de l'opposition de siéger au Parlement actuel, mais qu'ils prennent courage. Quand, dans leur vieillesse, ils se rappelleront ces jours, ils pourront se dire fièrement qu'ils faisaient partie du Parlement lorsque le Canada a connu son plus grand développement, sous l'impulsion du premier ministre John Diefenbaker et du parti conservateur-progressiste.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je viens appuyer l'amendement modifié. Vu la diversité des sujets traités jusqu'ici et pour rafraîchir la mémoire des honorables députés, je vais donner lecture de l'amendement tel qu'il a été modifié par l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue).

> Nous soutenons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence, vu leur programme contradictoire et confus résultant de l'absence d'une planification sociale et économique de même que leur omission de fournir à l'agriculture une juste part du revenu national et de prendre, en outre, des dispositions efficaces pour combattre l'inflation ne méritent plus la confiance de cette Chambre.

Avant d'aller plus loin, monsieur l'Orateur, je dois exprimer la joie que je ressens à voir mon vieil ami, l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) qui fait partie du gratin des tenants de la libre entreprise, occuper

son siège cet après-midi pour entendre un exposé de la doctrine cécéfiste.

Cet après-midi, je parlerai surtout de l'absence, dans le discours du trône, de dispositions relatives à une planification sociale et économique que nous jugeons essentielle, dans notre groupe, pour répondre aux besoins des sans-travail au Canada, aux besoins des cultivateurs quant à l'écoulement de leurs produits, et aussi pour rétablir la stabilité de notre économie à l'heure actuelle.

Nous, de notre groupe, sommes reconnaissants au gouvernement d'avoir proposé certaines mesures dont bénéficieront les Canadiens et qui dans certains cas, par exemple pour les cultivateurs, les fonctionnaires et les anciens combattants, seront avantageuses pour des groupements en particulier. Cependant, je dois souligner ceci. Nous estimons que les correctifs politiques proposés dans le discours du trône n'ont pas la vigueur requise pour guérir les anciens maux de l'inflation, du chômage croissant et de la pénurie de débouchés dont se préoccupent tous les Canadiens à l'heure actuelle.

Je tiens à déclarer ceci, monsieur l'Orateur. Nous ne prétendons pas posséder toute la sagesse et toutes les connaissances, mais, à notre avis, notre conception de ce problème est plus saine que celle des autres partis. Nous avons écouté les discours des honorables députés et, indépendamment de nos divergences d'opinion en matière de politique économique, nous reconnaissons que les membres de la Chambre s'en tiennent à leur propre point de vue, quel qu'il soit, ou font preuve d'incompréhension et de tout ce qu'on voudra.

Les porte-parole du gouvernement et de l'opposition ont employé un fatras de paroles pour se critiquer les uns les autres et il y a eu parfois de véritables escarmouches. Les délibérations semblent osciller ces jours-ci entre une berceuse et une partie de baseball. A notre avis, la critique politique de part et d'autre a été un peu superficielle, parce que du point de vue des problèmes sociaux et économiques il n'y a pas de différence fondamentale entre l'attitude de l'un et de l'autre vieux parti. Je pense que cette affirmation est exacte. Les deux partis appuient un régime dit d'entreprise libre qui n'existe plus. Je dois dire cependant que quelques orateurs ont reconnu et signalé le malaise du chômage mais n'ont pas su proposer un remède, ou du moins, un remède radical. Dans chaque cas, et j'ai écouté avec intérêt deux ou trois fois, ils se sont contentés d'exposer le problème au gouvernement; toutefois, ils se sont arrêtés court, lorsqu'il s'est agi de formuler des propositions concrètes et décisives.

Les deux partis traditionnels ont proposé diverses méthodes pour rafistoler et rapiécer le régime actuel de libre entreprise,—l'expression est inexacte,—qui se révèle de plus en plus avec le temps un régime économique ni plus ni moins qu'anarchique, et l'avenir accentuera cette tendance, j'en suis sûr.

Devant quel état de choses la Chambre se trouve-t-elle aujourd'hui? Je suis sûr qu'en traitant la question les honorables députés songent aux chômeurs, aux difficultés des cultivateurs, des dirigeants de petites entreprises et d'autres groupements de notre société. Dans quelle situation se trouve le Canada environ 14 ans après la seconde Grande Guerre, au terme d'une des périodes les plus importantes et les plus prospères de notre histoire? Nous savons tous que notre pays compte environ un demi-million de chômeurs en ce moment et un fort excédent de stocks de denrées agricoles et de produits industriels invendus. Pendant que les choses en sont à ce point au Canada, nous le savons tous, environ la moitié de la population du monde se couche chaque soir sans avoir mangé à sa faim et une multitude de gens ont besoin des denrées si abondantes chez nous. Voilà un fidèle exposé de la réalité, je crois.

Si j'ai pris la parole cet après-midi, c'est notamment pour souligner que la CCF offre une féconde solution de rechange afin de résoudre l'actuel dilemme économique. Nous avons parlé à plusieurs reprises de nos programmes par le passé. Au cours du débat sur le discours du trône, en particulier, nous devons souligner à nouveau notre attitude à l'égard de la situation en raison des observations que nous formulons depuis des années et de leur application particulière aux événements actuels.

Notre programme pour remplacer les politiques du parti du gouvernement et du parti de l'opposition officielle est généralement connu sous le nom de socialisme démocratique. Je peux voir l'honorable député de Dufferin-Simcoe qui commence déjà à froncer les sourcils. En d'autres mots, il s'agit d'une planification étudiée qui requiert le consentement et la collaboration de tous les Canadiens. Nous sommes d'avis dans ce parti que nous pouvons avoir une économie planifiée tout en sauvegardant toutes les libertés fondamentales dont nous jouissons en ce moment.

Je reviendrai plus tard au programme pour rappeler, monsieur l'Orateur, le manque de confiance qui s'accentue parmi les chefs d'entreprises et d'industries au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, à l'heure actuelle, à propos des effets de la concurrence soviétique et celle des autres pays. Je vais citer très brièvement le *Citizen* d'Ottawa du samedi 24 janvier. Venant de gens qui n'aiment pas voir le gouvernement

s'immiscer dans la libre entreprise, ces réflexions sont plutôt remarquables. Ils croient fermement en la libre entreprise. Bien souvent, ils ont critiqué les vieillards, les malades et les handicapés parce qu'ils demandaient des pensions plus élevées afin de jouir d'un niveau de vie convenable ou parce qu'ils réclamaient l'occasion de profiter du programme national d'assurance-santé ou d'autres choses du même genre. Ils disent "oh, oh, les voilà qui quémandent encore auprès du gouvernement".

Que font ces gens maintenant? Ils sont pris dans un dilemme. Les entreprises libres demandent aux gouvernements de leurs pays respectifs, comme elles l'ont fait au Canada, de leur venir en aide. L'article est intitulé "Le monde des affaires des États-Unis s'inquiète de la concurrence soviétique" et il est ainsi conçu:

On dit que les chefs d'industrie américains étudient sérieusement la possibilité que la concurrence communiste, qui croît rapidement,...

Pouvez-vous imaginer que ces gens craigent la concurrence? C'est le fondement de toute leur vie et ils en ont peur.

...sur les marchés mondiaux, amène dans un avenir assez rapproché le gouvernement à s'ingérer dans un domaine que jusqu'à présent la libre entreprise a considéré comme sacré. Le *Research Institute of America*, organisme privé qui prétend entretenir des relations aussi bien dans le monde communiste que dans les hautes sphères des États-Unis, a distribué aux chefs d'industries américains un document intitulé "Rapport à la direction"...

Toujours à la direction, jamais à la population.

...où l'on prétend que Washington étudie déjà la possibilité pour le gouvernement d'assumer certaines fonctions dans le commerce d'exportation.

Vient ensuite le titre "Les chiffres sèment la consternation".

Le rapport, qui contient des statistiques obtenues en Russie et en Chine communiste indiquant que les deux grands pays communistes dépassent rapidement les États-Unis dans presque tous les domaines de la production, dit que la montée de l'Est a semé une "consternation particulière" à Washington, ce qui aurait amené certains "hauts personnages officiels des États-Unis à étudier sérieusement comment on pourrait rendre acceptable, au point de vue politique,...

C'est-à-dire acceptable au monde des affaires du pays.

...l'institution d'un monopole du gouvernement en matière d'exportation"...

Bonté divine, monsieur l'Orateur, nous avons soutenu cette thèse à la Chambre depuis plusieurs années et le parti conservateur et le parti libéral l'ont frappée d'anathème. C'était une invasion de la libre entreprise. Cependant, ces messieurs qui sont maintenant dans la consternation vont proposer un monopole d'État sur le commerce étranger.

..."qui pourrait soutenir la concurrence"...

"pourrait"

..."des monopoles communistes à peu près à égalité. Ce n'est pas trop de dire que la continuation de la croissance économique des pays communistes et l'accentuation de la "déloyale" concurrence des prix de ces mêmes pays"...

Vous rappelez-vous, monsieur l'Orateur, comment certains éléments du commerce se sont opposés ici à la loi sur le maintien des prix de revente en disant qu'elle attentait à ce qu'ils appelaient une juste concurrence?

..."pourraient entraîner la fin de l'entreprise privée dans le commerce international d'ici les toutes prochaines années."

Quel désastre!

D'après le rapport, l'objectif du programme courant de sept ans serait que les Soviets dépassent les États-Unis dans la plupart des domaines économiques d'ici 1965. Même si la Russie n'atteignait pas ces buts, elle "n'en deviendrait pas moins une concurrente bien plus redoutable encore qu'aujourd'hui sur les marchés mondiaux."

Ces progrès économiques s'ajouteraient à la production et à la mise au point d'armes dans le domaine militaire, domaine où le rapport concède "à la Russie une nette avance sur les États-Unis".

Donc, on admet que les Russes sont en avance dans le domaine militaire et qu'ils vont rapidement prendre les devants dans le domaine économique. Puis sous le titre "La menace de la Chine communiste" on lit ce qui suit:

La transformation de la Chine communiste est considérée comme de plus sinistre augure encore que celle de la Russie. Le but stupéfiant de Pékin, dit-on aux dirigeants américains, "n'est rien moins que la transformation de l'économie primitive de la Chine en un titan de l'industrialisation, capable d'ici dix ans de lutter ou bien contre l'Union soviétique ou bien contre les États-Unis ou les deux à la fois.

Tout le rapport, à une exception près, se montre pessimiste sur l'avenir du commerce occidental. Cette exception est ainsi formulée: il reste la possibilité que la Russie soit forcée de rechercher une alliance avec l'Occident, poussée par la crainte et sous la menace d'une domination militaire et économique de l'Extrême-Orient.

Comme d'habitude, ils espèrent que des disputes entre quelques peuples ou nations fourniront la réponse à leurs difficultés. Je suis sérieux, monsieur l'Orateur. Nous parlons continuellement de libre entreprise au Canada. A ce sujet je voudrais citer une phrase ou deux d'un éditorial paru dans le *Globe and Mail* du jeudi 22 janvier. Nous ne devons pas oublier qu'habituellement, le *Globe and Mail* soutient la politique du gouvernement du jour, et c'est un journal que je lis avec le plus grand intérêt. Voici ce que je trouve dans un éditorial du *Globe and Mail* au sujet de cette libre entreprise au Canada:

La raison pour laquelle ce journal s'est mis à la recherche des faits, c'est qu'il semble de plus en

plus évident que le Canada est entraîné par les États-Unis dans une servitude économique aussi bien que militaire.

Je crois qu'il y a une grande part de vérité dans cette déclaration. Quelle meilleure preuve en avons-nous que le fait que l'Alcan a refusé de vendre de l'aluminium à la Chine après avoir obtenu un permis d'exportation du gouvernement? La compagnie n'assume-t-elle aucune responsabilité vis-à-vis du pays tout entier? La compagnie n'assume-t-elle aucune responsabilité vis-à-vis de ses employés? Elle refuse cette occasion de vendre. Pourquoi? Parce que c'est contraire à la politique du département d'État américain. Nous subissons une influence qui vient de là. Cela se fait pendant que des centaines de leurs propres employés sont en chômage et veulent obtenir du travail.

A ce point de mon exposé, permettez-moi de rappeler de nouveau que notre groupe de la CCF s'oppose énergiquement à la dictature politique du communisme et à la dictature économique du capitalisme monopolisateur, dictature qui, en Amérique du Nord, donne de plus en plus la preuve que le Canada subit la servitude économique et militaire des États-Unis.

La CCF préconise, monsieur l'Orateur, une autre politique démocratique fondée sur l'étude et la connaissance de l'histoire du Canada, sur la psychologie canadienne et sur les circonstances actuelles. Nous proposons une économie double ou mixte fondée sur les méthodes constitutionnelles et parlementaires. Nous croyons qu'il y a dans le monde deux grandes forces et qu'un conflit va éclater inéluctablement entre ce que je pourrais appeler l'extrême droite et l'extrême gauche en politique et en économique, si nous ne prenons une position intermédiaire et si nous n'utilisons notre intelligence, notre constitution et nos méthodes parlementaire pour élaborer un autre programme qui nous donnera les résultats que nous cherchons.

Je signale d'abord que nous reconnaissons, nous de la CCF, qu'une économie dirigée mixte ou double devrait, pour donner satisfaction au Canada, reposer essentiellement sur la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. C'est essentiel; autrement, nous n'aurons pas le succès nécessaire. Il incombe aux dirigeants des gouvernements fédéral et provinciaux d'oublier leurs petits différends politiques et leur désir parfois de retirer des avantages politiques, dans l'intérêt des Canadiens en général en vue d'établir la ligne de conduite que nous proposons.

Quand je parle d'une économie mixte ou double, c'est exactement ce que je veux dire. Nous sommes d'avis que nous devons avoir des plans bien organisés en vue d'assurer l'épanouissement de l'entreprise publique dans le domaine fédéral, provincial et municipal, suivant les circonstances et pour le plus grand bien des Canadiens en général. Nous croyons à l'expansion considérable du régime de la propriété coopérative et au progrès de la doctrine coopérative. Rien ne remplace l'expérience de travailler dans un groupement coopératif, que ce soit une coopérative de producteurs, une coopérative de consommateurs ou une coopérative de crédit, pour donner une bonne idée des principes administratifs de la démocratie. Je crois que c'est une excellente formation pour quiconque désire servir dans le domaine politique.

Nous croyons également que des occasions innombrables s'offrent à ce que nous pourrions appeler l'entreprise privée légitime. Nous entendons par entreprise privée une entreprise où la concurrence véritable entre en jeu, où le consommateur est protégé par une certaine concurrence véritable et où l'entreprise, qu'elle soit industrielle ou qu'elle s'occupe de distribution ou de services, rend un service nécessaire à la collectivité.

Certains de mes amis socialistes me reprochent parfois l'attitude que je vais adopter. Je ne veux pas parler du groupe qui est derrière moi. Je pense à certaines personnes dont les vues, à certains égards, sont plus doctrinaires.

Il faut établir une distinction entre les effets des investissements d'origine étrangère et ceux des investissements nationaux dans un pays. Les investissements d'origine étrangère signifient qu'à la fin de l'année, il y a exportation de capitaux hors du Canada et une perte nette de richesse totale pour les Canadiens. Les investissements canadiens sur le plan local ou celui de la collectivité signifient que l'activité d'une industrie, exercée peut-être pas tout à fait selon nos principes et nos théories, ne représente pas de perte nette de richesse pour le Canada car les bénéfices sont placés de nouveau dans le pays. Il n'y a donc pas de perte, dirai-je, de notre richesse totale au cours de ces années.

Maintenant, je voudrais souligner ceci. Nous avons été critiqués pour avoir insisté sur la nécessité de la planification, mais je dois dire que la planification est essentielle dans une société moderne. Ce que nous voulons, ce n'est pas une planification résultant de l'État corporatif, mais d'une planification faite par le peuple et pour le peuple. C'est pour cette raison que nous sommes inquiets des mises en valeur dans notre pays. Je voudrais citer des passages d'une lettre que j'ai lue dans le *Globe and Mail*. Je constate que l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) est plutôt amusé de me voir citer le *Globe and*

Mail si souvent, mais la lettre en question donne un aperçu très réfléchi de la situation actuelle. Je cite un extrait de cette lettre au *Globe and Mail* du samedi 24 janvier:

> La véritable raison pour laquelle le nouveau régime d'aide étatique dont nous jouissons maintenant s'est instauré, c'est que la production a renversé l'ordre ancien où l'offre et la demande pouvaient véritablement exercer leur influence.

C'est une des raisons pour laquelle nous ne surmontons pas l'inflation. Notre économie actuelle est trop rigide, par suite de la réglementation des prix, par suite des salaires et d'autres choses du même genre, pour permettre à la loi de l'offre et de la demande d'opérer. Personne ne peut aujourd'hui redresser la situation des prix en diminuant les salaires des ouvriers.

> Nous assistons actuellement à un effort désespéré de la part du gouvernement en vue de maintenir l'entreprise privée tout en annulant les effets de la concurrence, qui était l'essence même du régime de l'entreprise privée.
>
> De toute évidence, il est absurde de parler d'entreprise privée dans un tel contexte, mais cela ne semble avoir découragé personne. Aucun de nos grands partis politiques n'a envisagé cette vérité et personne n'a semblé s'inquiéter des changements inévitables pour notre régime politique et économique que cette rupture entraînerait.
>
> La libre entreprise a vécu, non pas à cause de la façon d'agir de radicaux pervers, mais parce que le déséquilibre inhérent à la production capitaliste et le progrès technique qui l'accompagnait ont imposé à l'État des mesures que, de prime abord, les hommes politiques jugeaient propres à remédier à des crises passagères, mais qui se révèlent maintenant de nature permanente. La production dépasse la consommation à un tel rythme et entraîne avec elle des conséquences sociales si dangereuses que l'État est contraint d'intervenir pour éponger le surplus. Il va sans dire qu'une telle "solution" ne peut être que temporaire.
>
> Il n'est donc pas difficile de prévoir qu'en raison des déficits encourus par le nouveau régime de l'entreprise aidée par l'État et des effets psychologiques causés par les excédents emmagasinés dont personne ne sait comment se débarrasser, plus le chômage croissant, l'État va franchir l'étape suivante, celle de la réglementation des prix et de la production de manière à assurer un taux élevé de bénéfices aux grandes unités de production, ainsi que de la réglementation de la main-d'œuvre afin d'assurer de tels bénéfices. Cela veut dire que, l'entreprise libre étant déjà chose du passé, et notre régime actuel d'entreprise aidée par l'État n'étant qu'un rafistolage temporaire, il est inévitable que l'État corporatif entre en scène afin de rétablir l'ordre. Ce sera d'abord aux États-Unis, évidemment, mais comme de coutume nous suivrons.
>
> Certains d'entre nous ne sont peut-être pas très enchantés de cette perspective, mais c'est la suite logique des événements.

Il a parfaitement raison; c'est ce qui découle logiquement des événements, à notre avis, à moins que nous ne voulions accepter très bientôt quelque planification fondée sur des procédés démocratiques. Comme je l'ai dit déjà, la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux est essentielle au succès de la planification économique.

Je vais tout simplement donner les grandes lignes de ce que je considère comme un ou deux éléments essentiels.

Je n'ai pas le temps de m'étendre sur la question. J'estime que d'abord nous devons faire en sorte de disposer de la matière première. Nous soutenons qu'une des premières mesures à prendre consiste à dresser un programme national de conversation et de mise en valeur des ressources naturelles, grâce à la collaboration entre les gouvernements de tous les échelons. Rien ne sert d'avoir des politiques ou des lois fiscales si nous ne veillons pas à la conservation et à la mise en valeur de nos ressources naturelles, en fonction de la nécessité d'un flot de richesses qui doit couler pour répondre aux besoins d'une population croissante et des générations futures.

Quelle est la situation aujourd'hui? Pour ce qui set de la mise en valeur des ressources du Canada, elle est chaotique, et livrée à un gaspillage irréfléchi. Je vais démontrer pourquoi. Je citerai les propositions du gouvernement de la Colombie-Britannique pour la mise en valeur de la gorge des montagnes Rocheuses, qui comprend environ un dixième de la région de la Colombie-Britannique, par la haute finance internationale uniquement soucieuse de bénéfices. La population de la Colombie-Britannique est le cadet de ses soucis. M. Wenner-Gren est venu, puis il est reparti après avoir dit quelques civilités. Qu'arriverait-il de cette mise en valeur? A notre avis, ce sont des travaux inopportuns qui aboutiraient au gaspillage et pourraient diminuer la possibilité pour le secteur public d'effectuer des aménagement hydrauliques sur le Columbia. Ces aménagements hydrauliques fourniraient l'énergie requise en Colombie-Britannique pendant des années. Ils pourraient influer de façon défavorable sur l'exploitation des mines et des forêts en Colombie-Britannique.

A l'heure actuelle nous avons des mines de plomb, de zinc et d'autres métaux qui sont fermées faute de débouchés. Des scieries sont fermées faute de débouchés, tandis que d'autres fonctionnent à grand peine en raison de la concurrence et les bas prix. Cependant, ce groupe de financiers va se rendre en Colombie-Britannique pour y mettre en valeur la gorge des Rocheuses, sans se soucier du tort que cela pourrait causer à l'économie de la Colombie-Britannique. Cette exploitation serait sous la coupe d'un monopole et compromettrait la possibilité de bien mettre en valeur le Colombia avec ses ressources hydrauliques, et cet état de choses constituerait une menace pour le revenu, le travail et la vie de milliers de personnes qui travaillent maintenant dans d'autres industries des autres

régions exploitées de la Colombie-Britannique. C'est une exploitation des ressources entièrement désordonnée et irréfléchie.

Considérons l'évolution dans d'autres domaines. Les débouchés mondiaux pour le nickel et autres métaux sont de moins en moins nombreux, et cette tendance s'affirme depuis deux ou trois ans. Alors que cet état de choses existe, nous voyons une expansion inutile des mines de nickel, de plomb et de zinc ainsi que d'autres métaux; il y a là une absence totale de responsabilité sociale pour le bien-être des Canadiens en général ou des industries en cause. Quelques-unes de ces opérations ne bénéficient en rien au bien commun des Canadiens car une seule pensée y préside, les bénéfices possibles à retirer de l'exploitation minière ou, dans quelques cas, la hausse du cours des actions.

Quels autres exemples trouvons-nous? Et la fermeture des mines de charbon, au Canada, sans que des consultations interviennent avec les gouvernements fédéral ou provinciaux? Pourquoi ont-ils fermé les charbonnages de Fernie, l'année passée? Elles sont propriété d'une société américaine. Cette dernière n'a pas fermé les mines parce qu'elle perdait sur l'ensemble de son exploitation. Elle avait des mines à Fernie et dans d'autres endroits. La société a fermé ces mines parce qu'elle voulait maintenir son taux de bénéfice. S'est-elle inquiétée des localités, des hommes d'affaires et des employés canadiens? Pas du tout! Sans consulter le gouvernement fédéral ou le gouvernement de la Colombie-Britannique, elle a agi pour sauvegarder son propre intérêt.

Et les charbonnages de la Nouvelle-Écosse? J'ai écouté, c'était vendredi je crois, les deux discours de deux députés de la Nouvelle-Écosse sur la fermeture des mines de charbon de Springhill par la Dosco, qui est actuellement passée dans les mains de l'Avro. Je les ai écoutés avec sympathie. Avant de poursuivre, je tiens à déclarer que notre groupe les encourage de tout cœur dans leurs efforts pour demander des mesures à l'égard des mineurs courageux qui ont tant souffert et dont la récompense de leur épreuve a été le chômage.

Je désire maintenant citer le député de Cumberland (M. Coates) en me rapportant au hansard, car il est évident que ces députés ont été témoins des effets d'une économie non planifiée et des actes irréfléchis des grandes compagnies à l'heure actuelle. Ainsi qu'il est consigné au hansard, page 290, voici ce que l'honorable député de Cumberland a dit:

> Il s'agit d'une compagnie qui compte 40 filiales. Pourtant, elle ne peut rien trouver, à son dire, à établir dans une ville aux hommes si courageux. Quelle sorte de compagnie peut agir de la sorte et venir dans notre région pour nous dire qu'elle va améliorer notre sort? Si c'est de cette façon qu'elle va améliorer notre sort, je ne veux y avoir aucune part.

[M. Herridge.]

Nous félicitons l'honorable député de soutenir les gens qu'il représente. Nous avons là un membre du parti conservateur-progressiste qui reconnaît que le premier souci de cette grande société, ce ne sont pas les employés et la population de Springhill, mais le taux général de ses bénéfices.

J'aimerais encore citer des extraits du discours prononcé par l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir) et qui figure au hansard de vendredi 23 janvier dernier. Voici:

> Cette société gigantesque tient dans le creux de sa main les destinées des Néo-Écossais.

Ce n'est pas le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, monsieur l'Orateur, mais cette gigantesque société.

> Elle est effectivement gigantesque. Il semble que plus une société est gigantesque, plus elle peut se permettre d'être sans âme.

Nous n'avons cessé de le répéter de ce côté-ci de la Chambre depuis bien des années, ce qui n'a pas manqué, une fois, de soulever le vif mécontentement des vis-à-vis, qui croyaient que nous exagérions. Il s'agit ici d'un député conservateur-progressiste qui s'exprime sur les fautes des grosses sociétés. Voici ce qu'il dit:

> Il semble que plus une société est gigantesque, plus elle peut se permettre d'être sans âme. Je suis certain que tous les membres de cette Chambre et tous les Canadiens qui contribuent, par leurs impôts, à l'essor de l'industrie, attendent une réponse à ces questions et à bien d'autres.

Beaucoup de Canadiens en font autant. Puis-je donner un dernier exemple de la pagaille qui règne dans l'exploitation de nos autres services? Cette mise en valeur est faite sans aucun sens des responsabilités envers le pays, et par des entreprises capitalistes. L'exemple en cause a trait, non à la mise en valeur des ressources naturelles, mais au transport ferroviaire. Que dire de la décision du Pacifique-Canadien qui a réduit son service de voyageurs sur le *Kettle Valley Railway* à un wagon Budd deux fois par semaine? Il s'agit du Pacifique-Canadien, société mère de la *Consolidated Mining and Smelting Company* qui a réalisé des centaines de millions de dollars en bénéfices dont a profité le Pacifique-Canadien. Cette ligne de la compagnie, celle de Kettle-Valley, en raison des lourdes quantités de produits qu'elle transporte depuis les mines et les usines de la *Consolidated Mining and Smelting Company*, est une ligne extrêmement profitable. Sans égard aux besoins et aux souhaits des 100,000 personnes qui vivent dans le sud-est de la Colombie-Britannique et qui produisent la richesse de cette région qui alimente le

trafic du Pacifique-Canadien, la société a réduit le service des voyageurs à un seul wagon Budd, qui passe deux fois par semaine.

Que demande la population? Simplement qu'on attache à ce wagon Budd un wagon-lit pour les vieillards et les mères qui voyagent avec leurs enfants, puis un wagon-café où manger quelque chose de satisfaisant durant le voyage vers Vancouver ou l'intérieur.

C'est tout ce qu'elle demande. Que s'est-il produit? Le ministre des Transports (M. Hees) est allé voir M. Crump, président du Pacifique-Canadien. M. Crump a dit non. Qui régit les transports dans ce pays, monsieur l'Orateur? Est-ce le gouvernement du Canada ou M. Crump? Nous n'acceptons pas ce genre de choses. Je peux dire, monsieur l'Orateur, que cet état de choses sera vivement réglé quand le gouvernement cécéfiste sera au pouvoir. (*Exclamations*)

Une voix: Dictature!

M. Herridge: Un honorable député dit "dictature". C'est sa façon de voir. La dictature, à son avis, c'est la volonté du peuple exprimée par le Parlement plutôt que par le président du Pacifique-Canadien.

Au sujet de la nécessité d'un programme national pour la mise en œuvre des ressources naturelles, j'ajouterai ceci. Je sais que le premier ministre (M. Diefenbaker) a montré de l'intérêt à ce sujet au cours des années et récemment en particulier, ainsi que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton). J'ai entendu des rumeurs au sujet d'une conférence nationale sur la conservation qui devrait avoir lieu dans l'avenir. J'espère qu'on organisera cette conférence dès que possible, car je l'estime essentielle. On peut faire des erreurs dans le domaine monétaire ou dans la construction d'immeubles, mais lorsqu'on commet des fautes sérieuses dans l'administration de nos ressources naturelles, on ne peut pas les corriger facilement, ou si on le peut, ça prend beaucoup de temps et beaucoup d'argent. Entre-temps, des relevés, y compris des cartes intéressant l'utilisation des terres, sont essentiels et devraient être entrepris immédiatement.

La cartographie des forêts est presque achevée. Nous possédons, je crois, un relevé assez minutieux de nos ressources hydrauliques. Nous voulons maintenant qu'on procède aux relevés des terres et à l'établissement de cartes intéressant l'utilisation de ces terres. Le gouvernement actuel, ou le précédent, ou la population canadienne devrais-je dire, ont assuré l'établissement de ces cartes pour le territoire du Pakistan et de Ceylan, je crois, dans le cadre du Plan de Colombo, et ceci est très bien. Si nous pouvons faire cela pour ces pays lointains, nous pouvons sûrement procéder à ces relevés qui sont si nécessaires, afin que lorsque la conférence se réunira, elle ait les renseignements de base à partir desquels elle pourra établir une ligne de conduite. Je demande avec insistance qu'on procède dès que possible à ces études sur l'utilisation des terres.

Avant d'aborder un autre aspect de notre programme, je veux dire ceci. Nous critiquons la mise en valeur intempestive des ressources naturelles ou leur mise en valeur purement au gré des caprices de grandes compagnies ou encore le gaspillage qui accompagne la mise en valeur, parce qu'on veut que l'exploitation commence le plus tôt possible. Qu'est-ce que nous entendons par une expansion dirigée de nos ressources naturelles? Notre groupe est d'avis que l'expansion dirigée et stable de l'économie et des ressources naturelles devrait suffire pour absorber, grâce à des programmes bien arrêtés, la main-d'œuvre croissante qui découle de la natalité et de l'immigration. Nous préférons de beaucoup une expansion lente, constante et stable à une vague de grande prospérité suivie d'un fléchissement comme il s'en produit dans une société capitaliste et dont souffrent dans bien des cas les gens qui ont produit la richesse en question.

Nous croyons aussi que nous avons besoin d'un régime fiscal dirigé ainsi que d'un programme de crédit dirigé pour répondre aux exigences de la production dirigée et de la mise en valeur dirigée des ressources. Je ne veux pas parler longuement sur le sujet cet après-midi, mais je vais dire que la population de tout le pays se préoccupe de l'inflation, qui est un autre vocable servant à désigner la cherté de la vie. C'est surtout vrai dans le cas des gens à faible revenu, des pensionnés et de ceux qui touchent des revenus du même genre, ainsi que des commerçants. Rien ne peut saper la stabilité d'un pays aussi vite que l'inflation chronique. Ce manque de stabilité fait obstacle à l'initiative, à l'épargne, aux immobilisations dans les habitations et à toutes autres choses du même ordre. Je vais maintenant parler brièvement des causes de l'inflation. Plus tard au cours de ce débat, un de nos membres exposera notre plan pour combattre la présente évolution inflationniste.

Je dirai tout d'abord que l'inflation qui s'est fait sentir après la guerre a été due sans doute à l'épargne accumulée pendant la guerre et qui a été versée sur le marché dès la fin des hostilités. Je suppose que la période inflationniste sérieuse qu'on relève ensuite est celle de la guerre de Corée, qui a provoqué une lutte pour l'obtention de matières premières, de marchandises et de

services. Un autre facteur d'inflation que nous ne devons pas oublier, ce sont les dépenses très fortes pour la défense, activité non productive. Les dépenses pour la défense, qui ne sont pas productives, ou ne produisent pas de la richesse, se sont montées à des milliards et milliards de dollars.

La demande de ceux qui touchent des revenus de cette production pèse sur la production des travailleurs productifs, ce qui a eu un effet d'inflation sur notre économie depuis la seconde guerre mondiale.

Il y a aussi le manque d'organisation et le gaspillage dans la mise en valeur des ressources; c'est une véritable mêlée pour obtenir le matériel nécessaire à l'industrie et les services dans ce manque d'organisation, les entreprises rivalisant entre elles pour obtenir ce dont elles ont besoin. Un autre élément a été l'augmentation de la spéculation sur la valeur des terrains parce que ces valeurs ont monté par suite des mesures des gouvernements, soit fédéral soit provincial, et à cause de l'évolution de la société. Certaines gens ont pu prévoir ces choses, ou se renseigner à ce sujet, et ainsi spéculer sur la valeur des terrains. C'est une autre raison de l'inflation.

Finalement, et je n'ai pu mentionner que quelques-uns de ces facteurs, la hausse considérable des dépenses du gouvernement a naturellement influé sur la tendance inflationniste. C'est une situation très complexe, surtout dans le cas d'une économie non dirigée, et elle ne peut être réglée sans une certaine corrélation entre notre activité économique et nos plans d'organisation.

Je constate, monsieur l'Orateur, que mon temps de parole est presque épuisé et je ne suis rendu qu'à la moitié de mes observations. Disons toutefois qu'il y aurait lieu d'instituer une commission nationale de l'investissement en vue de diriger les fonds vers des entreprises profitables à la société. Je signalerai à ce propos, sans donner à entendre que nous devrions appuyer la forme de gouvernement en question, que nous avons peut-être des leçons à tirer des événements survenus en Yougoslavie depuis la fin de la seconde Grande Guerre. La Yougoslavie est un pays dont la population atteint à peu près le chiffre de la nôtre. Le gouvernement d'après-guerre a hérité d'un sol dévasté par les hostilités, un sol dont les forêts et les richesses minérales appartenaient à la haute finance internationale. En dépit de toutes ses difficultés,—l'économie de la Yougoslavie est un peu plus souple que celle des Soviets,—ce gouvernement a pu organiser une économie où il n'y a pas la moindre inflation depuis des années et dans laquelle aucun citoyen yougoslave capable de travailler n'est acculé au chômage. Je le répète, je n'insinue pas que nous devrions accepter la doctrine politique de la Yougoslavie, mais de toute évidence ce gouvernement a fait de très grands pas sur la voie de la planification.

J'estime que nous avons quelque chose à apprendre de ces gens à cet égard. Que nos richesses naturelles et nos talents et nos institutions libres utilisent certaines de leurs constatations. Grâce à la collaboration nous pourrons réaliser en notre pays la planification si nécessaire pour donner à notre population les conditions de vie et la stabilité qu'elle recherche présentement.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je participe à un débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'en profite donc pour féliciter les motionnaires de l'Adresse, l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) et l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin).

La Chambre a pu voir le calibre et les possibilités de ces deux jeunes députés. La profondeur d'esprit du député de Provencher, qui s'est exprimé avec tant de franchise, est de nature à réassurer les agriculteurs du pays tout entier. Nous le reconnaissons, le sentiment des agriculteurs, lorsqu'il l'exprimera, fera toujours l'objet d'un exposé réfléchi à la Chambre. L'esprit dont s'inspirait le discours de l'honorable député de Montmagny-L'Islet était à la mesure du Canada et éveillera une confiance et une inspiration analogues dans tout le Canada.

Au sujet de l'amendement proposé par le parti cécéfiste, j'ai noté qu'il était marqué en particulier par des sentiments amicaux échangés entre le chef de l'opposition (M. Pearson) et le chef à la Chambre du parti cécéfiste. Ces sentiments m'ont intrigué. En pensant à l'appui que le leader du groupe de la CCF à la Chambre a donné au chef de l'opposition il y a quelques jours, je me souviens de certains discours qu'il a prononcés dans l'Ouest; je conseille donc au chef de l'opposition d'être prudent. Ce que dit le leader de la CCF à la Chambre n'est pas toujours ce qu'il dit chez lui. J'ai entre les mains une coupure du *Leader-Post* de Regina, du jeudi 27 novembre. Je ne la lirai pas entièrement, mais c'est un échantillon des choses dont nous devons nous souvenir. Il s'agit du compte rendu d'un discours que le député d'Assiniboïa (M. Argue) a prononcé à Regina:

> Dans ses critiques à l'égard du parti libéral, il a attaqué le chef libéral, M. Lester Pearson, en disant que Mike Pearson ne conduit pas le parti libéral bien loin, car lui-même ne sait pas où il va.

Et pourtant, j'ai de la sympathie pour le chef du groupe cécéfiste à la Chambre, car je sais que ce n'est pas très agréable d'avoir

un prince héritier à l'arrière-plan, spécialement lorsque l'héritier présomptif conseille aux syndicats ouvriers d'exiger tout ce qu'ils peuvent, quelles que soient les conséquences pour les membres des syndicats ouvriers, pour le consommateur canadien ou pour les Canadiens en général. Je suis sûr que le député d'Assiniboïa se rend compte de la position fâcheuse dans laquelle il se trouve. Il sait qu'un roi Richard parti en croisade peut être bien malheureux quand un roi Jean conspire dans son dos.

Les pérégrinations politiques du leader de la CCF à la Chambre, avant l'ouverture de la session, l'ont mené en plusieurs endroits et amené à faire plusieurs étranges déclarations. Un de ces endroits était Springfield. Je sais que certaines observations faites en cette occasion au sujet de l'élection complémentaire de Springfield ne manqueront pas d'intéresser les membres de la Chambre. J'ai entre les mains la *Free Press* de Winnipeg du 11 décembre 1958 et je vais en lire certains extraits afin que nous sachions précisément ce qui se passe dans l'Ouest entre les sessions et que nous puissions comparer cela avec ce qui se passe ici. Voici la citation:

> Le parti cécéfiste a lancé mercredi dans la bataille causée par l'élection complémentaire de Springfield des renforts fédéraux en la personne de Hazen Argue. Le leader du parti à la Chambre n'a pas tardé à se lancer rageusement à l'attaque des torys qu'il accuse de ne pas avoir tenu leurs promesses électorales.
>
> Ayant noté que certains organismes agricoles de l'Ouest songent à organiser une marche sur Ottawa pour réclamer des versements d'appoint, M. Argue a déclaré qu'il y avait une manière plus efficace de montrer au gouvernement qu'il avait mal agi.
>
> "Vous pouvez le lui montrer en élisant Jake Schulz, a-t-il dit. Les hommes politiques restent sourds à bien des choses, surtout aux délégations, mais si vous votez pour Jake, ils entendront tomber vos bulletins de vote d'aussi loin qu'Ottawa."
>
> L'orateur a aussi tancé les conservateurs pour l'inflation effrénée qui a réduit le pouvoir d'achat du dollar à 45c. comparé à 1939.

J'espère que le chef des cécéfistes a été cité à faux car accuser le gouvernement d'avoir causé de tels dégâts en un an et demi, c'est tout de même exagérer un peu. Si l'honorable député a l'intention de s'en faire une arme politique, il ferait mieux d'en parler avec M. Knowles avant, car ce dernier estime qu'un petit peu d'inflation ne fait pas de mal. Il aura besoin des conseils de l'honorable député d'Assiniboïa, je le répète, mais qu'on ne vienne pas nous parler de cela dans l'Ouest, car malheureusement nous ne sommes que trop au courant de la situation. Je pense que nous pouvons tous en déduire que le député d'Assiniboïa et le prince héritier ambitieux dans les coulisses s'orientent dans deux directions différentes.

Cet article contient autre chose qui, je crois, intéressera la Chambre. Ce sont des observations formulées par le candidat de la circonscription de Springfield, un ancien membre de la Chambre des communes, M. Jake Schulz. Je tiens à citer cette partie de l'article:

> Le candidat, rappelant sa défaite aux dernières élections, a comparé ces élections avec la vogue folle du hula hoop. Il fallait une forte volonté "pour résister au feu de la publicité en faveur de Diefenbaker".
>
> Mais cette fois-ci, a déclaré M. Schulz, "il n'y a pas de campagne hula hoop en faveur de Diefenbaker. Ils ne peuvent atteindre la population, cette fois-ci, il fait trop froid". Et quand les gens sont laissés à eux-mêmes, ils font ce qu'il convient de faire.
>
> Ce qu'il convient de faire, a-t-il ajouté, "c'est de voter pour moi". Élire un conservateur, ce serait appuyer la politique du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, il faisait froid dans Springfield. Durant la campagne électorale plusieurs tempêtes de neige ont fait annuler de nombreuses assemblées, y compris celles du premier ministre de la Saskatchewan. A l'aube du jour du scrutin, le thermomètre marquait 24 degrés sous zéro. Le soir du scrutin, lorsqu'on a compté les bulletins, le candidat de la CCF, qui avait remporté la victoire aux élections de 1957, se classait troisième en 1958. La population de Springfield s'est prononcée et le Canada l'a entendue.

La circonscription de Springfield est représentée parce qu'elle compte une forte population tant agricole qu'urbaine. La circonscription compte des trappeurs, des cultivateurs, des mineurs et des gens de diverses occupations. Les libéraux y ont lancé leur meilleure équipe et la CCF y avait au moins un membre du Parlement durant la campagne ou plutôt un ancien député de la Saskatchewan. Quatre membres du cabinet y ont fait de courtes visites pour y représenter le gouvernement. Winnipeg étant une ville desservie par Radio-Canada, on n'y pouvait utiliser la télévision. Tous les partis devaient faire face aux mêmes difficultés, trente pouces de neige, les routes bloquées, des vents violents; la lutte a été loyale. La circonscription ne peut être considérée comme étant conservatrice par tradition. En 1957, 1,700 seulement ont voté pour le candidat conservateur. La victoire a été remportée dans Springfield par suite de la ligne de conduite du gouvernement Diefenbaker. Libéral par tradition, ce siège a été enlevé par le parti conservateur à cause de son attitude sur les problèmes agricoles et de son programme de mise en valeur.

J'ai constaté aussi que le chef de la CCF à la Chambre s'était rendu dans une autre ville de cette circonscription et qu'il y avait discuté cette fois la question du tarif-marchandises. Son premier soin a été de faire une déclaration sur la ligne de conduite du

gouvernement. Laissez-moi vous lire une coupure du *Tribune* de Winnipeg du 12 décembre 1958:

"Le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'honorable Gordon Churchill, va annoncer vendredi, à Beauséjour, des mesures dont le résultat sera de réduire à 10 p. 100 la récente hausse de 17 p. 100 du tarif-marchandises", a déclaré M. Argue.

Je me suis souvent demandé d'où partait ce genre d'histoires et je crois en avoir découvert l'une des sources. Cela devrait être une leçon pour l'honorable député d'Assiniboïa. A deux reprises au moins depuis le changement de gouvernement, il a essayé de prédire la ligne de conduite du gouvernement et, ce faisant, il ne se fait pas la réputation d'être exact.

M. Argue: J'avais quelque confiance en vous. Je vous tenais pour meilleur que vous ne l'êtes.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Lisons quelques autres observations qu'il aurait faites selon le compte rendu du *Tribune*:

...le dirigeant de la CCF a dit que toute modification du tarif-marchandises actuel résultera de l'élection complémentaire de Springfield. "Springfield a plus d'influence sur le gouvernement que les 8 provinces réunies qui ont protesté contre le relèvement du tarif-marchandises", a déclaré M. Argue.

Eh bien, Springfield s'est prononcée et nous connaissons la réponse. J'ignore quelle répercussion aura sur le gouvernement le fait que le candidat cécéfiste s'y est classé troisième, mais je sais que les gens de l'Ouest s'aperçoivent avec une joyeuse gratitude que le premier ministre actuel est au pouvoir, quand il s'agit de la partialité du tarif-marchandises que les libéraux ont permise et ont refusé d'éliminer durant leur mandat prolongé. A mon avis, les Canadiens ont entendu avec plaisir les déclarations du premier ministre sur les taux statutaires du pas du Nid-de-Corbeau. J'ai confiance que cela mettra fin aux rumeurs, aux insinuations malveillantes et aux propos dénaturés qui ont mystérieusement jailli dans tout l'Ouest au cours des derniers mois.

Un autre exemple intéressant des contradictions et de la confusion qu'on trouve dans les rangs de l'opposition se décèle dans ses déclarations sur l'écoulement du blé excédentaire. Chacun se rappelle les opinions bien tranchées du député d'Assiniboïa sur la nécessité d'écouler notre blé excédentaire. Pourtant, je trouve dans un article du *Whig Standard* de Kingston, du 10 décembre 1958, article émanant de la *Presse canadienne*, la déclaration suivante attribuée au chef de la CCF à la Chambre:

Mais j'estime qu'on servirait mal les fins du Plan de Colombo en général en l'utilisant comme moyen de se débarrasser des excédents de blé.

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

C'est extraordinaire, monsieur l'Orateur! Le premier ministre a clairement expliqué, le 30 août dernier, comment le parti conservateur ajoutait une troisième dimension au Plan de Colombo. Le chef du groupe cécéfiste à la Chambre a dit alors, comme en fait foi le hansard, à la page 4567:

Nous, la CCF, avons demandé un programme d'écoulement des excédents du blé pendant de nombreuses années.

Il n'a nullement critiqué cette adjonction d'une troisième dimension au Plan de Colombo. Il n'en a pas parlé comme d'un moyen additionnel de se débarrasser de l'excédent du blé.

M. Argue: Ces déclarations ne sont pas contradictoires. Si l'honorable député me le permet, je lui en fournirai l'explication.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Vous devrez expliquer...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Si l'honorable député veut demander au ministre la permission de lui poser une question, il peut le faire, mais il ne peut l'interrompre au cours de ses observations.

M. Argue: Me serait-il permis de dire un mot à ce moment-ci?

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je crois que l'honorable député...

M. Argue: J'aimerais poser une question au ministre...

Des voix: Règlement.

M. Argue: Le ministre ne sait-il pas qu'il y a une différence entre faire des dons aux termes du Plan de Colombo...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je rappelle encore une fois au député que s'il désire poser une question au ministre, il peut le faire avec la permission de celui qui a la parole mais il ne peut faire un discours.

M. Argue: Je vous rappelle que le ministre s'est assis lorsque j'ai demandé la permission.

Des voix: Non.

L'hon. Pickersgill: Oui, c'est vrai.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je ferai remarquer au député que je me suis assis quand j'ai constaté que M. l'Orateur était debout.

En ce qui a trait au Plan de Colombo, j'en connais aussi bien que le député les parties constituantes, l'aide technique et économique et l'aide d'autre nature. Je disais que l'été dernier, quand, le 30 août, le premier ministre a ajouté une troisième dimension aux deux dimensions antérieures du Plan de Colombo, ni la CCF ni personne n'a fait d'opposition à la Chambre, pour autant que je

sache, et pourtant, nous voyons dans les journaux des déclarations qui semblent indiquer que la CCF, par l'entremise de son leader à la Chambre, laisse planer des doutes sur l'utilité de cette troisième dimension du Plan de Colombo pour venir en aide à ces populations qui ont un besoin d'aide si urgent et qui, en même temps, absorbent nos excédents de blé.

M. Argue: Ce n'est pas vrai.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Le député aura amplement l'occasion, au cours des débats à venir, de préciser sa position. Je dis simplement que quand j'ai lu ces déclarations dans les journaux, j'ai tiré les conclusions que j'ai mentionnées.

Notre gouvernement, sous la direction du premier ministre, tente d'intensifier les efforts du Canada pour écouler le blé à l'étranger. Le premier ministre est allé aux Indes, au Pakistan et dans d'autres pays membres du Commonwealth et, entre autres questions importantes, il a parlé de l'écoulement de notre excédent de blé.

Au même moment, le chef du parti cécéfiste s'en allait dégoisant devant des auditoires de l'Ouest canadien en prétendant que le premier ministre (M. Diefenbaker) chassait le tigre.

M. Argue: Et il ne chassait pas le tigre?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Il croyait que le public allait conclure que le premier ministre perdait son temps.

M. Argue: Et il ne le perdait pas?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je prierais l'honorable député d'Assiniboïa de ne pas croire ma parole, mais de lire l'article de fond paru le 22 janvier dans le *Western Producer*. Sur deux longues colonnes, on approuvait le premier ministre de ce qu'il faisait pour le Canada, non pas seulement dans l'intérêt de la paix mondiale, mais aussi pour écouler certains de nos excédents.

Tout ce que j'ai dit se résume à ceci: les cris de colère, les fausses prédictions, les déclarations échevelées, les opinions contradictoires exprimées en cette enceinte par le chef de la CCF et à travers le pays n'ajoutent rien à notre patrimoine d'idées constructives. C'est parce que l'honorable député et son parti ne savent pas s'interdire ces initiatives irréfléchies qu'ils ont aujourd'hui les difficultés que l'on sait.

J'ai en main un exemplaire du sondage *Gallup* et je ne veux pas...

M. Argue: On ne m'a pas accordé autant d'attention depuis des années.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): ...surcharger le hansard. Pourtant, je ferai tout simplement remarquer...

M. Argue: Le plus grand compliment qu'on m'a fait depuis des années.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): ...qu'en juillet, dans l'Ouest, 19 p. 100 de la population soutenait la CCF. En octobre, alors que l'honorable député d'Assiniboïa avait lancé sa campagne électorale dans l'Ouest, il n'y avait plus que 17 p. 100 de la population en faveur de la CCF. Puis le 14 janvier, date de ce sondage, il n'y en avait plus que 16 p. 100. Naturellement, en tant qu'hommes politiques, nous voulons qu'il parcoure le pays, qu'il fasse ces déclarations irréfléchies, car cela détruit le parti. Mais je peux faire remarquer avant de continuer que les libéraux perdent aussi du terrain dans l'Ouest. Ils sont descendus deux points les deux derniers mois et nous avons remonté de trois points.

M. Robichaud: Que s'est-il passé dans les provinces Maritimes?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je laisserai à l'honorable député de Gloucester le soin des provinces Maritimes.

L'hon. M. Pickersgill: Il s'en charge.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je ne suis pas le seul à avoir cette opinion de la CCF. J'ai sous les yeux le *Canadian Journal of Economics and Political Science* de mai 1958 qui contient un extrait du compte rendu des délibérations du conseil national cécéfiste. Il s'agit d'une déclaration faite par l'un des chefs en haut de l'échelon du parti cécéfiste, selon l'article. Laissons la Chambre entendre un éminent chef cécéfiste expliquer l'échec de son parti. Je cite:

> Nous devons considérer avec lucidité la période des 10 ou 15 dernières années et admettre que nous avons perdu du terrain. L'indication la plus évidente de notre faiblesse est que les partis traditionnels n'ont plus peur de nous. L'homme de la rue n'encourage plus un boxeur qui s'est fait mettre au tapis quatre ou cinq fois de suite et qui n'a aucune chance de devenir champion. Il faut avoir un parti qui donne l'impression qu'il fait son chemin, un parti qui accroît son prestige et sa force. Or, je crois franchement que nous en sommes loin.

M. Fisher: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Attendez la fin de mon discours.

M. Fisher: Le ministre voudrait-il bien me dire la date à laquelle ces paroles ont été prononcées et non pas la date de l'article?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): La citation est de 1956.

M. Drysdale: Encore à la baisse.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je n'accuse pas l'honorable député d'Assiniboïa d'avoir mordu la poussière cinq ou six fois ni d'être étourdi par les coups mais je dis

qu'il rendrait service au pays et, en particulier, à l'agriculture s'il voulait faire un effort plus sérieux et plus constant et je sais qu'il peut le faire. J'ai ici un article de la *Tribune* de Winnipeg, numéro du 28 novembre 1958, où l'honorable député propose une déclaration en 12 points sur les droits de l'agriculture. Les cultivateurs de l'Ouest canadien pourraient, en grande majorité, je le dis franchement, monsieur l'Orateur, appuyer chacun des douze points en question. C'est un programme pratique et réfléchi. Si l'honorable député y croyait vraiment il traverserait la Chambre et appuierait le gouvernement, parce que tous les points en cause, sauf un, font partie du programme agricole national du gouvernement.

M. Argue: Sa thèse favorise les deux côtés.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je veux être aimable; j'aime toujours à trouver quelque chose de bon dans chacun. Vendredi dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) a cité à la Chambre un passage d'un ancien membre de la Chambre devenu auteur qui porte le nom du très honorable James G. Gardiner. Il a cité des passages des articles publiés de ce nouvel auteur, où il est dit que les conservateurs fixaient les prix agricoles à un niveau trop élevé. Le ministre rappelait ensuite à la Chambre que d'après l'honorable député d'Assiniboïa, ils les fixaient à un niveau trop bas. Et il a déclaré qu'il laisserait à la Chambre de juger entre les deux déclarations. Je le répète, les gens de l'Ouest ont aussi porté leur jugement, si l'enquête sur l'opinion publique révèle quoi que ce soit et les élections de mars dernier ont fourni un autre indice.

Je voudrais consigner pour la première fois quelques chiffres qui révèlent l'opinion dans ma propre province de la Saskatchewan. Je puis le faire avec une certaine satisfaction. En 1953, les conservateurs ont recueilli 43,677 voix; les libéraux, 133,495; la CCF, 156,306; et les autres partis, 20,605. En tout 317,000 personnes avaient exercé leur droit de suffrage. Bien des gens pensaient qu'il n'y avait pas moyen de vaincre le gouvernement libéral. Certains sont restés chez eux; d'autres ont voté pour la CCF et les autres partis d'importance secondaire. Mais en 1957, un changement se dessine: 90,359 ont voté pour les conservateurs: 118,282 ont voté pour les libéraux. C'était une diminution d'environ 15,000 voix. La CCF n'a recueilli que 140,293 voix et les autres 41,292 voix; mais cette fois, plus de gens s'étaient présentés, soit 390,000.

Le printemps suivant, en 1958, le nombre de ceux qui ont voté conservateur-progressiste a atteint 205,452, soit 52 p. 100. Les libéraux sont descendus encore, pour baisser à 78,124, soit 19 p. 100; la CCF a continué sa dégringolade, pour arriver à 112,800; et d'autres ont été décimés, obtenant 2,349 voix, soit 1 p. 100. A ces élections d'hiver, 398,000 personnes de la Saskatchewan se sont présentées au bureau de scrutin. A coup sûr, cela démontre nettement que quelque chose avait cloché, que la population avait confiance dans le parti conservateur dirigé par John Diefenbaker et qu'il nous aiderait à prendre des mesures à ce sujet.

Pendant des années, nous avions cherché à obtenir dans l'Ouest un programme agricole d'envergure, sachant la nécessité d'aller à la racine des difficultés de l'agriculture. Vendredi, la Chambre a entendu le ministre de l'Agriculture marquer les progrès enregistrés jusqu'ici dans ce programme. Il y a des raisons expliquant pourquoi nous avons gardé Springfield et pourquoi notre vote s'accroît encore dans l'Ouest.

J'ai été très heureux d'entendre le ministre de l'Agriculture dire à la Chambre que, cette année, les frais du cultivateur ont augmenté de 1 p. 100, mais que le revenu brut a augmenté de 10 p. 100. La tendance à la hausse des frais et à la baisse des revenus a été enrayée; au moins nous sommes un peu en avant. En jetant un coup d'œil sur les chiffres afférents à la Saskatchewan et aux provinces des Prairies en général, je sais que le retentissement des programmes du gouvernement actuel a été très prononcé dans les Prairies. Je pourrais énumérer non seulement les répercussions du programme de construction de logements, de la mise en chantier du barrage, de l'aménagement des routes du nord, des nouvelles découvertes de pétrole et de gaz, de l'industrie du carbonate de potassium, de notre production de bétail qui a atteint presque 170,000 têtes au cours des deux dernières années, mais aussi les effets de la stabilisation des prix qui a apporté la tranquillité d'esprit aux cultivateurs de l'Ouest pour la première fois. Mais l'énumération de ces répercussions n'empêche que nous savons et que les Canadiens de l'Ouest savent que la tâche n'est pas encore terminée. Par conséquent, à supposer que nous soyons satisfaits de cette augmentation de 10 p. 100 du revenu brut et de 9 p. 100 du revenu net, ce n'est pas rendre prématurément justice au gouvernement.

Nous avons promis d'avoir pour politique d'obtenir aux cultivateurs, non seulement de l'Ouest mais de l'ensemble du Canada, une part équitable du revenu national. Nous resterons fidèles à cette politique et nous continuerons à travailler en nous rappelant que d'année en année les choses vont aller mieux et que nous serons en mesure de donner à ces gens, qui ont porté un fardeau si

lourd dans la croissance de ce pays, leur juste part dans les années à venir.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Quand mon discours sera terminé nous passerons aux questions. Je n'ai pas l'intention de m'étendre plus longtemps sur la CCF, mais il y a une question toute personnelle que j'aimerais régler une fois pour toutes. L'honorable député d'Assiniboïa a déclaré au cours de la dernière session, et de nouveau au cours de la présente session, que durant la campagne électorale j'avais préconisé des versements d'appoint. Lundi dernier, j'ai nié une telle affirmation et j'ai dit que j'y reviendrais plus tard. Afin qu'on sache bien à quoi s'en tenir, j'aimerais que la Chambre soit juge de la véracité de toute l'affaire. Je vais lire les mots textuels que j'ai employés à Grenfell (Sask.), le 22 février 1958, en m'adressant au congrès de ma mise en candidature. J'avais préparé un texte de mes observations parce que j'avais devant moi les caméras de télévision, l'outillage radiophonique ainsi que tous les journalistes. Voici ce que j'ai dit véritablement:

"Les syndicats du blé et la Fédération canadienne des agriculteurs ont fait des démarches auprès du gouvernement fédéral au sujet des paiements d'appoint pour les céréales de l'Ouest. Cette question est présentement à l'étude. Cependant, nous serions absolument opposés à donner notre appui à toute proposition ayant pour effet d'accorder à 25 p. 100 des agriculteurs une proportion de 80 p. 100 de l'argent. Nous n'avons aucun préjugé et nous sommes disposés à faire face à la situation en vue de fournir aux agriculteurs une juste part du revenu national."

Voilà les mots que renfermait le texte préparé. Voici maintenant ce que me faisait dire la nouvelle de la *Presse canadienne;* je prie la Chambre de comparer les deux:

"Pour ce qui est des paiements d'appoint, la question est à l'étude. Toutefois, il nous répugnerait beaucoup de donner notre appui à toute proposition ayant pour effet que 80 p. 100 de l'argent soit versé aux mains de 25 p. 100 des agriculteurs."

Je pense que la déclaration parue dans la nouvelle de la *Presse canadienne* est juste. Mais ce qui est encore mieux, c'est que, durant toute la campagne, j'ai nettement senti, partout en Saskatchewan, que les candidats de la CCF parcouraient l'Ouest canadien en tirant parti de cette dépêche de la *Presse canadienne* et d'autres déclarations analogues en d'autres lieux. Nous en étions déjà au 28 mars quand le premier ministre de la Saskatchewan, prenant la parole dans cette même ville de Grenfell, m'a vivement pris à partie sur les ondes d'un réseau radiophonique provincial pour avoir fait un discours de ce genre. Je dis tout simplement que les gens de l'Ouest savent fort bien ce qu'était notre attitude. Nous gardions l'esprit ouvert. Nous étudiions la question, mais j'ai dit bien clairement que nous répugnerions énormément à prendre quelque disposition que ce soit qui ferait tomber les quatre cinquièmes de l'argent dans les mains d'un quart des cultivateurs. Je pense que les gens de l'Ouest comprenaient très bien mon attitude.

En toute justice pour l'honorable député d'Assiniboïa, il sait que je suis au courant de ce que ses observations se fondent sur une coupure de journal que j'ai lue. Il aurait peut-être dû lire tous les autres articles de journaux où se trouvaient énumérés toute une série de problèmes que le gouvernement étudiait. On n'a qu'à comparer cette déclaration à toutes les autres pour savoir que la population de Saskatchewan comprenait très bien le problème.

Dans les dix minutes qui me restent, monsieur l'Orateur, je voudrais en venir à un sujet qui ne cessera jamais d'intéresser les Canadiens. Je veux parler du programme du gouvernement pour la mise en valeur du pays. Les journaux ont laissé entendre dernièrement que la vision s'efface et se terni. Je ne vais pas lire ces remarques. Tout ce que je vais faire est de dire froidement que, pour le gouvernement, c'est exactement le contraire qui est vrai. Le gouvernement n'a jamais été aussi occupé qu'il l'est en ce moment à travailler à avancer ses plans et ses programmes qui constituent les premiers jalons dans notre programme en vue d'édifier une nation de 50 à 100 millions d'habitants. La première phase de notre programme de mise en valeur peut être divisée en trois parties principales.

La première est l'évaluation des ressources. Nous n'avons pas de rapport Paley; mais, grâce à la commission Borden et grâce à notre programme d'accès aux ressources naturelles, grâce aux recherches et grâce aux nouvelles raisons de pousser vers le Nord, nous faisons des progrès rapides dans l'accomplissement de cette première partie de notre programme de mise en valeur.

La deuxième partie de notre programme national de mise en valeur, celle qui a trait à la production d'énergie et autres entreprises qui s'y rattachent dans les provinces de l'Atlantique, dans les Prairies et en Colombie-Britannique, avance de façon satisfaisante.

La troisième partie de notre programme vise la conservation et je crois que l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) peut s'associer à tout ce que je vais dire à partir de maintenant. Il n'y a aucun sujet sur lequel on ait plus écrit que celui de la conservation; cependant, il n'y a aucun domaine où l'on ait moins fait à l'échelon

fédéral. Toutefois, la roue a enfin commencé à tourner. Le 17 novembre dernier, des représentants des dix provinces ont conféré avec moi et mes collègues en vue de jeter les bases d'une conférence nationale de la conservation en 1960. Tous nous avons reconnu l'ampleur illimitée du problème et la nécessité d'établir un programme convenable de conservation au Canada.

D'ici deux mois, les provinces vont présenter des mémoires sur ce qu'elles font et les lacunes qu'elles entrevoient dans un programme de conservation. A partir de là les rouages vont commencer à fonctionner. Au lieu de donner des détails maintenant, je pense qu'il vaudrait mieux annoncer que je serai à la disposition du comité permanent pour le mettre au courant des détails du programme. Quant à la proposition de l'honorable député de Kootenay-Ouest au sujet de cartes relatives à l'utilisation des terres dans les parcs nationaux, permettez-moi de dire que c'est une des propositions que nous avons déjà soumises aux provinces comme faisant partie d'un programme général pour 1960.

M. Herridge: Très bien.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je suis fermement convaincu que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral peuvent collaborer pour formuler les principes selon lesquels le gouvernement, les régions de conservation, les organismes privés et les universités peuvent participer au programme.

J'estime qu'en 1960 nous aurons entrepris l'exécution d'un programme de conservation et d'aménagement des ressources sans précédent dans notre histoire et égal en importance aux mesures dont Théodore Roosevelt a fait bénéficier les États-Unis il y a près de 60 ans.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, puisque les premières phases du programme national de mise en valeur annoncé il y a presque un an par le premier ministre (M. Diefenbaker) sont maintenant bien amorcées, la Chambre aurait sans doute intérêt à mieux connaître les entreprises de recherches et l'activité du gouvernement en général en vue d'améliorer l'organisation de notre programme national de mise en valeur. Sous la direction du Conseil national de recherches nous avons entrepris une étude sur la transmission à longue portée de l'énergie électrique.

L'hon. M. Martin: Cela est en marche depuis environ quatre ans.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Les réalisations de la Russie, de la Suède et celles d'une de nos compagnies canadiennes dans l'installation de lignes de transmission à haut voltage ne sont pas passées inaperçues.

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

L'hon. M. Martin: Cela n'est-il pas en marche depuis environ quatre ans?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Un peu de réflexion fait discerner dans quelle direction s'oriente le programme du gouvernement. Je signale au député d'Essex-Est (M. Martin) que le comité scientifique du Conseil privé ne s'était pas réuni depuis de nombreuses années lorsque le gouvernement actuel est parvenu au pouvoir.

L'hon. M. Martin: C'est certainement faux, et vous le savez.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je sais ce qu'attestent les dossiers.

L'hon. M. Martin: Mais vous êtes tout à fait inexact. C'est une exagération compréhensible mais inévitable.

M. Argue: Vous avez commis des inexactitudes tout l'après-midi.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je ne voudrais pas que le député m'amène à pouvoir lui dire ce qui s'est passé, de fait, ces dernières années.

L'hon. M. Martin: Dites votre pensée. C'est ici l'endroit.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Mon ministère a élaboré un programme de 5 ans pour accélérer les recherches fondamentales et appliquées sur les forêts. La première étape se franchira en 1959-1960.

Le ministère des Mines et des Relevés techniques a élaboré un programme de construction de nouveaux navires hydrographiques et d'amélioration des navires actuels. Cela devrait avoir pour résultat au bout de cinq ans de redoubler les efforts déployés dans ce domaine où nos responsabilités gouvernementales accusent un retard marqué. Le ministère a aussi dressé des plans qui devraient permettre de redoubler d'activité dans les services géographiques et géologiques dans notre pays.

L'année dernière la Chambre a approuvé un crédit pour transporter de l'équipement à Resolute-Bay, afin que notre programme de recherches sur les relevés océanographiques et géophysiques, ainsi que d'autres formes de recherches, puissent être entrepris cette année, soit en mars 1959, dans les îles de la Reine Élizabeth de l'océan Arctique. Il a semblé approprié que les bases utilisées dans ce programme soient dans les îles portant les noms de Borden et de Meighen, membres d'un gouvernement qui, il y a près de 50 ans, avait permis l'expédition de Stefansson.

Le ministère des Transports étudie la question des brise-glaces atomiques et des sous-marins atomiques. Le Conseil national de recherches et le ministère du Nord canadien

sont en train d'intensifier leurs travaux d'expérimentation en vue d'améliorer la construction domiciliaire et d'en réduire le coût dans les régions nordiques. Avec l'assistance du gouvernement, la Société centrale d'hypothèques et de logement et l'Institut de la pâte et du papier font des recherches sur de nouvelles méthodes pour la purification des eaux d'égout.

L'*Atomic Energy of Canada*, en collaboration avec le gouvernement provincial de l'Ontario, a mis en train un programme de plusieurs millions portant sur l'exploitation de réacteurs atomiques grands et moyens.

Notre ministère espère qu'avec la collaboration de l'*Atomic Energy of Canada* et une société d'énergie électrique du Canada nous pourrons résoudre les difficultés relatives à la construction d'un réacteur nucléaire devant servir dans le Grand Nord. Cette installation fournira, nous l'espérons, non seulement le chauffage et l'énergie sur une base économique aux localités du Nord, mais deviendra un autre produit canadien d'exportation. Il convient de féliciter cette société privée, filiale d'une société américaine, de collaborer à un programme de recherches avec le gouvernement fédéral, programme qui devrait nous permettre de mettre sur le marché un produit canadien pouvant faire face à la concurrence et de meilleurs installations nucléaires dans l'avenir.

La recherche en soi n'est pas suffisante. Il faut une direction et une coordination minutieuses dans tous les domaines, sur les plans exécutif et administratif. Le gouvernement a pris des dispositions pour assurer cette direction et cette coordination. De plus, certains ministères ont été réorganisés. Le ministère de l'Agriculture a déjà annoncé sa réorganisation, y compris la création d'une division spéciale affectée aux recherches. Dans mon ministère, on a terminé une réorganisation interne considérable dont je ferai part, si j'en ai l'occasion, au comité permanent des mines, forêts et cours d'eau.

Au cours de la dernière session, monsieur l'Orateur, j'ai parlé de la nécessité d'une réelle colonisation du Nord. Les députés, j'en suis certain, approuveront que je fasse un bref rapport à ce sujet. Nous comptons maintenant un nombre croissant de stations météorologiques canadiennes dans le Nord. C'est une partie importante de notre programme en vue d'améliorer les communications par mer et par air avec nos îles du Nord. Le ministre des Transports (M. Hees) a annoncé des plans de prise en charge de quatre aérodromes situés sur notre littoral septentrional. Ces aménagements faciliteront la tâche des missions géologiques travaillant dans cette région. Les entreprises canadiennes ont fourni toutes les installations nécessaires aux stations occidentales de la ligne DEW, en 1958, et en 1959 on s'attend que toutes les stations de la ligne DEW seront approvisionnées par des organismes canadiens. Lundi dernier, le gouvernement a annoncé la prise en charge de la direction des opérations de la ligne DEW.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis désolé d'interrompre le ministre, mais je dois lui dire que son temps de parole est expiré.

M. G. R. McWilliam (Northumberland-Miramichi): Me conformant à une tradition consacrée par le temps, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Je crois qu'ils se sont acquittés de leur tâche d'une façon qui les honore, eux et leurs circonscriptions. Tous les députés sont contents, monsieur l'Orateur, de vous voir encore avec nous. Une troublante rumeur voulait que vous soyez appelé à d'autres fonctions de service public, ce qui nous aurait privés de vos excellents services. Cet autre domaine du service public y a perdu en vous perdant, mais nous y avons gagné en vous gardant.

Le discours du trône annonce bien des mesures législatives. Cependant, tant que ces projets ne sont pas présentés sous une forme législative, les membres de l'opposition en savent peu de choses, si tant est qu'ils en savent quoi que soit. Les premiers mots du discours du trône parlent de la prochaine visite de Sa Majesté la reine Élisabeth et du Prince Philippe. Cette nouvelle a été accueillie avec la plus grande joie par tous les Canadiens. L'itinéraire de la visite de la reine vient d'être publié. Tout en sachant que Sa Majesté ne peut pas visiter toutes les parties du Canada, il ne nous semble que raisonnable de compter que la reine se rendra cette fois-ci dans des endroits qu'elle n'a pas vus la dernière fois. L'itinéraire prévu pour le Nouveau-Brunswick est le même que celui qui a été suivi au cours de la dernière visite.

Une fois de plus, on constate que Sa Majesté ne visitera pas le nord ou le nord-est de la province. Les citoyens de Northumberland-Miramichi avaient de grands espoirs d'avoir l'honneur et le privilège de souhaiter la bienvenue à la reine et à son époux. On espérait que leur tour comprendrait un voyage en voiture de Fredericton à Newcastle et Chatham, en passant par la belle vallée de la Miramichi, ou comme autre possibilité, un voyage aérien jusqu'à la base de Chatham de l'Aviation royale avec arrêt à South-Nelson, à la résidence de l'honorable J. L. O'Brien,

lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et représentant de la reine dans notre province.

Vos efforts, monsieur l'Orateur, visant à mettre fin à la lecture de discours sont louables. Par le passé, les efforts faits dans ce dessein n'ont pas eu les résultats désirés. Il est entendu et admis par tous les partis que cette restriction entrera en vigueur à la suite du débat sur l'Adresse. Cela sera peut-être gênant pour certains membres pendant quelque temps, mais en fin de compte cela aboutira à de meilleurs débats, même si le choix des mots et la phraséologie en souffrent quelque peu. Ces efforts pour supprimer la lecture des discours seront suivis avec grand intérêt. Les résultats, s'il en est, mettront du temps à apparaître. Il faudra définir clairement ce qu'on entend par "utiliser des notes", car l'emploi de notes abondantes équivaut presque à lire un discours. Tous les députés, j'en suis sûr, sont disposés à collaborer, mais il faudra accorder quelque latitude dans les débuts, puis se montrer graduellement plus sévère, à mesure que la session avancera. Autrement, un grand nombre de députés craindront de prendre part aux débats. Sans doute cette restriction raccourcira-t-elle la durée des débats, mais elle ne supprimera pas d'interventions utiles.

Le Canada est actuellement aux prises avec deux problèmes sérieux: le chômage et l'inflation. On a beau affirmer que le chômage a dépassé son apogée, tout porte à croire qu'il continuera à poser un sérieux problème en 1959. C'est particulièrement le cas dans les provinces de l'Atlantique. L'inflation, elle aussi, pose un problème très grave. Un député ministériel a eu beau dire que l'inflation et le chômage n'auront pas de répercussions graves sur notre économie en 1959, je suis certain que la majorité des Canadiens ne sont pas d'accord là-dessus.

Le chômage a été le thème exploité par de nombreux députés conservateurs et de nombreux membres de l'opposition au cours du présent débat. Des députés appartenant à tous les partis et venant de toutes les régions du Canada ont exhorté le gouvernement à prendre des mesures pour combattre le chômage grandissant. Des organisations municipales pénétrées de leurs responsabilités et d'autres paliers de gouvernement, dans le pays, ont également invité le gouvernement à le faire. Jusqu'à maintenant, les dispositions prises par le gouvernement n'ont pas donné de résultats tangibles. Lorsqu'un porte-parole du gouvernement prétend que le chômage diminue, il fausse la réalité. On peut interpréter les chiffres à sa façon pour faire paraître la situation meilleure ou pire. Je doute qu'une seule personne puisse déclarer en toute connaissance de cause que le chômage n'est pas un problème sérieux et que l'avenir s'annonce sous de belles couleurs. L'épuisement rapide des fonds de la Caisse d'assurance-chômage prouve la gravité de la situation, et cet épuisement des fonds ne montre pas toutes les répercussions du chômage.

Le chômage est particulièrement sévère dans les provinces de l'Atlantique et le nombre des chômeurs s'élève rapidement à des chiffres sans précédent. Les prévisions officielles relatives aux provinces Maritimes, pour mars, présentent un sombre tableau, étant donné la perte continue des marchés pour nos mines, nos forêts et nos pêches.

Les provinces Maritimes se préoccupent vivement du programme visant à maintenir la navigation sur le Saint-Laurent durant toute l'année pour l'importation et l'exportation de marchandises, particulièrement durant les mois d'hiver. Si ce programme était réalisé, les ports des provinces Maritimes en souffriraient et l'économie de ces provinces serait sérieusement atteinte, surtout pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Je m'associe aux personnes et aux groupes qui ont protesté contre cette initiative de nature à toucher défavorablement le trafic de nos ports en hiver. Si le Canada doit continuer à exister en tant que nation dont les richesses sont également réparties, il faut appliquer une politique de "vivre et laisser vivre".

Monsieur l'Orateur, nous attendons toujours le rapport de l'étude qui a été entreprise sur la possibilité de construire une jetée entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard. Cette étude a été commencée par le gouvernement libéral en 1956 et la population de ces provinces attend un rapport provisoire par suite de la déclaration que le premier ministre (M. Diefenbaker) a faite le 5 février 1958,—il y a presque un an,—à savoir que le gouvernement fédéral avait donné l'ordre d'entreprendre une étude technique immédiate de ce projet. Nous attendons patiemment le rapport provisoire sur cette question.

L'étude promise à propos du canal de Chignectou a peut-être été amorcée, mais elle a probablement avorté, puisque le ministre des Transports (M. Hees) et le ministre des Travaux Publics (M. Green), à qui on a demandé un rapport là-dessus vendredi dernier, ont refusé d'en fournir un.

Je ne vais pas m'étendre sur les nombreux avantages qui auraient pu découler de l'aménagement du canal de Chignectou. Ils ont été consignés bien des fois déjà au compte rendu, puisqu'il s'agit d'un engagement ferme datant de la Confédération.

La plupart des députés des provinces Maritimes se sont prononcés pour une prompte étude et un rapide aménagement de ce canal. Les municipalités de ces provinces et les conseils de ville ont appuyé la construction de ce canal et ils ont réclamé le respect de cet engagement afin que l'économie des provinces Maritimes soit dotée d'un atout capital.

Depuis des années, les provinces Maritimes reconnaissent la nécessité du canal de Chignectou. Ce besoin est encore plus grand aujourd'hui, vu qu'on construit une grosse raffinerie de pétrole à Saint-Jean. Le "programme d'aide aux provinces Maritimes" dont il est tant parlé pourrait devenir une réalité si l'on exécutait ce projet.

Depuis que le bill sur la déclaration des droits de l'homme nous a été soumis à la dernière session, bien des groupes compétents dans le pays ont exprimé l'avis que, si souhaitable qu'un tel bill puisse être, il n'y a aucun besoin pressant de l'adopter cette saison-ci. Ces groupes prétendent qu'une étude plus approfondie devrait être effectuée par les deux Chambres du Parlement au cours de cette session, alors que l'étude rigoureuse que cette mesure législative mérite peut être faite dans le dessein d'améliorer la mesure proposée et que des observations de groupes intéressés pourront être entendues par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes.

Je passe maintenant à une question qui a soulevé pas mal d'intérêt et, puis-je dire, bien des critiques dans la circonscription que je représente et dans tout le nord-est du Nouveau-Brunswick. En ce moment, dans la circonscription que je représente, la réception des émissions de télévision évolue entre rien du tout, des taches de neige, des images qui sautent ou bien une image parfaite quand les conditions sont idéales. Ce service de télévision est transmis de stations privées situées à Moncton et à Saint-Jean. La raison de cette mauvaise réception est que les stations d'émission sont à plus de 100 milles de distance. Les comtés du Nord-Est de la province, Gloucester et Restigouche, pour les nommer, sont sans service de télévision, car ils sont situés encore plus loin des stations d'émission.

Les habitants de la région que je représente n'ont rien à reprocher aux stations privées au sujet de la réception. Au contraire, ils apprécient les émissions, quand ils peuvent les capter. Ils se rendent compte du fait qu'assurer un service dans cette région du pays, à cause de l'emplacement et d'autres facteurs, appartient à Radio-Canada.

Les gens de Northumberland-Miramichi et ceux du nord-est du Nouveau-Brunswick estiment qu'ils ont droit à leur part des services de télévision du réseau d'État, Radio-Canada. La plupart des Canadiens jouissent d'excellents services de télévision ou habitent des régions suffisamment desservies par des stations privées. Bon nombre de Canadiens ont le choix entre quatre canaux ou même davantage.

Les demandes précédentes de services de télévision de Radio-Canada pour le nord-est du Nouveau-Brunswick, qu'elles aient été adressées au ministre du Revenu national, porte-parole de Radio-Canada au Parlement, ou au Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, n'ont produit aucun résultat. Or, le nord-est du Nouveau-Brunswick peut être facilement desservi par le réseau qui dessert l'ouest de la province. Il n'y a aucune raison pour qu'un poste émetteur auxiliaire, ou à relais, ou translateur, qu'on l'appelle comme on voudra, ne soit pas installé sur les hauteurs qui bornent les deux comtés de Northumberland et Gloucester et branché sur le réseau qui sillonne le côté ouest de la province.

Ce poste de relais assurerait une bonne réception dans le nord-est et l'est du Nouveau-Brunswick, région où la population est très dense et où la réception des émissions télévisées n'est guère satisfaisante, sauf dans les localités limitrophes où, d'ailleurs, la réception n'est guère constante.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur l'industrie de la pêche, notamment sur le littoral est du Canada. La pêche, comme chacun d'entre vous le sait, j'en suis sûr, est un élément très important dans de vastes secteurs des provinces de l'Atlantique et, à cet égard, les problèmes se multiplient presque chaque jour. L'aspect le plus grave de ces problèmes,—pour ce qui est des pêcheries des provinces de l'Atlantique,—c'est l'avenir de nos débouchés. Terre-Neuve connaît à cet égard un problème très grave. Le ministère des Pêcheries s'efforce d'améliorer le sort de nos pêcheurs au moyen de recherches et autres méthodes. Ce qui cause tant de difficultés dans cette industrie c'est la pénurie de débouchés et la perte d'anciens marchés. Cette situation a mis en péril nos marchés traditionnels de poisson. Si l'industrie doit survivre, il faudra reprendre les marchés perdus et en ouvrir de nouveaux.

L'industrie de la pêche de la région de Miramichi demeure, dans l'ensemble, en assez bonne posture. Les prises de différentes espèces de poissons varient, cependant, et l'économie des villages et de l'industrie de la pêche dans la région de Miramichi connaît des hauts et des bas.

La plupart des produits de la pêche dans cette région s'apparentent à la catégorie des mets délicats, pour lesquels il est facile de trouver un débouché. Le problème est d'ordre quantitatif, ce qui confère une importance de tout premier plan, à l'avenir, aux mesures

de conservation. L'attention du public a été appelée l'an dernier sur la région de Miramichi, alors que les braconniers de homard étaient devenus très audacieux et que, dans un cas notamment, on avait eu recours aux armes à feu pour effrayer les agents de protection. La pêche illégale et notamment les tactiques employées pour effrayer ces agents sont réprouvées par la grande majorité des pêcheurs, qui sont des citoyens respectueux des lois, qui travaillent très fort pour une rémunération dérisoire et qui se rendent compte que la pêche illégale exerce des effets graves sur les réserves futures, élément qui, en fin de compte, compromet le gagne-pain de tous ceux qui sont engagés dans les diverses phases de cette industrie.

J'ai déjà demandé au ministère des Pêcheries de faire une série de causeries aux groupes de pêcheurs, dans leurs localités respectives, accompagnées de films, de diapositives et de tableaux, le tout destiné à souligner l'importance de la conservation et des conséquences désastreuses de la pêche illégale, de même qu'à bien faire comprendre aux pêcheurs les dangers que comporte la prise de poissons de dimensions non développées, notamment du poisson nécessaire à la propagation des espèces.

Bien qu'un programme d'éducation, à cet égard, puisse donner des résultats splendides, il y en aura toujours quelques-uns qui se livreront à la pêche illégale. Il faut donc continuer à protéger l'industrie et à sauvegarder le gagne-pain des pêcheurs respectueux des lois par des mesures actives et progressives de protection. Il faudrait recourir à des mesures plus énergiques contre les acheteurs de poissons dont la pêche est interdite. Si l'on fermait les débouchés où se vendent ces poissons, la pêche illégale cesserait d'être une affaire importante, et surtout la pêche au homard.

L'Association des pêcheurs de saumon au filet dérivant, de Miramichi, a demandé la modification des dates fixées pour la saison de la pêche au filet dérivant. Le ministre m'a fait savoir que la question serait déférée au Comité de coordination sur la pêche au saumon de l'Atlantique. D'autres démarches ont été faites à l'occasion, dans le passé, par l'Association des pêcheurs commerciaux de Miramichi et l'Association des pêcheurs de saumon de Miramichi incorporée. Le Comité de coordination devrait étudier à fond et sous tous ses aspects la pêche au saumon à Miramichi avant de présenter ses recommandations annuelles au ministre des Pêcheries (M. MacLean), et s'efforcer de mettre d'accord les trois groupements intéressés, c'est-à-dire les pêcheurs au filet dérivant, les pêcheurs au filet tendu et les adeptes de la pêche sportive, sur la date de la saison de la pêche.

La rivière Miramichi est, dans l'ensemble, assez bien aménagée pour la pêche. Toutefois, un certain nombre de petites régions de pêche ne sont pas suffisamment aménagées, et j'espère qu'on y pourvoira bientôt.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de répéter ce que j'ai déjà dit ici dans d'autres circonstances. Il faudrait hausser le statut du ministère des Pêcheries et lui fournir des sommes supplémentaires afin qu'il puisse faire le nécessaire en vue de donner à l'industrie de la pêche de l'Atlantique la place qui lui revient, afin qu'il soit en mesure d'offrir tout l'encouragement possible à cette industrie qui revêt tant d'importance pour l'économie des provinces de l'Atlantique.

En terminant, je prie le gouvernement de mettre en œuvre dès maintenant un programme destiné à mettre un frein à la régression et à redonner sa stabilité au dollar canadien. Quelles que soient les mesures requises, si rigoureuses soient-elles, le peuple canadien espère que le présent gouvernement se montrera à la hauteur de la tâche, étant lui-même, pour sa part, disposé à faire tout ce qui est nécessaire pour sauvegarder l'avenir du Canada.

(Texte)

M. Paul Lahaye (Champlain): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans une certaine appréhension, quoique ce soit avec fierté, que j'assume en ce moment la responsabilité d'adresser la parole pour la première fois à la Chambre des communes.

Comme ceux qui m'ont précédé, je dirai à M. l'Orateur que j'admire sa dignité et la compétence dont il fait preuve en dirigeant les délibérations, ce qui contribue à leur apporter le caractère sérieux de la Chambre la plus haute du pays.

Mes félicitations aussi à l'Orateur suppléant (M. Sévigny), ainsi qu'au président suppléant des comités pléniers (M. Rea).

Je ne voudrais pas passer sous silence les dernières élections complémentaires qui ont amené de nouveaux députés en cette enceinte. Je les félicite, et plus particulièrement l'honorable député de Grenville-Dundas (M^me^ Casselman) qui apporte à la Chambre une nouvelle note de gaieté. A ce sujet, je me rappelle du mot particulièrement agréable d'un de mes prédécesseurs en cette enceinte, aujourd'hui président du Conseil législatif de Québec, l'honorable Jean-Louis Baribeau, qui disait qu'une assemblée sans femme était comme un jardin sans fleurs. C'est avec plaisir que je fais miennes ces paroles.

Je désire féliciter d'une façon toute particulière le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Jorgenson). Je l'ai

écouté avec une grande attention, parce qu'il s'agit d'un cultivateur de l'Ouest; étant moi-même cultivateur, cela m'a intéressé d'une façon plus particulière. Il a signalé qu'il y avait dans l'Ouest du Canada un problème très important, peut-être plus important que tout autre, soit celui du blé. Il m'a fait plaisir de constater que cette année le gouvernement conservateur a réussi à exporter plus de blé que jamais auparavant. Ceci fait foi de l'efficacité du gouvernement. J'en suis très heureux pour les cultivateurs de l'Ouest.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas manqué non plus de remarquer qu'au cours de son exposé, l'honorable député nous a fait part de problèmes qui sont similaires à ceux des cultivateurs de l'Est; je saisis l'occasion pour dire que, pour la première fois et d'une façon efficace, un gouvernement s'est occupé de l'agriculteur de l'Est du Canada. On nous avait habitués, dans le passé, à considérer l'agriculture comme l'affaire de l'Ouest du pays. Je suis heureux qu'on s'en soit largement préoccupé, pour le bénéfice des cultivateurs de l'Ouest du Canada, mais je suis d'autant plus heureux que le gouvernement s'occupe maintenant de tous les cultivateurs du pays, tant de l'Ouest que de l'Est du Canada.

Je n'en veux d'autre témoignage que le magnifique projet de loi adopté l'an dernier, (soit celui qui a trait à la stabilisation des prix des produits agricoles, qui a permis aux cultivateurs de l'Est, à nos petits cultivateurs qui exploitent encore la ferme familiale, de regarder l'avenir avec un peu de confiance et de cesser d'être victimes de cette incertitude qui a toujours été leur lot sous les anciens régimes.

Dès l'avènement du gouvernement conservateur au pouvoir, en 1957, j'ai eu l'occasion et le plaisir de participer à une délégation de Québec qui était venue rencontrer celles des autres provinces du pays, et de demander au gouvernement nouvellement élu,—au fait, il était tellement nouvellement élu qu'à ce moment-là l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) n'était encore que ministre intérimaire,—de faire quelque chose pour enrayer l'importation abusive de la volaille et plus particulièrement des dindes sur le marché canadien. La situation était telle qu'à l'automne de 1956, nos producteurs avaient dû vendre à perte sur un marché qui dépérissait constamment. Il me fait plaisir d'affirmer que, dès ce moment, le gouvernement conservateur s'est penché sur le sort des éleveurs de volaille du Canada et que, séance tenante, nous avons obtenu des ministres qui nous recevaient à cette occasion,—j'assistais à la réunion à titre de représentant des producteurs de dindes de la province de Québec et aussi en ma qualité de président, (vous me permettrez bien cette allusion,) du plus gros et du meilleur couvoir de dindes de la province de Québec, celui de Batiscan,—nous avons obtenu séance tenante, dis-je, une régie de l'importation de la viande de dinde des États-Unis. Au fait, je crois que dès le lendemain, un édit du cabinet réglait la situation, ce qui a entraîné le résultat suivant: alors qu'on avait importé 6,500,000 livres de viande de dinde et de poule des États-Unis en 1957, on n'en a importé en 1958, à la suite de la régie qui a été établie et en dépit de certaines protestations auprès du ministre de l'Agriculture, que 167,000 livres de viande de vieille dinde dans le but de faire de la soupe et environ 300,000 livres de dinde à griller. Ce sont là les importations qui ont été faites jusqu'au mois d'octobre dernier.

Vous pouvez constater là, monsieur l'Orateur, la différence entre la situation qui existait en 1957, alors que notre importation atteignait 6 millions et demi de livres de viande de dinde et celle de 1958 qui a été limitée à environ 500,000 livres. Voilà des gestes qui ont favorisé l'amélioration des conditions agricoles du Canada.

Monsieur l'Orateur, si l'on veut déterminer l'amélioration qui s'est produite dans le domaine agricole, je crois qu'il y a encore lieu de faire une rétrospective de la situation qui existait antérieurement. Je n'irai pas très loin, mais c'est tout de même partie de l'histoire qu'à la fin de la guerre de Corée, nous avons senti, nous cultivateurs de la province de Québec, que nous vivions à ce moment-là, en 1950-1951, une période où nous pouvions comparer notre revenu assez avantageusement à celui des autres classes de la société. Nous vendions alors le bœuf de 40c. à 50c. la livre, le porc environ 40c. la livre et le lait $3.50 les cent livres; la situation était alors normale. Par la suite, nous avons vu la situation agricole de chez nous se désagréger continuellement, pour en arriver à une période où nous vendions le lait $2 et quelques sous les cent livres. De plus, le prix du porc baissait jusqu'à 22c. ou 23c. la livre, le prix minimum d'alors, pendant que le prix du bœuf descendait jusqu'à 20c. la livre. Un tel affaissement économique créait une situation absolument intenable qui forçait les fils de cultivateurs à laisser leurs parents. Et l'on voyait nos jeunes cultivateurs, qui constituent la force vive et la relève d'un pays, se diriger vers les villes.

Nous étions témoins, à cette époque, de fluctuations des prix du porc que je traiterai d'indécentes,—qu'on me pardonne l'expression. On a vu des cultivateurs acheter des porcs à l'âge de 4 ou 5 semaines, alors que les prix étaient de 35c. à 40c., dans l'espoir

de les vendre au même prix, mais, lorsqu'arrivait le moment de vendre ces porcs, les prix étaient rendus à 23c. et il en résultait un désastre pour nombre d'éleveurs de chez nous. Telle était la situation qui était faite à nos agriculteurs lorsqu'est arrivé au pouvoir le gouvernement du très honorable John Diefenbaker. Actuellement, les prix du porc, sont à leur minimum, d'accord. C'est compréhensible parce que l'élevage du porc a pris une ampleur extraordinaire au Canada. Aussi, sommes-nous heureux que les prix se maintiennent et que les États-Unis absorbent nos excédents dans ce domaine. La situation restera probablement la même avec les prix minimums, car il nous faut nécessairement subir cette situation actuellement. Nous sommes heureux que les prix se maintiennent à un niveau raisonnable, parce que, actuellement, ce sont encore les États-Unis qui importent les quantités que nous avons en supplément.

En ce qui concerne un point important que mentionnait l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson), l'autre jour, lorsqu'il parlait de ce qu'il appelle l'intégration (hésitation) verticale,—vous me pardonnerez d'avoir recherché ce mot-là,—j'abonde dans le même sens.

Monsieur l'Orateur, la situation un peu difficile que l'on déplore actuellement dans la vente du porc, laquelle semble vouloir se propager dans le domaine de la volaille, résulte de la politique d'approvisionnement de certaines compagnies, mais surtout de ce que certaines compagnies vendeuses de moulée insistent fortement pour que les cultivateurs s'organisent pour faire de l'élevage dit spéculatif.

Monsieur l'Orateur, je préviens nos cultivateurs du danger et je leur demande de rester indépendants. Je ne voudrais pas voir la classe agricole faire le jeu, pour ainsi dire, de compagnies qui songent plutôt à leur intérêt personnel qu'à celui de nos cultivateurs. C'est pourquoi je demande à nos cultivateurs de rester maîtres d'eux-mêmes, et s'ils décident de faire de l'élevage spéculatif, je tiens à leur rappeler que cela entraîne d'abord un déboursé, pour une dinde de catégorie lourde, d'environ $5, déboursé considérable pour un élevage spéculatif rendu presque au point de saturation. Il importe d'abord qu'ils aient des marchés où ils auront la certitude de vendre à prix raisonnable avant de se lancer dans un élevage spéculatif aussi considérable.

Monsieur l'Orateur, je voudrais, en passant, féliciter aussi d'une façon particulière l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), qui a apporté une des meilleurs contribution à l'Union nationale...

Des voix: Oh! oh!

M. Lahaye: ...à l'unité nationale. Je l'ai dit à dessein afin de provoquer une réaction chez nos amis d'en face. Je suis heureux de l'avoir fait, parce qu'ils font un compliment au gouvernement de ma province en même temps qu'au gouvernement conservateur, car un gouvernement qui ne vaut pas une critique ne vaut pas grand-chose.

Je voudrais, dis-je, féliciter d'une façon particulière l'honorable député qui a eu l'honneur de seconder l'Adresse en réponse au discours du trône et qui a offert la plus belle contribution possible à l'unité nationale, au sens où nous la comprenons, nous députés du parti conservateur, soit l'union parfaite de deux grandes races dont nous choisissons les meilleures qualités pour en faire une nation forte. Je le félicite sincèrement de son magnifique apport à l'unité nationale.

Monsieur l'Orateur, vous me permettrez bien, lors de mon premier discours à la Chambre, de vous parler pendant quelques minutes de ma circonscription. La circonscription de Champlain porte un nom tout à fait historique et symbolique. C'est l'été dernier que nous avions le plaisir de célébrer à Québec le 300e anniversaire de l'arrivée de Samuel de Champlain et de la fondation de Québec. Je veux bien vous parler de la circonscription de Champlain, parce que le nom de Champlain n'a pas été tellement mis en évidence depuis nombre d'années. Je voudrais le faire d'une façon objective, raisonnable et juste. La circonscription de Champlain, monsieur l'Orateur, est située sur la rive nord du Saint-Laurent, ayant à la vue Trois-Rivières et allant vers l'est. Vous comprendrez facilement, monsieur l'Orateur, que je sois fier d'être placé tellement près du cœur de la province de Québec, et les effusions d'un cœur généreux se transportent nécessairement sur la circonscription limitrophe.

La circonscription de Champlain s'étend sur une longueur d'environ 30 milles sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. C'est un endroit très prometteur au point de vue industriel. J'en veux tout de suite donner une preuve en vous disant que la ville de Cap-de-la-Madeleine, ville particulièrement célèbre pour les catholiques grâce à son lieu de pèlerinage, a à peu près doublé sa populaiton depuis la dernière décennie et que des industries nouvelles y viennent constamment s'établir. Je suis persuadé que, avec les facilités de transport, l'excellence du terrain,—quoique je ne sois pas géologue,—et l'avantage que constitue sa proximité du fleuve Saint-Laurent, cette ville est appelée à se "développer" très rapidement, et je prévois le jour où certaines industries se

transporteront vers l'est, vers les paroisses de Champlain, de Batiscan et de Sainte-Anne-de-la-Pérade, gros village où il y a déjà des industries. Je prévois, sans être trop prophète, que la circonscription de Champlain deviendra un magnifique district industriel. Et je ne vois pas de raison pour laquelle le fleuve Saint-Laurent, dont le chenal longe particulièrement les côtes de ma circonscription, ne serait pas l'objet d'un "développement" formidable.

Je ne veux en aucune façon, par là, dire que la circonscription de l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) en subira des préjudices. Je ne voudrais pas non plus que l'honorable Solliciteur général (M. Balcer), dont la circonscription de Trois-Rivières est voisine de la mienne, soit jaloux parce qu'il se fait un "développement" vers l'est. Je pense bien que je suis assez objectif pour que l'on me permette de dire ces choses.

Dans la circonscription de Champlain, particulièrement, où le chenal à eaux profondes touche pratiquement la côte, je vois "se développer", dans un avenir prochain, des industries de toutes sortes. Il est inconcevable que cette région demeure formée de terres agricoles. Je crois même,—quoique ce soit, en un sens un peu plus difficile,—pouvoir affirmer que nous verrons dans un avenir rapproché la navigation fluviale d'hiver "se développer" avec, probablement, comme ports de terminus de la navigation d'hiver,—ceux de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine,—ceci encore sans préjudice pour les députés des circonscriptions situées en bas de Trois-Rivières, de même que ceux de Montréal.

Cependant, je crois sincèrement qu'il sera toujours difficile, particulièrement pendant la saison de l'hiver, et nous en avons une preuve cette année, de traverser le lac Saint-Pierre, lequel constitue une mer d'eau morte, un élargissement du fleuve Saint-Laurent, de 20 milles de large, où il n'y a pas de courant. C'est pourquoi je suis d'avis que même en laissant de côté la suggestion qu'on a faite relativement à la navigation d'hiver jusqu'à Montréal, sauf dans un cas comme cette année, où la température excessivement rigoureuse a emprisonné des navires de haute mer, il serait facile, en temps ordinaire, de continuer la navigation d'hiver jusqu'au port de Trois-Rivières, ce qui entraînerait une expansion nouvelle.

Ceci m'amène alors à vous parler un peu d'une situation qui existe dans la navigation. J'en parle d'une façon spéciale parce que ma circonscription de Champlain est une pépinière de navigateurs. Il y a environ 500 navigateurs dans la circonscription de Champlain et certains problèmes les touchent d'une façon particulière. D'abord, la navigation intérieure, d'après eux, devrait être laissée d'une façon particulière à notre flotte du Canada. Il est évident qu'un navire de haute mer peut fort bien aller jusqu'à Fort-William, Chicago et Milwaukee, aux États-Unis, porter une cargaison, mais, à mon avis, on devrait réglementer le cabotage, la navigation intérieure, de façon qu'il soit laissé entre les mains des navires et compagnies canadiens. Il y a peut-être beaucoup à faire avant d'appliquer ce principe d'une façon intégrale, mais je crois qu'on devrait travailler à le mettre en œuvre.

Il est une autre situation qui m'intéresse particulièrement. En lisant le journal, récemment, j'ai vu un article qui m'a frappé; je vais peut-être faire plaisir à nos amis de l'opposition en leur disant que je l'ai lu dans *Le Devoir* du samedi 24 janvier dernier. Il avait trait à une protestation, de la part des pilotes, au sujet d'une déclaration qui aurait été faite lors d'une conférence de la *Dominion Marine Association* et de la *Lake Carriers Association of the United States*, à Ottawa, alors qu'on s'opposait au paiement obligatoire des droits de pilotage versés à l'association des pilotes de la région Montréal-Québec, et qu'on laissait même entendre qu'à peu près n'importe qui pouvait effectuer ce travail. Je suis bien au courant de la valeur de cette association car plusieurs pilotes de ma petite localité en sont membres. Pour en arriver à assumer la responsabilité du pilotage sur le fleuve Saint-Laurent, il faut au marin faire un apprentissage d'au moins une dizaine d'années, après quoi il fait, comme apprenti pilote, un stage de plusieurs années; ce n'est donc que vers la trentaine qu'il devient pilote. Et je considère que c'est là un entraînement nécessaire; au fait, s'il y a une profession importante, c'est bien celle-là, parce que ces pilotes sont responsables de navires d'une valeur de 3, 4 ou 5 millions de dollars; et je ne vois pas comment on pourrait laisser sans danger la conduite d'un bateau à quelqu'un qui n'aurait pas cette expérience de diriger un bateau dans un chenal qui n'est ni plus ni moins qu'un fossé, ce qu'un navigateur doit connaître à fond. Je ne crois pas que l'on doive permettre à des gens qui n'ont pas d'expérience de piloter un bateau sur le fleuve Saint-Laurent, où il y a du danger non seulement pour le bateau lui-même mais pour les autres qu'il est appelé à rencontrer. C'est un peu le même cas que l'octroi de permis de conduire aux automobilistes. On n'accordera pas un permis de conduire à un enfant de dix ans; on l'accordera à celui qui aura prouvé ses qualités de conducteur. A plus forte raison, devons-nous prendre toutes les précautions possibles quand il s'agit de conduire un navire valant des millions à bon port.

Permettez-moi aussi de faire une suggestion en ce qui concerne le pilotage dans la

région de Montréal à Kingston. Il y a six ou sept pilotes de ma circonscription qui travaillent dans la région de Montréal-Kingston, et ils se plaignent qu'ils n'ont pas le même statut que les pilotes du Saint-Laurent, de Montréal-Trois-Rivières de Trois-Rivières-Québec. Je comprends qu'il n'y a aucune obligation d'employer des pilotes licenciés. La plupart des navires de haute mer emploient des pilotes, mais il n'y a pas de règlement qui oblige les propriétaires de navires à n'employer que des pilotes licenciés. Je sais qu'il y a une difficulté particulière qui s'élève dans ce cas, car on y navigue en partie dans les eaux américaines. Aussi, pour ce qui est du parcours entre Cornwall et Kingston, il y aurait lieu de conclure une entente avec le gouvernement américain en ce qui a trait à ces pilotes. Mais il n'en reste pas moins vrai que, de Montréal jusqu'aux approches de Cornwall, il devrait être facile d'accorder à nos pilotes de cette région le même statut et la même garantie qu'ont actuellement les pilotes à Montréal. Je demande donc à l'honorable ministre des Transports (M. Hees), qui est si prévoyant, de faire tout son possible et d'étudier à fond cette situation.

Monsieur l'Orateur, j'ai entendu, depuis le début de la session, les députés des partis opposés prononcer des discours nébuleux et nous lancer constamment à la figure que le pays s'en va à la ruine. Permettez-moi de dire que si l'opposition avait fait des exposés plus justes et réalistes, nous n'aurions pas été obligés de faire des discours optimistes afin de régulariser la situation. Pendant deux heures, le chef de l'opposition a torturé les données statistiques et les rapports pour tâcher d'extraire des faits démontrant que tout va mal avec le gouvernement actuel. Je comprends que c'est un moyen de faire de la politique, mais je la trouve franchement trop partisane. Et je suis sincère quand je dis que cette mise en scène est de nature à jeter du discrédit, de l'incertitude chez nos Canadiens. Heureusement, nous sommes habitués à ces exposés qui impressionnent peu. Il y a cependant un contraste frappant entre leurs discours d'avant les élections de 1957 et ceux d'aujour'hui. A ce moment-là, c'était la prospérité générale et quasi éternelle que l'on nous promettait; aujourd'hui tout a changé, du jour au lendemain. Aujourd'hui, on fait preuve d'un pessimisme constant que je trouve dangereux et de mauvais aloi.

Monsieur l'Orateur, nous entendons des députés de l'opposition déclarer que le gouvernement actuel n'a rien fait pour enrayer le chômage; c'est inoui. Mais, messieurs de l'opposition, que faites-vous des 500 millions de dollars qui ont été mis à la disposition de la société centrale d'hypothèques et de logement afin de promouvoir la construction d'habitations, sans compter les sommes additionnelles que cette mise de fonds a attirées de la part des société prêteuses? Que faites-vous des 200,000 ouvriers additionnels qui sont au travail,—et c'est là une estimation conservatrice au sens propre du mot,—cet hiver à la suite du programme de construction hivernale? Monsieur l'Orateur, il ne faut pas être tout à fait objectif pour dire que rien n'a été fait dans ce domaine-là.

Des bureaux de poste sont actuellement en construction. Vous me direz peut-être que ce sont là des choses ordinaires, mais si je jette un coup d'œil dans ma circonscription,—je n'ai pas la prétention d'être un administrateur national, même si je le suis du fait que je suis député,—je vois que l'on construit chez nous un bureau de poste. Au fait, dès cet hiver, on commencera la construction d'un quai important pour lequel une demande de soumissions devrait être faite incessamment. La construction au Cap-de-la-Madeleine est importante, on y constate même une augmentation considérable sur ce qu'était la situation l'an passé.

Il y a évidemment beaucoup d'autres œuvres que je pourrais énumérer, mais mon temps de parole est nécessairement limité.

Messieurs de l'opposition, au lieu de voir les choses de cette façon, au lieu de passer votre temps à détériorer la situation délibérément,—je le crois,—tâchez donc d'être raisonnables. Relatez donc les faits tels qu'ils sont, cessez de chercher ce qu'il peut y avoir de pire afin d'essayer d'assombrir la situation.

M. Habel: Qu'allons-nous dire aux chômeurs du pays?

M. Lahaye: Essayez de découvrir les bons points de la situation . . .

M. Habel: Dites-moi, qu'allons-nous dire aux chômeurs?

M. Lahaye: Nous nous penchons sur ce problème très important, mais vous devriez aussi admettre que le gouvernement actuel a fait énormément pour améliorer la situation.

M. Habel: Pas assez!

M. Lahaye: Je lisais dans *The Gazette* du 23 janvier un article intitulé *Newsprint Output Shows Late Pick-Up* dans lequel on dit qu'au mois de décembre dernier la production du papier a été de 476,232 tonnes, alors qu'elle n'était que de 435,269 tonnes en décembre 1957. Il y a là une amélioration évidente d'environ 41,000 tonnes et, afin d'éviter d'être critiqué par les membres de l'opposition, je dirai que l'augmentation est exactement de 40,963 tonnes.

Je pourrais en outre citer le cas d'une fabrique de papier de ma circonscription qui, jusqu'à la fin de 1958, ne faisait travailler ses employés que 6 heures par jour; depuis le jour de l'an, ses employés réguliers y travaillent 8 heures par jour. Voilà un autre indice d'amélioration dans l'industrie du papier, laquelle, évidemment, a été un peu incertaine au cours des années précédentes, par suite d'une diminution de 14 p. 100 dans l'activité économique des États-Unis qui sont d'importants importateurs de papier. Cette situation tend à s'améliorer continuellement, et si l'on regarde ce qui se passe autour de nous, on y voit des signes évidents d'une reprise économique.

Monsieur l'Orateur, je suis de ceux qui croient que la situation actuelle n'a absolument rien de tragique. Alors qu'il y avait une baisse de 14 p. 100 dans l'activité économique américaine, le Canada a réussi à s'en tirer par suite de l'efficacité du gouvernement conservateur,—et je ne crains pas de le dire,—avec une diminution de seulement 7 p. 100. Il y a actuellement des indices certains d'une reprise économique et je demande, à la suite d'autres personnes compétentes, à nos industriels, à nos hommes d'affaires, de bien vouloir y contribuer. Ce ne sont pas des supplications que nous faisons, c'est tout simplement une demande rationnelle et normale. Je demande donc aux industriels et aux hommes d'affaires de mettre en œuvre immédiatement des programmes agressifs de construction afin de contribuer davantage à l'amélioration de la situation.

Monsieur l'Orateur, je ne crains pas d'affirmer qu'un pays jeune et vigoureux comme le Canada, doté d'une administration très compétente et absolument progressive, bénéficiant d'une saine situation financière, n'aura subi qu'un temps d'arrêt, qu'une consolidation de la prospérité qui a été édifiée au cours des dernières années et à laquelle a participé, d'une façon raisonnable, le gouvernement précédent, malgré ses fautes. Je ne doute pas que le Canada reprenne allégrement sa marche vers des succès nouveaux et vers une prospérité qui ne peut manquer de lui échoir dans l'avenir.

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, je veux, comme les députés qui m'ont précédé, adresser mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin).

Je désire féliciter l'honorable député de Provencher de la manière dont il nous a parlé, ainsi que de ses connaissances agricoles.

Je dois aussi féliciter l'honorable député de Montmagny-L'Islet de sa contribution à l'unité nationale, contribution à laquelle les plus grands premiers ministres depuis la Confédération ont travaillé, et je veux parler des Laurier, des King et des St-Laurent.

Monsieur l'Orateur, depuis bientôt quatre semaines, il existe dans la province de Québec un état déplorable dans les relations de la société Radio-Canada et ses réalisateurs. Les esprits sont échauffés et toute la population desservie par la radio française est dans l'inquiétude et dans l'ignorance.

L'honorable ministre du Travail (M. Starr) prétend qu'il ne peut intervenir, quoique l'article 56 de la loi sur les relations ouvrières stipule, comme mes préopinants l'ont mentionné au cours du présent débat, que:

> Lorsque le ministre le juge opportun il peut, sur demande, ou de son propre chef, procéder ou faire procéder aux enquêtes qu'il croit utiles sur la question industrielle.

Un autre membre du cabinet, l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan), de qui relève la société Radio-Canada, déclarait catégoriquement que cette grève était illégale. Cette grève est illégale, disait-il, un point, c'est tout. Il n'a pas justifié son jugement. N'est-il pas étrange d'entendre l'honorable ministre du Revenu national tenir des propos aussi illogiques sur une question aussi sérieuse? Il devrait savoir mieux patiner. Il devrait apprendre à patiner comme certains de ses collègues le font.

Une voix: Comme vous!

M. Tremblay: Grand patineur!

M. Racine: Encore le député de Roberval qui se fait entendre.

M. Boulanger: Si l'honorable député de Roberval (M. Tremblay) a des questions à poser, je suis prêt à lui répondre.

M. Tremblay: J'en pose aux personnes raisonnables.

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer à la Chambre que, depuis le début de la présente session, nous avons été témoins d'interruptions à répétition de la part du député de Roberval, ce qui prouve que son éducation politique ne peut avoir été acquise qu'à l'école duplessiste.

C'est aussi le ministre du Revenu national (M. Nowlan), en compagnie du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Mme Fairclough), qui nous ont donné une démonstration de patinage de fantaisie, que personne n'avait réclamée, en déclarant que l'hymne "O Canada" n'était pas notre chant national, mais une belle chanson. Ces deux ministres ont prouvé leur étroitesse d'esprit en foulant aux pieds l'idéal de tous les citoyens bien-pensants du Canada et ils ont aussi foulé aux

pieds le canadianisme pour lequel nous nous battons depuis si longtemps. Par le fait même, ils ont entraîné dans le ridicule tous les députés conservateurs, car ceux-ci n'ont aucunement protesté.

Monsieur l'Orateur, il est également étrange de voir l'attitude empressée qu'a prise le gouvernement dans le règlement du conflit qui mettait aux prises les employés des chemins de fer Nationaux et les autorités de cette société. Tout le monde sait que le cabinet, même si le premier ministre était en voyage, a pris l'initiative de trancher la question en promettant une augmentation des prix de transport de 17 p. 100, augmentation qui touche aujourd'hui toute la population et spécialement les cultivateurs. Le premier ministre semble beaucoup plus disposé à régler les problèmes du Commonwealth que ceux qui existent à l'intérieur du pays. S'il ne veut pas intervenir, ou s'il ne donne pas l'autorité à ses ministres d'agir, alors que ce conflit peut être réglé d'une façon favorable des deux côtés, ils seront forcés de le faire d'une manière plus humiliante dans un avenir prochain.

La population desservie par le réseau français de Radio-Canada commence à être ennuyée de payer des impôts pour un service qui a déjà coûté si cher.

Monsieur l'Orateur, je voudrais, au cours de mes observations, traiter d'une autre question qui intéresse tout particulièrement la population des provinces d'Ontario et de Québec, et particulièrement celle du Québec; il s'agit de la situation de l'industrie textile.

J'aurais aimé traiter des questions agricoles, mais je crois que le problème de l'industrie textile est plus important à l'heure actuelle. Cependant, je puis assurer l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) que, si le temps me le permet, j'aurai quelques mots à lui dire à la fin de mes remarques.

Au cours de l'année dernière, la Chambre a participé à un débat assez animé sur la question des produits textiles, lorsqu'il a été question du tarif sur les importations de lainages et de la loi anti-dumping. Malheureusement, à cause d'un séjour à l'hôpital, il m'a été impossible d'y prendre part.

A ce moment-là, le ministre des Finances (M. Fleming) et plusieurs députés ont parlé longuement pour tâcher de démontrer que le marasme dans lequel était l'industrie textile au pays était la faute du parti libéral. Le ministre des Finances disait alors ceci, comme en fait foi la page 3644 de la version française du compte rendu officiel des débats:

J'ai déjà souligné que le problème n'était pas notre fait. Nous l'avons hérité de nos prédécesseurs lorsque ces prédécesseurs qui ne faisaient rien ont perdu le pouvoir. L'industrie textile et les dizaines de milliers de Canadiens qu'elle emploie ont certes droit à ce que leurs problèmes soient étudiés avec quelque lucide compréhension et à quelque sympathie pour leurs difficultés.

[M. Boulanger.]

Plus loin il disait encore:

Cette industrie mérite autre chose que des mots, et il faudra autre chose aussi pour répondre à ses besoins.

Tout le monde était désireux de connaître la formule magique que dévoilerait le ministre des Finances pour redonner à cette industrie la vigueur qu'elle avait déjà connue. Cette formule représentait une augmentation du tarif sur les lainages équivalant à 2 p. 100 qui signifie, en pratique, une augmentation de 15c. pour ce qui est du coût des lainages entrant dans la fabrication des vêtements, et une augmentation d'environ 25c. pour ce qui est du coût du matériel entrant dans la fabrication d'un paletot. Ce sont là les paroles que le ministre des Finances prononçait pour démontrer que le consommateur ne serait vraiment pas atteint par cette augmentation et que l'industrie textile serait sauvegardée. Il venait de sauver l'industrie textile au pays; les ouvriers auraient désormais de l'ouvrage; pas de chômage dans les villes des Cantons de l'Est et pas de chômage dans les villes où il y a des industries textiles.

Quelle farce le ministre des Finances ne peut-il pas imaginer pour jeter de la poudre aux yeux de la population et lui faire croire qu'il a accompli des merveilles pour cette industrie textile!

Le gouvernement conserve la même attitude qu'il adoptait lors des campagnes électorales de 1957 et de 1958. On disait alors que le gouvernement conservateur en prenant le pouvoir réglerait le problème de l'industrie textile. Le ministre des Finances lui-même est venu dans la province de Québec pour dire qu'un vote pour les candidats conservateurs était un vote pour la solution du problème de l'industrie textile.

Le premier ministre, en certaines circonstances et en vue de la préparation de son élection, écrivait en 1957, dans le Manuel de l'industrie textile, les commentaires que voici:

(Traduction)

Cela indique nettement ce que disent les porte-parole de l'industrie depuis longtemps et, en particulier, ces dernières années, lorsqu'on avait des raisons spéciales de demander une meilleure compréhension des besoins et des problèmes.

(Texte)

Au cours de cette discussion l'an dernier, le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) citait des chiffres à la Chambre afin de prouver que si l'industrie textile était dans le marasme, c'était la faute du gouvernement libéral. Il ajoutait ceci, comme en

fait foi la version française des *Débats* du 13 août 1958, à la page 3641:

Alors que cette industrie fournissait 71 p. 100 de la consommation nationale en 1930, elle n'a bénéficié que de 57 p. 100 du marché national, toujours sous un régime libéral, en 1957. De 1950 à 1955, toujours sous un régime libéral, on permettait aux fabricants de produits étrangers de s'accaparer 43 p. 100 de la consommation de notre population.

Je dois dire que les chiffres fournis par le député de Saint-Hyacinthe-Bagot n'ont aucune valeur parce qu'ils n'ont aucun rapport direct avec l'industrie textile primaire ou secondaire.

Il terminait ses observations en se faisant l'interprète des ouvriers de l'industrie textile de Saint-Hyacinthe pour remercier le ministre des Finances de l'attitude qu'il avait adoptée à l'égard de l'industrie textile.

Un autre député des Cantons de l'Est, le député de Sherbrooke (M. Allard), y est allé aussi de ses remerciements. Voici ses paroles, que j'extrais du compte rendu des débats du 12 août 1958, à la page 3616:

Monsieur le président, pour faire suite à la discussion relative au numéro tarifaire 554B, je désire remercier l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) d'avoir accepté la recommandation de la Commission fédérale du tarif d'augmenter légèrement le taux des droits de ce numéro tarifaire. Je le remercie également d'avoir, au cours de son exposé budgétaire du 17 juin dernier, signalé son intention décidée de modifier la définition du mot dumping, de façon que la valeur du prix des produits étrangers comprenne le coût de production, plus une marge raisonnable pour les frais de vente, l'administration et le profit.

Étant donné que la discussion actuelle a trait à l'industrie textile, je profite de la circonstance pour féliciter l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan) d'avoir ajouté dans les différents bureaux douaniers du pays, 40 évaluateurs.

C'est toujours le député de Sherbrooke qui disait à la Chambre, le 16 mai 1958, comme en fait foi le compte rendu des débats, à la page 183:

En découvrant tant de malaise et de chômage dans notre industrie textile, nous devons en exposer les causes profondes et éloignées. Rien de satisfaisant n'a été fait par l'ex-gouvernement libéral depuis 1935, que ce soit pour adapter le tarif douanier ou pour interdire l'importation au Canada des produits étrangers qui inondent nos marchés et paralysent la production dans notre propre industrie. Plus particulièrement, au cours des dix dernières années, l'ex-gouvernement libéral a donné libre cours aux concurrents étrangers, laissant, d'une façon aveugle et imprévoyante, notre marché canadien à la merci et au caprice des importations du Japon, des Indes, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Allemagne occidentale et des États-Unis.

Qu'est-il arrivé depuis l'avènement des conservateurs au pouvoir? La situation s'est-elle améliorée? Non, monsieur l'Orateur, la situation est pire qu'elle l'a jamais été. Le nombre des employés a diminué sans cesse et les importations ont été plus volumineuses que jamais.

Il y a des faits et des chiffres qui sont plus éloquents que de belles paroles prononcées par certains députés. Permettez-moi de les citer pour prouver que le Gouvernement n'a rien fait pour améliorer le sort de l'industrie textile au Canada.

Je réfère à l'industrie primaire du coton. En étudiant le rapport de l'Institut du coton du Canada, nous constatons que la part laissée à nos industriels dans la fabrication de tissus de coton pour les besoins du pays est de 43 p. 100 pour les trois mois se terminant le 30 juin 1958. C'est le plus bas niveau atteint par cette industrie depuis son existence. En 1957, elle était de 46 p. 100; en 1956, de 51 p. 100; en 1955, de 54 p. 100. Et si nous poussions notre enquête un peu plus loin, nous constaterions que le pourcentage laissé à notre industrie était encore plus élevé.

Durant les huit premiers mois de 1958, les exportations des États-Unis au Canada ont augmenté de 225 p. 100 en comparaison de la même période en 1957, en ce qui concerne le coutil, croisé de coton, coton satiné, drap noir fin (appelé en anglais *Broadcloth*), étoffe croisée de coton, etc.

En fait, entre ces deux périodes, nos importations des États-Unis sont passées de près de 6 millions de verges pour les huit premiers mois de 1957 à 13,528,000 verges pour la même période en 1958.

La quantité de ces tissus importés durant ces derniers huit mois est donc de beaucoup supérieure à ce qu'elle a été durant les douze mois des années précédentes.

La raison principale,—quoique ce ne soit pas la seule,—de l'augmentation rapide de l'importation des tissus américains sur nos marchés canadiens, c'est l'entrée au pays d'une grande quantité de produits américains de première qualité que l'on fait passer pour des produits de seconde qualité.

Une enquête chez tous les manufacturiers du Canada qui utilisent les tissus mentionnés plus haut, pour la fabrication de vêtements, a démontré que 50 p. 100 de ces tissus utilisés au cours de 1958 sont entrés au pays comme produits de qualité inférieure, bénéficiant ainsi de l'escompte prévu par la loi, escompte allant jusqu'à 10 p. 100 selon leur catégorie.

Et j'insiste tout particulièrement sur le point que les États-Unis, pour activer leurs ventes à l'étranger, versent une prime aux filatures américaines qui expédient au Canada des cotonnades manufacturées, laquelle est basée sur le contenu en coton brut du produit. Cette prime s'élève à environ

6c. la livre. Cette prime, versée par le gouvernement américain, constitue une pratique tout à fait déloyale, nuisant à nos producteurs canadiens. Elle constitue un attrait particulier pour les Américains qui bénéficient ainsi d'un plus grand profit sur leurs ventes ou d'une diminution de leurs prix lorsque la concurrence devient trop forte.

D'autres tactiques que peuvent employer les manufacturiers américains, et qui sont pratiquées sur une certaine échelle, consistent à placer délibérément un morceau de tissu de couleur différente dans une balle d'un tissu quelconque de première qualité, contribuant à en baisser la catégorie et le prix, ou à en couper intentionnellement des pièces en morceau de certaines longueurs, convenables pour l'acheteur, permettant ainsi leur classification dans la deuxième catégorie, et même à inclure dans un même envoi, portant l'étiquette deuxième qualité, des pièces de première qualité, et ce toujours dans le dessein de bénéficier d'une réduction du taux de la taxe d'accise ou du tarif douanier.

Ce sont des pratiques préjudiciables à notre industrie et à notre commerce, puisqu'elles détruisent à petit feu ce qui nous reste d'usines dans le pays et condamnent nos ouvriers au chômage.

J'ai lu, dans un communiqué de l'Institut du coton, une publication dont la citation suivante s'adapte bien à la circonstance actuelle:

> Il est difficile de voir pour quelle raison le Canada a été appelé en 1957 à accepter 67 p. 100 de tous les dessus de lit exportés par les États-Unis, 64 p. 100 de toutes les serviettes de coton, 78 p. 100 de tous les rideaux et draperies de coton, et 34 p. 100 des draps et taies d'oreiller.
>
> L'aspect le plus tragique de la situation, c'est que les exportations américaines vers le Canada ruinent l'industrie textile du Canada à l'avantage ou au bénéfice le plus insignifiant et le plus négligeable des filatures des États-Unis. Les 218 millions de verges de tissus de coton que les États-Unis ont exportées au Canada l'an dernier ont représenté 77 p. 100 de la production de l'industrie canadienne, mais seulement 2.5 p. 100 de la production des filatures américaines. En d'autres termes, si les États-Unis n'avaient pas exporté de tissus de coton au Canada l'an dernier, les filatures américaines n'auraient perdu que deux heures par semaine et les filatures canadiennes auraient pu accroître leur production de 75 p. 100 et payer $45 millions de plus en gages et salaires aux travailleurs canadiens. Si les importations des États-Unis avaient été réduites de moitié, cela aurait signifié une perte de seulement une heure par semaine dans les filatures américaines de coton, mais $22 millions supplémentaires en gages et salaires à ces Canadiens.
>
> Les 22 millions de verges de coutils, de croisés et de satins de coton transformés qui seront entrées au Canada à la fin de cette année (1958) ont pratiquement ruiné ce marché pour les filatures canadiennes, mais ne représentent que 2¼ p. 100 des 981 millions de verges de marchandises de ces catégories produites aux États-Unis.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, j'en étais à vous dire que l'embauchage dans l'industrie textile du coton a diminué de 2,700 depuis l'année dernière puisque, de 21,300 il est passé à 18,600 au 1er juillet 1958.

Dans l'industrie textile du lainage, nous constatons une diminution de production, chez nos manufacturiers canadiens, de 860,000 verges de tissu pour les six premiers mois de 1958 et une diminution de 2,000 ouvriers employés dans cette industrie, comparativement à l'an dernier.

C'est un autre record que le gouvernement pourra inscrire dans les annales du parti conservateur, digne adepte de l'administration Bennett.

Dans le domaine des fibres synthétiques, nous voyons qu'il y a perte de terrain tout comme dans celui du coton. Selon le rapport de *Silk & Rayon Institute*, la part que nos manufacturiers ont prise dans la fabrication de produits pour les besoins du pays n'est que de 68 p. 100 pour les premiers six mois de 1958, alors qu'elle était de 70 p. 100 en 1957 et de 74 p. 100 en 1956.

Le nombre d'employés, qui était de 15,900 au 1er juillet 1957, est descendu à 14,400, soit une diminution de 1,500.

Je viens de vous parler de l'industrie primaire des produits textiles. Laissez-moi maintenant vous dire brièvement quelques mots de l'industrie du vêtement.

Le pays qui nous fait le plus concurrence dans le moment est, de toute évidence, le Japon. Nos importations de tous produits textiles, à l'exception des chapeaux, s'établissaient en 1957 à $8,812,000; en 1958, pour les premiers 8 mois, nos importations avaient augmenté à $9,186,795, et, pour l'année 1958, on les estimait à $11,500,000, soit une augmentation de 30 p. 100 sur l'année 1957.

Dans l'ensemble, monsieur l'Orateur, l'industrie textile en général a atteint le plus bas niveau d'activité jamais connu depuis son existence. Certains secteurs ont déjà succombé à la pression et d'autres succomberont si l'on ne prend pas des mesures adéquates pour assurer sa survivance.

Les manufacturiers, nous pouvons leur rendre ce témoignage, ont fait leur part dans l'amélioration de leur équipement et de leurs méthodes de production afin de faire concurrence aux autres pays.

Les ouvriers ont sacrifié des augmentations de salaire pour permettre à leurs patrons de tenir le coup et d'empêcher la fermeture de leurs usines. De fait, si nous comparons la moyenne des salaires des ouvriers de l'industrie textile à ceux de différents autres métiers se classifiant dans la même catégorie au point de vue entraînement et qualifications, nous

constatons qu'un monteur dans nos usines d'automobiles gagne $1.94 l'heure; un électricien $2.24 tandis qu'un tisseur, dans l'industrie textile, gagne $1.36 et un conducteur de cardeuses $1.24 l'heure.

Il ne faut pas imputer aux ouvriers qui ont consenti de grands sacrifices, ni aux industriels qui ne se sont refusés à aucun progrès technique, le dilemme dans lequel se trouve l'industrie textile. Sa survivance est maintenant entre les mains du gouvernement, disait M. H. Dobbie, président de l'Association des fabricants de lainages et de tricots. Un autre spécialiste, M. Roy Crabtree, président de l'Institut des produits textiles de base, déclarait dernièrement "que l'industrie a fait à peu près tout ce qui lui était possible pour "développer" sa propre protection contre cette concurrence déchaînée" des pays à bas coût de revient. Cette industrie doit donc s'en remettre au gouvernement pour corriger la situation.

C'est ce que vous demandent les maires des villes de Sherbrooke, Granby, Cowansville, Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Richmond, Princeville, par la voix de Me Marcel Marier, maire de Drummondville, dans les pétitions qu'il a fait parvenir au premier ministre le 11 février 1958 et le 12 janvier dernier. C'est aussi la demande de la *Eastern Townships Textile Association* par la voix de son président, M. J. S. Moynan et de ses 130 administrateurs et techniciens, de même que celle des chambres de commerce de la région et autres organismes des Cantons de l'Est. Ces requêtes faites par la population de la région que je représente font tout simplement suite aux belles promesses formulées par le premier ministre lors de la campagne électorale.

Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé à continuer mes observations, mais on m'a prévenu que mon temps de parole est expiré. Je termine donc en disant que la confusion dans laquelle se trouve le gouvernement devient de plus en plus intolérable pour la population, en général, mais plus particulièrement pour ceux qui sont intéressés à l'industrie textile. Si le gouvernement n'abandonne pas cette politique de confusion, pour en annoncer une plus précise dans ce domaine aussitôt que possible, je me propose de revenir sur le sujet à chaque fois que j'en aurai l'occasion au cours de la session, afin de lui rappeler les belles promesses qu'il a faites à l'industrie dans le seul but de se faire reporter au pouvoir.

(Traduction)

M. N. L. Spencer (Essex-Ouest): En prenant part, pour la première fois, aux débats de la Chambre, je tiens tout d'abord à ajouter mes félicitations à toutes celles qui vous ont été adressées, monsieur l'Orateur, durant les deux dernières sessions et de nouveau au cours de celle-ci et à tous les sentiments de confiance qui ont été exprimés pour votre savoir-faire et le sens éminent de la justice et de l'impartialité qui vous guident lorsque vous présidez les délibérations de la Chambre. L'une des premières choses qui me soit arrivée à Ottawa, lorsque j'ai visité l'un des bureaux dans l'aile du Parlement réservé au Sénat, a été de me faire appeler monsieur l'Orateur. Ayant précédemment entendu parler de la haute estime et de la grande considération que vous portent tous les membres de la Chambre, et ayant lu des témoignages à ce sujet, je dois avouer que j'ai été très flatté et joliment effrayé et que ce n'est qu'avec beaucoup de répugnance que j'ai désenchanté la personne qui s'adressait ainsi à moi.

Je tiens aussi à féliciter l'Orateur suppléant et le président suppléant des comités pléniers de leur nomination et à leur exprimer mes vœux les plus sincères.

Je m'associe également avec un profond sentiment de regret et d'affliction aux éloges qu'ont prononcés le premier ministre (M. Diefenbaker) et les chefs des partis de l'opposition à la mémoire de MM. Val Yacula et Edward Lockyer qui depuis la dernière session ont passé dans un monde meilleur.

Il n'est pas possible, au cours d'une brève session, de connaître intimement chacun des députés comme on le voudrait, mais j'ai eu la chance de bien connaître l'un et l'autre; c'est pourquoi la nouvelle de leur mort m'a fortement impressionné. J'ai transmis à Mme Yacula et Mme Lockyer ainsi qu'à leurs familles et leurs parents l'expression de ma sincère sympathie.

J'aimerais ensuite féliciter les quatre honorables députés qui ont été admis, lors de l'ouverture de la session le 15 janvier, à siéger à la Chambre par suite de leur élection comme députés de leurs circonscriptions respectives.

Je félicite à mon tour les motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Malgré ce qui a été dit dans cette enceinte, on avait certainement bien choisi les honorables députés chargés de ce rôle traditionnel. L'honorable député de Provencher, comme chacun le sait, est né au Canada de parents d'origine norvégienne et suédoise. C'est tout simplement un autre indice véritable du caractère réellement national du parti conservateur qui compte dans ses rangs des Canadiens de presque tous les groupes ethniques; cela met également en lumière la façon surprenante dont ceux qui ont émigré au Canada ont contribué à l'essor et à l'expansion de notre grand pays. Ce fait permet également de voir les occasions qui

s'offrent au pays au Canadien de quelque origine que ce soit d'exprimer son avis à l'égard de l'administration du pays et d'y contribuer. Il n'existe plus de citoyens d'une classe inférieure. Les chances sont les mêmes pour tous, peu importe leur origine, et il doit en être ainsi.

L'honorable député de Montmagny-L'Islet mérite aussi de très grands éloges. Le fait qu'il ait été choisi pour appuyer la motion et, plus encore, son discours ont démontré les grands progrès accomplis sous le présent régime vers l'unité nationale de tous nos concitoyens d'origines raciales diverses. Ainsi qu'il l'a mentionné à si juste titre, le tiers de la population n'est aujourd'hui ni d'origine française, ni d'origine anglaise. Il était réassurant et réconfortant d'entendre exprimer par sa bouche, comme il l'a fait, le point de vue de ses compatriotes de la province de Québec, voulant que l'unité nationale, dont on a tant parlé au cours des années et au sujet de laquelle le parti libéral s'est injustement attribué tant de mérite, soit devenue une réalité sous un gouvernement conservateur. Le credo qu'il a confessé et la façon dont il a exhorté la population à adopter ce credo, c'était vraiment un symbole de patriotisme réconfortant.

Je prendrai maintenant la liberté de parler, pendant quelques minutes, de ma propre circonscription d'Essex-Ouest. Elle comprend la plus grande partie de la ville dynamique de Windsor et tout le canton voisin de Sandwich-Ouest. C'est la seule circonscription d'Essex qui soit presque entièrement urbaine. Les régions rurales du comté d'Essex sont réparties de façon à peu près égale entre les circonscriptions d'Essex-Sud et d'Essex-Est. Avant les dernières élections, aucun conservateur n'avait été élu dans Essex-Ouest depuis 1930.

Les chiffres sont habituellement fastidieux et sans intérêt et, pour cette raison, je n'en imposerai pas trop à la Chambre mais il y a, au sujet de Windsor et de ses environs, bien des choses qui sont généralement peu connues et que l'on n'apprécie certainement pas à leur juste valeur. Les dernières statistiques que j'ai ont été établies par la chambre de commerce de Windsor. Au 1er août dernier,—je ferai un grand usage de la statistique ainsi établie,—Windsor était la plus grande ville du Canada à la frontière canado-américaine et elle est située sur l'artère commerciale fluviale la plus utilisée du monde. Durant la saison de 1957, soit une période de 282 jours, il y eut en tout 20,642 voyages sur ces eaux, dans un sens ou dans l'autre, ce qui représente 73 vaisseaux par jour ou un toutes les 20 minutes. Ces vaisseaux ont transporté plus de 130 millions de tonnes de marchandises. C'étaient de très grands navires allant jusqu'à 729 pieds de longueur, chargés de minerai de fer, de charbon et de céréales, qui naviguaient sur cette grande voie d'eau intérieure, le réseau des grands lacs.

Notre situation géographique nous place au sud des États-Unis. Or, entre Détroit et Windsor il circule chaque année plus de 17 millions de personnes, dont près de 5 millions sont des Américains en visite au Canada. Détroit, la métropole, a à elle seule une population de 3,670,000 habitants. Windsor, l'un des plus grands centres industriels du Canada, fabrique une grande variété de produits dans 475 usines. Quatre villes canadiennes seulement produisent davantage. D'après le Bureau fédéral de la statistique, en un an Windsor a vendu pour une valeur de $474,634,000.

Au cours de l'année écoulée, les industries de Windsor ont employé une moyenne mensuelle de 36,148 personnes. Alors que Windsor est bien connue pour ses usines d'automobiles, je mentionnerai les produits de la *Chrysler Motor Corporation,* les moteurs et les pièces détachées de la *Ford Motor Corporation* et les moteurs de la *General Motors Corporation;* elle fabrique bien d'autres produits dont une grande diversité de produits pharmaceutiques et d'autres produits dont la publicité s'étend à tout le pays, notamment le *Walker's Canadian Club.* Il s'agit là d'une industrie dont nous sommes très fiers et qui fournit de l'emploi tout au long de l'année à une foule de personnes dans notre ville.

D'après les estimations officielles pour 1958, Windsor est également la cinquième ville au Canada quant au volume des placements pour la construction industrielle, les machines et l'équipement. Le chiffre pour une seule année, 1958, était de 30.1 millions de dollars. Une moyenne annuelle de 1,282 nouvelles maisons ont été construites à Windsor au cours des quatre dernières années. La région est également bien desservie par cinq lignes de chemins de fer importantes et une ligne terminus, les lignes d'Air-Canada et un réseau routier parfaitement adapté aux besoins.

Windsor est également décidée à tirer tous les avantages possibles de la voie maritime du Saint-Laurent une fois qu'elle sera achevée. Elle permet maintenant des transports par les grands Lacs. Compte tenu de toutes les améliorations récentes qui ont coûté 9.37 millions de dollars, la dette obligataire de Windsor, par tête, est la moins élevée en Ontario, sauf celle d'une autre ville, d'après la statistique la plus récente que l'on puisse consulter. Windsor a terminé la construction des bâtiments d'une cour municipale et a entrepris les plans pour l'aménagement de plus 1,200 pieds de terrain au bord de la rivière, dans la région du centre de la ville où sera d'abord construit un auditorium

civique et une salle de congrès. Le musée historique Hiram Walker s'est ouvert sur cet emplacement le 7 mai 1958. Le nouvel hôtel de ville est actuellement terminé et il sera flanqué d'une esplanade s'étendant sur Riverside-Drive. Nous avons également les meilleures écoles et une université, *Assumption University of Windsor* à laquelle sont affiliés les collèges d'Essex, *Holy Redeemer, Holy Name,* Canterbury et autres.

Il convient que je parle du comté d'Essex. Windsor et le comté d'Essex, qui réunissent une population de 246,000 personnes, ont un journal excellent, le *Daily Star* de Windsor d'un tirage de 78,000 exemplaires, dix hebdomadaires, les stations de radio CBE, CJSP et CKLW et la station de télévision CKLW-TV qui est le poste le plus puissant de tout le continent nord-américain, d'une capacité de 325,000 watts.

L'industrie de Windsor est équilibrée par une agriculture prospère dans une région connue comme l'antichambre ensoleillé du Canada où 33 sortes différentes de fruits et légumes sont cultivés. Grâce à son climat favorable, où la moyenne supérieure de la température atteint en hiver 35 degrés et la moyenne inférieure 27, où elle monte à 78 degrés en été et descend à 58, grâce à sa longue saison de croissance s'établissant en moyenne à 171 jours, la région produit des fruits et des légumes qui sont mis sur le marché de une à cinq semaines avant les produits agricoles des autres régions du Canada. Les exploitations agricoles du comté d'Essex ont une production par tête plus élevée que n'importe où ailleurs au Canada.

Je parlerai un peu de nos travailleurs industriels. Une étude du *Battle Memorial Institute* sur les possibilités du développement économique de Windsor révèle que la prospérité d'aucune région métropolitaine au Canada ne dépend autant de la fabrication d'un seul article que Windsor dépend de l'industrie de l'automobile. En conséquence, quand des facteurs économiques sont défavorables à cette importante industrie, la population de Windsor en souffre pour autant. De plus, lorsque la politique fiscale du gouvernement impose un autre désavantage à cette industrie par l'établissement d'une taxe d'accise spéciale, c'est ajouter l'insulte à la blessure et notre population en souffre dans une mesure injuste et disproportionnée. C'est pourquoi, nous, les gens de Windsor, au cours des années, avons fait appel au gouvernement libéral d'alors, à temps et à contre-temps mais sans succès marqué, pour qu'il enlève ce qui était reconnu par toute personne impartiale comme une taxe injuste imposée à un secteur particulier de notre économie.

Je reviendrai sur ce sujet plus tard mais pour le moment, je veux faire ressortir que le principal élément d'actif de la région métropolitaine de Windsor, c'est sa main d'œuvre industrielle. Hier comme aujourd'hui, la concentration industrielle est forte dans la région, d'où une réserve d'ouvriers et de techniciens dont les aptitudes mécaniques et les talents sont plus marqués, relativement, que partout ailleurs au Canada. Règle générale, et bien qu'en certains milieux on croie le contraire, nos citoyens sont intelligents, bien renseignés et consciencieux, et je suis fier d'eux. Il est vrai que nos gens sont peut-être plus syndiqués qu'ailleurs. Il est également vrai que la direction syndicale laisse beaucoup à désirer. Par le passé, nos autorités municipales ont aussi contribué pour beaucoup à nos luttes industrielles. Mais tout cela c'est du passé. Nous vivons aujourd'hui dans un climat industriel sain, et, d'une manière générale, chez nous les relations patronales-ouvrières sont bonnes. En 1957, il n'y a pas eu de jours-hommes de perdus dans l'industrie automobile de Windsor par suite de grèves.

Autre chose que j'aimerais souligner: nos ouvriers ne se laissent ni dominer ni conduire par leurs dirigeants politiques. J'ai l'impression que cette attitude est assez générale dans notre pays. Le comité d'action politique de Windsor, qui se donne pour le porte-parole du travail et cherche à diriger et à influencer son suffrage, appuie depuis des années le candidat du parti cécéfiste.

Parfois, dans le passé, cela a eu un certain succès. Au cours de deux élections générales fédérales, en 1957 et en 1958, un effort intense et concerté a été fait pour gagner la masse des travailleurs de Windsor à la cause de la CCF. Celle-ci a concentré ses efforts sur Essex-Ouest, probablement parce qu'il semblait y avoir peu d'espoir de battre le député très bien installé d'Essex-Est (M. Martin) qui avait obtenu en 1953 une des plus fortes majorités de tout le Canada.

Elle a choisi un candidat bien connu et redoutable qui a une grande expérience des campagnes électorales, ayant été échevin, et certainement le candidat le plus dangereux qu'ils aient pu trouver. Quels ont été les résultats? En 1957 il a obtenu presque 22 p. 100 des votes et se présentant de nouveau en 1958 il a obtenu seulement 19 p. 100 des votes; il a remis la contribution habituelle aux finances du pays. Non, dans l'ensemble les travailleurs ont soutenu les conservateurs et j'admets, à ce sujet, une remarque faite par l'honorable député de Stormont (M. Campbell) au cours de la dernière session. Mais monsieur l'Orateur, je dois m'excuser d'avoir à corriger sa déclaration selon laquelle, au cours de la dernière élection, les

travailleurs de Windsor ont soutenu les libéraux. S'il n'en était pas autrement, je ne serais pas ici aujourd'hui.

Regardons ce qui est arrivé dans la circonscription voisine d'Essex-Est. L'honorable député, pour qui j'ai la plus grande estime, comme il le sait d'ailleurs, a dû être consterné et extrêmement ému lorsque les résultats ont commencé à lui parvenir et qu'il a constaté que sa majorité écrasante de 1953 disparaissait à vue d'œil et que la proportion du scrutin était passé de 67 p. 100 à un pourcentage minoritaire de 42 p. 100.

Une voix: Honte.

M. Spencer: Il n'entre pas dans mes habitudes de soulever des controverses, comme l'honorable député d'Essex-Est le sait bien, mais je dois dire qu'il peut remercier et qu'en fait, il doit remercier chaleureusement les régions rurales de sa circonscription qui lui ont donné la modeste majorité lui permettant de résister à l'avalanche du candidat conservateur, M. Roy Hicks, un représentant du travail, avec qui j'ai été fier de faire la campagne dans la ville de Windsor. Mon honorable ami pourrait remercier aussi, je crois, le chef de l'opposition (M. Pearson) qui est venu à Windsor dans les derniers jours de la campagne pour sauver les remparts croulants de la place forte de son parti et épargner à l'honorable député une retraite forcée. C'est une excellente chose pour le parti libéral que le chef soit venu à la rescousse, car l'honorable député d'Essex-Est, pour lequel j'ai la plus haute estime, il le sait, manquerait beaucoup à la Chambre. Il est sans doute le meilleur orateur de l'opposition... (*Exclamations*) J'ai dit de l'opposition, et Dieu sait si elle en a besoin!

Je reviens à la taxe d'accise sur les automobiles. Elle a d'abord été imposée comme expédient du temps de guerre, ce à quoi je ne trouve rien à redire. Toutefois, il n'y a aucune raison de la maintenir en temps de paix. Elle n'a pas été complètement abolie depuis la dernière guerre et le gouvernement libéral n'aurait jamais dû la hausser à 25 p. 100 en 1947. Le 23 mars 1949, elle a été réduite à 10 p. 100 et, depuis, voici ce qui s'est produit: le 8 septembre 1950, elle a été relevée à 15 p. 100; le 11 avril 1951, elle a été haussée de nouveau à 25 p. 100; le 9 avril 1952, elle a été réduite à 15 p. 100; le 6 avril 1955, elle a été de nouveau réduite à 10 p. 100. Le 7 décembre 1957, le gouvernement conservateur, sous la direction de notre estimé premier ministre, la réduisait du quart, soit à 7½ p. 100. Je félicite le gouvernement de cette initiative. J'engage le premier ministre et ses collègues à envisager d'un œil bienveillant une autre réduction et finalement l'éliminaton de cette taxe le plus tôt possible, compte tenu des besoins de l'économie.

Le député d'Essex-Est et l'ancien représentant d'Essex-Ouest ont échoué lamentablement, du temps où ils appuyaient le gouvernement libéral, à appuyer la cause de leurs commettants au point de veiller à ce que cette taxe partiale fût supprimée à un moment où un supplément de recettes fiscales n'était plus nécessaire au fonctionnement de l'État.

Dans quelques mois d'ici, une période d'heure avancée et de confusion commencera. Quelques municipalités adopteront l'heure avancée tandis que d'autres refuseront. Quelques régions avanceront leurs horloges à un moment donné, d'autres le feront à un autre moment. Quelques-unes reviendront à l'heure solaire plus tard que d'autres. Le voyageur qui, parvenu à destination, verra une horloge, ne saura jamais avec certitude s'il arrive à son rendez-vous une heure avant le temps, à temps ou une heure en retard, si les maisons d'affaires sont ouvertes ou fermées. Ce pourrait être fort déconcertant si, après une longue journée de randonnée en voiture, le vendeur de rafraîchissements liquides avait fermé son établissement. En somme, c'est tellement embrouillant et inutile.

Pendant la guerre nous avons mis fin rapidement à cette absurdité. Nous avons décidé que la lumière du jour valait la peine qu'on l'économise. Un règlement fédéral a modifié l'heure dans tout le pays et l'a rétablie simultanément. La confusion fut minime et personne ne s'est réellement plaint. Pourquoi ne pourrions-nous pas recommencer? Il y a certainement moyen de trouver un juste milieu entre des changements de temps qui s'opposent et de mettre fin à cette confusion embarrassante qui se répète chaque année. J'exhorte le gouvernement à envisager sérieusement l'élimination de cette période d'incertitude ennuyeuse et inutile.

J'aimerais maintenant, dans les quelques minutes qui me restent, parler brièvement de la question du chômage en général et du chômage à Windsor en particulier. La rengaine favorite du parti libéral a été le chômage, et d'après les discours et observations de l'opposition, tout particulièrement ceux de l'honorable député d'Essex-Est, on en viendrait à penser que le chômage est une tragédie qui nous accable depuis les 12 ou 24 derniers mois que le gouvernement actuel est au pouvoir. Naturellement, ce sont des fariboles. Ce serait même ridicule ne serait-ce que notre parti est vraiment inquiet des effets néfastes de la récession économique

et que le gouvernement a manifesté son inquiétude en prenant des mesures efficaces pour parer à la situation.

Je ne passerai pas en revue les mesures prises par le gouvernement car je ne ferais que répéter ce qui s'est déjà dit à la Chambre; de toute façon, elles sont connues.

Je tiens à relever toutefois qu'il existait un chômage sérieux avant que le présent gouvernement arrive au pouvoir. J'ai sous les yeux un rapport sur le chômage depuis le début de 1953, émanant de la Commission d'assurance-chômage de Windsor. Sans donner de détails, ce rapport révèle en tout cas la nécessité d'agir en vue de stimuler l'économie. J'ai fait des recherches et n'ai pu trouver nulle part les demandes présentées par le député d'Essex-Est à la Chambre, alors qu'il était membre du gouvernement, en vue de l'abolition de la taxe d'accise sur les automobiles afin d'encourager la vente des voitures dans le pays et créer ainsi du travail pour les chômeurs de Windsor. Le député d'Essex-Ouest d'alors se rendait certainement compte de la situation, car j'ai trouvé la mention d'une demande qu'il a adressée au ministre du Travail pour savoir si des mesures pouvaient être prises en vue de remédier au chômage sérieux de Windsor. C'était le 7 février 1957, lorsque la question devenait embarrassante, étant donné l'approche des élections générales.

Quel remède le gouvernement a-t-il appliqué pour venir en aide à la population? En mai, il a annoncé que les frais de déménagement seraient acquittés par l'État si les chômeurs trouvaient un emploi ailleurs. C'était le remède à nos maux prescrit par l'ancien ministre du Travail.

En terminant, j'aimerais mettre en contraste cette indifférence en face d'un nombre croissant de sans-travail et les réalisations du gouvernement actuel. On s'est rendu compte sans tarder du marasme économique où l'ancien gouvernement nous avait permis de tomber et un programme de correctifs a été établi et poursuivi avec vigueur depuis lors, programme dont les résultats bienfaisants se font sentir maintenant dans le mouvement de reprise qui se dessine. Les Canadiens se sont montrés très avisés en délogeant l'ancien gouvernement avant que la situation ne soit sans remède, car sous la direction du gouvernement actuel et de notre premier ministre, nous pouvons aller de l'avant avec confiance et optimisme vers une destinée plus belle et plus prospère.

(Texte)

M. Omer Gour (Russell): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif de mes observations, j'aimerais vous féliciter de l'habileté et de l'intégrité dont vous avez fait preuve au cours de la dernière session et jusqu'à maintenant. Mes compliments s'adressent également à vos adjoints, l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) et celui de Toronto-Spadina (M. Rea) qui s'acquittent très bien de la tâche difficile de présider aux délibérations de la Chambre.

Il me fait aussi plaisir de me joindre à ceux qui, avant moi, ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin).

Je suis très heureux d'appuyer le chef de l'opposition officielle (M. Pearson), homme honorable, distingué et honoré par les populations de tous les pays du monde. J'appuie sa motion de méfiance relativement à la façon dont les affaires du pays sont administrées par le gouvernement conservateur, depuis 19 mois. Quel résultat cette administration a-t-elle apporté? Sept cent cinquante mille personnes en quête de travail, ce qui veut dire qu'environ 3 millions de nos concitoyens vivent dans l'inquiétude, la misère et le découragement dans un pays de 17 millions d'habitants. Près de 18 p. 100 de notre population, si l'on ne tient compte que de ceux qui chôment dans le moment, sont dans une situation pénible. Combien d'autres seront ajoutés à ce nombre d'ici le mois de mai?

L'inflation a frappé au moins 6 millions d'individus à revenu fixe, soit les pensionnaires, les petits salariés, les petits commerçants et les cultivateurs. Ces gens sont découragés et manquent d'argent pour acheter le nécessaire. Les affaires connaissent actuellement un recul économique d'un bout à l'autre du pays, et lorsque nous signalons de tels faits, nous sommes accusés d'être défaitistes.

Qu'avez-vous fait, mes amis du gouvernement conservateur, depuis 1957? Vous avez dépensé l'excédent de 350 millions que le parti libéral avait accumulé durant les années 1956 et 1957. Vous avez accusé un déficit de $50 millions pour l'administration des années 1957 et 1958. En plus, vous avez dépensé environ $300,000 de la Caisse d'assurance-chômage; vous avez accusé un déficit de plusieurs millions de dollars pour les pensions aux vieillards, et probablement un déficit d'un milliard pour l'administration 1958-1959. Vous allez bien! Vous êtes de bons administrateurs, n'est-ce pas! Vous avez pris la direction du pays quand il était en pleine prospérité, pendant que tout allait bien. Au fait, cela n'avait jamais été aussi bien, à l'exception du ralentissement qui a toujours lieu durant les quelques mois qui précèdent les élections générales. Pour notre pays, ce n'est rien qui sorte de l'ordinaire; ce ralentissement ne dure que quelques mois, mais aux

États-Unis, il se fait sentir pendant trois ou quatre mois avant les élections générales. Comparez-vous à nous les libéraux qui avons pris la charge d'administrer le pays en 1935. A cette époque, la plupart des Canadiens étaient en faillite. Il a fallu cinq ans à une administration conservatrice, de 1930 à 1935, pour endetter le pays et l'acculer à la faillite. Vous êtes en bonne voie de nous conduire dans le même marasme si, par malchance, vous détenez le pouvoir pendant cinq ans. Les choses vont s'envenimer. C'était bien là, la situation de 1931 à 1935, comme je viens de le dire, et j'en connais quelque chose car j'étais en affaires. Les deux tiers de nos cultivateurs étaient placés sous le concordat, ou étaient à la veille de l'être, car autrement ils auraient perdu leur ferme. Sur cinq marchands généraux, dans mon village de Casselman, trois ont fait faillite et ont perdu tous leurs biens.

J'ai survécu, mais non sans peine et misère. J'étais maire de ma petite ville de 1931 à 1934; les trois quarts de la population touchaient le secours direct; d'un bout à l'autre du pays, des milliers de municipalités étaient en faillite et sous la tutelle des gouvernements provinciaux. Dans ma circonscription, il y en avait quatre, comprenant la belle et florissante ville d'Eastview qui, aujourd'hui, vaut à peu près 100 fois plus. Elle n'est pas sous la tutelle du gouvernement dans le moment.

Et vous, honorables ministres et députés conservateurs, avez l'audace, ici, à la Chambre, de nous demander: Qu'avez-vous fait, vous les libéraux, durant les 22 ans que vous avez dirigé les destinées du pays? Si plusieurs d'entre vous sont dépourvus de mémoire ou trop jeunes pour savoir ce que nous avons fait durant ces 22 ans, je vais vous relater quelques faits, mais en réalité il me faudrait parler pendant une semaine pour mentionner tout ce que nous avons fait pour rendre le pays prospère comme il l'était lors de votre avènement en 1957.

Je vous ai dit, il y a un instant, quelle était la situation, en 1935, dans les municipalités, dans les provinces et pour les individus, mais je ne vous ai pas parlé des salaires qui étaient payés dans ce temps-là par le gouvernement conservateur. On avait commencé un certain travail de préparation pour la construction de l'aéroport à Rockcliffe, et l'on y avait aménagé une espèce de camp de concentration, où les chefs de famille touchaient 2c. l'heure, dix heures par jour, soit 20c. ou $1.20 par semaine, pour soixante heures de travail. Ils étaient nourris et on leur fournissait une salopette, mais, lorsque celle-ci était usée, il leur fallait dépenser le salaire d'une semaine pour s'en procurer une autre et celui de deux semaines pour s'acheter une paire de chaussures ou des mitaines. Imaginez qu'il en restait beaucoup pour faire vivre la famille!

Monsieur l'Orateur, je sais que d'autres députés veulent adresser la parole après moi. J'en aurais pour quinze jours à vous parler sur la motion de mon chef, et je puis ajouter que j'ai plusieurs suggestions à vous faire. Au fait, je pourrais écrire un volume de 100 pages de ces suggestions auxquelles vous n'avez pas pensé. Vous auriez dû convoquer, dès le mois d'août, une conférence des provinces et des municipalités afin d'élaborer un plan, et non pas attendre le mois d'octobre ou le mois de décembre. Au fait, vous devriez en convoquer une au plus tard dans le mois de juin, afin de préparer l'ouvrage pour l'hiver, et une autre au mois d'octobre relativement aux travaux d'été.

Qu'avez-vous fait pour combattre l'inflation qui est surtout due à la conversion des obligations dont le taux d'intérêt était de 3 p. 100 et que vous avez porté à 4½ p. 100, et dont personne ne veut aujourd'hui? C'est tellement vrai que j'ai essayé de vendre les miennes, ce matin, pour payer mes dettes,—parce que cela va mal depuis que les conservateurs administrent les affaires du pays. Et, savez-vous combien on m'a offert pour des obligations dont la date d'échéance est 1979? On m'a offert exactement $82.50 pour une obligation de $100, ce qui veut dire que je dois subir une perte de $17.50 pour chaque $100 si je veux payer mes dettes.

Il n'y a pas si longtemps, un taux d'intérêt de 3 p. 100 était considéré comme un bon placement. Toutefois, depuis l'avènement des bleus au pouvoir, qu'est-ce que cela vaut?

Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pas avoir le temps de traiter d'autres sujets. Cependant, j'ai l'intention de me reprendre un peu plus tard. Il me semble avoir fait assez de suggestions d'ordre pratique au gouvernement pour avoir le droit de rafraîchir la mémoire de ceux qui n'en ont pas, tout particulièrement des jeunes comme vous qui ne semblez pas avoir eu connaissance des effets des années 1930, sous le régime des conservateurs. Les Canadiens ont besoin de trois repas par jour, et vous ne vous rappelez peut-être pas du temps où plusieurs de mes électeurs ont été obligés de se contenter d'un repas par jour.

(Traduction)

M. A. R. Smith (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, il va de soi que je commence par féliciter les motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je sais, monsieur l'Orateur, que bien des félicitations ont été formulées déjà à l'adresse de ces deux députés et il serait bien simple que j'approuve en principe tout ce qui a été dit. J'estime aussi que les

journaux canadiens leur ont peut-être fait le meilleur compliment,—un compliment bien meilleur que celui que pourrait faire un membre de la Chambre,—en disant que leurs discours ont donné le ton à ce débat, ce qui ne s'était pas fait depuis de nombreuses années.

J'ai écouté avec le plus vif intérêt, en particulier, le discours prononcé par le motionnaire, qui a parlé d'une manière fort réfléchie des problèmes agricoles. Non seulement il nous a parlé des problèmes, mais, sans faire appel aux sentiments, il a relaté l'histoire de cette industrie et a expliqué pourquoi nous nous trouvons dans la situation actuelle. Comme on pouvait s'y attendre de la part d'un député siégeant de ce côté-ci de la Chambre, il a fait au gouvernement quelques propositions constructives et, en conséquence, son prestige en cette Chambre a grandi à mesure qu'il parlait. En sortant de la Chambre, j'ai écouté les commentaires que l'on faisait et quelques paroles prononcées par un membre du service de protection qui l'avait écouté m'ont particulièrement frappé. Il a dit que c'était là le premier discours traitant de l'agriculture qu'il ait compris. En observant l'éminent théoricien de ce sujet, ce grand spécialiste en agriculture, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), j'ai conclu qu'il se découvrait dans la même catégorie que celui qui a fait cette observation.

J'aimerais également féliciter l'autre motionnaire de l'Adresse, car nous entendons trop souvent des personnes, que ce soit au Parlement ou en dehors, parler d'unité nationale comme de quelque chose que nous pouvons accepter sans nous employer à la réaliser. Dans la dernière partie de mon discours, j'ai l'intention non pas d'offrir une suggestion à l'honorable député de Montmagny-L'Islet, mais plutôt de relever son défi, car pour moi la clé de son discours, c'est que la région qu'il représente a donné le ton à toutes et à chacune des provinces afin d'assurer que nous acceptons avec tout le respect qui convient le défi posé par l'unité nationale et économique qu'il nous a dépeinte.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder indûment sur la faiblesse de l'opposition. La nature du débat me retrouve à peu près dans les mêmes dispositions qu'il y a un an. Je ne résisterai cependant pas à la tentation d'attirer l'attention des députés sur un aspect plutôt intéressant; chaque fois que nous avons vu l'opposition monologuer ou dialoguer sur l'écran de télévision de Radio-Canada, nous n'avons décelé aucun indice de ce désir de livrer combat dont on nous a tant rebattu les oreilles. Je vous fais remarquer, monsieur l'Orateur, au sujet de ces messieurs qui voulaient livrer combat, qu'une fois que le premier ministre (M. Diefenbaker) a taillé leurs arguments en pièces, morceau par morceau, leur premier rang a lentement glissé sous ses banquettes jusqu'au moment où l'on n'a plus vu que les talons de leurs souliers.

Je n'ai nullement l'intention d'en dire davantage au sujet de ce en quoi ils ont ou n'ont pas contribué à ce débat, mais je voudrai dire quelques mots de ce qu'a fait l'honorable député d'Essex-Est à la télévision, car à ce moment-là on lui a posé quelques questions au sujet de ce qu'il ferait au cas où il serait de nouveau au pouvoir. A chaque fois, il a répondu que, ne disposant pas de tous les faits, il ne pouvait arriver à une conclusion ferme. Je me souviens en particulier d'une question posée par M. Charles Lynch au sujet de son opinion sur la reconnaissance de la Chine communiste. Les pirouettes légères qu'a exécutées l'honorable député auraient fait honneur à la meilleure dansense du pays; il a littéralement dansé hors de la scène avant de donner la moindre réponse.

Et maintenant, si je le puis, je voudrais m'occuper d'une question plus sérieuse et, je l'espère, tirant plus à conséquence. Je suis certain que nous sommes tous ravis que le Canada participe aujourd'hui à des discussions internationales avec les États-Unis.

Je veux parler du comité conjoint canado-américain. J'ai écouté avec grand plaisir le récit que nous a fait l'honorable député de Niagara-Falls (M. Houck) du rôle qu'il y a joué. Je le félicite de son apport très important au présent débat. La ville de Calgary jouit de relations très extraordinaires avec les États-Unis et il est sans doute significatif que notre zone consulaire compte plus de 60,000 citoyens des États-Unis, soit la plus grande concentration d'Américains en dehors des États-Unis. Nous jouissons de relations qui sont un exemple pour le reste du monde. Ces citoyens américains ne sont pas que des gens de passage qui sont bienvenus, mais des hommes et des femmes qui ont apporté quelque chose à la vie commerciale, industrielle et sociale de notre ville. En nous montrant capables de nous entendre avec nos voisins nous avons, je pense, donné l'exemple au reste du monde.

Personne ne niera que du point de vue diplomatique, peut-être devrais-je dire plutôt du point de vue économique, nos relations avec nos voisins du sud ont quelque peu souffert. Toutefois, nous aurions bien tort de juger que les problèmes à résoudre sont insurmontables, et la part importante du travail du comité a déjà été établie, puisqu'il sera appelé à définir les points où il y a réellement désaccord. Nous allons de fait séparer les faits de la fiction; nous déterminerons la nature du problème et tâcherons,

comme membres de deux organismes législatifs, de le résoudre, en soumettant des vœux à nos gouvernements respectifs, avec l'espoir qu'on pourra prendre des mesures pour concilier les divergences dont nous avons à connaître. Le progrès capital déjà réalisé réside dans la création du comité.

Je félicite le gouvernement actuel, qui par le passé était tenu pour anti-américain, d'avoir pris la première initiative en vue d'adopter des mesures pratiques qui amélioreront nos rapports avec nos excellents amis au sud de la frontière. Pour ce qui est de nos rapports avec les États-Unis, la difficulté tient, de notre côté, au fait que nous nous sommes parfois sentis négligés, mal compris serait peut-être un meilleur mot. L'initiative prise par le congrès des États-Unis et son Orateur marque clairement qu'ils admettent l'existence du problème.

Je signale à la Chambre quatre initiatives particulièrement importantes qu'ils ont prises. La première, naturellement, a été quand le président des États-Unis est venu discuter des problèmes communs dans cette enceinte. La deuxième quand le congrès des États-Unis a prolongé la durée de la loi sur la réciprocité commerciale. La troisième quand MM. Brook Hays et Frank Coffin ont présenté leur rapport, et la quatrième quand le président a constitué, sur l'avis du premier ministre, l'homologue américain du comité canadien. Cela décèle clairement que les États-Unis discernent que nos difficultés ne peuvent être surmontées que par une franche compréhension de la nature véritable du problème.

Je crois que le comité peut faire beaucoup. Ce n'est pas un organisme qui deviendra une société de débats, car les deux pays reconnaisent que les divergences sont d'ordre économique. J'ai l'espoir que les Canadiens et les Américains cesseront de se lancer des fusées oratoires à partir de divergences et de questions qui n'existent pas vraiment, mais que, plutôt, après avoir circonscrit l'objet de leur désaccord, ils concilieront leurs divergences en personnes mûres. Cela devrait se faire par voie législative.

Si je disais un mot de la défense, on dirait peut-être qu'ayant eu le privilège de présider l'an dernier le comité des crédits qui a étudié les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale, je m'érige en autorité sur la question. Ce n'est certes pas le cas. Mais, comme j'ai parlé du comité des crédits, on me permettra peut-être de saisir la première occasion d'en traiter et, d'abord, de remercier les membres du comité d'avoir rendu notre travail d'autant plus agréable. Grâce à leur collaboration nous avons pu terminer notre travail en un très bref délai.

[M. Smith (Calgary-Sud).]

Quant au ministre de la Défense nationale (M. Pearkes), le comité le remercie sincèrement du temps qu'il nous a consacré. Chaque fois qu'il a assisté aux réunions du comité, il a répondu en détail à toutes les questions qui lui ont été adressées et il s'est mis à la disposition de chacun en tout temps. Je tiens également à dire au chef de l'opposition (M. Pearson) et au député d'Assiniboïa (M. Argue) que leur collaboration a été grandement appréciée.

En parlant du travail de ce comité, je dirai que ses membres ont eu largement l'occasion de discuter en détail, l'année dernière, la question de la défense et j'estime que ce serait peine perdue d'essayer de passer en revue à la session actuelle ces délibérations à la lumière des changements qui se sont produits dans la situation internationale ou dans le problème de la défense, car nous devons nous rendre compte des limitations que comporte tout nouveau développement.

Mais où en est notre défense? L'année passée, nous avons vu présenter à la Chambre ce que je considère comme une forme plutôt étroite de nationalisme par quelques députés qui se sont refusés à accepter toute proposition tendant à l'intégration des forces de défense canadiennes avec celles des États-Unis sous forme d'une alliance défensive et spécialement dans le cadre du NORAD. Il est certainement temps que nous écartions cette idée d'empiéter sur nos droits lorsque la défense commune est une question de survivance nationale.

Nous devons nous rendre compte que personne ne saurait organiser la défense nationale à sa convenance et qu'il faut prendre connaissance des besoins nationaux et internationaux. On ne saurait prétendre que cette Chambre n'a pas eu toutes les occasions voulues de discuter la question de la défense commune. L'aspect le plus important de cette question, c'est que nous organisons notre défense sur une base coopérative et que, de cette façon, nous assurons la protection, non seulement d'un pays ou de l'autre, mais bien du continent tout entier.

Peut-être que le plus important dans notre défense cette année, c'est de reconnaître que nous nous trouvons dans une période de transition. Par exemple, à l'égard des avions montés, que ce soit le CF-100, le Sabre ou le CF-105, on ne peut en calculer la durée prévue au delà de quelques années. Nous savons également que nous devrons bientôt nous préparer à la guerre par projectiles. Reconnaissons que nous nous trouvons dans une période de transition et rappelons-nous que lorsque nous dépensons pour l'organisation de la défense, nous devons avoir à l'esprit le présent et l'avenir. Il est ridicule de dépenser de fortes sommes pour la fabrication d'un article

d'équipement militaire qui dans quelques mois à peine sera tombé en désuétude et n'aura aucune valeur pour la défense du pays.

Je suis de ceux qui croient que dans un avenir prévisible un intercepteur monté devra se mesurer aux 1,500 à 1,700 bombardiers armés d'un éventuel ennemi. Tant que la situation n'aura pas changé, je trouve inconcevable que nous nous mettions dans l'impossibilité de nous défendre ainsi. Je n'ai pas l'intention de discuter les mérites relatifs du CF-105, du CF-106 américain ou du F-108 qui ne sortira pas des chaînes de production avant quatre années environ, mais comme homme qui a à son actif maintes heures de vol pour la défense de son pays, je crois que nous devrions en tenir pour une politique de souplesse dans la défense, y compris la souplesse du matériel militaire. Tout avion que nous adoptons devrait pouvoir s'adapter à notre programme de projectiles balistiques sans cependant en dépendre.

Quant à ces projectiles eux-mêmes, nous savons qu'ils peuvent être employés avec une grande précision, mais ils ont aussi leurs inconvénients. S'il est important de songer à nous défendre sur le front national, nous avons à tenir compte également de nos engagements dans le cadre de l'OTAN, lesquels exigeront d'autres genres d'armes.

J'ai peut-être entretenu les députés de questions que ne connaît que déjà trop le ministère de la Défense nationale, mais avant de passer à un autre sujet, j'aimerais dire un mot de la défense de notre pays. Il n'y a eu absolument aucun conflit au sein du gouvernement à propos des déclarations qu'il a faites, en particulier en ce qui concerne la question de savoir si nous aurons besoin d'un bon intercepteur à deux places. Chaque déclaration du gouvernement indique le besoin d'une combinaison d'armes et chaque déclaration faite au comité des prévisions budgétaires lors de l'étude des prévisions du ministère de la Défense nationale soutient cette prise de position. Retenons bien ceci: l'année dernière, le gouvernement a dépensé 174 millions de dollars pour prolonger d'une année le programme Arrow, et à ce moment-là, quatre CF-105 seulement avaient volé. Il est certain que le gouvernement ne va ni accepter ni écarter cet appareil avant d'être entièrement au courant de ses caractéristiques en vol.

Reconnaissant que nous traversons une période de transition en matière de défense, il n'est pas sensé de dire que nous devons établir une règle rigide au sujet du genre d'arme ou du groupe d'armes que nous allons employer avant que nous sachions quelles sont leurs caractéristiques.

Le gouvernement doit avoir en main tous les renseignements avant de prendre une décision; ensuite il éprouvera et examinera les différentes sortes de matériel afin de juger si elles peuvent convenir au système de défense internationale adopté sous le régime des accords du NORAD. Alors seulement pourra-t-on prendre une décision. Quoi que tentent les membres de l'opposition, et en particulier le chef de l'opposition, qui, à maintes reprises au cours des derniers jours, a exprimé des doutes sur l'acceptabilité de l'Arrow, on ne saurait forcer le gouvernement à prendre une décision hâtive et prématurée.

Avant d'abandonner le sujet de la défense, permettez que j'exprime une deuxième idée relativement à la défense de notre pays. Nos engagements aux termes de l'accord de l'OTAN diminuent graduellement. Nombre des responsabilités qui nous incombent seront abandonnées. Quelques-uns des aérodromes du pays seront sans doute abandonnés. Je me permets de signaler au ministre de la Défense nationale qu'il serait opportun de se demander, en collaboration avec le ministère des Transports, comment on pourrait utiliser le mieux ces aérodromes.

Dans la ville où je demeure, par exemple, il y a un aérodrome, l'ancienne unité d'aviation militaire n° 3, qui sera un jour déclaré en excédent. Le Canada est aux prises avec le problème grandissant auquel donne lieu l'aviation civile et, dans une certaine mesure, les avions privés et commerciaux ainsi que ceux qui servent à des fins administratives encombrent les principaux aérodromes de nos villes. Il est temps, à mon sens, de nous décider à affecter nos avions civils à ces aérodromes secondaires qui sont sur le point, ou presque, d'être déclarés excédentaires. Nous atteindrons ainsi deux buts. Premièrement, nous nous serons ménagé des pistes de rechange, à proximité des villes, pour les besoins futurs de la défense. Mais, chose plus importante, nous aurons encouragé l'aviation civile à prendre une plus grande expansion qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, sans compliquer en aucune façon les trajets aériens commerciaux.

Tandis que j'en suis là-dessus, j'aimerais parler de l'avantage qu'il y aurait à permettre à nos escadrilles auxiliaires de jouer un rôle de plus, celui d'exécuter des recherches aériennes et des travaux de sauvetage dans les nombreuses régions du pays qui ne jouissent pas encore des services suffisants à cet égard. Jusqu'ici, la plupart des escadrilles auxiliaires ont été affectées à la direction des transports aériens, où l'on emploie des bimoteurs Expediter. Ces avions peuvent se comparer à n'importe quel bombardier léger en usage au début de la guerre. Ainsi, les escadrilles pourraient à mon sens, participer

davantage aux travaux de recherche et de sauvetage, qu'on a négligés jusqu'à un certain point dans plusieurs régions du Canada.

Je passe maintenant à une question dont on a peut-être parlé déjà en cette Chambre, et au sujet de laquelle j'ai constaté un changement assez intéressant.

Je veux parler, monsieur, des procédés du couloir parlementaire qui existent de nos jours. Je veux parler des manœuvres menées par des agents étrangers, ce qui, en soi, n'est nullement offensant. De fait, j'ai fait quelques recherches et j'ai établi la comparaison avec certains groupes de pression, ou avec la législation à cet égard, aux États-Unis. Cela ne diffère pas de ce qui se passait dans notre pays il y a 25 ou 40 ans. Je reconnais la différence d'ordre constitutionnel qui existe entre notre Parlement et le Congrès américain. Aux États-Unis, étant donné cette différence, les agents parlementaires de couloir ont beaucoup plus d'importance qu'ici, mais je veux signaler qu'aux États-Unis, il y avait déjà en 1867 un groupe de messieurs qui avaient conclu que ces manœuvres avaient atteint des proportions extrêmes. La première tentative de faire adopter un bill fut faite à cette époque-là. Quelques années plus tard, le premier bill visant les procédés du couloir fut présenté et ce n'est qu'en 1946 que nous avons vu l'adoption d'une loi vraiment efficace.

Je ne conteste pas du tout, monsieur l'Orateur, le droit des particuliers, soit seuls soit en groupe, de s'adresser à un député à l'égard de toute affaire qui puisse les intéresser. De par la nature même de nos droits constitutionnels, nous sommes accessibles à quiconque au Canada désire nous soumettre un problème. Mais je soutiens que l'histoire des groupes de pression et manœuvres de couloir aux États-Unis ne diffère pas de la nôtre à cet égard. En raison de leur importance, de leur activité et de leur efficacité lorsqu'il s'agissait d'obtenir les résultats qu'ils voulaient, ces groupes ont été appelés à déposer auprès de l'administration des États-Unis deux renseignements, soit leur source de revenu et aussi leur affiliation avec les gens avec qui ils faisaient affaire.

Je pense que nous pouvons un jour être forcés de déférer à un comité de la Chambre tous les renseignements possibles afin de déterminer si les intrigues de coulisse sont devenues assez fortes au Canada pour que nous ayons besoin d'une mesure législative semblable à celle qui a été adoptée aux États-Unis, c'est-à-dire une mesure portant inscription de ceux qui font les couloirs. Je ne parle pas surtout de ceux qui veulent faire un appel téléphonique pour exposer un problème à un député. Je ne parle pas de ceux qui peuvent souhaiter prendre rendez-vous afin d'exposer un problème à un particulier. Je veux parler de la vaste armée de gens qui affluent vers la capitale. Ils peuvent se donner pour des préposés aux relations extérieures ou même pour des journalistes. Certains sont membres de cette importante profession, celle du droit. Je ne les confonds pas avec les hommes de loi qui sont postés ici pour représenter leurs compagnies, mais je parle des autres qui, sachant que des mesures législatives peuvent être présentées à la session actuelle ou à une session subséquente, pensent devoir être ici afin de s'assurer de façon absolue que la pression la plus forte et la plus efficace sera exercée sur tous les membres de la Chambre.

Il est fort possible que nous n'en soyons pas rendus au jour où une mesure législative s'impose. Je sais aussi que toute mesure éventuelle ne résoudrait pas nécessairement tout le problème, car depuis 1946 on a compté aux États-Unis environ 2,800 organismes d'intrigues de couloir qui exercent leur activité conformément aux dispositions de la loi. Je soutiens pour ma part que c'est un règlement qui, s'il n'est pas nécessaire à l'heure actuelle, sera peut-être très utile plus tard à chaque député pris en particulier, mais je ne dis pas qu'il faille protéger les honorables députés. Je n'aurais pas la naïveté de donner à entendre qu'un député n'est pas au courant du sujet dont on discutera peut-être avec lui, mais seulement qu'il devrait avoir l'occasion de discerner l'objectif particulier à envisager dans l'intrigue de couloir qui se nouera alors. Comme je l'ai dit au début en abordant la question, je ne dis pas qu'on ne devrait fournir aucun renseignement. Je ne nie pas non plus au particulier le droit d'avoir l'occasion d'exécuter tout projet qu'il envisage.

Je vais terminer mon exposé de ce soir en parlant brièvement de l'industrie du pétrole et du gaz. On soumettra bientôt à la Chambre une mesure relative à une commission de l'énergie, organisme dont on a besoin depuis longtemps dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Nous imaginons que la mesure envisagera d'une part les intérêts du consommateur, et de l'autre, qu'elle fournira de l'aide à l'industrie qu'elle régira. Comme c'est la première fois depuis deux ans que j'ai l'occasion de parler du pétrole et du gaz, je veux, sans aborder maintenant ce sujet, faire entendre une note d'optimisme. La vente de nos produits du pétrole accuse la première tendance encourageante à la hausse dont nous ayons été témoins depuis deux ans et demi. C'est attribuable en grande partie à l'expansion du marché ontarien, qui a plus que doublé au cours des deux dernières années.

L'aspect le plus important de l'amélioration qui s'est produite en Ontario a été le désir de l'industrie elle-même de détourner une partie du pétrole brut antérieurement importé de l'étranger. De plus nous avons

aussi refusé d'accepter du pétrole brut, des raffineries de Montréal réduisant ainsi la quantité importée de l'étranger. Les perspectives d'un futur marché aux États-Unis semblent aussi s'améliorer parce que la *General Petroleum Corporation* et ses raffineries de Ferndale dans l'État de Washington ont remplacé par du pétrole brut provenant de l'Ouest canadien du pétrole brut étranger, qui était aussi sous leur domination.

Ce que je veux établir, monsieur l'Orateur, c'est que l'industrie a dans une très grande mesure remédié à ses propres problèmes. Il y a lieu de la féliciter de s'être rendu compte que c'est elle qui peut le mieux régler ses problèmes, avec un minimum de réglementation. Je ne prétends pas du tout qu'on ne demandera pas ou qu'on ne souhaitera pas la construction d'un pipe-line jusqu'à la région de Montréal. A mon avis, ce n'est qu'une question de temps. Tout d'abord, le marché s'améliorera, ce qui indiquera clairement que la demande fait contrepoids au ralentissement causé par la surproduction que nous avons eue dans l'Ouest canadien.

Mais, à la longue, notre capacité de production excédera de beaucoup, comme elle le fait aujourd'hui, notre capacité de vendre du pétrole. Par conséquent il est essentiel, non seulement du point de vue de l'état économique du Canada, mais dans l'intérêt de notre défense nationale, d'acheminer notre pétrole vers les raffineries de l'Ontario et de Montréal.

Deuxièmement, j'ajouterais que l'espoir que nous avons d'acheminer plus de pétrole vers Montréal ou d'augmenter le marché dans l'Ontario ne le cède pour le moment, à mon point de vue, qu'à la nécessité d'améliorer le marché d'exportation dans le nord-ouest du Pacifique et dans la région américaine des Grands lacs. En tous cas, on peut dire que pour cette année, certainement pour les deux premiers mois de la nouvelle année, le niveau des exportations et de la demande nationale a dépassé entièrement notre attente. De fait, deux mois seulement se sont écoulés dans la présente année, et nous ne sommes qu'un peu au-dessous du niveau de l'année record qui a été atteint en 1957, durant la crise de Suez.

On ne peut parler du pétrole et du gaz sans dire un mot de deux autres aspects du problème. Premièrement, le gouvernement du Venezuela a jugé bon d'augmenter l'imposition des sociétés exploitant une activité dans ce pays. Cette mesure pourrait avoir une répercussion très intéressante car elle provoquera inévitablement l'augmentation du prix du pétrole brut du Venezuela vendu sur les marchés étrangers. Il serait erronné de ma part de prétendre que ces sociétés pétrolières, ou quant à ça, le gouvernement, essayeront de trop hausser les prix en ce qui concerne les marchés étrangers, mais il est important de noter que toute demande par ces producteurs, portant sur des concessions supplémentaires, soit au Canada soit aux États-Unis, qui permettront au pétrole brut canadien de s'affirmer dans la concurrence, ne seront que de courte durée si elles ne sont pas complètement éliminées. J'espère que le marché d'écoulement du pétrole brut canadien, soit au nord-ouest du Pacifique soit également dans l'Ontario et à Montréal, s'élargira considérablement, premièrement grâce aux techniques de production plus efficaces et secondement à cause du changement se produisant dans la situation internationale en ce qui concerne le Venezuela.

Enfin, en ce qui concerne l'industrie du pétrole et du gaz, il sera présenté à la Chambre plus de mesures législatives relatives à ces produits qu'il n'en a été présenté depuis l'existence du parlement canadien. Je propose que chaque député s'intéresse à cette question parce qu'il s'agit de la principale industrie d'extraction du Canada, industrie qui a atteint la maturité, qui concerne non seulement les quatre régions où on fait la production mais qui exerce une influence sur chaque province dans notre économie canadienne. Par conséquent, j'espère que les députés ne s'en tiendront pas à examiner les recommandations du rapport Borden mais qu'ils examineront les domaines où cette industrie influe sur l'économie de leur propre circonscription en particulier.

A titre de membre du Parlement, je dirai que nous avons besoin de l'aide la plus grande de tous les secteurs de la collectivité afin de formuler les meilleures recommandations possibles en vue de la présentation de mesures législatives. Nous savons également que des événements nouveaux et importans influeront sur cette industrie. Quelques-uns d'entre nous, par exemple, ont eu aujourd'hui l'occasion d'être témoins, certainement pour la première fois depuis quelques années, d'une expérience qui pourrait vraisemblablement se pratiquer dans les sables bitumineux très riches de l'Athabasca. Cette région, comme on le sait bien à la Chambre des communes, comprend les plus grands gisements d'huile connus. Les essais qu'on nous a montrés dans un film seront exécutés par la *Richfield Oil Corporation* pour voir s'il est possible de séparer le pétrole du sable, ce qui permettrait, le cas échéant, de disposer dans l'avenir de cette grande source de pétrole brut.

Beaucoup d'autres évidemment s'intéressent à ces perspectives, qui se ramènent à ceci: c'est que, étant donné l'amélioration de la situation en ce qui concerne notre pétrole, les nouvelles demandes qui peuvent nous venir des États-Unis, vu la construction

éventuelle de pipe-lines, l'amélioration des politiques des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de gaz et de pétrole et des découvertes plus importantes dans le domaine technologique, l'année 1959 sera incontestablement une des plus belles années de l'industrie.

En terminant, j'ajouterai que très prochainement, je le sais, la Commission de conservation du pétrole et du gaz naturel sa décision sur la question du permis d'exportation. Le gouvernement fédéral aura ensuite à décider. Or je sais que je me fais le porte-parole de mes commettants en exprimant l'espoir qu'il étudiera ce problème au plus tôt. En effet, en admettant qu'un permis d'exportation soit autorisé, sachant que la Commission Borden et la Commission de conservation du pétrole et du gaz naturel ont toutes deux reconnu que nos réserves de gaz dépassaient de beaucoup la consommation nationale, on peut affirmer, je pense, que l'exportation de nos excédents serait une très bonne chose pour l'économie canadienne.

Je termine sur la question dont a parlé celui qui a appuyé la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône quand il a souligné en termes si éloquents le besoin d'unité nationale. Je suis sûr qu'il sera d'accord avec moi, comme d'ailleurs, j'en suis sûr, tous les députés, quand je dirai que si l'unité nationale existe aujourd'hui, nous avons, d'autre part, réalisé une unité économique qui permet à chaque province, à chaque secteur de chaque circonscription de faire partie de la famille de la confédération et de sentir qu'elles ne sont pas les parentes pauvres car si vous comprenez où résident vos problèmes, c'est cela qui crée l'unité nationale. Je crois, et je suis sûr que la majorité des habitants de notre pays croient, que si nous avons la moindre unité nationale ainsi que l'honorable député le donne à entendre, et je suis d'accord avec lui, nous l'avons atteinte grâce à nos réalisations dans le domaine de l'unité et de l'égalité économiques y compris la construction du chemin de fer, l'amélioration de la situation des agriculteurs, situation qui était assez délicate il y a un an, l'amélioration de la situation des provinces Maritimes, l'amélioration de la situation en Colombie-Britannique aujourd'hui. Toutes ces réalisations font partie des mesures du gouvernement conservateur. C'est la raison pour laquelle nous jouissons de notre unité nationale aujourd'hui; c'est parce que le gouvernement l'a rendue possible.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à la fin du débat relatif au sous-amendement en vue d'énoncer la position de notre parti à cet égard. Avant de le faire, permettez-moi de dire que j'ai écouté attentivement l'exposé des idées intéressantes et, à mon sens, constructives qu'a émises l'honorable député qui a parlé avant moi. Il a signalé entre autres choses qu'il convenait d'agir avec prudence et de ne prendre aucune décision hâtive à propos d'une question importante comme celle du CF-105. Je me permettrai de lui rappeler, si la chose s'impose, que le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) nous a dit, au cours d'une réunion du comité qu'il a présidé si habilement au cours de la dernière session, que la décision à cet égard serait prise à l'automne, c'est-à-dire l'automne dernier, et il ne fait aucun doute que les déclarations que le gouvernement à faites à ce sujet en septembre ne représentent pas la décision qui, nous avait-on laissé entendre, devait être prise à cette époque. S'il y avait lieu de prendre une décision, et nous nous rendons compte de notre côté des difficultés que présente pareille décision, il aurait peut-être été préférable qu'elle soit prise à l'automne et avant le 31 mars.

L'honorable député s'est montré également plutôt sceptique quant à ce qu'il a appelé des monœuvres de coulisse et a donné à entendre,—si j'ai bien compris,—que le moment serait bientôt venu où il nous faudrait inscrire ceux qu'on pourrait qualifier de coulissiers, comme la chose se fait présentement aux États-Unis. J'espère, monsieur l'Orateur, que nous ne serons pas appelés à envisager pareille façon de procéder, tout comme c'est le cas lorsqu'il s'agit du droit qu'ont les Canadiens, soit individuellement ou collectivement, de faire connaître leurs points de vue au gouvernement du jour. Nous nous souvenons, à cet égard, des déclarations faites il n'y a pas si longtemps, voulant que les portes du gouvernement soient toujours ouvertes, et j'espère non seulement pour ceux qui sont inscrits à cette fin.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avions espéré que le premier ministre (M. Diefenbaker), dans cette intervention qu'il a faite avec sa vigueur et son énergie habituelles il y a une semaine aujourd'hui, nous aurait donné, ainsi qu'au pays tout entier, une analyse réfléchie et constructive des problèmes économiques et autres auxquels le pays est aux prises actuellement, ainsi que les principes sur lesquels le gouvernement entend s'appuyer pour agir, par voie législative, afin de résoudre ces problèmes. Le premier ministre, à cette occasion du moins, n'a fait aucune déclaration de ce genre. Il m'a critiqué d'avoir considéré la situation d'un point de vue indûment amer et pessimiste. Il a dit que j'avais eu des propos irréfléchis et,—j'espère que j'interprète bien ses paroles,—qui ne cadraient pas avec la menace que pose actuellement le communisme. Le communisme, monsieur l'Orateur, n'a rien à voir avec

la question dont je parlais, et selon moi, on ne favorise guère la lutte contre le communisme à l'étranger en ne s'attaquant pas efficacement et immédiatement, et par des moyens concrets, aux problèmes qui se posent chez nous. Je ne crois pas qu'on soit fondé à dire, comme le premier ministre l'a fait à la page 56 des *Débats* du 19 janvier 1959, que j'ai dépeint le Canada comme un pays à l'avenir sombre et effroyable.

Une seule chose peut empêcher le Canada de réaliser le destin qui lui est promis si son peuple le veut. Je veux parler de la perte de la paix et de l'avènement d'une troisième guerre mondiale qui empêcherait tous les pays d'atteindre leur destinée terrestre. Des mesures insuffisantes de la part du gouvernement peuvent retarder cet avenir, et j'affirme que si le gouvernement actuel ne prend pas les moyens voulus, c'est ce qui arrivera. Mais aucun Canadien, de quelque parti que ce soit, ne doute que le Canada soit appelé à atteindre son destin et à réaliser la vision d'avenir national que chacun de nous a à l'esprit.

Le premier ministre a cru également que nous exagérions l'importance des difficultés d'ordre économique et financier qui nous confrontent. J'ai formulé certaines déclarations précises et certains de mes collègues ont enchaîné avec d'autres déclarations précises que nous avons tenté d'étayer par les données statistiques officielles dont nous disposions. Nous avons fourni certaines preuves concrètes à l'appui de ces déclarations, et j'estime que le premier ministre et ses collègues du gouvernement n'ont pas traité utilement, comme nous avions raison de croire qu'ils le feraient, des points de critique que nous avons soulevés. J'ai posé au gouvernement certaines questions qui sont consignées à la page 44 du hansard du 19 janvier 1959; mes questions étaient très précises. Je les ai posées dans un but constructif. Elles cherchaient à obtenir du premier ministre et du gouvernement une déclaration des principes dont ils s'inspiraient pour présenter leurs mesures législatives. Aucun porte-parole du gouvernement n'a mentionné ces questions; à plus forte raison n'y a-t-on pas répondu depuis le début du présent débat.

J'ai de plus formulé trois propositions concrètes et, à mon avis, constructives au sujet d'autres problèmes et sur la façon de régler ces problèmes. Aucun orateur du côté du gouvernement n'en a parlé non plus au cours du débat. J'aimerais bien avoir le temps de consigner de nouveau au compte rendu les questions qui paraissent à la page 44, mais on peut toujours les retrouver à cet endroit.

Le ministre du Commerce (M. Churchill), dans sa participation au débat, n'a guère parlé du programme de son gouvernement mais a dit bien des choses sur le programme et les personnalités du gouvernement précédent, en particulier, sur cette dernière. Il nous a dit une fois de plus avec une certaine satisfaction comment le commonwealth a été sauvé d'un gouvernement qui n'a jamais cru au commonwealth par un gouvernement qui a toujours cru au commonwealth. Une fois de plus il s'est gardé d'apporter une preuve à l'appui de cette fausseté. Je renvoie le ministre non pas à ses propres paroles mais à ses actions. Je le renvoie à sa politique de détournement du commerce qui a fait augmenter de 15 p. 100 les exportations du commonwealth aux États-Unis.

J'ai souligné l'autre jour que les exportations du Commonwealth au Canada avaient diminué. Je le renvoie à l'offre de commerce libre faite par le gouvernement britannique il y a un an environ et à laquelle on n'a pas donné suite. Je le renvoie à la hausse de la douane sur la laine. C'est un vieil adage, monsieur l'Orateur, mais il reste toujours vrai, que les faits sont plus concluants que les paroles, même les paroles de mes honorables amis.

Mon honorable ami a aussi déclaré avec une certaine satisfaction, que lui-même et son gouvernement nous avaient sauvés des États-Unis. Il a montré qu'il préfère la brutalité à la délicatesse dans la diplomatie, relativement à ce pays. Il nous a servi beaucoup de réchauffé, mais une fois de plus nous pouvons nous en remettre au témoignage des faits. Peut-être eût-ce été plus utile d'entendre le ministre esquisser les programmes commerciaux du gouvernement actuel; parler des propositions que nous avons formulées de ce côté-ci de la Chambre, sur la remise en vigueur de l'accord de Hyde-Park; exposer l'attitude du gouvernement à l'égard de l'évolution de l'économie et du commerce en Europe qui, si elle se produit d'une certaine façon, aura de bien longs retentissements sur le commerce du Canada comme sur celui des États-Unis.

Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis du sous-amendement proposé par la CCF. Une partie du sous-amendement a trait aux programmes agricoles du gouvernement et aux mesures anti-inflationnistes; nous l'appuyons sans réserve, il va de soi. Nous aurions pu trouver encore plus d'exemples, mais nous avons cru sage de concentrer notre attention en mentionnant exclusivement le chômage, problème si urgent dans l'immédiat sur les plans humain, social et économique. Une autre partie du sous-amendement cécéfiste a trait à l'absence de réglementation sociale et de planification; elle réclame l'approbation d'une attitude socialiste ou d'une solution

socialiste aux problèmes d'envergure nationale: cela nous met hors d'état d'appuyer une telle modification à l'Adresse.

A cette occasion, pourtant, monsieur l'Orateur, et ceci est un changement par rapport aux occasions précédentes au cours desquelles ces mots ont été employés, nous avons noté une remarque précise au sujet de la politique confuse du gouvernement qui a été critiquée par nous, entre autres raisons, justement parce qu'il s'agissait d'expédients, de mesures appliquées d'une façon fragmentaire, empirique, faisant preuve d'une courte vue. Nous sommes d'accord pour reconnaître qu'il n'y a pas le genre de planification économique qui est à la fois souhaitable et nécessaire pour faire face aux problèmes qui se posent à nous aujourd'hui. Estimant que cette planification est essentielle à cette fin, nous pourrons appuyer le sous-amendement cécéfiste et voter en sa faveur. (*Exclamations*) De plus, voter contre signifierait que nous avons confiance dans le gouvernement, ce qui n'est certes pas ce que nous désirons. J'ai déjà supplié le gouvernement d'interrompre le débat actuel afin de présenter des mesures législatives sur le chômage en vue d'une intervention immédiate. Il ne fait pas de doute que la gravité de la situation exige que nous agissions ainsi. Le premier ministre (M. Diefenbaker) a rejeté deux fois cette demande.

L'hon. M. Fleming: Le député me permet-il une question?

L'hon. M. Pearson: Je dois terminer mes observations avant dix heures moins quart. Si je finissais avant, je serais heureux d'écouter la question du député. En effet, monsieur l'Orateur, le premier ministre a écarté ma requête par une observation que j'estime très superficielle.

Je présente maintenant une autre requête, un appel, au gouvernement. C'est que, tout de suite après le vote sur le sous-amendement, nous passerions sans délai au vote sur l'amendement et, ensuite, sur la motion principale. Autrement dit, nous terminerions dès ce soir cette discussion générale, ce débat sur l'Adresse, et demain nous passerions aux mesures législatives et autres, en commençant par le chômage.

M. l'Orateur: Le greffier m'informe qu'il est neuf heures et 45 minutes. Donc, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 3 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix tout sous-amendement dont la Chambre est saisi.

[L'hon. M. Pearson.]

Le sous-amendement de M. Argue, mis aux voix, n'est pas adopté.

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Houck
Badanai	Howard
Batten	Leduc
Boivin	Lessard
Boulanger	Loiselle
Bourget	Macnaughton
Bourque	McIlraith
Brassard (Lapointe)	McMillan
Caron	McWilliam
Chevrier	Martin (Essex-Est)
Crestohl	Martin (Timmins)
Denis	Michaud
Deschatelets	Mitchell
Dumas	Nixon
Eudes	Pearson
Fisher	Peters
Forgie	Pickersgill
Garland	Racine
Godin	Ratelle
Gour	Regier
Habel	Richard (Ottawa-Est)
Hardie	Robichaud
Hellyer	Tucker
Herridge	Winch—48.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Dubois
Aitken (M[lle])	English
Allmark	Fairfield
Anderson	Fane
Asselin	Fleming (Eglinton)
Balcer	Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Baldwin	Flynn
Baskin	Forbes
Beech	Fortin
Bell (Carleton)	Fraser
Bell (Saint-Jean-Albert)	Fréchette
Belzile	Fulton
Best	Grafftey
Bigg	Green
Bourbonnais	Grenier
Bourdages	Grills
Brassard (Chicoutimi)	Gundlock
Broome	Hales
Browne (Vancouver-Kingsway)	Halpenny
Bruchési	Hamilton (Qu'Appelle)
Brunsden	Hamilton (York-Ouest)
Cadieu	Hanbidge
Campbell (Lambton-Kent)	Harkness
Campeau	Hees
Casselman (M[me])	Henderson
Cathers	Hicks
Chambers	Horner (Jasper-Edson)
Charlton	Horner (The Battlefords)
Chown	Howe
Churchill	Johnson
Clancy	Jorgenson
Comtois	Jung
Cooper	Keays
Courtemanche	Kennedy
Creaghan	Kindt
Crouse	Knowles
Danforth	Korchinski
Deschambault	Kucherepa
Diefenbaker	Lafrenière
Dinsdale	Lahaye
Dorion	Lambert
Doucett	Latour
Drysdale	Legere
	Lennard
	Létourneau

Macdonald (Kings)
Macdonnell (Greenwood)
MacLean (Queens)
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
Macquarrie
MacRae
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McFarlane
McGee
McGrath
McIntosh
McLennan
McPhillips
McQuillan
Mandziuk
Martel
Martineau
Martini
Matthews
Monteith (Perth)
Monteith (Verdun)
Montgomery
More
Morissette
Morris
Morton
Muir (Lisgar)
Murphy
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Nugent
O'Leary
Ormiston
Pallett
Parizeau
Pascoe
Paul
Payne
Pearkes
Phillips
Pigeon
Pratt
Pugh
Rapp
Rea
Régnier
Richard (Kamouraska)
Robinson
Rogers
Rompré
Rowe
Rynard
Simpson
Skoreyko
Slogan
Small
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Hastings-Frontenac)
Smith (Lincoln)
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Winnipeg-Nord)
Southam
Speakman
Spencer
Stanton
Starr
Stearns
Stefanson
Stinson
Tassé
Taylor
Thompson
Tremblay
Villeneuve
Vivian
Walker
White
Winkler
Woolliams
Wratten—174.

M. McQuillan: Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat.

M. l'Orateur: Comme il est plus de dix heures, la Chambre se trouve ajournée d'office.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'allais poser une question au leader de la Chambre. Je me demande s'il nous dira si le vote sur l'amendement se prendra demain.

L'hon. M. Green: Nous continuerons le débat de la façon ordinaire, monsieur l'Orateur, et si l'honorable député et ses tenants sont à court d'idées, je suis certain qu'ils pourront en emprunter de leurs nouveaux frères de la CCF.

(A dix heures et sept minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SOMMES VERSÉES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

Question nº 24—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. A l'égard des années 1956, 1957 et 1958, a-t-on approuvé ou versé dans chacune des provinces de l'Atlantique des subventions aux termes de la loi sur les installations frigorifiques? Dans le cas de l'affirmative, combien de subventions a-t-on approuvées ou versées?

2. Quel était le montant de la subvention dans chaque cas et à qui a-t-elle été versée?

Réponse de **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. *a*) Contrats subventionnés et approuvés aux termes de la loi sur les installations frigorifiques:

	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959 (jusqu'au 31 décembre 1958)
Terre-Neuve	2	néant	néant	néant
Île du Prince-Édouard	1	néant	1	néant
Nouvelle-Écosse ..	néant	néant	1	1
Nouveau-Brunswick	1	4	1	2

b) Subventions versées aux termes de la loi sur les installations frigorifiques

Terre-Neuve	néant	1	néant	néant
Île du Prince-Édouard	néant	1	néant	1
Nouvelle-Écosse ..	1	néant	néant	1
Nouveau-Brunswick	néant	1	4	néant

2. *a*) Contrats subventionnés et approuvés aux termes de la Loi sur les installations frigorifiques.

1955-1956: Newfoundland Fur Farmers Feed Co-operative Association, South-Dildo (T.-N.), subvention estimative, $61,567; Codroy Valley Agricultural Producers Co-operative, Upper-Ferry (T.-N.), subvention estimative, $5,000; Polar Quick Freezing Company Limited, Summerside (Î. P.-É.), subvention estimative, $32,567; Capital Co-operative Limited, Fredericton (N.-B.), subvention estimative, $38,334.

1956-1957: Bridgeport Co-operative Small Fruits Association, Bridgetown (Cap-Breton), subvention estimative, $35,571; Fundy Cold Storage Limited, Beaver-Harbour (N.-B.), subvention estimative, $90,425; Carleton Cold Storage Limited, East-Florenceville (N.-B.), subvention estimative, $86,771; Ayer Storage (St. John) Limited, Lancaster (N.-B.), subvention estimative, $256,667; Shippegan Cold Storage Limited, Shippegan (N.-B.), subvention estimative, $41,400.

1957-1958: North Rustico Fishermen's Co-operative Association, North-Rustico (Î. P.-É.), subvention estimative, $14,333; ACA Co-operative Association Limited, New-Minas (N.-É.), subvention estimative, $56,833; New Brunswick Apple Exchange, Gagetown (N.-B.), subvention estimative, $40,333.

1958-1959 (jusqu'au 31 décembre 1958): Eastern Co-operative Services Limited Sydney (N.-É.), subvention estimative, $50,000; Carleton Gold Storage Limited, East-Florenceville (N.-B.), subvention estimative, $35,500; Co-operative Farm Services Limited, Moncton (N.-B.), subvention estimative, $50,000.

b) Subventions versées aux termes de la loi sur les installations frigorifiques

1955-1956: Tor Bay Canning Company, Whitehead (N.-É.), subvention versée, $7,053.

1956-1957: Codroy Valley Agricultural Products Co-operative, Upper-Ferry (T.-N.), subvention versée, $5,000; Polar Quick Freezing Company Limited, Summerside (I. P.-É.), subvention versée, $30,802; Shippegan Cold Storage Company Limited, Shippegan (N.-B.), subvention versée, $41,400.

1957-1958: Fundy Cold Storage Limited, Beaver-Harbour (N.-B.), subvention versée, $81,920; Carleton Cold Storage Limited, East-Florenceville (N.-B.), subvention versée, $81,950; Capital Co-operative Limited, Fredericton (N.-B.), subvention versée, $31,354; New Brunswick Apple Exchange, Gagetown (N.-B.), subvention versée, $21,920.

1958-1959 (jusqu'au 31 décembre 1958): North Rustico Fishermen's Co-operative Association, North-Rustico (Î. P.-É.), subvention versée, $14,333; ACA Co-operative Association Limited, New-Minas (N.-É.), subvention versée, $31,895.

CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 28—**M. Carter:**

1. Depuis le mois de mai 1958, quelle somme a-t-on versée mensuellement à la Caisse d'assurance-chômage?

2. Depuis le mois de mai 1958, quelle somme mensuelle la Caisse a-t-elle déboursée?

3. Quel est, actuellement, l'avoir de la Caisse?

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1 et 2.

Mois		Recettes	Dépenses
Mai	1958	20,579,908.18	51,626,650.72
Juin	1958	19,427,334.68	36,962,856.91
Juillet	1958	22,552,462.00	26,782,089.93
Août	1958	20,078,081.64	19,459,737.42
Sept.	1958	22,780,521.77	19,813,097.35
Oct.	1958	20,283,200.09	20,225,925.74
Nov.	1958	19,045,678.09	21,099,485.80
Déc.	1958	17,013,284.32	33,530,160.00

3. Décembre 1958 — 625,363,366.21.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 janvier 1959

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. PICKERSGILL—À PROPOS D'UNE DÉCLARATION FORMULÉE AU COURS DU DÉBAT LE 23 JANVIER

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège qui intéresse tous les députés. Dans le hansard du 23 janvier, on trouve une réponse du ministre du Travail à une question que je lui ai posée,—je vais être aussi bref que possible,—où le ministre déclare, comme on peut le voir à la page 251, que le chiffre du Bureau fédéral de la statistique relativement au chômage, pour mars 1958, chiffre que, d'après lui, je connais parfaitement, bien que je ne connaisse pas tous ces chiffres par cœur, est de 509,000. Il n'a donné qu'un chiffre approximatif et je ne trouve rien à redire à cela. Mais, en examinant la revue sur la main-d'œuvre de novembre 1945 à juillet 1958, n° de référence 58, revision de 1958, publiée par le Bureau fédéral de la statistique, le chiffre indiqué pour le 22 mars 1958 est de 597,000. Par conséquent, le ministre s'est trompé de 90,000 et, de plus, il n'avait évidemment pas raison de dire que ce chiffre était inférieur à celui de 1955.

LE LOGEMENT

WINDSOR (ONT.)—AIDE FÉDÉRALE À LA DÉMOLITION D'UNE ZONE À L'ABANDON

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je désire faire savoir à la Chambre que le gouvernement fédéral a autorisé le paiement d'une contribution à la ville de Windsor en vertu de la loi nationale sur l'habitation, afin d'aider la municipalité à acquérir et à déblayer une zone à l'abandon dans le centre de la ville.

Les projets mis de l'avant par la ville de Windsor envisagent le déblaiement d'une zone de quelque vingt-huit acres. Environ la moitié de cette superficie, une fois déblayée, sera vendue par la ville au gouvernement fédéral et à la province d'Ontario, en vue de la construction d'un groupe d'habitations à loyer modique comportant quelque 280 unités. Le gouvernement fédéral assumera 75 p. 100 des frais, tandis que la province en acquittera 25 p. 100, en conformité des dispositions de l'article 36 de la loi nationale sur l'habitation. Ces unités serviront à loger les familles qui habitent dans le quartier.

Le reste du terrain sera utilisé par la municipalité et par des institutions, et l'on y construira aussi des maisons privées. La ville a calculé que l'acquisition et le déblaiement de ces terrainst coûteront environ $4,300,000. En vertu de l'article 23 de la loi nationale sur l'habitation, le gouvernement fédéral acquittera 50 p. 100 des frais; il aura droit à une part de toute recette provenant de la vente ou de la location des terrains.

On me dit que la province d'Ontario, en plus de participer au financement de l'entreprise d'habitation, participera également au coût d'acquisition et de déblaiement de la zone où l'entreprise sera réalisée. C'est la ville qui défraiera le solde des dépenses relatives à cette entreprise de construction domiciliaire.

La mesure ne peut manquer d'avoir des effets importants sur l'aspect du centre de Windsor. Elle fournira de nouveaux emplois au cours du travail de démolition et de la mise en chantier des nouveaux logements; toutefois, elle aura surtout pour résultat de créer un nouveau milieu et de nouvelles habitations pour environ 1,000 personnes. On s'attend qu'on fera presque immédiatement l'acquisition du terrain. L'entreprise est évidemment entre les mains de la ville et il y aura expropriation et démolition. L'entreprise d'habitation même, qui coûtera probablement 3 millions de dollars, devrait débuter au cours de l'été.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Je remercie le ministre des Travaux publics de nous avoir annoncé une nouvelle qui, en principe, a été communiquée par le maire de Windsor il y a cinq semaines environ. L'aspect regrettable de cette initiative, le ministre s'en rend compte évidemment, c'est que l'occasion d'emploi immédiat auquel ce projet peut donner lieu ne pourra pallier la présente crise de chômage. Toutefois, je signale au ministre que ce projet aidera considérablement les citoyens de Windsor, sinon tout de suite, du moins à la longue. Je remercie donc sincèrement le ministre d'avoir contribué à rendre possible ce projet pour une ville qu'il reconnaît se classer parmi les plus importantes du pays.

L'hon. M. Green: Permettez que j'ajoute un mot seulement. L'honorable député d'Essex-Est dit que ce projet ne contribuera pas tellement à pallier le chômage cet hiver.

On me permettra de lui signaler, monsieur, ainsi qu'à la Chambre, que s'il s'était acquitté de sa mission en sa qualité de député d'Essex-Est, lorsqu'il faisait partie du cabinet, il y a des années que ces travaux auraient été mis en marche.

(Plus tard)

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Je veux lui demander si le gouvernement fédéral accordera à d'autres localités des subventions semblables à celles qu'on a annoncées pour Windsor. Je pense à certaines régions où il y a beaucoup de chômage et où les municipalités ont des terrains bon marché.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, le gouvernement souhaite ardemment que des projets de réaménagement se réalisent dans toutes les parties du pays, mais c'est la municipalité qui doit prendre l'initiative. Dans le cas que j'ai mentionné, l'initiative est venue de la ville de Windsor. Il y a plusieurs autres entreprises qui ont été parachevées ou qui sont en voie de construction. Ainsi, nous espérons recevoir de Vancouver des demandes concernant un projet d'urbanisme mais, dans chaque cas, l'initiative doit venir de la ville même.

LES PONTS

MONTRÉAL—DÉCLARATION CONCERNANT LE DÉLAI DE LA CONSTRUCTION DU PONT CHAMPLAIN

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, un groupe de députés de Montréal et de la région environnante m'ont demandé des renseignements au sujet du progrès des travaux de construction du pont Champlain...

Des voix: Champagne!

L'hon. M. Hees: Pas de champagne ce matin. On m'a dit aussi que la construction du pont avait subi quelque retard. Étant donné qu'il s'agit d'une question de grande importance pour la région de Montréal, je désire formuler une déclaration à ce sujet.

Le Conseil des ports nationaux m'informe que le pont, en tant qu'entreprise, se compare au pont Jacques-Cartier, dont le dessin et la construction ont pris 5 ans et demi. On estime que la construction du pont Champlain prendra à peu près le même temps.

Tout délai qui a pu se produire est attribuable en grande partie à ce que, lorsque les premiers plans ont été dressés il y a trois ans, la responsabilité générale fut confiée à un seul ingénieur conseil, M. P. L. Pratley, dont la maladie et le décès ont occasionné un certain retard. Une partie du travail est maintenant exécutée par le fils de M. Pratley, M. H. L. Pratley, auquel on a adjoint la société Lalonde et Valois, ingénieurs conseils de Montréal, afin d'accélérer le travail et d'éviter tout délai supplémentaire. Le Conseil des ports nationaux déclare qu'il ne prévoit aucun autre délai.

Le pont aura une longueur d'à peu près 4 milles, et il aura assez de tirant d'air pour ne pas nuire à la voie maritime. On projetait au début d'en faire un pont à quatre voies, mais à la suite de démarches qu'ont faites les députés montréalais, me signalant l'énorme expansion qu'a connue la région de Montréal ces dernières années, nous avons décidé d'en faire un pont à six voies. Étant donné ses voies extra-larges, on estime que le pont aura une capacité à peu près égale à celle des ponts Jacques-Cartier et Victoria réunis.

Jusqu'ici, six contrats ont été attribués en vue de la construction de parties du pont: trois contrats pour le remplissage, un pour les piliers principaux à la hauteur du canal de la voie maritime, un pour la construction d'une chaussée temporaire entre la rive de l'île de Montréal et l'île des Sœurs, pour faciliter la construction, et le dernier pour la construction des piliers dans le canal entre Montréal et l'île des Sœurs.

On prendra connaissance le 12 février des soumissions présentées à l'égard de la structure principale du pont entre Montréal et l'île des Sœurs. On s'attend que d'ici deux mois un appel d'offres soit fait à l'égard des autres sections principales qui relieront l'île des Sœurs et la rive sud.

On espère terminer les travaux à l'été de 1961.

LE PLAN DE LA CAPITALE NATIONALE

QUESTION PORTANT SUR LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Au sujet de la Commission de la capitale nationale auprès de laquelle on a omis de nommer les maires d'Ottawa et de Hull je me demande si le premier ministre pourrait élucider les contradictions qui existent entre la déclaration qu'il a faite hier à la Chambre pour expliquer cette décision et la déclaration émanée de son bureau et publiée dans les journaux.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, l'honorable député n'a pas lu la loi sur la Commission du district fédéral ni la nouvelle loi qui la remplace. La loi sur la Commission du district fédéral statuait explicitement que le maire d'Ottawa et celui de Hull devaient être membres de la commission.

Aucune disposition du genre n'est prévue dans la nouvelle loi. La loi a été présentée au Parlement sous la forme d'un bill pour qu'il l'étudie et l'examine et l'opposition n'a, en aucun temps, exprimé un avis à l'égard du changement qui était plus qu'évident.

L'hon. M. Pearson: J'ai une autre question à poser. Je me demande si le premier ministre voudrait maintenant répondre à ma question.

Le très hon. M. Diefenbaker: En fait, monsieur l'Orateur, l'avant-projet de loi, et je parle maintenant sous réserve de rectifications, a été rédigé alors que le gouvernement précédent était au pouvoir; il supprimait nettement l'obligation de nommer le maire d'Ottawa et le maire de Hull.

L'hon. M. Pearson: Ce que dit le premier ministre, monsieur l'Orateur, est exact mais n'a absolument rien à voir avec la nomination ou la non nomination du maire d'Ottawa. Ses observations ont trait aux dispositions obligatoires de la loi. J'ai demandé au premier ministre s'il pouvait expliquer la contradiction entre les paroles qu'il a prononcées à la Chambre hier pour expliquer cette omission et l'explication fournie aux journaux par son bureau.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je crois que la contradiction n'existe que dans l'esprit du député.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'ai une autre question, monsieur l'Orateur. Je me demande si le premier ministre aurait des observations à faire sur l'article de M. Greg Connolley paru hier, dans le *Citizen* d'Ottawa, et selon lequel les municipalités vont croire, par suite de ces omissions, que le gouvernement fédéral a l'intention d'instaurer une Commission du district fédéral semblable à celle des États-Unis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le député de Carleton (M. Bell) m'a fait savoir qu'il me poserait cette question. Cet article n'est nullement fondé et il est purement hypothétique à tous égards.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—À PROPOS DE LA RENCONTRE DU CABINET ET DE LA DÉLÉGATION DES RÉALISATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question relative à un autre domaine. Vu l'ampleur et la gravité de la grève des réalisateurs qui se poursuit, vu aussi la nécessité d'aboutir à un règlement immédiat, le premier ministre dirait-il s'il est en mesure de rencontrer, avec la majorité des membres de son cabinet, la forte délégation qui, sauf erreur, sera à Ottawa d'un moment à l'autre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on n'a formulé aucune demande à cet égard pour rencontrer le premier ministre et, j'en suis sûr, l'honorable député n'est pas autorisé à parler en faveur de telle ou telle délégation. Puis-je ajouter que l'attitude que j'ai adoptée antérieurement demeure inchangée. Je crois me rappeler que par le passé les honorables vis-à-vis se sont opposés le plus fortement possible à toute mesure prise par ce gouvernement à l'égard de Radio-Canada.

M. Argue: Le premier ministre dirait-il s'il rencontrera la délégation et si, vu la gravité de la grève, il fera rencontrer les parties?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a entendu le premier ministre répondre qu'il n'avait pas été prié de rencontrer la délégation.

MONTRÉAL—OPINION RELATIVE À LA LÉGALITÉ DE LA GRÈVE DES RÉALISATEURS DE LA TÉLÉVISION

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail. A-t-il pris connaissance de l'opinion qu'a émise le révérend père Jacques Cousineau, s.j.,—une autorité en relations ouvrières,—laquelle a paru dans les journaux de Montréal de samedi dernier, relativement à la légalité de la grève des réalisateurs de la Société Radio-Canada? Dans le cas de l'affirmative, voudrait-il nous dire ce qu'il en pense?

Une voix: Quel juriste!

M. Denis: Monsieur l'Orateur, si l'honorable ministre du Travail ne peut répondre à ma question, je crois que l'honorable ministre du Revenu national y est également intéressé et je lui demanderais d'y répondre.

M. Grafftey: Quelle question?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Si je comprends bien la question, et j'en écoutais l'interprétation, le député demande que le ministre donne son avis sur une question juridique.

L'hon. M. Chevrier: Pardon, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas là la question. Ce qu'il a demandé...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Si je fais erreur, je veux bien qu'on me reprenne et je suis disposé à entendre ce que le député a à dire.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je veux vous venir en aide, monsieur l'Orateur. Le député de Saint-Denis a d'abord posé sa question au ministre du Travail puis ensuite au ministre du Revenu national. La question avait pour objet de déterminer si, indépendamment de ce que le ministre du Revenu national a déclaré à la Chambre que la grève est illégale, il aurait changé d'avis par suite de l'opinion émise par un expert à Montréal. La question se résumait à cela, et elle me paraît parfaitement conforme au Règlement de la Chambre.

M. l'Orateur: L'honorable député qui a posé la question voudra peut-être nous dire de quel ministre il désire entendre la réponse.

(Texte)

M. Denis: Monsieur l'Orateur, nous pouvons nous en tenir à l'honorable ministre du Travail qui s'occupe de l'affaire. Je suppose que s'il ne peut pas donner une réponse aujourd'hui, il en donnera une demain ou plus tard.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a posé sa question. Elle semble viser à déterminer les vues d'un ministre; or, je voudrais savoir à quel ministre le député s'adresse.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Afin d'éclaircir la situation, monsieur l'Orateur, on me permettra de dire que je n'ai jamais exprimé d'opinion sur la légalité de cette grève, et que, par ailleurs, je n'ai aucun commentaire à formuler sur les observations contenues dans cette nouvelle de presse.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je alors adresser une question au ministre du Revenu national? Étant donné l'opinion qu'un spécialiste des relations industrielles à Montréal, a donnée à ce sujet, je lui demande s'il estime encore que la grève est illégale, comme il l'a dit?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Après avoir sondé les vues de deux ministres, l'honorable député verse maintenant dans le domaine des avis juridiques. N'ayant pas vu l'opinion dont parle l'honorable député, il m'est impossible d'en dire quoi que ce soit. Mais mon opinion personnelle n'a pas varié d'un iota. Quand on voit des lignes de piqueteurs empêcher plus de 1,000 personnes qui sont liées par contrat d'en remplir les obligations, et quand on sait qu'environ 1,000 personnes ont subi des actes de violence et des menaces en tentant de franchir les lignes de piqueteurs, on ne peut nourrir aucun doute quant à l'illégalité de la grève. Point n'est besoin, à mon sens, d'être grand juriste pour se former une opinion. Il suffit d'un peu de gros bon sens.

(Texte)

M. Denis: Monsieur l'Orateur, si l'honorable ministre du Revenu national n'a pas lu cette opinion, me permettrait-il de lui en offrir une copie?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Ce n'est pas ici le moment de faire des déclarations; c'est une période réservée aux questions. L'honorable député a la liberté de fournir les renseignements au ministre dans le particulier.

L'hon. M. Chevrier: Je voudrais poser une question au solliciteur général.

A propos de l'opinion qui vient d'être exprimée par le ministre du Revenu national alléguant violence et violation de la loi pendant ce conflit, je demande au ministre comment il se fait qu'hier il a déclaré qu'à son avis cette grève est légale?

L'hon. Léon Balcer (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, si la loi n'a pas été respectée, il n'y a aucun doute que ces actes ont été illégaux, mais l'honorable député m'a demandé hier si, à mon avis la grève était illégale, et j'ai répondu qu'à mon avis la grève n'était pas illégale.

M. Azen Argue (Assiniboïa): Autre question. Sur quoi le ministre s'appuie-t-il quand il déclare que le piquet de grève a empêché 1,000 personnes de le franchir alors que, si nous sommes bien renseignés, 1,500 employés seront à Ottawa pour soutenir la grève?

L'hon. M. Nowlan: Il n'y en aura pas 1,500 Il y en aura peut-être 1,500 provenant de divers secteurs de Montréal et de divers partis politiques, mais il n'y aura pas 1,500 employés de Radio-Canada.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE TABAC—PRÉSUMÉES RESTRICTIONS À LA CONCURRENCE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice peut-il nous dire si la division des enquêtes sur les coalitions a pris des dispositions pour faire suite aux protestations qui lui ont été adressées contre l'existence d'une coalition restreignant la concurrence dans l'achat de tabac auprès des producteurs du Québec.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de son préavis. Je puis l'informer que nous avons pris immédiatement des mesures afin d'interroger les personnes en cause pour établir avec précision quels sont leurs griefs et quelles sont les raisons qui les portent à croire qu'il existe une coalition. Les renseignements que nous recueillerons à l'occasion de ces entrevues seront étudiés sans délai et avec attention.

LES ÉDIFICES PUBLICS

SUDBURY (ONT.)—CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'EXERCICES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O.-J. Godin (Nickel-Belt): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Étant donné le communiqué de presse publié la semaine dernière par le ministère du Travail, où il était dit que le nombre des chômeurs dans la région de Sudbury et de Nickel-Belt atteignait le chiffre de 8,607 alors que l'an dernier il se situait à près de la moitié de ce nombre, soit 4,352; et vu qu'une nouvelle parue dans le *Star*, quotidien de Sudbury, affirme que le nombre de chômeurs s'élevait à seulement 1,800 en 1950, le ministre nous dirait-il si la construction d'une nouvelle salle d'exercices militaires à Sudbury, qui est à l'étude depuis quelque trois ans et que le gouvernement actuel a parlé de mettre en marche, sera terminée bientôt, en vue de soulager le chômage actuel?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le ministère de la Défense nationale dispose des crédits nécessaires pour entreprendre la construction de cette salle prochainement. Nous reconnaissons cependant la nécessité de construire une telle salle et, dès que les fonds seront disponibles, nous envisagerons de nouveau la question.

LES TRANSPORTS

GRAND LAC DES ESCLAVES—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'ÉTUDE ÉCONOMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre se propose-t-il de déposer le rapport qu'il a en main depuis plus d'un an au sujet de l'étude économique effectuée par les deux compagnies de chemin de fer relativement à l'aménagement d'un chemin de fer allant de l'Alberta à la rive du Grand Lac des Esclaves?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Le rapport que j'ai reçu des deux compagnies de chemin de fer n'est pas un document public. Il m'est adressé personnellement et je ne me propose pas de le déposer.

RÉCOMPENSES ET DÉCORATIONS

PRÉSUMÉE REPRISE DE PAIRIES ET TITRES HONORIFIQUES SEMBLABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Le premier ministre me permettrait-il de lui poser une question? Il ne s'agit pas d'une affaire urgente, mais d'une affaire d'intérêt général. Vu l'intérêt que suscite la nouvelle parue dans le *Citizen* de samedi dernier à propos de l'intention du gouvernement de rétablir les pairies et autres titres honorifiques analogues, le premier ministre mettrait-il fin à cette agitation en disant qu'il n'en est rien?

M. l'Orateur: L'honorable député comprendra sans doute qu'il aborde là un domaine qui touche à la ligne de conduite du gouvernement, de sorte qu'il vaudrait mieux se prononcer là-dessus quand une décision sera arrêtée.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): On me permettra de dire que la réaction à cette question... (*Exclamations*) L'honorable député de Port-Arthur a posé une question parfaitement légitime, et il appartient au premier ministre lui-même, en tant que chef du gouvernement, de dire si, oui ou non, il désire y répondre. Je suis d'avis que la question est tout à fait opportune et que l'honorable député a le droit de s'attendre, de la part du premier ministre à une réponse qui en soit une.

M. l'Orateur: Je regrette, mais je ne saurais me ranger de l'avis de l'honorable député d'Essex-Est, qui est un député très expérimenté et qui sait très bien ce qu'il convient de demander en matière de ligne de conduite. Il s'agit, en l'occurrence, d'une interpellation de caractère non urgent sur un point d'interprétation gratuite, comme l'honorable député lui-même l'a bien dit. S'il s'agissait de savoir si une recommandation a été faite ou quelque chose du genre, je déclarerais le question recevable. Mais une simple question se rattachant à la ligne de conduite générale du gouvernement me paraît hors de propos.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je citer un précédent en l'espèce? Du temps où j'étais dans l'opposition, je me souviens que, dans une circonstance analogue, une question de ce genre avait été posée à l'ancien premier ministre, et qu'il y avait répondu en précisant l'attitude du gouvernement à l'égard de la question.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il semble que si l'incident s'est gravé dans la mémoire du député c'est sans doute parce que c'était la seule fois qu'un événement semblable se produisait. Pour qu'il n'y ait aucun malentendu, je dirai simplement que nous sommes en face d'un de ces articles conjecturaux reposant sur des faits qui n'existent que dans l'imagination de leurs rédacteurs.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, pourrai-je poser au premier ministre une autre qeustion? Nous dira-t-il s'il estime que le Parlement actuel soit lié par la résolution Nickle?

M. l'Orateur: Le député demande au premier ministre d'exprimer une opinion.

L'hon. M. Pickersgill: En effet.

M. l'Orateur: C'est un point de vue juridique et il sait que les questions juridiques ne sont pas traitées à la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: En toute déférence, monsieur l'Orateur, je demandais une opinion sur une question de fait.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, si j'ai posé cette question, c'est qu'elle est du genre de celles que le premier ministre avait l'habitude de poser à propos de la médaille du Canada, lorsqu'il était dans l'opposition. Je me demande si je pourrais poser une autre question concernant la médaille du Canada. Le premier ministre a-t-il songé à introduire la médaille du Canada dans le service actif?

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'en a pas été question du tout. Si mes souvenirs sont exacts, M. King avait fondé cette médaille, qui est devenue un des articles de choix les plus recherchés des collectionneurs canadiens.

L'hon. M. Pickersgill: Nul n'en a jamais eu encore.

L'AGRICULTURE

OEUFS—PRÉSUMÉE RÉDUCTION DES PRIX PAR LA "WESTERN PRODUCE ASSOCIATION"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question à laquelle j'ai songé après avoir appris que la *Western Produce Association* avait ordonné de réduire de trois à cinq cents le prix des œufs de la catégorie A gros, et de trois à quatre cents celui des œufs de la catégorie A moyen.

Le ministre nous dirait-il quelles dispositions ont été prises pour garantir aux producteurs un juste prix de soutien applicable à toutes les catégories d'œufs et si l'on a empêché la mise en vigueur de ces réductions?

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Je crois que l'honorable député a été mal renseigné. Aucune nouvelle ne m'est parvenue en ce sens. A mon avis, on s'est mépris du fait qu'il y a une dizaine de jours, les membres de la *Western Produce Association* se sont réunis et ont décidé de réduire le prix des œufs de la catégorie A "extra gros" de trois à cinq cents, s'exposant peut-être ainsi, je crois, à donner lieu à une enquête sous le régime de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions; de toute façon, nous avons pris des dispositions il y a au delà d'une semaine afin de nous assurer que pareille réduction n'entrerait pas en vigueur.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, il s'est glissé une erreur typographique dans la question. Comme le ministre l'a dit bien à propos, la question portait sur les œufs de la catégorie A "extra gros". Je m'étais proposé d'adresser cette question supplémentaire au ministre de la Justice de toute façon, à la suite de la réponse du ministre de l'Agriculture. Puis-je demander au ministre de la Justice si ceux qui sont chargés d'appliquer la loi relative aux enquêtes sur les coalitions étudient l'accusation très grave faite par certains représentants de l'industrie agricole, c'est-à-dire que la *Western Produce Association* semble constituer en pratique une coalition au sens de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): C'est la première fois qu'on attire mon attention sur ce point; je ne suis donc pas documenté à cet égard. Cependant, je m'informerai et donnerai une réponse à l'honorable député plus tard.

CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVEMENT À L'EXTENSION DU SYSTÈME D'INTERPRÉTATION SIMULTANÉE DANS LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Marcel Boivin (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Pourrait-il nous dire s'il a fait installer dans son bureau un écouteur relié au système d'interprétation simultanée de la Chambre?

(Traduction)

M. l'Orateur: Cette question ne devrait pas s'adresser au premier ministre mais plutôt à la Chambre des communes.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Tout ce que je puis dire, c'est non, certainement. J'ai essayé cela l'an dernier à titre d'essai. J'ai constaté, cependant, que l'on y entendait toujours certaines voix.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—DEMANDE DE RÉUNION DE TOUTES LES DONNÉES STATISTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question, vu la confusion qui existe dans beaucoup d'esprits à l'égard de la statistique sur le chômage, statistique qui existe en trois versions, semble-t-il, soit celle du Bureau fédéral de la statistique, celle qui a trait aux inscriptions à l'assurance-chômage et celle du bureau Martin. Le ministre envisagerait-il d'appliquer une nouvelle méthode pour l'établissement de la statistique du chômage qui réunirait les caractéristiques de ces trois versions?

L'ASSURANCE-SANTÉ

QUÉBEC—INTERPELLATION AU SUJET DE LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me dirait-il si des négociations sont en cours avec la province de Québec au sujet de la participation de cette province au régime d'assurance-hospitalisation adopté en cette enceinte grâce à une initiative du gouvernement St-Laurent?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Essex-Est peut bien alléguer que la mesure législative en question tient son origine du gouvernement St-Laurent, il n'empêche que c'est le gouvernement Diefenbaker qui a permis que cette loi entre en vigueur six mois plus tôt qu'il n'était prévu.

Certains indices permettent de croire que la province de Québec s'intéresse au régime d'assurance-hospitalisation.

L'hon. M. Martin: J'ai demandé si des négociations avaient été engagées entre le ministre et son homologue québécois dans le gouvernement provincial.

L'hon. M. Monteith: Il n'y a pas de négociations en cours en ce moment.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le lundi 26 janvier, sur la motion de M. W. H. Jorgenson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Pearson.

M. H. C. McQuillan (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je désire joindre mes félicitations à toutes celles qui ont déjà été adressées aux motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais dire à l'honorable député de Provencher que j'ai été entièrement convaincu par la façon de penser des agriculteurs, car je trouve que je suis peu soutenu par cette fraction en particulier de la Chambre. Je félicite également le député de Montmagny-L'Islet qui a appuyé le motionnaire de l'Adresse. Je le remercie de son effort visant à resserrer les liens de l'unité canadienne.

Le discours du chef de l'Opposition (M. Pearson) était, lui aussi remarquable, en ce sens que son accusation reprochant au gouvernement sa maladresse et sa gaucherie visait à dissimuler ce dont souffre son parti depuis tant d'années. Quelques-uns des membres de son parti l'ont trahi de façon assez lamentable au cours des discours qu'ils ont prononcés après lui. Le parti libéral prétend être le parti de la liberté des échanges ou du tarif douanier peu élevé et de la libre entreprise, mais presque invariablement ses membres réclament à la Chambre, si ce n'est directement on peut du moins le déduire de leurs revendications, la protection douanière et une assistance financière du gouvernement fédéral aux industries de leurs circonscriptions.

Le gouvernement libéral s'est bien porté aussi longtemps que l'industrie canadienne commandait le marché dans le monde affamé de l'après-guerre, aussi longtemps que l'industrie canadienne pouvait élever les prix de ses produits afin de faire face aux frais croissants déterminés par la spirale de l'inflation et les impôts des années d'après-guerre. Mais, monsieur l'Orateur, dès que l'acheteur est devenu maître du marché, le ballon libéral s'est dégonflé et il faudra bien le raccommoder avant qu'il ne remonte dans les airs. A propos de maladresse et de gaucherie, ils sont allés hier jusqu'à appuyer un amendement socialiste présenté à la Chambre.

Le chef du groupe CCF a aussi beaucoup tâtonné dans le chef-d'œuvre oratoire qu'il nous a servi pendant une demi-heure. Il a parlé des difficultés qu'éprouvent les pauvres cultivateurs de la Saskatchewan, province régie par la CCF, et de l'inflation qui les pressure. Et pourtant, l'un des chefs de son parti, ancien député à la Chambre, a préconisé une politique ouvrière conduisant

inévitablement à la hausse des marchandises et équipements nécessaires aux cultivateurs.

J'ai beaucoup de sympathie pour le cultivateur. Je suis né dans une ferme et quand j'étais jeune, durant de longues journées j'ai travaillé la terre. J'ai travaillé dans une exploitation agricole de la Saskatchewan dans le temps des excursions des récoltes, alors que des hommes venaient de l'est et de l'ouest pour aider à faire la moisson. En ce temps-là, il existait un ancien parti radical qui s'appelait le I.W.W. J'ai refusé d'obéir à des membres de ce groupe qui me suggéraient de jeter une fourche dans le séparateur, même si j'étais parfois dégoûté et tenté de le faire.

Je suis allé plusieurs fois en Saskatchewan au cours des dernières années et j'y ai passé quelque temps l'automne dernier. J'ai traversé la plus grande partie des régions agricoles de la Saskatchewan et me suis même rendu jusque dans leurs régions prospères où l'on fait l'abattage du bois. Je suis assez bon observateur mais je n'ai pu déceler aucune preuve de la pauvreté affreuse et de la détresse dont le député d'Assiniboïa (M. Argue) a tant parlé à la Chambre. Si la marche qu'on se propose de faire sur Ottawa devait se réaliser, j'espère, monsieur l'Orateur, que j'aurai assez de largeur d'esprit pour ne pas condamner les cultivateurs de la Saskatchewan parce que certains d'entre eux auront été poussés à l'hystérie collective par des étourdis de la Saskatchewan et d'ailleurs. Je ne sais pas où ils pensent qu'on prendra l'argent pour leur verser environ 250 millions de dollars en versements d'appoint qu'ils nous demandent. Je ne pense pas qu'ils s'en préoccupent vraiment. Ils sont peut-être assez naïfs pour croire que cet argent peut venir d'une augmentation des impôts versés par d'autres industries canadiennes. On peut même penser qu'il est possible de le tirer d'une industrie à laquelle j'ai été rattaché une grande partie de ma vie, l'industrie forestière.

Je tiens à parler de cette industrie pendant quelques minutes. La plupart des honorables députés savent qu'elle est de loin celle qui emploie le plus de main-d'œuvre industrielle au Canada. Sa part des traitements et salaires versés dans notre pays est bien plus importante que celle de toute autre industrie. Son outillage et son matériel représentent les plus gros placements de capitaux et elle assure une plus grande part de nos exportations que tout autre secteur de notre économie. Ses exportations s'établissent à environ 1 milliard et demi par an, soit 30 p. 100 de nos exportations totales.

L'industrie s'est assez bien tirée de la récession, grâce surtout à sa propre initiative. Elle a réussi à écouler ses produits sur les marchés d'exportation malgré la baisse de 20 p. 100 que nos exportateurs, concentrés surtout en Colombie-Britannique, ont dû accepter depuis deux ans pour soutenir la concurrence internationale. C'est surtout à cette industrie que l'on doit le fait que le chômage en Colombie-Britannique n'a pas empiré cette année par rapport à la période correspondante l'an dernier. C'est ce qui ressort de la statistique la plus récente. En réalité, la dernière fois que j'ai vérifié, j'ai pu constater une grande amélioration dans ma propre circonscription. S'il ne neige pas autant sur la côte de Colombie-Britannique qu'à Ottawa, je crois que nous pouvons espérer une amélioration considérable de la situation de la province en ce qui concerne le chômage.

[M. McQuillan.]

L'industrie forestière est celle qui est la plus fortement imposée dans les deux provinces qui produisent le plus au Canada, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Cet état de choses tient aux injustices des impôts provinciaux sur le revenu, un héritage des accords sur le partage des impôts conclus par le gouvernement fédéral précédent. Ceux-ci permettent aux premiers ministres provinciaux avides de revenu d'établir des impôts sur le revenu en plus de ceux qui sont perçus des autres industries. La commission royale sur les perspectives économiques du Canada a dit dans son rapport:

> Les Canadiens ne doivent pas trop compter sur la fermeté de leur situation dans les domaines des produits forestiers et minéraux; pour la plupart de ces denrées il existe de nombreuses sources de vive concurrence dans d'autres parties du monde.

Je voudrais exposer au ministre des Finances que le premier pas à faire pour se conformer à cette recommandation de la commission Gordon consisterait à aider ces industries à se débarrasser de ces impôts injustes et inégaux dont elles pâtissent dans les deux provinces que j'ai citées. Je sais qu'en Colombie-Britannique, ces impôts découragent bien des immobilisations possibles qui seraient d'un grand secours dans la solution du problème du chômage là-bas. C'est, à mon avis, le bon moyen de combattre le chômage.

Je dirai également au ministre du Commerce que son ministère ne devrait épargner aucun effort et même qu'il devrait se multiplier pour aider l'industrie forestière à maintenir et à étendre ses marchés. Les déclarations faites à la Chambre me donnent parfois l'impression que notre seule marchandise d'exportation est le blé. Je voudrais rappeler à la Chambre et spécialement au ministre du Commerce qu'il y a bien d'autres denrées dont les fonctionnaires de son ministère devraient s'occuper davantage. De

ces marchés d'écoulement des produits forestiers dépend la vie même de la Colombie-Britannique.

Étant donné le très grand rôle que joue l'industrie forestière dans l'économie du Canada, je ferai une recommandation au premier ministre et j'espère qu'il ne la traitera pas à la légère. A mon avis, il est grand temps que nous ayons un ministère qui s'occuperait d'abord et avant tout des forêts et des industries forestières canadiennes. On pensera peut-être que je me recherche un poste, mais cela est bien loin de ma pensée. On se rend compte qu'un tel ministère est évidemment nécessaire quand on prend connaissance de la statistique sur le commerce.

Un autre problème, et un problème urgent, —auquel l'industrie forestière de la Colombie-Britannique doit faire face, c'est celui des tarifs-marchandises. Si on me permet d'estropier une citation de l'opérette "Oklahoma", je dirai que cette dernière augmentation nous mène à peu près aussi loin que nous pouvions aller,—de fait, elle nous a menés un peu plus loin que nous n'avions les moyens de le faire. Une autre augmentation comme celle-là nous placerait devant l'éventualité de perdre la plus grande partie de notre commerce transporté par chemin de fer. A mon avis, il est grand temps d'envisager de façon réaliste le problème des chemins de fer. Il sera peut-être nécessaire, un peu partout au pays, d'abandonner certains services inutiles et coûteux de trafic-voyageurs et de trafic-marchandises. Sachons maintenir le niveau du tarif-marchandises; autrement, nos industries d'exportation perdront leurs marchés d'écoulement, à cause des prix élevés qu'elles devront exiger. Si les producteurs de céréales des Prairies ont besoin d'égards spéciaux en ce qui a trait aux tarifs-marchandises du Pas-du-Nid-de-Corbeau, ce que je ne mets pas en doute, je ne crois pas qu'il soit juste que les frais de ce traitement de faveur retombent sur d'autres exportateurs.

A propos du tarif-marchandises, je puis dire que sur la côte du Pacifique les taux de cabotage posent un problème qui empire très rapidement. Jusqu'au printemps dernier, trois compagnies de navigation importantes desservaient la côte de la Colombie-Britannique: le Pacifique-Canadien, l'*Union Steamship Company,* qui a desservi la côte pendant cinquante ans, et la *Northland Company.* Je n'ai pas compté le National-Canadien. Il n'a qu'un navire de croisière de luxe qui fait quelques voyages l'été, mais sa seule utilité pendant les mois d'hiver au cours des dernières années a été de recevoir les visiteurs venus pour les joutes de la coupe Grey. Pendant de nombreuses années le Pacifique-Canadian et l'*Union Steamship Company* ont reçu diverses subventions et ont fourni un service de cabotage excellent.

Peu de temps après la guerre, la *Northland Steamship Company* s'est mise à faire du cabotage, et l'été dernier elle a acheté deux navires aux Pacifique-Canadien et celui-ci a abandonné la région côtière supérieure et la côte ouest de l'île de Vancouver. Je crois qu'il s'est engagé à s'interdire ces régions aussi longtemps que la *Northland Company* les desservirait. La direction de la *Northland Company* a réussi à obtenir une subvention assez importante du gouvernement fédéral. L'*Union Company,* qui marchait sans subvention depuis janvier 1958, a pu continuer son activité, mais elle n'a pas réussi à obtenir de subvention. Sa situation financière a constamment empiré, si bien qu'il y a quelques jours il lui a fallu céder sa flotte à la *Northland Company.* Aujourd'hui, au lieu de deux ou trois petites flottes nous n'en avons qu'une seule, mais de taille. La *Northland Company* exerce une sorte de monopole sur le service de cabotage de la Colombie-Britannique, sauf pour ce qui est de la région sise au sud de Nanaïmo et le long de l'île de Vancouver.

Dernièrement, j'ai reçu des communications à ce sujet, dont j'aimerais lire un ou deux extraits. Ce sont les premières qui m'arrivent, mais je sais qu'il y en aura beaucoup d'autres. Voici un télégramme du village de Sointula, sur l'île Malcolm; on y lit, en autres choses, ce qui suit:

> Depuis que les services de l'*Union Steamship* ont été cédés la semaine dernière, nous constatons que Sointula est entièrement privée de service de passagers allant vers le sud. Les services en direction du nord étant restreints à huit passagers qui peuvent s'embarquer sur un vapeur cueillette censé desservir également les autres ports STOP Cette situation est ridicule et nous avons confiance que vous en discuterez avec le ministre des Transports pour qu'il y soit bientôt remédié.

J'ai ici une autre lettre. Elle me vient d'un homme qui a passé toute sa vie dans la région côtière supérieure, où il exploite avec son fils une petite scierie. Voici ce qu'il me dit:

> Nous voici encore une fois jetés aux loups. Hier, nous avons appris que l'*Union Steamship Company* passait à la *Northland Company* et que le *Catala* n'assurerait plus le service. On nous dit également que notre courrier et nos denrées périssables seront livrés à Albert-Bay ou à Beaver-Cove, à notre choix, mais sans nous indiquer encore quels jours.

Il dit encore bien des choses et m'informe que si je ne m'occupe pas de cette affaire, je ne reviendrai pas ici après les prochaines élections. Il est tout à fait dans son droit.

Le service sera désorganisé ou supprimé et les prix de transport des marchandises augmenteront rapidement. Un petit truc du tarif-marchandises permet de faire jouer

les taux de cubage ou les taux à la tonne. Je ne sais pas qui au juste décide quelle catégorie de taux s'applique, mais 40 pieds cubes sont réputés représenter une tonne. Dès qu'il n'y a pas de concurrence, la compagnie de navigation utilise le taux de cubage. En conséquence, cela signifie simplement que l'expédition de 100 pains sur une distance de 200 milles environ, le long de la côte, coûtera entre 6c. et 10c. par pain. J'ai en main une autre lettre provenant de quelqu'un qui demeure à 100 milles au nord de Vancouver; il y signale qu'il lui en coûte $24.70 pour faire venir 1,000 pieds de bois de Vancouver.

Je l'ai déjà dit, il se produira des interruptions et des arrêts de service, ainsi qu'une majoration rapide des taux de transport, à moins que le gouvernement n'accorde des subventions en vue de maintenir les taux à leur présent niveau. Ces subventions devront correspondre aux conditions fixées par la *Northland Company,* sans quoi le service cessera ou les taux de transport seront si élevés qu'ils compromettront sérieusement l'économie de nombreuses localités et forceront sans doute nombre d'entreprises commerciales et de particuliers à quitter la région. Ce secteur, monsieur l'Orateur, est un des premiers à souffrir de la pénurie de main-d'œuvre au moindre indice de situation prospère au pays, en raison de son isolement et du fait que ceux qui ont charge de famille ne veulent pas y vivre. On tire de cette région une bonne partie des produits bruts utilisés dans les fabriques de contre-plaqué et dans d'autres industries de l'île de Vancouver et de la partie continentale inférieure.

Redoutant depuis un an ce qui vient de se produire, j'ai à plusieurs reprises attiré là-dessus l'attention du ministre intéressé et de ses collaborateurs. Toutefois, je paraissais être seul à m'inquiéter. Or nous voici maintenant aux prises avec le pire problème de transport côtier qui se soit jamais posé à la Colombie-Britannique. Je demanderai aux députés de Vancouver de s'intéresser à cette question, car si les usines de leurs circonscriptions manquent de bois, personne n'étant sur la côte pour leur en fournir, ils auront à résoudre un problème de chômage qui, en comparaison, fera considérer leurs difficultés actuelles comme un état de prospérité.

En dehors de la fâcheuse évolution du service côtier ces derniers mois, il y a la question du service postal dans de nombreuses petites collectivités de la côte qui est une source d'ennuis et de difficultés. Certaines collectivités ont la chance de jouir d'un service postal aérien de première classe, alors que d'autres doivent s'en remettre à un service de navigation peu fréquent. Il en est ainsi bien que de petits hydravions faisant la navette à l'aéroport de Port-Hardy pour le transport des voyageurs passent fréquemment par toutes ces localités. J'ai soumis cette question au ministre des Postes et il m'a promis de l'examiner et de faire dresser un rapport.

Le courrier de deuxième classe présente un réel problème. Dans la région, peu de gens continuent de s'abonner aux journaux, puisqu'ils sont déjà vieux de 10 ou 15 jours quand ils arrivent.

Une dame m'a confié que le service d'envois de la deuxième classe laisse tant à désirer que, lorsqu'elle commande une paire de souliers pour un de ses enfants, à la réception du colis l'enfant a eu le temps de grandir et les souliers ne lui vont plus.

Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le présent gouvernement, le premier ministre, le ministre des Finances, et en particulier le ministre du Commerce pour l'initiative qu'ils ont prise d'organiser la Conférence commerciale du Commonwealth qui a eu lieu à Montréal l'automne dernier. On ne peut douter de l'utilité cette conférence. Ses réalisations ont été nombreuses et pourront être encore plus nombreuses lors de la prochaine conférence qui se tiendra prochainement. Je recommande que nous nous fixions l'objectif de réunir une conférence commerciale du Commonwealth de nouveau en 1959.

M. Broome: A Vancouver.

M. McQuillan: Oui, à Vancouver. Je tiens à faire l'éloge du premier ministre et de ses ministres pour l'orientation qu'ils ont donnée, si l'on peut dire, en vue de rajeunir le Commonwealth britannique. Cette association est de plus en plus forte. Le voyage du premier ministre dans les pays du Commonwealth disséminés dans le monde entier a été un effort judicieux en vue de raffermir les liens de cette communauté des nations. Je crois sincèrement que le Commonwealth britannique est actuellement et sera pendant de nombreuses années la plus grande force pacifique dans le monde.

(Texte)

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur le président, vous me permettrez bien, avant de passer aux quelques remarques que j'ai à faire au sujet de l'Adresse en réponse au discours du trône, de vous dire combien je suis heureux de vous voir présider de nouveau aux délibérations de la Chambre. Je ne doute aucunement que, comme par le passé, vous vous acquitterez de vos fonctions avec tact, jugement, impartialité et aussi avec un peu d'indulgence.

Je voudrais aussi, monsieur le président, signaler la présence parmi nous d'un de nos collègues que la maladie a frappé il y a

une dizaine de jours et qui est revenu aujourd'hui resplendissant de santé, l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter).

Je voudrais aussi, à la suite des députés qui m'ont précédé, féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Jorgenson) qui a parlé en connaissance de cause des problèmes de ses électeurs, les cultivateurs, et qui, à mon sens, s'est acquitté de sa tâche avec habileté et éloquence.

Quant à celui qui l'a appuyé, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), un fils distingué de la circonscription de Lévis que je représente en cette Chambre, je tiens à lui dire qu'il a prononcé un excellent discours, et je ne doute aucunement, monsieur le président, que, suivant les traces de son grand-père et de son père, il représentera dignement la circonscription de Montmagny-L'Islet.

J'ai été particulièrement heureux d'entendre l'honorable député de Montmagny-L'Islet affirmer que la province de Québec était une province comme les autres. C'était quelque chose de nouveau, monsieur le président, car, depuis l'avènement de l'Union nationale dans la province de Québec, je ne me rappelle pas d'avoir entendu un député conservateur canadien-français de la province de Québec faire semblable déclaration. Je l'en félicite parce que, franchement, il a admis de ce fait que nous avions raison de dire dans le passé, nous les libéraux, que la province de Québec était une province comme les autres; ils le reconnaissent enfin. Je souhaite donc, dans l'intérêt de nos concitoyens, qu'on ne se contente pas de répéter ces mots, mais qu'on les mette surtout en pratique.

Vous me permettrez, monsieur le président, de signaler la présence dans les tribunes, ce matin, de nos bons amis de Montréal, les employés de la radio et de la télévision qui, malgré leur longue marche de 120 milles, et en dépit des privations qu'ils ont dû subir pendant les quatre dernières semaines, me semblent, même si je les vois de très loin, afficher encore le sourire que nous éprouvons tellement de plaisir à voir sur nos écrans de télévision dans la province de Québec. Eh bien, qu'on me permette de leur apporter un mot d'encouragement. Je crois qu'il y a une lueur d'espoir car, hier, à la suite des questions de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) qui, depuis le début de la session, de concert avec ses collègues de Montréal principalement, s'est intéressé à leur situation, un ministre a déclaré à la Chambre, et il l'a même répété aujourd'hui, que leur grève n'était pas illégale.

Mon collègue de Gloucester (M. Robichaud) me fait précisément part que Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, a fait allusion à la grève des réalisateurs de Radio-Canada, hier soir, lors d'une allocution qu'il prononçait devant les anciens du collège Sainte-Marie. Voici ce que Son Éminence a déclaré:

> Comme le club des anciens de Sainte-Marie, tout le monde a le droit de s'associer. La grève de Radio-Canada n'est pas autre chose que ça. Ce droit, on le constate tous les jours, doit être revendiqué.

Si nous avons entendu hier et aujourd'hui un ministre de la Couronne déclarer que cette grève n'était pas illégale, eh bien, il y a lieu d'espérer qu'enfin le Gouvernement posera un geste ou du moins se rendra à la demande de l'honorable député de Laurier de convoquer ou de réunir immédiatement le comité de négociations de la radio et de la télévision afin que cette cause puisse être entendue en même temps que celle du gouvernement.

Eh bien, au nom de mes collègues, je souhaite la bienvenue à ces visiteurs et je forme le vœu que leur séjour au milieu de nous soit des plus fructueux tant pour eux que pour leurs familles et ceux qui, dans les centres français du Canada, et particulièrement dans la province de Québec, ont hâte de revoir leur figure souriante à la télévision.

Une voix: Politique mesquine!

M. Bourget: Politique mesquine. Eh bien, monsieur le président, voilà encore l'honorable député de Roberval (M. Tremblay) qui, chaque fois qu'un député de la province de Québec fait un discours, se permet de faire des interpellations toujours moins intelligentes les unes que les autres. Eh bien, plutôt que de faire des interruptions qui n'ont pas de sens, s'il n'est pas intéressé aux sujets dont nous traitons, je le prierais de rester enfermé dans son bureau et d'essayer de trouver le moyen d'inciter le gouvernement de ses amis de l'Union nationale à permettre aux universités d'accepter les subventions fédérales, par exemple, de même qu'à la province de Québec de toucher les sommes d'argent que le gouvernement fédéral met à la disposition des provinces.

M. Tremblay: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire remarquer à l'Orateur...

M. Bourget: Monsieur le président...

Des voix: A l'ordre! A l'ordre!

L'hon. M. Chevrier: A l'ordre!

M. Bourget: Si l'honorable député a une question à me poser, je ne m'oppose pas à y répondre, mais s'il veut faire un discours...

M. Tremblay: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur suppléant: Je demanderais à l'honorable député de Lévis de bien vouloir reprendre son siège lorsque l'Orateur est debout. Je ferai remarquer à l'honorable député de Roberval qu'il a le droit de demander à l'honorable député de répondre à une de ses questions, mais qu'il n'a pas le droit de l'interrompre et de prononcer lui-même un discours pendant que l'honorable député de Lévis a la parole.

M. Tremblay: Monsieur le président, me permettriez-vous de faire une remarque? J'ai invoqué le Règlement parce que l'honorable député de Lévis m'avait attribué des paroles que je n'ai pas dites à la Chambre. Je n'ai fait aucun commentaire, j'ai simplement signalé au collègue avec lequel j'étais à causer que l'honorable député était en train de faire de la démagogie. De plus, je tiens à dire que, non seulement je ne suis pas contre les réalisateurs, mais j'ai même travaillé officieusement en leur faveur.

Des voix: A l'ordre! A l'ordre!

M. Habel: C'est un discours.

M. Bourget: Monsieur le président, je constate que l'honorable député de Roberval n'a pas posé de question. S'il n'a pas prononcé les paroles que je lui attribue...

M. Tremblay: Je ne pose pas de questions aux ignorants.

M. Bourget: Monsieur le président, lorsque l'honorable député fait allusion à la démagogie, nous savons que lui, peut-être plus que tout autre, en a fait.

M. Tremblay: Les libéraux savent en faire.

M. Bourget: Monsieur le président, je ne crois pas que nous en fassions actuellement. Ce sont eux qui, dans la province de Québec, ont fait le plus de démagogie. Ils en ont tellement fait qu'aujourd'hui ils sont obligés de ravaler tout ce qu'ils ont dit dans le passé.

Eh bien, monsieur le président, je regrette cette digression, mais toutefois...

M. Tremblay: Votre éloquence porte à faux.

M. Rouleau: Encore le professeur!

Une voix: Il n'apprend pas!

M. Bourget: Monsieur le président, y a-t-il un Règlement spécial à la Chambre pour un député spécial?

M. Rouleau: Un professeur spécial!

M. Bourget: Quand l'honorable député de Roberval voudra parler, il pourra le faire. Je dois lui dire que je n'ai pas l'habitude d'interrompre un député. Je siège dans cette enceinte depuis 19 ans et je ne crois pas avoir la réputation d'interrompre ceux qui parlent. Quand je pose une question à celui qui a la parole, j'ai au moins la délicatesse de lui demander la permission de le faire.

Monsieur le président, je vais continuer mes observations.

Je disais tout à l'heure que j'avais des félicitations à offrir aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, ainsi qu'à M. le président. Je regrette cependant ne pouvoir adresser des félicitations aussi sincères au gouvernement qui dirige les destinées de la nation canadienne depuis le mois de juin 1957.

Depuis l'ouverture de ce débat, notre chef et les autres députés libéraux ont dénoncé avec des preuves irréfutables les faiblesses de l'administration actuelle.

Pendant les quelques minutes que j'ai à ma disposition, je desire principalement parler d'un des problèmes les plus importants de l'heure, le chômage, et surtout analyser, en me limitant au problème du chômage, l'efficacité du programme des travaux d'hiver proposé par le gouvernement fédéral.

Dans une lettre que l'honorable ministre du Travail (M. Starr) adressait aux députés le 20 novembre dernier, afin de les mettre au courant des propositions du gouvernement aux provinces, relativement au programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, il joignait une copie des lettres qu'il avait adressées aux premiers ministres des différentes provinces, aux fins de leur exposer le programme en question. Dans ces lettres que l'honorable ministre du Travail adressait aux différents premiers ministres provinciaux, il exposait, en détail, les conditions de l'offre du gouvernement fédéral. Il y en avait 15 et, dans la troisième, on énumérait les catégories des travaux admissibles sous réserve de l'acceptation de chaque entreprise de travaux d'hiver. Parmi les travaux qui pouvaient être entrepris par les municipalités et à l'exécution desquels le gouvernement s'engageait à contribuer, on mentionnait les travaux suivants:

a) Construction et reconstruction majeure de rues, de trottoirs et de routes, sauf les grandes voies et communications.

b) Construction et reconstruction majeure de services d'aqueduc, d'égouts et d'égouts d'eaux-vannes, non compris les bâtiments.

c) Construction et développements de parcs municipaux!

Plus tard, on ajoutait:

Terrains de jeux municipaux, à l'intérieur des parcs municipaux ou hors de ces parcs, à l'exclusion des terrains de jeux d'école.

Pour ces catégories de travaux admissibles le gouvernement du Canada, sous réserve de l'approbation du projet par le gouvernement provincial, remboursera à chaque municipalité la moitié du coût direct, à la municipalité ou à ses entrepreneurs ou sous-entrepreneurs, des salaires versés

au cours de la période allant du 1er décembre 1958 au 30 avril 1959, aux fins de l'exécution de travaux d'hiver acceptés, dans le cadre de la présente proposition.

C'était là, dans ses grandes lignes, l'offre du gouvernement fédéral aux provinces pour son programme de travaux d'hiver. On a fait beaucoup de publicité au sujet de ce programme, et l'honorable secrétaire d'État (M. Courtemanche) en a même fait le sujet d'une causerie qu'il prononçait à la télévision,—les réalisateurs n'étaient pas en grève à ce moment-là,—le 22 décembre dernier, et au cours de laquelle il disait, entre autres choses:

Néanmoins, le gouvernement Diefenbaker a pris toutes les mesures possibles pour parer au chômage sur une haute échelle. Et cela étonne plusieurs Canadiens. Les libéraux les avaient habitués à une autre politique, un peu celle de l'autruche. Les ministres se contentaient de nier qu'il y eut du chômage et laissaient les gouvernements provinciaux, les municipalités et les individus aux prises avec le problème.

Nous avions beau protester, signaler toutes sortes de danger et de menaces qu'il aurait été facile de combattre ou de faire disparaître, mais toujours l'ancien régime s'en lavait les mains. On se contentait de déclarer, par exemple: "La peur du chômage ne doit pas nous intimider." C'était une mince consolation pour les chômeurs, les gouvernements provinciaux et les municipalités.

Le gouvernement Diefenbaker a réagi différemment. Il n'a pas évité le problème. Il l'a accepté et fait de son mieux pour y apporter une solution équitable.

Monsieur le président, je tiens à vous faire remarquer que l'honorable secrétaire d'État disait que le gouvernement n'avait pas évité le problème, mais en même temps, je tiens à signaler à l'honorable secrétaire d'État que le gouvernement ne l'a pas réglé non plus.

Avant d'aller plus loin, je tiens à dire à l'honorable secrétaire d'État que si nous, libéraux, avions habitué les citoyens canadiens à une politique semblable à celle de l'autruche, nous ne devions certainement pas être restés la tête dans le sable aussi longtemps que les conservateurs, puisque les ouvriers n'ont jamais déploré une situation aussi sérieuse au point de vue emploi que celle qu'ils ont à envisager depuis que le parti conservateur est au pouvoir.

Je me demande, de plus, si l'honorable secrétaire d'État, avant de prononcer sa causerie, a analysé, étudié sérieusement ce que ce programme de travaux d'hiver signifiait au point de vue pratique pour nos sans-travail et nos municipalités?

Avant de lui dire exactement ce que cela signifie je voudrais, monsieur le président, faire bien brièvement l'historique de la question du chômage. On se rappelle sans doute qu'à l'automne 1957, alors que le chômage croissait d'une façon alarmante, les députés libéraux à la Chambre, les uns après les autres, ne cessaient d'inviter le gouvernement à prendre des mesures susceptibles de corriger la situation. Contrairement à ce que disait l'honorable secrétaire d'État (M. Courtemanche) dans sa causerie, ce n'était pas les libéraux qui étaient au pouvoir à ce moment-là, mais bien les conservateurs, et c'était aussi les conservateurs qui niaient alors l'existence du chômage. Et ce n'est qu'à la fin de janvier, à la veille des élections générales, que le gouvernement conservateur a reconnu qu'il y avait du chômage au pays et que la situation devenait alarmante; il a admis, à ce moment-là, qu'il y en avait et il a alors déclaré que s'il en était ainsi, c'était la faute de l'administration précédente.

Au cours des élections du 31 mars, l'honorable secrétaire d'État, de même que les autres ministres et les députés conservateurs de la province de Québec et du reste du pays ont fait grand état du fameux programme spécial de travaux publics de 1 milliard 185 millions de dollars.

Eh bien, monsieur le président, on s'est vite rendu compte, par la suite, que le fameux programme spécial de travaux publics de 1 milliard 185 millions de dollars que l'on avait annoncé, à coût de publicité à la radio et à la télévision, n'existait que dans l'esprit de nos adversaires, parce que le montant mentionné de 1 milliard 185 millions de dollars ne représentait en définitive que la somme des montants que chacun des départements qui s'occupent de construction dépensent annuellement. De plus, la plus grande partie des travaux qui étaient inclus dans ce programme de 1 milliard 185 millions de dollars avait été préparée, avait été pensée par l'ancienne administration libérale.

Par la suite, au début et à différentes occasions au cours de la session qui a commencé au mois de mai l'année dernière, l'opposition libérale a de nouveau invité le gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin d'éviter à des milliers d'ouvriers canadiens de se voir plongés dans la triste situation qu'ils avaient subie au cours de l'hiver de 1957-1958. Pourtant, ce n'est qu'au cours du mois de juillet, monsieur le président, soit exactement les 14 et 15 juillet de l'an dernier, que l'on a convoqué à Ottawa une conférence nationale sur les emplois d'hiver. Des représentants de toutes les provinces, de nombreuses associations du Canada, des représentants d'unions ouvrières, des industries et même des économistes distingués ont alors pris part aux délibérations de cette conférence. Il me semble qu'à la suite de cette conférence, où le gouvernement a pu bénéficier des suggestions qui ont été faites par ce groupe de personnes, la population canadienne était en droit de s'attendre que le gouvernement lui offre une solution plus prompte et plus généreuse que celle dont

j'ai parlé au début de mes observations. En effet, monsieur le président, cette offre a été faite trop tard car ce n'est, selon la lettre du ministre du Travail aux premiers ministres des provinces, qu'au mois d'octobre, soit trois mois après la conférence qui a eu lieu ici à Ottawa, que les premiers ministres des différentes provinces ont été avertis, par voie de télégramme, de l'offre que le gouvernement fédéral désirait faire.

Eh bien, monsieur le président, ceux qui ont une certaine expérience dans les travaux municipaux savent qu'il faut plusieurs semaines de travail pour faire, d'abord, le relevé des lieux, préparer les plans et devis, les faire approuver par les membres du conseil, demander des soumissions et mettre le travail en marche. De plus,—et je parle particulièrement de ma province,—je dois dire que ce n'est que le 11 ou le 12 décembre, c'est-à-dire trois semaines après l'ouverture de la session provinciale à Québec, que le gouvernement de l'Union nationale a fait adopter une loi tendant à autoriser les municipalités à prendre part à ce projet et à leur donner en même temps le droit d'emprunter les sommes d'argent nécessaires pour effectuer ces travaux sans referendum. Donc, monsieur le président, un nouveau retard de trois semaines venait s'ajouter à l'offre déjà tardive des autorités fédérales au sujet de ces travaux. Mais ce qui, à mon sens, est pire que le retard apporté à annoncer ce programme, c'est la futilité de l'offre de remboursement que fait le gouvernement fédéral aux minicipalités. En effet, toujours selon les renseignements fournis par l'honorable ministre, le gouvernement fédéral s'engage à rembourser à chaque municipalité la moitié du coût direct des salaires versés au cours de la période s'étendant du 1er décembre 1958 au 30 avril 1959. Or, monsieur le président, en ma qualité d'ingénieur ayant un peu d'expérience dans le genre de travaux dont il est fait mention dans cette offre, je puis affirmer, avec bien d'autres, que le coût de la main-d'œuvre dans ces divers projets ne représente au maximum que 20 p. 100 du coût total des travaux s'ils sont exécutés durant la saison de l'été. Je ne voudrais pas me prononcer sur l'augmentation du coût des travaux en hiver dans les autres provinces, parce que je n'y ai pas pratiqué ma profession, mais je sais par expérience que, dans la province de Québec, et particulièrement dans notre région, les travaux effectués au cours de l'hiver coûtent de 15 à 20 p. 100 de plus s'ils sont exécutés au cours de la saison froide. Cette augmentation, monsieur le président, provient d'abord d'un accroissement d'environ 80 p. 100 pour ce qui est de la main-d'œuvre et de 4 p. 100 pour ce qui a trait aux matériaux, la machinerie, au "matériel d'emprunt" et autres choses où l'offre du gouvernement ne s'applique pas, parce qu'il ne paie pas pour le matériel ni pour la machinerie.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Je prends comme exemple un projet d'aqueduc, car je suis d'opinion que pour notre province et les autres régions du pays qui ont à peu près le même climat, il serait bien difficile, à mon sens, d'entreprendre d'autres travaux que des travaux d'aqueduc et d'égout. Supposons, par exemple, qu'une municipalité projette de construire un aqueduc, lequel en temps normal coûterait 100 mille dollars, soit 20 mille dollars pour la main-d'œuvre et 80 mille dollars pour la machinerie et le matériel. Si le même travail est exécuté en hiver, il coûtera 119,200 dollars, soit 36,000 dollars pour la main-d'œuvre et 83,200 dollars pour la machinerie, le matériel, etc. Alors, d'après l'offre du gouvernement fédéral dans ce cas-ci, la municipalité retirerait 50 p. 100 du coût de la main-d'œuvre, estimée à 36,000 dollars, soit 18,000 dollars. La municipalité devra donc débourser un montant additionnel de $1,200, soit la différence entre les $19,200 et les $18,000 que le gouvernement fédéral lui versera.

Eh bien, je ne crois pas qu'on puisse dire que le gouvernement se montre bien généreux et que les municipalités doivent accepter avec enthousiasme cette offre à laquelle on a accordé tant de publicité. L'exemple que je viens de donner se fonde d'abord sur mon expérience personnelle dans l'exécution des travaux municipaux, qui est corroborée par les études qu'a faites le service technique de la ville de Québec relativement à certains projets qu'elle se propose de soumettre au gouvernement fédéral.

Dans *Le Soleil* du 17 décembre 1958, on pouvait lire l'article suivant:

Québec lancera pour $500,000 de travaux de chômage.

Deux jours plus tard, soit le 19 décembre, on pouvait lire dans le même journal un article de fond intitulé:

La cité...

La cité de Québec.

...fera sa part, mais sans grand enthousiasme.

Et voici une partie de cet article qui, je le crois, sera d'un grand intérêt pour les membres de la Chambre:

Les autorités municipales ont décidé de se prévaloir de la loi fédérale qui vise à aider financièrement les municipalités à exécuter un programme de travaux d'hiver afin de diminuer les effets du chômage à travers le pays. La décision du conseil n'a pas été prise dans un élan d'enthousiasme. On s'y est résigné avec la conviction qu'elle représentait tout simplement un moindre mal. Les explications qui ont été fournies lors de la dernière

*M. Bourget.]

séance du conseil où on a arrêté la liste des travaux qui seront entrepris au milieu de janvier prochain...

Et, d'après les derniers renseignements, ces travaux ne seront entrepris qu'au milieu de février. Alors...

...au milieu de janvier prochain ont démontré que les autorités municipales ont la conviction de faire un mauvais marché. Les travaux de l'ordre d'environ $500,000 fourniront un montant de $186,000 en salaires. Ils emploieront de 100 à 200 personnes pendant environ trois mois et demi.

Je répète, 100 ou 200 personnes; alors qu'il doit y avoir au moins 15,000 chômeurs dans la ville de Québec, ils emploieront 100 à 200 personnes pendant deux ou trois mois et demi.

Même si le gouvernement fédéral doit payer la moitié du coût de la main-d'œuvre, la cité débourserait pour ce programme de travaux $5,000 de plus que s'ils avaient été exécutés pendant la période d'été à la charge exclusive de la cité. Il est évident que cette initiative de la ville, initiative qu'elle pouvait difficilement éviter de prendre, ne contribuera que bien faiblement à adoucir le chômage dans les limites de notre cité. C'est une bien petite fraction de nos sans-travail qui en profitera et ce sera dans l'ensemble un bien léger stimulant pour l'économie québécoise en général.

C'est ce qui faisait dire aux membres du conseil que la loi fédérale n'est pas suffisante.

Et, de plus, le maire de la ville de Québec déclarait ce qui suit, comme en fait foi *Le Soleil* du 17 décembre 1958:

Si la cité fait ces travaux, ce n'est que dans le but d'aider les sans-travail; car si l'on se place du point de vue administratif, la cité ne fait pas un bon marché.

Eh bien, il me semble que c'est là un bon exemple à donner dans les circonstances. D'ailleurs, d'autres municipalités réagissent de la même façon que les autorités municipales de la cité de Québec, car, en définitive, elles se rendent parfaitement compte qu'elles sont appelées à défrayer 100 p. 100, et même plus, du coût des travaux qu'elles décideraient d'entreprendre au cours de cette période.

Je tiens à ajouter que, dans notre province, la situation des municipalités est pire qu'ailleurs, puisque, dans certaines provinces comme l'Ontario, l'Île du Prince-Édouard, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, on a cru bon, sans doute après avoir pris connaissance de ce programme et de ce que j'appellerai l'offre mesquine du gouvernement fédéral aux municipalités, de leur offrir une contribution additionnelle variant entre 25 et 30 p. 100 du coût des salaires.

Dans le Québec, le gouvernement de l'Union nationale, qui se montre habituellement si généreux lorsqu'il s'agit d'accorder des contrats lui-même, n'a pas cru devoir fournir un seul sou pour aider les 175 ou 200,000 chômeurs qu'il y a à l'heure actuelle dans notre province. Pourtant, on ne cesse de répéter chez nous, durant les élections particulièrement, que la situation financière de la province est excellente, qu'elle est la meilleure de toutes les provinces de la Confédération. Eh bien, alors, pourquoi ne pas aider les municipalités dans les circonstances?

Nos adversaires, dans le passé, n'ont cessé de nous répéter que la solution au problème du chômage appartenait surtout au gouvernement fédéral. Eh bien, il est triste de constater aujourd'hui un renversement d'attitude aussi rapide, car, en définitive, je le répète, la partie payée par le gouvernement fédéral pour ces projets est négligeable et, dans le Québec, l'aide financière du gouvernement de l'Union nationale équivaut à zéro. Ce n'est certainement pas avec 4, 6 et 8 millions de dollars, comme le disait si bien l'honorable député de Laurier mercredi dernier, que nous améliorerons la situation des 600,000 chômeurs qu'il y a actuellement au pays.

J'avais donc raison de dire que ce projet du gouvernement fédéral, ainsi que le fameux programme de travaux publics de l'an dernier, n'ont été qu'un trompe-l'œil.

On me demandera d'être objectif et de dire quelle solution le parti libéral aurait apportée dans les circonstances. Eh bien, je vois que mon temps de parole s'écoule, mais je vais cependant suggérer à mes honorables amis d'étudier le programme que le parti libéral avait offert à la population canadienne lors des dernières élections; ils verront, au chapitre de l'aide aux municipalités, ce que nous aurions fait, et ils constateront que nous aurions payé une partie plus importante du coût total des travaux, afin de ne pas en faire porter, encore une fois, le coût total par les municipalités qui doivent aujourd'hui payer au moins 6 et même, dans certains cas, jusqu'à 7 p. 100 d'intérêt si elles veulent emprunter.

Dans ma circonscription, aucune municipalité ne se prévaut de ce programme, car elles n'en ont pas les moyens, et je sais que mes amis de l'autre côté de la Chambre partagent mon opinion à ce sujet; ils savent que nos municipalités, surtout celles de la province de Québec, n'ont pas les moyens de prendre part à ce programme. Ce n'est pourtant pas parce que chez nous, monsieur le président, nous n'avons pas de chômeurs, nous n'avons pas de misère, car à la mi-décembre 1958, il y avait 4,447 réclamants au bureau de Lévis, et ce chiffre doit être actuellement de l'ordre de près de 6,000, sans compter ceux qui ne sont pas enregistrés.

Je disais tout à l'heure que nous aurions payé une partie plus importante du coût total des travaux entrepris. De fait, le gouvernement actuel aurait pu le faire s'il avait administré sagement, et ce sans qu'il en coûte un sou de plus aux contribuables canadiens.

Il n'avait qu'à accorder ½ de 1 p. 100 de moins d'intérêt sur les obligations, lors du dernier emprunt de convertissement. Il aurait ainsi épargné au moins 15 à 20 millions de dollars qu'il aurait pu appliquer à ce programme de travaux d'hiver. Mais, on ne l'a pas fait, monsieur le président, parce qu'il semble bien que, depuis qu'ils sont au pouvoir, nos amis d'en face n'ont pas le temps de penser; ils se contentent d'appliquer la méthode des cataplasmes.

Eh bien, le gouvernement actuel doit donc être blâmé à cause de son inaction et de son manque de projets bien définis pour surmonter les difficultés auxquelles nous devons faire face; il doit aussi l'être pour avoir omis de prendre les mesures qui s'imposaient.

Monsieur le président, j'espère que l'on ne me dira pas que je n'ai été que négatif. Au contraire, j'ai essayé, durant les quelques minutes à ma disposition, d'être le plus objectif possible et de démontrer la faiblesse de ce programme, tout en suggérant un moyen à prendre afin de régler, ou du moins d'améliorer de beaucoup le programme de travaux d'hiver que le gouvernement conservateur soumet actuellement à la population.

(Traduction)

Pour finir, monsieur l'Orateur, je désire répéter la demande que le chef de mon parti a faite au gouvernement, savoir, de terminer ce débat immédiatement et de s'attaquer sans délai à la législation au sujet du problème du chômage. Tant que le gouvernement s'obstinera à prolonger le débat et à retarder les mesures, le parti libéral prendra part au débat, mais nous sommes prêts à voter maintenant, pour que nous passions aux affaires du pays.

(Texte)

M. J.-N. Tremblay (Roberval): Monsieur l'Orateur, j'avoue que cette session de notre Parlement m'avait d'abord effrayé. On parlait, dans le camp libéral, d'une offensive décisive et d'un grand coup. On avait alerté pour cela toute la presse, qui nous promettait un engagement digne des Thermopyles. "Les libéraux", disait-elle, "s'amenaient à Ottawa armés de pied-en-cap".

Monsieur l'Orateur, j'ai toujours eu peur de la guerre. Toutefois, de vous savoir encore l'arbitre de nos débats me rassurait un peu. Je me disais que vos qualités, qu'il m'avait été donné d'apprécier, constitueraient une défense au cas où un féroce adversaire tenterait de me pulvériser. D'autre part, je pouvais compter sur le courage et les vertus de l'honorable vice-président (M. Sévigny) qui est, lui aussi, un grand militaire.

Fort heureusement, pour nous faire oublier un moment les horreurs de la guerre, nous avons eu le magnifique cérémonial de l'ouverture de la session et le réconfortant spectacle de l'entrée de trois nouveaux députés venus renforcer nos rangs. Qu'il me soit permis ici de féliciter les nouveaux élus de Grenville-Dundas, de Springfield et de Montmagny-L'Islet (M^me^ Casselman, M. Slogan et M. Fortin).

Mais notre joie n'était pas parfaite, car en même temps que nous avions vu entrer en cette enceinte les trois élus conservateurs, nous voyions les libéraux s'adjoindre un soldat, blessé il est vrai, mais victorieux dans la brève contre-offensive de Toronto-Trinity (M. Hellyer). De tout cœur, monsieur l'Orateur, je présente à l'honorable collègue mes humbles félicitations.

Les discours que nous avons entendus après cela étaient bien de nature à nous rassurer. Le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson), qui nous avait parlé de façon bien réaliste des problèmes agricoles, n'avait pas été moins habile à se mériter de chaleureuses félicitations que le motionnaire en second, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin), qui a exprimé sa conception de l'unité nationale.

Mais, monsieur l'Orateur, on ne pouvait plus retarder le combat. Et je me suis fermé les yeux lorsque j'ai entendu le premier coup d'arquebuse du chef de l'opposition (M. Pearson). Au deuxième, je les ai rouverts. Au troisième, j'ai regardé le capitaine libéral viser. Le coup ne partit point. Il n'y avait plus de poudre. Je me suis dit qu'à tout prendre, l'arquebuse est une arme bien désuète et j'ai compris que la guerre était finie. Et ce ne sont point les flèches des vieux officiers en retraite ni les tire-pois des adjudants qui pourront maintenant me faire peur. Leurs méthodes de combat sont par trop primitives.

Monsieur l'Orateur, avant d'en venir aux observations que j'entends adresser à la Chambre, je voudrais protester avec la dernière énergie contre les paroles et les intentions qu'a voulu m'attribuer l'honorable député de Lévis (M. Bourget) il y a un instant. J'ai dit, lors d'un rappel au Règlement, que je n'avais pas prononcé les paroles qu'on a voulu m'attribuer, et tel est bien le cas.

Non seulement, monsieur l'Orateur, je n'ai pas exprimé l'intention de protester de quelque façon que ce soit contre la manifestation dont nous sommes aujourd'hui les témoins, mais personnellement, depuis une semaine, j'ai reçu des responsables de la production à la Société Radio-Canada, avec lesquels je me suis entretenu pendant des heures, et même très tard dans la nuit encore la semaine dernière, afin de les entendre, de me faire une opinion juste sur leur situation et d'éclairer, s'il m'est possible, mon gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas préjuger du droit et des faits qui sont mis en cause par cette grève des réalisateurs de la Société Radio-Canada, mais j'exprime ici, avec toute l'énergie dont je suis capable, ma conviction qui est celle du droit, de la justice et de l'honnêteté en tout, et non pas de la pure et simple démagogie électorale.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Tremblay: Très bien.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, c'est en vertu de cette justice, dont l'honorable député parle, que je lui pose la question suivante: Pourquoi le gouvernement n'interviendrait-il pas pour régler ce différend?

(Traduction)

L'hon. M. Brooks: Cela ne ressortit pas au gouvernement, et vous le savez.

L'hon. M. Chevrier: Cela ressortit au gouvernement, et vous le savez fort bien.

(Texte)

M. Tremblay: Monsieur l'Orateur, l'habileté dont l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a fait preuve dans le passé pour disposer des questions devrait lui permettre de répondre à celle qu'il vient de me poser. Depuis quelques jours, il a posé des questions à la Chambre à ce sujet et il a eu des réponses. Il ne m'appartient pas de répondre au nom des ministres de la Couronne, mais ce que je veux dire ici et affirmer à nouveau, c'est que je suis pour le droit, la justice...

M. Bourget: Nous aussi.

M. Fortin: Vous n'êtes pas nombreux pour l'être ce matin.

M. Tremblay: ...et la vérité.

Monsieur l'Orateur, en terminant mes observations sur ce sujet, je dois vous dire que, comme tout le monde, je suis impatient de voir cette grève se régler dans la justice et dans l'ordre, parce qu'étant un éducateur de profession, je comprends quelle est l'importance de la radio et de la télévision pour la culture canadienne.

Je disais, monsieur l'Orateur, au début de mes observations, que nous pensions venir à la session comme à la guerre, mais je me suis aperçu qu'il nous fallait revenir plutôt au temps de paix et nous adapter à ses conditions de meilleure façon que les libéraux y ont adapté la politique canadienne après la guerre de 1939-1945. C'est là d'ailleurs, compte tenu du malaise économique généralisé, la grande cause de la situation dans laquelle se trouve notre pays à l'heure actuelle, situation délicate sans être tragique, même s'il nous faut comprendre que ce ne sont pas des paroles qui l'amélioreront. Les libéraux cherchent à mettre en contradiction le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) à cet égard. Parce qu'il a affirmé que les libéraux sont responsables du malaise actuel et qu'il a dit, d'autre part, que la récession se manifeste un peu partout dans le monde, on a découvert une contradiction. C'est tout le contraire, puisque l'une des affirmations vient en confirmation de l'autre. Il fallait en effet s'attendre à ce que, après les années fiévreuses de la production de guerre, l'activité industrielle et commerciale se ralentît, en cherchant un point d'équilibre. Cette recherche de l'équilibre devait nécessairement s'accompagner de tâtonnements, d'un malaise caractérisé par une récession plus ou moins accentuée. Telle est la situation à l'heure présente. C'est en vue de réduire au minimum les effets désastreux de cette période d'instabilité économique que le gouvernement libéral devait prendre des mesures efficaces. Il faut bien admettre qu'il ne les a pas prises, puisque le Canada s'est vu, dès la fin de 1956, aux prises avec un problème de récession qui s'est traduit brutalement par la baisse des affaires et le chômage.

C'est ici que se vérifient et se complètent les allégations de l'honorable premier ministre qui affirme que le malaise économique mondial est cause de celui qui se fait sentir chez nous et qui est d'autant plus intense que la politique libérale a été impuissante à parer les coups de cette récession générale.

Voilà pourquoi les libéraux ont tort de vouloir se dérober à leurs responsabilités. Ils disent qu'ils n'ont plus rien à voir aux difficultés dans lesquelles se débat la population du pays. Ils s'en lavent hypocritement les mains puisque, comme plusieurs l'ont affirmé dans cette Chambre, le gouvernement conservateur est au pouvoir depuis 1957. Ils oublient qu'au moment où le gouvernement a assumé le pouvoir, la récession était déjà commencée. Les libéraux le savaient très bien, eux qui cachaient, à la veille des élections, un rapport d'économistes les mettant en garde contre des dangers imminents. Ils voudraient bien aujourd'hui s'en remettre aux autres de leurs torts. Ils n'ont pas le courage ni la franchise de leurs actes passés. Peut-être toutefois ont-ils encore la sincérité des principes qu'ils osent maintenant énoncer, comme celui-ci: gouverner, c'est prévoir. Pourquoi n'ont-ils pas prévu? Depuis la fin de la guerre, en 1945, jusqu'en 1957, il y a eu tout de même douze ans. Douze années pendant lesquelles le gouvernement libéral a eu tout le loisir d'adapter notre pays aux conditions de paix, d'accumuler des réserves, de ramener l'économie canadienne à son état normal et de prévoir les secousses qui devaient, sur le plan

économique international, suivre nécessairement les années de la guerre. Ils ne l'ont point fait. C'est pourquoi ils n'ont pas le droit de se voiler la face et de crier: gouverner, c'est prévoir. Ils ont eu à rendre compte de leurs actes. Le peuple les a jugés; il les a condamnés précisément parce qu'ils n'ont pas su prévoir. Et si, en 1957, la population de notre pays, en dépit de toutes les vociférations des libéraux et de leurs accusations à propos du chômage ou de la crise, a donné son appui au parti conservateur, c'est qu'elle avait compris que ce n'était pas les conservateurs qui étaient responsables de cette situation difficile. Elle nous a demandé de prendre en main les affaires du pays afin d'effectuer le redressement nécessaire. Elle nous a demandé de prévoir pour l'avenir en commençant d'abord par faire face aux difficultés de l'heure en réparant, du mieux qu'on le pouvait, dans les circonstances, un édifice économique que les libéraux avaient laissé se ruiner.

Il ne s'est pas écoulé deux ans avant que ces libéraux, si vigoureusement fustigés par le peuple dont ils s'étaient moqué, n'aient relevé la tête et tenté de surprendre encore la bonne foi des Canadiens. Ils ont préparé cette session par une campagne de presse; ils ont persuadé des journalistes d'écrire que le problème de notre politique actuelle n'est pas de chercher à savoir qui, en définitive, est responsable du malaise économique, mais bien d'y trouver un remède. Personne n'y contredira. Mais il y a, du côté de la presse, un devoir, non moins impérieux, celui de reconnaître les efforts du gouvernement et de faire comprendre à la population qu'il n'est pas possible de réparer en quelques mois un édifice économique dont les assises ont été si profondément compromises. C'est le sens d'une déclaration que je trouve dans *l'Action Catholique* du 21 janvier:

> Tout citoyen a certes le droit de discuter de l'opportunité de telle ou telle initiative pour enrayer le chômage, mais tout citoyen a le devoir d'admettre que l'État joue son rôle, s'acquitte de ses responsabilités en cherchant à susciter du travail.

Monsieur l'Orateur, les libéraux ont repris un thème qui leur a servi à abuser les Canadiens pendant les années difficiles de la grande crise économique mondiale. En 1930, après une défaite cuisante, ils s'étaient secrètement réjouis de voir les conservateurs lutter contre le chômage. En 1935, ils ont trompé la confiance populaire en disant: nous réglerons la crise et nous mettrons fin au chômage. Tout le monde sait qu'au moment où la situation économique internationale s'est rétablie petit à petit par suite des préparatifs de guerre, les libéraux n'avaient encore rien fait pour aider la population, à telle enseigne que le nouveau gouvernement de Québec avait dû, à partir de 1936...

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Tremblay: Monsieur l'Orateur, au moment où la Chambre a ajourné, je disais qu'en 1935 les libéraux ont trompé la confiance populaire en disant: nous réglerons la crise et nous mettrons fin au chômage. J'ajoutais que tout le monde sait qu'au moment où la situation économique internationale s'est rétablie petit à petit, par suite des préparatifs de guerre, les libéraux n'avaient encore rien fait pour aider la population, à telle enseigne que le nouveau gouvernement du Québec avait dû, à partir de 1936, aider directement la population de notre province par des travaux publics et des mesures de sécurité sociale.

Les libéraux ont été délivrés, par la guerre de 1939, de l'obsession de la crise et du chômage. Le peuple les a crus responsables de la prospérité du Canada jusqu'au jour où, aux abords des années 1955 et 1956, il a vu notre économie péricliter. Il s'est inquiété au point de demander, en juin 1957, au parti conservateur de prendre le pouvoir.

Le parti libéral ne pourra plus cette fois s'emparer de la direction des affaires du pays par les artifices d'une campagne de dénigrement. La population suit, au jour le jour, le travail du gouvernement qu'elle s'est donné. Elle voit que ce gouvernement ne néglige rien pour trouver aux maux qui nous affligent les remèdes efficaces; elle accepte surtout les sacrifices nécessaires d'une réadaptation aux conditions normales de l'économie du pays. Elle y est invitée par l'exemple des autres pays qui doivent, eux aussi, pour faire face aux difficultés, imposer à leurs contribuables un régime d'austérité; ainsi en est-il de l'Argentine et de la France.

Ce que la population voit également, c'est l'utilisation malsaine qu'on fait, du côté de l'opposition, des difficultés auxquelles se heurtent le gouvernement et les citoyens. On monnaye l'inquiétude, le chômage, les souffrances des citoyens. On fait de l'"électoralisme" avec des thèmes qui devraient au contraire inciter à la réflection, à la sympathie et à l'action positive. Qu'avons-nous entendu ici depuis la reprise des débats? Des cris d'alarmes, de fausses indignations, d'hypocrites professions de foi en des principes d'humanité et de bienfaisance sociale si souvent trahis et méprisés. Qui a parlé de chômage de façon à effrayer sans raison la

population canadienne? Qui a gémi, pleuré, vociféré à propos de catastrophes imminentes et de désastres irréparables?

Ce spectacle d'une fausse compassion nous a été donné par des acteurs de métier, par des hommes qui s'y connaissent en artifice et en ruse.

Cette propagande sadique aura eu, monsieur l'Orateur, ce bienfaisant effet de dégoûter un député de l'opposition qui nous paraît être membre de son parti sans toutefois y appartenir. Il a dit, et je cite au texte le compte rendu officiel des débats, version française, du 22 janvier 1959, à la page 241:

Je ne veux pas mêler le chômage au souci électoral. Il y a trop de députés à la Chambre qui profitent de cette calamité pour se faire du capital politique.

Et il ajoutait plus loin:

Je crois que l'on devrait envisager la question du chômage comme un problème humain et essayer d'y trouver une solution.

Voilà, monsieur l'Orateur, la voix du bon sens, de la mesure, et pour tout dire, de l'honnêteté.

Il fallait que cet appel à l'ordre retentît au milieu des cris de la passion partisane. Et il est intéressant de constater que cette intervention est venue du groupe d'opposition le plus fanatique. Cette note qui doit être, dans le camp libéral, par trop discordance, révèle en tout cas que plusieurs libéraux en sont déjà, après deux sessions, parvenus au point de saturation. Il y a certes un courant qui s'amorce et qui sera, nous n'en doutons pas, dans le sens de l'honnêteté et du franc jeu.

Nous souhaitons pour notre part que ce changement d'esprit du côté de l'opposition nous vale des suggestions concrètes et non plus seulement des critiques acerbes et négatives. Car, il faut bien reconnaître que si toutefois la situation de notre pays est aussi tragique qu'on essaie d'en persuader la population, il faut admettre, monsieur l'Orateur, qu'on nous a laissés seuls pour l'améliorer. Qui de l'opposition nous a fait des suggestions pratiques? Oh! si, monsieur l'Orateur, on nous a fait des suggestions. Le chef de l'opposition (M. Pearson) a dit, par exemple, au ministre du Travail (M. Starr): "C'est votre affaire." Et l'ineffable député de Hull (M. Caron) qui, comme l'homme de la fable voudrait voir des citrouilles pendre aux branches des chênes, a présenté cette suggestion pour régler le chômage: qu'on fasse toucher les bébés canadiens à Sa Majesté, la reine, lors de sa visite au Canada. A cette occasion, il a écrit ce passage digne du dadaïsme et je cite, du compte rendu officiel des débats, version française, la page 204:

Et, lorsque la reine-mère est passée près du peuple, une femme a levé son bébé au-dessus de sa tête et la reine-mère s'est approchée et a touché le bébé. Imaginez-vous la sensation de cette mère voyant son bébé approché par la souveraine du Canada!

Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je dois à Sa Majesté, je ne pense pas que la suggestion de l'honorable député de Hull apporte quelque correctif à la situation actuelle du chômage.

Qui nous a fourni des indications sur la façon de remettre à flot l'économie canadienne? Les libéraux prétendent qu'ils ont toujours été des administrateurs sagaces et prudents. Qu'à cela ne tienne! Mais si tel est bien le cas, pourquoi ne font-ils pas profiter les citoyens et le gouvernement de leur sagesse et de leur expérience? Force nous est de les placer dans un dilemme. Ou ils sont les administrateurs imprévoyants que la population a condamnés deux fois, en 1957 et en 1958, et dans ce cas, ils n'ont que faire de critiquer et de troubler l'esprit des citoyens; ou bien ils sont des experts en administration et ils n'ont pas le droit de priver le gouvernement de leurs conseils si précieux.

Il faut reconnaître que l'apport des libéraux à la nation canadienne a été, depuis quelques mois, plutôt mince. Il s'est résumé à des critiques, toujours les mêmes, qu'ont répétées tour à tour les chefs libéraux et les sans grade de ce parti. Elles n'ont trouvé d'écho que chez les agitateurs de profession dont la fonction est de semer le trouble et la discorde.

Je suis à cet égard, monsieur l'Orateur, surpris de voir la similitude entre les méthodes de ceux qui animent dans notre pays des revendications agressives, qui réussissent à s'infiltrer dans nos groupements ouvriers et profitent des difficultés et des conflits qui peuvent survenir entre patrons et travailleurs, et usent des mêmes procédés que les propagandistes du marxisme.

Cette similitude se manifeste dans la volonté commune de troubler les esprits et les consciences, d'inquiéter les citoyens en lançant le cri d'alerte au sujet d'injustices réelles ou imaginaires. Cette première phase est vite suivie d'une campagne de dénigrement à l'adresse de tous ceux qui, à quelque échelon que ce soit, représentent l'autorité. On procède à partir du postulat suivant: que l'autorité protège toujours le plus fort, que le droit est nécessairement du côté du plus faible, que les gouvernements ont beau faire, ils ne réussiront pas à rétablir l'équité. C'est le processus normal d'un mouvement qui, germé dans le mécontentement qu'on a réussi à créer, aboutit aux revendications agressives qui se traduisent par des attaques directes à l'autorité et par un assault contre les forces de l'ordre.

Ah! Monsieur l'Orateur, je sais ce que, souvent, on peut abriter de faiblesse et de lâcheté

derrière ces mots d'ordre et d'autorité. Mais au dela des personnes et des individus qui, à un moment donné, incarnent le pouvoir, il y a un principe qu'il importe de sauvegarder, celui de l'autorité sans laquelle tout est désordre et anarchie. Je crois qu'il est temps qu'on songe ici, dans notre pays, à sauvegarder cette valeur primordiale de la société. A partir du moment où l'on a réussi à saper la confiance des citoyens en ces institutions qui les gouvernent, on a fait le pas décisif qui achemine vers les catastrophes sociales irréparables. Et je songe ici à cette mise en garde que je trouve dans la récente lettre pastorale du cardinal Léger sur le chômage, et je cite:

L'action collective des associations ouvrières peut chercher à saisir l'opinion publique de leurs légitimes revendications à condition toutefois que la vérité, la justice et la charité soient toujours respectées. Les associations éviteront la démagogie qui éloigne toujours des véritables solutions, favorise un climat malsain de lutte de classes et accroît inutilement et dangereusement l'amertume et le ressentiment. L'action des associations devra avoir comme but d'éclairer les intelligences et de stimuler les volontés dans la voie des réalisations concrètes. C'est dans ce climat que naîtra un authentique esprit de collaboration sans lequel il ne peut se trouver de solution véritable.

Cette invitation à l'honnêteté, à la vérité et à la charité, ne s'adresse pas seulement à nos associations ouvrières, elle s'adresse à tous ceux qui, à quelque degré, sont responsables du gouvernement et de l'opinion publique.

Il me semble que la presse pourrait en faire son profit, surtout une certaine presse gauchiste qui n'aura de cesse qu'elle n'ait sapé l'ordre dans notre pays; l'opposition surtout devrait méditer ces paroles, car elles tracent une ligne de conduite sûre qui n'exclut pas la critique saine et constructive, le choc des idées, la remise en question de certains problèmes et la critique des institutions et des hommes qui les maintiennent en fonction. Mais ces paroles du cardinal Léger nous replacent en face de nos devoirs, dont le moindre n'est pas de chercher à éviter à notre pays les erreurs politiques et sociales qui ont servi de tremplin au marxisme dans bien des pays.

A ce propos, monsieur l'Orateur, je voudrais vous faire part de certaines réflexions qui me sont venues à la suite du séjour que j'ai fait à New-York, à titre de délégué du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies. Et j'en profite pour remercier, en mon nom personnel et au nom des citoyens de ma circonscription, le premier ministre de l'honneur qu'il a ainsi fait à la circonscription de Roberval.

Ce séjour m'a permis de me rendre compte de plus près du danger que représente le communisme pour la paix du monde. J'ai compris que les seuls efforts de la diplomatie officielle ne peuvent avoir raison de l'idéologie communiste. Il nous faut, par notre exemple et notre action positive, donner au monde le spectacle d'une philosophie vécue de telle façon qu'elle convainque tous ceux qui cherchent sincèrement à promouvoir, dans un sens ou dans l'autre, le bien de l'humanité. Il nous faut faire prévaloir dans notre société le principe de l'autorité, mais aussi celui de la justice et de la charité sans lesquelles toute autorité est un simulacre et une forme plus ou moins avouée de tyrannie.

C'est à peu près dans ces termes que je m'adressais à la population de notre région, le soir du 3 janvier dernier, par le truchement de la télévision. Parlant du réveil nationaliste qui se manifeste dans les pays de l'Asie et de l'Afrique, et du ressentiment que ces populations ont à l'égard des nations qui les ont pendant longtemps dominées, j'ai insisté sur le devoir que nous avions d'aider par tous les moyens ces peuples récemment arrivés à l'indépendance politique. J'ai dit surtout qu'il fallait revaloriser à leurs yeux notre civilisation occidentale et chrétienne par l'exercice d'une charité bien comprise qui ne soit ni de l'intérêt mesquin, ni de la condescendance méprisante. C'est pourquoi j'invitais mes concitoyens à appuyer la participation de notre gouvernement au plan d'assistance technique et d'aide aux pays "sous-développés". Voici ce que je disais alors:

Le régime communiste est né en grande partie de l'injustice sociale. C'est aux pays qui comprennent encore la valeur des idées spirituelles qu'il appartient de supprimer, dans toute la mesure du possible, les causes de la misère et de l'injustice. C'est de cette seule façon qu'on aura raison d'une idéologie athée et matérialiste qui promet aux peuples la délivrance et abuse les humbles par la fausse promesse d'un bonheur illusoire né de l'égalité entre toutes les classes de la société.

Cette tâche nous incite à participer de plein gré au mouvement d'assistance et d'entr'aide mondiale. Il ne s'agit plus pour nous de tirer de l'arrière. Il nous appartient de faire notre part financière et c'est de cette façon que nous contribuerons à l'œuvre de la paix mondiale.

Si mon collègue de la circonscription de Lapointe (M. Brassard) avait été à l'écoute ce soir-là, il n'eût sans doute pas affirmé avec tant de force, l'autre soir, que personne des députés conservateurs du Québec ne s'était encore prononcé sur cette question de l'aide aux pays "sous-développés".

J'attribue son attitude à la simple ignorance du fait, parce que je le sais assez honnête pour ne pas taire volontairement la vérité. Il est du reste d'une autre école et d'une autre formation que beaucoup de collègues de son parti, ces jeunes et ces moins jeunes démagogues qui ne sauront jamais, au cours

des débats, se maintenir au niveau des principes de la politique, de l'histoire, de l'économie politique, de l'économique du droit et de la philosophie sociale. Et laissez-moi vous confier, monsieur l'Orateur, que je rougis d'entendre des compatriotes de ma province s'exprimer comme des anarchistes au sujet de tout ce qui touche au Québec, à ses prérogatives, à ses traditions et à ses institutions. Je ne pense pas qu'ils se grandissent dans l'opinion en dénigrant ceux qui nous administrent dans le Québec. Qu'ils ne partagent pas les idées politiques de leurs adversaires, c'est leur privilège d'hommes et de citoyens, mais cela ne leur confère pas le droit de calomnier et de faire injure à la population qui, par des moyens démocratiques, s'est donnée ses administrateurs.

Monsieur l'Orateur, l'exercice de la démocratie telle qu'on la connaît comporte une rançon: celle de voir accéder au pouvoir, parmi des hommes intègres, imbus d'idées saines et de principes, des individus discutables et des aventuriers politiques. Heureusement qu'il y a dans ce domaine aussi une justice immanente, et il est rare de voir des vitupérateurs, comme ceux qu'il nous a été donné d'entendre ces jours derniers, faire long feu. Ils sont vite balayés par le même flot qui les avait un moment portés.

L'an dernier, au cours du débat sur le budget, j'ai dit que nous, conservateurs du Québec, nous n'avions pas de leçon à recevoir des libéraux. J'insistais particulièrement sur les faits et les problèmes constitutionnels. J'affirmais notamment que les difficultés que nous avons actuellement dans ce domaine viennent de ce que le parti libéral a forcé l'évolution constitutionnelle de notre pays, ce phénomène se concrétisant dans les solutions constitutionnelles du parti libéral, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles ne correspondent pas toujours tout à fait à la nature et à l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

C'est ainsi, par exemple, que les tenants du "néo-fédéralisme" canadien cherchent subtilement à déplacer l'enjeu des luttes constitutionnelles. Ils voudraient substituer un système économique de soi contingent et soumis aux conditions mouvantes de l'économie de notre pays à une formule constitutionnelle qui a de soi une valeur permanente beaucoup plus sûre, parce qu'elle s'appuie sur les lignes de force de notre histoire et les données essentielles de la psychologie de nos groupes ethniques. L'entreprise est d'importance, mais combien périlleuse.

J'estime que les libéraux sont bien mal venus de nous poser des questions sur les problèmes constitutionnels et particulièrement sur les problèmes fiscaux. Ils n'ont pas à craindre. Nous prendrons en temps opportun les positions de nos convictions. Leur expérience nous servira probablement à éviter les errances graves. Nous n'avons surtout pas de leçons à recevoir des députés libéraux du Québec. Ils ont été pendant trop longtemps muets comme carpes sur le sujet pour qu'on ait la naïveté de prendre leurs vessies pour des lanternes. Ils se mettent actuellement dans le rôle du singe qui montre la lanterne magique, sauf qu'ils oublient eux aussi d'allumer la lampe. Les déclarations qu'a faites le très honorable premier ministre sur l'éducation devraient leur indiquer suffisamment que le parti conservateur entend respecter la constitution du pays. Les réclamations de l'opposition libérale ne nous impressionneront pas. Il faut du temps pour régler certaines questions délicates; il y faut de l'étude et de la réflexion, car on n'improvise pas sur un sujet aussi grave.

L'an dernier, le plus obscur et le plus compromis des députés libéraux a tenté de surprendre la députation conservatrice du Québec en demandant un vote à l'issue d'un discours loufoque qui restera comme le modèle de ce que peut produire l'ignorance sous sa forme la plus pure. Après avoir dit que c'est en 1760 que le groupe français devait mourir, après avoir galvaudé toutes les notions,...

Une voix: Quel intellectuel!

M. Tremblay: ...celui qui, pour la circonstance, s'était immiscé dans le domaine de l'éducation, concluait ce qu'on ne peut même pas qualifier de remarques, par une pitrerie. Son geste devait avoir une haute signification. Il devait être le signe du ralliement.

Le silence, monsieur l'Orateur, un silence impressionnant a salué, dans l'opinion publique, cette mauvaise déclamation. La seule consolation du député concerné a été d'avoir rempli le mandat qu'on lui avait confié. Mais ceux qui, ne voulant pas dire ce qu'il a dit, l'avaient chargé de cette mission démagogique, ont dû à la fin se rendre compte qu'on a beau être l'âne de Balaam, on reste ce qu'on est.

Toujours dans la ligne des problèmes constitutionnels, le débat sur l'Adresse nous réservait, monsieur l'Orateur, un moment d'émotion d'une qualité exceptionnelle: la conversion de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier). Il a l'autre jour parlé comme un converti, un grand converti. A la fin d'un discours, il a trouvé soudain des accents nationalistes inusités. Je dis des accents, je devrais dire un cri. Toute la Chambre en a été secouée. Mais après avoir consulté le hansard depuis 1935 et n'ayant rien trouvé dans les discours de l'honorable député de Laurier qui ressemblât à une profession de

foi nationaliste, je me vois forcé d'apporter un correctif et de dire, monsieur l'Orateur, que l'honorable député de Laurier a exhalé un cri nationaliste, le premier de sa carrière, sorte de chant du cygne, dernier rugissement du lion devenu vieux et qu'on montre maintenant dans la province de Québec à défaut d'une faune indigène.

J'espère que cette vedette ne se prend pas trop au sérieux. En fait, monsieur l'Orateur, nous du Québec n'aimons pas, dans ce domaine, les articles d'importation. Nous préférons les authentiques libéraux du Québec; ils nous amusent sans nous agacer.

Monsieur l'Orateur, j'aurais encore beaucoup d'observations à faire sur des problèmes particuliers à la circonscription de Roberval. Je veux, toutefois, aujourd'hui m'en tenir à celles que j'ai faites. En terminant, je veux encore une fois protester contre les propos que l'on a pu me prêter ce matin et les intentions malveillantes que l'on a essayé de découvrir dans mon attitude. Alors que dans la tribune du public une audience bien propre à inciter des propos démagogiques assistait aux débats, par des questions insidieuses on a tenté de soulever l'opinion publique et de faire croire que le gouvernement conservateur ne s'est pas occupé réellement des problèmes qui intéressent le pays.

Ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, a peut-être été désagréable, mais je l'ai dit dans le but de rétablir les faits et de rendre justice à qui de droit. J'espère que mon intervention n'a pas été inutile. Je souhaite que tout cela soit interprété comme une preuve de bonne volonté, de la bonne volonté d'un Canadien de la province de Québec qui a compris que le salut et la prospérité du Canada résident dans l'unité. Mais, cette unité s'exprime dans la compréhension mutuelle des groupes ethniques et dans la mise en commun de leurs richesses respectives, et cela, monsieur l'Orateur, doit être fondé sur le droit constitutionnel et sur l'histoire de notre pays. C'est bien là, monsieur l'Orateur, l'idéal politique que j'entends promouvoir ici.

(Traduction)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je ne m'excuserai pas de prendre la parole une seconde fois dans ce débat. Je tiens, cet après-midi, à parler de deux questions qui touchent de façon particulière les habitants de la province de Québec, mais avant de le faire, j'espère que le préopinant qui s'est plaint si amèrement de la manière de s'exprimer de députés siégeant de notre côté et de celle du député de Lévis (M. Bourget) en particulier ne me reprochera pas de lui dire que le langage dont il s'est servi n'est pas raisonnable et qu'il est allé bien au delà de celui du député qui a pris la parole ce matin.

[M. Tremblay.]

Pour ce qui est des observations qu'il a faites à mon égard, je n'y prête pas la moindre attention. La raison, c'est que je suis député de la province de Québec et représente à la Chambre la circonscription de Laurier et que je n'ai aucune leçon à recevoir du préopinant.

De plus, si l'honorable député s'imagine donner une leçon à qui que ce soit ici par le moyen du langage dont il s'est servi cet après-midi, il se trompe entièrement, car il n'a fait en somme que donner dans l'autre extrême, ce qui m'amène à lui rappeler qu'il n'y a pas de pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir.

Ce sur quoi je veux d'abord attirer l'attention de la Chambre revêt à mes yeux beaucoup d'importance non seulement pour le Canada tout entier mais pour la province de Québec en particulier. Je veux parler de l'entreprise de détournement des eaux du lac Michigan à Chicago. Il en a déjà été question, mais je pourrais peut-être revenir brièvement sur le sujet. Un décret de la Cour suprême des États-Unis autorise, à partir du 31 décembre 1938 un détournement maximum de 1,500 pieds cubes par seconde du lac Michigan par le canal de Chicago, sans compter ce que la ville de Chicago peut pomper pour ses propres besoins. Depuis ce décret de la Cour suprême, Chicago et la division sanitaire métropolitaine de cette ville n'ont cessé de chercher à accroître le détournement autorisé. Malgré les légères augmentations effectuées en 1940, 1942 et 1944, le prélèvement supplémentaire n'était pas, me disent les autorités, très grave.

Depuis, le Congrès a été saisi de trois bills visant à autoriser un détournement supplémentaire de 1,000 pieds cubes par seconde. Deux de ces bills ont eu le veto du président. En 1954, le président a opposé son veto à un bill. En 1955, un autre bill semblable a été étouffé. En 1956, le président a opposé son veto à un autre bill et finalement, en 1958, un bill n'a pas été sanctionné par le Sénat.

Comme la Chambre le sait, le Congrès est saisi à l'heure actuelle d'un autre bill, baptisé HR nº 1, qui a pour objet de détourner dans le canal de Chicago une quantité supplémentaire d'eau du lac Michigan, ce qui porterait atteinte aux droits relatifs à l'aval de la rivière. Je me réfère ici à une question posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 21 janvier et dont le texte se trouve à la page 155 du hansard:

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question supplémentaire? N'est-il pas exact, si l'on en croit l'étude faite par un sous-comité de la Commission conjointe internationale, que les aménagements hydroélectriques dans la section internationale souffriront sensiblement de ce détournement, et que le niveau des eaux à Montréal sera réduit de trois quarts de pouce?

L'hon. M. Smith: Je n'ai pas eu connaissance de ce rapport, mais je puis assurer au député que cette question, ainsi que d'autres encore, font maintenant l'objet d'une étude, comme je l'ai déjà signalé dans ma réponse.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je poser une autre question supplémentaire? Le bill en cause est-il analogue à celui qu'on a présenté à ce sujet l'année dernière au Congrès des États-Unis, et à propos duquel le gouvernement a déclaré qu'il ne voyait pas d'objection à ce qu'il soit adopté?

L'hon. M. Smith: Je n'ai pas vu le bill dont il s'agit et n'ai pu faire de comparaison, mais je crois comprendre qu'il est presque identique.

Ensuite, monsieur l'Orateur, comme en fait foi la page 250 du hansard du 23 janvier 1959, le député de Lambton-Ouest (M. Murphy), toujours sur le même sujet, a posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, pour tirer les choses au clair, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, par suite de la question que le chef de l'opposition a posée au ministre mercredi, à propos de dérivations d'eau du lac Michigan, à Chicago. Voici ma question: le gouvernement du Canada a-t-il soulevé une objection au projet de loi concernant la dérivation à Chicago, mesure dont on a saisi le Congrès américain l'an dernier?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Je dois souligner en réponse que le gouvernement du Canada a soumis de longues instances par écrit. Elles figurent dans un aide-mémoire qu'on a remis au département d'État des États-Unis le 6 janvier 1958 et qui, je l'ai signalé mercredi, a été déposé à la Chambre le 2 août 1958. L'aide-mémoire prenait acte de la grave et profonde inquiétude du gouvernement à l'égard des inconvénients qui découleraient de toute dérivation considérable d'eau du réseau des Grands lacs.

L'hon. M. Pearson: La note dont parle mon honorable ami formule-t-elle une objection contre l'adoption du projet de loi en cause?

L'hon. M. Smith: Elle en formulait, monsieur l'Orateur. Tel était l'aspect essentiel de la note.

Or, monsieur l'Orateur, je soutiens que la réponse du ministre a induit la Chambre en erreur. Afin de ne pas commettre la moindre injustice envers le ministre, je lui dirai immédiatement qu'il ne l'a pas fait volontairement car, le connaissant depuis nombre d'années, je sais que ce n'est pas là sa façon d'agir. Mais il n'en reste pas moins que la déclaration du ministre est trompeuse parce que les faits qu'il cite ne correspondent pas à ceux que j'ai tirés du rapport de la Commission conjointe internationale.

Quels sont les effets de ce détournement de 1,000 pieds cubes par seconde des eaux des Grands lacs, tels qu'ils ont été constatés par la Commission conjointe internationale? J'ai ici un rapport provisoire sur cette affaire adressé à cette Commission par le Conseil international des ingénieurs du lac Ontario. Ce rapport est daté du 14 juin 1955. Son objet est exposé à la page 3 dont j'extrais le passage suivant:

L'objet de ce rapport provisoire est de déterminer l'effet qu'auront sur les niveaux du lac Ontario les 1,000 pieds cubes par seconde supplémentaires qui seront détournés du lac Michigan à Chicago pendant une période de trois ans. On a également déterminé les répercussions que l'abaissement du niveau du lac Ontario auront sur la navigation empruntant ce lac et le fleuve Saint-Laurent ainsi que sur la production d'énergie hydroélectrique à Niagara et le long du fleuve Saint-Laurent en supposant que la période de détournement supplémentaire de trois ans commence le 1er juillet 1955.

Et maintenant, voyons les faits. D'après ce rapport, le détournement en question entraînerait une réduction maximum du niveau des lacs Michigan, Huron, Érié et Ontario ainsi décalée: lacs Michigan et Huron, .05 pied, lac Érié, .03 pied; le lac Ontario, .03 pied. Pour ce qui est de la navigation la réduction en pouces des niveaux sera de trois huitièmes de pouce dans le port de Montréal; d'un quart de pouce dans le lac Saint-Louis; de trois huitièmes de pouce dans les ports du lac Ontario; et de cinq huitièmes dans les ports d'autres lacs comme les lacs Michigan et Huron.

Ce rapport traite aussi de la répercussion qu'aura le détournement des eaux sur la production d'énergie dans les régions en aval du fleuve. Pour les usines aménagées sur le fleuve Saint-Laurent, il est dit que la réduction du débit causée par cette augmentation de 1,000 pieds cubes à la seconde du détournement de Chicago pour une période de trois ans réduirait le débit d'eau disponible pour les usines de l'île Barnhart actuellement en voie de construction ainsi que pour les usines des Cèdres et de Beauharnois et pour le rajout qu'on projette de construire à l'usine de Beauharnois et pour toute usine qu'on pourrait se proposer de construire dans la section des rapides de Lachine. Le document en vient ensuite à la conclusion que le total de l'énergie perdue aux usines de Beauharnois, des Cèdres et de Lachine atteindrait environ 86,600,000 kilowatts-heure. Plus loin, à la page 12 du rapport, on lit:

Le total de l'énergie perdue aux usines désignées ci-dessus atteindra 420 millions de kilowatts-heure. Sur ce total, 276 millions de kilowatts-heure seraient perdus pour les usines existantes et par les usines en voie de construction ou dont la construction a été décidée.

Je tiens à m'arrêter sur ce point. S'il est vrai que le bill aidera à résoudre le problème des égouts de Chicago, rien ne justifie le prélèvement d'une pareille quantité d'eau du bassin des Grands lacs et aucun effort d'imagination ne saurait le justifier car la chose n'est moralement pas correcte. L'eau appartient à tous les riverains des Grands lacs et si ce prélèvement est autorisé, la commission

des égouts de Chicago cherchera à obtenir une nouvelle quantité.

Le ministre l'ignore peut-être, mais à un moment donné, la commission sanitaire de Chicago a essayé de détourner plus d'eau des Grands lacs pour augmenter la production d'électricité dans la région de Chicago. Ce fait a été relevé devant le comité américain des rivières et des ports où il a été déclaré, par l'association des ports des Grands lacs qui a déposé devant ce comité, que le vrai motif de la demande en vue du détournement d'un volume accru d'eau, était que la commission sanitaire de Chicago voulait augmenter son potentiel hydro-électrique exploité par les installations qu'elle possède à Lockport, en Illinois.

En 1946 l'adjoint de l'ingénieur en chef de la commission régionale d'hygiène affirma qu'en détournant plus d'eau ou pourrait doubler la production d'énergie de l'usine du district sanitaire à Lockport; en 1947, on a dit qu'il faudrait détourner encore plus d'eau pour permettre la mise en œuvre de l'énergie atomique par suite de l'installation du laboratoire Argonne sur les rives du canal du district sanitaire, à une vingtaine de milles au sud-ouest du Chicago. De plus, en 1950 on a demandé au président Truman de faire en sorte que plus d'eau encore soit détournée afin d'augmenter la puissance hydro-électrique pendant la grève des charbonnages.

Il semble donc que ces déclarations, qui sont publiques et dont le ministre peut prendre connaissance, que le district sanitaire de Chicago veut obtenir ainsi plus d'eau à des fins de production d'énergie.

Le ministre a parlé d'un aide-mémoire qu'il avait déposé et qui contenait des protestations contre un détournement possible d'eau. Je me suis procuré cet aide-mémoire qui avait été imprimé en appendice au hansard et, bien que je ne puisse y relever le genre de protestations que j'espérais y trouver, j'aimerais faire part au ministre de ceci. A la page 2 de l'aide-mémoire que je détiens, bien qu'il soit question en termes généraux du fait que le gouvernement des États-Unis suppose que le détournement nuira à la navigation et à la production d'énergie hydro-électrique dans les deux pays, les raisons n'y sont pas exposées.

Puis dans le paragraphe final, les conséquences de cette dérivation pour les régions en amont du fleuve, sur le niveau des eaux dans les régions supérieures des lacs et dans la section internationale sont étudiées assez en détail, mais il n'y a pas un mot au sujet des régions en aval. C'est pour cette raison que je me lève pour protester aujourd'hui. Voici ce qui est dit dans l'aide-mémoire.

Pourtant, s'il était possible de compenser partiellement les conséquences de la dérivation de Chicago par un détournement d'une quantité égale d'eau du bassin de l'Albany vers le Canada, il serait juste qu'une quantité équivalente d'eau reste disponible pour la production d'énergie hydro-électrique par les entreprises de l'Ontario aux chutes St. Mary's, à Niagara-Falls et dans la partie internationale du fleuve Saint-Laurent jusqu'à ce que les effets de la dérivation temporaire ne soient plus sentis dans le réseau des Grands lacs.

C'est là que l'aide-mémoire me semble insuffisant. Il me semble qu'il n'y a pas de protestation au sujet de ce qui va se produire ou de ce qui se produira probablement aux entreprises d'exploitation hydro-électrique de Beauharnois, de Lachine, des Cèdres. Dans les journaux de ce matin, le ministre de l'Énergie hydro-électrique et des Ressources de la province de Québec, je crois, annonce qu'il y aura sous peu des aménagements hydro-électriques à Lachine. J'apprends cette nouvelle avec plaisir. C'est parfait. Mais si, du fait qu'on veut prendre 1,000 pieds cubes d'eau à la seconde dans les Grands lacs pendant trois ans, cet aménagement de captation d'énergie est compromis en amont, le gouvernement devrait protester avec la plus grande fermeté.

De même, rien dans la note n'a trait aux niveaux d'eau au port de Montréal. Si, du côté d'amont du lac, on fait des travaux qui influent sur les niveaux d'eau à Montréal, la navigation sera peut-être gravement entravée. Quel sera l'effet de l'abaissement de trois huitièmes de pouce au port de Montréal et de la perte de ces millions de kilowatt-heures dont j'ai parlé tantôt? N'étant pas ingénieur en électricité, je ne suis pas en mesure de le dire. Je dois me borner à signaler que, de l'avis des spécialistes, c'est grave. Ceux qui connaissent la question aux États-Unis ont déclaré devant un comité public que l'Administration de la région sanitaire de Chicago compte produire de l'énergie dans la région, si l'on peut détourner d'autres quantités d'eau des Grands lacs. Ce serait terrible, à mon avis, si l'on prenait de l'eau des Grands lacs pour capter de l'énergie dans cette région.

Et puis on ne proteste pas contre le nouveau projet de loi. Ceci m'a poussé à dire tout à l'heure que le ministre a peut-être induit la Chambre en erreur. On ne proteste pas contre le bill nº 1. On n'a pas élevé de protestation contre le bill ici en cause. On a élevé des protestations, bien faibles, à mon avis, contre un bill antérieur. Cependant, on n'a formulé aucune protestation, comme on aurait dû le faire, à mon avis et aussi sans doute de l'avis des Canadiens, contre le bill en question.

Le problème n'est pas nouveau. Ce n'est pas la première fois qu'il est porté à l'attention du pays. C'est un vieux problème qui surgit périodiquement; le Canada doit être

continuellement sur ses gardes et veiller à ce que soient sauvegardés ses droits relatifs à la mise en valeur de l'énergie dans la section internationale du Saint-Laurent et à la navigation sur ce fleuve.

L'hon. M. Smith: Je me demande si l'honorable député me permettrait de lui poser une question. Comment pouvions-nous, dans une note présentée en 1958, nous prononcer sur un bill soumis au Congrès en 1959?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, l'aide-mémoire envoyé par mon honorable ami est daté de 1957 et, comme je le disais plus tôt, il y a eu d'autres bills. Il y en a eu en 1954, 1955, 1956, 1958 et un autre en 1959. Je dis donc deux choses. Je dis d'abord que la note préparée par mon honorable ami n'est pas une protestation suffisante. Je dis, en second lieu, qu'il devrait établir contre le nouveau bill une autre note de protestation et y préciser comment cela portera préjudice aux entreprises canadiennes en aval le long du Saint-Laurent, à Montréal et ailleurs.

De toute façon, le ministre est-il d'avis que ce genre d'affaires devrait être réglé par le Congrès? Après tout, il existe un traité entre le Canada et les États-Unis, incorporé dans la loi du traité des eaux limitrophes internationales et qui définit clairement la position des deux pays. Il me semble que cette question relève de la Commission conjointe internationale, étant donné qu'il s'agit surtout d'une affaire concernant les eaux limitrophes.

M. Murphy: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Chevrier: Cela étant, le ministre devrait d'abord protester, comme je l'ai dit, et ensuite, si la protestation ne produit aucun effet, demander que la Commission conjointe internationale soit saisie de la question.

M. Murphy: Je voulais demander si l'honorable député qui a la parole sait que le lac Michigan n'est pas assujetti à la loi du traité des eaux limitrophes internationales.

L'hon. M. Chevrier: Comme mon temps de parole est presque épuisé, il y a une autre question sur laquelle j'aimerais appeler l'attention de la Chambre.

(Texte)

Je me rends compte, monsieur l'Orateur, qu'il y a un autre sujet dont les honorables députés n'aiment peut-être pas à entendre parler, mais, s'ils veulent bien être patients, ils verront que j'essaierai de traiter ce second sujet, qui intéresse une bonne partie de la population de la province de Québec, avec calme et sérénité. Je ne tenterai pas de traiter ce problème en employant des paroles comme on en a entendues tantôt, mais j'essaierai de le faire plutôt de la façon dont le très honorable premier ministre le ferait lui-même s'il était de ce côté-ci de la Chambre.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je tiens à vous rappeler que vendredi dernier, à la Chambre, l'honorable député de Dollard (M. Rouleau) a donné ses impressions des contradictions dont on est présentement témoin en ce qui concerne le différend qui sépare actuellement la société Radio-Canada et les réalisateurs de la radio et de la télévision. Mais, depuis vendredi, il semble qu'au lieu de s'améliorer, la situation empire.

D'abord, vendredi après-midi, le premier ministre et le ministre du Travail, lors de leur entrevue annuelle avec la CTCC, ont refusé une fois de plus d'intervenir dans ce conflit. Le très honorable premier misistre, au cours de cette réunion, a rappelé qu'on avait déjà reproché à son prédécesseur lui-même d'être intervenu dans les affaires de Radio-Canada. Il a ajouté qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir dans le présent conflit de peur de subir la même critique.

Cet argument du premier ministre est sûrement inacceptable. Ce n'est qu'un prétexte, il me semble, pour tenter de justifier l'attitude incompréhensible du gouvernement. Nous de l'opposition avons demandé tous les jours, depuis le début de la session, en posant des questions au ministre du Travail (M. Starr) et au ministre du Revenu national (M. Nowlan), d'intervenir dans ce conflit et d'offrir leurs bons offices aux deux parties. De fait, il nous semblait n'y avoir aucune raison que le gouvernement n'intervienne pas sous l'empire du paragraphe 1 de l'article 56 de la loi sur les différends du travail.

Personne ne pourrait prétendre sérieusement que le gouvernement exercerait une influence indue en se prévalant des pouvoirs que lui confère cet article de la loi; au contraire, il ne ferait que son devoir. Il s'est refusé obstinément jusqu'ici, et sans aucune raison valable, à accomplir son devoir. Une telle intervention, il me semble, aurait eu un effet favorable, aurait pu aider aux parties qui, à ce moment-là, étaient encore en pourparlers; il aurait donc été possible de régler le différend.

Mais, pour revenir à la réponse que faisait à la CTCC le très honorable premier ministre vendredi, je dois dire qu'une intervention comme celle que le premier ministre a mentionnée n'est aucunement comparable à celle que ce dernier a faite lors de la visite de M. Macmillan l'an dernier, lorsqu'il a voulu empêcher un employé de Radio-Canada d'accomplir son travail professionnel comme il l'entendait.

Des voix: Oh! Oh! Oh!

L'hon. M. Chevrier: A ce moment-là, il s'agissait d'une intervention contre la liberté d'information et d'expression sur les ondes de Radio-Canada. Aujourd'hui de quoi s'agit-il? Il s'agit de la liberté d'association que les autorités ont le devoir de protéger chaque fois que l'occasion s'en présente. C'est tellement vrai que, hier, le chef de l'Église catholique à Montréal, Son Éminence le cardinal Léger, parlant devant un groupe des anciens du collège Sainte-Marie, a dit:

Tout le monde a le droit de s'associer. La grève de Radio-Canada n'est pas autre chose que cela. Ce droit, on le constate tous les jours, doit être revendiqué.

Mais, s'il faut en croire l'honorable ministre du Revenu national, ce droit n'a pas lieu d'exister. Après avoir dit que la grève était illégale, il a changé d'opinion et il a affirmé qu'elle était légale. Par ailleurs, encore ce matin il a indiqué clairement que le droit d'association même n'avait pas sa raison d'être dans les circonstances.

Je dis donc, monsieur l'Orateur, que l'attitude intransigeante du gouvernement a été révélée encore ce midi. Lors de l'entrevue que le ministre du Travail et le Solliciteur général (M. Balcer) ont eu avec la délégation des réalisateurs et des syndiqués de la radio et de la télévision de Montréal, à midi, le ministre du Travail a encore refusé d'intervenir et il a tout simplement dit à la délégation de retourner à Radio-Canada et de recommencer les négociations avec cette Société qui est, de toute évidence, responsable de la rupture des discussions. Une telle attitude de la part du ministre dénote, à mon avis, trop de mauvaise volonté, puisqu'il n'a rien trouvé d'autre à répondre à cette délégation qui avait pris la peine de se déplacer, à grands frais, pour venir le voir.

En tant que nous sommes concernés, nous ne permettrons pas au gouvernement de justifier son inaction par des arguments spécieux comme ceux dont se sont servis le ministre du Travail et le ministre du Revenu national, car nous considérons que le conflit dont il s'agit est très important puisqu'il peut avoir des conséquences graves, non seulement pour les artistes, mais pour tous ceux qui sont immédiatement impliqués dans cette grève, comme d'ailleurs pour l'avenir du réseau français de Radio-Canada.

D'après les journaux d'hier, monsieur l'Orateur, les hauts fonctionnaires de Radio-Canada se seraient déclarés prêts à recommencer à zéro plutôt que de reprendre les négociations qu'ils avaient eux-mêmes rompues avec les réalisateurs. Je soumets que, même si les hauts fonctionnaires de Radio-Canada désirent adopter une attitude aussi autocratique, la population qui assume les frais de la Société et qui s'intéresse au réseau français,

[L'hon. M. Chevrier.]

n'est pas disposée, elle, à recommencer à zéro. Le réseau français, comme d'ailleurs le réseau anglais, a fait d'immenses progrès depuis les débuts de la télévision dans notre pays, et les contribuables ne toléreront pas que le Gouvernement laisse se produire une telle catastrophe sans même tenter d'intervenir.

On nous rapporte que, lors de l'entrevue des autorités gouvernementales avec les représentants de la CTCC, vendredi dernier, le ministre du Travail a affirmé n'avoir jamais dit que le conflit était illégal. Donc, de l'avis même du ministre du Travail, c'est à tort que son collègue le ministre du Revenu national déclarait qu'elle était illégale. Première contradiction entre les deux ministres.

Mais, ce n'est pas tout. On rapporte également qu'au cours de la même entrevue, le ministre du Revenu national a déclaré qu'il "croyait avoir été trop loin dans son affirmation". Cette fois, c'est le ministre du Revenu national qui est en contradiction avec lui-même et qui réfute ses propres affirmations.

Hier, en réponse à une question que je posais à l'honorable Solliciteur général (M. Balcer), alors que je lui demandais s'il croyait la grève illégale, il a répondu qu'à son avis, la grève était légale. Autre inaction et contradiction. Un ministre de la droite affirme que la grève est légale et un autre de la gauche dit que la grève est illégale. Il n'y a donc plus de solidarité ministérielle dans le gouvernement!

J'ai donc raison de dire, monsieur l'Orateur, qu'il y a dans ce différend trop d'inaction et trop de contradictions dans l'attitude des ministres, et il me semble...

M. Dorion: Monsieur le président, l'honorable député me permet-il une question?

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: Pourvu que le temps m'en soit alloué à la fin, je n'y vois pas d'objection.

(Texte)

M. Dorion: Monsieur le président, est-ce que l'honorable député me permet de lui poser une question?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

Une voix: Faites cela vite.

M. Dorion: Quel genre d'intervention souhaiterait l'honorable député de Laurier, et quel rôle le gouvernement pourrait-il jouer à cette occasion?

L'hon. M. Chevrier: Je remercie l'honorable député de m'avoir posé cette question. Je vais lui suggérer un genre d'intervention.

Si j'étais de l'autre côté de la Chambre et qu'un de mes collègues ministre disait que la grève est illégale, je demanderais à tous

mes collègues de la province de Québec de m'accompagner pour lui dire son fait. Et je crois sincèrement que si les cinquante députés ministériels de la province de Québec se rendaient auprès de cet autocrate et disaient: "Nous voulons que la grève se règle", elle se réglerait. Pour répondre à votre question, monsieur le député de Bellechasse (M. Dorion), je dis que si vous voulez vous servir de votre influence,—comme vous avez le droit de le faire,—vous pourrez, en invoquant le bon sens, intercéder auprès de ce ministre qui, à mon avis, empêche le règlement de la grève en disant aux autorités de Radio-Canada: ne négociez pas.

Eh bien, monsieur l'Orateur, si vous voulez me permettre...

M. Dorion: Me permettriez-vous une question supplémentaire?

L'hon M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, si le député veut la poser après que j'aurai fini mes observations, je le lui permettrai.

M. Dorion: Très bien.

L'hon. M. Chevrier: J'ai une autre suggestion à faire au gouvernement. Je demanderais au premier ministre...

(Traduction)

M. l'Orateur: J'allais faire remarquer que le député qui désire intervenir doit obtenir l'accord du député qui a la parole.

L'hon. M. Chevrier: J'ai donné mon accord une fois mes observations terminées, monsieur l'Orateur.

(Texte)

Voici ce que je suggère. Je demandais hier au premier ministre d'interrompre le débat et d'instituer le comité de la radiodiffusion afin que les parties puissent soumettre leurs griefs au comité et que ce dernier entende les arguments des deux parties. Je crois que cela serait avantageux pour tout le monde. Le premier ministre, comme c'était son droit, a refusé ma suggestion. Je réitère ma requête, monsieur l'Orateur; il me semble qu'elle est logique parce que, quand il s'agit de différends qui ont trait aux agences du gouvernement, comme celui des télécommunications, des cheminots, par exemple, aussi bien que celui-ci, d'ailleurs, de la radio et de la télévision, cela relève de l'État. Alors il me semble que le gouvernement devrait faire quelque chose pour tenter d'amener les parties en présence l'une de l'autre. Malheureusement, le gouvernement répond continuellement qu'il n'a pas à y voir.

Le ministre du Travail nous dit qu'il ne veut pas intervenir. Le ministre du Revenu national nous répond que la grève est illégale. Le solliciteur général nous affirme que la grève est légale. Pourquoi, alors, ne pas prendre les moyens appropriés pour régler cette affaire qui relève du gouvernement fédéral?

S'il s'agissait d'un différend entre d'autres groupes qui ne relèvent pas directement du gouvernement fédéral, je comprendrais la raison de la non-intervention du Gouvernement; mais tel n'est pas le cas, Radio-Canada relève du gouvernement fédéral. Aussi, je réitère la suggestion que je faisais tantôt, car je crois que c'est là la seule façon de procéder; autrement, la situation deviendra intolérable. Je ne crois pas qu'il soit juste, dans les circonstances, que des milliers de personnes souffrent comme celles qui sont impliquées dans ce différend.

Je répète que ce conflit a duré trop longtemps. Et si le gouvernement persiste dans son attitude de ne pas intervenir, qu'il accepte au moins ma dernière suggestion. C'est là, il me semble, une demande tout à fait raisonnable de notre part, une suggestion d'ordre pratique qui pourrait sans doute permettre de sortir de l'impasse actuelle.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je répète maintenant l'appel lancé par mon chef pour exhorter le gouvernement à mettre fin tout de suite au présent débat. Tant que le gouvernement persistera à prolonger le débat et à tarder d'agir, le parti libéral participera au débat; mais nous sommes disposés à voter maintenant, pour passer à l'étude des affaires de la nation.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour féliciter les proposeurs de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Je suis certain qu'ils ne croiront pas que je suis moins sincère parce que mes félicitations sont brèves. Je crois qu'ils ont entendu ces félicitations si souvent maintenant qu'ils sont portés à les prendre pour des formalités. Toutefois, monsieur l'Orateur, je puis vous assurer que les miennes, loin d'être une formalité, s'inspirent d'une conviction authentique.

Je viens d'écouter un intéressant discours du député de Laurier (M. Chevrier). Je n'avais pas l'intention principalement de relever les propos du député, mais certaines de ses assertions ont un caractère si extraordinaire qu'elles méritent au moins une mention. Le caractère extraordinaire des remarques du député peut se déceler quand on se rend compte de la situation où il se trouvait en les faisant.

Vous n'avez pas oublié, monsieur l'Orateur, que l'opposition officielle a pris pour attitude de se montrer impatiente de terminer le débat sur le discours du trône. Elle dit que le discours du trône n'est pas important. Elle

réclame la poursuite de l'examen de questions importantes comme le chômage. Son attitude tend à nous faire croire qu'elle souhaite impatiemment engager discussion. Si c'est là leur attitude, n'est-il pas étrange que l'honorable député de Laurier estime ce débat assez important pour y participer non pas seulement une fois mais deux? Or, monsieur l'Orateur, après avoir prononcé son deuxième discours, je ne qualifierai pas ses observations, car je ne veux pas me servir de termes durs...

L'hon. M. Chevrier: Non, ne faites pas cela. J'en serais très embarrassé.

L'hon. M. Fulton: Je disais qu'après avoir prononcé son deuxième discours, l'honorable député a fait la déclaration surprenante que personne d'autre ne devrait avoir le droit de parler. Je constate que cette attitude insoutenable est bien caractéristique des propos qu'il a tenus cet après-midi.

Bien que je n'aie pas suivi tout ce qu'il a dit au sujet de la grève des réalisateurs à Montréal, je suppose que sa participation au débat n'a pas été particulièrement utile, à en juger du moins par le manque de jugement dont il a fait preuve dans sa déclaration relative au détournement des eaux du lac Michigan à Chicago. Il a fait une proposition qu'à mon avis, même l'honorable député à la réflexion, jugera difficile, pour ne pas dire plus, à mettre en pratique, car il est bien difficile de s'imaginer comment la commission conjointe internationale de qui relèvent les eaux limitrophes pourrait obtenir la compétence déjà prévue dans le traité des eaux limitrophes.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Fulton: Oui.

L'hon. M. Chevrier: Comment la Commission conjointe internationale a-t-elle été autorisée à s'occuper de cette question et à rédiger le rapport que je viens de citer il y a un instant?

L'hon. M. Fulton: Je ne suis pas au courant des détails, mais on m'informe que par un renvoi on demandait à la Commission de faire une enquête et une étude mais non pas de régler une question quelconque. Si j'ai bien compris l'honorable député il voudrait soumettre la question à la Commission conjointe internationale pour qu'elle soit réglée.

Ma participation au débat de cet après-midi me permet de parler de questions qui d'après l'opposition officielle devraient être discutées comme étant d'une importance capitale. Il m'est difficile de comprendre la proposition surprenante qu'on a formulée, soit d'ajourner le débat, car celui-ci fournit l'occasion voulue de discuter la question du chômage et la situation économique où le pays se trouve. Je ne puis m'empêcher de conclure que la raison pour laquelle nos honorables amis souhaitent tant que le débat prenne fin c'est qu'ils se rendent compte qu'ils ont discuté des attitudes et consigné au compte rendu des énoncés et de prétendues statistiques si extraordinaires et si éloignées de la vérité qu'ils voudraient que le débat prenne fin afin que personne ne montre l'absurdité de leurs propos. Je vais analyser certaines des prétentions des honorables vis-à-vis.

Je rappelle dès maintenant que depuis l'ouverture du débat ils ont montré une extraordinaire répugnance à accepter leur part de responsabilité à l'égard de la situation dans laquelle se trouve le pays, soit au sujet de ce qu'ils ont fait avant de perdre le pouvoir, soit simplement pour ce qui est de proposer quelque chose afin de remédier à la situation.

Je sais que le chef de l'opposition (M. Pearson) et ses collègues n'aiment pas qu'on leur rappelle une vérité qu'il faut leur rappeler. Au cours de son discours le chef de l'opposition s'est montré ennuyé d'un discours que j'ai prononcé le 10 janvier devant les jeunes conservateurs. Nous estimons qu'il y a lieu de rappeler au pays qui est vraiment responsable de la situation. Nous n'avons jamais dit et ne disons pas, je ne l'ai pas dit dans le discours en question, que le gouvernement libéral avait délibérément provoqué la régression. Personne ne va jusque là. Mais j'ai dit et je répète que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en juin 1957 nous avons trouvé, comme notre principal héritage, la récession qui avait commencé quand mes honorables amis d'en face étaient au pouvoir.

L'hon. M. Pearson: Niaiserie.

L'hon. M. Fulton: J'ai dit et je répète que mes honorables amis savaient lorsqu'ils étaient au pouvoir qu'une récession s'en venait et ils n'ont rien fait. En fait, la mesure qu'ils ont prise n'a servi qu'à aggraver la situation qui favorisait la récession alors amorcée. J'aurai l'occasion de revenir plus en détail là-dessus plus tard. En cherchant à savoir qui est à l'origine de la récession et qui l'a laissée atteindre le point critique où elle était avant que nous puissions la juger le moindrement, mes honorables amis ne devraient pas oublier qu'ils avaient prévu un budget largement excédentaire, l'année où une régression économique était déjà amorcée.

L'hon. M. Pearson: Amorcée?

L'hon. M. Fulton: Et ils viennent ensuite nous parler de budgets cycliques et anti-cycliques, alors qu'en fait les mesures qu'ils ont prises n'ont servi qu'à aggraver la récession.

J'ai aussi dit, monsieur l'Orateur, et je le répète que nous nous sommes occupés de la récession dès notre arrivée au pouvoir. Nous n'avons pas cherché à la cacher, ni à prétendre qu'elle n'existait pas comme nos prédécesseurs l'avaient fait. Si nous n'avions pas mis à combattre la récession toute la vigueur que nous y avons employée, la crise aurait été encore bien pire.

J'ai aussi dit et je le répète, nous ne prétendons pas avoir complètement dominé la situation, ni avoir enrayé la récession. Nous n'avons jamais prétendu cela. A l'encontre de nos honorables vis-à-vis, nous n'avons pas la prétention d'être des surhommes. En premier lieu, nous savons qu'il faut plus que des mesures du gouvernement pour faire face à une récession et pour la maîtriser. Mais nous sommes justifiés de prétendre que si la récession a atteint son point culminant,—et tout indique maintenant qu'elle est décisivement en recul,—et si elle a été enrayée aussi tôt qu'elle l'a été, cela est attribuable en grande partie aux mesures énergiques et vigoureuses prises par le présent gouvernement.

Je reviendrai plus tard sur ce sujet pour examiner les mesures qui ont été prises par le gouvernement et les mesures que le gouvernement prend encore et continuera de prendre, selon ce que le premier ministre (M. Diefenbaker) a déclaré pour résoudre les problèmes qui, nous l'admettons, existent pour le pays. Il est décevant, pour ne pas dire davantage, de voir que malgré toutes les occasions que nous offrons à nos honorables vis-à-vis, dans cette Chambre, ils ne profitent d'aucune pour nous indiquer quelles autres mesures, à leur avis, il faudrait prendre pour maîtriser la récession.

M. Bourget: Nous l'avons fait.

L'hon. M. Fulton: Pour fins de discussion, supposons que ce n'est pas la fonction de l'opposition officielle à la Chambre de faire de telles recommandations. Mais il existe d'autres forums. Il y a les forums de la radio, de la télévision et des conférences de presse. Ils sont en dehors de la Chambre des communes. Mon ami, le député d'Essex-Est (M. Martin) a eu maintes fois l'occasion d'exposer à la nation, par le moyen de la télévision, comment le parti libéral résoudrait le problème dont les membres de ce parti affirment l'existence, mais il a fait preuve d'une réserve et d'une timidité qui ne correspondent pas du tout à son comportement habituel.

Avant d'aborder les mesures positives qui sont prises pour combattre la récession et le chômage, je tiens à parler de la situation telle qu'elle est et à relever certaines critiques et certaines exagérations que l'opposition officielle a exprimées au cours du débat, et au dehors de la Chambre, car avant de s'attaquer au problème, il faut le comprendre, en connaître l'envergure, les causes et les conséquences. Il ressort clairement de leurs paroles que mes honorables amis ne l'ont pas compris et ne désirent aucunement faire une étude exacte de l'envergure du problème qui se pose à nous.

Je m'en prends plus spécialement aux critiques et aux propositions du chef de l'opposition et aux prétendues données statistiques produites par mon honorable ami le député d'Essex-Est. Pour la plus grande partie, ces données n'étaient que de pures et simples fabrications; et comme fabrications...

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. L'honorable député a dit que des mots dont je me suis servi à la Chambre étaient une fabrication.

L'hon. M. Fulton: Pas des mots, des statistiques.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je soutiens que l'honorable député a le droit de dire que mes propos décelaient une erreur ou une inexactitude, mais il n'a pas le droit d'accuser un député d'avoir intentionnellement trompé la Chambre et je lui demande de retirer cette déclaration.

M. Fraser: Il n'a jamais dit cela.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, mon ami le député d'Essex-Est est un trop bon parlementaire pour croire vraiment qu'il puisse s'en tirer de la sorte. Je n'ai pas dit qu'il a trompé la Chambre.

Des voix: Rétractez-vous.

L'hon. M. Pickersgill: Vous avez dit que c'était une fabrication.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député d'Essex-Est a soulevé la question de privilège et j'aimerais que le député qui a la parole en traite avant de poursuivre ses remarques.

L'hon. M. Fulton: Je vais le faire, monsieur l'Orateur, si mes honorables amis d'en face le permettent. Je n'ai pas dit que l'honorable député avait trompé la Chambre, et certes elle ne pourrait l'être avec les statistiques extraordinaires et fantastiques qu'il nous a lues. Mais ce que je dis, monsieur l'Orateur, c'est qu'en tant que statistiques, c'était une pure fabrication, et je prouverai la véracité de ce que j'ai avancé. Il n'y a rien d'antiparlementaire à cela.

Des voix: Rétractez-vous!

L'hon. M. Pearson: Attendez de voir au moins si c'est antiparlementaire.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Le mot fabrication pose peut-être un cas difficile à trancher. Si l'honorable député avait dit qu'elles étaient des inventions, il n'aurait pas attribué d'arrière-pensée ou jeté des doutes sur l'attitude morale de l'honorable député d'Essex-Est. Mais le mot "fabrication" suggère peut-être ce sens et le ministre acceptera peut-être d'y trouver un mot de remplacement.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je m'empresserai de profiter de votre suggestion, sage et modérée comme d'habitude, et de substituer le mot invention au mot fabrication. En ce qui concerne la supposée statistique que mon honorable ami a consignée au compte rendu,—et ici je dois faire attention parce qu'il existe des règles parlementaires et je ne veux aucunement mettre en doute ses motifs parce que ce serait, je crois, non conforme à la pratique parlementaire,—je souligne que, quelle qu'ait été l'intention, l'effet de consigner des déclarations au compte rendu et de prononcer des discours à la Chambre qui, on le sait, seront rapportés dans les journaux, a été d'exagérer la gravité de la situation abusivement et d'augmenter tout sentiment d'inquiétude et de malaise qui pourrait exister.

Nous ne critiquons pas l'opposition lorsqu'elle s'en tient aux faits; nous ne l'avons jamais fait. Nous ne prenons pas en mauvaise part ses critiques lorsqu'elles sont fondées sur des faits et surtout lorsqu'elles sont utiles. Nous-mêmes ne nions pas la situation à laquelle le pays doit faire face. Elle est l'objet d'une étude sérieuse par le gouvernement, comme elle le mérite. Nous en reconnaissons la gravité et nous ne critiquons pas l'opposition de la signaler. Nous critiquons cependant nos honorables vis-à-vis d'essayer de prétendre que la situation est pire qu'elle ne l'est et de consigner au compte rendu des inventions présentées comme des données statistiques et qui donnent une impression fausse et exagérée de la situation. Monsieur l'Orateur, si nos honorables amis sont obligés de recourir à des données statistiques et à des analyses qui sont inexactes, et il m'est difficile de croire qu'ils ne savent pas qu'elles sont inexactes, ils donnent par le fait même une assez juste mesure du sérieux avec lequel ils envisagent la situation. S'ils sont obligés d'exagérer pour faire leur démonstration, c'est qu'ils se rendent compte eux-mêmes que les choses ne vont pas aussi mal qu'ils essaient de le faire voir.

Permettez-moi de signaler d'abord que le chef de l'opposition a fait une grossière erreur de calcul dans le chiffre qu'il a donné pour montrer les effets de la hausse du coût de la vie sur la pension de vieillesse. Ses paroles sur le sujet sont consignées à la page 40 du hansard du 19 janvier:

> Dans une année, monsieur l'Orateur, les vieillards pensionnés ont perdu environ $2 de l'augmentation de $9 que leur a accordée le gouvernement et bientôt cette hausse disparaîtra complètement.

Il découle de cet énoncé, il va sans dire, que de l'augmentation de $9, $2 ont été perdus. Nous ne nions pas que la majoration du coût de la vie soit quelque chose de sérieux. Cette augmentation a atteint 2.6 p. 100 au cours de l'année et, d'après ce pourcentage, la perte sur $9 atteint quelque 23c.

L'hon. M. Pickersgill: Que dire du reste de la pension de $55?

L'hon. M. Fulton: Le chef de l'opposition a commis une erreur et fait un mauvais calcul dans la proportion négligeable de 1,000 p. 100 environ. Il y a d'autres inexactitudes qu'il s'évertue à maintenir et à répéter et qui, il le sait bien, seront reprises par les journaux.

Certaines font les manchettes,—les manchettes sensationnelles,—et le député ne peut guère nous en vouloir si nous l'accusons de tenter d'effrayer la population. Tout comme son discours sur la pension de vieillesse a tenu les manchettes, ainsi celui où il annonçait que le premier ministre récolterait la tempête, qui prendrait la forme d'un déficit d'un milliard, a obtenu les gros titres dans le *Telegram* de Toronto du 19 novembre. Il a répété que le déficit serait d'un milliard, alors qu'en réalité il s'établira à environ 700 millions, comme l'a annoncé le ministre des Finances (M. Fleming). Ce n'est pas peu, il est vrai, mais ce n'est pas aussi grave qu'un milliard de déficit.

Des voix: Attendons, et nous verrons.

L'hon. M. Fulton: Le député s'est permis une inexactitude d'environ 300 millions ou, en pourcentage, de 30 p. 100.

Mais le chef de l'opposition n'est qu'un novice dans ce domaine, comme nous le verrons en comparant l'inexactitude de ses chiffres avec celle des chiffres du député d'Essex-Est. En outre, il faut aussi reconnaître que le chef de l'opposition ne cherche à rejeter sur personne d'autre la responsabilité des chiffres inexacts qu'il cite au cours de la discussion. Il a assez de grandeur pour admettre qu'il a lui-même commis les erreurs. Cependant, l'honorable représentant d'Essex-Est est un staticien très remarquable. Son savoir-faire repose sur sa vaste expérience. Il est parfaitement à l'aise quand il parle de chiffres si bien qu'il peut, avec une parfaite aisance, tenter de démontrer par les chiffres qu'un chose est, alors qu'en réalité elle n'est pas. Nous avons pu le constater

maintes fois lorsqu'il a prononcé son discours à la Chambre le 22 janvier. Je fais une critique grave de l'honorable député quand je dis que non seulement il se trompe, car nous pouvons tous nous tromper, quoique pas tout à fait autant que le député, mais qu'il a tenté d'attribuer l'inexactitude de ses chiffres au Bureau fédéral de la statistique.

Je dirai, monsieur l'Orateur, et je suis certain que vous partagerez mon avis à ce sujet, qu'après le congrès libéral de l'an dernier pour choisir le chef du parti, nous avons tous pensé qu'on avait enterré la hache de guerre, que les rivalités avaient cessé et que tout n'était que douceur et harmonie dans le camp libéral. Nous voyons maintenant que tel n'est pas le cas car, apparemment, le député d'Essex-Est semble déterminé à ne pas se laisser dépasser par son chef soit quant à la portée ou à l'importance de ses inexactitudes soit quant à ses sources de renseignements. Comme je l'ai dit, le chef de l'opposition n'a pas tenté de faire passer cette statistique pour autre qu'elle n'était, c'est-à-dire la sienne, si inexacte qu'elle ait été. Mais l'honorable député d'Essex-Est, lui, ne s'est pas contenté de chiffres inexacts, il a cherché à leur donner un cachet officiel, qu'ils ne possèdent pas, en les attribuant au Bureau fédéral de la statistique, cherchant ainsi à dépasser son chef.

Il n'est pas difficile d'en trouver maints exemples dans le discours que l'honorable député a prononcé le 22 janvier. Il reprochait au premier ministre une déclaration dans laquelle celui-ci aurait dit que dans l'année qui vient de se terminer, les Canadiens avaient travaillé davantage, gagné davantage, dépensé et épargné davantage qu'en toute autre année comparable de notre histoire, déclaration pour ainsi dire exacte dans tous ses détails, en tant que déclaration générale. L'honorable député n'a pas voulu l'accepter. Il ne voulait pas reconnaître la véracité de quoi que ce soit que le premier ministre ait dit, sachant que ça ne pourrait cadrer avec la propagande que les libéraux essaient de faire accepter à la population. Par conséquent, il s'est attaché à montrer que la déclaration n'était pas exacte sur un certain nombre de points. Voici un exemple de sa façon d'agir. Parlant du premier ministre, l'honorable député a dit, comme en témoigne la page 187 du hansard:

> Puis l'honorable représentant a également affirmé que les Canadiens ont dépensé plus qu'auparavant. Voyons un peu ce que le Bureau fédéral de la statistique lui-même nous dit à ce sujet:
>
> "Il y a lieu de relever que par habitant, les achats réels des consommateurs accusent une diminution d'une année à l'autre dans toutes les catégories de dépenses au cours des neuf premiers mois de 1958."

Sautant quelques-unes des phrases suivantes, je trouve ceci:

> Le premier ministre, si j'en crois les données du Bureau fédéral, fait de nouveau erreur.

Nous sommes en présence d'un raisonnement statistique très curieux chez l'honorable député. Le premier ministre, dans sa déclaration, parlait de l'ensemble des dépenses, quand il a dit que les Canadiens ont dépensé davantage. En cherchant à réfuter cette déclaration, l'honorable représentant d'Essex-Est a choisi un texte du Bureau fédéral de la statistique concernant uniquement les dépenses du consommateur; ayant trouvé là une phrase où il est question d'une diminution des dépenses du consommateur, il a dit: "Donc, si l'on s'appuie sur le Bureau fédéral de la statistique, le premier ministre a tort."

Voyons ce que le Bureau fédéral de la statistique dit, en fait. J'ai le document sous les yeux. Le député d'Essex-Est a été très réservé, l'autre jour; il n'a pas voulu nous citer beaucoup de pages lorsque nous les lui avons demandées, mais j'ai la source de ses renseignements: le graphique au début de la page 6 concernant les changements, indiqués en pourcentage, intervenus dans la dépense par valeur, quantité et prix. Ce graphique indique que la dépense nationale brute a augmenté dans les neuf mois de 1958 pris en considération, comparativement aux neuf mois correspondants de 1957, dans les trois catégories: valeur, quantité et prix.

Le député doit par conséquent admettre que nous avons ainsi clairement la preuve que la déclaration du premier ministre était parfaitement exacte; la tentative du député de prouver le contraire et l'extrait qu'il a cité sont parmi les arguments les plus arbitraires qui aient été exposés à la Chambre à cette fin. Mais sa tentative ayant semblé avoir du succès, le député a continué plus avant ses tours de passe-passe avec les chiffres. Dans le cas que je viens de rappeler, il a cité les chiffres mêmes du Bureau fédéral de la statistique, auquel il a dit, très justement, les avoir empruntés. Cependant, emporté par son succès apparent, il continua de fabriquer ses propres faits et en les attribuant au Bureau fédéral de la statistique. Examinons un exemple, car c'est réellement un chef-d'œuvre de tripotage statistique de la part de l'honorable député. Il a attaqué le premier ministre pour une prétendue inexactitude au sujet d'une déclaration que celui-ci a faite disant que les Canadiens gagnaient plus, puis l'honorable député a dit ceci, et je cite la page 187, pour démontrer que le premier ministre avait tort, ou plutôt pour essayer de persuader la Chambre que le premier ministre avait tort:

> Voici ce que signale le Bureau fédéral de la statistique:

"Les salaires et traitements réels pour 1958 ont baissé de 1.6 p. 100. En outre, le revenu national au coût des facteurs (c'est-à-dire le montant total des salaires, des traitements, du revenu agricole, des bénéfices des sociétés ainsi que les autres revenus) a augmenté de 2 p. 100 en 1958, passant de 23.8 milliards en 1957 à 24.3 milliards en 1958.

L'hon. M. Martin: Il n'est dit nulle part qu'il s'agissait là d'une citation.

L'hon. M. Fulton: J'ai demandé au député de me dire où il avait pris ses renseignements, mais il a très timidement refusé. Cela est maintenant consigné au hansard et on a déclaré à la Chambre que le Bureau fédéral de la statistique avait donné ces renseignements.

L'hon. M. Martin: J'en appelle au Règlement.

L'hon. M. Fulton: Il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: C'est à l'Orateur de décider.

L'hon. M. Martin: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. L'honorable député me fait dire que ma déclaration se réclamait du Bureau fédéral de la statistique. Ce que j'ai dit, et l'honorable député le verra s'il veut bien se référer à la page 187, c'est ceci:

Voyons aussi la déclaration suivante, soit que les Canadiens auraient gagné plus d'argent. Voici ce que signale le Bureau fédéral de la statistique...

Je n'ai pas dit qu'il s'agissait d'une véritable citation. C'est un extrait. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A moins qu'il n'y ait autre chose... Le ministre et le représentant d'Essex-Est, qui a posé la question de privilège, ont lu des textes, de sorte qu'il ne saurait y avoir aucun malentendu.

L'hon. M. Martin: Oui, mais monsieur l'Orateur, en toute déférence...

L'hon. M. Fulton: La Chambre en jugera elle-même.

L'hon. M. Martin: Ce que l'honorable député cherche à dire...

L'hon. M. Fulton: N'ai-je pas la parole?

L'hon. M. Martin: Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'exposer le motif de ma question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député veut-il soulever une autre question de privilège?

L'hon. M. Martin: J'aimerais exposer à nouveau ce pourquoi je pose la question de privilège, car il semble que je ne l'aie pas fait avec ma concision habituelle. L'honorable député dit que j'ai cherché à attribuer

[L'hon. M. Fulton.]

ces mots au Bureau fédéral de la statistique comme s'ils en provenaient directement. Ce que j'ai dit, comme l'honorable député le verra dans mon discours, c'est que tous mes chiffres étaient tirés des bulletins du Bureau fédéral de la statistique...

L'hon. M. Fulton: Non.

L'hon. M. Martin: ...ou des comptes nationaux, revenus et dépenses. Lorsqu'il s'est agi d'une citation directe, j'ai donné la page. Si le ministre ne comprend pas ce que renferment les bulletins quotidiens, ce n'est certes pas ma faute.

L'hon. M. Hees: Mauvaise passe.

M. l'Orateur: Je pense que le ministre peut continuer. Il me semble que la question de privilège de l'honorable député vise en réalité à condamner ce qui a été dit. Il désire fournir une explication qu'il ne peut cependant donner que si celui qui a la parole lui permet de l'interrompre. Cela devrait se faire à la fin du discours.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je ne puis...

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Fulton: L'honorable député sait...

L'hon. M. Martin: ...permettre qu'on répande une interprétation fausse de ce que j'ai dit.

M. l'Orateur: J'ai peut-être été trop catégorique dans ma décision, au cas où l'honorable député souhaiterait formuler des observations, mais j'ai réellement rendu ma décision au sujet des remarques faites sur ce point et, à moins qu'il y ait quelque chose de nouveau, j'espère qu'on permettra au ministre de continuer.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, la Chambre pourra juger par elle-même si l'honorable député prétendait citer les données du Bureau fédéral de la statistique, lorsqu'il a dit:

Voici ce que signale le Bureau fédéral de la statistique:

Puis, nous avons deux points et ensuite la citation sous la forme employée dans le hansard. Mon honorable ami connaît parfaitement les petits caractères utilisés dans le hansard pour reproduire des citations. Mon honorable ami sait parfaitement que l'impression qu'il a produite inévitablement et sans conteste est qu'il était censé citer le Bureau fédéral de la statistique. Il vient de dire: "Oh, non, je n'ai pas voulu dire que je citais le Bureau fédéral de la statistique, mais seulement que chaque chiffre provient du Bureau fédéral de la statistique".

L'hon. M. Martin: C'est exact.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à prendre en défaut l'honorable député une fois de plus, car,—et c'est une autre partie de mon objection,—la prétendue citation commence par les mots:

Les salaires et traitements réels pour 1958 ont baissé de 1.6 p. 100.

On me signale que le Bureau fédéral de la statistique n'essaie jamais de publier un chiffre sur le niveau véritable des salaires et traitements; il dit que c'est impossible.

L'hon. M. Martin: Vous n'en avez pas pris connaissance.

L'hon. M. Fulton: On ne peut le faire avec précision et quiconque fait ses propres calculs doit prendre la responsabilité...

L'hon. M. Pearson: Qui vous a dit cela?

L'hon. M. Fulton: ...de ce calcul. Et c'est exactement ce que l'honorable député a cherché à éviter. Il a fait le calcul et dit: "C'est ce qu'a dit le Bureau fédéral de la statistique". Bien sûr, monsieur l'Orateur, son calcul est tout à fait erroné.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre permettra-t-il une question?

L'hon. M. Fulton: Pas à la présente étape.

L'hon. M. Pickersgill: C'est très bien. Je ne pensais pas qu'il le permettrait.

L'hon. M. Fulton: L'autre exemple dont je parle se trouve au bas de la deuxième colonne de la page 187, où le député d'Essex-Est s'en prend à une citation du premier ministre relativement au montant global des salaires et traitements. Je ferais mieux de donner lecture de toute la citation. L'honorable député cite ces paroles du premier ministre qu'on peut lire à la page 63 du hansard:

Le rapport économique de 1958 a prédit que le total des salaires des Canadiens diminuerait de 1.1 p. 100 comparativement à 1957. Au lieu de cela, les salaires ont augmenté de 1.6 p. 100, soit d'environ 300 millions de dollars.

Ce sont là les paroles du premier ministre que l'honorable député a rapportées. Il a ajouté ensuite:

Le Bureau fédéral de la Statistique fournit cette conclusion:

Nous trouvons alors deux points dans le hansard et il y a alors encore, bien entendu, la reproduction en petits caractères et en retrait comme le fait le hansard quand une citation est reproduite. Par conséquent, une fois de plus, le député donne l'impression, sans aucun doute, qu'il cite les données du Bureau fédéral de la statistique, et voici ce que, selon lui, le Bureau fédéral de la statistique disait:

En moyenne, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 121.9 en 1957 et à 125.9 en 1958, ce qui représente une augmentation de 3.2 p. 100. Ceci veut dire que les salaires et traitements réels, —le pouvoir d'achat de la masse des salaires et traitements,—ont baissé de 1.6 p. 100 en 1958.

L'hon. M. Martin: Est-ce que mon honorable collègue dit que le Bureau fédéral de la statistique ne fournit pas ce genre de renseignements?

L'hon. M. Fulton: Non seulement mon honorable ami était coupable d'une inexactitude flagrante quand il donnait à entendre que ces données provenaient du Bureau fédéral de la statistique, ce qui n'est pas le cas, mais le calcul est tout à fait erroné, et on peut le prouver.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, ...

M. l'Orateur: L'honorable député pose-t-il la question de privilège?

L'hon. M. Martin: Les mots que j'ai employés sont clairs et figurent à la page 187.

L'hon. M. Fulton: Je viens de lire ce passage.

L'hon. M. Martin: J'ai dit:

Le Bureau fédéral de la statistique fournit cette conclusion:

Et la conclusion suit. Il n'y a là rien qui donne à entendre que ces observations sont contenues dans les... (*Exclamations*) ... comptes nationaux, mais on les retrouve dans les données statistiques fournies par le Bureau fédéral de la statistique. Je pose la question de privilège. Aucun député, fût-il ou non ministre de la Justice, n'a le droit d'employer des mots qui impliquent qu'un autre député a délibérément cherché à tromper la Chambre; or, c'est précisément ce que fait le ministre de la Justice. Monsieur l'Orateur, je suis à la Chambre depuis 23 ans...

Une voix: On ne vous y a pas pris.

L'hon. M. Martin: ...et aucun député ne peut impunément porter atteinte à ma réputation.

M. l'Orateur: Ce que dit le député d'Essex-Est est parfaitement exact et il est justifié de poser la question de privilège, si cela s'est fait. Comme je le vois, c'est affaire d'interprétation d'une page du hansard que tous les députés possèdent. Si le député déclare qu'il ne voulait pas donner l'impression que ce qui a paru comme citation dans le hansard était en fait un passage tiré d'une publication du Bureau fédéral de la statistique, je suis sûr que la Chambre acceptera son explication, mais poser la question de privilège alors que nous avons le document sous les

yeux me semble plutôt être en désaccord ou en contradiction avec ce qui s'est dit. S'il y a lieu de soulever la question, cela devrait se faire à la fin du discours.

L'hon. M. Harkness: Il a été pris, c'est tout!

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'ai pris soin,—je crois que vous vous en rendrez compte ainsi que mon honorable ami, s'il veut y repenser,—de ne pas lui imputer d'arrière-pensée on d'intention. J'ai simplement relevé ce que le député avait dit et en ai indiqué le résultat. Je laisse, à partir de là, le soin à la Chambre de tirer ses propres conclusions.

Le député vient de fournir une autre précision, en conséquence de ce qu'il a dit lui-même en protestant. Il a dit: "Je n'ai pas dit que c'était une citation du Bureau fédéral de la statistique; j'ai dit que le Bureau fédéral de la statistique fournit cette conclusion."

L'hon. M. Martin: C'est exact.

L'hon. M. Fulton: Je ferai remarquer que le Bureau fédéral de la statistique ne fournit pas cette conclusion. C'est le député d'Essex-Est qui la fournit et la conclusion est fausse et elle n'est pas confirmée par les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique, ainsi que je vais le démontrer maintenant...

L'hon. M. Martin: Vous faites encore erreur.

L'hon. M. Fulton: ...dans ce passage qui fait l'objet de la discussion. Il semblait que cela venait du Bureau fédéral de la statistique mais le député admet maintenant que le renseignement ne venait pas du tout du Bureau fédéral de la statistique. Il a dit:

> En moyenne, l'indice des prix pour le consommateur s'établissait à 121.9 en 1957 et à 125.9 en 1958, ce qui représente une augmentation de 3.2 p. 100.

Il a déclaré que c'était le Bureau fédéral de la statistique qui le disait. Monsieur l'Orateur, le calcul et la déclaration sont faux. En faisant le calcul arithmétique, on trouve qu'une augmentation de 121.9 à 125.1 donne un pourcentage de 2.6, pas de 3.2 comme l'a dit le député.

L'hon. M. Pearson: Ce chiffre lui vient du ministre des Finances.

L'hon. M. Fulton: Il a dit qu'il le tenait du Bureau fédéral de la statistique.

L'hon. M. Martin: Nous disons que nous le tenons du ministre des Finances.

L'hon. M. Fulton: Vous voyez, monsieur l'Orateur, ils sont pris dans leur propre piège, et les deux sont pris. Le chef de l'opposition vient de dire que le député tenait ce chiffre du ministre des Finances, mais le député déclare qu'il le tient du Bureau fédéral de la statistique.

L'hon. M. Pearson: Vos chiffres!

L'hon. M. Martin: Vous vous embrouillez.

L'hon. M. Fulton: Il l'a dit cet après-midi et l'a dit antérieurement, comme on peut le constater dans le hansard. Le chiffre du Bureau fédéral de la statistique indique une augmentation en pourcentage dans le coût de la vie de 2.6 p. 100 et non de 3.2 p. 100 comme l'a déclaré l'honorable statisticien d'Essex-Est.

L'hon. M. Harkness: Il devrait se perfectionner en arithmétique.

L'hon. M. Fulton: Vous voyez ce qui s'est produit, monsieur l'Orateur. Parce qu'ils sont mécontents de constater qu'en réalité, la situation économique du pays n'est pas tellement mauvaise, les honorables députés doivent inventer des chiffres et les attribuer ensuite au Bureau fédéral de la statistique. Voyons ce que le Bureau fédéral de la statistique dit à ce sujet. Quels chiffres le Bureau a-t-il publiés à l'égard des revenus au Canada en 1958? Voici le texte même du Bureau. Je cite un passage de la page 3 de la publication du Bureau de la statistique intitulée Relevé national, revenus et dépenses, troisième trimestre, 1958. Il y est dit:

> Tandis que le revenu national a augmenté d'environ 2 p. 100 au cours de l'année, le revenu personnel a augmenté de 5 p. 100 et le revenu disponible de plus de 6 p. 100.

Et pourtant, le député a l'effronterie de dire...

L'hon. M. Martin: Il s'agit d'une chose tout à fait différente.

L'hon. M. Fulton: ...que le premier ministre faisait erreur en disant que les Canadiens avaient gagné davantage en 1958.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre ne cherche certes pas à mettre en équation gains et revenu personnel.

L'hon. M. Fulton: Et quelles sont les répercussions des prix sur ces statistiques? Dans son discours, mon honorable ami a tenté de faire croire qu'elles se gonflent d'augmentations de prix...

L'hon. M. Pickersgill: Et il en est ainsi.

L'hon. M. Fulton: ...et par conséquent qu'elles ne représentent qu'une augmentation fictive et non une réelle augmentation. Voici ce que le Bureau disait des répercussions des prix sur cette augmentation en comparant 1958 et 1957. Le passage est tiré de la page 5:

> On verra que les facteurs prix n'ont pas joué un rôle aussi marqué dans le changement en valeur du produit national brut entre 1958 et 1957 que l'année précédente. En 1958, tous les éléments

constitutifs du produit national brut ont accusé des avances annuelles plus faibles qu'en 1957. Le prix des articles de consommation et des services a montré une nouvelle hausse de près de 3 p. 100, hausse plus modérée qu'en 1957.

Donc, ce que le Bureau en dit, c'est que les hausses de prix ont eu des répercussions bien moins marquées en 1958 qu'en 1957.

L'hon. M. Martin: Vous ne comprenez pas.

L'hon. M. Fulton: Que dit le Bureau à propos de l'inflation? L'honorable député a critiqué les remarques du premier ministre au sujet de l'inflation, et a formulé quelques intéressantes remarques de son cru, uniquement de son cru et non des remarques provenant du Bureau de statistique. Le Bureau fédéral de statistique a dit ceci d'un élément qui influe profondément sur l'inflation, ainsi qu'on peut le lire à la page 7:

Ainsi l'augmentation des dépenses personnelles au cours des trois premiers trimestres de 1958 a été moins importante que l'augmentation du revenu personnel disponible. Le taux relativement élevé des économies personnelles est un des événements importants de l'année.

L'hon. M. Pickersgill: En d'autre termes, nous avons dépensé moins.

L'hon. M. Fulton: Ainsi nous voyons les efforts des libéraux...

L'hon. M. Martin: Cela prouve justement le contraire de ce que vous dites.

L'hon. M. Fulton: ...par exemple de l'honorable représentant d'Essex-Est et du chef de l'opposition, décidés de façon évidente à convaincre le peuple canadien que la situation est pire qu'elle n'est en réalité. Quand ils découvrent que les faits ne corroborent pas leurs théories, au lieu de modifier celles-ci, ils tentent de modifier les faits. Ces honorables messieurs nous rappellent celui qui disait: "J'ai décidé qu'il en est ainsi, ne m'embrouillez pas avec les faits."

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre n'a pas besoin des faits pour s'embrouiller.

L'hon. M. Fulton: Tout ce qu'ils ont réussi à faire c'est de s'embrouiller eux-mêmes. Je ne crois pas qu'ils aient réussi à embrouiller la population du pays autant qu'ils l'auraient voulu.

Pour faire contraste avec cela, il serait utile et à propos, je pense, que je dise un mot ou deux sur ce que le gouvernement a réellement fait et ce qu'il continue de faire en vue de faire face à l'état d'urgence dont nous avons hérité du gouvernement libéral.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question au ministre avant qu'il abandonne ce sujet?

L'hon. M. Fulton: Le temps qui m'est alloué est presque écoulé.

L'hon. M. Pearson: Je suis certain qu'on vous accordera du temps supplémentaire. Avant qu'il fasse état de la partie intéressante de son exposé de la ligne de conduite, le ministre abordera-t-il la question des données statistiques relatives au chômage, que son collègue, le ministre du Travail (M. Starr), a transmis au Parlement au cours des quelques derniers jours.

L'hon. M. Fulton: Je me ferai un plaisir d'accéder à votre demande une autre fois, mais le temps à ma disposition cet après-midi ne me le permet pas. Le ministre du Travail a parlé avec compétence de ces renseignements statistiques. Je parle actuellement des inexactitudes et des imprécisions de mon honorable ami et j'ai de la difficulté à les résumer en quarante minutes.

L'hon. M. Harkness: Je ne m'étonne pas de ce que vous aimeriez à voir changer le sujet.

L'hon. M. Martin: Très faible, bien pauvre.

L'hon. M. Fulton: Je comprends pourquoi, du temps de nos prédécesseurs, le ministre du Commerce paraissait grisonner, vieillir et s'inquiéter. Ce devait certes être une tâche très ardue que de conserver la maîtrise du Bureau fédéral de la statistique et d'empêcher qu'il lui échappe pour glisser sous la main de son collègue d'Essex-Est. Au lieu de faire ce qu'il a fait le 22 janvier, j'exprime l'avis qu'il serait plus sage pour lui d'établir son propre service statistique et de citer ses propres chiffres. Alors, du moins, il serait toujours amusant. Le relevé des mesures prises par le présent gouvernement fait voir un contraste intéressant et efficace aux critiques et déclarations inexactes formulées par l'opposition.

Nous avons hérité de la régression en juin 1957. En quelques mois seulement nous avions placé 150 millions de dollars dans la construction d'habitations et nous continuons à y placer de l'argent. Quelques mois plus tard seulement, nous avons considérablement réduit les impôts. Dans quelques mois seulement, nous avons sensiblement accru les paiements au titre du bien-être social. Le premier budget que nous avons eu l'occasion de présenter prévoyait délibérément un déficit. Nous avons mis en œuvre et poursuivons encore ces initiatives du gouvernement, ainsi que d'autres programmes visant à favoriser l'emploi. Outre les dépenses au titre de l'habitation et des travaux publics, dépenses qui continuent, il y a le programme spécial de travaux d'hiver lancé cette année et le renouvellement du programme du ministère du Nord canadien, programme de dépenses et de travaux dans les parcs qui a été entrepris l'hiver dernier. Nous avons tenu compte du

rapport de 1957 sur les perspectives économiques du Canada auquel les libéraux n'avaient pas porté attention.

Nous continuons à lutter efficacement, vigoureusement et avec logique contre le problème du chômage au Canada. Le premier ministre, contrairement à nos honorables vis-à-vis, n'hésite pas à dire qu'il considère ce problème comme étant l'une des principales responsabilités du gouvernement. Il a déclaré que le gouvernement considère qu'il est toujours de son devoir de s'occuper du chômage.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est à regret que j'interromps le ministre, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Pickersgill: Oh, allez. Permettons au ministre de poursuivre.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Oui. Le ministre est très amusant.

L'hon. M. Fulton: Je remercie la Chambre. Je ne veux pas abuser de son temps. J'ai presque terminé mes observations. Je pourrai fournir à un autre moment les détails du programme que j'ai mentionné.

L'hon. M. Martin: Faites-nous part de ce programme.

L'hon. M. Pearson: Ce programme d'un milliard de dollars.

L'hon. M. Fulton: Mais il serait intéressant de traiter de la somme de travail que certaines de ces initiatives ont créée. Il s'agit d'une estimation préparée à mon intention par mon collègue, le ministre du Travail (M. Starr), et il convient avec moi, j'en suis sûr, qu'on ne peut la désigner que comme une estimation. Néanmoins c'est la meilleure donnée estimative que nous puissions offrir. Quelque 36,750 prêts ont été acceptés en 1958 sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. Les fonds mis à la disposition par le gouvernement fédéral en vue de semblables prêts s'élèvent à 375 millions de dollars. On estime que ce programme fédéral de prêts à la construction de logements a donné 92,000 années-homme d'emploi. Ce chiffre impressionnant embrasse environ 46,000 années-hommes de travail sur les chantiers et le même chiffre en ce qui concerne le travail en dehors des chantiers. Il va sans dire que ces chiffres n'ont trait qu'aux fonds offerts par le gouvernement fédéral et ne tiennent aucun compte du flot considérable de fonds hypothécaires privés qui ont été placés dans la construction de logements par suite de l'effet stimulant des initiatives de mon collègue, le ministre des Travaux publics (M. Green). On a estimé que le nombre global des hommes employés sous le régime du programme de la construction de logements en général atteint certainement 600,000 au moins, d'après une estimation modérée.

En plus de prêter pour la construction d'habitations, la Société centrale d'hypothèques et de logement a construit des édifices publics et d'autres bâtiments. La dépense s'est élevée dans ces cas à plus de 30 millions.

Les autres ministères qui participent aux programmes de construction, sont le ministère des Transports dont le programme comprend l'aménagement et l'entretien d'aéroports, la construction et l'entretien de ports, l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. Il comporte aussi de gros déboursés de la part de sociétés de la Couronne comme le chemin de fer National-Canadien et Air-Canada. En 1958, le gouvernement fédéral a affecté bien plus de 400 millions à des travaux dans ce domaine. On estime que ces dépenses ont fourni au moins 80,000 années-homme d'emploi, y compris le travail effectué sur les lieux et les autres travaux.

Quant au ministère des Travaux publics, on estime que par toutes les dépenses normales qu'il a faites en 1958, il a procuré de l'emploi au cours de l'année à au moins 25,000 autres hommes, sur place et autrement. Ces statistiques qui s'expriment en années-homme, monsieur l'Orateur, forment un total impressionnant.

Puis, on estime que le programme du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales poursuivi depuis l'hiver dernier, a fourni de l'emploi de façon permanente à au moins 3,000 hommes jusqu'ici. En ce qui concerne le programme spécial de travaux municipaux d'hiver, les dernières estimations que mon collègue, le ministre du Travail m'a fournies montrent que l'on s'attend que dans le Canada tout entier ce programme fournisse 1,086,895 jours-homme de travail. Ce programme doit être exécuté entre le 1er décembre et le 1er avril.

Je voudrais mentionner d'autres cas, ceux que je viens de citer ne sont que quelques-uns parmi de nombreux exemples qui illustrent la façon dont le gouvernement avance dans la réalisation de son programme, harmonieux et couronné de succès, conformément à la promesse faite par le premier ministre de combattre la récession héritée de nos prédécesseurs. Dans cette promesse, il a dit que nous ferions de notre mieux pour arrêter la récession, que nous prendrions toutes les mesures à notre disposition pour nous assurer que pendant le temps qu'elle durerait personne ne souffrirait du chômage. Ceci représente la première partie de ce que le gouvernement compte faire pour tenir cette promesse.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre de la Justice (M. Fulton) a été assez bon, monsieur l'Orateur, de me dire qu'il répondrait à ma question quand il aurait terminé ses remarques. La question que je pose est la suivante: si, comme le ministre le dit, la récession est l'héritage légué par le gouvernement précédent, et si le gouvernement actuel a découvert cet héritage quand il a pris le pouvoir en juin, le ministre peut-il expliquer pourquoi son collègue le ministre des Transports a dit le 10 décembre 1957, d'après le *Star* de Montréal qu'on n'a jamais démenti, qu'il n'y avait pas un économiste ou un observateur de la situation qui ne se rendît compte que la crise du chômage était simplement temporaire et qu'après un moment de répit, l'économie manifesterait sa vigueur naturelle? Pourquoi le premier ministre, lors de la conférence provinciale-fédérale, a-t-il dit que le chômage en 1954-1955 était bien plus considérable qu'en 1957?

L'hon. M. Fulton: La déclaration du ministre du Travail citée par mon honorable collègue ne demande aucune explication car elle est conforme aux faits. Nous croyons en la vigueur de notre économie. Nous savons qu'elle sortira un jour ou l'autre du pétrin que nous ont légué nos prédécesseurs.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'a rien dit au sujet d'un pétrin.

L'hon. M. Fulton: Nous avons agi en conséquence. J'aimerais rappeler à l'honorable député que la première mesure que nous avons prise en arrivant au pouvoir a été de réduire l'afflux d'immigrants, ce qui a prévenu un nouvel accroissement de 100,000 autres chômeurs.

Nous avons aussi mis en circulation en les mettant à la portée des Canadiens des versements fort accrus au titre de la sécurité sociale. Voilà deux des mesures que nous avons prises.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permet-il de lui poser une autre question? N'a-t-il pas dit à la Chambre que tout ce que le gouvernement a fait en matière d'immigration a été de maintenir une ordonnance que j'avais rendue en avril 1957?

L'hon. M. Fulton: Non, je ne l'ai pas fait, parce que l'ordonnance n'avait pas été rendue. Nous avons dû la rendre. Mon honorable ami y avait songé, mais il n'avait rien fait à ce sujet.

M. Harold Winch (Vancouver-Est): Je n'ai jamais suivi John, mais en cette occasion dans le débat sur le discours du trône, je suis Dave. Je dois reconnaître que nous avons eu un débat assez amusant avec tous ces chiffres cités d'un côté et de l'autre. Il n'est pas surprenant, à mon avis, que tant de gens soient un peu embrouillés en ce moment. Ils ne savent pas si les chiffres mentent ou si les menteurs fabriquent des histoires. C'est l'un ou l'autre.

De toute évidence, on a fait beaucoup d'interpellations à caractère politique au cours du présent débat en tentant de répartir les responsabilités. Cela me rappelle l'histoire des deux hommes qui avaient pris une bonne cuite. Ils étaient vraiment ivres. En s'éveillant le lendemain matin, ils ont trouvé un cadavre entre eux dans le lit. Ayant peur des conséquences, ils se sont précipités tous deux au poste de police pour s'accuser l'un l'autre d'homicide, ce qui, bien entendu, n'intéressait aucunement le cadavre. Dans le fond, c'est ce qui se passe depuis le commencement de la session, en particulier au sujet du chômage et maintenant à propos de la grève des réalisateurs de Radio-Canada.

Nous n'arriverons à aucune solution en essayant de trouver qui est responsable. Le fait est qu'il y a lieu de régler certains problèmes au Canada et que nous avons le devoir, quel que soit notre parti, du côté du gouvernement ou de l'opposition, de ne pas nous en prendre les uns aux autres pour ce qui est arrivé dans le passé, mais de voir si nous ne pouvons pas faire mieux maintenant et à l'avenir. J'ai écouté avec un vif intérêt toutes les statistiques soumises par le ministre de la Justice (M. Fulton) et les autres. Mais une personne en chômage, en grève ou atteinte par le lock-out n'est pas une statistique. C'est un être humain dont le problème réclame des mesures pratiques. J'ai écouté avec un vif intérêt les dernières observations du ministre de la Justice, celles où il a repris, presque mot à mot, la déclaration faite par le premier ministre (M. Diefenbaker) dans la campagne de l'an dernier. Le premier ministre a dit qu'advenant son élection, personne ne subirait des privations ou ne souffrirait en notre pays.

La raison pour laquelle nous devons aborder ces questions si souvent, et peut-être répéter tant de choses, c'est que la population souffre, endure la faim, et que le gouvernement n'a rien fait à ce sujet. Bien sûr, on peut soumettre une foule de chiffres accusant une hausse de l'embauchage et des revenus. Naturellement, notre pays n'est pas statique; il prend de l'expansion. Il y a des naissances chaque jour. Des gens deviennent chômeurs chaque jour. Les immigrants arrivent ou sont arrivés par milliers. La situation constitue un paradoxe apparemment mais non effectivement: l'embauchage augmente en même temps que le chômage s'accroît. Évidemment, nous nous réjouissons de l'augmentation de l'embauchage.

Ce que nous voulons savoir c'est ce que vous allez faire à l'égard de vos promesses aux chômeurs. Vous admettez qu'il y a 749,000 personnes cherchant un emploi. Qu'il y en ait 100,000 ou 749,000, je demande ce qui se fait à l'égard de ceux qui ont besoin de ces emplois? En mai dernier, j'ai les dates exactes, il s'agit du 12 mai de l'an dernier, du 28 mai, du 9 et du 12 juillet de l'an dernier,—j'ai en main tous les extraits du hansard,—le premier ministre et le ministre du Travail (M. Starr) ont déclaré, parce qu'ils devaient pressentir les dangers du chômage et des difficultés de cet hiver et du printemps, qu'ils présenteraient un projet de modification à la loi sur l'assurance-chômage. Ils ne l'ont jamais fait et nous attendons encore ces changements.

Mais parce qu'ils ont négligé leurs devoirs, parce qu'ils n'ont pas rempli les promesses qu'ils ont faites l'an dernier aux dates que j'ai citées, monsieur l'Orateur, il y a des milliers et des milliers de personnes au pays qui ne sont plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage et qui ne peuvent trouver de l'emploi. Le gouvernement dit qu'il prend soin d'eux. Ils ont recours à l'assistance sociale. Qu'est-ce que l'assistance sociale? Dans une de nos provinces, ils sont admissibles aux prestations d'assurance-chômage, dans une proportion de la moitié du montant qu'ils recevraient. Parmi ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage, personne ne vit dans le luxe. Que faites-vous à l'égard de ceux qui doivent dépendre de l'assistance sociale? C'est à vous du gouvernement que je demande pourquoi vous prenez ainsi cet air satisfait et béat sous prétexte que vous accordez 50 p. 100 de famine à ces gens qui, à cause de votre négligence, ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage et sont sans emploi. (*Exclamations*)

Cessez donc de jeter toujours ainsi de la poudre aux yeux, reconnaissez l'état de choses qui existe et voyez quelles mesures d'urgence vous pouvez prendre à cet égard.

Une voix: Plus fort, s'il vous plaît.

M. Winch: Je suis obligé de parler plus fort à cause de la couche épaisse qu'il faut pénétrer du côté du gouvernement pour arriver à se faire entendre. Évidemment, tous les autres honorables députés peuvent toujours retenir le volume de leur voix, sauf moi.

Non seulement a-t-on oublié cette affaire, monsieur l'Orateur, mais on a oublié autre chose. Je veux parler des lois relatives au domicile, en matière d'assistance sociale, qui sont établies d'un commun accord entre le gouvernement fédéral et les provinces, et qui varient d'une province à l'autre. Lorsque les gens doivent se déplacer comme ils le font pour se trouver du travail,—parce qu'ils ne veulent pas vivre de charité,—à moins qu'ils ne se conforment aux règlements relatifs au domicile d'une municipalité quelconque dans la province, ils ne peuvent même pas bénéficier des mesures d'assistance. Ils sont donc voués au sort conservateur, mourir de faim. Qu'on me permette de préciser que je ne veux pas du tout me montrer dramatique ou mélodramatique en disant cela. En guise de confirmation, monsieur l'Orateur, tout ce que les honorables députés ont à faire c'est de lire leurs journaux et de jeter un coup d'œil sur les photos qui y paraissent et qui montrent des hommes tombant inconscients, à cause de la faim, qui les tenaille, à Winnipeg et à Vancouver; ou encore d'examiner un peu ce que nous n'avons jamais eu depuis des années en Colombie-Britannique, je veux dire les œuvres de la soupe où des hommes se forment en longues files pour obtenir deux sandwichs par jour.

Une voix: Nous en sommes revenus à l'époque de Bennett.

M. Winch: Nous ne sommes pas des dispensateurs de malheur. Nous ne voulons pas souligner ces choses. Tout ce que nous disons au gouvernement c'est ceci. Il a dit qu'il s'occuperait de ces gens-là.

L'hon. M. Martin: C'est exact.

M. Winch: Nous vous demandons tout simplement de vous en occuper pendant cette période d'urgence, de courte durée, jusqu'à ce que vous ayez mis en route ces programmes et ces nobles plans dont vous nous avez parlé et qui devaient résoudre à tout jamais le problème du chômage.

Maintes et maintes fois, au cours de la présente session, le premier ministre a fait appel à notre collaboration. Qu'il me soit permis de dire aux honorables députés qui siègent du côté du gouvernement qu'en ce qui concerne Vancouver, il peut compter sur des offres de collaboration du haut en bas de l'échelle sociale, à partir du conseil des métiers et du travail, des comités de chômage, etc. Avant la convocation de cette Chambre, les députés élus de tous les partis ont été convoqués pour discuter la situation. Les commissaires des parcs de Vancouver ont invité les députés élus pour passer en revue ses problèmes. Le conseil municipal de Vancouver a convoqué ses représentants pour discuter la situation et les problèmes en cause. Il y a eu collaboration au niveau du travail, au niveau du comité des parcs

et au niveau municipal, et tous ont reconnu que la solution n'appartient pas à un seul niveau de gouvernement, mais que, le gouvernement fédéral étant le plus important en grade, c'est de lui que doivent émaner les principales directives, ainsi que la plus grande mesure d'assistance.

Les autres députés qui viennent de la ville de Vancouver peuvent dire ceci: si vous nous donniez une aide tant soit peu plus pratique, en versant, non seulement la moitié des frais de main-d'œuvre des travaux en cause, mais la moitié des frais, nous verrions alors d'ici un mois des projets se succéder. J'ai la certitude que si le gouvernement, au lieu d'essayer de rejeter le blâme ailleurs et de dire "Ce n'est pas notre faute", admettait la situation et offrait des mesures exceptionnelles d'aide municipale, d'aide spéciale de bien-être, et s'il modifiait la loi sur l'assurance-chômage de façon à permettre aux chômeurs de recevoir quelque chose en droit et non pas comme une charité, vous verriez l'acceptation spontanée des gens et des gouvernements des divers échelons; je peux l'affirmer en ce qui concerne cette province que je connais le mieux, c'est-à-dire la Colombie-Britannique.

Quand nous parlons des remèdes à apporter à la crise du chômage, nous pensons naturellement à la production et au commerce. Nous avons été quelque peu déçus dans notre parti de voir qu'on avait dit si peu à l'échelon du cabinet en ce qui concerne la place du Canada dans le commerce international, les problèmes auxquels nous nous heurtons dans ce domaine et comment au juste nous allons faire face à la situation.

J'ai lu avec un vif plaisir dans le *Globe and Mail* de ce matin une nouvelle émanant de Washington et datée du 26 janvier. On y lit:

> Le ministre de la Justice du Canada, M. Fulton, visite son homologue ici cette semaine pour discuter des moyens d'éviter à l'avenir ce que les Canadiens tiennent pour des tentatives, de la part de Washington, d'appliquer les lois américaines plutôt que les lois canadiennes au Canada.

Nos meilleurs vœux accompagneront le ministre dans son voyage, je le sais, mais le moment est venu de souligner quelles vives instances il doit présenter au cours de sa visite à Washington. On estime avec une crainte croissante et aussi avec une conviction croissante que, indépendamment de la gentillesse des entretiens qui ont eu lieu l'an dernier entre le premier ministre et le président Eisenhower et indépendamment des propos nous signalant que ce problème de la domination américaine des sociétés canadiennes allait se résoudre, c'étaient seulement des fadaises parce que la situation ne s'est certes pas améliorée. De fait, elle a empiré.

Non seulement je soutiens,—je le fais à titre personnel, bien sûr, en m'appuyant sur les textes que j'ai lus,—qu'on n'a rien fait à ce propos, mais que des indices se révéleront bientôt pour démontrer que nous sommes plus que jamais dominés par les États-Unis à l'égard des produits fabriqués au Canada, pour ce qui est des filiales de sociétés des États-Unis. Inutile de répéter ce que nous savons tous sur l'incident survenu l'an dernier au sujet de la vente d'automobiles à la République populaire de Chine. C'était le premier indice. Il ne faut peut-être pas trop insister sur le fait, mais il valait la peine d'être signalé. Nous apprenons que les dirigeants de l'Alcan à Montréal reconnaissent honnêtement avoir refusé de vendre à la Chine, tandis qu'ils congédiaient 620 employés par peur de répercussions dans leurs principaux marchés des États-Unis. Mais il y a plus encore.

Un de mes amis, qui est bien connu comme membre du barreau de l'Ontario, s'est rendu à Tchoung-king l'automne dernier. Pendant son séjour, il a été reçu par le président de la Chambre de commerce et il a vu décharger une cargaison à mains d'hommes, de centaines de jonques sur la rive. Le président de la Chambre de commerce lui a dit qu'ils essayeraient d'obtenir des bandes transporteuses pour faciliter le déchargement. Notre bon ami du Canada a dit au président de la Chambre de commerce de Tchoung-king que le Canada fabriquait des bandes transporteuses de la meilleure qualité, ce que tous les députés savent bien. De retour au Canada, mon ami a eu l'occasion de visiter l'usine de la *B. F. Goodrich*. Interrogé sur son voyage en Chine, il a parlé de cette occasion de vendre des bandes transporteuses à Tchoung-king. Cela les a intéressés. Mais savez-vous ce qui est arrivé? La société canadienne a-t-elle communiqué un prix courant à notre avocat de l'Ontario? Sont-ils entrés en contact avec le président de la Chambre de commerce de Tchoung-king? Non. La première nouvelle que l'honorable député a eue à ce sujet est la lettre qu'il a reçue le 13 janvier et dont j'ai un exemplaire.

> Akron 18, Ohio, É.-U.
> Le 13 janvier 1959
>
> M. E. B. Jolliffe, C.R.,
> 111, rue Richmond-ouest,
> Toronto, Ontario, Canada.
>
> Monsieur,
>
> Notre compagnie canadienne nous a transmis votre demande de renseignements au sujet des bandes transporteuses, renseignements qui doivent être retransmis au président de la Chambre de commerce de Tchoung-king, en Chine. En vertu des règlements actuels de notre gouvernement, il nous est interdit de traiter avec la Chine, même de communiquer de quelque manière que ce soit avec les ressortissants de la Chine communiste. Même s'il y a déjà des indices précis que cette ligne de conduite peut être atténuée à l'avenir nous sommes

tenus de nous conformer aux instructions de notre gouvernement à la lettre jusqu'à ce que les règlements soient modifiés.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir vous fournir le renseignement désiré. Nous serons très heureux de collaborer avec vous en vous fournissant des renseignements à l'égard d'autres régions non assujetties à ces règlements.

Le directeur de la vente
des produits industriels,
G. W. Hill.

La lettre porte l'entête de l'*International B.F. Goodrich Corporation*. Une loi des États-Unis interdit à la *B.F. Goodrich Company*, au Canada, de fournir des catalogues ou d'établir des prix à un marché étranger pour des produits non stratégiques à l'égard desquels elle peut obtenir un permis d'exportation au Canada. Aucune crainte ni aucune hésitation ne devraient empêcher le gouvernement de déclarer clairement aux États-Unis que nous n'endurerons pas plus longtemps pareille ingérence. Le gouvernement devrait se prononcer dans l'intérêt de l'emploi, du commerce et de la prospérité du Canada. Si cet état de choses continue, le présent gouvernement devra présenter une mesure législative qui nous permettra de régir les exportations de nos propres sociétés.

Quand on parle de commerce, on songe aux observations formulées à trois reprises au cours de la présente session par le premier ministre relativement à l'horrible menace d'une guerre économique et commerciale que l'URSS fait peser sur nous. Cette menace existe vraiment; nulle personne sensée n'oserait le nier. Cela devait arriver un jour ou l'autre. Le 19 mai dernier, j'ai parlé ici même de ce problème et j'ai demandé au gouvernement ce qu'il avait l'intention de faire à cet égard. De plus, nous savons qu'il s'agit d'une grave menace. Nous savons, que cela nous plaise ou non, que l'URSS est en mesure de livrer concurrence, car chez elle, on n'a pas à tenir compte de l'élément profit dans le coût de la production des marchandises. C'est une chose que nous reconnaissons tous et dont nous nous inquiétons, et il nous plairait certes de connaître plus en détail les vues du gouvernement sur cette question.

Je n'ai jamais été et ne prétendrai jamais être économiste, ni spécialiste en questions commerciales, mais je prends au sérieux mes responsabilités de député, et je veux m'assurer que le gouvernement accorde l'attention voulue à la question du commerce, et aux conséquences que cette menace fait peser sur le progrès du commerce à travers le monde. Le gouvernement ne s'est guère prononcé sur ces conséquences, ni sur la situation où risque de se trouver le Canada en tant que nation exportatrice par suite de la création du marché commun européen et de l'établissement possible d'une zone de libre échange plus vaste. Les pays d'Europe, afin d'assurer leur propre protection et leur expansion, et en vue d'élever leur niveau de vie, ont jugé opportun,—ils le proclament d'ailleurs publiquement,—de se joindre au marché commun européen.

En plus de lire ce que j'ai pu sur cette question, j'ai eu l'heureuse occasion d'en parler avec des chercheurs, des économistes et des hommes d'affaires revenus récemment d'Europe. Ils m'ont dit que les résultats de ce nouveau plan sont effectivement renversants; il n'y a que quelques jours, quelqu'un les qualifiait devant moi de quasi-fantastiques. Il pouvait prévoir que, d'ici deux ou trois ans, dans les neuf pays d'Europe qui font partie du marché commun, se produirait une situation qui pourrait à peu près rivaliser avec celle qui a cours aux États-Unis, tant en ce qui concerne la production que le niveau de vie.

Presque toutes les publications que j'ai examinées à ce propos signalent les dangers probables que court le Canada, à moins que nous ne soyons extrêmement prudents. Toutes ces publications donnent à entendre que le Canada pourrait fort bien être relégué au rang de simple fournisseur de matières premières, de sorte qu'il nous faudrait alors faire face à une concurrence plus grande que celle que nous connaissons aujourd'hui, en ce qui concerne l'exportation des produits manufacturés. Je tiens à souligner la gravité de cette situation, parce que j'ai l'intention de demander au gouvernement ce qui se fait à cet égard. Quels sont les plans du gouvernement à ce propos? Quels plans envisage-t-il pour maintenir la production canadienne, qui dépend de l'exportation?

De fait, alors que je pensais à cela ce matin, j'en suis arrivé à me poser certaines questions que nous, en tant que membres de cette Chambre et notamment les membres du cabinet, en tant que représentant le gouvernement du pays, devons comprendre et auxquelles il conviendrait de répondre. Je les énumère dans l'ordre suivant.

Est-ce que le Commonwealth est en voie de se désintégrer en tant qu'entité commerciale, ou est-il possible qu'il en soit éventuellement ainsi? Le Canada peut-il maintenir ses marchés britanniques, auquel cas, comment? Si la question se pose c'est que, abstraction faite de toutes données statistiques, nous perdons pied dans maints domaines à l'heure actuelle. Si le Canada ne peut garder ses marchés du Royaume-Uni, notre pays doit-il envisager une intégration économique presque complète avec les États-Unis? Quelle sera la position du Canada dans quelques années par suite de l'établissement du marché commun européen et éventuellement d'une zone de libre échange plus large? Voici une

autre question d'une importance immédiate. Quelles seront, pour le Canada, les répercussions d'une concurrence plus serrée quant aux investissements de capitaux par suite de l'installation de filiales à l'intérieur de l'enceinte douanière du marché commun européen par les sociétés anglaises, américaines et d'autres pays? On ne peut nier que d'autres pays entrent dans le mouvement. Le Canada y pense-t-il? Le Canada est-il prêt à prendre des mesures à ce sujet?

Sans souligner l'importance de ces questions plus longuement, je dirai que notre groupe estime que ces questions présentent un intérêt si vital que le cabinet devrait nous donner bientôt une indication de ce que le gouvernement pense, prévoit et fait à ce sujet. Je sais que je n'exagère pas en disant que l'avenir du Canada est en jeu. Nous, les représentants élus du peuple, sommes dans une grande mesure responsables de ce que nous faisons ici pour assurer l'avenir de notre pays à cet égard.

Je dirai quelques mots de plus, monsieur l'Orateur car nous aurons d'autres occasions, lors de l'étude de motions, de bills et du budget, en comité, ou lors de l'examen des crédits, de parler d'autres questions. Mais je tiens à parler brièvement du problème actuel de Radio-Canada. Je tiens à dire qu'il m'est très difficile de comprendre le point de vue du gouvernement.

Radio-Canada est un service public. C'est une société de la Couronne et le gouvernement est en fin de compte responsable de son administration. Nous croyons savoir que le premier ministre songerait à présenter de nouveau le bill des droits de l'homme. Un des droits fondamentaux dont ce bill fera état, c'est certainement le droit d'association et le droit de négociations collectives. Nous n'allons certes pas faire des distinctions entre les différentes classes de citoyens et dire que tel groupe de personnes qui doivent travailler pour gagner leur vie devraient avoir le droit de s'associer et de négocier collectivement tandis qu'un autre groupe de personnes, dans une autre sphère d'activité, mais qui doivent également travailler pour gagner leur vie, n'auront pas les mêmes droits. Cela n'aurait aucun sens. Les réalisateurs ont le droit de s'associer aussi bien que n'importe qui. Il est possible qu'aucune loi du Parlement n'en fasse mention mais qu'est-ce que cela peut faire? Cela ne leur enlève pas leurs droits; aucune loi ne dit qu'ils ne peuvent se grouper en une association. Ils se sont groupés. Pourquoi ne pas les reconnaître? Il est déplorable, à mon avis, que le gouvernement n'ait fait preuve d'aucune initiative en vue de résoudre cette difficulté.

Je sais que l'on peut discuter légalité et illégalité, compétence et jurisprudence. Mais pourquoi ne pas faire ce qu'il y a à faire au lieu de tant se soucier de questions de détail. Monsieur l'Orateur, connaissez-vous quoi que ce soit dans la loi ou la constitution du Canada qui dise que le premier ministre ou les membres de son gouvernement ne peuvent s'intéresser à un problème qui réclame une solution? Connaissez-vous quelque loi disant qu'il ne faut pas tenter de rapprocher les gens? Vu la tournure que prend cette affaire, étant donné que si des mesures ne sont pas prises prochainement, la situation peut amener pour ainsi dire la ruine d'une grande organisation, je tiens à me joindre aux députés qui ont déjà fait entendre leur appel, en pressant le premier ministre ou le ministre du Travail de faire tout ce qu'ils peuvent pour l'heureux aboutissement de cette affaire. De plus, j'invite instamment les honorables députés qui sont ici à faire tout ce qu'ils peuvent de leur propre initiative pour obtenir le même résultat, en y appliquant cet esprit de collaboration dont il est si souvent question en cette enceinte.

Monsieur l'Orateur, j'espère sincèrement n'avoir pas trop porté condamnation dans mes observations, car ce n'était pas mon intention. C'est tout simplement parce que, lorsque le gouvernement s'est présenté devant le peuple, il lui a dit qu'il connaissait le problème et qu'il en avait la solution. Nous louons le gouvernement pour tout ce qu'il a fait, mais nous déclarons qu'il y en a encore plusieurs milliers qui cherchent de l'emploi et un nombre incalculable de personnes qui sont sur le bord d'une demi-famine. Nous exhortons les honorables messieurs de la première rangée en face de nous à se servir des pouvoirs qu'ils détiennent, puisqu'ils constituent le gouvernement et le cabinet, afin de présenter sans délai des initiatives et des mesures positives qui permettront à ceux qui en ont besoin aujourd'hui d'obtenir un meilleur niveau de vie.

M. B. C. Thompson (Northumberland): Monsieur l'Orateur, au risque de me répéter, je voudrais officiellement prononcer quelques mots d'éloges à votre égard pour la façon admirable dont vous avez présidé les délibérations de cette Chambre jusqu'ici et vous souhaiter que le succès avec lequel vous vous êtes acquitté de vos fonctions continue.

Mes félicitations aussi à l'honorable représentant de Provencher (M. Jorgenson) et à l'honorable représentant de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) qui ont si bien présenté à la Chambre la motion qui est maintenant débattue.

J'ai été personnellement très heureux et très encouragé de constater la réaction spontanée des députés aux remarques de l'honorable représentant de Montmagny-L'Islet au sujet de l'unité nationale. Pourtant, j'ai depuis été déçu par les remarques de certains des membres de l'opposition officielle sur le même sujet. Je ne puis penser que de telles remarques vont favoriser l'unité nationale canadienne et j'espère bien que leur attitude va évoluer sous peu.

Puis-je aussi souhaiter la bienvenue aux députés qui se sont joints à nous au début de cette session. J'espère que leur séjour à la Chambre sera long et couronné de succès.

Je passe maintenant au discours du trône qui annonce des décisions et des mesures qui seront soumises à l'approbation de la Chambre, et qui promettent beaucoup pour l'avenir du Canada. On a beaucoup parlé du chômage au cours du débat. L'opposition a tenu bien des propos qui nous feraient croire que le Canada est sur le bord de l'effondrement économique. Je voudrais que la population puisse voir le visage des membres de l'opposition et y lire le désappointement qui s'y manifeste lorsqu'on signale l'amélioration constante de la situation économique et la joie, presque le ravissement qu'on y découvre lorsqu'il est question de la statistique relative au chômage.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur la statistique; elle figure au hansard. Personne ne conteste qu'il y a du chômage au Canada. Personne ne nie que l'indice du chômage a été plus haut que d'habitude l'hiver dernier. Personne ne peut nier que la situation s'améliore constamment cet hiver par suite de l'intervention du gouvernement. Toutefois, nous nions et nous devons nier que la situation soit aussi mauvaise au Canada que le prétend l'opposition. Le tableau brossé par l'opposition n'a pas pour but de proposer des moyens d'améliorer la situation, mais de semer la peur et la panique dans l'esprit des Canadiens.

Quelles mesures les membres de l'opposition proposent-ils? Aucune. Ils critiquent mais n'ont aucune proposition à faire. Ils n'ont aucune idée, à la vérité, car tout ce qui était pratique et possible le gouvernement l'a accompli. Les mesures prises par le gouvernement dans le domaine de la construction domiciliaire, en vue de réduire les impôts, de hausser les versements au titre de la sécurité sociale, d'augmenter les prestations d'assurance-chômage, d'établir un programme de travaux publics et de faciliter le crédit, ont empêché la situation de devenir beaucoup plus mauvaise qu'elle ne l'était et ont contribué dans une grande mesure au redressement dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Le chef de l'opposition (M. Pearson) revient à 1957 pour tenter d'expliquer ce qu'il aurait fait si son parti était encore au pouvoir. Les mesures qu'il propose seraient venues trop tard. L'ancien gouvernement a eu l'occasion au début de 1957 de prévenir une régression et d'en enrayer les effets. Il possédait les renseignements nécessaires et pouvaient compter sur les conseils de spécialistes en économique pour prendre une décision.

Nos amis avaient deux manières de s'y prendre et ils ont choisi la mauvaise. Ils ont décidé de combattre l'inflation en négligeant les signes avant-coureurs de la récession et du chômage. Lorsque le chef de l'opposition expose ce qu'il aurait fait s'il était demeuré au pouvoir, je puis simplement dire que, pour lui et ses collègues, il est certainement bien plus facile de porter des jugements après coup que de prévoir.

Au vrai, en accédant au pouvoir en 1957 le gouvernement actuel a hérité d'une foule de problèmes créés par le régime libéral. Ces problèmes n'eussent-ils pas existé, les libéraux n'auraient pas été évincés du pouvoir. Les Canadiens ont perdu confiance en eux et l'ont fait voir aux bureaux de scrutin en les délogeant. Quand le chef de l'opposition s'attend que le gouvernement actuel prenne des décisions qui se faisaient attendre depuis longtemps et résolve en le bref espace de 19 mois la multitude de problèmes laissés en plan, il s'attend à ce qu'un écheveau de fil emmêlé soit débrouillé en quelques secondes. Il ne pourrait le faire et personne d'autre ne pourrait le faire.

On a souvent glosé sur la déclaration où le premier ministre a dit que tant qu'il sera le premier ministre, personne ne souffrira du chômage. Comme à l'ordinaire, cette déclaration a été mal interprétée par l'opposition qui lui a attribué un sens différent de celui que lui donnait le premier ministre. On l'interprète comme une garantie de plein emploi, mais toute personne sensée sait que ce n'est pas possible. Ce que, de toute évidence, le premier ministre voulait dire à toute personne raisonnable, c'est qu'il accorderait de l'importance, voire la priorité, à la lutte contre le chômage, qu'il prendrait toute mesure rationnelle et pratique pour le diminuer, pour atténuer la misère de ceux qui pourraient en souffrir. Il l'a fait et le fait encore.

En terminant mes observations sur ce sujet, monsieur l'Orateur, j'aimerais, comme le député de Calgary-Sud (M. Smith) signaler avec quel intérêt j'ai écouté les réponses données par le député d'Essex-Est (M. Martin) quand on l'a interrogé à *Press Conference* la semaine dernière. Je n'ai jamais vu personne travailler si fort pour éluder les questions ou peut-être devrais-je dire que je n'ai jamais vu personne travailler si dur pour répondre

aux questions. Malgré les questions répétées, il n'a pu dire quels avis l'opposition ou lui-même avaient à formuler pour améliorer l'embauche. Sa seule réponse était que le devoir de l'opposition est de critiquer les programmes et les mesures du gouvernement. J'avais bien du mal à discerner s'il gardait des idées par devers lui, ou si, n'ayant aucune idée à lui, il cherchait seulement à se garer. Plus le temps passait, plus je penchais à croire que c'était cette dernière attitude.

Il est certain que si l'honorable représentant d'Essex-Est a des idées, il est de son devoir de les soumettre à la Chambre pour qu'elle puisse les étudier. Le gouvernement a la responsabilité d'entreprendre toute action jugée nécessaire, mais chaque député a le devoir de faire connaître toute idée qui pourrait servir au mieux les intérêts de son pays. Si les membres de l'opposition ont décidé de ne rien faire d'autre que de critiquer sans proposer de solutions de rechange, je leur souhaite bonne chance, car je crois qu'ils vont rester encore longtemps dans l'opposition. Je ne crois pas que le peuple canadien permette à aucun groupe de former un gouvernement s'il ne laisse pas raisonnablement espérer quelque chose de mieux que le gouvernement du jour.

Monsieur l'Orateur, je voudrais consacrer un moment aux affaires extérieures. Je remarque avec plaisir dans le discours du trône que le gouvernement va soutenir la politique consistant à assurer la liberté de Berlin-Ouest, que l'Alliance du Traité de l'Atlantique Nord est réaffirmée, que des augmentations des contributions versées à la Banque internationale et au Fonds monétaire international doivent être approuvées et que la politique d'assistance économique aux nations sous-développées va continuer.

En donnant cette assurance, il ne faut pas oublier, je pense, que si le principe est bon, encore faut-il, pour qu'il porte fruit, tenir compte des différentes perspectives de ces gens par rapport aux nôtres. N'allons pas oublier que les expressions "liberté" et "démocratie" n'ont pas précisément le même sens pour eux que pour nous. Leurs valeurs spirituelles et morales diffèrent des nôtres, ou peut-être devrions-nous dire que nos valeurs spirituelles et morales diffèrent des leurs. De toute façon, nous ne pouvons nous attendre que leur réaction en face d'une situation donnée soit la même que la nôtre.

Le premier ministre a fait une excellente proposition quand il a dit que nous devrions arriver à certaine définition commune de différents mots-clés, utilisés surtout, semble-t-il, dans l'exposé d'objectifs communs. Il y a encore autre chose à considérer lorsque nous cherchons à conquérir le cœur des hommes: nos propres attitudes. Nous ne pouvons nous attendre que les autres croient entièrement à notre bonne foi quand nous négligeons nous-mêmes de mettre en pratique ce que nous prêchons et que nous faisons ce que nous condamnons.

Dans notre lutte contre le communisme, qui est, à mon avis, la question primordiale aujourd'hui, nous devrions nous méfier des agissements de l'autre camp et ne pas nous laisser ballotter entre différentes opinions et passer d'une opinion à l'autre trop facilement. Cela peut paraître bien évident, monsieur l'Orateur, mais je le mentionne parce nous sommes trop portés à nous laisser mener par le bout du nez et à sauter d'une chose à l'autre, selon les décisions qui sont prises à Moscou.

Depuis que les communistes ont pris l'initiative dans la guerre froide, ils ont été en mesure de nous mener au moyen de tactiques subtiles. Ils peuvent nous amener à voir certains objectifs dans leurs gestes ou dans l'accent qu'ils mettent sur certaines activités. Nous ne devons pas perdre de vue que le but déclaré du communisme, c'est de détruire notre mode de vie par n'importe quels moyens; nous devons donc être prêts à affronter cet ennemi sur tous les fronts et en tout temps. Les communistes ont modifié leur attaque; à différentes époques, ils ont fait ressortir l'aspect militaire, l'aspect politique, l'aspect économique et l'aspect scientifique de la guerre froide. Chaque fois qu'ils passent d'un aspect à l'autre, on s'inquiète et on demande à grands cris que nous les imitions.

Dès le lancement du premier spoutnik, on a commencé à nous dire que nous avions besoin d'un plus grand nombre de professeurs, d'hommes de science, d'écoles, d'universités, de bourses d'étude, et tout notre système d'enseignement est devenu la cible de critiques.

Nous nous inquiétons de ce que les communistes aient été les premiers à posséder un projectile balistique de portée moyenne et un projectile balistique intercontinental, et les premiers à pouvoir lancer avec succès dans l'espace une planète artificielle. En dépit de toutes ces choses, monsieur l'Orateur, je suis un de ceux qui sont disposés à croire que le monde occidental possède quelques-uns des hommes de science les plus compétents au monde et que notre système d'enseignement en Ontario—et je dis "Ontario" parce que c'est la province où je demeure—se compare favorablement avec le régime d'enseignement en URSS, s'il ne le dépasse pas.

Je ne nie pas qu'il soit possible de faire des améliorations, mais, à mon avis, nous ne devrions pas nous laisser aller à une inquiétude extrême. Pour ma part, monsieur

l'Orateur, tout succès scientifique est relatif. Lorsqu'il y a concurrence, en concentrant ses efforts, un groupe peut gagner les devants une journée et un autre groupe le jour suivant. On pourrait citer comme exemple typique ce qui se passe dans l'industrie de l'automobile. En ce qui concerne l'enseignement, tout dépend de ce que vous en attendez, des aspects sur lesquels vous insistez.

Les communistes veulent plus d'hommes de science; pour nous, nous voulons des citoyens bien formés, débrouillards et habiles. Quelques-uns d'entre eux s'adonneront aux sciences, d'autres feront porter leurs efforts dans d'autres domaines. Ce qui constitue la force d'une nation, ce n'est pas ce qu'elle possède présentement, mais ce qu'elle est capable de produire; ce ne sont pas ses richesses, mais sa valeur morale. Nous pouvons causer notre propre perte tout aussi bien que les Soviets. Nous réussirons à combattre le communisme dans la proportion directe des efforts et des sacrifices que nous sommes prêts à faire à cette fin. A cet égard, nous ne devons pas perdre de vue les armes militaires, l'assistance économique, l'enseignement, le commerce et les autres domaines où s'exerce la concurrence, et leur donner continuellement notre attention et notre appui. Il importe que chacun de nous se rende compte de sa propre responsabilité à cet égard et qu'il se montre à la hauteur de la situation.

Entre autres choses que renferme le discours du trône, je remarque avec plaisir que certaines mesures seront présentées en vue d'aider davantage à l'agriculture. La révision de la loi concernant le crédit agricole et l'introduction d'un régime d'assurance-récolte sont deux autres étapes dans la réalisation de la vaste politique agricole du gouvernement. Je prie instamment le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) d'étudier l'opportunité de verser une certaine indemnité à l'égard du bétail abattu à cause de la rage. L'épizootie actuelle qui a envahi ma circonscription de Northumberland a causé la mort d'un nombreux bétail; c'est un dur coup pour ceux qui ont subi cette perte et qui n'en sont pas responsables. Je crois qu'il faudrait trouver quelques moyens d'indemniser les agriculteurs à l'égard des pertes de cette nature et je joins ma requête à celles des autres députés qui ont parlé dans le même sens. La brièveté de mes remarques à cet égard est loin d'indiquer tout l'intérêt que je porte à cette question, mais c'est tout ce que je désire en dire à l'heure actuelle.

Pour ce qui est de la Déclaration des droits dont nous serons saisis au cours de la présente session, je crois qu'il s'agit d'une mesure à appuyer. Depuis que le premier ministre (M. Diefenbaker) l'a présentée lors de la dernière session, elle a fait l'objet de nombreuses discussions et, naturellement, c'est ce que désirait le premier ministre. Je ne suis pas de ceux qui soutiennent qu'il n'est pas nécessaire de statuer par écrit sur nos libertés et droits fondamentaux. Au Canada, la question de savoir si certains droits ou certaines libertés existent doit éventuellement être tranchée par les tribunaux; en vertu de notre régime juridique, où l'on se guide sur les précédents établis, il est préférable d'avoir quelque chose sur quoi s'appuyer. J'ose même dire qu'il se peut que certains de ceux qui ont le plus critiqué le bill soient parmi les premiers à l'invoquer. Le bill représente un pas dans la bonne voie et nous espérons qu'il conduira à mieux encore.

L'autre jour, monsieur l'Orateur, le député de Fort-William (M. Badanai) a reproché au ministre des Postes (M. Hamilton) d'avoir congédié un maître de poste pour des raisons d'activité politique. A cette occasion il a ajouté que les fonctionnaires, à son avis, devraient être libres de se livrer à l'activité politique; du moins, c'est ce que j'ai cru comprendre. L'honorable député doit sûrement se rendre compte que c'est là la raison même pour laquelle les fonctionnaires ont été assurés de leur emploi, afin qu'ils ne soient pas forcés de se livrer à une activité politique et, par conséquent, qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches avec impartialité et demeurer libres de toute pression politique.

Lorsque le député déplore qu'un fonctionnaire soit congédié pour s'être livré à une activité politique, il devrait venir dans ma circonscription et parler aux personnes qui ont été renvoyées de façon sommaire par le gouvernement libéral lorsqu'il était au pouvoir. Je voudrais aussi qu'il explique la manière dont on a offert à mes commettants des places dans le service civil avant que des concours aient eu lieu. Le député ferait bien d'examiner certaines affaires avant de critiquer le ministre des Postes.

Pour conclure, je tiens à déclarer que je suis heureux d'appuyer la motion de l'Adresse en réponse au discours du trône et qu'en le faisant, j'exprime ma confiance entière dans les ministres qui sont responsables de l'application des mesures qui y sont énoncées.

(Texte)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, hier soir le chef de l'opposition (M. Pearson) a suggéré au gouvernement de terminer le débat sur l'Adresse en réponse soudre le plus rapidement possible cet im- au discours du trône afin de chercher à réportant problème qu'est le chômage. La réponse à sa suggestion: un silence complet. Ce dernier, comme d'habitude, a fait preuve

d'indécision et d'insouciance. Les honorables députés conservateurs trouvent-ils que la question du chômage n'est pas urgente? N'ont-ils pas encore trouvé de moyens de régler le problème? Nous l'ignorons. Silence complet. Est-ce par hasard, étant donnée l'importance de ce problème, la législation qui doit être soumise à la Chambre ne serait pas prête? Nous l'ignorons. Comme je le disais tantôt, la situation est toujours la même; c'est un gouvernement d'insouciance, d'indécision et de confusion.

L'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) a prétendu que nous avions fait cette proposition parce que nous étions à court d'arguments ou de suggestions. Eh bien, monsieur l'Orateur, c'était là une excellente suggestion que d'étudier immédiatement la question du chômage afin de régler ce problème qui est certes le plus important auquel nous ayons à faire face actuellement. Nous avons déjà fait d'autres excellentes suggestions, mais, comme toutes les autres, celle qui tendait à terminer le débat sur l'Adresse est tombée comme l'eau sur le dos d'un canard.

Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, comme l'a si bien dit cet après-midi l'honorable député de Laurier (M. Chevrier).

Une voix: Cela fait trois fois qu'il le dit.

M. Denis: Je vais le répéter une quatrième fois et peut-être cela aura-t-il l'effet des annonces de Coca Cola, et vous finirez par en boire!

Si l'honorable ministre des Travaux publics est réellement sourd, il ne doit tout de même pas avoir perdu l'usage de la vue. Alors, s'il veut avoir des suggestions excellentes, s'il veut que le pays continue à prospérer comme c'était le cas sous le régime libéral, il n'a qu'à lire et relire, et même apprendre par cœur le magistral discours qu'a prononcé le chef de l'opposition.

Monsieur l'Orateur, comme les députés qui m'ont précédé je veux rendre hommage aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Ils se sont acquittés de leur tâche d'une façon admirable, malgré le vide du sujet qu'ils traitaient, soit le discours du trône, et les réalisations du gouvernement actuel.

Je tiens tout particulièrement à féliciter celui qui a appuyé la motion et qui habite ma province. Il l'a fait d'une façon agréable et digne, ce à quoi ne nous avaient pas habitués nos amis d'en face. Il est sans doute au courant que depuis l'accession du gouvernement actuel au pouvoir, les Canadiens français ne sont pas représentés adéquatement au sein du cabinet. Il sait sans doute aussi que le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) a déclaré dans la province de Québec: "Donnez-moi des députés et je vous donnerai des ministres". Autre promesse que le gouvernement actuel n'a pas remplie.

Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le très honorable premier ministre attendait l'honorable député de Montmagny-L'Islet qui a si bien débuté à la Chambre et qui, à peine arrivé, dépasse déjà de beaucoup ses autres collègues qui, depuis l'avènement au pouvoir des conservateurs, se font la lutte dans le dessein d'être promus ministres ou secrétaires parlementaires.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le magnifique discours qu'a prononcé l'honorable député de Roberval (M. Tremblay). Comme j'avais moi-même à parler après lui, je ne peux pas traiter de son discours, que je résumerai d'ailleurs en peu de mots. Au fait, je le résumerai par quelques mots d'un cantique que nous chantions au collège; l'honorable député de Roberval doit le connaître, puisqu'il a fréquenté le collège et l'université. Monsieur l'Orateur, j'aimerais chanter ce cantique, mais, histoire de ne pas enfreindre le Règlement, je vais me contenter de vous en citer les premiers mots, lesquels représentent bien l'image de l'honorable député de Roberval: "Tout n'est que vanité, mensonge et fragilité".

J'ai également écouté un des nouveaux venus en cette enceinte, l'honorable député de Springfield (M. Slogan). Il nous a brossé un beau tableau de sa circonscription, de ses beautés, de ses richesses, etc., et nous l'en remercions.

Toutefois, je crois que, vers la fin de son discours, il a manqué une belle occasion de garder le silence. De fait, il s'est permis d'aller brouter dans le jardin du voisin, alors qu'il pouvait brouter dans le sien. Il s'est permis de dire, par exemple, que, sous le régime des libéraux, les entrepreneurs avaient acheté de la pierre des États-Unis. Je cite ce qu'il a déclaré afin de ne pas être contredit:

(*Traduction*)

> Je n'ai pas permis aux libéraux d'oublier qu'ils avaient gaspillé beaucoup d'argent pour la construction de l'Imprimerie nationale, et certes ils ont gaspillé une forte somme en important de la pierre de la Virginie pour cet édifice, alors qu'ils auraient pu employer la meilleure pierre de taille du continent. Ils étaient si peu fiers des produits du Canada."

(*Texte*)

Eh bien, son parti est au pouvoir depuis 1957, et il a annoncé des emprunts; ce n'est pas surprenant, depuis que les conservateurs

sont au pouvoir ils empruntent, et plus tard, ce seront nos héritiers, ou les héritiers de nos héritiers qui auront à acquitter cette dette.

M. Martel: C'est pour payer vos obligations.

M. Denis: En 1957, en pleine période de chômage, le présent gouvernement a annoncé l'émission d'obligations d'épargne. J'ai ici une copie des affiches qui ont été distribuées à profusion par tout le pays.

Ah! le gouvernement conservateur a accordé des contrats, lui aussi, et il a donné de l'ouvrage aux étrangers aussi, puisque, me reportant au bas de la page de cette affiche, je lis ceci: imprimé en Grande-Bretagne. Voilà la réponse à l'honorable député de Springfield (M. Slogan). Et, à mes honorables amis d'en face qui sont toujours friands de conseils et de suggestions, permettez-moi de donner un conseil: "lorsqu'on habite une maison de verre, on ne lance pas de pierres."

M. Valade: Vous avez donné un milliard à l'Angleterre durant la guerre.

M. Denis: Eh bien, mesdames... c'est la première fois que je fais allusion aux honorables dames qui siègent dans cette enceinte. J'espère que vous ne serez pas offusqués de cette attitude; mais les conservateurs sont un peu jaloux quand on vante les autres, même s'ils ne sont pas du même sexe.

M. Asselin: Vous êtes jaloux de nos femmes.

(Traduction)

Une voix: C'est une bonne chose qu'elles ne soient pas de votre côté.

(Texte)

M. Denis: Je parlais, au début de mes observations, de l'insouciance et de l'instabilité du gouvernement conservateur. J'avais oublié de vous dire également qu'ils sont passés maîtres en illogisme et en contradictions.

J'ai ici une déclaration que faisait dernièrement le premier ministre; il reprochait au chef de l'opposition de dépeindre le Canada comme un pays où l'avenir était sombre. Il ajoutait que cette peinture était contraire aux faits, et il déclarait dans sa suffisance, comme d'habitude, que le chef de l'opposition n'était pas à la hauteur de sa situation. Eh bien, ce chef du gouvernement conservateur se contredit l'instant suivant et donne raison au chef de l'opposition. De fait, le premier ministre a dit en parlant du chef de l'opposition:

> Il ne fait pas honneur à ses responsabilités à cette heure où la situation mondiale est difficile et pénible.

Et, plus loin il disait:

> Quand on songe aux difficultés qui se dressent devant le monde libre sous la forme d'une attaque économique.

[M. Denis.]

Voilà que, du premier souffle, il affirme que l'honorable chef de l'opposition n'a pas raison de noircir la réputation du Canada, et, de l'autre, il déclare au chef de l'opposition: vous avez parfaitement raison.

Eh bien, que faisait-il lui-même lorsqu'il était dans l'opposition? J'ai ici un rapport du Bureau fédéral de la statistique. J'ai les rapports couvrant l'époque où le parti libéral a pris le pouvoir jusqu'à l'avènement des conservateurs. Permettez-moi de vous citer quelques chiffres qui ont trait au chômage: au mois de décembre 1952, il y avait 133,000 chômeurs; en 1953, 193,000; en 1954, 252,000; en 1955, 200,000; en 1956, 188,000 et, en 1957, sous l'administration de nos bons amis d'en face, 392,000; en 1958, 440,000.

Monsieur l'Orateur, que faisaient-ils pendant que nous dirigions les affaires du pays, alors qu'il y avait deux ou trois fois moins de chômeurs qu'aujourd'hui? Ils sonnaient le glas, monsieur l'Orateur, ils sonnaient le glas et se faisaient prophètes de malheur. Ils ne disaient pas la vérité dans le temps; pourtant ils nous reprochent aujourd'hui de dire la vérité à la population. Eh bien, n'avons-nous pas le droit et même le devoir de dire la vérité à la population? Que voulez-vous, il semble que les libéraux n'ont pas la même politique que les conservateurs.

Je me rappelle que ces gens, lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, ont peint en noir la situation au Canada, alors que nous étions en pleine période de prospérité. Ils faisaient à ce moment-là des suggestions qu'ils ne respectent même pas aujourd'hui. Par exemple, je vois que le 15 mars 1955, l'honorable M. Drew et l'honorable premier ministre actuel réclamaient la convocation d'une conférence fédérale-provinciale afin de régler la question du chômage. Mais que font-ils aujourd'hui alors que le nombre des chômeurs à doublé? Eh bien, ils veulent nous empêcher de critiquer le gouvernement. On dirait, monsieur l'Orateur, qu'ils songent à nous imposer la loi du bâillon, qu'ils ont promis d'abolir et qui est encore dans les statuts; autre promesse oubliée.

Lorsque l'honorable ministre parlait ainsi, en mars 1955, il y avait 403,000 chômeurs; en mars 1958, il y avait près de 600,000 chômeurs, soit 597,000 chômeurs. S'ils avaient raison de peindre en noir la situation au Canada dans le temps, à plus forte raison, monsieur l'Orateur, avons-nous le droit de la décrire telle qu'elle est aujourd'hui.

L'honorable ministre des Finances (M. Fleming), entre autres, réclamait aussi une conférence fédérale-provinciale.

> C'est une honte,—disait-il,—pour le gouvernement actuel que d'avoir laissé le problème s'aggraver et devenir urgent, critique même, sans

qu'un accord ou une entente n'intervienne entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet des mesures à prendre pour résoudre le problème. La solution doit reposer sur une entente entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Pourtant, il y avait 403,000 chômeurs dans le temps, tandis qu'il y en avait 597,000 en mars 1958, et il n'est pas question de convoquer de conférence fédérale-provinciale.

Une autre qui s'est apitoyée d'un ton larmoyant sur le sort de nos concitoyens lorsque nous étions en période de prospérité et qui nous nie aujourd'hui le droit de dire la vérité et de critiquer le présent gouvernement, c'est l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Mme Fairclough). De fait, elle disait:

(Traduction)

...Il s'agit de personnes effrayées qui souffrent du froid et de la faim. Il s'agit d'une crainte qui tenaille les cœurs des travailleurs qui, même s'ils ont probablement un emploi, se demandent en voyant leurs voisins sans travail: que m'arrivera-t-il? Certes, disent-ils, nous comptons que le Canada ira de l'avant.

Évidemment, il y avait alors un gouvernement libéral.

Bien sûr, le Canada connaîtra la prospérité, mais dans l'intervalle que mangeons-nous?

(Texte)

Eh bien, voilà, monsieur l'Orateur, ces gens qui, en temps de prospérité, étaient des sonneurs de glas et des prophètes de malheur veulent nous empêcher de décrire la situation telle qu'elle est aujourd'hui! Et ils vont plus loin, monsieur l'Orateur. Non contents de vouloir nous empêcher de les critiquer actuellement, ils prennent l'avance et se préparent à nous empêcher de ce faire sur des sujets dont il n'a pas été question. Dans leur "vision", et vous savez, monsieur l'Orateur, qu'ils sont légèrement visionnaires, ils ont inventé qu'on leur avait fait des reproches relativement à leurs voyages. Je me rappelle que lors d'un discours, l'honorable premier ministre aurait laissé entendre que "certains de mes honorables amis auraient exprimé des doutes quant à l'utilité de mon voyage autour du monde." Cependant, personne n'en avait parlé pour la bonne raison que personne ne le savait. Les seuls qui étaient au courant étaient lui-même, ses propres amis et probablement l'honorable ministre des Travaux publics, parce qu'il devait le remplacer.

J'espère qu'il se fera rembourser par le premier ministre pour avoir assumé ses obligations.

Et le premier ministre nous a-t-il parlé de son voyage? Non. Il commente les voyages de ses prédécesseurs qui ont eu lieu trois ou quatre ans auparavant, mais il ne parle pas des voyages de la plupart de ses ministres qui étaient, à un moment donné, en dehors du pays, et se contentaient d'administrer de l'étranger. Et c'est tellement vrai qu'à un moment donné un de mes amis disait: "Nous avons actuellement au Canada un cabinet de sputniks qui tourne autour de la terre et qui est en train de se désagréger".

Si le premier ministre veut comparer son voyage à celui du très honorable Louis St-Laurent, nous n'y voyons aucune objection. Nous ne sommes pas opposés aux voyages du premier ministre et de ses collègues du cabinet en temps opportun. Nous n'y sommes pas opposés dès qu'on ne passe pas outre aux lois et prérogatives du Parlement dont le premier ministre est si jaloux. Lorsque le très honorable Louis St-Laurent a décidé de faire un voyage autour du monde, il a demandé et obtenu l'assentiment des partis de la Chambre, après en avoir exposé les motifs. Il a procédé comme il se doit dans un pays démocratique. Par contre, le premier ministre actuel lui, est parti en cachette, comme un enfant qui a peur qu'on lui refuse la permission de faire un voyage.

On aurait pu lui dire qu'à notre avis ce voyage ne serait pas fructueux pour le pays, qu'il y avait assez d'ouvrage à abattre ici, qu'il serait préférable qu'il attende quelque temps, puisque le capitaine ne doit pas quitter son navire quand la mer est mauvaise. Et Dieu sait qu'il y avait des problèmes à résoudre ici: le chômage, l'inflation, la question des prix de transport, la hausse des taux de téléphone, la question du traitement des fonctionnaires, sans compter l'embargo de nos exportations aux États-Unis sur l'huile, le zinc et le plomb, etc. Non, sans en parler à personne, voilà que le premier ministre s'en va faire un voyage autour du monde. Eh bien, il aurait pu attendre. Lorsqu'un fermier veut aller se promener, il n'abandonne pas sa terre dans le temps des labours, des foins ou de la récolte; il ne part pas de chez lui quand les sauterelles sont en train de dévaster ses champs. Voilà ce à quoi je m'oppose.

Je félicite l'honorable premier ministre d'être allé fraterniser avec les autres nations du monde afin de mieux les connaître et de nous ouvrir de nouveaux marchés, même si nous y avons des ambassadeurs, mais je pense que sa façon d'agir ne nous a pas porté chance.

On nous a appris à la radio et à la télévision qu'il a eu des moments de loisirs. Il les mérite. Mais je dis que, dans ses loisirs, il n'a pas été plus chanceux. En effet, nous avons appris qu'il était allé à la chasse au tigre. Il ne nous a malheureusement pas fait une belle réputation, car au cours de sa chasse au tigre, il n'a pas été bon tireur puisqu'il n'a pas atteint la cible. Et dire que nous passons,

nous, pour des bons tireurs! Vous vous souvenez tous du Royal 22ième, n'est-ce pas!

Nous avons vu la photographie du premier ministre décoré de fleurs. Cela n'est rien de nouveau pour lui, nous en avions ici au Canada. S'il voulait être garni de fleurs, il n'avait qu'à se rappeler le dernier discours du budget, car tous les députés conservateurs étaient décorés de fleurs bleues, à cette occasion, fleurs exemptées de la taxe par le gouvernement. Et puis, nous avons vu le premier ministre à dos d'éléphant. Nous étions heureux de voir qu'il se reposait des fatigues de la journée, mais je suis convaincu qu'il ne s'était pas rendu là-bas pour faire un tour d'éléphant ni pour en voir un. D'ailleurs, il n'avait pas à aller si loin pour cela, car au Canada on trouve le plus bel éléphant blanc qui soit, le présent gouvernement.

J'ai parlé, monsieur l'Orateur, de l'insouciance et de la vanité du gouvernement actuel, mais je n'ai pas parlé de ses contradictions ni de sa façon de se soustraire à sa responsabilité. Tout récemment, la grève des réalisateurs du réseau français de Radio-Canada a soulevé un problème. La réaction du gouvernement nous a fourni l'exemple le plus frappant de l'indécision et de la contradiction d'un gouvernement qui piétine sur place sans savoir où aller, mais se complaît dans sa vanité et sa suffisance. L'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan) a déclaré: nous n'avons rien à voir avec la grève; la société Radio-Canada est indépendante et autonome, nous n'avons pas à voir à cela, je ne m'en occupe pas. Un moment après, il déclarait que la grève était illégale. Voici maintenant un exemple de contradiction flagrante dont les conservateurs sont bien friands. L'honorable Solliciteur général (M. Balcer), le lendemain ou le surlendemain, lui qui fait partie du même gouvernement, déclarait que la grève était légale et il ajoutait: "Nous suivons de près cette grève".

Depuis quand, monsieur l'Orateur, la solidarité des ministres n'existe-t-elle plus au Canada? Comment peut-on administrer lorsque le gouvernement est à moitié oui et à moitié non, lorsqu'un ministre a une telle opinion sur une question quelconque et que les autres en ont une différente? Il serait temps que le premier ministre nous dise si un gouvernement conservateur doit être composé de ministres indépendants qui sont pour ou contre, selon que cela fait leur affaire.

L'honorable premier ministre brandit le "bill of rights" d'une main et l'ultimatum de Radio-Canada de l'autre. Il réclame des suggestions. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas suivi l'exemple du très honorable Louis St-Laurent lorsque les cheminots ont menacé de faire la grève en 1950? Les chemins de fer Nationaux sont pourtant une société indépendante de la Couronne, tout comme la société Radio-Canada; ils constituent un service national tout comme Radio-Canada. Qu'a fait M. St-Laurent à ce moment-là? Il a écrit aux parties intéressées pour leur demander d'en venir à un règlement de leur différend. Il a envoyé un représentant pour assister à leurs délibérations, et lorsqu'on s'est rendu compte que la grève était inévitable, il a convoqué le Parlement, parce qu'il était respectueux des droits et des prérogatives de ce dernier, et il a proposé une mesure afin d'éviter la grève des chemins de fer. Le très honorable premier ministre veut des suggestions; mais elles étaient toutes trouvées. Il n'avait qu'à imiter le très honorable M. St-Laurent. Voilà des suggestions d'ordre pratique, mais elles ne seront certes pas accueillies favorablement parce qu'elles émanent du parti libéral et que les conservateurs craignent que l'adversaire en tire tout le crédit.

Autre contradiction, monsieur l'Orateur. A un moment donné, les conservateurs disent qu'il n'y a pas de chômage, "recession is going out", et à d'autres ils clament: il y a du chômage, mais c'est l'héritage que nous ont laissé les libéraux, c'est l'héritage des États-Unis, c'est l'héritage des Russes. L'honorable ministre des Finances disait dernièrement, à Toronto, que si les choses allaient mal, si l'inflation frappait le pays, cela dépendait du public lui-même. Voilà une façon de se soustraire à ses responsabilités.

Voici maintenant une autre contradiction de la part du gouvernement. Au cours de la dernière campagne électorale, on parlait d'une réduction de 15 p. 100 de nos importations américaines; quelque temps après, on disait que cela n'avait plus aucune importance, et on accusait les journaux de s'être trompés.

N'est-ce pas l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) qui déclarait que les installations du Bomarc étaient secrètes, et immédiatement après il déclarait qu'on faisait des recherches pour les installer tout près de North-Bay ou de la rivière Macaza, localité comprise dans la circonscription de mon ami l'honorable secrétaire d'État (M. Courtemanche). Voilà, monsieur l'Orateur, des insignifiances, de l'illogisme et de la contradiction.

Le CF-105 si nécessaire, mais pas nécessairement le CF-105.

L'honorable ministre des Postes (M. Hamilton) que je suis très heureux de voir à son siège actuellement et que je remercie de l'attention qu'il porte à mes observations, réclamait, alors qu'il était dans l'opposition, la double livraison du courrier. Étant donné

qu'il y a du chômage au pays, l'instauration d'un tel service donnerait de l'ouvrage à plusieurs personnes. Or, qu'a répondu l'honorable ministre des Postes, vendredi dernier, lorsqu'on lui a demandé s'il avait l'intention de rétablir la double livraison quotidienne? "Pas pour le moment".

Monsieur l'Orateur, durant la dernière campagne électorale, nos amis du Québec reprochaient au parti libéral d'avoir voté une somme de 20 millions de dollars au plan de Colombo. Ils prétendaient que c'était donner notre butin aux étrangers. Aujourd'hui, ces mêmes messieurs siègent à la Chambre des communes et pas un ne s'est levé pour critiquer ce que nous avions fait; au contraire, ils ont porté cette somme à 50 millions de dollars.

Toujours au cours de la dernière campagne électorale, les adhérents de l'Union nationale s'accordaient pour dire que la subvention de $1 par tête aux universités constituait un accroc à l'autonomie; aujourd'hui, le gouvernement conservateur porte cette subvention à $1.50 par tête; vive l'autonomie!

Certains membres du cabinet ont déclaré que l' "O Canada" était notre hymne national; d'autres ministres ont dit que "God Save the Queen" l'était; le reste dit: "N'oui".

Certains de nos amis d'en face aimeraient un drapeau distinctif.

Une voix: A Montréal.

M. Denis: Le premier ministre actuel lui-même a dit: "Je ne veux pas de drapeau sans Union Jack."

Monsieur l'Orateur, lorsqu'un député prononce un discours,—et plus particulièrement à la Chambre des communes,— il lui faut penser que quelqu'un peut fort bien se rappeler ce qu'il a dit. Voici ce que disait le très honorable premier ministre actuel, le 13 novembre 1945, comme en fait foi la page 2139 du compte rendu officiel des débats:

D'un autre côté, je ne puis partager entièrement l'avis de ceux qui,—et je dois ici me compter,—voudraient refuser à l'UNION Jack une place permanente et importante sur le drapeau du pays, et la place d'honneur sur tout drapeau est le coin supérieur.

Vous voyez, il donne même des détails.

Je prends aujourd'hui l'attitude que prenait M. Bennett en 1938.

C'est vrai. Même attitude que celle de M. Bennett en ce qui concerne la crise du chômage, le drapeau national et notre hymne national.

"L'an passé", dit-il, "400,000 chômeurs". Aujourd'hui, 440,000 chômeurs. "Recession is going out." Réjouissons-nous, Canadiens; nous allons vers le désastre, mais moins vite que l'an dernier.

Une voix: Alleluia!

M. Denis: Monsieur l'Orateur, des déclarations semblables me font penser à l'histoire d'un médecin qui irait voir son patient et lui dirait: "Mais, mon garçon, vous n'êtes pas malade, vous ne faites que 105 degrés de fièvre" mais, le lendemain, lorsqu'il retournerait prendre la température du patient, il lui dirait: "Mais, mon garçon, vous êtes guéri, vous ne faites plus que 105½ degrés."

Une voix: Quelle farce!

M. Denis: Voilà, monsieur l'Orateur, quelques contradictions et illogismes que j'ai puisés entre mille. Je ne puis faire autrement que condamner le gouvernement actuel.

Conséquemment, j'appuierai avec plaisir l'amendement du chef de l'opposition.

(Traduction)

Puis-je terminer en décrivant en trois phrases courtes l'état de choses imputable au gouvernement? La récession s'en va... hors de notre atteinte. L'inflation monte... en fusée. La courbe de nos affaires descend... aux abîmes.

Monsieur l'Orateur, pour le bien de notre cher pays et de nos chers concitoyens, j'espère sincèrement qu'en dépit du gouvernement actuel mes propos se révéleront erronés. Comme un préopinant, mon collègue libéral, je termine en répétant l'exhortation de mon chef qui a adjuré le gouvernement de mettre fin au présent débat sur-le-champ pour aborder sans retard l'étude de mesures législatives sur le chômage. (*Exclamations*) Pourquoi ne pas écouter? Peut-être finirez-vous par comprendre un avis sensé, s'il est répété une centaine de fois. Tant que le gouvernement persistera à tarder d'agir, l'opposition jouera son rôle dans le présent débat, mais nous sommes disposés à passer au vote dès maintenant et à aborder les affaires de la nation.

(Texte)

M. C.-E. Campeau (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire miennes les félicitations déjà adressées aux honorables députés qui ont respectivement présenté et appuyé la motion de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin).

J'écoutais tout à l'heure mon honorable ami et collègue de Saint-Denis (M. Denis) et cela me rappelait,—pour faire passer les quelques minutes qui restent avant 6 heures,—l'histoire que l'on m'a racontée récemment et qui veut que deux amis s'étant rencontrés, l'un ait dit à l'autre: "As-tu écouté la radio hier soir? Quelqu'un a parlé pendant très, très longtemps". Lorsque l'autre lui demanda de quoi il avait parlé, il répondit: "Bien, il ne l'a pas dit."

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de pouvoir profiter de l'occasion qu'offre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour exprimer devant cette assemblée les points de vue des citoyens de la circonscription de Saint-Jacques que j'ai l'honneur de représenter au Parlement canadien.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'insister sur le caractère particulier de la circonscription de Saint-Jacques, par suite de sa situation au coeur même de la plus grande ville du Canada. Sans aucun doute, il n'y a pas de circonscription plus représentative du "développement" urbain au Canada. Sa dense population ouvrière et commerçante s'intègre fondamentalement à la vie économique, industrielle et sociale du pays tout entier.

Nous de Saint-Jacques, monsieur l'Orateur, en avons marre de ces longues discussions sur des théories économiques tendant à considérer les citoyens canadiens comme autant de cobayes humains, théories que les réalités viennent sans cesse démolir. On parle de récession, de régression, d'inflation, de déflation, et je ne sais encore de quels mots savants en "ion", qu'on utilise trop souvent pour cacher l'ignorance des réalités brutales.

Ce que nous comprenons bien, cependant, dans la circonscription de Saint-Jacques, ce sont les bruits mécaniques des pelles à vapeur et les coups de marteau que le gouvernement conservateur a provoqués en autorisant la mise en chantier, au cœur même de la circonscription de Saint-Jacques, la construction des habitations Jeanne-Mance, le premier projet d'élimination de taudis et de construction de logements salubres à loyer familial, réalisé dans la province de Québec, grâce à une entente entre les deux gouvernements fédéral et provincial. Plus de 10 millions de dollars de travaux, monsieur l'Orateur, se poursuivent présentement dans la circonscription de Saint-Jacques pour remplacer des taudis infects par 800 logements salubres, et le gouvernement fédéral défraye 75 p. 100 du coût de cette réalisation.

Monsieur l'Orateur, ce que nous comprenons bien aussi, ce sont les modernisations qui se poursuivent présentement au coût de 57 millions de dollars dans le port de Montréal et, pour une grande partie, dans la circonscription de Saint-Jacques. Ce que nous comprenons, monsieur l'Orateur, ce sont les travaux que l'honorable ministre des Transports (M. Hees) a amorcés pour ajouter une allée additionnelle au pont Jacques-Cartier, et pour accélérer la réalisation,—comme il l'a annoncé ce matin,—du pont Champlain, dont la construction a été retardée jusqu'à ce que des mesures énergiques aient été prises par le présent gouvernement conservateur au cours des derniers mois.

[M. Campeau.]

Voilà des réalités, monsieur l'Orateur, que nous comprenons et que nous pouvons voir de nos yeux. C'est pourquoi nous, de Saint-Jacques, avons appris avec grande satisfaction les mesures que propose le discours du trône, et tout particulièrement celles qui ont trait à l'habitation, aux travaux d'intérêt national à réaliser en collaboration avec les provinces, aux travaux de toute urgence destinés à lutter contre le chômage, et surtout aux travaux destinés à la mise en valeur et à l'utilisation appropriée des ressources naturelles, de même jusqu'à l'accroissement de l'essor d'une industrie solidement fondée sur ces ressources naturelles.

Voilà un programme de "développement" national dont nous sommes fiers, parce qu'il exprime un désir d'expansion mettant à contribution les ressources naturelles dont la Providence a si généreusement pourvu notre pays. Nous avons confiance en cette "vision" de l'avenir, monsieur l'Orateur, que le très honorable John Diefenbaker a proposée à la nation canadienne et qui va retrouver la foi des Pères de la Confédération, de ceux-là qui pensaient, il y a déjà près de 100 ans, à un Canada *a mari usque ad mare*.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Campeau: Permettez-moi, monsieur l'Orateur, en commençant mes remarques ce soir, de souhaiter la bienvenue aux honorables députés des circonscriptions de Grenville-Dundas (M^me^ Casselman), de Springfield (M. Slogan) et de Trinity (M. Hellyer), qui siègent pour la première fois avec nous.

J'en profite également pour vous exprimer ma satisfaction de vous voir de nouveau présider les débats de la Chambre avec cet esprit de justice et de logique, de même qu'avec ce calme serein et cette plaisante finesse qui vous caractérisent bien.

Avant la fin de la séance de cet après-midi, monsieur l'Orateur, je signalais que nous étions fiers du programme de "développement" national décrit dans le discours du trône, parce qu'il exprime une volonté d'expansion semblable à celle qu'ont manifestée les Pères de la Confédération quand ils ont voulu, il y a près d'un siècle, réaliser un Canada *a mari usque ad mare*.

C'est à ce point de vue, dans notre opinion, que le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) a démontré sa compréhension profonde de la mission fondamentale de la nation canadienne dans les cadres de la Confédération, en proposant à tous les Canadiens

une occasion de bâtir, par étapes pratiques, un Canada pour tous les Canadiens étroitement unis dans une expansion dont ils consentent à payer le prix pour en assurer les immenses bénéfices tant à eux-mêmes qu'à leurs enfants. Nous sommes reconnaissants au très honorable premier ministre de consacrer toute son énergie à réaliser cette célèbre "vision" de sir Wilfrid Laurier: "Le 20e siècle appartient au Canada".

Dans ce programme de "développement" national par l'exploitation rationnelle de nos ressources naturelles, permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'insister sur l'important capital physique et humain que représente le "développement" urbain, dont la circonscription de Saint-Jacques est l'expression la plus caractéristique.

La croissance des villes au Canada a été si rapide qu'elle présente aujourd'hui des problèmes auxquels doit faire face toute la nation canadienne. Plus de 65 p. 100 de la population du Canada vit maintenant dans les cités, villes ou villages, et plus de 36 p. 100 dans les grands centres métropolitains. La commission Gordon prévoit que, durant les prochains 25 ans, la population des villes atteindra 80 p. 100 de l'ensemble de la population canadienne. Cette expansion urbaine affectera plus de 2,000 milles carrés de territoire et exigera une dépense capitale de plus de 4 milliards 100 millions de dollars pour l'habitation, les institutions scolaires et autres ainsi que les travaux municipaux.

Il est bien évident que cette expansion urbaine exige un effort concentré pour que soient efficacement coordonnées, à tous les niveaux de gouvernement, l'activité visant à résoudre ces problèmes urbains de plus en plus nombreux, importants et urgents.

De plus en plus, les travaux publics entrepris par le gouvernement fédéral jouent forcément un rôle primordial dans l'expansion urbaine à travers le pays.

En s'arrêtant aux seules réalités, il est opportun et même nécessaire que l'activité du domaine fédéral soit dirigée de façon à s'adapter adéquatement dans le cadre de l'urbanisme local et régional. Qu'il s'agisse d'habitation, d'élimination de taudis, d'édifices gouvernementaux et autres entreprises similaires, les projets individuels peuvent et doivent être conçus de façon à s'intégrer dans les plans directeurs dressés par les municipalités. Nombre de travaux publics, ainsi conçus et réalisés, pourraient satisfaire à la fois des besoins fédéraux tout en remplaçant ou du moins en s'intégrant avec les projets locaux. Cette procédure pourrait apporter, dans la plupart des cas, une aide beaucoup plus appréciable aux municipalités que de simples subsides, sans soulever toutefois des problèmes constitutionnels. On donnerait aussi de plus un encouragement à l'urbanisme local et régional comme il n'en a jamais reçu dans le passé.

Il n'est pas exagéré de dire qu'il serait justifié d'initier de la recherche, au niveau du gouvernement fédéral, pour établir les relations pouvant exister entre les projets fédéraux d'une part et les projets municipaux d'autre part, tels qu'ils sont indiqués sur les plans d'urbanisme des municipalités. Ainsi, ces projets pouraient se suppléer ou se compléter au grand bénéfice des municipalités.

Il semble donc essentiel et urgent que le programme de mise des valeur national soit conçu de façon à procurer une aide positive à l'expansion urbaine à travers tout le pays, dans des domaines où l'activité fédérale est déjà intense, comme, par exemple, dans l'exploitation des ressources naturelles, les travaux publics, les transports et les communications, ainsi que l'habitation à coût et à loyer modiques. Cette coordination s'impose au niveau fédéral en vue d'apporter une aide pratique aux municipalités en mal de croissance.

A titre d'exemple, monsieur l'Orateur, permettez-moi de mentionner la circonscription de Saint-Jacques, dans le contexte de la région montréalaise.

La loi nationale sur l'habitation, avec les crédits généreux mis à la disposition de la construction au cours des derniers mois grâce au gouvernement conservateur, permet d'escompter une amélioration sensible aux conditions des logements au cœur même de Montréal. L'exemple du projet des habitations Jeanne-Mance fera certainement naître d'autres projets similaires d'élimination de taudis et de logements à loyer familial. Je tiens à assurer aux citoyens de la circonscription de Saint-Jacques que nous ne négligerons rien pour que la rénovation commencée dans la circonscription se poursuive activement dans l'avenir. Je tiens à remercier ici mon collègue, l'honorable député de la circonscription de Sainte-Marie (M. Valade) qui a bien voulu joindre ses efforts aux miens pour que la partie est du centre de la ville bénéficie de tous les avantages de la loi nationale sur l'habitation et pour que soit provoqué ainsi, dans l'est de la ville, un essor immobilier proportionné et comparable à celui dont jouit la partie ouest du centre de la ville.

Le port s'améliore constamment et déjà les quais s'allongent vers l'est de l'île de Montréal sur la rive nord, alors que sur la rive sud, des projets d'expansion s'amorcent dans la région de Varennes, Verchères et Contrecœur. Dans un avenir rapproché, on est motivé à

prévoir qu'un pont ou un tunnel traversera l'île Sainte-Thérèse pour relier les installations portuaires de la rive nord à celles de la rive sud et faciliter les échanges commerciaux entre les deux rives, tout en procurant un accès facile, pour la population ouvrière de l'est de l'île de Montréal, à cette industrie colossale qui s'établit sur la rive sud, qui a besoin de ce réservoir de main-d'œuvre pour s'étendre adéquatement.

L'expansion du port exigera des aménagements de circulation et de stationnement qu'il faudra intégrer avec ceux de la ville de Montréal. La circulation commerciale du port exige déjà une artère de circulation rapide qui pourrait s'agencer avec le projet d'autostrade préconisé par la cité de Montréal en bordure même du port, depuis la Place Royale jusqu'à l'église Bonsecours, et même au delà vers l'extrême est.

Les espaces de stationnement que requiert urgemment le port, ses employés et les visiteurs y faisant affaires, pourraient être conçus de façon à servir également à l'occasion les besoins des industries environnantes.

Dans un avenir pas trop éloigné, l'utilisation des avions reactés nécessitera une décentralisation des services de l'aéroport de Dorval. Il faudrait songer dès maintenant à réserver un endroit fonctionnel à cette fin, vu que l'expansion urbaine de Montréal fait disparaître à vue d'œil les grands espaces vagues. Par suite du développement industriel intense qui se produit dans la région de Verchères, Varennes et Contrecœur, le territoire où se trouve située l'île Sainte-Thérèse devrait être sérieusement examiné afin de maintenir et d'accélérer l'expansion des aménagements résidentiels, industriels et portuaires de cette région en plein essor.

L'utilisation des emprises des chemins de fer pour le transport en commun permettrait de résoudre rapidement un problème majeur pour la vie économique de Montréal, tout en allégeant, pour les compagnies de chemins de fer, le lourd fardeau des services suburbains. L'avantage de cette solution serait d'utiliser à plein rendement un capital déjà investi et de procurer au problème du transport en commun la solution certainement la plus économique et surtout la plus rapide.

Enfin, la construction d'édifices gouvernementaux, si leur emplacement vient s'intégrer dans le plan directeur de la ville, s'avère un facteur de rénovation considérable et un élément de plus-values immobilières bénéficiant considérablement à toute la région concernée. Nous croyons que, durant l'expansion intense de la région montréalaise, une nouvelle concentration des services fédéraux s'avérera opportune sous peu. Il serait logique de considérer à cette fin la partie est du centre de la ville qui se prêterait bien à l'aménagement d'un centre administratif. Cette mesure, conçue selon un urbanisme fonctionnel, permettrait d'éliminer des taudis, de procurer un élément radical de rénovation et de susciter, de la part de l'entreprise privée, des programmes de grande envergure, au bénéfice de toute la partie est de l'île de Montréal.

Monsieur l'Orateur, en terminant ces observations, je me fais l'interprète des citoyens de la circonscription de Saint-Jacques, en exprimant notre confiance dans l'avenir de Montréal, de la province de Québec et du Canada.

Nous n'avons pas peur des récessions, des régressions, de l'inflation. Nous ne nous laissons pas alarmer outre mesure par les prophètes de malheur qui, sans s'en rendre compte, nuisent au bon crédit de leurs propres institutions nationales. Nous n'aimons pas le chômage, mais nous n'aimons pas non plus les calculs abstraits des supposés experts qui sont prêts à offrir des panacées à tous les maux, panacées qui malheureusement ne résistent jamais aux dures lois de la réalité.

Encore une fois, nous préférons les mesures qui ont été initiées par le gouvernement actuel, soit celles qui visent à augmenter les crédits à l'habitation, à l'élimination des passages à niveau et autres mesures semblables, pour ne pas revenir sur celles que j'ai décrites tout à l'heure. Nous ne voulons pas nous arrêter devant un pessimisme à courte vue, engendrant la crainte, l'inertie et l'atermoiement.

Au contraire, monsieur l'Orateur, nos bras, nos cerveaux, nos cœurs, nous voulons les mettre activement au service de notre pays, afin que les situations difficiles passent et fassent place à une expansion sans cesse intensifiée et que nos réalisations fassent l'orgueil de nos enfants.

Nous avons foi en la grandeur du Canada, et, sur les traces des Macdonald et des Cartier, c'est une "vision" illimitée sur l'avenir du pays que nous voulons figer dans la pierre, la brique et le béton, pour toutes les générations qui nous suivront.

(Traduction)

M. T. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, je tiens, moi aussi, à offrir mes félicitations sincères aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Leurs discours leur font honneur et font honneur à leurs circonscriptions et à la Chambre. Je tiens également à dire que vous, monsieur l'Orateur, ainsi que l'Orateur suppléant et le président du comité plénier avez rempli votre tâche avec dignité et de façon à mériter l'approbation de tous les partis représentés à la Chambre.

J'ai l'honneur d'être le représentant libéral de la circonscription de Trinity-Conception, de Terre-Neuve, qui englobe de nombreuses localités des baies de Conception et de Trinity et qui compte une population d'environ 58,000 habitants. J'ai l'intention de vouer mes efforts à leurs intérêts aussi longtemps que j'aurai l'honneur de les représenter. Ma circonscription commence à Brigus, à environ 50 milles de St-Jean, et s'étend au nord vers le cap Bonavista, d'où Jean Cabot aurait aperçu la terre pour la première fois, quand il découvrit Terre-Neuve en 1497.

Je regrette d'avoir à informer la Chambre qu'il y a beaucoup de chômage dans ma circonscription comme dans toute la province de Terre-Neuve; bien des Terre-neuviens ont déjà déclaré qu'on les traite en Canadiens de seconde classe. Mais je le dis sans craindre qu'on me contredise, nous sommes d'aussi bons Canadiens que ceux que l'on trouve n'importe où ailleurs au pays.

Depuis plusieurs mois, nous attendons une déclaration de la part du premier ministre au sujet du rapport McNair relativement à l'article 29 et tous, torys et libéraux, à Terre-Neuve s'attendent à une révision avantageuse fondée sur ce rapport. Dans l'article 29 des conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada se trouve la réalisation de l'union de Terre-Neuve et du Canada, l'apothéose qui lie deux puissances britanniques, la puissance de Terre-Neuve et celle du Canada, et, comme dans la cérémonie du mariage, quand ils sont unis l'un à l'autre, ils ne forment plus qu'un seul être.

Il n'y a plus maintenant qu'un seul grand Dominion, le Dominion du Canada, qui s'étend du Pacifique à l'Atlantique. Attendu qu'il est dit que le vingtième siècle est le siècle du Canada, le pays a maintenant le devoir de se montrer généreux envers l'enfant qu'il vient d'adopter à un moment le gouvernement au pouvoir compte le plus grand nombre de représentants élus depuis le début de l'histoire du pays.

Terre-Neuve est une province du Canada depuis dix ans. Comparons-la à certaines autres provinces, aux provinces Maritimes, par exemple.

Nous verrons dans quelle mesure Terre-Neuve retarde aujourd'hui sur ces provinces, sans qu'elle y soit pour rien, mais uniquement à cause du temps et des progrès qu'elle doit rattraper. Terre-Neuve restera encore loin même des provinces Maritimes tant que le gouvernement fédéral n'aura pas rempli ses obligations envers le dernier membre adopté dans la famille canadienne. Dans une province où les voies de communication, les écoles, les édifices publics et d'autres services publics étaient tellement en retard sur ceux des autres provinces, le gouvernement de Terre-Neuve a fait depuis dix ans un énorme travail avec les moyens financiers à sa disposition. Il a fallu imposer les gens pour assurer ces services publics et le gouvernement a dû s'endetter au point de lancer de gros emprunts, qu'il faudra bien rembourser un jour avec les intérêts.

Jamais dans l'histoire des pays ou des gouvernement, un gouvernement a-t-il eu l'occasion qui s'offre aujourd'hui au gouvernement du Canada de montrer sa droiture, son sens de la justice et du bien-être de sa propre famille comme dans le cas de Terre-Neuve. Il ne s'agit pas d'une mesure politique, monsieur l'Orateur, sur laquelle les conservateurs, les libéraux et les cécéfistes puissent se diviser. Dans ce cas-ci, tous les partis doivent conjuguer leurs efforts pour arriver à une solution juste et raisonnable du problème, de sorte que dans les années qui viennent les Canadiens encore à naître puissent parler avec respect et fierté de la mesure législative adoptée à cette occasion. Ils pourront alors se dire qu'en cette circonstance le Canada et son gouvernement de 1959 ont été, tout bien pesé, à la hauteur de la situation, qu'ils ont envisagée avec équité et fermeté. Ils ont fait preuve de délicatesse et de générosité en décidant d'accorder à Terre-Neuve une aide financière suffisante pour lui permettre d'aller de l'avant et d'atteindre au niveau des provinces Maritimes en matière de services publics.

Le niveau atteint ou celui qui sera, espérons-le, atteint par le service public de Terre-Neuve doit l'être sans que l'on fasse appel à une taxation plus lourde que celle qui existe dans les provinces Maritimes. Ceci a été inclus seulement pour en décider un certain nombre, car il est reconnu que le coût de la vie à Terre-Neuve est le plus élevé au Canada. Les impôts y sont terriblement élevés, encore plus lourds que partout ailleurs au Canada.

Je voudrais demander au premier ministre et à tous les partis représentés ici d'être généreux pour Terre-Neuve quand ils prendront leur décision. Je tiens à dire ici qu'une disposition de la loi devrait prévoir qu'on devra réviser notre décision et les dispositions de notre aide financière au bout d'un certain temps, de façon que l'esprit aussi bien que la lettre de la disposition 29 soit respectés. Qu'il ne soit pas dit de nous, en tant que représentants du peuple du Canada, que la province et la population de Terre-Neuve sont venus chez les leurs et que les leurs ne les ont pas reconnus, ainsi qu'il est écrit dans les Saintes Écritures à propos de Celui qui est né dans une étable à Bethléem. N'abandonnons pas Terre-Neuve, et ne jetons pas le discrédit sur le grand Dominion du Canada en ce XX^{e} siècle, celui dont le grand Laurier a dit qu'il appartenait au Canada.

A cause des mauvaises prises, la grande majorité des pêcheurs de Terre-Neuve, sans qu'il y ait de leur faute, n'ont pas reçu assez de timbres pour toucher l'assurance-chômage. Dans la pêche à la morue, nous avons connu à Terre-Neuve les plus mauvaises prises au Canada. Tous les députés libéraux de Terre-Neuve s'unissent pour insister auprès du premier ministre afin qu'on fasse quelque chose pour venir en aide à ces pêcheurs, quelque chose qui se compare à ce que le gouvernement a fait pour les cultivateurs de l'Ouest. Tous les pêcheurs de Terre-Neuve ont été déçus lorsque, le mardi 20 janvier, le ministre du Travail (M. Starr) a déclaré qu'on ne pouvait rien faire pour eux. A la page 82 du hansard de ce jour-là, on lit une question supplémentaire posée par le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) et qui est ainsi conçue:

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a-t-il bien dit qu'on ne songe plus à réduire le nombre de timbres requis des pêcheurs aux fins de l'assurance-chômage?

Le ministre a répondu ceci:

J'ai dit qu'il n'est pas question de réduire le nombre de 15 timbres actuellement requis pour les prestations saisonnières, et cela s'applique à tout le monde.

Les pêcheurs de Terre-Neuve travaillent durement et longtemps, du lever au coucher de soleil. Ils ont travaillé assez d'heures, mais n'ont pas pris assez de poisson pour obtenir le nombre suffisant de timbres leur donnant droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce règlement est injuste pour nos pêcheurs de Terre-Neuve. J'exhorte de nouveau le premier ministre à réexaminer la question et à accorder aux pêcheurs qui sont dans le dénuement la considération qui a été accordée aux cultivateurs en septembre dernier. L'année passée, le nombre des hommes affectés à la pêche a été plus élevé que durant un certain nombre d'années, mais malgré cela les prises ont été moins abondantes que les années précédentes. La production de poisson salé a été inférieure à celle de toute année précédente. En fait, la production de poisson légèrement salé a décru de 40 p. 100 et celle de poisson très salé, de 35 p. 100.

En plus de notre industrie du poisson salé, nous exportons annuellement aux États-Unis environ 60 millions de livres de poisson frais congelé. En 1958, la prise s'est élevée à environ 450 millions de livres, soit 100 millions de moins que l'année antérieure. La mauvaise prise dans les pêcheries de la côte a été principalement due aux facteurs suivants: la pénurie de boëtte, le mauvais rendement de la pêche à la palangre et aux trappes, et les tempêtes. Le ministère fédéral a pris des mesures pour faire placer des unités mobiles de boëtte en quelques endroits de pêche. J'exhorte le gouvernement à en envoyer encore à Terre-Neuve, car je suis convaincu que si ces dépôts ne peuvent résoudre les plus grosses difficultés, ils n'en seront pas moins très utiles aux pêcheurs.

Il semble qu'en 1959 plus d'hommes s'adonneront à la pêche que depuis bon nombre d'années. J'espère sincèrement que leurs efforts seront récompensés. Depuis plus d'un siècle, le piège à morue, la pêche à la ligne et au chalutier sont les méthodes en usage pour la pêche côtière à Terre-Neuve. Nous avons maintenant environ 70,500 pêcheurs répartis dans 1,300 établissements le long de nos 6,000 milles de côtes irrégulières mais pittoresques. On peut donc voir que la pêche reste encore l'une de nos principales industries. Le gouvernement devrait veiller à ce qu'on prenne toutes mesures pour protéger et aider cette industrie si importante qui peut et doit prendre de l'expansion. Si nous songeons à la nature de la pêche côtière et à la méthode actuellement employée par nos pêcheurs, nous pouvons constater qu'on produira surtout du poisson salé pendant bien des années encore.

Je crois savoir qu'on songeait depuis un certain nombre d'années à la construction de chafauds à poisson, et récemment le gouvernement fédéral a approuvé la construction d'une vingtaine de chafauds coopératifs à Terre-Neuve. On estime, je crois, qu'ils vont coûter un demi-million. Les emplacements retenus sont censés être dans les régions les plus éprouvées par la mauvaise année qu'a été 1958 pour la pêche. Actuellement, les pêcheurs ont leurs propres chafauds pour débarquer leur poisson, ils ont leurs propres locaux pour le saler et leurs propres claies pour le sécher. Ces chafauds coopératifs seraient très utiles pour l'obtention d'une qualité de poisson plus uniforme et ils devraient permettre à nos pêcheurs de travailler plus efficacement. Je crois que deux de ces chafauds doivent être construits dans la circonscription de Trinity-Conception dans peu de temps. J'espère qu'on en construira d'autres l'année prochaine.

Je recommande très fortement que ces chafauds soient construits tard en automne et tôt au printemps plutôt que pendant l'hiver, car la grosse mer et le temps orageux rendent le travail quasi impossible et tout effort bien peu satisfaisant. L'année passée, la plus grande partie de la boëtte que nous avions en chambre froide a été vendue à des concurrents et nous avons dû en faire venir.

On a fait venir d'Europe à Terre-Neuve 400,000 livres de calmar. Il y a lieu de prendre des mesures pour que cela ne se

répète pas. Il faut plutôt prendre des dispositions pour que tous les entrepôts de morue soient remplis à pleine capacité lorsqu'on dispose des espèces suivantes: capelan, calmar, hareng et maquereau, comme appât. On devrait présenter hebdomadairement des rapports sur les stocks aux ministères intéressés. Il y a lieu d'étudier sérieusement le problème de la distribution de la boëtte aux pêcheurs, en plus de la question des unités mobiles, et il faudrait instituer une période d'essai pour la distribution de la boëtte. Il y a lieu de poursuivre les recherches sur les causes de l'absence de calmar l'an dernier et d'étudier de nouveaux moyens de prendre la boëtte.

Un autre problème se pose aujourd'hui à Terre-Neuve: celui de notre flotte côtière qui est presque devenue chose du passé. Terre-Neuve est une île et il faut des caboteurs pour transporter les provisions et les fournitures à de nombreux établissements. C'est le bon moment, je crois, d'aider à la construction de goélettes de 100 à 200 tonnes à cette fin importante, surtout si l'on songe que la plupart de nos caboteurs sont maintenant sur le point d'être jetés au rebut et ne sont pas remplacés assez vite, non seulement pour améliorer le pauvre service actuel, mais même pour le maintenir.

On calcule qu'un montant approximatif de $400,000 est dépensé chaque année par les exploitants de bateaux de Terre-Neuve ailleurs qu'à Terre-Neuve. Il y a lieu de s'occuper sans tarder du manque de quais et de ses conséquences sur le rendement et les frais d'exploitation des navires à Terre-Neuve. On a grand besoin de quais pour le service des navires, goélettes, bateaux et palangriers inscrits à Terre-Neuve. J'ai proposé l'an dernier,—et je le fais encore,—que des quais soient aménagés à Harbour-Grace, à Clarenville, à St. Anthony, à Corner-Brook, à Burin et à Bay-Bulls. Le quai du National-Canadien à St-Jean ne peut recevoir le nombre de bateaux que requièrent ses aménagements, car il doit s'occuper d'abord de ses propres navires, ou du moins il devrait le faire.

Le ministre du Travail (M. Starr) est censé avoir déclaré qu'on dit dans tout le Canada que le programme national d'embauche d'hiver fournit des emplois à de nombreux sans-travail et que l'encourageant programme de travaux d'hiver institué par le gouvernement fédéral était accueilli favorablement par les autorités provinciales et municipales, qui y apportent leur collaboration. Cela est peut-être exact pour les provinces de l'intérieur, mais ces mesures n'ont aidé en aucune façon à résoudre le problème du chômage à Terre-Neuve. Si toutes les provinces du Canada diffèrent peut-être les unes des autres, Terre-Neuve diffère davantage de toute autre et ses problèmes devraient faire objet d'une étude spéciale.

En dehors de Saint-Jean et de Corner-Brook, Terre-Neuve n'a pas de municipalités de la nature de celles qui se trouvent sur le continent; dans la majeure partie de la province, on ne trouve aucune organisation municipale ayant les ressources ou le pouvoir voulus pour exécuter une telle tâche. Dans l'Est de Terre-Neuve, environ 17,500 personnes étaient inscrites comme chômeurs à la Commission d'assurance-chômage, à Saint-Jean le 17 janvier. Le nombre des sans-travail non inscrits est presque aussi élevé; beaucoup sont exclus pour diverses raisons. Bien sûr, ce chiffre ne comprend pas les bûcherons qui n'ont pas de travail à cause de différends ouvriers. J'espère sincèrement que la grève actuelle prendra fin bientôt pour que l'économie de Terre-Neuve n'en souffre pas.

Monsieur l'Orateur, les augmentations du tarif-marchandises ont des effets désastreux à Terre-Neuve. On a accordé 12 augmentations au cours des dix dernières années, soit depuis que Terre-Neuve est une province du Canada. Ces hausses ont concouru à porter le coût de la vie, dans l'ensemble du Canada, à un sommet, mais dans les provinces de l'Atlantique, elles l'ont élevé au point d'accabler et d'éreinter leurs populations. Pour Terre-Neuve, où l'on trouve des chemins de fer désuets dont le type diffère de ceux du reste du Canada, la dernière augmentation du tarif-marchandises a été la goutte qui a fait déborder le vase.

Est-ce là l'attitude que le gouvernement a prise la dernière fois que les chemins de fer ont demandé une augmentation et que la Commission des transports l'a accordée, choisissant ainsi le moindre de deux maux: soit refuser l'augmentation et avoir une grève sur les bras, soit envisager un désastre national avec l'immobilisation des chemins de fer? Mais quel souci a-t-il eu de la majorité des Canadiens? Il savait bien que cette dernière hausse du tarif-marchandises toucherait chaque Canadien, de l'Atlantique au Pacifique, et porterait le coût déjà élevé de la vie à un sommet sans précédent.

Les provinces, et les provinces Maritimes en particulier, réclament depuis longtemps une révision et une refonte du tarif-marchandises par le gouvernement, mais jusqu'à ce jour on a fait bien peu; et, comme je l'ai déjà déclaré, une augmentation continue du tarif-marchandises rend les conditions de vie encore bien plus difficiles à Terre-Neuve. Monsieur l'Orateur, en permettant la hausse du tarif-marchandises, on n'apporte nullement une solution aux problèmes auxquels

se heurtent les chemins de fer. L'autorisation de hausser le tarif-marchandises détruit lentement mais sûrement la foi du peuple canadien dans le gouvernement. Elle augmente le coût de la vie de la population au delà de ce qu'on peut supporter et accepter. Elle contribue à créer du chômage. Elle oblige le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à verser des prestations sociales bien au delà de ce que l'homme d'État le plus avisé aurait pu imaginer pour le Canada de 1959.

Nos espoirs, nos aspirations et notre détermination de faire du Canada une grande nation ne peuvent se réaliser par des opérations comme celles dont nous avons été témoins. Nous devons dès maintenant trouver aux problèmes de nos chemins de fer une meilleure solution que celle qui consiste à faire retomber le fardeau de ses déficits sur les épaules de notre population déjà surimposée.

Le ministre provincial de la Voirie de Terre-Neuve a récemment déclaré que la longueur totale de la route de Port-aux-Basques à Saint-Jean sera d'environ 568 milles. Vingt-cinq miles traversent le parc national, qui relève du gouvernement fédéral, ce qui laisse un tronçon de 542 milles à construire par la province de Terre-Neuve. Sur ce nombre, 256 milles ont déjà été aménagés et sont prêts à être goudronnés; 35 milles ont été goudronnés, laissant un solde de 286 milles à construire et un total de 508 milles à goudronner.

Le ministre a estimé le coût de la route à 31 millions et demi pour la construction de 286 milles, à $22,600,000 pour le goudronnage de 508 milles et à $4,223,000 pour la construction de 34 ponts, ce qui fait le total élevé de $58,225,000 à affecter aux routes. Suivant le nouvel accord signé par la province et le gouvernement fédéral, Terre-Neuve devra dépenser $28,112,000. Le ministre a signalé de plus que Terre-Neuve, compte tenu de sa population, doit construire plus de milles de la route transcanadienne que toute autre province. Il a déclaré également que lorsque le présent accord arriverait à expiration, en 1960, il faudrait convenir d'une répartition plus réaliste des dépenses, sans quoi la route transcanadienne de Saint-Jean à Vancouver ne sera pas achevée avant dix ans encore.

J'espère que le gouvernement ne fera pas la sourde oreille aux observations que je viens de formuler, mais qu'il étudiera sérieusement les nombreux problèmes qui se posent à Terre-Neuve et qui, pour bien des raisons, sont uniques en leur genre. Je rappelle au gouvernement que nous ne demandons que ce à quoi nous avons droit.

Je réitère l'appel que mon chef a lancé au gouvernement pour l'inviter à mettre fin immédiatement au débat afin de passer aussitôt à l'examen de mesures législatives propres à remédier au chômage. Tant que le gouvernement persistera à prolonger le débat et à retarder ainsi toute action, le parti libéral participera à la discussion, mais il est prêt à voter maintenant, pour passer aux affaires de la nation.

M. J. C. MacRae (York-Sudbury): Monsieur l'Orateur, j'adresse d'abord mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Le député de Provencher a, de façon magistrale, attiré l'attention de la Chambre sur les opinions, les problèmes et les aspirations du cultivateur de l'Ouest. Le député de Montmagny-L'Islet a exprimé dans la belle langue française, non seulement le désir, mais bien le besoin d'une unité nationale complète pour tous les groupes ethniques qui forment notre nation. Je dirai que le 31 mars 1958, lors des élections générales tenues ce jour-là, la saine population du Québec a fait un des gestes les plus éloquents en faveur de l'unité nationale depuis la Confédération en élisant à la Chambre des communes 50 députés conservateurs sur un total de 75 députés élus dans "la belle province".

Je ne pourrais pas ne pas saisir cette occasion, monsieur l'Orateur, de dire quelques mots à votre sujet. J'ai eu le privilège de faire partie de la vingt-troisième législature et, évidemment, de siéger à la Chambre durant la première session de la vingt-quatrième législature sous votre présidence. J'ai été profondément impressionné, comme tous les députés, j'en suis sûr, par votre impartialité, votre vaste connaissance de la procédure et surtout par votre vif sens de l'humour.

Au cours de ce débat, il est permis à un honorable député de parler de sa circonscription. J'aimerais observer ce précédent et prendre une partie du temps mis à ma disposition ce soir pour entretenir les députés de la circonscription d'York-Sunbury, au Nouveau-Brunswick, une belle partie d'une belle province. Depuis 36 ans, York-Sunbury n'a eu que quatre députés en cette enceinte et j'aimerais rendre hommage aux services qu'ils ont rendus.

Pendant 19 ans, notre représentant a été l'honorable R. B. Hanson, ministre du Commerce dans le gouvernement du très honorable R. B. Bennett et ensuite chef de l'opposition officielle. L'honorable W. G. Clarke, plus tard lieutenant-gouverneur de notre province, a représenté la circonscription pendant cinq ans. De 1945 à 1947, nous avons eu comme représentant, à son retour de la guerre, l'honorable H. F. G. Bridges, ministre des Pêcheries. Ce fut une grosse perte,

non seulement pour son parti et le gouvernement de l'époque, mais pour le pays tout entier, que le jour où cet homme jeune et compétent perdit la vie, en 1947. De 1947 à 1957, York-Sunbury a été représentée par l'honorable Milton F. Gregg, C.V., qui a été pendant la plus grande partie de ce temps ministre du Travail. Ces messieurs ont fort bien représenté la circonscription d'York-Sunbury et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de leur rendre cet hommage.

La ville de Fredericton est le plus grand centre de ma circonscription. Fondée par les *United Empire Loyalists* en 1884, elle est le siège du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick. Son progrès a été rapide au cours des 12 dernières années et nous espérons qu'il continuera. Près de Fredericton se trouve la ville de filature de Marysville. Je voudrais m'arrêter un instant ici pour exprimer les remerciements des habitants de Marysville au gouvernement pour une loi votée au cours de la dernière session; il s'agit de la loi dite anti-dumping qui a permis à la principale industrie de la ville de continuer à fonctionner et à prospérer. L'industrie textile, comme chacun sait, subit une concurrence très dure. La loi dont j'ai parlé protège dans une certaine mesure le marché canadien contre le dumping des textiles étrangers qui avaient fait fermer nos filatures. Il y a un an, cette petite filature employait 110 hommes et femmes. Aujourd'hui elle en emploie 200.

Fredericton est sur la route transcanadienne. Un beau pont neuf, qui portera le nom de la princesse Margaret, sera ouvert officiellement cet été. Tout près également se trouve la ferme expérimentale fédérale, qui fait honneur au ministère de l'Agriculture et aux services du gouvernement dans leur ensemble. Dans quelques semaines, on va commencer là-bas la construction de nouveaux bâtiments pour l'administration et pour un laboratoire scientifique qui coûteront environ $1,750,000. Fredericton a son propre aéroport municipal.

Toutefois, la grande expansion de la région a rendu insuffisants les aménagements actuels. Des observations ont été soumises au ministre des Transports (M. Hees) à ce sujet et je le prie de collaborer pleinement, comme il le fera, j'en suis sûr, avec l'administration municipale en examinant les demandes légitimes qu'elle lui a présentées.

York-Sunbury compte aussi d'autres collectivités d'une certaine importance, tels le centre ferroviaire de MacAdam et la région houillère de Minto. Je partage avec le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Brooks) l'honneur de représenter la belle population de cette région. J'ai été profondément affligé, comme tous les membres de la Chambre sans doute, d'apprendre qu'il y aurait des mises à pied temporaires dans les houillères de la Nouvelle-Écosse.

La situation de l'embauche à Minto est plus brillante cet hiver que les années passées. A ce propos, j'ai pris la peine de vérifier cet après-midi les chiffres du chômage dans ma circonscription; j'ai trouvé qu'il y a 300 chômeurs de moins qu'il y a un an.

J'aimerais parler un peu maintenant du camp de Gagetown. Dans York-Sunbury et Royal se trouve l'un des meilleurs et des plus modernes camps militaires du monde. Le camp, d'une superficie de plus de 500 milles carrés, est le meilleur terrain d'entraînement militaire au Canada; il englobe des champs d'entraînement et des régions de manœuvres diverses permettant presque tous les exercices de guerre, depuis les combats de jungle jusqu'aux combats de montagne. En outre, l'administration du camp compte plus de 100 bâtiments splendides et bien adaptés à leurs fins. Enfin, à côté, 2,000 maisons destinées au personnel marié abritent, avec un confort parfait, les militaires et leurs familles. Ce camp, dont la construction fut entreprise en 1953, fut inauguré officiellement le 1er juillet 1958 par le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes).

A côté du camp, où l'on ne trouvait jadis que le hameau d'Oromocto, une nouvelle ville s'étend sous la direction d'un comité fédéral-provincial d'urbanisme. Le camp de Gagetown est le lieu de cantonnement actuel du troisième groupe de brigade d'infanterie canadienne, pourvu d'officiers et d'hommes de troupe hautement exercés; on y trouve plus de 3,000 des meilleurs soldats du Canada. Le camp de Gagetown a exercé un effet marqué sur l'économie de notre province. L'aménagement en a coûté une centaine de millions. La solde des militaires et le traitement des civils représentent une quinzaine de millions par année. Un exemple de son effet sur notre économie: ses installations de chauffage central brûlent à elles seules jusqu'à 300 tonnes par jour de charbon du Nouveau-Brunswick, en hiver.

Je voudrais maintenant parler des besoins et des aspirations de l'ensemble de ma province sur le plan économique. Au cours des deux dernières années, surtout, on a réalisé de grands progrès. Le programme de mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, qui s'intègre dans la politique du gouvernement actuel, revêt une importance capitale. Sans énergie électrique qui puisse s'obtenir facilement à un prix raisonnable, l'industrie ne peut exercer son activité. Le bill adopté à la 23e législature en vue de prêter 30 millions au Nouveau-Brunswick

au titre de l'aménagement hydraulique de Beechwood a été chaleureusement accueilli dans toutes les régions de la province. L'aide qui a été promise et qu'on accordera au moment voulu pour favoriser la production d'énergie thermique aura une valeur inestimable. Je n'ai pas besoin de dire que les versements de péréquation au Nouveau-Brunswick et aux autres provinces de l'Atlantique ont eu des effets des plus salutaires sur notre économie.

Monsieur l'Orateur, je demande instamment au gouvernement de remettre à l'étude les mesures suivantes en vue de mettre en valeur non seulement le Nouveau-Brunswick, mais toute la région de l'Atlantique. D'abord, une aide financière fédérale afin de mettre nos ressources en valeur. Notre région est riche en ressources minières et forestières, mais sans l'aide fédérale nous ne pouvons les mettre en valeur pour le plus grand bien de notre région et du reste du Canada. Une partie du discours du trône m'a vivement intéressé et je suis sûr qu'il en a été de même pour tous les députés des provinces Maritimes. La voici:

> Mon gouvernement continuera, dans son programme économique, à insister sur la mise en valeur nationale. Mes ministres sont d'avis qu'en utilisant sagement les ressources dont la nature a doté notre pays, les Canadiens peuvent atteindre un niveau de vie sans cesse plus élevé. Mon Gouvernement favorisera et encouragera donc la mise en valeur et l'utilisation appropriées de ces ressources, ainsi que l'essor d'une industrie solide fondée sur elles. De nombreuses entreprises de mise en valeur nationale ont déjà été mises en marche; vous serez invités à voter les crédits nécessaires à la poursuite de ces initiatives et à la mise en œuvre d'autres entreprises.

Or, monsieur l'Orateur, le programme de mise en valeur nationale n'aura toute son ampleur que si chaque partie du Canada est mise en valeur. Il ne peut pas y avoir de Canadiens de deuxième ordre et il ne peut pas y avoir de régions de deuxième ordre au Canada. Je demande instamment au gouvernement de regarder vers l'Est. Nous des provinces Maritimes, comme jamais auparavant, nous avons besoin d'aide sur une grande échelle pour sortir du marasme où nous nous trouvons depuis près d'un siècle.

Notre deuxième demande au gouvernement vise un programme d'immobilisation de capitaux qui apporterait une aide fédérale aux projets provinciaux afin de permettre l'expansion de l'économie de base dans notre région. Le canal de Chignectou et la chaussée de l'île du Prince-Édouard en sont des exemples. Nous sommes fiers, comme tous les Canadiens devraient l'être, de la magnifique Voie maritime du Saint-Laurent. Une des conséquences de la voie maritime sera peut-être de nuire aux grands ports atlantiques d'Halifax et de Saint-Jean qui sont ouverts toute l'année. Nous des provinces Maritimes avons aussi contribué à la construction de la voie maritime. Je demande au gouvernement, par l'intermédiaire du ministre compétent, de poursuivre vigoureusement l'enquête instituée à l'égard du canal de Chignectou. Nous des provinces de l'Atlantique devons de nouveau nous tourner vers la mer pour expédier les produits de notre région. Le canal de Chignectou serait d'une valeur inappréciable au point de vue du transport.

Les honorables députés se rappellent peut-être une proposition très humoristique faite par l'ancien député de Westmorland, (c'était, je crois, durant la vingt-troisième législature), voulant que les deux extreprises, soit celle du canal et celle de la chaussée, soient exécutées en même temps afin qu'on puisse jeter dans le détroit pour former la chaussée les matériaux provenant du creusage du canal de Chignectou. Malheureusement, un tel projet était irréalisable.

Troisièmement, nous demanderions un programme de décentralisation industrielle. Nous constatons qu'avec le temps, les industries ont de plus en plus tendance à se concentrer dans le centre du Canada, surtout les industries de défense et les sociétés de la Couronne. Nous n'avons pas oublié que durant la seconde guerre mondiale, très peu d'industries de la défense ont été établies dans les provinces Maritimes. Le ministre a alors tenté d'expliquer cette ligne de conduite en disant: "Après tout, qu'en ferions-nous, une fois la guerre terminée?" A notre époque de guerre nucléaire, la dispersion constitue l'un des principes fondamentaux de la défense. Nous avons l'énergie électrique et nous pouvons en obtenir davantage pour faire marcher l'industrie. Nous avons la main-d'œuvre,—et elle est excellente,—qu'il faut pour les fabriques. Tout ce dont nous avons besoin, c'est d'une politique de décentralisation qui amènera ces industries dans la région atlantique. Je prierais le gouvernement de ne jamais l'oublier.

Quatrièmement, j'exhorte le gouvernement à appliquer une politique de transport qui nous permettra de transporter nos produits et de les écouler sur les marchés canadiens à des prix de concurrence. La récente augmentation des taux de transport qui va de 17 à 21 p. 100 nous a porté un coup terrible.

Une nouvelle demande d'augmentation est en instance; qu'on l'accorde et ce pourrait être, ainsi que le dit le proverbe, la goutte qui fait déborder le vase. Ce sont les expéditeurs des provinces atlantiques, obligés d'envoyer leurs marchandises à de grandes distances, qui seront le plus durement atteints par l'augmentation du tarif-marchandises. Avec chaque augmentation, il devient de plus en plus difficile pour les provinces de l'Atlantique de soutenir la concurrence des marchés

du centre du Canada. Chaque augmentation fait monter les prix des articles des manufacturiers et des consommateurs, ainsi que les prix des matières premières qu'ils importent. Un comité spécial étudie maintenant ce problème et une mesure législative doit être présentée au cours de la session. J'espère que la loi et les délibérations qui s'ensuivront apporteront une solution. Précisons cependant que des demi-mesures sont ici exclues. Une loi ne saurait nous aider, sans une formule destinée à nous protéger contre les méfaits de nouvelles hausses des frais de transports.

Une des mesures les plus progressistes qui aient été prises dans la région atlantique ces quelques dernières années en vue de relever le niveau de vie de la région a été la création du conseil économique des provinces atlantiques, généralement appelé APEC. Ce conseil a été formé en septembre 1954. Son seul but est d'améliorer le statut économique de la région. Il ne connaît pas de lignes de démarcation et il comprend des personnes venues de toutes les classes de la société. Tout ce qu'on exige de ceux qui désirent faire partie de cet oganisme, c'est qu'ils veuillent vraiment contribuer à la croissance de la région de l'Atlantique. Parmi les projets qu'ils ont appuyés avec succès se trouvent des expositions de la production des provinces Maritimes, des foires commerciales régionales et l'ouverture d'un agence des provinces de l'Atlantique à Londres.

Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique cherche à intéresser l'industrie et les entreprises commerciales à l'établissement éventuel de succursales, de centres d'achat et de vente dans la région de l'Atlantique. Pour l'instant il s'occupe surtout de recueillir des renseignements et d'y stimuler les initiatives d'ordre économique en fonction des faits qu'il a mis en lumière. Un ancien président du conseil en parle dans les termes suivants:

> Au fond, le conseil s'intéresse à l'homme qui a une idée à mettre en œuvre, à un gouvernement qui a tracé une ligne de conduite, à un organisme qui a élaboré un programe, le tout en vue d'améliorer l'économie de la région de l'Atlantique et de l'ensemble du Canada.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots d'une question relative à nos ressources de base, c'est-à-dire à nos forêts. La majeure partie du Nouveau-Brunswick est couverte d'épinettes et de sapin. Quant à moi, je crois que nous n'utilisons pas à fond le potentiel qui s'y trouve. Nous savons par expérience ce qui peut arriver lorsque des ressources sont épuisées par suite d'une utilisation et d'une exploitation peu judicieuses. J'ai eu récemment l'occasion de lire le mémoire présenté au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) par l'association canadienne des exploitants forestiers. Cette organisation a présenté plusieurs recommandations extrêmement utiles, au sujet des recherches spécialement, et j'exhorte le ministre à demander aux fonctionnaires de son ministère de les examiner attentivement. Bien que ces propositions doivent nécessairement être étudiées en fonction du pays tout entier, elles touchent de façon vitale le Nouveau-Brunswick car, je le répète, les forêts sont la plus grande richesse de notre province.

J'ai parlé de ces points intéressant ma circonscription et ma province afin d'attirer l'attention de la Chambre sur eux et de souligner les besoins de la population que je représente. Qu'il me soit permis de résumer en disant que nous croyons,—ceux d'entre nous qui vivons dans la région de l'Atlantique,—être en droit de profiter d'avantages et d'une sécurité, non pas supérieurs, mais certainement égaux à ceux dont tous les Canadiens ont le droit de jouir. Je crois que le présent gouvernement qui s'est révélé en moins de deux ans comme l'un des plus capables depuis la confédération, fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cet objectif soit atteint.

(Texte)

M. Rodolphe Leduc (Gatineau): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention les discours qu'ont prononcés sur l'Adresse en réponse au discours du trône les différents députés, et j'ai remarqué que tous vous ont félicité de la façon impartiale avec laquelle vous présidez aux délibérations de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je veux non seulement vous offrir mes félicitations les plus sincères, mais je voudrais également que le gouvernement, et plus particulièrement le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) donne suite à une promesse électorale faite à la population canadienne de nommer un Orateur permanent. Et si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je vais citer les paroles que prononçait le premier ministre actuel à Carman, Manitoba, le 15 mai 1957.

(Traduction)

Le 15 mai 1957, le *Journal* d'Ottawa publiait une dépêche de la *Presse canadienne:*

> La proposition de M. Diefenbaker sur les modifications d'ordre parlementaire renfermait deux points qui n'ont pas encore été exposés dans sa campagne.
>
> Il y a d'abord la nomination d'un Orateur permanent de la Chambre des communes dans la tradition britannique pour le soustraire à la "politique de parti".
>
> Ses propositions sur les modifications d'ordre parlementaire ont été faites ici quand il a repris ses critiques des gestes qu'a posés le gouvernement durant l'âpre débat aux Communes sur le pipe-line.

Le gouvernement, a-t-il dit, a fait de l'Orateur un jouet des partis durant le débat.

Par le passé, à chaque législature, le poste d'Orateur a été alternativement attribué à des députés de langue anglaise et de langue française.

"Je crois que pour sauvegarder le Parlement, les deux races consentiraient à placer l'Orateur au-dessus des politiques de partis."

J'abonde dans le sens de cette déclaration, monsieur l'Orateur, et j'espère que durant la présente session, après avoir présenté la mesure permettant d'abord de régler la question du chômage, le gouvernement soumettra une mesure pour nommer Votre Honneur comme Orateur permanent.

Je tiens aussi à féliciter M. l'Orateur suppléant et président du comité plénier de la Chambre. Par le passé ils se sont acquittés de leurs fonctions d'une façon admirable.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je désire également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Tous deux se sont acquittés d'une façon merveilleuse de la tâche qui leur avait été confiée. Je désire également féliciter le chef de l'opposition (M. Pearson) du magnifique discours qu'il a prononcé.

Monsieur l'Orateur, je disais tout à l'heure qu'à mon sens les deux problèmes les plus importants auxquels la nation canadienne avait à faire face étaient le chômage et l'inflation.

J'ai écouté attentivement le discours qu'a prononcé l'honorable ministre du Travail (M. Starr) et j'ai constaté qu'il avait été plutôt injuste dans ses observations. Il a accusé l'opposition de critiquer simplement, sans apporter aucune suggestion constructive pour résoudre ce grave problème. Je proteste contre les paroles de l'honorable ministre et je cite à la Chambre ce qu'il disait le 22 janvier 1959, comme en fait foi la page 194 du hansard:

Si nous obtenions des membres de l'opposition la même collaboration et les mêmes propositions raisonnables et utiles que nous recevons des provinces, des municipalités, des organismes et des particuliers, d'un bout à l'autre du pays, qui s'efforcent de collaborer avec nous afin d'atténuer et de corriger la situation, nous trouverions du travail pour des milliers de personnes. Toutefois, nous n'obtenons pas la collaboration de l'opposition. Nous n'en recevons que des critiques destructives.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je vais vous dire que, l'an dernier, j'ai fait à la Chambre des propositions constructives, des suggestions pratiques pour régler la question du chômage dans ma circonscription. Je vais vous lire, pour la gouverne du ministre et des autres députés, ce que je disais dans mon discours du 22 mai, comme en fait foi la page 406 du compte rendu des débats de la Chambre; voici ce que je disais:

Le discours du trône annonce un vaste programme de travaux de par le pays en vue d'aider les chômeurs En l'examinant attentivement, je constate que peu de ces travaux seront exécutés dans ma circonscription et qu'on ne pourra régler le problème sans qu'il y ait entente entre les gouvernements central, provinciaux et municipaux en ce qui concerne l'exécution de travaux pratiques et utiles, afin de donner du travail.

Je voudrais faire remarquer au ministre et à la Chambre que je n'ai pas mentionné seulement les travaux d'hiver, j'ai mentionné des travaux en toutes saisons, de concert avec les municipalités et le gouvernement provincial. Et je continuais:

Je vais d'ailleurs suggérer certains travaux relevant du gouvernement fédéral, qui pourraient être exécutés dans la circonscription de Gatineau. On pourrait construire des quais publics sur certains lacs et rivières. L'industrie touristique dans la Gatineau est la seconde en importance dans la circonscription. Des milliers de touristes viennent, chaque année, y passer leurs vacances, soit pour se reposer et admirer les beautés naturelles de nos lacs, de nos forêts et de nos montagnes, soit pour y faire la pêche ou la chasse. La villégiature attire des milliers de touristes et surtout des touristes américains, car une partie de la circonscription est située dans la région de la capitale nationale, à une soixantaine de milles des frontières de l'État le plus populeux des États-Unis, l'État de New-York. Ces touristes se plaignent qu'il n'y a pas de quais publics sur nombre de lacs, ce qui leur cause des embarras considérables. Que le gouvernement commence par construire quatre quais, dont les plans et estimations ont été préparés par le ministère des Travaux publics, soit: un quai au lac Sainte-Marie, un à Maniwaki, un autre à Val-des-Bois et un à Notre-Dame-de-la-Salette.

Monsieur l'Orateur, je puis vous dire que depuis, j'ai reçu du ministre des Travaux publics (M. Green) une réponse à toutes ces demandes, et ces quatre quais-là ont été refusés.

Des travaux d'aménagement du parc de la Gatineau, le seul parc national dans la province de Québec, pourraient être exécutés immédiatement et ainsi donner du travail à des centaines de chômeurs. En passant, j'invite mes collègues à la Chambre, surtout ceux de la province de Québec, à visiter le parc national de la Gatineau, car il est unique dans la province de Québec.

En effet, c'est le seul parc national qui existe dans la province de Québec.

Le parc et la plage publics d'Aylmer, qui ont été cédés à la Commission du district fédéral par la ville d'Aylmer l'an dernier, pourraient aussi être aménagés immédiatement par la Commission du district fédéral, ce qui donnerait du travail à un grand nombre de chômeurs.

Monsieur l'Orateur, la Commission du district fédéral m'a dit qu'elle n'avait pas suffisamment d'argent pour aménager ce parc. J'espère que le gouvernement mettra à la disposition de la nouvelle Commission de la

capitale nationale les sommes d'argent nécessaires à l'aménagement de ce parc dans la belle ville d'Aylmer. Je disais aussi:

Un vaste programme de travaux publics, de concert avec les gouvernements provincial et municipaux, pourrait être entrepris.

Je répète que le programme de travaux d'hiver n'est pas suffisant, et je déclare que le gouvernement ne contribue pas suffisamment à défrayer le coût de ces travaux dans les municipalités.

Il y a des routes à construire et à améliorer; il y a des ponts à construire; il y a des murs de soutènement à construire en vue d'empêcher l'érosion. Des ponts...

En parlant de ponts, monsieur l'Orateur, j'aimerais à parler du pont qui relie Hull et Ottawa. C'est la première fois que j'en parle dans cette enceinte. C'est un pont interprovincial. La construction de ce pont ne concerne pas seulement le gouvernement fédéral, mais aussi les provinces d'Ontario et de Québec, de même que les villes d'Ottawa et de Hull. J'ai lu dans les journaux que le premier ministre de la province de Québec avait déclaré que si le gouvernement fédéral voulait un nouveau pont entre Hull et Ottawa, il n'avait qu'à le construire à ses frais.

Monsieur l'Orateur, voici mon opinion personnelle sur cette question; le gouvernement en fera ce qu'il voudra. Je suis d'avis que le gouvernement de Québec est responsable d'une partie du coût de construction de ce pont et il devrait payer sa part. S'il refuse, il n'incombe pas au gouvernement d'Ottawa de verser la part de cette province, car le pont qui relie Hull à Ottawa dessert non seulement la ville de Hull, mais aussi les circonscriptions de Pontiac, de Gatineau, de Labelle, ainsi que la rive sud de la rivière Ottawa, pendant que les populations de l'Abitibi et de tout le nord-ouest du Québec sont obligées de l'utiliser si elles veulent se rendre dans la capitale fédérale.

La province de Québec a une responsabilité et elle devrait payer sa part, tout comme elle l'a fait pour le pont de l'île du Calumet. Si le gouvernement fédéral cède sur ce point, qu'adviendra-t-il de la responsabilité de la province de Québec pour ce qui a trait à la pollution de la rivière Ottawa? La province d'Ontario et la ville d'Ottawa sont en train de débarrasser la rivière Ottawa des égouts qui s'y déversent. Par ailleurs, du côté du Québec, les égouts d'Aylmer, de Deschênes, de Hull, de Pointe-Gatineau et de Gatineau Mills se déversent dans la rivière Ottawa. Comment résoudre le problème de la pollution des eaux de la rivière Ottawa si la ville d'Ottawa est la seule à prendre des mesures en ce sens? La province de Québec est responsable de l'épuration du côté québécois de la rivière.

Il y a d'autres ponts à construire. Un pont qu'il serait important de construire, comme l'a souligné mon ami l'honorable député de Carleton (M. Bell) est celui qui relierait Deschênes et Britannia. La province de Québec doit prendre ses responsabilités et le gouvernement fédéral, à mon sens, à moins de vouloir faire un cadeau à la province de Québec, doit s'en tenir au paiement de sa propre part.

Monsieur l'Orateur, j'ai lu dans les journaux, en fin de semaine, qu'on avait nommé les directeurs de la nouvelle Commission de la capitale nationale. Je ne connais malheureusement pas tous ceux qui ont été nommés auprès de cette nouvelle Commission. Je félicite tout de même le gouvernement d'avoir nommé le général Kennedy président de cette Commission, car il y a accompli un travail merveilleux. Je n'ai aucun doute que tous les nouveaux membres de la Commission accompliront leur devoir de façon merveilleuse et doteront la région d'un plan d'aménagement digne de la capitale nationale. En passant, je voudrais féliciter M. Morin, d'Aylmer, ville située dans ma circonscription, de sa nomination a titre de représentant de toutes les municipalités de la province de Québec auprès de la Commission de la capitale nationale.

Monsieur l'Orateur, j'aurais certaines suggestions à faire relativement à l'aménagement du parc de la Gatineau et je voudrais vous dire en passant combien j'ai été heureux d'apprendre l'été dernier, par la voix des journaux, que le très honorable premier ministre avait accepté la maison qui avait été mise à sa disposition par la Commission du district fédéral, au lac Harrington. Je suis convaincu qu'il a pu se reposer dans cet endroit enchanteur de ma circonscription. Je sais également que les électeurs de la circonscription de Gatineau ont appris avec plaisir, en lisant les journaux, que la princesse Margaret était venue s'y reposer pendant quelques jours. Incidemment, je suis privilégié car non seulement le très honorable premier ministre passe ses vacances d'été dans ma circonscription, mais le chef de l'opposition a aussi sa résidence d'été à quelques milles de Chelsea. Quant à vous, monsieur l'Orateur, je sais que vous avez passé des heures heureuses dans l'ancienne maison de M. MacKenzie King.

Je disais que j'avais quelques suggestions à faire au sujet de l'aménagement du parc de la Gatineau. Vous savez tous que la Commission de la capitale nationale est à y aménager une promenade et à préparer en même temps des plans en vue de réaliser l'aménagement complet de ce parc. Il me semble que la Commission devrait entreprendre immédiatement une étude biologique de tous les lacs du parc et y détruire les poissons nuisibles. Il serait important aussi d'aménager dans le parc de la Gatineau une station de pisci-

culture et d'empoissonner tous ces lacs afin que le programme d'aménagement soit complet et que le public y jouisse de tous les avantages.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours prononcés par mes honorables amis d'en face et j'ai constaté que plusieurs d'entre eux avaient fait une découverte merveilleuse. De fait, un grand nombre d'entre eux ne savaient pas qu'il avait existé au pays une loi sur l'habitation avant l'avènement de nos honorables amis. A les entendre, la loi sur l'habitation domiciliaire était une révélation, spécialement en ce qui concerne mon ami de York-Scarborough (M. McGee). On avait construit l'an dernier au delà de 135,000 habitations. Je dirai à mon honorable ami et à ses collègues qu'en 1955 l'honorable ministre des Travaux publics d'alors, l'honorable M. Winters, a remis, à Toronto, la clé de la millième maison construite en vertu de ce plan. Nous avions déjà construit, en 1955, un million de maisons, en plus de toutes celles qui l'avaient été sous l'empire de la loi sur l'habitation pour les anciens combattants et sans compter toutes les autres maisons qui avaient été construites, durant la guerre, pour loger les ouvriers autour des usines qu'on avait érigées.

Je félicite le gouvernement d'avoir rendu l'accès plus facile à l'habitation, mais je lui demande: Qu'avez-vous fait au point de vue habitation pour les familles nombreuses? Qu'avez-vous fait pour aider les familles de 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 15 enfants?

Qu'avez-vous fait? La réponse est bien simple: rien. Vous n'avez rien fait en vue d'aider les familles nombreuses à obtenir un un logement qui leur convienne. Et, monsieur l'Orateur, vous connaissez le problème auquel le chômeur qui a une famille nombreuse doit faire face aujourd'hui. Vous savez aussi que les propriétaires n'aiment pas les familles nombreuses. A mon avis, monsieur l'Orateur, le gouvernement pourrait facilement fournir l'occasion aux pères de familles nombreuses d'avoir leur propre maison. S'il y a une classe de notre société qui mérite la sympathie et l'attention du gouvernement, c'est bien celle des pères de familles nombreuses. Existe-t-il au pays des gens qui consentent plus de sacrifices pour leurs pays que ceux qui élèvent des familles de 8, 9, 10, 12 et même 15 enfants?

M. Fortin: Ils ont eu des compensations.

M. Leduc: Vous me dites qu'ils ont eu des compensations. Voulez-vous les énumérer?

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable député de Gatineau.

M. Leduc: Si l'honorable député...

[M. Leduc.]

M. Pigeon: Pourrait-il nous dire combien il a d'enfants?

M. Leduc: Monsieur l'Orateur, je ne nommerai pas la circonscription de l'honorable député, car j'ai trop de respect pour ceux qui l'ont déjà représentée...

M. Habel: Vous n'êtes pas à Québec.

M. Leduc: S'il est une classe de la société qui est en droit de recevoir l'attention du gouvernement, c'est bien celle qui fournit au pays des hommes et des femmes qui vont remplacer la génération qui s'éteint. Si le gouvernement voulait vraiment aider les familles nombreuses, il pourrait le faire au moyen des allocations familiales. A mon sens, les allocations familiales, mesure sociale qui a été adoptée par les libéraux et appuyée par certains conservateurs, constituent le moyen idéal de venir en aide aux familles nombreuses. Cependant, monsieur l'Orateur, et toujours sur le même sujet, j'ai constaté, en relisant toutes les promesses qu'a faites le premier ministre actuel au cours des deux dernières campagnes électorales, que jamais il n'a mentionné qu'il relèverait le taux des allocations familiales. Il a bien mentionné qu'il relèverait toutes les pensions, mais pas un seul mot dans deux volumes de promesses relativement à l'augmentation des allocations familiales.

Monsieur l'Orateur, il serait très facile au gouvernement d'aider les familles nombreuses. Il pourrait adopter un projet de loi stipulant que le taux des allocations familiales soit doublé pour les familles de 5 ou 6 enfants et plus. Une telle augmentation aiderait aux pères de familles nombreuses à se construire une maison pour loger convenablement leurs enfants.

Monsieur l'Orateur, je voudrais, pendant quelques minutes, parler du grand problème du chômage. J'en ai parlé l'an dernier. Les honorables députés vont probablement applaudir ma déclaration (et je suis fier d'en faire une semblable) à l'effet que dans ma circonscription la crise du chômage est moins aiguë cette année qu'elle l'était l'an dernier. Et je m'en réjouis. Toutefois, certains cas sont beaucoup plus pitoyables cette année. L'an dernier, presque tous les chômeurs touchaient au moins les prestations saisonnières, mais cette année beaucoup de chômeurs n'ont pas eu l'avantage de travailler assez longtemps pour accumuler au moins 15 semaines de timbres. Aujourd'hui, ils sont sans travail et ne peuvent pas toucher de prestations.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, permettez-moi de vous dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours que prononçait l'honorable député de York-Scarborough (M. McGee) mardi dernier, et

plus particulièrement cette partie de son discours où il disait, comme en fait foi la page 90 du compte rendu officiel des débats:

Je me demande où étaient ces intrépides champions du libéralisme quand les injonctions arbitraires et les pressions de M. C. D. Howe ont brutalement accéléré à la Chambre l'adoption de certaines mesures.

Ces paroles de l'honorable député m'amènent à parler du règlement de la clôture que nos honorables amis d'en face étaient censés abolir. Dans un rapport de la *Presse canadienne,* publié dans le *Winnipeg Free Press*...

(Traduction)

Je donne lecture d'une nouvelle parue dans la *Free Press* de Winnipeg, le 26 avril 1957:

M. Diefenbaker a répété son accusation selon laquelle le gouvournement libéral ne s'est pas acquitté de sa responsabilité à l'égard des représentants du peuple élus au Parlement. Le Parlement a reçu un grave coup; on lui a dérobé ses droits. Un gouvernement conservateur abolirait la clôture, mécanisme parlementaire employé l'an dernier pour limiter le débat et permettre au gouvernement de fixer un délai pour l'adoption de la mesure législative controversée sur le pipe-line pour le gaz naturel. Elle serait abolie pour éviter qu'on en fasse un mauvais usage dans l'avenir.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

(Traduction)

M. l'Orateur: Le moment me paraît peu opportun pour rappeler à l'honorable député que son temps est écoulé, mais je dois malheureusement le faire.

M. Percy Vivian (Durham): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de représentant au Parlement du comté historique de Durham, en Ontario, je prends la parole, bien que la soirée soit avancée, pour participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à exprimer mon admiration à l'égard du député de Provencher (M. Jorgenson) et du député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) non seulement pour leurs exposés judicieux et pleins de sens mais aussi pour l'honneur insigne qui leur a été fait d'être les motionnaires de l'Adresse, et je les en félicite sincèrement.

La tradition veut que le discours du trône expose les intentions du gouvernement à l'égard des mesures qui seront adoptées par le Parlement et explique ce qu'il se propose de faire pour la population du pays. Bien que ce soit une tradition, je crois que dans le cas présent, il y a eu davantage. Je trouve que le dernier discours du trône fait plus que cela. Les paroles en sont très claires pour tous ceux qui veulent comprendre. Ce sont les paroles concrètes d'un gouvernement qui connaît les problèmes de la population canadienne et prend des mesures efficaces pour les résoudre. Le gouvernement prend à l'égard de la population du pays les meilleures mesures possibles actuellement.

Les membres de l'opposition ont fait toutes sortes de critiques et, dans le cas de l'attaque dirigée par le chef de l'opposition (M. Pearson) cette critique a été assez longue. Ces remarques, cependant, n'ont rien révélé, pour autant que je sache, dont le gouvernement n'était déjà au courant. On ne pourrait dire non plus que ce soient des critiques de nature positive. Elles ne donnent pas au peuple canadien l'impression que le chef de l'opposition ou son parti pourraient faire quoi que ce soit de mieux que ce qui se fait. De fait, à mon avis, une grande partie des critiques ont été lamentablement faibles et même si les honorables vis-à-vis ont parlé très longuement sur toutes sortes de sujets, quelques questions très importantes ont à peine été mentionnées. Je veux parler en particulier de l'agriculture.

L'agriculture est de la plus haute importance pour le Canada tout entier et elle l'est surtout pour de vastes secteurs du pays, d'un océan à l'autre, y compris le comté de Durham. Pour faire contraste avec l'absence de critique utile de la part des membres de l'opposition, le présent gouvernement est disposé à reconnaître que même s'il a pris beaucoup de mesures en faveur de l'agriculture au cours des 18 derniers mois, il reste encore beaucoup à faire pour donner aux agriculteurs une plus juste part du revenu national.

En d'autres termes, on a beaucoup fait pour améliorer le sort de l'agriculteur par rapport à ce que le régime libéral précédent avait fait, mais d'autres mesures sont nécessaires et quelques-unes vont maintenant être prises.

Je voudrais maintenant parler des intentions du gouvernement au sujet de l'agriculture ainsi qu'elles sont exprimées dans le discours du trône:

De nouvelles mesures législatives dans le domaine de l'agriculture seront proposées. Vous serez saisis d'une mesure visant à établir un régime d'assurance-récolte en collaboration avec les provinces qui le désireront. Vous serez aussi invités à faire une étude et une révision générales de la législation relative au crédit agricole, afin de rendre le crédit plus efficace et plus utile au développement et au maintien d'une agriculture solide et prospère.

Ceci représente certainement un véritable pas en avant quand on envisage ce qui est je crois le long chemin qui reste à parcourir avant que nos agriculteurs reçoivent leur part du revenu national. Cette juste part est un des buts que nous de ce côté-ci de la Chambre espérons voir atteint.

Si les honorables vis-à-vis n'ont pas très souvent parlé de l'agriculture, des questions qui s'y rattachent étroitement n'en ont pas moins été effleurées et, dans certains cas, pas très sincèrement, j'ai l'impression, quand

ce n'était pas, comme il est arrivé une fois ou l'autre, en contradiction avec ce que des honorables députés avaient débité en dehors de la Chambre. La plupart des observations du chef de l'opposition ont été ou seront réfutées par les ministres intéressés et par d'autres honorables députés, pour autant que leurs circonscriptions sont visées. Par conséquent, j'en resterai là à propos de ces critiques et je commenterai favorablement certaines intentions dont le gouvernement nous a fait part dans le discours du trône.

Mention importante y est faite de la conférence économique et commerciale du Commonwealth tenue à Montréal en septembre dernier. J'ai noté avec intérêt les remarques formulées là-dessus par le chef de l'opposition ainsi que ce qu'il a dit d'un autre problème qui ne lui est pas entièrement étranger, celui des relations canado-américaines.

En réponse aux propositions de mon gouvernement, une conférence économique et commerciale du Commonwealth a été tenue à Montréal en septembre dernier. Assistaient à cette conférence, l'une des plus importantes dans l'histoire du Commonwealth, des ministres représentant les nations autonomes du Commonwealth et les pays qui comptent maintenant obtenir bientôt leur pleine souveraineté. On s'est entendu dans une grande mesure sur les questions économiques et commerciales. Cela a conduit le Royaume-Uni et d'autres pays à prendre des décisions d'une grande portée en vue de rétablir la convertibilité de leurs devises et de supprimer les restrictions aux importations.

Monsieur l'Orateur, ce n'était pas simplement une autre de ces conférences comme il s'en est tenu souvent sous le régime libéral depuis la guerre. Cette conférence a probablement été celle qui a été la mieux préparée de l'avis d'experts qui ont assisté à des nombreuses conférences. La représentation y était d'une ampleur sans précédent car il y avait non seulement des délégués du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud, mais il y en avait aussi de l'Inde, du Pakistan, de Ceylan, du Ghana, de la Fédération de Malaisie et du Nyassaland. De plus, certains territoires coloniaux ont été représentés auprès du Royaume-Uni en qualité de conseillers: la Nigéria, les Antilles britanniques, le Kenya, Tanganyika, l'Ouganda, la Sierra Leone et Hong-Kong. A propos, c'était la première conférence où les nouveaux membres asiatiques et africains du Commonwealth étaient plus nombreux que les anciens membres. La conférence a traité une gamme de sujets très étendue sans se confiner aux relations inter-Commonwealth. Elle a étudié entre autres le rôle du Commonwealth en expansion dans un monde en expansion et les délégués se sont rendu compte du rôle essentiel que cette association joue à l'égard de la prospérité économique mondiale et du progrès des pays moins développés.

[M. Vivian.]

Malgré les paroles du chef de l'opposition (M. Pearson), je prétends que la composition de cette conférence a été unique. J'estime qu'on a abusé de certains mots dont on s'est servi pour critiquer et je m'en prends aux distinctions subtiles qu'on a faites à propos des mots "conduit" et "présagé". Il n'en demeure pas moins qu'après de longues discussions et de longues études antérieures à la conférence, les devises ont été rendues convertibles et je dirai que les nombreux terrains d'entente qui ont été trouvés à Montréal dans de très nombreux domaines ont beaucoup contribué à cet événement et à d'autres réalisations très importantes.

Toutefois, la conférence n'a pas limité son étude à la collaboration du Commonwealth mais a cherché à obtenir la participation d'autres pays. Dans la partie II du rapport de la conférence de Montréal concernant les problèmes de denrées et l'agriculture, on trouve, dans le paragraphe 45:

Nous admettons qu'une action efficace exigera surtout la participation des grands pays producteurs et consommateurs du monde entier...

Je tiens à souligner ce qui suit, extrait du même paragraphe:

...et nous espérons que les pays hors du Commonwealth accepteront nos objectifs et joindront volontiers leurs efforts aux nôtres.

Nous savons que deux des grandes puissances en dehors du Commonwealth sont les États-Unis et l'Union soviétique. Ce qu'on pourrait faire à propos des relations commerciales avec l'Union soviétique reste un mystère, mais que la collaboration avec les États-Unis soit essentielle au succès de bien des entreprises du Commonwealth n'est un secret pour personne. J'aimerais signaler qu'après la conférence du Commonwealth est survenu au sein de la deuxième commission des Nations Unies, lors de la treizième assemblée générale de cette Organisation, un incident qui témoigne d'une amélioration de nos relations non seulement avec le Commonwealth mais avec les États-Unis. En effet, la délégation canadienne a pu obtenir l'entier appui de la délégation des États-Unis à une résolution sur le commerce international des denrées qui, en raison des termes dans lesquelles elle était rédigée allait plus loin que les États-Unis n'avaient jamais été disposés à le faire auparavant. A mon avis, c'est un résultat réel. Et pourtant ce n'est là qu'un exemple des avantages qui ont découlé de la conférence de Montréal.

Étant donné ces résultats et d'autres encore, je ne peux comprendre, comment le chef de l'opposition peut se justifier d'avoir minimisé la valeur de la dernière conférence économique et commerciale de Montréal.

(Sur la motion de M. Vivian, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

ENQUÊTE SUR LES RÉGIMES DES TARIFS DE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Question nº 1—**L'hon. M. Chevrier:**

1. En avril 1948, le gouvernement a-t-il chargé la Commission des transports d'effectuer une enquête approfondie sur le régime des tarifs de transport des marchandises?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles instructions avait reçues la Commission?
3. La Commission a-t-elle entrepris cette enquête et, à l'occasion, présenté des rapports provisoires?
4. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates et à l'égard de quelles catégories ou classes de tarifs?
5. Quand terminera-t-elle cette enquête?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui.

2. La Commission des transports a été chargée d'entreprendre une enquête générale sur les tarifs-marchandises dans le sens indiqué par le décret du conseil C.P. 1487 du 7 avril 1948, sous réserve des dispositions statutaires spéciales touchant le tarif-marchandises. Le décret du conseil figure dans le rapport provisoire daté du 25 mars 1955 que la Commission a dressé au gouverneur en conseil. Ce rapport a été déposé le 3 mai 1955.

3. Oui.

4. Les audiences publiques ont commencé en 1951, ont été tenues plusieurs fois depuis et se poursuivent. Les rapports provisoires dressés par la Commission et adressés au gouverneur en conseil sont datés du 25 mars 1955, du 23 septembre 1957 et du 22 décembre 1958. Le premier rapport a trait aux taux de catégories, et à la classification des marchandises qui s'y rattache, aux taux préférentiels par mille et aux taux spéciaux de certaines marchandises. Le deuxième rapport a trait à des taux préférentiels par mille supplémentaire et le troisième rapport à d'autres taux préférentiels par mille et à d'autres taux spéciaux de certaines marchandises.

5. En faisant cette enquête, la Commission procède également à la péréquation du tarif-marchandises requise par l'article 336 de la loi sur les chemins de fer. La Commission estime qu'il lui faudra deux ou trois ans pour l'achever.

DROITS DE PÉAGE—VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Question nº 2—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Le Canada et les États-Unis en sont-ils venus à une entente concernant les droits de péage à percevoir sur la voie maritime du Saint-Laurent en vertu du statut pertinent?
2. Dans le cas de l'affirmative, quand fera-t-on une déclaration publique à ce sujet?
3. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ou la Société d'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent seront-elles autorisées à entendre les plaintes formulées contre de tels droits de péage?
4. La Commission des transports aura-t-elle aussi compétence pour entendre les plaintes formulées contre le régime des péages?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Non.

2. Voir réponse au nº1.

3. et 4. Une déclaration sera faite lorsque le régime définitif des péages sera annoncé simultanément à Ottawa et à Washington.

DROITS DE PÉAGE—VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—SÉANCES PUBLIQUES

Question nº 3—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Le comité des péages de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-il tenu des séances publiques relativement aux droits de péage et au régime des droits de péages à exiger des navires empruntant la voie maritime?
2. Dans le cas de l'affirmative, ledit comité et la *St. Lawrence Seaway Development Corporation* ont-ils tenu de telles séances conjointement ou séparément?
3. Quand et à quel endroit a-t-on tenu de telles séances?
4. A-t-on présenté des recommandations au gouvernement à la suite de ces séances?
5. Modifiera-t-on le tarif des droits de péage?
6. Sinon, quelles mesures prendra-t-on désormais à l'égard de la mise en œuvre du régime des droits de péage?
7. Si une personne se sent lésée à cause des droits de péage ou d'une partie de ceux-ci, devant quel organisme se présentera-t-elle pour obtenir réparation et pourra-t-elle interjeter appel de la décision de cet organisme?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a tenu des séances publiques sur un tarif projeté.

2. Séparément.

3. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, à Ottawa le 6 août 1958 et la *St. Lawrence Seaway Development Corporation*, à Washington, le 6 août 1958.

4, 5, 6 et 7. L'article 17 de la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent comprend une disposition qui prévoit l'établissement d'un régime de droits de péage au moyen d'une entente entre le Canada et les États-Unis et, si une telle entente est conclue, les droits de péage seront prélevés conformément aux instructions du

gouverneur en conseil. Le gouvernement étudie cette question.

IMPORTATION DE PÂTE DE BOIS, PIGEON-RIVER (ONT.)

Question nº 12—**M. Fisher:**

1. Au cours de 1958, a-t-on importé au Canada, à Pigeon-River (Ont.), du bois à pâte provenant des États-Unis.

2. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient les expéditeurs et les destinataires, quelles étaient la valeur et la quantité globales de ces importations et quelle personne ou compagnie a transporté ce bois au Canada?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. Oui.

2. Il est contraire à la ligne de conduite du gouvernement de révéler des chiffres concernant les affaires privées de sociétés particulières et il est aussi contraire aux dispositions de la loi sur la statistique relativement au secret de divulguer ce renseignement.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—POSTES À L'EXTÉRIEUR DU PAYS

Question nº 13—**M. Fisher:**

1. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il confié des postes à l'extérieur du pays, en 1958, à des fonctionnaires qui n'étaient pas des agents du service extérieur?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel en était le nombre, à quelle catégorie de fonctionnaires appartenaient-ils et à quels endroits ont-ils été nommés?

3. Le 1er janvier 1959, quel était le nombre de fonctionnaires autres que des agents du service extérieur en poste à l'extérieur du pays?

Réponse de **l'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

1. Oui.

2. En 1958, 165 fonctionnaires qui n'étaient pas des agents du service extérieur ont été envoyés en poste à l'étranger. Une liste indiquant les catégories d'emploi et le lieu des postes est jointe à cette réponse.

3. 449.

Lieu et catégorie d'emploi des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures envoyés en poste à l'étranger en 1958

Accra: 1 commis 4 (secrétaire), 1 sténographe 2.

Ankara: 2 gardiens de sécurité 1.

Athènes: 1 commis 3, 1 commis 4 (secrétaire), 1 sténographe 2, 2 gardiens de sécurité 1.

Beyrouth: 1 commis 4.

Belgrade: 1 sténographe 2, 2 gardiens de sécurité 1.

Berne: 1 sténographe 2.

Bogota: 1 sténographe 2.

Bonn: 2 commis 2, 2 sténographes 2, 1 technicien 1.

Boston: 1 agent du service extérieur 2, 1 sténographe 2.

Bruxelles: 1 sténographe 2, 1 technicien.

Buenos-Aires: 1 commis 2.

Caracas: 1 sténographe 2.

Canberra: 1 sténographe 2.

Chicago: 1 agent du service extérieur 1.

Copenhague: 1 sténographe 3.

Ciudad-Trujillo: 1 sténographe 2.

Djakarta: 1 sténographe 2.

Dublin: 1 sténographe 3.

Genève: 2 sténographes 2, 1 commis 2.

Hambourg: 1 agent du service extérieur 2.

Hanoï: 1 sténographe 2.

Karachi: 1 agent du service extérieur 3, 1 sténographe 2.

Kuala-Lumpur: 1 agent du service extérieur 3, 1 commis 4, 1 commis 4 (secrétaire), 1 sténographe 3.

La Havane: 1 sténographe 2.

La Haye: 1 télétypiste 1B.

Le Caire: 1 commis 4 (secrétaire), 2 télétypistes 1B, 1 gardien de sécurité 1.

Lisbonne: 1 sténographe 3, 1 gardien de sécurité.

Londres: 1 agent du service extérieur 1, 1 commis 4, 1 commis 4 (secrétaire), 2 sténographes 3, 3 télétypistes 2, 1 télétypiste 1B, 1 technicien 3, 1 technicien 2.

Los Angeles: 1 agent du service extérieur 5, 1 agent du service extérieur 2, 1 sténographe 2.

Mexico: 1 commis 4.

Montevideo: 1 sténographe 2.

Moscou: 1 commis 4, 1 commis 2, 1 secrétaire d'administrateur.

New-Delhi: 1 commis principal, 1 commis 4, 1 sténographe 2, 1 télétypiste 2, 3 gardiens de sécurité, 1 technicien.

New-York (consulat général): 1 agent du service extérieur 3, 1 commis 2, 2 sténographes 3, 1 sténographe 2, 1 messager confidentiel.

New-York (Nations Unies): 2 sténographes 2, 3 gardiens de sécurité 1.

Oslo: 1 sténographe 3.

Paris (ambassade): 1 agent du service extérieur 4, 4 commis 2, 1 commis 4 (secrétaire), 2 sténographes 2, 3 télétypistes 1b, 1 gardien de sécurité 1.

Paris (NAC): 1 agent du service extérieur 1, 1 commis 2, 1 sténographe 2, 2 sténographes 2.

Phnom-Penh: 1 commis 2, 1 sténographe 2.

Port-au-Prince: 1 sténographe 3, 1 gardien de sécurité 1.

Port-d'Espagne: 1 commis 2, 1 sténographe 2.

Prague: 1 sténographe 3.

Prétoria: 1 agent du service extérieur 6, 1 commis 4 (secrétaire), 1 sténographe 2.

Rio-de-Janeiro: 1 sténographe 2.

Rome: 1 commis principal, 1 télétypiste 1b.

Saïgon: 1 agent du service extérieur 5, 2 commis principaux, 3 commis 2, 1 sténographe 3, 3 sténographes 2.

San-Francisco: 1 commis 4, 1 sténographe 2.

Sao-Paulo: 1 agent du service extérieur 2.

Santiago: 1 sténographe 2.

Stockholm: 1 sténographe 2.

Tel-Aviv: 1 commis 3.

Téhéran: 1 commis principal.

Tokyo: 1 agent du service extérieur 1, 2 commis 4, 1 commis 2, 2 sténographes 2, 1 télétypiste 1b, 1 gardien de sécurité 1.

Varsovie: 1 commis principal, 1 commis 2, 1 sténographe 3, 1 sténographe 2.

Vienne: 1 commis 3, 1 sténographe 2.

Vien-Tiane: 1 sténographe 2.

Washington: 1 commis 4, 1 commis 3, 1 commis 4 (secrétaire), 2 sténographes 3, 3 sténographes 2, 1 télétypiste 2, 1 télétypiste 1b, 1 gardien de sécurité.

Wellington: 1 sténographe 2, 1 télétypiste 1b.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES

Question nº 25—**M. Howard:**

1. Quel est le nombre total d'entrepôts frigorifiques au Canada et quel y est l'espace cubique disponible?

2. Quel en est le nombre servant exclusivement ou principalement à l'entreposage *a*) du poisson et des produits du poisson, *b*) des produits agricoles, *c*) de produits divers ou de produits de toutes sortes?

3. Quel est l'espace cubique dont on dispose pour *a*) la congélation, *b*) la réfrigération?

4. Au cours de chaque mois de 1958, quel était le pourcentage d'utilisation de l'espace dont on disposait pour *a*) le poisson et les produits du poisson, *b*) les produits agricoles, *c*) les produits divers ou les produits de toutes sortes?

Réponse de **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. Le Canada compte 3,068 entrepôts frigorifiques, ce qui représente 142,696,294 pieds cubes d'espace réfrigéré.

2. *a*) 249 entrepôts servent principalement à l'entreposage du poisson et des produits du poisson; *b*) 1,969 entrepôts servent principalement à l'entreposage des produits agricoles. *c*) 850 entrepôts sont classés comme entrepôts généraux, c'est-à-dire servant à l'entreposage de produits de toutes sortes.

3. *a*) 61,292,705 pieds cubes d'espace pour l'entreposage des denrées congelées en vrac; *b*) 85,705,302 pieds cubes d'espace pour l'entreposage des produits frais en vrac à maintenir à une température au-dessus du point de congélation.

4. Le Bureau fédéral de la statistique ne demande pas aux entrepôts frigorifiques de faire connaître le pourcentage de l'espace occupé. Il exige cependant un relevé des quantités de certaines denrées en entreposage et ces renseignements sont publiés de diverses manières, souvent sur une base mensuelle. Le ministère de l'Agriculture reçoit des rapports bénévoles et confidentiels sur le pourcentage de l'espace occupé dans les entrepôts, ce qui représente environ le tiers de l'espace réfrigéré disponible dans le Canada. Ces entrepôts frigorifiques sont situés en divers endroits du Canada et les renseignements reçus indiquent qu'en 1958 l'utilisation de l'espace réfrigéré dans tout le Canada a été de 55 à 88 p. 100 pour la "congélation" et de 48 à 77 p. 100 pour "la réfrigération".

N.B.: Les réponses aux questions nos 1, 2 et 3 sont tirées du Répertoire des entrepôts frigorifiques du Canada, préparé par le ministère de l'Agriculture et publié en mars 1958.

CIRCULATION ET DROITS DE PÉAGE, VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Question nº 26—**M. Macnaughton:**

1. Quand la voie maritime du Saint-Laurent sera-t-elle ouverte officiellement à la circulation des navires marchands?

2. La profondeur d'eau, entre Montréal et Port-Colborne, sera-t-elle de 27 pieds lors de l'ouverture de la navigation pour les navires marchands?

3. Quand l'Administration de la voie maritime se propose-t-elle d'émettre une déclaration définitive sur les péages, notamment en ce qui concerne les cargaisons en vrac?

4. Quand l'Administration se propose-t-elle de publier les circulaires interprétatives de ses règlements?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1 et 2. Voir la déclaration faite par le ministre des Transports et qui figure au hansard du 20 janvier 1959, en page 83.

3. On n'envisage aucune déclaration d'ici la conclusion d'un accord international et l'autorisation du régime des droits de péage.

4. Sous peu, après des pourparlers officieux avec les armateurs et l'approbation des règlements par le gouverneur en conseil.

KINBURN (ONT.)—SIGNAUX DE PROTECTION AUX PASSAGES À NIVEAU

Question nº 27—**M. Bell (Carleton):**

1. La Commission des transports a-t-elle émis une ordonnance pour l'installation de signaux de protection au passage à niveau du National-Canadien, situé au mille 28.34, dans le village de Kinburn? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Jusqu'à quelle date avait-on pour se conformer à cette ordonnance?

3. Quelle raison motivait un tel délai?

4. Quel usage la Commission des transports suit-elle habituellement lorsqu'elle fixe les délais de ses ordonnances relatives à l'installation de signaux de protection?

5. A-t-on installé des signaux de protection à Kinburn?

6. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?
7. Sinon, quand en prévoit-on l'installation?
8. La Commission a-t-elle été mise au courant d'un autre accident grave survenu à ce passage à niveau et qui aurait pu être évité si les signaux avaient été installés?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui. Ordonnance nº 95405, datée du 28 août 1958.

2. Six mois à partir de l'ordonnance indiquée au nº 1.

3. L'usage courant, qui permet d'obtenir le matériel nécessaire pour installer les aménagements de protection requis.

4. Voir réponse au nº 3.

5. On a fait savoir à la Commission que l'installation serait achevée et mise en marche par le National-Canadien d'ici sept à dix jours.

6. Voir réponse au nº 5.

7. Voir réponse au nº 5.

8. Le seul accident survenu à ce passage à niveau qui ait été signalé à la Commission depuis l'émission de son ordonnance nº 95405 du 28 août 1958 a été un accident non mortel survenu le 18 décembre 1958.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 janvier 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

LE TRÈS HON. M. DIEFENBAKER—À PROPOS D'UNE DÉCLARATION FAITE À LA CHAMBRE LE 27 JANVIER

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question de privilège relativement à la réponse que j'ai donnée au chef de l'opposition, ainsi qu'en fait foi la page 376 des *Débats* du 27 janvier 1959, après qu'il eut fait des commentaires sur l'omission des maires d'Ottawa et de Hull dans la composition de la Commission de la capitale nationale. A cette occasion, me fiant à ma mémoire, j'ai fait la déclaration suivante:

> La loi sur la Commission du district fédéral statuait explicitement que le maire d'Ottawa et celui de Hull devaient être membres de la Commission.

Or, je m'aperçois que je faisais erreur. Dans sa forme première, la loi prescrivait en effet, à l'article 3, alinéa 3, ce qui suit:

> Un membre est nommé par la corporation de la cité d'Ottawa, lequel reste en fonction à titre amovible...

A l'alinéa 4 du même article, on trouve la disposition suivante:

> Un membre est nommé par la corporation de la cité de Hull, lequel reste en fonction à titre amovible...

Parce que les maires des deux villes avaient fait partie de la Commission du district fédéral, j'avais établi un lien entre ce fait et l'article dont il s'agit, ce qui m'a amené à penser que la loi prévoyait la nomination mandatoire des maires, alors qu'en réalité, c'est le conseil de chacune des deux villes qui avait fait les nominations. J'ai cru devoir signaler cette erreur d'inadvertance que j'ai commise hier.

L'HON. M. STARR—AU SUJET D'UNE DÉCLARATION FAITE À LA CHAMBRE LE 23 JANVIER

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Je pose la question de privilège à l'égard des débats d'hier. Le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a posé la question de privilège au sujet d'une déclaration que j'ai formulée relativement aux chiffres du Bureau fédéral de la statistique concernant l'emploi en décembre 1958. D'après le hansard, le chiffre que j'ai donné est 509,000. Le député de Bonavista-Twillingate a signalé avec insistance que le chiffre en question aurait dû être 597,000.

Je n'ai pas répliqué hier, car je voulais être absolument sûr de ma réponse. Je me suis donné la peine de vérifier auprès de la division des *Débats*, monsieur l'Orateur, et d'après les notes du sténographe du hansard, j'aurais dit justement 590,000. L'erreur s'est glissée lors de la transcription. Le chiffre réel, monsieur l'Orateur, était de 597,000. J'avoue que mon chiffre était de 7,000 inférieur à la réalité, et j'espère que cette rectification donnera satisfaction à l'honorable député.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie l'honorable ministre. Je n'avais l'intention de commettre aucune injustice.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE AU SERMENT D'OFFICE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national. Pourrait-il nous dire si quelqu'un a assisté aux réunions du bureau des administrateurs de la société Radio-Canada, en tant qu'administrateur, ainsi qu'aux réunions du comité exécutif, en tant que membre de ce comité, sans avoir prêté le serment d'office prévu à l'article 22, paragraphe 6 de la loi relative à la radiodiffusion?

(Traduction)

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la moindre idée des réunions dont parle l'honorable député. Je n'ai participé à aucune réunion de Radio-Canada; toutefois, lors de la réunion des administrateurs de Radio-Canada à Montréal, il y a un mois, j'ai rencontré ceux-ci pour les remercier d'avoir accepté le poste d'administrateurs et les responsabilités qui s'y rattachent. Je n'ai rien fait d'autre et j'estime que l'honorable député devrait se renseigner comme il faut avant de prononcer à la Chambre des discours violents et enflammés comme celui d'hier après-midi.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, il me paraît évident que le ministre n'a même pas écouté la traduction de la question que j'ai posée.

L'hon. M. Nowlan: J'ai écouté la traduction.

L'hon. M. Chevrier: S'il l'avait fait, il n'aurait pas fait une telle réponse. La question ne lui était pas adressée à titre personnel, mais à cause de sa fonction officielle et visait à savoir si un membre du conseil d'administration de Radio-Canada a pris part aux réunions qui ont eu lieu sans avoir prêté le serment d'office en conformité de l'article 22, alinéa 6 de la loi sur la radiodiffusion. Le ministre peut-il répondre à cette question ou non? C'est une question tout à fait logique à laquelle la Chambre a le droit d'obtenir une réponse.

L'hon. M. Nowlan: Je le reconnais monsieur l'Orateur, et je m'excuse auprès de l'honorable député. Je pensais qu'il voulait parler de moi. Lorsqu'il parle du conseil d'administration, je ne sais pas au juste quel terme il emploie. Il pourrait peut-être consulter la loi afin de vérifier la définition du terme, puis me poser une autre question.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre peut-il nous dire si quelque membre du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion se trouve dans la situation que j'ai exposée dans la question initiale?

L'hon. M. Nowlan: Je n'ai pas épié leurs mouvements, monsieur l'Orateur, mais autant que je sache, aucun des membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion n'a omis de prêter le serment d'office conformément à la formule énoncée.

L'hon. M. Chevrier: Ou le Bureau des gouverneurs?

L'hon. M. Nowlan: Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

L'hon. M. Pickersgill: Ou le conseil d'administration.

L'hon. M. Nowlan: Ou le conseil d'administration?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

L'hon. M. Nowlan: Autant que je sache, tous les membres du conseil d'administration ont prêté serment. Je n'étais pas là cependant. J'étais présent lorsque le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a prêté serment puisque la cérémonie a eu lieu juste au bout du corridor ici. Je n'étais pas là lorsque les membres du conseil d'administration ont prêté serment. Toutefois, d'après mes renseignements, j'ai tout lieu de croire que chacun des membres du conseil d'administration de Radio-Canada a prêté le serment prévu dans la loi. S'ils ne l'ont pas fait, je n'en savais rien jusqu'à ce qu'on attire mon attention là-dessus il y a un instant.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre ira-t-il aux renseignements?

L'hon. M. Nowlan: Je me renseignerai certainement.

(Plus tard)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ACTIVITÉ DU BUREAU DES GOUVERNEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre du Revenu national. Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada s'est-il réuni en assemblée générale depuis le début du conflit entre Radio-Canada et ses réalisateurs de Montréal?

(Traduction)

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je le regrette, mais je n'ai pas saisi la première partie de la question.

(Texte)

M. Denis: Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada s'est-il réuni en assemblée spéciale générale depuis le début du conflit entre Radio-Canada et ses réalisateurs de Montréal?

(Traduction)

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami parle du bureau des gouverneurs. J'imagine qu'il veut dire le conseil d'administration.

M. Denis: Oui, le conseil d'administration.

L'hon. M. Nowlan: Le conseil d'administration comme tel ne s'est pas réuni, me dit-on...

M. Denis: Depuis le début de la grève?

L'hon. M. Nowlan: Depuis le début de la grève. On a organisé une réunion du conseil d'administration, il y a quelque temps, pour Toronto. J'ai oublié la date. Elle aura lieu lundi ou mardi de la semaine prochaine. On a exprimé au comité exécutif l'avis que tout le conseil devrait être convoqué; l'avis a déjà été formulé à maintes reprises. Mais on a constaté que certains membres du conseil seraient dans l'impossibilité d'y assister en raison d'autres engagements. Aussi n'a-t-on convoqué aucune réunion plénière du conseil. Mais les dispositions prises à la dernière réunion qui a eu lieu à Montréal il y a 4 ou 5 semaines environ prévoyaient une réunion au début de février. Sauf erreur, cette réunion commencera soit lundi soit mardi de la semaine prochaine.

(Plus tard)

RENCONTRE ENTRE LES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable Solliciteur général du Canada. L'honorable Solliciteur général pourrait-il informer la Chambre s'il a rencontré, durant la journée d'hier, des membres de la délégation des employés de Radio-Canada de Montréal pour discuter du conflit qui existe entre les réalisateurs et la société Radio-Canada?

Dans le cas de l'affirmative, pourrait-il faire rapport à la Chambre de cette rencontre et dire s'il a l'intention d'intercéder auprès de son collègue, le ministre du Travail, afin qu'il intervienne dans ce différend?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, dans le courant de la journée d'hier, accompagné d'autres ministres et de députés, j'ai rencontré certains représentants ou membres de la délégation qui étaient venus de Montréal. La discussion qui a eu lieu était officieuse, et je ne suis pas en mesure d'en faire part à la Chambre.

M. Denis: Je crois que l'honorable Solliciteur général ne répond pas à la question du député de Dollard (M. Rouleau). Il lui demande si, personnellement, il a fait des démarches auprès de ses collègues en ce qui concerne la légalité ou l'illégalité de cette grève.

Une voix: Ce n'est pas de vos affaires.

Des voix: A l'ordre!

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. De l'autre côté de la Chambre, on a entendu à propos d'une question soulevée par l'honorable député de Saint-Denis: Cela ne vous regarde pas. Il s'agit d'une chose sérieuse qui regarde non seulement l'opposition, mais la Chambre et le gouvernement et je proteste très énergiquement contre ce genre d'intervention.

(Texte)

M. Denis: Si vous affirmez que ce n'est pas de mon affaire, c'est que vous ne vous occupez pas de vos affaires.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député se lève-t-il en vue de poser une question?

M. Denis: Oui, je voulais poser une question à l'honorable député mais peut-être que, d'après le Règlement, je n'ai pas le droit de poser une question à un député lorsqu'il intervient.

M. l'Orateur: L'honorable député a parfaitement raison. D'ordinaire on ne pose pas de question aux simples députés à moins qu'elle ne porte sur quelque sujet dont la Chambre est saisie, et dont ils sont responsables ou qui relèvent d'eux.

(Et plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Rouleau: J'ai une question supplémentaire à poser à l'honorable Solliciteur général du Canada. Pour faire suite à sa réponse concernant la délégation qui est venue à Ottawa hier, l'honorable Solliciteur général a-t-il l'intention d'intercéder auprès du ministre du Travail et de faire des recommandations en vue de régler ce différend?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, au cours de la journée d'hier le ministre du Travail et moi-même avons rencontré la délégation des réalisateurs de Radio-Canada. Il y a eu d'autres rencontres où nous avons tous travaillé à régler cette grève. Je crois que les efforts qu'ont faits les membres du gouvernement et les députés de ce côté-ci de la Chambre feront plus pour amener une solution à cette grève que les questions et tous les discours de mes honorables amis d'en face.

(Plus tard)

RENCONTRE ENTRE LE MINISTRE DU TRAVAIL ET LES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Raymond Eudes (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre du Travail. Pourrait-il dire à la Chambre si depuis le début du conflit entre les réalisateurs de Radio-Canada et la société Radio-Canada, il a rencontré des représentants officiels de la Société pour discuter du présent conflit?

Dans le cas de l'affirmative, combien d'entrevues ont eu lieu, à quel endroit et à quelle date?

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien saisi le sens de la question de l'honorable député, il veut savoir si j'ai eu quelque entretien avec les autorités de Radio-Canada au sujet de ce conflit. Je n'ai pas eu d'entretien avec Radio-Canada, à ce sujet, en vue d'étudier les possibilités d'un règlement.

INTERPELLATION AU SUJET DE L'ENQUÊTE DE PRÉTENDUS ACTES DE VIOLENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Étant donné les observations qu'a formulées le ministre,—elles figurent dans le hansard d'hier,—à propos d'actes de violence qui se seraient produits sur la ligne de piquetage des réalisateurs de Radio-Canada, en grève à Montréal, et étant donné les manifestations fort pacifiques qu'ont faites hier à Ottawa quelque 1,500 grévistes et participants, le ministre peut-il informer la Chambre si une enquête sérieuse a eu lieu en vue de déterminer si les prétendus actes de violence sont effectivement imputables aux piqueteurs et non à des agents provocateurs?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu préavis de cette question il y a quelques instants. Les actes de violences ne sont pas "prétendus"; ils ont effectivement eu lieu. Je tiens tout d'abord à préciser ce point.

Pour ce qui est d'enquête en vue de savoir s'ils ont été le fait de piqueteurs ou d'agents provocateurs, la police m'a informé que c'est très difficile à savoir, car ces individus ont disparu tout de suite après. Si la chose était facile à déterminer ces gens auraient été traduits en correctionnelle plutôt que de faire l'objet d'interpellations contournées et de questions comme celle qu'on vient de poser. Si quelqu'un se sentait du goût pour les questions, il pourrait également demander qui a embauché ces agents provocateurs, si tant est qu'ils en fussent.

LES FINANCES

DROITS D'ENTRÉE PERMANENTS SUR L'IMPORTATION DES POMMES DE TERRE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

(*Texte*)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Finances. L'honorale ministre des Finances étudie-t-il présentement la possibilité d'imposer, de façon permanente, des droits d'entrée sur les pommes de terre importées des États-Unis?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Je remercie mon honorable ami de m'avoir donné préavis de sa question. Nous discutons présentement avec les représentants des États-Unis les recommandations du bureau des tarifs au sujet des fruits et légumes, y compris les pommes de terre.

[L'hon. M. Starr.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉTATS-UNIS—DÉCLARATION SUR LA REMISE EN VIGUEUR DE L'ACCORD DE HYDE PARK ET SUR LA COMMISSION MIXTE DE PRODUCTION DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

(*Traduction*)

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le 22 janvier 1959, le chef de l'opposition m'a posé la question suivante:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il si des démarches ont été entreprises auprès du gouvernement des États-Unis pour la remise en vigueur de l'accord de Hyde Park et la reconstitution, notamment, de la Commission mixte de production de défense qui a si bien fonctionné durant la guerre sous le régime de cet accord?

Je répondrai qu'aucune démarche n'a été faite auprès du gouvernement des États-Unis concernant la remise en vigueur de la déclaration de Hyde Park du 20 avril 1941 et qu'aucune démarche n'a été faite pour la bonne raison que ce n'était pas nécessaire. Le chef de l'opposition se souviendra très bien, j'en suis sûr, que l'on n'avait fixé aucune échéance à cette déclaration dont le texte, je tiens à le souligner, se trouve sous le n° 14 du *Recueil des traités du Canada*, 1941.

Toutefois, des notes échangées avec le gouvernement américain en mai 1945 prévoyaient que les principes de la déclaration de Hyde-Park seraient maintenus en vigueur pendant l'après-guerre. Le texte de ces notes se trouve dans la même série de 1948, n° 1. L'honorable M. St-Laurent, qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué à la Chambre le 13 février 1948 à quelles fins ces notes avaient été échangées.

De nouveau, en octobre 1950, la déclaration de principes visant la collaboration économique portait que les principes de la déclaration de Hyde-Park seraient encore maintenus. La correspondance échangée à ce sujet figure dans le Recueil des traités conclus par le Canada, 1950, n° 15.

Les pourparlers actuels entre les représentants des deux gouvernements au sujet de la répartition des travaux de production de défense ont été menés, bien entendu, à la lumière et en fonction de ces conventions et accords inter-gouvernementaux connexes.

Le conseil auquel le chef de l'opposition songeait je pense, doit être le comité canado-américain de production de guerre qui a été créé à des fins bien définies en novembre 1941 et qui a été dissous le 31 décembre 1945. On a adressé des instances au gouvernement américain pour rétablir ce conseil. Pourtant, de nouveaux moyens de consultation avec le gouvernement des États-Unis au sujet de la répartition de la production de

défense ont été mis au point. Ils fonctionnent à la satisfaction des deux gouvernements.

Je crois savoir que le ministre de la Production de défense a l'intention de faire bientôt une déclaration complète sur la répartition de la production de défense en Amérique du Nord. Il fournira à ce sujet, d'autres précisions qui pourront intéresser la Chambre.

LE CHARBON

NOUVELLE-ÉCOSSE—INTERPELLATION AU SUJET DE RECOMMANDATIONS VISANT À PRÉVENIR DES CONGÉDIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Je voudrais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Étant donné que 4,000 mineurs de la Nouvelle-Écosse vont être mis à pied dimanche prochain, dans quatre jours, le ministre peut-il nous dire si le cabinet a examiné des recommandations de l'Office fédéral du charbon en vue de l'augmentation des subventions au charbon?

(Texte)

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je dois répondre à l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) que, la semaine dernière, j'ai donné des instructions au président de l'Office fédéral du charbon de se rendre à Halifax cette semaine afin d'y rencontrer le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et les dirigeants des sociétés minières, dans le dessein de discuter de la question du charbon. Dès que j'aurai le rapport du résultat de son voyage, j'étudierai la question de nouveau, et, lorsque le cabinet ou le gouvernement aura pris une décision, j'en ferai part à la Chambre.

(Traduction)

M. Robichaud: Puisque le ministre dit avoir demandé des recommandations précises au président de l'Office fédéral du charbon, voudrait-il s'informer si la compagnie *A. V. Roe* a présenté des propositions précises à l'Office fédéral du charbon au sujet des méthodes propres à empêcher de telles mises à pied et, dans le cas où de telles propositions auraient été faites, le ministre veut-il nous dire à quelle date elles l'ont été et si l'Office du charbon s'en est occupé?

(Texte)

L'hon. M. Comtois: Je ferai l'enquête que le député suggère, monsieur l'Orateur.

NOUVELLE-ÉCOSSE—PRÉSENCE DE MEMBRES DU CABINET À LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

(Traduction)

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Puis-je poser une question au premier ministre? Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi aucun membre du cabinet n'est en Nouvelle-Écosse pour assister à la conférence tenue aujourd'hui à Halifax entre les représentants des gouvernements provinciaux, du travail et des chefs d'entreprises sur la situation qui existe relativement au charbon?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de ministre du cabinet venant de la Nouvelle-Écosse, je dois dire d'abord qu'aucun ministre du cabinet n'a été invité à assister à cette conférence convoquée à la requête de la Dosco et qui est tenue conformément à la responsabilité attribuée par la constitution au ministère provincial des Mines. Le gouvernement fédéral n'a pas été avisé, si ce n'est par une lettre personnelle du premier ministre à moi-même où il m'informait que cette conférence aurait lieu.

QUESTIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC-OUEST—PRÉTENDU CHANGEMENT D'ADMINISTRATION À L'HÔPITAL SAVARD

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-E. Bissonnette (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

A la suite de sa déclaration à la Chambre hier, en réponse à la question de l'honorable député de Lévis, il a été question que des discussions seraient en cours relativement à la possibilité que le gouvernement fédéral transmette l'administration de l'hôpital du parc Savard, à Québec-Ouest, au gouvernement provincial ou à une autre agence. Le ministre serait-il prêt à déclarer qu'on fait actuellement des efforts en vue d'assurer un emploi continu aux employés fédéraux de cet hôpital?

(Traduction)

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me prévenir qu'il allait poser cette question. En réponse, je lui dirai que le bien-être du personnel actuel de l'hôpital est l'une des

principales préoccupations de mon ministère dans toutes les négociations en cours. Je puis assurer à l'honorable député que, s'il survenait quelque changement, on mettra tout en œuvre pour que nos employés trouvent du travail ailleurs, et qu'ils n'aient pas à subir quelque autre inconvénient. Si quelque changement devait se produire dans l'administration du parc Savard, je veillerai scrupuleusement à ce qu'il se fasse sans nuire au bien-être économique des intéressés ou de la collectivité dans son ensemble.

M. Maurice Bourget (Lévis): Le ministère de la Santé nationale et du bien-être social se propose-t-il de déclarer cet hôpital comme étant excédentaire, de manière qu'on puisse le transférer à la Corporation de disposition des biens de la Couronne et ainsi le mettre en vente?

L'hon. M. Monteith: Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne l'hôpital.

LA LOI SUR LES BREVETS

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je veux poser une question au secrétaire d'État au sujet de la Commission royale Ilsley, qui tarde depuis longtemps à compléter son enquête sur les brevets. Le ministre peut-il dire quand l'enquête sera terminée et quand le rapport sera rendu public?

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): Je remercie l'honorable député d'Assiniboïa de m'avoir donné avis de sa question. La réponse à la première partie de la question est non. Quant à la seconde partie, je puis dire, d'après les renseignements que je possède, que la commission Ilsley espère soumettre au gouvernement dès ce printemps son rapport sur les brevets.

LES FINANCES

PRESTON, ONTARIO—FERMETURE DE L'USINE DE LA SOCIÉTÉ GEORGE PATTERSON

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances. Je m'excuse de ne pas l'en avoir prévenu, mais je sais qu'il peut me répondre sur-le-champ.

Je voudrais demander au ministre de nous dire si la société George Patterson, de Preston, Ontario, a réalisé son projet de déménager son usine de lainages en Jamaïque? Pourrait-il nous dire si, de ce fait, 250 personnes sont en chômage?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je connais cette société. J'ai échangé avec ses dirigeants quelques lettres à ce sujet, de temps en temps, et je sais qu'ils avaient l'intention de s'en aller aux Indes occidentales. Je pense que cette société est partie du Canada, mais je n'en suis pas encore certain.

(Traduction)

L'ASSISTANCE-CHÔMAGE

QUÉBEC—À PROPOS DE L'ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au ministre du Travail ou au ministre compétent? Le gouvernement fédéral a-t-il conclu une entente avec le gouvernement de la province de Québec conformément aux dispositions de la loi sur l'assistance-chômage?

L'hon. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur.

LES ROUTES

ONTARIO—À PROPOS D'UN ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Elle découle du fait que le député de Kenora-Rainy-River et moi-même avons inscrit au *Feuilleton* des questions relatives à l'accord fédéral-ontarien sur le programme de construction routière. Les autorités provinciales ont annoncé ce programme trop tôt apparemment. J'aimerais que le ministre confirme que l'annonce est prématurée. Peut-il aussi nous renseigner sur les modalités de l'accord?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, j'ai bien précisé l'an dernier qu'aux termes du présent accord général le gouvernement fédéral et les provinces en cause feront des déclarations conjointes une fois que les programmes auront fait l'objet d'un accord. A l'heure actuelle, les dernières conditions de l'accord entre l'Ontario et le gouvernement fédéral donnent encore lieu à des pourparlers. D'ici à ce qu'on les ait réglées, je n'estime pas avoir la faculté de faire une déclaration.

M. Fisher: Le ministre a-t-il vu une déclaration faite par le gouvernement ontarien sur la question?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pickersgill: Jusqu'ici a-t-on signé des accords avec certaines provinces?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui.

M. McIlraith: Quelles provinces?

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DEMANDE DE RECONVOCATION AFIN D'ÉTUDIER LES QUESTIONS FISCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Je voudrais demander au ministre du Travail si, à la suite de la lettre que le premier ministre a reçue la semaine dernière, du premier ministre de la Saskatchewan, réclamant reconvocation d'une conférence fédérale-provinciale en tant que moyen de régler la question du chômage, il peut nous dire si le gouvernement a adopté ou non une ligne de conduite qui aboutirait à un accord avec la proposition du premier ministre de la Saskatchewan.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député est bien au courant des lettres provenant du premier ministre.

L'hon. M. Martin: C'était dans les journaux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, je sais.

L'hon. M. Pearson: Nous lisons les journaux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Lorsqu'une décision sera prise, elle sera annoncée. (*Exclamation*)

LES RELATIONS DU COMMONWEALTH

FÉDÉRATION DES ANTILLES—QUESTION AU SUJET DU DON D'UN SECOND NAVIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, me permettra-t-on de poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le gouvernement a-t-il décidé de donner un second navire à la Fédération des Antilles, et est-il exact que les plans et devis du premier navire ne sont pas encore prêts?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que la question soit posée au ministre des Finances.

L'hon. M. Chevrier: Je m'excuse.

M. Caron: Le premier ministre (M. Diefenbaker) peut répondre à tout.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'on réponde à ma question si c'est possible.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): *Feuilleton*!

L'hon. M. Chevrier: Non.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crois que...

L'hon. M. Pickersgill: Est-ce là le ministre des Finances? Quelle confusion!

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Laurier a apparemment oublié la répartition des responsabilités de ce côté-ci de la Chambre. Les dispositions administratives dans cette affaire relevaient du ministère du Commerce. Je vais considérer cette question comme un préavis et y répondrai demain.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'estime devoir une explication à la Chambre. J'ai posé une question semblable l'an dernier, et la réponse a été donnée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de sorte que c'est à lui que je me suis adressé pour poser ma question.

L'hon. M. Pickersgill: Encore de la confusion!

LES TRANSPORTS AÉRIENS

NORD DE L'ONTARIO—INTERPELLATION RELATIVE AU DÉPÔT OBLIGATOIRE DES PLANS DE VOL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. En raison des nombreux accidents qui entraînent la perte d'aéronefs, dans le Nord de l'Ontario, son ministère a-t-il l'intention de rendre obligatoire le dépôt de plans de vol pour tous les aéronefs, quant à la route, la destination et l'heure d'arrivée prévue?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député du préavis de sa question, dont j'ai reçu copie en entrant à la Chambre. Il n'est pas obligatoire, à l'heure actuelle, de déposer les plans de vol, car on a pensé qu'il était presque impossible d'imposer une telle obligation. Cependant, les pilotes savent tous l'importance du dépôt des plans de vol pour leur propre sécurité, et l'on fait tout pour les convaincre de les déposer.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre dépose-t-il toujours un plan de vol?

L'hon. M. Pearson: Un plan exact?

M. McIlraith: De Winnipeg à Québec, par exemple?

L'hon. M. Hees: Oui, monsieur l'Orateur, surtout quand je vais à Québec.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mardi 27 janvier, sur la motion de M. W. H. Jorgenson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson.

M. Percy Vivian (Durham): Monsieur l'Orateur, hier soir, juste avant dix heures, j'ai parlé de la conférence commerciale et économique du Commonwealth, tenue à Montréal en septembre dernier. Afin de faire le lien avec ce que je vais dire aujourd'hui, et aussi en raison de l'importance de la conférence, j'aimerais résumer quelques-unes de mes observations d'hier soir.

En me fondant sur des faits, je qualifierais la conférence de Montréal d'"unique", au sens que donne à ce mot le dictionnaire Murray's, qui le définit comme signifiant non pas simplement seul en son genre, mais plus particulièrement, en ce qui touche le cas présent, "seul par rapport aux autres". Cette conférence a été unique à bien des points de vue, et j'en mentionnerai trois.

Premièrement, la conférence a réuni, en plus de tous les anciens membres du Commonwealth, bien des nouveaux membres d'Asie et d'Afrique qui ont des représentants au Royaume-Uni et qui, par conséquent, se sont fait représenter à la conférence par le Royaume-Uni: la Nigéria, les Antilles, le Kenya, le Tanganyika, l'Ouganda, la Sierra-Leone et Hong-Kong. Le nombre des nouveaux membres a même dépassé celui des anciens.

La conférence s'est distinguée aussi par le fait que son ordre du jour n'était pas limité. Il comportait une gamme illimitée de questions, ce qui cadrait bien avec le mouvement d'expansion du Commonwealth dans un monde où la liste des nouveaux États s'allonge sans cesse. La conférence s'est distinguée aussi par l'ampleur du terrain d'entente que les participants ont su établir en ces temps si difficiles.

Quant aux résultats de cette conférence, je les crois aussi sans précédent. Je fonde cette affirmation sur les événements survenus immédiatement après la conférence, l'automne dernier, à l'Assemblée générale des Nations Unies. Si ces événements ont valeur d'indice, comme je le crois, ils laissent présager un nouvel esprit et une nouvelle volonté de s'attaquer aux problèmes des échanges internationaux d'une façon plus heureuse pour l'ensemble de l'humanité. Ici, encore, signalons que la délégation des États-Unis auprès de la Commission des questions économiques et financières de l'Assemblée générale des Nations Unies a accepté et appuyé le libellé d'une résolution sur le commerce international des denrées, résolution qui a été adoptée par la suite et dont les termes étaient directement empruntés au rapport de la conférence du Commonwealth.

C'est le plus que les États-Unis ont jamais été disposés à faire à cet égard. J'affirme que les résultats de la conférence de Montréal sont déjà exceptionnels, mais il faut certes continuer pareil travail.

Je tiens à signaler aussi que les mesures prises par l'Assemblée générale des Nations Unies sont limitées et que nul dans cette Chambre connaît mieux ces limites que le chef de l'opposition. Les 82 États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies ne peuvent pas adopter des mesures qui forceraient tous les membres d'États souverains à se conformer à l'opinion de la majorité. Ils ne peuvent que formuler des recommandations. Cette activité des Nations Unies ne peut servir que de préliminaire à l'action de chaque État souverain, mais elle peut créer, comme elle l'a fait dans le cas qui nous occupe, je pense, grâce à une opinion fortement majoritaire, un climat favorable à l'adoption de mesures semblables par ces États souverains en particulier. Voilà ce qu'on veut dire par l'heureuse culture d'un jardin.

Je désire signaler d'autres passages du gracieux discours du trône qui démontrent l'attitude du gouvernement actuel à l'égard de la situation du Canada dans le domaine des affaires mondiales, pour ce qui est de l'aide économique aux pays sous-développés et de l'expansion des ressources de la Banque internationale et du Fonds monétaire international. Il y a plusieurs façons différentes de fournir une aide économique aux pays sous-développés. Le temps ne me permet pas de m'étendre longuement sur cette question; le moment de le faire sera mieux choisi lors de l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures. Je voudrais cependant indiquer la nature et le but de la participation du Canada.

Notre participation à l'aide économique s'est faite surtout sous l'empire du plan de Colombo et par l'intermédiaire des Nations Unies. Le plan de Colombo, on le sait, est une question d'aide directe d'un pays à un autre, et dans ce cas, une grande partie de l'argent fourni par le pays donateur peut être dépensé dans ce pays pour l'achat de fournitures matérielles ou pour le paiement de salaires à des aides techniques, alors que l'aide que nous fournissons par l'intermédiaire des Nations Unies, comme celle que fournissent

d'autres pays, est accordée sur une base multilatérale. Des sommes sont versées à l'égard d'entreprises auxquelles tous les pays donateurs contribuent, sans aucun rapport direct entre les pays.

On peut se demander si l'aide financière accordée par l'intermédiaire des Nations Unies ou sous l'empire du plan de Colombo doit être considérée comme un programme de dons. De l'avis de plusieurs personnes expérimentées, avis que je veux partager, la réponse est sûrement négative, car le bien-être de chacun des pays du monde, maintenant étroitement lié au bien-être de tous, est une question d'importance vitale. Cette question requiert qu'on s'en occupe activement, car une solution s'impose pour la paix de notre époque.

Tellement de régions accèdent aujourd'hui au statut de nations, beaucoup d'entre elles animées de sentiments très anti-coloniaux, que leur progrès nous concerne tous. La transition d'État dépendant à État souverain est très rapide. Et, naturellement, cette évolution s'accompagne de pressions locales découlant d'exigences nationales, économiques et sociales. Dans bien des régions, la situation qui existe peut se définir le mieux par le mot du premier ministre de l'Inde, M. Nehru: une révolution amorcée par une espérance grandissante. Notre époque est exaltante, monsieur l'Orateur, mais elle présente peut-être des dangers.

Le Canada étant considéré comme un pays ami, qui n'aspire pas à dominer le développements des autres, nous avons une excellente réputation. Cela tient peut-être un peu à la générosité relative avec laquelle nous aidons les pays moins avantagés que le nôtre, mais surtout à la considération qu'on porte à l'évolution du Canada qui est passé du statut de colonie à celui d'État. Aussi les pays moins développés qui deviennent de nouveaux États ont-ils besoin de notre aide. Non seulement cette aide leur est-elle nécessaire, mais elle doit leur être accordée le plus judicieusement possible. Ce n'est pas purement une question d'assistance économique. Il s'agit également pour nous, et c'est un point aussi important, je pense, de comprendre les problèmes des pays moins développés. Le Canada est en mesure de se rendre utile à cet égard.

Il conviendrait peut-être de signaler que, même si nous sommes prêts à offrir notre aide, encore faut-il qu'elle soit demandée. Il s'agit encore une fois de tenir compte des sentiments de la population de nombre de ces territoires qui accèdent maintenant à la souveraineté. Ces peuples veulent faire ce qu'ils jugent nécessaire pour leur propre bien et pour améliorer leur niveau de vie par leurs propres moyens dans la mesure du possible. Notre mot d'ordre devrait être, non seulement de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fassent, mais également d'agir à leur égard comme ils voudraient que nous agissions. Il s'agit en fin de compte d'être prêt à apporter notre aide afin que les pays moins développés puissent obtenir tous les succès dont ils sont capables en leur qualité d'États sur qui le monde peut compter.

Je me réjouis de ce que le discours du trône renferme ce passage qui traite des pays sous-developpés de l'Asie et de l'Afrique, et singulièrement, en ces heures, de l'Afrique, où de nouveaux États auront bientôt à faire face aux lourdes responsabilités qui sont l'apanage de l'indépendance. Notre aide, sous quelque forme que ce soit, dépend de notre propre stabilité et du maintien de notre propre essor économique. Le Canada, comme les autres pays du monde, a connu dernièrement des moments difficiles. Toutefois, nous sommes plus heureux que beaucoup d'autres à cet égard. Nous sommes heureux sous bien des aspects, mais dans la période actuelle surtout, nous avons la grande fortune d'avoir au pouvoir un gouvernement qui se rend compte des problèmes du Canada et les aborde, aidé des conseils de spécialistes, et qui n'hésite pas à jeter son regard au delà du raffermissement de notre situation économique pour considérer le rôle qu'il nous appartiendra de jouer dans le domaine international.

J'ai donc l'honneur, monsieur l'Orateur, d'appuyer les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Je les appuie de tout cœur.

M. H. M. Batten (Humber-St. George's): Monsieur l'Orateur, j'adresse d'abord mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Sachez bien que je ne le fais pas par simple formalité. J'ai vraiment goûté leurs discours, même si je n'ai pu prendre connaissance de l'un d'eux que dans la version anglaise. J'estime qu'ils se sont très bien acquittés de leur tâche et qu'ils ont fait honneur à leurs circonscriptions.

Avant de parler du discours du trône, je voudrais dire quelques mots à propos de ma propre circonscription. Tout d'abord, je tiens à dire, de la part de mes commettants, que nous sommes extrêmement heureux qu'au mois de juin, Sa Majesté la reine Élisabeth et le prince Philippe rendront visite à la ville que j'habite. Étant donné qu'au cours de sa tournée un peu partout au pays, la reine ne pourra pas visiter tous les endroits d'aucune circonscription, qu'elle ne pourra voir qu'une petite partie de la mienne, j'espère que Sa Majesté aura le temps de visiter la belle vallée Codroy, dans ma circonscription,

qu'elle pourra remonter la rivière Humber ou jouir du paysage qui s'offre à la vue à Bonne-Bay, sur la côte ouest de Terre-Neuve. Le temps évidemment ne lui permettra pas de faire tout cela; quel que soit le temps qu'elle pourra passer sur la côte ouest de Terre-Neuve, ce sera une très grande joie pour notre population. Je sais que les Terre-neuviens lui offriront non seulement l'hospitalité qui est de tradition chez nous, mais encore celle qui convient à la visite de notre Reine.

Ma propre ville est située sur la baie des Îles, à 30 milles à l'intérieur. C'est une nouvelle ville qui a une population de 25,000 habitants. On y trouve le plus grand centre pour la fabrication du papier journal qui existe dans le monde, à l'exception peut-être de celui de la Powell River, en Colombie-Britannique. Corner-Brook est un grand centre de distribution, si bien que toute l'année des tonnes de marchandises entrent dans le port et en sortent. L'an dernier, j'ai eu l'occasion de consigner au compte rendu les tonnages relatifs à un certain nombre d'années. Je n'y reviendrai pas maintenant. Je soutiens cependant que le port de Corner-Brook a une importance considérable.

Évidemment, notre port est bloqué par les glaces l'hiver pendant deux ou trois mois. Encore une fois, je demande avec instance au ministre des Transports (M. Hees) d'inclure dans ses plans d'utilisation des brise-glace sur le cours inférieur du Saint-Laurent le port de Corner-Brook. A ce sujet, le ministre a reçu des observations des syndicats ouvriers de la région, de la chambre de commerce et d'autres organismes intéressés.

L'idéal serait d'avoir un brise-glace tout l'hiver. Si ce n'est pas possible pour le moment, je crois que le ministre devrait reconnaître le besoin du service d'un brise-glace pour le port et que, dans la mesure où c'est possible, il devrait répartir les brise-glace entre les différents ports, de façon à ce que cette région-là bénéficie d'un service acceptable.

Il y a un autre point que j'aimerais faire remarquer, monsieur l'Orateur. Je voudrais le soumettre à l'attention du ministre des Postes. Il sait certainement que, le long de la côte de Terre-Neuve, il y a de nombreux petits bureaux de poste. Ceux qui s'en occupent doivent assurer leurs propres locaux. Ils doivent assurer le chauffage et les services de concierge pour le bâtiment qui est loué. Dans presque tous les cas, les exploitants de ces petits bureaux de poste ne sont pas assez payés pour que cela vaille la peine d'assumer ce service public. Quand je visite ma circonscription, je rencontre de nombreux maîtres et maîtresses de poste qui se plaignent de la piètre rétribution qu'ils reçoivent pour leurs services.

J'engage mon honorable ami, lorsqu'il étudiera la situation de ces petits bureaux de poste, à augmenter la rémunération que ces gens reçoivent, si la chose est possible. Je crains qu'autrement nous arrivions éventuellement au point où ces gens trouveront que les services qu'ils rendent ne sont pas suffisamment rémunérés et se refuseront à continuer à rendre ces services, qui sont si précieux pour les petites localités situées le long de la côte de Terre-Neuve.

J'ai parlé, à une autre occasion, des installations télégraphiques le long de la côte occidentale de Terre-Neuve. J'appelle de nouveau l'attention du ministre des Transports sur cette question. Il y a un certain nombre d'années,—30 ans, pour être précis,—il existait un service télégraphique satisfaisant sur la côte nord ou nord-ouest de Terre-Neuve. Peu à peu, on a retiré une partie de ce service, ou du moins une partie des installations qu'il utilisait, mais on ne l'a pas remplacé. J'admets qu'au point de vue du National-Canadien, une mise de fonds doit rapporter des revenus. J'admets aussi que cette région ne peut guère rapporter de revenus en proportion des frais à engager. Tout de même, l'idée de service doit entrer en ligne de compte quand il s'agit de faire le partage entre ce qui rapporte et ce qui ne rapporte pas.

Ces gens bénéficient à l'heure actuelle d'un service télégraphique qui n'est certes pas satisfaisant pour l'époque. L'an dernier, j'ai dit au ministre des Transports que si les télégraphes du National-Canadien ne sont pas en mesure d'assurer un service rentable dans cette région, ce service pourrait être assuré par le ministère des Transports et être exploité en tant que tel. Mais quelle que soit la solution apportée au problème, monsieur l'Orateur, j'estime qu'il convient de l'étudier sérieusement, afin que ceux qui habitent dans ces régions éloignées puissent au moins bénéficier d'un service télégraphique de premier ordre.

Il y a bien sur ce littoral quelques hôpitaux; mais ils sont loin d'être rapprochés les uns des autres! En cas d'urgence, il nous faut communiquer avec le médecin à l'hôpital ou avec certaines infirmières le long de la côte. A moins que ce service télégraphique ne leur soit assuré, ces gens estiment qu'ils ne peuvent bénéficier des services médicaux existants. Je recommanderais donc de nouveau au ministre d'accorder une attention sérieuse à ce problème urgent.

La Chambre voudra bien m'excuser de soulever de nouveau un autre point, car je crains d'être obligé de le faire. L'an dernier, au cours de l'étude des crédits de la Société

Radio-Canada, j'ai parlé du poste de radio CBY, de Corner-Brook. C'est le seul poste de la Société Radio-Canada sur la côte occidentale de Terre-Neuve. Plusieurs personnes comptent sur ce poste pour obtenir les nouvelles et autres renseignements qui sont importants pour ceux qui vivent en bordure de la côte, bien loin des grands centres.

Le poste fonctionne sur une fréquence de 790 kilocycles. Il y a quelque temps, un autre poste a été ouvert à Newcastle, au Nouveau-Brunswick, et il fonctionne sur la même fréquence. Ces deux postes se nuisent tellement entre eux qu'au nord et au sud de Corner-Brook, les gens ne peuvent plus capter le poste de Radio-Canada établi à Corner-Brook même. J'ignore ce qu'on peut faire pour remédier à cet état de choses. Il y aurait peut-être lieu de changer la fréquence; on pourrait peut-être modifier le signal d'émission ou changer la puissance. C'est l'affaire, naturellement, d'un ingénieur en radio.

Toutefois, je soutiens que la situation pose un grave problème à la population intéressée. Je prie donc de nouveau le ministre du Revenu national, qui est responsable à la Chambre de la Société Radio-Canada, de chercher à corriger la situation afin de permettre à ces gens de jouir des avantages du service de la radio à cette époque où une forte proportion de la population canadienne jouit des services de la télévision.

Les programmes de télévision de Radio-Canada ne nous parviennent pas comme tels à Terre-Neuve. Il y a à Saint-Jean un poste privé, CJON, qui à mon avis est bien administré et donne un service de télévision excellent. A la base de l'aviation américaine à Stephenville, sur la côte occidentale de Terre-Neuve, il y a un poste de télévision dont le fonctionnement est assuré conjointement par Radio-Canada et le gouvernement américain, mais Radio-Canada n'a pas son propre poste de télévision à Terre-Neuve. On est à construire un poste de télévision à Corner-Brook, ville d'une population de 25,000 habitants; dans la même région se trouve une population de près de 50,000 âmes qui pourraient en bénéficier. J'ai appris que le poste en voie de construction à Corner-Brook n'aura pas une puissance émettrice suffisante pour atteindre Deer-Lake, ville de 7,000 habitants à moins de 30 milles de distance. J'aimerais que cette affirmation soit fausse. J'exhorte le ministre du Revenu national (M. Nowlan) à s'assurer que la puissance émettrice du poste qu'on est à construire à Corner-Brook soit suffisante pour desservir la population de la ville, ainsi que la population de la baie des Îles et de la ville de Deer-Lake.

Je sais que les résidents de Bonne-Bay, au nord, ne pourront capter les émissions du poste. Ils bénéficieront peut-être un jour des services d'un nouveau poste construit pour desservir cette région en particulier.

J'ai écouté avec attention la lecture du discours du trône et j'ai lu cet exposé par la suite. La plupart des discours du trône sont importants, j'imagine, par les sujets auxquels ils s'arrêtent. Ils sont importants aussi par ceux dont ils font à peine mention et ils le sont parfois par ceux qu'ils taisent. Le discours du trône qui nous occupe en ce moment peut nous donner une idée du programme du gouvernement pour la session actuelle, mais il ne fait guère état de certains problèmes qui se posent actuellement à la population.

Au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai noté la réaction du gouvernement en face des critiques dirigées contre lui. Il a fait à l'opposition un devoir de critiquer et de présenter des contre-propositions. En quoi il a tout à fait raison; toutefois, ce double devoir présuppose, d'abord, qu'il y a quelque chose à critiquer et, en second lieu, qu'il y a un programme auquel on pourrait en substituer un autre. Il me semble que dans bien des domaines de l'administration on peut formuler des critiques. Les membres du gouvernement s'écrient encore: "Qu'avez-vous fait?" Le gouvernement est au pouvoir depuis assez longtemps pour pouvoir prendre ses propres décisions, et il devra subir les conséquences des décisions qu'il prendra: c'est la rançon du pouvoir.

Les membres du gouvernement ne peuvent pas continuer à oublier qu'ils sont maintenant responsables de leur propre ligne de conduite et qu'ils doivent pouvoir la défendre. Le temps n'est pas très éloigné où les dernières élections seront chose du passé et où nous serons à la veille des prochaines élections, alors que la ligne de conduite du gouvernement devra être défendue. J'estime qu'aucun parti n'obtiendra maintenant autant d'appui en critiquant l'opposition qu'au cours des dernières élections. Par conséquent, quelle que soit la ligne de conduite présentée par le gouvernement à l'heure actuelle, elle devra être justifiée dans un bref délai de deux, trois ou quatre ans. Je ne comprends donc pas l'attitude du gouvernement en face des critiques qui lui ont été lancées. Le gouvernement s'imagine peut-être qu'il peut mieux défendre son propre programme en répliquant à la critique; libre à lui de le penser.

Je veux parler du très grave problème du chômage. Il n'y a peut-être aucune région du Canada où le chômage soit aussi grave que dans la province d'où je viens. L'année

1958 n'a pas été bonne à Terre-Neuve. La morue de la mer ne nous a guère rendu visite. Nos pêcheurs n'ont pu capturer assez de poisson pour en tirer un revenu normal. La pêche d'automne, surtout la pêche au hareng dans la baie de Port-au-Port, a abouti à un fiasco. L'industrie du papier n'a pas fourni autant de travail que les années passées. L'usine a réduit son fonctionnement et le débitage a diminué. A l'heure actuelle, nous sommes aux prises avec de très graves problèmes ouvriers. En somme, l'année a été très mauvaise pour Terre-Neuve.

J'approuve sans réserve le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) d'avoir écrit l'automne dernier au premier ministre (M. Diefenbaker) pour lui demander qu'on prenne des mesures à cet égard. C'est très bien de parler du nombre des chômeurs, du nombre des personnes en quête d'un emploi, du nombre des bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage, mais il est une statistique qui souligne la gravité du problème à Terre-Neuve: près de 42,000 personnes sur une population de 420,000, soit 10 p. 100, touchent actuellement des secours du gouvernement provincial, sans compter les sans-travail qui touchent des prestations d'assurance-chômage.

Quarante-deux mille personnes sur une population de 420,000, soit 10 p. 100, touchent des secours de la province; ce chiffre, à lui seul, est insuffisant pour indiquer la gravité de la situation dans la province d'où je viens.

Il est vrai que dans certains endroits le programme de travaux d'hiver a procuré de l'emploi à bien des gens. Il reste que le programme de travaux d'hiver, qui va occuper 15,000, 20,000 ou 25,000 personnes, n'est pas encore suffisant pour permettre de réduire d'une manière appréciable le grand nombre des chômeurs de notre pays. Il y a des endroits à Terre-Neuve, par exemple, où on pourrait créer un programme de travaux d'hiver et où bien des travaux d'hiver pourraient être exécutés. Il y en a d'autres où cela ne peut pas se faire. Cependant, là où un tel programme est irréalisable, la solution est de faire en sorte que, quels que soient les travaux fédéraux,—et aussi les travaux provinciaux,— à entreprendre l'année suivante, ces travaux soient préparés de façon qu'on puisse les mettre en œuvre dès le début du printemps, en mars, avril ou mai, au lieu de juin, juillet ou août. Je répète que dans les endroits qui ne bénéficieront pas, vraisemblablement, de grands programmes de travaux d'hiver, il faut prendre des dispositions pour que tous travaux à effectuer au printemps soient mis en chantier rapidement afin que les personnes qui ont besoin d'emploi en aient le plus tôt possible.

[M. Batten.]

Le double problème de l'inflation existe. Dans la réponse qu'il a donnée au chef de l'opposition (M. Pearson), le premier ministre (M. Diefenbaker) a déclaré que l'inflation avait toujours existé, ce qui est vrai. Il aurait pu ajouter que le monde y était en butte depuis 4,000 ans. Mais durant ce temps, il y a eu peu ou point de pays qui l'aient laissée se développer et qui s'en soient sortis sans catastrophe financière. Je crois que nous avons toujours eu l'inflation. Elle est présente et elle se fera sentir dans l'avenir. Je ne l'impute pas au gouvernement mais nous devons sûrement la lui reprocher, s'il ne prend aucune mesure corrective. Le Canada en souffrira beaucoup si les dispositions appropriées ne sont pas prises en temps voulu et assez tôt pour qu'elles exercent leurs effets dans l'année à venir.

Les autres pays, ou certains d'entre eux du moins, qui ne sont pas liés comme nous par leur constitution, ni soumis au secret du budget, peuvent prendre des mesures pour enrayer l'inflation à son début.

Nous ne pouvons le faire et je recommande au ministre des Finances (M. Fleming) que toutes les mesures qu'il pourrait avoir en vue pour enrayer l'inflation soient indiquées clairement dans le budget et que le budget soit présenté aussitôt que possible.

Une chose qui m'a frappé dans le discours du trône et qui revêt une grande importance pour les Terre-neuviens, c'est le passage qui traite du tarif-marchandises. Nous sommes à l'extrémité du pays et conséquemment nos produits doivent être transportés sur de longues distances. Pour les transports sur de longues distances, les gens qui se trouvent au bout du trajet doivent payer les tarifs-marchandises les plus élevés. Au cours des dix dernières années, il y a eu une augmentation du tarif-marchandises presque chaque année et ces augmentations imposent un lourd fardeau à la population de Terre-Neuve. Dans notre province, presque tout ce que nous produisons doit être expédié à l'extérieur et presque tout ce dont nous nous servons doit venir de l'extérieur, ce qui signifie que les tarifs-marchandises exercent une influence considérable sur notre existence. Nous n'avons pas l'avantage, comme certaines autres provinces, d'avoir un réseau de routes qui servent au camionnage sur une grande échelle. Nos marchandises et autres articles sont transportés par les bateaux ou par les trains du National-Canadien; une augmentation du tarif-marchandises impose donc un fardeau supplémentaire aux gens qui habitent une province comme Terre-Neuve ou les provinces de l'Ouest. J'ai constaté avec satisfaction qu'une certaine attention était accordée à ce problème. Je ne sais pas quelle attention le premier ministre lui accordera, mais j'espère

qu'elle sera telle qu'elle contribuera à alléger certains des maux qui ont leur source dans la hausse continue des frais de manutention et de transport des marchandises.

J'ai parlé un peu plus tôt des pêcheries de Terre-Neuve. Si les pêches n'ont pas été bonnes, le gouvernement n'y est évidemment pour rien. Je dois être juste et admettre que si la morue n'est pas venue à Terre-Neuve, ce n'est pas la faute du gouvernement. Mais je tiens à dire que si la pêche doit être poursuivie avec profit dans les années qui viennent, il faudra que le gouvernement assure aux pêcheurs ces choses qu'ils ne peuvent se payer eux-mêmes. Les pêcheurs ne peuvent pourvoir eux-mêmes aux nombreux ouvrages qui sont nécessaires le long de la côte.

Le ministre des Pêcheries (M. MacLean) a fait certains progrès pour ce qui est des dépôts de boëtte. Ils sont plutôt rares à l'heure actuelle. Nous ne savons pas encore ce qu'ils donneront, mais je tiens à dire au ministre qu'il nous faudra un bien plus grand nombre de ces installations le long de la côte si nous voulons assurer aux pêcheurs les services qui leur permettront de poursuivre leur occupation avec profit.

Je crois que les pêcheries de Terre-Neuve peuvent conserver leur importance pour Terre-Neuve et pour le Canada pourvu, toutefois, qu'on fournisse à ces hommes, qui ne peuvent pas se le procurer eux-mêmes, tout ce dont a besoin cette industrie pour bien fonctionner.

J'ai également été intéressé par ce qui est dit au sujet de la route transcanadienne dans le discours du trône. Je ne veux pas en ce moment inscrire de nouveau au hansard les chiffres du coût de la construction de la route transcanadienne à Terre-Neuve par rapport au coût ailleurs. Je ne crois pas que la comparaison du coût au mille de la route transcanadienne soit une bonne façon d'établir une comparaison du coût lorsqu'il s'agit d'individus et des impôts qu'ils payent. Je crois que la bonne méthode consiste à déterminer le coût en fonction d'un certain nombre de personnes. L'année dernière, j'ai inscrit au hansard le nombre de milles de la route transcanadienne qui seraient construits par un groupe de 10,000 personnes à Terre-Neuve et dans chaque province de ce pays; et le nombre de milles de la route transcanadienne qui seraient construits par un groupe de 10,000 personnes à Terre-Neuve est bien plus grand que celui de toutes les autres provinces du Canada.

Si l'aide financière accordée à l'égard de l'aménagement de la route transcanadienne peut être accrue, comme je l'espère, je souhaite qu'elle le soit bientôt afin que nous puissions poursuivre l'exécution des travaux à Terre-Neuve, non seulement pour assurer de l'emploi, mais aussi pour nous doter d'un meilleur réseau de transport.

Le chemin de fer de notre province est désuet. C'est un chemin de fer à voie étroite qui, au cours des années, a rendu d'excellents services, en particulier durant la seconde guerre mondiale. Il est cependant désuet à bien des égards, et non seulement parce que la voie en est étroite. Espérons qu'un jour le National-Canadien, ou le gouvernement, songera à aménager un chemin de fer à écartement normal à Terre-Neuve, afin que nous puissions jouir du même service que nos compatriotes du continent. L'aménagement de la route transcanadienne améliorera cependant notre réseau de transport, qui, à l'heure actuelle, n'est guère satisfaisant. J'espère qu'on apportera bientôt à ce sujet toute l'aide possible. J'ai toujours cru, et je l'ai déjà dit à la Chambre, que lorsque le gouvernement canadien a décidé de conclure un accord avec les provinces en vue de la construction d'une route transcanadienne il aurait dû réaliser toute l'entreprise. Je persiste à croire que cela aurait dû être fait. Toutefois, tout supplément d'allocation qui pourrait être versé en vue de la construction de cette route sera très bien accueilli dans la province d'où je viens.

Je ne saurais abandonner ce sujet sans parler des relations fédérales-provinciales. Nous nous souvenons qu'avant les élections de 1957, le premier ministre est allé partout au Canada en disant que si son parti était porté au pouvoir, il convoquerait immédiatement une conférence fédérale-provinciale. Or, il a été élu. Il n'a pas convoqué de conférence immédiatement, mais à la fin de novembre. J'ai assisté à cette conférence,—aux séances publiques, cela s'entend,—et j'en suis revenu avec la conviction que ce qui y avait été accompli aurait pu l'être par la poste. On aurait obtenu le même résultat si les premiers ministres n'avaient fait que rédiger leurs rapports et les soumettre afin que le premier ministre puisse savoir ce qu'ils pensaient. Cependant, à cette conférence, le premier ministre a dit qu'il n'adopterait pas une attitude intransigeante. Les premiers ministres sont venus, ils ont fait leurs déclarations et s'en sont retournés chez eux avec la promesse de se rencontrer de nouveau au début de janvier. La conférence n'a jamais été convoquée et le premier ministre s'est montré des plus réticents sur le sujet par la suite. Nous en venons ensuite au fameux télégramme envoyé par le ministre des Finances en décembre 1957 pour annoncer aux provinces ce qu'elles obtiendraient. Ici encore on a manifesté de l'intransigeance. Le discours du trône nous signale que la méthode en cause sera adoptée pour une autre année. Une fois de plus, nous

nous heurtons à de l'intransigeance. Dans l'intervalle, la difficulté d'en arriver à un accord entre le gouvernement fédéral et les provinces n'est pas réglée: on semble tout aussi éloigné d'une solution qu'au moment où le premier ministre en a parlé à la veille des élections de 1957.

A propos de relations fédérales-provinciales, je ne puis m'empêcher de parler de la Commission McNair. Comme les députés ne l'ignorent pas, la 29e condition de l'union entre Terre-Neuve et le Canada disposait qu'au bout de huit ans les finances de la province feraient l'objet d'un nouvel examen. Cet état de choses s'est produit parce qu'au moment de la rédaction des conditions de l'union on ne pouvait prévoir le retentissement de l'union sur Terre-Neuve. Cette province s'est préparée à l'application de cet article de l'accord en présentant son mémoire. Pour sa part, le gouvernement fédéral a créé une commission royale qui est allée à Terre-Neuve pour examiner les divers aspects financiers du fonctionnement des rouages provinciaux.

La Commission a fait son rapport et a exprimé le vœu que les subventions annuelles accordées à Terre-Neuve soient augmentées d'environ 8 millions. Je soutenais et je soutiens encore que rien ne justifie le premier ministre, quand il a discuté du problème l'année dernière, de ne pas avoir donné suite à ce vœu. Je sais qu'il lui a fallu le temps de l'étudier mais, dans l'intervalle, quand les vœux de la Commission étaient à l'étude, le gouvernement aurait dû accorder à Terre-Neuve une subvention afin que la province puisse poursuivre ses activités normales.

Je sais que des réunions ont eu lieu au cours des quelques derniers jours et j'espère que bientôt le premier ministre nous annoncera des mesures tangibles conformes aux vœux de la Commission McNair. Quand mon chef a exhorté les ministres et le gouvernement à mettre fin au présent débat pour s'attaquer aux problèmes plus urgents de gouvernement, je pense que son avis était sage, et je vais le répéter maintenant. Je tiens à renouveler l'appel que mon chef a fait au gouvernement, celui de mettre fin immédiatement au présent débat, afin que l'on procède sans délai aux mesures à prendre à l'égard du chômage. Tant que le gouvernement tardera à agir, le parti libéral jouera son rôle dans le présent débat; n'empêche qu'en ce moment même, nous sommes disposés à passer au vote et à aborder les affaires de la nation.

L'hon. J. M. Macdonnell (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, me conformant à l'agréable coutume générale, je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin) et à unir mes éloges à tous ceux qui leur ont été adressés. Ils ont de nombreuses qualités et de nombreux atouts et ils ont également l'avantage d'être jeunes. Je suis sûr que chacun de nous pense qu'ils feront leur chemin à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, vous et moi sommes depuis des années de vieux amis. Il m'est difficile d'exprimer ce que je voudrais pouvoir vous dire et je ne le ferai pas. Je me contenterai de m'associer à tous ceux qui ont exprimé leur plaisir à vous voir occuper le poste d'Orateur.

Au stade où en est le débat, chacun admettra qu'il est difficile de croire qu'on puisse dire quelque chose de vraiment nouveau ou de vraiment utile; il y a pourtant certaines choses que je puis dire. Je veux faire quelques observations personnelles sur mon vieil ami le chef de l'opposition (M. Pearson). Je ne voudrais pas le laisser de côté et j'ai senti qu'il ne voudrait pas être laissé de côté. Je tiens aussi à dire quelques mots sur le député d'Essex-Est (M. Martin). Je suis désolé de les retenir à la Chambre. Il ne sera pas nécessaire que le chef de l'opposition écoute le reste de mon discours mais je voudrais bien qu'il écoute ce que j'ai à dire à son sujet.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, pour démontrer ma reconnaissance à mon honorable ami, je tiens à lui dire que je dois assister à une réunion mais que je retarderai mon départ de quelques instants afin de ne rien manquer de ce qu'il aura à dire à mon sujet.

L'hon. M. Macdonnell: En parlant de l'honorable député d'Essex-Est, je me devrai évidemment de rendre hommage au service statistique Martin. J'estime qu'il est de mon devoir de le faire. Mais avant d'en venir à ces détails, je voudrais maintenant...

L'hon. M. Martin: Puis-je demander à mon honorable ami s'il y viendra bientôt? Je dois également assister à une réunion.

L'hon. M. Macdonnell: Devez-vous tous assister à des réunions? Je donne à mon honorable ami l'assurance que j'y viendrai bientôt.

L'hon. M. Martin: Je reste et j'écoute.

L'hon. M. Macdonnell: Avant de parler des honorables députés que j'ai mentionnés, je devrai faire un peu la psychanalyse de ceux qui siègent sur les premières banquettes de l'autre côté de la Chambre car cela me semble important pour interpréter leurs paroles. Et ensuite j'aurai quelque chose à dire de la conférence du Commonwealth que les honorables vis-à-vis ont écartée avec tant de légèreté.

Un coup d'œil sur le passé du chef de l'opposition nous ramène à ses années d'université. Il a été, ne l'oublions pas, le professeur du ministre des Finances (M. Fleming) d'où l'attitude si déférente de celui-ci envers le chef de l'opposition dont il parle toujours en des termes si favorables. De l'université, le chef de l'opposition est passé dans le service public et là encore il n'a pas connu la fièvre des controverses politiques. N'oublions pas non plus que même lorsqu'il est devenu ministre des Affaires extérieures, ces affaires restaient encore au-dessus des mêlées politiques. Par conséquent, il est juste de dire que l'honorable député n'a jamais eu à se défendre bien durement.

Puis ce fut le cataclysme et l'honorable député s'est retrouvé, pour employer l'expression de sir Wilfrid Laurier, dans "les froides régions de l'opposition". Un peu plus tard, il s'est trouvé chef de l'opposition, ce qui a exigé une revision complète de ses manières de faire puisque celui qui exerce ce rôle doit avant tout se montrer agressif et dur.

Le chef de l'opposition s'est peut-être dit, en lui-même, qu'il se tirerait bien d'affaires car, ayant déjà piloté une équipe de football, il pourrait mettre à profit l'expérience alors acquise. Je dois lui dire cependant que cela ne suffit pas; les passes à l'avant ne donneront pas grand chose ici parce qu'on peut les jeter par terre ou les intercepter et revenir de l'arrière. Bien que le chef de l'opposition ait donné l'impression, l'autre soir, qu'il cherchait à contourner l'extrémité de la ligne cécéfiste, je doute beaucoup que cela fasse toujours partie de son plan d'attaque.

L'hon. M. Pearson: Il y a trop d'interférence illégale.

L'hon. M. Macdonnell: Je comprends bien dans quelle situation difficile se trouve l'honorable député. Il est peut-être un peu comme un abstinent qui vient de manquer à sa promesse et qui se laisse aller. Je pense aux expressions inusitées qu'il a employées lorsqu'il a participé au présent débat: maladresse, gaucherie, confusion et contradiction, hésitation et incertitude, violence, déformation et exploitation. Je dirais qu'aucune expression ne convient moins que "maladresse" et "gaucherie" afin de décrire ce que le présent gouvernement a fait, sauf peut-être les expressions "confusion" et "contradiction", "hésitation" et "incertitude", "violence", "déformation" et "exploitation". Je m'arrangerai pour que l'argument tienne. J'ai dit ce que j'avais à dire pour le moment au sujet du chef de l'opposition et il peut maintenant avec ma permission aller à sa réunion. Je lui suis reconnaissant d'être resté ici, car j'ai pensé à mon affaire assez longtemps et je voulais qu'il m'entende.

Passons maintenant à ses collègues. Je veux parler en particulier des trois membres du cabinet qui occupent la première rangée et qui l'ont suivi en exil: l'honorable député d'Essex-Est, l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) et l'honorable député de Laurier (M. Chevrier). On remarque avec intérêt que lorsqu'on consulte la publication *Who's Who,* à leur nom, on constate des distinctions de classe. *Who's Who* établit des différences. Par exemple le chef de l'opposition est décrit dans *Who's Who* comme un homme d'État, tandis que l'honorable député de Bonavista-Twillingate est décrit comme un législateur; il va de soi qu'il y a une différence entre les deux. Puis nous arrivons au nom de l'honorable député d'Essex-Est et on ne lui donne que le titre d'avocat.

L'hon. M. Martin: C'est tout ce qu'il est.

L'hon. M. Macdonnell: J'ai entendu dire d'un avocat très coté qu'il "excellait à faire valoir des thèses juridiques". Sans doute le député d'Essex-Est expose-t-il lui aussi très habilement des thèses juridiques, mais ce n'est pas ce talent que je veux acclamer en lui. Je veux voir en lui l'habile défenseur de thèses économiques, car c'est dans ce domaine, à mon avis, qu'il se surpasse.

Quant au député de Laurier, il semble être lui-même, tout simplement. En effet, le *Who's Who* ne lui donne aucun qualificatif; on nous fournit les détails en nous laissant le soin de le juger. Je suis heureux qu'il ne soit pas ici en ce moment, car il dit toujours que je l'endors plus vite que ne le fait n'importe quel député, et je ne voudrais pas avoir à le faire encore.

J'ignore comment nous devrions appeler ces trois messieurs. Je les appelle les trois. Sans doute aimeraient-ils nous entendre les appeler les trois sages. Ou peut-être pourrions-nous dire les trois mousquetaires. Mais je ne pense pas qu'ils tiennent à se faire appeler les trois souris aveugles.

Le député d'Essex-Est est un très vieil ami à moi. Comme ami il n'a guère son pareil, mais comme ennemi politique, comme homme politique, c'est tout un personnage. Tenez-vous-le pour dit. Je pense qu'à l'école, il a dû gagner tous les prix d'addition car il est vraiment doué pour additioner une foule de choses et obtenir de gros chiffres. Par exemple, je trouve que le chef de l'opposition se montre bien timoré quand il dit qu'il y aura un déficit d'un milliard car d'après le *Star* de Toronto du 5 décembre, l'honorable député d'Essex-Est aurait dit que nous nous préparions un déficit de 1,250 millions de dollars. J'ai le *Star* ici; ainsi n'y aura-t-il aucun malentendu d'aucune sorte. Nous avons eu un député à la Chambre qui avait

un surnom: "qu'est-ce qu'un million"; c'était l'ancien ministre du Commerce, M. Howe.

L'hon. M. Martin: Quel dommage qu'il ne soit pas parmi nous.

M. Pallett: Vous en auriez besoin.

L'hon. M. Macdonnell: Le ministre des Finances dit, si ma soustraction est exacte, que le déficit sera de 700 millions de dollars, et c'est 550 millions de dollars de moins que les 1,250 millions de dollars. Aussi je suppose que le représentant d'Essex-Est dirait: "Qu'est-ce que 550 millions de dollars entre amis?"

Il y a de délicieuses incohérences dans ce que l'honorable député dit. Par exemple, j'ai deux déclarations qui s'opposent si bien que j'aimerais les citer pour vous donner une idée de son envergure. Le 5 décembre, il a déclaré que les conservateurs ont pris le pouvoir alors que le Canada jouissait d'une prospérité telle qu'il n'en avait jamais connu auparavant. C'est très réconfortant à entendre. Cela se passait le 5 décembre. Mais, le 7 mars, il n'était apparemment pas sur ses gardes et il a fait une affirmation admirable qui restait bien au-dessous de la vérité. Ce n'est pas son habitude d'amoindrir les faits, mais cette fois il l'a fait. Voici ce qu'il a dit, come on peut le lire dans le *Star Phoenix* de Saskatoon:

> En arrivant au pouvoir le gouvernement Diefenbaker a trouvé une situation qui aurait pu être plus brillante.

Vous conviendrez, j'en suis sûr, que cette affirmation reste au-dessous de la vérité.

L'hon. M. Martin: Ce sont mes paroles?

L'hon. M. Macdonnell: Oui.

L'hon. M. Martin: Quand ai-je dit cela?

L'hon. M. Macdonnell: Vous avez dit cela le 7 mars. Je l'a vérifié très soigneusement. J'ai été bien étonnné en le lisant et je signale que c'est entre guillemets.

L'hon. M. Martin: Je ne mettrais jamais la parole de mon honorable ami en doute, mais j'aimerais bien savoir exactement où j'ai dit cela. Si je l'ai fait, je devais penser de travers ce jour-là.

L'hon. M. Macdonnell: J'ai été étonné. J'ai pensé que ce n'était pas ce qu'il avait l'intention de dire, c'est pourquoi j'ai vérifié la chose avec soin pour m'assurer que ces mots étaient entre guillemets: "ce qui n'était peut-être pas la situation la plus brillante lorsqu'il a pris la relève". Je n'insiste pas du tout là-dessus. Je ne fais que le signaler, parce qu'il est intéressant de constater que, lorsqu'il n'est pas sur ses gardes l'ancien ministre peut tenir des propos qui ne lui échapperaient pas lorsqu'il se surveille.

Je ne traiterai pas toute la question du chômage, mais je désire reprocher à l'honorable député sa persistance à utiliser les chiffres du Service national de placement lorsqu'il devrait s'en tenir à ceux du Bureau fédéral de la statistique. Voici un exemple. Au hansard du 22 janvier, page 189, il donne le chiffre exact du Bureau fédéral de la statistique, 440,000 chômeurs. C'est un chiffre attristant, mais c'est quand même le chiffre. Dans le même alinéa, il signale qu'il y a 574,000 sans-travail qui demandent des emplois. Ce chiffre est celui du Service national de placement.

L'hon. M. Martin: Le 11 décembre.

L'hon. M. Macdonnell: J'estime que le ministre... (*Exclamations*) comme il l'a déjà fait, a mêlé les chiffres et a cherché à donner l'impression que le chiffre de 574,00 était le chiffre juste. C'est l'impression que j'en ai. Je ne puis savoir ce qu'il avait en tête.

L'hon. M. Martin: Quel chiffre? Je n'ai pas compris.

L'hon. M. Macdonnell: Le second chiffre de 574,000 que l'honorable député a donné comme étant celui des requérants sans emploi et je dis que c'est le chiffre donné par le Service national de placement.

L'hon. M. Martin: C'est exact.

L'hon. M. Macdonnell: Mais je ne crois pas qu'à la lecture du paragraphe, on soit si certain que c'est ce que voulait dire l'honorable député.

L'hon. M. Martin: Je voulais dire que c'était un chiffre exact.

L'hon. M. Macdonnell: Mais j'ai peut-être des idées préconçues, car le ministre excellait tellement dans les additions que je l'ai vu à maintes reprises recourir à des chiffres qui dépassaient légèrement la vérité. Il y a un autre point. Le ministre sait, sans doute, que ces chiffres du Service national de placement...

L'hon. M. Monteith: Le ministre?

L'hon. M. Macdonnell: Le député. La difficulté est que nous étions tellement habitués à une certaine situation que parfois nous nous rendons à peine compte de ce qui s'est produit. Je ne pense pas qu'ils s'en rendent compte non plus. Je voulais signaler cet autre point. L'affaire m'intéressait énormément parce que ce chiffre du Service national de placement embrasse toutes sortes de catégories de gens. Vous pourriez en dresser une liste contenant huit ou neuf catégories. Je n'entrerai pas dans les détails, mais ce point m'intéresse tout particulièrement, et j'y ai pensé. Bien que, selon moi, le Service national de placement s'efforce de supprimer de ses

chiffres ceux qui ont des emplois, je ne crois pas que personne puisse croire qu'il est toujours capable de le faire. Il est possible que l'honorable député veuille obtenir un autre emploi, je n'en sais rien; mais il m'a amusé de penser que s'il avait fait figurer son nom sur la liste et dit qu'il n'avait pas d'emploi, alors il se pourrait fort bien que son nom figure actuellement parmi les 574,000 chômeurs.

Du reste, point n'est besoin d'insister davantage là-dessus, parce que je voudrais dire un mot à propos de l'honorable député de Bonavista-Twillingate. On pourrait dire, je crois, que l'honorable député de Bonavista-Twillingate mène en somme une vie double. En effet, il est membre de la Chambre et, si je comprends bien, il est également en train d'écrire la biographie de son ancien chef, la biographie du vieux maître. Cela m'intéresse beaucoup parce qu'il est à la source de toute astuce politique, mettons,—si c'est là le bon mot, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Martin: La source de l'histoire.

L'hon. M. Macdonnell: ...et il m'intéresse d'imaginer dans quelle mesure il applique, dans cette enceinte, l'habileté de son vieux maître. Je suis également très impatient de savoir ce que renferme ce journal intime. Après tout, cela pourrait très bien devenir un succès de librairie. Quand on considère ce qu'il apprend là sur son propre compte, et sur le compte d'autres personnes, je crois qu'on peut affirmer sans crainte qu'il pourrait, si c'était dans son caractère,—ce qui, évidemment, n'est pas le cas,—faire un usage lucratif de ce journal, tant par des moyens licites que par des moyens illicites. Je veux dire que le journal doit contenir des choses que certaines gens n'aimeraient pas voir publier.

Comme je le disais, je ne vais pas ressasser tous les chiffres qu'on a cités au sujet du chômage. Le ministre de la Justice (M. Fulton) a d'ailleurs présenté là-dessus un exposé assez complet hier. Je me contenterai donc de dire quelques mots sur le chômage, et je crois que personne ne songera à me contredire. Mes paroles feront voir, je pense, que le gouvernement actuel, loin d'avoir donné dans le tâtonnement, la suffisance, l'hésitation ou la confusion, depuis son arrivée au pouvoir, s'est attaqué méthodiquement au problème, comme l'aurait fait toute personne raisonnable, et que les actes posés par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir méritent les plus grands éloges plutôt que des critiques.

Connaissant les événements qui ont suivi, personne, j'imagine, ne songera à nier qu'au moment de votre arrivée au pouvoir, en juin 1957, le chômage était à la hausse. Vers le mois d'août, la chose était évidente, et nous avons pris des mesures pour enrayer le mouvement. Je ne vais pas vous faire un long discours sur la question d'héritage. Je me contenterai d'avancer un argument auquel je ne crois pas que mon honorable ami, si agile soit-il, puisse échapper. Ou bien nous avons hérité de quelque chose, ou bien nous avons changé la situation économique du pays, entre les mois de juin et d'août. Quelqu'un oserait-il soutenir que c'est ce que nous avons fait, et que ce qui à été fait en août pour enrayer le chômage est la résultante de ce que nous avons fait de juin à août? Nul homme sensé, à mon avis, n'y songera. Des mesures correctives ont été prises en août. Une somme de 150 millions de dollars a été affectée à la construction d'habitations; qu'il suffise de rappeler ce qui s'est produit depuis. Cette somme s'est accrue constamment et elle atteint maintenant 750 millions de dollars. Je vois aussi dans le journal de cet après-midi qu'on annonce une nouvelle augmentation de cette somme.

De plus, cette initiative a eu, au point de vue de l'emploi, des résultats beaucoup plus importants et rapides qu'aurait pu en produire tout autre genre d'intervention. Le 1er décembre, le ministre des Travaux publics (M. Green) a dit que cette mesure fournirait du travail à 250,000 personnes cet hiver. Ce chiffre ne comprend que les emplois à pied d'œuvre. Il faut ajouter à cela le travail fourni indirectement aux ouvriers qui produisent des matériaux; on estime que l'emploi indirectement fourni par ce programme est presque aussi important que l'emploi direct.

Il y a en outre les dépenses ordinaires des divers ministères: encore 150,000 autres emplois. Cet hiver, conjointement avec les provinces, nous avons fait une proposition aux municipalités. Résultat: presque 1,100 projets, je crois, ont été acceptés; environ 19,000 hommes, je crois, ont été mis au travail.

Voilà pour un aspect de la question. Personne d'entre nous n'est insensible aux malheurs d'autrui et nous sommes profondément conscients de la misère qui accompagne le chômage. Nous en étions parfaitement conscients lorsque nous avons pris le pouvoir. Nous savions que nous avions à nous occuper non seulement du chômage, mais des chômeurs mêmes. Les députés se souviendront qu'à l'automne de 1957, nous avons présenté des mesures que je vais récapituler rapidement: nous avons modifié la loi sur l'assurance-chômage, qui a prolongé les prestations saisonnières; nous avons relevé les pensions de sécurité de la vieillesse, augmenté l'aide aux aveugles, aux invalides et

les allocations aux anciens combattants. Toute une série de mesures sont venues immédiatement aider ceux qui étaient dans le malheur, tout désolés que nous soyons qu'il y ait de la misère, ces mesures l'ont réduite au minimum.

J'ai pris connaissance d'un mémoire préparé avec beaucoup de compétence et qui montre sous quelles formes diverses nous avons aidé ceux qui étaient dans la gêne. Et, je dis bien, nous avons ainsi réduit la misère au minimum.

Je consigne mon opinion sans dogmatisme. Les mesures prises pour combattre le chômage me semblent sages et bien éloignées de celles qu'a suggérées le chef de l'opposition. Je crois que nous avons agi d'une façon sage, éclairée et pratique. Personne ne peut sérieusement contester ces vérités, je crois et j'espère que nous saurons laisser de côté ce que j'appelle les acrobaties et les contorsions pour nous en tenir à ce qu'un ancien premier ministre du Canada, M. Arthur Meighen, a un jour appelé le solide terrain du bon sens.

J'ai parfois l'impression que l'opposition a concentré sur le chômage toutes ses préoccupations d'ordre économique. Voyons un peu la statistique de l'emploi. En décembre 5,680,000, de Canadiens avaient un emploi. C'était 22,000 de plus que l'année précédente.

L'hon. M. Martin: En décembre?

L'hon. M. Macdonnell: Oui, en décembre. J'aime à croire que la situation s'améliore; toutefois, je n'oublie pas qu'il y avait aussi plus de chômeurs. Cela vient de ce que les effectifs de la main-d'œuvre ont bien augmenté, en partie en raison du grand nombre de femmes et de jeunes gens qui ont trouvé du travail, et en partie à cause de l'immigration. A ce propos, il ne faut pas nous laisser influencer par le mauvais côté des choses lorsque nous examinons notre situation économique. Sachons voir aussi l'envers de la médaille. Après tout, plus de 90 p. 100 de notre main-d'œuvre est employée et, fort heureusement elle est employée utilement, de sorte qu'elle peut, en attendant que la situation s'améliore et que les sans-travail trouvent de l'emploi, leur épargner la misère.

Il est réconfortant pour nous tous, j'en suis sûr, de savoir que les perspectives pour cette année sont bonnes. Les gens qui savent sainement juger de ces choses nous donnent lieu de croire que la situation va s'améliorer et que désormais elle se maintiendra.

J'ai parlé jusqu'ici de questions qui intéressent le pays. Si nous avons confiance en nous-mêmes, il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions pas faire face à ces problèmes et réussir à les surmonter.

J'aimerais maintenant porter mon regard plus loin et parler du défi posé par l'étranger.

Il ne nous servira pas à grand chose de régler la situation interne, et même de la bien régler, si nous ne nous préoccupons pas du défi posé par l'étranger et si nous oublions que l'impérialisme communiste est une menace mortelle. J'aimerais citer un passage du discours qu'a prononcé le premier ministre (M. Diefenbaker) à *Albert Hall* qui exprime ce sentiment de façon parfaite et très condensée:

> Depuis 1945, le monde communiste a changé de direction mais non pas de destination. C'était d'abord l'agression, mais maintenant il fait un détour. Un détour vers le commerce et la sape de la force économique du monde libre. M. Khrouchtchev l'a dit: "Par le commerce nous pouvons détruire les puissances qui nous sont opposées."

Ceux qui ont lu l'article, dans le journal du matin, sur ce que M. Khrouchtchev a dit, sauront qu'il ne faut pas faire peu de cas des remarques du premier ministre.

Je regrette que le chef de l'opposition ait parlé à Montréal de la conférence du Commonwealth avec dédain. Chaque fois qu'il l'a mentionnée dans son discours, il a cherché à en diminuer l'importance, à faire croire que ce n'était pas grand chose. Ayant eu la chance d'y assister, je dirai qu'il ne faut pas en exagérer l'importance, prétendre qu'elle a fait plus qu'offrir un terrain d'entente vers la solution des problèmes existants, mais aucun participant ne peut approuver l'attitude du chef de l'opposition, qui paraissait croire qu'elle portait sur quelques boîtes de saumon et quelques verges de calico. Il ne s'agissait pas de cela du tout. Des mesures d'ordre pratique ont été prises, mais le plus important et ce qui a impressionné tous les participants, c'est l'esprit qui y régnait.

J'espère ne pas être trop facile à émouvoir, mais je vous avoue que j'ai été impressionné de voir des hommes de couleurs, de races et de religions différentes se réunir à titre d'amis et de partenaires. Le dernier matin, j'ai été impressionné d'entendre un délégué africain, qui était aussi différent de nous qu'on puisse l'être, dire "Nous, membres du Commonwealth".

Quel était cet esprit? Qu'est-ce qu'il signifiait? d'où venait-il et vers quel but pouvait-il nous orienter? Dans une grande mesure, la réponse à ces questions dépend de nous. J'ai été déçu d'apprendre que le chef de l'opposition avait dit qu'un grand nombre de conférences du Commonwealth avaient eu lieu au cours des récentes années et que celle de Montréal n'en était qu'une de plus. Voyons un peu ce qu'il en est.

En 1956, le premier ministre d'alors a assisté à une conférence des premiers ministres du Commonwealth tenue à Londres. Nous avions tous le plus profond respect pour M. St-Laurent, mais pour nous, membres de

l'opposition d'alors, cette conférence du Commonwealth laissait beaucoup à désirer. Depuis des années, le premier ministre actuel essayait d'éveiller plus d'intérêt envers le Commonwealth. Il suffit de parcourir le hansard pour trouver ses déclarations à ce sujet. Puis, de nouveau en 1956, celui qui était alors le chef de l'opposition,—le premier ministre actuel,—et d'autres parmi nous ont cherché à savoir d'avance ce qu'on allait faire, mais en vain.

Lorsque le premier ministre est revenu, malgré tout le respect que j'ai pour lui, je ne pouvais m'empêcher de penser que cette question n'avait pas tellement compté, en somme. Il nous a parlé de la conférence. Il a dit les avantages qu'il y a à se réunir pour se connaître. Il a parlé des avantages qu'il y a à rencontrer des gens de l'Asie et à élargir ses horizons. Puis il a ensuite ajouté quelque chose qui m'a tout simplement transi. A l'entendre, les problèmes du Commonwealth en tant que tels n'exigeaient pas une très grande attention. J'ai été profondément déçu.

L'hon. M. Martin: L'honorable député me permet-il une question?

L'hon. M. Macdonnell: Oui.

L'hon. M. Martin: Je sais qu'il veut être très juste envers quelqu'un qui n'est pas à la Chambre.

L'hon. M. Macdonnell: Assurément.

L'hon. M. Martin: Je le sais et je sais que l'honorable député est un des membres les plus sincères de cette Chambre. Certes, étant membre du gouvernement du Canada et ayant accès à tous les documents, il admettra avec moi que l'ancien premier ministre, au témoignage de ces documents, passera à l'histoire comme l'un de ceux qui, à notre époque, ont fait plus que quiconque peut-être pour sauvegarder le Commonwealth. Les faits sont là et se passent de commentaires. L'honorable député n'est-il pas de mon avis?

L'hon. M. Macdonnell: Je répondrai que je n'ai pas lu les documents. Je dois m'en tenir à ce qui a été dit. Je ne blâme pas le premier ministre d'alors en particulier. Il s'agissait de son compte rendu, et conforme aux faits, j'en suis sûr.

C'est parce que c'est, je suppose, un juste compte rendu de ce qui s'est passé, qu'il m'inquiète tellement. Qu'on me permette d'en reprendre la lecture:

> Les problèmes du Commonwealth, comme tels, n'ont pas exigé beaucoup d'attention.

Si telle était l'attitude des participants, elle manifeste qu'on a tout à fait échoué à mesurer le problème, à moins que je ne sois tout à fait dans l'erreur. A mon sens, dans le monde où nous vivons, si le Commonwealth n'a pas un rôle à jouer et ne peut le remplir, il nous en cuira à tous. Nous ressemblons à des enfants jouant dans le sable si nous ne prenons pas le Commonwealth au sérieux. Dans le monde actuel, deux grands empires continentaux,—il y en a trois maintenant, avec la Chine, mais considérons-en deux,—l'URSS et les États-Unis, ces deux pays aux vastes espaces, se considèrent à distance d'un regard dur. Or le Commonwealth pourrait servir de pont entre les deux, je crois.

Soit dit en passant, je tiens à signaler que je veux reconnaître le mérite du gouvernement antérieur à l'égard du plan de Colombo. Je ne veux pas rogner son mérite, car il n'en a guère à mes yeux.

Voyons maintenant l'attitude du premier ministre actuel. Quiconque se donnera la peine de lire les documents pour y constater l'attitude qui a été la sienne pendant des années, verra que, durant les années qu'il a passées dans l'opposition, il a essayé de faire prendre cette question plus au sérieux. J'aimerais citer des passages de ce qu'il a dit en 1954, comme en témoigne la page 5501 du hansard du 28 mai 1954. On voit que, même en ce temps-là, il sentait l'influence que le Commonwealth avait eue, et qu'il continue d'avoir, car s'il ne continuait pas de l'avoir, ce serait mauvais pour nous tous. Voici ses paroles:

> Il se peut que les événements actuels d'Indochine marquent un tournant de l'histoire. Ce qui se passe à Genève peut rapprocher le Commonwealth des États-Unis plus étroitement que jamais par le passé. Le Commonwealth peut contribuer énormément à la préservation de la paix en Asie par l'union de ses membres de la région asiatique avec ceux de l'Occident.

Il y a un an et demi, j'ai eu le bonheur de me trouver en Malaisie lorsque ce pays est devenu indépendant et que, de son propre gré, il s'est joint au Commonwealth. Ce qui m'impressionnait d'abord, c'était que cela se fasse, et ensuite, l'attitude de ces gens et leur désir de s'associer aux autres membres du Commonwealth pour y jouer leur rôle avec nous. Disons en passant que ces personnes ont fait très bonne figure aux Nations Unies. Je tiens à lire d'autres extraits du hansard:

> L'avenir de l'Asie du Sud-Est est en jeu. Il faut maintenir l'unité des puissances occidentales. La stratégie communiste semble être de diviser et de conquérir.

Comme c'est vrai!

> J'espère que le présent débat démontrera qu'en ce qui concerne le Canada, on ne nous divisera pas, et que notre pays se rendra compte des obligations qu'il doit assumer dans le monde actuel...

C'était en 1954.

> ...et qu'il décidera de persister dans la voie de la paix où il s'est engagé par son adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Quelle prédiction exacte était-ce de ce qui est arrivé et continue à arriver. Vu ce qu'il a dit pendant des années, il n'a pas perdu de temps. Quand il est devenu premier ministre il est allé directement à Londres et là, comme on le sait, il a réclamé et a obtenu la tenue d'une conférence du Commonwealth.

Mon temps de parole est bref, monsieur l'Orateur, mais je tiens à parler du Commonwealth. Quand j'étais en Malaisie j'ai été frappé pour la première fois de voir que le Commonwealth s'étend par tout le monde, avec un pays en Amérique, un en Europe; quatre, si ma mémoire est fidèle, en Asie, deux dans les mers du sud, et trois en Afrique: il enserre le monde. Le député d'Essex-Est y est allé et il sera de mon avis. C'est un échantillon de l'ordre du monde à une petite échelle. Nous sommes de l'Amérique du Nord et Canadiens mais nous, cependant nous faisons partie du Commonwealth. L'Australie est dans les mers du sud mais elle fait partie aussi du Commonwealth. La Malaisie est en Asie, mais elle fait aussi partie du Commonwealth. Le premier ministre l'a discerné rapidement. En fait, c'est presque un miracle que le Commonwealth existe ainsi. Aurait-on pensé il y a 10 ou 15 ans que si l'Inde obtenait sa liberté et en particulier si elle devenait une république, elle resterait dans le Commonwealth? J'ose dire que si on avait dit cela à quelqu'un il aurait pensé que c'étaient des propos insensés. Cependant, le Commonwealth est le fruit de la compréhension et de la communauté des aspirations. Il croit en la dignité et l'importance de la personne, en d'autres mots, à la liberté. Je l'ai constaté en Malaisie.

C'est vrai, c'est important, mais ce n'est pas toute la vérité. Les affamés préféreront en fin de compte du pain à la liberté. C'est la raison pour laquelle nous devons veiller à ce que cette affreuse alternative ne se pose pas à eux. Autrement dit, nous devons veiller à ce que les pays se développent assez pour nourrir leurs populations. La solution réside naturellement dans le progrès des pays sous-développés. C'était la pensée de chacun, durant la conférence de Montréal. Il m'apparaît pitoyable que nous soyons en train de couper les cheveux en quatre pour savoir si la conférence a conduit aux dispositions monétaires adoptées par la suite. Je crois que nous avons d'autres choses plus importantes à considérer. Le premier ministre s'en rend compte. Voici ce qu'il a dit à la population de Sydney, durant son tour du monde entrepris pour faire suite à la conférence. Il a reconnu que ce n'était qu'un commencement. Il a reconnu qu'il fallait faire davantage. Il a déclaré à la population de Sydney:

> Je suis venu dans l'intention de voir les membres du Commonwealth et spécialement, comme vous l'avez dit il y a un instant, ceux qui se trouvent en Asie, où ainsi que je l'ai déclaré à d'autres occasions déjà, le succès ou l'échec des efforts de nos nations en vue non seulement d'accéder à un patrimoine commun, mais aussi, ce faisant, de parvenir à une grande prospérité économique commune, dépendra de la possibilité pour le Commonwealth de vivre, de s'étendre et de se développer comme je crois et j'espère qu'il le fera.

[L'hon. M. Macdonnell.]

J'estime qu'il est très important pour nous de penser à ces questions. Nous ne devons pas y voir une sorte de campagne de souscription massive. Nous devons y voir une tâche à affronter, non seulement parce que d'autres peuples sont dans la gêne, mais parce qu'il y va de notre propre intérêt, parce qu'il est pour nous essentiel de vivre dans un monde en progrès, comme on l'a dit lors de la conférence. Le monde doit progresser assez pour que les pays peu évolués se développent et que chacun connaisse la prospérité.

A mon avis, il est absolument essentiel pour nous de concevoir d'une façon entièrement nouvelle nos devoirs et nos responsabilités avant qu'il soit trop tard; et quand je dis "trop tard", je veux vraiment dire "trop tard". Je me demande parfois si nous, en Amérique du Nord, ne ressemblons pas à des enfants qui jouent dans le sable. Il peut sembler que le danger soit éloigné, mais nous savons maintenant que les distances ne comptent plus. Je me demande parfois si nous sommes assez sérieux quand nous jouissons de toutes les choses que nous possédons mais semblons bien peu réfléchir aux responsabilités qui nous incombent. A tort ou à raison, que nous ayons bien procédé ou mal procédé, nous avons essayé, à Montréal, d'envisager ces choses. Je regrette plus que je ne saurais dire que l'opposition se soit contentée d'essayer de réduire l'importance de cette conférence. Je vais vous lire ce que le premier ministre a dit au *Royal Albert Hall* le 4 novembre. Il expose la question d'une façon claire et sans équivoque. Voici quelques extraits de son discours:

> Je veux vous assurer en termes simples de notre désir de contribuer à la force et à l'esprit du Commonwealth ainsi qu'au bien-être de ses peuples. Quand on voit les peuples d'Asie, on se rend compte que si tout ce que nous leur apportons est la promesse d'un gouvernement parlementaire, leurs estomacs ne seront pas remplis.

Plus loin, il a dit:

> Je crois qu'il est vain de parler de paix, de liberté et de démocratie parlementaire, si l'association ne permet pas de faire face aux besoins élémentaires, aux besoins économiques des peuples divers que comprend cette famille de nations.

Monsieur l'Orateur, mon temps de parole est écoulé. J'espère que mes paroles ont été quelque peu convaincantes. J'espère que nous saurons reconnaître les responsabilités que nous devons assumer et que nous nous

réveillerons un jour en nous disant: "Pourquoi n'y avons-nous pas pensé plus tôt, personne ne nous en a jamais parlé." Le premier ministre nous en a parlé. J'espère que nous graverons ses paroles dans notre mémoire, que nous les prendrons sérieusement et que nous agirons en conséquence.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, il m'est très facile de féliciter le proposeur de l'Adresse (M. Jorgenson), parce qu'il était avec moi à la réunion des parlementaires de l'OTAN, et s'il est permis à un député de dire ce qu'il pense d'un autre, j'ai pensé qu'il était bien au-dessus de la moyenne tant par sa compétence que par sa clairvoyance. Je n'ai pas eu l'occasion d'entendre le discours de celui qui l'a appuyé (M. Fortin). Je l'ai lu. J'ai remarqué qu'il a fait l'objet de commentaires fort élogieux dans les journaux et, après l'avoir lu, j'ai estimé pour ma part qu'il était bien dans la ligne de la plus haute tradition. Il semble que depuis que lord Durham a fait sortir le chat du sac, en 1837, une des choses que les Canadiens tant de langue anglaise que de langue française aiment à faire lorsqu'ils se réunissent est de se montrer très aimables les uns envers les autres, de parler d'unité nationale et de se dire comme tout va bien. Je ne trouve rien à redire à cela, mais j'ai parfois l'impression qu'un changement radical se produit au Canada français, et je souhaiterais, pour ma part, vu que j'habite assez loin, qu'on récapitule à la Chambre certaines des opinions de ce nouveau Québec qui nous rappelleraient davantage ce qu'a écrit avec raison, je crois, le professeur Lower, c'est-à-dire que la présence de Français et d'Anglais au Canada constitue notre première antithèse. Je tiens à dire que nous devons obtenir une explication des députés de langue anglaise et de langue française du Québec sur cette controverse qui prend pour cible le rapport Tremblay.

A propos de cette évolution du Canada français, j'ai entendu une remarque plutôt intéressante d'un de mes amis canadiens-français au sujet de la grève à Radio-Canada. Il me disait que c'était assez exceptionnel, car pour la première fois les intellectuels canadiens-français semblaient travailler de concert avec le mouvement ouvrier du Québec. Je lui ai dit: C'est certes exceptionnel parce que, à ce que m'ont appris les journaux de Québec, les intellectuels canadiens-français semblent se préoccuper surtout des atteintes à la pureté de la langue française. Il m'a répondu: "Attend, mon ami. Dans six mois, ils se préoccuperont de la pureté du mouvement ouvrier et alors, ce sera très intéressant."

Je ne voudrais pas donner l'impression que l'unité nationale est une question qui devrait être écartée. Je crois que l'ancien premier ministre, le très honorable Louis St-Laurent, était un homme des plus charmants qui faisait honneur aux deux races du Canada. Il a fait beaucoup, uniquement en répétant des lieux communs pour la cause de l'unité nationale. Mais je suis toujours d'avis que cette unité ne s'accomplira pas sans encore beaucoup de discussions et de débats. Je ne veux pas parler d'un débat comme ceux qui se déroulent si souvent à la Chambre entre députés de langue française, avec des partis pris politiques qui sont noir et blanc et blanc et noir.

On ne peut s'empêcher d'accueillir avec plaisir le système d'interprétation mis à notre disposition. La seule chose que je tiens à relever à propos des dispositions prises à la Chambre, c'est qu'on a menacé de supprimer la lecture des discours. J'imagine parfois que nous nous heurterons à un oreiller de plumes en attaquant ce problème. Une des choses à proposer ici serait que dans les réunions fermées de parti, au lieu de s'en faire au sujet de la lecture des discours, on puisse donner des leçons de lecture.

Une des choses qui m'ennuie dans la réponse que le premier ministre (M. Diefenbaker) a donnée au chef de l'opposition (M. Pearson) au cours du présent débat, c'est la délicatesse dont il a fait preuve en entendant critiquer son voyage outre-mer. Sa susceptibilité m'a laissé perplexe. Je l'ai entendu faire la remarque qu'un homme d'État était un politique mort. En d'autre mot, il admet qu'il est un politique. Je crois qu'il se rend compte également que des voyages autour du monde confèrent de la gloire et du prestige, ce qui peut compter dans ce lieu vil mais très important qu'est la cabine de scrutin. Nous ne pouvons certainement pas blâmer d'autres hommes politiques quand ils cherchent à faire contre-poids à cette gloire et à ce prestige. J'ai trouvé, bien sûr, que c'était un voyage très intéressant. Je sais que plusieurs de mes commettants d'origine écossaise ont été touchés d'apprendre que le premier ministre était allé retracer son ascendance écossaise. Bien des gens ne se rendaient pas compte qu'il eut des ancêtres écossais. J'espère bien que ses recherches ont été fructueuses. Je connais un de mes amis qui, il y a quelques années, est allé en Écosse fouiller les registres paroissiaux pour retracer ses ancêtres paternels. Il a découvert que son arrière-grand-père, né au milieu du dix-huitième siècle, était illégitime et qu'il avait tout simplement été à la charge de la paroisse. Cela était plutôt embarrassant et son intérêt pour la généalogie s'est en quelque sorte refroidi.

Une autre chose qui a intéressé un grand nombre de personnes dans ma circonscription à propos du voyage du premier ministre, c'est la dépêche de Rome qui disait que malheureusement aucun photographe n'était présent lorsque le premier ministre a eu une entrevue avec le pape. Je pense franchement qu'une photographie aurait été d'une grande valeur pour le premier ministre au point de vue électoral.

La partie du voyage que j'ai le plus appréciée, c'est l'histoire extrêmement amusante qui nous est venue de Lahore, dans l'Inde. Pour un lecteur de Kipling, le rugissement des tigres, le barrissement des éléphants et tout cet exotisme oriental, peint dans les ouvrages de ces auteurs, sont quelque chose de fascinant. Pour un amant de Kipling, l'observation qu'a faite un des membres les plus distingués de la délégation canadienne, était une merveille. Après une démonstration par des derviches tourneurs, il a dit que cela lui rappelait beaucoup un congrès de "shriners" au Canada.

Plus tard, lorsque le premier ministre nous est arrivé venant de ce sud du Pacifique si enchanteur, il s'est trouvé que ce retour coïncidait justement avec une très grosse vague de froid à Port-Arthur. Les batteries et les radiateurs de nos voitures étaient gelés et le thermomètre marquait 30 degrés sous zéro. Le chômage avait atteint plus de 20 p. 100 de la main-d'œuvre, d'où certains sentiments bien naturels à la pensée de ce beau voyage par contraste avec ce qu'un pauvre député souffrait dans sa propre circonscription.

En formulant ces observations, on aimerait tout simplement rappeler au premier ministre que nous ne voulons pas que le sondage Gallup atteigne le sommet. Si cela doit monter encore beaucoup, je suis sûr qu'il va nous demander à tous de sortir d'ici. Je le prierais, ainsi que les conservateurs, de ne pas se montrer si sensibles à l'égard de cette tournée mondiale.

Une des choses dont je dois féliciter le chef de l'opposition, c'est le discours d'une qualité exceptionnelle qu'il a prononcé cette année, comparativement à celui qu'en janvier de l'an dernier on appelait un échec relatif. Il est certain qu'après le discours le premier ministre ne s'est pas rendu directement à l'abattoir de la façon dont on a dit qu'il l'a fait la dernière fois. J'ai trouvé que le discours du chef de l'opposition portait sur un excellent choix de sujets et que les professeurs Lamontagne et McEachern méritent des félicitations. Carlyle a dit que l'économie est une triste science. Or ces messieurs sont professeurs d'économie; cela explique peut-être un certain pessimisme du discours du chef de l'opposition, dont entre autres choses, les tenants du gouvernement se sont plaints.

[M. Fisher.]

Une des choses dont le chef de l'opposition a parlé et dont ont parlé aussi d'autres députés ici, est l'attitude et les dénonciations de l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne). J'ai été ravi, monsieur l'Orateur de constater que le point de vue de l'honorable député de Restigouche-Madawaska a atteint la France elle-même, non pas Paris qui est le cœur du pays, mais la ville relativement provinciale de Lyon. Voici un journal dont le titre est *L'Annonceur Français* daté du 31 décembre 1958. Et qui trouvons-nous en première page avec une analyse de la situation politique au Canada? Nul autre que l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska. C'est en français. Mes talents de traducteur ne sont pas exceptionnels, mais j'ai tout de même traduit, et cela correspond bien à la façon dont les remarques de l'honorable député ont été utilisées par le passé. Le député de Restigouche-Madawaska a dit:

> Nous nous rendons compte que vous nous avez aidés à nous acquitter de notre mission.

Il s'adressait à une très nombreuse assistance au Nouveau-Brunswick en août dernier. Je crois comprendre que ces gens faisaient partie de l'Union des électeurs. Je continue la lecture du texte traduit:

> Nous trouvons toujours de l'argent par millions et par milliards quand il s'agit de la guerre. Pourquoi ne peut-on pas trouver d'argent lorsqu'il s'agit de doubler les allocations familiales? Les politiciens ne voient pas la misère, nous devrions leur dessiller les yeux et vite comme en temps de guerre.
>
> Il est inexcusable que dans un pays aussi riche que le Canada il y ait encore des gens réduits à vivre dans la pauvreté, oui, même dans la misère noire. Si ce n'est pas la faute du gouvernement, de qui est-ce la faute?

Voilà qui est très intéressant et cela manifeste une nouvelle tactique de l'honorable député de Restigouche-Madawaska.

> Les principes monétaires actuels sont insensés. Il n'y a d'autre solution que de le proclamer avec toute la tenacité dont nous sommes capables pour montrer l'absurdité et la grossièreté de notre système financier actuel.

Ainsi se terminait, d'après les rapports, le discours de l'honorable député de Restigouche-Madawaska. On citait également un extrait des paroles du député de Témiscouata (M. Fréchette); on y trouve un peu moins de fond, mais elles représentent un commentaire approprié. Il a dit:

> Je n'ai jamais entendu un discours aussi intéressant, parce qu'il est fondé sur la vérité; quand je songe à cette réunion de bonnes gens, c'est très encourageant pour moi. C'est à vous, les électeurs, d'exprimer vos désirs. C'est vous qui payez. Nous n'avons d'autre mandat que de vous servir et de réaliser vos désirs légitimes.

Une des rumeurs que nous avons entendues autour d'ici,—de fait, elle se rattachait peut-être à une déclaration publique,—avait

trait au député de Restigouche-Madawaska; elle disait qu'il quittait la Chambre pour assumer des fonctions à un autre endroit... peut-être sur la place du marché à Montréal. J'ai aussi entendu circuler une autre rumeur aujourd'hui,—j'espère qu'elle n'est pas fondée, car si elle l'était, j'en serais bien attristé,—et elle disait que le député d'Essex-Est (M. Martin) songe à quitter la Chambre pour entrer dans un autre domaine d'activité. Ce serait porter à la Chambre un coup déplorable. L'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, l'ancien député de Coast-Capilano et le député actuel d'Essex-Est sont les trois messieurs que je considérais le plus en raison de leur talent et de l'animation qu'ils mettaient dans les débats de la Chambre. La perspective de perdre le troisième de ce trio me laisse une certaine tristesse.

Un des aspects du discours du chef de l'opposition qui m'ont intrigué concerne la petite leçon d'économie qu'il n'a pas réussi à donner au gouvernement et au premier ministre. Dans l'ensemble il a essayé de faire ce qu'il croyait être de la critique pratique, mais il a hésité à signaler une issue aux dilemmes dont le gouvernement doit sortir en ce moment. J'ai lu dans la revue *Reporter* l'article dont il a parlé et j'ai remarqué que celui qui avait jeté un coup d'œil sur l'article avait extrait juste les passages conformes aux propos tenus par les libéraux il y a un an. Je me suis demandé pourquoi le chef de l'opposition n'a pas aussi consigné une autre citation tirée du même article du *Reporter* écrit, soit dit en passant par Arthur Burns, un économiste très orthodoxe qui est devenu conseiller du président des États-Unis. Voici la citation en cause:

> Une psychologie de l'inflation se répand sans aucun doute et elle menace gravement le progrès et la stabilité économique de notre nation.
>
> C'est précisément pour cette raison que nous devons chercher des solutions rapides et pratiques. On soutient souvent que pour juguler l'inflation il faut moins s'inquiéter d'enrayer la récession; c'est un avis dicté par le désespoir. Si nous cherchions à le suivre, nous amplifierions nos problèmes et dans le pays et dans le monde.

Autrement dit, M. Burns est orthodoxe.

> La nécessité qui s'impose à nous n'est pas d'affaiblir les mesures propres à combattre la récession, mais de les améliorer afin qu'elles risquent moins de libérer des forces inflationnistes. Je dois ajouter toutefois que les améliorations apportées à nos programmes de cycle commercial ne suffiront pas en soi à réprimer la tendance inflationniste. Le problème de l'inflation qui se pose à nous a un caractère de longue durée. Une politique d'ensemble et certaines réformes majeures sont nécessaires pour maîtriser l'inflation de façon suffisante.

Je pense que tous les députés probablement ont remarqué le ton plutôt maussade qui perçait dans la voix du premier ministre lorsqu'il a répondu au chef de l'opposition comme le rapporte le compte rendu à la page 67. Alors qu'il décrivait le problème de l'inflation et qu'il faisait des hypothèses quant à sa solution, il a dit:

> Il y a une grande question à laquelle les économistes d'aujourd'hui n'ont pas encore pu répondre; c'est la situation exceptionnelle où nous nous trouvons en ce moment. Je pense qu'elle exige des actes de la part de chacun de nous.

En me rappelant ces paroles, j'ai un peu l'impression que le premier ministre s'attendait qu'un économiste survienne avec la réponse. Or, voici un économiste qui présente une réponse en ce qui concerne l'économie américaine, quoique, à mon avis, elle pourrait s'appliquer au Canada. M. Burns ajoute:

> Il faudra mettre en commun bien des intelligences et beaucoup d'efforts pour arrêter les détails de cette ligne de conduite. La manière de s'y prendre, à mon sens, est de modifier la loi sur l'embauchage de sorte qu'une stabilité raisonnable du niveau des prix au consommateur fasse précisément partie des grands objectifs qu'il appartient au gouvernement fédéral d'atteindre selon sa ligne de conduite habituelle, et selon ses attributions. Pareille déclaration d'intentions de la part du Congrès,—en ce qui concerne le niveau des prix,—serait l'initiative la plus efficace qui puisse être prise actuellement pour mettre fin à cette opinion dangereusement répandue d'après laquelle nous vivons actuellement dans une ère d'inflation. Une fois ce premier pas accompli nous devons nous mettre à l'œuvre, non seulement sur le front monétaire ou sur le front fiscal ou agricole, mais sur tous ces fronts à la fois et sur bien d'autres, sans toutefois compromettre les fondements essentiels de la liberté économique.
>
> Il conviendrait de refondre l'ensemble hétéroclite des mesures législatives spéciales que notre gouvernement a mises au point avec les années, sous forme de prix de soutien, de droits frappant les importations, de contingentement à l'importation, de règlements sur les salaires, sur les accumulations de stocks, sur les subventions,—toutes choses qui tendent à augmenter les prix. Il nous faudrait nous défendre davantage contre les puissances monopolisatrices, qu'elles se manifestent dans les entreprises commerciales ou dans les relations ouvrières. Il faudrait que nous établissions des conseils régionaux de productivité, formés de dirigeants municipaux, de chefs d'entreprises commerciales, de représentants syndicaux, afin de mettre à jour tout gaspillage industriel et de favoriser des méthodes plus efficaces. Il nous faudrait refondre nos lois fiscales en vue d'apporter des réformes qui soient de nature à stimuler la productivité nationale. Nous devrions exercer une main-mise plus vigoureuse sur les dépenses de deniers publics en période de prospérité croissante, et mettre au point des réglementations budgétaires plus efficaces sur les dépenses.

Puis, le Dr Burns formule d'autres propositions. Or, à mon avis, toutes ces propositions dénotent un concept de planification sociale et économique, qui semble faire danser le parti conservateur, chaque fois qu'il en est question. Y a-t-il une solution de rechange? Nombre d'entre nous nous rappelons le discours prononcé par l'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Crouse) l'autre jour,

lorsqu'il a mis en valeur les bienfaits de la libre entreprise, nous donnant l'impression qu'il représentait une circonscription d'individualistes indépendants et farouches qui se plaisent à faire leur chemin sans intervention de qui que ce soit. C'était un magnifique discours sur l'éthique de la libre entreprise mais qu'a-t-il dit immédiatement après? Il s'est mis à parler des subventions de l'État aux armateurs, pour améliorer la situation dans la parties du pays qu'il habite. Je ne le blâme pas de demander ces subventions, mais pourquoi essaye-t-il de tout avoir à la fois? Il est évident que sa circonscription a autant besoin de subventions que toute autre et, dans les circonstances, rechigner quand on parle de planification sociale et économique me paraît tout à fait stupide.

Voici un économiste canadien,—il est du moins d'origine canadienne,—dont j'ai déjà mentionné les travaux, et je voudrais que le premier ministre l'invite à Ottawa pour aider à résoudre certains de ces problèmes. C'est le professeur Galbraith qui a écrit le livre à gros tirage *The Affluent Society*. Le professeur Galbraith fait un certain nombre de propositions sur la manière de résoudre le double problème de l'inflation et du chômage. L'une pouvait être appliquée il y a un an; elle consiste à ajuster les prestations de chômage de telle façon que si le chômage est grand, les prestations monteraient, et que si le chômage est peu sérieux, l'échelle baisserait. Autrement dit, l'échelle serait modifiée afin de verser des fonds selon le besoin.

L'un des points que fait ressortir le professeur Galbraith et que nous semblons ne jamais comprendre, malgré toute l'attention que nous portons à la production et au produit national brut, c'est que la Russie a un produit national brut bien inférieur à celui des États-Unis et que pourtant elle arrive à des réalisations d'une envergure qui nous effraye, grâce à une administration plus efficace. Personne ne veut voir s'implanter ici le régime des Russes. Je ne suis pas plus et pas moins partisan d'une évolution graduelle en ce qui concerne l'activité économique que quiconque à la Chambre, j'en suis sûr. Mais nous devons tenir compte des conséquences de ce qui se passe ailleurs. Le paragraphe suivant du livre de Galbraith m'a particulièrement intéressé:

> Notre économie, et la théorie économique qui l'explique et la rationalise, immobilise tout le produit, sauf une faible proportion, dans un secteur de production privé et, du point de vue de la sécurité nationale, sans conséquence.

En d'autres mots, il veut parler de choses comme le rouge à lèvres, la bière, l'alcool, et autres articles semblables qui ne font certes pas partie de la production vitale d'une nation. Ce sont des choses sans conséquence ou qui en ont certes moins que les écoles, les grandes routes et les chemins. Le professeur Galbraith ajoute:

> Nous n'avons pas compris qu'il s'agit de tout autre chose que d'un budget plus élevé, qu'il s'agit en effet de notre façon de concevoir les objectifs de la société elle-même. Une société qui se fixe comme objectif le plus élevé la production de biens de consommation privés, continuera de témoigner d'une telle attitude, dans toutes les décisions publiques. Elle confiera le soin de prendre des décisions de caractère national à des hommes qui considèrent tout autre objectif comme inconcevable ou radical. Nous n'avons pas encore compris que ce n'est pas le total des ressources mais leur utilisation rationnelle et réfléchie qui est le pivot de tout succès.

Un des passe-temps les plus intéressants qu'on puisse se permettre ces jours-ci, c'est de parcourir les discours des députés d'arrière-plan, si vous permettez l'expression, monsieur l'Orateur. Presque sans exception, leurs discours servent à exposer blanc sur noir ce qu'ils désirent pour leurs circonscriptions, mais presque chacune de ces requêtes exigerait une dépense de fonds publics. Il est grand temps, à mon avis, de nous rendre compte qu'il est anachronique de penser que la différence est aujourd'hui très minime entre un régime d'entreprise privée et le dirigisme social et économique. Peut-être est-il possible de suivre un de ces systèmes tout en conservant l'essentiel de l'autre, mais il nous faudra affronter une période de crise en tenant compte de la situation internationale.

Un des embêtements, quand on aborde une question de ce genre, c'est qu'on est peut-être trop porté à fulminer plus que de raison pour demeurer dans les limites de la raison. Le peu de connaissances que je possède en matières d'économie me porte à croire que les théories économiques de Keynes sont dépassées. Avec ces théories, on croyait pouvoir arriver, par des jeux de monnaie et de politique fiscale, à faire fonctionner sans heurts tout l'appareil économique d'un pays. Le premier ministre affirme que les économistes n'ont pas trouvé la solution. On devrait, à mon sens, étudier de façon complète et suivie tout le domaine de la planification sociale et économique, en procédant raisonnablement au lieu de s'attaquer à la tâche sans plan, par bribes et selon les besoins du moment.

Ce qui me fait monter le sang à la tête, c'est que dans ma région, il y a énormément de chômage, environ 25 p. 100 de l'effectif ouvrier étant actuellement sans travail.

L'an dernier, j'ai fait une affirmation en cette Chambre, et aussitôt plusieurs députés se sont mis à circuler parmi leurs confrères, déclarant qu'ils rapporteraient mes propos et feraient échec à la CCF dans l'Ouest. Eh bien, je vais répéter cette déclaration, car elle est aussi vraie aujourd'hui qu'alors. Au point de

vue de la puissance financière du pays, il n'est pas d'industrie plus importante, chez nous, que celle de la pâte et du papier, sans même faire exception pour le commerce des céréales dans les Prairies. Pour en avoir une idée claire, il suffit de jeter un regard sur la statistique du commerce d'exportation. Or l'industrie de la pâte et du papier est aux prises avec de graves difficultés. L'an dernier, on a réussi à faire promettre au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) que le gouvernement, avec la collaboration des fonctionnaires du ministère des Finances, étudierait les répercussions de la politique fiscale sur l'industrie de la pâte et du papier et des produits forestiers.

Un malaise règne depuis quelque temps dans l'industrie... Nous savons que l'industrie du Nord-Ouest ontarien a les prix de revient les plus élevés du monde, pour ce qui est du bois à pâte.

Ses frais de transport sont aussi parmi les plus élevés qui soient. Chaque fois que le prix des transports augmente, ses difficultés croissent et son aptitude à faire face à la concurrence s'affaiblit. Nous savons que les États du Sud, augmentant le nombre de leurs papeteries, se sont mis à produire plus de bois à pâte. Ils ont sur nous un énorme avantage puisque le cycle de croissance là-bas est trois ou quatre fois plus rapide que le nôtre. Comme si cela ne suffisait pas, des ingénieurs-chimistes sont en train de révolutionner les procédés d'utilisation des essences inférieures dans les régions des États du Nord-Est et des lacs qui fournissent un produit de qualité inférieure. La plus grande partie de notre pâte de bois et de notre papier est exportée aux États-Unis et nos concurrents dans ce pays deviennent de plus en plus forts.

Nous devons également faire face à la concurrence soviétique. Actuellement, on construit en Russie deux fabriques de pâte et de papier d'"une capacité de 1,000 tonnes par jour, de vrais géants quoi! Qu'arriverait-il à notre industrie si la Russie décide un beau jour de déverser quelques centaines de tonnes sur les marchés mondiaux? Nous perdrions nos exportations relativement peu considérables, mais importantes, vers l'Europe et les Antilles. Nous devons examiner la situation de cette industrie au Canada, de très près et à fond. Je sais très bien que des démarches ont été faites auprès du gouvernement de la part de l'administration et je tenais à consigner au compte rendu la situation des industriels de ma région.

J'ai reçu aujourd'hui d'un forestier professionnel de ma région le texte d'un discours qu'il a prononcé il y a une dizaine de jours à Sudbury lors d'une réunion de l'*Ontario Professional Foresters' Association*. Il m'a dit que plusieurs personnes l'ont félicité d'avoir eu le courage de prononcer ce discours. Permettez-moi de donner lecture de quelques paragraphes de ce discours, dans l'espoir que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales en prendra connaissance. A mon avis, cela met nettement en lumière certains des problèmes qui confrontent l'industrie forestière à l'heure actuelle. Le discours, dont l'auteur est M. K. W. Hearnden, est intitulé "Le forestier professionnel et l'industrie". Je cite:

> Le gouvernement et l'industrie du Canada s'intéressent encore activement à convertir la forêt, notre principale ressource, en recettes et bénéfices monétaires et en un standard de vie enviable, sans se préoccuper comme il convient de la conséquence possible de tout délai apporté à l'adoption de mesures concernant la sylviculture. D'après le *Canadian Institute of Forestry*, dans un mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, cette conséquence est que "le pays est en danger d'appauvrir ses ressources de bois les plus économiques". En 1957, M. H. R. MacMillan, éminent forestier canadien qui compte un demi-siècle d'expérience profesionnelle, déclarait: "Je doute que le Canada, à cause de l'attention qu'il porte à l'heure actuelle à la gestion forestière, puisse supporter indéfiniment le rythme actuel de la coupe annuelle, même en s'éloignant vers le nord à chaque décennie, vers les forêts vierges (et payer plus cher pour les billes) ou en utilisant une proportion accrue d'essences de qualité inférieure (réduisant ainsi notre force de concurrence sur les marchés étrangers dont nous dépendons)."

M. MacMillan est l'un des rares hommes de cette industrie à devenir multimillionnaire. Je sais que, pour ce qui est de nos marchés étrangers, les exportations ont fléchi et qu'une couple de machines des scieries de la tête des lacs sont arrêtées. Nous ignorons quand elles pourront recommencer à fonctionner. La déclaration qui suit est très claire:

> Le Canada n'a pas de politique officielle de gestion des forêts pouvant lui assurer la perpétuation de nos ressources forestières et la préservation de notre capacité de concurrence future sur les marchés mondiaux dans le domaine des produits forestiers. Cette faiblesse existe dans la législation de la plupart des provinces, où des règlements régissent le déblaiement judicieux des peuplements vierges et fournissent l'assiette d'évaluation de l'essouchement, des impôts, des loyers et des amendes. On peut dire par conséquent que le forestier industriel ne reçoit que peu ou pas de protection de l'opinion publique en général à l'égard des forêts ou de la législation forestière existante. A quelques exceptions près, on peut dire qu'il n'a ni l'autorité ni la responsabilité de la gestion des contrées boisées auxquelles il est directement intéressé.

Plus loin, l'auteur de l'article dit:

> On a déjà cité la législation forestière insuffisante et l'indifférence et l'ignorance du public comme des facteurs allant à l'encontre de la gestion des forêts et de l'accomplissement des charges professionnelles dans l'industrie. Il convient d'en mentionner d'autres:
>
> 1. Les coûts—Les augmentations constantes des frais de production du bois d'œuvre ces dix dernières années sont en grande partie attribuables aux exigences de la main-d'œuvre. Ces augmentations

ont eu pour conséquences de réduire les marges de bénéfice qui auraient pu servir à la sylviculture.

2. Normes et objectifs de la gestion forestière—Actuellement, l'industrie ne se fixe pas d'autres objectifs à long terme, dans la gestion forestière, que la production constante d'une matière première essentielle et le maintien assez lâche du *statu quo* en ce qui concerne le reboisement des régions où les arbres ont été abattus. Dans les conditions actuelles, l'industrie est prête à accepter l'état dans lequel les peuplements pourront se trouver après l'abattage et suppose que la chimie résoudra les problèmes futurs posés par la mauvaise qualité, des peuplements de deuxième croissance, et des régions sylvicoles dégénérées à croissance exubérante.

Sans normes silvicoles, arbitraires ou non, régissant la durée des périodes de régénération, les exigences relatives au peuplement et aux essences, le forestier industriel ne peut gérer la forêt de façon appropriée. C'est probablement là la question la plus épineuse qui se pose aux forestiers, et c'en est une que la profession doit résoudre.

3. Autorité. A quelques exceptions près, les forestiers industriels n'ont pas l'autorité nécessaire pour gérer la forêt de quelque façon. Il est probable que seule des dispositions législatives éclairées pourraient leur conférer l'autorité nécessaire.

Il s'agit-là d'un problème très vaste qui se rattache étroitement à la question des coûts. Non seulement la main-d'œuvre est chère, mais les exploitations sont de plus en plus éloignées des usines. Il faudra plus longtemps avant que de nouvelles forêts poussent près des usines ici que dans le Sud des États-Unis ou en Russie.

J'exprime ma vive reconnaissance aux deux députés ministériels de Toronto qui ont parlé de l'éducation. J'espère seulement que dans les réunions privées, ils s'efforcent de convaincre de plus en plus de membres de leur parti qu'une initiative du gouvernement dans le domaine de l'éducation serait probablement la mesure la plus populaire qu'on puisse inscrire dans le recueil des lois à l'heure actuelle. J'ai beaucoup d'admiration pour le rapport auquel ils ont fait de la réclame et pour les arguments qu'ils ont invoqués.

Le rapport et leur exposé de la situation n'étaient certainement pas complets, mais il n'y a pas eu de meilleur discours à ce sujet depuis le peu de temps que je suis à la Chambre. Étant professeur et bibliothécaire, je m'attendais à trouver un intérêt pour l'éducation chez les députés quand je suis venu à Ottawa. Mais j'ai vite appris que la plupart des députés ne prenaient pas le sujet vraiment à cœur. Aussi je félicite de tout cœur ces deux messieurs d'avoir abordé ce sujet; ils méritent des félicitations pour s'être levés afin d'exposer la situation de l'éducation au Canada et en Russie, et d'énoncer les raisons pour lesquelles nous devons agir dans ce domaine, où et quand nous devons intervenir.

[M. Fisher.]

Pendant que l'honorable représentant de Grennwood (M. Macdonnell) est à la Chambre, je voudrais faire quelques remarques au sujet du conservatisme. Cela sera peut-être une note agréable sur laquelle terminer, car je sais que comme conservateur chevronné il s'intéresse à ce sujet. Un député cécéfiste vit s'approcher de lui une des femmes les plus capables de l'organisation de son parti dans sa circonscription lors d'une réunion au cours de laquelle il avait fait un discours tonitruant, ponctué de coups sur la table, à propos des vertus du socialisme.

"Voulez-vous dire, s'écria-t-elle, que nous sommes des socialistes?" Il fit signe de la tête et dit oui. "Je ne l'ai jamais su," dit-elle. Je trouve cet article de la *Tribune* de Winnipeg, numéro du 20 janvier, très instructif. Il s'intitulait "Pourquoi les torys le sont-ils? Pour faire comme leurs parents!" Je vais le consigner au compte rendu car il est très intéressant. Il est dû à la plume de M. Frank Jones et les représentants de Winnipeg devraient l'en féliciter. Voici cet article:

Pourquoi les conservateurs sont-ils conservateurs? D'après les membres de la *South East and St. James Women's Progressive Conservative Association* à qui cette question a été posée lundi, c'est parce que leurs mères et leurs pères étaient conservateurs. Depuis le président jusqu'en bas, il semble que ce soit une question de tradition familiale.

"Mon mari était un ardent conservateur" a dit la présidente sortante, Mme F. M. Bastin, dans un rapport à la réunion annuelle. "Et je cherche à guider ma vie sur la devise: Je promets de faire de mon mieux."

Un nouveau membre, Mme I. E. Hansen, à qui on demandait pourquoi elle était conservatrice a dit qu'elle croyait que les libéraux pourraient être en faveur de l'union avec les États-Unis. "Mais les conservateurs, selon elle, ont tendance à se raccrocher aux liens britanniques."

M. Diefenbaker?—"Un homme de grands talents."

Que penser de ce que disait de lui un commentateur de la télévision, savoir qu'il était gonflé d'orgueuil? "Ma foi, il serait stupide de la part d'un homme qui a ses capacités de prétendre à l'humilité."

Mme J. Jenkins, l'une des plus anciennes conservatrices de Winnipeg, sait pourquoi elle est conservatrice. "Ils sont loyaux au bon vieil Union Jack et ils sont pour l'amélioration du sort de l'humanité." Elle sait aussi pourquoi elle n'appartient pas à un autre parti.

Ceci est très intéressant.

"Les libéraux ne sont pas pour les petits, les opprimés; les cécéfistes sont un tas de communistes et sont anti-Christ. Les communistes représentent le diable."

Nous atteignons ici le cœur de la croyance conservatrice.

Mlle H. J. MacNeil, qui a travaillé pour les conservateurs au cours des élections pendant quarante ans, a dit: "C'est le meilleur parti de loin. Sir John A. Macdonald avait des principes tout à fait valables. Nous devrions prier pour la

perte de ces épouvantables communistes," ajouta-t-elle comme en y repensant.

Comme presque tous les autres membres de l'association auxquels on a posé la question, la nouvelle présidente, M^lle^ Ethel Johnson, a dit qu'elle était conservatrice d'abord parce que son père l'était. "Je crois qu'ils ne désirent pas autant le changement que les libéraux. Comme leur nom l'indique, ils sont conservateurs."

Comment expliquait-elle le mot "progressiste" du titre du parti? "Oui, il m'a parfois intriguée, mais je pense qu'il doit y avoir une raison à cela."

Un autre membre, refusant de donner son nom, a déclaré qu'elle ne croyait certainement pas au mouvement CCF. "Je ne connais pas grand chose à leur sujet, mais je sais que je n'ai pas confiance en eux."

Ceci m'amène, monsieur l'Orateur, à un article qui m'a procuré beaucoup de plaisir l'an dernier. Il y est question d'un autre aspect des différences qui existent entre les conservateurs et les libéraux. Je l'ai montré au député de St-Laurent-St-Georges (M. Chambers); après l'avoir lu, il a simplement murmuré,—je crois que c'est juste,—qu'il était d'avis qu'il était un libéral. De toute façon, l'auteur, M. Herbert McClosky, a étudié à fond, en tant que recherche en sciences sociales, la signification des mots "conservateurs" et "libéral",—sans majuscules. L'article en question est le résultat d'une longue étude et je sais qu'il intéressera le député de Greenwood (M. Macdonnell). Le voici:

L'une des constatations qui ressortent le plus nettement des deux études, c'est que, contrairement à ce qu'on prétend, le "conservatisme" n'est pas la doctrine préférée de l'élite intellectuelle ou des secteurs les plus intelligents de la population, mais plutôt l'inverse. D'après tout ce qui nous a permis d'en juger, les croyances conservatrices se trouvent le plus souvent chez les ignorants, les peu instruits, et autant qu'on puisse l'établir, chez les moins intelligents.

Au fur et à mesure qu'on passe des secteurs plus libéraux aux secteurs plus conservateurs de la population, le niveau des connaissances et de puissance de compréhension intellectuelle enregistre une descente en flèche... Les chiffres démontrent clairement, toutefois, que les classes les plus dynamiques et les mieux informées de notre société ont un point de vue plutôt libéral.

Il dit plus loin:

Le conservatisme, dans notre société tout au moins, paraît être bien davantage le fait de ceux qui vivent en reclus, de ceux qui ont une piètre idée d'eux-mêmes, des insatisfaits et des frustrés, des pusillanimes, des timides, de ceux qui manquent de confiance ou dont le sens de direction et de finalité est déficient, de ceux dont les valeurs sont chancelantes et qui se sentent généralement ahuris devant l'alarmante nécessité de se frayer un chemin dans une société dont la complexité leur paraît insondable.

Sur le même sujet, j'aime beaucoup aussi ce passage tiré de "The True Believer", œuvre d'Eric Hoffer, publiée en 1951. Je cite:

Loin de constituer l'élite ou la classe des maîtres ou des premiers moteurs, les conservateurs, en général, se recrutent plutôt parmi les éléments arriérés et craintifs de la population, y compris les classes socialement et psychologiquement déprimées.

Voici le problème que cela pose, monsieur l'Orateur. Ces conservateurs sont-ils plus progressistes que conservateurs? Après avoir lu cette condamnation de l'esprit conservateur j'espère, dans leur intérêt, qu'ils sont plus progressistes que conservateurs. Je ne puis que dire que ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée si le premier ministre qui a souvent passé pour progresssite, supprimait le vocable conservateur du nom de son parti, que l'on connaîtrait alors sous le titre de parti progressiste. Je suis sûr que nous les verrions sous une teinte un peu plus rose.

Cette idée me rappelle le très intéressant article de la *Tribune* de Winnipeg. Si nous comparons celui-ci à la conclusion de cette étude socio-scientifique, nous nous trouvons en face d'un véritable dilemme, un peu semblable à celui devant lequel se trouvent les membres de l'opposition lorsqu'ils analysent le programme annoncé pour la session.

J'apprends qu'il me reste quelques minutes. J'avais l'intention de parler plus longuement sur ce sujet mais si j'en juge par l'expression que je lis sur les visages dans divers secteurs de la Chambre les paroles que j'ai citées sont si pleines de sève que je n'ai pas besoin d'en dire davantage. Une question que je voudrais aborder a trait au National-Canadien et aux effets que peuvent exercer la centralisation du trafic et la diésélisation sur l'avenir des points divisionnaires. Il existe dans ma circonscription quatre points divisionnaires du National-Canadien et trois du Pacifique-Canadien, qui causent beaucoup de soucis aux cheminots en attendant les changements. J'ai ici une lettre du conseil municipal de Hornepayne, dans le nord-ouest de l'Ontario, qui donne une idée du motif pour lequel j'estime qu'il convient de vérifier, de guetter et d'exiger davantage que nous ne l'avons fait dans le passé, tout ce qui vient de M. Donald Gordon. L'an dernier, M. Gordon a comparu devant un comité parlementaire. Je ne voudrais pas lui faire dire des choses inopportunes, mais si j'ai bien compris ses observations, il ne lui semble pas qu'il vaille beaucoup la peine de dire à ces gens ce qui doit arriver. Cette lettre, qui m'a été adressée par M. John Redgrift, premier conseiller du township de Wickstead, Hornepayne, Ontario, se lit en partie ainsi qu'il suit:

Vu que la prospérité de notre localité est directement liée à l'efficacité et à l'exploitation rentable du National-Canadien, nous estimons devoir critiquer la ligne de conduite actuelle des dirigeants de cette compagnie.

Il nous paraît que le National-Canadien est présentement dirigé par un groupe d'économistes peu au fait des réalités, de sorte que les services de la compagnie sont en voie de se détériorer au point où, non seulement ils ne sont plus avantageux pour l'avenir, mais où ils deviennent tout à fait insuffisants en ce qui concerne la sécurité des opérations. On effectue des mises à pied qui, non

seulement n'aident pas, mais aggravent les conditions ci-dessus signalées. Nous en mentionnons ici quelques-unes qui visent directement l'exploitation sûre et profitable de ce vaste chemin de fer appartenant à la population du pays.

Tout d'abord, notre voie ferrée, notre embranchement principal et les cours de triage. Non seulement a-t-on réduit les équipes de section chargées de l'entretien de la voie ferrée en vue d'un fonctionnement rapide, mais on leur a confié l'entretien de plus grandes distances, plus d'aiguillages à garder en bon état de fonctionnement, ce qui veut dire que les employés doivent parcourir de plus grandes distances pour atteindre l'endroit où doivent s'effectuer les réparations et il reste en conséquence moins de temps disponible pour effectuer les réparations nécessaires à la voie ferrée et exécuter les travaux d'entretien relatifs aux aiguillages et aux cours de triage. Cela signifie que l'état de la voie ferrée se détériore rapidement, d'où il résulte qu'il faut exiger le ralentissement des trains et réduire leur vitesse au point qu'il est impossible de respecter les horaires, et à plus forte raison de reprendre le temps perdu.

Les équipes du terminus et de réparation ont été réduites au point qu'il leur est impossible de s'acquitter de façon convenable de l'entretien d'un train au terminus, durant le temps accordé aux trains par les horaires. En conséquence les trains quittent la gare sans avoir été inspectés et entretenus convenablement. Il en résulte des pannes et des délais en cours de route entre les gares terminus, causes de déraillement pouvant entraîner de grandes dépenses et la possibilité d'accidents mortels. Il n'y a pas longtemps, au cours de la ruée du temps des fêtes, un train de voyageurs a quitté Capreol sans entretien suffisant avec le résultat que les chaudières à vapeur ont manqué d'eau, et l'on a gelé dans quelques voitures du train. Ce dernier a fait un arrêt à un poste d'approvisionnement d'eau mais tout était gelé à cet endroit faute d'entretien. Le train a continué sa route vers la gare terminus où il n'a pas été possible de faire fondre la glace, parce que le préposé à la chaudière avait été congédié le printemps dernier et l'installation n'avait pas été remise en état de fonctionnement l'automne dernier.

Le train continua ensuite jusqu'au point divisionnaire où il a été retardé pendant huit heures pendant qu'on dégelait les tuyaux à vapeur dans les wagons. Ces wagons qui étaient nos plus beaux du *super continental* étaient tous saccagés après ce travail de dégèlement et les 407 voyageurs, tous très pressés de se rendre à destination pour Noël étaient, pour ne pas dire plus, très ennuyés et désappointés du service que M. Gordon qualifie du "meilleur de tous sans exception". Ce n'est pas ce genre de service qui incitera les voyageurs de notre superbe train ce jour-là à devenir des habitués de cette ligne de chemin de fer. Notre matériel roulant comprend un nombre de plus en plus grand de wagons défectueux et chacun de ceux qui sont classés comme wagons chargés représente des clients mécontents qui attendent patiemment l'arrivée de leur chargement de marchandises. En outre, on se propose de réduire davantage le personnel de mécaniciens réparateurs et les endroits où ces wagons étaient réparés.

Puis la lettre ajoute que les autres localités et autres points divisionnaires ont peur de devenir des villes fantômes. La valeur des propriétés a baissé. Il y a un grand découragement dans ces villes qui sont abandonnées par leurs habitants. Il y a lieu de se poser cette question: Quelles sont les responsabilités d'une grande entreprise lorsqu'elle est maîtresse de l'économie d'une localité? La compagnie, et dans ce cas particulier, la population canadienne acceptent-elles certaines responsabilités par suite de ces mauvaises conditions dans les points divisionnaires? C'est une de raisons pour lesquelles j'estime que le gouvernement devrait mieux organiser et mieux étudier cet état de choses. La situation est très mauvaise dans ces points divisionnaires. Je conclus par ces mots, en espérant que le ministre des Transports (M. Hees) prendra contact avec le président du National-Canadien.

M. G. D. Clancy (Yorkton): Monsieur l'Orateur, je me joins aux préopinants pour accueillir avec des félicitations les quatre nouveaux députés arrivés le 15 janvier. D'autre part, j'offre mes sincères condoléances aux parents et amis des regrettés députés de Trinity et de Springfield qui ont siégé avec nous à la dernière session. Je le fais à titre personnel, car j'étais un ami très intime de ces deux représentants.

Au proposeur (M. Jorgenson) de l'Adresse en réponse au discours du trône et à celui qui l'a appuyé (M. Fortin), j'offre mes sincères félicitations. Je les félicite d'abord d'avoir eu cet honneur puis de l'excellence de leur exposé. Avant de passer au texte que j'ai rédigé, je félicite le député de Port-Arthur (M. Fisher) de nous avoir recommandé d'adopter le régime des communes chinoises. Il a longuement cité maintes publications. Il a prôné quantité de régies et je prendrai la peine d'informer la majorité de mes commettants que le député les tient pour des ignorants, des faibles d'esprit. Je dois féliciter le député d'Assiniboïa (M. Argue) d'avoir l'élite intellectuelle de la Saskatchewan concentrée dans sa circonscription.

Je voudrais parler un peu de ma circonscription de Yorkton, qui se trouve dans la province de Saskatchewan et dont l'économie est liée au succès de l'agriculture, industrie de base. La plupart des gens s'occupent de produire, de traiter et d'écouler des denrées agricoles. Le reste s'occupe de fournir différents services aux diverses collectivités. Vu que la plupart des gens de ma circonscription sont employés à leur compte, ils ont un esprit d'indépendance et d'initiative.

La ville de Yorkton qui occupe presque le centre géographique de la circonscription, est notre plus grande ville. Elle a bénéficié au cours des années des services d'échevins compétents. C'est une ville bien organisée, propre et agréable, sans taudis et sans quartiers délabrés dans sa banlieue. Yorkton est le centre de distribution de toute la province. A la biennale internationale du film,

commanditée par le conseil du film de Yorkton, participeront quelques-unes des meilleures compagnies de films documentaires du monde. La Gerbe d'or devient un prix international fort apprécié.

La foire annuelle de Yorkton et les foires agricoles d'automne sont remarquables par la qualité de ce qu'on y expose. Il faut les féliciter d'avoir stimulé la concurrence nationale et internationale. Les cultivateurs de ma circonscription s'adonnent à l'agriculture, industrie de base. Les mesures prises par le gouvernement pour mettre en œuvre une politique agricole nationale à long terme, après plusieurs années d'un gouvernement qui n'avait aucune politique, qui passait d'une crise agricole à l'autre, ces mesures, dis-je, sont appréciées et reçoivent l'appui des cultivateurs. Le cultivateur n'ignore pas que ce n'est que lorsqu'il a un barème de prix lui garantissant que les prix qu'il touchera ne descendront pas en dessous d'un minimum raisonnable, que ce n'est que lorsqu'il a un régime d'assurance-récolte qui le protégera contre tout désastre financier lorsque ses récoltes sont détruites par les éléments, qu'il peut prévoir sa production de façon à élever constamment son niveau de vie. Le plan agricole à long terme présenté par ce gouvernement est destiné à réaliser les conditions dont j'ai parlé. Les mesures déjà prises pour le mettre en application figurent au compte rendu. Le discours du trône montre que le gouvernement agit d'une façon ordonnée dans la réalisation de sa politique agricole.

On a déjà appelé l'attention de la Chambre sur un passage de la *Revue d'actualité de la situation agricole au Canada*, numéro de janvier 1959, mais je voudrais le répéter pour bien souligner ce passage:

> Bien que le revenu en argent et les dépenses d'exploitation aient augmenté en 1958, la plus grande augmentation a été celle du revenu en argent; ainsi, le revenu net réalisé a été plus élevé qu'en 1957.

Donc la tendance de 1957 s'est renversée en 1958. Cela a été réconfortant. On peut conclure d'une manière générale que les prix payés par les agriculteurs ont monté plus lentement que le revenu agricole. Cet élargissement de l'écart entre les prix de revient et les revenus a un peu desserré l'étau des prix. Ce n'est probablement pas du goût de l'opposition qui est allée par tout le pays annonçant la crise. On aurait presque pu croire que ses membres se réjouiraient d'un désastre économique, quoi qu'il en pût coûter au peuple canadien, du moment que leurs étroites ambitions politiques y trouveraient leur compte. Ce ne serait pas la première fois en cinquante ans qu'ils feraient passer le parti avant le pays.

Si la situation de nos cultivateurs s'est améliorée, c'est grâce aux dispositions prises par le gouvernement. La *Revue d'actualité de la situation agricole au Canada*, numéro de janvier 1959, déclare:

> Le soutien accordé en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles continuera d'exercer une influence stabilisatrice sur les prix et les revenus agricoles.

J'aimerais rappeler l'attitude d'un certain nombre de ceux qui siégeaient à la Chambre lors de l'adoption de la loi sur la stabilisation des prix et leurs déclarations sur la valeur de cette loi. Nous le ferons en temps et lieu. La loi sur la stabilisation des prix n'est qu'une des mesures adoptées par le gouvernement actuel pour venir en aide à notre collectivité agricole.

Monsieur l'Orateur, la mesure projetée en vue d'instituer un régime d'assurance-récolte en collaboration avec les provinces qui le voudront sera d'une grande importance pour les provinces des Prairies. Nous ne connaissons que trop bien les pertes financières que subit un cultivateur dont la récolte est ravagée par la grêle, la gelée, l'inondation ou d'autres causes naturelles du même ordre. La perte du revenu d'un an ne laisse pas indifférent.

Les efforts tentés par le gouvernement en vue d'accroître la vente de nos céréales à l'étranger sont en train de réussir. Cela rapportera plus d'argent à la Commission du blé et, plus particulièrement, aux producteurs. Les députés de la région desservie par la Commission du blé ont étudié sous tous ses angles le problème des paiements d'appoint. La discussion a mis en lumière d'autres problèmes. Quel avantage le cultivateur qui nourrit son bétail des céréales qu'il produit retirera-t-il du programme? Quel avantage en retirera le cultivateur de céréales dont la récolte a été détruite par la grêle, l'inondation ou d'autres causes, une fois ou peut-être deux fois de suite? Quel avantage le programme procurerait-il au petit cultivateur vendant une quantité limitée de céréales?

Je pourrais vous faire rencontrer dans ma région des cultivateurs dont le carnet de permis porte 20 acres d'emblavures. Que retireraient-ils des versements d'appoint? On a commencé à discerner que les versements d'appoint seraient une source de richesses pour quelques-uns mais n'auraient pas de valeur pour beaucoup. Le versement calculé d'après les emblavures visait, et il y a réussi, à rendre équitable la répartition des fonds disponibles pour tous les cultivateurs de la région.

Le prix de revient sur les fermes canadiennes a fait l'objet d'une statistique déroutante. Apparemment, aucun organisme, aucun ministère de l'État, ne peut fournir de tels chiffres. Le relevé du revenu et des dépenses, —échantillonnage portant sur neuf provinces

et destiné à fournir des estimations sûres à l'égard *a*) du revenu commercial et des dépenses commerciales des cultivateurs, et *b*) des frais de subsistance des familles agricoles,—a été fait en novembre et décembre derniers. Le relevé pourra fournir un indice sur les prix de revient.

Les prix de transport ont toujours été un élément important du prix de revient et du coût de la vie dans ma circonscription. On se réjouit beaucoup de voir que le gouvernement propose de prendre des mesures pour atténuer les disparités de traitement de la récente hausse horizontale du tarif-marchandises. On déploie des efforts pour accroître le revenu net de la classe agricole; un des moyens d'y arriver est d'abaisser les frais.

Je disais donc que les frais de transport,—transport des matières premières dont nous avons besoin, et transport de nos produits vers les marchés,—jouent un rôle vital dans notre économie. Les gens de ma circonscription comptent sur la voie maritime du Saint-Laurent pour leur fournir un mode de transport à bon marché. Ils estiment que le seul avantage direct que la voie maritime puisse nous apporter, c'est de réduire les frais de transport des marchandises.

Mes commettants savent bien que la solution de bien des problèmes qui se posent au sujet de l'administration et de la réglementation de la voie maritime exige l'accord des États-Unis. D'autre part, ils s'opposent à ce qu'un groupement particulier,—qu'il s'agisse d'armateurs, ou d'un syndicat ouvrier,—puisse hausser, par un geste unilatéral, le coût du transport maritime, sans égard au bien de l'ensemble du pays. Ils demandent seulement que la concurrence entre les transporteurs maritimes utilisant la voie fluviale soit laissée libre. Je puis leur fournir l'assurance que le présent gouvernement verra à protéger leurs intérêts.

Des membres de l'opposition ont continué de chercher à justifier leur sombre prédiction de 1958. Le chômage demeure un problème grave, mais dans la région des Prairies, la situation s'est améliorée. Voici ce qu'on peut lire dans le "Sommaire mensuel de la situation de l'emploi, région des Prairies, décembre 1958":

> L'augmentation saisonnière du nombre des personnes cherchant du travail au cours du mois s'est poursuivie. Toutefois, à la fin du mois, il y avait environ 3,000 personnes de moins d'inscrites en vue d'obtenir du travail qu'à la période correspondante de l'an dernier, et l'on comptait environ 1,000 vacances de plus à remplir.

Ce n'est pas là un changement très spectaculaire, mais c'est tout de même une amélioration.

En ma qualité d'ancien combattant, je suis heureux de saluer les modifications qu'on se propose d'apporter à la loi sur la réadaptation des anciens combattants et à celle sur les prestations de services de guerre, et notamment les changements qu'on se propose d'apporter à celle sur les terres destinées aux anciens combattants, loi qui a assuré à nos cultivateurs anciens combattants les mêmes avantages dont bénéficient leurs voisins.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais appeler l'attention de l'honorable député de Hull (M. Caron) sur cette même publication, c'est-à-dire sur le *Rapport mensuel sur la situation de l'emploi dans la région des Prairies*. A la page 207 du hansard, il cite des chiffres plutôt fantastiques et dit que ses ingénieurs lui ont déclaré que le coût des travaux d'hiver ou de la construction d'hiver était de 12½ p. 100 plus élevé qu'en été et qu'en effet il ne valait pas la peine de s'en préoccuper, le coût étant trop élevé. Mais j'aimerais lui citer un commentaire tiré de cette publication. Ce commentaire est intitulé *Campagne d'emploi d'hiver, 1958-1959* et se lit ainsi qu'il suit:

> On s'en prend au mythe des frais de construction en hiver. La commision scolaire de Regina a reçu en décembre la preuve de la fausseté des rapports voulant que les frais de la construction en hiver soient excessifs.
>
> La commission, voulant agrandir deux écoles au prix de $250,000 et se rendant compte de la possibilité d'offrir des emplois en hiver, a demandé à des entrepreneurs de préparer des devis différents pour l'exécution des travaux en hiver et en été.
>
> "La différence minime de coût est étonnante", a fait remarquer le directeur des relations extérieures de la commission. Auparavant, la commission croyait que les déboursés additionnels requis pour l'exécution des travaux en hiver atteindraient entre 10 et 15 p. 100. Toutefois, les trois entrepreneurs qui ont soumis les devis les plus bas, ont cité des prix pour les travaux d'hiver qui ne dépassaient que de 1.3 p. 100 à 2.3 p. 100 le coût des travaux en été.

Je n'irai pas jusqu'à suggérer que le député de Hull envoie ses ingénieurs sur place, mais je lui propose de faire personnellement une visite à Regina pour apprendre comment calculer les prix.

(Texte)

M. Marcel Boivin (Shefford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, dès mes premières paroles, appeler votre attention sur le fait que l'on célèbre, cette année, le centenaire de la ville qui m'a vu naître et qui, aux points de vue population et industrie, est le plus grand centre de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte. Oui, mes concitoyens de Granby ont marqué à l'hôtel de ville, le samedi 17 janvier dernier, l'ouverture officielle de ces fêtes qui commémorent un siècle de progrès.

En étudiant l'histoire, nous constatons que, depuis 1825, un agglomération s'était formée sur un certain territoire du canton de Granby,

agglomération qui était le résultat de l'établissement d'un poste de traite par M. Richard Frost. Ce dernier s'installa sur une concession achetée d'un agent du gouverneur et qui avait appartenu à M. Hugh McQuarters, un des associés du colonel Caldwell, à qui le canton de Granby avait été adjugé en 1803. Peu à peu, cette agglomération prit de l'importance, car les colons qui y étaient établis y avaient créé différents commerces et industries. Ces messieurs demandèrent alors que ce territoire soit incorporé en municipalité.

Trente-huit de ces villageois signèrent, en 1857, en vertu de la loi, une pétition qui fut d'abord transmise au conseil de Shefford et ensuite au secrétaire provincial afin qu'elle soit soumise au conseil législatif. Cette requête fut alors approuvée et, le 1er juillet 1858, le Gouverneur général du Canada émettait une proclamation constituant en municipalité le village de Granby. Elle entra en vigueur le 1er janvier 1859, et, le 17 janvier de la même année, la première élection avait lieu. C'est cet événement que nous avons voulu marquer à la même date cette année. Nous avons voulu rendre hommage au premier maire de Granby, M. Patrick Hachett, et à ses successeurs qui ont contribué au progrès de cette ville dans le domaine municipal, de même qu'à nos ancêtres qui nous ont précédés dans leurs domaines respectifs.

Au cours de cette année, monsieur l'Orateur, plusieurs manifestations marqueront cet événement. Aussi, je désire offrir mes plus sincères félicitations à ceux qui en ont pris l'initiative; ils auront une lourde tâche et je leur souhaite beaucoup de succès. Ceci étant dit, je vous invite, ainsi que mes collègues, à nous visiter; on vous remettra alors la cravate souvenir du centenaire dès votre arrivée, cravate que je porte en ce moment. Vous serez l'objet, de la part des Granbyens, d'un accueil des plus sympathique, et veuillez croire que notre visite dans la ville surnommée "la princesse des Cantons de l'Est", sera considérée comme un grand honneur pour nos concitoyens.

Monsieur l'Orateur, je me joins maintenant à mes collègues pour souhaiter la plus cordiale bienvenue et mes félicitations au député de Grenville-Dundas (Mme Casselman). Il est vrai que le très honorable Louis St-Laurent avait lui-même présenté son propre fils à la Chambre, mais la présentation de ce député est un fait unique dans l'histoire depuis la Confédération. En effet, c'est la première fois qu'un premier ministre, en compagnie du père du député nouvellement élu, présente un député.

J'aimerais également souhaiter la plus cordiale bienvenue aux honorables députés de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) et de Springfield (M. Slogan).

Maintenant, je passe au dernier qui vous fut présenté. J'éprouve un très grand plaisir à offrir à nouveau mes félicitations et à souhaiter la plus cordiale bienvenue à mon collègue de Trinity (M. Hellyer) qui, après une absence de courte durée, est revenu prendre son siège à la Chambre, parmi les nôtres.

Avant d'entrer dans le vif de mon discours, je me dois, monsieur l'Orateur, de signaler à la Chambre le décès de l'honorable Jacob Nicol, représentant la division sénatoriale de Bedford, division qui comprend la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Il comptait de nombreux amis parmi nous, et je suis certain que, le 23 septembre dernier, plusieurs ont été, comme moi, peinés d'apprendre que l'on ne verrait plus, à Ottawa et dans les Cantons de l'Est, cette figure éminente. Il était originaire de Roxton Pond qui fait partie de ma circonscription et du district sénatorial qu'il représentait. Il avait commencé à pratiquer le droit dans le chef-lieu du comté, c'est-à-dire, à Waterloo, et par la suite, il se dirigea vers Sherbrooke. Il a monté graduellement tous les échelons de la vie publique; de fait, il a été député provincial, trésorier provincial, conseiller législatif, président des journaux *Le Soleil, L'Événement* de Québec, *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières et la *Tribune* de Sherbrooke, vice-président de la banque canadienne Nationale et du Trust général du Canada, directeur de nombreuses compagnies, et il fut nommé au Sénat en 1944. Il a rendu de nombreux et d'immenses services à plusieurs des nôtres par ses conseils ou autrement. Il n'aimait pas la publicité, mais se plaisait à aider amicalement. Sa mémoire restera gravée longtemps dans l'esprit de plusieurs. Espérons que ceux qui ont pu bénéficier de ses conseils les prodiguent à d'autres en retour, ce qu'il aurait voulu. A son épouse, à ses parents et à ses nombreux amis, j'offre mes plus sincères sympathies.

J'ai écouté et lu attentivement le discours du trône. On y mentionne la visite que Sa gracieuse Majesté la reine et Son Altesse royale, le prince Philippe, doivent faire de notre pays à l'occasion de l'inauguration officielle d'un projet mis en œuvre et réalisé, pour la plus grande partie, par le parti libéral, c'est-à-dire, la voie maritime du Saint-Laurent. Comme ils sont les invités du pays, nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Son Excellence nous rappelle aussi le voyage du premier ministre (M. Diefenbaker) dans les capitales des pays qu'il a visités tout

dernièrement. J'ose espérer que les entretiens qu'il a eus sur les perspectives d'expansion du commerce seront plus fructueuses que les perspectives d'emploi pour nos sans-travail au Canada l'ont été durant son absence et depuis 18 mois. J'ajoute, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a donné plus d'encouragement et d'espérance aux habitants des Indes qu'à ceux du Canada.

Il est vrai que tous les Canadiens reconnaissent la nécessité d'une paix durable. Ceci n'a rien de nouveau, car l'ex-premier ministre, le très honorable Louis St-Laurent, a dit à maintes reprises qu'il nous fallait faire face à la situation et que les sommes que nous affections à la sauvegarde de la paix équivalaient à une prime d'assurance sur la sécurité des nôtres. J'ai été à même de constater que cela en valait la peine lorsque j'ai eu l'honneur de faire le voyage avec vous, monsieur l'Orateur, et quelques collègues de la Chambre, pour assister à la conférence de l'Association parlementaire des pays de l'OTAN, au Palais de Chaillot, à Paris, en novembre dernier. Je m'en suis rendu compte davantage, comme vous d'ailleurs, lors de la visite que nous avons faite à nos aviateurs et nos soldats en France et en Allemagne.

Le discours du trône fait allusion aux dispositions prises pour réduire le chômage en activant les programmes de travaux d'intérêt national.

On nous demandera d'approuver un projet de loi visant à aider les municipalités du Canada à faire exécuter des travaux; je me demande si cette aide sera réellement utile aux municipalités, étant donné qu'on ne leur accordera des octrois que pour des travaux d'hiver qui doivent être exécutés à un coût fabuleux.

J'aimerais maintenant offrir mes félicitations à l'honorable député de Lévis (M. Bourget) pour l'exposé qu'il a fait hier sur ce sujet et aussi pour les suggestions qu'il a apportées.

On m'a dit que la ville de Granby avait l'intention d'entreprendre ses travaux seulement dans la première semaine d'avril. Que fera-t-elle durant trois semaines, la date de l'expiration de l'entente étant le 30 avril? Que feront nos sans-travail d'ici là et après la date que je viens de mentionner?

Le gouvernement constate avec plaisir, dit-on, les signes d'une reprise économique.

On compte beaucoup sur un projet que je vous ai mentionné tout à l'heure, lequel a d'ailleurs été réalisé par le gouvernement libéral. Je lisais dernièrement le compte rendu d'une conférence de presse que faisait l'honorable George Drew, haut commissaire canadien au Royaume-Uni, à son arrivée à Londres après un voyage d'un mois au Canada. Ce compte rendu a paru le 20 janvier, à la page 15 du journal *La Presse*, de Montréal. Le voici:

> Assurément, le chômage constitue actuellement un problème très sérieux mais les choses ne pouvaient qu'aller s'améliorant si l'on considère l'ampleur des travaux à venir,—travaux et projets qui résultent, pour une bonne part, de la canalisation du Saint-Laurent. Déjà, (a poursuivi monsieur Drew), on note l'érection de nouvelles maisons, de nouvelles conciergeries, de nouveaux commerces, de nouveaux centres d'achat qui desserviront les municpialités en bordure de la nouvelle voie maritime et, sans doute, y aura-t-il un regain dans l'activité des chantiers maritimes et de la construction navale; "nous n'avons pas encore commencé notre véritable période de croissance" de dire monsieur Drew.

Monsieur l'Orateur, il ne faut pas que le gouvernement compte seulement sur ce projet lancé par les libéraux pour assurer la prospérité du pays. J'ose espérer qu'un jour le gouvernement au pouvoir s'éveillera et qu'il adoptera des mesures propres à nous amener la prospérité, car le projet que je viens de mentionner ne fera qu'aider.

J'ai appris avec plaisir que nous serons appelés à faire une étude et une revision générales de la législation relative au crédit agricole, afin de la rendre plus efficace et plus utile au "développement" et au maintien d'une agriculture solide et prospère. Veuillez croire, monsieur l'Orateur, qu'à titre de représentant d'une circonscription agricole, cette proposition m'a causé un grand plaisir. J'espère cependant que le ministre de l'Agriculture (M. Harkness), originaire de l'Ouest canadien, reconnaîtra un jour qu'il y a dans l'Est du pays, dans l'Ontario, le Québec et les provinces Maritimes, un certain nombre d'agriculteurs qui méritent tout de même que l'on se souvienne d'eux. Je crois que le pays devrait se souvenir particulièrement que nos compatriotes ont eu l'amour de la terre longtemps avant que les bisons aient disparu des plaines de l'Ouest.

Le gouvernement nous demandera d'apporter certaines modifications à la loi visant les pratiques commerciales. Il est à souhaiter que l'article 34 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions soit abrogé car, présentement, un grand nombre de marchands profitent des dispositions de cet article pour offrir en vente des articles à des prix tellement bas que cela constitue réellement des ventes à perte servant d'appât pour attirer les clients et pour étouffer ou réduire considérablement toute concurrence honnête.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Montmagny-L'Islet a affirmé, comme ses collègues du gouvernement, que la situation financière de notre pays n'est pas inquiétante, et il a rendu hommage au ministre des Finances (M. Fleming) lorsqu'il a ajouté qu'il

avait été tout particulièrement préparé au rôle qu'il joue en ce moment. Ceci m'a rappelé que le ministre avait plutôt le don de la parole que celui des mathématiques, car vous vous souviendrez que, lors de son dernier exposé budgétaire, il a parlé durant deux heures et dix minutes pour ne rien dire.

Pour faire suite à la campagne électorale qu'il avait faite sous la directive du premier ministre, et au cours de laquelle il avait promis de couper les dépenses et de diminuer les impôts, il est logique que nous nous attendions à plus qu'à un concours d'endurance. Je me souviens encore que le premier ministre a déjà affirmé à la Chambre, lorsqu'il était dans l'opposition, qu'une promesse faite par une personnalité politique méritait le respect. Voyons, monsieur l'Orateur, la réduction des dépenses et des impôts, ce ne sont pas des chevaux de bataille qui viennent de naître, mais des chevaux qui ont vieilli, car le premier ministre actuel s'en servait dès 1946, alors qu'il représentait la circonscription de Lake-Centre et qu'il disait, comme en fait foi la page 3359 du compte rendu officiel des *Débats*:

> Quant à nous, nous soutenons que le moment est venu de restreindre les dépenses partout où la chose est possible. Personne n'oserait tout de même prétendre que les impôts contribuent à la prospérité du pays et à l'accroissement des recettes. Le maintien en période de paix des impôts du temps de guerre ne peut que nuire au commerce et anéantir les perspectives d'emplois au pays.
>
> Ce n'est pas tout. Il réduit le niveau de vie de nos compatriotes à un point jusqu'ici inconnu au Canada.

Il a attendu longtemps et il a aujourd'hui les rênes du pouvoir depuis dix-huit mois. Qu'attend-il pour mettre à exécution ce qu'il a prêché depuis si longtemps?

Pour ce qui est du ministre des Finances, qui lui aussi secondait son premier ministre durant les deux dernières campagnes en faisant des promesses qu'il ne pouvait ou ne voulait pas lui non plus réaliser, je me permettrai de vous dire, monsieur l'Orateur, que le résultat de son attitude actuelle sera celui que lui-même a prédit un jour, alors qu'il disait, comme en fait foi la page 90 du compte rendu officiel des débats de la Chambre du 11 septembre 1945:

> D'autre part, les membres du Gouvernement ont beaucoup trop parlé des projets du cabinet en matière de logement, donnant ainsi aux Canadiens l'impression qu'ils pouvaient attendre de grandes choses. Ce qui est certain, c'est qu'à moins que le Gouvernement n'ait en réserve des moyens qu'il n'a pas encore fait connaître à la Chambre, il ne peut aucunement espérer réaliser les promesses qu'il a faites à la population canadienne. Bien des Canadiens, des Canadiens désappointés, devront vivre dans un état de graves difficultés l'hiver prochain parce que le Gouvernement n'a pas tenu parole et n'a pas réalisé ses promesses aux Canadiens.

J'ajoute que s'il n'agit pas immédiatement, les Canadiens seront dans un état de graves difficultés, non seulement durant l'année en cours mais pendant les quatre prochaines années, c'est-à-dire jusqu'à ce que le parti auquel j'adhère reprenne les rênes du pouvoir aux prochaines élections.

L'honorable représentant de Muskoka, Ontario, était un excellent critique financier de l'opposition lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, s'il faut en juger par les applaudissements que ses partisans lui réservaient après ses discours. Le représentant de Muskoka-Ontario, qui est aujourd'hui représentant de Greenwood (M. Macdonnell), espérait être ministre des Finances. A cause de son âge et en considération des services qu'il a rendus et de ses connaissances, on l'a nommé ministre sans portefeuille. Pour avoir recours à ses bons offices, je crois que le premier ministre, qui a considéré son expérience passée en le nommant ministre, devrait relire un passage d'un de ses exposés pour voir ce qu'il pensait d'un gouvernement tel que le sien aujourd'hui.

J'appelle de nouveau votre attention, monsieur l'Orateur, sur le compte rendu des débats de la Chambre des communes du 19 octobre 1945, où je relève ces paroles du député de Muskoka-Ontario:

> Je suis d'avis qu'on ne cherche pas à présenter clairement à la population du Canada et à la Chambre la véritable situation.
>
> Cette demande n'est-elle pas raisonnable? En y répondant, je signalerai à la Chambre que l'autre jour, en Angleterre, un homme d'affaires représentant, je crois, la Chambre de commerce, a posé au Gouvernement la question suivante: "Quand le Gouvernement fera-t-il connaître au pays les grandes lignes de son programme financier pour toute la période des cinq prochaines années?" Les honorables députés penseront peut-être que c'est aller un peu loin, mais le Chancelier de l'Échiquier, M. Dalton, n'en a pas moins répondu ce que je vais citer, bien que je ne sois pas prêt à dire que la réponse était complète. Voici ce qu'il a répondu à une assemblée publique tenue à Londres récemment:
>
> Nous pouvons continuer à mettre à exécution durant les années qui suivront un programme financier uniforme et progressif.
>
> C'est tout ce que je demande. J'ai l'impression que le ministre des Finances doit avoir en sa possession tous ces chiffres. Il est inconcevable qu'il n'ait pas songé à toutes ces choses, comme il est inconcevable aussi qu'il ne soit pas prêt à envisager ce qu'il nous reste à faire. Nous devrions savoir où nous allons. Se peut-il qu'on nous tienne ainsi en tutelle? Est-ce un nouvel exemple de ce qu'on peut appeler "un Gouvernement par décrets", contre lequel certains membres de la Chambre ont protesté? Qu'est-ce que cela signifie? Quelle qu'en soit la raison, je soutiens que rien ne nous empêche de connaître maintenant les chiffres. Durant la guerre c'était différent, car il n'y avait pas moyen de calculer à l'avance les dépenses. Mais je suis convaincu qu'actuellement le ministre est en mesure de prévoir avec beaucoup d'exactitude les réductions que subiront les dépenses de guerre l'année prochaine, et les années suivantes, quitte à

se reprendre plus tard et à donner d'autres chiffres.

Si un homme d'affaires communiquait à l'assemblée annuelle de sa compagnie un déficit de ce genre sans parler de l'avenir, ou il serait congédié sur place, ou on lui dirait de préparer un rapport plus intelligible.

Monsieur l'Orateur, si l'on ne met pas à profit les paroles de l'honorable ministre sans portefeuille d'aujourd'hui, je suis certain que le contribuable canadien, qui est en l'occurrence la compagnie, congédiera le gouvernement conservateur dès qu'il lui en donnera le privilège.

Je me dois, monsieur l'Orateur, de féliciter le chef de l'opposition (M. Pearson) pour son exposé. Je suis certain que son discours n'a pas plu à plusieurs représentants de la Chambre. On lui a reproché d'avoir eu le sourire sur les lèvres durant son discours. Il y a eu tellement de confusion dans l'administration du gouvernement et lorsqu'il en a apporté les preuves à l'appui,—et il en est de même pour les contradictions,—il faut admettre, monsieur l'Orateur, que plusieurs auraient souri à moins. Il nous a rappelé le voyage autour du monde de son prédécesseur, le très honorable Louis St-Laurent, après six ans comme premier ministre. Ceci m'a rappelé que les journaux de l'époque avaient rapporté que l'hymne national "O Canada" avait été joué dans plusieurs pays qu'il avait visités. Le lendemain de son arrivée, soit le 17 mars 1954, il le confirmait au compte rendu officiel de la Chambre.

Franchement, j'ai réellement hâte d'entendre l'exposé du premier ministre sur son récent voyage afin de constater si lui aussi a été reçu au son de l'hymne national que nous avons tant à cœur et tant hâte de voir adopté par la Chambre. Ceci étant dit, j'ajoute qu'il est à souhaiter que les ministres qui, eux aussi, depuis que le parti conservateur est au pouvoir, ont fait de nombreux voyages, nous en fassent rapport. Espérons que ces discours seront brefs, sinon, cette session sera de longue durée.

Le temps à ma disposition ne me permet pas de traiter de la situation de l'industrie connue sous le nom de *Rubber Footwear*. J'espère que le gouvernement comprendra que cette industrie a besoin d'une certaine protection si nous ne voulons pas la voir disparaître.

Mon collègue, l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger) a fait un brillant exposé de la situation des produits textiles. Je seconde sans réserve ses avancés, même si, comme lui, je ne fais pas partie du comité des députés des Cantons de l'Est.

Le ministre du Commerce (M. Churchill) a déclaré que la tournure d'esprit timoré dont on est témoin en ce qui a trait à nos relations commerciales avec les États-Unis était attribuable à la ligne de conduite qu'avait suivie le chef de l'opposition alors qu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce n'est pas évidemment ce qu'ont pensé les juges qui ont décerné le prix Nobel à M. Pearson pour la façon admirable dont il a conduit nos relations diplomatiques avec les autres nations lorsqu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois que nous attendrons longtemps le jour où pareil tribu sera rendu à un membre du gouvernement conservateur.

Comme question de fait, on pourrait joindre le ministre du Commerce au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) et les deux réunis seraient encore loin d'atteindre la stature de notre chef dans le domaine international.

J'aimerais appeler votre attention sur le fait qu'il y a quelques semaines j'avais l'honneur d'assister à l'ouverture de la campagne d'emplois d'hiver à Granby; j'y ai appris que l'emploi laisse à désirer chez nous, même si les représentants du gouvernement affirment, en prononçant de grands discours qu'il y a moins de chômeurs.

Le 31 décembre 1958, dans les municipalités avoisinant Granby, 834 hommes et 217 femmes, soit un total de 851 avaient fait une demande de prestations au bureau de l'assurance-chômage de Granby. Dans la ville de Granby, 1,610 hommes et 906 femmes, soit un total de 2,516 personnes, avaient aussi fait leur demande; c'est dire qu'il y avait un grand total de 3,367 sans-travail. On a versé en 1958 au bureau de l'assurance-chômage de Granby, en prestations, $1,536,342.70; et l'on veut nous faire croire que la récession est terminée. Monsieur l'Orateur, le nombre de postulants, au 31 décembre 1957, pour Granby et la région, étaient de 3,471 personnes. On m'objectera qu'il y a une diminution de 104 demandes; eh bien, je vous dirai le contraire. Nous avons de nouvelles industries et le nombre devrait être bien moindre, veuillez me croire; mais il y a une augmentation du nombre de chômeurs chez nous, car il y a tous ceux qui n'ont pu se procurer d'emploi, au cours de l'année, et qui, partant, n'ont pas droit aux prestations

supplémentaires et, par le fait même, ne sont pas enregistrés. Ceci me rappelle la brochure intitulée: "Ce que Diefenbaker a fait contre le chômage au Canada". En la feuilletant, on n'y voit que des feuillets blancs, ce qui indique qu'il n'a rien fait. Cette brochure qui avait été distribuée durant la dernière campagne électorale,—j'en ai obtenu une copie à ce moment-là,—a encore plus d'actualité aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 6 heures et proposer l'ajournement du débat.

(Traduction)

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est six heures?

M. l'Orateur: Le député qui a la parole a déjà dit qu'il était six heures et a demandé le renvoi du débat à une séance ultérieure.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SAISIES PAR DES ORGANISMES BÉNÉFICIANT DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

Question n° 17—**M. Fisher:**

1. Au cours de 1958, des organismes auxquels des prêts hypothécaires avaient été consentis sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation ont-ils procédé à des saisies?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient, dans chaque province, ces organismes, ainsi que le nombre et la valeur globale de ces prêts hypothécaires?

3. Depuis combien d'années ces divers prêts hypothécaires qui ont fait l'objet de saisies étaient-ils en vigueur?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux Publics):**

1. Oui.

2 et 3. Détails au tableau ci-dessous:

a) Saisies exécutées par des organismes de prêt approuvés

Alberta	Ontario	Québec
1) Montant: $7,984 Date de l'hypothèque: octobre 1955 Organisme: Banque Impériale du Canada		1) Montant: $8,000 Date de l'hypothèque: janvier 1956 Organisme: Banque de Montréal
	1) Montant: $9,000 Date de l'hypothèque: juin 1955 Organisme: *Sun Life Assurance Company of Canada*	2) Montant: $10,760 Date de l'hypothèque: juin 1956 Organisme: *North American Life Assurance Company*
	2) Montant: $10,000 Date de l'hypothèque: mai 1955 Organisme: *Mutual Life Assurance Co. of Canada*	3) Montant: $10,200 Date de l'hypothèque: octobre 1955 Organisme: *Prudential Insurance Company of America*
	3) Montant: $8,571 Date de l'hypothèque: avril 1954 Organisme: *London Life Insurance Company*	4) Montant: $8,500 Date de l'hypothèque: janvier 1957 Organisme: *Imperial Life Assurance Company of Canada*
b) Saisies exécutées par la Société centrale d'hypothèques et de logement		
	4) Montant: $2,795 Date de l'hypothèque: octobre 1956	5) Montant: $11,018 Date de l'hypothèque: mars 1958
	5) Montant: $8,900 Date de l'hypothèque: octobre 1957	6) Montant: $8,460 Date de l'hypothèque: février 1953
Totaux 1) $7,984	5) $39,266	6) $56,938

NOTA: Les cas susmentionnés, concernant les organismes de prêt autorisés, sont ceux qui avaient été déclarés à la Société centrale d'hypothèques et de logement jusqu'au 19 janvier 1959.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—RÉCLAMATIONS DE PRESTATIONS SAISONNIÈRES

Question nº 33—**L'hon. M. Martin:**

1. Combien de personnes ont réclamé des prestations d'assurance-chômage durant la période allant du 1er décembre 1957 au 30 juin 1958 inclusivement?

2. Quelle somme globale a-t-on versée en prestations saisonnières durant cette période?

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Le nombre des personnes qui ont réclamé des prestations saisonnières d'assurance-chômage durant la période allant du 1er décembre 1957 au 30 juin 1958 s'élève à 455,622.

2. On estime à $100,157,638 la somme globale versée en prestations saisonnières durant cette période.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 janvier 1959

La séance est ouverte à onze heures.

LES "CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS"

COLOMBIE-BRITANNIQUE—ANNONCE DU RÈGLEMENT DE LA GRÈVE

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je désire communiquer à la Chambre une nouvelle qui intéressera sûrement tous les députés. Je ne saurais faire mieux que de donner lecture du télégramme que j'ai reçu il y a environ une demi-heure. Il se lit ainsi qu'il suit:

J'ai le plaisir d'annoncer que, toutes les parties intéressées ayant consenti certaines concessions, le différend qui opposait la compagnie des chemins de fer du Pacifique-Canadien et le service de cabotage de la côte de la Colombie-Britannique d'une part et la *Seafarers International Union*, la *National Association of Marine Engineers* et la *Canadian Merchant Service Guild* d'autre part, a été réglé. Les représentants des parties ont accepté et contresigné en ma présence les termes du règlement, qui prévoient des conventions collectives qui resteront en vigueur jusqu'au mois d'août 1961. Par conséquent, il ne sera pas nécessaire d'appliquer les dispositions visant l'arbitrage que renferme la loi relative à un service de navigation sur la côte de la Colombie-Britannique.

La Commission d'enquêtes sur les relations industrielles,
Eric G. Taylor.

L'ÉNERGIE

FLEUVE COLUMBIA—À PROPOS DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je désire transmettre le texte d'un communiqué rédigé conjointement par le gouvernement du Canada et celui des États-Unis et qui doit être publié aujourd'hui. Le communiqué se lit comme suit:

Le gouvernement des États-Unis et celui du Canada ont eu des entretiens relatifs à la mise en valeur, avantageuse pour l'un et l'autre, des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, qui traverse la frontière.

Au cours de ces entretiens, il a semblé souhaitable de poursuivre aussi rapidement que possible l'examen des divers problèmes d'ordre technique de nature à influer sur l'adoption de principes généraux. Pour cette raison, et afin de donner suite à cet avis, le gouvernement du Canada et celui des États-Unis ont annoncé qu'une lettre identique a été envoyée aujourd'hui par chaque gouvernement aux deux sections de la Commission mixte internationale, invitant cette dernière à communiquer bientôt aux gouvernements ses recommandations à l'égard des principes qu'il faudrait appliquer en vue de déterminer:

a) les avantages qui découleront de l'utilisation en commun des réserves d'eau, et de l'interconnection des circuits électriques au sein du réseau du fleuve Columbia; et

b) la répartition, entre les deux pays, de semblables avantages et plus particulièrement en ce qui concerne la production d'énergie électrique et la prévention des inondations.

Cette requête fait suite au renvoi transmis à la Commission en 1944 relativement au fleuve Columbia, afin d'insister sur la nécessité qu'il y a pour la Commission de soumettre bientôt un rapport sur le problème particulier de la répartition des avantages qui résulteront de la mise en valeur conjointe du réseau du fleuve Columbia.

Le rapport du comité international des ingénieurs du fleuve Columbia sera transmis à la Commission mixte internationale au début de mars de cette année et sera examiné lors d'une réunion qui sera tenue à huis clos à Chicago à compter du 16 mars.

Entre-temps, diverses questions connexes continueront de faire l'objet de discussions par la voie diplomatique.

Les lettres ont été remises en mains propres, ce matin, à chacune des sections de la Commission mixte internationale, ici et à Washington, et, à mon avis, nous pouvons être certains que la Commission soumettra un rapport aux deux gouvernements aussitôt que possible.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION VISANT À ACCROÎTRE LE MONTANT GLOBAL DISPONIBLE

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par son Excellence.

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation en vue de porter de sept cent cinquante millions de dollars à un milliard de dollars le montant global qui peut être versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi, et de faire disparaître la limite visant le montant des avances qui peuvent être consenties à la Société aux fins du paragraphe (1) de l'article 11 de ladite loi; qu'il y a lieu, en outre, d'établir des dispositions visant à apporter certaines modifications relatives à l'application de la loi.

La motion est adoptée.

LE COMMERCE

PRÉTENDUE IMPOSITION DE DROITS DE DUMPING SUR LES MARCHANDISES DÉFECTUEUSES ET LES SOLDES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre du Revenu national s'il est exact que de nouveaux droits de dumping ont été ou seront bientôt imposés sur les marchandises défectueuses ou d'occasion et les soldes. Si la nouvelle est exacte, quel article de la loi sur les douanes servira à cette fin? Les droits en question s'appliqueront-ils aux importations du Royaume-Uni comme à celles d'autres pays?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je n'ai pas le texte de la loi sous les yeux. J'ai pris connaissance de la nouvelle il y a un instant. Elle a en effet paru dans les journaux de ce matin et quelqu'un me l'a signalée. Il y a quelques semaines, j'ai signé, il est vrai, une ordonnance applicant des droits de dumping sur les articles de seconde qualité, ou de qualité inférieure et les soldes. Comme je n'ai pas la loi sous la main, j'irai aujourd'hui aux renseignements et je donnerai une réponse précise quant à l'article.

L'hon. M. Pearson: Je remercie le ministre de sa réponse. Puis-je lui demander s'il veut bien déposer les documents en question?

L'hon. M. Nowlan: Les seuls documents en cause sont un mémoire confidentiel que m'a soumis mon sous-ministre, ainsi que l'ordonnance que j'ai signée et qui a paru dans la *Gazette du Canada*.

(Plus tard)

L'URANIUM—À PROPOS DE L'ACCORD DE VENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander certains renseignements au ministre du Commerce; s'il ne peut me les fournir immédiatement, peut-être voudra-t-il prendre avis de ma question.

Étant donné qu'en vertu des règlements actuels, les producteurs canadiens ne peuvent vendre plus de 2,500 livres d'uranium à tout pays qui n'a pas conclu d'accord bilatéral avec le Canada, quelles démarches fait-on présentement en vue de conclure avec d'autres pays des accords semblables à ceux que nous avons déjà, et auprès de quels pays fait-on ces démarches?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, ce sujet soulève l'intérêt général et, sur l'avis du chef de l'opposition je considérerai la question comme un préavis et y donnerai une réponse complète d'ici quelques jours.

L'IMMIGRATION

M. ET M^me^ RAOUL ARTHUR ROLLING—SURSIS D'EXPULSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Le premier ministre peut-il nous dire si le gouverneur en conseil a été saisi d'une requête, fondée sur des raisons humanitaires, relativement à l'ajournement d'une ordonnance de déportation visant M. et M^me^ Raoul Arthur Rolling et leurs deux enfants, anciennement du grand-duché de Luxembourg, qui demeurent au Canada depuis 1949? J'ajoute que le juge Rand a recommandé que cette mesure soit prise il y a quelque temps.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, d'abord, je ne suis pas le titulaire de ce ministère et ensuite, comme je ne suis pas au courant de cette question, je vais considérer la demande comme un avis.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Taylor (Vancouver-Burrard): Puis-je poser au ministre du Travail une question concernant les programmes de travaux d'hiver et d'assistance du gouvernement? Le ministre nous donnera-t-il, par provinces, le nombre d'entreprises approuvées dans le cadre de ce programme et leur coût estimatif?

Des voix: Le *Feuilleton*!

M. l'Orateur: Je crois qu'il serait plus opportun d'inscrire cette question au *Feuilleton*. Y a-t-il une autre question?

M. Taylor: Non, monsieur l'Orateur. J'ai une autre question à poser au ministre des Transports.

DEMANDE EN VUE DE PROLONGER LE PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le ministre pourrait-il dire si le gouvernement a songé à prolonger son programme de travaux d'hiver comme l'a proposé M. George S. Mooney, directeur exécutif de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, qui a prétendu que les municipalités sont prises comme dans

un étau entre le coût croissant de l'assistance sociale et les taux élevés d'intérêt sur leurs emprunts?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, M. Mooney ne nous a pas fait parvenir cette proposition, qui n'a d'ailleurs pas été portée à notre connaissance. Nous n'envisageons présentement aucun changement en ce qui concerne le programme d'encouragement à l'égard des municipalités.

LE CHARBON

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—INTERPELLATION AU SUJET DE MESURES TENDANT À PRÉVENIR DES CONGÉDIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. A titre de représentant de la Nouvelle-Écosse, le ministre signalera-t-il à la Chambre si le gouvernement envisage de prendre des mesures d'ici la fin de semaine pour prévenir la mise à pied de 4,000 mineurs de charbon en Nouvelle-Écosse? Ce congédiement doit se produire quand sera terminé le travail des équipes de relève de demain, comme on l'a annoncé ce matin.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Le gouvernement n'envisage aucune mesure à l'heure actuelle. Le premier ministre de la province a communiqué avec moi ce matin par téléphone à la suite de la conférence d'hier dont le député a parlé dans sa question hier. Comme le député le sait et comme l'ont annoncé les journaux, le premier ministre de la province a consenti à venir à Ottawa sous peu avec une délégation. Il a discuté avec moi du moment approprié où il pourrait venir voir les membres du gouvernement. Je communiquerai avec lui plus tard aujourd'hui après avoir consulté quelques-uns de mes collègues et nous fixerons une date convenant à la tenue de cette conférence au cours des prochains jours.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LA COMMISSION ROYALE SUR L'ÉNERGIE—INTERPELLATION RELATIVE AU RAPPORT FINAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): J'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il informer la Chambre de la date approximative de la présentation du rapport de la Commission Borden?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je n'ai aucun renseignement à ce sujet pour l'instant. J'irai aux renseignements.

M. McIlraith: Pense-t-on que la mesure prévue dans le discours du trône, au sujet de l'établissement d'une Commission nationale de l'énergie, sera étudiée avant que le rapport soit déposé ou bien l'une dépend-elle de l'autre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Un rapport préliminaire a exprimé certains vœux dont l'un était l'avis en question. Il y a tout lieu de supposer que l'on procédera à l'étude du bill sans attendre le rapport final sur d'autres questions qui ne sont pas connexes.

LES "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

DEMANDE DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA VENTE DE NAVIRES À CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, pour éclairer la Chambre et le pays, j'ai une question à adresser à cet agile frappeur même sur le terrain glissant, l'honorable ministre des Transports.

Ma question a trait à la vente de huit des navires de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* annoncée par le ministre le 12 août dernier. Ces navires ont été cédés à des armateurs étrangers pour la somme de $2,800,000. Le ministre ayant répondu ce jour-là à l'honorable député de Laurier qu'il faisait tout simplement part à la Chambre d'une transaction qui avait été complétée avec succès par la *Canadian National (West Indies) Steamships,* peut-il nous dire maintenant si la vente de ces navires, que beaucoup regardent comme une sombre affaire, a été complétée avec succès?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je désire remercier l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Oui, monsieur l'Orateur, la direction des chemins de fer Nationaux du Canada m'informe que les garanties fournies sont bonnes et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Les paiements sont garantis par lettre de crédit émise par la *Banco Cubano del Commercio Exterior* et confirmée par la *Bank of America International.*

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE À L'ÉGARD DE LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Loiselle (Sainte-Anne): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. Étant donné les entretiens qui se sont déroulés ces derniers jours, le ministre est-il disposé maintenant à intervenir dans le différend qui divise la

Société Radio-Canada et ses réalisateurs de Montréal, personnellement ou en nommant une commission d'enquête comme l'article 56 de la loi l'y autorise?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, mon attitude à l'égard de ce différend est la même que l'autre jour, lorsque j'ai reçu les représentants des réalisateurs.

(Plus tard)

(Texte)

M. Loiselle: Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la réponse que le ministre du Travail m'a faite il y a quelques instants, j'aimerais adresser ma question à l'honorable Solliciteur général. Depuis que les discussions ont été entamées ces jours derniers entre la Société Radio-Canada et ses réalisateurs de Montréal, l'honorable Solliciteur général a-t-il suggéré de nommer une commission d'enquête, comme le permet l'article 56 de la loi sur les relations industrielles?

(Traduction)

M. l'Orateur: C'est un principe fondamental, je pense, que les questions doivent viser des questions ressortissant au ministre en cause. A mon avis, la question que le député vient de poser ne ressortit pas au Solliciteur général.

PRESTATION DU SERMENT D'OFFICE PAR LES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Augustin Brassard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre est-il maintenant en mesure de répondre à la question que lui a posée hier le député de Laurier et dont il a pris avis. La question était ainsi conçue:

Le ministre pourrait-il nous dire si quelqu'un a assisté aux réunions du bureau des administrateurs de la Société Radio-Canada, en tant qu'administrateur, ainsi qu'aux réunions du comité exécutif, en tant que membre de ce comité, sans avoir prêté le serment d'office prévu à l'article 22, paragraphe 6 de la loi relative à la radiodiffusion?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la Société m'a informé que tous les administrateurs ont prêté le serment d'office.

L'INDUSTRIE

L'AÉROPORT DE BOUNDARY-BAY (C.-B.)—PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Taylor (Vancouver-Burrard): En toute déférence, monsieur l'Orateur, je pense vraiment que la question que je vais poser au ministre des Transports présente un caractère d'urgence.

Le ministre accepterait-il de rencontrer à Ottawa les échevins compétents de la ville de Vancouver afin de discuter avec eux les nombreux problèmes que soulèvent le projet d'aménagement industriel près de l'aéroport de Boundary-Bay et les propositions faites par le ministère des Transports à la ville de Vancouver, concernant la remise en service de cet aéroport, son administration et son exploitation?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je serais très heureux de discuter cette question avec ces messieurs.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

À PROPOS DE DEMANDES DE MODIFICATIONS FORMULÉES PAR LES EMPLOYÉS DE CHEMIN DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Puis-je poser une question au ministre du Travail? Étant donné, comme le signale la *Gazette* de ce matin, que des porte-parole du gouvernement ont déclaré aux représentants des cheminots que les modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage répondraient à l'essentiel des revendications ouvrières, le ministre consentirait-il maintenant à renseigner la Chambre et à confirmer la déclaration faite hors de la Chambre par des porte-parole du gouvernement?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): L'article dont parle l'honorable député ne m'a pas été signalé, mais hier ce groupement a fait des démarches auprès du premier ministre et de certains membres du cabinet. Il a soumis notamment un certain nombre de vœux touchant la loi sur l'assurance-chômage, et j'ai dit alors que certains de ces vœux faisaient l'objet d'une étude en tant que modifications possibles de la loi.

L'HABITATION

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—FONDS SUPPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX MAISONS À BON MARCHÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Va-t-on modifier les règlements actuels afin d'assurer qu'une plus grande partie des fonds supplémentaires mis à la disposition du public par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement soit affectée à la construction de maisons à bon marché?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, on pourra mieux répondre à cette question lorsque le projet de résolution relatif à la loi nationale sur l'habitation sera mis à l'étude la semaine prochaine.

LA DÉFENSE CIVILE

DISPONIBILITÉ DE LA VERSION PARTIELLE DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos du rapport Graham. Le gouvernement étudie-t-il ou a-t-il étudié l'opportunité de mettre à la disposition des députés une version partielle ou abrégée de ce rapport?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Nous n'y songeons pas à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur.

L'AGRICULTURE

PRÉSENCE DU MINISTRE AUX RÉUNIONS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES AGRICULTEURS À SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture; en son absence, je la pose à son adjoint parlementaire "en puissance" ou encore au ministre suppléant. Le ministre de l'Agriculture assiste-t-il aux réunions de la Fédération canadienne d'agriculteurs qui ont lieu présentement à Saskatoon?

L'hon. Gordon Churchill (ministre suppléant de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Agriculture, je vais considérer cette question comme un préavis.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CANADA-ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE TENIR UNE RÉUNION PENDANT LA VISITE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Peut-il dire si on a avisé à la possibilité que le ministre de la Justice, au cours de son séjour à Washington, en plus de rencontrer son homologue le procureur général des États-Unis, M. Rogers, confère avec des membres de la Chambre des représentants et du Sénat qui font partie des comités chargés d'étudier les lois au sujet desquelles le ministre de la Justice a des observations à formuler. A mon avis, étant donné que la loi des États-Unis...

Des voix: La question.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'ai bien l'impression, monsieur l'Orateur, qu'ordinairement ces organismes accueilleraient mal quelqu'un qui s'adresserait à eux sans y avoir été invité, mais le ministre de la Justice fera toutes les observations nécessaires dans les milieux pertinents.

M. Argue: J'ai une autre question à poser, monsieur l'Orateur. Ne serait-il pas tout aussi opportun que le ministre de la Justice rencontre ces personnes qu'il l'était pour une délégation parlementaire de le faire? A mon avis, ce fut une très bonne initiative.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il s'agissait sûrement d'une très bonne initiative, mais c'est à l'invitation de ces gens que la rencontre a eu lieu.

M. Argue: Je croyais que c'était le premier ministre qui l'avait proposée.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mercredi 28 janvier, sur la motion de M. W. H. Jorgenson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Pearson.

(Texte)

M. Marcel Boivin (Shefford): Monsieur l'Orateur, lors de l'ajournement hier soir, j'allais vous dire ceci: tant que le gouvernement persistera à tarder d'agir, l'opposition jouera son rôle dans le présent débat; toutefois, nous sommes disposés à passer à la mise aux voix, dès maintenant, et à aborder l'étude des affaires de la nation.

Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs sujets dont j'aurais aimé traiter au cours de mon discours, mais étant donné que mon temps de parole va expirer dans quelques minutes, je vais aborder un sujet dont on entend beaucoup parler en ce moment, et je veux parler de notre emblème national, que j'ai d'ailleurs réclamé pour la première fois, en cette enceinte, le 11 juillet 1946. Personnellement, je suis encore en faveur d'un drapeau purement canadien et je m'empresse de donner les raisons pour lesquelles je voudrais un drapeau distinctif: il faut tenir compte de certains facteurs qui n'ont pas encore été

signalés. Premièrement, notons qu'un drapeau doit représenter avant tout la souveraineté de notre pays; deuxièmement, que la souveraineté d'un pays réside en son Parlement, lequel est composé de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes. Autre fait à noter, la place d'honneur est située au haut du drapeau près de la hampe; ainsi le Union Jack représente la souveraineté du gouvernement britannique et c'est d'ailleurs ce que certaines personnes désirent, en particulier le premier ministre de l'Ontario.

Qu'il me soit permis de vous dire, monsieur l'Orateur, que la question du drapeau national ne relève ni de la province d'Ontario ni d'aucune autre province, mais directement du gouvernement fédéral et du Parlement fédéral.

Si nous conservions, comme dans le Red Ensign, le Union Jack sur un fond rouge, au haut du drapeau, donc à la place d'honneur, nous admettrions par le fait même la souveraineté du Parlement anglais sur le nôtre, ce qui, pour toute personne bien renseigné, semblerait une erreur formidable, surtout depuis l'adoption du statut de Westminster, en 1931, alors qu'on a consacré la souveraineté du Canada et des autres pays membres du Commonwealth qui étaient alors des dominions.

Une autre erreur qu'il ne faut pas commettre c'est de reproduire sur un drapeau des symboles tels que la fleur de lys, la feuille d'érable, le castor, le mouton ou autres de quelque genre que ce soit.

Le drapeau n'a rien à faire avec les armoiries; on ne doit pas y attacher de symbole puisqu'il constitue de fait la reconnaissance d'une souveraineté.

En général, les meilleurs drapeaux sont simplement composés de trois ou quatre bandes de couleur auxquelles on n'attache pas de signification particulière.

J'ai pu constater, lors de mon récent voyage en France, que les Français arboraient avec honneur et émotion le drapeau bleu blanc et rouge de la République française.

Pourquoi, par exemple, n'aurions-nous pas un drapeau peu compliqué, composé de trois ou quatre bandes de couleurs différentes de celles des autres nations, évidemment, et si nous voulions, malgré tout, y attacher des symboles, nous pourrions y mettre une bande blanche pour symboliser la neige qui couvre notre pays pendant six mois de l'année, une bande bleue pour symboliser les trois océans qui entourent notre continent, une bande jaune qui symboliserait la couleur dorée du blé des prairies et une bande rouge qui symboliserait la couleur des uniformes des troupes de Wolfe sur les Plaines d'Abraham.

A mon sens, monsieur l'Orateur, cela vaudrait bien mieux que les milliers de drapeaux que l'on a suggérés au comité qui a siégé, il y a quelques années déjà, sur lesquels on voyait tous les animaux de la création, toutes les étoiles du firmament, autant de feuilles d'érable que l'on peut en trouver dans les sucreries de chez nous, sans compter les lignes qui vont du nord-ouest au sud-ouest et qui sont contre toute conception d'un emblème honorable pour un pays qui se glorifie de la légitimité de sa souveraineté.

Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion pour remercier tous les Canadiens qui ont fait parvenir au comité des dessins du drapeau national qu'ils désiraient. Ils étaient nombreux et sincères, ce qui veut dire qu'ajoutés à ceux-là, tout Canadien bien pensant réclame du Parlement un drapeau distinctif qui occupera la place d'honneur dans le plus beau pays du monde, le Canada.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant que le ministre prenne la parole, les honorables députés me permettront de faire observer une chose: c'est que je n'ai pas tenu pour irrégulier, au cours du présent débat, que l'on traite de la question du drapeau, comme plusieurs l'ont fait; néanmoins peut-être devrais-je les prévenir que si le même sujet revient à l'ordre du jour, je n'accepterais pas facilement qu'on reprenne ces mêmes discours à ce moment-là.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je me joins aux nombreux députés qui m'ont précédé pour féliciter l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) et l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) des excellents discours qu'ils ont prononcés en proposant et en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône. Leurs discours ont été positifs et pratiques et bien présentés. Leurs commettants ont toutes les raisons d'être fiers des jeunes hommes qu'ils ont élus à Ottawa comme membres du Parlement et qui se comportent de si admirable façon. Comme bien d'autres discours qui ont été prononcés à la Chambre au cours de la présente session et des précédentes par des hommes et des femmes qui appuient le gouvernement, ces deux discours démontrent pourquoi le parti conservateur est aujourd'hui le parti de la jeunesse en même temps que celui de la population.

Ces discours ont été, je le répète, positifs et pratiques. Je voudrais pouvoir en dire autant du discours que nous avons entendu ensuite, celui du chef de l'opposition (M. Pearson). Ce discours, bourré de critiques, ne renfermait aucune contre-proposition propre à remplacer les méthodes et les mesures que le chef de l'opposition s'est appliqué à démolir. Le chef de l'opposition ayant eu quatre mois

pour préparer son discours, nous nous attendions à entendre un exposé où les libéraux nous feraient connaître leur attitude à l'égard des problèmes actuels de notre pays. Outre les critiques normales que le chef de l'opposition est toujours censé faire par devoir, nous nous attendions à entendre des avis positifs sur la façon dont les libéraux dirigeraient le pays s'ils étaient au pouvoir aujourd'hui. Toutefois, l'opposition actuelle semble aussi vidée d'avis positifs qu'elle l'a été les deux dernières sessions.

Sous notre forme démocratique de gouvernement, monsieur l'Orateur, l'opposition a deux responsabilités. La première est de souligner les déficiences du gouvernement et du programme ministériel, si elle le peut, en s'y opposant. Or l'opposition actuelle cherche désespérément à le faire, mais elle ne semble nullement capable de recueillir les renseignements et les chiffres en cause au moment voulu. Les chiffres qu'elle obtient du service statistique Martin semblent toujours la laisser en plan.

Le second devoir de l'opposition est de démontrer qu'elle peut remplacer le gouvernement. Or elle a complètement échoué à le démontrer. Elle n'y a pas réussi parce qu'un gouvernement de remplacement doit avoir une politique, et la présente opposition n'en a aucune. Nous attendons toujours de voir comment cette opposition améliorerait les mesures qu'elle dénonce. Elle refuse de nous le dire, parce qu'elle ne le sait pas. Si elle a une politique, qu'elle nous fasse entendre au moins quelques-unes de ses propositions. Or nous n'en n'avons entendu aucune dans les discussions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant.

Le jour où les chefs de parti ont pris la parole, le chef de l'opposition a peint un tableau bien sombre de notre économie et il a essayé d'y découvrir l'image d'un désastre. Bien entendu, le premier ministre l'a remis dans le chemin d'une façon bienveillante en faisant remarquer, comme il est consigné à la page 62 du hansard du 19 janvier 1959 que, l'an dernier, les Canadiens ont travaillé davantage, ont gagné davantage et ont épargné plus qu'en toute autre année correspondante dans l'histoire de notre pays. Il a aussi déclaré que, l'année dernière, le revenu des particuliers s'est accru de 6.3 p. 100, que le revenu net des cultivateurs a augmenté de 22.4 p. 100, que les intérêts, les dividendes et le revenu réel net ont augmenté de 6.5 p. 100, que tous les autres éléments du revenu disponible se sont accrus de 4.5 p. 100, et que les impôts directs et les impôts des particuliers ont baissé de 7.8 p. 100.

Voilà la situation désastreuse où se trouvent les Canadiens, d'après ce que le chef de l'opposition s'acharne à leur faire croire. Cette manière de dénaturer les faits est une insulte pour les Canadiens, mais le peuple du Canada ne l'acceptera pas plus maintenant qu'il ne l'a fait en mars dernier. En réalité, monsieur l'Orateur, en parlant du mois de mars dernier, cela me rappelle que l'autre jour un des aînés du parti libéral a fait ce que j'appellerais une proposition très sensée. Il a laissé entendre que nous pourrions donner un effet rétroactif au 31 mars dernier à la loi sur l'abattage des animaux sans cruauté. A mon avis, ce pourrait être une bonne idée.

Si ces prophètes de malheur pouvaient quitter leurs bureaux, se débarrasser de l'atmosphère de deuil dont ils s'entourent et dont ils imprègnent leurs discours, et s'il parcouraient le pays afin de converser avec les hommes d'affaires, les agriculteurs, les pêcheurs et les bûcherons, bref tous ceux qui, en réalité, travaillent à l'avancement du pays, alors ils apprendraient quelque chose. Ce qu'ils découvriraient, c'est que les citoyens du pays attendent beaucoup de l'économie nationale, du gouvernement, et en particulier de notre premier ministre. Nos concitoyens sont convaincus que notre économie continuera à faire des progrès. Ils y croient parce qu'ils savent que notre économie est bien assise. Ils tracent des plans, ils construisent et ils progressent.

Ils ont confiance et foi dans l'avenir du pays, même si les membres de l'opposition ne l'ont pas.

J'estime parfaitement vaines les critiques et la condamnation de notre économie nationale, que les membres de l'opposition nous ont servies tant de fois à la Chambre. Elles ne concordent pas avec la réalité. Ils feraient bien mieux de commencer à bâtir au lieu de démolir et de commencer à aider la population à faire progresser notre économie, ce qu'elle fait d'ailleurs admirablement.

Il vaudrait mieux que ces hommes de peu de foi parlent, par exemple, aux personnes qui ont investi des centaines de millions de dollars dans l'exploitation du minerai de fer de la baie de l'Ungava. Voilà des gens qui ne manquent pas de foi dans l'avenir du Canada. Les membres de l'opposition auraient grand avantage à parler aux industriels qui ont l'intention d'affecter cette année dix millions de dollars en recherches et prospection du pétrole et du gaz dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Yukon. Voilà encore des gens qui ne manquent pas de confiance dans l'économie du pays. Ils en ont beaucaup. Les membres de l'opposition auraient avantage à s'entretenir avec les dirigeants de la *Canadian Steel Company*, comme je l'ai fait un soir, récemment, qui au cours des dix prochains mois vont affecter 28 millions de dollars à des travaux d'expansion. Ils ne manquent pas de confiance dans l'économie

de notre pays. Ils ont immédiatement confiance en elle. Les données, les chiffres qu'ils ont en mains leur démontrent que l'économie du pays est en progression, et c'est pour cette raison qu'ils construisent afin de marcher de pair avec cette expansion.

Tel est le sentiment de confiance qui règne partout dans notre économie et que chacun partage à l'exception des membres de l'opposition officielle. Ils sont trop occupés à attendre et à espérer, de jour en jour, que quelqu'un annonce que le nombre des chômeurs a augmenté, ce dont ils pourraient se réjouir. S'ils rejetaient leur attitude négative et adoptaient une attitude positive, ils rendraient de bien meilleurs services à titre de membres de la loyale opposition de Sa Majesté, qui sont censés travailler en vue du bien-être de tout le pays.

Laissons maintenant, monsieur l'Orateur, ce côté négatif, destructif, dépeint par les discours de l'opposition et considérons le côté positif et constructif illustré par les mesures du gouvernement. Je donnerai trois exemples de ce que fait un ministère du présent gouvernement, comme tous les ministères d'ailleurs, pour faire avancer notre programme national de mise en valeur. La mise en valeur d'un pays, surtout quand il est aussi vaste que le Canada, suppose d'énormes moyens de transport destinés à aider la libre entreprise à assurer le développement et l'expansion de l'économie. Nous avons surtout besoin de trois éléments des plus importants en matière de transport: des aérodromes, des ports et des navires, sans oublier les brise-glace et les navires de ravitaillement. Lors des dernières élections, le chef de l'opposition (M. Pearson) a raillé et moqué notre programme de mise en valeur. Comme vous vous le rappellerez sans doute, monsieur l'Orateur, il l'a présenté comme un programme de construction de routes allant d'igloo en igloo. Nous ne faisions rien de plus, a-t-il prétendu, que l'ancien gouvernement libéral.

J'aimerais donner des chiffres comparatifs pour les trois catégories de mise en valeur que j'ai mentionnées, la construction de navires, l'aménagement d'aérodromes et de ports. Je vais comparer ce que le gouvernement a fait aujourd'hui à ce qui a été fait par l'ancien gouvernement libéral, la dernière année où il a été au pouvoir, soit l'année financière 1956-1957. Commençons par les aérodromes et les aérogares. En 1956-1957, le gouvernement libéral a dépensé 22 millions, pour construire quatre aérogares et parachever 26 pistes d'envol. Cette année, nous affectons 56 millions à l'aménagement de six aérogares et de 37 pistes d'envol. Autrement dit, nous accomplissons près de deux fois et demie autant que l'ancien gouvernement a fait dans une période correspondante.

Venons-en maintenant à l'aménagement des ports.

L'hon. M. Pearson: Je me demande si je pourrais poser ici une question au ministre?

L'hon. M. Hees: Oui.

L'hon. M. Pearson: Le ministre pourrait-il nous dire combien de ces projets dont il a parlé et dont la construction a été entreprise depuis un an résultent de décisions prises par le dernier gouvernement?

L'hon. M. Hees: Au pied levé, je dirais, très peu et peut-être même aucun.

L'hon. M. Pearson: Ne le dites pas au pied levé.

L'hon. M. Hees: Je dirais très peu et peut-être même aucun.

Maintenant, monsieur l'Orateur, parlons de l'aménagement des ports. Au cours de l'année 1956-57, le gouvernement libéral précédent a dépensé 13 millions de dollars. Au cours de cette année nous dépensons 28 millions de dollars, soit plus du double de ce qui a été dépensé pour le programme précédent.

M. Fisher: Je me demande si le ministre me permettra une question?

L'hon. M. Hees: Oui.

M. Fisher: Le ministre nous dira-t-il quelle fraction de ces 28 millions servira à un aménagement de la tête des lacs canadiens correspondant à celui de Duluth?

L'hon. M. Hees: Nous appliquons à la tête des lacs un programme de mise en valeur dont l'honorable député est certes bien au courant et qui,—il en conviendra,—est suffisant, complet, prévoyant et bien propre à donner d'excellents résultats pour la région. S'il est d'avis contraire, ce sera la première fois, permettez-moi de le dire, qu'il n'approuve pas sans réserve le programme élaboré par le gouvernement pour améliorer les aménagements portuaires à la tête des lacs.

Pour ce qui est de la construction de navires, brise-glace, chalands de débarquement et ravitailleurs, qui sont nécessaires à cause des convois qui naviguent vers l'Arctique en été, nous constatons que chaque fois qu'on a besoin des brise-glace, comme pour aider au mouvement des navires du commerce à l'entrée du golfe ou dans les provinces Maritimes, ils répondent à l'appel et font un excellent travail. Ils sont en fait essentiels à tout programme d'expansion commerciale. En 1956-1957, le gouvernement libéral a construit trois navires et six chalands de débarquement au coût total de 6 millions de dollars. Cette année, nous construisons dix navires et

52 chalands de débarquement au coût total de 22 millions, soit près de quatre fois le programme que le gouvernement libéral a exécuté durant la dernière année qu'il était au pouvoir.

L'hon. M. Pearson: Dites-nous un mot de notre marine marchande.

L'hon. M. Hees: Le chef de l'opposition veut-il parler de la marine marchande que le gouvernement libéral a laissé s'effriter de 500 unités à 18? Est-ce de cette marine marchande que le chef de l'opposition veut parler?

L'hon. M. Pearson: Maintenant que le ministre traite de la question des navires, il pourrait peut-être nous donner les chiffres du tonnage de la marine marchande lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir et les chiffres actuels?

L'hon. M. Hees: Si je me souviens bien, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, la marine marchande était tombée de 500 navires qui étaient immatriculés au Canada...

L'hon. M. Pearson: Pendant la guerre.

L'hon. M. Hees: ...juste après la guerre; le nombre des navires est tombé à 18 sous le gouvernement dont faisait partie mon honorable ami. A notre venue au pouvoir, le nombre en était d'environ 18. Comme l'honorable député ne le sait que trop, nous avons vendu huit des navires de la *Canadian National (West Indies) Steamships* pour la raison qu'il ne connaît que trop bien. Je crois que les autres sont immatriculés au Canada. Il en reste donc à peu près dix. Je ne suis pas sûr du chiffre exact, mais c'est quelque chose du genre. Cela répond-il à la question du chef de l'opposition?

L'hon. M. Pearson: C'est une bonne réponse.

L'hon. M. Hees: Je voulais m'assurer que le chef de l'opposition possède tous les renseignements qu'il désire.

L'hon. M. Pearson: Sous le régime du parti de mon honorable ami, le nombre est tombé de 18 à 10.

L'hon. M. Hees: Et sous le régime du gouvernement dont faisait partie le chef de l'opposition, le nombre est tombé de 500 à 18. Cela vous donne une idée de l'arithmétique selon les règles de laquelle le service de statistique "Martin" a pris naissance. Ce service s'améliore. C'est le genre de calcul que font ces gens. Même le chef de l'opposition, qui est censé être un homme intelligent et raisonnable, capable d'additionner deux et deux, a contracté la maladie qui semble se répandre maintenant dans tout le parti libéral.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une autre question au ministre, parce que je voudrais qu'il n'y ait pas de méprise. Prétend-il que notre marine marchande comprend moins de navires que les 500 d'après la guerre?

L'hon. M. Hees: Leur nombre était considérable. Je ne sais pas exactement combien. Il me semble que c'était environ 500.

L'hon. M. Pearson: Nous obtiendrons ce chiffre.

L'hon. M. Hees: Il s'agit de plusieurs centaines, chiffre qui est tombé ensuite à 18. Les programmes dont j'ai parlé, monsieur l'Orateur, qui sont beaucoup plus considérables dans ces domaines très importants que ceux que le gouvernement libéral avait appliqués pendant la dernière année de son mandat, même si le besoin d'expansion était aussi grand à l'époque et s'il avait la même chance d'appliquer ce même genre de programmes que nous, ces programmes, dis-je, non seulement assurent des moyens de transport très nécessaires à la mise en valeur du pays, chose dont le gouvernement se préoccupe et pour laquelle l'ancien gouvernement manifestait un manque d'intérêt notable, mais ils assurent également un grand nombre d'emplois, dont le besoin se fait tellement sentir actuellement.

Nous avons estimé que les entreprises en cours d'exécution cette année pour le compte du ministère des Transports, des organismes qui en font partie et des sociétés de la Couronne pour lesquelles le ministre des Transports est comptable envers le Parlement, assureront du travail à environ 25,000 hommes de plus qu'on en trouvait dans les mêmes catégories pendant la dernière année où le gouvernement libéral était au pouvoir. Le programme que je viens d'esquisser est typique de l'attitude du gouvernement conservateur envers le mise en valeur de notre pays, programme dont le chef de l'opposition s'est moqué pendant la dernière campagne électorale, lorsqu'il parlait de la construction de routes d'un igloo à un autre et disait que nous ne faisions pas plus que ce qu'ils avaient fait eux-mêmes.

Je crois avoir nettement démontré ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons. Nous agissons de façon constructive au lieu de parler tout simplement de façon destructive, seule chose dont l'opposition semble être capable. Nous croyons en la nécessité d'assurer les moyens de transport nécessaires à la libre entreprise pour poursuivre la tâche qui est sienne depuis cent ans, et qui a développé l'économie du pays. Nous croyons en la nécessité de fournir ces moyens de transport dans toute la mesure où nous le pouvons. Nous le faisons, non seulement pour aider

l'économie dans les régions méridionales du pays, mais pour mettre en valeur les vastes richesses de nos régions septentrionales.

Ce programme est conforme à la ligne de conduite qu'a toujours suivie notre parti en ce qui concerne la mise en valeur du pays. Il y a environ cent ans, notre premier grand premier ministre conservateur, sir John A. Macdonald, a très bien discerné la nécessité d'assurer les moyens de transport sous la forme d'un chemin de fer transcontinental qui permettrait à la libre entreprise de mettre en valeur les ressources du pays, de l'est à l'ouest. Aujourd'hui, nous avons le bonheur d'avoir un autre grand premier ministre conservateur qui discerne tout aussi bien la nécessité de fournir des moyens de transport d'un caractère moderne pour permettre à la libre entreprise de compléter le travail et de développer le pays du sud jusqu'au nord.

M. L. D. Crestohl (Cartier): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Transports (M. Hees), qui vient de reprendre son siège, je me joins à nos collègues pour féliciter le proposeur (M. Jorgenson) de l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé (M. Fortin). Je crois bien avoir raison de dire avec le ministre de la Justice (M. Fulton) que si mes observations sont nécessairement brèves, elles sont néanmoins fort sincères.

J'aborderai brièvement trois questions. L'une figurait dans le discours du trône; l'autre ne s'y trouvait pas mais aurait dû y être mentionnée, je le signale en toute déférence; la troisième a surgi au cours du présent débat. La première a trait à la déclaration des droits et des libertés de l'homme que présentera le premier ministre (M. Diefenbaker). A mon avis, la mesure sera bien accueillie dans tout le pays; elle l'est déjà. Comme elle pourra devenir la Grande charte du Canada, je signale qu'étant réduite à un texte écrit, elle pourrait tendre à circonscrire ou à limiter les libertés et les droits de l'homme dont nous jouissons actuellement.

Le gouvernement devrait donc user de la plus grande prudence possible et prendre tous les moyens en son pouvoir pour s'assurer que toutes les opinions seront exposées, que toutes les idées seront exprimées et incluses dans un document qui sera vraiment une charte des droits de l'homme. Certains dangers pourraient surgir si nous ne prenions pas ces précautions.

On a dit que le Canada est une mosaïque de minorités, et c'est vrai. On y trouve une diversité d'optiques, de cultures, d'antécédents historiques, toutes choses qu'il faut bien peser si l'on veut que la mosaïque soit bien représentée dans notre charte canadienne. C'est pourquoi j'appuie ardemment la proposition de mon chef, selon laquelle un comité parlementaire groupant des membres des deux Chambres devrait être chargé d'étudier tous les aspects, tous les problèmes, toutes les optiques, avant que nous tentions de circonscrire et d'enfermer dans un cadre les libertés et les droits fondamentaux à assurer aux Canadiens aujourd'hui et dans l'avenir. Assurons-nous de ne rien oublier, car une fois écrite, la charte pourrait devenir un instrument dangereux.

A mon sens, le gouvernement devrait commencer par obtenir l'avis des légistes, des professeurs de droit dans les universités, des sociologues, des prélats et des chefs religieux, des chefs syndicaux, et certes aussi celui des provinces. Le gouvernement devrait peut-être convoquer une conférence des procureurs généraux des provinces, car on ne s'accorde pas sur la question constitutionnelle. A l'heure actuelle, le pays se demande avec une crainte et une inquiétude croissantes si l'on parviendra à résoudre les difficultés constitutionnelles qui se posent et si certains droits proposés par le Parlement canadien n'entreront pas en conflit avec les droits provinciaux.

Peut-être une réunion avec les provinces permettra-t-elle de dégager un terrain d'entente et amènera-t-elle la solution des difficultés constitutionnelles qui opposent les autorités fédérales et provinciales.

C'est pourquoi je prie instamment le premier ministre de convoquer une telle conférence. Depuis un certain temps et encore aujourd'hui, nous recevons un véritable déluge de recommandations venant de divers organismes représentatifs du pays. Nous ne devons pas nous désintéresser des observations qui ont été faites. Les journaux, la radio et la télévision publient maintenant des articles et des déclarations provenant d'autorités en matière de droit constitutionnel qui se demandent sérieusement si pareille Déclaration des droits sera aussi utile qu'on le désire ou si elle sera nuisible; par conséquent, j'estime que le premier ministre ferait une grave erreur s'il omettait de prendre toutes les précautions possibles en vue d'assurer que sa mesure atteigne l'objectif visé.

M. Chown: Êtes-vous pour ou contre la déclaration?

M. Crestohl: Je crois que tout le monde est en faveur de la déclaration, mais nous voulons nous assurer que le premier ministre ne comptera pas exclusivement sur les conseils qu'il reçoit des membres de son cabinet ou des honorables vis-à-vis, mais qu'il demandera l'avis de toute la population,—des sociologues et des spécialistes en matière de droits constitutionnels,—des gens qui s'intéressent aussi

profondément à l'avenir des Canadiens que l'honorable député et moi-même.

Ma proposition est purement objective; elle va même plus loin. La mesure projetée recevra, selon toute probabilité, la sanction royale. Sa Majesté la reine y donnera sa sanction en personne, et c'est justement pour ce motif que je prie le premier ministre de créer un comité comme je l'ai proposé.

Après tout, nous avons créé toutes sortes de comités dans le passé. Tout récemment encore, le Parlement a établi un comité chargé d'étudier les méthodes humanitaires d'abattage des animaux. Les honorables députés d'en face conviendront avec moi, j'en suis sûr, qu'il serait à la fois ironique et absurde d'établir un comité chargé d'étudier la façon dont doivent mourir les animaux et de ne pas nommer de comité chargé d'étudier la façon dont doivent vivre les êtres humains.

Le deuxième sujet que je désire aborder a trait à l'immigration. Tout le pays s'accorde à dire que le peuple canadien est sa plus précieuse ressource naturelle; j'ai donc été fort déçu de ce que le discours du trône ne fasse aucune mention de l'immigration. L'importance de l'immigration est sans cesse soulignée par de hautes personnalités canadiennes; elle l'a encore été tout récemment par trois autorités qui, j'en suis sûr, sont bien vues des honorables députés d'en face. Il s'agit du premier ministre, du ministre des Finances et du ministre de l'Immigration même. J'aimerais, pour la gouverne de la Chambre, lire ce que le premier ministre lui-même déclarait le 27 avril 1957, au sujet des immigrants et de l'immigration, au cours d'une de ses tournées. Je cite le *Globe and Mail*, de Toronto:

A l'occasion de sa première démarche de la journée,—une conférence avec l'Association de la presse ethnique de Toronto,—M. Diefenbaker a détaillé un des éléments de ce programme. La mise en valeur, a-t-il dit aux rédacteurs de journaux en langues étrangères, exige de la main-d'œuvre. La seule façon de trouver les compétences et les talents dont nous avons besoin, c'est d'accélérer le mouvement d'immigration.

Monsieur l'Orateur, je souligne les mots "accélérer le mouvement d'immigration". Le premier ministre a ajouté:

Le gouvernement conservateur mettra en œuvre une politique d'immigration massive qui mettra à la disposition de toutes les régions du pays ces compétences et ces talents.

Je souligne ici le mot "massive". Il a dit que le parti s'engagerait dans une politique d'immigration massive, et non pas, j'attire l'attention sur ce point, une politique d'immigration au ralenti.

Je passe maintenant à ma seconde source de référence que, je le répète, les honorables vis-à-vis accepteront sans doute. Il s'agit du ministre des Finances qui, le mardi 17 juin 1958, a déclaré, selon ce qui est consigné à la page 1291 du hansard:

L'accroissement démographique n'assure pas en soi le progrès, mais, dans un pays comme le nôtre, il revêt une signification spéciale. Il assure un marché plus étendu à nos produits agricoles et industriels et nous protège mieux contre les fluctuations de la demande extérieure. Il nous apporte une grande variété de talents et les moyens de les mieux employer. Il réduit le coût par personne de l'installation des services essentiels dans notre grand pays. Il est certain...

Et je souligne le mot "certain"

...que l'accroissement démographique de l'après-guerre a donné de tels résultats.

Je passe maintenant à ma troisième autorité qui n'est rien moins que le ministre de l'Immigration. Le *Star* de Montréal du 14 janvier 1959 publiait à son sujet les lignes suivantes:

Le ministre de l'Immigration, Mme Ellen Fairclough, déclarait aujourd'hui que les immigrants ont aidé à affermir l'économie du Canada par leurs achats de biens de consommation, l'établissement de nouvelles entreprises et industries et aussi par l'argent qu'ils ont apporté en venant dans le pays.

Mme Fairclough a nié que les immigrants enlèvent des emplois aux travailleurs nés au Canada.

Ces paroles sont très significatives, monsieur l'Orateur, et je veux les souligner. La nouvelle continuait ainsi:

Mme Faiclough a aussi fait remarquer que pendant les huit dernières années, de 1950 à 1958, les immigrants ont acheté 3,879 fermes et en ont loué 849.

"Le pouvoir d'achat des immigrants s'est affirmé par le fait que de 1951 à 1958 ils ont acheté 173,000 cuisinières électriques ou à gaz, plus de 150,000 réfrigérateurs et plus de 128,000 machines à laver" a-t-elle déclaré.

"Au cours des douze dernières années, les immigrants ont apporté dans ce pays plus de 800 millions de dollars en espèces et en titres et quelque 300 millions de dollars en biens. En 1957 seulement, ils ont versé en impôts directs environ 190 millions de dollars", a-t-elle ajouté.

Ces déclarations du premier ministre, du ministre des Finances et du ministre de l'Immigration expriment clairement leurs intentions.

Plus tôt, au cours du présent débat, mon chef a parlé de contradiction, de confusion et d'instabilité se faisant sentir dans de nombreux domaines du gouvernement. Qu'il me soit permis de citer quelques cas poignants de confusion, de contradiction et d'instabilité qui se sont produits dans la politique du gouvernement à l'égard de l'immigration. Je rappelle à la Chambre que c'est en avril 1957, juste avant les élections de cette année-là, que le premier ministre a fait sa glorieuse recommandation d'accélérer l'immigration.

Un peu plus d'un mois après les élections, les nouvelles de presse donnaient ce qui suit

comme constituant la politique du gouvernement; je cite le *Citizen* d'Ottawa du 27 juillet 1957:

> Dans un communiqué important annonçant sa politique, le gouvernement conservateur-progressiste a fait savoir qu'il restreindrait l'immigration au Canada durant le reste de l'année 1957.
>
> Pour le reste de l'année, les immigrants qui se chercheront un emploi sur le marché du travail,—soit ceux qui ne bénéficient pas d'un contrat de travail antérieurement à leur arrivée,—sont libres de venir jusqu'à la date ultime du 31 juillet.

C'était là le premier communiqué fait immédiatement après les élections. Un autre a paru sur le même sujet dans le *Telegram* de Toronto du 27 juillet 1957:

> Ayant à faire face au chômage croissant et à la pénurie de logements d'hiver, le gouvernement Diefenbaker a imposé hier soir de sévères restrictions à l'immigration pour le reste de la présente année.
>
> L'honorable E. Davie Fulton, ministre suppléant de l'Immigration, a annoncé qu'à partir du 31 juillet, seules seront admises les personnes qui ont un emploi assuré ou qui comptent au Canada des parents solvables.

La chose a été confirmée et corroborée par un autre ministre, soit le ministre du Travail (M. Starr), environ trois mois plus tard, lorsque, le 16 octobre 1957, il a dit, comme l'atteste la page 29 du hansard:

> Je pourrais ajouter également, au nom du gouvernement, que nous avons ralenti, pour le reste de l'année, le rythme d'entrée des immigrants qui grossissent les rangs de notre main-d'œuvre.

Quelle contradiction de ce que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a dit. Un ministre dit que les immigrants ne troublent pas la situation de l'emploi ni ne prennent d'emplois aux Canadiens de naissance et un autre ministre vient dire tout à fait le contraire.

J'aimerais m'arrêter un moment aux résultats de la politique d'immigration du présent gouvernement. Deux ou trois mois avant les élections, le premier ministre a lancé un appel en faveur de la porte ouverte à l'immigration. Je le crois sincère dans ses propos conçus pour lui gagner le suffrage de groupes ethniques. Je sais qu'il est pour une large immigration au Canada. Nul, pas même moi qui ai toujours plaidé à temps et à contretemps pour un large accueil aux immigrants, aurait pu renchérir sur les déclarations faites en ce sens par le premier ministre, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et le ministre des Finances avant les élections de 1957. Personne n'aurait pu parler plus éloquemment. Et pourtant, une fois la période des élections passée, nous avons entendu une déclaration du ministre suppléant de l'Immigration qui, comme celle du ministre du Travail, s'opposait presque complètement à ce qu'avaient dit le premier ministre et le ministre des Finances à ce sujet. Cela n'est-il pas une illustration parfaite de confusion et de contradiction? Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne l'immigration?

M. Chown: Il ne faisait que continuer la politique libérale.

M. Crestohl: Laissez-moi vous montrer comment il a continué la politique libérale. La politique libérale a amené au Canada des centaines de milliers d'immigrants. Celle qui est aujourd'hui ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a elle-même reconnu ce que ces immigrants ont fait pour le Canada. Comment l'honorable député qui m'a interrompu peut-il dire que son gouvernement a continué la politique libérale quand les chiffres prouvent le contraire? Si l'honorable député ne sait pas ce dont il parle, qu'il consulte les chiffres et se renseigne sur les faits.

Monsieur l'Orateur, les interruptions m'enchantent. Quand j'ai siégé pour la première fois à la Chambre, on m'a dit que l'orateur que personne n'interrompt peut se dire que personne ne s'intéresse à ce qu'il dit et que son discours ne porte pas. Dans cette mesure, les interruptions dénotent de l'intérêt et si les députés de l'oppositon vous interrompent, cela signifie que vous dites des choses qui les touchent. Je suis reconnaissant à l'honorable député qui vient de m'interrompre d'avoir ainsi révélé que les faiblesses de la politique du gouvernement en matière d'immigration, que je signale, ainsi que la série effarante de contradictions sont une source d'inquiétudes pour lui. Ce que j'ai dit a atteint son but et cela fait mal.

Permettez-moi de lire une autre déclaration intéressante publiée dans le *Journal* d'Ottawa du 5 janvier 1959. Parlant aux membres du club Rotary d'Oshawa, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a révélé certains chiffres intéressants. Voici un passage du compte rendu:

> Le nombre total des immigrants cette année n'atteignait pas la moitié de celui de 1957, qui s'élevait à 282,164, et était inférieur à la moyenne de 126,000 pour la période de 1946 à 1956.

Voilà la déclaration d'un ministre du gouvernement, qui révèle que le nombre global des immigrants en 1958 représente moins de la moitié de celui de 1957. Cette déclaration semble presque avoir été faite avec orgueil, en contradiction d'autres déclarations faites antérieurement par l'honorable ministre.

M. Chown: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Qui a signé la directive mettant un frein à l'immigration au Canada, en juin de cette année-là, avant que le gouvernement conservateur arrive au pouvoir?

M. Crestohl: Il n'y a eu d'autre frein à l'immigration que celui annoncé par le ministre actuel de la Justice qui était alors ministre suppléant de l'Immigration. Il a expliqué à l'époque que le gouvernement réduisait le flot de l'immigration au Canada en guise de première mesure destinée à remédier au chômage. J'ignore jusqu'à quel point il a mis au blanc ou embarrassé le premier ministre, qui avait d'abord parlé en faveur d'un programme de porte ouverte à l'immigration avant les élections, notamment lorsqu'il exprimait son appui aux différents groupes ethniques du pays.

Comme je l'ai dit, l'article dont je m'inspire indique nettement que l'immigration a été réduite de moitié en l'espace d'un an. Le ministre du Travail ayant déclaré que le gouvernement avait mis un frein à l'immigration afin de ne pas nuire à l'embauchage des Canadiens, il y aurait lieu de présumer qu'il aurait pu y avoir une réduction correspondante du chômage au cours de l'année dernière, mais les chiffres démentent pareille hypothèse. Le chômage a augmenté malgré la réduction de l'immigration. Je me rallie donc à la déclaration faite par l'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui a dit qu'à son jugement et de l'avis d'un grand nombre de sociologues et d'économistes éminents, l'entrée des immigrants au Canada n'a nullement nui à l'embauchage.

Permettez-moi de lire certaines paroles du ministre de la Justice et du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration rapportées dans le *Leader Post* de Regina, livraison du 17 janvier 1959:

> C'est le ministre de la Justice, M. Davie Fulton, qui a exposé son point de vue le premier... M. Fulton a déclaré qu'une des premières décisions qui se sont imposées au gouvernement conservateur, décision qu'il a qualifiée de désagréable, a consisté à freiner l'entrée des immigrants, dont le nombre atteignait précédemment 300,000 par année.

M. Chown: C'était là une politique libérale.

M. Crestohl: Vous avez parfaitement raison. Sous le régime libéral, 300,000 immigrants par année entraient au Canada, mais le chiffre était trop fort pour le gouvernement actuel. Le ministre de la Justice a fait aussi, selon le même article, cette autre déclaration:

> Si nous n'avions pas freiné le mouvement d'immigration, la plupart des immigrants, venus pour trouver du travail, n'en auraient pas trouvé. Ils auraient "disputé aux Canadiens des occasions d'emploi de moins en moins nombreuses".

Le même article commente ainsi l'attitude adoptée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration:

> Mme Fairclough a pris une attitude quelque peu différente. Elle a déclaré que d'année en année, l'immigration apporte au Canada un flot continu de producteurs, de même que de consommateurs de produits canadiens. Il n'y a pas à s'y tromper, a-t-elle dit, les immigrants créent un nouveau et important marché national.
>
> C'est alors que Mme Fairclough a formulé une opinion en contradiction apparente avec les propos de M. Fulton. ...En temps de prospérité, on entend très peu de critiques de l'immigration. Mais lorsqu'il se produit un ralentissement du progrès économique, certaines gens sont portés à mettre en doute la valeur de l'immigration. De temps à autre, nous entendons dire que les immigrants enlèvent du travail aux Canadiens de naissance et aggravent le chômage; et cela malgré l'opinion souvent exprimée par des économistes réputés qu'il y a peu de rapport, ou même pas du tout, entre l'immigration et le chômage.

Et voilà, monsieur l'Orateur. Trois ministres responsables du cabinet, y compris le premier ministre, se prononcent en termes très éloquents en faveur d'une vaste politique d'immigration intensifiée, signalent et soulignent la valeur que représentent les immigrants pour le Canada, l'apport qu'ils ont fait dans le passé, puis quelques semaines plus tard seulement, trois autres ministres responsables adoptent une attitude entièrement différente, préconisant la diminution et même l'arrêt de l'immigration et contredisant ce qu'avait déclaré le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, soit que les immigrants ne nuisent pas à l'emploi. Or, peut-on trouver un plus clair exemple de contradiction, de confusion et d'instabilité dans la politique du gouvernement? Je ne parle ici que de sa politique d'immigration.

Le ministre du Travail ayant ses propres problèmes à résoudre, annonce donc, au nom du gouvernement, une réduction du nombre d'immigrants. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a aussi ses propres problèmes à résoudre. Elle est en faveur de l'immigration. Évidemment, monsieur l'Orateur, certains membres du cabinet ignorent ce que leurs collègues font, et cela confirme la déclaration très nette du chef de l'opposition qu'il y a confusion et contradiction chez les membres du gouvernement, en particulier pour ce qui est de la politique d'immigration.

J'aimerais dire un mot de la caractéristique du présent débat: la répétition perpétuelle de la question posée par les députés ministériels à l'opposition "Que proposez-vous; que feriez-vous à ce sujet?" Étant donné leurs contradictions si claires et si accusées, nous comprenons que les membres du gouvernement soient très inquiets. C'est évident, monsieur l'Orateur. C'est manifestement le résultat de l'inexpérience. Si les porte-parole du gouvernement voulaient bien, en toute candeur et toute sincérité, dire à la Chambre "Nous venons de recevoir le pouvoir, nous sommes novices, nous avons des programmes à appliquer, mais nous n'avons pas d'expérience; c'est pourquoi il semblera y avoir,

au début de notre administration, de la confusion, certaines contradictions, qui finiront cependant par se corriger", cet aveu serait bien accueilli, il correspondrait aux faits.

Je propose qu'on procède ainsi, au lieu de s'épuiser à défendre toute cette confusion. Nous aurions beaucoup de respect pour un gouvernement qui dirait au pays: "Nous avons un programme, nous avons une politique que nous allons appliquer, mais donnez-nous une chance. Nous n'avons pas la vaste expérience que l'ancien gouvernement avait acquise après 22 ans d'exercice. Il était éprouvé et expérimenté. Nous ferons tout aussi bien avec le temps." C'est un grave oubli de leur part, il me semble, que d'avoir oublié de faire une telle déclaration.

Le gouvernement demande maintenant à l'opposition: "Que proposez-vous? Que devrions-nous faire?" Monsieur l'Orateur, il est un peu ridicule de poser de telles questions à l'opposition. Voyons un peu. La politique étant ce qu'elle est, peut-on prétendre qu'un gouvernement va donner suite aux propositions de l'opposition? Ce ne sont là que de belles paroles, autant de paroles de défi. C'est une façon de dire: "Nous ne savons que faire, que proposez-vous?" Lorsque notre chef a présenté une proposition au gouvernement, il l'a fait dernièrement, l'invitant à réduire sensiblement l'impôt sur le revenu afin que chaque employé rapporte plus d'argent chez lui dans son enveloppe de paie, afin qu'il y ait plus d'argent en circulation et que le pouvoir d'achat devenu plus considérable entraîne l'accroissement de la production et que cet accroissement crée de nouveaux emplois et réduise le chômage, qu'est-il arrivé? La proposition était pratique, mais on n'en fait aucun cas. On n'a pas discuté la question; on en a reporté l'étude à plus tard; on n'en a fait aucun cas. Mais ils persistent à demander à l'opposition: "Qu'avez-vous à proposer?"

D'autre part, monsieur l'Orateur, moi-même en toute humilité, j'ai eu la témérité de proposer au gouvernement une suspension de 30 ou de 60 jours de la taxe de vente. Cela aussi mettrait plus d'argent en circulation. Les gens seraient portés à acheter; les gens auraient plus d'argent et achèteraient durant cette période où ils n'auraient pas à payer la taxe de vente. Il y aurait une impulsion à acheter; le pouvoir d'achat serait accru; la production en serait augmentée et le chômage réduit. Mais on n'a tenu aucun compte de cette proposition, même si la presse y a apporté son appui.

J'ose répondre à la question "Que feriez-vous?" qui est constamment posée à l'opposition, en me reportant à l'histoire, en fait, à l'histoire du Canada. Qu'ont fait les autres gouvernements? Qu'a fait un autre gouvernement à une époque où notre pays se trouvait dans une difficile situation économique? En réalité, monsieur l'Orateur, notre situation économique est tellement grave aujourd'hui que moi-même, le premier, et tous les honorables députés, devrions frémir à la pensée que pour la deuxième fois, à ma connaissance, les Canadiens sont humiliés à tel point qu'ils doivent faire la queue pour obtenir leur nourriture gratuitement.

Tout de suite après la première guerre mondiale, soit dans les années 1919, 1920 et 1921, alors que j'étais tout jeune homme, j'ai été témoin du triste et navrant spectacle que présentaient les longues filées de gens attendant des bons de pain et les soupes populaires. J'apprends maintenant pour la seconde fois dans ma vie que la chose se reproduit aujourd'hui à Toronto et à Vancouver. C'est vraiment triste à voir pour les membres d'un Parlement composé de représentants du peuple et j'ai lieu de croire que ce malheureux état de choses pourrait s'étendre à d'autres villes. Les membres du Parlement ont le devoir solennel, et j'insiste là-dessus, en tant que porte-parole de la population canadienne, d'étudier ce problème avec tout le sérieux qu'il requiert, sans considération de parti.

Le gouvernement a le pouvoir d'arrêter cette calamité. Tout ce qu'il lui faut, c'est du courage! Par courage, j'entends celui qui consiste à ne pas chercher à faire uniquement ce qui est populaire ou qui peut amener des votes. Il lui suffit d'avoir le courage d'entreprendre ce qui est nécessaire et urgent, sans chercher à se faire de la popularité ou à se gagner des votes. Le gouvernement est tenu de placer ses responsabilités, l'intérêt urgent et les besoins de la population au-dessus des considérations de parti. Un autre gouvernement l'a fait.

Avant même d'aborder la question, je signale qu'en 1919 et 1920, années où nous avions des soupes populaires et où des gens faisaient la queue pour obtenir des aliments, comme cela est en train de se produire en notre pays à l'heure actuelle, les gouvernements, fait étrange, étaient des gouvernements conservateurs. Ce disant je ne porte pas une accusation, mais j'énonce un fait. Peut-être est-ce une pure coïncidence ou, comme on l'a dit, peut-être que le parti conservateur est simplement un parti de malchance. Une telle perspective donne le frisson.

Certaines mesures peuvent être impopulaires, mais on doit les prendre. On a peut-être bien raison de dire,—je le comprends bien et j'en éprouve de la sympathie,—que ce triste tableau cause même une affliction politique aux honorables vis-à-vis; peut-être aussi que

leur sensibilté d'homme est froissée. Toutefois, ils devraient cesser de suivre une politique douloureuse, car c'est ce qui arrive. Chaque mesure et chaque propos du gouvernement ne visent qu'un objectif. Sera-ce populaire? En retirerons-nous des votes? Il ne devrait pas se soucier de ces choses si tôt dans l'administration du gouvernement.

Le premier ministre a des visions, et moi aussi j'en ai, monsieur l'Orateur. Quand je songe à ces files d'affamés, à cette politicaillerie, à l'adoption des seules mesures populaires, la vision qui s'offre à mon esprit est celle de Néron et de Rome.

Comme je l'ai déjà dit, quand notre pays se trouvait dans une situation économique grave, un autre parti politique a pris des mesures qui n'étaient pas très populaires. Si nous nous reportons en 1939, 1940 et 1941, années où des réglementations rigoureuses furent établies dans notre pays, nous voyons qu'elles n'avaient la faveur de personne mais elles étaient bonnes pour le pays. Elles auraient pu avoir été mauvaises pour un parti politique mais elles étaient nécessaires pour le bien du pays. Nous nous souvenons tous de l'équipe touchant un dollar l'an qui a été employée d'urgence par le gouvernement de l'époque. Sans tenir compte du parti politique auquel ces messieurs appartenaient, on les a appelés au service du Canada. Le Canada avait besoin d'eux à ce moment-là. Il est évident qu'ils ont répondu à l'appel, et le gouvernement d'alors n'a pas hésité à établir ces réglementations rigides, ces mesures impopulaires. Il y avait la réglementation des prix, des salaires, les régies des loyers, etc.

Je ne veux pas dire que ce sont les mesures qui devraient être adoptées aujourd'hui. Je veux simplement faire remarquer que ces mesures étaient impopulaires et qu'elles furent adoptées par un gouvernement qui ne se souciait pas de son avenir politique mais qui pensait à l'avenir de son pays. Toutes ces mesures furent mises en vigueur, je le répète, et des hommes furent convoqués de toutes les parties du Canada, indépendamment de leur affiliation politique.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! Je voudrais rappeler au député que son temps de parole est expiré.

M. Crestohl: Mais on vient de me passer un billet m'indiquant qu'il me reste cinq minutes.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Le temps de l'honorable député a expiré à midi 36.

M. Egan Chambers (Saint-Laurent-Saint-Georges): En prenant part au présent débat, j'aimerais commencer par dire combien nous sommes tous heureux de vous voir, monsieur l'Orateur, reprendre votre fonction en bonne santé, avec votre bonne humeur habituelle, après vos voyages durant l'intersession. Je m'associe également aux autres députés qui ont félicité le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Jorgenson). Il a prononcé un des meilleurs discours que j'aie jamais entendu sur l'agriculture. Il a exposé aux membres de la Chambre et à l'intention de la population entière le programme et les réalisations du gouvernement dans ce domaine.

(Texte)

Je veux féliciter l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) de son excellent discours. Je suis certain que son père et son grand-père, anciens députés à la Chambre, seraient fiers de lui, et nous pouvons être certains que sa carrière en cette enceinte sera celle d'un parlementaire distingué.

(Traduction)

Je n'avais pas l'intention, monsieur l'Orateur, d'aborder ce matin la question de l'immigration. Après avoir écouté attentivement le discours du député de Cartier (M. Crestohl), je ne puis m'empêcher de lui faire remarquer que pendant un bon moment, il a critiqué la politique d'immigration qui était, en fait, la politique de son propre gouvernement. La politique du gouvernement libéral précédent en matière d'immigration, et à mon avis ce n'était pas une mauvaise politique même si elle n'était pas toujours bien mise en pratique, consistait à régulariser la venue des immigrants de telle sorte qu'elle suive les fluctuations de la situation économique du pays. Nous ne voulons pas admettre au pays des gens pour qui il n'y a pas de logements ni d'emplois. Je serai toujours le premier à réclamer une politique d'immigration active et entière pour le Canada.

Toutefois, comme le député l'a fait remarquer dans la dernière partie de son discours, nous avons connu des difficultés économiques. Chacun sait que beaucoup d'immigrants éprouvent des difficultés au cours de leurs premières années au pays parce que leur connaissance des langues du Canada est parfois trop limitée pour leur permettre d'obtenir les meilleures catégories d'emplois. Bien souvent, ce sont eux qui ressentent le plus durement les contrecoups des difficultés économiques. Le député de Cartier a donné à entendre, m'a-t-il semblé, que nous aurions dû faire venir beaucoup de personnes pour leur faire arpenter les rues, les mettre à la charge des collectivités au sein desquelles elles s'établissent et leur faire recommencer leur vie au Canada dans un état d'esprit très peu heureux. La politique de restriction à l'immigration, comme l'a fait observer quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre, a été

inaugurée par un gouvernement libéral avant les élections de 1957. En effet, il a alors averti les bureaux d'immigration canadienne répartis dans le monde de se préparer à restreindre l'immigration, la perspective économique n'étant pas bonne.

Le gouvernement actuel, comme l'ont montré les discours du premier ministre et d'autres ministres, croit à l'immigration, mais il veut une saine immigration. Nous croyons qu'il faut laisser venir des gens lorsque nous pouvons leur donner de l'emploi, leur assurer le logement et un départ qui en fera de bons Canadiens. Telle est la politique du gouvernement et celle qu'il a mise en pratique. L'honorable député a dit que l'an dernier l'immigration avait été bien inférieure à celle de l'année précédente. Pourquoi n'a-t-il pas précisé que l'année précédente, l'immigration avait été la plus forte depuis la première grande guerre. L'immigration de l'an dernier se compare très avantageusement avec celle de bien des années depuis la guerre sous le régime de l'ancien gouvernement libéral.

Je viens de la circonscription de Saint-Laurent-Saint-Georges. Elle est située en plein centre de la métropole du Canada. Un grand nombre de nos citoyens travaillent dans d'autres circonscriptions et de nombreuses personnes qui travaillent dans notre circonscription vivent au dehors. Il m'est par conséquent difficile de parler de Saint-Laurent-Saint-Georges en particulier. Nous faisons partie d'une grande ville et ses problèmes nous touchent également. Par ailleurs, ayant écouté les discours des différents préopinants et ayant lu ces discours dans le hansard, j'ai remarqué que les députés ont fait à leurs propres circonscriptions tous les compliments possibles,—tous sauf un. Je vais tout simplement dire que dans Saint-Laurent-Saint-Georges, nous avons les plus jolies femmes de toutes les circonscriptions du pays.

Une voix: Je croyais que l'honorable député avait dit, toutes sauf une.

M. Chambers: Je ne fais pas d'exception. Comme je l'ai dit il y a un instant, monsieur l'Orateur, nous avons notre part des problèmes que doit résoudre un grand centre. L'un des problèmes qui se posent à Montréal aujourd'hui est celui de la traversée du fleuve Saint-Laurent. Nous, Montréalais, sommes reconnaissants au gouvernement et au ministre des Transports (M. Hees) des efforts qui sont accomplis pour résoudre ce problème. L'honorable représentant de Laurier (M. Chevrier) s'est beaucoup intéressé au pont Victoria qui est en ce moment partiellement fermé à cause des réparations qu'y fait le National-Canadien. Puisque nous avons demandé, nous qui sommes de ce côté-ci de la Chambre, des propositions constructives, j'ai cru pouvoir demander au député de Laurier, s'il avait une proposition constructive à faire à ce sujet. Comme chacun sait, il s'est intéressé de près à la voie maritime et au transport en général par le passé. Dans le *Star* de Montréal du 1er novembre 1954, nous trouvons ceci:

> Le président de l'administration de la Voie maritime, M. Chevrier, a annoncé qu'on avait trouvé le moyen d'éviter les délais sur le pont Victoria, une fois qu'on aura terminé les travaux de la Voie maritime dans la région de Montréal. Il ne veut pas révéler maintenant quel est ce moyen.

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, qu'il a gardé le silence assez longtemps et que, s'il sait comment garder le pont ouvert à la circulation et faire les modifications nécessaires, c'est maintenant qu'il devrait nous faire partager son secret plutôt que de se contenter d'interroger le ministre des Transports à ce sujet.

Au cours du présent débat, l'opposition semble accuser le gouvernement d'être mêlé. Mais, monsieur l'Orateur, on ne peut trouver rien de plus confus que les discours venant de l'opposition. Je n'ai pas l'intention de revenir sur tout ce qui a été dit, mais je voudrais parler d'un seul discours que j'ai entendu. Il n'a pas été fait ici en Chambre, mais plutôt sur le réseau national de la radio par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). C'est avec intérêt que je l'ai entendu l'autre jour apporter une rectification au compte rendu; il a dit que le mot "jive" devait être remplacé par le mot "jibe". Puis il a continué à expliquer comment il employait l'expression. Lorsqu'il a mentionné ce terme, j'ai pensé aussitôt évidemment, qu'étant un vieux loup de mer, ce mot entrait dans le contexte d'une expression bien connue en jargon maritime, qui veut dire cingler contre le vent. Je dirai que personne passe plus de temps que l'honorable député de Bonavista-Twillingate à cingler contre le vent.

Au début de ses observations, il a dit très aimablement que lui-même et son parti ne tenaient pas le gouvernement conservateur responsable du chômage, mais que ce dont il le tenait responsable était de n'avoir rien fait à ce propos; et c'est alors qu'il s'est mis à faire du sarcasme. Il a commencé à parler de l'inflation. Il a dit que l'inflation posait un problème très grave et que tout ce que le gouvernement avait fait ne faisait que l'aggraver. Quelques minutes auparavant, il avait dit que le gouvernement n'avait rien fait, puis il a ajouté aussitôt que tout ce qu'il avait fait n'avait eu que des résultats inflationnistes.

Il est possible,—de fait, il est probable,—que certaines initiatives du gouvernement destinées à remédier au chômage aient eu des

résultats inflationnistes. Mais l'honorable député n'a pas signalé les mesures qu'il aurait préféré que le gouvernement n'ait pas mises en vigueur. Est-ce l'extension de l'assurance-chômage qu'il ne voulait pas, à cause de sa tendance inflationniste? Est-ce le programme de construction de maisons d'habitation, qui a donné du travail à des milliers et des milliers de Canadiens pendant une période difficile? Est-ce cette mesure qu'il craignait de voir appliquer par peur de l'inflation? Voulait-il parler des programmes de travaux publics, de l'aménagement de routes vers le Nord ou de l'amélioration de nos ports? Sont-ce là les choses qu'il trouve qu'on a eu tort de faire, parce qu'elles causent de l'inflation? Il n'a pas précisé, monsieur l'Orateur. Cependant, je peux mentionner certaines choses que le gouvernement croit peut-être de nature à favoriser l'inflation et qu'il songe peut-être à laisser tomber.

Au cours de la dernière session, l'honorable député de Bonavista-Twillingate nous a fait faire un magnifique voyage à travers sa circonscription. Au cours de ce voyage, il s'est arrêté dans chaque port et dans chaque hameau, à chaque tas de billes de bois, et à chaque endroit où il y avait des billes de bois il y a dix ans. En chacun de ces endroits, il a signalé des travaux publics qui s'imposaient. Il s'agissait ici d'un nouveau quai, là d'un nouvel entrepôt frigorifique ou de quelque installation pour amarrer son bateau. Si l'on entreprenait ces travaux maintenant, je prétends que cela causerait beaucoup d'inflation et que vraisemblablement le pays, et particulièrement Bonavista-Twillingate, en souffrirait.

Hier, l'honorable député de Port-Arthur a comparé notre économie à celle des pays communistes. Je tiens à bien préciser que je ne le soupçonne pas de favoriser ce genre de régime économique. Toutefois, il a signalé, ce qui est assez juste, que dans ces pays se trouve une société disciplinée et que cette société disciplinée et les efforts de tous les citoyens pouvant être dirigés, il s'y trouve une efficacité que nous ne possédons peut-être pas. C'est peut-être là une des raisons pour lesquelles leurs fusées vont plus près de la lune que celles des pays occidentaux.

Personne ici ne voudrait, j'en suis sûr, d'une société disciplinée, et je crois qu'ils sont rares ceux qui, au Canada, voudraient l'échanger contre notre régime de liberté. Néanmoins, nous sommes en concurrence avec les pays communistes et nous devons trouver, —je crois même que c'est fait,—ce par quoi remplacer cette discipline de fer. Nous devons trouver quelque moyen de mobiliser les efforts de la nation tout en lui conservant sa liberté.

J'estime, monsieur l'Orateur, que nous avons une chose qui remplace cette discipline, et c'est le sentiment de notre mission nationale que le premier ministre a inculqué à la grande majorité de nos gens. Nous avons aujourd'hui un pays qui a rarement été aussi uni. Il est uni parce que sa population a foi dans le programme du gouvernement. Elle a foi dans les qualités de chef de ceux qui dirigent le parti conservateur. Comme le signalait le député de Port-Arthur, on trouve dans notre société certaines activités qui ne sont pas des éléments essentiels de la production; il en a cité une ou deux. Je crois qu'on peut dire de ceux qui emploient les ressources de ce pays seulement pour leur propre profit et sans se soucier de notre mission nationale qu'ils se livrent à une activité contraire aux aspirations à long terme de notre peuple. Comme je l'ai dit, il a nommé deux de ces activités; je pourrais en citer une couple d'autres, y compris celles qui exigent du temps et du papier journal pour faire paraître des publications obscènes et celles qui consacrent du temps, du travail et de l'argent à des choses inutiles comme la publication de l'annuaire du Gratin.

Il y a aussi ceux qui recherchent non l'argent mais les avantages politiques et qui, comme certains de ceux qui ont participé au présent débat, n'hésitent pas à faire flèche de tout bois pour s'assurer un avantage politique sans se soucier des effets de leurs propos sur la population du pays. On l'a déjà dit au cours du débat, lorsque des honorables vis-à-vis prétendent que le pays s'en va à vau-l'eau, qu'il est sans direction et sans avenir, ils peuvent récolter des avantages politiques à courte échéance, mais en réalité ils sapent la confiance de la population.

Les gens qui songent à placer des capitaux dans des industries qui procurent de l'emploi, ceux qui songent à établir de nouvelles entreprises afin de mettre en valeur nos ressources naturelles, peuvent penser, lorsqu'ils entendent ces hommes respectés dire que l'avenir est sombre, que ce n'est pas le moment de le faire. Il me semble donc que ces messieurs, tout comme ceux dont le lucre est l'unique souci, constituent ce qu'on peut appeler l'élément négatif de notre société.

On nous critique, nous qui siégeons de ce côté de la Chambre, parce qu'il nous arrive de dire que nous appuyons le premier ministre conservateur. J'ignore pourquoi on le fait. Si nous disons quoi que ce soit en faveur de notre premier ministre, on donne à entendre que notre seul souci est d'obtenir de l'avancement. Mais je ne présente aucune excuse. Si je n'avais pas appuyé le premier ministre, je ne siégerais pas de ce côté-ci de la Chambre. Nous suivons ses directives,

parce que ce sont les meilleures que le Canada aient aujourd'hui. Le présent débat, le discours du trône et les réalisations obtenues par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir il y a deux ans, ont nettement démontré que nous avons en la personne du premier ministre un chef en qui la vaste majorité des Canadiens ont confiance. C'est lui qui a montré à notre population cette mission nationale dont j'ai parlé. Il lui a fait voir dans un tableau le destin de notre pays et il la guide sur la voie qui y mène.

J'ajouterai une seule autre chose. Elle a trait au Parlement. Il y a un an ou deux, nous entendions des discours sur les droits du Parlement et les droits des membres du Parlement. Un des principaux articles du programme conservateur était de rétablir les droits du Parlement, et aujourd'hui nous n'entendons plus de tels discours. Nous n'entendons plus l'opposition se plaindre de la restriction de ses droits. De fait, si les droits de la Chambre sont encore violés, ils le sont par l'opposition. J'en suis navré pour elle. Je sais que le nombre de ses membres est réduit, mais je leur ferais remarquer que la façon d'accroître leur nombre n'est pas d'amener leurs amis à la Chambre sans d'abord les faire élire.

Qu'ils fassent comme le premier ministre et d'autres membres du gouvernement l'ont proposé. Qu'ils exposent des programmes pratiques. Qu'ils disent donc aux Canadiens des choses qui les porteront à croire qu'ils ont renoncé à l'absence de programme qui les a délogés du pouvoir. Qu'ils considèrent donc la politique pratique, avisée et de longue haleine du gouvernement, et qu'ils en tirent une leçon.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. H.-J. Michaud (Kent, N.-B.): Monsieur l'Orateur, je m'unis aux députés qui ont pris la parole avant moi dans ce débat pour offrir mes félicitations sincères au motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Jorgenson) pour la maîtrise avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche.

(Texte)

Je veux aussi féliciter l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) qui, en appuyant le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, s'est très bien acquitté de sa tâche et a fait honneur à ses électeurs et à sa circonscription.

[M. Chambers.]

Je voudrais également, à cette occasion, monsieur l'Orateur, vous exprimer ma satisfaction de vous voir, une fois de plus, occuper le fauteuil présidentiel de la Chambre.

Je n'avais pas li'ntention, monsieur l'Orateur, de parler en ce moment de l'immigration, mais après avoir entendu ceux qui, aujourd'hui, occupent les banquettes ministérielles, et plus précisément l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Chambers), se plaindre, avant l'ajournement de la Chambre, de la politique qu'a suivie l'ancien gouvernement libéral en ce qui concerne l'immigration, je n'ai pu résister à la tentation de rappeler à la Chambre quelques faits, quelques incidents relatifs à cette question.

J'ai en main quelques articles de journaux que je me permettrai de citer à la Chambre. Voici, par exemple, ce qu'on pouvait lire dans *La Presse* du 16 février 1955 sur cette question. Comme titre, on voyait:

Les conservateurs veulent intensifier l'immigration.

M. Davie Fulton propose une motion de non-confiance et préconise un recrutement plus actif en Grande-Bretagne.

Remarquez, monsieur l'Orateur, qu'il proposait alors à la Chambre une motion de défiance qui aurait entraîné la chute du gouvernement libéral si elle avait été adoptée.

Et l'article continue:

La politique d'immigration du gouvernement n'est ni claire, ni logique, ni coordonnée, et elle n'est pas conforme aux besoins et aux responsabilités du Canada. Son application comporte des dénis de justice à l'égard de Canadiens et de non-Canadiens.

Plus tard, soit le 8 août 1956, voici ce que relatait à ce sujet le journal *Timmins Daily Press*:

L'opposition...

Ces gens qui forment maintenant le gouvernement...

...réclame plus d'immigrants.

Et, le 26 janvier 1957, de nouveau le journal *Timmins Daily Press* relatait ce qui suit:

Fulton dit que le Canada hésite à admettre les réfugiés.

Et finalement, aussi récemment que le 2 avril 1957, comme en fait foi *L'Action Catholique*, on lisait le titre qui suit:

Nous devons augmenter la population ou périr, déclare M. J. Diefenbaker.

Que ces quelques titres, monsieur le président, suffisent pour inspirer à l'avenir ceux qui, siégeant du côté du gouvernement, seraient tentés de critiquer la politique de l'ancien gouvernement libéral et les fassent réfléchir à ce sujet; l'inspiration qu'ils en tireront les incitera peut-être à modifier leur attitude à l'avenir. Comme le disait l'autre

jour l'honorable député de Laurier (M. Chevrier): Autres temps autres mœurs.

(Traduction)

Il me semble opportun de mentionner que le débat actuel de la Chambre a clairement fait ressortir la gravité des nombreux problèmes qui se posent à la nation. Il a fait ressortir également la confusion, l'embarras et l'indécision dont le gouvernement fait preuve à l'égard de ces nombreux problèmes. Mais que pouvions-nous attendre d'autre? On a dit que le gouvernement avait accédé au pouvoir à coup de promesses. Maintenant son échec lamentable dans la réalisation de ses promesses électorales lui est reproché.

Il est peut-être bon de rappeler au gouvernement que le vieil adage français "Qui sème le vent récolte la tempête" n'a jamais été aussi vrai. Que je me rappelle bien les promesses fantastiques qui ont été faites dans ma circonscription par les tenants du présent gouvernement lors des deux dernières campagnes électorales: obtention d'emplois de leur choix pour tous ceux qui appuieraient le candidat du gouvernement actuel; pensions pour toutes les personnes ayant l'âge prescrit par la loi sur l'assistance-vieillesse; prestations d'assurance-chômage plus généreuses aux sans-travail, qu'ils aient ou non le nombre de timbres requis; travaux publics pour chaque coin, envahissant même le domaine réservé à l'entreprise privée. On a promis des fabriques dans tous les villages et même le domaine relevant de la compétence provinciale n'a pas été omis durant la campagne.

On a promis de nouvelles routes, goudronnées au besoin, dans toutes les parties du comté de Kent. Ensuite on a chanté le refrain "Soyez du côté des gagnants", laissant entendre toutes sortes de basses machinations politiques bien peu compatibles avec les principes démocratiques; laissant entendre que si vous n'êtes pas du côté du gagnant, vous ne pouvez vous attendre aux mêmes attentions et aux mêmes avantages.

Pour celui qui se rend compte que la formule utilisée dans ma circonscription est à peu près la même que celle dont se sont servis les porte-parole conservateurs partout au pays, il n'est pas étonnant de constater à tant de signes que tout cela retourne sur ses auteurs. A mon avis, monsieur l'Orateur, le gouvernement est lui-même l'auteur de ses embarras actuels. Ils sont le résultat du flot de promesses peu sérieuses auquel on a donné libre cours par tous les moyens publicitaires pendant les deux dernières campagnes électorales. Il incombe donc au gouvernement,—et non à l'opposition, comme l'ont si souvent donné à entendre les membres du gouvernement au cours du présent débat,—de répondre à l'attente suscitée par ses propres tenants, sans parler de ses propres candidats.

On a beaucoup parlé du chômage au cours du présent débat. Je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans le détail de cette question. De nombreuses données statistiques ont été citées et bien des arguments ont été avancés en vue de déterminer qui est responsable du chômage actuel. Mais il est de mon devoir de déclarer à la Chambre que le chômage, avec tout ce qu'il comporte en fait de souffrances morales et physiques, est beaucoup trop répandu dans ma propre circonscription.

Avant mon départ pour la présente session à Ottawa, j'ai vu des cas de misères et de pauvreté à fendre le cœur, des enfants sans nourriture et sans vêtement, des foyers sans feu. Voilà qui pose un défi à nos institutions démocratiques et chrétiennes. La statistique ne peut jamais donner une image réelle de la situation économique dans la circonscription que je représente. D'innombrables ouvriers de ma circonscription ne peuvent prétendre aux prestations d'assurance-chômage pour la bonne raison que l'an dernier, sans qu'il y ait de leur faute, ils n'ont pu accumuler le minimum de timbres requis, soit 15.

Ces derniers jours on a lu beaucoup d'extraits de la déclaration de Son Éminence le cardinal Léger sur le chômage. Je tiens à citer un autre passage de cet appel si important et si opportun:

> La richesse d'un pays se mesure à la répartition des biens matériels bien plus qu'à l'abondance de ces biens. Un peuple qui ne jouit pas d'une juste répartition des richesses matérielles,—si abondantes que ces richesses soient par ailleurs,—doit être considéré comme un peuple pauvre dans un pays riche.

Le chômage dans ma circonscription vient surtout du marasme dont souffre actuellement l'industrie forestière. Des milliers d'hommes qui étaient employés à la fabrication de la pâte à papier et à la production du bois d'œuvre sont inactifs, parce que la demande est tombée. Là ou le bois à pâte se vendait $15 à $17 la corde livrée sur la route, il se vend maintenant $8 à $10, s'il se trouve quelque acheteur pour le prendre. Ce prix couvre à peine les frais de la coupe.

Un autre inconvénient qui a frappé l'industrie de la pâte a été la récente augmentation du tarif-marchandises. Les expéditeurs m'ont confié que cette augmentation représente des frais supplémentaires de $3 à $3.40 la corde, suivant la destination. Le gouvernement nous informe que des mesures de péréquation seront adoptées pour soulager les fabricants des régions est et ouest du pays des effets paralysants de la nouvelle augmentation du tarif-marchandises. On devrait s'efforcer

d'inclure les expéditions de bois dans les marchandises qui bénéficient de ces mesures.

Il convient également de mentionner la récente disposition qu'a prise le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet de l'exploitation des forêts par les entreprises d'abattage de la province. En vertu de mesures arbitraires, ces entreprises sont obligées maintenant d'abattre sur leurs concessions de plus grandes quantités de bois qu'elles n'en abattraient normalement, diminuant ainsi la production du petit fournisseur privé, qui est le cultivateur ou le colon.

Toutes les parties intéressées devraient examiner attentivement ces questions, afin de donner un regain d'activité à l'industrie du bois, qui représente un secteur de première importance dans l'économie générale de la province du Nouveau-Brunswick.

Il existe un autre aspect de la question générale de la main-d'œuvre dans les provinces Maritimes, qui est différent de la situation qui a existé là ces dernières années. En effet, depuis cinq ou six ans, deux vastes entreprises ont occupé le surplus de main-d'œuvre disponible qui, autrement n'aurait pas trouvé d'emploi dans la région. Il s'agit de la construction du camp Gagetown, au Nouveau-Brunswick, et de celle des bases aériennes au Labrador. Il semble que ces deux projets soient achevés. Ils n'occuperont donc pas autant de main-d'œuvre que par le passé. On doit faire face à cette situation si on veut éviter là-bas un chômage important. Pour cela il faudrait entreprendre de nouveaux travaux d'aussi grande envergure que ceux dont je viens de parler. De tels travaux ont été proposés par mon collègue, l'honorable représentant de Northumberland-Miramichi (M. McWilliam).

Sans m'étendre sur leur opportunité, je propose que le gouvernement envisage sérieusement la construction d'une chaussée entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard et la construction du canal de Chignectou. La réalisation de ces travaux aurait le double avantage de donner beaucoup de travail à la main-d'œuvre locale et favoriserait un plus grand développement de la vie commerciale et industrielle.

Monsieur l'Orateur, j'ai entendu avec plaisir, lors de la lecture du discours du trône, que le gouvernement avait l'intention de se remettre à l'étude de la question du crédit agricole. Il est dit dans le discours du trône:

> Vous serez aussi invités à faire une étude et une revision générales de la législation relative au crédit agricole, afin de rendre le crédit plus efficace et plus utile au développement et au maintien d'une agriculture solide et prospère.

[M. Michaud.]

La question du crédit agricole est d'un grand intérêt pour quiconque est chargé de diriger aujourd'hui l'agriculture. Les groupements agricoles, les dirigeants agricoles et les conseillers techniques en agriculture sont presque tous d'avis qu'il faudrait chercher à accroître l'étendue de chaque ferme afin de réduire le coût de l'exploitation agricole et d'augmenter le revenu net des cultivateurs.

Les provinces Maritimes commencent à prendre beaucoup d'intérêt aux méthodes d'exploitation agricole. Voici ce que disait le *Daily Times* de Moncton, le 19 janvier dernier:

> Il est essentiel que les terres soient utilisées de façon rationnelle:
>
> "Il est nécessaire que les cultivateurs des provinces Maritimes modifient radicalement leurs méthodes afin de faire face aux changements indispensables de la production que signalent les recherches de l'agriculture, en modifiant les méthodes de vente et les demandes du consommateur", a déclaré M. Frank MacKinnon de Charlottetown, président du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, dans le discours qu'il a prononcé samedi à Moncton.
>
> En s'adressant à la *Maritime Wholesale Hardware Association*, à l'ouverture du premier congrès d'étude des procédés de ventes, M. MacKinnon a déclaré que "une exploitation rationnelle de notre terre" est une condition essentielle au développement de l'économie de la région de l'Atlantique.
>
> "Nous gaspillons trop de ce précieux élément d'actif: 2,500 fermes vacantes dans l'Île du Prince-Édouard seulement. L'agriculture est une industrie de base sur laquelle reposent toutes les autres industries et l'agriculture est en train de se modifier. On n'exagérerait pas en affirmant que, dans dix ans au plus, les méthodes agricoles actuelles seront désuètes. Quelles mesures allons-nous prendre?"
>
> Le président du CEPA a déclaré ne pas avoir entendu "expliquer sensément pourquoi l'agriculture ne peut fournir un niveau de vie confortable et pourquoi il est impossible de reprendre toutes nos fermes vacantes pour les utiliser à fond de façon profitable.
>
> L'agriculture n'a que faire de l'imprévoyance. Elle exige des plans méticuleux. Elle exige le souci d'offrir au consommateur un produit de haute qualité, souci qui a permis d'obtenir de si bons résultats dans l'industrie. Les adjuvants artificiels et provisoires comme les niveaux minimums de prix ne procurent que des avantages limités.
>
> Il faut envisager la dure réalité: par exemple, si les producteurs du Texas peuvent réussir à vendre leurs carottes dans nos propres magasins alors que nous en récoltons sans pouvoir en vendre ici, nous devons simplement apprendre comment cultiver des carottes de manière à pouvoir les écouler.
>
> Il y a de la richesse dans nos champs, aussi, mais à moins d'une révolution complète de nos méthodes agricoles nous ne pourrons la recueillir."

Nous sommes impatients de voir le gouvernement présenter une mesure sur la question capitale de l'aide au crédit agricole.

Il a beaucoup été question dernièrement de certaines méthodes de pêche ayant cours dans les provinces Maritimes. Il va sans dire que cette question intéresse au premier chef ceux qui veulent le bien de nos pêcheries pour l'avenir et en particulier de l'industrie de la

pêche au homard. On a recommandé bien des façons de mettre fin au braconnage qui semble être d'usage courant le long de certains de nos rivages. Les recommandations faites au cours du débat portent principalement sur deux points: intensifier la propagande éducative, ou exiger plus de rigueur de la part des gardes-pêche. A mon humble avis l'une et l'autre de ces dispositions sont essentielles. Je me souviens avec satisfaction d'une série de conférences données dans ma circonscription au début de l'été de 1954. Je reste convaincu qu'en général ces conférences ont rendu service et je regrette seulement qu'un programme semblable ou d'autres programmes de même nature n'aient pas été poursuivis.

On nous a dit que le ministère des Pêcheries a en sa possession des films qui portent sur les divers aspects de la pêche au homard, la vie et les mœurs de ce poisson. Je suis certain qu'on rendrait de grands services en montrant ces films dans chaque village de pêcheurs. On pourrait également distribuer dans les écoles des brochures sur les mêmes sujets, et les écoliers pourraient les apporter à la maison.

Malgré tous les efforts tentés pour convaincre les pêcheurs de ce que ces pratiques illégales nuisent à l'industrie et à leur propre intérêt, nous devons avoir assez le sens des réalités pour admettre que le braconnage est un mal qui ne disparaîtra pas. C'est ici que le ministère devra intervenir, par l'intermédiaire de son service de protection, et au moyen de mesures propres à dominer la situation. Les pêcheurs les mieux intentionnés, et c'est certes le plus grand nombre, demandent au ministère de prendre des mesures, car beaucoup, actuellement, sont persuadés qu'à moins de mettre fin au braconnage tel qu'il se pratique présentement, tout l'avenir de l'industrie du homard est en péril.

Pour donner une idée des opinions des pêcheurs syndiqués,—qui sont essentiellement les pêcheurs bien-pensants,—j'aimerais citer ici un passage du *Times* de Moncton, en date du 24 janvier dernier. Il contient certaines des recommandations formulées récemment au cours d'une réunion tenue à Shédiac (Nouveau-Brunswick) touchant les règlements de pêche. Je ne parle pas de la justesse de ces recommandations. Je tiens simplement à les citer pour indiquer dans quel sens s'orientent les pensées des pêcheurs:

1. Que tout pêcheur trouvé en possession de homards braconnés soit tenu de verser une amende minimum de $2 par homard ainsi capturé.
2. Que tout pêcheur trouvé en possession de homards dont plus de la moitié ont été braconnés, soit astreint à une amende minimum de $2 par homard braconné, et à la suspension de son permis pour 12 mois.

La nouvelle ajoute:

Tous les pêcheurs présents ont reconnu que la stricte observation des règlements tendrait à hausser le niveau de l'industrie et procurerait des avantages marqués à tous les intéressés.

Le sentiment qui règne, à cet égard, dans l'esprit de tous les intéressés augure bien de l'éventuelle solution de cette question capitale.

M. D. J. Walker (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il faut que vous soyez blindé d'une modestie innée pour pouvoir supporter tous les compliments qui vous ont été adressés au cours des deux dernières semaines. Mais au risque de faire déborder la coupe je vais y ajouter les miens. Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi me joindre aux autres députés qui siègent du côté du gouvernement ainsi qu'à ceux de l'opposition pour féliciter les motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de leurs remarquables discours.

Je voudrais, si je puis le dire maintenant, parler d'une question qui n'a pas encore été débattue, celle de la Commission royale d'enquête sur l'énergie. Puis-je dire, monsieur l'Orateur, qu'il semble y avoir un malentendu quant au rôle des commissions royales. Leur rôle c'est de s'enquérir des faits et de faire des recommandations. Ces recommandations, le gouvernement peut les accepter ou les rejeter. Parfois il les accepte entièrement, parfois il n'en accepte qu'une partie et parfois encore il les rejette totalement. Il est vraiment bon que, sous notre régime démocratique, ce soit le gouvernement qui décide en dernier ressort, ainsi qu'il le fera certainement dans le cas qui nous occupe.

Pour ce qui est des recommandations de cette commission, puis-je simplement dire que, pour ma part, je ne peux qu'être satisfait qu'elle ait recommandé la création d'une commission nationale de l'énergie, pourvu cependant que cette Commission de l'énergie ne soit pas restrictive et catégorique au point d'étouffer cette industrie de l'énergie par excellence qu'est celle du pétrole et du gaz. Pour ce qui est de l'autre recommandation, que l'interprétation en soit juste ou non, je dois, pour ma part, m'opposer à ce que la Commission de l'énergie tente de restreindre les bénéfices à l'égard des capitaux souscrits à un montant qu'elle jugerait raisonnable, parce que cela équivaudrait, monsieur l'Orateur, si la décision ne tient pas compte de l'ensemble de la situation, à paralyser l'expansion qui se poursuit actuellement et à mettre fin aux capitaux spéculatifs sans lesquels l'essor formidable de la production de pétrole et de gaz dans l'Ouest canadien n'aurait jamais été possible.

Permettez-moi de dire maintenant, je n'ai pas eu l'occasion de le faire plus tôt, que les paroles de l'honorable député de Greenwood

(M. Macdonnell) au sujet du chef de l'opposition (M. Pearson) avaient une pointe de tristesse: Je me permets pour un instant de devenir un peu nostalgique pour rappeler qu'il n'y a pas bien des années j'étais au pied de la chaire d'un certain professeur d'histoire de l'Université de Toronto qui s'appelait Pearson, Mike Pearson.

Nous ne savions pas alors que son nom était Lester. A cette époque, lorsque nous avions de ces intimes réunions dans son appartement de Baldwin Hall, plusieurs d'entre nous se demandaient ce qu'il deviendrait, s'il serait un grand professeur d'histoire ou un grand entraîneur de football. Je suppose qu'il se posait lui-même la question. Aucun d'entre nous, cependant, et moi le dernier, ne soupçonnait que mon ancien professeur d'histoire occuperait un jour le deuxième poste en importance dans cette Chambre, celui de chef de l'opposition de Sa Majesté. Je tiens à le féliciter de son succès.

Cela dit, monsieur l'Orateur, j'ajoute que personne n'a été plus étonné que moi-même à l'ouverture du débat sur le discours du trône de voir mon ancien professeur d'histoire, si aimable, si accommodant et si charmant qu'il était alors, prendre une attitude belliqueuse, décochant des coups de tous les côtés. Il a agi de la sorte pendant une heure et demie et je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il avait bien changé. Après cette heure et demie, son bon caractère, que tous connaissent, a pris le dessus et pendant l'heure suivante, il a avancé ses arguments, il est vrai, mais en affichant un sourire comme pour vouloir dire: "Eh bien, les gars, je suis obligé de dire ceci, mais n'est-ce pas ridicule?" Je sais qu'il ne m'en voudra pas de parler ainsi parce que je sais qu'il a le sens de l'humour.

Rentré chez moi en fin de semaine pour rendre visite aux foyers de ma circonscription de Rosedale, qui comprend Regent-Park et Cabbagetown, secteurs de Toronto dont l'honorable député de Port-Arthur a parlé avec tant d'éloquence, j'ai été quelque peu étonné de constater que les gens de là-bas en avaient assez du débat qui s'est poursuivi jusqu'ici. Ils estiment qu'il y a lieu de critiquer le gouvernement mais que la critique a été malveillante et nuisible. Ils estiment que le moment est venu pour les partis d'opposition de formuler des critiques utiles. A mon retour j'étais disposé à dire quelque chose à ce sujet, mais je n'ai pas eu à le faire, car dès lundi soir le chef de l'opposition, s'étant rendu compte du mauvais service que son parti se rendait à lui-même et rendait au pays, a proposé qu'on mette fin au débat, ce qui était fort raisonnable dans les circonstances.

A l'avenir nous aurons peut-être des critiques utiles au cours du débat sur l'Adresse. J'estime que nous devrions étudier l'idée formulée par le chef de l'opposition et peut-être réduire à l'avenir de dix jours à cinq la durée du débat sur l'Adresse. Certes, tout ce qu'on a besoin de dire peut se dire en cinq jours au lieu de dix comme à présent.

J'ai été également surpris d'apprendre que mon ami, le chef de l'opposition, avait été à Montréal en fin de semaine et qu'il y avait fait un discours. Suivant le *Globe and Mail*, il aurait dit:

Il n'est pas douteux que quelque chose va éclater.

Il ne parlait pas d'une équipe de football ni de lui-même. Il a ajouté:

Le gouvernement repose sur une bombe inflationniste à retardement.

Je voudrais demander au député, mon ancien professeur, quel cheval il enfourche, l'inflation ou le chômage? Contrairement à l'écuyer de cirque, le chef de l'opposition ne peut monter deux chevaux à la fois car ils vont chacun dans une direction opposée. Je lui demande, à l'instar du premier ministre (M. Diefenbaker) qui l'a fait à l'ouverture du présent débat, quelle position il adopte à l'égard de la situation actuelle du Canada. A quel problème accorde-t-il la priorité, au chômage ou à l'inflation?

Les membres de l'opposition ont fait d'habiles discours sur le déficit budgétaire. Ils ont cité toutes sortes de chiffres, des chiffres fantastiques même. Aucun de ces chiffres n'a été plus fantastique que le chiffre fourni par le nouveau service Martin de statistiques imaginaires qui a établi le déficit à plus d'un milliard de dollars. C'est une énorme exagération, bien sûr, mais supposons que le déficit s'établisse, comme on l'a dit, à 700 millions de dollars. Le gouvernement n'a-t-il aucune autorisation, le gouvernement n'a-t-il aucun appui, à part ses propres décisions, pour expliquer un déficit de cette importance? Je vous le demande. Les membres de l'opposition semblent penser qu'il n'y en a pas.

Je leur rappelerai que le chef de l'opposition a justifié la situation dans laquelle se trouve le gouvernement aujourd'hui à cause de son budget déficitaire dans un discours qu'il a prononcé le 10 février dernier ou qui a été publié dans le *Star* de Toronto le 10 février dernier. Il faisait alors campagne pour devenir premier ministre. L'article dit:

L'honorable Lester Pearson a promis aujourd'hui au peuple canadien un programme de réduction considérable des impôts et de modifications des mesures de sécurité sociale si les libéraux reprenaient le pouvoir le 31 mars. Il s'est engagé à réduire les impôts pour un montant de 400 millions de dollars comme moyen de stimuler l'économie fléchissante.

L'article continue:

Les réductions d'impôts pour un montant de 400 millions de dollars contribueraient à accroître le déficit budgétaire prévu pour la prochaine année financière, déficit dont son collègue, l'honorable George Marler, a prévu qu'il atteindrait environ 380 millions de dollars par suite des engagements actuels.

Partant de là, si le programme de M. Pearson était mis en vigueur durant la prochaine session, le gouvernement fédéral terminerait l'année financière 1958-1959 avec un déficit d'environ 800 millions.

Voilà la proposition que le chef de l'opposition a mise de l'avant pendant sa campagne électorale et pourtant aujourd'hui ses propres tenants condamnent le gouvernement à cause du déficit qu'on s'attend qu'il aura. Je ne sache pas, pour sa part, qu'il ait insisté là-dessus, mais ses tenants n'y ont pas manqué. Puis, d'après cet article, il va encore plus loin:

M. Pearson s'est dit prêt à recommander un budget encore plus déficitaire, si la situation devait empirer.

Pensez-y, monsieur l'Orateur: voici ce qu'il disait le 10 février dernier. Comparez cela avec les discours que nous avons entendus depuis en cette enceinte. Puis le chef de l'opposition s'est mis à vanter le parti libéral, disant, d'après l'article:

M. Pearson a dit que l'idée d'un budget déficitaire était conforme aux principes du parti libéral qui a diminué la dette nationale de 2,500 millions durant les années de prospérité de l'après-guerre, tout en recourant au financement déficitaire en 1955 lorsqu'il a fallu stimuler l'économie.

Nous constatons, et j'ai des chiffres ici pour le prouver, que les libéraux parlent du cycle budgétaire comme s'ils l'avaient inventé, mais au cours des années de récession de 1954 et 1957 ils ont dressé des budgets prévoyant un excédent. Quand nous sommes arrivés au pouvoir en 1957, les libéraux avaient dressé des budgets pour obtenir un excédent cette année-là de récession, alors que durant les années de prospérité de 1955 et 1956 ils se sont arrangés pour avoir des déficits. La théorie du cycle budgétaire est de réduire la demande quand elle est excessive et que l'inflation devient menaçante, puis d'accroître la demande quand elle fléchit et que le chômage est le grand problème. Toutefois, loin de réduire l'amplitude des fluctuations économiques durant le dernier cycle, intervenu de 1954 à 1957, les libéraux ont effectivement accentué ces fluctuations. D'après les chiffres, ils avaient des excédents lorsqu'ils auraient dû avoir des déficits et ils avaient des déficits lorsqu'ils auraient dû avoir des excédents. Les chiffres parlent par eux-mêmes.

Pour répondre au discours que le chef de l'opposition a prononcé à Montréal, monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler que les faits semblent faire prévoir autre chose que la probabilité d'un éclatement de bombe à retardement en ce moment ou dans un avenir rapproché, parce que la tendance inflationniste qui se manifestait depuis quelques mois semble tirer à sa fin et que l'année 1959 promet d'être une année de progrès renouvelés avec une plus grande stabilité des prix. L'inflation que nous avons subie depuis notre arrivée au pouvoir ne vient pas de l'inflation de la demande, ce n'est pas ce qu'on est convenu d'appeler l'inflation classique. Ce n'est pas cela du tout. Ce ne peut être cela, parce qu'aucune pression ne s'exerce sur nos ressources. Personne ne sait mieux que le chef de l'opposition que l'affluence formidable de capitaux d'investissement dans notre pays depuis la guerre a commencé à se faire sentir dans la grande capacité de production de notre pays. Le fait que l'armature des prix des denrées est enfin stabilisée en est déjà un indice. En réalité, les prix des denrées sont présentement plus stables qu'ils ne l'ont été depuis des années.

Par conséquent, avec le plus grand respect envers le chef de l'opposition, je me demande s'il n'a pas tort de souligner cette inflation de la demande au détriment du problème pressant et immédiat du chômage. Les économistes s'accordent à reconnaître, semble-t-il, qu'en 1959, le niveau des prix pourra accuser une légère hausse, et c'est ce qui arrivera probablement, et que la seule raison d'une telle hausse, si elle se produit, tiendra aux éléments du prix de revient tels que l'augmentation du tarif-marchandises, la hausse des salaires et autres choses du même genre. Après tout,—et c'est ce qui importe en répondant au chef de l'opposition, —la loi de l'offre et de la demande joue toujours et il n'est pas possible que l'inflation devienne effrénée comme il tente de le faire croire à la population. En outre, grâce à notre ministre des Finances, le gouvernement et la Banque ont exercé avec soin un contrôle rigoureux sur l'argent en circulation, ne permettant pas qu'il augmente au cours des récents mois. Cela est d'une extrême importance.

Je ne sais pas ce qui est arrivé au chef de l'opposition la fin de semaine dernière lorsqu'il est allé à Montréal. Il se peut qu'il ait rendu visite à certains copains de la rue Saint-Jacques en compagnie de son vieil ami M. Howe qui l'a peut-être présenté à certains de ses collègues d'une quarantaine de conseils d'administration où il s'est signalé. Je ne sais pas ce qui est arrivé mais de toute façon le chef de l'opposition a exprimé dans son discours la crainte d'une catastrophe imminente. Je me permettrai de lui dire avec le plus grand respect,—et il sait que

j'ai pour lui le plus grand respect,—en reprenant les paroles de l'ancien président Roosevelt, que ce que nous avons le plus à craindre, c'est la peur elle-même.

Nous devons seulement redouter la crainte qui pourrait créer une psychologie de l'inflation. Si ces prophètes de malheur, ces Cassandre, comme les a appelés le premier ministre, continuent, sous la direction du chef de l'opposition, de répéter à satiété que l'inflation est inévitable, alors, avec le temps, à force d'entonner la même rengaine, ils convaincront peut-être le consommateur et l'homme d'affaires qu'en somme rien ne sert de résister à la hausse des prix, que l'inflation est peut-être inévitable. C'est la psychologie de l'inflation. Elle peut se répandre en notre pays, mais seulement si ceux qui jouent les Cassandre continuent de seriner cette complainte qui, soit dit en toute déférence, n'est nullement fondée en ce moment.

Comment y aurait-il inflation galopante à l'heure actuelle? Voyons les faits. Les cotations sur le marché des denrées sont à leur plus bas et le commerce international est dans le marasme. Quand l'économie fonctionne en deçà de sa puissance industrielle, non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis, comment peut-on parler d'inflation galopante? Comment cette bombe peut-elle éclater en ce moment? Mais si les prophètes de malheur continuent d'insister brutalement, cela pourra arriver.

Ce serait une catastrophe, monsieur l'Orateur, parce que si nos prix de revient et nos prix de vente continuent de monter, notre capacité de concurrence sur le marché intérieur et,—ce qui est bien plus important,—sur le marché des exportations sera sapée. Et si cela ce produisait, le Canada exporterait de l'embauche aux États-Unis et dans d'autres pays, monsieur l'Orateur; et c'est, certes, un produit que les Canadiens ne peuvent pas se permettre d'exporter.

M. Denis: Vous devez vous en occuper.

M. Walker: Et nous sommes ravis d'en avoir la charge. Puis-je dire à l'honorable député que son discours m'a beaucoup plu hier, quand il a essayé lui-même de faire œuvre utile dans ce sens.

M. Denis: Le plus tôt sera le mieux.

M. Walker: Du reste, monsieur l'Orateur, je ne m'arrête pas inutilement. Puis-je poursuivre et passer au point crucial, si je puis dire, de mon discours? Il concerne un sujet qui tient au cœur de tous les bons Canadiens et le premier ministre l'a abordé. C'est que la menace posée par l'offensive commerciale des communistes pèse très lourdement sur l'avenir de l'embauche et de la prospérité au Canada. Afin de dissiper cette menace, et l'honorable député qui m'a interrompu avec tant d'obligeance le sait bien, chaque Canadien, qu'il soit libéral, conservateur ou cécéfiste, et chaque secteur de notre collectivité devront agir avec sérieux et perspicacité. C'est la seule solution véritable au problème de l'inflation des prix de revient. Un programme de déflation, que le chef de l'opposition semble prôner en ce moment, alors que notre économie semble déjà fonctionner en deçà de sa capacité, ne ferait pas autre chose que causer plus de chômage et accentuer la dislocation de l'industrie sans résoudre le problème extrêmement délicat et complexe de l'inflation. La réponse dépend de l'effort réuni de toute la population canadienne.

Je conclurai ainsi. Le problème de l'offensive commerciale lancée par les communistes et l'importance vitale que revêt pour la prospérité future du Canada et, en fait, pour le reste du monde, l'expansion des marchés mondiaux, ont été les raisons du tour du monde entrepris par le premier ministre. Le premier ministre et tous les Canadiens désirent voir augmenter la collaboration économique entre le monde oriental et le monde occidental,—comme du reste, j'en suis sûr, tous les membres de la Chambre,—entre les pays développés et les pays sous-développés, entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent rien. Si nous voulons effectivement combattre cette offensive commerciale des communistes nous devons, nous pays occidental avec tous les autres pays occidentaux, nous associer aux pays non engagés de l'Est et travailler ensemble au commerce mondial.

C'est le message que le premier ministre a fait entendre autour du monde. Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la population canadienne ait une idée du succès énorme qu'a eu le premier ministre dans son tour du Commonwealth. J'ai pris la liberté de consulter la presse de tous les pays du Commonwealth durant son voyage. J'aurais aimé retenir l'attention de la Chambre, mais comme de nombreux autres députés veulent prendre la parole, je m'en abstiendrai,—sur la forte impression que "M. Canada" a faite durant son voyage. C'était extraordinaire.

Partout où il est allé, il a apporté un nouvel espoir et une nouvelle conception de la solidarité du Commonwealth. Il a grandement contribué, et tous nous l'admettons, à cimenter les liens du Commonwealth en insistant, en particulier, et c'est un point très important, sur les liens commerciaux. J'aurais aimé citer ce qui s'est dit dans les différents pays mais on me permettra cette citation du journal connu aux Indes comme le *Hindu* de Madras:

M. Diefenbaker a récemment manifesté un affranchissement réconfortant des idées préconçues

et des préjugés. M. Diefenbaker s'est révélé comme un homme d'État qui s'efforce de trouver, pour les maladies dont souffre le monde, des remèdes qui les guériront plutôt que de les aggraver.

Dans le *Morning Herald* de Sydney, en Australie, il a été louangé pour "une politique asiatique vigoureuse et logique dont les objectifs définis sont poursuivis de façon hardie, condition de la survivance du Commonwealth". L'*Observer*, de Londres, a résumé la question en ces termes:

Il doit sa grande réussite au fait qu'il a persuadé tous ceux avec qui il est venu en contact que, même s'ils avaient pensé le contraire, ils sont totalement membres d'une grande fraternité au sein de laquelle on les considère comme étant tout aussi bons que leur voisin.

Il importe de faire connaître ce message. Enfin, puis-je consigner au compte rendu l'hommage qui surpasse tous les autres, celui que le premier ministre de la Grande-Bretagne a rendu à notre premier ministre lors d'une réunion à l'Albert-Hall où celui-ci a pris la parole devant un auditoire débordant. Voici ce qu'a dit le premier ministre de la Grande-Bretagne:

Dès nos premiers entretiens, je me suis rendu compte que j'étais en face d'un grand homme, grand à cause de cet élément essentiel que doit posséder tout grand homme: la foi. Il a foi dans ses concitoyens, dans les tâches que le Canada doit entreprendre et dans ce qu'il doit apporter au monde. Il a foi dans la valeur morale et politique permanente et, en réalité de plus en plus grande, de cet unique ensemble de nations que nous appelons le Commonwealth; il a foi, comme il l'a dit aujourd'hui, dans le progrès économique et l'évolution d'un Commonwealth toujours grandissant, fondé sur une expansion constante de la puissance industrielle et de la puissance financière, et, par-dessus tout, il a foi dans le Commonwealth pour jouer un rôle immense et peut-être sous l'œil de la Providence, un rôle décisif dans la lutte séculaire pour le triomphe des principes de liberté sur le communisme.

Tel est l'hommage que lui a rendu le premier ministre de la Grande-Bretagne.

A ce propos, permettez-moi de signaler que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, il y a 19 mois, les relations commerciales avec le Commonwealth ont pris un essor sans précédent grâce d'abord à la mission dirigée avec beaucoup de succès par notre excellent ministre du Commerce au Royaume-Uni, deuxièmement à la conférence de Montréal présidée par notre distingué ministre des Finances et, enfin, à la tournée mondiale du premier ministre.

Pour terminer je me permets de dire que le moment est venu de nous unir pour vanter notre pays. Nous sommes tous d'excellents Canadiens. Chacun des membres des partis représentés à la Chambre est un excellent Canadien. L'un n'est pas meilleur Canadien que l'autre. Le moment n'est-il pas venu de chanter nos louanges? Au risque de paraître sentimental, ce que je ne suis pas du tout, je paraphrase les paroles de Tennyson:

To Canada, whom we love and prize
Whatever statesman holds the helm
Hands all round
God the gloomster's hopes confound;
To this great cause of Canada
Praise,—my friends,
And all her glorious provinces
Round and round.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de relever une citation que l'honorable député m'a attribuée. Je ne m'en plains pas, parce qu'il a cité exactement le compte rendu que le journal a publié de mon discours de Montréal en le paraphrasant. J'ai fait venir le texte de mon discours que j'ai ici. Il n'y est question qu'une fois d'une bombe inflationniste à retardement et je cite mes propres paroles:

Les nouvelles sommes que le gouvernement a besoin d'emprunter dépassent 1,500 millions de dollars et dans la mesure où elles viendront d'un accroissement de l'argent en circulation elles constituent une bombe inflationniste à retardement qui peut éclater un jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, plutôt que de parler de ma circonscription qui a de nombreux problèmes à résoudre, je traiterai d'un de ces problèmes nationaux qui se posent pour les Canadiens et qu'il y a lieu je crois, de leur exposer. Le Canada est aujourd'hui aux prises avec deux problèmes principaux. L'un est le chômage, l'autre est l'inflation. Au cours de ce débat, mes collègues ont soumis au gouvernement quelques conseils sur la façon de remédier au chômage croissant. Je voudrais faire la même chose en ce qui concerne l'inflation. Que le problème soit grave, cela ressort de ce qu'a dit M. James Muir, président de la Banque Royale du Canada:

Il semble que nous ayons atteint l'enfer des économistes sur la terre: l'inflation et le chômage. L'inflation qui tantôt se ralentit, tantôt s'accélère, apparaîtrait, encore dans la phase de retour à la normale aussi bien que dans celle de la récession. Je crois que cette inflation chronique est la plus grande menace pour le développement économique du Canada. La maladie doit être étudiée, elle doit être comprise, elle doit être guérie.

J'ai été particulièrement satisfait d'entendre le préopinant dire qu'il avait étudié cette question et qu'il avait soumis des propositions pour résoudre ce problème. Les économistes sont dans l'ensemble très préoccupés par la situation économique actuelle du Canada. Pour la première fois dans son histoire le pays doit faire face à l'inflation et au chômage en même temps.

On croyait précédemment que l'inflation mettrait fin au chômage et de nombreux économistes essaient de trouver quel changement s'est produit pour donner lieu à ce phénomène.

Il est légitime de poser la question: qu'est-ce que l'inflation? Une opinion a été avancée par M. D. E. Kilgour, vice-président et administrateur délégué de la *Great West Life Assurance Company,* dans une allocution prononcée à Montréal. Voici ce qu'il déclare:

L'inflation est tout simplement une méthode de voler de l'argent sans se trouver dans l'embarras d'établir l'identité de la victime ni de désigner de trop près ceux qui en bénéficient. Une chose est tout à fait claire. Ce sont les détenteurs de polices d'assurance et aussi les titulaires de comptes d'épargnes, d'obligations et de pensions qui en souffrent. Si notre génération n'a pas le courage, la sagesse ou la modération voulus pour réprimer l'envahissement de l'inflation, nous pouvons détruire nos peuples démocratiques et notre mode de vie.

Ou comme le disait Gladstone Murray en une autre occasion:

Un dollar honnête est la plus belle réalisation d'un gouvernement; un dollar gonflé, la plus vilaine.

Aujourd'hui le Canada a lieu de s'inquiéter de l'inflation. L'inflation est tenue pour un élément essentiel de l'économie capitaliste. Une main-d'œuvre croissante, le progrès de la technologie et l'automatisation exigent une augmentation de la production industrielle et cela de façon continue. S'il n'en est pas ainsi, il est impossible d'éviter un chômage croissant rapidement.

On estime qu'une augmentation annuelle de 5. p. 100 de l'expansion industrielle nécessite une inflation monétaire annuelle de 1 à 2 p. 100. Aussi une économie capitaliste ne peut pas avoir à la fois le plein emploi et une monnaie stable. Les Canadiens l'ont compris quand la Banque du Canada a été fondée car dans le préambule de la loi sur la Banque du Canada nous pouvons lire:

Considérant qu'il est opportun d'établir une banque centrale au Canada pour réglementer le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur extérieure de l'unité monétaire nationale et pour mitiger, par son influence, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi de la main-d'œuvre, autant que possible dans le cadre de l'action monétaire, et généralement pour favoriser la prospérité économique et financière du Dominion...

Ce texte est emprunté au rapport annuel de 1956 de M. Coyne. Il poursuit en indiquant que chaque pays porte la responsabilité de ses propres tendances inflationnistes. Il indique aussi à la page 4 du même livret que, si la plupart des pays du monde occidental ont éprouvé une certaine inflation, dans chaque cas elle était causée principalement par des facteurs internes. Aussi l'inflation s'est exprimée par l'augmentation des coûts de production et de distribution plutôt que du coût des matières premières. Après avoir affirmé que certains des facteurs d'inflation devraient être contrôlés par le gouvernement fédéral, il fait remarquer en page 5 que "les prétendus contrôles fédéraux du crédit n'existent pas". Il indique les secteurs où ils n'existent pas, mentionnant en particulier les sociétés de financement qui fonctionnent sans les réglementations que les gouvernements peuvent exercer et exercent à l'égard des questions d'intérêt et autres questions connexes.

En face d'un essor industriel qui se poursuit depuis un siècle, la valeur de notre dollar n'a cessé de flancher. Aujourd'hui, la valeur du dollar canadien est moins de la moitié de ce qu'elle était avant la guerre en termes de pouvoir d'achat. Voyons ce qui est arrivé à l'économie du Canada au cours des 20 dernières années.

Les six premières années, de 1939 à 1945, dans une économie partiellement dirigée, grâce à la régie des prix mise en vigueur durant la guerre, l'inflation a été très modérée, spécialement si l'on tient compte de la forte expansion qui s'est produite dans ces six années. En 1945, à la fin de la guerre, la population canadienne avait accumulé des réserves monétaires représentant un pouvoir d'achat fantastique, par l'acquisition d'obligations de guerre, les gratifications versées aux militaires et autres moyens d'épargne obligatoire. Tous les biens de consommation étaient rares. Il était évident que si la régie des prix instaurée durant la guerre était supprimée, ce grand pouvoir que détenaient les consommateurs d'acheter des biens offerts en petite quantité causerait une grave inflation. L'Association des manufacturiers canadiens et d'autres organisations semblables ont persuadé trois partis politiques du Canada de demander la suppression de ces régies. Seule la CCF a mis en garde contre les dangers possibles d'une telle mesure pour la stabilité de notre monnaie et de notre économie.

Toutefois, la population qui avait, à force de tant de sacrifices, économisé son argent, voulait alors acheter les biens de consommation qu'elle n'avait pu acquérir pendant plusieurs années. Les fabriquants, profitant de la rareté des stocks, ont haussé les prix le plus possible. Nous savons tous quelles rudes secousses a subies le pouvoir d'achat du dollar dans l'après-guerre immédiat.

Quelle est la situation aujourd'hui? On n'est plus fondé à soutenir que la seule cause de l'inflation est la surabondance d'argent devant une pénurie de denrées, d'où résulte une hausse des prix. Cette théorie présupposait que notre économie permettrait aux prix de trouver leur propre niveau. Cette théorie ne s'applique plus, car aujourd'hui

les prix continuent de monter malgré le chômage et malgré la rareté d'argent dans une large couche de notre population.

A notre avis, il ne faudrait plus dire que nos problèmes tiennent à l'inflation mais plutôt à la hausse des prix. Nous ne sommes plus dans la situation où les prix sont surtout déterminés par le prix de revient ou la demande et réglés dans certaines limites par l'élément de concurrence. A l'heure qui sonne les prix sont déterminés, dans une mesure inquiétante, par les sociétés commerciales, les monopoles et les cartels, qui, quoique moins nombreux, prennent des proportions de plus en plus vastes. Il en va ainsi surtout dans le cas des produits de base, par exemple pour le prix de l'acier, des automobiles et de l'énergie. Le facteur déterminant dans l'établissement des prix en ce moment est de savoir ce que la situation économique permettra.

Nous, cécéfistes, approuvons de tout cœur la demande récente du Congrès du Travail du Canada qui voudrait une enquête publique immédiate sur les industries de l'automobile, de l'acier, des machines agricoles et d'autres industries de base. Le Congrès doit aussi être félicité d'avoir demandé au gouvernement d'augmenter l'efficacité de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Le peuple du Canada a le droit de savoir si les bénéfices que le consommateur est censé tirer de la concurrence existent toujours. Le peuple du Canada souhaite qu'une véritable enquête soit instituée de façon qu'il puisse se rendre compte si oui ou non il y a un rapport entre le coût de la main-d'œuvre et le prix de détail. Des chiffres abondants existent qui prouvent que les salaires et les prix montent indépendamment les uns des autres.

Au Canada, on cherche aujourd'hui, par un effort concerté à rendre les travailleurs responsables de tout afin de ne pas avoir à déterminer quelles sont les raisons réelles de la montée des prix.

Comparons, par exemple, les augmentations de salaires à la productivité pour les années allant de 1947 à 1955. Page 207 de l'ouvrage intitulé *Output, Labour and Capital in the Canadian Economy,* l'auteur nous avertit que les chiffres de la productivité ne doivent être considérés, au mieux, que comme des estimations assez sommaires, mais il ajoute que c'était encore les meilleurs qui fussent disponibles. Les chiffres n'indiquent pas que les salaires ont plus augmenté que la productivité. En eût-il été ainsi, que cela aurait pu être une des causes de notre inflation d'après guerre. Au contraire, ces chiffres indiquent que les salaires ont été légèrement inférieurs à l'augmentation de productivité. Voilà qui tendrait à contredire entièrement les déclarations de l'association des manufacturiers, des journaux et des publications financières qui soutiennent que les augmentations de salaires sont à l'origine de la hausse du coût de la vie. Donc, de 1947 à 1955, la productivité dans l'industrie de transformation a augmenté de 32.12 p. 100, alors que le salaire réel n'augmentait que de 30.51 p. 100.

Il convient de noter en toute justice pour les ouvriers que les syndicats ont demandé des augmentations qu'ils pouvaient justifier auprès des commissions de conciliation et de l'opinion comme étant destinées uniquement à maintenir le niveau de vie de leurs membres. Dans bien des cas, les réclamations ouvrières, fondées sur le coût de la vie au moment des négociations, n'étant acceptées que des mois après, quand ce n'est pas des années, et le coût de la vie ayant continué à monter, l'ouvrier s'aperçoit une fois l'augmentation de salaire obtenue, qu'il n'a pu maintenir son niveau de vie.

M. Graham Towers, ancien gouverneur de la Banque du Canada, a dit la même chose bien plus brièvement le 14 novembre 1957, dans un discours sur l'inflation prononcé lors d'une réunion conjointe de la *Life Underwriters' Association* de Toronto et du chapitre de Toronto de l'*Institute of Chartered Life Underwriters.* Voici ce qu'a dit M. Towers:

> Les discussions qui ont cours au sujet de l'inflation en parlent souvent comme d'une inflation causée par les coûts; et la main-d'œuvre étant un élément important des coûts, plus souvent qu'autrement les augmentations de prix sont attribuées au succès que les syndicats ouvriers ont remporté dans leurs efforts en vue d'obtenir des augmentations de salaires supérieures à l'augmentation du rendement par heure-homme. L'ouvrier, avec raison à mon avis, s'offusque qu'on rejette sur lui une grande partie du blâme pour la dévalorisation de la monnaie. Il n'est certes pas beaucoup plus responsable que le reste de la population de ce qui s'est passé durant et immédiatement après les deux guerres mondiales. Il ne sert à rien de discuter au sujet de la mesure dans laquelle les augmentations de salaires supérieures aux augmentations de la productivité de la main-d'œuvre ont contribué à la hausse du coût de la vie au cours des dix-huit derniers mois.

Les syndicats ouvriers qui exercent leur activité dans notre société moderne ont envers leurs membres l'obligation de chercher à maintenir le niveau de vie de leurs adhérents.

A mon avis, le premier ministre (M. Diefenbaker) s'est montré injuste quand, à la réunion annuelle du Congrès du travail du Canada à Winnipeg, il a demandé aux ouvriers de s'en tenir au niveau actuel des salaires, sans par ailleurs s'efforcer de prêcher la modération dans les autres secteurs de notre économie.

M. Towers a signalé que les chefs de gouvernement ont réclamé la modération à maintes reprises aux États-Unis et au Royaume-Uni. De tels appels ont rendu le public plus conscient de la situation, mais n'ont pas produit de résultats tangibles.

L'empressement des grandes entreprises à collaborer avec le monde ouvrier pour le bien général de l'économie a été clairement mis en lumière aux États-Unis lorsque le président des *United Automobile Workers,* M. Walter Reuther, a offert de maintenir, ou même de réduire, les salaires dont jouissaient les membres de son syndicat si l'industrie de l'automobile consentait à réduire de $200 le prix de vente de ses voitures. On lui a dit de se mêler de ses affaires, de diriger son syndicat et de laisser aux compagnies le soin de se diriger elles-mêmes. La grève subséquente de 150,000 employés de la *General Motors* a entraîné une hausse sensible fondée sur le maintien du niveau d'existence courant, ladite hausse de salaires étant récupérée, et au delà, sur le consommateur. Dans la pratique, une hausse de salaires est à souhaiter pour la grande industrie qui, dans l'ensemble, fixe son prix de vente en fonction du prix de revient accru d'une marge de bénéfices déterminée d'avance. Plus le prix de revient est élevé, plus considérables sont les bénéfices. Je cite l'exemple de Massey-Harris qui, au témoignage du *Financial Post,* a pu augmenter ses bénéfices de 254 p. 100 au cours des dix dernières années.

L'industrie agricole et ses dirigeants parlent de l'étau prix de revient-prix de vente. Il est mauvais que les frais de production augmentent alors que le prix de vente du produit demeure le même ou, dans la plupart des cas, continue de baisser.

Les dirigeants ouvriers nient que les salaires soient l'élément décisif dans la hausse des prix. Ils prétendent que les prix augmentent à cause d'autres facteurs sur lesquels ils n'ont aucune maîtrise. Les ouvriers canadiens n'ont pas d'autre parti à prendre que de s'unir entre eux afin de se protéger contre le régime sous lequel nous vivons. De nombreuses données statistiques prouvent que le profit du travail ne va que de pair avec la production accrue et est toujours inférieur aux prix. Les chiffres démontrent également que la partie des prix de détail ne se rapportant pas à la main-d'œuvre a augmenté plus rapidement que les salaires. L'élément le plus responsable de la hausse des prix ne se rapportant pas à la main-d'œuvre a été le profit. Nous en avons trouvé un exemple lors de la grève des ouvriers de l'acier de la section 1005 alors qu'on a signalé que la *Steel Company of Canada* avait augmenté ses profits nets de 790 p. 100, après versement des impôts, dans la période de dix ans comprise entre 1946 et 1957, tandis que le salaire moyen hebdomadaire n'avait augmenté que de 60 p. 100.

M. Chown: Qui a écrit ce discours, Stanley Knowles?

[M. Peters.]

M. Peters: Venons-en aux remèdes proposés par la CCF pour maîtriser le problème de l'inflation. A ce moment, je tiens à accueillir nos nouveaux amis du parti libéral qui ont décidé que nous avons raison d'affirmer que nous avons besoin d'une économie dirigée au moins en périodes d'inflation et de chômage croissants. En appuyant le sous-amendement de la CCF qui réclamait la planification sociale et économique et qui condamnait le gouvernement parce qu'il n'a pas réussi à prendre des mesures efficaces pour combattre l'inflation, le chef de l'opposition (M. Pearson) a déclaré le 26 janvier, comme en fait foi la page 370 du hansard:

> A cette occasion, pourtant, monsieur l'Orateur, et ceci est un changement par rapport aux occasions précédentes au cours desquelles ces mots ont été employés, nous avons noté une remarque précise au sujet de la politique confuse du gouvernement qui a été critiquée par nous, entre autres raisons, justement parce qu'il s'agissait d'expédients, de mesures appliquées d'une façon fragmentaire, empirique, faisant preuve d'une courte vue. Nous sommes d'accord pour reconnaître qu'il n'y a pas le genre de planification économique qui est à la fois souhaitable et nécessaire pour faire face aux problèmes qui se posent à nous aujourd'hui. Estimant que cette planification est essentielle à cette fin, nous pourrons appuyer le sous-amendement cécéfiste et voter en sa faveur.

Je félicite les libéraux d'avoir jugé qu'au moins dans les moments de grande urgence, quand les circonstances ne peuvent être maîtrisées de la façon dont ils ont essayé de s'en rendre maîtres par le passé, ils devraient se joindre à nous en appuyant nos motions. Nous espérons que cela continuera.

Au sujet des remèdes à l'inflation, le parti cécéfiste propose:

D'abord, seule une économie planifiée peut stabiliser le dollar et fournir en même temps des emplois aux Canadiens.

Deuxièmement, seule une économie planifiée et intégrée peut permettre aux pays du monde occidental de résoudre leurs problèmes intérieurs et de dissiper la menace économique créée par un monde totalitaire.

Troisièmement, nous devrons éliminer une grande partie de nos dépenses improductives de défense si nous voulons faire face à la demande de biens et de services essentiels. La production de défense exige beaucoup de produits de base comme le fer, l'acier et l'énergie.

Quatrièmement, au lieu de viser à la rareté des produits pour obtenir une stabilisation des prix on devrait, selon nous, multiplier ces produits suivant un plan concerté afin de faire baisser les prix Nous devons résolument nous lancer dans une production à plein rendement afin de maintenir notre propre prospérité et de répondre aux besoins du monde. La montée actuelle des prix n'a aucun rapport avec la rareté des produits.

Cinquièmement, après une étude approfondie des véritables éléments qui déterminent les prix, nous devrions être prêts à prôner toute réglementation des prix,—non l'immobilisation des prix,—nécessaire à l'égard des denrées pour stabiliser le pouvoir d'achat de notre monnaie. Aujourd'hui, par exemple, les syndicats ouvriers sont soumis à des conseils de conciliation, à des conseils d'arbitrage, à des conseils d'administration, et bien entendu à l'opinion. C'est déjà une régie des salaires. Pourquoi, alors, ceux qui déterminent les prix n'auraient-ils pas à les justifier devant le tribunal de l'opinion et, au besoin, devant le gouvernement.

Sixièmement, la politique fiscale et monétaire du gouvernement a aidé, par le passé, à enrayer les pressions inflationnistes. Mais, avant que ce remède se soit réellement fait sentir l'inflation avait déjà changé de forme. Aujourd'hui, nous prétendons que la politique fiscale et monétaire du gouvernement ne suffit pas à enrayer la hausse des prix. Même la Banque du Canada constitue un instrument insuffisant pour régler le problème de la monnaie et du crédit.

Parlant de l'influence de la Banque du Canada, M. James Muir, président de la Banque Royale du Canada, dit:

> Ainsi, au moment où la pression inflationniste grandit, la ligne de conduite de la Banque du Canada visant à la restriction monétaire peut aller directement à l'encontre des exigences financières du gouvernement.

C'est pour cette raison que depuis de nombreuses années notre groupe préconise l'institution d'un office national d'investissement pour assurer que toutes les institutions et les individus qui s'occupent de questions monétaires et de crédit dans le pays appliquent une ligne de conduite conforme à l'intérêt public. A la fondation du parti cécéfiste, en 1933, le manifeste de Regina comportait comme élément essentiel les démarches à faire auprès du Parlement et du gouvernement pour qu'ils assument le contrôle total des devises nationales et du crédit. L'institution de la Banque du Canada et le renforcement des règlements d'assurance n'ont été que des mesures insuffisantes vers cet objectif.

Les pensions de vieillesse et autres, l'assurance-vie et l'épargne de toute nature sont touchées extrêmement durement par l'inflation. Le vieillard pensionné reçoit aujourd'hui une pension mensuelle de $55 qui, par rapport au pouvoir d'achat du dollar de 1949, ne vaut plus que $43.96, suivant l'indice des prix à la consommation. Une pension de retraite d'environ $100 par mois, mise de côté par l'ouvrier durant la période qui a précédé la guerre, ne pourrait suffire à acheter que la moitié des denrées qu'il aurait pu se procurer quand il gagnait l'argent avec lequel il a acheté cette pension.

M. Ricard: Préféreriez-vous qu'il ne reçoive aucune pension?

M. Peters: Comme je l'ai dit, l'épargne en banque a été touchée. C'est un point auquel le gouvernement doit songer. Tous les dirigeants des institutions bancaires se préoccupent des conséquences de l'inflation, et maintenant il est temps que le gouvernement du pays fasse quelque chose à ce sujet.

A cause de l'augmentation des prix des aliments, du logement et du vêtement, les retraités de toutes sortes traversent de grandes difficultés. Dans ces trois secteurs essentiels, l'augmentation du coût de la vie a été plus considérable que dans tout autre domaine, et l'inflation a certainement mangé une bonne partie des économies et des pensions de la population.

J'ai essayé de démontrer que depuis l'époque de la révolution industrielle, notre société a été aux prises tantôt avec l'inflation, tantôt avec le chômage. Aujourd'hui, le Canada, pour la première fois, fait face à la fois à l'inflation et au chômage. En vérité, le seul moment où notre monnaie a été relativement stable et où nous avons connu le plein emploi, c'est alors que nous étions en guerre et que notre économie était dirigée. Le problème aujourd'hui, étant donné la disparition de la libre entreprise et de la concurrence, porte sur la hausse des prix et non pas sur l'inflation, au sens où nous avions l'habitude d'entendre ce mot. De nos jours, les sociétés, les monopoles et les cartels, qui ont un énorme pouvoir, fixent les prix en exigeant du consommateur tout ce qu'il peut offrir. Il est nécessaire de restreindre les activités de ces forces puissantes parce que leur action doit surtout et en premier lieu servir l'intérêt public. A la surveillance à exercer sur ceux qui exploitent nos ressources humaines et naturelles doit s'ajouter la surveillance sur ceux qui s'occupent de la monnaie et du crédit dans notre pays. Nous estimons les mesures que nous proposons essentielles au bon fonctionnement de notre propre économie en même temps qu'essentielles au monde libre en général et aux besoins de l'humanité.

Il faut adopter ces idées pour que la confiance renaisse réellement dans le cœur des Canadiens. Incertitude, indécision et empêtrement peuvent avoir des résultats désastreux et nous mener au chaos. De simples palliatifs ne pourront, tout au plus, que susciter de brèves périodes de rapide expansion et de prospérité en feu de paille. Ceux qui ont la responsabilité de gouverner doivent analyser ce qui s'est produit depuis un

siècle et tenir compte également des changements survenus depuis une génération. Pareille analyse doit être suivie de programmes à longue portée. C'est la seule manière de restaurer la confiance et la prospérité chez nos gens. Les gens sérieux, bien renseignés et réfléchis en viennent rapidement, en nombres de plus en plus grands, à la conclusion que le Parlement et le gouvernement, notamment ce Parlement-ci et ce gouvernement-ci, doivent prendre en charge le bien-être économique du pays et de la population.

M. Chown: Comment allez-vous appeler le nouveau parti: le parti libéral-travailliste ou le parti travailliste-libéral?

M. Peters: Ce nom en vaut bien d'autres.

M. J. W. Baskin (Renfrew-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de prendre la parole en ce neuvième jour du débat et d'y participer à la suite de députés distingués. Avant de commencer je voudrais me joindre aux autres députés pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin), l'honorable représentant de Provencher qui nous a exposé de façon si claire les difficultés des agriculteurs des Prairies et des agriculteurs en général, et l'honorable représentant de Montmagny-L'Islet qui a fait un plaidoyer puissant et sincère en faveur des droits de l'individu quelle que soit sa race ou sa religion. Je pense qu'il est important que nous n'oubliions pas que notre foi en un Canada uni est plus forte que tout ce qui a pu contribuer à nous diviser par le passé.

Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur combien nous avons été heureux de vous voir de nouveau occuper le fauteuil. Vous avez toujours rempli vos fonctions avec dignité et impartialité et vous avez ainsi gagné le respect de tous à la Chambre. La même chose est vraie de l'Orateur suppléant.

C'est la deuxième législature à laquelle je participe en tant que député de Renfrew-Sud. Durant ce temps, j'ai eu l'occasion de comparer les discours du trône du présent gouvernement à ceux de l'ancien. Le discours de la présente session m'a particulièrement impressionné. On y fait mention de la confiance que notre premier ministre (M. Diefenbaker) et les membres de son cabinet, ainsi que les députés ministériels, témoignent à la population du Canada. En résumé le discours du trône est un vote de confiance envers le Canada et sa population. Il fut un temps où il suffisait au gouvernement de formuler des déclarations banales au sujet de nos canaux et de la situation de notre économie. Aujourd'hui, on s'intéresse au pays tout entier, au bien-être de nos compatriotes et aux nombreux aspects des relations humaines entre nos gens, partout au Canada, ainsi qu'au rôle que notre pays joue dans un monde où le temps et la distance raccourcissent en proportion de l'accélération des communications.

Le Canada, on le sait, est flanqué des deux plus puissantes nations du monde, les États-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques. Telle est sa situation géographique, et si nous ne tenons pas compte de notre responsabilité en tant que puissance intermédiaire, nous rendrons alors un très mauvais service tant à notre pays qu'aux autres nations pacifiques du monde. Nous, en tant que nation, avons confiance en nous-mêmes et dans les autres nations qui recherchent, elles aussi, une paix durable pour l'univers. Sans cette confiance mutuelle, nul d'entre nous ne pourrait vivre en paix, ni se sentir en sécurité.

Il y a quelques jours, le chef de l'opposition a parlé de la situation de l'économie canadienne. J'ai été étonné de ses observations qui indiquaient un pénible manque de confiance tant dans son pays que dans les citoyens qui y vivent. Pendant des années, les membres de l'ancien gouvernement, actuellement du côté de l'opposition, se sont agrippés au 49e parallèle avec une sorte d'aveuglement d'autruche. Chaque fois qu'ils levaient les yeux, ils semblaient regarder vers le sud, cherchant l'aide de nos voisins. Leur manque de confiance nous a retenus tous, ou la plupart du moins, dans les régions colonisées de notre pays.

Cette situation change maintenant grâce à la politique d'expansion nationale du présent gouvernement. Les membres de notre gouvernement ont dit à la nation canadienne qu'ils avaient foi dans l'avenir du Canada. Nous avons choisi de faire bloc avec les citoyens qui affichent le courage et la prévoyance de regarder vers le Nord et de tenter leur chance dans les vastes régions nouvelles qu'on est en train d'ouvrir. Nous ne croyons pas qu'il appartient à nos voisins du sud de nous montrer comment mettre notre propre pays en valeur. Nous croyons que si nous voulons avoir la souveraineté sur les milliers de milles carrés de notre territoire septentrional, nous devons, nous Canadiens, nous y rendre et y vivre. C'est précisément ce que font des Canadiens. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) mérite des félicitations spéciales pour l'initiative et l'esprit d'entreprise dont lui et son ministère ont fait preuve à cet égard.

Si j'ai abordé ces questions, c'est parce que nos amis d'en face aiment mieux semer la division que chercher la force dans l'unité.

Leurs paroles laissent encore voir qu'ils manquent de confiance envers leurs commettants, c'est-à-dire envers les Canadiens. Ils se refusent à reconnaître leurs responsabilités comme chefs de file et à jouer véritablement le rôle de l'opposition: ils s'attachent à la fonction négative de l'opposition, plutôt qu'à son rôle positif, qui est d'apporter des critiques constructives. Ils souffrent encore du complexe de la défaite, et ils sont encore portés à blâmer le peuple canadien de cette défaite, plutôt que leurs propres lacunes.

Nombreuses sont les réalisations du gouvernement actuel, depuis son arrivée au pouvoir. Tous les membres du gouvernement, sans exception, ont à cœur de faire gagner, —et j'insiste sur le mot "gagner",—de l'argent aux ouvriers. Le gouvernement ne peut pas voir à tous les domaines d'emploi, mais le gouvernement actuel a réussi à stimuler l'activité de la construction dans tout le Canada. J'aimerais inscrire au compte rendu quelques faits qui ont été exposés la semaine dernière à Montréal, au congrès de l'Association canadienne des constructeurs. Je cite les paroles de M. H. J. Ball, président sortant de charge de l'Association. L'en-tête du journal est rédigée en ces termes:

Nombreuses réalisations encourageantes en 1958.

Et l'article:

La construction dépasse le chiffre de sept milliards de dollars.

M. Ball ajoute:

La tendance à l'accroissement des programmes de construction devrait se poursuivre en 1959 au point d'atteindre peut-être un total de 7.5 milliards de dollars.

Un programme de l'ordre de 7.5 milliards assurerait du travail à plus de 625,000 Canadiens dans les divers domaines de la construction et à un nombre plus grand encore dans la fabrication, le transport et la vente des matériaux de construction, de l'outillage ou dans les services qui se rattachent à la construction. Cela voudrait dire que plus d'un dollar sur cinq dépensés au Canada en biens et services servirait à la construction.

En 1958, au cours de l'exécution de ce programme de construction de nouveaux logements, plus de 150,000 unités d'habitation ont été complétées, ce qui est un sommet sans précédent dans le domaine de la construction domiciliaire au Canada. L'année 1959 promet d'être aussi fructueuse. Quelle sera l'influence de cette vague de construction sur notre avenir immédiat? Nos fabriques recommencent à bourdonner, nos fabricants sont occupés et le seront encore bien davantage. On aura besoin de machines pour l'industrie lourde, de nouvelles cuisinières, de réfrigérateurs, de lessiveuses et de pièces d'ameublement. Mon collègue, l'honorable député de Grey-Bruce (M. Winkler), me dit que, pour la première fois depuis de nombreusss années, les fabriques de meubles de sa circonscription fonctionnent pendant des heures supplémentaires.

Je viens de mentionner les 150,000 logements construits l'an dernier au Canada. Nous savons tous que c'est là une conséquence directe de la modification apportée par le gouvernement actuel à la loi nationale sur l'Habitation en vue d'affecter à cette fin un montant supplémentaire de 350 millions de dollars. Ma circonscription natale de Renfrew a pu obtenir de ce fonds la somme de $1,615,922 et, de nos banques et maisons de prêts, un montant supplémentaire de $649,000. Ces deux montants ont permis d'ériger 231 nouvelles maisons dans notre région. Outre cela, notre ministère des Travaux publics a accordé, dans la circonscription de Renfrew, des contrats pour la construction d'environ 500 maisons, ce qui représente au total $6,137,800. Le ministère de la production de Défense est, en ce moment, à examiner des soumissions visant un nouveau programme de construction d'un million de dollars près d'Eganville, dans ma circonscription. Ce projet sera mis en route au début de février et exigera une main-d'œuvre considérable. Il faudra beaucoup de matériaux, fabriqués dans la région. Nos charpentiers, briqueteurs, plombiers, électriciens et, en réalité, tous nos hommes de métier pourront compter sur une année plus prospère.

En ce qui concerne les hôpitaux, nous nous proposons d'en construire, dans l'année qui vient, pour une valeur de plus de 2 millions de dollars. Ce programme comprendra un nouvel hôpital de 32 lits, à Barrys Bay, qui portera le nom de *St. Francis Memorial and District Hospital*. Cet hôpital desservira la région occidentale de la circonscription de Renfrew, une partie de la circonscription de Nipissing, et une partie des circonscriptions adjacentes de Hastings-Nord et Hastings-Frontenac. Le coût estimatif de la construction de cet hôpital est évalué à $400,000. On ajoutera au *Arnprior and District Memorial Hospital* une nouvelle aile de $750,000 et une aile d'un million de dollars à l'hôpital Victoria de Renfrew. Ce nouveau programme de construction hospitalière est un résultat direct de l'initiative que le gouvernement actuel a prise en doublant les subventions à la construction d'hôpitaux au début de 1958. Une bonne part de mérite revient à notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) pour le rôle qu'il a joué dans la présentation de cette mesure législative.

Le Collège canadien de défense civile, à Arnprior (Ont.), relève de notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a environ 100 hommes et femmes employés à ce collège et, au cours de l'année passée,

3,524 citoyens canadiens ont reçu une formation dans cet établissement. Des citoyens de toutes les parties du pays ont reçu une formation à ce collège et les citoyens de la ville d'Arnprior et de la région sont vraiment reconnaissants envers notre gouvernement d'avoir reconstruit en 1958 la route qui conduit au collège. Tout cela découle directement de l'audace, de l'imagination et de l'ampleur de vue du gouvernement actuel. Il ne nous a pas été possible, depuis que nous sommes au pouvoir, de guérir tous les maux dont le Canada souffrait, mais nous avons certainement fait pencher la balance économique du bon côté.

Les honorables messieurs de l'opposition feraient bien de se rappeler à quel point nous nous acheminions rapidement vers une crise grave vers la fin de 1956 et au début de 1957, lorsqu'ils ont perdu le pouvoir. Certes, il y a ceux qui, parmi vous, ne l'admettront pas, mais les Canadiens savaient ce qui se passait et c'est pourquoi ils vous ont relevés de votre mandat. Vous étiez devenus beaucoup trop puissants et vous aviez depuis longtemps oublié que vous étiez les serviteurs du peuple et non ses maîtres.

Pour revenir à ma circonscription, j'aimerais signaler que nos manufacturiers ont grandement apprécié la collaboration que leur ont accordée les divers services de notre gouvernement, en particulier le ministère de la Production de défense, le ministère des Transports et celui des Postes. Le programme de notre gouvernement en ce qui concerne les avions et les projectiles intéresse profondément ces manufacturiers. Ils espèrent contribuer à la fabrication du matériel qui sera installé sur les emplacements, du nord du Québec et de l'Ontario, où l'on se propose d'aménager des bases de lancement pour ces nouveaux projectiles téléguidés.

Mes commettants se sont grandement inquiétés de la démarche faite en novembre dernier par les chemins de fer Nationaux du Canada auprès de la Commission des transports du Canada en vue d'obtenir la permission de discontinuer le service de transport des voyageurs entre Ottawa et Barrys Bay. La Commission a siégé à Pembroke et a rencontré tous les fonctionnaires et les citoyens intéressés. A la suite de ces audiences qui ont duré deux jours, la requête des chemins de fer Nationaux n'a pas été acceptée. L'abandon de ce service aurait réduit à l'isolement complet un secteur de la population de notre pays. Je suis heureux de dire que le National-Canadien est en voie d'organiser un nouveau service moderne. Je voudrais dire à notre ministre des Transports (M. Hees) combien les citoyens du comté de Renfrew sont heureux de la décision des commissaires; je voudrais leur exprimer ma reconnaissance par l'entremise du ministre.

La réception des émissions télévisées n'est pas satisfaisante dans plusieurs parties de la circonscription que je représente. C'est particulièrement le cas de la région d'Eganville et, en allant vers l'ouest jusqu'à Barrys Bay, Madawaska et Whitney, situés sur la frontière du parc Algonquin. Le gouvernement ainsi que Radio-Canada sont bien au courant de cet état de choses parce que j'ai fait de nombreuses démarches à ce sujet durant les dix-huit derniers mois. Je me suis adressé non seulement à notre ministre du Revenu national (M. Nowlan), mais aussi, par son intermédiaire, au directeur général de Radio-Canada. Les citoyens de Renfrew-Sud, il va sans dire, comprennent que le même état de choses existe dans plusieurs autres parties du Canada. Je suis heureux de dire que cette année de nouveaux émetteurs à basse puissance seront installés en vue de remédier à cette situation et l'on m'a prévenu qu'avant longtemps la réception sera meilleure dans ma circonscription.

Le besoin s'est fait sentir dans toutes les parties du pays en ce qui concerne de nouveaux services postaux ainsi que l'accroissement des services existants. Je tiens à féliciter le ministre des Postes (M. Hamilton) et tout son ministère des mesures énergiques qu'ils ont prises en vue d'améliorer le service postal en général dans tout le Canada. La circonscription de Renfrew-Sud que je représente comprend une vaste région rurale et au moment où le gouvernement est arrivé au pouvoir en juin 1957, un grand nombre de mes commettants étaient mécontents du service de distribution rurale. A cette époque, la densité de population requise dans toutes les régions rurales du Canada était de quatre chefs de maison par mille. Dans un certain nombre de régions de ma circonscription, de même qu'ailleurs au Canada, des gens ne recevaient pas leur courrier chaque jour parce que le nombre de chefs de maison dans bien des concessions était inférieur à quatre par mille. Ce règlement relatif à la densité de la population ayant été modifié, de nouvelles routes rurales ont été établies et d'autres ont été prolongées. Quatre-vingt-douze nouvelles routes ont été établies et environ 1,700 prolongements ont été autorisés, de façon à desservir à peu près 40,000 usagers supplémentaires.

Les chefs de maison desservis par les routes rurales et les services de banlieue excèdent maintenant 600,000. Je sais que les gens apprécient vivement ce service amélioré. Nous n'avons pas entièrement redressé la situation et nous n'y serons parvenus que lorsque l'exigence relative à la densité ne sera que de deux chefs de maison par mille. J'ai

signalé la chose à notre ministre des Postes. Je crois que le ministre des Postes (M. Hamilton) voit les choses du même œil et que des mesures seront bientôt prises à cet égard.

Voilà quelques-unes des choses qui se passent dans ma circonscription et ailleurs au Canada. J'ai parlé de ces projets de construction qui ont tous été rendus réalisables grâce à la collaboration des divers ministres et à l'esprit de travail des fonctionnaires de leurs ministères respectifs. Quand cela se multiplie,—et je sais que nous avons 208 députés de ce côté-ci de la Chambre qui déploient beaucoup d'activité à cet égard,—on a une idée de l'ampleur des efforts visant à créer de nouvelles entreprises dans notre pays sous la direction d'un gouvernement nouveau et vigoureux.

Nous espérons accroître dans ma circonscription la production de minerai de fer, dans les cantons de Bagot et de Blythfield, près de Calabogie. On y a extrait les quelques premières wagonnées de minerai en décembre. On espère que la production à plein rendement fera bientôt de cette entreprise un secteur important de notre économie.

Ces réalisations ne sont pas l'œuvre d'un particulier. Elles représentent l'œuvre et la collaboration d'une foule de gens. Elles reflètent aussi la confiance de la population dans son gouvernement. J'aimerais parler maintenant de la confiance et des initiatives qu'elle inspire. Quand les honorables vis-à-vis ou certains d'entre eux étaient au pouvoir ils aimaient à se prendre pour des surhommes ou tout au moins ils ont acquis cette réputation; mais les événements ont permis de montrer qu'ils étaient bien moins que cela. Le gouvernement au pouvoir en ce moment ne prétend pas être composé de surhommes. Mais il y a entre ce gouvernement et les honorables vis-à-vis une énorme différence. Je veux parler de l'exemple d'initiative que ces hommes et ces femmes donnent à notre pays. J'aimerais parler en particulier de notre premier ministre qui, j'en suis sûr, a fourni son apport le plus considérable dans le domaine dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire la confiance dans ses concitoyens et dans l'avenir de notre pays.

Le 3 décembre dernier, il était interviewé par le *Christian Science Monitor*. J'aimerais lire un passage de ce journal. Quand on a demandé au premier ministre dans quel domaine l'évolution du Canada est la plus significative, il a répondu:

> C'est, sans aucun doute, cette conception nouvelle et dynamique du canadianisme. Cet esprit d'unité et ce sens du destin, et le sentiment que le Canada peut jouer son rôle dans ce monde en évolution.

C'est sûrement, monsieur l'Orateur, le genre de déclaration concrète et pleine d'espoir que le premier ministre du Canada doit faire au monde, aujourd'hui. Elle ne contient aucune vantardise et elle n'est pas conçue pour effrayer les autres pays. Je crois plutôt que c'est une déclaration faite par un Canadien distingué qui, comme d'autres membres de son parti, se rend compte du rôle important que son pays doit jouer en tant que lien entre les nations.

A cet égard, je me réfère à la conférence économique et commerciale du Commonwealth de Montréal, tenue en septembre dernier. La portée des délibérations a été aussi étendue que la diversité des intérêts de ceux qui s'étaient réunis autour de la table de discussion. Si les délégués venus à Montréal représentaient des pays d'un niveau de développement économique, de couleur, de culture et de religion très différents, ce n'étaient pourtant pas des étrangers, mais des membres d'une même famille. Il est remarquable que le thème de la conférence ait été "un Commonwealth en expansion dans une économie mondiale en expansion". L'opposition peut tenter, si elle veut, de rabaisser l'importance de la conférence. Mais ses critiques et son attitude sont appréciées à leur juste valeur lorsqu'on les compare au témoignage unanime des représentants des pays du Commonwealth qui y ont participé attestant le succès de cette conférence. A la fin de la conférence, le très honorable Derick Heathcoat Amory, chancelier de l'Échiquier, a dit:

> De l'avis général, je suis certain que le résultat du travail que nous avons accompli ici justifie amplement l'audacieuse initiative prise par votre premier ministre, M. Diefenbaker, en proposant cette conférence l'an dernier. Il nous était difficile de nous représenter d'avance qu'il serait possible d'embrasser tant de sujets et de prendre tant de décisions très importantes quant aux objectifs d'expansion et de prospérité de notre Commonwealth.

Avant de changer de sujet, monsieur l'Orateur, je désire parler du rôle joué par le ministre des Finances (M. Fleming). Le succès de la conférence commerciale et économique du Commonwealth est attribuable en grande partie à la conduite intelligente des délibérations par le ministre des Finances, à Montréal.

Le mercredi 21 janvier, le ministre du Commerce (M. Churchill), en prenant part au débat, a parlé de la période de notre histoire de 1867 à 1896. Il nous a rappelé l'esprit de confiance et d'optimisme dont a fait preuve ce grand conservateur, sir John A. Macdonald, l'homme qui a fait naître la confédération et qui a joué un rôle de premier plan dans la construction du Pacifique-Canadien qui a relié les unes aux autres toutes les parties du Canada.

Je crois que notre parti n'a jamais perdu cet esprit. J'ai aussi l'impression que cet

esprit régnait à la Chambre la semaine dernière lorsque le ministre des Transports a annoncé que les lignes aériennes du Pacifique-Canadien avaient obtenu le droit d'exploiter un service quotidien entre Montréal et Vancouver. Cela signifie non seulement que le Canada est desservi d'un littoral à l'autre par deux grandes lignes aériennes, mais que les passagers pourront survoler notre pays et s'envoler vers des villes d'autres pays sans avoir à changer d'avion. Cette initiative témoigne de notre optimisme quant à l'avenir du Canada. C'est aussi une nouvelle réalisation que nous devons au gouvernement du très honorable J. G. Diefenbaker.

Le chef de l'opposition a parlé il y a quelques jours, de "ruine, de confusion et de doutes". Il me semble que si ces mots voulaient dire quelque chose, ils trahissaient surtout l'état d'esprit de son propre parti. Je suis certain que la majorité des Canadiens ne seraient pas d'accord avec lui. La plupart sont trop occupés à gagner leur vie, à élever leurs enfants et à s'acquitter de leurs responsabilités de citoyens pour prendre au sérieux ces vues pessimistes.

A mes yeux, l'avenir de ce pays apparaît extrêmement brillant. Il est fort probable qu'en 1970, il ait une population d'au moins 30 millions, ce qui signifie travail et prospérité. A mon avis, les membres de l'opposition devraient cesser de puiser dans le hansard de vieux discours remontant aux années 1931, 1932, 1933 pour les répéter ici, comme ils l'ont fait au cours du présent débat. Selon moi, le pays ne se dirige vers aucune crise économique. Au contraire, il se dirige dans une voie opposée. Nous sommes dans une voie ascendante.

Pendant trop longtemps l'opposition n'a manifesté d'enthousiasme que pour un seul sujet: le chômage. En réalité, monsieur l'Orateur, de la façon dont nos vis-à-vis ont insisté sur cette question, on serait porté à croire que ce sont eux qui l'ont inventé. En ce qui nous concerne, de ce côté-ci de la Chambre, nous faisons de notre mieux pour nous en débarrasser. Que les députés siégeant en face aiment cela ou non, ils devront trouver un autre thème pour remplacer le chômage, car, encore une fois, le Canada va de l'avant de façon constante et sûre. Oui, monsieur l'Orateur, les membres du gouvernement actuel, réunis ici grâce à la voix du peuple, sont en voie de trouver une solution à la régression et aux problèmes qui leur ont été légués par ceux qui portent de sombres jugements sur eux-mêmes.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de vous féliciter de la haute position que vous occupez dans cette enceinte. Bien que je n'aie eu le plaisir de vous rencontrer pour la première fois qu'au cours de la présente session, je sais que vous êtes doué de ces belles qualités que sont le tact, la diplomatie, la patience et la bonne humeur, toutes qualités qui vous conviennent si admirablement pour le poste que vous détenez.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin) d'avoir si bien ouvert le débat. Leur participation est reconnue et appréciée. J'espère aussi que mes trois amis qui ont été présentés à l'ouverture de la session trouveront leur tâche aussi exaltante, intéressante et satisfaisante que moi.

Troisièmement, qu'il me soit permis d'exprimer par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, ma reconnaissance aux électeurs de Trinity pour l'honneur qu'ils m'ont fait. J'ai reçu l'appui d'hommes et de femmes de toute race, couleur et religion, de gens aux antécédents variés, qui, tous, sont en faveur du régime parlementaire britannique et qui ont jugé qu'il était absolument nécessaire, à l'heure actuelle, que la population de l'agglomération urbaine de Toronto ait un représentant dans l'opposition. J'apprécie leur confiance et leur assure que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour m'en montrer digne. Je regrette les circonstances qui ont nécessité l'élection complémentaire et désire m'associer à ceux qui ont rendu hommage à la mémoire de M. Lockyer. C'était un homme intelligent à qui un grand mandat a été confié en mars dernier. J'exprime mes sentiments de sympathie à M^me^ Lockyer.

De nombreux problèmes urgents se posent à nous actuellement. J'en suis un peu désolé pour le premier ministre (M. Diefenbaker) et son gouvernement, mais, en réalité, ils sont les auteurs de la plupart de ces problèmes. Ils doivent maintenant envisager la tâche difficile de trouver des solutions. Parmi les problèmes les plus urgents, on compte le chômage, l'inflation et la défense. Je parlerai de la défense une autre fois, pour m'en tenir aujourd'hui aux problèmes conjugués du chômage et de l'inflation, en passant ensuite, puisqu'elle s'y rapporte, à la question du commerce.

Je dois évidemment parler du chômage. C'est une question qui touche des dizaines de milliers de mes concitoyens torontois. J'ai pris connaissance de ce problème sur le plan humain plutôt que sur le plan de la statistique. En parlant de statistique, cependant, je sais qu'un bon nombre de gens qui cherchent de l'emploi à Toronto ne sont pas inscrits sur les listes du Service national de placement; par conséquent, les chiffres qu'on nous donne ne tiennent pas compte de toutes

les personnes qui cherchent du travail. Une famille que j'ai visitée, une famille de cinq membres, n'avait aucun revenu, par d'argent, un enfant très malade au lit, trois ordonnances du médecin et pas d'argent pour les faire remplir. Ailleurs, un homme et sa femme vivaient dans une pièce, sans nourriture et sans combustible suffisant pour leur poêle. Il existe bien d'autres cas semblables de misère et on ne saurait entrer en contact avec les gens qui vivent dans ces conditions sans se révolter contre la situation qui permet un tel état de choses.

Nous ne vivons pas dans un pays sous-développé, sans ressources suffisantes pour satisfaire aux besoins fondamentaux de son peuple. Notre pays est riche et il n'est pas juste que nous ayons tant de pauvreté et tant de misère à côté de tant d'abondance. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler, monsieur l'Orateur, que le chômage est deux fois pire que sous le régime précédent. On l'a dit bien des fois et on le répétera encore jusqu'à ce que des mesures efficaces aient été prises. Non seulement avons-nous plus de chômeurs, et qui restent plus longtemps sans emploi, mais ces mêmes gens voient leurs maux s'aggraver par suite de l'inflation. Les prix de ce qu'il leur faut acheter pour subsister montent encore et deviennent de plus en plus hors de leur portée. Les prestations d'assurance-chômage et les versements de secours permettent d'acheter encore moins d'articles de première nécessité et ils se révèlent tout à fait insuffisants sur de longues périodes.

Il ne suffit pas de soutenir que l'inflation existait sous le régime précédent. L'inflation qui a suivi immédiatement la guerre et le conflit de Corée venait de ce que nous avions essayé de faire trop de choses en trop peu de temps, dépassant ainsi la capacité matérielle de notre économie. L'inflation d'aujourd'hui est de nature tout à fait différente. Nous avons maintenant des ressources inexploitées et des centaines de milliers de chômeurs. L'inflation, dans ces circonstances, ne peut être pardonnée. C'est une maladie, une insidieuse excroissance cancéreuse qui ronge les bases mêmes de notre système économique. Elle doit être enrayée avant qu'on ait perdu toute confiance dans notre monnaie.

On nous a dit que l'emprunt de reconversion de l'année dernière avait été conçu pour faciliter la lutte contre l'inflation. Jusqu'à ce que cette assertion soit dûment prouvée, on nous pardonnera de penser qu'il a eu une influence plus inflationniste qu'anti-inflationniste. En tout cas, le loyer de l'argent augmente, les impôts municipaux augmentent, les impôts fédéraux devront augmenter ou bien le déficit va s'aggraver et le coût des affaires augmente; tout ceci est le résultat de l'aventure financière du nouveau ministre des Finances (M. Fleming).

M. Nesbitt: Balivernes!

L'hon. M. Hellyer: Nous attendons avec intérêt de voir s'il est maintenant capable, ainsi qu'il l'a formellement déclaré, de juguler l'inflation.

M. McGee: Comment marche la construction de maisons d'habitation?

L'hon. M. Hellyer: De plus, l'avilissement de la monnaie qui a été rendu nécessaire pour financer le déficit fédéral a jeté de l'huile sur le feu de l'inflation, en jette toujours, et continuera à en jeter. En une année au cours de laquelle la production totale de biens matériels et de services n'a pas augmenté, nous avons assisté à la plus grande augmentation de la masse monétaire des années récentes. C'est un vieux truc, monsieur l'Orateur, et il a été utilisé par les anciens rois. Il est intéressant de remarquer que quelques-uns d'entre eux se sont ensuite fait décapiter quand leurs peuples se sont rendu compte de leur mauvais coup.

De l'avis de certaines gens cependant il n'y a aucune différence entre les partis. Qu'est-ce que les libéraux auraient fait d'autre? Ils n'auraient jamais laissé une pareille situation se produire. (*Exclamations*)

M. Nesbitt: La meilleure farce de l'année!

L'hon. M. Hellyer: Ils n'auraient jamais laissé la situation se gâter au point où elle s'est gâtée depuis 18 mois. Aucun gouvernement libéral n'aurait lancé le gros emprunt de conversion dont les conséquences pèseront sur les Canadiens qui ne sont pas encore nés. Nous n'aurions pas eu non plus, monsieur l'Orateur, . . .

M. McGee: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Hellyer: . . . à accroître de 1,750 millions de dollars la masse monétaire durant la même période de 18 mois afin de combler un énorme déficit, parce que nous avions pris pour attitude de n'entreprendre que les dépenses ordinaires que nous avions les moyens de payer. Nous savons que le fort accroissement des dépenses du gouvernement n'était pas nécessaire. Nous avons à ce sujet la parole d'un membre du gouvernement actuel. Il croyait même que ces dépenses auraient pu être réduites. Voici ce que disait l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell), comme l'atteste le hansard du 19 mars 1957, page 2570:

> Je ne vous ennuierai pas avec une longue dissertation sur les dépenses du gouvernement. Quiconque n'est pas idiot sait qu'elles pourraient être réduites. C'est comme le temps, chacun en parle, mais personne n'y fait rien.

Monsieur l'Orateur, sous un régime libéral, la production réelle du pays aurait continué à augmenter, quoique à un rythme réduit temporairement, car nous aurions accru nos échanges commerciaux plutôt que de les restreindre. Eh bien, monsieur l'Orateur, les libéraux ne sont plus au pouvoir et l'état de choses s'est aggravé. Les citoyens seront bientôt fatigués d'entendre pourquoi il en est ainsi et ils voudront savoir ce qui devrait être fait à cet égard.

M. Nesbitt: Dites-le nous.

L'hon. M. Hellyer: Soyez patient. L'étendue des dégâts complique d'autant le problème, mais il n'en est pas moins réel. Le gouvernement, en guise de solution, a lancé un programme de travaux publics. C'est un fait bien connu que les travaux publics ne sont pas une solution. Ils n'ont d'effets sur l'emploi que tardivement, et le nombre de personnes qui y trouvent du travail est infime par rapport à l'importance des frais à engager. Non, monsieur l'Orateur, les travaux publics, exception faite de ceux qui se payent d'eux-mêmes et produisent de nouveaux emplois, ne sont pas une solution. La solution réside dans le commerce, tant intérieur qu'international. Il est intéressant de constater la relation qui existe entre le commerce intérieur et le commerce international. Quand le commerce international fléchit, l'activité intérieure semble faire de même. Si le commerce international augmente, la production nationale augmente à son tour, en même temps que l'emploi connaît un regain.

Quelle est la politique du gouvernement dans le domaine commercial? Les Britanniques ont fait une proposition. Le gouvernement britannique cherchait évidemment par là à stimuler le commerce et à augmenter le volume des échanges entre nos deux pays, ce qui aurait été à l'avantage des deux parties. Cette proposition a-t-elle été sérieusement étudiée? Apparemment non. Le ministre des Finances paraît l'avoir écartée sommairement. Une proposition aussi clairvoyante et d'une inspiration aussi libérale mérite qu'on lui accorde une étude attentive. Si on ne lui accorde pas cette étude, les Britanniques resteront sceptiques en face des vaines déclarations formulées par le premier ministre et les membres de son cabinet durant la campagne électorale.

D'après les journaux, les Antilles ont proposé une union douanière avec le Canada. Nos produits se complètent et l'acceptation immédiate de leur proposition ne pourrait probablement qu'avoir des résultats avantageux de part et d'autre. Il est curieux que le gouvernement n'ait pas non plus soufflé mot de cette proposition.

Bref, la réaction du gouvernement en face du commerce a été, conformément à la tradition des conservateurs, d'élever des entraves dont la conséquence inévitable est le fléchissement de l'activité commerciale et l'accroissement du chômage. En plus de prier le gouvernement d'étudier de nouveau la proposition britannique et de prendre en sérieuse considération celle des Antilles, je désire lui présenter quelques idées d'intérêt plus général sur la façon d'accroître notre commerce international. Je tiens à préciser cependant que les propositions que je formulerai,—quoique de nature strictement libérale,—n'ont pas été portées à l'attention de mes collègues et que, par conséquent, elles représentent mon opinion personnelle.

Je suis un protagoniste convaincu et irréductible du libre-échange. Je comprends parfaitement qu'il est impossible de faire disparaître du monde du jour au lendemain les tarifs douaniers qui entravent le commerce, mais je crois que c'est un objectif auquel il faut tendre. Il faut prendre au sérieux les récentes déclarations des chefs soviétiques qui expriment l'intention de distancer le monde occidental. Dans la lutte où nous sommes engagés, les Soviets ne négligeront rien, sans aucun doute, pour nous égaler et, si la chose est possible, pour nous dépasser dans les domaines des préparatifs militaires, de la production interne et du commerce. Il dépend de nous qu'ils y réussissent ou échouent. Pour garder les devants, le monde occidental doit développer son commerce dans chacune des régions qui le composent. Nous devons avoir mieux que ce que nous avons présentement. Certes, un régime qui permet à 10 pour cent au moins de la main-d'œuvre disponible de rester sans travail a besoin de redressement. Un tel régime n'est pas assez bon pour mériter d'être appuyé chez lui ni d'être accepté à l'étranger par les pays non engagés. Nous ne pouvons pas accepter à la légère la pauvreté, la misère et les privations dans une société qui se dit riche. Un des grands moyens que nous avons de soutenir notre expansion consiste à accroître notre commerce.

Le parti libéral mérite qu'on le félicite de s'être efforcé d'accroître notre commerce depuis la seconde guerre mondiale.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a donné d'heureux résultats. Il a certainement encouragé l'intensification du commerce international; elle n'aurait pas été possible à ce point sans l'Accord. Le Canada a frayé la voie pour rendre l'accord pratique. Toujours, au moins jusqu'à ces derniers temps, il a cherché à en respecter l'esprit et la lettre. La grande faiblesse du GATT tient à ce que l'objet et l'esprit de cet accord peuvent être frustrés, voire rendus

inutiles dans une certaine mesure, par les règlements douaniers et les modalités d'interprétation.

Considérons par exemple les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. J'ai rarement entendu un courageux fabricant du Canada admettre ou donner à penser qu'il ne pourrait pas affronter la concurrence américaine à conditions égales. Tout ce que demandent la plupart des fabricants, c'est d'avoir aux marchés américains le même accès qu'a leur concurrent américain au marché canadien. Par malheur, dans le cas de bien des produis et de bien des industries, cela ne s'est pas produit. C'est par suite de cet aspect unilatéral du commerce et de la déception éprouvée par ceux qui ont cherché à faire des affaires avec les États-Unis aux termes de leurs règlements douaniers que beaucoup ont semblé rejeter le principe du libre-échange et reprendre la vieille thèse protectionniste. C'est un effet déplorable qui tend à détourner l'attention des vrais principes en cause.

A propos des véritables réalisations du commerce, l'attitude des conservateurs diffère de celle des libéraux. Considérons un moment la situation des habitants des îles japonaises. Ils vivent du commerce. Ils ne peuvent littéralement pas produire assez de nourriture chez eux pour se protéger contre la famine. Ils doivent échanger des produits manufacturés contre de la nourriture. La solution morale du problème se présente assez clairement. Si nous croyons à la fraternité des hommes, nous devons accepter nos responsabilités à l'égard des autres mortels. Non seulement nous devons permettre à ces gens de gagner leur subsistance, mais nous devons les y aider activement. Toute autre attitude serait inhumaine et certes peu chrétienne. Si nous leur faisons défaut, nous les poussons au désespoir; alors, une alternative se dessine: soit la famine, soit une guerre d'agression ou l'obéissance à l'instinct de conservation, suivant le point de vue.

La solution économique n'est pas aussi claire ni aussi universellement acceptée. Le conservateur envisage l'importation de produits japonais comme une menace directe. Les produits importés et consommés au Canada provoquent le chômage des Canadiens qui, autrement, auraient produit un volume égal de la même marchandise. Le libéral ne considère pas les importations comme une transaction isolée. Le libéral sait que tout dollar qu'obtient le Japonais de la vente de ses produits manufacturés revient au Canada, en grande partie pour l'achat de blé et d'orge. L'agriculteur qui retire le fruit de la vente de sa récolte décide d'acheter une nouvelle automobile ou un nouveau tracteur. Le fabricant d'automobiles ou d'outillage agricole achète des pneus, des accessoires et autres parties nécessaires à la fabrication de son produit, et ainsi de suite. Le commerce constitue une réaction en chaîne. Lorsque le commerce augmente, le revenu et l'embauchage s'accroissent. Lorsque le commerce faillit, l'activité commerciale ralentit et le nombre des misereux augmente.

Je ne prétends pas qu'aucune industrie en particulier ne ressent le contrecoup de certaines importations. Il y en a quelques-unes, mais en réalité, dans la plupart des cas, ce n'est pas toute une industrie qui doit faire face à une forte concurrence de l'extérieur, mais plutôt certains produits déterminés. Les objections les plus tapageuses viennent des industries dont les chefs manquent de souplesse et ignorent les perspectives qu'offrent de nouveaux produits et de nouveaux débouchés.

Si l'on considère notre vaste structure industrielle dans son ensemble, on en vient à la conclusion qu'elle bénéficierait d'un commerce accru, avantage qui se manifesterait sous forme de bénéfices plus élevés et d'emplois plus nombreux. Comment donc pouvons-nous accroître le commerce dans les limites qui nous sont imposées, c'est-à-dire dans le monde où nous vivons? Je crois que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui a servi ses fins et qui a été une expérience utile, ne devrait pas être renouvelé. On ne saurait évidemment pas faire admettre une proposition aussi radicale, sans en présenter une autre qui soit plus de nature à atteindre le résultat désiré.

Je proposerais donc, au lieu de renouveler l'accord actuel, qu'on en négocie un nouveau selon les grandes lignes suivantes. Chaque nation signataire accepterait d'appliquer deux barèmes douaniers, l'un visant les nations les plus favorisées et l'autre constituant la liste générale. Le barème moins élevé, destiné aux nations les plus favorisées, s'appliquerait alors aux importations de tous les pays signataires qui ont importé du monde entier au cours des trois années précédentes un montant égal à 90 p. 100 au moins du total de leurs exportations, en compte courant, au cours de la même période de trois ans. Les nations non signataires seraient assujéties à la liste générale.

Le résultat de ce procédé serait de fournir à chaque nation un stimulant réel et tangible qui l'inciterait à acheter du reste du monde environ la même valeur de marchandises et de services qu'elle espérerait lui vendre. Ce procédé permettrait d'atténuer, sinon de supprimer, les problèmes actuels que pose la convertibilité des devises. Les règlements

des douanes et autres procédés ne pourraient pas gêner le mécanisme des échanges internationaux parce que chaque nation serait libre de décider si ses exportations doivent bénéficier du traitement de la nation la plus favorisée; un correctif naturel jouerait de façon automatique.

A supposer, monsieur l'Orateur, que pareil accord puisse intervenir et qu'il encourage effectivement les échanges internationaux à un rythme sans précédent, il reste un autre problème grave et urgent à régler. Je veux parler de la disparité qui existe entre les niveaux de vie des différentes populations du globe. Je songe notamment à l'écart qui existe entre, d'une part, les niveaux de vie du Canada et des États-Unis et, d'autre part, ceux des divers pays d'Afrique et d'Asie. Il n'est pas nécessaire d'être historien pour savoir que nombre de guerres ont été causées par des décisions politiques fondées sur des réalités économiques. Sans vouloir entreprendre une dissertation sur les mérites comparés d'une vie d'ascétisme et d'une vie d'opulence ou d'abondance, je dirai que depuis que le monde est monde, il y a conflit entre les possédants et les dépossédés. Encore ici, la question revêt un aspect moral et un aspect pratique. Il ne fait pas de doute qu'au point de vue moral, nous devons aider les peuples des pays économiquement arriérés à relever leur niveau de vie afin qu'il se rapproche davantage du nôtre. Du point de vue pratique, nous sommes forcés de les aider, sinon, aussi inéluctablement que la nuit succède au jour, quelqu'un finira par nous arracher notre avantage matériel. Comme il arrive si souvent, la solution dictée par la morale et celle qui s'inspire de ce qu'on pourrait appeler un sens averti de notre intérêt, sont identiques. Comment donc atteindre ce but d'une façon ordonnée et acceptable?

Nous voulons du commerce et non du secours, s'écrie-t-on. Combien de fois n'avons-nous pas entendu ces paroles répétées mécaniquement! Et pourtant, cette simple idée résume bien la seule solution viable. Les pays économiquement arriérés ne veulent pas de nos largesses. C'est un moyen suspect, et qui les humilie, et qui leur enlève le respect d'eux-mêmes. La preuve, c'est que depuis que nos très généreux voisins, les Américains, ont donné des dizaines de milliards en secours à des pays de toutes les parties du monde, ils ne sont guère aimés, en tant que peuple, dans la plupart de ces pays. Les secours rappellent trop le cas de l'oncle ou de la tante riche qui mesure ses dons à l'amabilité du neveu ou à la valeur relative du projet à encourager.

Surtout, qu'on n'aille pas se méprendre, monsieur l'Orateur. Je ne prétends pas qu'il faille supprimer l'aide financière, l'assistance technique, et toutes ces choses. Je veux simplement faire voir que les secours, avec ou sans conditions, ne sont pas une solution. Du commerce, et non des secours: voilà la solution acceptable pour égaliser, à la longue, les niveaux de vie dans le monde. Comme je le disais tout à l'heure, monsieur l'Orateur, même le plus fanatique tenant du libre échange ne pousserait pas la naïveté et le manque d'esprit pratique jusqu'à proposer l'abolition immédiate de toutes les barrières commerciales. Alors comment donner à l'idée une portée concrète sans provoquer le chaos?

La réponse se rattache peut-être étroitement à la proposition que je formulais précédemment au sujet de la signature d'un nouvel accord général. Une fois que les nations et les peuples de la terre auront reconnu la nécessité d'une telle mesure, et seront disposés à avancer un pas de plus, et à donner suite à cette proposition, l'acte suivra l'idée et le mouvement amorcé se poursuivra.

En conséquence, je proposerais, monsieur l'Orateur, qu'une fois l'échelle tarifaire acceptée par les pays signataires, ces derniers consentent à réduire l'échelle tarifaire de la nation la plus favorisée dans une proportion minimum d'un cinquantième par année et la liste générale d'un centième par année. Il s'ensuit qu'au bout de 50 ans, toutes les barrières tarifaires seraient supprimées entre les pays faisant des échanges commerciaux. La liste générale, coupée de moitié, serait encore applicable aux nations qui décident de restreindre les importations en bas du niveau requis.

Quelle perspective, monsieur l'Orateur! Le monde entier formant un seul marché. Les possibilités sont renversantes et sans limite. Ce n'est que par de semblables mesures concrètes que nous pouvons espérer établir une paix durable dans le monde et obtenir la bonne volonté entre les hommes. Pallier le chômage au pays et relever le niveau de vie partout. Le temps est venu de prendre position!

(Texte)

M. Gérard Bruchési (Beauharnois-Salaberry): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans une certaine émotion que le benjamin du Québec fait son premier discours à la Chambre des communes. La première session a été pour moi, comme pour un grand nombre d'entre nous, une période d'adaptation faisant suite au récent résultat électoral.

Connaissant davantage les us et coutumes de la vie parlementaire, il est plus facile de se joindre à la grande famille que compose la Chambre et d'y apporter notre minime contribution.

Il m'est très agréable de me joindre aux députés qui m'ont précédé pour féliciter les

honorables députés de Grenville-Dundas (Mme Casselman), de Springfield (M. Slogan), de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) et de Trinity (M. Hellyer) qui sont venus se joindre, dès le début de cette nouvelle session, à l'équipe des parlementaires.

Je félicite les honorables députés de Provencher (M. Jorgenson) et de Montmagny-L'Islet qui, en leur qualité de motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, ont su brillamment exposer différents problèmes, l'un sur l'agriculture, principale richesse naturelle du Canada, et l'autre sur l'unité nationale, but que tous en cette enceinte se doivent de vouloir réaliser.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire quelques mots au sujet de la circonscription de Beauharnois-Salaberry, que j'ai l'honneur de représenter au Parlement du Canada. Le 31 mars 1958, les électeurs de la circonscription fêtaient un cinquantenaire. Il y avait 50 ans qu'un député conservateur n'avait représenté la circonscription à la législature canadienne. Il nous faut remonter à l'époque de M. J.-H.-G. Bergeron,—surnommé le *Beauharnois Boy,*—dont plusieurs parmi les moins jeunes se souviennent quelque peu, pour retrouver le dernier député conservateur défait en 1908.

La circonscription de Beauharnois-Salaberry, qui s'étend de Châteauguay jusque vers les frontières de nos voisins du sud, en passant par les cités de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield, fait partie du territoire triangulaire que nos économistes prédisent être la région du Québec devant connaître la plus grande expansion au cours des 20 prochaines années.

1959 sera une année historique pour notre pays, car elle marquera l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent ainsi que les débuts d'une nouvelle ère. La circonscription de Beauharnois-Salaberry, située au cœur de cette nouvelle voie maritime, devrait connaître un renouveau de "développements" industriels divers, car le canal qui traverse la circonscription sur une longueur d'environ 15 milles est bordé par de vastes étendues de terrain qui constituent des sites tout désignés pour l'établissement de nouvelles industries. Il ne faut pas oublier que Beauharnois est aujourd'hui synonyme de forces hydro-électriques; de fait, au cours des prochains mois, cette centrale sera en mesure de fournir au delà de 2,200,000 chevaux-vapeur. Ces forces hydro-électriques sauront attirer un grand nombre d'industriels à la recherche d'endroits propices à l'établissement de nouvelles industries, à la suite de nombreuses autres déjà installées dans la circonscription.

Je crois qu'il serait opportun de penser à pourvoir Beauharnois de plus grandes facilités portuaires afin de décongestionner le port de Montréal et de réduire les frais de transport des industries qui y sont déjà établies, comme *l'Aluminum Company of Canada, l'Electro Metallurgical Co.*, la *Standard Chemical Co.* et autres qui agrandissent toutes leur usine cette année, signe de la confiance qu'elles ont en l'économie canadienne.

La circonscription de Beauharnois, comme les autres, fait face à de nombreux problèmes, plus ou moins aigus.

Les gouvernements, à tous les paliers, devront donc s'efforcer de prévoir des solutions aux situations à venir.

Là comme ailleurs, le chômage sévit mais, soit dit en passant, le chômage est actuellement de 15 p. 100 à 20 p. 100 inférieur à ce qu'il était l'année dernière. Je crois qu'il serait opportun que nos amis d'en face cessent de jongler avec les chiffres, car ils faussent la vérité et font ainsi perdre confiance à la population.

Un des principaux problèmes auxquels doivent faire face les citoyens de Salaberry-de-Valleyfield, principale ville de la circonscription, est celui qui touche les produits textiles.

La *Montreal Cottons Limited,* principale usine de ce genre dans la région,—et surtout la plus ancienne, car ses débuts remontent à l'année 1873,—a eu à faire face à de multiples problèmes depuis quelques années.

Il y a environ 8 ans, cette industrie employait environ 3,000 personnes, tandis qu'aujourd'hui le nombre a été réduit de moitié, car le nombre total de ses employés dépasse à peine 1,500.

Cette société a consacré quelque 5 millions de dollars, il y a une couple d'années, à la rénovation et à l'agrandissement de ses usines, de même qu'à l'aplanissement des difficultés qu'elle a rencontrées depuis quelques années.

C'est sûrement un bel exemple pour tous les industriels canadiens que de ne pas craindre, malgré une période de recul économique, d'investir de nouveaux capitaux dans le dessein d'améliorer non seulement sa production, mais surtout la qualité de son produit.

Il est commun, aujourd'hui, de voir des délégations se diriger vers Ottawa et réclamer l'aide du gouvernement central.

Personnellement, je crois que le gouvernement se doit de prêter une oreille attentive à ceux qui tentent de s'aider eux-mêmes. La situation actuelle de l'industrie textile fait partie de l'héritage que nous a légué le parti libéral, héritage dont on aurait pu se dispenser mais que le parti conservateur accepte afin de prouver à la nation canadienne toujours croissante que le parti libéral n'a pas mérité la réputation surfaite qu'il s'est attribué au cours des 22 dernières années.

L'industrie textile est la base de l'économie de plusieurs centres du pays. Il est intéressant de savoir que l'importation de produits textiles compte pour 55 p. 100 de notre consommation totale. Si seulement 65 à 70 p. 100 de notre consommation de produits textiles était de fabrication canadienne, cette industrie pourrait employer les quelque 2,500 personnes en quête d'emplois dans la région de Valleyfield, et ces dernières seraient des plus heureuses de pouvoir travailler et vivre normalement, comme c'est leur droit, et de contribuer au succès économique de notre nation.

Les sommes d'argent que notre gouvernement a mises à la disposition des constructeurs, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ont permis, durant l'année 1958, à quelque 800 nouvelles familles de s'installer dans une nouvelle demeure, dans la région de Châteauguay, ce qui n'est pas, soit dit en passant, un signe de détresse comme osent nous le faire croire nos vis-à-vis. De ces "développements" surgissent de multiples problèmes dans les différentes municipalités en pleine croissance. Aussi, peut-être serait-il bon de leur renouveler l'offre relative aux travaux d'hiver, afin qu'un plus grand nombre de municipalités puissent en profiter l'hiver prochain et ainsi contribuer de façon tangible à ce que la saison d'hiver soit de moins en moins une période de fléchissement économique, ce qui aurait d'ailleurs pour effet d'éliminer les soucis qu'ont nos administrations.

Étant de la jeune génération et connaissant les nombreux problèmes auxquels les jeunes ont à faire face, je suis d'avis que le gouvernement devrait prier le ministre du Travail (M. Starr) de faire une campagne publicitaire tendant à mieux faire connaître les bienfaits d'une spécialisation plus poussée. Cette campagne aurait pour effet de réduire le capital travail disponible, d'inciter davantage les jeunes gens à apprendre un grand nombre de métiers, d'augmenter la productivité de chacun, d'abaisser le coût de la production, et, de ce fait, nos industriels pourraient bénéficier d'une plus large part des marchés mondiaux et ainsi faire face à la concurrence toujours grandissante d'un plus grand nombre de pays qui, jusqu'à aujourd'hui, ne se préoccupaient pas des marchés internationaux.

Le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) qui a conquis la nation canadienne, saura donner un grand apport aux ambitions les plus chères, le bonheur de tous les Canadiens.

(Traduction)

M. G. R. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre part au présent débat, je veux d'abord exprimer ma satisfaction à vous voir occuper le poste très important qui vous a été confié en 1957. Vous y avez acquis le respect et la haute considération de tous les députés. L'honorable monsieur dont je parle n'est pas à sa place habituelle en ce moment, mais j'espère que mon message lui parviendra.

Je voudrais en même temps dire à l'Orateur suppléant ainsi qu'au président suppléant du comité plénier de la Chambre que mes paroles s'adressent à eux également. Je voudrais aussi en ce moment féliciter bien sincèrement les motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Comme l'ont indiqué les préopinants, la Chambre, en général, est d'avis que ces deux messieurs ont fait un excellent apport au présent débat.

J'ai déjà eu l'honneur de parler dans cette enceinte en d'autres circonstances, mais c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. En ma qualité de représentant du Manitoba pour la circonscription fédérale de Lisgar, j'estime de mon devoir de m'efforcer d'interpréter les vues de ceux que je représente, et de les présenter à la Chambre. C'est une chose particulièrement importante, car il est un dicton bien connu qui dit: "Comme va le Manitoba, ainsi va la nation". Les dernières élections générales l'ont bien confirmé, je crois.

Cependant, je parlerai au début, avec une fierté bien excusable, des gens et de l'économie de ma circonscription, de la fertilité de son sol, des fermes bien tenues et des villes et villages progressistes qu'on trouve dans la région et dont les noms sont bien connus par tout le pays. Naturellement, l'une des raisons pour cela, c'est que les liens de parenté de nos gens s'étendent à tous les groupes ethniques et dans presque toutes les localités du pays. La région fut colonisée par des gens qui venaient de comtés de l'Ontario et du Québec au cours des années 1870. Des personnes de différents groupes ethniques se sont jointes à eux à l'époque et ont aidé à coloniser notre nation. Je crois que la population de ma circonscription représente aujourd'hui un véritable échantillonnage de la nation canadienne. Ces descendants de colons français, anglais, allemands, irlandais, islandais, écossais, scandinaves, ukrainiens, hollandais et flamands ont appris à vivre et à travailler ensemble dans un véritable esprit de solidarité canadienne.

Dans mes observations sur ma circonscription, je dois d'abord signaler que son extrémité se trouve dans la fameuse vallée de la rivière Rouge, qui est le fond plat et fertile d'un lac préhistorique appelé Agassiz. Cette

région particulière est l'une des rares qui restent au Canada ayant un sol et un climat convenant à la production des baies et des légumes, ainsi qu'à diverses autres cultures, à l'échelle commerciale. Je crois que lorsqu'on aura entièrement pavé cette fertile région de l'Ontario qu'on appelle la péninsule de Niagara, il faudra compter sur cette région particulière du Manitoba pour s'approvisioner en fruits et légumes. A l'heure actuelle, la région aurait besoin d'un système d'approvisionnement d'eau qui nous permettrait de tirer plein parti de notre capacité de production; nous en aurions besoin aussi à des fins de conditionnement et de transformation. Je prie donc le gouvernement d'étudier bien sérieusement l'opportunité de se joindre au gouvernement du Manitoba afin de fournir, aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, les fonds nécessaires à la construction des grands ouvrages dont on a besoin pour l'irrigation de cette région.

L'extrémité occidentale de la circonscription s'étend sur une des régions de l'Ouest du Canada les plus propices à l'élevage du bétail et à la culture des céréales et compte d'excellents villages et villes situés sur les trois grandes routes provinciales qui s'étendent parallèlement le long de la région. Dans cette circonscription qui va de la frontière américaine en direction nord jusqu'à la rivière Assiniboine, on a institué un genre unique d'agriculture diversifiée. La production de luzerne, de semences enregistrées, de cultures destinées à la conserve, de volaille, de bétail et l'élevage de visons ont contribué à stabiliser l'économie de la région. Des industries connexes y ont également pris naissance. Des conserveries, laiteries, parcs avicoles, pépinières, des fabriques de conserve de volaille, des fabriques d'aliments pour bestiaux et des installations de nettoyage de semences sont situés de façon judicieuse dans les villes progressistes de la région.

Nous avons également la chance d'avoir une ferme expérimentale remarquable près de la ville de Morden. Cette ferme a énormément contribué au développement de la région et a démontré les possibilités d'une production variée. Avec un approvisionnement d'eau suffisant pour notre ville et notre agriculture, cette région pourrait bien devenir l'une des plus productives de la nation.

Au cours de ce débat, nous avons écouté, jour après jour, les dispensateurs de pessimisme qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Je recommande à ces messieurs de ne pas confondre la pitié d'eux-mêmes avec l'intérêt qu'ils portent à leurs concitoyens. S'ils veulent vraiment rendre service à la population du Canada, ils devraient oublier les dernières élections et jeter leurs regards vers l'avenir. A plusieurs occasions, les chefs des deux partis politiques ont répété que la seconde moitié du vingtième siècle appartiendrait au Canada. A mon avis, cela pourrait se réaliser, à la condition que nous saisissions toutes les occasions qui nous sont offertes dans ce pays généreux. Cependant, la seconde moitié du vingtième siècle ne nous sera pas présentée sur un plateau d'argent. Pour s'assurer qu'elle nous appartiendra, nous devons faire tout ce qu'il est possible de faire pour la mériter.

Cela nous impose, en tant que citoyens ou groupes de citoyens, certaines obligations. Nous devons être prêts à faire passer l'égoïsme individuel et les intérêts régionaux après l'intérêt national. Les groupes compris dans notre économie, dont la main-d'œuvre et l'industrie, doivent tenir compte du conseil donné par le premier ministre (M. Diefenbaker) qui recommande de contenir les salaires et les profits pour empêcher que nos prix deviennent trop élevés pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et sur nos propres marchés. Il y a aussi l'obligation de produire à des prix raisonnables, d'assister les producteurs primaires qui s'emploient à maintenir le niveau des prix au pays.

J'ai écouté avec intérêt le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) nous donner, dans son récent discours, des chiffres qui montrent que l'étau des prix de revient et des prix de vente dans lequel se débattait l'agriculture s'est desserré en 1958, de neuf points de pourcentage. J'espère que cette tendance persistera jusqu'à ce que nos cultivateurs se trouvent sur un pied d'égalité avec les autres secteurs de notre économie. En ma qualité de cultivateur, je m'inquiète de tout renversement de cette tendance qui vaudrait aux cultivateurs une autre diminution de leur revenu et qui aurait par conséquent de fâcheuses répercussions sur l'ensemble de notre économie.

A mon titre de représentant d'une circonscription agricole, je constate que nos cultivateurs apprécient à sa valeur le fait que nous avons maintenant un gouvernement qui reconnaît que nos cultivateurs ont dû affronter des problèmes qui les dépassaient. Donc, reconnaissant ces problèmes, le gouvernement a pris certaines mesures pour remédier à la situation. Personne ne viendrait sérieusement soutenir que la solution de ces problèmes est facile ou encore qu'ils seront immédiatement résolus. De toute façon, le gouvernement a élaboré un programme visant à assurer à l'agriculture un climat économique qui lui permettra d'améliorer sa situation. La chose se continue toute la session. Les modifications à la loi sur le prêt agricole canadien devraient

aider nos cultivateurs à améliorer leur exploitation. Le programme d'assurance-récolte, à mettre en œuvre en collaboration avec les gouvernements des provinces intéressées,—dont le gouvernement du Manitoba,—sera d'une réelle utilité pour la stabilisation du revenu agricole.

Je crois que la majorité des cultivateurs de l'Ouest ont accepté le principe du paiement à l'acre qui leur a été proposé l'an dernier par le gouvernement, comme représentant le principe le plus équitable sur lequel ces versements supplémentaires puissent être fondés, puisqu'il reconnaît l'importance égale pour la nation, de chaque cultivateur et de sa famille. Ce versement indemnise le petit cultivateur de son coût plus élevé de production et tient compte du besoin du cultivateur qui, sans qu'il y ait de sa faute, n'a eu qu'une petite récolte ou même pas de récolte du tout. Pour prouver encore une fois que son gouvernement est résolu à protéger nos cultivateurs, le premier ministre a déclaré que les taux de transport des céréales du Pas du Nid-de-Corbeau sont considérés comme la grande charte des cultivateurs et, de ce fait, immuables.

Ce sont des mesures de ce genre qui rassurent nos cultivateurs sur les intentions du gouvernement en matière agricole et qui nous permettent d'espérer qu'elles apporteront à l'agriculture le niveau de sécurité et de stabilité qu'elles sont censées lui apporter.

La région des Prairies a habituellement sa part de chômeurs saisonniers, surtout à ce temps de l'année, mais les chiffres publiés le 16 courant dernier révèlent que les demandes d'emploi dans cette région sont moins nombreuses que l'an dernier. A Winnipeg, l'endroit où les occasions d'emploi sont les plus nombreuses au Manitoba, la situation est particulièrement encourageante, car les demandes d'emploi ont diminué d'au moins 2,600 en comparaison du chiffre de l'an dernier à la même date.

Comme celui qui aspire à devenir propriétaire peut maintenant faire une demande d'emprunt directement auprès de la Société centrale d'hypothèques et de logement, cela devrait favoriser le programme de construction d'habitations. C'est particulièrement vrai des localités moins importantes. La perspective de la mise en disponibilité de sommes additionnelles par le Parlement au cours de la session,—on a annoncé ce matin qu'il s'agit d'un montant supplémentaire de 250 millions de dollars,—devrait définitivement améliorer la situation de l'emploi en 1959.

J'ai en main des chiffres intéressants en ce qui concerne la somme globale d'argent dépensé au Manitoba pour la construction d'habitations, sous le régime du programme national de construction d'habitations. La somme globale d'argent dépensé sous forme d'emprunts immédiats obtenus de la Société centrale d'hypothèques et de logement et sous forme de prêts garantis sous le régime de la loi nationale sur l'habitation, s'élève à $38,023,449. Le nombre des prêts atteint 2,887 et celui des habitations construites 3,800, ce qui représente une ville assez étendue. Il y a tout lieu de croire que ce haut niveau d'activité dans le domaine de la construction continuera cette année, étant donné l'encouragement accordé par le gouvernement.

Comme résident du Manitoba, j'ai été très heureux d'entendre le ministre des Transports (M. Hees), annoncer que Winnipeg serait une station d'arrêt sur le réseau aérien de la *Canadian Pacific Air Lines* reliant l'Atlantique au Pacifique. Cette ville est destinée à devenir un aéroport important en ce qui concerne le transport aérien de demain, étant donné qu'elle se trouve sur le trajet des vols transpolaires. Tout ce qui est fait pour atteindre ce but réjouit, il va sans dire, tous les députés du Manitoba qui sont plus convaincus que jamais, en présence de l'avenir, que le Manitoba est en réalité la province-clé de notre pays. Si on peut appliquer au domaine économique comme au domaine politique l'axiome suivant: Quand tout va bien au Manitoba, tout va bien au pays, le pays devrait se ressentir des effets bienfaisants qu'aura sur son économie le programme de construction envisagé pour cette province cette année; et nous tous, Canadiens, pouvons envisager avec confiance que l'expansion continuera au pays au cours de 1959.

(Texte)

M. Omer Gour (Russell): Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion de défiance proposée par l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson), laquelle dit clairement qu'il n'a pas confiance au gouvernement actuel, et il a bien raison. Les pauvres conservateurs, dont plusieurs sont de bons garçons, ne sont pas capables de diriger les affaires du pays. La situation n'est pas différente aujourd'hui de ce qu'elle était de 1911 à 1921 et de 1930 à 1935; elle s'est reproduite en 1957 et durera jusqu'à ce que le peuple vote contre le gouvernement lors des prochaines élections.

Plusieurs sont habiles mais ils ne sont pas administrateurs, quoique pour leurs affaires personnelles ils soient très bien. Je sais qu'il y en a parmi eux qui sont millionnaires,—c'est toujours chez les conservateurs qu'on retrouve des millionnaires,—mais lorsqu'il s'agit de diriger les affaires de l'État, ils semblent en être incapables. Ils s'arrangent pour n'adopter que des lois favorisant les riches; inutile de dire que ces lois n'aident presque jamais les moins fortunés.

J'ai été très amusé ce matin d'entendre l'honorable ministre des Transports (M. Hees) faire son petit discours politique, mais il n'est pas digne, pour le représentant d'un ministère aussi important, de faire perdre à la Chambre les quelques minutes qu'il a prises pour faire des reproches à l'opposition officielle, parce qu'elle a dit au gouvernement ses vérités, qu'elle a prouvé que l'administration actuelle ne vaut rien et qu'elle a dit que la manière dont le pays est dirigé présentement entraînera un résultat semblable à celui que l'on a connu sous le régime des bleus durant les années terribles, les années noires de 1930 à 1935, comme je l'ai prouvé lorsque j'ai pris la parole en cette Chambre lundi dernier.

Le ministre des Transports est un gentil garçon, il a une belle apparence,—c'est un beau grand garçon,—et il affiche un beau sourire; mais il a passé une partie de son temps à accuser l'opposition officielle en disant et répétant que nous, les libéraux, n'avions pas confiance en notre pays, ce qui est bien faux, car, sous le régime libéral, nous avons prouvé clairement que nous y avions foi et nous y croyons encore aujourd'hui. Il aurait plutôt dû déclarer à la Chambre et aux Canadiens ce qu'il avait l'intention de faire pour bien administrer le pays. Il s'est contenté de critiquer l'opposition officielle et de revenir sur ce que les libéraux avaient fait. Pourtant, nous disons à nos amis d'en face ce qu'ils devraient faire pour réussir à bien diriger les affaires du pays et ne pas le vouer à la faillite.

Ils n'ont pas raison de nous dire, à nous les libéraux, que nous n'avons pas confiance en notre pays; ils devraient plutôt changer leur façon de se conduire ici à la Chambre, —oh, je ne veux pas dire qu'ils le font exprès, mais cela semble être devenu une habitude chez eux et ils ne s'en aperçoivent pas.

Nous avons confiance dans le Canada. Nous avons confiance dans l'habileté de tous les Canadiens comme nous avons confiance dans l'avenir du Canada; d'ailleurs, nous n'avons cessé de le répéter, et l'on n'a pas raison de nous accuser du contraire. Il n'y a pas seulement les Canadiens qui ont confiance dans leur pays, tous les peuples de l'univers y ont confiance; ils avaient d'ailleurs confiance au parti libéral, et c'est la raison pour laquelle des milliers d'individus de tous les pays auraient voulu émigrer au Canada. Mais, ce qui est vrai, c'est que la population n'a pas confiance au gouvernement actuel, car elle se souvient de ce qui s'est passé durant les années 1930 à 1935. De plus, lorsque les libéraux dirigeaient les destinées du pays, des milliers de gens voulaient émigrer au Canada et s'installer au pays si nous avions été capables de les recevoir; aujourd'hui, ces gens ne veulent pas y venir parce qu'ils n'ont pas confiance au gouvernement actuel.

Nous en avons d'ailleurs eu une preuve lors des deux récentes élections complémentaires qui ont eu lieu dans la circonscription de Trinity, en Ontario, et dans celle de Springfield, au Manitoba, où, d'après les rapports qui nous sont parvenus, les conservateurs ont fait tout en leur possible pour être élus. Ils ont tout fait afin de gagner ces élections; pourtant, ils ont été défaits dans la circonscription de Trinity, et, n'eût été la mauvaise température, quoi qu'ils se soient débattus comme le diable dans l'eau bénite, ils auraient aussi subi la défaite dans la circonscription de Springfield.

Une voix: Ce n'est pas comme cela que ça s'est passé dans Montmagny-L'Islet.

M. Gour: Vous verrez que, dans Montmagny-L'Islet, ce ne sera pas la même chose la prochaine fois.

Non, ce n'est pas en notre pays que nous n'avons pas confiance, même si le ministre n'a cessé de le répéter dans son discours, mais plutôt dans le gouvernement conservateur et sa manière de l'administrer.

Ah! vous direz: le peuple a voté en notre faveur. Oui, il l'a fait pour un certain temps, car il a cru à vos promesses, et je ne le blâme pas. Il vous croyait sincères, mais il a eu sa leçon et il s'est rendu compte de ce qui pouvait arriver. Il y a des gens dans ma circonscription qui pleurent tous les jours parce qu'ils ont cru à vos promesses. Mais, ne vous en faites pas, la grande majorité d'entre eux sont bien déçus, et ce que je viens de dire le prouve. Non, monsieur l'Orateur, personne ne prendra au sérieux les déclarations du ministre des Transports qui, comme je viens de le dire, a l'air intelligent, paraît avoir les qualités requises pour occuper son poste, mais n'est en somme qu'un bon petit politicien.

Ce que le peuple canadien veut savoir des ministres et du gouvernement conservateur, c'est ce qu'ils prétendent faire pour enrayer le chômage, l'inflation et le recul économique actuels. C'est cela que le peuple canadien veut savoir du gouvernement.

Ils nous demandent de leur dire comment administrer le pays, et, lorsqu'on leur dit comment s'y prendre, ils nous répondent en disant qu'on ne fait que les critiquer. Mais, que voulez-vous, nous ne pouvons faire autrement que de les critiquer et de leur donner des conseils, car nous n'avons pas la direction des affaires du pays; si nous l'avions, nous verrions à conduire le bateau à bon port.

Mes bons amis les conservateurs ont actuellement la charge des affaires de l'État et ce n'est pas à nous de proposer l'adoption de lois, car, quand il y a une mise aux voix,

ils sont extrêmement dociles; de fait, ils écoutent plus le premier ministre (M. Diefenbaker) qu'un petit bébé de deux ans n'écouterait sa mère. Aussi, comme ils écoutent si bien les ministres, lorsqu'il s'agit de prendre un vote, nous savons d'avance que nous sommes battus.

J'ai bien hâte que l'on nomme les adjoints parlementaires, car plusieurs députés conservateurs seront en meilleure position de laisser leur parti lorsqu'ils constateront qu'ils ne sont pas nommés; ils diront alors: "je crois bien que je suis mieux de m'en aller avec les rouges afin de voter contre les bleus", car alors ils auront raison d'avoir confiance dans la prospérité de leur pays.

Comme je le disais lundi dernier, sous le régime conservateur, durant les années de 1930 à 1935, le gouvernement payait 2c. l'heure ceux qui travaillaient à l'aéroport de Rockcliffe. Aussitôt que les libéraux ont repris le pouvoir en 1935, les salaires ont été immédiatement augmentés à 45c. l'heure et les ouvriers travaillaient 8 heures par jour. Lorsque nous avons perdu le pouvoir en 1957, les salaires, dans le Canada, étaient de $1.25 à $3.00 l'heure pour les gens de métier. C'est ce que recevaient les travailleurs selon leur métier. Nous avions ramené la prospérité dans le pays.

Pourtant, nous avions pris le gouvernement en faillite, et la guerre, qui a commencé en 1939, a coûté énormément d'argent. Notre effort de guerre a duré presque 6 ans et il peut être comparé à celui de n'importe quel pays que nous sommes allés défendre. De fait, si l'on compare la population du Canada avec celle de ces autres pays, on constate que, mieux que n'importe quel autre pays, nous avons pris soin de nos militaires et mieux qu'aucun autre pays nous avons aidé nos anciens combattants, non seulement ceux de la guerre de 1939 à 1945, mais aussi ceux de la guerre de 1914 à 1918, car ces derniers avaient été bien mal traités par le gouvernement conservateur qui ne leur avait rien donné à leur retour puisque, avec ce qu'on leur donnait, ils en avaient juste assez pour s'acheter un habit,—qui coûtait alors $75,—et comme il ne leur restait que $10, ils ne pouvaient s'acheter ni chaussures, ni bas, ni gants. Et c'est tout ce qu'ils ont eu.

Nous leur avons de plus aidé à s'établir sur des fermes et dans l'industrie. Nous avons aussi payé une partie des frais d'éducation de ceux qui voulaient poursuivre des études plus avancées ou qui s'orientaient vers des professions. Nous avons également aidé ceux qui voulaient se construire une demeure ou s'établir un petit commerce, voire même une imprimerie.

Cela rendait le pays prospère. Presque tous nos anciens combattants ont eu la chance d'obtenir un travail leur permettant de faire vivre leur famille honorablement. De fait, de 1945 à 1957, le Canada a connu une prospérité comme aucun autre pays n'en a connue. C'était là une prospérité sans précédent dans l'histoire de notre pays. Néamoins, nos honorables amis d'en face se permettent de nous demander: Qu'avez-vous fait durant les 22 années que vous avez été au pouvoir? A cela je réponds que le parti libéral en a tellement fait pour le Canada qu'un individu qui visiterait certaines parties du pays qu'il n'a pas visitées depuis 5, 10 ou 15 ans, pourrait à peine se reconnaître dans n'importe quel village ou petite ville et, il va sans dire, dans les grandes villes. Il ne pourrait pas se reconnaître, par suite des changements qui ont été apportés d'un bout à l'autre du pays.

Le parti libéral a été responsable de la construction de plus d'un million d'habitations, de l'établissement de milliers d'usines dans le pays. Il a veillé au "développement" de nos ressources naturelles et a fourni aux citoyens canadiens l'occasion de faire preuve de leur habileté. Ces derniers ont accepté le défi et ont fait du Canada un des pays les plus prospères, compte tenu de sa population limitée.

Nous avons commencé la construction de la route transcanadienne, afin de permettre à nos concitoyens de voyager d'un bout à l'autre de notre beau pays. Nous, libéraux, avons aussi préparé les plans et presque terminé les travaux de la voie maritime du Saint-Laurent, afin d'améliorer davantage les conditions du transport maritime. Nous avons aussi construit le pipeline qui nous permet aujourd'hui de transporter l'huile qui est enfouie dans le sol de la province de l'Alberta dans presque toutes les provinces du pays, donnant ainsi du travail à des milliers de citoyens canadiens.

Nous avons consacré de fortes sommes à la construction d'hôpitaux et d'universités. Nous avons institué les mesures sociales des allocations familiales, de l'aide aux anciens combattants, aux personnes âgées, ainsi que la loi sur l'assurance-chômage. Nous avons aussi préparé tous les plans relatifs à l'assurance-santé.

Nous avons, de plus, nommé un Canadien comme Gouverneur général. Nous avons aboli les appels au Conseil privé, rendant ainsi notre Cour suprême le tribunal le plus élevé du pays.

Comme je le disais tout à l'heure, monsieur l'Orateur, nous avons construit une très grande partie de la route transcanadienne, mais nous ne nous sommes pas arrêtés là. Nous avons institué le système de télévision et fait progresser le Conseil national des recherches. Nous avons institué la Société centrale d'hypothèques et de logement, laquelle, s'il fallait

croire nos amis d'en face, n'aurait été créée que tout récemment. De plus, nous avons établi 14 sociétés de la Couronne. De fait, monsieur l'Orateur, la liste des œuvres réalisées par le parti libéral est tellement longue que je ne retarderai pas la Chambre plus longtemps en en faisant l'énumération.

Monsieur l'Orateur, je disais tantôt que le parti libéral avait nommé un Canadien au poste élevé de Gouverneur général. Je profite de l'occasion pour suggérer au très honorable premier ministre (M. Diefenbaker),—je constate qu'il vient de sortir, mais je fais la suggestion quand même,—qu'il conviendrait, lorsqu'il y aura lieu de remplacer le Gouverneur général à l'expiration de son terme d'office, de suivre la tradition qui a été établie à la Chambre des communes et au Sénat pour ce qui concerne le choix du président, c'est-à-dire qu'un représentant de langue française remplace un représentant de langue anglaise, et vice versa.

Je forme le vœu que le nouveau Gouverneur général soit encore un Canadien, comme nous comptons un grand nombre de citoyens canadiens qui pourraient remplir ce poste très honorablement. Je ne vois pas pourquoi on serait opposé au choix de certains hommes possédant les qualités requises pour occuper ce poste parce qu'ils auraient participé à la vie politique dans le passé. A l'appui de ma suggestion, je pourrais citer le cas de nos juges qui sont toujours nommés par le parti au pouvoir. Qu'ils se soient occupés de politique ou pas dans le passé, qu'ils soient nommés par les provinces ou par le gouvernement fédéral, ces gens cessent de participer à la vie politique dès qu'ils sont nommés, et je ne crois pas me tromper en disant que nous avons la réputation d'avoir des juges aussi compétents, je dirais même souvent beaucoup plus compétents, que n'importe quel autre pays. Nous savons que les juges sont souvent choisis parmi des hommes d'une compétence reconnue et qui ont joué une part active dans la vie politique de notre pays. Alors, je ne vois pas pourquoi notre Gouverneur général ne pourrait pas être un citoyen canadien; je préférerais même qu'il soit choisi parmi les conservateurs s'il le faut, plutôt que d'avoir un représentant de l'étranger.

M. Denis: Je ne sais pas!

M. Gour: Nous avons établi des marchés dans presque tous les pays de l'univers, soit à l'exception de ceux qui sont situés en arrière du rideau de fer, et même là, nous avons réussi certaines transactions commerciales. Nous avons fourni l'occasion aux Canadiens de participer à l'expansion du Canada et aux citoyens des autres pays de venir nous aider à favoriser la mise en valeur de nos ressources naturelles. Nous avons aussi reconnu qu'avec leurs talents, leur argent et leur intelligence, ces nouveaux Canadiens deviendraient de bons citoyens, pour le plus grand bien du pays.

Et vous, messieurs les conservateurs, qu'avez-vous fait? Vous avez saccagé la stabilité financière du pays dans l'espace de 19 mois, et n'eût été des lois sociales que le parti libéral a adoptées, lois comprenant les allocations familiales, l'aide aux anciens combattants, la sécurité de vieillesse et l'assurance-chômage, la crise économique que nous subissons à l'heure actuelle serait encore plus terrible que celle des années 1930 à 1935. Et quand nous vous prouvons ces faits, vous nous demandez de vous dire ce que vous devriez faire!

Je comprends que vous êtes incapables d'administrer le pays. Nous allons vous dire ce que vous devriez faire et, si vous ne nous écoutez pas, eh bien, dans deux ou trois ans, vous en serez rendus au même point qu'en 1935.

Une voix: Vous allez sortir.

M. Gour: Plusieurs députés libéraux ont fait des suggestions; c'est à mon tour d'en faire.

Cessez de faire de la petite politique comme vous en avez fait depuis 1957...

Une voix: Vous faites de la haute politique.

M. Gour: ...et essayez de nous donner une administration pratique.

Le programme des travaux d'hiver que vous avez soumis aux provinces et aux municipalités aurait dû inclure certaines subventions pour les matériaux de construction. De plus, il aurait dû être présenté au mois d'août et non pas à la fin d'octobre. Vous auriez dû convoquer une conférence des provinces et des municipalités au plus tard pour le mois de juin, juillet ou août, et là décider ce que vous aviez à offrir. Vous auriez dû garantir une aide financière aux municipalités à un taux d'intérêt ne dépassant pas 5 p. 100.

Ce n'est pas la conférence du Mont-Tremblant, à la suite de laquelle l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) a tremblé pendant un mois...

Une voix: Bonne farce!

M. Gour: D'après les comptes rendus de la radio, de la télévision et des journaux, l'honorable ministre a tremblé pendant 5 semaines. Ce n'est pas en convoquant des conférences semblables, pas plus qu'en se promenant dans tous les pays que l'on va régler le problème du chômage. Je ne veux pas critiquer les voyages que vous avez faits, en tant que vous veilliez aux intérêts du

Canada d'abord. On offre d'aider au "développement" des autres pays; très bien, j'en suis. Mais, cependant, il faut commencer par "développer" le Canada, afin d'encourager les néo-Canadiens qui seront de bons citoyens.

Puisque vous voulez des suggestions, je vais vous en faire. Pourquoi ne pas convoquer immédiatement une conférence des provinces et des municipalités...

M. Lafrenière: Monsieur l'Orateur, est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député?

M. Gour: Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut bien attendre que j'aie terminé mon discours, je lui accorderai tout le temps voulu.

M. Lafrenière: Monsieur l'Orateur, puisque l'honorable député de Russel en est aux suggestions, pourquoi ne suggère-t-il pas au gouvernement conservateur de payer les pensions de vieillesse dès l'âge de 35 ans?

M. Habel: Seriez-vous en faveur?

M. Gour: Monsieur l'Orateur, j'espère que de tous les représentants conservateurs, celui qui vient de m'interrompre est le seul qui puisse poser des questions aussi insignifiantes.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement veut des suggestions, je vais lui en faire et je suis certain que toutes mes suggestions seront cent fois plus intelligentes que celle que vient de faire l'honorable député de Québec-Montmorency.

Je suggère au gouvernement de convoquer les premiers ministres des provinces, les ministres des Finances et du Travail des provinces et les autorités municipales afin de préparer des projets pour l'été et l'hiver prochains et ainsi fournir du travail aux chômeurs.

Étant donné que les affaires vont mal et qu'elles iront de plus en plus mal, vous devriez convoquer une conférence où le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les conseils municipaux seraient représentés pour discuter des travaux pour l'hiver prochain et l'été prochain.

Maintenant, qu'avez-vous fait pour combattre l'inflation? Rien du tout. Il est vrai que vous avez offert de convertir des obligations du gouvernement, qui portaient un intérêt à 3 p. 100, pour une nouvelle série qui portent jusqu'à 4½ p. 100 d'intérêt. Mais, vous n'avez que donné l'occasion à des gens riches de réaliser des millions de profits, ce qui va ajouter 50 millions de dollars de plus d'intérêts à la dette nationale, pendant plusieurs années, et aura pour résultat de faire augmenter l'intérêt sur tout emprunt fait par les municipalités, les villes, les provinces et même les particuliers. Comment voulez-vous que ceux-ci puissent emprunter l'argent dont ils ont besoin pour entreprendre différents projets si le taux d'intérêt varie de 6 à 10 p. 100?

Parfois cela me fait rire, parfois cela me rend de mauvaise humeur d'entendre certains députés de la droite, comme l'honorable député de York-Scarborough (M. McGee), dire à la Chambre que ce n'est que depuis l'avènement des conservateurs que des projets de construction sont exécutés dans sa circonscription. A l'entendre parler, on dirait que ce n'est que depuis le mois de juin 1957 que le Canada a été découvert. On dirait qu'il n'est pas au courant de ce qui a été accompli au cours des dernières 10, 15 ou même 5 ans. Je ne crois pas me tromper en disant que la population de sa circonscription a augmenté d'à peu près 100,000 habitants depuis 10 ans. On a donc dû construire des maisons pour loger toute cette population de 100,000 habitants. Il n'y a pas à dire, cela a dû prendre 30,000 habitations pour loger tout ce monde.

Apparemment, il n'a pas pris connaissance de cela. Il a découvert que, dans sa circonscription, il y avait du monde.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Russell depuis 1945. A cette époque, la population était d'environ 32,000 habitants, mais actuellement elle dépasse les 100,000.

Une voix: Ce n'est certainement pas vous qui avez fait tout cela.

M. Habel: C'est le parti libéral.

M. Gour: Ce n'est certainement pas le parti conservateur. La population de ma circonscription a donc augmenté de 68,000 habitants, ce qui veut dire qu'avant que mon ami s'éveille, à peu près 25,000 habitations nouvelles ont été construites dans la circonscription de Russell. Avant que mon honorable ami s'éveille, on avait construit au delà de un million d'habitations nouvelles dans le Canada. Il ne savait pas cela; donc je le lui apprends. Et puis, dans ce temps-là, il était beaucoup plus difficile de construire des maisons d'habitation. Quand mon bon ami était de ce côté-ci de la Chambre, il disait: "Shortage of men power; vous n'êtes pas capable d'avoir ni les matérieux, ni la main-d'œuvre." De fait, les matériaux de construction étaient difficiles à obtenir. Et, il n'y avait pas de chômage. A présent, 750,000 chômeurs sont en quête de travail et vous pouvez avoir tous les matériaux dont vous

avez besoin une heure après les avoir commandés.

Vous devriez être en mesure de construire, au moins cette année, 200,000 nouvelles habitations. La population du Canada augmente à raison de 400,000 par année. Alors, vous n'avez qu'à vous préparer en conséquence; vous pouvez prendre comme base trois personnes par maison, c'est dire que cela va prendre au delà de 135 à 140,000 maisons par année. De plus, il y a un grand nombre de vieilles habitations qui ont besoin d'être améliorées. Avec le chômage qui sévit et vu le peu d'habileté dont vous disposez, vous pouvez au moins construire des maisons. Vous devriez construire 200,000 habitations cette année. Il est préférable de construire des maisons, de faire quelque chose qui vaut quelque chose et qui restera au pays. Et cela vaudrait mieux que de payer à peu près 500 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage; il est préférable de payer les travailleurs que de leur donner 25 ou 30 dollars par semaine à ne rien faire. Si vous leur donnez $50 ou $100 par semaine en salaire pour accomplir un travail, eh bien, il en restera quelque chose, au moins.

Afin d'encourager la construction, je vais vous suggérer quelque chose. Bien entendu, certains d'entre vous diront que ce n'est pas correct, mais je suggère que l'intérêt sur les prêts destinés à la construction d'habitations ne devrait pas dépasser 5 p. 100.

De plus, la vente de terrains pour fins de construction devrait être surveillée. L'exploitation qui se fait sur la vente des terrains est trop injuste. Le gouvernement devrait s'en occuper. Il n'y a aucune raison pour que des terrains destinés à la construction de maisons d'habitation soient offerts en vente à 4, 5 et même $6,000 dollars. Au fait, un individu est obligé de payer 25 dollars par mois pendant 25 ans uniquement pour acquitter le capital et l'intérêt du terrain. Le gouvernement devrait, de concert avec les provinces, aider à défrayer le coût de construction des égouts et de l'aqueduc dans les nouveaux districts. Ceci aurait pour effet de diminuer le coût de construction et d'encourager davantage les Canadiens à posséder leur propre maison.

Monsieur l'Orateur, que nos bons amis d'en face dirigent donc les affaires du pays comme il se doit. Sous le régime des libéraux, on vendait des avions à nos bons voisins ainsi qu'à d'autres pays. Selon les rapports qu'on lit dans les journaux, on est en train de désorganiser nos avionneries. Cette industrie, pourtant, est tellement importante pour la défense de notre pays ainsi que l'aviation civile.

Nos ingénieurs, nos experts quittent le pays pour émigrer aux États-Unis. Il arrive donc que nos travailleurs restent ici sans ouvrage.

Pendant la campagne électorale, en 1957 et en 1958, on disait qu'on achetait trop de nos bons amis du sud, qu'il fallait détourner 15 p. 100 de nos achats vers les pays du Commonwealth. C'était, bien entendu, dans le dessein de se gagner le vote populaire. Mais, maintenant, on achète des fusées Bomarc et des avions, etc., des États-Unis, et, de cette façon, on est en train de mettre le Canada à la merci des États-Unis pour ce qui a trait à notre défense.

Voici la politique telle que les conservateurs la comprennent. L'honorable député qui m'a précédé a parlé du grand bien que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Harkness) a accompli au pays. Bien voici; je n'ai pas dit, je pense, que vous êtes tous de mauvais garçons; il y en a plusieurs de vous autres qui sont de chics garçons, mais votre seule malchance, c'est d'être des conservateurs qui ne savez pas administrer le pays.

Je pense m'y connaître un peu en agriculture. Le prix du beurre, sur le marché, était de 64c. la livre et vous l'avez abaissé à 63c. Le lait en poudre se vendait 17c. la livre, si je me souviens bien, et vous l'avez diminué de 3c. afin que cela ne paraisse pas trop mal. Mais ça va mal. Et ça serait encore pire, mais savez-vous pourquoi ce n'est pas pire que ça? Ce n'est pas votre faute, ni celle des libéraux, mais je dois vous dire que c'est grâce aux Américains, parce qu'ils achètent nos bestiaux. Toutefois, je me permets de vous dire que si les Américains achètent nos bestiaux, c'est dû à une entente tarifaire que nous, les libéraux, avions conclue avec eux. Si les Américains interdisaient tout achat de bestiaux canadiens, à mon avis, ce n'est pas le gouvernement conservateur qui pourrait conclure une nouvelle entente avec eux. Par conséquent, n'essayez donc pas de nous faire croire que vous avez fait quelque chose dans ce sens.

J'admets, toutefois, que vous avez fourni une aide tangible aux cultivateurs de l'Ouest; elle représente en moyenne $200 par cultivateur, et ce sans tenir compte du fait qu'ils aient été millionnaires ou non. Mais ce n'est pas une façon d'administrer les affaires du pays!

Monsieur l'Orateur, mes remarques sont sincères et j'espère qu'elles seront interprétées comme étant une critique constructive pour le plus grand bien de notre pays. Je ne puis m'habituer à l'idée que, après quatre ans de mauvaise administration conservatrice, et malgré mon âge, je ne verrai pas encore une autre ère de prospérité.

M. Fortin: Vous ne la verrez pas.

M. Gour: Je souhaite ne jamais voir le temps où nous serons obligés de ne prendre qu'un seul repas par jour.

Je répète qu'il y a de très bons garçons chez les conservateurs. Le ministre prétend qu'on leur donne de mauvais conseils et même que ces conseils ne sont en réalité que des critiques à l'endroit du parti conservateur. Vous savez très bien que, dans votre famille, ça ne va pas si bien que cela; vous ne me ferez pas croire le contraire. S'il vous arrive d'être obligés d'aller à l'hôpital, vous serez bien heureux d'accepter nos conseils et de les mettre en pratique. Nous pouvons vous en donner et nous allons continuer de le faire tant que nous en aurons la chance.

(Traduction)

M. J. A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord, en prenant part à ce débat, me joindre aux honorables préopinants pour féliciter celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) et celui qui l'a appuyé, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin). J'ai écouté avec un intérêt particulier les observations du député de Montmagny-L'Islet, car quand il a parlé d'unité nationale j'ai discerné, en tant que député de langue anglaise, la précieuse occasion que nous avons d'élargir nos horizons grâce au nouveau système de traduction simultanée. Nous devons une dette de gratitude au gouvernement qui en a rendu possible l'installation, car sans ce système quelques députés auraient été incapables de mesurer toute la profondeur et toute la sincérité des observations du préopinant.

Le député de Montmagny-L'Islet a prononcé à la Chambre un discours qui a apporté un précieux apport au débat, quand il a traité d'un sujet qui intéresse si profondément l'est du Canada,—je dis bien l'est du Canada,—savoir: l'unité nationale. Tout en félicitant le député, je lui demanderais à lui et aux autres députés de se souvenir que lorsque nous développons ce thème de l'unité nationale, nous devrions au Canada favoriser une unité nationale sans uniformité. Le Canada est en passe de devenir un grand peuple composé de bien des races, de gens de diverses origines ethniques. Or, à mon sens, chacune de ces races peut fournir un meilleur apport à la grandeur du Canada en conservant ces traditions pittoresques qu'elle tient de ses origines. Ces traditions renouvellent et accentuent les traits distinctifs du Canadien.

Cette année marquera le dixième anniversaire de l'entrée de ma province dans la famille des provinces canadiennes. J'aime à penser,—peut-être que d'autres députés partagent mon avis,—que l'un des apports les plus précieux peut-être fournis à la famille du Canada par ma province a consisté à apporter à la scène canadienne une culture et une tradition enracinée dans le folklore qui se nourrit des traditions de Devon, de l'ouest de l'Écosse et de l'Irlande. Ce folklore et ces traditions ont été conservés avec soin au cours des années.

En ma qualité de député de la circonscription la plus à l'Est du pays, monsieur l'Orateur, c'est avec intérêt que j'ai constaté que le discours du trône mentionnait la question du tarif-marchandises. Je cite le passage:

> Mes ministres vous recommanderont des mesures pour atténuer la disparité résultant du récent relèvement horizontal du tarif-marchandises.

Je ne saurais dire combien nous attendons avec intérêt que cette mesure soit présentée parce que nous nous trouvons à l'extrémité la plus à l'est du réseau. Nous sommes à la merci des chemins de fer et l'avenir du peu d'industries secondaires qui existent dans la ville où je demeure et dans ma circonscription dépend entièrement d'une pareille mesure législative.

Puisque je parle des transports, monsieur l'Orateur, j'aimerais donner lecture, pour qu'elle soit inscrite au compte rendu, d'une déclaration faite par le président des chemins de fer Nationaux du Canada, à Halifax, le 20 ou le 21 novembre 1958. Il s'agit d'une nouvelle parue dans le quotidien de Saint-Jean, le *News* en provenance de la Presse canadienne. M. Gordon a dit:

> Des rapports sensationnels au sujet des difficultés éprouvées par le bac du National-Canadien *William Carson* à accoster à Port-aux-Basques (Terre-Neuve), nuisent aux provinces Maritimes et inquiètent les touristes.

Et on ajoute:

> Je suis étonné que les journaux de cette région fassent si grand cas de ce que le vent souffle dans cette partie du monde et gêne la navigation.

En plus de consigner cette déclaration, monsieur l'Orateur, je veux rappeler brièvement les services du *William Carson* qui porte le nom d'un éminent Terre-Neuvien, le Dr William Carson, qui a combattu pour obtenir le gouvernement responsable dans Terre-Neuve il y a plus d'un siècle. Les chiffres que je possède englobent la période comprise entre le 6 octobre et le 31 décembre 1958. Au cours de 13 voyages du *William Carson* qui est notre principal moyen de communication avec le continent, de North-Sydney à Port-aux-Basques, ce bateau a éprouvé tellement de difficultés qu'il a été retardé pendant en tout 237 heures et 20 minutes; 237 heures et

20 minutes perdues en 13 voyages. J'ai des chiffres plus complets, mais je ne les imposerai pas à l'attention de la Chambre aujourd'hui. Je me propose cependant d'analyser la situation plus à fond lors de l'examen des crédits du ministre des Transports (M. Hees). Voici où je veux en venir. Je soutiens respectueusement que le ministère des Transports devrait affecter le *William Carson* à un service où il peut être le plus utile. Le *board of trade* de Terre-Neuve a émis l'idée que le *William Carson* devrait faire la navette entre North-Sydney et Argentia. Je sais que le ministre est parfaitement au courant de cette idée. J'estime que ce service, qui en serait la raison d'être, est le seul qui nous permettrait de tirer pleinement parti d'un navire aussi beau et aussi perfectionné.

Bien plus, monsieur l'Orateur, je voudrais convaincre la Chambre que ma province, que la plupart des Canadiens ne connaissent pas tellement, je crois, se compose de deux régions distinctes. Nous n'avons aucune route transinsulaire; nous n'avons que le chemin de fer du National-Canadien qui exploite une seule ligne désuète à voie étroite dont il a hérité du gouvernement de Terre-Neuve en 1949. Les gens du littoral occidental et ceux du littoral oriental de Terre-Neuve n'ont donc entre eux aucun moyen de communication. C'est pour ce motif que j'appuie les demandes du *board of trade* de Terre-Neuve et que je propose respectueusement que le traversier *William Carson,* qui porte le nom d'un si remarquable Terre-Neuvien, serve, durant cette dizième année de la confédération, à relier la nombreuse population de ce pays qui vit sur la côte orientale de Terre-Neuve avec le continent.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. McGrath: Au moment de la suspension de la séance, a six heures, monsieur l'Orateur, je parlais du bac transbordeur du National-Canadien, le *William Carson,* qui fait la navette entre North-Sydney et Port-aux-Basques, terminus occidental du service du National-Canadien à Terre-Neuve. Le temps ne me permet pas d'approfondir davantage cet épineux sujet. Pour le moment, je m'en tiendrai à l'éloquence des faits.

Au cours du débat, les honorables vis-à-vis ont constamment prétendu que le gouvernement n'a rien fait pour remédier au chômage au Canada. Je suis sûr qu'ils ont lu et entendu comme moi le discours du trône. J'ai relevé plusieurs endroits où il en est question. Il y est question, par exemple, de la présentation d'une mesure visant à accroître le montant tiré du Fonds du revenu consolidé aux fins de la loi nationale sur l'habitation jusqu'à la somme d'un milliard de dollars. Certes, une telle mesure aura pour effet de stimuler la construction domiciliaire au Canada et, par ricochet, d'assurer des emplois aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Je ne crois pas nécessaire de m'arrêter à l'enchaînement des résultats qu'entraîne la construction d'une maison.

On trouve aussi dans le discours du trône un passage relatif à l'augmentation de la somme totale qui pourra être dépensée aux termes de la loi sur la route transcanadienne. On y parle de certaines modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Dans ma province de Terre-Neuve, le gouvernement a lancé un programme en vue d'améliorer l'état des pêcheries au moyen de la construction de chafauds coopératifs. La première étape de ce programme coûtera environ $500,000 et il est question que le programme soit mis à exécution au cours de cette année. A l'intention des honorables députés qui ne savent peut-être pas ce qu'est un chafaud coopératif, je dirai qu'on peut le décrire comme un bâtiment où le poisson est apporté pour être traité, où les pêcheurs peuvent préparer leurs poissons pour les saler, les emmagasiner et leur faire subir les opérations nécessaires dans de bonnes conditions hygiéniques. Les chafauds seront dirigés et exploités par une autorité locale ou par une coopérative de pêcheurs. Les pêcheurs peuvent continuer de travailler individuellement ou bien travailler en commun, comme je l'ai dit, dans une entreprise collective.

Ce programme est une entreprise conjointe du ministre des Travaux publics (M. Green) et du ministre des Pêcheries (M. MacLean). Je trouve que c'est un pas dans la bonne direction. Peut-être doit-on déplorer un peu que ce programme ne soit pas en voie d'exécution, en raison de la vigueur de l'hiver à Terre-Neuve. Il fournira directement de l'emploi aux pêcheurs aux abois de ma province; c'est un autre pas dans la bonne direction pour atténuer le problème du chômage.

Les honorables vis-à-vis devraient formuler des critiques fécondes au lieu de chercher à propager leur falacieuse doctrine de pessimisme outré.

Mon temps de parole étant limité, je voudrais en terminant me prononcer sur une proposition qui me plaît en tant que jeune Canadien et qui, je crois, recueillera l'assentiment enthousiaste de tous les Canadiens. Il s'agit d'un projet d'envergure et de portée nationales.

Tous les députés ont entendu parler, j'en suis sûr, de l'aménagement d'un port libre ou d'un port de transbordement sur notre littoral de l'est, plus précisément sur l'île de Terre-Neuve. Un tel port sur notre côte est recevrait les céréales acheminées depuis le port de Churchill, sur la baie d'Hudson, et depuis la tête des lacs jusqu'à la voie maritime du Saint-Laurent; les céréales seraient ensuite transbordées dans les élévateurs de ce port pour être expédiées sur les marchés du monde. Bien sûr il faudrait que ce soit un port en eau profonde, libre de glaces; il devrait, bien sûr, être situé stratégiquement près de ce que l'on appelle le grand cercle des routes maritimes. En d'autres mots, il devrait être accessible à toutes les routes commerciales du monde. Nous avons deux ports de ce genre dans la province de Terre-Neuve; ils se trouvent tous les deux dans la circonscription de mon ami l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter). L'un est un grand fjord naturel situé sur la côte sud-est de Terre-Neuve qu'on appelle Head Bay d'Espoir. L'autre, le plus connu, est une belle anse naturelle, la voie d'eau de la baie Mortier sur la péninsule de Burin.

Pour vous donner une idée de la situation stratégique de ce grand port naturel, vous vous rappellerez avec plaisir qu'il est plus proche de Gibraltar de 700 milles que ne l'est le port de New-York. Il est plus proche des principaux ports de l'Amérique du Sud, Rio-de-Janeiro et Buenos-Aires, que n'importe quel port de l'Amérique du Nord. Ce sont des données à retenir. De plus, toutes les routes commerciales importantes partant de la Manche et des principaux ports industriels d'Europe et aboutissant dans l'hémisphère occidental, passent à moins de 100 milles de ce grand port naturel sur la côte est de Terre-Neuve. Un tel port de transbordement serait d'une immense valeur pour les producteurs de céréales du Canada car il contribuerait à réduire les frais de transport. On ne saurait trop souligner les avantages que pourrait tirer ma province d'une telle réalisation. Elle susciterait en effet la création d'une industrie virtuellement nouvelle, une industrie florissante, qui exercerait une profonde influence sur l'économie des provinces de l'Atlantique.

A l'heure actuelle, on expédie du port de Churchill, sur la baie d'Hudson, environ 16 millions de boisseaux de blé par année durant une saison de navigation relativement courte. Il faut environ cinquante bateaux pour transporter cette céréale. Cependant, ce moyen de transport est très coûteux parce que les bateaux doivent arriver au port de Churchill sans chargement, ce qui entraîne des frais de transport élevés. Malgré cela, on réalise toutefois une épargne considérable par boisseau en suivant ce parcours. L'aménagement d'un tel port de transbordement, la construction d'élévateurs à grains sur la côte est du Canada permettraient, croit-on, de réaliser une économie de 4c. par boisseau. Ce serait je crois une économie très considérable. Ce projet peut être envisagé comme la dernière phase de développement ou l'achèvement ultime de la Voie maritime du Saint-Laurent car en réalité ils se complètent l'un l'autre. Le député de Burin-Burgeo a parlé de ce port une fois déjà et j'imagine qu'il recevra l'appui total de tous les députés.

La rive de la baie Mortier, comme la plupart des députés de ma province vous le diront volontiers, se prête très bien, de par son terrain, à la construction de quais, de quais de chargement, d'élévateurs à grains, de grands dépôts, de fabriques et même d'une nouvelle grande ville. Cela peut vous paraître un projet ambitieux, monsieur l'Orateur, mais tous les grands projets sont fondés sur l'ambition. Je le répète, on ne peut encore se rendre compte des avantages économiques d'une telle entreprise nationale pour les provinces de l'Atlantique et l'économie canadienne en général. J'exhorte les membres du gouvernement et tous les membres de la Chambre à étudier tous les avantages, les possibilités et le potentiel d'une entreprise nationale de si grande envergure.

Qu'il me soit permis de terminer mes observations sur le thème que j'ai abordé en commençant. Le député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) a exprimé avec éloquence sa thèse sur l'unité nationale. Je pense que ce serait un pas de plus vers une unité nationale plus étroite, car cela aurait pour effet de rendre la côte est, la région atlantique du Canada plus solidaire de l'économie de la nation. Je suis certain que cela sera sérieusement étudié par le gouvernement, ce gouvernement qui a plus fait pour développer le thème de l'unité nationale que tout autre gouvernement depuis le temps de sir John A. Macdonald.

M. J.-R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Comme à l'accoutumée, cette tâche a été accomplie de la plus excellente manière, ce qui est à l'honneur de ces deux députés et des circonscriptions qu'ils représentent.

J'aimerais préciser que je n'avais pas l'intention de participer au débat sur le discours du trône, jugeant que notre chef avait fait une brillante et complète revue de la situation, signalant les nombreuses lacunes du gouvernement, notamment le manque de lignes de conduite bien définies. Mais dans ce débat,

les ministres ont fait preuve d'une telle partialité et leurs discours ont été si vides du point de vue des lignes de conduite qu'il faut peut-être un mot pour leur rappeler encore une fois qu'ils ne sont plus dans l'opposition, mais que, en tant que membres du gouvernement, on s'attend à ce qu'ils donnent le ton. Au lieu de cela, ils semblent suivre une politique d'opposition à l'opposition.

Je n'en vois pas de meilleur exemple que le discours politique prononcé par le ministre du Commerce (M. Churchill) qui a consacré une partie de ses observations à s'excuser de sa tenue moins que brillante lors d'une conférence de presse et, le reste de son discours à critiquer et à rabaisser les libéraux passés et présents. Ce n'était certes pas le genre de discours qu'on pouvait attendre à ce moment critique d'un homme prétendant être ministre du commerce et certes pas non plus un discours capable d'inspirer beaucoup de confiance en l'économie du pays. J'invite les hommes d'affaires cherchant quelques indices sur l'avenir à lire ce discours et à en juger par eux-mêmes.

Ce matin nous avons encore entendu d'étranges propos, prononcés cette fois-ci par le ministre des Transports (M. Hees) qui devrait être au courant des faits; il a attaqué de nouveau l'opposition au sujet de l'utilisation de la statistique. Je voudrais rappeler quelques chiffres utilisés par le ministre. Il a fait cette déclaration extraordinaire, ce matin, selon laquelle à la fin de la deuxième guerre mondiale la marine marchande canadienne disposait de 500 navires de haute mer. Je ne vais pas continuer à parler de ceci et je tiens à être juste envers le ministre. Je sais qu'il est conscient d'avoir beaucoup exagéré. Le chiffre n'était pas 500, mais si mes renseignements sont exacts, 173, la plupart de ces navires ayant été construits pendant la guerre pour être employés pendant la durée des hostilités et ayant été vendus après la guerre.

Monsieur l'Orateur, nous avons écouté les membres du gouvernement pendant presque dix jours espérant entendre quelque chose de constructif, mais qu'avons-nous entendu? Il n'y a eu de la part du gouvernement que critiques et tentatives de diminuer notre chef et de lui enlever la haute estime dont il jouit si justement au Canada et à l'étranger. Le gouvernement nous accuse aussi, gratuitement, de manquer de confiance dans l'économie. Si l'opposition libérale manque de confiance, c'est seulement dans l'aptitude du gouvernement à s'acquitter de sa tâche. En somme, ce sont des régimes libéraux qui, dans le passé, ont aidé à créer les conditions économiques, grâce auxquelles le Canada a fait ses plus grand progrès.

Les conservateurs accusent aussi les libéraux,—c'est une accusation qu'ils répètent chaque fois que l'occasion s'en présente,—de n'avoir rien fait pour le Commonwealth. Cet après-midi, l'honorable député de Rosedale (M. Walker) a lu et commenté certaines coupures de journaux où il était question de la récente tournée du premier ministre (M. Diefenbaker) à travers le Commonwealth. Mais il n'est pas allé assez loin en arrière, avec ses coupures de journaux, sans quoi il aurait trouvé des antécédents. Cet article a été publié au moment où le premier ministre actuel était aux Indes; lors de la conférence des premiers ministres du Commonwealth en 1949, c'est le gouvernement canadien qui a proposé une formule grâce à laquelle l'Inde a pu devenir une république tout en demeurant dans le Commonwealth.

Il est rarement arrivé au Parlement canadien, je pense, de siéger à une époque aussi difficile, sauf en temps de guerre. Comme on l'a déjà signalé, les deux plus difficiles et plus urgents problèmes sont le chômage et l'inflation ou, si l'on préfère, l'embauchage et la hausse des prix. Toutefois, plusieurs autres graves problèmes confrontent le gouvernement conservateur alors que cette nouvelle session débute. Les Canadiens doivent faire face à un déficit d'un milliard de dollars, en comparaison de réductions régulières de notre dette nationale effectuées sous le régime libéral à l'aide d'excédents. Après plusieurs années d'une prospérité constante sous le gouvernement libéral, les Canadiens sont témoins de la deuxième année d'un ralentissement de notre production nationale. L'indécision et l'incertitude obscurcissent les perspectives de 1959 de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel. Les Canadiens s'inquiètent de l'hésitation de nos lignes de conduite en matière de défense et de notre indécision concernant la construction de l'avion de chasse Arrow. Les Canadiens s'inquiètent aussi de notre rôle dans le domaine de la défense continentale. Seuls les plus fervents partisans du gouvernement tory oseraient soutenir que le rôle que joue le Canada dans le domaine des affaires internationales a connu un regain de vigueur sous le régime conservateur. On peut dire en toute justice, je crois, que l'influence du Canada aux Nations Unies et à l'OTAN ne s'est pas accrue sous le présent gouvernement. La réduction de l'immigration, de 282,000 immigrants en 1957 à un nombre de 125,000 l'an dernier, alors que notre économie, sous le régime conservateur, semble incapable d'en absorber davantage, d'après les porte-parole du gouvernement, est un problème véritablement inquiétant.

Autre problème sérieux, c'est le manque apparent de confiance qui est le résultat du fléchissement des prix des obligations canadiennes. Cela pose un véritable problème en ce qui concerne la future administration financière du gouvernement.

Certains d'entre nous se sont demandé pourquoi, étant donné l'importance des relations canado-américaines, l'important poste d'ambassadeur du Canada aux États-Unis est demeuré vacant pendant si longtemps. Toutefois, nous sommes heureux de constater que la situation a été rectifiée et nous espérons que ce ne sera pas aux dépens de la Commission du service civil.

Étant donné les discours partisans des ministres, je suis tenté de relever quelques erreurs du présent gouvernement, mais je me rends compte qu'il me faut faire attention sinon on m'appellera un disciple de Khrouchtchev. Telle semble être l'attitude du gouvernement à l'égard de toute critique. Je suppose que le ton a été donné par le premier ministre le jour de l'ouverture des débats, lorsqu'il répondait à mon chef et il est compréhensible que pareille attitude soit imitée par ceux qui appuient le gouvernement. Il semble plutôt étrange que ce nouveau gouvernement, qui a assumé le pouvoir depuis relativement peu de temps et qui par ailleurs abondait en critiques lorsqu'il était dans l'opposition, soit si sensible quand on critique son manque de principes directeurs.

Tenant compte comme il se doit de nombreux éléments contribuant au ralentissement économique que nous traversons, un des principaux facteurs, à mon sens, a été la surprise éprouvée le 11 juin 1957, quand le Canada a compris qu'il avait perdu son gouvernement expérimenté. Ce manque de confiance qui s'est manifesté si tôt ne provient pas du fait que le gouvernement est conservateur, mais plutôt parce que le gouvernement n'a pas d'expérience. Jamais depuis juin 1957 il n'a été aussi évident que ce nouveau gouvernement sans expérience n'est pas en mesure de régler les problèmes du jour. A mon sens, ce manque de confiance a contribué dans une large mesure à faire diminuer les placements dans les affaires, ce qui a en fait contribué dans une large mesure au ralentissement économique. Ce manque de confiance dans le gouvernement est, je crois, plus que justifié. Lorsque nous regardons autour de nous aujourd'hui et que nous voyons les problèmes s'accumuler depuis 18 mois, il n'est pas surprenant que les hommes d'affaires tant au pays qu'à l'étranger remettent à plus tard, du moins temporairement, plusieurs de leurs programmes d'expansion et y regardent par deux fois.

[M. Garland.]

La différence qu'une année peut faire! Quelle différence entre le Canada sous l'administration libérale en 1956 et le Canada sous le régime conservateur en 1958. Durant les dix années qui ont précédé l'accession des conservateurs au pouvoir le régime libéral a été capable de réduire les impôts d'une façon notable chaque année, sauf l'année où s'est produit l'incident coréen. En plus de ces réductions considérables d'impôt, l'administration libérale a pu diminuer considérablement notre dette nationale. Ces diminutions dans notre dette nationale, au cours des dix dernières années, ont disparu complètement au cours des 18 derniers mois, par suite des programmes improvisés des conservateurs. On peut bien dire: quelle différence peut faire une seule année! Les Canadiens ont été stupéfaits de constater qu'entre 1957, sous le régime Harris, et 1958, sous le régime Fleming, il y ait eu une différence de 1,200 millions de dollars. Voilà ce qu'il en coûte à la population pour passer d'un gouvernement libéral à un gouvernement conservateur. Il se pourrait fort bien que ce nouveau gouvernement conservateur passe à l'histoire comme étant le luxe le plus extravagant que les Canadiens se soient jamais permis. Il n'y a rien d'étonnant, par conséquent, que ceux qui veulent placer de l'argent s'inquiètent du nouveau gouvernement.

Je voudrais dire quelques mots du problème que pose l'aggravation constante du chômage. Les seuls mots encourageants que le gouvernement semble avoir prononcés au cours des quelques derniers mois sont que le chômage s'aggrave, mais à un rythme moins lent qu'auparavant. Cela n'est guère réconfortant pour les sans-travail. Les chiffres les plus récents indiquent qu'un travailleur sur quinze est sans travail, et tout indique que la situation va continuer de s'aggraver. Je n'hésite pas à dire que c'est une véritable honte que, dans un pays jeune, vigoureux et riche comme le nôtre, nous devions supporter de la part de notre gouvernement, que deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent du chômage cet hiver. On comprend fort bien que le Canadien moyen soit stupéfait d'un tel état de choses. Bien que des centaines de millions de dollars aient été engrouffrés dans notre économie,—le gouvernement ayant fait une publicité tapageuse à cet égard,—nous constatons qu'il y a encore plus de gens qui cherchent des emplois depuis que les conservateurs sont entrés en fonctions qu'au cours de la crise des années 30, dernière époque où ils étaient au pouvoir.

Le gouvernement ne saurait se dérober à sa responsabilité. On conçoit fort bien que

le gouvernement n'ait pas réussi à résoudre de façon satisfaisante le problème du chômage. Même aujourd'hui, il semble n'avoir aucune mesure législative de prête pour alléger le chômage d'hiver, autrement, il aurait profité de notre proposition tendant à mettre fin au débat sur le discours du trône. Certes, il incombe au gouvernement fédéral de maintenir un haut niveau d'emploi. Il doit certes se rendre compte que des mesures d'assistance, bien que très utiles, ne mettront pas fin au chômage.

De plus, le premier ministre lui-même a déclaré que nul ne devrait souffrir du chômage. Bien que le nombre des sans-travail augmente constamment, le gouvernement s'arroge presque quotidiennement le mérite d'avoir remédié à la situation. Il s'attribue un mérite spécial pour son programme de travaux d'hiver qui assure le paiement de 50 p. 100 des frais des projets qui n'auraient pas été normalement entrepris cet hiver. A prime abord, cela paraît tout à fait sensé. Cependant, ce n'est qu'à l'efficacité de ce programme qu'on pourra en juger l'opportunité. Dans les municipalités où j'ai pu vérifier la chose par moi-même je constate que jusqu'ici la mesure n'a été d'aucune valeur ou peu s'en faut.

Somme toute, le coût de la main-d'œuvre à l'égard de maints ouvrages municipaux ne représente qu'une faible partie du prix global de revient. Cela signifie que pour tirer avantage de cette offre les municipalités doivent dans la plupart des cas assumer des obligations financières considérables pour couvrir ces dépenses de capital. La décision du gouvernement de hausser les taux d'intérêt a rendu ces obligations financières encore plus onéreuses. Le malheureux programme de conversion du gouvernement, que certains appellent la "folie Fleming" qui a eu pour effet d'accroître de 50 p. 100 les taux d'intérêt sur une partie considérable des emprunts de l'État a naturellement rendu plus coûteux les emprunts provinciaux et municipaux. Dans ce seul domaine de l'administration le gouvernement mérite je crois de sévères critiques. En augmentant le coût des emprunts aux échelons provincial et municipal le gouvernement fédéral a retardé plutôt que favorisé les entreprises dont on avait grandement besoin, entreprises qui auraient assuré des emplois dont on a aussi grand besoin non seulement sur les chantiers mêmes mais aussi dans les secteurs de la production et du transport des matériaux.

Comme je le disais au début, je n'ai pas l'intention de monter en épingle les points faibles du gouvernement. Ils sont bien connus. Je disais donc sur un ton amical que l'avènement du nouveau monde meilleur promis par les conservateurs avant juin 1957 ne s'est pas produit.

La politique du gouvernement conservateur semble s'orienter dans une double direction: enchérir sur les libéraux avec l'argent de la population, estimer que l'opportunisme politique devrait remplacer la prudence et les programmes. Combien de fois entendons-nous dire que les membres du gouvernement agissent comme des enfants qui, visitant pour la première fois le royaume des jouets, essaient tous les dispositifs et les tours gratuits. Leur randonnée au pays des fées est finie. La population s'attend qu'ils cessent de jouer la comédie et qu'ils s'attaquent aux graves problèmes du pays. On a déjà perdu beaucoup de temps précieux. Cette année les Canadiens s'attendront, le soir du budget, à plus qu'un message bleu lu d'un lutrin bleu par un ministre bleu qui porte une fleur bleue à la boutonnière de son veston bleu.

L'hon. M. Fleming: Une très bonne couleur politique.

M. McIlraith: Crise bleue.

L'hon. M. Fleming: Les libéraux en sont devenus bleus.

M. Garland: J'aimerais maintenant parler des problèmes qui touchent directement la région de Nipissing. Il y a quelques semaines, le premier ministre Frost a annoncé que son gouvernement a l'intention d'aménager à Moosonee un port où les hauturiers pourraient mouiller en sécurité douze mois par année. A ce moment-là, le premier ministre a déclaré qu'on construirait le port maritime avec ou sans assistance fédérale. Je me rends compte que c'est une année électorale pour la province d'Ontario et les critiques du gouvernement peuvent bien soupçonner qu'il s'agit d'une promesse électorale. Toutefois, le gouvernement d'Ontario aurait approuvé 5 millions de dollars pour mettre en train les travaux et il paraît que des ingénieurs et des foreurs travaillent actuellement sur le chantier.

Je sais que cette question a été discutée avec le gouvernement fédéral et on a exprimé l'espoir que le projet de Moosonee provoquerait suffisamment d'intérêt pour y permettre la construction de quais appropriés. On espère également que des sociétés minières et autres industries privées construiront leurs propres quais. De plus, on espère qu'une piste d'atterrissage ouverte en tout temps sera aménagée avec les matériaux extraits du lit de la rivière. J'exhorte le cabinet à donner à ce projet tout son appui.

L'aménagement d'un port en eau profonde à Moosonee facilitera aux centres industriels du Canada l'accès de tout le Nord canadien. C'est là, il me semble, une entreprise toute

trouvée à laquelle le gouvernement fédéral pourrait facilement souscrire. C'est une entreprise qu'il pourrait lancer dès maintenant et non pas dans un avenir problématique. Le gouvernement actuel qui, par ses déclarations, a montré un si profond intérêt pour la mise en valeur du Nord canadien devrait, je crois, ne rien négliger pour encourager ses amis d'Ontario à amorcer le travail. Il ferait ainsi taire les critiques qui prétendent que l'Ontario fait traîner les choses parce que c'est une année d'élections. Je prie le gouvernement de reconnaître qu'il y a une occasion de faire une chose importante mais peu coûteuse pour les 18 millions de Canadiens que nous sommes aujourd'hui au lieu de rester les bras croisés en rêvant aux 100 millions d'âmes dont le ministre du Nord canadien et Ressources nationales (M. Hamilton) a parlé lundi.

J'ai aussi une requête de caractère régional à formuler au sujet de l'entreprise de Moosonee. Comme il s'agit d'une entreprise du Nord ontarien, si le gouvernement fédéral conclut une entente avec la province d'Ontario, j'espère que les maisons d'affaires du Nord ontarien auront toute faculté d'y participer. On m'informe que les contrats d'entreprise exécutés en ce moment relativement aux études préliminaires ont été accordés sans que les sociétés du Nord de l'Ontario aient été invitées à présenter des soumissions. En me limitant à une seule ville, je connais au moins trois ou quatre entreprises de forage dans ma propre ville qui sont des plus compétentes pour exécuter ces travaux et qui auraient désiré vivement présenter des soumissions si elles avaient eu l'occasion de le faire.

A ce sujet, je propose que lorsque des installations de défense seront établies,—je veux parler de la base de projectiles Bomarc contre avions,—on devrait assurer aux entreprises du Nord de l'Ontario toutes les occasions d'y participer. Je reconnais que ces aménagements sont d'intérêt national et qu'aucune distinction ne peut être faite contre quelque entreprise, où qu'elle se trouve au Canada. Cependant, je demande instamment que chaque fois que c'est possible, on donne toutes les occasions aux entreprises locales du Nord de l'Ontario d'offrir leurs services, compte tenu de leur compétence technique.

Je voudrais aborder maintenant une question d'intérêt local et national, notamment la situation difficile où se trouve une industrie canadienne de base, celle de la fabrication du contre-plaqué. L'industrie du contre-plaqué au Canada se divise en deux secteurs principaux, celui du bois tendre qui est en grande partie le pin Douglas provenant de la Colombie-Britannique, et celui du bois dur, produit dans l'Est du Canada, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique.

[M. Garland.]

Je dirai que je m'intéresse d'abord à un secteur du domaine de la fabrication du contre-plaqué en bois dur, celui qui sert à la décoration. La production en est centrée dans l'Est du Canada. Elle est assurée par une trentaine de sociétés situées dans des petites localités de l'Ontario et du Québec. Cette industrie emploie environ 4,600 personnes, verse chaque année une douzaine de millions en salaires et la valeur de sa production atteint environ 43 millions. Cette industrie se heurte à beaucoup de difficultés et le niveau de son exploitation a fléchi. On me signale qu'en 1957 huit sociétés avaient une perte réunie d'environ $575,000, la moyenne de leurs bénéfices ayant atteint $1,316,000 durant les quatre années précédentes.

Ce marasme de l'industrie tient à une raison bien familière au gouvernement, et surtout aux députés quel que soit leur parti, qui représentent des circonscriptions où se trouvent ces usines de contre-plaqués. On signale que les importations japonaises ont pris plus de la moitié du marché des consommateurs de contre-plaqués en bois dur au Canada. Le problème tient à ce que les contre-plaqués japonais peuvent se détailler au Canada à un prix inférieur au prix de revient des fabricants canadiens. En janvier, il y a un an, les représentants de l'industrie ont abordé le problème avec le ministre des Finances (M. Fleming), et ils n'y sont pas allés par quatre chemins.

L'hon. M. Green: Puis-je poser une question au député? Il a soulevé là une question intéressante: que ferait-il lui-même?

M. Garland: J'ai beaucoup de respect pour le ministre des Travaux publics, homme politique chevronné et habile, mais je n'ai pas l'intention de lui offrir mes lumières. Je penserai probablement à une réplique avisée en rentrant chez moi. Il suffit de dire que si je me trouvais de l'autre côté de la Chambre, à la place du ministre, je crois que je connaîtrais la réponse.

L'hon. M. Green: Vous avez été ici longtemps et vous ne connaissiez pas la réponse.

M. Garland: Je ne parle pas d'il y a longtemps. C'est un problème qui doit être abordé dès maintenant.

Avant d'être invité à conseiller le gouvernement, je disais donc qu'en janvier, il y a un an, les représentants de l'industrie avaient soumis des instances au ministre des Finances (M. Fleming) en lui exposant la question sans détour. A l'époque, le ministre a semblé s'intéresser au problème et a accepté de soumettre l'affaire à l'ambassadeur du Japon pour voir si on ne pourrait le résoudre.

Le ministre aurait constaté que le gouvernement japonais était disposé à appliquer un

contrôle volontaire des exportations de contre-plaqués. Ces exportations japonaises devaient être soumises à un contingent du 1er avril au 31 décembre de l'année dernière. L'industrie japonaise du contre-plaqué a consenti à réduire ses exportations de 10 p. 100 par rapport aux niveaux de 1957. Les chiffres de 1958 montrent toutefois que les exportations japonaises de contre-plaqués vers notre continent sont en augmentation. Un autre aspect très important à considérer, c'est que l'expédition de placages prêts à être collés pour faire des contre-plaqués entre dans une catégorie qui ne tombe pas sous le coup du contingent. J'admets immédiatement qu'il n'existe pas de solution aisée à ce problème. Toutefois, le gouvernement doit prendre des mesures dans un proche avenir, s'il veut que notre industrie des contre-plaqués en bois dur se maintienne.

Voyons ce problème sous l'angle local. Je pense à la *Guelph Plywood Company Limited*, dont les usines sont situées à Mattawa, dans l'extrémité est du district de Nipissing, et à Scotstown, dans le Québec. J'espère que le député de cette région ne m'en voudra pas de mentionner son endroit. Après cinquante ans d'exploitation, l'usine de contre-plaqués de Scotstown a dû fermer ses portes, ce qui a supprimé à la localité, d'après ce qu'on m'a dit, son unique moyen d'existence.

A Mattawa, ville de 3,500 habitants, la *Guelph Plywood Company Limited* est également la principale source d'emplois. Étant donné que les fabricants japonais ont accaparé plus de la moitié du marché nord-américain de contre-plaqués, on estime que l'usine de Mattawa se trouve dans une situation dangereuse. Des démarches ont été faites auprès du ministre du Travail (M. Starr) à l'égard de ce danger et, comme je l'ai mentionné, d'autres ont été faites auprès du gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Finances.

La *Guelph Plywood Company Limited* a pris toutes les mesures possibles pour maintenir son activité à Mattawa et elle y est parvenue en ayant recours au moyen discutable d'exporter aux États-Unis du bois de placage plutôt que du contre-plaqué fini. En ce qui concerne le Canada, c'est là une mesure rétrograde parce qu'elle utilise nos ressources naturelles à notre moindre avantage.

Je dois ajouter qu'en plus de chercher à maintenir son activité à Mattawa, la société a des obligations envers le ministère provincial des Terres et Forêts pour maintenir en vigueur les concessions qu'elle détient sur les terres de la Couronne. Il en coûte très cher à la société pour assumer ces obligations et s'en acquitter. La perte des marchés restreint gravement les moyens de rentrer dans ses fonds et de pratiquer une meilleure sylviculture. Le nombre total des employés de la *Guelph Plywood Company* est tombé de quelque 300 à moins de la moitié de ce chiffre. Son exploitation forestière a été grandement réduite, la production de billes baissant peut-être de moitié.

Cette société de contre-plaqués, ainsi que bien d'autres sociétés qui fabriquent du contre-plaqué décoratif, souhaite vivement prendre rang parmi les autres en tant que société canadienne solide, qui paie des salaires satisfaisants, cherche les meilleures techniques forestières, exporte dans l'intérêt national et assure des recherches qui lui permettront de rester à l'avant-garde dans son domaine. C'est impossible dans les circonstances actuelles.

L'hon. M. Green: Puis-je sérieusement poser une autre question à l'honorable député? N'a-t-il aucun moyen à nous indiquer pour remédier à la situation?

M. Garland: Je serais très heureux de formuler des propositions si je siégeais de l'autre côté de la Chambre. (*Exclamations*).

L'hon. M. Pearson: Pourrais-je répondre à l'honorable député?

Des voix: Non!

M. Crestohl: Le gouvernement n'a pas de solutions.

M. Nixon: Le gouvernement ne veut pas de solutions.

M. McGee: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une question?

Des voix: Asseyez-vous!

M. Garland: Je répète, monsieur l'Orateur, qu'il existe une foule de dispositions en vertu desquelles on peut s'occuper de cette affaire. Un de mes adjoints parlementaires, si l'on me permet un mot aussi délicat, me propose de rappeler au Gouvernement que le traité de commerce avec le Japon renferme les dispositions nécessaires.

L'industrie dont j'ai parlé ne souhaite pas que la tendance dangereuse que j'ai soulignée se continue. Ceux qui sont engagés dans cette industrie croient que le gouvernement devrait assumer au moins une partie de la responsabilité qui leur incombe.

L'industrie réclamera des mesures en présentant de nouvelles instances au gouvernement, et j'espère que ce problème d'une industrie canadienne de base fera l'objet d'une étude des plus minutieuses par le cabinet. Je me rends compte des difficultés qui entrent en jeu. Le commerce joue dans les deux sens. Il est facile de comprendre que nos

amis japonais, au niveau diplomatique, prennent soin de signaler que leurs achats au Canada sont beaucoup plus importants que les achats du Canada au Japon. Mais il faut aussi se rappeler en traitant cette question en termes amicaux avec les Japonais, qu'il ne s'agit pas d'une industrie de base au Japon. Dans ce cas, tout le bois provient des Philippines et est transporté au Japon, où il est traité, puis déchargé sur les marchés canadiens à des prix sensiblement inférieurs à nos prix de production. Je répète que le gouvernement doit faire face à ce problème d'une de nos industries canadiennes de base.

M. McGee: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député me permettrait de lui poser une question maintenant qu'il a repris son siège?

Des voix: Asseyez-vous!

M. Habel: Vous avez fait votre discours.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, au cours du débat on a multiplié les observations flatteuses au sujet des motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse et je crois qu'elles étaient bien méritées. Toutefois, je crains toujours que la flatterie ne gâte un jeune député; de fait, j'ai souvent vu cela. J'en suis certain, ces deux jeunes députés pleins de promesses accepteront la flatterie de la bonne manière et discerneront que bien des obstacles doivent être surmontés avant que la plupart d'entre nous arrivent à portée du sommet de la vie publique. Il se trouve qu'il y a beaucoup de jeunes hommes prometteurs à la Chambre,—presque tous du côté du gouvernement heureusement,—

L'hon. M. Pearson: Ils sont "prometteurs", oui-da.

L'hon. M. Green: ... même s'il y en a trop peu de l'autre côté.

L'hon. M. Pearson: Oui, il y en a trop peu de ce côté-ci.

M. Nixon: Jamais l'on n'a entendu une aussi grande vérité.

L'hon. M. Green: Vu qu'il y a une telle richesse de talents, aucun de ces jeunes députés, j'en suis sûr, ne sera gâté durant la présente législature et nous nous attendons qu'ils deviennent tous d'éminents hommes d'État du Canada.

Le débat porte en ce moment sur l'amendement qui a été proposé par le chef de l'opposition (M. Pearson) et qui se lit en ces termes:

Nous soutenons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence, vu leur programme contradictoire et confus ainsi que leur indécision lamentable en présence de graves problèmes nationaux, tels que les problèmes occasionnés par le chômage croissant, ne méritent plus la confiance de cette Chambre.

[M. Garland.]

Cet amendement, monsieur l'Orateur, est exprimé en termes plutôt violents, bien qu'exagérés il est vrai, et il a perdu énormément de son effet à cause du large sourire qui illuminait le visage du chef de l'opposition quand il l'a lu.

L'hon. M. Pearson: Pas du tout; j'avais l'air très sérieux.

M. Robichaud: Son sourire n'était pas aussi large que le vôtre en ce moment.

L'hon. M. Pearson: Pourquoi le ministre rit-il?

L'hon. M. Green: L'amendement a perdu de sa force, non seulement parce que le chef de l'opposition a manqué de conviction en le lisant, mais parce que lui-même, les trois autres cavaliers de l'Apocalyse et les membres moins marquants du parti n'ont pas su rester à la hauteur de cet amendement combatif.

L'hon. M. Pearson: Nous l'avons déjà entendu.

L'hon. M. Green: Je croyais que nous, de ce côté-ci de la Chambre, allions être réduits en miettes dans ce débat. Mais que s'est-il passé? Le parti cécéfiste a proposé un sous-amendement, un de ces habituels sous-amendements avec un gros appât socialiste pendant au bout. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, connaissons bien ces appâts parce que nous avons eu l'habitude de les écarter pendant bien des années quand nous étions de l'autre côté; à ma grande surprise, le chef de l'opposition a avalé cet appât socialiste, avec l'hameçon, la ligne et le plomb, pour se ranger derrière le petit groupe des huit membres cécéfistes de cette Chambre.

Puis-je faire remarquer à l'honorable député, en toute bienveillance, qu'il ne réussira jamais de la sorte à édifier quelque chose d'imposant à la Chambre. Il faudra qu'il s'y prenne mieux. Non seulement le député a essayé de monter dans la barque cécéfiste, mais juste avant qu'on passe au vote sur le sous-amendement cécéfiste et aussi par l'entremise du député de Laurier (M. Chevrier), qui dirigeait l'opposition officielle à la Chambre après le vote, le parti libéral a eu un geste magnanime. "Nous voulons que le gouvernement s'occupe de chercher à résoudre le problème du chômage et nous laisserons tomber notre amendement," ont-ils dit.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Green: "Passons immédiatement à cette mise aux voix", demandèrent-ils.

L'hon. M. Pearson: Et mettons-nous au travail.

L'hon. M. Green: Oui, ils ont dit: "Mettons-nous au travail." Voilà ce qui s'est passé. Ils n'avaient rien pour appuyer leur puissant amendement, et n'ont encore rien ce soir pour l'appuyer.

Monsieur l'Orateur, il y a une couple de semaines, j'étais vraiment effrayé à la pensée de faire face à l'opposition officielle dans cette Chambre, étant donné les nouvelles de presse du genre de celle que j'ai en main présentement et qui a paru dans la *Province* de Vancouver, du 19 janvier, sous le titre: "On prévoit une rude session à Ottawa. Pearson dirige des libéraux affichant une nouvelle combativité". Et ce soir nous avons devant nous l'opposition officielle, le tigre carnivore qui devait mettre en pièces et dévorer le gouvernement et qui, constate-t-on, est toujours le même vieux chat tigré qui nous faisait face dans cette Chambre au cours de la dernière session.

Une voix: On ne peut vous manger; vous être trop coriaces.

L'hon. M. Pearson: Parlez-nous du programme de travaux publics.

L'hon. M. Green: Nous avons demandé au chef de l'opposition et au député de Nipissing (M. Garland) ainsi qu'à d'autres membres du parti libéral, ces gens qui représentent ici un grand nombre de Canadiens, d'offrir des solutions à l'égard de certains des problèmes qui confrontent la nation canadienne aujourd'hui, mais ils sont incapables de le faire.

M. Robichaud: Vous nous avez demandé de vous dire comment remplir votre tâche. Vous ne savez pas quoi faire.

M. Garland: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre quelle est la politique du gouvernement relativement au chômage?

L'hon. M. Pearson: Vous êtes ministre maintenant, c'est à vous de parler.

L'hon. M. Green: Le chef de l'opposition a dit ce qui suit des responsabilités qui incombent aux honorables députés qui sont membres d'un des partis de l'opposition...

M. McIlraith: Que dire de vos responsabilités en tant que ministre?

L'hon. M. Green: Il a dit samedi:

> Nous en avons assez de nous entendre demander ce que nous ferions par les députés qui siègent du côté du gouvernement.

Il y a une école de pensée qui croit que tout membre de l'opposition n'a qu'une chose à faire: critiquer, mais je pense, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas bien servir le public que de critiquer toujours. Ces hommes qui nous font face ont été délégués ici pour faire des propositions sur la façon dont le Canada doit être rendu plus puissant.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question au ministre? Je ne veux pas interrompre ce fort intéressant discours sur la ligne de conduite du gouvernement, mais je voudrais lui demander, maintenant qu'il a atteint cette question, s'il ne profitera pas de l'occasion pour parler des sept propositions au sujet d'une ligne de conduite pour le gouvernement que j'ai faites dans mon premier discours?

L'hon. M. Green: Les propositions de l'honorable député n'étaient que des questions captieuses. Je sais que cela ne vous plaît pas, mais vous le méritez et vous allez être servi. Si le chef de l'opposition et d'autres députés libéraux croient qu'ils vont rendre bien service à la population canadienne d'ici quatre ans en venant s'asseoir en face de nous juste pour critiquer, sans avoir rien de concret à nous présenter, ils se trompent grandement.

M. Godin: Que fait le ministre maintenant?

L'hon. M. Green: En voilà assez pour l'énergique et ferme amendement du chef de l'opposition; je n'ai pas l'impression qu'il mérite davantage.

Un des principes du parti conservateur-progressiste, un principe auquel tous les tenants du parti sont restés fidèles depuis l'époque de sir John A. Macdonald...

L'hon. M. Pearson: Il n'était pas progressiste à cette époque-là.

L'hon. M. Green: ...a été une politique de mise en valeur nationale. Lorsque nous étions dans l'opposition, nous l'avons maintes fois préconisée en diverses occasions. Je vais en donner lecture à la Chambre ce soir, car elle compte essentiellement dans notre façon d'aborder les problèmes qui se posent aux Canadiens.

M. Godin: Est-ce une nouvelle politique?

L'hon. M. Green: La motion suivante a été présentée par le premier ministre actuel (M. Diefenbaker) le 11 février 1957; elle l'avait été avant cela et elle l'a été par la suite:

> La Chambre est d'avis que le bien-être de la population du Canada exige l'adoption immédiate d'un programme national de mise en valeur ayant pour objet de permettre l'exploitation de nos ressources naturelles pour le plus grand bien de toutes les parties du Canada, d'encourager une transformation plus poussée de ces ressources au Canada, de supprimer le présent déficit considérable de notre commerce, de favoriser une plus grande participation financière des Canadiens à la mise en valeur de nos ressources et d'offrir plus de possibilités de carrière et d'emploi à une population sans cesse grandissante.

En résumé, un tel programme vise à édifier la nation et ce soir je me propose de montrer comment nous nous sommes conformés à cette

ligne de conduite depuis que nous sommes à la tête du pays c'est-à-dire depuis 1937. Je ne peux parler de toutes les questions qui font partie de cette proposition mais je désire parler de certaines d'entre elles. Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que cette politique s'inspire de la conviction que notre pays, avec ses réserves de matières brutes, ses riches sources d'énergie: charbon, pétrole et gaz, énergie hydraulique et uranium, et surtout avec le courage, le bon sens et l'énergie qui caractérisent le peuple canadien, peut accéder au rang de grande nation du monde.

Permettez-moi maintenant de raconter brièvement ce que nous avons fait dans le domaine de la construction de logements, car c'est là une façon de bâtir un pays, et une très bonne façon d'ailleurs. J'ai devant moi une coupure de la *Province* de Vancouver, livraison du 1er février 1957, c'est-à-dire environ quatre mois avant la défaite de l'ancien gouvernement. Elle porte le titre suivant:

La restriction du crédit provoque des faillites chez les constructeurs.

Vient ensuite le texte suivant:

Nombre de contracteurs sont aujourd'hui en mauvaise posture.

La diminution des crédits disponibles pour le financement de la construction de maisons d'habitation a porté un rude coup aux entrepreneurs, dont plusieurs sont en faillite.

L'ancien gouvernement n'a rien fait pour répondre à la situation. A peine étions-nous arrivés au pouvoir que, de toutes les régions du Canada, les gens de l'industrie du bâtiment se sont mis à nous adresser des plaintes. Nous avons aussi reçu des plaintes de jeunes Canadiens qui ne trouvaient pas de maison. A cette époque, c'est-à-dire à la fin de l'été 1957, l'industrie de la construction de maisons d'habitation était, de toutes les industries canadiennes, celle qui était le plus près de l'état de crise. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, bien que nous ayons été encore très inexpérimentés (*green*)... (*Exclamations*)

L'hon. M. Pearson: "Green", c'est bien le mot.

L'hon. M. Green: "Green", c'est ma couleur favorite. Toutes mes campagnes électorales ont été menées sous le signe du vert, avec le slogan "Keep Quadra Green".

Devant cette situation, nous avons mis à la disposition des constructeurs de petites habitations les 150 millions de dollars alors disponibles aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Deux fois par la suite, nous avons ajouté à ce montant, d'abord 150 millions de dollars, puis 350 millions, et les honorables députés auront sans doute constaté que nous nous proposons maintenant d'ajouter encore 250 millions. Deux buts, ou plutôt trois, nous ont inspiré cette ligne de conduite: premièrement, ne pas laisser mourir l'industrie de la construction d'habitations, qui, je crois, est la plus importante du pays; deuxièmement, créer de l'emploi; troisièmement, donner aux jeunes Canadiens l'occasion de devenir propriétaires; nous visions aussi à augmenter le nombre des logis à loyer modique et à encourager les projets de démolition de taudis, comme celui que j'ai annoncé au début de la semaine et qui doit être mis en œuvre prochainement dans la ville de Windsor.

Tout le monde admettra, monsieur l'Orateur, que les résultats ont été spectaculaires. Pendant la dernière année civile, on a enregistré plus de 163,00 mises en chantier. Nous ne possédons pas encore le chiffre exact; nous ne l'aurons pas avant plusieurs jours. Mais c'est à peu près 25,000 de plus que le nombre sans précédent atteint en 1955, et c'est au delà de 40,000 de plus que le nombre de mises en chantier pour l'année civile 1957.

Quant aux achèvements de travaux, en 1958, ils ont atteint le chiffre record d'environ 146,000 unités. Le record précédent s'établissait à 135,700 en 1956. Le report des maisons en construction au Canada au milieu de l'hiver est plus élevé qu'il ne l'a jamais été, soit d'environ 88,00 unités. Ce qui est même encore plus remarquable, c'est que la demande continue à être excellente pour ces maisons. Nous avons toujours surveillé attentivement tout indice qui révélerait que le nombre de ces petites maisons en construction était trop élevé. A la fin de décembre cependant, il n'y en avait que 3,239 d'achevées et qui n'étaient pas habitées, et ce chiffre comprend les maisons unifamiliales et les maisons à double logement, alors qu'en décembre 1957, le nombre était de 2,765. Lorsqu'on considère la forte augmentation de maisons terminées en 1958, on constate qu'il n'y a, pour le moment, aucun indice de baisse dans la demande.

Les dirigeants de la Société centrale d'hypothèques et de logement se sont entretenus récemment avec les directeurs de toutes les banques et institutions de prêt qui leur ont déclaré qu'ils mettraient à la disposition du public à peu près le même montant pour les emprunts hypothécaires, en 1959. Tout indique que 1959 sera une nouvelle année florissante pour la construction de logements au Canada.

Nous croyons qu'avec notre programme de logement nous bâtissons vraiment le Canada. J'ai sous les yeux une lettre du secrétaire-gérant du Conseil national des marchands de bois détaillants du Canada, du 26 novembre, qui dit:

Le Conseil national des marchands de bois détaillants du Canada m'a demandé de vous écrire

et de vous exprimer la vive gratitude des 2,000 détaillants de bois qui le composent pour l'esprit de prévoyance dont a fait preuve le gouvernement fédéral en mettant en disponibilité de très grandes sommes d'argent pour aider à la mise en œuvre du programme de construction de logements. Les membres du Conseil national des marchands de bois détaillants du Canada n'ignorent pas les avantages très considérables qui ont résulté de cette mesure et ils estiment qu'elle a été très opportune et a été profitable à tous les secteurs de l'économie canadienne aussi bien qu'à leur propre commerce.

Nous avons reçu des messages semblables de plusieurs organismes dignes de confiance d'un bout à l'autre du pays. Je crois que personne, de l'autre côté de la Chambre, ne mettra en doute l'exactitude des déclarations contenues dans cette lettre.

Cela, pour le logement. Je voudrais exposer brièvement l'activité du ministère des Travaux publics dans l'édification du Canada, l'année passée et en 1959. Il faut se rendre compte que ce n'est qu'un des ministères s'occupant de construction. Les Transports reçoivent plus de crédits que nous, je crois. La Production de défense et d'autres ministères s'occupent de construction. Le programme de travaux publics mis sur pied d'un littoral à l'autre a été extraordinaire. Mes fonctionnaires me disent qu'il y a 292 entreprises différentes d'une valeur de plus de $15,000 chacune qui normalement n'auraient pas été réalisées au cours de l'année financière 1958-1959. En outre, il y a eu un très grand nombre d'entreprises de moins de $15,000.

Je dois avouer qu'il est un peu décourageant pour un ministre des Travaux publics d'avoir des lock-out et des grèves comme il y en a eu à Vancouver tout l'été dernier alors que des contrats de construction représentant des millions de dollars restaient à exécuter. C'est un des aspects décourageants de la situation auquel chacun je pense, quelles que soient ses idées politiques, doit faire face.

Puis, durant l'hiver en cours, outre les programmes dont j'ai parlé, nous avons eu, comme vous le savez, le programme des travaux d'hiver en collaboration avec les municipalités. L'idée de ce programme est sortie d'une conférence officieuse et très utile entre les membres du cabinet d'une part et les représentants des diverses municipalités du Canada d'autre part. La plupart des principaux maires du Canada sont venus ici l'automne dernier et nous ont donné d'excellentes idées, dont celle de ce programme de travaux d'hiver.

Le programme est ainsi tracé qu'il est mis à la portée de toutes les municipalités. En vérité, la première municipalité de la Colombie-Britannique qui y a affecté des fonds est une des plus petites, la municipalité de Kent. Cette aide est apportée à toutes les municipalités du Canada qui veulent profiter de ce programme. Les gouvernements provinciaux y ont aussi apporté leur collaboration. Ce fut un bel effort de collaboration vraiment national qui, à mon avis, pourrait fort bien être renouvelé chaque hiver.

Ensuite, nous avons eu un programme de construction de petits bureaux de poste dans tout le Canada. La construction de 65 à 70 petits bureaux de poste a été accélérée en vue de fournir des emplois. Il y a eu aussi les chafauds collectifs décrits ce soir par l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Ce sont tous des projets qui en valent la peine et qui ont certes tous contribué à améliorer la situation. Nous avons tout lieu d'être fiers de chacun de ces programmes. Fait à noter, la construction en général, y compris la construction domiciliaire, a atteint un sommet sans précédent au cours de 1958. Le président de l'Association canadienne de la construction prédit que la construction en 1959 atteindra un sommet encore plus élevé.

Permettez-moi de m'arrêter quelques minutes à certains des principaux aspects de notre programme national de mise en valeur. Ici encore, la situation est excellente. Prenons par exemple le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. Cette entreprise est actuellement en voie de réalisation. Les contrats ont été accordés. Comme nous aurions dû attendre longtemps avant qu'un gouvernement libéral se décide à réaliser cette entreprise. C'est une entreprise qui fera beaucoup grandir la nation.

Il y a ensuite le fleuve Columbia. Voilà une autre entreprise qui fera grandir la nation. Cet après-midi nous avons entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) donner lecture d'une déclaration portant que les États-Unis ont maintenant consenti à ce que la question des avantages d'aval soit étudiée par les deux sections de la Commission conjointe internationale. C'est la première fois que les États-Unis ont admis que le Canada avait droit à des avantages relatifs à l'aval de la rivière. C'est une entreprise rentable et nous croyons que nous pouvons aller de l'avant et que nous en récolterons de grands avantages aussi bien pour le Canada que pour les États-Unis et, pardessus tout, de grands avantages pour la population de ma province natale, la Colombie-Britannique.

Si l'on arrive à mettre ce projet en voie d'exécution, il en résultera une vaste expansion industrielle dans la partie intérieure sud-est de la Colombie-Britannique, dans les vallées de Kootenay et d'Okanagan. Cela signifie que l'électricité se vendra bon marché

dans la partie continentale inférieure. La province connaîtra ainsi le plus grand essor qu'elle ait jamais connu depuis sa fondation il y a plus de 100 ans.

Il est vrai que la réalisation de ce projet dépand de la collaboration du gouvernement de la Colombie-Britannique. Ce dernier a laissé entendre qu'il préférerait donner suite à son projet favori sur la rivière la Paix, qui serait mis en valeur par les entreprises *Wenner-Gren*. Tout ce que je puis dire, c'est que si le projet du fleuve Columbia n'aboutit pas en raison du manque de collaboration de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique, celui-ci rendra un très mauvais service à la population de notre province et au peuple canadien.

Je voudrais aussi parler de ces fameuses vieilles villes de Fort-William et Port-Arthur à la tête des Lacs, où règne présentement une grande inquiétude. Les citoyens se rendent compte que la voie maritime du Saint-Laurent est en voie de réalisation et ils lisent dans le *News-Tribune* de Duluth, édition du 11 janvier, qu'un groupe de Canadiens, s'il-vous-plaît, originaires de Winnipeg, se proposent de construire dans cette dernière ville du Minnesota de grandes installations portuaires en vue de la voie maritime et je cite un passage dudit article:

M. Freeman...

M. Freeman, de Winnipeg, est l'instigateur de ce projet.

...dit-on, songe à faire de Duluth le centre portuaire destiné à desservir les provinces de l'Ouest canadien en bonne voie d'expansion, de même que les parties de l'Ouest-central et de l'Ouest des États-Unis.

Le présent gouvernement a manifesté beaucoup d'intérêt à l'égard de la tête des Lacs. Depuis plus d'un an, nos ingénieurs ont cherché à déterminer quel serait le meilleur endroit où établir des installations portuaires. Puis, nous avons engagé des ingénieurs-conseils, sir Alexander Gibb et ses associés. Ils viennent de mettre la dernière main à leur rapport provisoire. On hésite sur le choix entre deux emplacements. L'un d'eux se trouve sur la frontière entre les deux villes. L'autre est situé à l'ouest de Fort-William. Ces spécialistes ont recommandé qu'on choisisse aux fins d'installations portuaires l'endroit qui se trouve sur la frontière. Le gouvernement se propose d'accepter cette recommandation et d'entreprendre la construction de ces facilités portuaires aussitôt que possible. Ce nouveau terminus portuaire comprendra les installations nécessaires aux navires transocéaniques et aidera les ports de la tête des Lacs à faire face aux changements intervenus dans la tendance du transport, par suite de l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent. On s'attend à faire un premier appel d'offres au cours des deux ou trois prochains mois. Le chiffre estimatif provisoire du coût total du projet est d'environ 5 millions de dollars.

Puis, à la tête des Lacs, on s'est inquiété également de la menace de fermeture de l'usine de la *Canadian Car* qui s'y trouve installée. Il y a quelques semaines, des membres du cabinet ont rencontré une délégation de la tête des Lacs, y compris les députés, les maires des deux villes intéressées, le ministre provincial, l'honorable George Wardrope, et le député provincial de Fort-William, l'honorable C.E. Mapledoram, ainsi que les représentants des divers groupements municipaux. Ils nous ont exposé leurs problèmes. Les entretiens ont été très fructueux. Par la suite, nous nous sommes entretenus avec des fonctionnaires de la compagnie, et aujourd'hui la *Canadian Car* a reçu instruction de procéder sans délai à la mise au point plus poussée du véhicule amphibie de transport pour voyageurs, bien connu sous le nom de *Bobcat*. Le plan de ce véhicule a été mis au point par les ingénieurs de l'armée et de la *Canadian Car*, et il intéresse les militaires des deux hémisphères.

Ce détail met en relief le rôle que le *Bobcat* pourrait fort bien jouer dans les plans de défense de l'avenir. Des épreuves récentes de trois véhicules types ont confirmé l'efficacité tactique du *Bobcat* en tant qu'arme défensive de l'avenir. Ce fait nouveau sera suivi de près par les ingénieurs de l'armée, et les besoins de la défense font l'objet d'une étude.

Je signale que cette arme en est encore à l'étape de sa mise au point, mais cette mesure a été prise dans l'espoir qu'elle aidera jusqu'à un certain point les citoyens de la tête des Lacs. Je n'ai aucun doute que les fonctionnaires de la compagnie feront une déclaration d'ici quelques heures.

Je mentionnerai maintenant la chaussée reliant l'Île du Prince-Édouard. Ici encore, nous nous attendons à recevoir un rapport d'ici quelques mois, soit vers la fin de mars.

M. McIlraith: Qui a commencé ce rapport?

L'hon. M. Green: C'est nous. (*Exclamations.*) Les honorables députés d'en face en ont déjà parlé. C'est nous qui l'avons fait. Un autre détail à mentionner est le nouveau terminus postal de la ville de Québec. De cela aussi, il en était question depuis des années. Les libéraux qui détenaient tous les sièges de la ville de Québec et dans la région environnante n'ont fait aucun progrès pour ce qui est de la construction de ce terminus postal à Québec. Nous croyons maintenant que nous obtiendrons, des autorités municipales de Québec, d'ici six semaines, le signal d'aller de l'avant à cet égard. Ensuite la

construction du terminus postal sera entreprise. Je pourrais continuer en parlant du port de St-Jean. Encore un cas dans lequel nous avons renfloué un projet à l'abandon du précédent gouvernement libéral.

Je pourrais aussi mentionner le passage du discours du trône au sujet de l'établissement d'un office national de l'énergie. Le paragraphe en question est ainsi libellé:

> Le plus tôt possible, vous serez invités à autoriser l'établissement d'un Office national de l'énergie afin d'assurer, dans la mesure où cela ressortit au Parlement, que les ressources énergétiques du Canada soient utilisées de façon rationnelle et prudente, pour le plus grand bien des Canadiens.

Voici une étape de plus dans la réalisation de nos plans de mise en valeur nationale. De nombreux ministères s'occupaient jusqu'ici des différents aspects de l'énergie. Nous croyons pouvoir dissiper cette confusion par la création d'un office national de l'énergie.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question au ministre à ce sujet?

L'hon. M. Green: Oui.

L'hon. M. Pearson: Cette commission s'occupera-t-elle de toutes les sources d'énergie dont il a parlé?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, il ne serait guère régulier d'annoncer à l'avance les dispositions de la loi. On pourra en prendre connaissance d'ici quelques semaines.

Nous nous préoccupons aussi beaucoup d'augmenter la quantité de métaux canadiens qu'on transforme chez nous, et nous étudions les moyens d'atteindre ce but. Je veux parler du fer et de bien d'autres minéraux. Nous sommes d'avis que, dans la mesure du possible, ces métaux devraient être transformés chez nous. A entendre ces membres de l'opposition, monsieur l'Orateur, on croirait que tout a cessé de fonctionner, dans leur pays, pour leur permettre de geindre à loisir. Je tiens à dire que l'essor du pays ne s'est pas interrompu depuis que nous avons pris le pouvoir le 21 juin 1957, et qu'il continuera d'en être ainsi, quelles que soient les jérémiades de ces prophètes de malheur d'ici la fin de notre mandat.

Je tiens cela d'une excellente autorité, à laquelle mes amis libéraux consentiront peut-être à prêter l'oreille. Il s'agit de M. Bruce Hutchison. Vous connaissez Bruce. Ses convictions libérales sont bien connues. Il écrit des livres sur feu William Lyon Mackenzie King. Je ne dirais pas qu'il le flatte sans nuances, mais il écrit tout de même ces livres. Il ne prétend pas être autre chose qu'un très chaud libéral. Il est même beaucoup plus chaud libéral que certains députés siégeant en face. Or, à la fin de la dernière session du Parlement, voici ce qu'il a dit, selon le *Financial Post* du 23 août 1958:

> Nous sommes parvenus, à travers toute la confusion de l'an dernier, à bâtir un gouvernement vigoureux, audacieux, souple...

Nous sommes membres d'une équipe formidable. Les conservateurs qui siègent ici sont membres d'une équipe formidable, que dirige un chef que nous admirons tous et pour qui nous avons la plus grande affection. Nous sommes conscients de la confiance que la population canadienne nous a témoignée, et nous n'entendons pas la décevoir.

Nos amis d'en face auront beau faire du théâtre, je crois, monsieur l'Orateur, que tous ceux qui siègent ici s'attendent à voir le Canada prendre un essor considérable en 1959. De plus, je pense qu'au fond de leur cœur, tous les députés qui siègent en face trouvent que le gouvernement ne s'en tire pas si mal. Je suis sûr qu'au cours de la présente session, en travaillant la main dans la main,—et nous en sommes bien capables si nous y mettons de la bonne volonté,—nous saurons diriger de façon excellente les destinées du peuple canadien. Mais la responsabilité de cette tâche incombe, non seulement aux députés qui se trouvent du côté du gouvernement, mais aussi à tous les membres des deux partis d'opposition.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, mon temps est en quelque sorte plus limité que je ne l'aurais voulu, avant la mise aux voix.

Des voix: Tant mieux!

M. McIlraith: Après ce qu'il nous a fallu entendre depuis 40 minutes, on voit pourquoi les députés de l'arrière-banc applaudissent. Je tiens cependant à signaler que le ministre qui vient de reprendre son siège nous a donné la meilleure preuve...

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. McIlraith: ...de l'indécision et de l'incertitude du présent gouvernement et de ce qu'il ne fait rien pour s'attaquer sérieusement à nos grands problèmes. De crainte que quelqu'un ne puisse croire que ce qu'il nous a cité des opinions de M. Bruce Hutchison représente l'ensemble de ses idées sur la question, permettez-moi de citer de lui ces propos que j'emprunte à son article paru dans le *Maclean's* du 31 janvier 1959...

Des voix: Du 31 janvier?

Une voix: Jusqu'à quel point pouvez-vous vous embrouiller?

M. McIlraith: Parlant de la crise actuelle et de l'incompétence du gouvernement à y remédier, il s'est exprimé en ces termes:

L'économie et la politique concourent à produire ce que je crois la plus grave crise (à part, naturellement, les affaires internationales) depuis la grande dépression.

C'est là une accusation très sérieuse et le ministre aurait peut-être pu prendre un peu de son temps pour s'arrêter à certains des problèmes que pose la grande crise économique qui pèse sur le pays, au lieu de consacrer presque tout son temps, sauf une partie accordée à l'habitation, qui relève de son propre ministère, à faire des personnalités au sujet de l'opposition. Quand les honorables députés liront le hansard demain et étudieront l'emploi qu'a fait ce soir le ministre du mot "tabbycat", dans le contexte où il l'a employé, ils verront ce que je veux dire.

A commencer par le premier ministre (M. Diefenbaker), tous les ministres qui ont pris part au débat jusqu'ici nous ont donné l'exemple d'un abus de la coutume suivie par les ministres à l'égard du discours du trône, un abus qui ne s'était pas vu depuis 40 ou 50 ans. Je veux parler de leur refus de traiter des questions de politique ministérielle, de leur refus de présenter leurs programmes, de les expliquer, ou de critiquer des lignes de conduite préconisées par nous. Au lieu de cela, ils ont passé leur temps à faire des personnalités. S'ils désirent en faire, très bien, mais puis-je leur conseiller d'oublier leur campagne électorale pour un moment et de consacrer une petite partie de leur temps aux affaires du pays? Qu'ils réfléchissent aux actes qu'ils posent et qu'ils ont posés depuis un an et qui causent l'inflation, ainsi qu'aux actes qu'ils posent dans le domaine du commerce, de même que dans le domaine de la finance et de l'imposition et qui contribuent si directement au chômage dont nous souffrons aujourd'hui. Il y a plus de chômage aujourd'hui qu'en tout autre temps depuis l'ancien régime conservateur des années 30.

Une voix: Que dire de 1955?

M. McIlraith: Au lieu de cela, le ministre des Travaux publics (M. Green) nous dit que nous bâtissons le Canada, "nous" dans ce cas, signifiant le gouvernement. Si on leur permet de poursuivre leur politique pendant de nombreuses années, ils feront du Canada une nation de chômeurs.

M. l'Orateur: Étant donné qu'il est 9 heures et demie, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 3 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix tout amendement dont la Chambre est actuellement saisie.

(L'amendement de l'honorable M. Pearson, mis aux voix, n'est pas adopté.)

[M. McIlraith.]

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Howard
Badanai	Leduc
Batten	Lessard
Boivin	Loiselle
Boulanger	Macnaughton
Bourget	McIlraith
Bourque	McMillan
Brassard (Lapointe)	McWilliam
Caron	Martin (Timmins)
Carter	Meunier
Crestohl	Mitchell
Denis	Nixon
Deschatelets	Pearson
Dumas	Peters
Dupuis	Ratelle
Eudes	Regier
Forgie	Richard (Ottawa-Est)
Garland	Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Godin	Roberge
Gour	Robichaud
Habel	Rouleau
Hardie	Tucker
Hellyer	Winch—48.
Herridge	
Houck	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Dubois
Aitken (M[lle])	English
Allard	Fairfield
Allmark	Fane
Anderson	Fleming (Eglinton)
Asselin	Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Baldwin	Flynn
Barrington	Forbes
Beech	Fortin
Bell (Carleton)	Fréchette
Bell (Saint-Jean-Albert)	Grafftey
Belzile	Green
Best	Grenier
Bigg	Grills
Bissonnette	Hales
Bourbonnais	Halpenny
Bourdages	Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Brassard (Chicoutimi)	Hamilton (Qu'Appelle)
Brooks	Hamilton (York-Ouest)
Broome	Hanbidge
Browne (Vancouver-Kingsway)	Hees
Bruchési	Henderson
Brunsden	Horner (Jasper-Edson)
Cadieu	Horner (The Battlefords)
Campbell (Lambton-Kent)	Howe
Campbell (Stormont)	Johnson
Campeau	Jorgenson
Casselman (M[me])	Jung
Cathers	Keays
Chambers	Kennedy
Charlton	Kindt
Chown	Knowles
Churchill	Korchinski
Clancy	Kucherepa
Comtois	Lafrenière
Cooper	Lahaye
Creaghan	Lambert
Crouse	LaRue
Danforth	Latour
Deschambault	Legere
Diefenbaker	Lennard
Dinsdale	Létourneau
Doucett	Macdonald (Kings)
Drouin	Macdonnell
Drysdale	MacLean (Queens)

MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
MacRae
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McFarlane
McGee
McGrath
McGregor
McIntosh
McLennan
McPhillips
McQuillan
Maloney
Mandziuk
Martel
Martineau
Martini
Matthews
Monteith (Perth)
Monteith (Verdun)
Montgomery
More
Morissette
Morris
Morton
Muir (Lisgar)
Murphy
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Nugent
O'Leary
Ormiston
Pallett
Parizeau
Pascoe
Paul
Payne
Pearkes
Phillips
Pigeon
Pratt
Pugh
Rapp
Rea
Régnier
Ricard
Richard (Kamouraska)
Robinson
Rogers
Rompré
Simpson
Skoreyko
Slogan
Small
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Hastings-Frontenac)
Smith (Lincoln)
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Winnipeg-Nord)
Southam
Speakman
Stanton
Starr
Stearns
Stefanson
Stewart
Stinson
Tassé
Taylor
Thomas
Thompson
Tremblay
Villeneuve
Walker
Webster
Weichel
White
Winkler
Woolliams
Wratten—174.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté. Il faut maintenant se prononcer sur la motion principale.

Des voix: Le vote.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, comme il est environ dix heures moins cinq et que nous avons tous eu une longue journée, je me demande si je pourrais . . .

Des voix: Continuez.

M. Nesbitt: Je crois que le consentement nécessaire ne sera pas donné pour lever la séance à ce moment-ci.

M. Caron: Continuez ou votez.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, je commencerai mes observations aujourd'hui et je continuerai demain.

Tout d'abord je félicite le proposeur (M. Jorgensen) de la motion dont la Chambre est maintenant saisie et celui qui l'a appuyé (M. Fortin).

M. l'Orateur: A l'ordre. Si les députés tiennent à entendre le député d'Oxford, ils devraient au moins lui donner l'occasion de parler.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le proposeur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est dix heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures demain matin.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

VOLAILLE IMPORTÉE DES ÉTATS-UNIS

Question n° 38—**M. Boulanger:**

Combien de livres de dinde et d'autre volaille le Canada a-t-il importées des États-Unis du 1er avril 1957 au 31 mars 1958 et du 1er avril au 31 décembre 1958?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

La statistique des importations canadiennes de dinde et autre volaille provenant des États-Unis est la suivante:

Catégorie statistique n°	Article	Unité de quantité	1er avril 1957 au 31 mars 1958	1er avril 1958 au 31 oct. 1958 (les dernières statistiques disponibles)
2260	Dindes, mortes ou vivantes, n.d.	livre	5,900,635	203,451
2259	Poulets et volaille, morts ou vivants, n.d.	livre	4,613,843	2,299,301
2254*	Volaille, n.d. et gibier; cailles, perdrix et pigonneaux, morts ou vivants, n.d.	livre	1,247,192	915,545
2264*	Viandes en conserve, y compris volaille ou gibier, n.d.	livre	2,896,795	1,693,439
2013**	Jeunes poulets et dindonneaux	nombre	2,623,773	4,998,731
2015**	Volaille, domestique, race pure	nombre	7,828	———
2021**	Animaux pour l'amélioration du troupeau, n.d.	nombre	741	1,496

*Les chiffres séparés ne sont pas fournis pour la volaille comprise dans ces deux catégories statistiques.

**Quantités non données en livres. Les chiffres de la catégorie 2015 couvrent la période du 1er avril 1957 au 31 décembre 1957 seulement, car à partir du 1er janvier 1958, cette catégorie a été incluse dans la catégorie 2021.

IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU ROYAUME-UNI

Question n° 39—**M. Boulanger:**

Quelle était la valeur des importations provenant de la Grande-Bretagne, du 1er juin 1957 au 31 mai 1958, à l'égard des articles suivants: chaussures, textiles, automobiles, machines et leurs pièces?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

Voici la statistique des importations canadiennes de chaussures, de textiles, d'automobiles, de machines et de leurs pièces, en provenance du Royaume-Uni:

Du 1er juin 1957 au 31 mai 1958

	Valeur
Chaussures	$ 4,099,926
Textiles	43,194,886
Automobiles	41,154,263
Machines et leurs pièces	52,455,029

CONTRATS POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE, TERRAINS DE L'O.N.F.

Question n° 44—**M. Rouleau:**

1. Quelles sont les firmes qui ont obtenu le contrat pour l'enlèvement de la neige sur les terrains, rues et trottoirs de l'Office national du Film, à Saint-Laurent, (1) pour les années 1957-1958 et (2) pour les années 1958-1959, et à quel prix pour chaque année.

2. Ces contrats ont-ils été accordés à la suite de soumissions publiques?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):**

1. *a*) 1957-1958—*Western Sod Supply Reg'd.*, Montréal, $3,900.00; *b*) 1958-1959—*Western Sod Supply Reg'd.*, Montréal, $3,700.00. Vu que l'entrepreneur a tardé à commencer les travaux visés par ce contrat pour l'année 1958-1959, après des pourparlers, il l'a réduit de $700.00. Ainsi, le montant est en réalité de $3,000.00.

2 Les contrats ont été adjugés à la suite d'un appel d'offres public de l'endroit.

AMÉNAGEMENT D'UNE CHAUSSÉE ENTRE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 45—**M. Macquarrie:**

1. A quelles sociétés a-t-on confié le soin de savoir s'il y avait possibilité d'aménager une

chaussée entre l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick?

2. Les recherches ont-elles établi s'il existe dans la région de la pierre propre à cet usage?

3. Quels autres aspects de l'entreprise a-t-on étudiés?

4. Quand prévoit-on terminer cette étude?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):**

1. *C.B. Joint Venture,* dont *C.B.A. Engineering Limited* et *Canadian-British Engineering Consultants* sont les deux sociétés qui y ont participé

2. Aucune décision définitive n'a encore été prise à cet égard.

3. i) Marées et courants. ii) État du rivage et utilisation des terrains. iii) Conditions créées par la glace. iv) Études d'autres emplacements, forages et sondages.

4. Le rapport des conseillers techniques visant d'autres plans pratiques est censé être achevé le 31 mars 1959, mais quand on le recevra, il faudra songer aux ouvrages de protection à exécuter le long du détroit en raison des travaux effectués d'après le plan choisi.

ÉGOUTS COLLECTEURS, SHERBROOKE (P.Q.)

Question n° 58—**M. Dupuis:**

1. La ville de Sherbrooke a-t-elle demandé des subventions pour l'aménagement d'un ou plusieurs égouts collecteurs à Sherbrooke (P.Q.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quel ministère?

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1 et 2. Le ministère du Travail n'a reçu de la ville de Sherbrooke aucune demande d'aide fédérale au titre du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités à l'égard de l'aménagement d'un ou plusieurs égouts collecteurs dans la ville de Sherbrooke.

ACCORDS POUR TRAVAUX D'HIVER, COMTÉ DE GATINEAU (P.Q.)

Question n° 59—**M. Leduc:**

Quelles villes ou municipalités rurales, dans le comté de Gatineau, ont signé des accords avec le gouvernement fédéral en vue de bénéficier des subventions offertes par le gouvernement pour les travaux d'hiver exécutés dans ces villes ou municipalités afin de remédier au chômage?

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

Le ministère du Travail n'a reçu aucune demande, relative aux travaux d'hiver, de villes ou de municipalités rurales du comté de Gatineau, en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 janvier 1959

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE

MODIFICATION VISANT À ACCROÎTRE LE MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES JUSQU'À UN MAXIMUM DE 350 MILLIONS DE DOLLARS

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi sur la route transcanadienne afin de stipuler que le montant global des dépenses visées par les articles 4, 5, et 6 de la loi peut être augmenté jusqu'à un maximum de trois cent cinquante millions de dollars.

La motion est adoptée.

LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

MODIFICATIONS RELATIVES AU TRIBUNAL D'APPEL DES COURS MARTIALES

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant dont l'examen a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur la défense nationale en prescrivant que le tribunal d'appel des cours martiales soit reconstitué en une cour supérieure d'archives, afin d'autoriser le paiement des frais de déplacement de ses membres et de pourvoir aussi à la nomination de conseillers militaires auprès de la cour et au paiement des honoraires et des frais de déplacement de ceux-ci; qu'il y a lieu, en outre, d'établir des dispositions visant à apporter certaines modifications à l'application de la loi.

La motion est adoptée.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ALLEMAGNE—REVISION POSSIBLE DE LA POLITIQUE DE RÉUNIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait-il des observations à faire sur la nouvelle publiée dans les journaux aujourd'hui et selon laquelle le Canada a adressé une note à ses alliés occidentaux dans laquelle il se déclare favorable à ce que la politique occidentale sur les questions de Berlin, de l'Allemagne et de la sécurité européenne soit de nouveau étudiée à fond, en vue d'une revision de la politique actuelle qui favorise la réunification de l'Allemagne au moyen d'élections libres?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le chef de l'opposition de m'avoir prévenu de sa question, et je lui suis très reconnaissant de l'avoir posée. La nouvelle parue dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui au sujet de l'attitude canadienne relativement à la question de Berlin est à la fois inexacte et trompeuse.

Il est évident qu'une question d'une telle importance demeure constamment à l'étude au sein de l'OTAN. Les honorables députés se souviendront qu'à la réunion des ministres de l'OTAN en décembre dernier, à laquelle j'assistais, la question de Berlin a été débattue, et qu'à la fin de cette réunion une déclaration a été publiée, dont voici un passage:

Les demandes formulées par le gouvernement soviétique ont créé une situation grave, à laquelle il faut faire face avec détermination... Les États membres de l'OTAN ne sauraient admettre que la question de Berlin reçoive une solution qui compromettrait le droit des trois puissances occidentales à demeurer à Berlin aussi longtemps que leurs responsabilités l'exigent, et qui ne garantirait pas la liberté de communication entre cette ville et le monde libre. Le conseil est d'avis que la question de Berlin ne peut se régler que dans le cadre d'une entente avec l'URSS sur l'ensemble de l'Allemagne. Il rappelle en outre que les puissances occidentales se sont maintes fois déclarées disposées à examiner ce problème, ainsi que ceux de la sécurité européenne et du désarmement. Elles sont encore disposées à discuter tous ces problèmes.

Il ne serait ni utile ni convenable, monsieur l'Orateur, qu'un membre de l'alliance rende publics les détails de nos consultations actuelles. Je puis dire, cependant que le gouvernement canadien n'a pas encore arrêté son attitude sur les nouvelles propositions au sujet de Berlin, ni appuyé aucun changement dans l'attitude très nette des puissances occidentales sur le problème allemand. En particulier, nous n'avons adressé de note à ce sujet à aucune capitale occidentale. Le Canada est parmi les pays qui favorisent un examen continuel et approfondi de la situation de l'Ouest, afin qu'il soit toujours tenu compte

des réalités de l'heure, et nous participons à cette étude.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser au premier ministre une question qui a trait à la réponse du ministre? Peut-il dire à la Chambre s'il est question d'ouvrir un débat sur les affaires extérieures prochainement?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à une date qui conviendra aux honorables députés, après qu'on aura disposé des autres grandes questions, la Chambre en sera saisie le plus tôt possible. Naturellement, le comité des affaires extérieures sera établi et on aura alors l'occasion de tenir le débat que l'honorable député propose.

LES ÉTATS-UNIS—PRÉTENDUE REQUÊTE VISANT À FAIRE TRAVERSER L'ESPACE PAR UNE FUSÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a reçu ou non une requête de Washington en vue d'obtenir, pour les États-Unis, la permission de lancer, des terrains d'essai de White Sands, un projectile qui traverserait l'espace canadien dans sa trajectoire vers l'Alaska? Je pourrais ajouter que ma question découle d'une nouvelle en provenance de Washington.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai lu cette nouvelle. Cependant, aucune requête de ce genre n'a été reçue que je sache.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

NOUVELLE-ÉCOSSE—DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEMANDES DES MINEURS DE CHARBON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles dispositions spéciales, s'il en est, ont été prises par le bureau régional de Sydney de la Commission d'assurance-chômage afin d'éviter tout retard dans le versement des prestations d'assurance-chômage aux 4,100 mineurs de charbon qui sont mis à pied aujourd'hui à Glace-Bay et à New-Waterford, en Nouvelle-Écosse.

[L'hon. M. Smith.]

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Ces demandes seront traitées avec grande compétence et avec la plus grande diligence.

LE COMMERCE

TEXTILES—ÉVALUATION DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Grant Campbell (Stormont): J'ai une question a poser au ministre du Revenu national. Le gouvernement est-il au courant de l'inquiétant accroissement du volume des importations de produits textiles provenant de Chine, accroissement qui suscite de graves difficultés pour les filatures de coton de Cornwall et d'autres endroits du Canada? Le gouvernement se propose-t-il de régler cette situation?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été avisé de la question, mais je puis répondre dans l'affirmative et dire que le gouvernement est au courant du problème que suscite l'importation des textiles de la Chine. De fait, ces deux dernières semaines, des importations représentant de très fortes quantités de produits textiles,—elles atteignent plusieurs millions de verges,—ont été prévues ou sont entrées au pays. Ces importations ont été assujéties à l'avertissement habituel qu'on pourrait les réévaluer. Cette semaine, en ma qualité de ministre du Revenu national, j'ai pris les mesures appropriées pour qu'on fasse une réévaluation de ces textiles afin qu'ils entrent au pays sur la même base que les produits semblables provenant des États-Unis, plutôt que sur la base de l'évaluation que les exportateurs ont établie à leur égard, et qui naturellement, est impossible à déterminer étant donné que ces produits viennent d'un pays où l'industrie est régie par l'État.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Puis-je poser une question supplémentaire à la suite de la réponse fournie par le ministre? La question visait les importations provenant de la Chine et le ministre, dans sa réponse, a parlé de millions de verges qui ont été, de fait, importées, ou à l'égard desquelles des arrangements ont été conclus au cours des deux dernières semaines. S'agissait-il de millions de verges importées de Chine ou provenant de tous les pays en général?

L'hon. M. Nowlan: Il s'agissait d'importations de la Chine continentale, et non d'importations en provenance de Honk-Kong.

DÉCLARATION AU SUJET DE LA PRÉTENDUE IMPOSITION DE DROITS DE DUMPING SUR LES MARCHANDISES ET LES SOLDES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Hier, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition (M. Pearson) m'a demandé ici quel article de la loi serait invoqué pour l'évaluation douanière de marchandises autres que les marchandises de première qualité, c'est-à-dire celles qu'on désigne parfois comme "imparfaites". Voici la réponse: cette évaluation est faite en vertu de l'article 38 b) (iii).

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE DÉTOURNEMENT DES EAUX À CHICAGO—LES JOURNAUX ET LES PROTESTATIONS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il pense d'une dépêche en provenance de Washington, selon laquelle ceux qui proposent la dérivation d'une plus grande quantité d'eau des Grands lacs à Chicago, considèrent toute objection soulevée par le Canada comme un mémoire seulement et prétendent qu'on ne devrait prêter à pareille objection aucun caractère officiel? Nous dirait-il, en outre, si le Canada s'opposerait fortement à toute autre dérivation d'eau des Grands lacs?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. Les déclarations que j'ai faites précédemment à ce sujet, à mon avis, définissent clairement notre position. Je ne puis émettre d'opinions sur l'interprétation que fait un particulier d'un document donné. L'aide-mémoire a été publié et n'a pas besoin de commentaire.

En ce qui concerne la seconde partie de la question, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, tous les aspects de cette question font l'objet d'une étude attentive de la part des fonctionnaires. Je ne puis guère prédire quelles autres mesures pourraient être prises par suite de leurs rapports et de leurs recommandations ou en conséquence des autres représentations qui nous parviennent et qui sont examinées.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ÉNERGIE —DÉCLARATION SUR L'ACHÈVEMENT DU SECOND RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Ottawa-Ouest m'a demandé hier si je pouvais dire à la Chambre quand on pourrait s'attendre à recevoir le rapport de la commission Borden. J'ai répondu que je considérerais la question comme un préavis afin de pouvoir y répondre après avoir consulté les membres de la commission. On m'a informé depuis que le second rapport sur l'écoulement du pétrole ne sera probablement pas prêt et disponible avant avril ou mai.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

PRÉSUMÉE UTILISATION DE SANG ANIMAL POUR TRANSFUSION AUX HUMAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de certaines observations que les journaux attribuent au Dr Gordon Fryer. D'après le docteur, il se pourrait que, d'ici environ six mois, on utilise du sang d'animaux pour transfusion aux humains. Le ministre aurait-il des observations à formuler là-dessus?

M. l'Orateur: Je pense que s'il s'agit d'une chose qui ne sera pas déterminée avant six mois, la question de l'honorable député pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Nous utiliserons le sang des chats tigrés qui sont de l'autre côté de la Chambre.

L'AGRICULTURE

DÉCLARATION AU SUJET DE LA RÉUNION À SASKATOON DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES AGRICULTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en mon absence hier, l'honorable député de Drummond-Arthabaska a demandé si j'assistais aux réunions de la Fédération canadienne des agriculteurs, qui ont lieu actuellement à Saskatoon. La réponse est non. La fédération m'a demandé

de prononcer un discours à son congrès annuel hier, mais je m'étais engagé il y a plusieurs mois à m'adresser à l'Association pour l'amélioration des récoltes, en Ontario, et c'est ce que j'ai fait hier.

LES FINANCES

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LE MODE DE LEVER DES FONDS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre pourrait-il nous dire comment le gouvernement procède pour se procurer d'autres fonds afin de dissiper, autant que possible, l'incertitude actuelle relative aux besoins prochains du gouvernement à cet égard. En effet, cette incertitude a récemment provoqué un nouvel affaiblissement des obligations canadiennes, et c'est ainsi que les municipalités et les autres emprunteurs à long terme ont plus de difficulté à obtenir de l'argent.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a terminé sa question. Je ne veux pas qu'il la prolonge au point de prononcer un discours à ce propos.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la réponse est certainement non. D'ordinaire, les annonces relatives aux opérations de financement effectuées par les gouvernements sont faites seulement quand on soumet des offres au public. J'imagine qu'une foule de gens qui suivent l'évolution du marché seraient bien aises d'obtenir des renseignements anticipés, du genre de ceux dont vient de parler le député. Nous veillons à ce qu'on ne fournisse pas à l'avance des renseignements sur ces questions, sauvegardant ainsi l'intérêt du public pour nous acquitter des responsabilités qui incombent au ministère des Finances sous tout gouvernement.

DEMANDE D'EXPLICATIONS AU SUJET DE LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je demander au ministre des Finances s'il se sent disposé ce matin à dire ce qu'il pense de la déclaration faite hier par le président de la Banque Royale du Canada, savoir que les prix des produits canadiens, haussés à un point extrêmement dangereux, empêchent le pays d'écouler sa production sur les marchés mondiaux?

[L'hon. M. Harkness.]

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si mon ami s'attend à ce que je lui dise mon avis sur une question de pareille envergure, je crains de ne pouvoir le faire assez brièvement pour me conformer à l'étendue des réponses qui sont normalement données aux questions posées à l'appel de l'ordre du jour. C'est un sujet très vaste. Si le gouvernement a toujours prêté une attention sérieuse aux pressions inflationnistes dans notre économie, je tiens à préciser qu'il estime que rien dans la situation présente ne saurait justifier quiconque de prétendre qu'il existe une crise.

L'hon. M. Martin: Puisque le ministre estime que cette question exige force commentaires, je veux lui demander s'il ne pense pas qu'en sa qualité de ministre des Finances, il se doive de nous communiquer ses vues, le plus tôt possible,—voire peut-être même aujourd'hui, avant la fin du présent débat,—sur cette question-là, et sur d'autres, si importantes, qui s'y rattachent?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, vous comprenez pourquoi je suis si profondément touché et flatté de la franche invitation que me fait mon honorable et cher ami à prononcer un discours à la Chambre aujourd'hui ou un autre jour. Évidemment, monsieur l'Orateur, quelles qu'aient été mes hésitations à parler, je serai encore plus embarrassé maintenant par la question de mon honorable ami. En n'importe quelle circonstance, une demande de ce genre venant de lui devrait certainement faire l'objet d'une étude approfondie. Elle renferme tant d'ingénieuses possibilités.

L'hon. M. Martin: La Chambre est très mécontente que le ministre des Finances ne profite pas de l'occasion.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—INTERPELLATION RELATIVE À LA RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Est-il disposé à signaler les résultats des entretiens qu'il a eus ce matin avec le premier ministre de la Colombie-Britannique?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, d'ordinaire quand je m'entretiens avec les premiers ministres des provinces, les discussions qui ont lieu sont intéressantes et instructives.

M. Howard: Autre question, monsieur l'Orateur: le premier ministre peut-il dire s'il aura d'autres entretiens avec ce même monsieur dans un jour ou deux?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne sais vraiment où l'honorable député veut en venir. Bien entendu, si l'occasion se présente, il y aura d'autres réunions avec le premier ministre de la Colombie-Britannique.

M. Howard: Il se trouve que je demeure là.

LE CHARBON

DÉCLARATION AU SUJET DE MESURES TENDANT À PRÉVENIR DES CONGÉDIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Puis-je demander au ministre des Mines et des Relevés techniques s'il est prêt maintenant à répondre à la deuxième question que je lui ai posée le mercredi 28 janvier?

(Texte)

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): En réponse à la dernière partie de la question que m'a posée l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud), je dois dire que vers le 19 novembre 1958, l'Office fédéral du charbon a reçu des représentations de la société Dosco et de l'Union des mineurs. Lors de cette réunion, il n'a pas été question d'autre chose que de la situation du marché du charbon en Nouvelle-Écosse. Ce n'est que par la suite que l'Office fédéral du charbon a tenu des réunions avec les intéressés, soit du 8 au 11 décembre, pour étudier la situation. Il n'a pas été question, à ce moment-là, de la réduction du personnel ni d'une diminution de production.

Ce n'est que le 19 décembre que nous avons eu une rencontre,—comme je l'ai déjà dit,—avec les représentants de la société Dosco et le premier ministre Stanfield. A ce moment-là, il a été question de l'augmentation de l'assistance aux producteurs de charbon, et l'on nous a dit, comme on l'avait d'ailleurs fait dans une lettre en date du 17 décembre, laquelle a été présentée le 19 à cette réunion, que même si le gouvernement décidait d'accorder une augmentation de subsides, il y aurait probablement une réduction de personnel durant 40 jours, c'est-à-dire qu'il y aurait 40 jours de chômage au cours des prochains mois.

Aucune décision n'a encore été prise quant aux propositions soumises relativement à la production du charbon ou de son expédition, et même si l'on en était venu à une décision, elle n'aurait rapport qu'à l'ouverture de la prochaine saison de navigation.

(Traduction)

L'IMMIGRATION

M. ET M^me^ RAOUL ARTHUR ROLLING—SURSIS DE L'ORDONNANCE D'EXPULSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Est-il en mesure aujourd'hui de nous dire si, après enquête, il a pu déterminer si le gouverneur en conseil a reçu une pétition demandant de surseoir à l'ordonnance d'expulsion concernant M. et M^me^ Raoul Rolling?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je regrette de n'être pas en mesure de répondre à l'honorable député. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est absent pour cause de maladie passagère. Je n'ai pu obtenir les renseignements hier, et j'espère que l'honorable député consentira à ce que la question soit réservée.

L'ASSURANCE-SANTÉ

TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET YUKON—POSSIBILITÉ DE PARTICIPATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. A. Hardie (Mackenzie-River): J'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si son ministère a terminé l'étude du programme visant à inclure les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon dans le régime national d'assurance-hospitalisation? Si cette étude est terminée, le plan qu'elle a étudié sera-t-il présenté au conseil des Territoires du Nord-Ouest qui se réunit actuellement à Ottawa?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Ces études ne sont pas encore terminées, et elles se poursuivent encore.

M. Hardie: Après deux ans?

LA DÉFENSE NATIONALE

INTERPELLATION SUR LE DÉPÔT D'UN LIVRE BLANC SUR LE PROGRAMME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention ou non de faire rédiger, puis de déposer à la Chambre, à l'usage des députés, un Livre blanc sur le programme de défense?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Comme je l'ai dit l'an dernier, mon ministère se propose de rédiger un Livre blanc qui sera distribué aux députés.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION—INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alexis Caron (Hull): Puis-je poser une question au ministre du Revenu national? Le ministre peut-il nous dire si aucun des membres du comité exécutif du Conseil d'administration de la société Radio-Canada s'occupe actuellement d'entreprises de radiodiffusion ou a des intérêts pécuniaires en tant que propriétaire, actionnaire, administrateur, directeur, associé ou autre dans une station de radiodiffusion ou bien s'occupe de la fabrication ou de la distribution d'appareils de radio?

M. l'Orateur: Je crois que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton* à moins que le ministre ne soit prêt à y répondre aujourd'hui.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement. Cette question est de première importance et elle se rapporte directement à certains aspects de la grève de Montréal. Tout ce que le député demande c'est d'être renseigné à ce sujet et je crois que c'est important.

Le très hon. M. Diefenbaker: A propos du rappel au Règlement, il s'agit du genre de question qu'il ne convient pas de poser à l'appel de l'ordre du jour. Une telle question ne peut être posée qu'en l'inscrivant au *Feuilleton*.

M. Caron: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, me permettez-vous un mot? La question peut sembler longue, mais la réponse pourrait être courte. C'est oui ou c'est non. Si le ministre ignore la réponse, il peut considérer la question comme un préavis et nous répondre demain.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Ce n'est ni oui, ni non, monsieur l'Orateur. Le ministre l'ignore. Je n'ai pas l'intention de faire une enquête qui porterait sur l'activité commerciale des diverses personnes. De toute façon, je n'ai aucun renseignement qui me permette de répondre à la question.

M. l'Orateur: On peut dire maintenant que la question a été examinée. On peut évidemment donner à toute question une réponse qui n'en est pas nécessairement une. Or il s'agit ici d'une question qui nécessiterait une certaine enquête. A mon avis, elle devrait être portée au *Feuilleton*, afin que le ministre ait l'occasion de se procurer les renseignements demandés.

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le jeudi 29 janvier, sur la motion de M. W. H. Jorgenson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, hier soir, j'ai félicité l'auteur (M. Jorgenson) de la motion à l'étude. Je voudrais maintenant profiter de l'occasion pour féliciter celui qui l'a appuyée (M. Fortin). J'aimerais également féliciter les quatre nouveaux députés qui ont pris leur siège à la Chambre.

Nous avons entendu de la part de l'opposition de nombreux discours sur les "conditions économiques effroyables" qui sévissent partout au Canada actuellement; on nous a dit que partout règnent le chaos et la misère, et qu'il ne semble guère y avoir d'espoir pour l'avenir. Tout cela m'a surpris quelque peu, car ayant, au cours des quelques derniers mois, visité toutes les régions de ma circonscription, et pris un contact quotidien avec mes commettants, je n'ai pas noté ces conditions que nous dépeint l'opposition. D'après ce que j'ai pu comprendre de la part des autres membres du gouvernement à propos de ces conditions inquiétantes, décrites par les libéraux et les cécéfistes, je ne puis m'empêcher de me demander si ces conditions n'existent pas seulement dans les circonscription représentées par les libéraux ou les cécéfistes.

Mais, pour parler sérieusement, nous savons tous que, dans bien des parties du Canada, la situation économique est, de fait, insatisfaisante, et cela pour diverses raisons. Or les mesures économiques adoptées par le gouvernement actuel ont réussi jusqu'ici,—et réussissent encore,—à faire échec au mouvement de régression, attribuable pour une part à la politique de l'ancien gouvernement, et pour une part à la situation économique mondiale. Nul n'ignore que la régression dont nous sommes témoins depuis deux ans s'est fait sentir partout dans le monde, y compris en Union soviétique.

Dans ma propre ville de Woodstock, et la zone qui s'y rattache aux fins du Service national de placement, on trouve environ 45,000 personnes; or, ce matin, on y comptait 849 requérants d'emploi, soit environ 5.3 p. 100 d'un effectif ouvrier de quelque 16,000. L'an dernier à la même date, les personnes en quête d'emploi étaient au nombre de 1,248.

Selon le bureau local du Service national de placement, le nombre de personnes en quête d'emploi dans une région comme Woodstock ne tombe à peu près jamais plus bas que 450, même dans les conditions économiques les plus favorables.

Cette diminution considérable dans le nombre de personnes en quête d'emploi, par rapport au nombre de l'année précédente, a commencé à se produire le 18 juillet, et le mouvement s'est maintenu sans interruption depuis cette date jusqu'aujourd'hui. Ces chiffres sont d'autant plus intéressants, monsieur l'Orateur, qu'il existe à Woodstock des industries très diverses. Celle qui emploie le plus d'ouvriers est l'industrie textile.

En général, j'ai remarqué que les gens de ma circonscription qui se livrent à l'agriculture sont non seulement satisfaits mais sont heureux de la politique agricole du gouvernement actuel. Il existe certains problèmes particuliers, comme ceux de gens qui ne peuvent obtenir une plus forte indemnité au titre du programme de la lutte contre la brucellose ou de ceux dont on a abattu des animaux atteints de la rage, ainsi que de ceux qui élèvent des poulets et des dindes et qui viennent de faire face à une baisse des prix en même temps qu'à une hausse du coût de la provende. Mais je parlerai une autre fois de ces problèmes-là.

Comme je l'ai déjà dit, ces derniers mois j'ai eu l'occasion d'aller dans bien des coins de ma circonscription et de parler à beaucoup de mes commettants qui m'ont formulé maintes propositions constructives. De cela aussi monsieur l'Orateur, je reparlerai une autre fois, mais il y a trois propositions dont je voudrais dire quelques mots aujourd'hui, à l'intention des ministres intéressés.

Tout d'abord, nombre de personnes m'ont dit qu'on devrait accorder une décoration spéciale aux anciens combattants qui ont participé au débarquement de Dieppe. Cette opération tient tellement au cœur des Canadiens qu'à mon avis, il est inutile d'en dire plus long à ce sujet.

Une autre proposition, c'est que quiconque a un revenu inférieur à $4,000 et dont la femme ou le mari est frappé d'invalidité complète devrait bénéficier d'une exemption allant jusqu'à $4,000 pour fin d'impôts sur le revenu. Une telle mesure représenterait un montant peu élevé pour le Trésor, étant donné qu'il y a peu de cas de ce genre au Canada, mais elle apporterait un important secours financier à ces gens qui en ont vraiment besoin.

A l'intention du ministre du Revenu national je dois dire que le public s'intéresse vivement au programme de télévision "Conférence de presse", au cours duquel quatre courriéristes parlementaires assiègent de questions un membre du cabinet pendant environ une demi-heure. L'impression qu'on a, c'est que ces journalistes ont passé des nuits blanches pendant des semaines à imaginer les questions les plus désagréables qu'on puisse poser au malheureux ministre. Bien que le public goûte beaucoup ce carnaval romain en miniature, certaines personnes ont proposé qu'un programme du même genre soit réalisé de temps à autre, qu'on pourrait nommer de façon bien appropriée "Le chasseur chassé". A une telle émission, un courriériste parlementaire éminent, par exemple M. Blair Fraser, subirait pendant une période semblable le feu croisé de questions bien préparées au sujet de ses opinions sur les affaires canadiennes. Les questions lui seraient posées évidemment par quatre membres des banquettes ministérielles. Je doute, monsieur l'Orateur, que Radio-Canada donne suite à cette idée, mais si la chose se faisait, je pense qu'elle donnerait des résultats extrêmement intéressants.

Comme je l'ai déjà signalé, monsieur l'Orateur, les membres de l'opposition qui ont pris part au débat n'ont formulé que des critiques destructives à l'endroit des mesures du gouvernement, et en particulier de sa politique économique. Ayant siégé quatre ans dans l'opposition, je connais parfaitement les responsabilités des membres de l'opposition officielle. J'ai toujours pensé, et je n'ai pas changé d'idée à ce sujet, que le devoir de l'opposition officielle est de signaler les points faibles, s'il y en a, de la politique du gouvernement et de présenter des propositions pratiques quant aux améliorations à y apporter. La critique purement destructive, et c'est tout ce que nous avons entendu jusqu'ici, sans propositions visant à améliorer la situation, n'a pas sa place à la Chambre ni en dehors.

L'opposition prétend que son devoir n'est pas de présenter des propositions utiles, mais simplement de signaler les prétendus points faibles de la politique du gouvernement. Si tel est le point de vue des membres actuels de l'opposition, je trouve que même s'ils ont droit à cette optique, c'est une attitude dont l'illogisme confine à la sottise. Je ne puis me retenir de penser que si l'opposition n'a pas formulé d'avis pratiques c'est vraiment faute d'en avoir à présenter. Cette piètre excuse ne sert qu'à masquer une banqueroute intellectuelle.

Durant le débat, les libéraux ont blâmé le gouvernement de ne pas avoir dépensé assez à l'égard des travaux publics et des programmes de travaux d'hiver. Du même souffle, ils ajoutaient que l'excès actuel des dépenses

gouvernementales crée l'inflation. Les libéraux semblent avoir perdu le sens de l'orientation; ils semblent vouloir aller à gauche et à droite en même temps.

Même si l'opposition officielle manque d'idées au sujet de la situation mondiale, d'éminents économistes et représentants officiels d'autres gouvernements de l'univers ont émis quantité d'avis. L'été dernier j'ai eu l'honneur de présider la délégation canadienne au conseil économique et social des Nations Unies, où la situation économique du monde a fait l'objet de discussions prolongées. Les délégués des 18 pays représentés ont soumis bien des propositions sur les moyens de régler ce problème mondial sur le plan national comme à l'échelon international. Du rapport du secrétaire général sur la situation économique du monde il ressortait non seulement que la récession actuelle a pris une envergure universelle, mais aussi que presque tous les pays, y compris les États-Unis, étaient bien plus durement atteints que le Canada. En fait, certains pays comme le Chili et le Brésil ont été si gravement touchés que le chef de la délégation chilienne a émis l'avis que si l'on ne prenait pas de mesures pour remédier à la situation, le gouvernement chilien n'aurait pas les moyens d'envoyer des représentants à la prochaine réunion.

Il n'est pas sans intérêt de relever à cet égard, que dans le rapport du secrétaire général il a été bien établie que l'Union soviétique, comme d'autres pays du monde, souffrait d'une crise aiguë d'indigestion économique. Mes amis socialistes n'ont cessé de me répéter que cet état de choses ne pouvait pas se produire sous le régime de la planification. Malgré les théories des adeptes socialistes de la planification, il semble que ces choses-là se produisent. Je suis sûr que les membres du parti cécéfiste ici présents n'omettront pas de tenir compte de ce fait.

J'aimerais maintenant, monsieur l'Orateur, aborder des questions qui ont été soulevées à la réunion du conseil économique et social qui a eu lieu l'été dernier. Ces avis ont été exprimés par d'éminents spécialistes en économie, sur la manière dont un gouvernement devrait entreprendre de régler les problèmes économiques intérieurs créés par la récession mondiale actuelle. Vous vous rendez compte, monsieur l'Orateur, qu'il me faudrait des heures pour reprendre en détail ces questions et je vais me contenter de mentionner simplement quelques-unes des plus importantes.

Tout d'abord, M. Luns, le distingué ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, a exhorté les gouvernements à favoriser la collaboration à tous les niveaux sociaux du pays, en particulier entre patrons et ouvriers, en vue surtout de maîtriser l'inflation des prix de revient, c'est-à-dire l'enchaînement d'augmentations de prix et de salaires.

Le premier ministre a constamment exhorté tous les groupes du pays à faire précisément cela. M. Luns a souligné également que c'est la tâche des gouvernements de prendre la direction et d'accroître la demande interne par des mesures financières et fiscales judicieuses. Comme moyen de faire augmenter les dépenses de consommation, il a cité la dépense publique et l'expansion du crédit. Je le répète, c'est exactement ce que le présent gouvernement a fait.

Le distingué représentant des États-Unis, M. Phillips, a signalé ce qui se faisait dans son pays:

> L'accès au crédit a été facilité et les frais à la charge des emprunteurs ont été réduits. Une série de mesures ont été prises pour stimuler la construction de logements et accélérer l'activité dans les domaines tels que la reconstruction urbaine. Des dispositions ont été prises pour accélérer la construction publique dans de nombreux domaines, y compris les entreprises d'exploitation hydraulique, les hôpitaux et les routes. Le Congrès a été prié d'autoriser l'acquisition plus rapide d'équipements et de fournitures servant au fonctionnement normal de l'État. On a établi des dispositions prévoyant le versement de prestations de chômage durant les périodes plus longues que n'en fixent actuellement les lois de différents États.

Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce qu'a fait le présent gouvernement, et plus largement encore. A ce sujet, je signale que le Canada s'est moins ressenti que les États-Unis de cette récession mondiale. M. Wahlbeck, distingué représentant de la Finlande, a dit:

> Les dépenses relatives au chômage ont également imposé un lourd fardeau à notre budget. Sous le régime de la loi de 1956 sur l'emploi, si le chômage existe ou s'il est imminent pour raison de saisons ou de modifications de structure, ou à cause des fluctuations des affaires ou pour d'autres raisons... l'État et les autorités communales doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer l'emploi. Si la chose se révèle impossible, on devra lancer des travaux spéciaux pour prévenir le chômage.
>
> Au cours des deux dernières années, il a été nécessaire d'organiser des travaux de secours pour un nombre considérable de chômeurs.

Ici encore, monsieur l'Orateur, ce sont des mesures de ce genre que le gouvernement a prises. Enfin, monsieur l'Orateur, je désire attirer l'attention sur certains points du rapport de M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies:

> La récession a montré encore une fois l'efficacité des éléments stabilisateurs incorporés à l'économie pour modérer le rythme de fléchissement de l'activité économique. La demande ferme de biens et services de la part de l'État, la baisse plus rapide des recettes de l'État par rapport à la production nationale, effet accessoire d'un régime fiscal progressif, les prestations de chômage et les programmes de soutien agricole, qui viennent étayer le revenu des particuliers, toutes ces mesures de protection caractéristiques des économies évoluées ont puissamment freiné le rythme de chute du revenu national et des dépenses nationales...

Jusqu'ici, on a surtout mis l'accent sur la politique monétaire; ainsi, les restrictions d'ordre monétaire ont été considérablement adoucies et quelque encouragement a été accordé au logement. L'action fiscale, par contre, a été jusqu'ici plutôt limitée, même si certaines dépenses de l'État ont été sensiblement accélérées.

Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que le secrétaire général des Nations Unies a signalé que, s'il est fort souhaitable que la construction d'habitations soit aidée et que le gouvernement fasse des dépenses de travaux publics, fort peu de pays ont fait quoi que ce soit d'appréciable dans ce domaine. Ce que notre gouvernement a accompli à cet égard, notamment dans le domaine du logement et des travaux publics, fait que notre pays ne le cède à aucun autre sous ce rapport.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, employer le temps qui me reste à examiner rapidement un sujet que je sais être d'une importance croissante pour chaque député. Je veux parler du problème des travailleurs âgés, hommes ou femmes, et de la difficulté pour eux de trouver un emploi s'ils ont perdu le leur. Dans de nombreux cas, ils ne sont pas autorisés à travailler après avoir atteint l'âge de 65 ans. Je serais surpris d'apprendre qu'un député n'ait pas reçu de nombreuses demandes à ce sujet. Pour ma part, j'en ai plus reçu à ce sujet qu'à tout autre égard. Je suis certain que beaucoup d'autres députés seront d'accord avec moi. Le peu de temps dont je dispose permet à peine d'effleurer le sujet. Pour le traiter de façon convenable, il faudrait plusieurs heures. Je me contenterai donc de signaler l'existence de ce problème, d'en exposer en gros la nature et d'avancer une ou deux solutions. J'espère que les ministres intéressés prendront note de ces propositions, qui me sont personnelles.

Le niveau plus élevé de l'âge moyen de la population canadienne et la tendance qu'on a à réduire le nombre des travailleurs âgés ou à retirer du marché de l'embauche une partie importante de nos travailleurs plus âgés posent un très grave problème national qui réclame l'examen le plus approfondi non seulement du gouvenement à tous les échelons mais aussi du monde ouvrier, de l'industrie et des particuliers. En 1881, les Canadiens âgés de plus de 40 ans ne formaient que le cinquième de la population; en 1951, ils en représentaient le tiers environ. Compte tenu de ce phénomène, la tendance de l'employeur à refuser du travail aux candidats de plus de 40 ans crée au Service national de placement, qui cherche à offrir des emplois vacants à des candidats sans travail, une des principales difficultés qu'il lui faut surmonter et illustre en même temps un aspect important de la gravité croissante du problème.

Me reportant de nouveau à la statistique de 1881, je constate qu'il y avait alors 15 adultes de moins de 65 ans pour un de plus de cet âge, tandis qu'aujourd'hui il n'y a que 7 adultes de moins de 65 ans contre un de plus de 65 ans. On estime que vers 1970 la proportion sera de plus de cinq pour un. Si l'on songe à la tendance à accroître les régimes de pension avec retraite obligatoire ordinairement fixée à 65 ans, on se trouve en face d'un autre aspect du problème.

Nous devons donc faire face au problème de savoir s'il est possible au point de vue économique de maintenir un niveau de vie élevé au Canada en présence de tendances accroissant le nombre des personnes âgées à la retraite ou qui ne participent plus au secteur de la production de notre économie. D'autre part, cette tendance a pour effet de diminuer leur aptitude à consommer des biens et de placer la charge de la production et des impôts sur une proportion décroissante de la population. Il est peu probable que cette tendance se modifie. Mes remarques ne s'étendent pas aux travailleurs âgés qui, à cause de leur état de santé ou pour des motifs personnels, veulent se retirer du marché de l'emploi. Je ne parle que des travailleurs âgés qui veulent travailler, mais qui ne peuvent obtenir un emploi ou sont forcés de prendre leur retraite.

Outre les éléments d'ordre économique qui ont trait à cette matière, il surgit également de graves problèmes sociaux. Quand des personnes âgées ne peuvent obtenir un emploi ou sont forcées de prendre leur retraite, elles croient, dans bien des cas, que la société n'a plus besoin d'elles et elles deviennent déprimées et découragées. Les personnes âgées de cette catégorie qui n'ont pas su adopter un passe-temps favori ou se créer d'autres centres d'intérêt au cours de leur vie se trouvent tout à fait seuls; leurs enfants grandissent et leurs amis sont partis ailleurs ou sont décédés. Si ces gens pouvaient travailler, leur temps servirait à quelque chose et ils auraient l'impression de se rendre utiles. S'ils n'obtiennent pas le travail qu'ils désirent, il leur reste bien peu de choses, sauf l'impression qu'ils sont un fardeau pour la société.

En outre, sous le régime actuel, les prestations de sécurité de la vieillesse ne sont pas versées avant que l'intéressé ait atteint l'âge de 70 ans, sauf dans les cas de nécessité extrême; par ailleurs, la plupart des programmes industriels de retraite obligatoire obligent les ouvriers à prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. Le règlement est le même dans le cas de la fonction publique. Il s'ensuit qu'un grand nombre de personnes âgées de 65 à 70 ans ne peuvent que très difficilement joindre les deux bouts tant qu'elles n'ont pas atteint l'âge de 70 ans.

Quelles sont les raisons qui empêchent les travailleurs âgés de trouver un emploi? Puisque l'âge qui constitue un obstacle à l'obtention d'un emploi varie beaucoup d'une occupation à l'autre et d'un individu à l'autre, il est difficile de résumer les obstacles qui se rencontrent habituellement, mais d'après une enquête faite récemment aux États-Unis, les obstacles décrits ci-après semblent se rencontrer le plus souvent:

1. Inaptitude à donner un rendement conforme au barème normal, réactions lentes; réactions trop lentes pour la production; lenteur là où il faut de la vitesse. C'est dans cette catégorie que se classent 22.4 p. 100 des raisons évoquées à l'encontre de l'embauche des travailleurs âgés.

2. N'a pas la santé voulue: diminution de force, d'énergie, d'endurance; santé moins bonne, et ainsi de suite. Pourcentage des raisons données: 20.9.

3. Manque de souplesse: personnes ancrées dans leurs habitudes, résistant au changement et à la critique, s'adaptent difficilement aux situations ou aux idées nouvelles: 13.2 p. 100.

4. Frais de pension et d'assurance. Un certain nombre d'établissements estiment que les taux de pension et d'assurance-groupe augmenteraient: 10.1 p. 100.

5. Sont trop près de l'âge de la retraite obligatoire. Ils ne seraient pas admissibles à la pension: 7.1 p. 100.

6. Préfèrent des travailleurs plus jeunes. Certains employeurs préfèrent tout simplement des gens plus jeunes et ne veulent pas mêler des travailleurs d'âge différent: 5.2 p. 100.

7. Les travailleurs âgés sont plus difficiles à former 3.2 p. 100.

8. S'absentent trop souvent du travail: 3.1 p. 100.

9. Ne cadrent pas avec la ligne de conduite de la compagnie pour ce qui est de l'avancement au sein de la compagnie; les propres employés de la compagnie ne peuvent avancer à de meilleures positions suivant leur ancienneté: 2.7 p. 100.

Il y a beaucoup d'autres raisons qui forment moins de 2.5 p. 100 de toutes les raisons invoquées pour ne pas employer des gens âgés; je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour en donner le détail maintenant, mais j'estime qu'il est intéressant de constater que les frais de pension et d'assurance ne représentent que 10.1 p. 100 des raisons invoquées. Cela, à mon avis, est fort intéressant parce que, dans les conversations le profane voit ordinairement là la grande raison à l'encontre de l'embauchage des travailleurs âgés.

[M. Nesbitt.]

Si on les examine de près, aucune de ces raisons ne saurait être considérée comme étant parfaitement valable. Ainsi, le service d'hygiène publique des États-Unis signale qu'on n'a observé aucune différence d'efficacité dans l'accomplissement d'un travail moyen entre des travailleurs âgés de 17 à 71 ans. Cette constatation est très importante, puisque la plupart des tâches de caractère industriel tombent dans la catégorie du "travail moyen". De plus, le public préfère fréquemment des travailleurs âgés, notamment dans la vente ou les services, parce qu'ils sont très souvent plus polis et qu'ils comprennent mieux ce que comporte la vente ou un service. En outre, il a été démontré que les travailleurs âgés peuvent apprendre de nouvelles techniques aussi rapidement, et souvent mieux, que les jeunes travailleurs.

Malheureusement, il ne me reste pas suffisamment de temps pour m'arrêter à chacune des objections, mais j'espère le faire une autre fois. Je le répète, les raisons invoquées à l'encontre de l'embauchage des travailleurs âgés ne sont guère valables; dans certains cas, comme je l'ai signalé, elles ne sont pas valables du tout.

Qu'y aurait-il lieu de faire à propos de ce problème? Je me rends compte que le Service national de placement offre un service spécial d'orientation qui aide les travailleurs âgés à obtenir un emploi. C'est un pas dans la bonne voie, et je crois que ce service s'est révélé fort utile. De plus, je crois que le public devient de plus en plus conscient de ce problème, et que la pression de l'opinion publique doit sans doute aider les personnes âgées à se trouver de l'emploi. Je crois savoir aussi que le Service national de placement a fait beaucoup pour encourager les établissements industriels à engager des personnes âgées. A mon sens, cependant, ces mesures n'apportent même pas au problème un commencement de solution. Le sentiment ne suffit pas, et il faudra recourir à des méthodes de persuasion plus pratiques.

Dans certains États des États-Unis, on a adopté des lois qui interdisent à l'employeur de s'informer de l'âge d'un candidat. Mais pour parler net, ce genre de remède me paraît franchement idiot. Il est facile d'évaluer à peu près l'âge d'un candidat, et d'inventer toutes sortes d'excuses pour refuser de l'engager.

A mon avis, la Commission du service civil devrait reconsidérer sérieusement la question de savoir si l'âge de la retraite obligatoire devrait demeurer fixé à 65 ans. Nous savons tous que chaque individu vieillit selon son propre rythme, et que bien des personnes sont, à 65 ans, aussi éveillées et actives qu'à 40 ans. Oh, je sais bien qu'on donne comme

motif que, si la retraite n'était pas imposée à 65 ans, il y aurait du mécontentement, parce que cela empêcherait ou retarderait des promotions attendues. Cet argument perd cependant sa valeur si l'âge de la retraite obligatoire n'est que reporté à plus tard et s'applique à tous. Dans certains cas, on permet à un fonctionnaire de continuer à travailler après l'âge de 65 ans, bien qu'habituellement, ce soit dans un poste mains responsable et moins rémunéré. C'est déjà quelque chose, mais ce n'est guère une solution au problème.

Comme la grande majorité de ceux qui ont de la difficulté à trouver de l'emploi en raison de leur âge sont des ouvriers d'usine, on pourrait, je crois, résoudre partiellement le problème en accordant une prime, sous forme de dégrèvement en vertu de la loi de l'impôt sur les corporations, aux entreprises qui retiendraient, engageraient ou reprendraient à leur service un certain pourcentage de personnes de 65 ans ou plus. On a proposé qu'un tel dégrèvement d'impôt pourrait être accordé à toute société employant des personnes âgées de 65 ans ou plus pour au delà de 4 p. 100 de son budget mensuel normal au titre des salaires. Ainsi, le contribuable déduirait un certain montant du chiffre de sa cotisation, ou bien ce montant lui serait crédité. Un tel régime de dégrèvements à échelle mobile serait, je crois, de nature à inciter l'industrie à employer des travailleurs âgés et à compenser les pertes qu'elle prétend subir au titre de la pension à verser du fait d'avoir engagé des travailleurs âgés. Les recettes de l'État ne pourraient en souffrir si l'on tient compte de l'accroissement du produit national brut, du pouvoir d'achat et du produit des ventes et de l'impôt sur le revenu.

Monsieur l'Orateur, le problème comporte peut-être d'autres aspects que je n'ai pas envisagés, mais j'ai un avis à soumettre au ministre des Finances (M. Fleming) et au ministre du Travail. J'espère bien qu'ils feront étudier ma proposition. Oui, le problème peut se considérer sous divers angles,—ceux de l'économie, de la sociologie, de la psychologie, etc.,—et je ne pense nullement qu'un seul, voire 5 ou 6 de ces remèdes, fourniraient toutes les réponses aux questions concernant les travailleurs âgés. J'estime donc qu'on pourrait songer à former un comité spécial du Sénat et de la Chambre pour passer le problème à la loupe et recommander des solutions rationnelles.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, la coutume veut que les députés qui prennent part au présent débat félicitent les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. A mon avis, c'est une excellente tradition. Entre autres choses, elle sert à démontrer clairement le droit qu'a tout nouveau député qui n'a pas encore eu la chance de faire reconnaître ses talents dans cette Chambre, de jouer son plein rôle en se prononçant comme il lui plaît pour ou contre la politique du gouvernement et en exposant ses vues sur les problèmes nationaux et locaux qui lui tinnent le plus au cœur.

C'est pour cette raison, entre autres, que je félicite vivement le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Jorgenson) et le député qui l'a appuyé (M. Fortin), comme je l'ai fait dans le passé pour les autres motionnaires. Notre système parlementaire a des aspects étranges et des côtés inhabituels, mais je considère cette motion, qui démontre d'une façon si évidente l'égalité qui existe dans cette Chambre entre un simple député et les autres représentants, comme un précieux rouage de notre mécanisme parlementaire.

Les discours prononcés par les simples députés au cours du présent débat sont extrêmement intéressants parce qu'ils reflètent des vues différentes sur des questions d'intérêt national et fournissent aux simples députés l'occasion de soulever des questions qui sont surtout d'intérêt local mais en même temps concernent tout le pays. J'estime que le droit des députés de soulever des questions d'intérêt local et d'exprimer leurs griefs sur des affaires d'intérêt national ou local est important et devrait être jalousement gardé. Ainsi, si mes opinions diffèrent en substance des arguments et des discours prononcés par de nombreux députés, je reconnais quand même à ceux-ci le droit de s'exprimer, et j'apprécie beaucoup cette coutume. Toutefois, en ce qui concerne la participation des ministres au présent débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai là-dessus des vues un peu différentes.

L'hon. M. Churchill: Vous avez bien commencé, de toute façon. Maintenant, allons-y!

M. McIlraith: Il me semble qu'en participant au présent débat, les ministres ont été loin de servir notre régime parlementaire, et je dirai qu'ils n'ont pas de quoi être fiers de leur participation. Ils n'ont pas exposé de la façon que le Parlement attendait d'eux les mesures qu'en tant que cabinet ils proposent et dont ils sont responsables. Au lieu de cela, ils ont déclenché des attaques contre des membres de l'opposition. J'aurai plus tard beaucoup à dire à propos de la politique du gouvernement, mais pour le moment et je me contente de signaler, à titre d'illustration, l'intéressante attitude adoptée hier soir par le ministre des Travaux publics (M. Green). J'ai trouvé intéressant qu'en parlant d'une autre personne qui occupe une très haute

fonction à la Chambre des communes, il emploie l'expression "chat tigré"...

M. Walker: N'en êtes-vous pas?

M. McIlraith: L'interpellation que nous venons d'entendre illustre bien ce dont je veux parler, mais je n'en tiendrai pas compte. J'invite les députés que la question intéresse à se reporter aux observations faites hier soir par le ministre des Travaux publics. Le texte se trouve à la page 537 du hansard. J'espère que le ministre du Commerce (M. Churchill) accordera un peu d'attention à cette affaire et s'il veut bien relire son propre discours, il notera les personnalités qu'il a faites à l'endroit de membres de l'opposition officielle. Il n'a pas parlé des lignes de conduite qu'ils ont proposées et il n'a pas non plus tenté de détruire les arguments qu'ils ont invoqués. Il a plutôt parlé d'eux en tant qu'individus et je l'invite à relire ses observations, à la page 167 du hansard. Il remarquera que lorsqu'il a parlé des membres de l'opposition, il les a accusés de manquer de nationalisme canadien. Il ne les a pas accusés d'avoir proposé des lignes de conduite qui étaient mauvaises parce qu'elles ne répondaient pas aux idéaux canadiens ou quoi que ce soit de ce genre. Il a ensuite fait des personnalités à l'endroit des membres de l'opposition en les accusant d'avoir l'esprit étroit. Je signale ces points comme autant d'exemples du genre de conduite dont le ministre s'est rendu coupable.

Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on fasse des personnalités et si les ministres désirent en faire, cela m'est parfaitement égal. Cependant, selon la tradition de la Chambre, les membres du gouvernement doivent parler des lignes de conduite dont ils sont responsables. En vertu de notre régime, le cabinet doit assumer la responsabilité du gouvernement du pays et être en mesure de répondre aux questions qui lui sont posées à ce sujet.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, l'honorable député permet-il une question?

M. McIlraith: Oui.

L'hon. M. Churchill: L'honorable député se souvient-il de certaines occasions dans le passé où j'étais membre de l'arrière-ban de l'opposition et où des personnalités ont été faites contre moi par des membres du gouvernement et à l'égard desquelles l'honorable député n'a pas soulevé d'objection à l'époque? Permettez-moi de rappeler à l'honorable député que je suis le seul membre de la Chambre à avoir été traité de "salopard" par un membre du cabinet alors que les libéraux étaient au pouvoir.

[M. McIlraith.]

L'hon. M. Pearson: Est-ce que cela justifie votre conduite?

L'hon. M. Churchill: Est-ce que le chef de l'opposition excuse ce genre d'accusation?

M. McIlraith: Tout ce que je puis dire, c'est que, si c'est arrivé, deux noirs ne font pas un blanc. Avant d'aborder un autre sujet, je veux donner d'autres exemples des tactiques que les ministres du cabinet ont employées dans leurs discours au cours du présent débat. Et d'abord ceux que le ministre des Travaux publics nous a fournis par ses observations hier soir.

Le député de Nipissing (M. Garland) parlait d'un problème de grand intérêt pour le pays, soit la difficulté qu'éprouve l'industrie du contre-plaqué du fait de la concurrence du bois provenant de la région des Philippines, fabriqué au Japon et expédié ensuite au Canada. L'honorable député parlait de cette question en connaissance de cause. Il représente une circonscription où l'industrie du bois revêt une très haute importance, comme c'est le cas dans plusieurs circonscriptions du Canada. Tout ce qu'il a obtenu du cabinet fut cette question, que le ministre des Travaux publics lui a répétée à plusieurs reprises: "Quelle ligne de conduite proposez-vous?" L'honorable député de Nipissing a finalement répondu à la question en invitant le ministre à se reporter aux dispositions que renferme à ce sujet le traité de commerce avec le Japon.

L'honorable député de Nipissing a été immédiatement suivi, dans le débat, du ministre des Travaux publics qui, à une question identique, a répondu n'en rien savoir. Il n'a pas dit que le gouvernement n'avait pas encore élaboré de ligne de conduite,—ce qu'il n'a pas fait, je présume,—ni que cette question était à l'étude. Bien au contraire, il l'a écartée. La différence ici, c'est qu'il appartient au cabinet d'élaborer une ligne de conduite et de l'annoncer à la Chambre. Voilà qui confirme encore une fois ce que je cherche à établir.

Avant d'en arriver à la situation générale de notre économie, j'aimerais aborder deux sujets. Il s'agit d'abord de la constitution de la commission de la capitale nationale et du fait qu'on a omis d'y nommer des représentants des villes d'Ottawa et de Hull. On se rappellera que la loi sur la nouvelle commission de la capitale nationale n'exige pas la présence des maires de ces deux villes ni ne les autorise à nommer des représentants. Une disposition de l'ancienne loi établissait que des représentants des municipalités devaient faire partie de l'ancienne Commission du district fédéral.

Ce que je veux souligner c'est que, ces quelques dernières années depuis la fin de

la guerre, on a fait de grands pas vers la réalisation du plan de la capitale nationale. Il a fallu amener à collaborer les trois échelons du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux, et de par la nature même des choses, cela n'est pas toujours très facile. Il est entendu que la compétence exclusive en matière de propriété foncière appartient aux provinces et que, par l'intermédiaire des provinces, le pouvoir de réglementation de certaines questions est accordé aux municipalités. Aussi est-il nécessaire à cause de la nature des projets d'aménagement de la capitale nationale que les municipalités participent entièrement à toute réalisation effectuée ici.

M. Bell (Carleton): L'argument de mon honorable ami à ce sujet s'applique-t-il également aux autres municipalités se trouvant dans la région de la capitale nationale?

M. McIlraith: Que l'honorable député me laisse continuer et il me comprendra. S'il a encore une question à poser quand j'aurai fini, je serai heureux d'y répondre si je le peux, et si je ne le peux pas, je le dirai. La question est celle-ci: ces municipalités sont les deux plus importantes qu'intéresse directement l'aménagement de cette région. Nous avons eu des difficultés et j'admets avec franchise qu'elles ont été nombreuses. Avec le temps, nous avons réussi à obtenir une bonne mesure de collaboration. Sous le régime législatif ontarien, il existe ce qu'on appelle la Commission d'aménagement de la région d'Ottawa, qui s'occupe de l'organisation pratique et de l'approbation des plans de subdivision et de toute autre chose de cette nature. Les membres de cette commission sont nommés par l'administration municipale et reconnus par les autorités provinciales. De par sa nature même, cette commission doit travailler en collaboration avec la Commission de la capitale nationale et de fait travaille en collaboration très étroite avec elle. La ville a toujours vu, et bien à propos à ce que le président de la Commission du district fédéral ainsi que le directeur général ou d'autre fonctionnaire de cet organisme soient membres de la Commission d'aménagement de la région d'Ottawa.

Mais qu'arrive-t-il à l'occasion de la nomination des membres de la Commission de la capitale nationale? Le premier ministre n'a pas annoncé à la Chambre les noms des membres de ladite commission. C'est par l'entremise des journaux qu'il a révélé les noms. On s'est vite rendu compte dès la publication de la nouvelle que la commission ne comptait aucun représentant de l'une ou l'autre municipalités. Les maires, qui avaient fait partie de la commission, n'ont pas été nommés à nouveau. Bien, c'est son droit s'il veut s'en prévaloir, mais ce n'est pas tout.

Voici ce que j'aimerais signaler particulièrement à l'attention de l'honorable député de Carleton. Je crois qu'il comprendra. Lorsque ces deux hommes, qui avaient un intérêt important dans l'affaire, ont été mis de côté, un échevin, représentant élu de l'une des petites localités de la région, a été nommé. Les reeves des deux plus importants townships de la région,—je veux dire les townships de la ceinture verte,—ont été mis de côté, tout comme les autres représentants de leurs organismes élus.

M. Bell (Carleton): Et d'autres reeves ont été nommés.

M. McIlraith: Permettez-moi de poursuivre mon argumentation. L'honorable député pourra poser sa question dans un moment. Aucune explication n'a été apportée à la Chambre. On nous a tout simplement soumis des nouvelles de journaux indiquant que ces deux messieurs ne faisaient pas partie de la Commission. Aucune explication n'a été donnée quant à la question de savoir pourquoi ils avaient été mis de côté, ou pourquoi personne n'avait été nommé pour représenter ces municipalités ou les autres municipalités importantes intéressées aux problèmes en cause.

Je me permets de signaler que ce n'est pas là la façon d'obtenir la collaboration de ces organismes municipaux, y compris les townships dont l'honorable député de Carleton semble tant s'inquiéter. Ce n'est pas la façon d'obtenir de la collaboration. Je n'ajouterai aucune autre critique sur ce point pour l'instant. J'espère n'avoir jamais à y revenir parce que ce grand projet d'aménagement de la capitale nationale est quelque chose qui mérite, de la part du gouvernement, une attention et un traitement de premier ordre.

Je n'en dirai pas plus long, mais j'invite le premier ministre à considérer l'intention qui m'inspire ces observations, et j'espère qu'à l'avenir il tâchera de tenir compte, s'il a l'occasion de faire d'autres nominations ou de prendre d'autres décisions, de la tradition établie par les grands hommes qui ont fait partie de cette commission dans le passé. Je songe au magnifique travail accompli dans les débuts par des hommes comme l'honorable Thomas Ahearn, et plus récemment par M. Fred Bronson, par feu le Dr Valin, le colonel Fraser et M. A. J. Major, et plus récemment encore, par M. Lawrence Freiman. Je l'engagerais à peser ces choses, et j'espère qu'il saura s'y prendre un peu plus adroitement à l'avenir. S'il juge bon de ne pas nommer les deux reeves ou représentants des

municipalités dans les townships, ni les maires des deux villes, et qu'il décide cependant de nommer un échevin d'une municipalité moins importante et un maire d'une ville de la province de Québec assez éloignée d'ici, ainsi que le maire d'une autre ville du pays, qu'il s'efforce au moins d'annoncer les nominations avec plus de tact que dans le cas présent.

M. Bell (Carleton): L'honorable député me permet-il une question?

M. McIlraith: Oui, si l'on n'en tient pas compte dans mon temps de parole.

M. Bell (Carleton): N'est-il pas vrai que la situation dont se plaint l'honorable député est exactement celle que prévoyait la mesure législative primitivement proposée par M. St-Laurent?

M. McIlraith: Non, pas du tout.

M. Bell (Carleton): C'est certes la même.

M. McIlraith: Ma réponse est un non catégorique. Ce que la mesure visait, c'était d'abolir la disposition obligatoire selon laquelle les organismes extérieurs devaient désigner un représentant et le remplacer par une autre tandis que l'autorité fédérale, qui fournit l'argent, choisirait le personnel.

M. Bell (Carleton): Pourquoi l'a-t-on abolie?

M. McIlraith: Il s'agit d'un droit très important et qui diffère totalement du point soulevé par le député de Carleton.

Il y a un autre point que je désire soulever. L'an dernier, plusieurs députés, ainsi que plusieurs personnes de l'extérieur de cette Chambre, ont été scandalisées de découvrir qu'une ligne menant à l'extérieur de la Chambre avait été branchée sur le système d'amplification de cette enceinte.

M. Walker: C'est de l'histoire ancienne.

M. McIlraith: Ce fut considéré...

M. Lambert: Baliverne.

M. McIlraith: ...comme un manquement d'une certaine gravité, je pense, par la plupart des membres de la Chambre des communes. J'invite les honorables députés à se contenir au lieu de formuler des réflexions pour le moins prématurées. Le 27 janvier, comme l'atteste le hansard, page 380, l'honorable député de Shefford (M. Boivin) a demandé si l'on avait installé de la même façon un écouteur relié au système d'interprétation simultanée de la Chambre et M. l'Orateur a dit:

> Cette question ne devrait pas s'adresser au premier ministre mais plutôt à la Chambre des communes.

Le premier ministre a répondu:

> Tout ce que je puis dire, c'est non, certainement. J'ai tenté la chose l'an dernier à titre d'essai.

[M. McIlraith.]

> J'ai constaté cependant que l'on y entendait toujours certaines voix.

J'ai toujours considéré qu'il n'était pas admissible qu'on puisse transmettre au dehors les délibérations de la Chambre sans sa permission. Sans doute, la Chambre en aurait accordé la permission.

L'hon. M. Brooks: Vous étiez le seul que cela intéressait.

M. McIlraith: Laissez-moi donc parler.

L'hon. M. Brooks: Nous n'avons rien entendu.

M. McIlraith: Je ne suis pas le seul. Vous n'avez pas entendu la voix de la population.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Transmettez ce discours à l'extérieur; vous n'en retirez ici aucun avantage.

M. McIlraith: Ce que je veux dire c'est que la réponse n'indique pas clairement si oui ou non les fils ont été débranchés. Je crois que oui. Je crois que les journaux ont interprété la réponse de cette façon, même si la réponse elle-même n'est pas claire sur ce point. J'espère que le premier ministre profitera de l'occasion de préciser une fois pour toutes si les fils ont été débranchés ou non.

Dans l'affirmative, je veux dire que j'approuve de tout cœur la décision qu'il a prise à moins qu'il n'ait eu l'intention de soumettre cette question à la Chambre pour étude. Je crois que la Chambre aurait donné son approbation.

L'hon. M. Brooks: Cela devrait lui apporter une grande tranquillité d'esprit.

M. McIlraith: Je n'ai pas bien compris l'interpellation qu'a marmottée le ministre.

L'hon. M. Brooks: J'ai dit que votre approbation devrait lui apporter une grande tranquillité d'esprit.

M. McIlraith: C'est une question très importante qui concerne les droits de la Chambre des communes. A cette période de l'histoire du monde, alors que notre régime de démocratie parlementaire est attaqué, ainsi que les membres du gouvernement devraient très bien le savoir, par un autre régime au moyen d'une offensive commerciale ou d'autres façons, il est très important que nous protégions les droits de cette institution. Je ne crois pas que les interpellations du ministre des Postes (M. Hamilton) et du ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Brooks) indiquent qu'ils se rendent compte du problème véritable qui confronte aujourd'hui la démocratie.

Je veux parler pendant quelques instants de la situation économique canadienne. A la suite d'une interruption faite hier soir par un

partisan du gouvernement qui n'a manifestement aucune idée de la situation réelle, je pense devoir inscrire au compte rendu les chiffres du chômage, bien que j'aie l'intention de parler surtout des causes du chômage dans le temps qui me reste. A compter de 1953, à la date du 12 décembre ou à la date valable la plus proche, le nombre de personnes sans emploi cherchant du travail était:

1953	192,000
1954	248,000
1955	200,000
1956	186,000
1957	386,000
1958	440,000

La seule chose que je veuille souligner à la lumière de ces chiffres c'est qu'il s'agit là d'un problème qui doit certainement préoccuper tous les députés et d'un sujet qu'il leur appartient de discuter. Je trouve que les tentatives du gouvernement pour l'écarter ne sont pas dignes de lui. Le problème se présente au gouvernement, bien qu'il n'en tienne pas exclusivement à lui de le résoudre car, bien entendu, il y a des facteurs extérieurs qui contribuent à ce problème. Pourtant il y a des mesures qui peuvent et doivent être prises par le gouvernement et d'autres qu'il a prises qui ont contribué à ce problème.

M. Walker: Que proposeriez-vous?

M. McIlraith: En écoutant dix minutes, le député se rendra compte.

M. Walker: Puis-je demander à mon ami de quel droit il prend une attitude olympienne pour chapitrer la Chambre comme un instituteur? Nous n'avons pas encore entendu d'avis positif.

L'hon. M. Pearson: Comment ose-t-il vous faire la leçon!

M. McIlraith: Je sais qu'ayant une vaste majorité le gouvernement et ses soutiens semblent avoir perdu tout sens des proportions. Ils ne veulent pas qu'on discute des programmes du gouvernement. Depuis dix jours je vois le gouvernement chercher par tous les moyens possibles à empêcher une discussion de ses programmes. Je ne cherche pas à faire la leçon à la Chambre, mais à exercer le droit que j'ai sans aucun doute de soulever les questions qui peuvent m'inquiéter au sujet de l'économie du pays et des initiatives du gouvernement.

M. Walker. Qu'on les entende.

M. McIlraith: Le député de Rosedale (M. Walker) a le droit de ne partager aucune des opinions que j'exprime, mais il n'a pas le droit de contester qu'un député puisse aborder à la Chambre un sujet aussi important que le chômage.

M. Walker: Ce point ne fait aucun doute.

M. McIlraith: Je veux consigner des statistiques intéressant l'inflation et la dette croissante du pays ou, en d'autres mots ce qu'on pourrait appeler l'imprudent programme de déficit du gouvernement actuel. Je ne sais si l'honorable député de Rosedale pense que je devrais lui demander la permission de consigner ces remarques.

M. Walker: Permission accordée.

M. McIlraith: Je les consignerai de toute manière. Les chiffres dont je me sers proviennent du sommaire statistique de la Banque du Canada de décembre 1957 et de décembre 1958. Celui de 1957 se trouve à la page 393 et suivantes et celui de 1958 à la page 442 et suivantes. Quant à la question du déficit le ministre des Finances a fait tellement de déclarations disant que le déficit n'existait pas et ainsi de suite que l'on peut contester le chiffre réel du déficit. Je ne veux pas dire que les chiffres que je vais consigner indiquent l'exact déficit mais ils montrent qu'il y a un énorme déficit dont l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) reconnaîtra l'ampleur, je crois.

L'hon. M. Macdonnell: L'honorable député va-t-il se servir du chiffre donné de fait par le ministre des Finances ou bien va-t-il avancer un autre chiffre?

M. McIlraith: J'en viens directement à ce point. Si les ministres voulaient être un peu plus patients et remettre leurs questions à plus tard, ils nous aideraient. En juin 1957, lorsque le présent gouvernement a pris le pouvoir, la dette fondée directe du Canada, y compris la dette fondée garantie, s'élevait à 14,902 millions de dollars. En décembre 1958, elle était de 16,411 millions de dollars. Par conséquent, l'augmentation a dépassé 1,500 millions. L'augmentation du déficit pour cette période est un peu inférieure à ce chiffre mais elle appuie ce que j'ai dit, à savoir qu'elle est très forte.

Je veux dire quelques mots sur la méthode de financement et parler de la masse monétaire et des dépôts dans les banques à charte. En juin 1957, à la même date, le chiffre était de 11,499 millions de dollars et en décembre 1958 il était de 13,271 millions. L'augmentation est de 1,772 millions. Autrement dit, ces chiffres font ressortir qu'il s'agit d'une question à discuter, d'une question de nature à causer de l'inquiétude car sans explications, ces chiffres à eux seuls indiquent qu'une inflation très forte a probablement, pour une part été provoquée directement par les méthodes de financement du gouvernement.

L'autre chiffre que je tiens à relever concerne l'écoulement, par le gouvernement du Canada, de ses valeurs directes et garanties

Reprenant les mêmes dates, on constate que les titres du gouvernement détenus par les banques à charte et la Banque du Canada n'ont augmenté que de 1,244 millions et que l'augmentation totale est de 1,509 millions. Je peux ventiler ces chiffres, mais peut-être que ceci montrera ce que je veux dire. Ces chiffres font voir que de cette vaste augmentation dans le financement de l'État, ainsi que des nouvelles émissions touchant la dette fondée, une proportion anormale est allée aux banques à charte et à la Banque du Canada, causant ainsi une inflation indue tandis qu'une très petite proportion seulement allait aux particuliers. Autrement dit, il devient clair...

M. Pallett: Cette déclaration n'est pas exacte.

M. McIlraith: Il devient évident...

M. Pallett: Cette déclaration n'est pas du tout exacte.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre!

M. McIlraith: Il devient bien évident que les portefeuillistes canadiens ont perdu confiance dans la méthode de financement et dans les lignes de conduite du gouvernement. De crainte que certains députés ne soutiennent encore qu'il ne s'agit pas là d'un véritable problème, et étant donné que nous n'avons pas le droit de poser de questions au ministre, je mentionnerai une couple de faits à ce sujet. Le premier est une déclaration du président de la Banque de Montréal, qui s'est exprimé en termes très forts sur ce sujet:

> Les prix des produits canadiens, gonflés au point de créer une situation explosive, chassent notre pays des marchés mondiaux.

Le député d'Essex-Est a soulevé une question ce matin, au sujet d'une déclaration du président de la Banque Royale. Le ministre a essayé, d'une façon un peu rude, d'écarter toute la question. On lui a alors demandé s'il voulait prendre part au présent débat et aborder le sujet, parce qu'il est d'importance vitale pour notre économie et va au cœur même de certaines des difficultés actuelles. Il a de nouveau refusé carrément de reconnaître l'importance réelle du sujet et il a même tenté de minimiser la question.

Voici un autre propos du président de la Banque royale. Le ministre ne lui est pas comptable; je le reconnais parfaitement. Néamoins, il s'agit d'une personne de quelque importance dans l'économie nationale, puisqu'elle dirige une grande banque. Permettez-moi de signaler ce que le président de la Banque de Montréal dit sur le sujet et ce qu'a publié le *Citizen* d'Ottawa dans son numéro du 2 décembre 1958. Il y est question du devoir qu'a le gouvernement de protéger l'intégrité du dollar ainsi que des mesures qu'il prend à cette fin. Je voudrais citer un assez long passage, mais je vais m'en abstenir. L'article est digne de retenir sérieusement l'attention. J'y relève le passage suivant:

> En outre, le programme gouvernemental d'expansion monétaire, tant pour favoriser la reprise des affaires que pour faciliter le financement des services de l'État...

Veuillez noter ces mots, monsieur l'Orateur; "faciliter le financement des services de l'État."

> ...a gonflé de plus d'un milliard et demi de dollars, au cours des douze derniers mois, notre masse monétaire...

L'honorable député de Peel (M. Pallett) qui a prétendu il y a un moment que mes observations étaient fausses devra dire de même au sujet de cette déclaration.

Le président de la *Canada Life Assurance Company* a tenu à peu près les mêmes propos dans une brochure datée du 29 janvier 1959. Il prend une attitude ferme au sujet de l'inflation. J'affirme que le ministre aggrave le problème. Je vais essayer de démontrer de quelle façon, mais je ne veux porter aucune accusation sans l'appuyer sur des données précises. Je pourrais citer un grand nombre de faits, par exemple, celui de n'avoir pas présenté de budget pour la législature de 1957. C'était peut-être une habile manœuvre pour recueillir des voix aux élections de 1958 de ne pas révéler le véritable état financier de ses comptes, mais elle a occasionné beaucoup de malaise au Canada et la méfiance des hommes d'affaires envers le gouvernement.

L'hon. M. Macdonnell: Puis-je poser une question au député?

M. McIlraith: J'aimerais que l'honorable député attende un peu pour poser sa question. Il me reste seulement trois minutes. Je lui répondrai alors avec plaisir.

Le ministre n'a pas parlé dans cette Chambre de ce que plusieurs tiennent pour le problème le plus important que le gouvernement a à résoudre et qui sans doute présente une extrême gravité. Il a refusé de le faire. Les députés ont connu la raison de son attitude sur cette question ce matin. Permettez-moi de citer ce qu'il a déclaré dans un discours qu'il a prononcé à l'hôtel Royal-York, le 5 janvier 1959. Je vais citer le texte remis par son propre bureau. Le ministre des Finances a déclaré:

> J'ai dit que l'opération de conversion avait remporté un succès éclatant. Elle a conquis l'admiration bien franche des gouvernements d'autres pays.

Qu'on me permette d'ajouter ma propre opinion. L'opération a aussi fort concouru à

aggraver les problèmes actuels et à accentuer les tendances inflationnistes.

Je veux citer un article qui a paru dans le *Herald-Tribune* de New-York à la même date, soit le 5 janvier 1959, pour voir s'il y a lieu de parler de l'admiration des gouvernements d'autres pays. Je tiens à prendre un gouvernement d'un autre pays dont l'activité influe beaucoup sur les affaires du Canada parce qu'il commerce beaucoup avec notre pays. L'article est de M. Joseph R. Flevin, rédacteur de la chronique d'économie nationale au *Herald-Tribune* de New-York. Il écrit à propos de cette question:

> Le Canada a suscité un soudain intérêt pour les remboursements anticipés, l'été dernier, quand il a offert de nouveaux titres en échange d'obligations en cours. L'initiative du Canada semblait promise à un bien plus grand succès qu'elle n'en a eu de fait. Elle a coûté cher et elle a gravement affaibli le pouvoir qu'a la Banque du Canada de freiner l'expansion inflationniste du crédit.

Tout l'article développe cet argument. L'auteur ajoute:

> Plus les spécialistes du Trésor en gestion de la dette ont étudié le remboursement anticipé, moins cette méthode leur a souri. Quant au Trésor, il est satisfait de laisser ce genre de financement aux Canadiens.

Ainsi, ces deux déclarations faites à la même date se contredisent l'une l'autre, l'une disant que ce programme avait attiré la franche admiration d'autres pays, et l'autre exposant les vues du gouvernement d'un pays avec lequel nous entretenons d'importants échanges commerciaux et avec lequel, parce qu'il fait partie de la zone dollar, nous sommes plus étroitement liés, sur ces questions, qu'avec la plupart des autres pays.

Je demande au ministre des Finances de prendre un peu de temps afin d'expliquer à la Chambre de quels gouvernements il parlait, d'expliquer les raisons pour lesquelles il a gonflé la masse monétaire comme il l'a fait et de nous exposer à fond toute la question.

Je m'aperçois que mon temps va expirer. J'aimerais pouvoir développer ce sujet bien davantage. Je sais qu'il déplaît à certains députés, mais je puis dire honnêtement que je le considère comme l'un des plus importants et des plus urgents. J'aimerais le développer longuement, et j'espère avoir l'occasion de le faire prochainement. Mais qu'il me soit permis de signaler qu'en créant cet énorme déficit, le ministre des Finances se verra rapidement entraîné dans un état de choses où les dépenses deviennent des dépenses annuelles fixes et non des dépenses exceptionnelles pour une année donnée, consenties dans le dessein de remédier à l'autre problème qui se pose, celui du chômage.

Il est très difficile de résoudre les deux problèmes qui, superficiellement, semblent s'exclure. Je reconnais ses difficultés. Cependant, je voudrais qu'il s'y attaque, au lieu de se contenter, comme fait le gouvernement depuis qu'il est au pouvoir, de mesures dictées par les circonstances, comme dans la campagne électorale, et d'engager des dépenses si considérables que le gouvernement qui prendra la suite n'aura aucune chance de remédier rapidement à la situation.

Quant à l'emprunt de conversion, le ministre des Finances n'a pas encore pris la parole à la Chambre pour nous donner les chiffres définitifs de cette grande opération. Il est extrêmement important qu'il le fasse. Il considère que cette question n'est pas assez importante pour la traiter dans le débat sur le discours du trône. Il n'a pas pu le faire à la session précédente parce que les chiffres n'étaient pas disponibles, ce dont je me rends compte. Il devrait cependant nous expliquer exactement ce que cette opération a coûté aux contribuables canadiens. S'il nous donnait ces renseignements, il soutiendrait sans doute que cette dépense était opportune, mais il devrait dire à la Chambre à combien elle se chiffre. On constatera qu'une partie de cette dépense n'intéressait que l'année passée. Je parle des commissions et autres frais semblables entraînés par le transfert des obligations chez les différends courtiers et les banques. Le montant de ces frais ressort clairement du bilan de tous ces organismes, qui ont fort apprécié cette mine d'or. Mais la question devrait être discutée...

M. l'Orateur: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

M. Walker: Je tiens à remercier l'honorable député, pour qui j'ai le plus grand respect, de nous avoir offert de lui poser des questions. Serait-il assez bon de dire à la Chambre à quoi il donne priorité, à l'inquiétude des banquiers devant l'inflation ou à celle de l'ouvrier devant le chômage? A notre avis...

M. McIlraith: Je répondrai à la question.

M. Walker: ...le chômage importe davantage. Or la plus grande partie de notre déficit vient des mesures prises pour le combattre.

M. l'Orateur: Le temps de parole de l'honorable député est expiré. La question est plutôt vaste, mais s'il peut y répondre brièvement, je lui donnerais au moins la chance de le faire.

M. McIlraith: Elle est très vaste, en effet, mais je suis heureux d'y répondre. C'est une question que le gouvernement s'est absolument refusé à envisager. Le problème est

double, je le répète, et je ne vais pas tenter de le minimiser. Nous avons dépensé de l'argent pour le logement, domaine dont le ministre des Travaux publics a pris le temps de nous dire quelque chose. Les dépenses pour le logement, bien qu'elles soient certes de nature inflationniste, fournissent, pour autant que je puisse en être sûr au pied levé, la plus grande quantité de travail par dollar. De plus, c'est une dépense annuelle, une dépense pour une seule année, et l'honorable représentant de Rosedale remarquera que je n'ai jamais critiqué cette dépense.

M. Walker: Cela vous fait honneur.

M. McIlraith: Laissez-moi vous répondre, vous me l'avez demandé. En ce qui concerne l'inflation et le chômage, vous ne pouvez totalement les dissocier. J'ai donné un exemple d'une dépense qui se rapporte aux deux. L'important, cependant, est le fait que le gouvernement n'a pas examiné les dépenses soigneusement et n'a pas décidé quelles sont celles qui sont purement inflationnistes et quelles sont celles qui sont purement anti-chômage. Comme exemple d'une mesure purement inflationniste,—il est assez difficile de répondre brièvement à cette question,—je renverrai l'honorable député de Rosedale à l'intérêt accru de l'emprunt de conversion, à la dépense de nombreux millions qui de ce fait retombera sur les gouvernements successifs pendant 25 ans encore.

M. Bell (Carleton): C'est un emprunt qui a reçu l'approbation du chef de l'opposition.

M. McIlraith: J'aimerais que les députés soient courtois. Vu qu'on a posé la question, j'essaie d'y répondre, malgré mes insuffisances. Ce supplément de frais est de nature nettement inflationniste; ces frais étant fixés pour des années, suivant l'échéance des obligations,—pour une période de 25 ans, je pense,—ils fournissent un lumineux exemple d'une initiative inflationniste. De plus, ils ont ajouté à l'inflation en rendant plus cher l'argent de tous les emprunteurs particuliers, municipaux et provinciaux. C'était inflationniste, purement et simplement. D'autres mesures inflationnistes...

M. l'Orateur: Le député a eu de la latitude jusqu'ici. Il aura d'autres occasions de traiter de la question.

Une voix: Le député n'a pas demandé de latitude. Ce sont les soutiens du gouvernement.

L'hon. M. Martin: Le moment est peut-être venu, monsieur l'Orateur, de soulever une question qui m'inquiète comme elle en inquiète d'autres. Elle a trait à la méthode suivie depuis le début de cette discussion. Bien des députés, je pense, croyaient que lorsqu'une question leur est posée, le temps pris pour poser la question et fournir la réponse est déduit du temps que le Règlement accorde à un député pour prononcer son discours. Mais on ne fait aucune déduction du genre.

Pour la bonne marche du débat, à mon avis, il convient que les députés, des deux côtés, puissent se questionner réciproquement. Nous en avons eu un bon exemple l'autre jour quand l'honorable député de Greenwood avait la parole...

L'hon. M. Pearkes: Règlement!

L'hon. M. Martin: Mais j'en suis au Règlement!

L'hon. M. Pearkes: Quel article du Règlement invoquez-vous?

L'hon. M. Martin: Je demande à Votre Honneur de penser à cette question. Je ne demande pas des précisions immédiates, mais le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) reconnaîtra que mon intervention intéresse tous les membres de la Chambre et échappe aux considérations de parti.

L'hon. M. Pearkes: Vous ne posez pas une question, vous faites encore un discours.

M. l'Orateur: Si l'honorable député me permet de l'interrompre, je dirai qu'il est permis d'invoquer le Règlement n'importe quand, s'il s'agit d'une question dont la Chambre est saisie. L'honorable député traite d'une question générale de procédure et non d'un point soulevé en ce moment au cours du débat. Je ne crois pas que nous puissions débattre cette question maintenant, parce qu'en réalité la Chambre n'en est pas saisie.

L'honorable député s'est fait comprendre. Pour la gouverne des honorables députés, je dois dire que si des questions sont posées, le député qui cède la parole ne bénéficie pas d'un rajustement du temps qui lui est accordé. Le temps ainsi employé est déduit de son temps de parole. Il y a rectification des périodes de temps seulement à l'occasion d'une longue interruption à propos d'un rappel au Règlement ou de la question de privilège.

L'hon. M. Martin: En vertu de quel article du Règlement cette décision particulière est-elle prise, c'est-à-dire que le temps n'est pas déduit? Je suis certain que mes remarques sont régulières en ce moment, mais je n'insisterai pas. J'ai fait ces observations dans l'intérêt de tous les membres de la Chambre; je demanderai à Votre Honneur de tenir compte de ce point soulevé sous forme d'un rappel au Règlement.

M. l'Orateur: Les faits contredisent l'honorable député. L'honorable député qui avait la parole a bénéficié d'une période de deux ou trois minutes supplémentaires.

M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur; à mon avis une précision s'impose: vous constaterez que plusieurs interruptions ont été faites durant mon discours. A la fin des quarante minutes qui m'étaient accordées, j'ai terminé mon discours. La question m'a été posée après que j'eus repris mon siège et j'ai essayé d'y répondre aussi brièvement que possible. C'était une question vaste et en réalité la réponse a été plus courte que je n'aurais voulu.

M. Lee E. Grills (Hastings-Sud): Maintenant que l'atmosphère est un peu plus limpide, monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter les motionnaires (MM. Jorgenson et Fortin) de l'Adresse en réponse au discours du trône. On a dit beaucoup de choses à propos des mérites de ces deux messieurs, et je ne saurais qu'approuver tout ce qu'on a déjà dit à ce propos. J'aimerais aussi féliciter M. l'Orateur qui, à cause de son attitude équitable, s'est acquis l'admiration de tous les honorables députés. En plus de diriger les délibérations de la Chambre d'une manière ordonnée et digne, il a réussi à tempérer ses observations d'un brin d'humour et d'esprit, jetant ainsi un peu d'huile sur l'eau trouble.

Il est exaltant, monsieur l'Orateur, de faire partie de ce gouvernement vraiment national, qu'on qualifie parfois mais pas trop souvent à mon avis, d'équipe Diefenbaker. Il représente parfaitement tous les Canadiens, quelle que soit leur origine raciale ou géographique. Ce doit être un sujet d'inspiration pour les femmes canadiennes,—qui constituent au moins la moitié de notre population,—de voir qu'il y a trois députés du sexe féminin dans le parti du gouvernement actuel. On a déjà dit que la raison pour laquelle il n'y avait pas plus de femmes dans la vie publique était qu'elles n'avaient pas d'épouses pour les aider. Or ces femmes ont démontré leur habileté à la Chambre et j'estime qu'elles ajoutent du charme et de la dignité à nos délibérations. Ces dames, comme vous l'aurez remarqué, ont été placées directement en face de l'opposition. C'est là un autre indice de notre désir altruiste de partager notre bonne fortune avec les députés moins heureux qui siègent de l'autre côté.

Pendant que j'en suis aux membres de l'opposition, je dois dire que j'ai été heureux de faire la connaissance de plusieurs d'entre eux depuis que je suis arrivé dans cette enceinte et que j'ai apprécié leur amitié. En disant cela, il me vient à la mémoire un petit poème qui se lit ainsi:

> There is a destiny that makes us brothers,
> None walks his way alone,
> All that we put in the lives of others
> Comes back into our own.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, vous dire brièvement quelques mots de la circonscription que je suis fier de représenter dans cette enceinte. La circonscription historique d'Hasting-Sud, qui a déjà fourni l'un des premiers ministres du Canada en la personne de sir MacKenzie Bowell, est située à environ 100 milles à l'est de Toronto sur la rive nord de la magnifique baie de Quinte.

Après avoir écouté avec intérêt les autres députés, j'aimerais montrer que ma circonscription constitue un exemple d'une économie bien équilibrée. Le comté d'Hastings est reconnu depuis de nombreuses années comme le centre de l'industrie du fromage en Ontario. C'est de Belleville, où se tient chaque année la foire du fromage de l'Empire britannique, que proviennent les fromages aux noms célèbres de Cookes, Black Diamond et autres, connus non seulement au Canada mais dans bien des pays du monde comme les meilleurs fromages canadiens cheddar. A titre d'exemple, le vice-président des États-Unis, M. Richard Nixon, au cours d'une visite officielle à notre région et à Belleville ces derniers mois, a déclaré qu'il venait chercher du fameux fromage cheddar de Belleville.

Notre agriculture comprend des exploitations agricoles mixtes, notamment la production laitière à toutes fins, l'élevage des porcs et la culture de produits pour la mise en conserves. Je tiens à dire que le programme de stabilisation du gouvernement actuel a apporté un sentiment de sécurité aux cultivateurs de ma circonscription. Je suis un de ceux qui croient que la situation économique en général ne s'améliorera que si nos cultivateurs obtiennent leur juste part des richesses du pays. Je veux aussi parler avec fierté de nos nombreux membres des clubs de jeunes agriculteurs et 4-H, qui seront de futurs chefs de file dans notre société et dans les affaires publiques.

J'aimerais faire mention honorable de quelques-unes de nos industries. Dans la ville progressive de Trenton, qualifiée par plusieurs de "ville d'aviation", du fait qu'on y trouve une des plus importantes stations de l'ARC, nous avons des établissements industriels très variés: textiles, produits de papier, argenterie, façonnage de l'acier, électronique et bien d'autres, et la ville grossit rapidement. Au bord du canal de Trent, situé au nord de Trenton, on trouve une industrie et une agglomération qui méritent une mention spéciale. C'est un exemple des possibilités que notre pays peut offrir. Je veux parler du

village de Batawa et de la *Bata Shoe Company of Canada*. En 1939, quelques hommes, ayant à leur tête un jeune de 25 ans, Thomas J. Bata, sont venus arpenter et mesurer des terres situées près de la rivière Trent, au-dessus de Trenton, en Ontario. Sur un emplacement de 1,500 acres, ils venaient jeter les bases d'une nouvelle industrie, en même temps que faire germer une vie nouvelle dans un milieu nouveau. Depuis une dizaine d'années ou a vu naître beaucoup de nouvelles entreprises au Canada, mais ce n'est pas tous les jours qu'on fonde un nouveau village.

Grâce à l'ambition et aux efforts de ce jeune homme et de ses associés, un village entièrement nouveau a surgi dans ma circonscription, autour de la *Bata Shoe Company of Canada Limited*. Aujourd'hui, l'un et l'autre sont intégrés à la vie canadienne et participent à son mouvement d'expansion, au même titre que les nombreuses entreprises industrielles qui sont en voie d'élever notre grand pays au rang de grande puissance industrielle. Cette usine fabrique non seulement des chaussures, mais aussi de la machinerie pour la fabrication des chaussures, et des produits qui servent à la défense nationale. Je puis aussi, pour les avoir observés personnellement, rendre témoignage à la loyauté et au civisme de ces citoyens qui ont su prendre leur place et assumer leurs responsabilités dans notre milieu, et nous donner par là un exemple de confiance dans l'avenir du Canada.

Le village de Frankford, sur la rivière Trent, celui de Stirling, où se trouve une autre fabrique de chaussures, et le village progressif de Tweed, situé dans la région des lacs de notre comté, sont des endroits vivants et à la page, et nous en sommes fiers. L'historique village de Deseronto est voisin de la réserve indienne de Tyendinaga. J'ajoute ici que j'ai bon espoir qu'on aménagera prochainement une chaussée dont le besoin s'impose, en aval de Deseronto, chaussée qui relierait les circonscriptions de Prince-Edward et d'Hastings et serait à l'avantage des deux.

Il y a beaucoup d'autres industries dans ma circonscription, y compris une importante distillerie à Corbyville. Certains membres en ont peut-être entendu parler sans savoir où elle se trouve. Le temps ne me permet pas de donner des détails sur les nombreuses autres industries de ma circonscription.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, vous parler de Belleville. C'est une ville en plein essor, connue sous le nom de "ville accueillante", et c'est aussi la capitale de notre comté. Il est un point que je tiens à signaler à certains honorable vis-à-vis, en particulier ceux des premières rangées, qu'on désigne parfois comme l'état-major du parti libéral, qui respirent la tristesse et la désolation. Dernièrement, l'opposition a semblé confondre son propre sort politique avec les perspectives nationales. Le 1er janvier de cette année, la ville de Belleville a annexé 3,600 acres à sa superficie antérieure afin de fournir l'espace requis et les services nécessaires à de nouvelles industries et à de nouveaux foyers.

D'après le dernier rapport de notre bureau local de placement, en date du 1er janvier, le nombre des chômeurs assistés est moindre que l'an dernier. Le programme d'hiver est également utile. Je comprends parfaitement qu'il est déplorable qu'une personne voulant travailler soit en chômage et je me réjouis de ce que la situation s'améliore. Je puis signaler ici qu'en juin 1957, la rue principale de Belleville comptait 17 magasins vacants. Or, le 1er janvier dernier, il n'y en avait que cinq, me dit-on. Je parle des perspectives encourageantes de ma propre circonscription comme d'une preuve que notre population a pleinement confiance dans le gouvernement et dans les progrès constants du Canada.

Je signale également que nous avions un point divisionnaire du National-Canadien fort actif à Belleville et un autre du Pacifique-Canadien à Trenton, ainsi que des ateliers de réparation, mais ils sont gravement atteints par le programme de dieselisation et d'accélération des horaires des trains. Nous comprenons tous que nous ne pouvons enrayer la marche du progrès, mais j'ai demandé et je continuerai à demander qu'on accorde toute l'attention possible au bien-être de ceux qui ont passé toute leur vie à l'emploi des chemins de fer.

Enfin, monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention de tous les amateurs de hockey du Canada sur notre fameux club de hockey, dont nous sommes si fiers, les MacFarlands de Belleville. Gagnante de la coupe Allen en 1958, le plus important trophée dans le domaine du hockey, l'équipe a été choisie pour représenter le Canada au tournoi mondial de hockey à Prague, en Tchécoslovaquie, cette année. Les Macs de Belleville forment un groupe d'excellents jeunes athlètes, qui comptent parmi les meilleurs au Canada. Ils n'iront pas en Europe dans le seul dessein de s'emparer du championat mondial de hockey; ils feront également office d'ambassadeurs de bonne entente. Ils sont dignes d'arborer les couleurs du Canada dans bien des pays d'Europe.

J'espère que nous aurons l'occasion un peu plus tard au cours de la présente session de parler du financement de l'envoi de représentants canadiens aux concours sportifs internationaux. Je dois dire que les citoyens de Belleville imbus de civisme ainsi que le

maire MacFarland, de Picton, en Ontario, ont dû travailler ferme pour rendre possible l'inscription de l'équipe canadienne dans le tournoi mondial de hockey. Je sais qu'ils veulent que je transmette leurs remerciements à tous ceux qui les ont aidés, et j'ajoute mes remerciements personnels aux membres de cette Chambre qui les ont encouragés.

Je suis sûr que les meilleurs vœux de tous les Canadiens accompagneront ces dignes représentants de notre sport national le plus populaire, qui quitteront le Canada dimanche prochain le 1er février. J'ai confiance que notre équipe remportera le championnat mondial de hockey, et je désire assurer le noble capitaine et les équipiers du club de Belleville que nous serons fiers de leurs efforts et que nous les accueillerons avec joie à leur retour au Canada.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demi).

Reprise de la séance

(Texte)

M. J.-A. Richard (Saint-Maurice-Laflèche): Monsieur le président, permettez-moi de me joindre à tous ceux qui m'ont précédé dans ce débat pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jorgenson et Fortin). Je n'hésite pas à dire qu'ils se sont tous deux acquittés de leur tâche avec beaucoup de compétence et de dignité. On me permettra aussi de signaler un événement important qui s'est déroulé à l'ouverture de la session, cette année. Nous avions déjà vu un premier ministre du Canada présenter à l'Orateur de la Chambre son fils député. Nous avons eu cette année l'honneur et le plaisir de voir un député, accompagné du premier ministre, présenter à l'Orateur sa fille élue dans la circonscription de Grenville-Dundas. Je félicite l'un et l'autre et leur offre mes meilleurs vœux.

Je tiens également à féliciter l'honorable député de Montmagny-L'Islet de nous avoir appris que la province de Québec était soudainement devenue une province comme les autres. Je ne crois pas qu'il soit de bonne politique, pour notre province, de faire la moue aux neuf autres du pays et de rester ainsi toujours en arrière des autres. Nous sommes tous Canadiens et nous avons tous besoin de la coopération de nos compatriotes pour nous "développer" normalement.

L'an dernier, j'ai essayé de mieux faire connaître la région du Saint-Maurice et particulièrement la circonscription de Saint-Maurice-Laflèche, que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre depuis déjà quelques années. En prenant la parole lors du débat sur l'Adresse, l'an dernier, je signalais à mes honorables collègues les multiples beautés naturelles de ma région, mais j'ajoutais que ces beautés naturelles étaient malheureusement assombries par un malheur qui n'a cessé de grandir depuis: le chômage. Je me suis efforcé à ce moment-là, de faire des suggestions concrètes au gouvernement dans le dessein précis d'améliorer les conditions de travail devenues alarmantes. Elles ont empiré depuis et le gouvernement, qui est toujours en quête de suggestions d'ordre pratique, n'a absolument rien fait de ce que je lui avais proposé. Je veux cependant rendre hommage aux citoyens de chez nous pour leurs efforts en vue d'améliorer la situation. De fait, des comités d'emplois d'hiver ont été formés dans un effort pour trouver des solutions au grave problème du chômage. Je veux aussi féliciter mes concitoyens et mes compatriotes de leur dévouement au bien-être des leurs, mais je dois malheureusement ajouter qu'il y a encore beaucoup de chômage chez nous.

Monsieur le président, je pourrais vous décrire des scènes de misère vraiment pénibles que j'ai vues moi-même. Après m'être rendu sur les lieux, j'ai fait parvenir de l'aide et de la nourriture au foyer de ces gens et ils ont pu ainsi retrouver un peu de la joie de vivre.

Comment se fait-il, monsieur le président, que ces crises de chômage reviennent périodiquement nous assiéger chaque fois que les conservateurs reviennent au pouvoir? Est-ce un signe de malheur? Je serais porté à le croire, comme le disent assez souvent les bons vieux Canadiens de chez nous.

Je me souviens, monsieur le président, de l'avènement au pouvoir de sir Wilfrid Laurier, en 1896. J'avais alors neuf ans, et, à ce moment-là, il n'y avait pas beaucoup de prospérité chez nous; c'était l'époque où beaucoup de nos cultivateurs hivernaient à la galette de sarrasin. Permettez-moi d'ajouter que c'est un temps que toute la jeune députation n'a pas connu; c'est peut-être pour cette raison qu'ils élèvent la voix d'une façon peut-être impolie lorsque nous parlons des temps conservateurs.

A ce moment-là, monsieur le président, un seul garçon, dans bien des familles, demeurait sur la terre pour aider son père; les autres étaient obligés d'émigrer aux États-Unis. De fait, ceux qui sont assez âgés se rappellent que les cultivateurs étaient obligés d'émigrer aux États-Unis pour gagner l'argent nécessaire à payer leur terre. Cependant, peu de temps après que sir Wilfrid Laurier, à la tête du parti libéral, eut pris la direction des affaires de notre pays, l'émigration a constamment diminué pour s'arrêter presque complètement. Des marchés ont été ouverts

et le commerce du bois, ainsi que les autres commerces en général, nous ont permis de garder au pays notre capital le plus précieux, le capital humain. Je n'ai pas à vous décrire l'expansion extraordinaire qu'a connue notre pays par la suite; il n'y a que ceux qui refusent de l'admettre pour le nier.

En 1911, sir Wilfrid Laurier était battu par M. Borden, un conservateur. Tout le monde se souvient fort bien des quelques années qui ont suivi cette période difficile et je n'en dirai pas plus à ce sujet. De 1921 à 1930, c'est le très honorable M. Mackenzie King, un libéral, qui a pris la direction de notre pays. Inutile d'ajouter qu'une période de prospérité remarquable a caractérisé ces quelques années de régime libéral. En 1930, l'honorable R. B. Bennett battait M. Mackenzie King et le parti libéral et il assumait la direction de notre pays. Ce fut une crise économique sans précédent, tout le monde s'en souvient; je m'en souviens surtout fort bien puisqu'à ce moment-là j'étais échevin de ma ville. Nous passions parfois des journées entières à parcourir la ville pour encourager nos gens; c'était vraiment pitoyable. Nous n'avions à ce moment-là que ce qu'il était convenu d'appeler des "pitons" pour donner un peu de nourriture et de courage à nos concitoyens. Or à cette époque, il n'y avait aucune loi sociale pour porter secours aux miséreux; les allocations familiales n'existaient pas, les pensions de vieillesse non plus, ni l'assurance-chômage, ni les pensions aux aveugles, etc. etc. Nous n'avions vraiment que les "pitons" pour aider les gens à survivre.

Comment se fait-il, monsieur le président, qu'en 1935, au moment où M. Mackenzie King a repris le pouvoir, à la tête d'un gouvernement libéral, les affaires et l'économie du pays se sont remises sur pied peu de temps après? La réponse est simple: il a su s'entourer d'hommes prévoyants et compétents pour le seconder dans sa tâche. Le pays a ensuite été prospère jusqu'en 1957, alors que les Canadiens, après avoir ajouté foi aux propos d'un homme qui ne voulait que le pouvoir, ont accordé leur confiance à un gouvernement conservateur. Nous connaissons aujourd'hui, depuis plus d'un an, une des pires crises de chômage dont on ait été témoins et elle empire de jour en jour. Pour illustrer ce que je viens de vous dire, je dois vous signaler qu'il y avait dans la région de Shawinigan, en décembre 1957, 5,300 chômeurs, alors qu'en décembre 1958, on en comptait un peu plus de 6,500. C'est dire que la situation se détériore toujours sous les régimes conservateurs. Est-ce l'effet du hasard? Si tel est le cas, je crois que nous avons eu suffisamment d'exemples de ce que peuvent faire les conservateurs pour que les Canadiens se tournent à tout jamais vers le parti libéral.

[M. Richard (Saint-Maurice-Laflèche).]

Monsieur le président, je ne crois pas que la prospérité d'un pays soit l'effet du hasard. Nous n'avons, pour nous convaincre de cette vérité, qu'à jeter un regard sur les hommes qui dirigent notre pays à l'heure actuelle. La jeune députation conservatrice a beaucoup critiqué, depuis l'avènement des conservateurs, des hommes comme les Saint-Laurent, les Howe, les Pearson, les Gardiner, les Chevrier, les Martin et autres. Si mes honorables amis d'en face réfléchissaient sérieusement, seulement un instant, ils comprendraient que ce sont précisément des hommes de ce calibre qui ont bâti notre pays et qui manquent aujourd'hui dans le cabinet canadien. Un grand nombre de ces jeunes députés, qui ont critiqué et critiquent encore avec effronterie le très honorable C. D. Howe, ne lui vont même pas à la cheville. C'est avec beaucoup d'orgueil que je lisais récemment un volume intitulé *Canada at Work*, que l'auteur M. Wilfrid Eggleston a publié en 1953. La dédicace du volume est assez éloquente et je n'ai qu'à vous en faire part pour apporter un éclatant témoignage à ce que je viens de dire. Elle se lit comme il suit:

> Dédié au très honorable Clarence Decatur Howe, ingénieur et homme d'État. Sa grande perspicacité l'a rendu conscient des possibilités industrielles et techniques du Canada; son habileté, son courage et son énergie ont aidé à les réaliser.

Nous pourrions faire des commentaires analogues au sujet du très honorable Louis St-Laurent, qui a poursuivi avec autant de dévouement que de doigté l'œuvre des Laurier et des King. Si le Canada connaît aujourd'hui une atmosphère tellement favorable à l'unité nationale entre les divers groupes ethniques de notre pays, je ne crois pas exagérer en affirmant que nous en sommes grandement redevables au très honorable Louis St-Laurent, qui n'a jamais perdu une seule occasion de revenir partout et sans cesse sur cette question de l'unité nationale.

Je voudrais également, monsieur le président, dire un mot de l'offre qu'a faite le premier ministre aux municipalités du pays, peu de temps avant son départ pour un long voyage autour du monde, en octobre dernier. Je veux parler de cette offre fédérale aux municipalités de payer 50 p. 100 du coût de la main-d'œuvre pour certaines catégories de travaux devant être exécutés entre le premier décembre et la fin d'avril. La ville de Shawinigan, tout comme d'autres villes de ma circonscription, aurait pu, si l'offre avait été faite assez tôt, se prévaloir des avantages offerts. Il n'est point besoin d'être ingénieur, je pense, pour savoir que des travaux présupposent des plans et des préparations de toutes sortes. Je suis convaincu qu'il y a un très grand

nombre de villes, à travers le Canada, qui ont été dans l'impossibilité de se prévaloir de cette offre parce qu'elle a été faite trop tard. De plus, il est bien difficile, dans bien des régions du pays, de poser de l'asphalte sur les rues et de construire des trottoirs en ciment à l'heure actuelle.

Le gouvernement conservateur, qui avait juré de régler le problème des provinces et des municipalités n'a, en pratique, rien fait pour tenir ses engagements solennels envers la nation canadienne. Si le premier ministre avait vraiment voulu aider les municipalités, il aurait consenti des prêts à très bas intérêt aux municipalités. Il les aurait, de cette façon, vraiment aidées et il aurait, par la même occasion, fait honneur à une promesse solennelle. Évidemment, le gouvernement conservateur n'a certainement pas gâté les Canadiens si l'on considère le très petit nombre de promesses qu'il a partiellement remplies. Le conseil des ministres, qui veut administrer le pays à coups de suggestions de l'opposition, pourrait fort bien mettre en pratique celle que je viens de lui faire et avancer des prêts à bas intérêt aux municipalités du pays. En même temps qu'il ferait œuvre utile, il aiderait à diminuer le chômage d'un bout à l'autre du Canada.

Je me suis bien amusé, monsieur le président, d'entendre plusieurs ministres, et par la suite un grand nombre de jeunes députés inexpérimentés, critiquer l'opposition parce qu'elle n'offrait pas assez de suggestions concrètes au gouvernement. Je me suis amusé d'abord parce que c'est à celui qui est au volant d'une voiture à prendre les décisions sur la route; ce qui m'a aussi amusé, c'est que les ministres ne se souviennent pas de la conduite qu'ils tenaient alors qu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre. Quant aux jeunes députés qui ont fait la même critique à notre sujet, leurs affirmations sont basées sur l'ignorance de ce qui s'est passé.

L'administration des affaires d'un pays est une chose sérieuse. Trop de politiciens, dans ce gouvernement, ne se sont pas encore rendu compte du sérieux de leur tâche. S'ils parlaient un peu moins et s'ils réfléchissaient un peu plus, ils n'auraient certainement pas besoin d'attendre des suggestions de l'opposition pour trouver des remèdes à nos problèmes.

Ce n'est certainement pas l'ancienne opposition conservatrice qui a dirigé notre pays pendant vingt-deux ans. Les ministres libéraux étaient conscients de leur devoir et de leurs responsabilités, et ils avaient surtout en vue, lorsqu'ils administraient le pays, le bien du Canada tout entier, plutôt que celui d'un parti politique. Nous avons déjà fait plusieurs sugestions concrètes au gouvernement au cours de ce débat. L'opposition n'est nullement obligée de gouverner pour les ministres. Quand le gouvernement nous dévoilera ce qu'il entend faire pour régler les problèmes, il ne tardera pas à s'apercevoir que nous avons nos propres idées sur ce qui devrait être fait pour trouver des solutions. Le temps est venu de passer aux actes; les ministres devraient songer à administrer notre pays sur une base sérieuse, et à mettre la politique de côté. Ceci nous permettrait sans doute de revivre la prospérité que nous avons toujours connue sous les administrations libérales.

M. Y.-R. Tassé (Québec-Est): Monsieur le président, il semble que la tradition veuille qu'un nouveau député, quels que soient sa formation, son expérience ou le domaine de ses connaissances, prenne la parole dans cette enceinte peu de temps après son élection et vous fasse part de quelques-unes de ses vues. C'est pour exprimer mon respect de cette tradition et des nombreux autres usages qui donnent tant de valeur à notre forme de gouvernement que je me lève aujourd'hui pour participer à ce débat.

C'est avec beaucoup d'émotion que, pour la première fois, je prends la parole dans cette enceinte où s'élabore l'avenir de notre pays, conscient que je suis des lourdes responsabilités qui sont nôtres, maintenant que l'univers tient dans ses mains la possibilité de se détruire lui-même. C'est une grande responsabilité que d'avoir ici l'occasion de contribuer à la direction des affaires de notre pays, mais c'est également une grande marque de confiance et un honneur dont personnellement je suis redevable à la population de la circonscription de Québec-Est.

Si vous songez, monsieur le président, que cette circonscription a eu comme représentants en cette enceinte les deux seuls premiers ministres canadiens d'origine française, sir Wilfrid Laurier et le très honorable Louis St-Laurent, et que vous considérez la valeur de ces hommes; si vous songez que c'est une circonscription qui fut fidèle, pendant plus de 84 ans, au parti dont ces grands Canadiens étaient la pierre angulaire et que cette circonscription a maintenant changé d'allégeance politique; si vous songez que c'est la circonscription qui contient cette perle de l'histoire canadienne, l'endroit où Jacques Cartier vécut son premier hiver, vous comprendrez que je ne puis que m'inspirer de vos propres remarques, monsieur le président, lors de votre élection à la présidence de la Chambre, et déplorer mes faibles capacités et mon inexpérience pour remplir une telle charge. Mais votre exemple et la façon admirable dont vous vous acquittez de vos fonctions me servent d'inspiration et d'espérance, et j'inclus dans cet éloge le vice-président de la

Chambre, l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny), ainsi que le président suppléant des comités pléniers, l'honorable député de Spadina (M. Rea).

La circonscription de Québec-Est est célèbre par la qualité de sa population, par son respect des autorités civiles et religieuses, par sa loyauté, sa stabilité et son esprit de travail. Il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi, puisque très nombreuses sont les familles dans Québec-Est dont les ancêtres vivaient au Canada il y a deux cents ans, et elles ne sont pas rares celles dont l'origine sur cette terre remonte à plus de 300 ans. Plusieurs d'entre elles s'enorgueillissent même de compter parmi leurs ancêtres, Louis Hébert, le premier colon canadien, arrivé au pays en 1618, et vous me permettrez bien de mentionner que je suis du nombre.

Vous seriez rempli d'admiration, monsieur le président, si vous pouviez constater par vous-même, en visitant chacune des quinze paroisses de mon comté, plus particulièrement le dimanche, la foi et le sérieux de la population de Québec-Est, et vous auriez ainsi l'occasion de constater l'actif très précieux que constituent, pour notre pays, cette stabilité de cœur et d'esprit, cet attachement à ses institutions, cette foi et ce dévouement qui caractérisent la population de Québec-Est.

Nous savons tous qu'il existe, sur certains sujets, des divergences d'opinion entre la population des différentes parties de notre pays, mais il me semble que plusieurs de ces divergences n'existeront plus lorsque nous aurons tous, comme dans Québec-Est, plusieurs siècles d'ancêtres canadiens à admirer.

L'année qui vient de commencer marque, monsieur le président, le deux centième anniversaire de la bataille des plaines d'Abraham, et si je mentionne ici ce fait, c'est dans le dessein de souligner, afin de mieux l'apprécier, la façon plus intelligente que nous employons aujourd'hui pour régler nos divergences d'opinion. La population de Québec-Est apprécie la forme de gouvernement qu'elle doit aux grandes traditions britanniques; elle l'a prouvé à plusieurs reprises et je n'en mentionne comme preuve que le fait qu'un monument a été élevé, dans Québec-Est, en mémoire de la grande reine Victoria.

Ce sont ces qualités remarquables de la population de Québec-Est qui font que je suis si fier de la représenter à la Chambre et que je lui ai promis de travailler à son progrès et à celui de toute la région, de la province et du pays tout entier du mieux que le permettront mes connaissances, confiant que le fait d'être ingénieur serait peut-être utile.

Avant d'aborder le sujet proprement dit du débat, vous me permettrez bien, monsieur le président, de mentionner comme je fus touché, lors de mon arrivée dans la capitale, de voir l'écusson de ma ville de Québec à la place d'honneur, à droite dans le grand hall d'entrée du Parlement; mais une découverte encore plus agréable fut de constater l'estime et l'intérêt que mes compagnons de culture anglaise attachent à la culture française et au fait français au Canada, et je vous avoue qu'il ne m'avait jamais été donné auparavant de constater un désir aussi grand de bonne entente et de compréhension mutuelle que dans le groupe de personnes qui constituent aujourd'hui la députation conservatrice.

(Traduction)

Pour être bien sûr que mes compagnons de langue anglaise m'ont bien compris, monsieur l'Orateur, puis-je répéter qu'il ne m'avait jamais été donné auparavant de constater un désir aussi grand et un effort de compréhension aussi marqué du fait français et de la culture française au Canada que dans le groupe des personnes de langue anglaise qui font partie de la députation conservatrice.

(Texte)

Le grand mérite en revient indubitablement, tout d'abord, au très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) et à ses ministres (et c'est ce qui est responsable, dans une large mesure, du succès formidable qui fut le sien aux dernières élections), mais c'est une attitude dont les racines sont encore plus profondes et pénètrent bien avant dans les rangs du parti qu'il dirige. Vous pouvez être assuré, monsieur le président, que la population de Québec-Est est très sensible à ces marques d'estime et qu'elle n'a pas de plus grand désir que la réalisation de la meilleure entente avec tous ses concitoyens canadiens, dans le respect des droits de chacun.

La question que nous sommes à débattre, monsieur le président, est de savoir si oui ou non nous devons présenter à Son Excellence le Gouverneur général du Canada une adresse de remerciements pour le gracieux discours qu'il nous a adressé à l'ouverture de cette session, et je suis d'avis qu'il y a lieu d'agir ainsi. Le programme tracé dans ce discours indique de façon évidente que Son Excellence le Gouverneur général est conseillé par des ministres éclairés et progressifs, qui ont à cœur l'expansion de notre pays et de toutes ses parties constituantes, et qu'en somme le gouvernement du pays est entre bonnes mains. Comme preuve additionnelle, monsieur le président, vous

pouvez vous reporter à plusieurs événements qui intéressent la circonscription de Québec-Est de façon plus particulière et qui se sont produits depuis que Son Excellence bénéficie de l'avis de ses ministres actuels. Un de ces événements auquel Québec-Est a été des plus sensible, monsieur le président, a été l'acquisition par le gouvernement fédéral du parc où les premiers citoyens de notre pays, Jacques Cartier et ses compagnons, hivernèrent une première fois et son érection en Parc historique national.

Il y avait plus de 350 ans que ce lieu vénérable entre tous dans notre histoire attendait cette reconnaissance officielle, et c'est grâce au premier ministre actuel et à son appréciation des valeurs spirituelles que cet événement s'est produit et que nous verrons un jour cet endroit, chéri entre tous, embelli pour qu'il soit à la hauteur de son passé. Notre premier ministre a laissé dans Québec-Est une marque caractéristique de sa grande personnalité et c'est un geste que nous n'oublierons pas.

Dans le domaine économique, une des fonctions vitales à Québec est celle de son port. Jusque vers 1850, l'activité y était débordante, sans égale au pays, et s'il n'en est plus ainsi c'est que le progrès a voulu, au coût de centaines de millions de dollars, que la main de l'homme creuse un chenal pour permettre aux océaniques de se rendre jusqu'à Montréal et construise des chemins de fer pour atteindre les rives de l'Atlantique et du Pacifique. La ville de Québec en a beaucoup souffert et elle s'est consolée en songeant qu'elle a été en quelque sorte la mère de plusieurs cités qu'elle a vu grandir par suite de ces travaux et qui, maintenant, la dépassent en importance; mais, par un retour des choses pour lequel il ne faudrait pas trop lui en vouloir, Québec retrouvera peut-être, dans une certaine mesure, par suite des travaux qui prolongent la voie maritime du Saint-Laurent jusqu'aux Grands lacs et par suite des perfectionnements techniques qui permettent maintenant de naviguer en hiver dans le golfe et le bas Saint-Laurent, la fonction de port terminus que la Providence lui avait dévolue et qu'elle occupa jusqu'au milieu du siècle dernier. L'honorable ministre des Transports (M. Hees) et le personnel de son ministère doivent être félicités pour l'esprit d'entreprise et de progrès dont ils font preuve dans le domaine si important du transport par voie maritime, si important surtout pour la région de Québec.

Dans le même ordre d'idées, monsieur le président, la rivière Saint-Charles, qui est à l'heure actuelle un passif, pourrait devenir pour notre ville un actif de première importance par son éclusage et sa canalisation. Il est assez extraordinaire de constater que ces travaux, entrepris vers 1911 comme résultat d'une transaction entre la cité de Québec et le gouvernement fédéral et auxquels on a affecté près de deux millions de dollars, après avoir été abandonnés à cause de la guerre ne furent jamais repris par les administrations subséquentes. Mais le ministre actuel des Travaux publics (M. Green) s'aperçut bien vite de l'importance de ces facilités pour le progrès de Québec et il s'empressa, dès que la demande lui en fut faite, d'ordonner qu'on étudie la situation afin de savoir ce qu'il y avait lieu de faire. J'ai confiance, monsieur le président, que les ingénieurs de son ministère sauront, grâce à leur compétence, trouver une solution convenable aux difficultés qui se sont accumulées comme résultat de l'abandon de ces travaux et donner à la ville de Québec ce dont elle devrait bénéficier depuis près de 40 ans.

Une autre preuve de l'esprit d'initiative et d'entreprise du gouvernement actuel, monsieur le président, se trouve dans la décision toute récente d'acquérir l'hospice Saint-Charles, vacant depuis plusieurs années dans un site de grande valeur, et de le remplacer par un édifice digne du gouvernement fédéral dans la région de Québec. La population de Québec-Est avait de la difficulté à s'expliquer que les grands hommes qui l'ont représentée au gouvernement fédéral pendant près d'un siècle n'aient pas jugé à propos ou n'aient pas trouvé le moyen de contribuer à son progrès au moyen de projets de ce genre. La reconnaissance est grande aujourd'hui à l'endroit du ministre des Travaux publics et de ses collègues du gouvernement pour la mise à exécution de ce projet qui sera un actif de première valeur et un encouragement au progrès pour le plus important quartier d'affaires de la ville de Québec.

Plusieurs autres initiatives du gouvernement actuel témoignent également fort bien de son esprit d'entreprise, et, parmi celles d'envergure nationale qui sont les plus bienfaisantes pour l'économie de ma région, se trouvent les sommes d'argent mises à la disposition de l'industrie de la construction comme aide à l'habitation, l'accroissement des subventions pour l'élimination des passages à niveau et, tout récemment, cette enquête entreprise sur la discrimination et les iniquités dans les prix du transport par chemin de fer. Mais, la meilleure preuve de cet esprit d'entreprise, monsieur le président, et qui est aussi une preuve de ce désir de compréhension mutuelle auquel je référais tan-

tôt, nous l'avons à portée de la main dans cette merveilleuse installation d'interprétation simultanée. Il y a longtemps que le Canada est officiellement bilingue et il y a longtemps qu'on parle d'unité et de bonne entente, mais c'est au gouvernement actuel que revient le mérite d'avoir posé ce geste concret et important qui nous permet de mieux nous comprendre.

Monsieur le président, le passé est un excellent garant de l'avenir et, après avoir pris connaissance du programme législatif décrit dans le discours de Son Excellence le Gouverneur général, il n'y a aucun doute dans mon esprit sur la valeur des ministres de Son Excellence et sur leur aptitude à mettre à exécution le programme qui a été tracé. C'est pourquoi je crois qu'il y a lieu de remercier Son Excellence pour son gracieux discours et je voterai en faveur de la proposition si bien présentée par l'honorable député de Provencher et si éloquemment secondée par l'honorable député de Montmagny-L'Islet. (MM. Jorgenson et Fortin).

(Traduction)

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il apparaît de plus en plus clair que dans plusieurs occasions importantes, il y a une différence entre ce que le gouvernement dit et ce qu'il fait. A mon avis, c'est un des principes fondamentaux du gouvernement démocratique que lorsque le premier ministre (M. Diefenbaker) ou des membres de son cabinet énoncent une politique ou un principe à la Chambre des communes ou à l'extérieur, la population du Canada devrait être sûre qu'ils pensent réellement ce qu'ils disent. Je veux parler notamment des mesures prises par le gouvernement en vue de l'adoption d'un bill des droits de l'homme.

Au cours des années, personne, au Parlement, n'a déployé une plus grande activité que le premier ministre dans la défense des droits des minorités, des droits à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Il s'est tellement intéressé à toute cette question qu'il a promis de présenter un bill des droits de l'homme et lors de la dernière session, la Chambre a été saisie d'un projet de déclaration des droits de l'homme. Nous n'avons pas été d'accord à cause des nombreuses omissions de ce bill; néanmoins, il a été déclaré que les droits civils et les libertés civiles seraient protégés dans ce pays.

Sont-ils protégés?

Les personnes qui assurent le fonctionnement de n'importe quel service de l'État ont-elles des libertés civiles fondamentales et des droits civils dans notre pays ou bien doivent-elles vivre dans la crainte de voir des ministériels et, peut-être, quelque membre de l'opposition (cela ne sera jamais vrai d'un membre de notre groupe) écrire à un membre du cabinet pour lui dire que telle personne s'occupe activement de politique, ce qui pourrait entraîner son renvoi? Je trouve que cette prérogative des membres du Parlement, si ancienne qu'elle soit, est inéquitable, injuste et antidémocratique et qu'il faudrait l'abolir. Pour ma part, je n'y aurai jamais recours.

M. Pallett: Vous n'aurez jamais l'occasion de vous en servir.

M. Argue: Je pourrais fort bien écrire à un ministre. La chose ne m'est pas interdite.

Une voix: Cela ne ferait qu'empirer les choses.

M. Argue: Si j'avais raison de croire que quelqu'un agit mal, je ne prendrais pas sur moi de le faire congédier par ce moyen. Je demanderais une enquête. Mais ce n'est pas ce qui se produit. La Chambre a déjà été saisie d'un cas. C'est moi-même qui l'ai exposé à l'ouverture de la session. Il s'agit de M. Nicholas Manfredo, qui s'est fait enlever son bureau de poste auxiliaire dans la ville de Toronto parce qu'il avait eu l'audace d'écrire à un journal de Toronto pour se plaindre du premier ministre.

M. Nesbitt: Ce n'est pas vrai!

M. Argue: Bien sûr que c'est vrai. Cet homme dit, dans un article publié par la presse, que deux inspecteurs du ministère des Postes sont entrés dans son bureau de poste auxiliaire, à Toronto. Qu'avaient-ils comme preuve de son activité politique? Ils avaient la lettre ou la copie de la lettre qu'il avait écrite et qui avait été imprimée dans les journaux.

Une voix: Et l'élection?

M. Argue: Si quelques détails ne sont pas exacts,—je pense qu'ils le sont tous,—il y a au compte rendu des preuves irréfutables de ce qui se passe. Le ministre des Postes (M. Hamilton) a parlé de façon claire et non équivoque. Il n'a pas tourné autour du pot. Il a dit que l'honorable député d'York-Sud (M. Beech) s'était plaint de l'activité politique de cet homme et qu'il l'avait fait renvoyer à cause de cette plainte.

M. Nesbitt: N'a-t-il pas travaillé pour le parti libéral?

M. Argue: Que dites-vous?

M. Nesbitt: N'a-t-il pas dit qu'il avait travaillé pour le parti libéral?

M. Argue: Depuis quand est-ce un crime ou un péché de travailler pour un parti politique dans un pays comme le nôtre, qui est démocratique et dont le premier ministre dit que c'est un pays libre?

Une voix: C'est contraire à un règlement du service civil.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député a le droit de faire son discours sans interruptions.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, elles ne me dérangent pas du tout. Ainsi qu'il est consigné à la page 15 du hansard, le ministre des Postes a dit:

> J'ai agi en conformité d'une pratique depuis longtemps établie, selon laquelle le ministre intéressé peut, si un député atteste des faits de partialité politique, renvoyer le fonctionnaire en cause.

Je considère que cette pratique est exécrable. Je considère qu'elle devrait être abandonnée. Je considère que n'importe quel gouvernement qui prétend croire à une déclaration des droits de l'homme devrait mettre fin à une pratique qui est l'antithèse des mesures et des principes renfermés dans n'importe quelle déclaration des droits de l'homme. Mais je remarque que le premier ministre, quand il a parlé de cette affaire, ne s'est pas porté immédiatement à la défense du ministre des Postes. Quelle a été la réponse du premier ministre?

Il a répondu qu'il était à l'étranger, et qu'il n'en était pas responsable. C'est la réponse que nous avons eue du premier ministre. Il a dit que l'affaire était du ressort du ministre des Postes. N'est-ce pas une notion élémentaire que, dans une démocratie britannique, le premier ministre est responsable des actes des membres de son cabinet? C'est le premier ministre lui-même qui doit assumer la responsabilité de la poursuite intentée contre cet homme à cause de ses convictions politiques.

Si le premier ministre veut prouver à la population canadienne que, non seulement il croit aux principes énoncés dans le bill des droits de l'homme, mais que son gouvernement est disposé à les appliquer rigoureusement, il réinstallera cette personne dans le bureau de poste auxiliaire ou lui fournira une compensation sous une autre forme. La population du pays y verra alors la preuve évidente que le premier ministre ne croit pas qu'il est juste de persécuter les individus à cause de leurs convictions politiques. Le premier ministre a pu, et nous l'en approuvons, prendre la parole à la dernière session pour attaquer très sévèrement les pratiques communistes dans les pays étrangers. Le cas d'Imre Nagy a fourni un exemple de ces pratiques. Toutefois, je note que lorsque des cas d'injustice se produisant dans d'autres pays sont soumis à son attention, il n'intervient pas immédiatement.

Je soutiens que le premier ministre de notre pays devrait être prêt à protester en des termes aussi énergiques que possible contre les injustices, les meurtres et autres actes semblables qui se pratiquent dans n'importe quel pays du monde, surtout si on les pratique sur une haute échelle. Je formule l'espoir que lorsque le bill des droits de l'homme sera présenté au Parlement, il sera rédigé en des termes qui assureront une protection aux Nicholas Manfredo et aux milliers de gens comme eux au pays contre des membres du Parlement qui veulent les persécuter parce que leurs convictions politiques contrarient les idées de ces députés à l'égard de ce qui doit être fait.

J'estime que le gouvernement a fait preuve, au cours des jours récents, d'une autre attitude nettement non-démocratique. Je veux parler de l'attitude du gouvernement à l'égard de la grève des réalisateurs de la société Radio-Canada, à Montréal. J'ai lu tout ce que j'ai pu sur cette question et je suis convaincu que les réalisateurs se sont mis en grève pour une raison, une seule raison: ils veulent que leur association soit reconnue comme agent négociateur auprès de Radio-Canada. Depuis quand une telle demande est-elle considérée comme injuste? Depuis quand considère-t-on qu'il est mal pour une association de personnes, qu'il s'agisse de réalisateurs ou de tout autre groupe de travailleurs, de dire à la société qui les emploie "voici notre association; c'est l'association que nous avons choisie et nous désirons qu'elle soit reconnue"?

Qu'avons-nous demandé au gouvernement de faire? Nous ne lui avons pas demandé de régler la grève, de faire la loi et de renvoyer les hommes au travail de force. Nous avons soutenu que les fonctionaires du ministre du Travail (M. Starr) et le premier ministre devraient être disponibles en vue de la réunion des parties au différend afin de voir, si une fois réunies, elles n'en pourraient venir à un règlement amiable. Qu'est-ce que le gouvernement nous a répondu? Je crois que nous avons eu trois réponses. Le ministre du Revenu national (M. Nowlan) de qui relève Radio-Canada dit que la grève est illégale. Le solliciteur (M. Balcer) dit, lui, que la grève est légale et le ministre du Travail prétend n'en rien savoir. Je pensais que la plupart des questions avaient deux aspects, le pour et le contre. Or il semble que celle-ci en ait trois. La grève est légale, elle est illégale, et on n'en sait rien. Ce n'est guère l'attitude qui convient à un gouvernement responsable envers la population canadienne.

Nous estimons qu'il faudrait agir. Le gouvernement devrait employer ses bons offices à favoriser un règlement amiable de la question. Quant à moi, il ne fait aucun doute que les gens qui désirent que ces services se continuent, et ce sont gens de bonne volonté, sauront bien, au bon moment, faire en sorte que cette grève se règle. Combien de temps encore continuera-t-elle? Quelle somme de

mauvaise volonté engendera-t-elle? Quelle est la proportion de ces services qui se perdront? L'administration de la Société est-elle sincère. Est-elle irréductible quand elle dit qu'elle est prête à réorganiser entièrement la société? Je crois que les réalisateurs, les artistes et tous ceux qui sont en cause dans cette grève ont largement contribué à la culture du Canada. Ils ont réellement contribué au développement de la culture canadienne-française dans les régions du Canada qui parlent français. Ils ont réalisé de grandes choses au cours des années, et ces réalisations ne devraient pas être mises en danger parce que le gouvernement refuse de réunir les parties pour qu'elles puissent discuter la question et en arriver à un règlement. J'estime qu'en demandant qu'une certaine organisation soit reconnue comme leur agent de négociations collectives, ces grévistes respectent la loi et sont tout à fait dans leur droit.

La question suivante dont je voudrais parler se rapporte à un autre cas où le gouvernement dit à la Chambre que des mesures ont été prises, mais où les événements n'attestent guère qu'on ait fait quoi que ce soit. Je veux parler de la question de la politique et des lois américaines qui touchent les filiales des sociétés américaines au Canada. Nous avons beaucoup parlé de ceci l'année dernière. Nous avons eu une longue discussion au sujet de la perte d'une vente de 1,000 automobiles à la Chine. Le premier ministre a débattu cette question avec le président des États-Unis lors de son passage à Ottawa et nous avions l'impression que semblables difficultés ne se répéteraient plus. J'ai en main une coupure du *Globe and Mail*, édition du 10 juillet 1958, dont voici un extrait:

M. Fleming a affirmé l'indépendance du Canada en pareils domaines.

Ce qui signifie, a-t-il dit, dans une note communiquée à la presse par M. James Nelson, secrétaire de presse de l'honorable Diefenbaker que ce sont les lois canadiennes et les lois canadiennes seulement qui s'appliquent aux personnes ou sociétés faisant affaire au Canada.

Ce devrait donc être suffisamment clair. Le premier ministre, faisant rapport au Parlement le 11 juillet 1958 disait ceci, d'après le hansard, page 2252:

Le président a exprimé l'avis que les règlements américains ne devraient aucunement jouer au détriment de l'économie canadienne. S'il se présentait à l'avenir des cas où le refus de commandes par des compagnies exerçant leur activité au Canada pourrait avoir des répercussions sur l'économie canadienne, le gouvernement des États-Unis étudiera favorablement l'idée de soustraire la société-mère américaine, pour ce qui est de ces commandes, à l'application des règlements touchant le contrôle des biens étrangers.

[M. Argue.]

Il a été précisé bien nettement,—et je tiens à souligner ce fait,—qu'en ce qui concerne l'activité des compagnies canadiennes, c'est la loi canadienne qui s'appliquera, et les désirs du Canada seront respectés.

Telle est l'assurance qu'on nous a donnée et telle est aussi l'idée que le Parlement se faisait de la situation. C'est aussi ce qu'il voulait et il l'a dit d'une seule voix. Il est maintenant de plus en plus évident qu'on recourt à la loi des États-Unis pour restreindre ou réglementer l'activité des compagnies canadiennes filiales de compagnies américaines. L'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) a consigné l'autre jour au hansard une lettre révélant qu'une vente possible et même probable de bandes transporteuses en caoutchouc à la Chine a été rendue impossible à la suite de l'intervention de la compagnie-mère, l'*International B. F. Goodrich Corporation*, d'Akron (Ohio). Nous avons vu surgir le cas de la société fabriquant de l'aluminium; elle a dit qu'elle refusait une certaine commande de peur de perdre des marchés...

M. Grafftey: Le député permettrait-il une question?

M. Argue: Non. Puis le ministre de la Justice (M. Fulton) s'est rendu en pèlerinage aux États-Unis pour exposer à son homologue américain l'attitude du gouvernement canadien et celle que tous les Canadiens soutiendraient. Je suis heureux de ce que le ministre la Justice ait fait ce voyage. J'espère qu'il remportera plus de succès que les derniers entretiens des membres de notre cabinet avec le président des États-Unis et d'autres. Il est gênant, voire dégradant, pour notre pays, de constater qu'après la déclaration où le premier ministre a assuré à la Chambre que seule la loi canadienne atteindrait les sociétés canadiennes, le ministre de la Justice ait été obligé de faire ce voyage aux États-Unis.

Je le déclare, il est temps que le gouvernement n'ait plus de secrets pour le Parlement et qu'il expose les faits avec une lumineuse précision. Qu'on cesse d'assurer catégoriquement que tout va bien et que la loi canadienne sera respectée à tous égards, tout en laissant les empiétements se succéder au point où le ministre de la Justice doit se rendre aux États-Unis.

Je veux aussi parler maintenant de certaines déclarations faites par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) et par le ministre de l'Agriculture (M. Harkness). Ayant écouté les ministres au cours de ce débat, j'estime moi aussi que les ministres de ce gouvernement ont pris, en général, une tout autre attitude que celle qu'adoptaient d'ordinaire les minis-

tres de l'ancien gouvernement. Quand les ministres du gouvernement actuel prennent part au débat, ils font des attaques furibondes contre l'opposition, que nous apprécions tous même quand nous en faisons l'objet, et ils font aussi des discours à haute tension politique que, à la vérité, j'apprécie également. Mais ils semblent s'abstenir, autant que possible, de traiter de l'activité des ministères dont ils ont la charge. Pourquoi les ministres ne nous parlent-ils presque jamais de ce qui se passe dans leur ministère, de leur programme, et des réalisations auxquelles les Canadiens peuvent s'attendre? Au lieu de le faire, ils passent leur temps à débiter des tirades politiques.

Je tiens à dire en toute justice à l'égard du ministre de l'Agriculture qu'il n'a pas prononcé ce genre de discours. Si nous examinions les discours de tous les ministres du cabinet qui ont pris jusqu'ici la parole dans le présent débat, nous constaterions, je crois, que le ministre de l'Agriculture nous a fourni plus de faits et de chiffres,—étant cultivateur je pourrais peut-être dire plus de "viande", —que n'importe quel autre ministre. Cela n'est pas à dire que je sois d'accord avec les principaux arguments du ministre de l'Agriculture. Il semble avoir deux attitudes générales. L'une c'est qu'il comprend tous les dangers que comportent pour notre pays ses excédents croissants et dit à la population que si elle n'y prête pas garde, elle va faire baisser les prix et les choses vont être pires. Puis, dans un discours d'un autre ordre, il examine le montant du revenu touché, les fluctuations du niveau des prix et ce que l'année 1958 a été pour les cultivateurs...

L'hon. M. Harkness: Excellente, n'est-ce pas?

M. Argue:. Je ne suis pas d'accord. J'en dirai davantage à ce sujet dans un instant.

D'après moi, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) a prononcé le discours le plus agréable de la présente session. Il a passé les trois quarts de son temps à parler du député d'Assiniboïa et, comme je l'ai dit alors, il y avait plusieurs années qu'on ne m'avait accordé tant d'attention. Le ministre du Nord canadien a désapprouvé un grand nombre des choses que j'ai dites. Il a dit qu'une déclaration que j'ai faite était inexacte ou, plutôt, qu'une nouvelle que j'avais citée d'un journal était inexacte. C'est la nouvelle qui disait que les programmes du parti conservateur pour l'avenir comprenaient un crédit agricole révolutionnaire, une assurance-récolte, des versements d'appoint pour les céréales de l'Ouest, des réductions d'impôts, et d'autres réformes importantes. Il a nié avoir fait cette déclaration, qui était contenue dans une nouvelle venue de Wolsely à la fin de mars, et pour démontrer qu'il ne l'avait pas faite il a cité le texte préparé d'un discours qu'il avait prononcé au mois de février, un mois plus tôt.

Je me demande pourquoi il a mis tant de temps à corriger ce discours. Au cours de la session de l'année dernière, le 15 juillet, j'ai cité un article de journal qui disait exactement ce que le ministre a dit et ce sont exactement les mêmes mots qu'il a désapprouvés l'autre jour. Six mois se sont écoulés pendant lesquels il n'a pas nié avoir déclaré que les cultivateurs de l'ouest du Canada recevraient des versements d'appoint du présent gouvernement. Ce n'est pas la seule fois que j'ai évoqué sa déclaration la session dernière. J'y suis revenu de nouveau le 31 août, comme en témoigne le hansard de ce jour-là. Mais le ministre a attendu tout ce temps avant de rectifier la déclaration dont il disait qu'elle n'était pas exacte.

On a parlé d'observations que j'aurais formulées à propos du plan de Colombo. Je tiens maintenant à dissiper tout malentendu ou fausse interprétation à ce sujet. On m'a demandé si je pensais que le but principal du plan de Colombo devrait être d'écouler notre blé. Je ne pense pas, ai-je dit, que le plan de Colombo, tel qu'il a fonctionné, tourne autour de cet objectif, ajoutant cependant que je verrais d'un bon œil toute mesure qui faciliterait la vente du blé canadien sur les marchés d'exportation. J'avertis le premier ministre que notre groupe appuiera toute mesure propre à accroître nos exportations de blé, même si nous savons bien que le plan de Colombo vise avant tout à fournir une aide technique et financière. Ce n'est que plus tard qu'il a été question de fournir du blé. Si louable que soit cet objectif, il n'est pas le principal.

Dans son discours, le ministre de l'Agriculture a essayé de prouver que la situation financière des agriculteurs est meilleure maintenant qu'autrefois...

Le très hon. M. Diefenbaker: Avant que l'honorable député aille plus loin, pourrait-il dire quelle partie, s'il en est, des 50 millions de dollars attribués chaque année au plan de Colombo dans le cadre du programme étendu, sera versée sous forme de don en blé et en farine?

M. Argue: Je dirais qu'il devrait y en avoir une bonne partie et je devrais ajouter à l'intention du premier ministre que la situation est très claire et que nous, du groupe cécéfiste, affirmons qu'un pour cent du produit national brut de ce pays devrait être attribué à un programme d'aide aux pays

moins favorisés du monde. Le premier ministre peut poser toutes les belles questions qu'il voudra, il ne me prendra pas au piège en ce qui concerne notre attitude touchant la façon d'écouler cette denrée importante. Notre programme est clair et nous nous en tenons à cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous avez beaucoup changé.

M. Argue: J'allais citer ce qui me paraît être la principale conclusion du discours du ministre de l'Agriculture qui, le 23 janvier, comme l'atteste la page 267 du hansard, s'exprimait ainsi:

> Par conséquent, j'estime qu'il est bien évident que l'étau des frais et des prix avec lequel le cultivateur était aux prises sous le gouvernement libéral depuis 1951-1952 a été immobilisé puis desserré.

Il faut rattacher à cela la menace proférée par le ministre de l'Agriculture, donnant à entendre que les prix peuvent être réduits.

L'hon. M. Harkness: De quelles menaces parle l'honorable député? Je n'en ai proféré aucune.

M. Argue: Le ministre le sait et j'ai consigné ses paroles au compte rendu. Il faut aussi se rappeler que la hausse réelle du revenu agricole net, même si elle marque une amélioration en 1958, est très faible. On doit aussi se rappeler que la situation du cultivateur est encore en ce moment relativement mauvaise.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député me permettrait de lui poser une question. L'honorable député a dit que l'augmentation du revenu net des agriculteurs a été très faible en 1958. Je voudrais savoir sur quels chiffres il a fondé sa déclaration, car, autant que je sache, les chiffres à cet égard ne sont pas encore disponibles.

M. Argue: Ce sont des chiffres estimatifs. (*Exclamations*) Le ministre peut dire si c'est exact, mais je crois savoir que le chiffre s'établit à un peu moins de 1,200 millions de dollars. Je n'en dirai pas plus à ce sujet.

Je ferai maintenant une autre prédiction. Le ministre pourra me reprendre dans quelques mois s'il le peut, mais j'estime qu'il ne le pourra pas. Je crois que le pouvoir d'achat du revenu net des agriculteurs pour les années 1957 et 1958 sera de plus de 30 p. 100 inférieur au pouvoir d'achat réel, en dollars constants, de la période de 1946 à 1956. J'affirme au ministre de l'Agriculture que les problèmes des cultivateurs sont bien loin d'être réglés.

L'hon. M. Harkness: Personne ne soutient le contraire.

M. Argue: Ce n'est pas ce que le ministre a dit plus tôt. Étant donné que les frais de production augmentent constamment, l'agriculture compte maintenant sur l'intervention du gouvernement. J'ai sous la main une déclaration concernant la situation générale de l'agriculture au Canada, et je crois que le ministre reconnaîtra aisément qu'elle vient d'une autorité éminente. La déclaration qui suit a été formulée par M. Andrew Stewart, président de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, qui aurait dit le 12 novembre dernier:

> L'agriculteur avait raison de dire qu'il vendait ses produits alimentaires à un prix inférieur au coût de production. C'est l'une des choses que la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix a apprises au cours des séances qu'elle a tenues à travers le pays.

Si le prix de quelques produits agricoles a augmenté, j'en suis fort aise. Mais le ministre sait, peut-être plus que tout autre Canadien, que la fermeté des prix du bœuf par exemple tient dans une large mesure à l'ampleur des exportations que nous avons faites aux États-Unis ces derniers mois.

L'hon. M. Harkness: Je l'ai dit à maintes reprises.

M. Argue: Je souligne ce qu'a dit le ministre. Il a signalé avec beaucoup d'exactitude que si l'on perdait le marché américain pour une raison ou pour une autre, nous verrions surgir des difficultés sur le marché du bœuf au Canada, étant donné la répartition des ventes faites ces derniers mois. Nous pouvons seulement espérer que le marché se maintiendra à un bon niveau et que ces prix ne changeront pas.

Les agriculteurs du Canada ne sont pas satisfaits de ce qu'on a fait. Les cultivateurs des Prairies organisent une délégation qui viendra en masse à Ottawa. Les réunions ont attiré beaucoup de gens attentifs. Je suis certain qu'en venant à Ottawa la délégation soumettra un excellent mémoire et qu'elle exposera sa thèse d'une façon calme et méthodique. Je crois qu'elle convaincra le gouvernement de la gravité de la situation dans l'Ouest. Voyons ce qu'a dit le premier ministre sur les délégations. Le 19 janvier, suivant la page 62, parlant des délégations en général...

L'hon. M. Harkness: Page 62 de quoi?

M. Argue: Du hansard, il a dit:

> La déclaration s'applique d'une façon générale. Si le gouvernement accueille bien en tout temps les suggestions, les idées et les arguments qui lui seront présentés, je crois que l'expérience a prouvé généralement que plus les intrigues de couloir étaient fortes, plus l'argument était faible.

Je ne crois pas que la délégation qui viendra à Ottawa, et qui sera forte, aura un faible argument à présenter. J'espère qu'à son

arrivée, le premier ministre lui accordera une bonne audience, une réception cordiale et une attention pleine de sympathie.

Le premier ministre a nié avoir dit qu'il considérerait favorablement les versements d'appoint. Je prends sa déclaration telle qu'elle. Mais il avait dit une considération "sincère" et une considération "attentive" avant. S'il n'accorde pas une considération favorable, est-il défavorable à cette idée? Qu'y a-t-il de mal à dire qu'il y accorde une considération favorables?

Qu'a dit le premier ministre MacKenzie King lorsque la dernière grande délégation se rendit à Ottawa en février 1942? Voici une partie de ce qu'écrit le Western Producer du 29 janvier 1959 à ce sujet:

> Le premier ministre M. King a exprimé sa satisfaction à l'égard de la décision prise par les habitants de la Saskatchewan d'envoyer une si nombreuse délégation à Ottawa, disant qu'elle avait fixé l'attention du reste du Canada sur les problèmes de l'Ouest...

C'est ce qu'une délégation en masse peut faire. Je continue:

> Le premier ministre a félicité la délégation de ses requêtes qu'il a qualifiées de "convaincantes à bien des égards".
>
> Le premier ministre a déclaré que le gouvernement était parfaitement au courant des problèmes de l'Ouest; qu'ils avaient été discutés à maintes reprises à Ottawa. Le conseil n'avait pas besoin qu'on lui rappelle ces problèmes. La population du Canada...

Cette délégation a connu un vif succès. En fait, elle a réussi à faire augmenter le prix du blé de 20c. le boisseau. A mon avis, lorsque cette délégation d'agriculteurs viendra à Ottawa, le motif qui les portera à demander de l'aide sera encore plus puissant qu'il ne l'était en 1942 parce que le pouvoir d'achat que représente un boisseau de blé par rapport au coût de la vie et de la production est moindre aujourd'hui qu'il ne l'était cette année-là. J'espère que personne n'ira plus dire encore que plus une délégation est nombreuse et forte, moins elle a de chances de faire prévaloir ses arguments.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne veut pas induire en erreur. Qu'on me permettre de signaler que je voulais parler du CF-105 et des manœuvres de coulisse qui se manifestaient à cet égard. L'honorable député cherche à faire croire que je parlais d'autre chose.

M. Argue: J'ai déjà donné à entendre, monsieur l'Orateur, que le premier ministre prétendait faire une déclaration d'ordre général. Je n'ai pas sous les yeux la citation exacte, mais elle figure au compte rendu. Elle révèle que le premier ministre parlait en termes généraux.

Rien n'y indique que le gouvernement était impatient d'entendre ce que la nombreuse délégation avait à dire. Il s'agit de la délégation la plus nombreuse que j'aie jamais vue. En vérité, le gouvernement actuel devient un gouvernement de délégations.

M. Nesbitt: Vous avez fort bien organisé votre affaire.

M. Anderson: J'ai remarqué que la délégation cécéfiste à la Chambre est très peu nombreuse.

M. Argue: J'ai égaré mes notes pour un moment, monsieur l'Orateur. (*Rires.*) Je les ai retrouvées. Que les honorables députés rient s'ils le veulent, mais j'ai remarqué que le premier ministre se rend toujours ici les bras chargés de livres, de papiers et de dossiers. Il a toujours plus de notes et de papiers autour de lui que quiconque.

L'hon. M. Pearkes: Mais au moins il trouve toujours ses références.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je disais que le gouvernement actuel est devenu un gouvernement de délégations. Le gouvernement a promis d'agir dans l'intérêt de la population, mais rien ne semble se faire à cet égard. Cela est antidémocratique et anti-ouvrier, et, pour cette raison, nous avons vu récemment 1,500 personnes se rendre à Ottawa pour essayer de faire comprendre au gouvernement qu'ils réclamaient des droits démocratiques. Les cultivateurs de l'ouest du pays s'apprêtent aussi à venir à Ottawa. Pourquoi? Pour chercher à persuader le gouvernement de tenir sa promesse.

L'hon. M. Harkness: Combien de cultivateurs viennent de l'Alberta?

M. Argue: Monsieur l'Orateur, avant que mon temps de parole expire, je désire proposer, appuyé par le député de Vancouver-Est (M. Winch):

> Vu la nécessité impérieuse de protéger les intérêts légitimes du Canada dans le domaine du commerce et de l'industrie, nous recommandons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence étudient l'opportunité de présenter une motion tendant à établir un comité spécial de la Chambre des communes pour examiner la mesure dans laquelle, directement et indirectement, les compagnies canadiennes sont assujetties à la législation et à la politique commerciale des États-Unis et le préjudice que cet assujettissement a causé à l'économie canadienne par la perte de marchés d'exportation.

Nous estimons que cela devrait être accompli au cours de la présente session, afin de pouvoir nous occuper non seulement des cas déterminés dont nous avons déjà été saisis, mais aussi d'autres cas qui nous sont signalés de temps à autre, à savoir que des commandes reçues au Canada par des compagnies

canadiennes sont refusées par les sociétés-mères aux États-Unis, que des compagnies viennent des États-Unis pour acheter des compagnies canadiennes pour en fermer ensuite les portes, afin de mettre la main sur les marchés et de se livrer à bien d'autres pratiques encore. Je crois qu'au moyen d'un tel comité, des membres de tous les partis pourraient unir leurs efforts afin de s'assurer que les compagnies canadiennes n'agiraient qu'au mieux des intérêts du Canada.

M. William Anderson (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais en mon nom personnel féliciter l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) et celui de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) de leurs discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme ceux qui m'ont précédé, je les félicite chaleureusement de leur éloquence et de l'excellence de leurs exposés.

Je voudrais vous adresser également des compliments, monsieur l'Orateur, car vous accomplissez vos fonctions avec beaucoup de talent. J'offre aussi des félicitations à M. l'Orateur suppléant et au président suppléant des comités pléniers.

Et, comme les autres députés, j'aimerais faire part à la Chambre de quelques aspects remarquables qu'offre ma circonscription. La circonscription de Waterloo-Sud est située à environ 60 milles au sud-ouest de Toronto. Galt, qui en est la municipalité principale, compte près de 26,000 habitants. Preston en compte un peu plus de 10,000. Viennent ensuite Hespeler, New-Hamburg, Baden, Ayr, Breslau et plusieurs autres municipalités.

Le comté de Waterloo qu'on désigne souvent comme le principal comté de l'Ontario, est une région très riche en ressources agricoles où vivent beaucoup de cultivateurs économes et prospères. La plupart d'entre eux pratiquent une culture mixte et la production laitière. On compte des producteurs de bétail d'engrais, de porcs et de moutons, ainsi que plusieurs grandes fermes d'élevage de dindes et de poulet de gril. Les cultivateurs de ma circonscription sont en général très prospères et heureux et me causent bien peu de souci ou de tracas.

Waterloo-Sud est une région très industrialisée où l'on trouve environ 250 industries diverses, grandes et petites. Vous comprendrez donc facilement, monsieur l'Orateur, que de nombreux problèmes me sont soumis à cause des diverses usines qui se trouvent dans ma circonscription. Je profite de l'occasion pour remercier les ministres, leurs sous-ministres et les membres de leurs personnels qui m'ont accordé une collaboration courtoise dans le règlement de certains de ces problèmes. Je veux, de façon particulière, remercier personnellement notre grand chef, le premier ministre (M. Diefenbaker), de l'intérêt qu'il porte à ma circonscription, ainsi que les ministres des Finances, des Travaux publics, du Commerce et des Postes.

La principale source d'ennuis que j'ai connue depuis mon arrivée à Ottawa vient de la situation du textile. Les textiles ont joué un rôle important dans notre région, le long de la rivière Grand, depuis la colonisation de cette partie du pays. Toute la région a beaucoup souffert, au cours des récentes années, par suite de la fermeture d'un bon nombre de ces très anciennes entreprises.

Peut-être le changement annoncé hier dans les droits antidumping sera-t-il d'un certain secours à ces industries.

On accuse aujourd'hui notre gouvernement d'être responsable de la situation de cette industrie. C'est archifaux. Dans une large mesure, c'est encore un héritage laissé au gouvernement actuel. Depuis des années, certaines des plus anciennes usines de ma circonscription connaissent toutes sortes de difficultés. Dans certains cas, la faute a pu être imputable à la direction. Plusieurs des plus grandes filatures ont fermé, dont la principale est celle de la *Dominion Woolens and Worsted*, à Hespeler. Cette société, à ce qu'on m'affirme, fabriquait environ 70 p. 100 de tout le tissu employé pour la fabrication des uniformes de nos trois armes durant la deuxième guerre mondiale. Son usine et ses dépendances sont aujourd'hui aux mains de la *Silk Knit Limited*, de Toronto, qui projette de rouvrir l'usine cette année et d'y fabriquer d'autres genres de tissus. Mais je tiens à mentionner à ce propos une chose qui me trouble beaucoup: à ce que j'ai entendu dire, tout l'outillage qui servait à fabriquer les tissus utilisés par nos forces armées doit être mis au rancart et vendu comme ferraille. A mon avis, le gouvernement devrait acheter cet outillage, et le mettre dans la naphtaline, comme on dit, afin qu'il puisse servir en cas d'urgence. Car il n'est pas question d'importer de l'outillage pour remplacer ces machines qu'on destine aujourd'hui à la ferraille.

J'espère sincèrement que les autorités du ministère de la Défense s'intéresseront à cette affaire sans retard, car ce sont ces métiers et ces machines qui, pendant la première et la deuxième guerres mondiales, nous fournissaient certains de nos meilleurs tissus. Ce serait folie, il me semble, d'avoir à compter sur l'importation pour obtenir, en cas d'urgence, les tissus dont nous aurions besoin aux fins de guerre aussi bien qu'aux fins civiles.

Les importations de lainages et de vêtements finis, en provenance du Royaume-Uni,

de l'Italie et de l'Allemagne, ont aussi porté de rudes coups à l'industrie des lainages dans ma circonscription. On peut en dire autant des importations japonaises, par exemple dans le domaine des textiles, de la tuyauterie d'acier et de fer, du laiton et des accessoires de laiton, des matières plastiques, des jouets, des vêtements, des imperméables, des gants de tissu, et ainsi de suite.

Voici ce que disait à ce propos l'un des principaux industriels de ma circonscription, M. Gordon Chaplin, président de la *Canadian General Tower Company,* dont le père, l'honorable J. D. Chaplin, s'est fait une belle renommée dans cette Chambre alors qu'il était ministre et représentant de Lincoln. M. Chaplin prononçait ces paroles le vendredi 16 janvier, à St. Catharines, dans un discours sur l'achat chez nous:

> Nous devons acheter davantage de produits canadiens ou faire face à un accroissement du chômage et à la stagnation des industries secondaires du pays.
>
> Telle est l'alternative dans laquelle nous a placés de fait, M. Gordon Chaplin, manufacturier de Galt, originaire de St. Catharines, dans un discours qu'il a prononcé jeudi devant le club Rotary de St. Catharines.
>
> Tout en tenant compte de l'importance du commerce international pour l'économie du Canada, M. Chaplin a signalé que les industries manufacturières du Canada sont désavantagées par suite du coût élevé de la main-d'œuvre et du volume relativement faible de leur production, ainsi que par les diverses mesures protectionnistes qui existent dans les pays où le Canada pourrait exporter. Et en même temps, sur le marché canadien même, nos produits doivent livrer la concurrence aux importations des États-Unis, pays où le coût de production par unité est inférieur en raison du volume, et aux produits japonais et autres qui sont fabriqués par une main-d'œuvre moins coûteuse.
>
> M. Chaplin a fait remarquer que sa propre manufacture, la *Canadian General Tower Limited,* qui produit quelque 2,500 articles de matières plastiques nouvelles depuis la dernière guerre, a dû faire face à un changement radical au cours des vingt dernières années. Non seulement la société devait-elle tenir ses produits à la page, mais elle a perdu ses marchés d'exportation, qui absorbaient de 36 à 40 p. 100 de sa production d'avant la guerre. Il a attribué la perte de ces marchés aux restrictions monétaires, au contingentement et aux mesures protectionnistes adoptées par les pays étrangers en vue de protéger leurs propres industries. Le prix des produits canadiens a monté au point de nous fermer la porte des marchés étrangers et il est sur le point de nous faire perdre nos marchés intérieurs...
>
> "Cela ne peut durer indéfiniment, dit-il. Le gouvernement a reconnu cet état de choses quand il a préconisé le détournement de 15 p. 100 de notre commerce vers le Royaume-Uni. Cela peut avoir du bon, mais pourquoi ne pas avoir préconisé un détournement de 15 p. 100 du comerce vers le Canada?"

Après la guerre, les grandes puissances alliées, les États-Unis surtout, ont aidé au rétablissement de l'État et de l'industrie du Japon. Le Canada a également aidé en appuyant la participation du Japon au plan de Colombo, l'adhésion de ce pays à l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce, son admission aux Nations Unies et son élection subséquente au Conseil de sécurité. De plus, le Canada a étendu au Japon la clause de la nation la plus favorisée aux fins de douanes et de droits de douane et, en 1954, il a signé avec ce pays un accord spécial de commerce. En 1957, le Canada avait vendu pour 139 millions de dollars au Japon et il en avait importé des marchandises pour une valeur de 61 millions et demi. Sur les 139 millions, le Canada avait vendu au Japon pour 53.6 millions de blé, 13.8 millions d'orge, 11.4 millions de graines de lin, 1.3 million de graines de moutarde et 1 million de farine de froment, d'où un total de 81 millions en produits agricoles.

La prédominance donnée aux ventes de blé constitue la clé des relations commerciales entre le Japon et le Canada. L'ancien ministre du Commerce, M. Howe, a dit que c'était surtout à cause de ces ventes que l'accord de 1954 avait été conclu entre nos deux pays. Le Canada vend son blé et d'autres produits agricoles, ainsi que de la pâte de bois et des métaux. Ses échanges commerciaux avec le Japon se soldent par une balance favorable de 77 millions et demi. Le problème toutefois est que la valeur de ces importations au Canada est calculée selon leur valeur au Japon, avant l'imposition du droit, et non d'après ce qu'elles valent au Canada.

Comme les salaires pratiqués au Japon correspondent à un huitième environ de ceux du Canada et comme toute l'économie japonaise est réglée sur une production à prix de revient peu élevée, on estime que la valeur de remplacement au Canada de ces importations représente deux ou trois fois leur valeur au Japon. Même si leur valeur correspondait à deux fois et demie la valeur au Japon, les marchandises importées de ce pays seraient évaluées à 153.7 millions de dollars.

En 1957-1958, les textiles et les vêtements représentaient la plus grande partie des importations en provenance du Japon; mais on a également importé en très grande quantité des jouets, appareils électriques, produits de caoutchouc, contreplaqués et bois de placage, tous produits qui sont fabriqués dans le comté de Waterloo. Je devrais mentionner maintenant, à l'intention de certains députés, quelques-uns des produits du comté de Waterloo renommés à travers le pays. Des articles en usage au foyer, à l'usine ou au bureau, dans les institutions et les hôpitaux, qui vont des plus grandes chaudières à vapeur pouvant être aménagées pour la combustion nucléaire, jusqu'aux fournaises, poêles, laveuses et sécheuses, éviers, bains et toilettes,

réfrigérateurs, congélateurs, meubles de qualité, mobiliers métalliques garantis de toutes sortes pour le foyer, le bureau, les hôtels, les aéroports, outillage de menuiserie, scies, outils de précision, appareils électriques, contrôles, transistors, commutateurs, bottines de feutre, chaussures pour dames, hommes et enfants, lainages, cotonnades et soies, machines calculatrices, camions d'usine, caisses enregistreuses, pièces détachées pour automobile comme les silencieux et réservoirs à essence, broquettes et clous, filières et tarauds, accessoires de plomberie, draperies de plastique, chaudrons, jouets, vêtements de pluie, appareils climatiseurs et ventilateurs, matériel d'écoles, pupitres et chaises, matériel pour bureaux de poste, étables et autres constructions en acier, produits de magnésium, bâtons de hockey, ressorts d'acier et toutes sortes de viande et de fromage.

Je pourrais signaler qu'avant-hier même j'ai reçu la copie d'une lettre d'un de mes commettants, adressée au ministère du Revenu national, dans laquelle il signale un fait qui mérite d'être mentionné, je pense, savoir que dans la liste des données d'une catégorie ou l'autre non manufacturées, au Canada, il se trouve plusieurs produits importés qui devraient et pourraient être fabriqués ici. Voici le texte de la lettre:

> Je vous remercie de votre lettre par laquelle vous m'expliquez pourquoi vous avez admis certains ventilateurs en franchise sous le numéro tarifaire 409*f*. Toutefois, je dois dire que je n'accepte pas votre manière de voir à cet égard, car n'importe qui pourrait faire une boîte en acier, y installer un ventilateur et un moteur et dire que l'appareil est spécialement destiné à des fins agricoles. Même alors, cela ne signifie pas que les manufacturiers canadiens ne sont pas en mesure de fabriquer un produit identique et les manufacturiers canadiens devraient pouvoir bénéficier du tarif de protection. On devrait prendre une décision selon que les Canadiens sont en mesure de fabriquer l'article en cause, et non selon qu'il est déjà fabriqué au Canada ou qu'il sert à des fins agricoles seulement. Le fabricant canadien de nos ventilateurs est tout aussi capable de fabriquer quelque chose de semblable et il est d'accord pour le faire, mais il trouve qu'il devrait bénéficier d'une protection tarifaire. Nous sommes d'accord. Un ventilateur enfermé dans une boîte d'acier devrait être soumis aux droits de douane comme n'importe quel ventilateur. Il remue de l'air, c'est tout ce qu'il fait et ce n'est pas un régulateur d'air. Si vous voulez bien étudier de nouveau cette question, notre fabricant de ventiateurs commencera immédiatement à nous fournir des modèles fabriqués au Canada. Merci de vous être occupé de cette question. J'espère que vous pourrez modifier la situation en tenant compte du sentiment du fabricant canadien.

Je suis porté à croire qu'un fabricant doit être capable de satisfaire au moins 10 p. 100 des besoins du pays avant qu'un article soit réputé produit national. Je n'en suis pas tout à fait sûr. J'aurais dû vérifier avant de prendre la parole, mais c'est mon impression. Je suis certain que beaucoup de produits qui pourraient être fabriqués au Canada entrent dans le pays grâce à cette classification.

Maintenant, je voudrais dire quelques mots d'une question qui est très importante pour ma circonscription, celle de l'aéroport de Waterloo-Wellington. Je rappelle au ministre des Transports (M. Hees) sa visite récente à l'aéroport, où il a constaté le besoin croissant d'un bon éclairage de nuit, d'un contrôle par radio, du prolongement des pistes et d'autres détails. Nous, des comtés de Waterloo et Wellington, aimerions que l'aéroport de Waterloo-Wellington devienne un champ d'atterrissage de secours pour l'aéroport de Malton, en raison de l'altitude et des conditions atmosphériques là-bas.

Waterloo-Wellington est bien souvent clair alors que Malton est couvert de brouillard. Toutefois, les avions ne peuvent atterrir, faute de moyens de communication par radio et d'éclairage des pistes. Bien des sociétés de notre région ont leur propre avion et d'autres sont des filiales de grandes compagnies américaines dont les avions, rentrant des États-Unis ou d'autres endroits du Canada, la nuit, doivent atterrir à Malton et leurs passagers se rendre à leur destination à Galt, Guelph ou Kitchener en automobile ou par chemin de fer. J'espère sincèrement que les prévisions de dépenses du ministère renfermeront les sommes nécessaires à la réalisation de ces aménagements au cours de l'année qui vient. L'aéroport offre de merveilleux avantages et sera utile à un très grand nombre d'industries de ce secteur d'Ontario grouillant d'activité et qui deviendra plus trépidant encore avec l'avènement de la voie maritime et la nouvelle route 401.

Il y a un bon nombre de députés qui ont siégé pendant des années dans des conseils municipaux ou qui, comme moi, ont été maires de leurs municipalités. Pour un député, c'est une très bonne formation, qui l'aide à s'acquitter de ses responsabilités en tenant compte des besoins de la population. Il y a cependant une grande différence dans la façon dont fonctionne une administration municipale et celle dont le Parlement remplit ses devoirs. Je suis d'avis qu'une opposition forte et énergique est très nécessaire et indispensable, mais pas au point où elle tente de faire obstruction ou de s'opposer pour des raisons politiques à toutes mesures législatives justes et raisonnables proposées par le gouvernement. Quand je m'occupais de politique municipale, il arrivait souvent que des collègues eussent des opinions tout à fait différentes; mais, d'une façon démocratique et raisonnable, nous arrangions nos différends, pour nous remettre à la tâche que nous étions chargés d'accomplir.

Une autre chose que j'aimerais signaler, c'est la remarquable collaboration que nous

avons obtenue des fonctionnaires et des chefs de ministère. Sans exception, ils se sont montrés loyaux et dévoués et je n'ai eu qu'à m'en féliciter.

En libre entreprise, on ne peut atteindre au succès si l'on ne peut compter sur la collaboration et la loyauté de ses employés. D'après ce que j'ai pu observer moi-même, une forte proportion des employés du gouvernement sont loyaux et travailleurs, mais j'ai le regret de dire qu'à mon avis il en est encore qui, tout en comptant sur le gouvernement pour leur payer un salaire, n'ont pas encore compris que depuis les élections du 10 juin 1957 et du 31 mars 1958, ils travaillent pour un gouvernement conservateur-progressiste. Ils ont le devoir et l'obligation d'être loyaux envers leurs employeurs, sinon ils seront remplacés par des employés mieux disposés. Je ne crois pas aux congédiements massifs, mais j'exige de la loyauté. C'est une exigence assez naturelle, quel que soit le parti au pouvoir. J'espère qu'on réglera cette question sous peu.

On sent un grand courant d'optimisme à Waterloo-Sud, et c'est un courant qui mérite d'être encouragé par tout le pays. Je reçois chaque semaine un rapport de M. Robert Oliver, gérant de notre bureau national de placement à Galt. Les demandes de prestations sont en ce moment d'un tiers moins nombreuses que l'an dernier à pareille date.

Nous avons plusieurs usines qui doivent ouvrir prochainement. On me dit que deux grosses usines qui doivent ouvrir cette année fourniront du travail à 300 ou 400 employés pour le reste de l'année et nous sommes optimistes à cet égard. Comme on l'a mentionné l'autre jour dans cette enceinte, il est vrai qu'une de nos fabriques de textile doit déménager à la Jamaïque. Je regrette de la voir partir, mais la compagnie a déjà pris sa décision. Le déménagement n'a pas encore eu lieu, mais la décision est prise, et nous souhaitons plein succès à la compagnie.

Monsieur l'Orateur, il est regrettable qu'à une époque de notre histoire où nous devrions tous travailler la main dans la main pour assurer le bien-être de la nation, des gens crient au malheur et au désastre aussi souvent qu'ils respirent, espérant en retirer des avantages politiques. Cela m'indigne. Je regrette que l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) ne soit pas à sa place. Je ne veux pas être plus dur pour lui qu'il ne l'a été pour moi lors d'un discours qu'il prononçait au cours d'une assemblée tenue dans la circonscription de Waterloo-Sud et à laquelle je n'avais pu me rendre. Je n'avais d'ailleurs pas été invité.

J'ai écouté son discours vendredi soir dernier, et j'ai été vraiment indigné de la façon dont il répand cette propagande à travers le pays. Ce genre de propagande fait du tort au pays entier. Les enquêtes Gallup font voir que la plupart des Canadiens ne se laissent pas berner par ces stupidités grossières. L'honorable député se verra sans doute obligé un jour de ravaler ses paroles. A mon avis, il devrait s'en tenir à son sujet préféré, la morue. Il est plus à l'aise en ce domaine, mais je suppose que la pénurie de morue dans les eaux de Terre-Neuve cette année l'a forcé à se rebattre sur d'autres questions. Ayons toutefois l'optimisme d'espérer que la morue reviendra bientôt avec une abondance qui apportera de grands avantages à Terre-Neuve et procurera un extrême bonheur au député de Bonavista-Twillingate. Fait assez étrange, la morue et ce député ont beaucoup de traits en commun. Ils dégouttent tous les deux. Ils sont glissants. Ils ont l'œil aux aguets une grande bouche et la peau dure. Tous les deux frétillent et tressautent quand ils sont attrappés et ils se débattent avec gaucherie hors de leur élément.

Monsieur l'Orateur, les avantages procurés à l'humanité par la morue sont bien plus précieux que l'apport des paroles prononcées à la télévision ou à la radio par le député de Bonavista-Twillingate, même si l'huile de foie de morue dégoûte certains.

Le présent débat qui a porté sur une foule de sujets va prendre fin aujourd'hui. J'espère sincèrement que tous les partis à la Chambre montreront un peu plus de respect mutuel et aborderont l'étude des mesures soumises à la Chambre au mieux des intérêts du pays.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je dirai à l'honorable député qui vient de reprendre son siège que nous, ici à la Chambre, ne pouvons manifester de plus grand respect l'un envers l'autre et envers cette institution qu'en participant à un débat franc et intelligent sur les problèmes auxquels la nation est aux prises. Aucun honorable député ne devrait chercher à donner à entendre qu'à cause de nos divergences de vues nous avons moins de respect à cet égard l'un envers l'autre. A maintes reprises au cours du présent débat, cette vue a été exprimée du côté ministériel. En réponse, nous avons dit que se manifeste une certaine impatience qui indique que ceux qui occupent présentement les banquettes à votre droite, monsieur l'Orateur, ne comprennent pas pleinement les obligations dont, lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, il était de leur devoir selon eux de s'acquitter.

Bientôt, nous voterons à propos de deux motions, l'une étant le dernier amendement proposé par l'honorable député qui siège immédiatement à votre gauche, et l'autre, la motion principale présentée à la Chambre le 16 janvier par l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) et l'honorable député

de Montmagny-L'Islet (M. Fortin). Le dernier paragraphe de cette motion se lit comme il suit:

Qu'il plaise à Votre Excellence:
Nous, très fidèles et loyaux sujets des Communes du Canada, en parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Évidemment, nous allons appuyer cette motion, adressée à la Couronne et présentée par l'honorable député de Provencher et l'honorable député de Montmagny-L'Islet. Nous ne sommes pas indifférents à l'amendement présenté par le chef du groupe cécéfiste; mais nous disons, comme nous l'avons fait lors de la session précédente et comme nous le ferons au cours de la présente session, qu'il existe peut-être trop de comités pour la bonne marche de nos travaux. Comme l'amendement nécessite l'établissement d'un autre comité, nous ne saurions y agréer, parce qu'il est contraire à nos vues touchant la pratique à adopter dans l'exécution de nos fonctions. Mais je dois dire que la plainte générale que manifeste cet amendement ne nous laisse pas indifférents. A vrai dire, si le Règlement l'avait permis au chef de l'opposition (M. Pearson) aujourd'hui, il aurait affirmé qu'il se proposait, en sa qualité de membre du comité des affaires extérieures, de soulever cette question, comme premier point à étudier au comité des affaires extérieures, après que ce comité aura été constitué au cours de la présente session.

Certes, quand le comité sera créé, le chef de l'opposition et les autres membres du comité qui représenteront notre groupe montreront un vif intérêt à ce sujet et poseront des questions bien précises au ministre à cet égard. Espérant le retour de Washington du ministre de la Justice (M. Fulton) avant l'appel de l'ordre du jour, le chef de l'opposition se proposait de lui poser la question suivante s'il était revenu à temps pour qu'on puisse la lui poser au moment approprié. Voici la question que je désirais lui poser, monsieur l'Orateur, et je propose au ministre de la Justice d'en prendre avis ou peut-être d'y répondre à la première occasion, soit lundi ou même, si le temps le permet, plus tard dans le courant de la présente journée. Voici la question:

Étant donné le présent conflit de juridiction entre le Canada et les États-Unis, occasionné par l'extension des lois américaines contre les monopoles aux sociétés constituées au Canada et faisant des affaires au Canada, le ministre n'est-il pas d'avis que le gouvernement des États-Unis n'a pas montré suffisamment de pondération à cet égard et que, tout au moins, il serait nécessaire de conclure un accord bilatéral officiel sur ce problème particulier en vue de protéger notre situation juridique et commerciale tant sur le plan international que sur le plan national?

[L'hon. M. Martin.]

Le député d'Assiniboïa (M. Argue) peut donc estimer que nous inclinons à l'appuyer à fond au sujet de la question qu'il a soulevée dans son second amendement. A notre avis, la façon la plus efficace de la régler est de participer à une discussion générale du problème, au comité des affaires extérieures, pour s'orienter vers la solution de ce problème important pour le Canada.

Je dirai d'abord quelques mots des observations faites par au moins deux ministres sur un sujet qui devrait, nous semble-t-il, rallier le plus de suffrages et qui d'ailleurs, j'en suis sûr, recueille une entière approbation de part et d'autre de la Chambre. En termes plutôt vigoureux et inutilement provocateurs, le ministre du Commerce (M. Churchill) a cherché à laisser à la Chambre et au pays l'impression que le chef de l'opposition se range parmi les députés qui ne souscrivent pas sans réserve aux principes fondamentaux sur lesquels se fonde le Commonwealth des nations britanniques. Je regrette que le député de Greenwood (M. Macdonnell), ministre sans portefeuille, ait de même soutenu, en termes plus modérés et peut-être plus compréhensibles, que les membres de notre parti ont manifesté, par leur ligne de conduite antérieure et des déclarations faites en Chambre, moins d'enthousiasme pour le Commonwealth que n'en éprouvent les honorables vis-à-vis.

Je me demande si des déclarations de ce genre sont de nature à favoriser l'unité du Commonwealth? Y a-t-il un seul député ici présent qui doute sérieusement que nous ne nous rendions pas tous compte de la valeur du Commonwealth? Je ne crois pas que quiconque à la Chambre ait eu meilleure occasion de manifester son appréciation du Commonwealth et, par conséquent, d'avoir pu démontrer les contributions qu'il y a faites, que le chef de l'opposition, anciennement secrétaire d'État aux Affaires extérieures de notre pays. Nous n'oublierons pas que c'est le premier ministre Macmillan, premier ministre du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni qui, à la fin de la conférence des premiers ministres tenue aux Bermudes en mars 1957, parlant du chef de l'opposition, déclarait ce qui suit:

Je crois que le service qu'il a rendu en trouvant de bonnes solutions et en fournissant son aide dans des moments critiques (à l'Assemblée des Nations Unies) a été l'un des plus remarquables, et nous nous en souviendrons toujours avec reconnaissance.

Si le premier ministre de Grande-Bretagne a pu dire ces paroles à l'égard du chef de l'opposition, le ministre du Commerce aurait dû comprendre qu'il n'aurait pas dû parler comme il l'a fait l'autre jour.

Il apparaît de plus en plus évident que les députés qui siègent maintenant aux banquettes ministérielles et qui ont eu l'occasion d'exercer une collaboration plus étroite avec les chefs des gouvernements de tout le Commonwealth commencent à se rendre compte du caractère évolutif du Commonwealth, non seulement en ce qui a trait à ses liens avec l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australasie, mais également en Asie, avec Ceylan, l'Inde et le Pakistan et avec le Ghana, en Afrique. En effet, le député de Greenwood nous a dit lui-même combien il avait été touché en découvrant que le Commonwealth avait grandi en étendue et en force numérique nationale, lorsqu'il avait assisté à la conférence du Commonwealth tenue à Montréal en septembre.

Il ne faut pas oublier que lorsque le premier ministre était en Inde, le premier ministre de ce pays a rendu hommage à la contribution de l'ancien premier ministre du Canada et ancien chef du parti libéral. Il a dit qu'il avait contribué à la préservation de l'unité du Commonwealth en faisant valoir une formule d'unité précieuse au cours d'une des périodes les plus critiques de l'histoire contemporaine. J'ai sous les yeux la copie d'un article paru le 17 décembre dans *Le Droit* d'Ottawa. Voici ce qu'on y lit:

(Texte)

Lors de la visite de M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, en Inde, M. Nehru a révélé que c'est un premier ministre canadien, en l'occurrence M. Louis Saint-Laurent, qui a trouvé la formule qui permit à l'Inde, tout en devenant une république, de continuer à faire partie du Commonwealth en conformité du Statut de Westminster. C'est la première fois, a ajouté M. Nehru, qu'il levait le voile sur l'intervention de M. Saint-Laurent. Le secret avait été bien gardé. Les Canadiens sont heureux d'apprendre le rôle que M. Saint-Laurent a joué dans l'élaboration de cette formule.

(Traduction)

Ai-je besoin d'en dire plus sur ce sujet à la lumière des paroles que le distingué porte-parole indien, le premier ministre de l'Inde, a prononcées alors que notre premier ministre visitait lui-même ce grand pays d'Asie l'automne dernier? Le premier ministre de l'Inde a profité de l'occasion pour faire remarquer que sans l'intervention de l'ancien premier ministre, M. St-Laurent, il se serait produit des événements qui, du point de vue de l'unité du Commonwealth, auraient semé l'anxiété. Les membres du gouvernement devraient être au moins les derniers à vouloir donner l'impression que tous les membres de la Chambre ne sont pas pleinement d'accord dans leur appréciation du Commonwealth de nations libres et indépendantes réunies sous la Couronne, pour servir les fins de ce Commonwealth et de la paix dans le monde.

L'autre jour, le ministre de la Justice a parlé de "soi-disant calculs grossièrement erronés" quand il a mentionné les répercussions de l'augmentation du coût de la vie sur la pension de vieillesse. Ces erreurs auraient été commises par le chef de l'opposition. Le ministre a calculé que l'erreur était de 1,000 p. 100, que l'effet de l'augmentation du coût de la vie sur la pension de vieillesse était de 23c., alors que le chef de l'opposition en était arrivé à une perte de près de $2.

Voyons ce qui est vrai. D'après le Bureau fédéral de la statistique . . .

M. Pallett: Allez-vous faire mentir la vérité à présent?

L'hon. M. Martin: . . . l'indice des prix à la consommation était de 121.9 en 1957 dans l'ensemble et pour juillet 1957. En décembre 1958, l'indice officiel était estimé être de 126.2. Ceci représente une augmentation de 3.5 p. 100. Pour trouver quel a été l'effet de l'augmentation du coût de la vie sur la pension de retraite versée sous le gouvernement conservateur, l'augmentation du coût de la vie de 3.5 p. 100 doit être appliquée à la somme totale de la pension, c'est-à-dire à $55 par mois et pas seulement à l'augmentation de $9 accordée par le gouvernement conservateur.

Si le ministre de la Justice fait le calcul, il découvrira que les pensions de retraite ont diminué en valeur réelle ou en pouvoir d'achat de $1.92 ce qui correspond à ce que le chef de l'opposition a dit quand il a déclaré que les retraités avaient perdu environ $2.

Puis le ministre de la Justice a ajouté, comme l'atteste la page 404 du hansard, que le chef de l'opposition avait répété que le déficit serait d'un milliard de dollars, comme le *Telegram* de Toronto le leur fait dire, alors qu'en fait il se situerait dans les 700 millions tel que l'avait déjà annoncé le ministre des Finances (M. Fleming). Il est vrai que le ministre des Finances a dit le 5 janvier que le déficit budgétaire courant serait d'environ 700 millions de dollars. Toutefois, pour en arriver là, le ministre des Finances,—il serait le premier à le reconnaître,—a eu recours à de purs jeux d'écriture et il a réduit le déficit courant d'environ 200 millions au titre de matériel de la défense nationale qui sera éliminé cette année. En fait, en prenant les chiffres mêmes du ministre, les prévisions de dépenses budgétaires pour l'année courante sont de 5 milliards et demi, ce qui porte le déficit pour l'année courante, selon les propres calculs du ministre, à 900 millions. Je tiens à souligner à nouveau qu'il s'agit d'estimations prudentes. Mais

même à cela, elles sont encore plus proches du chiffre avancé par le chef de l'opposition que de celui mentionné par le ministre de la Justice. Ainsi, en ce qui concerne ces deux déclarations faites par le ministre de la Justice, elles ne sont pas plus fondées que maintes autres déclarations de lui-même et de ses collègues.

En outre, le ministre de la Justice a mentionné à plusieurs reprises mes prétendues chiffres; permettez que j'en parle brièvement. En premier lieu, j'admets bien volontiers que j'ai fait une légère erreur de mathématiques en calculant le niveau moyen de l'indice du prix au consommateur pour l'année 1958. Le chiffre que j'ai donné à la Chambre était 125.9, tandis que c'est en vérité 125.1. Par suite de cette prétendue grossière erreur de calcul, j'ai dit que l'augmentation du coût de la vie avait été de 3.2 p. 100 en 1958 en comparaison de l'indice de 1957, alors que j'aurais dû dire 2.6 p. 100. Je veux signaler toutefois au ministre de la Justice que cette légère erreur n'altère en rien ce que je voulais prouver. J'y reviendrai plus tard.

Le ministre de la Justice a aussi rappelé deux déclarations que j'ai faites d'après les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique et que le hansard rapporte comme des citations provenant directement du Bureau fédéral de la statistique. Je n'en porte évidemment pas la responsabilité. En effet, mes deux déclarations se fondent sur des chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique et les honorables vis-à-vis ne peuvent les démolir.

Quand il s'agissait d'une citation directe, le numéro de la page est donné; j'ai formulé des commentaires puis j'ai indiqué que je me fondais sur des chiffres du Bureau fédéral de la statistique ou des comptes nationaux eux-mêmes. Ainsi, le ministre de la Justice, bien qu'il se soit montré brillant orateur, n'a vraiment donné aucune réponse sérieuse à ce dont il est ici question.

De quoi est-il question ici, monsieur l'Orateur? Je désire en parler. Ce dont il est question, c'est ce qu'a dit le premier ministre lui-même. Le premier ministre a dit dans son discours, dans la seule partie de ce discours se rapportant aux questions de statistique et d'économie du pays, et en réponse aux accusations du chef de l'opposition, que: "Au cours de l'année qui vient de se terminer, plus de Canadiens ont gagné davantage, dépensé davantage et économisé davantage que dans aucune année comparable de l'histoire du pays."

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Martin: J'entends des applaudissements. Je répète: cette déclaration du premier ministre est tout à fait fausse. Je n'en démords pas, et les statistiques sont là pour le prouver. Elles figurent maintenant dans le hansard, et j'invite tout député à essayer de démolir mes conclusions. Ces chiffres montrent effectivement que les Canadiens ont travaillé moins en 1958 qu'en 1957, et qu'en chiffres réels, ou si l'on veut, en chiffres de pouvoir d'achat, les Canadiens ont gagné moins et dépensé moins en 1958 qu'en 1957. Et je défie de nouveau qui que ce soit dans l'opposition de prouver le contraire.

J'ai aussi démontré que le revenu national réel par tête d'habitant a diminué de 2.3 p. 100, et que les Canadiens ont gagné moins en 1958 qu'en 1957. Je dis à mes honorables vis-à-vis que cette affirmation est indéniable, et je répète encore une fois que la dépense nationale brute par tête d'habitant a diminué de 2.3 p. 100, de sorte qu'en chiffres réels, les Canadiens ont dépensé moins en 1958 qu'en 1957. Je défie encore les honorables vis-à-vis de prouver, par des chiffres publiés sur la base des données du ministère chargé officiellement de les recueillir, de dire que tel n'est pas le cas.

Je sais que cette question de statistique pourrait faire l'objet d'un débat interminable, mais que l'opposition accepte ou non nos dernières statistiques, il n'en reste pas moins que nous sommes en face de graves problèmes dans ce pays et que le gouvernement ne cherche pas à les résoudre. Comme le déclarait sir Wilfrid Laurier dans un discours qu'il prononçait dans cette enceinte en 1890, "il n'est pas nécessaire de consulter la statistique pour savoir si on est prospère; on a qu'à regarder dans ses goussets". Telle est la situation à l'heure actuelle au Canada. Il y a des milliers de gens qui, d'après le contenu de leurs goussets, savent ce qu'est à l'heure actuelle la situation économique du Canada, même si le gouvernement ne paraît pas disposé à y faire face.

En feuilletant le hansard, je n'ai découvert qu'un seul député ministériel qui semble avoir reconnu l'existence d'un grave problème, soit le député de York-Centre (M. Stinson), qui au cours d'un précieux discours qu'il a prononcé ici, alors qu'il siégeait en face du premier ministre tout en étant un de ses partisans, a déclaré courageusement ce qui suit:

> Un problème également troublant, c'est celui de l'inflation que tous les dirigeants du monde des affaires et du monde du syndicalisme reconnaissent comme le principal danger qui menace notre économie.

C'est une déclaration honnête que les présidents de banque d'un bout à l'autre du pays prennent à leur compte.

Je regrette beaucoup que l'honorable député de Rosedale (M. Walker) s'en soit pris implicitement à ce que j'ai dit et que tout le

monde dit au pays, en prétendant que l'inflation ne pose aucun grave problème et que les dangers qu'elle présente ont été bien exagérés. Mais, nous avons la déclaration du 29 janvier du président de la *Canada Life Assurance Company*. Je cite ses paroles, page 19:

> L'inflation qui nous menace aujourd'hui ne ressemble à aucune autre qui se soit produite jusqu'ici. Par le passé, l'inflation provenait de ce qu'il y avait trop de dollars pour la quantité restreinte de marchandises à acheter. Une telle cause n'existe pas aujourd'hui. La cause qui existe et qui fait craindre sérieusement que l'inflation devienne effrénée est encore plus puissante et d'ordre purement psychologique. Trop de gens croient que l'inflation est inévitable. Cette fausse hypothèse entraîne à son tour de la part des particuliers et du gouvernement des mesures qui, si elles continuent, causeront l'inflation et détruiront, par conséquent, notre régime d'entreprise responsable.

Cependant, devant de telles déclarations, les ministres et les députés qui appuient le gouvernement semblent indiquer dans leurs discours qu'il n'y a pas de problème à cet égard ou que nous avons exagéré outre mesure l'importance du chômage au Canada. La vérité c'est que le gouvernement depuis le début du débat s'est changé en une opposition de l'opposition. C'est ce qu'a fait le gouvernement. Il ne s'est pas attaqué aux véritables problèmes auxquels nous avons à faire face.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas accepté la proposition du chef de l'opposition en vue d'interrompre ce débat, pour que le gouvernement puisse avoir l'occasion de démontrer qu'il a prévu des mesures législatives en vue de résoudre le problème du chômage et les autres difficultés avec lesquelles le pays est aux prises.

Ce n'était pas une demande insolite. Il y a un bon précédent à cela et il a été établi dans cette Chambre à ce point même de nos débats au cours de la dernière session, alors que le gouvernement a suspendu le débat pour donner au ministre des Travaux publics (M. Green) l'occasion de présenter son programme législatif au sujet de l'habitation qui, d'après lui, était censé remédier au grave problème du chômage auquel le Canada devait alors faire face en 1958. S'il en a été ainsi, pourquoi ne l'a-t-on pas fait au cours de cette session? Si on ne l'a pas fait cette année, c'est parce que les mesures législatives n'étaient pas prêtes lorsque la demande a été présentée.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas vrai. Vous savez que ce n'est pas vrai et vous n'auriez donc pas dû parler de la sorte.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami dit: "Ce n'est pas vrai". Si les mesures législatives sont prêtes, que le gouvernement les présente à la première occasion afin que nous puissions voir en quoi elles consistent et si elles vont ou non remédier au chômage actuel au Canada. Mais qu'aucun député ne s'imagine que, si les mesures que le gouvernement se propose de prendre ne consistent qu'en certains amendements à la loi sur l'assurance-chômage, elles vont réussir à résoudre le problème du chômage au Canada. Si c'est tout ce qu'a le gouvernement et si c'est ce que voulait dire le ministre des Finances en disant que le gouvernement est prêt, la Chambre ne verra pas le gouvernement prendre des mesures qu'il avait promises lors de la campagne électorale pour réduire le chômage qui atteint tant de milliers de travailleurs ainsi que leurs personnes à charge d'un bout à l'autre du Canada.

M. Charlton: Que proposez-vous?

L'hon. M. Martin: La chose que pourrait faire mon ami l'honorable ministre des Finances serait de répondre aux vœux de l'honorable député d'Essex-Ouest (M. Spencer) en éliminant la taxe d'accise sur les automobiles et en procurant ainsi des emplois à des milliers d'ouvriers de l'automobile de plus.

L'hon. M. Fleming: Est-ce là votre seule proposition?

L'hon. M. Pickersgill: Et vous que proposez-vous?

L'hon. M. Martin: Tout ce dont nos honorables vis-à-vis sont capables c'est de nous demander de faire des propositions. Ils pressent les Canadiens de les élire en promettant qu'ils résoudront tous leurs problèmes mais, dès l'instant qu'ils sont élus et aux prises avec les dilemmes et qu'ils doivent soumettre des plans et des programmes, ils disent "que feriez-vous?"

Je dirai aux honorables vis-à-vis qu'ils ont été élus pour nous dire ainsi qu'au pays quelles sont ces solutions qu'ils ont prétendu posséder. Voilà leur chance de soumettre ces solutions. J'ai dit que des modifications à la loi sur l'assurance-chômage ne fourniraient pas d'emplois. Peut-être constaterons-nous que c'est une mesure qui en vaut la peine, —nous l'ignorons,—mais si elle aide les sans-travail à pourvoir à la subsistance de leur famille, tant mieux. N'allons pas croire toutefois qu'une telle mesure peut enrayer le chômage.

Je suis désolé de voir que le ministre des Finances, lui qui plus que quiconque doit fournir des directives devant l'inflation et le grand malaise que ressentent tous les Canadiens en ce moment, n'a pas saisi l'occasion au cours du débat d'exposer la situation telle qu'il la voit en tant que ministre des Finances. La Chambre y avait autant droit que le *Canadian Club* de Toronto.

L'hon. M. Fleming: Le député n'a-t-il pas lui-même prononcé un discours à l'*Empire Club* de Toronto la semaine dernière?

L'hon. M. Pearson: Mais il n'est pas ministre des Finances.

L'hon. M. Martin: Tout le monde, y compris les présidents de banque et les dirigeants des grandes sociétés, se plaint de la politique du gouvernement et pose des questions pleines de défiance au sujet du chômage et de l'inflation, mais le ministre des Finances refuse d'y répondre.

L'hon. M. Fleming: A quelles questions ai-je refusé de répondre?

L'hon. M. Martin: Nous savons quelles sont ces questions. Que le ministre se lève après que j'aurai parlé et qu'il réponde aux questions que lui a posées le chef de l'opposition à la Chambre, le 19 janvier, et qu'on retrouve à la page 44 du hansard:

> Le gouvernement ne doit pas se borner, cependant, à présenter une analyse sérieuse des conditions économiques actuelles. Ce n'est là qu'une partie de sa responsabilité. Nous avons aussi le droit d'obtenir de source autorisée une déclaration sur les grands principes que le gouvernement se propose d'appliquer pour arriver à une plus grande stabilité économique.

Puis le chef de l'opposition a continué:

> C'est évidemment le moment pour lui...

Le premier ministre.

> ...de recourir à sa perspicacité imaginative. Les chefs ouvriers, les milieux financiers, les hommes d'affaires, toute la population canadienne, ont le droit de s'attendre dès maintenant à ce qu'il formule une déclaration officielle au sujet de l'emploi et des prix. Quels sont les principaux objectifs que son gouvernement et lui-même tentent d'atteindre afin de stabiliser notre économie? Favorisent-ils le plein emploi? Sont-ils déterminés à sauvegarder la valeur de notre dollar, non seulement dans un avenir distant, mais dès à présent? Comment le premier ministre se propose-t-il de réaliser ces objectifs? Préconise-t-il toujours, pour le gouvernement, des dépenses à long terme afin de lutter contre le chômage? Qu'a-t-il l'intention de faire pour restaurer la confiance du public en ce qui concerne la valeur des obligations de l'État? Est-il prêt, à un moment où nous sommes menacés de pressions inflationnistes, à accepter des restrictions monétaires, la limitation du crédit, le relèvement du taux d'intérêts, des excédents budgétaires et des augmentations d'impôt?

Ce sont des questions qui sont posées par le chef de l'opposition et que la population du Canada pose à l'heure actuelle. Qu'a fait le ministre des Finances? Il a prononcé un discours au *Canadian Club* de Toronto et il a dit à la population du Canada que la responsabilité de corriger cette situation n'incombe pas au gouvernement...

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Martin: ...mais qu'elle incombe à toutes les personnes de tous les domaines de l'activité humaine.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Fleming: Cela comprend tout le monde; vous également.

L'hon. M. Martin: Je dis au ministre des Finances qu'en sa qualité de ministre des Finances, il est responsable de son ministère et que le gouvernement dont il fait partie a le devoir de donner à la Chambre et à la population du Canada une réponse à ces questions. Si le ministre refuse de le faire, il justifiera l'accusation qui dit que le gouvernement...

L'hon. M. Fleming: Br-r-r-r.

L'hon. M. Martin: ...reste dans la confusion et n'a pas démontré qu'il était capable de diriger le pays. Voilà, j'en suis sûr, ce que pensent actuellement les Canadiens.

Les honorables vis-à-vis pourront toujours se replier évidemment sur leur grande majorité. Je sais que le premier ministre nous rétorquera: "Ma réponse à ce qu'a dit l'opposition se reflétera dans le vote sur les diverses mesures qui seront soumises à la Chambre." Au premier ministre et au ministre des Finances, je dirai, en paraphrasant les propos du ministre de la Justice (M. Fulton), qu'on ne saurait apprécier la valeur d'un gouvernement au nombre de ceux qui siègent derrière les banquettes ministérielles et qui savent bien que leur propre sort dépend du résultat favorable d'un vote.

L'hon. M. Fulton: Regardez donc par exemple les résultats du sondage Gallup.

L'hon. M. Pickersgill: Voyez les résultats à Trinity.

L'hon. M. Martin: Que le gouvernement à cette heure fort tardive envisage ses responsabililtés d'une manière qui soit compatible avec les belles paroles qu'il employait avant de prendre le pouvoir, quand il pressait les Canadiens de lui permettre de gouverner une nation, ce que, malheureusement, il ne fait pas en ce moment.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): J'ai d'autant plus de plaisir à prendre la parole, monsieur l'Orateur, que l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) m'y a chaudement invité vers la fin de sa péroraison. Je puis l'assurer cependant que ce n'est pas son invitation qui m'a décidé. Je suis entré à la Chambre il y a quelques instants afin de prendre la parole, de sorte que même si j'accepte son invitation ce n'est pas ce qui m'a décidé à participer au débat.

Je remercie l'honorable député de l'attention qu'il accorde à certaines observations que j'ai formulées au *Canadian Club* de Toronto au début du mois, c'est-à-dire avant l'ouverture du Parlement. Si la chose semble

digne de condamnation dans mon cas je n'oublie pas que cet honorable député a prononcé un discours à l'*Empire Club* de Toronto, il y a à peine quelques jours, lorsque le Parlement était en session. Apparemment cependant cela lui est compté pour un acte de vertu et de droiture; c'est la différence.

Dans quelques minutes nous nous prononcerons par un dernier vote sur l'Adresse qui fait, depuis deux semaines, l'objet du débat. Il est assez naturel qu'on examine en rétrospective la tournure du débat qui s'est déroulé depuis deux semaines.

On a certainement projeté une lumière crue sur certains sujets, au cours du débat.

On a livré, comme l'opposition l'avait fait savoir clairement aux journaux à l'avance, une dure attaque contre le gouvernement. Le gouvernement devait être mis sur la défensive, un jugement devait être rendu au sujet du gouvernement. Eh! bien, que s'est-il passé de fait? L'attaque a raté. L'opposition a été mise sur la défensive. Le député d'Essex-Est nous dit maintenant que nous du gouvernement nous ne sommes pas confinés à la défense. Pourquoi devrions-nous le faire? Il ne s'est produit aucune attaque qui motivât un geste de défense. Oui, c'est bien vrai, le député d'Essex-Est a saisi correctement cet aspect du débat, car il a manqué tous les autres. Ce sont lui et ses collègues qui ont été mis sur la défensive tout au cours du débat. Ce n'est pas tout à fait la faute du gouvernement; ce n'est pas entièrement imputable au gouvernement. Les membres de l'opposition cessent-ils de voir que dans une large mesure ils ont été mis d'eux-mêmes sur la défensive par leur attitude envers leurs responsabilités à la Chambre.

Quand au jugement imposé, il sera rendu de façon définitive à la Chambre cet après-midi par un vote qui portera sur les échecs de l'opposition.

Qu'on me permette de préciser nettement que nous accueillons volontiers la critique, à condition qu'elle s'éclaire de renseignements objectifs. Tout gouvernement doit à n'importe quel moment affronter cette critique pour dégager le bien-fondé de ses réalisations.

Quel est le but du débat sur le discours du trône? Pourquoi, en vertu d'une tradition consacrée depuis longtemps, le gouvernement soumet-il un programme au Parlement à l'ouverture de la session et pourquoi alors avons-nous un débat général avant que la Chambre aborde en détail l'examen des diverses mesures? Monsieur l'Orateur, si je comprends bien le but de cette institution parlementaire rendue vénérable par la tradition, il s'agit de fournir à tous les députés, indépendamment de leur affiliation de parti, l'occasion d'offrir des commentaires sur ce programme. Et si les avis offerts sont bien fondés, si la critique est judicieuse, il est encore temps de modifier la politique du gouvernement d'après cette critique rationnelle. Si le débat sur le discours du trône se fait ainsi, il pourra remplir un rôle utile dans notre régime parlementaire. Mais, monsieur l'Orateur, voyons un peu l'apport que cette attaque de l'opposition fait à un si noble but. Nous attendons toujours les vues rationnelles et claires de l'opposition. Nous n'en avons pas encore entendu une seule. Nous accueillerions ses idées avec plaisir. Tout avis rationnel qui pourrait être utile au Canada et qui, à son sens, devrait passer dans les textes législatifs de cette session serait reçu par nous avec bienveillance, réellement: mais monsieur l'Orateur, si nous avions eu de tels espoirs nous serions déçus depuis bien longtemps.

Quel a été le fil d'Ariane de l'opposition au cours du présent débat? J'imagine que les éditoriaux du journal libéral de la région, en date du 21 janvier, doivent avoir mis l'opposition sur la piste à cet égard. Un éditorial se terminait par les mots suivants:

> La fonction de l'opposition n'est pas de soumettre des avis, mais plutôt de formuler des critiques, de manifester de l'opposition, et de se tenir prêt à assumer à la première occasion la tâche de gouverner le pays.

Je ne voudrais pas parler avec trop d'assurance, monsieur l'Orateur, mais je signale très sérieusement à nos vis-à-vis qu'ils n'auront pas l'occasion de prendre la direction du pays s'ils ne font pas davantage qu'à cette session où ils se sont contentés de critiquer et de s'opposer.

A l'encontre de cette conception du rôle de l'opposition, qu'il me soit permis de citer ces paroles de sir Charles Tupper, que ce grand homme, l'un des Pères de la confédération et en son temps premier ministre du Canada, a prononcées lorsqu'il s'est retiré du Parlement et de la vie publique. Le 17 janvier 1901, dans sa lettre au parti dont il avait été un membre si distingué, il a résumé le rôle de l'opposition par ces mots. Et souvenez-vous, monsieur l'Orateur, que le parti auquel il appartenait alors et auquel il s'adressait était dans l'opposition et formait l'opposition depuis cinq ans. Il a dit:

> Le rôle de l'opposition loyale de Sa Majesté est d'exercer sa vaste influence pour empêcher l'adoption de lois nuisibles et d'accorder un soutien loyal aux propositions du gouvernement qui concernent les intérêts du pays, tout en prenant elle-même l'initiative des mesures propres à assurer le bien commun que le gouvernement négligerait de proposer.

L'hon. M. Martin: D'où ces paroles sont-elles tirées?

L'hon. M. Fleming: Elle ont été prononcées par sir Charles Tupper, en 1901.

L'hon. M. Martin: S'agit-il du discours de M. Knowles?

L'hon. M. Fleming: Je lis les paroles de sir Charles Tupper.

L'hon. M. Martin: C'est le discours prononcé par M. Knowles devant l'Empire Club il y a un an.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il nous dire où nous pouvons en prendre connaissance?

L'hon. M. Fleming: Ce sont les paroles de sir Charles Tupper. J'ai dit à mon honorable ami d'où elles sont tirées. Peut-être cessera-t-il ses sottes interpellations?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre donne lecture d'un document. J'estime qu'il devrait nous dire quel est ce document.

L'hon. M. Fleming: Je donne lecture d'une lettre adressée au parti par sir Charles Tupper, en 1901.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

L'hon. M. Fleming: Il y a eu dans cette Chambre, pendant tout ce débat...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Martin: Je fais observer que si un honorable député lit des extraits d'un document, le Règlement exige qu'il identifie ledit document. Le ministre des Finances ne l'a pas fait. Il a dit qu'il s'agissait d'une lettre, mais la lettre figure dans un livre. Nous avons vu ce livre. Nous connaissons cet ouvrage. Le ministre des Finances est tenu, de par notre Règlement, de citer ses auteurs. Il doit nous dire ce qu'il a en main. La lettre ne provient-elle pas d'un discours de M. Stanley Knowles à Toronto?

M. l'Orateur: Il est tout à fait exact que si un député cite un document, il est tenu d'en donner possession à la Chambre si elle le demande ou, à tout le moins, de l'identifier. J'ose dire que le ministre nous indiquera ses sources.

L'hon. M. Fleming: Je l'ai fait. Je lisais des extraits d'une lettre écrite en 1901 par sir Charles Tupper. L'honorable député va maintenant plus loin disant: "Cette lettre a-t-elle été imprimée dans un document secondaire?" Oui, elle a été imprimée dans bien des documents de cet ordre et j'espère que l'honorable député voudra en connaître la portée et en faire son profit.

M. l'Orateur: Je ne suis pas sûr que le ministre ait satisfait à la règle. Si un député cite un document il doit en préciser la nature suffisamment pour que les autres députés puisent vérifier l'exactitude de la citation. Si le ministre peut dire où on peut se le procurer...

L'hon. M. Fleming: On peut se le procurer à la bibliothèque, monsieur l'Orateur, et à maints endroits. Le texte que j'ai en main est une citation d'un discours prononcé par un ancien membre de la Chambre; toutefois, les députés peuvent l'obtenir n'importe quand à la bibliothèque et de bien des sources.

M. l'Orateur: J'insiste à regret; si le ministre peut identifier le discours et préciser où on peut en prendre connaissance, nous serions heureux d'avoir le renvoi.

L'hon. M. Fleming: Le document est dans la bibliothèque; c'est P.M. 61284, K56, 1957, C.T. C'est le numéro de la fiche parlementaire.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Certes, il s'agit d'une violation outrageante des droits ordinaires des membres du Parlement. Le ministre des Finances a en main un document...

L'hon. M. Fleming: Non, je ne l'ai pas.

L'hon. M. Pickersgill: ...publié par quelqu'un et qui doit porter le nom de l'éditeur de même que celui de l'auteur. Étant donné qu'il a cité le document, le Règlement de la Chambre autorise les autres députés à savoir de quel document il s'agit, pas seulement à savoir quelle en est la cote de bibliothèque.

M. l'Orateur: Je crois que le ministre a fourni assez d'indices pour indiquer que le document peut se trouver à la bibliothèque. Cela devrait répondre aux exigences de la Chambre, à mon avis.

L'hon. M. Fleming: Ce qui est outrageant en l'occurrence, c'est le genre d'interventions que se permettent les honorables vis-à-vis et c'est de voir qu'ils négligent totalement de profiter des paroles de sagesse qu'a prononcées jadis sir Charles Tupper. Je demande à la Chambre de ne pas oublier ce que l'opposition a fait au cours de ce débat. Ses membres ont réuni, rassemblé...

L'hon. M. Pickersgill: ...de petits bouts de lettres.

L'hon. M. Fleming: ...des griefs, ont embelli, exagéré tout ce qu'ils ont pu trouver et qui avec un peu d'imagination pouvait sembler être défavorable au gouvernement et, voici ce qui est triste, monsieur l'Orateur, souvent sans beaucoup se soucier de juger sainement les éléments de la situation et encore moins de l'effet qu'aurait sur les intérêts du Canada ici et à l'étranger ce qu'ils ont dit à la Chambre. Cela est le summum de l'irresponsabilité, monsieur l'Orateur.

Je crois et je pense que presque tous les députés croient en un système bipartite et un système bipartite signifie que nous croyons qu'à la Chambre il y a place, une place très importante, pour une opposition responsable. Nous espérons que la Chambre et le Canada bénéficieront d'une attitude plus efficace et beaucoup plus responsable de la part de l'opposition au lieu de celle qu'ils ont montrée jusqu'ici au cours de cette session.

Des questions ont surgi. Ils ont soulevé plusieurs questions. Ils ont soulevé beaucoup de poussière. Ils ont embrouillé maints ruisseaux. Mais jamais, en ce qui concerne les questions dont ils ont parlé, ont-ils daigné révéler à la Chambre leur attitude à l'égard de ces questions importantes d'intérêt public. On nous laisse deviner.

L'hon. M. Pickersgill: Quelle est la vôtre?

L'hon. M. Fleming: Mais ils n'ont émis aucune opinion positive. A mon sens, nous en avons eu un exemple frappant durant le discours du chef de l'opposition (M. Pearson) lundi de la semaine dernière. Il s'en est pris à mon collègue le ministre du Commerce (M. Churchill) parce qu'au cours d'un programme de télévision on lui avait demandé lequel des deux problèmes était le plus sérieux pour le Canada cette année, l'inflation ou le chômage. Dans mon innocence, j'ai pris la chance de poser la même question au chef de l'opposition, celui-là même qui s'en est pris à mon collègue sur le même sujet. Ai-je eu une réponse? Mais non.

L'hon. M. Pickersgill: Ah oui, vous en avez eu une.

L'hon. M. Fleming: On s'est même opposé avec mépris à ce que la question soit énoncée, de sorte que nous ne savons pas.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le règlement, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Fleming: ...lequel des deux, de l'avis du chef de l'opposition, représente le plus grand danger pour le Canada cette année.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour signaler que le ministre a mentionné mon nom au cours de la discussion d'une façon plutôt particulière. A la page 45 du hansard, colonne de gauche, il m'a demandé qu'est-ce qui était le plus sérieux. Je lui ai répondu. S'il voulait donner lecture de cette question, je serais heureux de l'écouter. Autrement, je me ferai un plaisir de le faire moi-même.

L'hon. M. Fleming: Allez-y.

Une voix: Cela n'a rien à voir au rappel au Règlement.

L'hon. M. Fleming: Cela ne constitue en effet aucun rappel au Règlement.

M. l'Orateur: Si je comprends bien, le chef de l'opposition invoque le Règlement. Je me ferai un plaisir d'écouter les raisons pour lesquelles il le fait.

L'hon. M. Pearson: Si j'invoque le Règlement, c'est pour dire que le ministre a prétendu qu'il m'avait posé une question à laquelle je n'avais pas répondu. J'ai saisi la première occasion qui m'a été donnée pour informer la Chambre qu'on peut trouver cette réponse à la page 45 du hansard.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, l'honorable député qui vient d'intervenir dans le débat, en contravention du Règlement de la Chambre, s'est éloigné de la question. Il s'en est éloigné d'une façon extraordinaire et nous nous demandons toujours à la fin de deux semaines de débats, quelle est l'opinion de l'opposition sur la question de savoir lequel des deux problèmes discutés en détail à la Chambre est le plus grave, l'inflation ou le chômage.

L'hon. M. Martin: Quel est votre avis?

L'hon. M. Pickersgill: Quel est votre avis?

L'hon. M. Fleming: On aurait beau passer au crible les paroles du chef de l'opposition, on n'y apprendrait pas lequel des deux il considère le plus grave.

L'hon. M. Pearson: Le ministre aimerait-il que je réponde à sa question?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'espère qu'on me compensera pour le temps que je perds à ces interruptions, qui sont contraires au Règlement de la Chambre. Je veux bien permettre des questions, mais j'ai beaucoup à dire et je devrai demander plus de temps.

L'hon. M. Pearson: Ma question était la suivante: le ministre aimerait-il que je réponde à la question qu'il m'a posée?

L'hon. M. Fleming: J'ai posé les conditions. Si le chef de l'opposition ne les aime pas...

L'hon. M. Pickersgill: Vous ne le laissez pas répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre! A moins que le député qui a la parole n'y consente, les membres ne devraient pas insister pour poser des questions, car en vertu du Règlement, je ne puis prolonger le temps de parole d'un député pour compenser le temps qu'il perd en permettant des questions.

L'hon. M. Fleming: Le chef de l'opposition aurait déclaré, selon une nouvelle de la *Presse canadienne* qui a paru dans le *Journal*

d'Ottawa du 26 janvier, au cours d'un discours prononcé à Montréal:

Nous sommes fatigués de nous faire demander par le gouvernement ce que nous ferions.

Eh bien, ils sont peut-être fatigués, monsieur l'Orateur, mais le peuple canadien voudrait savoir...

L'hon. M. Pickersgill: Ce que le gouvernement a l'intention de faire.

L'hon. M. Fleming: ...ce que l'opposition a à dire, ce qu'elle a à proposer. Ce n'est pas là le seul fait saillant de la participation de l'opposition au présent débat. L'autre fait saillant a été l'atmosphère de pessimisme qu'ils ont voulu créer. Le tableau qu'ils ont brossé du Canada au cours du débat, indigne de tout parti politique, a été un tableau de désespoir. Que pourrait être l'effet de cette propagande chez ceux qui ne seraient pas au courant des faits? Ils ne berneront pas beaucoup de Canadiens par ce genre de propos. J'imagine qu'à l'étranger on peut prendre leurs propos sérieusement, là où l'on ne connaît pas les faits, mais le député d'Essex-Est pérorait sur le même vieux sujet cet après-midi, cherchant à créer l'impression qu'il existe une crise au Canada. La seule crise qui existe, monsieur l'Orateur, est celle qui sévit dans les rangs de l'opposition à la Chambre.

M. Robichaud: Et le chômage? N'est-ce pas une crise?

L'hon. M. Fleming: Le bruyant député qui vient d'interrompre ferait mieux d'employer son temps à faire quelque chose d'utile à la Chambre au lieu de le passer de la façon qui lui devient habituelle.

M. Robichaud: N'existe-t-il pas une crise de chômage? Que le ministre réponde.

L'hon. M. Fleming: Je dois faire une réserve à ce que j'ai dit plus tôt. Je dois faire une réserve à mon énoncé antérieur voulant que l'opposition n'ait adopté aucune attitude à l'égard des affaires publiques. L'opposition libérale a donné à entendre qu'elle préconise maintenant le dirigisme social et économique. Ses membres l'ont démontré et le chef de l'opposition a essayé de fendre les cheveux en quatre lundi soir pour préciser à la Chambre quelle était l'attitude de son parti à cet égard. Il nous a alors donné une extraordinaire démonstration de tours de passe-passe. Quiconque a pu le suivre l'acclamera sans doute comme le digne successeur de Blackstone.

L'hon. M. Martin: Blackstone est une grande autorité en matière de droit.

L'hon. M. Fleming: Pas le Blackstone dont je veux parler. En écoutant ce discours, monsieur l'Orateur, ne vous êtes-vous pas rappelé les propos du chef libéral de la province d'Ontario il y a environ 25 ans, alors qu'il a dit: "Je penche fortement vers la gauche"?

L'hon. M. Martin: Vous penchez.

L'hon. M. Fleming: Maintenant que le parti libéral a été placé par son chef et par son vote unanime à la Chambre l'autre soir dans les rangs des dirigistes sociaux et économiques, ils feraient aussi bien de faire écho aux paroles célèbres de Mitchell F. Hepburn, car de toute évidence, ils penchent fortement vers la gauche. Pour quiconque ne s'amuse pas seulement à fendre les cheveux en quatre et à énoncer des sophismes, le dirigisme social et économique a une signification bien comprise. Cela veut dire du socialisme. Cela veut dire diriger d'en haut et cela, monsieur l'Orateur, comme les honorables députés le savent bien, signifie l'enrégimentation. (*Exclamations*) Oui, monsieur l'Orateur, voici un tenant cécéfiste du chef de l'opposition qui vient à son secours et il a vraiment besoin d'être secouru.

Je me propose maintenant de parler d'un des problèmes débattus au cours du présent débat. Nous avons beaucoup entendu parler du problème de l'inflation et c'est bien à ce sujet que l'opposition, si elle avait fait son devoir, aurait pu rendre de réels services. Comment ont-ils interprété les complexes indices des temps? Aucune personne au courant des faits ne niera que dans l'économie actuelle non seulement du Canada mais aussi des États-Unis, sans parler d'autres pays, des forces viennent en conflit. Il y a, à l'œuvre dans l'économie, des forces que la nature fait classer parmi les éléments de déflation. D'autres, qui se trouvent à côté d'elles, ne peuvent être qualifiées que d'inflationnistes. De quel œil l'opposition les voit-elles? Il eût été intéressant et utile de le savoir, mais nous ne le saurons jamais.

Il y a eu beaucoup de diagnostics de la situation. Mais je vais vous en citer un venant d'une source extrêmement compétente. Voici les observations formulées à Cincinnati, le 17 janvier, par M. Lambert, directeur général de la Banque Toronto Dominion. Je cite certains passages du compte rendu du discours de M. Lambert. Je l'ai sous les yeux, comme le constatent les députés.

L'hon. M. Martin: Merci!

L'hon. M. Fleming: Je cite le communiqué de presse:

Un banquier canadien a déclaré à un groupe d'industriels américains qu'en appliquant les méthodes traditionnelles de contrôle monétaire pour corriger la tendance actuelle à la hausse des prix, on aboutirait plus probablement à augmenter le chômage qu'à provoquer la baisse des prix.

S'adressant au *Commercial Club* de Cincinnati, M. Allen T. Lambert, vice-président et directeur général de la Banque Toronto-Dominion, a déclaré que si aujourd'hui la hausse des prix était une forme de l'inflation, cette inflation reposait sur des bases plus subtiles que tout ce qu'on avait vu avant et que par conséquent elle exigeait "des mesures correctives tout aussi subtiles".

"Il ne sert de rien, en ce moment de qualifier le déficit du budget canadien d'inflationnaire", a déclaré M. Lambert, "bien qu'il ne soit peut-être pas trop tôt pour parler d'équilibrer le budget; si nous pouvions être assurés que le budget sera non seulement équilibré, mais qu'il se transformera en un excédent au moment opportun de la reprise des affaires, ce serait certainement un facteur d'optimisme."

La cherté de l'argent, à l'heure actuelle, a poursuivi l'orateur, découragerait l'expansion des affaires sans atténuer sensiblement la pression qui tend à faire monter les prix.

Puis il commence à traiter de diverses formes de restrictions. De toute évidence, cette façon de voir ne condamne nullement l'attitude du gouvernement devant ce problème. De fait, l'attitude du gouvernement se fondait sur la reconnaissance de la coexistence de ces deux éléments dans l'économie, savoir: le chômage qui se rattache normalement à la déflation, et l'inflation dont j'ai parlé.

Le gouvernement prend et a pris une attitude sérieuse devant les forces inflationnistes qui sont à l'œuvre au sein de l'économie. J'ai essayé de les décrire en termes plutôt énergiques parfois, parce que l'inflation est un voleur extrêmement sournois. J'ai dit que le gouvernement voit d'un bon œil que les Canadiens s'inquiètent de l'inflation, car quand la population s'en soucie, le Parlement est plus fort pour adopter des mesures contre l'inflation.

Je veux ajouter deux observations. D'abord, ce danger n'est pas nouveau; en second lieu, l'inflation actuelle ne se manifeste pas au grand jour. Quiconque soutient que l'inflation se manifeste ouvertement, ne s'appuie pas sur les faits. Ce qui existe aujourd'hui et ce dont toute la Chambre doit tenir compte c'est la crainte de l'inflation et les éléments de la situation qui ont suscité une crainte légitime.

On ne saurait aider le Canada à l'heure actuelle en tirant parti de cette crainte. Ce qu'il nous faut bien au contraire, c'est de voir les faits avec calme, courage et de façon pratique. Les éléments de la situation actuelle ne peuvent être dégagés et jugés de façon équitable qu'en fonction des tendances passées. Puisque nos amis d'en face ont réclamé bruyamment des modifications au débat et que, intentionnellement ou non, ils ont adopté des attitudes dont le seul effet pouvait être d'accentuer les craintes sans fournir d'apport positif à la solution du problème, ils devraient être les derniers à accuser le gouvernement et à le déclarer responsable de l'inflation.

Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas le temps aujourd'hui de passer des statistiques en revue, mais je ne peux pas m'empêcher de demander à la Chambre de bien vouloir en envisager quelques-unes en passant. L'indice des prix à la consommation est généralement considéré comme l'indication la plus manifeste de la courbe des prix telle que l'homme moyen la ressent. En 1935 quand le gouvernement libéral était au pouvoir, l'indice rectifié des prix à la consommation s'établissait à 60. Quand le gouvernement libéral a perdu le pouvoir en juin 1957, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 121.6. Il avait donc doublé pendant ces années d'administration libérale. Aujourd'hui la dernière publication de l'indice des prix à la consommation montre qu'il s'établit à 126.2. Nous sommes loins de nous réjouir de voir qu'il a monté au cours des 19 derniers mois. Monsieur l'Orateur, nous demandons à ceux qui veulent se former un jugement sain sur la question de savoir où repose la responsabilité, de mettre ces deux faits en parallèle et de se demander ce qui a provoqué le danger de l'inflation et à qui en incombe principalement la responsabilité.

Nous avons beaucoup entendu parler du déficit. Si ce déficit ne s'élève pas à un milliard, cette année, ce ne sera pas à cause du manque d'efforts de la part des porte-parole de l'opposition, car ils n'ont fait qu'en parler depuis l'été dernier aussi bien à la Chambre qu'en dehors. Ils ont parlé d'un milliard de dollars de déficit. Le chef de l'opposition en a parlé à des occasions diverses, soutenant que le déficit pourrait même être supérieur à un milliard. Il n'était pas satisfait de parler des faits réels. Il ne lui suffisait pas de dire que la meilleure estimation du gouvernement portait sur 700 millions et qu'ils allaient attendre pour voir comment cette estimation cadrerait avec la réalité lorsque le rapport deviendrait disponible à la fin de l'année financière. Non, il n'est pas content de faire ça. Au dehors, il en fait un milliard de déficit, provoquant ainsi, partout où sa voix est entendue, toutes les répercussions mauvaises et préjudiciables au crédit et à l'économie canadiens qui découleraient d'un déficit budgétaire atteignant réellement un milliard de dollars.

Je porte le même jugement d'irresponsabilité sur tous les membres de l'opposition qui ont parlé dans la même veine. Le fait est que si j'avais à prévoir le déficit budgétaire aujourd'hui, je n'aurais pas lieu de m'écarter sensiblement de l'estimation que j'ai donnée à la Chambre le 17 juin dernier. Je ne minimise pas le déficit. Je n'en minimise pas non plus les effets. Mais tenons-nous-en aux faits et ne nous laissons pas aller au genre d'inventions que les membres

de l'opposition ont pratiquées à l'égard du déficit estimatif.

Monsieur l'Orateur, ils ont parlé du déficit comme si c'était le seul qui soit jamais survenu. Il n'y a guère de satisfaction à tirer pour personne, j'imagine, du fait qu'il y a eu beaucoup plus de déficits que d'excédents dans l'histoire fédérale du Canada. Toutefois, c'est un fait dont il faut tenir compte si nous voulons nous faire une idée juste, équilibrée et raisonnable du déficit actuel en fonction de l'économie et de l'histoire du Canada.

Pour les années qui se sont écoulées depuis la Confédération, les 92 années pour lesquelles nous avons des résultats complets, il y a eu des déficits pour 62 de ces années et des surplus pour 24 autres. Si vous examinez les années plus récentes, vous vous souviendrez que nous avons connu des déficits en 1955 et en 1956; qu'il y a eu un excédent en 1957 et un petit déficit en 1958.

Les honorables vis-à-vis parlent de ce déficit budgétaire comme s'il n'y en avait pas eu d'autre pareil dans l'histoire du pays. Je répète, monsieur l'Orateur, que nous n'essayons pas de cacher que le présent déficit budgétaire est le plus considérable qu'il y ait jamais eu au Canada en temps de paix et qu'il est évalué à 700 millions de dollars. Mais, monsieur l'Orateur, comparons ce déficit—et je le compare quant à son importance —à ceux qu'il a nécessairement fallu subir pendant la seconde guerre mondiale: en 1943, 2,138 millions de dollars; en 1944, 2,557 millions; en 1945, 2,558 millions; en 1946, 2,123 millions.

Une voix: C'était pendant la guerre.

L'hon. M. Fleming: Je cite ces chiffres, non pas parce qu'il était inopportun que les budgets soient déficitaires à ce moment-là—il était inévitable qu'ils le fussent—mais pour établir un peu le sens de l'équilibre, et faire une comparaison afin d'en arriver à un jugement juste, raisonnable et équilibré.

Lorsque nous annonçons un excédent mensuel, comme en décembre dernier, l'opposition nous en sait-elle gré? Non! En décembre lorsque nous avons annoncé un excédent mensuel, qu'a dit à ce sujet le journal libéral local? En a-t-il parlé? Bien sûr que non, voici la manchette de ce journal le 24 janvier: Le déficit fédéral s'accroît. Manchette mensongère! Le déficit du 30 novembre se trouvait réduit par l'excédent de décembre. Personne ne nous en a su gré, mais ce n'est pas ce qui importe. Nous ne demandons pas aux honorables vis-àvis et aux journaux de même esprit de nous savoir gré de quoi que ce soit, mais nous leur demandons de faire preuve d'un peu de sens des responsabilités pour le bon renom et l'honneur du pays.

[L'hon. M. Fleming.]

Ils ont ensuite parlé de l'excédent réalisé au cours de l'année financière qui a précédé leur départ. La Chambre se rappellera que la question libérale a été agitée sur toutes les tribunes. Qu'est-il advenu des excédents réalisés au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1957? Qu'a-t-on fait de cet excédent? Un excédent est affaire de comptabilité, d'où il suit que cela ne coïncide pas nécessairement avec les soldes en espèces qui sont disponibles à la fin de l'année. Dans le cas qui nous occupe, il est intéressant de voir où est passé cet excédent? Il y avait, pour l'année financière 1956-1957 un surplus de 258 millions de dollars. C'était le 31 mars et l'ancien gouvernement quitta le pouvoir le 21 juin suivant, trois mois plus tard. Durant ces trois mois, le gouvernement a déboursé 588 millions de dollars en transactions non comprises dans le budget. Celles-ci ont compris le paiement au début d'avril de 100 millions de dollars au Conseil des arts du Canada, le remboursement des obligations d'épargne se montant à 126 millions de dollars, le paiement le 15 juin d'obligations échues se montant à 150 millions et des débours dus à des prêts, des avances, des comptes pensions et autres transactions hors-budget, totalisant 212 millions net. Ainsi vous voyez monsieur l'Orateur, ces débours dus à des dépenses non budgétaires ont fait plus qu'utiliser le surplus, ils ont même coûté deux fois plus. Bien entendu à ce moment-là il y avait d'autres rentrées et d'autres débours, mais voilà comment le surplus a été dépensé.

Vous verrez donc que le surplus de 1956-1957 disponible le 31 mars 1957 a été entièrement utilisé, avec d'autres centaines de millions de dollars en espèces pour faire honneur aux obligations de l'ancien gouvernement le 1er avril 1957 et après. L'ancien gouvernement a tout dépensé. Deux paiements de l'ancien gouvernement seulement ont utilisé entièrement le surplus, le paiement au Conseil des arts du Canada et le remboursement le 15 juin des obligations arrivées à échéance.

Il s'agissait de paiements réguliers dans le cours normal de l'exécution d'obligations créées avec l'assentiment du Parlement. Toutefois, le fait est que l'excédent de l'année 1956-1957 a été utilisé par l'ancien gouvernement au cours de l'année financière 1957-1958, avant qu'il quitte le pouvoir; il a utilisé également de grandes sommes provenant d'autres encaisses excédentaires reportées de 1956-1957 à 1957-1958, avant de quitter le pouvoir.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas le temps maintenant, mais je me ferai un plaisir de répondre aux questions à la fin de mon exposé, si l'honorable député le désire.

Nous avons entendu les remarques des députés qui siègent en face au sujet du régime économique dispendieux. J'ose espérer que personne n'ira prétendre que je n'ai pas fait ce que j'ai pu pour prévenir tous les secteurs de la population canadienne des dangers qu'il y avait de favoriser au Canada une économie de prix élevés. Un pays qui dépend autant que nous des marchés d'exportation est un pays pour qui il est très dangeureux, en effet, de permettre une économie dispendieuse. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit antérieurement à cet égard en demandant à tous les secteurs de la population canadienne, qu'il agisse des employeurs, des employés ou de ceux qui travaillent à leur compte, qu'il s'agisse de ceux qui siègent ici à la Chambre du côté du gouvernement ou comme membres de l'opposition, de prendre garde à ces dangers. Faisons tous en sorte de profiter des occasions qui nous sont offertes pour mettre la population canadienne en garde contre les dangers d'une économie trop coûteuse.

Le chef de l'opposition, a parlé dans son discours de la question des subsides, et il a donné l'impression, autant que j'aie pu le comprendre, que la tendence se faisait de plus en plus sentir de la part du gouvernement à distinguer entre les obligations de l'État entre les mains des banques et celles qui sont entre les mains du public. En réalité, la situation était tout autre l'automne dernier.

L'hon. M. Pearson: Je devrais expliquer tout de suite, monsieur l'Orateur, que j'ai peut-être donné une fausse impression. Les chiffres que j'ai signalés étaient pour la fin de septembre.

L'hon. M. Fleming: Il est malheureux que mon honorable ami ne se soit pas expliqué plus clairement qu'il ne l'a fait. Il est vrai qu'il y a eu jusqu'ici une augmentation de la dette publique entre les mains des banques, comparativement à celle qui se trouve entre les mains du public. Je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre qu'au cours de l'automne, cette tendance a été renversée, et pour le plus grand bien de tous. Telle est maintenant la situation, grâce au succès sans précédent de l'émission des obligations d'emprunt l'automne dernier, qui a réduit de façon notable la dette publique détenue par les banques et augmenté assez substantiellement la dette publique entre les mains du pubic. Je suis heureux que l'honorable député ait profité de l'occasion pour préciser ce qu'il avait dit alors, car il est évident qu'on l'avait mal compris.

J'avais espéré pouvoir parler aujourd'hui de l'emprunt de conversion. Faute de temps, je dirai seulement que le magnifique succès remporté l'an dernier par l'emprunt de conversion nous vaut aujourd'hui de très grands avantages, et des avantages qui arrivent à point. Les honorables députés imaginent-ils où nous en serions en ce mois de janvier, devant l'échéance du cinquième emprunt de la victoire, et devant la nécessité de rembourser plus d'un milliard ou de trouver quelque expédient pour sortir de l'impasse? Les honorables députés imaginent-ils, devant la hausse survenue dans les taux d'intérêt depuis l'été dernier, et devant le fléchissement du marché des obligations sur notre continent, dans quelle posture le pays se serait trouvé si, en plus d'avoir à financer ses emprunts courants, il avait dû faire face à une échéance de plus d'un milliard? Tous les députés peuvent comprendre, il me semble, à quel point est heureux pour le Canada que nous ayons réussi, grâce au concours de plus de 90 p. 100 des détenteurs de ces obligations de la victoire, à retarder cette échéance. C'est une chose que nous ne pourrions faire aujourd'hui. Nous sommes heureux d'avoir pu l'accomplir au moment opportun.

Certains honorables vis-à-vis ont parlé de la faiblesse du marché d'obligations sur ce continent comme si c'était une chose qui leur causait beaucoup de joie. C'est un fait qu'il s'est produit un très sérieux fléchissement, et le Canada en aurait été atteint beaucoup plus tôt n'eût été du succès connu par l'emprunt de convertissement. Cependant, les effets de la faiblesse du marché d'obligations de New-York, de sa très grave faiblesse, ne peuvent manquer de se faire sentir sur les marchés d'obligation du Canada. On ne peut isoler le Canada de l'influence économique des États-Unis, et l'on ne peut isoler le marché d'obligations canadien de l'influence des sérieux fléchissements du marché américain.

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre le ministre, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Je me trouve aux prises avec le problème d'avoir à comprimer un discours de vingt minutes dans une période de sept ou huit minutes; cela massacrera sûrement le chef-d'œuvre que j'avais préparé pour cette occasion. En écoutant le ministre qui vient de reprendre son siège, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler ces mots de Kipling: le calme étant revenu, les capitaines et les rois sortent. On s'est sûrement beaucoup agité et on a beaucoup crié, et on a même fait une longue péroraison sur l'inflation, mais on a donné que très peu de renseignements sur la ligne de conduite du gouvernement.

Cette singulière répugnance, de la part des ministres, à mettre la population dans leurs secrets et à divulguer ce qu'ils entendent faire au sujet du double problème du chômage et de l'inflation a marqué le présent débat durant toute sa durée. Au lieu de nous dire quels sont leurs programmes, ils nous ont sermoné à propos des responsabilités de l'opposition. Ils nous ont accablés d'injures personnelles et nous ont appelés des prophètes de malheur et de pessimisme parce que nous avons osé attirer l'attention sur certains des problèmes qui confrontent la nation à l'heure présente. Le ministre des Finances a soutenu ses arguments avec beaucoup d'emphase dans le discours qu'il vient de prononcer mais je me demande s'il considère le président de la Banque Royale du Canada comme un prophète de malheur et de pessimisme parce que ce dernier fait remarquer que les prix approchent aujourd'hui du point d'explosion. Il a dit, je pense, que les prix sont gonflés au point où il y a danger d'explosion.

Si nous sommes des prophètes de malheur et de pessimisme, nous nous trouvons en bonne compagnie parce que nous sommes dans la compagnie des présidents de banques, des chefs de la finance et de toutes les personnes qui sont en mesure de se faire une opinion intelligente sur le sujet. Se gausser et dire du mal des autres ne sauraient tenir lieu de bons arguments. Que le gouvernement ait dû recourir à ces stratagèmes montre qu'il est sur la défensive, qu'il n'a pas de bons programmes à nous présenter, ni de bonnes réponses à donner à nos critiques.

Les discours faits par les ministres au cours du présent débat font ressortir une curieuse idée, savoir que les membres de l'opposition ont été élus pour formuler la ligne de conduite du gouvernement et que c'est à lui d'attaquer les lignes de conduites de l'opposition. On n'a cessé de nous réclamer des propositions et de nous reprocher de n'en rien faire. Au cours du débat, on a souvent accusé le gouvernement de contradiction. Il est certain que ce que vient de dire le ministre des Finances contredit les déclarations de certains de ses collègues. Les honorables députés se rappelleront, qu'à l'exemple de ses collègues du ministère, il nous a reproché d'attaquer le gouvernement. Je tiens à consigner au compte rendu l'opinion exprimée par un des membres actuels du cabinet, le solliciteur général (M. Balcer). Je donnerai lecture d'extraits d'un compte rendu *in extenso* d'une conférence donnée à la télévision le 30 janvier 1956.

M. Lévesque de Radio-Canada a demandé au solliciteur général:

Si aujourd'hui ou demain vous étiez au pouvoir, quelle différence essentielle pourrions-nous constater? Avez-vous quelque idée là-dessus?

[M. Carter.]

A quoi, le solliciteur général a répondu:

En démocratie, le rôle de l'opposition est de critiquer les mesures législatives présentées par le parti au pouvoir.

Au ministre des Finances et à ses collègues, je dis, pour reprendre les paroles mêmes du premier ministre à la délégation ouvrière l'autre jour: "Vous ne pouvez avoir les deux."

Maintenant je voudrais arriver à la question qui m'a fait intervenir dans ce débat, mais avant je voudrais m'associer aux félicitations adressées à l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) et à l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) pour leur excellente participation au débat en tant que motionnaires de l'Adresse en réponse.

Hier, l'honorable député de St-Jean-Est (M. McGrath) a fait un appel émouvant au ministre des Transports (M. Hees) en vue de détourner le trajet du navire *William Carson*, de Port-aux-Basques au terminus d'Argentia. Je manquerais à mon devoir si je n'essayais de faire inscrire au compte rendu certains arguments contraires en ce qui concerne cette proposition. Le premier point que je veux signaler c'est que le terminus de Port-aux-Basques et le service du traversier entre North-Sydney et Port-aux-Basques sont au nombre des conditions de l'union du Canada et de Terre-Neuve. Il s'agit d'une entente solennelle qui fait maintenant partie de notre constitution quoique l'honorable député qui a fait cette requête hier ne se soit peut-être pas rendu compte qu'il en était ainsi il demandait, de fait, au ministre et au gouvernement de rompre cet engagement solennel émanant du traité. Que vaudrait pour nous notre bill des droits de l'homme et de quel prestige jouirait notre gouvernement aux yeux des nations du monde, si l'on songeait un seul instant à rompre un engagement solennel faisant partie de la constitution de notre pays?

Bien plus, il y a une excellente raison pour laquelle Port-aux-Basques est mentionné dans les conditions de l'union comme l'endroit choisi pour ce terminus: c'est parce que Port-aux-Basques est le seul endroit de Terre-Neuve d'où un service de traversier peut fonctionner entre la province et la terre ferme canadienne. En troisième lieu, le traversier *William Carson* a été construit tout spécialement en vue de ce service. Ce n'est pas un bateau ordinaire; il a été conçu tout spécialement pour ce service. On lui demande d'accomplir trois choses et, entre autres, de mettre fin aux énormes accumulations de marchandises qui s'entassaient chaque année à North-Sydney sur le continent...

M. l'Orateur: Je regrette de devoir interrompre l'honorable député mais il est de mon devoir en ce moment d'interrompre les délibérations et de saisir la Chambre de toute

question nécessaire à la mise aux voix de la motion principale.

Lorsque j'ai lu la motion de l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue), j'avais quelque doute quant à savoir si elle était réglementaire ou non, mais comme aucun honorable député ne s'est opposé à l'amendement, j'ai permis que le débat se poursuive. Les honorables députés voudront bien noter, cependant, que je n'ai pas essayé de limiter le débat à l'amendement proposé par l'honorable député d'Assiniboïa. Depuis, j'ai réfléchi à cette affaire et me suis demandé si un amendement de ce genre devrait être mis aux voix. Et j'en suis venu à la conclusion qu'il ne devrait sûrement pas être mis aux voix sans que j'exprime des doutes sur son à-propos, afin qu'il ne crée pas un précédent.

Toutes réflexions faites, j'en suis venu à la conclusion que cet amendement n'est pas réglementaire et qu'il ne devrait pas, par conséquent, être mis aux voix. Je devrais peut-être expliquer brièvement sur quoi s'appuient mes conclusions, et je me rends compte que je ne donne pas aux députés la chance de s'exprimer là-dessus. Par conséquent, s'ils veulent le faire, ils devront le faire avant que je rende une décision.

M. Winch: Sur l'amendement, si je comprends bien, et non sur le droit de le présenter.

M. l'Orateur: Oui. Sur ce point, il est clair que tout député a le droit de proposer un amendement jusqu'au moment prévu pour le vote final, c'est-à-dire 5 h. 30. Mon objection vise la nature de l'amendement. Pour expliquer mon point de vue, je rappellerai à la Chambre que nous débattons la motion de remerciement à Son Excellence en réponse au discours du trône.

Le discours du trône est un exposé général de la politique du gouvernement, et le débat porte sur la politique du gouvernement en général. Cela est clairement établi. Si l'on repasse les amendements qui ont été proposés depuis un certain nombre d'années, on constate qu'il s'est agi de motions de défiance rédigées en termes généraux, plutôt que de motions visant un point particulier comme c'est le cas de l'amendement dont il est question ici. Le débat porte donc sur la politique du gouvernement dans son ensemble, et comme les honorables député pourront le constater, la chose est reconnue depuis 1878. L'honorable Alexander McKenzie, au cours du débat sur l'Adresse, déclarait en effet cette année-là, ainsi que le rapporte la 4e édition de Beauchesne, citation 169, page 142:

> On a cru qu'il était mieux de retarder les débats sur les sujets spéciaux de discussion dans la Chambre jusqu'à ce que ces sujets nous soient soumis par un bill ou une résolution, et je suis heureux de savoir que l'honorable député reconnaît que le discours a été convenablement interprété cette fois.

Il parlait du discours du trône. Les discours du trône ont été interprétés de cette façon et ont fait l'objet d'amendements du genre des deux premiers qui ont été proposés à la présente session et qui étaient une contestation en général de la politique du gouvernement. A cet égard, Beauchesne, dans la même édition, à la page 143, article 170, déclare:

> 170. (2) Un amendement proposé à l'Adresse en réponse au discours du trône équivaut à une motion de "défiance"...

Au paragraphe 3 de la citation 170, Beauchesne déclare:

> 170. (3) Les amendements proposés à l'Adresse en réponse au discours du trône sont des moyens utilisés par l'opposition en vue de protester contre les lignes de conduite ou les mesures du gouvernement quand le parlement s'assemble de nouveau après un congé de quelques mois.

Si l'on applique ces deux principes à l'amendement en question, on voit qu'il ne proteste pas contre les lignes de conduite du gouvernement. Il propose qu'il serait opportun que le gouvernement présente une motion visant à créer un comité spécial chargé de mener une enquête. Il n'y a aucune affirmation relative à une ligne de conduite. L'amendement invite simplement le gouvernement a créer un comité chargé d'étudier les sujets qu'il mentionne. Les mots pertinents de l'amendement sont:

> ...pour examiner la mesure dans laquelle, directement et indirectement, les compagnies canadiennes sont assujetties à la législation et à la politique commerciale des États-Unis et le préjudice que cet assujettissement a causé à l'économie canadienne par la perte de marchés d'exportations.

On demande tout simplement qu'une enquête soit entreprise, sans contester les programmes du gouvernement. D'après cela et d'après les citations invoquées, il ne me semble pas qu'il s'agisse d'un amendement à l'adresse en réponse au discours du trône qui soit recevable. En disant cela, j'estime que l'honorable député qui a proposé la motion ne subit aucune injustice si je fais erreur, car il a déjà eu l'occasion de proposer un amendement qui a été débattu pendant six jours. Je mets donc la motion principale aux voix.

(La motion de M. Jorgenson, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Bell (Saint-Jean-Albert)
Aitken (Mlle)	Belzile
Allmark	Best
Anderson	Bigg
Badanai	Bissonnette
Baldwin	Boivin
Baskin	Bourbonnais
Batten	Brassard (Lapointe)
Beech	Brooks
Bell (Carleton)	

Broome
Browne (Vancouver-Kingsway)
Bruchési
Brunsden
Cadieu
Campbell (Lambton-Kent)
Campbell (Stormont)
Campeau
Carter
Casselman (Mme)
Chambers
Charlton
Chown
Churchill
Clancy
Comtois
Cooper
Creaghan
Crouse
Danforth
Deschambault
Deschatelets
Diefenbaker
Dinsdale
Dorion
Doucett
Drouin
Drysdale
Dumas
English
Fairfield
Fane
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Forbes
Fortin
Fréchette
Fulton
Godin
Gour
Grafftey
Granger
Green
Gundlock
Habel
Halpenny
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (Qu'Appelle)
Hanbidge
Harkness
Hellyer
Henderson
Hicks
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Johnson
Jones
Jorgenson
Jung
Keays
Kennedy
Kindt
Knowles
Korchinski
Kucherepa
Lafrenière
Lambert
LaRue
Latour
Legere
Lennard
Lessard
Loiselle
Macdonald (Kings)
Macdonnell
MacLean (Queens)
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
MacRae
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McFarlane
McGee
McGrath
McGregor
McIlraith
McIntosh
McLennan
McMillan
McPhillips
McQuillan
Maloney
Mandziuk
Martel
Martin (Essex-Est)
Matthews
Michaud
Mitchell
Monteith (Perth)
Montgomery
More
Morris
Morton
Muir (Lisgar)
Murphy
Nasserden
Nesbitt
Nixon
Noble
Nowlan
Nugent
O'Leary
Ormiston
Pallett
Parizeau
Pascoe
Payne
Pearkes
Pearson
Phillips
Pickersgill
Pratt
Pugh
Rapp
Rea
Régnier
Ricard
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Robinson
Rogers
Simpson
Skoreyko
Slogan
Small
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Hastings-Frontenac)
Smith (Winnipeg-Nord)
Southam
Speakman
Stanton
Stearns
Stefanson
Stewart
Stinson
Tassé
Taylor
Thomas
Tucker
Villeneuve
Vivian
Walker
Weichel
White
Winkler
Woolliams
Wratten—176.

[M. l'Orateur.]

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Argue	Peters
Herridge	Regier
Howard	Winch—6.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, aussitôt que l'Adresse a été approuvée, la Chambre doit ordonner que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général. En conséquence, je propose, avec l'appui du ministre des Travaux publics (M. Green):

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable conseil privé.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

FORMATION DU COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'article 55 du Règlement pourvoit à la formation, par la Chambre, d'un comité des voies et moyens. C'est une mesure qui revient à chaque session, aussitôt après l'adoption de l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence. Je propose donc, avec l'appui du ministre des Finances (M. Fleming):

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour considérer les voies et moyens de se procurer les subsides à octroyer à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

LES SUBSIDES

FORMATION DU COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre des Finances (M. Fleming):

Que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (2) 1958-1959

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un cahier supplémentaire de prévisions budgétaires pour l'année financières qui se terminera le 31 mars 1959. M. l'Orateur lit ce message à la Chambre et cette dernière le renvoie au comité des subsides.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au ministre des Travaux publics si le gouvernement a l'intention de proposer que la Chambre se forme en comité des subsides lundi ou si la journée sera consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire?

L'hon. M. Green: Nous avons l'intention de consacrer la séance de lundi aux mesures d'initiative parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Winch: Ne changez pas d'idée.

L'hon. M. Green: C'est un présage de difficultés. Mardi, jour réservé aux mesures d'initiative ministérielle, nous aborderons l'étude du budget supplémentaire des dépenses, puis le projet de résolution précédant une modification à la loi nationale sur l'habitation, puis le projet de résolution précédant une modification à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, et celui qui a trait à la loi sur la route transcanadienne. Ces travaux se poursuivront mercredi. Jeudi sera aussi consacré aux mesures d'initiative parlementaire, comme vendredi le sera aux mesures d'initiative ministérielle. Le lundi suivant, espérons-nous, la Chambre étudiera une motion de subsides.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il nous dire quand la mesure sur l'assurance-chômage qui est prête, au dire du ministre des Finances, sera étudiée?

L'hon. M. Fleming: Je ne me suis pas prononcé là-dessus.

L'hon. M. Martin: Si.

L'hon. M. Fleming: Allons donc!

L'hon. M. Martin: Si, vous l'avez fait.

L'hon. M. Green: Pour l'instant, je ne suis pas en mesure de dire quand cette mesure sera examinée.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

CAISSE DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question nº 29—**M. Carter:**

1. Depuis le mois de juillet 1958, quelle somme a-t-on versée mensuellement à la Caisse de la sécurité de la vieillesse?
2. Depuis le mois de juillet 1958, quelle somme mensuelle la Caisse a-t-elle déboursée?
3. Quel est, actuellement, l'avoir de la Caisse?

Réponse de **l'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

1958	1. Recettes fiscales	2. Versements
Août	$ 27,247,255	$ 46,137,962
Septembre	26,402,296	46,671,380
Octobre	32,372,536	46,952,369
Novembre	27,053,648	46,835,016
Décembre	27,589,959	46,793,620
Total des versements		$233,390,347
Total des recettes fiscales	$140,665,694	140,665,694
Excédent des versements sur les recettes fiscales		$ 92,724,653

L'excédent des versements sur les recettes fiscales est couvert par des emprunts provisoires contractés periodiquement par le ministre des Finances aux termes de l'article 11 (3) de la loi sur la sécurité de la vieillesse.

3. Le 31 décembre 1958: néant.

TÉLÉVISION—STATIONS-SATELLITES DE RADIO-CANADA

Question nº 36—**M. Benidickson:**

1. Quelles sommes la Société Radio-Canada *a*) avait-elle affectées pour l'année financière en cours, *b*) a-t-elle dépensées jusqu'à ce jour, à l'aménagement de chaque poste émetteur auxiliaire ou station de relais de télévision, à Corner-Brook, Liverpool, Shelburne-Yarmouth, Moncton (poste français), Kenora, Saint-Boniface (poste français) et Trail?
2. Depuis le 25 juin 1958, dans quels autres centres a-t-on décidé d'installer des stations-relais de télévision de la Société Radio-Canada?

Réponse de **l'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):**

1. *a*) $100,000.00.
   b) Sorties de fonds au 22 janvier 1959:
   Corner-Brook—$5,704.99
   Liverpool-Shelburne-Yarmouth—$54,492.15
   Moncton (français)—$1,018.15
   Kenora—$702.21
   Saint-Boniface (français)—$928.27
   Trail—$612.08
2. Nulle part.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

MONSIEUR L'ORATEUR—DÉCLARATION CONCERNANT LA LECTURE DES DISCOURS

M. l'Orateur: Si la Chambre y consent, j'aimerais faire une brève déclaration contre la lecture des discours.

A cette étape de la session, je dois rappeler aux honorables députés la règle bien établie de la Chambre qui interdit la lecture de discours préparés, sauf pour les députés qui font leur premier discours et à l'égard de certaines déclarations importantes qui doivent être formulées sur des sujets complexes, tels le budget ou une mesure législative complexe.

Au cours de la première session de la présente législature, bon nombre de députés ont prononcé leur premier discours et ce n'était peut-être pas alors le bon moment d'invoquer trop souvent cet article du Règlement. Toutefois, à l'heure actuelle, la plupart des nouveaux députés, sauf peut-être onze ou douze, ayant déjà prononcé leur premier discours, tous feraient bien sans doute de songer à améliorer le débat et à rendre plus expéditive l'étude des affaires publiques en s'abstenant de lire une série de discours ou d'essais tout préparés d'avance.

Je dois dire que tout observateur qui aurait assisté au débat qui s'est poursuivi au cours des deux dernières semaines sur l'Adresse en réponse au discours du trône aurait pu penser que le Règlement exigeait que les députés lisent leurs discours. Il aurait vu des députés se faire un lutrin de deux ou trois épais volumes du hansard sur leur pupitre, peut-être même le volume où était consignée la règle contre cette pratique. Il en aurait vu d'autres lisant page après page un discours qu'ils tenaient hardiment dans leurs mains.

Il est clair que les députés peuvent se reporter à des notes et lire des citations et, comme je l'ai dit, il y a des cas exceptionnels où la lecture est permise. Mais il est clair aussi que les députés ne doivent pas lire leurs discours textuellement, et même dans les cas exceptionnels, le discours ne devrait pas être lu en entier.

La règle elle-même et les raisons sur lesquelles elle est fondée ont été bien exposées de temps à autre, et je n'ai pas l'intention de revenir sur ce qui a déjà été dit à ce sujet, mais plutôt de donner aux députés une ou deux indications qui leur permettront de savoir à quoi s'en tenir sur la façon dont ils devront procéder.

J'invite les honorables députés à se reporter au commentaire 144 de la 4e édition de Beauchesne, pages 124 et 125. Mon prédécesseur immédiat au fauteuil a recueilli les textes et les précédents dans une longue déclaration qu'il a faite à la Chambre le 31 janvier 1956. On la trouvera dans les *Journaux* de 1956, à partir de la page 92. Les honorables députés comprendront qu'il n'est pas facile pour un Orateur d'intervenir de sa propre initiative et que l'application de la règle en cause dépend presque uniquement des honorables députés eux-mêmes, de ceux qui prononcent les discours et de ceux qui se soucient suffisamment de sauvegarder le caractère des débats parlementaires pour invoquer le Règlement quand on enfreint la règle.

J'ai été encouragé à croire que, le débat sur le discours du trône étant maintenant fini, tous les députés de la Chambre sont prêts et disposés à collaborer à fond pour rétablir cette règle traditionnelle et si judicieuse. Ceux d'entre nous qui occupent le fauteuil feront ce qui leur incombe. Nous demandons votre collaboration et aussi votre indulgence advenant que nous jugions nécessaire d'intervenir.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, imposerez-vous l'observation de cette règle?

M. l'Orateur: Comme je l'ai dit, je ferai ce qui m'incombe et j'espère que les honorables députés collaboreront pour remettre cette règle en vigueur.

NOMINATION D'UN STÉNOGRAPHE ADJOINT DU PARLEMENT—APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose:

Que le rapport de la Commission du service civil concernant la nomination d'un sténographe adjoint du Parlement, déposé sur le Bureau de la Chambre le mercredi 28 janvier 1959, soit maintenant approuvé.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre va-t-il expliquer le but de cette motion?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, c'est une question qui est présentée à la Chambre par la commission de régie interne. Elle concerne la situation assez sérieuse

des services de sténographie de la Chambre et de ses comités.

Dans cette motion particulière, il s'agit de M. Peter Parsons, seul candidat à l'examen qui a été jugé apte par la Commission du service civil. Il accepte de faire partie de l'équipe de sténographes, mais uniquement s'il touche le traitement maximum de cette catégorie et non celui de début. Le but de cette motion est de mettre en application la recommandation de la Commission du service civil et de la commission de régie interne et d'engager cet homme au traitement maximum.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose:

Que le rapport de la Commission du service civil concernant la nomination d'un sténographe adjoint du Parlement, déposé sur le Bureau de la Chambre le jeudi 29 janvier, soit maintenant approuvé.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre veut-il fournir des explications?

L'hon. M. Fleming: Dans le cas qui nous occupe, la personne recommandée et compétente pour exercer les fonctions de sténographe adjoint du Parlement demeure à Vancouver; pour l'engager à venir occuper ce poste, il a été nécessaire de consentir à lui payer ses frais de déménagements de Vancouver à Ottawa. La motion a pour objet d'autoriser la chose. Cette décision est conforme à la recommandation de la Commission du service civil et l'idée en est soumise à la Chambre sur la recommandation de la commission de régie interne. Même si les deux motions sont adoptées, monsieur l'Orateur, le personnel des sténographes de la Chambre et des comités sera encore un peu à court.

M. Winch: Qu'est-ce qu'un sténographe adjoint du Parlement?

L'hon. M. Fleming: Celui dont il est question dans la présente motion...

M. Winch: Qu'est-ce qu'un sténographe adjoint du Parlement?

L'hon. M. Fleming: ...fera partie du personnel des sténographes de comité.

M. Winch: Pourquoi une motion doit-elle être présentée à la Chambre.

L'hon. M. Fleming: Parce que la décision revêt un aspect financier, parce qu'elle se présente lorsque la Chambre est en session et que la commission de régie interne a soumis des recommandations à la Chambre. Dans les deux cas, les rapports des commissaires ont été déposés sur le Bureau de la Chambre la semaine dernière et publiés dans les *Procès-verbaux*.

[L'hon. M. Fleming.]

RECHERCHES ET SAUVETAGE

NAUFRAGE PRÉSUMÉ DU "HANS HEDT OFT"—RÔLE JOUÉ PAR L'ARC AU COURS DES RECHERCHES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en raison de l'intérêt qu'a soulevé le sort du navire danois, le *Hans Hedt Oft,* j'estime qu'une déclaration s'impose afin de préciser l'attitude prise par le Canada et le travail accompli par l'Aviation royale du Canada à cet égard. Les eaux où la catastrophe s'est produite ne ressortissent pas au Canada. Toutefois, à la suite de demandes et avec la collaboration des autorités navales américaines, le Canada a accepté la responsabilité de coordonner l'ensemble des recherches par l'entremise des centres de coordination de sauvetage de l'ARC de Halifax et de Torbay.

Voici ce qu'on fait à cet égard. Un avion Lancaster de l'ARC de l'unité de sauvetage de Torbay, (T.-N.) a été immédiatement envoyé pour se joindre à l'avion de recherches des États-Unis dont la base se trouve à Goose Bay et à Keflavik. Le commandant du navire météorologique *Bravo* a été chargé de diriger les recherches sur les lieux. Les opérations de recherches se poursuivent, l'ARC assurant la coordination générale.

Même si l'on n'est pas encore fixé sur le sort du navire, je suis sûr de parler au nom de tous les Canadiens en exprimant l'espoir que ce sauvetage restera possible, même s'il est fort peu probable. J'adresse aussi au nom du gouvernement et de la population du Canada nos condoléances au gouvernement et à la population du royaume du Danemark en ces heures d'épreuves. J'exprime aussi l'espoir que malgré les craintes des deux derniers jours le sauvetage restera encore possible. Dans l'intervalle, le Canada fera tout ce qu'il pourra en participant aux travaux de recherches qui s'effectuent.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, tous les honorables membres de la Chambre, j'en suis sûr, s'associent au témoignage d'admiration du premier ministre envers le travail de sauvetage efficace et courageux que l'Aviation royale du Canada a accompli et qu'elle poursuit toujours à l'égard de ce qui semble être à l'heure actuelle un désastre des plus tragique. Nous nous joignons aussi au premier ministre en exprimant notre sympathie envers les victimes de cette catastrophe, comme il semble probablement y en avoir.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, la CCF, au nom de laquelle je parle, abonde dans le sens des observations du premier ministre et du chef de l'opposition. Nous offrons nos plus sincères condoléances à la population du Danemark, aux

familles et aux parents des victimes éventuelles de cette catastrophe tragique. Nous savons que les Canadiens ont participé avec beaucoup d'empressement aux opérations de sauvetage. Avec le premier ministre nous osons croire encore que la tragédie apparemment survenue ne s'est pas produite.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

DÉCLARATION SUR LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'ACCORDS

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je désire faire une déclaration sur les négociations entreprises en vue de conclure des accords sur l'énergie atomique. Cette question, je crois, intéresse vivement la Chambre. Comme je l'ai déjà dit précédemment à la Chambre, ces accords ont pour but de permettre la collaboration dans les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et les échanges commerciaux de matières servant à la production d'énergie nucléaire, spécialement l'uranium, dont le Canada est un grand producteur.

Le Canada a déjà conclu deux accords semblables, l'un avec la République fédérale d'Allemagne et l'autre avec la Suisse, et nous sommes en relations avec d'autres gouvernements amis qui se sont lancés dans des programmes de production d'énergie à partir de réacteurs atomiques, pays avec lesquels on peut s'attendre que nous ayons un intérêt commun à collaborer dans ce domaine. Parmi ces pays, il faut mentionner le Japon et d'autres nations de l'ouest de l'Europe.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui l'ouverture de pourparlers en vue de la conclusion de deux nouveaux accords sur l'énergie atomique. Des négociations préliminaires en vue d'en arriver à un accord bilatérial entre le Canada et le Japon, accord qui viserait à assurer une collaboration touchant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, se poursuivent actuellement et nous nous attendons à ce que les négociatoins formelles prennent fin au printemps de 1959.

Pour ce qui est de l'Europe occidentale, la Chambre se souviendra qu'un traité établissant l'EURATOM, organisme européen pour l'énergie atomique, est entré en vigueur le 1er janvier 1958. Cet organisme, dont font partie la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, a pour objet d'élever le niveau de vie dans les pays membres et d'assurer l'expansion des échanges commerciaux avec d'autres pays par la création des conditions nécessaires au prompt établissement et à l'essor des industries nucléaires. Le gouvernement canadien est entré en pourparlers avec la commission de l'EURATOM en vue de négocier un accord qui assurerait la collaboration dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, afin d'établir la structure d'une telle collaboration entre le Canada et l'EURATOM et, en particulier, de définir un programme conjoint de recherches et de la mise au point de réacteurs à eau lourde utilisant l'uranium naturel. La commission a bien accueilli cette proposition et nous avons lieu de croire que les négociations d'un accord commenceront bientôt. Le réacteur à eau lourde utilisant l'uranium naturel est le type d'installation sur lequel les recherches et les perfectionnements ont été concentrés au Canada.

Nous sommes en pourparlers avec plusieurs autres gouvernements et nous poursuivrons nos efforts en vue de conclure de nouveaux accords bilatéraux dans ce domaine.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, les députés, j'en suis sûr, ont écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration que le ministre vient de faire sur une très importante question. De notre côté, nous espérons que le gouvernement pourra hâter une heureuse solution les deux négociations qui viennent d'être amorcées. Nous aimerions, au bon moment, savoir si le gouvernement a pu entamer des négociations avec d'autres pays.

Les présents règlements ne nous permettant d'exporter qu'une très petite quantité d'uranium sans accords bilatéraux, il est de la plus grande importance que ces négociations soient menées à bonne fin; à preuve, le fait qu'une de nos mines d'uranium dans la région du lac Elliott a dû suspendre son activité.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, la nouvelle que vient de nous annoncer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est des plus réjouissantes, car elle montre encore une fois que le Canada se tient à l'avant-garde dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Je pense que le gouvernement et le Parlement auront en cela l'appui unanime des Canadiens. Alors que d'autres nations plus puissantes semblent s'intéresser surtout à l'utilisation militaire de l'énergie atomique, il est des plus appropriés qu'une puissance industrielle comme le Canada aille de l'avant dans le domaine de l'utilisation pacifique.

Nous espérons que, grâce à ces accords, l'énergie atomique sera mise à la portée d'un plus grand nombre de pays et qu'à mesure que l'énergie hydro-électrique se fera plus rare, on pourra utiliser de plus en plus l'énergie atomique à l'avenir afin d'élever le niveau de vie de la population partout dans le monde.

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

MODIFICATION VISANT LE RELÈVEMENT DU MONTANT MAXIMUM À EMPRUNTER

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent en vue de prescrire que l'Administration, avec l'approbation du gouverneur en conseil, peut, à l'occasion, emprunter des sommes d'argent de Sa Majesté ou autrement, dont l'ensemble ne doit jamais dépasser trois cent trente-cinq millions de dollars, l'Administration étant actuellement autorisée à emprunter trois cents millions de dollars en vertu de l'article 13 de la loi.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MODIFICATION EN VUE DE POURVOIR À LA NOMINATION DE FONCTIONNAIRES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIFS, ETC.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur les territoires du Nord-Ouest en vue de pourvoir à la nomination, par le gouverneur en conseil, d'officiers de justice ainsi que de fonctionnaires administratifs, et de pourvoir, en outre, à certaines modifications relatives à l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

DEMANDE DE DOCUMENTS

"PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 1958"

Demande nº 1—**L'hon. M. Pickersgill:**

Copie du rapport intitulé: "Perspectives économiques du Canada pour 1958", rédigé par le ministère du Commerce.

Puis-je retirer cette motion?

Des voix: Entendu.

(La motion est retirée.)

RECONVOCATION DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Demande nº 2—**L'hon. M. Martin:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 26 novembre 1957 entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses fonctionnaires et tout membre des gouvernements provinciaux, relativement à la convocation d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Sous réserve, comme à l'ordinaire, de l'approbation des provinces, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre convient-elle d'adopter la motion moyennant la réserve exprimée par le premier ministre?

(La motion est adoptée.)

RAPPORTS PROVISOIRES DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Demande nº 3—**L'hon. M. Chevrier:**

Copie de tous rapports provisoires que la Commission des transports a présentés au ministre des Transports ou au gouvernement conformément à la teneur du décret du Conseil 1487, en date du 7 avril 1948.

Il y en a trois, de ces rapports, monsieur l'Orateur. J'en ai reçu deux et le troisième est en cours d'impression. Dans ces conditions, j'estime que l'on a fait droit à ce que réclamait ma motion, et je demande maintenant à la retirer.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle à l'honorable député de retirer sa motion?

Des voix: Entendu.

(La motion est retirée.)

LA "CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS" —DIFFÉREND INDUSTRIEL

Demande nº 4—**M. Howard:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1958 entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères et les gouvernements, organismes ou représentants des provinces, relativement au différend industriel entre la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien, le *B.C. Coast Steamship Service*, et la *National Association of Marine Engineers of Canada, Inc.*, la *Canadian Merchant Service Guild, Inc.*, et la *Seafarers' International Union of North America*, et concernant aussi l'application de la Loi relative au service de la navigation sur la côte de la Colombie-Britannique.

A la suite d'entretiens avec le ministre, monsieur l'Orateur, j'aimerais retirer cette motion.

Des voix: Entendu.

(La motion est retirée.)

VENTE DE LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

Demande nº 11—**M. Chevrier:**

Copie de tous contrats concernant la vente des navires ayant déjà appartenu à la *Canadian National Steamships.*

(La motion est adoptée.)

INSTALLATIONS PORTUAIRES À MOOSONEE (ONT.)

Demande nº 13—**M. Peters:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, échangés depuis le 1er janvier 1957 entre le gouvernement fédéral, ou l'un de ses ministères, et le gouvernement provincial d'Ontario, ses représentants, ses commissions ou des mandataires de celles-ci, relativement à l'établissement d'un port de mer à Moosonee (Ont.), y compris l'aménagement d'installations de quai, le dragage d'un chenal reliant Moosonee aux eaux plus profondes de la baie James.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Je demande à la Chambre d'adopter cette motion, sous réserve de l'approbation du gouvernement provincial.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'adoption de la motion, compte tenu de la réserve exprimée par le ministre des Travaux publics?

(La motion est adoptée.)

INSTALLATIONS D'AÉROPORT À MOOSONEE (ONT.)

Demande nº 14—**M. Peters:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, échangés depuis le mois de janvier 1957 entre le gouvernement fédéral, ou l'un de ses ministères, et le gouvernement provincial d'Ontario, ses représentants, ses commissions ou des mandataires de celles-ci, relativement à l'établissement d'installations d'aéroport destinées aux avions munis de roues, à proximité de Moosonee.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Rien ne s'oppose à l'adoption de cette motion, sous la réserve habituelle du consentement de la province.

M. l'Orateur: La Chambre convient-elle d'adopter la motion, compte tenu de la réserve exprimée par le ministre des Transports?

(La motion est adoptée.)

INSTALLATIONS D'AÉROPORT À KIRKLAND-LAKE (ONT.)

Demande nº 15—**M. Peters:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial d'Ontario, le township de Teck et tous autres organismes et personnes, relativement à l'établissement d'un aéroport à proximité de la ville de Kirkland-Lake.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Il n'y aura pas d'inconvénient à adopter la présente motion, sous les réserves d'usage concernant l'assentiment de la province.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter la motion, compte tenu de la réserve formulée par le ministre des Transports?

(La motion est adoptée.)

RELAI DES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION À DAUPHIN (MAN.)

Demande nº 17—**M. Benidickson:**

Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1958 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba ou toute personne ou tout groupement, relativement au projet de relayer, vers la région septentrionale de Dauphin (Man.), des émissions de télévision provenant de l'un ou l'autre des postes de transmission de Brandon ou de Winnipeg.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun inconvénient à adopter la présente motion, compte tenu de la réserve habituelle concernant l'approbation des provinces.

M. l'Orateur: La Chambre convient-elle d'adopter la motion, compte tenu de la réserve exprimée par le ministre des Transports?

(La motion est adoptée.)

SERVICE DE TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA—CIRCONSCRIPTION DE KENORA-RAINY-RIVER

Demande nº 18—**M. Benidickson:**

Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1958 entre le gouvernement fédéral et toutes personnes ou tous groupements qui résident dans la circonscription électorale de Kenora-Rainy River, demandant ou refusant la transmission, par la Société Radio-Canada ou par d'autres sources, d'émissions de télévision destinées aux centres ci-après: Fort-Frances, Dryden, Sioux-Lookout, Red-Lake et Atikokan.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que, sous cette réserve, la présente motion soit adoptée. Pour ce qu'on y dit du gouvernement fédéral, j'imagine que des ministres auraient eu des observations à formuler, au cours des différentes phases de l'examen, dans de la correspondance traitant d'autres sujets. D'après moi, cette motion n'a trait qu'à la correspondance échangée avec moi-même ou la Société Radio-Canada sur ces questions en particulier, correspondance qui sera déposée immédiatement.

M. l'Orateur: Compte tenu de l'explication fournie par le ministre, la Chambre convient-elle d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN VIADUC À SHERBROOKE (P.Q.)

Demande nº 20—**M. Dupuis:**

Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés entre la Commission des transports et la ville de Sherbrooke, concernant le projet de construction d'un viaduc sur la rue Acadia, à Sherbrooke (P.Q.).

La motion est **adoptée.**

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION DES TERRAINS DE PIQUE-NIQUE

Demande nº 21—**M. Benidickson:**

Copie de toute correspondance et de toutes ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement d'Ontario, depuis le 1er janvier 1958, concernant le programme des travaux d'hiver en ce qui a trait à l'aménagement et à l'amélioration des terrains de pique-nique.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Compte tenu des réserves habituelles, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle disposée à adopter la motion, compte tenu des réserves habituelles?

(La motion est adoptée.)

L'AMÉNAGEMENT DE ROUTES D'ACCÈS AUX FORÊTS—ONTARIO

Demande nº 22—**M. Benidickson:**

Copie de toute correspondance et de toutes ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement d'Ontario, depuis le 1er janvier 1958, concernant le programme des travaux d'hiver en ce qui a trait à l'aménagement de routes d'accès aux forêts.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Sous réserve de l'entente intervenue entre l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) et moi-même, j'accepte la motion.

Une voix: Quelles sont les conditions de l'entente?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Voulez-vous que j'expose les conditions de l'entente, monsieur l'Orateur? Il y a une collection considérable de documents à présenter. Nous avons convenu de parcourir les dossiers, et de déposer à la Chambre ceux que l'honorable député désirera.

M. l'Orateur: Sous réserve de l'entente intervenue entre le ministre et l'honorable député de Kenora-Rainy-River, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

GRÈVE DE RADIO-CANADA, À MONTRÉAL

Demande nº 24—**M. Howard:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1959 entre le gouvernement ou l'un de ses ministères et la Société Radio-Canada, et entre celle-ci et tous autres groupements, personnes, mandataires ou gouvernements, relativement au différend actuel entre la Société et un certain nombre de ses employés.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député permettrait que la motion soit réservée. Je ne vois pas très clair dans ce texte. Il n'y a pas eu échange de correspondance, de télégrammes ni d'autres documents entre le gouvernement ou quelque ministère et la Société Radio-Canada touchant cette grève. Par conséquent, il n'y a pas de documents à déposer pour faire suite à la première partie de la motion. La seconde partie porte sur la correspondance échangée entre la Société Radio-Canada et tous autres groupements, personnes, mandataires ou gouvernements. Il n'y a eu aucune correspondance entre la Société et le gouvernement, mais je ne sais pas exactement ce qu'il en est quant à d'autres personnes. Il y en a peut-être mille, dix ou pas du tout. J'aimerais discuter ce point avec l'honorable député. C'est le seul qui se puisse discuter.

(La motion est réservée.)

CENTRALE D'ÉNERGIE THERMIQUE À SAINT-JEAN-EST (N.-B.)

Demande nº 25—**M. Robichaud:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er juin 1958 jusqu'à ce jour entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses fonctionnaires et le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick ou la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, relativement à la signature d'un accord en vue de la construction d'une centrale d'énergie thermique à Saint-Jean-Est.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, comme des négociations se poursuivent actuellement entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada, il ne convient pas, il me semble, de faire droit en ce moment à une demande de production de documents.

M. l'Orateur: L'honorable député voudrait-il que cette motion soit réservée?

M. Robichaud: Oui.

(La motion est réservée.)

ASSISTANCE-CHÔMAGE, PROVINCE DE QUÉBEC

Demande nº 26—**L'hon. M. Chevrier:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 30 novembre 1957 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, relativement au chômage et à la conclusion d'un accord aux termes de la loi sur l'assistance-chômage.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Compte tenu des réserves ordinaires, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Compte tenu des réserves d'usage, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

PROGRAMME FAVORISANT LES ENTREPRISES MUNICIPALES D'HIVER

Demande n° 27—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er mai 1958 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de chaque province, relativement au programme favorisant les entreprises municipales d'hiver.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la motion est adoptée, sous réserve du consentement des provinces.

M. l'Orateur: Tenant compte de la réserve exprimée par le ministre du Travail, plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

BARRAGE DU BRAS SUD DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN—SALAIRES

Demande n° 28—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents ou accords échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes et tout gouvernement provincial, syndicat ouvrier ou autre groupement, relativement aux taux de salaires qui seront en vigueur lors de l'aménagement du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, si nous sommes bien informés, les ministères de l'Agriculture et du Travail sont les seuls en question. Nous sommes favorables à l'adoption de cette motion, à condition, bien sûr, que les provinces soient d'accord.

M. l'Orateur: Tenant compte de la réserve exprimée par le ministre de l'Agriculture, plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

AMENDEMENTS À LA LOI SUR LES PIPE-LINES

Demande n° 29—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1958 entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial, relativement à des amendements à apporter à la loi fédérale sur les pipes-lines et (ou) aux lois sur les pipes-lines en vigueur dans les provinces.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que l'honorable député consent à réserver la motion jusqu'à ce qu'il soit possible de savoir exactement ce qu'il désire.

M. l'Orateur: Réservé.

(La motion est réservée.)

PROGRAMME DE ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES

Demande n° 30—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er avril 1958 entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial, relativement au programme de routes d'accès aux ressources naturelles.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, cette question fait l'objet de discussions entre les deux gouvernements. Je crois qu'il serait préférable de réserver la motion pour l'instant.

M. l'Orateur: L'honorable député est-il d'accord?

M. Argue: Oui.

M. l'Orateur: Réservé.

(La motion est réservée.)

USINES DE FORCE MOTRICE, LIGNES DE TRANSMISSION ET BARRAGE EN SASKATCHEWAN

Demande n° 31—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 5 juin 1958 jusqu'à ce jour entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères et le gouvernement de la Saskatchewan, concernant, (1) l'aménagement d'usines de force motrice et de lignes de transmission d'électricité dans les limites de la Saskatchewan, (2) l'aménagement d'un barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): La dernière partie de cette motion, celle qui est relative au barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan, nous agrée, moyennant, bien entendu, l'approbation de la province. Nous pouvons dire la même chose, je crois, de la première partie de la motion, mais le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales peut donner son avis à ce sujet.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): C'est très juste, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Compte tenu de la réserve exprimée par les ministres, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

RECONVOCATION DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Demande n° 32—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er juin 1957 entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial relativement à la convocation d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale en vue d'étudier les questions fiscales.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Sous réserve des restrictions ordinaires.

M. l'Orateur: Sous réserve des restrictions exprimées par le premier ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

ASSISTANCE FÉDÉRALE AUX ROUTES NATIONALES ET PROVINCIALES

Demande nº 33—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 3 juin 1958 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de chaque province, relativement à l'aide fédérale pour l'aménagement *a*) de la route transcanadienne, *b*) d'un réseau routier principal, *c*) de routes provinciales, *d*) de routes urbaines.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Si les gouvernements provinciaux y consentent.

(La motion est adoptée.)

PARTAGE D'IMPÔTS—CONVENTIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Demande nº 34—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 18 juin 1958 entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial, au sujet des conventions conclues entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): A la condition ordinaire que les gouvernements provinciaux y consentent.

(La motion est adoptée.)

LES FINANCES

MOTION DEMANDANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BANQUE D'EXPANSION DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHERIES

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) présente la proposition de résolution suivante:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier à brève échéance l'à-propos d'établir une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries afin de consolider et d'accroître les facilités de crédit actuelles, à l'intention des personnes qui s'adonnent à ces industries de base et afin de procurer des capitaux suffisants aux agriculteurs et aux pêcheurs pour effectuer les améliorations importantes requises en vue de l'exploitation efficace et fructueuse de leurs entreprises.

(Texte)

—Monsieur l'Orateur, j'ai aujourd'hui le devoir, en même temps que l'honneur, de présenter à la Chambre la première proposition de résolution qui apparaît au *Feuilleton*. J'ai pris note de vos remarques au sujet du débit de nos discours et je vais m'en tenir à vos instructions.

La motion que je propose aujourd'hui se lit comme il suit:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier à brève échéance l'à-propos d'établir une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries afin de consolider et d'accroître les facilités de crédit actuelles dont jouissent les personnes qui s'adonnent à ces industries de base et de procurer des capitaux suffisants aux agriculteurs et aux pêcheurs pour effectuer les améliorations importantes requises en vue de l'exploitation efficace et fructueuse de leurs entreprises.

[M. l'Orateur.]

Nous savons, monsieur l'Orateur, que nos agriculteurs et nos pêcheurs, non seulement constituent un secteur important de notre économie, mais sont les plus fiers tenants de la libre entreprise. En effet, le succès de notre économie dépendra de la situation de nos cultivateurs et de nos pêcheurs. Depuis plusieurs années, nous constatons de plus en plus que nos cultivateurs et nos pêcheurs ont un grand besoin de capitaux, de fait, pour financer une ferme familiale de façon qu'elle soit rentable, il faut beaucoup plus de capitaux qu'il n'en fallait il y a 10 ou même 15 ans. Le cultivateur d'aujourd'hui, pour être en mesure de concurrencer les marchés extérieurs et intérieurs, doit posséder un lopin de terre convenable, des instruments modernes et un troupeau amélioré, sans quoi il ne pourrait en tirer un revenu suffisant pour lui et sa famille. Malheureusement, plusieurs cultivateurs canadiens n'ont pu augmenter leur revenu en agissant de la sorte, car dans les différentes parties du pays, les fermes sont devenues de plus en plus morcelées par suite de l'établissement d'un ou deux fils sur la terre paternelle. Dans d'autres cas, ce fut le manque de capitaux qui empêcha certains cultivateurs d'améliorer leur situation en faisant prendre ce genre d'expansion à leur terre.

Ce problème et ses différents aspects, les libéraux l'ont compris, plus particulièrement sous l'administration du très honorable Louis St-Laurent. Les mesures législatives qu'ils ont adoptées en vue d'aider les cultivateurs et les pêcheurs seraient trop nombreuses pour être énumérées ici. Cependant, je dois vous dire que nous, les libéraux, sommes satisfaits du travail accompli. Deux des plus importantes lois adoptées par le gouvernement libéral sont sans contredit la loi sur le prêt agricole canadien et la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Or, en vertu de ces deux lois, le gouvernement prêtait au delà de 800 millions de dollars afin d'aider nos cultivateurs à acheter du terrain, des instruments aratoires, des animaux.

Au cours des récentes campagnes électorales de 1957 et 1958, mes collègues et mon chef ont exposé le programme du parti libéral en ce qui regarde le prêt agricole et les améliorations qu'il devait y apporter.

L'hon. M. Comtois: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Boulanger: Oui.

L'hon. M. Comtois: L'honorable député vient de dire que l'ancien gouvernement a prêté 800 millions de dollars aux cultivateurs afin

de leur permettre d'améliorer leurs fermes. Est-ce bien ce qu'il a dit?

M. Boulanger: Oui.

L'hon. M. Comtois: L'honorable député fait-il une différence entre les montants prêtés par la Commission du prêt agricole canadien et ceux qu'ont prêtés les banques en vertu de la garantie que le gouvernement donnait sur les prêts destinés aux améliorations agricoles?

M. Boulanger: Pour répondre à l'honorable ministre, je dois dire que j'ai bien spécifié que, en vertu de ces deux lois, le gouvernement avait prêté au delà de 800 millions de dollars, soit 123 millions en vertu du prêt agricole canadien et environ 700 millions en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

L'hon. M. Comtois: C'étaient les banques qui prêtaient.

M. Boulanger: Les banques prêtaient en vertu de la loi adoptée par le gouvernement; en somme le gouvernement garantissait aux banques une certaine proportion des prêts.

Alors, je disais qu'en 1957 et en 1958, le parti libéral avait à son programme des suggestions visant l'amélioration du prêt agricole canadien, pendant que les conservateurs, de leur côté, avaient fait des promesses indiquant qu'ils apporteraient des modifications à cette loi. En 1957, le ministre de l'agriculture (M. Harkness), de même que tous les députés conservateurs, ont fait des promesses à cet effet, signalant que la loi sur le prêt agricole n'était pas adéquate et qu'il faudrait la modifier. Nous en avons entendu parler depuis 1957, mais rien n'a été fait. Le discours du trône, qui a été prononcé il y a trois semaines, mentionne pour la première fois qu'on étudiera la possibilité de changer la loi sur le prêt agricole canadien. Nous en sommes heureux et nous espérons que le ministre soit en mesure de déposer son bill avant longtemps afin de nous donner la chance de l'étudier.

Pour vous expliquer le programme du parti libéral, particulièrement en ce qui a trait aux modifications que l'on désire apporter dans ce domaine, je ne puis faire mieux que de lire ce que notre chef a dit au cours de la campagne. Afin d'éviter toute erreur, je vais lire le texte en anglais:

(Traduction)

Comme autre mesure immédiate, le parti libéral propose d'entreprendre, de concert avec les provinces, car cela ne peut se faire qu'avec leur collaboration, un nouveau programme bien précis d'expansion des habitations et des entreprises agricoles. Ce programme projeté viserait à raffermir l'exploitation familiale de la terre. A mon avis, cela représente aussi de la part des libéraux une attitude très pratique devant le problème de l'utilisation et de la conservation des terres.

On ne peut atteindre ces buts, à mon sens, qu'en s'assurant que les cultivateurs, surtout les jeunes, pourront obtenir assez de crédit. Il importe aussi que les cultivateurs cherchant à se procurer du crédit bénéficient, quand ils le désirent, de toute l'aide voulue pour que ce crédit serve à constituer une solide entreprise agricole. Autrement dit, il s'agit d'offrir aux agriculteurs l'aide de conseillers professionnels aussi bien que du crédit, même si naturellement le requérant devrait demander ces services.

Le crédit dont il est ici question serait du crédit à long terme pour financer l'achat de terres et les améliorations permanentes et du crédit à moyen terme pour financer l'achat par exemple de bestiaux et d'instruments aratoires. En tant que membres du parti libéral nous sommes amenés à formuler ce vœu sur l'utilisation de services de consultation ou d'extension relativement aux prêts agricoles à cause des magnifiques résultats qu'on a obtenus dans le domaine du crédit agricole grâce à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Nous souhaitons une application plus large de cette méthode. Selon moi, ce programme de surveillance du crédit agricole dans le cas des anciens combattants a permis de remporter des succès frappants à tous points de vue.

A l'heure actuelle, le directeur du service des terres destinées aux anciens combattants propose que le crédit mis à la disposition des cultivateurs anciens combattants soit augmenté de façon à leur permettre d'acheter une exploitation agricole assez importante pour constituer une unité rentable. Nous appuyons fortement cette recommandation du directeur et en tant que gouvernement nous en assurerions certainement l'adoption.

Mais un problème plus important encore, cependant, à en juger par l'importance du crédit en cause, serait d'assurer des facilités de crédit telles que tout cultivateur qui y serait admissible pourrait être aidé à acheter une ferme exigeant des immobilisations allant de $25,000 à $50,000. S'il s'agit d'une ferme laitière, cela veut dire un troupeau laitier d'au moins 20 à 25 vaches, et au moins une section de terrain dans le cas d'une ferme où se fait la culture des céréales.

Cela représente, à mon avis, l'importance de l'exploitation agricole familiale que nous voulons rendre accessible aux cultivateurs, les jeunes en particulier qui ont décidé en agrandissant ainsi leur exploitation d'élever leur niveau de vie, pourvu que, bien entendu, nous ne soyons pas d'avis que les petites entreprises agricoles n'ont pas leur place au Canada. Le petit cultivateur ne serait certes pas inquiété par un gouvernement libéral, mais lorsque des limitations de capitaux empêchent l'expansion des entreprises agricoles et l'amélioration du niveau de vie, il est temps alors d'abolir ces restrictions.

Les talents que tous nos cultivateurs montrent dans l'exploitation de leur entreprise, grande ou petite, doivent être reconnus et on doit leur donner l'occasion de se développer pleinement. Le but fondamental de cette proposition de crédit est de permettre une production mieux organisée et par conséquent une baisse du prix de revient. Sur le plan purement économique, ces moyens d'aider le cultivateur sont peut-être plus importants encore que l'adoption de programmes généraux de soutien; mais, bien sûr, les deux devraient aller de pair.

A mesure que l'agriculture deviendrait mieux organisée et que les prix de revient baisseraient, ces moyens aideraient les cultivateurs à sortir de la périlleuse impasse constituée par le mince écart entre les prix de revient et les prix de vente, dont souffre depuis si longtemps le cultivateur.

Nous pourrions appliquer cette proposition visant l'aide à donner sous forme de crédit en créant une banque d'expansion agricole. Cet organisme régirait et coordonnerait toutes les initiatives de l'État en ce domaine, sauf les mesures ressortissant à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Détail qui peut avoir son importance, l'Office du prêt agricole canadien ne relèverait plus du ministère des Finances; cet organisme et d'autres fonctions de crédit seraient placés sous la direction d'une banque indépendante devant en rendre compte au gouvernement, de façon directe, un peu comme ce qui se fait pour l'industrie par la Banque industrielle.

Le taux d'intérêt exigé pour ces prêts par cette banque qu'on envisage serait aussi bas que possible, soit essentiellement le taux s'appliquant aux emprunts de l'État. Les services consultatifs relevant de ce programme de crédit seraient assumés par des organismes fédéraux-provinciaux en collaboration avec cette banque d'expansion agricole.

Cette banque d'expansion agricole, conjuguée avec l'amélioration des recherches et une utilisation judicieuse des terres, traduit notre politique de base à appliquer en vue de l'amélioration à long terme de tous les secteurs de notre industrie agricole. Nous voudrions y ajouter des mesures de moins d'envergure et d'un effet immédiat comme l'amortissement accéléré des entrepôts de céréales et autres bâtiments servant au stockage à la ferme des produits agricoles.

Nous voudrions également faciliter l'amélioration des maisons de ferme. Nous estimons qu'il est temps de faire plus que dans le passé en faveur de l'habitation rurale. A cause du développement rapide de nos villes, il s'est produit, ces dernières années, inévitablement peut-être, une concentration trop forte de l'aide de l'État au logement urbain. Voilà qui était certainement un problème d'importance capitale à l'époque, et qui le reste encore dans certaines régions du Canada, mais il est certes urgent d'améliorer l'habitation dans les régions rurales et les petites villes.

Par conséquent, un gouvernement libéral n'attaquerait pas de front le problème de l'habitation rurale sans la souplesse dans les programmes et les normes financières qui s'impose pour répondre aux différents besoins des diverses régions.

(Texte)

Vous allez admettre, monsieur l'Orateur, que ce plan, que le parti libéral envisageait et envisage encore aujourd'hui, est une conception toute nouvelle. Il a été élaboré en vue d'aider à nos agriculteurs et à nos pêcheurs, en leur permettant de "s'organiser", d'agrandir leur terre, d'acheter des machines agricoles ou d'améliorer leurs troupeaux.

Je suis convaincu que cette proposition de résolution sera favorablement accueillie par tous les députés qui sont intéressés à relever le niveau du revenu des cultivateurs.

Après avoir fait une étude approfondie de cette nouvelle législation, nous en avons conclu qu'elle offrait plusieurs avantages, car, entre autres, elle aurait pour effet d'augmenter le crédit mis à la disposition des cultivateurs afin de leur permettre d'asseoir leur organisation sur une base économique solide. De plus, en mettant à leur disposition un capital plus généreux au taux d'intérêt le plus bas possible, ils pourraient faire l'achat de terrains pour l'expansion des fermes qui sont trop petites, ou encore moderniser leur machinerie ou faire l'achat d'animaux. L'avenir économique de notre pays dépend de l'aide que nous apporterons aux cultivateurs. Si les cultivateurs sont prospères, l'économie, en général, le sera. En outre, l'amélioration du crédit agricole aurait pour effet d'enrayer l'intégration, cette nouvelle méthode d'exploitation des cultivateurs dont nous subissons particulièrement les conséquences depuis quelques années. Il n'est pas exagéré de dire que dans la province de Québec, entre autres, 90 p. 100 de la production des poulets à griller est entre les mains de compagnies; de plus, on est sur le point de perdre l'élevage du porc, et bientôt ce sera celui de l'élevage des animaux à boucherie et autres élevages connexes.

Ce n'est pas sans raison que le gérant de l'Association des coopératives des États-Unis disait:

Les cultivateurs n'ont pas à choisir s'ils vont ou non intégrer les opérations de leur ferme avec celle de la transformation de leurs produits. Il s'agit de savoir qui, des cultivateurs ou des autres catégories de personnes ou entreprises, va contrôler les opérations de la ferme. Entre les mains des compagnies puissantes et des monopoles, ce système sera la destruction de nos fermes familiales qu'il faut à tout prix protéger pour le bien économique et social du pays.

Il ne faudrait pas oublier, non plus, cette autre déclaration de l'Association des fermiers-unis de l'Ouest, dans laquelle on dit:

(Traduction)

Si l'exploitation agricole du type familial doit être conservée et si nous voulons continuer de profiter des améliorations techniques dans la production des aliments, il faut mettre un capital abondant à la disposition des agriculteurs. Même si l'État a étudié ce problème à l'occasion et a fait certains efforts pour fournir des capitaux sous une forme ou une autre, la question n'a pas été abordée dans son ensemble. Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'une politique nationale de crédit agricole.

(Texte)

Ce projet de résolution prévoit aussi que des crédits soient mis à la disposition des cultivateurs et des pêcheurs afin de leur permettre de se construire une nouvelle maison. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous connaissons les magnifiques résultats obtenus par la loi nationale sur l'habitation, loi qui a été adoptée par les libéraux. Au delà d'un million de maisons ont été construites sous l'empire de cette loi. Malheureusement, très peu l'ont été dans les campagnes ou les petites villes.

Ce projet de banque d'expansion à l'agriculture permettrait de prêter aux intéressés, pour la construction de maisons, sur la même base que pour l'achat de terrains ou d'animaux.

Un autre avantage qui résulterait de l'adoption de ce nouveau projet serait l'aide qu'il apporterait aux jeunes qui désirent s'établir sur la terre. De nos jours, plusieurs laissent la terre pour aller occuper des emplois dans les villes, et ce sans aucune préparation. Ils sont attirés par l'illusion d'une vie plus facile, en attendant bien souvent d'augmenter le nombre de chômeurs.

Ceci constitue un problème très sérieux pour le Canada. Dans un pays comme le nôtre, riche, comblé par la Providence d'un terrain fertile, d'un climat sain et de tous les éléments favorables à la production de denrées pour l'humanité, je dis que nous avons le devoir de garder notre jeunesse sur la terre. Comme le dit notre chef, le parti libéral désire aider les jeunes dont la vocation est de cultiver la terre.

A la fin de la dernière guerre, le parti libéral a adopté une autre loi qui a favorisé nos anciens combattants, soit la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. L'expérience a prouvé, hors de tout doute, que cette loi a rendu de grands services dans plusieurs parties du pays, où nous voyons de magnifiques organisations familiales qui lui doivent leur succès. Le plus beau témoignage de l'efficacité de cette loi nous vient du brigadier J. T. Rutherford qui dit:

> Un régime de crédit rural approprié aux besoins et bien dirigé ou surveillé est sans contredit le moyen le plus efficace à la disposition d'un gouvernement pour corriger la disparité de revenus qui existe entre l'agriculture et les autres industries.

Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que l'amélioration de la loi sur le prêt agricole n'est pas la seule solution au problème de nos cultivateurs.

Il y aurait beaucoup à dire sur un autre article du programme du parti libéral qui se rattache indirectement à l'établissement d'une banque d'expansion agricole, soit la formation d'un conseil consultatif sur l'agriculture, dans chaque province, conseil sur lequel siégeraient les autorités des gouvernements fédéral et provinciaux. Ce conseil aurait à étudier les problèmes agricoles, dans les limites d'une province, et à faire des recommandations justes et appropriées au gouvernement fédéral. Pour ce qui est de la question qui nous préoccupe actuellement, ce conseil nous aurait été d'une grande utilité, comme il le serait dans bien d'autres cas qui concernent l'agriculture, entre autres, dans le domaine de coordination des politiques agricoles, des recherches, etc.

Cependant, en traitant de cette proposition de résolution, je me suis gardé de m'éloigner du sujet parce que je me propose de profiter de la prochaine occasion pour toucher d'autres aspects du problème.

Si j'ai inscrit cette proposition de résolution au *Feuilleton* de la Chambre, c'est que le gouvernement tardait à nous présenter la nouvelle loi qu'il nous avait promise depuis le début de 1957.

J'ai parlé plus particulièrement du problème des cultivateurs, mais les mêmes arguments peuvent être invoqués pour ce qui regarde nos pêcheurs. Eux aussi ont besoin de crédits appropriés pour l'achat de bateaux, d'agrès de pêche et de tout autre équipement nécessaire à l'amélioration de leurs entreprises.

C'est pourquoi je propose, appuyé par l'honorable député de Hull (M. Caron) que:

> La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier à brève échéance l'à-propos d'établir une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries afin de consolider et d'accroître les facilités de crédit actuelles dont jouissent les personnes qui s'adonnent à ces industries de base et de procurer des capitaux suffisants aux agriculteurs et aux pêcheurs pour effectuer les améliorations importantes requises en vue de l'exploitation efficace et fructueuse de leurs entreprises.

(Traduction)

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): Je suis heureux de prendre la parole à propos de la résolution présentée par le député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger). Je ne puis m'empêcher de croire qu'il a regardé par-dessus mon épaule alors que je préparais mon discours en vue du débat sur l'Adresse parce que j'y ai recommandé au gouvernement d'étudier la possibilité d'améliorer et d'augmenter l'aide actuellement accordée aux pêcheurs afin qu'ils puissent se procurer un équipement de pêche additionnel et plus perfectionné.

On pourrait dire que la résolution se divise en deux parties, l'une demandant au gouvernement d'étudier prochainement l'opportunité d'établir une banque d'expansion pour l'agriculture et les pêcheries. Alors que dans beaucoup de circonscriptions, les problèmes portent entièrement sur l'agriculture, il n'y a pas beaucoup de circonscriptions qui ont à se préoccuper de problèmes concernant les pêcheries; aussi ai-je décidé de me limiter aux problèmes que doivent résoudre les pêcheurs sur le littoral atlantique.

Depuis le début de la session, nous avons entendu bien des avis sur la façon d'améliorer le sort des producteurs de céréales de l'ouest, des agriculteurs de l'est, des industries du pétrole et du gaz, des producteurs de fruits et de l'industrie de la houille. La plupart des propositions faites par des députés

conservateurs ont été dignes d'être sérieusement étudiées. Pourtant nous devons être conscients du fait que nos ressources naturelles ne sont pas toutes situées dans le Canada continental, dans nos fermes, nos forêts, nos mines et aussi du fait que seul le Grand-Nord doit être développé.

Le long de nos côtes nord, est et ouest se trouve une de nos plus grandes ressources naturelles, dans les océans Arctique, Pacifique et Atlantique. Elle fait l'envie du monde entier. Je le dis sans crainte d'être contredit, car le long de notre côte ouest il y a des Américains et des Japonais qui prennent part à l'industrie de la pêche au saumon. Au large de la côte orientale, dans les limites des pêcheries abondantes qui s'étendent au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, nous comptions au dernier rapport, 326 petits et grands chalutiers américains, 82 navires de l'Espagne, 73 de Norvège, 72 du Portugal, 66 de l'Allemagne occidentale, 51 du Danemark, 38 de France, 16 d'Islande, 9 du Royaume-Uni, 3 d'Italie, un nombre inconnu de navires de Hollande et 6 navires de Russie. En réalité, l'an dernier, les Russes exploitaient des chalutiers à 100 milles environ au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. C'étaient des navires-usines considérables, jaugeant bien plus de 1,000 tonnes. Ils constituaient un peu une énigme pour notre Marine car ils sont restés au même endroit depuis le 1er avril dernier sans que le nombre de 6 varie.

La flotte d'environ 250 navires du Canada, qui exerce son activité dans la zone nord-ouest de l'Atlantique, vient au second rang, après celle des États-Unis, pour ce qui est de la récolte des produits de la mer. Ces navires de toutes les nations dépassent pour la plupart 125 pieds de longueur et certains navires-usines jaugent plus de 1,000 tonnes. Ils peuvent parcourir de grandes distances et transporter d'énormes cargaisons de poisson congelé et salé. Certains travaillent seuls tandis que d'autres travaillent à deux. En d'autres termes deux grands chalutiers naviguent en surface en traînant entre eux un immense filet de près d'un mille de longueur. Toutes les demi-heures les chalutiers convergent l'un vers l'autre et hissent le filet sur l'un ou l'autre à tour de rôle.

A mon avis, à mesure qu'augmentera la population du monde, il va être de plus en plus nécessaire de se tourner vers la mer comme source d'aliments à base de protéines. On s'en rend compte dans les nombreux pays d'Europe dont j'ai parlé, comme en fait foi l'aide apportée à l'industrie de la pêche par leurs différents gouvernements. A cet égard, les poissons de fond dans l'ensemble sont les ressources marines les plus importantes sur la côte canadienne de l'Atlantique. Ils constituent la prise de nos grands chalutiers qui pêchent au large, ainsi que d'un certain nombre de petits chalutiers qui font de la pêche côtière. Les quantités de poissons sont tellement considérables que les moindres améliorations apportées à l'exploitation de ces ressources ou de meilleures méthodes de pêche peuvent entraîner des hausses appréciables dans les bénéfices.

Avant qu'aucune amélioration puisse être apportée, il est nécessaire de connaître la situation actuelle. On m'informe que sous le gouvernement actuel, on s'efforce de recueillir des données statistiques sur l'importance des prises, le genre des bateaux, la grosseur du matériel de pêche utilisé, le temps et le lieu de la prise. En outre, on tâche tout particulièrement d'examiner des échantillons de la prise afin de déterminer la répartition des poissons par grandeur et leurs habitudes migratoires possibles. Des études ont révélé que certaines de nos ressources en poissons pourraient être plus productives si l'exploitation en était soumise à certaines restrictions et à ce propos, je veux parler de la grandeur des mailles de chaluts et des filets utilisés. Étant donné que, dans une large mesure, la pêche se fait dans les eaux internationales, ces règlements doivent faire l'objet d'une entente par l'entremise de la Commission internationale des pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique. On y est parvenu et, à en juger par les nouvelles reçues, cette initiative finira par permettre d'accroître les stocks de poisson commercial.

Toutefois, je crois que le soin de prendre la décision concernant la dimension des mailles du filet dont on doit se servir à bord d'un chalutier hauturier devrait être laissé aux capitaines en cause. En effet, eux seuls sont en mesure de juger quel genre de filet s'impose, car ils discernent l'impossibilité de vendre du petit poisson sur le marché et ils ont une conscience aiguë de l'importance de la conservation. Ils savent aussi que sur certains lieux de pêche, comme la section nord-est des Grands bancs, il faut utiliser un filet à petites mailles pour prendre le saumon mâle à l'époque du frai. Les capitaines doivent prendre une foule de décisions touchant l'exploitation de leur navire, le choix de l'équipage, l'état du temps, les régions offrant la possibilité de pêches fructueuses, et une fois qu'on leur aura rappelé les avantages de la conservation ils devraient avoir la permission d'emporter en mer des filets à grandes mailles et des filets à petites mailles.

Il faut se rappeler que les capitaines et les équipages de navires de pêche ne travaillent pas à salaire mais qu'ils se partagent

les prises, ce qui répond à l'esprit véritable de la libre entreprise. Par suite, on ne devrait pas édicter des règlements rigoureux à propos de leurs engins de pêche. A l'heure actuelle, les règlements stipulent qu'un capitaine doit indiquer la catégorie de poissons qu'il se propose d'attraper ainsi que les eaux où il va pêcher, vu qu'il ne lui est pas permis de transporter en mer deux sortes de filets. A mon avis, ce règlement devrait être modifié.

J'en parle pour montrer que le gouvernement est au courant de la nécessité de la recherche sur les pêcheries et je félicite le ministre et son personnel de la manière efficace avec laquelle cette recherche est menée, ainsi que des renseignements qu'elle procure aux pêcheurs. Pour revenir à la proposition de résolution, j'aimerais mentionner la loi de 1955 sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Elle a été votée par le Parlement du Canada pour accorder aux pêcheurs du crédit à court terme; le montant maximum que peut emprunter un pêcheur est de $4,000, à 5 p. 100 d'intérêt. De plus, le remboursement s'échelonne sur des périodes allant de un à huit ans, selon la somme empruntée et la raison du prêt. Grâce à ce régime, les pêcheurs ont pu obtenir des prêts des banques à charte et des coopératives de crédit, ce qui leur a permis ainsi d'avoir une mise de fonds dans un navire ou un parc de pêche. Les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont aussi créé des offices de prêts aux pêcheurs...

L'hon. M. Pickersgill: Et Terre-Neuve.

M. Crouse: ...et Terre-Neuve, et l'Île-du-Prince-Édouard,... pour accorder des prêts aux particuliers ou aux groupes de pêcheurs qui se sont constitués en compagnies afin de construire des palangriers ou des petits chalutiers d'une longueur allant jusqu'à 65 pieds. De plus, une subvention fédérale de $160 la tonne brute est automatiquement versée pour ces bateaux lorsqu'ils sont construits en vertu du plan de prêts provinciaux. Voilà encore une mesure qui a aidé les pêcheurs. Grâce à cette assistance conjuguée, le nombre des chalutiers et petits chalutiers licenciés est passé depuis douze ans, dans les provinces Maritimes, d'environ 10 à plus de 250. Voilà, monsieur l'Orateur, un exemple du progrès qu'on peut accomplir en accordant de l'aide financière, sous forme de prêts, aux Canadiens industrieux.

Toutefois, cette assistance n'a pas profité uniquement aux pêcheurs. J'ai sous les yeux une liste des bateaux de pêche qui ont été construits dans les chantiers maritimes canadiens de juillet 1957 à juillet 1958. Je précise que cette liste ne mentionne que les bateaux de plus de 50 pieds de longueur. Or l'un des 23 qui y sont cités est l'*A. T. Cameron*, construit pour l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada. Les 22 autres ont cependant tous été bâtis pour l'industrie de la pêche, fournissant ainsi beaucoup de travail, aussi bien aux chantiers maritimes canadiens qu'aux industries connexes.

Maintenant, pour l'orientation de la Chambre, je dirai qu'il ressort de cette liste que 17 de ces bateaux étaient des palangriers, d'environ 59 pieds de long. Ils ont été construits en Nouvelle-Écosse. Deux étaient des chalutiers, de 65 pieds de long, construits au Nouveau-Brunswick; l'un était un bateau de pêche au filet maillant, construit en Ontario; deux étaient des chalutiers-senneurs pour la Colombie-Britannique, d'environ 75 pieds de long. J'ajouterai que la méthode de pêche à la palangre dans un bateau de 59 pieds a été introduite dans les provinces Maritimes en 1943, et d'après les chiffres que je viens de citer, on peut constater que cette méthode s'est beaucoup développée en Nouvelle-Écosse. Ces bateaux de pêche peuvent soutenir la concurrence de dragueurs de dimensions semblables et sont montés par un équipage de quatre ou cinq hommes. Ce genre d'équipement de pêche a été également adopté par nos grandes goélettes de Lunenburg, dont on peut voir une reproduction sur la pièce de dix cents canadienne et les résultats sont suivis avec beaucoup d'intérêt.

De ces observations, on peut facilement conclure avec certitude que le présent programme d'assistance du gouvernement a sensiblement aidé à améliorer l'équipement d'un bon nombre de pêcheurs qui se servent de petits bateaux, et je veux dire par là des bateaux de moins de 65 pieds de long. Toutefois, en parlant à l'appui de la présente résolution, je dois dire qu'à mon avis, ce programme d'assistance n'a pas l'ampleur nécessaire pour apporter à l'industrie de la pêche la stabilité dont elle a besoin. C'est pour cette raison que je suis heureux d'appuyer la résolution.

A mon avis, le programme actuel manque d'ampleur pour plusieurs raisons. Il ne s'applique pas, qu'il s'agisse de prêts ou de subventions, aux bateaux de pêche qui mesurent expérience que les palangriers et les dragueurs de 65 pieds ne peuvent être utilisés de façon rentable au cours des mois d'hiver, c'est-à-dire de décembre jusqu'à mars. Même si le pêcheur a droit aux prestations d'assurance-chômage, il y a certaines dépenses courantes occasionnées par le bateau.

De plus, ce qui est important, toutes les nations pratiquant beaucoup la pêche, le poisson ne se trouve pas en aussi grande abondance sur les bancs côtiers, de sorte que nos bateaux doivent aller plus loin pour

s'assurer une bonne prise. Il ne faut pas oublier les ouvriers, ceux qui travaillent dans les fabriques de poisson. Ils sont payés à l'heure, et il faut que les approvisionnements ne manquent pas, sinon c'est le chômage menaçant avec la misère qui s'ensuit pour les familles.

De plus, il y a l'important problème des marchés. Le poisson est une denrée très périssable, mais par contre on insiste beaucoup aujourd'hui sur la qualité. Du pêcheur qui effectue la prise, jusqu'à la fabrique, rien n'est négligé pour assurer un produit de haute qualité. Aujourd'hui, le poisson frais est d'abord conservé dans de la glace acronisée, c'est-à-dire qu'un produit chimique a été ajouté à l'eau avant sa congélation. La quantité utilisée est si petite qu'elle équivaut à la dose moyenne et quotidienne d'antibiotiques tolérée par l'être humain et elle est répartie sur plus de 4,000 livres de poisson frais. Cette infime quantité qui ne change rien à la couleur, à l'odeur, au goût du poisson frais, suffit cependant pour retarder le pullulement des bactéries qui font perdre au poisson sa fraîcheur.

Pourtant une fois un marché conquis, si on veut le conserver on doit être capable de l'approvisionner de façon continue. A mon avis, tous ces facteurs prouvent qu'il est nécessaire d'étudier un plan d'aide à la construction de navires plus gros. Les chalutiers de 100 à 125 pieds de longueur peuvent pêcher dans l'Atlantique nord 12 mois par an. Ils peuvent couvrir les grandes distances jusqu'aux Grands bancs au large de Terre-Neuve, ou par le détroit de Belle-Île, jusqu'à la côte du Labrador et revenir, assurant ainsi un emploi ininterrompu aux pêcheurs et aux ouvriers à terre et également un approvisionnement continu de produits de qualité pour nos marchés nationaux et étrangers. Toutefois, à cause de l'augmentation du coût de la construction au cours des 10 dernières années, il y a eu moins de demandes pour la construction de chalutiers de haute mer du type dont je parle.

Le dernier gros chalutier de bois construit en Nouvelle-Écosse est le *Cape Roseway* qui a appareillé pour la première fois au printemps de 1956. Ce navire est long d'environ 115 pieds et a coûté environ 300,000 dollars. Depuis cette date le coût a encore augmenté; à cause de la rareté du poisson ces chalutiers doivent maintenant pêcher en eau plus profonde et ont besoin de treuils plus gros et de chaluts plus longs. Une estimation récente du prix de remplacement de ce navire a révélé qu'il se monterait à 325,000 dollars.

Je crois que, grâce au travail de recherche accompli par la *A.T. Cameron,* le ministère des Pêcheries est en train de recueillir de précieux renseignements. Ce navire, lancé le 30 mai dernier, a 177 pieds de longueur et porte un équipage de 25 hommes. Il a coûté $1,750,000 et a effectué ses voyages d'essai en novembre dernier. On a constaté qu'il était d'une manœuvre facile, tenait bien la mer et se prêtait bien à la pêche au chalut à plateau. En réalité, pendant toute sa croisière, les conditions atmosphériques ont été mauvaises, avec des vents allant jusqu'à 70 milles à l'heure, mais le navire a fait la pêche avec succès en dépit de vents de 45 milles à l'heure et a été considéré comme un navire sec. Cette expression sert à désigner un navire qui tient bien la mer et dont le haut pont en dos de baleine empêche les hautes vagues de balayer le pont et de déranger les pêcheurs qui sont à apprêter la prise.

Si je mentionne cela, ce n'est pas parce que je préconise l'aide gouvernementale à l'industrie privée en vue de la construction de navires de la grosseur du *A.T. Cameron.* Toutefois, on pourrait en faire connaître le modèle et les plans et devis; un tel navire, si la longueur en était réduite à 125 pieds, pourrait facilement loger tout le matériel nécessaire à un chalutier pour pêcher avec succès en eau profonde. Si une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries était établie, des prêts pourraient être consentis jusqu'à concurrence des deux-tiers du prix du navire, la banque prenant la première hypothèque sur le navire comme garantie. En raison du coût initial élevé et étant donné que ce genre de navire en temps de guerre serait d'une valeur inestimable au Canada comme cargo, mouilleur de mines ou patrouilleur contre sous-marins, on devrait accorder aux constructeurs éventuels quelque encouragement en augmentant les subventions ou les allocations de placement actuelles. Le remboursement pourrait être échelonné sur une période de 15 ans. Comme notre flotte marchande hauturière n'existe pour ainsi dire pas, surtout par la faute de ceux qui se prélassent maintenant dans les sièges de l'opposition, je suis d'avis que les Canadiens en général accueilleraient favorablement ce genre de programme de construction de navires.

Je propose respectueusement que le gouvernement étudie sérieusement ces propositions en instituant la banque d'expansion envisagée. Elle pourrait fonctionner indépendamment, sous l'égide de la Banque du Canada, et comporter un bureau de gouverneurs distinct qui traiterait individuellement toutes les demandes reçues. Je suis sûr que les groupes de pêcheurs et les compagnies particulières, dans toute la zone de l'Atlantique, seraient heureux de profiter des services d'une société de prêts de ce genre. Par

ricochet, une telle mesure donnerait un regain de vie à l'industrie atlantique de la construction de navires et aux industries connexes. La construction navale étant ainsi activée, il en résulterait une hausse de notre production, ce qui nous permettrait d'étendre nos marchés et serait conforme au programme d'expansion nationale du gouvernement.

J'estime qu'il est nécessaire d'encourager la construction de plus grands bateaux pour une autre raison plus importante, la sécurité des pêcheurs. La loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et les autres programmes mentionnés précédemment ont encouragé la construction d'une grande flotte de bateaux de moins de 65 pieds de long. Je le répète, ces bateaux peuvent travailler dans une sécurité relative durant l'été mais ne peuvent s'exposer aux rigueurs de l'hiver dans l'Atlantique-Nord. Toutefois, certains pêcheurs, forcés de gagner leur vie et de rembourser leurs emprunts, essayent de braver le gros temps et la grosse mer.

Le *Chronicle-Herald* de Halifax a récemment publié dans un article émouvant sur le naufrage du palangrier *Robert Brian* qui s'est produit le 6 janvier 1959 sur la côte est de la Nouvelle-Écosse. A propos, le *Robert Brian* est un des palangriers mentionnés dans la liste des nouveaux bateaux de pêche canadiens, ce qui confirme mes observations et fournit un indice de la durée de certains de ces palangriers. Celui-là n'a pas duré une année.

Le compte rendu décrit le miracle du sauvetage en mer; le palangrier s'est brisé contre les rochers, mais il a été sauvé par un bateau de Gloucester (Massachusetts) venu à sa rescousse. Le capitaine a déclaré qu'il avait continuellement été en contact par radio avec une station de Canso, en Nouvelle-Écosse, et qu'il a demandé qu'en envoie de l'aide par hélicoptère, mais les avions de l'ARC à Greenwood et à la base aérienne navale de Shearwater, près d'Halifax, ont été retenus au sol par le mauvais temps, des vents soufflant à une vélocité de 35 milles à l'heure et le mercure étant descendu au-dessous de zéro.

Ce récit, à mon avis, démontre davantage la nécessité de créer une garde côtière pour nos pêcheurs. Après leur avoir aidé en leur accordant les prêts nécessaires pour édifier une flotte de petits navires, je crois que nous avons encore l'obligation de leur aider dans les moments difficiles. Je ne propose pas la création d'une garde côtière aussi parfaite que celle des États-Unis. Cependant, il y a, dans la région de l'Atlantique, des navires dirigés par le ministère des Pêcheries, le ministère des Transports, le ministère de la Justice et le ministère des Mines et des Relevés techniques, ainsi que des unités de notre marine, et je ne vois aucune raison pourquoi des instructions ne seraient pas données à ces navires de se porter au secours de pêcheurs en panne et en détresse sur la haute mer et de les touer jusqu'au rivage le plus rapproché. Nos pêcheurs de la côte est se soucient peu du nom que portera le service qui leur viendra en aide, pourvu que quelqu'un se porte à leur aide quands ils ont des difficultés. On devrait leur dire à qui ils doivent faire appel quand ils sont en détresse, et ce coordonnateur devrait être autorisé à envoyer à la rescousse le bateau le plus rapproché relevant de n'importe lequel des ministères dont j'ai fait mention. Ce genre de garde-côtière ne coûterait pas un sou de plus au contribuable canadien puisque les navires déjà armés qui y seraient affectés pourraient fort bien accomplir cette tâche en plus sans nuire au service auquel ils ont d'abord été destinés.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je félicite le motionnaire de cette résolution et je prierais le gouvernement de tenir compte de mes observations. L'industrie reconnaît la nécessité d'améliorer bateaux et équipement, tant au point de vue rendement qu'au point de vue économie d'exploitation, non seulement pour marcher avec son temps mais pour soutenir avec succès l'âpre et croissante concurrence des flottilles internationales.

Par exemple, si nous comparons notre flottille de pêche à celle des pays européens, nous constaterons que nous tirons de l'arrière dans la construction de chalutiers du dernier modèle. Nous devons non seulement en construire de plus longs, mais encore tirer parti des améliorations et inventions mises au point ces dernières années par les hommes de science. Certains changements à apporter à nos nouveaux bateaux ne figurent pas actuellement dans les dessins; ce sont les hélices à pas variable. Ces hélices permettent au chalutier de se rendre sur les bancs de pêche et d'en revenir plus vite et, lorsqu'il y est, de remorquer un plus gros filet, autrement dit, d'utiliser un équipement plus lourd.

Nous devons également étudier le nouveau moteur à pistons libres. Les avantages du système à pistons libres le rendent particulièrement avantageux pour les moteurs marins et quelque 29 navires déjà en service sont équipés de ce type de moteur. Ces moteurs brûlent pour ainsi dire n'importe quel combustible liquide; ils produisent des gaz chauds qui sont ensuite canalisés jusqu'à une turbine de type classique.

Une autre nouveauté à laquelle il faut songer, c'est l'installation de réservoirs d'eau de mer réfrigérée pour le poisson frais, ce qui serait une amélioration par rapport au procédé actuel de congélation de la prise, et enfin il faut mentionner la transformation du dessin de la coque du navire lui-même,

le treuil étant fixé près de la poupe et les chaluts étant à l'arrière plutôt qu'à bâbord ou à tribord comme c'est le cas actuellement.

Certaines de ces nouveautés sont utilisées en ce moment par des chalutiers européens, pour leur plus grand bénéfice. Le plus récent est le *Sagitta* qui a été lancé à Bremerhaven en Allemagne. Une telle modernisation de notre flotte canadienne demande des fonds considérables; aussi j'appuie cette résolution visant à créer une banque de développement industriel. Celle-ci pourrait avancer les fonds dont le besoin se fait sentir de façon urgente pour la modernisation de notre flotte de pêche.

M. O. J. Godin (Nickel-Belt): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer la proposition de résolution présentée aujourd'hui par mon voisin au sujet de l'établissement d'une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries. Je n'ai pas les notes abondantes qu'avait celui qui m'a précédé de sorte que je serai beaucoup plus bref. Je veux rattacher mes observations plus précisément à la partie de la résolution qui vise les avantages d'une banque d'expansion pour nos cultivateurs.

Dans la région de Nickel-Belt, il y a trois secteurs qui sont considérés comme étant agricoles. Ce sont la vallée de la rivière des Français, la vallée de la rivière Veuve et le bassin de Sudbury qui est au centre même de la région de Nickel-Belt et qui est renommé dans le monde entier pour ses merveilleuses pommes de terre. Je saisis cette occasion pour rappeler que M. Despatie de ce secteur de Nickel-Belt a été, il y a quelques années, le roi des producteurs de pommes de terre du monde entier.

Nos cultivateurs ont à faire face à des problèmes qui peuvent tous se ramener, je pense, au manque de capital. Dans ma région, qui bénéficiera le plus de l'institution d'une banque d'expansion pour l'agriculture, je dis que ce sera nos cultivateurs, monsieur l'Orateur, mais parmi ceux-ci, plus probablement les jeunes qui à notre époque éprouvent tant de difficultés en raison des frais de premier établissement qui sont si élevés.

Je ne me prends pas pour un spécialiste des questions agricoles, monsieur l'Orateur, du moins pas au même degré que mon honorable collègue le député d'Essex-Est (M. Martin), mais comme je suis né dans une ferme, à Verner, je suis assez au courant de la situation qui existait il y a environ 25 ans. Quand je lis des articles au sujet des problèmes agricoles d'aujourd'hui, je me rends compte combien les temps ont changé et combien le service nouveau et moderne d'une banque d'expansion de l'agriculture serait profitable à nos gens.

[M. Crouse.]

Je pourrais peut-être citer d'autres secteurs de nos collectivités ou de nos citoyens qui tirent profit de diverses lois, ce à quoi je ne vois aucun inconvénient. Je citerai la banque industrielle qui joue un rôle si important dans le développement de nos industries canadiennes. C'est une initiative très recommandable et, à mon avis, il est temps d'organiser une telle banque afin de venir en aide aux industries primaires de l'agriculture et de la pêche. J'ai eu la chance aujourd'hui de recevoir un article qui, je crois, exprime mon opinion sur le sujet; il s'agit d'un article paru dans le *Rural Co-Operator* et rédigé par le président de l'*Ontario Farmers Association*, M. Gorden Greer, dont voici les paroles:

> En notre qualité d'agriculteurs, nous avons besoin de fonds afin de mettre en œuvre nos programmes d'aide mutuelle, comme nos offices de vente et nos coopératives; viendra un jour où nous aurons besoin de façon urgente de ce capital, qui n'existera pas à moins que nous mettions dès maintenant sur pied un programme qui nous permettra de surmonter nos difficultés. Pour nous, la solution est une banque d'expansion agricole, semblable à la banque d'expansion industrielle déjà organisée à l'avantage de certaines industries.

Dans un autre passage de son article, M. Greer ajoute, et je voudrais que ce texte soit inscrit au compte rendu:

> Par contre, il se peut que la demande, adressée au Parlement (dans le discours du trône), de réétudier et de reviser la loi sur le crédit agricole en vue de rendre le crédit plus efficace, apporte la solution si longtemps attendue aux problèmes financiers de nos agriculteurs. Elle apportera peut-être à nos organismes de ventes et à nos coopératives un moyen d'obtenir des capitaux en vue de la construction d'usines de transformation, de l'établissement de moyens de transport et de la construction d'entrepôts afin que nous puissions continuer à nous aider nous-mêmes comme nous avons tenté de le faire dans le passé. Ce sera peut-être la réponse à nos besoins, mais nous sommes portés à croire que la modification proposée à la loi sur le crédit agricole ne visera qu'à consentir des prêts aux agriculteurs en particulier.

Nous comprenons bien que l'établissement d'une banque d'expansion industrielle et agricole ne pourrait être entreprise qu'avec l'entière collaboration des différentes provinces. Il s'est présenté des difficultés dans ma propre circonscription; certaines sociétés coopératives ont été prospères tandis que d'autres ont éprouvé des difficultés,—et je parle maintenant des coopératives agricoles. Nous avons été témoins dans la vallée Blezard de la fermeture d'une coopérative dont l'ambition était d'entreposer des pommes de terre en vue de les vendre avec plus de profit.

Pour parler du programme bien connu que le chef de l'opposition (M. Pearson) mettait de l'avant il n'y a pas longtemps, je signalerai que ce programme exprimait justement la

pensée dont s'inspire la résolution Boulanger, si je puis m'exprimer ainsi. Je vais citer la page 15 de ce programme, et comme mon seul exemplaire est en français, je vais, avec votre permission, monsieur l'Orateur, le lire dans cette langue.

(Texte)

Le parti s'engage à appliquer, avec la coopération des provinces, un programme nouveau et hardi destiné à améliorer le sort de la population agricole. Dans ce dessein, il faut que les cultivateurs, et particulièrement les jeunes, puissent obtenir le crédit dont ils ont besoin: crédit à long terme pour aider à financer l'achat de fermes et apporter des améliorations permanentes, et crédit à terme moyen destiné à l'achat d'animaux de ferme et de machines agricoles.

Pour subvenir à ces besoins, nous établirons une Banque d'expansion agricole qui sera responsable de toutes les opérations de crédit agricole, de préférence à la Commission du prêt agricole canadien, qui relève du ministère des Finances; ainsi toutes les transactions de cette nature seraient contrôlées par une seule banque, directement responsable au gouvernement. Cet organisme serait chargé d'appliquer un vaste programme destiné à améliorer la condition des fermes familiales.

Monsieur l'Orateur, je faisais tout à l'heure allusion au fait que d'autres industries possèdent leur banque. Nous pourrions aussi faire allusion à la loi nationale sur l'habitation. Nous savons que les prêts destinés à la construction de maisons d'habitation, jusqu'à maintenant, ont été surtout consentis dans les centres urbains, et je crois qu'il est temps de songer à accorder et à consentir des prêts assez substantiels à nos cultivateurs afin qu'ils puissent, eux aussi, se construire des résidences qui conviennent à la période de prospérité que nous avons connue.

Monsieur l'Orateur, je suis fier d'appuyer cette proposition de résolution, en vertu de laquelle on demande au gouvernement d'étudier la situation à fond, afin que, en coopération avec les provinces, on adopte des lois visant à accorder à tous les cultivateurs canadiens les crédits nécessaires au progrès de cette industrie première qui est appréciée au plus haut point chez nous.

M. Roland English (Gaspé): Monsieur le président, il y a quelques minutes, vous avez demandé à tous les honorables députés de la Chambre de ne pas lire leur discours. Non seulement je me rends à votre désir, mais je me priverai de faire certaines observations, et même de citer certaines déclarations ou certains discours qui ont été prononcés dans le passé par les honorables ministres de l'Agriculture (M. Harkness) et des Pêcheries (M. MacLean).

Monsieur le président, je ne voulais pas laisser passer cette occasion sans dire quelques mots en marge de la proposition de résolution de l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger), laquelle a trait à l'établissement d'une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, les pêcheries constituent, dans ma circonscription, une des plus vieilles et des plus importantes industries. J'ai connu le métier de pêcheur pour l'avoir exercé moi-même durant mes vacances, alors que j'étais étudiant, afin de défrayer le coût de mes études. Je me suis toujours intéressé au sort des pêcheurs de chez nous et, depuis, je ne les ai jamais abandonnés. En 1937, j'avais l'occasion de me rendre à l'université Saint-François-Xavier, à Antigonish, pour étudier l'organisation des coopératives de pêcheurs. Après y avoir séjourné un an, je suis revenu dans ma circonscription pour fonder la première coopérative de pêcheurs, dans ma paroisse natale de Rivière-aux-Renards.

Depuis, de nombreuses coopératives ont ouvert leurs portes dans la Gaspésie. Il y en a dans presque chacune des paroisses où l'on s'adonne à cette industrie. Le rôle qu'ont joué ces coopératives mérite certainement d'être signalé à la Chambre.

D'abord, si l'on compare la situation actuelle à celle d'il y a une vingtaine d'années, on constate un grand changement. De fait, autrefois les pêcheurs étaient contraints de vendre leur poisson à des sociétés qui profi- payaient jamais argent comptant. Après une journée de dur labeur, et à la fin d'une semaine de travail incessant, ils étaient payés en marchandise. Eh bien, grâce à ces coopératives, aujourd'hui, la situation de ces pêcheurs est meilleure et ils bénéficient des avantages des autres classes de la société, entre autres celui d'être payés à la fin de chaque semaine ce qui leur permet d'acheter leurs provisions là où ils peuvent se les procurer avantageusement.

Je lisais, il n'y a pas très longtemps, le rapport annuel 1957-1958 des pêcheurs-unis du Québec, organisme, comme je le disais tantôt, qui a joué un rôle si important et qui continue à jouer un rôle primordial pour nos pêcheurs, et je notais l'observation suivante du gérant général des pêcheurs-unis, M. Desourdy:

Au début de 1957-58, avec des stocks de poisson en main d'une valeur de $400,000 et des perspectives d'écoulement plutôt incertaines à la veille d'une nouvelle saison dont les prises s'annonçaient encore abondantes, nous avons dû prendre des mesures de grande prudence. Même si nous avions des produits pour garantir nos emprunts sur opérations, il nous restait tout de même un montant de $250,000 à rembourser à la banque sur la production de l'année

précédente dans une période où les restrictions de crédits de 1956 avaient encore tous leurs effets.

Par ailleurs, l'abondance des stocks de poisson congelé sur les marchés canadiens et américains en décembre 1956 avait provoqué une baisse de prix qui se prolongeait et qui a duré une bonne moitié de l'année de 1957. Cette situation a même forcé plusieurs usines à filets congelés, dont six à Terre-Neuve seulement, à fermer leurs portes. Les mêmes remarques s'appliquent au poisson salé et séché; pendant la première partie de l'année, certaines quantités ont été mises en vente à un prix inférieur au coûtant. De plus, l'échange du dollar américain qui était de 1 p. 100 vers le milieu de 1956 a grimpé graduellement jusqu'à atteindre 6 p. 100 en août 1957. Cet item seulement nous a coûté $51,000 au cours de l'année 1957-1958.

C'est pourquoi le prix maximum de l'avance sur la morue a d'abord été autorisée à ¼c. de moins la livre que l'année précédente; par après, il a fallu le réduire davantage à certains endroits pour des facteurs de production et de qualité.

A ce moment-là, les pêcheurs de ma circonscription recevaient 2¾c. la livre. Comme je vous le disais tout à l'heure, en lisant la déclaration du gérant général des pêcheurs-unis du Québec, on a dû payer ¼c. de moins la livre au début de la même saison.

Comme j'étais intéressé, non seulement aux pêcheries de ma circonscription mais à celles de tout le pays, j'ai fait une étude de l'industrie de la pêche dans les provinces Maritimes et à Terre-Neuve.

De fait, j'ai constaté qu'à Terre-Neuve le prix du poisson était de 2c., 2¼c. la livre, ce qui équivalait au prix moyen. Ce prix, à mon sens, n'est pas suffisant. Si nous voulons que nos pêcheurs s'intéressent à leur métier et continuent à jouer chez nous le rôle que leurs ancêtres ont joué, il faut nécessairement étudier leur situation et faire quelque chose afin de leur venir en aide.

Monsieur le président, j'ai déjà réclamé un prix de soutien pour le poisson de chez nous et je vais continuer de le faire, parce que les pêcheurs sont inquiets. Ceux des provinces Maritimes le sont aussi, parce que leur problème, comme je l'ai dit tout à l'heure, est similaire à celui des pêcheurs de la province de Québec.

L'établissement d'un prix de soutien pour le poisson encouragerait le pêcheur à continuer à exercer son métier et l'empêcherait de déserter nos coins de la Gaspésie pour aller augmenter le nombre des chômeurs dans nos villes.

Si nous faisons quelque chose pour ramener à l'industrie de la pêche ceux qui l'ont laissée, je suis convaincu que nous contribuerons à diminuer le chômage, non seulement dans la ville de Montréal mais aussi dans la province d'Ontario. De fait, combien de gens de chez nous ont déserté le sol gaspésien pour aller travailler dans les villes de notre province, ou encore dans les mines de l'Ontario, augmentant par le fait même le nombre des chômeurs! C'est pourquoi il me fait plaisir de traiter du sujet actuellement à l'étude.

[M. English.]

Si vous saviez, monsieur le président, jusqu'à quel point le coût de la vie a augmenté pour ces pêcheurs! Le coût des agrès de pêche a triplé et je devrais même dire quadruplé. Les filets que l'on payait autrefois $25 ou $30 se vendent aujourd'hui $85. Le coût des lignes, des hameçons et de la construction d'embarcations a aussi augmenté. Au fait, tout a augmenté, sauf le prix du poisson.

Comment voulez-vous que nous demandions à ces gens de retourner à leur métier? Ils vont nous répondre: "C'est impossible, je n'ai pas l'argent nécessaire pour m'acheter une embarcation, des filets et autres agrès".

C'est la raison pour laquelle je suis fier d'appuyer ce projet de résolution. Si nous voulons réellement aider aux pêcheurs, il faut commencer à faire quelque chose, et par le fait même, nous contribuerons à diminuer le chômage dans tout le pays.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, monsieur le président, les jeunes ne sont plus beaucoup intéressés à ce métier, et ce pour les raisons que je viens de mentionner. Toutefois, je suis convaincu que si nous pouvions aider aux plus jeunes, ils continueraient à exercer le métier auquel leurs ancêtres se sont adonnés chez nous.

Dans ma circonscription, la pêche ne se pratique que pendant 6 ou 7 mois au plus. Toutefois, pendant ce temps, il faut que les pêcheurs gagnent assez pour acquitter le coût de leur embarcation et de leurs agrès de pêche, tout en subvenant pendant 12 mois aux besoins de leur famille. Si la pêche n'est pas bonne, ils en souffrent davantage, et au début de chaque saison, la même inquiétude les étreint. La pêche sera-t-elle bonne? Toucherons-nous un prix convenable pour notre poisson? Si nous désirons réellement enlever cette inquiétude aux pêcheurs, si nous voulons qu'ils s'intéressent au métier de la pêche et que les jeunes y reprennent goût, il nous faut leur procurer les outils nécessaires et leur aider le plus possible. Le gouvernement se doit de faire quelque chose de pratique afin de garder ces gens dans l'exercice de leur métier et d'encourager ceux qui l'ont délaissé à y revenir.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, permettez-moi de vous citer quelques chiffres qui vous permettront de constater qu'il y a eu diminution dans l'industrie de la pêche, comme en fait foi le rapport annuel des pêcheurs unis du Québec. Voici:

Le rendement de la pêche au Canada, en 1957, a été inférieur à celui de l'année précédente. Néanmoins, il convient de noter que la pêche avait été très heureuse en 1956...

En 1957, la prise de poisson ne s'est contractée que légèrement par rapport à l'année précédente, tandis que la valeur a subi un fléchissement plus accusé.

A Terre-Neuve, en 1956, la prise de la morue s'élevait à 398,251,000 livres, soit 62 p. 100 de la prise totale des provinces de l'Atlantique. En 1957, elle a été de 400,800,000 livres, soit 63 p. 100 de la prise des provinces de l'Atlantique, une augmentation de 1 p. 100 sur la prise de l'année 1956.

La prise de 1956, en Nouvelle-Écosse, était de 125,473,000 livres, alors qu'elle n'était que de 115,081,000 livres en 1957.

Au Nouveau-Brunswick, en 1956, la prise était de 38,957,000 livres pendant qu'elle ne s'élevait qu'à 38,813,000 livres en 1957.

Ma circonscription, où la pêche à la morue est celle qui se pratique le plus, compte deux divisions, parce qu'il y a deux circonscriptions provinciales: Gaspé-Nord et Gaspé-Sud. Dans Gaspé-Sud, en 1956, la prise de la morue a été de 34,219,100 livres, pour passer à 38,856,900 livres en 1957, soit une augmentation de 4,637,800 livres.

Dans Gaspé-Nord, en 1956, la prise était de 7,877,100 livres, alors qu'elle n'était que de 5,484,500 livres, en 1957, soit une diminution de 2,392,600 livres.

La prise de morue des pêcheurs unis du Québec pour l'année 1956 était de 31,363,784 livres, alors qu'elle n'était que de 29,202,563 livres en 1957, soit une diminution de 2,161,221 livres.

Ma circonscription compte plusieurs endroits où la principale industrie est la pêche. Or, à Rivière-aux-Renards, ma paroisse natale, la prise est tombée de 5,495,584 livres qu'elle était en 1956, à 4,927,381 livres en 1957. Dans Newport, en 1956, la prise était de 2,557,648 livres, alors qu'elle n'était que de 2,004,633 livres en 1957.

Monsieur le président, je pourrais citer beaucoup d'autres chiffres, mais j'en fais grâce à la Chambre. Je voulais tout simplement vous résumer la situation en quelques mots, afin que vous puissiez constater qu'il y a diminution dans l'industrie de la pêche, diminution qui, à mon sens, est due à ce que les pêcheurs abandonnent la pêche. Je ne crois pas, comme certains le prétendent, que la principale raison soit qu'il y ait moins de poissons, bien qu'il soit reconnu que la pêche ait été moins bonne cette année que l'an dernier. A mon avis, la raison principale, c'est que les pêcheurs se découragent et abandonnent leur métier.

Monsieur le président, je suis très heureux d'accorder mon appui au projet de résolution actuellement à l'étude et je suis persuadé que le gouvernement fera quelque chose afin que nos jeunes ne soient plus inquiets et puissent trouver l'argent nécessaire pour se procurer un outillage moderne qui réponde aux besoins des temps. Je suis convaincu qu'à ce moment-là la pêche augmentera et que les gens de chez nous seront un peu plus heureux pour ce qui concerne l'avenir.

(Traduction)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que notre groupe appuie entièrement l'esprit et le but de cette résolution. Je ne dis pas nécessairement que c'est la meilleure méthode pratique pour atteindre le but qu'envisage l'honorable député qui a présenté la résolution. Certes, nous félicitons l'honorable député d'avoir signalé cette question à la Chambre en ce moment. Je traiterai en particulier de la résolution dans la mesure où elle s'applique aux cultivateurs. Mon expérience comme très petit cultivateur défricheur me permet de comprendre les problèmes et les difficultés des cultivateurs à l'heure actuelle et notamment de ceux qui exploitent de petites fermes. J'ai beaucoup de sympathie pour les cultivateurs. J'ai des amis en Grande-Bretagne, dans les provinces Maritimes, en Ontario, dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique qui exploitent des fermes depuis de nombreuses années.

Je crois que la population agricole représente une part très précieuse de notre population. C'est parmi les cultivateurs qu'on trouve l'originalité, la diversité de pensée, l'indépendance et ce sens des valeurs véritables qui sont tellement nécessaires dans notre monde actuel. En 1956, nous avons rendu visite à des parents cultivateurs en Grande-Bretagne et à certains de nos amis qui exploitent des fermes dans l'île de Wight. Marchant un jour sur un chemin de campagne, je rencontrai un vieux cultivateur dont le tombereau était plein de fumier qu'il allait porter à presque un mille de sa grange. Lui adressant la parole en patois du Hampshire qu'il comprenait, je lui dis: "Pourquoi ne pas acheter un chariot à roues caoutchoutées? Vous pourriez en transporter cinq fois plus par voyage. Voyez quel temps vous gagneriez." Il me considéra un moment, se grattant la tête. Je le crus interloqué. Il se retourna pour me dire: "Non, monsieur, cela ne marcherait pas, car il nous faudrait élargir les barrières." C'était vraiment le type de cultivateur traditionnel qu'on rencontre dans un endroit comme l'île de Wight, territoire le moins changé de Grande-Bretagne.

Je me rappelle un autre Anglais, bonne pâte d'homme lui aussi, qui avait immigré dans notre région de la Colombie-Britannique pour y vivre de longues années. Il est mort il y a quelques années seulement. Il venait toujours me demander conseil quand

il avait une vache ou un cheval malade. M'arrivant un jour il me dit: "Au lieu de venir vous demander conseil, je viens vous montrer quelque chose d'original. Il s'agit d'un dispositif que devraient adopter tous ceux qui se préoccupent du confort de leurs vaches." Dans sa grande où nous nous rendîmes je constatai qu'il avait confectionné pour ses vaches des guêtres faites de sacs en coutil parce qu'il faisait froid.

Je connaissais un autre bon vieux qui est mort il y a un an ou deux. Sa ferme se trouvait dans un coin retiré. C'était un bien brave homme. Il m'avait raconté qu'il était heureux. Que peut souhaiter de plus un homme? Il racontait qu'il avait joué au croquet à Lords, au golf à St. Andrews, qu'il avait été amoureux d'une Française quand il avait 21 ans; il avait beaucoup d'adresse au "cribbage" et il avait exploité sa terre dans le Kootenay pendant 50 ans. Quand ce brave homme voulait sortir de son coin et prendre le bateau à vapeur qui arrivait dans sa localité vers minuit ou une heure du matin, il ne l'attendait pas comme le font les autres. Il avait l'esprit original et des idées bien à lui. Il transportait son lit de camp sur le bord du lac, même en hiver, et l'y dressait sur la neige, puis il se couchait. Le bateau à vapeur arrivait, quelqu'un de l'équipage le repérait avec le projecteur, descendait et transportait le lit de camp à bord du bateau. Sans le réveiller, on le plaçait près des chaudières. Il arrivait le lendemain matin à Procta sans avoir perdu une minute de sommeil.

Ces deux ou trois histoires vous ont montré la trempe des cultivateurs ainsi que les avantages et le pittoresque qu'ils apportent à notre économie. Notre groupe se préoccupe beaucoup du maintien de la ferme familiale efficace car nous reconnaissons le rôle qu'elle joue dans l'ensemble de notre économie et les valeurs intangibles qu'elle apporte à notre société. L'existence de la ferme familiale n'est pas menacée actuellement par nous, les socialistes démocrates; elle est menacée par les pressions du régime dit de la libre entreprise qui rendent la vie du petit cultivateur efficace plus difficile chaque jour.

Ce problème n'est pas propre au Canada seulement. Les cultivateurs en discutaient en la Grande-Bretagne, lorsque j'y étais. Ce problème touche aussi les États-Unis et il existe très certainement au Canada à cause du caractère changeant de notre société et de la nécessité qui s'impose au petit cultivateur familial de disposer de facilités de crédit suffisantes au moment opportun s'il veut travailler efficacement et produire à un coût lui assurant des moyens de vivre convenablement.

A ce sujet, je voudrais citer quelques courts extraits d'un ou deux journaux. Je ne lirai pas de discours car M. l'Orateur a défendu aux députés de le faire. Voici un article du *Rural Co-operator* du mardi, 27 janvier, intitulé:

Pas de traitement rigoureux pour le petit agriculteur, a-t-on décidé au cours d'une discussion radiodiffusée.

L'article dit:

Le petit agriculteur canadien ne subira pas, cette année, un traitement plus rigoureux qu'au cours des six dernières années. Mais, si l'on veut qu'il gagne suffisamment pour continuer son exploitation, on devra lui accorder des facilités de crédit plus généreuses ainsi que des prix équitables pour ses produits.

Voilà les deux choses essentielles à l'heure actuelle.

Dans une discussion radiodiffusée sur le réseau national et portant sur l'agriculture, voilà quelle était l'opinion des quatre participants de Saskatoon et aussi celle exprimée dans les discussions transmises par les postes de Moncton (N.-B.), d'Ottawa et de Barrie (Ont.), de Winnipeg (Man.) et de Lacombe (Alb.).

C'est une preuve de l'intérêt que soulève cette question dans bien des milieux.

Les participants se trouvaient devant une foule de délégués et de visiteurs venus à Saskatoon pour le congrès annuel de la Fédération canadienne des agriculteurs.

Passons maintenant à une autre partie de l'article où sont exposées les vues de M. Turnbull, l'un des participants.

Il était partisan de l'exploitation agricole où la famille a la majorité des fonds, prend les décisions et fournit la majeure partie de la main-d'œuvre. "Voilà le genre d'exploitation qui sert au mieux les intérêts de l'agriculture. Je ne vois pas d'un bon œil la grosse exploitation agricole du type usine."

Règle générale et dans notre contexte, je crois que la plupart d'entre nous préféreraient voir se continuer ce genre de mise en valeur agricole. Parcourant l'autre jour le *Christian Science Monitor*, j'ai remarqué un article de fond sur un sujet de grave préoccupation pour le gouvernement des États-Unis. Celui-ci s'efforce en effet de faire pour la petite exploitation familiale autre chose que de subventionner uniquement des récoltes invendables dans les circonstances actuelles. Intitulé "Aide aux exploitations agricoles de type familial", l'article renferme entre autres le passage suivant:

La plupart des Américains pensent à la ferme familiale avec fierté, affection et nostalgie.

Pour ma part, c'est de la nostalgie que j'éprouve.

Depuis quelques générations, elle a supplanté la maison de bois rond comme lieu de naissance des présidents. Elle reste encore aujourd'hui le symbole des vertus d'initiative, d'intégrité et d'indépendance.

Étant donné que celui qui travaille avec un tracteur peut être tout aussi incorruptible que celui qui maniait la houe, il n'y a pas de raison de douter que ces valeurs se perpétueront, même dans ce monde radicalement transformé.

L'éditorial continue plus loin comme suit:

Aujourd'hui, la ferme familiale est, selon une définition généralement admise, une ferme qui permet à une famille de vivre et dont la direction et la main-d'œuvre sont fournies par la famille, à l'exception des ouvriers saisonniers employés au moment où il y a beaucoup de travail à faire. Une telle ferme est d'habitude plus grande que celle d'hier, car la mécanisation a forcé l'agriculteur à produire plus de façon à abaisser son prix unitaire et à pouvoir payer ses lourds investissements en machines agricoles.

Mais toutes les fermes familiales n'ont pu ainsi être mécanisées et de nombreux petits agriculteurs ont vu pour une raison ou pour une autre leur exploitation devenir tout juste rentable et leur permettre à peine de vivre.

Je suis sûr que de tels cas se rencontrent dans toutes les provinces du Canada. Comme je l'ai déjà dit, je parle de ce problème ayant quelque expérience personnelle des difficultés du petit exploitant. Le crédit agricole n'existait pas quand j'étais jeune. Heureusement, nous avions de nombreux parents dans notre pays d'origine et il en mourait un de temps en temps; cela nous permit de subsister jusqu'au moment où nous retombions sur nos pieds, mais ce n'est pas une méthode très sûre de développer l'agriculture au Canada de nos jours. Je sais qu'il faut agir: des conversations avec de nombreux cultivateurs et jeunes gens de ma circonscription m'en ont persuadé.

A cet égard, je veux dire quelques mots sur le résumé du rapport du Commissaire E. D. MacPhee sur l'industrie des arbres fruitiers de la Colombie-Britannique dont le texte m'est parvenu ce matin. Le rapport m'intéresse beaucoup parce que j'ai assisté à quelques séances et que j'ai soumis mon opinion sur quelques aspects de l'industrie fruitière des Kootenay. Le commissaire MacPhee a fait une étude approfondie des problèmes du fructiculteur mais ses conclusions au sujet du crédit s'appliquent également sous d'autres formes au cultivateur en général, au cultivateur qui s'adonne à l'industrie laitière et à celui qui fait de l'élevage. A tous les endroits où il a tenu audience il a examiné très à fond la nécessité de prêts à longue échéance. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans son récent rapport au gouvernement de la Colombie-Britannique.

Les sociétés hypothécaires ne constituent pas un élément important du domaine des prêts à long terme dans la vallée et le Commissaire ne croit pas qu'on doive s'attendre que les banques à charte adoucissent leurs dispositions et conditions suffisamment pour avancer les capitaux requis pour remettre les fermes en valeur. Les prêts à court terme, quelle qu'en soit la valeur pour les producteurs de récoltes annuelles, sont de peu d'importance pour une industrie dont le produit met une dizaine d'années à se développer.

Le commissaire MacPhee est d'avis qu'il incombe au gouvernement fédéral de réorganiser la Commission du prêt agricole et d'en préciser de nouveau le programme de façon à permettre à ces producteurs d'entreprendre le rétablissement de leurs vergers sans les soumettre aux pressions annuelles qu'entraînent les prêts à courte échéance.

Voici quelles sont les conditions auxquelles les prêts à longue échéance devraient être accordés:

a) La ferme ne devrait pas compter moins de 10 acres en culture; le sol et les conditions atmosphériques devraient être de nature à donner au producteur une chance raisonnable de réaliser des bénéfices.

Je dois dire que c'est le seul endroit où je diffère d'opinion avec le commissaire MacPhee dans son rapport, car je connais des gens dans ma circonscription qui vivent assez bien de la culture de 5 acres de cerisiers ou de pêchers en pratiquant en même temps l'élevage de la volaille ou la culture de petits fruits. J'en connais d'autres qui vivent assez bien en exploitant à temps partiel moins de 10 acres de terre et qui travaillent dans les bois en hiver, passant le reste de leur temps à la ferme. Je continue:

b) Des prêts ne devraient être consentis qu'à ceux qui ont démontré des aptitudes à la gestion supérieures à la moyenne dans leur district. Quelques administrateurs peuvent avoir des chances de réussite en exploitant au début aussi peu que 7 ou 8 acres.

c) Les prêts devraient être consentis à des fins bien déterminées, chacune pouvant être reconnue et évaluée:

1) Remplacement des arbres morts et avariés;
2) Greffage en tête des arbres pour remplacer une variété d'une valeur marchande peu élevée par des variétés d'un meilleur écoulement;
(3) Le remplacement de variétés abandonnées;
(4) L'achat de terres à vergers;
(5) L'achat d'outillage spécial pour vergers, y compris des camions...;
(6) La remise en état des terres.

Il continue en recommandant un genre de surveillance et d'orientation semblable à celui du service d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en particulier pour les jeunes producteurs. J'approuve chaleureusement la proposition relative au crédit surveillé car j'ai vu le succès remporté par le service de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants dans ma propre circonscription et dans d'autres parties de la Colombie-Britannique où l'on surveille le crédit dans une certaine mesure. Enfin je citerai ceci:

Le commissaire a examiné la déclaration de principe sur le crédit agricole énoncée par la Fédération canadienne des agriculteurs et, à son avis, elle a suffisamment indiqué les modifications qu'il faut apporter à la loi sur la Commission du prêt agricole et à son fonctionnement pour rendre cette mesure utile aux fructiculteurs de ces vallées. Un tout petit groupe de ces producteurs a tiré parti de ce service dans l'Okanagan, et aucun dans Kamloops, Salmon-Arms et Creston. Pour quelques-uns des groupements désignés, des prêts agricoles accordés à des conditions analogues à celles recommandées dans le mémoire de la Fédération canadienne des agriculteurs sont nécessaires et auront des effets heureux sur la production.

J'en parle parce que cela s'applique directement au besoin de crédit à long terme et à faible intérêt dans l'industrie de la culture des fruits en Colombie-Britannique et parce que la question donne de graves soucis à une foule de mes commettants. Mais le problème suscite aussi beaucoup d'intérêt dans d'autres secteurs de l'agriculture et je veux fournir quelques exemples. Fait assez curieux, je remarque depuis un an ou deux que des jeunes ont tendance à revenir à l'entreprise familiale pour cultiver la terre. J'ignore si la même tendance s'accuse dans d'autres régions. Après la guerre, l'industrie a attiré les travailleurs pendant quelques années, mais la récession produisant le chômage, bien des jeunes sans-travail que je connais souhaitent vivement retourner à la terre.

Je connais un jeune homme qui veut assumer l'exploitation de la terre de son père. Elle comprend 240 acres de terrain fort productif et les bâtiments sont en bon état. Mais pour réussir dans les conditions actuelles il a besoin d'un gros prêt réparti sur une longue période. Il doit améliorer certains des bâtiments, acheter des instruments modernes, apporter à la propriété d'autres améliorations essentielles pour obtenir un rendement efficace et pour que ses prix de revient lui procurent un niveau de vie satisfaisant.

Je connais un autre cultivateur qui fait de l'élevage sur une terre de 200 acres environ. Il a trois garçons qui grandissent. L'agriculture les intéresse tous. Aucun d'eux ne songe aux études. Ils ne veulent pas fréquenter l'université ni poursuivre des études très poussées, mais ils feront des cultivateurs de première valeur. Ils s'intéressent à l'élevage des bestiaux, chevaux, porcs et moutons, comme un moyen de gagner leur vie. Mais, dans les circonstances actuelles, si l'on veut que ces jeunes gens s'établissent sur leurs propres fermes,—et il y en a d'excellentes dans la région,—il faut qu'ils puissent obtenir un prêt à longue échéance et à faible intérêt. A mon avis, monsieur l'Orateur, je le répète, si nous avons pu faire, et à juste titre, ce que nous avons fait à l'égard des immigrants en ce pays et dépenser comme nous l'avons fait dans certaines circonstances, nous pouvons mettre à la portée de ces jeunes Canadiens les fonds nécessaires à leur établissement sur des terres.

Je connais un autre garçon qui veut prendre à son compte l'exploitation fructicole de son père. Il y a six ou sept ans, il avait manifesté du dédain à l'égard de l'exploitation. Il eut un peu d'expérience dans le travail industriel. Pendant une courte période, il a touché un salaire élevé, puis il s'est trouvé sans travail. Il chôme depuis assez longtemps. Il se rend compte que l'exploitation de son père est mieux que ce qu'il croyait quand il est parti. Il veut la prendre à son compte, mais pour le faire de façon satisfaisante et réussir, ce jeune homme très travailleur doit pouvoir obtenir du crédit à long terme portant un intérêt peu élevé.

L'argent est nécessaire dans certains cas pour acheter des exploitations agricoles et dans d'autres pour les améliorer, améliorer les bâtiments ou acheter des instruments. J'ai exposé brièvement à la Chambre certains faits que je connais et certaines conditions qui se présentent dans ma circonscription. Je suis sûr que ces conditions se répètent dans toutes les circonscriptions agricoles du Canada. J'ai été heureux de noter que suivant les indications fournies par le discours du trône, le gouvernement étudie ce problème. Comme d'autres membres de notre groupe,—c'est sans doute le cas de tous les membres de la Chambre,—j'espère que, d'ici la fin de la présente session, le gouvernement prendra des mesures pour que les jeunes Canadiens qui désirent s'adonner à l'agriculture, qui en sont capables et la connaissent, puissent obtenir des emprunts à long terme et à des intérêts modiques, et ainsi augmenter la richesse totale du Canada tout en assurant mieux leur bonheur et leur bien-être.

M. H. W. Danforth (Kent, Ont.): Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de prendre la parole à propos de la présente résolution, proposée par le député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger), parce qu'elle traite du crédit et des facilités de crédit pour les industries primaires de l'agriculture et de la pêche. La grande majorité des habitants de ma circonscription se compose de gens qui s'adonnent à ces deux industries. Pendant les quelques minutes qui me sont allouées, je ne perdrai pas de temps en récriminations ou en critiques à l'endroit d'anciennes lois ou d'anciens gouvernements. Nous venons de terminer un débat au cours duquel nous avons entendu ces critiques formulées par quelques-uns des Pic de la Mirandole que compte la Chambre. Je veux plutôt dire, aussi simplement que possible, pourquoi nous avons besoin de ce crédit et pourquoi la mesure proposée ne répond pas pleinement aux besoins de ces deux industries primaires.

D'abord, je profite de l'occasion pour réfuter, le plus énergiquement possible, toute histoire que peuvent avoir entendue les Canadiens et où les cultivateurs et les pêcheurs leur sont dépeints comme étant en continuelles démarches auprès du gouvernement, la main tendue comme des mendiants demandant l'aumône. Rien ne pourrait être moins vrai. Les cultivateurs et les pêcheurs ne demandent certainement pas la charité, mais, par suite

de circonstances sur lesquelles ils ne pouvaient pas grand chose, ils se voient obligés d'obtenir un crédit plus considérable pour la bonne exploitation de leurs entreprises. Tout ce qu'ils veulent, c'est du crédit à des taux d'intérêt légaux et légitimes. Ils ont la ferme intention de rembourser intégralement ce qu'on leur aura prêté. J'aimerais développer davantage mes observations sur l'agriculture et la pêche, tout en traitant séparément ces deux sujets.

Les honorables députés conviendront avec moi, j'en suis certain, que le besoin de crédit agricole s'articule peut-être sur la grande révolution industrielle que notre pays connaît depuis quelques années et qui se traduit par une demande accrue de main-d'œuvre de la part de l'industrie. La demande accrue de main-d'œuvre a entraîné la hausse du prix de cette main-d'œuvre. Le relèvement des salaires a fait augmenter le prix de tout ce que le cultivateur achète. Par contre, il a vu le prix de tout ce qu'il vend diminuer et sa marge de bénéfice sensiblement réduite.

Bien des gens qui s'occupent d'agriculture sont considérés comme étant contre l'ouvrier, mais tel n'est pas le cas. Le cultivateur ordinaire ne reproche pas à l'ouvrier son mode de vie et il ne lui envie certes pas la rémunération plus importante qu'il peut gagner. Il suffit au cultivateur de réfléchir tant soit peu au problème pour se rendre compte que plus le salarié aura d'argent, plus il pourra lui acheter de produits. Ce qui préoccupe le cultivateur, c'est le manque de main-d'œuvre au moment où il en a besoin pour assurer la marche de ses affaires.

Des rapports étranges s'établissent cependant entre les agriculteurs et certains ouvriers. Ces rapports s'établissent quand l'agriculteur a grand besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Je viens d'une région où le chômage est important. L'automne dernier, les agriculteurs offraient entre 15 et 22 dollars par jour pour inciter les ouvriers à travailler dans leurs fermes, mais ils n'ont trouvé personne pour accepter leur offre. Alors que de nombreux Canadiens parlent de la gravité du chômage, dans ma circonscription de nombreux cultivateurs veulent encourager l'immigration d'ouvriers européens en nombre suffisant l'année prochaine pour résoudre leur problème.

L'impossibilité pour l'agriculteur de trouver les ouvriers dont il a besoin le force à choisir entre deux solutions. Ou bien il réduit l'activité de sa ferme au minimum; alors, il peut chercher un travail dans l'industrie pour augmenter ses revenus, et ainsi il grossit la masse ouvrière. Ou bien il cherche du capital pour se procurer l'équipement qui lui permettra de réduire la main-d'œuvre nécessaire à la ferme. Comment ce capital sera-t-il utilisé pour aider l'exploitant agricole? La souplesse ne manque pas aux agriculteurs en général, et lorsqu'ils se trouvent aux prises avec des difficultés qui semblent presque insurmontables, ils cherchent les moyens de les contourner. De nos jours, les agriculteurs sont constamment à la recherche de nouvel outillage qui puisse remplacer la main-d'œuvre qu'il n'est plus possible d'obtenir. Ils cherchent un nouvel outillage qui réduira leurs frais d'exploitation et augmentera leur production. La chose est de bonne pratique commerciale, mais elle exige de fortes mises de fonds. Les agriculteurs, pour la plupart, n'ont pas de fonds suffisants en réserve pour pourvoir aux dépenses nécessaires.

Jusqu'ici, la loi permettait au cultivateur d'emprunter jusqu'à $5,000 pour acheter des instruments aratoires; mais, pour emprunter ces $5,000, il devait disposer lui-même du tiers du coût des machines. Cette disposition rendait de grands services au cultivateur il y a quelques années, mais aujourd'hui elle ne semble certes pas suffisante. Aujourd'hui, en effet, nombre de fermes de ma circonscription,—et je ne parle pas des grandes fermes ni des sociétés d'exploitation agricole, mais des terres mesurant de 100 à 500 acres,—requièrent un outillage indispensable de $10,000 à $60,000. Pour passer de la culture générale à la pratique de l'élevage selon les méthodes modernes, un cultivateur doit débourser $10,000. Dans ma circonscription, une seule machine,—par exemple une arracheuse de betteraves, avec l'indispensable tracteur pour la remorquer,—coûte environ $7,500. Une arracheuse automotrice peut coûter de $4,000 à $11,000, selon le modèle et la dimension. Pour faire poser des conduites d'égouttement en grès sur une superficie de 100 acres, il faut aujourd'hui, dans ma circonscription, $10,000. Il faut une somme semblable pour se constituer un troupeau de base sur une ferme ordinaire. Je veux parler ici de bêtes de reproduction, qu'il s'agisse d'un troupeau laitier ou de bovins de boucherie.

Les honorables députés reconnaîtront avec moi, j'en suis certain, que dans les circonstances, on ne va pas très loin avec le maximum de $5,000. Voici un domaine où l'augmentation des crédits accordés par l'État aux cultivateurs aiderait à atténuer les craintes de ceux-ci vis-à-vis de l'intégration verticale. Les agriculteurs craignent l'intégration directe qui se produit aujourd'hui, soit la culture à forfait. Il est vrai qu'elle représente une source supplémentaire de crédit pour l'agriculteur, mais en échange des dépenses nécessaires effectuées par les compagnies de

provende ou d'engrais chimiques ou des compagnies de salaison en vue de reconstruire ses bâtiments, de lui fournir les animaux et les engrais alimentaires nécessaires à ce nouveau genre d'exploitation, l'agriculteur n'a plus droit de regard sur la vente de ses produits; dans une certaine mesure, la direction de ses affaires lui échappe et il se trouve réduit au rang d'employé.

Ce régime n'est pas toujours à l'avantage de l'agriculteur. Il est arrivé des cas où, par malheur, des agriculteurs ont perdu leurs fermes pour s'être engagés dans une telle entreprise. Ce n'est pas toujours non plus à l'avantage des compagnies, même si, par cette méthode, elles écoulent leurs produits chez les agriculteurs. Ce n'est pas toujours à leur avantage, car, lorsque ces fermes font faillite, elles aussi subissent de lourdes pertes.

Une question vient à l'esprit. Si les agriculteurs se trouvent dans une situation si grave, pourquoi exploitent-ils leurs fermes? Pourquoi ne les abandonnent-ils pas et ne vont-ils pas chercher de l'emploi dans l'industrie? Pourquoi cette lutte constante en vue d'obtenir plus de crédit? A mon avis, les réponses à ces questions sont variées, mais l'une d'elles, c'est que l'exploitation agricole au Canada est plus qu'une simple occupation.

Pour les cultivateurs l'agriculture constitue un mode de vie et bon nombre d'entre eux ainsi que leurs familles auraient bien du mal à passer de l'agriculture au salariat. Permettez-moi d'ajouter que les cultivateurs qui connaissent leur affaire se rendent compte mieux que personne peut-être de ce qui arriverait au pays si les fermes canadiennes ne pouvaient plus fournir leurs produits.

Lorsque les produits agricoles abondent dans les autres pays, il est vrai, les acheteurs de produits canadiens pourraient, dans certains cas, acheter ailleurs à meilleur compte les produits dont ils ont besoin. Cela se produit, je le répète, lorsqu'il y a abondance dans tous les autres pays. Dans le cas contraire, par exemple lorsqu'il y a pénurie, ce serait désastreux pour l'acheteur.

Permettez-moi d'illustrer cette vérité par un exemple. Durant la guerre, par suite d'un embargo, il y a eu pénurie temporaire de céleri. Ce produit se vend ordinairement à raison de $1.50 à $3.50 la caisse de trois douzaines. Or, à ce moment-là, le prix est monté au Canada à $28 la caisse de trois douzaines et le prix de vente au détail était de $1 l'unité. Depuis lors, si l'on veut d'autres exemples, les tomates qui se vendent ordinairement dans les épiceries à raison de 15c. à 35c. la livre, se sont vendues au détail en temps de pénurie au prix de 90c. la livre. Le prix du soja, qui se vend présentement $1.85 le boisseau, est monté déjà jusqu'à $4.85 le boisseau. Ces prix fantastiques ayant eu cours pendant que nos cultivateurs produisaient, peut-on imaginer ce qui serait arrivé au Canada si la production avait cessé?

La complexité même de l'exploitation agricole entraîne aujourd'hui un accroissement des frais et du capital requis. Tout perfectionnement est coûteux. Le cultivateur n'est plus un profane. C'est un technicien agricole qui s'y connaît aussi bien en chimie du sol et en prévisions atmosphériques à longue portée qu'en matière de possibilités de vente et de marché mondial de l'offre et de la demande. Il reçoit un enseignement et une formation qui coûtent cher, ses moyens de production coûtent plus cher encore; le prix des terres est élevé et les frais d'exploitation se sont multipliés.

La révolution industrielle et les modifications qu'elle a apportées à notre vie canadienne ont été trop rapides pour permettre à l'agriculture d'évoluer suffisamment pour satisfaire à la demande et, en attendant qu'elle y réponde, les cultivateurs auront grandement besoin de plus forts capitaux. Un prêt maximum de $15,000 en vue de l'achat d'une ferme ne paraît guère pratique aujourd'hui. Dans ma circonscription, la somme de $15,000 suffirait à peine à faire un premier paiement sur une ferme à peine rentable de 100 acres. En tout cas, pas sur une ferme dont la production permettrait de rembourser cette somme dans un avenir prévisible. Les cultivateurs ont besoin d'aide pour rendre leur exploitation plus efficace et profitable.

Quelques mots de la pêche. Peut-être trouvera-t-on étrange que je parle de la nécessité du crédit dans l'industrie de la pêche, car très peu de circonscriptions sont aussi loin des océans que la mienne. De fait, pourtant, on y trouve une des plus grandes conserveries, où chaque année on apprête une vingtaine de millions de livres de poisson d'eau douce. En Ontario, les prises de poisson d'eau douce atteignent une valeur annuelle de 7 millions de dollars, dont plus de la moitié dans ma circonscription.

Nous touchons à deux des Grands lacs, le lac St. Clair au nord-ouest et le lac Érié au sud, et la pêche dans ces lacs revêt une très grande importance pour nous. Nos pêcheurs se trouvent en face des mêmes problèmes que les cultivateurs, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas l'argent et le crédit leur permettant de développer leur activité suffisamment pour profiter de l'évolution qui marque notre époque. C'est peut-être difficile à imaginer, monsieur l'Orateur, mais la valeur de l'équipement nécessaire à certains pêcheurs du lac Érié aujourd'hui dépasse les immobilisations de capitaux effectuées par tous les pêcheurs de la rive nord du lac Érié il y a trente ans. En

vertu de la loi actuelle, un pêcheur peut emprunter jusqu'à $4,000 sur un bateau; ce chiffre a déjà représenté une aide considérable. Aujourd'hui, il représenterait à peine le prix des filets et accessoires nécessaires, et le prix normal d'un bateau de pêche travaillant au large des ports du lac Érié va de $35,000 à $60,000, ce qui représente un investissement extrêmement élevé.

Étant donné ces immobilisations bien plus fortes, les frais d'entretien sont bien plus élevés. Aussi soigneux que soient les pêcheurs, ils doivent constamment remplacer les filets qui se détériorent; de plus, ils ont constamment peur de devoir remplacer tous les filets, qui peuvent se perdre dans la tempête ou dans la glace, intempéries dans une grande mesure imprévisibles sur le lac Érié.

Il y a, à la portée du pêcheur, une source de crédit qui se compare à l'intégration verticale dans une exploitation agricole. S'il lui manque le crédit nécessaire pour l'achat d'un nouveau bateau, le pêcheur peut obtenir un emprunt soit d'une coopérative s'occupant de la transformation du poisson soit d'un constructeur de bateaux. En bien des cas, c'est le seul moyen pour lui de conserver son entreprise. D'un autre côté, si ces sources de crédit étaient dans des mains peu scrupuleuses, le pêcheur pourrait être obligé de vendre son poisson à un seul acheteur et d'accorder d'autres concessions de nature à lui enlever toute initiative dans la direction de son entreprise et à le ramener au rang d'un journalier.

Le remboursement des emprunts sur ces bateaux coûteux prend en outre du temps et il est toujours possible que deux ou trois années de mauvaises prises obligent le pêcheur à céder son bateau à son créancier, ce qui représente la perte de toutes les économies de la moitié d'une vie humaine. Je connais un pêcheur de ma circonscription qui exploite un nouveau bateau depuis plus de quatre ans. Il a été obligé d'acheter un nouveau bateau par suite d'une explosion qui a détruit son ancien bateau il y a environ cinq ans. Il m'informe qu'il a fini de payer son ancien bateau cette année et que l'an prochain il pourra commencer à payer son nouveau bateau, un bateau qui a déjà cinq ans.

Beaucoup de matériel a été perdu sur les lacs à cause des tempêtes et de la glace. Les présents règlements exigent que le pêcheur verse au moins 30 p. 100 de l'argent nécessaire pour fins de remplacement. Les prêts intéressant ce genre d'équipement ne doivent pas dépasser $4,000. Il est vrai que, dans bien des cas, $4,000 ne pourraient constituer qu'un commencement, étant donné le montant de la dépense totale. Le pêcheur a besoin d'une source de crédit en rapport avec l'importance actuelle de l'industrie. Il faut aussi que ses demandes de crédit soient étudiées avec une grande rapidité, surtout pendant la saison de pêche où la perte de deux semaines de pêche pourrait fort bien décider s'il y aura perte ou bénéfice d'exploitation à la fin de la saison, le pêcheur n'étant jamais sûr de la longueur qu'aura la saison.

Tout en appuyant certes le principe de l'extension des facilités existantes aux deux industries primaires, l'agriculture et la pêche, je ne suis pas sûr du tout que la fusion des facilités actuelles de crédit en une banque d'expansion de l'agriculture et de la pêche constituerait la meilleure solution au problème actuel. Il nous faut une méthode d'application aussi simple que possible, mais qui permette cependant d'atteindre le but souhaité.

Deux facteurs sont essentiels: un crédit plus considérable et son octroi de façon rapide mais précise. Il me semble qu'il serait très difficile d'y arriver si les deux industries relevaient du même organisme. Nous ne pouvons attendre d'un directeur de banques locale qu'il tranche chaque cas, ni qu'il excelle dans ces deux importants domaines. Il me semble qu'une commission d'hommes au courant de l'industrie de la pêche devrait juger la valeur des demandes des pêcheurs et qu'une commission semblable d'experts agricoles devrait s'occuper des demandes émanant d'agriculteurs.

Les agriculteurs et les pêcheurs savent fort bien qu'aucune loi ne résoudra toutes leurs difficultés qui sont à la fois complexes et nombreuses. Ils sont aussi très conscients du fait que le Canada, comme d'autres pays du monde, est au milieu d'une période de grands changements qui modifiera beaucoup nos façons de vivre. Ces deux industries ne cherchent pas aujourd'hui quelque chose qui leur permette de vivre au jour le jour, mais elles cherchent sincèrement des moyens d'étendre et d'adapter leur développement de façon à assumer leur juste rôle dans notre monde de demain.

Je suis sûr que cela sera accompli. Ces deux industries ne manquent ni de la main-d'œuvre ni des connaissances nécessaires; le courage ne leur fait pas défaut. Ce dont elles ont besoin dans certains cas, ce sont les capitaux nécessaires et les honorables députés qui participent à ces débats pourraient, j'en suis sûr, trouver les moyens de fournir les capitaux requis à ces fins. Nous ne sommes pas encore en mesure de pourvoir à l'établissement d'une banque d'expansion, mais nous appuyons certes la proposition suivant laquelle plus de crédit est nécessaire. Dans tous les cas où un organisme serait chargé d'enquêter sur la solvabilité de personnes engagées dans les deux industries primaires de la pêche et de l'agriculture, les

demandes, à mon avis, devraient être examinées par des gens qui se sont occupés eux-mêmes de ces industries et qui en ont eu l'expérience. Je crois véritablement que peut-être avec certaines modifications, les organismes actuels chargés d'accorder du crédit à ces grandes industries pourraient servir d'élément d'un système de crédit satisfaisant.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt les observations de celui qui m'a précédé, parce qu'il vient de mon comté natal de Kent. Je le félicite de son discours. Il a appuyé fortement la motion présentée par mon collègue de ce côté de la Chambre, l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger).

Je souscris pleinement à la proposition de résolution qui vise à faciliter à nos cultivateurs et à nos pêcheurs l'accès au crédit. Je ne connais pas beaucoup l'industrie de la pêche, mais je sais que ceux qui s'y adonnent ont besoin de crédit à long terme pour s'acheter des bateaux et d'autres articles ainsi que de crédit à court terme pour les autres aspects de leur exploitation.

L'économie du Canada comporte un haut prix de revient et nous savons qu'il faut beaucoup d'argent pour exploiter les fermes familiales générales. En raison du prix de revient des machines et autres instruments aratoires, il est nécessaire que la ferme familiale ait une plus grande superficie, que le coût de l'outillage soit amorti sur une plus courte durée. Je me rappelle fort bien une époque où l'exploitation d'une ferme générale de 100 acres était profitable; toutefois, il n'en est plus ainsi aujourd'hui et pour réussir le cultivateur doit avoir une ferme d'une plus grande étendue.

La faculté d'obtenir du crédit à long terme permettrait au cultivateur canadien d'acheter plus de terres ou d'améliorer celle qu'il a déjà. Beaucoup de maisons de cultivateurs sont délabrées. Le crédit à long terme pourrait servir à les améliorer ou à aménager de nouvelles maisons, de nouvelles granges et d'autres bâtiments appropriés. Cela concourrait beaucoup à accroître la rentabilité des entreprises agricoles et servirait à garder beaucoup de nos jeunes sur la terre au lieu de les laisser aller dans les villes grossir les rangs des chômeurs. Le travail agricole serait plus intéressant et rémunérateur. A l'heure actuelle beaucoup de jeunes de ma région ont quitté la terre pour s'établir à la ville. Quelques-uns peuvent travailler dans l'industrie à des salaires attrayants, mais souvent leur emploi ne dure que dans la mesure où le niveau de l'économie est élevé; en temps de récession, ils se trouvent sans emploi. Beaucoup de jeunes emménagent dans les villes faute de fonds pour s'établir sur la terre.

La situation économique des cultivateurs a évolué sensiblement ces dernières années tout comme il y a eu des changements dans d'autres secteurs de notre société. Pour y faire face j'aimerais que les cultivateurs obtiennent du crédit par l'entremise d'un organisme de l'État aux termes d'une seule loi de sorte que les dispositions de cette mesure s'appliqueraient aux grandes fermes de l'Ouest, aux petites fermes du centre et de l'est du Canada, aux fermes spécialisées comme celles que nous avons dans les régions où l'on cultive les fruits et les légumes. Pour rendre cette initiative pratique, le gouvernement fédéral aurait besoin de la collaboration des provinces. Ensemble ils pourraient fournir de l'argent aux cultivateurs à des taux raisonnables, en plus de leur procurer de l'aide technique, des renseignements et d'autres formes d'aide ainsi qu'un programme d'organisation des marchés.

Les producteurs de fruits et de légumes doivent faire l'objet d'une considération spéciale. Comme vous ne l'ignorez pas, les fruits tels que les pêches mûrissent très rapidement et quand ils sont mûrs on doit les récolter sans tarder, autrement les fruits se gâtent. Il faut donc les apprêter presque sur-le-champ. Dans la région de Niagara, une société américaine a acheté un certain nombre de conserveries canadiennes qui depuis ont fermé leurs portes. Faute d'entrepôts frigorifiques et d'usines d'apprêtage, bien des cultivateurs n'ont pu mettre toute leur récolte en conserves. L'an dernier de grandes quantités de pêches sont restées dans les arbres où elles se sont gâtées; ou bien elles sont tombées sur le sol où elles ont pourri. Par voie de conséquence, une grande partie de notre marché pour les fruits et légumes en conserve a passé aux producteurs américains car les producteurs canadiens n'ont pu apprêter leurs fruits.

Je comprends que nous vivons sous le régime de la libre entreprise et je sais que le présent gouvernement ne pouvait rien faire pour empêcher l'achat de ces conserveries par des entreprises américaines, mais l'état de choses qui en est résulté est des plus injustes pour nos cultivateurs et profite aux producteurs américains. J'estime que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient collaborer pour faire quelque chose à cet égard. Je crois qu'ils pourraient aider en augmentant les facilités de crédit pour ces cultivateurs afin qu'ils puissent disposer d'installations d'entreposage à froid et de préparation suffisantes. Cela aiderait nos producteurs de fruits et légumes et contribuerait à assurer à nos consommateurs des produits supérieurs.

J'ai parlé plusieurs fois à la Chambre du tarif saisonnier des fruits et légumes. Ce qui

convenait il y a vingt ans ne convient plus aujourd'hui à cause de la création de différentes variétés de fruits. Certains fruits, les pêches par exemple, qui mûrissaient dans une période de sept semaines, disons, mûrissent maintenant dans une période plus longue d'environ douze semaines. Le tarif saisonnier ne couvrant que sept semaines, une partie de la production de ces fruits seulement est protégée. Grâce aux installations modernes d'entreposage frigorifique, les producteurs des États-Unis peuvent garder leurs fruits en entrepôt frigorifique et les mettre en vente immédiatement après que le tarif saisonnier a été levé.

J'ai reçu, du conseil de comté de Welland, une lettre signée par M. C. H. Thompson, secrétaire-trésorier, dans laquelle le conseil accorde son appui à une résolution rédigée par les comtés unis de Northumberland et de Durham, lors de leur réunion de janvier. Je désire donner lecture d'une partie de cette résolution:

Attendu que certaines régions de la province d'Ontario ont de riches ressources agricoles pour la production de fruits et de légumes destinés à la mise en conserve, et

Attendu que la mise en conserve a eu une grande importance dans l'économie de ces régions, tant pour le producteur primaire que pour le travailleur, et

Attendu que les actions prépondérantes de plusieurs usines de mise en conserve et de transformation ont été achetées par des sociétés américaines, et

Attendu que, par suite de cette mainmise, plusieurs usines de mise en conserve ont été fermées, ce qui a permis la vente dans notre pays de denrées produites dans d'autres pays en remplacement de nos propres produits, et qu'il en est résulté une perte financière certaine pour le producteur primaire et l'économie en général.

En conséquence, il est résolu que les deux comtés unis de Northumberland et de Durham se déclarent opposés à cette domination américaine et nous prions l'*Ontario Agricultural Council* et le ministre de l'Agriculture de l'Ontario d'entreprendre des négociations en vue d'obtenir la mise en vigueur d'un tarif de protection et d'autres mesures de nature à remédier à la situation et, advenant que les moyens susmentionnés ne puissent corriger la situation, que le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral soient invités à collaborer à l'installation d'usines de mise en conserve et de conditionnement, selon la formule de coopératives de producteurs, semblables à celles des coopératives d'entreposage et de mise en conserve.

Ils voulaient que cette résolution soit distribuée aux divers membres du Parlement, ce qui a été fait.

Je n'en dirai pas plus long. Plusieurs ministériels ont pris la parole et j'aimerais que la proposition de résolution fasse l'objet d'un vote. Je suis à la Chambre depuis pas mal de temps. L'échec de cette mesure par le prolongement de la discussion me ferait penser à deux nageurs qui s'étouffent en s'agrippant l'un à l'autre.

Presque tous les honorables vis-à-vis qui ont pris la parole ont appuyé la proposition de résolution. En laissant la mesure aboutir à un vote au lieu d'étouffer l'art de l'opposition dont émane cette proposition de résolution, ils nous procureraient un vif plaisir.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles s'adressent à vous. Je veux vous réitérer mes hommages les plus respectueux. Votre carrure intellectuelle et votre jugement font de vous un des hommes les plus marquants de notre vie parlementaire.

Je voudrais également offrir à l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) mes hommages et mes respects.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement conservateur est au pouvoir depuis quelques mois seulement, et, plus que tout autre, il a compris que l'agriculture doit rester la pierre angulaire de notre stabilité économique et nationale. Déjà, la loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles rend d'immenses services aux cultivateurs. Le discours du trône anonce que nous bénéficierons bientôt d'une loi sur l'assurance-récolte, loi qui aurait dû être adoptée il y a plusieurs années, puisqu'elle existe aux États-Unis depuis vingt ans. Tous les producteurs, tous les cultivateurs du pays se réjouissent de la diligence que met le gouvernement conservateur à aider la classe agricole du pays.

Pourtant, monsieur l'Orateur, je suis surpris que l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger) ait présenté cette proposition de résolution étant donné que les libéraux, durant les quelque vingt-cinq ans qu'ils ont occupé le pouvoir, n'ont pratiquement rien fait pour la classe agricole. Cette résolution, il me semble, aurait dû être inscrite lorsque ces messieurs étaient au pouvoir. Mais non, monsieur l'Orateur, ils préféraient rester assis. La plupart d'entre eux ne voyaient pas le besoin de se pencher sur le sort de la classe agricole.

Monsieur l'Orateur, je suis assuré de me faire le porte-parole de l'UCC et des organismes coopératifs de ma circonscription en faisant des suggestions concernant le crédit agricole fédéral. Premièrement, on devrait mettre le taux d'intérêt plus à la portée des cultivateurs en le diminuant, car le taux actuel me semble trop élevé. Deuxièmement, il importerait d'étendre la portée du prêt agricole afin de permettre aux cultivateurs canadiens d'acheter des instruments aratoires ou tout autre article qui constituerait un complément à la ferme, tels que, pour les producteurs de tabac, des systèmes d'irrigation. En outre, le prêt agricole fédéral devrait s'élever à 75 p. 100 du fonds de terre en

tant que la garantie le permette et en tenant compte des dettes. Le gouvernement devrait également, même s'il fallait instituer un organisme spécial, effectuer des prêts à long terme aux coopératives qui en ont besoin.

Je voudrais aussi, monsieur l'Orateur, relever une affirmation fausse de l'honorable député de Drummond-Arthabaska. L'honorable député a dit dans son discours que le gouvernement libéral avait prêté 800 millions aux cultivateurs. Je dis, monsieur l'Orateur, que c'est faux. La Commission du prêt agricole canadien a prêté 120 millions aux cultivateurs, et 680 millions ont été prêtés par les banques...

M. Habel: Garantis par le gouvernement.

M. Pigeon: ...et non par le gouvernement.

M. Habel: Garantis par le gouvernement.

M. Pigeon: Non, ce n'était pas garanti par le gouvernement; le gouvernement ne garantissait que 15 p. 100 des pertes; ce n'est pas la même chose. L'honorable député devrait se renseigner...

M. Boulanger: Est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député?

M. Pigeon: Si vous voulez, mais je demanderais à l'honorable député de me laisser finir mes remarques et, s'il veut parler ensuite, il aura tout le loisir de le faire. Je ne l'ai pas interrompu durant son discours, et ce que je dis est vrai. L'honorable député a induit la Chambre en erreur. Le gouvernement libéral n'a pas prêté 800 millions...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Boulanger: Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit.

M. Pigeon: Voulez-vous me laisser parler, s'il vous plaît? Monsieur l'Orateur, permettez-moi ici de mettre en relief devant la Chambre, un organisme de prêts qui existe dans le monde, et plus particulièrement au pays, pour établir une comparaison avec le prêt agricole fédéral.

Dans la province de Québec, par exemple, ma province, on a un prêt agricole provincial qui, d'après les résultats et les chiffres, accomplit des merveilles. Nous devons, ici en cette Chambre, rendre hommage à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) qui a été dans le passé, durant de nombreuses années, gérant de l'Office du crédit agricole provincial. Je tiens à le féliciter pour les services qu'il a rendus à la classe agricole de la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, j'encourage fortement le gouvernement actuel qui, je le sais, va de l'avant en ce qui concerne les mesures agricoles et veut rendre service aux cultivateurs, à s'inspirer, si possible, de la loi du crédit agricole provincial qui a rendu et rendra encore d'immenses services aux cultivateurs.

L'Office du Québec a été institué en 1936 et a consenti ses premiers prêts en 1937. Une somme de 170 millions a été mise à la disposition de l'Office. En 1940, le gouvernement de l'époque a décidé de modifier la loi et de cesser de prêter à 2½ p. 100 d'intérêt, pour 39 ans et demi, ce qui constituait un remboursement d'intérêt et capital de 4 p. 100 l'an. Autrement dit, celui qui empruntait $1,000 devait rembourser $20 tous les six mois, intérêt et capital compris, et la durée du prêt était de 39 ans et demi. En vertu de l'amendement de 1940, le gouvernement porta le taux d'intérêt à 3 p. 100 et ramena la durée du prêt à 25 ans. L'intérêt et l'amortissement étaient alors de 5.714 p. 100 au lieu de 4 p. 100.

En 1945, la loi a été amendée pour revenir aux conditions de 1936. Monsieur l'Orateur, pas un seul gouvernement au monde ne prête à un taux d'intérêt aussi avantageux,—c'est-à-dire, 2½ p. 100,—que ne le fait actuellement le gouvernement de la province de Québec. Au 31 mars 1958, notons que, par l'Office du crédit agricole provincial...

M. Boulanger: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Pigeon: Si vous voulez, s'il-vous-plaît, me laisser terminer mon discours.

M. Boulanger: J'invoque le Règlement et je désire signaler, monsieur l'Orateur, que le député qui a la parole actuellement ne parle pas sur la question à l'étude; il parle du gouvernement de la province de Québec.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer à l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger) qu'il s'agit dans sa motion d'accorder des facilités de crédit. Actuellement, je parle de cette chose; je lui parle crédit et je donne des exemples. Je fais des suggestions et je tente de donner à la Chambre des exemples des améliorations qui pourraient être apportées au crédit agricole fédéral. Je lui parle d'un genre de crédit qui existe dans ma province de Québec.

M. Boulanger: Cela s'adonne être celui de l'Union nationale.

M. Pigeon: Il n'est pas question de politique provinciale; votre chef est M. Lesage. Actuellement, je parle de politique fédérale. Au 31 mai 1958.

M. Godin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous ne pouvons modifier une loi provinciale d'aucune façon dans cette enceinte et je ne crois pas que nous puissions discuter les avantages d'une loi provinciale,

puisque nous en sommes à étudier une loi fédérale.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je ne fais que donner un exemple...

M. l'Orateur suppléant: Je suis d'avis qu'il est préférable que les honorables députés s'en tiennent le plus possible au projet de résolution actuellement à l'étude. Je ferai cependant remarquer à l'honorable député de Nickel-Belt (M. Godin) ainsi qu'à l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger) que la comparaison que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) établit dans le moment entre un office de crédit qui existe dans une province et celui qui pourrait exister au sein du gouvernement fédéral n'a rien d'irrégulier, en tant que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm reste dans les limites de la motion présentement à l'étude. Je crois qu'il peut continuer son discours.

M. Pigeon: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Au 31 mai 1958, notons que l'Office du crédit agricole du Québec,—je vous donne des chiffres, monsieur l'Orateur, pour prouver que le genre de crédit agricole qui existe dans la province de Québec produit des fruits,—avait prêté un montant de 155 millions de dollars à 54,053 cultivateurs. De cette somme d'argent, environ 26 millions de dollars de prêts étaient affectés à l'établissement de fils de cultivateurs. Sur ce nombre total de prêts, 14,152 ont été remboursés entièrement par les cultivateurs; ces derniers ont payé une somme d'environ 22 millions de dollars par versement à échéance et une somme d'environ 30 millions de dollars par versement avant l'échéance.

Monsieur l'Orateur, un tableau préparé par la Commission du prêt agricole canadien, dans lequel on donne une répartition par province des prêts agricoles consentis et des sommes prêtées au 31 mars 1957, révèle que depuis l'établissement de ladite Commission, on a prêté, dans tout le pays, en première et en deuxième hypothèques, à 46,465 cultivateurs, alors que l'Office de crédit de la province de Québec a prêté à 54,053 cultivateurs. On juge un projet à ses fruits. Monsieur l'Orateur, je dis à la Chambre que l'Office du prêt agricole de la province de Québec a prêté plus, seulement dans la province de Québec, que la Commission du prêt agricole canadien à l'échelle nationale. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur,...

M. Boulanger: Vous prêtez pour obtenir des votes.

M. Pigeon: ...je serais très heureux, si la chose était possible, que le gouvernement fédéral s'inspire de la loi d'une province, soit celle de la province de Québec. Si les honorables députés de l'opposition ont des suggestions à faire relativement à un Office du prêt agricole existant ailleurs, ils pourront également se lever et les faire à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de faire des comparaisons entre l'Office du prêt agricole fédéral et celui de la province de Québec. En bref, le rapport de la Commission du prêt agricole canadien pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1957 établit que, pour les 12 mois précités, 139 prêts se totalisant à $707,350, ont été approuvés dans la province de Québec.

Ces chiffres doivent être mis en regard de 3,448 prêts consentis par l'Office du crédit agricole du Québec, du 1er janvier 1956 au 31 décembre 1956, s'élevant à la somme de $13,825,075.

Le maximum des prêts de l'Office du crédit agricole du Québec est de $9,000, et l'Office peut prêter, si la garantie le permet et les dettes le légitiment, jusqu'à 75 p. 100 de la valeur du fonds de terre, tandis que la Commission du prêt agricole canadien, dans l'octroi de ses prêts, est encore limitée à 65 p. 100 de la valeur de la garantie.

Un prêt de $1,000 obtenu de l'Office du crédit agricole du Québec est remboursable à raison de $40 par année, intérêt et amortissement, ou $20 semi-annuellement; durée: 39½ ans. Un prêt de $1,000...

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm est en train de nous exposer la politique du gouvernement provincial en matière de prêts agricoles. A mon sens, il doit s'en tenir au projet de résolution actuellement à l'étude et je soumets qu'il enfreint le Règlement.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. Dans son projet de résolution, l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger) parle d'accroître les facilités de crédit actuelles pour la classe agricole. Je parle du crédit agricole fédéral et je parle aussi de toutes les formes de crédit, y compris le crédit agricole qui existe dans une province, la province de Québec, et je fais des suggestions.

(Traduction)

M. l'Orateur: Il me semble que cela se rattache à la discussion des mesures qui pourraient être prises ici pour étendre le crédit agricole. Préciser les autres facilités de crédit qui existent pour les cultivateurs et établir des comparaisons entre le programme proposé et la loi existante, cela me semble pertinent.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je dire un mot à propos du rappel au Règlement? L'opinant signalait la distinction entre les facilités de

crédit offertes par le gouvernement fédéral et celles qui sont offertes par les provinces. Votre Honneur a plus d'une fois décidé, ainsi que l'Orateur suppléant, que les questions relevant de la compétence provinciale ne devaient pas être discutées ici. Je me souviens qu'un de nos membres, je ne sais plus lequel, qui traitait une fois d'une question intéressant l'administration provinciale et la politique provinciale, s'est vu rappeler à l'ordre plus d'une fois. Je serais le dernier à vouloir empêcher l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm de faire ce qu'il est en train de faire, si ce n'était qu'à mon avis il va plus loin que le Règlement ne le prévoit, en établissant la différence entre les deux régimes et en ajoutant que l'un des deux est bien mieux adapté et plus satisfaisant que l'autre.

M. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois depuis quelques minutes que cette objection est soulevée et il me semble que votre décision s'applique fort bien à la situation présente. Je ne sais pas ce à quoi mon honorable ami fait allusion quand il dit que les lois provinciales ont déjà été discutées par le passé. L'honorable député doit certainement savoir que celui qui a la parole a le droit de faire des comparaisons entre le sort de la communauté agricole sous la loi provinciale et sous la loi fédérale. Il va peut-être proposer quelque amélioration qu'il importe d'apporter à la loi fédérale,et je crois qu'il n'est que juste qu'il soit autorisé à continuer.

L'hon. M. Chevrier: Cela lui prend bien longtemps.

M. l'Orateur: Malgré toute la considération qui est due à l'honorable député de Laurier et à sa grande expérience de la Chambre, il me semble permis de faire des comparaisons et de tirer des conclusions de ces comparaisons. Il ne serait pas permis de limiter les remarques au seul régime provincial. A mon avis, il est approprié de parler du régime provincial et de ses résultats pour illustrer l'argumentation en faveur de règlements additionnels ou nouveaux à l'échelon fédéral. J'espère que l'honorable député le fera dans ce dessein seulement.

(Texte)

M. Pigeon: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Un prêt de $1,000, pouvant actuellement être obtenu de la Commission du prêt agricole canadien, comporte un déboursé annuel de $66.10, payable en deux versements semi-annuels; durée: 30 ans.

Pour les douze mois se terminant le 31 mars 1957, la Commission du prêt agricole canadien a approuvé des prêts, dans tout le pays, pour $13,978,700. L'Office du crédit agricole du Québec a consenti dans la seule province de Québec, et pour une période également de douze mois, des prêts pour un montant de $13,825,075.

Au cours de l'année 1956, l'Office du crédit agricole du Québec a remboursé à la Commission du prêt agricole canadien une somme de $294,531.24.

On a ensuite allégué qu'il n'y avait que déplacement des dettes, et, là encore, il faut expliquer l'emploi des sommes prêtées. Un tableau dressé pour la seule année 1956 atteste que l'argent déboursé pendant cette année a été employé de la façon suivante,— et je parle toujours du crédit agricole du Québec:

a)	Pour l'établissement des fils de cultivateurs et achat de terres	$ 8,645,400	63.91 p. 100
b)	Pour agrandissement de fermes	$ 289,800	2.14 p. 100
c)	Pour constructions neuves, maisons, granges-étables, poulaillers, porcheries	$ 1,649,635	12.19 p. 100
d)	Pour réparations majeures de bâtisses	$ 911,175	6.74 p. 100
e)	Pour l'organisation de fermes et diverses améliorations, installation de l'électricité et de l'eau courante, agrandissement du terrain en culture par travaux mécanisés, etc.	$ 348,470	2.57 p. 100
f)	Pour consolidation de dette hypothécaire	$ 1,683,920	12.45 p. 100
	Total	$13,528,400	100 p. 100

La Commission du prêt agricole canadien, établie en 1929 en vertu d'une loi, prête à un taux d'intérêt de 5 p. 100 l'an et de 5½ p. 100 sur les arrérages. Ce taux d'intérêt est trop élevé. La loi devrait être revisée pour abaisser le taux d'intérêt et ainsi rendre le prêt à la portée du cultivateur. L'ancien gouvernement n'a jamais voulu amender le prêt agricole canadien. Il préférait prêter l'argent du peuple au "Big Businessmen". Il préférait prêter 80 millions de dollars pour le pipe-line, à 3 p. 100 d'intérêt. Mais les cultivateurs ne l'intéressaient pas. Je suis assuré que le gouvernement actuel ne perdra pas son temps comme l'a fait, durant 25 ans, l'ancienne administration, mais qu'il continuera à travailler pour le Canadien moyen, pour le cultivateur, comme il l'a déjà fait depuis les quelques mois qu'il est au pouvoir.

Monsieur l'Orateur, si l'agriculture est prospère au pays, toute la nation l'est, puisque l'agriculture est le baromètre économique de la nation. Le cultivateur a un pouvoir d'achat considérable lorsqu'il est prospère. Il contribue à faire vivre les autres classes de la société. Le prix des instruments aratoires étant trop élevé, il faut absolument que le prêt agricole canadien soit amendé et élargi afin de permettre aux cultivateurs d'acheter et de renouveler leurs instruments aratoires. Le cultivateur doit aussi améliorer ses machines agricoles pour faire face au

grave problème de la main-d'œuvre. Le nombre des travailleurs agricoles diminue et devient rare, et il faut donc de l'outillage pour compenser cette lacune. La rareté de la main-d'œuvre agricole oblige le cultivateur à mécaniser sa ferme; son avenir en dépend. Par exemple, le nombre de tracteurs sur les fermes de la province de Québec a passé de 5,869, en 1941, à 54,322 en 1956.

Monsieur l'Orateur, comme je le disais il y a quelques instants, il est vital pour l'avenir de la nation canadienne, pour l'avenir de l'agriculture, d'amender le prêt agricole canadien. Je vous ai donné des exemples. Je vous ai parlé du crédit agricole qui est en vigueur dans notre province. Je vous ai parlé de la province de Québec. Je sais que les députés de la province de Québec n'ont pas honte de leur province; même l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) doit être heureux, maintenant, de vivre dans la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, je suis assuré que le gouvernement canadien, le gouvernement actuel, apportera les amendements nécessaires afin d'améliorer le crédit agricole canadien.

L'Office du prêt agricole de la province de Québec, d'après les chiffres que j'ai mentionnés, a battu le record et a prêté beaucoup. Alors, je ne vois pas pourquoi le prêt agricole canadien ne serait pas mieux, ou tout aussi bien que le prêt agricole provincial. Permettez-moi également, monsieur l'Orateur,... Puis-je déclarer qu'il est six heures?

Plusieurs voix: Non.

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question, étant donné qu'il voulait finir dans quelques minutes?

M. Pigeon: Je n'ai pas encore fini.

M. Boulanger: Alors, me permettrait-il une question? Comment se fait-il, puisqu'il parlait surtout du prêt agricole de la province de Québec, que l'agriculture dans la province de Québec ait occupé un rang très élevé durant les dix dernières années et qu'au point de vue achat et usage de machines agricoles et d'équipement agricole, elle soit inférieure aux autres provinces où la production est inférieure?

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je vais répondre immédiatement à l'honorable député. On ne peut comparer la province de Québec à la province d'Ontario, pas plus que celle de la Colombie-Britannique ne peut l'être à la Nouvelle-Écosse.

Une voix: Pourquoi?

M. Pigeon: Dans la province d'Ontario, par exemple, on pratique une culture spécialisée. Vous y voyez le jardin de l'Ontario, la vallée de Niagara. La province de Québec, elle prime par l'industrie laitière. Je puis vous prouver, chiffres à l'appui, que la province de Québec est la première au pays au point de vue industrie laitière. On ne peut donc faire de comparaison. N'adoptez donc pas l'attitude de M. Lesage ou de M. Lapalme. Moi, je suis ici pour plaider la cause des cultivateurs. Monsieur l'Orateur, je suis renversé de voir agir les députés de l'opposition qui, durant 25 ans, sont restés assis et muets comme des carpes, eux qui ont répudié et destitué M. St-Laurent,—je ne comprends pas leur attitude.

(Traduction)

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, le prêt agricole provincial tient compte du facteur social, c'est-à-dire de la famille généralement nombreuse dans le Québec. L'Office n'a jamais refusé un prêt quand la garantie était raisonnable, même s'il y avait une nombreuse famille; l'existence d'une famille nombreuse est un facteur additionnel pour décider l'Office à octroyer le prêt.

J'appelle votre attention sur la démonstration faite des réalisations de l'Office du crédit agricole provincial du Québec en regard de celles de la Commission du prêt agricole canadien.

Le Soleil du 14 août 1939 préconisait que l'on recoure au prêt agricole canadien et que la province de Québec s'entende avec cet organisme pour abattre le taux d'intérêt exigé des cultivateurs de la province de Québec.

On se rappelle que le gouvernement d'alors, devant la pression de l'opinion publique réclamant un prêt hypothécaire agricole à long terme et à bas taux d'intérêt, avait conclu un arrangement avec la Commission du prêt agricole canadien, par lequel la province de Québec s'engageait à payer une proportion de l'intérêt jusqu'à concurrence de 3 p. 100.

Rappelons que la province de Québec a ainsi déboursé annuellement, pour le compte des emprunteurs québécois de la Commission du prêt agricole canadien, les sommes suivantes, et je vous cite les chiffres des 5 dernières années:

1948, $133,938.80; 1949, $124,370.26; 1950, $116,816.53; 1951, $114,663.96; 1952, $107,599.72.

Je ne cite que quelques années pour fins de démonstration, mais cette contribution de la province s'est étendue de 1932 à 1950. C'est

en 1950 que la contribution de la province, pour le bénéfice des emprunteurs québécois de la Commission du prêt agricole canadien, a cessé quant aux nouveaux prêts. La province a continué, il va sans dire, à verser la proportion d'intérêt précitée sur les prêts consentis avant 1950.

Or, le taux d'intérêt net payé par les emprunteurs québecois de la Commission du prêt agricole canadien était substantiellement diminué, mais indépendamment de la contribution fournie par le gouvernement du Québec, l'emprunteur qui obtenait un prêt de la Commission fédérale, remboursable en vingt-quatre versements annuels, aurait dû normalement payer en intérêts $739.10 pour chaque montant de $1,000 emprunté. Selon ce mode et en vertu de la contribution de la province de Québec, l'emprunteur ne payait que $443.54 d'intérêt pour la durée de son prêt, la province versant sur ce prêt, en abattement d'intérêt, un montant de $295.62.

Le même prêt de $1,000 obtenu de l'Office du crédit agricole et sur lequel le bénéficiaire n'aurait payé que 2½ p. 100 d'intérêt au lieu de 5 p. 100 lui aurait coûté $241.72 d'intérêt et aurait eu comme conséquence, étant basé sur la même annuité, de raccourcir la durée du prêt à dix-huit ans.

Tout cet exposé semble un peu fastidieux, mais on a tellement perdu de vue le point de départ qui nécessitait l'établissement d'un crédit agricole à long terme et à bas taux d'intérêt, qu'il est peut-être bon de feuilleter les annales du temps, les vieux journaux et de relire certaines déclarations pour se rendre compte à quel point les opinions étaient divergentes relativement à l'à-propos d'établir un organisme de prêt agricole à long terme du ressort du gouvernement de la province de Québec.

Nous avons mentionné plus haut quelques chiffres représentant la contribution que la province de Québec a accordée aux bénéficiaires de prêts obtenus de la Commission du prêt agricole canadien, afin d'indiquer ce que ce système coûtait au gouvernement de la province et quel était en outre le nombre relativement peu élevé de prêts consentis par cet organisme.

Cet abattement du taux de l'intérêt aurait dû normalement multiplier considérablement les demandes auprès de l'organisme fédéral. De 1929 au 31 mars 1957, la Commission du prêt agricole canadien avait consenti, dans la province de Québec, 8,843 prêts en première hypothèque et 3,132 prêts en deuxième hypothèque, le tout pour un montant global de $20,583,454.70.

Depuis 1956, la durée des prêts a été portée à 30 ans au lieu de 25 ans et le montant maximum des prêts est maintenant de $15,000, lorsqu'il y a moyen de prendre une hypothèque sur les biens meubles. Dans la province de Québec, cette prise de gage sur biens meubles n'est pas possible, si ce n'est en vertu de la loi de nantissement.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, permettez-moi de poser la question suivante à la Chambre: Que sera l'agriculture de demain dans le pays?

Une voix: Que sera-t-elle?

M. Pigeon: L'honorable député m'interrompt assez souvent, mais il peut être assuré qu'il ne me fera pas mourir. Je sais que vous avez tué M. St-Laurent, mais vous ne réussirez pas à m'abattre.

M. Habel: Vous ne saviez pas qu'il est encore bien vivant?

M. Pigeon: Vous l'avez tué assez bien que, lorsque M. Pearson est venu à Québec au cours de la dernière campagne électorale, M. St-Laurent se reposait en Floride et ne voulait pas le rencontrer.

M. Habel: Demandez-vous qui est responsable de la situation si ce n'est le gouvernement actuel?

M. Pigeon: Nous ne sommes tout de même pas pour organiser vos congrès libéraux.

En terminant, monsieur l'Orateur, je vous fais remarquer que:

1) Le progrès réalisé dans la lutte biologique sera accéléré.

2) La machinerie deviendra plus complexe et plus coûteuse et la diminution constante de la main-d'œuvre agricole entraînera l'automatisation de travaux agricoles.

3) De meilleurs centres biologiques et une mécanisation plus accentuée rendront l'agriculture de plus en plus tributaire des apports de biens industriels et de services.

4) Tous ces progrès accroîtront la complexité de l'agriculture, ses besoins de capitaux et la fonction de la gestion.

Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas de la proposition de résolution de l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger) en rapport avec les pêcheries, puisque la circonscription fédérale de Joliette-L'Assomption-Montcalm en est une agricole et urbaine. Évidemment, au nord de ma circonscription, il y a des centres touristiques et de villégiature d'une beauté extraordinaire où les gens de ma circonscription vont à la pêche, mais je crois qu'ils n'ont besoin d'aucune aide en ce sens.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, j'ai fait humblement ces suggestions. Je sais que le gouvernement conservateur ira de l'avant comme il l'a fait dans le passé. Le gouvernement conservateur ne piétinera pas comme l'a fait l'ancien gouvernement; il ne restera

pas sur ses positions; il travaillera pour le bien-être de la classe agricole du pays. En réalité, qu'ont fait nos adversaires? Ils sont restés assis, pour la plupart, lorsqu'ils étaient au pouvoir; ils ne faisaient jamais entendre la voix de leur circonscription, tandis que, depuis les quelques mois que nous sommes au pouvoir, la plupart des députés, non pas seulement ceux du Québec, mais ceux des autres provinces également, se sont levés pour faire entendre la voix de leur circonscription. Quand nos amis étaient au pouvoir, ils sont restés assis, et aujourd'hui ils remplissent le *Feuilleton* d'une foule de propositions de résolutions et de bills. Mes chers amis, soyez assurés que le gouvernement conservateur est conscient de ses responsabilités et il continuera à aller de l'avant et à se pencher sur le sort de la classe agricole, car il a déjà fait plus pour elle en quelques mois que nos adversaires en vingt-cinq ans.

Je vous soumets humblement ces suggestions, monsieur l'Orateur, dans l'intérêt de ma circonscription et celui de toute la nation canadienne.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), qui vient de reprendre son siège, affirmait, au début de ses remarques, que les libéraux n'avaient jamais rien fait pour l'agriculture.

Ah! j'entends des applaudissements. Eh bien, je demanderais à ceux qui applaudissent de sortir, eux aussi, de leur aveuglement duplessiste et de repasser, s'ils le veulent bien, les *statuts du Canada*. Ils y trouveront les mesures qu'a instituées la dernière administration libérale dans le domaine de l'agriculture.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de citer quelques-unes des mesures qui ont été initiées ou amendées par l'administration libérale. Prenons, par exemple, la loi sur le prêt agricole canadien, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur l'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest, les primes sur les porcs de catégorie supérieure, les subventions et les autres allocations sur l'amélioration du fromage et des fromageries, la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau, la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, la loi sur le soutien des prix agricoles, les lois sur les grains du Canada, ainsi que les subsides sur les entrepôts frigorifiques, et autres.

Monsieur l'Orateur, si je voulais continuer à énumérer les mesures qui ont été adoptées grâce à l'initiative de la dernière administration libérale, vous me rappelleriez certes à l'ordre parce que je m'éloignerais trop du sujet actuellement à l'étude.

Le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm a accusé catégoriquement le proposeur de cette proposition de résolution, le député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger). Il l'a accusé d'avoir induit la Chambre en erreur. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'espère que demain, lorsque sera publié le compte rendu des débats d'aujourd'hui, nous retrouverons toutes les remarques qu'a faites cet après-midi le député de Drummond-Arthabaska. Nous constaterons qu'en répondant à une question que lui adressait l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois), il a dit:

> Pour répondre à l'honorable ministre, je dois dire que j'ai bien spécifié que, en vertu de ces deux lois, le gouvernement avait prêté au delà de 800 millions de dollars, ce qui veut dire 123 millions en vertu du prêt agricole canadien et environ 700 millions en vertu de la loi destinée aux améliorations agricoles.

Je vois que le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm fait signe que non. Eh bien, monsieur l'Orateur, l'honorable député de Drummond-Arthabaska a bien ajouté, et le hansard de demain le prouvera:

> Les banques prêtaient d'après la loi adoptée par le gouvernement; le gouvernement garantissait les banques dans une certaine proportion.

Et, sur ce, je laisse au hansard de demain prouver à l'honorable député qui a dit la vérité. Aussi, par suite de cette accusation, lorsqu'il en aura la preuve demain, j'espère que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm aura au moins l'audace et la franchise de rétracter ses paroles.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je souscris sans réserve aux raisonnements que l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger) a faits cet après-midi lorsqu'il a présenté sa proposition de résolution. Il a exposé à la Chambre une idée nouvelle sur les facilités de crédit mises à la disposition des cultivateurs et des pêcheurs canadiens.

Au début de ses observations, l'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Crouse) a dit que le proposant de la résolution avait dû regarder par-dessus son épaule parce qu'il a repris l'idée que lui-même a exprimée au cours du débat sur l'Adresse. Je rappelle à l'honorable député de Queens-Lunenburg que la proposition de résolution présentée cet après-midi par l'honorable député de Drummond-Arthabaska était inscrite au *Feuilleton* au moins une semaine avant que l'honorable député de Queens-Lunenburg prononce son discours sur l'Adresse. Je tiens cependant à féliciter l'honorable député d'avoir appuyé la proposition voulant qu'une banque d'expansion soit établie en vue de venir en aide aux

cultivateurs et aux pêcheurs canadiens. J'espère qu'il aura assez d'influence pour réussir à convaincre ses collègues et les membres du gouvernement actuel que nous devrions adopter cette résolution avant que la séance soit levée à 10 heures ce soir.

La proposition qui fait présentement l'objet de la discussion est conforme à la ligne de conduite du parti libéral, qui est d'entreprendre avec la collaboration des provinces un nouveau programme de grande envergure pour l'expansion de l'agriculture et de la pêche.

Une voix: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

M. Robichaud: Voilà encore la même question venant de l'autre côté de la Chambre; pourquoi ne l'avez-vous pas fait? Ce fut le thème de presque tous les discours prononcés par nos vis-à-vis depuis l'ouverture de la session. Nos honorables vis-à-vis n'ont pas compris qu'ils ont été élus, qu'ils sont au pouvoir et qu'ils sont chargés de veiller aux affaires du pays. Au lieu de cela, ils persistent à nous poser la question: pourquoi ne l'avez-vous pas fait? C'est un autre exemple du désarroi, de l'indécision et du manque de sérieux dont a parlé le chef de l'opposition (M. Pearson).

Une voix: Vous ne constituez pas le gouvernement maintenant.

M. Robichaud: Vous aurez votre tour, mon ami. Restez tranquille pour l'instant.

Nous reconnaissons la nécessité de consolider et de développer l'entreprise agricole de famille. Malgré l'existence d'organismes de prêts comme les banques à charte, les coopératives de crédit, la Commission du prêt agricole, malgré le service de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour ne rien dire des organismes provinciaux, nos cultivateurs, notamment ceux qui ont de petites terres, ont du mal à obtenir les capitaux nécessaires à la rentabilité de leur entreprise.

Comme l'a expliqué le proposant de la résolution, le député de Drummond-Arthabaska, la mesure a pour but d'établir une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries afin de consolider et d'accroître les facilités de crédit actuelles dont jouissent les personnes qui s'adonnent à ces industries de base et de procurer des capitaux suffisants aux agriculteurs et aux pêcheurs pour effectuer les améliorations importantes requises en vue de l'exploitation efficace et fructueuse de leurs entreprises. Le genre de crédit dont parle cette proposition et qui intéresserait pêcheurs et cultivateurs comprend d'abord les prêts à long terme applicable aux cultivateurs pour financer l'achat de terres et les améliorations permanentes, applicables aussi aux pêcheurs pour financer les nouveaux bateaux de pêche d'un type approuvé; et deuxièmement, des prêts à moyen terme ou à court terme accordés aux cultivateurs pour financer l'achat de bestiaux ou d'outillage, et aux pêcheurs pour faire les frais de leurs engins, de nouveaux moteurs, ou pour réparer ou remplacer d'urgence de l'outillage. La création d'une telle banque fonctionnant à l'échelon provincial pourrait aussi permettre, par des ententes spéciales conclues avec des banques à charte, des coopératives de crédit et autres organismes spécialisés dans le crédit à court terme, de répondre d'une façon plus satisfaisante aux besoins que les cultivateurs et les pêcheurs ont de ce genre de crédit.

Je le répète, les organismes de prêts existant déjà ne répondent pas aux besoins des pêcheurs et des cultivateurs. Pour que nos agriculteurs et nos pêcheurs connaissent du succès dans leurs domaines respectifs d'exploitation, ils doivent avoir des moyens de crédit suffisants pour se procurer et exploiter des unités rentables. C'est seulement quand les exploitations agricoles familiales prennent de l'envergure qu'elles peuvent se procurer un niveau de vie satisfaisant. Il faut accroître l'efficacité de la production, si l'on veut abaisser les prix de revient pour concurrencer les grandes entreprises agricoles dont l'exploitation se fait actuellement sur un pied d'affaires.

Le même principe s'appliquerait également aux pêcheurs. Il est vrai que les provinces de l'Atlantique et le Québec, comme l'a dit cet après-midi le député de Queens-Lunenburg (M. Crouse), ont leurs propres offices de prêts aux pêcheurs, qui rendent un excellent service en accordant à ces derniers des prêts et du crédit pour l'achat de nouveaux bateaux ou d'équipement de pêche. Toutefois, les fonds mis à la disposition par ces organismes provinciaux sont trop limités. Je peux parler par expérience personnelle, car j'étais secrétaire de l'office de prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick les six premières années. Je me souviens bien de la façon dont notre activité était restreinte par la modicité des fonds disponibles.

Dans ma propre province du Nouveau-Brunswick, par exemple, l'office des prêts aux pêcheurs a prêté à ces derniers un montant dépassant trois millions depuis sa fondation en 1946. Sur ces emprunts, plus de la moitié ont été remboursés jusqu'ici et les pertes pour mauvaises créances ont représenté moins de ½ p. 100.

La nouvelle banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries, telle qu'on la propose ici, pourrait rendre compte de sa gestion

directement au gouvernement fédéral et entraînerait la création d'organismes fédéraux-provinciaux travaillant en collaboration avec elle. Cette banque pourrait fonctionner en collaboration avec les organismes provinciaux de prêts, comme les offices de prêts aux pêcheurs, et elle pourrait fournir à ces organismes les fonds nécessaires à une activité plus étendue et plus adaptée à la réalité.

Quand nous examinons les rapports annuels établis, pour ce qui a trait aux agriculteurs, en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et, pour ce qui a trait aux pêcheurs, en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, nous ne pouvons que nous rendre compte de l'insuffisance du régime. Pour illustrer la situation qui existe dans les provinces de l'Atlantique, je me réfère au rapport annuel rédigé, en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1957. Ce rapport indique que dans les provinces de l'Atlantique, soit l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, on a accordé 2,087 prêts, pour l'outillage neuf ou usagé, au montant total de $3,604,000. Pendant la même année, on a fait 152 prêts, pour des réparations et des modifications à des habitations ou des bâtiments agricoles, au montant global de $240,078. En d'autres mots, au cours de l'année 1957, une somme de $3,840,000 a été prêtée dans les provinces de l'Atlantique en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

J'ai aussi en main un rapport déposé par le ministre des Finances (M. Fleming), soit le document parlementaire n° 51 sur l'application de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1958. Le rapport montre que depuis l'adoption de cette loi en 1956 jusqu'au 31 mars 1958, 441 prêts seulement ont été accordés, au total de $485,156.22. Là-dessus, 273 seulement ont été accordés dans les provinces atlantiques; ils forment un total de $224,262. Il est évident que l'application des lois existantes ne répond pas aux besoins des cultivateurs et des pêcheurs.

L'application de la loi du prêt agricole à l'échelle nationale n'est pas non plus trop facile. Les besoins du cultivateur de l'Est ne sont pas ceux du producteur de blé de l'Ouest du Canada ou des provinces des Prairies. Les critères servant à apprécier la valeur des terres en vue de déterminer le montant du prêt devraient s'appliquer différemment dans chaque cas. A l'heure actuelle, les cultivateurs de l'Est ont du mal à obtenir des prêts et les rares qui y réussissent voient leurs demandes réduites d'environ 25 ou 30 p. 100, quand ce n'est pas jusqu'à 50 p. 100. Cette disparité de traitement est à elle seule assez grave pour justifier l'établissement d'une banque comme celle que propose la résolution à l'étude.

De plus, nos pêcheurs et nos cultivateurs ont besoin d'un taux d'intérêt plus bas, s'ils veulent conserver et renforcer leurs exploitations respectives. Comment l'agriculteur ou le pêcheur peuvent-ils faire face à la concurrence quand ils doivent, pour l'achat d'un tracteur neuf pour la ferme ou d'un moteur neuf pour le bateau de pêche, s'adresser aux entreprises commerciales de prêts ou aux sociétés de financement, qui leur demandent un taux d'intérêt de 12, 18 ou même 20 p. 100? Je suis certain que tous les gouvernements provinciaux se réjouiraient de voir créer une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries comme celle envisagée dans la présente résolution. Si l'on donnait suite à cette résolution, nos producteurs primaires en bénéficieraient. Aussi, je demande instamment au gouvernement d'étudier cette question très sérieusement et sans retard.

Une banque d'expansion comme celle qui est envisagée ici pourrait aussi aider les groupes de pêcheurs et d'agriculteurs. De tels groupements organisés soit en coopératives soit en organes de vente ont eu des difficultés à accumuler les fonds qui leur auraient permis de se développer; à cause de cela ils ont dû réduire leur activité. Dans de nombreux cas, les résultats ont été décevants et la situation économique de nos producteurs primaires est en retard sur l'évolution de l'industrie. Les progrès réalisés par les coopératives et les organes de vente ont été gênés par le manque de capital; la mise sur pied d'une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries mettrait fin à ces difficultés. Cette banque jouerait à l'égard de nos producteurs primaires de façon assez semblable au régime établi par la Banque d'expansion industrielle à l'égard des autres entreprises.

Nous avons besoin de quelque chose de plus qu'une augmentation des prêts aux cultivateurs et aux pêcheurs. Aujourd'hui nous avons besoin, comme le préconise la présente proposition de résolution, d'une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries qui, en tant qu'organisme national, fonctionnerait en collaboration avec les organismes provinciaux et serait d'un grand secours pour nos producteurs primaires. J'espère sincèrement que, avant l'ajournement de la Chambre à 10 heures ce soir, le gouvernement et tous ceux qui l'appuient, auront adopté la motion afin qu'on puisse prendre des mesures bien déterminées à cet égard.

M. J. A. Macdonald (Kings): C'est avec un vif plaisir, monsieur l'Orateur, que je prends

la parole sur la résolution, la première de la session, visant l'établissement de meilleures facilités de crédit pour les industries primaires de l'agriculture et de la pêche. Lors de l'examen des crédits du ministère de l'Agriculture, au cours de la dernière session, j'ai formulé des observations énergiques sur le caractère fort désuet des règlements édictés sous l'empire de la loi sur le prêt agricole canadien et sur la nécessité de les réviser bientôt pour répondre aux besoins actuels de l'agriculture. Lors de l'examen des crédits du ministère des Pêcheries, j'ai signalé la nécessité urgente d'accroître le crédit mis à la disposition des pêcheurs et des conserveurs, afin de leur permettre d'obtenir plus de capitaux pour financer leurs entreprises et rendre leur exploitation plus efficace et plus profitable pour tous les intéressés. A titre d'homme d'affaires, qui s'est surtout occupé depuis la dernière guerre des problèmes propres à ces deux catégories de producteurs primaires des provinces Maritimes, je crois pouvoir parler de ces problèmes avec sympathie et en connaissance de cause.

Examinons brièvement la situation des cultivateurs à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur. A ce propos, je vais parler de ceux des provinces Maritimes en général et de ceux de ma province en particulier. D'après les données du Bureau fédéral de la statistique publiés pas plus tard que la semaine dernière, les revenus en espèces ont augmenté dans toutes les provinces. Le montant pour l'ensemble du Canada dépassait de 10 p. 100 celui de 1957, de 5 p. 100 celui de 1956, et de 20 p. 100 ceux de 1954 et 1955. Le Bureau, section de l'agriculture, estime qu'en 1958, les cultivateurs de l'Île du Prince-Édouard ont touché $28,730,000, soit $4,221,000 de plus qu'en 1957, une hausse de près de 14 p. 100. Les cultivateurs de la Nouvelle-Écosse ont touché $43,622,000, soit $2,667,000 de plus, tandis que ceux du Nouveau-Brunswick ont touché $48,147,000, soit $3,334,000 de plus.

Au premier abord, la situation peut paraître plutôt brillante et donner à certains l'impression que les cultivateurs ont à peine besoin de nouvelles facilités de crédit. Cependant, pour bien se rendre compte de la situation réelle du cultivateur des provinces Maritimes à l'heure présente, il y a un certain nombre d'éléments à ne pas négliger.

Même si ce n'était qu'un peu plus de 1 p. 100 en 1958, le prix de revient des biens et services nécessaires à la subsistance de l'agriculteur n'a cessé de monter en flèche depuis la seconde Grande Guerre. Cette hausse a été un peu accentuée par la dernière augmentation du tarif-marchandises. Ce relèvement de 17 p. 100 s'est ajouté aux 9 hausses antérieures survenues sous le gouvernement antérieur, totalisant 157 p. 100 depuis 1947. Cette augmentation et les autres étaient plus ou moins inévitables peut-être, mais dans l'Est et dans l'Ouest on s'est fortement opposé à la manière dont on les a imposées. Les hausses uniformes et horizontales ont placé un fardeau plus disproportionné sur les régions excentriques du Canada, notamment sur leurs collectivités agricoles. En conformité de sa politique visant toujours à traiter équitablement l'ensemble du Canada, et à fournir de l'aide aux régions qui en avaient le plus besoin, le gouvernement actuel a finalement pris l'initiative de remédier à cette grave injustice commise lors des hausses précédentes du tarif-marchandises. On accueillera avec un vif plaisir les mesures d'aide tendant à atténuer les injustices commises au cours des 20 dernières années.

On entend beaucoup parler de nos jours de l'intégration verticale, partout où l'agriculture fait l'objet d'une discussion. Ce système se répand rapidement dans la plupart des régions mais à un rythme moindre dans les provinces Maritimes. C'est, je crois, un régime qu'il faut détester, auquel se résignent de force la majorité des agriculteurs qui y ont recours là où le crédit agricole n'est pas disponible.

L'envergure de nos exploitations agricoles et le genre de notre économie se prêtent tout particulièrement à l'exploitation familiale. Il est généralement admis que pour pas mal de temps encore l'exploitation familiale sera l'armature de l'agriculture dans notre économie de l'Est. Mais que l'on ait recours à un programme d'intégration horizontale quand nos exploitations agricoles peuvent être agrandies, chacune bénéficiant ainsi d'une réduction des prix de revient.

Les petites exploitations agricoles sont bien vite délaissées dans ma province et la bonne terre se perd parce que nos agriculteurs ne trouvent aucun profit à l'exploiter. Cette terre pourrait être remise en état, mais plus on la laisse en friche plus il en coûtera pour la remettre en état de production. Afin de permettre cet essor, les agriculteurs doivent obtenir des moyens supplémentaires leur permettant d'acheter des terres et d'autres instruments aratoires plus lourds. En vertu des programmes actuels de crédit, seulement ceux qui sont déjà bien établis dans l'agriculture peuvent avoir droit à de l'aide supplémentaire, alors que le petit cultivateur est incapable d'obtenir de l'argent pour procéder aux mises de fonds supplémentaires qui s'imposent.

Une autre nécessité impérieuse des temps actuels, c'est l'obtention de crédit à long terme par les jeunes cultivateurs désireux de s'établir à leur compte. A l'époque de nos

ancêtres les pionniers, un grand nombre commençaient par défricher la terre avant d'installer leurs fermes, partant de zéro, pour ainsi dire. C'est impossible aujourd'hui, étant donné les immobilisations de capitaux que constituent les machines indispensables au jeune cultivateur qui commence son exploitation. De nombreuses provinces ont établi des programmes de colonisation, mais l'Île du Prince Édouard n'a rien fait dans ce domaine. Il serait peut-être plus souhaitable que des programmes semblables soient établis sur une base provinciale; mais là où aucune assistance n'est fournie par la province, j'estime que le gouvernement fédéral devrait aider, soit en collaborant à un programme provincial d'assistance, soit en en prenant l'initiative à l'échelon fédéral.

(Texte)

A ce sujet, monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait avantageux pour tous d'étudier la loi que la province de Québec a établie, à laquelle le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) a référé et dont l'application s'est avérée très heureuse. Durant plusieurs années, cette province avait dans ses statuts une loi qui permettait aux jeunes cultivateurs d'emprunter des sommes d'argent qu'ils pouvaient rembourser à long terme et à un taux d'intérêt très bas.

J'ai obtenu les renseignements suivants de l'Office du crédit agricole du Québec. Les prêts consentis sont pour une période de 39½ ans, remboursables par versements semestriels au taux de 4 p. 100, comprenant intérêts et amortissements, soit 2½ p. 100 d'intérêt et 1½ p. 100 d'amortissement.

Les versements s'établissent donc à $40.00 par année pour chaque mille dollars empruntés, soit $20.00 par six mois. Le montant du prêt consenti ne doit pas dépasser 75 p. 100 de la valeur réelle du fonds de terre et des bâtisses. Le maximum d'un prêt consenti par l'Office à un cultivateur n'excède pas $8,000.00.

Les pertes subies d'après ce plan sont négligeables, alors que des millions de dollars ont été mis à la disposition d'un grand nombre de cultivateurs qui désiraient s'établir sur une terre. Ces prêts ont grandement aidé à l'expansion de l'agriculture dans la province de Québec et, à cet égard, on peut constater que cette province accuse des progrès plus considérables que toute autre. Voilà qui indique ce qui peut être réalisé lorsque l'on s'intéresse réellement au crédit agricole et que l'on adopte des mesures appropriées.

Il faut féliciter le gouvernement et la population du Québec de sa réalisation et j'espère que d'autres provinces où un plan semblable n'existe pas, particulièrement la province de l'Île du Prince-Édouard où je suis né, s'en rendront compte et adopteront une loi de ce genre.

(Traduction)

Comme toute industrie, l'agriculture doit subir une évolution perpétuelle et à cet égard, notre agriculture ne bénéficie que d'un programme de crédit tout à fait insuffisant et suranné.

M. Peters: J'invoque le Règlement. Il me semble que le député lit son discours, contrairement au désir que vous avez exprimé aujourd'hui.

M. l'Orateur: Le député a entendu le rappel au Règlement. Avant que je fasse des observations, aurait-il quelque chose à dire?

M. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je crois que votre décision d'aujourd'hui recommandait...

M. l'Orateur: J'écouterai l'honorable député dans quelques instants. Pour le moment, c'est le député de Kings qui a la parole. J'entendrai le député de York-Ouest.

M. Hamilton (York-Ouest): Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, si je me souviens bien ce que vous avez dit, vous avez mentionné qu'on pourrait faire exception dans le cas d'un député qui fait son premier discours à la Chambre. Ce n'est pas le premier discours du député mais vous comprendrez, je crois, qu'il a parlé dans l'autre langue officielle de la Chambre et pour cette raison, on pourrait lui permettre de s'écarter un peu de la règle établie.

M. l'Orateur: J'avais l'impression, je l'avoue, que l'honorable député lisait non seulement le texte français de son discours mais aussi la partie qui est en anglais. J'aimerais qu'il m'assure du contraire.

M. Macdonald (Kings): Je peux expliquer mes observations en français si l'honorable député le désire. Je disais que la province de Québec a un excellent programme de crédit agricole sur lequel toute autre province pourrait bien prendre modèle, ce qui en fait aiderait grandement une province comme la mienne qui n'a aucun programme pareil dans ce domaine.

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je crois qu'il m'a mal compris. L'honorable député d'York-Ouest dans son rappel au Règlement disait qu'une certaine latitude pourrait être laissée à l'honorable député s'il voulait lire la partie de son discours écrite en français. Je pense que la Chambre serait probablement d'accord là-dessus. Mais j'aimerais que l'honorable député qui a maintenant la parole m'affirme, avant de continuer, qu'il ne lit pas la partie de son discours qui est en anglais.

M. Macdonald (Kings): Monsieur l'Orateur, j'ai des notes que je suis de près. J'essaierai de ne pas m'y tenir de si près. Il faut dans l'intérêt de notre économie que nous améliorions sensiblement notre programme de crédit agricole afin qu'il offre à nos cultivateurs de meilleures facilités de crédit à long et à court terme.

La résolution vise aussi les règlements concernant le crédit accordé aux pêcheurs. Ma circonscription de Kings compte une très forte population de pêcheurs, le long de la côte; pour nos nombreux pêcheurs, le crédit est une chose très importante. Le principe qui vaut pour l'agriculture vaut également pour la pêche: si nous voulons que, tout comme les agriculteurs, nos pêcheurs aient une exploitation plus rentable, il est nécessaire qu'ils jouissent de meilleures facilités de crédit. Et cela vaut non seulement pour le pêcheur, mais aussi pour l'établissement de salaison. Les capitaux des sociétés de salaison sont souvent engagés; elles ne peuvent donc offrir un meilleur prix aux pêcheurs, étant donné qu'elles doivent vendre leurs produits dès qu'elles obtiennent le poisson. Le pêcheur se trouve souvent dans la même situation, car il doit, lui aussi, vendre sa prise immédiatement à un seul acheteur. S'ils pouvaient obtenir du crédit, les pêcheurs et les établissements de salaison en bénéficieraient tous deux: le pêcheur serait mieux placé pour discuter le prix de vente du poisson qu'il a retiré de l'eau, et l'établissement de salaison pourrait obtenir un meilleur prix pour le poisson qu'il a en entrepôt ou en conserve.

Des chiffres récemment rendus public par le ministère des Pêcheries établissent que l'année dernière de janvier à novembre 38,576,000 livres de poisson ont été débarquées dans les provinces Maritimes représentant une valeur de 3,717,000 dollars. Les chiffres correspondant aux mêmes onze mois de 1957 sont: 38,406,000 livres valant 3,482,000 dollars. Ceci représente une augmentation de 170,000 livres pour les prises et de 235,000 dollars pour la valeur du poisson débarqué. La situation de l'industrie de la pêche s'est donc considérablement améliorée dans les provinces Maritimes. Je voudrais toutefois faire remarquer de nouveau que si nous disposions de plus grandes facilités de crédit la situation des pêcheurs des provinces Maritimes serait encore bien meilleure qu'elle ne l'a été au cours de la dernière saison.

Pendant que je parle du crédit aux pêcheurs et de la situation de l'industrie de la pêche, je tiens à dire que je désapprouve vivement, que je n'admets pas du tout les remarques formulées par l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) que l'on peut trouver à la page 104 du hansard du 20 janvier. Ces remarques concernaient le braconnage. Si nous voulons que nos pêcheries soient préservées, nous devons respecter la loi. Un pêcheur qui sort en bateau sait quand il enfreint les règlements et il est aussi conscient de faire beaucoup de mal à l'industrie de la pêche. Comme dans toute industrie, il y aura toujours ceux qui veulent violer la loi et, disons-le, veulent en tirer profit rapidement; ce sont habituellement ceux qui font le plus de mal à l'industrie.

Les braconniers, dans l'industrie de la pêche, ne constituent pas une exception à cet égard. Les pêcheurs, dans une proportion de 99 p. 100 probablement, doivent travailler dur pour gagner leur vie et ils n'aiment pas du tout la conduite des braconniers. J'ai été fort peiné d'entendre les observations de l'honorable député de Gloucester, d'autant qu'il a déjà été inspecteur des pêches et qu'il a occupé, sauf erreur, le poste d'administrateur des Pêcheries du Nouveau-Brunswick.

Enfin, monsieur l'Orateur, je remarque avec grande satisfaction que le discours du trône indique qu'il y aura une étude et une révision générales de la loi relative au crédit agricole afin de la rendre plus efficace, et qu'on se propose d'améliorer les moyens de crédit dans l'industrie de la pêche.

(Texte)

M. Leduc: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Cet après-midi, vous avez informé la Chambre qu'à l'avenir les députés n'auraient pas le droit de lire leurs discours et qu'ils devraient parler sans texte. Je voudrais savoir si vous avez l'intention de faire respecter cette directive que vous avez donnée à la Chambre ou si vous allez permettre qu'on lise des textes, comme l'honorable député le fait actuellement.

(Traduction)

M. Macdonald (Kings): Je tiens à faire remarquer, monsieur l'Orateur, que je donnais lecture d'une partie du discours du trône.

M. l'Orateur: L'honorable député a entendu le nouveau rappel au Règlement. Il semble donner l'impression aux députés qu'il n'observe pas la règle établie. Il m'a donné l'assurance qu'il suivait simplement ses notes. J'espère que pour ses dernières observations, il se souviendra que nous faisons un effort sérieux dans cette Chambre pour éviter la lecture mot pour mot d'un texte.

M. Macdonald (Kings): Puis-je citer le discours du trône, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Le député n'est pas empêché de faire des citations si elles ne sont pas trop longues.

M. Macdonald (Kings): Je désire citer la partie du discours du trône qui traite de la législation relative au crédit agricole.

> Vous serez aussi invités à faire une étude et une revision générales de la législation relative au crédit agricole, afin de rendre le crédit plus efficace et plus utile au développement et au maintien d'une agriculture solide et prospère.

Au *Feuilleton* se trouve aussi une résolution inscrite au nom du ministre des Pêcheries (M. MacLean). Elle porte sur l'amélioration des facilités de crédit offertes aux pêcheurs. Il convient de mentionner tout spécialement la loi sur les terres destinées aux anciens combattants qu'applique d'excellente façon le ministère intéressé. On pourrait s'en inspirer pour améliorer encore les facilités de crédit offertes aux cultivateurs et aux pêcheurs. Pareil programme pourrait servir de modèle à un programme d'établissement de jeunes cultivateurs, ce dont le Canada a aujourd'hui sérieusement besoin. Il m'est très agréable de voir que le gouvernement en vient finalement à des mesures refusées si longtemps auparavant par le dernier gouvernement libéral.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Je vais lire un passage de la résolution, monsieur l'Orateur, mais je puis vous assurer que je n'ai nullement l'intention de lire mon discours. Je n'ai même pas de manuscrit. L'essentiel de la résolution est ainsi rédigé:

> La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier à brève échéance l'à-propos d'établir une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries afin de consolider et d'accroître les facilités de crédit actuelles dont jouissent les personnes qui s'adonnent à ces industries de base et de procurer des capitaux suffisants aux agriculteurs et aux pêcheurs pour effectuer les améliorations importantes requises en vue de l'exploitation efficace et fructueuse de leurs entreprises.

Bien que je crois qu'il n'y ait pas eu de critique de l'autre côté de la Chambre à ce sujet, je voudrais dire un mot à propos d'une phrase du discours du trône. Je m'attendais que cette phrase soit utilisée pour donner à entendre que cette motion est inutile et superflue. La phrase est la suivante:

> Vous serez aussi invités à faire une étude et une revision générales de la législation relative au crédit agricole, afin de rendre le crédit plus efficace et plus utile au développement et au maintien d'une agriculture solide et prospère.

Il est possible que s'il n'avait pas été question dans le discours du trône seulement de l'agriculture, mais aussi de la pêche, on aurait pu prétendre que l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger) aurait pu attendre et voir quelles étaient les intentions du gouvernement avant de soulever cette question. On constatera que le texte du discours du trône est très vague. Comme l'honorable député lui-même l'a dit, le *Feuilleton* ne renferme rien qui indique les intentions du gouvernement. Il me semble bien que cette revue préliminaire de la situation a été très utile, ne serait-ce que pour révéler qu'on est très convaincu des deux côtés de la Chambre,—advenant en effet qu'on ait eu des vues contraires, personne n'en a parlé dans cette enceinte,—qu'une semblable loi s'imposait.

Bien que j'aie été élevé sur une ferme, je ne représente pas ce qu'on pourrait honnêtement appeler une circonscription agricole. Je ne crois pas qu'aucun député s'attende que je parle des besoins des agriculteurs. Je représente toutefois la plus ancienne et la plus historique circonscription électorale de pêcheurs en Amérique du Nord. J'ai fait partie d'un gouvernement qui, je le dis avec orgueil, a toujours cherché par ses mesures législatives à garder les agriculteurs et les pêcheurs sur un même pied. A mon avis, quiconque représente une circonscription de pêcheurs a été déçu du langage étroit et limité du discours du trône, qui une fois de plus confirme l'impression que nous avons eue durant les derniers 18 mois que le gouvernement en général,—ceci ne s'adresse pas au ministre des Pêcheries (M. MacLean) qui s'est réellement intéressé à l'industrie de la pêche,—ne s'intéresse pas du tout aux pêcheurs.

On dira, je le sais, qu'il y a au *Feuilleton* une proposition tendant à étendre l'application de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, mais il s'agit d'une extension seulement. Bien que l'utilité de cette mesure ait été limitée, à mon avis, tous ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions de pêcheurs, du moins en ce qui concerne la côte de l'Atlantique, sont convaincus que cette loi n'a pas donné les fruits attendus et qu'il faudrait quelque chose de plus. Je suis loin de prétendre que la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche ne devrait pas être maintenue en vigueur. Je crois fermement qu'il convient, lorsqu'il s'agit de semblables prêts à court terme, d'avoir recours aux banques et aux coopératives de crédit dans la mesure du possible au lieu d'y substituer une autre bureaucratie. Toutefois, il me semble qu'il existe de grandes carences dans nos lois sur les prêts à l'égard des pêcheurs, carences qu'on ne rencontre pas dans les lois intéressant les agriculteurs. Nos lois ne contiennent présentement aucune mesure comparable à la loi visant la Commission du prêt agricole.

Cela s'explique en partie, j'imagine, par le fait que la plupart des provinces, sinon toutes celles où se pratique la pêche en eau profonde, ont des commissions de prêt agricole qui, dans une mesure très restreinte, jouent un rôle semblable à celui que joue sur le plan

fédéral la Commission du prêt agricole canadien. Chacun sait cependant que quatre d'entre elles pour le moins ont des ressources financières très limitées. Nous savons également que sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique les pêcheries sont de la compétence exclusive du Parlement fédéral. Il me semble que le moment est venu de combler cette lacune de nos lois. Je ne dis pas que nous ne devons pas essayer de coordonner ces moyens, que nous ne devons pas tirer parti des services que nous offrent les commissions provinciales comme cela pourrait se faire en collaboration avec les gouvernements provinciaux. Il y a beaucoup à dire en faveur de l'utilisation des institutions existantes chaque fois que la chose est possible en vue de résoudre un problème, car on peut alors poursuivre ce qui est déjà en marche au lieu d'avoir à commencer à zéro.

Il est incontestable que la technique de la pêche, comme l'ont signalé l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) l'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Crouse) et d'autres représentants de circonscriptions de pêcheurs, évolue très rapidement. J'ai écouté avec un vif intérêt les propos que l'honorable député de Kent (Ont.) (M. Danforth) a tenus cet après-midi sur les grands changements survenus dans le domaine de la pêche dans le lac près des bords duquel j'ai vu le jour.

Tout comme dans le cas des cultivateurs, les capitaux dont les pêcheurs ont besoin sont loin d'être à leur portée, c'est absolument indubitable et l'on sait que la plupart des cultivateurs ne peuvent amasser par le seul moyen de l'épargne ordinaire. Il me semble que le débat d'aujourd'hui rendra un réel service au Parlement et sans doute aussi au gouvernement.

Il y a un détail des observations de l'honorable député de Kings (M. Macdonald) que j'ai saisi concernant le besoin non pas simplement de prêts directements destinés aux pêcheurs mais aussi de prêts de caractère industriel. Je sais que dans une mesure restreinte les ateliers de préparation du poisson peuvent être admis à des prêts de la banque d'expansion industrielle. Dans la mesure où ils ne peuvent obtenir du crédit de la façon régulière, cet organisme est utile. Toutefois, il me semble qu'on a aussi besoin d'autre chose dans la région.

Nous avons tous appris avec un profond regret qu'en plus de la détresse qui règne à Sydney au sujet des houillères, un incendie a ravagé l'autre jour l'atelier de préparation du poisson à North-Sydney. Il est possible que les assurances permettent aux propriétaires de l'établissement de le remplacer immédiatement, mais ce n'est là qu'un des nombreux exemples qu'on pourrait trouver tout le long du littoral de l'Atlantique pour démontrer la nécessité d'établir une formule de crédit qui réponde aux besoins.

Je ne prétends pas du tout que toutes les avances doivent être fournies par le gouvernement. A mon avis, il est toujours préférable que les prêts soient négociés dans la mesure du possible par les voies ordinaires du régime économique établi. Je suis très entêté à ce sujet. Mais je pense qu'étant donné la transformation rapide et je dirais presque révolutionnaire par laquelle passe l'industrie de la pêche et vu qu'il importe de donner la chance à cette industrie historique de bénéficier de ce que nous considérons comme le niveau normal de vie au Canada, le gouvernement se doit de faire un effort spécial. Avant de présenter sa mesure législative sur le crédit agricole, j'espère que le gouvernement réfléchira sérieusement aux opinions émises par mon honorable ami, le député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger), et qu'il étendra les cadres de cette loi à l'industrie de la pêche et accordera ainsi aux pêcheurs exactement les mêmes avantages qu'aux agriculteurs.

M. F. F. Légère (Shelbourne-Yarmouth-Clare): Monsieur l'Orateur, il est inconcevable qu'une chose nécessaire, bonne et hors d'atteinte des infortunés qui n'ont pas les moyens de l'obtenir leur soit refusée par ceux qui possèdent les capitaux requis pour la leur fournir. Cependant, avant de procéder à la distribution de cette chose indispensable, il serait peut-être sage de déterminer si la valeur peut en être jugée sainement. En l'occurrence, cela dépend de la classe d'individus en cause, du nombre d'individus qui recevraient une telle aide et des besoins véritables qui la justifieraient.

Évidemment, monsieur l'Orateur, ce résultat ne peut être accompli sans un organisme doté de fonds suffisants pour réaliser ce projet dès que les exigences requises auront été établies. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, l'affaire se réduit à savoir si une aide devrait être apportée aux pêcheurs canadiens afin qu'ils puissent nous fournir les moyens de subsistance. Je suis d'avis que cette aide s'impose, et si vous voulez m'écouter encore quelques minutes, je vais tâcher de vous en donner les raisons.

Il y a deux mille ans, le poisson était nécessaire à la conservation de l'humanité et il en est encore ainsi de nos jours. Même si je ne puis prévoir l'avenir, je sais qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin des temps. Nous ne pouvons nous passer des pêcheurs. Leur raison d'être transcende le temps et ils devraient toujours faire l'objet de la plus grande considération. Aventuriers par nature, pionniers d'instinct, ils ont une robuste endurance et

une honnêteté incontestable. Ils suscitent notre admiration. Ils ont la patience de Job. A la fois charpentiers, mécaniciens, navigateurs, fiers possesseurs d'un génie inventif, ces travailleurs des profondeurs forment un groupe que les Canadiens devraient être fiers d'avoir de leur côté dans la lutte pour la survivance.

Toutefois, pour exercer leur noble métier d'une façon efficace et sûre, ils ont besoin, comme nous tous, d'une main secourable. La nature de leur travail exige que leur activité et leur outillage répondent aux normes les plus hautes. La mer si majestueuse dans son immensité, si belle quand elle est étale, si terrifiante et dangereuse sous la cravache des tempêtes, exige de ceux qui pourchassent dans ses étendues les poissons dont elles fourmillent les meilleurs de leurs efforts. Il suffit de rassembler ses souvenirs pour se rappeler les moments d'anxiété de nature à prouver que la meilleure issue des événements n'est pas tellement agréable parfois. On lève l'ancre pour quitter le port d'attache dans la beauté du matin; l'air pur de l'océan gonfle les poumons; la perspective des plantureux bénéfices de la prise du jour irradie le bonheur; on prévoit une soirée de bonheur à la douce pensée que le sort des têtes chères est bien assuré. Mais les nuages noirs qui s'amoncellent à l'horizon, et les tons plaintifs du vent qui s'élève ne sont que l'expression de la colère de Dame nature contre ceux qui lui arrachent ses trésors.

En dépit des avertissements, le pêcheur demeure rivé à son travail et reste impassible. Il se fie à la solidité de son embarcation, et se repose entièrement sur le fonctionnement régulier et ininterrompu du moteur. Souvent il lui arrive, sans songer au risque qu'il court, de s'aventurer près d'une pointe rocheuse exposée au vent du large, et de rester là à pêcher parmi les tourbillons d'écume qui assaillent les rochers. Il a ses raisons pour braver ainsi le danger, car dans les recoins et les cavernes obscurs de cette corniche se cache l'objet de sa poursuite. Il est facile de comprendre qu'en agissant de la sorte le pêcheur risque sa vie, mais il persiste, ne cédant que lorsque son embarcation semble sur le point de s'enfoncer. Il n'envisage jamais la possibilité d'une panne de moteur, car un arrêt subit voudrait dire la fin.

Comme rien n'est accompli sans effort, la nature veille à pourvoir ses enfants des éléments nécessaires à leur protection. Personne n'ignore que le poisson est difficile à prendre. Le pêcheur doit sillonner les mers en quête de nourriture. Les marées, les remous, la température de l'eau, la direction des vents et la saison de l'année sont tous des éléments décisifs qui déterminent le trajet parcouru par les poissons et qui font qu'ils soient si difficiles à prendre. Ici aujourd'hui et là demain, c'est la vie quotidienne de tous les poissons.

M. Leduc: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement. Est-ce le premier discours de l'honorable député?

Une voix: Oui.

M. Légère: Non, monsieur l'Orateur. Je signale, à propos de ce rappel au Règlement, que ce n'est pas mon premier discours. Si on le veut, je mettrai ces notes de côté pour improviser.

Des voix: Bravo!

M. Légère: Comme je le disais, les marées, la température de l'eau et la direction du vent font parfois que le poisson erre en quête de nourriture. Pour le capturer, les pêcheurs doivent aussi naviguer de ci de là. Le poisson se trouvant au fond très souvent,—presque tout le temps, je dirais,—les pêcheurs doivent nécessairement s'en remettre aux inventions mises au point depuis la dernière guerre. Je signale à ce propos que le pêcheur dispose maintenant du bathymètre et de l'ichtyoscope. Au moyen de ces instruments il peut estimer à quelle profondeur gît le poisson, placer son chalut ou abaisser sa ligne de pêche munie d'un crochet de manière à prendre ces poissons qui assurent sa subsistance.

Le littoral de la Nouvelle-Écosse est rocheux. Chaque été, le brouillard qui y séjourne en permanence rend fort périlleux l'accès aux rivages, surtout durant la période de pêche la nuit. Le palangrier a du mal à pénétrer dans le port; le bateau de pêche à la ligne s'y glisse; le pêcheur de harengs qui gravit la jetée en chancelant remercie l'ancien inventeur de la boussole. Toutefois, au cours de la dernière guerre et après, les hommes de science ont fait d'énormes progrès dans l'électronique; ils ont mis au point l'instrument de navigation appelé le LORAN. Je le qualifierai de pigeon voyageur du pêcheur car il peut le guider, si noire soit la nuit, si dense soit le broullard, pour atteindre son port d'attache en sûreté.

J'ai fait remarquer cela, monsieur l'Orateur, afin qu'on sache que ces instruments existent. Toutefois, je pourrais aussi faire remarquer que faute d'argent nécessaire pour les acheter ils ne sont d'aucune aide pour nos pêcheurs, et que la grande majorité de nos petits pêcheurs commerciaux n'ont pas l'argent nécessaire pour se les procurer. Il est facile de se rendre en flânant à son port d'attache et de regarder une embarcation étrangère mouiller au port. Immédiatement les pêcheurs sautent à bord et en explorent toutes les installation. Leur regard rêveur s'attache à tous les objets qui y sont installés, qu'ils

comprennent le LORAN, un ichtyoscope, un bathymètre ou un diesel. Mais cela ne va plus loin. Dans neuf cas sur dix leurs rêves ne se réaliseront pas car ils n'ont pas assez d'argent pour se permettre d'acheter ces choses-là. S'ils pouvaient se les payer, ils augmenteraient certainement leur production de poisson et accoîtraient sensiblement leurs moyens d'existence.

Quelquefois, ils recourent à leurs marchands pour obtenir l'argent nécessaire à l'achat de ces articles ou de ces appareils propres à assurer à leurs pêches de meilleurs rendements. Le marchand les reçoit avec sympathie, leur confirme qu'ils ont une bonne idée, doit avec peine les en dissuader et leur dire non, leur expliquant qu'il ne peut acheter pour eux ni l'indicateur de profondeur ni un Loran, ou quel que soit l'article voulu, car il s'est déjà montré compréhensif jusqu'à l'extrême limite et que s'il allait plus loin, il ferait faillite.

C'est la raison pour laquelle le pêcheur a peur de la tempête qui pourrait détruire son équipement et l'empêcher de pêcher. Il n'a qu'une possibilité. Il n'a pas lui-même l'argent nécessaire pour un nouvel équipement; le marchand ne peut l'aider par conséquent, il se tourne vers le gouvernement. Je suis convaincu que le présent gouvernement est, —il devrait l'être,— absolument intéressé à voir que les pêcheurs disposent de tous les moyens possibles pour améliorer leur économie et, par conséquent, pour améliorer l'économie du pays. J'appuie fortement la proposition visant à l'établissement d'une banque offrant des facilités de crédit afin que ceux qui vont en mer chercher leur subsistance et qui, souvent, n'en rapportent que de maigres prises, bénéficient de l'aide qui leur permettra d'améliorer leur production, aide qui en retour profitera à l'économie canadienne tout entière, plaçant ainsi le Canada au rang des plus grandes nations du globe.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai laissé mes lunettes à double foyer à la maison, de sorte que mes remarques seront brèves. De toute façon, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de parler longuement, car nous avons eu aujourd'hui une ample discussion à l'appui de l'un ou des deux aspects de l'objet de la proposition de résolution dont nous sommes saisis, soit d'augmenter les facilités de crédit pour les cultivateurs et les pêcheurs. Je viens de la province Maritime la plus importante du Canada, qui y est doublement intéressée. Mon collègue, le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), s'est fait l'interprète des intérêts de l'agriculture et nous, dans la circonscription de Skeena, sommes surtout intéressés à la pêche, et un peu aussi à l'agriculture dans l'intérieur de la province.

Si je voulais souligner le grand avantage d'une banque ou d'un organisme comme le projet de résolution le conçoit, je ne ferais que répéter ce que les députés ont dit plus tôt au cours de la discussion. Il est rare que nous réunissions l'unanimité aussi complète de tous les côtés de la Chambre, de tous les partis représentés ici et de toutes les régions du pays pour appuyer une idée. Nous pouvons différer d'avis sur quelques détails concernant la mise en vigueur du plan, mais pour autant que je m'en souvienne,—et j'ai écouté presque tous ceux qui ont pris part au débat,—chacun est d'accord en principe pour reconnaître que le gouvernement devrait procéder à l'établissement de telles facilités en vue d'aider les cultivateurs et les pêcheurs.

Je ne comprends pas pourquoi nous n'arrêtons pas de parler et ne commençons pas à voter, à moins, bien entendu, que certains députés n'estiment nécessaire de s'étendre sur cette résolution jusqu'à dix heures, espérant ne pas placer le gouvernement dans l'embarrassante situation de voter en faveur d'une résolution tout en sachant fort bien qu'il n'a aucunement l'intention de faire quoi que ce soit pour la mettre en vigueur.

M. McGee: Préconisez-vous la clôture?

M. Howard: Si je préconise le socialisme?

M. McGee: Non, je demande si vous préconisez la clôture.

M. Howard: Voyez qui parle de la clôture! Non, je ne préconise pas la clôture comme il nous a été donné de l'expérimenter par une mesure présentée il y a quelques années par les honorables amis qui sont à ma gauche.

M. l'Orateur: A l'ordre! Puis-je rappeler à l'honorable député qu'il s'écarte quelque peu de la question à l'étude.

M. Howard: Pour revenir à la question, monsieur l'Orateur, nous demandons que la Chambre se déclare formellement en faveur de la résolution dont elle est saisie. Nous ne pourrons y parvenir si nous continuons à discuter jusqu'à dix heures. J'ai l'impression que tout ce qu'on pourrait dire ne serait qu'une répétition de ce qu'ont déjà dit d'autres députés; ce serait avoir beaucoup d'imagination que de s'attendre qu'on puisse dire quoi que ce soit de nouveau à ce propos. Rien ne plairait davantage aux honorables députés et à la population que vise la présente résolution que de la voir adopter à l'unanimité par la Chambre. Une mise aux voix en bonne et due forme raffermirait la main du gouvernement lorsqu'il en viendrait à faire quelque chose à cet égard. Cela démontrerait que la Chambre est unanime à

appuyer la mesure. Tout le monde est du même avis: nous devrions assurer ce genre d'assistance aux producteurs primaires. Une mise aux voix en bonne et due forme démontrerait à la population que nous n'avons pas peur de voter en faveur de cette mesure, et c'est ce qu'on devrait faire plutôt que de continuer à parler comme on l'a fait pendant si longtemps aujourd'hui.

On pourrait présenter une motion en bonne et due forme, proposant que la question soit maintenant mise aux voix, mais je ne voudrais pas embarrasser trop de gens en faisant quelque chose de ce genre, de sorte que j'en appellerai au bon vouloir des honorables députés, à leur compréhension des procédés parlementaires et à leurs pensées intimes, en leur demandant que l'Orateur mette la résolution aux voix en bonne et due forme et que vous, monsieur l'Orateur, refusiez de donner la parole à tout honorable député qui se lève, de sorte que nous aurons l'occasion de nous prononcer sur la question, et le ministre des Finances (M. Fleming), qui devra mettre la mesure en vigueur, saura qu'il bénéficie de l'appui complet de tous les membres de la Chambre, abstraction faite de toute affiliation de parti.

Des voix: Aux voix!

M. Eric Stefanson (Selkirk): Prenant part à ce débat, monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter les honorables députés qui ont discuté avant moi de cette proposition de résolution. Vu que je représente une circonscription qui se compose en majorité de producteurs de base, cultivateurs et pêcheurs, et comme l'ensemble de son économie est tributaire de leurs revenus, j'estime qu'il est de mon devoir de prendre la parole dans la discussion de cette proposition.

Nous avons déjà adopté la loi sur le prêt agricole canadien au moyen de laquelle les cultivateurs qui le désirent peuvent emprunter de l'argent par l'intermédiaire de la commission du prêt agricole. Bien de mes commettants se sont plaints des lacunes que comporte cet organisme, ainsi que des restrictions imposées aux emprunts par la loi. Le gouvernement actuel a rendu plus d'argent disponible par cette mesure législative l'année dernière et je crois que les emprunts avaient atteint, à ce moment-là, un sommet sans précédent. Cependant, les cultivateurs en général ne sont pas satisfaits de cette loi, jugeant qu'ils ne peuvent pas emprunter tout l'argent dont ils ont besoin pour apporter les améliorations nécessaires à leur exploitation.

Le discours du trône renfermait le passage suivant:

> Vous serez aussi invités à faire une étude et une révision générales de la législation relative au crédit agricole, afin de rendre le crédit plus efficace et plus utile au développement et au maintien d'une agriculture solide et prospère.

Je crois que cela se passe de commentaires et indique que le gouvernement actuel va examiner de près les besoins financiers des agriculteurs et présenter les lois nécessaires pour faire face à ces besoins en ce qui concerne l'agriculture.

En plus de la loi sur le prêt agricole canadien, nous avons aussi la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles qui met à la disposition des agriculteurs sous forme de prêts à court terme l'argent dont ils peuvent avoir besoin pour de nombreuses raisons, y compris l'achat de bétail et autres, mais cette mesure non plus n'est pas adaptée aux besoins actuels. Nous disposons également de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Il n'y a aucun doute qu'elle a été avantageuse pour les pêcheurs de certaines régions, mais les pêcheurs du Manitoba n'ont pu s'en servir beaucoup; ainsi, elle n'a pas été d'un grand secours pour l'industrie de cette province.

J'approuve le principe à la base de la proposition de résolution et qui est exprimé par ces mots:

> ...et de procurer des capitaux suffisants aux agriculteurs et aux pêcheurs pour effectuer les améliorations importantes requises en vue de l'exploitation efficace et fructueuse de leurs entreprises.

Si l'activité de la Commission du prêt agricole canadien ne donne plus satisfaction et ne correspond plus à la réalité, c'est, entre autres choses, parce que la valeur des biens, terres, outillage, bétail, etc. a grandement augmenté depuis l'adoption de la loi en cause. Il faut aujourd'hui plus d'argent pour commencer une exploitation agricole qu'il y a 10 ou 15 ans. Comme ces fonds sont remboursables, j'approuve ce programme. Un gouvernement doit toujours se montrer prudent quand il songe à aider l'un ou l'autre groupe ou secteur de l'économie. Ce genre d'aide n'est sans doute pas considérée comme une subvention. Le gouvernement canadien, quant à cela tout gouvernement, devrait se montrer prudent quand il accorde des subventions de ce genre, car elles le font glisser de plus en plus vers le socialisme. Nos producteurs primaires, qui sont dans ce cas-ci les cultivateurs et les pêcheurs, ont été indépendants et fiers de leurs professions, et ils n'ont pas toujours eu la main tendue pour recueillir les aumônes du gouvernement.

Dans ma circonscription, qui se trouve dans la région des lacs du Manitoba, on produit de grandes quantités de céréales, de bestiaux, de porcs, de moutons, de volaille, de dindes et que sais-je encore. La plupart des agriculteurs se livrent à la culture mixte et l'élevage y est considérable. Il y a de vastes

étendues qui ne se prêtent pas à la culture des céréales, mais qui offrent de bons pâturages couverts de fourrage sauvage. Nombreux sont les agriculteurs qui possèdent des troupeaux dont la valeur varie de $10,000 à $50,000, mais leur terre est considérée de peu de valeur, de sorte que les emprunts qu'ils peuvent obtenir sont restreints et ne suffisent généralement pas à leurs besoins. L'élevage traverse une période prospère et il constitue un risque excellent; on devrait tenir compte de cet aspect lorsqu'il s'agit de déterminer le montant d'un prêt.

La plupart des fermes de ma circonscription se rangent parmi les exploitations familiales. Dans bien des cas, toute la famille travaille sur la ferme. Souvent, fils et filles travaillent pour leurs parents sans salaire fixe, et leur travail sert à développer la ferme. Souvent, au moment où les parents arrivent à la retraite, les fils et les filles qui pourraient vouloir prendre en main la ferme familiale n'ont pas assez d'argent pour la payer, tandis que leurs parents n'ont pas l'argent nécessaire pour s'acheter une maison au village pour s'y retirer. Si l'on pouvait avancer de l'argent dans les cas de ce genre, cela résoudrait deux problèmes: on garderait plus de jeunes gens sur les fermes, tandis que les parents pourraient prendre leur retraite à un âge moins avancé, s'acheter une maison dans un village et jouir d'un repos bien mérité.

Je voudrais maintenant dire un mot au sujet des pêcheurs. Dans les limites de ma circonscription, se trouvent les deux plus grands lacs du Manitoba: le lac Winnipeg et le lac Manitoba. Bien des députés, je pense, ne se rendent pas compte de l'importance de l'industrie de la pêche au Manitoba. On entend parler beaucoup des pêcheries de la côte de l'Atlantique, et particulièrement de la pêche à la morue. Il est souvent question aussi des pêcheries de la côte occidentale, et surtout de la pêche au saumon. C'est dans l'Ontario et le Manitoba, que se fait le gros de la pêche en eau douce au Canada.

Une raison pour laquelle on parle moins de ces pêches, c'est que les gouvernements provinciaux respectifs ont la haute main sur la pêche dans ces provinces. Bien des gens ignorent, j'en suis sûr, que le Manitoba a produit parfois plus de poisson que la province d'Ontario. Le Manitoba produit également le meilleur poisson d'eau douce de tout le Canada. Parmi les espèces qui y sont prises on trouve le poisson blanc, le doré, le doré noir, le laquaiche aux yeux d'or et bien d'autres. Ce poisson est en très grande partie exporté aux États-Unis et il n'existe aucun excédent. Le lac Manitoba n'a qu'une saison de pêche, c'est l'hiver; tandis que le lac Winnipeg en a trois, une d'été, une d'automne et une d'hiver. La plupart des pêcheurs du lac Manitoba s'adonnent à l'agriculture tout autant qu'à la pêche tandis que les pêcheurs du lac Winnipeg sont des pêcheurs à plein temps.

Je conviens parfaitement que ces producteurs primaires ont besoin de crédit. A certaines époques la pêche fait complètement défaut dans les lacs du Manitoba tout comme la pêche à la morue a fait défaut cette année le long du littoral de l'Atlantique. Nous ne connaissons pas la cause de cet ordre de choses, mais cela se produit et, lorsque la pêche a fait complètement défaut, les producteurs primaires ont besoin d'aide.

L'industrie de la pêche du Manitoba doit faire face à de nombreux problèmes; pour les résoudre, il faudra prendre des mesures concrètes. Toutefois, le gouvernement ne peut à lui seul les régler, mais il peut adopter certaines mesures qui pourraient améliorer la situation. Il faudrait effectuer plus de recherches. Et les permis de pêche coûtent beaucoup trop cher. Un pêcheur qui veut se livrer à son occupation pendant trois saisons sur le lac Winnipeg doit payer $85 pour ses permis. Il lui en coûte $50 pour la saison d'été, $15 pour l'automne et $20 pour l'hiver. De plus, il doit se procurer un permis s'il exploite un poste de pêche du poisson blanc, s'il sale son propre poisson et s'il exploite d'un à sept navires. Pour ce faire, il doit payer $100 pour son permis et $25 à l'égard de chaque navire supplémentaire. S'il se trouve des embarcations de pêche à son poste, il doit payer $30 de plus pour tout nombre d'embarcations jusqu'à concurrence de 20, et un montant supplémentaire de $2.50 pour chaque embarcation qui dépasse ce nombre. Il doit aussi payer à la Division des terres une somme de $100 pour le loyer de la propriété que son poste occupe. Dans la plupart des cas, cette propriété est d'environ une acre. Et toujours en plus, il doit acquitter les droits d'un permis à l'égard du bois et des billes qui entrent dans la construction de son quai. Toutes ces choses représentent un véritable fardeau pour une industrie qui éprouve actuellement des difficultés. Il y a de nombreux autres problèmes dont je pourrais parler, mais je veux revenir sur le sujet du crédit consenti aux pêcheurs.

A l'heure actuelle, les sociétés qui font le commerce du poisson consentent du crédit à de nombreux pêcheurs à l'égard de leur exploitation de pêche. Cela comprend les filets, les lignettes et les fournitures générales, ainsi que l'argent supplémentaire pour payer les salaires et les droits de permis. Naturellement, quand ces sociétés consentent du crédit à de nombreux pêcheurs, certains de ces derniers ont du succès et d'autres n'en ont pas. Afin de rester en affaires, les sociétés qui font le commerce du poisson doivent tenir un juste compte des pertes ou des mauvaises

créances. Je suis sûr que si les pêcheurs avaient quelque autre source de crédit et qu'ils étaient, par conséquent, libres de vendre là où ils pourraient obtenir le meilleur prix, ils seraient plus prospères. Je suis sûr également que toutes les sociétés seraient heureuses de pouvoir se retirer de ce genre de financement, mais comme il n'y a aucune autre source de crédit à la portée des pêcheurs, ils ne peuvent se débarrasser de ce fardeau. Ce régime semble s'étendre dans tout le pays. On met du crédit à la disposition des agriculteurs et je crois qu'il faudrait faire de même pour nos pêcheurs. C'est au gouvernement de décider si ce crédit doit être mis à leur disposition par l'élargissement de la loi actuelle ou par l'établissement d'une banque d'expansion de l'agriculture et de la pêche semblable à la banque d'expansion industrielle.

J'estime qu'en consentant des prêts, à court ou à long terme, à ces producteurs primaires, aux cultivateurs et aux pêcheurs, c'est l'économie tout entière du pays qui en bénéficiera considérablement.

(Texte)

M. Gabriel Roberge (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter l'honorable député qui m'a précédé, parce que j'ai cru comprendre qu'il s'en était tenu le plus possible au projet de résolution actuellement à l'étude. Cependant, histoire de ramener le débat dans ses limites, je crois qu'il serait utile que je relise la substance du projet de résolution proposé par l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger), soit de suggérer au gouvernement d'étudier:

...l'à-propos d'établir une banque d'expansion de l'agriculture et des pêcheries afin de consolider et d'accroître les facilités des crédits actuels dont jouissent les personnes qui s'adonnent à ces industries de base...

Au cours de la journée, j'ai écouté les exposés non seulement des députés de l'opposition mais aussi de ceux qui appuient le gouvernement et vraiment j'ai eu l'impression que tous étaient d'accord pour conclure au bien-fondé de la résolution. De fait, je n'en ai entendu aucun qui se soit déclaré opposé à la proposition de résolution, aussi, monsieur l'Orateur, sans critiquer les décisions que vous et M. l'Orateur suppléant avez rendues lorsque l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) prononçait son discours, nous tentions, autant que possible, de nous en tenir au sujet actuellement à l'étude.

Si ma mémoire est fidèle, ce projet de résolution avait été inscrit au *Feuilleton* l'an dernier par l'honorable député de Drummond-Arthabaska, qui représente une circonscription voisine de la mienne. Malheureusement, ce projet de résolution n'avait pas été étudié et je le félicite de l'avoir inscrit de nouveau au *Feuilleton*. Je le félicite également d'avoir eu la chance d'être le premier député à soumettre un projet de résolution lors du premier lundi réservé aux députés.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement, parce que je suis d'avis qu'à cette heure tardive, soit 10 heures moins 20, il est temps que la question soit mise aux voix, et je ne voudrais pas, par un long discours, empêcher les députés de se prononcer sur cette importante suggestion qu'a faite l'honorable député de Drummond-Arthabaska.

Mon opinion est facile à exprimer, puisque j'en ai déjà fait part à la Chambre l'an dernier, au cours de l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture, alors que je disais, comme en fait foi la page 3098 du compte rendu officiel des débats, édition française:

Par ailleurs, il ne faut pas oublier non plus que l'agriculture est en voie de s'éloigner un peu de ce domaine familial pour devenir réellement une industrie.

Le gouvernement devrait se pencher sur ce problème et se rendre compte que les fermes de notre pays vont peut-être cesser d'être une unité économique familiale pour devenir réellement une industrie agricole.

Monsieur l'Orateur, il va sans dire que nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre sommes évidemment en faveur du maintien des fermes familiales, mais nous ne devons pas cependant nous fermer les yeux et empêcher l'évolution qui se produit, ni oublier que l'entreprise familiale est en train de devenir réellement une industrie agricole. Il faut, par des moyens adéquats, sauvegarder ce système de l'industrie agricole familiale, et c'est pour cette raison que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons cru qu'il fallait proposer l'établissement de cette banque d'expansion agricole dont les avantages ont été expliqués par mon collègue de Drummond-Arthabaska.

Monsieur l'Orateur, j'ai des notes copieuses,—et non pas un discours écrit,—j'ai également des citations à offrir à la Chambre, mais étant donnée l'heure tardive, je vais m'abstenir de vous les communiquer. Je veux tout simplement dire que nous, qui siégeons dans l'opposition, croyons sincèrement que l'établissement d'une banque d'expansion agricole serait un des remèdes à la situation agricole chez nous, et quand je dis chez nous, je ne parle pas seulement de la province de Québec, mais du Canada tout entier.

Je crois donc que les honorables députés qui sont actuellement à la Chambre devraient se prononcer immédiatement sur la valeur de la proposition soumise par l'honorable député de Drummond-Arthabaska.

(Traduction)

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de dire quelques mots au sujet de la motion, étant donné que je représente une circonscription qui compte un grand nombre d'éleveurs et de cultivateurs. Je ne répéterai pas ce que renferme le discours du trône. J'allais aborder le raisonnement de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill); la motion dont nous sommes saisis est, dit-il, superflue car l'esprit sinon la letre du discours du trône prévoit exactement la même chose.

En matière de crédit à l'intention des cultivateurs de l'Ouest canadien, il est difficile de séparer les différents programmes adoptés dans l'intérêt des cultivateurs de l'Ouest en vertu de diverses lois; toutefois si les observations que je formule durant les quelques minutes qui restent à ma disposition, s'appliquent à certaines lois, c'est parce que le crédit qui y est prévu vise un aspect particulier de l'agriculture. On est souvent d'avis, en particulier dans l'Est, que les fermes de l'Ouest sont très étendues. Je vais prendre quelques minutes pour citer des extraits d'une allocution prononcée le 28 octobre 1957 par le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) sur des avances en espèces aux cultivateurs de l'Ouest. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi le compte rendu à la page 486:

> C'est la superficie déterminée. Voici une liste donnant des détails des détenteurs de permis dans l'Ouest du Canada. Le total est de 230,854, dont 31,299 fermes ont une superficie déterminée ou en culture qui va de rien à 99 acres.
>
> Il y a 63,272 fermes dont la superficie s'étend de 100 à 199 acres et 51,762, qui ont de 200 à 299 acres en culture... En d'autres termes, contrairement à ce qu'on croit en général, à savoir que les cultivateurs de l'Ouest seraient tous de gros cultivateurs riches et que certains d'entre eux iraient même passer leurs hivers en Californie, et le reste, je dis qu'il y a très peu de cultivateurs dans cette région qui soient en mesure de faire cela. Comme ces chiffres l'indiquent, les deux tiers d'entre eux, en fait, et même un peu moins, ont des fermes de 300 acres cultivées ou moins.

De sorte que les deux tiers des cultivateurs de l'Ouest du Canada ont 300 acres de terre ou moins. Relativement au crédit agricole, l'étendue de la terre a beaucoup d'importance. Au cours des 20 dernières années, l'industrie agricole de l'Ouest, comme d'autres, a subi une révolution. Les chevaux qu'on voyait dans les champs ont été remplacés par de l'outillage fort moderne. Cette révolution a créé une demande de crédit. Représentant une région agricole, je crois que quatre motifs expliquent pourquoi les fermiers de l'ouest du Canada ont besoin d'un crédit accru. D'abord, pour parer aux excédents de blé de l'Ouest, il a fallu que les cultivateurs diversifient leur culture; quelques-uns ont dû commencer à faire de l'élevage. Par exemple, un des cultivateurs de ma circonscription a commencé cette année à produire un nouveau type de graminées. La semence coûtait $1 la livre. Pour que ce cultivateur commence à produire ce nouveau type de récoltes et pour que d'autres fassent de l'élevage de manière à écouler les excédents de blé il faut que nos cultivateurs obtiennent du crédit.

L'extension du crédit tient aussi à la nécessité de sortir de l'impasse créée par le mince écart entre les prix de revient et les prix de vente, dont nous avons tellement entendu parler à la Chambre. Les cultivateurs de l'Ouest ont dû se procurer de l'outillage plus lourd et plus de terres. Si le cultivateur peut se procurer ce genre d'outillage et acheter plus de terres de façon à pouvoir abaisser ses frais généraux, il doit obtenir du crédit. De plus, bien des premiers pionniers venus en Saskatchewan et en Alberta ne travaillent plus maintenant ou bien sont morts. Les jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture ont besoin de crédit pour acheter ces exploitations agricoles. Voilà pourquoi j'appuie de tout cœur cette motion. Voilà pourquoi j'ai été si heureux d'entendre dans le discours du trône que la question du crédit allait être remise à l'étude.

L'autre cause expliquant la haute importance du crédit pour les cultivateurs de l'Ouest a trait à la venue éventuelle du capital privé dans la Saskatchewan et l'Alberta. Sous le gouvernement cécéfiste, la Saskatchewan a adopté certaines mesures comme la *Land Contracts Action Act* et d'autres lois qui ont chassé par la peur le capital privé.

M. Argue: Quelles sornettes!

M. Woolliams: Ce ne sont pas des sornettes! Le député d'Assiniboïa n'y voit que des fariboles, mais il sait que telle est la situation.

M. Argue: Vous nous l'avez dit trois ou quatre fois à la dernière session.

M. Woolliams: C'est dans vos rêves que vous devez avoir écouté des discours que je n'ai pas prononcés, car je n'en ai fait qu'un l'an dernier. Si l'on me permet de continuer, je signalerai que le capital privé à été chassé par la peur de la province de la Saskatchewan.

M. Argue: Allons donc!

M. Woolliams: Les bailleurs de fonds savent bien qu'ils n'ont pas de véritables garanties à cause de la façon dont la loi est faite. On rencontre le même problème sous le régime des lois albertaines. C'est pourquoi il nous faudrait une loi comme celle proposée dans le projet de résolution, afin que nos cultivateurs puissent obtenir de l'argent pour améliorer leur rendement, et aussi afin d'aider à garder les jeunes sur les fermes.

Une voix: Procédons au vote.

M. Woolliams: J'ai de nouveau entendu la voix du député d'Assiniboïa (M. Argue), mais en discutant cette question du crédit, je dirai que notre parti n'a pas d'excuses à offrir au cultivateur de l'Ouest pour ce qu'il a fait. Voici nos réalisations, en ce qui concerne les lois traitant du crédit. Dans les années trente même nous avons présenté la loi sur la Commission canadienne du blé. Notre parti a été le premier à proposer des prix minimums. Nous avons présenté la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers car après les périodes de sécheresse qui ont sévi dans les années trente, la plupart des cultivateurs de la Saskatchewan et de l'Alberta étaient insolvables. Grâce à cette loi, des millions de dollars de dette ont été annulés de sorte qu'aujourd'hui les cultivateurs de la Saskatchewan et de l'Alberta sont effectivement propriétaires de leurs fermes.

Nous avons également présenté la loi sur le rétablissement agricole des Prairies grâce à laquelle, dans bien des cas, l'eau a été amenée dans les exploitations qui n'en avaient pas. Aujourd'hui ces exploitations agricoles produisent des milliers de livres de bœuf. Lorsque j'entends la voix de mon excellent ami d'Assiniboïa, j'aimerais lui rappeler que nous avons appuyé le même mouvement coopératif. J'aimerais demander à mon excellent ami de la Saskatchewan, qui a fréquenté la même université que moi, qu'en ce qui concerne cette marche sur Ottawa... qui la dirige? C'est Charlie Givens. Il s'agit du même Charlie Givens qui est vice-président du syndicat du blé de la Saskatchewan. Quelle est sa politique? Charlie Givens était le leader du groupe cécéfiste dans le parlement modèle organisé par l'Université de la Saskatchewan en 1938-1939.

Je demande à quelques-uns de ces membres du syndicat du blé de consulter leurs archives des années trente, alors que les cultivateurs de l'Ouest étaient insolvables, comme les coopératives et les syndicats du blé. Quel gouvernement de l'Ouest a soutenu financièrement le syndicat du blé? Ce n'était nul autre que le gouvernement conservateur Anderson. C'est lui qui s'est porté garant du syndicat du blé auprès des banques afin de maintenir les coopératives en mesure de faire la concurrence aux sociétés d'élévateurs en série.

Quant aux moyens d'obtenir de l'argent pour exploiter la ferme, des mesures législatives ont déjà été présentées, telle celle qui autorise des avances en espèces. Nous savons que les députés ont dit et répété à la Chambre que le cultivateur a de grandes difficultés à livrer son blé. En fait, aujourd'hui, dans ma circonscription, certains cultivateurs ont un contingent d'un ou deux boisseaux. Les avances en espèces ont contribué à mettre de l'argent dans les poches de ces cultivateurs mais malgré ces avances en espèces, il est nécessaire d'étendre les facilités de crédit en faveur des cultivateurs de l'Ouest.

En 1958, nous avons eu d'assez bons résultats. Passons à l'Alberta. En 1958, les prêts s'y élevaient à $3,600,336 contre $1,547,000 seulement en 1957. En Saskatchewan, la Commission du prêt agricole canadien, puisque c'est toujours d'elle qu'il s'agit, a avancé $4,600,000 en 1958, contre $2,980,000 pour la période correspondante de 1957. On voit donc que la Commission du prêt agricole canadien a prêté le double aux agriculteurs de Saskatchewan et d'Alberta de ce qu'elle avait prêté l'année précédente. J'ai été très heureux de voir le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) à son siège ce soir et de savoir, ainsi que l'annonce le discours du trône, qu'une nouvelle extension de crédit sera accordée au cultivateur de l'Ouest, surtout en Saskatchewan et en Alberta.

Des voix: La mise aux voix.

M. Woolliams: Maintenant, je pourrais peut-être donner les grandes lignes de ce que je recommanderais. J'en ai parlé avec de nombreux cultivateurs de ma circonscription. Les cultivateurs de l'Alberta, ceux de Bow-River notamment, déclarent avoir besoin de prêts à long terme et à faible intérêt. Ils donnent pour raison qu'ils veulent développer leur exploitation, avoir plus de terre et acheter de l'outillage. Ils ont besoin de prêts à long terme analogues à ceux qui sont accordés en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Deuxièmement, c'est que l'Office du prêt agricole canadien avait été administré d'une ville de la province d'Alberta. Les cultivateurs de cette province, avec qui j'ai discuté la question, aimeraient que les prêts agricoles soient administrés par l'entremise des divers bureaux répartis dans la province, tout comme c'est le cas en ce qui concerne les prêts consentis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation.

Les cultivateurs aimeraient également qu'on élimine les complications administratives, et qu'on examine les demandes de prêts aussi rapidement qu'on le fait en ce qui concerne les prêts consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation. De cette façon, le cultivateur recevrait son prêt rapidement, et il n'y aurait pas tant de délai administratif, comme ç'a été le cas du fait que les demandes de prêts aient été examinées dans une ville en particulier de l'Alberta.

Maintenant j'aimerais beaucoup, au nom des agriculteurs de ma circonscription, dire quelques mots au sujet du crédit, parce que sans aide le cultivateur ne peut pas se tirer

du mauvais pas dans lequel le place le coût d'exploitation. C'est une des raisons pour lesquelles les agriculteurs se sont réunis en Saskatchewan en vue d'organiser une marche sur Ottawa. Je sais que si jamais ces agriculteurs partaient de l'Ouest canadien pour venir ici, ils seraient écoutés d'une oreille très attentive par les ministres occupant la première rangée. C'est ce qui fait la différence entre les ministres du présent cabinet et ceux du régime précédent. A titre d'exemple, je pourrais vous raconter un petit incident qui s'est produit. Un des mineurs de Canmore a dit qu'il avait été voir M. C. D. Howe il y a deux ou trois ans pour lui parler de l'extension de l'assurance-chômage.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député s'écarte quelque peu de la résolution.

M. Woolliams: C'est vrai. Ce mineur a été renvoyé car on ne pouvait modifier la loi sur l'assurance-chômage pour un seul mineur. La même chose se produit quand on veut rencontrer les ministres. Il en va de même en ce qui a trait aux délégués de l'Ouest canadien.

M. C. F. Kennedy (Colchester-Hants): Monsieur l'Orateur, je constate que notre temps de parole est très limité. Puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je crois que si l'honorable député peut prononcer encore un mot, il peut fort bien déclarer qu'il est dix heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader de la Chambre si l'ordre du jour, pour demain, est celui qu'on a annoncé vendredi soir? Si oui, procédera-t-on dans le même ordre, en commençant par les crédits supplémentaires?

L'hon. M. Green: Oui.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

DUMPING DES TEXTILES—INSPECTEURS

Question n° 23—**M. Boulanger:**

1. Depuis le 1er janvier 1958, le ministère du Revenu national a-t-il employé des inspecteurs, relativement au prétendu dumping de textiles au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien d'inspecteurs a-t-il employés et quels sont leurs noms?

Réponse de **l'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):**

1. Oui.

2. 21 MM. W. J. Armour, E. C. Barron, R. T. Bird, E. A. W. Boyce, J. E. Bruce, B. J. Cheney, C. G. Dodman, S. Drabek, D. R. Hagen, M. E. Heisel, L. B. Hillier, R. H. Hines, L. C. Howey, E. J. Laurin, J. M. McKillop, J. R. McNally, M. A. Olivier, A. R. Porter, R. A. Shaw, B. R. Staines, A. W. Walters.

De ce groupe, 13 ont été employés depuis le 1er janvier 1958. En plus des 21 appréciateurs fédéraux inscrits qui se spécialisent dans les textiles, l'appréciateur fédéral en chef, de même que son adjoint et les autres fonctionnaires supérieurs de la Division des douanes et de l'accise, ont à s'occuper de temps à autre de problèmes résultant du prétendu dumping de textiles au Canada.

LE LUBRIFIANT AMP-1100

Question n° 35—**M. Fisher:**

1. L'Aviation royale du Canada effectue-t-elle des essais du lubrifiant AMP-1100?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles fins et quelles normes a-t-elle établies pour en justifier l'emploi?

3. Quelle est la quantité d'huile nécessaire pour effectuer l'ensemble de ces essais?

4. Quelle quantité avait-on achetée au 20 janvier 1959?

5. Quelle sera la durée de ces essais et quand prévoit-on en compiler les résultats?

Réponse de **l'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):**

1. Oui.

2. Les essais ont pour but de déterminer les avantages du lubrifiant AMP-1100 pour les moteurs d'avions. Pour effectuer ces essais, on ajoute le lubrifiant aux moteurs des avions qui sont en service normal. On déterminera la valeur du lubrifiant au cours de la révision des moteurs en comparant les moteurs démontés qui auront servi aux essais avec ceux qui n'auront utilisé que les lubrifiants ordinaires. La comparaison sera fondée sur les normes d'inspections ordinaires relatives à l'usure et à la propreté du moteur.

3. On estime que la quantité d'huile nécessaire à l'ensemble de ces essais sera d'environ 1,800 gallons.

4. L'ARC en avait acheté environ 1,000 gallons le 20 janvier 1959.

5. Les essais se poursuivront jusqu'à ce qu'on ait obtenu des résultats concluants. Ils ont commencé en automne 1958 et on s'attend qu'ils dureront environ 18 mois. On devrait connaître les résultats et conclusions de ces essais vers la fin de 1960.

PERSONNEL DE RADIO-CANADA À MONTRÉAL

Question n° 46—**M. Parizeau:**

1. Depuis 1955, la Société Radio-Canada a-t-elle, à quelque époque que ce soit, retenu les services de MM. Fernand Quirion, Gérard Pelletier, René Lévesque, Pierre-Elliott Trudeau, Michel Chartrand, Jean Duceppe, André Laurendeau, Jacques Hébert, Jean-Louis Gagnon, Gérard Fillion, Gérard Picard et de Mlle Alexandrine Leduc-Pelletier?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand?

3. Quel traitement ou quelle rémunération la Société a-t-elle versé à chacun?

4. La Société a-t-elle versé des sommes à ces personnes à titre de frais?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes?

Réponse de **l'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):**

1. et 2. Les services de M. Fernand Quirion ont été retenus par contrat en sa qualité de réalisateur. M. René Lévesque a été employé entre 1955 et le 29 février 1956 à titre de surveillant des émissions extérieures (section française), puis ses services ont été par la suite retenus à l'occasion à titre de commentateur.

Les autres personnes nommées ont été employées à l'occasion à titre d'artistes indépendants.

3. Ce serait préjudiciable à la Société, lorsqu'elle a à négocier en vue d'engager des réalisateurs, des artistes, etc., que de porter à la connaissance du public le montant des cachets versés à chacun.

4. On remboursait les frais de déplacement, s'il y avait lieu.

5. $15,830 depuis 1955.

LE CHÔMAGE—PRESTATIONS SAISONNIÈRES RÉCLAMÉES

Question n° 51—**M. Houck:**

1. Dans chaque province, combien de personnes ont réclamé des prestations saisonnières d'assurance-chômage durant la période allant du 1er décembre 1957 au 30 juin 1958 inclusivement?

2. Dans chaque province, quelle somme globale a-t-on versée en prestations saisonnières durant cette période?

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1 et 2.

Province	Réclamations de prestations saisonnières 1er déc. 1957 au 30 juin 1958	Prestations saisonnières versées du 1er déc. 1957 au 30 juin 1958 (Estimation)
Terre-Neuve	25,253	$ 6,889,917.
Île-du-Prince-Édouard	5,369	1,342,399.
Nouvelle-Écosse	26,196	5,817,015.
Nouveau-Brunswick	33,325	7,676,681.
Québec	147,327	31,588,162.
Ontario	120,210	25,625,551.
Manitoba	18,452	3,863,889.
Saskatchewan	13,283	2,957,642.
Alberta	19,199	3,524,737.
Colombie-Britannique	47,008	10,871,645.
TOTAL	455,622	$100,157,638.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES PIPE-LINES

"NORTHERN ONTARIO PIPE LINE"—DÉCLARATION AU SUJET DU FINANCEMENT

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai une brève annonce à faire au sujet du financement de la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*. Les députés se rappelleront qu'en novembre 1955, l'ancien gouvernement a conclu une entente avec la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* en vue de la construction et de la location à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* du secteur du nord de l'Ontario d'un pipe-line de gaz naturel entièrement canadien.

Afin de lancer cette entreprise et de permettre à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* de passer des contrats pour l'achat et la vente de gaz et de financer la construction de son secteur du pipe-line, une entente a été conclue entre le gouvernement du Canada et la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* en vue de la location assurée du secteur du nord de l'Ontario sur une base contractuelle ferme. Afin d'établir le loyer, un taux d'intérêt ferme a été fixé à 3½ p. 100. En même temps il a été conclu avec l'Ontario un accord aux termes duquel la province consentait à prêter à la société de la Couronne qu'on devait former pour aménager le tronçon nord-ontarien de la canalisation un tiers du coût ou 35 millions, soit le moindre des deux montants.

L'intérêt du placement des deux gouvernements devait être payable à des taux conformes aux taux d'intérêt respectifs qui étaient en vigueur à l'égard des obligations en cours de l'Ontario et du Canada et devait faire l'objet d'un accord avant le début de l'aménagement du tronçon nord-ontarien.

Même si le bail conclu avec la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* se fondait sur un taux ferme d'intérêt de 3½ p. 100, aucun accord ferme n'a été conclu avec l'Ontario par l'ancien gouvernement touchant le taux d'intérêt relatif à la part provinciale des avances, et en l'absence de toute entente sur le taux d'intérêt l'Ontario n'a consenti aucune avance. Par suite, la société de la Couronne n'a été financée que par des avances du Canada. Au 31 janvier 1959, nous avions avancé au total $112,750,000 à la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*.

Au cours des récents pourparlers concernant le taux d'intérêt à payer sur toute avance éventuelle de l'Ontario, le premier ministre Frost a soutenu que la province ne devrait pas être appelée à consentir des avances à la société de la Couronne au-dessous du taux courant d'intérêt, c'est-à-dire du taux d'intérêt que la province d'Ontario doit payer sur les fonds qu'elle emprunte, et ce taux est légèrement plus élevé que les taux qui étaient en vigueur lors de la conclusion de l'accord initial et du début des travaux de construction, et certainement supérieur à 3½ p. 100.

Nous avons fouillé avec soin les dossiers, sans trouver trace de pourparlers ni de correspondance entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario, attestant que l'ancien gouvernement fédéral avait stipulé un taux d'intérêt applicable au prêt consenti par la province d'Ontario; n'ayant rien sur quoi se fonder à cet égard, le gouvernement a conclu que, vu que le pipe-line principal du tronçon nord-ontarien a été en grande partie aménagé grâce à des fonds fédéraux,—même si des fonds supplémentaires seront engagés à l'égard de stations de compresseurs,—et vu que le gaz s'achemine actuellement par les canalisations, rien ne sert de demander à la province d'avancer une part quelconque des fonds aux termes de l'entente initiale.

Le fait est que si la province d'Ontario avançait de l'argent à cette société de la Couronne au taux d'intérêt qu'elle doit payer sur ses emprunts publics il en résulterait tout simplement pour la société de la Couronne un déficit que le trésor fédéral devrait combler. C'est pourquoi, dans les circonstances, le gouvernement a décidé que force lui est de fournir tous les fonds requis pour terminer l'aménagement du secteur nord-ontarien du pipe-line.

LA "CANADIAN RADIO PATENTS LIMITED"

DÉCLARATION SUR LES ENTRETIENS QUI ONT EU LIEU LE 29 JANVIER À WASHINGTON

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire brièvement rapport à la Chambre des entretiens qui ont eu lieu à Washington le jeudi 29 janvier entre le procureur général des États-Unis, l'honorable William P. Rogers, et moi-même, au sujet des effets extraterritoriaux des actions intentées devant les tribunaux des États-Unis sous l'empire de la loi américaine contre les trusts.

J'étais accompagné de M. T. D. MacDonald, directeur des enquêtes et des recherches de notre ministère de la Justice, ainsi que de fonctionnaires de l'ambassade canadienne à Washington. Du côté des États-Unis, assistaient aux entretiens, outre M. Rogers, des fonctionnaires supérieurs de son département, ainsi qu'un fonctionnaire du département d'État des États-Unis. Pour ce qui est du fond de la discussion je renvoie les députés à mon énoncé du 19 janvier 1959, consigné à la page 27 du hansard. Les entretiens ont eu lieu en conformité des dispositions dont il a été question.

Au cours de ces entretiens, j'ai expliqué notre préoccupation à l'égard des répercussions au Canada des mesures antitrust prises par le gouvernement américain devant les tribunaux américains. Certes notre préoccupation à cet égard revêt un caractère général, mais nous en avons parlé surtout à la lumière des poursuites antitrust intentées le 24 novembre 1958 contre trois entreprises américaines, désignées comme défenderesses, et plusieurs sociétés constituées au Canada citées comme co-conspiratrices.

Ce procès porte sur l'activité supposée de ces trois compagnies avec l'organisation canadienne connue sous le nom de *Canadian Radio Patents Limited*. Cette compagnie fondée en 1926, est dépositaire des droits de brevets des principales entreprises du Canada. Elle n'a en général cédé la licence de ses brevets qu'à des maisons ayant l'intention de fabriquer les articles au Canada, et il est significatif qu'elle n'ait jamais, depuis sa fondation, été accusée d'aucun délit violant la loi canadienne. Il est également significatif que le Canada ait aujourd'hui une industrie de fabrication d'appareils de radio et de télévision saine et en plein développement et qu'une très faible proportion seulement des besoins du Canada dans ce domaine soit importée des États-Unis.

Au cours des discussions, j'ai précisé que je ne me prononçais pas sur le bien-fondé de la poursuite anti-trust intentée aux États-Unis dans la mesure où les autorités ne visaient qu'à faire tomber sous le coup de la loi américaine des compagnies américaines en ce qui touche leur façon de procéder aux États-Unis. J'ai également précisé que je ne mettais pas en doute le bien-fondé de la position de la *Canadian Radio Patents Limited* en tant que telle.

J'ai souligné que ce qui nous intéresse, ce sont les répercussions possibles du décret qui est demandé aux États-Unis en ce qu'il peut obliger les directeurs de compagnies canadiennes à adopter certaines mesures en ce qui a trait à l'activité de ces compagnies au Canada, mesures qui ne seraient pas prescrites par les dispositions d'une loi canadienne ou qui ne seraient pas conformes aux normes industrielles ou commerciales canadiennes mais qui seraient prescrites par les dispositions d'une loi des États-Unis et qui seraient conformes à la règle américaine.

J'ai bien précisé qu'à notre point de vue, pareil résultat ne pourrait qu'être considéré comme une atteinte à la souveraineté canadienne. J'ai recommandé que, si le gouvernement des États-Unis estime de quelque façon que des mesures prises au Canada dans ce domaine ou dans d'autres vont à l'encontre des intérêts des États-Unis, ou entraînent quelque infraction aux accords conclus à l'égard du commerce entre nos deux pays, il devrait adopter comme ligne de conduite, non pas de chercher à modifier la situation au Canada en intervenant unilatéralement devant les tribunaux des États-Unis mais plutôt d'exposer le problème au gouvernement canadien et de formuler son opinion par les voies ordinaires.

J'ai en outre déclaré qu'à notre avis dans les questions de cet ordre, la décision sur ce qui se fait au Canada doit en définitive appartenir au gouvernement canadien, et que nous estimions que la solution à ce problème réside dans la discrétion que le gouvernement des États-Unis devrait exercer pour ce qui est d'obtenir de ses tribunaux ou d'appliquer des mesures qui constituent des interventions directes, sensibles et voulues dans des affaires qui relèvent essentiellement du commerce national du Canada.

J'ai insisté tout particulièrement sur ce point qu'à notre avis l'adoption de toute autre ligne de conduite ne pourrait que se fonder sur cette supposition inacceptable que les filiales des sociétés mères américaines en pays étranger ne sont que de simples projections du commerce américain, assujetties à la politique commerciale des États-Unis plutôt qu'aux lois et aux intérêts commerciaux des pays où ces filiales sont constituées en sociétés et où elles exercent leur activité.

Le procureur général des États-Unis m'a assuré que la mesure prise par le gouvernement des États-Unis à propos de cette poursuite ou de toute autre pour violation des lois visant les trusts ne vise aucunement, dans son intention, à empiéter sur la souveraineté du Canada; ce gouvernement ne ferait que s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de faire observer aux États-Unis les lois américaines relatives aux trusts. A son avis, la souveraineté du Canada ne serait pas menacée et s'est dit au regret qu'on ait cru le contraire.

Il a insisté sur le fait que le gouvernement américain n'était pas d'avis que la loi américaine devrait prendre le pas sur les lois

de n'importe quel autre pays, et qu'il a agi conformément à ce qui paraissait être son obligation de s'assurer que toutes personnes assujetties de quelque façon aux lois américaines, y compris les lois antitrust américaines, agissent en conséquence et se conforment à ces lois.

A la suite de ces entretiens, on a convenu sans difficulté que si, à l'avenir, pareille situation devait se reproduire, des discussions auraient lieu au bon moment entre les deux gouvernements, lorsqu'il deviendrait manifeste que les intérêts de l'un ou l'autre pays subiraient probablement quelque préjudice par suite de l'application des lois antitrust de l'autre. De telles discussions auraient pour but d'aviser aux moyens d'éviter les situations pouvant soulever des objections ou des malentendus dans l'autre pays. Pourtant, il a été bien précisé que chaque gouvernement se réserverait le droit de décider lui-même, en définitive, quelles mesures il devrait prendre et que ces consultations ne sous-entendaient nullement l'approbation des mesures qui seraient prises en fin de compte.

Je crois que cet accord au sujet de consultations préalables est une authentique réussite. En même temps, je ne veux pas trop insister sur la portée ou l'effet de cet accord au sujet des consultations. Il faut discerner que ces pourparlers ont révélé entre nous de larges divergences de vues sur ce qui équivaut à une violation de souveraineté et sur la réserve dont un pays devrait faire preuve en cherchant à obtenir de ses propres tribunaux des décrets de nature à avoir un retentissement dans un autre pays. A moins qu'on ne concilie ces vues de façon satisfaisante, rien ne garantit que des sujets de grief ne surgiront pas encore.

Même si je crois devoir exposer franchement ces faits à la Chambre, je répète qu'à mon sens les entretiens en cause peuvent marquer un premier grand pas utile vers l'amélioration de la situation; en effet, ils permettent à chaque partie de comprendre les vues de l'autre et fraient la voie à des consultations ultérieures qui pourront jeter les bases d'où avancer dans la conciliation de ces vues.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre a fait une déclaration sur une question qui préoccupe vivement le pays car il s'agit de ce qui semble certes devoir être une immixtion injustifiable et indéfendable des États-Unis dans les affaires des Canadiens. Le ministre a signifié que, par suite des entretiens qu'il a eus à Washington à ce sujet avec un membre autorisé du gouvernement des États-Unis, il a reçu l'assurance que nous serions consultés à l'avenir sur des questions semblables afin d'éviter que cette situation particulière ne se reproduise.

Bien que nous nous réjouissions tous de ces assurances, monsieur l'Orateur, je ne peux m'empêcher de faire remarquer que des assurances semblables au sujet des consultations ont été données l'été dernier au cours de la visite du président à Ottawa, et que ces assurances ont été répétées par le premier ministre à la Chambre le 11 juillet. Espérons, par conséquent, que les assurances qu'on vient de nous faire auront des résultats plus décisifs que celles de l'été dernier n'en ont eu depuis six mois.

Un des postes des crédits supplémentaires a trait à l'administration du ministère de la Justice, et nous aurons prochainement l'occasion d'en parler. A ce moment-là, les membres de l'opposition approfondiront ce point beaucoup plus qu'il n'est possible en ce moment.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Comme notre groupe l'a déjà signalé, monsieur l'Orateur, nous estimons, nous de la CCF, qu'il est très déplorable que des compagnies établies au Canada qui sont des filiales de compagnies américaines semblent être obligées de se conformer à des lois adoptées aux États-Unis, contrairement à la ligne de conduite du gouvernement canadien et aux lois canadiennes. Sans parler pour l'instant des principes en cause, je puis dire bien carrément que nous sommes d'avis que les compagnies établies au Canada devraient se conformer à la loi canadienne seulement et ne devraient pas être obligées, de quelque manière que ce soit, de se conformer à des lois adoptées dans des pays étrangers.

Nous pensons que le moment est venu pour le gouvernement canadien, non seulement de parler ainsi aux États-Unis, mais de présenter au Parlement une loi qui établirait bien clairement que les compagnies exerçant leur activité au Canada doivent obéir aux lois canadiennes et servir nos intérêts commerciaux. En outre, il devrait être précisé que, dans tous les cas où il semble y avoir conflit entre les intérêts commerciaux de notre pays et la loi d'un autre pays, il ne sera tenu compte que de notre loi et de nos intérêts commerciaux.

Il est peut-être difficile de porter ce jugement dans le cas qui nous occupe, parce qu'il est manifeste que la *Canadian Radio Patents Limited* constitue un trust au Canada. Je signale immédiatement que la Commission royale Ilsley fait enquête sur ce sujet et soumettra un rapport au Parlement. Il y aurait peut-être lieu pour le Canada de prendre des mesures en ce qui concerne le monopole dans ce domaine, mais cela n'enlève rien à la déclaration que j'ai faite, savoir qu'en

thèse générale la conduite des compagnies canadiennes devrait être régie par la loi et les intérêts du Canada.

Je réitère au ministre une demande que nous avons faite ici sous une autre forme, en une autre occasion. Je ne le fais pas par parti pris politique. Je demande au ministre de songer à soumettre la question à un comité de la Chambre afin qu'on puisse en discuter les aspects généraux: ligne de conduite des compagnies canadiennes en face de commandes de l'étranger, refus possibles dans l'intérêt des sociétés mères, et ainsi de suite.

Nous estimons que le ministre a tout à fait raison d'énoncer le principe qu'il vient d'exposer. Nous espérons, nous avons confiance et nous comptons que la façon dont on réglera ces différends à l'avenir sera plus avantageuse pour le Canada que le résultat de semblables assurances données à la Chambre l'an dernier.

L'hon. M. Fulton: Je reconnais qu'il n'est pas à propos de débattre la question en ce moment. Comme l'a dit le chef de l'opposition, on aura l'occasion d'en discuter plus tard, probablement aujourd'hui. Je ne prends donc la parole que pour me prononcer sur les propos tenus tantôt par le chef de la CCF. Des faits, a-t-il déclaré, conduisent à penser que nous avons au Canada un trust dans le domaine des brevets de la radio et de la télévision. J'ai précisé dans mes pourparlers que je ne défends pas la cause de la *Canadian Radio Patents Limited* en tant que telle. J'aimerais aussi préciser que nous n'avons aucun élément de preuve du genre mentionné par l'honorable député, du moins s'il veut parler de coalition ou de monopole. S'il en existe, nous serions reconnaissants que l'on veuille bien nous les signaler.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE RELATIVE À LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE PROVINCIALE-MUNICIPALE SUR LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il a reçu comme moi un télégramme de la Fédération du travail de la Colombie-Britannique et de ses succursales réclamant l'adoption de mesures immédiates pour atténuer le chômage qui sévit en Colombie-Britannique et demandant la convocation immédiate d'une conférence des gouvernements provinciaux et municipaux en vue de parer à la crise du chômage. S'il a reçu ce message, j'aimerais savoir quelle suite il a l'intention d'y donner.

[M. Argue.]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je considère cette question comme un préavis.

LE DROIT PÉNAL

DEMANDE DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE SUR LES PSYCHOPATHES SEXUELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Peut-il nous dire quand il déposera le rapport de la Commission McRuer d'enquête sur les psychopathes sexuels criminels et à quelle date les membres de la Chambre des communes pourront se procurer des exemplaires de ce rapport?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): L'honorable député a eu la bonté de me prévenir de sa question. Étant allé aux renseignements, j'ai constaté que le rapport était arrivé, qu'il a été traduit et qu'il est actuellement sous presse. Dès qu'il aura été imprimé dans les deux langues, il sera déposé au Parlement. Je ferai mon possible pour que les honorables députés en aient des exemplaires.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE DÉTOURNEMENT DES EAUX À CHICAGO—NOTE DE PROTESTATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il me dire si le gouvernement a envoyé une note de protestation au gouvernement des États-Unis au sujet du projet de loi HR-1 actuellement devant le Congrès et qui porte sur la nouvelle dérivation d'eau prélevée dans les Grands lacs pour être ensuite déversées dans le canal de Chicago.

L'hon. Sidney Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme j'en ai informé la Chambre il y a quelques jours, ce qui se rapporte au Bill HR-1 est à l'étude. Nous examinons diverses protestations émanant de fonctionnaires et d'organisations. Nous n'avons pas fait de protestation.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—À PROPOS DE LA PRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser avec un espoir teinté d'optimisme une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Étant donné l'assurance que nous a donnée le ministre, le 28 août dernier, que l'Office national

du film entreprendrait un documentaire sur le bassin du Columbia et étant donné l'importance du développement de cette magnifique région et l'intérêt qu'il suscite, le ministre dira-t-il à la Chambre où en est actuellement la production de cette bande documentaire si longtemps attendue?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, si je me souviens bien, le député a demandé en août dernier si un tel projet serait réalisé dans l'avenir. J'estime que les cinq mois qui se sont écoulés ne forment qu'un laps de temps bien court en comparaison du terme très large d'avenir. Mais je puis lui assurer que ma réponse d'alors vaut encore. On ne perd pas l'affaire de vue. On ne peut commencer ce documentaire avant de finir le film sur le Fraser. Nous espérons pouvoir le diffuser au printemps. Le film sur le Columbia existe actuellement à l'état de projet.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA "PREMIUM IRON ORES"—INTERPELLATION À PROPOS D'UN AIDE-MÉMOIRE AUX TRIBUNAUX DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Il se souviendra que le ministre du Revenu national a informé la Chambre que, sur demande, on a fait circuler dans les ministères du gouvernement des États-Unis, l'aide-mémoire du premier ministre sur la cause de la *Premium Iron Ores*. Le ministre sait-il, oui ou non, si cet aide-mémoire a été porté à la connaissance de la cour fédérale d'appel des États-Unis qui entend cette cause? Si cela n'a pas été fait, pourra-t-il prendre des mesures pour s'assurer qu'on le fasse?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, attendu que le gouvernement du Canada n'est en aucune manière partie dans cette cause, il serait naturellement inopportun pour le gouvernement du Canada de prendre de telles mesures. Je ne sais pas si l'aide-mémoire a été porté ou non à l'attention du tribunal. Si je me souviens bien, l'aide-mémoire initial, daté du 28 novembre 1956, a été envoyé au ministre en cause à Washington par le gouvernement d'alors. Le 23 décembre 1957, le gouvernement a donné son assentiment aux termes de cet aide-mémoire. De plus,—je suis sûr que l'honorable et savant député voit le bien-fondé de cet avis,—les gouvernements ne peuvent intervenir dans les tribunaux d'un autre pays à propos de questions auxquelles ils ne sont pas parties.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

AFFAIRES INDIENNES—DROITS RELATIFS AUX SPIRITUEUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à madame le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le vendredi 23 janvier, je lui ai demandé si elle avait reçu du gouvernement de la Colombie-Britannique une requête priant le cabinet fédéral d'approuver la concession aux Indiens nés en Colombie-Britannique des droits aux spiritueux, suivant l'expression courante; elle a alors répondu que nulle instance n'était parvenue à son pupitre. Je me demande si elle en a reçu depuis.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Étant alors allée aux renseignements, j'ai constaté que nulle demande du genre n'était parvenue à mon ministère. Je ne me suis pas enquise de la question depuis une couple de jours, mais, que je sache et croie, rien ne nous a encore été adressé en la matière.

LES FINANCES

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—INTERPELLATION AU SUJET DE DISPOSITIONS DE LA PART DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances au sujet du récent rapport de l'auditeur général. Le ministre peut-il nous dire un peu quelles dispositions le gouvernement songe à prendre à l'égard des faits qui ressortent de ce rapport?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le contenu du rapport de l'auditeur général a été communiqué à tous les ministères intéressés et l'on prendra certainement les mesures qui seront jugées nécessaires.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une autre question? L'honorable député a-t-il lu l'éditorial du *Journal* d'Ottawa, hier soir?

L'hon. M. Fleming: Non, monsieur l'Orateur, je ne l'ai pas lu.

L'hon. M. Martin: Vous devriez le lire chaque jour.

L'hon. M. Fleming: Il y a pas mal de choses dont je pourrais moi-même recommander la lecture à l'honorable député.

L'IMMIGRATION

M. LOUIS SMRKE—REFUS DE PERMETTRE DE PASSER PAR LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous dire si des protestations ont été transmises aux États-Unis ou si une enquête a eu lieu au sujet du refus, apparemment sans raison, des agents américains de permettre à M. Louis Smrke, joueur de hockey de l'équipe des MacFarlands, de Belleville, de passer par les États-Unis pour se rendre en Europe où il devait jouer?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député qu'aucune protestation n'a été transmise et j'ajouterai que pour autant que je sache, aucune demande d'aide ne nous a été adressée par qui que ce soit à ce sujet. Suivant les journaux,—je ne possède pas d'autres renseignements,—M. Smrke a pu choisir un autre parcours pour se rendre en Europe.

Dans le cas présent, la mesure prise par les agents de l'immigration américaine paraît être la manière de faire courante en vertu de la loi américaine concernant l'immigration et la naturalisation. Un citoyen canadien qui désire séjourner temporairement aux États-Unis doit pouvoir prouver aux agents de l'immigration des États-Unis qu'il aurait répondu aux exigences requises pour l'obtention d'un visa américain s'il en avait fait la demande. L'admissibilité de tout individu dans n'importe quel pays doit être établie évidemment par les autorités de ce pays.

Pendant que j'ai la parole, M. Smrke... (*Exclamations*) ... M. Smrke, dis-je, est membre de l'équipe des MacFarlands de Belleville qui se rend à Prague pour y disputer le championnat mondial de hockey amateur. Nous leur souhaitons tout le succès possible.

M. l'Orateur: Aux fins du compte rendu officiel, je demanderai à l'honorable secrétaire d'État comment s'épelle le nom "Smrke".

M. Argue: D'après les journaux, il s'épelle S-m-r-k-e. Je me demande si, à la lumière de la déclaration du ministre, une enquête ne pourrait pas être entreprise afin que de semblables refus ne se produisent pas à l'avenir. Il est certainement opportun que le Canada fasse enquête à ce sujet, attendu qu'un de ses citoyens est en cause.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le député pose une question à laquelle on a déjà répondu.

[L'hon. M. Fleming.]

M. Grills: Pour l'information de la Chambre, M. Smrke a joué au hockey en Écosse hier soir et le match s'est terminé par un compte égal.

RADIO-CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA GRÈVE DES RÉALISATEURS DE LA TÉLÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre du Revenu national. L'honorable ministre aurait-il une déclaration à faire au sujet des derniers développements survenus depuis hier relativement à la grève des réalisateurs? A-t-il de nouveaux renseignements à donner à ce sujet?

(Traduction)

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de faire quelque déclaration que ce soit touchant des faits nouveaux. Il est vrai qu'en fin de semaine, d'après ce qu'on m'a dit, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Chambers), dans la circonscription duquel vivent bon nombre de ces réalisateurs et autres employés de Radio-Canada, avait reçu leur visite et discuté le problème avec eux, à la suite de quoi, hier, à Ottawa, il a pris contact avec les dirigeants de Radio-Canada qui ont dit ne demander qu'à reprendre les discussions avec les réalisateurs sur la base convenue à la suite des discussions de dimanche soir selon lesquelles il semblerait que les réalisateurs sont disposés à adopter dorénavant une attitude différente.

Je crois que des discussions ont lieu maintenant ou qu'elles auront lieu tout prochainement, ce soir ou demain; aussi suis-je d'avis qu'il est préférable, pour l'instant, de n'en rien dire de plus. Je suis sûr que chacun ici sera content de savoir que les discussions ont lieu. Nous espérons qu'on en viendra à des arrangements satisfaisants afin de mettre fin à la pénible situation des dernières semaines.

(Texte)

M. Denis: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre du Revenu national. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Chambers) avait-il été officiellement désigné par le gouvernement pour traiter avec les parties en cause?

(Traduction)

L'hon. M. Nowlan: L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges n'est nullement qualifié pour parler au nom du gouvernement,

et je suis sûr qu'il serait le dernier à prétendre le contraire. Toute déclaration du gouvernement ou de la Société Radio-Canada sera faite par moi-même aussi longtemps que la Société Radio-Canada relèvera de moi.

(Texte)

M. Denis: Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que l'honorable ministre du Revenu national ait bien compris ma question. J'ai demandé au gouvernement s'il avait fait des suggestions ou des représentations et s'il avait une déclaration à faire au sujet de cette grève, et non pas ce qu'un député, qui n'a pas été officiellement désigné par le gouvernement, avait fait. Je comprends que l'honorable ministre veut donner crédit au député de Saint-Laurent-Saint-Georges, mais ma question s'adresse au gouvernement et non pas au député.

(Traduction)

L'hon. M. Nowlan: En réponse à cette longue question, qui aurait pu, à mon avis, être posée de façon beaucoup plus brève, je dirai que le gouvernement n'a donné d'instructions ni fait de propositions à l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges ni à qui que ce soit d'autre.

Je l'ai dit maintes fois à la Chambre et je le répète, il s'agit d'une question à régler entre la société et les représentants des réalisateurs. Il se trouve, si je suis bien informé, que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges est un bon représentant de sa circonscription, comme nous devions tous l'être par le passé, qu'il y a un grand nombre d'employés de Radio-Canada dans sa circonscription et qu'il a profité de sa bonne influence pour discuter cette question et les mettre de nouveau en rapport avec la société. Je lui exprime notre reconnaissance.

LE COMMERCE

LE PÉTROLE—INTERPELLATION PORTANT SUR DES DÉMARCHES RELATIVES AUX EXPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque le gouvernement des États-Unis va prendre une décision à la fin du mois au sujet des importations de pétrole, le ministre pourra-t-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien a présenté des observations au gouvernement des États-Unis en vue d'essayer de protéger nos entreprises pétrolières en ce sens?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je n'ai rien à ajouter à ce qui est dit dans le communiqué publié après la réunion de la Commission conjointe canado-américaine sur le commerce et les affaires économiques, qui s'est réunie ici au début de janvier. Ce communiqué a été déposé sur le bureau de la Chambre.

LES RELATIONS DU COMMONWEALTH

LA FÉDÉRATION DES ANTILLES—INTERPELLATION PORTANT SUR LE DON D'UN SECOND NAVIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je me demande, monsieur l'Orateur, si le ministre du Commerce pourrait me dire quand je puis espérer une réponse à la question que j'ai posée la semaine dernière. J'ai demandé si le gouvernement avait l'intention de fournir un second navire à la Fédération des Antilles et s'il est exact que les plans et devis du premier navire ne sont pas encore prêts.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la question intéresse deux ou trois ministères. Le ministère du Commerce se préoccupe surtout des détails pratiques relatifs au genre de navire à construire et aux plans et devis nécessaires. Nos fonctionnaires ont conféré avec ceux du gouvernement des Antilles en vue de déterminer le genre et les dimensions du navire à construire. Les consultations se poursuivent mais je crois qu'elles sont bien près de se conclure.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au ministre des Finances si le gouvernement canadien donnera un second navire aux Antilles?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Je m'efforcerai de répondre à cette question, monsieur l'Orateur. On se souviendra que le 23 septembre dernier, le premier ministre a publié un communiqué à l'issue de négociations avec le premier ministre des Antilles. Le voici:

> Le premier ministre a annoncé aujourd'hui qu'à la suite de lettres échangées avec le premier ministre des Antilles, sir Grantley Adams, le gouvernement canadien se propose de recommander au Parlement que dix millions de dollars soient mis à la disposition des Antilles les cinq prochaines années, sous forme d'assistance économique du Canada, et que soit construit dans le cadre de ce programme d'assistance un bateau jumeau qui se joindra au premier navire canadien que le Canada a déjà consenti à fournir au service de navigation desservant les îles des Antilles.

L'AGRICULTURE

ŒUFS—DÉCLARATION SUR UNE PRÉSUMÉE RÉDUCTION DES PRIX PAR LA "WESTERN PRODUCE ASSOCIATION"

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le 27 janvier l'honorable député d'Assiniboïa m'a posé une question supplémentaire en plus de celle qu'il avait posée au ministre de l'Agriculture. Il s'agissait d'une réduction du prix des œufs. Il m'a demandé si les membres de la division des enquêtes sur les coalitions enquêtaient en cette affaire. J'ai répondu à l'honorable député que je prendrais sa question pour un préavis et que je lui donnerais une réponse plus tard. Je m'excuse d'avoir tardé à lui donner cette réponse, mais j'ai été absent. Je peux maintenant l'informer que cette division n'a reçu aucune plainte voulant que l'on tente de réduire le prix des œufs. Des discussions sont cependant en cours avec le ministère de l'Agriculture pour savoir s'il y a lieu d'enquêter.

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

POURPARLERS RELATIFS À LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il se prononcer sur une nouvelle de presse émanant de Londres et annonçant que des pourparlers se poursuivent entre le gouvernement du Royaume-Uni et d'autres gouvernements du Commonwealth en vue d'une conférence des premiers ministres du Commonwealth qui se tiendrait à la fin de juin ou au début de juillet de cette année?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire en ce moment c'est qu'on a échangé des communications, mais autant que je sache, rien n'indique présentement la convocation d'une conférence des premiers ministres du Commonwealth pour juin ou juillet de cette année.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Sévigny.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service des sciences—
Administration—

695. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $375,000.

[L'hon. M. Fleming.]

M. Benidickson: Monsieur le président, je me demande si c'est le ministre de l'Agriculture ou le ministre des Finances qui va maintenant donner les détails des affectations de ce crédit. De toute façon, les ministres se rendront compte qu'à la première page on nous dit de nous reporter à la page 5 pour le détail des affectations, mais à la page 5 les détails n'y sont pas. Donc on pourrait peut-être nous dire de quels bâtiments, ouvrages, terrains et matériel il s'agit dans ce crédit.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, c'est avec plaisir que je fournirai les renseignements que je peux communiquer. Le crédit dont il s'agit ici, au montant de $375,000, est exigé pour l'aménagement d'un laboratoire de biologie forestière pour l'Université Laval.

(Le crédit est adopté.)

Service de la production—
Hygiène vétérinaire—

696. Dédommagement pour animaux abattus—Crédit supplémentaire, $400,000.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, sous le titre de ce crédit, j'aimerais signaler au comité la gravité de l'épidémie actuelle de rage dans la région sud et centrale de l'Ontario. Je prie le ministre de tenir compte des pertes subies par les cultivateurs de cette région où la plupart des cultivateurs s'adonnent à l'industrie laitière et à l'élevage de bovins de boucherie. C'est surtout là que la maladie a sévi. Certaines mesures ont été prises par le ministère en vue d'empêcher que la maladie se sépande s'il arrive que des animaux sauvages et domestiques soient mordus, et diverses dispositions ont été prises par les autorités locales à cette même fin. En raison des pertes subies cependant, j'estime qu'on devrait songer à apporter de l'aide sous quelque autre forme.

Il y a eu 2,218 cas de rage signalés au Canada en 1958 et qui ont été diagnostiqués par le laboratoire fédéral. Sur ce nombre 896 cas ont été signalés en Ontario et diagnostiqués par le laboratoire fédéral. L'Ontario a aussi enregistré 169 autres cas que les vétérinaires du gouvernement ont soumis à des diagnostics cliniques dans les diverses régions.

Dans ma circonscription de Grey-Bruce, on avait perdu au 31 décembre 178 bovins, sans parler d'un nombre considérable d'autres animaux y compris des moutons et des chevaux, 50 autres cas cliniques étant diagnostiqués. Cela représente une perte considérable pour les cultivateurs de cette région et je sais que d'autres députés signalent des constatations analogues dans leur circonscription.

Je suis au courant des déclarations publiées par le ministère et son attitude à cet égard

m'est familière. Il sait que la maladie n'est pas propagée par les bestiaux eux-mêmes mais surtout par les renards et d'autres animaux, et rien n'autorise le ministre à compenser ces pertes à sa discrétion.

Vu la gravité de l'épizootie, je demanderais au ministre et à son ministère de songer à verser des indemnités en pareils cas. Réflexion faite, les organismes agricoles et les cultivateurs ont proposé, comme moi, dans les instances qu'ils m'ont adressées, qu'un montant uniforme soit versé à ces cultivateurs à titre d'indemnité, indépendamment de la loi sur les épizooties, et qu'il soit prévu par une mesure habilitante aux termes de laquelle le gouvernement fédéral verserait un tiers, le gouvernement provincial un tiers et le comté un tiers. Je demanderais au ministre et à son ministère de considérer ce cas d'un œil bienveillant.

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur le président, je demanderais au ministre de l'Agriculture de bien vouloir nous donner des explications relativement à la somme de $400,000 prévue au poste 696.

(Traduction)

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, touchant la question de l'affectation du montant de $400,000, je dois dire qu'au cours de l'année financière actuelle, nous avons fort accéléré notre programme d'élimination de la tuberculose et de la brucellose en particulier. Cette initiative a été rendue nécessaire par la mise en vigueur en novembre de la modification des règlements américains d'hygiène vétérinaire. Cette modification rendait les règlements plus stricts dans le cas de ces deux maladies pour les bovins qu'importaient les États-Unis. Par conséquent, pour nous protéger et nous permettre d'exporter des bovins, surtout aux États-Unis, nous avons dû améliorer et intensifier nos programmes d'épreuves de la brucellose et de la tuberculose. Voilà l'une des raisons qui motivent le montant supplémentaire de $400,000 qui est exigé cette année. Cela remonte à l'été dernier, quand nous avons fort accéléré le programme d'épreuves de la brucellose en particulier.

L'autre raison pour laquelle nous demandons plus d'argent est qu'à la dernière session du Parlement, les honorables députés s'en souviendront, nous avons élevé le versement accordé à titre de compensation pour les bovins abattus en vertu de ces deux programmes, en le portant de $40 à $70 pour les animaux de race commune et de $100 à $140 pour les animaux de race pure. Ces deux éléments combinés ont créé la nécessité d'obtenir $400,000 de plus que le montant prévu dans les crédits principaux.

A propos de la rage, ce qu'a proposé le député de Grey-Bruce, savoir que les autorités municipales et provinciales et le gouvernement fédéral versent une indemnité aux propriétaires d'animaux morts de la rage, semble raisonnable. Si les municipalités et les provinces envisagent de le faire, je serai disposé à étudier cette proposition sérieusement. Jusqu'à maintenant, ni les autorités municipales, ni les autorités provinciales ne m'ont présenté de requête à ce sujet.

Toutefois, comme le député l'a signalé, la loi sur les épizooties ne prévoit pas le versement d'indemnité pour les animaux morts de la rage ou de toute autre maladie. Le seul objet de cette loi est l'extirpation ou l'enrayement des maladies contagieuses transmises par le bétail et les autres animaux, d'une bête à l'autre. La rage ne rentre pas dans cette catégorie. La maladie est propagée surtout par les renards, qui comptent parmi les animaux sauvages du pays. Afin de prévenir le plus grand danger de la rage, le principal moyen d'enrayement que nous avons appliqué a été d'empêcher que les chiens en soient infectés. Si un grand nombre de chiens contractaient la rage, la propagation de la maladie serait très rapide, ces chiens se mordant entre eux ou mordant les humains.

Nous n'avons pas eu un seul cas de transmission de la rage d'un chien à l'autre, grâce aux mesures d'enrayement appliquées par les municipalités et par les cliniques d'inoculation ou de vaccination dont nous avons maintenu l'activité dans tous les comtés de l'Ontario où les cas de rage devenaient une menace. Ces cliniques poursuivent leur activité. Nous pensons que la maladie est en voie de régression et nous espérons qu'elle disparaîtra très rapidement au cours des quelques prochains mois.

Pour ce qui a trait aux indemnités, et je puis dire qu'à ce sujet, j'ai reçu un grand nombre de lettres, je regrette d'avoir à dire que la loi, telle qu'elle est rédigée à l'heure actuelle, n'autorise pas le versement d'indemnités pour les animaux morts de la rage.

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire quelle proportion de $400,000 doit être versée en compensation pour les animaux abattus et quel pourcentage doit être consacré à la lutte contre la tuberculose chez les animaux?

(Traduction)

L'hon. M. Harkness: Je suis désolé, le système de traduction n'a pas fonctionné de façon satisfaisante, aussi ne sais-je pas quelle question l'honorable député m'a posée. Pourrait-il la répéter?

M. Boulanger: Quelle partie des $400,000 sera affectée au versement d'indemnités pour le bétail abattu et quelle partie sera affectée à la lutte contre les épizooties?

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas la ventilation mais je crois qu'une bonne partie de cette somme sera employée pour les indemnités accrues que nous avons dû payer par suite de la hausse du montant prévu par animal et aussi à cause de l'accélération des épreuves.

(Texte)

M. Denis: Est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture? Est-il au courant que, dans la province de Québec, une maladie infectieuse sévit actuellement chez la volaille, et pourrait-il nous dire si le gouvernement actuel a l'intention de faire quelque chose à ce sujet ou s'il attend que le gouvernement provincial en fasse la demande?

Si je me rappelle bien, l'honorable ministre a dit, tantôt, que le dépistage de ces maladies contagieuses de la volaille ne relevaient pas du gouvernement central, actuellement. Étant donné que cette maladie semble être contagieuse, et vu l'attitude qu'avait adoptée le gouvernement fédéral, il y a quelques années, dans le cas de l'épizootie de fièvre aphteuse, si je me rappelle bien...

(Traduction)

Je parle de la fièvre aphteuse dans l'Ouest. Le gouvernement a dépensé certaines sommes à cet égard. Le ministre pourrait-il nous dire quelque chose au sujet de la présente maladie et de la précédente dans le Québec?

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas particulièrement au courant de cette question. Je me souviens cependant d'un rapport que nous avons reçu il n'y a pas très longtemps et que j'ai vu, où il était dit que la psittacose (c'est son nom, je crois) s'était déclarée dans certaines basses-cours; la division de l'hygiène vétérinaire devait prendre des mesures pour s'en occuper.

M. Peters: Le ministre peut-il nous dire quelle portion du montant de $400,000 compris dans les crédits supplémentaires résulte de l'augmentation des montants à titre de compensation qui devaient être payés l'an dernier.

L'hon. M. Harkness: Je ne saisis pas très bien le sens de cette question. Le député veut-il parler du montant payé en plus du montant payé l'an dernier?

M. Peters: Oui. Quelle portion du montant de $400,000 résulte de l'augmentation de $40 à $70?

L'hon. M. Harkness: Je regrette mais je n'ai pas ce détail sous les yeux. J'obtiendrai volontiers ce renseignement et le transmettrai plus tard au député s'il le désire mais je ne l'ai pas entre les mains aujourd'hui.

M. Denis: Le ministre pourrait-il nous dire demain ou la semaine prochaine quelle somme d'argent le gouvernement a dépensée ces dernières années pour la répression de la fièvre aphteuse?

L'hon. M. Harkness: A ma connaissance, aucune dépense n'a été faite ces dernières années en ce qui concerne la fièvre aphteuse. La dernière fois que cette maladie est apparue, c'est en 1952; nous avons réussi à nous en défaire et elle n'est heureusement pas revenue. Nous n'avons donc fait aucune dépense. Évidemment, je devrais peut-être signaler que cela n'a rien à voir de toute façon avec le présent crédit.

Je pourrais ajouter un mot en ce qui concerne la rage, qui a été une source de nombreuses inquiétudes. A mon sens, on a considérablement exagéré le nombre des animaux qui seraient morts de la rage. J'ai en main un tableau indiquant le nombre d'animaux morts de cette maladie entre le 1er avril et le 31 décembre 1958. Le tableau englobe tout le Canada et non une seule province; le voici:

Chiens	57
Chats	84
Bovins	720
Chevaux	23
Moutons	77
Chèvre	1
Porcs	15
Âne	1
Renards	947
Ratons laveurs	7
Mouffettes	86
Lapins	2
Gopher	1
Ours	1
Marmotte	1
Loup	1

Ces chiffres représentent le nombre total des animaux à l'égard desquels il a été positivement établi, par un examen fait au laboratoire de Hull sur les têtes de ces animaux, que la mort était attribuable à la rage. J'ai tenu à mentionner ces chiffres parce que je reçois constamment des lettres qui pourraient faire croire que des centaines de bovins, en particulier, et aussi de chevaux sont morts dans un seul comté. Tel n'est pas le cas. Le nombre des bovins morts au Canada au cours de ladite période s'élève à 720. Je conviens que c'est un nombre considérable et que la chose est très regrettable, mais la situation n'est pas aussi grave que le croient beaucoup de gens.

M. Gour: Je tiens à féliciter le ministre d'avoir inscrit ce montant de $400,000 dans ses crédits, mais ce n'est qu'une goutte d'eau comparée aux dépenses que le gouvernement devra effectuer cette année. Je serais heureux que le ministre engage plus de vétérinaires pour enrayer la brucellose. Dans la

circonscription de Russell, le ministère n'en compte pas suffisamment. Je prie le ministre d'utiliser cet argent pour engager plus de vétérinaires. Nous avons besoin de cette protection afin de pouvoir vendre nos bovins aux États-Unis. Si nos cultivateurs ne peuvent compter sur le marché des États-Unis ils auront beaucoup à souffrir, parce qu'ils ne peuvent joindre les deux bouts que lorsqu'ils réussissent à expédier leurs animaux aux États-Unis.

Je ne souscris pas à la proposition de l'honorable député qui veut que la municipalité paie le tiers du coût de l'animal mort de la rage. Adoptons une loi; nous sommes ici pour cela. Adoptons une loi engageant le gouvernement à verser tel montant à l'égard de ces animaux. Peu importe les chiens et les chats. Occupons-nous des bovins. Je félicite le ministre d'avoir relevé le montant de $40 à $70 et de $100 à $140 à l'égard des animaux abattus sous l'empire du programme relatif à la tuberculose et à la brucellose. Il aurait dû relever ces montants encore davantage, parce que le cultivateur est obligé de vendre ses bêtes afin que le lait et la viande que les citadins consomment soient exempts de tuberculose. Le cultivateur est obligé de vendre son troupeau lorsqu'il est condamné par le vétérinaire. Il n'en touche presque rien. Toute vache vaut $200, tandis qu'il ne touche que $70 et vend ensuite la carcasse $50. Il perd donc la somme de $80 dans l'intérêt de la population.

Je crois que le montant versé pour une vache laitière devrait être de $100 au lieu de $70. Sinon, le cultivateur essuyera une lourde perte. Il ne pourra pas exporter aux États-Unis si le ministère n'engage immédiatement pas autant de vétérinaires que possible pour bien faire le travail. Si le ministre veut bien agir ainsi, ce sera une bonne chose, non seulement pour les cultivateurs de ma circonscription, mais pour les cultivateurs de tout le Canada qui veulent exporter leurs bestiaux aux États-Unis pour en obtenir un bon prix.

L'hon. M. Harkness: Je me dois de signaler à l'honorable député de Russell qu'il se trompe s'il croit qu'un homme ne reçoit que $70 pour une vache qui doit être abattue. En outre, il reçoit la valeur de la carcasse et dans la plupart des cas, la valeur de la carcasse n'est pas tellement moindre que si l'animal n'avait pas eu la brucellose ou avait seulement été abattu normalement. Il en résulte que dans bien des cas, le cultivaetur obtient davantage pour l'animal que s'il l'avait vendu commercialement. L'honorable député a déclaré que le montant versé devrait être beaucoup plus élevé. Il a dit que l'animal valait $200 et que, par conséquent, le cultivateur devait recevoir $200. Mais, en fait, cela voudrait dire qu'il serait payé deux fois pour l'animal. J'estime que le montant actuel des paiements est certes très généreux.

M. Gour: Je parle en connaissance de cause et je sais ce que les cultivateurs de ma circonscription ont touché. Ils ont dû vendre des bovins $30, $40 ou $50; je soutiens qu'on devrait leur verser au moins $100.

M. Howe: Monsieur le président, le ministre a signalé le nombre de bovins et d'autres animaux qui sont morts l'an dernier; j'aimerais qu'il nous communique les chiffres afférents aux deux années antérieures.

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas ici les chiffres pertinents, mais le nombre en cause était bien moins élevé. De fait, il y a deux ans les pertes de bovins, etc., se sont produites surtout dans le Québec et un peu aussi dans le Nord de l'Ontario. Deux ou trois ans auparavant, les pertes se produisaient presque seulement dans l'Ouest du Canada.

M. Howe: Sauf erreur, 101 bovins sont morts au Canada l'année précédente. L'an dernier, il y en a eu plus de 700. Cela donne à penser que la rage était beaucoup plus répandue dans le pays cette année que l'an dernier. On devrait tenir compte de la situation. Dans ma propre circonscription, 126 bovins sont morts l'an dernier et l'on a traité 78 personnes contre la rage. Un cultivateur de ma circonscription a perdu 9 bovins et plusieurs en ont perdu 3. Peut-être le ministre ne pense-t-il pas que cela tire à conséquence pour ces cultivaeturs, mais je crois certainement que c'est lourd de conséquences. Le cultivateur qui a perdu 9 bovins a reçu un dur coup, qu'il ne pouvait parer.

Je remarque que la province d'Ontario a entrepris un programme de vaccination sur les animaux à l'étable; de retour dans les champs, ils seront ainsi immunisés contre les attaques des animaux sauvages, mais cette mesure n'est d'aucune assistance pour les cultivateurs qui ont des ennuis en ce moment. De fait, des bovins mis à l'étable en octobre dernier y meurent de la rage.

On devrait tenir compte de la situation. Si les cultivateurs recevaient des indemnités, ils seraient plus prudents. La quarantaine de 60 jours fait discerner au cultivateur qu'il ne peut rien vendre sur sa ferme. Il voit qu'il aura du mal à vendre; aussi, quand il pense qu'un animal a contracté la rage, il le vend. Qui dira que la viande de l'animal en cause n'est pas consommée par des humains ou que l'animal n'arrivera pas aux parcs de bestiaux où certains des employés peuvent contracter la maladie?

On pourrait modifier la loi de manière à pouvoir verser des indemnités. En somme, le

cultivateur dont les moutons ont été harcelés par des chiens touche une indemnité à l'égard de ceux qui en sont morts. Ce n'est pas sa faute; ce qui arrive ainsi aux bovins n'est pas imputable à sa négligence. Le gouvernement devrait donc faire une étude spéciale de la situation, pour verser éventuellement des indemnités.

L'hon. M. Harkness: Je ne peux que répéter que la loi sur les épizooties a pour objet d'empêcher que la maladie se répande. Verser une indemnité à l'égard du bétail atteint de la rage n'entre pas dans ce cadre. Ceux qui ont perdu des animaux d'élevage ou autres à cause de la rage ont toute ma sympathie. C'est un coup dur. Comme l'honorable député vient de le dire, chaque année, au Canada, des milliers de bêtes d'élevage meurent. Il n'y a pas plus de raison d'indemniser pour la perte d'un animal mort de la rage que pour la perte d'autres animaux morts de n'importe quelle autre cause. A moins d'adopter une nouvelle politique en matière d'hygiène vétérinaire et de payer une indemnité pour chaque animal qui meurt, quelle que soit la cause de cette mort, je ne vois pas de bonne raison de modifier complètement le principe de la loi afin d'autoriser une indemnité pour les animaux morts de la rage.

J'estime que la proposition mise de l'avant par l'honorable député de Grey-Bruce pourrait offrir un moyen raisonnable de régler ce problème de la rage. Le ministère de l'Agriculture ne demanderait certes pas mieux, je l'ai déjà dit, que d'examiner très sérieusement toute proposition dans ce sens. Je le répète, les indemnités versées en vertu de la loi sur les épizooties partent d'un principe qui est d'inciter les personnes qui ont un animal malade à le déclarer aux autorités compétentes, soit qu'elles soupçonnent par exemple un cas de fièvre aphteuse ou d'autres maladies contagieuses. Nous versons ces indemnités si l'animal est abattu et par ce moyen, nous empêchons que des maladies contagieuses ne se propagent et les gens sont encouragés à aider à enrayer ces maladies. C'est là tout l'objet de la loi sur les épizooties et, à mon avis, il ne serait pas convenable que nous commencions à verser des indemnités pour tout animal qui meurt pour une raison quelconque.

M. Herridge: A-t-on étudié la question de l'assurance du bétail dans le cadre du projet d'assurance-récolte?

L'hon. M. Harkness: Non, monsieur le président, comme le laissent entendre les mots "assurance-récolte", il s'agira d'assurer les récoltes et non pas le bétail, les tracteurs ou autres biens mobiliers.

M. Herridge: Dans un sens large, on pourrait considérer le bétail comme une récolte.

[M. Howe.]

(Texte)

M. Leduc: Monsieur le président, l'honorable ministre pourrait-il nous dire si l'an dernier, dans la circonscription provinciale de Papineau, les cultivateurs ont été dédommagés pour la perte de leurs animaux, car plusieurs troupeaux sont morts à la suite de l'erreur du médecin vétérinaire qui leur avait injecté un sérum un peu trop fort? Ces cultivateurs ont-ils reçu une compensation pour la perte de ces animaux-là?

(Traduction)

L'hon. M. Harkness: Non, monsieur le président.

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur le président, une épidémie fait actuellement des ravages dans les poulaillers des aviculteurs de la province de Québec. Cette maladie est connue sous le nom de *Newcastle disease*. Depuis trois ou quatre mois les cultivateurs ont perdu des troupeaux entiers, et je comprends que plusieurs couvoirs de la province de Québec ont dû fermer leurs portes pendant quelques mois.

Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture si les autorités de la province de Québec lui ont fait des représentations à ce sujet et s'il a envoyé des médecins vétérinaires faire enquête sur cette maladie? A l'heure actuelle, si l'on ne prend pas des mesures draconiennes afin d'enrayer la marche de cette maladie, les aviculteurs du Québec perdront un nombre important de troupeaux, parce que la maladie se répand du nord au sud et de l'est à l'ouest.

Évidemment, le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) ne peut demander cette question, car, lorsqu'il se lève en cette enceinte, c'est pour faire l'éloge du gouvernement de la province de Québec.

Je demande donc au ministre s'il a eu des demandes de la part du gouvernement de la province de Québec et s'il a fait enquête?

(Traduction)

L'hon. M. Harkness: Quand des cas d'épizooties se produisent, chez des animaux à plumes ou à poil, monsieur le président, nous en sommes informés par nos fonctionnaires régionaux presque immédiatement. Nous prenons alors toutes les mesures préventives possibles pour éviter que les cas ne se multiplient. Je viens d'être informé à propos de la maladie de Newcastle. La province de Québec ordonne l'abattage et paie elle-même un dédommagement. Il s'agit donc ici d'une mesure provinciale et non d'une mesure fédérale.

(Texte)

M. Boulanger: Les cultivateurs, associations agricoles, ou coopératives du Québec ont-elles demandé au ministre si le gouvernement fédéral aiderait aux cultivateurs ainsi éprouvés, indépendemment du gouvernement de la province de Québec, puisque le ministre vient de dire que ce dernier n'a fait aucune requête à cet effet?

(Traduction)

L'hon. M. Harkness: Je ne saisis pas ce que veut dire l'honorable député lorsqu'il demande si j'ai reçu des demandes des coopératives de Québec. J'ignore s'il veut parler de demandes relatives à la maladie de Newcastle ou à autre chose. Quoi qu'il en soit, nous sommes toujours prêts, je le répète, grâce à notre division de l'hygiène vétérinaire, à prendre toutes les dispositions possibles afin d'empêcher la diffusion de ces maladies des animaux et des volailles. Je ne me rappelle aucune demande des coopératives ni d'autres organismes de la province de Québec au sujet de l'une ou l'autre de ces deux maladies des volailles, la psittacose ou la maladie de Newcastle; toutefois, on a signalé que ces maladies ont fait irruption et qu'on prend certaines mesures pour y remédier.

M. Peters: Je suis d'accord avec l'honorable député de Wellington-Huron et celui de Grey-Bruce. La population agricole d'Ontario s'inquiète beaucoup de ce qu'on ne l'indemnise pas suffisamment des animaux qu'elle perd.

Je veux parler en particulier de la brucellose. Comme le ministre l'a dit il y a un instant, à propos du bœuf de boucherie, il est parfaitement vrai que la viande vaudrait à peu près autant après qu'avant l'indemnité.

Toutefois, la brucellose n'est pas une maladie qui s'attaque autant aux bovins de boucherie qu'aux vaches laitières. Pour ce qui est des vaches laitières, à la dernière vente de vaches Holstein en Ontario, le prix moyen d'une vache était de $375. Une vache laitière vendue pour la boucherie rapporte moins de $200. J'estime donc que le cultivateur n'obtient pas ce qu'il juge un dédommagement raisonnable pour ses animaux.

En matière de rage, je crois que le gouvernement fédéral a certaines responsabilités. Il est vrai qu'une vache ne communique pas cette maladie à une autre, mais la maladie se répand constamment. Il faudrait peut-être que le gouvernement mette en œuvre un programme d'extirpation pour faire disparaître la rage dans la province. Le gouvernement provincial de l'Ontario mérite des félicitations, car il distribue un vaccin en vue d'enrayer la maladie. Il faudra prendre beaucoup plus de mesures encore afin que la faune ne transmette pas cette maladie, car il semble étrange qu'elle se répande dans le Québec une année, l'année suivante en Ontario et une autre année, dans l'Ouest. Le cultivateur n'a pas tort de dire qu'il n'en est pas responsable si sa vache meurt de cette maladie. Il s'agit d'une maladie contagieuse que la vache n'a pas contractée mais qu'elle a attrapée d'une autre source.

Le ministre a dit également combien de têtes de bétail mourraient. Je crois qu'il n'est pas juste de se servir du chiffre qu'il a cité. Je suis sûr qu'il conviendra que si sept ou huit vaches meurent, une tête seulement est envoyée. Si le vétérinaire a soigné quelques vaches chez le voisin, il dirait: "Je viens de soigner le bétail du voisin; nous avons fait envoyer une tête et cette vache est morte de la rage. Par conséquent, vos sept ou huit vaches en train de mourir ont probablement la même maladie."

Je crois que cette maladie a beaucoup plus d'importance que nous y attachons quelquefois. Je suis convaincu qu'on peut dépenser plus d'argent pour mettre en œuvre des programmes d'extirpation afin de débarrasser le Canada de ce terrible problème de la rage. Par ailleurs, je tiens à dire ceci au sujet de la loi sur les épizooties. Si le cultivateur apprécie toute augmentation qui a été consentie, —et nous apprécions celle de l'année dernière, —la question du bétail de race et du bétail laitier très coûteux n'a pas été prise en considération, particulièrement en ce qui concerne la brucellose. L'indemnité prévue ne remplacera nullement l'animal qu'il faut abattre.

M. Robinson: Venant d'une région qui est à peu près le centre de l'épidémie de rage, je m'associe aux députés de Grey-Bruce et de Wellington-Huron et je suis d'accord avec les observations formulées par le député de Grey-Bruce à propos d'une indemnité. Je veux ajouter que les membres de notre conseil de comté ont adopté une résolution pour demander qu'un tiers de la perte soit payé par le fédéral, un tiers par la province et un tiers par le comté. Je ne sais pas ce qu'il adviendra de cette résolution.

Si je comprends bien, la loi sur les épizooties ne couvre pas la rage. Je me demande s'il n'existe pas une disposition selon laquelle, au cours des années passées, une indemnité a été versée pour des moutons dans certains cas qui ne tombaient pas sous le coup de la loi sur les épizooties. Je fais peut-être erreur à ce sujet et, si je fais erreur, le ministre me corrigera. Toutefois, je crois me souvenir qu'on avait versé des sommes dans l'Ouest à l'époque, mais cela ne relevait pas de la loi sur les épizooties.

Il serait laborieux à l'heure actuelle de changer la loi pour y inclure cette question. Je dirai que je partage l'avis du député qui a parlé le dernier. J'estime qu'il faut adopter toute mesure préventive qui pourrait être appliquée. Dans notre région, ce problème est extrêmement grave. J'ai reçu plusieurs résolutions de gens qui demandent des indemnités. Il existe maintenant un grand mouvement en faveur de l'inoculation du bétail qui se trouve dans les étables. Si je ne m'abuse, l'inoculation ne produit son effet qu'un certain nombre de mois après avoir été administrée. Le sérum pour ces injections est fourni par la province, si mes renseignements sont exacts. Je crois que ce ne serait que justice pour les agriculteurs du Canada si cette Chambre étudiait cette question à fond afin de leur verser quelque chose pour les dédommager de ces pertes.

L'hon. M. Harkness: Pour ce qui est des moutons, monsieur le président, le cas dont l'honorable député parle, qui s'est produit il y a quelques années, était un cas de tremblante qui dépendait de la loi sur les épizooties. Je remarque que cela fait sourir l'honorable député d'Assiniboïa. Je n'aurais pas cru que lui et son parti pourraient encore en sourire.

M. Argue: Pourquoi pas?

L'hon. M. Harkness: Ils ont prétendu certaines choses et celles-ci ne se sont pas vérifiées quand la question a été étudiée par le comité de l'agriculture.

M. Argue: Il s'agissait des compensations pour le bétail de race pure, qui étaient relativement peu élevées par rapport à celles accordées pour les moutons, et ceci est quelque chose d'extrêmement différent.

L'hon. M. Harkness: Quant à l'honorable représentant de Timiskaming, il a dit que nous devrions nous occuper des animaux sauvages qui propagent la rage. Je voudrais lui faire remarquer que le gouvernement fédéral n'a aucune compétence en matière d'animaux sauvages, excepté dans les Territoires du Nord-Ouest, et qu'il n'a aucune responsabilité ni aucune autorité pour prendre la moindre mesure en ce qui concerne les animaux sauvages, excepté dans ces régions. La faune est l'une des ressources naturelles qui relèvent des provinces.

Nous avons déjà songé à lancer une campagne d'empoisonnement ou du moins à participer à une campagne de ce genre contre les renards, mais les autorités compétentes de la province d'Ontario, supputant le nombre de chiens qui auraient probablement été empoisonnés, songeant au danger que les enfants auraient couru et au risque que cela aurait représenté pour d'autres animaux sauvages, ont jugé que la méthode était trop dangereuse, et elles avaient probablement raison. Quoi qu'il en soit, l'élimination des renards, principaux agents de transmission de la rage, relève des provinces et non pas du gouvernement central.

J'aimerais aussi mentionner une observation de l'honorable député, remarque qui, une fois encore, montre que les problèmes agricoles ne lui sont pas familiers. Il a dit que la brucellose n'intéresse pas tant les éleveurs de bovins que les producteurs laitiers. C'est tout à fait faux. Le bétail que nous exportons aux États-Unis se compose surtout de bovins, et c'est justement pour protéger ces exportations aux États-Unis que nous avons dû accélérer comme nous l'avons fait notre campagne d'élimination de la brucellose.

M. Horner (Jasper-Edson): Je ne veux pas retarder le travail du comité, monsieur le président, mais j'ai quelques observations à formuler sur le sujet. D'abord, je partage l'avis de l'honorable député de Grey-Bruce sur l'à-propos d'avoir un programme fédéral de collaboration avec toutes les provinces. Comme l'honorable député l'a dit, la loi en question ne vise pas les pertes attribuables à la rage, et c'est fort juste. C'est une loi qui vise à empêcher la maladie de se répandre. Un des membres de l'opposition a fait mention de la fièvre aphteuse. Afin de donner une idée de l'importance de la division canadienne de l'hygiène vétérinaire, permettez-moi de signaler que les pertes subies par les éleveurs de bovins par suite de la fièvre aphteuse sont de l'ordre de 600 millions de dollars. Heureusement, le gouvernement actuel a lancé une campagne en vue d'extirper la brucellose, ce qui pourrait épargner aux éleveurs de bovins du Canada autant qu'ils ont perdu il y a quelques années par suite de la fièvre aphteuse.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour féliciter les fonctionnaires de la Division de l'hygiène vétérinaire de l'excellent et efficace travail qu'ils accomplissent. Je n'ai qu'une proposition à faire. Le fait est que nous avons besoin de plus de vétérinaires au Canada. Si la chose est possible, le gouvernement fédéral devrait songer à accorder une subvention à une école vétérinaire dans l'Ouest canadien.

M. le président: A l'ordre! Je dois rappeler aux honorables députés que lorsqu'un député a la parole, ils doivent s'efforcer de parler aussi bas que possible. Il se fait beaucoup trop de conversations dans la Chambre durant les discours. Je dois aussi rappeler aux honorables députés que même s'ils peuvent aller s'asseoir à côté de quelqu'un pour parler, ils ne peuvent rester debout à côté d'un pupitre et soutenir une conversation pendant

que les débats se poursuivent. Je dois aussi rappeler aux honorables députés que même s'ils peuvent se tenir dans les couloirs de chaque côté de la Chambre pour fumer et pour causer, ils doivent parler aussi bas que possible et se rendre dans les fumoirs de préférence, s'ils doivent soutenir une conversation. Le président vous saurait gré de bien vouloir vous conformer à ces règles.

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur le président, contrairement à l'honorable député qui vient de reprendre son siège, je n'ai pas de félicitations à adresser au gouvernement parce que la politique de lutte contre la tuberculose a été inaugurée par le gouvernement libéral. Cependant, je dois féliciter le ministre de l'Agriculture d'avoir augmenté, au cours de la dernière session, la compensation pour les animaux abattus.

Dans le Québec, on perd un marché important d'exportation d'animaux pur sang aux États-Unis, parce qu'on ne veille pas à la certification de nos troupeaux dans certains districts. Je sais que le département a fait des épreuves dans quelques circonscriptions et que les cultivateurs de certains centres ont obtenu la permission d'expédier leurs animaux de race aux États-Unis. Toutefois, je demanderais à l'honorable ministre de l'Agriculture d'intensifier ce travail dans la région des Cantons de l'Est, où l'on ne peut exporter les animaux pur sang sur le marché américain parce que nous ne pouvons obtenir la permission de l'inspecteur de la division de l'hygiène vétérinaire.

Qu'il me soit permis de suggérer au ministre de demander à la Chambre de lui accorder des sommes d'argent raisonnables afin de faire des épreuves dans ces circonscriptions, et plus particulièrement dans celles où l'on fait l'élevage des animaux de race pure, car, comme je le disais tout à l'heure, nous perdons une bonne partie du marché américain. Nos cultivateurs ne peuvent exporter leurs animaux à la suite du manque de surveillance des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture.

(Traduction)

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, c'est absolument inexact. Il n'y a eu aucune perte sérieuse quant aux exportations de la province de Québec ou de n'importe quel endroit du Canada du fait qu'on n'autorise pas l'expédition d'animaux pour ce qui touche à la tuberculose et à la brucellose. Les animaux peuvent être exportés en fonction d'une épreuve individuelle et c'est ce qui s'est fait dans les comtés qui n'ont pas été déclarés indemnes de la brucellose.

Nous affectons, je crois, pour ainsi dire tous les vétérinaires disponibles du Canada actuellement à ce problème de la tuberculose et de la brucellose, et le travail s'est fait beaucoup plus rapidement ces huit derniers mois que n'importe quand auparavant. Nous espérons faire examiner tous les comtés canadiens et les faire déclarer indemnes de la brucellose aussitôt que possible, mais entre temps, pour ce qui a trait aux exportations de bétail d'un éleveur en particulier, ces animaux peuvent être examinés individuellement et exportés ensuite.

M. Boulanger: Combien de comtés sont indemnes actuellement de la tuberculose et de la brucellose?

L'hon. M. Harkness: Le nombre de comtés indemnes de la brucellose dans le Québec est,—je n'en suis pas sûr, je cite de mémoire, —deux. On continue les épreuves dans de nombreux autres.

M. le président: Je rappelle aux députés que la résolution nº 696 se lit comme suit:

Hygiène vétérinaire—Dédommagement pour animaux abattus—Crédit supplémentaire, $400,000.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations faites par les députés à propos de cette question; je dois dire qu'ils se sont écartés du sujet et ont abordé un grand nombre de domaines. Je dois rappeler aux députés qu'ils doivent limiter leurs observations strictement à la question à l'étude, sans quoi ils seront rappelés à l'ordre.

M. Peters: Bien que nous n'ayons pas la décomposition de ce montant, je suppose qu'il comprend les sommes versées aux termes de la loi sur les épizooties. Je ne connais pas bien les antécédents du ministre en matière agricole et il ne connait pas les miens, mais je sais qu'il sera d'accord avec moi pour dire que les sommes versées au producteur de bœuf s'ajoutent au prix du bœuf. J'ai admis que ceci n'avait aucun rapport et n'a par conséquent pas trop d'importance en ce qui concerne le producteur de bœuf. Mais j'estime que, pour être juste, le ministre devra admettre que ceci ne s'applique pas aux vaches laitières. Lorsque des maladies comme la brucellose s'attaquent aux vaches laitières, cela devient une question très sérieuse. Je ne suis pas très renseigné en ce qui concerne les maladies du bétail, mais je sais que la brucellose, ou maladie de Bang comme on l'appelle communément, est une autre expression pour désigner l'avortement épizootique. Lorsque cette maladie se répand, les vaches ne peuvent mettre bas ni produire de lait; l'agriculteur doit s'en débarrasser et l'indemnité qu'il reçoit est loin de compenser sa perte

comme lorsqu'il s'agit des bovins de boucherie, qui peuvent être abattus et vendus. C'est pourquoi, à mon avis, ceux qui élèvent des troupeaux de vaches laitières ne reçoivent pas une indemnité suffisante.

(Le crédit est adopté.)

697. Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest—Crédit supplémentaire, $2,500,000.

M. Argue: Je me demande si le ministre compétent, en l'occurrence, le ministre de l'Agriculture, je crois, pourrait nous dire le pourquoi de ce crédit supplémentaire? Aurait-on transporté de plus grandes quantités de provende justifiant une aide de ce genre? Quelle est la proportion de ce nouveau crédit s'il en est qui tient à l'augmentation des frais de transport?

L'hon. M. Harkness: Il y a à cela deux raisons. La première, c'est que le volume de la provende ainsi acheminée a dépassé de beaucoup les quantités des deux ou trois précédentes années, d'où une dépense supplémentaire de $1,500,000 ou quelque chose d'approchant pour le transport de la provende de l'Ouest à destination de l'Est ou de la Colombie-Britannique. J'ai les chiffres ici. A la fin de décembre, on avait expédié 2,029,000 tonnes, contre 1,815,000 tonnes l'année précédente.

La seconde raison, c'est qu'il a fallu compenser la hausse des frais de transport. Si aucune mesure n'avait été prise lorsque les frais de transport ont augmenté de 17 p. 100, tous les paiements découlant de la loi sur l'aide au transport des céréales de l'Ouest se seraient trouvés déséquilibrés. Les versements ont été effectués selon des modalités assez complexes. Je ne crois pas qu'il y ait intérêt à examiner ces modalités ici. Qu'il suffise de dire qu'un sac de 100 livres de provende en Colombie-Britannique, en Ontario et dans les provinces Maritimes se vendait pour à peu près la même somme. Il y avait peut-être eu une différence de 5c. ou 10c. d'une ville à l'autre, mais le prix d'un sac de 100 livres de provende était à peu près le même partout.

Quand l'augmentation du tarif-marchandises est entrée en application, nous avons effectué un rajustement qui mettait environ la moitié de l'augmentation à la charge du contribuable, et de telle façon que le prix de 100 livres de provende restait sensiblement le même dans les trois régions où cette provende est envoyée.

M. Argue: Je voudrais faire quelques remarques générales sur ce crédit et sur la façon dont la subvention accordée au grain utilisé comme provende a été appliquée au cours des ans. Elles seront assez brèves.

[M. Peters.]

Il y a parfois eu des controverses dans cette Chambre quant à la région du Canada qui profite le plus de la subvention au transport des marchandises. J'imagine que si les économistes étudiaient la question à fond, ils constateraient que ce sont les engraisseurs des régions éloignées du Canada qui en ont le plus bénéficié. Mais sans chercher la proportion des avantages qu'ont retirés d'une part les engraisseurs et d'autre part les producteurs, je tiens à signaler que cette mesure du gouvernement a certes favorisé les producteurs de céréales de provende et les éleveurs de bestiaux du Canada. Il nous fait plaisir d'appuyer ce poste, comme nous l'avons fait au cours des ans à l'égard des postes relatifs à l'aide au transport-marchandises.

Je dois signaler, cependant, que ce programme est atteint par l'inflation. Voici pourquoi. Je crois qu'il remonte au début en 1941; au cours de la période de 1941 à 1948, le gouvernement fédéral a acquitté, de façon générale, le coût total du transport des céréales de provende de Fort-William aux endroits de base. Ces années-là, la subvention était de $6, soit le tarif de base jusqu'à la zone de Montréal.

L'hon. M. Martin: A compter de quelle année?

M. Argue: De 1941 à 1948, si le renseignement que je possède est exact, comme je le crois.

L'hon. M. Martin: Ce régime a été institué en 1941?

M. Argue: Oui. La subvention acquittait le coût total du transport selon la formule qui fut calculée d'après la moyenne des taux des lacs et des chemins de fer et des taux du transport entièrement ferroviaire, de façon que la moyenne générale suffise au coût du transport des céréales de provende. En 1948, le tarif-marchandises a augmenté. Par la suite, chaque augmentation subséquente du tarif a eu pour effet de réduire graduellement la valeur de la subvention au transport des marchandises. Encore une fois, il se peut que mes chiffres soient inexacts, mais j'ai fait ces calculs avec soin et je les crois justes. Mes chiffres indiquent que depuis 1948,—soit depuis la première augmentation du tarif-marchandises,—les prix de transport des céréales de provende ont subi des augmentations atteignant au total 184 p. 100. Voilà dans quelle mesure l'inflation a atteint le tarif-marchandises en ce qui concerne les céréales de provende. Avant 1948, je le répète, la subvention était de $6. Ce montant fut réduit plus tard à $4.50.

L'hon. M. Martin: Je croyais qu'après 1953 la moyenne s'établissait à $8.

M. Argue: Il existe deux genres de subventions. L'une est la subvention visant le transport de Fort-William aux principaux points de base. L'autre est la subvention pour le transport de cette région à quelque autre région et les sommes arbitraires qui représentent les subventions pour le transport de la région de base aux points de destination ont été acquittées en entier. Je parle ici du tarif principal de base de Fort-William à Montréal.

En mars 1957, sous le régime libéral, le taux réduit de $4.50 versé comme subvention a été augmenté de 50c. et porté à $5 les cent livres. Depuis lors, le versement de $5 est resté le même jusqu'à la récente majoration d'un dollar par suite d'une hausse du tarif-marchandises de 10c. par cent livres, soit $2 la tonne; par ce crédit, le gouvernement absorbe la moitié du coût. A l'heure actuelle, le taux courant de base de Fort-William à Montréal est de 71c. les cent livres, ou $14.20 la tonne. La subvention versée est de $6, de sorte qu'au lieu de suffire au coût total, elle n'en couvre plus que 42 p. 100 même si l'accroissement d'un dollar de la subvention au transport porte celle-ci à $6, montant qui est le même que celui de 1941 à 1948.

Le crédit que nous sommes appelés à adopter aujourd'hui se recommande, j'en suis sûr, à tous les membres du comité. Nous sommes heureux de l'appuyer. Quoi qu'on puisse dire au sujet du groupe ou de la région qui pourra en retirer les plus grands avantages, je crois que c'est une excellente mesure, qui aide à maintenir le prix des céréales de provende au bénéfice des producteurs de l'Ouest canadien. En même temps, comme le ministre l'a signalé, cela contribue à maintenir au même niveau le prix définitif ou de détail aux engraisseurs des provinces Maritimes, de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique. Toutefois, étant donné qu'on ne s'est pas occupé efficacement du problème de l'inflation, les subventions ne s'élèvent maintenant qu'à 42 p. 100 du coût total dont il s'agit, bien qu'elles soient aussi élevées qu'elles l'étaient pendant et après la guerre. Les producteurs de provende et de céréales de l'Ouest canadien en éprouvent beaucoup de difficultés car ce qui représentait autrefois le coût du transport sur cette distance se trouve maintenant réduit à seulement 42 p. 100 du coût.

Je suis heureux que le ministre ait consenti à absorber une partie de la hausse de 17 p. 100 du tarif-marchandises et je formule l'espoir que le gouvernement conformément aux mesures qui, d'après le discours du trône, seront prises en vue de diminuer l'effet de la hausse du tarif-marchandises dans tout le Canada, gardera bien en mains la situation que j'ai exposée.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, c'est là une question très complexe et je ne crois pas que nous devrions tenter en ce moment de l'étudier en détail. Toutefois, je ne veux pas laisser subsister l'impression qu'a pu produire une déclaration de l'honorable député d'Assiniboïa. Je crois que s'il examine la question de plus près, il changera d'avis.

L'honorable député a dit que la subvention actuellement versée ne représente que 42 p. 100 du total des frais et peut-être ses chiffres sont-ils exacts. De fait, toutefois, la majeure partie des céréales de provende vont en Ontario et dans l'Ouest québécois, et on les transporte surtout par eau. La subvention de $5 la tonne couvre le coût intégral du transport depuis Fort-William jusqu'à plusieurs ports autour des lacs, etc. Je le signale simplement pour corriger l'impression laissée par l'observation où le député a dit que la subvention représente seulement 42 p. 100 du prix du transport qu'elle acquittait il y a dix ans. Le transport se fait surtout par eau et la subvention le paie intégralement.

M. Argue: Je remercie le ministre de ces renseignements.

M. Horner (Jasper-Edson): C'est très équitable de votre part.

M. Argue: J'ignore de quoi l'on s'amuse, monsieur le président. Je ne sais comment les provinces Maritimes y gagnent à obtenir du ministre l'assurance que la subvention acquitte le transport des céréales de provende vers des régions de l'Ontario. Je ne vois pas ce qu'il y a de comique au fait que la Colombie-Britannique n'a pas l'avantage du transport par eau. Je n'essaie pas de me lancer dans une discussion avec le ministre et j'accepte la déclaration qu'il a faite.

M. Horner (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

M. Argue: Monsieur l'Orateur, si ceux qui appuient si énergiquement le ministre disaient quelque chose que le sténographe du hansard puisse consigner, ce serait peut-être plus efficace. Oui, j'accepte la déclaration du ministre. En ce qui concerne Montréal, pris comme base principale de référence, je crois les chiffres exacts et j'accepte la déclaration du ministre.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, le ministre a déclaré que les habitants de l'Ontario et du Québec surtout ont bénéficié de la mesure législative adoptée en 1941. Est-ce exact? Compte tenu de la population et toutes proportions gardées, je pense que la déclaration du ministre appelle des modifications. Les provinces Maritimes en tirent certes d'énormes avantages.

L'hon. M. Harkness: Cela ne fait aucun doute. La Colombie-Britannique aussi en bénéficie.

L'hon. M. Martin: En vertu d'une autre mesure?

L'hon. M. Harkness: En vertu de la même mesure exactement.

L'hon. M. Martin: Je pensais qu'il s'agissait d'une autre.

L'hon. M. Harkness: Non. Je signalais que la majeure partie de ces subventions se versent au titre des céréales qui servent de provende dans l'Ontario et le Québec, car c'est là qu'on trouve le plus de bestiaux. Rien d'étonnant, alors. Je signalais aussi que dans le cas de l'Ontario et du Québec, la majeure partie des céréales s'acheminent par eau; la subvention couvre donc une grande partie de l'ensemble des frais; en certains cas, elle en couvre le montant intégral. C'est l'un des éléments qui a compliqué toute rectification à cet égard de manière qu'après l'augmentation du tarif-marchandises le coût d'un sac de cent livres de provende reste à peu près le même dans les différentes régions. Le député d'Assiniboïa a dit que l'aide en cause représentait 42 p. 100 seulement; ce n'est pas exact, car en Ontario...

M. Argue: D'après le taux de base, ai-je dit; les subventions fixées arbitrairement sont versées intégralement.

L'hon. M. Harkness: Au Nouveau-Brunswick, par exemple, le transport depuis la tête des Lacs coûte $22.40, et l'aide prévue aux termes de la présente loi atteint $15.70, de sorte que le pourcentage effectivement versé sous l'empire de ladite mesure s'établit à 70 p. 100 plutôt qu'à 42 p. 100.

M. Argue: Personne ne le nie, tous sont du même avis. Le ministre n'a pas donné le meilleur exemple qu'il pouvait. Je crois comprendre que le meilleur exemple serait celui de Sydney (N.-É.)...

L'hon. M. Harkness: Non, c'est Terre-Neuve qui est le meilleur exemple.

M. Argue: Bien,...

L'hon. M. Harkness: Les céréales expédiées à Terre-Neuve font l'objet d'une plus forte subvention que les céréales expédiées n'importe où ailleurs.

M. Argue: Le ministre devrait avertir son personnel que Terre-Neuve fait partie de la Confédération. Mes renseignements proviennent de la même source que les siens. D'après les renseignements que je possède, le coût global jusqu'à Sydney (N.-É.) est de $24.40, et la subvention s'élève à $17.07. Ce montant est d'abord calculé selon le taux de base établi pour le transport jusqu'à Montréal; en outre, comme je l'ai dit au député d'Essex-Est, les majorations arbitraires des taux de transport, à partir du point de base à l'endroit de destination, sont complètement payées.

(Le crédit est adopté.)

698. Paiements aux producteurs de grain des Prairies à raison de $1 l'acre, jusqu'à un maximum de 200 acres par ferme, en conformité de règlements du gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $1,300,000.

M. Benidickson: Monsieur le président, les honorables députés ne sont pas habitués à m'entendre parler longtemps sur un crédit du ministère de l'Agriculture. Il va sans dire que je le fais maintenant avec une certaine dose d'humilité et d'émoi, mais je ne m'en excuse pas. Il est reconnu que ma circonscription, en ce qui concerne les membres du parti libéral, est la plus rapprochée de la région des producteurs de céréales des provinces de l'Ouest.

M. Argue: Et vous êtes en Ontario.

M. Benidickson: Je suis né et j'ai été élevé dans les provinces des Prairies et les électeurs de Kenora-Rainy-River dépendent beaucoup de la prospérité de l'agriculture de l'Ouest parce qu'il se trouve sans doute dans ma circonscription plus de centres divisionnaires de chemins de fer que dans la circonscription de tout autre membre de la Chambre des communes. Un mouvement considérable et profitable de céréales à travers ma circonscription est des plus importants pour nous.

Il s'agit ici d'un crédit qui favorise et concerne l'Ouest. J'ai une autre raison de m'intéresser à une question de ce genre, vu qu'il s'agit d'une contribution fondée sur la nécessité d'une industrie d'importance nationale, car, comme les députés le savent, la circonscription de Kenora-Rainy-River produit beaucoup d'or. Depuis longtemps, d'après ce principe, quand une industrie nationale d'importance exceptionnelle a besoin d'aide temporairement, nous avons recours à une formule d'aide aux mines d'or qui a remporté, je vous l'assure, d'énormes succès. En ce qui concerne nos mines, quand la mesure en question a été prise, leur production était environ du tiers de ce qu'elle est à l'heure actuelle. De plus, je pense que toutes les mines de la région de Red-Lake à un moment donné touchaient l'aide d'urgence aux mines d'or qui a été prévue il y a quelques années. J'aime à dire qu'avec le temps un seul producteur d'or à Kenora-Rainy-River, et le plus petit, a besoin d'aide aujourd'hui.

L'hon. M. Harkness: J'invoque le Règlement. Il s'agit d'un crédit visant le versement aux producteurs de céréales de l'Ouest

de $1 l'acre jusqu'à concurrence de $200. Le député parle uniquement des subventions accordées aux mines d'or.

M. Benidickson: J'ai fini de marquer cette analogie.

L'hon. M. Harkness: Je comprends qu'il veuille parler des subventions à la production de l'or, mais je ne crois pas qu'il doive le faire à l'occasion du crédit à l'étude.

M. Benidickson: Je faisais simplement une comparaison avec les versements consentis à une industrie nationale dans le dessein de l'aider dans une période de crise nationale. J'ai fini sur ce point et je m'empresse d'ajouter que le crédit à l'étude nous intéresse beaucoup, car, dans la dernière campagne électorale, nous avons beaucoup entendu parler de l'agriculture, et singulièrement de l'agriculture de l'Ouest. Le premier ministre, très à propos, comme on pouvait s'y attendre de la part d'un vétéran de la Chambre, a montré qu'il comprenait très bien les exigences et les problèmes relatifs aux céréales de l'Ouest et il a brossé un magnifique tableau du genre de mesures qu'on pouvait attendre d'un gouvernement dirigé par lui. Nous reconnaissons tous que le premier ministre manie très bien les couleurs et qu'il a toujours le geste qu'il faut pour mettre ses tableaux en valeur. Il a été bien convaincant en effet, si on se souvient du scrutin de l'Ouest, et la plupart d'entre nous ne l'ont pas oublié. Mais si l'élévation des coûts est la mesure de l'inflation, on peut dire certainement que les cultivateurs forment un groupe qui a lutté de façon obstinée et laborieuse contre l'inflation.

Je crois que les gens de l'Ouest,—et j'ai beaucoup voyagé dans cette région entre les deux sessions,—se demandent combien de temps nous devrons attendre pour obtenir ce programme à long terme dont on a parlé, et qui a trait à l'amélioration de la situation des producteurs de céréales de l'Ouest. Tout ce que nous avons entendu qui puisse révéler quelque indice de la ligne de conduite possible du nouveau gouvernement à l'égard de l'agriculture et des producteurs des céréales de l'Ouest, c'est quand le premier ministre a dit, d'une voix vibrante, qu'un gouvernement dirigé par lui assurerait aux cultivateurs une part équitable du revenu national. Voilà les mots qu'il a répétés si souvent.

On m'a signalé que l'aide accordée aux termes de cette disposition,—bien qu'on l'ait qualifiée de provisoire,—s'élève à environ $\frac{1}{6}$ p. 100 du revenu national. Selon moi, monsieur le président, la classe agricole avait toutes les raisons d'en conclure qu'un gouvernement conservateur affecterait une bien plus grande proportion de la richesse nationale à ses besoins que semble le dire la mesure en question. Indépendamment de toutes subtilités juridiques comme celles que nous avons entendues au cours du débat de la dernière session, lorsque ce crédit était à l'étude, c'est-à-dire le 30 août et le 6 septembre, et indépendamment de toutes subtilités juridiques que le premier ministre ou le ministre de l'Agriculture pourraient invoquer pour définir les versements d'appoint, la parité et autres choses de ce genre, je n'ai aucun doute,—et je crois que même la plupart des députés de l'Ouest en conviendront,—que la plupart des électeurs de l'ouest du Canada songeaient certainement à des versements d'appoint et à une parité vraiment alléchants, après en avoir tant entendu parler de la part du premier ministre, non seulement pendant sa carrière parlementaire, mais notamment pendant les campagnes électorales de 1957 et de 1958.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, j'invoque de nouveau le Règlement. Rien de cela n'intéresse ce paiement de $1 l'acre. Je demanderais à l'honorable député de s'en tenir au Règlement, de ne pas s'écarter du sujet à l'étude, de ne pas s'occuper de l'aide à l'exploitation des mines d'or et de ne pas faire d'autres déclarations générales du même genre.

M. le président suppléant: A l'ordre! Après avoir écouté très attentivement l'honorable député, j'aimerais le renvoyer à May, 16e édition, page 738. Sous la rubrique intitulée "Sur les subventions supplémentaires et excédentaires", on lit ce qui suit:

> Tout débat sur les subventions supplémentaires et excédentaires doit se limiter aux détails contenus dans les crédits à propos desquels on demande ces subventions, et à l'application des postes qui constituent ces subventions; et le débat ne peut viser la ligne de conduite ou la dépense sanctionnée, sous d'autres chefs, par le crédit grâce auquel la subvention primitive a été obtenue, sauf si cette ligne de conduite ou cette dépense est soumise au comité par voie des postes contenus dans les crédits supplémentaires ou excédentaires.

Je suis sûr que l'honorable député se rend compte de ce que cela veut dire.

M. Benidickson: Je ne désire rien d'autre que de m'en tenir au Règlement, et je connais bien l'article ici en cause. Le président verra, j'en suis sûr, que je m'en tiens au Règlement. Vous vous rappelez qu'il s'agissait d'une ligne de conduite tout à fait nouvelle, même si on l'avait annoncée comme devant être de courte durée. Vous vous rappellerez également que le débat auquel elle a donné lieu s'est déroulé le dernier jour de la dernière session. Vous vous rappelez qu'il y a eu une longue discussion à propos de questions telles que son équivalence avec la parité, les versements d'appoint et autres choses du même genre, qui font toujours l'objet d'études suivies de la part des gens de l'Ouest.

Ce que je veux démontrer, c'est que nous éprouvons des difficultés constantes en ce qui concerne la ligne de conduite du nouveau gouvernement, caractérisée par la subvention d'un dollar l'acre à la parité fondée sur un rapport équitable entre le prix de vente et le prix de revient. Selon moi, cette proposition et son extension grâce à ce crédit supplémentaire ne répondent pas à ce but avoué.

Comme nous sommes au début d'une nouvelle session, je suis sûr que le comité voudra discuter la réaction constatée par les députés qui visitent l'Ouest depuis que cette ligne de conduite a été débattue au dernier jour de la dernière session. On l'avait annoncée, je crois, le 30 août. Comme il arrive si souvent, lorsqu'une mesure est reconnue comme étant provisoire seulement, voire un expédient désespéré destiné à retarder les choses avant qu'on prenne une décision définitive sur une ligne de conduite à suivre, j'ai constaté qu'elle recevait peut-être moins d'appréciation et de gratitude que de la critique. C'est certainement ce que j'ai constaté dans l'Ouest, en ce qui concerne les commentaires faits à propos de cette mesure législative. Le mieux qu'on en a dit a été qu'il s'agissait tout simplement d'un aveu implicite de la nécessité de quelque assistance. C'est le mieux que j'ai entendu à propos de cette mesure. Dans son mémoire à la conférence agricole fédérale-provinciale de novembre dernier, la Fédération canadienne des agriculteurs a déclaré ce qui suit:

> On reconnaît en général l'importance du blé dans l'économie nationale. Même si des paiements spéciaux sont versés aux producteurs de céréales par le gouvernement du Canada, ces versements n'ont aucun rapport avec une politique à long terme de soutien des prix du blé.

Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture admettront probablement que tel est le cas. Mais il s'agit de savoir dans combien de temps on nous exposera, pour ce qui a trait aux dédommagements financiers, les propositions du gouvernement à l'égard de sa politique à long terme. Lorsque le premier ministre a parlé de la politique à long terme, le 30 août dernier, il a laissé entendre qu'elle embrasserait plusieurs catégories. Le discours du trône parle simplement de la possibilité qu'au cours de la présente session nous soyons saisis d'une mesure visant à établir un régime d'assurance-récolte et il parle aussi d'une revision quelconque de la législation relative au crédit agricole. Mais rien ne laisse entendre que nous serons saisis d'une mesure à propos d'une politique à long terme pour remplacer cette mesure que l'on admet être provisoire.

M. le président suppléant: A l'ordre! L'article 59 (2) du Règlement dit:

> Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition qui est à l'étude.

Je suis certain que l'honorable député de Kenora-Rainy-River, qui ne manque pas d'expérience, comprendra cela aussi.

M. Benidickson: Je continuerai donc à parler de cette question qu'apparemment vous autorisez. Je me propose de relever certains commentaires qu'on a faits au sujet de l'utilité de ce genre de législation qu'on nous demande d'amplifier et de continuer. Le syndicat du blé de la Saskatchewan a fait le commentaire suivant, selon un article paru dans le *Leader Post*, de Regina, livraison du 3 septembre 1958:

> Il a accusé le premier ministre Diefenbaker de ne pas se rendre compte de la gravité de la situation et d'avoir institué une mesure de secours valable pour un an seulement, alors qu'il a lui-même admis déjà qu'un programme à longue échéance est la seule solution.

La plupart des députés de l'Ouest canadien admettront, je pense, qu'une des choses qui comptent le plus pour l'agriculture qu'on pratique dans l'Ouest et pour les produits qu'on y cultive en grandes quantités et qui doivent compter sur des débouchés extérieurs, c'est une politique commerciale active et ferme. Je pense aussi qu'à la suite de certains gestes posés par le gouvernement au cours de la dernière session, nombreux sont ceux qui, dans l'Ouest canadien, appréhendent beaucoup les conséquences d'une politique commerciale illustrée par l'augmentation des droits de douane sur la laine, et par les difficultés et les plaintes qui nous viennent des États-Unis.

L'hon. M. Fleming: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Mon honorable ami agit peut-être par inadvertance, mais en fait, il est en train de défier purement et simplement la décision du président. C'était déjà assez d'aborder, pendant l'étude du présent poste, la question des subventions sur l'or, mais l'honorable député s'écarte maintenant encore davantage du sujet, et cela après que vous l'avez rappelé plusieurs fois au Règlement, monsieur le président. Le présent débat n'est ni la continuation du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, ni l'étude par le comité du poste administration des crédits du ministère de l'Agriculture. Le comité est saisi en ce moment du poste 698, qui se rapporte purement et simplement à une somme additionnelle de $1,300,000 requise pour donner suite à un programme sanctionné par le Parlement en septembre dernier. Vraiment, je ne vois rien qui justifie un député, quel

qu'il soit, à débattre autre chose que la question de ces paiements, qui ont pour objet d'aider les producteurs de céréales de l'Ouest. Les propos de mon honorable ami sont bien loin, en vérité, de l'aide aux producteurs de céréales de l'Ouest.

M. le président suppléant: Celui qui préside les débats estime qu'il a fait preuve d'indulgence envers l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Je suis sûr qu'il voudra tenir compte de ses observations et s'en tenir au crédit 698.

M. Benidickson: Je n'ai pas abordé un seul sujet aujourd'hui qui n'ait pas été discuté dans le débat sur le crédit supplémentaire le 6 septembre dont celui-ci n'est qu'un prolongement, ou lorsque le premier ministre a expliqué ce crédit le 30 août dernier. Ce crédit se fonde sur un besoin et je cherche à prouver qu'il est insuffisant. On a admis qu'il s'agissait d'une mesure provisoire, d'une sorte de tampon. J'aimerais qu'on nous dise si au cours de la session nous serons saisis d'une autre proposition qui viendrait remplacer celle-ci à l'expiration de sa première année, proposition nouvelle qui tiendrait mieux compte de ce à quoi les cultivateurs s'attendent, à la suite des anciennes lignes de conduite du premier ministre et du besoin qui se fait sentir dans l'Ouest du Canada, du fait que la hausse des prix de revient et la courbe inflationniste ne sont pas encore freinées.

M. Argue: Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations au sujet du crédit à l'étude. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Quoique je n'aie pas l'intention de m'étendre sur le sujet comme il l'a fait, parce que je ne veux pas être traité d'une façon analogue par le président, je voudrais dire qu'en ce qui concerne l'Ouest du Canada, le présent crédit est, de l'opinion des gens de cette partie du pays, tout à fait insuffisant comme solution du problème auquel font face les cultivateurs de cette région. Le dollar par acre que nous discutons en ce moment et qui doit être un versement supplémentaire, signifie très peu eu égard au budget du producteur agricole et des charges qu'il doit supporter.

Cette politique a dans l'ensemble déçu; elle a suscité beaucoup d'inquiétude car les producteurs ont trouvé que ce régime du dollar par acre pour un an est absolument insuffisant et n'est nullement ce qu'ils attendaient du programme agricole du gouvernement, tel qu'ils l'avaient compris. Un dollar par acre en fonction du rendement moyen c'est très peu. S'il est établi par rapport à la récolte pour une acre, le versement représente environ cinq cents par boisseau. On ne doit pas oublier naturellement qu'il est fait pour toutes les acres ce qui peut représenter entre dix et quinze cents par boisseau.

Une voix: Pourquoi ne pas le rattacher à la consommation interne du Canada?

M. Argue: Quand l'agriculteur livre sa récolte à un élévateur, il ne divise pas celle-ci pour savoir quelle partie est destinée à la consommation dans le pays et quelle partie est destinée à l'exportation. Il est intéressé par ce qu'il en obtient. Pourtant il serait intéressé si en le payant pour ses céréales, le gouvernement divisait le versement et de cette façon donnait plus à l'agriculteur.

Une autre raison du mécontentement des agriculteurs à l'égard de cette mesure, c'est qu'elle est temporaire. Elle ne doit durer qu'un an; c'est un geste unique. Je crois avoir entendu ces mots cet après-midi, et il me semble les avoir employés moi-même il y a plusieurs mois. C'est une ligne de conduite qui a fort déçu les producteurs de l'Ouest canadien. C'est pour cette raison que les agriculteurs de l'Ouest viendront en groupe à Ottawa d'ici quelques semaines. J'ai remarqué les applaudissements provenant des banquettes ministérielles, et c'est encore la meilleure réponse qu'ont reçue jusqu'ici les gens du groupe qui viendra en délégation. Quand il fut question de cette délégation pour la première fois dans cette Chambre, on m'a accusé de l'avoir organisée.

Une voix: Vous avez essayé.

M. Argue: Le premier ministre m'a alors dit que j'avais espéré me faire accompagner d'un groupe d'agriculteurs de l'Ouest venant en délégation à Ottawa, mais que j'étais arrivé seul. Je suis arrivé tout seul, en ce qui concerne l'opposition, comme on l'a si bien vu cet après-midi par les propos variant de l'or au commerce international qui ont été formulés par l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Pour ce qui est de la parité des prix et des paiements d'appoint, apparemment, je suis venu tout seul.

D'après les nouvelles de presse que nous lisons tous, de nombreux agriculteurs et plusieurs représentants de divers groupes de métiers de la Saskatchewan viendront à Ottawa d'ici quelques semaines. Je félicite l'honorable député de Kenora-Rainy-River de la versatilité dont il a fait preuve ici, et d'avoir réparé ce qui, à mon avis, était une grave omission du discours du chef de l'opposition. Il a prononcé un discours très intéressant et fort goûté, un discours qui, à mon avis, a été plus efficace que bien d'autres du même genre prononcés en d'autres occasions. L'omission dont je parle est de ne pas avoir parlé pour la peine du problème présentement à l'étude.

L'hon. M. Martin: N'oubliez pas son discours du 6 septembre.

M. Argue: Mais le chef de l'opposition n'a pas dit quelle est l'attitude du parti libéral. Naturellement, c'est bien conforme à l'attitude générale de l'opposition officielle. On demande au gouvernement de dévoiler sa ligne de conduite; on le critique fortement, mais pour ce qui est de dévoiler sa propre ligne de conduite, —jamais. Je le répète, le député de Kenora-Rainy-River est le seul, sauf erreur, qui se dit libéral-travailliste. Or, il va sûrement prendre une troisième étiquette, car il s'intéresse à l'agriculture.

M. Benidickson: Nous comptons de bons agriculteurs dans le nord de l'Ontario.

M. Argue: Comme il est le critique financier de l'opposition sa déclaration nous intéresse beaucoup.

La raison pour laquelle les producteurs ne sont pas satisfaits du projet de versement d'un dollar l'acre présentement à l'étude est que, en ce qui concerne cette question et toute autre initiative du gouvernement, les producteurs agricoles constatent avec regret que les prix qu'ils obtiennent de nos jours, sont, quant à leur pouvoir d'achat, plus bas qu'en aucune autre période de l'histoire de ce pays, sauf durant les trois années du régime de M. R. B. Bennett au cours des années 30. Nous espérons que le gouvernement changera quand même d'attitude, qu'il examinera la question des versements d'appoint à l'égard des céréales de l'Ouest et qu'il adoptera une mesure que le ministre de l'Agriculture a fait ajouter à la loi sur le soutien des prix agricoles, une méthode à laquelle on n'a pas eu encore recours en ce qui concerne la vente des céréales par l'entremise du ministère du Commerce.

A mon sens, le régime des paiements d'appoint en vigueur jusqu'ici n'est pas suffisant. Il y a un aspect de l'application de ladite mesure sur lequel je voudrais poser une question au ministre. Les paiements sont effectués en règle générale, et je pense peut-être exclusivement, selon la superficie de l'emblavure inscrite dans le livret de permis que garde la Commission du blé. J'ai découvert à ma grande surprise que bon nombre de cultivateurs ne peuvent bénéficier de l'aide accordée en vertu de cette mesure législative parce qu'ils n'ont pas de livret de permis. Il s'agit des cultivateurs qui récoltent des céréales mais en nourrissent leurs bestiaux. J'ignore quel est leur nombre mais je croirais qu'il y en a quelques milliers dans l'Ouest canadien.

Une voix: Une autre erreur.

M. Argue: A mon avis, c'est vrai surtout en ce qui concerne la province du Manitoba et, sans aucun doute, tel est bien le cas dans les régions en voie de colonisation où les fermes ont peu d'étendue, quarts de section ou terres en friche, censées...

M. Horner (Acadia): L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Argue: Oui.

M. Horner (Acadia): Est-il au courant qu'on a remédié à l'état de choses? Il s'agissait d'une réglementation de la Commission du blé et les commissaires n'étaient pas du tout au courant de la chose. La plupart de ces cultivateurs reçoivent maintenant les livrets de permis.

M. Argue: Je me réjouis de l'aide qui me vient de tous les côtés de la Chambre. Si le ministre confirme cette affirmation, j'en serai très heureux parce que, à mon sens, c'est une grave omission. A mon avis, ces gens sont des cultivateurs de bonne foi et ont droit à la subvention d'un dollar. Je serais fort heureux que cela s'applique également à tous les agriculteurs car tous ceux qui auraient une terre de quelque superficie que ce soit en culture auraient droit aux versements. Si c'est bien ce qu'on veut faire, je le répète, ce sera accueilli avec joie. Cela représente probablement une bonne part du crédit supplémentaire à l'étude.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Ai-je bien compris que vous avez décidé que nous n'avons pas la permission, à l'étude de ce poste, de discuter de l'à-propos de cette disposition particulière, ce qui nous entraînerait inévitablement dans une discussion du programme de soutien des prix du gouvernement et de l'accomplissement ou non des promesses d'ordre général formulées antérieurement par le gouvernement? Dois-je comprendre que c'est là votre décision?

Avant que vous répondiez, puis-je vous proposer bien respectueusement d'étudier la situation qui existait en cette Chambre lorsque ce poste fut étudié le 6 septembre dernier. Je dois signaler à Votre Honneur que c'était le président des comités qui occupait le fauteuil que vous occupez présentement.

Le libellé du crédit dont la Chambre était saisie était identique en tout point à celui que nous étudions. Le premier ministre a adressé la parole à cette occasion. Si vous vous reportez aux paroles qu'il a prononcées au sujet du même crédit, correspondant alors à un poste des prévisions principales, vous constaterez que les paroles de l'honorable député de Kenora-Rainy-River étaient certainement régulières si celles du premier ministre l'étaient à cette occasion. Le premier ministre avait alors, en parlant de cette initiative en particulier, mentionné les pensions de vieillesse, l'assurance-chômage et ses

propres promesses électorales. Il a parlé de la politique d'ensemble du gouvernement en ce qui concerne l'agriculture. Depuis ce temps, la Chambre n'a pas eu l'occasion de continuer le débat là où le premier ministre et l'honorable député d'Assiniboïa ont abandonné la discussion.

En effet, monsieur le président, voici ce que vous avez dit à ceux d'entre nous qui essaient de sonder la politique agricole du gouvernement dans l'ensemble: "Il est vrai que le premier ministre a eu cette occasion, ainsi que l'honorable député d'Assiniboïa; mais à vous qui faites partie de ce groupe particulier, l'occasion vous sera refusée parce que la législature a été dissoute à la fin même de ce débat particulier." Je vous ferai remarquer, monsieur le président, que cette règle ne peut être interprétée de façon restrictive comme vous l'avez fait. Je prétends, en ce qui concerne le présent crédit, qu'on devrait nous permettre de voir si la présente proposition correspond ou non aux promesses faites par le gouvernement à ces agriculteurs. Cette étude ne peut se faire sans que nous nous demandions s'il existe ou non d'autres solutions possibles, quelque promesse, quelque offre supplémentaire, en vue de remédier à une situation qui a provoqué évidemment la colère des agriculteurs de tout l'Ouest du Canada.

L'hon. M. Harkness: J'invoque le Règlement, monsieur le président; permettez-moi de dire tout d'abord que la dernière observation faite par l'honorable député au sujet du Règlement était absolument irrégulière et incorrecte. Lorsque l'honorable député d'Essex-Est a déclaré que tout ce qui touche l'agriculture devrait faire l'object du débat à l'occasion de l'étude du présent crédit, il a fait erreur, à mon sens. Le crédit à l'étude n'est en somme qu'un seul crédit entre tous les autres faisant partie des prévisions de dépenses du ministère de l'Agriculture. Prétendre que le soutien des prix fait intégralement partie du débat est tout à fait absurde. Le soutien des prix n'a rien à voir avec les indemnités à l'étude et ne s'y rapporte aucunement.

L'hon. M. Martin: Nous n'avons pas prétendu cela.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député d'Essex-Est l'a réellement dit. Il a dit que le soutien des prix avait réellement trait à la question à l'étude et qu'il devrait être permis d'en parler à l'occasion de l'étude du présent crédit.

L'hon. M. Martin: Comme autres initiatives certainement.

L'hon. M. Harkness: En ce qui concerne le premier ministre, l'honorable député constatera, je crois, que le premier ministre n'a pas fait sa déclaration à propos de cette affaire.

L'hon. M. Martin: Oui, il l'a fait.

L'hon. M. Harkness: Il ne s'agissait pas du crédit à l'étude. Si ma mémoire est bonne, on verra, je crois, que le premier ministre a fait sa déclaration à l'appel des motions.

M. Argue: Si le ministre me permet de le rectifier, je lui dirai qu'il l'a fait dans les deux circonstances.

L'hon. M. Harkness: Il l'a fait d'abord à l'appel des motions. Du reste, la déclaration générale sur cette affaire a été faite à l'appel des motions et non à propos de ce crédit en particulier.

L'hon. M. Pickersgill: Sa déclaration couvre quatre pages du hansard.

L'hon. M. Harkness: Cette opinion que professe l'honorable député d'Essex-Est et que professait avant lui, par habitude, l'honorable député de Kenora-Rainy-River, et voulant qu'à propos de ce crédit nous puissions discuter toute affaire se rapportant à l'agriculture est, à mon avis, tout à fait déraisonnable; en fait, comme je l'ai déjà dit, il se trouve des vingtaines de postes relatifs à l'agriculture dans les crédits réguliers; il est donc manifestement déraisonnable d'essayer de discuter toutes ces choses à propos d'un crédit supplémentaire de ce genre-ci.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si vous jetez un coup d'œil à la page 4975 du hansard du 6 septembre 1958, vous verrez un poste libellé dans les mêmes termes exactement que celui dont nous sommes saisis présentement, et qui figurait alors dans les crédits supplémentaires.

Dans cette page et les deux ou trois suivantes, monsieur le président, vous verrez une déclaration du ministre de l'Agriculture, portant, entre autres choses, sur les prix de soutien. Puis, un peu plus loin, vous verrez une longue déclaration du premier ministre sur un grand nombre de choses. A vrai dire, il est allé si loin que, comme en fait foi la page 4992, l'honorable député d'Assiniboïa a dit du premier ministre qu'il "a parlé de tout ce qu'on voudra". Cette discussion à propos d'une motion, exactement semblable à celle-ci, a porté sur tout le domaine de l'agriculture, pour autant qu'elle intéressait le crédit en question. Je présume que vous, monsieur le président, voudriez adopter la même attitude que vous avez prise alors.

L'hon. M. Fleming: J'aimerais faire une observation à propos du rappel au Règlement, si vous le permettez. Nous sommes à discuter un crédit supplémentaire.

M. Benidickson: C'est ce que nous faisions à ce moment-là.

L'hon. M. Fleming: La situation est totalement différente. Nous discutions alors d'un nouveau poste ajouté aux crédits. Il est vrai qu'il s'agissait de crédits supplémentaires mais il s'agissait également d'un nouveau poste. Le poste dont nous sommes saisis comporte une somme additionnelle pour la même fin. J'en conclus donc que le comité est appelé à se prononcer ici sur l'opportunité de voter cette somme additionnelle pour cette fin particulière. En toute déférence, monsieur le président, il me semble que ce n'est ici ni l'occasion ni le moment de se lancer dans de grands débats sur tout le domaine de l'agriculture, ou sur chaque problème agricole en particulier, ou sur les mesures ou panacées de toutes sortes que peuvent proposer les députés pour répondre aux problèmes de l'agriculture. Il s'agit de savoir si, étant donné les problèmes qui se présentent aux producteurs de céréales de l'Ouest, il y a lieu de voter un crédit additionnel de $1,300,000 afin de compléter le programme sanctionné par le Parlement en septembre dernier et de verser ces paiements, à tant l'acre, aux producteurs de céréales de l'Ouest. Voilà la question dont la Chambre est saisie, monsieur le président. Dans les débats de ce genre, c'est une règle établie que les discours doivent se rapporter strictement au poste à l'étude.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais dire un mot sur la question soulevée par le ministre des Finances. Si j'ai bien compris mon honorable ami le député d'Essex-Est, nous ne demandons qu'une chose, monsieur le président. C'est qu'on nous permette d'examiner les arguments invoqués par les honorables occupants des banquettes ministérielles au moment où ils ont présenté cet article, afin de déterminer si, réellement, ce poste atteint bien l'objet que lui attribuent les honorables occupants des banquettes ministérielles. On nous demande, en tant que représentants du peuple, de voter $1,300,000 de plus à une fin qui a été exposée par le premier ministre, par le ministre de l'Agriculture, et aussi par le ministre du Commerce, qui, dans un discours tout à fait à côté de la question, et contre lequel je me suis élevé, nous a promenés par tout l'univers comme il le fait habituellement. Il me semble qu'on devrait nous permettre d'examiner tout argument invoqué à l'appui de ce programme par les honorables occupants des banquettes ministérielles, puisqu'on nous demande de voter de nouveaux crédits pour les fins énoncées alors, et que le ministre ne nous en a rien dit de nouveau aujourd'hui. C'est tout ce que nous, libéraux, demandons pour le présent débat.

[L'hon. M. Fleming.]

Le président suppléant: Je ferai remarquer à l'honorable député d'Essex-Est qu'il y a une différence appréciable entre la présente résolution et celle dont la Chambre a été saisie à la dernière session. La différence, à mon avis, c'est que les mots "crédit supplémentaire" figurent dans le présent poste. J'ai déjà lu devant le comité l'article 59(2) du Règlement, qui est conçu en ces termes:

Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition qui est à l'étude.

Je dois dire que le président est lié par le Règlement. Puis-je demander aux honorables députés de collaborer avec nous de façon que nous puissions poursuivre les travaux de la Chambre avec ordre. Étant donné qu'il est cinq heures, il est de mon devoir, conformément au paragraphe (3) de l'article 5 du Règlement de quitter le fauteuil afin de permettre à la Chambre d'étudier les bills d'intérêt privé et public.

M. l'Orateur: Étant donné qu'il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des bills d'intérêt privé et public, les premiers ayant la priorité.

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION EN VUE DE PERMETTRE L'IMPRESSION EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS DE CERTAINS EFFETS NÉGOCIABLES

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) propose la 2e lecture du bill n° C-4, visant à modifier la loi sur l'administration financière.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je ne veux parler que quelques minutes sur ce projet de loi afin d'en hâter l'adoption avant l'ajournement.

Comme les notes explicatives l'indiquent, l'objet de ce projet de loi est de décréter que les chèques, traites, chèques de voyage, lettres de change, bons de poste, mandats, versements postaux et toutes autres semblables remises de quelque ministère ou département défini à l'alinéa f) de l'article 2 de la Loi sur l'administration financière ou de quelque corporation de la Couronne figurant aux annexes B, C et D de ladite loi, devront être imprimés en anglais et en français à la fois.

L'an dernier, et encore plus cette année, nous avons constaté chez tous les députés un désir de mieux comprendre tout ce que contient l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et ce qui en découle, je veux parler de l'emploi des deux langues officielles au Canada.

De fait, depuis que je siège à la Chambre, j'ai été émerveillé de l'emploi que l'on fait du français pour exprimer ses opinions.

Je tiens à féliciter tous les députés et spécialement ceux qui, même s'ils ne font que commencer à se servir du français, déploient un effort que nous, de langue française, apprécions et admirons.

Cela explique pourquoi le premier ministre (M. Diefenbaker) s'est empressé de prendre les mesures nécessaires pour que les discours prononcés à la Chambre des communes soient traduits sur-le-champ, afin que les députés de l'une ou de l'autre langue puissent suivre convenablement les délibérations de la Chambre sans avoir à attendre la traduction officielle qui est publiée le lendemain dans le hansard.

Certains députés trouveront peut-être étrange qu'après 90 ans d'un régime fédératif qui plaçait sur le même pied la langue française et la langue anglaise au Canada, il soit nécessaire de présenter à la Chambre des communes un bill destiné à obtenir la reconnaissance officielle du principe contenu dans la constitution même de notre pays.

Le ministre actuel des Finances (M. Fleming), dont je reconnais les efforts méritoires pour apprendre le français, sera certes de l'avis de ses prédécesseurs au haut poste qu'il occupe dans le cabinet pour dire que, du point de vue technique, absolument rien ne s'oppose à l'impression dans les deux langues des chèques ou autres effets de commerce du gouvernement fédéral, pas plus d'ailleurs que ne présente de difficultés d'ordre technique l'impression de la monnaie et des timbres bilingues qui proclament à la face du monde que le Canada est un pays composé fondamentalement de deux grandes races vivant dans l'harmonie et le respect mutuels.

Je sais que le ministre des Finances pourrait, en vertu de l'autorité qu'il possède au sein du conseil du Trésor, demander que les chèques et autres effets de commerce du gouvernement fédéral soient imprimés dans les deux langues, comme le sont déjà d'ailleurs les chèques d'allocations familiales destinés à la province de Québec, les chèques de certains autres services fédéraux et une foule de documents officiels du gouvernement fédéral.

Le projet de loi que je présente serait à vrai dire inutile s'il n'avait surtout pour objet de réitérer au ministre des Finances et à tout le cabinet la volonté clairement exprimée à la Chambre au cours de la dernière session du 23e Parlement, alors qu'un bill en tous points semblable avait été adopté presque sans voix discordante.

Je ne m'attends pas qu'aucun député ne juge nécessaire d'exprimer son avis sur une question qui va de soi, même si la Chambre a subi certaines modifications depuis cette session. Voilà pourquoi je suis convaincu que mes amis conservateurs, tout comme les membres du parti CCF et même les libéraux jugeront qu'il est préférable de réitérer sans retard la volonté unanime de la Chambre au sujet de la question qui nous occupe.

L'élément anglais bien pensant fait preuve d'une grande largeur de vue envers la langue française et nous pouvons dire que les gens qui aiment la culture apprennent la langue française. C'est ainsi qu'en 1957 nous avons entendu notre gracieuse souveraine lire le discours du trône dans un français impeccable. L'an dernier encore, c'était le premier ministre de la Grande-Bretagne, le très honorable Harold Macmillan, qui parlait un français parfait lors d'un discours prononcé à la Chambre des communes.

Tout dernièrement, un professeur de l'université Western d'Ontario a exprimé l'espoir que les deux langues officielles soient également employées dans toutes les provinces du Canada, et il ajoutait:

> ...aux yeux de la loi, le Canada est un pays bilingue, même si cette loi n'est appliquée que dans les documents officiels de l'État fédéral et dans la province de Québec.

Et ce même professeur suggérait de généraliser l'enseignement du français aux enfants de huit à neuf ans. Il ajoutait:

> ...là où il est pratiqué, cet enseignement est couronné de succès.

Dans le même ordre d'idées, le docteur Jeanneret, pionnier de l'enseignement du français en Ontario, suggérait la même chose et il ajoutait, à la suite d'une résolution adoptée par la Conférence canadienne sur l'éducation:

> ...que l'enseignement d'une langue secondaire devrait être dispensé d'un océan à l'autre, dans les écoles publiques et les écoles secondaires,—le français dans les provinces anglaises et l'anglais dans le Québec.
>
> Alors, disait-il, existerait la même harmonie, le même esprit de "vivre et laisser vivre" entre les Canadiens anglais et français qu'il y a actuellement entre les Canadiens anglais, écossais et même irlandais.

La réalisation des opinions de ces grands pédagogues démontrera au gouvernement que toute la nation verrait d'un très bon œil une décision du ministère qui ferait suite à sa bonne volonté clairement exprimée par les députés. Je sais qu'il y a deux de mes collègues conservateurs, les honorables députés de Joliette-L'Assomption-Montcalm et de Saint-Hyacinthe (MM. Pigeon et Ricard) qui ont inscrit au *Feuilleton* un bill dont le but est semblable au mien.

Je sollicite donc leur coopération pour ne pas retarder le débat et empêcher l'adoption en 2e lecture du présent bill avant l'ajournement de la Chambre. Tout délai occasionné par leurs collègues du gouvernement laisserait l'impression qu'ils ne peuvent compter

sur leur collaboration pour faire adopter cette loi lorsque leur propre projet de loi sera soumis à la Chambre dans un avenir prochain.

Je supplie donc les proposeurs de ces projets de loi d'user de leur influence auprès de leurs collègues conservateurs afin que l'on procède immédiatement à la mise aux voix.

(Traduction)

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, en mon nom personnel et au nom du groupe qui siège dans ce coin-ci de la Chambre, j'aimerais appuyer de nouveau le principe du bill à l'étude, comme nous l'avons déjà fait en d'autres occasions dans le passé, lorsque des bills analogues nous ont été présentés et ont été débattus pendant un certain temps. Je n'ai pas encore rencontré un seul membre de la Chambre qui ait eu quoi que ce soit à dire contre le principe du bill, ni ici ni en dehors de la Chambre. Son adoption ne nuira à personne et aucun mal ne saurait en découler. Si l'on se souvient de cela, monsieur l'Orateur, j'estime que la motion devrait être mise aux voix de manière que le bill puisse recevoir l'appui unanime qu'il mérite.

M. Arthur Maloney (Parkdale): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois, au cours de la présente session, que j'ai l'honneur de parler en cette Chambre, et je ne dirai que quelques mots. Je suis heureux de prononcer mon premier discours de la session à un moment où nous débattons un projet de loi d'un intérêt et d'une importance nationale considérables.

La mesure législative mise de l'avant par l'honorable député de Drummond-Arthabaska exigerait, si elle était adoptée, que soient imprimés à la fois en anglais et en français tous les chèques, traites, chèques de voyage, lettres de change, bons de poste, mandats, versements postaux, et toutes autres remises semblables de quelque ministère ou département défini à l'article pertinent de la loi sur l'administration financière.

La question a été soulevée à la Chambre à d'autres occasions. Ceux d'entre nous qui, comme moi et certains de mes collègues, ne siègent ici que depuis le 10 juin 1957 ont souvenance de certains débats très intéressants qui ont eu lieu depuis cette date. Mais la question avait été débattue à maintes occasions avant cette époque, et l'on peut s'instruire beaucoup sur la question en étudiant les débats et en prenant connaissance de certains discours très savants prononcés par certains de nos distingués prédécesseurs.

Il y a une question que le parrain de ce bill n'a pas mentionnée, mais qui fut mentionnée par un honorable député au cours de la session tenue entre 1957 et 1958. C'est la question de savoir s'il y a utilité à adopter une loi de ce genre; autrement dit, si la loi dans sa forme actuelle permettrait au ministre des Finances (M. Fleming) d'ordonner, sans qu'il soit du tout nécessaire d'adopter une nouvelle loi, que les chèques du genre prévu par le projet de loi soient imprimés dans les deux langues.

De fait, on a questionné l'actuel ministre des Finances sur cette possibilité, ici même, en décembre 1957. Le ministre a alors répondu en toute franchise qu'il lui faudrait consulter un avocat avant de se prononcer. Si aucune loi n'est nécessaire, il se peut donc que le débat déclenché par le projet de loi de l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger) soit d'intérêt purement académique.

Certes, si je comprends bien la coutume que j'ai pu remarquer à l'étude que j'ai faite de la question, dans la province de Québec, les chèques de la nature de ceux dont il est question dans la présente mesure sont imprimés et distribués en français, et à moins qu'il n'y ait eu quelques récents changements, j'ai aussi découvert que quelques-uns des chèques distribués par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et par la Société Radio-Canada sont également imprimés en français.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, me serait-il permis d'interrompre un moment? Je crois que les chèques de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent sont bilingues; j'en suis même sûr.

M. Maloney: Je m'excuse. Je croyais que certains d'entre eux étaient imprimés en anglais et d'autres en français; je remercie l'honorable député de m'avoir repris. J'imagine que les chèques émis par la Société Radio-Canada sont bilingues également; il semble donc que les deux sociétés de la Couronne dont j'ai parlé utilisent, de fait, des chèques bilingues. C'est de nature à confirmer les dires de qui prétend qu'une mesure législative ne serait pas nécessaire. Il s'agit peut-être d'une chose à l'égard de laquelle les fonctionnaires appropriés devraient solliciter l'opinion des personnes intéressées.

J'ai été très déçu d'entendre l'honorable député de Timmins (M. Martin) prétendre que quiconque tentait d'exprimer une opinion sur le motif du présent bill s'exposait à être accusé d'essayer d'étouffer le bill. Étant donné la disposition du Règlement de la Chambre applicable aux bills présentés par les députés, ces bills, à tort ou à raison, ne tombent pas sous le coup d'une limite de temps; tout le temps voulu est accordé afin de permettre à la Chambre d'examiner ces bills de façon sérieuse lors de leur présentation.

A mon avis, un bill important comme celui-ci, dont le motif peut donner lieu à des opinions contraires, devrait faire l'objet d'un débat auquel participent le plus grand nombre possible de députés de sorte que chacun ait l'occasion d'exprimer sa manière de voir. Après avoir entendu les opinions de toutes sortes et peut-être divergentes des députés d'un océan à l'autre, la Chambre sera, au moment opportun, mieux en mesure de juger de la valeur de la mesure proposée. Nul d'entre nous a jamais tout à fait tort ou raison et le droit d'essayer, d'une façon dogmatique, d'imposer son opinion à ceux qui ont des vues contraires.

Comme je vois les faits, et c'est à la lumière des faits que chacun doit prendre une décision, les motifs de la présente mesure offrent un intérêt considérable. Par exemple, la population canadienne-française résidant en dehors des limites géographiques de la province de Québec dépasse certainement le million. En d'autres termes, le nombre des Canadiens-Français demeurant en dehors des limites géographiques de cette province est supérieur à l'ensemble de la population de toutes les provinces des Prairies. A mon sens, c'est un élément d'une importance considérable.

D'après le recensement fait en 1951, alors que notre population était de beaucoup inférieure à ce qu'elle est maintenant, soit 14 millions, la proportion des citoyens qui ne parlent que le français était d'environ trois millions, pour être bien exact le nombre était de 2,741,812.

Ce fut plutôt intéressant pour moi de découvrir des renseignements statistiques qui avaient été dénichés aux fins d'un débat analogue par l'honorable député de Kamouraska, M. Arthur Massé, comme en fait foi le compte rendu du 31 janvier 1957, volume 1, à la page 903, ainsi qu'il suit:

D'après le recensement de 1951, le pourcentage de la population d'origine française, dans les différentes provinces du Canada, s'établissait comme il suit:

Terre-Neuve	2.7
Île du Prince-Édouard	15.7
Nouvelle-Écosse	11.4
Nouveau-Brunswick	38
Québec	81.9
Ontario	10.4
Manitoba	8.5
Saskatchewan	6
Alberta	—
Colombie-Britannique	3.5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	15.6

Abstraction faite de la population assez nombreuse dont l'origine ethnique est française, la répartition de cette population en dehors de la province de Québec est une question de très grande importance pour ce qui est d'apprécier le bien-fondé de la mesure législative à l'étude.

Or, je suis l'un de ceux qui ont toujours cru que notre caractéristique fondamentale en tant que race, notre caractéristique nationale fondamentale, à vrai dire,—à moins qu'on nous accuse de faire du mélodrame à ce propos,—notre âme nationale, dis-je, est précisément notre manque complet d'uniformité en matière de race, de religion, de langue et de culture. C'est ce manque d'uniformité qui nous confère cette caractéristique qui nous différencie de tous les autres peuples du monde, et qui nous marque en tant que peuple nettement canadien, tout à fait différent de tout autre peuple du monde. Tout cela découle d'un incident historique voulant que deux races, différant complètement d'avis à propos de toutes ces questions, aient vécu côte à côte pendant des années.

Je suis l'un de ceux qui croient que tout cela a été pour le mieux; je suis de ceux qui croient que cela fait de nous un pays important dans la famille de pays qui composent le monde. A la lumière de ce que je viens de dire, je crois qu'il n'est pas difficile, sans trop d'imagination, de deviner de quel côté vont mes sympathies en ce qui concerne le bill à l'étude.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, à cause de la nature de la loi que la Chambre étudie en ce moment, il me paraît convenable que les députés, lorsque c'est possible, emploient les deux langues officielles. Il n'y a aucun doute quant à mon opinion en regard du présent projet de loi. Comme je l'ai souvent dit en cette Chambre et ailleurs, je suis de ces Canadiens qui ont toujours cru que la diversité en matière de race, de langage et de religion, que l'on constate en notre pays, est une caractéristique qui nous a beaucoup aidés à progresser et ne nous a jamais nui, et cette caractéristique m'a rendu plus fier d'être Canadien. L'instauration des chèques bilingues sera simplement une autre illustration de ce que nous entendons par canadianisme.

(*Traduction*)

Les politiciens,—on nous accuse tous d'être des politiciens, et je ne suis pas encore tout à fait sûr si le mot est péjoratif ou non,—me paraissent, d'après la très brève expérience que j'ai, vivre dans une certaine crainte qui, à mon avis, est tout à fait inutile. Je pense souvent que c'est peut-être parce que les politiciens sollicitent souvent des conseils de milieux mal informés.

Vous savez,—je parle en ma qualité de député de l'une des circonscriptions de Toronto, et en tant que quelqu'un qui ne croit guère à trop de secrets,—je ne puis m'empêcher de penser combien souvent certains d'entre nous sommes mis en garde contre tel ou tel propos; on essaie même de régenter nos pensées si

nous venons de Toronto. Je me demande souvent ce que les honorables députés qui ne viennent pas de Toronto pensent de nous après avoir entendu de nous certaines choses. On semble croire que si nous parlons dans ce sens ou dans un sens analogue, à propos de certains sujets, cela va nous nuire chez nous. En réalité, si j'écoutais tous les conseils que je reçois quant à ce que je devrais dire ou ne pas dire et faire ou ne pas faire, je ne dirais jamais rien et ne ferais jamais rien, une fois rendu à Ottawa. Je m'abstiendrais de parler sur tout sujet, et je crois que je me tiendrais à l'écart de tout problème, si je suivais l'avis de mes conseillers bénévoles.

Pour ma part, j'estime que les hommes politiques sont tenus d'être francs. Si une personne dans ma situation a sur un sujet controversé des idées qu'elle prend bien soin de dissimiler, j'estime qu'elle manque de franchise.

En réalité, il se trouve des gens pour dire que si on vient de Toronto, on ne doit pas parler de chèques bilingues. C'est un tas de balivernes et les faits le prouvent ainsi que j'en ai fait l'expérience. Quiconque prétend qu'il ne faut pas parler de chèques bilingues si on vient de Toronto ne connaît tout simplement pas Toronto ni ses habitants. En parlant ainsi, ces personnes laissent entendre qu'il existe à Toronto un élément anti-français, ce que je n'ai jamais constaté pour ma part. C'est calomnier Toronto que de parler ainsi. Toronto est ma ville bien-aimée et je ne saurais la tenir pour telle si l'accusation portée contre elle était vraie. Mais les faits, ainsi qu'il arrive souvent, montrent la fausseté de l'accusation.

Qu'est-ce que vous risquez dans le domaine politique si, à Toronto, vous insistez sur les gloires du Canada français. Que vous arrive-t-il si vous vantez l'apport de cette ancienne civilisation à l'évolution de la nationalité canadienne? Je peux vous le dire d'expérience. J'ai prononcé un discours en cette Chambre en octobre 1957, et mes paroles,—je n'en citerai que quelques phrases,—sont consignées à la page 212 des *Débats* du 21 octobre. A cette occasion, j'ai exprimé en termes différents les sentiments que j'exprimais tout à l'heure. Voici ce que je disais:

> A mon avis, notre nation acquiert une plus haute importance de l'association historique des deux grandes races, la race anglaise et la race française. Plus souvent qu'autrement, elles ont vécu côte à côte dans l'harmonie et la bonne entente. De cette association est née une nationalité qui non seulement fait du Canada un pays plus intéressant aux yeux de l'univers, mais aussi un exemple de tolérance et de compréhension.

Quand j'ai tenu ces propos, monsieur l'Orateur, je n'ai pas chuchoté. J'ai parlé clairement et avec toute la force dont j'étais capable, et le hansard, avec sa rigueur habituelle,

a consigné chacune de mes syllabes. En temps utile, ces propos, et d'autres du même genre, ont été publiés par la presse de Toronto, dans nos trois quotidiens. Ils ont été même cités à la radio et ont même été l'objet d'éditoriaux. Ce ne fut pas tout car, quelques mois plus tard, ainsi que nous le savons tous, il y a eu des élections. Quelques mois plus tard nous étions soumis à l'approbation des électeurs et nous avons eu à leur rendre compte de tout ce que nous avions dit, de tout ce que nous avions fait, ainsi que de tout ce que nous n'avions pas dit et de tout ce que nous n'avions pas fait. Or il s'est trouvé à ce moment-là des conseillers peu avertis qui se souvenaient de ce que j'avais dit, de ce que j'avais tâché de dire à ce moment-là et qui ont exprimé l'espoir que cela me serait néfaste et que ce que j'avais dit naguère serait oublié.

Je disais tantôt, monsieur l'Orateur, que vous et moi, ainsi que tous les députés, avons le devoir d'être francs envers les électeurs. Les imprimés publicitaires qui ont été distribués sous ma direction dans toute ma circonscription, du nord au sud et de l'est à l'ouest, contenaient de longues citations de ce que j'avais dit au cours de mon premier discours à la Chambre et de ce qu'on en avait dit. Mais, mieux encore, chaque fois que j'ai parlé dans ma circonscription avant cette élection, j'ai tâché de dire la même chose.

Quel a été le résultat dans Parkdale, où l'on compte des catholiques, mais où la plupart des gens, d'origine anglo-saxonne, sont protestants, où certains sont juifs, où l'on trouve à peine un seul Canadien français. A titre de candidat conservateur, j'ai obtenu la plus forte majorité qu'aucun candidat, à quelque parti politique qu'il appartienne, ait jamais obtenue depuis près de trente ans. Est-ce que cela ne fait pas justice de l'allégation de ceux qui prétendent qu'il faudrait compter jusqu'à 10 avant d'ouvrir la bouche pour parler d'une mesure qui paraît bonne.

J'ai consulté l'histoire de mon parti sur des questions qui concernent le principe en cause dans la mesure à l'étude. C'est un parti qui a instauré la traduction simultanée, dont nous bénéficions tous. Ceux qui ne savent pas parler l'anglais, ou qui ont quelque difficulté à le comprendre, ont maintenant l'avantage d'actionner leur écouteur et de ne pas avoir à m'écouter, moi. La traduction simultanée a été établie sous l'égide d'un gouvernement que j'ai l'honneur d'appuyer; elle fait déjà plus, en peu de temps, pour cimenter l'union nationale que ne l'a fait toute autre mesure depuis longtemps.

C'est un gouvernement conservateur qui, en 1934, a adopté une loi autorisant l'impression de papier-monnaie en français. Il est vrai que la monnaie était imprimée tout en français ou tout en anglais; mais c'était un

progrès, le premier pas de ce genre pris dans cette direction sous l'égide d'une administration conservatrice. Deux autres bills semblables inscrits au *Feuilleton* auraient pour effet d'établir le bilinguisme dans le domaine des chèques. Ces bills ont été présentés par deux membres de notre parti, l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) et l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon). Ces deux députés ont inscrit au *Feuilleton* des bills privés dont le but est semblable à celui du bill qui fait l'objet de la présente discussion. S'il y en a parmi vous que cette question intéresse, je les renvoie au hansard du 31 janvier 1958 où ils verront que, lorsque la motion portant deuxième lecture a été mise aux voix et que la Chambre s'est prononcée, un très grand nombre de députés conservateurs ont voté à cette occasion pour une telle mesure législative.

Une autre indication de l'attitude des honorables députés de la Chambre, c'est l'effort que font un si grand nombre d'entre eux pour apprendre le français ou l'anglais, suivant leur langue maternelle. Je pense immédiatement à l'honorable député de Rosedale (M. Walker) et à l'honorable député d'York-Centre (M. Stinson) que j'ai déjà entendu parler français à la Chambre. Même si je ne me souviens pas qu'il ait parlé français à la Chambre, je sais aussi quelque chose des efforts déployés par le député de Danforth (M. Small) pour étudier et apprendre le français. A mon avis, cela prouve que les députés, ceux qui siègent de ce côté-ci en tous cas, souhaitent mieux connaître et comprendre le français afin de le parler couramment.

L'opposition faite à cette mesure surgit de divers côtés. Elle n'est pas limitée par le parti ni par la race. Par exemple, en consultant les débats de 1956, on constate que M. Harris, alors ministre des Finances, a invoqué le Règlement dans le dessein manifeste de mettre fin à un débat sur une proposition de loi d'initiative parlementaire; il a alors déclaré qu'un simple député enfreignait le Règlement en présentant une telle mesure qui impliquait la dépense de deniers publics. En expliquant pourquoi une dépense de fonds publics était en jeu, il a dit que cela coûterait plus cher d'imprimer des chèques en français. Mais, fort heureusement, son rappel au Règlement ne l'a pas mené bien loin.

Je rappelle cet incident à la seule fin de montrer que le sujet a toujours fait l'objet de controverses et que des points de vue différents sont exprimés depuis des années par des députés de ce côté-ci de la Chambre comme l'ancien ministre des Finances, M. Harris, membre du parti qui siège maintenant de l'autre côté de cette Chambre.

Il n'y a certes rien à craindre d'une telle mesure. Si vous remontez dans l'histoire et établissez un parallèle avec des mesures analogues, vous remarquerez qu'en 1927 les mandats-poste, et les timbres d'accise ont tous été rendus bilingues. En 1934, comme je l'ai déjà mentionné, nous avons commencé à utiliser le français sur la monnaie. Je me souviens que c'est en 1936 que la monnaie est devenue bilingue comme elle l'est aujourd'hui.

Cela ne nous a pas désunis. Bien au contraire, cela a servi à nous unir. La circulation de ces billets dans toutes les provinces de notre pays a engendré l'unité plutôt que de l'amoindrir et, à mon avis il en sera de même avec les chèques dont le gouvernement se sert tellement pour ses affaires. Non seulement cette mesure accélérera l'unité dans le pays, mais, comme un député l'a déclaré en 1957 lors d'une discussion, elle affirmera à l'étranger notre origine bi-ethnique. Ce n'est qu'une plus large application d'un principe déjà généralement admis et consacré depuis des années.

Le député qui a proposé la deuxième lecture du bill a signalé que de nombreux distingués visiteurs qui viennent à Ottawa prennent la parole à la Chambre dans ses deux langues officielles. J'avais l'intention d'en parler également. Vous vous souvenez sans doute tous de la peine que se sont donnée le premier ministre Macmillan, Sa Majesté la reine et le président Eisenhower. En effet, tous les dirigeants des autres pays qui viennent ici, connaissant ce qu'on entend par canadianisme, estiment que c'est la chose à faire, et j'estime que c'est en effet souhaitable et louable. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de prendre la parole. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'approuver le principe présenté par le député qui a proposé la deuxième lecture du bill.

(Texte)

M. J.-J. Martel (Chapleau): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, c'est la première occasion que j'ai de parler au cours de la présente session, et il n'est pas facile de s'adresser à la Chambre après avoir entendu un aussi brillant exposé que celui que vient de faire l'honorable député de Parkdale (M. Maloney). Évidemment, il a traité le sujet à fond et il n'y a pas grand-chose à ajouter. Tout de même j'aimerais à exprimer mes vues sur cette question.

Le bill n° C-4 que présente aujourd'hui l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger), évidemment, n'est pas nouveau dans cette enceinte. On en a fait l'historique tantôt et l'on a pu constater que cette question est revenue sur le tapis en plusieurs occasions. Avant d'étudier la question en

détail je dois vous dire qu'en ma qualité de Canadien français, résidant dans la province de Québec, et comme Canadien tout court, je suis en faveur du principe de cette mesure. Seulement, comme l'a souligné tantôt l'honorable député de Parkdale, la constitution prévoit déjà l'usage de la langue française et de la langue anglaise au pays; par conséquent je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'adopter de loi spéciale à cet effet. De fait, si vous vous reportez à l'acte de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, lequel, soit dit en passant, est l'œuvre de grands conservateurs comme Macdonald et Cartier, vous constaterez que l'article 133 établit clairement les droits de la langue française et de la langue anglaise. Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je vais consigner au compte rendu des débats de la Chambre ces articles dont on parle souvent, que plusieurs connaissent, d'autres moins. Voici:

133. Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.

Il est clair, il me semble, que les droits de la langue française ont été protégés dès la nouvelle constitution de 1867 et que les Pères de la Confédération avaient justement prévu cette question. D'ailleurs, le parti conservateur a toujours été le protecteur des droits du canadianisme réel, comme il a toujours cherché à favoriser l'unité nationale au pays. Et je suis convaincu que c'est encore le parti conservateur qui fera progresser davantage la Confédération dont il a d'ailleurs doté le Canada, et dont nous aurons le plaisir de fêter le centenaire d'ici quelques années.

L'apport du Canada français à la culture canadienne, même s'il a ses croyances et ses traditions, a été très important pour le Canada tout entier. Il fut tellement important, monsieur l'Orateur,—il convient de le rappeler,—qu'il a empêché nos puissants voisins du Sud d'englober notre pays, lequel serait devenu, avant l'Alaska, le 49e État des États-Unis. Je crois que la culture canadienne française, unie à la culture anglaise, nous a permis de conserver l'indépendance de notre pays, car les Américains étaient en train d'assimiler toute l'Amérique du Nord. Les Canadiens français,—personne ne le contestera,—constituent un avoir pour la nation canadienne et une barrière naturelle à l'assimilation américaine.

La loi sur la Banque du Canada est très claire en ce qui concerne l'impression des effets négociables du gouvernement, car en vertu de l'article 20, paragraphe 3, chapitre 13 des Statuts revisés du Canada 1952, les chèques du gouvernement canadien sont payables ou négociables au pair. Il n'est aucunement question que ces chèques doivent être imprimés en anglais seulement.

De plus, l'article 21, paragraphe 1 donne à la Banque du Canada le droit exclusif d'émettre des billets de banque.

Par conséquent, je pense bien que sur cette question les Canadiens français et les Canadiens anglais sont unanimes; d'ailleurs la constitution du pays le prévoit. En outre, on a entendu notre premier ministre (M. Diefenbaker) dire ici à la Chambre, l'an dernier, qu'il était même surpris que ce droit ait été contesté parce que, d'après la constitution, il serait normal que les effets du gouvernement soient imprimés dans les deux langues, puisque notre constitution garantit l'usage du français et de l'anglais.

N'en déplaise à mon bon ami l'honorable député de Drummond-Arthabaska, que je félicite d'avoir présenté ce projet de loi, permettant ainsi ce débat, je dis que si nous avions à voter sur la question, je préférerais, à mon humble avis, étudier le bill nº C-9 qu'a proposé l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), parce qu'il est plus complet et inclut, d'une façon plus juste, tous les effets négociables que l'on aurait à imprimer dans les deux langues officielles. A tout événement, ce projet de loi sera étudié plus tard; d'ailleurs il ne sera peut-être pas nécessaire de mettre aux voix le bill actuellement à l'étude, car je suis convaincu que le gouvernement conservateur réglera cette question.

Comme l'a souligné l'orateur qui m'a précédé, le gouvernement conservateur a déjà accordé l'interprétation simultanée. L'ancien gouvernement en avait beaucoup parlé; à plusieurs reprises, on lui avait demandé d'établir un tel système, mais il ne l'a jamais fait. C'est pourquoi je n'ai aucun doute que le gouvernement conservateur prendra les mesures qui s'imposent en vue d'accorder des chèques bilingues d'un bout à l'autre du pays.

Comme on l'a d'ailleurs signalé tantôt, nous avons obtenu l'impression de la monnaie en français dès 1934. Aujourd'hui, notre monnaie est bilingue, et, à ce que je sache, ce n'est pas parce qu'un dollar est imprimé dans les deux langues que cela l'empêche de circuler dans le pays.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je désire souligner les avantages qu'offre le bill numéro C-9 qu'à proposé mon ami l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, projet de loi que j'ai d'ailleurs appuyé et qui, à mon avis, explique le bilinguisme d'une façon beaucoup plus précise. A mon sens, il met beaucoup plus en relief le bilinguisme officiel au pays, et si nous étions appelés à nous prononcer sur le bill actuellement à l'étude...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! En parlant d'un autre bill inscrit au *Feuilleton*, j'estime que le député dépasse le cadre de ce que le Règlement lui permet de débattre aujourd'hui, c'est-à-dire le principe du bill. Il prétend que d'autres bills se rapportent au même principe. Je ne le conteste pas, mais j'estime que c'est antiréglementaire de discuter la teneur des autres bills.

(Texte)

M. Martel: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

De toute façon, je ne tiens pas à étudier le bill numéro C-9 et je désire simplement terminer mes observations en disant que je suis en faveur du principe du bill. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de discuter l'autre bill qui, à mon avis, est plus complet et tient mieux compte du bilinguisme dans les effets négociables du gouvernement.

(Traduction)

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire prendre part à ce débat concernant l'impression de documents négociables du gouvernement en anglais et en français. La dernière fois que nous avons étudié ce bill, c'était au cours des derniers jours de la 23e session du parlement. Il nous a été soumis le vendredi précédant la prorogation de la Chambre, alors qu'il nous restait bien peu de temps pour en discuter et nous avons été amenés à voter à l'improviste. Ainsi que l'a dit le député de Parkdale (M. Maloney), nous, à titre d'hommes politiques, comme il a préféré nous appeler, avons le devoir d'être francs dans nos pensées et dans nos discussions. A mon avis, si tel n'était pas le cas, nous ne serions pas ici.

Ce sujet revêt une grande importance nationale, et il est d'intérêt national. C'est un sujet extrêmement controversé. Tout d'abord, monsieur l'Orateur et membres de la Chambre, permettez-moi de préciser que je me rends clairement compte de la pensée qui a présidé à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je tiens compte également de ce que ces deux races vivent côte à côte au Canada et qu'elles s'arrangent pour faire bon ménage. Je suis très fier d'être membre du parti qui, ainsi qu'on l'a dit il y a quelques minutes, a contribué à faire imprimer la monnaie de notre pays dans les deux langues. Je suis fier aussi que ce soit le parti conservateur qui ait inauguré la traduction simultanée. Personnellement, je trouve qu'elle nous aide beaucoup à suivre les délibérations qui ont lieu dans cette honorable enceinte. De plus, la traduction simultanée a beaucoup aidé, à mon sens, à maintenir l'assiduité des députés et à susciter de l'intérêt autour de tous les débats, qu'ils aient lieu en français ou en anglais.

Je n'oublie pas que ce bill vise seulement les documents d'État. Quoique nos observations soient à l'encontre de certains points de vue déjà exprimés, elles ne procèdent certes pas d'un esprit d'animosité.

Je puis assurer mes amis de langue française à la Chambre et en dehors que mon opinion sur le sujet ne porte aucune atteinte à leur nationalité. Nous devons étudier le bill avec soin. Nous devons en examiner le pour et le contre. Comme l'a dit un honorable préopinant, c'est un sujet extrêmement litigieux. Je crois que nous devons nous hâter lentement à ce propos ou, comme on l'a dit, que nous ferions peut-être bien de compter jusqu'à dix avant d'aller de l'avant. Je me demande quelle est présentement l'importance de ce bill en face des graves problèmes internationaux qui se posent à notre pays. Je veux parler de la course vers la suprématie aérienne, de l'ère des spoutniks, de la maîtrise des orbites, des graves problèmes du commerce international, de la guerre économique qui nous menace en ce moment et de toutes ces questions si importantes. Je me demande, monsieur l'Orateur, si nous ne ferions pas mieux de consacrer notre temps à l'examen de sujets comme ceux-ci, si nous ne devrions pas débattre un sujet qui importe plus à l'heure présente.

Une voix: Que la Chambre se prononce.

M. Hales: Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles, monsieur l'Orateur. Le sujet est important, certes, mais si l'on s'en tient au degré d'importance je pense que d'autres devraient passer au premier rang. En ce moment, j'estime que nous devrions songer à réduire les dépenses du gouvernement. Plusieurs d'entre nous avons été élus sur la promesse que nous surveillerions les dépenses du gouvernement et que nous tenterions de les restreindre. L'adoption d'un tel bill comportant l'impression bilingue de tous les effets négociables du gouvernement entraînerait nécessairement une certaine dépense. Certains prétendent que le montant en serait négligeable. Ce n'est qu'un petit montant, mais ces petits montants forment de grosses sommes. Ce serait, je le répète, un surcroît de dépense à l'heure actuelle.

Je crois que le bill destiné à étendre l'usage du bilinguisme va plus loin que les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Si d'autres groupes ethniques adoptaient une telle attitude, nous pourrions fort bien aboutir au "plurilinguisme" plutôt qu'au bilinguisme. Que penser de tous les autres groupes de Canadiens qui ont conservé leur langue maternelle? Certains d'entre eux aimeraient peut-être que les chèques et autres documents de l'État soient imprimés dans leur langue. Nous devons nous arrêter à examiner cette question en tenant compte de ses résultats ultimes. Voici les questions que je me pose ainsi que d'autres membres de la Chambre: "Avons-nous vraiment besoin de ce bill à l'heure actuelle? Quels ennuis, s'il en est, découlent du manque de bilinguisme des effets négociables de l'État? Qu'en est-il pour les gens des régions canadiennes où une assez forte proportion de la population parle français? Ces gens éprouvent-ils de graves ennuis? Combien de personnes de la province de Québec confondraient un billet de $10 avec un billet de $1, ou vice-versa?" Sauf erreur, on a soutenu ici que les chèques de Radio-Canada et de l'Administration de la voie maritime et peut-être les chèques d'allocations familiales sont maintenant imprimés dans les deux langues. Si tel est le cas, je ne vois pas la nécessité de la mesure à l'étude, à l'heure actuelle.

Quant aux chèques dont on parle, même s'ils ne sont imprimés que dans une langue, c'est-à-dire en anglais, les chiffres y figurent, par exemple 10, 20, 30 ou 40, peu importe le montant. Or, ces chiffres sont les mêmes en anglais qu'en français. Je ne crois donc pas que l'impression de ces chèques en anglais seulement entraîne des ennuis pour qui que ce soit.

Je le déclare à mes honorables amis, nous devons peser la question en fonction de sa nécessité actuelle. Je pense que l'auteur de la mesure aurait fait pour notre pays œuvre plus nécessaire ou plus utile en ce moment s'il avait présenté une proposition de loi,—j'ai l'intention de le faire plus tard,—énonçant que tous les chèques seraient de dimensions uniformes et imprimés de façon uniforme. Le nom de la banque qui les émet et le montant en cause figureraient à une certaine place. La signature et tout seraient disposés de façon uniforme sur ce chèque. Partout au Canada les dimensions, les particularités d'impression et tout seraient uniformes sur ce chèque. Pour les gens d'affaires et les banques où passent des milliers de chèques chaque jour, une telle uniformité des chèques représenterait le premier pas dans cette voie.

M. Crestohl: Seront-ils bilingues?

M. Gour: Seront-ils tous en français?

[M. Hales.]

M. Hales: Commençons par l'uniformité des dimensions. Puis si le besoin s'en fait sentir encore plus qu'aujourd'hui, soit dit en toute déférence, je considérerai plus tard l'aspect du bilinguisme. J'espère qu'on étudiera la question avec un peu plus de sérieux. J'espère que nous aurons le temps d'étudier la question, de l'approfondir et que nous nous hâterons lentement.

M. Jones: Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Comme il est six heures, la Chambre reprend l'étude des travaux interrompus à cinq heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se reforme en comité des subsides sous la présidence de M. McGee.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

698. Paiements aux producteurs de grain des Prairies à raison de $1 l'acre, jusqu'à un maximum de 200 acres par ferme, en conformité de règlements du gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $1,300,000.

M. le président suppléant (M. McGee): Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance, levée à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, nous étions en train d'étudier la question des paiements d'un dollar par acre jusqu'à concurrence de $200 que prévoit le crédit dont le comité est présentement saisi lorsque notre débat de la question fut interrompu à cinq heures. On m'avait demandé d'expliquer pourquoi on veut augmenter ce montant. De plus, une couple de députés libéraux m'ont reproché, sauf erreur, de n'avoir pas fourni d'explication à cet égard.

Le comité se souvient que lorsque ce crédit a été adopté en premier lieu, à la dernière session, il prévoyait une somme de 40 millions de dollars devant servir à effectuer ces versements. D'après le nombre de livrets de permis qui avaient été émis au cours des années précédentes, on avait estimé qu'une somme de 40 millions de dollars suffirait à effectuer ces versements. Cependant, dès qu'il a été annoncé que les paiements seraient faits, la Commission du blé, qui avait été chargée de les verser au nom du ministre de l'Agriculture, a commencé à recevoir un grand nombre de demandes de livrets de permis de gens qui, dans certains cas, avaient déjà eu

des livrets dans le passé mais qui n'en avaient pas demandé pour l'année-récolte de 1957-1958, ainsi que de gens, dans d'autres cas, qui n'avaient jamais eu de livrets de permis antérieurement.

Sauf erreur, il y eut 4,000 demandes venant de gens qui avaient déjà eu des livrets de permis. Les superficies qu'ils déclaraient pouvaient, naturellement, être comparées à celles qui étaient inscrites dans leur livret de permis précédent. Il y a eu ensuite 4,000 demandes venant de personnes qui n'avaient pas eu de livret de permis jusque-là, et dans ces cas, il était impossible de vérifier si la superficie déclarée était de fait la superficie que ces agriculteurs possédaient. Dans les circonstances, il a fallu trouver d'autres moyens de vérifier ces demandes. Toutefois, les paiements ont été effectués aussi rapidement que possible aux agriculteurs dont les demandes pouvaient être vérifiées sur-le-champ et, le 24 novembre, 214,194 paiements avaient été effectués, d'une valeur globale de $37,712,156. Cela complétait le groupe principal des permis de 1958-1859 qui avaient été émis et étudiés par la Commission du blé jusqu'à ce jour.

La Commission du blé a fait ensuite toutes les recherches possibles à l'égard des autres cas et le ministère de l'Agriculture a fait enquête à l'égard des demandes supplémentaires de livrets de permis. Ainsi, le 29 janvier, on avait versé à 227,919 détenteurs de livrets de permis une somme globale de $39,887,459. La valeur moyenne des chèques émis était de $175.

L'hon. M. Martin: Combien d'acres?

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas le nombre d'acres mais la somme couvre le nombre des détenteurs de permis. Actuellement la Commission canadienne du blé examine 6,000 autres demandes et s'attend à en recevoir 2,000 de plus avant la fin de l'année-récolte. Au fur et à mesure de l'émission de nouveaux permis, les versements en fonction de la superficie seront effectués aux détenteurs de permis. Sur la base de la moyenne mensuelle versée jusqu'à maintenant, nous calculons que ces permis supplémentaires nécessiteront le versement d'un montant additionnel de 1.3 million de dollars. C'est le montant du présent crédit et c'est la raison pour laquelle nous demandons cet argent.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de certaines déclarations prononcées au cours de la discussion. Le député d'Assiniboïa a dit que ce programme avait provoqué une déception et de l'inquiétude. Le député d'Essex-Est et plusieurs autres ont parlé de la même façon. Eh bien, les chiffres que je viens de donner,—chiffres indiquant qu'un grand nombre de personnes qui n'avaient pas de livret de permis en ont maintenant demandé un,—font ressortir que ces personnes du moins n'ont pas été déçues. D'un autre côté, il semble qu'elles aient été enchantées.

J'ai reçu à ce sujet plus de lettres que n'importe qui au Canada, et je dois dire que la réaction que j'ai observée n'est pas celle qu'ont donnée à entendre le député d'Assiniboïa et d'autres vis-à-vis. La grande majorité des gens qui m'ont écrit sont ravis de toucher ces paiements et ils me disent combien ces sommes leur seront utiles. La seule difficulté dont on me fait part vient de gens qui n'ont pas encore pu obtenir leur livret de permis ou qui n'ont pas encore reçu leur paiement et qui se demandent pourquoi on ne le leur a pas encore envoyé. J'ai l'impression que ce système a été très bien accueilli. Ce qui le confirme ce sont les nombreuses conversations que j'ai eues avec des cultivateurs de l'Ouest et ce que j'ai constaté quand j'ai porté la parole aux congrès du syndicat des cultivateurs du Manitoba, du syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan et du syndicat des cultivateurs de l'Alberta.

Naturellement, chacun, dans ce pays,—cultivateurs, syndicalistes, fabricants et autres,—veut recevoir davantage. Si un fabricant demande qu'un tarif soit augmenté et si, par hasard, ce tarif est augmenté, il demandera de l'augmenter encore un peu et la même remarque s'applique à l'égard de chaque citoyen du pays, sans égard au secteur de la population auquel il appartient. Il est donc naturel que les cultivateurs en veuillent davantage. C'est la nature humaine et il faut s'y attendre. La réaction générale cependant à mon avis, que confirmeront je pense beaucoup d'autres députés, c'est que ce régime a été accueilli avec beaucoup de satisfaction à cause des versements qui ont été effectués.

L'honorable député de Kenora-Rainy-River prétend que la mesure profite strictement aux gens de l'Ouest. J'aimerais relever cette déclaration. Ces versements ont été très utiles à tous les Canadiens. Ils ont fourni et fourniront beaucoup d'emploi dans les centres manufacturiers du Canada central. Il s'en faut que les 40 millions ainsi dépensés profitent uniquement à l'Ouest canadien. Leur effet se fera sentir dans tout le Canada et ils influeront sensiblement sur le maintien de l'emploi tout en soutenant l'économie en général.

L'honorable député de Kenora-Rainy-River a parlé de ces 40 millions comme si c'était là tout l'argent consacré à l'agriculture durant l'année écoulée. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité, et je conseille à l'honorable député de lire le discours

que j'ai fait à la Chambre le 23 janvier. Il verra que j'y énumère une foule de mesures prises par ce gouvernement en faveur de l'agriculture au cours de l'année dernière, y compris le fait que plus de 165 millions ont été versés directement pour aider l'agriculture, et que 100 millions ont été ajoutés au revenu journalier des producteurs laitiers par l'action de la commission de stabilisation. Cet argent n'aurait jamais été versé à ces producteurs laitiers si la Commission n'avait pu agir en vertu de lois appropriées.

Je voudrais de plus faire remarquer à l'honorable député que l'année passée a été la plus profitable aux agriculteurs depuis 1952. Leur revenu en espèces a été plus élevé de 10 p. 100 que celui de l'année précédente, de 20 p. 100 plus élevé que celui de 1955 ou de 1954. En même temps l'augmentation du prix des biens et services que les agriculteurs devaient se procurer n'est monté que d'un peu plus de 1 p. 100.

M. Argue: En un an?

L'hon. M. Harkness: Oui en un an. Comme je le disais, c'est la première fois depuis 1952 que l'étau prix de revient prix de vente dont nous avons tant entendu parler dans cette Chambre a été finalement desserré et que la tendance a été renversée.

M. Argue: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Harkness: Je vous en prie.

M. Argue: Le rétablissement de l'équilibre entre les prix de revient et les prix de vente vaudrait-il aussi pour les producteurs de céréales et le prix des céréales?

L'hon. M. Harkness: Oui, il toucherait aussi les producteurs de céréales. Ils ont reçu en espèces 6 p. 100 de plus l'an dernier que l'année précédente. C'est tout ce que je dois dire là-dessus pour le moment, je crois. J'estime avoir expliqué la nécessité de ce supplément de $1,300,000 et j'ose croire que le comité jugera à propos d'adopter ce crédit.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'embarrasserai pas le président en m'écartant des discours qu'ont prononcés le premier ministre et le ministre de l'Agriculture quand ils ont présenté le crédit initial de 40 millions auquel on nous demande maintenant d'ajouter $1,300,000. Je m'en tiendrai de très près à certaines déclarations qui ont été faites; la première est celle qu'a fait le premier ministre le 30 août 1958, la seconde est celle qu'a faite le ministre de l'Agriculture le 6 septembre 1958, à propos du crédit à l'étude.

[L'hon. M. Harkness.]

Voici la façon dont j'envisage ce crédit. Le gouvernement actuel a demandé à la Chambre de voter 40 millions de dollars prélevés sur les fonds du Trésor et les impôts payés par tous les Canadiens. Nous avons accédé à la demande du gouvernement, du consentement de tous les députés. On nous demande maintenant de voter la somme supplémentaire de 1,300,000 dollars. Il me semble qu'il sied mal aux ministres qui doivent des comptes à la Chambre de nous contester le droit d'examiner si les principes qu'ils ont fait valoir quand ils ont introduit cette ligne de conduite ont effectivement été appliqués. Ce sont certains de ces principes que j'ai l'intention d'analyser quelque peu.

Je veux tout d'abord me référer à la déclaration faite le 30 août 1958 par le premier ministre. Je me servirai de l'édition non révisée du hansard et je demanderai aux députés de se reporter à la déclaration faite le samedi 30 août par le premier ministre.

L'hon. M. Fleming: Quelle page?

L'hon. M. Pickersgill: Page 4561. Il est possible que ce ne soit pas la même page dans l'édition révisée, mais de toutes manières il s'agit de la première page du 30 août. Je donnerai au ministre la possibilité de s'y référer. Je n'ai pas peur de fournir mes références.

L'hon. M. Harkness: Alors vous différez d'avis avec vos collègues à cet égard.

L'hon. M. Pickersgill: C'est le premier ministre qui parle, et je cite ses propres mots:

> Notre conception d'une politique nationale repose sur la croyance que le bien-être national exige des mesures positives en vue d'attaquer les causes essentielles de détresse et de désordre dans les industries et les régions particulières.

Autrement dit, on nous demandait alors d'approuver un crédit de 40 millions de dollars pour les producteurs de céréales de l'Ouest car il existait des causes de détresse et de désordre dans cette industrie de la région. C'est ce qu'on nous a déclaré le 30 août dernier. J'avoue que j'ai écouté avec un peu de surprise, le 19 janvier 1959, la brillante description de la prospérité régnant en Saskatchewan par le premier ministre qui nous a dit que dans aucune année de son existence, la Saskatchewan n'avait été aussi riche et que sa population n'avait jamais encore joui d'un degré de prospérité aussi élevé qu'en 1958. Il m'est venu à l'idée qu'il existait peut-être une contradiction, que certaines personnes de la Saskatchewan remarqueraient, entre cette déclaration et celle qu'avait faite antérieurement le premier ministre, dans une autre occasion, pour appuyer une autre thèse.

Si l'on doit suivre cette conception de la politique nationale, et si l'on nous demande d'approuver ce crédit afin de faire disparaître les causes fondamentales de détresse et de désordre dans certaines industries et certaines régions, cette politique devrait s'appliquer à toutes les parties du Canada et à chaque industrie du pays. Je ne passerai pas en revue un grand nombre d'industries et je ne parlerai pas des fabricants et des syndicats comme le ministre de l'Agriculture vient de le faire. Je vais parler d'autres mesures agricoles que les députés ont proposées. Je vais m'en tenir à ce seul sujet.

L'hon. M. Monteith: Venons-en vite à la morue.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'aborderai pas d'autres sujets comme il l'a fait en enfreignant complètement le Règlement de la Chambre.

L'hon. M. Harkness: Je nai pas traité ces questions.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai pris en note les paroles du ministre parce que je prévoyais qu'il les nierait. Ce que je veux démontrer, monsieur le président, c'est que la plus ancienne industrie du pays a été soumise, en 1958, à des causes de détresse et de désordre bien plus durement que tout ce que le premier ministre a pu décrire dans son discours du 19 janvier dernier en parlant de la situation qui existe en Saskatchewan.

Il serait beaucoup plus facile pour ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions comme la mienne,—après tout, les circonscriptions canadiennes qui ne produisent pas de blé sont encore plus nombreuses que celles où poussent le blé,—si nous savions que cela s'appliquera dans tout le pays et à toutes les situations de caractère régional, chaque fois qu'il y a du malaise et du déséquilibre dans certaines industries.

Le 30 août 1958, comme l'atteste la page 4564 du hansard, le premier ministre a dit:

> Ce que nous voulons faire, c'est de mettre au point un programme national destiné à assurer une chance égale à tous les Canadiens.

Retenez bien ces mots, monsieur le président "mettre au point un programme national". Voilà quelque chose pour quoi on ne nous a pas demandé de voter puisqu'il s'agissait tout spécialement des producteurs de blé et de céréales. On dit que c'est une partie d'un programme national. C'est sur la foi d'un programme national que nous avons été appelés à voter. C'est pourquoi l'honorable député d'Assiniboïa nous a priés de ne pas parler des pêcheurs quand il a abordé ce sujet. Il nous a dit de ne pas les y mêler.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Mon honorable ami aura en temps opportun ample occasion de parler des pêcheurs, mais je soutiens très respectueusement que ce n'est pas le moment maintenant. Mon honorable ami reprend un discours qui n'a pas été prononcé par le premier ministre au sujet du crédit principal auquel ce poste ajouterait quelque chose. Il reprend un discours prononcé par le premier ministre le 30 août, un long commentaire de lui, sur les motions de ce jour-là.

L'hon. M. Pickersgill: Commentaire qui annonçait ce programme.

L'hon. M. Fleming: Dans cette déclaration, le premier ministre...

L'hon. M. Pickersgill: ...a annoncé ce programme et rien d'autre.

L'hon. M. Fleming: Puis-je poursuivre?

Des voix: Non!

L'hon. M. Pickersgill: Je prétends, monsieur le président, qu'il n'y a pas de quoi invoquer le Règlement.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, dans cette déclaration le premier ministre a exposé de façon générale le programme agricole du gouvernement. Ces 40 millions ont fait ensuite partie de ce programme. Pourtant il ne s'ensuit pas que les remarques que l'honorable député de Bonavista-Twillingate prétend faire maintenant soient plus régulières. Il aura d'autres occasions de tenir le genre de discours qu'il désire faire maintenant...

M. Hardie: Nous avons maintenant un autre discours.

L'hon. M. Fleming: ...sur une autre industrie. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je signale qu'en dépit du plus grand effort d'imagination les observations de l'honorable député ne peuvent se rattacher à la mesure à l'étude qui invite simplement la Chambre à ajouter la somme de 1.3 million de dollars à un crédit de 40 millions que la Chambre a approuvé en septembre dernier.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ne tenterai pas de faire faire au ministre un effort d'imagination, parce que pour forcer quelque chose il faut d'abord l'avoir. J'estime que mes observations se rattachent rigoureusement à la mesure à l'étude. L'annonce dont je parle a été faite par le premier ministre lorsqu'il a invité la Chambre à accorder cette somme de 40 millions de dollars. Elle n'avait rien à voir à quelque autre chose que ce soit. La proposition était présentée dans un cadre, il est vrai, et c'est de ce cadre

que j'essaie de parler, parce que c'est là-dessus qu'il s'est fondé pour nous demander de voter l'argent et voici qu'aujourd'hui le ministre des Finances nous demande de voter une nouvelle somme.

L'hon. M. Fleming: Ce n'était rien de la sorte.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre demande à mes commettants de Bonavista-Twillingate de voter plus d'argent à cette fin...

Une voix: L'honorable député s'y refuse-t-il?

L'hon. M. Pickersgill: ...il demande aux commettants de mon ami l'honorable représentant d'Essex-Est, en dépit du chômage qui sévit dans la circonscription de voter de l'argent à cette fin?

L'hon. M. Starr: L'honorable député est-il contre la mesure?

L'hon. M. Pickersgill: Tel est l'objet du crédit à l'étude.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable député n'a qu'à voter contre.

M. le président: A l'ordre. Tout d'abord, je prie les honorables député de s'abstenir de faire de trop nombreux commentaires pendant qu'un député a la parole. La résolution dont nous sommes saisis se lit ainsi qu'il suit:

698. Paiements aux producteurs de grain des Prairies à raison de $1 l'acre, jusqu'à un maximum de 200 acres par ferme, en conformité de règlements du gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $1,300,000.

Je demanderais aux honorables députés de bien vouloir restreindre leurs observations au crédit dont le comité est saisi en ce moment. Il est tout à fait irrégulier de demander que semblable mesure s'applique aux autres industries à travers le pays. Le débat doit se limiter à la présente proposition et aux autres qui ont trait au crédit à l'étude.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement, vous aurez sans doute remarqué qu'il s'agit d'un dernier budget supplémentaire faisant suite à un autre qui a été présenté au cours de la dernière session dans des termes dont on a parlé, lorsque le premier ministre et le ministre de l'Agriculture ont fait des exposés qui ont porté sur de nombreux aspects, et bien à propos je pense. Vous avez certainement remarqué aussi que le ministre de l'Agriculture, prenant la parole au cours de l'étude de ce crédit supplémentaire ce soir, a jugé bon, et nous ne lui avons pas nié le droit de le faire, de parler de l'agriculture d'une façon assez étendue et assez générale lorsqu'il a expliqué la ligne de conduite du gouvernement non seulement au sujet de la question à l'étude mais également à d'autres égards.

L'hon. M. Harkness: Non.

L'hon. M. Pearson: Au cours de son exposé, il a expliqué ce que le gouvernement avait fait en faveur d'autres industries du pays et l'honorable député de Bonavista-Twillingate ne fait qu'imiter cet exemple, et c'est son plein droit.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, à propos du rappel au Règlement, j'aimerais ajouter quelques mots à ce qu'on vient de dire pour signaler que la déclaration du chef de l'opposition est inexacte. Je n'ai pas soulevé d'autres questions ne se rapportant pas à ce poste. Je me suis contenté de m'en prendre à une ou deux déclarations faites par les honorables députés qui siègent en face et qui, strictement parlant, n'étaient pas réglementaires. J'ai signalé l'erreur que renfermaient ces déclarations, mais je n'ai soulevé d'aucune façon des questions étrangères au poste ou au crédit à l'étude.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, à propos de ce rappel au Règlement...

M. le président: A l'ordre. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du chef de l'opposition, et celles du ministre de l'Agriculture. En toute déférence envers le chef de l'opposition, je dois lui dire que parce que ce député s'est éloigné de la résolution à l'étude, cela ne justifie pas un autre d'en faire autant. Je dois dire au ministre de l'Agriculture, en toute déférence, que ses observations ne s'appliquaient pas strictement au poste à l'étude. Le point est le suivant: nous devons nous en tenir au poste à l'étude. Si un honorable député s'éloigne de la question, il sera considéré comme contrevenant au Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, bien sûr vous n'avez pas dit qu'il m'arrive parfois de m'écarter du sujet; ces propos venaient de certains honorables députés qui siègent en face, et je vous en sais gré, car vous avez fait preuve de justice et de courtoisie, comme d'habitude. Je n'ai nullement l'intention de m'écarter de la question. Je n'ai pas l'intention de m'écarter des paroles du premier ministre, ni des paroles du ministre de l'Agriculture au sujet de ce poste.

Tout à l'heure, le ministre de l'Agriculture nous disait qu'à des arguments sans rapport avec le sujet, il avait répondu par des arguments encore moins pertinents. Mais il a aussi parlé de certaines choses que personne n'avait abordées, par exemple la question des manufacturiers et les syndicats, les avantages

répandus sur tout le Canada, et d'autres mesures relatives à l'agriculture. Je ne demande pas, pour ma part, tant de latitude.

Une voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député qui siège derrière moi semble vouloir instituer l'usage de la clôture dans le comité. Peut-être n'était-il pas parmi nous il y a quelque années. Je ne cherche pas du tout à me faire accorder de la latitude. Je discute ce dont le comité est saisi, c'est-à-dire la question de savoir si, oui ou non, nous devrions accorder au gouvernement cette somme de $1,300,000 en supplément du montant qu'il avait demandé à cette fin, c'est-à-dire à des fins définies par le premier ministre, et je cite ses propres définitions. Je dis et je répète qu'il serait plus facile pour certains d'entre nous de le faire de bon cœur si le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et le gouvernement avaient accompli ce qu'ils s'étaient engagés à faire quand ils nous ont demandé d'adopter le crédit primitif. C'est ce que je fais. Or, qu'a dit le premier ministre à ce sujet? Voici:

> Ce que nous voulons faire, c'est de mettre au point un programme national destiné à assurer une chance égale à tous les Canadiens.

Voilà ce que je veux souligner, chance égale à tous les Canadiens, non pas un don spécial à un groupe particulier, mais chance égale à tous les Canadiens. Le premier ministre a dit également:

> La meilleure façon immédiatement, et pour l'avenir, le problème fondamental qui confronte les agriculteurs canadiens, c'est de reconnaître que la prospérité du Canada est indivisible...

Opinion au sujet de laquelle certainement aucun libéral ne trouverait à redire

> ...et qu'un niveau raisonnablement élevé et stable du revenu des cultivateurs canadiens est un apport au bien-être de toute notre population.

Je veux simplement dire que cela ne devrait pas s'appliquer exclusivement à l'agriculture. Chacun de nous parle pour soi. Je connais une industrie pour laquelle des mesures sont même plus nécessaires que pour celle-là et je veux parler, évidemment, de l'industrie de la pêche. (*Exclamations.*)

Je poursuis. Ce sont là les dernières paroles du premier ministre. Vous serez peut-être soulagé que j'en arrive aux dernières paroles prononcées par le premier ministre dans son discours bref et pertinent. Je vous donne l'assurance que je n'essaierai pas de relever les quatre pages de paroles inconséquentes que le premier ministre a proférées le 30 août alors qu'il a passé en revue presque chaque domaine gouvernemental, y compris les Affaires extérieures. Le premier ministre a dit:

> Il est évident que tout programme qui contribue à une plus grande stabilité du revenu des producteurs de céréales des Prairies et, en vérité, des cultivateurs en général d'un bout à l'autre du pays, est dans l'intérêt national de l'économie canadienne.

Encore une fois, je ne m'oppose pas du tout à cette proposition; je la trouve admirable et je pense qu'elle ne doit pas être restreinte à un seul groupe de Canadiens. Elle devrait s'appliquer à tout le monde. Personne sans doute, du moins je l'espère, ne me blâmera de signaler qu'il y a d'autres industries celles des producteurs de bois à pâte et des pêcheurs me viennent immédiatement à l'esprit, qui sont encore plus dans le besoin à l'heure actuelle.

Des voix: Règlement!

M. Bell (Carleton): Règlement! L'honorable député défie ouvertement le président.

M. le président: L'honorable député a parlé des pêcheurs et des producteurs de bois à pâte. Il s'est un peu écarté des céréales.

L'hon. M. Pickersgill: Je m'en tiens très rigoureusement à ce qu'ont dit les honorables vis-à-vis en présentant la mesure.

En proposant que nous approuvions ce poste, le ministre de l'Agriculture a dit le 6 septembre dernier, comme en fait foi la page 4976 du hansard,—je vais tâcher de faire mes citations aussi brèves que possible,—en s'opposant à une proposition différente des versements d'appoint,—je ne vais pas entamer une discussion à propos des versements d'appoint, même si le ministre en a parlé à ce moment-là,—tout ce que je vais dire c'est que le ministre s'y est opposé entre autres raisons.

> La répartition ne serait pas équitable, la plus grande partie de l'argent n'irait pas à ceux qui en ont le plus besoin.

De nouveau, monsieur le président, c'est tout ce que je demande. Si nous devons prendre dans le trésor ces fortes sommes d'argent pour les distribuer, notre première préoccupation devrait être de les donner à ceux qui en ont le plus besoin. Plus loin, le ministre déclare, comme on peut le lire dans la même colonne:

> Les versements proportionnels à la superficie que vise ce poste constituent, d'après moi, la meilleure façon d'aplanir la difficulté qu'il y a à obtenir de l'argent en espèces, difficulté qui, à ce que l'on admet, peut, dans l'Ouest, être attribuée à deux mauvaises récoltes, l'une cette année et l'autre l'année dernière.

Je ne vais pas entamer une discussion avec le ministre afin de savoir si cette façon ou une autre est la meilleure de répondre à ce besoin en particulier, mais je tiens à signaler que ce dont il parlait c'était d'un besoin, le manque d'argent, et qu'il ne se borne en aucune façon à ce groupe particulier d'estimables producteurs canadiens. Encore une fois, je vous rappelle qu'il y a dans d'autres parties du Canada d'autres producteurs, tels que des

pêcheurs, qui sont encore dans un plus grand besoin. Le ministre a poursuivi, comme en fait foi la page 4976:

Il ne faut toutefois pas oublier, à mon avis, que l'élément déterminant le plus important est le volume de la récolte. Il vaut mieux, par exemple, avoir une récolte de 40 boisseaux et d'en retirer $1 le boisseau qu'une récolte de 10 boisseaux à $2 le boisseau.

Je pense que tout le monde souscrira à cette admirable proposition, mais lorsqu'il s'agit d'une industrie comme celle de la pêche à la morue à Terre-Neuve dont la production a été virtuellement nulle et au sujet de laquelle nous avons fait appel au gouvernement, que dis-je, nous l'avons supplié d'accorder de l'aide...

Des voix: Règlement!

M. le président: A l'ordre. L'honorable député enfreint le Règlement en parlant constamment du poisson. Je l'invite à s'en tenir au sujet à l'étude et à s'abstenir de parler de toute autre question ou à reprendre son siège.

L'hon. M. Pickersgill: J'imagine que Votre Honneur ne trouvera pas que j'enfreins le Règlements si je donne lecture du dernier alinéa de l'exposé du ministre de l'Agriculture sur le crédit à l'étude.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député n'a fait presque rien d'autre que de citer des discours du premier ministre et de moi-même.

L'hon. M. Pickersgill: Et vous prétendez qu'ils sont contraires au Règlement.

M. le président: Je dois demander à tous les députés de ne pas interrompre celui qui a la parole.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, voici quels étaient les derniers mots du ministre de l'Agriculture:

Je signalerai en terminant que l'argent à payer aux termes de ce programme sera distribué par la Commission canadienne du blé, qui se fondera sur l'étendue cultivée indiquée dans le livret de permis de 1958.

Le ministre vient maintenant de nous dire, sauf erreur, qu'on modifiera un peu ce régime. Je n'ai rien de spécial à y redire. Je m'en remets à des gens mieux renseignés que moi.

La Commission canadienne du blé dispose de l'organisation, des services et des renseignements nécessaires pour lui permettre de faire ces paiements de façon plus efficace et plus expéditive que tout autre organisme.

Je suis sûr que c'est bien vrai aussi. Je reviens au vif du sujet: aux 40 millions déjà votés, soit $200 par cultivateur cultivant 200 acres de céréales, on nous demande d'ajouter encore $1,300,000. Sans pouvoir fournir une estimation personnelle, je crois que le premier ministre et le ministre de l'Agriculture étaient plus fondés en août et septembre à nous demander de voter ces fonds que ne l'était le premier ministre en janvier quand il nous a dit que la Saskatchewan était plus que jamais un pays de cocagne. Je ne doute pas que le premier ministre ait été peut-être plus précis en août dernier que cette fois-ci. Mais je déclare que puisque le gouvernement demande aux députés de toutes les régions du Canada d'approuver ce crédit supplémentaire parce qu'il est nécessaire, suivant les arguments qu'a fait valoir le ministre de l'Agriculture, il incombe par conséquent au gouvernement de répondre à d'autres nécessités semblables dans d'autres industries et d'autres régions semblables; le premier ministre a indiqué que c'était l'intention du gouvernement, intention dont nous n'avons plus entendu parler depuis le 30 août dernier. J'espère, même si dans ce Parlement libre il paraît inopportun de dire quoi que ce soit au sujet des pêcheurs, que le premier ministre se souviendra de ce principe qui lui a servi à énoncer sa politique.

M. Speakman: Monsieur le président, j'aimerais, en prenant part à la discussion, exprimer les remerciements des quelque 8,000 cultivateurs des Prairies au ministre de l'Agriculture et au gouvernement pour le versement supplémentaire d'un dollar par acre effectué l'année dernière. J'aimerais dire à mes amis de ce côté-ci de la Chambre et siégeant immédiatement devant moi qu'en traitant cette question de la manière désinvolte et fantasque qu'ils ont adoptée aujourd'hui, ils devraient savoir pourquoi ils siègent là et qu'ils y seront pour longtemps encore.

L'honorable député d'Assiniboïa a exprimé la déception de tous les agriculteurs. J'ai passé quatre mois à parler à 8,000 agriculteurs qui ont exprimé leur entière approbation. Je conseille à l'honorable député d'Assiniboïa de rendre visite aux agriculteurs de sa circonscription au lieu de discuter ces questions avec les chefs d'organisations qui peut-être ne sont pas aussi près du peuple que devrait l'être l'honorable député.

Dans ma circonscription, il y a 15,000 foyers et plus de 8,000 d'entre eux, soit 60 p. 100, sont occupés par des agriculteurs. Les 40 p. 100 restants dépendent entièrement des gains des agriculteurs de la circonscription, et l'année dernière le dollar par acre a fourni une aide réelle et très appréciable à un moment où de l'argent liquide était très nécessaire à tous et en particulier aux agriculteurs qui n'avaient rien eu que des promesses pendant bien des années. Soixante pour cent des agriculteurs de ma circonscription cultivent 240 acres ou moins et ne vendent pas de céréales, bien qu'ils en cultivent. Quinze pour cent

cultivent 320 acres et vendent environ 500 boisseaux par an. Dix pour cent ont des fermes un peu plus importantes et vendent entre 500 et 1,000 boisseaux. Dix pour cent vendent entre 1,000 et 2,000 boisseaux et 5 p. 100 vendent plus de 2,000 boisseaux par an. Le versement de 1 dollar par acre a rapporté environ $800,000 aux cultivateurs de ma circonscription l'an dernier, ce qui, dans une circonscription de petites exploitations agricoles, représente une aide considérable non seulement pour le cultivateur, mais également pour le marchand, l'avocat, le médecin, le dentiste, le vendeur d'outillage, d'autos et par conséquent le Canada tout entier.

Si les cultivateurs de ma circonscription ne vendent pas trop de céréales, même s'ils sont d'authentiques cultivateurs, c'est qu'en 1958 la circonscription a vendu environ 100,000 bovins et 350,000 porcs. Nous avons une importante industrie laitière...

M. le président: A l'ordre. Allons-nous revenir aux céréales?

M. Speakman: J'essaie de montrer ce que ce versement a fait pour ma circonscription qui s'en est fort bien trouvée, je crois. Nous avons beaucoup discuté aujourd'hui sur les mérites relatifs des versements d'appoint comparativement au versement d'un dollar à l'acre, sans oublier d'autres questions étrangères au débat. Mettons que dans ma circonscription environ 15 p. 100 des cultivateurs pourraient bénéficier de versements d'appoint tandis que la totalité bénéficiera du versement d'un dollar à l'acre.

En terminant, monsieur le président, je félicite le ministère du Commerce au sujet d'une nouvelle que j'ai lue aujourd'hui et selon laquelle 5.5 millions de boisseaux de blé et 3.7 millions de boisseaux d'orge ont été vendus au gouvernement de la Pologne.

M. Smallwood: En prenant la parole à propos de ce poste, je voudrais d'abord féliciter le gouvernement de l'aide qu'il a accordée aux cultivateurs de l'Ouest. Il y a quelques instants, j'ai écouté l'honorable député de Bonavista-Twillingate nous donner un véritable discours libéral dans lequel il reprochait aux cultivateurs de l'Ouest les quelques dollars qu'ils avaient reçus au cours des quelques derniers mois. Les libéraux constatent aujourd'hui les résultats de pareille attitude.

Nous n'avons pas posé ce principe du dollar l'acre ensemencé comme étant une panacée. Nous avons établi ce principe afin de combler une lacune, jusqu'à ce que nous puissions mettre en vigueur le programme agricole à long terme. Ces $200 que les cultivateurs ont touchés l'automne dernier ont signifié beaucoup pour tous les cultivateurs de ma circonscription. Un marchand avec qui j'ai causé de la question m'a dit que c'était l'une des meilleures choses que nous ayons jamais faites. Cela avait attiré des transactions commerciales dans la ville pour une somme de $1,200 ce jour-là en particulier.

Le seul véritable reproche qu'on entende à propos de ce versement de $200 aux cultivateurs vient du parti cécéfiste. Les membres de ce parti semblent s'en inquiéter. Ils craignent que nous fassions quelque chose pour les cultivateurs, de sorte que leurs objections habituelles se réduiraient à rien. D'après le *Journal* d'Edmonton, le chef du parti cécéfiste aurait fait observer qu'il n'avait pas trouvé un seul cultivateur favorable à ce versement de $200. Si l'honorable député voulait bien se donner la peine de venir dans ma circonscription, et si j'en avais le temps, je lui en présenterais quelques-uns. Malheureusement, il passe beaucoup trop de temps ailleurs.

On a signalé que les cultivateurs allaient marcher sur Ottawa parce qu'ils avaient touché seulement ce versement de $200 mais ce n'est pas vrai. Nous avons toujours reçu des délégations à Ottawa, et nous en recevrons toujours. Quand on essaie d'établir un rapport entre cette délégation en masse et ce versement de $200, on voit qu'il n'en n'existe aucun. Si l'honorable député d'Assiniboïa s'occupait un peu moins de former cette délégation en masse et un peu plus de ses commettants, je ne crois pas qu'il aurait cette idée-là. Je peux dire aux cultivateurs que s'ils viennent à Ottawa, nous les recevrons avec courtoisie.

M. Regier: Après les manœuvres difficiles qu'a tenté de faire dans nos eaux le pêcheur de Terre-Neuve, il conviendrait peut-être que le représentant d'une circonscription industrielle exprime son opinion sur le crédit dont nous sommes saisis. J'ai l'intention d'appuyer la demande qu'a faite le ministre en vue d'obtenir un montant additionnel de $1,300,000 afin de verser aux agriculteurs ce montant d'un dollar l'acre. Toutefois, nous nous rendons compte en même temps que ce versement n'est fait en vertu d'aucun principe. C'est un don pur et simple.

La population canadienne s'inquiète de plus en plus des demandes de dons faites au gouvernement. De semblables demandes nous sont venues de l'industrie navale, on nous a demandé de les accorder à l'égard du transport sur les Grands lacs; nous venons en aide aux entreprises minières du Canada et aux manufaturiers canadiens, tandis que l'industrie du charbon fait l'objet de subventions depuis quelques années. On a mentionné dernièrement qu'il faudra également venir en aide aux chemins de fer canadiens. Très nombreux sont les contribuables qui commencent à se demander où s'arrêtera cette

politique de subventions. Si nous n'étions pas au courant des besoins des agriculteurs de l'Ouest, nous réfléchirions très sérieusement à toute cette affaire.

Elle n'est fondée sur aucun principe. Personne n'a encore expliqué pourquoi ce montant de $1 l'acre doit être payé. Pourquoi ne pas payer $5 l'acre, et pourquoi pas 50c. l'acre? Personne n'a expliqué pourquoi le cultivateur ne peut percevoir de paiements que sur un maximum de 200 acres. Personne n'a encore expliqué ce qu'on fera en 1959. Nous demandera-t-on de voter un montant semblable, ou un montant plus fort? Cette pratique de verser des subventions, des dons, ce mal est-il en voie de s'implanter à tel point dans notre mode de vie national qu'on ne pourra plus revenir à un régime qui rende justice à tous les travailleurs du pays?

Les gens de ma circonscription se rendent compte depuis longtemps que les cultivateurs ne veulent pas de cadeaux. Ce que veulent les cultivateurs, c'est la parité. Les gens de ma circonscription sont des travailleurs très bien organisés, et ils comprennent ce que donne l'organisation quand il s'agit de négocier. Ils estiment que les agriculteurs devraient avoir le droit de s'asseoir à la table de négociation, de citer des chiffres et des faits, et d'obtenir un traitement équitable. Or la présente mesure n'apporte rien de semblable. C'est de la charité, et non la parité. La mesure ne s'applique pas à toute l'agriculture au Canada. Elle ne s'applique qu'à un secteur limité de l'agriculture canadienne, et cela seul suffit à la condamner. Nous reconnaissons qu'il faut verser la subvention cette fois-ci. Cependant, nous engageons le gouvernement, s'il ne veut pas entendre des plaintes s'élever maintenant d'autres régions du Canada, à fonder ses subventions sur un principe qui puisse se défendre aussi bien devant les pêcheurs de Terre-Neuve que devant les vieillards retraités de Burnaby.

Nous estimons qu'il est grand temps que le gouvernement cherche à connaître les besoins fondamentaux de l'agriculture canadienne, au lieu de recourir à des méthodes de ce genre. Cela ne résoudra aucunement les problèmes fondamentaux de l'agriculture canadienne. Cela ne soulagera que bien peu un secteur de l'agriculture canadienne. J'estime que les agriculteurs canadiens, même les agriculteurs de l'Ouest, ont bien raison d'organiser une marche sur Ottawa car ils n'avaient certes aucune raison de croire avant le 31 mars dernier qu'on ne leur offrirait qu'une maigre pitance. Ils étaient parfaitement motivés à croire que le nouveau gouvernement qu'ils élisaient allait s'occuper des problèmes fondamentaux.

[M. Regier.]

M. le président: A l'ordre. Je crois que l'honorable député s'éloigne beaucoup de la question présentement à l'étude. Je dois lui demander de restreindre ses observations au poste n° 698.

M. Baldwin: Les observations que j'ai d'abord entendues d'orateurs du côté de l'opposition me rappellent une histoire qu'on attribue au sénateur senior de l'Illinois, M. Douglas. Après avoir entendu une harangue à la fois trop longue et hors de propos, il dit que ça lui rappelait les jupes à paniers de sa grand-mère qui couvraient tout sans toucher à rien.

Monsieur le président, d'après la gymnastique intellectuelle que nous avons remarquée et le flot de paroles que nous avons entendues, il me semble que l'opposition,—tant l'opposition officielle que les membres de la CCF,—soit opposée à cette mesure en particulier. Je puis me tromper en tirant cette conclusion. En ce cas, j'espère qu'avant la fin de ce débat, ils vont se lever et reconnaître volontiers que ce n'est pas le cas, ou qu'ils ont pu être convaincus par les arguments du ministre et des membres du parti conservateur. Toutefois, il me semble que c'est l'impression qui se dégage de leurs observations. Je suis sûr que leurs attitude intéressera au plus haut point les cultivateurs de l'Ouest.

M. Benidickson: L'honorable député n'écoutait pas.

M. Baldwin: J'ai remarqué dans le discours du ministre de l'Agriculture le 6 septembre 1958 que le principe à la base de ces versements était simple. Il est énoncé à la page 4977 du hansard:

> Le principe qui inspire ces versements est de prêter autant d'aide que possible à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux petits cultivateurs. C'est le principe fondamental de ces versements, et, bien entendu, il y a une formule déterminée.

Je viens d'une circonscription qui compte un grand nombre de petits cultivateurs. J'ai constaté personnellement les effets que ces versements ont eu sur leur situation financière, leur aptitude à payer leurs impôts, ainsi que leurs comptes de carburant et de réparations. Pour le parti qui a lancé le mot d'ordre "qu'est-ce qu'un million", il se peut que $200 soit une somme minime. Mais soyez sûr, monsieur le président, que les gens de ma circonscription ont reçu cette somme avec gratitude. Je suis certain de répondre à leurs vœux, monsieur le président, en vous priant de dire de leur part au premier ministre et au ministre de l'Agriculture qu'ils comprennent le principe dont ces versements s'inspiraient, qu'ils savent que la mesure n'est que provisoire, et qu'on prépare quelque chose de mieux. Ils savent

qu'on envisage un programme à longue portée qui n'a pas encore été soumis à la Chambre. C'est dans cet esprit qu'ils ont reçu les versements, qui, je pense, ont été très utiles.

M. Carter: Je ne pense pas qu'aucun député puisse s'en prendre au motif général de la présente mesure législative tendant à offrir une assistance temporaire d'une nature spéciale à un groupe particulier de Canadiens qui sont dans le besoin. Après tout, il s'agit tout simplement de la mise en pratique du principe de l'entraide. Cependant, même si nous sommes d'accord quant au but et au motif de la présente mesure, à mon avis, il est permis de se montrer inquiet quant à la façon dont ces crédits seront utilisés. Bien que le présent crédit vise à satisfaire un besoin, l'administration du crédit ne se fera pas selon les besoins. Si je comprends bien, ce crédit permettra le versement d'une somme de $200 à chaque agriculteur, qu'il en ait besoin ou non. A cet égard, j'aurais deux observations à faire. Premièrement, je prétends qu'une somme de $200 ne représente pas une aide bien considérable pour un fermier dont les besoins sont grands.

Des voix: Oh! Oh!

M. Carter: Permettez-moi de dire que pour moi...

M. Horner (Acadia): Vous, vous venez de Terre-Neuve.

M. Carter: Je suis originaire de Terre-Neuve où se trouvent des pêcheurs qui ont besoin de cette somme de $200 beaucoup plus que ceux qui la recevront sans en avoir aucunement besoin.

M. Horner (Acadia): Je suggérerais à l'honorable député de faire un voyage dans l'Ouest afin de s'en rendre compte.

M. Carter: L'honorable député pourra se lever et faire son propre discours à son tour. C'est à moi de faire le mien maintenant.

M. le président: A l'ordre!

M. Carter: Je ne suis pas un agriculteur, mais j'en sais long au sujet des pêcheurs et je connais à fond leurs problèmes. Comme je l'ai déjà dit, une subvention de $200 ne peut avoir une grande valeur pour un cultivateur qui n'en a pas besoin mais qui la recevra quand même. Même si le cultivateur se trouve dans des circonstances très difficiles, une subvention de $200 ne suffira peut-être pas. Comme l'ont fait remarquer nombre de députés, un montant de $200 est loin de satisfaire les besoins de certains agriculteurs à qui ces deniers semblent destinés à venir en aide. S'il faut dépenser les deniers publics, il serait certainement préférable de les distribuer à ceux qui en ont réellement besoin et non à ceux qui peuvent s'en passer. S'il plaît à mon honorable ami que les deniers publics soient distribués à des gens qui n'ont pas besoin d'aide, c'est à lui de le dire. Pour ma part, je m'y oppose.

M. Horner (Acadia): L'honorable député me permettra-t-il une question?

M. Carter: Je répondrai aux questions quand j'aurai terminé mon exposé. Voici l'autre observation que je voulais faire à l'égard de la présente mesure législative. Je crois que notre économie en est arrivée au point où il conviendrait d'examiner à nouveau nos programmes de dons, et en venir à quelque décision sur la question de savoir s'il est dans l'intérêt de la population de donner des deniers publics à quiconque n'en a pas besoin.

M. Chown: Est-ce là une politique libérale?

M. Carter: Je crois que nous devrions également étudier la question de savoir si notre économie peut continuer ou non à assumer ce genre d'administration de deniers publics. Au cours de deux élections, on nous a donné à entendre qu'un programme national serait mis au point, lequel s'appliquerait à tous les Canadiens sans exception et à toutes les catégories de Canadiens. Ce que j'aimerais voir, c'est précisément la mise au point d'un programme. Cela est vrai notamment en ce qui concerne ceux d'entre nous qui représentent d'autres producteurs primaires, et je pense en particulier aux pêcheurs que je représente.

M. le président: A l'ordre! L'honorable député s'engage en ce moment dans le domaine de la politique économique et s'éloigne, par conséquent, de la résolution à l'étude. L'honorable député aurait-il la bonté de limiter ses observations à la résolution à l'étude?

M. Carter: Monsieur le président, j'essaie de m'en tenir strictement au Règlement de la Chambre. En somme mon argument porte sur la façon dont on va débourser cet argent, c'est nettement écrit ici dans les crédits supplémentaires: à savoir que cet argent va aller à n'importe qui, qu'il en ait besoin ou non. Ceux d'entre nous qui représentent d'autres producteurs primaires manqueraient à leur devoir si, à un moment où le gouvernement est disposé à distribuer de l'argent à certains qui n'en ont pas besoin, nous ne nous levions pas pour lui reprocher d'avoir refusé de le verser à ceux de nos commettants qui en ont réellement besoin.

M. Horner (Acadia): Monsieur le président, en prenant la parole pour parler de ce poste, permettez-moi de dire que j'ai écouté avec beaucoup d'attention les honorables députés qui m'ont précédé, notamment ceux de l'opposition officielle, et que j'ai bien noté ce

qu'ils ont dit. Je dois dire que j'ai déploré, jusqu'à un certain point, le fait que le parti qui essaie de poser des objections ne compte dans ses rangs aucun représentant de l'Ouest.

Une voix: Nous nous débrouillons pas trop mal.

M. Carter: Que l'honorable député s'inquiète de lui-même.

M. Horner (Acadia): Je ferais une recommandation à ce parti. S'il a jamais l'intention ou l'espoir d'obtenir un représentant de l'Ouest, je lui proposerais de ne pas envoyer l'honorable député de Bonavista-Twillingate dans l'Ouest pour parler en faveur du parti, parce que je suis certain qu'après les prochaines élections ce parti reviendrait ici pour se trouver dans la même situation qu'il est en ce moment.

Pour revenir au poste à l'étude, j'aimerais rappeler le discours prononcé par le ministre de l'Agriculture le 23 janvier. Il y a déclaré que plus de gens dépendent, directement ou indirectement, de l'agriculture que de toute autre industrie au Canada. Je trouve que le comité devrait tenir compte de cela quand il est question d'augmenter les paiements proportionnés à la superficie. L'honorable député d'Assiniboïa, à ce propos, s'est dit très désappointé des avantages que cette mesure apporte à l'agriculture dans l'Ouest. Il a aussi affirmé qu'au moment d'introduire cette mesure, le gouvernement y voyait une panacée. Monsieur le président, au moment d'adopter cette mesure, nous ne la prenions pas pour une panacée. Je remarque que l'honorable député, dans son discours, a parlé de "petits montants"; il n'était plus question de "petite bière". Ce n'est certes pas de la petite bière, car ces paiements représentent, pour ma seule circonscription, environ un million de dollars, et je ne suis pas de ceux qui, parmi les disciples de M. C. D. Howe, lui donnent raison d'avoir dit: "Qu'est-ce qu'un million?" A mon point de vue, un million, c'est une somme énorme, et pour les cultivateurs de ma circonscription, un million c'est aussi une somme énorme.

L'hon. M. Pickersgill: Dans ma circonscription, $200, c'est énorme.

M. Horner (Acadia): Quand le gouvernement actuel a pris le pouvoir à l'automne de 1957, le ministre du Commerce a déclaré qu'il espérait exporter,—et qu'il était en mesure d'exporter,—300 millions de boisseaux de blé. J'ignore quelle a été la réaction à Terre-Neuve, mais dans l'Ouest du Canada, les libéraux se sont esclaffés et ont dit: Laissez-le essayer, et vous verrez. La chose n'est pas si facile qu'il pense.

[M. Horner (Acadia).]

M. le président: A l'ordre! Revenons au poste 698, voulez-vous?

M. Horner (Acadia): Je m'en suis tenu exclusivement à la question du blé. Pour réaliser un peu plus que l'objectif, nous avons exporté 316 millions de boisseaux.

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le débat ne porte pas sur les exportations de blé canadien. Nous débattons le versement d'une somme de $1 l'acre, jusqu'à concurrence de $200, aux producteurs de grain de l'Ouest, et l'honorable député doit s'en tenir à ce poste.

M. Horner (Acadia): Je m'excuse de m'être éloigné de la question. J'avais cru, puisqu'il est question de blé, pouvoir faire voir qu'en exportant plus de blé nous améliorons de façon appréciable la situation des cultivateurs de l'Ouest. Mais pour revenir à cette question des versements à tant l'acre, on a beaucoup débattu le pour et le contre. J'ai préconisé un régime de dualité de prix à l'égard du blé, et en vertu du présent régime fondé sur la superficie, on accorde jusqu'à $1 de plus le boisseau pour le blé consommé au Canada,—et j'affirme que ce n'est pas une "bagatelle" non plus.

Permettez-moi de citer ce que disait M. Wesson, le président du syndicat du blé de la Saskatchewan, au sujet des paiements fondés sur la superficie:

> Les paiements d'appoint ne sont pas destinés à aider les unités agricoles en faillite ou non rentables. Les paiements d'appoint ne sont pas une mesure d'assistance publique; ils visent à régler le problème de vente.

Le rapport poursuit:

> Le paiement fondé sur la superficie d'un dollar l'acre était une mesure d'assistance publique du gouvernement,—une mesure d'aide temporaire, déclare M. Wesson. Cela l'a convaincu que plusieurs n'avaient pas encore reconnu la véritable nature du problème agricole.

Dans un sens, M. Wesson n'a jamais compris la véritable nature des paiements fondés sur la superficie, parce qu'il faut comprendre que l'agriculteur en a bénéficié à raison d'un dollar de plus le boisseau à l'égard du blé consommé au Canada. Il ne s'agit pas du tout d'une mesure d'assistance publique, c'est une aide directe accordée aux agriculteurs qui, puis-je ajouter, ont produit du blé durant les années 40 et l'ont vendu environ un dollar de moins le boisseau que le prix du marché international, sous l'ancien gouvernement.

Pour ce qui est de la déclaration de M. Wesson, savoir que les paiements d'appoint n'ont pas pour but d'aider les unités en faillite ou non rentables, je crois que c'est bien à ces unités que les paiements fondés sur la superficie apportent définitivement une certaine

aide, car en fin de compte, ce sont ces unités que nous devons chercher à aider et à renflouer afin qu'elles deviennent rentables. Il est insensé de prendre de bons dollars du Trésor pour aider une unité qui est déjà économiquement saine. Je veux aider les petits agriculteurs qui sont pris dans l'étau,—frais de production et prix,—et qui, par conséquent, sont incapables de rendre leurs fermes rentables. M. Alf Gleave a ri du régime de paiement fondé sur la superficie. J'ignore s'il appelle cela de la "bagatelle" ou non. Pourtant, d'après les rapports des journaux de la Saskatchewan, dans le *Star Phoenix* de cet après-midi, il préconise un plan. Et quel est-il? C'est un régime de paiement fondé sur la superficie.

M. Charlie Gibbing, vice-président du syndicat de la Saskatchewan, préconise un régime de dualité de prix, qui est, en somme, le même que notre régime de paiement fondé sur la superficie.

Le député de Burin-Burgeo a soutenu que les agriculteurs ne voulaient pas de ce régime et qu'ils n'en avaient pas besoin. Je pourrais prendre toute la soirée pour dire combien ils en ont besoin et à quel point ils en veulent. Mais, soit dit pour revenir quelques instants au régime de la dualité des prix, j'espère que le gouvernement soumettra une autre mesure sur les versements calculés d'après les étendues en culture ou bien qu'il établira un régime de dualité des prix. C'est procéder sur un pied d'affaires. Récemment le président des États-Unis a proposé pour son pays un régime analogue de dualité des prix. Un tel avis mérite un examen minutieux. Peut-être le prix du pain augmentera-t-il. A ce propos, je remarque qu'en Alberta le prix du blé a récemment augmenté de 1c. la miche et je n'ai lu aucun éditorial d'Alberta où l'on s'y opposât trop vivement. Si nous ne désirons pas continuer à puiser dans le trésor fédéral, nous devrions en faire acquitter les frais par les acheteurs de pain, car le cultivateur de l'Ouest a besoin d'un dollar de plus par boisseau de blé consommé au Canada. Je crois que cela lui revient.

M. Carter: Je soulève la question de privilège, monsieur le président. Le préopinant m'a attribué des mots dont je ne me suis pas servi. Je n'ai pas dit que les cultivateurs n'en avaient pas besoin.

M. Horner (Acadia): Vous l'avez bel et bien dit.

M. Carter: Mais pas du tout.

Des voix: Oui, vous l'avez dit.

M. Carter: Oh non, j'ai dit que ces sommes étaient versées aux cultivateurs qu'ils en aient ou non besoin, ce qui est tout à fait différent.

M. le président: L'honorable député a soulevé la question de privilège...

M. Carter: Je ne m'oppose pas à ce que des sommes soient versées aux cultivateurs qui en ont besoin, mais je m'élevais contre le versement de ces sommes à des gens qui n'en auraient pas besoin car d'après la façon dont fonctionne le système actuel les gens peuvent toucher ces sommes même s'ils n'en ont pas besoin.

M. Peters: Il me plaît beaucoup de voir que nous avons maintenant obtenu plus ou moins ce que nous voulions,—soit un régime de dualité des prix,—et aussi que le versement de $1 le boisseau s'applique au blé consommé au pays. Toutefois, je crois que le député parlait du blé à valeur boulangère que l'on consomme au Canada plutôt que de la consommation générale du blé au Canada. Je déclare catégoriquement que nous prônons le versement de cette subvention aux cultivateurs de l'Ouest. A mon sens, en comparaison du pouvoir d'achat courant, cela ressemble à la subvention de 5c. par boisseau que M. Bennett a versée durant la crise économique. A mon avis, tout montant versé aux agriculteurs leur est utile.

J'ai fait une tournée dans l'Ouest du Canada à l'automne et partout où je suis passé, j'ai entendu les agriculteurs se plaindre que cela allait bien mal dans leur région. Quand on songe au prix des tracteurs, des aliments et des autres denrées, on se rend compte que $200 ce n'est rien pour les cultivateurs. Je suis surpris qu'on ait fixé à 200 acres le maximum de la superficie. On me dit que la moyenne de superficie des fermes au Manitoba est de 300 acres.

M. Horner (Acadia): Au Manitoba, c'est 235.

M. Peters: Je crois comprendre que la superficie est d'environ 300 acres au Manitoba et d'environ 500 en Saskatchewan.

M. Horner (Acadia): L'honorable député ferait bien de lire le compte rendu du 6 septembre 1958.

M. Peters: L'honorable député ferait bien de prononcer son propre discours. A mon avis, ce versement ne représente pas une solution complète au problème, mais nous sommes tous d'accord qu'il doit être versé. Toute aide offerte aux agriculteurs est avantageuse même s'il faut la considérer comme un petit rien.

M. Southam: Monsieur le président, je profite de l'occasion pour vous transmettre un message de félicitations de ma belle circonscription électorale de Moose Mountain et je suis heureux de dire que les agriculteurs de ma région, après avoir étudié la législation agricole du gouvernement au cours des deux

dernières années, en ont été très satisfaits. En effet, quand je jette un coup d'œil sur le passé, je puis dire avec confiance que notre gouvernement a fait plus au cours des deux dernières années que le gouvernement précédent pendant 22 ans.

Les agriculteurs de ma région sont plus que satisfaits de la prime à la superficie présentement à l'étude. J'ai écouté avec intérêt les sombres prophéties faites par l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Au cours de ses remarques préliminaires, il a déclaré qu'il ne s'y connaissait pas trop avec les problèmes agricoles et je suis d'accord avec lui.

Je me permettrai de dire à l'honorable député d'Assiniboïa, qui représente la circonscription voisine de la mienne, que s'il était demeuré un peu plus à la maison l'automne dernier, durant l'intersession, au lieu de se promener à travers le pays et d'apparaître maintes et maintes fois à la télévision, il serait plus au courant de l'opinion des agriculteurs de sa circonscription. En réalité, j'ai eu le plaisir de parler de cette mesure législative relative à la prime à la superficie, avec nombre d'agriculteurs de sa circonscription lorsque j'ai pris la parole à une assemblée publique à Milestone dans la région. Je n'ai pas entendu une seule opinion dissidente. A vrai dire, j'ai entendu nombre de commentaires favorables à propos de cette mesure.

M. Argue: Il s'agissait d'une réunion tory.

M. Southam: Les cultivateurs se rendent de plus en plus compte des conséquences avantageuses de cette mesure. L'honorable député d'Assiniboïa s'est appliqué à disséminer la tristesse, l'amertume et le pessimisme. Il dit que tout ce que le gouvernement fait est "trop peu et trop tard". La population de cette région, cependant, se rend de plus en plus compte que l'honorable député d'Assiniboïa prêche la doctrine de l'absurdité plausible. Ceux qui sont bien renseignés sur le programme législatif du gouvernement en matière d'agriculture savent que ce que dit l'honorable député est l'absurdité même, bien qu'aux yeux de ceux qui sont mal informés, ce soit tout à fait plausible.

A propos de ce montant de 40 millions de dollars, il importe de concentrer notre attention sur la valeur que cet argent a eue dans l'économie depuis un an. Il y a trois ans, les cultivateurs de l'Ouest, par l'entremise de leurs groupements et syndicats agricoles, etc., ont dit qu'ils seraient satisfaits d'obtenir des prix de parité. Nul d'entre nous n'a pu trouver une formule concrète pouvant préciser ce qu'un prix de parité suffisant pouvait être, de sorte que nous avons alors parlé d'un régime de deux prix. L'an dernier, évidemment, on a présenté des doléances au gouvernement fédéral concernant l'à-propos d'instituer des versements d'appoint. En fait, la somme de 40 millions de dollars représente l'établissement d'un régime de deux prix, si on considère cela dans son véritable sens. Ce n'est pas là une solution complète aux problèmes agricoles, mais c'est l'accomplissement de la promesse que le gouvernement actuel avait faite aux agriculteurs, à savoir qu'il examinerait leurs problèmes et qu'il apporterait des mesures provisoires ou d'urgence pour les placer en meilleure posture vis-à-vis des autres Canadiens.

Au Canada, nous consommons environ 38 millions de boisseaux de blé par année. Notre prix pour le blé n° 2 de l'Ouest, l'an dernier, variait entre $1.15 et $1.22. Si l'on tient compte que nous avons reçu 40 millions de dollars sous forme de versements par acres, le gouvernement a versé en réalité aux cultivateurs canadiens environ $2.25 le boisseau à l'égard du blé consommé par la population cette année, et il n'y a pas lieu de lever le nez là-dessus. Ayant examiné l'application de la mesure législative, les cultivateurs de l'Ouest en sont tout à fait satisfaits.

Si je demandais autant de latitude que l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je pourrais, afin de placer dans sa juste perspective la question des versements à tant l'acre, discuter bien d'autres lois agricoles, mais je ne veux pas enfreindre le Règlement de la Chambre. Je crois d'ailleurs que le ministre de l'Agriculture a très bien exposé la question quand il a signalé que l'an dernier, notre économie agricole a accusé un regain de 10 p. 100, tandis que le coût des biens et services n'a augmenté que de 1 p. 100.

Je remercie le comité de son indulgence, et je signale en terminant que le gouvernement actuel s'attaque au problème de l'agriculture par des mesures concrètes et positives. Je suis convaincu que les cultivateurs, dans l'ensemble, sont très satisfaits du programme législatif du gouvernement actuel dans le domaine de l'agriculture, et qu'ils voient aussi d'un bon œil les mesures de législation agricole qu'on se propose d'adopter.

M. Slogan: Monsieur le président, depuis une demi-heure je me débats comme un diable pour capter votre attention. J'aimerais ajouter mon mot aux paroles de ceux qui ont signifié avant moi leur accord sur la proposition dont nous sommes saisis. Dans le bref discours que je vais prononcer, je m'en tiendrai certainement au crédit dont nous sommes saisis.

J'ai reçu des lettres, comme ont dû en recevoir tous les députés qui représentent des circonscriptions rurales, où l'on se prononçait en faveur de ces versements. Je ne connais pas encore de cultivateurs au Canada

qui aient retourné ces versements au gouvernement, parce qu'ils étaient contre.

On a beaucoup parlé, en cette Chambre, de paiements d'appoint. On en a d'ailleurs beaucoup parlé également à Springfield. Certains ont prétendu qu'il serait bien préférable d'accorder des paiements d'appoint, plutôt qu'un versement d'un dollar l'acre. A Springfield, nous nous sommes donné la peine de déterminer exactement ce que les paiements d'appoint donneraient aux cultivateurs de la région. Nous avons pris les chiffres relatifs à notre région agricole, c'est-à-dire la région agricole numéro 5 du Manitoba. Or, nous avons constaté qu'en 1957, dernière année à l'égard de laquelle nous ayons des chiffres complets, on a récolté 2,232,000 boisseaux de blé. Pendant les années 1940 à 1954, cette région vendait 52.8 p. 100 de ses céréales. Autrement dit, on utilisait les 47.2 p. 100 qui restaient pour l'ensemencement ou pour l'alimentation du bétail, ou pour d'autres usages, mais on ne le vendait pas à l'élévateur.

Sous le régime des paiements d'appoint, l'argent n'est versé que sur le blé livré à l'élévateur. A raison de 52.8 p. 100 de leur récolte, les cultivateurs de cette région agricole ont vendu 1,178,000 boisseaux de blé à l'élévateur, soit 290 boisseaux chacun, le nombre de cultivateurs étant de 4,065 dans la région, sur la foi du dénombrement de 1956.

Les ventes d'orge et d'avoine qu'on a calculées de la même façon s'élevaient à 120 boisseaux et à 148 boisseaux par cultivateur. D'après la production de 1957 et le pourcentage des ventes généralement constaté dans la région sur la période de 15 ans, cela donnerait une moyenne brute de $133 par ferme, suivant le versement d'appoint pour l'année où le montant le plus élevé a été proposé, soit en 1956-1957. Les versements étaient de 30c. le boisseau pour le blé, de 19c. le boisseau pour l'orge et de 15c. le boisseau pour l'avoine. Donc, d'après les versements d'appoint, les cultivateurs de Springfield auraient reçu en moyenne $133.

Que dire du cultivateur dont la récolte a été avariée par la grêle, celui qui a eu une récolte déficitaire ou celui qui, comme les nombreux dont a parlé le ministre de l'Agriculture, ont employé leurs céréales à nourrir leurs bestiaux et n'en ont pas vendu? Le fait est que ces cultivateurs qui avaient le plus besoin d'aide n'auraient rien reçu. Je connais au moins un cultivateur de la Saskatchewan qui cultive 26 sections de terre. Sur cette base, si nous avions adopté des versements d'appoint, nous aurions mis des milliers et des milliers de dollars à la disposition de ces grands cultivateurs. Il n'y a pas de mal à ça, mais en se basant sur l'argent disponible, soit 40 millions, je reconnais qu'il était plus équitable de le distribuer de la façon dont on l'a fait.

Certains membres de l'opposition officielle ont fait entendre qu'ils y étaient opposés, spécialement le député de Bonavista-Twillingate. J'en suis des plus surpris, puisque c'est un ancien Manitobain. Nous priverions certainement de nombreux cultivateurs du Manitoba de l'argent dont ils ont tant besoin si nous supprimions le montant supplémentaire que le ministre a proposé aujourd'hui.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai jamais dit une chose pareille!

M. Slogan: Un autre député a prétendu qu'il s'agissait d'une aumône pure et simple. Il y a des années que les cultivateurs de l'Ouest subventionnent les consommateurs de pain du Canada. Si nous montrons aux cultivateurs de l'Ouest que nous voulons leur accorder un petit avantage au moment où ils sont dans un grand besoin, je pense qu'ils l'apprécieront certainement.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je pose la question de privilège pour faire rectifier une déclaration du préopinant. Je suis sûr qu'il l'a fait par erreur et par inadvertance, mais il a donné à entendre que je m'opposais à l'adoption de ce poste. Je n'ai jamais rien dit contre cette adoption. J'ai dit que cette politique devrait s'appliquer dans toutes les parties du pays et à tous les groupes, et c'est là mon opinion.

M. Robichaud: Je parlerai brièvement au sujet de ce poste. En d'autres occasions, je parlerai peut-être un peu plus longuement. Je veux tout d'abord préciser que je ne m'oppose pas à l'adoption de cette mesure, qui prévoit le paiement de $1 par acre jusqu'à concurrence de $200 par ferme aux producteurs de céréales de l'Ouest. Mais, avant que cette mesure soit adoptée, je voudrais que le ministre de l'Agriculture nous dise pourquoi d'autres groupes de producteurs primaires devraient être exclus de mesures semblables. Si le principe est établi pour les producteurs de céréales de l'Ouest et si l'on considère que c'est un bon principe pour le pays, pourquoi ne serait-il pas bon pour les cultivateurs de l'Est et les pêcheurs de l'Est? Pourquoi ne s'appliquerait-il pas au cultivateur qui doit faire du bois à pâte sur son terrain boisé et qui doit en accepter $8 ou $9 la corde, livré sur la route, comme cela s'est produit au Nouveau-Brunswick en 1958? Je sais que les cultivateurs de ma circonscription seraient satisfaits de recevoir 25 p. 100 du montant qui a été ...

L'hon. M. Fleming: J'invoque le Règlement. Il nous est certes permis, monsieur le président, après toutes les admonitions que nous avons entendues cet après-midi et ce soir sur

la nécessité de s'en tenir au sujet en discussion, de demander à l'honorable député de cesser ses digressions et d'en venir au crédit à l'étude, soit au supplément à un montant déjà voté pour les versements à l'acre allant aux producteurs de blé de l'Ouest. Aucun député n'a le droit d'en tirer licence pour comparer cette mesure à d'autres qui relèvent de domaines entièrement différents. Le principe ici en cause a déjà été approuvé, monsieur le président, et 40 millions ont déjà été versés. Il s'agit maintenant de savoir si ceux qui sont admissibles à ces versements et pour lesquels il ne reste pas assez d'argent seront traités comme ceux qui ont déjà reçu leurs versements à l'acre. Rien là-dedans n'autorise un député quelconque à parler de tout et de n'importe quoi sous le soleil, sauf des versements à l'acre à effectuer aux producteurs de blé de l'Ouest.

L'hon. M. Chevrier: Il suit l'exemple qui lui vient de l'autre côté de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Je propose qu'une décision soit rendue, qui vaille pour les deux côtés de la Chambre. Nous venons d'entendre l'honorable député de Springfield ainsi que deux ou trois autres députés siégeant dans ce coin-là discourir sur les versements d'appoint et autres méthodes de rechange sans qu'un mot de protestation ne soit entendu de la part du ministre des Finances ou du ministre de l'Agriculture. Dès l'instant où quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre se contente de dire que la politique nationale dont le gouvernement se vante devrait réellement être une politique nationale, il y a rappel au Règlement. Il est certain que dans cette Chambre libre on peut parler de pêcheurs.

M. le président suppléant: Je suis certain que l'honorable représentant de Gloucester sait ce dont il doit parler.

M. Robichaud: Merci, je terminais mes remarques quand j'ai été interrompu par le ministre des Finances qui a tenté si souvent ici le genre d'obstruction qu'on lui connaît. Je disais seulement, quand le ministre des Finances m'a interrompu bien qu'il ne perde pas de temps pour rejeter le blâme sur d'autres députés quand il interrompt si souvent lui-même, que les cultivateurs de ma circonscription auraient été heureux d'accepter 25 p. 100 des $800,000 qui ont été versés en application de cette mesure aux commettants de l'honorable représentant de Wetaskiwin.

M. Kindt: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet du crédit 690 et je m'engage, monsieur, à faire de mon mieux pour m'en tenir à ce crédit.

[L'hon. M. Fleming.]

M. le président suppléant: A l'ordre! Nous en sommes au poste 698.

M. Kindt: Nous discutons une augmentation de 1.3 million de dollars à l'égard d'un poste déjà approuvé de 40 millions de dollars pour aider les cultivateurs de l'Ouest, et c'est à ce propos que j'aimerais dire quelques mots ce soir.

Pourquoi cet argent a-t-il été versé? Pourquoi ces 40 millions de dollars ont-ils été autorisés par la Chambre? Ce montant a été autorisé parce que les cultivateurs de l'Ouest du Canada,—ou du moins nombre d'entre eux,—se trouvent dans une situation financière pénible. En d'autres termes, le pouvoir d'achat des cultivateurs de l'Ouest est gravement compromis. Qu'on me permette de dire ceci. En tant que groupe, les cultivateurs de l'Ouest du Canada, de même que tout groupement agricole, exercent leur métier au sein d'une économie à peu près parfaite; en d'autres termes, ils travaillent dans une atmosphère de concurrence parfaite. Aucun autre groupement travaille sous un régime en vertu duquel ses membres sont incapables de bénéficier des avantages que procurent les progrès de la technique. Autrement dit, le cultivateur de l'Ouest ne se rend pas vraiment compte qu'il est en concurrence avec son voisin producteur de céréales. Par conséquent, nous devons subventionner le cultivateur afin qu'il puisse disposer du pouvoir d'achat nécessaire pour acheter les choses dont il a besoin aujourd'hui, et qu'il trouve difficile d'acheter à cause de la situation écrasante que crée le rapport inégal entre le prix de revient et le prix de vente. D'une part, il y a le coût des machines, et d'autre part les faibles revenus provenant du blé. C'est ce rapport étouffant entre prix de revient et prix de vente qui crée les difficultés dans lesquelles les cultivateurs se trouvent actuellement au pays.

On a parlé longuement ce soir de ceux qui vendent du bois de corde et des pêcheurs, signalant qu'il faudrait leur accorder des subventions. Presque tous ceux qui comptent des chômeurs dans leur circonscription électorale ou qui connaissent un petit groupe en butte à des difficultés sont d'avis qu'il faudrait venir en aide à ces gens. Nous parlons ce soir d'un groupe très nombreux, d'un groupe d'agriculteurs de l'Ouest du Canada qui ont besoin d'un pouvoir d'achat aujourd'hui, pas demain ni la semaine prochaine. Qu'a fait le gouvernement à cet égard? Il a approuvé un crédit de 40 millions de dollars en vue d'aider les cultivateurs de l'Ouest du Canada à l'égard de leurs achats. Qu'on me permette l'observation suivante. Dans un groupe représentatif

des agriculeurs de l'Ouest du Canada, on en trouvera probablement une faible proportion dont l'exploitation agricole a rapporté; on trouvera un groupe d'agriculteurs moyens et un groupe encore plus fort de petits agriculteurs qui ont besoin d'aide financière, qui ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral. La somme de 40 millions de dollars a été approuvée. A en juger par les opinions et les remarques de mes honorables amis de l'autre côté, on serait porté à croire que cette aide n'est pas appréciée par les agriculteurs de l'Ouest du Canada.

Permettez-moi de citer un exemple. Un agriculteur de ma circonscription,—il y en a beaucoup dans son cas,—a vu sa récolte détruite par la grêle six années de suite. Quand il a reçu son chèque de $200, il l'a regardé et, ayant remarqué les trous dans le chèque, l'a installé sur son piano automatique. Voici la chanson qu'il en tira: "Les beaux jours sont de retour." La plupart des collectivités de l'Ouest comptent au moins 500 agriculteurs; si l'on multiplie 500 par $200, on obtient $100,000 en pouvoir d'achat pour chacune de ces collectivités. C'est ce pouvoir d'achat qui a aidé le détaillant, le médecin, de fait toutes les couches sociales, qui a tenu notre société sur pied.

Enfin, certains ont dit que les paiements de $200 versés aux agriculteurs étaient une "bagatelle". Je ne leur dirai que ceci: venez dans ma circonscription et parlez aux gens. Il est vrai qu'il ne s'agit que d'une mesure temporaire visant à faire face à une certaine situation et qu'un jour il faudra nécessairement examiner avec soin tous les aspects de l'agriculture. On a déjà donné à entendre que deux de ces aspects, le crédit agricole et l'assurance-récolte, seront étudiés au cours de la présente session.

Je crois que nous arrivons à une époque où certains agriculteurs de l'Ouest canadien auront besoin d'aide, mais il y en a d'autres qui n'en auront pas besoin. Un paiement différentiel était nécessaire et je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir fondé les paiements sur la superficie, de sorte que le petit agriculteur a pu en bénéficier, au lieu d'avoir versé une forte partie de cet argent aux gros exploitants.

Autrement dit, tous les agriculteurs ont reçu quelque chose, et je puis affirmer à la Chambre que les agriculteurs de l'Ouest canadien apprécient hautement ce que leur gouvernement a fait.

M. Granger: Je désire formuler quelques brèves observations à l'égard de ce poste. Tout d'abord, je tiens à dire que le principe dont s'inspire le versement des paiements d'appoint à ceux qui sont dans le besoin mérite l'approbation de toute personne civilisée et compatissante. Il n'y a probablement rien de plus décevant et démoralisant qu'une récolte manquée. Ceux qui espéraient récolter et qui s'aperçoivent qu'il n'y a rien dans leur champ doivent apprécier hautement cette aide spéciale du gouvernement qui leur évite la honte de l'assistance publique. Je n'ai qu'une observation à faire. Je regrette sincèrement que la norme qui vaut pour ceux qui cultivent le sol ne semble pas valoir pour ceux qui pêchent dans l'Atlantique.

M. Muir (Lisgar): Monsieur le président, je désire participer à ce débat fort animé, mais il est à peine nécessaire d'ajouter quoi que ce soit à la déclaration très complète qu'a faite il y a quelques instants à cet égard le ministre de l'Agriculture. Toutefois, les observations de l'honorable député de Kenora-Rainy-River m'ont fort intéressé. Il a parlé des subventions au titre de l'or et d'une variété d'autres sujets.

J'ai toujours beaucoup admiré les talents oratoires de l'honorable député et je partage l'avis qu'il a exprimé au début de ses observations en disant qu'il ne connaissait rien de l'agriculture. Je n'ai pas entendu toutes les observations de l'honorable député de Bonavista-Twillingate, mais je crois qu'il a dit lui aussi qu'il ne connaissait pas grand chose ou même rien du tout aux problèmes agricoles, et je suis porté à convenir qu'en matière agricole il n'est qu'un pauvre pêcheur. On peut cependant s'attendre à cela de deux députés qui, comme je l'ai dit, admettent qu'ils ne sont pas . . .

M. le président suppléant: A l'ordre! Le poste 698 ne renferme pas les noms de l'honorable député de Kenora-Rainy-River ni de l'honorable député de Bonavista-Twillingate; je prie donc l'honorable député de Lisgar de restreindre ses observations au sujet à l'étude.

M. Muir (Lisgar): J'ai oublié, je le regrette, de dire que l'honorable député de Bonavista-Twillingate n'a pas parlé du sujet à l'étude; toutefois, je vais passer outre et signaler que je suis plus déçu encore des observations de l'honorable député d'Assiniboïa, parce que celui-ci a toujours agi et parlé comme s'il était le champion du cultivateur de l'Ouest canadien. Je constate qu'il s'est maintenant rangé dans le camp très restreint du petit groupe de cultivateurs de l'Ouest, moins du cinquième, j'ose dire, dont les exploitations sont très vastes et qui sont en grande partie responsables de notre énorme excédent de blé. Le député d'Assiniboïa oublie, je crois, que plus des deux tiers des cultivateurs de l'Ouest cultivent moins de 300 acres.

J'aimerais me reporter à un discours que le ministre de l'Agriculture a prononcé le 28 octobre 1957 et qui figure à la page 487 du hansard. Il y fournit un décompte de la dimension des fermes. Ces renseignements intéressent les versements en cause calculés d'après les étendues en culture. Il donne la statistique des détenteurs de permis et de leurs étendues en culture. Il a dit que le total des détenteurs de permis s'établissait à 230,854 et que sur ce total, 31,299 avaient moins que les 99 acres désignées, ou moins que 99 acres en culture, 63,272 avaient entre 100 et 199 acres, 51,762 avaient de 200 à 299 acres en culture.

Aussi, en cherchant à atténuer le déséquilibre existant entre les prix de revient et les prix de vente des cultivateurs, le gouvernement devait tenir compte,—c'était sage, d'ailleurs,—du fait que la majorité des cultivateurs exploitaient de petites entreprises, et les versements faits par le gouvernement en fonction des étendues en culture reconnaissaient que tout cultivateur et sa famille ont autant d'importance que les autres pour notre pays. Les versements tiennent également compte du fait que les prix de revient sur les petites entreprises agricoles sont plus élevés. Ils prévoient que le cultivateur incapable d'obtenir une récolte ou capable de n'obtenir qu'une petite récolte à cause du temps touchera aussi quelque chose. Je crois donc que le gouvernement a suivi une ligne de conduite très sage en établissant un régime de versements correspondant aux étendues en culture. Les paiements sont versés aux petits agriculteurs sur une même base et sont particulièrement utiles à ceux dont les frais de production sont élevés. J'ignore comment le député d'Assiniboïa expliquera qu'il soit en faveur des paiements d'appoint. J'aimerais qu'il motive les paiements d'appoint à l'égard des céréales en comparaison des paiements fondés sur la superficie; je le répète, je crois que ces derniers paiements sont motivés et qu'ils aideront le plus grand nombre d'agriculteurs qui en ont vraiment besoin.

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, entre cette session et la dernière, j'ai fait ce que bien des ministériels ont conseillé à l'honorable député d'Assiniboïa de faire: je suis resté chez moi et je me suis occupé de mes oignons. Vu qu'on cultive bien peu de blé dans la circonscription de Timmins, je dois avouer que je suis très peu au courant de la situation dans l'Ouest. Toutefois, j'ai prêté une oreille très attentive au débat jusqu'à maintenant et aux discours prononcés par le ministre et les ministériels de l'Ouest qui représentaient tous, sauf un, des circonscriptions de l'Ouest; je veux parler bien entendu des trois provinces productrices de blé, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Je crois, monsieur le président, que les porte-parole du gouvernement qui ont pris la parole aujourd'hui ont établi deux points, pas seulement établi mais redit et répété ces points. Le premier est que la condition des cultivateurs de l'Ouest est meilleure ces temps-ci qu'elle ne l'avait jamais été depuis la guerre. Le second est que la prime de $200 que les cultivateurs ont reçue l'année dernière a été pour eux le plus grand avantage qu'ils aient reçu depuis la guerre. Avant la fin de cette discussion, j'aimerais bien que quelque membre du gouvernement m'explique ceci. J'ai du mal à comprendre comment il se fait que s'ils ont connu les meilleures années qu'ils aient jamais eues, ce versement de $200 soit si important.

M. Pascoe: Je pense que les vues des membres du gouvernement ont été très clairement exprimées ce soir et je tiens à dire que j'approuve ce versement supplémentaire en fonction de la superficie. J'aimerais également remercier le ministre de l'Agriculture pour l'explication claire qu'il a fournie sur la nécessité de ce crédit supplémentaire de 1.3 million de dollars représentant les versements à faire aux cultivateurs qui n'avaient pas leur livret de permis lorsque le versement a été annoncé la première fois. Je crois que ce crédit résoudra la situation à laquelle certains de nos députés de l'Ouest ont dû faire face et sur laquelle les cultivateurs leur ont écrit.

Nous avons entendu, au cours de ce débat, des déclarations surprenantes. Je ne crois pas enfreindre le Règlement en parlant de la délégation massive qui se rend à Ottawa. Je tiens à dire que le gouvernement, j'en suis convaincu, la recevra et l'écoutera avec courtoisie. J'aimerais parler des déclarations faites au sujet des versements par acre par le député de Bonavista-Twillingate et les faire consigner dans le compte rendu des débats. Il a déclaré que c'était une forte somme; qu'il s'opposait à des aumônes spéciales faites à tout groupe spécial; et que les besoins des pêcheurs de Terre-Neuve étaient bien plus grands que ceux des cultivateurs de l'Ouest. Je ne sais si le député de Bonavista-Twillingate parle personnellement ou pour son parti.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam a déclaré que ce versement supplémentaire ne s'applique qu'à une catégorie restreinte; que la population canadienne commence à s'inquiéter de toutes ces demandes d'assistance qu'on adresse au gouvernement. Le député de Burin-Burgeo a déclaré qu'à Terre-Neuve, son pays, certains pêcheurs auraient besoin des

$200 beaucoup plus que les cultivateurs. Il a demandé jusqu'à quand notre économie pourra survivre à toutes ces prodigalités.

Je ne voulais, monsieur le président, que faire paraître ces déclarations au compte rendu, car leur lecture fera du bien aux cultivateurs qui s'en viennent ici si nombreux en délégation.

M. Horner (Jasper-Edson): J'estime qu'il est de mon devoir de dire quelques mots sur ce sujet parce qu'une partie importante des sommes qu'il faudra verser au départ devra l'être dans ma circonscription où se trouve le plus grand nombre de petits cultivateurs de l'Ouest. Ils sont tous de petits cultivateurs et se trouvent à la lisière de la région cultivée. Je suis sûr que les gens de ma région voudraient que je dise au ministre combien ils apprécient le principe établi en faisant ces versements par acre.

Pour l'information du député d'Assiniboïa, je tiens à dire que la Commission canadienne du blé est revenue sur sa décision et que tous les cultivateurs qui produisent des céréales d'affourragement pourront toucher les versements par acre aussitôt que la superficie de leur ferme aura été vérifiée. L'opinion libérale sur ce problème m'a également intéressée. Tout ce que nous pouvons en déduire, à mon avis, c'est qu'ils reviennent à leurs anciennes tactiques qui visent à diviser le pays dans l'espoir de le conquérir. J'estime que leurs discours tendront à la désunion et les discours prononcés par le député de Bonavista-Twillingate et le député de Burin-Burgeo sont d'excellents exemples. Nous, de l'Ouest, comprenons que Terre-Neuve a ses problèmes et nous sommes prêts à en entendre l'exposé. Nous sommes d'avis que lorsque nous parlons d'un problème de l'Ouest, des versements par acre, ils devraient avoir au moins la courtoisie de discuter ce sujet.

M. Argue: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations formulées ce soir. Comme l'a déjà fait remarquer l'honorable député de Timmins, la situation économique des agriculteurs de l'Ouest ne se présente pas sous un jour très favorable si l'on pense qu'un paiement de $200 a tant d'importance en rapport avec leur revenu. Je ne suis pas de ceux qui estiment que c'est là la meilleure méthode de venir en aide à l'agriculture de l'Ouest. Il est vrai que ce versement va à un grand nombre de petits cultivateurs.

D'une part, le gouvernement prétend vouloir aider les petits cultivateurs. Voilà le moyen, dit-il, de les aider. Si nous procédions par versements d'appoint, le petit cultivateur n'en recevrait aucun secours. Puis il décide que les versements maximums n'excéderont pas $200. Les seules personnes qui ne touchent pas de versements de $200 sont les petits cultivateurs. Tout exploitant de grande et de moyenne ferme obtient le versement maximum, mais le petit exploitant reçoit moins de $200. Et pourtant ce sont ces mêmes gens qui prétendent que la mesure aidera le petit cultivateur.

Que demandent donc les gens de l'Ouest? Est-ce là ce qu'ils veulent? Est-ce là-dessus que le gouvernement a fait sa campagne? Je n'ai jamais entendu parler de cette mesure durant la campagne électorale. Je n'ai jamais entendu un candidat conservateur parler de versement d'un dollar à l'acre. Pourtant le premier ministre a étudié de façon favorable la question des versements d'appoint. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales et moi en avons parlé l'autre jour, mais la nouvelle d'un discours qu'il a fait à Wolseley annonçait que des mesures allaient être prises au sujet des versements d'appoint. Quand nous avons demandé au gouvernement au cours de la session de l'année dernière s'il envisageait des versements d'appoint, il nous a répondu qu'il envisageait de tels versements, que la question faisait l'objet d'une étude sincère, d'une étude complète, d'une étude satisfaisante, d'une étude quotidienne. Est-ce qu'un seul membre de ce parti l'année dernière s'est élevé pour dire au premier ministre: nous ne voulons pas de versements d'appoint, nous ne pensons pas qu'il devrait y en avoir. Non, ils ont attendu discrètement jusqu'à ce que le premier ministre fasse l'annonce.

M. Horner (Acadia): Je m'oppose à ce qui vient d'être dit.

M. Argue: Mon ami est très bruyant, mais je suis toujours heureux de l'entendre. Ils ont attendu aussi silencieux que des souris, dirons-nous, et ils n'ont pas parlé de versements d'appoint. Ils ont attendu que la ligne soit établie puis quand le versement de $200 en fonction de la superficie a été annoncé, ils ont parlé du merveilleux premier ministre et de la grande mesure qu'il prenait en faveur de l'agriculture. C'était la consigne.

Eh bien, la consigne change. Maintenant, nous entendons dire par endroits que peut-être il serait bon que nous ayons un système de dualité de prix. Je me demande si la rumeur s'est répandue que cette chose est à prévoir; que c'est une chose que le gouvernement fera. Si les agriculteurs de l'Ouest canadien sont tellement en faveur de cette solution à leur problème, je me demande comment il se fait qu'ils organisent une délégation massive qui, me dit-on, est à peu près entièrement réunie. Ce qui est plus important encore c'est que les gens donnent leur argent afin de faire les frais de cette délégation qui vient à Ottawa.

M. Horner (Acadia): L'honorable député me permettra-t-il une question?

Le président suppléant: A l'ordre! La parole est à l'honorable député d'Assiniboïa.

M. Argue: Les organismes agricoles de l'Ouest du Canada ont déjà dit ce qu'ils attendent du gouvernement. Il n'y a pas un seul organisme agricole qui ne se soit pas déclaré en faveur du versement d'un dollar l'acre comme solution au problème agricole de l'Ouest. En effet, lorsque au début le premier ministre a annoncé cette subvention l'an dernier, j'ai cité à ce moment-là les paroles de M. James Patterson, président du syndicat des agriculteurs du Manitoba, et président du Conseil du syndicat agricole interprovincial, par lesquels il décrivait l'insuffisance de cette mesure législative; je voudrais donc, afin que le compte rendu renferme le premier témoignage précis de ce que l'agriculture organisée pense de cette subvention, citer de nouveau les paroles suivantes, consignées au hansard du 30 août 1958:

> Nous nous attendions certainement à quelque chose de raisonnable... et la somme de 25 millions de dollars...

Je dois dire que c'était là le compte rendu initial des journaux; on a depuis corrigé ce chiffre à 40 millions de dollars.

> ...ne répond guère au but visé... Il faut beaucoup de temps pour régler des factures avec des pièces de cinq cents.

Ce dirigeant responsable du mouvement agricole n'a pas parlé de "petit rien", mais de pièces de cinq sous. Voici ce qu'il disait un peu plus loin:

> Cela va donner aux cultivateurs un peu "d'argent de poche," a déclaré M. Patterson, et le gouvernement semble croire que cela va régler la question pour quelque temps.

En réclamant une solution de rechange à cette proposition, les organismes agricoles exigent à l'égard de la dernière récolte un versement d'appoint de 36c. le boisseau, ce qui veut dire qu'un cultivateur qui écoulerait 600 boisseaux de blé sur le marché toucherait plus de $200. Un cultivateur qui, d'habitude, produit 600 boisseaux de blé ne peut toucher $200 aux termes de la loi actuelle.

M. Muir (Lisgar): Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Argue: Oui.

M. Muir (Lisgar): Que toucherait le cultivateur qui ne produit pas de blé ou qui n'en vend pas, en vertu de votre programme de versements d'appoint.

M. Argue: Les paiements d'appoint se fondent sur le prix du blé. C'est une excellente question, une question juste, et elle mérite une réponse.

[M. Argue.]

M. Muir (Lisgar): L'honorable député n'a pas encore répondu à la question.

M. Argue: Si mon honorable ami veut bien se détendre un peu, je me ferai un plaisir d'y répondre. Il s'agit de savoir ce que M. Untel recevra sous le régime des paiements d'appoint, s'il ne vend pas un seul boisseau de blé. Ma réponse à la question, c'est qu'en vertu du régime de paiements d'appoint préconisé par les organismes agricoles de l'Ouest canadien, les cultivateurs recevraient des paiements fondés sur le prix du blé. Les paiements ne seraient pas fondés sur la superficie ensemencée. Pour toucher des paiements, il faudrait que le cultivateur vende du blé.

M. Muir (Lisgar): Il lui faudrait cultiver du blé.

M. Argue: Évidemment. Quand on veut se faire payer pour un boisseau de blé, il faut avoir le boisseau en main. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

L'hon. M. Harkness: Et celui dont la récolte est détruite par la grêle ne recevrait rien.

M. Argue: Nous savons que les cultivateurs ont besoin de versements quand ils ont une récolte déficitaire. Ils ont certes besoin d'un revenu quand ils n'ont rien à vendre. On devrait leur en procurer en étendant le régime des versements d'aide à l'agriculture des Prairies. On devrait procéder en prévoyant une indemnité pour les cultivateurs qui ont une récolte déficitaire.

Aujourd'hui, l'Ouest agricole présente une réclamation en faveur du cultivateur efficace; il n'est pas question du cultivateur inefficace parce qu'il a une petite entreprise sans que ce soit de sa faute. Le cultivateur efficace dont l'entreprise est hautement mécanisée ne peut atteindre à un niveau de vie approprié, vu la courbe actuelle des prix de revient et des prix de vente. On déclare que pour ménager aux producteurs de céréales l'occasion d'avoir un niveau de vie répondant aux conditions d'existence de l'ensemble des Canadiens, ils devraient toucher un versement d'appoint qui les dédommagerait de l'énorme augmentation des prix de revient survenue ces dernières années. Les députés peuvent rire à leur gré des organismes qui font valoir cette thèse. Mais je leur rappelle que le programme de versements d'appoint a l'appui des trois syndicats du blé de l'Ouest, de la Fédération des agriculteurs du Canada, du syndicat des cultivateurs, et de toute véritable association nationale de cultivateurs du Canada. Pour démontrer leur entier appui à cette proposition, ils font circuler dans l'Ouest

une pétition qui a recueilli les signatures de presque tous les intéressés.

M. Horner (Acadia): Ce n'est pas vrai.

M. Argue: Ce programme recueille non seulement l'appui des cultivateurs mais petit à petit, à mesure qu'il s'étend aux autres organismes agricoles, il en reçoit l'appui. La plus grande organisation agricole du Canada, la Fédération canadienne des agriculteurs, qui s'est réunie à Saskatoon, a adopté une résolution appuyant le programme des cultivateurs; un seul délégué a voté contre.

M. le président suppléant: A l'ordre! Il me faut demander au député de revenir au sujet qui est en discussion.

M. Argue: Je reconnais votre décision, monsieur le président. Je ne voudrais en rien prétendre qu'elle soit incorrecte ou peu judicieuse. Je ne fais que souligner un fait connu de tous les députés à la Chambre, savoir que nous avons eu une discussion étendue ce soir sur toutes les questions de politique agricole et sur quelques questions ne relevant pas de ce domaine. J'ai répondu à ceux qui prétendaient que le programme des versements d'appoint n'était pas judicieux et que le présent programme était meilleur que celui des versements d'appoint. J'espère que le gouvernement prendra des mesures pour résoudre le problème sérieux qui se pose maintenant à l'agriculture de l'Ouest et pour apprendre ce que je suis sûr qu'il apprendra, —j'en exprime l'espoir,—par la délégation qui se rend à Ottawa, savoir que l'Ouest est profondément mécontent de la mesure du gouvernement en ce qu'elle influe sur la situation économique des producteurs de céréales de l'Ouest, tout particulièrement...

Une voix: Parlez pour vous-même.

M. Argue: —vu la promesse du premier ministre d'établir des prix de parité.

M. le président suppléant: Le poste 698 est-il adopté?

Des voix: Non.

Des voix: Adopté.

Une voix: Dix heures.

(Rapport est fait des résolutions agréées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: En demandant au leader de la Chambre quels sont les travaux de la Chambre pour demain, j'imagine qu'il procédera comme il l'a dit hier soir à propos des travaux annoncés vendredi. De toute façon, je présume qu'il sera possible de poursuivre ce débat demain.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, demain nous avons l'intention de supprimer le blé et le poisson de notre régime. Nous commencerons par la question inscrite aujourd'hui au *Feuilleton* sous le numéro 2, soit une résolution précédant une modification à la loi nationale sur l'habitation. Puis nous passerons ensuite au n° 3, résolution préliminaire à la modification de la loi sur la route transcanadienne, puis au n° 8, projet de résolution tendant à modifier la loi sur les Territoires du Nord-Ouest; ensuite, nous aborderons le n° 4, projet de résolution concernant la loi sur la Défense nationale; enfin le n° 7, projet de résolution préliminaire à une mesure législative visant à modifier la loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent.

L'hon. M. Chevrier: Permettez-moi de signaler au leader de la Chambre qu'on a coutume de nous donner une idée de ce qui doit se faire le lendemain; toutefois, on ne nous a pas indiqué ce qui doit avoir lieu vendredi et même lundi. Nous sommes disposés à poursuivre l'étude des crédits supplémentaires, mais je dois dire qu'il y a certaines choses que nous ne sommes pas prêts à étudier.

L'hon. M. Green: Je crois que la dernière fois que j'ai donné l'ordre des travaux de la Chambre, j'ai mentionné la loi nationale sur l'habitation ainsi que la loi sur la route transcanadienne. Si les honorables députés ne sont pas prêts à passer à l'étude des autres mesures que j'ai mentionnées, nous tenterons de nous rendre à leurs désirs.

L'hon. M. Pickersgill: C'est bien différent de la courtoisie habituelle qu'on vous témoignait.

L'hon. M. Harkness: Vous ignorez ce que cela signifie.

(A dix heures la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LE PORT DE MONTRÉAL—FRAIS DU BRIS DE LA GLACE

Question nº 30—**M. Bourget:**

Quel a été le coût des opérations entreprises par les brise-glace dans le but de libérer les océaniques immoblisés dans le port de Montréal au cours des mois de décembre 1958 et janvier 1959?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

Il est impossible d'établir la différence entre le coût des opérations entreprises par les brise-glace dans le but de libérer les navires emprisonnés par les glaces dans le port de Montréal et le coût de l'entretien d'un chenal en vue de prévenir des inondations à Montréal. Le ministère emploie normalement, en tout cas, trois brise-glace au moins qui travaillent en amont de Québec dans ce dernier but durant tout l'hiver et il faudrait de toute façon acquitter une forte partie de ces frais. Par conséquent, le coût des travaux de libération des navires ne peut être séparé du total.

En outre, on ne tient pas tous les comptes sur une base mensuelle et certains postes, tels que les réparations, ne se présentent pas également au cours de l'année. Cependant, la moyenne mensuelle des frais d'opération pour l'année 1957-1958, des quatre navires utilisés se répartissent ainsi:

d'Iberville	$75,924.23
N.B. McLean	57,822.70
Montcalm	35,811.52
Ernest Lapointe	29,299.60

Les navires qui ont participé directement à la double tâche de prévenir l'inondation et de libérer les océaniques se sont appliqués à cette tâche durant les périodes suivantes:

d'Iberville, du 12 décembre au 15 janvier; *N.B. McLean*, du 16 décembre au 15 janvier; *Montcalm*, du 27 décembre au 15 janvier; *Ernest Lapointe*, du 11 décembre au 15 janvier.

STATION-RELAIS DE TÉLÉVISION—POSTES PRIVÉS

Question nº 37—**M. Benidickson:**

1. Dans quels centres des postes de télévision privés ont-ils obtenu la permission d'installer des stations-relais?

2. A l'égard de quels centres les demandes d'installation de stations-relais faites par des postes de télévision privés *a*) ont-elles été refusées, *b*) sont-elles encore à l'étude?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Penticton (C.-B.), Vernon (C.-B.), Kapuskasing (Ont.), Elk Lake (Ont.), Elliot Lake (Ont.), Estcourt (P.Q.), Yarmouth (N.-É.), Shelbourne (N.-É.), Liverpool (N.-É.), Argentia (T.-N.).

2. *a*) Inverness (N.-É.), *b*) Princeton (C.-B.), Clermont (P.Q.), Inverness (N.-É.).

LOI D'URGENCE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR—INSPECTIONS

Question nº 48—**M. Fisher:**

1. Avant 1958, combien de fois et au cours de quelles années des ingénieurs-inspecteurs du ministère des Mines et des Relevés techniques ont-ils fait appel aux pouvoirs que leur conférait la disposition de l'alinéa *a*) de l'article 6 de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or (chapitre 95 des Statuts revisés du Canada, 1952): "de pénétrer et de faire une inspection dans la mine qui produit l'or concernant lequel le paiement doit être fait", dans le cas des mines ci-après: Cochenour-Willans Gold Mines Limited, Dome Mines Limited, Hollinger Consolidated Gold Mines Limited (Hollinger), Hollinger Consolidated Gold Mines Limited (Ross), Aunor Gold Mines Limited, Delnite Mines Limited, Kirkland Minerals Corporation Limited, Lake Shore Mines Limited, MacLeod-Cockshutt Gold Mines Limited, McIntyre Porcupine Mines Limited, McKenzie Red Lake Gold Mines Limited, New Dickinson Mines Limited, Pamour Porcupine Mines Limited, Pickle Crow Gold Mines Limited, Preston East Dome Mines Limited, Renabie Mines Limited, Sylvanite Gold Mines Limited, Tech-Hughes Gold Mines Limited, Upper Canada Mines Limited?

2. Lors de ces inspections, a-t-on vérifié si le siège d'extraction de chaque mine était conforme aux dessins et aux plans?

3. Dans le cas de l'affirmative, en quelles occasions a-t-on fait cette vérification?

Réponse de **l'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques):**

1. Un ingénieur-inspecteur du ministère des Mines et des Relevés techniques a affectué, aux termes de l'article 6 de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, une inspection annuelle des mines énumérées, à chacune des années de la période 1948 à 1957 inclusivement. En général, les inspections ne comprenaient pas l'examen des ouvrages souterrains.

2. Non.

3. Voir réponse au nº 2.

ARBRES FRUITIERS IMPORTÉS—INSPECTIONS

Question nº 49—**M. Houck:**

1. Quelles initiatives a-t-on prises en vue d'améliorer, aux bureaux de la douane, le niveau d'inspection des arbres fruitiers importés des États-Unis au Canada?

2. A-t-on donné récemment des directives au service d'inspection?

3. Dans le cas de l'affirmative, quelle en était la teneur ?

Réponse de **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. En 1958, les exigences relatives aux arbres fruitiers importés au Canada ont été modifiées par l'adoption de normes plus rigoureuses en ce qui concerne la couleur minimum des pommes. La mesure a été prise afin que les pommes provenant des États-Unis et les pommes canadiennes soient conformes aux mêmes exigences en ce qui concerne la couleur.

D'autres modifications ont été apportées en 1958 au règlement relatif à la loi sur les fruits, les légumes et le miel, par lesquelles les normes relatives à l'importation d'asperges et de tomates des États-Unis ont été haussées. On fait de temps à autre des modifications de cette nature, après avoir consulté les producteurs et l'industrie en général, afin de s'assurer que les fruits et légumes importés au Canada sont conformes aux normes applicables aux produits canadiens.

2. Rien n'a été changé dernièrement en ce qui concerne les directives au service d'inspection. Toutefois, les inspecteurs de fruits et légumes à travers le pays veillent constamment afin que les produits importés soient conformes aux exigences établies par le règlement relatif à la loi sur les fruits, les légumes et le miel. Cette ligne de conduite est d'application constante.

3. Voir la réponse au n° 2.

COMITÉS DE LA CAMPAGNE D'EMBAUCHAGE EN HIVER, EN ONTARIO

Question n° 54—**L'hon. M. Martin:**

1. Combien de comités régionaux pour la campagne d'embauchage en hiver a-t-on établis en Ontario?
2. Quelle somme la Commission d'assurance-chômage a-t-elle affectée à chaque région?
3. Quelle somme globale sera affectée à l'Ontario?

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Les comités pour la campagne d'embauchage en hiver, qui étaient à l'œuvre en Ontario le 15 janvier, étaient les suivants:

Comités de placement régional, régulièrement établis	24
Comités spéciaux d'embauchage en hiver	35
Comité spéciaux en voie de formation	2
Campagnes régionales dirigées par les bureaux du Service national de placement, sans l'appui des comités précités	9
	70

2. et 3. Le montant que la Commission d'assurance-chômage a affecté aux bureaux du Service national de placement dans la région d'Ontario pour annoncer la campagne d'embauchage en hiver est de $7,500. Toute la documentation publicitaire, y compris brochures, affiches, banderolles, extraits de films, etc., ainsi que la réclame nationale par la presse, la radio et la télévision sont défrayés sur le crédit du ministère du Travail. Il n'est pas possible de détailler avec précision la dépense totale sur le plan provincial ou régional. Cependant, la distribution de la documentation dans les diverses régions de l'assurance-chômage au cours des dernières années a correspondu de façon générale à la répartition de la population et, en se fondant sur ces chiffres, on peut dire que le montant total affecté à la publicité en Ontario s'élèverait à environ $99,000. En outre, la part de l'Ontario en matière de publicité dans les journaux quotidiens et hebdomadaires ainsi qu'à la radio et à la télévision s'élève à environ $60,000.

POURCENTAGE DES REQUÉRANTS NON PLACÉS

Question n° 61—**L'hon. M. Martin:**

1. Au 31 décembre 1958, quel était, dans les centres canadiens ci-après énumérés, le pourcentage des demandeurs d'emploi par rapport aux travailleurs salariés:

Région de l'Atlantique: Bathurst, Inverness, Newcastle, St. Stephen, Amherst, Springhill, Bridgewater, Charlottetown, Summerside, Moncton, Sussex, New Glasgow, Corner Brook, Yarmouth, Minto, Campbellton, St-Jean (T.-N.), Woodstock, Edmundston, Truro, Kentville, Grand Falls, Liverpool, Fredericton, Sydney, Saint-Jean (N.-B.), Halifax;

Région du Québec: New Richmond, Chandler, Causapscal, La Malbaie, Matane, Sorel, Louiseville, Rimouski, Alma, Port-Alfred, Gaspé, Forestville, Mégantic, Rivière-du-Loup, Ville-St-Georges, Ste-Agathe, Maniwaki, Victoriaville, Thetford-Mines, La Tuque, St-Jérôme, Lévis, Montmagny, Joliette, Mont-Laurier, Shawinigan, Dolbeau, Farnham, Valleyfield, Trois-Rivières, Asbestos, Granby, Sept-Îles, Buckingham, Beauharnois, Drummondville, Sherbrooke, Lachute, Roberval, Magog, Jonquière, St-Hyacinthe, Québec, Ste-Thérèse, Rouyn, Chicoutimi, Saint-Jean, Val-d'Or, Hull, Montréal, Ste-Anne-de-Bellevue;

Région d'Ontario: Sturgeon Falls, Hawkesbury, Midland, Picton, Perth, Napanee, Prescott, Collingwood, Renfrew, Port Colborne, Leamington, Owen Sound, Arnprior, Bracebridge, Cornwall, Wallaceburg, Gananoque, Parry Sound, Sudbury, Carleton Place, North Bay, Orillia, Windsor, Trenton, Pembroke, Goderich, Chatham, Lindsay, Niagara Falls, Welland, Simcoe, Barrie, St. Catharines, Fort Erie, Belleville, Peterborough, Cobourg, Sarnia, Smiths Falls, Sault-Ste-Marie, Brantford, Galt, Walkerton, Woodstock, Kirkland Lake, Hamilton, Kapuskasing, Timmins, Brampton, St. Thomas, Ingersoll, Listowel, Brockville, Kingston, London, Kitchener, Stratford, Toronto, Oshawa, Guelph, Newmarket, Oakville, Weston, Long Branch, Ottawa;

Région des Prairies: Dauphin, Yorkton, Portage-la-Prairie, Port-Arthur, Blairmore, Dawson Creek, Le Pas, North Battleford, Prince-Albert, Fort Frances, Lethbridge, Fort-William, Weyburn, Estevan, Brandon, Saskatoon, Red Deer, Regina, Swift Current, Moose Jaw, Medicine Hat, Edmonton, Winnipeg, Edson, Kenora, Calgary, Sioux Lookout, Drumheller, Flin Flon;

Région du Pacifique: Kelowna, Penticton, Mission-City, Courtenay, Vernon, Chilliwack, New-Westminster, Nanaïmo, Duncan, Nelson, Prince-Rupert, Princeton, Vancouver, Prince-George, Kamloops, Cranbrook, Whitehorse, Trail, Victoria, Port-Alberni, Kitimat?

2. Au 31 décembre 1958, quel était, pour tout le pays, le pourcentage des demandeurs d'emploi par rapport aux travailleurs salariés?

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Il n'existe pas de chiffres mensuels sur le nombre de salariés dans les diverses localités du Canada. Voici le nombre de requérants d'emploi inscrits, au 31 décembre 1958, dans les bureaux locaux du Service national de placement:

Région de l'Atlantique

Bathurst	5,797
Newcastle	3,308
Amherst	1,418
Bridgewater	2,298
Summerside	1,754
Sussex	782
Corner Brook	5,263
Minto	663
St-Jean (T.-N.)	15,239
Edmundston	2,325
Kentville	3,216
Liverpool	811
Sydney	5,776
Halifax	5,879
Inverness	1,192
St. Stephen	2,272
Springhill	1,593
Charlottetown	3,212
Moncton	9,121
New Glasgow	4,530
Yarmouth	2,955
Campbellton	2,276
Woodstock	1,647
Truro	2,188
Grand Falls	2,399
Fredericton	2,145
St-Jean (N.-B.)	3,253

Région du Québec

New Richmond	2,604
Causapscal	2,433
Matane	3,500
Louiseville	1,816
Alma	2,784
Gaspé	1,873
Mégantic	1,320
Ville St-Georges	3,287
Maniwaki	1,018
Thetford Mines	2,619
St-Jérôme	2,520
Montmagny	2,354
Mont-Laurier	981
Dolbeau	1,315
Valleyfield	3,348
Asbestos	1,147
Sept-Îles	1,887

Région du Québec—*fin*

Beauharnois	1,799
Sherbrooke	6,540
Roberval	1,286
Jonquière	2,774
Québec	17,269
Rouyn	2,876
St-Jean	2,508
Hull	4,534
Ste-Anne-de-Bellevue	1,473
Chandler	2,388
La Malbaie	2,385
Sorel	5,350
Rimouski	4,782
Port Alfred	1,138
Forestville	2,260
Rivière-du-Loup	5,219
Ste-Agathe	1,345
Victoriaville	3,326
La Tuque	1,313
Lévis	5,300
Joliette	5,517
Shawinigan	6,198
Farnham	2,136
Trois-Rivières	7,877
Granby	3,198
Buckingham	1,314
Drummondville	3,185
Lachute	1,335
Magog	929
St-Hyacinthe	3,222
Ste-Thérèse	3,261
Chicoutimi	2,264
Val-d'Or	1,870
Montréal	77,597

Région de l'Ontario

Sturgeon Falls	1,612
Midland	1,655
Perth	889
Prescott	1,515
Renfrew	1,023
Leamington	1,644
Hawkesbury	1,379
Picton	775
Napanee	936
Collingwood	1,286
Port Colborne	2,051
Owen Sound	2,825
Arnprior	738
Cornwall	4,472
Gananoque	505
Sudbury	11,185
North Bay	3,099
Windsor	14,789
Pembroke	2,356
Chatham	3,182
Niagara Falls	3,541
Simcoe	1,688
St. Catharines	5,500
Belleville	2,188
Cobourg	1,131
Smiths Falls	698

Région de l'Ontario—*fin*

Brantford	3,099
Walkerton	1,017
Kirkland Lake	1,687
Kapuskasing	791
Brampton	1,477
Ingersoll	999
Brockville	849
London	6,540
Stratford	1,297
Oshawa	4,003
Newmarket	1,286
Weston	3,447
Ottawa	7,196
Bracebridge	1,547
Wallaceburg	910
Parry Sound	773
Carleton Place	545
Orillia	1,449
Trenton	1,377
Goderich	940
Lindsay	939
Welland	3,214
Barrie	1,446
Fort Erie	897
Peterborough	3,726
Sarnia	3,104
Sault-Ste-Marie	3,034
Galt	2,161
Woodstock	1,264
Hamilton	16,961
Timmins	2,299
St. Thomas	1,600
Listowel	535
Kingston	2,539
Kitchener	4,349
Toronto	53,448
Guelph	1,900
Oakville	879
Long Branch	4,383

Région des Prairies

Dauphin	1,978
Portage-La-Prairie	1,339
Blairmore	792
Le Pas	445
Prince-Albert	2,530
Lethbridge	3,173
Weyburn	582
Brandon	2,632
Red Deer	1,325
Swift Current	1,134
Medicine Hat	1,323
Winnipeg	19,523
Kenora	919
Sioux Lookout	279
Flin Flon	320
Yorkton	3,202
Port Arthur	5,403
Dawson Creek	1,506
North Battleford	1,923
Fort Frances	696

Région des Prairies—*fin*

Fort William	3,342
Estevan	499
Saskatoon	4,607
Regina	5,438
Moose Jaw	1,812
Edmonton	15,055
Edson	638
Calgary	8,790
Drumheller	421

Région du Pacifique

Kelowna	2,044
Mission City	1,600
Vernon	2,830
New Westminster	11,565
Duncan	1,400
Prince-Rupert	2,131
Vancouver	33,361
Kamloops	1,942
Whitehorse	629
Victoria	4,981
Kitimat	425
Penticton	2,110
Courtenay	1,874
Chilliwack	2,893
Nanaïmo	2,183
Nelson	1,451
Princeton	568
Prince-George	2,911
Crankbrook	1,164
Trail	1,266
Port Alberni	1,020

2. La proportion de requérants d'emploi inscrits dans tous les bureaux du Service national de placement au pays, par rapport au nombre de travailleurs salariés, s'établissait à 11.4 p. 100 dans la semaine qui s'est terminée le 13 décembre 1958, date des derniers chiffres sur l'ensemble du pays. Ce pourcentage est tiré du Relevé de l'effectif ouvrier, publication mensuelle du Bureau fédéral de la statistique. On compte comme travailleurs salariés les personnes qui travaillent et les ouvriers en chômage et en quête d'emploi, mais non les employeurs, les entrepreneurs et les employés familiaux non rémunérés, lesquels comptent tous dans le calcul de l'effectif global.

VALEUR MANUFACTURIÈRE PAR EMPLOYÉ

Question nº 64—**M. Murphy:**

1. Quelles sont les vingt villes du Canada qui, dans l'industrie manufacturière, accusent la plus haute valeur manufacturière en dollars par employé?

2. A l'égard de chacune de ces villes, quelle est, en dollars et par employé, la valeur ou la productivité manufacturière?

3. Quelle est, en dollars et par travailleur, la valeur ou la productivité manufacturière moyenne, au Canada?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1 et 2.

Villes	Valeur par employé
Sarnia (Ont.)	$21,999
Beauharnois (P.Q.)	11,671
Moose Jaw (Sask.)	11,011
Shawinigan-Falls (P.Q.)	10,874
Regina (Sask.)	10,487
Waterloo (Ont.)	10,241
Port-Arthur (Ont.)	9,287
Sault-Ste-Marie (Ont.)	9,206
Port Alberni (C.-B.)	8,338
Fort-William (Ont.)	8,280
Hamilton (Ont.)	7,842
London (Ont.)	7,808
Jacques-Cartier (P.Q.)	7,509
Niagara Falls (Ont.)	7,507
Trois-Rivières (P.Q.)	7,470
New Westminster (C.-B.)	7,423
Windsor (Ont.)	7,362
Vancouver-Nord (C.-B.)	7,296
Kingston (Ont.)	7,177
Lachine (P.Q.)	7,153

3. $6,941.

DONNÉES STATISTIQUES SUR LE CHÔMAGE, PROVINCES ATLANTIQUES

Question n° 69—**M. Robichaud:**

Quel pourcentage de la main-d'œuvre est sans travail et cherche un emploi *a*) au Canada, *b*) dans les provinces de l'Atlantique, *c*) en Nouvelle-Écosse, *d*) au Nouveau-Brunswick, *e*) dans l'Île du Prince-Édouard, *f*) à Terre-Neuve?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

a) 7.2 p. 100, *b*) 14 p. 100, *c*) non disponible, *d*) non disponible, *e*) non disponible, *c*), *d*), *e*) 10 p. 100, *f*) 27 p. 100.

Nota: Ces chiffres sont fondés sur un échantillonnage de la population. Dans les cas où ils ne visent que de petites régions, telles que Terre-Neuve, ils sont sujets à une grande marge d'erreur d'échantillonnage et doivent être interprétés avec prudence.

PÊCHE DU HOMARD DANS LES PROVINCES MARITIMES—CONDAMNATIONS ET AMENDES

Question n° 70—**M. Robichaud:**

1. Au cours des années terminées le 31 mars 1954, 1955, 1956, 1957 et 1958, quel a été le nombre total des condamnations pour violation des règlements de la pêche au homard au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard?

2. Quel a été le nombre total de condamnations pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1958?

3. Quel a été le nombre total des amendes perçues par suite des condamnations pour violation des règlements de la pêche au homard au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard, durant les années terminées le 31 mars 1954, 1955, 1956, 1957 et 1958?

4. Quelle a été la somme globale perçue en amendes pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 1958?

Réponse de **l'hon. J. Angus MacLean (ministre des Pêcheries):**

1. Année terminée	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Total
le 31 mars, 1954..	69	150	215	434
1955..	47	171	255	473
1956..	57	167	222	446
1957..	96	255	248	599
1958..	54	272	124	450
Total	323	1,015	1,064	2,402

2. Nouveau-Brunswick	81
Nouvelle-Écosse	190
Île-du-Prince-Édouard	151
Total	422

3. Année terminée	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Total
le 31 mars, 1954..	65	140	214	419
1955..	46	160	236	442
1956..	56	157	222	435
1957..	93	248	218	559
1958..	52	270	119	441
Total	312	975	1,009	2,296

4. Nouveau-Brunswick	$2,380.00
Nouvelle-Écosse	3,710.00
Île-du-Prince-Édouard	3,835.98
Total	9,925.98

PRODUCTION DE HOUILLE—NOUVELLE-ÉCOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 71—**M. Robichaud:**

1. La production de 1958 dans les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse a-t-elle été inférieure à celle de 1957?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été cette diminution?

3. La production de 1958 dans les mines de charbon du Nouveau-Brunswick a-t-elle été inférieure à celle de 1957?

4. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été cette diminution?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. Oui.

2. 431,034 tonnes courtes*.

3. Oui.

4. 207,692 tonnes courtes*.

*Chiffres fondés sur les données provisoires de 1958.

SOMMES DÉPENSÉES PAR LES TOURISTES, À L'ÉTRANGER ET AU CANADA

Question nº 72—**M. Murphy:**

1. Au cours de chacune des années civiles 1938 et 1952 à 1958 inclusivement, *a*) quelles sommes les touristes canadiens ont-ils dépensées à l'étranger, *b*) dans quels pays ont-ils dépensé ces sommes et combien ont-ils dépensé dans chacun de ces pays?

2. Au cours de chacune des années civiles 1938 et 1952 à 1958 inclusivement, *a*) quelles sommes les touristes étrangers ont-ils dépensées au Canada, *b*) à quels pays appartenaient ces touristes et quelle somme globale les touristes de chaque pays ont-ils dépensée?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. *a*) et *b*) (En millions de dollars)

Année	Total	États-Unis	Royaume-Uni	Autres régions de la zone sterling	Autres pays européens	Tous autres pays
1938	86	66	15	2	(— 3 —)	
1952	341	294	27	5	13	2
1953	365	307	31	6	18	3
1954	389	320	35	7	23	4
1955	449	363	40	8	32	6
1956	498	391	46	8	41	12
1957	525	403	47	11	48	16

La ventilation complète des dépenses par pays d'outre-mer n'est pas disponible.

2. *a*) et *b*) (En millions de dollars)

Année	Total	États-Unis	Royaume-Uni	Autres régions de la zone sterling	Autres pays européens	Tous autres pays
1938	149	134	8	2	(— 5 —)	
1952	275	257	10	3	4	1
1953	302	282	12	3	4	1
1954	305	283	13	3	4	2
1955	328	303	13	4	5	3
1956	337	309	14	4	6	4
1957	363	325	18	5	10	5

La ventilation complète des recettes par pays d'outre-mer n'est pas disponible.

BOIS À PÂTE IMPORTÉ DES ÉTATS-UNIS

Question nº 78—**M. Fisher:**

1. Au cours des années civiles 1957 et 1958, a-t-on importé du bois à pâte des États-Unis au Canada et, notamment, dans la province d'Ontario?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le nombre total de cordes importées et quelle était la valeur globale de ce bois?

3. Ce bois a-t-il été transporté par des voituriers canadiens ou américains?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. Oui.

2. Les données statistiques relatives aux importations de bois à pâte des États-Unis au cours de l'année civile 1957, et de la période janvier à octobre 1958 (données les plus récentes) sont les suivantes:

	Année civile 1957		Janvier-Octobre 1958	
	Cordes	Valeur	Cordes	Valeur
Au Canada	159,657	2,858,726	125,733	2,334,100
En Ontario	22,009	352,306	25,909	456,737

3. On ne possède pas de renseignements quant à la nationalité des voituriers.

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service des sciences—
Administration—

695. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $375,000.

Service de la production—
Hygiène vétérinaire—

696. Dédommagement pour animaux abattus—Crédit supplémentaire, $400,000.

Services provisoires—

697. Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest—Crédit supplémentaire, $2,500,000.

698. Paiements aux producteurs de grain des Prairies à raison de $1 l'acre, jusqu'à un maximum de 200 acres par ferme, en conformité de règlements du gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $1,300,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI SUR LA DÉPUTATION

MODIFICATION CHANGEANT LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

M. Antoine Fréchette (Témiscouata) demande à déposer le bill nº C-21, visant à modifier la loi sur la députation.

Des voix: Explications, s'il vous plaît.

(Texte)

M. Fréchette: Monsieur l'Orateur, le but de ce bill est de changer le nom de la circonscription électorale de Témiscouata en celui de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

(Traduction)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

ÉTUDE SUR LA POLITIQUE FISCALE, INDUSTRIES FORESTIÈRES

Question nº 1—**M. Fisher:**

1. Depuis mai 1958, le gouvernement a-t-il effectué une étude sur la politique fiscale en ce qui a trait aux industries forestières, notamment à l'industrie de pâte à papier et de papier?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels étaient les ministères et les divisions du gouvernement en cause?
3. Des autorités provinciales, des corporations ou des associations ont-elles été consultées ou ont-elles transmis des observations à ce sujet?
4. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces organismes?
5. A-t-on reçu les conclusions d'une telle étude?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, aucune étude spéciale n'a été consacrée à cette industrie particulière plutôt qu'à une autre dans le cadre de la politique fiscale. Cette réponse s'applique aux paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5.

PARCS NATIONAUX DU MANITOBA—MÉTHODES D'EMBAUCHAGE

Question nº 2—**M. Fisher:**

1. Les méthodes d'embauchage dans les parcs nationaux du Manitoba diffèrent-elles de celles qui sont en vigueur dans les autres provinces?
2. Dans le cas de l'affirmative, en quoi diffèrent-elles, pendant combien de temps demeureront-elles en vigueur et quelles dispositions a-t-on prises pour empêcher les distinctions injustes?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait sans doute que l'ancien député de la circonscription de Marquette était également le ministre représentant le Manitoba au sein du gouvernement libéral. Sous le régime de ce gouvernement, les employés rémunérés aux taux courants du parc Riding Mountain étaient embauchés par l'entremise de conseillers régionaux, plutôt que par celle du Service national de placement, procédé normal en ce qui concerne les autres parcs. Pendant la première année de son mandat, le gouvernement actuel a suivi le même procédé. Cependant, cet automne, vu la vigoureuse campagne de travaux d'hiver, mon bureau est entré en contact avec les députés de Marquette, Brandon-Souris et Dauphin, proposant qu'on mette tout en œuvre pour assurer que les cas les plus urgents reçoivent la priorité dans la région du parc national, indépendamment d'affiliations de partis. A cet égard, nous étions tout spécialement conscients du fait que de nombreux cultivateurs vivent sur des terres très pauvres et que leur récolte de 1958 a été un fiasco complet. Cela comprenait également la main-d'œuvre agricole qui, pendant l'hiver, est en chômage et ne relève pas de la loi sur l'assurance-chômage.

L'automne dernier, le député de Brandon-Souris s'est mis en rapport avec moi à la suite d'une réunion du comité d'embauchage d'hiver pour l'ouest du Manitoba, et a exprimé l'avis que l'embauchage pour les programmes de parcs nationaux devrait se faire par l'entremise des bureaux du Service national de placement, situés en bordure du parc. Des mesures ont été prises à l'époque pour faire inscrire les noms de tous ceux qui cherchaient un emploi d'hiver au parc au bureau du Service national de placement de Brandon. Depuis que les députés sont revenus à Ottawa pour assister à la présente session, une réunion a eu lieu entre le ministre du Travail et les fonctionnaires du Service national de placement afin de régulariser ces mesures.

L'ASSURANCE-HOSPITALISATION—FRAIS DE DÉPRÉCIATION

Question nº 3—**L'hon. M. Martin:**

Durant les six mois écoulés, le gouvernement d'Ontario a-t-il demandé au gouvernement fédéral de contribuer aux frais de dépréciation, sous le régime du Plan d'assurance-hospitalisation?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Conformément à l'accord conclu avec le gouvernement de l'Ontario aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et conformément au choix permis par la loi de recourir au procédé de dépréciation pour financer les achats d'ameublement et d'outillage, le gouvernement fédéral partage maintenant avec le gouvernement de l'Ontario les frais de dépréciation à cet égard.

En ce qui concerne la dépréciation de la valeur des terrains, des bâtiments ou de l'installation matérielle, la réponse est non.

AÉROPORT DE MALTON—PROPRIÉTÉS EXPROPRIÉES

Question nº 4—**M. Fisher:**

1. Le gouvernement a-t-il retenu les services d'un estimateur désintéressé pour l'évaluation de toutes les propriétés que le gouvernement a expropriées, au cours des trois dernières années, en vue de l'agrandissement de l'aéroport de Malton?
2. Dans le cas de l'affirmative, quand et par qui l'estimateur a-t-il été engagé; quel était son nom; quand a-t-il présenté son rapport; de quelles propriétés s'agissait-il, quelle était la valeur et quels en étaient les propriétaires?
3. A-t-on reçu les conclusions de l'expertise et y a-t-on donné suite? Dans le cas de l'affirmative, de quelle façon?
4. A-t-on rémunéré cet estimateur? Dans le cas de l'affirmative, quelle somme lui a-t-on versée?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que l'honorable député a accepté de laisser réserver sa question.

M. l'Orateur: Réservée.

(La question est réservée.)

ROUTE Nº 11, AU NOUVEAU-BRUNSWICK—RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE

Question nº 5—**M. McWilliam:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il quelque chose à voir, au Nouveau-Brunswick, à l'aménagement de la route nº 11, avoisinant le centre de l'ARC de Chatham (N.-B.), et dont ferait partie le pont projeté pour cet endroit?
2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement participe-t-il financièrement à la construction d'un pont routier sur la route nº 11, traversant la rivière Miramichi, près du centre de l'ARC, au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): Voici la réponse:

1. Aucune responsabilité à l'égard de la route nº 11 du Nouveau-Brunswick. S'il fallait construire un pont, toutefois, on devrait obtenir l'approbation normalement requise aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables.

2. Ne s'applique pas.

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

"PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA POUR 1958"

Question nº 7—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Combien d'exemplaires du rapport intitulé "Perspectives économiques du Canada pour 1958" le ministère du Commerce ou tout autre service du gouvernement a-t-il publiés?
2. Quel en a été le nombre mis en circulation et à qui ont-ils été distribués?
3. Où sont, s'il en est, les exemplaires non distribués?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Réservée.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement. Peut-on me dire pourquoi ces questions devraient être réservées vu que les réponses datent de longtemps et qu'elles sont évidentes?

L'hon. M. Fulton: Alors pourquoi posez-vous les questions?

M. l'Orateur: Réservée.

(La question est réservée.)

M. FRED ANSELL

Question nº 8—**L'hon. M. Martin:**

1. M. Fred Ansell, gardien de phare dans le secteur de la rivière St. Clair, près de Sarnia (Ont.), a-t-il été congédié au cours du mois de décembre?
2. A-t-il été remplacé par un certain M. Lorne Johnson sur la recommandation d'un député?
3. Pour quelle raison M. Ansell a-t-il été congédié?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse aux paragraphes 1 et 2 est oui. La réponse au paragraphe 3 est qu'à la suite de la réception d'une plainte au sujet de l'activité politique de M. Ansell, l'accusation fut étudiée par le ministère et que M. Ansell a admis avoir une activité politique. A la fin de la saison maritime ses services ont pris fin.

Une voix: Était-il conservateur?

OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE CONVERTIES—AUGMENTATION DE TAUX

Question nº 9—**M. McMillan:**

1. A combien s'élève l'intérêt annuel accru exigible actuellement à l'égard des obligations de la Victoire converties?
2. Quel est le taux moyen des coupons des nouvelles obligations?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est impossible de calculer dans quelle mesure les frais d'intérêt annuel supportés par le gouvernement par suite de l'emprunt de conversion du Canada ont changé, vu qu'il faudrait

comparer les frais connus d'intérêt sur l'emprunt de conversion ainsi que sur les émissions d'obligations de la victoire non converties avec des frais inconnus d'intérêt relatifs au rachat futur échelonné des obligations de la victoire parvenant à maturité. Il n'existe aucun moyen de déterminer d'avance les taux d'intérêt courants au moment où il aurait fallu rembourser les obligations de la victoire soit à échéance finale soit sur demande à différentes dates, s'il n'y avait pas eu l'emprunt de conversion. Le montant prévu des intérêts annuels des nouvelles obligations de conversion et de ceux des obligations de la victoire non échues et non converties s'élève à $250,888,250 pour l'année civile 1959. L'intérêt annuel sur les obligations de la victoire, en supposant qu'aucune obligation n'ait été rachetée avant la date d'échéance, aurait atteint en 1958 la somme de $192,476,-410.50.

Lorsqu'on compare ces chiffres avec ceux qui ont déjà été cités et à l'égard desquels l'honorable député de Welland m'a interrogé il y a quelques jours, on s'aperçoit qu'ils ne cadrent pas. Je dois ajouter que les chiffres que je cite aujourd'hui sont plus récents que les autres, mais la différence s'explique surtout du fait que le haut fonctionnaire du ministère des Finances qui a établi les chiffres antérieurs y a découvert une erreur...

M. Benidickson: Dix millions de dollars.

L'hon. M. Fleming: ...tandis que les chiffres que je cite aujourd'hui à la Chambre sont exacts et les plus récents. Je m'excuse de l'erreur précitée.

La réponse à la deuxième partie de la question est 4 p. 100.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RADIO-CANADA —INTÉRÊT DANS LA RADIO

Question nº 10—**M. Caron:**

Est-ce que, présentement, quelque membre du comité exécutif du conseil d'administration de la Société Radio-Canada se livre à l'entreprise de radiodiffusion ou a quelque intérêt pécuniaire ou intérêt de propriétaire, en qualité de propriétaire, actionnaire, administrateur, fonctionnaire, associé ou d'autre façon, dans une station de radiodiffusion ou dans la fabrication ou la distribution d'appareils radio?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je me demande si l'honorable député consentirait à ce que la question soit réservée pour aujourd'hui.

M. l'Orateur: Réservé.

(La question est réservée.)

RÉSEAU DE TÉLÉVISION, N.-B.—FRAIS D'EXTENSION

Question nº 11—**M. Robichaud:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle préparé une estimation des frais quant à l'extension du réseau de télévision anglais depuis quelque endroit que ce soit dans la région de Moncton jusqu'à *a*) Newcastle, *b*) Bathurst, *c*) Campbellton, au Nouveau-Brunswick?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le coût estimatif à l'égard de chaque centre?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie, je dois dire que la Société Radio-Canada m'a communiqué qu'elle a fait une étude générale du projet d'étendre le réseau de télévision anglais jusqu'aux points mentionnés dans la question, soit Newcastle, Bathurst, Campbellton et la région en général. Elle poursuit son étude en vue de l'établissement d'un pareil service, mais il n'existe aucune estimation détaillée des frais en ce qui concerne les points spécifiques mentionnés.

M. GREY HAMILTON

Question nº 12—**M. Robichaud:**

1. M. Grey Hamilton est-il à l'emploi du ministère des Finances?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est son traitement, *b*) quelles sont ses fonctions?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Voici la réponse.

1. Oui.

2 *a*) $10,000 par année.

2 *b*) Agent d'information et adjoint au ministre.

M. Robichaud: Est-il efficace?

ROUTE DE KENORA À MINAKI—PARTICIPATION FÉDÉRALE

Question nº 14—**M. Benidickson:**

1. Le gouvernement d'Ontario a-t-il demandé au gouvernement fédéral de participer financièrement à la construction d'une route entre Kenora et Minaki?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant de la participation financière et où en sont présentement les pourparlers entre les deux gouvernements au sujet du parachèvement de cette route?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): La réponse à la première partie de la question est oui; quant à la seconde partie, aucune contribution n'a été faite. Je pourrais ajouter que j'ai présenté un projet d'accord avec le gouvernement d'Ontario relativement au programme très intéressant qu'il a soumis au sujet des routes d'accès aux ressources naturelles. J'espère que le gouvernement provincial jugera à propos de signer très bientôt cet accord.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

VOYAGE DU PREMIER MINISTRE—REMBOURSEMENT DE FRAIS

Question nº 10—**M. Fisher:**

1. Les personnes qui ont accompagné le premier ministre, lors de son voyage autour du monde et à travers le Commonwealth en novembre et décembre 1958, ont-elles effectué des remboursements à l'État pour leurs frais de voyage ou autres?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces personnes, quelles ont été les sommes remboursées et à l'égard de quels frais ou services particuliers?

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—RÉPARTITION DES FRAIS

Question nº 14—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Quelle partie du montant global des frais de construction de la voie maritime du Saint-Laurent, que, dans son rapport du 12 juin 1958, le comité des péages de l'Administration de ladite voie a fixé à $340 millions, est-elle affectée à chacun des six secteurs de la voie maritime?
2. Quelle partie dudit montant global est affectée à chaque catégorie d'entreprises de construction, y compris l'excavation, dragage, écluses, ponts, voies d'accès aux ponts, routes, outillage et matériel de construction, gabarits, etc.?

FÈVES SOYA—PRODUCTION, IMPORTATION ET DROITS

Question nº 40—**M. Murphy:**

1. De 1950 à 1958 inclusivement, quelle a été la production de fèves soya au Canada?
2. Au cours de ces années, a-t-on importé des fèves soya au Canada?
3. Dans le cas de l'affirmative, de quels pays?
4. Quelles quantités a-t-on importées de chaque pays?
5. Quels droits de douane exige-t-on, s'il y a lieu, pour les fèves soya importées au Canada?
6. Quels droits de douane exige-t-on pour les fèves soya que les États-Unis importent du Canada?

PROGRAMMES MUNICIPAUX DE TRAVAUX D'HIVER

Question nº 52—**M. Houcks:**

1. Combien de projets de travaux d'hiver a-t-on approuvés dans chaque province, sous le régime du programme de collaboration avec les municipalités?
2. Dans quelles municipalités de chaque province entreprendra-t-on ces travaux et combien d'hommes y seront embauchés?

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article numéro 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante. Je veux parler de la situation très grave causée par le chômage et par l'absence de toute mesure importante et immédiate pour l'enrayer.

Au sujet du caractère pressant de la question, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il y a des dizaines de milliers de chômeurs qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage, et que parmi ceux-ci, des milliers n'ont même pas droit à l'assistance publique. Or, à notre connaissance, ni dans le discours du trône, ni dans les discours prononcés par les membres du gouvernement depuis le 15 janvier au cours du débat sur l'Adresse, le gouvernement n'a-t-il manifesté quelque intention de proposer au Parlement des remèdes proportionnés à la situation.

Devant les besoins actuels de nos concitoyens, vu qu'on n'envisage des mesures législatives secondaires seulement, et vu qu'il a été promis que nul, au Canada, n'aurait à souffrir en raison du chômage, j'espère que la Chambre conviendra de la nécessité immédiate d'un débat.

M. l'Orateur: Si quelque député désire se prononcer sur le caractère pressant du débat sur la question proposée, je me ferai un plaisir de lui accorder la parole.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Puis-je signaler, monsieur l'Orateur, que la Chambre a étudié pendant neuf jours un amendement à cet égard même et que les membres du parti CCF, aussi bien que les membres de l'opposition officielle, ont eu tout le temps voulu de discuter la question sans restrictions. Ils n'ont pour ainsi dire formulé aucune proposition. On a disposé de cet amendement jeudi dernier et, à mon avis, le Règlement de la Chambre ne prévoit pas qu'un député puisse revenir sur une question de cette nature et proposer la suspension de l'ordre du jour seulement six jours après la mise aux voix.

De plus, je signale à Votre Honneur que les travaux dont la Chambre est saisie aujourd'hui portent sur la question du chômage. Je soutiens que la motion est nettement irrecevable.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Il est vrai que la question de l'emploi est venue sur le tapis durant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, mais, de par sa nature même, ce débat se prête à l'étude d'une très grande variété de sujets. L'honorable député qui s'élève maintenant contre la motion proposée par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam était un de ceux qui ont refusé d'admettre qu'un large débat sur le chômage était à ce moment-là dans l'intérêt du pays.

L'hon. M. Green: Oh, oh!

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami s'exclame, mais le premier ministre et lui-même, entre autres, ont déclaré que l'examen de la question ne contribuerait pas à régler le problème. Ce que l'honorable député s'est efforcé de faire aujourd'hui, c'est de fixer

notre attention sur le chômage, et non seulement sur le chômage, mais également sur ce que des milliers de personnes ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage ni aux prestations saisonnières.

Comme le gouvernement n'a pas présenté son programme législatif à ce sujet, il me semble, monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, que ce problème étant reconnu pour un des plus graves qui se posent au pays dans les circonstances, le Parlement devrait avoir l'occasion, à la faveur de cette motion précise, d'aborder cette question urgente d'intérêt national.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot sur le sujet, si j'y suis autorisé. Nous estimons que le problème est urgent et qu'il l'est présentement. Qu'une motion ait été débattue précédemment ne change rien au fait incontestable que des centaines de milliers de gens sont sans travail au Canada et n'a rien à voir à la déclaration que nous avons faite pour dire que le gouvernement devrait annoncer son programme en vue de remédier à ce problème extrêmement urgent.

Une autre raison pour laquelle nous soutenons qu'il y a urgence, c'est que nous recevons des nouvelles de la Colombie-Britannique,—de la Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique et d'autres organismes et personnes intéressées,—nous signalant que le chômage sévit réellement à l'état de crise.

Quant à l'urgence de cette question, monsieur l'Orateur, je puis rappeler aux députés qu'il vient d'y avoir une marche vers les immeubles de l'Assemblée législative, à Victoria, afin de saisir les autorités de l'urgence de ce très important problème. Nous sommes d'avis, monsieur l'Orateur, que le gouvernement devrait accueillir favorablement un débat à la Chambre en ce moment sur cette question urgente et qu'il devrait profiter de l'occasion pour soumettre son programme.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne veux rien ajouter à ce qu'a déjà exposé le leader de la Chambre, si ce n'est pour souligner que rien dans ce qu'on a dit pour appuyer l'urgence de cette demande n'infirme le fait que cette question a reçu toute l'attention voulue au cours du récent débat, bien que mes honorables vis-à-vis, ayant eu l'occasion de soumettre des propositions, n'en aient fait aucune. (*Exclamations*)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je dire quelques mots?

M. l'Orateur: Très brièvement. Je crois que la question a été assez bien étudiée.

L'hon. M. Chevrier: Je serai aussi bref que possible en l'occurrence. Ce que je voudrais vous signaler, monsieur l'Orateur, c'est qu'il est coutume, conformément à la règle énoncée à la Chambre et ainsi que vous l'avez décidé à plusieurs reprises, qu'une distinction s'impose, entre l'urgence du problème et l'urgence du débat, comme le premier ministre et le leader de l'opposition l'ont dit tous deux, je crois qu'il ne fait aucun doute que la question soit urgente. Mais la question contestée par les deux honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre, c'est l'urgence du débat, je crois. Vu ce qui s'est passé depuis que le discours du trône a eu lieu...

L'hon. M. Green: Quoi?

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, quoi?

L'hon. M. Chevrier: Très bien; je vais répondre à cette question. Je parle du fait que le gouvernement a été prié en plusieurs occasions de soumettre son programme législatif et qu'il ne l'a pas présenté. Voilà le fait.

L'hon. M. Green: Comment allons-nous le soumettre?

L'hon. M. Chevrier: Il y a aussi que dans certaines régions du Canada la situation a empiré depuis le vote sur le discours du trône.

Une voix: Elle s'est améliorée dans d'autres régions.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je pense que la discussion s'écarte plutôt du sujet. Puis-je demander au leader de la Chambre s'il a annoncé, comme je crois m'en souvenir, qu'il y aura une motion des subsides lundi?

L'hon. M. Green: Oui, Votre Honneur.

M. l'Orateur: Bien sûr, il ne m'incombe pas de décider de la ligne de conduite à suivre. Ma mission est de faire respecter le Règlement. Je rappelle aux honorables députés que le Règlement permet l'interruption du cours ordinaire de nos délibérations pour engager un débat, non pour en venir à une décision, car la motion tend à l'ajournement de la Chambre et, de toute évidence, elle ne règle ou ne décide rien. Elle se borne à fournir aux honorables députés l'occasion de débattre une question d'une importance publique pressante.

Par conséquent, le point dont il importe de tenir compte dans l'étude de pareilles motions, c'est l'urgence du débat. Je ne me propose pas de traiter de l'urgence du problème du chômage. De toute évidence, ce problème préoccupe la Chambre depuis le début de la présente session, comme il l'a préoccupée

à la dernière session, et j'ose dire qu'il continuera d'être une source de soucis; le problème existe toujours.

Mais la question de l'urgence du débat, qualifiée de critère permettant de juger si la présente motion est recevable, fait l'objet du commentaire nº 100 de Beauchesne, 4e édition; le paragraphe 3 renferme les mots suivants:

Aux termes de la présente règle, l'urgence ne s'applique pas à la question elle-même; elle signifie que le débat est urgent, quand les occasions ordinaires ménagées par le Règlement de la Chambre ne permettent pas de soulever le sujet assez tôt et quand l'intérêt public exige que la dissolution débute sans délai.

L'hon. M. Fulton: Puis-je signaler à votre Honneur le sous-alinéa 5?

M. l'Orateur: Nous avons passé quelques jours pendant le discours du trône à débattre le problème du chômage dans notre pays, comme tous les députés se le rappellent, je crois. Comme l'a fait remarquer le ministre des Travaux publics (M. Green), un amendement précis a ouvert le débat sur cette question en appelant l'attention de la Chambre sur la question du chômage. De plus, lundi un débat général pourra se dérouler sur la question que choisira l'opposition; c'est pourquoi j'estime que nous ne devrions pas interrompre nos travaux actuels à la fin qu'a indiqué le député de Burnaby-Coquitlam.

DEMANDES DE DOCUMENTS

"DOMINION MARINE ASSOCIATION"—PILOTAGE

Demande nº 6—**M. Fisher:**

Copie de toute correspondance échangée depuis le 15 juin 1958 entre le gouvernement fédéral et la *Dominion Marine Association*, relativement au pilotage et aux matières connexes.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé au député et je crois que sa motion porte sur le pilotage. Par conséquent il n'y a pas d'inconvénient à l'adopter.

M. l'Orateur: La Chambre convient-elle d'adopter la motion, compte tenu de la réserve exprimée par le ministre?

(La motion est adoptée.)

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT ET DES GRANDS LACS—PILOTAGE

Demande nº 7—**M. Fisher:**

Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés depuis le 1er juin 1958 entre le gouvernement fédéral et les hauts fonctionnaires des États-Unis, relativement au pilotage et aux règlements de pilotage sur la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands lacs.

[M. l'Orateur.]

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, puis-je demander au député s'il est disposé à réserver la motion?

M. Fisher: Réservée!

(La motion est adoptée.)

SOCIÉTÉS DE RADIO ET DE TÉLÉVISION—POURSUITES DEVANT LES TRIBUNAUX DES ÉTATS-UNIS

Demande nº 8—**M. Fisher:**

Copie de toute correspondance échangée depuis le 15 novembre 1958 entre le gouvernement fédéral et les hauts fonctionnaires des États-Unis, relativement aux accusations portées devant les tribunaux des États-Unis contre certaines sociétés fabriquant du matériel de radio et de télévision.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je tiens à dire que le gouvernement ne voit aucun inconvénient à l'adoption de cette motion, sous réserve de l'entente habituelle que nous communiquerons avec le gouvernement des États-Unis afin de savoir s'il s'oppose de quelque façon à la production demandée.

M. l'Orateur: La Chambre convient-elle d'adopter la motion, compte tenu de la réserve formulée par le ministre?

(La motion est adoptée.)

LA "PREMIUM IRON ORE COMPANY"

Demande nº 9—**M. Fisher:**

Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés depuis le 1er juin 1958 entre le gouvernement fédéral et les hauts fonctionnaires des États-Unis, concernant la *Consolidated Premium Iron Ore Company*, la *Premium Iron Ore Company*, Cyrus Eaton et F. Daley.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, rien ne s'oppose à l'adoption de cette motion, sous la réserve habituelle portant que toute communication entre notre gouvernement, ou quelqu'un de ses membres, et le gouvernement des États-Unis devra évidemment faire l'objet d'une consultation préalable et que l'on devra obtenir leur permission avant de déposer le document.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter la motion, compte tenu de la réserve formulée par le ministre?

(La motion est adoptée.)

BRISE-LAMES, SILVER-INLET (ONT.)

Demande nº 10—**M. Fisher:**

Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1958 entre le gouvernement fédéral et toutes personnes de la circonscription électorale

de Port-Arthur, relativement à l'exécution des travaux au brise-lames qui protège le quai de l'État à Silver-Islet.

(La motion est adoptée.)

LOI RELATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU, ARTICLE 5 (2)

Demande n° 12—**M. Fisher:**

Copie de toutes observations et correspondance que le gouvernement a reçues depuis le 20 décembre 1957, au sujet du paragraphe (2) de l'article 5 de la loi de l'impôt sur le revenu, ainsi que toutes les réponses pertinentes.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député permettra que la question soit réservée jusqu'à ce que j'aie l'occasion de déterminer avec lui exactement ce qu'il veut dire. La réponse à une question semblable exigerait des recherches à travers des centaines de dossiers. Je suis certain que l'honorable député à quelque chose de plus précis que ne le laisse croire la motion. Je n'ai aucune objection à me rendre à cette requête, mais je propose que nous nous consultions afin de bien établir ce à quoi il songe.

(La motion est réservée.)

DIFFÉREND OUVRIER DE RADIO-CANADA, MONTRÉAL

Demande n° 24—**M. Howard:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1959 entre le gouvernement ou l'un de ses ministères et la Société Radio-Canada, et entre celle-ci et tous autres groupements, personnes, mandataires ou gouvernements, relativement au différend actuel entre la Société et un certain nombre de ses employés.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la première partie de la réponse est néant, parce qu'il a eu aucun échange de télégrammes, correspondance et autres documents entre le gouvernement ni aucun de ses ministères et la Société Radio-Canada. La seconde partie peut être acceptée, sous réserve de la disposition régissant la production de documents confidentiels et secrets échangés entre la Société et ses fonctionnaires.

M. l'Orateur: Dois-je comprendre que le ministre accepte la motion, sous la réserve habituelle?

L'hon. M. Nowlan: Sous réserve de la disposition régissant la production de documents confidentiels et secrets échangés entre la Société et l'un de ses fonctionnaires.

(La motion est adoptée.)

AMENDEMENT À LA LOI SUR LES PIPE-LINES

Demande n° 29—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1958 entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial, relativement à des amendements à apporter à la loi fédérale sur les pipe-lines et (ou) aux lois sur les pipe-lines en vigueur dans les provinces.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): C'est très bien, monsieur l'Orateur, sous les réserves habituelles.

M. l'Orateur: Sous les réserves formulées pour le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ANNONCE DU DÉPÔT DU BUDGET POUR 1959-1960

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, puis-je demander à la Chambre l'autorisation de revenir à l'appel des motions?

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle l'honorable député à revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, si je demande à revenir à l'appel des motions, c'est pour faire savoir à la Chambre que j'ai l'intention de déposer, à l'ouverture de la séance de demain, les prévisions budgétaires pour l'année financière 1959-1960.

DEMANDE DE DÉPÔT DES MODIFICATIONS RELATIVES À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Travail si, en raison de l'urgence de la question, il déposera aujourd'hui le projet de résolution relatif aux modifications de la loi sur l'assurance-chômage, afin qu'il figure dans les *Procès-verbaux* de demain et dans le *Feuilleton* de vendredi?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Martin: N'est-il pas prêt?

L'hon. M. Fleming: C'est vous qui ne l'êtes pas. C'est l'opposition qui n'est pas prête.

L'hon. M. Starr: Vous ne savez pas ce que renferme le projet de résolution.

LA "CANADIAN RADIO PATENTS LIMITED"

DEMANDE D'UN ACCORD SUR LES LOIS CONTRE LES MONOPOLES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question que j'avais espéré pouvoir lui poser vendredi dernier, alors qu'il était absent de la Chambre pour affaires. Cette question a été inscrite au hansard en mon nom, par mon ami l'honorable député d'Essex-Est, et figure à la page 582 en ces termes:

> Étant donné le présent conflit de juridiction entre le Canada et les États-Unis, occasionné par l'extension des lois américaines contre les monopoles aux sociétés constituées au Canada et faisant des affaires au Canada, le ministre n'est-il pas d'avis que le gouvernement des États-Unis n'a pas montré suffisamment de pondération à cet égard et que, tout au moins, il serait nécessaire de conclure un accord bilatéral officiel sur ce problème particulier en vue de protéger notre situation juridique et commerciale tant sur le plan international que sur le plan national?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'honorable député, je ne puis faire mieux que de lui signaler un fait, et il se rendra compte immédiatement qu'il régit toute l'affaire. C'est que la ligne de conduite exacte à suivre par le gouvernement des États-Unis n'a pas encore été définie. Il se peut qu'à la suite des conversations qui ont eu lieu à Washington jeudi dernier, il y ait un changement de ligne de conduite ou d'attitude de la part du gouvernement des États-Unis, mais jusqu'à ce que nous ayons la chance d'étudier l'évolution de la question et de connaître exactement la ligne de conduite que les Américains vont adopter, il ne serait pas possible ou convenable pour moi de répondre à la question de l'honorable député.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORT DE LA RÉUNION SUR LES ATTAQUES PAR SURPRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme il a déclaré qu'à la première occasion une journée serait consacrée à débattre les affaires internationales, et comme tous les députés aimeraient se documenter à fond avant ce débat, le premier ministre nous dirait-il s'il est disposé à déposer à la Chambre le rapport de la délégation canadienne qui a participé pendant sept semaines, à partir du 10 novembre dernier, à des pourparlers tenus à Genève et qu'on a désignés sous le titre de "Conférence de spécialistes en vue de l'étude des mesures qui pourraient aider à prévenir une attaque par surprise et de la préparation d'un rapport sur cette question à l'intention des gouvernements en cause"?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): La réponse est tout simplement non. Il n'a jamais été d'usage de déposer de tels documents, et il ne serait pas dans l'ordre de publier des rapports confidentiels sur des entretiens auxquels ont participé d'autres gouvernements amis. Mais, si la Chambre le désire, je puis déposer le rapport de la conférence elle-même, qui est autre chose que le rapport de la délégation canadienne. Le rapport de la conférence est un document des Nations Unies, et il est déjà du domaine public. Si l'honorable député estime qu'il serait utile d'avoir un résumé de ce qui s'est dit à la conférence, dans la mesure où cela se trouve dans ce rapport, je veux bien, si la Chambre est d'accord, en déposer deux exemplaires.

LE COMMERCE

POISSON SALÉ—À PROPOS D'UNE DÉCLARATION D'UN MINISTRE DE LA JAMAÏQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Commerce une question dont j'ai prévenu son bureau quelque temps avant l'ouverture de la séance d'aujourd'hui. A-t-on attiré l'attention du ministre sur la déclaration formulée par le ministre du Commerce et de l'Industrie de la Jamaïque, l'honorable Wills O. Isaacs, lors d'un banquet tenu le 17 janvier sous les auspices de la Chambre de commerce de la Jamaïque à l'occasion de la visite de la mission commerciale du Canada? Voici ce que M. Isaacs a dit au sujet de notre poisson salé:

> Nous avons fini par nous entendre et par conclure un accord définitif; donc, à l'avenir, il n'y aura plus de motif de plaintes, ni de difficulté. Il serait préférable que les ententes qui ont été conclues restent pour le moment l'affaire des deux gouvernements.

Dans ce cas, le ministre aurait-il quelque chose à dire à l'égard de cette déclaration?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question; s'il m'avait accordé un plus long délai, j'aurais pu préparer une réponse satisfaisante. Mais j'ai reçu son avis juste avant de venir à la Chambre. Je n'ai pas assisté au banquet du 17 janvier et personne n'a appelé mon attention sur la déclaration formulée par M. Isaacs. Je vérifie auprès de

mon sous-ministre associé, qui était là, et je pourrai répondre à l'honorable député demain.

M. Robichaud: Autre question, monsieur l'Orateur? Quand le ministre répondra, pourrait-il dire à la Chambre s'il y a quelque possibilité que soit aboli dans l'avenir immédiat, sur ce marché, le plafond des prix à l'égard du poisson salé?

L'hon. M. Churchill: Je prends avis de cette question.

LES CÉRÉALES

AUGMENTATION DES PRIX AUX ENDROITS DE LIVRAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. A la suite de l'annonce d'une hausse de 5⅞c. le boisseau du prix du blé à la tête des Lacs, le ministre pourrait-il expliquer en quoi cette hausse retentira sur le prix que l'agriculteur reçoit pour son blé au centres de livraison?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de cette question. Elle vise un sujet d'une assez grande importance pour tous les agriculteurs de l'Ouest. La Commission du blé m'a informé de ce changement du prix du blé à la tête des Lacs. Je crois qu'il vaudrait mieux pour la Chambre et pour tous les intéressés que j'attende à demain pour faire une déclaration complète à ce sujet.

L'AGRICULTURE

MARCHANDS DE FRUITS EN GROS—QUESTION SUR LA PRÉSENCE DE FONCTIONNAIRES AU CONGRÈS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. On sait que la compétence du ministère s'étend aussi à l'horticulture fruitière.

Vu que l'Association canadienne des marchands de fruits en gros tiendra son congrès annuel du 8 au 11 février à Montréal, vu que ce sont les membres de cette association qui vendent à peu près tous les fruits et légumes frais consommés au Canada, et vu l'importance de ce congrès pour les producteurs de fruits et de légumes au Canada, des fonctionnaires supérieurs du ministère assisteront-ils au congrès à titre d'observateurs?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, des fonctionnaires du ministère y assisteront.

LES FINANCES

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—RENVOI AU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Chown (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances si le récent rapport de l'auditeur général sera déféré au comité des comptes publics pour faire l'objet d'une étude et donner lieu à des rectifications?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'une fois constitué par la Chambre, le comité des comptes publics entamera l'étude du rapport de l'auditeur général. Je pense que c'est très souhaitable.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je poser une autre question au ministre? Assurera-t-il à la Chambre que ses amis au sein du comité seront invités à étudier les plus récents comptes publics et non à s'engager dans des recherches d'histoire?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'ose croire que tous les membres de ce comité sont mes amis.

L'hon. M. Martin: Tous les membres de la Chambre sont vos amis.

LES PIPE-LINES

DEMANDE D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE POUR ÉTUDIER DES AMENDEMENTS LÉGISLATIFS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce à propos du mémoire qui lui a été présenté par le ministre des Ressources de la Saskatchewan, M. Brockelbank, au sujet de certaines propositions exprimées dans le premier rapport de la Commission royale d'enquête Borden.

Le ministre peut-il dire quel examen on a fait des demandes du gouvernement de la Saskatchewan? Ces demandes concernent la réunion d'une conférence fédérale-provinciale pour décider des modifications à apporter aux lois fédérale et provinciales sur les pipe-lines de façon à déterminer la compétence de chaque gouvernement dans ce domaine.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré le ministre des Ressources de la Saskatchewan, M. Brockelbank, il y a quelque temps; il nous

a soumis diverses propositions au sujet de l'industrie du pétrole et du gaz. Nous étudions toutes les propositions qu'il nous a soumises au cours de cette démarche en même temps que celles que renfermait le mémoire qu'on nous a remis en juin dernier. Nous aurons pleine et entière possibilité de discuter toutes les questions auxquelles lui et d'autres s'intéressent quand la Chambre sera saisie de la loi sur la commission de l'énergie que nous envisageons.

M. Argue: Une question supplémentaire. Le ministre peut-il répondre à la partie de ma question où je lui demande si l'on songe à réunir une conférence fédérale-provinciale qui s'occuperait de la question de la compétence?

L'hon. M. Churchill: J'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, que nous étudions sérieusement toutes les propositions soumises par M. Brockelbank.

LA DÉFENSE PASSIVE

TORONTO—PRÉSUMÉE DÉCISION DE SUPPRIMER L'ORGANISME

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'agglomération urbaine de Toronto ayant adopté une résolution en vue de liquider son organisme de défense passive à moins de recevoir des directives d'Ottawa, le ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre au cours de cette semaine?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai donné à entendre que je compte faire une déclaration à la Chambre dans un assez bref délai.

L'hon. M. Hellyer: Une autre question, monsieur l'Orateur. Cela sera-t-il dans quelques jours?

L'hon. M. Monteith: Je ne voudrais pas préciser la date, monsieur l'Orateur.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LA BIÈRE—SITUATION ACTUELLE EN CE QUI CONCERNE LES POURSUITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Je vois qu'il est ici. Peut-il dire à la Chambre où en sont actuellement les poursuites intentées contre la *Canadian Breweries Limited* pour violations supposées de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir préavisé de sa question. Je ne suis réellement pas en mesure de donner à la Chambre actuellement d'autres renseignements que ceux que j'ai fournis les fois précédentes. Je puis simplement confirmer qu'on prépare une mise en accusation pour la présenter au grand jury.

M. Howard: Une autre question, monsieur l'Orateur. Est-ce qu'on s'engage dans ces poursuites avec le sentiment que la Couronne ne s'attend pas à gagner la cause mais plutôt...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis convaincu que le député ne s'attend pas à ce qu'on réponde à sa question.

L'hon. M. Fulton: Le député savait que sa question n'était pas réglementaire, mais elle demande une réponse à cause de la façon dont elle a été posée. Je ne puis qu'assurer au député que ses craintes sont exactement celles qu'on peut attendre de la part d'un membre de la CCF.

QUESTIONS OUVRIÈRES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DÉCLARATION À PROPOS D'UNE DEMANDE DE CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE PROVINCIALE-MUNICIPALE SUR LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, hier, le chef de l'opposition (M. Pearson) m'a demandé si j'avais reçu un télégramme de M. O'Neil, secrétaire-trésorier de la Fédération du travail de Colombie-Britannique, à propos du chômage là-bas. J'ai répondu que je n'avais aucun renseignement à ce propos, parce qu'on venait justement de livrer le télégramme en question à mon bureau, immédiatement avant l'ouverture de la séance, semble-t-il. De retour à mon bureau, j'ai constaté que ce télégramme était bien arrivé. Je crois donc devoir signaler à l'honorable député qu'à cet égard, comme à l'égard d'autres questions, le gouvernement actuel a déjà pris l'initiative recommandée dans ce télégramme.

En juillet dernier, grâce à l'initiative du ministre du Travail, une conférence de représentants municipaux et provinciaux a réuni à Ottawa les ministres provinciaux du Travail, des représentants de municipalités d'un bout à l'autre du pays, et de dirigeants des principaux organismes ouvriers. Par la suite, à la conférence fédérale-municipale, la question du chômage a de nouveau été discutée. L'un des nombreux résultats de ces

conférences a été le programme d'encouragement aux travaux municipaux, dont la Chambre est présentement saisie sous forme de crédit supplémentaire.

Le ministre du Travail a donné à entendre que le succès de ce programme a déjà procuré de l'emploi, directement, à quelque 20,000 hommes dans le pays, et indirectement à plusieurs autres milliers. En outre, le nombre de ceux qui cherchent du travail en Colombie-Britannique est de 12,800 inférieur à celui de l'an dernier, ce qui dénote encore une fois le succès des efforts déployés en ce sens.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—DÉCLARATION TOUCHANT LES DROITS RELATIFS AUX SPIRITUEUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Skeena (M. Howard) a répété la question qu'il m'avait posée le 23 janvier. Entre-temps, je suis allée aux renseignements dans mon ministère et je constate qu'aucune observation du genre de celles dont il parle n'a été faite au ministère.

LES PARCS NATIONAUX

TERRA NOVA—INTERPELLATION QUANT AUX MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MÉTHODES D'EMBAUCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si, depuis la fin de la dernière session, on a apporté des modifications aux méthodes d'embauche en vigueur au parc national Terra Nova. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces modifications?

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Au *Feuilleton.*

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, aucune modification n'a été apportée à la méthode adoptée au parc national Terra Nova. Je tiens à remercier le député de m'avoir adressé des observations afin que certaines personnes qu'il connaît trouvent de l'emploi à cet endroit.

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais demander au ministre si son ministère donne suite aux engagements pris par le gouvernement précédent et qu'il a réitérés auprès du gouvernement provincial en ce qui a trait à l'embauche dans le parc national Terra Nova.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière session, j'ai bien précisé à l'honorable député que nous avions complètement répudié la ligne de conduite dure et quelque peu brutale de l'ancien gouvernement en ce qui a trait à l'embauchage dans les parcs nationaux. Pour ce qui est du parc Terra Nova, je n'ai reçu aucune plainte de cette région. Le dossier de toute personne, qu'elles que soient ses attaches politiques, est examiné avec justice avant qu'un emploi soit donné.

LES TRANSPORTS

DROITS DE SURESTARIE SUR LES WAGONS DE CÉRÉALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Vu que la Cour suprême du Canada, dans une décision récente, a autorisé les compagnies de chemin de fer à exiger des droits de surestarie sur les wagons de céréales retenus aux élévateurs de terminus, vu que les délais de déchargement sont souvent le fait des chemins de fer plutôt que d'une panne des installations de déchargement des élévateurs, et vu la grave réduction supplémentaire du prix que le producteur retirera de la vente de ses céréales à cause de cela, le gouvernement a-t-il songé à modifier la loi des chemins de fer ou à prendre tout autre moyen qui serait propre à empêcher les chemins de fer d'exiger ces frais?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir prévenu de son intention de me poser cette question. Cela se rattache aux nombreux problèmes que posent les taux de transport et la situation des chemins de fer en général; ces problèmes font l'objet d'une étude sérieuse de la part du gouvernement.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE MONTANT GLOBAL QUI PEUT ÊTRE VERSÉ, ETC.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la Loi nationale de 1954 sur l'habitation en vue de porter de sept cent cinquante millions de dollars à un milliard de dollars le montant global qui peut être

versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi, et de faire disparaître la limite visant le montant des avances susceptibles d'être consenties à la Société aux fins du paragraphe (1) de l'article 11 de ladite loi; qu'il y a lieu, en outre, d'établir des dispositions visant à apporter certaines modifications relatives à l'application de la loi.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sévigny.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, ce projet de résolution a pour objet de présenter un bill portant modification de la loi nationale sur l'habitation. Les honorables députés remarqueront qu'il y est question de porter de 750 millions à un milliard de dollars le montant global qui peut être versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi. Le projet pourvoit aussi à la suppression de la limite visant le montant des avances susceptibles d'être consenties à la Société aux fins du paragraphe (1) de l'article 11 de la loi. Il pourvoit en outre à certaines autres modifications relatives à l'application de la loi. Je me propose d'aborder en premier lieu l'augmentation du montant qui peut être versé en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi.

Il y a lieu de rappeler que, lors de notre arrivée au pouvoir à l'été de 1957, le paragraphe (1) de l'article 22 prévoyait un montant de 250 millions de dollars. A cette époque, 100 millions de dollars avaient déjà été engagés. Comme beaucoup de Canadiens à revenu moyen manquaient de maisons, et aussi afin d'aider l'industrie de la construction domiciliaire et de créer de l'emploi, nous avons décidé de faire servir les 150 millions qui restaient à la mise en œuvre d'une nouvelle politique, dite de "prêts sur les petites maisons". Je crois pouvoir m'abstenir d'entrer aujourd'hui dans tous les détails de ce plan. Nous avons fixé une limite à la grandeur des maisons qui pouvaient bénéficier d'un prêt, cette limite étant de 1,050 pieds carrés pour une maison à trois chambres à coucher. De plus, nous avons décidé que les prêts seraient accordés par l'entremise des diverses institutions de prêt. Autrement dit, il s'agissait en réalité d'un plan d'agences.

En conséquence, la construction des petites maisons a augmenté considérablement au Canada, et en décembre 1957, nous avons demandé une somme supplémentaire de 150 millions de dollars, ce qui portait à 400 millions de dollars la somme globale disponible en vertu du paragraphe (1) de l'article 22. En mai 1958, la Chambre votait une nouvelle tranche de 350 millions de dollars, ce qui fait qu'aujourd'hui la somme globale disponible en vertu de la loi est de 750 millions. Remarquez que cet argent n'a pas été consacré seulement aux prêts sur les petites maisons, car en vertu de cet article, nous finançons également des projets d'habitations à loyers modiques commandités par les compagnies de logements à dividendes limités. L'article permet aussi d'aider les projets d'habitations rattachés aux industries primaires.

Au 30 janvier 1959, une somme globale de $677,956,248 avait été engagée. Autrement dit, il y a environ une semaine, il restait en caisse $72,043,752.

Il est intéressant de noter qu'en vertu du régime des agences, on a utilisé environ 280 millions de dollars. Bien entendu, cette somme a été consacrée à la construction de petites maisons. Incidemment, nous avons abandonné, en mai dernier, le régime des agences, et nous avons institué un régime de prêts directs consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement à l'égard de ces petites maisons. En outre, durant toute cette période, la Société a prêté sans intermédiaires, dans de petites localités du pays, et beaucoup de ces prêts ont été prélevés sur les sommes dont je viens de parler. Le montant total des prêts directs consentis par la Société s'est établi à $213,817,292. Je devrais peut-être donner le chiffre exact des prêts consentis par les agences: c'est $279,117,169.

Le chiffre total relatif à la caisse des entreprises à dividendes limités est de $117,912,742, dont une somme de $52,169,054 a été engagée depuis janvier 1958. Les honorables députés remarqueront qu'il y a, au titre de ce programme des dividendes limités, un autre montant dont une partie avait été engagée avant que nous prenions le pouvoir. En fait, la somme engagée depuis janvier 1958 s'établit à $52,169,054. Quant à la somme prêtée à l'égard de la construction dans l'industrie primaire, elle s'établit à $6,343,519. Nous n'avons pas recouru du tout à ce programme de construction dans l'industrie primaire. Une ou deux avances ont pu être faites aux premiers jours de notre administration, mais depuis, nous n'avons pas utilisé d'argent à cette fin.

Les honorables députés remarqueront avec intérêt qu'au cours de l'année civile 1958, la Société centrale d'hypothèques et de logement a engagé une somme de $388 millions à l'égard de la construction, et qu'au cours de la même période, les organismes de prêts privés, y compris les banques, ont engagé 520 millions. Le résultat c'est qu'en 1958, il y a eu un nombre bien plus considérable de mises en chantier. Il y a un an environ, j'ai prédit, non sans quelque inquiétude, que ce nombre pourrait atteindre 140,000. Évidemment, ce chiffre eût été sans précédent, car le plus haut sommet touché jusque-là, en

1955, avait été de 138,276. Cependant, tout a bien marché. Je connais maintenant les chiffres définitifs de 1958; ils sont même meilleurs que ceux que j'ai annoncés à la Chambre la semaine dernière ou il y a quinze jours. Le nombre total des mises en chantier a été de 164,632; c'était environ 42,000 de plus que durant l'année civile 1957. A noter que c'est 26,000 de plus que le sommet atteint en 1955.

Le nombre des maisons achevées en 1958 s'est établi à 146,686. Il s'agit aussi d'un nouveau sommet qui dépasse celui de 135,700 atteint en 1956. A la fin de l'année, on comptait 88,162 maisons en construction. C'était un nouveau record car le sommet précédent avait été de 79,339. Comme je l'ai signalé, un des principaux objectifs de ce programme de construction était de favoriser l'emploi. Il ne fait pas de doute qu'en 1958 la construction d'habitations a mené le train de l'activité canadienne. Elle s'est maintenue au premier plan de notre activité économique. Au cours de l'année, elle aurait fourni probablement plus de 200,000 années-hommes d'emploi sur les seuls chantiers de construction. C'est donc de 400,000 emplois qu'il faut parler puisque la construction d'une maison exige à peu près six mois de travail.

Il faut ajouter tous les emplois qui se rattachent plus indirectement à la construction de maisons et logements de divers genres. Il y a, par exemple, les canalisations souterraines, la production, la manutention et le transport des matériaux de construction, ce qui porte le total à environ 400,000 années-hommes d'emploi. Il ne faut pas oublier, non plus, ceux qui s'occupent à la coupe du bois, aux sciages, à la fabrication de meubles et de l'équipement des foyers. Incidemment, M. Morgan Reid, vice-président de Simpson-Sears Limited, aurait dit, il y a quelques jours, que ces nouvelles maisons représentent une demande de mobilier et de matériel estimée à une somme allant de $1,700 à $2,000 par maison. Les honorables députés peuvent calculer eux-mêmes ce que la construction d'habitations a signifié pour le Canada l'année dernière. Personne ne me contredira, je pense, si je dis que la politique du logement du gouvernement est en grande partie à l'origine de cette activité qui a été si avantageuse pour la nation.

L'année dernière, les États-Unis ont également enregistré une augmentation dans le secteur de la construction de logement. Mais le niveau y a été bien inférieur au record antérieur atteint en 1955, tout comme le record antérieur du Canada avait été atteint également en 1955. Cette année-là, 1,328,900 maisons ont été mises en chantier, et en 1958 le nombre en a été estimé à 1,170,000.

On a prétendu qu'il se construisait trop de maisons, que le marché en serait saturé. J'ai lu cette observation dans plusieurs journaux. C'est là une chose que nous avons constamment eue à l'esprit en 1958. Cela n'aurait pas servi à grand chose d'accélérer la construction de petites maisons si elles devenaient trop nombreuses et par conséquent paralysaient le marché.

Le nombre des maisons achevées et inhabitées en décembre 1958, était de 3,212. Je précise que c'est pour tout le Canada et ferai observer aux députés que c'est après que le nombre des maisons terminées ait atteint ce record. En 1957, le chiffre correspondant était de 2,764, ou, à la fin de 1958, 450 de plus seulement qu'à la fin de 1957. Certains centres en ont, en fait, moins. Par exemple, dans la région métropolitaine de Toronto il se construisait plus de maisons que dans toute autre région du Canada. En décembre 1958, la région métropolitaine de Toronto comptait 970 maisons achevées et inhabitées contre 1,146 en 1957.

Nous avons fait de grands efforts pour augmenter la construction de logements dans les petites localités du pays. Je ferai remarquer que le besoin se fait surtout sentir dans les grandes villes. Nous avons toutefois pris délibérément des mesures pour stimuler la construction dans les petites localités. La Société centrale d'hypothèques et de logement a écrit à chaque municipalité de 1,500 habitants et plus indiquant ce qu'il était possible de faire, expliquant les services disponibles pour l'obtention d'un prêt et offrant de déléguer un représentant auprès de la municipalité afin de discuter la question avec le conseil municipal. Ce programme a pas mal réussi.

Sur les logements dont la construction a été commencée en 1958, il y en a eu 56,673 dans des centres dont la population ne dépasse pas 30,000 habitants. Comparativement au nombre de 49,673 en 1957, cela représente une augmentation de 13.78 p. 100. Sur le nombre des maisons dont la construction a été approuvée aux termes de la loi nationale sur l'habitation en 1958, 19,471 s'appliquaient à des centres dont la population ne dépasse pas 30,000 habitants, comparativement à 13,488 en 1958, soit une augmentation de 44.4 p. 100. De plus, la société a préparé des plans de maisons très modestes. Un grand nombre de ces plans a été commandé et beaucoup de ces maisons peu coûteuses sont présentement en voie de construction dans le pays.

M. Bourget: Le ministre a-t-il en mains les chiffres ayant trait à ces petites maisons ou maisons peu coûteuses, comme il les nomme?

L'hon. M. Green: Ainsi, en 1958, 500 maisons construites sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation,—il peut s'en trouver d'autres qui ne doivent rien à cette loi,—ont été vendues, terrain compris, au prix maximum de $10,000. Le rapport de la direction de la Centrale signale ensuite que des habitations correspondant aux normes minimums ont été construits dans divers endroits. A Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), une maison avec sous-sol à la grandeur, plomberie, chauffage, et conduites d'électricité est censée se vendre $9,050, y compris $1,030 pour le terrain. Elle serait la première d'une série dans la région.

A Chicoutimi, un constructeur est en train de bâtir 25 maisons qui se vendront $8,000, soit $800 comptant à l'achat et une hypothèque de $7,200 obtenue en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Les mensualités sont de $57 par mois, impôts compris. A ce prix, les terrains sont dotés des canalisations d'utilité publique. Il s'agit d'une maison avec sous-sol sur toute sa superficie; les installations de plomberie et d'électricité sont comprises. Elle est chauffée par un poêle.

Au Sault-Sainte-Marie, on construit actuellement une maison pilote à prix semblable.

A Peterborough, la *Peterborough Lumber Company* vend une maison préfabriquée pour $3,495, dont le plan ressemble à ceux de la Société. On pense que cette maison coûtera en tout de $8,000 à $9,000.

A Prince-George et à Dawson-Creek, en Colombie-Britannique, on construit 30 maisons d'après des modèles approuvés par la Société. Le prix de vente est de $9,500 y compris $1,000 pour le lot et la plomberie, avec chauffage, appareillage électrique et fondations complètes.

Et puis des négociations sont en cours, partout dans le pays, avec d'autres constructeurs en vue de la construction de maisonnettes aux normes minimums.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre nous dira-t-il quelles sont les dimensions du type de maison dont il parle?

L'hon. M. Green: Elles ont 848 pieds carrés. Puis à Moncton (Nouveau-Brunswick), un constructeur a depuis quelques années construit des maisons valant moins de $10,000. En 1958, il a construit 100 maisons dont les prix varient entre $8,500 et $9,900 dont les premiers versements s'échelonnaient entre $650 et $900. Alors que ces maisons n'ont aucun rapport avec le plan de la Société les dimensions correspondent aux normes minimums et elles ont la plomberie, le chauffage, l'installation électrique et des sous-sols de la grandeur de la maison.

A Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), le même constructeur de Moncton a construit en 1958 des maisons du même type à des prix légèrement supérieurs.

A Newcastle (Nouveau-Brunswick), un constructeur a 9 maisons en construction à un prix de vente de $7,900 à $9,200. Le terrain est compris et il coûte $600. Les premiers versements s'échelonnent entre $700 et $1,000. Trois des maisons de $7,900 sont construites d'après des plans semblables à ceux de la maison économique expérimentale de la *National Home Builders Association.*

Je voudrais dire quelques mots de ceux qui ont bénéficié du plan de prêt pour la construction des petites maisons. Nous trouvons que le plus grand pourcentage qui est 42.5 p. 100 se trouve dans le groupe dont le revenu va de $4,000 à $4,999. Nous trouvons que 13.3 p. 100 se trouve dans le groupe de ceux qui gagne de $3,000 à $3,999.

Moins de $3,000: 0.3 p. 100; de $5,000 à $5,999: 23.9 p. 100; de $6,000 à $6,999: 11.1 p. 100; de $7,000 à $7,999: 4.5 p. 100 et, de $8,000 à $8,999: 1.9 p. 100. On voit que bon nombre de gens qui gagnent beaucoup construisent de ces petites maisons. Pour les revenus de $9,000 à $9,999, la proportion est de 0.8 p. 100 et, pour les revenus de plus de $10,000: 1.7 p. 100.

M. Garland: Le ministre aurait-il l'obligeance de répéter le pourcentage pour la catégorie de $3,000 à $3,999?

L'hon. M. Green: C'est de 13.3 p. 100.

Le programme de prêt sur petites maisons a rendu service à un groupe de gens qui gagnent beaucoup moins que les gens qui tirent parti des prêts assurés ordinaires prévus par la loi nationale sur l'habitation Ainsi le revenu moyen à l'égard des prêts assurés a été de $6,115, tandis que le revenu moyen des gens qui bénéficient du programme de prêt sur petites maisons est de $5,146. Ce qui maintient le revenu moyen à un niveau élevé c'est que pas mal de gens qui gagnent beaucoup s'achètent de petites maisons. Il y a une baisse du revenu moyen...

M. Bourget: Je regrette d'interrompre le ministre, mais veut-il expliquer à la Chambre comment un homme qui gagne $3,000 par an peut être admis au bénéfice de cette loi? Je n'y comprends rien.

L'hon. M. Green: Cela dépend de la grandeur de la maison qu'il construit. Par exemple, certaines des très petites maisons dont j'ai parlé, que l'on construit ici et là dans le pays, pourraient être achetées par quelqu'un qui gagne beaucoup moins qu'un autre qui voudrait s'acheter une maison, disons, à Toronto.

Pour ce qui est du prix moyen de la maison, un prêt assuré est de $15,440; en vertu du programme de prêts pour la construction

de petites maisons, il est de $13,462. Le prêt moyen en vertu du programme de prêts assurés...

M. le président suppléant (M. McGee): Je m'excuse auprès de l'honorable ministre, mais je dois lui rappeler que son temps de parole est épuisé.

Des voix: Mais non, mais non!

L'hon. M. Martin: Nous ne devons pas interrompre son discours.

M. le président suppléant (M. McGee): Avec le consentement du comité, le ministre peut continuer.

L'hon. M. Green: Merci beaucoup. Je cite beaucoup de chiffres, et il n'est pas facile de faire vite. Je sais que tous ici s'intéressent beaucoup à la question.

Le prêt moyen en vertu du programme des prêts assurés est de $11,557; en vertu du programme pour la construction de petites maisons, il est de $11,094. Le paiement initial moyen en vertu du prêt assuré,—et c'est ici qu'il y a la plus grande différence,—est de $3,638, mais avec un prêt direct, il est de $2,373.

La caisse que nous demandons de regarnir aujourd'hui servira non seulement à la construction d'habitations, mais aussi, naturellement, aux logements de location à dividendes limitées. On a enregistré en ce domaine un regain d'activité durant 1958 également. La Société centrale d'hypothèques et de logement a consenti en 1958 des prêts afférents à presque 7,000 logements à loyer aux termes de l'article de la loi qui a trait aux dividendes limités, comparativement à 4,100 en 1957. Ces logements ont été aménagés soit pour des familles à faibles revenus soit pour des vieillards. Ils ont été construits par des entrepreneurs privés ou des organismes sans but lucratif. Ils ont fait l'objet de prêts à long terme qui ont été consentis à des taux d'intérêt relativement peu élevés par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Sous l'empire de cette disposition relative aux dividendes limités, il y a de nombreux projets mis en œuvre par des églises et des cercles de bienfaisance sociale; leur réalisation donne des résultats fort utiles. C'est un genre d'initiatives fort louable. Des vieillards surtout logent dans ces maisons à loyer extrêmement bas. Dans la plupart des cas, je crois, les provinces accordent une subvention à de telles entreprises. Les hauts fonctionnaires de la Société et le gouvernement s'intéressent vivement à ces projets.

Il y a aussi les entreprises à dividendes limités qui ont pour promoteurs des constructeurs ou entrepreneurs privés. Il y a une limite aux loyers qu'ils peuvent exiger. Ces loyers sont censés rester à la portée des plus bas revenus du troisième échelon, c'est-à-dire à la portée des Canadiens qui sont dans la troisième catégorie des plus petits salariés. Autrement, un requérant ne peut pas remplir les conditions requises pour obtenir un prêt à dividende limité.

M. Fraser: Le ministre peut-il dire si ce plan est applicable dans toutes les provinces?

L'hon. M. Green: Le plan s'applique dans toutes les provinces, mais la plupart des demandes émanent, pour une raison ou pour une autre, de Toronto et de Montréal.

L'hon. M. Hellyer: Où le besoin se fait le plus sentir.

L'hon. M. Green: Il n'y en a pas dans l'Alberta ni dans l'Île du Prince-Édouard. J'imagine que les gens de l'Alberta sont tous si riches grâce au pétrole qu'ils n'en ont pas besoin, mais de toutes manières voilà ce qu'il en est.

M. Broome: Le ministre aurait-il des détails indiquant le pourcentage relatif à l'Ontario et au Québec?

L'hon. M. Green: Je peux fournir ces chiffres, mais je ne les ai pas pour le moment. Par conséquent, monsieur le président, je crois que nous avons fort bien démontré la nécessité d'augmenter les fonds disponibles. A mon avis, je ne vois pas de meilleure manière pour le gouvernement de dépenser ses deniers. Il les recouvre presque en entier. Il y a bien peu de cas de saisies, à peine une poignée. Cette mesure permet à des centaines de milliers de jeunes Canadiens d'acquérir leur propre maison, et je pense que cela aide beaucoup à renforcer la nation. Bien sûr, comme je l'ai fait remarquer l'année passée durant les débats sur le logement, nous ne voulons pas que le gouvernement fournisse tout l'argent nécessaire à l'habitation. Aucun gouvernement ne pourrait le faire.

M. Bourget: Vous avez dit cela l'année dernière!

L'hon. M. Green: C'est encore vrai. En mai, lorsque nous avons passé du régime des prêts consentis par des agences à celui des prêts directement consentis par la Société d'hypothèques et de logement, nous avons annoncé que l'État ne serait qu'un prêteur complémentaire. C'est ce que nous sommes aujourd'hui et avons l'intention de l'être jusqu'à la fin de l'année. Des prêts seront accordés aux personnes désireuses de s'acheter une maison mais qui ne peuvent obtenir les fonds des prêteurs autorisés. Autrement dit, elles doivent d'abord s'adresser aux prêteurs autorisés, soit les banques, les sociétés d'assurance ou les sociétés de prêts hypothécaires, et si deux de ces organismes

leur refusent l'emprunt demandé, elles peuvent alors se tourner vers la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette dernière pourra peut-être le refuser. Il y a des cas, naturellement, où le requérant n'a pas les qualités requises pour obtenir un prêt. Mais la société joue un rôle complémentaire. L'année dernière, de septembre à décembre inclusivement, nous avons autorisé 25 prêts directs à des entreprises. Cette autorisation a été donnée en vue de créer une source d'emploi supplémentaire durant les mois d'hiver. Les fonds seront aussi destinés à être utilisés par les compagnies à dividendes limités et peut-être à accorder des prêts aux sociétés d'extraction, d'abattage du bois, de production de bois d'œuvre ou aux sociétés de pêche.

L'industrie du logement a connu une si bonne année en 1958, grâce, entre autres raisons, à la splendide collaboration que nous ont accordée les institutions de prêts, les banques, les sociétés de gestion, les sociétés d'assurances et les sociétés de prêts hypothécaires. Elles ont toutes prêté de fortes sommes. Sans ces prêts, de telles réalisations auraient été impossibles. Les députés seront heureux d'apprendre qu'elles se proposent de prêter à peu près le même montant en 1959. Au mois de janvier de chaque année, les dirigeants de la Société centrale d'hypothèques et de logement rendent visite aux dirigeants de toutes ces institutions afin de savoir quel est leur programme pour l'année. Les programmes annoncés pour 1959 laissent prévoir que le montant disponible sera à peu près le même qu'en 1958, de sorte que dans le domaine du logement, l'année 1959 devrait être une autre excellente année.

M. Bourget: Est-ce là votre pronostic?

M. Garland: Monsieur l'Orateur, le ministre serait-il disposé à faire de nouveau un pronostic pour cette année?

M. Bourget: Vous êtes un bon prophète.

L'hon. M. Green: Je gagne en sagesse, chaque mois, j'espère. J'aimerais passer la balle au président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, mais les honorables députés remarqueront qu'il secoue la tête.

M. Bourget: C'est un excellent homme!

L'hon. M. Green: Cela ne fait pas de doute. Il me vient une autre idée que j'aimerais exprimer aujourd'hui. Ce formidable programme a exigé beaucoup de travail de tout le personnel de la Société centrale d'hypothèques et de logement depuis les têtes dirigeantes jusqu'au dernier arrivé des employés. Ces messieurs les dirigeants sont ici cet après-midi. Jamais on n'avait eu à la Société autant de travail que l'an dernier. Et pourtant, l'effectif est demeuré presque le même. Je crois que ses rapports avec le public sont excellents. Je ne reçois jamais de plainte et pourtant ces gens sont en contact avec des centaines et des milliers de personnes dans tout le pays. Ils se sont efforcés tout le temps d'aider les gens à résoudre leurs problèmes de logement. Les députés conviendront avec moi, j'en suis sûr, qu'il ne serait pas déplacé de ma part de remercier ici les fonctionnaires supérieurs et tous les employés de cette société de la Couronne. Ils font un beau travail pour le Canada.

Voilà esquissé à très larges traits les raisons qui nous font demander en ce moment au comité 250 millions de dollars de plus.

M. Nugent: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Je ne l'ai pas bien entendu, mais n'a-t-il pas dit qu'il n'y a pas d'entreprises à dividendes limitées dans la province d'Alberta? L'ai-je entendu dire cela ou bien est-ce inexact?

L'hon. M. Green: C'est exact, monsieur le président, mais les fonctionnaires me disent maintenant qu'ils s'étaient trompés. Il y en a quelques-unes.

M. Nugent: Je voulais simplement que le compte rendu soit corrigé.

L'hon. M. Green: Pour une fois les fonctionnaires se sont trompés.

M. Bourget: Ils ont beaucoup à faire.

L'hon. M. Green: Nous croyons que le logement a beaucoup d'importance au Canada. Je serais très heureux d'entendre les propositions des honorables membres de ce comité. Les dirigeants de la Société seraient très heureux de voir les députés leur rendre visite aux services centraux pour qu'ils puissent juger par eux-mêmes de ce qui se fait. L'année dernière, je crois qu'il y eu des comités composés de membres de certains partis qui ont étudié le logement. Nous ne prétendons pas avoir réponse à tout, mais il s'agit ici d'une activité vitale du gouvernement et nous serions heureux d'étudier toute proposition utile.

Je voudrais maintenant dire un mot ou deux des autres modifications qui sont proposées. Elles seront destinées à rendre aussi attrayantes que possible pour les bailleurs de fond du secteur privé les hypothèques ressortissant à la loi nationale sur l'habitation.

Certains prêteurs dont les facultés de placement s'étendent aux valeurs garanties par le gouvernement du Canada estiment que les prêts assurés sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation n'entrent pas dans cette

catégorie, parce que la caisse d'assurance ne garantit que 98 p. 100 et non pas 100 p. 100 de la valeur nominale de l'hypothèque. Nous croyons qu'en éliminant la réduction de 2 p. 100 qu'on appelle ordinairement dans les affaires, je crois, "la bouchée de 2 p. 100", la loi nationale sur l'habitation permettra aux fiduciaires de caisses de retraite, aux exécuteurs, aux sociétés de fiducie et à d'autres sources privées de capitaux de participer au placement de capitaux dans le domaine de l'habitation.

En raison du volume considérable des prêts directs consentis au cours des 18 derniers mois la Société centrale d'hypothèques et de logement constitue un portefeuille hypothécaire considérable. En vertu des modifications prévues ces hypothèques seront offertes en vente à ceux qui veulent placer des capitaux dans le domaine de l'habitation mais ne peuvent eux-mêmes faire des prêts. La modification envisagée vise à autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement à vendre ces prêts aux capitalistes privés. Je crois que la Société peut maintenant vendre ces prêts à un prêteur approuvé comme une banque ou une compagnie hypothécaire mais ne peut les vendre à d'autres qu'à un prêteur approuvé. Aux termes de la modification, il sera possible de le faire, car la Société centrale d'hypothèques et de logement sera autorisée à administrer ces prêts en particulier.

La Société centrale d'hypothèques et de logement pourra vouloir parfois acheter plus d'hypothèques. En vertu de la loi actuelle, elle ne peut utiliser que les 25 millions de dollars destinés à cette fin. Nous enlevons la restriction sur le montant d'argent que la Société peut dépenser pour acheter des hypothèques de prêteurs approuvés. Par suite d'un autre changement, on portera de $125 à $150 le montant accordé lorsqu'il s'agira de calculer le paiement à faire à un prêteur approuvé qui s'adresse à la caisse d'assurance. Le but fondamental de la disposition relative à l'assurance est de protéger le créancier hypothécaire contre une perte en pareil cas. L'expérience a démontré que les frais juridiques excèdent en général le montant de $120 accordé précédemment. Ce changement n'influerait pas, bien entendu, sur la responsabilité de l'emprunteur qui a négligé de s'acquitter de ses obligations au titre de son hypothèque.

Il n'y a pas lieu que j'entre dans plus de détails sur ces modifications en ce moment, mais mes observations auront donné aux honorables députés une idée de ce que propose la mesure législative. Je tiens à remercier de nouveau les honorables députés de m'avoir accordé le temps supplémentaire qui m'a permis de donner cette explication.

M. Regier: Je me demande si le ministre voudrait répondre à une question en ce moment? A-t-il bien dit qu'au cours de l'année 1958 la Société centrale d'hypothèques et de logement a engagé 388 millions de dollars et les prêteurs privés, 520 millions de dollars? Je veux être bien fixé là-dessus. Le ministre a-t-il les chiffres correspondants pour 1957?

L'hon. M. Green: En 1955, les prêteurs agréés ont engagé 639 millions et la Société 18 millions. En 1957, les prêteurs agréés ont engagé 278 millions et la Société 235 millions. J'ai aussi les pourcentages: en 1955, prêteurs agréés, 97.4 p. 100; Société centrale d'hypothèques et de logement, 2.6 p. 100; en 1957, prêteurs agréés, 52.8 p. 100; Société, 47.2 p. 100 en 1958, prêteurs agréés, 57.7 p. 100, Société, 42.3 p. 100.

M. Garland: Je félicite d'abord le ministre de la déclaration étoffée et complète qu'il vient de faire au comité. Nous lui en sommes reconnaissants. La plupart des députés, je crois, où qu'ils siègent à la Chambre, souscrivent à ses propos sur l'importance de la construction d'habitations en général. Je suis heureux de pouvoir dire que le ministre semble posséder son sujet. Nous le remercions du temps qu'il nous a consacré aujourd'hui. Je me réjouis d'avoir l'occasion de lui faire ce compliment; peut-être ne le sait-il pas, mais il est un de mes ministres favoris.

J'aimerais aussi faire remarquer que nous avons été sensibles à l'attitude qu'a adoptée le ministre au cours de sa déclaration au comité et à l'absence presque totale dans son exposé d'allusions d'ordre politique; je le prie donc d'accepter mes félicitations.

J'ajouterai aussi que les libéraux ont toujours prôné,—et je pense que cela s'applique à la plupart des partis,—la multiplication et l'amélioration du logement au Canada. Nul d'entre nous ne le cède à qui que ce soit sur ce point. Quant au parti libéral, nous avons obtenu au cours des années où nous étions au pouvoir des réalisations dont nous sommes particulièrement fiers.

J'aimerais féliciter le gouvernement des mesures qu'il a prises dans le domaine du logement pour autant qu'elles ont pu encourager la construction domiciliaire et l'économie dans une période de ralentissement.

J'espérais recevoir aujourd'hui des réponses à certaines questions. Le ministre a été aimable de répondre à l'une d'entre elles, notamment celle qui visait à savoir combien de fonds étaient disponibles. Il a dit, je crois, qu'il y avait environ 72 millions de dollars. Ceci nous amène à la question suivante. Est-ce que les fonds dont nous parlons aujourd'hui vont aider à remédier au

chômage cet hiver? D'après le rythme auquel se font les placements de nos jours, il semble peu vraisemblable que les fonds présentement à l'étude aient un effet appréciable sur le chômage cet hiver.

L'hon. M. Green: Sur ce point, l'honorable député me permettra-t-il de lui signaler qu'ils peuvent être utiles de la façon suivante. Pareille initiative permet à l'ensemble de l'industrie de la construction et à la population en général de se rendre compte que l'on songe à alimenter constamment la caisse des fonds hypothécaires. Il s'agit tout simplement de maintenir le moral. A cet égard, il est de la plus haute importance que l'argent soit disponible dès le début de la session, de façon que les entrepreneurs en construction qui sont en train de faire des plans, de même que les sociétés hypothécaires et autres, s'aperçoivent que cette année sera encore favorable à la construction d'habitations et qu'il n'y aura en conséquence aucun ralentissement.

M. Garland: L'observation du ministre a du bon, je l'admets. Ce que je veux dire, c'est que l'argent est disponible en très grande quantité en ce moment, de sorte que les crédits actuellement à l'étude, ajoutés auxdites réserves, ne représentent pas en ce sens une aide à l'égard des projets dont la marche serait arrêtée présentement. Voilà tout ce que je voulais dire.

Il y a une autre question qui inquiète certains d'entre nous, savoir quelle partie exactement des fonds dont nous parlons aujourd'hui sera consacrée à la construction d'habitations à prix modique et de logements à loyer modique? Quel sera le pourcentage exactement?

Le quatrième point est celui-ci: quels sont les plans, s'il en est, dont dispose le gouvernement pour aider à combattre le plus grand problème qui se pose dans l'industrie de la construction de maisons, à savoir le prix toujours plus élevé des terrains? J'aurais aimé que le ministre nous dise quelques mots à ce sujet.

Le cinquième point que je voudrais soulever en ce moment est celui-ci: nous aurions apprécié de la part du ministre quelques prévisions, parce que, malgré ce qu'il pourrait dire et les arguments qu'il pourrait invoquer, les sommes considérables d'argent que nous discutons, et que le gouvernement, par l'entremise de son organisme la Société centrale d'hypothèques et de logement, place dans l'industrie de la construction, signifient qu'on va continuer à absorber une large part du financement de la construction de maisons. Une déclaration à ce propos, quant au but visé par le gouvernement et au nombre de maisons qui pourraient être entreprises en 1959, serait utile.

[M. Garland.]

Avant d'aller plus loin, monsieur le président, j'aimerais saisir cette occasion que m'offre la présente discussion pour offrir mes félicitations, ainsi que celles des honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, aux membres de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui ont, au cours de ces nombreuses années, fait un si beau travail.

Je tiens à signaler que l'opposition officielle est en faveur, dans l'ensemble, des initiatives du gouvernement qui permettent d'accroître le nombre des habitations construites. Toutefois, pour ce qui est du grand nombre de mises en chantier en 1958, on se demande nécessairement combien sont attribuables à ce que l'industrie de la construction éprouvait des difficultés dans divers domaines; et deuxièmement que les nombreux millions assignés par le gouvernement à la construction d'habitations avaient évidemment pour but de relever notre économie chancelante. Toutefois, je n'ai pas du tout l'intention de minimiser les résultats et je n'en dirai pas plus sur ce point pour le moment.

A la lumière de la motion dont nous sommes saisis, il est évident que le gouvernement poursuit trois fins générales: premièrement, porter de 750 millions à 1 milliard le montant payable sur le fonds du revenu consolidé sous le régime du paragraphe 1 de l'article 22 de la loi; deuxièmement, supprimer les restrictions auxquelles est sujet le montant des avances qu'il est permis d'accorder à la Société aux fins du paragraphe 1 de l'article 11 de ladite loi et, troisièmement, permettre certains changements relativement à l'exécution de la loi.

J'ajoute immédiatement que nous, de l'opposition officielle, appuierons la motion, permettant de ce fait au gouvernement de présenter le bill. Nous accorderons notre appui au gouvernement en ce qui concerne toutes les initiatives intéressant cet important domaine qui, à notre avis, mettront à la portée de notre population de meilleures maisons d'habitation. Nous profiterons en même temps des occasions que nous fournira le présent débat pour signaler certains indices de danger que nous relevons en ce qui concerne la situation en général et les initiatives du gouvernement en particulier.

Parlant directement à propos de la résolution, j'aimerais dire quelques mots de la première partie, c'est-à-dire l'augmentation proposée de 750 millions de dollars à un milliard de dollars. L'article 22 a été adopté pour la première fois en tant que partie intégrante de la loi nationale sur l'habitation en 1954. Dans son libellé primitif, l'article 22 fixait à 250 millions de dollars, le montant qui pourrait être versé à la Société sur le fonds du revenu consolidé. Ce montant a

été porté de 250 millions à 400 millions de dollars en décembre 1957.

A cet égard, il serait peut-être de quelque intérêt que je me reporte à deux déclarations contradictoires faites par le ministre des Finances à ce sujet. La première déclaration a été faite à Murray-Bay en juin 1958, en ces termes:

> En 1957, cependant, la demande de fonds d'emprunt s'est révélée moins active à mesure que l'année avançait et ce qui est plus important encore, c'est qu'en août,—et de nouveau en septembre,— des fonds de l'État au montant de 300 millions de dollars ont été mis en disponibilité pour augmenter les fonds d'emprunt fournis par les compagnies d'assurance, les banques et les institutions privées de prêts.

La deuxième déclaration du ministre des Finances à laquelle j'aimerais me reporter a été faite au *Canadian Club*, au début de l'année, c'est-à-dire le 5 janvier, sauf erreur. A ce moment-là il a dit, à propos de la même période de temps:

> Dans le second semestre de 1957, les demandes de prêts adressées aux autres organismes de placement ont diminué, et le gouvernement a mis en disponibilité plus d'un demi-milliard de dollars pour augmenter les prêts à l'habitation consentis par les prêteurs privés.

L'examen des faits permet de constater qu'en août 1957,—je crois que le ministre l'a d'ailleurs confirmé encore aujourd'hui,— environ 100 millions de dollars, sur les 250 millions prévus à l'article 22 de la loi nationale sur l'habitation, avaient été utilisés, et l'on a augmenté le montant au moyen d'une modification adoptée en décembre 1957. Le montant prévu à l'article 22 a été porté de 250 millions à 400 millions, de sorte que la première déclaration du ministre des Finances, selon laquelle il a été ajouté 300 millions de dollars, est exacte, mais non la déclaration qu'il a faite au *Canadian Club*. Le montant a de nouveau été augmenté, de 400 millions de dollars à 750 millions, au début de 1958, et l'augmentation qu'on propose remonterait maintenant la limite à un milliard de dollars.

L'article 22 autorise le ministre, avec l'assentiment du gouverneur en conseil, à se servir du Fonds du revenu consolidé, afin *a*) d'avancer des sommes à la Société pour l'octroi de prêts visés par la partie 2 de la loi, qui a trait aux logements pour fins de location et aménagement de terrain, et par l'article 40, qui autorise la Société à prêter lorsque des prêts ne sont pas disponibles; *b*) de rembourser à la société le montant des pertes subies à l'égard de prêts consentis aux termes de la partie 2 de la loi, soit au titre des Logements pour fins de location et de l'aménagement des terrains; *c*) d'avancer à la Société une somme n'excédant pas 25 millions de dollars, aux fins de l'application du premier paragraphe de l'article 11, qui permet à la Société, soit sur le fonds de réserve, soit sur les deniers que l'article 22 affecte à cette fin, d'acheter tout droit ou intérêt du détenteur d'un prêt assuré et de consentir des prêts à un prêteur agréé sur la garantie d'une cession de prêts assurés ou d'une convention de céder de tels prêts. Les modifications apportées jusqu'ici à la loi ne visaient que l'augmentation du montant mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement, mais n'avaient rien à voir avec les fins auxquelles cette somme pouvait servir.

Sans vouloir réduire l'importance de toute mesure adoptée par le gouvernement à l'égard de l'habitation, il n'est que juste, à mon avis, de signaler que, depuis un an, le gouvernement a emprunté de très grosses sommes et qu'il est évident qu'une partie de ces sommes vient de portefeuillistes qui, autrement, auraient pu les prêter sur hypothèques. On peut lire dans une revue de la statistique de la construction d'habitations au Canada, troisième trimestre 1958, que les organismes de prêts ont approuvé au cours des neuf premiers mois de 1958 des prêts hypothécaires de toutes sortes d'une valeur atteignant près de 900 millions de dollars, soit plus qu'en toute autre période correspondante dans le passé. Il n'est que raisonnable de dire qu'ils auraient peut-être prêté bien davantage s'ils n'avaient pas été appelés à souscrire aux obligations du gouvernement, ce qui a accru la dette nationale. Dans la mesure où le gouvernement a emprunté d'institutions qui auraient pu affecter leurs fonds à des prêts hypothécaires, il est bien évident que la Société centrale d'hypothèques et de logement et, par son intermédiaire, le gouvernement ont assumé un rôle que les institutions de prêt et les prêteurs privés eux-mêmes auraient pu jouer dans une plus grande mesure.

Jusqu'à la fin du troisième trimestre de 1958 la Société centrale d'hypothèques et de logement avait approuvé des hypothèques s'élevant à près de 700 millions de dollars de sorte qu'elle est restée avec ce fonds relativement modique d'environ 72 millions dont le ministre a parlé. C'est pourquoi nous ne pouvons pas, croyons-nous, nous opposer à ce que le montant mis à sa disposition soit porté de 750 millions de dollars à un milliard, car la Société doit être en mesure d'accélérer ou de ralentir le rythme de ses prêts en tenant toujours compte des conditions économiques et de l'à-propos de favoriser la construction de nouvelles habitations.

Il y a deux aspects du problème qu'il y a lieu d'examiner comme il convient, je crois, et sur lesquels on pourrait formuler certaines observations au cours du débat. D'abord, les

montants prêtés par la Société centrale d'hypothèques et de logement excédant les remboursements de prêts qu'elle a déjà consentis représentent de nouveaux deniers supplémentaires que le gouvernement doit fournir. En d'autres termes, les besoins de capitaux du gouvernement seront accrus par tout nouveau montant d'argent avancé à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

En tant que membre de l'opposition, je ne suis pas en mesure, du moins à ce point-ci de la session, de savoir quel sera le total des besoins de capitaux du gouvernement pour 1959-1960. Toutefois, il est juste de dire, à mon avis, que fort de l'expérience acquise depuis le début de la présente année financière lorsqu'il s'est agi de réunir de nouveaux fonds, le gouvernement devrait être conscient tout particulièrement des dangers qu'il y a à accroître ses besoins de capitaux à l'heure actuelle. Comme nous le savons, depuis mai dernier, le gouvernement a emprunté de très fortes sommes, mais une faible partie seulement de ses besoins consiste en prêts à longue échéance souscrits et payés à même les épargnes.

Le gouvernement peut tenter de signaler le succès remporté par la dernière campagne d'obligations d'épargne, mais ce n'est guère le genre d'argent qui devrait être emprunté pour financer des hypothèques. Les obligations d'épargne du Canada sont des obligations à demande et non à long terme. Sauf erreur, sur la forte quantité d'obligations vendues en 1958, les obligations à long terme ne représentaient que 350 millions. Il y a un lien direct entre les montants avancés à la Société centrale d'hypothèques et de logement au titre des placements hypothécaires et les besoins en espèces du gouvernement.

Le second aspect de tout programme hypothécaire de l'État est que le gouvernement n'est peut-être pas aussi sensible à la nécessité ou à la demande de nouveaux logements que les prêteurs particuliers peuvent l'être. Les prêteurs particuliers risquent leur propre argent et ils doivent marcher sûrement. Ils ne peuvent se permettre de prêter sur des maisons qui ne se vendront pas. Je veux signaler par là que les vues du gouvernement en matière de prêts hypothécaires peuvent être influencées par des éléments d'ordre purement économique, soit l'à-propos de maintenir le rythme accéléré de l'industrie pour créer de l'embauche. Il faudrait signaler que dans la mesure où l'État prête des fonds, les pertes résultant de l'offre excessive d'une certaine catégorie de maisons retomberont non sur le gouvernement lui-même mais sur les constructeurs ou sur les acheteurs.

[M. Garland.]

En d'autres termes, il y a deux éléments importants à envisager. Le premier est l'à-propos de fournir des emplois et le second est l'opportunité ou l'inopportunité de construire d'autres maisons au cours d'une période donnée. Le choix de programmes appropriés, le déclenchement ou l'arrêt des prêts incombent au gouvernement.

Depuis six ans, on a enregistré des progrès considérables, et l'équité nous conduit à dire que c'est grâce aux programmes hardis des libéraux, y compris l'adoption en 1954 de la loi nationale sur l'habitation et l'initiative qui a amené les banques à charte dans le domaine des prêts hypothécaires. Durant la période où les libéraux étaient au pouvoir, on a réalisé des progrès considérables. Le gouvernement conservateur rétorquera promptement, je le sais, qu'on a réalisé des progrès encore plus frappants en 1958. Je rappelle toutefois au gouvernement conservateur que les réalisations obtenues sous le gouvernement libéral datent d'une période où la cadence de la construction n'intéressant pas les maisons d'habitations était rapide, alors que la mise en valeur de nos ressources naturelles et manufacturières, dans la plupart des cas, grevait notre capacité de production.

A mon avis, il n'est que juste de dire que ce que les conservateurs ont fait en 1958, ils l'ont fait dans une période d'activité industrielle ralentie. Durant la période de six ans allant, de 1953 à 1958 inclusivement, les nouvelles familles qui se sont formées ont atteint le chiffre net de 513,000, alors qu'il se construisait 724,700 unités de logement. D'après l'estimation de 1958, le chiffre des nouvelles maisons dépassait de 70,000 celui des nouvelles familles. Il est clair que cette situation requiert une attention soutenue. Il tombe sous le sens que les conditions qui existent dans une région urbaine ne correspondent pas nécessairement à celles qui existent dans d'autres régions. Je dirai par conséquent que les services de prêts hypothécaires de la Société centrale d'hypothèque et de logement doivent faire l'objet d'une attention soutenue. Je ferai remarquer que c'est là une obligation qui incombe au gouvernement et que, d'après moi, l'opposition n'a pas à faire plus que de signaler les dangers auxquels on pourrait s'exposer.

La deuxième partie de la résolution porte sur la suppression de la limite visant le montant des avances susceptibles d'être consenties à la Société aux fins du paragraphe 1 de l'article II de la loi. Je n'ai pas l'intention de traiter cet aspect de la mesure proposée au stade de l'étude du projet de résolution. Pour l'instant, je ne vois rien qui s'oppose à ce qu'on accorde plus de ressources à la Société centrale d'hypothèques et de logement afin

qu'elle puisse s'occuper davantage de l'achat et de la vente de prêts assurés, même s'il est permis de mettre en doute l'opportunité de telles opérations à l'heure actuelle. Je ne crois pas que ce soit le moment pour le gouvernement d'emprunter aux bailleurs de fonds ou, qui pis est, à la Banque du Canada, pour acquérir les prêts hypothécaires de prêteurs privés. Cependant, pour qu'il n'y ait aucun malentendu, je m'empresse de dire que nous accueillerons avec joie toute mesure législative qui aurait pour effet de rendre les prêts hypothécaires plus facilement négociables. J'ajoute que ceci fait partie de la politique libérale. J'en appelle au témoignage de la page 31 de l'"Exposé de la politique libérale, 1958", où nous avons déclaré que nous étions en faveur de mesures qui faciliteraient aux gens l'acquisition de leur propre maison, et un des points soulignés porte "...en augmentant davantage les sources de fonds pour les prêts hypothécaires".

Nous nous rendons tous compte que l'une des plus grandes entraves, dans l'industrie de la construction de maisons, peut découler du manque d'un mouvement soutenu de capitaux pour prêts hypothécaires qui permette d'établir un programme à long terme et qui assure à la construction un volume plus ou moins constant. Cette constance de la construction peut contribuer à diminuer les frais généraux des constructeurs et, partant, réduire le coût pour l'acheteur. J'aurais aimé aborder bien d'autres aspects du logement, mais d'autres occasions se présenteront à mesure que cette loi franchira les diverses étapes de son examen.

Peut-être rappellerai-je au gouvernement qu'en certains milieux on prétend que l'argent devant servir aux fins de la loi nationale sur l'habitation est employé à la construction de maisons de prix élevé qui encombrent le marché. Le ministre a parlé aujourd'hui de ces accusations. On voit continuellement paraître dans les journaux des accusations selon lesquelles on construit des maisons luxueuses avec l'argent de contribuables. Nous en avons entendu tout récemment lorsque le gouvernement a annoncé qu'il fallait affecter encore 250 millions à l'habitation.

Et cela m'amène à ma prochaine observation. Le gouvernement sait bien que le besoin de maisons à prix modiques se fait de plus en plus sentir. La statistique sur le logement au Canada, troisième trimestre de 1958, page 16 du rapport pertinent, montre que le revenu moyen de l'emprunteur se situait bien au-dessus de $5,000 quand il s'agissait de petites maisons et près de $6,000 dans les autres catégorie. Il faut reconnaître, ainsi que je l'ai dit déjà que malgré le bon travail qu'elle a accompli, la Société centrale d'hypothèques et de logement ne répond pas aux besoins d'environ la moitié de nos gens. Je veux parler de cette moitié des Canadiens dont le revenu se situe dans les degrés inférieurs de notre échelle de revenus. J'avais nourri l'espoir que le gouvernement aurait plus à dire aujourd'hui des projets répondant à cette grande demande de logements pour les gens dont le revenu est inférieur à $4,000 par an. Après tout, le revenu moyen au Canada, aujourd'hui, est de $70 par semaine environ. A-t-on besoin d'une meilleure preuve que notre programme de logement, malgré le grand nombre de tentatives faites au cours des années, n'est plus à même de satisfaire nos besoins dans le domaine des habitations à bon marché.

Personnellement, j'aurais aimé voir une bonne partie des 250 millions dont parle spécifiquement la résolution destinée aux habitations à bon marché. Je pense aussi qu'un bon nombre de Canadiens seront déçus d'apprendre que le gouvernement n'a pas l'intention de baisser le taux de l'intérêt pour les entreprises d'habitations à loyers modérés. Voici une occasion de plus de faire quelque chose de constructif en vue d'assurer des logements aux Canadiens à revenu peu élevé.

Je voudrais maintenant parler brièvement d'un article publié dans la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui et qui se rapporte à un projet de construction d'habitations à bon marché à Cuba. Je ne vais pas retarder la Chambre en lisant cet article, mais en substance il annonce qu'un groupe d'hommes d'affaires de Montréal a l'intention de placer de $80 à 100 millions dans la construction de logements bon marché à Cuba. Il y a certainement quelque chose qui ne va pas quand, alors qu'il existe aujourd'hui au pays un grand besoin de maisons bon marché, on ne fait pas fructifier cet argent chez nous. D'autres députés siégeant de ce côté-ci parleront d'autres aspects de la mesure envisagée. Je termine en disant que nous appuierons la résolution et que nous ferons tout en notre possible, dans les limites de nos responsabilités en tant que membres de l'opposition, pour en faciliter l'adoption rapide.

M. Martin (Timmins): La mesure dont la Chambre est saisie en ce moment, monsieur le président, est certainement très importante et d'une portée considérable. A mon avis, cela ressort clairement du fait que les libéraux ainsi que les cécéfistes ont confié à leurs meilleurs orateurs le soin de parler les premiers. Je voudrais m'associer à l'honorable député de Nipissing pour offrir mes hommages personnels et ceux de notre groupe au ministre pour le travail qu'il a accompli jusqu'ici dans le domaine de l'habitation. C'est un secteur de l'activité du gouvernement où la situation s'est certainement beaucoup améliorée depuis un an. Du même coup,

d'autres domaines en ont bénéficié également, comme ceux de l'emploi, des industries connexes et autres.

A mon sens, le ministre a fait preuve d'une trop grande humilité quand il a accordé au gouvernement tout le mérite de cette amélioration. Je pense que le ministre pourrait facilement s'en accorder une plus large part, parce que, si le mérite revenait au gouvernement, je suis certain qu'une amélioration analogue se serait fait sentir dans d'autres secteurs. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Je crois en conséquence que le ministre pourrait s'accorder une part de mérite plus large que celle qu'il semble vouloir s'accorder en ce moment.

En dépit des progrès réalisés et de tout le bien qu'on a dit du ministre et de son ministère à cet égard, c'est le devoir de l'opposition de signaler les faiblesses. C'est ce que je me propose de faire cet après-midi. Le ministre a indiqué, dans les grandes lignes, les avantages découlant de ce projet particulier et je crois de mon devoir de signaler certaines de ses carences et de ses faiblesses. Je pense que le premier défaut de ce programme est qu'il ne vise pas encore assez loin. Je sais que le mot "planification" ne trouve pas sa place à la Chambre des communes. Toutefois, je pense que c'est une bonne expression. Comme le gouvernement a tellement parlé aux Canadiens au cours de l'année dernière de ce programme de longue haleine relativement au rêve du grand Nord, je pense qu'il devrait reconnaître que dans ce domaine de l'habitation on devrait avoir également un programme de longue haleine, sans quoi nous constaterons que la situation dans le domaine de l'habitation, à mesure qu'elle évolue au cours des ans, ainsi que les problèmes auxquels nous sommes aux prises maintenant et qui augmenteront à l'avenir, ne cadreront certainement pas avec ce rêve qu'on a décrit au peuple canadien.

Je crois également qu'une autre carence qui, sans être aussi importante en regard du présent programme, garde tout de même une grande importance, est qu'il s'agit d'une loi nationale sur l'habitation. Malheureusement toutefois, il semble que nous ayons, quelque part en cours de route, perdu de vue le but à atteindre et nous constatons que les aspects secondaires du programme semblent prendre la vedette à l'encontre de ce qui devrait être.

Pour appuyer cela, j'aimerais vous reporter, monsieur le président, aux paroles que le ministre a prononcées il y a à peine quelques instants lorsqu'il a dit que le but premier de ce programme était d'aider à créer de l'emploi. Il est vrai que l'emploi est extrêmement important et qu'on en a très besoin à l'heure actuelle. Cependant, le fait demeure qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une loi sur l'habitation et non sur l'emploi. A mon avis, c'est là peut-être une des choses qui ne vont pas en ce qui concerne cette loi, et qui l'ont empêchée de devenir un grand bienfait pour la population, comme elle pourrait le devenir, en réalité. En effet, il semble qu'aux yeux d'un très grand nombre de gens, l'emploi et les intérêts commerciaux passent avant le but véritable, qui est l'habitation en soi, qui devrait certainement être le but visé aux termes de la loi. Cette tendance est mise en lumière dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques, intitulé *L'habitation et le capital social*, à la page 3. J'aimerais lire un extrait de cet exposé afin de bien mettre en lumière ce point en particulier. Je lis le deuxième paragraphe de la page 3, qui est ainsi conçu:

> Aussi, les gens qui souhaitent voir hausser le niveau des immobilisations au titre du capital social tenteront souvent de justifier les dépenses qu'ils préconisent en démontrant leur utilité dans l'activité industrielle. Les autorités universitaires, par exemple, feront remarquer aux industriels qu'un don opportun et immédiat de leur part leur vaudra pour l'avenir une riche moisson d'hommes de science, d'ingénieurs et d'administrateurs.

Puis, un peu plus loin, on peut lire ce qui suit:

> Bien plus, on pourrait soutenir la thèse que c'est le composant industriel du capital qui joue un rôle d'appoint par rapport au social, plutôt que la réciproque, car après tout, l'activité et l'organisation industrielles sont avant tout des moyens en vue d'une fin. Mais le capital social et les institutions qui s'y rattachent dépassent le plan purement instrumental pour se situer, par certains aspects, au niveau le plus élevé de la civilisation. Ils ont une valeur autonome, absolue. Ils justifient l'activité industrielle en même temps qu'ils la facilitent.

Je crois que c'est là l'une des choses que nous perdons de vue peut-être. Selon moi, c'est certainement une chose à laquelle il faudrait songer davantage. J'estime que le gouvernement devrait prendre la chose en considération et se rendre compte que, somme toute, cette loi est avant tout destinée à procurer des maisons à la population canadienne qui en a besoin et non nécessairement à fournir à l'industrie un appoint, ou à soulager le chômage lorsqu'il atteint des proportions alarmantes.

La reconnaissance de ce besoin de planification, de programme à long terme à ce propos, n'est pas une chose sur laquelle notre groupe est le seul à insister. Dès 1956, l'ancien ministre des Travaux publics, c'est-à-dire l'honorable Robert H. Winters, déclarait ce qui suit, comme en fait foi la page 3424 du hansard du 26 avril 1956:

> L'expansion de nos villes exerce une pression au centre des agglomérations urbaines qui voient augmenter leur circulation, s'accroître leur commerce et tout leur mode de vie se transformer. Mais au

cours des dix dernières années, la nécessité pressante d'aménager de nouvelles banlieues a empêché toute action concertée tendant à conserver ou à remplacer la réserve d'habitations existant au Canada.

Même alors l'ancien ministre s'est rendu compte de la nécessité assez manifeste d'un programme d'étude à longue portée au sujet des problèmes du logement au Canada. Malheureusement, reconnaître la nécessité d'une mesure est une chose et faire quelque chose pour la réaliser en est une autre; les deux ne vont pas nécessairement ensemble. L'ancien gouvernement et, malheureusement aussi dans certains cas, le gouvernement actuel ont reconnu l'existence de problèmes au sujet desquels ils n'ont pas fait grand chose. Je me reporte de nouveau au rapport de la Commission royale. A la page 36, je relève le passage suivant:

On voit donc que, selon cette prévision, la population canadienne de 1980 sera aux 79 p. 100 urbaine, en regard des 62 p. 100 de 1951. Montréal et Toronto compteront peut-être 2.5 millions d'habitants chacune, et Vancouver, de 1 à 1.5 million de citadins.

Voilà vraiment où les problèmes vont se multiplier. Nous avons vu cela dans le passé, nous le voyons présentement et nous le verrons de plus en plus souvent à l'avenir, à moins qu'on adopte une solution à longue portée à ce sujet. L'unique résultat de cette augmentation régulière des crédits accordés au logement sera de précipiter des crises successives dans les villes de tout le pays à mesure que notre population quitte la campagne pour la ville. Si l'on n'étudie pas à fond ce changement, nous verrons que l'une après l'autre les villes dans tout le pays auront des difficultés. Cela est clairement mis en lumière dans ce rapport de la Commission royale, auquel je me reporte. Je voudrais citer les remarques de M. Anthony Adamson que l'on trouve à la page 47 de ce rapport. Il dit ceci:

Voici que nous, faubouriens, sommes devenus, dans l'échelle sociale du pays, la crème des Canadiens, nous sommes les gens bien. Nous représentons le mode de vie canadien. C'est à dire que nous croyons à la propriété familiale, à la maison unifamiliale. Or pour réaliser ce rêve avec $11,000 sur hypothèque de la loi nationale sur l'habitation, il faut un revenu annuel de $3,986. Mais le revenu moyen du travailleur d'usine n'est que de $3,104.

Je dirai qu'il parle ici de la région de Toronto en particulier. La citation continue:

Donc le travailleur moyen peut difficilement être propriétaire, être la crème! Il doit habiter une vieille maison ou une partie d'une vieille maison dans Ossington. Il lui faut sortir de Toronto en automobile pour se rendre à son travail dans une usine d'Etobicoke alors qu'un respectable propriétaire d'Etobicoke doit se rendre toujours en automobile à Toronto où l'attend son bureau. Ce sport nouveau genre s'appelle heure d'affluence, et il provoque chez ceux qui s'y adonnent plus de troubles cardio-vasculaires et rénaux que la fluoridation! De plus il se pratique sur des couches de béton qui coûtent un million de dollars le mille.

Cela laisse entrevoir, monsieur le président, certains des problèmes auxquels nous aurons continuellement à faire face, à moins que cet aspect du programme ne soit envisagé. Le principe, c'est que la construction domiciliaire doit aider l'industrie, et non l'industrie favoriser la construction domiciliaire. C'est mettre la fin au service des moyens et non les moyens au service de la fin.

Un autre aspect de cette mesure, qui, à mon avis, doit donner lieu à des critiques, c'est qu'il en résulte des injustices pour les Canadiens. L'honorable député de Nipissing a traité brièvement de cette question. Il ressortait également du dernier extrait du rapport que j'ai cité que la très grande majorité des ouvriers canadiens ne peuvent bénéficier de cette loi nationale sur l'habitation dans ses modalités anciennes et actuelles.

Je reconnais que le gouvernement, au cours de la dernière session, a fait un petit pas dans la bonne direction en présentant la maison minimum, mais, là encore, il y avait des injustices. Par exemple, dans la partie du pays d'où je viens, les qualités de cette maison minimum ne répondent pas aux qualités requises par les autorités municipales. Dans une région où les conditions atmosphériques sont très rigoureuses, on ne peut se contenter d'une maison comme celle qui est proposée à cet endroit de la loi. On constate en réalité, d'après certains calculs, que près de 90 p. 100 des travailleurs du pays ne sont pas admissibles aux avantages de cette loi, et que seuls les 10 p. 100 qui se situent à l'échelon supérieur au point de vue revenu, peuvent en profiter pleinement. En conséquence, comme l'honorable ministre l'a fait voir aujourd'hui, on constate que certains secteurs craignent un encombrement du marché en ce qui concerne ces 10 p. 100 de nos gens qui se situent à l'échelon supérieur de revenu.

J'ai ici un exemplaire de la *Gazette* de Montréal, livraison du mercredi 28 janvier, dans lequel j'aimerais lire un paragraphe d'un article de M. John Meyer, rédacteur financier. M. Meyer écrit:

Vers la fin de l'année, les achats de maisons ont commencé à diminuer en nombre. On constatait un excédent certain à la fin de l'année.

Je suis certain que l'honorable ministre en connaît plus long que moi sur cette question. Je veux seulement signaler que dans certains milieux, à travers le pays, on constate que ce groupe particulier a pu jusqu'ici profiter de la loi au point qu'on est sur le point d'avoir un encombrement du marché. C'est une raison de plus pour le gouvernement de chercher des moyens de mettre la loi sur l'habitation à

la portée des gens de revenu modeste qui ont besoin de se loger.

Il y a un autre aspect de cette loi qui, à mon sens, entraîne des inégalités. Je veux parler d'inégalités au point de vue de la participation par les provinces. Pour illustrer cela, j'ai devant moi un exemplaire du douzième rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement. A la page 39 de ce rapport, on trouve un tableau donnant le nombre d'unités d'habitation construites sous le régime de cette loi et achevées depuis 1957, selon les provinces. Ces chiffres sont apparemment les derniers que la Société possède. Je ne lirai pas tout le tableau, mais j'aimerais parler de deux provinces en particulier, l'Ontario et Terre-Neuve. On constate qu'en Ontario, pendant l'année que j'ai mentionnée, le nombre d'unités de logement mises en chantier sous le régime de la loi s'est élevé à 25,450, tandis qu'on a construit 22,289 unités sans recourir aux avantages de la loi. Ce qui signifie qu'en Ontario, le nombre des maisons mises en chantier sous le régime de la loi a été plus considérable que le nombre de celles financées autrement. Pour la même année, dans la province de Terre-Neuve, il n'y a eu que 239 mises en chantier sous le régime de la loi, tandis que les maisons financées autrement ont été au nombre de 906. On constate des variations dans d'autres provinces du pays, et je crois qu'il y a une bonne raison pour cela. On peut la trouver facilement si l'on établit une comparaison des salaires dans différentes provinces au pays. La revue statistique du Canada de 1958 le confirme: nous y voyons que le salaire moyen en Ontario s'établit à $73.40, tandis que dans les provinces Maritimes, en Nouvelle-Écosse par exemple, il s'établit à $58.65.

Je crois que cela démontre très clairement que la loi, dans son libellé actuel, n'est pas juste et équitable pour tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et je crois qu'avant qu'elle le devienne, il faudra l'étudier et la modifier davantage de façon à rendre son application et ses bénéfices égaux pour tous les Canadiens.

Il y a un autre aspect, monsieur le président, qui à mon avis, mérite notre attention. J'estime que les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral se sont beaucoup trop renvoyé la balle par le passé, particulièrement dans le domaine des habitations à loyer modique. L'un était prêt à aider l'autre, si l'autre voulait l'aider, et ainsi de suite. L'affaire a tourné en rond pour retomber finalement sur le dos des municipalités et, malheureusement, la plupart ne sont pas en mesure de faire quoi que ce soit à ce sujet. Je crois que le gouvernement fédéral devrait s'affirmer un peu plus dans ce domaine en particulier et chercher à approfondir cet aspect du problème de l'habitation.

Le député de Nipissing a mentionné un autre point, à propos, pourrais-je dire, d'un complet désintéressement à l'égard du prix élevé des lots. Le gouvernement n'a nullement donné à entendre, pas plus que le ministre dans son exposé, qu'il s'apercevait de l'existence de mercantilisme au sujet des terrains et du coût énormément élevé du terrain, qui, en plusieurs régions, limite ou paralyse sérieusement notre programme de construction d'habitations et nos besoins de logement. A mon avis, cela revêt une importance vitale. J'estime que le gouvernement fédéral, qui, naturellement, doit puiser son argent chez le peuple canadien, devrait prendre grand soin d'éviter que des particuliers avides et sans scrupules d'un bout à l'autre du pays abusent des entreprises auxquelles il participe. Le gouvernement fédéral a le devoir de faire de son mieux en vue d'assurer les plus grands avantages possibles au plus grand nombre possible de gens lorsqu'il met en œuvre des entreprises de ce genre.

Monsieur le président, d'autres membres de mon groupe traiteront d'autres aspects particuliers de ce poste. Il y a un autre point que j'aimerais aborder avant de terminer. Il se rattache à mes premières remarques sur la nécessité de situer dans la perspective de l'avenir les besoins et les problèmes du Canada. Il rejoint aussi le programme de conservation que semble poursuivre avec tant de vigueur le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales dans le Nord de notre pays.

Le moment est venu de se soucier de la conservation dans le Sud du Canada aussi. Je veux parler ici des excellentes terres à culture maraîchère et fruitière du Sud de notre pays que rétrécissent chaque année l'expansion industrielle, les aménagements domiciliaires et d'autres entreprises. Bien des régions de notre pays ne peuvent produire les fruits et les légumes dont aura besoin un jour notre population accrue qu'entrevoient et dont parlent si souvent le premier ministre et le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. C'est à nous de prendre des mesures pour protéger la terre convenant à la culture des fruits et des légumes. Il est fort déprimant de voir des régions comme la péninsule de Niagara, véritable jardin, servir à des fins purement industrielles. Si des mesures ne sont pas prises, on risque de voir les régions propres à la culture des fruits et légumes au Canada faire place au développement industriel alors que d'autres

régions ne convenant pas à ce genre de culture pourraient très bien servir à l'aménagement des industries. Le grand rêve du Canada de compter une population de 50 à 100 millions ne se réalisera jamais si des mesures prudentes ne sont prises en vue d'assurer l'exploitation des ressources de notre pays.

M. Broome: Monsieur le président, avant de me prononcer sur ce projet de résolution, j'aimerais, comme mes préopinants, féliciter, non seulement les dirigeants de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui sont parmi nous aujourd'hui, mais aussi leur personnel dans tout le Canada. J'ai eu des contacts avec les employés de la Société et j'ai trouvé qu'ils étaient dévoués et qu'ils abattaient un travail énorme à l'avantage de notre pays. L'an dernier, j'ai eu l'honneur d'être membre d'un comité du logement. Nous avons visité le siège de la Société et l'on nous a fait voir son travail. On nous a aidé de toutes les façons possibles à comprendre ses problèmes. Je puis assurer au comité que le gouvernement a de la chance d'avoir des fonctionnaires d'un tel calibre à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Certains chiffres cités par le ministre m'ont beaucoup intéressé, particulièrement ceux qui répondaient aux arguments du député de Nipissing. Il ressort qu'en 1955, la Société centrale d'hypothèques et de logement a fourni 2.6 de tous les prêts hypothécaires consentis, alors qu'en 1958 sa participation a augmenté à 42.3 p. 100. Le ministre nous a dit que le nombre total de maisons commencées en 1958 était 164,642. Suivant les chiffres que je possède, ce nombre représente une augmentation de 18 p. 100 sur le record antérieur de 1955. Il est intéressant de comparer ces chiffres avec les données correspondantes des États-Unis. En 1958, le nombre de maisons commencées s'est abaissé de 13 p. 100 par rapport à 1955.

Si je l'ai bien compris, le député de Nipissing a dit que c'était très bien que le gouvernement fournisse des fonds pour emprunts hypothécaires, mais que de toute façon la plus grande partie de ces fonds auraient été fournis par des institutions privées. Je crois que ces chiffres le contredisent. Ce n'est que la mesure prise par le gouvernement qui a permis à la construction de logements de renflouer notre économie comme elle l'a fait.

Je me souviens avoir assisté à la conférence nationale des entrepreneurs tenue à Toronto en 1957 où le ministre des Travaux publics a pris la parole. A ce moment-là, il avait fixé un objectif comportant la mise en chantier de 140,000 unités de logement pour 1958. Le chiffre prévu pour les mises en chantier en 1958 était de 90,000. Les constructeurs qui étaient réunis et qui étaient venus de partout au Canada, par déférence pour le ministre, n'ont pas exprimé leur avis aussi brutalement qu'ils auraient peut-être pu le faire mais à peu près tous étaient d'avis que "cela était impossible". Pourtant, ainsi que nous l'a appris le ministre, le nombre de logements dont la construction a été commencée en 1958 s'établit à plus de 164,000.

On ne saurait trop insister sur l'embauche que ce programme a fournis au pays. La construction. la fourniture, les matériaux et les meubles rendus nécessaires par la réalisation de ce programme, évalués en dollars entraînent l'emploi de plus de main-d'œuvre que n'importe quelle activité imaginable, et non seulement ils occupent le plus grand effectif de main-d'œuvre pour chaque dollar dépensé mais ils représentent le plus grand effectif pour le Canada. A quelque point de vue qu'on se place, le programme de construction de logements a apporté un appui et un élan à l'économie du pays, non seulement en procurant de l'emploi sur les chantiers de construction de quelques milliers de municipalités au pays, mais également en accumulant des commandes au profit des centres manufacturiers dans le centre industriel du Canada.

Pour ces motifs, je puis facilement sympathiser avec l'opposition dans ses tentatives de trouver quelque faiblesse à ce programme en vue d'offrir une critique constructive. Pour autant que je puisse m'en assurer, les honorables députés de l'opposition tentent, pour ainsi dire, l'impossible. Je les invite à appuyer cette mesure de tout cœur et à ne pas ajouter grand'chose à ce qu'ils ont dit, de façon que cette mesure suive son cours et que nous passions à quelque autre sujet qui leur offrira peut-être plus d'occasions de critiquer.

Je vois vraiment avec plaisir les modifications apportées à la loi en vue d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement à élargir son champ d'activité, surtout dans le domaine hypothécaire. La Société pourra maintenant prendre et vendre des hypothèques. Il lui resterait peut-être ensuite à s'aventurer dans le domaine de l'obligation hypothécaire. Elle y trouverait un marché tout prêt dans le pays, tout comme c'est le cas au Royaume-Uni. Les modifications actuelles sont un grand progrès. Elles devraient débarrasser la Société de certaines des difficultés auxquelles elle s'est heurtée lorsqu'il lui fallait s'adresser à diverses sources pour trouver suffisamment d'argent.

La modification qui porte la valeur d'assurance de 98 à 100 p. 100 s'inspire évidemment du même esprit. Quant à moi, je m'intéresse surtout aux logements à dividendes limités dont s'occupe la Société. Jusqu'ici, on a dépensé 117 millions à cette fin,

dont 52 millions depuis janvier 1958, pour environ 7,000 unités locatives. Cela représentait une augmentation par rapport aux 4,100 unités de 1957. Pour autant que je sache, on a peu fait dans ce domaine avant les deux dernières années. A mon avis, c'est un domaine qui devrait connaître un bel essor. Je crois que la Société aura un supplément de recettes par suite d'un accroissement de son activité. Il y aurait peut-être lieu que la Société établisse une section d'expansion qui pourrait conseiller des associations, des groupements d'église et autres sur la façon de participer aux entreprises de construction de maisons à dividendes limités.

Il y a un besoin croissant de ce genre d'habitation. En plus de projets de logement à l'intention des vieillards pensionnés, on a un pressant besoin de logements qu'il faudrait subventionner en partie si nous voulons que le prix en soit raisonnable pour le groupe de gens à faible revenu. C'est le domaine où il reste encore beaucoup à faire. Je reconnais que c'est à la Société que nous devons l'augmentation plutôt fantastique du nombre des maisons terminées ces dernières années, mais je prétends que c'est dans ce secteur qu'il serait possible de faire encore davantage en talonnant les gens qui sont en mesure de faire plus. Je me rends compte que la Société ne peut pas prendre l'initiative. Tout ce que je veux dire, c'est que la Société peut aider les autres à prendre l'initiative.

J'ai été plutôt étonné de voir que la grande partie de l'argent dépensé dans ce domaine l'a été dans les provinces centrales où l'activité a été peut-être plus intense et où l'on se laisse peut-être plus facilement influencer par le siège social de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

J'ai été assez surpris d'entendre l'honorable député de Timmins dire que les normes établies par la Société n'étaient pas conformes à celles de l'industrie locale de la construction. Des entrepreneurs en construction se sont plaints à moi en disant que les normes de la Société étaient trop sévères. C'est la première fois que j'entends dire que les normes de la Société sont inférieures aux autres au pays. Honnêtement, je puis à peine y croire. Il doit y avoir méprise à cet égard. L'honorable député de Timmins ferait bien de mettre ses renseignements à jour sur ce point.

Sans vouloir prendre trop de temps, monsieur le président, je voudrais tout de même dire à quel point je suis satisfait du fonctionnement de la Société, et suis reconnaissant de la façon dont le gouvernement l'a appuyée et a fourni l'argent nécessaire à l'application de ce programme gigantesque et toujours croissant de construction de maisons. Celui-ci a été très avantageux au pays dans son ensemble, et plus particulièrement à ma province, la Colombie-Britannique. Je sais qu'il y a de nombreuses usines qui dépendent entièrement de l'industrie du bâtiment et je suis sûr qu'il y a plusieurs manufactures en Ontario qui fabriquent toutes sortes de matériaux entrant dans la construction des maisons et qui, par conséquent, dépendent à peu près complètement de cette industrie. Je n'hésite pas à dire que le gouvernement a fait preuve d'une grande imagination, et a très bien conçu ses plans. Il est agréable de savoir que l'argent sera dépensé aussi avantageusement que possible, de façon à fournir le plus grand nombre possible d'emplois et à assurer aux Canadiens un niveau de vie convenable.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, nous accueillons avec plaisir cette mesure législative. Elle maintient une ligne de conduite qui a gardé l'industrie du bâtiment à un très haut niveau, et qui a sans aucun doute créé un grand nombre d'emplois additionnels dans maintes régions du pays, à un moment où l'économie n'était pas aussi florissante qu'elle l'était précédemment.

J'ai été heureux d'entendre le ministre nous dire aujourd'hui que le gouvernement s'était donné pour ligne de conduite de favoriser les prêts sur les petites habitations, car à d'autres occasions j'ai entendu qualifier la politique du gouvernement de politique de prêts à bon marché. Je pense qu'il a raison aujourd'hui de l'appeler une politique de prêts sur les petites habitations.

Le ministre nous a invités à formuler des propositions, et je sais qu'il étudiera toutes les idées que nous lui proposerons. Je trouve que la limite de 1,050 pieds carrés, que je ne discute pas puisqu'il faut tirer arbitrairement la ligne quelque part, est tout de même trop basse en certaines circonstances. Le ministre n'ignore pas,—ou s'il l'ignore, ses fonctionnaires le lui diront,—que dans un bungalow, les 1,050 pieds carrés peuvent coûter $10.50 le pied carré à construire, tandis que si l'on ajoutait 100 pieds carrés de plus, la superficie additionnelle ne coûterait que $5 le pied carré; c'est dire que ce sont les 100 pieds carrés supplémentaires qui forment la partie "à bon marché" de la maison. Dans certaines régions tout au moins, cette limite arbitraire n'est donc pas à l'avantage de ceux qui veulent s'acheter une maison. Par exemple, à Toronto, au prix que coûtent les terrains à l'heure actuelle, je ne crois pas qu'il soit juste de placer une maison de 1,050 pieds carrés ou moins sur

un lot aussi coûteux que ceux qu'on trouve dans la région métropolitaine.

Le ministre a indiqué qu'un des principaux objectifs visés était de maintenir l'emploi à un niveau élevé et je crois que cet objectif a été très bien atteint. Cependant, monsieur l'Orateur, il faut se montrer prudent à l'égard des effets possibles de la construction trop rapide de trop de maisons. Je sais que le ministre ne voulait pas qu'il en soit ainsi, mais cet argent a été, de fait, aux yeux de plusieurs de notre région du moins, une manne céleste pour les spéculateurs.

Un regard rétrospectif sur 1956 nous indique que le prix des terrains non aménagés avait fléchi d'environ 25 p. 100 dans cette région. Leur prix est demeuré plus ou moins stable au cours de l'année suivante, en 1957, mais l'an dernier, après que le gouvernement eut annoncé qu'une forte somme d'argent serait rendue disponible à la construction, le prix des terrains non aménagés dans la région métropolitaine et en banlieue de Toronto est monté d'au moins 25 p. 100 en un an. Le ministre apprendra peut-être aussi avec intérêt que l'été dernier, l'industrie fonctionnait au delà de sa capacité physique. Nous en avons eu une preuve bien nette quand, pendant fort longtemps, il a été impossible d'obtenir les services d'un nombre suffisant d'équipes de plâtriers pour achever les maisons dans le délai prévu. Par conséquent, le coût du plâtrage des petites maisons a monté d'environ 20 p. 100 dans l'espace d'une couple de semaines et, pour la première fois depuis 1950, des équipes comprenant un plâtrier et sept aides se sont présentées au travail ou ont voulu s'y présenter. La qualité des travaux en a donc été réduite. Les horaires ont été chambardés et ce n'est que quelques mois plus tard que l'équilibre s'est rétabli, c'est-à-dire lorsqu'on a eu assez d'artisans spécialisés pour accomplir le travail.

En outre, dans la ville de Toronto le prix des lots est monté de 25 p. 100 l'an dernier. C'est là un chiffre rond qui, j'en suis sûr, correspond de près à la moyenne. Dans Scarborough, les lots qui, au début de l'an dernier se vendaient entre $3,800 et $4,000 se vendaient $5,000 à $5,200 à la fin de l'année. J'ai remarqué dans un journal de la semaine dernière que, d'après un certain nombre de membres du conseil municipal actuel de Scarborough le prix en sera cette année d'environ $5,500. Qu'est-il arrivé? Le prix de revient des petites maisons à Toronto est-il monté d'environ 10 p. 100 au cours des douze derniers mois? Il faut prendre garde, car si cela continue, s'il s'agit là d'une tendance réelle, le gouvernement n'atteindra pas son objectif.

L'an dernier j'ai demandé le nombre de personnes qui ont achevé nos maisons et j'ai calculé, à titre d'exercice, ce qui arriverait si le prix des maisons et le montant de l'hypothèque augmentaient de 10 p. 100. Le résultat, c'est que le marché des acheteurs serait réduit de 36 p. 100, ce qui est une réduction fort sensible. S'il existe une telle tendance et si la hausse des prix réduit le marché en réduisant le nombre d'acheteurs autorisés, on finira par acheter moins de maisons, par avoir moins d'emplois, ce qui est tout le contraire de ce que le gouvernement espère réaliser.

Sans doute une partie du problème qui se pose dans la région de Toronto au moins n'est pas directement imputable aux initiatives du gouvernement, mais elle implique un élément qui le touche de près. Il s'agit des rapports entre le gouvernement et les municipalités. Si le gouvernement souhaite renverser la tendance actuelle, et je sais qu'il le désire, il rendrait un fier service en offrant des prêts aux municipalités pour des aménagements comme les égouts collecteurs, les canalisations d'eau, les usines de purification, les usines de filtrage d'eau, etc. Sauf erreur, on a dit l'an dernier que de telles mesures étaient prévues dans le programme du gouvernement et il s'agit d'un domaine où elles pourraient être d'un grand secours à l'industrie de la construction domiciliaire.

Si le gouvernement rendait l'aide largement disponible, les municipalités pourraient permettre de doter de services beaucoup d'autres terrains et les prix de ces terrains baisseraient parce qu'ils reflètent fidèlement le jeu de l'offre et de la demande. Je suis sûr que si d'autres terrains devenaient disponibles et si les prix baissaient, ce dont je suis convaincu, le marché de la construction domiciliaire s'étendrait et le gouvernement pourrait atteindre ses objectifs. Sans nul doute, il n'aurait aucune difficulté à s'entendre avec les municipalités pour mettre en vigueur un tel programme et j'espère qu'il va s'en occuper sans tarder.

Une autre question, soulevée par le député de Nipissing, est celle de savoir où le gouvernement va prendre l'argent pour entreprendre ce programme supplémentaire. Comme l'a dit le ministre textuellement: "A mon avis le gouvernement n'a pas de meilleure façon de dépenser ses deniers." Je sais bien que le ministre se rend compte que le gouvernement n'a pas d'argent à lui mais qu'il se le procure quelque part et s'il l'obtient de banques ou d'autres entreprises de prêt qui autrement pourraient l'affecter à des prêts hypothécaires assurés, le nombre total de maisons construites n'augmente pas. Si, d'autre part, il obtient des fonds du régime bancaire, par l'entremise de la Banque du Canada, il y a alors conflit avec d'autres besoins en espèces du gouvernement. Le

gouvernement devrait certes se montrer prudent à cet égard.

Quant à l'article de la loi sur le logement qui a trait aux entreprises à dividendes limités, nous nous réjouissons tous de voir qu'on y recourt plus largement. J'ai toujours pensé qu'on devrait en étendre davantage le champ d'application et je suis enchanté de constater qu'on semble le faire actuellement. Souvent, je me demande comment, en faisant ses propres évaluations, la Société centrale d'hypothèques et de logement tourne son propre règlement, mais il ne fait pas de doute qu'elle a institué un système pratique. Je dirai simplement que je serais plus satisfait si elle modifiait son règlement de façon à ce que la mise de fonds versée par l'entrepreneur soit réduite à 5 p. 100 afin que les évaluations soient strictes et n'aient pas à tenir compte de la valeur accrue du terrain.

Le gouvernement mérite tous les éloges pour les efforts qu'il a déployés dans le domaine de l'habitation mais j'estime qu'il serait opportun de discuter davantage la possibilité de faire baisser les coûts. Ce point est extrêmement important, à mon avis. Je n'aimerais pas paraître vieux jeu en me préoccupant des coûts mais j'estime que l'avenir de l'industrie et la nécessité de mettre à la disposition de tous les Canadiens de meilleurs logements exigent que nous accordions à cet aspect du problème une étude et un examen plus approfondis. Pour conclure, il faut tenir compte qu'il s'agit de l'administration "Green". Toutefois, comme le gouvernement est au pouvoir depuis dix-huit mois et qu'il n'y aura aucune élection dans un proche avenir, nous nous attendons à ce que la réalisation de ce programme se poursuive avec une plus grande subtilité.

M. McGee: Monsieur l'Orateur, sans vouloir retarder l'adoption de ce projet de résolution, je tiens à associer mes paroles à celles qu'a prononcées le député de Vancouver-Sud sur le ministre, et les dirigeants et le personnel de la Société centrale d'hypothèques et de logement. J'estime que le député de Vancouver-Sud et le ministre ont tous deux été très modestes dans leurs observations. Pour parler tout d'abord du député de Vancouver-Sud, je pense que ses efforts pour stimuler l'institution d'un comité du logement et l'activité énergique qu'il a déployée à stimuler l'intérêt parmi les membres de la Chambre et à propager l'idée du logement à dividendes limités devraient être mentionnés afin qu'on les inscrive dans le compte rendu de la Chambre.

Quant au ministre, son évaluation du nombre d'emplois créés par la construction de 164,642 maisons est au moins inférieure de 100,000 à l'évaluation la plus modérée que j'aie pu obtenir de sources de gouvernement ou de l'industrie. Il a parlé de 200,000 emplois sur les chantiers et de 200,000 autres emplois ailleurs. L'évaluation la plus basse que j'aie obtenue, fondée sur les calculs de personnes engagées dans ce domaine, s'établit à 500,000 emplois. Mon imagination et mon habileté à calculer ont été désarçonnées lorsque le ministre a mentionné le chiffre de $1,700 à $2,000 comme le coût des services que représente la construction de chaque unité de logement. Je me suis livré à un calcul rapide et j'en suis arrivé au total de 329 millions de dollars. Je recule devant la tâche d'avoir à évaluer combien d'emplois sont créés par la fabrication des articles pour répondre à cette demande.

J'ai également été très heureux, en fait, j'ai été ravi, de constater l'augmentation de 7,000 unités aux termes de l'article de la loi portant sur les logements à dividendes limités. J'aimerais croire que la construction d'habitations constatée dans ma circonscription depuis un an vient, en partie du moins, des bons sentiments du ministre à mon endroit, mais eût-il ces sentiments, la réalité, je le crains, c'est que les seuls terrains vacants, pour fins d'habitations, à l'est de la rue Yonge dans la région métropolitaine de Toronto se trouvent dans ma circonscription. Des entrepreneurs comme l'honorable député de Trinity font preuve à cet égard de beaucoup d'activité.

J'aimerais dire quelques mots de l'aménagement des terrains et encourager le gouvernement à accroître son activité dans ce domaine, de concert avec les provinces, afin d'arriver peut-être à réduire le coût des terrains, dotés ou non de services municipaux, comme l'a mentionné l'honorable député de Trinity. A propos d'aménagement des terrains, j'aurais une recommandation précise à présenter au ministre. Lorsqu'en collaboration avec les provinces, certains terrains sont affectés à la construction de maisons à coût ou à loyer modique, je proposerais que la chose soit clairement indiquée et bien visible de la périphérie afin que les lanceurs de projets de construction, les vendeurs de maisons et autres gens entreprenants ne puissent cacher aux acheteurs éventuels de maisons sises dans les environs immédiats à quoi serviront les terrains adjacents ainsi désignés.

Il y en a eu des cas dans ma circonscription. A la suite de conversations avec les habitants de maisons proches de terrains destinés à des entreprises à dividendes limités ou de terrains réservés à la construction, il semble que des agents immobiliers leur auraient dit que ces terrains étaient destinés à devenir des parcs, ou une ceinture verte, ou quelque embellissement qui augmenterait

énormément la valeur de ces maisons. Je répète que je voudrais que des mesures soient prises et que des pancartes bien visibles soient installées qui indiqueraient la destination du terrain. L'acheteur éventuel d'une maison ne s'opposera pas à ce que certains aménagements se fassent dans le voisinage à condition d'être averti du fait qu'elles se produiront probablement sur les terrains voisins quand il devient acquéreur de sa maison.

Un autre problème, existe, qui malheureusement n'est pas du ressort de la Chambre ou du gouvernement. Il s'agit d'un certain préjugé social qui peut exister chez ceux qui vivent dans des quartiers proches de terrains à logements à bas prix ou à loyers modestes. Je crois qu'il est juste de dire que, quand les gouvernements fédéral et provinciaux lotissent des terrains à la périphérie de nos agglomérations urbaines, le développement de ces terrains doit attendre le déplacement des commodités à l'extérieur des zones proches qui sont déjà développées. Je prie les particuliers qui occupent déjà ou vont occuper ces zones par suite de la décision du gouvernement, d'approuver l'établissement d'autres logements à bas prix ou de logements pour citoyens âgés. Malheureusement, dans cette ville-ci, celle de Toronto et dans d'autres régions métropolitaines, la conduite des contribuables et des autres à cet égard est loin d'être une preuve de leur sens social.

Avant de reprendre mon siège, je veux relever en quelques mots les paroles de l'honorable député de Timmins. Il déplore que la loi n'aide pas efficacement les particuliers des catégories à bas revenu. J'ai fait des calculs rapides à l'égard des chiffres que le ministre nous a donnés et j'ai constaté que plus des quatre cinquièmes des prêts consentis ont été accordés au groupe dont le revenu annuel est de $5,999 ou moins, tandis que 56.1 p. 100 sont allés au groupe dont le revenu annuel est de $4,999 ou moins. L'honorable député de Trinity a fait peut-être l'énoncé le plus absurde qu'on ait entendu de l'autre côté de la Chambre depuis le début de la session, car, si je l'ai bien compris, il prétend que la faute en est au gouvernement parce que, dit-il, trop d'emplois ont été créés dans l'industrie du bâtiment. Si c'est le genre de griefs qu'on peut attendre d'un député qui a beaucoup d'expérience en matière d'habitation, il n'est que juste de dire, je crois, que le gouvernement a fait un travail vraiment remarquable.

M. Badanai: Je tiens d'abord à féliciter comme l'ont fait ceux qui m'ont précédé le ministre des Travaux publics d'avoir lancé ce programme de construction domiciliaire. Je veux reconnaître au gouvernement le mérite d'avoir présenté cette résolution qui aura pour résultat de permettre à la Société centrale d'hypothèques et de logement de placer un montant supplémentaire de 250 millions de dollars en vue d'étendre le programme d'habitation dont le besoin est pressant au Canada à l'heure actuelle. Cette société qui a été instituée par l'ancien gouvernement libéral a accompli beaucoup pour la construction de logements de location.

Tous s'accordent à reconnaître, en fait tous ceux qui ont parlé avant moi l'ont fait, que le besoin d'habitations est grand aujourd'hui. L'habitation est un besoin fondamental des collectivités, surtout pour une ville comme Fort-William. Dans les villes croissantes et vigoureuses, il est presque impossible de trouver une maison à louer, surtout pour les familles nombreuses. Je préconise énergiquement un programme tendant à affecter des fonds à la construction domiciliaire à un taux d'intérêt réduit.

Au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, à la dernière session du Parlement, j'ai dit au sujet du logement une vérité qui s'applique encore aujourd'hui. Je cite le hansard du 22 mai 1958, à la page 367:

> Le discours du trône renferme la promesse d'un vigoureux programme de construction d'habitations. Toutefois, la mesure adoptée la semaine dernière est insuffisante. J'estime que le gouvernement devrait subventionner les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires à l'égard des maisons coûtant moins de $12,000. Quiconque a les moyens de se payer une maison neuve de plus de $12,000 devrait être capable de payer le taux d'intérêt courant. Les maisons qui, le prix du terrain compris, coûtent aujourd'hui moins de $12,000 entrent dans la catégorie des bas prix et une subvention de 2 p. 100, mettons, réduirait le taux d'intérêt réel à environ 4 p. 100.
>
> A l'heure actuelle on a un besoin urgent de maisons à louer. Notre municipalité a tiré parti du programme d'habitation que l'ancien gouvernement a inauguré en 1950 ou 1951 et que le gouvernement actuel poursuit, à ma grande joie, suivant la même formule prévoyant une participation de 75 p. 100 du gouvernement fédéral et de 25 p. 100 à répartir entre la province et la municipalité. La seule difficulté, c'est que le programme, même s'il est excellent, devrait comporter une participation accrue du gouvernement fédéral aux frais d'acquisition et de déblaiement de zones inférieures à la moyenne en vue de la construction d'habitations à loyer modique.

Je soutiens encore qu'on devrait abaisser le taux d'intérêt à l'égard des entreprises domiciliaires destinées aux petits salariés.

Je veux signaler à la Chambre un autre point, qui me paraît fort important. Je réclame une enquête sur les ressources financières des occupants actuels des maisons construites sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation afin d'obtenir l'assurance que les locataires de ces maisons subventionnées ne sont pas des gens qui auraient le moyen de se loger eux-mêmes J'ai lieu de croire

que beaucoup d'occupants de maisons subventionnées par les trois échelons de gouvernement sont des gens qui n'y ont pas droit en raison de leurs revenus alors que d'autres petits salariés dont la famille est plus nombreuse probablement ne peuvent s'y loger. Je connais des familles qui vivent dans des garages, des chalets d'été, des greniers et des caves, alors que des gens dont le revenu va de $4,000 à $6,000 occupent des maisons initialement destinées à ceux qui n'ont pas le moyen d'acheter ou de louer des maisons construites par des entrepreneurs particuliers.

Ces derniers constituent le groupe le plus nombreux et c'est pour eux que le gouvernement devrait donner l'ordre à la Société d'hypothèques et de logement de bâtir des maisons, car en dépit de l'activité accrue dans la construction de logement, l'année passée,—pour laquelle je félicite le gouvernement,—on doit encore faire face à une accumulation de besoins dans le domaine du logement. Tout ce qu'on a à faire c'est d'additionner tous les mariages qui se célèbrent dans les localités. Dans notre localité de Fort-William, environ 600 mariages sont célébrés par année. Il n'y a jamais eu plus de 400 maisons en construction dans les meilleures années de la construction. Vous voyez la situation. Nous ne fournissons pas de possibilités de logement suffisantes, bien que certaines personnes, habitant dans des localités où la question de l'habitation est peut-être meilleure, prétendent le contraire. Je ne parle que de ma propre ville et de celles que je connais.

Je tiens également à dire que des prêts à l'habitation devraient être facilités dans les petites localités telles que celles de ma propre circonscription, Kakabeka-Falls, Murillo, Hymers, Nolalu et autres, de quelques centaines d'habitants et qui, à ma connaissance, n'ont pu obtenir d'emprunts d'aucun côté. Autrement dit, on les a négligés. Il ne fait pas de doute que des milliers de Canadiens, dans les régions urbaines aussi bien que dans les régions rurales, vivent dans des maisons au-dessous de la normale. Un grand nombre de gens vivent dans des barraques impropres à l'habitation humaine.

Je suis certainement en faveur de la mise en disponibilité de fonds, conformément à la présente motion. Je voudrais qu'ils servent à encourager la construction de maisons que la catégorie de gens à revenus modestes soient en mesure d'acheter ou de louer. Je suis d'accord avec le ministre des Travaux publics quand il affirme qu'on ne peut faire servir l'argent du gouvernement à de meilleures fins qu'à la construction d'habitations.

M. Aiken: Monsieur le président, soyez assuré que je serai bref, vu qu'aucun député ne voudrait empêcher l'adoption de la motion.

[M. Badanai.]

En premier lieu, j'abonde dans le sens de l'honorable député de Vancouver-Sud qui a déclaré que l'industrie de la construction d'habitations fournit aux Canadiens le maximum d'occasions d'emploi et le maximum de produits canadiens. Pour cette seule raison, je crois qu'il est extrêmement important pour nous d'encourager l'industrie de la construction d'habitations.

Le ministre a fait un exposé complet de la situation dans l'industrie de la construction d'habitations et du travail accompli par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je voudrais poser une couple de questions en ce qui concerne certaines parties de la motion. Le ministre pourra peut-être y répondre lorsqu'il mettra fin au débat. Il a été question d'une mesure législative permettant la vente des prêts hypothécaires que détient la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je serais bien heureux d'apprendre qu'une proposition d'escompte sera étudiée. J'estime que c'est une question pertinente et une question de principe. Je voudrais ensuite savoir si la Société pense qu'elle pourra se débarrasser de beaucoup de ses hypothèques conformément au programme que le ministre a esquissé.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, le débat de cet après-midi a été extrêmement utile. Je dois dire que tous ceux qui ont pris la parole ont exprimé des idées qui seront étudiées avec soin. A mon avis, c'est l'un des meilleurs débats que nous ayons eus à la Chambre depuis longtemps. Je n'essaierai pas de répondre à tous les points soulevés au cours de l'après-midi. Une ou deux choses cependant méritent qu'on s'y arrête.

Le député de Nipissing, au cours de son exposé très consistant, a demandé qu'elle était la proportion des fonds supplémentaires qui serait affectée aux petites maisons. En vertu de la mesure, tous les fonds seront consacrés aux petites maisons ou aux projets d'habitations à loyer modique, selon la disposition concernant les logements à dividendes limités, sauf lorsque des prêts directs sont consentis par la Société à une personne désireuse de construire une maison dans un petit centre. L'honorable député le sait, la Société s'occupe directement de ces prêts depuis quelque temps. Certaines de ces maisons pourraient avoir plus de 1,050 pieds carrés.

Il a aussi été question d'empêcher les prix des maisons de monter. C'est l'honorable député de Trinity qui en a parlé. Nous faisons tout notre possible en ce sens. Chaque année, la *Canadian Construction Association* convoque une conférence pour étudier les problèmes de la petite habitation. On y voit des représentants des banques, des institutions de prêts, des architectes, des ingénieurs, des

représentants des municipalités et de la Société centrale d'hypothèque et de logement. Nous avons beaucoup pensé aux moyens d'empêcher ces prix de monter. Eu égard à la tendance à la hausse régulière des prix dans tous les domaines, je crois que le coût de l'habitation a été maintenu aussi bas qu'il est raisonnablement possible de le faire. Dans quelques zones urbaines, en particulier à Toronto, le coût est beaucoup plus élevé que partout ailleurs au Canada. Il est particulièrement difficile de changer cela. Je ne sais pas en ce moment ce qui pourra être fait dans ce sens.

Les députés apprendront sans doute avec intérêt que 45 des 750 millions fournis par la loi jusqu'ici ont été remboursés. Ces 750 millions-ci ne constituent pas un fonds renouvelable. La Société doit être autorisée à utiliser ces fonds. Toutefois, quand l'argent revient, il doit être versé au ministère des Finances et aucun crédit n'est accordé à l'égard du total des dépenses autorisées. Par conséquent, il ne reste, de fait, qu'environ 705 millions de dollars en disponibilité. Naturellement, avec le temps, il reviendra de plus en plus d'argent. C'est l'un des aspects favorables de ce plan. Nous devrons chercher quelque façon de faire porter au crédit de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du ministre des Travaux publics l'argent qui est remboursé.

Les fonctionnaires de la Société et moi-même prendront en sérieuse considération les autres points qui ont été soulevés au cours du présent débat.

A la question posée par le député de Muskoka-Parry-Sound, je réponds que si la Société centrale d'hypothèques et de logement décidait d'aliéner des hypothèques, elle le ferait au prix courant du marché. Cela dépendrait, par exemple, du taux d'intérêt de l'hypothèque en question et aussi de la demande d'hypothèques à ce moment-là. Il est impossible, je le crains, de dire au député dans quelle mesure ce pouvoir sera exercé. La Société a toujours été autorisée à ne vendre des hypothèques qu'à des prêteurs approuvés. La mesure projetée permettra d'en vendre à d'autres sociétés qui ne sont pas des prêteurs approuvés, pourvu que la Société continue d'administrer les prêts. Je ne puis fournir au député de réponse plus précise.

(Texte)

M. Valade: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole cet après-midi, mais, étant donné que tout ce qui a trait à la Société centrale d'hypothèques et de logement intéresse particulièrement la population que je représente, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous faire part de mes opinions.

Monsieur le président, si l'on songe au but visé par l'ancien régime lorsqu'il a institué la Société centrale d'hypothèques et de logement, on se rend compte qu'il s'agissait de procurer à nos concitoyens non pas de l'emploi mais des logements. Le parti conservateur en a fait une mesure de sécurité sociale. Cette Société a maintenant un double but, celui de procurer aux nôtres des logements en même temps que du travail.

Lorsque l'ancienne administration a gelé le crédit relatif à la construction d'habitations, nous avons connu un désordre économique dont nous subissons encore les effets, car l'industrie de la construction et du bâtiment ayant ralenti, les corps de métiers en sont devenus les premières victimes. Et nous avons connu une certaine régression qui a eu pour effet, vous n'en doutez pas, de créer une situation alarmante de chômage.

Les effets d'un relâchement du crédit en faveur de la Société centrale d'hypothèques et de logement, par le parti conservateur, a redonné une certaine activité à l'industrie et aux corps de métier, ce qui a contribué, dans une certaine mesure, à l'embauchage de nos ouvriers.

Nous ferions face à une situation pénible si le parti conservateur ne s'était pas donné pour mission de protéger ses commettants en augmentant les crédits que l'ancienne administration avait neutralisés par suite d'une politique à courte vue.

Monsieur le président, si la présente loi nationale sur l'habitation comporte certains inconvénients, elle offre sûrement certains avantages, surtout à la classe ouvrière. Je suis le représentant d'une circonscription en majeure partie ouvrière. Ces ouvriers comptent sur leur métier pour gagner leur gagne-pain, et si la construction n'avait pas été stimulée par un accroissement du crédit à l'habitation, nos ouvriers seraient dans une situation déplorable. Mais si, dans l'ensemble, cette loi favorise la classe ouvrière, elle n'a pas contribué à obvier à certaines irrégularités qui la concernent.

M. Deschatelets: N'oubliez pas de dire qu'elle a été instituée par le gouvernement libéral.

M. Valade: Je vous demande pardon, monsieur le président, je n'ai pas compris l'observation de mon honorable ami.

M. Deschatelets: N'oubliez pas de dire que cette loi a été instituée par le gouvernement libéral.

M. Valade: Monsieur le président, je veux bien croire que mon honorable ami, le député de Maisonneuve-Rosemont, n'était pas à son siège au début de mes observations, car il aurait constaté que je l'ai mentionné. Je suis

aussi d'avis qu'il est préférable qu'il n'ait pas été à la Chambre à ce moment-là, parce qu'il aurait appris la vérité et il n'aurait eu aucune raison de me poser cette question.

Monsieur le président, je voudrais tout simplement appeler l'attention du gouvernement sur le fait que la Société centrale d'hypothèques et de logement permet les projets à dividendes limités.

Monsieur le président, ces projets à dividendes limités offrent certainement beaucoup d'avantages, mais je crois que, dans une certaine mesure, il y aurait des corrections à y apporter. On devrait les encourager dans les grands centres, dans le dessein de détruire les logis vétustes et de les remplacer par des logements salubres.

Par exemple, dans la ville de Montréal, il y a des vieux quartiers qui n'ont jamais bénéficié de ces projets; pourtant c'était le but ultime de la loi. A mon sens, on ne devrait pas permettre la construction de projets à dividendes limités dans des centres où la construction de maisons unifamiliales ou d'autres genres entraînerait la fondation d'une nouvelle paroisse ou d'une nouvelle cité. Cependant, nous constatons que dans certaines grandes villes, des quartiers complets deviennent des petites villes de projets à dividendes limités. Cet état de choses pourrait être rectifié si le gouvernement régissait le nombre de ces projets à dividendes limités dans les centres urbains, de manière que cette loi ne dégénère pas, comme je le disais tout à l'heure, dans l'établissement de multiples projets à dividendes limités.

C'est pourquoi, monsieur le président, j'ai tenu à me lever pour demander au gouvernement d'insister auprès des autorités de la Société centrale d'hypothèques et de logement, afin que les grands centres comme Montréal soient intéressés plus particulièrement à détruire les taudis et à les remplacer par des maisons salubres, à des conditions avantageuses pour l'ouvrier.

Monsieur le président, la circonscription de Sainte-Marie, que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, compte certains secteurs qui ont déjà été visés par les autorités de la ville de Montréal.

(Traduction)

M. le président: Comme il est six heures, le comité lève séance et fait rapport sur l'état de la question.

Des voix: Au vote!

L'hon. M. Pickersgill: Si l'on accordait quelques secondes de plus à l'honorable député, je crois que ceux qui siègent de ce côté-ci seraient disposés à permettre l'adoption de la résolution.

M. Valade: Je n'ai que quelques mots à ajouter.

M. le président: Plaît-il à la Chambre de permettre à l'honorable député de Sainte-Marie de prolonger son discours?

Des voix: Non, non.

M. le président: Malheureusement, il y a encore des députés qui désirent prendre la parole.

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Le leader de la Chambre voudrait-il nous dire quels travaux le gouvernement a l'intention d'aborder vendredi, demain étant, bien entendu, un jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire?

L'hon. M. Green: Oui, monsieur l'Orateur. Demain est la journée des députés, et vendredi nous reprendrons l'étude des crédits supplémentaires. Puis nous étudierons la présente résolution et la résolution relative à la route transcanadienne, et s'il reste du temps, nous poursuivrons l'étude des trois autres résolutions que j'ai mentionnées hier soir.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

APPELS À LA COUR SUPRÊME, POUR MOINS DE $10,000

Question nº 20—**M. Bell (Carleton):**

1. A quelle date a été mis en vigueur l'amendement à la Loi sur la Cour suprême, portant de $2,000 à $10,000 le montant ou la valeur d'une matière en litige à l'égard de laquelle on peut, de droit, interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada?
2. Depuis cette date jusqu'au 31 décembre 1958, combien de demandes ont été faites à la Cour suprême du Canada pour interjeter appel auprès de ladite Cour quand la matière en litige allait de $2,000 à $10,000?
3. Sur ce nombre, combien *a*) ont été accordées, *b*) ont été refusées, *c*) sont encore à l'étude?
4. Depuis cette date jusqu'au 31 décembre 1958, combien de demandes ont été faites à des cours provinciales, ayant droit d'accorder ces demandes d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada quand la matière en litige allait de $2,000 à $10,000?
5. Sur ce nombre, combien *a*) ont été accordées, *b*) ont été refusées, *c*) sont encore à l'étude?
6. Si les renseignements qui permettent de répondre à la quatrième et à la cinquième question ne sont pas à la disposition du gouvernement ou de la Cour suprême du Canada, quel a été le nombre d'appels interjetés auprès de la Cour suprême du Canada entre ces dates alors que des demandes avaient été accordées par des cours provinciales et que la matière en litige allait de $2,000 à $10,000?

Réponse de **l'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):**

1. L'augmentation s'applique à toutes les poursuites intentées devant les tribunaux de première instance depuis le 14 août 1956.

2. Quarante-sept (ce nombre comprend les demandes où le montant ou la valeur en litige était inférieur à $2,000, car dans certains cas, le montant ou la valeur en litige n'est pas indiqué).

3. *a*) 15.

b) 30.

c) Deux étaient à l'étude au 31 décembre 1958 et ont été retirées à la demande de l'avocat.

4. Nous n'avons pas ces renseignements.

5. *a*) 16.

b) et *c*) Nous n'avons pas ces renseignements.

6. Voir la réponse à la question 5*a*).

CONSTRUCTION D'AÉROPORT, À SHERBROOKE (P.Q.)

Question nº 56—**M. Dupuis:**

1. Le gouvernement a-t-il pris une décision en vue de la construction d'un aéroport à Sherbrooke (P.Q.)?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?
3. Avait-on demandé des soumissions?
4. Des travaux ont-ils été entrepris pour la construction de l'aéroport ou ont-ils été suspendus?
5. Si les travaux ont été suspendus, quelle en est la raison et quand reprendront-ils?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui.

2. Approuvée dans le budget principal des dépenses de 1957-1958.

3. Oui, à la première étape seulement.

4. et 5. Les travaux ont été suspendus parce que l'entrepreneur nous a informés qu'il était incapable de les poursuivre à cause d'un manque de fonds. Les travaux reprendront dès qu'un règlement satisfaisant aura été conclu.

SHERBROOKE (P.Q.)—DÉLÉGATION À LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Question nº 57—**M. Dupuis:**

1. La Commission des transports ou l'un de ses membres ou fonctionnaires a-t-elle reçu une délégation de Sherbrooke (P.Q.) en 1958?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles demandes la délégation a-t-elle formulées?
3. Quels étaient les membres de cette délégation?
4. Quelles réponses a-t-on faites aux observations de cette délégation?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui.

2. Elle a demandé à la Commission d'autoriser la construction d'un viaduc à la rue Acadia.

3. Le maire, le gérant de la ville, et quelques échevins.

4. Il a été répondu que la Commission ne pouvait affecter d'argent, sur la Caisse des passages à niveau de chemin de fer, à la réalisation de ce projet, étant donné que dans les circonstances actuelles, ce serait contraire aux dispositions de la loi sur les chemins de fer.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—RÉGIME À L'ÉGARD DES EMPLOYÉS

Question nº 75—**M. D. M. Fisher:**

1. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il un régime de roulement à l'égard des employés en poste à l'extérieur du pays?
2. Dans le cas de l'affirmative, le régime de roulement diffère-t-il selon qu'il s'applique à des agents du service extérieur ou à d'autres fonctionnaires?
3. Quelle est la ligne de conduite établie et quand a-t-elle été adoptée?
4. Certaines circonstances ont-elles empêché l'application de cette ligne de conduite?
5. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles et quelles catégories de postes ou d'emplois concernent-elles?

Réponse de **l'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

1. Oui.

2. Oui. La période de service des agents du service extérieur est plus longue à certains postes que dans le cas du personnel administratif du service extérieur, comme les sténographes, commis, et autres. De plus, les employés engagés sur place par les missions

à l'étranger (traducteurs, réceptionnistes, messagers, chauffeurs, femmes de journée et autres), ne suivent pas le régime de roulement.

3. *a*) Les agents du service extérieur et le personnel administratif du service extérieur suivent un régime régulier de roulement entre Ottawa et l'étranger et entre les différentes missions à l'étranger. La période de service à chacune des missions à l'étranger varie de 18 mois à 3 ans et demi, eu égard à divers éléments comme le climat. Normalement, un séjour à l'étranger est suivi d'un stage d'au moins deux ans à Ottawa.

b) On procède de cette façon depuis toujours.

4. En règle générale, on se conforme sans difficulté à cette ligne de conduite, bien que le ministère des Affaires extérieures ait à faire face aux problèmes habituels afférents à l'administration du personnel, problèmes quelque peu compliqués par la dispersion du personnel dans plusieurs pays étrangers.

5. Voir la réponse 4 ci-dessus.

AUGMENTATION DES TARIF-MARCHANDISES—BOIS D'ŒUVRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n°76—**M. D. M. Fisher:**

1. L'augmentation de 17½ p. 100 des tarifs-marchandises, en décembre 1958, s'appliquait-elle au contre-plaqué et au bois-d'œuvre de la Colombie-Britannique, expédié en Ontario et vers les autres marchés de l'est du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons?

3. Quelle était l'augmentation exigée pour ces expéditions?

4. Quelle augmentation exigeait-on à l'égard du bois-d'œuvre et du contre-plaqué ouvrés dans les provinces d'Ontario et de Québec et expédiés dans les limites de ces provinces?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

En supposant qu'on a voulu dire 17 p. 100 plutôt que 17½ p. 100 au paragraphe 1, les réponses sont les suivantes:

1. Non, en ce qui regarde le tarif de base pour les expéditions allant de Vancouver à l'Est du Canada, par exemple à Toronto et à Montréal.

2. Les taux de base sont les mêmes que ceux qui s'appliquent aux marchandises expédiées de Seattle, État de Washington.

3. La même augmentation que dans le cas de Seattle, c'est-à-dire par exemple, à compter du 11 mars 1958:

De Seattle et Vancouver à Toronto, Sciages, 3c. le 100 lbs; Contre-plaqué, 4c. le 100 lbs.

4. Dix-cept pour cent, sauf pour certaines exceptions où les taux de concurrence peuvent s'appliquer.

AMBASSADE DU CANADA AU BRÉSIL

Question n° 83—**M. Murphy:**

1. En 1955 ou aux environs de cette année, le gouvernement a-t-il acheté, dans la capitale du Brésil à ce moment-là, une propriété destinée à servir d'ambassade ou de résidence canadienne?

2. Dans le cas de l'affirmative, cette propriété était-elle connue sous le nom de résidence de Braga?

3. Quelle somme a-t-on versée en dollars canadiens pour cet immeuble?

4. A-t-on subi des pertes d'argent lors du paiement ou du transfert des fonds canadiens en devises du Brésil? Dans le cas de l'affirmative, quelle somme représentent ces pertes?

5. A-t-on appliqué le taux courant du change lors de cette transaction?

6. Quel loyer mensuel versait-on pour loger l'ambassadeur durant l'année précédant l'achat de cette propriété?

7. L'auditeur général du Canada a-t-il été mis au courant de cette transaction?

Réponse de **l'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

1. Oui. Le gouvernement canadien a acheté un immeuble en mars 1955 destiné à servir de résidence officielle.

2. Oui.

3. $339,866. Les frais juridiques, d'enregistrement et autres se sont élevés à $1,890.

4. Non.

5. En ce qui concerne le prix d'achat, l'acte de vente déclarait: "Le vendeur vend et transmet par les présentes à l'acheteur, conformément aux meilleures coutumes juridiques, l'immeuble décrit ci-dessus pour la somme définitive et convenue de 25,859,750 crujeiros"

"...le prix stipulé à l'article 3 correspond à $350,000, (devises américaines) au taux du change en cours de 73.885 crujeiros le dollar..."

Ce montant fixe donc le prix à $350,000 (devises américaines), indépendamment des fluctuations du change.

6. 120,000 cruzeiros, soit environ $2,180 par mois.

7. Le représentant de l'auditeur général attaché au ministère avait accès comme d'habitude à tous les dossiers ministériels relatifs à cette affaire. Il n'est pas d'usage d'appeler l'attention du représentant de l'auditeur général sur les achats en voie de négociation.

ACHAT D'AVIONS MILITAIRES EXCÉDENTAIRES

Question n° 99—**L'hon. M. Martin:**

1. Au cours de l'année civile 1958, M. James H. Defuria, de l'État de New-York, a-t-il acheté des avions militaires excédentaires? Dans le cas de l'affirmative, combien?

2. Le gouvernement du Canada avait-il stipulé que ces avions ne devraient pas être réexpédiés des États-Unis ou d'ailleurs pour des fins militaires de quelque nature que ce soit?

Réponse de **l'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense):**

1. Oui.

1*a*) Dix-huit avions militaires excédentaires et neuf fuselages d'avion Mustang de même que huit moteurs ont été vendus à M. James H. Defuria, de DeWitt (New-York), en 1958.

2. Non en ce qui concerne la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1959-1960

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière expirant le 31 mars 1960, lequel message est lu par M. l'Orateur.

Monsieur l'Orateur, je demande la permission de déposer le budget principal des dépenses de l'année financière 1959-1960. Suivant l'exemple donné par mon prédécesseur, M. Abbott, en 1950, 1951 et 1954, je me propose de faire une déclaration à la Chambre en vue de porter à l'attention des honorables députés certaines particularités importantes du présent budget des dépenses.

Ce qu'il y a à noter surtout, c'est que, en comparaison des crédits de la présente année 1958-1959, le budget actuel prévoit une diminution de 39.1 millions aux postes non statutaires. Cela renverse une tendance qui existe depuis quelques années. J'ai plaisir à signaler à la Chambre que cette réduction, bien qu'elle n'ait pas été accomplie sans un effort assidu, s'est réalisée sans amoindrissement des services essentiels fournis au public.

La seconde particularité importante du présent budget des dépenses est que le Gouvernement a maintenu les dépenses à un niveau propre à favoriser le progrès national et les occasions d'emploi. On constatera que, dans sa manière de faire face aux besoins financiers de l'année financière commençant le 1er avril prochain, le Gouvernement a cherché, d'une part, à maintenir et à favoriser un haut degré d'activité économique et, d'autre part, à appliquer les freins et à assurer l'équilibre qu'imposent les aspects inflationnistes de la reprise économique.

Les dépenses budgétaires envisagées dans les crédits de la nouvelle année financière se totalisent par $5,595,848,557. Ce montant, qui comprend aussi bien les dépenses déjà autorisées par des textes législatifs permanents que les sommes que le Parlement est prié de voter, est dans le Livre bleu, mis en regard du total de 5,295.6 millions de dollars prévu dans le budget principal, le budget supplémentaire est le nouveau budget supplémentaire (1) pour l'année courante. Comme le budget principal de 1959-1960 était déjà imprimé, j'ai présenté un nouveau budget supplémentaire (2) prévoyant des dépenses additionnelles de 28.0 millions, de sorte que le total comparable pour 1958-1959 devient maintenant 5,323.6 millions, soit une augmentation globale de 272.2 millions. Ces chiffres ne comprennent aucun montant pour les déficits de la caisse de sécurité de la vieillesse, l'usage étant d'y pourvoir dans les derniers crédits supplémentaires.

La façon dont le Gouvernement a procédé à la préparation du budget des dépenses de 1959-1960 intéresserait peut-être la Chambre. L'an dernier, afin d'assurer l'emploi de main-d'œuvre, le Gouvernement a intentionnellement donné la préférence aux dépenses susceptibles de procurer du travail au moyen de programmes de construction imputables au compte de capital. Cette année nous avons accéléré et encouragé des programmes destinés à assurer de l'emploi cet hiver, en veillant toutefois à ce qu'il ne soit pas apporté d'addition ou d'extension à un programme susceptible d'accroître les frais généraux de l'État sans créer des emplois immédiatement. Pour ce qui est des autres articles du budget, nous avons visé à restreindre fermement les dépenses facultatives sans amoindrir les services publics essentiels.

Une augmentation de 311.3 millions de dollars est prévue pour les crédits statutaires. Elle se répartit en presque totalité sur deux ou trois postes: 160 millions pour les paiements aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, 106 millions au chapitre du service de la dette publique, attribuable en proportion à peu près égale à l'accroissement de la dette publique et à la hausse des taux d'intérêt, 25 millions pour les allocations familiales, résultant de l'accroissement des nombres admissibles, et 9 millions pour l'assistance-chômage en conséquence du retard envisagé dans le règlement des réclamations se rapportant à l'année financière actuelle.

La diminution d'ensemble de 39.1 millions aux postes non statutaires s'est produite nonobstant une augmentation de 88 millions de dollars des dépenses d'administration et de fonctionnement de l'ensemble des services. Ces 88 millions se répartissent sur quatre postes: 20 millions pour les traitements et salaires civils, 22 millions pour les soldes et allocations des forces armées et de la Gendarmerie, 19 millions pour la réparation et

l'entretien du matériel, puis diverses augmentations de moindre importance embrassant plusieurs autres postes et résultant surtout de la montée des prix.

Malgré les augmentations de 42 millions de dollars au chapitre des traitements et salaires et des soldes et allocations, les effectifs du service civil et des forces armées ne se sont guère accrus. Bien que des tâches supplémentaires aient été assumées, le personnel de l'État n'augmentera en 1959-1960 que d'environ .4 p. 100 par rapport à 1958-1959. C'est le plus faible accroissement annuel depuis 1951. Il témoigne du continuel souci du Gouvernement d'augmenter le rendement utile avec l'emploi d'un minimum de personnel.

Les augmentations des dépenses d'administration résultent surtout, abstraction faite de l'effet normal des reclassements et des augmentations annuelles, de ce que le recrutement de personnel civil et militaire continue de s'améliorer pendant que diminuent les renouvellements de personnel dans le cadre des effectifs autorisés. Cela se voit surtout dans le cas des classes techniques et professionnelles, attirées vers le service public dans les limites des cadres prescrits.

L'augmentation de 19 millions de dollars au chapitre de réparation et d'entretien du matériel reflète une intensification des programmes du gouvernement en matière d'entretien et de réparation.

Un autre élément de l'augmentation des dépenses d'administration se trouve dans les 8.9 millions de dollars pour frais de voyage et de déménagement, notamment à la Défense nationale. Les dépenses à cette rubrique sont plus élevées en certaines années en conséquence des déplacements plus considérables des forces armées. Au cours de l'année prochaine une partie considérable de la brigade sera remplacée en Europe conformément au plan de roulement régulier.

Le programme de dépenses en capital révèle une diminution globale de 65 millions de dollars. Toutefois, le niveau de dépenses en capital réalisé durant l'année courante par la plupart des départements civils sera vraisemblablement maintenu, surtout dans les domaines où les dépenses se rattachent à la mise en valeur des ressources et à l'emploi de main-d'œuvre, notamment les ministères de l'Agriculture, des Mines et Relevés techniques et du Nord canadien et des Ressources nationales.

La dotation en capital du ministère des Travaux publics est réduite en conséquence de l'achèvement accéléré de plusieurs édifices publics et de l'inévitable retard dans la mise au point des plans de nouveaux projets. La dotation du ministère des Transports, toutefois, restera à son présent niveau élevé, établi pour répondre aux pressants besoins de l'aviation civile. La réduction du programme des dépenses en capital du ministère des Travaux publics se trouve compensée en grande mesure par l'augmentation de celui du ministère des Transports. Le Gouvernement maintient ainsi un fort volume de travaux d'ordre national afin de poursuivre la lutte contre le chômage.

Les besoins du ministère de la Défense nationale au compte de capital sont également moindres. Les dépenses dans ce domaine, abstraction faite des besoins nouveaux, dépendent du progrès de divers projets de défense à longue échéance.

Le Parlement est invité à autoriser des déboursés à titre de prêts, placements et avances (qui ajoutent à l'actif productif de l'État) se totalisant par $122,887,799, en plus de ceux pour lesquels existe une autorisation permanente.

Non compris dans les chiffres que j'ai mentionnés jusqu'à présent, mais notés à titre documentaire, sont les montants prévus pour les paiements de pensions de sécurité de la vieillesse se totalisant par $577,600,000 Ces paiements ne sont pas comptés comme dépenses budgétaires, étant effectuées sur la caisse de sécurité de la vieillesse.

La Chambre constatera que le gouvernement a, en organisant son programme de dépenses pour 1959-1960, cherché, dans les limites des dépenses facultatives, à freiner l'inflation tout en favorisant l'emploi de main-d'œuvre et la mise en valeur des ressources.

Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre du Commerce (M. Churchill):

Que le message de Son Excellence ainsi que le Budget des dépenses présenté aujourd'hui soient renvoyés au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme je n'ai pas eu l'occasion d'étudier la déclaration du ministre ni le budget des dépenses qu'il vient de déposer, il m'est impossible de formuler de longues observations sur celui-ci. Vu cependant les paroles du ministre, il est peut-être à propos de signaler, de ce côté-ci de la Chambre, que le chiffre de la diminution des dépenses compressibles, qui semble d'environ 32 millions de dollars...

L'hon. M. Fleming: C'est 39.1 millions.

L'hon. M. Pearson: ...ou, comme dit le ministre, 39.1 millions, est réellement faible en comparaison du chiffre de 500 millions que les honorables vis-à-vis avaient constamment à la bouche comme étant celui dont il était possible de réduire les dépenses compressibles sans porter atteinte aux services essentiels. Nous accueillons cette réduction avec joie si

elle ne porte atteinte à aucun service essentiel, mais il n'est que juste de signaler que le budget des dépenses, qui est, je crois, le plus considérable de notre histoire en temps de paix,—et le ministre rectifiera si je fais erreur,—accuse une augmentation de 272 millions de dollars sur celui de l'an dernier, compte non tenu de l'accroissement de dépenses de 22 millions à l'égard de la caisse de la sécurité de la vieillesse.

Le ministre a également souligné que les traitements et allocations du service public ont été bien freinés. J'aimerais faire remarquer, toutefois, que le nombre des fonctionnaires s'est accru de 4,000 environ au cours de l'année; c'est là un autre fait intéressant pour qui se rappelle ce que les honorables vis-à-vis avaient l'habitude de dire au sujet de la réduction du nombre des fonctionnaires.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député fait erreur.

M. McIlraith: Oh non.

L'hon. M. Pearson: Les crédits dont nous avons été saisis soulignent l'à-propos de présenter le budget afin que nous puissions les étudier au plus tôt.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, tout comme le chef de l'opposition, nous avons eu le budget des dépenses il y a quelques minutes seulement. Étant donné que le ministre fait une très longue et très ample déclaration sur ce sujet, le gouvernement pourrait désormais faire preuve de simple politesse en nous remettant d'avance un exemplaire confidentiel du budget des dépenses, tout comme on a l'obligeance de nous remettre d'avance un exemplaire du discours du trône prononcé par Son Excellence. Je crois que quelqu'un a dit: "La même courtoisie qu'on montre à la presse." Je n'en sais rien. Mais, à mon avis, il n'est que juste, lorsque le ministre fait une très longue déclaration,—une sorte de prélude à son exposé budgétaire,—que les membres de l'opposition aient l'occasion de voir d'avance le budget des dépenses.

Je crois que le chef de l'opposition a mis en relief des considérations très importantes dans sa brève déclaration. Je note que le ministre a prédit une diminution de seulement 39 millions de dollars au chapitre des dépenses ordinaires, ce qui est un très petit montant en comparaison des déclarations énergiques que nous avons entendues depuis des années, suivant lesquelles des centaines de millions de dollars seraient épargnés si le gouvernement réduisait les dépenses inutiles et exagérées. Le fait brutal, c'est que le gouvernement a épargné une faible proportion seulement du montant qu'il se flattait de pouvoir économiser, du temps où il était dans l'opposition.

Nous notons que l'ensemble des dépenses est à la hausse. Nous approuvons la plupart de ces augmentations. De fait, nous avons au cours des années fort concouru à en susciter quelques-unes. Il s'agit ici de l'augmentation de 160 millions, dépense additionnelle pourvoyant à l'assurance-hospitalisation dans diverses provinces. Même si c'est une hausse de dépenses et même si cela doit aboutir, normalement en tous cas, à une hausse correspondante des impôts, la CCF la juge excellente et la tient pour un bon placement des Canadiens. Les crédits à l'étude démontrent une fois de plus que, quelles que soient les déclarations publiques du gouvernement au pouvoir portant que l'État devrait jouer un rôle restreint dans le domaine économique, de nos jours, les dépenses de l'État tendent à augmenter et le rôle de l'État dans l'économie tend à s'étendre. Nous constatons que les choses se passent ainsi même sous un gouvernement conservateur.

Les Canadiens approuveraient d'autres augmentations et d'autres dépenses à l'heure actuelle. Ils y souscriraient avec joie. Je prendrai comme exemple l'instauration d'un régime complet d'assurance-santé à l'échelon national.

Je crois que les Canadiens appuieraient un tel programme. Nous voyons d'un mauvais œil l'augmentation qu'a rendue nécessaire la hausse du service de la dette de l'État. Pareille dépense n'étant pas nécessaire, n'aurait pas dû être engagée. Elle provoque notre étonnement, car, pendant des années, le parti conservateur a prêché la politique de l'argent facile et de la diminution des charges d'intérêts, au lieu de la politique actuelle de l'argent cher et de l'intérêt élevé. Nous allons éplucher ces crédits, en scruter les divers aspects.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre des Finances dira à la Chambre si, avant l'ouverture de la séance, il a remis ou non à quiconque, autre que le gouvernement, des exemplaires du Budget des dépenses et de la déclaration qu'il se proposait de lire et qu'il a effectivement lue à la Chambre, à l'ouverture de la séance?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): La pratique suivie aujourd'hui est la même qui a été établie par mes prédécesseurs libéraux et qu'ils ont suivie pendant des années, et même durant la période où mon honorable ami était adjoint parlementaire au ministre des Finances. Il sait fort bien, monsieur l'Orateur, qu'il est de coutume depuis des années de tenir une conférence

pour renseigner confidentiellement les journalistes, conférence semblable à celle qui a eu lieu au temps de l'exposé budgétaire. Les journalistes ont consenti à garder secrets les renseignements qu'ils recevaient jusqu'à ce qu'ils fussent révélés à la Chambre, de sorte qu'il leur a été permis d'obtenir ces renseignements et des précisions avant la séance. Cela a eu lieu aujourd'hui à partir de midi et je n'ai pas le moindre doute que les journalistes feront honneur à la confiance qui leur a été témoignée. Je ne crois pas que mon honorable ami soit de ceux qui prétendraient ne pas savoir ceci, vu qu'il était adjoint parlementaire au ministre des Finances, alors que cela se faisait depuis des années.

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le ministre a dit lui-même qu'il avait suivi, cet après-midi, une coutume abandonnée depuis des années en faisant une longue déclaration relative au dépôt de ces prévisions. Cela ne s'était pas fait depuis 1954. C'est vrai que j'ai travaillé pour son prédécesseur immédiat et pour M. Abbott, les ministres des Finances. Je me souviens très bien que, dans un geste de courtoisie, M. Abbott avait envoyé au chef de l'opposition, le texte de la déclaration qu'il allait faire, tout comme c'était l'habitude d'envoyer le texte de l'exposé budgétaire, peu avant qu'il fut prononcé, le soir même de l'exposé.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, je dirai que ce n'est pas l'habitude, et que ça ne l'a jamais été, d'envoyer une copie de l'exposé budgétaire avant qu'il soit prononcé. La coutume veut qu'on envoie le texte de l'exposé budgétaire au chef de l'opposition et aux chefs des groupes de la Chambre après que le ministre l'a prononcé, mais non avant.

Des voix: Non!

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Vu que la déclaration et l'occasion d'en discuter sont bien différentes du communiqué qui a précédé la déclaration du tout début du budget, je demande au ministre des Finances, avec bienveillance et sincérité s'il voudrait bien songer à fournir d'avance aux chefs des partis de l'opposition le texte de sa déclaration, à peu près en même temps qu'il en fournit un aux journaux, à titre confidentiel. Il me semble que ce serait simple justice envers les membres de la Chambre.

M. l'Orateur: Une partie de cette discussion a trait aux travaux de la Chambre; j'estime donc qu'en réalité la question de fournir le texte d'une déclaration avant la séance de la Chambre devrait se régler entre les chefs de partis de l'opposition et le ministre des Finances, et non pas être abordée au cours d'une séance.

[L'hon. M. Fleming.]

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que cela soulève une question de Règlement, car si cela ne se fait pas, est-il certain que le ministre des Finances ait le droit de faire une longue déclaration, attendu surtout qu'il en a donné d'avance le texte aux journaux, sans accorder aux membres de l'opposition l'occasion de voir ce texte et de l'étudier afin d'être en mesure, tout comme le ministre des Finances, de faire des observations au sujet des crédits.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, si l'on me permet de répéter ce que j'ai déjà dit, il est de coutume depuis des années de tenir une conférence, avant le dépôt des prévisions budgétaires à la Chambre, pour renseigner les journalistes sur les crédits. La déclaration dont j'ai donné lecture aujourd'hui, monsieur l'Orateur, se conformait simplement à la ligne de conduite qu'avait suivie M. Abbott...

M. McIlraith: Non, elle ne s'y conformait pas.

L'hon. M. Fleming: ... en 1950, 1951 et 1954. Pour ce qui est de la longueur de la déclaration, je dirai que l'une de ses déclarations a été bien plus longue que celle dont j'ai donné lecture aujourd'hui.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois qu'il est temps d'arrêter là la discussion. La Chambre n'a été saisie d'aucune question et l'on n'a posé de question à aucun ministre. Au début, la discussion portait sur notre manière de procéder, et il semble qu'elle soit sortie de ce cadre.

LES TRANSPORTS

LE CANAL DE LACHINE—DÉCLARATION SUR LA FUTURE EXPLOITATION

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu de représentants de Montréal à la Chambre de nombreuses demandes sur l'exploitation future du canal de Lachine et je tiens à faire une courte déclaration à ce sujet.

Des fonctionnaires de mon ministère, et d'autres de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et de la Commission des ports nationaux, se sont récemment réunis avec des fonctionnaires du Conseil du port de Montréal et leur ont fait connaître la décision du gouvernement, savoir que le canal Lachine sera maintenu ouvert sur toute sa longueur, afin d'en permettre l'accès aux industries situées le long de cette voie d'eau. Le canal ne sera pas maintenu ouvert pour le trafic régulier en partance et en provenance des Grands lacs.

Toutefois, si un bateau utilisait le canal pour desservir une industrie établie sur la

rive, et qu'il ait un motif de quitter le canal à l'extrémité opposée à celle où il est entré, son passage sera autorisé moyennant l'acquittement d'un droit établi en fonction du barème des droits de passage sur la voie maritime pour un mouvement direct équivalent.

Le canal passera à l'Administration de la Voie maritime aux fins de gestion et d'exploitation, sans que l'Administration soit pourtant tenue d'en faire une exploitation financièrement autonome. Mon ministère conserve la responsabilité financière du canal de Lachine et, dans ses crédits, il prévoira les fonds nécessaires à son exploitation. On verra donc que la décision de garder le canal ouvert aux conditions que j'ai expliquées, est une décision du gouvernement plutôt qu'une question relevant uniquement des autorités de l'Administration de la Voie maritime.

On me dit que les représentants du conseil du port de Montréal se sont déclarés satisfaits de cet arrangement.

LA LOI SUR LES COMPAGNIES

MODIFICATION CONCERNANT LA PRODUCTION DE RELEVÉS FINANCIERS

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud) demande à présenter le bill nº C-22 modifiant la loi sur les compagnies.

Des voix: Explications, s'il vous plaît.

M. Broome: Ce bill a pour objet d'empêcher des compagnies publiques de recourir à l'exemption accordée aux compagnies privées, par l'article 121 de la loi sur les compagnies. Il est prévu, entre autres conditions, que ces compagnies ne doivent pas avoir plus de 50 actionnaires. Il s'agit de compagnies dites "de famille", qui ne sont pas astreintes à produire des relevés financiers annuels auprès du secrétaire d'État. Au terme des définitions actuelles et de l'article 121, d'importantes compagnies sont en mesure de se soustraire à la production d'états financiers annuels en constituant en corporation des compagnies privées et en devenant actionnaires de celles-ci.

L'article 121 actuel est conforme à celui que renfermait, avant 1948, la loi du Royaume-Uni. En 1948 toutefois, cette loi-là a été révisée et l'on y a inséré une disposition pour remédier à la situation en Angleterre. La loi canadienne a subi des modifications à certains égards en conformité de la révision britannique de 1948, mais la disposition dont il s'agit ici n'avait pas été prévue. L'amendement proposé, adapté à la loi britannique, insérerait la disposition britannique dans l'article 121 du texte canadien. L'amendement n'influerait aucunement sur la véritable compagnie privée dite "de famille".

D'après la présente proposition, l'amendement entrerait en vigueur le 1er janvier 1960, afin de donner un avis suffisant aux personnes intéressées.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour le 1re fois.)

LE COMMERCE

LA RUSSIE—À PROPOS DU RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD SUR LE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné que l'accord canado-soviétique, signé en février 1956 et aux termes duquel la Russie a consenti à acheter chaque année 14 millions de boisseaux de blé au Canada, arrive à échéance à la fin de février de cette année, le premier ministre peut-il nous dire si des mesures sont prises en vue de renouveler cet important traité; dans le cas de l'affirmative, où en sont les négociations?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Il est vrai que cet accord, ainsi que l'a déclaré le chef de l'opposition, arrive à échéance à la date qu'il a mentionnée. Cette question est présentement à l'étude et les pourparlers nécessaires se poursuivent en vue d'en arriver à la conclusion, encore une fois, d'un accord semblable. Nous ne pourrions faire connaître à la Chambre quelle mesures ont été prises alors que les négociations se poursuivent mais nous accordons toute l'attention possible à l'importance de cette question.

LE POISSON—PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA JAMAÏQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, puis-je appeler l'attention de la Chambre sur la question de la morue salée. Hier, l'honorable député de Gloucester m'a interrogé sur une déclaration que l'honorable Willis O. Isaacs aurait faite lors d'un banquet à la Jamaïque. Voici la déclaration de M. Isaacs:

> Nous avons fini par nous entendre et par conclure un accord définitif; donc, à l'avenir, il n'y aura plus de motif de plaintes, ni de difficultés.

Il parlait du prix de la morue salée du Canada sur le marché de la Jamaïque. Voici la réponse à la question de mon honorable ami: Ces derniers mois, des discussions ont eu lieu avec le ministre du Commerce et de l'Industrie de la Jamaïque en vue d'obtenir le retrait du prix maximum de détail imposé à l'égard de la morue salée vendue sur le marché jamaïquain. A la suite de ces discussions, le gouvernement de la Jamaïque a

haussé, en novembre dernier, le prix maximum fixé pour la morue salée vendue au détail et l'a porté de 1 shilling 5 pence à 1 shilling 6 pence la livre.

Lors de la récente foire commerciale canadienne tenue à Kingston, dans la Jamaïque, mon collègue, le ministre des Pêcheries, a eu d'autres entretiens avec le ministre du commerce et de l'industrie de la Jamaïque au sujet de la situation qui découle du maintien du plafond des prix de détail. Le lendemain de l'annonce, des fonctionnaires de mon ministère présents à la foire commerciale ont rendu visite au ministre du commerce et de l'industrie, M. Isaacs, et tenté d'obtenir qu'il fixe une date pour l'abolition du prix de détail maximum à l'égard de la morue salée à la Jamaïque. On espère que le gouvernement de la Jamaïque trouvera moyen de supprimer le prix maximum dont nous continuerons de réclamer l'abolition.

LE SERVICE PUBLIC

DEMANDE DE COMMENTAIRES AU SUJET DU SATELLITE AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux sonder le ministre des Mines et des Relevés techniques en lui posant une question. Mon compteur geiger parlementaire fait état de nouvelles parues dans les journaux au sujet de l'opinion personnelle exprimée par M. Edward Argyle de l'observatoire fédéral de Royal-Oak, près de Victoria, en Colombie-Britannique, selon laquelle l'histoire du satellite américain Atlas n'était qu'une médiocre affaire de propagande?

En raison de l'attitude scandalisée affichée publiquement par les hauts fonctionnaires de ce ministère à l'égard de cette opinion personnelle et de l'enquête minutieuse qui est censée avoir été faite sur l'affaire avec le consentement du ministre, le ministre peut-il faire connaître à la Chambre tous les détails de cette affaire, le résultat de l'enquête et de toute mesure prise par suite de cette opinion personnelle exprimée par un fonctionnaire de l'État; . . .

Des voix: Règlement!

M. Herridge: . . . et, en outre, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les limites exactes de la zone où un tel fonctionnaire de l'État est autorisé à exprimer une opinion personnelle . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que l'honorable député est allé assez loin quant à la première partie de sa question. La dernière partie semble aborder un sujet assez vaste.

[L'hon. M. Churchill.]

Il pourrait peut-être séparer ses questions afin que je puisse les traiter distinctement.

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question.

L'enquête sur l'affaire Argyle a révélé qu'en raison de ses connaissances techniques, il avait souvent pour tâche de répondre aux questions du public et des journalistes sur des questions comme celles des météores et des satellites. Samedi il a reçu chez lui un appel téléphonique d'un journaliste local s'informant de la réception des signaux de radio qu'émet le nouveau satellite. Il a profité de l'occasion pour exprimer une opinion personnelle, critiquant la publicité des États-Unis au sujet du satellite et le message présidentiel relayé par l'engin.

A notre avis, le geste de M. Argyle est répréhensible à cause de l'insolence de ses assertions et des expressions insultantes dont il s'est servi, et en particulier parce qu'il a profité d'un appel reçu d'un journaliste pour faire de telles déclarations.

Monsieur l'Orateur, je voudrais, si on me le permet, donner lecture de la lettre qui a été envoyée à cet employé. En voici la teneur:

Ottawa, le 5 janvier 1959

Monsieur P. E. Argyle,
Observatoire astrophysique fédéral,
Royal Oak (C.-B.).
Monsieur Argyle,

Il est regrettable, pour dire le moins, que vous ayez décidé d'exprimer, en réponse aux questions d'un journaliste, cette opinion personnelle sur le satellite américain *Atlas*, opinion qui a fait les manchettes dans toute la presse canadienne. Cela a été bien embarrassant pour nos observatoires, notre ministre et son ministère, et pour tout le gouvernement.

Tout fonctionnaire a le droit d'avoir ses opinions personnelles mais une certaine règle de prudence et de discrétion s'impose que vous avez gravement enfreinte. L'occasion que vous avez choisie,—la visite d'un journaliste,—ne saurait être une excuse à vos malencontreuses déclarations.

N'étaient vos bons états de service et la réputation dont vous jouissez dans notre ministère, le ministre se serait vu forcé de prendre d'autres sanctions que cette simple réprimande et cet avertissement qu'il vous adresse.

Je suis convaincu que vous vous rendez compte, maintenant...

M. Winch: Du fascisme!

L'hon. M. Comtois:

...de tout l'embarras que vous avez causé, et que vous agirez en conséquence à l'avenir.

Salutations,

Marc Boyer,
Sous-ministre.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, je suivrai votre avis bienveillant et je poserai une autre question. Étant donné la réponse que le ministre a donnée jusqu'à maintenant, dira-t-il aussi à la Chambre, en raison de l'importance de cette question, dans quelles

limites exactes une prudente réticence permet à un fonctionnaire de l'État d'exprimer sa propre opinion, surtout chez lui, sans s'exposer à être censuré ou réprimandé.

L'hon. M. Comtois: Je ne crois pas avoir à répondre à une telle question.

M. l'Orateur: J'allais dire qu'à mon avis la question vise un point dont on ne pourrait traiter très facilement en réponse à une question orale. Je doute même que ce point puisse donner lieu à une question convenant au *Feuilleton,* mais je ne veux pas me prononcer là-dessus. La question tend à obtenir une déclaration sur un sujet qui exigerait une somme de renseignements considérable et beaucoup de prudence. Mieux vaudrait à mon avis la poser par écrit plutôt que de procéder à l'improviste.

M. Herridge: Une autre question; le ministre pense-t-il que son attitude à l'égard de cette question et sa décision violent de quelque manière l'esprit de la déclaration des droits que le premier ministre a l'intention de soumettre à la Chambre?

M. l'Orateur: L'honorable député use évidemment de la question pour exprimer lui-même une opinion plutôt que pour obtenir des renseignements.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LES JOURNAUX ET LE RAVITAILLEMENT DE CARBURANT PAR LE ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui m'est inspirée par la déclaration qu'il a faite l'autre jour à la Chambre? Il disait que des négociations allaient être engagées entre le Canada et l'Euratom à propos de la fourniture d'uranium à l'Euratom par le Canada. Le ministre aurait-il des observations à offrir au sujet de la nouvelle émanant de Londres et qui dit que la Grande-Bretagne a maintenant signé avec l'Euratom un accord semblable qui prévoit l'approvisionnement en combustible pour les réacteurs achetés du Royaume-Uni par l'Euratom, et pour d'autres réacteurs, si on peut faire les arrangements nécessaires à cette fin?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je n'ai pas pris connaissance de la nouvelle; je vais donc considérer la question comme un préavis.

LES RESSOURCES NATURELLES

EFFET DE LA POLITIQUE FISCALE SUR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre a-t-il reçu le rapport au sujet de l'effet de la politique fiscale sur l'industrie forestière? Le ministre a dit le 14 août dernier qu'il avait réclamé un tel rapport. S'il ne l'a pas reçu, peut-il dire si ce rapport lui sera transmis au cours de cette session?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): J'ai reçu des chefs de mes services un rapport concernant l'industrie forestière, mais je n'ai reçu aucun rapport provenant d'une source extérieure.

M. Fisher: Le ministre nous dira-t-il s'il a réclamé un tel rapport au ministre des Finances?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je comprends que l'honorable député demande si j'ai réclamé . . .

M. Fisher: Oui. J'ai demandé au ministre s'il avait réclamé un tel rapport au ministre des Finances.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Non, monsieur l'Orateur.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE DE COMMENTAIRES SUR LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): A-t-on attiré l'attention du premier ministre sur une entrevue accordée aux journaux par le premier ministre de la Colombie-Britannique après qu'il fut rentré d'une rencontre avec le premier ministre? Dans cette entrevue, le premier ministre de la Colombie-Britannique déclare qu'un accord est intervenu entre lui-même et le premier ministre du Canada concernant l'aménagement du fleuve Columbia et que de plus, il serait accordé de l'aide pour assurer la protection de nos forêts aussi bien par l'aménagement de routes d'accès qu'au moyen de protection contre les incendies?

Vu la déclaration faite par le premier ministre de la Colombie-Britannique, le premier

ministre est-il maintenant en mesure de renseigner la Chambre sur ces pourparlers ou ces décisions?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Si on me demande si j'ai vu la déclaration que le premier ministre de la Colombie-Britannique est supposé avoir faite, je réponds non. Et la réponse à la question, c'est non.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—ÉTAT DE LA PRÉSENTE GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Le ministre peut-il nous dire si les négociations relatives à la grève des réalisateurs de Radio-Canada ont fait des progrès? Je pose la question à cause du changement d'attitude du Conseil des syndicats de diffusion qui permet aux employés associés d'apporter un appui plus général à la grève.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je n'ai rien de nouveau à annoncer. Je ne connais rien du changement d'attitude dont parle l'honorable député. Vu les actes de violence qui ont eu lieu hier soir à Montréal, j'incline à croire que l'attitude n'est peut-être pas telle que l'honorable député le prétend. Les entretiens commencés hier matin se sont poursuivis toute la journée. On me dit que les représentants des réalisateurs et de la Société ont ajourné leurs délibérations tard hier soir et qu'ils les ont reprises ce matin. Autant que je sache, les négociations se poursuivent toujours. On me dit que l'atmosphère est cordiale, qu'on a montré de la bonne volonté de part et d'autre et qu'on semble avoir fait des progrès hier.

M. Argue: Le ministre ayant parlé d'actes de violence, je tiens à lui dire que je ne sais rien à ce sujet. Je n'en ai pas du tout entendu parler.

Des voix: Règlement!

M. Argue: Je tiens à dire au ministre...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Sauf si le député veut poser une question, il n'est pas censé s'adresser au ministre. Cette période est réservée à des questions visant à obtenir des renseignements.

M. Argue: Le ministre a-t-il lu, dans la *Gazette* de Montréal de ce matin, la nouvelle exposant les renseignements dont je me suis servi pour poser la question?

L'hon. M. Nowlan: Je n'ai pas eu le temps de lire les journaux du matin, monsieur l'Orateur.

[M. Winch.]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

INTERPELLATION SUR RAPPORT FAIT PAR LE Dr ROBERT CLARK

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quand il déposera le rapport Clark, attendu depuis longtemps, sur le régime américain de survivance dans la vieillesse? Fera-t-il une déclaration au nom du gouvernement sur le rapport et le problème en jeu? Le ministre communiquera-t-il le rapport aux membres de l'opposition en même temps qu'il le remettra à d'autres Canadiens?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je pense que le premier ministre a répondu à cette question il y a eu une semaine vendredi dernier, si je ne me trompe.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ÉNERGIE—À PROPOS DE LA REPRISE DES SÉANCES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si la Commission Borden d'enquête sur l'énergie a repris ses séances dans les provinces de l'Atlantique et, dans le cas de la négative, quand elles sont censées reprendre?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je devrai aller aux renseignements sur ce point.

QUESTIONS OUVRIÈRES

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ SUR LES OCCASIONS D'EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Nous avons beaucoup entendu parler, au cours des derniers mois, de la question du chômage et on pouvait constater une pénurie assez marquée de gens qualifiés et bien formés...

Des voix: Règlement!

M. Nasserden: ...pour répondre à la demande de l'industrie et de certaines professions, comme celle des vétérinaires par exemple.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député vient de m'entendre rappeler à un autre député un peu plus rapproché de moi que le but de l'interpellation est de demander des renseignements et non pas de les fournir. J'aimerais que l'honorable député poursuive dans cet esprit.

M. Nasserden: Merci, monsieur l'Orateur, Vu les faits que j'ai mentionnés, le ministère du Travail songera-t-il à publier dans les hebdomadaires du Canada de la réclame énumérant ces emplois en perspective, dans le dessein d'augmenter à la longue le pourcentage des Canadiens employables et en même temps de répondre aux exigences d'un effectif ouvrier qui s'accroît?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Je suis très heureux d'avoir l'occasion de répondre à cette question pour le député de Rosthern et je le remercie de son préavis. (*Exclamations*) Je signale à la Chambre que les préposés du Service national de placement s'appliquent à bien connaître en tout temps la situation dans l'industrie et parmi les divers corps de métiers, afin d'établir leurs besoins actuels et futurs à cet égard. Nous avons certes le dessein de continuer,—car nous l'avons fait déjà,—d'insérer de la réclame dans les hebdomadaires et d'autres organes de publicité du Canada pour signaler ces questions au public. Ces derniers mois, notre programme de placement s'est intensifié à cet égard et je puis assurer au député que nous surveillons actuellement de près les besoins d'employés administratifs et professionnels de l'industrie pour l'aider à recruter un personnel formé et bien exercé.

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

MODIFICATION PORTANT SUR LE STATUT DES CITOYENS NATURALISÉS

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate) propose la 2e lecture du bill n° C-2 tendant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne.

—Monsieur l'Orateur, ainsi que je le disais à la Chambre lors de la première lecture du présent bill, son objet est d'assurer une complète égalité de statut entre les citoyens naturalisés et les citoyens de naissance. La forme du bill est très simple, et c'est encore plus simple d'en expliquer l'objet. Je ne retiendra l'attention de la Chambre que quelques minutes pour expliquer un ou deux points relativement peu importants.

Je pense toutefois que certains de nos vis-à-vis demanderont pourquoi cela n'a pas été fait lorsque nous étions au pouvoir, suivant ce qui est devenu une habitude invétérée de la part de l'autre côté de la Chambre. (*Exclamations*) La question pourrait bien m'être posée, et j'estime qu'elle serait très à propos. Pour ménager les cordes vocales de l'honorable dame, j'ai l'intention d'y répondre avant qu'elle la pose.

Une voix: Ménagez nos oreilles; et mettez tout ça dans une lettre!

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député peut décider lui-même s'il préfère m'entendre ou entendre l'honorable ministre. Il n'est pas difficile de voir pourquoi la chose n'a pas été faite avant.

M. McPhillips: Pourquoi ne l'avez-vous pas vue avant?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député de Victoria (M. McPhillips), dont nous reconnaissons tous le noble apport à ce débat, ne verrait peut-être pas d'inconvénient à faire son discours à son tour plutôt que de me prendre mon temps.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que je ne veux pas engager de controverse à ce sujet avec qui que ce soit. Je cherche à saisir la Chambre d'une mesure qui intéresse tous les Canadiens et qui intéresse également, je crois, tous les députés. Je cherche à en faire un exposé qui ne prête pas à la controverse. La question que j'ai indiquée est fort pertinente, plus pertinente que ne le sont d'ordinaire les questions, et c'est pourquoi je me propose d'y répondre dès maintenant.

Les dispositions qui se trouvaient dans la loi sur la citoyenneté, mesure présentée à la Chambre lors d'une législature antérieure et pilotée par l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), y étaient pour une excellente raison.

Ces dispositions étaient très pratiques du point de vue administratif. De fait, elles n'imposaient aucune rigueur aux citoyens résidents du Canada. Je crois vraiment qu'elles n'imposaient aucune rigueur à qui que ce soit au monde.

Au cours des trois années où j'ai été ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, personne ne m'a jamais dit qu'un tel changement devait être apporté! Quand j'ai proposé à la Chambre certaines modifications à la loi sur la citoyenneté, personne à la Chambre n'a dit que ce serait là un changement souhaitable. Au cours du printemps et de l'été 1957, j'ai appris, comme beaucoup d'autres députés je crois, que dans certaines régions du pays il existait chez les citoyens naturalisés,—je ne sais nullement où cela a pu commencer,—l'impression que d'une certaine façon ils n'étaient pas égaux devant la loi aux citoyens de naissance, qu'il y avait

des circonstances dans lesquelles ils pourraient perdre leur citoyenneté, circonstances qui n'existaient pas pour les citoyens de naissance.

Cette question a été assez souvent discutée au cours de l'année 1957; le ministre actuel de la Justice (M. Fulton) en a parlé à la Chambre; je pourrais trouver à quelle date, mais je ne pense pas que ce point sera contesté.

M. Campbell (Stormont): L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Pickersgill: Je puis peut-être terminer ma phrase. Il en a été question lors de l'examen des prévisions budgétaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et le ministre de la Justice, qui dirigeait cet examen, a exprimé, au nom du gouvernement, un profond sentiment d'inquiétude à ce sujet. Je lui ai alors signalé un des ennuis que la chose pouvait occasionner; le ministre semblait être au courant. Si l'honorable député de Stormont veut maintenant poser sa question, il peut le faire.

M. Campbell (Stormont): Puis-je demander à l'honorable député si ce sentiment de la part des gens naturalisés au Canada ne vient pas d'un énoncé du ministre de l'époque disant que les bébés canadiens étaient infiniment supérieurs à ceux qui n'étaient pas nés au Canada. Cette idée n'a-t-elle pas pu faire naître dans les esprits une certaine appréhension?

L'hon. M. Pickersgill: J'estime que cette interpellation est bien digne de l'honorable député de Stormont et qu'elle le caractérise.

Des voix: Répondez.

L'hon. M. Pickersgill: Si les honorables députés veulent entendre la réponse, je ne vois aucun inconvénient à la donner. Bien entendu, je n'ai jamais dit ce qu'a prétendu l'honorable député, et aucun journal ne m'a jamais attribué ces propos. Cela tranche peut-être la question. Ce que j'ai dit, et dont je ne me suis jamais dédit, et ce qui, à ma connaissance n'a jamais été incompris d'un immigrant, c'est que, comme moyen d'accroître la population d'un pays, toutes choses égales d'ailleurs, le berceau vaut mieux que l'immigration, car c'est plus facile pour des gens originaires du pays où ils ont grandi de s'adapter à ses us et coutumes. Je n'ai jamais rencontré un immigrant qui a eu un enfant au Canada et qui, après que je lui eus expliqué ce que j'avais dit effectivement, n'ait pas été tout à fait de mon avis. Je m'attends bien que l'on continue de répéter mes propos, déformés comme d'habitude,—ce qui m'a valu dans le pays une certaine notoriété dont je n'avais pas joui auparavant,

[L'hon. M. Pickersgill.]

—et, étant politicien, ce surcroît de notoriété ne pourra peut-être pas me nuire plus que ne me serait utile la répétition de mon nom.

Il me semble que c'est là une intervention plutôt mesquine à propos d'un sujet qui devrait être étudié calmement et impartialement par tous les partis de la Chambre. J'espère qu'il y a moyen d'examiner le projet de loi de cette façon-là.

Lorsque la question est venue à ma connaissance pour la première fois à l'été de 1957, j'ai en ma qualité d'ancien ministre,—je suis sûr que l'honorable ministre me donnera raison sur ce point,—consulté le ministère pour voir ce qu'on y pensait. Je suis sûr qu'elle en ferait autant dans les mêmes circonstances. Le ministère a alors mis de l'avant en termes énergiques les commodités administratives que représentait alors la loi. Je n'insisterai pas là-dessus parce que ce n'est pas tellement pertinent et parce que la question a été retirée par la décision que la Chambre a rendu à la dernière session. Mais contre cet argument, il était aisé de faire valoir que si des citoyens du Canada venus volontairement dans notre pays pour en faire le leur avaient le sentiment que de quelque façon ils n'étaient pas considérés comme étant égaux aux citoyens de naissance et que si le Parlement pouvait dissiper ce sentiment, nous devions tenter la chose.

J'ai consulté deux anciens membres distingués de cette Chambre. L'un était encore député à ce moment-là et l'autre était sénateur. Tous deux étaient des immigrants. Je veux parler du sénateur Croll et de l'honorable James Sinclair. "Croyez-vous, leur ai-je demandé, que les immigrants se sentent en quelque sorte inférieurs devant la loi ou de toute autre façon?" A quoi, ils m'ont répondu: "Pour notre part, nous n'avons pas ce sentiment, mais nous voyons ce qui en est et nous pensons qu'il faudrait changer la situation."

Le jugement de ces deux hommes publics expérimentés m'a fortement influencé. J'ai pensé qu'il ne faudrait pas attacher trop d'importance à quelques petites complications administratives si elles permettaient d'obtenir une loi qui donnerait à tous nos citoyens l'impression qu'il existe une égalité psychologique réelle entre citoyens naturalisés et citoyens de naissance. Ce point de vue a été adopté au cours de la discussion de cette question pendant le congrès de notre parti en janvier 1958. La disposition de notre programme s'y rapportant tient dans une phrase que je voudrais mettre au compte rendu et ceci sans esprit de parti. La voici:

Le parti libéral, qui a parrainé la loi sur la citoyenneté canadienne, est partisan de l'égalité absolue de tous les Canadiens qu'ils soient nés au Canada ou naturalisés.

Je ne crois nullement qu'il s'agisse d'une question où l'esprit de parti joue un rôle. C'est, paraît-il le point de vue du parti conservateur. Si je me trompe, je serais heureux d'être repris par quelqu'un autorisé à parler au nom de ce parti. Je crois et j'espère que c'est le point de vue du parti conservateur. Je crois que c'est également le point de vue de la CCF. Si ma mémoire ne m'abuse pas, et je dois avouer que je n'ai pas entièrement lu son discours, je crois que l'honorable représentant de Skeena (M. Howard) a adopté ce point de vue le dernier jour de la dernière session ou la veille. De toute façon, je suis d'avis que, pour ce qui est de l'objet du présent bill, tous les partis et, je l'espère, tous les membres de la Chambre, sont unanimes.

En considération de l'unanimité qui existe selon moi, je dois dire que nous avons été déçus et que nous avons exprimé notre déception à l'égard du bill soumis à la dernière session. En fait, nous avons même amené la Chambre à voter sur la question au dernier jour de la dernière session du Parlement. J'ai alors proposé un amendement en comité; et l'amendement que j'ai proposé à ce moment-là était précisément rédigé dans les termes mêmes du bill dont la Chambre est maintenant saisie. Afin d'épargner du temps aux députés, j'aimerais donner lecture de ce que j'ai dit à propos de cet amendement, parce que c'était exprimé très brièvement. Voici ce que je disais, comme en fait foi la page 4999 du hansard de 1958:

La seule différence entre ma proposition et celle qu'avance l'honorable représentante dans son projet de loi, maintenant qu'elle en a supprimé l'alinéa c),... c'est qu'elle ne conférera plus l'autorité d'abroger la citoyenneté de celui qui est accusé du crime de trahison, qui a quitté le pays et n'y reviendra pas pour subir son procès.

C'est là la seule personne dont la citoyenneté puisse être révoquée, en vertu de la loi telle qu'elle est présentement rédigée, sauf la personne qui aurait obtenu sa citoyenneté frauduleusement. C'est d'ailleurs ce qu'on verra en examinant le présent bill qui, à mon avis, est plus conforme aux faits que ne l'est la loi actuelle. Pour ce qui est de cette incapacité, si vous me permettez cette expression, voici ce que je disais:

Pareille chose n'arrive que très rarement. Il est peut-être souhaitable de pouvoir le faire.

Autrement dit, révoquer la citoyenneté d'une personne accusée de trahison et qui ne reviendra pas au Canada pour subir son procès. Je continue:

Cependant,...

Et voici, à mon avis, ce qui importe le plus,

...si nous supprimons toutes les autres raisons, pourquoi laisser celle-ci? La principale raison de la mesure,...

C'est-à-dire, le bill que l'honorable représentante pilotait alors à la Chambre.

...c'est, sauf erreur,—il me semble d'ailleurs que les députés ne diffèrent plus d'avis à cet égard,—

C'est ce que je disais à l'époque, et je le répète encore, et je crois que cela est toujours vrai.

...de conférer l'égalité absolue, le sentiment psychologique d'égalité. Quand un Canadien de naissance est un traître, nous ne pouvons lui enlever sa citoyenneté. Nous ne perdrons donc pas grand chose si, une fois dans une génération, un Canadien naturalisé, accusé de trahison et se trouvant à l'étranger, ne pourra être déchu de sa citoyenneté. Il me semble que le pays n'en pâtira pas beaucoup en comparaison de ce que nous essayons d'atteindre par cette mesure. En d'autres termes, nous essayons de donner aux citoyens naturalisés de notre pays le sentiment qu'une fois naturalisés ils sont sur un pied d'égalité avec les citoyens canadiens de naissance.

Cet objectif tient toujours. J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que, comme je l'ai dit à l'époque, je ne suis pas du tout attaché au libellé de ce bill. Les députés se souviendront que j'ai rédigé l'amendement un peu à la hâte. Voici ce que je disais à l'époque:

J'ai essayé de présenter cette proposition sans soulever de controverse parce que nous cherchons tous, à mon avis, à atteindre le même objectif. Je dirai que si le ministre de la Justice trouve quelque vice de forme dans l'amendement, je serais vraiment heureux de m'incliner devant la connaissance très supérieure qu'il a de ces choses-là, pour ce qui est des modifications à apporter au texte. Mais j'espère qu'en principe l'amendement restera acceptable au gouvernement.

Je formule le même espoir encore aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Nous avons eu six mois pour réfléchir sur cette question. Si, comme il se pourrait fort bien, le libellé du bill n'était pas entièrement satisfaisant au gouvernement ou aux légistes de la Couronne, je propose que nous acceptions le principe à la base du bill en accordant la deuxième lecture et que nous renvoyions le bill à un comité. Je puis dire que nul ne sera plus heureux que moi d'accepter tout amendement qui, de l'avis du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, du ministre de la Justice ou des légistes de la Couronne, pourrait le mieux atteindre l'objectif que, selon moi, nous visons tous, c'est-à-dire celui de donner à tous les Canadiens le sentiment de l'égalité.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer en disant que l'objet du présent bill est d'atteindre un objectif qui a été énoncé simplement et éloquemment par le chef de l'opposition. Dans une déclaration qui figure à la page 4933 du hansard de l'an dernier. L'honorable député a déclaré:

...qu'il n'y aura qu'une classe de citoyens au Canada, un pays où il n'y a pas de place pour des citoyens de premier, de deuxième ou de troisième ordre.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt les observations de l'honorable député de

Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). Il s'est excusé en quelque sorte en tant qu'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, de ne s'être pas occupé de questions dont le ministre actuel s'est occupé, parce qu'on ne les lui avait pas signalées. Mais cela est hors du sujet. Je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à tous les honorables députés, qu'un Canadien naturalisé serait et devrait être le premier à appuyer toute mesure législative,—et je cite les notes explicatives du bill nº C-2,—qui aurait pour but:

...d'assurer une complète égalité de statut entre les citoyens de naissance et ceux qui ne le sont pas, en abolissant la distinction préjudiciable qui subsiste dans la loi actuelle.

Monsieur l'Orateur, pour des raisons que je vais exposer tout à l'heure, j'estime que ce bill fait défaut à cet égard, de sorte que je ne peux faire autrement que de m'y opposer. Je vais voter contre, et je demanderai aux honorables députés d'en faire autant.

A titre de Canadien naturalisé je ressens probablement plus vivement les distinctions injustes établies contre des milliers de gens de la même catégorie. Je les ressens plus vivement que les Canadiens de naissance parce que, en acceptant la citoyenneté canadienne j'en ai accepté tous les devoirs, toutes les obligations et qu'il n'y a pas la moindre différence entre les devoirs et obligations qui me sont imposés en ma qualité de citoyen et ceux qui sont imposés aux Canadiens de naissance. Si mes devoirs et obligations sont les mêmes, mon statut devrait aussi être absolument égal à celui de mon frère qui est né au Canada.

En dépit de ce qu'a dit l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je veux réitérer que jusqu'à la dernière session, en septembre dernier, les Canadiens naturalisés étaient victimes d'une distinction injuste et je veux assurer à la Chambre que ces Canadiens s'opposaient aux dispositions injustes de la loi. Je puis citer des extraits de journaux de mon groupe ethnique qui remontent à cinq ans et qui ont peut-être échappé à l'honorable député lorsqu'il était ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. C'est inutile, je crois, dans les circonstances; toutefois, pour rafraîchir la mémoire des députés, permettez-moi de citer un passage du discours prononcé le 5 septembre 1958 par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, page 4926 du hansard. Nous y trouvons ces dispositions qui établissent des distinctions injustes et je voudrais les inscrire au compte rendu. Mais avant de le faire, je voudrais préciser que ces dispositions sont celles sous le régime desquelles un sujet naturalisé canadien pouvait perdre son droit de citoyenneté; les voici:

(1) a aidé un ennemi du Canada en temps de guerre; (2) a obtenu sa citoyenneté par fausse déclaration ou fraude; (3) a résidé en dehors du Canada pendant six ans et n'a pas maintenu de lien sérieux avec le Canada; (4) a résidé en dehors du Canada pendant deux ans dans le pays dont elle était citoyen avant de devenir un citoyen canadien et n'a pas maintenu de lien sérieux avec le Canada; (5) a manifesté, pendant son séjour hors du Canada, de la désaffection ou de la déloyauté envers Sa Majesté, ou (6) a été déclarée coupable par un tribunal canadien d'une infraction comportant désaffection ou déloyauté envers Sa Majesté.

Il est reconnu que ces dispositions, ou presque toutes, ont été abrogées par le bill nº C-58 présenté par le ministre actuel de la Citoyenneté et de l'Immigration. Monsieur l'Orateur, je ne trouve rien dans la loi qui établisse une distinction entre le statut d'un Canadien d'origine et celui d'un citoyen naturalisé canadien, aussi longtemps qu'il demeure au Canada. N'est-ce pas exact?

L'hon. M. Pickersgill: C'est exact.

M. Mandziuk: Ce sont les Canadiens dont nous devrions nous préoccuper le plus. Cependant, monsieur l'Orateur, en dépit des observations de mon honorable ami, il est intéressant de constater que tout le temps qu'il a été seigneur du château, c'est-à-dire ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, il n'a absolument rien fait pour faire disparaître ou abroger les inégalités de traitement qui font encore partie de la loi; ce n'est qu'après s'être retrouvé du côté de l'opposition qu'il a compris soudainement, probablement sous l'effet du repentir, qu'il fallait faire quelque chose, et il est maintenant prêt à aller jusqu'au bout, expression qu'il a employée dans un de ses discours.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, c'est exact.

M. Mandziuk: Autre chose qui provoque l'étonnement, monsieur l'Orateur; pourquoi a-t-il, au cours de la dernière session, présenté une motion qui, si elle n'avait pas été déclarée irrégulière, mais approuvée par la Chambre, aurait coulé le bill C-58 par lequel ont été supprimées les inégalités de traitement que renfermait la loi? La raison était, comme toujours: "Moi aussi, monsieur". Le libellé de ce bill C-2 est un peu ronflant. J'espère que les honorables députés se reporteront au texte, car je vais citer en premier lieu la disposition que le bill tend à abroger, soit l'article 19 (1) de la loi actuelle. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de faire inscrire cet article au compte rendu, afin que tous les néo-Canadiens, naturalisés ou non, puissent le lire et se rendre compte de la nature de la loi actuelle:

19. (1) Le gouverneur en conseil peut, à sa discrétion, ordonner que toute personne, autre qu'un citoyen canadien de naissance, cesse d'être citoyen canadien si, sur un rapport du ministre, il est convaincu que cette personne,

a) ayant été accusée du crime de trahison aux termes du Code criminel ou d'une infraction visée

par la loi sur les secrets officiels, a omis ou refusé de rentrer au Canada volontairement dans le délai que peut prescrire un avis envoyé par le ministre à cette personne, à sa dernière adresse connue, et n'a pas comparu à l'enquête préliminaire sur ledit crime ou ladite infraction ni au procès de ce crime ou de cette infraction, ni aux deux, selon le cas; ou

b) a obtenu un certificat de naturalisation ou de citoyenneté canadienne par fausse déclaration, fraude, ou dissimulation de faits importants.

Cet article vise deux groupes de personnes. Il a trait à ceux qui peuvent être accusés de trahison ou inculpés en vertu de la loi sur les secrets officiels et, deuxièmement, à ceux auxquels le certificat de citoyenneté est accordé, mais sous de fausses déclarations de la part du requérant,—comme la dissimulation de faits importants ou d'autres irrégularités. Occupons-nous d'abord de l'inculpé de trahison. D'après les observations éloquentes du député de Bonavista-Twillingate (l'hon. M. Pickersgill), un Canadien naturalisé pourrait être porté à croire que cet article établit encore une distinction préjudiciable. Est-ce vrai? Si un Canadien naturalisé est accusé de trahison au Canada et s'il est déclaré coupable après avoir été jugé régulièrement et par un tribunal reconnu, il ne perd pas sa citoyenneté. Dans le cas d'un Canadien naturalisé qui se trouve hors de la juridiction canadienne ou dans un autre pays, et qui est sommé par le Canada de répondre à une accusation de trahison ou à une accusation relevant de la loi sur les secrets officiels, s'il se présente et répond à cette accusation, il ne perd pas sa citoyenneté. Mais un Canadien naturalisé qui, refusant de revenir au Canada,—son pays d'adoption; le pays qui l'a accepté et qu'il a accepté,—et reste en dehors, au lieu de venir faire face à l'accusation, perd sa citoyenneté.

J'ignore pourquoi nous devrions tellement nous soucier d'accorder à ces individus,—ils sont rares, je l'admets,—la protection de nos services diplomatiques dans d'autres pays alors qu'ils ont commis un abus de confiance envers le pays qui les a adoptés comme ses propres fils.

L'hon. M. Pickersgill: Le député de Marquette permettrait-il une simple question objective? La voici. Vu les paroles dont le député a donné lecture, pourquoi pense-t-il que le gouverneur en conseil devrait, dans ces circonstances, pouvoir enlever la citoyenneté à un citoyen naturalisé et non à un citoyen de naissance?

M. Mandziuk: Je compte aborder ce point. J'en tiendrai compte dans mon discours. Je regrette que nulle disposition ne vise un Canadien de naissance. Je le regrette, et je souscrirais sans réserve à une telle disposition. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de citer le texte même du serment qu'un aspirant à la citoyenneté canadienne prononce:

Je, A.B., jure fidélité et sincère allégeance envers Sa Majesté la reine Elizabeth II, ses héritiers et successeurs, conformément à la loi, et jure que j'observerai fidèlement les lois du Canada et remplirai de même manière mes devoirs de citoyen canadien.

Ainsi Dieu me soit en aide.

En refusant de se conformer à l'ordre de revenir au Canada et d'affronter la tempête, un homme prouve qu'il n'a aucun égard pour les lois canadiennes, ni pour la souveraine à qui il a juré allégeance. Autrement dit, le seul fait de ne pas rentrer au pays le convainc de trahison. Monsieur l'Orateur, je me fais le porte-parole des milliers et des milliers de Canadiens naturalisés pour dire que ces gens n'ont aucun respect pour les traîtres. Ceux qui n'ont obtenu leur citoyenneté que récemment,—et qui viennent des pays situés derrière le rideau de fer,—savent parfaitement que si leurs pays ont perdu leur liberté, c'est à cause des traîtres et des quislings. Je défie quiconque de prouver que les Canadiens naturalisés favorisent la mesure que l'honorable député a proposée.

Nous avons une loi actuellement. J'en suis satisfait, et des milliers de gens comme moi le sont aussi, je crois.

La seconde partie de l'article 19 (1) que je viens de citer vise les personnes qui obtiennent un certificat par fraude, par exemple les personnes qui se présentent sous un faux jour, se donnent un faux nom, et ainsi de suite. Eh bien, l'article actuellement contenu dans la loi prescrit que l'affaire doit être entendue par une commission, et que si les accusations sont fondées, le certificat de naturalisation est révoqué, et l'inculpé est réputé n'avoir jamais été citoyen canadien.

Voilà la loi telle qu'elle est conçue actuellement. Voyons maintenant les termes du bill nº C-2 proposé par l'honorable député. J'aimerais aussi en consigner le texte aux *Débats*, si cela m'est permis:

19. (1) Un citoyen canadien autre qu'un citoyen de naissance ne perd pas sa citoyenneté pour un motif par lequel un citoyen de naissance ne la perdrait pas.

Lorsqu'il est établi, à la satisfaction de la cour, qu'une personne a obtenu un certificat de naturalisation ou de citoyenneté canadienne par fausse déclaration, fraude, ou dissimulation de faits importants, ledit certificat doit être révoqué et cette personne est réputée n'avoir jamais été un citoyen canadien.

Le bill C-2 ne contredit pas trop la loi actuelle pour se qui est des citoyens qui ont obtenu leur certificat de naturalisation par fraude, fausse déclaration ou dissimulation de faits importants. Le député prévoit, par le bill, le même résultat définitif, à savoir que quelqu'un fera une déclaration disant qu'une personne n'est jamais devenue de fait citoyen, et c'est ce que prévoit la loi actuelle.

Malgré que l'honorable député de Bonavista-Twillingate se soit vivement excusé de la façon dont le bill a été rédigé, je dois lui rendre le respect qu'il mérite et employer les mots qu'il renferme. Je parlerai de la perte de la citoyenneté obtenue par fraude, fausse représentation et ainsi de suite. Je cite le bill:

Lorsqu'il est établi, à la satisfaction de la cour...

Les députés qui connaissent le droit savent que l'article "la" placé devant le nom "cour" indique une cour déterminée,—une cour en particulier. J'aimerais savoir à quelle cour le parrain de la mesure songe. Le paragraphe b) de l'article 2 de la loi définit la cour qui dispose des cas relevant de la loi sur la citoyenneté. Voici la définition:

Tribunal signifie une cour supérieure, une cour de circuit, une cour de comté ou une cour de district. Cette expression comprend, dans la province de Québec, tout magistrat de district; dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Territoire du Yukon, tout magistrat stipendiaire ou toute autre personne que le gouverneur en conseil désigne par l'application de la présente loi.

Il tient du gouverneur en conseil son droit de révoquer la citoyenneté. La procédure est énoncée à l'article 19(1) *a*), paragraphes 3 et 4. Un des membres de la commission doit avoir quelque expérience en matière judiciaire. Rien dans le bill ne précise la composition du tribunal. La loi actuelle énonce la procédure qu'il faut suivre pour en arriver à la révocation, mais le présent bill ne contient rien de tel. En biffant le préambule de la loi actuelle, l'honorable député a supprimé la procédure qui indique à qui appartient l'initiative des poursuites, et ce qui se passe ensuite.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député me permettrait une question? Évidemment, l'honorable député, s'y connaît en matière juridique. Comme il le sait, moi, je ne m'y connais pas tellement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Ai-je bien compris que l'honorable député n'est pas disposé à permettre la question en ce moment?

M. Mandziuk: J'y répondrai à la fin de mon discours.

M. l'Orateur: Je ne puis promettre d'accorder plus de temps à l'honorable député. C'est là une chose qu'il faudra régler en temps et lieu.

M. Mandziuk: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà donné mon humble avis à l'égard des procédures visant la révocation de la citoyenneté irrégulièrement obtenue. Dans l'ensemble, la mesure semble fort attrayante, monsieur l'Orateur. Elle sera belle à évoquer aux assemblées politiques. C'est ça qui moussera un candidat, que de pouvoir dire qu'il a proposé une mesure qui prévoit ceci:

Un citoyen canadien autre qu'un citoyen de naissance ne perd pas sa citoyenneté pour un motif par lequel un citoyen de naissance ne la perdrait pas.

Comme propagande, ce n'est pas mal! Elle porte sur les distinctions injustes, avec un "D" majuscule.

Une voix: De la part d'un député qui était le maître de la barque.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie le député de son compliment.

M. Mandziuk: Je signale que le bill C-2 contredit l'article 18 de la loi que le parrain de la mesure aurait dû chercher à abroger par sa proposition d'amendement. Permettez-moi de donner lecture de l'article 18 afin de le consigner au hansard. Il s'agit d'une contradiction directe du bill dont nous sommes saisis, soit le bill C-2. Voici l'article 18:

Subordonnément aux paragraphes 2 et 3, une personne qui, depuis qu'elle est devenu un citoyen canadien, a résidé hors du Canada durant une période de dix années consécutives, cesse d'être un citoyen canadien à l'expiration de cette période.

Il s'agit d'une disposition qui introduit un traitement inégal et je voudrais la signaler au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Cet article comporte, bien entendu, quelques exceptions. Il y a une disposition qui établit que si un Canadien naturalisé sert dans l'armée ou s'il est fonctionnaire et hors du pays pendant 10 ans, ou s'il reste en rapport avec les fonctionnaires appropriés de notre corps diplomatique, il peut conserver sa citoyenneté. Mais cet article ne s'applique pas aux Canadiens de naissance, et le bill C-2 ne supprime pas cet article. Si le bill C-2 était adopté, il serait en contradiction complète avec l'article 18 de la loi. Comment réalise-t-on ainsi l'égalité du citoyen de naissance avec le citoyen naturalisé puisque la loi comporte encore l'article 18?

Pour finir, monsieur l'Orateur, je tiens à résumer les raisons pour lesquelles je m'oppose au bill. Il n'ajoute rien à la présente loi mais au contraire embrouille la question en ce qui concerne la procédure de révocation. Je m'oppose au bill car de l'avis de tout Canadien naturalisé, je crois, une personne qui trahit son pays par le fait même qu'elle refuse d'y retourner ne mérite pas de porter le nom honorable de "Canadien". Elle mérite de le perdre. Le bill contredit de façon directe l'article 18 qui établit une distinction injuste. Si le bill prévoyait l'abrogation de l'article 18, j'hésiterais à voter contre. Tel qu'il est, le bill ne fait pas avancer d'un pas la cause du citoyen naturalisé. Ce bill ne vise que le Quisling qui, par le fait même de refuser de revenir au Canada pour répondre à une accusation, pourrait continuer

à circuler à l'étranger en proclamant qu'il est toujours citoyen canadien. Il ne mérite pas ce droit, monsieur l'Orateur. Je vous remercie.

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il maintenant de lui poser une question?

M. Mandziuk: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis heureux qu'il m'ait demandé d'attendre parce que je la pose maintenant avec plus de conviction. Ne croit-il pas que toutes les difficultés de rédaction, dont, pour employer ses propres mots, je m'excuse, pourraient être aplanies en comité? S'il y a conflit entre le bill et l'article 18, ainsi que le député l'a démontré, je pense, je serais vraiment très heureux qu'il soit modifié.

M. Mandziuk: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question, je dirai que je ne m'attaque pas à la grammaire ou à la syntaxe du bill C-2 mais je m'en prends au fond même de ce bill. Je crois avoir bien précisé quelle est ma position, à titre de Canadien naturalisé. J'espère que cela répond à la question.

M. Crestohl: Le député voudra-t-il répondre à une autre question? Je crois que son dernier argument était fort impressionnant; il a dit qu'un traître méritait de perdre sa citoyenneté. N'estime-t-il pas que même celui qui est un citoyen de naissance et qui devient un traître devrait également perdre sa citoyenneté?

M. Mandziuk: Je suis heureux que l'honorable député m'ait signalé ce point. Je l'avais inscrit dans mes notes, mais je l'ai oublié. Je regrette qu'il n'existe aucune disposition semblable à l'égard des Canadiens de naissance. Je le regrette, et par conséquent, je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député.

M. Crestohl: Nous sommes d'accord sur ce point.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'espère me montrer capable d'examiner de façon assez objectif le bill qui nous est soumis; cela devrait être la façon d'examiner les lois qui nous sont soumises, spécialement celles qui ont trait aux droits de l'individu. L'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), qui a présenté le bill et en a proposé la deuxième lecture, mérite des félicitations. D'abord, en raison de l'objet du bill, qui vise à une complète égalité entre citoyens de naissance et citoyens naturalisés (reste à savoir si le libellé du bill permet d'en arriver là), et ensuite pour avoir remarquablement bien défendu les mesures prises quand il était ministre et qu'il était capable de supprimer certaines des inégalités de traitement qu'on a fait disparaître de la loi au cours de la dernière session.

Le discours plutôt accablant de l'honorable député de Marquette (M. Mandziuk) que nous venons d'entendre devrait donner plus de poids encore à la proposition de l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate, proposition que j'ai également faite au cours d'un débat antérieur. Bien des bills publics d'initiative parlementaire ne sont pas rédigés dans des formes acceptables et peuvent n'être pas en complète harmonie avec d'autres articles de la loi qu'ils tendent à modifier ou encore avec d'autres lois. Il n'empêche qu'il faudrait quand même tenter d'en saisir l'essence, sans prendre garde à leur mauvaise rédaction. Une autre fois, j'ai dit que nous ne devions pas trop critiquer la rédaction de ces projets de loi qu'il conviendrait, ainsi que je le proposais alors, de renvoyer à un comité permanent de la Chambre après leur deuxième lecture, afin que ledit comité en étudie toutes les ramifications et toutes les répercussions sur les autres lois en vigueur. Ce comité pourrait consulter les fonctionnaires compétents des ministères, les rédacteurs de projets de loi et tirer parti de leur expérience. Nous obtiendrions ainsi des projets de loi correctement rédigés, fidèles aux intentions et aux objets annoncés à leur égard.

Que le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis arrive à ce résultat, la chose est discutable. A mon avis, il y a conflit dans une certaine mesure entre la modification demandée et l'objet prévu du bill. Des modifications ont été apportés à la loi à la dernière session, mais si nous n'avions pas eu à les examiner dans les derniers jours d'une longue session, au moment où nous siégions le samedi, matin et soir, il aurait été possible de mieux réfléchir à ce que je voudrais exprimer touchant la proposition à l'étude et la manière dont nous pouvons modifier la loi pour répondre à l'objet qu'a annoncé l'honorable député de Bonavista-Twillingate.

Tous, j'en suis sûr, souscrivent à l'idée d'assurer l'égalité de statut entre les Canadiens de naissance et les citoyens naturalisés. J'avais espéré que le bill serait un peu mieux rédigé et renfermerait les propositions que je vais formuler. Je suis sûr qu'il aurait alors répondu à l'attente de l'honorable député de Bonavista-Twillingate et que le ministre ainsi que l'honorable député de Marquette l'auraient trouvé acceptable.

Avant d'aborder le fond du sujet, je signale que l'honorable député de Marquette, dont l'exposé, je le répète, a été accablant, a fait l'analyse complète des effets qu'aurait la

proposition de loi, compte tenu d'autres articles de la loi actuelle. En dehors de ses observations préliminaires et de l'intérêt que le sujet lui inspire à titre de citoyen naturalisé du Canada, l'honorable député s'est opposé au bill en se fondant uniquement sur la question du refus d'un citoyen naturalisé de rentrer au Canada après avoir été inculpé d'un délit. Il a parlé de l'article 18; toutefois, s'il y a là la moindre injustice, elle pourrait facilement être corrigée par un comité permanent de la Chambre en conformité de l'objet du bill à l'étude.

La loi ne fait guère mention, je crois, du refus de rentrer au pays, bien qu'on puisse dire que la chose est exprimée implicitement. L'honorable député a attaché beaucoup trop d'importance au refus de rentrer au pays pour motiver une attitude contraire à l'idée exprimée par l'honorable député de Bonavista-Twillingate.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, et je crois que c'est conforme au Règlement, car d'autres l'ont déjà fait,—je suis sûr que vous me reprendrez si j'ai tort,—j'aimerais me reporter à l'article 19 (1) *a*) de la loi, où il est dit qu'une personne cessera d'être citoyen canadien si elle a fait certaines choses. Elle cessera d'être citoyen canadien si "ayant été accusée du crime de trahison aux termes du Code criminel ou d'une infraction visée par la loi sur les secrets officiels, elle a omis ou refusé de rentrer au Canada volontairement dans le délai que peut prescrire un avis envoyé par le ministre".

Je crois que nous devrions examiner la question du refus de rentrer au Canada. En ce qui concerne l'article de la loi que le bill se propose de modifier, j'ai eu, au cours de la dernière session, une longue discussion avec les directeurs et les membres du Conseil canadien de la citoyenneté à propos, non seulement des effets de cette proposition, mais d'un autre amendement proposé à la dernière session et que le ministre a eu la bienveillance de retirer. Nous devrions nous appliquer à établir un texte législatif conforme au but visé par le bill, qui, j'en suis sûr, correspond au désir de tous les membres de la Chambre et qui est d'assurer une complète égalité de statut entre les citoyens de naissance et les citoyens naturalisés. C'est là notre espoir et je pense qu'il n'y a aucune divergence d'opinion entre nous à ce sujet; mais si nous voulons un texte de loi qui réponde à notre intention, c'est avec cette idée que nous devons envisager l'article actuel de la loi et non pas du point de vue qu'exprime le bill de l'honorable député de Bonavista-Twillingate.

[M. Howard.]

Prenons, par exemple, le cas d'un citoyen naturalisé au Canada occupant un poste de confiance dans une société, une profession ou même le service public. Supposons qu'il sorte du Canada pour ses affaires, l'exercice de sa profession ou pour d'autres raisons et que, peu après son départ, il soit accusé de trahison ou d'une infraction visée par la loi sur les secrets officiels, ce dont il n'était pas au courant au moment de son départ. Mettons que l'accusation n'est portée qu'un jour ou deux après son départ. Il peut avoir pris des dispositions pour rester longtemps absent du pays pour ses affaires ou pour des raisons d'ordre professionnel. Je sais que, dans des circonstances semblables, le ministre actuel manifesterait beaucoup d'esprit de générosité et donnerait à l'article dont je viens de parler une interprétation très indulgente. Toutefois, il est possible que l'honorable dame ne soit pas toujours à la tête du ministère. L'indice de mortalité est très élevé parmi les politiciens. Si elle n'est pas défaite aux élections, elle pourra peut-être accéder à un poste plus élevé, ou encore, il se peut qu'alors le présent gouvernement ne détienne plus le pouvoir.

Nous devrions rédiger notre mesure législative sans perdre de vue ces circonstances. Il devrait y avoir une disposition prévoyant, selon certaines circonstances, l'extension de la durée pendant laquelle une personne peut s'absenter du pays. Il ne faudrait pas s'en remettre à la générosité ou au manque de générosité du ministre qui serait en fonction à ce moment-là. Si nous déterminions par une mesure législative qu'une personne peut revenir au Canada dans les limites d'une période déterminée, s'il y a une instruction en cours sur un délit ou sur un procès, la période de temps pourrait être déterminée selon le temps qui s'écoule habituellement entre la mise en accusation et l'instruction de la cause devant le tribunal, en tenant compte également de la facilité de se rendre du pays en cause vers d'autres pays. En outre, des dispositions devraient être prises permettant au gouverneur en conseil de prolonger cette période si la personne en fait la demande. Je crois que cela répondrait parfaitement au but censément visé par le présent bill.

M. l'Orateur: Règlement! L'honorable député me permettra de lui signaler que les observations qu'il fait depuis quelques instants seraient beaucoup plus à leur place à l'étape de l'étude du bill en comité qu'au cours du débat sur le principe du bill lui-même.

M. Howard: Si vous me permettez quelques instants seulement, j'aimerais expliquer pour quelle raison j'estime qu'il était nécessaire d'entrer dans les détails. S'il s'agissait

d'un bill présenté par un ministre, il atteindrait l'étape de la mise aux voix et, éventuellement, l'étape de l'étude en comité. Cependant, je doute qu'il en soit ainsi, en l'occurrence.

M. l'Orateur: L'honorable député ne doit formuler aucune supposition de ce genre.

M. Howard: C'est l'expérience du passé qui me guide, en ce qui concerne les bills de ce genre. C'est pour cette raison que j'ai voulu entrer dans les détails du bill, qu'il conviendrait d'examiner plus attentivement à l'étape de son étude en comité.

A tout événement, j'espère que ma supposition, voulant que le bill ne soit pas mis aux voix, sera complètement dénuée de fondements, et que nous pourrons voter à l'occasion de la deuxième lecture. En dépit de l'opinion exprimée par l'honorable député de Marquette (M. Mandziuk), j'espère que si l'honorable ministre participe au débat, elle dira que le gouvernement veut que le bill soit mis aux voix, et qu'elle-même désire le voir déférer à un comité, afin que les Canadiens de naissance et les Canadiens par naturalisation soient entièrement sur le même pied.

Si le comité consent à étudier le bill de ce point de vue, et à tenir compte de mes commentaires et en particulier de ce que j'ai dit au sujet de l'article 18 de la loi, peut-être aurons-nous une loi qui sera entièrement conforme aux désirs de l'honorable député de Bonavista-Twillingate, du parti libéral nouvellement ressuscité, ainsi qu'aux désirs que la CCF exprime depuis des années, et aux désirs des députés conservateurs qui ont parlé dans le sens de mes propositions. Si la question est déférée à un comité, et que ces propositions sont acceptées, nous serons engagés dans la voie de l'égalité complète pour tous les Canadiens.

M. Murray Smith (Winnipeg-Nord): Le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), parrain du bill, a souvent dit à la Chambre que le parti conservateur est un parti de confusion. Il a souvent soutenu que le premier ministre (M. Diefenbaker) est embrouillé et que nos programmes sont embrouillés. Il a été dit, que celui qui souligne les fautes imaginaires d'autrui en masque une dont il se sait l'auteur. J'en trouve la preuve dans le fait que le bill à l'étude est identique dans son libellé à la modification que le député a proposé d'apporter à un bill présenté à la Chambre le 6 septembre dernier. Dans l'intervalle, le député s'est tellement embrouillé en cherchant le défaut dans la cuirasse du gouvernement qu'il a négligé de consulter ses anciens collègues des banquettes ministérielles pour savoir comment au juste rédiger la mesure. Il nous sert maintenant un fatras de mots qui aboutiraient seulement à embrouiller la loi sur la citoyenneté canadienne.

Comme l'a signalé le député de Marquette (M. Mandziuk), le bill entre directement en conflit avec l'article 18. Il supprime aussi le paragraphe 1 actuel de l'article 19, ne prévoyant ainsi aucune procédure pour instituer des poursuites en révocation. Pour ces raisons, la Chambre ne pourra pas entériner ce bill. Le député de Bonavista-Twillingate a indiqué avec force détails qu'en adoptant le bill qui lui est présenté, la Chambre retirerait de nos statuts toute distinction préjudiciable et placerait sur un pied d'égalité les Canadiens naturalisés et les Canadiens de naissance. Si ma mémoire est fidèle, le parti libéral a, par le passé, fort profité des distinctions préjudiciables. Nous avons entendu dire, et j'ai dû combattre cette assertion dans ma propre circonscription, que les conservateurs sont antifrançais, antiquébécois, anticatholiques, antiprotestants, enfin anti tout sous le soleil.

On a aussi entendu parler de ceux qui emboîtent le pas au vainqueur. Nous avons entendu l'honorable député parler d'une citation devenue assez fameuse dans l'histoire politique de notre pays. Pour lui rafraîchir la mémoire, j'aimerais rapporter un passage publié dans le *Globe and Mail*, de Toronto, le 14 avril 1955. Daté de Victoria le 13 avril, il renferme les mots suivants:

> La meilleure façon d'accroître la population au Canada est par le berceau, déclarait le ministre de l'Immigration, l'honorable M. Pickersgill...

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant d'aller plus loin, l'honorable député voudrait-il me dire en quoi ce qu'il est en train de lire se rattache au principe dont s'inspire le bill?

M. Smith (Winnipeg-Nord): Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, ce bill vise à éliminer une distinction préjudiciable, eh il se peut que je m'éloigne un peu du sujet. Toutefois, l'ex-ministre a demandé qu'on lui rafraîchisse la mémoire ou a déclaré du moins qu'aucun journal n'avait jamais cité ce que j'allais citer. C'est sa fameuse déclaration sur les bébés canadiens. Si le député veut lire l'article, je serais heureux de le lui passer.

L'hon. M. Pickersgill: Je l'ai déjà lu.

M. Smith (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire maintenant comment le parti conservateur a éliminé les distinctions préjudiciables dans la loi sur la citoyenneté canadienne. Le député de Marquette l'a signalé. En fait, nous pourrions bien poser la question de savoir pourquoi cela n'a pas été fait lorsque le député de Bonavista-Twillingate était ministre. Nous n'avons

pas reçu une réponse satisfaisante. En présentant le bill, le député a fait l'une des plus grandes volte-face que nous ayons vu ces derniers temps.

Tout d'abord, je tiens à mentionner de nouveau qu'il n'existe aucune distinction préjudiciable actuellement au Canada. Je veux dire par là qu'il n'y a aucune différence entre un Canadien naturalisé et un Canadien de naissance. Il est vrai que le Canadien naturalisé peut perdre sa citoyenneté s'il est démontré qu'il l'a obtenue frauduleusement. Mais j'exprime l'avis qu'en un tel cas, il ne perd rien car il n'avait rien à perdre et par conséquent il n'y a pas de distinction préjudiciable. La disposition que le député cherche à faire rayer est celle qui prévoit que si un Canadien naturalisé est accusé de trahison alors qu'il n'est pas au pays et qu'il refuse de rentrer au pays pour subir un procès, sa citoyenneté peut être annulée.

L'hon. M. Pickersgill: Ou s'il n'est pas rentré au pays.

M. Smith (Winnipeg-Nord): Mais la disposition ne touche pas une personne qui réside au Canada. On ne peut révoquer le certificat d'un citoyen naturalisé qui demeure au Canada et qui subit un procès.

Arrêtons-nous un peu à déterminer qui serait touché par cette disposition. Évidemment, la seule personne qui serait touchée serait celle qui a commis une trahison. A notre époque, qui pourrait vraisemblablement se rendre coupable de trahison dans notre pays? Je suis d'avis que ce serait une personne qui croit en l'idéologie communiste. Par conséquent, il s'agirait tout probablement d'une personne qui a une double citoyenneté. Autrement dit, elle aurait gardé sa citoyenneté originale, tout en devenant citoyen canadien. Dans un tel cas, si elle est accusée de trahison et qu'elle refuse de rentrer au pays pour subir un procès, elle serait libre de voyager partout dans ce groupe de nations et se vanter d'être citoyen canadien. Je ne pense pas que j'aimerais, pas plus que tout autre Canadien, de naissance ou de naturalisation, voir pareille situation.

J'ai la chose à cœur car je représente une circonscription où se trouvent des Canadiens de presque toutes les origines raciales et de diverses confessions religieuses. Il y a parmi eux des Ukrainiens, des Polonais, des Allemands, des Tchécoslovaques, des Juifs et bien d'autres. Beaucoup sont arrivés ces dernières années et ils savent ce que c'est que de vivre sous un régime communiste ou dans le voisinage d'un tel régime. Je sais que tous ceux qui ont obtenu leur naturalisation et sont ainsi devenus des Canadiens ne reprocheraient jamais au gouvernement actuel non plus qu'à tout autre d'avoir révoqué la citoyenneté de l'un des leurs accusé de trahison, et qui se dérobe à son procès. Ces personnes estiment qu'au lieu d'adopter une mesure de cet ordre, le gouvernement devrait insérer dans sa loi sur la citoyenneté de nouvelles dispositions qui permettraient d'agir un peu plus efficacement à l'endroit de communistes notoires au Canada. Les gens de ma circonscription ont des vues précises à ce sujet car en ce moment-même M. W. C. Ross, qui s'est présenté comme candidat ouvrier-progressiste aux élections du 31 mars, assiste au ralliement général du parti communiste de l'Union soviétique, à Moscou.

M. Crestohl: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Smith (Winnipeg-Nord): Oui.

M. Crestohl: L'honorable député peut-il dire à la Chambre si le monsieur qu'il vient de nommer est Canadien de naissance?

M. Smith (Winnipeg-Nord): Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je l'ignore. J'ignore s'il est Canadien de naissance ou citoyen naturalisé. Cependant, je ne crois pas que cela importe. Ce que je dis, c'est que mes commettants estiment qu'au lieu d'adopter une mesure de cette nature, nous devrions étudier la possibilité d'inscrire dans nos statuts des mesures plus efficaces concernant les communistes, qu'ils soient citoyens canadiens ou citoyens naturalisés.

M. Crestohl: Mais sur un pied d'égalité.

M. Smith (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, à mon sens, cette disposition, permettant au gouvernement de révoquer la citoyenneté d'un citoyen canadien naturalisé qui refuse de revenir au Canada pour subir un procès pour trahison, peut être envisagée sous un autre angle. Si un citoyen canadien est à l'étranger et refuse de rentrer au pays, eh bien, dès qu'il mettra les pieds en territoire d'un État membre du Commonwealth britannique ou de certains autres pays, on peut intenter des procédures d'extradition afin de le ramener au Canada et lui faire subir un procès. Je soutiens que si vous retirez, dans les mêmes circonstances, sa citoyenneté à un Canadien naturalisé il lui serait pratiquement impossible de rentrer au pays et d'être déféré au tribunal, et ce serait aussi impossible pour le pays de le punir. A ce point de vue-là, on pourrait dire qu'en réalité vous avantagez le Canadien naturalisé.

Toutefois, on peut prétendre que cette opinion est outrée. En fait, on peut en dire autant de maintes opinions avancées pour ou contre le présent bill. Combien de fois dans le passé a-t-on dû invoquer cet article? Combien de fois aura-t-on à l'invoquer à

l'avenir? A mon avis, il faut tenir compte de cela.

Bien entendu, si l'article n'est pas invoqué très souvent, ou même pas du tout, les honorables députés à ma droite pourront dire pourquoi l'inscrire dans la loi? On pourrait sans doute entamer une discussion interminable à ce propos. Ainsi, pourquoi maintenir dans le Code criminel certains articles prêtant rarement à des poursuites? Je prétends que l'article qui nous occupe devrait se trouver dans la loi au cas où la situation se présenterait, de sorte qu'alors on n'aurait pas à recouvrir à des mesures extraordinaires.

Les Canadiens naturalisés entrant au Canada appuieront cet article, car ils savent ce que c'est que d'avoir des traîtres parmi eux. Ils savent autant que nous qui sont nos ennemis virtuels, à savoir les gens qui croient en l'idéologie communiste. Les Canadiens naturalisés qui connaissent cette doctrine et ont été témoins des actes de ceux qui y croient ne toléreraient certes pas une personne qui, s'inspirant de cette idéologie, deviendrait traître à ce pays-ci.

Par cette proposition de loi, le parti libéral cherche encore à accuser notre gouvernement et notre parti d'exercer des distinctions préjudiciables à l'égard de tels groupements ou particuliers de notre pays. Quand on soulignera nettement aux Canadiens que le certificat de citoyenneté d'un citoyen naturalisé ne peut être révoqué que si l'individu en cause est accusé de trahison et refuse de revenir subir un procès, quand tous les citoyens naturalisés de notre pays l'apprendront, ils appuieront la mesure à fond.

Je soutiens aussi, même si j'anticipe peut-être, que si le parti libéral ou un de ses membres disent de cet article de notre loi que c'est une disposition préjudiciable aux citoyens naturalisés qui résident au Canada, ils rendent à notre pays un aussi fâcheux service que lorsqu'ils poussent les hauts cris à propos du chômage et d'autres faits qui touchent notre économie.

Pour deux raisons, donc, je ne puis appuyer la proposition de loi. D'abord elle embrouillerait la loi sur la citoyenneté canadienne. Dans cette éventualité, peu importe l'ampleur de la modification, je doute qu'on atteigne le but visé par le parrain de la mesure. Ensuite, j'estime que les citoyens naturalisés du Canada ne toléreront pas plus que n'importe quel d'entre nous l'individu qui, après avoir commis une trahison, refuserait de subir un procès.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, ce bill m'intéresse énormément. Contrairement à l'opinion exprimée par mon honorable ami de Winnipeg-Nord (M. Smith) qui disait que ce bill est présenté dans l'unique dessein de susciter de l'opposition au gouvernement, la mesure n'atteint nullement ce but, dans le cas présent. Le bill, en effet, contient les sauvegardes assurant à tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, une égalité totale d'après la lettre et d'après l'esprit de la loi. Personne n'est assez naïf pour croire que la loi actuelle accorde l'égalité aux citoyens naturalisés, par opposition à celle dont jouissent les Canadiens de naissance. D'après la loi actuelle, tout Canadien naturalisé est passible, dans certaines circonstances, de la perte de sa citoyenneté. Par conséquent on ne peut la considérer que comme une loi qui perpétue une distinction préjudiciable. Nous admettrions volontiers que les modifications apportées par le bill nº C-58 ont réalisé certaines améliorations qui ont été accueillies avec plaisir par les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, mais elles n'allaient pas jusqu'à accorder cette égalité dont jouissent actuellement les Canadiens de naissance.

Lorsque le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Mme Fairclough), pour qui j'ai la plus grande admiration, a proposé la motion tendant à la deuxième lecture du bill nº C-58, elle a déclaré, et je cite la page 4926 du hansard du 5 septembre 1958:

> L'amendement abroge tout simplement le paragraphe (1) de l'article 19 mais sous le régime de cette disposition, le gouverneur en conseil peut quand même révoquer la citoyenneté canadienne d'un citoyen canadien qui est accusé d'un crime de trahison et qui, se trouvant à l'étranger, ne revient pas au Canada pour subir son procès.

L'honorable dame a nettement déclaré que, dans certaines circonstances, un Canadien naturalisé pouvait perdre sa citoyenneté. Nonobstant l'adoption du bill nº C-58 modifiant la loi, à la dernière session, bill qui a, en fait, amélioré la loi, nous l'admettons, il y demeure une disposition portant sur une distinction préjudiciable. Le présent amendement, proposé par le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), qui a été ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dans le cabinet libéral antérieur, qui est un homme connaissant parfaitement la matière, apporterait l'égalité des droits, aussi bien que des obligations, avec le Canadien de naissance. L'adoption de ce bill plairait à de nombreux hommes et femmes dans chaque circonscription canadienne, y compris celle de mon ami de Winnipeg-Nord. Je suis convaincu que sa circonscription compte de nombreux Canadiens naturalisés, comme toutes les autres. Nous voudrions qu'il n'existe au Canada, nation éprise de paix, qu'une seule conception de la citoyenneté qui concrétise les espoirs et les prédictions de nos pionniers.

Je n'ai pas l'intention d'en dire davantage sur le bill parce que je ne veux pas qu'il soit étouffé. Je voudrais qu'il soit mis aux voix aussitôt que possible, et j'ai confiance qu'au moment de l'appel nominal, tous les députés voteront en faveur de la mesure, quoi qu'on ait dit contre elle, car j'ai l'impression que des milliers de Canadiens, partout dans le pays attendent, avec un intérêt plus que passager, de voir si le Parlement approuvera ou non le principe de l'égalité des droits et de l'égalité des responsabilités pour tous les Canadiens.

M. John MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à première vue, on pourrait croire que le présent bill vaut la peine d'être présenté à la Chambre. La seule impression qu'on puisse avoir après l'avoir lu, c'est qu'il existe au Canada une distinction préjudiciable entre le Canadien de naissance et le Canadien naturalisé.

Et si on lit les notes explicatives sur l'objet de la mesure, on croirait probablement qu'elle est encore bien plus louable car elle a pour but, ainsi qu'il est écrit, d'assurer une complète égalité entre les citoyens de naissance et ceux qui ne le sont pas, en abolissant la distinction préjudiciable qui subsiste dans la loi actuelle.

Le député de Marquette (M. Mandziuk) a fait remarquer que si le bill était adopté, il y aurait contradiction directe avec l'article de la loi actuelle qui prévoit des motifs tout à fait différents pour lesquels la citoyenneté d'un Canadien naturalisé peut être annulée, non par révocation mais par le passage du temps. Il s'agit d'un motif en particulier dont le présent bill ne traite pas. Le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) envisage peut-être à ce moment précis l'opportunité de présenter un amendement pour abolir l'article 18 de la loi afin de rendre son bill plus acceptable à la Chambre. Je signale cependant que les articles 18 et 19 (1) sont les seules dispositions en vertu desquelles un sujet naturalisé canadien pourrait perdre son droit de citoyenneté. En outre il y a d'autres raisons pour lesquelles un Canadien d'origine peut perdre sa citoyenneté et je mentionnerai en particulier l'article 4 de la loi dont voici le texte:

4. Une personne, née avant le 1er janvier 1947, est citoyen canadien de naissance:

a) lorsqu'elle est née au Canada ou sur un navire canadien et n'était pas devenue étrangère avant le 1er janvier 1947; ou

b) lorsqu'elle est née hors du Canada ailleurs que sur un navire canadien et que son père, ou dans le cas d'une personne née hors du mariage, sa mère

(i) est né (ou née) au Canada ou sur un navire canadien et n'était pas devenu étranger (ou devenue étrangère) lors de la naissance de ladite personne, ou

[M. Badanai.]

(ii) était, à la naissance de ladite personne, un sujet britannique possédant un domicile canadien, si, avant le 1er janvier 1947, ladite personne n'était pas devenue étrangère, et a été licitement admise au Canada en vue d'une résidence permanente ou est mineure.

Puis on voit à l'article 6,—et notez bien que ceci s'applique au citoyen canadien:

6. (1) Une personne qui est un citoyen canadien aux termes de l'alinéa *b*) de l'article 4 ou aux termes de l'alinéa *b*) du paragraphe (1) de l'article 5 cesse d'être un citoyen canadien à l'expiration d'une année après qu'elle a atteint l'âge de 21 ans à moins que, après avoir atteint cet âge, et avant l'expiration de ladite année,

a) elle ne revendique sa citoyenneté canadienne par une déclaration de rétention de cette citoyenneté, enregistrée conformément aux règlements; et

b) étant un ressortissant ou citoyen d'un pays autre que le Canada, elle ne dépose, conformément aux règlements, une déclaration portant renonciation à la nationalité ou citoyenneté dudit pays.

C'est une raison qui s'applique en particulier au Canadien de naissance, et qui peut lui faire perdre sa citoyenneté. Bien plus, c'est une question dont ne tient pas compte le présent projet de loi.

Il y a une autre raison encore qui peut faire perdre à un Canadien de naissance sa citoyenneté et qui ne s'applique pas du tout au Canadien naturalisé. Je prie la Chambre de noter le paragraphe 1 de l'article 20 de la loi actuelle:

20. (1) Lorsque le parent responsable d'un enfant mineur cesse d'être un citoyen canadien aux termes de l'article 15, 16 ou 17, l'enfant cesse dès lors d'être un citoyen canadien, si, d'après les lois d'un autre pays que le Canada, il est ou devient alors un ressortissant ou citoyen de cet autre pays.

(2) Lorsque le parent responsable d'un enfant mineur cesse d'être un citoyen canadien aux termes de l'article 18 ou 19, le gouverneur en conseil peut, à sa discrétion, ordonner que l'enfant cesse d'être un citoyen canadien si, d'après les lois d'un autre pays que le Canada, il est ou dès lors devient un ressortissant ou citoyen de cet autre pays.

Je fais remarquer à la Chambre que ces articles ne s'appliquent qu'aux Canadiens naturalisés pour ce qui est de la révocation ou la perte de la citoyenneté passé un certain délai. Je fais également remarquer qu'il y a des articles qui ne s'appliquent qu'aux Canadiens de naissance en ce qui touche la révocation de la citoyenneté ou le délai, et, quand ce ne serait que pour cela, je trouve que le bill soumis à la Chambre par l'honorable député n'est pas du tout satisfaisant.

Le but de la mesure est d'amener une égalité de statut complète. Cela est excellent, mais comment y arriver si les articles 4, 18, 20, et 19 (1) de la loi ne sont pas supprimés?

C'est la première raison pour laquelle je trouve que le bill est mauvais et pour laquelle je ne peux l'approuver, bien que le principe énoncé soit louable. Si les députés lisent entièrement la loi sur la citoyenneté, comme

je l'ai fait quand ce bill est arrivé à ma connaissance,—je puis dire que je l'ai lu avec beaucoup d'attention,—je crois qu'ils tomberont d'accord avec moi pour admettre qu'aujourd'hui, au Canada, l'égalité règne entre citoyens de naissance et Canadiens naturalisés. Il peut arriver, peut-être, qu'un Canadien de naissance ou qu'un Canadien naturalisé perde sa citoyenneté. Il n'y a pas égalité absolue, mais égalité générale. Le bill propose quelque chose qui est déjà fait. Je ne conteste pas la sincérité de l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Je ne suspecte aucunement ses motifs, mais je dis que de nos jours, tout Canadien loyal et de bonne foi, qu'il soit citoyen de naissance ou par naturalisation, qui n'a commis d'infraction ni contre la Couronne, ni contre la loi sur les secrets officiels, qui n'a pas non plus fait de fausses déclarations dans sa demande de citoyenneté, jouit dans ce pays d'une complète égalité.

Des voix: Bravo!

M. Winch: Non, il n'en jouit pas.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Si, il en jouit.

M. Winch: On peut l'expulser...

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je aussi rappeler aux députés que le bill ne vise que les Canadiens déloyaux. C'est ce que je veux faire ressortir. Il n'y a pas désaccord sur la révocation de la citoyenneté en cas de fraude, de fausses déclarations, ou d'omissions dans une demande de citoyenneté. Le seul sujet de divergence maintenant, c'est la trahison. Au premier coup d'œil, le bill ainsi que la note explicative qui, soit dit en passant, mentionne l'égalité de statut des Canadiens, semble parler de tous les Canadiens. Mais je voudrais faire ressortir le point suivant qui est très important. Le présent bill, en réalité comme en principe, ne porte que sur la question des Canadiens déloyaux.

Les honorables députés se demandent peut-être pourquoi je parle de cette question. Je suis un Canadien d'origine, et non un néo-Canadien; cependant nous comptons dans ma circonscription et dans celle de Winnipeg-Nord probablement de 75 à 80 p. 100 des néo-Canadiens qui se sont établis à Winnipeg. Cette disposition qui a trait à la perte de la citoyenneté pour les Canadiens naturalisés qui quittent le pays et ne reviendront pas pour répondre à une accusation de trahison, est une question très importante pour les néo-Canadiens de ces deux circonscriptions. C'est important, je le sais, pour les néo-Canadiens de ma circonscription. Ils veulent qu'elle demeure. Je suis certain que si l'honorable député de Bonavista-Twillingate converse avec certains néo-Canadiens, il se rendra compte qu'il en est ainsi.

Tout ce qu'il veut à l'égard du présent bill c'est que tous les Canadiens déloyaux jouissent de l'égalité. Comprenons-nous bien. S'il n'en est pas ainsi, j'invite mes amis à ma droite de dire en quoi je fais erreur.

M. Crestohl: L'honorable député répondrait-il à une question à ce sujet même? Il explique avec grande éloquence que la mesure est un bill visant les Canadiens déloyaux. Pourrait-il dire comment il vise les Canadiens déloyaux nés en ce pays? Le bill ne vise que les Canadiens déloyaux naturalisés. Je serais tout à fait d'accord avec lui s'il peut m'expliquer comment la mesure vise les Canadiens déloyaux nés au pays.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Si l'honorable député de Cartier relisait la loi sur la citoyenneté, je suis certain qu'il conviendrait avec moi que de nos jours, au Canada, l'égalité existe en général entre les Canadiens naturalisés et les Canadiens d'origine.

M. Crestohl: A cette exception près.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis d'accord avec lui sur ce point. La seule autre disposition que contient le présent projet de loi est qu'il abroge le paragraphe (1) de l'article 19 relatif à l'accusation de trahison. L'autre partie a trait à une demande de citoyenneté par des voies frauduleuses. En ce qui me concerne, je n'ai rien à redire sur la deuxième partie; par conséquent, le bill se résume à cette seule disposition révoquant la citoyenneté pour cause de trahison.

La note explicative du bill se lit ainsi qu'il suit:

> Cet amendement a pour but d'assurer une complète égalité de statut entre les citoyens de naissance et ceux qui ne le sont pas, en abolissant la distinction préjudiciable qui subsiste dans la loi actuelle.

Par conséquent, la seule distinction préjudiciable qui reste dans la loi actuelle tient à ce qu'un Canadien naturalisé qui commet un acte de trahison en dehors du Canada peut se voir révoquer sa citoyenneté. Ainsi, les seules personnes que vise le présent bill sont les Canadiens déloyaux; or, le bill dit en effet qu'il est mauvais d'établir une distinction préjudiciable envers des citoyens déloyaux. Faisons donc en sorte d'être justes envers tout le monde. Supprimons cette révocation de la citoyenneté des citoyens naturalisés qui ne sont pas loyaux. Je ne vois pas comment je puis faire erreur lorsque je dis que les seuls Canadiens que vise le bill sont des Canadiens déloyaux. Les Canadiens loyaux, de bonne foi, honnêtes,

qu'ils soient naturalisés ou citoyens de naissance, sont égaux à tous égards dans ce pays et ne sont aucunement visés par la présente mesure.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permet-il une question? Je n'ai pas voulu interrompre son exposé. Cette disposition qui reste dans la loi actuelle ne vise-t-elle pas les gens qui ont été accusés mais qui n'ont jamais subi de procès et qui n'ont jamais été condamnés? N'est-il pas vrai que la modification en faveur de laquelle l'honorable député s'est prononcé à la dernière session empêche le gouverneur en conseil de révoquer à l'avenir la citoyenneté d'une personne telle que M. Fred Rose, qui a été condamné et qui, par la suite, a quitté le pays? Sa citoyenneté a été révoquée à l'époque où j'étais ministre, mais on ne pourrait plus le faire depuis l'adoption par la Chambre de la modification en faveur de laquelle l'honorable député a voté à la dernière session. L'honorable député soutient donc, à mon avis, qu'une personne mise en état d'accusation devrait perdre sa citoyenneté, mais qu'une personne déjà condamnée ne le devrait pas.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable député de Bonavista-Twillingate cherche à s'en tirer par un faux-fuyant. Il n'a pas nié ce que j'ai dit.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose une question.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Eh bien, je vais y répondre. Voici ce qu'affirme l'honorable député: si un Canadien par naturalisation est accusé de trahison et qu'il subit son procès, sa citoyenneté ne sera pas révoquée.

L'hon. M. Pickersgill: Même s'il quitte le pays.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Il trouve cela très bien.

L'hon. M. Pickersgill: C'est la loi, telle que vous l'avez faite.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable député dit que c'est très bien ainsi; il ne se propose pas de changer cela par le présent bill.

L'hon. M. Pickersgill: Parce que votre ministre l'a changé à la dernière session, et vous lui avez accordé votre vote.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable député dit, en somme, que si une personne s'en va à l'étranger et commet un acte de trahison, nous avons tort de révoquer sa citoyenneté. C'est le seul point qu'il traite dans ce bill. Il nous dit: soyons juste. Si nous voulons agir ainsi envers les Canadiens naturalisés coupables seulement de déloyauté, faisons de même pour les Canadiens de naissance coupables de déloyauté, ou n'agissons ainsi ni pour l'une ni pour l'autre catégorie. Il reste que le bill ne vise que les Canadiens déloyaux...

[M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre).]

L'hon. M. Pickersgill: Accusés mais non jugés.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Accusés de déloyauté.

L'hon. M. Pickersgill: C'est cela, le nouveau bill des droits de l'homme.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable député avait probablement cette pensée à l'esprit.

J'aimerais éclaircir ici un point qui paraît mal compris. L'honorable député de Fort-William (M. Badanai) prétend que le gouverneur en conseil ne peut révoquer la citoyenneté que des Canadiens naturalisés, lorsqu'ils commettent un acte de trahison et se trouvent à l'étranger. Mais j'aimerais qu'on se reporte à l'article 19A (1) de la loi, qui est conçu en ces termes:

> Lorsque, de l'avis du Ministre, il existe un doute sur la question de savoir si une personne a cessé d'être citoyen canadien, le Ministre peut soumettre la question à la décision de la commission ou de la cour mentionnée au paragraphe (4) de l'article 19, et la décision de la commission ou de la cour, selon le cas, est définitive.
>
> (2) Lors de l'audition de quelque renvoi prévu par le présent article, la commission ou la cour, suivant le cas, peut recevoir tout témoignage qu'elle estime croyable ou digne de foi en l'espèce, et elle peut fonder sa décision sur ce témoignage. En ce qui concerne tout semblable renvoi devant une commission, les dispositions du paragraphe (5) de l'article 19 s'appliquent, *mutatis mutandis*.

Ce texte n'accorde certes pas toute discrétion et tout pouvoir au gouverneur en conseil.

J'aimerais mentionner un autre point. Certains députés ne se rendent pas compte qu'il ne s'agit pas ici de révocation automatique. La révocation est laissée à la discrétion du gouverneur en conseil. Il peut arriver par exemple qu'un canadien naturalisé soit probablement coupable de trahison et que sa citoyenneté ne soit révoquée qu'au moment où il est contesté hors de tout doute possible qu'il ne reviendra jamais au Canada.

Quant à la seconde partie du bill proposé à la Chambre par l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je trouve qu'elle va beaucoup plus loin que ce qu'on trouve dans la loi actuellement. Quant aux Canadiens naturalisés qui obtiennent un certificat de citoyenneté par des déclarations mensongères ou des moyens frauduleux ou omission volontaire de faits, ils sont traduits devant les tribunaux, quelque soit le tribunal, et la décision de ce tribunal sera que la personne en question sera considérée comme n'ayant jamais été un citoyen canadien. A l'heure actuelle, le gouverneur en conseil n'agit

qu'après convocation de la commission et après que toutes les circonstances atténuantes ont été prises en considération. Aux termes de la loi actuelle, s'il y a des circonstances atténuantes,—et je sais que la chose s'est produite dans le passé lorsqu'il y avait eu preuve de fraude,—la citoyenneté n'est pas révoquée. Toutes ces circonstances sont prises en considération. Une fois qu'une affaire de ce genre est soumise à un tribunal pour décision en matière de fraude,—décision fondée sur les statuts,—cette décision du tribunal quant à savoir si l'inculpé est coupable ou non, ne saurait être influencée par des circonstances atténuantes. Or, cette partie de la proposition de loi va beaucoup plus loin. Elle est beaucoup plus stricte et sévère à l'égard des Canadiens naturalisés que ne l'est la loi actuelle.

J'ai tenté d'exposer à la Chambre certaines de mes opinions sur ce bill. Il s'agit probablement du bill le plus embrouillé et confus que j'aie jamais vu depuis très longtemps, à propos de l'un de nos statuts, et je ne parle pas seulement à la lumière de mon expérience personnelle à la Chambre. J'ai déjà eu l'occasion dans le passé de lire des bills adoptés par le Parlement. Pour les raisons que je viens d'indiquer, et vu les faits que j'ai essayé d'exposer à la Chambre, je dois avouer sincèrement que je ne saurais appuyer cette mesure.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Dans la dernière partie de son discours, demandait-il le remplacement de la règle du droit, telle qu'appliquée par les tribunaux, par un gouvernement à coup de décrets?

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): J'estime que la question est très facétieuse.

L'hon. M. Pickersgill: Non, c'est une question très sérieuse. Votre chef avait l'habitude de prononcer des discours très sérieux à ce propos.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis sûr que tout discours sérieux prononcé par mon chef a été écouté et bien accueilli par l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Les règles des tribunaux de justice au Canada sont bien définies et bien énoncées. Il y a certaines raisons pour lesquelles ces questions de citoyenneté n'ont jamais été jusqu'ici soumises à nos tribunaux. En sa qualité d'ancien ministre de l'Immigration, l'honorable député de Bonavista-Twillingate sait très bien quelles sont ces raisons. En fait, s'il est quelqu'un à la Chambre qui connaisse mieux que moi ces raisons, c'est précisément ce monsieur qui vient de me poser la question.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler dès le début de mes observations que je ne me propose pas d'étudier les aspects légaux de la mesure et de la modification qu'elle renferme. Mes collègues l'ont déjà fait. J'exprimerai plutôt mon opinion, mes impressions et mes observations personnelles en ma qualité de citoyen naturalisé. Avant d'être Canadien naturalisé, il faut d'abord avoir été immigré. Par conséquent, il faut répondre aux nombreuses exigences du ministère de l'Immigration. On doit se conformer aux lois et aux autres règlements du pays et être en mesure de parler l'une des deux langues officielles. Autrement dit, pour obtenir la citoyenneté canadienne, il faut posséder les qualités requises. La citoyenneté qui est conférée donne droit à tous les privilèges et droits de notre régime démocratique canadien, mais il faut se rendre digne de l'honneur de la citoyenneté et c'est ce qui convient.

L'immigrant qui décide de venir au Canada a fondé sa décision sur l'une des raisons suivantes. Tout d'abord, la situation économique de son pays d'origine était telle qu'il ne pouvait pas y gagner sa vie. Ensuite, l'atmosphère politique et l'administration des affaires de son pays lui rendaient la vie insupportable là-bas.

Les nouveaux immigrants qui cherchent à entrer au Canada se répartissent en deux groupes distincts. D'abord, il y a ceux qui brûlent du désir de venir au Canada et d'en faire leur patrie. Une fois qu'ils y sont établis, ils s'adaptent facilement à la situation locale et il semble aussi qu'ils se tirent très bien d'affaire. Il est très rare qu'ils tombent à la charge de l'État. Ce sont de vrais immigrants et ils deviennent inévitablement aussi de vrais Canadiens.

Dans l'autre groupe, nous trouvons des gens dont les intentions sont totalement différentes de celles des gens du premier groupe. Ils viennent ici pour des motifs d'ordre plus ou moins matériel. Si l'atmosphère leur convient et qu'ils sont raisonnablement prospères, il se peut qu'ils restent ici pendant longtemps. Ils peuvent aller s'établir ailleurs ou, éventuellement, demander un certificat de citoyenneté.

L'immigrant qui vient au Canada pour l'une ou l'autre raison, ou qui appartient à l'un ou l'autre groupe, conservera longtemps et peut-être ne brisera jamais complètement les liens qui l'attachent à son pays d'origine et à ses propres gens. C'est certes une situation très dangereuse; s'il se trouve dans une telle situation malheureuse, les sentiments qu'il nourrit pour son pays d'origine et pour son peuple peuvent le conduire facilement à commettre des actes qui seraient nuisibles à son

pays d'adoption, le Canada; comme résultat, il peut éventuellement être déporté et perdre sa citoyenneté. Cela se voit souvent en temps de guerres, de révolutions ou de soulèvements. Ce serait certes tragique qu'il perde sa citoyenneté et que le gouvernement se voie dans l'obligation d'appliquer les dispositions de la loi sur la citoyenneté canadienne.

D'autre part, peut-on s'attendre que notre gouvernement ne fasse pas le nécessaire pour sauvegarder les intérêts du Canada et de sa population? Les droits et privilèges dont jouissent les Canadiens ne sont pas le fait du hasard. Ils ont été conquis à coup d'efforts, de sacrifices, et souvent au prix de la vie même. Est-il, dès lors, déraisonnable d'appliquer aux coupables les dispositions de la loi que le présent bill vise à modifier?

Malgré le respect que j'ai pour l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), je ne vois aucune raison de modifier la loi en supprimant l'alinéa *a*) du paragraphe 1 de l'article 19, qui est actuellement conçu en ces termes:

a) ayant été accusée du crime de trahison aux termes du Code criminel ou d'une infraction visée par la loi sur les secrets officiels, a omis ou refusé de rentrer au Canada volontairement dans le délai que peut prescrire un avis envoyé par le ministre à cette personne, à sa dernière adresse connue, et n'a pas comparu à l'enquête préliminaire sur ledit crime ou ladite infraction ni au procès de ce crime ou de cette infraction, ni aux deux, selon le cas:

Il est très important pour les néo-Canadiens que la liste de ces délits figure dans la loi, car beaucoup d'entre eux connaissent assez mal nos langues officielles, et ces gens pourraient mal comprendre le sens de la disposition, si l'article était modifié comme on le propose. En donnant dans la loi la liste des délits, on réduit les possibilités d'infraction. La modification proposée est conçue en ces termes:

Un citoyen canadien autre qu'un citoyen de naissance ne perd pas sa citoyenneté pour un motif par lequel un citoyen de naissance ne la perdrait pas.

Lorsqu'il est établi, à la satisfaction de la cour, qu'une personne a obtenu un certificat de naturalisation ou de citoyenneté canadienne par fausse déclaration, fraude, ou dissimulation de faits importants, ledit certificat doit être révoqué et cette personne est réputée n'avoir jamais été un citoyen canadien.

L'autre argument qu'on a invoqué à d'autres occasions, c'est qu'un citoyen de naissance est traité autrement qu'un citoyen naturalisé. On en conclut que nous avons, au Canada, des citoyens de première classe et des citoyens de seconde classe. A mon avis, c'est un argument plutôt mince, et qu'il faut se garder d'utiliser, car l'expression "citoyen de seconde classe" risque de faire injure aux citoyens naturalisés, et elle est d'ailleurs inexacte. Jamais je n'avais tant entendu parler de citoyens de premèire et de seconde classes avant de siéger ici. C'est une chose que je trouve assez irritante. On a fait un tel tapage autour de la question à la dernière session que des gens qui n'avaient jamais entendu parler de la chose auparavant commencent à se demander si, effectivement, il existe des citoyens de première et de seconde classe aux yeux de certains Canadiens.

[M. Rapp.]

N'oublions pas qu'un tiers de notre population est d'origine autre qu'anglaise ou française. Environ le tiers de nos gens, à une époque ou à une autre, sont venus ici comme immigrants et se sont fait naturaliser Canadiens. Ce ne sont pas des citoyens de seconde classe. Certes, les 20,000 électeurs de ma circonscription d'Humboldt-Melfort, qui sont d'origines très diverses, savaient fort bien en votant pour moi que je suis Canadien par naturalisation. Je dois dire, en toute justice et en toute déférence envers les gens de ma circonscription qui ont voté en faveur d'autres candidats, qu'ils l'ont fait non pas parce qu'ils ne voulaient pas être représentés au Parlement par un Canadien naturalisé ou un citoyen de deuxième ordre.

Selon moi, chaque Canadien naturalisé a l'impression qu'il est un enfant adoptif de notre pays, et son plus grand désir est de démontrer qu'il est un membre méritant de cette grande famille canadienne. Il sait qu'il doit non seulement partager les avantages qui s'y rattachent, mais aussi faire sa part pour que le Canada devienne un pays où la justice puisse prévaloir à l'égard de tous les citoyens, sur un pied d'égalité parfaite. Ce que je viens de dire, monsieur l'Orateur, n'est pas seulement ma propre opinion de ce qu'est un Canadien naturalisé. En effet, j'aimerais citer du *Star-Phoenix* de Saskatoon du 28 janvier, ce que déclarait Mme Laura Schippers, immigrante d'origine hollandaise, à ce propos:

Mme Laura Schippers a été si heureuse de devenir citoyenne canadienne qu'elle aurait voulu le crier sur les toits. Faute de pouvoir le faire, cette immigrante d'origine hollandaise a recouru au moyen qui s'offrait le mieux à sa disposition: elle a écrit ce qu'elle pensait de son nouvel état. Elle a raconté à des amis ici qu'elle avait fait imprimer et adresser une carte à environ 50 amis et parents, dont voici le texte:

"En toute reconnaissance envers Dieu et envers mes bons amis, et avec tout le profond amour que j'éprouve pour le Canada, je vous informe par la présente qu'aujourd'hui, après avoir surmonté maintes difficultés, j'ai eu le très grand privilège de prêter allégeance et loyauté envers le Canada et sa Souveraine, et qu'à compter de ce jour, je suis citoyenne canadienne."

Mme Schippers, éditrice d'un hebdomadaire hollandais publié ici, a payé $15 pour faire imprimer les cartes.

"C'était une idée personnelle, dit-elle, j'étais fière de devenir Canadienne et je voulais le dire aux autres."

Je suis certain que Mme Schippers n'aurait jamais pu rédiger le texte de la carte ni s'exprimer dans ce langage si elle avait eu l'impression qu'on ne lui avait pas accordé exactement le même statut qu'aux Canadiens d'origine. Elle était convaincue que la citoyenneté qu'elle avait reçue la plaçait sur un même pied avec tout autre citoyen du pays. En conséquence, monsieur l'Orateur, je dois m'opposer à la modification proposée à l'article et je voterai contre.

M. W. H. McMillan (Welland): C'est avec plaisir que je me lève, monsieur l'Orateur, pour appuyer la modification à la loi sur la citoyenneté qui, à condition qu'elle soit approuvée, rendra égaux tous les Canadiens et fera disparaître de la loi toute distinction préjudiciable. A mon avis, il serait fort à propos maintenant que tous les députés fassent tout leur possible pour supprimer toute distinction injuste dans toute loi et en particulier dans la loi sur la citoyenneté, car nous avons été mis au courant de l'intention du gouvernement de présenter cette année le bill des droits annoncé depuis si longtemps. Je suis porté à croire qu'un bill des droits, si tant est qu'il signifie quelque chose pour nous, signifierait que nous jouirons dans ce pays d'une plus grande liberté qu'auparavant. Autrement, il n'y aurait aucune raison de le présenter. Lorsqu'il s'agira de présenter le bill des droits, j'ose espérer qu'il n'y aura pas de petits secrets honteux au Canada.

Et maintenant la loi sur la citoyenneté dans son libellé actuel, nous affirmons en réalité que certains membres de la Chambre, excellents Canadiens, ne jouissent pas des mêmes droits au Canada que la plupart des autres Canadiens. Certains d'entre eux se sont faits entendre aujourd'hui. A mon sens, la présente modification donne des garanties appropriés contre quiconque essaierait d'obtenir la citoyenneté par fraude. Dans pareil cas, l'intéressé serait censé n'avoir jamais obtenu la citoyenneté canadienne. La même disposition vaudrait dans le cas d'un étranger obtenant un acte de naissance par fraude. Il serait censé n'avoir jamais été Canadien. Quand un citoyen d'origine commet un délit comme la trahison et qu'un citoyen naturalisé commet le même délit, les deux devraient subir le même châtiment.

Je pense que les électeurs du comté de Welland qui sont naturalisés voudraient que je vote en faveur de cette modification. Je me rends compte que certaines gens pourraient perdre leur citoyenneté en raison d'une mésaventure. Sous le régime de l'article 19 (1), il suffirait qu'un homme soit accusé de trahison. Il peut arriver qu'il vive à l'étranger et si une accusation de trahison était ainsi portée contre lui devant nos tribunaux, comment serait-il au courant de l'accusation? Le ministre envoie un avis de comparaître à tel endroit avant telle date; cet avis doit être envoyé à la plus récente adresse de l'intéressé. La lettre peut ne jamais parvenir à destination. Le service postal canadien est excellent, mais il arrive quelquefois que nous apprenions par les journaux qu'une lettre a été livrée un an après qu'elle a été déposée à la poste. Il en est ainsi depuis que le présent ministre des Postes (M. Hamilton) a pris la direction du ministère. Je pense que le bill crée des distinctions injustes dans son présent libellé et je veux voter en faveur de la modification.

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que l'honorable député de Welland (M. McMillan) ait bien voulu participer au présent, débat, même si ses observations n'ont duré que 2½ minutes. J'ai pensé que l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) ne recevait pas grand appui de la part des autres membres de son parti, soit qu'ils n'aient pas voulu se prononcer à ce sujet, soit, s'ils l'ont fait, qu'ils n'aient pu l'appuyer de tout leur cœur et que l'honorable député les ait réduits au silence par le poids de son éloquence.

Je crois que la mesure à l'étude est une chose dont les membres du parti libéral devraient parler car, au cours de mes brèves observations, j'ai l'intention de faire un retour dans le passé et de relier cette question à la situation qui existait à l'époque où l'honorable parrain du bill était ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. A cette fin, je me reporte à la page 4926 du hansard de 1958 et à ce qu'a dit à l'époque le ministre actuel de la Citoyenneté et de l'Immigration qui a présenté des modifications concernant les injustices, le retrait de la citoyenneté etc., au sujet du bill nº C-58 qui en était à l'étape de la seconde lecture. Le ministre a alors donné une explication de ce qu'était la loi à ce moment et de ce que le bill tendait à modifier. Voici ce qu'a dit le ministre:

> Le paragraphe (1) de l'article 19 autorise le gouverneur en conseil à révoquer, pour les divers motifs énumérés dans le paragraphe, la citoyenneté de Canadiens naturalisés. En bref, les motifs sont que la personne en cause (1) a aidé un ennemi du Canada en temps de guerre; (2) a obtenu sa citoyenneté par fausse déclaration ou fraude; (3) a résidé en dehors du Canada pendant six ans et n'a pas maintenu de lien sérieux avec le Canada; (4) a résidé en dehors du Canada pendant deux ans dans le pays dont elle était citoyen avant de devenir un citoyen canadien et n'a pas maintenu de lien sérieux avec le Canada; (5) a manifesté, pendant son séjour hors du Canada, de la désaffection ou de la déloyauté envers Sa Majesté, ou (6) a été déclarée coupable par un tribunal canadien d'une infraction comportant désaffection ou déloyauté envers Sa Majesté.

Comme on peut le voir, l'article 5 est en quelque sorte une disposition d'ensemble qui prévoit presque tout. L'article 4 est extrêmement restrictif. Et pourtant, j'ai fouillé le hansard,—je suis retourné à quelques années en arrière,—et je n'ai trouvé nulle mention par les membres du parti libéral de ce qu'ils pensaient de ces articles restrictifs en particulier. En toute justice pour l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je dois dire qu'au début de ses observations il a déclaré qu'il s'attendait à une attaque de ce genre, ...

L'hon. M. Pickersgill: Non, pas une attaque.

M. Broome: ...à savoir qu'il n'avait rien fait lorsqu'il avait le pouvoir d'agir; et il nous a dit pourquoi. Autant que je puisse comprendre, la raison était qu'il n'y avait aucune demande, jusqu'à ce que soudainement l'honorable député en aît parlé à un sénateur siégeant à l'autre endroit, mais qui était alors membre de la Chambre, et à un de mes bons amis, M. James Sinclair, un de ses anciens collègues dans le cabinet. Ces messieurs, qui étaient des immigrants, ont dit que des modifications devaient être apportées à la loi sur l'immigration, ...

L'hon. M. Pickersgill: La loi sur la citoyenneté.

M. Broome: ...et ce n'est qu'à ce moment-là que l'honorable député s'est rendu compte que la loi précédente n'était pas la plus parfaite, en ce qui concerne le traitement équitable à accorder à la population.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que l'honorable député ne voudrait pas interpréter de façon inexacte ce que j'ai dit. Peut-être me permettra-t-il de le corriger brièvement à ce propos. Ce que j'ai dit, c'est qu'une certaine agitation s'était manifestée au cours de l'été de 1957 et que, à cause de cela, j'avais consulté ces messieurs. Cette agitation s'est manifestée dans le pays, et le parti auquel appartient l'honorable député s'est dit d'avis qu'il devrait y avoir égalité.

M. Broome: Ce que dit l'honorable député, donc, c'est que les sentiments exprimés par son ancien collègue du cabinet, à savoir M. Sinclair, se sont manifestés à l'été de 1957, mais non pendant les quatre années précédentes, alors qu'il était membre du cabinet et qu'il participait aux délibérations du cabinet sur divers bills et aussi, sans doute, aux délibérations sur les amendements au bill que l'honorable député a fait adopter en 1956. Je trouve donc très étrange que les membres de l'opposition n'aient pas eu davantage à dire sur ce point qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant.

[M. Broome.]

M. Crestohl: Nous aimerions qu'il y ait une mise aux voix.

M. Broome: Lorsque le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough) a présenté ce bill, il a exprimé certaines autres opinions que j'estime opportun de répéter en ce moment. Ainsi, comme en fait foi la page 4934 du hansard du 5 septembre 1958, voici ce que disait l'honorable représentante:

> Rien dans ce projet de loi n'impose quoi que ce soit; il n'y a aucune espèce de restriction. Toute modification que ce bill peut apporter à la loi sur la citoyenneté vise à abolir des restrictions et des distinctions injustes que comporte la loi actuelle.

Puis, en terminant ces observations, voici ce qu'elle a déclaré, et je crois que c'est là le fond de la pensée qui se trouve à la base des modifications apportées à la loi sur la citoyenneté (je cite de la page 4935 du hansard):

> Il faut une sorte de courage particulier pour se déraciner et s'en aller dans un nouveau pays. Il faut une sorte particulière d'initiative pour recommencer une nouvelle vie et, souvent, il faut une énergie sans bornes pour s'établir dans un nouveau pays. Telles étaient les qualités que possédaient nos ancêtres, ceux qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. C'est pour cela que nous reconnaissons ces qualités chez ceux qui cherchent à se faire naturaliser, et c'est pour cela que nous sommes prêts à accueillir ces nouveaux venus comme des âmes sœurs. Il est vrai qu'il peut s'en trouver parmi eux qui trahiront leurs compatriotes; il en a malheureusement toujours été ainsi. N'oublions pas que parmi nos concitoyens de naissance, il s'en trouve qui pourraient nous trahir.
>
> Mais nous avons confiance. Nous avons confiance dans ces nouveaux venus; nous avons confiance en eux et nous sommes prêts à le leur prouver. Et nous sommes persuadés que la modification que nous nous proposons d'apporter à la loi par ce bill leur donne justement cette preuve.

Je suis Canadien de naissance et je représente une circonscription dont les habitants sont en majorité d'origine anglo-saxonne. Cependant, ma circonscription compte un nombre considérable de néo-Canadiens. La plupart sont venus d'Allemagne, mais il y en a qui sont venus de Hollande et de Belgique. Je puis affirmer, monsieur l'Orateur, que ces néo-Canadiens viennent de pays dont les gens sont beaucoup plus conscients de l'activité des agents provocateurs et des traîtres qui sont venus dans leurs anciennes patries pour aider à détruire leurs institutions démocratiques. Ils connaissent l'histoire de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et des trois petits États baltes qui sont disparus il y a longtemps, soit la Lithuanie, l'Estonie et la Latvie. Ils sont au fait des dangers qui caractérisent de notre époque, puisque nous sommes en présence de ce vaste conflit entre deux idéologies et deux modes de vie, et qu'un des camps a manifesté sa ferme

intention de nous imposer par la force sa façon de voir.

Monsieur l'Orateur, le présent bill vise à mettre un terme à cet état de choses. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Smith) a dit que le bill est une tentative de permettre aux traîtres de conserver leur citoyenneté canadienne, de se déplacer à travers le pays où ils ont trouvé asile, en brandissant avec impunité leur certificat de citoyenneté canadienne. Eh bien, cette citoyenneté ne leur sera pas retirée s'ils rentrent au pays et subissent leur procès. Ils jouissent de tous les mêmes droits que les Canadiens de naissance à cet égard.

Permettez-moi de vous dire, monsieur l'Orateur, que la peine prévue dans les cas de trahison n'est pas légère, que le coupable soit citoyen de naissance ou par naturalisation. Dans bien des cas, la peine de mort est obligatoire. Dans d'autres cas, c'est l'emprisonnement à vie; et pour les formes de trahison qu'on pourrait qualifier de moins graves, c'est l'emprisonnement pour une période ne dépassant pas 14 ans. La trahison n'est pas un délit léger. C'est une menace contre laquelle nous devons nous garantir. A mon avis, quand une personne entre au pays, obtient sa citoyenneté et commet ensuite un acte de trahison, on peut supposer qu'elle a probablement obtenu sa citoyenneté par fraude, car si elle s'est rendue coupable de trahison une fois chez nous, elle devait en être déjà coupable à l'arrivée. Je veux dire quelle a dû entrer au pays dans ce genre de dessein, avant d'être finalement démasquée.

La seule conséquence de ce bill, ce serait d'accorder à un traître qui se reconnaît tel,—car son refus de revenir au pays est un aveu de culpabilité,—le titre de citoyen canadien. Je vous affirme, monsieur l'Orateur, que les néo-Canadiens ne voudraient pas cela, pas plus que moi d'ailleurs, car ils savent ce que ces gens ont fait dans le passé. J'admire certes l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), qui a su se montrer si habile quand il a traité des débats et des modifications de la dernière session, et quand il a présenté son bill. Il a dit qu'à la dernière session nous n'avons rien fait.

L'hon. M. Pickersgill: Oh, non!

M. Broome: Il a dit que nous n'avions fait "qu'un petit bout de chemin". Puis il a ajouté: "Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout?" C'était minimiser nos réalisations; la chose est assez naturelle venant de l'honorable député, car c'est lui qui n'a rien fait quand il l'aurait pu, et c'est le ministre actuel qui peut faire quelque chose maintenant. Par conséquent, il est assez naturel que l'honorable député n'aime guère les modifications adoptées à la dernière session et que son parti n'aime guère la façon dont les néo-Canadiens ont répondu à l'appel de notre parti quand il a réclamé l'égalité de traitement pour tous les Canadiens. A mesure que je lisais les articles, les restrictions, les distinctions injustes, que renfermait l'ancienne loi, l'honorable député se levait et manifestait tapageusement à propos de la distinction injuste dont il n'était pas question, comme il le signalait, dans ce bill. Ce résultat a été atteint par les modifications apportées à la loi par le gouvernement actuel à la dernière session. J'ai l'impression que l'honorable député trouve les raisins trop verts.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas grand chose à ajouter au débat, sauf dire que si jamais on a voulu embrouiller une question à la Chambre, c'est bien en présentant ce bill. Il n'apporte rien sauf des consolations à l'ennemi. Il ne donne rien aux néo-Canadiens qui jouissent maintenant de droits égaux. Il ne donne rien aux Canadiens d'origine. Il n'apporte rien à personne. C'est simplement une mesure de façade si jamais il en fut et j'éprouverai certes un grand plaisir à voter contre.

M. L. D. Crestohl (Cartier): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député de Marquette (M. Mandziuk) et l'honorable député de Humboldt-Melfort (M. Rapp), j'appartiens au groupe des Canadiens naturalisés. J'ai pensé et espéré que s'il eût été possible aux membres de la Chambre de se départir de leur profonde allégeance politique, nous aurions entendu des deux côtés de la Chambre des discours d'un caractère différent. J'ajoute que c'est avec le plus grand respect que je fais cette observation aux honorables députés.

Une voix: De votre côté aussi?

M. Crestohl: Oui, de notre côté également en effet. Je dis que s'il était possible de nous défaire de l'allégeance politique, si nous n'étions pas convaincus d'être liés par une profonde allégeance politique et si nous pouvions nous débarrasser de l'esprit de politique et s'il n'était pas possible d'étouffer un bill pour éviter la mise aux voix, à mon avis, nous aurions entendu des discours d'un caractère différent. Je n'accuse personne, je ne fais qu'exprimer sincèrement mes opinions.

Une voix: Et que dire de votre côté?

M. Crestohl: Que dire de notre côté? Nous tiendrions exactement le même langage dans lequel nous nous sommes exprimés. Si les honorables députés qui siègent de l'autre côté n'étaient pas liés par ces fortes chaînes de la loyauté, à tort ou à raison, envers leur parti,

je pense que vous auriez entendu des discours différents.

Monsieur l'Orateur, examinons la chose un peu plus objectivement. Quel est le fond du problème? En réalité, il n'y a aucune divergence de vues entre le ministre et les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. J'irai même un peu plus loin et dirai que je suis disposé, afin de me détacher de toute allégeance de parti, à déclarer que le gouvernement actuel s'est montré très conciliant et très obligeant en matière de citoyenneté et d'immigration. Je dis cela très sincèrement. Je dirai même que je loue hautement les modifications que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Mme Fairclough) a apportées au cours de la dernière session, et par lesquelles elle a éliminé un grand nombre des difficultés et obstacles qui se trouvaient dans la loi sur la citoyenneté canadienne. Nous estimons que le ministre, s'étant avancé jusque-là, aurait dû faire un pas de plus et les éliminer tous.

J'ai également l'impression que le ministre, même à cette étape tardive, va réfléchir de nouveau sur la question et éliminer ces derniers obstacles. Je dis aux honorables députés qui siègent en face: envisagez l'obstacle et éliminez-le. Si nous croyons qu'il y a un obstacle, éliminons-le; s'il y a doute quant à l'existence d'un obstacle qui pourrait se trouver encore dans la loi, c'est encore la solution la plus sage que de l'éliminer. Pourquoi laisser planer un doute? Les honorables députés qui siègent en face ont soutenu très logiquement et très loyalement qu'il n'y a pas d'obstacle, qu'il n'y a pas de distinction injuste. Je ne veux pas insister et dire que la loi renferme une distinction injuste. Je ne crois pas que le gouvernement veuille établir de distinction injuste en vertu de la loi sur la citoyenneté; j'irai même plus loin et dirai que le gouvernement n'a aucunement l'intention d'établir de distinction injuste.

L'hon. M. Starr: Nous avons éliminé la distinction injuste qui existait depuis des années lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir.

M. Crestohl: J'ai dit il y a un moment qu'il était tout à l'honneur du ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté d'avoir apporté la modification qu'elle a apportée au cours de la dernière session. Je l'ai louée sans réserve. Mais examinons la chose en face, et jugeons, une fois pour toutes, si la loi laisse subsister encore quelque doute. Nous prétendons qu'il existe encore un élément de doute dans la loi, lequel pourrait entraîner une distinction injuste; or, si pareille situation existe, nous exhortons le ministre à en éliminer la cause. Je dirais même que si le gouvernement le faisait au moyen d'une mesure ministérielle, il compléterait ainsi sa tâche qui consiste à éliminer de la loi toute distinction injuste.

Je vais analyser pendant quelques instants ce dont nous discutons, en réalité. Les honorables députés ont dit qu'un traître au pays ne devrait pas voyager partout en se disant citoyen canadien. Je suis tout à fait d'accord là-dessus. Les traîtres au pays ne devraient pas être autorisés à se pavaner ici et là et étaler leur citoyenneté. Cependant, je ferai observer que les traîtres peuvent être soit Canadiens de naissance, soit Canadiens par naturalisation. Alors pourquoi un traître canadien de naissance serait-il autorisé à se promener d'un bout à l'autre de l'Europe et du monde, ayant en sa possession un acte de naissance indiquant qu'il est Canadien de naissance, prouvant ainsi sa citoyenneté, tandis que...

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Si tel est le cas, est-ce votre avis que le bill à l'étude fait exactement ce que vous dites et prévoit cela?

M. Crestohl: Prévoit quoi?

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Prévoit la perte de citoyenneté tant pour le Canadien d'origine que pour le Canadien naturalisé.

M. Crestohl: C'est l'effet que produirait le présent bill.

Des voix: Non.

M. Crestohl: Je vous demande pardon. Si la loi stipulait que les sujets d'origine canadienne peuvent perdre leur citoyenneté s'ils sont trouvés coupables de trahison ou s'ils refusent de se présenter devant un tribunal, je serais d'accord. L'honorable député de Marquette (M. Mandziuk) a été assez franc pour admettre que si la loi sur la citoyenneté renfermait une disposition voulant qu'un Canadien d'origine, coupable de trahison, perde également son statut,—l'honorable député pourra faire son discours plus tard,—nous serions tous d'accord. Pourquoi la loi stipulerait-elle que seul un citoyen non naturalisé, coupable de trahison, pourrait perdre son droit de citoyenneté? Pourquoi ne pas dire également qu'un citoyen d'origine, coupable de trahison, devrait aussi perdre sa citoyenneté? Si les honorables députés veulent bien me permettre de continuer encore un moment...

Nous établissons le crime de trahison, la déloyauté envers la Couronne, comme le barème selon lequel nous déciderons d'annuler un certificat de citoyenneté. Si tel est le délit choisi, pourquoi ne pas imposer une peine analogue pour le même délit commis

par un Canadien d'origine? Je suis tout à fait en faveur de cela.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais seulement dire que je suis tout à fait d'accord avec ce que dit l'honorable député; il est d'avis que le présent projet de loi produirait exactement l'effet que vous venez de décrire.

M. Crestohl: Je le crois. J'irai encore plus loin et je dirai que même si cela ne correspond pas mot pour mot avec tout ce que l'honorable député croit que je dis, si nous admettons tous d'un commun accord le principe selon lequel un Canadien naturalisé ne devrait pas être puni plus sévèrement qu'un Canadien d'origine, nous devrions assurément passer la mesure en deuxième lecture et établir un principe acceptable à toute la Chambre. Je ne crois pas qu'il y en ait un seul à la Chambre qui n'accepte pas ce principe. Faisons-en donc une loi.

Le seul fait que le bill soit présenté par ce côté-ci de la Chambre laisse sous-entendre, je suppose, que le débat est entaché de considérations politiques. Je déclare au ministre que j'appuierai certainement la mesure si on la présente dans un autre libellé et si on en élimine le seul doute qui subsiste dans la loi sur la citoyenneté et qui pourrait, je dis bien, qui pourrait donner lieu à des distinctions injustes. On atteindra parfaitement tous les objectifs de la loi si l'on dit qu'un citoyen de naissance et un citoyen naturalisé perdront tous deux leur citoyenneté s'ils sont reconnus coupables de trahison. A l'heure actuelle, un peut la perdre et l'autre, non.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Le bill révoque l'accusation de trahison.

M. Crestohl: Je vais vous dire ce que fait ce bill. Il est étonnant. A cette fin, je vais donner lecture de la déclaration du ministre qui est consignée à la page 4926 du hansard du 5 septembre 1958. Expliquant sa modification, le ministre a dit:

> L'amendement abroge tout simplement le paragraphe (1) de l'article 19 mais le gouverneur en conseil peut quand même, sous le régime de cette disposition, révoquer la citoyenneté canadienne d'un citoyen canadien s'il est accusé d'un crime de trahison et que, se trouvant à l'étranger, il ne revient pas au Canada pour subir son procès.

Ensuite, le ministre ajoute,—et ceci est très intéressant:

> Si cette personne revient au Canada et est condamnée, elle subira la peine prévue par le Code criminel ou la Loi sur les secrets officiels mais ne sera pas exposée à perdre sa citoyenneté.

C'est une anomalie. Le citoyen qui revient, qui subit son procès et est condamné pour trahison ne perd quand même pas sa citoyenneté...

M. l'Orateur: Je crois que le moment est venu d'interrompre l'honorable député.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Crestohl: Monsieur l'Orateur, lors de la suspension de la séance, à six heures, je m'efforçais de démontrer qu'en réalité le bill est simple et qu'en principe, nous sommes tous d'accord à son sujet. J'ai dit aussi que j'ai l'impression,—à tort ou à raison,—à raison, je crois,—que, si nous n'étions pas liés par la discipline de parti et la loyauté envers nos partis, le présent débat se déroulerait de façon bien différente.

Je vais donc signaler pourquoi, à mon avis, il s'agit en réalité d'une question bien simple. Je renvoie les honorables députés aux notes explicatives où est cité le paragraphe (1) de l'article 19 de la loi sur la citoyenneté canadienne. Je n'en lirai que deux lignes:

> Le gouverneur en conseil peut, à sa discrétion, ordonner que toute personne, autre qu'un citoyen canadien de naissance, cesse d'être citoyen canadien...

Et ainsi de suite. Si la Chambre songe vraiment à éliminer une distinction préjudiciable ou quelque différence, même s'il ne s'agissait que d'un semblant de différence, et peut-être même pas d'une différence fondamentale dont on pourrait soupçonner l'existence, pourquoi le ministre ne raye-t-il pas simplement les mots "autre qu'un citoyen canadien de naissance"? La loi se lirait alors ainsi:

> Le gouverneur en conseil, peut, à sa discrétion, ordonner que toute personne cesse d'être citoyen canadien...

Je crois que ce serait plus simple.

M. Pugh: Le député me permet-il une question?

M. Crestohl: Oui.

M. Pugh: Y a-t-il quelqu'un, au Canada, qui ait le pouvoir de priver un Canadien de sa citoyenneté? Et si quelqu'un a ce pouvoir, quelle citoyenneté le député attribuerait-il à ce Canadien?

M. Crestohl: Que l'honorable député lise la loi sur la citoyenneté et il constatera que la citoyenneté peut être révoquée pour des tas de raisons. La loi mentionne toute une série de cas où cela peut arriver.

Je ferai remarquer à l'honorable député qu'à la dernière session, le ministre a supprimé de la loi six motifs différents d'inadmissibilité. Comme je le disais tout à l'heure, le ministre mérite de grands éloges pour avoir

supprimé ces six motifs d'inadmissibilité à la citoyenneté. Voyez la loi telle qu'elle est actuellement. Encore une fois, je demande aux députés, pour rehausser le débat, de lire cet article tout à fait objectivement, en avocats, en dignes représentants du peuple canadien, et seulement avec cette pensée à l'esprit. La loi dit "toute personne", puis ajoute: "autre qu'un Canadien de naissance". S'il n'y a pas de différence entre ces deux catégories de Canadiens, pourquoi ces mots sont-ils dans la loi? Je dis à madame le ministre que si elle consentait à proposer une modification,—que ce soit une mesure du gouvernement, peu importe,—à l'article 19, paragraphe (1), il lui suffirait de biffer les mots "autre qu'un Canadien de naissance". Du même coup elle supprimerait tout semblant et tout soupçon de différence, dont on soupçonne l'existence, entre les deux catégories de citoyens. Il ne m'appartient pas de dicter la conduite du ministre, mais cette mesure éclaircirait l'atmosphère, assurément.

Permettez-moi de signaler autre chose. Nous ne le remarquons peut-être pas en ce moment, mais il se trouve dans la loi d'autres articles qui parlent encore d'une personne autre qu'un citoyen canadien. L'article 19 a été entièrement abrogé. Certaines gens peuvent perdre leur citoyenneté s'ils s'absentent du Canada pendant une certaine période de temps et s'ils prêtent serment d'allégeance à un autre pays. C'est très bien. Personne ne s'y oppose. Nous ne nous y opposons pas. C'est une bonne disposition en ce qui concerne la citoyenneté. Toutefois je m'oppose à ce que cette disposition ne s'applique qu'aux citoyens naturalisés. Nous soutenons qu'elle ne devrait pas s'appliquer qu'à eux. Si elle s'appliquait à tout le monde, il n'y aurait pas la moindre controverse; nous aurions une unique catégorie de citoyens et nous ne ferions pas de distinction préjudiciable à l'endroit d'une autre catégorie. Je dis bien respectueusement à la Chambre que, s'il est préférable qu'un traître perde sa citoyenneté, c'est très bien. Cela me va. Je me rendrais certainement à pareille disposition, mais ne disons pas simplement qu'un genre de traître, soit le traître qui n'est pas né au Canada, doit être traité différemment du traître qui est né au pays. N'importe quel genre de traître envers le Canada, quiconque se montre déloyal envers Sa Majesté ou envers le Canada, devrait perdre sa citoyenneté si la loi le prescrit, mais cela vaut pour tout le monde, et non pour une seule catégorie de gens.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): J'hésite à interrompre le raisonnement de l'honorable député; toutefois, cela n'a pas été tiré au clair avant la suspension de la séance.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! Si l'honorable député veut poser une question, il peut en demander la permission à celui qui a la parole. Il doit s'en tenir à cela.

M. Crestohl: Il peut poser sa question.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): C'est tout ce que je voulais faire. Je ne voulais pas rompre le fil du raisonnement. L'honorable député préconise que les citoyens de naissance, coupables de trahison en dehors du pays, perdent leur citoyenneté. Dans ce cas, est-il d'avis que le bill dont la Chambre est saisie préconise le même principe?

M. Crestohl: Le bill dont la Chambre est saisie préconise le principe qui veut que tous les citoyens canadiens soient considérés et traités de la même manière.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Non.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Autre question: l'honorable député convient-il que l'abrogation du paragraphe 1 de l'article 19 dont il est question dans le bill supprime toute raison qui aurait pour effet de faire perdre sa citoyenneté à un Canadien par naturalisation ou à tout autre Canadien, s'il est accusé de trahison lorsqu'il est en dehors du pays.

M. Crestohl: S'il est sommé de rentrer au Canada et qu'il omette de le faire, il perd sa citoyenneté; mais pourquoi la même sanction ne s'appliquerait-elle pas à un Canadien de naissance qui est accusé de trahison, qui se trouve à l'étranger, qui est sommé de rentrer au Canada et qui omet de le faire? Pourquoi devrions-nous dire qu'il ne perd pas sa citoyenneté?

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas cela que je conteste, mais bien le bill.

N. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! C'est l'honorable député de Cartier qui a la parole.

M. Crestohl: Quant à nous, peu nous importe comment on procède, que l'on révoque la citoyenneté d'un traître qui est Canadien de naissance ou non. C'est sans conséquence, pourvu que le traitement soit le même. Ce que nous voulons c'est qu'on établisse l'égalité de statut pour les deux catégories de citoyens.

M. Mandziuk: Le bill n'en dit rien.

M. Crestohl: Le bill a pour but de rendre tous les citoyens égaux.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Non, ce n'en est pas le but.

M. Crestohl: Si le bill n'en dit rien, j'espère que tous les députés m'approuveront si je prétends que la suppression des mots

"autre qu'un citoyen canadien de naissance" dans la loi actuelle répondrait à toutes les exigences, de sorte que le ministre puisse apporter une modification à cette fin. En fait, si le ministre ne veut pas proposer de modification à cette fin, je crois que je le ferai moi-même. L'honorable député de Marquette a certes apporté un ferme appui à ma thèse, en s'acquittant honorablement et équitablement de son devoir de bon citoyen, lorsqu'il a déclaré que, si l'autre disposition était dans la loi, il serait satisfait et l'accepterait. Je ne me souviens pas s'il a employé ces mots-là, mais il a bien dit ne pas savoir si la même disposition n'était pas prévue pour les citoyens de naissance et les citoyens naturalisés. Je vois que l'honorable député de Marquette opine de la tête.

C'est tout ce que nous demandons. Faites que tous soient égaux. Enlevez la citoyenneté aux deux, ou ne l'enlevez ni aux uns ni aux autres. De cette façon, nous obtiendrons l'égalité et c'est, à mon avis, ce que prévoit le bill.

M. Mandziuk: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Crestohl: Certainement.

M. Mandziuk: Nous discutons la proposition de loi actuelle. Vous et moi étions d'accord sur certains points, mais la mesure engage dans une fausse direction.

M. Crestohl: Le député de Marquette peut avoir son opinion. De fait, à l'étape de la motion tendant à la deuxième lecture nous discutons du principe dont s'inspire le bill. Si nous tombons d'accord sur le principe, le bill peut être déféré à un comité qui peut le reviser, le rédiger autrement, le modifier, pour rapporter une mesure acceptable à l'ensemble de la Chambre. Quand une mesure comme celle-ci est à l'étude, je ne crois pas qu'on doive juger nécessaire de la rejeter par une discussion trop longue, à cause d'une certaine discipline de parti. Je suis disposé à proposer, comme je l'ai déjà fait, qu'on la présente comme mesure du gouvernement. Nous ne tenons pas à en réclamer le mérite. Nous aimerions que le ministre comble une lacune qu'on a laissée béante à la dernière session.

Il faut se rappeler certains articles pertinents de la loi, par exemple l'article 22. Considérons-le. Nous n'en avons pas parlé, mais il est justement en cause. En voici la teneur:

Un citoyen canadien, autre que celui qui l'est de naissance,...

"Autre que celui qui l'est de naissance"! Nous voici de nouveau devant une différence faite entre le citoyen de naissance et le naturalisé.

...jouit, sous réserve de la présente loi,...

Avant de poursuivre la lecture de cet article, puis-je dire à la Chambre qu'il contentera peut-être de nombreux députés sur le point que nous débattons. Je recommence. Voici ce que dit l'article:

Un citoyen canadien, autre que celui qui l'est de naissance, jouit, sous réserve de la présente loi, de tous les droits, pouvoirs et privilèges et est assujéti à tous les devoirs, obligations et responsabilités, auxquels un citoyen canadien de naissance est admis ou assujéti. A compter du moment où il devient citoyen canadien, il possède, sauf les dispositions de la présente loi, un statut semblable à celui d'un citoyen canadien de naissance.

C'est un magnifique article, monsieur l'Orateur. Dans cet article, la loi déclare qu'un citoyen naturalisé jouit de tous les droits, pouvoirs et privilèges d'un citoyen canadien de naissance. C'est un article magnifique, mais pourquoi y inclure les mots "sous réserve de la présente loi", qui, à propos, paraissent à deux reprises? C'est parce qu'il y est fait allusion à une autre catégorie de citoyens qui peuvent ne pas jouir de tous les droits que l'article 22 est censé leur donner.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Il a trait aux deux catégories.

M. Crestohl: Bien entendu, et nous voulons seulement l'égalité. Il faut donc soit retirer de l'article 22 les mots "sauf les dispositions de la présente loi", soit retirer de l'article 19 (1) les mots "autre qu'un citoyen canadien de naissance". L'un ou l'autre solution, j'ose dire, accordera cette égalité que chaque député voudrait voir accorder, je le sais. Si une telle mesure était présentée par le gouvernement, je serais le premier à l'appuyer par mon vote, comme beaucoup de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, si ce n'est tous.

De plus, la loi, sur ce point, serait alors conforme à la Déclaration des droits de l'homme présentée par le premier ministre (M. Diefenbaker). Nous ne devons pas perdre cela de vue en ce moment. Ce bill statue que chaque individu a droit à la protection de la loi sans distinction préjudiciable fondée sur des raisons de race, d'origine nationale, de couleur, de religion ou de sexe. En supprimant les mots dont j'ai parlé, nous bifferons une disposition qui peut certes être tenue pour une source de distinction préjudiciable. Si ce n'est pas une distinction préjudiciable, il n'y a aucun inconvénient à la biffer. Si c'en est une, nous devrions la supprimer. Nous avons le devoir, en tant que membres du Parlement, de le faire. Je crois que le principe: l'égalité pour tous les citoyens, est acceptable pour tous les députés; afin de s'occuper de la question comme il convient, ils seront d'accord, il me semble, pour déférer le bill à un comité en vue d'une nouvelle rédaction. Personne, je pense, ne conteste le

principe à la base du bill. Comme le bill, tel qu'il est rédigé actuellement, ne répond peut-être pas à toutes les exigences, je propose, appuyé par le député de Hull (M. Caron):

Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que la substance en soit déférée à un comité spécial à désigner en vue de la rédaction d'un bill qui assurera une complète égalité de statut entre les citoyens canadiens naturalisés et les citoyens canadiens de naissance.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): C'est le coup de pied de l'âne dirigé contre Jack!

L'hon. M. Pickersgill: Je l'ai rédigé moi-même!

M. Crestohl: Je précise que j'ai consulté le député qui a présenté le bill et qu'il m'a autorisé à présenter cet amendement en vue de corriger un bill fondé sur un principe très important qui rallie l'accord de tous les côtés de la Chambre.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Vous demandez encore l'autorisation aux banquettes de première rangée!

M. Caron: Et vous, que faites-vous?

L'hon. M. Pickersgill: Nous avons encore des banquettes dans la première rangée.

M. Crestohl: C'est selon les règles de la politesse.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Avant de mettre l'amendement aux voix, je veux l'examiner un peu, pour décider ensuite s'il est conforme au Règlement. Le député de Westmorland a la parole.

M. Creaghan: Monsieur l'Orateur, ...

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Je vais d'abord donner lecture de l'amendement. Je voulais donner cette explication. L'amendement est ainsi conçu:

Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que la substance en soit déférée à un comité spécial à désigner en vue de la rédaction d'un bill qui assurera une complète égalité de statut entre les citoyens canadiens naturalisés et les citoyens canadiens de naissance.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous avez donné lecture de l'amendement auquel, ainsi que l'a dit le député de Cartier, je ne m'oppose en aucune façon. En toute déférence, ne convient-il pas de soumettre l'amendement et de réserver votre jugement quant à savoir s'il est réglementaire?

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): C'est ce que j'ai fait.

L'hon. M. Pickersgill: Merci.

M. Pallett: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas ...

[M. Crestohl.]

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! Le député de Westmorland a la parole.

M. Pallett: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; je ne crois pas que vous ayez réellement mis l'amendement aux voix. Vous l'avez lu mais vous ne l'avez pas mis aux voix. Je crois qu'il y a une différence subtile.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande, monsieur l'Orateur si ce point ne pourrait pas être réglé, car c'est un point très important. Il me semble que quand cet amendement est proposé par un député, la Chambre en est alors saisie et l'Orateur ne peut alors que le déclarer tout de suite irrégulier ou bien réserver sa décision. Cependant, la Chambre en est saisie. C'est ce que je voulais que l'on comprenne clairement. Si nous sommes d'accord sur ce point, je suis tout à fait satisfait.

M. Pallett: La pratique a été que vous ne décidiez pas en ce moment si l'amendement est recevable ou non. La Chambre n'est pas saisie de l'amendement tant que vous n'avez pas décidé s'il est régulier ou non.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): J'ai l'amendement, et je vais déterminer si oui ou non il est recevable.

M. W. L. M. Creaghan (Westmorland): Mes premières observations devraient porter seulement sur la proposition faite par le préopinant, l'honorable député de Cartier (M. Crestohl). Loin de vouloir le contredire, je l'approuve quand il dit que cette mesure ne doit pas devenir un ballon politique. Mais je tiens aussi à signaler que je ne crois pas que ce soit-là le sentiment de l'honorable député qui a présenté le bill.

L'hon. M. Pickersgill: Sans m'offenser le moindrement de ce que dit l'honorable député, monsieur l'Orateur, il est bien clair qu'il m'impute des motifs, ce qui est, j'en suis sûr, contraire au Règlement.

M. Creaghan: Je ne sais trop quels sont ses motifs personnels, mais je crois bien connaître ses motifs politiques.

L'hon. M. Pickersgill: Dans l'intérêt du bon ordre qui doit régner à la Chambre et sans prendre le moindre ombrage de ce qui s'est dit, je devrai quand même, je le crains, insister sur ma question de privilège. Une de nos règles de débat les plus anciennes et les plus traditionnelles veut qu'un membre de la Chambre des communes ne puisse imputer de motifs personnels ou politiques, de motif d'aucune sorte en réalité, à un autre député. Nous écoutons ce que les gens nous disent, nous n'essayons pas de lire leurs pensées.

M. Hamilton (York-Ouest): Il me semble que l'honorable député a déjà eu l'occasion de prononcer trois ou quatre discours. Il n'y a pas matière à la question de privilège. L'honorable député n'a rien dit qui vise directement l'auteur du bill. Il a dit qu'il y avait des raisons qui le poussaient à présenter le bill en ce moment, et je pense qu'il est parfaitement régulier de faire de telles observations.

M. Creaghan: Je n'avais nulle intention de blesser l'honorable député.

L'hon. M. Pickersgill: Rien ne saurait me laisser plus froid.

M. Creaghan: Je voulais simplement ajouter que si telle n'était pas son intention, j'aimerais savoir pourquoi il n'a pas présenté une proposition d'amendement visant à abroger la partie III de la loi pour la remplacer par une nouvelle partie III. Je pense que nous avons beaucoup entendu parler des prophéties et des écrits politiques de son ancien chef, l'honorable W. L. Mackenzie King, dont les initiales sont les mêmes que les miennes...

L'hon. M. Pickersgill: Il n'y a aucune autre ressemblance.

M. Creaghan: ...sur l'art de diviser le pays pour régner.

Je tiens à féliciter l'honorable député de Marquette (M. Mandziuk), qui a si brillamment engagé le débat contre le bill à l'étude. Comme les députés le savent, je viens du Nouveau-Brunswick. Malheureusement pour nous des provinces Maritimes, nous n'avons pas reçu notre juste part de l'accroissement de l'immigration qui s'est produit au Canada depuis 1945. Toutefois, même si nous n'avons pas beaucoup de nouveaux citoyens, nous comptons une bonne proportion des groupes ethniques qui, pour la plupart, sont composés de citoyens canadiens de naissance. A part l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je crois être le premier représentant des provinces Maritimes à prendre la parole à propos de ce bill.

L'hon. M. Monteith: Le considérez-vous comme étant des provinces Maritimes?

Une voix: C'est un soi-disant citoyen des provinces Maritimes.

M. Creaghan: Je me sens donc obligé de prendre part à ce débat qui se poursuit depuis tant d'heures aujourd'hui.

Personne n'ignore que cette loi a été adoptée d'abord en 1946, après un long débat à la Chambre, qui a duré environ six semaines. A cette époque, celui qui était alors secrétaire d'État, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), a fait une longue déclaration à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture. Il y aurait lieu de consigner ici ses observations concernant la partie III, soit la partie ayant trait à la perte de la citoyenneté. Avec votre permission, je voudrais me reporter aux paroles que l'honorable député d'Essex-Est a prononcées, selon le hansard de 1946, page 518:

> La partie III du bill porte sur la perte de la nationalité canadienne. En général, la perte de la nationalité survient et surviendra à l'avenir de deux façons, d'abord par l'acquisition d'une nationalité étrangère et, en second lieu, par la suppression, dans certaines conditions spécifiées, des droits accordés aux Canadiens par la naturalisation. Les dispositions touchant la perte de la nationalité ou l'acquisition d'une nationalité étrangère diffèrent sensiblement de celles qui sont aujourd'hui en vigueur.

Puis plus loin:

> Quant au reste de cette partie, dans mon exposé du 22 octobre, j'ai parlé de la nouvelle disposition visant à l'annulation automatique de la citoyenneté de personnes naturalisées qui demeurent à l'étranger six ans ou plus sans prendre de mesures pour protéger leurs droits à cet égard. Comme je l'ai dit alors, cette disposition ne s'applique pas aux personnes naturalisées qui ont servi dans les forces armées du Canada. En outre, les six années de résidence ne comptent pas durant l'absence comme représentant du gouvernement canadien ou d'une société canadienne, ou à tout autre titre.

Voici maintenant le passage important:

> Les dispositions visant l'annulation d'un certificat de citoyenneté, à bien dire, ne changent pas. Le reste de cette partie du bill consiste en dispositions accessoires qui, tout en revêtant une forme nouvelle dans certains cas, ne comportent l'adoption d'aucun principe nouveau.

C'est tout ce que le secrétaire d'État du temps a dit en parlant de cette partie importante du bill, la partie III. Dans ce passage, il a fait allusion à sa déclaration du 22 octobre de l'année précédente. On trouvera le texte à la page 1370 du hansard de 1945; le voici:

> Quant à la perte de la citoyenneté canadienne, les conditions sont les mêmes que les conditions actuelles régissant la perte du statut de sujet britannique, sauf un ajouté, soit l'insertion d'une disposition entraînant la perte automatique de la citoyenneté par une personne naturalisée...

Un peu plus loin dans le même paragraphe, il prend un exemple pour expliquer sa pensée et dit:

> ...des Allemands naturalisés au Canada qui retournèrent en Allemagne en 1933 ou 1934, sans que leur absence fût connue, et qui réclament maintenant la protection et les avantages accordés aux Canadiens. Il y a très souvent lieu de soupçonner un grand nombre d'entre eux d'avoir été d'ardents Nazis et de purs Allemands pendant la guerre, tout Canadiens qu'ils puissent maintenant se déclarer. Grâce à l'adoption de ce bill, la chose ne saurait se répéter à l'avenir.

Il parlait de l'article 19 (1), avant qu'il soit modifié par l'honorable représentante en septembre 1948.

M. Crestohl: En 1958.

M. Creaghan: Oui, 1958. Les deux seuls points litigieux dont nous sommes saisis sont la question de la fraude et le débat sur la trahison ou autres actes de violence. Nous faisons partie du Commonwealth des nations britanniques. A mon avis, la Chambre entendrait avec intérêt une comparaison faite entre la loi canadienne actuelle,—et je parle de la loi d'après-guerre, y compris l'article 19, tel qu'il a été modifié en 1958,—avec la loi des autres pays du Commonwealth.

D'abord, la fraude. Toujours prévue dans notre loi, elle est également un motif justifiant la suppression de la naturalisation au Royaume-Uni. Le cas est prévu dans la *British Nationality Act* de 1948, qui renferme des dispositons identiques à celles de la loi canadienne antérieure à 1958. En Australie, les citoyens de naissance, comme les citoyens naturalisés, peuvent perdre leur citoyenneté s'ils parviennent à entrer dans le pays par des fausses déclarations, par fraude, etc., comme le cas est prévu dans notre loi. La même loi a cours en Nouvelle-Zélande. Dans ce dernier pays, la loi remonte à 1928, c'est-à-dire bien avant l'adoption de celle du Royaume-Uni et des autres pays plus réputés du Commonwealth. Il me semble, monsieur l'Orateur, que la disposition relative à la fraude, qui est maintenant uniforme au sein du Commonwealth, devrait demeurer dans nos statuts. Quand ce ne serait que pour cette raison, je m'élève contre le bill nº C-2, dans son libellé actuel.

Alors que j'en suis au sujet de la fraude, je suis d'avis que la partie III,—c'est-à-dire celle qui traite de la perte de la citoyenneté, —pourrait être améliorée, en ce sens qu'elle traite de la perte de la citoyenneté par suite d'une prétendue fraude. Il me semble assez raisonnable de présumer qu'un grand nombre de nos nouveaux citoyens, venus ici après le conflit qui s'est terminé en 1945, ont dû,—précisément afin de pouvoir entrer au pays,—recourir, à l'occasion, à certaines fausses déclarations, jugées plutôt innocentes. Je fais observer au gouvernement que, dans une modification subséquente à la Partie III nous devrions, au terme d'un délai et sur la foi de preuves attestant de bonnes qualités de citoyen, pardonner de fausses déclarations ou allégations qui ont été faites, notamment si le citoyen ayant obtenu d'entrer au Canada, vient d'un pays qui a déjà été en guerre avec nous ou vient de l'Orient où l'on exige de si rigoureuses conditions d'entrée chez nous. Bien des citoyens de l'Orient qui sont parents avec des Canadiens ont peut-être tendance à faire des déclarations un peu à la légère pour obtenir d'entrer chez nous. Je le ferai remarquer au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, on devrait songer sérieusement à présenter une modification qui aurait pour effet de pardonner la fraude si, au bout d'un délai de 10 ou 12 ans, le particulier en cause s'est toujours conduit en bon citoyen.

Quant à l'autre question, savoir: la perte de la citoyenneté pour un motif autre que la fraude, nous devrions considérer ce qui s'est fait dans les pays du Commonwealth, dont j'ai parlé tantôt. En Nouvelle-Zélande, outre la fraude il y a encore trois motifs pour lesquels un citoyen naturalisé de ce pays peut perdre sa citoyenneté. Le troisième est de moindre importance; c'est le fait d'être déclaré coupable d'un délit puni de plus de 12 mois d'emprisonnement dans un autre pays après que la citoyenneté a été accordée. En Australie, il existe encore cinq motifs, en plus de la fraude, pour lesquels les citoyens de ce pays qui ne sont pas citoyens de naissance peuvent perdre leur droit de citoyenneté.

A l'heure actuelle, le Canada a la loi et les règlements les plus équitables touchant la perte de la citoyenneté par suite de raisons autres que la fraude. Au Royaume-Uni, la loi se situe à mi-chemin entre la nouvelle loi canadienne de 1958 et celle des autres pays du Commonwealth. L'Angleterre a une attitude un petit peu plus large, en raison du fait que la grande majorité des gens de la mère patrie sont citoyens de naissance.

Aux États-Unis et au Canada, notre rapide essor démographique a été attribuable non pas à la multiplication des naissances mais au fait que nous accueillions les gens d'autres pays qui remplissaient par ailleurs les conditions exigées, et ils ont afflué ici.

On a beaucoup parlé des traîtres aujourd'hui. C'est un sujet que chaque député doit considérer de près. Heureusement pour nous au Canada aujourd'hui, la trahison n'est pas un crime fréquent; en tous cas, on n'en entend pas parler, et peu d'accusations sont portées. Il faut tout de même reconnaître que la trahison ne reste un motif pour lequel un Canadien naturalisé perd sa citoyenneté que si l'individu refuse de revenir au Canada pour se présenter devant un jury composé de ses concitoyens.

A mon sens, la trahison est le pire de tous les crimes. A l'article 46 du Code criminel, on trouve six ou sept alinéas qui définissent les cas de trahison. Ils peuvent se résumer à ceci: attentat à la vie de Sa Majesté; régicide; emploi de la force ou de la violence au Canada ou dans une province du Canada aux fins de renverser le gouvernement fédéral ou l'un de nos gouvernements provinciaux, et ainsi de suite. Un autre article qui vient à la suite, soit l'article 48 du Code criminel, fixe pour les cas de trahison comportant recours à la force ou à la violence en vue de renverser

le gouvernement, un délai de trois ans, à partir du moment de la dénonciation, pour porter une affaire devant les tribunaux. A l'heure actuelle, un citoyen canadien, qu'il soit de naissance ou naturalisé, ou une personne qui n'est pas citoyen, peut échapper à notre loi s'il n'est traduit devant le tribunal dans un laps de trois ans. Or voici la possibilité que j'entrevois. Un citoyen naturalisé, qui peut-être est entré au pays dans l'intention de faire de l'espionnage, et qui est peut-être à la solde d'un ennemi futur, devient citoyen canadien, commet un acte de violence en vue de renverser le gouvernement actuel,—chose que la loi, à mon sens, a pour objet de punir, —puis s'en retourne simplement dans son pays d'origine Si aucune accusation n'est portée contre lui dans un laps de trois ans, il pourrait échapper au verdict des jurés.

Cela seul suffit pour nous justifier à maintenir dans nos recueils de lois cet article sur la trahison, même s'il ne représente guère plus qu'une épée suspendue sur la tête d'une infime fraction des citoyens naturalisés du Canada.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'ont dit bien des députés sur la préférence accordée aux citoyens de naissance par rapport aux citoyens naturalisés. C'est injuste. J'aimerais beaucoup, pour ma part, qu'ils soient égaux, pourvu qu'ils se présentent au procès. Il est beaucoup plus facile à un citoyen naturalisé de devenir un citoyen fugitif et de disparaître, derrière le rideau de fer peut-être. Le Canadien de naissance n'aurait pas grand chance de ce côté-là.

Je ne m'oppose pas à ce que des modifications au Code criminel viennent rendre la loi d'application uniforme en prévoyant la déchéance du droit de citoyenneté pour tout citoyen canadien trouvé coupable d'un crime aussi grave. Pareille modification aurait de la valeur. Mais je ne pense pas qu'une mesure législative de ce genre devrait s'insinuer dans une loi qui est respectée et qui est lue de temps en temps par nos nouveaux citoyens au moment où ils entrent au pays. Je crois que la loi sur la citoyenneté canadienne devrait être aussi concise que possible; qu'elle devrait être à la portée des gens qui ne sont pas nécessairement tout à fait familiers avec l'anglais ou le français et que moins nous modifierons cette mesure législative, mieux ce sera pour nous, Canadiens. L'amendement connu sous le titre de bill nº C-58, qui a été adopté en 1958, a fait grand bien, monsieur l'Orateur. C'est une chose dont, selon toute vraisemblance, le parrain du bill C-2 aurait dû s'occuper au cours des quatre années ou plus qu'il a été ministre. Je félicite le gouvernement d'avoir adopté pareille mesure si peu de temps après son élection en mars 1958.

En terminant, monsieur l'Orateur, je félicite de nouveau le député de Marquette et les autres députés de tous les partis qui ont exprimé ici leurs propres opinions sans crainte de critiques d'ordre politique.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Je voudrais traiter maintenant de la question de cet amendement. On lit à la page 649 des journaux de la Chambre de 1953 à 1954 ce qui suit:

> La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Howe (Port-Arthur): Que le Bill nº 375, Loi modifiant la Loi sur le Conseil de recherches, soit maintenant lu une deuxième fois.
>
> Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Murphy (Lambton-Ouest), appuyée par M. Nickle: Que le Bill nº 375 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'objet de cette mesure soit déféré à un comité spécial composé de représentants de tous les partis de la Chambre...

M. l'Orateur a alors déclaré l'amendement irrecevable parce qu'une motion tendant à l'institution d'un comité spécial doit être annoncée à 48 heures de préavis. L'article nº 41 du Règlement dit:

> Toute motion tendant à la présentation d'un bill, d'une résolution ou d'une adresse, à l'institution d'un comité ou à l'inscription d'une question au *Feuilleton* est annoncée au moyen d'un avis de quarante-huit heures...

Je déclare donc l'amendement irrecevable.

M. J. W. Kucherepa (High-Park): Monsieur l'Orateur, si je participe à ce débat aujourd'hui, c'est que je représente une des circonscriptions de Toronto qui comprennent un grand nombre de Canadiens de naissance et de Canadiens naturalisés; et je crois pouvoir ajouter quelque chose d'utile à cet intéressant débat d'aujourd'hui.

Comme les autres membres de ce parti, en particulier le premier ministre (M. Diefenbaker) et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (Mme Fairclough), je me suis préoccupé du bien-être de ces Canadiens naturalisés que nous, dans ce parti, estimons tant. Ce que nous avons fait de ce côté-là est très clair. Pendant le peu de temps qu'il a été au pouvoir, le parti a prouvé par ses actes quels sont ses sentiments vis-à-vis de ceux qu'on appelle les nouveaux Canadiens et les Canadiens naturalisés dans le pays.

Je pourrais faire remarquer qu'une des premières mesures que ce gouvernement ait prises concernait l'obligation d'avoir résidé 20 ans dans le pays pour avoir droit à l'assistance-vieillesse et à la sécurité de la vieillesse. Nous, membres du parti, étions persuadés que cette obligation était injuste; aussi quand nous sommes arrivés au pouvoir avons-nous réduit cette obligation à 10 ans.

Le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) qui, à titre de membre de l'ancien gouvernement, était chargé de l'application de la loi en cause, n'a pas donné suite aux instances que lui ont faites les membres de son parti à la Chambre quand la question est venue sur le tapis. En outre, nous avons vu notre ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration soumettre en 1958 une modification à la loi sur la citoyenneté canadienne, qui supprimait bon nombre de distinctions préjudiciables contenues dans la loi jadis présentée par l'ex-gouvernement libéral. Je le rappelle aux députés, quand nous avons présenté cette modification à la dernière session, les membres de l'opposition, sous la direction du représentant de Bonavista-Twillingate, se sont élevés contre cette modification qui supprimait tant de dispositions établissant des distinctions préjudiciables aux Canadiens naturalisés.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas exact.

M. Kucherepa: Le député dit que ce n'est pas exact. Je lui signale que d'après la page 4935 du hansard du 5 septembre 1958, il a voté contre l'amendement.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, étant donné que le député a contesté ma véracité, je me crois fondé à soulever la question de privilège. Il est bien vrai que les membres du parti libéral ont voté contre la motion tendant à la deuxième lecture du bill...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège. Il est exact que les membres du parti libéral, et j'en étais, ont voté contre la deuxième lecture du bill, parce qu'il renfermait une disposition qui prévoyait l'établissement d'une police de la pensée au Canada, mais dès que cette disposition a été rayée, nous avons appuyé la mesure.

M. Kucherepa: L'honorable député a beau s'excuser, mais je cite le texte du compte rendu.

M. Hamilton (York-Ouest): Au sujet de la question de privilège. L'honorable député s'est levé encore une fois et il n'a pas dit en quoi il y avait matière à la question de privilège. Il a fait son discours. Je vous demanderais de rendre une décision sur la question de privilège avant qu'il se lève pour faire un autre discours.

M. Kucherepa: L'honorable député de Bonavista-Twillingate a beau protester, je suis certain que s'il se reporte au hansard, il constatera que la question dont il a parlé a été étudiée sérieusement par le ministre avant qu'il soit question à la Chambre de la modification dont il a parlé.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans les observations faites aujourd'hui par l'honorable député de Bonavista-Twillingate, c'est l'attitude défensive avec laquelle il a abordé la question à la Chambre. Il a dit,—si j'ai bien noté ses paroles,—qu'on lui demanderait sans doute pourquoi cette initiative n'avait pas été prise alors qu'il était en fonction, à quoi il répondrait qu'il se présentait des difficultés d'ordre administratif. C'est pourquoi, semble-t-il, il était près à mettre de côté un grand principe, le principe qu'il a appuyé ici même aujourd'hui, le principe qu'il a demandé à tous les honorables députés d'appuyer. Et pourtant l'ancien ministre a dit que la seule raison pour laquelle il n'avait rien fait à cet égard alors qu'il était en fonction était la crainte de créer des ennuis administratifs! Il est certainement révoltant, à mon sens, qu'un membre de la Chambre, faisant autrefois partie, en sa qualité de ministre, d'un gouvernement chargé de l'administration des affaires du pays, dise qu'il a refusé d'accepter un principe auquel il croyait, parce qu'il se posait des problèmes d'ordre administratif. Je dis que c'est, de la part de l'honorable député de Bonavista-Twillingate, un aveu accablant.

Lorsque l'honorable député déclare que le motif de la présente modification est d'accorder aux citoyens qui n'ont pas acquis la citoyenneté par naissance un statut parfaitement égal à celui des citoyens de naissance, en faisant disparaître de la présente loi les distinctions injustes qui restent, je déclare qu'il ne fait que fendre les cheveux en quatre. Les observations qu'il a faites, aujourd'hui ou au cours de la dernière session, ne prouvent pas qu'il regrette les déclarations qu'il a faites il y a quelques années à Victoria (C.-B.). Dans son discours d'aujourd'hui, il a dit qu'il n'avait jamais regretté d'avoir parlé de la sorte, car, en matière d'immigration, il croit toujours au principe de la politique des berceaux.

Une voix: Et vous, n'y croyez-vous pas?

M. Kucherepa: L'honorable député se spécialise dans l'interruption, et s'est déjà fait la réputation d'essayer de distraire les orateurs, mais sans grand succès, il me semble.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'honorable député me permettrait de poser une question.

M. Kucherepa: Je permettrai à l'honorable député de poser sa question après que j'aurai fini; je ne l'ai pas interrompu, moi!

L'hon. M. Pickersgill: Ça va! ça va!

M. Kucherepa: Il convient, je crois, que nous tenions compte du motif du bill proposé aujourd'hui. L'honorable député a répété tantôt ce qu'il pense de cette politique des berceaux en matière d'immigration, et pourtant en même temps, il a présenté un bill qui, en fait, supprimerait cette politique. Mais je vais donner lecture encore une fois de cet amendement:

...d'assurer une complète égalité de statut entre les citoyens de naissance et ceux qui ne le sont pas, en abolissant la distinction préjudiciable qui subsiste dans la loi actuelle.

L'honorable député réitère qu'il croit toujours à sa politique des berceaux en matière d'immigration. Quel est, monsieur l'Orateur, l'esprit du bill? Ne sont-ce là que des mots? Je pense que le bill n'a été présenté à la Chambre que pour couvrir des erreurs politiques que l'honorable député a pu commettre dans le passé.

Une des observations les plus intéressantes que l'honorable député de Bonavista-Twillingate a formulées aujourd'hui, c'est que jusqu'à l'été de 1957 il ignorait l'existence du problème. Je ne suis pas d'accord avec lui à ce sujet, parce qu'il a dû, à titre de ministre de la Couronne, recevoir à son bureau des coupures de journaux. En voici une du *Telegram* de Toronto, numéro du 15 avril 1955, intitulée: "Des groupes ethniques sont fâchés contre le ministre de l'Immigration".

La déclaration faite par le ministre de l'Immigration, J. W. Pickersgill, à Victoria (C.-B.) voulant qu'un bébé canadien soit meilleur que tout immigrant, a soulevé la colère, le mécontentement et les protestations des groupements politiques, ouvriers et religieux.

Les nouveaux Canadiens se sont joints aux autres pour protester contre les observations de M. Pickersgill;

"Je ne crois pas qu'un immigrant, quel qu'il soit et d'où qu'il vienne, soit aussi bon qu'un autre bébé canadien."

Les commentaires formulés par les particuliers et les groupes variaient d'une condamnation en règle à des reproches modérés.

Voici quelques-uns seulement de ces commentaires, suivis de la nationalité de chacun de leurs auteurs:

"Tous les gens ici sont des immigrants. Il dit que les seuls Canadiens sont les Indiens"—Lithuanien. "Cela nous a fait l'effet d'une douche d'eau froide."—Hongrois. "Cette déclaration fera beaucoup de tort."—Estonien. "Nous nous sommes toujours crus et nous nous croirons encore aussi bons que toute autre personne née au Canada."—Polonais. "Les immigrants apportent cette chose même dont ils parlent,—des bébés canadiens."—Ukrainien. "Ces paroles apporteront ressentiment et désappointement aux néo-Canadiens."—Allemand.

M. Gabriel Roberge (Mégantic): J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Mégantic a invoqué le Règlement.

M. Roberge: J'écoute le député depuis plusieurs minutes et je ne crois pas qu'il traite du principe dont s'inspire la proposition de loi.

M. Kucherepa: J'aimerais parler au sujet de rappel au Règlement...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que le député de High-Park, s'est vraiment écarté du sujet à l'étude. Nous discutons d'une proposition de loi dont l'objet est bien déterminé, et il serait souhaitable que le député veuille bien faire porter ses observations sur la mesure à l'étude.

M. Kucherepa: Monsieur l'Orateur, j'accepte votre décision. Toutefois, je voulais, avant votre décision, expliquer que de fait, je répondais aux observations où, plus tôt aujourd'hui, le député de Bonavista-Twillingate niait avoir jamais entendu parler du problème qui existait dans notre pays avant l'été de 1957. J'espère qu'il n'est pas atteint d'amnésie politique à cause du 10 juin 1957.

Le député de Bonavista-Twillingate a admis à la Chambre aujourd'hui qu'il n'accordait pas beaucoup d'importance au problème envisagé par le présent bill avant d'avoir parlé à quelques immigrants de ses amis. Je cite ses paroles. L'ancien député libéral de Spadina et l'ancien député libéral de Coast-Capilano ont fait observer qu'il pouvait y avoir une excellente raison de modifier la loi en présentant un amendement. En tant que médecin, j'ai été très intéressé de l'entendre parler de cette égalité psychologique entre Canadiens de naissance et Canadiens naturalisés, spécialement si on se souvient de la grande théorie biologique qu'il avait énoncée antérieurement dans le domaine de l'immigration. Cela est certainement de nature à compliquer l'affaire.

En terminant ses observations, il a naturellement parlé des petits inconvénients administratifs qui résulteraient de sa modification, si cette dernière était adoptée.

L'hon. M. Pickersgill: Non, je parlais de la modification proposée l'année dernière.

M. Kucherepa: J'avais mal compris le député. Cela n'a rien d'étonnant, quand on pense aux interruptions. C'est ce que j'avais compris, toutefois. Nous n'aborderons pas ce point de façon approfondie. Le compte rendu des débats en comporte déjà assez sans qu'on relève encore des déclarations de ce genre.

Quoi que l'honorable député ait dit pour faire valoir son bill, je dois de nouveau rappeler à la Chambre que, pendant la dernière session, nous avons modifié la loi sur la citoyenneté canadienne. Qu'il se rappelle qu'alors, de bon ou de mauvais gré, il a effectivement voté contre la modification. Son

vote est consigné dans le hansard, et il ne peut le nier, quoi qu'il dise aujourd'hui.

Comme plusieurs honorables députés l'ont signalé aujourd'hui avant moi, la seule chose qu'on semble avoir laissée en blanc, et à laquelle mon honorable ami attribue tant d'importance, c'est la question de savoir quel serait le sort du Canadien naturalisé qui s'en irait à l'étranger pour être accusé de quelque acte de trahison ou quelque infraction à la loi sur les secrets officiels.

Je ne reviendrai pas sur les documents de première main que j'ai cités, au sujet des sentiments qu'ont éprouvés les divers groupes ethniques de Toronto en prenant connaissance des conceptions enfantines ou de la politique, —ou qu'on les appelle comme on voudra,—que l'honorable député de Bonavista-Twillingate préconise. Je reviendrai cependant à l'année 1955. Mon honorable ami, qui prétend n'avoir rien su de l'existence de ce problème, a pourtant fait parler de lui dans un éditorial paru dans le *Daily Times*, de Victoria, numéro du samedi 16 avril 1955. Il a alors exposé très clairement son attitude sur la question.

Les gens d'Oak-Bay qui sont venus l'entendre s'en souviendront. En mesurant bien ses mots, il a déclaré croire fermement que le berceau est le meilleur moyen d'accroître la population du pays.

L'hon. M. Pickersgill: Je le crois encore.

M. Kucherepa: Je me réjouis de constater qu'il précise enfin sa position, et que cette tentative de jeter de la poudre aux yeux de la population réussit moins bien.

Nous avons entendu d'excellents discours ici cet après-midi, spécialement de la part des gens de robe, qui ont dit assez clairement que la présente loi contient plusieurs articles qui ne cadrent pas avec l'esprit,—et j'emploie à dessein le mot "esprit"—dans lequel, je pense, la plupart des honorables députés envisagent la situation de nos concitoyens naturalisés et nos démarches en vue de les mettre sur un pied d'égalité avec les autres citoyens du pays. J'ai trouvé que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. MacLean) a fait un brillant exposé quand il a souligné que les articles 4, 18, 19 et 20 pourraient faire l'objet d'une étude à la lumière du principe qui, je pense, est universellement admis dans cette enceinte.

J'ai suivi très attentivement le débat toute l'après-midi, et je ne vois dans le bill de l'honorable député de Bonavista-Twillingate que confusion et contradiction, choses pour lesquelles mon honorable ami s'est d'ailleurs signalé ces derniers temps. Les généralisations qui découlent du présent bill, oserais-je dire, privent de droits plus qu'ils ne leur en confèrent, les personnes pour lesquelles il manifeste maintenant tant de préoccupation.

Au cours de la dernière session, le chef de l'opposition (M. Pearson) a pris part au débat sur la même question et il a dit qu'il aimerait voir une seule catégorie de citoyenneté canadienne. J'espère qu'il pourra convaincre l'honorable député de Bonavista-Twillingate de la même idée, avec laquelle la plupart des députés sont d'accord.

Un autre orateur remarquable de l'opposition s'est fait entendre, l'honorable député de Cartier (M. Crestohl). Il a fait aujourd'hui en Chambre des observations très intéressantes. Il a dit entre autres choses: "Débarrassons-nous de notre profonde allégeance politique", j'ignore ce que cela veut dire. On n'a pas expliqué davantage l'expression, que je sache. Puis il a ajouté qu'il n'était pas en désaccord avec le ministre et qu'il était prêt à admettre que le présent gouvernement avait manifesté les attentions les plus délicates et s'était montré très disposé à aider en ce qui concerne la citoyenneté. Je suis certainement très heureux d'entendre les membres du parti libéral parler de la sorte. Puis il a ajouté: "Nous nous réjouissons grandement de la modification adoptée au cours de la dernière session", et pourtant il était un de ceux qui ont voté contre la modification. Il dit que nous devrions nous départir de toute profonde allégeance politique. Puis, il a ajouté qu'il concédait au gouvernement tout le mérite voulu pour la modification qu'il avait apportée à la dernière session, ou du moins quelque chose d'approchant. Comme je l'ai dit, il y a un instant, il a voté contre la modification en question.

Nous avons une bonne idée de ce contre quoi nous nous butons dans le présent débat sur ce bill. L'honorable député de Cartier a dit, d'une part, qu'un Canadien naturalisé ne doit pas perdre sa citoyenneté, même après avoir quitté le pays pour ne plus y revenir, s'il est accusé devant les tribunaux d'un crime de trahison et, d'autre part, il a dit que la Chambre devrait trouver un moyen quelconque de priver un Canadien de naissance de sa citoyenneté. La chose me paraît paradoxale, monsieur l'Orateur, car on aura beau penser et reprenser le problème, il restera toujours des choses irrésolues.

A cet égard, je signalerai que bien des Européens qui ont obtenu la citoyenneté canadienne conservent, en fait, deux nationalités. Supposons qu'un homme soit dépouillé de sa citoyenneté pour avoir omis de se conformer à l'article 19(1); il conserverait tout de même une nationalité: celle de son pays natal. Un Canadien de naissance n'aurait pas ce privilège, si nous nous rendions à la proposition,—qui à mon sens est ridicule,—de l'honorable député de Cartier.

Aussi loin qu'on pousse l'étude de la question, il restera toujours, de part et d'autre,

certains éléments qui demeureront irréductibles à une conclusion mathématique. Il faudra toujours y mettre un peu de bon sens. Comme je l'ai dit déjà, l'important, c'est que nous conservions l'esprit dans lequel le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a présenté son amendement à la Chambre l'an dernier, cet esprit dont nous nous sommes inspirés pour traiter nos citoyens naturalisés pendant le mandat des deux législatures durant lesquels j'ai eu l'avantage d'être membre de cette Chambre. C'est l'esprit qui compte, quels que soient nos efforts pour prévoir dans la loi toutes les moindres possibilités. Aucune loi n'est parfaite.

Je crois que la loi actuelle est satisfaisante et, pour ma part, venant de la zone métropolitaine de Toronto, région qui compte de nombreux Canadiens naturalisés, probablement plus que toute autre région du pays, je n'ai entendu ces derniers mois aucune critique de quelque sorte que ce soit à l'égard de la modification apportée par le gouvernement lors de la dernière session. Je le répète, je crois que le député de Bonavista-Twillingate cherche à agiter un épouvantail quelconque. De fait, je crois que quelqu'un a décrit cela, plus tôt, comme une échappatoire. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai eu maintes occasions de rencontrer les gens de ma région et que je n'ai rien entendu de ces terribles distinctions injustes contre quelqu'un qui pourrait être déloyal et qui refuserait de revenir au Canada pour se disculper de toute accusation portée contre lui.

Cette loi a été présentée à l'origine par le parti libéral et c'est avec grand plaisir que j'ai appris que c'est l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) qui en a été le premier parrain. Nous devons aussi reconnaître qu'au cours des trois dernières années du règne du défunt mais non regretté gouvernement libéral, l'administration de la loi relevait de l'honorable député de Bonavista-Twillingate, mais je crois que nous avons éliminé les inégalités que renfermait la loi,—nous sommes tous d'accord, je crois, qu'elle en renfermait, —autant qu'il était possible de le faire à l'heure actuelle. Je sais que bien des Canadiens naturalisés s'inquiètent profondément de ce que certains individus réussissent à s'introduire au pays parce que le filtrage fait défaut; toutefois, compte tenu de l'élément humain, cela ne peut manquer de se produire de temps à autre et aucun citoyen raisonnable, j'en suis sûr, ne voudrait qu'en ce moment de notre histoire, où nous avons à faire face à la grande menace rouge du communisme, nous supprimions les règlements qui concernent de quelque manière la sécurité des Canadiens et de notre pays.

J'invite cependant le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à scruter de nouveau la loi. Nous n'en avons modifié qu'un article à la dernière session du Parlement. C'était le plus mauvais. J'ose dire que le débat d'aujourd'hui a été très utile en ce qu'il a permis de signaler d'autres articles qu'on pourrait probablement reviser. Les journaux nous signalent des cas de personnes à qui l'on refuse la citoyenneté canadienne et à qui, conformément au précédent établi, on ne donne aucune raison. C'est là, à mon avis, une autre raison pour laquelle nous devons faire preuve de toute la tolérance possible en fournissant aux gens l'occasion d'obtenir la citoyenneté canadienne; d'autre part cependant, nous devons maintenir certaines mesures de contrôle afin de sauvegarder notre sécurité et de nous assurer que ce que nous faisons est conforme à l'intérêt supérieur de notre pays.

La loi qui figure actuellement dans nos statuts est probablement, je le répète, beaucoup plus généreuse que la modification défectueuse que renferme le bill présenté aujourd'hui par l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Depuis une douzaine d'années, plus d'un million d'immigrants sont arrivés au Canada et, d'après mon expérience, je puis dire que la plupart deviennent d'excellents Canadiens, aussi bons que ceux d'entre nous qui sont Canadiens de naissance. D'autre part, il pourra y en avoir certains dans l'avenir qui seront de ceux dont ont parlé les orateurs précédents. Pour cette raison, j'estime que la loi actuelle, renfermant l'article 19 (1) devrait être laissée telle quelle et non être modifiée comme le propose l'honorable député de Bonavista-Twillingate dont l'attitude semble être: Qu'est-ce que cela peut faire qu'un mauvais individu soit admis?

Je crois qu'il s'agit aussi d'une question de principe. Nous tâchons de construire un grand pays. De bonnes gens sont venus se joindre à nous, citoyens de naissance, pour accomplir notre tâche et je crois qu'il est avantageux non seulement pour les Canadiens naturalisés, mais aussi pour les Canadiens de naissance de protéger et de maintenir le niveau élevé de la citoyenneté. De la façon dont j'envisage le bill, l'honorable député de Bonavista-Twillingate ne fait que fendre les cheveux en quatre afin de savoir si nous devrions ou non tenir compte d'un certain genre d'individu qui s'est rendu coupable de quelque infraction et qui, s'il ne se défend pas comme tout bon Canadien devrait le faire, risquerait de perdre sa citoyenneté.

Le véritable esprit de la citoyenneté canadienne est maintenant manifeste dans notre loi, et j'ai déjà parlé longuement du fait qu'il y aura toujours des détails de nos lois qui ne seront pas tout à fait satisfaisants d'une manière ou d'une autre. Le meilleur exemple à cet égard est ce que j'ai dit à

propos de la double citoyenneté. Les Canadiens de naissance n'ont pas la possibilité d'obtenir la double citoyenneté alors que certains Canadiens naturalisés l'ont. Aucune loi ne changera jamais cela car il n'y a pas moyen pour un Canadien de naissance d'obtenir la double citoyenneté. Aussi devons-nous tâcher d'atteindre le but fixé par le premier ministre au cours de discours prononcés dans tout le pays pendant si longtemps: l'égalité des chances pour tous nos citoyens qu'ils soient nés Canadiens ou qu'ils soient venus d'autres pays pour construire ici un foyer pour eux et leurs enfants.

Je signale le paradoxe qui existe dans la pensée de mon honorable vis-à-vis quand il se dit en faveur de la politique d'immigration des bébés. J'estime que ce mode de penser transgresse les lois de la biologie, selon le mendélisme. Prenons des Canadiens de naissance, comme certains députés qui sont ici, mais dont les parents sont venus d'autres pays; d'après l'appellation de mon honorable ami, ceux qui sont nés ici seraient des citoyens de première classe tout en étant les fils et les filles de citoyens canadiens de seconde classe. Cela n'est pas conforme aux lois de la biologie.

Pour conclure, je dirai que les mesures prises par le présent gouvernement, depuis les dix-huit mois qu'il est au pouvoir, ont démontré sans l'ombre d'un doute quelle est son attitude à l'égard de cette importante question, l'appréciation pratique des problèmes qui se posent pour les Canadiens naturalisés. Nous avons fait face à ces problèmes. Comme je l'ai déjà dit, nous avons pris une juste décision en réduisant la période de 20 ans requise pour toucher la pension de vieillesse, période créant une distinction préjudiciable. Ces gens ont conscience de cela et ils l'apprécient. Nous avons pris une sage décision lorsque nous avons modifié cette loi en 1958 pour en éliminer les graves erreurs qu'y avaient incorporées mon honorable ami et ses collègues de l'ancien gouvernement libéral. Je tiens à assurer mes honorables amis ici présents que ce gouvernement, sous l'habile direction de l'un de nos plus grands premiers ministres, M. John Diefenbaker, fera tout en son pouvoir pour assurer à nos citoyens canadiens naturalisés l'égalité de citoyenneté et de possibilités avec les citoyens canadiens de naissance.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député de High-Park a dit qu'il me permettrait une question. Il a donné l'impression que je suis contre l'immigration. Voudrait-il jeter un regard sur les chiffres de l'immigration pour la dernière année où j'étais ministre et les comparer à la statistique depuis ce temps-là?

[M. Kucherepa.]

M. Kucherepa: Même si la question n'est pas très appropriée, je serais heureux d'y répondre parce que c'est l'honorable député lui-même qui a arrêté l'immigration au Canada en avril 1957.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! On ne peut guère parler ici de question, aussi je ne pense pas que l'honorable député de High-Park ait à y répondre.

M. Gabriel Roberge (Mégantic): J'ai écouté les députés qui ont pris part à ce débat. Même si chacun d'eux s'est exprimé en anglais, je n'y vois pas d'inconvénient. Cependant, il est temps, à mon avis, qu'une voix française se fasse entendre sur ce sujet.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement, parce que je suis au courant des manèges que l'on peut employer pour empêcher la mise aux voix ou l'adoption d'un bill à la Chambre.

Une voix: Les conservateurs aussi.

M. Roberge: A la suite des discours qui ont été prononcés aujourd'hui, il me semble que tous sont d'accord sur le principe du bill, et si ma compréhension de la langue anglaise est bonne, tous ont dit qu'ils voulaient que les Canadiens bénéficient d'un traitement égal, qu'ils soient nés au pays ou en dehors du pays et naturalisés par la suite. J'en conclus donc que tous s'accordent sur le principe du bill. Alors, je ne comprends pas comment mes honorables amis d'en face qui ont participé au débat ont pu conclure qu'ils allaient voter contre son adoption. Leur seul reproche, pour ce qui a trait au bill à l'étude, c'est qu'il n'était pas rédigé selon une formule qui leur convenait. Or, la seule façon d'arriver à ce but, c'est de le renvoyer à un comité...

L'hon. M. Monteith: Proposez un autre amendement.

M. Roberge: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Cartier (M. Crestohl) a tout à l'heure présenté un amendement, en vertu de l'article 41 du Règlement. Je ne veux pas discuter la décision qu'a rendue celui qui vous a précédé au fauteuil, mais il y a également une autre manière d'en venir à étudier le bill dans sa forme textuelle, c'est de le renvoyer au comité plénier de la Chambre. Toutefois, je crains fort que si nous en venions là, il serait probablement 10.05 heures et la Chambre serait ajournée; le bill tomberait ainsi au bas de la liste, comme c'est arrivé dans le passé. Conséquemment, afin que le bill C-2 proposé par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) soit étudié en comité, je crois qu'il est de mon devoir de proposer l'amendement suivant...

(Traduction)

J'estime qu'il est maintenant de mon devoir de proposer un amendement à la motion dont la Chambre est saisie. Je propose, appuyé par l'honorable représentant de Dollard (M. Rouleau):

Que le bill nº C-2 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que son contenu soit renvoyé au comité permanent des affaires extérieures.

Ayant consulté l'article 65 du Règlement, je crois que ce comité est le plus en mesure d'étudier une telle question.

M. Pallett: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur: l'amendement renvoie le bill à un comité de la Chambre qui n'a pas encore été constitué.

Une voix: C'est un comité permanent.

M. Pallett: C'est un comité permanent, mais il n'a pas encore été constitué, et il est évident que cette motion n'est pas régulière. Je n'ai pas la référence ici, mais dans *Beauchesne*, 4e édition, je crois, à la page 387 le commentaire 387 se lit ainsi qu'il suit:

Sur la motion tendant à la deuxième lecture d'un bill destiné à modifier la loi sur les grains du Canada, et sur un projet d'amendement proposant que la substance dudit bill soit renvoyée au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, l'Orateur a décidé que le projet d'amendement était irrégulier parce que le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation n'avait pas encore été nommé. Appel ayant été interjeté, la décision a été maintenue par 108 voix contre 41.

M. Crestohl: J'aimerais dire un mot à propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre délibère de la façon régulière. Si le point soulevé par l'honorable député qui siège en face est bien fondé, j'estime alors, en toute déférence, que la Chambre ne pourrait pas poursuivre ses travaux. Nous ne devrions pas siéger en ce moment. A mon sens, la motion est régulière. Autrement, tout ce que nous ferions ce serait de siéger les mains liées en ce qui concerne certaines procédures. Il y a un comité permanent et je prétends respectueusement qu'il conviendrait que la modification soit étudiée et qu'elle soit déférée au Comité permanent des affaires extérieures.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, me permettrez-vous un mot? Le motionnaire de l'amendement a déclaré avec insistance qu'il approuve le principe du bill, mais il a dit qu'il s'y trouve certaines carences auxquelles on pourrait remédier en référant le bill au comité. Je n'ai pas en main le manuel de *Beauchesne*, mais quelque part dans ce livre, sous la rubrique des bills publics, on peut lire que, à l'occasion de la deuxième lecture, un membre de la Chambre qui approuve le principe du bill à l'étude ne peut proposer un amendement tendant à référer le bill au comité plénier de la Chambre lorsqu'il est possible, à l'occasion de la troisième lecture, d'apporter les corrections voulues.

M. l'Orateur suppléant: A ce sujet, je vais donner lecture d'une décision rendue l'an dernier par l'Orateur et portant sur la question de Règlement qu'a soulevée l'honorable député de Peel (M. Pallett). Voici le troisième alinéa de la décision rendue alors par l'Orateur:

L'honorable député a alors demandé si le fait que le comité ne comptait aucun membre avait quelque importance à ce moment-là. Je ne devrais peut-être pas trancher la question d'avance mais l'ayant étudiée j'aimerais dire à la Chambre que je suis maintenant d'avis, à tort ou à raison, que ses comités étant permanents, même si l'on peut dire qu'il n'y a aucun comité parce qu'il n'y a pas de membres qui les composent, le Règlement de la Chambre prévoit l'existence d'un comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, auquel le bill serait automatiquement déféré en vertu de l'article 105 du Règlement; c'est pourquoi je ne vois là aucune difficulté en ce moment.

A mon avis, cette décision s'applique au cas présentement à l'étude. J'estime donc que l'amendement proposé par l'honorable député de Mégantic (M. Roberge) est parfaitement réglementaire.

M. Pallett: Monsieur l'Orateur...

M. Caron: En appelez-vous contre la décision?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Chaque député sera écouté avec beaucoup de déférence, mais on vous saurait gré de ne pas tous parler en même temps.

M. Pallett: A propos du rappel au Règlement...

M. Caron: Cette question du rappel au Règlement est réglée.

L'hon. M. Pickersgill: La décision a été rendue.

M. Pallett: En toute déférence, monsieur l'Orateur...

M. Caron: L'honorable député ne saurait discuter une décision. Il peut en appeler, mais ne saurait en discuter.

M. Pallett: Si j'ai bien compris cette décision, l'Orateur aurait dit que la question à l'étude était automatiquement renvoyée au comité en question. Je vous signalerai, monsieur l'Orateur, que ce bill n'est pas de ceux qu'on puisse renvoyer automatiquement à un comité.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat, bien que j'aie suivi les

discours avec beaucoup d'intérêt toute la journée. Je dois dire cependant que les gens de mon parti appuient cordialement la modification proposée par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). J'en donnerai la raison plus tard. Auparavant, j'aimerais souligner que jusqu'ici, mon parti a un passé sans tache en ce qui regarde les distinctions de races.

Je veux faire savoir que nous appuyons la modification, étant donné surtout que le parti conservateur est partagé sur cette question. Le député qui a parlé avant mon honorable préopinant ne se rend apparemment pas compte que son parti a tenu des propos différents selon l'époque et selon l'endroit, et qu'il a soutenu avec une conviction égale des points de vue opposés sur cette question d'immigration. A cet égard, et pour étayer ce que j'avance, j'aimerais lire un bref passage,—qui à mon sens est un vrai bijou,—du débat sur le discours du trône qui figure au hansard du 25 septembre 1945, à la page 447. Je dois dire que c'est l'actuel ministre de l'Agriculture (M. Harkness) qui parlait en cette occasion:

> Ce n'est pas à dire cependant que je favorise une politique d'immigration illimitée. Avant d'accepter un homme dans nos frontières, il faudrait à mon sens nous poser la question: Pouvons-nous sans difficulté et sans retard l'assimiler? Dans le cas d'une réponse négative, nous n'aurions qu'à le laisser de côté.
>
> Notre expérience des cinquante dernières années devrait nous permettre de déterminer quelles sont les catégories de gens assimilables et quelles sont celles dont nous parviendrons difficilement à faire des Canadiens. Dans cette dernière, je place tous les Orientaux. A eux nos frontières devraient rester closes.

Il dit plus loin:

> Voilà une admission qui à mon sens s'impose et nous devons reconnaître aussi l'impossibilité où nous sommes d'intégrer les Orientaux dans le courant ordinaire de notre vie sociale. Impossible pour nous d'en faire de véritables Canadiens et alors mieux vaut et pour eux et pour nous les laisser en dehors du pays.

En toute justice, monsieur l'Orateur, pour tenir compte équitablement des grandes divergences d'opinions dans les rangs des sympathisants du gouvernement, j'estime que cette question devrait être déférée au comité, afin qu'elle soit examinée de façon approfondie. J'espère que les membres du parti ministériel, en toute justice pour les autres députés, qui par conviction ont une autre vue de la question, voteront en faveur de cet amendement afin que chacun ait l'occasion de revoir cette question à la lumière des circonstances actuelles et à la lumière des bonnes intentions du député de Bonavista-Twillingate.

[M. Herridge.]

M. E. A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, au sujet de cet amendement, puis-je dire qu'à mon avis, cette question ne devrait pas faire l'objet d'une mise aux voix dans cette Chambre car il y a certes d'autres personnes qui voudraient faire part de leur opinion à la Chambre en ce moment. Je n'aurais pas la moindre hésitation à me prononcer à l'égard de la mesure, mais la situation est sûrement changée quelque peu maintenant. La raison en est bien simple, monsieur l'Orateur: je crois fermement qu'il existe un manque de logique à cet égard. Tout d'abord, l'honorable député qui a soulevé cette question ce soir n'a pas entièrement approfondi les circonstances actuelles, et en deuxième lieu, s'il le fait, il ne réussira qu'à créer un peu plus de confusion dans cette Chambre selon son habitude.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Une voix: Assoyez-vous.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous sommes saisis d'un amendement proposé par l'honorable député de Mégantic tendant à soumettre l'objet de ce bill à l'étude d'un comité. Il me semble qu'aux termes des règles de la pertinence, le seul sujet qu'on puisse discuter maintenant est l'opportunité de déférer l'étude de l'objet du bill à un comité. J'ose espérer, monsieur l'Orateur, que vous appliquerez le Règlement avec votre sens habituel de la justice.

L'hon. M. Green: Je dois dire, monsieur l'Orateur, que l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), a eu pour le moins sa juste part du temps de la Chambre aujourd'hui. Après tout, ce n'est pas un Parlement composé d'un seul homme. Il agit comme si les lois de la Chambre commençaient et finissaient avec lui. Il soulève maintenant ce point relatif au Règlement, dans le dessein évident d'enlever la parole au député qui l'a. La question de savoir si cette proposition de loi devrait être déférée à un comité particulier est sujette à débat, et le député a bien le droit de parler comme il le fait. Qu'a fait le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge)? Il s'est levé pour faire un petit discours sur l'immigration. Le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a bien pris soin de ne pas l'interrompre. Ces règles s'appliquent à tout le monde à la Chambre, et mes amis d'en face, s'étant trouvés bloqués plusieurs fois au cours du débat aujourd'hui, ont maintenant pris la tactique de soumettre un amendement pour déférer le sujet de la propositon de loi au comité permanent. La question peut donner lieu à un débat et au cours de la discussion visant à savoir si on doit le faire

tout député a le droit de soulever des arguments comme ceux dont fait état le député qui a maintenant la parole. Je trouve que ses observations sont tout à fait régulières et que l'on ne devrait pas entraver son discours.

M. l'Orateur suppléant: A n'en pas douter, la question actuellement débattue à la Chambre a trait à la modification en cause. Mais il faut signaler au député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) que les observations du représentant de Grey-Bruce (M. Winkler) se rattachent parfaitement à la question à l'étude. Par conséquent il a la parole et ses remarques sont tout à fait recevables.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, je suis bien aise de cet échange de vues. En quelques mots, je vous dirai pourquoi. Le parrain du bill se rendra compte, avant que j'en aie fini avec lui, qu'il ferait bien mieux de me laisser reprendre mon siège tout de suite. Et en plus, le député de Cartier (M. Crestohl) et le député de Bonavista-Twillingate ont soutenu devant la Chambre que de toute évidence les députés souscrivent au bill. Croyez-moi, monsieur l'Orateur, quand des nouveaux députés comme moi-même qui ont l'intention de remplir leur tâche honnêtement au nom de leurs concitoyens, voient ces deux députés se lier ainsi, ils deviennent méfiants.

Pour ajouter un peu plus de poids à ce genre de conversation, je dirai que cet amendement, qui a été extrait en moins de rien, si je puis dire, est le fruit de tout un échange de paroles dans les coins du fond. Je ne crois pas que ce soit même conforme à la volonté du député qui a présenté le bill à la Chambre. Je suis heureux, monsieur l'Orateur, que vous ayez permis à un humble député tel que moi d'exprimer ses vues sur cette question. Si je puis revenir sur les paroles du député de High-Park (M. Kucherepa), je dirai que sa manière de parler pourrait faire croire qu'il est naturalisé. C'est un Canadien de naissance, mais je suis sûr qu'il parle avec le même sentiment qu'auraient pour s'exprimer ceux qui sont naturalisés.

Quant aux autres observations présentées aujourd'hui, j'ai écouté avec intérêt le député de Winnipeg-Nord (M. Smith) déclarer qu'il croit que le député de Bonavista-Twillingate a présenté sa mesure à la Chambre aujourd'hui en toute sincérité. En passant en revue les réalisations de son gouvernement, je dirai simplement qu'il nous est difficile d'en convenir. Chaque fois qu'il prend part à un débat, le député y jette la confusion et, à ce point de vue, je suis d'accord avec mon collègue le député de Winnipeg-Nord. En fait, je crois que les membres de la Chambre qui ont entendu parler le député de Bonavista-Twillingate il y a vingt-quatre heures seront d'accord avec moi, car il avait recours aux mêmes arguments à l'extérieur de la Chambre.

A propos de la question qui est actuellement à l'étude, le député de Bonavista-Twillingate a dit à la Chambre qu'il avait consulté à ce sujet des Canadiens naturalisés. Il a donné à entendre, dans la première partie de son discours que ces gens qu'il avait consultés avaient émigré au Canada, ce qui pouvait nous porter à croire qu'il s'agissait d'immigrants arrivés assez récemment même si, comme il l'a admis, ils n'étaient pas d'accord avec lui. Mais aussitôt qu'il leur a parlé, ils sont immédiatement tombés d'accord et cela est facile à comprendre parce que c'est ainsi que les choses se passent dans leur parti.

Monsieur l'Orateur, le député qui a présenté ce bill aujourd'hui a laissé entendre que les dispositions qui seraient visées par la mise en vigueur de cette mesure n'auraient pas de bien graves répercussions; c'est-à-dire que cela ne se produirait que rarement. Plusieurs des députés qui ont pris la parole aujourd'hui ont dit la même chose. Mais voyons un peu ce qui pourrait arriver. L'honorable député de High-Park a parlé d'un problème que je pourrais signaler encore une fois à la Chambre, à cause de sa gravité: qu'arriverait-il si nous éliminions cet article de la loi? Si l'on pense que ces délits se produisent à l'occasion, si on songe aux sérieuses conséquences qu'ils ont eues en d'autres pays il n'y a pas si longtemps, je suis sûr que la question exige un peu plus d'étude et de réflexion que l'honorable député de Bonavista-Twillingate ne lui en a accordé. Un principe est ici en jeu. J'ai déjà dit ici que beaucoup d'entre nous ne sont pas tellement loin de cette catégorie de Canadiens naturalisés. J'en suis certainement pour ma part. En réalité, j'ai quitté deux pays différents pour venir au Canada et devenir Canadien. Je suis sûr que des cas semblables se présentent aujourd'hui.

Je suis bien sûr que les choses n'ont guère changé depuis lors. La citoyenneté canadienne est chérie aussi vivement aujourd'hui qu'elle l'était alors; il est fort important de remarquer que tous ceux qui cherchent à obtenir la citoyenneté canadienne en font un cas extrême et y font honneur.

Le député qui a présenté la proposition de loi a vraiment mêlé les cartes. D'abord, il nie avoir fait certaines assertions. Puis quand on en donne lecture, il s'exclame: "N'est-ce pas vrai?" Il estime avoir déclenché un fort mouvement d'immigration en notre pays. Il croit pouvoir préciser son attitude sur tous

les points. Mais ce n'est nullement trop clair quand on écoute tous ses propos.

Une voix: Ce n'est jamais clair.

M. Winkler: J'en conviens: Je trouve cela bien étrange. Je ne pose pas au lumineux spécialiste en droit comme il l'est ou feint de l'être,—je ne sais au juste ce qui en est, —mais je le félicite de ses titres académiques de fraîche date. De même je signale que la proposition de loi est académique elle aussi, quant au principe en jeu et quant à son application dans les faits.

Je vois que je devrai d'une façon ou d'une autre étoffer mes déclarations.

J'aimerais que les députés se reportent au hansard. Le député lui-même en a fait mention et il a avoué l'avoir dit, mais il n'en a pas dit assez et, pour que l'on sache bien à quoi s'en tenir, nous devrions avoir des éclaircissements sur ce point, car c'est l'une des façons dont le député embrouille toujours la Chambre. D'abord, quand madame le ministre a présenté le bill à la Chambre au cours de la dernière session, elle a déclaré, après l'avoir étudié à fond et après avoir tenu compte de tous les éléments en cause, comme en fait foi la page 4128 du hansard:

...ce bill vise surtout à abolir certaines distinctions qui existent présentement contre des personnes autres que les citoyens canadiens de naissance, à l'égard de la perte de leur citoyenneté canadienne. De plus, il établit clairement qu'une personne qui n'est pas de bonne foi lorsqu'elle prête le serment d'allégeance, au moment où la citoyenneté canadienne lui est conférée, risque d'encourir la révocation de sa citoyenneté canadienne.

Voyons maintenant ce que le député de Bonavista-Twillingate a déclaré relativement à ce bill à l'étape de la motion tendant à la deuxième lecture, comme en fait foi la page 4927 du hansard du 5 septembre 1958:

...une personne, une fois naturalisée, devrait jouir de tous les droits d'un Canadien de naissance...

L'hon. M. Pickersgill: Bravo!

M. Winkler:

Je sais que ce principe comporte de nombreux obstacles sur le plan administratif.

Et, plus loin, l'honorable député dit:

Il me semble que le nombre de personnes visées par le nouvel article 19 est si restreint que nous pourrions aussi bien prendre les mauvais en même temps que les bons.

Des voix: Honte!

M. Winkler: Je pense que le député qui prétend connaître la réponse à tous les problèmes concernant la citoyenneté et à toutes nos difficultés démographiques, semble peu se soucier des moyens auxquels il a recours, qu'ils soient moralement bons, mauvais ou indifférents. Il devrait réfléchir de nouveau à ce qu'il fait et il devrait, ou bien se repentir de ce qu'il a fait dans le passé, ou bien examiner de nouveau ce qu'il tente d'accomplir.

Mais ce n'est pas la seule preuve. Je ne suis pas contre une mesure législative de ce genre, pas du tout, mais je cherche à prouver à la Chambre ce soir que l'honorable député de Bonavista-Twillingate est certes un expert, comme il tente de le rappeler sans cesse. Il est bien un spécialiste, un expert qui excelle à créer la confusion. Je prie les honorables députés de ne pas oublier que je ne suis pas avocat et que je ne pose pas non plus à l'avocat, mais si ce projet de loi était adopté, il n'aurait aucune valeur. Il n'aurait en principe aucune valeur tant que la loi sur les mesures de guerre reste en vigueur. Tant que cette dernière loi reste dans nos statuts, elle la rend nulle et non avenue. Et pourquoi? Parce qu'un décret du conseil, édicté le 26 novembre 1942 par le gouvernement dont l'honorable député faisait parti, dit ceci:

Toute personne qui est sujet britannique de par son mariage, sa naissance ou sa naturalisation au Canada, ou de par la naissance ou la naturalisation de son père au Canada et qui demande à être rapatriée dans quelque pays que ce soit qui se trouve alors en guerre avec le Canada cessera, à partir de la date de son départ du Canada pour son rapatriement, d'être sujet britannique.

Non seulement cet individu mais tous les membres de sa famille cesseraient immédiatement d'être citoyens canadiens, même s'ils étaient nés au Canada. Afin de préciser cet équivoque et de détruire davantage encore le sens du bill que l'honorable député essaye de faire passer en deuxième lecture, je voudrais lire un autre extrait d'un décret du Conseil du 15 décembre 1945, je cite:

Toute personne qui, étant sujet britannique par naturalisation en application de la loi sur la naturalisation, chapitre 138 des Statuts révisés de 1927, et qui est expulsée du Canada en application du décret du Conseil C.P. 7355 du 15 décembre 1945 perdra à partir de la date à laquelle elle quittera le Canada ou bien la citoyenneté canadienne ou bien le statut de sujet britannique.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Avant que vous quittiez le fauteuil, monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre s'il a toujours l'intention de procéder comme il l'a signifié hier soir?

L'hon. M. Green: Oui.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR L'EMPRUNT DE CONVERSION

Question n° 31—**M. Howard:**

1. Quel montant d'intérêt supplémentaire l'État a-t-il à débourser annuellement par suite de l'emprunt de conversion de l'été dernier?

2. Au titre de l'emprunt de conversion du Canada, quelles sommes globales l'État a-t-il dépensées *a*) pour les versements en espèces de primes de rajustement, *b*) en commissions, *c*) pour la publicité, *d*) en frais d'administration?

3. La veille de l'inauguration de la campagne d'emprunt de conversion, quelle somme globale des obligations de la Victoire en cours avait été convertie, et quelle proportion était détenue par *a*) les sociétés d'assurance-vie, *b*) les organismes de l'État, *c*) les banques à charte, *d*) la Banque du Canada, *e*) les autres institutions financières, *f*) les particuliers?

4. Quelle proportion des obligations de la Victoire a été convertie en chacune des catégories suivantes: *a*) 25 ans à 4½ p. 100; *b*) 14 ans à 4¼ p. 100; *c*) 7 ans à 3¾ p. 100; *d*) 3¼ ans à 3 p. 100?

Réponse de **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

1. Il est impossible de déterminer le changement produit par l'emprunt de conversion du Canada sur les intérêts que doit verser annuellement l'État. Il faudrait en effet, pour cela, comparer les intérêts sur l'emprunt de conversion et sur les obligations de la Victoire non converties, qui sont des valeurs connues, avec les frais d'intérêt inconnus se rattachant au remboursement des obligations de la Victoire au fur et à mesure des échéances. Il n'existe pas de méthode permettant de déterminer quel taux d'intérêt il aurait fallu verser à l'égard des obligations de la Victoire soit au moment de l'échéance finale, soit à diverses dates de l'appel, à supposer qu'il n'y eût pas eu d'emprunt de conversion. L'intérêt sur le nouvel emprunt de conversion, ajouté à l'intérêt sur les obligations de la Victoire non échues et non converties est évalué, pour l'année civile 1959, à $250,888,250. L'intérêt sur les obligations de la Victoire pour l'année 1958 aurait été de $192,476,410.50, à supposer qu'aucune obligation n'eût été rachetée avant l'échéance.

2. Voici une estimation provisoire des sommes globales dépensées par l'État au titre de l'emprunt de conversion du Canada:

a) *Primes de rajustement*—
Intérêts accumulés au 1er septembre 1958 ..... $42,100,000
Solde $42,400,000
Total $84,500,000

b) *Frais d'émission* payables aux courtiers $7,003,000
Commissions payables aux agents-vendeurs $19,478,000

c) *Frais de publicité* $1,495,000

d) *Frais d'administration* $1,265,000
(y compris le coût de l'impression et de la distribution des titres).

3. Le montant global des obligations de la Victoire en cours le 11 juillet 1958 était de 6,415.9 millions de dollars. On estime que, sur ce chiffre, 5,805.5 millions de dollars ont été convertis lors de l'emprunt de conversion.

Voir ci-dessous des chiffres estimatifs sur la répartition des obligations de la Victoire détenues au 11 juillet 1958 parmi diverses catégories de détenteurs. Nous ne possédons pas de chiffres plus détaillées sur ces diverses catégories.

Répartition estimative des obligations de la victoire détenues au 11 juillet 1958
(en milliards de dollars)

Détenteur	Montant	% du total
Banque du Canada	1.3	20
Organismes d'État	.4	6
Banques à charte (1)	1.4	22
"Détenteurs exemptés" (2)	1.4	22
Autres détenteurs	1.9	30
Total	6.4	100

(1) Y compris deux banques d'épargne du Québec.

(2) Ce groupe comprend les institutions financières, notamment les compagnies d'assurance, les sociétés fraternelles, les caisses populaires régionales et locales, les sociétés d'affaires en général ainsi que les caisses (par exemple les caisses de pension) qu'elles administrent; les organismes de charité, les institutions d'enseignement et les institutions religieuses; les fonds publics, y compris les fonds contrôlés ou administrés par les provinces et les municipalités.

4. Voici la répartition des divers genres d'émissions, sur un total estimatif de 5,805.5 millions de dollars d'obligations de la Victoire converties:

Émission	Montant En millions de dollars	% du total
a) 4½ p. 100 échéance de 25 ans	2,151.5	37.1
b) 4¼ p. 100 échéance de 14 ans	1,366.6	23.5
c) 3¾ p. 100 échéance de 7 ans	1,266.7	21.8
d) 3 p. 100 échéance de 3¼ ans	1,020.7	17.6
Total	5,805.5	100.0

COÛT DE CONVERSION DES OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE

Question nº 42—**M. Benidickson:**

1. Quelle somme globale a-t-on versée en primes de rajustement en espèces aux détenteurs qui ont converti des obligations de la Victoire et quelle partie de cette somme représentait les intérêts accumulés jusqu'au 1er septembre 1958?
2. Quel a été le montant global des commissions?
3. Quel a été le montant global des honoraires d'émission?
4. Quelle somme a-t-on dépensée pour la publicité?
5. Quels ont été les frais d'impression et autres?

Réponse de **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

On ne dispose en ce moment que de chiffres estimatifs provisoires. D'après ces chiffres les réponses aux questions ci-dessus sont les suivantes:

1. Première partie $84,500,000; seconde partie $42,100,000 ou environ 49.8 p. 100.
2. $19,478,000.
3. $7,003,000.
4. $1,495,000.
5. $1,265,000.

OBLIGATIONS D'EMPRUNT DE LA VICTOIRE—CONVERSION

Question nº 43—**M. Benidickson:**

1. Quelle somme globale, au titre du principal, représentaient les obligations d'emprunts de la Victoire converties lors de l'emprunt de conversion du Canada en 1958?
2. Quels ont été les frais annuels *a*) des intérêts, *b*) de l'amortissement de l'escompte et des autres dépenses, à l'égard des obligations de la Victoire ainsi converties?
3. Quelle somme globale d'obligations de l'emprunt de conversion, au titre du principal, a-t-on émise en échange des obligations de la Victoire ainsi converties?
4. Quels ont été les frais annuels *a*) des intérêts, *b*) de l'amortissement de la prime et des autres dépenses, à l'égard des obligations dudit emprunt de conversion?

Réponse de **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

1. Estimation provisoire—$5,805,500,000.

2. *a*) $5,805,500,000 à 3 p. 100, ou $174,165,000; *b*) il est impossible d'établir une proportion entre le montant d'amortissement et le montant principal des obligations de la Victoire converties. Cependant, au cours de l'année financière 1958-1959, la somme de $2,420,519.33 sera affectée à l'amortissement des soldes de frais impayés à l'égard des 7e, 8e, 9e émissions d'obligations de la Victoire. Le 1er février 1959, les frais relatifs au 7e emprunt de la Victoire ont été complètement amortis et ceux des 5e et 6e emprunts ont été amortis entièrement à leurs dates d'échéance respectives, soit le 1er janvier 1956 et le 1er juin 1957.

3. Voir réponse au nº 1.

4 *a*) Estimation provisoire—$233,020,250; *b*) Estimation provisoire—$7,562,000.

COMMISSION DU PRÊT AGRICOLE, NOUVEAU-BRUNSWICK—SERVICES JURIDIQUES

Question nº 47—**M. Michaud:**

1. Quels sont les noms et adresses des sociétés et (ou) des particuliers dont la Commission du prêt agricole a retenu les services en matière juridique, au Nouveau-Brunswick, en 1958?
2. Quelles sommes globales a-t-on versées à chaque société et (ou) particulier, pour l'année 1958?
3. Quel temps prend-on, en moyenne, pour donner suite à une demande d'emprunt sous le régime de la loi sur le prêt agricole canadien?

Réponse de **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

1. M. Hugh W. Church, 19, Market Square, St-Jean (N.-B.).

2. $374.44.

3. La durée moyenne du délai qui s'écoule, au Nouveau-Brunswick, entre le moment d'ordonner l'évaluation et la date d'approbation du prêt par l'Office du prêt agricole canadien, est de 29 jours. Quand des avocats représentent les emprunteurs, il faut, en moyenne, 81 jours et demi pour effectuer le prêt.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—PERSONNEL EN PAYS ÉTRANGERS

Question nº 77—**M. Fisher:**

1. Le ministère des Affaires extérieures fait-il appel aux services des ressortissants des pays où des postes sont établis?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nombre de ces ressortissants, à quels titres et dans quels postes les emploie-t-on?

Réponse de **l'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

1. Oui.

2. 619 dans 59 postes (509 dans des positions déterminées et 110 préposés à l'entretien). Les employés qui détiennent les positions déterminées se répartissent en deux catégories: employés de bureau (traducteurs, commis aux écritures, sténographes, dactylos, réceptionnistes-téléphonistes, commis et messagers) et employés à d'autres travaux, (chauffeurs, conducteurs, domestiques principaux, jardiniers, gardiens et messagers). Les préposés à l'entretien comprennent les nettoyeurs, les concierges, les assistants-jardiniers et les préposés au chauffage.

Postes	Employés de bureau	Employés à d'autres travaux	Préposés à l'entretien	Total
Akra	3	4	5	12
Ankara	4	4	3	11
Athènes	6	4	4	14
Beirout	4	2	1	7
Belgrade	2	4	2	8
Berne	4	3	0	7
Bogota	3	4	1	8
Bonn	6	6	3	15
Boston	1	3	0	4
Bruxelles	6	3	7	16
Buenos-Aires	6	3	1	10
Le Caire	5	4	4	13
Canberra	6	4	0	10
Caracas	4	4	1	9
Chicago	5	2	0	7
Ciudad Trujillo	1	1	0	2
Colombo	3	8	2	13
Copenhague	5	2	2	9
Djakarta	5	4	4	13
Dublin	3	4	5	12
Genève	1	4	1	6
La Haye	6	4	8	18
La Havane	4	3	0	7
Helsinki	3	1	1	5
Karachi	9	6	2	17
Kuala-Lumpur	2	3	0	5
Lima	3	3	2	8
Lisbonne	5	3	3	11
Londres	40	10	4	54
Los-Angeles	4	3	0	7
Madrid	2	4	1	7
Manille	0	3	0	3
Mexico	6	5	0	11
Montevideo	1	1	1	3
Moscou	2	7	3	12
Nankin	2	4	0	6
Nouvelle-Delhi	10	12	8	30
Nouvelle-Orléans	3	3	0	6
New-York (Consulat)	2	1	0	3
New-York (dél. perm.)	1	1	0	2
Oslo	3	4	0	7
Paris (Embassade)	15	7	0	22
Paris (OTAN)	1	4	0	5
Port-au-Prince	1	2	1	4
Port-d'Espagne	0	2	0	2
Prague	3	4	2	9
Pretoria	3	3	1	7
Rio-de-Janeiro	7	5	2	14
Rome	9	5	6	20
San-Francisco	5	2	0	7
Santiago	5	4	1	10
Seattle	3	2	0	5
Stockholm	3	3	2	8
Tel-Aviv	2	4	1	7
Tokyo	9	10	6	25
Vienne	3	4	1	8
Varsovie	5	3	3	11
Washington	3	12	5	20
Wellington	3	4	0	7
Total	271	238	110	619

TRAPPES À HOMARD CONFISQUÉES, ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 90—**M. Robichaud:**

1. Durant les années terminées le 31 mars 1953, 1954, 1955, 1956, 1957 et 1958, quel a été le nombre total de casiers à homard que les fonctionnaires du ministère des Pêcheries ont détruits ou confisqués dans les eaux *a*) de l'Île du Prince-Édouard, *b*) du Nouveau-Brunswick?

2. Quel en a été le nombre total au cours de la période allant du 1er avril au 31 décembre 1958?

Réponse de **l'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):**

1.

Année terminée le 31 mars	Î.-P.-É.	N.-B.	Total
1953	4339	2535	6874
1954	7260	3858	11118
1955	3291	5095	8386
1956	3687	3037	6724
1957	4096	3119	7215
1958	6588	5199	11787
	29261	22843	52104

2. Î.-P.-É. 8614
N.-B. 6335
14949

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

Question nº 95—**M. Benidickson:**

1. Quels ont été, en 1958, le nombre et la somme globale des prêts consentis sous le régime de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles?

2. Quels ont été, en 1958, le nombre et la valeur globale des réclamations remboursées aux banques?

Réponse de **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

1. Les données provisoires sont: 69,996 prêts, au montant total de $90,195,502.54.

2. Les chiffres définitifs sont: 277 demandes, au montant total de $217,638.28.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 février 1959

La séance est ouverte à onze heures.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PLAN DE COLOMBO—DÉCLARATION SUR L'AIDE À L'INDE

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le 28 août 1958, monsieur l'Orateur, mon collègue le ministre des Finances rendait compte à la Chambre d'une réunion spéciale tenue à Washington sous les auspices de la Banque internationale; cette réunion avait pour objet d'étudier les moyens à prendre pour alléger les difficultés qu'éprouve l'Inde en matière de change étranger. Le ministre des Finances a déclaré alors qu'à la lumière de cette réunion il semblait que ce que le Canada pouvait faire de plus utile à cet égard, était de continuer à fournir à l'Inde les marchandises canadiennes dont elle peut avoir besoin en vue de son programme de mise en valeur.

Au cours des mois écoulés depuis, des pourparlers détaillés ont eu lieu entre fonctionnaires canadiens et indiens sur le genre d'assistance qui serait le plus efficace pour aider l'Inde à poursuivre son programme de développement économique, et sur ce que le Canada serait le mieux en mesure de fournir. Je suis heureux de pouvoir informer la Chambre aujourd'hui qu'à la suite de ces entretiens, il a été convenu que 17 millions de dollars seraient mis à la disposition de l'Inde, sur les crédits du Plan de Colombo pour l'année financière 1958-1959, afin de permettre au gouvernement indien d'acheter au Canada les denrées et l'équipement essentiels qu'elle a demandés de nous.

Sur ces 17 millions de dollars, un million sera affecté au réacteur canado-indien afin de permettre que les travaux se poursuivent à l'égard de ce projet; 10.5 millions de dollars seront consacrés à la fourniture de matières premières industrielles, y compris de l'aluminium, du cuivre et du nickel, dont l'Inde a un pressant besoin pour les diverses phases de son programme de développement économique, et qui l'aideront à maintenir un niveau suffisant d'activité industrielle et d'emploi; 2.5 millions de dollars seront fournis sous forme de traverses de chemins de fer,—si je comprends bien,—en vue de contribuer à l'expansion et à l'amélioration des services ferroviaires indiens; 2.5 millions de dollars seront fournis sous forme d'engrais dont l'Inde a besoin pour augmenter sa production alimentaire; $120,000 seront consacrés à l'achat de trois appareils de traitement par irradiation au cobalt, destinés aux hôpitaux indiens. En ce qui concerne la répartition du solde des fonds mis à la disposition de l'Inde au cours de la présente année financière, les pourparlers se poursuivent encore.

Dans tous les cas où l'aide canadienne consiste en fourniture de denrées, le gouvernement indien est convenu d'établir des fonds locaux en contrepartie, équivalant au montant de la subvention canadienne. Comme par le passé, les fonds ainsi versés en contrepartie serviront à défrayer les dépenses locales afférentes aux entreprises d'expansion économique convenues entre nos deux gouvernements.

La Chambre se rend compte également, monsieur l'Orateur, que depuis 15 mois le Canada a aidé l'Inde en mettant à sa disposition des subventions et des prêts s'élevant à 48 millions de dollars en vue de l'achat de blé canadien destiné à répondre à ses besoins en céréales vivrières. De ce montant une tranche de 7 millions a été accordée sous l'empire du Plan de Colombo et le solde de 41 millions est un supplément à l'aide accordée à l'Inde sous l'empire du Plan de Colombo.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je suis certain que tous les députés accueilleront avec plaisir la déclaration que le ministre vient de faire au sujet de l'aide accordée à l'Inde en vertu du Plan de Colombo. Sa déclaration laisse à entendre que les affectations de 50 millions de dollars que le gouvernement se propose de demander au Parlement, 17 millions serviront à aider l'Inde. Je suis heureux que le ministre ait souligné l'à-propos,—à mon avis il l'a fait,—d'accorder cette aide sous la forme qui avait tout d'abord été envisagée aux termes du Plan de Colombo, c'est-à-dire un apport de capitaux, et que le montant de 7 millions au titre du blé, dont il a parlé et qui a été accordé à l'Inde l'année dernière, n'entre pas dans le cadre normal des affectations du Plan de Colombo. Je crois que le ministre conviendra que le but du Plan de Colombo était d'apporter de l'aide sous la forme de capitaux et de techniciens et non de biens de consommation, sauf en cas d'urgence et lorsque le pays en cause, en raison de cette nécessité urgente, désirait cette forme d'aide.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons de l'annonce qui a été faite ce matin. Nous de la CCF reconnaissons, comme tous les autres membres de la Chambre, j'en suis sûr, que l'Inde est le bastion de la liberté en Asie et qu'avec son second plan quinquennal, elle a éprouvé d'assez graves difficultés. Je suis sûr que les Canadiens se réjouiront de toute aide apportée à l'Inde pour lui aider à mettre son économie en valeur.

Notre attitude envers l'aide économique est nette. Nous sommes d'avis que le gouvernement aurait dû affecter une bien plus forte somme qu'il ne l'a fait dans le passé pour apporter une aide économique aux pays sous-développés en général. Nous estimons que le but principal du Plan de Colombo a été de fournir une aide financière et technique. Nous avons toujours soutenu que chaque fois que l'Inde jugerait nécessaire d'utiliser une partie de ces fonds, en cas de nécessité urgente pour l'achat de nourriture, nous y consentirions très volontiers. A notre avis, il y a lieu de faire une distinction entre le Plan de Colombo visant à apporter une aide financière et à favoriser l'expansion économique et les autres mesures nécessaires prises en vue d'aider l'Inde à résoudre un difficile problème, celui de nourrir ses habitants.

L'hon. M. Smith: Monsieur l'Orateur, pour apporter une précision au compte rendu, puis-je mentionner que j'ai peut-être mal compris le chef de l'opposition (M. Pearson), mais les chiffres et les programmes que j'ai soumis à la Chambre ce matin visent l'année financière 1958-1959. On demandera à la Chambre d'approuver le montant de 50 millions, soit de porter à 50 millions, pour la prochaine année 1959-1960 le montant de 35 millions.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—DÉCLARATION SUR LE CHANGEMENT DANS LES PRIX

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai une nouvelle à annoncer au sujet des prix pratiqués par la Commission canadienne du blé. Comme l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent permettra aux plus gros vaisseaux des Lacs de transporter du blé directement de la tête des Lacs aux ports du Saint-Laurent, ce qui réduira les frais de transport, la Commission canadienne du blé a décidé de modifier ses prix.

La Commission annonce qu'à compter du 30 janvier 1959, le prix du blé à la tête des Lacs sera majoré de 5⅝c. le boisseau, compte non tenu d'un rajustement de ¼c. dû à la diminution ce jour-là, de la prime dont bénéficie le dollar canadien. Comme les achats de blé et les dispositions relatives au transport océanique se règlent généralement plusieurs semaines avant la date de livraison prévue, la Commission canadienne du blé a jugé nécessaire d'annoncer dès maintenant ces changements dans le prix de vente, même si la voie maritime ne doit s'ouvrir à la navigation qu'à la fin d'avril cette année.

Cette augmentation, qui correspond au chiffre estimatif des épargnes globales que la Commission prévoit au chapitre du transport, servira à augmenter le versement final fait aux producteurs de l'Ouest.

L'augmentation ne s'applique qu'aux prix pratiqués par la Commission à la tête des Lacs. A l'exception des fluctuations quotidiennes du taux de change auxquelles ils sont soumis, les prix de vente de la Commission demeurent inchangés en ce qui regarde le blé destiné à être expédié par les ports du Saint-Laurent, de l'Atlantique et du Pacifique ou de Port-Churchill.

Les prix sur place faits au Royaume-Uni, en Europe et sur les autres marchés pour le blé expédié par ces ports ne sont pas touchés par l'augmentation dans les prix du blé livré à la tête des Lacs.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Vu ce que le ministre a déclaré, ou l'annonce qu'il vient de faire, ne s'ensuit-il pas que le prix du blé sera réduit de 5c. à 6c. le boisseau, ainsi que l'avait annoncé il y a quelques années l'ancien gouvernement?

L'hon. M. Churchill: Réduit de quoi?

L'hon. M. Chevrier: Je pourrais peut-être formuler ma question comme il suit: Étant donné ce que vient de nous annoncer le ministre, ne résulte-t-il pas du fait que l'ancien gouvernement avait annoncé une réduction des frais de transport, il y aura à l'égard de l'acheminement des céréales, une diminution de 5c. à 6c. le boisseau?

M. l'Orateur: L'honorable ministre permettra-t-il à l'honorable député d'Assiniboïa, avant de répondre, d'exprimer son avis sur ce qu'il vient de dire?

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, l'augmentation du prix du blé entrée en vigueur la semaine dernière à Fort William et Port Arthur et atteignant 5⅞c. le boisseau, d'après la nouvelle parue alors dans les journaux,—le ministre nous dit aujourd'hui qu'il s'agit d'une augmentation de 5⅝c. le boisseau,—était très appréciable. Les recettes qu'en tireront les producteurs de céréales de l'Ouest équivaudront à près de la moitié de toute la récolte de blé vendue par les trois provinces des Prairies. C'est un dividende que la région des Prairies reçoit ou recevra par suite de l'ouverture de la voie

maritime du Saint-Laurent. Dès que j'ai vu la nouvelle émanant des journaux de Winnipeg, je me suis demandé si le gouvernement n'était pas un peu lent, car j'aurais pensé qu'une nouvelle aussi importante aurait été annoncée à la Chambre en même temps peut-être que le changement entrait en vigueur à Fort William et Port Arthur. Néanmoins, c'est une nouvelle très intéressante.

J'ai peut-être mal saisi l'observation de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), mais je pense que la décision prise dans le cas présent par la Commission canadienne du blé s'imposait, c'est-à-dire que, tout en respectant le principe qu'a suivi la Commission depuis quelques années déjà de maintenir le même prix pour les céréales à la tête des Lacs et sur la côte du Pacifique, le profit devait en revenir aux producteurs de céréales de l'Ouest. En me fondant sur l'expérience passée, monsieur l'Orateur, je calcule qu'il en résultera une augmentation du revenu des producteurs de céréales de l'Ouest du Canada qui pourra varier entre sept et huit millions de dollars pour une période d'un an.

C'est donc une décision très importante qui a été prise. J'ose espérer maintenant que l'autre initiative relative au blé n'annihilera pas trop ces bénéfices. A dire vrai, une partie de cette augmentation a déjà été perdue en raison d'un changement des frais de surestarie, mais j'espère qu'aucune augmentation des frais de manutention des céréales ne viendra à l'avenir amoindrir les effets de cette très importante décision prise par la Commission canadienne du blé.

L'hon. M. Churchill: Je réponds à la question de l'honorable député de Laurier, en disant qu'il s'agit de l'effet de la réduction des frais de transport qu'amène l'ouverture de la voie maritime et les producteurs de l'Ouest profiteront de cette réduction. Ils ne recevront peut-être pas nécessairement l'ensemble des 5§c.; ce sera peut-être moins que cela, mais il n'en reste pas moins que ce sera quelque chose d'appréciable.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce au sujet du communiqué qu'il vient de faire. En déterminant cette majoration de prix, la Commission canadienne du blé a-t-elle tenu compte des taux éventuels du droit de passage qui sera imposé aux navires des Grands lacs utilisant la voie maritime? S'il en est ainsi, est-il possible que l'augmentation des prix soit rectifiée, soit en plus soit en moins, advenant modification de l'échelle éventuelle des droits de passage?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce: Monsieur l'Orateur, à cause du bruit, je n'ai pas très bien saisi la question. Peut-être pourrais-je la tenir pour préavis, et y répondre lundi.

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LA LIVRAISON ET LES CONTINGENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Commerce une question qui se fonde sur une nouvelle de presse voulant qu'il y ait de la place pour 24 millions de boisseaux de blé dans les élévateurs régionaux de la Saskatchewan. Vu qu'il y aurait place pour 24 millions de ces boisseaux de blé entreposé sur les fermes, le ministre nous dira-t-il quelles mesures prend la Commission canadienne du blé pour que des contingents correspondant à cette quantité soient établis en vue de livraison de ce blé?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier l'honorable député de m'avoir informé de son intention de poser cette question. La situation, quant aux livraisons dans l'Ouest canadien, est bien meilleure qu'il y a un an; il est évident qu'il y a dans les élévateurs assez de place pour les cultivateurs qui veulent livrer leurs céréales.

Pour toutes les provinces, en 1957-1958, il existait au 26 janvier 241 points de livraison ayant un contingent de 1 boisseau, 1,146 en avaient un de 2 boisseaux et 650 de 3 boisseaux. Cette année, 598 ont un contingent de 2 boisseaux, 1,091 en ont un de 3 boisseaux, 298 de 4 boisseaux et 41 de 5 boisseaux, d'où une amélioration marquée des possibilités de livraison offertes au cultivateur de l'Ouest.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je me demande si le ministre est en mesure de nous dire comment la vente, par les producteurs, des céréales de l'année-récolte en cours, se compare avec celle de l'année-récolte précédente? A titre de question connexe, je lui demanderais également si la Commission canadienne du blé, lorsqu'elle commande des céréales, en fait envoyer à Vancouver, par exemple, même si cela va à l'encontre du tarif-marchandises pour une certaine distance. Autrement dit, de façon générale, la Commission canadienne du blé a-t-elle pour ligne de conduite de conserver les contingents au même niveau, même si cela signifie la nécessité d'un chargement de retour?

L'hon. M. Churchill: En réponse à la première partie de la question de l'honorable député, la vente, par les producteurs, des céréales par province était un peu plus élevée il y a un an, s'établissant le 22 janvier de

l'an dernier à 238.5 millions de boisseaux de blé, d'avoine, d'orge, de seigle et de lin. Cette année, les ventes effectuées par les producteurs s'élevaient à 217.2 millions de boisseaux au 21 janvier; mais, compte tenu de la répartition des contingents, il reste encore aux cultivateurs une ample occasion d'écouler leurs produits comme ils l'entendent.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question de l'honorable député, je ne crois pas qu'on puisse y répondre en quelques mots. Peut-être consentirait-il à attendre jusqu'à ce que le comité de l'agriculture soit établi et que les fonctionnaires de la Commission du blé soient ici; il pourra alors examiner ce point avec eux. Je ne vois pas très bien l'urgence de cette question aujourd'hui.

M. Argue: Je pourrais dire au ministre que si je lui ai posé la question, c'est qu'elle importe beaucoup à la population des régions que je représente, ainsi qu'aux régions que représentent l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre et d'autres et qui se trouvent à peu près à mi-chemin, pour le tarif-marchandises, entre les points d'expédition terminus. S'il y a chevauchement dans les commandes destinées à Vancouver et à Fort-William, cela permet d'égaliser les contingents de livraison de céréales.

L'hon. M. Churchill: Je transmettrai la question de l'honorable député à la Commission du blé et j'obtiendrai pour lui une réponse bientôt.

LA HOUILLE

NOUVELLE-ÉCOSSE—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LES DISCUSSIONS PORTANT SUR LES CONGÉDIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire demander au premier ministre s'il fera rapport à la Chambre des pourparlers qui ont eu lieu cette semaine à l'égard de démarches faites par une délégation de la Nouvelle-Écosse au sujet des congédiements en masse dans l'industrie du charbon et s'il dira à la Chambre si le gouvernement entend prendre des mesures pour remédier à la situation?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, une délégation de la Nouvelle-Écosse, composée du premier ministre de cette province et d'autres représentants, est venue me rencontrer ainsi que d'autres ministres à propos de la situation qui résulte de la surabondance du charbon et du stockage de quelque 1,200,000 tonnes de charbon.

[L'hon. M. Churchill.]

Nous avons discuté la question en général. Nous avons écouté les opinions exprimées par les personnes présentes et nous accordons notre attention aux mesures qu'il serait possible de prendre pour faire face à la situation. En disant cela, je ne fais pas connaître pour l'instant les mesures, s'il en est, qui seront prises. Certes, les observations étaient de telle nature et elles ont été faites de façon si raisonnable et si complète qu'elles méritent que nous leur accordions la plus entière attention, et c'est ce que nous faisons.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA SUITE DE LA DÉCLARATION DE M. FROST

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Rodolphe Leduc (Gatineau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Ma question relève d'un article publié dans la première page du journal *Le Droit* d'hier.

Vous me permettrez de lire une ou deux phrases de cet article afin de bien faire comprendre au premier ministre ma question. Dans le journal *Le Droit* d'hier, on lisait:

> Le premier ministre Leslie M. Frost a déclaré à la Législature provinciale, hier, qu'il entend obtenir au moins $100,000,000 de plus dans le partage des impôts fédéraux, cette année. M. Frost a précisé qu'il "n'avait pas reculé d'un quart de pouce" dans l'attitude qu'il avait lorsque les libéraux détenaient le pouvoir à Ottawa.

Ma question est celle-ci: Le premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement a l'intention d'acquiescer à cette demande de 100 millions en subventions cette année?

(Traduction)

M. l'Orateur: En réalité, la question posée au premier ministre demande au gouvernement d'exposer sa ligne de conduite. Si le premier ministre juge à propos d'en traiter en ce moment, rien ne s'y oppose, bien sûr, mais, à mon avis, la question en cause ne devrait pas être posée à l'appel de l'ordre du jour vu qu'elle a trait à une décision de principe du gouvernement.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): C'est ce que j'allais signaler. Toute question de principe, de programme administratif, doit être déterminée par le gouvernement pour être soumise à la Chambre, une fois tranchée.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je demander au premier ministre s'il ne juge pas que la question pourrait être nettement résolue s'il convoquait une conférence des provinces pour la régler?

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai récemment remarqué que la façon de procéder de l'honorable député a fort changé. Je crois me rappeler que la question de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-santé aurait pu être réglée très rapidement en étant soumise à la Chambre, mais le gouvernement au pouvoir de son temps a pris une trentaine d'années.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Évidemment, il n'a pas compris la question que je lui ai posée il y a quelques instants. Étant donné la déclaration formulée par le premier ministre Frost, le premier ministre ne pourrait-il pas nous dire maintenant s'il a l'intention de chercher à résoudre le problème qui se pose au premier ministre Frost en convoquant une conférence avec les provinces? N'a-t-il pas dit en 1957 qu'il en convoquerait une le plus tôt possible?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucun changement à apporter à la réponse que j'ai donnée il y a un moment, mais j'ai réduit la période de huit ans.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: L'honorable député désire-t-il poser une question supplémentaire?

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En vertu de notre Règlement, il est clair que le premier ministre ou tout autre ministre peut ne pas répondre à une question s'il le désire, mais, selon la pratique établie ici, le premier ministre, en particulier, est obligé d'indiquer au moins s'il juge qu'il convient ou non de répondre à une question qui lui est posée. Le premier ministre, par la présente diversion, a nettement...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que l'honorable député d'Essex-Est a déjà indiqué que la pratique et le Règlement n'exigent pas qu'un ministre fournisse une réponse. D'habitude, toute question exige une réplique, mais pas nécessairement une réponse.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, nous avons des droits, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: Il nous arrive parfois d'avoir quelque difficulté à faire reconnaître ces droits par le présent gouvernement, mais nous soutenons...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député invoque le Règlement, j'entendrai, bien sûr, l'exposé de son motif, mais il me semble qu'il cherche plutôt à soulever une controverse.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'allais justement exposer le motif qui me porte à invoquer le Règlement quand des députés siégeant en face m'ont interrompu. J'ai deux fois demandé au premier ministre s'il a l'intention de convoquer une conférence fédérale-provinciale et, chaque fois, il a donné une réponse qui s'appliquait à un sujet entièrement différent. Or, c'est une violation des privilèges de la Chambre...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: Je reconnais que le premier ministre a le droit de refuser de répondre à une question, mais s'il y répond, sa réponse doit être pertinente. Je demande maintenant au premier ministre s'il se propose de convoquer cette conférence.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je crois me souvenir que quand le député siégeait de ce côté-ci de la Chambre, la pertinence n'était pas l'une des qualités qui caractérisaient ses réponses.

Pour ce qui est de sa question même, puis-je déclarer de façon pertinente qu'elle a été posée précédemment et qu'une réponse y a été donnée.

L'hon. M. Martin: Et la réponse était non.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? S'inspirant du précédent qu'il a cité et tant approuvé, a-t-il l'intention d'attendre 39 ans avant de convoquer une conférence fédérale-provinciale?

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'AUSTRALIE—QUESTION PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le gouvernement a-t-il l'intention de renouveler l'accord bilatéral avec le Commonwealth d'Australie sur la navigation aérienne, accord qui expire, je crois, au début de la semaine prochaine?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie l'honorable député de Laurier de m'avoir prévenu de sa question. L'accord dont il parle devait expirer la semaine prochaine, mais il a été prolongé d'un mois, c'est-à-dire jusqu'au 11 mars. Des discussions sont en cours qui portent sur l'avenir de cet accord et je suis

heureux d'informer la Chambre que le gouvernement insiste pour que cet accord soit renouvelé.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? La question a-t-elle été discutée par le premier ministre alors qu'il était en Australie?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Quant à la question de pourparlers, quand je suis passé en Australie et ailleurs, j'ai eu des pourparlers avec les premiers ministres des divers pays. Mais, suivant l'usage établi en cette Chambre, je ne ferai pas de déclaration au sujet du cours de ces pourparlers.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je demander seulement au premier ministre si cette question a été abordée dans les pourparlers qu'il a eus lors de son passage en Australie.

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est guère acceptable comme réponse.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh oui. Je n'hésite pas à dire que cette question a été abordée.

L'hon. M. Chevrier: Voilà qui est différent.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION RELATIVEMENT À L'APPLICATION DE LA LOI À LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement songe à étendre la loi sur l'assurance-chômage à la main-d'œuvre agricole?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député, je lui dirai que la Commission d'assurance-chômage étudie cette question très sérieusement et avec toute la diligence possible. M'étant renseigné auprès d'elle, la Commission m'a dit qu'elle serait en mesure de faire une recommandation à cet égard dans deux ou trois mois environ.

QUESTIONS OUVRIÈRES

TORONTO—DEMANDE D'EXTENSION DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au ministre du Travail une autre question qui demande également qu'on se hâte. Le ministre envisage-t-il d'étendre du 30 avril au 30 mai la période fixée pour le programme de travaux publics municipaux contre le chômage d'hiver, extension recommandée par le comité exécutif du grand Toronto?

[L'hon. M. Smith.]

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette question, je dirai que vu la façon dont les provinces et les municipalités ont réagi, et vu la façon dont les projets sont maintenant soumis à l'approbation du gouvernement et reçoivent cette approbation, il n'y a pas lieu en ce moment d'envisager un prolongement.

LES FINANCES

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES—VERSEMENTS FAITS AUX PRODUCTEURS DE CÉRÉALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benedickson (Kenora-Rainy-River): Le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi dans les crédits et dans ses longues explications d'hier, il n'a pas du tout été question de versements destinés aux producteurs de l'Ouest, par reprise du programme actuellement en vigueur, ou par adoption d'un programme encore meilleur?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): De toute évidence, mon honorable ami devrait soulever la question en comité des subsides, quand la Chambre étudiera les crédits du ministère de l'Agriculture. Les prévisions budgétaires que j'ai déposées hier indiquent le programme actuel du gouvernement.

LE MUSÉE NATIONAL

M. ROUSSEAU—DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR UNE NOUVELLE DE JOURNAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. N. Ormiston (Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Vu les nouvelles parues dans les journaux au sujet de M. Rousseau, le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il a jamais refusé de voir M. Rousseau ou si l'on a offert un emploi à celui-ci dans un autre ministère de l'État?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, j'ai vu la déclaration que les journaux attribuent à M. Rousseau. Si la déclaration est citée telle quelle, elle est inexacte. Je n'ai pas l'intention d'en relever toutes les inexactitudes. Cela ne servirait à rien. Je veux cependant préciser deux points.

D'après les journaux, M. Rousseau aurait dit ceci:

Nonobstant l'énoncé que les journaux attribuent à l'honorable Alvin Hamilton, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, le ministère de l'Agriculture ne m'a jamais offert d'emploi d'aucune sorte.

Heureusement pour la vérité, monsieur l'Orateur, l'offre d'un emploi à M. Rousseau a été faite par mon sous-ministre en présence de deux témoins, notamment un représentant de l'Institut professionnel du service public du Canada. Elle a aussi été formulée dans une lettre datée du 20 janvier de mon sous-ministre à M. Rousseau. C'était une offre ferme qui tenait pour trente jours. Vu qu'un membre de la fonction publique a fait une déclaration aux journaux, je vais me permettre de citer des extraits de la lettre du 20 janvier dont j'ai parlé, écrite par mon sous-ministre à M. Rousseau. Je suis prêt à déposer cette lettre. La partie pertinente, à la page 3, est ainsi conçue:

Comme je vous l'ai dit le 15 décembre, le ministère de l'Agriculture a un poste scientifique important dans le domaine de la botanique qui pourrait vous être confié si vous le désirez. Il se peut que d'autres postes ailleurs que dans le service public vous intéressent davantage. Sinon, je vous conseille fortement de prendre en sérieuse considération l'offre de ce poste au ministère de l'Agriculture. Il s'agit d'un poste uniquement scientifique qui, j'en suis sûr, vous fournirait de nouvelles occasions de rendre des services dans un domaine pour lequel vous possédez les plus hautes qualités.

Le ministre est tout à fait disposé à vous accorder un délai de trente jours à compter d'aujourd'hui, pour vous permettre d'y réfléchir. Si vous ne jugiez pas à propos d'accepter le poste au ministère de l'Agriculture, ou quelque autre que vous jugeriez préférable, je vous saurais gré de bien vouloir me remettre votre démission au bout de trente jours. Si, dans l'intervalle, vous n'avez pas pris de décision dans un sens ou dans l'autre, le ministre se verra dans la regrettable obligation de recommander votre congédiement du service public du Canada.

Ainsi que je l'ai déclaré l'autre jour, la Commission du service civil du Canada a été tenue au courant de toutes les propositions faites à M. Rousseau. L'autre point dont je voudrais parler se retrouve dans la déclaration faite par M. Rousseau à la presse:

Malgré les demandes réitérées que j'ai faites au secrétaire du ministre de m'obtenir une entrevue avec l'honorable M. Hamilton, et en dépit de l'assurance qui m'avait été donnée que le ministre ne prendrait absolument aucune décision, sans avoir l'occasion de discuter la question avec moi, aucune entrevue ne m'a jamais été accordée.

La vérité c'est que j'ai dit à mon sous-ministre, bien des semaines avant ses entrevues avec M. Rousseau, et j'ai également demandé à mon secrétaire particulier qui assistait à l'entrevue du 20 janvier, de dire à M. Rousseau que s'il le demandait, je serais disposé à le recevoir n'importe quand. Or M. Rousseau n'a à aucun moment, demandé,—soit directement soit par l'intermédiaire de mon sous-ministre ni par l'intermédiaire du personnel de mon bureau,—à me voir. On a donné à M. Rousseau l'assurance que tous les faits pertinents connus seraient étudiés par le ministre avant que décision soit prise. C'est ce qui a été fait, monsieur l'Orateur.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Le ministre pourrait-il dire à la Chambre de quel droit le sous-ministre du Nord canadien pouvait offrir à cet homme un poste dans un autre ministère, vraisemblablement un poste qui relève de la Commission du service civil?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): L'affaire a été soumise à la Commission du service civil. Il s'agit d'une méthode traditionnelle que la Commission a suivie en maintes occasions, et en fonction de laquelle elle offre de procéder à un remaniement de personnel. La chose s'est faite en conformité des avis exprimés par la Commission du service civil.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Le ministre pourrait-il dire quel traitement comportait ce poste scientifique au ministère de l'Agriculture, et si M. Rousseau aurait eu à se contenter d'un traitement appréciablement moindre s'il avait accepté ce poste?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Si ma mémoire est fidèle, le traitement offert pour ce poste scientifique était de $9,340 au ministère de l'Agriculture, et le traitement actuel de M. Rousseau atteint $11,000.

L'AGRICULTURE

EMBARGO SUR LA VOLAILLE EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture. Je m'excuse de ne pas lui avoir donné préavis de ma question, mais je suis certain qu'il pourra y répondre assez facilement.

L'honorable ministre a-t-il reçu des requêtes des aviculteurs et des associations avicoles de la province de Québec demandant que des mesures soient prises pour empêcher la vente de la chair de volaille en provenance des États-Unis sur le marché canadien? Si oui, l'honorable ministre se propose-t-il de se rendre à leur demande?

(Traduction)

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Je ne suis pas fixé sur le sens de cette question. Sauf erreur, on veut savoir si les aviculteurs m'ont demandé d'empêcher l'importation de volaille des États-Unis et,

dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse. J'ai reçu assez régulièrement des demandes du genre; j'ai répondu que nous ne jugeons pas souhaitable, dans l'intérêt des bonnes relations commerciales avec les États-Unis, d'interdire l'importation de poulets à griller et de poulets ordinaires de ce pays.

(Texte)

M. Boulanger: L'honorable ministre est-il au courant que, dans la province de Québec, la volaille se vend de 5 à 6c. au-dessous du prix coûtant, soit de 16 à 17c. la livre, alors que l'on calcule que le prix des *broilers* est de 21c. la livre?

(Traduction)

L'hon. M. Harkness: J'aimerais établir bien clairement pour l'honorable député et la Chambre, ainsi que je l'ai fait tous ces derniers mois pour l'association des éleveurs de volaille, que la baisse du prix des poulets à griller, élément le plus important, tient presque entièrement à ce que cette production a beaucoup augmenté au Canada. La production totale est passée d'environ 30 millions de livres en 1953 à 180 millions à peu près l'an dernier. L'ennui, c'est que l'offre a dépassé la demande, et c'est presque l'unique raison de cette baisse des prix. Pour fins de comparaison, je dirai que les importations des États-Unis se sont établies entre 5 et 6 millions de livres l'an dernier. On voit tout de suite que les importations n'ont pas assez d'importance pour influer de façon sensible sur le prix des poulets au Canada.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ÉNERGIE—INTERPELLATION SUR LA REPRISE DES SÉANCES DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Le premier ministre est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier à propos de la reprise des séances de la Commission Borden dans les provinces de l'Atlantique?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je le regrette, mais je ne le puis pas encore. Je n'ai pas eu de réponse de la Commission Borden.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Rea.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

699. Exécution de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies—Crédit supplémentaire, $225,000.

M. Argue: Le ministre voudrait-il nous donner des explications sur ce crédit?

[L'hon. M. Harkness.]

L'hon. M. Harkness: La nécessité de ce crédit découle, monsieur l'Orateur, de la sécheresse qui, cette année, a sévi dans de nombreuses régions des provinces des Prairies et du grand nombre de demandes d'inspection des comtés de toute la région de l'Ouest qui en sont résultées. L'estimation des frais d'administration découlant de l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies est établie chaque année en fonction de la moyenne des frais des années précédentes, surtout les plus rapprochées. Si, par suite des conditions atmosphériques défavorables, le programme d'inspection est très chargé, les frais administratifs seront plus élevés que l'estimation.

C'est ce qui arrive cette année. Il a fallu faire beaucoup plus d'inspections et de déplacements que les deux ou trois années précédentes. Le montant de ce crédit est nécessaire pour couvrir les frais de ces inspections supplémentaires et les frais de déplacement des inspecteurs.

M. Argue: Je suis heureux d'appuyer ce crédit. Je l'ai souvent dit dans le passé la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a beaucoup profité à l'Ouest du Canada. Je crois que les améliorations apportées à la loi au cours des ans en ont amélioré l'application et accru les avantages; on a voulu que les cultivateurs qui subissent des mauvaises récoltes soient mieux assurés de toucher les versements prévus.

Avant que cette loi soit modifiée au cours de la dernière session, j'avais reçu de très nombreuses plaintes à propos de son application et de la difficulté à obtenir des versements. En toute justice, je tiens à dire au ministre que les modifications de l'année dernière ont diminué considérablement le nombre des plaintes. A mon avis, les modifications ont été judicieuses. Le ministre se souviendra que pendant toutes les années où lui et moi occupions des banquettes presque voisines, de ce côté-ci de la Chambre, le parti conservateur et le parti cécéfiste ont tous deux exprimé l'idée que, dans la mesure où la chose était possible, les versements devraient se faire sur une base individuelle, de sorte que le cultivateur dont la récolte est déficitaire puisse en bénéficier. On n'a pas encore atteint cet objectif, et on n'est peut-être pas près de l'atteindre. Toutefois, sauf un ou deux cas qui se sont présentés il y a quelques années et qui ont donné lieu à des débats prolongés et ardents, on a eu comme principe de permettre aux agriculteurs de devenir plus facilement admissibles.

Je voudrais, très brièvement, dire que le gouvernement devrait songer à étendre les cadres de la loi. Ce que je dis aujourd'hui n'a rien de nouveau: je le répète

depuis très longtemps. Vu le pouvoir d'achat du dollar et les frais de l'exploitation agricole, il est de première importance que les prestations accordées sous le régime de la loi soient augmentées. Des discussions ont eu lieu à la Chambre en d'autres occasions sur plusieurs sujets.

Je n'aborderai pas la question de façon à me faire rappeler au respect du Règlement. Toutefois, nous avons eu des discussions tendant à démontrer que tel autre régime, notamment le versement d'un dollar l'acre, avait été conçu pour que les cultivateurs qui avaient vendu peu de céréales par le passé bénéficient au moins de ce minimum comparativement à ce qu'ils pourraient toucher si le programme de versements d'appoint avait été adopté.

Telle est à mon avis, monsieur le président, la sorte de mesure qu'on devrait adopter et généraliser afin d'assurer aux cultivateurs dont la récolte a été déficitaire les avantages qui découlent du Trésor national. Si, voulant accroître le revenu agricole, le gouvernement songe à venir ainsi en aide au petit cultivateur, celui qui a eu la malchance de perdre sa récolte, la loi en cause est vraiment de nature à assurer ce résultat dans une plus grande mesure que toute autre loi.

Comme je le disais à la dernière session, j'aimerais que les avantages prévus dans la loi soient augmentés et que le maximum de $4 l'acre soit porté au moins à $10 l'acre. Dix dollars par acre, versés aux mêmes conditions qu'à présent, ne constituent pas un montant fabuleux, compte tenu des frais d'exploitation et autres dépenses afférentes à l'agriculture. Un des premiers rapports que j'ai étudié lorsque je suis arrivé à la Chambre en 1945 était celui qu'avait rédigé M. R. E. Motherwell sur la question de l'assistance à l'agriculture des Prairies et de l'assurance-récolte en général. Bien des gens ont étudié cette question depuis lors, mais je persiste à croire qu'on peut apprendre beaucoup par suite des recherches accomplies par M. Motherwell sur les problèmes que peuvent entraîner un programme d'aide aux cultivateurs des provinces des Prairies et un régime d'assurance-récolte. Il peut y avoir certaines régions du Canada et certaines récoltes auxquelles l'assurance-récolte s'adapte plus particulièrement. Un projet d'assurance-récolte peut avoir une signification différente pour diverses personnes. Mais pour qu'un régime d'assurance-récolte soit vraiment solide au point de vue des actuaires, il faudrait que chaque cultivateur et chaque ferme y versent pendant un bon nombre d'années assez d'argent pour payer toutes les prestations versées, de sorte qu'un tel régime d'assurance-récolte serait trop coûteux pour les gens qui en ont le plus besoin. Dans les régions où les risques sont élevés, les primes seraient exorbitantes. Pour mettre en œuvre tout projet d'assurance-récolte...

L'hon. M. Harkness: Oh! Oh!

L'hon. M. Fleming: Cela n'est pas conforme au Règlement, monsieur le Président.

M. Argue: Je n'attendrai pas votre intervention, monsieur le président. Je tâcherai de m'en tenir au sujet. Comme je l'ai déjà dit, il existe, à l'égard d'un régime de ce genre, des charactéristiques importantes qui devraient être maintenues dans tout programme adopté par le Parlement.

Une de ces caractéristiques serait l'application générale du régime de sorte qu'il s'appliquerait à tous dans cette immense région et que tous auraient la chance d'en profiter advenant la perte d'une récolte. Un autre aspect qui me plaît au sujet de la loi de l'aide aux cultivateurs des Prairies, ce sont les paiements faits par tous les producteurs agricoles. Un autre aspect de l'aide agricole aux provinces des Prairies qui m'a toujours souri, c'est qu'il s'agit d'un plan fédéral qui intéresse trois provinces. Il ne comporte pas d'avertissement en ces termes aux producteurs agricoles d'une province plutôt qu'à ceux d'une autre: "Vous avez perdu plus de récoltes que dans d'autres régions; par conséquent, vous devrez payer davantage"; il ne met pas ces producteurs en demeure d'essayer de se suffire à eux-mêmes. Je déclare au ministre que tout projet conçu en vue de compléter ou de remplacer la loi,—et je ne crois pas qu'aucun honorable député n'ait proposé que cette loi soit remplacée,—ne devrait pas comporter de sanctions soit pour les cultivateurs qui demeurent dans les régions où les risques sont élevés, soit pour les gens, y compris les cultivateurs, établis dans une province où les risques sont plus grands que dans certaines autres. Je crois que ce serait une excellente chose que le ministre de l'Agriculture confère avec des représentants de la Fédération canadienne des agriculteurs, des représentants du syndicat des cultivateurs et du syndicat du blé et, si le gouvernement le jugeait à propos, des représentants des ministères de l'Agriculture des différentes provinces, afin de déterminer comment les prestations, les primes et les retenues, prévues dans la loi actuelle pourraient être haussées de façon à compenser plus exactement les dépenses élevées que doivent supporter les cultivateurs qui perdent leur récolte.

Comme je l'ai dit, nous estimons qu'on devrait augmenter les prestations. Si on les relevait sensiblement, les agriculteurs seraient disposés, croyons-nous, à ce que soient accrues les déductions à l'élévateur. La loi

a l'appui des organismes agricoles et des agriculteurs en général. Toute intiative que prendra le ministre de l'Agriculture pour améliorer la loi à l'égard de son application ou à l'égard des prestations versées sous son empire obtiendra l'appui des gens des provinces des Prairies.

L'hon. M. Harkness: J'aimerais dire un mot ou deux à propos des remarques qu'on vient de faire, monsieur le président. D'abord, je remercie le député d'avoir déclaré que, d'après ses constatations, le nombre des griefs relatifs à la loi est presque tombé à zéro par suite des modifications que nous avons apportées l'an dernier.

M. Argue: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Harkness: Eh! bien, moi je le dis. De fait, le nombre de plaintes que mon bureau a reçues cette année est presque négligeable. Je pense qu'on pourrait les compter sur les doigts de la main. L'an dernier et il y a deux ans, elles affluaient littéralement par centaines, voire par milliers. On peut juger par là la portée des améliorations attribuables aux modifications adoptées l'an dernier pour supprimer les sujets de mécontentement des cultivateurs de l'Ouest.

Je ne crois pas que nous devrions aborder la discussion de l'assurance-récolte à l'occasion de ce crédit. Le député a commencé à traiter ce sujet, mais je m'en abstiendrai. Je lui rappelle, à lui et à tout autre député désireux de parler d'assurance-récolte, que le discours du trône a signalé que nous soumettrons une mesure législative là-dessus cette année. A mon sens, la discussion de ce problème devrait être remise à ce moment-là, ou du moins à l'examen général des prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture, au lieu de commencer en ce moment.

Je pourrais ajouter que cette année les versements sur le fonds d'urgence, ou en d'autres termes les versements effectués aux agriculteurs sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dépasseront, prévoit-on, 20 millions de dollars. En d'autres termes, cette année, les cadres du programme sont très étendus et les versements considérables. Je puis dire également que les versements effectués jusqu'ici dépassent ceux de toute autre période analogue au cours des cinq dernières années. Au 31 janvier, $8,447,725 avaient déjà été versés. En ce qui concerne le solde des 20 millions de dollars ou un peu plus, les chèques sont expédiés rapidement à l'heure actuelle.

M. Argue: J'aurais une autre petite question à poser. Le ministre pourrait-il nous rappeler à combien on avait établi le coût de l'assistance à l'agriculture des Prairies dans l'estimation faite l'été dernier, alors que la récolte s'annonçait mal? Si ma mémoire est fidèle,—et je ne dis pas qu'elle l'est,—d'après l'estimation initiale, la dépense devait être deux fois plus élevée que le montant cité.

Ce que je voudrais faire remarquer c'est que malgré les modifications législatives de l'année dernière qui ont eu pour effet d'augmenter le nombre des cultivateurs qui pouvaient recevoir des prestations, l'amélioration de la récolte, très sensible dans les Prairies, l'été dernier, a réduit la somme que le gouvernement pensait à un certain moment devoir être nécessaire du fait que la récolte s'annonçait très mauvaise.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, si je puis ainsi m'exprimer, c'est l'évidence même. Si la récolte devait s'améliorer, la somme jugée nécessaire diminuerait tout naturellement. A un certain moment nous pensions que les versements s'élèveraient de 30 à 35 millions, mais à présent nous pensons qu'ils ne seront que de 20 millions.

M. Fane: Monsieur le président, je crois que cette discussion ne saurait être complète sans quelques mots de la circonscription de Vegreville.

Par le passé, nous avons éprouvé beaucoup de difficultés à propos de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies telle qu'elle était. La loi telle qu'elle était avant les modifications de l'année dernière faisait bien des mécontents. A vrai dire, je dois à cette loi une profonde gratitude, car c'est surtout en raison des difficultés occasionnées par l'ancienne loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies que je suis ici aujourd'hui. Quand je suis arrivé à Ottawa à la dernière session, j'avais reçu quelque 400 plaintes au sujet des allocations de 1957 au titre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. On a vu à régler à peu près tous ces cas, à tel point qu'il y a un mois, j'ai reçu un paiement à l'égard d'une section pour laquelle l'allocation n'avait pas été versée en 1957. Une erreur avait été commise au bureau qui traçait les cartes des divers townships. Cette année, je n'ai reçu qu'une douzaine de plaintes, et il s'agissait plutôt de demandes de renseignements.

Il resterait encore quelques améliorations à apporter à cette loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies si l'on veut qu'elle conserve son utilité, et qu'elle ne soit pas entièrement supplantée par l'assurance-récolte, dont il ne nous est pas permis de parler en ce moment. Elle ne tient pas compte, par exemple, des caprices de la pluie et du climat dans l'Ouest canadien. Il est bien malheureux que la pluie ne tombe pas en blocs

carrés. Elle ne tombe pas non plus en rectangles, ni découpée en blocs de douze sections. Il est extrêmement difficile de déterminer et de contrôler les zones qui manquent de pluie, et où en conséquence, la récolte manque. Dans ma circonscription, il y a des zones de trois ou quatre sections qui n'avaient pas eu de pluie; en conséquence, elles n'avaient pas droit de se prévaloir de la loi parce qu'elles éaient jointes à un autre bloc qui avait eu de la pluie.

Pour illustrer par un exemple, il y a quelques années, on a accordé des allocations au titre de l'assistance à l'agriculture des Prairies dans la région où j'exploitais ma ferme. J'avais eu, pour ma part, une excellente récolte. Le 1er juillet, il était tombé une pluie qui n'avait pas dépassé les limites de ma terre. J'ai récolté 44 boisseaux de blé à l'acre cette année-la, ce qui, même dans la région où j'habite, ne constitue qu'une récolte partielle. J'ai touché, sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, quelque chose comme $300, du fait qu'aucun de mes voisins n'avait eu la même pluie. Maintenant, je serais exclu, comme je l'ai été d'ailleurs depuis cette époque. Mais l'essentiel, c'est que la loi, grâce à la modification apportée l'an dernier, a causé beaucoup de satisfaction. Elle a permis de distribuer les allocations d'une façon beaucoup plus satisfaisante, et par conséquent c'est une loi beaucoup plus bienfaisante qu'auparavant. Si, pour une raison ou pour une autre, ce projet d'assurance-récolte n'aboutissait pas, j'espère fermement que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies sera modifiée dans le sens que j'ai mentionné. Elle équivaudrait presque, alors, à un plan d'assurance-récolte en miniature.

J'aurais aimé dire en quelques mots combien on a apprécié la gratification de $1 l'acre, mais il ne m'est pas permis d'aborder cette question.

M. Smallwood: Monsieur le président, j'ai quelques observations à formuler à l'égard de ces crédits. Je me suis beaucoup intéressé à cette loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui est l'œuvre du gouvernement libéral. Cependant, elle n'a jamais été administrée de façon satisfaisante. Les libéraux n'ont jamais semblé la prendre suffisamment au sérieux, ou ne l'ont jamais modifiée de façon que les agriculteurs de l'Ouest canadien puissent obtenir des versements appropriés. L'an dernier, les députés de l'Ouest ont consacré beaucoup de temps à la modification de cette loi, et je crois qu'ils ont très bien réussi. Je peux estimer justement la valeur du petit discours prononcé aujourd'hui par le député d'Assiniboïa, car il a manqué son coup et il n'a pas pu traiter de ces modifications...

M. Argue: Oh, non.

M. Smallwood: Eh bien, si l'honorable député veut bien feuilleter le hansard, il constatera que les modifications ont été adoptées par la Chambre ce jour-là.

M. Argue: Puis-je signaler à l'honorable député que j'étais malade lorsque la Chambre a été saisie de ces modifications et que c'est pour cette raison qu'ils m'ont échappé.

M. Smallwood: Je me reporterai au 3 février. Les honorables député se souviennent que le député d'Assiniboïa nous a comparé à une bande de petites souris. Or, monsieur l'Orateur, permettez-moi de rappeler que ces petites souris avaient un gros morceau de fromage à grignoter et nous nous sommes certes appliqués à sortir les vers de cette loi.

L'hon. M. Pickersgill: Grignotiez-vous des vers?

M. Smallwood: Non, ils ne se tortillaient pas assez pour cela. Pendant que ces prétendues souris s'attaquaient à cette loi, le matou de Saskatchewan errait en miaulant à travers le pays.

M. Argue: Parlez donc plus sérieusement!

M. Smallwood: Le député d'Assiniboïa devrait attribuer à ces petites souris beaucoup de mérite à l'égard de cette loi, car je suis sûr que sa circonscription se réjouira de ce que nous avons accompli grâce à ces modifications. Aujourd'hui, cette loi vise les particuliers dans toute la mesure du possible.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture de la collaboration qu'il nous a fournie en présentant les modifications à la loi, et je puis vous assurer qu'il y a de nombreuses circonscriptions qui n'ont pas formulé la moindre plainte cette année à l'égard de la loi actuelle. L'administration a exigé un peu plus d'argent mais ce n'était pas notre faute car il a fallu faire pas mal de travaux d'inspection. A mon avis, cette dépense supplémentaire a été indispensable pour appliquer les dispositions de cette loi.

M. Muir (Lisgar): Le ministre de l'Agriculture voudrait-il nous donner un décompte par provinces du montant versé en cotisations par les cultivateurs et des montants reçus au titre des versements d'aide à l'agriculture des Prairies depuis la mise en vigueur de la loi.

L'hon. M. Harkness: Le détail de ces chiffres se trouve dans le rapport du service d'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies pour l'année-récolte 1957-1958. Les deux dernières pages du rapport contiennent ces renseignements. Tous les députés peuvent se le procurer et je ne m'attarderai

pas à en donner le détail. Je donnerai seulement les chiffres globaux. Depuis la mise en vigueur de la loi en 1939 y compris l'année-récolte 1957-1958, la somme des cotisations de 1 p. 100 perçues dans les trois provinces des Prairies s'établit ainsi qu'il suit: Manitoba, 16 millions; Saskatchewan, $60,800,000; Alberta, $30,426,000, soit au total $107,311,000. Les versements déjà accordés aux trois provinces sous l'empire de la loi pour la même période, se répartissent de la façon suivante: Manitoba, $13,943,000; Saskatchewan, $138,755,000; Alberta, $50,755,000. Le total de ces paiements représente $204,353,000. Je n'y ai pas inclus quelques paiements modiques faits en Colombie-Britannique.

M. Muir (Lisgar): Je pose cette question parce que j'aimerais faire remarquer aux députés que le Manitoba est la seule province qui a touché un montant inférieur à sa contribution. Notre province,—vous le savez, monsieur le président,—est connue comme la province des récoltes assurées. En chiffres ronds, nous avons versé 16 millions de dollars et en avons touché 13.9 millions.

La Saskatchewan a reçu $138,700,000 et a versé 60 millions; l'Alberta a touché 50.7 millions et a payé 30 millions. Il ressort de ces chiffres, je crois, que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a aidé dans une plus grande mesure les régions productrices de blé de la Saskatchewan que les deux autres provinces. J'ai voulu faire ressortir ce point, car, s'il est possible que l'assurance-récolte ne se révèle pas judicieuse dans certaines régions, je crois qu'elle donnerait d'excellents résultats au Manitoba, où les primes ne seraient pas trop élevées et où les versements correspondraient davantage aux cotisations.

M. Kindt: Je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question afin d'obtenir une précision, plus que toute autre chose. Le ministre a parlé d'une somme de 20 millions. Puis-je demander s'il s'agit là de la somme versée à même les fonds fédéraux pour ajouter un supplément au prélèvement de 1 p. 100?

L'hon. M. Harkness: Cette somme de 20 millions se composera du prélèvement de 1 p. 100, plus la contribution faite sur le Fonds du revenu consolidé, c'est-à-dire le trésor fédéral. Nous ne savons pas ce que le montant versé par le Trésor sera cette année parce que les livraisons n'ont pas encore toutes été faites. Toutefois, la plus grande partie de ce versement de 20 millions de dollars sera faite sur le Fonds du revenu consolidé. La décomposition complète, pour les années passées, s'établit, comme je l'ai déjà mentionné, à 204 millions versés et 107 millions perçus. Autrement dit, à peu près la moitié de la somme versée depuis la mise en œuvre de la loi jusqu'à présent a été puisée dans les revenus généraux et l'autre moitié a été perçue au moyen du prélèvement de 1 p. 100.

M. Horner (Acadia): Monsieur le président, je veux tout d'abord féliciter le ministre de l'Agriculture du travail assidu et de l'effort que lui-même et les autres députés de l'Ouest se sont imposés pour modifier cette loi. Je crois que son travail a été très satisfaisant. Si j'en juge par ce qui s'est dit ici aujourd'hui, la loi ainsi modifiée a donné lieu à fort peu de plaintes.

Si on me le permet, j'aimerais commenter les propos tenus par l'honorable député d'Assiniboïa sur les paiements effectués en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. L'honorable député a dit, on se le rappellera, qu'il aimerait que ces versements soient portés à $10 l'acre pour un maximum de 600 acres. Voilà qui rapporterait $3,000 par an au cultivateur disposant de 600 acres. J'aimerais déclarer que dans ma circonscription, où il se verse plus d'aide en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qu'en aucune circonscription albertaine, ainsi je peux l'affirmer, je pense, je n'ai jamais entendu les cultivateurs se plaindre du versement maximum qui avait été décidé. J'estime que si ces versements pouvaient atteindre jusqu'à $3,000, ils nuiraient gravement à l'avancement de l'agriculture et à l'exploitation agricole en général ainsi qu'à l'efficacité générale de cette industrie, qui est cependant ce qui importe le plus aujourd'hui.

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots en marge de cette augmentation de $225,000, en faveur de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. J'ai remarqué que les députés de l'Ouest ont adressé leurs félicitations au gouvernement. Je ne les en blâme pas. Cependant, je voudrais faire entendre la voix de l'Est.

Le député de Lisgar (M. Muir), qui vient de reprendre son siège, laissait entendre que la province du Manitoba n'avait pas bénéficié de cette loi autant que les autres. Je dois dire que, dans la province de Québec, nous n'avons pas participé aux bénéfices de cette loi parce qu'elle ne s'applique pas. Je sais que nous ne pouvons pas changer cette loi, aujourd'hui, pour faire bénéficier les cultivateurs de l'Est. Je voudrais cependant, signaler au ministre qu'au cours de la discussion relative au budget des dépenses, ce poste fera l'objet d'un débat et nous aurons alors l'occasion d'en discuter plus longuement. Je tiens tout de même à faire remarquer au ministre que les cultivateurs de l'Est sont aussi intéressés que ceux de l'Ouest à participer aux avantages de cette loi que nous approuvons.

Je ne vois aucune objection à cette augmentation, et si le ministre veut bien penser aux cultivateurs de l'Est, nous lui aiderons à le faire lors du prochain débat sur le budget des dépenses en lui faisant connaître les besoins des cultivateurs de l'Est.

(Traduction)

M. Argue: On a fait remarquer que j'ai demandé que le versement maximum en vertu de cette loi soit augmenté et passe de $4 à $10 l'acre. Bien sûr, les $4 à l'acre ne sont versés que quand la récolte moyenne est inférieure à trois boisseaux par acre, ce qui se produit rarement dans l'Ouest du moins en ce qui concerne la région dans son ensemble. Mais au cours d'une année catastrophique, pour ce qui est de l'agriculteur qui n'a qu'une récolte de trois boisseaux à l'acre ou moins, je trouve qu'un versement de 10 dollars à l'acre ne serait pas excessif. Si la superficie pour laquelle ces versements sont effectués était de 600 acres au lieu de 400, cela entraînerait naturellement des versements maximums de $3,000 par an en cas de récolte totalement perdue et un versement moindre en cas de mauvaise récolte, c'est-à-dire de 3 à 5 boisseaux pour la catégorie moyenne ou de 5 à 8 boisseaux pour la catégorie supérieure.

Bien que je représente une circonscription agricole dans l'ensemble, je crois fermement que la loi sur l'assurance-chômage est une excellente loi et qu'elle est très utile pour le pays. Notre groupe appuiera certainement l'augmentation des versements effectués en application de cette loi. C'est ce que nous avons préconisé depuis des années. En toute équité et pour envisager cela dans une juste perspective, il convient de faire remarquer que les versements qui sont effectués au taux de $33 par semaine représentent pour 52 semaines $1,760 par an.

L'hon. M. Fleming: Règlement. Nous ne parlons pas de l'assurance-chômage.

M. Argue: L'assistance à l'agriculture des Prairies, si elle était accrue comme je l'ai préconisé, monsieur le président, rapporterait à certains cultivateurs au cours des années extraordinaires la somme de $3,000. Il y a lieu de rappeler que ce n'est pas un revenu net. Ces $3,000 serviraient à payer les frais considérables de la production des céréales dans une ferme d'étendue maximum. Ma proposition pourrait placer les avantages qui découlent de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Praires sur un pied comparable à celui des prestations versées sous l'empire de la loi sur l'assurance-chômage. Je veux établir bien clairement que ce que j'ai dit ne doit pas le moins du monde être interprété comme une critique des prestations versées en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Je crois que cette loi pourrait également être améliorée et appliquée à un plus grand nombre.

Au cours des années les cultivateurs du Manitoba ont versé plus d'argent au titre de la loi qu'ils n'en ont reçu. C'est là un énoncé parfaitement vrai sur lequel je veux dire quelques mots. On peut, en effet, si l'on veut, diviser les paiements par municipalités ou régions et faire les calculs qu'on voudra. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies ne s'applique pas en fonction des frontières provinciales mais est destinée à venir en aide à l'Ouest canadien. Une des raisons pour lesquelles l'ancien ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, avait coutume de préconiser énergiquement le principe dont s'inspire cette loi, même s'il en résultait des versements souvent répétés dans certaines régions, c'est que la politique agricole nationale du gouvernement fédéral dans le passé a été d'établir des gens dans le triangle Palliser et que, cela fait, le gouvernement fédéral avait des devoirs envers les producteurs de cette région lorsque la récolte faisait défaut. Notre groupe a toujours appuyé ce principe, comme aussi, je crois, le ministre actuel de l'Agriculture.

Au cours d'entretiens avec des agronomes des provinces des Prairies, j'ai discuté la possibilité de classer les céréales d'après leur teneur en protéines. Au cours des années, les régions à faible rendement ont généralement produit des récoltes ayant une meilleure teneur en protéines. On m'a répondu que les cultivateurs qui produisent le blé à haute teneur de protéines sont généralement ceux des régions où les récoltes sont déficitaires et qui bénéficient d'avantages supplémentaires au titre de cette loi. Par conséquent, même s'il est vrai que certains cultivateurs de régions déterminées ont payé plus d'argent qu'ils n'en ont reçu au titre de la loi au cours des années, il reste que pour ce qui est de la valeur du blé lorsqu'il se vend d'après sa teneur en protéines, c'est exactement l'inverse qui se produit, et on m'a fait remarquer qu'un certain équilibre se rétablit. Le cas m'ayant été exposé dans cette perspective, je me suis moins appliqué, dirai-je, à prôner le classement du blé d'après la teneur en protéines, même si je crois savoir que des études se poursuivent activement en ce domaine depuis quelques années.

Je veux souligner que la loi n'a pas été rédigée en fonction des frontières provinciales et que par le passé les gouvernements fédéraux ont jugé que, les cultivateurs s'étant établis dans le triangle Palliser aux termes d'un programme d'envergure nationale, une

certaine responsabilité incombait au gouvernement fédéral. On l'assume dans cette loi pour protéger le revenu des agriculteurs durant les périodes de récoltes déficitaires.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je crois devoir rappeler à l'honorable représentant et aux autres membres du comité que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies n'est pas un programme d'assurance-récolte. Il n'est donc pas exact de la comparer à un régime d'assurance-récolte ou à la loi sur l'assurance-chômage. Le titre même de la loi en marque le rôle. Au début elle a été mise en vigueur simplement à titre de mesure de secours en cas de sécheresse. L'aide accordée aux termes de la loi a aussi été étendue à certaines autres formes de pertes de récoltes comme les pertes imputables à la grêle, aux inondations, aux sauterelles. En somme, la loi demeure une mesure de secours en cas de sécheresse. Ce n'est pas un régime d'assurance-récolte et il serait vain d'invoquer les principes de base d'un régime d'assurance-récolte, ou de la loi sur l'assurance-chômage, à propos de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Praisies.

J'aimerais aussi faire remarquer que le député d'Acadia a raison de dire qu'il ne serait pas sage de relever le paiement à $10 l'acre. Sa circonscription se trouve dans l'une des parties les plus arides de l'Alberta, comme le prouve le grand nombre des versements qu'on y a accordés au titre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, chaque année qu'on en a fait.

A mon sens, en portant à $10 l'acre les versements faits en vertu de la loi, on compromettrait énormément la conservation des sols. L'augmentation du versement amènerait immédiatement la mise en culture de terres qui ne devraient pas être mises en exploitation. Les cultivateurs y sèmeraient afin de percevoir $10 l'acre, sans se soucier des résultats de la récolte. Ce serait encourager de mauvaises méthodes de culture et autres pratiques non recommandables. Accroître le versement aurait les effets les plus néfastes sur les ressources du sol de l'Ouest. Cela amènerait la mise en culture de terrains qui devraient rester en friche et si le gouvernement prenait une telle mesure, ce serait l'une des plus rétrogrades à laquelle on puisse penser.

(Le crédit est adopté.)

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

700. Traitements et dépenses du Bureau, $72,000.

M. Benidickson: Monsieur le président, je voudrais dire un mot ou deux sur ce crédit. Le montant n'en est pas élevé, mais j'ai remarqué qu'il comprend, non seulement les traitements du nouveau Bureau, mais également ses dépenses. Le ministre voudrait-il nous en donner la décomposition par traitements et dépenses? Si je pose cette question, c'est que le nouveau Bureau a, je crois, tenu ces jours derniers ses premières séances publiques.

Des gens qui sont dans cette industrie m'ont dit leur étonnement de la nouvelle façon dont le Bureau conduit ses audiences relatives aux demandes. Le ministre intéressé devrait peut-être examiner la chose.

On m'a dit que dans le passé, lorsque le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada examinait des demandes, c'était extrêmement rare que des questions soient traitées par l'intermédiaire d'un avocat officiel et que, de même, la requérant ne se sentait pas habituellement forcé de se présenter à l'audience avec son avocat.

Je ne veux pas rabaisser la profession du ministre des Finances et la mienne. Je me rends compte qu'un propriétaire d'une station licenciée invité à se présenter devant le Bureau pour s'expliquer sur la façon dont il s'acquitte d'un service public ou sur quelque violation de ses obligations puisse désirer être accompagné d'un avocat. Mais quand il s'agit d'une demande d'un nouveau permis, l'intérêt public serait mieux servi, à mon avis, si les membres du Bureau interrogeaient et entendaient directement la personne même qui dirigera l'exploitation plutôt que son avocat.

J'attire simplement l'attention du ministre sur ce point. Le crédit porte sur les salaires et les dépenses, et je me demande si on a prévu les frais pour avis juridiques, ce qui ne se produisait que très rarement sous l'ancien régime.

En ce qui a trait aux conseils d'ingénieurs et autres spécialistes de l'électronique et autres domaines techniques, à qui le nouveau Bureau s'en remettra-t-il? S'en remettra-t-il uniquement aux fonctionnaires du ministère des Transports, ou s'appuiera-t-il, comme le faisait l'ancien Bureau, sur l'avis des ingénieurs à l'emploi de la Société Radio-Canada, ou encore le Bureau embauchera-t-il de nouveaux techniciens et spécialistes pour lui prêter assistance en cette matière?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, le crédit nº 700 à l'étude prévoit le paiement des traitements et des dépenses des membres du Bureau, du 20 novembre 1958 au 31 mars prochain, fin de l'année financière. Il comprend les traitements des membres à plein temps du Bureau, qui sont au nombre de trois, et, en ce qui a trait aux autres membres du Bureau, il comprend leurs allocations journalières et leurs dépenses de voyage et autres dépenses pour assister aux réunions.

Le crédit prévoit le traitement de 13 membres du personnel, sous réserve évidemment,

comme à l'accoutumée, de l'approbation de l'effectif par le Conseil du Trésor. Le crédit couvre aussi d'autres dépenses: fournitures, matériel et loyer de bureaux.

Mon honorable ami m'a posé une question sur la méthode employée pour les audiences et sur l'utilisation de conseillers techniques. Je crois qu'il appartient au Bureau de déterminer lui-même la méthode de ses audiences, compte tenu de ses responsabilités. On aurait exprimé l'avis, sauf erreur, que, dans certains cas, le Bureau déciderait d'entendre directement le requérant. Je n'ai cependant aucune raison de croire qu'il veuille dire aux intéressés de ne pas retenir les services d'un avocat, si tel est leur désir.

M. Benidickson: C'est tout le contraire. Je pense que le Bureau a établi une nouvelle méthode en chargeant un avocat d'interroger l'intéressé au lieu de le faire lui-même.

L'hon. M. Fleming: Je crois qu'il appartient au Bureau de décider de la manière dont ses interrogatoires peuvent plus efficacement lui apporter des renseignements. En raison de l'importance du Bureau, il est peut-être plus efficace et plus rapide que les questions soient posées par une seule personne, un avocat expérimenté, plutôt que d'une façon sans doute sporadique par un certain nombre de membres du Bureau.

A propos de la dernière question posée par mon honorable ami au sujet de l'emploi de personnel technique, naturellement les services du personnel technique du ministère des Transports seront à la disposition du Bureau.

(Le crédit est adopté.)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

701. Subvention en vue du déficit prévu d'exploitation des services de radio et de télévision—Crédit supplémentaire, $2,193,552.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le crédit 701 accorde une subvention destinée à combler le déficit prévu de l'exploitation des services de radio et de télévision de la Société Radio-Canada. Les remarques que je vais faire concerneront exclusivement, et, j'espère, objectivement le déficit et l'exploitation de la Société Radio-Canada.

Je désire traiter du conflit actuel qui oppose les réalisateurs et la Société Radio-Canada. Je tiendrai compte cependant, je l'espère, de ce que les parties sont présentement en négociations. Mais je désire signaler que je serais beaucoup plus satisfait si le ministre du Revenu national et le ministre du Travail occupaient leurs fauteuils. Après tout, c'est une question qui intéresse le ministre du Revenu national, et il devrait être ici en ce moment, comme le ministre du Travail d'ailleurs.

L'hon. M. Fleming: Le ministre du Revenu national, porte-parole de la Société Radio-Canada à la Chambre, sera ici dans quelques instants.

L'hon. M. Chevrier: Je vous remercie.

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami aimerait-il savoir à quoi tient ce crédit?

L'hon. M. Chevrier: Non.

L'hon. M. Fleming: Cela n'a peut-être rien à voir avec ce qu'il désire nous dire, mais nous sommes saisis de ce poste pour une raison bien simple.

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais mieux qu'on me permette de poursuivre mes remarques de la façon que je me proposais. Si je déroge au Règlement, le président me rappellera à l'ordre, mais je ferai de mon mieux pour m'en tenir au crédit dont le comité est saisi.

Comme je l'ai dit plus tôt, les parties à ce conflit sont en pourparlers pour régler leur différend, et c'est tant mieux. Je félicite ceux qui se sont chargés d'effectuer ce rapprochement. Quant à nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, nous leur souhaitons cordialement de parvenir à amorcer le plus tôt possible un règlement satisfaisant de ce différend. Personne ne s'en réjouira plus que moi s'ils y parviennent, car je suis certain que personne ici, qu'il siège de notre côté ou en face, ne tient à voir un groupement souffrir en raison d'une difficulté comme celle qui est survenue.

Mais, pour parler objectivement, je trouve qu'il y a certaines choses dont devrait tenir compte le ministre de qui relèvent Radio-Canada et son activité. Un différend a toujours des conséquences immédiates et des conséquences lointaines, qu'il s'agisse du présent différend ou d'un différend qui pourrait éventuellement survenir au sujet de questions intéressant la Société Radio-Canada et ses réalisateurs ou autres employés. Il est certes malheureux, comme je le disais tout à l'heure, que 1,300 personnes, en plus des réalisateurs, se trouvent sans travail depuis près de 39 jours. Toutefois, c'est là un fait accompli, et l'on ne peut plus rien y faire, si ce n'est continuer les efforts qu'on fait en ce moment en vue de concilier les parties en présence.

Mais, vu la nature des opérations de la Société, un tel différend aura de longues répercussions qui, à mon sens, toucheront l'avenir du réseau français de la Société Radio-Canada. Je n'ai pas à vous convaincre, monsieur le président, j'en suis sûr, que les artisans de l'établissement du réseau français ont fait un travail magnifique. Si l'on doit rendre hommage à la Société Radio-Canada, qu'elle l'accepte de grâce, mais il faut aussi reconnaître le mérite de ces réalisateurs dont les

efforts ont largement concouru à créer l'intérêt jusqu'ici par les émissions qu'a présentées le réseau français de la télévision.

N'étant pas artiste, je n'ai pas la prétention de connaître les exigences de l'aspect technique des programmes. Cependant, je crois être en mesure de pouvoir juger si un programme est bon ou mauvais. On m'a dit et répété que ces réalisateurs, non seulement se comparent avec leurs collègues du reste du Canada, mais sont de beaucoup supérieurs à ceux de Paris. Les réalisations qu'ils ont présentées au réseau français sont, effectivement, de beaucoup supérieures aux émissions réalisées à Paris. Ce n'est pas peu dire. Ce renseignement me vient de sources très sûres. Ceux d'entre nous qui ont regardé ces émissions n'ont pas de peine à croire que c'est le cas. Eh bien, si tel est le cas,—et j'ai toute raison de le croire,—alors j'estime qu'on devrait à l'avenir, et dès maintenant, veiller de très près à ce que le talent de ces réalisateurs ne soit pas perdu et que le Canada puisse en profiter.

Toujours au sujet du fonctionnement de Radio-Canada, il est une chose qui, à mon avis, a été complètement oubliée en ce qui concerne le différend en cause. Et c'est qu'il ne s'agit pas d'une affaire régionale ou locale. Il s'agit d'une affaire nationale, et il importe pour la nation tout entière que le réseau français de télévision bénéficie d'un service satisfaisant. Il importe, j'en suis convaincu, aux Canadiens de langue anglaise qui s'intéressent au caractère biculturel du Canada, que le réseau français dispose des meilleures émissions possibles. Ceci dit, j'exprime la conviction que la Chambre acceptera mes propos dans l'esprit dont ils s'inspirent. Il s'agit en effet d'un groupement de personnes qui ont fait de leur mieux pour produire des programmes qui ne le cèdent à nul autre dans leur domaine et l'on devrait s'évertuer à déterminer le plus tôt possible le règlement de ce malheureux différend. Oui, je me réjouis des efforts qu'on a déployés jusqu'ici pour que l'affaire ait une issue heureuse. J'ose croire et j'espère que ceux qui ont pris l'initiative de réunir les parties en cause verront leurs efforts couronnés de succès en négociant un règlement satisfaisant de ce différend.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, je crois qu'il est du devoir des représentants du peuple de chercher à obtenir des renseignements quant aux dépenses de la société Radio-Canada.

[L'hon. M. Chevrier.]

Dans son rapport au gouvernement pour l'année financière prenant fin en mars 1958, Radio-Canada dit:

> La Société a réalisé en cinq ans et demi le plus rapide développement de service de télévision dans tous les pays du monde.

Je suis heureux de constater ce progrès, mais il a coûté très cher aux contribuables.

Au cours de l'année financière 1957-1958, par exemple, Radio-Canada a reçu du Trésor public, en subsides et autres revenus spéciaux, comme la taxe d'accise sur les appareils et les pièces de télévision et de radio, un total de $41,177,181. Cette somme a été payée par le peuple.

C'est plus que le déficit des chemins de fer Nationaux du Canada pour 1957-1958.

Non seulement la société Radio-Canada a dépensé cette somme de plus de 41 millions de dollars provenant du Trésor public, mais 32 millions de plus, soit 28 millions de dollars de revenus d'annonces commerciales et un déficit de près de 5 millions de dollars, en dépit de ce que la Société avait reçu de la trésorerie et des sommes considérables qu'elle avait retirées.

C'est inquiétant. Ce l'est suffisamment pour que nous nous demandions si nous ne laissons pas la Société Radio-Canada faire plus de choses qu'elle ne le devrait ou si, peut-être, nous ne la laissons pas se livrer à certaines extravagances ou à des ambitions exagérées.

Je me demande, par exemple, si Radio-Canada, qui connaît un lourd déficit, qui pige dans le Trésor public au rythme de 40 millions de dollars par année, devrait se permettre des dépenses coûteuses comme celles d'envoyer des interviewers jusque sur la Riviera pour y interroger des gens comme M. Robert Service et M. Somerset Maugham, et si la Société devrait dépenser des milliers de dollars pour des programmes d'une demi-heure, dont le public pourrait se passer, si intéressants soient-ils dans certain cas.

Radio-Canada coûte cher aux contribuables. Radio-Canada traite mal son personnel, s'il faut en juger par l'enthousiasme avec lequel, artistes, machinistes et autres employés appuient les réalisateurs en grève.

Les représentants du peuple doivent surveiller les dépenses effectuées par Radio-Canada.

(Traduction)

M. Martin (Timmins): J'aimerais revenir sur la question dont a parlé l'honorable député de Laurier; je me propose cependant de l'aborder sous un aspect différent. Avant de passer à cette question, je voudrais faire une observation sur ce qu'a dit l'honorable député de Joliette-l'Assomption-Montcalm. Il a signalé ce qu'il appelle la prodigalité de la

population canadienne lorsqu'elle appuie la Société Radio-Canada. Je voudrais faire remarquer que la population canadienne n'appuie pas seulement la Société Radio-Canada, mais également toutes les stations privées de radio et de télévision du pays. L'argent nécessaire au fonctionnement de ces stations vient des seuls goussets des Canadiens, que ce soit par un prélèvement supplémentaire de quelques cents en impôt à la fin de l'année financière, ou que ce soit par une majoration de 5c. sur les pains de savon. A mon avis, ce que nous donnons pour le fonctionnement de la Société Radio-Canada est un bon placement en ce qui concerne la population canadienne. De cette façon, le gouvernement du pays pourra au moins dire son mot à l'égard des programmes présentés à la population canadienne et empêcher que la Société Radio-Canada ne soit vendue aux fabricants du savon Lux ou à toute autre entreprise.

Ce qui m'inquiète au sujet de ce crédit particulier présentement à l'étude, destiné à combler le déficit prévu de la Société Radio-Canada cette année, c'est qu'une partie de ce déficit prévu aura servi à combattre la grève actuelle.

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami veut-il que j'explique ce point dès maintenant?

M. Martin (Timmins): A la fin de mes remarques.

L'hon. M. Fleming: Cela n'a aucun rapport.

M. Martin (Timmins): J'ai ici un exemplaire d'une brochure de 13 pages intitulée: "Histoire du conflit entre l'Association des réalisateurs de la télévision de Montréal et la Société Radio-Canada". La brochure donne la version de la direction. J'ignore qui l'a préparée et où elle a été préparée, mais j'imagine qu'elle a été faite pendant les heures de travail de la Société, avec du matériel de la Société et ainsi de suite. J'ai aussi vu des copies des télégrammes qui ont été envoyés aux épouses des employés participant à la grève à Montréal. Ces choses ont dû coûter une forte somme.

Il est malheureux que nous ayons un tel conflit, mais il n'en reste pas moins que, puisque la lutte est engagée, elle doit être loyale. L'une des plaintes les plus importantes qui aient été soumises à mon attention par les réalisateurs et les autres qui les ont appuyés si fermement c'est que Radio-Canada a pu présenter ses arguments dans la cause alors que les autres ont dû recourir aux moyens de fortune dont ils disposaient. Rappelons-nous que les frais de Radio-Canada sont acquittés par le gouvernement canadien et que les fonds proviennent des deniers publics. En l'occurrence, une partie du différend utilise quelque chose que l'ensemble de la population canadienne paie. Je crois qu'il importe d'examiner soigneusement cette question.

La responsabilité du gouvernement est engagée dans cette affaire. S'il est vrai que pareils événements sont inévitables, le gouvernement se doit tout de même de voir à ce que tous les intéressés reçoivent justice. Il faut que justice soit rendue non seulement aux gens qui sont actuellement en grève, mais aussi à ceux qui appuient la grève. Ils y ont autant d'intérêt que quiconque.

Nous avons entendu bien des choses sur la légalité ou l'illégalité de cette affaire. Nous avons pu constater que les membres du cabinet, comme bien des gens au Canada, n'arrivent pas à décider si la chose est légale ou illégale. Je ne crois pas que la légalité ou l'illégalité soit vraiment l'aspect le plus important de cette grève. On se souviendra qu'il y a quelques années, il était légal dans notre pays comme dans d'autres pays, de faire travailler les enfants dans les mines et ailleurs. Aujourd'hui, la chose n'existe plus. Elle n'est plus seulement illégale, elle est même inconcevable. Les lois évoluent avec le temps. A mon sens, la tâche essentielle du gouvernement, dans le cas présent, ce n'est pas nécessairement de déterminer si la grève est légale ou illégale, mais si elle est juste et bien fondée. Certaines choses peuvent être légales tout en n'étant ni justes ni équitables. C'est alors qu'il faut changer les lois, afin que ce qui est juste et équitable devienne légal en plus.

Ce n'est que la semaine dernière, je crois, que nous avons eu à la Chambre un exemple de ce genre de situation, de la part du ministre du Revenu national. Il a donné l'impression, c'est peut-être ce qu'il croyait lui-même candidement, que les piqueteurs avaient commis certains actes de violence. Mais le lendemain, interrogé à ce propos, il a admis qu'il n'était pas sûr, et que personne ne savait au juste qui était responsable de cette affaire. Voilà un exemple de ce que j'essaie de démontrer. A mon avis, il incombe nettement au gouvernement de veiller, en ce qui concerne ces différends qui se produisent dans les services de l'État, à ce que nous sachions exactement, ou du moins aussi exactement que possible, qui a raison et qui a tort avant d'adopter une attitude ou de faire une déclaration, quelles qu'elles soient.

Il y a autre chose dont tous les honorables députés devraient se rendre compte afin de l'examiner attentivement, et c'est la situation en soi. Je m'adresse notamment aux députés de langue anglaise représentant les régions de langue anglaise du pays. Je ne crois pas qu'ils se soient rendu compte à quel point cette affaire est importante et vitale. J'entendais l'autre jour un journaliste parler de

la situation. Il a signalé un point extrêmement important. Il a dit qu'afin de se faire une conception exacte et appropriée de cette situation très particulière, il faudrait que les Canadiens de langue anglaise soient aux prises avec une situation où Wayne et Shuster, Juliette et autres étoiles de première grandeur du Canada et des États-Unis qui figurent au réseau anglais au Canada, comme Ed. Sullivan, Perry Como, et le reste, seraient appelés à faire du piquetage. Il a dit que s'ils participaient au piquetage, ce geste prendrait la même signification en ce qui concerne les Canadiens d'expression anglaise que l'état de choses actuel pour les Canadiens d'expression française dans tout le Canada. C'est à mon sens un point que nous avons complètement négligé, savoir l'importance que prend au point de vue national le conflit en cours.

Je pense que le gouvernement aurait dû s'en mêler bien avant aujourd'hui. Je voudrais également féliciter quiconque a réussi à faire reprendre les négociations entre les deux parties. C'est la seule façon dont le conflit puisse être réglé. Aussi longtemps que les parties se tiennent à l'écart, aucun règlement n'est possible. Je crois également que le gouvernement doit tout d'abord faire la part du droit et de ce qui ne l'est pas et ensuite, s'il y a lieu, adopter les lois qui s'imposent de façon que ce qui est juste devienne aussi légal.

L'hon. M. Fleming: Avant que d'autres députés se lèvent et se méprennent sur la raison pour laquelle la Chambre est saisie de ce crédit, monsieur le président, je pense que je devrais dire quelques mots d'explication à ce sujet. Une des sources de revenu de la Société Radio-Canada, les honorables députés se le rappellent, a été la taxe d'accise sur les postes et les lampes récepteurs. Lorsque le budget d'exploitation de Radio-Canada a été établi pour l'année financière en cours, soit l'année 1958-1959, on a présumé évidemment que cette taxe d'accise rapporterait 12 millions de dollars qui étaient destinés à défrayer le gros du travail de Radio-Canada. Lors de la proclamation de la nouvelle loi sur la radiodiffusion en novembre, les autres recettes de la taxe d'accise ont été annulées. Tel a été l'effet de la loi. Des 12 millions inscrits dans les prévisions budgétaires pour 1958-1959, la Société n'a touché que $9,806,448. Le crédit actuel de $2,193,552 est simplement le solde du montant premier de 12 millions qui était prévu comme produit de cette taxe d'accise.

L'affectation de cette somme devient maintenant nécessaire pour satisfaire aux exigences d'exploitation de la Société jusqu'à la fin de la présente année financière. Ce montant ne représente donc aucun accroissement de la somme requise pour l'exploitation du réseau national de radiodiffusion ou de la Société Radio-Canada. En un sens c'est un renouvellement de crédit qui survient comme je l'ai indiqué, simplement par suite de l'abrogation d'une disposition statutaire affectant à Radio-Canada le produit de la taxe d'accise.

Il n'est donc ici question d'aucun crédit supplémentaire, monsieur le président. La mesure n'affecte pas un seul denier des contribuables à l'exploitation de la Société Radio-Canada.

L'hon. M. Nowlan: De fait, c'est une soustraction.

L'hon. M. Fleming: Effectivement, c'est simplement un report de crédit.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Denis: Monsieur le président, à l'occasion de l'étude de ce poste, je crois de mon devoir d'ajouter quelques mots à ce qui a été dit, étant donné le conflit qui existe actuellement entre les réalisateurs de la radio et de la télévision à Montréal et la société Radio-Canada. Je suis convaincu que nous regrettons tous cette grève et que nous souhaitons qu'elle soit réglée dans le plus court délai possible. Cependant, je regrette que parmi ceux qui cherchent à régler ce conflit, il y en ait qui soient plus ou moins actifs, ou plutôt je devrais dire plus ou moins inactifs dans la réalisation de ce vœu.

Je ne crois pas que l'on puisse nous faire de reproche à nous qui siégeons du côté de l'opposition; cela est tellement vrai que même certains députés du côté du gouvernement ont cru bon, à la dernière minute, d'emboîter le pas et de travailler au règlement de ce conflit. Ils l'ont fait, sans aucun doute, après avoir constaté l'inaction ou la confusion du gouvernement actuel qui, j'en suis convaincu, aimerait que ce conflit soit réglé mais qui, malheureusement, à mon humble avis, n'a pas pris les moyens d'y arriver.

Monsieur le président, comme l'a signalé l'honorable député de Timmins (M. Martin) ce matin, il s'agit d'une situation et d'une crise nationales, puisqu'elle atteint au moins un tiers de la population canadienne.

Je lisais dans les journaux, la semaine dernière, qu'il y avait tout près de 3 millions d'appareils de télévision au pays, et je ne crois pas me tromper en affirmant que le tiers de ces appareils sont dans des foyers

canadiens-français. Si l'on établit une moyenne de trois ou quatre personnes par foyer, cela veut dire que près de 4 millions de Canadiens français sont atteints par cette grève et sont intéressés au règlement du conflit, puisqu'ils sont des contribuables, et plus particulièrement depuis que l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Fortin) a déclaré que la province de Québec était une province comme les autres.

Nous nous rappelons de la grève des cheminots qui a eu lieu alors que le très honorable Louis St-Laurent était premier ministre; celui-ci avait alors déclaré qu'il s'agissait d'une crise nationale dans le domaine économique. Je crois que le présent conflit constitue également une crise de portée nationale dans le domaine culturel; de fait, je me demande ce que les honorables députés qui parlent l'autre langue officielle penseraient si, au lieu d'une grève des réalisateurs du réseau français, il s'agissait d'une grève au réseau anglais.

L'honorable député de Timmins a mentionné les beaux programmes de Perry Como, de Ed. Sullivan et autres. La population canadienne-française aime également les beaux programmes comme "La famille Plouffe" et autres. Elle est en outre intéressée aux nouvelles à la télévision, aux conférences, aux programmes "Point de mire", "Un homme et son péché", etc.

Une voix: Séraphin!

M. Denis: Monsieur le président, je crois que Séraphin serait un exemple typique du gouvernement actuel. De fait, je dirai même que le gouvernement actuel est pas mal Séraphin en ce qui concerne le règlement de cette crise. On sait que nos amis d'en face sont toujours friands de suggestions; ils veulent diriger le pays, mais ils ne sont prêts à le faire qu'en tant que nous leur fassions des suggestions.

La suggestion que je peux faire au gouvernement actuel aux fins de régler cette grève est de suivre l'exemple de l'ancien premier ministre, le très honorable Louis St-Laurent, qui a réglé la grève des cheminots à la satisfaction de tous les Canadiens. Il s'agissait alors d'une société indépendante et autonome, mais comme il s'agissait aussi d'une crise qui atteignait la majorité des Canadiens, malgré l'indépendance et l'autonomie de la société des chemins de fer, dès que le très honorable premier ministre a entendu parler qu'il y avait danger de conflit, il a écrit une lettre aux parties intéressées leur demandant de s'entendre et leur exposant les avantages et les désavantages d'une grève possible. Lorsque la grève est devenue de plus en plus imminente, le gouvernement a offert aux parties en cause d'envoyer un médiateur, ce que les parties ont accepté. Les intéressés ont alors tenté de régler la grève jusqu'à la dernière minute. Aussi, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation possibles et voyant qu'elle était inévitable, le gouvernement libéral d'alors, conscient de ses responsabilités, —comme tout gouvernement doit l'être d'ailleurs,—a convoqué les Chambres afin de mettre fin à cette crise économique.

Qu'a fait le gouvernement actuel jusqu'à maintenant? Absolument rien. Nous sommes actuellement en session; il n'est donc pas nécessaire de convoquer les Chambres, et si les membres du cabinet ainsi que les honorables députés d'en face avaient seulement étudié le pour et le contre du conflit, s'ils avaient lu les opinions d'experts en la matière comme le père Jacques Cousineau, s.j., qui est professeur à la faculté de droit à l'Université de Montréal, M. l'abbé Gérard Dion, directeur des relations industrielles de l'université Laval et M. Jean-Rhéal Cardin, directeur des relations industrielles de l'Université de Montréal, ils auraient constaté que, de l'avis de ces trois spécialistes, le seul moyen de régler le conflit, c'est l'arbitrage.

Je suggère au gouvernement de suivre la procédure qui a été établie au tout début de la deuxième session de 1950 afin de mettre fin à ce conflit national. Je le qualifie de national parce qu'il atteint un tiers de la population dans le domaine culturel, puisque les personnes atteintes par cette grève se chiffrent par millions. Je dis aussi que la Société Radio-Canada, en plus d'accuser actuellement un déficit, perd de l'argent puisqu'elle ne peut remplir les contrats de ses commanditaires ou de ses annonceurs. Il ne faut pas oublier non plus ceux qui n'osent pas ou ne veulent pas traverser la ligne de piquetage, car ils sont actuellement sans emploi, ne touchent aucun traitement et n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage.

Monsieur le président, je souhaite que ce conflit soit réglé le plus rapidement possible et je félicite les parties qui s'efforcent actuellement d'en arriver au règlement immédiat de cette crise. Je suis d'avis que le gouvernement devrait étudier la situation plus minutieusement qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, n'en déplaise à l'honorable Solliciteur général (M. Balcer), et je demande à l'honorable ministre du Revenu national de profiter de l'aide de l'honorable Solliciteur général, s'il en a besoin, ou de n'importe quel des leurs qui, constatant comme nous l'inaction du gouvernement, ont décidé d'agir d'eux-mêmes.

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'aimerais m'engager immédiatement sur les pas de mon honorable ami, le représentant

de Saint-Denis, qui a exposé avec beaucoup d'énergie les circonstances qui existent présentement. La Chambre me pardonnera, cependant, de passer à un autre aspect de la question, familière j'en suis sûr, au ministre. Le crédit à l'étude porte, bien entendu, sur la Société Radio-Canada, et sur son déficit d'exploitation, mais je voudrais en venir en ce moment à la composition actuelle du comité exécutif du conseil d'administration de Radio-Canada, responsable en définitive de la mesure prise par la Société dans ce malheureux différend.

Lorsque la nouvelle loi sur la radiodiffusion a été étudiée ici il n'y a pas si longtemps,—en août de l'an dernier, je crois,—les députés de ce côté-ci de la Chambre ont invité le gouvernement à se montrer extrêmement prudent sur les qualités et aptitudes des membres de ces deux bureaux, à cause des graves difficultés qui pourraient résulter plus tard d'un manque de prudence. On me permettra peut-être de consigner au compte rendu la question qu'a alors posée le chef de l'opposition et la réponse qui lui a été donnée par le ministre du Revenu national. La question est tirée du hansard du 25 août page 4302:

Est-ce qu'une personne possédant des intérêts dans une association de presse ou un groupe de journaux se verrait par le fait même refuser le droit de faire partie de ce bureau si cette entreprise ou société était également propriétaire d'une station de radiodiffusion?

L'hon. M. Nowlan: Je ne suis pas disposé à fournir d'avis juridique sur une telle série de faits. Comme le sait mon honorable ami, toute série de faits varie légèrement par rapport à une autre. Tous les avocats savent cela. Il serait fort imprudent de chercher à fournir aujourd'hui un avis juridique qui n'aurait aucune utilité, de toute façon. En effet, si cette question était réglée du point de vue administratif, il faudrait qu'elle soit réglée par la justice et, si elle allait plus loin, ce sont les tribunaux qui devraient en connaître. Mais je ferais remarquer au chef de l'opposition que les mots "directement ou indirectement, en qualité de propriétaire, actionnaire, administrateur, fonctionnaires, associé ou d'autre façon"... ont un sens très large et empêcheront bien des gens d'accepter un poste au sein du bureau. Il n'y a pas de doute là-dessus. Je ne veux pas chercher à fournir d'avis juridique quant à ceux qui en seront exclus et ceux qui y seront admis.

Voici ce qu'a dit alors l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate:

Mais le ministre, quelque autre ministre ou le premier ministre aura à recommander certaines personnes au gouverneur en conseil et le gouverneur en conseil devra nommer ces personnes. Vu qu'on demande au Parlement d'établir cette loi, il me semble donc que nous devrions savoir exactement ce que cette disposition est censée signifier. Par exemple, un actionnaire de la *Canadian General Electric*, qui probablement fabrique et vend des pièces d'appareil de radios, serait-il exclu, ou quelqu'un possédant des actions dans la *Canadian Investment Fund* qui pourrait à son tour posséder des actions dans la *Canadian General Electric*, serait-il ainsi exclu? La disposition me paraît très vague et d'une très grande portée. Peut-être

[L'hon. M. Chevrier.]

vaudrait-il la peine de l'examiner encore, car il pourrait s'ensuivre que les seuls qui seraient admissibles en notre pays seraient les cultivateurs, les pêcheurs et les chômeurs.

Je veux consigner une autre question qu'a alors posée l'honorable député d'Ottawa-Ouest. Voici ce qu'il a dit:

Et que dire des gens qui s'occupent de la distribution d'appareils de radio? Les magasins à succursales multiples distribuent des appareils de radio. La disposition s'appliquerait-elle aux employés de magasins à succursales multiples?

Ce que je cherche à rappeler au ministre c'est qu'à ce moment-là, au cours du débat, notre groupe a averti le gouvernement du danger qu'il y aurait à ne pas prendre un soin extrême quant à ceux qui pourraient être nommés et assermentés comme membres du Bureau des gouverneurs. Notre avertissement visait la composition des deux bureaux et nous avons maintenant de bonnes raisons de croire qu'au moins un membre du conseil d'administration de Radio-Canada, il peut y en avoir d'autres, ne répond pas aux exigences de l'article 22, paragraphe 6. Je veux lire la partie pertinente de l'article 22. La voici:

Chaque administrateur avant d'entrer en fonctions à ce titre, doit prêter et souscrire, devant le greffier du Conseil privé, un serment dans la forme suivante:

Je jure solennellement que, au mieux de mon jugement, de ma capacité et de mon habileté, j'exercerai et accomplirai fidèlement, sincèrement et impartialement les attributions d'administrateur de la Société Radio-Canada, et que, pendant que je continuerai d'occuper ce poste, je ne me livrerai pas, en qualité de propriétaire, actionnaire, administrateur, fonctionnaire, associé ou d'autre façon, à l'entreprise de radiodiffusion, ni n'aurai quelque intérêt pécuniaire ou intérêt de propriétaire dans une station de radiodiffusion ou dans la fabrication ou la distribution d'appareils de radio.

J'appelle l'attention du ministre sur les derniers mots: "la distribution d'appareils de radio". Si nous nous reportons à la loi sur la radio, que j'ai sous les yeux, l'article 2, paragraphe 1, renferme au sujet des appareils de radio la définition suivante:

"Appareil de radio" signifie un assemblage suffisamment complet d'organes distincts de radio destinés ou pouvant servir aux communications radioélectriques, soit par transmission, soit par réception, ou par l'un et l'autre de ces moyens.

D'autre part, le mot "distribution" par opposition au mot fabrication s'applique à tous les échelons de la distribution, c'est-à-dire à la vente au détail aussi bien qu'à la vente en gros. Bien qu'il n'y ait pas, me dit-on, de définition officielle du mot "distribution" dans nos statuts, c'est l'acceptation qui est reconnue en pratique. C'est la définition qui est utilisée par exemple par la division des enquêtes sur les coalitions du ministère de la

Justice et par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Cette Commission a publié plusieurs rapports à ce sujet. Par exemple, j'ai ici un rapport, et je cite "au sujet d'une prétendue coalition dans la distribution et la vente de l'essence au détail dans la région de Vancouver". Voilà qui indique clairement que la distribution comprend la vente au détail, ce qui ne peut vouloir dire qu'une chose, savoir que quiconque se livre à la vente d'appareils de radio n'est pas admissible au bureau ou au conseil d'administration de la radiodiffusion. Toutefois, je suis informé qu'un des membres du conseil d'administration, M. Raymond Dupuis de Montréal, est toujours président de Dupuis et Frères de Montréal, un grand magasin à rayons qui vend des appareils de radio et de télévision.

Malgré cela il a prêté serment comme membre du conseil d'administration de la Société Radio-Canada le 4 décembre et à la réunion du conseil à Montréal, il a été choisi pour faire partie du comité exécutif. On m'informe, en outre, qu'il était le seul membre de langue française de ce comité venant de la province de Québec à prendre part aux réunions durant le différend, bien qu'il n'ait pas eu le droit d'y participer à ce titre.

Afin qu'il n'y ait aucun malentendu quant à mon attitude, je tiens à préciser qu'en ce qui concerne M. Raymond Dupuis lui-même, je le regarde comme un de mes amis. Je le connais. C'est un homme distingué et tenu en très haute estime dans le monde des affaires de Montréal. Il n'a pas seulement réussi, mais il est connu dans tout le Canada et je ne voudrais pas qu'on puisse interpréter aucune de mes paroles comme une atteinte à sa personne ou à sa réputation de quelque façon que ce soit. Ce que je fais et ce que je prétends être tout à fait en droit de faire si les circonstances sont telles que je les ai exposées, c'est ceci: je déclare que cette affaire a été traitée bien mal et je prétends que le gouvernement a agi de façon peu judicieuse en demandant à quelqu'un dans cette situation de faire partie du conseil d'administration.

Si je parle ainsi, c'est parce que nous, de ce côté de la Chambre, avons prévenu le gouvernement de cette situation l'an dernier. Nous avons mis le gouvernement en garde à l'égard de cet aspect de la loi, ainsi que je l'ai déjà démontré, et si les faits tels que je les ai exposés sont exacts, cet homme, si estimable qu'il soit, s'est trouvé dans une situation des plus irrégulières. Je suis d'avis que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de qui relève la Société Radio-Canada, doit s'expliquer à la Chambre sur cette question. Il devrait, selon moi, profiter de la première occasion pour dire à la Chambre si ces faits sont exacts. S'ils ne sont pas exacts, eh bien, naturellement, je n'en dirai pas davantage. A mon avis, le ministre devrait également nous dire si le comité exécutif de la Société Radio-Canada aurait adopté à l'égard du différend, une autre attitude que celle qu'il a adoptée jusqu'à la reprise des négociations si M. Dupuis n'avait pas assisté aux réunions.

Il me semble que le gouvernement, par l'entremise du ministre, doit faire une déclaration précise et complète car cela pourrait montrer sous un jour nouveau la position de Radio-Canada au sujet du différend. Le ministre comprendra, j'en suis certain, que je soulève la question dans un but constructif et non destructif car si les faits que j'ai rapportés sont exacts, alors la situation est grave.

(Texte)

M. Rouleau: Monsieur le président, on nous demande cet après-midi de voter la somme de $2,193,552 pour la société Radio-Canada. Au cours des dernières semaines, le ministre du Revenu national (M. Nowlan) a voulu se dérober, semble-t-il, à la responsabilité qu'il avait vis-à-vis la société Radio-Canada. Pourtant, aujourd'hui, il demande à la Chambre de voter, pour la société Radio-Canada,—laquelle relève de lui,—la somme de $2,193,552. Nous du parti libéral,—c'est reconnu,—avons toujours fourni à la société Radio-Canada les sommes nécessaires à son exploitation.

Avant de poursuivre mes observations, je tiens à rendre hommage à la société Radio-Canada qui a construit de toutes pièces notre réseau français, et je voudrais, pour ce faire, citer un article du père Jacques Cousineau que j'extrais de la revue *Relations* du mois de février 1959, à la page 47. Voici:

> Radio-Canada a accompli, au cours de sa phase de télévision, un progrès retentissant. Pour que CBFT devienne en six ans le poste français nº 1 de télédiffusion au monde et l'un des tout premiers comparé à ceux des États-Unis et d'Angleterre, il a fallu un effort considérable qui suscite d'autant plus l'admiration que les plus avancés en autorité et les plus responsables du rendement dépassent à peine quarante ans.

Monsieur le président, si Radio-Canada a pu ainsi réussir à construire notre réseau national de langue française, tout particulièrement, c'est grâce à un travail d'équipe qui s'est fait au sein de la société Radio-Canada. Aussi, je voudrais de nouveau signaler les paroles du père Jacques Cousineau qui a dit, toujours dans le même numéro de la revue *Relations*:

> L'effort collectif accompli par Radio-Canada à Montréal depuis la fin de la deuxième guerre mondiale se révèle comme la réalisation culturelle la plus importante de l'histoire du Canada français.

Si ce travail a pu s'accomplir, monsieur le président, et il s'est accompli sous la direction de la société Radio-Canada, c'est grâce à un travail d'équipe bien fait et bien compris. Il s'est fait grâce à la direction du bureau des gouverneurs de la Société elle-même, mais aussi au travail d'équipe des employés affectés à l'administration.

Radio-Canada compte actuellement 2,700 employés, dont 500 sont affectés à l'administration, 800 sont commis, 50 rédacteurs de nouvelles, 55 concierges ou nettoyeurs, 93 membres de la Société des auteurs dramatiques, 800 membres de l'Union des artistes, 650 sont préposés à la scène et aux studios, pendant qu'il y a 450 opérateurs et 85 réalisateurs. Ce sont ces gens-là tous ensemble, monsieur le président, qui ont fait la société Radio-Canada et la gardent vivante. Si la société Radio-Canada est au premier rang des réseaux français du monde, c'est grâce à ce travail d'équipe.

L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), au cours des quelques brèves remarques qu'il a faites avant l'ajournement, a dit que la société Radio-Canada coûtait trop cher. Il nous a parlé d'extravagances à Radio-Canada. Il nous a parlé de programmes enregistrés, de programmes filmés sur la Riviera; parmi ces programmes qui ont été filmés en Europe, et particulièrement en France, il aurait peut-être pu nous citer,—je ne sais pas si c'est ce qu'il avait en tête,—le magnifique film que nous avons vu sur le réseau français de Radio-Canada, alors que l'on nous montrait la charmante épouse du premier ministre, M^me^ Diefenbaker, qui visitait les magasins à Paris. J'ai bien l'impression que ce n'est pas cela que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm avait en tête.

Il nous a aussi parlé, sans identifier, d'autres programmes d'une demi-heure, qui constituaient, à son dire, une extravagance de la part de Radio-Canada. Connaissant les idées de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm sur Radio-Canada, parce qu'il les a exposées à la Chambre au cours de la dernière session, je me doute un peu de ce qu'il pouvait avoir en tête. Aussi, vais-je me permettre de citer celui qui est probablement son maître, M. Robert Rumilly, qui écrivait dans un article paru dans le journal *Nouvelles Illustrées* du 24 janvier 1959, ce qui suit:

> La grève offre au gouvernement un moyen de réparer sa faute en limogeant le principal responsable (Alphonse Ouimet). Le ton changerait du haut en bas de la maison, dans les vingt-quatre heures. Cette seule exécution suffirait sans doute. Les ratés du journalisme libéral, les laissés pour compte de l'organisation libérale et les gauchistes de tout poil dont on a bourré cet organisme d'État se le tiendraient pour dit.
>
> La grève offre encore une occasion d'ouvrir l'indispensable enquête sur le gaspillage à Radio-Canada.

[M. Rouleau.]

C'est sans doute ce qu'avait en tête l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm lorsqu'il parlait de gaspillage à Radio-Canada. Et, selon un autre article, toujours tiré du même journal, *Nouvelles Illustrées,* on constate que Robert Rumilly a l'impression que:

> M. Mark Drouin est pratiquement le seul conseiller du premier ministre Diefenbaker pour ce qui concerne la province de Québec.

Et plus loin, il ajoute, parlant de M. Mark Drouin:

> Fort peu qualifié pour servir d'interprète à la population canadienne-française, il renseigne et conseille mal son chef. Ses accointances avec Radio-Canada l'ont fourvoyé.

Voilà ce que dit dans le journal *Nouvelles Illustrées* l'ami de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

Pour notre part, monsieur le président, nous ne croyons pas qu'il y ait d'extravagance à Radio-Canada. Comme dans toutes les entreprises, il y a peut-être lieu d'apporter des améliorations, mais nous avons la conviction que la société Radio-Canada fait bien son devoir, et ce, grâce à la collaboration et au travail de tous ceux qui y sont employés. A tout événement, s'il y a du gaspillage et de l'extravagance à Radio-Canada, ce n'est sûrement pas à l'égard des réalisateurs de Radio-Canada à Montréal, en ce qui concerne le réseau français, et, pour la gouverne de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, je dois dire que ces réalisateurs, d'après nos renseignements, touchent de $2,000 à $5,000 de moins que la même catégorie de réalisateurs à Toronto.

C'est grâce à ce travail d'équipe accompli par les employés de Radio-Canada que nous avons pu obtenir ce que nous avons, et c'est cette même équipe qui, pour prouver sa solidarité, a refusé de traverser la ligne de piquetage et a décidé, par un geste généreux, d'aider les réalisateurs de Radio-Canada dans leurs réclamations.

Depuis le 29 décembre dernier, monsieur le président, soit depuis que les réalisateurs de Radio-Canada ont décidé de cesser leur travail, nous, au Parlement de la nation canadienne, avons un problème sérieux à régler, comme l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) le disait ce matin.

A cause de la grève, à cause du conflit qui existe actuellement à Radio-Canada, 5 millions de téléspectateurs sont privés des programmes auxquels ils étaient habitués. L'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a

aussi déclaré ce matin que notre réseau français était en train de se disloquer.

Qu'a fait le gouvernement? Les membres du cabinet, siégeant ici au Parlement de la nation depuis le 15 janvier dernier, ne se sont pas entendus sur la question et rien n'a été fait. Il a fallu que l'opposition libérale s'acharne contre le gouvernement pour réveiller l'opinion publique et le gouvernement.

Comme je viens de le dire, celui qui a dirigé le mouvement, c'est l'honorable Lionel Chevrier et c'est grâce à lui que la grève sera réglée à Radio-Canada.

Monsieur le président, les honorables députés ministériels, au lieu de rire des députés oppositionnistes de la province de Québec, auraient dû se lever, quand il en était temps, pour faire des réclamations justes pour les employés de Radio-Canada. Il a fallu, monsieur le président, pour éveiller l'opinion publique et le gouvernement, que les artistes, les techniciens et autres employés de Radio-Canada de la province de Québec et de Montréal en particulier, marchent sur Ottawa en groupe pour y rencontrer ici les députés de tous les partis et les membres du cabinet, afin de leur faire comprendre qu'il s'agissait d'un problème sérieux qui devait être réglé non seulement en ce qui concerne la province de Québec mais le pays tout entier.

Le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) nous a dit ce matin, dans son bref exposé, que Radio-Canada avait fait beaucoup de mal par sa façon de traiter ses employés. Je trouve que cet honorable député a attendu bien longtemps avant de se rendre compte que réellement quelque chose allait mal à Montréal. A mon avis, il aurait dû se lever dès la première semaine de la présente session et appeler l'attention du gouvernement sur le conflit qui existe à Montréal. En outre, il aurait dû intervenir plus tôt dans le conflit. Au fait, ce député ministériel de langue française aurait dû suggérer au gouvernement les mesures à prendre pour régler ce conflit au lieu de laisser un député de langue anglaise offrir des suggestions. C'est lui, un député de langue française, qui aurait dû lui faire des suggestions pratiques.

M. Tremblay: Petite politique.

M. Rouleau: Quant à nous, monsieur le président, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes intéressés à ce problème dès le début. Nous nous sommes intéressés à ce conflit parce qu'il touche plus particulièrement le tiers de la population du pays, c'est-à-dire la population de langue française, et que tout Canadien bien pensant, quel que soit son pays d'origine ou la langue qu'il parle, doit s'intéresser à un problème qui touche le tiers de ses concitoyens.

Je crois comprendre, monsieur le président, que ce conflit est en voie de règlement et est même sur le point d'être réglé. J'en suis très heureux et je souhaite de tout cœur que les choses entrent dans l'ordre à Radio-Canada, pour le plus grand bien de la population et de ceux qui y sont intéressés plus directement, les employés de Radio-Canada.

Je souhaite de tout cœur que le travail d'équipe dont j'ai parlé au début de mes observations reprenne afin que Radio-Canada reste, ce dont nous sommes fiers, le meilleur réseau français du monde.

(Traduction)

M. Fisher: Monsieur le président, à en juger d'après les propos du préopinant, il n'y a guère lieu de se faire du souci au sujet du différend survenu dans Québec. Il semble que le représentant de Laurier ait maîtrisé la situation. J'aimerais donc poser une couple de questions au ministre. La première vise un problème qui se pose depuis longtemps; elle se rattache à l'établissement d'un service de télévision pour certaines petites localités de notre pays. On en a parlé l'an dernier quand la Chambre a étudié les problèmes de la Société Radio-Canada et il en a été question aussi dans le rapport Fowler. La Société Radio-Canada a-t-elle avancé dans l'exécution de ses plans à cet égard?

A ce propos, je me demande si la création de telles installations pourrait faire l'objet d'un compromis ou d'une solution intermédiaire aux termes desquels, si certaines collectivités consentaient à recueillir les fonds pour assurer les aménagements, la Société Radio-Canada établirait le service en cause. J'ai une troisième question. Je sais que toute disposition visant une enquête sur le travail de la Société Radio-Canada et du bureau des gouverneurs de la radiodiffusion rentre dans les attributions du comité spécial qu'on constituera, mais le ministre sait-il quand le comité commencera à exercer son activité? Quelles mesures prendra-t-on pour que le bureau, les administrateurs et le personnel permanent comparaissent devant le comité?

Pour finir j'aimerais poser au ministre une question ayant trait à des observations qu'il a formulées à la Chambre à propos des rapports qui existent entre la tribune des journalistes et Radio-Canada. Il a dit alors qu'il ne déciderait jamais de dire à Radio-Canada qui devrait figurer à ses programmes. Tout cela est parfait, mais il a dit aussi qu'à son point de vue Radio-Canada était peut-être allée un peu trop loin en ne choisissant que certains des journalistes de la tribune.

D'après moi, la Société Radio-Canada devrait avoir le courage de nommer des membres de son personnel pour remplir ces fonctions, mais elle n'y semble pas disposée.

J'aimerais connaître les vues du ministre là-dessus et savoir s'il est possible de mettre fin au désaccord apparemment créé par le fait que, selon la Société Radio-Canada, seule une poignée de membres de la tribune des journalistes ont la qualité d'élocution et le charme voulus, dirais-je, pour passer à la télévision.

M. Herridge: Monsieur le président, je serai très bref comme d'habitude, mais je veux poser une question au ministre. Une partie de cette subvention servira-t-elle à aménager des stations de relai à faible puissance devant desservir les régions qui n'ont pas de communications radiophoniques à l'heure actuelle ou dont ces communications ne sont pas satisfaisantes. Le ministre est au courant de la situation qui existe dans les Kootenays. J'en ai parlé maintes et maintes fois. Il faudrait trois ou quatre de ces stations pour desservir de 4,000 à 5,000 habitants ne jouissant pas aujourd'hui d'une réception radiophonique satisfaisante. Le ministre dira-t-il à la Chambre si le gouvernement pense actuellement établir ces stations qui desserviraient les régions souffrant de ce désavantage? Peut-il dire à la Chambre en particulier quelles sont les intentions de Radio-Canada quant à la circonscription de Kootenay-Ouest, cette année?

M. Robichaud: Monsieur le président, les observations très brèves que je présenterai à l'occasion de l'étude de ce crédit porteront également sur un autre sujet. Je sais que mes commettants se préoccupent de la grève des réalisateurs du réseau français de Radio-Canada, bien qu'ils n'en soient pas directement atteints, pour ce qui est de la télévision, car, je le répète, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et le long de la côte de Gaspésie se trouve une concentration de population de 200,000 habitants privés du service et des installations de télévision.

Mercredi, le ministre a répondu à une question marquée d'un astérisque que j'avais fait inscrire dans le *Feuilleton* et j'ai été heureux de l'entendre informer la Chambre qu'on étudiait l'installation éventuelle d'un tel service. Le ministre pourrait répondre, je le sais, qu'une entreprise privée a reçu l'année dernière un permis pour l'exploitation d'une station de télévision sur la côte de Gaspésie, à New-Carlisle. Cette station est censée desservir une certaine région du nord-est du Nouveau-Brunswick en présentant 65 p. 100 des émissions en français et 35 p. 100 en anglais. Un tel service ne contenterait pas notre population. Nous avons, dans le nord du Nouveau-Brunswick, des villes telles que Campbellton, Dalhousie, Bathurst, Newcastle et Chatham dont une forte proportion de la population parle anglais.

Je m'inquiète assez parce que je sais que lorsque certains dirigeants de la société privée qui a l'intention de créer un réseau à New-Carlisle prennent la parole dans ces localités à majorité anglaise, il disent: "Vous n'avez pas à vous en faire; même si notre permis prévoit que 35 p. 100 de nos émissions seront en anglais, vous vous apercevrez que si nous pouvons réaliser notre projet, la plus grande partie de nos émissions seront en anglais." Quand ils prennent la parole dans des régions où la population est de langue française, ils disent la même chose, c'est-à-dire qu'on n'a pas à s'inquiéter, que la plupart des émissions seront en langue française.

Avant de terminer, je demande au ministre de s'entremettre auprès de Radio-Canada, comme il l'a fait pour assurer l'installation des services dans sa propre circonscription de la Nouvelle-Écosse. Le ministre se rend compte, je le sais, que les 200,000 habitants du nord-est du Nouveau-Brunswick et de la côte gaspésienne sont des contribuables canadiens qui versent leur part de la somme qui est approuvée par la Chambre à l'égard de Radio-Canada. Dans quelques mois, nous serons invités à approuver une autre somme de 69 millions pour l'exploitation de Radio-Canada. Ces 200,000 contribuables du nord-est du Québec et du Nouveau-Brunswick paieront leur part de cette somme et ont le droit de recevoir des services. Peut-être une petite proportion de ces espoirs placés dans le Nord pourrait-elle être détournée et orientée vers le Nouveau-Brunswick; nous aurions alors les services que nous demandons.

M. Benidickson: Je profite de ce que ce crédit est à l'étude pour formuler quelques observations sur un domaine à mon avis plutôt négligé des services de Radio-Canada, celui de la télévision notamment, surtout dans la circonscription que je représente. Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a trouvé que notre région se prêtait fort bien à l'énoncé de certaines promesses dont les gens étaient amenés à croire qu'elles seraient tenues s'il était élu. Le 18 mars, à Kenora, il a annoncé qu'il aurait certains changements à apporter dans l'organisme régissant Radio-Canada.

Dans les journaux de Winnipeg le lendemain, on disait que le premier ministre avait fait une révélation surprise dans son discours à Kenora. On ajoutait que M. Diefenbaker avait reçu les plus vifs applaudissements lorsqu'il avait virtuellement promis une station de télévision à cette région.

Une voix: Virtuellement!

M. Benidickson: Oui, virtuellement. Je tiens seulement à rappeler au ministre qu'à la dernière session, plusieurs questions et réponses ont porté sur ce problème. Le 30 janvier de cette année, le ministre m'a effectivement donné une réponse à la suite de certaine documentation de rappel de ma part. Comme il est indiqué dans le hansard, il a dit que la Société Radio-Canada a un budget de $100,000 pour les stations auxiliaires partout au Canada, en conformité du programme qu'il a annoncé le 25 juin dernier à la Chambre. Je me demande, monsieur le président, si le ministre pourrait expliquer comme il se fait que jusqu'à présent, après cette longue période de temps, il n'a été dépensé pour Kenora que $702 dans ce sens; il conviendrait, j'en suis sûr, que la plus grande partie de ce montant représentait probablement des frais de voyage et autres dépenses du même genre. J'ai été un peu étonné de constater qu'en comparaison de ce montant très peu élevé pour Kenora, Saint-Boniface et Trail (C.-B.), les services de stations auxiliaires de télévision ont progressé très rapidement dans la région à laquelle le ministre s'intéresse particulièrement, soit la Nouvelle-Écosse. En effet, l'an dernier, les dépenses de la Société Radio-Canada à Liverpool, à Shelburne et à Yarmouth se sont élevées à $54,492 sur les $100,000. Je me demande si le ministre se donnerait seulement la peine d'examiner la situation dans les autres parties du Canada afin d'essayer d'équilibrer ce progrès qui a été accompli en conformité de sa déclaration de juin dernier.

M. Simpson: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les honorables députés qui ont parlé à ce sujet aujourd'hui. Et non sans une certaine stupéfaction, à cause de la façon dont ils ont félicité la Société Radio-Canada pour le travail accompli et pour la réalisation d'un réseau national de radio et de télévision. Je crois que nous devrions y regarder à deux fois avant de nous mettre à féliciter qui que ce soit pour la réalisation d'un réseau dit national de télévision. Tant que toutes les parties de notre pays ne seront pas desservies par la télévision, on ne saurait parler d'un réseau national de télévision.

Des membres de l'opposition ont critiqué les bancs du gouvernement au sujet de ce qu'ils appellent l'inaction du Gouvernement vis-à-vis de la grève. Je dois reconnaître que j'ai fort peu à dire à ce sujet en ce moment, mais je voudrais faire remarquer que pendant tout le temps que les libéraux ont été au pouvoir, ma circonscription n'a pas eu de services de radio ni de télévision. La circonscription de Churchill comprend environ les trois cinquièmes de la province du Manitoba et elle n'a pas une seule région, si petite soit-elle, qui soit desservie par la télévision de Radio-Canada. Il y a 14 circonscriptions dans tout le Manitoba, et je crois qu'il est permis de dire que plus de la moitié ne sont pas desservies par la télévision de Radio-Canada.

Je n'ai pas l'intention d'insister là-dessus pour le moment, car j'espère présenter une résolution à la Chambre au cours de la session sur l'à-propos de doter ces régions d'un service de télévision. Je tiens à rappeler de nouveau à la Chambre que nous devons tous collaborer à l'établissement d'un réseau vraiment national de radiodiffusion et de télévision en examinant de près les dépenses de Radio-Canada afin de doter de ces services les régions qui n'en jouissent pas encore.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre ne répondra-t-il pas aux questions que j'ai posées?

M. Régnier: Je crois que le ministre a annoncé à la Chambre en juin dernier qu'une station auxiliaire de télévision serait aménagée à Saint-Boniface. Nous espérons toujours que cela se fera. Avant que la Chambre se prononce cependant sur la mesure, j'aimerais obtenir un mot d'assurance du ministre.

M. Martin (Timmins): J'ai quelques observations à ajouter. Au cours du débat, des représentants de diverses régions du Canada ont demandé au ministre de faire en sorte que ces régions bénéficient des services de Radio-Canada. Nous avons aussi entendu des députés,—nous avons d'ailleurs lu la même chose dans la presse du pays,—accuser Radio-Canada de gaspiller l'argent des contribuables. Je crois que nous devrions garder cette idée à l'esprit. On pense généralement, —ce que je n'approuve certainement pas,— que Radio-Canada devrait se garder de s'implanter dans les régions rentables du pays, pour desservir seulement celles où les exploitants privés n'osent s'installer. On s'attend que Radio-Canada rende ce service et en même temps on lui reproche de gaspiller les deniers publics. Nous ne pouvons avoir les deux, monsieur le président! Si on s'attend que Radio-Canada desserve les régions non rentables du pays, elle a certainement droit aussi à desservir les endroits dont elle peut obtenir quelques recettes aidant à contrebalancer ses dépenses. Mais je ne pense pas que de nombreux députés aient une vue objective de cette question.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, j'attendais pour voir si les députés avaient autre chose à dire au sujet du crédit avant son adoption. Je me trouve cet après-midi dans une situation extrêmement difficile. Comme les députés le savent, des négociations se poursuivent en ce moment même,

ou du moins je l'espère. Elles ont commencé à midi; si elles ont été conclues, j'espère que c'est de façon satisfaisante. Il y a bien des choses que je voudrais dire sur les questions qui ont été soulevées aujourd'hui, mais je crois qu'il pourrait être inopportun de la faire présentement. Je pourrais peut-être remettre l'examen de ces points à plus tard, lorsque la question sera remise sur le tapis lors de l'examen des crédits principaux.

Je crois que le ministre des Finances a clairement défini la situation ce matin. Je voudrais rappeler la nature du crédit que nous sommes appelés à approuver cet après-midi. C'est assez malheureux que ce crédit soit intitulé "Subvention en vue du déficit prévu d'exploitation" de la Société Radio-Canada. Comme le ministre l'a fait remarquer, les crédits de cette année, qui se terminera le 31 mars, comportaient un poste de 12 millions de dollars, évaluation de la somme perçue par le parlement de la taxe d'accise sur les appareils de radio et de télévision pour l'année financière se terminant le 31 mars. Lorsque la nouvelle loi a été décrétée, il y a quelques semaines, cette disposition est tombée. Sur ce montant de 12 millions de dollars, Radio-Canada a déjà perçu environ 9 millions, ce qui laisse le solde qui apparaît dans les crédits. Il ne s'agit donc pas du tout d'une contribution pour combler un déficit. Ce n'est pas une augmentation du genre de celles que nous trouvons habituellement dans les crédits supplémentaires. C'est simplement une opération de comptabilité pour rembourser à Radio-Canada les sommes qu'elle aurait reçues si la loi n'avait pas été abrogée.

Je puis aller plus loin, monsieur le président, et dire que ce crédit est plutôt défavorable à Radio-Canada parce que, à cause de la prospérité que le présent gouvernement a fait naître au pays et qui est tellement évidente de toutes parts, le montant de 12 millions de dollars que nous avions prévu comme produit de cette taxe est en réalité bien inférieur au montant que nous aurions perçu. Le montant a tellement augmenté que ce serait probablement entre 15 et 16 millions de dollars que nous aurions perçus au moyen de ce prélèvement, comparativement à l'évaluation de 12 millions. Par conséquent, plutôt que de recevoir une contribution pour combler un déficit, Radio-Canada renonce en fait à une somme de 2 ou 3 millions qui aurait été perçue si la taxe était demeurée en vigueur jusqu'à la fin de l'année. Je veux que ce point soit bien compris.

Il a été question de gaspillage, de prodigalité et d'autres choses semblables aujourd'hui au sein de ce comité. Je ne doute pas le moins du monde, monsieur le président, qu'il se fait du gaspillage et des prodigalités à Radio-Canada. Je doute fort qu'il n'y ait ni gaspillage ni prodigalité dans aucune société, aucun organisme commercial ou ministère du gouvernement. C'est ce que prouvent jusqu'à un certain point les crédits présentés hier par le ministre des Finances, où les dépenses compressibles ont été réduites d'environ 39 millions, malgré l'expansion des services de l'État. J'espère que dans les jours ou dans l'année à venir, ce conseil d'administration, travaillant de concert avec la direction, pourra reviser le fonctionnement de Radio-Canada, pour le simplifier et effectuer des économies. S'il existe quelque prodigalité et gaspillage, comme il s'en trouve indubitablement en certains endroits, car c'est inévitable, j'espère et m'attends que cette situation sera redressée dans les jours à venir.

Je tiens à m'associer à l'hommage que les honorables députés ont fait à Radio-Canada pour le service qu'elle a rendu au pays et, notamment, pour la croissance extrêmement rapide de la télévision, tant au réseau national qu'au réseau français. Je crois que la Société Radio-Canada a établi, dans ce domaine, un record qui reste sans égal dans le monde. La télévision a sans aucun doute grandi rapidement. Il le fallait. Elle a grandi trop vite. Aussi, dans ce service en expansion, il se trouve, sans aucun doute, des éléments qui se sont multipliés en quatre ou cinq ans pour assurer un service satisfaisant, tant en français qu'en anglais, deux réseaux de ce pays si "peu densément" peuplé, et c'est à dessein que j'emploie cette expression. Le Canada a une population de 17 millions et demi, contre 165 millions pour nos voisins du Sud, qui ne disposent pourtant que de trois réseaux nationaux. Nous avons établi ici un record dont nous devrions être fiers.

Je veux rendre hommage à la direction, aux employés, aux réalisateurs, aux artistes et à tous ceux qui ont rendu ce record possible. Je tiens aussi à rendre hommage, monsieur le président, à la direction de Radio-Canada pour sa conduite pendant cette grève. Nous avons affaire, je crois, au chapitre le plus malheureux et le plus inutile de l'histoire des relations ouvrières au Canada. Cela n'aurait jamais dû arriver. Pourtant cela s'est produit, et il a été extrêmement difficile de prendre la mesure de la situation, de la maîtriser et de rétablir les relations entre les employés et la direction. Tout ceci aurait pu être fait sans difficulté si la grève ne s'était pas produite.

Je suis le premier à admettre qu'il y avait quelques tensions mineures entre la direction et les réalisateurs à Montréal. Il aurait fallu s'occuper de ces différends et cela aurait pu être fait en une demi-heure s'ils avaient été soumis à la direction ici à Ottawa. Mais ils

ne lui ont pas été soumis et cette situation s'est prolongée jusqu'au moment où la grève a été déclenchée.

Je crois qu'il est justifié, monsieur le président, d'attirer l'attention du comité sur les circonstances dans lesquelles la grève s'est déclenchée et le rôle que le temps a joué. Le 29 décembre, je crois, il y a eu une conférence entre des représentants des réalisateurs et des représentants de la direction à Montréal, Il y en avait eu une autre plus tôt au cours du mois. Les réalisateurs avaient formulé certains griefs. La direction avait promis de s'en occuper. Elle a invité les réalisateurs à fonder une association. On s'est entendu sur ce point. L'association devait siéger de nouveau pour essayer d'aplanir les difficultés. Or, le 29 décembre à neuf heures du matin, une conférence a débuté entre les représentants des réalisateurs et ceux de la direction. La conférence a duré toute la journée. Il y a eu suspension des délibérations pour conférer avec les principaux intéressés, pour l'heure du lunch et pour d'autres fins semblables. Enfin, à cinq heures, on faisait le piquet autour de l'immeuble de Radio-Canada. Dès le premier jour, on a eu recours à l'arme qu'on ne doit utiliser qu'en tout dernier ressort.

C'est ce qui a rendu beaucoup plus difficile la tâche de régler le différend. Si la grève n'avait pas alors éclaté, les petits griefs qui existaient, et j'admets volontiers qu'il y en avait, auraient pu se régler très facilement. Ce jour-là, on a formulé et débattu certaines formules. L'une d'elles invitait les réalisateurs à créer une association semblable à celle de Toronto et avec laquelle Radio-Canada traiterait volontiers. Cela a été refusé. La question de l'organisation d'un syndicat a été traitée et je veux qu'il soit clair que des discussions ont eu lieu à ce sujet, ce dont on a peu ou pas parlé ici aujourd'hui. Mais on y a fait allusion. Cela a été pour parler de l'intransigeance et de l'entêtement de la Société à cet égard. Notre loi exige qu'un syndicat, pour pouvoir être créé, ait la certification du Conseil canadien des relations ouvrières après la lui avoir demandée. Le syndicat une fois certifié, la Société traiterait tout naturellement avec lui. La Société a dit de façon claire le 29 qu'elle était prête à traiter avec le syndicat si celui-ci demandait à être reconnu par le Conseil canadien des relations ouvrières et obtenait cette reconnaissance. Ce fut la seconde proposition faite ce jour-là. Les représentants des réalisateurs ont dit vouloir un syndicat, mais ont refusé de s'adresser au Conseil.

Je voudrais maintenant dire ceci. Il est vrai qu'un règlement ou une entente sur la reconnaissance du syndicat peuvent être atteints sans que le syndicat s'adresse au Conseil. Mais la loi existe. Il s'agit d'une Société de la couronne créée par le Parlement et responsable devant lui. Cette loi de notre pays a été adoptée par le Parlement. Je vous demande, monsieur le président, comme je le ferais à tout député, si l'on peut accuser une société d'intransigeance et d'obstination, quand, à titre de société de la Couronne, elle dit aux parties à un différend ouvrier comment observer les lois ouvrières du pays? Je ne crois pas qu'elle le puisse, ni que quelqu'un puisse sérieusement prétendre qu'elle le pourrait.

La troisième proposition de ce jour-là voulait que chaque partie nomme un avocat pour négocier et discuter l'ajournement du problème à un mois, deux semaines, une semaine, afin d'essayer de situer les griefs et de les résoudre. Cette proposition a été rejetée également. En tout, ce jour-là, on a discuté six ou sept propositions, malheureusement en vain, d'où cette malheureuse grève. Il est bien clair, je pense, que si la direction de Radio-Canada à Montréal prête à certaines critiques dans des questions secondaires d'administration, questions qui auraient dû être réglées et dont on s'occupera, il ne s'agissait pas de questions de fond propres à justifier le déclenchement d'une grève en l'espace de huit heures. C'est le temps qui s'est écoulé entre le commencement de la discussion et l'établissement des lignes de piquetage autour de l'immeuble. Voilà pour cette question.

La proposition a été faite par l'honorable député de Dollard,—et ici je rends hommage au député de Laurier pour le discours très sensé et très objectif qu'il a prononcé ce matin sur le sujet,—relativement au fait que durant la grève, il s'est manifesté un certain sens de responsabilité et d'objectivité, comme on est en droit d'attendre, je pense, de la part de tous les honorables députés à cette occasion. Je dois dire qu'il m'a semblé que l'honorable député de Dollard parlait, dois-je dire, comme si le temps était venu de tenir des élections. Dans ce cas, je pense que la peine dominerait la colère.

Il a prétendu que le gouvernement avait manqué à son devoir en ne s'occupant pas de la question. Je pense que c'est la première fois que pareille observation est faite, dois-je dire, par un membre important de l'opposition officielle. Ça fait du bien, monsieur le président, d'entendre pareille critique. On ne s'attendait pas que pareille critique fût faite à l'égard du gouvernement. Nous ne nous y attendions pas. Le gouvernement, avait-on dit, allait ruiner Radio-Canada, il allait se mêler des affaires de Radio-Canada. Il est plutôt ironique, monsieur le président, que le ministre qui, avec beaucoup de diligence, a tout fait pour s'assurer qu'il n'y aurait aucune

intervention dans les affaires de Radio-Canada, sous quelque façon que ce soit, devient maintenant la cible de la critique parce qu'il a refusé d'intervenir dans cette question. Dès le début, depuis que je suis devenu ministre et qu'il m'incombe de faire rapport à cette Chambre pour la Société Radio-Canada, j'ai constamment soutenu que Radio-Canada est un organisme indépendant de la Couronne. J'ai déclaré au Parlement que je n'interviendrais d'aucune façon dans la direction de cet organisme. A mon sens, aucun député ne devrait s'attendre que je le fasse. Le gouvernement n'est intervenu d'aucune façon depuis que la grève a commencé.

On a établi une analogie, dans le conflit qui nous occupe, avec l'attitude adoptée par le gouvernement en vue de régler la grève des chemins de fer. Il n'existe aucune analogie ni comparaison entre une entreprise qui se livre à la concurrence comme le National-Canadien et dessert toute la nation et cet organisme impalpable et indéfini mais très important qui exerce son influence sur l'opinion publique et sur la culture canadienne et qui serait facilement paralysé s'il devenait jamais un ballon politique ou l'objet d'une ingérence politique. Si nous créons maintenant un précédent en intervenant dans le domaine des relations ouvrières en ce qui concerne la Société Radio-Canada, le précédent pourra donner lieu à des interventions d'un autre genre; nous pourrions ainsi détruire un organisme qui appartient au Canada français, au Canada anglais, en réalité à tout le Canada. C'est pourquoi le gouvernement a adopté cette attitude et entend la maintenir.

J'espère que les pourparlers en cours aujourd'hui auront du succès. Si je comprends bien, les divergences de vues sont très minimes. On a siégé jusqu'à 5 heures 30 ce matin, pour dormir ensuite probablement toute la matinée et reprendre les négociations à midi. Je suis sûr que, d'une façon ou d'une autre, ces négociations prendront fin probablement d'ici quelques minutes, ou d'ici une heure ou deux, si tout va bien. Mais, à tout événement, on va en arriver à une conclusion.

Voilà, monsieur le président, de façon générale, l'attitude que le gouvernement a prise, et voici maintenant un aperçu des circonstances de la grève. Les réalisateurs ont toujours eu la liberté de s'adresser au Conseil des relations ouvrières pour obtenir la reconnaissance syndicale. Je ne voudrais pas ennuyer le comité avec des détails, mais j'estime qu'il convient de faire la lumière là-dessus. Il est vrai qu'en 1952, si je ne m'abuse, le Conseil des relations ouvrières était saisi de deux demandes de reconnaissance syndicale de la part de syndicats de

[L'hon. M. Nowlan.]

Radio-Canada. Dans un cas, on me dit que le syndicat a demandé au Conseil des relations ouvrières d'exclure les réalisateurs. Ces derniers ont accepté et ont été exclus. On s'était entendu là-dessus. Une autre demande a été reçue quelque temps après. Dans ce dernier cas, il ne s'agissait pas d'un syndicat de réalisateurs, mais d'un syndicat, mettons de techniciens ou de quelque autre catégorie d'employés de la Société. Quelques réalisateurs faisaient partie de ce groupement, mais personne a proposé qu'ils fassent partie du syndicat. On en a conclu, à tort ou à raison, qu'ils voulaient en être exclus, de sorte que la Commission canadienne des relations ouvrières les a effectivement exclus. Alors, par suite de ces deux précédents, monsieur le président, j'ai l'impression que les réalisateurs ont cru, à tort, qu'un précédent avait été créé qui les empêcherait de formuler avec succès une demande au Conseil. Les mesures législatives et les coutumes évoluent, les lois et les décisions changent, de sorte que, selon moi, se fondant sur une décision prise d'après un motif aussi intangible, étroit et douteux que celui-là,—et il y a six ans, au surplus,—le Conseil ne refuserait pas une demande en ce moment, et ne devrait pas la refuser. Si la demande avait été faite, la question aurait été réglée. Je ne suis pas sûr s'il y a une limite de temps assignée au Conseil pour siéger, mais je suis sûr que la question aurait été réglée bien avant aujourd'hui. La Société a toujours été prête et disposée à reconnaître l'association. Elle fonctionne avec succès en ce moment à Toronto, et cela depuis un an; la même offre a été faite aux réalisateurs, mais elle a été refusée.

Quelqu'un,—je crois que c'était l'honorable député de Dollard,—a parlé des écarts de traitements entre Toronto et Montréal. La Société Radio-Canada m'informe, et je ne doute pas que ces renseignements soient exacts, qu'un réalisateur de premier ordre à Toronto reçoit environ $1,000 de plus qu'un réalisateur de premier ordre à Montréal et que de 75 à 80 p. 100 des réalisateurs reçoivent exactement le même traitement, bien que les réalisateurs de Montréal aient accompli un magnifique travail. Nous devons tenir compte d'un autre élément qui touche cette question. Je suis surpris que la différence de traitements ne soit pas plus grande à cause de la concurrence des réseaux des États-Unis, de tous les réseaux de langue anglaise. La pression exercée sur les réalisateurs de langue anglaise est, bien entendu, beaucoup plus grande que sur les réalisateurs de Montréal, où l'élément de la concurrence n'est pas très important. Je puis assurer aux honorables députés qu'il n'y a

eu aucune distinction injuste en matière de traitements, d'après ce qu'on m'a dit du moins. Il n'y a que cet écart de $1,000, et nous nous rendons tous compte qu'à la direction supérieure, dans n'importe quel domaine, une différence de $1,000 est négligeable et ne devrait pas fournir matière à discussion.

On a soutenu que le réseau français a été bouleversé. Il est fort malheureux que ces programmes, qui font grand honneur aux réalisateurs et jettent un éclat flatteur sur les talents artisiques de nos amis de la province de Québec qui ont mis sur pied ce grand réseau canadien-français, aient été désorganisés dans une large mesure, mais je dois dire qu'il n'y a pas eu le bouleversement dont on a parfois parlé ici. Le réseau a fonctionné. Des spectacles ont été présentés, des films ont été projetés. Peut-être que les gens du Québec ont plus de chance, relativement aux films, que ceux qui regardent les réseaux anglais. Comme les députés le savent, le service puise dans les réserves de vieux films, et ceux qu'on projette sur le réseau anglais sont souvent pas mal vieux. En revanche, le réseau français a reçu des films récents de centres européens, et on me dit qu'on les a accueillis avec beaucoup de gratitude.

Comme je l'ai dit, monsieur le président, je pourrais parler de bien des éléments. J'ai reçu à ce propos un courrier fort volumineux, dont beaucoup de la province de Québec, et les opinions qu'on y exprime ne donnent pas à penser, si regrettable que la situation ait été, qu'un rude coup a été porté au réseau français ou que la Société a commis une erreur en prenant l'attitude qu'elle a adoptée. La Société poursuit ces négociations depuis des semaines. Il est vraiment regrettable qu'un grand Canadien de souche française, le président de la Société, un des premiers à obtenir la présidence d'un importante société d'envergure nationale, ait été terrassé à ce moment-là. Je veux parler de M. Ouimet, l'homme à qui nous devons le service de télévision que nous avons aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Nowlan: On a donné à entendre en certains milieux,—ces assertions n'ont pas été faites ici ni par les réalisateurs,—qu'il y a un élément de race en cette affaire; que ces Anglais,—les Canadiens anglais,—prennent envers nos gars des attitudes inadmissibles. Je tiens à féliciter les réalisateurs, car je leur en ai parlé. J'en ai causé avec MM. Quirion et Duceppe. Tous les deux m'ont dit qu'ils étaient satisfaits à ce sujet et qu'ils feraient tout leur possible pour dissiper ce sentiment. Et ils l'ont fait.

Je désire ajouter une autre observation pour être équitable envers la direction de la Société Radio-Canada. Toutes les démarches qui ont été entreprises, toutes les lettres signées par la direction de Radio-Canada ont été signées par M. A. Ouimet le dimanche matin avant qu'il soit frappé d'une crise cardiaque, et la direction de Radio-Canada, à part quelques négociations personnelles menées autour de la table, n'a adopté aucune position dans cette question, sauf celle qui avait été autorisée par M. Ouimet, qui s'était surmené avant de subir cette malheureuse attaque. C'est extrêmement regrettable qu'il n'ait pu poursuivre l'œuvre commencée. Je tiens à féliciter MM. Carter et Bushnell qui ont insisté pour que les négociations se poursuivent avec ces Canadiens français et je tiens à féliciter tous les intéressés et les employés qui ont continué à faire fonctionner le réseau, en travaillant de longues heures, de 15 à 18 heures sans interruption, et s'exposant quelquefois à de grands risques.

Le député de Timmins a dit,—je ne comprends pas encore,—qu'il avait été question d'attaques. A Radio-Canada, personne certainement ne s'est livré à des voies de fait ou à des menaces à l'égard du personnel de la Société. C'est évident. Je suis sûr que personne ne pense un seul instant que Radio-Canada y soit impliquée. Les épouses de certains employés qui sont au travail reçoivent jusqu'à cent appels téléphoniques par jour. On leur dit qu'il est possible que leur mari ne rentre pas à la maison ou qu'il puisse arriver quelque chose à leur enfant quand il va à l'école. Ce sont les choses qui se passent dans la coulisse.

Je viens de recevoir une note qui m'apprend que les négociations ont été ajournées il y a quelques minutes et qu'elles reprendront dans une demi-heure. Ce sont les dernières nouvelles au sujet de ces négociations.

Des questions ont été posées par les députés de Kenora-Rainy-River, de Port-Arthur et d'autres circonscriptions au sujet de la situation dans leurs régions. A mon avis, il serait peut-être préférable de réserver ces questions jusqu'à ce que le comité se réunisse, alors que les dirigeants de la Société fourniront une information précise et détaillée, plutôt que d'obliger les députés à s'en remettre aux renseignements que je pourrais leur fournir à l'heure actuelle, renseignements qui seraient nécessairement d'ordre très général. Cependant, je tiens à donner au député de Kenora-Rainy-River l'assurance que les crédits de l'année dernière prévoyaient l'extension du service dans sa région et que la Société a l'intention de donner suite à ce projet. Si on n'a pas réalisé le projet comme on aurait dû le faire, ou comme s'y attendait

le député, c'est regrettable, mais le crédit est maintenu et si les fonds ne peuvent être dépensés cette année, ils apparaîtront de nouveau dans les crédits de l'année prochaine.

C'est l'affaire de Radio-Canada. Elle s'occupe de ces diverses régions. Chacun des plans évoqués l'an dernier à Kenora-Rainy-River, à Shelburne-Yarmouth-Clare et au Manitoba, six ou sept, sont en voie de réalisation ou seront réalisés par Radio-Canada. J'espère qu'ils le seront dans un avenir relativement proche.

Je ne vois rien que je pourrais utilement ajouter en ce moment. J'ai probablement passé par-dessus certaines questions soulevées par des honorables députés, mais il est des moments, je le répète, où le silence est d'or, surtout lorsque les négociateurs se sont ajournés pour une demi-heure.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre ne dira-t-il pas si un membre du conseil d'administration en fait partie, contrairement aux dispositions de l'article 22 de la loi sur la radiodiffusion.

L'hon. M. Nowlan: Je ne pense pas qu'un des membres du conseil d'administration de Radio-Canada y siège contrairement aux dispositions de l'article 22 de la loi pertinente. L'honorable député veut parler, comme il l'a dit, de M. Raymond Dupuis. Je suis très heureux qu'un Canadien distingué, un homme d'affaires remarquables, veuille faire partie du conseil d'administration de Radio-Canada, au prix de beaucoup d'efforts et en sacrifiant beaucoup de temps. M. Dupuis n'est aucunement responsable des décisions qui ont été prises au sujet de cette grève.

J'ai raison, je crois, de conclure de ce qui a été dit,—et si j'ai tort l'honorable député me reprendra,—que M. Dupuis peut avoir été tenu responsable de quelque façon de décisions en vue de résister à la grève ou de remettre un règlement à plus tard. Ni M. Dupuis ni aucun autre membre de la direction n'a pris part aux discussions à ce sujet avant la maladie de M. Ouimet.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, si je puis interrompre, je voudrais dire que je n'ai pas dit cela et que l'on ne peut nullement interpréter de cette façon ce que j'ai dit.

L'hon. M. Nowlan: Nous verrons, monsieur le président. Nous consulterons le hansard demain matin et nous verrons ce qui a été dit. Voilà ce que j'ai compris. S'il est prouvé que je me trompe, je retirerai certainement et immédiatement ce que j'ai dit. Je croyais que c'était ce que l'honorable député pensait. J'ai lu dans les journaux et ai conclu des propos tenus ici, que c'était parce que M. Dupuis était administrateur de Dupuis Frères un grand magasin à rayons de Montréal. Comme marchand détaillant il vend des appareils de radio et de télévision. Il est certain que cela n'était pas dans l'esprit de ceux qui ont rédigé le projet de loi. La définition des mots "appareils de radio" a été mise dans la loi pour prévenir quelque chose d'entièrement différent et je crois qu'elle a permis de l'éviter bien que les termes en soient peut-être trop rigoureux. La définition a été insérée pour empêcher que les fabricants d'appareils ou d'équipement de radio ne fassent pression sur la Société. C'est pourquoi le mot "appareil" a été employé.

Comme l'a dit l'honorable député la loi sur la radio renferme, il est vrai, la définition technique de l'expression: "appareil de radio". Nous savons pourquoi elle s'y trouve. Elle n'a absolument rien à voir à la question qui nous occupe. Sous l'empire de la loi sur la radio, au début, on exigeait un droit de permis. La plupart d'entre nous se rappellent que les gens devaient acheter un permis de radio. Pour éviter de payer ce permis des personnes prétendaient qu'elles n'avaient pas de radio, mais seulement des lampes ou une partie de radio.

La définition de l'expression "appareil de radio" a été rédigée de façon à s'appliquer à tout appareil pouvant recevoir ou transmettre un signal. Malheureusement le terme "appareil de radio" qui figure dans la loi sur la radiodiffusion est exactement le même qui paraissait dans la loi sur la radio il y a plusieurs années. L'expression a été insérée dans la loi sur la radio afin d'empêcher les gens de prétendre qu'ils n'avaient qu'une partie d'appareil de radio pour éviter de payer un droit de permis.

M. Dupuis a porté la chose à mon attention et nous avons discuté ce point. Je lui ai dit que l'intention du gouvernement était de s'assurer que personne ne pourrait faire pression sur la Société au sujet de la fabrication ou de la vente d'appareils de radio. La Société, il va sans dire, achète de ces appareils. Ce à quoi nous songions, c'était des installations coûteuses dont le prix s'élevait à des milliers et parfois des centaines de milliers de dollars. Certes, personne jouissant de son bon sens à cette époque ou depuis lors aurait conclu que cela aurait pu s'appliquer à quelqu'un qui vendait un appareil de radio ou de télévision dans son magasin de détail, qu'il s'agisse d'un grand magasin ou d'un petit magasin de campagne dans quelque coin reculé. Je remercie le comité de son indulgence. J'avais oublié de traiter cette question quand j'ai parlé.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, si on veut bien me permettre quelques mots, j'aimerais dire que je suis reconnaissant au

ministre de ce qu'il ait jugé à propos de répondre à ma question. Sa réponse a été longue et le compte rendu indiquera la différence entre l'attitude prise par ce côté-ci de la Chambre et celle qui est prise par l'autre côté de la Chambre.

Je dois dire au ministre avec tout le respect que je lui dois que sa réponse n'est ni satisfaisante, ni acceptable. Il ne suffit pas que le ministre dise: "Il n'entre pas dans les intentions du gouvernement que la loi soit interprétée de cette façon". Je réponds au milorsqu'il a présenté la loi canadienne sur la radiodiffusion. Ce sont justement les choses contre lesquelles nous ont mis en garde le chef de l'opposition, le député de Bonavista-Twillingate et le représentant d'Ottawa-Ouest. Ils ont donné l'avertissement qu'un tel état de choses pourrait prendre de l'ampleur et leurs observations figurent au compte rendu. Le ministre se lève maintenant à son siège pour dire: "On n'avait pas cette intention. J'ai dit à ce monsieur qui, je le répète encore, est fort honorable, que le gouvernement n'avait pas cette intention." C'était certes l'intention du Parlement comme le fait voir cette mesure, et je m'en remets à ceux qui, sans être versés en droit, peuvent lire la langue anglaise. J'en suis sûr, ils ne peuvent que conclure qu'on enfreint l'article actuel en l'occurrence.

Je suis reconnaissant au ministre de l'attitude qu'il a prise au début de ses remarques. Il a commencé par expliquer la situation telle qu'elle est, avec calme, sérénité et dignité. Il a continué sur ce ton pendant quelques moments puis, pour une raison ou pour une autre, il s'est radicalement écarté de cette direction. J'ai été tout à fait ébahi, comme l'a été le comité, j'en suis sûr, et comme l'a été le ministre du Travail, j'en suis aussi certain, quand l'honorable député s'est mis en frais de condamner l'attitude prise par les réalisateurs, représentant une des parties à la grève. Il a continué en disant qu'à la suite de la réunion du 29 décembre ils ont placé des cordons de grévistes autour du bâtiment. Il a déclaré qu'il y a eu des irrégularités et de la violence. Et il a déclaré textuellement que les circonstances telles qu'elles existaient alors n'étaient pas de nature à motiver un règlement. Il a dit, de fait "La grève n'aurait jamais dû se produire; le gouvernement n'interviendra jamais; les réalisateurs ont jugé par inadvertance et à tort qu'ils n'avaient pas le droit de faire une autre demande à la commission nationale des relations ouvrières."

Je dirai au ministre avec toute la déférence que je peux manifester et tout le respect que j'ai pour sa personne, il le sait bien, que les grèves et les différends ne se règlent pas de cette façon. Après tout, les gens ont le droit de se mettre en grève. C'est un droit inné dans notre pays. Que ceux qui font la grève aient tort ou raison il n'incombe pas au ministre d'en décider. Peut-être est-ce du ressort du ministre du Travail mais ce n'est certes pas du ressort du ministre qui est "le patron" de Radio-Canada.

Le ministre a continué en faisant une autre déclaration renversante au sujet du droit d'association. Que les réalisateurs fassent ou non partie de la direction, ils ont bien sûr le droit de s'associer. On l'a affirmé maintes et maintes fois.

C'est un autre droit qui est accordé aux citoyens canadiens. De plus, ceux qui ont étudié attentivement la question,—et je ne veux pas mentionner les noms de ces spécialistes,—affirment que, sans aucun doute, ces gens ont le droit de former une association. C'est l'avis de ceux qui connaissent cette question.

L'hon. M. Nowlan: Personne n'a jamais mis cela en doute.

L'hon. M. Chevrier: Il y a quelques instants, mon honorable ami a laissé entendre que tel était le cas.

L'hon. M. Nowlan: Je ne pense pas qu'on puisse interpréter ainsi mes observations.

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami a été jusqu'à dire qu'ils n'avaient pas le droit de former une association.

L'hon. M. Nowlan: Le compte rendu est là. Mon honorable ami a mis en doute une conclusion que j'avais tirée de ses observations et j'ai certainement le droit d'en faire autant à propos d'une conclusion qu'il a tirée des miennes. Je ne voulais certainement pas donner l'impression qu'à mon avis, ils n'avaient pas le droit de former une association et je suis convaincu de n'avoir pas créé cette impression. Il n'y a jamais eu aucun doute quant au droit qu'ils possédaient à ce sujet. On les a exhortés, priés et suppliés de former une association et ils ont promis de le faire mais ils sont revenus sur leur promesse le lendemain matin.

L'hon. M. Chevrier: J'accepte la déclaration du ministre mais ce n'est pas l'attitude qu'il avait adoptée les premiers jours de l'affaire. Je déclare que son attitude a énormément changé en comparaison de celle qu'il avait prise les premiers jours de la grève et que l'attitude du ministre du Travail s'est également modifiée. A ce moment-là, ils s'en lavaient les mains, n'avaient rien à voir avec la grève et n'interviendraient pas. "Ce n'est pas notre affaire", déclaraient-ils! C'était

l'attitude qu'avait adoptée alors le gouvernement.

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. L'honorable député de Laurier vient de dire que le ministre du Travail a modifié son attitude depuis le début du conflit. C'est faux. Mon attitude est encore la même qu'aux premiers jours de la grève.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je alors poser une question au ministre? N'est-il pas exact que le ministre a vu les dirigeants de Radio-Canada pour discuter avec eux le différend qui était alors à l'étude?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, j'ai rencontré les dirigeants de Radio-Canada, mais ce n'était pas du tout pour discuter les raisons d'être du différend. Le 16 janvier, au début de la session, l'honorable député de Laurier m'a posé une question qui se trouve au hansard. J'ai alors exposé bien clairement mon attitude et celle du ministère du Travail. Cette attitude est encore la même. J'ai vu les réalisateurs deux fois. La seconde, c'est lors de leur marche sur Ottawa. Je leur ai donné de très bons conseils. Je leur ai conseillé de reprendre les négociations avec Radio-Canada. Je suis très heureux de dire à l'honorable député qu'ils ont suivi mon conseil et sont en train de négocier. Si l'honorable député n'est pas satisfait de cette façon de procéder, certes, il se donne bien du mal pour mêler les cartes.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je trouve très étrange que le ministre du Travail nous dise qu'il a rencontré les réalisateurs et les dirigeants de Radio-Canada à deux reprises, mais pas pour parler de la grève.

L'hon. M. Starr: Encore une fois, j'invoque le Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Cela semble...

L'hon. M. Starr: L'honorable député de Laurier fausse la vérité.

L'hon. M. Chevrier: ...assez étrange...

L'hon. M. Starr: Je n'ai pas dit cela tout à l'heure.

L'hon. M. Chevrier: ...de la part du ministre du Travail. Quand survient un différend, le ministre du Travail rencontre une des parties, puis l'autre, mais ce n'est pas pour parler du différend.

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement, monsieur le président...

M. le président: A l'ordre! Les honorables députés parlent en même temps. Je leur demanderais de bien vouloir parler un à la fois.

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement...

L'hon. M. Chevrier: C'est moi qui ai la parole en ce moment.

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement, monsieur le président. L'honorable député de Laurier vient de dire que j'ai admis avoir rencontré les réalisateurs une fois et les dirigeants de Radio-Canada deux fois. Or j'ai dit exactement le contraire. L'honorable député, je pense, ne fait pas attention à ce qui se dit à la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, il est assez mal d'interrompre quelqu'un en plein discours, mais il est pire encore de l'interrompre parce qu'on n'aime pas ce qu'il dit. C'est exactement le cas ici. Le ministre du Revenu national est sans doute responsable dans une large mesure de ce qui se passe, mais le ministre du Travail a aussi une grande part de responsabilité. Mais il se refuse à faire quoi que ce soit. Il reste à cheval sur la clôture, comme un "mugwump", avec son "mug" d'un côté et son "wump" de l'autre.

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement, monsieur le président...

L'hon. M. Chevrier: Que vient faire ici le Règlement? Il n'y a pas d'infraction au Règlement.

Une voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Chevrier: Vous ne me ferez pas asseoir, sachez-le bien. Je refuse de me taire. J'invoque la question de privilège. Je dis à l'honorable député...

M. le président: A l'ordre! Je dois rappeler aux honorables députés qu'ils ne doivent pas interrompre à haute voix le député qui a la parole. De plus, j'apprécierais beaucoup que les députés ne parlent pas tous ensemble. Cela faciliterait la tâche du président.

L'hon. M. Chevrier: Je pose la question de privilège. Pendant que je parlais de la question même dont la Chambre est saisie, un député m'a interrompu, me priant de m'asseoir. Je soutiens que l'honorable député n'a pas le droit de parler de la sorte dans les circonstances et je proteste aussi énergiquement que possible contre ce genre de conduite. Et maintenant, si la Chambre me permet...

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement, monsieur le président. L'honorable député de Laurier a employé pour me décrire un mot qui, à mon avis, n'est pas parlementaire et qu'il devrait retirer...

M. Benidickson: "Mugwump".

L'hon. M. Starr: ...parce que, monsieur le président,...

M. Benidickson: Chatouilleux.

L'hon. M. Starr: ...depuis que j'ai assumé la responsabilité de ce poste, j'ai toujours cherché à accomplir ma tâche à l'égard des relations entre patrons et ouvriers qui relèvent de la juridiction fédérale. Après avoir entendu les observations de l'honorable député de Laurier, je ne suivrai certes pas ses conseils, car on n'aurait sûrement pas réussi à obtenir les règlements qu'on a atteints jusqu'ici.

M. Benidickson: Cela n'a rien à voir au Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, si l'on me permet de poursuivre, je tenterai de demeurer plus calme, pourvu que les honorables députés siègeant en face ne m'interrompent plus. Je disais donc il y a un moment que, non seulement la conduite de ce gouvernement, mais la conduite du ministre du Travail en particulier, est inacceptable à ce côté-ci de la Chambre, et je suis bien sûr qu'elle est inacceptable dans les circonstances actuelles, parce que le ministre du Travail a pris comme attitude dès le début qu'il ne devait pas intervenir. Qu'il ait tort ou raison, à lui d'en décider. A mon avis, il a tort, et j'entends le prouver. Il a tort, parce que dans les circonstances, l'attitude du gouvernement est confuse et contradictoire. J'espère que le ministre du Travail ne m'interrompra pas quand je parle ainsi, car il se souvient très bien que le ministre du Revenu national a dit que la grève était illégale. Il l'a déclaré en termes non équivoques; il parlait très clairement. Il l'a répété au moins deux ou trois fois et l'on me dit,—le ministre me reprendra si je fais erreur,—qu'à l'occasion de la réunion qu'il a tenue avec les réalisateurs dans la salle du comité des chemins de fer, il est revenu sur sa prise de position et a dit que, peut-être, il était allé trop loin. Qu'il ait dit cela ou non, je laisse passer. Mais même après cela, il est revenu à la Chambre et a répété que la grève était illégale. Votre collègue, le Solliciteur général, a déclaré très clairement à deux reprises qu'elle ne l'était pas; il l'a déclaré la première fois en réponse à une question que je lui avais posée moi-même, et, au cours du débat qui a suivi, il a dit que la prise de position des réalisateurs était légale. Quelle était l'attitude du ministre du Travail à cet égard? J'ai dit qu'il était resté "assis sur la clôture", car il n'a fait aucune déclaration pour dire si la grève était légale ou illégale. L'est-elle ou non? L'attitude du gouvernement est certes contradictoire et peu claire.

Le ministre du Travail devrait pouvoir se prononcer nettement sur la question, car c'est vraiment son ministère qu'elle concerne. Les relations ouvrières relèvent du ministre du Travail et non du ministre du Revenu national, mais le ministre du Travail a refusé de prendre position, si ce n'est pour déclarer que le gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir. Ici encore, il incombe au gouvernement...

L'hon. M. Starr: Je reporte l'honorable député de Laurier à ma réponse à sa question, qui commence à la page 9 du hansard du 16 janvier dernier. Il y verra quelle est mon attitude.

L'hon. M. Chevrier: Peu m'importe qu'on m'interrompe pendant que je parle pour me dire: Regardez dans le hansard et vous trouverez la réponse à ma question.

L'hon. M. Starr: Ce n'était que pour rétablir les faits.

L'hon. M. Chevrier: Oh, je sais que le ministre n'aime pas cela. Je sais que le ministre du Travail est ennuyé.

L'hon. M. Starr: Je ne suis pas ennuyé le moins du monde. La seule chose qui m'ennuie, c'est que vous causez bien du tort dans cette affaire.

L'hon. M. Chevrier: Qui a commencé?

L'hon. M. Starr: C'est l'honorable député qui le fait, et il fait bien du tort.

M. le président: A l'ordre!

L'hon. M. Chevrier: Le ministre fait mieux de ne pas me montrer du doigt, parce que si je continue il va changer d'attitude.

L'hon. M. Starr: L'honorable député fait bien du tort au sujet de ce différent.

M. le président: A l'ordre! On ne doit pas interrompre celui qui a la parole...

L'hon. M. Starr: Qu'il dise la vérité alors.

M. le président: ...à moins d'invoquer le Règlement ou de poser la question de privilège, ou encore d'obtenir de celui qui a la parole la permission de lui poser une question. Je prie de nouveau les honorables députés d'éviter ces manifestations pendant qu'un député a la parole.

L'hon. M. Chevrier: Je reviens à l'illogisme du gouvernement dans ce différend, illogisme suscité par deux opinions au sein du gouvernement, apparemment, l'une indiquant que la grève est illégale et l'autre indiquant qu'elle ne l'est pas. C'est pour ce motif que je disais, quand on m'a interrompu, qu'il incombe au gouvernement de dissiper la confusion actuelle.

Les déclarations faites à la Chambre cet après-midi par le ministre du Revenu national ont une portée déjà rendue évidente. Soit dit en toute déférence, comme je l'ai

fait tantôt, je n'en discerne vraiment pas le bien-fondé. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne voyons pas comment le différend est illégal en aucune façon. Les réalisateurs n'ont pas d'entente collective avec la Société Radio-Canada; beaucoup d'entre eux n'avaient même pas de contrat individuel avec la Société quand est survenue l'interruption du travail. Finalement, tant qu'ils sont considérés par la Société Radio-Canada comme faisant partie de la direction, ils ne sont pas visés par la loi et ne peuvent donc la violer. C'est la seule interprétation que l'on puisse donner logiquement au différend actuel, et c'est pour cette raison qu'il ne nous était pas possible de comprendre pourquoi le gouvernement ne pouvait pas intervenir dans la question.

J'aimerais, si l'on m'y autorise, passer à un autre aspect de ce problème. Il s'agit, ici encore, de la responsabilité du gouvernement dans ce différend. Depuis le début, le ministre du Travail a refusé d'intervenir, alléguant que la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail ne l'y autorisait pas.

M. Chambers: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

M. Chambers: Je me demande s'il a bien pesé la portée de ce qu'il avance aujourd'hui sur la situation telle qu'elle existe à l'heure actuelle? Je sais qu'il est désireux de voir les choses aboutir à une solution et j'espère seulement qu'il réfléchira avant de continuer sur ce ton.

L'hon. M. Chevrier: Le député voulait la permission de poser une question, mais il n'a pas posé de question: il a fait une déclaration. En réponse à sa déclaration, je dirai que s'il avait été présent à la Chambre et s'il avait écouté la déclaration qu'a faite le ministre du Revenu national et qui a provoqué mon intervention, il aurait alors pu poser sa question d'abord au ministre du Revenu national.

Je puis peut-être passer maintenant à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Le paragraphe (1) de l'article 56 dit clairement:

> Lorsqu'il le juge opportun, le ministre peut, sur demande ou de son propre chef, procéder ou faire procéder aux enquêtes qu'il croit utiles sur des questions industrielles, et il peut accomplir les choses qui paraissent propres à maintenir ou à garantir la paix industrielle et à faciliter des conditions favorables au règlement des différends.

Voilà un texte bien clair. A notre avis, que je soumets au ministre comme un avis valable, ce dernier pourrait, s'il le désire, intervenir et faire les choses qui sont prévues dans la loi. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons jamais accepté et n'accepterons jamais l'étroite interprétation que le ministre du Travail a donnée à cet article.

L'hon. M. Starr: Libre à vous.

L'hon. M. Chevrier: Oui, libre à moi et j'ai le droit de m'exprimer comme je le fais; c'est pourquoi j'espère que le ministre cessera de m'interrompre lorsque j'exprime ma pensée et que je fais part de l'étude approfondie que j'ai accordée à cette question.

L'hon. M. Starr: A condition que les faits que vous citez soient exacts.

L'hon. M. Chevrier: Ces faits sont absolument exacts. C'est parce qu'ils ennuient le ministre qu'il m'interrompt.

Bien que le ministre n'ait pas été disposé à intervenir, il a rencontré, au moins deux fois, les représentants des réalisateurs, comme il l'a dit en m'interrompant, et il a rencontré les dirigeants de Radio-Canada. Je n'en dirai pas plus long à ce sujet, car je suis sûr que le ministre pourrait se lever et dire qu'il les a en effet rencontrés, mais qu'il n'a pas discuté le différend avec eux. S'il le dit, je dois naturellement le croire sur parole. C'est le Règlement de la Chambre qui le veut, et il faut en rester là. Je ne vais pas faire de déductions, mais simplement dire ceci. Ayant, d'une part, rencontré les réalisateurs et discuté la question avec eux, et ayant, d'autre part, rencontré les dirigeants de Radio-Canada, que ce soit pour discuter cette question ou non, il me semble que la seule chose logique à faire était de voir les deux groupes ensemble. C'est là que les bons offices du ministre du Travail et du gouvernement auraient pu être d'un secours extraordinaire, d'une utilité immense.

Il ne me semble que logique de penser que lorsque les parties sont reçues séparément, c'est un pas dans la voie d'un règlement au différend en cause. La mesure suivante consiste à voir les deux ensemble. Si le ministre avait jugé bon d'agir ainsi, je suis sûr que la situation qui existe aujourd'hui aurait probablement pu être devancée d'au moins 10 jours.

Si je peux avancer encore d'un pas, tandis que le ministre soutenait ne pouvoir intervenir pour les raisons qu'il en donnait, le premier ministre, d'autre part, donnait une interprétation toute différente de l'inaction du gouvernement. Il a dit aux représentants de la CTCC il y a une quinzaine de jours, que le gouvernement ne pouvait intervenir dans ce différend car son intervention serait interprétée comme une ingérence indue dans les affaires de Radio-Canada, ingérence qu'on

pourrait lui reprocher. Encore une fois, monsieur le président, le gouvernement nous donne deux versions de la même situation. Je maintiens et je le répète, la position du premier ministre en cette affaire est inacceptable. L'État doit éviter de s'immiscer dans l'établissement des programmes, de gêner la liberté d'information et la liberté d'expression à Radio-Canada j'en conviens. Voilà une chose que tous les députés approuveront. Cependant, l'intervention du gouvernement dans le but d'offrir ses bons offices pour régler un différend du travail est quelque chose de très différent.

Ce n'est pas seulement possible, d'après les dispositions de la loi dont j'ai parlé il y a quelques instants, mais aussi dans le cas présent c'est à la fois ce qu'il y a de plus pratique et de plus souhaitable.

L'hon. M. Pickersgill: C'est le devoir du gouvernement.

L'hon. M. Starr: A votre avis.

L'hon. M. Chevrier: Oui, c'est mon avis et je dis non seulement que c'est la responsabilité du gouvernement, mais comme l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate l'a fait remarquer, que c'est son devoir d'agir ainsi.

L'hon. M. Starr: Ce n'est aussi que son opinion.

L'hon. M. Chevrier: Poussons cette étude un peu plus loin et voyons si oui ou non ma position n'est pas logique. Si un différend se produisait entre Radio-Canada et le syndicat accrédité existant qui représente ses employés, il est certain que le ministre du Travail et son ministère pourraient intervenir et que cette intervention ne serait pas regardée comme une ingérence abusive dans les affaires de Radio-Canada, spécialement si ce différend entraînait une longue interruption du travail paralysant les deux réseaux nationaux.

Je suis bien sûr que le ministère du Travail est intervenu par le passé et que cette intervention n'a pas été considérée comme un empiétement dans le règlement de différends ouvriers. Si l'argument du premier ministre était poussé jusqu'à sa conclusion logique, il semble que nous aurions une catégorie spéciale de différends ouvriers, savoir: ceux qui impliquent la Société Radio-Canada, où le gouvernement, par l'entremise du ministre du Travail ou autrement, ne pourrait nullement intervenir. Qu'arriverait-il si nous avions une longue grève paralysant les réseaux publics qui serait provoquée par l'intransigeance de quelques hauts fonctionnaires de la Société Radio-Canada?

En raison de l'avis que j'ai exposé tantôt, je pense avoir établi bien clairement que les deux attitudes prises,—celle du premier ministre, d'une part, et celle du ministre du Travail, de l'autre,—relativement à l'intervention dans ce différend ne sont ni acceptables ni tenables. La conclusion inéluctable est que le gouvernement a le droit et donc le devoir d'intervenir dans des différends comme celui-ci puis d'aider à obtenir une solution satisfaisante.

De plus, le ministre du Travail a le droit d'intervenir personnellement, comme je l'ai dit plus tôt. Malgré ses interruptions, étant donné sa personnalité et l'assurance qu'il a fournie dans des questions antérieures, je suis sûr que s'il avait décidé d'intervenir dans ce différend la question aurait été réglée il y a plusieurs jours.

Imaginons un instant, si je le puis, que le gouvernement a raison de dire qu'il ne peut pas intervenir dans ce différend. Même si c'était vrai, cela ne veut pas dire que le gouvernement n'a aucune sorte de responsabilité à cet égard. Même si c'était vrai qu'il s'agit simplement d'un différend au sein de la direction de la Société Radio-Canada et que le gouvernement ne peut intervenir directement, on ne peut certes nier qu'en fin de compte la Société Radio-Canada est responsable au Parlement, lequel, par l'entremise du comité de la radiodiffusion qui sera établi durant la session, peut intervenir pour entendre les deux parties au différend actuel. On a déjà exprimé cet avis.

Même actuellement, si le différend est réglé, le gouvernement songera peut-être à constituer le comité en question pour que le Parlement sache à quoi tenaient les difficultés éprouvées. S'il n'en était pas ainsi et que la question ne soit pas réglée, je soutiens à nouveau en toute déférence que c'est une méthode qu'il convient d'adopter,—et je la propose au gouvernement,—pour régler le conflit.

Toutefois, la constitution du comité incombe d'abord au gouvernement, il ne peut pas nier cette responsabilité. De ce côté-ci de la Chambre, nous pressons encore le premier ministre dans les termes les plus énergiques de constituer ce comité immédiatement. Comme je l'ai dit en commençant mes observations, les parties sont actuellement réunies en séance de conciliation pour étudier l'affaire et c'est tant mieux. J'espère que la procédure de conciliation qui a été établie par des particuliers sera couronnée de succès. Mais si elle ne l'était pas, je propose en toute déférence au gouvernement les trois méthodes que j'ai esquissées de façon assez générale. Je reviens à l'idée que le ministre du Travail lui-même devrait intervenir. J'en viens ensuite à l'établissement d'un comité de la radio permettant au Parlement d'étudier les points litigieux du différend et, enfin, j'en viens à la nomination

d'un commissaire conformément à l'article 56 de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, ainsi que l'a recommandé plus tôt dans la journée mon ami le député de Saint-Denis.

Avant de reprendre mon siège, monsieur le président, qu'il me soit permis de dire, comme je l'ai fait au début de mes remarques, que ce qui m'a poussé à les faire a été la déclaration du ministre du Revenu national cet après-midi. J'ai essayé de parler de la question aussi objectivement que possible. Si je n'y ai pas réussi, le comité en jugera. Mais je veux insister sur le fait que de nombreuses personnes souffrent et vivent depuis 39 ou 40 jours dans des circonstances extrêmement difficiles. Le réseau français est en danger. Cinq millions de personnes ne jouissent pas des programmes auxquels elles sont habituées et ont droit. A cause de cela, nonobstant ce qui s'est dit ici ou ce qui pourrait s'y dire, je trouve que la discussion a été une bonne chose. Le gouvernement s'y est vu sur le qui-vive. Elle l'a poussé à tenter de réunir les parties au différend, sinon directement, du moins par d'autres. Mais du moment que les parties se réunissent, aussi longtemps qu'elles discutent, il y a tout lieu de croire qu'un règlement peut être effectué. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, souhaitons que ce soit pour bientôt.

M. Carter: Avant que nous terminions l'étude de ce poste, monsieur le président, le ministre du Revenu national aurait-il l'obligeance de préciser une de ses déclarations antérieures que je n'ai pas bien saisie parce j'ai été distrait à ce moment-là. J'ai cru avoir entendu le ministre dire que ce poste a pour objet de combler une perte de revenus prévue pour Radio-Canada par suite de la suppression d'un impôt quelconque. Aurait-il l'obligeance de préciser quel était cet impôt particulier dont il a parlé?

L'hon. M. Nowlan: Je croyais avoir bien précisé cette question, monsieur le président. Il ne s'agit pas d'une perte prévue. C'est une perte effectivement subie. L'impôt dont j'ai parlé, c'est la taxe d'accise spéciale sur les appareils de radio et de télévision qui était versée à Radio-Canada aux termes de la loi et qui avait été évaluée, dans nos crédits de l'année dernière, à environ 12 millions de dollars pour l'année. Quand la nouvelle loi a été mise en vigueur, l'ancienne loi, évidemment, a été abrogée automatiquement. Ce poste représente la différence entre les sommes reçues et le montant prévu de 12 millions de dollars. Comme je l'ai dit au comité plus tôt, si la loi avait été en vigueur jusqu'à son échéance normale, soit le 31 mars, j'estime que le montant aurait considérablement dépassé la somme de 12 millions.

[L'hon. M. Chevrier.]

M. Carter: Je remercie très sincèrement le ministre de ses explications.

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, nous venons d'assister à un aspect extrêmement intéressant de ce débat, et l'avouerai-je, surprenant. Il y a eu des interruptions dont la plus troublante est bien celle du ministre qui a cherché à interrompre Votre Honneur. Je ne crois pas que cette manière de faire soit dans le meilleur intérêt de la Chambre.

Je constate que la plupart des notes que j'ai prises et dont je voulais parler maintenant se rattachent à des questions déjà traitées par l'honorable député de Laurier. Par conséquent, mes observations seront brèves. Quelques questions demandent à être soulignées et il s'en trouve encore une ou deux à ajouter à celles que l'honorable député a déjà mentionnées. Il est vrai que le ministre du Revenu national et le ministre du Travail ont déclaré à maintes reprises qu'ils ne voulaient pas intervenir dans cette affaire et qu'ils ne le pouvaient pas. La réponse, à mon avis, indique que les deux s'en sont mêlés.

Une voix: Comment?

M. Martin (Timmins): D'abord parce que l'honorable ministre du Travail a dit que c'était une grève illégale. On s'en est manifestement mêlé sans intervenir.

L'hon. M. Starr: Ce n'est pas vrai. Je n'ai jamais dit cela à la Chambre. L'honorable député ne sait pas de qui il parle. Il est embrouillé.

M. Martin (Timmins): Nous avons encore vu aujourd'hui ce qui est très...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, si l'honorable député me le permet. Il me semble que par le passé il a toujours été reconnu dans cette Chambre que lorsqu'un membre du gouvernement parle, de par la doctrine de la responsabilité collective, il parle au nom du gouvernement. Aussi il semble que l'honorable représentant de Timmins était parfaitement justifié de tirer cette conclusion.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, j'invoque le Règlement; le député de Timmins a dit de façon certaine que c'était le ministre du Travail qui avait dit cela et je m'y suis opposé. L'honorable député de Bonavista-Twillingate se lève toujours pour en appeler au Règlement, mais je pense qu'il se mêle sur le rappel qu'il soulève. Il n'en serait pas ainsi s'il avait écouté ce qui a été dit.

M. Martin (Timmins): J'ai bien dit l'honorable ministre du Travail, mais l'honorable ministre a indiqué bien clairement qu'il ne

veut rien avoir à faire avec le ministre du Revenu national.

L'hon. M. Starr: J'ai déclaré que telles n'étaient pas mes paroles.

M. le président: A l'ordre!

M. Martin (Timmins): J'ai toujours eu beaucoup de respect à l'égard de l'honorable ministre du Revenu national pour l'esprit de justice qu'il manifeste habituellement à la Chambre; mais à mon grand étonnement il a indiqué bien clairement, pour la deuxième fois aujourd'hui, sa position en regard de cette grève en particulier et il ne semble certainement pas que sa position soit neutre. Les deux honorables ministres, je pense, ont déclaré qu'il ne veulent pas intervenir. Mais nous avons vu des ministres du cabinet afficher publiquement à la Chambre qu'ils voient d'un très bon œil l'intervention d'un député de leur parti. Il va sans dire que je fais allusion à l'honorable député de St-Laurent-Saint-Georges. Cela a tout l'air, monsieur le président, d'une manœuvre politique; étant donné que le ministre du Travail et le ministre du Revenu national semblent se ranger nettement du côté de la direction, pour ce qui est du différend en cause, il reste à certains d'entre nous de nous ranger de l'autre côté.

L'hon. M. Starr: C'est précisément à vous, les cécéfistes, qu'il appartient de le faire.

M. Martin (Timmins): Je n'ai jamais vu encore un différend où tout le monde était du mauvais côté. S'il en était ainsi, il n'y aurait pas de différend. Il est certain que si un aspect de ce différend doit être défendu par des membres du cabinet, alors il est certain qu'il appartient à l'autre aspect du différend d'avoir quelqu'un pour défendre sa cause à la Chambre. Personnellement, je ne tiens pas à me prononcer à l'égard de ce différend. Comme je l'ai déjà dit, la seule chose qui m'intéresse,—et je crois parler au nom de tous ceux qui forment ce groupe-ci, —c'est qu'on considère cette affaire avec équité. Je crois que c'est là ce qui importe avant tout. Je répéterai que le gouvernement ne devrait pas confondre ingérence avec intervention. J'ai l'impression que le gouvernement a de la difficulté à établir une distinction entre ces deux mots. Tout ce que nous avons toujours demandé, c'est qu'il intervienne dans cette affaire, et non pas qu'il s'y ingère. Or, il semble que tout ce qu'il a fait jusqu'ici a été précisément de s'ingérer et de refuser d'intervenir.

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, il est extraordinaire de constater, devant la situation qui existe à la Société Radio-Canada et les questions nombreuses et à point qui ont été posées par les députés de ce côté-ci de la Chambre, que pas un ministre n'ait daigné se lever pour donner au moins l'impression qu'il était intéressé à régler ce problème.

Que s'est-il produit lorsque nous avons entendu l'honorable député de Timmins (M. Martin) lancer une accusation tout à fait parlementaire? Nous avons vu l'honorable ministre du Travail (M. Starr) déguerpir plutôt que d'essayer de contenir un peu plus longtemps son tempérament.

Nous n'avons jamais vu pareille situation au pays. Je suis convaincu que si le réseau anglais était impliqué dans une situation semblable, les ministres se lèveraient et essaieraient de la régler; mais c'est secondaire, la question a peu d'importance puisque c'est simplement le réseau français qui est atteint.

Des voix: Honte!

M. Tremblay: C'est ridicule. C'est effrayant de dire des choses semblables.

M. Pigeon: Voilà un bel exemple d'unité nationale. Le parti avant le pays, pas autre chose.

M. Caron: L'honorable député dit-il: "le parti avant le pays"?

M. Pigeon: Certainement.

M. Caron: Quand l'honorable député s'est-il levé pour défendre l'intérêt des siens dans la province de Québec?

M. Pigeon: Nous le faisons chaque jour. Nous nous levons à la Chambre; nous ne restons pas assis comme les députés de l'opposition actuelle l'ont fait durant 25 ans.

M. Caron: Monsieur le président, j'admire ces interventions inutiles. Ce sont ces mêmes gens qui, au cours des dernières campagnes électorales, prétendaient que tout pourrait être réglé lorsque les conservateurs accéderaient au pouvoir.

M. Pigeon: Vous ne connaissez seulement pas la circonscription de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

M. Tremblay: Ridicule!

M. Caron: Je sais que les gens de Joliette-L'Assomption-Montcalm se satisfont de très peu.

M. Pigeon: Je vous remercie du compliment. Vous vous en souviendrez.

(Traduction)

Des voix: Honte! Honte!

M. le président: Je dois rappeler aux honorables députés qu'ils doivent s'adresser au président quand ils parlent. Ils ne peuvent pas adresser leurs observations à un autre député qui a la parole.

(Texte)

M. Maurice Johnson: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Habel: Asseyez-vous; vous parlerez tantôt.

M. Caron: Je n'y vois pas d'objection.

M. Johnson: Si j'ai bien compris l'honorable député de Hull, il a dit tout à l'heure que si les employés du réseau anglais étaient en grève, le gouvernement étudierait le problème et que, étant donné que seul le réseau français était concerné dans cette affaire, le gouvernement refusait de s'en occuper. L'honorable député prétend-il exprimer l'opinion du chef de l'opposition (M. Pearson) lorsqu'il fait cette affirmation à la Chambre?

M. Caron: Je ne parle pas au nom du chef de l'opposition; je parle en mon nom et j'exprime une opinion personnelle, comme tout député a droit de le faire en cette enceinte. De plus, pour prouver que mes avancés peuvent être considérés comme justes, pendant plusieurs semaines les grévistes ont essayé de parlementer et d'obtenir des entrevues, sans toutefois y réussir.

Ils ont même reçu une lettre, un jour, leur disant que s'ils n'étaient pas au travail un certain matin, ils seraient considérés comme ayant démissionné. Les employés du réseau anglais écrivent immédiatement une lettre de protestations et l'ultimatum est retiré. Une seule intervention du réseau anglais a réglé la situation. Ceci prouve que si les employés du réseau anglais avaient été en grève, on n'aurait pas toléré que cette partie importante de la population soit privée des programmes auxquels elle a droit. C'est pourquoi je prétends que les ministres devraient intervenir.

L'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan) nous a dit un jour: "Vous nous blâmez si nous intervenons dans le domaine de Radio-Canada." Nous reconnaissons que le gouvernement n'a pas le droit d'intervenir dans le domaine des programmes de la Société, pas plus dans le domaine administratif, mais lorsqu'il s'agit d'un conflit ouvrier, alors que la Société et ses employés ne peuvent s'entendre, il faut nécessairement que quelqu'un intervienne. Il n'y a personne qui soit en meilleure situation que les ministres pour intervenir dans ce domaine.

Pendant qu'un ministre dit: "Nous n'interviendrons pas parce que la grève est illégale", l'autre dit: "Nous devons intervenir parce que la grève est légale". Un dit: "Je vais essayer d'intervenir"; l'autre dit: "Je ne me prononce pas, je ne sais pas si la grève est légale ou illégale". Quel charivari! Ces gens qui sont unis par la solidarité ministérielle offrent ainsi aux Canadiens le spectacle de dirigeants qui ne peuvent s'entendre. Cet état de choses est malheureux pour le pays.

Je prétends que le ministre du Travail devrait intervenir directement. Au lieu de quitter la Chambre, comme il l'a fait il y a quelques minutes, il aurait dû se lever et répondre aux questions qui lui ont été posées. De plus, il aurait dû informer la Chambre pour quelle raison, s'il y en a, il n'est pas intervenu, ou encore, s'il a l'intention d'intervenir, pour quelle raison il va le faire.

Nous voyons dans ce groupe des personnes qui sont presque réduites à la mendicité. Ces gens qui touchaient peut-être des traitements raisonnables ont vécu selon leurs moyens et aujourd'hui, après plusieurs semaines de grève, ils sont dans le besoin. Et pendant tout ce temps-là, les ministres disent: "Nous n'interviendrons pas."

Je prétends que ces ministres n'agissent pas selon le mandat qui leur a été confié et le serment qu'ils ont prêté, car ils doivent diriger le pays de façon que les choses marchent le mieux possible. Ils sont là inactifs, incapables d'agir, parce qu'ils n'aiment pas que le groupe ouvrier ait le dessus sur leur créature, l'organisme de la radio canadienne. C'est là qu'est la question...

M. Johnson: Notre créature?

M. Caron: Oui, monsieur le président, la nouvelle commission est une créature du nouveau gouvernement.

M. Johnson: M. André Ouimet est-il une de nos créatures?

M. Caron: Ce sont ces gens-là qui ne veulent pas régler la situation.

Il me semble qu'au moins un ministre de la Couronne devrait promettre aux Canadiens qu'il va y avoir intervention en vue d'essayer de régler ce problème. Les citoyens de la province de Québec et les Canadiens français du pays veulent revoir les programmes qui les intéressent. Ils y ont droit parce qu'ils payent leur part des dépenses de tous les réseaux de la Société; et nous prétendons que le gouvernement actuel n'a pas le droit de les laisser dans cette situation et qu'il lui faut intervenir. Que l'honorable ministre du Revenu national croie que la grève est illégale ou non, c'est secondaire. Ce que nous voulons, c'est un réseau qui nous donne les programmes que nous désirons et que nous préférons. Je prétends que le ministre n'a pas le droit de se taire; il est obligé d'agir, et, dans les circonstances, je suis surpris de le voir rester muet devant tant de demandes de la part des différents députés de la Chambre.

M. Tremblay: Monsieur le président, je n'aurais pas voulu intervenir dans ce débat provoqué par la demande de crédit supplémentaire de l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) mais, pendant toute la journée, nous avons entendu divers orateurs, toujours du même côté, exprimer toutes sortes de doléances sur le conflit qui règne actuellement à Radio-Canada.

Monsieur le président, je n'ai pas besoin de répéter ce que j'ai dit l'autre jour, soit que je suis pour le droit d'association, pour l'ordre, pour la justice dans les conflits de tous genres. Je n'ai pas besoin de répéter que je suis extrêmement désireux de voir ce conflit se régler au bénéfice des parties intéressées. Mais je ne puis comprendre et, surtout, je ne puis accepter de laisser des députés libéraux ou du parti CCF tenter, à l'occasion d'un conflit qui comporte sa part de tragique, de soulever encore une fois des préjugés de race, essayer de faire de ce conflit une question ethnique. Ce n'est pas là la situation.

Il y a dispute, d'un côté, entre les autorités de Radio-Canada, et de l'autre, un groupe de réalisateurs de la société Radio-Canada. Il n'appartient pas à moi de préjuger du droit et des faits. Mais, il me semble qu'il y a moyen d'en arriver à une entente sans avoir recours à des moyens démagogiques comme ceux dont l'opposition libérale nous a donné aujourd'hui l'exemple. Il y a moyen, monsieur le président, de ramener le débat à ses dimensions exactes, d'établir l'équation telle qu'elle doit être posée dans ce conflit. Des procédures ont été engagées, on a tenté de part de d'autre de trouver un terrain d'entente. Les négociations sont actuellement en cours, et les remarques des députés libéraux pourraient fort bien avoir sur ces négociations des effets défavorables.

Monsieur le président, je ne comprends pas que l'on veuille aujourd'hui mettre en péril ces négociations par des revendications qui se situent précisément dans l'optique le plus préjudiciable, dans les circonstances, l'optique ethnique. Je suis Canadien français au même titre que l'honorable député de Hull (M. Caron). Je suis, comme lui, désireux de voir le réseau français reprendre ses programmes. Mais je ne vois pas,—et je le dis avec toute l'énergie dont je suis capable,—je ne vois pas que les honorables ministres de notre gouvernement essaient de faire de ce conflit une question ethnique. Ce ne sont pas là les problèmes qui sont mis en cause. Il y a un problème de revendication normale entre un patron et des employés. C'est là le problème exact et ce que l'on cherche actuellement à régler, c'est le problème en fonction de cette équation. D'un côté, des travailleurs qui veulent avoir des conditions de travail satisfaisantes et de l'autre, un patron, un employeur qui est la société Radio-Canada et qui doit protéger les intérêts de la Société en même temps que faire justice aux travailleurs qu'il emploie. C'est là le problème ramené à ses dimensions exactes.

Je ne crois pas, monsieur le président, qu'il y ait eu lieu d'animer un débat acrimonieux sur un thème nationaliste. C'est encore là une manœuvre du parti libéral qui, pendant des années, s'est ingénié à diviser le Canada en Canadiens anglais et Canadiens français sous prétexte qu'il pourrait se servir de cette division sur le plan électoral. Il est temps, monsieur le président, que ce jeu prenne fin et qu'on cesse d'utiliser, à des fins électorales, des problèmes qui sont infiniment respectables.

La province de Québec, en 1958, a répondu de façon précise à cette question que lui ont posée les libéraux "voulez-vous encore une fois un parti politique qui soit contre la province de Québec?" On a compris en 1958 que le problème politique canadien n'était pas dans cette dispute acerbe entre deux groupes ethniques. Et l'on a tort, à propos du conflit de Radio-Canada, d'essayer de ranimer des fantômes, de ressusciter des croquemitaines. Et, monsieur le président, ces gens-là, depuis des semaines, par toutes sortes de questions insidieuses, malveillantes, malhonnêtes, essaient de jeter...

M. Caron: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Un député n'a pas le droit de prétendre que les questions qui sont posées en cette enceinte sont malhonnêtes; c'est qualifier d'infâme la question qui est posée, et le député de Roberval vient de dire que ces questions sont malhonnêtes.

M. Tremblay: Monsieur le président, si le mot...

M. Caron: Qu'il retire ses paroles. Je demande une décision.

M. Johnson: Le député a fait son rappel au Règlement.

M. Habel: Un instant, vous n'êtes pas l'Orateur.

M. le président: Les honorables députés qui prennent part à ce débat devraient employer des épithètes plus modérées à l'endroit de leurs collègues. Je n'ai pas l'impression que l'honorable député de Roberval ait visé qui que ce soit lorsqu'il a dit que les questions posées étaient malhonnêtes. Conséquemment, je ne puis lui demander de retirer ses paroles étant donné que le qualificatif qu'il a employé ne visait personne en particulier.

Cependant, je prierais l'honorable député de Roberval, et les autres d'être plus modérés dans leurs discours.

M. Tremblay: Merci, monsieur le président. J'étais à dire que les députés de l'opposition, depuis quelques semaines, ont pratiqué la méthode des questions insidieuses, avec toute la signification que l'on peut donner à ce mot, ces gens ont essayé, encore une fois, de diviser la province de Québec. Ce n'est pas là le fond du conflit, je le répète. Il s'agit d'un problème qui met en cause des travailleurs et des patrons qui cherchent une formule équitable. C'est là le fond du problème.

J'entendais cet après-midi,—je ne me suis pas levé pour relever ses paroles,—j'entendais l'honorable député de Dollard (M. Rouleau), essayer de nous faire croire, après tous les efforts que le gouvernement a faits pour amener les parties à un règlement équitable, que le mérite du règlement éventuel reviendrait à l'honorable député de Laurier (M. Chevrier). Je parlais l'autre jour, monsieur le président, de la conversion de l'honorable député de Laurier. Aujourd'hui, on veut procéder à sa canonisation.

Monsieur le président, je ne pense pas que ce soit la façon normale et équitable de régler un conflit que de susciter des disputes sur le thème nationaliste.

L'hon. M. Chevrier: Que connaissez-vous dans le règlement des conflits?

M. Tremblay: Monsieur le président,...

L'hon. M. Chevrier: Que connaissez-vous dans le règlement des conflits?

M. Tremblay: ...au moment où j'ai entendu des bruits, je voulais dire que si je ne me suis pas levé plus tôt, c'est parce que j'avais vu la manœuvre électorale qui est sous-jacente à l'attitude de nos honorables amis de l'opposition.

L'honorable député de Laurier me demande ce que je connais des questions ouvrières. Il pourrait fort bien se retourner la question. J'ai étudié, monsieur le président, suffisamment...

L'hon. M. Chevrier: Me posez-vous la question?

M. Tremblay: ...ce sujet pour être en mesure d'exprimer mon humble opinion sans préjudice des droits ni des faits. Ce que je veux affirmer, encore une fois, c'est que nous, députés conservateurs de la province de Québec, ne voyons pas cette dispute à Radio-Canada d'aspect ethnique et, je le répète, je ne vois surtout pas l'intention que l'on a bien voulu prêter aux ministres du Gouvernement cet après-midi.

[M. le président.]

Je suis confiant que le conflit se réglera bientôt à la satisfaction des parties en cause, mais je crois que la dispute comporte des facteurs qu'il est difficile d'examiner et elle exige, en conséquence, une réflexion attentive.

Nous avons, au cours des dernières semaines,—moi-même je l'ai fait,—rencontré des gens de Radio-Canada, des réalisateurs autrement dit, qui ont exposé leur point de vue. Nous les avons écoutés avec intérêt et sympathie. Pour ma part, j'ai essayé depuis des semaines, par tous les moyens qui m'étaient donnés, d'aider au règlement de ce conflit dont je vois bien, monsieur le président, les effets néfastes.

Je suis sûr que la collaboration des gens vraiment désintéressés amènera le règlement que souhaitent nos amis de l'opposition et dont ils voudraient bien s'attribuer à tort le mérite.

M. Robichaud: Monsieur le président, le député qui vient de reprendre son siège a mentionné au début de ses observations que les interventions sont toutes parvenues du même côté de la Chambre. Il semble oublier que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) a aussi pris part au débat. De plus, j'espère qu'il était à son siège lorsque l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan) a bien voulu répondre aux questions qu'on lui avait posées. Quant au ministre du Travail (M. Starr), qui a certainement fait sa part d'interruptions, il s'est plu à interrompre jusqu'au moment où, ne pouvant plus se contenir, il a dû prendre la fuite. Nous avons aussi entendu l'honorable député de Roberval (M. Tremblay) qui nous a donné ses raisons politiques à la Duplessis. C'est la même politique duplessiste que l'on a entendue durant les deux dernières campagnes électorales.

M. le président: Je ferai remarquer à l'honorable député de Gloucester que son expression, lorsqu'il a dit que l'honorable ministre du Travail a pris la fuite, n'est pas tout à fait de caractère parlementaire. Je le prierais de modérer son langage et de s'en tenir à la question à l'étude sans trop pénétrer dans le domaine provincial.

M. Robichaud: Monsieur le président, je vous remercie, je vais changer mon expression et je dirai que le ministre du Travail n'est pas resté à son siège.

L'hon. M. Chevrier: Il est parti avec rapidité.

(*Traduction*)

M. Robichaud: La façon dont le gouvernement a traité cette question démontre bien le désarroi et l'indécision du gouvernement

actuel lorsqu'il s'agit d'adopter une ligne de conduite. Un ministre a déclaré que la grève était légale tandis qu'un autre s'est levé pour dire qu'elle ne l'était pas et le ministre du Travail pour sa part a déclaré qu'il n'interviendrait pas. Tous ces honorables députés sont absents de la Chambre en ce moment où cette question très importante fait l'objet de la discussion.

M. le président: A l'ordre! Comme il est 5 heures, je dois, conformément à l'article 15 du Règlement, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau aujourd'hui ou à la prochaine séance, selon le cas.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, lesquelles sont lues pour la deuxième fois et adoptées.)

BILLS PRIVÉS

LA "WATERLOO MUTUAL INSURANCE COMPANY"

M. O. W. Weichel (Waterloo-Nord) propose la deuxième lecture du bill n° S-4 constituant en corporation la *Waterloo Mutual Insurance Company*.

—Monsieur l'Orateur, j'aimerais, à titre de parrain du bill n° S-4, renseigner la Chambre sur les antécédents de ce projet de loi et le motif de la demande présentée par la *Waterloo Mutual Fire Insurance Company*. Cette société, qui est une des plus anciennes compagnies d'assurance du pays et la première à s'établir à Waterloo, a été constituée en corporation par une loi du Haut-Canada en 1863, et depuis 95 ans, elle poursuit son activité dans le domaine de l'assurance.

A cause de la façon dont elle est incorporée, la compagnie ne fait affaires que dans la province de l'Ontario. Le revenu de ses primes dépasse aujourd'hui trois millions de dollars par année, et la compagnie, s'étant vraisemblablement assuré une bonne clientèle en Ontario, voudrait être autorisée à faire affaires dans les autres provinces du Canada. C'est là, cependant, un objectif lointain. La raison immédiate qui incite la compagnie à vouloir se constituer en corporation sous le régime fédéral, c'est qu'elle désire relever du ministère fédéral de l'assurance pour l'inscription et l'inspection. Cela permettrait à la compagnie d'obtenir beaucoup plus facilement des contre-assurances des autres compagnies à charte fédérale, puisqu'elle serait alors assujétie à la même inspection.

Toutefois, la principale raison est probablement que plusieurs de nos compagnies d'assurance-vie et la plupart des compagnies d'assurance américaines qui prêtent sur hypothèques en Ontario refusent d'accepter les polices des compagnies à chartes provinciales à l'égard de leurs prêts hypothécaires. Elles sont plus ou moins d'avis qu'étant elles-mêmes des compagnies à chartes fédérales, les compagnies d'assurance-incendie qui assurent les immeubles à l'égard desquels elles consentent des prêts hypothécaires devraient aussi détenir des chartes fédérales et être assujetties au même régime d'inspection. Cela a fait perdre à la compagnie une grosse partie de ses affaires et lui a fait subir l'annulation de polices qu'elle avait souscrites à l'égard de très bons risques d'assurance-incendie, la compagnie s'est donc vue dans l'obligation alors de prendre cette mesure.

Nul n'ignore, monsieur l'Orateur, que le siège social de cette compagnie se trouve dans ma circonscription, dans la cité de Waterloo qui est surnommée la "Hartford" du Canada. Jeune garçon, je m'émerveillais de l'expansion du commerce de l'assurance dans notre cité. D'année en année, grâce aux efforts valeureux de nombreux citoyens éminents, les compagnies d'assurance ont grandi énormément, de sorte qu'aujourd'hui, Waterloo compte dans ses limites le siège social de six compagnies d'assurance qui emploient 1,500 personnes, des gens qui remplissent à merveille leurs fonctions particulières. Permettez-moi de signaler que l'actif global de ces compagnies dépasse les 750 millions de dollars. C'est un fait bien connu qu'aucune autre ville du Canada ne concentre sur le commerce de l'assurance une si forte proportion de son activité économique. Grâce à une bonne administration et à l'excellente collaboration de tous leurs employés ces compagnies ont réussi à s'établir dans toutes les régions du Canada et même à fonder des filiales dans maints pays étrangers. Il y aurait encore beaucoup à dire au sujet de la compagnie dont il est question dans le bill, mais je crois avoir fourni les détails essentiels et je vous prie d'approuver la demande.

M. Regier: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. La simple politesse veut, je crois, qu'on ne fasse pas l'étude d'un bill tant que les membres de la Chambre n'en ont pas reçu des exemplaires. L'honorable député consentirait peut-être à proposer le renvoi de la suite du débat. Cela nous tirerait du mauvais pas où nous sommes en ce moment, parce qu'on ne peut guère s'attendre que nous participions au débat sans avoir le texte du bill. J'ai ici la liasse des bills de l'autre endroit et l'on peut voir que le bill en question y manque. Je ne le vois pas non plus sur la liasse des bills de la Chambre des communes. Je ne m'oppose pas nécessairement au bill en cause.

M. Pallett: Je me demande si l'honorable préopinant voudrait bien proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

M. Regier: Je propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

LISE NOLET LUNGHI

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill SD-1, loi pour faire droit à Lise Nolet Lunghi.—M. McCleave.

Monsieur l'Orateur, comme il y a onze bills de divorce prêts pour la deuxième lecture, plaît-il à la Chambre qu'ils soient englobés dans une seule motion?

Des voix: D'accord.

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

M. R. J. McCleave (Halifax) propose la deuxième lecture des bills suivants:

Bill SD-1, loi pour faire droit à Lise Nolet Lunghi.—M. McCleave.

Bill SD-2, loi pour faire droit à Margaret Stewart Cairns Bamber.—M. McCleave.

Bill SD-3, loi pour faire droit à Gertrude Czerny Thomschitz, autrement connue sous le nom de Gertrude Czerny Thomas.—M. McCleave.

Bill SD-4, loi pour faire droit à Miriam Hirsh Leff.—M. McCleave.

Bill SD-5, loi pour faire droit à Phyllida Fairbairn Smith Draper.—M. McCleave.

Bill SD-6, loi pour faire droit à Janos Sztecsinics, autrement connue sous le nom de Jean Sztecsinics.—M. McCleave.

Bill SD-7, loi pour faire droit à Margaret Claig Murdoch.—M. McCleave.

Bill SD-8, loi pour faire droit à Nita Stella Pollock Adams.—M. McCleave.

Bill SD-9, loi pour faire droit à Enis (Ines) Vit Desnoyers.—M. McCleave.

Bill SD-10, loi pour faire droit à Helen Elizabeth MacDonald Domney.—M. McCleave.

Bill SD-11, loi pour faire droit à Silvia Frederike Diethilde Beate Angela Buchsel Fatter.—M. McCleave.

Monsieur l'Orateur, c'est le premier d'un grand nombre de bills du même genre que nous devrons étudier durant le reste de la session. On prévoit que de 275 à 300 bills de divorce environ des provinces de Québec et de Terre-Neuve seront présentés à la Chambre des communes d'ici les six ou sept prochains mois. En raison du nombre de cas dont il s'agit, il y aurait peut-être lieu qu'à titre de parrain de ces bills, j'énonce brièvement certains des principes en cause. Comme la Chambre le sait, même si peut-être la population ne s'en rend pas tout à fait compte, en examinant les cas de divorce au Parlement, nous exerçons véritablement des fonctions judiciaires, recueillant des témoignages, les examinant minutieusement, pour décider en nous appuyant sur les principes juridiques appropriés, s'il y a lieu de faire droit à la partie qui demande gain de cause.

[M. Pallett.]

Parce que nous sommes un organisme judiciaire dans un certain sens, mais aussi parce que, en qualité de députés, nous avons des fonctions législatives, il arrive parfois que les gens qui demandent au Parlement de leur faire droit confondent nos fonctions et tentent ce que je pourrais appeler des démarches inconvenantes à la Chambre des communes afin d'obtenir leur divorce. L'an dernier, les membres du comité des divorces ont eu connaissance que plusieurs requérants ont pénétré dans les édifices du parlement et ont en fait ourdi des intrigues de couloir pour leur propre compte. Au tout début, je crois que nous devrions donner, à la Chambre, et par l'intermédiaire de la Chambre à tous ces réquérants, je l'espère, un avertissement très net de ne pas nous harceler dans l'exercice de nos fonctions judiciaires. Deux telles démarches ont été tentées auprès de moi l'an dernier et à ces deux occasions, j'ai presque dû recourir à la force pour renvoyer ces gens de mon bureau. J'ai aussi entendu les plaintes d'autres membres du Parlement qui, eux aussi, ont reçu les solicitations des demandeurs ou du défendeur. C'est absolument en dehors des règles, monsieur l'Orateur, et c'est une atteinte aux fonctions judiciaires que moi et les autres membres du comité devons accomplir, aussi bien qu'aux fonctions de la Chambre des communes car la Chambre des communes doit ratifier le travail du comité.

Je vais par conséquent faire cette déclaration qui, j'espère, supprimera le mal dont je viens de parler. Cela n'a rien à voir à ma position au sein du comité, mais en tant que parrain des bills, si on m'offre la preuve raisonnable que quiconque a intrigué au Parlement au sujet de l'adoption d'un bill de divorce, je refuserai de proposer l'adoption de ce bill à la Chambre des communes. Je suppose, monsieur l'Orateur, que c'est un mouvement naturel de la part de personnes dont les ennuis sont exposés devant le Parlement,—et les gens de deux provinces doivent nous soumettre leurs problèmes matrimoniaux,—de se dire qu'ils ont un député au Parlement et comme ils ont parlé avec lui de tout ce qui touche le gouvernement fédéral, pour ainsi dire, ils peuvent par conséquent bien lui parler de leur divorce. Toutefois, les situations ne sont pas les mêmes.

Nous exerçons une fonction judiciaire lorsque nous examinons ces demandes en divorce et pour cette raison, nous devons nous trouver dans la même situation que les juges qui examinent ces questions au tribunal, c'est-à-dire à l'abri des démarches ou des sollicitations de quelque source que ce soit.

Je répète donc l'avertissement que si quelqu'un vient au Parlement et travaille dans les coulisses au nom d'une des parties de ces causes de divorce, et si un député attire mon attention sur ce fait, je ne proposerai l'adoption du bill à aucune de ses phases d'examen à la Chambre.

Je crois qu'il serait bon également d'exposer un autre aspect qui a causé de l'inquiétude l'année dernière et qui pourrait en causer encore. Je veux parler du droit qu'ont les gens de venir au Parlement et de présenter une pétition à l'égard de ces divorces. En général, c'est un droit qui est accordé aux habitants de la province de Québec et de Terre-Neuve. Les autres provinces ont leurs propres cours de divorce. Il peut y avoir certaines exceptions car, comme les députés qui sont avocats le savent, la cause doit s'inscrire dans la province où réside le mari mais cette loi est un peu adoucie dans un cas de désertion. Il est arrivé quelques fois, et cela se produira probablement encore, que des gens dont la cause devrait s'instruire en Ontario ou au Nouveau-Brunswick présentent leur demande de divorce au Parlement parce qu'ils peuvent avoir demeuré en Ontario et dans le Québec ou dans le Québec et au Nouveau-Brunswick et il est alors difficile d'établir où se trouve le domicile.

Ces dernières années, le Parlement a été saisi d'au moins une cause qui aurait dû nettement être soumise à la cour suprême de l'Ontario; pourtant, elle a été présentée au Sénat et à la Chambre des communes, les deux chambres déjà surchargées d'autres tâches. Les avocats coupables de cette habitude de laisser-aller tireront peut-être profit de ce que je consigne au hansard quelques observations de l'ouvrage de Beauchesne *Parliamentary Rules and Forms* qu'on trouve à la page 336, passage 456 de la 4e édition:

> L'ancienne règle régissant les demandes relevant de la législation privée avait été établie par M. Francis Palgrave devant un comité spécial de la Chambre anglaise, le 22 juin 1832. Le principe qu'il a énoncé voulait qu'aucune personne ne pouvait se présenter devant le Parlement comme pétitionnaire ou l'importuner s'il pouvait être fait droit à sa demande dans un tribunal local. S'il existait un autre mode d'obtenir le redressement de son grief, elle ne devait pas s'adresser au Parlement mais si, par suite de lacunes dans la loi et de toute autre cause similaire, elle ne pouvait obtenir le redressement de son grief, la cour suprême du Parlement devait alors lui faire droit de manière rapide et effective.

Telle est à mon avis la pratique à suivre. Ceux dont les cas pourraient être entendus en Ontario, par exemple, ne devraient pas nous en accabler. Il y aurait peut-être intérêt, au moment où nous abordons un nombre important de ces cas, de savoir exactement combien de cas ont été portés devant le Parlement depuis 10 ans. Je renvoie les députés que la chose intéresse aux *Procès-Verbaux* du Sénat pour 1958 et au rapport spécial du comité permanent de l'autre endroit sur les divorces, aux pages 370 et 371. Je citerai quelques chiffres de ce rapport. Depuis 1950, compris, jusqu'à la fin de l'an dernier, le Parlement a examiné 3,108 cas de divorce soit une moyenne d'environ 345 par année. Il s'agit de cas de la province de Québec et de Terre-Neuve.

Le taux des divorces est indiqué dans cet intéressant rapport. Le taux de divorce par 100,000 de population pour l'ensemble du Canada s'est établi à 40.3 en 1957. Voici ces taux par province: Terre-Neuve, 1.4; Île du Prince-Édouard, 2.0; Nouvelle-Écosse, 35.6; Nouveau-Brunswick, 36.5; Québec, 10.9; Ontario, 50.8; Manitoba, 35.5; Saskatchewan, 27.5; Alberta, 62.6; Colombie-Britannique, 104.8. Les deux provinces dont les résidents doivent se présenter devant nous afin qu'on leur fasse droit se classent première et troisième pour le taux le moins élevé des divorces, l'Île du Prince-Édouard venant en deuxième position. Ceci donne une idée de l'ampleur du problème.

Si on m'y autorise, j'aimerais très brièvement rappeler les principes judiciaires qui guident le comité de cette Chambre, ou qui l'ont guidé dans le passé et qui le guideront, j'imagine, dans l'avenir, pour toucher ces cas. Nous n'avons pas agi de manière arbitraire ni par caprice, monsieur l'Orateur, quand nous avons fixé les motifs que les requérants pourraient invoquer pour qu'on leur fasse droit. L'ensemble de principes et de précédents qui s'est constitué à la longue est consigné dans les règlements de l'autre endroit et de notre Chambre; il semble emprunté à la jurisprudence ontarienne.

L'obligation de faire la preuve dans ces causes a causé de l'anxiété depuis un bon nombre d'années. On en a discuté l'année dernière au cours de certains débats très animés dans cette Chambre. Je voudrais en reparler parce que, soit par ma propre inadvertance, soit parce que je n'ai pas réussi à me faire bien comprendre, le hansard m'attribue une observation qui pourrait porter à croire que, selon moi, l'obligation de faire la preuve, dans ces causes, s'applique aux actions criminelles. Tel n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. L'obligation de faire la preuve a été établie dans la cause Smith c. Smith par la cour suprême du Canada au cours des récentes années. Ce tribunal a refusé catégoriquement d'admettre que la preuve d'adultère doit être raisonnablement hors de doute. Il en est plutôt venu à la conclusion,—et je crois que ce sont les principes sur lesquels on se fonde pour établir

les causes dont nous sommes saisis aujourd'hui et les autres causes qui viendront plus tard,—il a plutôt adopté, dis-je, le principe auquel on a recours dans les actions civiles, c'est-à-dire un équilibre des probabilités; est-il plus probable que tel ou tel événement se soit produit plutôt que tel ou tel autre?

Dans ces cas, monsieur l'Orateur, les membres de la Chambre sont continuellement déconcertés, perplexes et irrités par ce qu'on est convenu d'appeler les "cas d'hôtels et de motels". Si un homme et une femme qui ont quitté leurs foyers ou leurs domiciles pour faire un long séjour dans un centre de villégiature, le plus souvent du genre bon marché, sont découverts ensemble, il semble que l'on ait présumé qu'ils s'y étaient rendus pour commettre l'adultère. Il y a lieu de croire qu'aujourd'hui cette mode est passée et que bon nombre de ces gens se sont rendus à l'hôtel ou au motel pour fabriquer des preuves en vue d'un divorce.

Comme nul d'entre nous ne possède le don inné de découvrir le mensonge, comme nous endurons tous les perplexités qui assaillent l'être humain quand il cherche à savoir s'il est ou non en présence de témoignages frauduleux ou d'affaires montées, il nous reste de ces affaires, ainsi qu'à d'autres membres du comité, beaucoup de doutes. Environ 30 p. 100 des cas qui seront tranchés cette année rentrent dans cette catégorie.

Voici en passant ce que je propose: tant que nous ne pourrons pas lire dans les pensées, il est extrêmement difficile de savoir quand on se joue du Parlement. Voici cependant: si, les années passées, on a présumé que ces gens allaient dans les hôtels et les motels pour leur propre plaisir, il peut encore y avoir présomption selon la loi, et dans ce cas, le comité de l'autre endroit et le comité de la Chambre en tiendront compte, que ces gens sont allés là pour fins de preuve de divorce. J'ai entendu parler de cas semblables, quoique ce ne soit pas dans l'exercice de nos fonctions ici. Je connais cependant l'état d'esprit de certains de nos membres et je sais qu'ils sont résolus, une fois convaincus de l'existence de cette pratique, à s'y attaquer pour l'éliminer. Sur ces quelques observations, monsieur l'Orateur, je termine ce que j'avais à dire en présentant la motion tendant à la deuxième lecture de ce premier groupe de bills de divorce.

M. H. J. Jones (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable représentant d'Halifax (M. McCleave) au sujet de certains propos qu'il a tenus. En lui posant cette question, je tiens à l'assurer du grand respect et de la haute estime que tous les députés ont pour lui. Ils les a gagnés par la façon dont il a fait son travail

[M. McCleave.]

l'année dernière. Je crois que les députés se souviendront avec beaucoup d'estime de ce qu'il a accompli non seulement pour le comité, mais aussi pour la Chambre tout entière.

Pourtant, monsieur l'Orateur, je trouve que ses remarques au sujet des intrigues de couloir méritent quelques éclaircissements. C'est pourquoi je prends maintenant la parole pour parler de cette question. Je suis certainement d'accord pour affirmer que les intrigues de couloirs des parties opposées d'un cas de divorce doivent être découragées le plus possible. Mais aussi, je trouve que les propos de l'honorable député d'Halifax pourraient être un peu éclaircis par lui-même à cet égard. Je suis persuadé que ni lui, ni aucun autre député n'aimerait voir quelque partie à un divorce mis dans une situation telle que sa pétition ne puisse être présentée à la Chambre parce que l'autre partie de ce cas de divorce a mené des intrigues de couloir à ce sujet. J'espère et je crois pouvoir dire que je m'attends à ce que la réponse de l'honorable député sera que celui qui est partie à un divorce ne souffrira pas de l'action de la partie adverse dans un cas de divorce, car, naturellement cela entraînerait automatiquement le non-lieu. La seconde question que je veux soulever à la suite des observations de l'honorable député d'Halifax a trait aux témoignages recueillis dans les hôtels et les motels. Tout avocat qui a quelque expérience des tribunaux de divorce se rend compte que les témoignages portent en grande partie sur des incidents survenus ailleurs qu'au foyer du défendeur. Les tribunaux de divorce savent que ceux qui s'écartent du sentier de la fidélité conjugale recherchent pour cela des endroits comme les hôtels, motels et autres endroits du genre, en dehors de leur propre foyer. Je m'opposerais vivement à toute idée tendant à créer une présomption contre l'acceptation d'un témoignage du seul fait que ledit témoignage révèle que le délit s'est produit à un endroit de ce genre. Je suis sûr que l'honorable député d'Halifax a voulu surtout donner un avertissement à ceux qui pourraient essayer de recourir à ce procédé. Le mieux serait, j'en suis sûr, d'examiner avec soin la valeur de tous les témoignages rendus. Si l'on découvrait alors, indépendamment de l'endroit où le prétendu incident est survenu, que le témoignage est le fruit de la collusion ou de la connivence, il faudrait le rejeter et, en vérité, dans ces deux cas, il faudrait aussi rejeter l'instance même. Je serais résolument contre toute présomption de faute reposant sur une simple question de lieu. J'avais espéré que l'honorable député d'Halifax aurait traité ces deux points.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je crois que je me fais l'interprète de toute la Chambre en exprimant mon appréciation du travail accompli par le président actuel du comité des bills divers. Je dois dire, en outre, que l'ancien président, l'honorable député de Spadina (M. Rea) s'est aussi acquitté d'excellente façon de sa tâche très difficile. Je voudrais aussi remercier le président de l'explication qu'il a donnée de certains problèmes dont le comité aura à se préoccuper.

L'an dernier, j'ai eu l'avantage, si c'en est un, de siéger à ce comité et je suis d'avis que le Parlement doit suivre de très près ce qui s'y passe. Le président nous a donné plusieurs directives concernant cette importante question d'accorder des divorces dans les provinces qui ne jugent pas à propos de rendre le divorce possible de quelque autre façon. Cela cause un grand problème, car, à mon avis, le Parlement n'a pas été constitué, —pas les Communes en tout cas,—de façon à ce qu'il puisse examiner ces causes de divorce qui ont suscité l'an dernier de nombreux problèmes.

Je voudrais faire écho à l'avertissement que le président a donné au sujet des accusations qui ont été portées relativement à certaines causes. Plusieurs des députés qui ont siégé à ce comité ont été accusés, publiquement ou privément, d'avoir accepté des récompenses pour la façon dont ils ont tranché tel ou tel cas. On ne devrait pas tolérer cela. Le comité ne devrait pas être placé dans une situation où l'on puisse même le donner à entendre. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de nier ou d'expliquer les accusations ou les contre-accusations dans ces cas particuliers. A mon avis, quand on enjoint au comité de siéger, une partie des instructions de la Chambre doit porter qu'une enquête doit être faite par ce comité pour éliminer certains des problèmes que le président a exposés.

Ce comité n'a pu l'an dernier entendre convenablement les témoignages sans recourir aux procédés prescrits par la loi. On a ainsi commis une inadvertance en constituant le comité; pour y remédier, la Chambre pourrait lui enjoindre d'étudier le problème et de soumettre des avis à la Chambre. Nous reconnaissons tous, je pense, que le président y a songé en examinant les problèmes qui se posent au comité actuel et aux comités antérieurs depuis nombre d'années. Le problème consiste maintenant à adopter les mesures en bloc, mais à se prononcer sur la meilleure façon de les examiner pour que tous les intéressés, défendeurs et plaignants, soient traités bien plus équitablement que sous le régime des méthodes incohérentes dont nous nous sommes inspirés par le passé.

Notre groupe a toujours prétendu que ce n'est pas une attribution du Parlement, mais que c'est la conséquence de notre constitution. C'est un problème auquel nous sommes aux prises et que nous devrions être en mesure de régler nous-mêmes beaucoup mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Il serait peut-être intéressant de noter que, d'après les chiffres cités par le président, Québec n'a qu'une proportion de 10.9 p. 100 de la moyenne nationale. Qu'arriverait-il s'il fallait que la Colombie-Britannique nous confie ses cas de divorce? Nous passerions probablement les quatre autres mois de l'année à étudier des cas de divorce. A maintes reprises, notre groupe a fait de nombreuses suggestions en vue de débarrasser le Parlement de ce problème en particulier. Je pense qu'au cours des délibérations du comité l'an dernier, on a proposé quelques nouvelles méthodes uniques pour éliminer certains problèmes. Une des solutions que le comité pourrait, à mon avis, examiner cette année, est de demander aux tribunaux de la province de Québec, sans exiger qu'ils accordent les divorces, de juger s'il y a adultère ou non. Ce qui signifie qu'ils instruiraient la cause. Ils rendraient une décision à cet égard et, au moment où le Parlement est saisi de ces cas, nous serions assurés par la province de Québec que ses tribunaux ont rendu une décision et que l'adultère a été prouvé à leur satisfaction. Le Parlement n'aurait alors aucune difficulté à adopter ces bills à la fin de l'année, qu'il y en ait 400, 500 ou 1,000. Cela ne poserait aucun problème. A mon avis, c'est là une suggestion qui mériterait certainement qu'on s'y arrête.

Le président conviendra, je crois, que dans certaines causes soumises au Parlement, il était question de séparations et autres litiges civils; or le parlement disposait de preuves suffisantes pour démontrer que l'accusation d'adultère avait été établie à la satisfaction du tribunal saisi de ces litiges. Selon moi, ce sont là des cas dont il conviendrait de se rappeler et, à mon avis, à moins que le parlement ne soit disposé à admettre que les membres du comité sont capables de rendre une décision plus honnête, une décision fondée sur des faits et non seulement sur des paroles qui sentent l'affiliation politique,—comme ce fut le cas dans l'une des causes qui a été jugée l'an dernier,—alors j'estime que le parlement ne fera que se nuire à lui-même.

Ce pourquoi je prétends que cette décision a été prise suivant des directives partisanes, c'est que dans le cas d'une de ces causes soumises à la Chambre, la recommandation du comité a été qu'il s'agissait d'une bonne cause, qu'un divorce ne devait pas être accordé, de sorte que la cause a été renvoyée d'ici pour y revenir. Je ne crois pas qu'il soit

nécessaire d'expliquer les raisons pour lesquelles la cause a été renvoyée ici. Ces allégations n'ont jamais été présentées, jamais été prouvées, jamais même offertes et, comme vous le savez, quand le cas est revenu, il avait l'appui de divers partis. Je crois que le Parlement a une obligation au moins envers les membres du comité, celle de donner, au cours de cette session, quelques directives qui résoudront ces problèmes, de façon que bien des fautes que le président vient de souligner puissent être corrigées.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, en tant que député qui a fait partie depuis des années du comité des bills d'intérêt privé, j'aimerais ajouter une ou deux observations à celles de l'honorable député d'Halifax (M. McCleave), et des autres qui l'ont suivi dans ce débat. Ces affaires de divorce représentent l'une des tâches les plus difficiles, peut-être les plus pénibles, qu'un membre du Parlement soit appelé à accomplir. Comme l'a signalé l'honorable préopinant, on nous impose une énorme responsabilité, en tant que membres du Parlement, et en même temps vis-à-vis des gens dont nous avons à décider du sort. Nous ne pouvons rendre de décision qu'après une honnête appréciation des faits qui nous sont communiqués. Pour ma part, j'estime qu'à cause de la façon dont notre comité est constitué en vertu de son mandat et en raison des règlements qui nous régissent, nous sommes gênés dans l'accomplissement de ce devoir.

L'honorable représentant d'Halifax a fait remarquer un aspect très important de la question, savoir, l'augmentation énorme du nombre des divorces dont ce comité s'est occupé. Il y en a tellement que les membres du comité doivent rendre leur décision sans avoir ni le temps, ni l'occasion de se renseigner de la façon la plus sommaire sur les détails des cas particuliers. Peut-être pouvons-nous calmer notre conscience à cet égard en nous disant que ces cas ne sont pas contestés et qu'en somme nous régularisons une situation qui dure depuis des années et qu'ainsi tout le monde est content. C'est peut-être le cas, mais il y a une autre façon d'envisager la question.

Nous devons aussi étudier des cas plus complexes qui sont contestés et, à cet égard, nous trouvons le comité divisé en différentes catégories. Certains des membres ont de l'expérience juridique et sont prompts à envisager les cas sous l'angle juridique. D'autres sont humanitaires, ils ne s'intéressent peut-être pas tellement aux subtilités légales ou administratives, mais plutôt à l'effet des décisions qu'ils sont amenés à prendre sur les êtres humains qu'elles concernent. Il y a également le problème d'avoir devant nous des parties auxquelles le comité ne peut se fier. C'est devenu, en fait, une question d'essayer de décider qui dirait le moins grand nombre de mensonges. Nous devons aussi considérer les causes du point de vue de la culpabilité et de l'innocence des parties. Suivant la loi, une des parties a commis l'adultère. Si l'autre partie a commis l'adultère ou non, le fait n'est pas connu; elle n'en est pas accusée et l'adultère n'a pas été prouvé. Ainsi, elle est innocente. Ainsi ça veut dire que toute décision que nous prenons est beaucoup plus une question de chance que la reconnaissance mathématique de faits.

On ne peut peut-être pas l'éviter dans la méthode actuelle, mais je m'imagine parfois qu'on pourrait faire quelque chose pour placer le comité dans une situation plus favorable. Par exemple, certaines modifications pourraient être apportées à nos termes et dans le règlement qui régit notre façon de traiter ces causes. Un autre comité pourrait peut-être être nommé, un comité ayant une constitution spéciale, des attributions et un règlement appropriés lui permettant de s'occuper de ce problème. Je crois que le comité des bills privés a été constitué dans un dessein très différent de celui qui semble être son objet principal, maintenant. Je crois que la solution que j'ai signalée sera la meilleure. Certes, le comité devrait être autorisé à prendre d'autres mesures pour établir les faits en cause, là où une telle initiative est jugée nécessaire et notamment là où l'on croit qu'aucun témoin ne dit la vérité. A l'heure actuelle, nous n'avons pas le pouvoir d'assigner des témoins; nous n'avons pas le pouvoir de forcer des gens à comparaître devant nous. De plus, nous ne pouvons prendre aucune disposition quant à l'aspect financier de ces cas ou quant aux frais de déplacement en jeu, comme on peut le faire à l'autre endroit. Nous sommes en outre handicapés du fait que nous devons invariablement en arriver à une de deux décisions.

Peut-être n'est-ce pas le moment de parler de la façon dont on devrait constituer le comité. J'ai pensé toutefois qu'il est opportun d'aborder le sujet maintenant pour que le gouvernement se demande s'il est à propos de modifier le règlement régissant ce comité ou au moins de former un comité distinct qui nous mettrait mieux à portée d'effectuer le travail que nous aimerions accomplir.

M. l'Orateur: J'ai permis qu'on discute divers aspects des problèmes de procédure, bien qu'ils ne relèvent pas réellement de la question dont la Chambre est saisie, parce que c'est la première fois que la question des bills de divorce est soulevée à la présente session et parce qu'il m'a semblé que l'on

souhaitait discuter des problèmes qui intéressent la Chambre à cet égard. Toutefois, à mon avis, la discussion ne devrait pas se poursuivre indéfiniment parce qu'il nous reste à étudier 11 ou 12 bills et que le débat porte sur ces bills et non pas sur des questions générales de procédure.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Permettez-moi de dire à ce propos que le débat me paraît très utile. Il s'agit certes d'un très grave problème qui se pose à la Chambre depuis de nombreuses années. Nous sommes aujourd'hui saisis du premier groupe de ces bills et, dans les circonstances, j'estime qu'il n'est pas hors de propos de nous pencher un peu sur cette question comme nous l'avons fait cet après-midi de façon très utile.

En fin de compte, il est très grave que la Chambre des communes doive consacrer des heures à l'examen de ces bills de divorce, qu'un comité de la Chambre doive également y consacrer des heures et cela, à mon avis, d'une façon plutôt inefficace, c'est pourquoi je ne vois rien qui nous empêche de débattre librement le problème à la Chambre. Je ne vois aucune autre occasion d'en parler que celle qui s'offre cet après-midi. Si nous devons nous en tenir à l'examen des détails des 12 causes qui nous occupent nous ne trouverons jamais une solution à ce problème. Par le fait même que 11 ou 12 causes sont prises en bloc aujourd'hui, nous avons une bonne raison d'entamer une discussion générale et j'espère que Votre Honneur ne déclarera pas que le débat sur ces bills doit être restreint de la manière qu'on a suggérée. Cet après-midi, des membres des trois partis ont fait de judicieux discours.

M. McIlraith: Ils enfreignaient tous le Règlement.

L'hon. M. Green: J'entends l'honorable député d'Ottawa-Ouest murmurer qu'ils enfreignaient tous le Règlement mais, après tout, il n'est pas l'Orateur de la Chambre.

M. Benidickson: Ni le leader de la Chambre.

L'hon. M. Green: Je ne fais que soumettre mon point de vue à Votre Honneur. Je soutiens que, dans les circonstances, le débat ne devrait pas être simplement coupé de la façon que Votre Honneur a indiquée.

L'hon. M. Pickersgill: Pourrais-je dire un mot au sujet du point que vient de soulever le leader de la Chambre. Je dois dire que je me suis inquiété, tout comme Votre Honneur, de ce que l'ordre normal des travaux de la Chambre ait été bouleversé par un débat entièrement contraire au Règlement. Un député de chaque parti a maintenant pris la parole, et j'approuve fortement Votre Honneur de vouloir préserver les droits des députés qui se préparent à l'exécution des travaux réguliers prévus par le Règlement.

L'hon. M. Green: Il s'agit d'un travail régulier, tout aussi régulier que n'importe quel article inscrit au *Feuilleton*, et j'ignore ce que veut dire le député de Bonavista-Twillingate quand il soutient qu'il y a d'autres mesures qui ont la priorité sur les questions présentement à l'étude.

L'hon. M. Pickersgill: Je proposais simplement que le Règlement soit observé.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Tout le temps?

L'hon. M. Pickersgill: Exactement.

M. l'Orateur: J'ai jugé que la discussion était utile,—et elle a sans doute intéressé la Chambre,—et qu'elle a permis de savoir à quoi s'en tenir.

Je croyais que tous les points de vue avaient été exprimés. A mon avis il est manifestement contraire au Règlement de continuer la discussion à cette heure-ci, à moins que la Chambre ne le souhaite. S'il y a accord unanime au sujet de l'utilité qu'il y aurait de continuer le débat, je ne m'opposerais certes pas à ce que nous continuions. Mais après en être arrivé où nous sommes, j'ai cru nécessaire de vous mettre en garde. Nous savons tous que nous ne respectons pas le Règlement et si nous souhaitons continuer de la sorte, je veux bien, mais je crois qu'il faut un accord unanime à ce sujet.

M. M. D. Morton (Davenport): Monsieur l'Orateur, dans le cadre de l'intéressant débat soulevé cet après-midi par les commentaires de l'honorable député d'Halifax (M. McCleave), j'aimerais mentionner certaines choses qui, si elles n'ont pas été dites, ont peut-être failli l'être.

Il est exact qu'en un sens, nous exerçons une fonction judiciaire dans ces cas de divorce. Mais nous exerçons aussi une fonction législative qui, à strictement parler, nous permettrait d'accorder un divorce même en l'absence des motifs habituels de divorce. Théoriquement, la Chambre pourrait donc rendre le divorce plus facile dans les provinces visées que dans les autres provinces, où le divorce relève des tribunaux.

C'est une grave anomalie qu'une cause de divorce, après avoir été sérieusement étudiée à l'autre endroit, puisse ensuite nous être soumise en cas d'appel, par l'entremise du comité de divorce. On ne s'accorde pas sur la décision rendue à l'autre endroit, et le comité se trouve obligé d'essayer d'établir la vérité d'après les pièces à conviction, en vue de décider s'il y a lieu ou non d'accorder

le divorce. Si je comprends bien le Règlement, le comité de la Chambre des communes n'est pas autorisé à assigner des témoins, sauf par entente avec les avocats en cause. Advenant une entente, les témoins comparaissent devant nous et l'on entend les témoignages d'une façon appropriée. C'est une grave lacune, à supposer que nous devions remplir cette fonction d'après les principes du droit, telle qu'on l'a exposée. Il ne suffit pas toujours de donner lecture des témoignages couchés par écrit, car dans une foule de cas où l'on doute des témoignages, il faut voir les parties à l'action pour juger si elles disent la vérité.

Une autre faiblesse de la méthode dont on s'inspire actuellement pour statuer sur les divorces tient au fait que les audiences en appel peuvent se continuer plus d'une journée. Les députés membres du comité ont d'autres engagements et tous ne peuvent rester à l'audience du début à la fin. Il devient ainsi difficile de rendre une décision. On a du mal à dégager une conclusion après n'avoir entendu qu'une partie des éléments de preuve. C'est une autre faiblesse de la méthode actuelle qui, au dire même du ministre des Travaux publics (M. Green), manque d'efficacité pour bien trancher les questions de divorce.

A mon avis, tout le système cloche. On devrait songer sérieusement à établir un comité judiciaire de l'autre endroit et lui laisser le soin de disposer définitivement des causes de divorce sans les renvoyer à la Chambre des communes, ou à établir un tribunal spécial, comme la Cour suprême du Canada, en vue de disposer des causes de ce genre par tout le pays, s'il est impossible de les déférer à la cour de l'Échiquier qui est déjà surchargée de travail. Nous permettrions ainsi à la Chambre de consacrer tout son temps à l'étude des questions pour l'étude desquelles elle a été créée.

Ce problème comporte cependant plus que la simple application de la logique, car il vise les sentiments et les convictions de certaines gens à l'égard du divorce. C'est inévitablement la situation qui survient quand de fortes convictions publiques ou individuelles sont en jeu: il n'est pas toujours possible de trouver une conclusion logique. Cependant, nous étudions cette question avec de plus en plus de sérieux. On peut certes l'étudier avec plus de logique encore qu'à l'heure actuelle. Les honorables députés qui sont élus en vue d'étudier les problèmes d'ordre national ne devraient pas être tenus de consacrer une partie de leur temps à l'études des causes de divorce, si importantes soient-elles pour les personnes intéressées.

Je désire souligner de nouveau l'inquiétude que certains d'entre nous ont ressentie l'an dernier quand nous avons cherché à prendre une décision d'ordre judiciaire à l'égard de ces cas. Des particuliers croyaient avoir suffisamment d'influence pour faire changer la décision du comité. Cette situation existera aussi longtemps que le divorce fera l'objet d'une telle procédure. Le public a tendance à confondre les deux fonctions des membres du Parlement, l'une de nature judiciaire et l'autre de nature législative. Les gens ont le sentiment qu'ils peuvent entrer en relations avec leur représentant au Parlement et lui demander que leur point de vue soit pris en considération. Si une des parties dans une cause judiciaire allait chez le juge pour lui demander de considérer favorablement sa cause, il la perdrait très certainement. Je suis heureux que le député de Halifax nous ait donné cet avertissement, cet après-midi.

Chaque député, quel que soit le parti auquel il appartienne et la province qu'il représente, devrait étudier ce problème dans un esprit empreint de maturité et y chercher une solution qui profitera non seulement à la Chambre mais à toutes les parties intéressées.

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Je dois informer la Chambre que si le député de Halifax prend maintenant la parole, il terminera le débat.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est six heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre nous dirait-il quels sont les travaux prévus pour la semaine prochaine? J'imagine que le gouvernement a l'intention de continuer, lundi et mardi, l'étude de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, mais il serait utile de savoir ce qui viendra ensuite; le leader de la Chambre peut-il nous le dire?

L'hon. M. Green: C'est ce que nous avons l'intention de faire, monsieur l'Orateur. Mercredi sera réservé à l'étude des mesures du gouvernement. Nous débuterons par l'étude des crédits supplémentaires et continuerons

par les projets de résolutions sur l'habitation, la route transcanadienne, la loi sur les territoires du Nord-Ouest, la loi sur la défense nationale et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Je ne puis dire dans quel ordre nous procéderons, sauf que l'étude du projet de résolution sur la loi nationale et l'habitation suivra les crédits supplémentaires.

Jeudi est le dernier jeudi réservé aux mesures d'initiatives parlementaires. Le programme des travaux de vendredi est encore incertain mais il se pourrait que nous abordions les crédits. Je le dirai à nos honorables vis-à-vis dès que possible.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie beaucoup le leader de la Chambre.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:]

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédit spécial—

699. Exécution de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies — Crédit supplémentaire, $225,000.

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

700. Traitements et dépenses du Bureau, $72,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MCPHILLIPS—PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU CHEF DE L'OPPOSITION

M. A. D. McPhillips (Victoria (C.-B.)): Monsieur l'Orateur, je saisis la première occasion qui m'est offerte de poser la question de privilège au sujet de certaines paroles attribuées au chef de l'opposition dans le *Citizen* d'Ottawa, numéro du 7 février, par J. A. Hume, membre du personnel de ce journal. Ces paroles, si elles sont bien du chef de l'opposition, constituent une insulte effroyable aux membres de notre groupe. Voici les mots qui lui sont attribués et qui visent les membres de notre groupe:

...c'est l'aube froide et grise après leur débauche électorale.

Monsieur l'Orateur, il suffit d'une connaissance ordinaire de l'anglais pour savoir que le mot "débauche" signifie turpitude morale de quelque ordre, habituellement turpitude morale grossière. Je le répète, c'est une effroyable insulte aux députés de ce côté-ci de la Chambre. Si le chef de l'opposition veut continuer d'occuper son siège, monsieur l'Orateur, j'estime qu'il devrait faire immédiatement des excuses complètes.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à propos de la question de privilège, je peux assurer tout de suite à l'honorable député que je ne songeais aucunement à quelque turpitude morale, mais seulement à de la turpitude politique.

LES COMITÉS PERMANENTS

M. John Pallett (Peel) dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et de transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.	MM.
Aiken	Grills
Barrington	Hardie
Beech	Henderson
Bell (Carleton)	Howard
Bell (Saint-Jean-Albert)	Johnson
Benidickson	Kucherepa
Carter	Macquarrie
Deschambault	McBain
Dinsdale	McIlraith
Flynn	Meunier
Fraser	Nielsen
Ormiston	Tassé
Paul	Valade
Pickersgill	Webster—29
Richard (Ottawa-Est)	

(Quorum: 10)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

MM.	MM.
Allmark	MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
Asselin	Martin (Essex-Est)
Badanai	Martini
Baldwin	McBain
Batten	McDonald (Hamilton-Sud)
Bigg	McMillan
Bourbonnais	McPhillips
Brassard (Lapointe)	Michaud
Brunsden	Monteith (Verdun)
Cadieu	Nielsen
Campbell (Stormont)	Nixon
Chevrier	Pascoe
Chown	Payne
Creaghan	Phillips
Crouse	Racine
Dupuis	Richard (Kamouraska)
Drysdale	Rouleau
Fisher	Rynard
Fraser	Small
Fréchette	Smallwood
Grills	Smith (Calgary-Sud)
Hardie	Smith (Lincoln)
Horner (Acadia)	Smith (Simcoe-Nord)
Horner (Jasper-Edson)	Tassé
Howard	Taylor
Howe	Thompson
Johnson	Tucker
Keays	Webster
Kennedy	Wratten—60
LaRue	
MacInnis	

(Quorum: 20)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

MM.	MM.
Anderson	McBain
Baldwin	McCleave
Batten	McDonald (Hamilton-Sud)
Beech	McFarlane
Bigg	McIlraith
Broome	McIntosh
Campbell (Stormont)	McMillan
Carter	McPhillips
Chown	McWilliam
Danforth	Milligan
Fairfield	Mitchell
Forbes	Monteith (Verdun)
Forgie	More
Garland	Morton
Horner (The Battlefords)	Nixon
Houck	Ormiston
Kennedy	Peters
Knowles	Robinson
Lambert	Rogers
MacEwan	Simpson
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)	Smith (Lincoln)
Macnaughton	Smith (Simcoe-Nord)
Mandziuk	Stefanson
Martin (Timmins)	Webster
Matthews	Wratten—50

(Quorum: 15)

BANQUE ET COMMERCE

MM.
Allmark
Asselin
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Benidickson
Brassard (Chicoutimi)
Cardin
Cathers
Chevrier
Coates
Creaghan
Crestohl
Deschambault
Drysdale
Dumas
Flynn
Fraser
Gour
Hanbidge
Horner (Acadia)
Jones
Jung
Lambert
MacLean ((Winnipeg-Nord-Centre)
MacLellan
Macnaughton
Maloney
Martin (Essex-Est)
McIlraith
McIntosh
More
Morissette
Morton
Nugent
Pascoe
Pickersgill
Regier
Robichaud
Rowe
Rynard
Slogan
Southam
Stinson
Tassé
Taylor
Thomas
Thrasher
Walker
Winch
Woolliams—50

(Quorum: 15)

COMPTES PUBLICS

MM.
Badanai
Bell (Carleton)
Benidickson
Bissonnette
Broome
Bourget
Bruchési
Campbell (Lambton-Kent)
Campeau
Charlton
Chown
Crestohl
Denis
Dorion
Drysdale
Fraser
Godin
Grenier
Hales
Hanbidge
Johnson
Keays
Lahaye
Lambert
Macdonald (Kings)
Macnaughton
Martin (Essex-Est)
McGee
McGrath
McGregor
McMillan
Morissette
Morris
Morton
Murphy
Pickersgill
Pratt
Regier
Robichaud
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Winnipeg-Nord)
Spencer
Stefanson
Stewart
Valade
Villeneuve
Walker
Winch
Wratten—50

(Quorum: 15)

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.
Argue
Barrington
Bowen
Boulanger
Brunsden
Cadieu
Campbell (Lambton-Kent)
Casselman (Mme)
Charlton
Cooper
Doucett
Dubois
Dupuis
Fane
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Forbes
Forgie
Godin
Gour
Grills
Gundlock
Hales
Hardie
Henderson
Hicks
Horner (Acadia)
Howe
Jorgenson
Kindt
Lahaye
Latour
Leduc
Létourneau
McBain
McIntosh
McMillan
Michaud
Milligan
Montgomery
Muir (Lisgar)
Nasserden
Noble
O'Leary
Pascoe
Peters
Phillips
Racine
Rapp
Regnier
Richard (Saint-Maurice-Lafièche)
Robinson
Rompré
Rowe
Smith (Lincoln)
Southam
Speakman
Stanton
Thomas
Tucker
Villeneuve—60

(Quorum: 20)

RÈGLEMENT

MM.
Aitken (Mlle)
Argue
Best
Bourdages
Brassard (Chicoutimi)
Campeau
Denis
Forgie
Fréchette
Garland
Horner (Jasper-Edson)
Kucherepa
Loiselle
Martineau
McGrath
Meunier
Milligan
Mitchell
Spencer
Tremblay—20

(Quorum: 8)

MARINE ET PÊCHERIES

MM.
Anderson
Batten
Bourget
Browne (Vancouver-Kingsway)
Carter
Crouse
Danforth
Drysdale
English
Gillet
Granger
Grenier
Howard
Keays
Legere
Macdonald (Kings)
MacLellan
Matthews
McGrath
McLennan
McPhillips
McQuillan
McWilliam
Michaud
Morris
Murphy
Noble
O'Leary
Phillips
Pickersgill
Robichaud
Speakman
Stefanson
Stewart
Tucker—35

(Quorum: 10)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM.
Aiken
Baskin
Cadieu
Coates
Doucett
Drouin
Dumas
Garland
Godin
Granger
Gundlock
Korchinski
Kindt
Latour
Leduc
MacInnis
MacRae
Martel
Martin (Timmins)
Martineau
McFarlane
McGregor
McQuillan
Mitchell
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Murphy
Nielsen
Payne
Roberge
Richard (Saint-Maurice-Lafièche)
Robichaud
Simpson
Slogan
Stearns
Woolliams—35

(Quorum: 10)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MM.	MM.
Allmark	Martini
Bell (Saint-Jean-Albert)	McDonald (Hamilton-Sud)
Benidickson	McWilliam
Bourdages	Mitchell
Brassard (Lapointe)	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Browne (Vancouver-Kingsway)	Nasserden
Caron	Noble
Deschatelets	Peters
Drouin	Peters
Grafftey	Pigeon
Granger	Ricard
Houck	Skoreyko
Lafrenière	Small
Lahaye	Smith (Winnipeg-Nord)
Loiselle	Spencer
MacInnis	Stanton
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)	Thrasher
Mandziuk	Weichel—35

(Quorum: 10)

DÉBATS

MM.	MM.
Campbell (Lambton-Kent)	Nixon
Chevrier	Paul
Dorion	Régnier
Fortin	Richard (Ottawa-Est)
McPhillips	Roberge
Monteith (Verdun)	Winch—12

(Quorum: 7)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

MM.	MM.
Aitken (M[lle])	MacLellan
Allard	Macnaughton
Argue	Macquarrie
Cardin	Mandziuk
Crestohl	Martin (Essex-Est)
Dinsdale	McCleave
Dorion	McGee
Eudes	Montgomery
Fairfield	Nesbitt
Garland	Nugent
Hellyer	Pearson
Harridge	Pratt
Jones	Richard (Ottawa-Est)
Jung	Smith (Calgary-Sud)
Kucherepa	Stinson
Lafrenière	Valade
Lennard	Vivian
	White—35

(Quorum: 10)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

MM.	MM.
Anderson	Dumas
Baldwin	Fairfield
Bell (Carleton)	Fortin
Benidickson	Garland
Best	Gillet
Bissonnette	Grafftey
Bourbonnais	Hales
Bourdages	Hardie
Bourget	Hellyer
Broome	Hicks
Bruchési	Howe
Cardin	Korchinski
Carter	Lambert
Cathers	Macnaughton
Chambers	Macquarrie
Clancy	McDonald (Hamilton-Sud)
Coates	McFarlane
	McGrath
	McGregor
	McIlraith
	McMillan
	McQuillan
	McWilliam
	More
	Morris
	Nesbitt
	Nielsen
	Payne
	Peters
	Pickersgill
	Pugh
	Ricard
	Richard (Kamouraska)
	Rowe
	Small
	Smallwood
	Smith (Calgary-Sud)
	Stewart
	Tassé
	Thompson
	Walker
	Winch
	Winkler—60

(Quorum: 20)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

MM.	MM.
Badanai	MacRae
Batten	Matthews
Beech	McIntosh
Benidickson	McWilliam
Broome	Montgomery
Cardin	O'Leary
Carter	Ormiston
Clancy	Pariseau
Denis	Peters
Dinsdale	Pugh
Fane	Roberge
Forgie	Robinson
Fortin	Rogers
Garland	Speakman
Herridge	Stearns
Jung	Stewart
Kennedy	Thomas
Lennard	Webster
Macdonald (Kings)	Weichel
MacEwan	Winkler—40

(Quorum: 15)

IMPRESSIONS

(Pour le compte de la Chambre des communes)

MM.	MM.
Allard	Jorgenson
Asselin	Korchinski
Badanai	Lahaye
Barrington	Lessard
Batten	Létourneau
Belzile	Loiselle
Bissonnette	MacInnis
Boivin	MacLellan
Bourdages	Martin (Timmins)
Bourque	Martini
Brunsden	McLennan
Cadieu	McWilliams
Campeau	Michaud
Clancy	Morissette
Cooper	O'Leary
Creaghan	Phillips
Deschambault	Rapp
Dubois	Ratelle
Dupuis	Richard (Kamouraska)
Fane	Robinson
Flynn	Rouleau
Gillet	Skoreyko
Godin	Smallwood
Grafftey	Southam
Gundlock	Taylor
Henderson	Thrasher
Howard	Winkler—54

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

(Pour le compte de la Chambre des communes)

M. l'Orateur et MM.	MM.
Aitken (M[lle])	Bourque
Argue	Brunsden
Bourbonnais	Campeau

Dorion	McGee
Eudes	McIlraith
Fairfield	Muir (Lisgar)
Fisher	Nixon
Fleming (Okanagan-Revelstoke)	Pigeon
Forbes	Pratt
Fréchette	Racine
Grenier	Ratelle
Hanbidge	Richard (Ottawa-Est)
Houck	Simpson
Kindt	Skoreyko
Knowles	Small
LaRue	Smith (Lincoln)
Lennard	Smith (Simcoe-Nord)
Lessard	Smith (Winnipeg-Nord)
Macquarrie	Southam
Martineau	Stinson
Matthews	Tremblay
McFarlane	Tucker—44

RESTAURANT

(Pour le compte de la Chambre des communes)

M. l'Orateur et MM.	MM.
Bourque	Létourneau
Campbell (Lambton-Kent)	Martin (Timmins)
Carter	McGregor
Deschatelets	McQuillan
Dorion	Muir (Lisgar)
Doucett	Pratt
Godin	Richard (Ottawa-Est)
Gour	Stearns
Hales	Taylor
Horner (The Battlefords)	Villeneuve
Lafrenière	Weichel
Légère	Wratten—24

M. Pallett propose l'adoption du rapport.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Non, monsieur l'Orateur. Le rapport n'a pas été imprimé. Procédons de la façon habituelle. Que l'honorable député propose l'adoption du rapport demain de la façon ordinaire.

M. Pallett: Monsieur l'Orateur, j'ai ici les *Procès-verbaux* du 3 juin 1958. On y voit que, le jour où le rapport a été déposé, le député de Huron (M. Cardiff) en a proposé l'adoption et que la motion a été adoptée.

M. Bell (Carleton): Nous avons toujours procédé de cette façon.

M. McIlraith: Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier quelle était la façon de procéder, mais je me souviens que l'an dernier, lorsque cela est arrivé, je ne m'y suis pas opposé parce que je croyais qu'il y avait un nouveau whip qui ne connaissait pas la règle. Si je me souviens bien, mais je peux me tromper . . .

M. Bell (Carleton): L'honorable député se trompe.

M. McIlraith: . . . et je crois que le leader de la Chambre m'appuiera à cet égard,—il a été de règle de réserver la motion; c'est-à-dire de présenter le rapport, comme aujourd'hui, puis de le réserver jusqu'au lendemain afin que les membres de la Chambre aient l'occasion d'en prendre connaissance, quitte à en proposer l'adoption immédiate.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Si je comprends bien, la coutume veut que les représentants des divers partis soumettent des noms. On s'y est conformé en l'occurrence. Le parti de l'honorable député a soumis des noms qui ont été inscrits sur la liste des comités respectifs en conformité des désirs du leader parlementaire de l'opposition. Je ne crois pas qu'on s'oppose à ce que la motion faite par le whip du gouvernement soit réservée jusqu'à demain. A mon avis, toutefois, on a manifesté toute la courtoisie possible et les trois partis sont tombés d'accord sur ces noms.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je demander au leader de la Chambre si, dans un geste de courtoisie, il ne permettrait pas que la question soit réservée jusqu'à demain?

L'hon. M. Green: Je ne vois aucune objection à cette façon de procéder, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La ligne de conduite habituelle, me signale le greffier, consiste à présenter la motion sur-le-champ, mais il semble préférable de ménager aux députés l'occasion de lire la liste avant qu'on leur demande d'approuver le rapport. Tous les honorables députés consentent-ils à ce que la motion soit réservée jusqu'à demain?

Des voix: Entendu.

(La motion est réservée.)

ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

ANNONCE RELATIVE AU RAPPORT DU Dr CLARK

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur le rapport que prépare le Dr Robert Clark de l'université de Colombie-Britannique sur la sécurité de la vieillesse; il espérait que la rédaction du rapport aurait été terminée aujourd'hui. Je lui ai parlé au téléphone ce matin et il m'a dit avoir achevé dix-huit des vingt chapitres de son rapport et les avoir envoyés; les deux derniers chapitres font

actuellement l'objet d'une dernière revision, et il espère pouvoir les terminer d'ici la fin de cette semaine.

En raison de l'intérêt considérable que suscite ce document, j'ai pris des dispositions afin qu'au reçu du texte complet on en tire assez d'exemplaires pour répondre aux besoins du Parlement, des journalistes et d'autres parties intéressées. Cela prendra peut-être un peu de temps, mais je puis assurer aux honorables députés que nous prendrons des dispositions pour que le document soit polycopié le plus tôt possible. Nous déposerons le document à la Chambre et nous mettrons d'autres exemplaires à la disposition de tous les intéressés dans le plus bref délai possible.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, il me sera peut-être permis de faire quelques observations sur la déclaration du ministre. Il se souviendra que jeudi dernier je lui ai demandé quand nous pourrions nous attendre au dépôt de ce rapport; il m'a renvoyé, et avec raison, à la réponse qu'avait donnée le premier ministre le deuxième jour de la session. Le premier ministre espérait, disait-il, pouvoir déposer le rapport le 9 février. Or on nous dit maintenant que M. Clark n'a pas pu fournir le rapport complet au ministre et à la Chambre.

Le ministre, j'en suis convaincu, en est un peu embarrassé. On se souviendra, en effet, qu'en annonçant, en janvier dernier, qu'il avait chargé le professeur Huson de rédiger ce rapport, le premier ministre comptait que le rapport serait achevé au plus tard dans les quatre mois. Lorsque le professeur Huson a signalé qu'il ne lui était pas possible d'achever le rapport en quatre mois, délai qui coïncidait avec d'importants événements électoraux, le premier ministre a alors congédié... ce mot congédié est peut-être trop fort; en tout cas, il a demandé que le professeur Huson soit libéré de son obligation; c'est alors qu'on a confié cette tâche à M. Clark, que j'ai en très haute estime.

Le ministre nous dit maintenant que le rapport n'est pas prêt. Il y en a une partie de prête et peut-être le ministre examinera-t-il l'à-propos de le publier en partie, de toute façon, par fascicules. Le rapport pourrait être d'un très grand intérêt, et il y a quelques bons précédents à cette formule. En effet, l'un des rapports d'une commission royale instituée par le gouvernement, la commission de l'énergie, a été publié par tranches. Si on a pu publier ce rapport par fascicules, on pourrait certainement procéder de même pour la publication d'un rapport aussi important que celui qui nous occupe.

J'espère que le ministre voudra bien agréer cette proposition et, la prochaine fois qu'il traitera cette question, peut-être pourra-t-il dire à la Chambre s'il n'est pas vraiment convaincu qu'une grande partie, sinon la totalité, de ce travail, aurait pu être exécutée en moins d'une semaine par les fonctionnaires compétents de son propre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, à mon avis, ce ne serait guère judicieux de publier par tranches un rapport comme celui-là. Il comporte une étude complète du régime de sécurité de la vieillesse aux États-Unis,—il y est question, je crois, "d'assurance et de survivants". Vu que le rapport complet sera déposé très prochainement, il me semble qu'il n'est guère utile même de songer à en déposer une partie dès maintenant.

LE FLEUVE FRASER

MESURE CONCERNANT LA NAVIGATION ET LA PÊCHE DU SAUMON

M. A. D. McPhillips (Victoria (C.-B.) demande à présenter le bill C-23, loi concernant la navigation et la pêche au saumon sur le fleuve Fraser.

Des voix: Des explications!

M. McPhillips: Cette proposition de loi a pour but tout simplement de sauvegarder la navigation ainsi que la pêche au saumon sur le fleuve Fraser, en Colombie-Britannique.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES INDIENS

MOTION TENDANT À LA NOMINATION D'UN COMITÉ MIXTE POUR L'ÉTUDE DE MODIFICATIONS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

La Chambre décide qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour faire l'examen et l'étude de la loi sur les Indiens, chapitre 149 des Statuts revisés du Canada, 1952, et de ses amendements, et proposer les modifications qu'il jugera utiles; que ce comité soit autorisé à enquêter et à présenter un rapport sur l'administration des affaires indiennes en général et, en particulier, sur le statut social et économique des Indiens;

Que vingt-quatre membres de la Chambre des communes, qui seront désignés ultérieurement, représentent la Chambre au sein dudit comité et que les dispositions du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement de la Chambre des communes soient suspendues à cet égard;

Que ledit comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à interroger les témoins assermentés; à siéger pendant les séances de la Chambre et à présenter des rapports de temps à autre; à faire imprimer les documents et les témoignages au jour le jour, selon qu'il le décidera, et que la disposition de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour l'inviter à se joindre à cette Chambre aux fins susdites et à choisir, s'il le juge opportun, certains de ses membres pour le représenter au sein du comité mixte projeté.

L'hon. Mme Fairclough: La motion est réservée.

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS ENTRE LE CANADA ET LES PROVINCES RELATIVEMENT AU PARTAGE D'IMPÔTS

PROLONGATION DU TAUX DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour examiner le projet de résolution suivant, dont l'examen est recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts afin de prolonger d'une autre année le taux de 13 pour 100 à l'égard de l'impôt normal sur le revenu de particuliers aux fins du calcul des versements de péréquation aux provinces et des montants payables à celles-ci sous le régime des conventions sur la location de domaines fiscaux.

(La motion est adoptée.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT ET LES GRANDS LACS

Demande nº 7—**M. Fisher:**

Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés depuis le 1er juin 1958 entre le gouvernement fédéral et les hauts fonctionnaires des États-Unis, relativement au pilotage et aux règlements de pilotage sur la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands lacs.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je dois informer la Chambre qu'il n'y a aucun document à déposer en conformité de la motion. Des représentants du Canada et des États-Unis ont eu des entretiens depuis quelques années en vue de trouver la solution la plus satisfaisante aux problèmes du pilotage dans les eaux des Grands lacs. Au cours de ces entretiens, qui se poursuivent, on a élaboré des formules qui ont été soumises à un examen conjoint. Toutefois, il n'y a eu entre les deux gouvernements aucun échange de documents ni de correspondance au sujet du pilotage, depuis l'aide-mémoire canadien du 20 mars 1958, dont un exemplaire a été déposé à la Chambre le 24 juin dernier.

Comme il n'existe aucun document pertinent, j'estime que l'honorable député pourrait laisser tomber la motion.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à laisser tomber la motion?

Des voix: D'accord!

(La motion est rayée.)

L'AÉROPORT DE MALTON—EXPROPRIATION

Demande nº 16—**M. Fisher:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, échangés depuis le 10 juin 1957 entre les ministères du gouvernement, y compris l'Administration des terres destinées aux anciens combattants, et les personnes, associations et autorités ayant participé aux procédures d'expropriation entreprises par le gouvernement, en vue de l'agrandissement de l'aéroport de Malton.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté la question avec l'honorable député de Port-Arthur qui, parce qu'il s'agit d'une question dont les tribunaux sont saisis, consent, je crois, à laisser tomber la motion.

M. l'Orateur: Vu les explications du ministre, plaît-il à la Chambre de laisser tomber la motion?

Des voix: D'accord!

(La motion est rayée.)

ESCALE DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT POUR AVIONS, BAIE FROBISHER

Demande nº 35—**M. Hardie:**

Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés depuis le 1er septembre 1957 entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères et des sociétés de lignes aériennes, relativement à l'utilisation de la baie Frobisher comme escale de ravitaillement en carburant pour les parcours internationaux des sociétés.

(La motion est adoptée.)

AMÉNAGEMENT DE CHEMIN DE FER ENTRE L'ALBERTA ET LE GRAND LAC DES ESCLAVES

Demande nº 36—**M. Hardie:**

Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1957 entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères et la *Consolidated Mining and Smelting Company*, le Pacifique-Canadien et le National-Canadien, relativement à la construction d'un chemin de fer allant de l'Alberta jusqu'à la rive sud du Grand lac des Esclaves.

—Monsieur l'Orateur, depuis que j'ai inscrit cette motion au *Feuilleton*, j'en ai parlé avec le ministre des Transports, qui m'a informé que la discussion se poursuivait avec les chemins de fer. Je me suis donc mis d'accord avec le ministre pour retirer la motion,

tout en me réservant le droit d'en inscrire une semblable au *Feuilleton* plus tard.

(La motion est retirée.)

DÉCLARATION DES DROITS

Demande nº 38—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 31 mars 1958 entre le gouvernement fédéral et chaque gouvernement provincial, relativement à une Déclaration des droits.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord, moyennant les dérogations et réserves d'usage.

M. l'Orateur: Sous réserve des restrictions exprimées par le premier ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LE PACIFIQUE-CANADIEN

COLOMBIE-BRITANNIQUE—SUPPRESSION DU SERVICE DE TRANSBORDEUR, EN HIVER, À L'ÎLE DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de la décision qu'aurait prise le Pacifique-Canadien de supprimer, à compter du 25 février, le service de transbordement d'hiver entre l'île de Vancouver et le territoire continental, à Victoria. Je voudrais demander au premier ministre quelles mesures prend le gouvernement en vue de maintenir ce service indispensable.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est le ministre des Transports qui répondra à cette question.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Victoria, l'honorable député de Nanaïmo et le ministre de la Défense nationale m'ont tous posé des questions à ce sujet. Les employés supérieurs du Pacifique-Canadien, avec qui j'ai communiqué à ce propos, m'ont informé que la circulation en hiver a été très faible. Par exemple, il est arrivé qu'à certains voyages, il n'y avait qu'une voiture et la moitié moins de voyageurs que de membres d'équipage. De plus on m'a signalé que les deux navires en cause ont des certificats de sécurité dont la date d'expiration approche et que leur maintien en service entraînerait pour la compagnie des frais élevés de remise en état et de modernisation. En conséquence, on a décidé de suspendre l'exploitation hivernale, mais le service d'été reprendra avec d'autres navires durant la saison du tourisme.

La compagnie m'a aussi appris que pour rendre possible le trafic en direction de Victoria des dispositions spéciales ont été prises avec la *Vancouver Island Bus Lines* pour qu'un service d'autobus assure la correspondance à Nanaïmo avec les transbordeurs de la compagnie. De la sorte, le transport de Vancouver à Victoria sera plus rapide de façon générale que le service direct du transbordeur de Vancouver à Victoria. De même, il est entendu que les *Washington Stat Ferries* établiront à compter du 26 février d'Anacortes à Sidney un service prévoyant la correspondance par autobus à chaque extrémité; de la sorte, le transport de Victoria à Seattle sera plus rapide que le transbordeur ne l'a été jusqu'ici. De plus, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé, je crois, qu'il compte desservir cette partie de l'île par un transbordeur et qu'il procède à la construction de deux nouveaux transbordeurs à cette fin.

A n'en pas douter, tous les éléments mentionnés ci-dessus ont pesé sur la décision du Pacifique-Canadien qui retire du service les navires actuels.

Je ne voudrais pas que l'on y voie de ma part quelque chose de final et de catégorique sur l'aspect juridique de la question, mais nous n'avons rien pu trouver indiquant que le gouvernement fédéral est tenu de par la loi ou la constitution d'assurer ce service.

Je ne peux rien dire de plus à ce sujet pour l'instant, mais nous continuerons d'examiner la situation avec soin.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre? Étant donné les ententes intervenues, est-ce que, de fait, la *Vancouver Island Bus Lines* n'est pas une filiale en propriété exclusive du Pacifique-Canadien?

L'hon. M. Hees: Je ne suis pas au courant de ce fait.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral est tenu par statut ou contrat de fournir un service de transbordeurs entre Victoria et la terre ferme?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déclaré, je ne suis pas fixé là-dessus. Nous avons essayé d'établir s'il existait une telle obligation mais nous n'avons pu en découvrir aucune. Toutefois, comme le député a pu s'en rendre compte par ce que j'ai dit, le Pacifique-Canadien, en fournissant un service d'autobus entre Victoria et Nanaïmo et un service de transbordeurs entre Nanaïmo et Vancouver, assure, de cette manière, un service plus rapide dans l'ensemble qu'à l'époque où existait le service direct de transbordeurs de Victoria à Vancouver.

M. Winch: Puis-je poser une autre question? Le ministre nous a dit avoir appris de la compagnie de navigation que des radoubs et des travaux de modernisation s'imposaient. Si c'est là la raison pour laquelle on ne peut maintenir un service d'hiver le ministre se renseignera-t-il davantage pour savoir comment l'on compte assurer un service d'été avec les mêmes bateaux?

L'hon. M. Hees: Si le député avait fait attention à ce que j'ai dit, il saurait la réponse. J'ai dit que le service d'été serait repris par d'autres bateaux durant la saison touristique. Si le député prêtait davantage attention à ce qui se dit au lieu de penser à formuler des questions complémentaires, il saurait ce qui se passe.

M. Regier: Puis-je poser une autre question? Je voudrais demander au ministre si sa compagnie favorite, le Pacifique-Canadien, ne doit assurer le service de transport que lorsque l'affaire lui rapporte.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser au ministre une autre question? Des consultations ont-elles eu lieu entre le gouvernement fédéral, d'une part, et le gouvernement provincial de Colombie-Britannique ou le Pacifique-Canadien, d'autre part, avant que la compagnie de chemin de fer prenne cette décision?

L'hon. M. Hees: Non, monsieur l'Orateur.

M. Winch: Je voudrais demander au ministre si lui-même ou le gouvernement a reçu ou non une demande de subvention du Pacifique-Canadien pour lui permettre de maintenir ce service.

L'hon. M. Hees: Non, monsieur l'Orateur.

M. Winch: Dans le cas de l'affirmative, songera-t-on à donner suite à une telle demande?

L'hon. M. Hees: Voilà une question hypothétique, monsieur l'Orateur.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Me serait-il permis également de poser une question supplémentaire? Puisque le ministère a adopté comme ligne de conduite de construire des transbordeurs et, en certains cas, de les céder à des entreprises privées pour qu'elles les exploitent, le ministre étudiera-t-il l'opportunité de mettre la même ligne de conduite en application pour ce qui est du service dont il est question?

L'hon. M. Hees: A mon avis, tous les députés admettront que, d'après ce que j'ai dit, l'entente actuelle assurera un bon service. Un service d'autobus sera assuré jusqu'à Nanaïmo et de là, un service de transbordeur entre Nanaïmo et Vancouver. Le nouveau parcours prendra au total moins de temps...

[L'hon. M. Hees.]

M. Winch: Qui a dit cela?

L'hon. M. Hees: ...qu'il n'en faut actuellement aux voyageurs. C'est une déclaration du Pacifique-Canadien.

M. Winch: Je contesterai cette déclaration n'importe quand.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre n'a pas répondu à ma question.

L'hon. M. Hees: Si le député de Laurier veut une autre réponse à sa question, je répéterai, comme je l'ai dit, que selon le nouveau régime, le voyage se fera en moins de temps qu'auparavant.

M. Regier: Il n'en est pas ainsi et vous le savez.

L'hon. M. Hees: D'autres navires seront en service durant la saison du tourisme. Le gouvernement de la Colombie-Britannique va exploiter des services de transbordeurs très bientôt. Aussi, je ne pense pas qu'il serait profitable, en ce moment, pour le gouvernement fédéral d'intervenir de quelque façon que ce soit.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre étudiera-t-il cette proposition?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral étudie toujours les propositions valables.

LE MINISTÈRE DES POSTES

L'ASSOCIATION DES GUIDES—DEMANDE D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Postes une question dont je lui ai envoyé le texte. Le ministre envisage-t-il, vu le travail méritoire accompli par l'Association des guides, spécialement au Canada, de commémorer par un timbre spécial le soixantième anniversaire du guidisme au Canada, anniversaire qui sera célébré l'année prochaine, en 1960?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, chaque année nous recevons de nombreuses demandes de timbres commémoratifs. Aussi ne prenons-nous aucune décision au sujet de tels timbres avant que l'année qui précède leur émission soit assez avancée. Il est ainsi impossible de répondre maintenant à la question, mais l'Association des guides peut être certaine que sa demande sera très sérieusement étudiée.

QUESTIONS OUVRIÈRES

VANCOUVER—PRÉTENDUE UTILISATION DU MATÉRIEL DE L'ARMÉE PAR DES CHÔMEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Taylor (Vancouver-Burrard): Je me demande si je puis poser au ministre de la Défense nationale une question dont, je le regrette, je ne lui ai pas donné avis. D'après une nouvelle très brève de la *Presse canadienne* on mettrait 800 lits et des couvertures de l'armée à la disposition des chômeurs de la région de Vancouver. Le ministre veut-il dire à la Chambre si ces lits et fournitures ne sont destinés qu'aux chômeurs de passage ou s'ils seront mis à la disposition d'autres personnes qui pourraient être provisoirement sans travail dans la région de Vancouver?

M. Winch: La question devrait être adressée au ministre du Travail, parce qu'il dit qu'il n'y a pas de chômage.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): La literie et les autres fournitures dont une province a un pressant besoin ne sont fournies qu'à la demande du gouvernement provincial. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a demandé qu'on lui fournisse ce matériel.

M. Taylor: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre peut-il dire qui verra au nettoyage, à la réparation et au transports de ces lits.

L'hon. M. Pearkes: Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Le ministre du Travail peut-il dire à la Chambre si le différend qui oppose la Société Radio-Canada et les réalisateurs a été réglé? Si non, où en sont actuellement les négociations?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Chevrier: Alors, puis-je poser la question au ministre du Revenu national?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): A ma connaissance, monsieur l'Orateur, le différend n'a pas encore été réglé et je ne veux faire aucune prédiction à ce sujet. J'ai cru vendredi qu'on en arriverait à un règlement dans une heure ou à peu près, mais divers autres problèmes se sont posés, ce qui a retardé toute décision. Comme l'honorable député et la Chambre le savent par les journaux, les représentants des réalisateurs et de la Société se sont rencontrés presque chaque jour. Vendredi, les entretiens se sont prolongés jusqu'après minuit, de même que samedi soir et, sauf erreur, de nouveau dimanche. Les pourparlers ont repris ce matin à 11 heures.

Je crois savoir qu'on accomplit du progrès et que les négociations se poursuivent dans une atmosphère qui laisse croire à la possibilité, sinon à la probabilité, d'un règlement. Dès que j'aurai des nouvelles, j'en informerai le Chambre.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉTENDUE SUSPENSION DE TRAVAUX SUR LE TRONÇON DU COL ROGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Soucieux de servir tous mes commettants, sans égard aux affiliations de parti, j'aimerais poser au ministre des Travaux publics une question suscitée par certains de ses amis politiques dans ma circonscription. Dira-t-il à la Chambre quel est le bien-fondé des nouvelles signalant que, par suite des insurmontables difficultés de l'enneigement, tous les travaux de la route transcanadienne ont été suspendus sur le tronçon du col Rogers? Les difficultés d'aménagement étant exceptionnelles, et vu la rigueur de l'hiver sur ce tronçon de la route transcanadienne, le gouvernement songe-t-il à la nécessité d'aménager une route de remplacement qui permettrait de franchir en tout temps le col Jumbo?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Je ne puis guère, je le crains, rassurer mon bon ami le député de Kootenay-Ouest ni mes amis politiques de cette circonscription. Comme le député ne l'a pas oublié, lui et moi avons fait campagne à la Chambre il y a quelques années en faveur du col Jumbo. Nos efforts n'ont pas abouti. La route s'aménage par le col Rogers. On a dépensé beaucoup d'argent. L'interruption actuelle des travaux n'est imputable qu'à l'hiver. On les reprendra dès que les entrepreneurs pourront se remettre à la besogne au printemps.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ALLEMAGNE—INTERPELLATION SUR LA RÉPONSE DU CANADA AUX PROPOSITIONS DES SOVIETS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si l'on a discuté avec le gouvernement canadien l'avant-projet d'une

réponse occidentale aux récentes propositions faites par les Soviets en vue d'un règlement de la question allemande. Le ministre peut-il faire une déclaration au sujet de la position du gouvernement sur cette question, en particulier?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le chef de l'opposition de son préavis. Je peux dire à la Chambre que des consultations ont déjà commencé au conseil de l'OTAN au sujet des notes qui doivent être envoyées à l'Union soviétique en réponse aux siennes en date du 10 janvier 1959, sur la question de l'Allemagne. A l'issue de ces consultations, j'espère pouvoir informer la Chambre de l'attitude adoptée par le gouvernement canadien à ce sujet.

Il me semble que je devrais saisir cette occasion pour déposer le texte de la note qui a été envoyée au gouvernement canadien par le gouvernement soviétique le 10 janvier 1959, ainsi que copie de l'avant-projet de traité de paix avec l'Allemagne, qui accompagnait cette note. Cette note proposait surtout qu'une conférence soit convoquée pour étudier un traité de paix avec l'Allemagne; et il a été proposé que les deux gouvernements allemands y participent.

La note transmise au gouvernement canadien était semblable à celles qui ont été transmises aux gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, les puissances occupantes, ainsi qu'à d'autres nations que l'URSS considère comme ayant participé à la seconde guerre mondiale. J'ai déposé sur le bureau de la Chambre la note ainsi qu'un exemplaire du projet de traité.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA BOAC—DROITS À LA CINQUIÈME LIBERTÉ À MONTRÉAL ET TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dira-t-il si le gouvernement du Royaume-Uni cherche à modifier l'accord sur la navigation aérienne intervenu avec le Canada afin d'obtenir pour la BOAC les droits à la cinquième liberté à Montréal et Toronto.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports) Comme cette question relève plus directement de mes fonctions, j'y répondrai. Ces dix-huit derniers mois, des discussions ont eu lieu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni sur cet accord de navigation aérienne. Ces discussions se poursuivent. Le gouvernement britannique n'a soumis aucune demande pour l'obtention des droits à la cinquième liberté à Toronto ou à Montréal.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Chevrier: Le ministre me permettra-t-il une autre question? Prêtera-t-il attention au fait que si les droits à la cinquième liberté étaient accordés à Montréal et à Toronto, il en résulterait de graves répercussions pour Dorval en tant qu'aéroport international?

L'hon. M. Hees: Je reconnais, avec l'honorable député, que c'est ce qui se produirait. Je suis heureux de pouvoir lui donner l'assurance que le gouvernement britannique n'a fait aucune demande au sujet des droits à la cinquième liberté.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ÉNERGIE—DÉCLARATION À PROPOS DE LA REPRISE DES SÉANCES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Jeudi dernier, le député de Gloucester m'a posé la question suivante:

> Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si la Commission Borden d'enquête sur l'énergie a repris ses séances dans les provinces de l'Atlantique et, dans le cas de la négative, quand elles sont censées reprendre?

Comme il a déjà été annoncé, le deuxième rapport de la Commission portant sur la vente du pétrole ne sera probablement pas prêt avant le mois d'avril ou le mois de mai. La Commission m'informe qu'elle ne tiendra pas d'autres audiences publiques tant que ce deuxième rapport, portant sur un autre aspect des questions soumises à son examen, n'aura pas été présenté au gouvernement. Après quoi, les audiences publiques reprendront le plus tôt possible et alors, plus tard au cours de l'année, la Commission se propose de tenir des audiences publiques dans les provinces de l'Atlantique.

LA NAVIGATION

HALIFAX—DEMANDE DE CONTRAT POUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION MARITIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Le ministre des Transports a-t-il reçu un télégramme de M. Murray A. Lowe, secrétaire-trésorier du syndicat industriel canadien des ouvriers de la construction maritime, lui faisant remarquer qu'environ 300 employés avaient été mis à pied depuis décembre par le chantier de construction maritime d'Halifax? Le ministre nous dira-t-il si le gouvernement songe à agréer la demande qui a été faite d'accorder au chantier de construction maritime d'Halifax le contrat visant la construction du transbordeur *Belle-Isle* et puis d'accorder

d'autres contrats gouvernementaux à ce chantier?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je n'ai pas reçu de télégramme en ce sens. Je voudrais dire à l'honorable député que de tels contrats sont accordés d'après le système d'adjudication au rabais.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—DEMANDE TENDANT À L'EXAMEN DE LA SITUATION DES CONSOMMATEURS DES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. L. Morris (Halifax): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Vendredi dernier, il a annoncé à la Chambre que l'augmentation de prix ne s'appliquerait qu'au blé à expédier depuis la tête des lacs et non au blé à expédier depuis les ports de la côte de l'Atlantique. Donnera-t-il l'assurance que les consommateurs domestiques des provinces Maritimes n'auront pas à payer plus cher les céréales de l'Ouest, notamment la provende?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais considérer la question comme un avis afin de pouvoir consulter la Commission du blé.

LE BLÉ—AUTRE DÉCLARATION SUR LE CHANGEMENT DANS LE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Vendredi, monsieur l'Orateur, l'honorable député de Port-Arthur m'a posé une question qui se rattache en quelque sorte à la précédente. Je l'ai acceptée comme préavis. La voici:

> En déterminant cette majoration de prix, la Commission canadienne du blé a-t-elle tenu compte des taux éventuels du droit de passage qui sera imposé aux navires des grands lacs utilisant la voie maritime? S'il en est ainsi, est-il possible que l'augmentation des prix soit rectifiée, soit en plus soit en moins, advenant modification de l'échelle éventuelle des droits de passage?

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration, l'augmentation représentait l'estimation préliminaire établie par la Commission quant aux économies brutes qui seront probablement réalisées au chapitre du transport. Il est évidemment tenu compte des droits de passage. D'une manière générale, la Commission pratique une politique de souplesse et son expérience lui servira de guide en matière de décision et de rectification.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): J'aimerais poser une autre question au ministre. La déclaration faite l'autre jour par le ministre tenait-elle compte, comme elle ne l'aurait pas dû, des droits de passage sur la voie maritime?

L'hon. M. Churchill: Quelle était la question?

L'hon. M. Chevrier: La déclaration ne tenait pas compte, n'est-ce-pas, des droits de passage sur la voie maritime?

L'hon. M. Churchill: Je crois que c'est juste. Mais la question posée par l'honorable député de Port-Arthur porte sur les changements qui pourraient survenir dans ces taux. Je présume que la Commission, ainsi qu'elle le fait à propos de tous ses autres frais de transport, les rattacherait à ses affaires courantes et aux prix courants.

LE SEIGLE—DEMANDE D'ÉTENDRE À LA SAKATCHEWAN LES CONTINGENTS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Sait-il que le 5 février le *Western Producers* a publié un article intitulé "Autorisation d'un contingent supplémentaire à l'égard du seigle"? D'après cet article, la Commission canadienne du blé a autorisé un contingent supplémentaire de 5 boisseaux par acre ensemencée en seigle, sous réserve d'une livraison minimum de 150 boisseaux, à tous les lieux de livraison d'Alberta, à compter du 26 janvier. Le ministre peut-il nous dire si ce contingentement sera mis en vigueur en Saskatchewan également? Dans le cas de l'affirmative, dans quel délai?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le contingent supplémentaire de seigle livré aux stations albertaines a été autorisé afin de fournir les approvisionnements nécessaires aux moulins de cette province et pour assurer la possibilité d'expédier d'autres quantités de seigle vers la côte de l'Ouest afin de faire face aux éventuels engagements de vente. Normalement les producteurs de la Saskatchewan et du Manitoba acheminaient le seigle vers la tête des lacs où les stocks sont actuellement assez considérables pour répondre aux besoins. La Commission se propose toutefois d'étendre le contingent supplémentaire de seigle à diverses localités de la Saskatchewan et du Manitoba après l'ouverture de la navigation sur les Grands lacs, quand on aura besoin d'autres stocks à la tête des lacs et que des élévateurs seront disponibles.

La Commission autorise d'habitude les contingents supplémentaires dans des régions désignées d'où les expéditions s'acheminent vers les entrepôts de tête de ligne dont les stocks ne suffisent pas à tenir les engagements actuels ou éventuels de vente.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

TERRE-NEUVE—APPLICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE L'UNION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Vu les besoins financiers urgents du gouvernement provincial de Terre-Neuve et vu que le rapport McNair est déjà publié depuis plus de six mois, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement annoncera bientôt ce qu'il se propose de faire pour donner suite au rapport de la Commission McNair?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre des Finances peut fort bien répondre à cette question.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Comme tous les honorables députés le savent, monsieur l'Orateur, le premier ministre Smallwood était ici il y a une semaine...

L'hon. M. Pickersgill: Il y a deux semaines.

L'hon. M. Fleming: ...ou, devrais-je dire, deux semaines, avec son ministre des Finances et d'autres personnes, y compris M. Perlin, membre de la commission royale de la province qui avait précédemment conseillé la province, ainsi que M. Goldenberg, avocat de la province aux séances de la Commission royale présidée par le juge en chef McNair.

Le lundi matin il y a eu un entretien avec le premier ministre, puis cet après-midi-là d'autres pourparlers se sont déroulés dans mon bureau. Lors de ces discussions, le sujet a été étudié en tous sens. A l'issue des pourparlers de l'après-midi, le premier ministre Smallwood a eu l'amabilité d'exprimer sa satisfaction de l'accueil dont il avait été l'objet et de la minutie avec laquelle on avait fouillé la question aux réunions.

Le premier ministre Smallwood a ensuite signalé qu'il n'est pas content des vœux de la Commission royale. Il y a des problèmes quant à la durée des versements aussi. Le rapport de la Commission royale manque vraiment de clarté et de précision sur certains points. On s'empresse d'examiner l'ensemble de la question à la lumière des observations qu'ont formulées le premier ministre Smallwood et ses conseillers sur le rapport de la Commission royale et sur les mesures qu'il souhaite voir prendre par le gouvernement fédéral dans le cadre des vœux de cet organisme.

[L'hon. M. Churchill.]

LA DÉFENSE NATIONALE

RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL DES ESCADRILLES DE L'ARC EN EUROPE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si le gouvernement a l'intention de doter de nouveaux appareils les escadrilles canadiennes de F-86 en Europe. Dans le cas de l'affirmative, les nouveaux appareils seront-ils achetés, comme on l'a signalé, aux États-Unis?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il est douteux que les forces de l'OTAN en Europe aient besoin encore longtemps d'un avion de chasse tel que le Sabre F-86. En outre, le Sabre F-86, qui a été incontestablement le meilleur avion de chasse en Europe, pourrait bien ne plus être aussi utile en 1961 ou 1962. On est donc à étudier le rôle futur de la division aérienne et la possibilité de remplacer le F-86 par quelque autre appareil. On n'a pas encore décidé s'il y avait lieu de remplacer cet avion; on ne sait pas non plus quel genre d'appareil le remplacera ni où il sera acheté ou fabriqué.

LES SUBSIDES

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

INVITATION À RECONVOQUER LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, cette motion me fournit l'occasion de présenter un amendement, que je me propose de proposer plus tard au cours de mes remarques et, entre-temps, d'attirer l'attention de la Chambre sur une question qui revêt une importance nationale en ce moment, c'est-à-dire le retard non expliqué à reconvoquer la conférence fédérale-provinciale, surtout pour ce qui a trait à des problèmes tels que l'imposition et le chômage.

Personne à la Chambre ne refusera de convenir de la nécessité du fédéralisme au Canada. Cette nécessité se base, il va de soi, sur un nombre de facteurs tels que la géographie, la diversité physique, l'étendue de nos territoires, les différences régionales qui se remarquent dans les ressources et l'activité économique et, naturellement, la diversité culturelle.

Par ailleurs, nous avons au Canada un grand nombre de problèmes communs. Chacun d'entre nous veut sans doute continuer à bâtir une nation forte et nous voulons faire servir

ces problèmes communs à cette fin. Ces nécessités essentielles que j'ai mentionnées trouvent leur expression dans des paroles comme "l'unité sans l'uniformité" ou "l'unité dans la diversité". Afin de concilier ces nécessités et d'y pourvoir de façon satisfaisante, il faut le fédéralisme ou, en d'autres mots, la délégation aux différents gouvernements de fonctions constitutionnelles précises.

Les auteurs de la Confédération avaient reconnu cette condition, qui, en fait, a été insérée dans la constitution. Elle représente encore aujourd'hui une nécessité de base, et pour les mêmes raisons fondamentales qu'en 1867. Le fédéralisme est le seul régime politique qui puisse, au Canada, nous garder unis et nous permettre de nous développer en tant que nation. Mais le fédéralisme implique l'attribution de responsabilités constitutionnelles particulières à des gouvernements différents et totalement indépendants les uns des autres. Cependant, la solution de bien de ces problèmes, dont l'État moderne doit en dernier ressort assumer la responsabilité, ne touche pas la répartition constitutionnelle des pouvoirs et ne saurait être trouvée par les initiatives isolées d'un échelon de gouvernement. Autrement dit, dans un pays comme le nôtre, de pareils problèmes sont du ressort commun de tous les échelons du gouvernement.

Le chômage en fournit un bon exemple. Pour obtenir une solution efficace et générale, dans ce domaine, la responsabilité de tous les gouvernements dans l'État fédéral doit être assumée en commun. Les réductions d'impôts, l'aide aux chômeurs, les travaux publics en particulier qui créent de l'embauche, pendant l'hiver, sont tous des moyens essentiels permettant d'enrayer le chômage massif. Toutefois leur mise en œuvre n'incombe pas exclusivement à un seul échelon de gouvernement. Elle exige que tous les gouvernements, y compris les municipalités, agissent de concert.

Cet exemple démontre que le fédéralisme ne peut fonctionner efficacement en vue de résoudre de façon satisfaisante les problèmes auxquels doit faire face un pays comme le Canada si les différents paliers de gouvernement ne tiennent pas compte l'un de l'autre. Autrement dit, l'interdépendance doit être reconnue de façon concrète. Il est essentiel de coordonner toute l'activité gouvernementale. En particulier, il est nécessaire que se poursuivent de façon suivie des consultations et des échanges de vues aux échelons supérieurs de gouvernement.

Au Canada, nous avons des problèmes actuels qui exigent la concentration et l'action commune. Nous devons faire face, en ce moment, à plusieurs problèmes très importants exigeant des pourparlers intergouvernementaux, une action et une étude communes. L'une de ces questions a trait à la modification de la constitution. Nous nous trouvons présentement dans une situation irrégulière. Le Parlement et les assemblées législatives provinciales peuvent modifier les dispositions de la constitution sur des questions qui concernent les deux paliers de gouvernement. Toutefois, il n'existe aucune procédure consacrée pour la modification de notre constitution, et c'est encore au Parlement du Royaume-Uni qu'appartient en dernier ressort l'autorité de modifier les dispositions de notre constitution à cet égard.

N'est-ce pas une situation indésirable? Le gouvernement précédent a tenté de faire quelque chose à l'égard de ce problème. Il a tenté de le résoudre. Il a mis cette question sur le tapis en 1950, lors d'une conférence fédérale-provinciale qui avait été spécialement convoquée à cette seule fin. Il y a eu de longues discussions, et après ces longues discussions et consultations, qui ont largement débordé la salle de conférence, aucun résultat tangible n'a été obtenu. Le premier ministre (M. Diefenbaker), en bon spécialiste de la constitution, sait pourquoi. C'est à cause de l'attitude qu'avaient alors prise certains dirigeants provinciaux qui sympathisent maintenant avec le gouvernement conservateur au pouvoir. Le gouvernement doit donc discuter cette importante question avec les premiers ministres des provinces et résoudre ce problème constitutionnel fondamental aussi rapidement que possible.

Le très hon. M. Diefenbaker: De quel gouvernement provincial l'honorable député veut-il parler?

L'hon. M. Martin: Je songeais en particulier au collègue de mon ami, le premier ministre de la province de Québec. J'ose espérer que leur association bien connue et leur communauté d'intérêts politiques lui permettront de faire ce que l'ancien premier ministre et le ministre de la Justice précédent n'ont pu réussir.

Il y a aussi la question des droits de l'homme. On nous demandera bientôt d'examiner un bill des droits de l'homme dont l'application, à ce qu'il paraît, se limiterait au domaine relevant de la compétence fédérale. L'essence du bill proposé mise à part, je crois que même le premier ministre, indépendamment de sa propre responsabilité immédiate, considérerait une telle restriction comme très peu satisfaisante. Aux termes de la disposition sur la propriété et les droits civils, à l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la compétence des provinces dans le domaine des droits de l'homme est certes très vaste et le gouvernement devrait essayer au moins de trouver une formule qui permettrait une initiative conjointe sur une question d'une telle importance.

Cette proposition a été faite à la Chambre par le chef de l'opposition le 5 septembre 1958, lorsque le bill a été lu pour la première fois. Voici ce qu'a déclaré le chef de l'opposition, comme en fait foi le hansard à la page 4885:

De fait, au moyen de consultations avec les provinces, il sera peut-être possible d'élargir les horizons et de faire participer à la fois le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à une déclaration conjointe des droits et libertés du particulier. Alors, vraiment, ce serait un magnifique symbole.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si l'honorable député veut bien m'excuser, n'est-il pas vrai que pendant que l'ancien gouvernement était au pouvoir, les différentes provinces ont été consultées sur cette question très importante et que plusieurs d'entre elles n'ont même pas daigné répondre?

L'hon. M. Martin: Si mon très honorable ami le dit, je suis sûr qu'il en est bien ainsi. Toutefois, ma mémoire n'est pas du même avis, mais elle peut faire défaut. Tout ce que je puis répondre à cela, c'est que ce n'est pas une excuse actuellement, étant donné surtout que certains des premiers ministres qui s'y opposaient peuvent être maintenant plus disposés à accepter les recommandations du très honorable premier ministre qu'ils ne l'étaient à accepter celles que nous avons formulées lorsque nous occupions les banquettes ministérielles. Quand le chef de l'opposition a exprimé cette idée, le premier ministre a paru sceptique au sujet de tels entretiens; toutefois, il a dit, et je cite ses paroles, que "l'idée l'intéressait". Autant que je sache cependant, elle ne l'intéressait pas assez pour qu'il rencontre les premiers ministres provinciaux, et je soupçonne, si j'en juge par la réflexion qu'il vient de faire, qu'il n'a pas l'intention d'accepter l'idée exprimée par le chef de l'opposition et que je réitère aujourd'hui.

Je conviens qu'il peut être difficile de tomber d'accord avec toutes les provinces sur une déclaration collective, mais le gouvernement n'a-t-il pas le devoir d'essayer au moins d'atteindre cet objectif? En outre, une réunion de ce genre, même si elle n'aboutit pas à un accord général, permettrait à la population de savoir quelle est l'attitude des premiers ministres provinciaux à cet égard, ce qui, selon moi, serait très utile.

Je dis au premier ministre qu'il n'est pas encore trop tard pour réunir une conférence qui, entre autres choses, s'occuperait de cette question très importante, de façon que la Chambre, lorsqu'elle sera saisie du projet de loi envisagé, sache s'il est possible ou non d'attendre des provinces une déclaration commune qui serait un symbole très puissant pour ce qui est des droits et des libertés du particulier dans notre pays.

Outre la question constitutionnelle et la question des droits de l'homme, il y a le problème du chômage. Comme je l'ai dit tantôt, le choix et la mise en œuvre des moyens d'enrayer le chômage sont du ressort commun de tous les gouvernements du Canada. Qu'ont fait à ce propos les honorables vis-à-vis quand ils siégeaient de ce côté-ci? Ils ont adjuré le gouvernement de l'époque de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour examiner ce problème. Je veux rappeler au premier ministre, qui est maintenant parmi nous, l'attitude adoptée par le chef de l'opposition,—son chef à cette époque-là,—dans un débat auquel le très honorable député a participé lui-même, le 2 mars 1955. A la page 1745 du hansard du 2 mars 1955 se trouvent les paroles prononcées par le chef de l'opposition d'alors, M. Drew, qui déclarait:

En toute sincérité, j'engage le premier ministre (M. St-Laurent) à ne pas attendre le moment où il écrira aux premiers ministres des provinces au sujet de la conférence sur les impôts pour aborder ce problème plus immédiat. C'est un point qu'il faut régler sans tarder. Je suis convaincu que si le premier ministre télégraphiait aux premiers ministres provinciaux afin de les convoquer immédiatement à une conférence pour étudier le problème du chômage et trouver les moyens à prendre pour faire face à la situation, tous répondraient sans retard de façon affirmative.

M. Drew achevait par ces mots:

On pourrait tenir cette conférence d'ici une semaine. Il faudrait la tenir sans retarder davantage. Je suis d'avis que les représentants des municipalités devraient participer à la conférence.

Voilà les propositions qui ont été faites à ce moment-là. Elles étaient basées sur la reconnaissance de la responsabilité commune de tous les échelons supérieurs de gouvernement en face du chômage. Et ces propositions demandaient instamment au gouvernement de l'époque de réunir une conférence avec les premiers ministres provinciaux en vue d'étudier et de réduire le problème du chômage. Et le premier ministre actuel, prenant la parole au cours de ce débat-là, a demandé au premier ministre de l'époque de répondre à la proposition que lui avait soumise le chef de l'opposition. Pourquoi, a-t-il demandé, une conférence ne serait-elle pas réunie? Elle devrait être réunie pour s'occuper de telles questions. Je paraphrase maintenant les paroles du premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle a été la réaction du gouvernement alors en place?

L'hon. M. Martin: Je vais exposer tout de suite la réaction du gouvernement. La réaction a été que nous, en tant que gouvernement au pouvoir à l'époque, avions la responsabilité de faire quelque chose. C'est ainsi que nous

avons convoqué une conférence. Une réunion préliminaire avec les provinces a eu lieu les 26 et 27 avril 1955, pour étudier des questions d'intérêt mutuel, y compris le problème du chômage.

Voilà la réponse que j'ai à donner au très honorable monsieur. Nous avons convoqué une conférence pour faire exactement ce que nous l'exhortons à faire maintenant à propos du chômage et pour d'autres raisons que j'ai déjà mentionnées, raisons pour lesquelles cette conférence, convoquée au mois de novembre et ajournée à la fin du même mois, sans être convoquée de nouveau en janvier, comme on l'avait promis, devrait maintenant avoir lieu. En réponse à la question posée par le très honorable monsieur, je dirai que nous avons fait exactement ce que nous lui demandons maintenant de faire.

A cette conférence convoquée en 1955, nous avions décidé qu'un programme fédéral-provincial d'aide au chômage était devenu souhaitable au Canada et qu'une réunion spéciale devait avoir lieu pour étudier un tel programme. En conséquence, une conférence sur l'aide au chômage a été tenue les 20 et 21 juin 1955. Au cours de cette conférence, le gouvernement fédéral a alors mis de l'avant une proposition concrète, modifiée au cours des entretiens avec les représentants provinciaux et, plus tard, mise en vigueur, ainsi modifiée. En outre, il avait été convenu à l'époque que si, à l'avenir, le nombre total des chômeurs capables de travailler excédait 2 p. 100 de la population, une nouvelle conférence aurait lieu pour examiner de nouveau l'ensemble de la situation.

Or, si j'ai bien compris le ministre du Travail,—il voudra bien rectifier si je fais erreur,—il n'existe aucune donnée statistique à jour là-dessus à l'heure actuelle. Mais y a-t-il quelque doute que le nombre total de gens touchant l'assistance-chômage en ce moment excède ce 2 p. 100? Je dis donc que si l'on nous demandait ce que nous ferions dans les circonstances actuelles, alors, me fondant sur ce que je viens de dire que nous avons fait en 1955, la réponse serait qu'une conférence fédérale-provinciale sur le chômage aurait déjà été convoquée et des conclusions auraient déjà été tirées.

L'hon. M. Starr: Nous en avons eu une en juillet dernier.

L'hon. M. Martin: Nous n'aurions pas tenu une conférence pour dire aux provinces que nous allions les convoquer de nouveau et ensuite laisser passer une année complète sans prendre aucune mesure, par voie de conférence, ou sans que le premier ministre n'indique d'une façon ou d'une autre les intentions du gouvernement à l'égard de cette question.

Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, le minimum de 4.5 p. 100 de la population a été supprimé, mais le grave problème du chômage n'a jamais fait l'objet d'entretiens avec les provinces.

L'hon. M. Starr: Si, il y a eu des entretiens.

L'hon. M. Martin: On n'en a jamais parlé avec l'intention de reconsidérer le programme d'assistance-chômage ni en regard d'autres dispositions comportant une assistance générale sur ce point. Le ministre du Travail a dit: Si, il y à eu des entretiens. Je serai juste à son égard. Il parle des entretiens avec les ministres du Travail des provinces. Pour ma part, je parle d'une conférence fédérale-provinciale où il serait question, non seulement de chômage, mais également de ces autres questions intéressant la responsabilité commune des gouvernements aux deux paliers supérieurs.

La conférence à laquelle l'honorable député a fait allusion était celle qui a réuni les ministres du Travail en vue d'étudier un programme de travaux d'hiver. Comme le ministre le sait, les propositions qu'il a été en mesure de faire ne sont parvenues au cabinet, pour des raisons dont je ne le tiens pas responsable personnellement, que plusieurs semaines après la tenue de la conférence. C'est peut-être ce retard qui a forcé le premier ministre à différer jusqu'au moment de son départ en voyage l'annonce du programme du gouvernement relativement au partage des dépenses, programme acceptable en soi, mais qui ne règle pas du tout le problème.

A la vérité,—et j'espère que lorsqu'ils auront l'occasion de me répondre, les honorables députés confirmeront ou nieront mon affirmation,—depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir, il n'y a jamais eu, sauf en ce qui concerne la conférence des ministres du Travail tenue l'été dernier, de conférence entre les gouvernements, c'est-à-dire une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il n'y a certainement pas eu de conférence fédérale entre les chefs de gouvernement au palier dont il est question. J'ai entendu le discours qu'a prononcé le premier ministre lors de l'ouverture de la conférence tenue en novembre. Je me souviens très bien de ce qu'il a dit du chômage à ce moment-là. Il a dit alors que le chômage n'était qu'un état de choses temporaire...

L'hon. M. Fleming: Quelle page?

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas le texte en main mais je l'obtiendrai. Il s'agit du discours d'ouverture prononcé par le premier

ministre à la séance publique de la conférence.

L'hon. M. Fleming: Mais que lit donc l'honorable député? Je serais bien curieux de le savoir.

L'hon. M. Martin: Je lis le texte du discours du premier ministre, mais je n'ai aucune indication de la page.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député a récemment manifesté un souci fort méticuleux de références précises. Je l'invite maintenant à donner l'exemple à la Chambre en nous indiquant la source précise du texte dont il s'apprête à nous donner lecture.

L'hon. M. Martin: Les remarques faites par l'honorable député quand il a invoqué le Règlement me paraissent tout à fait fondées. Avant de reprendre mon siège je lui indiquerai la citation en cause.

Toutefois, dans son discours le premier ministre a parlé du chômage comme d'une situation temporaire. C'était en novembre 1958. Le chômage s'accentuait et, comme nous le savons, durant les mois de décembre, janvier, février et mars il a pris une telle ampleur que dans certains cas les chiffres décèlent un grave problème. Dans cette perspective, nous nous demandons si en qualifiant la situation de temporaire le premier ministre avait raison de glisser sur l'importance du problème.

Je souligne que ce fut la seule mention du chômage à la séance publique de cette conférence. Mon bienveillant ami, le ministre des Finances dont les interpellations sont toujours si délicieuses et si ingénieuses...

L'hon. M. Fleming: Et si amicales!

L'hon. M. Martin: ...m'a demandé d'indiquer la page exacte où l'on trouvera les termes dont je me suis servi il y a un instant et je suis heureux de le faire. Il s'agit du compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale de 1957, publié par le gouvernement du Canada, compte rendu *in extenso* de la conférence tenue à Ottawa les 25 et 26 novembre 1957. J'attire l'attention du député sur l'avant-dernière phrase du premier paragraphe de la page 11. En fait, je crois qu'il vaut mieux le lire en entier.

L'hon. M. Fleming: Bravo!

L'hon. M. Martin: Le premier paragraphe de la page 11 se lit ainsi qu'il suit:

> Un mot ou deux maintenant...

Notez ceci: Un mot ou deux!

> ...au sujet du chômage. Dans bien des pays du monde libre, le rythme de l'essor économique s'est ralenti cette année et, de même qu'en 1954 et 1955, le chômage s'est accentué.

[L'hon. M. Martin.]

> Vous vous souvenez que ces années-là, bien que le nombre des chômeurs au Canada, par rapport à celui des travailleurs occupés, eût été beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui, ce fait et les autres circonstances mentionnées n'ont pas entraîné de crise économique. Ce qui s'est réellement produit, c'est que les affaires ont atteint un palier qui, plus tard, a été suivi d'un programme d'expansion et de développement encore plus considérable.

Et le compte rendu continue:

> Je ne veux pas dire, cela va de soi, qu'il n'y a pas lieu d'aviser promptement aux mesures à prendre afin de rectifier...

Et voici les paroles que j'ai citées:

> ...ce qui, à mon avis, ne sera qu'un état de choses temporaire cet hiver.

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami lira-t-il la phrase suivante?

L'hon. M. Martin: Oui, je le ferai avec plaisir. Le paragraphe se termine par cette phrase:

> Notre gouvernement a déjà pris et prendra des mesures positives afin de faire face à cette situation.

L'hon. M. Fleming: Bravo!

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami me rappelle que le gouvernement n'a pris que des mesures de courte durée, et pour un hiver seulement, alors que d'après les chiffres du 8 janvier, nous avons plus de requérants non placés que jamais depuis les sombres jours des années 1930. Voilà bien une situation provisoire! C'est pourquoi il faudrait qu'il y ait sans délai une conférence fédérale-provinciale. Si les ministres du gouvernement actuel veulent respecter la ligne de conduite qu'ils préconisaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition, et celle que suivait l'ancien gouvernement, ils devraient immédiatement convoquer une conférence fédérale-provinciale pour s'occuper de la question.

Il y a aussi une autre question: celle des relations fiscales. Nous savons tous,—et personne ne le sait mieux que le ministre des Finances,—que les relations fiscales entre les deux principaux échelons de gouvernement, dans un État fédéral comme le nôtre, soulèvent un problème extrêmement complexe dont, nulle part, on n'a encore trouvé une solution qui soit permanente et entièrement satisfaisante. Il faut de temps à autre en arriver à des compromis, dictés par l'évolution de la situation sociale et économique du pays et par les changements dans la répartition des charges entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Les dispositions financières adoptées en 1867 et incorporées à notre constitution représentaient déjà, par la force des choses, un compromis. Au moment de la Confédération,

le gouvernement fédéral a reçu le pouvoir,— et je cite la constitution:

De prélever des deniers par tout mode ou système de taxation.

Les législatures provinciales ont reçu le pouvoir de percevoir des impôts directs sur leur territoire en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales. Ces dispositions de la constitution, qui donnaient aux deux niveaux de gouvernement le droit à l'imposition directe, ne se sont pas révélées suffisantes pour répondre aux besoins financiers des provinces. On a donc inventé un régime de subventions pour accroître les revenus des gouvernements provinciaux afin qu'ils puissent faire face à leurs charges grandissantes. Ainsi, dès les tout débuts de la Confédération, et je dirais même comme condition préalable de son établissement, on a reconnu, pratiqué, et inséré dans la constitution le principe des paiements d'un gouvernement aux autres.

Entre 1867 et la seconde Grande Guerre, l'entente financière conclue au moment de la Confédération a été modifiée de deux façons. D'abord, on apporta plusieurs changements importants au régime des subventions, et il y eut un rajustement général en 1907. Deuxièmement, les provinces ont accédé à de nouveaux domaines d'impositions. C'est un changement qui n'est pas souvent signalé, mais qui n'en est pas moins très important. En 1867, les pouvoirs d'imposition des assemblées législatives provinciales ont été limités à l'imposition directe, tandis que le domaine des impôts indirects était réservé exclusivement au gouvernement fédéral. Depuis, cependant, la distinction entre les impôts directs et indirects est devenue moins marquée, étant donné que les provinces, avec l'assentiment du gouvernement fédéral, en sont venues à employer plusieurs sortes de taxes sur les marchandises en guise d'impôts directs. Je crois que la seule source de revenu que le gouvernement fédéral ne partage pas aujourd'hui avec les provinces est celle des droits de douane.

Cette intervention des provinces dans le domaine des taxes sur les marchandises n'avait pas été prévue par les auteurs de la Confédération et, dans l'étude de l'évolution de notre fédéralisme au cours des décennies passées, il faudrait reconnaître là un pas important dans la voie de la décentralisation financière. Il faut remarquer que, ce nouveau domaine d'imposition étant devenu accessible à toutes les provinces, la situation constitutionnelle à cet égard n'est pas trop bien définie et que le mode de perception de ces impôts que les provinces doivent utiliser à l'échelon du commerce de détail n'est pas trop efficace; par conséquent plusieurs provinces ont montré peu d'empressement à utiliser cette source de revenu.

A mon avis, cela revêt une certaine importance, et je tiens à le signaler au ministre des Finances. L'administration précédente avait de nouveau consenti à soumettre aux provinces un amendement à la constitution qui aurait formellement donné aux provinces l'accès au domaine de l'imposition indirecte. Neuf provinces ont exprimé leur approbation de l'amendement projeté. Cependant, la province de Québec a refusé d'approuver la proposition qui aurait conféré aux provinces des pouvoirs d'imposition élargis; ainsi donc, nul amendement à la constitution n'a été proposé.

Il me semble qu'aujourd'hui ce serait une modification très utile à apporter à notre constitution afin de procurer aux provinces des sources supplémentaires de revenu. A cette fin, le gouvernement devrait étudier de nouveau le plus tôt possible cette proposition, comme on l'a fait en 1951. Elle serait, à ce moment-ci, probablement plus facilement acceptable à la province de Québec qui, grâce à son premier ministre, est certes plus amie de l'administration actuelle qu'elle ne l'était de la précédente. De plus, le premier ministre actuel a promis de reviser les accords fiscaux en vigueur et, plus récemment encore, les premiers ministres provinciaux ont publiquement manifesté leur mécontentement au sujet de la présente situation et ont fortement prié le gouvernement fédéral de convoquer une conférence en vue d'étudier ce problème d'intérêt commun.

Jusqu'ici, j'ai présenté les aspects historiques de la question. Je voudrais m'arrêter maintenant sur certains motifs irréfutables pour lesquels le présent gouvernement devrait maintenant convoquer les provinces afin de donner suite à un engagement qu'il a pris en novembre 1957, ainsi qu'aux promesses formulées par les membres du gouvernement lors des campagnes électorales de 1957 et 1958.

Je veux aborder ce problème et je suis très heureux de voir que le premier ministre est parmi nous aujourd'hui, car cela va nous permettre de discuter de la situation face à face, d'homme à homme. Il a promis aux Canadiens que si la chance lui en était donnée, il résoudrait une fois pour toutes, alors que tous les autres y avaient échoué, les difficultés d'ordre fiscal existant entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. La première fois où il s'est ouvert de ses intentions *urbi et orbi*, c'est quand il a ouvert sa campagne à Massey-Hall, au mois d'avril 1957. Avant d'en venir à certains propos tenus alors par le premier ministre, j'aimerais m'arrêter un instant à cette réunion de Massey-Hall où le premier ministre, alors dirigeant de son parti, n'a été que l'un des orateurs, l'autre étant ce sympathique vieux routier d'Ontario, le premier ministre Frost.

L'hon. M. Fleming: Un peu trop jeune pour vous.

L'hon. M. Martin: Mon ami dit "un peu trop jeune pour vous". Tout dépend de la façon dont on interprète son intervention. Je dirais peut-être un peu trop compliqué pour mon honorable ami. J'ai ici une nouvelle de la *Presse canadienne* parue dans le *Journal* d'Ottawa le 26 avril 1957. Je suis sûr que tout ce que relate ce journal constitue une présentation fidèle des faits. Voici qu'on y disait, entre autres choses:

M. Frost a pris la parole à 9 heures 10 et il a été salué par une salve d'applaudissements quand il a dit que l'Ontario souhaitait la bienvenue à John Diefenbaker de retour chez lui. Je vous présente, a ajouté M. Frost, le prochain premier ministre du Canada.

Une voix: Et il avait raison.

L'hon. M. Martin: La prophétie s'est réalisée et le premier ministre siège maintenant au premier rang et me regarde, confirmant pleinement ainsi cette parole de M. Frost. Celui-ci cependant a poursuivi. Je cite:

M. Frost a abordé son thème favori: l'attitude injuste du gouvernement libéral fédéral dans la répartition des recettes fiscales.

M. Hodgson: Il avait encore raison.

L'hon. M. Martin: Je poursuis:

Le premier ministre provincial, sur les lèvres duquel le mot Ontario coule comme une caresse, ne pouvait entrevoir aucun espoir de justice pour l'Ontario de la part des libéraux et il a prouvé sa maîtrise de ses nerfs lorsqu'un ballon, éclatant avec fracas, a fait bondir tout le monde sauf lui. M. Diefenbaker, ayant en main son discours sur sa politique nationale, écoutait attentivement pendant que l'élégant M. Frost complétait la liste des griefs financiers de l'Ontario. Plein de sollicitude, M. Frost s'est dit effaré du rude programme de réunions électorales tracé pour M. Diefenbaker, et son: "Ne les laissez pas vous faire mourir au travail, John, nous avons besoin de vous", a provoqué des applaudissements frénétiques.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Fleming: Il parlait pour tout le Canada.

L'hon. M. Martin: Le récit se continue:

M. Diefenbaker, qui n'avait pas grand temps...

Évidemment, "Les" avait parlé trop longtemps.

L'hon. M. Pickersgill: Trop!

L'hon. M. Martin: Je continue:

...a commencé son discours à 9 heures 55.

Je veux maintenant considérer certaines parties de ce discours parce qu'il a posé les prémisses d'un argument dont le premier ministre s'est servi dans tout le pays et qui crée pour lui une obligation, selon les traditions observées dans notre vie publique, de convoquer de nouveau cette conférence fédérale-provinciale aussitôt que possible ou de s'exposer à une fausse interprétation de la part de ceux qui examinent parfois ses actes de façon critique mais avec compréhension. Voici ce que, d'après la *Presse canadienne*, le premier ministre aurait dit dans ce discours et je cite de nouveau le *Journal* d'Ottawa:

Nous croyons qu'il ne peut y avoir d'unité nationale au Canada avant qu'on se rende compte que les questions fédérales-provinciales ont paralysé les provinces de notre pays, ont refusé aux municipalités des sources suffisantes de revenu, ont placé les provinces et les municipalités dans une telle situation qu'elles ne peuvent s'acquitter de leur responsabilité constitutionnelle ni mettre en valeur les ressources naturelles existant dans leurs propres limites territoriales.

Le premier ministre, alors chef de l'opposition, prenant la parole à la première assemblée de la campagne, a poursuivi en ces termes:

Nous croyons que les provinces et les municipalités doivent avoir les moyens financiers de s'acquitter de ces responsabilités. Nous croyons au régime fédératif. Nous croyons que le maintien d'un tel régime est nécessaire à l'unité nationale. Nous croyons que le régime fédératif est menacé aujourd'hui par le complexe de centralisation du gouvernement St-Laurent et qu'une répartition et un équilibre sains des revenus entre les gouvernements fédéral et provinciaux doivent être assurés.

C'était là sa profession de foi. Examinons maintenant si le premier ministre a fait honneur en quelque façon à cette déclaration solennelle qu'il a faite aux Canadiens. Le premier ministre a continué alors en disant:

Nous avons l'intention de former un gouvernement qui réunira immédiatement une conférence fédérale-provinciale en vue de régler ces problèmes, non pas dans un esprit de domination arrogante comme celui qu'a affiché le gouvernement actuel, mais dans un esprit d'unité et d'amitié empreint de respect et de tolérance réciproques.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Martin: Des députés disent "Bravo!" Ceux qui disent "Bravo" soutiennent le gouvernement. Je leur demande, et surtout à ceux de la province de Québec, de se lever et de demander au premier ministre de remplir la promesse solennelle qu'il a faite à la population canadienne.

M. Grafftey: On la remplit.

L'hon. M. Martin: Écoutez la nouvelle publiée dans le *Soleil* du 20 avril:

(Texte)

M. John Diefenbaker, chef du parti conservateur-progressiste, a formulé hier soir des critiques à l'égard des accords fiscaux actuels entre les provinces et le gouvernement central et a fait la promesse que son parti, s'il accède au pouvoir, redressera la situation.

Dans un discours prononcé à Charlottetown, capitale de l'Île du Prince-Édouard, M. Diefenbaker a donné l'assurance qu'il convoquerait, si on lui

confiait le pouvoir fédéral, une conférence immédiate en vue de redistribuer les champs de taxation.

"Notre désir, notre vœu, notre intention, a-t-il affirmé, est de donner aux provinces la part qui leur revient."

"Tandis que les provinces et les municipalités geignent, a ajouté le leader conservateur, le gouvernement se permet le luxe d'un excédent de $400,000,000."

(*Traduction*)

Voilà les propos qu'il a tenus dans la province de Québec. A Halifax, il a dit, selon un compte rendu du *Chronicle-Herald* d'Halifax du 3 juin:

Le gouvernement conservateur convoquera aussitôt que possible une conférence fédérale-provinciale sur les questions fiscales, conférence à laquelle "il faut que les municipalités soient représentées".

Le 22 mai, à London, le chef conservateur, selon la *Free Press* de London, "s'est déclaré en faveur d'une conférence fédérale-provinciale à laquelle les municipalités pourraient assister parce que ces dernières éprouvent des difficultés financières". Je lis également ce qui suit dans la *Gazette* de Montréal du 20 février 1957:

Il est temps que le gouvernement fédéral accorde des subventions directes, sous un régime de partage égal des frais, aux provinces qui le demandent pour l'aménagement de routes d'accès.

M. Hodgson: C'est ce qu'il fait.

L'hon. M. Martin: Je continue:

Tout le domaine de l'imposition devra être examiné pour que les provinces et les municipalités puissent obtenir une part plus équitable des recettes fiscales.

Et ainsi de suite. Le premier ministre a dit au peuple en 1957: "Élisez-moi et je convoquerai une conférence fédérale-provinciale en septembre." Aucune conférence fédérale-provinciale n'a été convoquée en septembre. Ce n'est que grâce à l'insistance des membres de l'opposition qu'une telle conférence a été finalement convoquée en novembre 1957.

L'hon. M. Fleming: C'est absolument faux; que c'est ridicule!

L'hon. M. Martin: Je vais m'occuper du ministre des Finances à l'instant même. Il va voir comme c'est faux, car j'ai le relevé d'une de ces déclarations. Qu'on se rendît compte qu'il fallait un nouvel accord avec les provinces et que le Gouvernement ait eu l'intention de le réaliser immédiatement, le ministre des Finances l'a dit en ces termes, sur la foi du *Daily Times,* de Victoria, du 31 mars de cette année-là, 1957. Voici ce que le ministre des Finances a dit:

S'il est une question sur laquelle la population du pays s'est prononcée d'une façon très précise le 31 mars, c'est bien la ligne de conduite du présent gouvernement en ce qui concerne les provinces du pays.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député voudrait-il répéter la date encore une fois, s'il vous plaît?

L'hon. M. Martin: Le 11 juin 1958. Le ministre s'adressait au premier ministre (M. Diefenbaker) et il ne s'est peut-être pas rendu compte de la portée de ce qu'il disait. Voici ces paroles, comme les rapportait le *Daily Times* de Victoria:

S'il est une question sur laquelle la population du pays s'est prononcée d'une façon très précise le 31 mars, c'est bien la ligne de conduite du présent gouvernement en ce qui concerne les provinces du pays.

Je dis que l'affirmation a du vrai, mais qu'est-ce que le gouvernement fait à cet égard? On s'est contenté de convoquer les provinces à une conférence qui a donné au gouvernement l'occasion de faire ses propres déclarations, mais qui n'a pas permis aux provinces de discuter à fond les propositions qu'elles envisageaient.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député pourrait-il dire à quel endroit, selon la nouvelle de presse, ces paroles ont été prononcées?

L'hon. M. Martin: Oui. Je ne veux pas jeter le désarroi dans le système nerveux de mon honorable ami, c'est pourquoi je n'avais pas cité les premiers mots. La nouvelle dit:

Parlant sur un ton plutôt irrité, l'autre jour, à la Chambre des communes...

L'hon. M. Fleming: Tout juste; vous voyez, mon honorable ami essaie de créer l'impression que ces paroles ont été prononcées à Victoria. Mon honorable ami sait que lorsqu'il cite des paroles censées avoir été prononcées à la Chambre, il est tenu, d'après le Règlement de la Chambre, de citer les paroles textuellement d'après le compte rendu officiel. Il n'est pas permis de se reporter à une source secondaire comme une nouvelle de presse quand il s'agit de paroles prononcées à la Chambre des communes. Vous voyez, monsieur l'Orateur, pourquoi il faut toujours vérifier les sources de l'honorable représentant.

L'hon. M. Pickersgill: Au moins il indique les sources.

L'hon. M. Martin: Vu cette deuxième intervention brillante de la part du ministre des Finances, je lui donnerai dans un instant la page exacte du compte rendu officiel.

L'hon. M. Fleming: Ah! vous ne l'avez donc pas?

L'hon. M. Martin: Si l'on considère que les conclusions que j'ai tirées de la campagne électorale de 1957 du premier ministre sont quelque peu exagérées, j'en appellerai au témoignage de nul autre que le premier ministre d'Ontario. Les élections, évidemment,

ont eu lieu avant cette date. Le 21 juin, le premier ministre d'Ontario était interviewé par la *Presse canadienne*. Je cite le compte rendu de la *Presse canadienne*, paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 21 juin 1957. Voici ce que le premier ministre Frost a dit:

Le premier ministre Frost déclare que, selon lui, le changement de gouvernement à Ottawa entraînera des différences considérables à l'égard d'un grand nombre de questions intéressant la province.

L'article poursuit ensuite en ces termes:

M. Diefenbaker, qui devient officiellement premier ministre aujourd'hui, a déclaré au cours de la campagne électorale que s'il était élu, il convoquerait une conférence fédérale-provinciale cet automne. Le premier ministre d'Ontario a dit, pour sa part, que le partage des impôts devait constituer la question la plus importante à l'étude lors de cette conférence.

M. Frost a dit que l'Ontario a besoin de 100 millions de dollars de plus pour faire face aux exigences de la croissance provinciale et municipale. Si ce montant était accordé, la majeure partie servirait à alléger le fardeau des municipalités au chapitre des frais de l'instruction publique, a-t-il dit jeudi.

Voici un article du *Citizen* d'Ottawa intitulé "M. Frost voit le nouveau gouvernement adopter une nouvelle attitude". Voyons ce qui en est. L'Ontario n'était pas la seule province à avoir ses idées là-dessus. M. Frost est venu plusieurs fois voir le premier ministre. Le premier ministre se rappellera que je lui ai demandé, une fois, si, la veille, il avait pris le lunch avec le premier ministre ontarien. A quoi le premier ministre a répondu: "Non, je n'ai pas pris le lunch hier avec le premier ministre d'Ontario." Mais, le lendemain, les journaux du soir nous apprenaient que le premier ministre d'Ontario avait pris le lunch, plus tôt, avec le premier ministre ontarien et que, à en croire ce dernier, ils auraient discuté cette question. Pourquoi avaient-ils discuté la question des relations fédérales-provinciales? Parce que le premier ministre ontarien voulait que le très honorable premier ministre convoque une conférence. La conférence a été convoquée en novembre, mais elle n'a pas été convoquée de nouveau.

Qu'on ne s'y trompe pas . . .

Le très hon. M. Diefenbaker: Encore des échantillons de votre statistique et de vos révisions personnelles.

L'hon. M. Martin: Ce ne sont pas les interruptions badines du premier ministre qui le sortiront de l'embarras manifeste où il se trouve. M. Frost veut que cette conférence soit de nouveau convoquée. J'ai sous les yeux un article du *Citizen* d'Ottawa du 6 juin 1958, dans lequel on peut lire:

Le premier ministre M. Frost dit qu'une conférence fédérale-provinciale sur les impôts doit "inévitablement" être réunie avant la fin de l'été.

[L'hon. M. Martin.]

La fin de l'été est arrivée et cet événement inévitable ne s'est pas produit. Le premier ministre ontarien a annoncé à une conférence de presse qu'il espérait beaucoup qu'à cette conférence l'Ontario obtiendrait 78 millions de plus d'Ottawa. La province a demandé 100 millions avant la dernière conférence et a reçu 22 millions comme versement provisoire.

En prédisant une conférence pour l'automne, M. Frost s'est défendu de vouloir fournir des armes aux chefs libéraux de la Chambre qui ont insisté auprès du premier ministre M. Diefenbaker pour qu'il déclare qu'une conférence sera réunie.

Mais, à ce moment-là, M. Frost partageait, tout comme les provinces, notre désir de voir la conférence de nouveau réunie. Voici une autre nouvelle tirée du *Journal* d'Ottawa du 14 janvier 1959:

On annonce que le gouvernement invitera les provinces à discuter la question des impôts. La *Tribune* dit que le gouvernement fédéral invitera probablement les provinces à une conférence à Ottawa, au cours du mois prochain, en vue de discuter l'accord relatif au partage des impôts.

C'était le 14 janvier de cette année.

Le premier ministre du Manitoba, l'honorable Roblin, a dit au cours d'une entrevue qu'il avait, ainsi que les premiers ministres d'autres provinces, écrit à Ottawa pour demander la tenue d'une conférence et qu'il avait proposé qu'elle ait lieu avant la fin de février.

Selon le journal, M. Roblin semblait confiant qu'Ottawa accéderait à cette requête.

Voici maintenant que la *Free Press* de Winnipeg, édition du 16 janvier, publie quelque chose d'identique:

Le premier ministre est désappointé: M. Roblin dit qu'il veut encore la tenue d'une conférence relative au partage des impôts. Le premier ministre Roblin a fait certaines observations, dont il a demandé ensuite de ne pas tenir compte. Puis il a continué en ces termes:

"Voici ma déclaration officielle: nous prenons note de cette décision relative à l'accord sur le partage des impôts, mais nous continuerons à insister pour que les entretiens se poursuivent entre le gouvernement fédéral et celui des provinces sur ce point."

Puis le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard aurait dit, selon le *Guardian* de janvier:

Rien de moins qu'une conférence fédérale-provinciale en bonne et due forme ne pourra répondre aux exigences de cette province, a déclaré le premier ministre A. W. Matheson, hier, après avoir reçu une lettre du premier ministre Diefenbaker.

Cela se passait après que les provinces eurent appris par le discours du trône cette offre unilatérale, à prendre ou à laisser, du ministre des Finances, et l'intention du gouvernement. Puis, nous lisons dans le *Star* de Toronto, en date du 20 janvier 1959, la déclaration suivante du premier ministre Frost:

Le premier ministre Frost a dit qu'il présume, d'après certaines observations du premier ministre Diefenbaker, qu'il y aura au cours de l'année une réunion du comité fédéral-provincial permanent des relations fiscales et des ministre des Finances.

Le premier ministre Frost ne parlait pas à ce moment-là de la convocation d'une conférence en règle, bien qu'en septembre, comme je viens de le dire, il désirât vivement que pareille conférence fût convoquée. J'ai l'impression que le premier ministre Diefenbaker et le premier ministre Frost se sont entendus à ce propos. Ils appartiennent tous deux au même parti politique. Le premier ministre Diefenbaker aurait pu lui dire: "Eh bien, Les, vous allez bientôt avoir des élections provinciales; je crois que la meilleure façon de ne pas vous causer d'ennui serait que cette question ne soit pas résolue officiellement. Je vais trouver quelque moyen habile, et je suis très habile en ces matières, de ne pas répondre aux questions que me poseront les membres de l'opposition. Nous ferons face à l'orage et, à la fin de la session, nous n'aurons pas convoqué une conférence fédérale-provinciale."

Puis, en Colombie-Britannique,—je sonde l'opinion de la plupart des provinces, monsieur l'Orateur, pour essayer de montrer l'intérêt national que suscite ce problème,—voici ce que M. Bonner, procureur général de cette province, déclarait le 28 janvier, comme en fait foi la *Province* du 29 janvier:

> Il a dit que les conférences fédérales-provinciales peuvent beaucoup pour "améliorer notre situation", et "il est certain qu'une conférence de ce genre concernant l'économie nationale s'impose depuis longtemps".

Si l'on veut savoir ce qui vraiment a été convenu, et ce que le premier ministre lui-même a promis, on n'a qu'à lire un article publié dans le *Globe and Mail* le lendemain de la conférence, qui avait lieu les 25 et 26 novembre. On trouve en effet, dans le numéro du 27 novembre de ce journal, un article écrit par M. Clark Davey, dont voici un passage:

> M. Diefenbaker a souligné qu'une autre conférence sera convoquée aussitôt que possible l'an prochain, une fois que le gouvernement aurait eu la chance d'étudier les nombreuses propositions des premiers ministres provinciaux.

Je souligne les mots "une autre conférence sera convoquée l'an prochain". Ces paroles datent d'il y a un an, et même plus.

M. Benidickson: Et le communiqué!

L'hon. M. Martin: J'y arrive. Comme je disais, il y a plus d'un an de cela. Pourtant, jour après jour en cette Chambre, le premier ministre refuse de nous dire quand il entend donner suite à un engagement qu'il a pris dans un domaine où, si l'on veut qu'il existe des relations fédérales-provinciales satisfaisantes, le gouvernement fédéral n'est qu'une des parties en cause. La décision de convoquer une nouvelle conférence avait été prise par toutes les parties, c'est-à-dire par les provinces et le gouvernement fédéral. Je ne puis voir dans l'attitude actuelle du gouvernement autre chose que du mépris à l'égard des provinces, à l'égard du Parlement lui-même. (*Exclamations*) Certains députés s'exclament. Je me rappelle pourtant les paroles de M. Bennett lorsque, à titre de chef de l'opposition, il parlait des engagements assumés par un gouvernement envers un autre. Dans le cas présent, la situation se résume à ceci: le premier ministre dit: "Je ne répondrai pas aux questions posées par les membres de l'opposition." C'est son droit. On ne peut jamais obliger un ministre, à tel moment, à répondre à une question sur tel point particulier. Mais je dis que rien dans l'esprit de notre tradition parlementaire ne justifie qu'un premier ministre, jour après jour et d'une session à l'autre, refuse de dire au Parlement et au pays quelle est la politique du gouvernement dans tel domaine, surtout s'il s'agit d'un domaine où, de toute évidence, il y a eu engagement formel. Cet engagement, le voici: on le trouve dans le texte même du communiqué publié après la conférence et distribué par le premier ministre au nom des participants. J'ai trouvé ce communiqué reproduit dans le *Star* de Montréal, livraison du 27 novembre. Il se termine par ces paroles:

> On a convenu de tenir une nouvelle réunion le plus tôt possible l'an prochain, comme l'avait proposé le gouvernement fédéral lors de la convocation de cette conférence.

Se trouvera-t-il un député pour dire que je n'avais pas raison d'affirmer que la manière d'agir du gouvernement, du 27 novembre jusqu'à aujourd'hui, constitue du mépris pour les provinces et pour le Parlement lui-même?

Une voix: Ne faites pas l'idiot!

L'hon. M. Martin: Mais je ne suis pas seul à penser ainsi. Même les journaux conservateurs sont d'accord. Voici ce que dit la *Tribune*, de Winnipeg, numéro du 15 janvier 1959:

> Plusieurs premiers ministres des provinces, y compris le premier ministre Roblin, ont essayé de convaincre Ottawa de reprendre les entretiens sur les ententes fédérales-provinciales relatives au partage des impôts.
>
> La plupart des provinces sont dans l'anxiété en ce qui concerne les offres qu'elles peuvent s'attendre de recevoir d'Ottawa durant les prochains mois. Une nouvelle conférence devrait être convoquée.

Et voici maintenant ce que dit le *Spectator* d'Hamilton, fervent partisan également de la présente administration. Dans un éditorial du 3 juillet 1958, on lisait ceci:

> L'un des aspects quelque peu décevants du budget de M. Fleming, c'est qu'il ne tient aucun compte des relations futures entre Ottawa, les provinces et les municipalités. Le gouvernement peut difficilement éviter de convoquer bientôt une conférence en vue de déterminer les accords financiers.

Je tiens à le dire au premier ministre, j'espère que, lorsque j'aurai fini mes observations,—et je n'ai pas fini, loin de là,—il se lèvera et parlera de cette situation et qu'il nous dira précisément quelles sont les difficultés, pourquoi cet engagement avec les provinces n'a pas été rempli, et pourquoi il estime nécessaire d'éviter jour après jour les questions concernant les intentions du gouvernement à cet égard.

Mais ce n'est pas seulement au sujet des relations avec les provinces que le premier ministre a parlé des besoins existants, au cours de deux campagnes électorales qui, je l'avoue, lui ont valu un succès sans précédent mais qui, j'en suis sûr, ne semble pas devoir se répéter. Je veux parler de la question des relations avec les municipalités. Le premier ministre s'intéressait vivement aux municipalités du Canada. Partout où il est allé, il a rappelé aux maires et aux citoyens de nos cités et villes et, en certains cas, de villages même, ce qu'il ferait si on lui donnait la chance de former un gouvernement. Je vois que le 3 mai 1957, à St. Stephens, il a dit ceci:

Nul ne peut dire que les municipalités ou les provinces avaient les ressources fiscales nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Ensuite, lors d'une conférence de presse donnée à Winnipeg, il a dit, d'après la *Tribune* de Winnipeg du 14 mai 1957:

Dans les municipalités, les propriétaires sont écrasés sous le poids des taxes. Il a déclaré que l'imposition centralisée et continue du gouvernement fédéral relègue les municipalités aux oubliettes.

Ensuite, près de sa propre ville de Prince-Albert, Saskatoon, lors d'une autre conférence de presse donnée le 27 mai 1957, il a dit, comme en fait foi le *Star-Phœnix:*

Le gouvernement conservateur, s'il est élu, a déclaré le chef conservateur-progressiste, allégera le fardeau écrasant des taxes municipales.

Et plus près d'Ottawa cette fois, soit à Hull, le 25 février 1958:

Il a aussi signifié qu'il verrait à convoquer promptement une réunion "officieuse" entre le gouvernement fédéral et les représentants des municipalités. Il a dit que cette réunion aurait lieu immédiatement après les élections, et que les municipalités auraient l'occasion de révéler leurs problèmes financiers.

M. Hodgson: Nous l'avons fait.

L'hon. M. Martin: Non, il a dit ça en 1957. La rencontre avec les municipalités a eu lieu en 1958.

M. Hodgson: C'était un délai raisonnable.

L'hon. M. Martin: L'article poursuit:

Cette réunion, dit-il, permettrait au gouvernement fédéral de rédiger des propositions qu'il présenterait à la prochaine conférence fédérale-provinciale en vue de réduire les taxes municipales excessives sur les biens immeubles.

[L'hon. M. Martin.]

C'était un extrait d'un compte rendu de la *Presse canadienne* publié dans le *Star* de Montréal du 26 février 1958. Il est évident que l'attitude du premier ministre a changé. Le discours qu'il a prononcé à la réunion officieuse des représentants de la Fédération canadienne des maires et des municipalités révèle bien ce changement d'attitude. Le 6 octobre 1958, la date dont j'ai parlé il y a quelques minutes, voici ce qu'a dit le premier ministre, l'homme qui à Saskatoon, à Hull, à St. Stephen et à Winnipeg et ailleurs avait dit ce qu'il ferait pour les municipalités dans le besoin. Voici ce qu'il a dit aux maires après les élections, alors qu'ils étaient réunis dans la salle de conférences à deux pas de cette Chambre. D'abord, il a dit ceci:

J'estime devoir signaler également que, malgré les besoins énormes du gouvernement fédéral, le progrès du Canada a été tel depuis un quart de siècle qu'après la déduction des impôts fédéraux, le revenu national disponible pour payer les impôts provinciaux et municipaux a augmenté bien des fois en comparaison des années d'avant-guerre, et la fraction du revenu restant qui est prélevée sous forme d'impôts provinciaux et municipaux est inférieure à ce qu'elle était avant la guerre.

Voilà des paroles qui, jusqu'ici, ne m'inclinent guère à supposer que leur auteur est le même que celui qui a parlé à Saskatoon, à Hull, à St. Stephen et à Winnipeg pendant la campagne électorale. Voici ce qu'il a ajouté:

Je sais que le fardeau des taxes foncières, dont vous dépendez tellement, vous inquiète particulièrement; de fait, ces taxes semblent parfois assez élevées, si on les considère en fonction du taux par mille, mais, en dernière analyse, les taxes foncières sont payées par la population sur ses revenus.

Si l'on considère le revenu moyen, après la déduction de l'impôt sur le revenu, par rapport au montant total des impôts sur les biens immobiliers, on constate, il faut bien s'en rendre compte, que les impôts sur les biens-fonds représentent maintenant en moyenne, d'un bout à l'autre du pays, environ 4 p. 100 du montant des revenus personnels comparativement à environ 5.8 p. 100 immédiatement avant la guerre. C'est pourquoi, même si je n'ai aucun doute que la situation varie beaucoup dans les cas particuliers, les municipalités ont relativement réduit le fardeau réel de l'impôt sur les biens immobiliers.

C'est par ces paroles que le premier ministre a apparemment terminé ses observations quand il a reçu les maires canadiens en octobre dernier, un an après avoir annoncé qu'il les rencontrerait pour résoudre leurs problèmes. Arrivés avec un programme en six points, ils sont retournés sans avoir rien obtenu du premier ministre. Il a répondu non.

Quel était ce programme en six points? Les municipalités demandaient au gouvernement fédéral de collaborer davantage avec les municipalités à l'élimination des taudis. Elles demandaient l'affectation de fonds aux termes de la loi nationale sur l'habitation pour

aménager des canalisations d'eau et des égouts collecteurs. Elles demandaient de l'aide fédérale pour aménager les routes faisant partie d'un réseau interurbain ou interprovincial. Elles demandaient que les frais d'immobilisations au titre de la construction d'hôpitaux rentrent dans les frais d'application du programme fédéral-provincial d'hospitalisation. Elles demandaient l'aide fédérale aux travaux municipaux pour créer des emplois d'hiver, et non pas le régime imaginé par le ministre du Travail (M. Starr). Elles demandaient un régime qui fournirait de l'aide non seulement en matière d'embauche et de frais de main-d'œuvre mais aussi en matière d'approvisionnement. Finalement, elles demandaient au gouvernement d'abolir la taxe fédérale de vente sur les articles achetés par les municipalités.

On n'a accepté aucune de ces demandes, dont certaines figuraient, soit directement, soit par déduction, dans les assurances que le premier ministre a données, au cours des deux campagnes électorales, aux municipalités. Ces dernières ont été traitées avec courtoisie, tout comme elles l'avaient été par les gouvernements précédents, et ont reçu la même explication au sujet des difficultés constitutionnelles et de la répartition constitutionnelle des pouvoirs. Le gouvernement fédéral leur a fait remarquer qu'il avait de lourdes obligations de sécurité sociale, de lourdes obligations de défense et qu'à cause d'elles il ne pouvait rien faire pour elles, suivant les mots du premier ministre. Cette conférence marquait, pour autant qu'une conférence puisse le faire, dans quel véritable dessein les assurances diverses ont été données aux municipalités au cours d'une campagne électorale. Comparons la dernière déclaration du premier ministre, que j'ai citée, avec celle qu'il a faite le 30 mai 1957 à Saint-Patrice-de-Beaurivage, dont voici le compte rendu dans la *Gazette* de Montréal du 31 mai 1957:

> Un gouvernement fédéral conservateur-progressiste accorderait aux provinces et aux municipalités une plus grande part du revenu national, a déclaré M. John Diefenbaker aujourd'hui.
>
> Dans son premier discours prononcé dans la province de Québec, au cours de sa tournée dans l'Est, le chef conservateur-progressiste a dit que cela permettrait aux gouvernements régionaux de s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles et de mettre en valeur leurs ressources naturelles.

Écoutez ceci:

> En parlant d'accorder, selon sa promesse, plus de revenus fédéraux aux provinces et aux municipalités, M. Diefenbaker a déclaré "elles sont pauvres, mais le gouvernement d'Ottawa est riche".

Tout ce que je puis dire au premier ministre, c'est que cette déclaration a sans doute produit l'effet attendu. Elle a créé l'impression que le gouvernement, qui est riche, ferait quelque chose pour ces municipalités qui sont pauvres. Il les a mises en appétit, et si des conséquences découlent de son attitude actuelle, il n'aura à s'en prendre qu'à lui-même et à ces paroles prononcées le 30 mai à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Monsieur l'Orateur, quelle est la situation maintenant? Quel résultat a donné la méthode du premier ministre? Nous connaissons une promesse faite au cours d'un discours électoral en 1957 de régler cette question une fois pour toutes avec les provinces. Aucune conférence n'a été convoquée en septembre. On en a convoqué une à l'automne de 1957 parce que, je le répète, on a été pressé de le faire par des membres de l'opposition et à cause des demandes reçues de certains premiers ministres provinciaux. On trouvera la preuve de ce que j'avance dans le hansard de l'automne de 1957. La conférence, convoquée en novembre 1957, s'est ajournée après deux jours. Comme je l'ai dit, elle devait se réunir de nouveau au mois de janvier. Le communiqué l'affirmait. La lettre adressée à la fin de décembre 1957 par le premier ministre? Qu'a fait le gouvernement, qui a refusé mais aucune autre conférence n'a été convoquée.

Qu'a fait le gouvernement, lui qui reprochait au gouvernement précédent sa prétendue arrogance et la formule du "c'est à prendre ou à laisser", selon le premier ministre? Qu'a fait le gouvernement, qui a refusé de négocier à égalité avec les provinces? Un jour, le ministre des Finances (M. Fleming) s'est dressé dans toute sa gloire pour nous dire qu'il avait télégraphié aux provinces et qu'en tant que porte-parole du gouvernement, il leur assurait de nouvelles subventions de quelque 62 millions, au total 87 millions en comptant les provinces atlantiques.

Tout d'abord, il s'agissait d'une décision unilatérale. Elle ne provenait pas d'une conférence mais d'une décision du gouvernement, qui, pour une raison ou pour une autre, répugnait à se rencontrer avec les provinces au sujet des relations fiscales. Il a dit aux provinces qu'elles recevraient un supplément de 62 millions. Aux provinces de l'Atlantique, il a dit qu'elles recevraient 25 millions. Si je ne me trompe, trois des provinces Maritimes devaient recevoir environ 7 millions et demi et l'Île du Prince-Édouard 2 millions et demi. Les provinces ont donc établi leurs budgets à la lumière de cette décision unilatérale, mais seulement pour se retrouver, beaucoup d'entre elles, dans une situation gênante à cause de la baisse de leurs revenus. Mais j'y viendrai plus tard.

Comme je l'ai dit, les provinces ont été prévenues par télégramme et, quoi qu'en dise le premier ministre, il n'y a aucune justification pour pareille façon de procéder. Soit

dit en passant, comme nous nous en souvenons tous, les chiffres cités dans ces télégrammes n'étaient pas exacts. De fait, le ministre des Finances pourra, j'en suis sûr, me dire si j'ai raison ou non d'affirmer que le renseignement qui lui a été donné, quant à la part de chaque province de ces 62 millions de dollars, était fondé sur des chiffres qui ne lui avaient pas été fournis par un fonctionnaire du gouvernement canadien, mais par M. George Gathercole, du ministère des Finances du gouvernement d'Ontario. Je vois l'honorable ministre rire, mais c'est là une question très importante. Il peut nier sur-le-champ l'exactitude de ce que je viens de dire, mais si mon affirmation est vraie, c'est un malheureux indice du peu de confiance dont le ministre des Finances a fait preuve à ce moment-là envers ses propres fonctionnaires.

Puis, au cours de la session de 1958, aucune conférence n'ayant été convoquée, nous avons continué de talonner le gouvernement, mais tout ce que nous avons pu obtenir du premier ministre a été une assurance qu'il y aurait une conférence réunissant les municipalités.

Le chapitre suivant de cette triste histoire d'échec gouvernemental a été la nouvelle initiative unilatérale qu'a prise le gouvernement, recourant cette fois au discours du représentant de la Couronne pour informer les gouvernements provinciaux que le gouvernement maintiendrait pendant une autre année cette entente annoncée par télégramme, qui était unilatérale et irrégulière. Le gouvernement, qui détient le pouvoir depuis 18 mois, et qui devait résoudre le problème une fois pour toutes, s'y attaque maintenant sur une base annuelle et d'une façon unilatérale, imposant sa volonté et montrant son mépris de la discussion et des négociations. Il dit aux provinces: "Voici ce que nous allons vous donner; si vous n'en voulez pas,—comme le ministre des Finances (M. Fleming) le disait l'autre jour à M. Fines,—proposez autre chose." Nous constatons maintenant, en dépit de la situation qui existe, que le gouvernement refuse encore de nous dire quand il va convoquer une réunion des provinces, comme l'ont promis tous ses tenants et porte-parole.

Un des points que le ministre des Finances a oublié de rappeler à la Chambre à propos de cette disposition relative à un supplément de 62 millions, c'est qu'il n'est plus question que d'environ la moitié de cette somme. Il rectifiera si je fais erreur.

L'hon. M. Fleming: Si je prenais le temps de rectifier toutes les erreurs que renferme le discours de l'honorable député, celui-ci en aurait encore pour longtemps avant de reprendre ses observations.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Martin: Cette réponse évasive est caractéristique de mon ancien condisciple, qui était plus méticuleux comme étudiant qu'il n'a appris à l'être comme ministre de la Couronne. Mais la réponse confirme ce que je disais...

L'hon. M. Fleming: Non, elle ne le confirme pas.

L'hon. M. Martin: ...en affirmant que la déclaration du premier ministre, à Winnipeg, selon laquelle le gouvernement comptait accorder aux provinces un autre montant de 62 millions, n'était pas exacte, et que le télégramme envoyé par le ministre des Finances à la veille des élections était trompeur parce qu'il ne s'agissait pas de 62 millions. Il est vrai qu'on a relevé le niveau prévu dans la formule. Le gouvernement actuel a dit qu'au lieu de s'en tenir à la formule 10-9-50 du gouvernement St-Laurent, il soumettrait une autre formule fondée sur la proportion de 13-9-50, soit 13 p. 100 de l'impôt sur le revenu, 9 p. 100 de l'impôt sur les sociétés commerciales et 50 p. 100 des droits successoraux. Mais ce n'est rien de cela. Ce que le ministre a négligé de faire en envoyant ses télégrammes aux provinces, c'est de leur dire qu'on ne modifierait nullement la clause de stabilisation. Il a été fort négligent aussi en ne leur disant pas que le montant final s'appliquerait suivant qu'il y aurait une hausse ou une baisse des recettes provenant de ces trois domaines fiscaux.

L'hon. M. Fleming: Ne croyez-vous pas qu'elles aient très bien compris cela?

L'hon. M. Martin: L'honorable député me demande si je suis d'avis qu'elles ont très bien compris cela. Je crois que personne ne pouvait interpréter correctement le sens du télégramme que le ministre des Finances a envoyé et qu'il devait peu après rectifier lui-même dans cette Chambre.

Voyons un peu quelle est la situation dans au moins six des provinces pour ce qui est de l'année financière 1958-1959, en comparaison des revenus de 1957-1958. Six de ces provinces n'ont pas reçu du présent gouvernement ce que le ministre des Finances et le premier ministre avaient dit qu'elles recevraient. Voici la situation. Pour l'année financière 1958-1959, Terre-Neuve comptait recevoir $25,214,000, mais elle a reçu $24,213,000; la Nouvelle-Écosse attendait une somme de $36,691,000 et a reçu $34,595,000; le Nouveau-Brunswick pensait recevoir $30,990,000 et a reçu $29,518,000. Le Manitoba, qui s'attendait de recevoir $35,755,000, n'a reçu, de fait, que $33,202,000. Pour ce qui est de la Saskatchewan, cette province s'attendait à recevoir $36,552,000, et elle n'a

reçu que $33,885,000. Dans le cas de l'autre province, elle espérait toucher $48,231,000 alors qu'elle n'a reçu qu'environ $45,836,000. Ainsi, tout ce que les provinces ont reçu de fait, hormis une somme possible d'environ $30,000,000, a été la même chose qu'elles avaient déjà reçu de l'administration précédente, soit une garantie qu'elles recevraient 95 p. 100 de ce qu'elles avaient reçu l'année précédente. Cette garantie avait été incluse dans l'accord fiscal par l'honorable M. Harris à l'égard des accords qui sont entrés en vigueur le 1er avril 1957.

Et ainsi, lorsque le ministre des Finances et le premier ministre ont mentionné ce grand changement unilatéral, ils ont omis de signifier qu'il n'y aurait pas de changement correspondant de la clause de stabilisation, comme je l'ai déjà signalé. Mais nous ne devons pas nous arrêter là, car la question revêt pour les provinces une très grave importance. C'est le genre de problème qu'il faut étudier en détail dans cette Chambre parce que le présent gouvernement refuse de rencontrer les provinces et de leur permettre de discuter précisément les questions qui importent tellement au fonctionnement de leurs gouvernements. Quand on songe que dans une province telle que le Manitoba, presque 40 p. 100 du budget total des dépenses est défrayé par des subventions du gouvernement fédéral, et qu'en général, c'est la même chose dans toutes les autres provinces, Ontario et Québec exceptés, on peut voir quelle importance cette question revêt pour les provinces. On nous oblige ainsi à faire dans cette Chambre ce que les provinces feraient normalement elles-mêmes au cours d'une conférence fédérale-provinciale.

Je dis au premier ministre que non seulement a-t-il exagéré le revenu que cette mesure devait rapporter aux provinces pour l'année 1958-1959, mais qu'en 1959-1960, plusieurs provinces recevront encore moins qu'en 1958-1959: Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Le premier ministre semble en douter. Ma déclaration paraît le mystifier. Niera-t-il que ces provinces, comme je viens de l'affirmer, recevront moins pour l'année financière 1959-1960 qu'elles n'ont reçu pour l'année financière 1958-1959? Le calcul se fonde pourtant sur les prévisions budgétaires que l'honorable premier ministre a lui-même déposées l'autre jour. Ce sont les chiffres qui parlent en ce sens, et j'espère que quand il prendra la parole, le ministre des Finances nous dira si, oui ou non, j'ai exposé la situation telle qu'elle est.

J'ai expliqué pourquoi j'estime qu'on devrait convoquer cette conférence. J'ai comparé le plan de l'ancien gouvernement et le plan du gouvernement actuel au sujet des ententes fiscales avec les provinces. Nous n'avons encore reçu aucun éclaircissement définitif sur ce que le premier ministre voulait dire quand, au cours d'une campagne électorale, il s'est déclaré favorable au principe de la péréquation.

Chacun ici se souviendra que pendant la session d'hiver de 1957-1958, nous avions demandé au ministre des Finances de nous dire si oui ou non il était disposé à accepter que le principe de la péréquation continue à s'appliquer une fois l'année terminée. C'est là une question qui revêt une grande importance pour les provinces, car en vertu des dispositions de péréquation, des fonds sont versés à toutes les provinces sauf l'Ontario, de façon à hausser leur revenu au niveau qu'il aurait atteint si les trois impôts rapportaient autant, par tête, que la moyenne versée par les résidents de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

Cela importe au plus haut point, non seulement aux provinces Maritimes, mais à chacune des provinces de notre pays, sauf l'Ontario. Pourtant nous ne savons pas encore du gouvernement, qui devait résoudre une fois pour toutes tout ce problème des relations fiscales, quelle est son attitude à l'égard de la péréquation. Le premier ministre a été le seul membre du gouvernement à chercher à traiter de cette question et cela, après le discours qu'il a prononcé à Massey-Hall, lorsqu'il a constaté que la réaction dans l'Ouest était telle qu'elle justifiait la supposition qu'il avait été "roulé" par M. Frost qui pouvait obtenir ses 100 millions de dollars seulement au détriment de provinces comme la Saskatchewan et le Manitoba. Mais le premier ministre est un habile politique, et j'emploie le mot dans son meilleur sens: il est habile, plein de tact et d'imagination. S'adressant à la population du Manitoba, il a dit: "Non, cela ne se produira pas. Je vais m'occuper des provinces pauvres comme la mienne, la province de Saskatchewan et la province du Manitoba, parce que je suis aussi en faveur du principe de la péréquation".

Je demande au premier ministre ce qu'il voulait dire par cela. Sur quoi va-t-il se fonder pour appliquer la clause de péréquation? Va-t-il se fonder sur une moyenne nationale? Sur quoi va-t-il se fonder? Nous devons le savoir. Autrement, cela ne veut guère dire plus que la remarque amicale de M. Coolidge, lorsqu'il a dit qu'il était contre le péché. C'est tout ce que la déclaration du premier ministre veut dire: "Je suis favorable à la péréquation, mais ne me demandez

pas de vous dire ce qu'est la péréquation parce que ou bien je ne saurais pas ou bien je serais embarrassé de ce que j'aurais à dire."

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, ai-je raison de faire remarquer que M. Coolidge n'a pas dit qu'il était contre le péché. Si je comprends bien il a dit que le pasteur l'était.

L'hon. M. Martin: J'accepte cette intervention théologique de mon honorable ami de même que son interprétation de ce que M. Coolidge a dit. Je m'intéresse moins aux présidents des États-Unis qu'au premier ministre actuel du Canada.

J'ai cité plusieurs raisons en faveur de la convocation de cette conférence, y compris la présente confusion des affaires fiscales, la nécessité de prendre des mesures au sujet des droits de l'homme et l'opportunité de pouvoir modifier la constitution pour autant qu'elle s'applique au gouvernement fédéral. Il y a une autre raison pour laquelle une conférence fédérale-provinciale devrait être réunie, cette raison a trait au problème du chômage.

Je sais que le ministre du Travail a été très susceptible à ce sujet au cours de ces derniers jours. Je comprends cela, car je sais qu'il a travaillé très fort et je me doute qu'il n'obtient pas sur ce point toute la collaboration que son énergie et son assiduité au devoir lui méritent réellement. Pour cette raison, je ne voudrais pas qu'il pense que je fais des observations qui s'adressent à lui personnellement lorsque je lui dis que l'état de choses est encore plus grave que celui qu'ont décrit certains d'entre nous. Par exemple, si je consulte les données les plus récentes, —un communiqué de presse rédigé conjointement par le ministère du Travail et le Bureau fédéral de la statistique, publié le 20 janvier 1959,—je trouve au deuxième alinéa une déclaration que nous devrions nous remettre en mémoire et qui, à mon avis, vaut d'être citée en entier. Comme je l'ai dit, le ministre du Travail comprendra dans quel esprit je lui rappelle cet alinéa qu'il connaît déjà probablement par cœur. En voici le texte:

> Le chômage a continué à augmenter, quoique moins que l'an dernier. Le nombre des sans-emploi qui cherchent du travail a été établi, en décembre, à 440,000, soit 79,000 de plus que le mois précédent et 48,000 de plus que l'année précédente. Le nombre de ceux qui ont été temporairement mis à pied a atteint 26,000, de 18,000 qu'il était en novembre, tout en étant un peu inférieur à celui de l'an dernier. La proportion de ceux qui cherchaient de l'emploi était de 7.2 p. 100 de tout l'effectif ouvrier en décembre, en comparaison de 6.5 p. 100 en décembre 1957.

D'après cet alinéa, la situation s'aggrave à trois points de vue: Il y a plus de gens qui cherchent du travail qu'il y a un an, il y en a plus qui en cherche que le mois précédent, et enfin il y a plus de sans-travail en quête d'emploi qu'il y en avait il y a un an.

Tenez, j'ai ici un document qui est à la portée de tous les députés et que le ministre du Travail connaît, j'en suis sûr. Il est intitulé: "Données comparatives de l'enquête mensuelle sur la main-d'œuvre, Chiffres revisés, depuis janvier 1954, Bureau fédéral de la statistique". Une des conclusions à tirer de ce document, si l'on parcourt la dernière colonne, c'est qu'en mars 1956 il y avait 6.6 p. 100 des salariés sans emploi tandis qu'en mars 1958 il y en avait 12.1 p. 100. On pourrait faire d'autres comparaisons qui révèlent la gravité de la situation. Comme le ministre du Travail l'a sans doute déjà signalé à ses collègues, elle est vraiment grave.

La publication: "La main-d'œuvre, décembre 1958", du Bureau fédéral de la statistique, révèle par le détail les conséquences régionales au chômage. Nous y constatons que le nombre des sans-emploi en quête de travail, non seulement pour l'ensemble du Canada mais aussi pour diverses régions canadiennes, traduit une situation très alarmante. Cela prouve que le chômage pèse lourdement sur certaines régions, et y sévit à un degré supérieur à la moyenne nationale.

Je voudrais faire inscrire au compte rendu le pourcentage des sans-emploi en quête de travail, par rapport à l'effectif ouvrier au Canada, en donnant le pourcentage pour le Canada et ses différentes régions. Quand le ministre du Travail aura le temps d'examiner ces chiffres, je l'invite à me dire si ces données sont exactes ou non. Voici les chiffres:

	Pourcentage
Canada	7.2
Région de l'Atlantique	14
Maritimes	10
Terre-Neuve	27
Québec	9
Ontario	5
Manitoba	4
Saskatchewan	4
Alberta	4
Colombie-Britannique	8

Le communiqué de presse du 20 janvier, dont j'ai déjà parlé, dit à propos de la région de l'Atlantique:

> L'accroissement du chômage était répandu partout en décembre et a donné lieu à une nouvelle classification de 13 des 21 régions, les reportant de la catégorie "excédent moyen" à la catégorie "excédent marqué".

Depuis que ces lignes ont été publiées le 20 janvier, nous savons maintenant que 4,000 personnes ont été congédiées à la fois dans les houillères de la Nouvelle-Écosse. Le mardi 3 février 1959, j'ai demandé au ministre du Travail quel était le nombre des requérants sans emploi par rapport à l'ensemble des travailleurs salariés au Canada. On trouvera, à la page 701 du compte rendu de la même

date, la question que j'ai posée et la réponse qui m'a été donnée. Voici le texte de ma question:

Au 31 décembre 1958, quel était, dans les centres canadiens ci-après énumérés, le pourcentage des demandeurs d'emploi par rapport aux travailleurs salariés?

Je signale à la Chambre la réponse que m'a faite le ministre du Travail:

La proportion de requérants d'emploi inscrits dans tous les bureaux du Service national de placement au pays, par rapport au nombre de travailleurs salariés, s'établissait à 11.4 p. 100 dans la semaine qui s'est terminée le 13 décembre 1958, date des derniers chiffres sur l'ensemble du pays.

Ces paroles ne sont pas de moi. C'est la réponse qu'a donnée le ministre du Travail.

L'hon. M. Starr: Je me demande si l'honorable député pourrait lire le reste de la réponse.

L'hon. M. Martin: La réponse s'étend sur deux ou trois pages.

L'hon. M. Starr: Je parle de l'alinéa qui suit immédiatement celui que vient de lire l'honorable député.

L'hon. M. Martin: Je n'en ai pas le texte en main, mais je veux faire preuve d'esprit de justice et si mon honorable ami a quelque témoignage à présenter, je l'invite à le faire maintenant.

L'hon. M. Starr: Je voudrais donner lecture de l'alinéa suivant de la réponse, parce qu'il n'existe aucun rapport entre les chiffres que vous avez donnés. Voici le texte de la conclusion de cette réponse, d'après le compte rendu du 3 février, à la page 703:

On compte comme travailleurs salariés les personnes qui travaillent et les ouvriers en chômage et en quête d'emploi, mais non les employeurs, les entrepreneurs et les employés familiaux non rémunérés, lesquels comptent tous dans le calcul de l'effectif global.

Il n'existe aucun rapport entre les deux chiffres cités par l'honorable député.

L'hon. M. Martin: Le paragraphe que mon honorable ami vient de lire ne favorise certes pas sa cause. Au contraire, il la défavorise, car il ne tient pas compte des travailleurs à leur propre compte. Je veux être très juste à son égard, mais il reconnaîtra, je pense, que je ne dis que la vérité. Le véritable sens qu'il faut donner à la réponse de mon honorable ami et au texte écrit qu'il a déposé,—et c'est une chose qui mérite d'être signalée avec force au gouvernement,—c'est tout simplement que 11.4 p. 100 des travailleurs rémunérés, c'est-à-dire de ceux qui touchent un traitement ou un salaire, sont inscrits pour un emploi aux bureaux du Service national de placement à travers le pays. Les travailleurs rémunérés constituent un groupe plus restreint que l'effectif ouvrier total. Comme je le mentionnais tout à l'heure, il ne comprend pas les employeurs, ceux qui travaillent à leur propre compte, et les travailleurs familiaux non rémunérés, qui sont tous compris dans le chiffre de l'effectif ouvrier total. En ce sens, le nombre de travailleurs rémunérés par rapport au nombre des requérants non placés peut être considéré comme une mesure plus précise du niveau du chômage.

Sur quoi s'appuie cette affirmation? Sur une déclaration publiée dans *Labour Research,* bulletin du Congrès du travail du Canada, livraison de janvier à avril 1958. En voici le texte:

A nos fins, il est parfaitement ridicule de mesurer le chômage par comparaison avec un tout global comprenant les travailleurs, les employeurs, les personnes à leur propre compte et les travailleurs familiaux non rémunérés. Les chômeurs se cherchent du travail à salaire ou à traitement, pas autre chose, et l'on devrait comparer leur nombre au total des personnes qui travaillent à salaire ou à traitement, ou qui cherchent un travail de ce genre. Qui a jamais entendu parler d'un employeur en chômage? Qui a jamais entendu parler d'un homme à son propre compte qui chôme? Qui a jamais entendu parler d'un travailleur familial non salarié qui chôme? Évidemment, il y a des chômeurs qui ont été employeurs, ou à leur propre compte, ou travailleurs familiaux non rémunérés. Mais ils ont cessé de l'être; et pas un d'entre eux ne se présenterait à un bureau du SNP, ou ailleurs, pour demander à travailler comme employeur, ou à être établi à son propre compte, ou à être installé sur une ferme, ou à être engagé sans rémunération dans une entreprise ou sur une ferme.

Le point de vue exposé par le bulletin *Labour Research,* du Congrès du travail du Canada, paraît assez logique, et je doute que le ministre du Travail puisse le contester. Or, si l'on établit le pourcentage des requérants non placés par rapport aux travailleurs rémunérés, les derniers chiffres, comme je l'ai signalé, indiquent que 11.4 p. 100 des travailleurs rémunérés sont inscrits, dans les bureaux du service national de placement, comme requérants non placés.

En présence d'un tel état de choses, je demande au premier ministre: est-il exagéré ou déraisonnable de proposer que le premier ministre doit, sans délai, dire à la Chambre s'il a l'intention ou non de convoquer une conférence fédérale-provinciale, ne serait-ce que pour étudier le problème du chômage, comme le premier ministre l'avait dit dans son propre discours de 1955 et comme l'avait recommandé le chef de l'opposition de ce temps-là, c'est-à-dire que les provinces devraient être convoquées pour traiter du chômage, question qui relève de tous les gouvernements dans un pays comme le nôtre? Si le premier ministre refuse, on ne pourra dire alors qu'il a rempli la promesse qu'il a faite: "Si je deviens premier ministre, personne ne souffrira, aussi longtemps que mon gouvernement sera au pouvoir".

Si le premier ministre, qui sans doute était sincère lorsqu'il a prononcé ces paroles, veut nous donner une preuve de sa sincérité, qu'il déclare franchement à la Chambre maintenant pourquoi, malgré l'entente que la conférence serait convoquée à nouveau, le gouvernement persiste à ne pas la reconvoquer, et à ne pas expliquer pourquoi. Je répète qu'à mon avis, une telle attitude constitue un outrage au Parlement, un outrage aux provinces. (*Exclamations.*)

Ah, on s'exclame! Il y a des gens dans ce pays qui ont des responsabilités gouvernementales tout comme le gouvernement fédéral et qui exigent que la conférence soit reconvoquée. Parmi ces gens, on compte les premiers ministres du Manitoba, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Ne tiendrons-nous pas compte de leur demande? Si nous n'en tenions pas compte, pourrions-nous dire que cela ne constitue pas un outrage, que ce ne serait pas outrager le Parlement?

M. Grafftey: Ce n'est pas un outrage au Parlement.

L'hon. M. Martin: L'honorable et très savant parlementaire des cantons de l'Est dit que cela n'est pas outrager le Parlement. J'aime bien mon honorable ami et je sais qu'il connaît très bien la coutume constitutionnelle et parlementaire, mais j'espère qu'il ne s'offusquera pas si je lui dis que sa dénégation n'infirme en rien ce que je viens d'affirmer.

Nous avons dit pour quelles raisons il faudrait convoquer une conférence avec les provinces et, avant de terminer, je voudrais tâcher de voir pour quelles raisons le gouvernement n'a pas rencontré les provinces. Serait-ce que le gouvernement, en présence de lourds déficits, qui s'élèvent au moins à 700 millions de dollars, d'après la déclaration du ministre des Finances, serait embarrassé de recevoir des demandes supplémentaires? Nous connaissons maintenant la formule de M. Frost. Notre formule était de 10-9-50. La formule du présent gouvernement est de 13-9-50. Celle de M. Frost est de 15-15-50. Nous savons aussi que la formule de M. Duplessis est de 50-50-50.

Une voix: Elle est de 50-50-100.

L'hon. M. Martin: Est-ce parce que le ministre des Finances sait que, si la conférence était convoquée de nouveau, il recevrait des demandes des provinces, y compris l'Ontario, qui accroîtraient de plusieurs centaines de millions de dollars les obligations du gouvernement fédéral? Est-ce pour cela que la conférence n'a pas été convoquée? Serait-ce aussi parce que le premier ministre du Manitoba et le premier ministre de la Saskatchewan se sont joints au premier ministre de l'Ontario pour appuyer la formule Frost de 15 p. 100 de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des droits successoraux? Le premier ministre du Manitoba propose aussi que la clause de péréquation devrait s'appliquer, non pas aux provinces les plus riches, soit la Colombie-Britannique et l'Ontario, mais à l'Ontario seulement.

Serait-ce parce que le ministre des Finances, en face d'un déficit de près d'un milliard à notre avis,—mais de 700 millions au sien,—ne veut pas accroître ce fardeau? Serait-ce pour des motifs d'ordre financier? Si ce sont là les motifs, pourquoi alors le gouvernement ne dit-il pas franchement à la Chambre que c'est bien là la situation. Nous respecterions tous le premier ministre et le ministre des Finances s'ils suivaient cette ligne de conduite, mais cette immobilité constante et inexpliquée nous donne, bien sûr, le droit de conclure qu'il y a d'autres motifs outre ceux que j'ai mentionnés, et je vais maintenant en signaler d'autres. Des élections provinciales auront lieu sous peu en Ontario et au Manitoba.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Et nous allons y régler votre compte.

L'hon. M. Martin: M. Frost a déclaré à l'assemblée législative vendredi: "Je persiste à vouloir obtenir mes 100 millions et plus,—il ajoute même à ce montant,—mais je dois dire à l'assemblée législative que j'ai une grande confiance en John et je sais que son programme d'études aboutira à une véritable revision du régime fiscal de notre pays; mais je veux mes 100 millions et je vais les obtenir, que cette revision en dégage ou non la raison d'être".

M. Roblin se trouve dans une mauvaise passe, car il aura des élections aussi. Il a besoin de ce supplément de revenus. Il approuve la formule 15-15-50, mais si, advenant la tenue immédiate d'une conférence fédérale-provinciale, cette formule est rejetée, que dira-t-il à la population du Manitoba? Il va s'en retourner dans ce train confortable qui passe par Ottawa et arrive à Winnipeg à 10 heures du matin. Il rencontrera les journalistes et il leur dira "Je suis navré, mes amis, j'avais bien confiance en John, mais il m'a bien déçu, cette fois-ci." Personne n'est, bien entendu, assez innocent pour croire que M. Roblin va tenir de tels propos. Mais la seule façon d'éviter qu'il ne les tienne, c'est de faire faire au sympathique premier ministre ce qu'il est exactement en train de faire, c'est-à-dire rien.

Vu qu'il ne fait rien, les provinces ne peuvent pas s'acquitter de leurs fonctions,

et le très honorable député ne remplit pas les promesses qu'il a faites aux Canadiens de résoudre, avec les provinces, une fois pour toutes, le problème relatif aux questions fiscales.

Je crois qu'il y a une autre raison. M. Duplessis a des problèmes dans sa province comme en a le parti conservateur dans la province de Québec. Cela préoccupe beaucoup, à juste titre d'ailleurs, le très honorable député, qui n'est pas seulement premier ministre mais aussi chef du parti conservateur. Qu'arriverait-il s'il y avait maintenant une conférence et que le premier ministre de Québec dise: "John, nous voulons 50-50-50." Que se passerait-il s'il revenait dans la province de Québec sans avoir obtenu ses 50-50-50? N'y aurait-il pas une brouille de plus en plus grande entre le gouvernement actuel et le gouvernement de Québec?

Y a-t-il encore une autre raison? La province d'Ontario a-t-elle modifié sa formule du tout au tout? M. Macaulay, maintenant membre de ce gouvernement provincial, dit qu'en ce qui le concerne, il modifierait complètement la base des accords fiscaux. Il estime que la base actuelle d'allocation est fausse, mauvaise et injuste. Il distribuerait des subventions aux provinces sur la base du produit national brut, oubliant naturellement que le Bureau fédéral de la statistique ne donne pas le produit national brut par provinces ou par régions. Toutefois, il se peut que les discours prononcés par M. Macaulay à la législature et à l'époque des élections complémentaires soient très embarrassants actuellement pour le parti conservateur de la province et pour les autres gouvernements conservateurs du pays.

Je dirai ceci au premier ministre: en 1957, il s'est rendu d'une extrémité à l'autre du Canada et, par l'efficacité de sa parole, son talent d'orateur, il a donné une impression de sincérité auprès de la population canadienne. Maintenant, je lui déclare ceci, d'homme à homme séparés par l'allée,—mon honorable ami rit, mais il n'a pas ri durant la campagne électorale. Il a dit que cet arrogant gouvernement St-Laurent a négligé les intérêts des provinces et qu'il a négligé de répartir convenablement les pouvoirs et les impôts. Il s'est lancé dans une politique de centralisation, mais donnez-moi une chance et je vous donnerai un nouveau paradis et une nouvelle terre. Voilà ce que le premier ministre a dit. S'il veut que nous ayons confiance en lui, ou s'il veut que les Canadiens continuent à avoir confiance en ses promesses, il ne peut se récuser plus longtemps. Nous, membres de l'opposition, lui poserons jour après jour des questions sur ses intentions et les intentions du gouvernement jusqu'à ce qu'ils remplissent leurs obligations vis-à-vis des Canadiens et du Parlement.

C'est pour cela, monsieur l'Orateur, qu'appuyé par l'honorable représentant de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson), je propose:

> Que tous les mots qui suivent le mot "que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:
> "cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale pour étudier de graves problèmes d'intérêt commun tels que le chômage et les relations fiscales."

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Nous de la CCF convenons qu'il est absolument nécessaire de convoquer maintenant une conférence fédérale-provinciale. Nous croyons que le Canada connaît aujourd'hui une crise économique et que les trésoriers qui éprouvent le plus de difficultés à faire face à cette crise, ce sont les trésoriers des gouvernements provinciaux. Notre pays est aux prises avec le chômage généralisé. Cela constitue un lourd fardeau pour les provinces et les municipalités. Les provinces, aux termes de notre constitution, doivent assumer le coût de l'enseignement, des routes et de l'hygiène publique. Elle se trouvent dans une situation impossible alors que les revenus provinciaux décroissent et que les versements du gouvernement fédéral sont diminués.

Le gouvernement permettra-t-il que l'économie canadienne s'enfonce dans une récession de plus en plus prononcée? Le gouvernement doit-il être satisfait du très mince effort qui est fait présentement pour enrayer le chômage? Le ministre du Travail (M. Starr) est-il lui-même satisfait des entreprises de travaux d'hiver du gouvernement qui ont fourni directement de l'emploi à moins de 20,000 personnes? Le gouvernement laissera-t-il les gouvernements provinciaux aux prises avec des difficultés de plus en plus grandes pour obtenir les fonds nécessaires au maintien de leurs services et pour obtenir des fonds sur le marché des capitaux? Le gouvernement serait-il prêt à laisser les municipalités aux prises avec des dépenses de plus en plus élevées alors qu'elles ont toujours plus de difficulté à obtenir des revenus?

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les membres du gouvernement actuel ont combattu pour bien des choses. Ils se faisaient les champions des droits de bien des Canadiens. Ils étaient les défenseurs de la déclaration des droits comme on l'a déjà dit cet après-midi. Ils étaient certes les défenseurs des droits des provinces. Les chefs de l'opposition des années passées, tel l'honorable George Drew et l'actuel premier ministre (M. Diefenbaker) n'ont cessé de session en session, jour après jour, de critiquer sévèrement le gouvernement précédent, lui reprochant de s'être approprié la part du lion de

nos revenus. Ils ont fustigé l'ancien gouvernement de ce qu'il n'avait pas, dans les formes régulières, convoqué de conférence fédérale-provinciale. Leurs voix se sont élevées en cette enceinte chaque fois que le gouvernement a annoncé une politique financière, sans avoir discuté la question avec les provinces.

Mais tout ce que le gouvernement libéral a pu faire, dans le passé, qui ait insulté aux provinces, qui les ait écartées, semble bien peu de chose comparé à l'attitude arrogante qui a été celle du gouvernement actuel envers les provinces depuis les 17 mois qu'il est au pouvoir. Lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir il devait convoquer une nouvelle conférence fédérale-provinciale dès septembre. La conférence n'a eu lieu qu'en novembre. Lorsqu'elle s'est ajournée, elle devait se réunir de nouveau au début de l'année. Ce n'était pas là une simple déclaration du gouvernement, du ministre des Finances (M. Fleming) ou du premier ministre. C'était un énoncé contenu dans le communiqué officiel, communiqué sur lequel on s'était entendu et qui a été publié à la fin de la conférence. Il était convenu qu'une réunion subséquente aurait lieu le plus tôt possible au cours de la nouvelle année, conformément à une proposition formulée par le gouvernement fédéral en convoquant la conférence.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à convoquer une nouvelle conférence au début de l'année 1958. Une telle conférence a-t-elle eu lieu? Non, évidemment. A-t-on consulté les provinces au sujet de l'opportunité de renvoyer à plus tard que le début de 1958 la tenue de cette conférence? On ne les a pas consultées. On ne leur a pas demandé si elles aimeraient que cette conférence soit remise à plus tard. Au lieu de cela, le ministre des Finances a envoyé un télégramme aux provinces. C'est une attitude arrogante que le gouvernement devrait éviter d'adopter. Le télégramme n'est pas parvenu à temps à toutes les provinces. La province de la Saskatchewan ne l'a pas reçu. Le premier ministre provincial a dû prendre connaissance de son télégramme dans les journaux et finalement, par quelque autre moyen, la communication lui a été livrée.

Il devait y avoir une conférence en 1958. Elle n'a jamais eu lieu. Le gouvernement a-t-il maintenant l'intention de convoquer une autre conférence fédérale-provinciale? Rien ne nous le laisse croire. Il était déjà assez malheureux que le gouvernement avisât les provinces par télégramme, le 24 janvier 1958, qu'il prenait certaines mesures unilatérales à l'égard des paiements fédéraux-provinciaux. Mais après avoir été reporté au pouvoir en toute sécurité, après avoir reçu la plus grande majorité qu'un gouvernement ait jamais obtenue dans l'histoire de notre pays, quelle est son attitude à l'endroit des provinces? Avec cette majorité toute-puissante, il dit: "Nous ne sommes pas obligés de discuter quoique ce soit avec les provinces. Nous ne sommes pas forcés de tenir notre parole et de réunir une conférence fédérale-provinciale. Si l'opposition propose une modification, nous ferons l'appel des députés et nous repousserons la modification par le vote même si celle-ci demande au gouvernement de tenir parole." Apparemment le gouvernement n'accorde que peu ou pas d'importance à sa parole. Dans le discours du trône, le gouvernement dit aux provinces ce qui devra être fait. Voici ce que nous trouvons:

> Mon Gouvernement recommandera une modification à la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, afin de prolonger d'une autre année l'augmentation apportée l'an dernier à la part provinciale des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Puis on continue en disant qu'on veut qu'un comité permanent des ministres des Finances étudie toute la question des relations fédérales-provinciales. Monsieur l'Orateur, cela ne suffit pas. Le ministre des Finances ne se souvient-il pas des nombreux discours qu'il a prononcés alors qu'il faisait partie de l'opposition et où il demandait une conférence fédérale-provinciale qui devait s'occuper des très importantes questions qu'une telle conférence devrait maintenant envisager? Bien sûr il s'en souvient.

Mais lorsque, en sa qualité de membre du cabinet, il a l'occasion de formuler une recommandation qui serait incluse dans le discours du trône, il n'en fait rien. Il n'y aura pas de conférence. Le gouvernement dit aux provinces: "Voici ce que vous recevrez, et c'est à prendre ou à laisser."

A mon avis, cette attitude est, non seulement une insulte à l'endroit des provinces, mais elle est absolument incompréhensible à la lumière des déclarations formulées par des membres du présent gouvernement à l'époque où ils siégeaient dans l'opposition. J'ai ici une déclaration formulée par le premier ministre actuel le 24 juillet 1956, et consignée à la page 6596 du hansard du 24 juillet 1956. Voici ce qu'il disait au sujet d'une conférence fédérale-provinciale:

> Je le crois. Il est juste de dire, à mon sens, que l'attitude que le gouvernement a prise à la dernière conférence a été arbitraire. Le gouvernement a tout simplement dit: "Voilà les conditions."

Le présent gouvernement n'a pas fait cela. Il a convoqué la conférence. Il a laissé parler les premiers ministres provinciaux. Ensuite, après leur départ, il leur a adressé

un télégramme. Au lieu de leur dire de vive voix: "Voilà les conditions", il leur a envoyé les conditions par télégramme. Le premier ministre ajoutait ce qui suit:

> Il ne fournit aucune occasion de modifier ou d'améliorer ces conditions. La recette concernant la répartition des impôts a été aussi définitive que les lois des Mèdes et des Perses. Comme cette attitude était semblable à celle du gouvernement qui estime que le pouvoir rend parfait tout ce qu'il accomplit!

On ne pourrait dire plus vrai à l'égard du gouvernement actuel. Alors le premier ministre d'aujourd'hui, le 24 juillet 1956, a poursuivi:

> Il n'y a pas eu d'occasion de faire des négociations. Il a tout simplement pris l'attitude d'un seigneur féodal: il a créé une féodalité moderne et imposé la loi aux vassaux.
>
> Ce n'est pas le traitement auquel les provinces ont droit en vertu d'une constitution qui répartit les pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce n'est pas là le genre d'attitude qui fera tomber les obstacles qui se dressent actuellement sur la route du progrès de notre pays. Si le gouvernement fédéral était disposé à négocier, il ne serait pas trop tard pour en arriver à des conditions acceptables et facilitant la solution de ce problème difficile et complexe.

Nous comprendrions l'attitude du gouvernement aujourd'hui s'il suivait une ligne de conduite uniforme adoptée au cours des ans. Mais le gouvernement d'aujourd'hui suit précisément la ligne de conduite opposée à celle que le premier ministre énonçait en 1956. Il a dit alors que, si la conférence était convoquée:

> ...il ne serait pas trop tard pour en arriver à des conditions acceptables et facilitant la solution de ce problème difficile et complexe.

Quelle est l'attitude des provinces et des municipalités? Ont-elles cherché à collaborer avec le gouvernement? Je crois qu'elles l'ont fait. Elles étaient très désireuses de collaborer avec lui. Elles ont collaboré au programme de travaux d'hiver. Un nombre croissant de provinces collaborent au programme d'assurance-hospitalisation. Elles ont démontré par là que tout ce qui est exigé du présent gouvernement s'il veut obtenir la collaboration des provinces, c'est qu'il fasse œuvre de gouvernement dans le domaine de la mise en valeur et dans le domaine des services sociaux. Si le gouvernement fédéral convoque une conférence, je n'ai aucun doute que les gouvernements provinciaux y assisteront dans un esprit de collaboration.

En réalité, au cours d'un débat à la Chambre l'autre jour, alors qu'il était question de la façon dont les gouvernements provinciaux avaient collaboré avec le gouvernement fédéral, le ministre du Travail a dit que si le gouvernement obtenait des membres de l'opposition "la même collaboration et les mêmes propositions concrètes et raisonnables" que celles qu'il a obtenues des provinces, des municipalités, des organismes et des particulier d'un bout à l'autre du pays, on ferait de plus en plus de progrès. Voici que le ministre du Travail a fait une déclaration voulant que les provinces et les municipalités aient fait preuve de collaboration et qu'elles ont fait des propositions concrètes et raisonnables. Si telle est l'attitude des provinces, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de convoquer une conférence? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de les réunir afin de débattre les problèmes importants du Canada, comme le chômage, les taux élevés d'intérêt, la crise agricole, l'inflation et nombre d'autres menaces, et de prendre les dispositions qui s'imposent? Ce que le gouvernement a fait n'est pas de nature à aider les provinces ni les municipalités. Il y a tellement longtemps qu'on entend parler d'une conférence à laquelle seraient convoquées les municipalités. La réunion qui a eu lieu n'avait pas le caractère d'une conférence officielle.

C'était plutôt une conférence à laquelle il s'agissait d'écouter. Les représentants des municipalités se sont réunis et se sont eux qui ont parlé; nous nous attendions que le premier ministre se contenterait d'écouter.

L'autre jour, M. Claude Jodoin, président du Congrès du Travail du Canada, a présenté pour le compte du C.T.C. son mémoire au premier ministre et à son cabinet. Après la lecture de ce complet mémoire, le premier ministre a pris sur lui de faire la leçon au Congrès du Travail du Canada, pour dire à ses délégués qu'ils ne pouvaient avoir le drap et l'argent. Il est impossible d'augmenter les dépenses, a-t-il dit, et de réduire les impôts. S'ils avaient lu les discours faits par le premier ministre dans le passé, ils se seraient rendu compte que c'était très possible. Le premier ministre a fait deux campagnes électorales. Il a déclaré: "Les libéraux et les autres disent que vous ne pouvez avoir le drap et l'argent. Donnez m'en l'occasion et je vous prouverai qu'il est possible de réduire les impôts et d'augmenter les dépenses."

Ce devait être une conférence au cours de laquelle on se contentait d'écouter en ce qui concerne le premier ministre et le gouvernement. Les représentants des municipalités sont venus ici, ils ont exposé la situation au gouvernement et, non seulement le premier ministre n'a fait aucune promesse d'aide, mais il leur a dit de retourner chez eux et d'augmenter leurs impôts. Quelle idée originale! Quel conseil à donner quand on songe aux taux très élevés des services municipaux! Rares sont les spécialistes au pays qui ne soutiendraient pas que les taxes foncières sont très élevées et qu'elles ne devraient pas être augmentées.

D'après cette nouvelle de presse, le premier ministre établit une comparaison au sujet des taxes foncières, c'est-à-dire une taxe foncière municipale comparée au revenu net, et déclare qu'avant la guerre le pourcentage était de 5.8, mais que depuis il est tombé à 4 p. 100. Pourquoi le premier ministre laisse-t-il entendre aux municipalités qu'elles devraient imposer les taxes relativement élevées qui existaient durant une période de marasme? Ce n'est certainement pas la sorte de conseil que le premier ministre du pays devrait se permettre de donner aux municipalités.

Sans doute, il peut arriver qu'il faille augmenter les taxes municipales par suite de l'attitude du présent gouvernement. C'est ce même gouvernement qui devait convoquer une conférence fédérale-provinciale au début de 1958. Puis il a donné ce qu'il avait de plus faible comme excuse pour ne pas tenir une conférence, soit parce que le Parlement était en session. Depuis quand le ministre des Finances doit-il être toujours présent à la Chambre au cours d'une session du Parlement? Depuis quand le premier ministre doit-il être toujours présent à la Chambre durant la session? J'ignore quand ont lieu les réunions du cabinet. Le bruit court dans les corridors que de nombreuses réunions du cabinet ont lieu pendant que la Chambre siège; ce qui donne lieu à la rumeur, je pense, c'est l'assiduité des membres du cabinet en général. Je ne m'attends pas de les voir toujours ici, mais il est certain qu'une conférence fédérale-provinciale peut avoir lieu n'importe quand, que le Parlement soit en session on non.

Une des raisons pour lesquelles les municipalités du pays demandent qu'on fasse quelque chose pour leur venir en aide maintenant est la difficulté toujours plus grande qu'elles éprouvent à trouver les fonds requis en vue de nouvelles immobilisations. Une des raisons pour lesquelles nous avons besoin d'une conférence fédérale-provinciale maintenant, c'est de permettre aux provinces de trouver le capital nécessaire à la poursuite de leur mise en valeur. Depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir, depuis le programme de conversion des obligations, le coût des emprunts provinciaux a augmenté. Il en est de même en ce qui concerne les municipalités. Le présent gouvernement rend de plus en plus difficile aux provinces l'émission d'obligations indispensables à l'exercice de leurs fonctions. Il rend la tâche de plus en plus difficile aux municipalités. Voilà la politique d'un gouvernement qui devait réduire les taux élevés d'intérêt qui avaient été imposés par un gouvernement précédent. Le présent gouvernement allait supprimer la politique de l'argent cher; pourtant, le taux de la Banque du Canada jeudi dernier était de 3.62 p. 100, un des taux les plus élevés jamais connus dans notre pays. Le présent gouvernement, je le répète, par sa politique d'intérêt élevé, rend de plus en plus difficile aux provinces le financement des programmes qui sont de leur ressort.

Autre motif supplémentaire de tenir une conférence fédérale-provinciale: l'étude du problème du chômage. On voit de temps à autre dans les journaux, ces jours-ci, des déclarations fort inquiétantes. La motion d'amendement dit bien qu'un des motifs pour lesquels nous devons avoir une conférence fédérale-provinciale est l'étude du problème du chômage. La *Gazette* de Montréal du 7 février renferme une nouvelle qui dit:

> Quelque 42,000 Terre-neuviens, soit un sur dix, dépendent présentement de l'assistance publique et 75,000 autres dépendent dans une bonne mesure des prestations fédérales d'assurance-chômage.

L'article ajoute que Terre-Neuve doit faire face à une dette publique de 80 millions de dollars, que Terre-Neuve éprouve de plus en plus de difficulté à faire face à ses obligations financières et que le premier ministre Smallwood s'est rendu à Ottawa en vue de demander une importante subvention fédérale et d'obtenir des fonds accrus conformément à la recommandation de la commission royale. A la lecture des rapports relatifs à la situation qui existe à Terre-Neuve, on voit que cette province fait face à une véritable crise financière.

Le problème du chômage au Canada est grave. Il est grave dans chacune des provinces. Malgré les belles déclarations du gouvernement, nous sommes toujours aux prises avec le chômage. J'ai ici une coupure de journal du 3 février 1959 intitulée: nous voulons du travail, lisait-on, sur les pancartes de ceux qui ont pris part à la marche sur le Parlement en Colombie-Britannique. L'article ajoute que les chefs de la fédération ouvrière de la Colombie-Britannique et d'autres chefs ouvriers ainsi que des chômeurs ont participé à cette marche sur Victoria, la capitale, ce qui montre la gravité du chômage dans cette province. Ils ont déclaré au premier ministre Bennett que plus de 70,000 personnes étaient sans emploi et que beaucoup étaient acculées au mur. M. William Black, président de la fédération ouvrière de la Colombie-Britannique, a évoqué les jours terribles des années 30. Je n'aurais jamais imaginé, dit-il, qu'on pût retourner à la pauvreté de ce temps-là. Aujourd'hui, la situation est bien pire encore. Dans les années 30, un gouvernement conservateur a su s'attaquer efficacement au chômage. Aujourd'hui, où le chômage est très répandu, nous avons bien un gouvernement conservateur, mais il n'a pas de programme

pour lutter contre le chômage et faire disparaître les énormes listes de chômage. Nous avons un gouvernement qui n'a même pas de politique pour assurer la prochaine réunion d'une conférence fédérale-provinciale conformément aux promesses faites au public canadien.

Il y a d'autres problèmes dont cette conférence pourrait s'occuper. Les provinces mettent largement leurs finances à contribution. Dans une telle conférence, une discussion fournie sur tout le domaine de l'instruction serait opportune. Il faudrait de nombreuses consultations et de nombreuses études en vue d'obtenir du gouvernement fédéral un programme d'assistance permettant à tous les Canadiens qualifiés pour continuer leurs études d'acquérir cette instruction supérieure. Puis il y a la question d'un programme routier moderne. En ce qui concerne l'aménagement fédéral d'un réseau routier moderne nous sommes quarante ans en retard sur les États-Unis.

Voilà le genre de programme d'ensemble qu'il y aurait lieu d'étudier à une telle conférence, et il y aurait lieu de l'envisager de manière à ce qu'il puisse procurer de l'emploi et ces services très importants dont dépend une économie en pleine expansion. Dans une conférence fédérale-provinciale, il faudrait étudier le problème de l'écoulement des produits agricoles ainsi que les moyens d'assurer aux producteurs de ces denrées un revenu équitable en échange de leur travail. Le gouvernement actuel ne saurait se croiser les bras pendant que tant de nos cultivateurs sont déplacés par l'intégration verticale et éloignés de l'agriculture normale que nous avons connue pendant de si longues années. Voilà un problème qu'il faudrait étudier à une conférence fédérale-provinciale.

Les premiers ministres des provinces ont réclamé une conférence. Le premier ministre T. C. Douglas, de Saskatchewan, a écrit au premier ministre le 19 septembre pour lui demander la convocation d'une telle conférence. Et il n'est rien d'étonnant qu'ils exigent pareille conférence. Non seulement sont-ils aux prises avec des difficultés grandissantes en ce qui concerne l'obtention de revenus par voie d'imposition, et non seulement sont-ils aux prises avec des taux d'intérêt plus élevés sur le marché de l'argent, mais à cela, s'ajoute l'insulte la plus récente que renferment les crédits déposés à la Chambre l'autre jour et qui indiquent que le versement spécial que la grande majorité des provinces recevra du gouvernement fédéral en 1959-1960 sera inférieur à ce qu'elles ont reçu en 1958-1959. Évidemment, il s'agit de chiffres provisoires destinés à indiquer ce que le ministre des Finances prévoit devoir se produire. Mais avant les élections, les chiffres révélaient que les provinces recevraient beaucoup plus d'argent qu'en réalité il leur en revenait et, d'après les derniers chiffres déposés à la Chambre, le gouvernement ne donne aucun espoir en ce moment qu'elles recevront autant d'argent qu'on l'avait prévu en janvier.

On a promis solennellement la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. On l'avait promis pour avril 1958. Le gouvernement a invoqué des prétextes fallacieux pour démontrer qu'une conférence ne pouvait avoir lieu à ce moment-là. Le gouvernement a dit qu'elle ne pouvait pas avoir lieu pendant que le Parlement siégeait parce que, semble-t-il, le premier ministre, le ministre des Finances et les autres membres du cabinet étaient trop occupés. Évidemment, la conférence aurait pu avoir lieu l'automne dernier si le premier ministre ou le ministre des Finances avaient été à Ottawa à l'époque. Mais où étaient-ils? Le premier ministre était en voyage autour du monde et le ministre des Finances, pour ne pas demeurer en reste, a dit à son tour: "Moi aussi, je m'en vais faire un voyage autour du monde."

Ils y sont allés tous deux et ont étudié très soigneusement, j'en suis sûr, la situation financière des pays qu'ils ont visités. Ils ont peut-être étudié les finances des provinces de certains des pays qu'ils ont visités. Ils auraient dû rester au Canada, monsieur l'Orateur, et convoquer une conférence fédérale-provinciale pour s'occuper des problèmes du chômage et de l'inflation et des difficultés dans lesquelles se trouve l'industrie agricole aujourd'hui. Mais non. Ils n'ont pas le temps de s'occuper des provinces; ils n'ont pas le temps de tenir une conférence fédérale-provinciale.

Entre les sessions, nous avons maintenant un gouvernement voyageur et un cabinet voyageur. Dès que la session est terminée, les ministres organisent un voyage qui les conduira dans le plus grand nombre possible de pays et durera le plus longtemps possible. Ils font leurs valises et pendant que le pays est en proie au chômage et à l'inflation et pendant que l'industrie agricole se trouve dans une situation difficile, aucune conférence fédérale-provinciale ne peut être convoquée parce que le premier ministre et le ministre des Finances sont absents.

Si le gouvernement fédéral persiste dans son attitude actuelle, la solvabilité des provinces canadiennes est menacée. Si cette attitude ne change pas, les Canadiens se verront condamnés au cours des trois prochaines années ou même plus longtemps, selon la durée du mandat du gouvernement actuel, à un chômage continu et généralisé. Si le gouvernement ne modifie pas son attitude actuelle, l'intégration verticale anéantira des

milliers et des milliers de fermes qui cherchent encore à subvenir à leurs besoins de façon courante dans l'industrie agricole. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, nous avons souvent entendu le premier ministre et le ministre des Finances demander au gouvernement d'alors de tenir une conférence fédérale-provinciale pour mettre les provinces au courant des problèmes du gouvernement et d'entreprendre des mesures financières permettant aux provinces d'assumer leurs obligations constitutionnelles. Je demande au gouvernement,—je le somme,—de réaliser les choses que, quand il formait l'opposition, il promettait d'accomplir si la population canadienne lui manifestait sa confiance.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis certain que la Chambre sait gré à l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin),—devrais-je plutôt dire au planificateur économique et social d'Essex-Est,—d'avoir présenté l'amendement qui fait l'objet de la discussion actuelle. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous rappeler, les termes de cet amendement que l'honorable député a proposé et qu'a appuyé le député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson):

Que tous les mots qui suivent le mot "Que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

"cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale pour étudier de graves problèmes d'intérêt commun tels que le chômage et les relations fiscales."

Monsieur l'Orateur, me permettrez-vous de faire une remarque préliminaire sur la portée de cette discussion? Dans son amendement, comme vous le remarquerez, l'honorable député parle en termes généraux de la convocation d'une conférence pour étudier de graves problèmes d'intérêt commun. A la fin de son amendement, il a inséré à titre d'exemple seulement les deux questions du chômage et des relations fiscales. C'est plutôt significatif, car dans son discours de deux heures le député d'Essex-Est a cherché à appuyer sa demande réclamant la convocation immédiate d'une conférence fédérale-provinciale sur une foule de raisons autres que le chômage et les relations fiscales. Vu qu'il a étayé sa thèse sur ces motifs d'une portée générale, je me propose, monsieur l'Orateur, de relever ces motifs de portée générale, et de les relever tous.

Je vous signale aussi, monsieur l'Orateur, que la présente motion ressemble à celle dont la Chambre a été saisie il y a un an. A mon avis, cette similarité décèle une similarité de tactiques qui rejoignent présentement celles dont nous avons été témoins il y a un an. C'est sur une motion du gouvernement invitant la Chambre, à la session de 1958, à se former en comité des subsides, que le chef de l'opposition (M. Pearson), appuyé en cette occasion par l'honorable représentant d'Essex-Est a présenté la motion suivante, dont le texte se trouve au hansard du 2 juin 1958, page 770:

Que tous les mots qui suivent le mot "que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

Cette Chambre regrette que le gouvernement ait omis de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour étudier le chômage et d'autres problèmes immédiats de nature à intéresser les autorités fédérales et les autorités provinciales à la fois; et que le gouvernement n'ait pas donné l'assurance qu'il maintiendrait ou améliorerait le principe de péréquation des revenus d'impôts directs des provinces, incorporé dans la loi existante.

Monsieur l'Orateur, vous observerez que dans la première partie de l'amendement de 1958 on retrouve la teneur et, à vrai dire, bien des termes de l'amendement d'aujourd'hui. L'an dernier, cet amendement a été présenté environ deux semaines seulement avant la présentation du budget, et un débat de deux jours en est résulté, auquel, remarquez bien,—cela pourrait avoir quelque rapport à la question pour le moment,—le ministre des Finances, entre autres, si je me souviens bien, a participé. Mais, lors de l'exposé budgétaire du 17 juin, j'ai cru que la Chambre en avait entendu suffisamment sur le sujet des relations fédérales-provinciales. J'ai signalé le débat qui s'était déroulé sur le sujet deux semaines auparavant. J'ai dit, en somme, qu'il n'y avait pas lieu pour cette raison d'examiner de nouveau cette question. Et à partir de ce moment-là, les honorables députés de l'opposition ont dit, comme ils ont dit pendant le débat sur le budget, "n'est-il pas révoltant que le ministre des Finances n'ait pas abordé la question des relations fédérales-provinciales au cours de son exposé budgétaire?" Il est extrêmement malheureux que les honorables députés de l'opposition ne soient pas capables de trouver quelque chose de nouveau à dire, de faire preuve d'un peu de variété dans leurs propos. Voyez-vous ce qu'ils font aujourd'hui? Ils ne cherchent qu'à anticiper.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas difficile.

L'hon. M. Fleming: Pour quelle raison dis-je cela? On sait très bien, monsieur l'Orateur, que dans le discours du trône, le gouvernement a exposé une ligne de conduite qui devait être soumise à la Chambre, en ce qui concerne la répartition, entre le gouvernement fédéral et les provinces, des recettes provenant des domaines communs d'imposition. Voilà l'une des deux choses relatives aux relations

fiscales fédérales-provinciales qui étaient proposées dans le discours du trône. J'aurai quelque chose à dire, dans un moment, à propos de l'autre.

Il y avait aujourd'hui une motion au *Feuilleton* à ce propos. J'ai proposé aujourd'hui et la Chambre a adopté une motion portant qu'à sa prochaine séance, elle se formera en comité pour examiner le projet de résolution suivant du gouvernement:

Résolu qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts afin de prolonger d'une autre année le taux de 13 p. 100 à l'égard de l'impôt normal sur le revenu d'un particulier aux fins du calcul des versements de péréquation aux provinces et des montants payables à celles-ci sous le régime des conventions sur la location de domaines fiscaux.

Il est parfaitement évident que mes honorables amis d'en face, en proposant cet amendement aujourd'hui, savaient très bien que le gouvernement avait fait inscrire au *Feuilleton* et avait fait avancer d'un cran aujourd'hui, une résolution portant sur ce même sujet. Mais, voyez-vous, ils ne sont pas encore contents. Ces membres de la loyale opposition de Sa Majesté sont déterminés à prendre les devants. Il leur est parfaitement indifférent d'entraîner ainsi une répétition du débat. Ah! non, monsieur l'Orateur, ils veulent montrer à la population du pays que c'est eux qui ont eu l'idée qu'il fallait faire quelque chose au cours de la présente session à propos des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Et c'est ainsi que, chacun d'eux ayant eu devant le nez cette résolution inscrite au *Feuilleton*, ils ont quand même décidé d'accaparer pendant deux jours le temps de la Chambre pour débattre une résolution voulant que la Chambre étudie maintenant la question des relations fédérales-provinciales et qu'il y ait, s'il vous plaît, une conférence. C'est une tactique intéressante, mais assez familière, car nos honorables vis-à-vis ne savent à quoi s'employer en cette Chambre, d'une semaine à l'autre.

Je disais, monsieur l'Orateur, qu'il y a peut-être autre chose d'intéressant dans l'autre partie de la proposition d'amendement de l'an dernier. Vous vous souviendrez que l'amendement proposé l'an dernier par nos honorables vis-à-vis était ainsi conçu:

... et que le gouvernement n'ait pas donné l'assurance qu'il maintiendrait ou améliorerait le principe de péréquation des revenus d'impôts directs des provinces, incorporé dans la loi existante.

Pourquoi n'ont-ils pas ajouté cela aujourd'hui? Vous avez remarqué,—la chose est tellement évidente,—qu'ils ont laissé tomber la seconde moitié de la proposition d'amendement de l'an dernier. Il est clair qu'ils savent fort bien aujourd'hui, comme ils le savaient au moment où ils ont présenté la proposition d'amendement à la dernière session, que le gouvernement a déjà soutenu et maintenu le principe de la péréquation.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Fleming: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pickersgill: Ma question est très simple. Le principe de péréquation que le gouvernement a soutenu, d'après le ministre, est-il le principe que renferme la loi actuelle?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, le principe de péréquation, comme le définit mon honorable ami, je suppose, doit avoir été inséré dans la loi de 1956, la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, car il faisait partie du gouvernement qui l'a présenté.

L'hon. M. Pickersgill: Cela va sans dire.

L'hon. M. Fleming: Vous vous rappellerez que par la modification que nous avons apportée à cette loi au cours de la session de 1958, nous avons étendu le principe de péréquation plus encore qu'on ne l'avait jamais fait antérieurement dans l'histoire de ce pays. Nous l'avons fait au profit des provinces dont la situation financière n'est pas aussi bonne ni aussi solide que celle des provinces qui nous servent de barème à cette fin.

L'hon. M. Pickersgill: Ne sont-elles pas toutes traitées également?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami se donne pour le champion du principe de péréquation. C'est un fait indéniable qu'en 1958, le présent gouvernement a étendu le principe de péréquation plus encore que jamais auparavant dans l'histoire de ce Parlement, et mon honorable ami se rendra compte que le manteau dont il se couvre lui sied mal. Il en est de même de bien d'autres manteaux dont a voulu se parer mon honorable ami, l'ordonnateur de programmes sociaux et économiques d'Essex-Est. Dans certains cas, ces manteaux sont excellents; l'ennui, c'est qu'ils ne sont pas à sa taille. Ils n'ont jamais été faits pour lui. Au cours de mes observations, j'aurai l'occasion de dire quelques mots sur la façon dont l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) a essayé aujourd'hui de se parer de vêtements qui ne lui appartiennent pas.

J'ai signalé au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône les propositions que le présent gouvernement a soumises à l'approbation de la Chambre; d'ailleurs, à mon sens, ces propositions ont été approuvées par la Chambre à l'occasion du vote qui a suivi le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et à différentes étapes

lorsque certains amendements proposés par les honorables députés de l'autre côté ont été liquidés. Permettez-moi de rappeler aux honorables députés ce que contient à cet égard le discours du trône:

Mon gouvernement recommandera une modification à la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, afin de prolonger d'une autre année l'augmentation apportée l'an dernier à la part provinciale des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Ce paragraphe indique que le gouvernement se propose d'agir de la façon que j'ai indiquée aujourd'hui dans le projet de résolution inscrit au *Feuilleton* et qui a franchi une étape cet après-midi. Mais le gouvernement ne s'est pas arrêté là. Je vais donner lecture du paragraphe suivant du discours du trône, où le gouvernement expose à la Chambre son programme pour la session. Voici ce que dit le paragraphe suivant du discours du trône au sujet des relations fédérales-provinciales:

Mon gouvernement souhaite que toute la question des relations d'ordre financier entre le Dominion et les provinces fasse l'objet d'une étude en commun sérieuse et suivie. Tous les gouvernements provinciaux sont priés de consentir à l'utilisation, à cette fin, des rouages du présent comité permanent fédéral-provincial sur les questions fiscales et économiques, travaillant sous la direction d'un comité composé du ministre des Finances et de tous les trésoriers provinciaux.

A la lumière de cette déclaration nette, monsieur l'Orateur, à la lumière d'une étude complète de l'ensemble du sujet des relations financières fédérales-provinciales, comment un membre de la Chambre, se disant intellectuellement honnête, peut-il prétendre que le présent gouvernement n'entend rien faire en vue d'encourager l'étude ou la discussion entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de la question de leurs relations fiscales? Nous avons proposé une mesure précise à cet égard. Nous avons proposé que le sujet en entier, et non seulement une partie de la question, des relations financières entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux fasse l'objet d'une étude en commun sérieuse et suivie par les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada. J'aurai autre chose à dire au cours de mes observations, monsieur l'Orateur, au sujet de la méthode qu'on se propose de suivre et de l'étendue et de la portée de cette étude, mais un mot encore sur certains autres aspects saillants de l'amendement et de la façon dont le sujet a été traité par les honorables vis-à-vis.

Il vaut la peine de souligner, monsieur l'Orateur, qu'il y a un autre article au *Feuilleton* de la Chambre qui porte sur cette même question. Il s'agit de la proposition de résolution n° 43 qui paraît à la page 14 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, au chapitre des avis de motion. L'auteur de cette proposition est l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson).

M. Benidickson: Vous savez bien qu'on n'y arrivera jamais à la présente session.

L'hon. M. Fleming: J'aurai quelque chose à dire à ce sujet. Voici la résolution:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de convoquer à brève échéance une conférence fédérale-provinciale en vue d'étudier le chômage, les relations fiscales et d'autres sujets d'intérêt commun.

Il n'y a certes pas de variété dans les mots, monsieur l'Orateur. Il est tout à fait évident que l'honorable député d'Essex-Est a damé le pion à son collègue, l'honorable député de Kenora-Rainy-River.

L'hon. M. Pearson: Il a appuyé la proposition.

M. Benidickson: Pas du tout. C'est moi qui l'ai appuyée.

L'hon. M. Fleming: Le chef de l'opposition dit que l'occasion a été donnée à l'honorable député de Kenora-Rainy-River d'appuyer la proposition. C'est magnifique, monsieur l'Orateur. Il existe un tel esprit de collaboration parmi nos honorables vis-à-vis que quand un membre de la loyale opposition de Sa Majesté s'intéresse à une question au point d'inscrire un projet de résolution au *Feuilleton,* l'honorable député d'Essex-Est, tout en s'appropriant le projet de résolution pour ses propres fins, a de temps à autre la bonté d'accorder au premier honorable député l'occasion d'appuyer le projet de résolution présenté par l'honorable député d'Essex-Est. Je remarque un certain mouvement de progression chez les libéraux qui font partie de la loyale opposition de Sa Majesté.

L'hon. M. Pickersgill: Nous sommes toujours pour le progrès.

L'hon. M. Fleming: Voyez-vous, monsieur l'Orateur, cette même résolution a été présentée l'an dernier par le chef de l'opposition, et appuyée par l'honorable préposé à la planification sociale et économique d'Essex-Est. Cette année, c'est le préposé à la planification sociale et économique d'Essex-Est qui propose l'amendement, et c'est l'honorable député de Kenora-Rainy-River qui, ayant établi son droit d'appuyer la résolution en inscrivant lui-même un projet de résolution au *Feuilleton,* est promu au rôle de second motionnaire. De hautes autorités nous affirment que l'histoire se répète. N'est-il pas à prévoir pour le début de la session de 1960,

peut-être en janvier de l'an prochain, qu'aussitôt que le gouvernement proposera que la Chambre se forme en comité des subsides, nous nous trouverons en présence d'une proposition d'amendement présentée par nos honorables vis-à-vis, proposition qui, j'imagine, pourrait bien être conçue en ces termes...

L'hon. M. Pearson: Il n'y aura pas encore eu de conférence.

L'hon. M. Fleming: ..."que tous les mots qui viennent ensuite"... et que la question de savoir s'il y a eu conférence ou non aura rien à y voir. Nos honorables vis-à-vis, n'ayant rien de plus vrai à dire que ce qu'a dit aujourd'hui l'honorable député d'Essex-Est, n'ayant rien de plus à formuler que les vaines demandes et les réclamations vides qu'il nous a servies aujourd'hui, nous présenteront, j'imagine, une résolution de ce genre. Qu'il y ait deux conférences fédérales-provinciales cette année, cela importera peu. Ils viendront encore ressasser cet amendement, qui en sera probablement rendu alors à sa quatrième année.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est guère encourageant pour les provinces!

L'hon. M. Fleming: Me permettra-t-on de dire aussi qu'à ce moment-là,—ce qui sera dans l'ordre des choses prévues,—l'amendement sera probablement présenté par l'honorable député de Kenora-Rainy-River et appuyé par quelque autre député du parti libéral qui aura l'enthousiasme, le zèle et l'ampleur de vue de présenter et de faire inscrire au *Feuilleton* une résolution au nom d'un député, portant convocation d'une conférence destinée à étudier les problèmes graves d'intérêt commun, tels que le chômage et les relations fiscales.

M. Benidickson: Tout porte à croire que ces problèmes resteront au point où ils en sont.

L'hon. M. Fleming: Même s'il y avait eu deux conférences fédérales-provinciales, cela ne ferait aucune différence. Mes honorables amis d'en face, n'ayant aucun fait à exposer à la Chambre, n'ayant aucun grief motivé à formuler, continueront, comme ils l'ont fait aujourd'hui, à proférer les mêmes accusations vides et dénuées de tout fondement.

En guise d'introduction au prochain sujet que j'aimerais aborder après l'ajournement, je dirai que lorsqu'il s'agit de préconiser la convocation d'une conférence fédérale-provinciale, ou de paraître devant le Parlement canadien ou la population canadienne comme les champions des droits des provinces, les derniers à la Chambre qui aient quelque droit à assumer ce rôle sont les honorables messieurs qui, aujourd'hui, forment l'opposition loyale de Sa Majesté. Sur ce, monsieur l'Orateur, je déclare qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Fleming: A six heures, monsieur l'Orateur, j'avais laissé entendre que je me proposais de poursuivre mes observations afin de déterminer si les honorables députés siégeant vis-à-vis, la loyale opposition de Sa Majesté, ont le droit de poser comme champions des droits provinciaux et de se présenter à la Chambre et à la population canadienne comme étant de ceux qui ont favorisé la tenue de conférences fédérales-provinciales dans le passé. A entendre l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) cet après-midi, on aurait presque pu croire qu'il avançait devant la Chambre l'opinion que le parti libéral a favorisé ces derniers temps, la tenue de conférences fédérales-provinciales. On avait presque l'impression que c'était ce qu'il essayait de prouver.

Ceux qui ne connaissent pas les antécédents de l'honorable député et de son parti auraient peut-être pu presque s'imaginer que c'était le but qu'il visait. Si la tenue de la conférence fédérale-provinciale joue un rôle si important, tient une place si importante dans le programme et dans la politique du parti libéral, on aurait certainement pensé que la convocation d'une conférence fédérale-provinciale aurait tenu une place importante dans les déclarations officielles du parti libéral. Cet après-midi l'honorable député d'Essex-Est nous a beaucoup parlé d'histoire ancienne et un peu d'histoire assez moderne. Je puis dire que ses données historiques sont à peu près aussi exactes que ses données statistiques.

Est-il vrai, monsieur l'Orateur, que le parti libéral, dont les représentants à la Chambre ont fait de la convocation d'une conférence fédérale-provinciale et de l'examen des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux l'objet de leur premier amendement à une motion de subsides en 1958 et de nouveau en 1959, préconise vraiment la convocation de conférences fédérales-provinciales? Le parti libéral a tenu un congrès national en janvier 1958, il y a tout juste un an. J'ai ici un document intitulé: "Nouveaux énoncés de la politique libérale". Le document destiné à favoriser l'essor du Canada renferme les résolutions de 1958 adoptées au quatrième congrès libéral national tenu à Ottawa les 14, 15 et 16 janvier 1958. Je l'ai parcouru avec assez de soin.

On peut le lire d'un bout à l'autre sans y trouver quelque proposition que ce soit en faveur d'une conférence fédérale-provinciale. Ce document, il va sans dire, réflète beaucoup plus fidèlement l'histoire du parti libéral que les propos que nous avons entendus aujourd'hui à la Chambre. On ne saurait s'attendre à de la logique de la part des honorables députés qui siègent en face: ce serait beaucoup trop exiger d'eux.

Comme je l'ai signalé plus tôt, monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Essex-Est, en demandant que le gouvernement soit blâmé à propos des relations fédérales-provinciales, s'est appuyé non seulement sur les relations fiscales ou la question du chômage mais sur presque tous les aspects des relations fédérales-provinciales et je me propose de l'imiter à cet égard. L'honorable député a parlé des méthodes à suivre pour modifier la constitution. J'aimerais dire quelques mots à ce propos, ainsi que sur les relations fédérales-provinciales, dans la mesure où ces dernières touchent à la question beaucoup plus vaste de la constitution canadienne. A cet égard, monsieur l'Orateur, je ne fais que suivre ce qu'a dit l'honorable député d'Essex-Est cet après-midi.

J'ai le privilège de siéger dans cette enceinte depuis quatorze ans. Ceux d'entre nous qui sont arrivés dans cette Chambre à la suite des élections générales de 1945 n'ont pas attendu longtemps ici avant d'entendre, —et certains d'entre eux y ont participé,— l'un des plus importants débats sur la constitution canadienne qui eussent jamais eu lieu depuis de longues années. On n'oubliera pas les attitudes respectives adoptées par le parti libéral, qui était alors au pouvoir, et le parti conservateur, qui était alors dans l'opposition, en ce qui concerne la convocation d'une conférence fédérale-provinciale, préalablement à toute modification de la constitution du Canada. Afin de bien rafraîchir la mémoire des honorables députés, que les déclarations faites cet après-midi par l'honorable député d'Essex-Est pourraient avoir induits en erreur, permettez-moi de leur rappeler certaines des choses qui ont été dites au cours de ce remarquable débat.

C'est au cours de ce débat que le ministre de la Justice de l'époque, devenu plus tard le premier ministre du Canada (M. St-Laurent), a appuyé une proposition voulant que toute modification à la constitution fût demandée au Parlement de Westminster, s'il s'agissait de la disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique relative à la méthode de représentation à la Chambre des Communes, par provinces. Il a proposé que cela se fasse sans consulter les provinces.

Voilà l'attitude qu'il a prise et qu'il a fermement défendue au cours du débat, à savoir que le gouvernement fédéral n'avait aucune obligation de consulter les provinces par voie de conférence fédérale-provinciale avant d'obtenir du Parlement de Westminster cette modification à notre constitution fondamentale. Le parti conservateur, qui était alors dans l'opposition, s'est déclaré d'avis qu'une conférence fédérale-provinciale devait avoir lieu avant d'obtenir une modification à la constitution.

Au cours du débat, Arthur Smith, alors député de Calgary-Ouest, posa une question à M. St-Laurent, qui était alors ministre de la Justice. Sa question était la suivante, et je cite les *Débats* du 18 juin 1946, page 2641:

> Que penser cependant, demande l'honorable député . . .

Il s'agit de l'honorable député de Calgary-Ouest.

> . . . de l'article 133 qui est ainsi conçu:
>
> Dans les Chambres du Parlement du Canada et de la législature du Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-vervaux des chambres susdites devront être tenus dans ces deux langues. Dans tout procès porté devant un tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi ou devant un tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou l'autre de ces langues dans les procédures et les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédures qui en émaneront.

La question que posait l'honorable député de Calgary-Ouest, c'était celle de savoir si le Parlement canadien a le pouvoir de modifier cet article sans consulter les provinces, par une simple demande de modification adressée au Parlement de Westminster. Telle était la question posée par l'honorable député de Calgary-Ouest et voici comment M. St-Laurent y a répondu. Il a paraphrasé la question ainsi:

> Peut-on s'occuper de cela sans le consentement des provinces? Du point de vue juridique, je déclare qu'on le peut.

Monsieur l'Orateur, c'était l'attitude du parti libéral le 18 juin 1946, de ceux qui se prétendent aujourd'hui les champions des droits des provinces, de ceux qui sont assez téméraires pour se lever à la Chambre et prétendre être les gens qui depuis toujours ont donné l'exemple en consultant les provinces.

L'attitude du parti conservateur à cet égard s'est affirmée par un amendement en 1946. Il est intéressant de voir maintenant, en se reportant en arrière, ce qu'est devenu cet amendement. Le projet de résolution du gouvernement libéral en vue d'apporter cette modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sans consulter aucunement les provinces sur un point constitutionnel d'une

extrême importance a été suivi d'un amendement que vous trouverez au hansard du 6 juin 1946. C'était un amendement présenté au nom de la loyale opposition conservatrice d'alors par l'homme qui occupe aujourd'hui le poste éminent de premier ministre du Canada. Voici l'amendement qu'il formulait:

Qu'on modifie la motion en rayant les mots suivants:

"Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:" et en les remplaçant par les suivants:

"Et considérant qu'il est désirable que le gouvernement consulte les diverses provinces relativement à ce sujet.

"A ces causes, qu'il soit résolu que le Gouvernement soit tenu de consulter immédiatement les diverses provinces et sur résultat satisfaisant de telle consultation, soit autorisé à présenter une humble adresse à Sa Majesté dans les termes suivants:"

Monsieur l'Orateur, voilà qui montre la différence entre les deux partis en 1946. C'est alors le parti conservateur, comme on peut le juger par la proposition présentée par celui qui est aujourd'hui premier ministre du Canada, qui demandait que les provinces soient consultées avant qu'on ne touche à la constitution du pays.

L'hon. M. Martin: Et nous avons eu ces consultations.

L'hon. M. Fleming: On constate que le parti libéral de l'époque, par ses porte-parole officiels, rejetait l'idée d'avoir à consulter les provinces avant de faire modifier la constitution. En agissant ainsi, monsieur l'Orateur, non seulement le parti libéral donnait-il le ton et le sens de son attitude envers les provinces pendant ces années d'après-guerre, mais il trahissait les principes pratiqués par le parti libéral à une époque antérieure. Le parti se montrait infidèle à l'attitude prise par sir Wilfrid Laurier et par M. Lapointe. Monsieur l'Orateur, si vous me permettez une citation, j'aimerais rappeler certains passages de discours prononcés par ces grands libéraux d'un autre âge, paroles qui étaient oubliées à l'époque que je viens de mentionner et qui ont été oubliées depuis par la plupart de ceux qui se prétendent les héritiers de ces grands hommes libéraux d'un autre âge. Voici ce que disait Laurier en cette Chambre le 28 janvier 1907.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre nous donnerait-il la page?

L'hon. M. Fleming: Page 2270, volume II. Il disait:

(Texte)

La confédération est un pacte qui a été conclu en premier lieu entre quatre provinces, et qui a été accepté par les neuf provinces qui sont entrées dans l'union et je soumets aux honorables membres de cette Chambre que ce pacte ne doit pas être modifié à la légère. On ne devrait y toucher que dans le cas de nécessité réelle et après que les provinces auront eu l'occasion de se prononcer.

(Traduction)

Puis, monsieur l'Orateur, on entendit les propos éloquents d'Ernest Lapointe, d'abord en 1924, comme en fait foi la page 515 du hansard:

(Texte)

Nombre d'autorités en droit constitutionnel maintiennent que ce traité ne peut être modifié et il me semble qu'en justice aucune modification n'y devrait être acceptée sans le consentement préalable de tous les signataires. Cette convention est sacrée comme tout autre traité; ce n'est pas un "chiffon de papier".

(Traduction)

Ensuite, au cours, de l'année suivante, le regretté Ernest Lapointe, a de nouveau parlé éloquemment à la Chambre. En 1925, comme en fait foi la page 302 du hansard de cette année-là, il a dit:

(Texte)

J'interprète l'histoire d'une façon exacte, à mon sens, lorsque j'affirme que les champions des droits provinciaux ont toujours fini par triompher chaque fois qu'il y a eu conflit. Je suis convaincu qu'il est inutile de tenter de modifier la charte commune que le Dominion et les provinces ont mutuellement acceptée par un acte arbitraire du Parlement. C'est impossible à mon sens. Je dis donc à ceux qui veulent des changements,—et j'admets volontiers qu'il peut être devenu nécessaire d'en faire,— de procéder suivant la méthode constitutionnelle, et d'obtenir le consentement des diverses parties au pacte de la Confédération.

(Traduction)

Telle était l'attitude du parti libéral à cette époque, aux jours de Laurier et de Lapointe. Mais, monsieur l'Orateur, cette attitude du parti libéral s'est démentie de la façon la plus éclatante en 1946. Mais la triste histoire de la déviation du parti libéral de ses principes les plus solides ne se termine pas là. Inutile ici de discuter aujourd'hui de la théorie concise de la confédération ou de prendre une attitude à cet égard pour être en mesure de signaler les inconséquences flagrantes qui paraissaient de temps à autre dans l'attitude du parti libéral et d'exposer ici qu'il serait impossible de concevoir une chose plus hypocrite que de soutenir que le parti libéral est celui qui a préconisé la consultation avec les provinces ou des conférences fédérales-provinciales.

Passons maintenant, monsieur l'Orateur, à l'année 1949. Le parti libéral des temps modernes s'inspire bien aujourd'hui de son attitude de 1946. En 1949, ivres du succès remporté en 1946 quand ils ont défait l'opposition conservatrice dans ce débat dont j'ai parlé, les libéraux ont décidé d'aller plus loin et, sans consulter le moins du monde les provinces, ils ont présenté un amendement à l'article 91

de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique afin de conférer au Parlement du Canada le pouvoir d'amender la constitution à l'égard de ce qu'on pouvait considérer comme une question fédérale sans consulter les provinces. L'attitude du parti conservateur, alors dans l'opposition, était conforme à celle qu'il avait prise en 1946. M. Drew, le chef de l'opposition de l'époque, a présenté le 17 octobre 1949, l'amendement suivant, appuyé par l'honorable député de Lake-Centre qui est aujourd'hui le premier ministre du Canada. Voici, consignés à la page 853 du hansard, les termes de l'amendement présenté par le chef de l'opposition d'alors:

Que ledit projet de résolution soit modifié en substituant le texte suivant aux mots qui suivent le premier mot "que":

"Son Excellence le Gouverneur général en conseil soit prié de convoquer aussitôt que possible une convention constitutionnelle de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux aux fins d'établir une méthode en vue de modifier, au Canada, la constitution du Canada et sauvegarder les droits des minorités; et que cette méthode, une fois adoptée, fasse l'objet d'une humble adresse à Sa Majesté le Roi, le priant d'autoriser en conséquence, la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867."

C'était aussi simple que cela. Le parti conservateur a soutenu la nécessité d'une consultation avec les provinces, d'une conférence fédérale-provinciale. Par contre, le parti libéral niait l'à-propos d'une telle conférence, refusait de songer à une conférence, voulait apporter un amendement à la constitution sur ce point important sans consultation provinciale.

L'hon. M. Pearson: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question en ce moment?

L'hon. M. Fleming: Oui.

L'hon. M. Pearson: Le ministre prétend-il que le gouvernement fédéral n'est pas en mesure de recommander des amendements à la constitution dans les questions qui sont exclusivement du ressort fédéral, sauf avec l'assentiment de chaque province? Est-ce la thèse qu'il développe?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, le député ne montre guère qu'il suit le fil de mon discours.

L'hon. M. Pickersgill: Il se borne à poser une question.

L'hon. M. Fleming: Une telle interruption n'est nullement à son honneur. En suivant mes observations, il verra clairement que je démasque l'insidieuse tromperie et l'hypocrisie de l'attitude que le parti libéral feint de prendre à la Chambre aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh.

[L'hon. M. Fleming.]

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ces travestissements de la vérité historique sont, à n'en pas douter, amusants comme d'habitude. Mon rappel au Règlement est que la Chambre est saisie par mon ami l'honorable député d'Essex-Est d'une motion qui se rapporte au présent et à l'avenir. Je serais curieux de voir comment le ministre des Finances va rattacher ces digressions à la motion.

L'hon. M. Fleming: Je pense, monsieur l'Orateur, que l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) n'était pas à la Chambre cet après-midi et n'a pas entendu le discours qu'a fait son collègue.

L'hon. M. Pickersgill: J'étais à la séance du début à la fin.

L'hon. M. Fleming: Je lui prêtais de l'intelligence et aussi de l'adresse pour avoir été capable de suivre les observations embrouillées et emmêlées de son collègue d'Essex-Est; il vient pourtant de me prouver que, même s'il était présent à la Chambre, il n'a pas suivi ce que son collègue disait. Le fil de la discussion était de toute évidence trop emmêlé pour lui cet après-midi.

Nul n'est besoin que je vous rappelle que c'est l'honorable député d'Essex-Est qui a élargi le sujet cet après-midi et qui ensuite a recommencé à parler de méthodes tendant à modifier la constitution du Canada, et des attitudes des divers partis sur la question. C'est pourquoi j'aborde ce sujet, pour rétablir les faits. C'est pour sa gouverne comme pour celle de son collègue de Bonavista-Twillingate, qui avec une inattention évidente, prête l'oreille aux propos de son collègue d'Essex-Est. Je parlais de l'amendement qui a été présenté le 17 octobre 1949...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoquais sérieusement le Règlement et je demande votre décision.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! Il serait peut-être bon que je redonne lecture de l'amendement. Il a été proposé par le député d'Essex-Est (M. Martin):

Que tous les mots qui suivent le mot "Que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

"cette Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait convoquer immédiatement une conférence-fédérale-provinciale pour étudier de graves problèmes d'intérêt commun tels que le chômage et les relations fiscales."

Tant que les députés s'en tiendront à la question d'une conférence fédérale-provinciale, ils n'enfreindront pas le Règlement, j'en suis sûr.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, pendant que mon ami de Bonavista-Twillingate pense à son prochain rappel au Règlement, puis-je dire que l'amendement présenté

par M. Drew, dont je viens de parler, a été déclaré irrecevable. Mais la question ne s'est pas terminée ainsi. Je renvoie le député de Bonavista-Twillingate au discours prononcé par le premier ministre actuel du Canada au cours du débat d'alors. Il trouvera ce discours dans le hansard du 18 octobre 1949; je le recommande à son examen le plus sérieux et à sa méditation. Je tiens à citer le dernier paragraphe du discours du député qui est aujourd'hui le premier ministre du Canada, paragraphe qu'on trouve à la page 973 du hansard du 20 octobre. Il a terminé son discours par ces mots:

Une fois de plus, monsieur l'Orateur, je me demande pourquoi on se hâte. Pourquoi ne pas différer la mesure jusqu'à la prochaine session? Pourquoi ne pas convoquer la conférence? Si elle échoue, alors, si nous avons le pouvoir de prendre les dispositions qui s'imposent, selon le premier ministre, je me rangerai de son côté et l'appuierai, peu importe ce que les autres feront. Je contribuerai, si humblement soit-il, à la reconstruction de fondements qui permettront de réaliser une constitution conforme à notre importante responsabilité en tant que nation.

Monsieur l'Orateur, il a prié fortement le gouvernement de convoquer une conférence, mais on a fait la sourde oreille à ses propos. Le sort a voulu que ce soit moi qui présente, au nom de l'opposition conservatrice d'alors, juste à la fin du débat, comme en fait foi la page 1234 du hansard du 27 octobre 1949, un amendement rédigé dans les termes suivants:

Que ladite résolution soit modifiée par la suppression de tout le texte qui suit le premier mot "que" et son remplacement par le suivant:

"1. Une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi le priant de daigner faire soumettre au parlement du Royaume-Uni une mesure pourvoyant à un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, relativement à la modification de la constitution du Canada par le parlement canadien.

2. Que, comme condition préalable à la présentation d'une telle adresse, la portée et la nature de l'amendement sollicité fassent l'objet d'une conférence des gouvernements fédéral et provinciaux et soit ultérieurement approuvé par le parlement du Canada."

Le 27 octobre 1949, on a pris immédiatement après le vote sur cet amendment et il est assez intéressant de relever parmi les noms de ceux qui ont voté contre cet amendement, de ceux qui ont voté contre la convocation d'une conférence du gouvernement fédéral et des provinces pour discuter cette très importante modification à la constitution, de relever, dis-je, le nom de M. Martin.

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question à mon honorable ami? Puisqu'il a relevé la façon dont j'ai voté dans le passé, puis-je demander à mon camarade de classe, l'honorable ministre des Finances (M. Fleming), s'il me fera l'honneur de voter pour mon amendement?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami m'invite à consentir à être interné dans l'asile le plus rapproché pour malades mentaux. Cela va très bien dans son cas, monsieur l'Orateur, mais il y a certains endroits où je ne l'accompagnerai pas.

L'hon. M. Martin: Au moins, la Chambre est d'excellente humeur.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, voilà pour ce qui a trait à la tenue de conférences visant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sujet que mon honorable ami le député d'Essex-Est a présenté de façon très agréable cet après-midi.

Passons maintenant, monsieur l'Orateur, à un autre aspect des relations fédérales-provinciales qu'il a abordé cet après-midi. Le député a parlé du chômage. A l'entendre, il n'y aurait pas eu de conférence fédérale-provinciale qui se serait occupée du chômage. Tous les députés qui sont au courant ont dû rectifier d'eux-mêmes; il y a eu une conférence fédérale-provinciale récemment où la question du chômage a été discutée. Il a été question de ce problème à la conférence fédérale-provinciale de novembre 1957; c'était en rapport avec une proposition du présent gouvernement fédéral voulant que la disposition dite restrictive de la loi sur l'assistance-chômage soit supprimée. Ceux qui étaient ici avant 1957 n'ont pas oublié que le plus ardent défenseur de cette disposition, qui déniait toute aide fédérale en matière de chômage à la province dont le nombre des chômeurs n'excédait pas 4.5 p. 100 de la population, était l'honorable député d'Essex-Est. Arrivés au pouvoir, nous avons proposé d'éliminer cette restriction et nous avons soumis une proposition en ce sens à la conférence de novembre 1957. Mon chef le premier ministre en a fait mention dans le discours qu'il a prononcé lors de cette conférence et la conférence a approuvé cette mesure.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable ministre me permettra-t-il une question? L'honorable ministre pourrait-il dire à quel moment des débats de la conférence cette proposition a été approuvée par la conférence? J'ai examiné le texte du compte rendu plusieurs fois, mais n'ai pas été capable de trouver quoi que ce soit qui s'y rapporte.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, c'est dommage que l'honorable député ne puisse le trouver, mais...

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable ministre me montrerait-il où c'est?

L'hon. M. Fleming: L'honorable député m'en donnera-t-il l'occasion? L'honorable député oublie qu'après les déclarations publiques qui ont été publiées dans le compte

rendu officiel, la conférence a tenu une session à huis clos. Il n'y a aucun doute que les provinces ont approuvé le fait que cette proposition ait été avancée, car elle était à leur avantage. L'honorable député ne peut tout simplement pas comprendre pourquoi un gouvernement fédéral ferait quelque chose pour venir en aide aux provinces. Cette mesure est dûment devenue une loi sans beaucoup d'aide, puis-je dire, de la part de l'honorable député de Bonavista-Twillingate ni de l'honorable député d'Essex-Est ni d'aucun de leurs collègues à la Chambre. La disposition dite restrictive a été éliminée et le gouvernement fédéral aide maintenant les provinces sans se proccuper d'une telle restriction.

Permettez-moi de signaler ici que les conférences provinciales ne sont pas simplement celles auxquelles assistent le premier ministre (M. Diefenbaker) et les premiers ministres des provinces. Il y a aussi des conférences tenues au niveau ministériel et, en juillet 1958, il y a eu une conférence fédérale-provinciale sur le chômage et sur les questions ouvrières, tenue ici même à Ottawa, à laquelle participait, au nom du gouvernement, mon collègue le ministre du Travail (M. Starr) qui a eu ainsi l'occasion de rencontrer ses homologues des gouvernements provinciaux. Les membres de la conférence ont étudié les problèmes relatifs au chômage, fait que j'oppose aux assertions vides et sans fondement faites cet après-midi par l'honorable député d'Essex-Est, qui a dit qu'aucune conférence fédérale-provinciale n'a été tenue ces derniers temps pour étudier le chômage.

Monsieur l'Orateur, nous sommes devenus tellement habitués à la Chambre à entendre les lamentations de nos honorables vis-à-vis, mais celui qui l'emporte dans ce domaine, c'est l'honorable député d'Essex-Est lorsqu'il parle du chômage. L'avant-dernière semaine, il ne pouvait pas attendre pour entamer la discussion de questions relatives au chômage. Il voulait que nous arrêtions de parler,—ou plutôt, il voulait que les autres arrêtent de parler; il avait déjà prononcé son discours,—afin qu'il puisse continuer à parler du chômage. L'occasion en a été donnée la semaine dernière. Nous attendons maintenant depuis deux jours pour passer à l'étude d'un poste ayant trait au programme de travaux d'hiver dans les crédits supplémentaires, mais nos honorables vis-à-vis parlent de tout et de rien pour nous empêcher d'aborder la discussion de ce programme de travaux d'hiver.

M. Robichaud: Balivernes.

L'hon. M. Fleming: La semaine dernière, deux jours se sont passés en discussions interminables et on ne peut que conclure que nos honorables vis-à-vis ne désirent pas si ardemment discuter le chômage et les mesures du gouvernement pour y remédier.

Je signale au député d'Essex-Est, s'il peut supporter une autre observation, que les échanges entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, à propos du chômage et du programme de travaux d'hiver ne se sont pas bornés à des conférences. Mon collègue le ministre du Travail a échangé des lettres avec les gouvernements des provinces touchant le programme d'hiver au cours des trois ou quatre derniers mois, ce qui a abouti aux actes vigoureux et positifs dont le gouvernement actuel est coutumier.

L'honorable député d'Essex-Est a forcé la note pour pouvoir parler des relations municipales. Il oublie, bien sûr, qu'à la fin de septembre dernier, pour la première fois dans l'histoire, une conférence, sans caractère officiel il est vrai, a eu lieu entre le gouvernement fédéral et les représentants des gouvernements municipaux pour discuter des problèmes des municipalités de notre pays ainsi que du rapport entre ces questions et d'autres secteurs des relations fédérales-provinciales.

Des voix: Il s'en tenait chaque année.

L'hon. M. Fleming: Il y a un autre point que j'aimerais rappeler à la mémoire défaillante de l'honorable député d'Essex-Est...

L'hon. M. Martin: Laissez le pauvre député tranquille.

L'hon. M. Fleming: Si je n'avais pas pour mon vieil ami d'Essex-Est toute la sympathie que j'éprouve à son égard, je lui en ferais voir de cruelles,—je le dénoncerais.

L'hon. M. Pickersgill: Est-ce là la nouvelle façon de traiter l'homme?

L'hon. M. Fleming: L'honorable député a oublié, lorsqu'il a prononcé son discours décousu où il semblait préconiser,—à supposer que ce discours fût susceptible d'une interprétation,—la tenue d'une conférence fédérale-provinciale pour discuter de modifications à la constitution, des relations municipales, des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces, du chômage et de je ne sais encore combien d'autres questions,—

L'hon. M. Martin: Les droits de l'homme.

L'hon. M. Fleming: Oh oui, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la déclaration des droits. Voilà certaines des questions dont il a parlé cet après-midi. Il voulait qu'on les discute toutes à une seule conférence. Je lui rappelerai seulement le programme établi à l'égard de ces questions par le gouvernement dont il était membre.

L'hon. M. Pickersgill: Un membre distingué.

L'hon. M. Fleming: Dont il était peut-être le membre le plus distingué. Ce qu'affirmaient ses collègues moins distingués d'alors, tels que le premier ministre et le ministre de la Justice c'est que si une conférence fédérale-provinciale était convoquée, ce devrait être dans un seul dessein,—autrement dit il ne fallait pas mélanger les sujets. Je me souviens de discussions avec ses collègues sur cette question même; ils exprimaient l'entière conviction que pour pouvoir espérer que la conférence fédérale-provinciale réussisse, il fallait se confiner strictement à un seul sujet. Toutefois, le député d'Essex-Est a oublié ce point de vue en abordant la question comme il le fait.

Puis-je parler maintenant d'un autre sujet? Je veux revenir à 1956 et rectifier le mythe dans lequel le député s'est complu cet après-midi en mentionnant les événements des deux ans et demi qui viennent de s'écouler. C'est en 1956 que le gouvernement libéral d'alors, ayant discuté avec les provinces dans une conférence, a présenté à l'approbation de la Chambre une mesure figurant dans notre recueil de lois sous le nom de loi de 1956 sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts. C'est lors de cette conférence que s'est manifestée pour la dernière fois en des termes durs et fermes l'attitude inflexible de l'ancien gouvernement à l'égard d'une réunion avec les provinces en une conférence. Je suppose que s'il devait jamais y avoir au pouvoir un gouvernement semblable à celui qui était en fonctions en 1956, et s'il devait adopter la même attitude rigide que ce gouvernement inflexible a adoptée envers les représentants des provinces, les raisons de convoquer une conférence fédérale-provinciale seraient grandement affaiblies. On pourrait même dire: à quoi servirait-il de convoquer des conférences si le gouvernement fédéral doit adopter une telle attitude? Cela serait peut-être à discuter, monsieur l'Orateur. Mais lors de cette conférence, le gouvernement a adopté une telle attitude et comme résultat, les provinces sont reparties mécontentes. Je ne nie pas que neuf d'entre elles aient signé des accords avec le gouvernement fédéral, huit d'entre elles allant jusqu'au bout et louant au gouvernement fédéral les trois domaines communs d'imposition. L'une, la province d'Ontario, n'a loué que le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers. Mais, monsieur l'Orateur, ces provinces étaient-elles satisfaites? Étaient-elles contentes de souscrire des accords avec le gouvernement fédéral, d'accepter les conditions qui leur étaient imposées? Non, elles ne l'étaient pas.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre quelques-unes des observations faites par les premiers ministres des provinces. Je choisis des opinions exprimées par des libéraux. Ce sont des extraits de leurs discours, qui ont été cités au cours du débat à la Chambre en juillet 1956, alors que nous, conservateurs, qui faisions alors partie de l'opposition, n'avons pas appuyé la présente mesure, parce que nous disions qu'elle était injuste à l'égard des provinces et que ces dernières seraient ainsi privées, au profit du gouvernement fédéral, de ce qu'elles étaient en droit d'attendre. C'est ce que l'honorable M. Campbell, alors premier ministre du Manitoba, disait dans le temps, comme en fait foi le compte rendu du 23 juillet 1956, à la page 6515:

> Le Manitoba a toutefois été déçu de voir qu'on prêtait si peu d'attention aux réels besoins financiers qui assailleront les gouvernements provinciaux au cours des prochaines années.

Plus loin, il a dit encore:

> Nous recommandons que tout nouveau réaménagement des relations fédérales-provinciales soit précédé d'un nouvel examen approfondi des obligations et des sources de revenu des gouvernements respectifs.

Puis nous avons le témoignage du premier ministre de l'Île du Prince-Édouard, l'honorable M. Matheson, cité à la page 6255:

> Dans la nouvelle répartition des deniers perçus, on n'a nullement tenu compte des besoins fiscaux d'une province ni de ses responsabilités fiscales, mais la formule a utilisé encore les mêmes facteurs: le produit national brut et la population des provinces.

Voici maintenant ce que déclarait le premier ministre de l'Alberta:

> Le gouvernement fédéral a gardé pour lui-même les domaines les plus étendus et les plus profitables d'impôt et, se trouvant aux prises avec ses problèmes financiers au palier national, n'a pas su reconnaître les besoins financiers de ses provinces et de leurs municipalités.
>
> Nous espérons que cette tendance à tout centraliser que manifeste le gouvernement et qui émane d'un régime compliqué de subvention, changera de sorte que, plus que jamais, les décisions puissent être prises par les représentants qui se trouvent plus près de la population.

Voilà, monsieur l'Orateur, quel était le ton de ces déclarations dont on a reparlé de temps en temps au cours du débat de juillet 1956 dans cette Chambre. Telles étaient nos critiques, et le gouvernement fédéral qui jouissait d'une période enivrante et d'une situation financière favorable a refusé de faire quoi que ce soit de plus pour les provinces.

En estimant les événements ultérieurs, qu'il soit clairement entendu que le gouvernement fédéral dont l'honorable député d'Essex-Est, le chef de l'opposition et l'honorable député de Bonavista-Twillingate faisaient partie a dit, et il y a insisté, que les provinces pouvaient avoir 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, 9 p. 100 du revenu de

l'impôt sur les sociétés et 50 p. 100 des droits de succession mais pas un sou de plus. Telle était la situation quand la loi de 1956 a été écrite.

Quand nous sommes arrivés au pouvoir en 1957 nous avons pris des mesures pour la convocation d'une conférence fédérale-provinciale destinée à discuter cette question et d'autres questions. Nous avons ainsi agi non pas à cause de la pression de l'opposition, monsieur l'Orateur, il est vraiment risible d'entendre l'honorable député d'Essex-Est soutenir cette fantaisie aujourd'hui à la Chambre. Son imagination a eu des envolées que lui-même n'avait jamais atteintes jusqu'ici. La conférence a été convoquée en novembre 1957. Les provinces y ont constaté une atmosphère tout à fait différente de toutes celles qu'elles avaient pu connaître depuis des années.

L'hon. M. Pickersgill: L'atmosphère était certes différente.

L'hon. M. Fleming: D'aucuns ont dit après la conférence n'avoir jamais vu de conférence semblable auparavant, les provinces ayant été invitées à titre d'égales à venir exposer leur cas et profiter de l'occasion qui leur était offerte de discuter le plus librement possible toute proposition qu'elles désiraient soumettre. Le communiqué publié à l'issue de la conférence énonçait correctement ses conclusions. J'attire l'attention sur l'un des commentaires complètement négligé cet après-midi par l'honorable député d'Essex-Est...

L'hon. M. Pickersgill: La page?

L'hon. M. Fleming: Je lis un extrait de la page 115 du compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale de novembre 1957:

> Il a été généralement convenu que la situation économique d'ensemble des provinces de l'Atlantique a atteint un point qui justifie le gouvernement fédéral de venir en aide aux gouvernements de ces provinces au moyen de subventions spéciales.

Monsieur l'Orateur, nous avons fait diligence pour donner suite à la décision prise par la conférence fédérale-provinciale. Des mesures ont été prises pour convoquer à Halifax des représentants des quatre gouvernements des provinces de l'Atlantique. Les fonctionnaires fédéraux se sont rendus là uniquement pour aider de leur mieux; ces quatre provinces ont décidé alors, par l'entremise de leurs représentants, que si le gouvernement fédéral était disposé à proposer le versement d'une subvention de redressement, elles étaient prêtes à se la répartir entre elles suivant la proportion 3, 3, 3 et 1. La proportion la plus petite serait allée à l'Île du Prince-Édouard. Compte tenu du chiffre des populations respectives, il s'agissait là d'une initiative généreuse de la part des gouvernements de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick,—notamment de celui de la Nouvelle-Écosse,—quand ils étaient disposés à accorder à Terre-Neuve une part égale de la subvention de redressement aux provinces atlantiques; à la province de l'Île du Prince-Édouard, ils étaient disposés à accorder un tiers autant que les autres, bien que du point de vue du chiffre de sa population, l'Île du Prince-Édouard n'eût pas été admissible à une part aussi importante.

Lorsque le Parlement s'est réuni, le plus tôt possible après la décision prise en janvier, nous avons proposé la mise en vigueur de cet accord et demandé au Parlement d'incorporer aux statuts une disposition relative à une subvention de redressement aux provinces de l'Atlantique, au montant de 100 millions de dollars, à être versés à ces provinces à raison de 25 millions de dollars par année, pendant les quatre prochaines années. Aujourd'hui, l'Île du Prince-Édouard reçoit $2,500,000, tandis que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve reçoivent chacune $7,500,000 par année, montants que ni les unes ni les autres ne recevraient s'il n'y avait pas eu le changement de gouvernement en 1957.

Mais nous n'en sommes pas restés là. Comme l'indique le communiqué publié lors de la conférence, nous espérions convoquer cette conférence de nouveau au début de 1958. Mais, monsieur l'Orateur, ceux qui aujourd'hui voudraient vous faire croire, dans votre candeur, qu'ils étaient favorables à une nouvelle conférence provinciale, ont fait des pieds et des mains en cette Chambre,—en employant des moyens qui n'étaient pas toujours très élégants,—pour susciter tous les obstacles possibles à la tenue d'une conférence ou à la mise en œuvre, hors de la Chambre, de mesures que le gouvernement aurait pu vouloir appliquer alors.

Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que nous étions un gouvernement minoritaire. En ces jours de janvier, nos honorables vis-à-vis nous pressaient et nous harcelaient de toutes parts et faisaient tout, jour après jour, pour provoquer notre chute. Nous ne savions pas d'une journée à l'autre si nous conserverions le pouvoir. Dans ces circonstances, auxquelles vint s'ajouter la dissolution du Parlement le 1er février, il était physiquement impossible de convoquer une conférence. Pendant ce mois de janvier, le Parlement siégeait matin, après-midi et soir, ainsi que le samedi. Les honorables députés d'en face demandent maintenant pourquoi nous n'avons pas convoqué une conférence fédérale-provinciale. Je leur en attribue la responsabilité.

L'hon. M. Pickersgill: Il y a 12 mois de cela. Vous n'avez rien fait depuis.

L'hon. M. Fleming: Oui, il y a 12 mois de cela. L'honorable député se souviendra sans doute qu'étant donné cette situation, nous avons proposé ici avant la fin de janvier une mesure visant à régler la situation pour les 12 mois suivants. Ce que nous avons fait alors, ce fut de demander au Parlement d'approuver une augmentation de la part revenant aux provinces du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers du "10 p. 100 libéral au 13 p. 100 conservateur".

L'hon. M. Pickersgill: "A prendre ou à laisser".

L'hon. M. Fleming: En passant, j'appelle votre attention sur la nécessité de rectifier les déclarations formulées cet après-midi à la Chambre par l'honorable député d'Essex-Est et semblables aux déclarations formulées par ses collègues lors de la dernière session. La mesure adoptée par le présent gouvernement n'était pas la répétition des tactiques de l'ancienne administration libérale qui disait aux provinces: "Voilà les conditions; c'est à prendre ou à laisser. Si vous en voulez tant que cela, vous devrez céder vos droits de percevoir des revenus provenant de ces domaines ordinaires d'imposition." Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que nous avons fait.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas ce qu'il a fait.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Fleming: Le fait est que la loi existait et que tout ce que nous avons fait, ce fut de dire aux provinces: "Nous sommes disposés à vous accorder une hausse sans rien exiger en retour",—voulez-vous vous asseoir?

L'hon. M. Pickersgill: Lorsque l'Orateur me le demandera.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre.

L'hon. M. Pickersgill: Je demandais au ministre la permission de lui poser une question.

L'hon. M. Fleming: Je passe en revue certains faits que l'honorable député n'aime pas. Je préférerais terminer cette revue des faits, puis je répondrai volontiers à sa question.

L'hon. M. Pickersgill: D'accord.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que nous n'avons rien demandé aux provinces; cependant les propos vides de sens et trompeurs que tiennent en ce moment nos honorables vis-à-vis en parlant de notre attitude intransigeante pourraient faire croire que nous avons demandé quelque chose aux provinces. Nous avons tout simplement offert de donner aux provinces un autre 3 p. 100. Nous ne leur avons rien demandé en retour, rien. Cela fait toute la différence avec les tactiques des honorables vis-à-vis lorsqu'ils formaient le gouvernement dont on connaît l'attitude hautaine, rigide, opiniâtre et intransigeante, alors que la nôtre a été de ne rien demander aux provinces mais d'inviter le Parlement à hausser de 10 à 13 p. 100 la part provinciale du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permet-il maintenant de lui poser une question?

L'hon. M. Fleming: Certainement.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre veut-il nous dire ce que le gouvernement libéral a demandé aux provinces sous l'empire de l'accord de 1957 sur le partage des impôts? En vertu de cette loi les provinces sont parfaitement libres, le ministre le sait, d'imposer...

Des voix: La question.

L'hon. M. Pickersgill: ...autant d'impôts nouveaux qu'elles veulent.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, il semble que l'honorable député ne sait pas ce que disait cet après-midi son collègue d'Essex-Est et qu'il ne sait pas ce soir en quoi consiste une question. Ce n'est pas la première fois. J'invite l'honorable député à essayer de se ressaisir et à se reporter à 1956. Qu'au lieu de sauter physiquement et mentalement, il se calme pour concentrer ses réflexions sur 1956. Il se souviendra que le gouvernement dont il était membre a dit aux provinces: "Si vous voulez ces revenus, vous devez nous céder le droit de percevoir ces impôts."

L'hon. M. Pickersgill: Pas du tout, ce n'est pas vrai.

L'hon. M. Fleming: "Si vous ne les abandonnez pas, fort bien; nous ne sommes pas disposés à aller plus loin." Et quand les provinces au cours des pourparlers...

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas vrai.

L'hon. M. Fleming: ...ont cherché à persuader le gouvernement fédéral d'envisager les problèmes des provinces et de leurs municipalités en se montrant un peu plus généreux, il a dit non et l'honorable vis-à-vis était un de ceux qui ont dit non aux provinces. Aujourd'hui les provinces peuvent remercier le gouvernement actuel des suppléments qu'elles ont touchés depuis notre arrivée au pouvoir et se rappeler qu'elles

n'auraient pas touché un sou de ces recettes supplémentaires si le député de Bonavista-Twillingate et ses collègues étaient restés au pouvoir.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne veux pas avoir l'air de trop insister, mais j'aimerais que le ministre réponde à ma question ainsi conçue.

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Qu'y a-t-il dans cette loi...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! Dois-je comprendre que l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate désire poser une question?

L'hon. M. Pickersgill: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Le ministre des Finances consent-il à ce qu'on lui pose une question?

L'hon. M. Fleming: J'ai répondu à la question du député et j'ai répondu à l'assertion qui a suivi sa question; naturellement, au lieu d'affirmer un fait, elle signalait une fantaisie des libéraux.

L'hon. M. Pickersgill: Vu l'idée que le ministre a de mon intelligence, puis-je lui poser une autre question? Le ministre répondra-t-il à une autre question?

L'hon. M. Fleming: Avec plaisir.

L'hon. M. Pickersgill: Voudrait-il signaler dans la loi sur le partage fiscal une disposition interdisant au gouvernement provincial d'augmenter l'un ou l'autre de ces trois impôts s'il le désire?

L'hon. M. Fleming: Oh non, ce n'est pas du tout ce dont je traitais.

L'hon. M. Pickersgill: C'est ce que vous avez dit.

L'hon. M. Fleming: Ce que je disais, c'est que...

L'hon. M. Pickersgill: Vous avez dit que la vôtre était différente.

L'hon. M. Fleming: ...le gouvernement fédéral a dit aux provinces qu'il n'était pas disposé—je vois que le député d'Essex-Est est dégoûté de la question de son collègue, le député de Bonavista-Twillingate et qu'il quitte la Chambre...

M. Habel: Il est dégoûté de votre façon d'éluder la question.

L'hon. M. Fleming: ...et qui ne le serait pas? Donc, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Pickersgill: Nous n'obtiendrons aucune réponse, c'est évident.

[L'hon. M. Fleming.]

L'hon. M. Fleming: ...considérons maintenant ce qui a été dit par les honorables vis-à-vis. Ils ont allégué que cette augmentation consentie aux provinces s'est réalisée sans qu'une conférence fédérale-provinciale soit convoquée.

L'hon. M. Pickersgill: Comme vous l'aviez promis.

L'hon. M. Fleming: C'est un fait qu'au moment même, les gouvernements provinciaux de tout le pays adressaient à Ottawa des messages urgents nous demandant...

L'hon. M. Pickersgill: De convoquer une conférence.

L'hon. M. Fleming: ...de prendre des mesures pour augmenter leur part des revenus et de le faire immédiatement parce qu'elles voulaient savoir ce que nous allions faire avant de préparer leur budget. C'est ce qui a provoqué une réponse urgente adressée sous forme de télégramme et la mesure urgente qui a été prise à la Chambre dans la dernière semaine de janvier 1958 pour augmenter la part provinciale des recettes découlant de l'impôt sur le revenu des particuliers. Si mes honorables amis se réjouissent du fait que les montants mentionnés dans le télégramme, envoyé dans ces circonstances, et ne représentant qu'une estimation seulement ne tenaient pas compte des versements de péréquation, qu'il me soit permis de déclarer que personne, dans le pays, n'a été trompé par l'erreur de ces estimations. Personne ne s'y est trompé...

L'hon. M. Pickersgill: Sauf le ministre des Finances.

L'hon. M. Fleming: ...car ce télégramme a été suivi le lundi par les chiffres des estimations comprenant les versements de péréquation et ces chiffres étaient en possession des gouvernements provinciaux bien avant qu'aucun d'entre eux ne fasse la moindre démarche à ce sujet. Ainsi, monsieur l'Orateur, nous pouvons rejeter ce qu'a dit cet après-midi le député d'Essex-Est à ce sujet comme une invention de son imagination surchauffée.

Nous avions ainsi pris des dispositions pour couvrir les besoins des provinces durant les douze mois suivants et aujourd'hui, comme je l'ai fait savoir au début de mes remarques de cet après-midi, nous agissons dans deux directions. Nous demandons au Parlement d'approuver l'extension de cette importante mesure prise pour aider les provinces à une autre période de douze mois et proposons en même temps que l'étude des relations fiscales ou financières entre le gouvernement fédéral et les provinces soit poursuivie.

Il est bon que les honorables députés sachent quelque chose de l'aide dont les provinces ont bénéficié à la suite des mesures

prises par nous il y a un an et de ce que, d'après nos meilleurs calculs, les provinces peuvent s'attendre à recevoir la prochaine année financière au titre de paiements sans condition prévus dans la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

M. Benidickson: Parlez-vous de 1959-1960? Vous avez dit l'année qui vient.

L'hon. M. Fleming: Je vais indiquer les diverses années et les chiffres correspondants. Je me propose de donner les chiffres, qui sont des estimations pour autant qu'il s'agit des années courantes et à venir. Je fais mieux d'appuyer davantage en répétant qu'il s'agit d'estimations . . .

M. Benidickson: Vous parliez de chiffres sûrs il y a un an.

L'hon. M. Fleming: J'ai parlé d'estimations l'an dernier.

M. Benidickson: Le 25 janvier, vous les donniez pour assurés.

L'hon. M. Fleming: J'ai dit bien clairement qu'il s'agissait de prévisions; mon honorable ami sait fort bien qu'il ne peut s'agir que d'estimations pour ce qui reste à courir de la présente année financière et pour l'année financière suivante. Je donne ces chiffres à titre d'exemple et je le fais sans allusion aux subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique. En 1957-1958, d'après la formule libérale de 10-9-50, les paiements faits aux provinces se sont chiffrés par $639,909,000. Puis nous arrivons à l'année financière, cette année, 1958-1959. De nouveau sans compter les subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique, le chiffre qui aurait été le résultat de la formule libérale 10-9-50 aurait été de $613,483,000 au cours de la présente année financière. Grâce à la formule de 13-9-50 du gouvernement actuel, la part des provinces est estimée à $661,298,000. Aussi, monsieur l'Orateur, il y a eu une différence de $47,815,000 entre les deux formules.

Maintenant, laissez-moi tout de suite ajouter que s'il n'y avait pas eu de changement de formule à l'égard des versements réels de cette année, une somme de $20,926,000 aurait été exigible au titre des paiements de stabilisation. Toutefois, il y avait une augmentation de $47,815,000, même compte tenu des versements de stabilisation susmentionnés. Aussi, monsieur l'Orateur, verrez-vous quel bénéfice accru les provinces ont eu, sans parler des versements de stabilisation et des subsides de redressement des provinces de l'Atlantique.

On prévoit, monsieur l'Orateur, que d'après la formule 13-9-50, les provinces retireront $684,409,000 au cours de la prochaine année financière, soit une augmentation de $23,111,000 par rapport à la présente année financière. Afin de donner aux honorables députés une idée complète du tableau pour qu'ils puissent comparer les chiffres précités avec les prévisions du Livre bleu, celles-ci étant calculées d'après les paiements que nous envisageons de verser aux provinces, c'est-à-dire que le gouvernement de l'Ontario prélève son impôt sur les sociétés et les droits successoraux et que celui du Québec perçoit des revenus de ces trois domaines d'impôt, on estime que les versements réels aux provinces en 1958-1959 atteindront $397,926,000, tandis que d'après les prévisions pour la prochaine année financière ce montant sera de $411,098,000, sans compter les subventions de redressement accordées aux provinces de l'Atlantique. En d'autres termes, le revenu des provinces est augmenté de $13,136,000 d'après la formule 13-9-50 dont nous demandons au Parlement de prolonger l'application pour une autre année. A ces montants s'ajoutent les subventions de redressement avec tous les bénéfices qu'en retirent ces provinces de l'Atlantique.

Je demande à la Chambre de se souvenir également que les paiements sans réserve effectués en conformité de la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôt ne sont pas les seuls paiements que le gouvernement fédéral accorde pour venir en aide aux provinces. Ici encore, le gouvernement actuel a augmenté très sensiblement l'aide destinée aux provinces, sous forme de versements conditionnels. Les subventions conditionnelles et les programmes de partage des frais avec les provinces ont coûté au trésor fédéral au cours de l'année financière 1957-1958, un total de $156,980,000. C'était l'année partagée entre les deux gouvernements libéral et conservateur. Cependant, en 1958-1959,—c'est-à-dire l'année financière complète dirigée par le gouvernement conservateur,—ces versements sont passés du chiffre précédent de $156,980,000 à $270,330,000, aux dépens du trésor fédéral.

L'augmentation de l'aide fédérale sous forme de subventions conditionnelles et de programmes de partage des frais au cours de cette année financière, comparativement à l'année financière précédente, s'est élevée à $113,350,000. Cela ne comprend aucune des dispositions que nous demandons au Parlement d'adopter pour que le gouvernement fédéral puisse participer au programme de travaux d'hiver, afin de venir en aide aux municipalités. Ce genre d'aide se répartit en mesures de toutes sortes. Les principaux domaines où les augmentations sont à noter sont les versements au titre du bien-être social, de l'assistance-vieillesse, dont voici

les montants approximatifs: $5,600,000; allocations aux aveugles: $670,000; allocations aux invalides: $4,584,000; assistance-chômage: $12,285,000.

Du côté santé . . .

L'hon. M. Pearson: Seulement des mesures libérales!

L'hon. M. Fleming: Seulement des mesures libérales: comme ces paroles sonnent faux dans la bouche du chef de l'opposition. Je suis précisément en train de démontrer à la Chambre que le gouvernement conservateur a à peu près doublé les dispositions adoptées par le régime libéral.

M. Crestohl: Et vous avez augmenté le déficit.

L'hon. M. Pearson: Vos propres chiffres ne montrent pas cela.

L'hon. M. Fleming: Je conclus du commentaire fait par un de mes honorables vis-à-vis qu'il déplore ces prestations de bien-être et de santé dont je vais parler. J'aimerais savoir lequel de mes honorables vis-à-vis a fait ce commentaire. Je vois l'honorable député de Mackenzie-River (M. Hardie) pointer vers l'honorable député de Hull (M. Caron).

M. Caron: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas interrompu l'honorable ministre, j'ai gardé le silence. Je n'ai pas interrompu son discours.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas prétendu que l'honorable député de Hull était intervenu dans mon discours. J'ai seulement dit que l'honorable député de Mackenzie-River avait pointé vers l'honorable député de Hull quand j'ai demandé qui avait fait le commentaire.

M. Hardie: De fait, l'honorable député de Mackenzie-River n'a pas montré du doigt le député de Hull. Le ministre des Finances (M. Fleming), de sa . . .

Des voix: Règlement.

M. Hardie: . . . de sa façon habituelle . . . j'ai cherché à signaler à la Chambre quelque . .

M. Murphy: Épelez-le, si vous ne pouvez le dire.

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami pourra peut-être m'écrire une lettre à tête reposée. Je ferais peut-être mieux de poursuivre.

M. Hardie: Puisque le ministre a parlé de moi, et il n'avait pas raison . . .

Des voix: Règlement, Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a la parole.

[L'hon. M. Fleming.]

M. Hardie: Je n'ai montré personne du doigt dans cette Chambre. Si j'avais montré quelqu'un du doigt, ç'eût été vous.

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami me montre du doigt maintenant, mais je puis l'assurer que de sa main droite il a indiqué l'honorable député qui siège à ses côtés, l'honorable député de Hull. S'il n'en avait pas l'intention . . .

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement, parce qu'il n'appartient pas à un membre de la Chambre, fût-il ministre, de mettre en doute la parole d'un autre député au sujet de sa propre conduite. L'honorable député de Mackenzie-River dit qu'il n'a pas montré du doigt l'honorable député de Hull et le ministre est tenu de prendre sa parole.

L'hon. M. Fleming: Eh bien, monsieur l'Orateur, personne n'accusera l'honorable député de Bonavista-Twillingate d'être un pointer ni un setter.

Monsieur l'Orateur, je parlais des montants dont le présent gouvernement a augmenté, au cours de la présente année financière 1957-1958, les subventions conditionnelles et les programmes relatifs au partage des frais avec les provinces au profit de ces dernières et de la population. J'ai indiqué l'augmentation des versements au poste du bien-être.

J'en viens maintenant aux augmentations au poste de la santé. Sous la rubrique construction d'hôpitaux, il y a une majoration de 12 millions de dollars. L'assurance-hospitalisation, évidemment, a augmenté de 60 millions, et nous saurons jusqu'où ira cette augmentation au cours de la prochaine année financière. Nous avons haussé de 8 millions de dollars le montant de nos subventions à la caisse des passages à niveau, et de 8 millions de dollars nos subventions à l'égard des routes d'accès aux ressources naturelles. En ce qui concerne la construction d'habitations, nous avons augmenté de 5 millions et demi de dollars nos subventions directes pour l'achat de groupes de terrains et pour la construction de maisons à prix modique, sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation. Voilà les postes où il y a eu augmentation au cours de la présente année financière.

En ce qui concerne l'année financière 1959-1960 qui débutera bientôt, nous devons anticiper d'autres augmentations des contributions du gouvernement fédéral au programme auquel ce dernier participe avec les municipalités. Voici les augmentations prévues pour l'année financière 1959-1960: subventions pour la construction d'hôpitaux, 6 millions de dollars; subventions à l'hygiène, 11 millions de

dollars; assistance-vieillesse, 2 millions de dollars; allocations aux invalides, 2 millions et demi de dollars; routes d'accès aux ressources naturelles, 10 millions; route transcanadienne, 5 millions; programme de construction d'habitations et achat de groupes de terrains, 16 millions. Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, les contributions au programme d'assurance-hospitalisation qui, prévoit-on, atteindront cette année la somme de 160 millions de dollars. On se rendra compte, monsieur l'Orateur, que tandis qu'en notre qualité de gouvernement fédéral nous avons entrepris d'augmenter dans une forte proportion, avec l'approbation du Parlement, la part des provinces sur les recettes provenant des domaines mixtes d'impôt en ce qui concerne les versements inconditionnels, nous avons en même temps haussé de façon considérable la contribution du gouvernement fédéral à ces programmes dont les frais sont partagés dans une large mesure avec les gouvernements des provinces.

M. Leduc: Et le déficit?

L'hon. M. Fleming: Il est évident que l'honorable député qui vient de m'interrompre croit que cette portion du déficit attribuable au fait que nous avons augmenté l'aide sous forme de versements au poste du bien-être et des subventions à l'hygiène n'est pas justifiable et que nous ne devrions pas avoir agi comme nous l'avons fait.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

L'hon. M. Fleming: C'est le seul sens qu'on puisse donner à cette observation, si tant est qu'elle ait un sens.

M. Benidickson: C'est une déduction tout à fait immotivée.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député de Gatineau (M. Leduc) m'a interrompu fort intempestivement, si tant est qu'il n'ait pas voulu insinuer ce que quiconque pourrait déduire de son observation.

M. Benidickson: Je me demande si le ministre des Finances qui lisait naturellement et manifestement des tableaux statistiques en établissant sa comparaison entre les années 1957-1958 et 1958-1959 pour appuyer ses observations sur les subventions conditionnelles et les programmes de répartition, ne serait pas d'avis qu'il y aurait lieu de présenter ces tableaux en appendice au hansard.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'ai consigné ces chiffres.

L'hon. M. Martin: Et les deux tableaux?

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami ne saurait pas ce qu'est un tableau, à moins de l'avoir fabriqué.

L'hon. M. Pearson: C'est ainsi que le ministre répond à toutes les questions.

L'hon. M. Pickersgill: C'est sa politesse habituelle.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'ai consigné les chiffres en entier. Ces chiffres que j'ai indiqués comme hausses de ces versements conditionnels, je les ai donnés à la Chambre au complet.

J'arrive maintenant à la dernière question que je devrais traiter. Mais mon discours est encore plus court de trois quarts d'heure que le long discours prononcé cet après-midi par l'honorable député d'Essex-Est.

M. Hardie: Dites-nous donc quelque chose.

L'hon. M. Fleming: Si mon honorable ami d'en face veut bien écouter, je pense que son vœu sera comblé, mais je ne saurais lui promettre qu'il trouve la chose agréable.

J'ai appelé l'attention de la Chambre sur la mention de ce sujet dans le discours du trône. Les honorables députés qui siègent en face se sont montrés mécontents que cette question pût avoir été insérée dans le discours du trône, comme premier renseignement à la nation sur nos propositions relatives au programme fédéral-provincial pour l'année à venir. Examinons cette hypothèse pour un moment, monsieur l'Orateur.

Le discours du trône renfermait deux choses. L'une était une déclaration portant que le Parlement serait prié de prolonger d'une autre année le taux de 13 p. 100 à l'égard des subventions inconditionnelles. Ces messieurs de l'opposition prétendent évidemment que cette question aurait dû être soumise aux provinces avant d'être soumise au Parlement. Puis, en ce qui concerne notre proposition portant qu'une étude coopérative active soit entreprise, de la part d'un organisme approprié, où les gouvernements fédéral et provinciaux seraient représentés, de tout le domaine des relations fiscales fédérales-provinciales, ils disent que nous aurions dû porter cette affaire à l'attention des provinces avant de la soumettre au Parlement.

Nul ne sait mieux que vous, monsieur l'Orateur, que si nous n'avions pas soumis cette affaire à l'attention du Parlement d'abord, les honorables députés d'en face auraient accusé à grands cris le gouvernement de n'avoir pas, selon eux, tenu compte du Parlement et d'avoir passé outre à son autorité. Nous avons suivi la méthode constitutionnelle appropriée, et il n'y avait aucun manque de courtoisie de notre part à l'égard des provinces dans l'attitude que nous avons prise.

Depuis la lecture du discours du trône par Son Excellence le gouverneur général,

une lettre a été adressée par le premier ministre à chacun des premiers ministres provinciaux, appelant leur attention sur le texte de la proposition figurant dans le discours du trône, et les priant de collaborer à l'étude proposée. Je dois dire, monsieur l'Orateur, —et cela ne plaira pas aux honorables députés qui siègent en face, mais c'est la vérité,—qu'il est tout à l'honneur des provinces,—dont l'ampleur de vues est beaucoup plus grande que celle des honorables députés d'en face,—que huit d'entre elles aient déjà, par l'entremise de leur premier ministre, répondu à la lettre du premier ministre, et donné à entendre qu'elles sont disposées à participer à l'étude en question. Il nous reste à recevoir la réponse des gouvernements de Terre-Neuve et de l'Alberta.

Comme la Chambre le sait, la proposition voulait que nous donnions suite à la situation actuelle au moyen d'une étude dirigée par le comité permanent fédéral-provincial des questions fiscales et économiques, agissant sous l'égide d'un comité de ministres comprenant les trésoriers provinciaux ou les ministres des Finances des provinces et le ministre des Finances. Au début de mes observations j'ai signalé l'ampleur du champ que cet organisme est appelé à étudier, soit tout le domaine des relations financières entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous n'avons l'intention d'imposer aucune restriction à la portée de cette étude. Les honorables vis-à-vis, qui devraient savoir mieux faire, se moquent maintenant de cette proposition très importante. Il n'est pas hors de propos de leur rappeler qu'ils ont participé à la création de cet important organisme. Le comité permanent fédéral-provincial des questions fiscales et économiques est né d'une proposition de la province d'Ontario à la conférence du programme, d'avril 1955, laquelle a précédé la conférence fédérale-provinciale d'octobre 1955.

Plusieurs autres provinces ont exprimé leur désir de voir un comité mixte fédéral provincial permanent composé de fonctionnaires s'occuper de l'échange de renseignements, de la meilleure compréhension des problèmes communs et de favoriser une plus grande coopération entre les divers gouvernements dans le domaine du développement national, du revenu et du maintien du plein emploi. Dans son discours d'ouverture de la conférence de 1955, M. St-Laurent a soumis la question de l'établissement d'un tel comité à la conférence et la conférence dans son dernier communiqué a dit:

> Du consentement général, la Conférence a institué un comité composé de représentants fédéraux et provinciaux, qui se réuniront de temps en temps pour échanger des renseignements et étudier des problèmes d'ordre technique dans le domaine des relations fiscales et économiques des gouvernements fédéral et provinciaux. Les membres de ce comité seront désignés respectivement par le premier ministre de chaque gouvernement, et le président par le premier ministre du Canada. Le comité ne prendra pas de mesure collective, mais chacun de ses membres fera rapport à son propre gouvernement sur les questions étudiées.

[L'hon. M. Fleming.]

Le comité permanent fédéral-provincial des questions économiques et financières mis sur pied à la suite de la conférence mentionnée plus haut est composé de fonctionnaires fédéraux et provinciaux nommés par les chefs de leurs gouvernements respectifs. Les fonctionnaires sont généralement choisis parmi les sous-ministres des ministères des Finances, de l'Économie ou des Trésors provinciaux. Ces fonctionnaires peuvent s'adjoindre d'autres fonctionnaires pour les conseiller. Le sous-ministre des Finances du gouvernement fédéral préside le comité, et le chef de la division des relations fédérales-provinciales agit comme secrétaire. Le comité se réunit généralement deux fois par année, la réunion du printemps ayant lieu à Ottawa, et celle de l'automne, dans une capitale provinciale. Les réunions se tiennent à huis clos, et l'on y étudie les questions fiscales et économiques intéressant les divers gouvernements. Aucune décision n'est prise, mais les membres du comité font rapport des discussions à leurs gouvernements respectifs.

C'est à ce comité de fonctionnaires que le gouvernement entend confier la tâche de réexaminer les présentes ententes sur le partage des impôts. Travaillant de concert avec ce comité technique, le comité des ministres des finances et des trésoriers provinciaux aura le pouvoir de diriger les travaux et de prendre les décisions qui s'imposeront.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral croit que cette méthode est la meilleure, étant donné les circonstances, de procéder à une étude conjointe qui, à notre sens, vient à propos, de toute la question des relations financières entre le gouvernement fédéral et les provinces. Non seulement cela, mais il estime que c'est la méthode la plus prometteuse. C'est un domaine où les problèmes abondent. On ne résout pas ces problèmes en réunissant les premiers ministres en conférence pendant deux jours. Le succès d'une telle conférence dépend de la préparation qui l'a précédée. Ce comité permanent fédéral-provincial a été conçu à l'origine comme un genre de comité technique qui pourrait étudier les décisions qui devraient être prises au niveau ministériel ou au niveau des premiers ministres au moment d'une conférence ultérieure.

Ce n'est pas reléguer le projet aux oubliettes. Ce n'est pas là renoncer à tenir des conférences fédérales-provinciales où le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces pourraient se rencontrer.

Loin de là. Il s'agit plutôt d'une méthode raisonnable et positive, je dirai même la plus raisonnable et la plus positive qu'on puisse proposer, en vue d'étudier de la façon la plus large et la plus complète tous ces domaines, afin, nous l'espérons, d'en arriver finalement à un régime plus pratique et plus acceptable entre les gouvernements fédéral et provinciaux, en matières fiscales. Croyez-moi, monsieur l'Orateur, nous n'entendons rien retirer aux provinces par ces pourparlers. Les provinces le savent d'ailleurs. Elles savent qu'elles traitent avec un gouvernement fédéral qui a fait plus pour reconnaître les problèmes des provinces et les aider que tout autre gouvernement fédéral dans l'histoire du Canada.

Je termine. Le député d'Essex-Est a pris sur lui cet après-midi d'accuser le premier ministre de notre pays de ne pas tenir les engagements qu'il avait pris. Puis-je vous le déclarer, monsieur l'Orateur, personne mieux que le représentant d'Essex-Est ne sait que c'était une accusation creuse et fausse, et que lorsque le député, ou tout autre vis-à-vis, portera de pareilles accusations à la Chambre contre le premier ministre du Canada, il verra 207 députés qui suivent loyalement le premier ministre se rallier pour l'appuyer.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances?

L'hon. M. Fleming: J'y répondrai avec plaisir, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Martin: Le premier ministre peut-il nous dire quand on reconvoquera la conférence fédérale-provinciale?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, on a déjà pris des mesures pour réunir cette conférence des trésoriers provinciaux et du ministre fédéral des Finances. Dans les lettres qui ont déjà été envoyées aux trésoriers provinciaux on leur demandait de soumettre leurs propositions sur les sujets à l'étude. On leur a signalé que nous sollicitons leurs avis sans réserve sur la liste des sujets à étudier et nous avons exprimé l'espoir de convoquer à la prochaine occasion qui leur conviendra, vraisemblablement peu après la session des assemblées législatives des provinces, la conférence des trésoriers provinciaux à laquelle assisterait le ministre des Finances. Dans l'intervalle, pour ne pas perdre de temps et pour qu'on accorde l'aide nécessaire en procédant aux études et en amorçant l'accord sur la liste des sujets à étudier, le chef de la section des relations fédérales-provinciales du ministère des Finances entreprendra sous peu un voyage dans les capitales provinciales pour discuter de ces sujets avec les autorités des provinces. Aujourd'hui déjà, les trésoriers de deux d'entre elles, les grandes et nobles provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick m'ont fait savoir qu'elles accueillent avec plaisir les propositions contenues dans les lettres que je leur ai envoyées. Elles m'assurent de leur entière collaboration et du plaisir qu'elles éprouveront à recevoir la visite du haut fonctionnaire du ministère des Finances.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une dernière question au ministre? Devons-nous comprendre que la conférence dont il vient de parler sera convoquée pour commencer des études?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, il est à espérer que les propositions des onze gouvernements au sujet du programme de la conférence seront soumises aux ministres lorsqu'ils se réuniront. Espérons également qu'à cette conférence on pourra établir le programme, indiquer les sujets qu'on désire étudier et peut-être en venir à une entente sur certains de ces sujets. Il est possible qu'on puisse s'entendre sur certains de ces sujets à la réunion des ministres; toutefois, nous espérons certes que la conférence aura de très importants résultats en délimitant ses attributions quant aux études à entreprendre sur le plan technique au cours des jours suivants.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, je veux parler brièvement des relations fédérales-provinciales et en particulier des acords sur le partage des impôts. Nous avons une fédération au Canada, et cette fédération ne peut être forte et notre unité ne peut être bonne à moins que nous cherchions à donner une chance égale à toutes les régions de notre pays et partout où il y a des gens. Nous ne pouvons atteindre ce but en peu de temps, étant donné l'inégalité de la mise en valeur de notre pays. Les régions les plus populeuses se trouvent dans les provinces centrales, l'Ontario et le Québec; on y trouve, ainsi qu'en Colombie-Britannique, des centres manufacturiers et financiers, d'où la concentration des richesses. La plupart des autres régions du pays sont contributaires de ces régions plus fortunées.

Tous les membres de cette Chambre sont d'avis, je crois, que les régions moins fortunées doivent recevoir des subventions. De fait, j'ai entendu l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) dire cet après-midi que les auteurs de la Confédération ont reconnu ce principe. En consultant les *Procès-verbaux*, l'autre soir, j'ai remarqué que, de la Confédération jusqu'en 1937, les subventions versées à toutes ou à certaines des provinces ont

été augmentées à seize reprises. Après la grande crise, et durant la période de relèvement, on a créé la commission Rowell-Sirois. La commision a présenté son rapport en 1940. J'ai lu certains passages du rapport et un point très important m'a frappé, soit que les provinces les plus faibles qui furent accablées par la crise éprouvaient des difficultés même quand les autres provinces étaient prospères. Le rapport disait qu'une norme nationale minimum de services devrait être établie et qu'il faudrait verser des subventions aux provinces moins fortunées quand il leur était impossible de prélever suffisamment d'argent pour défrayer ces services minimums.

Une conférence fédérale-provinciale a été convoquée à l'époque mais on n'a pas réussi à s'entendre. Survient la guerre et avec elle, les accords fiscaux de temps de guerre. Ensuite, en 1947 nous avons eu le premier accord de temps de paix. Toutes les provinces, Ontario et Québec exceptés, y ont souscrit. Lors de la revision de ces accords en 1951, la province de l'Ontario y a souscrit, louant ses domaines d'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers. La dernière revision libérale de cet acord a été faite en 1956; elle est entrée en vigueur en 1957. A ce moment-là, les honorables députés le savent, on a adopté le principe de la péréquation. Le gouvernement fédéral a aussi pourvu à la stabilisation en garantissant 95 p. 100 du montant payé l'année précédente. La péréquation s'obtient par une formule dont le résultat final est assez compliqué.

Cette formule est employée actuellement, bien qu'une modification ait été proposée à la dernière session du Parlement. On a mesuré le revenu de chaque province selon le montant global versé par tête d'habitant en impôt sur le revenu, en impôt sur les corporations, et en droits successoraux, impôts qu'on a appelés les impôts normaux. Le produit moyen ou par tête d'habitant des provinces les plus riches, c'est-à-dire l'Ontario et la Colombie-Britannique, est considéré comme la norme nationale, et toutes les autres provinces reçoivent une somme égale à la différence entre le rendement des impôts normaux par tête d'habitant dans la province, et les normes établies par l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Pour citer un exemple, j'ai devant moi une étude où sont indiqués les impôts normaux des diverses provinces. La norme nationale déterminée par la Colombie-Britannique et l'Ontario s'élève à $38.16 d'après la quatrième estimation des versements payables à cette province cette année. Les estimations préliminaires qui figurent dans cette étude font voir que la taxe normale pour Terre-Neuve est de $10.65, et celle pour l'Île du Prince-Édouard, de $7.59. Selon la formule de péréquation, chaque province doit recevoir la différence entre ce montant et $38 pour chacun de ses résidents. En vertu de ces dispositions, Terre-Neuve recevra donc un peu plus de douze millions de dollars, et l'Île du Prince-Édouard, au delà de trois millions de dollars. La formule s'applique à toutes les provinces du Canada, sauf que, presque chaque année, on y apporte quelques petits rajustements.

L'accord conclu lors de la conférence de 1956 donnait aux provinces 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral, 9 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés et 50 p. 100 des droits successoraux; c'est ce qu'on a appelé la formule 10-9-50. Jusqu'à ces niveaux les particuliers et les sociétés demeurant et payant des impôts dans une province qui ne participaient pas à cet accord, pouvaient déduire de l'impôt fédéral ces pleines proportions, mais aucune déduction n'était permise au-delà. Cela ne fait guère de différence nette au trésor fédéral que ces impôts soient perçus par lui ou par les gouvernements provinciaux eux-mêmes. Le premier ministre Frost de l'Ontario a préconisé une formule de 15-15-50 aux termes de laquelle le gouvernement fédéral abandonnerait au gouvernement provincial 15 p. 100 de la perception de l'impôt sur le revenu des particuliers, plus 15 p. 100 de la perception de l'impôt sur le revenu des sociétés et 50 p. 100 des droits successoraux, et c'est ce qu'on connaît maintenant sous le nom de formule de 15-15-50.

Lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir, une conférence fédérale-provinciale a été tenue en novembre 1957 où le premier ministre Frost proposa de nouveau sa formule 15-15-50. Il a obtenu que l'impôt sur le revenu des particuliers soit haussé de 10 à 13 p. 100, mais il demande encore un supplément de 100 millions de dollars.

La formule proposée par M. Frost, ne comportant pas la péréquation, jouerait naturellement au détriment des provinces moins riches. Elle coûterait au Trésor fédéral environ 130 millions sur lesquels l'Ontario recevrait environ 118 millions. Il n'est pas douteux que les autres provinces regarderaient ces dispositions d'un mauvais œil. C'est le nœud du problème, comme je puis le voir.

La formule 15-15-50 basée sur la péréquation et la normalisation actuelles, et en adoptant les deux riches provinces comme normes, reviendrait au gouvernement fédéral à environ un milliard de dollars. Le gouvernement libéral antérieur ne pouvait se permettre de verser ce montant et nous très certainement nous ne pouvons nous le permettre car notre déficit dépasse le montant total versé en vertu

de l'accord sur la location des domaines fiscaux conclu avec les provinces. M. Frost prétend que l'Ontario verse environ la moitié des impôts normaux et qu'il reçoit un peu plus du tiers en retour.

S'il devait recevoir cette somme de 100 millions en vertu de la présente formule de péréquation, on peut facilement calculer que la population de la province d'Ontario devrait verser environ 140 millions de plus en impôts. L'Ontario se développe rapidement et notre gouvernement provincial a de nombreuses obligations non seulement pour sa propre administration mais aussi à l'endroit des municipalités. Je suis très favorable à la demande de monsieur Frost et j'espère qu'il obtiendra plus de fonds.

Je sais que le premier ministre de l'Ontario a consenti à ce qu'une subvention spéciale de 100 millions de dollars, payable par tranches de 25 millions de dollars sur une période de quatre années, soit accordée aux provinces atlantiques. Cela s'est produit au moment où la retenue additionnelle de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers a été autorisée mais le premier ministre voulait encore absolument recevoir ses 100 millions de dollars. Une chose qu'il faut se rappeler, c'est que la stabilisation ne s'applique qu'à la formule instaurée par le gouvernement libéral et ne s'applique pas à la retenue additionnelle de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers.

J'ai sous les yeux un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 5 février et qui dit en partie:

> Le premier ministre Frost déclare qu'il envisage de recevoir chaque année d'Ottawa en recettes fiscales supplémentaires la somme de 100 millions—et même davantage.
>
> Il a dit mercredi à l'assemblée législative ontarienne qu'il ne reculerait pas "d'un quart de pouce" de la position prise par lui quand les libéraux gouvernaient à Ottawa.

J'aimerais demander au ministre des Finances (M. Fleming) s'il pense que ces paroles du premier ministre Frost sont vides et tendancieuses. Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre de l'Ontario a souvent paru sur la même tribune que notre premier ministre (M. Diefenbaker). Je me souviens d'une photo du premier ministre de l'Ontario qui, montrant du doigt notre premier ministre disait, selon la légende: Voilà l'homme qui me donnera les 100 millions.

J'ai ici des extraits du hansard ontarien où le premier ministre Frost signifie clairement que les 22 millions annoncés par télégramme du gouvernement fédéral ne représentaient qu'un paiement provisoire et qu'il allait insister pour l'adoption de la formule 15-15-50, soit 100 millions. L'honorable M. Dunbar, député d'Ottawa à l'assemblée législative ontarienne a lancé, ce qui est très significatif: Il l'aura.

Quand la conférence fédérale-provinciale s'est réunie en novembre 1957 et que les provinces ont fait connaître leurs demandes, le ministre des Finances a dû se mettre à calculer. Il a dû être choqué en entendant les réclamations des provinces et la conférence s'est ajournée après deux jours seulement. Si vous vous reportez au compte rendu de cette conférence ainsi qu'aux différentes déclarations des premiers ministres présents, je ne vois pas quelle conclusion on peut tirer, si ce n'est que la conférence serait reconvoquée en janvier ou février dernier.

Au cours de la campagne électorale, je me suis plu à rêver, comme ce fut certainement le cas de plusieurs autres, que si les conservateurs progressistes l'emportaient, les provinces et les municipalités seraient convoquées ici à une conférence et se partageraient le butin et que le gouvernement se débrouillerait avec le peu qui resterait. Mais qu'est-ce qui s'est produit? Les municipalités n'ont pas été invitées du tout. Après coup, quelques-uns des maires ont été convoqués, on les a mis au courant des faits et on leur a expliqué que les libéraux avaient laissé la huche vide. J'ai cru que le gouvernement était excusable de ne pas convoquer une conférence fédérale-provinciale en janvier ou février dernier, car à ce moment-là, le premier ministre songeait à son voyage à Québec en avion et évidemment aucune préoccupation aussi peu importante que les finances ne pouvait faire obstacle à cette escapade. Cependant une autre année s'est écoulée et les provinces ont de nouveau été averties que les versements du gouvernement fédéral seraient les mêmes que l'an dernier. Il est bien évident que le présent gouvernement ne veut plus maintenant rencontrer les provinces et il semble bien qu'on continuera à dire aux provinces par lettre, par télégramme ou par quelque autre moyen de communication, ce qu'elles recevront.

Il est possible que cette perception des argents destinés aux provinces puisse aller trop loin. De toute nécessité, nous devons percevoir beaucoup d'argent pour les provinces afin de pouvoir maintenir une fédération puissante, mais la dépense de cet argent par quiconque n'est pas responsable de le percevoir ne favorise guère la bonne marche d'un gouvernement responsable. A une échelle réduite, nous avons déjà vu se produire des frictions fréquentes entre conseils municipaux et commissions scolaires. Les

commissions scolaires exposent leurs exigences financières, et le conseil doit percevoir l'argent. Bien qu'il ne soit pas pratique pour les commissions scolaires de percevoir les fonds dont elles ont besoin, il m'a souvent semblé que si elles étaient obligées de les percevoir, se rendant ainsi responsables envers la population, il y aurait moins de mécontentement dans les municipalités et peut-être, dans certains cas, une surveillance plus stricte des dépenses.

Lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir, j'ai souvent assisté à des dîners où un ministre du gouvernement provincial disait à son auditoire que le gouvernement fédéral gardait une si grande partie du dollar perçu en impôt qu'il n'en restait pas suffisamment pour les provinces ou les municipalités. J'ai souvent assisté à des dîners où l'honorable Charles Daley, ministre du Travail de l'Ontario, a porté la parole, mais il n'a jamais dit cela en ma présence parce qu'il sait, j'en ai la certitude, à quel point l'argent perçu par le gouvernement fédéral a été retourné aux provinces, soit directement soit sous forme de sécurité sociale et autres versements.

J'ai assisté à Niagara-Falls, je me le rappelle, à un dîner auquel assistait aussi l'Orateur de l'assemblée législative d'Ontario. Au cours de ses observations il s'est tourné vers moi pour dire que le gouvernement libéral fédéral percevait 75 p. 100 du produit de l'impôt et qu'il n'en restait pas assez à la province et aux municipalités pour leur permettre de remplir leurs obligations. Il n'a pas parlé du tout de l'argent qui revenait à la province. J'ignore si la proportion de 75 p. 100 est exacte, mais je signale à ce monsieur que si elle l'est il devra bientôt relever ce chiffre de 75 p. 100, parce que dès que le gouvernement actuel entreprendra d'équilibrer son budget il prendra bien plus d'argent que le gouvernement libéral n'en a jamais perçu et je dis cela en me fondant sur les prévisions budgétaires courantes qui ont été déposées l'autre jour.

Il est intéressant d'examiner le dossier de la conférence fédérale-provinciale de 1957. L'année précédente le premier ministre actuel a exposé la position du parti conservateur-progressiste. Parlant du gouvernement St-Laurent, il a déclaré, comme en fait foi le hansard du 24 juillet 1956, à la page 6596:

> Le gouvernement a tout simplement dit "Voilà les conditions". Il n'a fourni aucune occasion de modifier ou d'améliorer ces conditions. La recette concernant la répartition des impôts a été aussi définitive que la loi des Mèdes et des Perses. Comme cette attitude était semblable à celle du Gouvernement qui estime que le pouvoir rend parfait tout ce qu'il accomplit. Il n'y a pas eu d'occasions de faire de négociations. Il a tout simplement pris l'attitude d'un seigneur féodal: il a créé une féodalité moderne et imposé la loi aux vassaux.

Il en a dit beaucoup sur le même ton. Il parlait de l'ancien gouvernement libéral qui avait rencontré les provinces à trois conférences plénières. Il me semble bien qu'il y en a eu trois. Il y en a eu au moins deux et peut-être même qu'il y en a eu trois. Le gouvernement fédéral a soumis son offre définitive. Toutes les provinces assistaient à la conférence. On leur a dit au terme d'une discussion complète ce que le gouvernement pouvait donner.

En comparaison, le gouvernement actuel s'est réuni pendant deux jours en novembre 1957 avec les provinces. Il ne leur a soumis aucune proposition mais leur a signifié sa décision par télégramme en janvier, au moment où cette question était présentée à la Chambre pour examen. Il n'y a pas eu de conférence, alors. Le gouvernement n'a pas fourni aux provinces la possibilité d'approuver, de désapprouver la mesure ou d'exprimer leurs observations. C'était à prendre ou à laisser.

En fait, le gouvernement n'avait aucune politique arrêtée à l'égard des provinces et le *Globe* de Toronto a fait paraître le 16 janvier un long article sur la chicane qui s'annonce par suite du retard apporté au règlement de l'accord fiscal. Il en a donné quelques raisons. L'une c'est que l'ancienne formule de normalisation 10-9-50 ne s'applique pas à la retenue supplémentaire de 3 p. 100 autorisée sur l'impôt sur le revenu. Une seconde raison c'est qu'à part les 25 millions allant aux provinces de l'Atlantique, la retenue supplémentaire de 3 p. 100 autorisée aux provinces sera bien moins élevée que les 62 millions de dollars estimés à l'origine par le gouvernement.

A l'issue de la conférence fédérale-provinciale de novembre 1957, le ministre des Finances et certains premiers ministres provinciaux se sont envoyé quelques lettres énergiques, dont quelques-unes sont tombées aux mains des journalistes. Une difficulté d'interprétation a surgi relativement à M. Douglas, premier ministre de la Saskatchewan, par exemple. De même on a menacé le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard, lui disant que le ministre des Finances userait de réticence envers cette province à moins que le premier ministre ne retire des remarques qu'il avait faites au sujet d'un ou deux fonctionnaires du gouvernement. A Toronto, toutefois, le premier ministre et le premier ministre Frost ont scellé leur amitié. D'après le *Globe and Mail* dont j'ai un numéro ici, le premier ministre Frost a comparé le premier ministre du Canada à Franklin Delano Roosevelt. Le premier ministre s'est un peu formalisé de cette comparaison. Il a parlé d'un personnage antérieur, Theodore Roosevelt, en disant qu'il

cherchait comme lui à ouvrir aux Canadiens la même perspective d'essor et à susciter autant de fierté envers leur pays. Après force congratulations, ils se sont quittés, mais M. Frost continue de prendre ses 22c. sur le dollar du gouvernement, quoique certains soutiennent que c'est seulement 19c. maintenant.

Oui, j'espère que M. Frost pourra obtenir plus d'aide, mais la politique du gouvernement entraîne un énorme déficit et un sot emprunt de conversion a multiplié les difficultés et les dépenses auxquelles chaque province et chaque municipalité de notre pays doivent faire face pour emprunter de l'argent. Les provinces doivent maintenant verser au moins 5½ p. 100 d'intérêt pour obtenir de l'argent et la plupart de nos municipalités doivent verser 6 p. 100. De fait, je sais que certaines ne peuvent en obtenir à ce taux et j'ai entendu dire que quelques-unes ne peuvent pas emprunter d'argent quel que soit le taux d'intérêt. Je ne sais si cela est exact mais je sais qu'en Ontario, certaines paient plus de 6 p. 100.

M. Benidickson: Pour trouver un précédent, reportez-vous à l'époque du gouvernement Bennett.

M. McMillan: Cet argent cher crée des difficultés pour les affaires et pour les municipalités et cause un surcroît d'ennuis aux provinces. Le ministre des Finances s'est enfermé dans un cercle vicieux. Plus il donne d'argent aux provinces à l'heure actuelle, plus il contracte de dettes et plus il doit payer un taux d'intérêt élevé. Alors, le taux d'intérêt augmente pour les provinces et les municipalités. Elles ont besoin de plus de fonds et en demandent à Ottawa. C'est un cercle vicieux perpétuel.

Comme je l'ai dit en septembre dernier, le ministre des Finances a expliqué pourquoi l'emprunt de conversion avait été favorable au pays. Je ne ferai pas de recherches mais, d'après mes souvenirs, il a déclaré premièrement que de trop nombreuses échéances pesaient sur le marché.

L'hon. M. Fleming: Cela a-t-il un rapport avec les relations fédérales-provinciales?

M. McMillan: Il est vrai que le marché en était encombré, mais nous avions aussi à ce moment-là bien des effets payables à 30, à 60 jours et autres échéances à court terme qui pesaient sur le marché. Le ministre a dit que le marché des obligations en serait stabilisé et que les municipalités pourraient emprunter à meilleur compte. Je laisse à tout député le soin d'apprécier cela. Le ministre a produit une lettre du secrétaire de quelque syndicat ouvrier où il était écrit que c'était une bonne chose.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne devrait pas oublier que la proposition d'amendement porte sur la nécessité d'une conférence fédérale-provinciale et non sur l'emprunt de conversion.

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, c'est bien vrai, mais je tiens à rappeler au ministre des Finances qui, comme d'habitude, proteste contre tout ce qu'il ne veut pas entendre...

Une voix: Il n'a pas protesté.

M. Benidickson: ...que lorsqu'il a présenté cette formule en janvier 1958, il a parlé des taux d'intérêt en rapport avec les provinces et il s'est enorgueilli d'avoir réduit ces taux.

M. Hodgson: Laissez-le continuer à lire.

M. l'Orateur: Comme il est presque dix heures, l'honorable député pourrait-il envisager de continuer à traiter cette question quand il prendra la parole demain?

M. McMillan: Je veux montrer comment ces taux de l'intérêt atteignent les provinces et établir que lorsque les provinces ne peuvent pas emprunter d'argent l'emploi s'en ressent.

M. Benidickson: C'est ce que le ministre des Finances a fait le 27 janvier 1958.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

CONDAMNATIONS À MORT

Question nº 73—**M. Eudes:**

1. Depuis juin 1957, de combien de condamnations à mort le gouverneur en conseil a-t-il fait l'examen?

2. Combien de condamnations ont été commuées en emprisonnement à vie?

Réponse de **l'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):**

1. Vingt et une.

2. Dix-sept.

L'ARTICLE 38 DE LA LOI SUR LES DOUANES

Question nº 74—**M. Fisher:**

1. Depuis la mise en vigueur de l'article 38 de la loi sur les douanes, le ministre a-t-il prescrit dans certains cas spéciaux, quelle était la valeur imposable?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-il pris de telles décisions, quelle était la nature des effets importés et de quels pays provenaient ces effets?

Réponse de **l'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):**

1. Oui.

2. Le *2 décembre 1958:* Pinceaux—Chine continentale.

Le *16 janvier 1959:* Draps de lit en coton, taies d'oreillers en coton et tissus de coton communément désignés sous le nom de "croisé" ou "coutil", "satinette" et "toile de Nîmes" (denim), qui ne sont pas des marchandises de première qualité en pièces entières—Tous les pays.

Le *29 janvier 1959:* Tissus de coton—Chine continentale.

PROGRAMME DES ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES—ACCORDS PROVINCIAUX

Question nº 80—**M. Argue:**

1. Quelles provinces ont fait des démarches auprès du gouvernement fédéral en vue d'obtenir une aide financière en vertu du programme des routes d'accès aux ressources naturelles?

2. Quelles provinces ont conclu des accords sous le régime de ce programme?

3. Quelles étaient les modalités de l'accord à l'égard de chaque province?

4. Quelle somme versera-t-on à chaque province et quel pourcentage du montant global qui sera dépensé pour l'exécution de ce programme dans chaque province représente cette somme?

5. Quelles provinces, s'il en est, ont été dans l'impossibilité de profiter de l'aide accordée d'après ce programme?

6. Quelles raisons, s'il en est, chacune de ces provinces a-t-elle données à cet égard?

Réponse de **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve.

2. La Colombie-Britannique.

3. On fait le nécessaire en vue de déposer le document.

4. Le programme prévoit une dépense maximum de quinze millions de dollars dans chaque province, dont la part du gouvernement fédéral est de 50 p. 100, soit $7,500,000.

5. Aucune.

6. Ne s'applique pas.

FRUITS ET LÉGUMES IMPORTÉS DES ÉTATS-UNIS

Question nº 84—**M. McMillan:**

Quelle était la valeur des denrées suivantes importées des États-Unis en 1958: *a*) pêches fraîches, *b*) conserves de pêches, *c*) asperges fraîches, *d*) conserves d'asperges, *e*) fraises fraîches, *f*) conserves de fraises, *g*) framboises fraîches, *h*) conserves de framboises, *i*) tomates fraîches, *j*) conserves de tomates, *k*) poires fraîches, *l*) conserves de poires, *m*) raisin, *n*) jus de raisin?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

Voici les chiffres de nos importations de ces divers produits, en provenance des États-Unis, pour la période allant de janvier à octobre 1958 (chiffres les plus récents):

Denrées	
a) Pêches fraîches	$ 1,500,106
b) Conserves de pêches	1,998,078
c) Asperges fraîches	583,545
d) Conserves d'asperges	213,893
e) Fraises fraîches	3,372,305
f) Conserves de fraises	Valeur inconnue
g) Framboises fraîches	Valeur inconnue
h) Conserves de framboises	Valeur inconnue
i) Tomates fraîches	4,585,733
j) Conserves de tomates	348,784
k) Poires fraîches	1,555,459
l) Conserves de poires	413,158
m) Raisin	8,322,359
n) Jus de raisin	33,507*

*Ne sont comptées dans ce chiffre que les importations effectuées dans des contenants de un gallon ou plus. Il n'existe pas de chiffres sur les importations dans des contenants de moins d'un gallon.

IMPORTATION EN PROVENANCE DU ROYAUME-UNI

Question nº 85—**M. McMillan:**

1. Durant les années 1957 et 1958, quel a été le total des importations canadiennes en provenance du Royaume-Uni?

2. Durant les années 1957 et 1958, quel a été le total des importations d'automobiles en provenance du Royaume-Uni?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1 et 2:

Année civile 1957			
Janvier à octobre 1958 (derniers chiffres réguliers)			
(Aux fins de comparaison, janvier à octobre 1957, soit 10 mois)			
Janvier à novembre 1958 (estimation préliminaire, valeur globale seulement)			

Importations en provenance du Royaume-Uni

Valeur globale	Automobiles Nombre	Automobiles Valeur
$521,957,699	29,621	$32,474,486
437,238,942,	40,517	46,292,985
436,423,672	23,926	26,465,799
487,000,000		

EMPRUNTS ET PRÊTS, COMMISSION DU PRÊT AGRICOLE CANADIEN

Question n° 96—**M. Benidickson:**

1. Depuis le 31 mars 1958, quelles sommes la Commission du prêt agricole canadien a-t-elle empruntées de l'État, et quelles ont été les dates et les modalités de ces emprunts?

2. Depuis le 31 mars 1958, quels ont été le nombre et la somme globale des prêts consentis par la Commission du prêt agricole canadien?

3. Quel a été le taux d'intérêt exigé des emprunteurs par la Commission du prêt agricole canadien durant la présente année financière?

4. Quels ont été, jusqu'à ce jour, les frais d'exploitation de la Commission du prêt agricole canadien?

Réponse de **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

1. $10,000,000 à 4 p. 100 entre le 1er avril 1958 et le 30 septembre 1958;
$7,100,000 à 4½ p. 100 entre le 1er octobre 1958 et le 31 janvier 1959.

Seul l'intérêt est payable le 30 juin 1959. L'intérêt et le principal sont remboursables en 25 versements annuels égaux à compter du 30 juin 1960.

En outre, certaines obligations échéant le 1er décembre 1958 et détenues par le ministre des Finances ont été refinancées au moyen d'un emprunt de cinq millions de dollars à 4¼ p. 100, remboursable en quinze versements annuels égaux, comprenant le principal et l'intérêt, à compter du 1er décembre 1959.

2. Du 1er avril 1958 au 31 janvier 1959,—3,919 prêts, d'un montant global de $23,210,999.

3. Cinq pour cent.

4. Du 1er avril 1958 au 31 décembre 1958,—$706,536.87.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES COMITÉS PERMANENTS

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. John Pallett (Peel) propose:

Que le rapport du comité spécial chargé de dresser et transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre sous le régime de l'article 65 du Règlement présenté hier, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

LE RESTAURANT DU PARLEMENT

M. John Pallett (Peel) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Bourque, Campbell (Lambton-Kent), Carter, Deschatelets, Dorion, Doucett, Godin, Gour, Hales, Horner (The Battlefords), Lafrenière, Légère, Létourneau, Martin (Timmins), McGregor, McQuillan, Muir (Lisgar), Pratt, Richard (Ottawa-Est), Stearns, Taylor, Villeneuve, Weichel et Wratten, pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre au comité mixte du restaurant.

La motion est adoptée.

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. John Pallett (Peel) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M[lle] Aitken et MM. Argue, Bourbonnais, Bourque, Brunsden, Campeau, Dorion, Eudes, Fairfield, Fisher, Fleming (Okanagan-Revelstoke), Forbes, Fréchette, Grenier, Hanbidge, Houck, Kindt, Knowles, LaRue, Lennard, Lessard, Macquarrie, Martineau, Matthews, McFarlane, McGee, McIlraith, Muir (Lisgar), Nixon, Pigeon, Pratt, Racine, Ratelle, Richard (Ottawa-Est), Simpson, Skoreyko, Small, Smith (Lincoln), Smith (Simcoe-Nord), Smith (Winnipeg-Nord), Southam, Stinson, Tremblay et Tucker, pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre dans le comité mixte de la bibliothèque.

La motion est adoptée.

LES IMPRESSIONS DU PARLEMENT

M. John Pallett (Peel) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que la Chambre va s'unir à eux pour former un comité mixte des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement et que les membres suivants: MM. Allard, Asselin, Badanai, Barrington, Batten, Belzile, Bissonnette, Boivin, Bourdages, Bourque, Brunsden, Cadieu, Campeau, Clancy, Cooper, Creaghan, Deschambault, Dubois, Dupuis, Fane, Flynn, Gillet, Godin, Grafftey, Gundlock, Henderson, Howard, Jorgenson, Korchinski, Lahaye, Lessard, Létourneau, Loiselle, MacInnis, MacLellan, Martin (Timmins), Martini, McLennan, McWilliams, Michaud, Morissette, O'Leary, Phillips, Rapp, Ratelle, Richard (Kamouraska), Robinson, Rouleau, Skoreyko, Smallwood, Southam, Taylor, Thrasher et Winkler, représenteront la Chambre au sein dudit comité mixte des impressions du Parlement.

La motion est adoptée.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

TERRE-NEUVE—PRÉSUMÉE INTERVENTION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA DANS UN DIFFÉREND SYNDICAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Elle découle de nouvelles troublantes signalant que la Gendarmerie royale du Canada aurait, lors d'une grève de bûcherons à Terre-Neuve, fait défiler 125 grévistes sur un parcours de dix milles alors que la température était au-dessous de zéro; on les a laissés isolés pendant 36 heures. J'aimerais que le ministre certifie que la Gendarmerie royale du Canada n'est pas utilisée pour briser des grèves.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'avait prévenu de sa question. Je n'ai présentement, à ce sujet qu'un rapport incomplet ou préliminaire. Naturellement je suivrai l'affaire de près. Des renseignements dont je dispose il ressort que dans tout ce qu'elle a fait à cet égard la Gendarmerie royale s'acquittait, au titre de l'application locale de la loi, des responsabilités qu'elle a envers la province comme agent du procureur général. Par conséquent, en ce qui a trait à toute mesure prise à cet égard, elle a agi sous la direction du procureur général de Terre-Neuve.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'EURATOM—DÉCLARATION PORTANT SUR LA FOURNITURE DE CARBURANT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le 5 février, le chef de l'opposition m'a

posé une question au sujet d'un accord entre le Royaume-Uni et l'EURATOM. J'ai pris la question comme préavis. La nouvelle émanée de Londres selon laquelle la Grande-Bretagne avait conclu un accord avec l'EURATOM était exacte. En réalité, l'accord a été signé à Londres le 4 février et est entré en vigueur immédiatement. Il établit des cadres pour l'élaboration de dispositions précises concernant l'échange de renseignements et la fourniture de matériel.

Je dois ajouter que nous avons lieu de nous réjouir de cette nouvelle preuve que l'EURATOM devient une puissance effective et importante dans l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et productives. Je réitère ce que j'ai dit à la Chambre le 2 février, soit que nous nous efforçons de négocier un traité à peu près semblable avec l'EURATOM afin d'atteindre les objectifs dont j'ai parlé il y a un instant.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre? Peut-il dire à la Chambre quel effet cet accord du Royaume-Uni avec l'EURATOM peut avoir sur les négociations subséquentes entre l'EURATOM et le Canada quant à la vente d'uranium canadien à cet organisme?

L'hon. M. Smith: J'espère que l'étude de cet accord nous sera utile. Nous n'en avons pas encore reçu le texte au ministère. Nous avons un avant-projet de l'accord dont on s'est servi au cours des négociations entre le Royaume-Uni et l'EURATOM. Sauf erreur, on est en train de rendre ce document public. Sous les réserves habituelles, je le déposerai à la Chambre dès que nous aurons reçu un exemplaire de l'accord final.

LES TRANSPORTS

LE CHEMIN DE FER DE KETTLE-VALLEY—PRÉTENDUE INSUFFISANCE DE SERVICE-VOYAGEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question à ce ministre qui respire la santé, le ministre des Transports. Ma question se rapporte à la paralysie progressive dont souffre le service-voyageurs du chemin de fer de Kettle-Valley.

Vu que les résidents du centre-sud de la Colombie-Britannique ne cessent de protester contre l'incommodité qui résulte pour eux de l'insuffisance du service-voyageurs et des installations du chemin de fer de Kettle-Valley, et vu que la compagnie a déclaré que cette diminution du service est imputable à des circonstances locales anormales et à des frais de surveillance exceptionnels, le ministre envisagerait-il de prendre contact avec les représentants de cette compagnie et des employés, si une telle entrevue peut être arrangée, afin de discuter la solution à apporter à ce problème, et qui consisterait à assurer un service-voyageurs journalier satisfaisant auquel ont droit les habitants de cette région exceptionnellement productive?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je serai très heureux de m'entretenir avec la direction du Pacifique-Canadien sur la question qu'a exposée le député et de lui donner des nouvelles dès que j'aurai reçu une réponse de la direction.

TERRE-NEUVE—REPRÉSENTATIONS PORTANT SUR LE SERVICE DE TRANSBORDEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je demander au ministre des Transports si la Chambre de Commerce de Terre-Neuve lui a soumis des avis au sujet des avantages qu'il y aurait à organiser un autre service de transbordement, plus précisément sur la côte est de Terre-Neuve. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement soumet-il cette demande à un examen attentif?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas avoir reçu d'instances récemment de la chambre de commerce de Terre-Neuve, mais je sais qu'elle souhaite y voir un autre transbordeur. Le représentant de Saint-Jean-Est m'en a parlé récemment. Je lui ai assuré, comme j'ai assuré aux membres de la chambre de commerce de Terre-Neuve, que ces questions ne cessent d'être étudiées par le gouvernement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DÉCLARATION DES DROITS—CRÉATION D'UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): Je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de recommander la création d'un comité de la Chambre des communes ou des deux Chambres du Parlement ayant pour mission d'entendre et de recevoir des observations et des propositions au sujet de l'efficacité du bill sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales que le premier ministre se propose de présenter au cours de cette session?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je remercie le député de son préavis. Il se souviendra que le 5 septembre dernier, un projet de déclaration des droits

de l'homme a été présenté à la Chambre, a été adopté en première lecture après quelques échanges de vues, puis réservé afin de permettre aux particuliers et à des représentants de divers organismes qui, au pays, s'intéressent aux libertés fondamentales, de faire connaître leur point de vue au gouvernement. Pour ce qui est de l'institution d'un autre comité, sans prétendre régler définitivement la question, je ne vois pas bien quelle raison il y aurait de former un autre comité, attendu que, comme le député le sait, un comité mixte des deux Chambres a siégé, il y a quelques années, au cours de deux années consécutives, et a examiné des questions qui se rapportent aux libertés fondamentales.

Je dois en rester là et dire que, même si je n'écarte pas tout à fait cette possibilité, je ne vois aucune bonne raison d'instituer un nouveau comité, vu surtout que la Chambre a été saisie de cette question en septembre dernier et que, au cours des mois qui se sont écoulés depuis, chacun a eu l'occasion de faire les représentations qu'apparemment il a à l'esprit.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je poser une autre question? Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a tenté quelque sondage auprès des gouvernements provinciaux afin de savoir si le bill en cause était suffisant?

Le très hon. M. Diefenbaker: La réponse pourrait être un simple non, monsieur l'Orateur, mais je ne pense pas que cela répondrait à la situation. L'honorable député se rappellera qu'il y a quelques années, alors que l'un ou l'autre de ces comités tenaient séances, communication a été établie avec les provinces, et les procureurs généraux des diverses provinces ont été conviés à faire connaître leurs opinions et leurs réactions. Le gouvernement de l'époque a semblé reconnaître alors d'une façon générale qu'une déclaration des droits sous forme d'une modification de la constitution qui comprendrait non seulement les droits spécifiquement dévolus au Parlement, mais également ceux qui relèvent de la compétence provinciale, était inacceptable pour plusieurs provinces.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je pourrais peut-être poser une autre question complémentaire. Avant que le premier ministre écarte définitivement la possibilité de confier à un comité parlementaire l'étude d'une déclaration des droits de l'homme, voudrait-il nous dire ce qu'il pense de ce que maintes autorités éminentes de notre pays ont proposé savoir qu'il soit fait une étude plus poussée du bill afin qu'on puisse présenter ensuite une mesure plus solide.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas eu le temps de les compter, comme le député l'a eu apparemment, mais je sais qu'on a fait des assertions du genre de celles dont parle l'honorable représentant. Toutefois, ceux qui sont de cet avis semblent être soudainement arrivés à cette conclusion. La question est soumise à la Chambre depuis des années, et je pense que les avis de l'ensemble des Canadiens ont été recueillis durant cet intervalle, et qu'on ne retirerait pas d'autres avantages en remettant encore l'examen de cette question à la présente session du Parlement.

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre nous dirait-il quand on a déjà soumis à la Chambre un projet de loi touchant cette question?

Le très hon. M. Diefenbaker: On n'a jamais présenté un bill là-dessus. En plusieurs occasions j'ai soumis à la Chambre un avant-projet de loi accompagné de certains avis qui se fondaient sur les vues du sénateur Roebuck et d'un comité du Sénat. Cet avant-projet a été soumis à la Chambre pour étude plus d'une fois.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Je voudrais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que des spécialistes bien connus du droit constitutionnel ont récemment commenté, non seulement le fond de la question des droits civils, mais encore le bill même qu'il a présenté, le premier ministre ne pense-t-il pas qu'ils devraient avoir l'occasion, grâce à l'institution d'un comité parlementaire, d'indiquer quelles sont les caractéristiques de ce bill qu'ils trouvent insuffisantes et qu'il y aurait intérêt pour le Parlement à écouter leurs propositions tendant à l'amélioration de la mesure?

Le très hon. M. Diefenbaker: La raison pour laquelle l'étude du bill a été, au cours de la dernière session, remise à plus tard, c'était justement pour atteindre cet appréciable objectif auquel songe maintenant l'honorable député. Je dois dire que la préoccupation dont l'honorable député et ses collègues font preuve à cet égard aujourd'hui ne concorde pas tout à fait avec les objections qu'ils avaient l'habitude de soulever quand ils étaient au pouvoir.

M. Crestohl: Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur? Depuis que le premier ministre a présenté le bill au cours de la dernière session, en engageant les gens à formuler des commentaires, peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des avis, des indications ou des commentaires sur la constitutionnalité du bill, et a-t-il eu l'opinion du ministère de la Justice sur l'aspect constitutionnel?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, quiconque prétend que la question de la constitutionnalité se pose n'a manifestement pas étudié le bill, parce qu'il y est nettement mentionné qu'il se rattache aux questions qui, de par la constitution, ressortissent au Parlement fédéral.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le premier ministre ne comprend-il pas que notre sollicitude au sujet du bill vient de ce que celui-ci diffère tellement des idées que lui-même exprimait lorsqu'il était dans l'opposition?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, les mots ne sont peut-être pas les mêmes, mais l'objectif et les intentions sont les mêmes. Permettez-moi de dire à mon honorable ami que sa sollicitude à ce sujet ne cadre pas bien avec le fait que le gouvernement auquel il appartenait n'a pas soumis au Parlement la déclaration internationale sur les libertés.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le premier ministre a affirmé que la déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme n'a pas été soumise au Parlement. Le premier ministre constatera, s'il y réfléchit, que son affirmation est erronée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non.

LES CÉRÉALES

PROTESTATIONS DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE SUR LA POLITIQUE DE FIXATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. L. Morris (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre a-t-il reçu l'original d'une lettre de la Commission des transports des provinces Maritimes, au nom des gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, exprimant le mécontentement de ces provinces à l'égard de certains aspects du changement apporté récemment par la Commission canadienne du blé à sa politique d'établissement des prix?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. J'ai reçu la lettre en question qui fait présentement l'objet d'une étude et d'un examen minutieux. La hausse du prix du blé à la tête des lacs était destinée à correspondre à la réduction des frais de transport qu'entraînera l'ouverture de la voie maritime au printemps, et l'économie qui s'ensuivra dans le prix du transport se traduira par une augmentation de revenu pour les cultivateurs de l'Ouest.

[M. Crestohl.]

Les instances présentées par la Commission des provinces Maritimes seront étudiées avec soin.

LES POSTES

ASSEMBLÉE DES FONCTIONNAIRES DE LA DIVISION À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes. A-t-il été invité à assister à une assemblée tenue dimanche dernier à Montréal et convoquée par les facteurs et autres employés du ministère des Postes? A-t-il assisté à cette assemblée et, à tout événement, a-t-il des commentaires à faire au sujet de cette assemblée dont on a publié le rapport dans les journaux d'hier?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une invitation, deux ou trois jours avant la date de l'assemblée, mais malheureusement j'avais déjà accepté une autre invitation pour le dimanche en question. Il m'a donc été impossible d'y assister.

(Traduction)

Je me bornerai à ajouter que les questions dont on y a discuté étaient d'abord, selon moi, tout à fait du ressort de la Commission du service civil. Il serait donc inutile et presque inconvenant que je fasse des commentaires là-dessus.

LES AÉROPORTS

DORVAL—GENRE DE BRIQUE EMPLOYÉ POUR L'IMMEUBLE DE L'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Peut-il dire si l'on a commandé de la brique de fabrication américaine pour la construction de l'immeuble de l'entretien de l'aéroport de Dorval? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire si on a choisi cette brique, au lieu de la brique du Canada, en raison du prix ou des devis?

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que le ministre réponde, j'aimerais dire qu'il serait préférable qu'une question de ce genre soit inscrite au *Feuilleton*.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député du préavis de sa question. Les plans pour l'aménagement de cet édifice ne sont pas encore achevés. L'honorable député pensait peut-être à l'édifice des expéditions dans le secteur nord. Si c'est le cas,

la brique employée provient d'une fabrique canadienne de Montréal. Il a peut-être voulu parler des travaux d'aménagement pour Air-Canada dans un autre secteur de l'aéroport de Dorval. Si c'est bien à cet édifice que pensait le député et s'il veut bien le confirmer, je me renseignerai avec plaisir auprès d'Air-Canada.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA LIGNE DEW—PERMISSION DE VISITER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question qui découle d'une réponse que j'ai reçue hier, savoir qu'un fonctionnaire de son ministère a dû, il y a quelque temps, attendre huit mois avant d'obtenir la permission de visiter les installations de la ligne d'alerte préliminaire (DEW). S'est-on arrangé maintenant avec le gouvernement des États-Unis pour que de semblables demandes soient liquidées rapidement et qu'un retard aussi inexplicable ne se reproduise plus?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Tout d'abord, la réponse à la question mentionnée émanait d'un autre ministère que le mien. Je crois que si le député voulait se reporter aux paroles qu'a prononcées le premier ministre quand cette question a été soulevée à la Chambre, en août dernier, il y trouverait toutes les réponses dont il a besoin quant à la deuxième partie de la question.

M. Argue: Le ministre peut-il dire s'il s'est produit d'autres retards non motivés depuis lors?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Vu que le premier ministre a déclaré ici il y a quelques jours, que le Canada administre maintenant la ligne d'alerte préliminaire (DEW), est-il maintenant nécessaire pour un Canadien d'obtenir la permission de quelque autorité américaine pour pouvoir visiter cette ligne? Peut-être le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourra-t-il répondre à cette question.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne puis y répondre, monsieur.

L'hon. M. Harkness: Tenez-la pour préavis.

L'hon. M. Pearson: Peut-être le gouvernement la tiendra-t-il pour préavis.

LE MUSÉE NATIONAL

DEMANDE DE DÉCLARATION DE PRINCIPE AU SUJET DE LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je désire poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Peut-il dire à la Chambre quelle est la ligne de conduite que suit le gouvernement dans l'acceptation des candidatures au poste de directeur du Musée national? En particulier, peut-il dire à la Chambre si le directeur qui sera nommé sera un citoyen canadien?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, nous n'avons aucunement l'intention, à l'heure actuelle, de faire un appel d'offre de services pour ce poste ni au sein de la fonction publique ni en dehors d'elle. Nous avons demandé au directeur de la Division d'histoire naturelle d'assumer la direction des deux divisions du musée jusqu'à ce que la situation se soit apaisée.

M. Argue: Jusqu'à ce que vous soyez sorti de l'eau bouillante.

LES SUBSIDES

La Chambre reprend la discussion, suspendue le lundi 9 février, sur la motion de l'honorable M. Fleming invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Martin.

DEMANDE DE RECONVOCATION DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce très important débat. J'en suis heureux tout particulièrement parce qu'il a été amorcé par mon ami l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) que je tiens en très haute estime et avec qui j'ai passé de bons moments l'été dernier à une réunion internationale. Je l'ai toujours admiré, mais jamais plus qu'hier lorsqu'il s'est comporté d'une façon tout autre qu'il y a quelques jours à la télévision. Hier, il semblait être partout à la fois, tandis qu'auparavant, il ne semblait être nulle part, lorsqu'une question lui était posée. Son attitude antérieure n'a été égalée que par les connaissances universelles qu'il a manifestées hier. Il a parlé de philosophie, d'histoire, de logique, et un de ses sujets de prédilection, la statistique sportive. Mais, à mon avis, il était à son meilleur lorsqu'il a frémi d'indignation comme il débutait en faisant un cours sur le fédéralisme. Il m'a paru extrêmement intéressant. Avant qu'il devienne plus attaché aux considérations de parti que spécialiste de la constitution,

j'applaudissais avec une dignité silencieuse chacune de ses paroles. Quelqu'un qui se serait laissé entraîné à de telles réflexions générales dans le domaine de la science politique aurait pu penser au rôle important que jouent les partis politiques et spéculer sur le désespoir avec lequel certains partis politiques cherchent à reprendre le pouvoir et la situation qu'ils détenaient auparavant.

Ceux d'entre nous qui sont fidèles au régime des deux partis se sentent parfois un peu malheureux en face du manque de finesse dont l'opposition actuelle fait preuve parfois lorsqu'il s'agit de saisir une occasion. Elle montre une tendance à lancer des bordées si nombreuses qu'elles manquent toutes le but ou à s'attaquer à des sujets qui, aux yeux de la population, font la force du gouvernement. Le sujet des relations fédérales-provinciales entre, à mon avis, dans la seconde catégorie.

La région que je représente s'intéresse à la question que l'honorable député a soulevée, celle des relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et le rôle de chacun dans un État fédéral. Les puristes diraient sans doute que le Canada n'est pas précisément un État fédéral, mais plutôt un État quasi fédéral; toutefois, notre évolution s'est certainement produite en ce sens. Au cours des années, on a parlé d'une constitution rigide. Bien entendu, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne représente qu'une partie de notre constitution. Nous avons constaté de la souplesse et, si on me permet l'expression, une évolution continue. Aucune région de notre pays ne s'est plus souciée et n'a éprouvé davantage le besoin du remaniement des relations fiscales de la nation que la nôtre. Un grand érudit qui fut aussi un politique et un éminent homme d'État, feu M. Norman McLeod Rogers, déclara un jour ceci:

> Une fédération va à l'encontre de son but essentiel si au moyen d'aménagements constitutionnels ou de programmes mis en œuvre par le gouvernement national elle affaiblit graduellement l'une ou plusieurs des collectivités provinciales qui la composent.

Voici vraiment l'occasion pour le représentant d'une circonscription des provinces Maritimes de formuler une observation qui rejoint la présente discussion et peut se rattacher directement à certaines initiatives antérieures des gouvernements de notre pays et aux initiatives actuelles du gouvernement du Canada. Depuis de longues années, j'en suis sûr, la Chambre entend des discours sur les réclamations des provinces Maritimes, car l'économie de notre région a été victime d'injustices. Nous sommes entrés dans la confédération en une période de grande prospérité, mais notre âge d'or, semble-t-il, est depuis longtemps révolu. Une foule de choses que nos gens avaient été amenés à prévoir en raison de cette nouvelle entité plus large ne se sont pas produites ou ont fort tardé à se réaliser.

Nous des provinces Maritimes avons observé l'essor de notre grand pays vers l'Ouest puis vers le nord. Cette nouvelle expansion vers le nord a frappé notre imagination comme elle a étonné le reste du Canada. Mais à mesure que notre grand pays franchissait de nouvelles étapes de mise en valeur, nous avons souvent eu l'impression d'être laissés à l'arrière dans la région où tout a commencé.

De toutes les questions âprement discutées des relations fédérales-provinciales où les provinces Maritimes sont en cause, il en est une qui à mon sens n'a jamais approché du stade du règlement définitif et n'a jamais fait l'objet d'un examen approfondi. Il s'agit de la question des grandes étendues qui se déroulent vers le nord. Nous souhaitons ardemment y voir un bel essor et nous savons qu'il se produira sous la direction géniale du gouvernement actuel. Mais n'oublions pas que pour être mis en valeur, le nord doit l'être par un Canada uni; or les provinces Maritimes forment un élément important de cette union.

Une ou deux fois seulement dans l'histoire de notre pays, nous avons semblé trouver un homme d'État qui reconnaissait l'importance de ce fait. A mon avis, il passera à l'histoire comme un de nos plus grands chefs pour en avoir mesuré la portée. Je songe à sir Robert Borden. En 1912, un honorable député du Nouveau-Brunswick a déclaré à la Chambre des communes:

> La superficie des trois provinces Maritimes n'est que de 52,000 milles carrés, et l'on propose sur-le-champ, sans consulter les autres provinces, sans demander l'avis du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île du Prince-Édouard, d'ajouter quelque 200,000 milles carrés au territoire de la province du Manitoba.

Le premier ministre d'alors a répondu plus tard:

> J'aimerais faire remarquer à mon honorable ami que l'un de ses propres collègues de l'autre côté de la Chambre a soulevé cet après-midi une question importante, et qu'il a exprimé une opinion que mon honorable ami n'est peut-être pas porté à appuyer. Il a déclaré notamment que, lorsque la question du transfert de ressources naturelles aux provinces des prairies sera à l'étude, on devra attacher de l'importance aux réclamations faites par certaines provinces du Canada et en particulier par les trois provinces Maritimes dont on n'a pas étendu les limites, qui sont, en fait, assez difficiles à étendre en raison de leur situation naturelle.

Dans les jours à venir, nous souhaitons ardemment que l'on tienne compte de pareilles considérations.

Monsieur l'Orateur, en étudiant la question des relations fédérales-provinciales, j'estime qu'il serait opportun de considérer la province de l'Île du Prince-Édouard, ma province natale, comme une sorte de pierre de touche. Pourquoi serait-elle l'endroit approprié pour y faire l'examen de ce problème? Une des raisons c'est, naturellement, que la confédération a pris naissance dans ma province. Charlottetown est le berceau de la confédération et on peut au moins attendre de nous que nous exprimions un sentiment de paternité à l'égard du régime. C'est aussi la province la plus petite et celle où les contributions du Trésor fédéral jouent proportionnellement le plus grand rôle dans le budget provincial.

En effet, l'Île du Prince-Édouard forme le critère idéal pour juger de la sagesse de tout gouvernement national qui se préoccupe du développement de la nation. Au dire du rapport Rowell-Sirois, la province ne constitue pas une unité satisfaisante du point de vue des finances publiques et particulièrement du point de vue des recettes. L'économie axée sur la production alimentaire, la basse moyenne de la valeur nette découlant de la production agricole et l'absence du caractère urbain se reflètent dans un taux global de propriété foncière n'atteignant que le cinquième de la moyenne nationale par habitant. Comme la province ne possède pas de terres de la Couronne, il est naturel qu'elle n'en retire pas de revenus. Dans ces circonstances, la province de l'Île du Prince-Édouard s'est trouvée dans la nécessité, au cours des années, d'imposer, comme on l'a dit, toutes choses tangibles et intangibles.

Une autre raison qui pourrait, à mon avis, être avancée, c'est qu'au cours des années, de toutes les provinces du Canada, aucune n'a été aussi fidèle au parti libéral. Pendant vingt-trois ans, la province a eu un gouvernement libéral. En 1935, précisément de mon village natal, a surgi un chef libéral qui a conquis tous les sièges de l'assemblée législative et pendant quatre années il n'y avait pas une seule voix dans l'opposition. Sur le plan fédéral, on considérait l'Île du Prince-Édouard comme un refuge pour les membres du cabinet. De temps à autre, on attribuait des comtés sûrs de l'Île du Prince-Édouard aux ministres qui devaient se transporter d'un endroit à l'autre. Nous avons eu le ministre des Finances, M. Dunning, dans le comté de Queens; et dans le comté particulièrement sûr de Prince, l'ancien premier ministre, M. King, a trouvé refuge pendant une courte période. Nous avons eu également M. Ralston. Le comté de Prince a élu des libéraux de 1904 à 1957, alors que mon collègue a brisé la barrière du son, si l'on peut dire, et en 1958, il a réussi de nouveau; il a centuplé le chiffre de sa majorité. C'est peut-être symptomatique...

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a la parole pour motiver son rappel au Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'aime pas interrompre un confrère de l'enseignement, mais j'ai un peu de peine à rattacher ce récit très intéressant à la motion à l'étude. Aussi me suis-je demandé si l'honorable député le pouvait.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu ce que vient de dire l'honorable député. Quand il s'agit d'une motion comme celle qui nous occupe, les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces sont d'une grande importance. Nous devons certes discuter les besoins relatifs des provinces et les rattacher au revenu national, ce qui n'est pas étranger, je pense, au sujet à l'étude. Je ne peux que regretter de n'avoir pu inclure l'honorable député dans ma liste de ministres. Terre-Neuve, avant-dernière province libérale de notre pays, a pu le faire. Ce que ses habitants pensent des ministres expatriés, je ne saurais le dire. L'Île du Prince-Édouard...

M. l'Orateur: Comme l'honorable député de Bonavista-Twillingate a invoqué le Règlement et que l'honorable député qui a la parole s'est expliqué là-dessus, il serait bon, je pense, de rappeler à l'opinant que la motion dont la Chambre est saisie est conçue en ces termes:

> Cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale...

C'est là la question de fond à l'étude. La question de savoir s'il est nécessaire ou désirable de réunir une conférence fédérale-provinciale ouvre la porte à une discussion sur les relations fédérales-provinciales vues sous l'angle de cette nécessité.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention d'étudier l'état financier d'une province en ce moment par rapport à l'évolution antérieure de façon à plaider que la modification n'est pas une question pressante au moins pour ce qui est de cette province. Je vais essayer de rattacher mes propos plus clairement et plus directement à la question étudiée.

Au cours des ans, on a insisté sur la nécessité d'une plus grande aide financière pour ma province, non seulement aux conférences fédérales-provinciales, mais chaque fois que

les relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en ont fourni l'occasion. Au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale, le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard a rappelé l'état de choses antérieur qui était attribuable aux malheureuses difficultés économiques que la province subissait sans que ce soit de sa faute. A l'origine, en 1873, on nous a accordé une subvention de $45,000, mais elle a été presque totalement absorbée par le service de la dette sur un prêt considérable de $800,000 qui était devenu nécessaire par certaines opérations financières de ma province. En 1887, notre subvention a été augmentée de $20,000; en 1900, elle l'a été de $30,000 et, en 1912, elle a été portée à $100,000. C'était un gouvernement conservateur qui était alors au pouvoir, tant dans l'Île du Prince-Édouard qu'à Ottawa. C'est alors que la question de la propriété publique des terres septentrionales a été étudiée avec beaucoup de sympathie par M. Borden et M. White. En 1934, notre subvention a été augmentée de $275,000.

La situation actuelle de l'Île du Prince-Édouard et celle des provinces Maritimes en ces derniers temps a été très bien exposée par bien des gens qui ont étudié l'expansion économique sans égal du Canada. Le rapport de la Commission Gordon me paraît à ce sujet un document remarquable. Nous sommes si loin derrière les autres qu'on a donné à entendre qu'il vaudrait peut-être mieux, pour rehausser le niveau d'existence, que certains des nôtres émigrent vers d'autres régions du Canada. Certes, cela a tendu les relations fédérales-provinciales dans tout le régime fédéral canadien. Malheureusement, certains sont partis, et la situation des provinces pauvres s'est trouvée encore aggravée du point de vue des revenus. Au cours des nombreuses années où le parti libéral a été au pouvoir, la vexante question des relations financières est souvent revenue sur le tapis. Ma province n'a cessé de réclamer plus d'aide, et l'on a rejeté une foule de ces appels. A une occasion, au lieu de recevoir plus d'aide, le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a reçu une note réclamant $1,142,000 par suite de l'accord de 1952 parce que l'autorité fédérale avait mal calculé la projection du chiffre de la population.

En 1957, un nouvel espoir a commencé de luire pour les provinces Maritimes, notamment pour l'Île du Prince-Édouard où nous avions essuyé une série de vicissitudes fâcheuses. Avec un empressement étonnant le gouvernement actuel a pris l'initiative de verser une subvention de rectification aux provinces de l'Atlantique.

[M. Macquarrie.]

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela se traduit par un montant supplémentaire de 2 millions et demi de dollars chaque année pour la province de l'Île du Prince-Édouard, soit $100 par habitant sur une période de quatre ans. C'est une somme qui représente presque un tiers du budget provincial et la plus importante subvention que notre province ait jamais reçue d'Ottawa depuis la confédération. C'est le résultat de la conférence convoquée par le gouvernement actuel peu après son arrivée au pouvoir.

C'est intéressant de remarquer à quel point nos honorables vis-à-vis se préoccupent de la promptitude à remplir les promesses. On pourrait aussi rappeler certaines des promesses électorales qui ont été faites en 1919. Si nos amis veulent vraiment retourner en arrière, ils pourraient remonter jusqu'à 1883. Une raison importante du déséquilibre économique parmi les provinces provient de ce que certaines provinces sont privées de services sociaux qui existent dans d'autres. Dans la petite province de l'Île du Prince-Édouard qui, comme je l'ai dit, peut servir de pierre de touche de la ligne de conduite actuelle, nous constatons quelque amélioration par suite des négociations fédérales-provinciales menées par le gouvernement actuel. Les instituteurs sont mieux payés, même s'ils ne le sont pas encore assez; on construit des routes, ce que la province n'avait pu se permettre. Partout, dans tous les domaines, on est témoin de progrès parce que le gouvernement a rendu justice à la petite province de l'Île du Prince-Édouard.

En passant, il y a peut-être lieu de noter que le gouvernement fédéral engage une partie plus forte que jamais des dépenses totales dans la province; le poste le plus considérable de l'histoire (11 millions) figure dans les crédits que nous espérons adopter. A propos d'une des déclarations faites hier, est-ce une insulte à la province? Est-ce du mépris? L'Île du Prince-Édouard a-t-elle été insultée par la façon dont le gouvernement actuel a dirigé les relations fédérales-provinciales? Je n'ai guère besoin de signaler que ce n'est pas vrai. A propos de cette situation, le *Guardian* de Charlottetown, numéro du 28 janvier 1958, renfermait l'article suivant:

> Notre principal grief à l'égard du gouvernement St-Laurent était la façon dont nos réclamations fiscales étaient négligées, ce qui nous forçait à imposer d'autres impôts et provoquait une vigoureuse condamnation de la part de députés libéraux et de députés conservateurs siégeant à l'assemblée législative. L'honorable M. Harris n'avait rien à nous offrir qui corresponde à ce que le gouvernement Diefenbaker fait maintenant par des lois. Et pourtant les libéraux prétendent que la situation financière du pays était bien meilleure sous leur régime qu'à l'heure actuelle.

Il y aurait lieu de se tourner vers le chef du gouvernement, le premier ministre Matheson, qui en ce rendant à une manifestation qui a eu lieu au milieu de janvier 1958 a déclaré que son parti chercherait à traiter les provinces Maritimes mieux que le parti libéral ne les avait encore traitées. Il a ensuite fourni une petite explication sur le résultat des élections: "Voilà pourquoi les libéraux ont été défaits en juin dernier. Ils n'ont pas même donné aux provinces Maritimes des demi-mesures." Ceux qui disent que le gouvernement actuel a insulté les provinces du Canada ont suscité une indignation bien justifiée. Les événements dont j'ai parlé se sont produits dans la province qui peut-être plus que toute autre méritait d'être considérée de nouveau et avec un peu plus de soin.

Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle. Certains rient et se moquent de l'expression "la nouvelle vision". Mais ce n'est pas une plaisanterie dans les provinces Maritimes, car nous étions presque découragés et déprimés intellectuellement, ce qui pouvait nous faire grand tort. C'est parce que sur la scène est apparu un homme qui avait une vision nationale,—et nul ne peut avoir de vision nationale s'il ne se soucie pas des problèmes de toutes les provinces,—l'espoir sembla possible enfin. Cet homme, le premier ministre actuel, s'est présenté avec cette vision nationale et il a pris les mesures nécessaires pour remédier à la situation où nous nous trouvions.

Et pourtant il y a encore des gens qui disent que le gouvernement n'a fait que de lents progrès. Je peux indiquer des mesures gouvernementales qui sont mises en œuvre aujourd'hui dans l'Île du Prince-Édouard et qui n'auraient pas été réalisables si le gouvernement fédéral actuel n'était pas venu au pouvoir. Que personne, dans notre province insulaire, ne prétende que le présent gouvernement se soit montré négligent dans le domaine que nous étudions. Personne ne prétend ici qu'on nous ait accordé une pleine mesure; personne d'entre nous ne dira au présent gouvernement qu'il a entendu les dernières revendications des provinces Maritimes. Mais le sens de la réalité et des convenances nous force à reconnaître que, dans ce domaine, le gouvernement a agi, et a agi en prenant les provinces en considération.

C'est peut-être inévitable que dans toute manœuvre politique, le parti de l'opposition cherche certains moyens de se rendre populaire mais j'estime que dans cette question, le choix de l'opposition n'a pas été heureux. C'est peut-être un peu comme le ballon qui a été mentionné hier dans une réunion, en Ontario.

La réponse à la question des relations fédérales-provinciales dont nous sommes saisis peut se trouver le plus aisément dans les provinces Maritimes, où elle est soulignée et mise en évidence. On n'a pas besoin de s'en tenir à ce que disent les membres conservateurs du Parlement. La réponse se retrouve sur les lèvres des chefs de ces régions,—hommes de tous les partis qui se sont consacrés davantage aux régions où ils vivent, qu'à la politique de parti,—et je pourrais, si je voulais, citer des journaux des Maritimes les plus sympathiques aux libéraux et faire consigner dans le hansard des éloges et des félicitations adressés au présent gouvernement pour avoir pris des mesures qui avaient été négligées depuis si longtemps par ses prédécesseurs et pour avoir rendu à la région d'où je viens cette justice qui lui avait été refusée si longtemps et à laquelle elle a droit.

Maintenant enfin on a trouvé un moyen de fournir aux habitants de ma région l'occasion d'aller de l'avant avec le reste du Canada vers l'avenir magnifique qui l'attend.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Je ne me propose pas, monsieur l'Orateur, de répondre directement à l'historien très érudit de la circonscription de Queens qui vient de parler. Je n'ai aucun doute que, dans un bien bref délai, l'un de nos collègues des provinces Maritimes répondra à ce discours très intéressant et extrêmement bien débité. Je m'interesse surtout à certains points soulevés hier soir par le ministre des Finances (M. Fleming) au cours de son discours grandiloquent. Malheureusement, comme cela se produit souvent quand il a recours à ce genre d'éloquence emphatique, il ne nous a pas beaucoup parlé de la résolution qui est à l'étude, mais il a plutôt claironné à la manière d'un bonisseur à chapeau de soie sur d'autres aspects de l'administration gouvernementale. Ensuite, évidemment, il a donné le signal, de la manière typique, en élevant la voix, à la fin de son long discours à mesure que ses arguments faiblissaient et il a reçu, comme il s'y attendait, les applaudissements du fort groupe de sympathisants qui sont derrière lui. Son discours a semblé soutenir, à ce moment-là, que la force prime le droit.

J'estime que nous devrions témoigner tant soit peu de sympathie à l'égard du ministre des Finances parce qu'en plusieurs occasions, au cours des dix-neuf derniers mois,—quelqu'un hier soir a dit 16 mois mais je rappelle à la Chambre que dans une semaine, il y aura 20 mois,—depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir on a certainement soumis brutalement au ministre de nombreux faits indiscutables. Ce que je veux

dire, c'est que malgré cette sorte d'art oratoire, le pays, qui voit au delà de toutes ces fleurs de rhétorique, s'inquiète beaucoup de voir le gouvernement se délester de tant de promesses. Malgré les arguments d'hier soir, je rappelle au ministre des Finances que le brouillard ne se dissipe pas par l'action de ventilateurs ou même de moulins à vent. Je tiens à lui rappeler une phrase que je l'ai entendu répéter au moins dix fois ici même, c'est qu'un arbre est jugé à ses fruits. Le public, j'en suis sûr, rapproche promesses et actes.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) est connu comme un grand admirateur de Lincoln. Il n'a sûrement pas oublié un des sages dictons de Lincoln selon lequel il ne faut pas promettre ce qu'on ne doit pas promettre, sous peine d'être obligé de faire ce qu'on ne peut pas. Telle est la situation dans laquelle le premier ministre s'est trouvé si souvent dernièrement.

Je n'ai pas l'intention pour l'instant de m'arrêter à certaines des prévisions nouvelles sur le partage du produit de l'impôt, réitérées encore une fois par le ministre des Finances dans son discours d'hier soir. La Chambre sait bien qu'une résolution inscrite au *Feuilleton* lui permettra de scruter de plus près les résultats financiers du maintien de la formule de partage des impôts dont il a été question. Hier soir, le ministre et moi avons échangé quelques mots quant à savoir si le ministre avait depuis le début, depuis la mise en application de la formule il y a un an, considéré ces données comme des estimations. Je voudrais simplement faire remarquer que le 27 janvier 1958,—je me suis trompé d'un jour car cela a eu lieu au cours de la séance suivante de la Chambre et j'ai dit le 25 janvier hier soir,—ainsi qu'en témoigne la page 4036 du hansard, le ministre des Finances, à propos de la nouvelle formule, qu'il a annoncée en si grande hâte, probablement parce qu'il pensait que la dissolution était très proche, a dit ce qui suit:

> Pour l'année financière qui commencera le 1er avril prochain, elle assurera...

J'insiste sur le mot "assurera".

> ...une somme supplémentaire de $62,203,000...

Je dois admettre que dans le tableau qui figure au hansard, il est écrit en tout petits caractères: "estimation". Malgré le démenti du ministre qui a dit hier soir que jamais il n'avait employé le mot "assurera", je dois attirer l'attention des députés sur la page 4036 du hansard du 27 janvier 1958. La question dont nous sommes saisis ne concerne pas certains des points soulevés par le ministre hier soir; la question est la suivante: pour quoi ne réunirait-on pas une conférence fédérale-provinciale avant d'étudier la résolution que le ministre a inscrite au *Feuilleton*.

La motion qu'avait présentée l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), et que j'ai appuyée hier, figure à la page 867 du hansard du 9 février. Puisque nous en sommes à une autre séance de la Chambre, je crois qu'il y a lieu de la répéter. La voici:

> Cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale pour étudier des graves problèmes d'intérêt commun tels le chômage et les relations fiscales.

Voilà la question qui devrait retenir notre attention. Je me rappelle parfaitement qu'il y a une centaine de députés actuels qui n'étaient pas à la Chambre au moment où la proposition de janvier 1958 a été soumise. Je crois qu'il serait bien utile que soit consignée en termes formels et précis l'assurance qu'on nous avait donnée qu'il ne s'agissait que d'une mesure provisoire, et qu'une conférence fédérale-provinciale allait être convoquée ultérieurement. Je me reporte au communiqué de novembre 1957, qui, à cette époque, précisait en termes extrêmement nets qu'on avait l'intention de tenir au cours de la nouvelle année une autre conférence fédérale-provinciale.

C'est là l'accusation que la motion à l'étude tend à porter contre le gouvernement. Il ne remplit pas une promesse qu'il avait fermement ancrée dans l'esprit des Canadiens. A maintes reprises le ministre des Finances lui-même a souligné, en janvier 1958, qu'il s'agissait simplement d'une mesure provisoire. D'autre part, il y a au *Feuilleton* une proposition qui vise à renouveler la formule pour une autre année. Le ministre a dit que c'était une mesure provisoire pour la prochaine année financière. Je souligne ses paroles: "la prochaine année financière".

Au cours du débat qui s'est alors déroulé, —j'en reparle parce qu'il y a ici de nombreux députés nouveaux,—l'ancien représentant de Winnipeg-Nord-Centre, sagace comme il l'était, a fait voir qu'il pouvait y avoir anguille sous roche. Le 28 janvier 1958, il disait, comme en fait foi la page 4127 du hansard, que la période provisoire pourrait durer longtemps. Je crois qu'il a prophétisé fort juste. Le ministre des Finances a dit alors que la mesure provisoire satisfait aux besoins immédiats, je souligne le mot "immédiats", des provinces. Il a dit que lorsque le temps sera venu et que l'occasion se présentera,—je souligne le mot "occasion",—de reprendre la conférence fédérale-provinciale, il va sans dire qu'elle sera reconvoquée.

Les membres du parti ministériel qui sont en bons rapports avec le premier ministre

du Manitoba ou le premier ministre de l'Ontario pourraient dire s'ils estiment que les nécessités immédiates de ces provinces ont été comblées.

Le député d'Essex-Est nous a donné hier, avec sagacité, je pense, quelques-unes des raisons possibles de la remise à plus tard de cette conférence. J'ajouterai que je suis porté à croire que, dans le cas du premier ministre du Manitoba, la conférence est peut-être remise à plus tard parce qu'il ne veut pas se montrer moins bon défenseur de sa province que ses prédécesseurs lorsqu'ils ont assisté à des conférences fédérales-provinciales. Pour ce qui est du premier ministre de l'Ontario, je suis porté à penser que la difficulté, de ce côté, c'est que, contrairement à la situation qui existait il y a dix-huit mois, il ne désire peut-être pas qu'il soit démontré qui est aujourd'hui le véritable sahib au sein du parti conservateur.

Hier soir, le ministre a parlé de la formule "c'est à prendre ou à laisser". A ce sujet je crois certainement pouvoir lui rappeler une publication que dans le passé il a maintes fois citée lui-même alors que nous discutions des questions de cette nature. Je veux parler du rapport provisoire de la *Canadian Tax Foundation* et des observations qu'il contenait au sujet des propositions de 1955-1956. Il y était question, en particulier, de cette formule "à prendre ou à laisser". Dans le cinquième critère sur l'intérêt d'une formule du genre et de l'attitude "à prendre ou à laisser", M. Perry fait l'observation suivante:

> A cet égard, l'auteur a réussi un équilibre délicat. Il ne s'y trouve presque rien de nature à incliner une province dans un sens ou dans l'autre.

Je demande à la Chambre, et en particulier au ministre des Finances quelle différence peut bien exister, à l'exception d'un chiffre, entre la proposition qu'il a avancée cette session-ci et à la session précédente et la proposition de 1956 si amèrement condamnée par lui et ses collègues? Il y a deux différences. Un chiffre de la formule a été modifié qui, de 10, est passé à 13 p. 100. Il y avait un autre élément désavantageux pour les provinces, puisque la proposition révisée, se garde à propos de la nouvelle formule de 3 p. 100 de toute mention de stabilisation.

Le ministre des Finances a eu en 1956 des choses très amères à dire de la formule. Je veux que la Chambre ait une idée des termes dont il s'est servi lorsqu'il poussait les hauts cris devant les événements vus par le petit bout de la lorgnette. Cette formule, qu'il s'apprête maintenant à soumettre pour la deuxième fois à l'approbation de la Chambre, sans autres exceptions que de menus changements dont un en faveur du Trésor fédéral, voici ce qu'il en disait le 23 juillet 1956 (page 6511 du hansard du 23 juillet 1956):

> Quant aux détails de la formule, qu'il suffise de dire pour l'instant que c'est un dédale actuariel pour la plupart des citoyens. La formule elle-même embrouillera la plupart des gens. Des expressions comme les "versements de péréquation fiscale", les "versements de stabilisation de revenus provinciaux", les "conventions de location de domaines fiscaux", le "produit national brut", "le revenu moyen des particuliers", et d'autres dont cette formule est pleine donnent bien du mal au citoyen moyen qui veut saisir les nuances de la formule.

Eh bien, il semble que les subtilités de la formule ont plu au ministre des Finances, car nous sommes en présence d'une résolution qui à nouveau met en avant cette formule avec seulement les quelques modifications que j'ai soulignées. Mais je dis à la Chambre que le point important est le suivant: le gouvernement agit de façon tout à fait illogique. En 1956, il était d'avis qu'en l'absence d'une preuve de l'assentiment des provinces, le Parlement ne devrait pas être appelé à accepter cette formule. Je voudrais savoir si qui que ce soit au gouvernement nous dira que cette formule, plutôt que l'autre, a reçu le consentement unanime ou au moins celui de la majorité des premiers ministres des provinces.

Voici quelle a été l'attitude du chef de l'opposition, l'honorable M. Drew, à ce moment-là. Il a dit, comme le rapporte le compte rendu du 16 juillet 1956, à la page 6216:

> Un gouvernement qui ne cherche pas une solution à ce problème et qui donne à cette question la forme d'un statut rigide avant qu'il y ait eu accord est un gouvernement qui n'est pas digne de gouverner.

Quelle preuve le gouvernement peut-il nous fournir du fait qu'on approuve davantage cette formule aujourd'hui? Hier l'honorable député d'Essex-Est a exposé d'excellente façon à la Chambre les commentaires des premiers ministres de l'Ontario et du Manitoba. Nous avons entendu parler du premier ministre de la Saskatchewan qui juge peut-être de façon neutre le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé. Voici ce que le premier ministre de la Saskatchewan a dit au sujet des intentions actuelles du présent gouvernement par rapport à ce qui est arrivé au cours des années écoulées:

> L'ancien premier ministre Louis St-Laurent et feu W. L. Mackenzie King avaient du moins discuté les finances fédérales-provinciales.

Ce n'est pas, bien sûr, ce qui se fait actuellement. Le ministre des Finances a voulu railler le député d'Essex-Est hier soir lorsqu'il a pris la parole à propos de cette proposition. Il a dit que les habits du député d'Essex-Est ne lui allaient pas très bien. Eh bien, je

dirai au ministre des Finances qu'il y a toujours augmentation considérable de la quantité d'habits d'occasion lorsque le pays a un gouvernement tory. De plus, je tiens à rappeler à la Chambre qu'il n'y a jamais eu de conférence fédérale-provinciale qui n'ait pas été le résultat de certaines modifications apportées à une proposition avancée par le gouvernement fédéral. L'occasion n'en est pas fournie lorsqu'on nous demande simplement de renouveler la présente formule.

Nous devons, je pense, nous demander pour quelles raisons il n'y a pas de conférence fédérale-provinciale, en dépit des promesses très fermes que le premier ministre a faites durant deux campagnes électorales, en dépit de ce que dit le communiqué qui a suivi la conférence fédérale-provinciale de novembre 1957, et en dépit de l'assurance que le ministre des Finances a donnée il y a un an que la proposition était provisoire pour l'année financière courante. Je pense que l'honorable député d'Essex-Est a eu aussi des observations judicieuses sur ce point. Il a parlé du déficit et d'un effort évident pour ne pas gêner des premiers ministres conservateurs provinciaux qui doivent subir prochainement des élections.

Toutefois, je crois qu'il y a encore d'autres raisons, à propos desquelles le ministre des Finances est resté étrangement silencieux. D'ordinaire, il n'est pas à court de mots, mais pour expliquer pourquoi il n'y a pas de conférence, il a été singulièrement silencieux. La principale raison pour laquelle il n'y a pas de conférence fédérale-provinciale, c'est que le gouvernement, dans ce domaine comme en bien d'autres, est incapable de prendre une décision pratique. Il conserve simplement l'attitude qu'il a affichée à l'égard de bien d'autres questions importantes et urgentes, celle d'attendre les événements, et en attendant il se contente de rester les bras croisés.

L'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a été assez sagace, comme il l'est d'ordinaire, dans les questions de ce genre. Le 3 juin 1958, comme en fait foi le hansard à la page 843, il a déclaré:

> Si le gouvernement ne fait rien pour modifier la loi à la présente session et si les événements suivent leur cours normal, nous serons en présence d'une autre situation urgente vers février ou mars prochains et alors les honorables députés qui siègent en face diront qu'une autre crise s'est produite parce que,—et c'est dans ce sens-là qu'ils parleront, —"vous avez prononcé tellement de discours que nous n'avons pas eu le temps de convoquer une conférence fédérale-provinciale". Encore une fois, nous nous trouverons en présence d'un autre décret unilatéral. Cela n'est tout simplement pas suffisant.

Ces propos une fois de plus tenaient de la prophétie. Le gouvernement bien entendu a fourni des raisons fort piètres. L'une d'entre elles était que le Parlement était en session.

Nous avons eu bien des conférences fédérales-provinciales alors que le Parlement siégeait. On a invoqué que les assemblées législatives siégeaient. Il y a eu des conférences fédérales-provinciales quand les assemblées législatives siégeaient, et je sais bien que si le premier ministre et le ministre des Finances envoyaient maintenant des invitations aux premiers ministres des provinces, ils s'arrangeraient pour avoir la permission de s'absenter des assemblées législatives afin de se rendre à une conférence de cette importance. Je suis d'avis qu'on les invite.

Une autre vraie raison pour laquelle il n'y a pas eu de conférence durant toute cette période, malgré les très fermes et retentissantes déclarations à ce sujet, tient à ce que le gouvernement actuel n'a pas de programme à soumettre à cette conférence éventuelle. Il n'est pas fixé sur son programme. A ce propos, nous avons bien lieu de soutenir cette opinion car, lorsque plusieurs membres éminents du ministère actuel siégeaient dans l'opposition, ils se sont dits peu satisfaits de la formule que nous avions pour partager les impôts entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je puis citer d'innombrables déclarations de membres du cabinet actuel qui porteraient n'importe qui à conclure qu'ils voulaient un nouveau programme. Ils ont parlé de répartir à nouveau les pouvoirs d'imposition et les pouvoirs constitutionnels. Nous sommes bien fondés à demander au cabinet s'il abandonne et rejette les vues qu'il a si souvent exprimées à la Chambre par le passé.

Le 16 juillet 1956, comme en fait foi la page 6232 du hansard, le ministre actuel du Revenu national a déclaré:

> Les membres de notre parti croient et ont dit à maintes reprises qu'il y a lieu de répartir à nouveau les fonctions, les pouvoirs d'imposition...

C'est l'attitude qu'a adoptée le Solliciteur général (M. Balcer). Au cours de cette même année-là, le ministre du Commerce (M. Churchill),—je vais citer également ce qu'il a dit plus tôt,—déclarait ce qui suit, comme en fait foi la page 6282 du hansard du 17 juillet:

> Cependant, on ne s'attaque pas au fond du problème, c'est-à-dire à la répartition des obligations entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Puis, il y a le ministre de la Justice (M. Fulton), comme en fait foi la page 6561 du hansard du 23 juillet 1956, qui a parlé d'échanges de responsabilités constitutionnelles. Est-ce là ce à quoi songe le gouvernement? Si tel est le cas, on peut présumer que les premiers ministres des provinces aimeraient le savoir au plus tôt. C'est effectivement ce à quoi songeait le ministre du Commerce le 10 mai 1955, comme en fait foi la page 3832 du hansard:

> Il se peut que les conférences fédérales-provinciales continuent à se révéler nécessaires au

Canada. Dans ce cas, elles devraient uniquement s'occuper du problème essentiel: la division des responsabilités administratives entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux et la répartition des domaines d'imposition.

Nous avons entendu attribuer au ministre du Commerce le mérite d'avoir été l'architecte des victoires du parti conservateur au cours des dernières campagnes électorales.

L'hon. M. Pickersgill: C'est lui-même qui s'accorde ce mérite-là.

M. Benidickson: C'est lui-même qui s'accorde ce mérite-là, comme quelqu'un vient de le dire, mais, à tout événement, est-ce là un indice qu'il va devenir l'architecte de la ligne de conduite du gouvernement en matière de relations fédérales-provinciales? Je le demande à la Chambre, monsieur l'Orateur, quelles sont les chances d'aboutir à quoi que ce soit d'utile avec des groupes d'études formés de fonctionnaires des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, s'ils veulent tous connaître les vues des nombreux nouveaux gouvernements provinciaux ainsi que celles du nouveau gouvernement fédéral? Ils savent tous que les membres du gouvernement fédéral ont exprimé un si grand nombre de vues dans le passé qu'un changement très considérable pourrait bien se produire dans le régime maintenant qu'ils occupent le pouvoir.

Je dis que nous mettons la charrue devant les bœufs en proposant que des fonctionnaires, agissant dans le noir et sans instructions de chefs politiques, se réunissent sans savoir ce que sont les programmes de leurs chefs politiques. Nous avons des doutes à propos de la péréquation. Comment des fonctionnaires peuvent-ils se réunir avec quelque assurance quand il y a doute même quant à ce qui pourrait rallier l'accord de leurs chefs politiques?

Le ministre des Finances se garde bien de révéler sa manière de voir en ce qui concerne la péréquation. Il parle bien de péréquation, mais quand nous cherchons à découvrir de quelle sorte de péréquation il s'agit exactement, nous nous apercevons que le ministre garde le grand silence. Le 2 juin 1958, comme en fait foi le compte rendu, à la page 779, on a essayé de découvrir quelles étaient les vues du ministre à cet égard. Au sujet de la péréquation, l'honorable député d'Essex-Est a posé au ministre la question suivante:

> Devons-nous en conclure que le ministre fait maintenant sien le principe de la péréquation selon la situation des deux premières provinces?

Le ministre des Finances a répondu:

> Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

En effet, il n'a donné aucune précision sur le genre de péréquation qu'il songeait à accorder. Quelles sont les autres causes du manque de ligne de conduite? A mon sens, le chef du groupe cécéfiste a fait hier une observation assez sensée lorsqu'il a parlé du gouvernement globe-trotter et affirmé qu'il ne restait sur place, durant l'intersession, simplement pas assez de ministres directement compétents en la matière pour régler pareils problèmes. L'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) n'est pas le seul à penser de la sorte. Il s'en trouve beaucoup d'autres qui ont exprimé les mêmes vues. Je cite un extrait du *Tribune* de Winnipeg, qui n'est pas en mauvais termes avec le présent gouvernement. Voici ce que publiait ce journal durant l'intersession:

> Sous la direction du premier ministre qui ne peut rester en place, le cabinet conservateur se révèle comme le groupe d'administrateurs le plus bougeotteux dans l'histoire du pays.

Je pense que tout député qui siège ici depuis quelque temps sait qu'il n'y a personne parmi les courriéristes parlementaires qui parle normalement en termes plus sympathiques du gouvernement conservateur que notre bon ami M. Norman MacLeod. Or voici ce qu'il écrivait le 14 janvier dernier:

> ...un registre qui tiendrait compte du va-et-vient des ministres du cabinet depuis leur accession au pouvoir révélerait une moyenne d'absentéisme qu'aucune entreprise privée ne pourrait se permettre de tolérer. A vrai dire, aucun événement international n'a été si peu important que quelque représentant du cabinet canadien n'ait jugé bon d'y assister.

L'autre jour, au sujet du discours du trône, le *Financial Times* faisait les observations suivantes:

> L'heure décisive a sonné. ...qu'on laisse le Ghana se reposer maintenant sur ses lauriers, que le monde fasse des déclarations au sujet d'une liberté indéterminée et exprimée en termes peu compromettants. Qu'on permette aux Asiatiques de s'occuper du moins pendant un certain temps de leurs propres affaires, tandis que le gouvernement du Canada s'occupera des siennes.

Ce sont là des pensées exprimées par des gens qui ne sont pas de la Chambre. La remarque du chef de la CCF à ce sujet a été assez perspicace. Une autre raison pour laquelle nous n'avons pas eu de conférence, c'est sans doute qu'à une telle conférence le cabinet actuel, surtout le premier ministre (M. Diefenbaker) et le ministre des Finances (M. Fleming), seraient sûrement interrogés sur la politique monétaire du gouvernement. Ils n'ont certainement pas hésité à en parler lors de la dernière réunion. Le 25 novembre 1957, comme on le constate à la page 11 du compte rendu, le premier ministre a déclaré:

> Au Canada même, il y a eu, au cours des trois derniers mois, une amélioration ordonnée et graduelle à l'égard de la rareté du crédit. Ceux qui sont appelés à suivre les cours du marché des obligations... n'ont pas été sans le remarquer.

Même au cours de la campagne électorale, la même chose a été dite. Nous pouvons même remonter au 14 mars 1958, jour où le premier ministre aurait déclaré à Calgary, suivant la *Tribune* de Winnipeg:

Le premier ministre a soutenu que les taux d'intérêt avaient beaucoup baissé par suite des mesures prises par le gouvernement depuis juin dernier...

Je me dois de citer également le ministre des Finances. Il ne voudrait qu'on le néglige. Au cours d'un débat semblable, il y a un an, le 27 janvier 1958, il a dit, comme en fait foi la page 4039 du hansard:

Cette politique de l'argent cher a été quelque peu adoucie...

Il parlait des municipalités.

...conformément à la ligne de conduite du gouvernement actuel.

La question que je soulève,—et je suis sûr que les premiers ministres provinciaux la soulèveraient aussi,—est celle-ci. Si lorsque les taux d'intérêt s'abaissent, la situation est attribuable à la ligne de conduite du gouvernement, quelle est la ligne de conduite du gouvernement qui a produit le taux d'intérêt le plus coûteux que nous ayons connu depuis 25 ou 30 ans? Évidemment, nous connaissons la réponse classique. La réponse classique, c'est que, vu la hausse du taux de l'intérêt, ce sont ces méchants Américains qui sont responsables. Mais quand les taux d'intérêt diminuaient, le premier ministre et le ministre des Finances ont dit que c'était à cause de la bonne administration du gouvernement. Je voudrais savoir si les membres du gouvernement estiment qu'ils ont récolté des votes en prétendant qu'ils étaient les auteurs des changements survenus dans les taux d'intérêt comme en font foi les citations que j'ai lues. Nous savons ce qui s'est passé ces derniers temps.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois devoir rappeler à l'honorable député qu'il s'éloigne un peu du sujet qui nous occupe.

M. Benidickson: Je disais, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'un point qui serait certainement soulevé par les premiers ministres provinciaux car le prix de l'argent est d'une importance capitale pour eux. Mais, monsieur l'Orateur, je quitte ce sujet en disant simplement que, même dans les numéros actuels du *Financial Post*, il est dit que ces taux d'intérêt vont probablement monter.

Par le passé, au cours de débats, sur ces questions, le ministre des Finances a toujours parlé de donner du large aux provinces pour leurs dépenses. Il a dénoncé la centralisation et a dit que l'administration précédente ne laissait pas le champ libre aux provinces. A une occasion il a prononcé une phrase

frappante. En 1956, ainsi qu'il est consigné au hansard aux pages 6519 et 6520, il a dit:

Dès que le chameau a réussi à enfiler sa tête dans la tente, il n'a plus eu de repos qu'il n'en eût délogé son maître.

Je me demande ce que penseront et diront les premiers ministres des provinces devant les prévisions présentées l'autre jour, notamment sachant les difficultés qu'ils ont à réunir les sommes qui leur seraient nécessaires.

On nous a beaucoup parlé des municipalités. L'été dernier, le ministre de la mise en valeur de la province d'Ontario a déclaré que tout l'argent qui viendrait d'Ottawa irait aux municipalités. Voilà qui est évidemment très intéressant pour les municipalités de ma province. De plus, on aurait pu croire, à de nombreux indices, que les municipalités pouvaient s'attendre, advenant un nouveau gouvernement, à une sorte de "new deal".

Bien sûr, les municipalités ont eu une conférence officieuse avec le nouveau gouvernement. Les réponses données par le Gouvernement au cours de campagnes électorales n'étaient certes pas celles qu'il réservait aux municipalités en septembre dernier. Puis-je citer ce qu'ont rapporté certains observateurs impartiaux, témoins du discours du premier ministre aux représentants des municipalités? Hier, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) a énuméré les six ou sept points ou demandes des municipalités. Je ne les répéterai pas, car mon temps de parole tire à sa fin. Voici cependant ce qu'a dit M. Harvey Hickey:

Elle...

Il parlait de la conférence avec les maires.

...était officieuse, si l'on veut dire par là que personne n'a donné quoi que ce soit.

Ensuite, dans le même article, M. Hickey dit qu'après que le premier ministre eut parlé aux représentants des municipalités, un journaliste a fait remarquer en plaisantant à un membre du cabinet la ressemblance entre ce qu'avait dit le premier ministre et ce que M. St-Laurent avait coutume de dire aux maires et aux reeves et, d'après cet article, le ministres aurait répondu:

Peut-être le discours a-t-il été rédigé par les mêmes personnes...

La ligne de conduite adoptée n'a pas beaucoup changé à cet égard. Je voudrais signaler rapidement quelques commentaires qu'on a faits à cette époque. Voici une manchette du *Tribune* de Winnipeg: "Le premier ministre jette une douche froide sur les espoirs d'obtenir une aide accrue". Une autre manchette porte "Le premier ministre informe les maires que le coût de la défense et du bien-être social empêche de verser des fonds aux villes".

Ce n'est pas sur ce ton que parlait naguère l'ancien maire d'Oshawa, qui occupe aujourd'hui un poste important au sein du cabinet actuel. Je veux parler du ministre du Travail (M. Starr). Il ne ménageait pas ses mots quand il parlait des besoins des municipalités. Il a dit, comme en fait foi un article de janvier 1957:

> Ce qu'il faut c'est un remaniement complet du pouvoir d'établir les impôts à long terme.

Il s'agissait de la politique à courte vue, pessimiste et impratique qui a suscité des dépenses excessives pour les municipalités.

J'ai parlé de certaines de ces questions. Je crois que l'administration devrait signifier quelle est son attitude au sujet de ces questions qui sont de première importance pour les provinces et les municipalités. En plus de ce dont l'honorable député d'Essex-Est a parlé hier dans son excellent discours, je pense que les provinces profiteraient d'une conférence pour savoir pourquoi on juge nécessaire de différer jusqu'à 1960 une conférence sur la conservation. Je crois que de nombreuses provinces,—particulièrement les provinces de l'Ouest et les provinces consommatrices de l'Est,—voudraient insister pour que le gouvernement agisse tôt, et explique quelle est sa politique en ce qui concerne le règlement concernant les industries du pétrole et du gaz. Le *Financial Post* soutenait cette semaine qu'en pareille matière tout délai pourrait coûter des centaines d'emplois en 1959. Voici comment l'éditorial présente cet état d'urgence:

> Les industries du pétrole, du gaz et les autres industries connexes doivent être promptement délivrées de leur purgatoire de craintes, d'appréhensions et d'incertitude pour que d'importants projets puissent être entrepris lors de la prochaine saison de construction.

Toutes ces questions ont une importance capitale pour le chômage. Je suis sûr que si le gouvernement s'en ouvrait aux premiers ministres des provinces, il en retirerait un immense bénéfice puisque tant d'efforts dans ce sens doivent être des efforts conjugués. Ce qui joue un grand rôle dans le chômage actuel, c'est que ces gouvernements restent devant un vide, et savent ce que le gouvernement fédéral envisage au sujet des questions que j'ai mentionnées et d'autres encore.

M. R. S. MacLellan (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront pour féliciter le gouvernement de ce qui me paraît être la politique la plus clairvoyante et la plus sympathique pour les provinces en matière de relations fédérales-provinciales depuis un quart de siècle. Depuis la dernière guerre, tous les députés le savent, de graves injustices avaient surgi entre les provinces et le gouvernement fédéral, surtout en ce qui concerne le partage des impôts. Au cours de ces dix ans, ces injustices sont parfois devenues si criantes qu'elles semblaient à certains égards compromettre la confédération. Les provinces et les municipalités ont toujours cherché une plus grande part du revenu national pour répondre au besoin croissant de services publics et sociaux. Pendant que les recettes du gouvernement fédéral augmentaient chaque année, la part des impôts qui revenait aux municipalités et aux provinces diminuait réellement, tandis que ces deux échelons de gouvernement devaient faire face à des besoins croissants. Finalement, devant la demande continuelle, le gouvernement précédent a cherché à apaiser les craintes de la nation en convoquant la conférence fédérale-provinciale de 1956. D'où est sortie, comme on le sait, la formule qui accorde, bien à contre-cœur, aux provinces, 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu, 9 p. 100 de l'impôt sur les sociétés et 50 p. 100 du produit des droits successoraux.

Ç'a été très intéressant, monsieur l'Orateur, d'entendre les propos du député d'Essex-Est (M. Martin), et de constater cette nouvelle prise de conscience, par le parti libéral, du problème que posent les relations fédérales-provinciales. Dans un discours vibrant, enflammé, il a mis au défi le gouvernement de demontrer qu'il remplissait les promesses qu'il a faites aux provinces, et il l'a mis au défi de satisfaire dès maintenant aux besoins des provinces. Dans ses propos, il a exposé une ligne de conduite nouvelle pour tous ceux qui avaient déjà entendu les libéraux parler des relations fédérales-provinciales. Il a créé l'impression que si les libéraux étaient au pouvoir, ils convoqueraient immédiatement une conférence fédérale-provinciale. Ils ouvriraient toutes les voûtes d'Ottawa et chacun des trésoriers provinciaux pourrait trouver ici tout ce dont il a besoin pour régler tous les problèmes qui se posent dans sa province.

J'ai écouté attentivement son discours. Ses paroles créaient un bel effet, mais comme je suis des provinces Maritimes, je dois avouer que notre expérience là-bas nous commande de nous méfier de tout libéral qui se présente les mains chargées de cadeaux. Notre expérience du parti libéral est que ses réalisations sont très loin de la ligne de conduite que les membres de ce parti proclament si tapageusement à la Chambre aujourd'hui. Lorsque nous examinons le programme libéral relatif aux relations fédérales-procinciales, nous constatons souvent,—comme c'est le cas à l'égard de maintes autres choses,—que ce programme ressemble étrangement au chat du Cheshire, dans *Alice au pays des merveilles*: à mesure qu'on l'examine, "il disparaît graduellement, de sorte qu'à la fin il ne reste plus que le sourire".

J'aimerais, monsieur l'Orateur, vous reporter à quelques années en arrière, c'est-à-dire en 1955 et en 1956. C'était l'époque où partout au pays on pouvait entendre les plaintes des municipalités, des provinces; elles se plaignaient d'être pressurées; elles étaient contraintes de lésiner pour ne pas tomber en déficit. Dans ma propre province, on était toujours sur le point de tomber en déficit. En 1956, la Nouvelle-Écosse bouclait à peine son budget. L'année suivante, elle était aux prises avec un déficit, et pendant tout ce temps où les municipalités, dans ma province, faisaient face à ces graves problèmes, le gouvernement d'Ottawa accumulait un excédent formidable.

Il avait un tas d'argent pour nombre d'autres projets au Canada, mais aucun pour faire face aux besoins des municipalités dans leurs efforts constants pour assurer le maintien des services sociaux et publics. Il n'y avait pas d'argent du tout pour faire face aux demandes croissantes des provinces. A Ottawa, les demandes et prières constantes des municipalités tombaient dans des oreilles de sourds. Prenons un seul exemple de la vie provinciale en Nouvelle-Écosse en 1955 ou en 1956 et nous verrons que c'était la même chose: régime d'éducation en danger à cause d'un afflux d'étudiants trop nombreux pour nos écoles; enseignement échelonné dans chaque classe; bref, rien qui suffise à assurer un programme d'éducation. Il y a plus d'enfants hors de l'école qu'à l'école, parce qu'il n'y a pas de place pour eux. Nous avions un programme de construction de routes qui, après dix ans, ne pouvait plus répondre aux besoins de la population de ma province. Il était tout à fait insuffisant. La construction de nouvelles routes allait au ralenti et il y avait juste assez d'argent dans le Trésor de la province de la Nouvelle-Écosse pour entretenir le réseau routier déjà négligé.

Dans le domaine du bien-être social, nous n'avions rien dans le Trésor provincial pour répondre aux besoins croissants de notre population et, comme les honorables députés le savent, il s'agit d'un problème particulier aux provinces Maritimes, car les réalisations du régime libéral dans ces provinces ont été telles que les jeunes gens ont dû en partir d'année en année pour tâcher de gagner leur vie ailleurs. Nous comptons bien plus que d'autres provinces de gens qui ont besoin d'assistance sociale. Nous avons des gens âgés de plus de 65 ans qui ont besoin de pensions pour vivre. Nous avons des aveugles et des invalides. Il y en a plus dans les provinces Maritimes que n'importe où ailleurs au Canada. Notre Trésor provincial ne pouvait venir en aide à ces gens et leur fournir des services.

[M. MacLellan.]

Pendant ce temps-là, alors que les municipalités souffraient et se privaient, alors que nous, en Nouvelle-Écosse et dans les autres provinces Maritimes, manquions de tout, ces excédents s'accumulaient ici à Ottawa. On ne portait aucune attention à nos besoins.

Telle était la situation en 1956. Fort heureusement, et par chance pour le Canada, le gouvernement arrogant qui centralisait tout l'argent à Ottawa mais ne trouvait rien à donner aux gens des provinces a été défait, et un nouveau gouvernement lui a succédé au pouvoir. Aussitôt, donnant suite à sa promesse de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour discuter cette très urgente question, le premier ministre (M. Diefenbaker) et le ministre des Finances (M. Fleming) ont organisé une conférence des premiers ministres provinciaux pour étudier les problèmes immédiats des relations fédérales-provinciales. Chacun connaît le résultat de cette conférence. Elle s'est traduite par une augmentation de 30 p. 100 dans la part du produit de l'impôt sur le revenu attribuée aux provinces. Elle s'est traduite aussi, chose de la plus haute importance pour la Nouvelle-Écosse et pour les provinces de la côte, par la subvention de redressement aux provinces de l'Atlantique, au montant de 100 millions, subvention qui est arrivée juste à point pour sauver nos provinces côtières de la faillite. Grâce à ce supplément de 25 millions de dollars par année versé aux provinces de l'Atlantique, ma province, de même que nos autres provinces, ont pu reprendre vie. La subvention a eu des effets tangibles. Par exemple, l'enseignement, qui était devenu une véritable honte, a connu un renouveau grâce à cet argent, ce qui a donné un élan formidable à la Nouvelle-Écosse et a infusé une nouvelle vie à notre population. Monsieur l'Orateur, depuis deux ans, grâce à cette nouvelle aide d'Ottawa, on a construit 162 écoles en Nouvelle-Écosse; c'est le programme de construction scolaire le plus considérable de notre histoire. En 1956, notre trésorerie n'ayant pas les moyens de payer des traitements convenables à nos instituteurs, nous étions en voie de perdre notre personnel enseignant. Nous voyions venir le jour où notre personnel enseignant nous aurait quittés. Le supplément d'assistance accordé à la province et, par ricochet, l'aide accordée par la province aux municipalités pour payer les traitements des instituteurs et ainsi de suite, a permis du moins pour l'instant, de résoudre le problème des traitements des instituteurs.

Je ne prétends pas qu'on ait résolu tous les problèmes de l'enseignement en Nouvelle-Écosse. Il serait impossible dans un an et demi, même avec l'aide dont nous avons joui,

de revenir en arrière et d'effacer vingt ans de régression en Nouvelle-Écosse.

Nous abordons maintenant la question des routes. En 1958, grâce à l'argent mis à la disposition de notre trésorier provincial, la Nouvelle-Écosse a pavé 368 milles de routes: c'est le programme de pavage le plus considérable jamais vu dans la province. Depuis deux ans, le ministère de la Voirie de la Nouvelle-Écosse a construit 236 nouveaux ponts: c'est le plus important programme de construction de ponts jamais vu dans la province. De plus, le gouvernement fédéral actuel met à la disposition de la province, en vertu du programme de routes d'accès aux ressources, la somme de $7,500,000 sur une période de cinq ans, ce qui représente un supplément d'un million et demi par année pour des travaux de voirie que nous n'aurions pas le moyen d'entreprendre autrement. Dans ma seule circonscription, le budget de la voirie accusera une augmentation d'environ trois millions de dollars sur une période de cinq ans pour construction de route.

D'autre part, les municipalités obtiennent une aide dont elles avaient bien besoin, grâce aux subventions que la province a pu leur accorder à même l'argent fourni par le gouvernement d'Ottawa. En Nouvelle-Écosse, en 1958, la province a acquitté 50 p. 100 des frais d'hospitalisation subis par les municipalités et les conseils de comté, ce qui a soulagé d'un fardeau considérable les conseils municipaux de la province. L'aide aux provinces s'est traduite par de l'aide aux municipalités sous forme de subventions pour la construction d'écoles et pour l'augmentation des traitements des instituteurs. Elle a eu également pour résultat,—et je souligne ce point qui est peut-être le plus important de tous,—de rendre les taxes municipales beaucoup plus stables dans beaucoup d'endroits où précédemment elles ne cessaient de monter d'une année à l'autre. J'ai lu que dans certains cas, les taux des taxes, en Nouvelle-Écosse, ont diminué pour la première fois depuis bien des années. Pour tout résumer, la nouvelle politique du gouvernement, depuis qu'il est au pouvoir, il n'y a qu'un an et demi, a considérablement aidé la Nouvelle-Écosse et, j'en suis sûr, les autres provinces du Canada aussi.

En plus de l'argent fourni par suite de la conférence de 1957 et sous le régime des subventions de redressement, j'aimerais signaler à la Chambre l'énorme supplément d'assistance dispensé par tout le pays sous le régime des subventions conditionnelles et du programme de partage des frais. J'aimerais encore une fois, illustrer mes observations par un exemple tiré de ma propre province de Nouvelle-Écosse. Sans compter l'argent des subventions de redressement, il y a eu une forte augmentation des sommes versées au titre de la loi sur l'assistance-vieillesse, à titre de pensions aux aveugles et aux infirmes. Il y a eu augmentation des subventions à la construction d'hôpitaux, des subventions à la construction de la route transcanadienne, des subventions aux universités et des subventions à la construction de terrains de pique-nique et de camping le long de la route transcanadienne et ailleurs. Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour consigner au compte rendu tous les chiffres relatifs à l'aide que nous avons reçue aux termes de ces différents programmes depuis la période relativement courte que le gouvernement actuel est au pouvoir, mais je veux signaler qu'en 1956 et 1957, dernière année de l'administration précédente, la Nouvelle-Écosse a reçu au titre de programmes de partage des frais et en subventions conditionnelles, la somme de $5,593,000. En 1957 et 1958, la première année de la présente administration, ce montant s'est élevé à $8,990,000, soit une augmentation de 61 p. 100 en un an d'administration conservatrice. En 1958-1959, cette somme est passée à $16,210,000, soit une augmentation de 190 p. 100 sur le montant versé la dernière année où le parti libéral était au pouvoir.

J'espère que la générosité du présent gouvernement envers les provinces et envers les provinces Maritimes en particulier, se poursuivra. La Nouvelle-Écosse a besoin d'aide. Elle a tellement faibli au cours des vingt dernières années et s'est tellement appauvrie à cause du manque d'industries et de moyens stables de gagne-pain, qu'elle a encore grandement besoin d'aide. Nos provinces Maritimes ont plus besoin d'aide, de sympathie et de secours que les autres provinces du Canada et nous sommes reconnaissants pour la sympathie et l'aide que les autres provinces nous ont accordées à la conférence de 1957, quand elles ont si rapidement agréé à la subvention de péréquation pour les provinces de l'Atlantique. Si nous poursuivons notre œuvre,—si nous continuons à rebâtir notre programme d'enseignement et à pousser de l'avant un programme de services d'utilité publique accru, et si nous continuons d'industrialiser les provinces Maritimes, je crois que bientôt nous pourrons subvenir à nos propres besoins. Nous n'aurons plus alors à demander l'aide des autres provinces et du gouvernement du Canada en vue de maintenir nos services essentiels. Les relations fédérales-provinciales se situent certes dans une nouvelle atmosphère aujourd'hui. Ottawa prête aux provinces une oreille sympathique; leurs problèmes sont plus vite réglés. Il y a longtemps que nous avons besoin d'un comité permanent chargé d'étudier les problèmes fiscaux de toutes les provinces.

Nous ne faisons que commencer, naturellement, à réparer les dommages qui ont été causés aux relations provinciales au cours des vingt dernières années. Ce n'est qu'un commencement. Nous aurons beaucoup à faire au cours des années prochaines en vue d'améliorer les relations fédérales-provinciales et d'assurer que chaque région de ce grand pays jouisse d'une chance égale. Personne ne doit oublier que chaque province et chaque région de notre pays a ses droits et que ces droits doivent être protégés. Lorsque les gens de toutes les parties du Canada considéreront les problèmes de leurs voisins avec sympathie et essaieront de comprendre leurs points de vue, alors seulement pourrons-nous faire du Canada le pays puissant qu'il peut devenir. Nous avons accompli d'immenses progrès dans les relations provinciales depuis un an et demi. Nous aurons encore bien plus de possibilités de progrès dans l'avenir. Je me suis réjoui d'entendre des membres du parti libéral exprimer cette opinion dans leurs discours, tant hier qu'aujourd'hui. Il faisait bon surtout entendre l'honorable député d'Essex-Est soutenir que les droits provinciaux devraient être respectés et déclarer que l'unité était un problème primordial au Canada. Sans aucun doute, une telle attitude dénotait un changement dans le programme du parti auquel il appartient et qui pendant vingt ans s'est inspiré surtout du principe selon lequel il faut diviser pour régner, dressant une province contre une autre, l'Ontario contre le Québec, les provinces Maritimes contre l'Ontario et le Québec, et ainsi de suite, au lieu de travailler à l'unité canadienne.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le parti libéral est sincère quant à sa nouvelle ligne de conduite relative à l'unité nationale. J'espère surtout qu'il a modifié et rajeuni sa ligne de conduite sur les relations fédérales-provinciales. Les honorables députés se rappelleront combien la population s'intéressait à la question des relations fédérales-provinciales en 1957. Pour fournir un exemple de l'attitude du parti libéral de l'époque à l'égard des relations provinciales, puis-je rappeler qu'il a permis aux candidats d'aller d'une tribune à l'autre dans la province et de prendre la parole à la radio et à la télévision pour lancer le slogan: "Sauvez la Nouvelle-Écosse de l'alliance Diefenbaker-Frost".

Voilà précisément ce qui affaiblit le Canada, ce qui entrâve sa marche. C'est le genre d'attitude, le genre de thème de l'ancien gouvernement libéral sur la question des relations fédérales-provinciales. J'ajoute que les récents discours des députés libéraux ne cadrent guère avec leur ancienne attitude. Ils sont loin de l'époque où la politique et la philosophie libérales à l'égard des relations fédérales-provinciales pouvaient s'exprimer par une phrase simple et directe, qui me revient à la mémoire surtout quand je les entends parler du Manitoba et de l'Ontario: "Pas un liard pour les provinces tory!"

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): J'ai été réellement enchanté d'entendre parler des magnifiques progrès de la Nouvelle-Écosse. J'ai souscrit de tout cœur à la proposition du gouvernement, présentée il y a une année, d'avancer sept millions et demi de dollars de plus à la Nouvelle-Écosse. Si un montant relativement aussi modique que sept millions et demi de dollars peut créer de tels miracles dans une des provinces de l'Atlantique, j'aime à penser combien plus accompliraient les 150 millions qu'on projette d'affecter au programme du réseau routier "d'iglou en iglou", si ces millions, étaient dépensés dans les provinces de l'Atlantique! Je suis sûr que le rapport en serait d'autant plus glorieux .

Toutefois, monsieur l'Orateur, le fait cruel demeure que comparativement à l'année passée, il existe davantage de difficultés au Canada à cause du chômage et que l'incertitude économique est plus grande sur le plan national. Dans son amendement, le député d'Essex-Est (M. Martin) exhorte le gouvernement à convoquer une conférence fédérale-provinciale immédiatement pour discuter les graves problèmes d'intérêt commun tels le chômage et les relations fiscales. La plupart des discours d'aujourd'hui ont traité des relations fiscales. Je tiens à mettre l'accent sur le chômage. C'est dans ce dessein que je propose, appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge):

> Que l'amendement soit modifié par la substitution d'une virgule au point et par l'adjonction des mots qui suivent:
>
> "et devrait soumettre à l'examen de cette conférence des propositions fédérales en vue
>
> *a*) d'assumer la complète responsabilité du bien-être des chômeurs employables;
>
> *b*) d'assurer des occasions d'emploi à tous les Canadiens désireux et capables de travailler; et
>
> c) d'alléger le fardeau que représentent les taux d'intérêt des nouveaux emprunts provinciaux et municipaux."

Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, que lorsque j'ai voulu, mercredi dernier, proposer l'ajournement de la Chambre, afin de faire porter la discussion sur cette question de chômage, vous m'avez rappelé, comme en fait foi le compte rendu à la page 712, que lundi un débat général pourrait se dérouler sur la question que choisirait l'opposition. Je constate avec plaisir que le porte-parole de l'opposition officielle a alors signalé la gravité du chômage et qu'il demande la convocation d'une conférence fédérale-provinciale qui tâcherait de trouver un remède à ce problème.

Permettez-moi de vous rappeler, monsieur l'Orateur, les observations faites à ce moment-là par le ministre des Travaux publics

(M. Green), à l'occasion d'un rappel au Règlement. En ce qui concerne le chômage, a-t-il dit, les cécéfistes, et je cite ses propres paroles, "n'ont pour ainsi dire formulé aucune proposition". Le premier ministre (M. Diefenbaker) est allé un peu plus loin. Il ne considère habituellement pas les choses avec la même réserve que le ministre des Travaux publics, que nous tenons en très haute considération dans la province de la Colombie-Britannique, et qui, vous le savez, n'a pas dit que les cécéfistes n'avaient formulé aucune proposition. Eh oui, il a dit que nous n'avions pour ainsi dire formulé aucune proposition. Toutefois, le premier ministre a dit, ainsi que le rapporte le hansard, à la page 711:

...bien que mes honorables vis-à-vis, ayant eu l'occasion de soumettre des propositions, n'en aient fait aucune.

Je trouve cette déclaration bien étrange venant du premier ministre du Canada, car je suis sûr que, s'il lisait seulement les discours de certains de ses propres tenants, il y trouverait bien des propositions pour la résorption du chômage. Il y en avait encore bien plus, assurément, dans les discours des membres de l'opposition.

C'est en réponse à l'invitation que le ministre des Travaux publics et le premier ministre ont lancée à l'opposition que j'exposerai notre programme relatif au chômage, d'une façon aussi complète que l'honorable député de Témiskaming (M. Peters) a présenté notre programme relatif à l'inflation, le 29 janvier. A notre avis, ce sont là les deux problèmes les plus importants; tous les gens sérieux, non seulement dans cette Chambre, mais dans tout le Canada, devraient leur porter attention.

La situation du chômage est certes très grave. Sauf erreur, c'est l'honorable député de Skeena (M. Howard) qui a signalé que les chômeurs sont de fait, dans le besoin, et qu'il ne faut pas les considérer simplement comme des chiffres dans une série de froides données statistiques. Une fois déjà dans l'histoire du Canada, nous avons traversé une période de grand chômage, et nous avons été témoins de la profonde misère dont les gens ont souffert. Nous n'avons pas l'intention de traverser une autre période du genre. J'espère présenter notre programme comme un programme que le présent gouvernement fédéral pourrait soumettre à une conférence fédérale-provinciale parce que nous savons que le concours des gouvernements provinciaux est nécessaire.

On verra que notre programme est évolutif plutôt que révolutionnaire. On tient compte, d'habitude, des événements passés quand on formule des recommandations sur ce qu'il y aurait lieu de faire au cours des années à venir. Je comprends parfaitement que le coût de notre programme peut paraître à certains députés simplement fantastique. Cependant, nous soutenons qu'il n'est pas impossible à notre nation de défrayer ce coût et nous sommes tout disposés à dire au gouvernement comment il peut se procurer l'argent nécessaire.

Nous conseillons au gouvernement de cesser de chercher des échappatoires. Ce n'est guère satisfaisant de dire au salarié que les agriculteurs ne peuvent acheter les automobiles qu'il fabrique parce qu'ils ont reçu plus qu'ils n'auraient dû. Ce n'est guère satisfaisant de dire aux agriculteurs, que l'ouvrier de l'industrie ne peut acheter du bacon et des œufs à cause de son salaire élevé. Ce n'est guère satisfaisant de blâmer les communistes de nos propres maux économiques. Ce n'est guère satisfaisant de blâmer la concurrence étrangère, et je m'étonne de ce que de nombreuses personnalités canadiennes imputent nos maux à la concurrence. Ce n'est guère satisfaisant de s'en prendre au genre de drapeau que nous utilisons ou au genre d'hymne national que nous chantons à l'intention de nos sans-travail. On ne pourra encore bien longtemps rejeter sur l'ancien gouvernement fédéral la responsabilité du chômage qui sévit aujourd'hui au Canada. Les Canadiens ne se laisseront pas induire en erreur par quelque sorte de diversion, et les problèmes qui nous confrontent sont toujours présents à leurs yeux et à leurs pensées. La vision qu'il y a là existe vraiment dans l'imagination du propagandiste politique qui a été chargé de préparer le programme électoral.

L'hon. M. Fleming: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Au début de ses observations, le député a lu le libellé d'un amendement qu'il songeait à proposer, a-t-il dit, et sans attendre que l'Orateur donne lecture de l'amendement, il en a entrepris le débat. Je prétends respectueusement, monsieur l'Orateur, qu'il a agi d'une façon très irrégulière, car son amendement n'est pas régulier. S'il existe le moindre doute à ce sujet, il convient de donner lecture à la Chambre de l'amendement proposé par le député pour qu'on l'étudie, car à mon humble avis, monsieur l'Orateur, l'amendement n'est pas régulier. Je demande qu'on en donne lecture, monsieur l'Orateur.

M. Regier: Puis-je dire un mot au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur? Nous pensions que l'Orateur était d'avis que nous pouvions continuer le débat avant la lecture de l'amendement. Je prétends, monsieur l'Orateur, que tout ce que j'ai dit, ou que j'ai l'intention de dire, se rapporte

directement à l'amendement proposé par l'honorable député d'Essex-Est; en conséquence, le fait que mon amendement soit régulier ou non n'a aucun rapport avec le sujet et cette question ne devrait pas être soulevée maintenant.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, toujours à propos du Règlement, le député a dit au cours de ses observations qu'il songeait à proposer, à la fin de son exposé, un amendement à une fin déterminée. Très bien. Mais il en va tout autrement lorsqu'un honorable député déclare, comme l'a fait le député au début de ses observations, qu'il propose un amendement. On a distribué le texte de l'amendement. Un exemplaire vous a été remis, monsieur l'Orateur; la Chambre est donc saisie dudit amendement. Mais le texte n'en a pas été lu par l'Orateur. Je propose donc respectueusement qu'on en donne lecture; mais il reste que la Chambre en est saisie. Le fait que les observations du député se rapportent dans une certaine mesure à l'amendement principal dont la Chambre est maintenant saisie n'infirme en rien le rappel au Règlement. Je demande donc que l'amendement du député soit lu maintenant, car, je vous le signale respectueusement, monsieur l'Orateur, il est certainement irrégulier.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de dire un mot au sujet de la question relative au Règlement soulevée par le ministre des Finances? J'ai écouté très attentivement les paroles prononcées jusqu'à maintenant par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam et je n'y ai rien découvert qui ne se rapporte pas directement à l'amendement proposé par l'honorable député d'Essex-Est. A mon avis, nous devrions procéder de la façon ordinaire et attendre que l'honorable représentant propose son amendement et non pas essayer d'obtenir d'avance une décision de l'Orateur, avant que l'amendement soit proposé, parce que tous les représentants devraient être traités de la même façon à la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'Orateur était d'avis que le député de Burnaby-Coquitlam avait expressément déclaré qu'il présenterait un sous-amendement. De fait, même si une copie du sous-amendement est parvenue au fauteuil, l'Orateur n'avait pas l'impression que le sous-amendement avait déjà été officiellement soumis à la Chambre. Toutefois, vu qu'actuellement le sous-amendement est discuté ou débattu de fait par le représentant de Burnaby-Coquitlam, je crois qu'il serait préférable de donner lecture du sous-amendement à la Chambre. Plaît-il à la Chambre qu'on donne maintenant lecture du sous-amendement?

[M. Regier.]

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur suppléant: Il est proposé par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge):

Que l'amendement soit modifié par la substitution d'une virgule au point et par l'adjonction des mots qui suivent:

"et devrait soumettre à l'examen de cette conférence des propositions fédérales en vue

a) d'assumer la complète responsabilité du bien-être des chômeurs employables;

b) d'assurer des occasions d'emploi à tous les Canadiens désireux et capables de travailler; et

c) d'alléger le fardeau que représentent les taux d'intérêt des nouveaux emprunts provinciaux et municipaux."

Plaît-il à la Chambre d'accepter le sous-amendement?

L'hon. M. Fleming: Je voudrais invoquer le Règlement pour vous signaler que le sous-amendement est nettement irrégulier. Vous n'avez pas oublié, monsieur l'Orateur, que l'amendement dont on discute depuis hier après-midi réclame la tenue d'une conférence fédérale-provinciale pour discuter des questions d'intérêt commun pour le gouvernement fédéral et les provinces; le chômage et les relations fiscales ont été mentionnés comme exemples de problèmes d'intérêt commun.

Le sous-amendement que vient de présenter l'honorable député de Burnaby-Coquitlam vise à modifier cet amendement par l'adjonction des mots:

Et devrait...

Il s'agit d'une directive donnée au gouvernement. Je poursuis:

Et devrait soumettre à l'examen de cette conférence des propositions fédérales en vue

a) d'assumer la complète responsabilité du bien-être des chômeurs employables;

b) d'assurer des occasions d'emploi à tous les Canadiens désireux et capables de travailler; et

c) d'alléger le fardeau que représentent les taux d'intérêt des nouveaux emprunts provinciaux et municipaux.

Chacune de ces solutions entraînerait des dépenses éventuelles de plusieurs millions de dollars. En voici trois que mon honorable ami en présentant son sous-amendement a appelées le programme de son parti.

Ceci n'a pas été proposé, monsieur l'Orateur, comme une mesure que le gouvernement pourrait être invité à étudier; mais on nous la présente comme une directive de la Chambre au gouvernement, lui enjoignant de soumettre à une conférence fédérale-provinciale des propositions qui entraîneraient une dépense de millions de dollars. Un tel amendement serait évidemment irrecevable à n'importe quel moment. La seule façon dont la proposition—résolution, bill ou amendement,—peut émaner de la Chambre est sur la recommandation de Son Excellence le gouverneur général et soumis à la Chambre

par un des ministres de Son Excellence. Pour ce motif, la proposition de résolution est tout à fait irrecevable. Rien ne saurait être plus manifestement antiréglementaire que ce genre de résolution qui constitue, de la part de la Chambre, une instruction au gouvernement de présenter des propositions exigeant une dépense de plusieurs millions de dollars.

Ce n'est pas là la seule raison pourquoi cette résolution est irrégulière, monsieur l'Orateur. Cette résolution n'a rien de commun avec l'amendement qu'elle vise à modifier. Il s'agit de quelque chose de tout à fait nouveau, de quelque chose qui n'intéresse pas l'amendement actuellement à l'étude. Je pourrais invoquer d'autres raisons pourquoi cet amendement est nettement irrégulier, mais j'estime que le point est suffisamment précis et clair, qu'il ne m'est pas nécessaire de retenir la Chambre plus longuement là-dessus. Cependant, je rappelle la décision de M. Black, Orateur de l'époque, en date du 24 mai 1932. On la trouvera consignée dans les *Parliamentary Rules and Forms*, de Beauchesne, troisième édition, page 710. Cette décision se lit comme il suit:

> Un simple député ne peut pas proposer, à l'occasion de la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, un amendement portant que le gouvernement devrait procéder sans délai à une initiative entraînant une dépense de deniers publics.

Cette décision a été rendue à l'occasion d'une motion du gouvernement tendant à ce que la Chambre se forme en comité des subsides. Un simple député a proposé un amendement. Je ne vais pas donner lecture du texte complet de l'amendement, car il est très long, mais, brièvement, cet amendement cherchait à sonder l'opinion de la Chambre sur l'opportunité, pour le gouvernement, de procéder sans délai à certaines mesures entraînant la dépense de deniers publics. Je cite:

> M. Cahan invoque le Règlement: que la résolution proposée entraîne une dépense considérable et pour ainsi dire sans précédent en nationalisant le projet d'usine de forces motrices de Beauharnois, comme en le développant et en le prolongeant, et une mesure de cette nature ne peut être présentée que par un membre du gouvernement, avec l'approbation du Gouverneur général, qui devrait en recommander l'examen à la Chambre.

Monsieur l'Orateur Black a déclaré:

> A mon sens, l'objection de l'honorable secrétaire d'État est bien fondée.

Je saute les quelques phrases suivantes.

> ...il n'est pas conforme au Règlement, à mon sens, qu'un député propose cette résolution et un membre du cabinet ne pourrait pas non plus la proposer sans suivre les formalités bien définies relatives à la présentation et la discussion de résolutions de cette nature, comme elle est définie à la règle 60 de la Chambre, laquelle sauvegarde davantage le principe en défendant l'étude et le débat d'une motion qui entraîne une affectation de deniers publics ou l'imposition d'une charge sur le peuple, même si elle est présentée par un membre du cabinet, le jour même où elle est présentée,...

Il a cité ensuite l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, reproduit à la page 406 de Bourinot, et puis ce commentaire de Bourinot:

> On ne trouve pas d'exemple d'un simple député des Communes du Canada qui ait reçu l'autorité qu'a la Couronne, par l'entremise d'un ministre, de proposer une motion comportant une dépense de fonds publics. Il est un principe bien établi voulant qu'il incombe exclusivement au gouvernement exécutif, d'après la constitution, de prendre l'initiative des mesures qui constituent une charge pour le Trésor public.

M. l'Orateur Black a poursuivi en ces termes:

> Je suis d'avis que cette résolution, si on l'adoptait, serait un ordre direct de la Chambre au gouvernement de faire certaines choses comportant la dépense de deniers publics. Je déclare donc qu'une telle résolution, présentée par un simple député, n'est pas régulière.

Telle était la décision de M. l'Orateur Black, le 24 mai 1932. Nous sommes présentement saisis, monsieur l'Orateur, d'une résolution de même nature exactement que celle condamnée par M. l'Orateur Black. Cette résolution dont nous sommes saisis, pour reprendre les paroles mêmes de M. Black, "si on l'adoptait, serait un ordre direct de la Chambre au gouvernement de faire certaines choses comportant la dépense de deniers publics". Pour cette raison, ainsi que d'autres déjà exposées, je suis d'avis que ce sous-amendement est nettement irrégulier.

M. Argue: Si vous me permettez de dire un mot à propos du rappel au Règlement, j'aimerais d'abord parler de la présomption selon laquelle le sous-amendement n'intéresse pas l'amendement. L'amendement proposé hier par l'honorable député d'Essex-Est se lit ainsi qu'il suit:

> Cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale pour étudier de graves problèmes d'intérêt commun tels que le chômage et les relations fiscales.

Notre sous-amendement renferme le passage suivant:

> ...et devrait soumettre à l'examen de cette conférence des propositions fédérales en vue:
> *a*) d'assumer la complète responsabilité du bien-être des chômeurs employables;

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit là d'un amendement qui se rattache directement à la partie de l'amendement principal qui a trait au chômage. L'alinéa *b*) de notre sous-amendement se lit comme il suit:

> b) d'assurer des occasions d'emploi à tous les Canadiens désireux et capables de travailler;

Cette proposition se rapporte certainement au problème de trouver une solution au chômage. L'amendement principal demande la convocation d'une conférence fédérale-provinciale pour étudier de graves problèmes d'intérêt commun tels le chômage et les relations fiscales. J'ose prétendre qu'il faut considérer comme faisant partie du domaine des relations fiscales toute la question de la politique du gouvernement en matière d'intérêt et des taux d'intérêt que doivent payer les provinces et les municipalités sur leurs emprunts. La politique fiscale du gouvernement ainsi que ses relations avec les provinces en matière d'impôt se rapportent assurément à la question des taux d'intérêt.

Si je comprends bien, le ministre des Finances prétend avant tout, en ce qui concerne la validité du sous-amendement, que d'après le libellé du sous-amendement, le gouvernement serait obligé de dépenser des millions de dollars. Je prétends que le sous-amendement a été rédigé selon la coutume établie. En premier lieu, il y est dit que "la Chambre est d'avis"; on ne fait donc qu'y exprimer de façon abstraite une opinion de la Chambre. Bien que je n'aie pas le texte en main, je me souviens quand même qu'il y a quelques années la Chambre a exprimé au gouvernement alors au pouvoir l'avis qu'il conviendrait de maintenir en vigueur les subventions à l'égard du lait. C'était l'opinion unanime de la Chambre. Le gouvernement n'a pas tenu compte de l'opinion exprimée, mais il n'en reste pas moins qu'elle avait été exprimée.

L'adoption d'une proposition d'amendement exprimant une opinion ne force pas le gouvernement à présenter des mesures entraînant la dépense de millions de dollars. Autrement, il serait ridicule de débattre les motions des simples députés, parce que presque toutes lesdites motions qui sont inscrites au *Feuilleton*, si elles étaient considérées comme un ordre donné au gouvernement, équivaudraient pour lui à une obligation de dépenser de l'argent. Le libellé de ces motions est conforme à la formule traditionnelle, c'est-à-dire que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de faire ceci et cela. L'expression "la Chambre est d'avis" se trouve dans la proposition d'amendement de l'honorable député d'Essex-Est et, dans le sous-amendement, nous demandons au gouvernement de soumettre certaines propositions à l'examen de la conférence.

Nous avons déjà vu un gouvernement présenter un Livre vert de propositions à une conférence et l'on pourrait soutenir que la présentation desdites propositions n'a entraîné aucune dépense au Trésor fédéral. Compte tenu du libellé de l'amendement et du sous-amendement, j'estime que le sous-amendement demande simplement à la Chambre d'exprimer une opinion. Il invite le gouvernement à y songer. Il invite le gouvernement à soumettre certaines propositions à l'examen de la conférence.

J'estime que d'après la coutume cela n'entraîne aucunement une dépense d'argent de la part de la Chambre. Après avoir examiné le sous-amendement avec le plus grand soin, je prie Votre Honneur de croire qu'il est parfaitement conforme au Règlement.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, l'honorable député a fait une très intéressante digression. Il rappelle la forme ordinaire des résolutions présentées par les simples députés. Le *Feuilleton* en renferme un certain nombre, qui sont rédigées sous la forme établie. Elles commencent par les mots: "La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de faire certaines choses." Oui, monsieur l'Orateur, cette formule est acceptée comme convenant à une résolution d'initiative parlementaire, mais elle diffère complètement du genre de proposition dont nous sommes présentement saisis.

Ce qu'on vous présente ici, monsieur l'Orateur, n'est pas que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier quelque chose, mais bien qu'il devrait soumettre quelque chose à l'attention de la conférence fédérale-provinciale, ce qui est tout autre chose. Ce n'est pas une proposition soumise à l'attention du gouvernement. C'est un ordre donné au gouvernement. Je vous signale, monsieur l'Orateur, que des mots semblables figuraient dans la proposition d'amendement du 24 mai 1932 que M. l'Orateur Black a déclarée irrecevable. La proposition d'amendement ainsi déclarée irrégulière était rédigée dans les termes suivants:

Le Parlement... ayant déclaré que le canal Beauharnois et que les ouvrages qui en dépendent sont une entreprise à l'avantage général du Canada,...

Veuillez bien noter ces mots, monsieur l'Orateur.

...la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre sans délai les moyens de déterminer la légalité de la prétention de la province de Québec...

De faire ceci et cela.

...et s'il était décidé que le gouvernement fédéral possède légalement cette force motrice, le gouvernement devrait alors soumettre, à la date la plus rapprochée possible, la législation propre à lui permettre d'exercer ses droits de propriété, et à nationaliser toute l'entreprise...

Et ainsi de suite.

Et, de plus, la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre sans délai les moyens nécessaires et convenables pour savoir si, oui ou non, la loi adoptée par la législature de Québec... et ses

amendements sont au delà des pouvoirs de cette province...

Et de plus, la Chambre est d'avis qu'une commission royale devrait être instituée pour faire une enquête sur les motifs...

Et ainsi de suite.

Monsieur l'Orateur, en soumettant le sous-amendement d'aujourd'hui on a dû consulter le texte de l'amendement de 1932, car il n'aurait guère pu être plus conforme à la décision rendue par l'Orateur de l'époque ou être régi davantage par cette décision. En cette occasion, M. Black a déclaré l'amendement irrecevable parce qu'il correspondait à un ordre direct de la Chambre enjoignant le recours à des mesures entraînant les dépenses de deniers publics.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du ministre des Finances (M. Fleming) et du représentant d'Assiniboïa (M. Argue). Je dois conclure que le sous-amendement actuel, s'il était adopté par la Chambre, constituerait un ordre donné par un simple député pour que le gouvernement dépense des fonds publics. Par suite, vu qu'une telle motion est inadmissible aux termes du Règlement, je la tiens pour inacceptable et j'estime qu'elle doit être remaniée pour être acceptée par le président. Je déclare donc la motion irrecevable.

M. Regier: Monsieur l'Orateur, je pourrais maintenant présenter un sous-amendement qui serait acceptable, je crois, et au terme de mes observations, je compte proposer qu'on ajoute à l'amendement soumis par le représentant d'Essex-Est:

Et devrait étudier l'opportunité de soumettre à l'examen de cette conférence des propositions fédérales.

Et puis les alinéas *a*), *b*) et *c*), tels qu'ils figuraient précédemment. J'espère que ce sous-amendement sera jugé réglementaire. Si l'on me permet de continuer ce que j'avais abordé au moment où l'on m'a interrompu pour invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Martin: L'honorable député aurait-il la bonté de donner de nouveau lecture du sous-amendement, afin que nous puissions en bien comprendre le libellé?

M. Regier: Il se lira ainsi qu'il suit:

Que l'amendement soit modifié par la substitution d'une virgule au point et par l'adjonction des mots qui suivent:

"devrait étudier l'opportunité de soumettre à l'examen de cette conférence des propositions fédérales.

Je crois que l'honorable député a le reste du texte. Nous estimons qu'à propos du chômage, question à étudier à la réunion proposée du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, il y a un certain nombre de mesures immédiates qui doivent être prises. Nous avons par conséquent divisé nos propositions en deux catégories particulières et distinctes de vœux. Nous avons énuméré les propositions urgentes exigeant une attention immédiate. La première est que le gouvernement, vu que bien des chômeurs sont sans travail depuis longtemps, devrait offrir immédiatement aux provinces de modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à accroître les prestations hebdomadaires établies par cette loi. A notre avis, le gouvernement devrait proposer immédiatement que les bureaux de la Commission d'assurance-chômage de tout le Canada s'occupent des chômeurs employables, ce qui soustrairait ces derniers à la responsabilité des services provinciaux et municipaux de bien-être social. Un chômeur employable ne devrait pas, à notre sens, dépendre d'un service de bien-être social. Nous croyons plutôt qu'il doit s'adresser aux bureaux de la Commission d'assurance-chômage. Le troisième vœu urgent c'est que les prestations d'assurance-chômage soient versées jusqu'à ce que le chômeur ait trouvé du travail, le coût de ces prestations accrues devant être imputé intrégralement sur le Fonds fédéral du revenu consolidé et non pas sur les recettes des provinces comme c'est le cas à l'heure actuelle.

L'hon. M. Fleming: Si le député faisait des observations se rapportant à la motion principale, je ne me lèverais pas, mais ses observations ne s'y rapportent pas. Il prétend maintenant parler nettement de quelque chose qui se trouve dans l'amendement qu'il présentera, a-t-il dit, à la fin de ses remarques. Il n'a pas encore proposé son amendement mais il en a nettement indiqué la teneur et maintenant, il se met à parler des termes de l'amendement qu'il a dit vouloir présenter à la fin de ses remarques.

Jusqu'à ce que cet amendement soit présenté et admis, les observations du député doivent se rapporter à la motion principale. Elles ne s'y rapportent pas, toutefois. La motion principale traite de la conférence fédérale-provinciale. Le député ne parle pas maintenant de la convocation d'une conférence fédérale-provinciale. Il parle d'un programme semblable à celui qui comportent les alinéas *a*), *b*) et *c*) de la motion qui a été déclarée irrecevable, motion qu'il compte présenter sous une forme modifiée à l'issue de ses observations, ainsi qu'il l'a donnée à entendre à l'Orateur.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, d'ordonner à mon honorable ami de faire en sorte que ses observations se rapportent à la motion principale jusqu'à ce qu'il ait présenté son

amendement et que ce dernier ait été jugé recevable. Des observations comme celles qu'il fait lorsqu'il propose que le gouvernement fédéral assume la responsabilité du bien-être des chômeurs aptes à travailler et assure des occasions d'emploi à tous ceux qui veulent travailler et qui sont capables de le faire n'ont aucun rapport avec la motion principale. Il y a dans cette Chambre des députés qui attendent l'occasion de parler à propos de la convocation d'une conférence fédérale-provinciale, sujet qui fait l'objet du débat depuis hier après-midi.

M. Regier: A propos du rappel au Règlement monsieur l'Orateur, puis-je dire ceci. Il semble que le ministre ne veuille pas entendre les propositions de la CCF au sujet du chômage. Puis-je faire remarquer que l'amendement proposé par le député d'Essex-Est invite le gouvernement fédéral à convoquer une conférence fédérale-provinciale immédiatement pour étudier des problèmes sérieux d'intérêt commun tels le chômage et les relations fiscales. Si le ministre ne veut pas que je soumette les idées qu'à mon avis, le gouvernement fédéral devrait porter à l'attention d'une telle conférence à propos du chômage, alors je ne comprends pas en quoi consiste l'amendement présenté par le député d'Essex-Est. Aucun discours ne se rapporte donc à la question. A mon avis, on fait preuve encore une fois d'un peu trop de susceptibilité parce que d'autres rappellent des discours électoraux et certaines assurances qui ont été données.

L'hon. M. Fleming: Peut-on discuter le rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, sans ce démagogisme?

M. Argue: Oh, en voilà une bonne! Après un discours de deux heures de la part du ministre!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il est certain que les derniers mots employés par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) étaient tout à fait antiréglementaires. Le président ne peut admettre l'emploi de ces mots.

Quand au rappel au Règlement, par le ministre des Finances, c'est vrai qu'on peut très bien parler du chômage au cours du débat sur la proposition d'amendement à l'étude, puisque la proposition elle-même traite de problèmes d'intérêt commun, comme celui du chômage et celui des relations fiscales. Cependant, tous les députés doivent se souvenir que la question de pertinence est très importante et qu'il faut s'en tenir dans le présent débat aux questions directement mentionnées dans la proposition d'amendement, et non pas aux questions mentionnées dans le sous-amendement qu'on n'a encore proposé à la Chambre ou qu'elle n'a pas encore accepté.

M. Regier: Monsieur l'Orateur, si je puis continuer à conseiller le gouvernement sur ce qu'à mon sens il devrait offrir aux provinces pour remédier au chômage, je l'inviterais à proposer d'étendre immédiatement la loi sur l'assurance-chômage à plus de Canadiens, et si c'est le moindrement possible, à tous les ouvriers canadiens. A elle seule, cette mesure dégagerait les gouvernements provinciaux de lourdes responsabilités, par exemple du soin des chômeurs qui, à l'heure actuelle, ne bénéficient pas de l'assurance-chômage.

Le gouvernement devrait offrir aux provinces d'étendre la portée de l'assurance-chômage, de manière à pouvoir protéger des collectivités entières contre la fermeture de quelque industrie d'importance majeure. A l'heure actuelle, c'est sur le gouvernement de la Colombie-Britannique que retombe dans une grande mesure, le fardeau de l'abandon de l'entreprise de Kitimat. Le désastre survenu en Nouvelle-Écosse a été surtout à la charge du gouvernement de cette province. En maintes occasions, au moyen de résolutions, de propositions,—l'honorable député de Timmins (M. Martin) a justement une résolution inscrite au *Feuilleton* actuellement, le numéro 14,—nous avons demandé qu'un certain mécanisme soit établi dans la loi sur l'assurance-chômage grâce auquel les gouvernements provinciaux et les municipalités n'auraient pas à supporter le plus fort des dépenses qui se présentent lorsqu'une industrie importante cesse d'exister.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral propose de prolonger jusqu'au 1er mai son programme de travaux d'hiver et qu'il offre d'en financer une plus grande partie du coût. Nous recommandons que le gouvernement fédéral offre de remettre en vigueur la loi sur l'aide aux améliorations municipales de façon à mettre à la disposition des municipalités qui participeront à son programme de travaux d'hiver des crédits à bas intérêt.

Puis,—et ceci n'est peut-être pas d'une urgence spéciale mais certainement d'une urgence immédiate,—le gouvernement fédéral devrait offrir aux gouvernement provinciaux de prendre à sa charge une partie du coût d'un programme important d'éducation et de formation des adultes. Le Canada a encore un besoin urgent de médecins, de dentistes, d'infirmières, de bibliothécaires, d'assistantes sociales, d'instituteurs, de moniteurs d'éducation physique, de fonctionnaires de tous rangs, de vétérinaires, de techniciens, etc., qui devraient être formés grâce à un programme semblable à celui qui a été établi pour les anciens combattants de la seconde guerre

mondiale et qui devrait comprendre une allocation de subsistance pour ces étudiants adultes pendant la période de formation, afin de répondre à un besoin national. Monsieur l'Orateur, beaucoup d'entre eux, soit à cause de leur âge soit à cause du progrès technique, soit à cause de l'automatisation, seront incapables si on ne les forme pas à quelque nouvelle occupation de trouver un emploi utile. Le gouvernement devrait aider les gouvernements provinciaux en reconnaissant l'existence du problème et en battant la marche. Nous croyons qu'à l'occasion de la conférence proposée, le gouvernement fédéral devrait proposer de nouveau, comme il l'a fait dans son Livre vert de 1945, d'assumer une fois pour toutes tous les frais de l'aide à apporter aux chômeurs employables du Canada.

Monsieur l'Orateur, nous avons aussi une solution à long terme et, à mon avis, Ottawa devrait la soumettre lors de ses réunions avec les provinces. Cependant, nous constatons qu'il ne sera peut-être pas possible de tout faire en une seule conférence. Il en faudrait peut-être plusieurs. L'honorable préopinant a parlé de l'aide qu'Ottawa a fournie dans le domaine de la construction de routes dans sa province de la Nouvelle-Écosse. Nous estimons que le gouvernement fédéral doit chercher à aider les provinces et les municipalités à répondre à leurs besoins d'immobilisation à des fins d'ordre social. Au titre de ces besoins de capitaux des provinces et des municipalités, on pourrait leur offrir de partager le coût d'un programme national de construction de routes, au lieu du régime actuel du partage du coût d'une seule route transcanadienne. Nous estimons que le gouvernement fédéral doit offrir de partager le coût de l'enseignement. On respecterait ainsi l'autonomie des provinces pour ce qui est du programme d'enseignement, et cela aiderait énormément à soulager le fardeau des contribuables municipaux et provinciaux. Nous croyons qu'Ottawa devrait offrir d'accroître la subvention actuelle de $2,000 par lit en vue de la construction d'hôpitaux à $5,000 par lit au moins. Nous croyons qu'Ottawa devrait offrir de mettre en œuvre un programme visant à doter le Canada d'institutions pénitentiaires modernes. Certains immeubles pénitentiaires du Canada sont une honte, et plusieurs d'entre eux laissent fort à désirer. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait aider davantage les provinces et les municipalités en vue de la construction de maisons à faible taux d'intérêt, y compris des habitations pour vieilles gens. Nous croyons que les gouvernements provinciaux ont besoin de beaucoup plus de fonds pour aménager des parcs et des endroits de récréation locaux, provinciaux et fédéraux. Nous sommes d'avis qu'Ottawa devrait offrir de ressusciter la loi sur l'aide aux améliorations municipales afin que les gouvernements municipaux puissent obtenir des capitaux à long terme et à bon marché en vue de la construction d'égouts et d'aqueducs.

Les chefs des deux échelons de gouvernement reconnaîtront, bien entendu, la principale solution à apporter au problème du chômage. Il s'agit de trouver des débouchés suffisants pour les produits canadiens. Depuis la fin de la guerre, la situation des marchés, tant outre-mer qu'au Canada, a bien changé. Nous estimons qu'Ottawa pourait faire beaucoup en vue pour rétablir le pouvoir d'achat du public canadien. Il pourrait demander le concours des provinces en vue d'établir par tout le Canada un salaire minimum d'au moins $1.25 l'heure. Je me réjouis de constater que cette recommandation reçoit maintenant l'appui d'un député conservateur à l'assemblée législative de l'Ontario. Sauf erreur, il a recommandé hier que le salaire minimum soit de $50 par semaine dans la province d'Ontario. Nous croyons qu'on pourrait faire beaucoup pour favoriser l'emploi par tout le Canada, si l'on adoptait des mesures à la fois provinciales et fédérales visant à fixer la semaine de travail à 40 heures pour tout le monde. Nous croyons que le gouvernement fédéral lui-même pourrait, de sa propre initiative, favoriser énormément le rétablissement des marchés et du pouvoir d'achat en versant des salaires suffisants à certaines catégories de ses propres fonctionnaires. A cet égard, je songe en particulier aux facteurs. Nous croyons qu'avec la collaboration des provinces, on pourrait établir un plan de pension national afin que tous les Canadiens, et non seulement ceux qui sont capables de travailler, puissent jouir d'un pouvoir d'achat minimum suffisant. Nous estimons que le présent gouvernement devrait augmenter les allocations familiales afin de rétablir le pouvoir d'achat qu'elles avaient tout d'abord. Nous croyons que le présent gouvernement devrait demander immédiatement l'aide des gouvernements provinciaux afin d'adopter, aux deux échelons de gouvernement, des mesures législatives concernant la vente, ainsi que d'autres mesures visant à assurer aux agriculteurs la parité des prix pour qu'ils puissent, eux aussi, faire fonction de consommateurs dans le régime économique du Canada.

Le gouvernement fédéral devrait proposer aux gouvernements provinciaux de réduire le coût de la vie en abolissant certaines des taxes de vente directes qu'elles prélèvent; de son côté le gouvernement fédéral pourrait abolir la taxe de vente de 10 p. 100 qui frappe les denrées essentielles. Les em-

ployeurs accroîtraient la production au Canada s'ils étaient assurés de trouver des débouchés pour leurs produits.

Or, monsieur l'Orateur, je veux proposer, appuyé par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge):

Que l'amendement soit modifié par la substitution d'une virgule au point et par l'adjonction des mots qui suivent:

Et devrait étudier l'opportunité de soumettre à l'examen de cette conférence des propositions fédérales en vue

a) d'assumer la complète responsabilité du bien-être des chômeurs employables;

b) d'assurer des occasions d'emploi à tous les Canadiens désireux et capables de travailler; et

c) d'alléger le fardeau que représentent les taux d'intérêt des nouveaux emprunts provinciaux et municipaux.

L'hon. M. Fleming: Y a-t-il des copies de cet amendement pour distribution?

M. Regier: J'en ai fait distribuer six copies et j'en ai déposé six autres sur le bureau.

M. l'Orateur: Cet amendement semble être le même que l'amendement précédent, sauf pour ce qui est des mots "étudier l'opportunité".

L'hon. M. Fleming: A mon avis, cet amendement, tout comme le précédent, est contraire au Règlement. C'est un peu difficile d'en parler sans en avoir une copie sous les yeux, mais je ferai mon possible pour en parler à la lumière de la comparaison que vous avez faite avec le sous-amendement précédent.

Ici, l'honorable député cherche à se dérober,—si je peux employer ce mot sans le blesser,—à la décision que l'Orateur suppléant a rendue il y a quelques moments lorsqu'il a déclaré contraire au Règlement un sous-amendement de même nature qui tendait à ajouter à l'amendement proposé par l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) certains mots qui commençaient ainsi: "et devrait soumettre à l'examen de cette conférence des propositions fédérales" et ainsi de suite en vue de faire *a*), *b*) et *c*), qui représentent tous des choses comportant la dépense de deniers publics et, certes, de très fortes sommes. Ce sous-amendement a été déclaré contraire au Règlement parce qu'il aurait ordonné au gouvernement de donner suite à des propositions qui auraient entraîné des dépenses,—ce qui ne peut être présenté à la Chambre que par un ministre avec la recommandation de Son Excellence le Gouverneur général. Ce n'était pas l'objection invoquée à l'égard du premier sous-amendement présenté par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, mais c'est sur elle que l'Orateur suppléant a fondé sa décision pour déclarer le sous-amendement inadmissible. Il n'a pas parlé des autres motifs que j'ai invoqués afin que le sous-amendement ne puisse être accepté.

[M. Regier.]

Or, l'honorable député a simplement ajouté quatre mots à ceux qu'il demande d'ajouter à l'amendement proposé par l'honorable député d'Essex-Est. Le sous-amendement demande donc maintenant que le gouvernement étudie l'opportunité de soumettre ses propositions qui concernent toute une dépense de fortes sommes d'argent.

Je reviens maintenant à l'un des autres motifs pour lesquels j'ai soutenu que le premier sous-amendement était antiréglementaire. Même si l'on prétendait que le sous-amendement actuel se contente de demander au gouvernement d'étudier l'opportunité de suivre une certaine ligne de conduite, je soutiens qu'il est nettement irrégulier pour plusieurs motifs. Le premier est celui de la pertinence. Nous avons étudié au cours des 24 dernières heures un amendement relatif à la convocation d'une conférence fédérale-provinciale. L'amendement est proposé sous une forme qui ne cherche simplement qu'à obtenir une opinion de la Chambre, savoir que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait convoquer immédiatement une conférence fédérale-provinciale pour étudier de graves problèmes d'intérêt commun tels le chômage et les relations fiscales. Toute la substance de cet amendement se résume à la convocation d'une conférence fédérale-provinciale. Qu'a-t-on ajouté ici, monsieur l'Orateur? On a ajouté toute une série de propositions de grande portée que l'honorable député cherche à faire soumettre aux provinces par le gouvernement fédéral. Ces propositions englobent un domaine tellement vaste, dont la responsabilité complète du gouvernement fédéral en matière de bien-être des chômeurs capables de travailler, assurance d'occasions d'emploi pour tous les Canadiens désireux et capables de travailler, et,—un sujet tout à fait différent,—la réduction du fardeau des taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts provinciaux et municipaux. Je prétends que ce sous-amendement est nettement antiréglementaire, comme n'étant pas pertinent à l'amendement à l'étude. Ce sous-amendement n'intéresse pas l'amendement que nous discutons depuis 24 heures.

En second lieu,—et ce motif n'est pas sans rapport avec le premier,—ce sous-amendement prétend étendre de beaucoup la portée de l'amendement. Pareille initiative n'appartient à aucun député de la Chambre, en ce qui concerne un amendement, encore moins un amendement tendant à ce que la Chambre se forme en comité des subsides. La règle est nettement établie dans l'ouvrage de Beauchesne, 4e édition, page 171, ainsi qu'il suit:

C'est une règle stricte que tout amendement doit se rapporter à la question à propos de laquelle il est proposé. La loi relative à la pertinence des amendements est que s'ils ont rapport au même sujet que la motion primitive, ils sont admissibles,

mais non lorsqu'ils en sont étrangers. Les exceptions à cette règle sont des amendements sur la question de la formation en comité des subsides ou des voies et moyens.

Pour ce qui est de l'extension de la portée de la motion principale, permettez-moi de vous reporter de nouveau à l'ouvrage de Beauchesne, 4e édition, page 169, paragraphe 202, alinéa *3*):

> L'objet d'un sous-amendement étant de modifier un amendement, il ne devrait pas élargir la portée de ce dernier mais se rapporter à des questions non visées par ce dernier; si l'intention est de soulever des questions étrangères à l'amendement, le député devrait attendre que l'amendement soit adopté et en proposer un nouveau.

Le sous-amendement à l'étude élargit tellement la portée de l'amendement principal qu'il rend ce dernier tout à fait méconnaissable. Pour cette raison, et pour d'autres que je pourrais signaler, je suis d'avis que le sous-amendement est tout à fait antiréglementaire.

M. l'Orateur: Je me demande si le ministre pourrait m'aider en me disant si, à son jugement, les trois sujets mentionnés,—supplémentaires, il va sans dire, à ceux qui sont déjà mentionnés dans l'amendement primitif, à savoir le chômage et les relations fiscales,—sont des sujets que l'on puisse opportunément discuter lors d'une conférence fédérale-provinciale, parce que j'estime que cela intéresse la question de savoir s'ils sont pertinents à l'amendement à l'étude.

L'hon. M. Fleming: Cela dépendrait uniquement de l'ampleur de l'objet de la conférence. Une conférence est généralement convoquée à des fins précises. Toute conférence a une ampleur déterminée, soit par les termes de la convocation, soit par un ordre du jour convenu.

M. Argue: Me serait-il permis de dire un mot sur ce point? Avant de s'asseoir, le ministre des Finances (M. Fleming) a dit que, pour cette raison et pour d'autres raisons qu'il ne tient pas à préciser pour l'instant, le sous-amendement est, à son avis, contraire au Règlement. Eh bien, s'il faut rayer un ou deux mots de cette proposition d'amendement, le ministre pourrait exposer ces autres arguments auxquels il a fait allusion et qu'il n'a pas voulu communiquer à la Chambre.

Il y a environ une heure que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) s'est levé pour prendre la parole. A mon avis, si la Chambre avait statué sur sa première proposition d'amendement, dans les termes où elle était formulée, les travaux de la Chambre en auraient été accélérés. Mais il s'agit de savoir si, oui ou non, le sous-amendement proposé est réglementaire. L'Orateur suppléant nous a dit que le libellé du premier sous-amendement est antiréglementaire parce qu'il entraînerait une dépense d'argent de la part du gouvernement fédéral. Voilà la principale raison, et, je pense, l'unique raison, pour laquelle l'Orateur suppléant a jugé que la proposition d'amendement, dans son libellé initial, n'était pas réglementaire. Mais on a, depuis, corrigé cette lacune que comportait la proposition de sous-amendement.

Pour ce qui est de la question de pertinence, je ne vois pas pourquoi le ministre des Finances a cherché à démontrer que la proposition de sous-amendement n'était pas pertinente, car elle se rapporte à la proposition d'amendement présentée par l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). Il s'agit de la convocation d'une conférence fédérale-provinciale sur la question du chômage et des relations fiscales. Certes, l'à-propos de la proposition tendant à faire assumer par le gouvernement l'entière responsabilité du bien-être des chômeurs aptes au travail se rapporte nettement à la question du chômage en général. On peut en dire autant du sous-alinéa *b*), qui demande qu'on étudie l'à-propos, pour le gouvernement fédéral, de présenter pour étude, lors d'une telle conférence, des propositions visant à assurer des occasions d'emploi à tous les Canadiens désireux et capables de travailler. Cela se rattache certainement à l'étude de la question du chômage.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis disposé à reconnaître avec l'honorable député que la proposition d'amendement est pertinente. Pour épargner du temps à la Chambre, me permettrait-il de demander si certains députés auraient d'autres arguments à faire valoir pour démontrer que le sous-amendement proposé est irrégulier? Sinon, j'estime que l'objection soulevée contre le sous-amendement dans sa forme primitive a cessé d'être valable depuis qu'on a ajouté les mots qui soustraient le gouvernement à l'obligation d'agir si la Chambre adopte la proposition d'amendement. La proposition de sous-amendement ne fait que demander au gouvernement d'étudier l'à-propos de présenter ces propositions. Advenant l'adoption du sous-amendement, le gouvernement resterait libre, ayant considéré l'opportunité de présenter ces propositions à une conférence fédérale-provinciale, de conclure qu'il n'est pas à propos de le faire. L'amendement ne comporte donc pas nécessairement une dépense de fonds publics.

Sur la question d'à-propos, je m'appuie sur le commentaire 202 de la 4e édition de Beauchesne, que le ministre m'a signalé et qui porte sur ces questions en général. A mon sens, la "portée",—c'est Beauchesne qui emploie le mot "portée"—de l'amendement

primitif proposé par l'honorable député d'Essex-Est s'étend à tout ce qui peut, normalement, se rattacher aux travaux d'une conférence fédérale-provinciale. Or les choses que l'amendement primitif déclare mériter l'étude d'une telle conférence sont le chômage et les relations fiscales. Le sous-amendement mentionne encore le chômage à l'alinéa *b*), en ces mots:

b) pour assurer des occasions d'emploi à tous les Canadiens désireux et capables de travailler;

Par conséquent, il n'y a vraiment rien d'ajouté à l'amendement primitif. Le sous-amendement propose aussi qu'on étudie l'opportunité de soumettre deux autres questions, *a*) et *c*), à une telle conférence. L'une d'elles est la question des chômeurs aptes au travail, sujet qui, si je ne m'abuse, fait l'objet de pourparlers entre les provinces et le gouvernement fédéral depuis des années. La dernière vise à alléger le fardeau que représentent les taux d'intérêt des nouveaux emprunts provinciaux et municipaux. Peut-être cette question est-elle moins strictement du domaine d'une conférence fédérale-provinciale, bien qu'il en ait assurément été question dans les discussions sur les relations entre ces deux groupes de gouvernement.

A mon avis, la proposition d'amendement est assez pertinente pour être mise aux voix. La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix?

L'hon. M. Martin: Puis-je dire un mot afin d'obtenir des éclaircissements sur la décision très élaborée que vous venez de rendre. La proposition de résolution dont nous sommes saisis, comme le ministre des Finances l'a mentionné tout à l'heure, est assez différente de ce qu'elle était au début. Par cette proposition d'amendement, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) ne nous invite pas à faire l'une ou l'autre de ces choses, ou même à décider s'il serait à propos de les faire. Si j'ai bien compris les propos de Votre Honneur, on nous demande seulement de dire que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de soumettre pour étude à une telle conférence des propositions inspirées des alinéas *a*), *b*) et *c*). Je suppose que c'est là l'essentiel de la décision que Votre Honneur vient de rendre, mais avant d'exercer mon droit de vote, je vous serais reconnaissant de dire en quelques mots si j'ai bien interprété vos paroles.

M. l'Orateur: A mon regret, je ne puis me charger de conseiller l'honorable député d'Essex-Est. J'ai rendu ma décision, selon laquelle la proposition d'amendement est régulière. Chaque député est libre de l'interpréter à sa guise. La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix?

[M. l'Orateur.]

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): L'acoustique est assez mauvaise dans mon coin, monsieur l'Orateur. Parfois, nous ne parvenons pas à saisir tout ce qui se dit là-bas, ce qui nous fait hésiter.

L'amendement proposé par l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) est de ceux qui déclenchent ordinairement de très intéressants débats à la Chambre. Tout ce qui se rattache aux relations fédérales-provinciales intéresse grandement tous les députés, de même que les députés aux assemblées provinciales et les membres des conseils municipaux, tous ceux, enfin, qui ont un rôle à jouer dans un gouvernement. Au début de son discours, l'honorable député d'Essex-Est a mentionné qu'en vertu de notre constitution nous sommes une fédération d'États. Notre forme de gouvernement nécessite, par définition, certains échanges de vues entre les gouvernements des divers échelons.

Je pense que nous sommes tous d'accord avec lui sur ce point, mais je voudrais ajouter ceci. A mon sens, le gouvernement de ce pays ressemble à une espèce d'association. Au début, il y avait, d'une part, quatre provinces qui formaient ce qu'on appelait le Haut et le Bas-Canada et, d'autre part, les provinces Maritimes. Je me permettrai de rappeler aux honorables députés que ce ne sont pas les dirigeants des provinces Maritimes qui ont fait le premier pas et cherché à s'unir aux provinces du Haut-Canada. Comme l'a dit cet après-midi l'honorable député de Queens (M. Macquarrie), ce sont ceux du Haut-Canada qui ont fait les premières démarches et qui ont voulu s'unir à nous. A mon sens, c'était une heureuse initiative de leur part et je suis content que l'union se soit faite; par cette union cependant, nous avons insitué une association en vertu de laquelle une partie du Canada s'est engagée à aider les autres parties du pays. Non seulement avons-nous pris cet engagement lors de cette association, mais nous nous sommes engagés également à protéger les libertés, les droits et les traditions de chacune des deux grandes races de ce pays.

En discutant la question des relations fédérales-provinciales, nous ne devons jamais perdre de vue cet aspect. Ainsi que le ministre des Finances (M. Fleming) l'a dit hier soir, le parti conservateur a toujours considéré, comme l'a fait le parti libéral originel qui a mené la Confédération à bonne fin, que jamais la constitution,—si vous voulez la désigner ainsi, —ou l'association ne devrait être modifiée sans une entente intervenue, après échange de vues, entre les provinces intéressées.

La question dont nous saisit l'amendement, si vous me permettez de paraphraser, c'est que

la Chambre doit décider la convocation immédiate d'une conférence fédérale-provinciale. A mon sens, c'est la question dont nous sommes saisis.

L'hon. M. Pickersgill: C'est juste.

M. Montgomery: J'ai écouté avec attention et avec plaisir l'exposé de l'honorable député d'Essex-Est. Si l'on considère sa manière de voir, je pense qu'il a présenté des arguments très solides. Mais en relisant le texte de son discours, j'ai constaté qu'il proposait la convocation immédiate d'une conférence fédérale-provinciale, non pas la semaine prochaine, mais tout de suite. Puis il a cité les paroles de certains députés qui faisaient partie de l'opposition il y a quelques années et dont quelques-uns font partie du gouvernement maintenant, d'autres pas, pour démontrer qu'en ce temps-là le gouvernement alors au pouvoir pouvait convoquer une conférence immédiatement. On demandait de convoquer une conférence immédiatement; il s'ensuit donc que le présent gouvernement pourrait en convoquer une immédiatement.

J'ai ensuite cherché les raisons pour lesquelles il fallait convoquer cette conférence immédiatement et, autant que j'en aie pu juger d'après les arguments très intéressants qu'il invoquait, j'ai découvert qu'il donnait trois raisons principales. La première était la modification de la constitution. Je n'entamerai pas un débat sur ce point avec l'intéressé; je n'ai pas l'intention de débattre avec lui la question de la modification de la constitution. Si la chose s'impose, il faudrait alors, à mon avis, convoquer une conférence avant d'adopter toute modification. Est-il tellement urgent de convoquer une conférence afin de modifier la constitution? A mon sens, on n'a donné aucune raison sérieuse. Je ne crois pas que ce soit tellement urgent. Je ne vois pas pourquoi on interromprait les travaux de la Chambre ou de toute assemblée provinciale à cette fin. Nous ne sommes saisis d'aucun problème constitutionnel et je ne vois aucune raison de convoquer à ce titre une conférence fédérale-provinciale.

La deuxième question qu'a soulevée de façon très précise l'honorable député est celle des droits de l'homme. Je pense que le premier ministre (M. Diefenbaker) a très bien disposé de ce point aujourd'hui en répondant aux questions à l'appel de l'ordre du jour. A mon avis, il a alors très bien répondu à la proposition. Je me demande ce que cherchait à obtenir l'honorable député d'Essex-Est en demandant la convocation d'une conférence fédérale-provinciale relativement aux droits de l'homme. Je ne vois pas quel avantage pourrait en découler. Serait-il possible que pareille proposition cache des motifs d'ordre politique? J'ose espérer que non. Néanmoins, je le répète, j'ai lu le discours de l'honorable député. Je n'arrive pas à trouver l'extrait auquel je voudrais me reporter en particulier, mais s'il arrivait que je me trompe, je sais que l'honorable député rectifiera mon erreur. Il a dit, en substance, qu'il y a quelques années le gouvernement dont il était membre a songé à convoquer une conférence en vue d'étudier certaines modifications à apporter à la constitution, ou qu'il en a convoqué une à cette fin, mais sans succès. Évidemment, il a essayé d'encenser le premier ministre et le présent gouvernement en disant que nos relations étaient beaucoup plus amicales avec les provinces qui s'opposaient à ce moment-là à la tenue d'une conférence, et c'est peut-être vrai. Cependant, je ne crois pas que nous ayons parcouru assez de chemin pour changer les opinions des représentants intéressés. Je ne les en blâme pas. A mon sens, nous devons sauvegarder,—c'est ce que nous croyons dans l'Est et c'est l'opinion dans la province de Québec,—bien précieusement la constitution et nous devons y penser bien sérieusement avant d'entreprendre d'y changer quoi que ce soit. Supposons quand même que tout ce que l'honorable député déclare soit vrai. Qu'est-ce qui presse tellement?

En ce qui concerne les droits de l'homme, je ne vois pas pourquoi il est tellement urgent de convoquer une conférence fédéral-provinciale afin de nous renseigner sur une question au sujet de laquelle nous devrons nous prononcer si la Chambre est saisie du bill des droits de l'homme. Il peut exister certaines divergences d'opinion, mais je suis convaincu que les honorables députés auront le droit de voter selon leur conscience et selon ce qu'ils croient juste en ce qui concerne le bill des droits de l'homme.

A mon avis, c'est une question qui ne devrait pas être examinée avant que nous soyons saisis du bill et que nous puissions constater s'il y a eu des amendements. Je ne vois là aucune raison d'agir dans le sens proposé.

La troisième raison est le chômage. A mon sens, c'est une raison très légitime, car, selon les chiffres connus, le chômage est de nos jours, au pays, un très grave problème. Il en a été constamment question depuis l'ouverture de la session et il n'est rien que nous soyons en mesure de faire, sauf admettre que la situation est mauvaise. En réalité, la situation laisse à désirer s'il y a deux hommes au pays qui sont sans emploi et cherchent de l'ouvrage.

L'autre matin, alors que j'écoutais la radio, on a rapporté un incident qui malheureusement n'est pas unique. J'ignore si la nouvelle était exacte. Elle provenait de Smith-Falls (Ont.). J'ignore l'importance de la ville en question, mais on y avait pris des dispositions en vue d'exécuter certains travaux sous le régime du programme des travaux d'hiver. Les intéressés se sont adressés au bureau d'assurance-chômage en vue d'obtenir la main-d'œuvre nécessaire et, d'après la radio, —si la nouvelle est fausse, j'aimerais qu'on y apporte un démenti,—ils n'ont pu obtenir les services de personne pour exécuter ces travaux. De tous ceux qui s'étaient inscrits au bureau de l'assurance-chômage, personne ne voulait travailler. Les fonctionnaires de la ville ont dû aller dans la campagne engager de la main-d'œuvre. Il est possible qu'ils aient trouvé dans la campagne des personnes sans emploi. Peut-être ont-ils obtenu les services de personnes de la campagne qui étaient contentes de travailler. En réalité, je représente une circonscription rurale et lorsqu'il y a un travail à exécuter, il est toujours possible de trouver quelqu'un pour le faire. Règle générale, les gens sont disposés à travailler mais ne cherchent pas d'emploi en hiver; voilà tout simplement l'état de choses.

Je sais que cela pourrait être un prétexte pour convoquer une conférence; j'ai écouté hier soir l'exposé du ministre des Finances et je pense que l'honorable député d'Essex-Est a demandé une réponse. Des conférences ont eu lieu entre les gouvernements fédéral et provinciaux relativement au chômage. Apparemment, les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral se sont réunis. Ils ont organisé un programme maintenant en voie d'exécution; tout ce qui aurait pu être fait, s'il y avait eu une conférence, se fait présentement. Je pense donc, monsieur l'Orateur, que ladite requête a perdu toute sa valeur.

A mon avis, l'honorable député d'Essex-Est a soulevé cette question à bon droit. Il convenait d'en parler. Il est bon que le gouvernement ait eu l'occasion de révéler ce qui a été fait. Je suppose que l'honorable député ne savait pas ce qui se passait. On ne peut l'en blâmer, et je m'en garde bien, car, à mon sens, il a très bien présenté sa thèse. Mais, du même coup, je pense que le ministre des Finances s'est montré encore supérieur dans sa réponse.

Permettez-moi de dire également que j'ai une grande confiance envers les premiers ministres provinciaux et les députés des assemblées législatives provinciales. J'ai l'impression que nous passons pas mal trop de temps à la Chambre à argumenter, à débattre et à palabrer à propos de ce que nous devrions faire pour les provinces. Je me demande si nous ne perdons pas beaucoup trop de temps ainsi. D'après notre constitution, les législatures provinciales ont entière liberté en ce qui concerne les questions qui leur sont attribuées, aux termes de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. C'est la population qui élit ses représentants aux assemblées législatives. En agissant ainsi, la population doit avoir confiance en eux et, si elle a confiance en eux, j'en ai autant. Franchement, je suis disposé à laisser ceux qui ont la responsabilité de s'occuper des affaires provinciales de veiller à leurs propres affaires. J'estime qu'ils sont tout à fait compétents pour le faire et, à mon avis, nous avons amplement à faire ici dans le domaine fédéral, pour peu que nous nous occupions de nos propres affaires.

A mon avis, nous gaspillons beaucoup trop de temps. Je sais que certains honorables députés pourront dire que lorsque je siégeais dans l'opposition, j'en perdais également beaucoup, mais j'ai appris beaucoup de choses depuis les quelques années que je siège ici. J'estime vraiment que nous perdons beaucoup trop de temps, de sorte que je suis disposé à laisser les problèmes des provinces et des municipalités qui tombent sous l'autorité des gouvernements provinciaux à ceux qui, dans les provinces, en ont la charge, jusqu'à ce que celles-ci viennent nous dire qu'elles ne sont plus capables de s'en occuper.

J'ai l'impression que le présent débat s'est beaucoup trop écarté de la question. Un amendement avait été présenté avant que je commence à parler. Et, bien que je n'aie pas entendu la décision, je crois que cet amendement a été déclaré réglementaire et, par conséquent, nous devrons voter là-dessus. Indépendamment de la façon dont il a été rédigé, il m'a semblé révéler ce que pensent certains députés cécéfistes. Je ne sais pas s'ils sont tous d'accord sur ce point, mais il m'a semblé qu'ils profitaient de l'occasion pour consigner leur programme social au compte rendu, en passant par la porte arrière. Si le gouvernement fédéral disait aux gouvernements provinciaux, et si les gouvernements provinciaux disaient aux municipalités, ou si encore les municipalités disaient à leurs commissions scolaires: "Nous allons assumer toute responsabilité, nous allons embaucher vos instituteurs, nous allons relever leurs traitements, nous allons construire les écoles, nous allons acheter les autobus, nous allons transporter les enfants aux écoles, nous allons construire des gymnases pour leur permettre de jouer, et cela ne vous coûtera pas un sou", eh bien, la nature humaine étant ce qu'elle est, pouvez-vous imaginer que quelqu'un appartenant à un conseil de comté ou de ville, refuserait une offre pareille? Je ne le crois pas. J'ai

beaucoup d'expérience en matière de conseils de comtés. Les provinces non plus ne refuseraient pas pareille offre. Comme l'a dit le ministre des Finances, si nous les invitons ici et leur offrons toutes ces choses, nous ferions mieux de nous habituer dès maintenant à la certitude qu'elles les accepteraient. Pourquoi ne le feraient-elles pas? Nous serons responsables de la perception des deniers, et la perception de deniers, comme tout député le sait, veut dire qu'il faudra aller chercher dans la poche du public. Je ne crois pas à la fabrication automatique de l'argent. Il n'y a qu'une seule façon d'obtenir l'argent nécessaire pour faire les choses mentionnées dans le sous-amendement, et c'est en haussant les impôts.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Montgomery: Monsieur l'Orateur, à la levée de la séance à six heures, j'évoquais sous son aspect général la nécessité de convoquer une conférence fédérale-provinciale. J'avais essayé d'en déceler les raisons d'être et j'exprimais des doutes graves sur la validité des motifs avancés dans la thèse à l'appui du sous-amendement. Oui, j'ai confiance que les députés provinciaux s'occupent assez bien de leurs affaires, que je sache. Je ne puis guère me prononcer qu'à l'égard de l'Est, ou tout au moins de ma province; je n'irai donc pas plus loin.

Sans savoir que je traiterais de cette question et ignorant qu'elle viendrait sur le tapis, j'ai eu tout récemment l'avantage de causer longuement avec un des membres du cabinet de ma province. On y semble bien heureux de voir que depuis quelques années, depuis la guerre en tous cas, les premiers ministres des provinces Maritimes revendiquent certains droits ou ce qu'ils tiennent pour des droits. Ils ont demandé des subventions spéciales à chacune de ces conférences. En 1952 on a renouvelé et amélioré l'accord sur la location des domaines fiscaux. Ils ont apprécié cette initiative. En 1955, quand la question est revenue sur le tapis, ils ont vigoureusement exposé leurs revendications. Il est intéressant de remarquer, que la politique n'entrait pas dans ce programme, quant aux premiers ministres des provinces Maritimes. A cette époque-là, il y avait le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Hicks, et celui de l'Île du Prince-Édouard, M. Matheson, tous deux grands partisans du gouvernement fédéral du temps et le premier ministre, M. Flemming. Je ne veux pas abuser de la complaisance de la Chambre, mais je crois qu'il serait intéressant de rapporter brièvement ce que chacun d'entre eux a dit. Je me reporte au compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale de 1955, en date du 3 octobre 1955. Je vais citer M. Hicks en premier; on trouvera ces observations à la page 41. Les premiers ministres faisaient valoir avec insistance leurs réclamations comme ils l'avaient déjà fait auparavant. Voici les propos qu'il a tenus:

> Il est maintenant évident que la capacité relative des diverses provinces de fournir même un minimum de services ne peut être établie d'après les chiffres relatifs à la population seulement. Par conséquent, si la population ne constitue pas une norme satisfaisante pour établir quelle partie des recettes fiscales du Canada une province devrait toucher, à quelle norme devrait-on s'en remettre? Il me semble que toute formule à laquelle on pourrait recourir devrait tenir compte, non seulement de la population de la province, mais aussi de ses responsabilités fiscales.

Il continue ensuite à étayer sa proposition par un argument puissant. Comme je l'ai dit cet après-midi, les provinces Maritimes se sont jointes à cette union ou à cette association et il a été reconnu à ce moment-là qu'elles avaient droit à une compensation étant donné les revenus et le domaine qu'elles cédaient, car alors la région où se faisait leur commerce n'était pas l'Est et l'Ouest, pas l'Ouest, en ce qui nous concernait. Leur commerce se faisant au nord et au sud. La confédération l'a reconnu.

Je voudrais aussi mentionner ce que le premier ministre Fleming a dit car ils parlaient de la même chose. Il a dit:

> Toutefois, l'expérience a montré que les accords sur la location des domaines fiscaux ne vont pas assez loin pour répondre aux besoins des provinces à faibles revenus en ce sens qu'ils sont fondés, en grande partie, sur un programme de compensation établi à raison de tant par tête. Ces provinces, nous en sommes fermement convaincus, devraient bénéficier d'une subvention d'après la norme nationale propre à compenser leur impuissance fiscale touchant les sources de revenus qui leur restent.

Comme les députés le savent, au moment de la confédération, le droit à l'imposition indirecte a été enlevé à ces provinces, pour ainsi dire. S'ils voulaient augmenter les impôts, ils étaient obligés de le faire directement. Comme on le sait, c'est ce genre d'impôt qui paraît le plus pénible, qui est le plus difficile à percevoir et, par conséquent, le plus impopulaire. Après avoir cité certaines parties du rapport de la commission Rowell-Sirois, ce que je ne ferai pas, il conclut en disant:

> Le gouvernement du Nouveau-Brunswick insiste avec toute l'énergie dont il est capable pour qu'en plus des versements prévus aux accords fiscaux, il soit accordé aux provinces à faibles revenus des subventions de compensation. Nous soumettons ici une formule, fondée sur le revenu personnel comparatif par tête, propre à notre avis à assurer

la réalisation de cet objectif d'une manière simple et équitable. Voici la formule:

1. Déterminer l'écart moyen en dollars par lequel le revenu personnel par tête dans chaque province est inférieur à 85 p. 100 du revenu personnel par tête au Canada au cours des trois dernières années à l'égard desquelles on peut obtenir ces renseignements.

Et ainsi de suite. Je ne vais pas approfondir cette question maintenant parce que je n'en ai pas le temps. Je crois que les honorables députés connaissent bien la formule. Le premier ministre Matheson l'a appuyé. Je ne veux lire que quelques mots de ce qu'il a dit. Tout se trouve dans le rapport et il n'est pas nécessaire que j'accapare inutilement le temps de la Chambre. Le premier ministre Matheson a dit:

Nous avons accepté la location des domaines fiscaux en 1946 non pas parce qu'elle constituait une reconnaissance des besoins fiscaux, mais plutôt avec l'espoir qu'avant l'expiration de l'accord on arriverait à déterminer une formule plus satisfaisante. En 1952 le gouvernement fédéral proposait un nouveau versement minimum garanti, calculé en fonction de celui qui avait été accordé à la province aux termes de l'accord de 1957 auquel s'ajoutait une augmentation proportionnée au changement de la population de la province et du produit national brut par habitant entre 1942 et 1948.

Dans la nouvelle répartition des deniers perçus on n'a nullement tenu compte des besoins fiscaux d'une province ni même de ses possibilités fiscales...

Je crois que ceci est généralement concédé. A la fin de la conférence les premiers ministres des provinces Maritimes sont rentrés chez eux avec l'impression qu'on ne leur avait pas accordé l'attention qu'ils méritaient.

Je puis parler au nom de ma propre province. En 1957, après cette conférence de 1956, à la suite de la présentation de la loi, qui permettait les versements que le gouvernement fédéral disait pourvoir effectuer sans apparemment pouvoir aller plus loin, voici ce que le secrétaire trésorier de la province du Nouveau-Brunswick a dit en présentant son budget en 1957.

Il a cité tout d'abord le message du Jour de l'an du premier ministre du Nouveau-Brunswick:

Depuis 1952 le but de votre gouvernement a été de ne rien négliger pour diminuer la marge économique qui existait depuis si longtemps entre cette province et certaines provinces plus riches.

Un des moyens par lesquels il était possible à notre avis de diminuer cette marge était la subvention fédérale de redressement destinée à compléter le nouvel accord sur la location des domaines fiscaux. Nous proposions que cette subvention de redressement aille aux provinces dont le revenu par habitant était inférieur à 85 p. 100 de la moyenne nationale.

Il ajoute:

Le refus des autorités fédérales de reconnaître en principe une subvention fédérale de redressement dénote à notre avis un mépris choquant des problèmes avec lesquels les provinces pauvres sont aux prises.

[M. Montgomery.]

Tel était le sentiment qui régnait après la conférence de 1956, après l'adoption de la mesure législative. Tel était le sentiment qui régnait dans les provinces Maritimes. Est-il alors très étonnant qu'aux élections qui ont suivi, l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ont appuyé presque à l'unanimité le gouvernement actuel?

Ensuite, une conférence a été convoquée. Rien ne sert d'entamer une discussion pour savoir si elle aurait dû l'être ou non ou si elle l'a été aussi promptement que les libéraux jugent qu'elle aurait dû l'être. Le fait est qu'une conférence a été convoquée après les élections de juin aussitôt que le gouvernement a pu le faire, et un délai d'un mois ou deux ne fait pas tellement de différence dans les affaires d'un pays. Les mêmes premiers ministres sont revenus, à l'exception de M. Hicks qui avait été mis à l'écart par la Nouvelle-Écosse et remplacé par un nouveau premier ministre. Néanmoins, le nouveau premier ministre a fait valoir la même cause que M. Hicks et l'a cité dans certains de ses exposés. Il en a résulté que le gouvernement a écouté ces premiers ministres, et dans le communiqué qui a été publié à l'issue de cette conférence, l'attitude du gouvernement fédéral actuel a donné lieu de croire dans tout le Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre! Étant donné qu'il est 8 heures et quart, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 4*d*) de l'article 56 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix tout amendement dont la Chambre est actuellement saisie.

(Le sous-amendement de M. Regier, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Howard
Badanai	Leduc
Batten	Lessard
Benidickson	Loiselle
Boivin	McIlraith
Boulanger	McMillan
Bourget	McWilliam
Bourque	Martin (Essex-Est)
Brassard (Lapointe)	Martin (Timmins)
Caron	Meunier
Carter	Michaud
Crestohl	Mitchell
Denis	Nixon
Dupuis	Pearson
Eudes	Peters
Fisher	Pickersgill
Forgie	Racine
Garland	Ratelle
Godin	Regier
Gour	Richard (Ottawa-Est)
Habel	Roberge
Hardie	Robichaud
Hellyer	Tucker
Herridge	Winch—49.
Houck	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aiken
Aitken (Mlle)
Allard
Allmark
Anderson
Asselin
Balcer
Baldwin
Barrington
Baskin
Beech
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Best
Bourbonnais
Bourdages
Brassard (Chicoutimi)
Brooks
Broome
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bruchési
Brunsden
Cadieu
Campbell (Lambton-Kent)
Campbell (Stormont)
Campeau
Casselman (Mme)
Cathers
Charlton
Chown
Churchill
Clancy
Coates
Comtois
Cooper
Crouse
Danforth
Deschambault
Diefenbaker
Dinsdale
Doucett
Drysdale
Dubois
English
Fairclough (Mme)
Fairfield
Fane
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flynn
Fortin
Fulton
Grafftey
Green
Grenier
Grills
Gundlock
Hales
Halpenny
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (Qu'Appelle)
Hamilton (York-Ouest)
Hees
Henderson
Hicks
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Howe
Johnson
Jones

MM.

Jorgenson
Jung
Keays
Kennedy
Kindt
Korchinski
Kucherepa
Lafrenière
Lahaye
Lambert
LaRue
Latour
Legere
Lennard
Létourneau
Macdonald (Kings)
Macdonnell (Greenwood)
MacEwan
MacInnis
MacLean (Queens)
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
Macquarrie
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McFarlane
McGee
McGrath
McGregor
McLennan
McPhillips
McQuillan
Mandziuk
Martineau
Martini
Matthews
Milligan
Monteith (Perth)
Monteith (Verdun)
Montgomery
Morissette
Morris
Morton
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Murphy
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Nugent
Ormiston
Pallett
Parizeau
Pascoe
Payne
Pearkes
Phillips
Pigeon
Pugh
Rapp
Rea
Régnier
Richard (Kamouraska)
Robinson
Rogers
Rompré
Rowe
Simpson
Skoreyko
Slogan
Small
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Hastings-Frontenac)
Smith (Lincoln)
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Winnipeg-Nord)
Southam
Speakman
Spencer
Stanton
Starr
Stearns
Stefanson
Stinson
Tassé
Thomas
Thompson
Thrasher
Tremblay
Valade
Villeneuve
Vivian
Walker
Webster
Weichel
Winkler
Wratten—171.

(L'amendement de l'honorable M. Martin, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Argue
Badanai
Batten
Benidickson
Boivin
Boulanger
Bourget
Bourque
Brassard (Lapointe)
Caron
Carter
Crestohl
Denis
Dupuis
Eudes
Fisher
Forgie
Garland
Godin
Gour
Habel
Hardie
Hellyer
Herridge
Houck
Howard

MM.

Leduc
Lessard
Loiselle
McIlraith
McMillan
McWilliam
Martin (Essex-Est)
Martin (Timmins)
Meunier
Michaud
Mitchell
Nixon
Pearson
Peters
Pickersgill
Racine
Ratelle
Regier
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Roberge
Robichaud
Tucker
Winch—50.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aiken
Aitken (Mlle)
Allard
Allmark
Anderson
Asselin
Balcer
Baldwin
Barrington
Baskin
Beech
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Best
Bourbonnais
Bourdages
Brassard (Chicoutimi)
Brooks
Broome
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Bruchési
Brunsden
Cadieu
Campbell (Lambton-Kent)
Campbell (Stormont)
Campeau

MM.

Casselman (Mme)
Cathers
Charlton
Chown
Churchill
Clancy
Coates
Comtois
Cooper
Crouse
Danforth
Deschambault
Diefenbaker
Dinsdale
Doucett
Drysdale
Dubois
English
Fairclough (Mme)
Fairfield
Fane
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flynn
Fortin
Fulton
Grafftey
Green

Grenier
Grills
Gundlock
Hales
Halpenny
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (Qu'Appelle)
Hamilton (York-Ouest)
Hees
Henderson
Hicks
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Howe
Johnson
Jones
Jorgenson
Jung
Keays
Kennedy
Kindt
Korchinski
Kucherepa
Lafrenière
Lahaye
Lambert
LaRue
Latour
Legere
Lennard
Létourneau
Macdonald (Kings)
Macdonnell (Greenwood)
MacEwan
MacInnis
MacLean (Queens)
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
Macquarrie
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McFarlane
McGee
McGrath
McGregor
McLennan
McPhillips
McQuillan
Mandziuk
Martineau
Martini
Matthews
Milligan
Monteith (Perth)
Monteith (Verdun)
Montgomery
Morissette
Morris
Morton
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Murphy
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Nugent
Ormiston
Pallett
Parizeau
Pascoe
Payne
Pearkes
Phillips
Pigeon
Pugh
Rapp
Rea
Régnier
Richard (Kamouraska)
Robinson
Rogers
Rompré
Rowe
Simpson
Skoreyko
Slogan
Small
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Hastings-Frontenac)
Smith (Lincoln)
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Winnipeg-Nord)
Southam
Speakman
Spencer
Stanton
Starr
Stearns
Stefanson
Stinson
Tassé
Thomas
Thompson
Thrasher
Tremblay
Valade
Villeneuve
Vivian
Walker
Webster
Weichel
Winkler
Wratten—171.

M. l'Orateur: Je déclare la motion défaite. La motion principale sera maintenant mise aux voix. La Chambre est-elle prête à se prononcer là-dessus?

M. McIlraith: Non.

PLAN DE LA CAPITALE NATIONALE—À PROPOS D'INSUFFISANCE DE REPRÉSENTATION

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre quelques minutes seulement pour présenter un grief qui mérite, je pense, de retenir l'attention du gouvernement dans l'avenir immédiat. Je saisis donc la première occasion qui se présente pour en faire un grief. Je veux parler du projet d'aménagement de la capitale nationale et de la Commission de la capitale nationale.

Les honorables députés se rappelleront que, depuis 1899, le Parlement fédéral a jugé bon de légiférer à ce sujet et que, sous une forme ou sous une autre, il a assuré l'existence d'une commission chargée de l'aménagement et de l'embellissement de la capitale du Canada. L'évolution de cette affaire est plutôt intéressante, mais la Chambre n'a pas à craindre que je développe ce thème ici ce soir. La première loi qui a créé une commission pour l'amélioration d'Ottawa a vu le jour en 1899 sous le gouvernement de sir Wilfrid Laurier. Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis lors ont cherché à poursuivre l'exécution du plan afin de répondre aux besoins courants et, je crois, ils l'ont fait d'une façon qui leur a valu l'approbation générale de tous les partis de la Chambre. Il a pu survenir à certains moments des petites divergences de vues, mais je crois que c'est, en général, la façon dont on a abordé le problème.

On se rappellera que le travail a été continué sous le gouvernement suivant, celui de sir Robert Borden. Puis en 1927, comme le changement de circonstances l'exigeait, la Commission d'amélioration d'Ottawa a été remplacée par la Commission du district fédéral. La loi a été modifiée et mise au point. En 1946, d'autres modifications sont survenues qui ont étendu les cadres de la Commission. Enfin, au cours de la dernière session du Parlement, le nom de la Commission chargée d'aménager la capitale nationale a été changé en celui de Commission de la capitale nationale. Cette mesure législative avait été proposée par le gouvernement précédent, mais elle a été approuvée par le gouvernement actuel et mise en vigueur au cours de la dernière session.

Étant donné la nature même du travail que comporte l'aménagement de la capitale nationale, et vu surtout que les biens immobiliers relèvent de la juridiction des provinces et par leur entremise et dans une certaine mesure, de celle de leurs institutions légales, les municipalités, le travail ne peut se faire sans une entière collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Malgré toutes les difficultés inhérentes au problème, on a fait preuve au cours des années d'un très bel esprit de collaboration et, sous ce rapport, tout a marché assez bien.

L'un des principaux éléments qui ont favorisé cette collaboration a été l'expérience que les organismes municipaux particulièrement visés ont acquise par l'entremise de

leurs représentants auprès de la Commission, et cela est vrai notamment de la ville d'Ottawa et de la ville de Hull. On n'ignore pas que les maires d'Ottawa et de Hull faisaient partie de la Commission, en vertu d'une clause autorisant ces deux villes à faire ces nominations. Lorsque la nouvelle Commission a été constituée, il y a quelques jours, les représentants de ces deux municipalités et de deux des townships les plus importants d'Ontario ont été laissés de côté. Aucun d'eux n'a été nommé.

Non seulement ont-ils été laissés de côté, mais les nominations ont été faites et annoncées d'une façon qui ne peut avoir qu'un résultat: compromettre l'esprit de collaboration qui régnait entre les organismes intéressés à l'embellissement de la capitale nationale. Au lieu d'annoncer la nouvelle à la Chambre des communes, et d'expliquer comme il convenait la raison,—s'il en est une, —pour laquelle les maires des deux villes et de tous autres fonctionnaires municipaux appropriés n'ont pas été nommés, on l'a annoncée dans les journaux, sans aucune explication. Lancer de cette façon la Commission de la capitale nationale ne saurait signifier qu'une chose: c'est que la Commission,—à qui, j'en suis sûr, chacun de nous souhaite tout le succès possible,—se trouve entravée. Je suis sûr que chacun de nous ici présent espère que, dans les années à venir, la Commission réussira dans son travail.

Je demanderais au premier ministre (M. Diefenbaker) d'envisager cela sérieusement, de faire son possible pour remédier à la situation, et de profiter de la première occasion pour réparer les dégâts. C'est assez malheureux que le maire de la capitale nationale même soit obligé de lire les journaux pour apprendre qu'on a décidé de se passer de ses services, surtout si l'on considère que lui et le gouvernement fédéral sont appelés à collaborer à la réalisation de bien des projets de la Commission.

On peut en dire autant du maire de la ville voisine de Hull. Elle s'applique aussi, comme l'honorable député de Carleton (M. Bell) le reconnaîtra, je pense, aux préfets des townships de Nepean et Gloucester. Je ne voudrais pas trop m'appesantir là-dessus, mais il me semble que je pourrais presque dire que l'on a procédé là avec maladresse. Je demande au premier ministre d'arranger les choses, et d'expliquer tout au moins le pourquoi de son geste extraordinaire. Je l'engage aussi à prendre toute autre mesure apte à favoriser la collaboration nécessaire à l'aménagement de la capitale nationale, afin que cet aménagement se poursuive de la façon désirée, j'en suis sûr, par les députés de tous les partis ici présents.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, comme mon préopinant, je ne veux pas...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Hull désire-t-il parler de la même question?

M. Alexis Caron (Hull): La même question en effet.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, à la suite de l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith), je crois qu'il est de mon devoir de faire part à la Chambre de l'opinion des gens du côté québécois de la capitale nationale. Nous savons tous que l'idée première qui a présidé à l'établissement d'une capitale nationale tendait surtout à faire quelque chose du genre du district de Columbia. Je sais que sir Wilfrid Laurier parlait souvent de la Washington du nord et que M. Mackenzie King, pendant un certain temps, était d'avis que nous devrions faire de notre capitale un district du genre de celui de Columbia. Nous savons aussi que M. Gréber lui a prouvé, hors de tout doute, que le district de Columbia, aux États-Unis, avait été un fiasco.

Lorsqu'on établit un district semblable à celui de Columbia, la commission qui en assume l'administration prend des décisions qui peuvent entraîner des dépenses considérables. La commission paie alors la moitié du coût de ces dépenses et l'autre moitié retombe sur les épaules du peuple, avec la résultante que les impôts augmentent d'une façon considérable.

C'est une des raisons qui nous incite à demander que la Commission de la capitale nationale compte parmi ses membres des représentants des conseils municipaux de Hull et d'Ottawa, qui sont évidemment les plus intéressés.

Or, nous voyons actuellement, au sein de la Commission, des maires de l'extérieur. On y compte aussi un échevin de la ville d'Aylmer. Je comprends bien qu'ils n'ont pas été nommés comme tels, mais ils sont quand même les représentants de leur municipalité, tandis qu'on a complètement ignoré les maires des villes de Hull et d'Ottawa. La Commission a des décisions sérieuses à prendre, et souvent ces décisions peuvent être de nature à nuire à certains projets municipaux. Je n'en donnerai qu'un exemple. Dans le passé, un des grands désirs de la Commission du district fédéral était l'élimination des usines de la compagnie Eddy, à Hull. On prétendait alors qu'il était disgracieux de voir, de l'autre côté des édifices du Parlement, des usines à papier, où il y avait un amoncellement de bois. On

a même fait des offres à cette compagnie, et ce sont les représentants des municipalités qui siégeaient au sein de la Commission du district fédéral qui s'y sont opposés.

Nous sommes en faveur de l'embellissement, de l'esthétique, je l'ai dit et je le répète, mais nous sommes d'abord en faveur de conserver le gagne-pain de notre population. De nombreux problèmes du genre peuvent se présenter, et je ne connais de personnes plus intéressées que les représentants des municipalités auprès de la Commission pour empêcher que de semblables situations ne se produisent.

Nous savons tous aussi que la Commission siège à huis clos et que le public n'est mis au courant de ses décisions que par un rapport communiqué aux journaux par le président. Une conférence de presse permet au président de dire ce que bon lui semble; il n'est pas nécessaire qu'il relate tout ce dont on a discuté. Conséquemment, les municipalités ne sont pas en mesure de savoir ce qui s'est passé et, de cette façon, il peut se produire n'importe quoi au sein de la Commission sans que les municipalités en aient connaissance.

Il est donc nécessaire que les conseils municipaux soient représentés au sein de la Commission. Ils l'étaient d'ailleurs sous l'empire de l'ancienne loi. Ce n'étaient pas les maires d'Ottawa ou de Hull qui étaient les représentants des municipalités; c'étaient des représentants nommés par les conseils municipaux intéressés. Dans tous les cas, les conseils municipaux ont nommé leur maire pour les représenter au sein de la Commission du district fédéral. Ils ont ainsi veillé aux intérêts des municipalités qu'ils représentaient. Or actuellement, loin de bénéficier du même privilège en vertu de la loi actuelle, les municipalités de Hull et d'Ottawa perdent leur représentation au sein de la Commission.

L'ancienne loi prévoyait la nomination de représentants de la ville de Hull; il y avait, en plus de cela, le représentant du district de Hull, qui était M^me^ Fontaine, dans les derniers temps, et auparavant, M^e^ J.-Wilfrid Ste-Marie.

Cela veut dire que nous avions alors deux représentants au sein de la Commission; en outre, on comptait, parmi les membres du comité d'aménagement de la capitale nationale, un échevin de la ville de Hull et un échevin ou commissaire de la ville d'Ottawa. Les dispositions de l'ancienne loi nous accordaient donc trois représentants. A l'heure actuelle, la ville de Hull, qui est immensément intéressée, ne compte qu'un seul représentant, soit M. Aimé Guertin. J'ai confiance en M. Guertin, et je ne veux rien dire pour le déprécier. Il a prouvé, dans le passé, qu'il avait un esprit d'indépendance suffisant pour pouvoir tenir tête à tous ceux qui tenteraient de contredire ses opinions. Je ne dis pas que j'ai toujours partagé les opinions de M. Guertin en ce qui concerne le district fédéral, mais je veux dire qu'il saura bien représenter la ville de Hull. Toutefois, M. Guertin n'est pas membre du conseil municipal; il va représenter la ville de Hull en général, mais il ne peut représenter les intérêts de la municipalité, comme pourrait le faire le maire ou un représentant du conseil municipal.

[M. Caron.]

Et d'ailleurs, pour quelles raisons n'a-t-on pas nommé les maires au sein de la Commission? On en a mentionné plusieurs, parmi lesquels on signalait l'efficacité.

D'après le journal *Le Droit* du 26 janvier dernier, les maires de Hull et d'Ottawa ont fortement protesté contre ce changement de dispositions. Voici ce que disait M. Nelms:

> Je me demande encore ce qui a pu motiver la décision du gouvernement fédéral, dit M. Nelms. Le premier magistrat de Hull comme celui d'Ottawa a toujours joué un rôle de premier plan à la CDF. Il y a tellement de problèmes à résoudre aux échelons fédéral et municipal.
>
> Quand j'aurai l'opinion du maire Moncion et des renseignements additionnels, je ferai une déclaration aux journalistes, probablement à la séance du Bureau des commissaires demain après-midi.
>
> Pour le moment, je désire exprimer ma pénible surprise à titre de maire de la capitale du Canada. S'il y a deux hommes qui sont en mesure d'aider l'organisme fédéral, ne sont-ce pas les maires de Hull et d'Ottawa?
>
> L'absence des maires d'Ottawa et de Hull à la nouvelle Commission de la capitale nationale tient à une raison d'ordre pratique, déclare-t-on ce matin au bureau du premier ministre.

Eh bien, monsieur l'Orateur, quelle est cette raison d'ordre pratique? Les représentants de ces municipalités sont-ils intervenus dans le passé de façon à nuire au progrès du plan de la capitale nationale? Je ne le crois pas.

Alors que j'étais maire de la ville de Hull, j'ai eu l'occasion de siéger au sein de ce comité, et j'ai constaté, pendant que nous étions là, que la Commission du district fédéral a obtenu des autorités municipales des deux côtés de la rivière toute la collaboration à laquelle elle pouvait s'attendre. Et pourtant, on élimine aujourd'hui de cet organisme, sans donner de raison, les maires de Hull et d'Ottawa. Est-ce que quelques esprits rétrogrades ont encore à l'idée cette question de faire une capitale nationale genre district de Columbia? Si c'est cela, ils peuvent être assurés que cela ne se produira jamais, que nous, des deux côtés de la rivière, allons nous y opposer vigoureusement, car nous voulons garder notre autonomie et notre indépendance et nous n'avons pas l'intention de laisser prévaloir les vues d'un petit groupe qui, de cette façon, voudrait se créer des positions dans la capitale nationale.

(Traduction)

M. Bell (Carleton): Ne dites donc pas tant de nigauderies.

M. Caron: J'ignore ce que l'honorable député de Carleton qualifie de nigauderie, mais je sais qu'il a changé d'avis depuis qu'il siège avec le parti conservateur, du côté du gouvernement. Dans le passé, il a critiqué la Commission du district fédéral au sujet de la ceinture de verdure et à tout propos. Mais depuis qu'il siège du côté du gouvernement, il louange la Commission pour tout ce qu'elle a fait dans le passé et il est disposé à la louanger pour tout ce qu'elle fera dans l'avenir parce qu'il siège du côté du gouvernement.

M. Bell (Carleton): Et il est encore l'un de ceux qui exposent le plus franchement et nettement en cette Chambre les questions qui intéressent la capitale nationale.

(Texte)

M. Caron: Malgré les opinions du député de Carleton (M. Bell), qui peuvent changer selon les circonstances, puisqu'il est un partisan aveugle, je déclare qu'il y a peut-être encore des gens qui ont l'intention d'aménager une capitale nationale genre district de Columbia, mais que nous allons continuer à nous y opposer. Je ne prétends pas que le premier ministre actuel (M. Diefenbaker) favorise semblable projet, non. Mais, le premier ministre n'est pas éternel. Il y a eu d'autres premiers ministres qui ont déjà favorisé ce projet; aussi, je prétends que nous devons nous y opposer de toutes nos forces et que la seule et la meilleure façon de nous protéger contre les gens qui partagent cette opinion, c'est encore d'avoir des représentants des municipalités de Hull et d'Ottawa. D'ailleurs, le premier ministre pourrait corriger cette situation; d'abord, il reste encore des nominations à faire. Il pourrait aussi apporter un simple amendement à la loi, stipulant que chaque année les conseils municipaux d'Ottawa et de Hull nomment un représentant au sein de la Commission de la capitale nationale, afin que les intérêts municipaux de ces deux villes soient bel et bien protégés.

Les problèmes auxquels nous aurons à faire face sont nombreux. Il y a la question de la pollution des eaux, laquelle peut devenir une charge onéreuse, sans compter le problème des égouts, depuis en haut d'Aylmer jusqu'à l'autre côté de Gatineau.

Alors, si on laisse libre cours au désir de la Commission, peut-être serons-nous appelés à supporter le fardeau de lourdes taxes. Et pourtant, Dieu sait que les populations des municipalités du Canada sont suffisamment grevées d'impôts. D'après le *Citizen*, quelqu'un aurait dit que la raison pour laquelle on avait ignoré les maires des municipalités de Hull et d'Ottawa, c'était parce qu'on n'avait pas été satisfait de l'attitude de M[lle] Whitton au moment où elle était mairesse d'Ottawa et que l'on prétendait qu'elle avait fait perdre le temps de la Commission. Eh bien, même si c'était vrai! J'admets qu'elle a fait perdre certaines heures à la Commission, mais elle était tout de même la représentante de la ville d'Ottawa, déléguée par le conseil de ville; elle exprimait donc l'opinion de la population d'Ottawa, et l'on devait la respecter. De toute façon, d'après la marche des événements, il est peu probable qu'elle soit de nouveau mairesse d'Ottawa; donc, il n'y a pas de danger de ce côté-là.

Le maire Nelms et le maire Moncion étaient des représentants compétents qui se sont dévoués corps et âme pour la capitale nationale, sans oublier l'intérêt de la population des municipalités qu'ils représentaient. C'est pourquoi je crois que le premier ministre a commis une erreur en ne nommant pas des représentants de Hull et d'Ottawa et, comme l'a dit le député d'Ottawa-Ouest, j'espère qu'il va se raviser et corrriger l'erreur monumentale qu'il a commise en ignorant les municipalités de Hull et d'Ottawa.

(Traduction)

M. l'Orateur: L'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau) désire-t-il parler sur le même sujet?

(Texte)

M. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Je ne prétends pas être dans le secret des dieux en ce qui concerne la constitution de la Commission de la capitale nationale. Cependant, à la suite des discours de l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) et de mon collègue, l'honorable député de Hull (M. Caron), je ne puis m'empêcher de me lever pour faire quelques observations relativement à cette controverse qui règne au sujet de l'admission des maires des municipalités de Hull et d'Ottawa au sein de cette Commission.

On a dit qu'il pouvait y avoir des objections d'ordre pratique et, en effet, j'en vois très clairement la nature. Je ne veux aucunement nier la compétence du maire d'Ottawa, M. Nelms, ou du maire de Hull, M. Moncion. Ils sont bien connus, et je me joins en ceci à mon collègue, le député de Hull, pour louer leur haute compétence. Cependant, il est certainement un principe juridique bien connu en vertu duquel une personne ayant quelqu'intérêt à un problème ne doit pas siéger sur une Commission qui est appelée à en décider. En d'autres termes, un juge qui peut avoir un intérêt dans un litige est obligé de se récuser, de même

qu'un directeur de compagnie qui peut personnellement bénéficier d'une décision du bureau de direction doit s'abstenir de voter.

Eh bien, comme le député de Hull vient de l'exposer, il arrivera bien souvent des cas où il pourra y avoir litige entre les intérêts de la Commission de la capitale nationale et ceux des municipalités de Hull ou d'Ottawa. Or, dans ces cas-là, les maires d'Ottawa ou de Hull pourraient certainement faire valoir l'opinion et les intérêts de leurs administrés d'une façon beaucoup plus nette et sans ambiguïté, car ils n'auraient pas, comme on dit communément, à ménager la chèvre et le chou, n'étant pas membres de la Commission.

Aussi, pour cette raison même, suis-je d'avis qu'on a fait preuve de sagesse en ne nommant pas les maires de ces deux municipalités à cette Commission. D'autre part, on a soulevé une autre question qu'il importe de considérer. C'est que, à mesure que le pays s'agrandit, la population canadienne regarde vers Ottawa, vers la capitale comme quelque chose qui fait partie du pays tout entier. On tâche de s'éloigner de cette idée que la capitale est constituée des municipalités d'Ottawa et de Hull. De plus, rien ne s'oppose à ce que les maires de ces villes demandent à être entendus par la Commission, comme l'ont fait les maires de certaines autres municipalités dans le passé. Alors, lorsque ces personnes-là transigeront avec la municipalité d'Ottawa ou de Hull, elles pourront le faire avec un esprit dégagé pendant que les représentants de ces deux municipalités seront beaucoup plus à l'aise pour faire valoir leur point de vue. En somme, je crois que la décision qui a été prise a été sage.

D'autre part, on a parlé du représentant du côté québécois de la capitale nationale, M. Guertin. Je me joins à mon collègue, le député de Hull, pour louer la haute compétence de ce membre de la Commission. Je dois cependant ajouter qu'il y a également un autre représentant de l'Ouest de la province, M. Nelson Morin, d'Aylmer, qui siège sur cette Commission; c'est également un homme dont la compétence est bien connue et qui saura certes parler avec autorité pour cette vaste section de l'ouest de la province de Québec, dont une partie est située dans la circonscription de Pontiac, laquelle fait partie de la capitale nationale.

Il est à craindre que plus tard on songe à déménager de la ville de Hull certaines industries telles que la compagnie E. B. Eddy. Cela ne se produira évidemment que dans un avenir plus ou moins éloigné. Cependant, je profite de l'occasion pour inviter les autorités de la compagnie, si jamais on se décidait à procéder à la dislocation de cette industrie, à venir s'établir dans la circonscription de Pontiac, qui n'est pas tellement éloignée et où l'on puise une grande partie des ressources naturelles qu'emploie cette industrie-là.

En somme, je crois que le choix des membres de cette Commission a été absolument judicieux. On n'a voulu en aucune façon jeter de discrédit sur les éminentes personnalités qui ont été élues par les populations d'Ottawa et de Hull pour diriger leurs affaires municipales. Cependant, je crois que les électeurs de ces deux villes ont choisi ces personnes pour veiller à leur administration et non pas dans l'espoir qu'elles pourraient siéger à la Commission de la capitale nationale. En consacrant leur énergie au bien-être des populations de ces deux importantes villes, ils pourront certainement faire face aux ambitions futures que le député de Hull a peut-être envisagées pour elles. De fait, je crois que si jamais on voulait substituer à l'administration actuelle des villes de Hull et d'Ottawa un district fédéral du genre de celui qui existe à Washington, par exemple, les maires de ces deux villes seraient certainement en meilleure position pour lutter contre un tel projet, étant indépendants de la Commission et n'ayant à protéger que les intérêts de leurs administrés.

(Traduction)

M. l'Orateur: L'honorable député de Gatineau (M. Leduc) désire-t-il parler sur le même sujet?

(Texte)

M. Rodolphe Leduc (Gatineau): Monsieur l'Orateur, dès le début de mes observations, je dois dire que je ne partage pas l'opinion de l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau). Je partage plutôt celles qu'ont exprimées les honorables députés d'Ottawa-Ouest et de Hull (MM. McIlraith et Caron). Comme eux, je trouve étrange que le gouvernement, dans son choix des nouveaux membres de la Commission de la capitale nationale, ait ignoré les maires de Hull et d'Ottawa. Le plan de la capitale nationale comprend les villes d'Ottawa et de Hull ainsi qu'une étendue de terrain autour de ces deux villes dont la circonscription de Gatineau que j'ai l'honneur de représenter constitue une grande partie. Étant donné que la ville d'Ottawa et la ville de Hull n'ont pas de délégués officiels au sein de cette Commission, celle-ci est privée des services et des conseils qu'ils seraient en mesure de lui rendre.

Pour ce qui est de la nomination de M. Morin, de la ville d'Aylmer, pour représenter les municipalités avoisinant la ville de Hull, dans la province de Québec, à mon avis le

choix est heureux. Au fait, M. Morin possède les qualités requises pour bien représenter cette partie de la province de Québec comprise dans le plan d'aménagement de la capitale nationale. Toutefois, il est étrange que l'on ait ignoré les recommandations faites par les conseils municipaux et plus spécialement par l'Union des chambres de commerce de l'ouest de la province de Québec au très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) relativement à la nomination du Dr Matte, pour représenter cette partie de la province de Québec au sein de la Commission.

Si j'ai exprimé le regret que le gouvernement n'ait pas nommé les maires d'Ottawa et de Hull, ni le Dr Matte, je ne puis tout de même faire autrement qu'approuver l'attitude qu'il a prise relativement à la création d'une ceinture de verdure autour de la capitale nationale. Je sais que l'honorable député de Carleton (M. Bell) ne partage pas mes vues sur ce point. Je sais également que le nouveau représentant de la ville de Hull, M. Guertin, n'a jamais partagé mes vues relativement au projet d'une ceinture de verdure. Mais je partage l'opinion du gouvernement à l'effet qu'il importe de limiter, une fois pour toutes, l'étendue de la ville d'Ottawa, l'étendue de la capitale nationale. Je félicite le gouvernement d'avoir décidé d'exproprier les terrains dont il a besoin pour créer une ceinture de verdure autour de la ville d'Ottawa. C'est rendre un service non seulement à la ville d'Ottawa mais à tout le Canada, parce que la responsabilité du gouvernement dans ce domaine sera limitée. Sans cette limitation, eh bien, le gouvernement du Canada serait obligé d'affecter des sommes considérables à l'aménagement et l'embellissement de la capitale, tandis qu'avec une ceinture de verdure, les dépenses du gouvernement seront limitées à cette partie de la capitale incluse dans la ceinture de verdure.

Je suis heureux de constater que l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) a augmenté les octrois pour l'embellissement de la capitale nationale.

Je voudrais également dire que le gouvernement et la Commission de la capitale nationale devraient, dans un avenir prochain, aménager complètement le parc de la Gatineau. Monsieur l'Orateur, on peut dire que le parc de la Gatineau va constituer le seul parc national dans la province de Québec. Le parc de la Gatineau, pour ma circonscription, celle de mon honorable ami de Pontiac-Témiscamingue, de même que celles de la partie ouest de la province de Québec va constituer un attrait touristique considérable.

Monsieur l'Orateur, lorsque ce parc sera complètement aménagé, l'Office du tourisme du gouvernement canadien pourra inviter les touristes tant américains que canadiens à le visiter, et ces derniers y trouveront tout ce qu'ils désirent: chasse, pêche, paysages et beauté naturelle.

Ceux qui voudront s'adonner à leurs sports favoris de la chasse ou de la pêche trouveront dans le parc un personnel qui pourra les renseigner et leur dire, par exemple: la chasse n'est pas permise dans le parc et la pêche y est limitée. Dirigez-vous vers la Gatineau, le Pontiac, la Lièvre et vous y trouverez tout ce qui pourrait vous intéresser.

(Traduction)

M. l'Orateur: Si l'honorable député me permet de l'interrompre, je lui ferai remarquer qu'il se complaît peut-être à décrire les beautés du parc de la Gatineau; mais il semble s'être éloigné des observations faites par l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith). Il y a d'autres députés qui ont des points de vue à exposer et j'inviterais l'honorable député, s'il n'a pas terminé, à revenir à la question à l'étude.

M. J.-T. Richard (Ottawa-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement à cette heure, mais je suis d'avis que pour le moment du moins un représentant de chacune des villes de Hull et d'Ottawa devrait faire partie de la Commission de la capitale nationale. La Commission qui vient d'être constituée est formée entièrement de nouveaux membres; seul le président, M. Kennedy, qui ne sera en fonction que pendant deux années encore, est au courant de l'activité de la Commission. Les maires des villes d'Ottawa et de Hull, MM. Nelms et Moncion, ou leurs représentants, possèdent l'expérience et les connaissances dont pourraient bénéficier les autres membres de la Commission.

En outre, je suis d'avis qu'il ne sera pas facile pour la Commission de faire des affaires sans l'aide des délégués de ces deux villes. Après tout, les décisions de la Commission entraînent de fortes dépenses de la part des deux villes. Surtout maintenant, alors qu'il est question de dépenser entre 35 et 40 millions de dollars pour régler le problème de la pollution des eaux, quand il est question de ponts dont la construction occasionnera des dépenses à la ville d'Ottawa et lorsqu'on songe au *Queensway*, à la construction duquel de fortes sommes d'argent sont consacrées, je pense que les conseils devraient être représentés au sein de la Commission de la capitale nationale.

A la lumière du passé, je pense qu'on n'a guère à redouter que l'un ou l'autre membre de la Commission exerce une influence indue, même s'il s'agissait du maire de la capitale.

LE CHEMIN DE FER DE KETTLE-VALLEY— PRÉTENDUE INSUFFISANCE DE SERVICE-VOYAGEURS

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'espère que je vais réussir à exposer mon grief en termes aussi énergiques que l'a fait l'honorable député de Hull (M. Caron). Certains honorables députés peuvent trouver que je reviens trop souvent à la charge avec ce grief et ils se souviennent peut-être vaguement que j'ai parlé de la chose dans le passé. Si j'expose ce grief, c'est parce qu'il est bien fondé, que mes commettants protestent et m'ont demandé de soulever la question à la Chambre chaque fois que j'en aurais l'occasion.

Mon grief porte sur l'insuffisance marquée du service des voyageurs du chemin de fer de Kettle-Valley et du manque d'installations convenables. Je le répète, j'ai déjà traité de cette question en d'autres occasions, mais il s'agit d'un problème sérieux pour les gens qui demeurent près de la ligne de chemin de fer de Kettle-Valley qui va de Hope (Colombie-Britannique) jusqu'à Lethbridge (Alberta). Ce grief résulte des mesures prises par le Pacifique-Canadien en octobre 1957 qui jusqu'alors avait en service un train de voyageurs avec wagons-lits, wagons-restaurants et wagons-touristes convenables. Lorsque la compagnie a modifié ce service, elle y a substitué un autorail Budd et le service ne comporte actuellement ni wagon-lit ni wagon-restaurant. Cette mesure prise par la compagnie a sérieusement mécontenté la population habitant le long de la ligne ferroviaire. Plus tard, il y a eu d'autres raisons de se plaindre car l'horaire de service de cet autorail Budd a été comprimé par suite de certaines circonstances locales malheureuses et temporaires dans ma circonscription et les circonscriptions voisines, ainsi que l'a expliqué le Pacifique-Canadien. Elles ont été temporaires effectivement car les difficultés ne se sont plus présentées depuis quelques mois.

J'espère que la Chambre m'accordera sa sympathie à cet égard. Il s'agit d'une région dont les 100,000 habitants en chiffre rond sont touchés par cette modification apportée dans le service, une région dont la production annuelle de l'industrie forestière, des fabriques, des fonderies et de l'agriculture dépasse 200 millions de dollars. Cette région populeuse et très productive est forcée maintenant de dépendre du service incertain et désagréable d'un autorail Budd qui circule tous les deux jours ou à peu près et n'a aucun wagon-lits ni wagon-restaurant.

Des protestations contre cet état de choses ont été bien organisées. Toutes les municipalités ont protesté contre le service actuel au moyen de résolutions, de mémoires et par la voix de leurs représentants qui ont rencontré le ministre des Transports (M. Hees) lors de la visite de ce dernier dans la région de Kootenay à l'époque des dernières élections, alors qu'il faisait son possible pour s'assurer que je ne reviendrais pas dans cette Chambre. Tous les syndicats et les chambres de commerce ont protesté contre l'état de choses actuel et en soulevant cette question, j'expose le point de vue de tous les partis politiques dans ma circonscription et, j'en suis sûr, le point de vue de tous dans les circonscriptions voisines.

Les gens de cette région ne réclament pas un service coûteux. Il est important de rappeler que le chemin de fer de Kettle Valley est l'un des tronçons du Pacifique-Canadien qui rapportent le plus parce qu'il assure le transport de milliers de tonnes de minerais chaque jour de Kimberley à Trail, pour le compte de la *Consolidated Mining and Smelting Company*. Ce chemin de fer transporte également des milliers de tonnes des produits de la *Consolidated Mining* vers des points côtiers et, vers le sud, vers certains endroits aux États-Unis ou vers d'autrs points dans la région des Prairies ou dans l'Est du Canada. A cause de ce tonnage considérable, le Pacifique-Canadien peut exploiter ce tronçon du chemin de fer de façon profitable mais il a réduit le service-voyageurs. Il est intéressant de rappeler que le service a été réduit dans la région qui rapporte la plus grande partie des bénéfices qu'enrégistre le Pacifique-Canadien à l'heure actuelle car cette société détient 51 p. 100 des actions de la *Consolidated Mining and Smelting Company*.

Je le répète, tout ce que ces gens demandent, c'est une automotrice Budd, un wagon-lit et un wagon-buffet qui assureraient un confort raisonnable aux personnes âgées, qui permettraient de prendre soin des malades et donneraient aux gens qui voyagent avec des enfants la possibilité de s'occuper d'eux dans un certain confort et dans des conditions convenables.

A l'heure actuelle, des trains de marchandises circulent régulièrement le long de la ligne, transportant des milliers de tonnes de minerai, d'articles manufacturés, d'engrais, de produits chimiques et autres produits de cette sorte. Nous savons, dans la région, que les patrouilles coûtent cher. On patrouille les chemins de fer et on éclaire les ponts afin de protéger les trains contre des bombardements possibles et d'autres formes d'agression.

J'aimerais maintenant montrer à grands traits pourquoi ce service revêt une importance particulière pour notre région. Le service ferroviaire, important toute l'année, l'est particulièrement pendant les mois d'hiver. A cause de la nature de cette partie du pays, les

avions passent souvent sans atterrir au-dessus d'aéroports de l'intérieur comme Castlegar, par exemple. On ne leur permet pas de se poser si les nuages sont plus bas que le sommet des montagnes, si bien que cet hiver, jour après jour, les avions du Pacifique-Canadien n'ont pu atterrir à Castlegar. Il n'y a pas eu de transports jusqu'à cette région, pas de courrier aérien, pas de possibilité de transporter rapidement les malades jusqu'à la côte ni de transporter par avion les victimes d'accidents et tous ceux qui ont besoin de soins médicaux. Ce service de transport de voyageurs est essentiel toute l'année, mais particulièrement pendant les mois d'hiver.

Le Pacifique-Canadien dira que le trafic-voyageur a beaucoup diminué au cours des dernières années, et c'est vrai, surtout depuis que la voiture Budd est en service sur cette ligne. Il n'y a aucune raison pour laquelle quelqu'un choisirait de voyager sans aucun confort s'il peut s'arranger pour voyager autrement. Ceux qui voyagent de Vancouver à Fernie doivent s'attendre à être assis dans un wagon pendant 36 ou 40 heures, en se contentant de sandwichs desséchés et de café tiède. C'est inadmissible à l'heure actuelle. Le trafic-voyageur, plutôt réduit, l'a été encore plus à cause du service actuellement offert. Les représentants des municipalités, des chambres de commerce et autres organismes m'informent que si ce service ferroviaire était amélioré et fonctionnait de façon quotidienne, avec une voiture Budd, un wagon-lit et un wagon-buffet, le nombre des voyageurs augmenterait de façon très sensible.

Je ne parle que brièvement cette fois-ci parce que je sais que beaucoup d'autres députés ont des griefs à soumettre à la Chambre. Comme je l'ai dit, j'ai déjà exposé ce grief et j'ai promis à mes commettants que je continuerais à l'exposer jusqu'à ce que cette déplorable situation soit supprimée.

J'engage le ministre à faire tout son possible en vue de ce pas dans la bonne voie que constituerait la réunion des dirigeants de la compagnie, des représentants des employés et des représentants de la population de la région pour découvrir au juste ce qu'on désire; de la sorte, la compagnie constatera que les demandes de la population de la région sont raisonnables et modérées. On ne demande pas une chose qui entraînera de fortes dépenses pour la compagnie. Par suite de cette réunion des divers groupements intéressés, on devait pouvoir organiser un service satisfaisant. En raison du supplément de dépenses engagées pour surveiller les rails et installer des lumières, on songera peut-être durant ces pourparlers à aider la compagnie à couvrir les frais qui seraient relativement peu élevés au regard de l'exploitation de l'ensemble du chemin de fer entre les localités que j'ai mentionnées.

En signalant ce point à la Chambre, je demande que tous les députés de la Colombie-Britannique, quelles que soient leurs attaches politiques, m'appuient pour qu'on allège le plus tôt possible ce fardeau qui pèse inutilement hélas! sur la population du sud de l'intérieur.

DEMANDE D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR LES PÊCHEURS DE HOMARD

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je voudrais porter à l'attention de la Chambre une question qui diffère des griefs qui ont été débattus ce soir. A maintes reprises depuis que j'ai été élu député j'ai signalé au ministère des Pêcheries le problème déplorable que pose la pêche illicite du homard dans les provinces de l'Atlantique.

Au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai abordé ce sujet pour dire que je ne m'opposais pas à une certaine déclaration du ministre des Pêcheries (M. MacLean) d'après laquelle son ministère poursuivrait,—pour employer ses propres mots,—"avec autant d'ardeur que la loi y autorise toute personne qui prendrait ou mettrait en conserve des homards braconnés". J'ai aussi déclaré qu'il serait à recommander que le ministère s'occupe davantage et plus longuement à renseigner les pêcheurs et en particulier les pêcheurs de homard.

Je m'aperçois que les observations que j'ai faites à la Chambre la dernière fois ont été incomprises. Je ne défends pas les braconniers. Je ne suis pas de ceux qui harcèlent le ministre ou son ministère chaque fois qu'un braconnier de ma circonscription est pris ou arrêté pour avoir enfreint les règlements de la pêche au homard. Mais j'estime, monsieur l'Orateur, que le ministère des Pêcheries devrait se soucier de renseigner les pêcheurs de homard. J'ai soumis cette requête au ministère à chaque session depuis 1953.

Si le gouvernement comprenait qu'en faisant l'éducation des pêcheurs et en leur montrant qu'en détruisant les petits homards ou les homards œuvrés, ils se font tort à eux-mêmes, je suis convaincu que le service de protection du ministère réussirait bien mieux à empêcher la pêche illicite du homard.

Il devrait instituer un programme d'éducation au moyen de séances publiques, de représentations cinématographiques, ainsi que par des causeries dans les écoles publiques de la région où se fait la pêche au homard. Lorsque j'ai porté la question à l'attention de la Chambre au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai signalé que les méthodes actuellement employées

créent un danger pour le ministère et ses fonctionnaires. Je ne jette ici aucun blâme sur l'inspecteur des pêcheries ni sur les divers fonctionnaires chargés de protéger le homard et d'appliquer les règlements qui régissent cette pêche. Ces hommes reçoivent leurs instructions du ministère et les exécutent au meilleur de leur connaissance. C'est une tâche difficile, je le sais, pour l'inspecteur des pêcheries, pour le capitaine et l'équipage d'un bateau patrouilleur, d'être exposés aux éléments à toute heure du jour, certains travaillent parfois 24 heures par jour, pour exécuter les instructions qu'ils ont reçues du ministère ou de leurs supérieurs.

Si le ministère comprenait une fois pour toutes que ce dont on a besoin, c'est d'un programme d'éducation soigneusement préparé, je suis sûr que le travail des fonctionnaires et du ministère s'en trouverait facilité de beaucoup et qu'ils obtiendraient de bien meilleurs résultats qu'actuellement.

Je tiens de nouveau à souligner que j'ai un grand respect et une grande admiration pour ces fonctionnaires du ministère des Pêcheries et spécialement pour ceux qui sont chargés de l'application des règlements concernant la pêche. Je sais que tout récemment certains fonctionnaires du ministère dans les provinces Maritimes ont livré aux journaux des renseignements qui répondaient directement aux observations que j'ai présentées à la Chambre au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont dit que le ministère des Pêcheries avait fait son possible pour éduquer les pêcheurs de homard. Ils ont fait savoir que des réunions avaient eu lieu, que des brochures avaient été mises en circulation, que des films avaient été créés, que dans certaines régions, l'aide du clergé même avait été demandée. Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que l'activité du ministère des Pêcheries dans ce domaine a été limitée, a été trop limitée pour donner des résultats satisfaisants.

Je me souviens qu'en 1954 ou en 1955, les dirigeants du ministère ont tenu quelques réunions publiques dans la province du Nouveau-Brunswick, soit dans les comtés de Kent et de Northumberland et dans ma propre circonscription de Gloucester. Mais pourquoi le ministère n'a-t-il pas mis ce programme en application? Pourquoi n'a-t-il pas continué à tenir ces réunions? Pourquoi a-t-il cessé de mettre en application le programme éducatif qu'il avait lancé? Car en poursuivant ce programme, était dans la bonne voie. On n'avait tenu que quelques réunions et je m'aperçois qu'elles n'ont peut-être pas donné les résultats attendus.

Si le ministère des Pêcheries estime qu'il n'a pas le personnel nécessaire,—et je me rends bien compte que les fonctionnaires du ministère, qu'ils soient du service d'inspection ou du service de la protection, ne sont peut-être pas les gens qu'il nous faut pour tracer et pour mettre en pratique ce programme éducatif,—les dirigeants du ministère des Pêcheries savent et le ministre sait que dans les provinces atlantiques, nous avons, à l'université Saint-François-Xavier, ce que nous appelons le service d'éducation des adultes et qu'un service semblable existe à l'université du Sacré-Cœur dans ma propre circonscription. J'ai de bonnes raisons de croire que les services d'enseignement extra-muraux de l'Université Saint-François-Xavier et la division de l'éducation des adultes de l'université du Sacré-Cœur, seraient prêts à relever le défi du ministère des Pêcheries. Ils seraient disposés à prendre cette affaire en main et à appliquer ce programme d'éducation des pêcheurs de homards. Ils consentiraient à tenir des séances dans les différents centres de pêche au homard, à rencontrer les pêcheurs et à les persuader, en les instruisant, qu'en violant les règlements de la pêche au homard, c'est contre leur propre intérêt qu'ils agissent.

Est-ce que ces règlements, somme toute, n'ont pas été édictés après une étude attentive des mœurs du homard effectuée par des hommes de science et d'autres encore. Nous savons, dans les provinces atlantiques, qu'il y a différentes saisons de homard. Les règles sur les différentes tailles des homards, les règlements et les saisons de pêche au homard, toutes ces mesures doivent servir à protéger cette pêche. Si le ministère est sincère, ce dont je suis sûr, il voudra faire disparaître cette pratique illégale. Je crois qu'il faudrait, pour servir au mieux les intérêts de tous ceux qui sont en cause, songer sérieusement à un programme d'éducation propre à résoudre le problème.

Il y a juste quelques jours une question que j'avais inscrite au *Feuilleton* au sujet de la pêche au homard dans les provinces Maritimes a reçu une réponse. J'ai demandé quel était le nombre total de condamnations pour violation des règlements de la pêche au homard au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard au cours des années terminées le 31 mars 1954, 1955, 1956, 1957 et 1958. La réponse que j'ai reçue indique qu'en 1954, par exemple, il y a eu 69 condamnations au Nouveau-Brunswick, 150 en Nouvelle-Écosse et 215 dans l'Île du Prince-Édouard et ceci, monsieur l'Orateur, en dépit des rumeurs qui circulent selon lesquelles les pêcheurs du Nouveau-Brunswick sont les pires contrevenants. Les chiffres pour les années de 1955 à 1958 donnent presque les mêmes proportions.

Pour assurer ces condamnations les fonctionnaires du ministère des Pêcheries doivent

être à leur affaire et, je le répète, je sympathise avec eux. J'éprouve de la sympathie pour un homme qui doit affronter tempêtes et grosse mer pour patrouiller le long de la côte et accomplir sa tâche. Mais maintenant que le ministre des Pêcheries est à sa place, je voudrais de nouveau préciser que je ne trouve rien à redire à la déclaration qu'il a faite l'automne dernier et qu'il a répétée depuis, selon laquelle le ministre et le ministère ont l'intention de poursuivre aussi énergiquement que la loi l'exige tous ceux qui pêchent ou mettent en boîte le homard de façon illégale. Je sympathise avec le ministre et ses fonctionnaires, car je sais à quoi ces hommes font face et je tiens à préciser qu'il incombe au ministère de veiller à ce qu'on applique la loi à la limite.

Mais j'aimerais, et je sais que les personnes s'intéressant à l'industrie de la pêche au homard aimeraient aussi que le ministre étudie un programme de dissémination de renseignements, et quand je dis "étudie", je parle d'une étude sérieuse. Si le ministère pouvait être convaincu de la nécessité de mettre en œuvre un tel programme, il verrait le problème se résoudre bien plus facilement. Un tel programme produirait des résultats.

Les chiffres que j'ai mentionnés démontrent que depuis 1954 la situation empire chaque année. Je crois savoir que, les deux dernières saisons, la pêche a été peu abondante, que les pêcheurs se trouvaient dans une situation difficile et devaient trouver moyen de gagner un supplément de revenus pour subvenir à la subsistance de leur famille, mais pour autant cela n'excuse pas ces pêcheurs d'enfreindre la loi. La loi a sa raison d'être: la protection de l'industrie.

Avant de reprendre mon siège, je redemande au ministre de soumettre cette demande à un examen fort attentif. Une fois de plus je tiens à préciser que jamais je n'ai pressenti le ministre ou ses hauts fonctionnaires pour protéger les contrevenants.

LA CHAMBRE DES COMMUNES—PROPOSITION TENDANT À MODIFIER LE MODE DE SCRUTIN

M. John Drysdale (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'hésite à prendre la parole maintenant, car je sais que la Chambre est impatiente de passer au vote. Toutefois, après avoir observé que nous avons passé environ trois quarts d'heure à des votes par assis et levés accompagnés des prodiges de mémoires du second adjoint du greffier, je me sens poussé à signaler que la Chambre, à l'âge de l'électronique, pourrait peut-être envisager l'installation d'un système électronique de vote comme il y en a actuellement aux États-Unis; chaque député pourrait ainsi enregistrer son vote en appuyant sur un bouton, le tout demandant environ 30 secondes.

J'ai soumis cette proposition parce que dans une des assemblées américaines comptant environ 254 membres on a pu gagner une centaine d'heures. A mon avis, le temps des honorables députés est relativement précieux. Quand nous passons presque une heure, sur les deux que dure une séance du soir, à nous asseoir et à nous lever pendant l'appel nominal, je crois avoir raison de prendre une couple de minutes pour expliquer que la Chambre ferait peut-être bien de considérer les avantages d'une machine électronique.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): C'est une proposition électrisante.

MONTRÉAL—ABSENCE DU MINISTRE LORS D'UNE ASSEMBLÉE DES EMPLOYÉS DES POSTES

(Texte)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de porter à l'attention de la Chambre un nouveau grief suscité par un événement assez récent puisqu'il a eu lieu dimanche dernier. Tout le monde sait que nous éprouvons de la difficulté à régler la grève des réalisateurs du réseau français de Radio-Canada. Avant que cette grève ne soit déclarée, nous avons regretté que le gouvernement n'ait rien fait pour tenter un arrangement ou des conciliations afin qu'elle n'ait pas lieu.

Dimanche dernier, 2,000 facteurs et employés des postes, dont plusieurs représentants venaient des principales villes du pays, se sont réunis à Montréal. Les journaux ont également annoncé qu'un autre grade assemblée, convoquée dans le même but, avait eu lieu à Winnipeg.

J'ai compris, par la réponse du ministre des Postes (M. Hamilton) cet après-midi, qu'il y avait été invité, mais qu'à cause d'un engagement antérieur il n'avait pu y assister. J'ignore où il est allé, mais il n'y a aucun doute que l'invitation qu'il avait acceptée était plus importante et concernait plus son ministère que celle des facteurs. A tout événement, nous savons que l'honorable ministre des Postes, malgré l'invitation qu'il avait reçue, n'a pu se rendre à cette assemblée qui semblait importante, puisqu'elle réunissait plus de 2,000 employés des postes à Montréal. Au cours de cette assemblée, les employés des postes se sont plaints de la façon dont ils étaient traités, de l'insuffisance de leur salaire et du nombre d'heures de travail, ainsi que de la façon dont on leur faisait subir des examens.

Des voix: Dix heures.

M. Denis: Eh bien, je continuerai plus tard.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est dix heures, je dois, conformément à l'alinéa *f*) du paragraphe 4 de l'article 56 du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.

Les crédits des ministères suivants sont d'abord mis en délibération:

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service de l'administration—
1. Administration centrale, y compris le comité consultatif des services agricoles, $747,531.

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

48. Administration centrale, $774,401.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ministère et missions à l'extérieur—
76. Administration centrale, $6,319,803.

MINISTÈRE DES MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

Services administratifs—
186. Administration centrale, $697,289.

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Divisions des douanes et de l'accise—
254. Administration générale, $4,317,418.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

448. Administration centrale, $2,437,352.

(Rapport est fait des délibérations.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Benidickson: N'ayant aucune expérience en la matière, j'ai déjà enfreint le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je maintenant demander au leader de la Chambre s'il peut confirmer que l'ordre des travaux demain sera bien celui qui a été annoncé vendredi dernier et s'il peut nous dire ce que nous aborderons vendredi après la résolution relative à l'habitation?

L'hon. M. Green: Demain, monsieur l'Orateur, nous commencerons par l'examen des Crédits supplémentaires. Après cela nous aborderons les résolutions relatives à l'habitation, à la route transcanadienne, à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, à la loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, à la loi sur la Défense nationale, et à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. J'espère que nous accomplirons tout ce travail avant six heures. L'ordre sera probablement le même vendredi. Demain, nous proposerons peut-être de déférer les crédits du ministère des Mines et Relevés techniques au comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, et les crédits du Ministère des Affaires des anciens combattants au comité permanent des Affaires des anciens combattants.

M. Benidickson: Le leader de la Chambre a-t-il conféré avec le chef de l'opposition officielle au sujet de ces deux motions?

L'hon. M. Green: Pas en détail, monsieur l'Orateur. S'il y a quelque inconvénient à ce que nous présentions cette motion demain, nous la remettrons à plus tard.

(A dix heures et cinq minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

ENDROITS OÙ LES CHEMINS DE FER TRAVERSENT DES VOIES PUBLIQUES, OTTAWA ET COMTÉ DE CARLETON

Question nº 62—**M. Bell (Carleton):**

1. Selon les registres de la Commission des transports, à combien d'endroits les chemins de fer traversent-ils des voies publiques (y compris des rues) dans les limites *a*) de la ville d'Ottawa, *b*) du comté de Carleton, à l'exclusion de la ville d'Ottawa?

2. *a*) Dans la ville d'Ottawa, *b*) dans le comté de Carleton, à l'exclusion de la ville d'Ottawa, combien de ces endroits sont classés comme (i) des passages à niveau, (ii) des passages supérieurs, (iii) des passages inférieurs?

3. Sur le nombre des passages à niveau *a*) dans la ville d'Ottawa, *b*) dans le comté de Carleton, à l'exclusion de la ville d'Ottawa, combien sont munis de dispositifs de protection et à quelles catégories appartiennent ces dispositifs?

4. Combien de ces dispositifs de protection ont été installés depuis 1935?

5. Des passages supérieurs et inférieurs, situés *a*) dans la ville d'Ottawa, *b*) dans le comté de Carleton, à l'exclusion de la ville d'Ottawa, combien ont été aménagés depuis 1935?

6. A quel endroit est situé chacun de ces passages supérieurs et inférieurs, construits depuis 1935; à quelle date chacun a-t-il été construit et quel en a été le coût; entre qui les frais d'aménagement ont-ils été répartis et quelle en a été la part de chacun?

7. Depuis 1935, *a*) dans la ville d'Ottawa, *b*) dans le comté de Carleton, à l'exclusion de la ville d'Ottawa, combien de passages à niveau ont été abandonnés par suite (i) de l'enlèvement de la voie ferrée, (ii) de la fermeture de la voie publique ou de la rue en vertu d'une ordonnance municipale ou autre?

8. La Commission des transports est-elle actuellement saisie de demandes (i) d'installations de dispositifs de protection, (ii) d'aménagements de passages supérieurs ou inférieurs *a*) dans la ville d'Ottawa, *b*) dans le comté de Carleton, à l'exclusion de la ville d'Ottawa?

9. Dans le cas de l'affirmative, à quels passages ces demandes se rapportent-elles et prévoit-on comment la Commission disposera de chaque demande?

10. Combien existe-t-il de passages à niveau traversés par des promenades, routes de parc ou autres voies relevant de la Commission du district fédéral *a*) dans la ville d'Ottawa, *b*) dans la région de la Capitale nationale, située en Ontario, à l'exclusion de la ville d'Ottawa, *c*) dans la région de la Capitale nationale, située dans le Québec?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. *a*) Ville d'Ottawa 109
   b) Comté de Carleton 123
2. *a*) Ville d'Ottawa:
   (i) Passages à niveau 90
   (ii) Passages supérieurs 7
   (iii) Passages inférieurs 12
   b) Comté de Carleton:
   (i) Passages à niveau 113
   (ii) Passages supérieurs 9
   (iii) Passages inférieurs 1
3. *a*) Ville d'Ottawa 30
   Pendules à sonnerie 6
   Feux clignotants à sonnerie 16
   Sonnerie 1
   Signaux à main 4
   Barrières à main 3
   b) Comté de Carleton 9
   Pendules à sonnerie 2
   Feux clignotants à sonnerie 7
4. 21
5. *a*) 3
   b) 1

6. Passage supérieur, chemin Metcalf, lot nº 2, C. 3, en bordure de la rivière Rideau, ville d'Ottawa. Le projet a été autorisé par décret du Conseil nº 77732 en date du 14 novembre 1951, sans subvention de la Caisse des passages à niveau. Le coût de la construction n'est pas connu. Tous les frais étaient à la charge de la Commission du district fédéral.

Passage supérieur, chemin Russell, lot nº 1, C. 6, en bordure de la rivière Rideau, ville d'Ottawa. Le projet a été autorisé par décret du Conseil nº 77731, en date du 14 novembre 1951 sans subvention de la Caisse des passages à niveau. Le coût de la construction est inconnu. Tous les frais étaient à la charge de la Commission du district fédéral.

Passage supérieur enjambant les voies du National-Canadien à l'est du canal Rideau (connu sous le nom de pont Mackenzie King) dans la ville d'Ottawa. Le projet a été autorisé par décret du Conseil nº 74349, en date du 25 avril 1950, sans subvention de la Caisse des passages à niveau. Le coût de la construction n'est pas connu. Tous les frais étaient à la charge de la Commission du district fédéral.

Passage supérieur enjambant les voies du Pacifique-Canadien sur le lot nº 2, C. 10, Township de Goulbourn, Ontario, à 22.57 milles de la subdivision de Carleton Place. Le projet a été autorisé par décret du Conseil nº 85161, en date du 13 décembre 1954, sans subvention de la Caisse des passages à niveau. Le coût de la construction n'est pas connu. Tous les frais étaient à la charge du ministère de la Voirie de l'Ontario.

7. *a*) (i) Ville d'Ottawa 20
   b) (i) Comté de Carleton 4
   a) (ii) Aucun renseignement.
   b) (ii) Aucun renseignement.
8. (i) Ville d'Ottawa ..... Néant
   Comté de Carleton ..... Néant
   (ii) Ville d'Ottawa ..... Néant
   Comté de Carleton ..... Néant
9. Voir la réponse à la question nº 8.
10. *a*) 2
    b) ..... Néant
    c) 1

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

Question n° 81—**M. Argue:**

1. Quels tronçons de la route transcanadienne a-t-on achevés dans chaque province?
2. Quel a été le coût global des tronçons achevés de la route transcanadienne dans chaque province?
3. Quelle a été la participation financière fédérale à l'égard du coût global des tronçons achevés dans chaque province?
4. Dans chaque province, combien de milles reste-t-il à achever?
5. Quelle proportion de l'étendue de la route dans chaque province cela représente-t-il?
6. Dans chaque province, quel est le nombre de milles en voie d'aménagement?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):**

1. La longueur en milles de la route transcanadienne qui a été pavée dans chaque province s'établit ainsi qu'il suit:

Province	Pavage aux termes de l'accord sur la route transcanadienne	Pavage antérieur au 10 décembre 1949	Total
Terre-Neuve	34	17	51
Île du Prince-Édouard	70	—	70
Nouvelle-Écosse	26	195	221
Nouveau-Brunswick	94	232	326
Ontario	535	443	978
Manitoba	289	4	293
Saskatchewan	406	—	406
Alberta	276	—	276
Colombie-Britannique	291	67	358
TOTAL	2,021	958	2,979

2. et 3. Le coût des travaux qui sera partagé ne sera connu que lorsque la province aura présenté toutes les réclamations concernant le coût de la construction de la route. L'accord sur la route transcanadienne stipule que les réclamations peuvent être présentées jusqu'au 15 mars 1961. Voici par province, le total estimatif du coût des travaux approuvés jusqu'ici et des paiements effectués par le Canada à leur égard:

Province	Coût estimatif des travaux approuvés	Montant estimatif de la participation du Canada	Paiements effectués par le Canada
Terre-Neuve	$ 30,555,179.80	$ 18,880,828.47	$ 11,822,580.89
Île du Prince-Édouard	8,477,741.02	5,348,733.62	3,807,646.67
Nouvelle-Écosse	18,596,567.20	13,243,283.60	5,921,098.41
Nouveau-Brunswick	38,381,047.28	26,656,367.00	17,991,470.91
Ontario	151,521,471.94	88,436,310.95	47,321,930.26
Manitoba	31,357,921.15	17,308,438.82	13,818,684.49
Saskatchewan	27,759,207.27	15,864,748.65	15,219,691.13
Alberta	35,487,930.14	20,832,455.47	18,517,644.44
Colombie-Britannique	118,255,668.69	70,014,872.54	48,804,215.73
TOTAL	$460,392,734.49	$276,586,039.12	$183,224,962.93

4. Province	Nombre de milles à achever
Terre-Neuve	503
Île du Prince-Édouard	1
Nouvelle-Écosse	90
Nouveau-Brunswick	64
Ontario	458
Manitoba	16
Saskatchewan	—
Alberta	6
Colombie-Britannique	210
	1,348

5. Province	Pourcentage des milles à achever
Terre-Neuve	91
Île du Prince-Édouard	1
Nouvelle-Écosse	28
Nouveau-Brunswick	16
Ontario	32
Manitoba	5
Saskatchewan	—
Alberta	2
Colombie-Britannique	37

6. Province	Nombre de milles en voie d'aménagement
Terre-Neuve	332
Île du Prince-Édouard	1
Nouvelle-Écosse	90
Nouveau-Brunswick	64
Ontario	310
Manitoba	16
Saskatchewan	—
Alberta	2
Colombie-Britannique	179
Total	994

SIGNALISATIONS AUX VOIES FERRÉES, À SAINT-JEAN (P.Q.)

Question n° 88—**M. Dupuis:**

1. La cité de Saint-Jean a-t-elle fait tenir une copie de résolution dans laquelle elle demande l'installation de signalisations à certaines voies ferrées dans les limites de son territoire?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-elle fait cette demande et quels y étaient les endroits indiqués?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Non.

2. Voir réponse n° 1.

SERVICES DE TRANSBORDEMENT ENTRE MOHR'S LANDING ET QUYON (P.Q.)

Question n° 89—**M. Bell (Carleton):**

1. Durant la présente année et chacune des deux années financières antérieures, a-t-on dépensé des sommes pour effectuer des améliorations au service de transbordement entre Mohr's Landing et Quyon (P.Q.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces améliorations et quelle somme a-t-on dépensée à l'égard de chaque entreprise?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):**

1. Oui.

2. Voici la nature des améliorations et les sommes dépensées à cette fin:

Endroit	Année	Nature des travaux	Sommes dépensées
Mohr's Landing	**1956-1957**	Construction de quai	$9,866.08
	1957-1958	Construction d'une rampe ajustable	2,117.37
		Palée de bois en face du quai	2,783.96
	1958-1959 jusqu'à aujourd'hui	Pour achever l'enfoncement de pieux	730.89
		Pour achever la rampe ajustable	838.92
		Installation d'une lumière au haut du débarcadère	346.95
Quyon (P.Q.)	**1956-1957**	Construction d'un quai	5,145.98
	1957-1958	Construction d'une rampe ajustable	1,649.18
		Installation d'une lumière au haut du débarcadère	259.75
		Réparations au quai	2,377.00

RÈGLEMENTS DE LA PÊCHE AU HOMARD, PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—AMENDES

Question n° 104—**M. Robichaud:**

Quel a été le montant global des amendes perçues par suite des condamnations pour violation des règlements de la pêche au homard au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard, durant les années terminées le 31 mars 1954, 1955, 1956, 1957 et 1958?

Réponse de **l'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):**

Année terminée le 31 mars	*N.-B.*	*N.-É.*	*Î. P.-É.*	*Total*
1954	$ 1,616.00	$ 1,990.00	$ 2,849.00	$ 6,455.00
1955	1,669.00	2,977.00	3,637.00	8,283.00
1956	1,835.00	3,295.00	1,248.00	6,378.00
1957	3,023.00	3,496.00	1,288.00	7,807.00
1958	1,893.00	4,017.50	1,898.00	7,808.50
	$10,036.00	$15,775.50	$10,920.00	$36,731.50

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

DÉCLARATION PORTANT SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CÉRÉMONIES D'OUVERTURE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, j'aimerais faire une déclaration concernant les cérémonies prévues pour l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent. Vous vous rappelez qu'il y a quelques jours on a posé une question à propos de ces cérémonies. A ce moment-là j'ai répondu que dès que des dispositions seraient prises de concert par les gouvernements canadien et américain, une déclaration serait faite à ce propos. Aujourd'hui, une déclaration analogue à celle que je me propose de faire en ce moment sera faite à la Maison Blanche à Washington.

Le Président Eisenhower a accepté de venir au Canada pour se joindre à Sa Majesté la reine afin de participer à ces cérémonies. Il arrivera ici le 26 juin. Les cérémonies se dérouleront à l'écluse de Saint-Lambert, près de Montréal. Le président des États-Unis et M^me^ Eisenhower arriveront à Montréal de Washington par avion le matin du 26 juin et se joindront à Sa Majesté et au prince Philippe à bord du yacht royal *Britannia,* afin de participer conjointement aux cérémonies d'ouverture. Le détail du programme est en voie d'être mis au point par des fonctionnaires des gouvernements canadien et américain. Après les cérémonies d'ouverture à Montréal, le yacht royal se rendra aux écluses et remontera aux Grands lacs.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je dire au premier ministre que voilà une très heureuse nouvelle. Je me hâte de le féliciter et de féliciter aussi le gouvernement d'avoir réussi à obtenir du président des États-Unis qu'il s'associe à Sa Majesté la reine pour reconnaître officiellement le caractère à la fois national et international de la Voie maritime du Saint-Laurent qui, en effet, s'ouvre dans la ville de Montréal, où elle entre dans la province de Québec, et suit son cours le long de la section internationale appartenant d'un côté à l'État de New-York et de l'autre à la province d'Ontario.

Je crois que chacun d'entre nous est heureux de cette nouvelle. Personnellement, j'en suis enchanté tout comme le seront, j'en suis sûr, les habitants de Montréal et les habitants de la section internationale. Je ne puis dire au premier ministre combien je suis heureux de cette décision.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): La nouvelle qui vient de nous être annoncée démontre que le Canada et les États-Unis peuvent travailler ensemble à la réalisation d'un grand projet économique pour le bien des deux pays. Il est certes heureux pour le Canada que Sa Majesté doive venir officier, avec le président Eisenhower des États-Unis, à l'ouverture de cette très importante entreprise.

L'occasion doit être particulièrement heureuse pour l'honorable député de Laurier, qui lui-même a joué un rôle si important dans la mise en marche de cette grande entreprise et aussi, pendant plusieurs années, dans la direction des travaux. J'espère aussi que la tenue d'une réunion conjointe de délégations parlementaires, qui doit avoir lieu vers le même temps, aura les mêmes résultats heureux, sur un autre plan, que la nouvelle annoncée aujourd'hui.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie de leurs paroles l'honorable député de Laurier et l'honorable député d'Assiniboïa. En ce moment où il règne un tel climat d'harmonie à la Chambre, j'aimerais faire part d'une autre nouvelle aux honorables députés ainsi qu'au pays. Comme il s'agit d'une entreprise d'une ampleur extraordinaire et comme il est souhaitable d'honorer ceux qui ont contribué à sa réalisation, ceux qui bien souvent restent cachés sous l'anonymat, Sa Majesté a gracieusement proposé qu'en témoignage de reconnaissance, on recueille dans un livre les noms de tous les ouvriers et autres qui ont travaillé à la réalisation de cette entreprise ou qui ont contribué à l'aménagement de la voie maritime afin de leur rendre un honneur personnel et de reconnaître en même temps la dignité et la responsabilité de ceux qui, dans leur labeur

quotidien, contribuent tellement à enrichir notre pays et à préserver notre mode de vie.

LES FINANCES

PRODUITS TEXTILES—DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF SUR LES COTONS

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer des exemplaires en anglais et en français d'un rapport que j'ai reçu du président de la Commission du tarif au sujet des instructions n° 125 concernant les textiles. Je dépose en même temps une transcription des témoignages présentés à la Commission lors de ses séances publiques. Permettez-moi de recommander la lecture de cette transcription à mes honorables amis d'en face.

Le rapport porte sur le coton et les produits du coton. C'est le troisième rapport que la Commission du tarif présente conformément aux instructions n° 125. Les rapports précédents portaient sur les tissus de laine, ainsi que sur certains filés de laine et sur les déchets de produits textiles. Les rapports qui suivront porteront sur les tissus et produits manufacturés synthétiques, sur les vêtements de laine et sur les tricots et autres produits textiles.

Les séances de la Commission à l'égard du coton et des produits du coton ont été longues: elles ont duré 48 jours en tout et les témoignages recueillis ont été volumineux. Cependant, le rapport est très concis. Il tient dans deux petits volumes, dont l'un est un appendice statistique. Les conclusions et les vœux de la commission sont résumés aux pages 111 à 121 du volume n° 1 du rapport.

La Commission du tarif a conclu que les deux grands secteurs de l'industrie canadienne du textile qui conditionnent les fibres naturelles, comme la laine et le coton, présentent beaucoup d'analogie. Les deux utilisent des matières premières importées, les deux ont recours dans une très large mesure à la main-d'œuvre féminine; les deux existent depuis longtemps au Canada; les deux sont très sensibles à la concurrence engendrée par l'importation et par la production de fibres artificielles; enfin, l'un et l'autre sont à la merci des caprices de la mode.

On a également trouvé qu'il existait de profondes différences entre ces deux importants secteurs de l'industrie du textile. Les lainages forment, en somme, une industrie de petites villes ou villages; d'autre part, les cotonnades sont tissées en très grande partie dans les grandes agglomérations. L'industrie canadienne du coton dans l'ensemble se trouve dans une bien meilleure situation financière, a-t-on conclu, que l'industrie correspondante qui produit des lainages et des tissus de laine peignée.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Les plus graves problèmes auxquels est aux prises l'industrie canadienne du coton brut, proviennent dans une large mesure, a-t-on découvert, des fluctuations constantes auxquelles sont sujets la mode, la couleur et le fini que les clients recherchent dans les tissus; ses difficultés lui viennent également du fait qu'existe, tout à fait à proximité, l'industrie la plus moderne, la plus diversifiée et la plus énergique du monde dans le domaine du tissu de coton, celle des États-Unis. La Commission conclut toutefois qu'à tout prendre notre industrie soutient la concurrence. Pour employer les mots de la Commission, il est tout à l'honneur de l'industrie canadienne du coton d'avoir su comme elle l'a fait conserver le marché national; cela témoigne de son esprit d'initiative, de sa compétence et de son aptitude à s'adapter à des circonstances qu'elle ne saurait négliger et que, pour la plupart, elle est impuissante à modifier.

La Commission déclare que dans l'élaboration d'un avant-projet de liste tarifaire, comme le lui mandait ma lettre d'instructions, elle a tenu compte de l'à-propos de réviser une liste qui a été peu modifiée depuis 30 ans; d'en rayer les numéros qui ont perdu leur intérêt; d'en simplifier et rénover la rédaction; de réduire autant que possible le nombre des catégories et d'accorder l'attention qu'ils méritent aux effets que les changements de taux pourraient avoir pour les consommateurs et pour les industries secondaires qui utilisent des filés et tissus de coton.

La nouvelle liste proposée et recommandée par la Commission au sujet du coton réduirait à vingt une cinquantaine de catégories tarifaires existantes. Cette codification comporterait la hausse de certains droits et la réduction de certains autres. Les articles qui restent seraient regroupés et la terminologie simplifiée. Tous les droits seraient imposés d'après la valeur des articles.

La Commission déclare que la liste proposée prévoit une protection légèrement accrue pour les filatures canadiennes de filé de coton; très peu de changements en ce qui concerne l'industrie du fil et des hausses modérées des taux de la nation la plus favorisée à l'égard des tissus blanchis et des tissus colorés. En ce qui concerne l'article 523b, l'article important qui englobe la plupart des tissus colorés, un simple tarif *ad valorem* de la nation la plus favorisée de 22½ p. 100 serait établi, suivant les recommandations de la Commission; les taux actuels de la nation la plus favorisée vont de 17½ p. 100, plus 3c. la livre jusqu'à 25 p. 100, plus 3½c. par livre, suivant la valeur du tissu. Le tarif de préférence britannique demeurerait tel quel, soit à 17½ p. 100. J'ajoute que les taux de préférence britannique sont peu changés dans

toute la nouvelle liste proposée par la Commission et que les changements qui y sont apportés résultent de la révision des catégories et des descriptions des articles.

Il ressort de mes propos que la mise en œuvre des vœux entraînerait quantité de modifications, des relèvements ou des réductions. Une foule de droits douaniers qui seraient touchés sont maintenant consolidés aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Par suite, comme les députés le comprennent, la mise en œuvre éventuelle des vœux de la Commission entraînerait des négociations dans le cadre du GATT, et de tels pourparlers prennent normalement quelques mois. Si l'on entreprenait de pareilles négociations, elles pourraient intéresser les rapports ultérieurs sur les textiles que j'espère recevoir plus tard cette année de la Commission du tarif.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, tous les députés se réjouiront du dépôt du rapport, j'en suis sûr, car la Commission du tarif a effectué un travail méticuleux. On ne saurait pour l'instant se prononcer sur le fond de la déclaration, faute d'avoir eu l'occasion d'étudier le rapport. Mais le ministre signalerait-il maintenant s'il compte présenter une mesure législative à la présente session, en fonction du rapport et relativement aux positions tarifaires que le GATT n'a pas consolidées?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami m'interroge au sujet des modifications du tarif douanier. Il discernera à la réflexion l'inconvenance, pour lui, de poser une telle question, et, pour moi, d'y répondre.

M. McIlraith: Il sied de la poser, je crois.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

"PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA POUR 1957"

Question nº 6—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Combien d'exemplaires du rapport intitulé "Perspectives économiques du Canada pour 1957" le ministère du Commerce ou tout autre service du gouvernement a-t-il publiés?
2. Quel en a été le nombre mis en circulation et à qui ont-ils été distribués?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à la première partie de la question: 175 exemplaires des "Perspectives économiques du Canada pour 1957" ont été polycopiés.

A la seconde partie de la question, je répondrai que 15 exemplaires ont été envoyés au bureau du conseil privé et que 149 ont été mis à la disposition des fonctionnaires supérieurs et de divers organismes de l'État tels que la Banque du Canada et la Société centrale d'hypothèques et de logement. Deux exemplaires ont été déposés et plus tard quatre ont été donnés au greffier de la Chambre sur demande.

Après le dépôt du rapport le 20 janvier, une série supplémentaire de 100 exemplaires ont été polycopiés et la tribune des journalistes en a reçu 75.

M. McIlraith: Aucun pour les membres du Parlement.

"PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA POUR 1958"

Question nº 7—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Combien d'exemplaires du rapport intitulé "Perspectives économiques du Canada pour 1958", le ministère du Commerce ou tout autre service du gouvernement a-t-il publiés?
2. Quel en a été le nombre mis en circulation et à qui ont-ils été distribués?
3. Où sont, s'il en est, les exemplaires non distribués?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): La réponse à la première partie de la question est que 175 exemplaires des "Perspectives économiques du Canada pour 1958" ont été polycopiés.

La réponse à la seconde partie de la question est que 31 exemplaires ont été envoyés au bureau du conseil privé, 136 ont été mis à la disposition de fonctionnaires supérieurs et de divers organismes de l'État tels que la Banque du Canada et la Société centrale d'hypothèques et de logement. Deux exemplaires ont été déposés à la Chambre des communes et un au Sénat.

Voici la réponse au nº 3: Le ministère du Commerce garde cinq exemplaires des "Perspectives économiques du Canada pour 1958".

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre permettrait-il que je pose une question supplémentaire?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député pourrait-il réserver sa question supplémentaire jusqu'à l'appel de l'ordre du jour?

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RADIO-CANADA—INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Question nº 10—**M. Caron:**

Est-ce que, présentement, quelque membre du comité exécutif du conseil d'administration de la Société Radio-Canada se livre à l'entreprise de radiodiffusion ou a quelque intérêt pécuniaire ou intérêt de propriétaire, en qualité de propriétaire, actionnaire, administrateur, fonctionnaire, associé ou d'autre façon, dans une station de radiodiffusion ou dans la fabrication ou la distribution d'appareils de radio?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en l'absence du

ministre du Revenu national, puis-je demander que cette question soit réservée?

M. l'Orateur: Réservée.

(La question est réservée.)

AVIONS MILITAIRES EXCÉDENTAIRES

Question nº 13—**L'hon. M. Martin:**

1. Des avions militaires excédentaires peuvent-ils être achetés au Canada et expédiés dans quelque autre pays sans permis d'exportation?
2. Une demande de permis a-t-elle été faite par quelque particulier ou société en vue d'exporter du Canada à quelque pays des avions à réaction ou d'autres avions de combat canadiens avec ou sans armement et équipement de radio?
3. Dans le cas de l'affirmative, quels particuliers ou quelles sociétés ont fait une telle demande?
4. Pour combien d'avions et à quelle date une telle demande a-t-elle été faite et quels étaient ces avions militaires excédentaires?
5. Le gouvernement a-t-il pour ligne de conduite d'insister pour qu'on lui fournisse la garantie que de tels avions ne seront pas utilisés à des fins militaires par quelque pays, si ce n'est le Royaume-Uni ou les États-Unis?
6. Dans les cas d'achat d'avions destinés aux États-Unis ou au Royaume-Uni, le gouvernement insiste-t-il pour que l'acheteur lui donne l'assurance que de tels avions ne seront pas réexpédiés dans quelque autre pays ou ne serviront pas à quelque fin militaire que ce soit?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question nº 1 est la suivante:

L'exportation d'avions militaires de surplus est assujettie à la réglementation pour toutes destinations sauf les États-Unis lorsque ce pays est la destination ultime de ces appareils.

La réponse à la question nº 2 est oui.

La réponse à la question nº 3 est la suivante:

Il est d'usage de tenir secrets tous les détails contenus dans les demandes de licences d'exportation, et quiconque demande une licence reçoit des assurances en ce sens. Toutefois, les journaux et la radio ont fait savoir qu'une société des États-Unis avait acheté un certain nombre d'avions à réaction Vampire du Canada et qu'elle aimerait en vendre douze à la République Dominicaine. Or ces exportations exigeraient une licence des autorités canadiennes ou, si l'avion a d'abord été importé aux États-Unis, une licence du gouvernement américain.

La réponse à la question nº 3 vaut également pour la question nº 4.

Voici la réponse à la question nº 5: Non. Les avions militaires sont présumés devoir servir à des fins militaires.

Réponse à la question nº 6: L'exportateur est tenu de révéler la destination ultime de ce qu'il exporte, et toute omission de ce faire constitue un délit. Tout détail portant sur une réexportation supposée du Royaume-Uni ou des États-Unis est étudié avant qu'une licence d'exportation soit accordée par le Canada. Le Royaume-Uni et les États-Unis réglementent aussi l'exportation d'avions militaires.

ENQUÊTE POSTALE À ELLIOT-LAKE (ONT.)

Question nº 15—**M. Peters:**

1. Le gouvernement a-t-il entrepris une enquête au sujet des besoins du service postal dans la nouvelle ville d'Elliot-Lake?
2. Dans le cas de l'affirmative, cette enquête est-elle terminée?
3. Les plans d'un nouveau bureau de poste sont-ils achevés?
4. Songe-t-on à l'établissement d'un service par facteur dans un avenir rapproché?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, les réponses à ces questions sont les suivantes:

1. Oui.
2. Oui.
3. Non.
4. On étudie la possibilité de mettre sur pied un service de distribution du courrier à domicile.

LE NAVIRE NORVÉGIEN "KOLLFIN"

Question nº 17—**M. Fisher:**

1. Le ministère des Transports possède-t-il un rapport ou d'autres renseignements au sujet de l'incident de l'automne dernier, sur le lac Erié, mettant en cause le navire norvégien *Kollfin* et les personnes qui auraient survécu à un accident survenu à des installations de sondages pétroliers?
2. Dans le cas de l'affirmative, peut-on supposer que le capitaine du navire et (ou) le pilote n'ont pas suivi les règlements maritimes ordinaires?
3. Qui était le pilote, quelle compétence possédait-il et qui était son patron?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie est oui. La réponse à la seconde partie est non.

En ce qui concerne la troisième partie, le pilote à bord était M. Joseph-Richard Groulx. Il est en possession d'un brevet de capitaine de navire à vapeur dans les eaux canadiennes et il était employé par la Fédération canadienne des armateurs.

LE "M. S. MICHIGAN" ET LE NAVIRE NORVÉGIEN "POLYRIVER"

Question nº 18—**M. Fisher:**

1. Le ministère des Transports possède-t-il un rapport au sujet de l'accident survenu le samedi 20 septembre 1958, dans le canal Welland, mettant en cause le *Michigan* et le navire norvégien *Polyriver*?
2. Dans le cas de l'affirmative, le rapport révélait-il quels étaient les responsables de l'accident?
3. Le navire norvégien *Polyriver* avait-il un pilote à bord?
4. Dans le cas de l'affirmative, quel était son nom, quelle compétence possédait-il et qui était son patron?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie est oui.

En ce qui concerne la seconde partie, le rapport ne porte pas que l'accident a été dû au manque de capacité ou de formation de qui que ce soit.

La réponse à la troisième partie est oui.

En ce qui concerne la quatrième partie, le nom du pilote est Donald MacDonald Livingstone, pilote au long-cours venant du Royaume-Uni; il était employé par la Fédération canadienne des armateurs.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ACHAT DE PEINTURES PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 34—**M. Murphy:**

1. Quelles peintures ont été achetées par le gouvernement, de 1950 à 1958 inclusivement?
2. Quels sont le sujet de ces tableaux et le nom de l'auteur?
3. A quel prix a-t-on acquis chaque peinture?
4. A-t-on versé une commission lors de l'acquisition de ces peintures?
5. Dans le cas de l'affirmative, quel en était le montant et à qui a-t-elle été versée?
6. Qui a recommandé l'achat de chaque peinture?
7. Le gouvernement a-t-il acheté un tableau intitulé "The Road"?
8. Dans le cas de l'affirmative, quand et à quel prix?
9. Qui a recommandé l'achat de cette peinture?
10. A-t-elle déjà été exposée?
11. Sinon, pour quelle raison?
12. Depuis 1935, combien de peintures, qui n'ont jamais été exposées, ont été achetées par le gouvernement?
13. Quelle somme globale a-t-on versée pour l'achat de ces tableaux?

MINISTRES DEVENUS MEMBRES DE CONSEILS D'ADMINISTRATION

Question nº 41—**M. Howard:**

1. Y a-t-il des ministres de la Couronne qui, depuis leur nomination, sont devenus membres de conseils d'administration de compagnies?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces ministres, de quelles compagnies s'agit-il et depuis quand?

LE CLUB RIDEAU, À OTTAWA—USAGE D'INSTALLATIONS FÉDÉRALES

Question nº 53—**M. Fisher:**

1. Les services et les installations du Club Rideau, situé au numéro 84 de la rue Wellington, à Ottawa (Ont.), ont-ils été loués, achetés, empruntés ou autrement retenus par le gouvernement en 1958?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles fins, par quels ministères et pour quelles sommes?
3. Avant d'en venir à cette décision, avait-on pris des renseignements au sujet des statuts, règlements et coutumes du Club en vue d'établir s'il existe des dispositions ou des usages de distinction injustifiée ou d'exclusion à l'égard de quelque groupe ethnique?

Question nº 55—**M. Dupuis:**

1. Combien de personnes étaient employées dans l'industrie textile canadienne en *a*) 1956; *b*) 1957; *c*) 1958?
2. Dans quelles villes et autres endroits ces personnes occupaient-elles un emploi au cours de chacune des années suivantes: 1956, 1957 et 1958?

DEMANDES DE DOCUMENTS

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, ARTICLE 5(2)

Demande nº 12—**M. Fisher:**

Copie de toutes observations et correspondance que le gouvernement a reçues depuis le 20 décembre 1957, au sujet du paragraphe (2) de l'article 5 de la loi de l'impôt sur le revenu, ainsi que toutes les réponses pertinentes.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Revenu national puis-je demander que cette motion soit réservée?

M. l'Orateur: Réservée.

(La motion est réservée.)

PROJETS D'ENCOURAGEMENT DU TRAVAIL D'HIVER, QUÉBEC

Demande nº 19—**M. Rouleau:**

Copie de toute correspondance échangée depuis le 28 octobre 1958, (1) entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, (2) entre le gouvernement fédéral et les cités de Montréal et de Saint-Laurent, concernant les travaux pouvant être exécutés dans les cités de Montréal et de Saint-Laurent en vertu du projet d'encouragement du travail d'hiver entrepris par les municipalités, tel que l'a stipulé le premier ministre dans sa lettre adressée aux premiers ministres provinciaux du 29 octobre 1958.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la motion est acceptée, sous réserve de l'approbation des provinces quant à la production de cette correspondance.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion compte tenu de la restriction indiquée par le ministre?

(La motion est adoptée.)

TAUX DITS DU NID-DE-CORBEAU SUR LES GRAINS

Demande nº 37—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 21 janvier 1957 entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères ou organismes et les compagnies de chemin de fer ou autres sociétés ou particuliers, relativement à un relèvement des taux dits du Nid-de-Corbeau sur les grains.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CANADA-ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA COORDINATION DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou un autre ministre pourrait nous faire part des entretiens qui ont eu lieu avec les États-Unis au sujet de la coordination de la production de défense et du partage des contrats y afférents entre les deux pays.

L'hon. Howard C. Green (ministre suppléant de la Production de défense): A titre de ministre suppléant de la Production de défense, monsieur l'Orateur, je puis peut-être répondre à cette question. Il y a eu cette semaine à Ottawa une réunion qui fait partie d'une série continue d'entretiens visant à faire en sorte que l'industrie canadienne soit assurée de jouer un rôle soutenu et essentiel dans la mise au point et la production des armes modernes de défense pour les forces armées du Canada et des États-Unis. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déjà annoncé, le ministre de la Production de défense fera bientôt un exposé à la Chambre sur les rouages établis de concert avec le gouvernement des États-Unis en vue du partage de la production et sur les résultats obtenus jusqu'ici.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): En l'absence du ministre du Revenu national, j'aimerais poser au ministre du Travail une question que m'inspire une nouvelle révélant qu'il est possible que la grève de la télévision s'étende au réseau national anglais. Le ministre du Travail peut-il nous dire si les négociations vont bientôt aboutir à un règlement et si les pourparlers se poursuivent toujours?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur, on ne m'a rien signalé de tel à cet égard.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une autre question au ministre du Travail? Étant donné, comme il l'a déjà dit, qu'il n'interviendra pas dans cette grève, puis-je lui demander s'il va décider d'intervenir dans le différend, maintenant que les pourparlers intéressent des syndicats autres que celui des réalisateurs?

L'hon. M. Starr: Je ne sais pas où en sont les pourparlers à l'heure actuelle et mon attitude est toujours la même.

M. Argue: Puis-je alors poser ma question supplémentaire au ministre suppléant du Revenu national? A-t-on fait des progrès en vue d'un règlement de cette grève? Je suppose que quelqu'un remplit les fonctions de ministre suppléant du Revenu national.

L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Revenu national): Je considère la question comme un préavis.

[L'hon. M. Pearson.]

MONTRÉAL—GRÈVE DES RÉALISATEURS DE RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Raymond Eudes (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable Solliciteur général. L'honorable ministre pourrait-il aviser la Chambre s'il possède des renseignements sur les développements des négociations relatives à la grève entre les réalisateurs de Radio-Canada et la Société?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question qui devrait être posée au ministre responsable à la Chambre à ce sujet, c'est-à-dire à l'honorable ministre du Revenu national. Une question semblable a été posée il y a quelques minutes et celui qui représente dans le moment le ministre du Revenu national, le ministre sans portefeuille (M. Macdonnell), y a répondu.

M. Denis: Puis-je poser une question supplémentaire. L'honorable Solliciteur général a déclaré, le 23 janvier, qu'il suivait de très près cette grève. Pourrait-il expliquer à la Chambre . . .

Des voix: A l'ordre!

(Traduction)

M. l'Orateur: L'honorable député qui a la parole a entendu le Solliciteur général dire aujourd'hui que la question n'est pas de sa compétence, mais de celle d'un autre ministre. Je pense que l'honorable député est obligé d'accepter la réponse.

MONTRÉAL—MOTIFS DE L'INACTION DU GOUVERNEMENT DANS LE RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DES RÉALISATEURS DE LA SOCIÉTÉ

(Texte)

M. H.-Pit Lessard (Saint-Henri): J'aimerais poser une question à l'honorable ministre du Travail (M. Starr). L'honorable ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement n'intervient pas dans le règlement de la grève des réalisateurs du réseau français de Radio-Canada?

(Traduction)

M. l'Orateur: Je regrette de n'avoir pas entendu toute la question mais ce que j'en ai entendu ressemble beaucoup à une autre question qui a déjà été posée.

LA VISITE ROYALE

INTERPELLATION SUR LA POSSIBILITÉ D'UNE VISITE À CORNWALL (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Grant Campbell (Stormont): J'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il informer la Chambre de l'itinéraire

de Sa Majesté après l'inauguration et, plus particulièrement, nous dire si elle se rendra à Cornwall et dans la région sise immédiatement à l'ouest qui a subi les plus grands bouleversements relativement à toute cette entreprise?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Voici une question au sujet de laquelle le député exprime depuis longtemps des préoccupations compréhensibles. D'après les grandes lignes de l'itinéraire, Sa Majesté la reine devra répartir les cérémonies d'ouverture entre deux dates, les 26 et 27 juin. Le président des États-Unis retournera à Washington dans la soirée du 26, d'après les plans actuels. Pour ce qui est du 27, les détails du programme n'ont pas encore été arrêtés, mais il est fort probable, à mon avis, qu'elle visitera à cette date Cornwall et les localités canadiennes environnantes le long de la voie maritime.

LES FINANCES

"PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU CANADA POUR 1958"—EXEMPLAIRES SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Commerce pourquoi, alors qu'on a pu, à très bref préavis, reproduire 100 autres polycopies du rapport "Les perspectives économiques du Canada pour 1957", on n'a pas trouvé moyen de reproduire un nombre semblable d'exemplaires du même rapport pour 1958 alors qu'ils avaient été demandés par des députés de ce côté-ci de la Chambre et par des courriéristes parlementaires?

L'hon. M. Fulton: Est-ce une question urgente?

L'hon. M. Pickersgill: Oui. Les droits du Parlement sont toujours urgents.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, lorsque, le jour où j'ai déposé le rapport, le chef de l'opposition m'a demandé s'il pouvait en obtenir des exemplaires supplémentaires, j'ai répondu que non, que nous ne pouvions les lui fournir à cette occasion. Or il semble bien que c'est uniquement le chef de l'opposition qui a demandé des exemplaires supplémentaires, et qu'aucun autre membre de la Chambre ne l'a fait.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'en appelle au Règlement et à l'exactitude, monsieur l'Orateur. L'honorable ministre n'a pas dit cela quand il a répondu à ma question. Il a dit qu'il était impossible de les fournir et n'a pas ajouté les mots "à cette occasion".

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, à la suite du chef de l'opposition, à propos du Règlement...

M. l'Orateur: Je ne puis savoir si l'honorable député prend la parole pour poser une question ou pour invoquer le Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole pour invoquer le Règlement. Je crois que l'honorable ministre du Commerce se trompait quand il a dit que cette question n'a pas été soulevée ultérieurement, car je l'ai moi-même soulevée à la Chambre et j'ai demandé que des exemplaires supplémentaires soient fournis.

L'AGRICULTURE

LE BEURRE—NOUVELLE DE RÉDUCTION DU PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. La rumeur d'après laquelle le prix de soutien du beurre serait réduit en 1959 est-elle fondée?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucunement entendu parler de cette rumeur. Il circule toujours évidemment certains bruits relativement à toutes ces questions et je ne doute pas que pareille nouvelle soit parvenue aux oreilles de l'honorable député. Toutefois, comme la plupart des honorables députés le savent, l'année de l'industrie laitière commence le 1er mai. Les prix de soutien actuels sont entrés en vigueur à pareille date en 1958 et les prix qui auront cours en 1959 seront fixés quelque temps avant le 1er mai prochain et annoncés à ce moment-là.

DÉPISTAGE DE LA BRUCELLOSE PAR D'AUTRES QUE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. J.-O. Latour (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture. Je m'excuse auprès du ministre de n'avoir pu lui donner préavis de ma question.

Le ministre sait-il que le Dr K. F. Wells a informé l'école de médecine vétérinaire de la province de Québec que les autorités du ministère fédéral de l'Agriculture permettraient aux médecins vétérinaires de retenir les services de personnes ne possédant pas ce diplôme pour prélever des échantillons de sang en vue du dépistage de la brucellose?

Le ministre est-il au courant qu'une telle autorisation serait à l'encontre de la loi qui

régit la profession de la médecine vétérinaire dans la province de Québec?

(Traduction)

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la question dont parle l'honorable député, je crois. Vu qu'il est très urgent d'exécuter aussi rapidement que possible le programme des épreuves relatives à la brucellose, un certain nombre d'organismes agricoles et des particuliers nous ont exhortés à permettre à des techniciens formés de prendre les échantillons de sang pour accélérer le programme d'analyse. Nous avons mis en vigueur un semblable programme et avons averti les vétérinaires à travers le pays de son entrée en vigueur. J'ignorais que ce fût contraire à quelque loi ou règlement de la province de Québec; il va sans dire que si tel est le cas, le programme ne sera pas appliqué dans cette province.

LA DÉFENSE NATIONALE

CALGARY—UTILISATION CIVILE DE L'AÉRODROME DE L'ARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. R. Smith (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser à l'honorable ministre de la Défense nationale une question sur l'utilisation des aérodromes militaires. Le ministre me dirait-il si des mesures ont été prises pour céder les aérodromes militaires dont son ministère n'a plus besoin aux autorités des municipalités où ils sont situés? Pourrait-il me dire, en particulier, si son ministère a pensé à céder l'aérodrome militaire de l'ARC à Calgary aux autorités municipales de cette ville?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de son préavis. En réponse à la première partie de sa question, je lui dirai que tous les aérodromes jugés excédentaires par mon ministère sont offerts au ministère des Transports, qui en dispose. Il est arrivé par le passé que ce ministère passe la gestion et la réglementation de ces aérodromes aux autorités municipales.

Pour ce qui est plus particulièrement de l'aérodrome de Calgary, qui fait partie du parc Lincoln de l'ARC, on me dit que si l'on continue d'avoir besoin des aménagements de la station actuellement utilisés, l'ARC n'a plus un besoin exclusif de l'aérodrome lui-même.

Nous sommes donc disposés à envisager de confier au ministère des Transports l'administration de l'aérodrome. Le ministère pourrait ainsi mettre au point une solution qui répondrait aux besoins de l'aviation civile locale aussi bien qu'aux besoins maintenant réduits de l'ARC. Je voudrais pourtant faire remarquer que le ministère de la Défense nationale ne pourrait prendre à son compte des dépenses supplémentaires d'exploitation résultant de l'utilisation de l'aérodrome par des avions civils.

LES TRANSPORTS

LES PILOTES DEVANT LA MESURE LÉGISLATIVE PROCHAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Je m'excuse de ne pas l'en avoir préavisé mais, s'il juge qu'il lui faudrait plus de temps, peut-être pourra-t-il tenir ma question pour préavis. Voudrait-il nous dire s'il a reçu une délégation de pilotes de Montréal et de Québec qui sont venus lui présenter des demandes pressantes en rapport avec certaine mesure législative qui est présentement à l'étude à l'autre endroit, et voudrait-il nous dire si, par suite de ces demandes, les droits des pilotes prévus par la loi à l'heure actuelle resteront inchangés?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en effet, comme le présume l'honorable député, j'ai reçu une délégation, un après-midi, il y a quelques jours. J'ai discuté la question à fond avec eux et je crois que ces pilotes ont la certitude que le ministère se préoccupe de leur intérêt. A mon avis, ils comprennent maintenant beaucoup mieux notre attitude à l'égard de cette importante question, et j'estime que la réunion a eu l'effet de favoriser la bonne entente entre le ministère et ces gens.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre pourrait-il nous dire si, par suite de ces démarches, les dispositions de la loi demeureront inchangées pour ce qui a trait aux deux régions en question?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, les pilotes, à mon avis, comprennent les raisons qui motivent les modifications projetées de la loi et ils comprennent très bien que leurs droits et leurs moyens d'existence seront sauvegardés par le ministère.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Puis-je poser une question complémentaire au ministre des Transports au sujet du pilotage? Le ministre peut-il nous dire s'il est exact que les assemblées législatives de New-York et du Michigan sont présentement saisies d'un bill d'État sur le pilotage concernant la voie maritime et, dans le cas de l'affirmative, quelles démarches fait le gouvernement au sujet de ces bills?

L'hon. M. Hees: Je ne suis au courant d'aucun bill dont seraient saisies ces assemblées, mais les autorités des États-Unis en matière de pilotage et nous-mêmes collaborons étroitement à l'examen de ces questions depuis un an et demi. Je crois qu'elles sont au courant de nos idées, comme nous sommes au courant des leurs.

M. Fisher: Le ministre a parlé des autorités des États-Unis. Veut-il parler des autorités des États ou des autorités nationales, ou a-t-il été en contact avec les deux?

L'hon. M. Hees: Nous avons été en contact avec les deux.

LA DÉFENSE CIVILE

DÉCLARATION DEMANDÉE AU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il se propose de faire une déclaration sur la défense civile avant que la très lourde responsabilité de cette organisation soit confiée au ministre de la Défense nationale?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): A mon avis, monsieur l'Orateur, l'honorable député se livre à bien des conjectures en posant une telle question. J'ai déjà annoncé que je ferais une déclaration à la Chambre le plus tôt possible.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. MURRAY—DEMANDE DE RECHERCHES EN SANTÉ PUBLIQUE POUR UN VACCIN CONTRE LE CANCER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle m'est inspirée par le vif intérêt que portent les Canadiens à la découverte d'un remède pour le cancer.

Le ministre a-t-il pris connaissance de la déclaration du Dr Gordon Murray, médecin qui a mis au point un sérum pour le traitement du cancer, où il demande aux services fédéraux et provinciaux d'hygiène publique d'entreprendre des travaux de recherches en vue de mettre au point un vaccin contre le cancer? Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement fédéral a pris quelque mesure en vue d'activer les recherches sur le cancer?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de cette question. J'ai suivi de très près et avec un vif intérêt les communiqués publiés à propos du sérum mis au point par le Dr Gordon Murray, de Toronto, au cours de ses travaux de recherches en vue de découvrir un vaccin conte le cancer et j'ai pris connaissance de sa plus récente déclaration à propos de ses nouvelles expériences sur ce sérum.

Pour ce qui est de la seconde partie de la question: "est-ce que le gouvernement fédéral prend des mesures pour développer les recherches sur le cancer?", je peux répondre avec certitude que des mesures ont déjà été prises tant par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux et l'organisme national directement intéressé,—l'Institut national du cancer,—en vue de l'expansion progressive des recherches en ce domaine. Au moment de sa fondation, on a jugé souhaitable, dans l'intérêt des recherches elles-mêmes qu'on voulait pousser à leur plus haut point, que l'Institut national soit l'organisme coordonnateur de ces recherches, et que ses spécialistes déterminent et apprécient les demandes d'aide pour l'étude du cancer.

Pour stimuler ce programme de façon tangible, le gouvernement fédéral,—au titre des subventions à l'hygiène,—et puis aussi des gouvernements provinciaux, ont assuré des contributions annuelles au fonds de recherches de l'Institut national du cancer. Depuis que son programme de subventions à l'hygiène est entré en vigueur, le gouvernement fédéral a versé près de $1,100,000 au fonds de l'Institut. Une somme égale a été assurée par les provinces.

Ce qui démontre bien l'expansion du programme de l'Institut national du cancer c'est qu'en 1948 son budget ne dépassait pas les $87,400 dans l'ensemble, tandis que ses prévisions de dépenses les plus récentes, soit pour 1958-1959, s'élèvent à $1,024,000.

De l'avis des spécialistes qui collaborent avec l'Institut et d'autres éminents chercheurs au Canada, lorsqu'on aura perfectionné au point ce serum qu'il puisse nettement être utile aux cancéreux,—comme c'est le cas de toute découverte offrant des garanties raisonnables d'améliorer la santé et d'enrayer la maladie, tel le programme d'immunisation contre la poliomyélite,—le gouvernement fédéral ne ménagera pas ses efforts pour mettre pareilles découvertes à la portée de nos concitoyens.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

TERRE-NEUVE—PRÉSUMÉE INTERVENTION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA DANS UN DIFFÉREND OUVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Peut-il se prononcer

sur les nouvelles portant que, près de Grand-Falls (T.-N.), la Gendarmerie royale du Canada a franchi en voitures de police les lignes de piquets de grève et renversé trois femmes qui faisaient partie du groupe? Se prononcerait-il aussi sur l'autre nouvelle rapportant que la Gendarmerie a été employée pour escorter à travers les lignes de piquets de grève des voitures qui transportaient des briseurs de grève recrutés par la compagnie?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le préavis de cette question après mon entrée à la Chambre. Je ne suis donc pas en mesure de me prononcer sur les nouvelles dont le député a parlé.

Les seules nouvelles que j'aie lues laissent plutôt l'impression contraire. Elles donnent à penser que les vitres des automobiles escortées par la police ont été fracassées par les factionnaires.

Comme je l'ai signalé hier à la page 897 du hansard, en pareil domaine la Gendarmerie royale du Canada intervient simplement à titre de force provinciale aux termes du contrat qu'on a conclu avec la province pour assurer l'application de lois déterminées de la province ou pour faire respecter la loi et l'ordre en général au sein de la province. Quand ils exercent des fonctions à ce titre ils sont soumis à l'autorité du procureur général et relèvent de lui. Seul le procureur général peut présenter des rapports détaillés sur ces questions.

M. Peters: Je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre dira-t-il si les membres de la Gendarmerie, lorsqu'ils exécutent ce genre de contrat, sont autorisés à faire certaines choses que normalement la Gendarmerie ne pourrait pas faire?

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député devrait poser sa question de façon plus précise. Telle qu'elle est, elle est trop hypothétique.

L'hon. M. Fulton: La réponse, naturellement, est non; rien ne peut fonder la supposition contenue dans la question de l'honorable député.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—DÉCLARATION SUR LA SITUATION DES CONSOMMATEURS DES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le 9 février, dans une question relative à l'augmentation du prix du blé à la tête des lacs, le député d'Halifax a demandé s'il pouvait avoir l'assurance que les consommateurs, dans les provinces Maritimes, n'auraient pas à payer plus cher les céréales de l'Ouest, notamment la provende.

Voici la réponse. L'augmentation de prix récemment annoncée s'appliquera à tout le blé acheté à la tête des lacs, qu'il soit destiné à l'exportation ou à la vente au Canada. Cette façon de procéder cadre avec l'autorisation accordée sous l'empire des règlements de la Commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1958-1959, Partie II, sous-paragraphe 1 du paragraphe 6, approuvé par le décret du conseil C.P. 1958-725.

Pour ce qui est de notre blé et de nos céréales secondaires, une partie de l'augmentation des prix sera compensée par la réduction des frais de transport, mais je ne puis assurer au député que toute l'augmentation de prix sera contrebalancée de la sorte. Le programme d'établissement des prix suivi par la Commission sera souple. Il tiendra compte de l'évolution de la situation relativement aux frais du transport des céréales sur la voie d'eau formée par les Grands lacs et le Saint-Laurent.

VERSEMENTS D'APPOINT—INTERPELLATION AU SUJET DE LA SOUMISSION D'UN MÉMOIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Les dirigeants des organisations agricoles de l'Ouest du Canada lui ont-ils demandé un entretien avec le cabinet au cours duquel ils pourraient présenter un mémoire sur les versements d'appoint? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on fixé la date de la réunion?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'ai eu, l'autre jour, une entrevue avec M. Stevens, le secrétaire-trésorier de l'organisation et je lui ai dit que le cabinet serait très heureux de recevoir les membres de la délégation. La date a été arrêtée au 10 mars prochain et l'entretien aura lieu au Château Laurier, à Ottawa.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

COLOMBIE-BRITANNIQUE—SUSPENSION D'UN SERVICE DE TRANSBORDEUR D'HIVER À L'ÎLE DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre s'il a reçu des renseignements du gouvernement de la Colombie-Britannique ou du Pacifique-Canadien au sujet du maintien du service de navigation entre Vancouver et Victoria?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le lundi 9 février, en réponse à une question semblable posée par le chef de l'opposition, j'ai informé la Chambre que j'avais appris du Pacifique-Canadien que d'ici la saison du tourisme, alors que d'autres bateaux continueront le service, il assurerait un service d'autobus entre Victoria et Nanaïmo et un service de transbordement entre Nanaïmo et Vancouver et que le voyage en autobus et en transbordeur durera moins longtemps que ne durait auparavant le voyage en transbordeur entre Victoria et Vancouver et vice-versa.

M. Winch: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je crains que le ministre ne m'ait mal compris. Je lui ai demandé si, depuis lundi dernier, il avait reçu des nouvelles soit du gouvernement de la Colombie-Britannique, soit du Pacifique-Canadien, relativement au maintien du service.

L'hon. M. Hees: Non, monsieur l'Orateur.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Sévigny.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

701. Subvention en vue du déficit prévu d'exploitation des services de radio et de télévision—Crédit supplémentaire, $2,193,552.

M. le président: Le détail de ce crédit se trouve à la page 5 du budget supplémentaire.

(*Texte*)

M. Dupuis: Monsieur le président, loin de moi l'intention de prolonger indûment le débat auquel nous avons assisté vendredi dernier lors de l'étude relative à ce crédit.

Monsieur le président, j'étais présent à la Chambre vendredi dernier et nous en étions à la 40e journée de la grève à Radio-Canada. J'ai entendu les discours qu'ont prononcés certains députés des deux côtés de la Chambre, et plus particulièrement ceux de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) et du ministre du Revenu national (M. Nowlan). Au début de l'après-midi de vendredi dernier, monsieur le président, l'honorable ministre du Revenu national a fait à la Chambre la déclaration suivante, que je lis à la page 813 du compte rendu officiel des débats:

> Monsieur le président, j'attendais pour voir si les députés avaient autre chose à dire au sujet du crédit avant son adoption.

Et le ministre du Revenu national ajoutait:

> Je me trouve cet après-midi dans une situation extrêmement difficile. Comme les députés le savent, des négociations se poursuivent en ce moment même, ou du moins je l'espère. Elles ont commencé à midi; si elles ont été conclues, j'espère que c'est de façon satisfaisante.

Or, vendredi, l'honorable ministre du Revenu national disait qu'il attendait des nouvelles, d'une minute à l'autre, relativement au règlement de la grève des réalisateurs de Radio-Canada. Un peu plus tard, je voyais entrer à la Chambre l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Chambers), lequel envoyait bientôt, par un page, un message au ministre du Revenu national. J'ai pensé, comme tous mes collègues, que la grève de Radio-Canada était terminée ou sur le point de l'être. Et, monsieur le président, comme tous les députés fédéraux, surtout ceux dont les comtés sont touchés par la grève de Radio-Canada, j'ai reçu de nombreuses lettres de la part de mes électeurs me demandant d'intervenir en Chambre pour demander au gouvernement...

M. Grafftey: Combien de lettres?

M. Bruchési: Montrez-les.

M. Grafftey: Combien de lettres?

M. Dupuis: ...me demandant d'intervenir en cette Chambre pour demander au gouvernement de faire son devoir. Mais, monsieur le président, je n'ai pas voulu le faire avant aujourd'hui.

M. Grafftey: Combien de lettres?

M. Dupuis: Vendredi dernier, nous avions l'impression que la grève était sur le point d'être réglée, étant donnée la déclaration de l'honorable ministre. Aujourd'hui, monsieur le président, à la 44e journée de la grève, nous apprenons que non seulement elle n'est pas encore terminée mais qu'elle n'est pas sur le point de l'être, car il semble que, de plus en plus, nous tournions en rond autour d'un problème infiniment difficile à résoudre.

Eh bien, monsieur le président, je me lève aujourd'hui, 44e journée de la grève, pour demander encore une fois au gouvernement de prendre ses responsabilités en ce qui a trait à la grève de Radio-Canada car, plus elle se prolonge, de jour en jour, plus les critiques injustifiées et injustifiables se font entendre de toutes parts, soit au sujet de la direction de Radio-Canada, soit des réalisateurs de Radio-Canada.

Monsieur le président, le gouvernement, au tout début de cette grève, pouvait voir à ce que les deux parties se rencontrent immédiatement et discutent entre elles des moyens à prendre pour la régler. Nous voyons chaque jour dans les journaux, soit sous forme de lettres ouvertes, ou d'articles signés, des attaques dirigées contre Radio-Canada ou les réalisateurs; et plus cette grève durera, plus ces attaques prendront de l'importance et nuiront au bon fonctionnement et au bon renom de Radio-Canada.

Monsieur le président, 74 réalisateurs de la télévision sont en grève; ils ont été appuyés

par 1,200 employés. Et tout ce qu'ils demandaient, ce n'était pas du tout une augmentation de traitement,—comme auraient voulu le faire croire certains députés de la droite,—mais le droit de négocier avec les autorités de Radio-Canada.

Le ministre du Revenu national a dit qu'il n'était pas intéressé à se mêler de cette grève, que cela ne le regardait pas et, du même souffle, il déclarait que la grève était illégale. Or, en déclarant la grève illégale, je soumets respectueusement que le ministre du Revenu national s'en occupait, mais pas de la façon dont il aurait dû le faire.

Depuis ce moment-là, monsieur le président, l'opinion publique a été divisée en deux camps, et même le cabinet est divisé en deux camps. L'honorable Solliciteur général (M. Balcer), pour sa part, prétendait que la grève était légale. Le ministre du Revenu national, lui, disait qu'elle était illégale. Le ministre du Travail a pratiqué la politique de l'autruche (qui se cache la tête dans le sable) pour ne rien voir de ce qui se passe autour de lui.

Eh bien, monsieur le président, l'opinion publique est divisée en deux groupes, pendant que le gouvernement l'est aussi; nous en sommes à la 44e journée de la grève et nous ne sommes pas plus avancés que nous l'étions la première journée; au fait, nous sommes peut-être plus éloignés que nous ne le pensons d'une solution équitable.

Monsieur le président, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges, qui est à la Chambre actuellement, a fait son possible pour régler la grève; il a tenté de rapprocher les deux parties en vue du règlement de la grève. Eh bien, monsieur le président, j'ai beaucoup de sympathie et d'admiration pour l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges qui a essayé,—bien que le ministre du Revenu national ne voulait pas l'entendre ainsi,—de trouver une solution à la grève des réalisateurs de Radio-Canada. Toutefois, je le trouve bien à plaindre de n'avoir pas été appuyé plus ouvertement par nos amis d'en face.

Monsieur le président, si l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges est autorisé à servir d'intermédiaire ou d'arbitre entre les deux parties, le ministre du Revenu national, de qui relèvent les dépenses et l'administration de la société Radio-Canada, n'a-t-il pas lui-même le devoir d'intervenir en vue de trouver un arbitre? Si le député de Saint-Laurent-Saint-Georges n'a pas l'appui de son gouvernement et si, comme l'a dit l'honorable ministre du Revenu national, il fait ces démarches de son propre chef, de son propre gré, je suis d'avis que la population canadienne est en droit de s'attendre à une autre attitude de la part du gouvernement qui dirige et administre la société Radio-Canada.

On a tenté de faire croire dans des articles ou des articulets à la Rumilly,—ce que nous appelons chez nous des "rumilliades",—on a tenté, dis-je, au moyen d'articles publiés dans certains journaux comme celui que j'ai en main, par exemple, de jeter du discrédit sur les réalisateurs de Radio-Canada et sur le gouvernement lui-même. Monsieur le président, plus la grève se prolongera, plus vous aurez l'occasion de lire de ces articles vicieux, tendancieux et néfastes que nous lisons à pleines pages et qui sont écrits par des amis de l'Union nationale, comme M. Robert Rumilly, qui profitent de toutes circonstances pour faire de la petite politique étroite au détriment de nos grandes œuvres nationales.

De fait, pendant que Radio-Canada est dans une situation intenable, M. Robert Rumilly profite de l'occasion pour lancer tout d'abord des compliments à l'endroit de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) qui en mérite évidemment, puisqu'il pense comme M. Rumilly; il rêve de M. Rumilly, il "rumille" la journée durant. Et ensuite, monsieur le président, M. Rumilly va même jusqu'à écrire ceci:

> N'est-ce pas l'occasion pour le gouvernement provincial de réaliser cette radio-Québec depuis si longtemps désirée et annoncée?

Eh bien, monsieur le président, cette radio-Québec n'existera jamais, cette télévision-Québec n'existera jamais, mais la société Radio-Canada existe. Le ministre du Revenu national a donc le devoir d'intervenir, car il sera responsable de tout ce qui se produira comme désunion nationale, comme ombre au tableau de la bonne renommée de Radio-Canada. Toute la responsabilité incombe au ministre du Revenu national et à celui qui me regarde actuellement, l'honorable ministre du Travail qui, lui aussi, a sa part de responsabilité, même s'il ne semble pas s'en rendre compte.

A la suite de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), j'aimerais rappeler,—et à mon sens, on ne le rappellera jamais assez,—l'article 56, paragraphe I de la loi sur les relations ouvrières; de fait, plus on parle de cet article, moins le ministre du Travail veut nous expliquer son attitude.

Voici ce que dit l'article 56, paragraphe I de la loi sur les relations ouvrières:

> Lorsqu'il le juge opportun, le ministre peut, sur demande ou de son propre chef, procéder ou faire procéder aux enquêtes qu'il croit utiles sur des questions industrielles et il peut accomplir les choses qui paraissent propres à maintenir ou à faciliter des conditions favorables au règlement des différends.

Or, monsieur le président, malgré l'autorité que lui confère l'article précité, l'honorable ministre du Travail se cache la tête dans le sable et ne voit rien. De plus, bien que la loi définisse clairement que l'honorable ministre du Revenu national doit s'occuper de l'administration de la société Radio-Canada, il déclare qu'il n'a rien à voir à cette grève.

Eh bien, monsieur le président, près de 5 millions d'auditeurs du réseau français de Radio-Canada regrettent cette situation; ils en souffrent péniblement et réclament à grands cris l'intervention du gouvernement qui, lui, refuse d'assumer ses responsabilités.

Monsieur le président, la télévision n'est pas un luxe, ce n'est pas un instrument que l'on peut risquer de mettre entre les mains de M. Rumilly ou du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm. La télévision est une œuvre importante qui dépasse de beaucoup les personnes que nous avons mentionnées.

Monsieur le président, la télévision est aujourd'hui une école de formation des masses, elle est une école de formation pour nos concitoyens de tous les âges et pour toutes les catégories de personnes qui sont des auditeurs fidèles de cette invention moderne. La télévision n'est pas un luxe, aujourd'hui, et cette télévision qui est devenue la compagne de tous les jours de 5 ou 6 millions d'auditeurs du réseau français nous présente aujourd'hui des spectacles qui ne sont pas intéressants, parce qu'ils ne sont pas adaptés pour nous.

Les réalisateurs de Radio-Canada sont en droit de s'attendre à autre chose qu'à des insultes de la part de certains journalistes du genre Rumilly, et nous devons nous attendre à autre chose que de voir leurs noms exposés à tout venant, voir des questions s'élever sur leur compte à tout propos, et lire des articles tendancieux, libelleux, diffamatoires et malhonnêtes sur leur compte, comme cela s'est produit dans des lettres ouvertes adressées à certain journaux officiels.

Les réalisateurs de la société Radio-Canada forment une équipe d'hommes distingués, cultivés, compétents et sincères qui ont le droit d'exposer leur revendications. Ils ont le droit de négocier avec leur patron, tout comme les autres classes de la société. Nous assistons actuellement au dénigrement de ces hommes de valeur.

Comme le disait l'honorable ministre du Revenu national vendredi dernier, le réseau français de Radio-Canada est devenu, en quelques années, le plus important du genre au monde.

J'ai eu l'occasion, récemment, d'en discuter avec des Français, des Parisiens, qui m'ont vanté la façon de préparer les programmes de Radio-Canada, et ils ont même ajouté que la radio française de Paris en aurait beaucoup à apprendre du réseau français de la société Radio-Canada.

Monsieur le président, je ne me lève pas aujourd'hui pour prendre la part de la direction de Radio-Canada, pas plus que celle des réalisateurs de la Société, mais je suis fatigué, comme toute la population de la province de Québec d'ailleurs, d'entendre certaines personnes ou certains journalistes, qui se disent de la droite, attaquer les autorités de Radio-Canada ou les réalisateurs de la Société. Les administrateurs et les réalisateurs de la société Radio-Canada méritent tous des félicitations pour avoir réussi, grâce à une étroite collaboration durant des années, à diriger et à monter de toutes pièces le meilleur réseau français de télévision au monde. Autant la direction de Radio-Canada mérite des félicitations, autant les réalisateurs en méritent, eux aussi, pour les années pendant lesquelles ils ont travaillé dans le meilleur esprit d'entente possible. Cette division entre les patrons et les réalisateurs ne fait de bien ni à l'un ni à l'autre et n'aide certainement pas au gouvernement, surtout si l'on considère l'attitude qu'il adopte relativement à ce problème.

Monsieur le président, Radio-Canada doit absolument négocier le règlement de cette grève; sans le concours de la direction, un tel règlement est impossible, mais ce qui est inadmissible c'est que la direction de la Société soit privée encore longtemps de ses réalisateurs.

Le spectacle qui s'offre à nous fait penser à un corps sans âme. Eh bien, monsieur le président, je demande encore une fois, à la suite des honorables députés de Laurier, de Saint-Denis (M. Denis), de Dollard (M. Rouleau) et de tous ceux qui ont exprimé librement et franchement leur opinion à la Chambre, que le gouvernement, que le ministre du Revenu national intervienne immédiatement. Que l'on cesse de se renvoyer la balle de part et d'autre et que l'on accepte ses responsabilités.

Monsieur le président, je ne veux rien ajouter, mais je n'insisterai jamais trop pour dire au gouvernement et au ministre qu'ils n'échapperont pas à la responsabilité qui leur incombe d'intervenir dans le conflit de Radio-Canada. Nous avons le droit de réclamer, au nom des millions de personnes qui paient des impôts afin d'entendre et de voir des programmes de premier choix à la radio et à la télévision d'État, le règlement immédiat de cette grève et l'intervention du gouvernement dans cette affaire.

(Traduction)

M. Chambers: Monsieur le président, j'avais espéré attirer votre attention avant l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville; j'aurais pu lui épargner son intervention enflammée, ou du moins une partie de cette intervention.

Il serait peut-être utile à la Chambre que je dise où en sont les négociations qui se déroulent entre Radio-Canada et certains groupes de ses employés à Montréal. Tout d'abord, comme la plupart des honorables députés le savent, les négociations ont été longues jusqu'ici parce que les deux parties en présence avaient des vues bien arrêtées sur leurs prises de position respectives et qu'il était par conséquent difficile de les rapprocher. Nous avons tout de même fait des progrès dans cette voie. Je puis dire au comité que, même si rien n'est signé, on a trouvé une solution au problème qui se posait entre les réalisateurs et Radio-Canada.

M. Crestohl: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Chambers: Oui.

M. Crestohl: L'honorable député parle-t-il en ce moment au nom du gouvernement?

M. Chambers: Non, je ne parle pas au nom du gouvernement. Je parle de mon propre chef, à titre de député de Saint-Laurent-Saint-Georges, au sujet d'une situation dont je me trouve être au courant et qui, je pense, est de nature à intéresser le comité. Je n'ai reçu d'instructions,—et je tiens à ce que cela soit bien compris,—d'aucun membre du gouvernement à ce propos. De fait, je pense que les députés ne jugeraient pas convenable que le gouvernement me donne des instructions à cet égard. Je ne me crois pas libre de dévoiler les ententes auxquelles on en est arrivé jusqu'ici parce que, je le répète, elles n'ont pas été signées et, par conséquent, elles ne lient pas nécessairement.

Voici la situation à l'heure actuelle: je crois qu'on a trouvé une formule pour régler ce différend, mais les réalisateurs de Montréal estiment qu'ils ne peuvent signer le règlement avant que les gens qui ont respecté leurs lignes de piquetage soient assurés de pouvoir reprendre leur travail dans des conditions satisfaisantes pour tous. Or il arrive que cinq autres groupements qui ont respecté ces lignes de piquetage tentent d'obtenir certaines garanties de la Société Radio-Canada. La Société, de son côté, a des contrats qui ont été négociés dans le passé avec ces groupements; tous ces contrats ont été négociés à l'échelon national.

L'un des éléments qui compliquent la situation, c'est que certains des groupements de Montréal ont eu des divergences d'opinions avec leurs représentants nationaux. Certains de ces représentants nationaux n'ont pas appuyé la grève et les succursales de Montréal ont respecté les lignes de piquetage. La difficulté vient de ce que la Société se croie tenue de traiter avec les gens qui ont négocié des contrats avec elle, alors que les gens de Montréal estiment qu'ils ne seront peut-être pas convenablement représentés s'ils procèdent de la sorte.

On n'a encore apporté aucune solution à ce problème. Il y a aussi la question des conditions auxquelles les gens qui ont respecté les lignes de piquetage retourneront au travail. Les problèmes sont reliés les uns aux autres.

Je crois qu'on va trouver une solution. Il est difficile de préciser le moment exact où cela arrivera, mais diverses personnes continuent de conférer afin d'apporter une solution à ce problème secondaire. Je crois, je le répète, qu'on a apporté une solution au premier problème. La signature de l'entente ou du document qui la représente est retardée jusqu'à ce que les autres groupes qui ont été mêlés au différend arrivent à un accord, peut-on dire, avec Radio-Canada. Je ne crois pas que les histoires publiées dans les journaux ni les discours prononcés à la Chambre et qui prennent énergiquement fait et cause pour l'une ou l'autre des parties favorisent beaucoup le succès des négociations qui se poursuivent. Il règne un sentiment de cordialité. Je veux rendre hommage aux représentants des deux parties pour leur patience, leur bonne foi et leur volonté réelle de trouver une solution. Ce sentiment existe encore et tant qu'il existe je suis sûr que les parties s'entendront.

M. Argue: Monsieur le président, j'ai écouté avec un vif intérêt...

M. le président: La parole est au chef de l'opposition.

M. Argue: Si le chef de l'opposition se lève pour participer au débat, monsieur le président, je dois dire, en toute justice, que la parole devrait être accordée à un membre de la CCF en ce moment, suivant la coutume.

Des voix: Non!

M. Argue: Si le chef de l'opposition insiste, je veux bien. Sauf erreur, il a toujours été de règle que l'on procède ainsi que je l'ai proposé.

J'ai écouté avec un vif intérêt la déclaration de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Je crois que tout effort tenté par un honorable député en vue d'en arriver à une entente à l'amiable le plus tôt possible est digne d'éloges.

Des voix: Bravo!

M. Argue: Avant que les applaudissements deviennent trop forts, je tiens à dire ceci. J'aimerais bien savoir quel rôle tient le gouvernement dans tout cet important différend? Sauf erreur, cette grève se poursuit depuis environ six semaines. Je ne crois pas qu'au cours des dernières années on ait débattu à la Chambre une question au sujet de laquelle les députés avaient des opinions aussi arrêtées qu'à propos de l'état de choses actuel. Ils sont très sensibles à l'arrêt des émissions de langue française de la qualité et du genre de celles que les réalisateurs présentaient depuis de nombreuses années. Cette grève a enlevé à 5 millions de Canadiens francophones des émissions auxquelles ils tiennent.

J'ai écouté le discours que le député de Laurier a prononcé vendredi dernier. C'était un discours émouvant, à mon avis. Il avait tout à fait raison de souligner à maintes reprises que le gouvernement devrait prendre tous les moyens possibles pour déterminer bientôt un juste règlement de ce différend. L'attitude qu'a prise le gouvernement n'a jamais eu de précédent à la Chambre, si je me souviens bien. Comme je l'ai déjà signalé, le gouvernement s'est prononcé sur la question de trois façons différentes au moins. Le ministre du Revenu national a déclaré en termes catégoriques qu'à son avis la grève était illégale. Non content de cette assertion, il a ajouté en une autre occasion, dit-on, que la grève était idiote, et il a employé d'autres épithètes du genre. Puis il y a eu l'avis du solliciteur général. Fort versé en droit, à mon avis, il occupe un poste important au sein du cabinet et soumet parfois à ses collègues, sans doute, des conseils d'ordre juridique. Il a été très conséquent, disant toujours que la grève était légale. Voilà deux opinions opposées.

M. Spencer: Puis-je poser une question au député?

M. Argue: Oui.

M. Spencer: Le député sait-il que le syndicat des musiciens a déclaré que la grève était illégale et a ordonné à ses membres de continuer à travailler?

Des voix: Oh, oh.

M. Argue: Cette question laisse à entendre, monsieur le président, que le gouvernement doit chercher une consultation juridique en dehors de cette Chambre. C'est une nouvelle attitude que prennent les membres du parti conservateur.

M. Spencer: Répondez à la question.

M. Argue: Une attitude consiste à dire que la grève est illégale, l'autre qu'elle est légale. Le ministre du Travail dit: "Je ne sais pas et je ne veux pas parler". L'honorable député déclare qu'un organisme en dehors de la Chambre a exprimé une opinion.

M. Spencer: Le syndicat.

M. Argue: J'ai mes idées et je suis disposé à les dévoiler mais elles n'ont rien à voir avec des opinions qui ont été émises hors de cette Chambre.

Nous avons donc ces trois vues différentes du gouvernement. Le ministre du Revenu National a déclaré qu'il ne désirait pas intervenir dans la grève. Comment pourrait-il intervenir de façon plus directe qu'en affirmant à la Chambre que la grève est illégale? C'est une intervention à la manière forte! Afin de se rendre compte de ce que le gouvernement fait à ce sujet, les membres des partis de l'opposition ont posé aujourd'hui au cabinet des questions que je considère très appropriées sur l'avancement de l'affaire. Quelles ont été les réponses? Qu'ont répondu les ministres? "Nous n'en savons rien", nous n'avons aucun renseignement", ou "nous considérons la question comme un préavis". Un membre du cabinet, un membre du conseil privé de la reine, a déclaré qu'il considérait la question comme un préavis. Puis un membre du parti ministériel, un illustre député de l'arrière-ban, qui a fait son possible pour faire le travail du gouvernement, nous a expliqué où en sont ces négociations.

Je regrette que le ministre du Revenu national ne puisse être ici cet après-midi. La même chose nous arrive de temps en temps et je n'ai pas à lui reprocher de ne pas être ici. J'estime toutefois que lorsque le ministre du Revenu national est absent et qu'un député pose une question au ministre suppléant du Revenu national, on ne devrait pas hésiter, du côté du gouvernement, à décider qui est le ministre suppléant du Revenu national. A ma question posée au gouvernement, on a répondu par un silence singulier; nous avons constaté une singulière immobilité. Finalement, après un silence prolongé, le député de Greenwood a saisi la balle au bond et a répondu qu'il tiendrait la question pour un préavis. Nous sommes ici à attendre que le gouvernement nous dise quel progrès a été réalisé en vue du règlement de la grève et le Parlement, je pense, a droit à ce qu'un ministre compétent lui présente maintenant un rapport. Selon le *Citizen* d'Ottawa du vendredi 30 janvier, le ministre du Revenu national aurait fait une déclaration énergique au sujet de cette regrettable affaire. Il a dit, selon le compte rendu que je trouve à la page cinq du *Citizen* de ce jour-là, sous le titre "Nowlan voudrait un syndicat pour le cabinet":

Le ministre du Revenu national, M. Nowlan, était le conférencier invité au banquet annuel de l'association des agents des douanes et de l'accise tenu au centre récréatif d'Eastview.

Dans une allocution où l'humour avait une large part, M. Nowlan a déclaré que la grève des réalisateurs de Radio-Canada est "regrettable et franchement bien stupide. On devrait organiser un syndicat des membres du cabinet".

Le ministre dit à la Chambre qu'il n'intervient pas dans la grève. Le ministre dit que quelqu'un devrait essayer d'organiser un syndicat pour le cabinet.

L'hon. M. Martin: On pourrait alors avoir du mal à obtenir la reconnaissance syndicale pour un pareil groupe.

M. Argue: J'oserais dire qu'il serait très difficile d'amener les membres du cabinet à s'entendre sur les conditions d'un contrat ou d'un syndicat qu'ils voudraient établir. Le ministre du Revenu national dirait qu'un tel syndicat est illégal. Le Solliciteur général prétendrait que c'est légal, et lorsqu'ils s'adresseraient à l'autorité en cette matière, le ministre du Travail, il plaiderait ignorance. Puis ensuite, il faudrait en parler à des députés d'arrière-plan, qui feraient le siège des ministres les uns après les autres afin de savoir s'ils aimeraient former un tel syndicat. Puis, évidemment, on ferait état de déclarations formulées par des gens en dehors de la Chambre pour voir ce que le programme devrait être.

Le cabinet actuel n'existe que depuis 17 mois et il faut voir dans combien de directions il s'en va maintenant. Le ministre du Travail a été très utile déjà dans de nombreux différends du travail. Il devrait employer ses bons offices aujourd'hui pour aider les parties à régler ce conflit de façon satisfaisante. Toutefois, je peux comprendre pourquoi il se garde de faire des observations alors qu'il y a au sein du cabinet une telle divergence d'opinions au sujet de cette questions si importante et désespérante.

J'ai lu les remarques que le ministre du Revenu national a faites à la Chambre vendredi dernier. Dans cette déclaration il a dit bien des choses sur lesquelles je suis d'accord. Peut-être devrais-je citer ses paroles ainsi qu'elles sont consignées au hansard du 6 février 1959 aux pages 815 et 816:

Le gouvernement, avait-on dit, allait ruiner Radio-Canada, il allait se mêler des affaires de Radio-Canada. Il est plutôt ironique, monsieur le président, que le ministre qui, avec beaucoup de diligence, a tout fait pour s'assurer qu'il n'y aurait aucune intervention dans les affaires de Radio-Canada, de quelque façon que ce soit, devienne maintenant la cible de la critique parce qu'il a refusé d'intervenir dans cette question.

Comment a-t-il pu faire une telle déclaration,—je suis tout à fait prêt à admettre qu'il pourrait s'agir d'une erreur,—alors qu'elle contredit tellement d'autres déclarations faites à la Chambre au sujet de ce différend. Puis il a dit que se mêler des affaires de Radio-Canada n'était pas la même chose que se mêler des affaires du National-Canadien, car il s'agit d'un organisme.

...qui serait facilement paralysé s'il devenait jamais un ballon politique ou l'objet d'une ingérence politique.

C'est tout à fait l'opinion des membres de la CCF. Nous estimons qu'il ne doit y avoir aucune ingérence politique à l'égard de la Société Radio-Canada de quelque façon que ce soit, mais nous sommes d'avis qu'il y a ingérence politique du fait que le ministre du Revenu national déclare que la grève est illégale et ait dit que la grève était déplorable et franchement très stupide.

J'espère que le gouvernement, même s'il est assez tard, recourra aux bons offices du ministre du Travail pour tâcher d'en venir à une entente. J'ai lu dans le *Star* de Toronto du 10 février qu'un vote de grève va être pris parmi les 1,400 techniciens du réseau national anglais. J'espère que cette grève ne se généralisera pas. J'espère qu'elle sera réglée aujourd'hui, mais je demande au gouvernement de revenir sur son attitude et de recourir aux services du ministre du Travail afin qu'une solution équitable puisse être trouvée.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de retenir longtemps l'attention du comité, surtout je ne veux pas retarder les observations que désire formuler l'honorable député qui siège derrière moi. Notre groupe a soutenu, monsieur le président, que la principale caractéristique de la politique et de l'attitude du gouvernement a été le désarroi et la contradiction et il me semble qu'aucun exemple n'illustre mieux ni ne fait mieux ressortir ce désarroi que le problème particulier dont il est question en ce moment.

L'intervention de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges illustre aussi, en un sens, ce désarroi. Il va sans dire que je ne critique pas du tout l'effort qu'il a tenté, en sa qualité de membre de la Chambre et de tenant du gouvernement, pour apporter au différend une solution satisfaisante. Je le félicite de ce qu'il a essayé de faire, comme je féliciterais, en vérité, tout député qui aurait travaillé à régler le différend. L'honorable député a fait rapport de son activité au comité à ce sujet; toutefois, son exposé aurait eu beaucoup plus de force s'il était venu d'un porte-parole autorisé du gouvernement. L'honorable député a signalé que les deux parties en sont arrivées à un avant-projet d'accord et il est d'avis qu'elles pourraient arriver très prochainement à une solution.

Nous espérons tous, bien sûr, qu'il en sera ainsi. Mais si j'ai bien noté les paroles de l'honorable député, il a ajouté que l'ébauche

d'accord dont il parlait ne liait pas nécessairement les intéressés. Il a ensuite expliqué que l'obstacle à l'acceptation d'une solution définitive et satisfaisante réside dans la relation entre cette ébauche d'accord et certains syndicats qui ont pris une part importante à l'affaire. Cela souligne certainement ce que nous soutenons de ce côté-ci pour expliquer que le gouvernement aurait dû intervenir. En effet, on ne peut nullement douter de l'à-propos pour le gouvernement d'intervenir dans un différend qui est maintenant, comme l'honorable député l'a signalé, d'un grand intérêt pour certains syndicats autant que pour la Société Radio-Canada.

La contradiction de la ligne de conduite du gouvernement, ou l'absence de ligne de conduite en cette affaire, a été soulignée si clairement par les préopinants, y compris mon honorable ami le député d'Assiniboïa, que je n'ai pas à m'y arrêter. Nous ne disons pas que le gouvernement devrait intervenir de quelque façon dans le fonctionnement de la Société Radio-Canada. Ce serait une initiative tout à fait inappropriée et l'on doit s'en garder, naturellement. Mais nous soutenons, depuis quelques jours d'ailleurs, que le gouvernement aurait dû intervenir dans un différend ouvrier dont les retentissements lointains peuvent dépasser les bornes d'un simple différend ouvrier.

Bien entendu, dans cette intervention, le gouvernement n'a pas à se prononcer et ne devrait pas se prononcer sur le fond du différend. Mais je dis, après le député d'Assiniboïa et d'autres avant lui, que le gouvernement, par son attitude même, a déjà pris position en cette affaire. Il vient un temps où l'absence d'intervention peut équivaloir à une intervention, et je crois que c'est le point où nous en sommes. Il est facile d'expliquer la raison d'un refus d'intervenir officiellement dans cette affaire comme l'ont fait certains membres du gouvernement en des termes qui condamnent une partie au différend et pas l'autre. Cette forme de non-intervention équivaut à une intervention dans le mauvais sens.

Le ministre du Travail qui, à ce titre, s'intéresse fort, ou devrait fort s'intéresser à cette question, ne saurait tirer aucune satisfaction du prolongement de ce différend qui dure depuis 44 jours, je crois. Il est, nous le savons tous, un ministre sincère et vraiment très généreux d'esprit et je suis certain qu'il déplore, comme nous le faisons tous, les préjudices qui ont déjà été causés dans ce différend. Il est tout aussi inquiet que nous de ce qui arriverait si l'on ne parvenait pas à régler ce différend au plus tôt. Même à présent, à cette date avancée, alors que le différend en est à sa 44e journée, le ministre du Travail reconsidérera sûrement sa position et il mettra en œuvre le mécanisme de conciliation qui est à sa portée, dans un effort pour en arriver à une conclusion prochaine et satisfaisante du différend. Je suis d'avis que toutes les ressources de son ministère devraient être mises à contribution en cette affaire pour appuyer le travail d'un simple député, afin que tous, membres de tous les partis, nous puissions nous féliciter sous peu de ce que ce différend soit enfin réglé.

(*Texte*)

M. Paul: Monsieur le président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi, depuis l'ouverture de la session, le zèle qu'ont mis les libéraux, d'une part, et les cécéfistes, d'autre part, à tenter de jeter la confusion qui existe dans leur parti et à faire de cette question de la grève à Radio-Canada un problème qui, en soi, laisse indifférente la grande majorité de la population canadienne-française du Québec.

Des voix: Honte!

M. Paul: Je voudrais, cet après-midi, sans engager la responsabilité de mes collègues, exprimer l'opinion de mes électeurs de la circonscription de Berthier-Maskinongé-Delanaudière que,—comme je le disais il y a quelques instants,—la grève laisse indifférents, pour la plupart.

Je me reporte maintenant à un article que M. Gérard Filion, directeur-gérant du journal *Le Devoir*, aurait écrit le 31 janvier 1959, et qui se résume ainsi:

"La grève servira, nous l'espérons, une leçon de modestie." Beaucoup de gens se croyaient indispensables, qui sont aujourd'hui en train d'être oubliés. Le public s'ennuie peu de la télévision. Une enquête conduite par les collégiens de Sainte-Marie auprès de 200 familles révèle que 60% des familles ne souffrent pas du tout de la grève. 34% un peu et 6% véritablement. La même enquête révèle que "60% ont répondu que la grève leur avait fait constater qu'ils pouvaient se passer de la T.V. plus facilement qu'ils ne le pensaient".

Voilà une excellente nouvelle, commentait M. Filion.

Cette grève, monsieur le président, a permis à la population du Québec de se reposer de certaines têtes chaudes et gauchistes dont, entre autres, le chef du parti social démocrate du Québec, le PSD (parti sans doctrine), Michel Chartrand. Nous avons eu l'avantage de nous reposer des jérémiades de Jean Marchand, de René Levesque, d'André Laurendeau et de Gérard Filion.

Une voix: De Jean Lesage.

M. Paul: La population du Québec a l'avantage actuellement de voir des films d'un caractère vraiment instructif qui compensent largement pour les programmes de platitudes qui nous sont présentés en plusieurs circonstances.

M. Habel: Vous aimez cela aller à Paris?

M. Paul: Non. Je ne vis pas à Paris, je vis dans la province de Québec . . . et vous, messieurs les libéraux, vous avez préparé et soutenu cette grève. Pourquoi? Parce que ce sont vos protégés qui occupent aujourd'hui des postes de commande.

Et quand nous avons été témoins de la marche des réalisateurs et des artistes sur Ottawa, qu'avons-nous constaté? Nous avons vu le député de Laurier (M. Chevrier) et le chef du parti CCF (M. Argue) se porter à leur rencontre.

M. Denis: Et le député de Bellechasse (M. Dorion), lui?

Une voix: Êtes-vous jaloux?

M. Paul: Non, je ne suis pas jaloux. J'entendais tout à l'heure le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) nous dire qu'il avait reçu de nombreuses lettres. Eh bien, j'en ai reçu des lettres et l'on m'a demandé de ne pas intervenir auprès du gouvernement, afin qu'il laisse ce problème se régler seul.

Monsieur le président, il est temps que le peuple du Québec ait l'opportunité,—et l'occasion est toute trouvée,—de se débarrasser d'André Laurendeau, le rédacteur en chef du journal *Le Devoir*, qui, dans un article en date du 22 janvier, demandait s'il y avait des députés conservateurs à Ottawa. Il est temps que la population soit débarrassée d'André Laurendeau,—dont la fille prenait plaisir à faire la grève en face du parlement de Québec,—de René Levesque, celui-là, monsieur le président, qui est allé en Russie et qui, au retour de son voyage...

M. Dupuis: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. On nous demande actuellement de voter des sommes d'argent pour Radio-Canada; nous ne sommes pas à faire le procès, un par un, des réalisateurs de Radio-Canada.

M. Paul: C'est justement ce dont je parle actuellement.

M. Dupuis: Je demande à l'honorable député d'avoir du respect pour les réalisateurs.

M. Paul: Je vais en venir aux réalisateurs tantôt...

M. Fortin: Avez-vous respecté Rumilly tantôt?

M. le président: Je demanderais aux honorables députés de bien vouloir reprendre leur siège lorsque le président des comités est debout.

Je vais faire mes remarques et en anglais et en français.

[M. Paul.]

De fait, nous nous éloignons passablement de la résolution à l'étude. Nous nous en sommes trop éloignés. Je tiens à prévenir les honorables députés que les discours doivent se rapporter à la résolution à l'étude et que toute manœuvre visant à s'en éloigner constituera une infraction au Règlement.

Je prierais également les honorables députés, des deux côtés de la Chambre, d'éviter de faire des personnalités, autant que possible. Le débat actuellement en cours a trait au vote de $2,193,000 en faveur de Radio-Canada, ce qui a peu de rapport avec les personnes qui ont été mentionnées de part et d'autre.

(Traduction)

Je tiens à rappeler aux membres du comité que c'est la résolution 701 qui est à l'étude. Pour éviter des répétitions à n'en plus finir, du genre de celles que nous avons entendues dans le présent débat, les discours qui ne se rapportent pas à la résolution seront, à partir de maintenant, jugés irrecevables.

(Texte)

M. Paul: Je vous remercie, monsieur le président. Quand je constate aujourd'hui qu'on est appelé à voter une somme de $2,193,552, c'est avec raison que je me lève pour essayer d'éveiller l'opinion publique sur le favoritisme qui existe à l'endroit de certains artistes, à Radio-Canada.

Monsieur le président, nous avons eu l'avantage d'entendre nos collègues libéraux nous parler de cette grève, le trémolo dans la voix, parce qu'ils voient leurs favoris aux prises avec une réaction populaire contraire à celle qu'ils attendaient.

Eh bien, monsieur le président, je crois que cette somme d'argent de $2,193,552 ne devrait pas servir à rémunérer certains réalisateurs, que j'ai nommés tout à l'heure, et qui sont malheureusement les chefs de file des réalisateurs de Radio-Canada qui, eux, sont les pauvres victimes dans cette grève et à qui j'offre mes sympathies. Je sais qu'ils ne peuvent s'exprimer librement, par suite des menaces qui leur sont faites par certains chefs de file et organisateurs de la grève, mais j'espère qu'un jour viendra où, enfin, les réalisateurs qui sont de bonne foi et qui veulent retourner au travail pourront, eux aussi, apporter à leur famille ce dont elle a besoin pour vivre une vie de famille paisible au foyer.

Monsieur le président, cette grève est regrettable, mais il est à espérer que le bon sens finira par reprendre le dessus et, lorsqu'enfin on se sera débarrassé d'André Laurendeau, de Michel Chartrand, de René Lévesque, de Jean Marchand et de tous ceux-

là, la grève de Radio-Canada se réglera à la satisfaction de tous et de chacun.

M. Denis: Juste un mot à ce sujet-là, monsieur le président. Nous aurons tout vu en fait de contradictions. Nous avons vu des ministres se contredire, nous avons vu leurs députés se contredire, nous avons vu un ministre se contredire lui-même et nous avons vu les députés conservateurs se contredire entre eux. Maintenant, nous venons de voir le député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Paul) se contredire lui-même. Il prétend,—et tout cela du même souffle,—que nous avons soulevé la population.

M. Asselin: A mon avis, monsieur le président, l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis) s'éloigne un peu trop du sujet. Je vous demande donc de le prier d'observer le Règlement.

M. Denis: Monsieur le président, pour répliquer à cette intervention, je soumets que je ne m'éloigne pas du sujet. De toute façon, je suis plus près du règlement de la grève que l'honorable Solliciteur général (M. Balcer) ne l'est lui-même. Je parle des contradictions qui se sont produites...

M. le président: Je fais remarquer à l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis) que nous discutons actuellement le poste 701, lequel s'élève à la somme de $2,193,552. Je le prie donc, ainsi que tous les autres honorables députés, de s'en tenir à ce qui constitue l'élément de la discussion.

M. Denis: Je crois m'en tenir au Règlement en parlant de la sorte, car il me faut prouver ce que j'avance en rapport avec ce crédit. Au fait, cette grève dure depuis déjà près de deux mois et elle fait perdre à Radio-Canada des sommes d'argent importantes du fait que les commanditaires et les annonceurs ne peuvent se servir de la télévision actuellement.

Maintenant, je reviens au règlement de cette grève. A mon avis, il y va de l'intérêt général que cette grève soit réglée, et ce même si l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan) ne veut pas s'en occuper et prétend qu'elle est illégale. L'honorable Solliciteur général (M. Balcer) a déclaré, cet après-midi, qu'il ne voulait pas s'en occuper, étant donné que cela relève du ministre du Revenu national.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas prononcé ces paroles-là. On m'a demandé de faire un rapport de l'état des négociations et j'ai refusé de répondre à cette question parce qu'elle est du domaine du ministre du Revenu national.

M. Denis: Monsieur le président, j'en reviens à la déclaration de l'honorable Solliciteur général. Comme vous le constatez, il ne nie pas avoir fait cette déclaration. Or, voici les paroles qu'il a déjà prononcées à la Chambre, comme en fait foi la page 252 de la version française du hansard:

> Vous pouvez être assuré que nous suivons cette grève de très près...

L'honorable Solliciteur général pourrait-il expliquer à la Chambre et à la population ce qu'il entend par: "nous suivons cette grève de très près."

L'hon. M. Balcer: Pour répondre à mon honorable ami, pour lui dire ce que j'entends par "nous", eh bien, je veux dire: nous tous qui sommes de ce côté-ci de la Chambre, nous suivons cette grève à l'heure actuelle, car nous savons qu'elle cause beaucoup d'ennuis à un grand nombre de personnes; nous suivons l'évolution de cette grève, mais nous ne tentons pas de faire de la petite politique comme nos amis d'en face.

M. Denis: L'honorable Solliciteur général est-il d'avis que ce n'est pas faire de la petite politique que de prononcer un discours comme celui de l'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière?

L'hon. M. Balcer: La politique de nos amis d'en face consiste à critiquer Radio-Canada et les employés qui ont été placés là par eux.

M. le président: Je demande à l'honorable député de Saint-Denis de ne pas, en référant au discours prononcé par un honorable député, accuser ce dernier de faire de la petite politique. Un discours peut être qualifié au point de vue politique, mais on ne peut prêter d'intentions à celui qui le prononce.

M. Denis: Monsieur le président, je suis tout à fait de votre avis et je pense que votre observation s'adresse plutôt à l'honorable Solliciteur général qu'à moi-même. De fait, c'est lui-même qui a déclaré que je faisais de la petite politique. Monsieur le président, en répondant à une question au sujet du règlement de cette grève, l'honorable Solliciteur général a dit:

> Malheureusement, dans les circonstances, je ne peux dire ce que l'avenir nous réserve et je ne peux faire part à la Chambre de ce qui se produira, car il s'agit là d'une hypothèse, et je ne sais pas ce que nous pourrons faire dans les circonstances.

Voilà beaucoup de mots pour dire peu de chose. A tout événement, il a dit: "Je ne sais pas"; c'est donc qu'il ne suit pas l'affaire de près. S'il la suivait de près, il serait au courant de la situation. S'il en était au courant, il saurait que l'honorable ministre du Revenu national ne veut pas s'en occuper. Si l'honorable Solliciteur général suivait l'affaire de

près, il saurait que le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) ne veut pas intervenir, pas plus que l'honorable ministre du Travail (M. Starr), d'ailleurs. De plus, il saurait également que pas un seul des ministres canadiens-français n'a osé se prononcer, sauf lui-même.

L'hon. M. Chevrier: Et il n'a pas dit grand-chose.

M. Denis: Comment se fait-il que lors d'une grève des employés du réseau français, ce soit un député de langue anglaise qui défende leurs intérêts?

L'hon. M. Balcer: J'invoque le Règlement. Je demande à l'honorable député de Saint-Denis de bien vouloir retirer ses paroles.

Une voix: Pourquoi?

L'hon. M. Balcer: On ne peut laisser passer une remarque semblable au sujet d'un député de la Chambre.

M. Denis: Je n'ai rien dit d'insultant ni de méprisant à l'égard de qui que ce soit.

M. le président: Je considère que tout ceci est à l'encontre du Règlement. Je demande encore une fois aux honorables députés de s'en tenir au poste 701 et de cesser cette discussion qui n'a aucun rapport au crédit que l'on discute actuellement.

(Traduction)

Je déclare non réglementaires toutes les observations présentées actuellement et demande aux députés d'orienter la discussion sur la résolution nº 701. La résolution est-elle adoptée?

(Texte)

M. Loiselle: Monsieur le président, je comprends que nous sommes appelés à voter une somme de $2,193,000 relativement à ce poste. Lorsque vous avez invoqué le Règlement pour interrompre le député qui m'a précédé, j'étais justement à lire les remarques qu'a faites l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan) vendredi dernier, alors qu'il disait:

> Je me trouve cet après-midi dans une situation extrêmement difficile. Comme les députés le savent, des négociations se poursuivent en ce moment même, ou du moins je l'espère.

A mon sens, monsieur le président, si l'honorable ministre du Revenu national pouvait traiter de la question vendredi dernier, je suis d'avis que je me conformerais au Règlement si je parlais de la question en général.

M. le président: Je répète à l'honorable député de Sainte-Anne que ses observations doivent avoir trait au crédit actuellement à l'étude; autrement, je devrai lui rappeler qu'il enfreint le Règlement et il devra céder la parole à un autre.

M. Loiselle: Eh bien, monsieur le président, mes remarques en seront d'autant plus brèves.

Il est tout à fait illogique de nous demander de voter une somme d'argent à la société Radio-Canada, alors que la plupart de ses employés sont actuellement en grève. Je comprends que quelques employés sont encore au travail, quoique d'après certains journaux il n'y en a pas et, d'après certains autres, il y en a. C'est pourquoi je voudrais revenir à la question que je posais le 29 janvier dernier à l'honorable ministre du Travail (M. Starr), comme en fait foi la page 483 du compte rendu officiel des débats:

> Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. Étant donné les entretiens qui se sont déroulés ces derniers jours, le ministre est-il disposé maintenant à intervenir dans le différend qui divise la société Radio-Canada et ses réalisateurs de Montréal...

La réponse du ministre du Travail à ma question a été négative.

J'ai alors essayé de poser la question de nouveau à l'honorable Solliciteur général (M. Balcer), et, comme toujours, la réponse a été négative, puisqu'on m'a dit que la question relevait du ministre du Revenu national.

Étant donné que nous discutons actuellement une question qui relève de la compétence du ministre du Revenu national, je trouve étrange que ce dernier ne soit pas à la Chambre cet après-midi. De fait, il n'y était pas lors de l'ouverture de la séance. Je ne puis concevoir qu'on puisse discuter une question qui a trait au ministère du Revenu national sans la présence du ministre concerné, ou de l'honorable ministre du Travail. A mon sens, cette grève, qui dure depuis 45 jours, pose un problème assez important pour que les ministres concernés soient au moins présents à la Chambre.

Je me demande si ce n'est pas parce que seul le réseau français est en cause que la grève dure depuis si longtemps? Je ne sais pas si le gouvernement adopterait la même attitude si le réseau anglais était en grève...

Des voix: Règlement!

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député de Sainte-Anne (M. Loiselle), mais je dois lui rappeler que ses observations sont contraires au Règlement. Le crédit actuellement à l'étude ne réfère nullement au réseau anglais ni au réseau français, mais vise uniquement l'approbation d'une subvention de $2,193,000. Je demande donc à l'honorable député de bien vouloir s'en tenir à la discussion du crédit actuellement à l'étude.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président. Je vais tout simplement répéter ce que je disais tout à l'heure, qu'il est inconcevable qu'on nous demande de voter une somme de $2,193,000 pour un organisme dont les employés sont en grève, et ce en l'absence du ministre responsable de son administration. La situation est assez bizarre et je suis personnellement d'avis que le gouvernement actuel a tort de se soustraire à ses obligations relativement à la situation qui existe à l'heure actuelle au sein de la Société.

(Traduction)

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, au cours du débat sur ce sujet, cet après-midi, de nombreuses questions très importantes ont été soulevées, mais je tiens maintenant à revenir sur la proposition du député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière. Je ne saisis pas très bien le français, c'est vrai, mais j'ai cru comprendre qu'il proposait une forte économie pour Radio-Canada et les contribuables canadiens. Le moyen serait la suppression des programmes de télévision en direct sur le réseau français. C'est bien possible que le député n'aime peut-être pas certains exécutants de Radio-Canada, français ou anglais, et c'est bien possible aussi qu'il y en ait certains que je n'aime pas; mais je ne veux certainement pas écarter de la télévision des personnes que je n'aime pas, car je veux savoir à quoi je m'oppose et je veux les voir évoluer.

Je dois dire que j'ai été stupéfait qu'une telle proposition ait été faite en ce comité et particulièrement qu'elle vienne d'un député qui parle français. Pour ce qui est de l'économie que cela représenterait, je ne crois pas que les Canadiens, français ou anglais, aimeraient beaucoup qu'on supprime les émissions en direct, sur le réseau français, pour les remplacer par des films nationaux ou étrangers. Si la question nous est jamais soumise à la Chambre, je ferai certainement partie de ceux qui voteront contre une telle proposition.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'ai quelques remarques à faire à ce sujet, remarques provoquées par ce qui a déjà été dit au cours du débat et par ce que le ministre du Revenu national a dit antérieurement. Je serais beaucoup plus satisfait, et je suis certain qu'il en serait de même pour le comité, si les deux ministres était présents. Je voudrais demander maintenant au ministre des Finances qui dirige le comité s'il ne serait pas souhaitable que le ministre du Travail et le ministre du Revenu national qui sont tous les deux responsables de cette question, soient présents à la Chambre en ce moment.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le ministre des Finances est tenu de piloter ces crédits supplémentaires au comité.

L'hon. M. Chevrier: Et bien, j'ai remarqué l'autre soir, quand j'ai présenté la même demande, que le ministre m'a tout de suite informé que le ministre du Revenu national s'en venait et qu'il verrait d'autre part à ce que le ministre du Travail soit à sa place. En moins de rien, ces deux ministres étaient ici et j'ai remercié le ministre d'avoir accédé comme il l'avait fait à ma requête. J'avais espéré...

L'hon. M. Fleming: Je n'ai rien dit au sujet du ministre du Travail.

L'hon. M. Chevrier: J'avais espéré que la même chose se reproduirait. Je ne veux rien dire contre l'un ou l'autre de ces ministres, mais je tiens à présenter quelques propositions objectives et, je l'espère, utiles. Elles découlent d'abord de ce que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges a dit en faisant rapport sur la situation à l'heure présente. Il a fait un rapport dont les journaux nous avaient déjà laissé soupçonner la teneur. De ce qu'il a dit et de ce que les journaux ont publié, nous avons conclu, de ce côté-ci de la Chambre, qu'une entente précise a été acceptée par la Société Radio-Canada et les réalisateurs et que tout ce qui reste maintenant à régler, c'était le retour au travail des membres des autres syndicats et des personnes qui refusent de franchir les lignes de piquetage ou qui autrement ne sont pas en mesure de se rendre au travail.

Bien qu'à première vue le problème paraisse simple, il n'est pas si simple qu'il le paraît car nombre d'artistes n'ont signé que des contrats individuels avec Radio-Canada. Durant la grève, il leur était absolument impossible de donner leurs représentations et de paraître à la télévision parce qu'il n'y avait pas de personnel technique pour voir à la réalisation des programmes. Il est généralement admis maintenant que le conflit actuel entre Radio-Canada et les réalisateurs était lié à une question de principe, c'est-à-dire la reconnaissance de l'association des réalisateurs. Sauf erreur, après quarante-huit jours de grève, Radio-Canada vient d'admettre que la réclamation initiale des réalisateurs était tout à fait justifiable. En ce qui nous concerne, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes d'accord en partie avec le ministre du Revenu national lorsqu'il déclare que ce conflit aurait pu se régler dans l'espace de trente minutes si Radio-Canada avait, dès le début, reconnu ce principe. Nous ne saurions donc blâmer les membres des syndicats qui, pour appuyer les revendications des réalisateurs, ont refusé ou

ont été incapables de traverser la ligne de piquetage. Mais je voulais réellement en venir à la situation intenable dans laquelle se trouve le ministre du Travail. Un honorable député,—l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges,—a dit que, selon lui, il existe une entente entre les réalisateurs et Radio-Canada, et c'est tant mieux qu'il en soit ainsi; mais il a ajouté qu'il existe d'autres syndicats, représentant quelque 1,300 personnes, qui sont encore en négociations, et au nom de qui les réalisateurs estiment qu'ils devraient négocier jusqu'à ce qu'une solution finale soit trouvée.

Voici où je veux en venir. Le ministre du Travail a refusé d'intervenir,—ce qui est incorrect et injuste selon moi. Mais, si une entente est intervenue entre les réalisateurs et Radio-Canada, nous voici en présence d'un tout autre différend, à savoir celui que posent des pourparlers de conciliation entre les 1,300 personnes représentées par ces autres syndicats et Radio-Canada. Il doit donc, de toute nécessité,—s'il veut vraiment s'attaquer au problème de façon efficace,—intervenir. Par conséquent, s'il estime qu'il n'avait pas raison d'intervenir auparavant,—ce que je nie, —il est certain qu'il n'a plus aucune raison maintenant de ne pas le faire, parce que les conditions et les circonstances ne sont plus les mêmes. Auparavant, la raison qui militait en faveur de la non-intervention était que Radio-Canada était un organisme de la Couronne, selon la déclaration faite à l'origine par le premier ministre, qui estimait qu'il ne devait pas intervenir dans des différends de cette sorte.

A quoi nous avons répondu qu'intervenir dans le choix des programmes, dans la régie interne de Radio-Canada, c'est une chose qu'il faut éviter; mais qu'intervenir pour offrir les bons offices du ministère du Travail en vue de régler un différend, c'est tout autre chose, et qu'on aurait dû passer par là.

Maintenant que ces circonstances et ces faits sont dépassés, et que la question échappe pour ainsi dire à la compétence de l'administration, puisqu'elle intéresse 1,300 autres personnes qui ne sont pas des réalisateurs, le ministre a certainement le devoir d'offrir ses bons offices en vue de favoriser une conciliation. Tout le déroulement du différend, que j'ai tenté d'exposer ici, fait aujourd'hui du retour au travail de ces syndiqués un problème très important et, à certains égards, peut-être complexe. Si j'ai bien compris l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges, ce point est à l'étude depuis plusieurs jours sans qu'on ait encore la moindre perspective de règlement. C'est pourquoi, selon nous, la seule façon de mettre un terme à ce long conflit, c'est de soumettre la question à un arbitre de l'extérieur. Je demande donc de nouveau au ministre du Travail, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 56 de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, de nommer enfin un arbitre qui puisse régler cette question. Je suis confiant que si le gouvernement se décidait enfin à cette mesure,—et je suis certain que la nomination d'un arbitre serait bien accueillie par les honorables députés,—on parviendrait à résoudre le différend une fois que l'arbitre aurait formulé ses recommandations.

Voici mon dernier mot au ministre. Je ne veux pas retarder plus longtemps l'adoption des crédits. L'étude de cette question a déjà trop duré. A l'heure actuelle, je ne veux blâmer personne d'autre; je veux éviter cela. J'estime que si l'on ne veut pas que la grève se prolonge davantage,—parce que si l'affaire se complique de questions de salaires et autres, elle pourrait se prolonger pendant des jours, des semaines et même plus,— le gouvernement devrait nommer un arbitre aux termes de l'article 56 de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail; l'arbitre pourrait concilier ces questions. Ainsi, tous ces gens pourraient retourner au travail et nous, nous pourrions poursuivre l'administration des affaires de l'État.

L'hon. M. Martin: Le ministre des Finances ne traitera-t-il pas de la question posée par l'honorable député de Laurier? Il a demandé qu'à l'occasion du débat d'une telle question, le ministre du Travail et, si possible, le ministre du Revenu national, occupent leurs sièges. Le ministre du Travail était ici plus tôt dans la journée. Il a sans doute de sérieuses occupations dans le moment, mais étant donné l'importance de la question, il pourrait les remettre à plus tard. L'honorable député de Laurier a droit de recevoir une réponse du ministre à la question qui lui a été posée.

Le ministre des Finances est un homme bien informé, nous en convenons tous. Parmi ceux qui siègent aux banquettes ministérielles, aucun peut-être n'a une connaissance aussi vaste des problèmes du gouvernement; toutefois, il serait le premier à admettre qu'en matière de relations entre patrons et ouvriers, et surtout en matière de conciliation, il est peut-être moins versé. Pour cette raison, il doit au comité de nous dire si, oui ou non, le whip sera chargé d'inviter le ministre du Travail à venir à la Chambre afin que nous puissions juger de la possibilité d'autoriser les services de médiation ou de conciliation du ministère du Travail à intervenir en vue de régler un différend qui dure maintenant depuis plus de 45 jours.

M. Pallett: Monsieur le président, je ne pense pas qu'on doive laisser planer l'impression que le ministre du Travail n'a pas été à la Chambre. Il y est resté la plus grande partie du temps.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas ce que j'ai dit, je le regrette, et l'honorable député a tout à fait tort. Je n'accusais pas le ministre du Travail de manquer à son devoir. J'ai dit qu'il avait été précédemment à la Chambre, qu'il n'y était pas dans le moment et que sans doute il était absent pour d'excellentes raisons. C'est ce que j'ai dit. Lorsque le whip parcourra le hansard il constatera, j'en suis sûr, que c'est bien ce que j'ai dit.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, il est encore question aujourd'hui de crédits supplémentaires. C'est la troisième journée. Il est coutume à la Chambre, en pareils cas, que le ministre des Finances pilote l'étude des crédits supplémentaires en comité sauf lorsqu'ils sont étudiés en même temps que le budget principal des dépenses. Le premier crédit à l'étude concerne la Société Radio-Canada. Le ministre du Travail n'a rien à voir à ce crédit. Si le ministre du Travail était à la Chambre, la situation serait la même, car il n'est pas en cause pour ce qui est de ce crédit.

Nous étudions présentement un crédit qui intéresse la Société Radio-Canada, monsieur le président. Vendredi dernier, il y a un jour et demi de séance, j'ai fourni des explications sur ce crédit. Il provient tout simplement de ce que lorsque l'organisation de la société qui dirige le réseau national a été changée par suite d'une mesure législative en novembre dernier, on a révoqué la disposition en vertu de laquelle le produit de la taxe d'accise sur les appareils récepteurs et les lampes revenait à la Société Radio-Canada, de sorte qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle disposition. Le montant qu'on demande au comité d'approuver est tout simplement le montant équivalent, afin que la Société ne soit pas privée de ses revenus. Il ne représente aucune hausse de l'imposition. Il ne représente aucune augmentation des dépenses. C'est simplement un moyen de fournir à la Société ce qu'elle aurait reçu sans la modification apportée à la loi l'automne dernier.

Le député d'Essex-Est m'a demandé de participer à un débat qui se poursuit depuis deux jours. Monsieur le président, si jamais un sujet est devenu banal à force d'être discuté, c'est bien cette question. Nous l'avons entendu discuter par tous les députés qui semblent s'y intéresser de près ou de loin, et d'autres députés en ont parlé à maintes reprises. Soit dit en toute déférence, nous avons eu des discours qui se répétaient.

Je demande maintenant au comité si le moment n'est pas venu pour nous de poursuivre nos travaux. Il nous reste encore bon nombre de postes à adopter. Il y a quelques jours, on nous a demandé de hâter la présentation à la Chambre, pour que celle-ci en discute, de mesures relatives aux moyens d'atténuer le chômage. Monsieur le président, le poste n° 709 a trait au programme de travaux d'hiver. Nous avons passé trois jours à discuter d'un poste antérieur et nous n'en sommes pas encore rendus à ce crédit touchant le programme des travaux d'hiver. Au rythme où nous allons, je ne sais combien de jours s'écouleront avant que nous y parvenions. J'adresse cette exhortation aux honorables députés. A coup sûr, la question est devenue banale à force d'être discutée. Je n'ai nullement l'intention d'être amené à participer à la discussion qui s'est déroulée cet après-midi. Les membres du comité ne pensent-ils pas que, la question ayant fait l'objet d'une discussion si approfondie, le moment est venu pour nous d'aller de l'avant et de passer aux travaux...

L'hon. M. Martin: Le ministre du Travail est à la Chambre maintenant.

L'hon. M. Fleming: ...que nous réserve l'étude de ces autres crédits, dont certains ont beaucoup d'importance.

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais dire juste un mot relativement aux propos du ministre des Finances. Voici. Nous sommes en train d'examiner un poste relatif au déficit d'exploitation des services de radio et de télévision. Il s'agit pour la Chambre de voter un montant de 2 millions environ. Pendant que nous discutons de ces questions, j'aimerais rappeler au ministre des Finances que, nonobstant ce qu'il a dit, nous sommes en droit de demander des éclaircissements sur n'importe quel aspect de ces questions.

Je suis heureux de voir parmi nous le ministre du Travail. J'aimerais lui demander d'avoir l'obligeance de répondre à la proposition que j'ai avancée. S'il me permet de le faire, je le ferai aussi clairement que je le puis sans me répéter.

Lorsque le ministre n'était pas à la Chambre, le député de Saint-Laurent-Saint-Georges a expliqué où en étaient les négociations dans le différend en question. Il a déclaré que les réalisateurs et Radio-Canada étaient arrivés à un accord, ou du moins à une entente, mais qu'aucun accord n'avait encore été conclu en ce qui concerne les autres syndicats et Radio-Canada. Il a ajouté que cette affaire pourrait prendre du temps.

Voici ce que j'ai dit en l'absence du ministre. Si, précédemment, le ministre avait le droit de ne pas intervenir,—ce que je conteste,—s'il avait raison de dire qu'il ne devait

pas intervenir dans un différend entre Radio-Canada et les réalisateurs,—ce que je conteste,—maintenant que ce différend prend de l'envergure et s'étend aux syndicats en dehors du domaine des réalisateurs et de la direction, pour ainsi dire, à mon avis, il deviendra de plus en plus difficile pour le ministre du Travail de refuser d'intervenir pour faciliter un règlement.

J'ai parlé en toute sincérité, monsieur l'Orateur. J'ai parlé ainsi, car j'ai bien peur que les négociations vont prendre du temps, d'après l'explication du député de Saint-Laurent-Saint-Georges et les articles de journaux. Je me trompe peut-être. J'espère que je me trompe. Mais supposons que les négociations demandent plus de temps que ce qui est prévu. Ne serait-ce pas mieux de faire en sorte que ces personnes reprennent leur travail le plus tôt possible? Ce que j'ai proposé, c'est que le ministre étudie la possibilité d'intervenir en cette affaire, en désignant un enquêteur qui puisse négocier au sujet des difficultés actuelles entre les 1,300 personnes représentées par les syndicats et Radio-Canada, dans l'espoir que les membres des syndicats en cause puissent retourner au travail immédiatement et que nous puissions continuer à nous occuper des affaires du pays. Je le prie donc en toute sincérité d'accorder son attention à cette proposition et de nous dire ce qu'il en pense.

L'hon. M. Starr: Les gens dont parle le député de Laurier, monsieur le président,—après ce qu'il a dit, je ne le montrerai pas du doigt, car ce serait pas mal dangereux,—ont un contrat collectif, et ce contrat collectif contient une disposition qui traite de l'exposition des griefs. Tous les griefs qu'ils peuvent formuler à cet égard peuvent être aplanis aux termes de cette disposition.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre nous dira-t-il quelle est la teneur de cette disposition, afin que nous sachions de quoi il s'agit?

L'hon. M. Starr: Je n'ai pas en mains un exemplaire de ce contrat collectif.

L'hon. M. Martin: Le ministre éclairera-t-il la Chambre en expliquant pourquoi il estime qu'en sa qualité de ministre du Travail, il ne peut prendre une position autre que celle qu'il a prise ici. En quoi la situation présente diffère-t-elle, par exemple, de la grève qui a touché les chemins de fer nationaux du Canada? En cette occasion, le ministère du Travail, après la période de détente, pouvait mettre à contribution ses bons offices, son mécanisme de conciliation et son personnel. La présente grève dure depuis plus de 45 jours. Le ministre nous a dit qu'on ne mettra pas en œuvre ces moyens d'intervention. J'ai fait preuve de modération en cette affaire.

[L'hon. M. Chevrier.]

(*Exclamations*) Étant donné que je m'intéresse depuis longtemps aux questions ouvrières, que j'ai acquis quelque expérience en cette matière au ministère du Travail, je me suis donc retenu et j'ai cherché à comprendre quelle était exactement l'attitude du ministre. Je ne doute pas que si l'affaire était laissée au ministre du Travail, il prendrait précisément les mesures recommandées par l'honorable député de Laurier et qui découlent implicitement de mes propos, quelle que soit par ailleurs l'attitude de ses collègues. Il ne serait pas intervenu au début. Il aurait laissé se dérouler le processus des négociations, mais quand ces négociations se seraient indûment prolongées, il aurait alors cherché à réunir les parties en cause, non pas pour leur imposer ses vues, mais usant des moyens à sa disposition et profitant de l'expérience de ses fonctionnaires, pour aboutir à un règlement.

C'est justement ce que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges cherchait à faire. A cause de l'attitude du gouvernement, ne constatons-nous pas l'insuffisance des propositions venues du gouvernement en cette affaire?

J'estime que le ministre du Travail devrait nous expliquer pourquoi il pense, en tant que ministre du Travail, qu'il ne doit pas autoriser ses fonctionnaires à intervenir. Il se souvient bien de la grève des chemins de fer, alors que lui et ses subordonnés ont tant fait pour réunir les parties. Finalement, quand on ne put les réunir, la proposition de l'honorable député de Laurier fut acceptée et un arbitre fut nommé. Quand le ministre du Travail reste inactif et indique qu'il ne se propose pas d'intervenir, une seule interprétation est possible, à mon avis. Ce n'est pas parce qu'il ne le veut pas: c'est parce que ses collègues, pour une raison ou pour une autre, ont décidé qu'il ne le devait pas.

S'ils en ont ainsi décidé, ils ont mis le ministre dans une situation peu enviable, situation qu'il ne mérite pas à la fois à cause de ses antécédents dans ce domaine et à cause de ses vues bien connues sur la façon de régler ce genre de différend. J'invite le ministre à profiter de l'attitude amicale que j'ai prise à ce sujet, et à prendre à son compte le rôle qu'a assumé un simple député. Permettre que cette situation se prolonge, c'est indiquer de façon claire que le gouvernement ne comprend pas quelles obligations lui incombent en cette affaire.

L'hon. M. Starr: Je présume, monsieur le président, que l'honorable député d'Essex-Est voulait parler du problème non encore résolu qui se pose à l'égard des 1,200 syndiqués qui ont été mis de côté. C'est là ce que j'ai com-

pris, parce qu'aujourd'hui l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges a informé la Chambre qu'une entente était intervenue entre les réalisateurs et Radio-Canada. Le seul point litigieux reste donc celui qui a trait à ces 1,200 personnes.

Si c'est de cela qu'il voulait parler, alors il est certain que lorsqu'il a mentionné les procédés de conciliation, etc., il n'a fait que démontrer le peu d'expérience qu'il a pu acquérir au ministère du Travail, car le service de conciliation n'entre en ligne de compte qu'à la demande des deux parties intéressées, lorsqu'elles sont à négocier un nouvel accord à la suite de l'expiration d'un ancien.

L'hon. M. Martin: C'est inexact.

L'hon. M. Starr: La situation en cause n'a rien à voir à celle que l'honorable député d'Essex-Est a exposée à la Chambre.

M. le président: J'ai déjà signalé que la discussion doit être pertinente. Le point qu'a soulevé l'honorable député d'Essex-Est et la réponse du ministre du Travail se rapportent directement aux procédés administratifs du ministère du Travail et n'intéressent donc pas le point à l'étude. Je dois déclarer que la discussion est irrégulière et je dois inviter les honorables députés à restreindre leurs observations au crédit nº 701.

En outre, de nombreux discours n'ont été que des répétitions dans un sens ou dans un autre à propos du crédit à l'étude. Les honorables députés se sont probablement trop écartés du sujet et ils y ont peut-être mêlé des considérations d'ordre politique. Je dois donc leur rappeler que je vais inviter immédiatement à reprendre son siège tout député qui répétera ce qui a déjà été dit ou dont le discours ressemblera à une répétition. Nous devons nous rendre compte que nous sommes à examiner un crédit en particulier et que nous n'accomplirons jamais notre travail si nous ne nous en tenons pas à l'examen du crédit. Je demande donc aux honorables députés de faire des observations pertinentes. Le crédit 701 est-il adopté?

L'hon. M. Pearson: A propos de votre décision, monsieur le président, nous sommes à étudier, comme vous l'avez signalé, un crédit supplémentaire de $2,193,552 visant les services d'exploitation de Radio-Canada. Avec tout le respect que je vous dois, j'estime que tout ce qui en ce moment a trait à ces services peut certes se rattacher fort pertinemment au crédit que nous sommes appelés à approuver pour la Société Radio-Canada. A mon avis, tout ce qui concerne le fonctionnement de la Société Radio-Canada se rapporte et a trait à ce crédit en particulier. Je suppose que Votre Honneur n'empêchera pas ce genre de discussion.

L'hon. M. Chevrier: Il y a une chose dont je voudrais parler. C'est à propos de la déclaration que vient de faire le ministre du Travail en réponse à ma proposition suivant laquelle un enquêteur devrait être nommé pour s'occuper de ce différend. Si je l'ai bien compris, il a dit que c'était déjà prévu. J'espère que le ministre me suivra...

L'hon. M. Starr: J'ai fait remarquer que cela a été dit à la Chambre par l'honorable député.

L'hon. M. Chevrier: Non, en réponse à ma proposition, le ministre a déclaré qu'une disposition était déjà prévue dans le contrat pour le règlement du différend. Je lui ai demandé de préciser dans quel article en particulier et il m'a dit qu'il ne l'avait pas. Le point que je souhaite établir est que les délibérations dont parle le ministre...

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'estime avoir le droit de faire la présente intervention. Si des députés veulent m'interrompre, j'en appellerai au président. Le point que je souhaite établir est le suivant. Même si le ministre est fondé à dire que le contrat renferme des dispositions relatives à la négociation, et peut-être à l'arbitrage, je lui signale que ce n'est pas un grief relevant de la convention collective. Par suite, la réponse qu'il a fournie ne se rattache pas aux circonstances actuelles. Je demande encore, en toute déférence, que le ministre songe à nommer un enquêteur aux termes de la loi sur les enquêtes visant les différends du travail. S'il le nommait, un seul trait de plume ferait que tous ces gens retourneraient au travail, et c'est tout ce que nous demandons.

Monsieur le président, j'ai maintenant une demande à soumettre au leader de la Chambre. Vu la discussion que nous avons eue et le nombre de questions que j'aimerais poser non seulement au ministre du Travail mais aussi au ministre du Revenu national, je demanderais que ce crédit soit réservé. Pendant qu'il le serait, on pourrait peut-être en arriver à une conclusion satisfaisante des négociations.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, si cette demande avait été formulée quand nous avons discuté ce poste vendredi dernier, on l'aurait acceptée immédiatement. De fait, j'ai même proposé à mon honorable ami de Laurier que s'il voulait que soit modifié l'ordre de mise en délibération de ces postes il m'en fasse part et nous y verrions. Ce poste a été mis en délibération vendredi dernier et on l'a discuté toute la journée. On l'étudie de nouveau aujourd'hui. On l'a discuté maintes et maintes fois au point de le rendre banal. Nous avons eu toutes sortes de discours

à répétition. Nous sommes maintes fois revenus sur la même question. Il est fort déraisonnable de demander maintenant que le poste soit réservé.

Puis-je attirer votre attention une fois de plus, monsieur le président, sur le fait que nous avons élargi, par suite des libertés prises dans ce débat, le champ de cette discussion malgré les rappels du président. Le fait est que nous nous sommes écartés de la vraie façon de discuter les prévisions budgétaires. Comme les honorables vis-à-vis le savent, la vraie façon de discuter les crédits ne consiste pas à engager un vaste débat auquel participent tous les députés siégeant sur les banquettes ministérielles. Le ministre intéressé dirige l'examen du crédit. C'est ce que nous avons essayé de faire mais nos vis-àvis se sont efforcés d'entraîner des ministres dans le présent débat qui ne se rapporte pas à des questions portant sur l'administration de leurs ministres. En toute déférence, je demande aux députés de se souvenir que nous étudions un crédit concernant la Société Radio-Canada. Ce n'est pas un crédit du ministère du Travail ni d'un autre ministère; il concerne la Société Radio-Canada et je demande au comité, qui a maintenant discuté cette question si à fond, de nous laisser aborder les autres travaux qui nous attendent.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention d'intervenir du tout dans ce débat mais j'y ai été amené par le sermon que le ministre des Finances a fait à l'opposition dans le style caractéristique qui lui est propre. Le ministre paraît oublier,—il amait tant à le rappeler à son prédécesseur quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre! —que dans cette Chambre formée en comité les ministres sont des suppliants demandant que des fonds soient accordés à la Couronne à des fins particulières. Par ce crédit, le ministre demande plus de deux millions de dollars que nous devons approuver; or, tout député consciencieux a parfaitement le droit de présenter des objections. Aucun député ne devrait être réduit au silence et aucune tentative ne devrait être faite pour le bâillonner.

Je soutiens qu'à l'heure actuelle la population canadienne ne bénéficie pas du service pour lequel on nous demande de voter ce crédit. C'est là mon argument. On nous demande de voter deux millions de dollars pour un service qui n'est ni assuré ni fourni. Toute la question est là et quand mon honorable ami le député de Laurier, de façon très respectueuse, pour aider au gouvernement à s'occuper des affaires...

L'hon. M. Starr: Nous ne voulons pas de son aide. Nous pouvons nous arranger sans lui.

[L'hon. M. Fleming.]

L'hon. M. Pickersgill: Ce gouvernement omnipotent, tout-puissant, n'a pas besoin de l'aide du Parlement.

L'hon. M. Starr: L'honorable député...

M. le président: Puis-je demander à l'honorable ministre du Travail de reprendre son siège. Je dois aussi demander à tous les députés de rester assis quand je suis...

Des voix: Oh, oh.

M. le président: ...debout. Toute discussion qui ne se rapporte pas au crédit nº 701 est tout à fait irrégulière. Si le débat présentement en cours se rapporte au crédit nº 701 ou aux détails qu'on peut voir à la page cinq, alors, il est conforme au Règlement; autrement, il est complètement contraire au Règlement et je ne puis justifier les observations que vient de faire l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Avec tout le respect qui est dû au chef de l'opposition, je dois lui faire observer que si les observations portent sur le crédit à l'étude en ce moment, elles seront acceptables. Autrement, le président ne pourrait les accepter. Je prie donc les honorables députés de bien vouloir tenir compte de ce que je viens de dire et de borner leurs observations au sujet à l'étude.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, je dois vous demander une directive à propos du crédit nº 701, relatif à l'exploitation de la société Radio-Canada. Dois-je comprendre qu'il sera dans l'ordre de parler de tout ce qui touche à l'exploitation, au titre de l'examen de cette subvention que nous sommes appelés à voter?

M. le président: Il est tout à fait exact que le crédit 701 a trait à une subvention relative à l'exploitation de Radio-Canada. Il y a eu aujourd'hui un débat à la Chambre sur le point de savoir si les ministres devraient ou ne devraient pas être à leur siège quand des observations leur sont faites. On a dit aussi que la situation ne serait pas la même s'il s'agissait du réseau anglais au lieu du réseau français. On a parlé de tout ce qui se peut concevoir, sauf du crédit à l'étude. Je répète encore une fois que les observations portant sur le crédit à l'étude, dont le détail figure à la page 5, seront jugées admissibles, les autres, pas.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, si je peux maintenant reprendre les observations que j'étais en train de formuler sur le réseau français de télévision de la société Radio-Canada, pour laquelle le gouvernement nous demande de voter cette somme, je dirais qu'on ne devrait pas nous demander de voter ce crédit tant qu'un effort sincère n'aura pas été fait pour la reprise

de l'exploitation. Rien ne me paraît plus pertinent. Voici un service pour lequel on dépense des millions et des millions de l'argent des contribuables, un service qui, censé desservir le tiers de la population canadienne, n'est pas assuré en ce moment. Nous soutenons de ce côté-ci de la Chambre, que si ce service n'est pas assuré, c'est en grande partie la faute des ministres de Sa Majesté. C'est ce que nous n'avons cessé de prétendre depuis le début.

Je dois dire de plus que la dernière fois que cette question a été examinée par le comité, le ministre du Revenu national a fait un discours à la fois fort long et fort provocant à ce sujet. Il me semble que c'est une Chambre bien bizarre que celle dans laquelle un ministre peut faire des discours provocants et où l'opposition se voit refuser le droit de présenter ses arguments.

M. le président: L'honorable député de Bonavista-Twillingate soulève-t-il une question de Règlement ou parle-t-il du crédit?

L'hon. M. Pickersgill: Je parle du crédit et je dis que pendant 44 jours, c'est-à-dire, si mon calcul est exact, pendant environ un huitième de l'année, ce service n'a pas...

M. le président: Je voudrais rappeler à l'honorable député que le crédit se rapporte uniquement au déficit prévu de l'exploitation des services de radio et de télévision. Je déclare donc ses remarques présentes contraires au Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Je continuerai à faire quelques remarques de plus et je tâcherai, dans la mesure où ma compréhension me le permettra, de ne pas déborder le cadre du Règlement.

Votre Honneur a dit que cette somme est pour le déficit de l'exploitation. J'estime que ce montant peut fort bien se révéler insuffisant pour combler le déficit d'exploitation que ce déplorable arrêt entraînera probablement pour le service de télévision de langue française. Comme l'a déjà signalé aujourd'hui l'honorable député de Saint-Denis, l'absence d'émissions prive Radio-Canada de recettes commerciales très considérables et il est bien possible qu'avant la fin de l'année financière, ou peu après, le ministre revienne nous demander d'affecter une nouvelle somme à ce service, parce que le gouvernement refuse de s'attaquer à ce problème depuis 44 jours. Certes, c'est là un sujet fort pertinent, qui ne fait qu'un avec celui dont la Chambre est saisie. Peu importe que le ministre ou un de ses collègues, en recommandant l'an dernier une modification à la loi, ait placé le ministre des Finances dans la situation gênante d'avoir à nous demander d'approuver cette affectation. Le gouvernement est responsable au Parlement et doit rendre compte de ce service; il a donc le devoir de répondre aux questions qui ont été posées par les députés élus de la population.

Je n'ai pas pris part au débat plus tôt parce que la question ne m'intéresse pas directement, et encore moins mes commettants, mais il me semble qu'il s'est posé ici cet après-midi une très importante question de principe. Je répète qu'à mon avis, il serait de l'intérêt du Parlement, de l'intérêt d'un bon gouvernement et de l'intérêt du maintien de l'ordre que le ministre étudie de nouveau la demande très raisonnable de l'honorable député de Laurier et consente à ce que ce crédit soit réservé pour l'instant, dans l'espoir que d'ici 24 ou 48 heures, cette situation déplorable aura pris fin. Si cela arrivait, je suis sûr qu'il n'y aurait plus aucune discussion au sujet de ce crédit. Je me joins à l'honorable député de Laurier pour demander instamment au ministre de se montrer conciliant pour une fois. Qu'il se montre raisonnable pour une fois et permette que ce crédit soit réservé afin que nous puissions nous occuper des autres affaires urgentes que le ministre, autant que nous sans doute, désire voir se régler.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'ai une question à poser au ministre du Travail à ce sujet. Le ministre du Travail est-il en mesure de confirmer ou non la déclaration de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges sur l'état actuel des négociations?

L'hon. M. Starr: J'accepte le rapport de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges, et je l'ai entendu tout comme lui.

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le ministre de cette réponse. Puis-je dans la même veine lui poser une question: vu que le député de Saint-Laurent-Saint-Georges a déclaré qu'il semble y avoir une entente entre la Société Radio-Canada et les réalisateurs, et que l'autre question fait l'objet de négociations, le ministre du Travail songera-t-il maintenant à intervenir relativement à la dernière partie du différend?

Des voix: Pourquoi?

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais obtenir une réponse à cette question.

L'hon. M. Starr: Comme j'ai essayé de l'expliquer, il existe une entente collective entre les gens ainsi touchés et la Société Radio-Canada. Or cette entente prévoit la bonne méthode à suivre. C'est une des choses dont on peut saisir la direction pour en arriver à une solution. Plus tard, une fois le travail repris et après qu'on aura tenté de con-

clure une entente, si le ministère du Travail est prié d'envoyer quelqu'un siéger aux pourparlers en vue d'aider à conclure un règlement, il n'élèvera pas d'objection.

L'hon. M. Chevrier: Mais des hauts fonctionnaires du ministre m'apprennent que cette manière de procéder que le ministre vient d'exposer s'applique au contrat qui a été signé antérieurement mais pas au différend actuel; en d'autres mots, il s'agit d'un nouveau conflit et, par conséquent, la proposition offerte par le ministre ne s'applique pas. Est-ce vrai ou pas?

L'hon. M. Starr: Je ne suis pas encore certain si l'honorable député sait de quel contrat il parle. Parle-t-il de l'entente collective passée par les 1,200 membres du personnel qui ont refusé de franchir le piquet de grève ou bien du contrat existant entre les réalisateurs et Radio-Canada.

L'hon. M. Chevrier: Je parle du premier contrat et non pas du dernier; je l'ai clairement spécifié dans mes observations. C'est un domaine dans lequel le ministre a déjà déclaré qu'il n'interviendrait pas. Quant à l'autre question, celle des 1,300 employés, je dirais que, comme elle se pose entre la Société Radio-Canada et son personnel, elle diffère de la situation qu'il a exposée; ne songerait-il pas maintenant à intervenir dans cette dernière phase du différend?

L'hon. M. Starr: J'ai déjà dit qu'à ma connaissance il existait une entente collective contenant des dispositions pour le règlement de cette affaire.

L'hon. M. Chevrier: J'ai plusieurs questions à poser au ministre du Revenu national mais comme il n'est pas là, je demande au leader du gouvernement de réserver cette question pour le motif que j'ai mentionné précédemment.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, si le ministre du Revenu national avait été présent, j'aurais aimé parler de l'exposé qu'il a fait sur ce sujet vendredi passé. Ce jour-là, il a fait en comité, une déclaration complète sur ce crédit, comme en font foi les pages 815, 816, 817 et 818 du hansard. Au cours de sa déclaration,—et personne n'y a vu d'inconvénient,—le ministre a parlé de la façon dont on en est arrivé à la grève tout en mentionnant certaines caractéristiques de la situation. Il a dit,—qu'on se reporte à la page 817,—qu'il se proposait de révéler certaines circonstances relatives à la grève et en effet, il a fourni de nombreux détails. Nous avons considéré qu'il avait bien fait, bien que nous n'étions peut-être pas d'accord avec ce qu'il disait.

[L'hon. M. Starr.]

Cette déclaration a soulevé beaucoup d'intérêt de ce côté-ci et nous comptions poser des questions et faire des observations à ce sujet. Malheureusement le ministre n'est pas ici cet après-midi. Le ministre des Finances pourra peut-être répondre à certaines questions que j'aurais aimé poser à propos d'un certain sujet. En tous cas il pourra transmettre la question à son collègue. Voici ma question: la grève a-t-elle occasionné une telle perte de recettes et un tel accroissement de dépenses pour Radio-Canada,—ainsi que l'a donné à entendre mon collègue, l'honorale représentant de Bonavista-Twillingate il y a quelques instants,—qu'un autre crédit supplémentaire soit nécessaire? Il est certes bien convenable de poser cette question au ministre à l'égard d'un crédit de cette importance, requis pour l'exploitation de Radio-Canada, exploitation qui est si gravement atteinte par la présente situation.

L'hon. M. Fleming: Il serait impossible de dire maintenant quelles répercussions la présente grève aura éventuellement sur les revenus et les dépenses de la société. Il suffit de dire que le montant demandé au comité l'a déjà été lors de la dernière session du Parlement. La Chambre a déjà approuvé tant le principe que le montant de ce poste. Il n'est demandé au comité ni de voter une somme additionnelle ni de s'écarter en principe de ce qu'elle a déjà approuvé précédemment.

M. Robichaud: Avant que ce crédit soit adopté, monsieur le président, le ministre pourrait-il dire au comité quelle partie de cette somme de $2,193,552 est dépensée pour payer les traitements des employés de Radio-Canada et quelle partie pour payer les traitements des réalisateurs.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, il n'est pas plus possible de décomposer ce crédit de cette façon qu'il n'a été possible de décomposer le crédit précédent. Ainsi que mon honorable ami pourra l'apprendre sans peine en se reportant au budget soumis au cours de la dernière session, il s'agit ici d'un crédit en bloc. Il s'applique à l'exploitation complète de Radio-Canada, l'exploitation de son réseau national de radio et de télévision. J'ai déjà expliqué que ce crédit a déjà été voté par la Chambre en vertu des dispositions générales de la loi selon lesquelles le produit de la taxe d'accise sur les postes récepteurs de radio et les tubes revenaient à la Société.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Martin: Non, monsieur le président.

L'hon. M. Fleming: Encore de l'obstruction.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami dit: "encore de l'obstruction". Mon honorable ami pense-t-il que c'est ainsi que l'on nous encouragera à accepter ses propositions? Nous ne sommes qu'un petit groupe de ce côté-ci de la Chambre, mais mon honorable ami peut être certain d'une chose: aucune remarque des ministres assurant que nous faisons de l'obstruction alors que nous ne faisons qu'utiliser nos droits ne va faciliter les choses à la Chambre.

L'hon. M. Fleming: Nous avons eu ce crédit pendant deux jours déjà.

L'hon. M. Martin: On ne saurait nous accuser de faire de l'obstruction tout simplement parce que nous cherchons à faire notre devoir. Mon honorable ami devrait être le dernier à parler ainsi.

Le chef de l'opposition a signalé la longue déclaration faite sur cette question par le ministre du Revenu national, déclaration qui ne négligeait aucun aspect de la grève et qui en donnait une interprétation. Le chef de l'opposition a dit qu'il aurait aimé avoir l'occasion de poser des questions au ministre du Revenu national au sujet de cette déclaration. C'était aussi l'attitude de l'honorable député de Laurier. J'exhorte le ministre des Finances, en un geste de profonde conciliation et compréhension, à accepter la proposition de ces deux honorables messieurs. Nous avons des questions à poser à ce sujet. Mon honorable ami peut-il nous dire quand nous aurons l'occasion de poser d'autres questions et de recevoir réponse à ces questions. Il nous a demandé de l'aider à faire adopter ce crédit. Nous ne nous refusons pas à l'aider, pourvu qu'on nous fournisse l'occasion d'accomplir ce qui nous paraît être, en l'occurence, notre devoir. Quand aurons-nous l'occasion de poser d'autres questions? Si le crédit est approuvé, nous n'aurons pas l'occasion de poser ces questions aux ministres si ce n'est à l'appel de l'ordre du jour, alors que, d'après le Règlement de la Chambre, ils auront le droit, s'ils le désirent, de refuser de répondre.

Puisqu'on ne veut pas accepter de réserver le crédit, l'honorable député sait très bien que la demande qui nous est faite ne peut être acceptée par une opposition sérieuse, consciente de ses devoirs. Je demande de nouveau au ministre des Finances s'il n'est pas d'avis qu'il favoriserait l'adoption de son budget supplémentaire en accédant à la juste demande de l'honorable député de Laurier.

J'inviterais le ministre des Finances à se rappeler qu'en une occasion, au moment de l'adoption de mes propres prévisions budgétaires, j'ai dû faire face à la même situation à peu près et j'ai maintenu mon refus d'accéder à la requête que faisait l'honorable député afin que certains renseignements soient transmis à la Chambre à l'égard des prévisions de dépenses et des dépenses réelles. Il se rappellera cet incident et il se rappellera également comment, en fin de compte, après avoir commis la même erreur qu'il fait maintenant, j'ai accédé à sa demande et il en est résulté que mes prévisions de dépenses ont été approuvées très rapidement. Je demande à l'honorable député de se souvenir de cet incident en particulier et d'accéder à la demande faite par l'honorable député de Laurier. Si le ministre ne fait pas cela, il nous force à poursuivre la présente discussion, le seul moyen par lequel nous puissions maintenir l'affaire en suspens, de manière à pouvoir discuter une question de la plus haute importance.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'aimerais discuter les questions que j'ai à poser au ministre du Revenu national. Comme il n'est pas à son siège en ce moment, et afin d'établir le bien-fondé de ces questions, je devrai me reporter à sa déclaration du 6 février 1959, lorsqu'il a donné l'impression que les réalisateurs avaient laissé tomber Radio-Canada. Voici ce que le ministre a dit ce jour-là, comme en fait foi la page 815 du hansard:

> Or, le 29 décembre à neuf heures du matin, une conférence a débuté entre les représentants des réalisateurs et ceux de la direction. La conférence a duré toute la journée. Il y a eu suspension des délibérations pour conférer avec les principaux intéressés, pour l'heure du lunch et pour d'autres fins semblables. Enfin, à cinq heures, on faisait le piquet autour de l'immeuble de Radio-Canada. Dès le premier jour, on a eu recours à l'arme qu'on ne doit utiliser qu'en tout dernier ressort.

Et la grève a commencé. Voici ce que je voudrais demander au ministre: a-t-il vu le mémoire préparé par les réalisateurs, lequel a été déposé dans la boîte de tous les honorables députés et qui traite de cette question précisément, non pas de la façon dont le ministre l'a traitée, mais de façon tout à fait différente? Je n'abuserai pas du temps du comité, comme je le pourrais fort bien, pour donner lecture de ce que renferme la page 5 du mémoire, mais je veux en donner un résumé.

Le mémoire indique clairement la façon dont les négociations et les démarches qui ont conduit aux dernières négotiations ont pris fin. Il indique que la première rencontre entre les réalisateurs et la Société Radio-Canada a eu lieu le 11 décembre. On voit ensuite que la deuxième rencontre a eu lieu le 19 décembre et qu'elle a été suivie d'une troisième le 20 décembre. On s'est réuni de nouveau le 23 décembre et M. André Ouimet a été informé du résultat du vote

secret qui autorisait les réalisateurs à interrompre le travail. Le mémoire indique qu'aucune réponse n'a été donnée à ce message jusqu'au moment où, le 29 décembre, après une longue réunion où nul progrès n'a été réalisé, il a été décidé de faire la grève.

Voici la question que je pose au ministre. Étant donné la déclaration qu'il a faite et qu'on retrouve à la page 815 du hansard, n'a-t-il pas pris connaissance de la page 5 de ce mémoire qui donne une réponse complète à sa déclaration, et ne fera-t-il pas à la première occasion une déclaration à la Chambre à l'égard de ce passage de ses observations?

Plus tard au cours de ses observations, le ministre a déclaré que si la direction supérieure à Ottawa avait été informée, la grève aurait pu être réglée en trente minutes. D'après les renseignements que je possède et qu'on peut trouver dans le mémoire, il est tout à fait exact que la direction supérieure de la Société Radio-Canada à Ottawa n'a pas été informée comme elle aurait dû l'être de la situation qui s'était produite à Montréal au cours du mois de décembre. Toutefois, il n'aurait pas été convenable que les réalisateurs passent par dessus la tête des dirigeants de Radio-Canada à Montréal pour entrer en contact avec la direction supérieure à Ottawa.

L'autre question que je veux poser au ministre est la suivante: N'est-il pas exact, vu sa déclaration, qu'il aurait jugé fort inconvenant que les réalisateurs de Montréal refusent de conférer avec les dirigeants de Radio-Canada à Montréal ou révèlent le résultat de leurs entretiens avec ces dirigeants à Montréal, au lieu de venir conférer avec la direction supérieure, comme il dit, ici même à Ottawa? Si la direction supérieure à Ottawa n'était pas au courant de la situation, on ne peut conclure qu'une chose et c'est que la direction locale à Montréal est peut-être celle qui est à blâmer de la présence des réalisateurs à Ottawa.

J'aimerais avoir la réponse du ministre à ma question. Il me semble que les gens de Montréal ont eu raison de traiter avec le groupe des dirigeants de Montréal et qu'il convenait qu'ils continuent de traiter avec ce groupe. Il aurait été, au contraire, inconvenant de passer par-dessus la tête du groupe des dirigeants montréalais pour venir discuter à Ottawa, à moins, évidemment, d'y avoir été invités par le ministre. C'est pourquoi, j'invite le ministre à répondre à ce second point.

Il y a une autre question que je désire poser au ministre, parce qu'il a dit à maintes reprises que les réalisateurs savaient fort bien ce qu'ils auraient dû faire. Il a dit bien clairement qu'ils auraient dû s'adresser à la commission des relations ouvrières pour en obtenir leur certificat de la façon ordinaire. Je pourrais trouver très vite, au besoin, le passage pertinent du hansard; toutefois, je veux lui signaler qu'il y a dans la Société Radio-Canada au moins deux syndicats qui n'ont pas été certifiés par la commission des relations ouvrières et que Radio-Canada a cependant reconnus à la suite de négociations directes. Il n'y a donc pas lieu d'user d'un traitement d'exception envers les réalisateurs en leur disant de s'adresser à la commission. En face de cette situation, je demande au ministre pourquoi il a ainsi parlé dans le cas de Radio-Canada lorsqu'il y a au moins deux syndicats dans la même situation.

Je reviens à la première proposition que j'ai formulée, monsieur le président. Je demande au ministre des Finances de revenir sur la réponse qu'il a donnée afin que nous ayons l'occasion de poser à notre gré d'autres questions et je l'invite de nouveau à permettre que le crédit soit réservé.

M. le président: Le crédit 701 est-il adopté?

M. Dupuis: J'aimerais poser quelques questions, mais je voudrais que le ministre réponde d'abord à celles de l'honorable député de Laurier.

L'hon. M. Fleming: Toutes ces questions ont été examinées. On en a souvent discuté au cours du présent débat. Mon honorable ami me demande tout simplement de répéter des choses déjà dites et de reprendre encore l'ensemble de la question. Je dois décliner l'invitation et le remercier.

L'hon. M. Chevrier: Les trois questions qu'on a posées sont trois nouvelles questions découlant de la discussion qui a eu lieu l'autre jour.

L'hon. M. Fleming: Elles ont peut-être l'air d'être nouvelles pour mon honorable ami, mais je doute qu'elles le paraissent à la majorité des membres du comité.

M. Eudes: Le ministre peut-il informer la Chambre quelle tranche de cette subvention d'environ 2 millions servira à combler le déficit du réseau français de télévision à Montréal?

L'hon. M. Flemnig: J'ai déjà expliqué la question à fond. Je regrette que mon honorable ami n'ait pas été à la Chambre ou n'ait pas suivi le fil de mes observations. Le point a été bien mis en lumière.

M. Denis: Monsieur le président, le réseau doit avoir des dossiers montrant quel niveau ateignait le déficit à Montréal en janvier 1958, comparativement à janvier 1959, ce qui nous donnerait une idée des retentissements de la

grève dont nous parlons. En somme, nous sommes en train d'adopter un crédit en vue de combler un déficit. Nous aimerions savoir si le déficit sera plus élevé ce mois-ci que le mois dernier. Peut-être manquerons-nous d'argent; si la grève se prolonge pendant des mois et des mois, que réaliserez-vous avec ce montant

L'hon. M. Fleming: On a discuté de tout cela, il y a une demi-heure.

M. Robichaud: Monsieur le président, cet après-midi, nous avons un ministre qui refuse de répondre aux questions que lui posent les députés de ce côté-ci de la Chambre. Le ministre n'est nullement dispensé de nous donner les renseignements que nous voulons maintenant, sous prétexte que ce crédit a été voté à la dernière session. La situation a changé depuis que les prévisions budgétaires de la Société Radio-Canada ont été discutées dans cette enceinte. La situation, aujourd'hui, est certes bien différente de ce qu'elle était alors. En ce moment, un certain nombre de réalisateurs français sont en grève. Il est regrettable que le ministre dont relève Radio-Canada ne soit pas ici cet après-midi pour répondre à ces questions.

L'hon. M. Fleming: Vous savez qu'il est malade?

M. Robichaud: J'ai d'autres questions à poser. S'il est malade, raison de plus pour réserver le crédit. Il n'est pas juste de demander au comité d'approuver un crédit de plus de deux millions de dollars sans le renseigner sur l'affectation de ce montant. Je le répète, ce n'est pas parce que nous n'avons pas demandé de détails à la session précédente que la position adoptée par le ministre se justifie. Je sais que le ministre a dit il y a quelques jours,—et il l'a répété aujourd'hui,—que nous parlons de tous les sujets possibles afin d'empêcher une discussion sur le programme de travaux d'hiver. Monsieur le président, lorsqu'un ministre de la Couronne adopte une attitude pareille, un membre du gouvernement dont le premier ministre s'est fait l'avocat du bill des droits de l'homme je déclare que ce n'est pas juste! Nous avons le droit d'obtenir des renseignements; c'est ce que nous essayons de faire cet après-midi et ces renseignements nous sont refusés.

M. Cathers: Vous ne voulez pas de renseignements.

M. Robichaud: On dit de l'autre côté de la Chambre que je ne veux pas de renseignements. J'aurais aimé poser une question au ministre du Revenu national. Nous approuvons un crédit pour le fonctionnement de la Société Radio-Canada. Au mois de juillet ou au mois d'août dernier, le ministre a annoncé à la Chambre qu'on prenait des mesures pour étendre le réseau français de télévision à Moncton et à certaines autres parties du Nouveau-Brunswick. Je voudrais savoir maintenant quel progrès a été réalisé. Si nous comprenons bien, on doit nous informer qu'on n'a rien fait ce sujet. Nous avons le droit, je pense, d'obtenir certains renseignements.

M. Brassard (Lapointe): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Je voudrais savoir pourquoi il refuse que ce crédit soit réservé. A mon avis, les membres de l'opposition ont droit de recevoir une réponse aux questions qu'ils ont posées au ministre des Finances et au ministre du Revenu national. Il les ont posées de façon concrète. (*Exclamations*) J'entends des rires. Nous sommes habitués à entendre rire les députés qui siègent du côté du gouvernement quand nous discutons certains problèmes très importants. J'étais ici en 1956 quand un certain débat a eu lieu et celui des députés qui soutenait le plus que le gouvernement ne respectait pas comme il se devait les droits du parlement était précisément le ministre des Finances actuel. J'aimerais qu'il daigne répondre à ma question. Pourquoi ne consentirait-il pas à réserver le crédit jusqu'à ce que le ministre du Revenu national revienne à la Chambre?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'imagine que la discussion peut durer indéfiniment si les honorables députés veulent persister à l'étirer. Les raisons qu'il demande ont déjà été fournies d'une manière satisfaisante à mon avis. Nous avons consacré deux jours à ce sujet. Nous avons abordé tous les aspects de la question et nous y revenons encore.

Une voix: Nous n'avons encore eu aucune réponse.

L'hon. M. Fleming: Compte tenu de l'important travail que nous avons à accomplir, l'honorable député veut faire traîner indéfiniment cette discussion. Il dit qu'il faudrait la remettre à plus tard pour qu'elle se poursuive indéfiniment.

L'hon. M. Chevrier: Non. Il ne demande pas cela. Il demande que le crédit soit réservé.

L'hon. M. Fleming: Nous devons faire adopter d'autres crédits.

L'hon. M. Chevrier: Que celui-ci soit réservé.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je pense qu'un autre député m'a posé une question.

L'hon. M. Chevrier: Je regrette.

L'hon. M. Fleming: Nous aurons toutes les occasions voulues de discuter les affaires de la Société Radio-Canada au cours de la session lorsque nous étudierons les prévisions pour l'année prochaine et toutes mesures qui seront prises en vue de l'examen annuel du fonctionnement de la Société Radio-Canada. Les honorables députés auront toutes les occasions alors de traiter de ces questions autant qu'il leur plaira. Mais en ce qui concerne le crédit actuel, nous avons répété maintes et maintes fois ce qu'il représentait. Les honorables députés le comprennent parfaitement bien. Mais ils désirent discuter autre chose et rester sur le même sujet. Je ne peux empêcher les honorables députés de continuer s'ils le veulent, monsieur le Président. Mais je m'adresse au bon sens du comité et je demande aux honorables députés de comprendre cette discussion n'apporte rien de nouveau et qu'il ne sert à rien de poursuivre une telle discussion indéfiniment en répétant tout simplement les mêmes choses. On a répondu aux demandes de renseignements. Le comité possède tous les renseignements relatifs à ce crédit. Je crois que les honorables députés le savent bien. Je ne puis que réitérer ma demande, qui est que nous nous occupions maintenant des affaires importantes qui attendent d'être réglées et dont l'étude est retardée pendant ce temps-là.

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur le président, je comprends très bien que l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan) soit malade et qu'il ne puisse répondre à nos questions aujourd'hui. Cependant, nous réclamons tout simplement le droit...

M. le président: Je dois rappeler à l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) que s'il désire parler, il doit le faire de son siège.

M. Dupuis: Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de le faire lorsque la Chambre s'est formée en comité, mais puisque vous le désirez, je vais me rendre à mon pupitre, si vous voulez m'attendre une minute.

Monsieur le président, étant revenu à mon siège, je dois vous dire que nous regrettons que le ministre du Revenu national ne soit pas à la Chambre actuellement pour répondre à nos questions. Nous demandons simplement au gouvernement de nous permettre d'attendre le retour de l'honorable ministre avant d'adopter cet important crédit, avant de voter des millions de dollars à la société Radio-Canada, sans avoir les renseignements que nous demandons.

J'aurais trois questions à demander...

[L'hon. M. Chevrier.]

(Traduction)

M. Grafftey: L'honorable député me permettrait-il une question? Dans un discours précédent, l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville a dit avoir reçu un certain nombre de lettres où l'on disait souhaiter l'intervention du gouvernement. Dirait-il au comité combien de ces lettres il a reçues et s'il peut les rendre publiques?

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur le président, cette question est inopportune et je continue mes observations.

J'en étais donc à dire que j'avais d'autres questions à poser à l'honorable ministre du Revenu national.

(Traduction)

M. Grafftey: Voudriez-vous répondre à ma question?

(Texte)

M. Dupuis: Vous voulez une réponse à votre question? Je puis vous dire que j'ai reçu de nombreuses lettres de mes électeurs, mais je ne donnerai pas leurs noms parce que je craindrais que mon honorable ami, qui est un adhérent de l'Union nationale, use de représailles à leur égard.

M. Grafftey: C'est une question bien simple, et tout ce que je vous demande, c'est d'y répondre.

M. Dupuis: Mon honorable ami représente la circonscription voisine de la mienne, et je crois bien qu'il serait mal venu, lors des prochaines élections, de poser des questions semblables dans ma circonscription.

M. Grafftey: C'est une question bien simple.

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'aimerais dire au ministre des Finances qui est intervenu tantôt que je lui lance un dernier appel. (*Exclamations*) En me permettant de continuer, le comité ne regrettera peut-être pas mon intervention en ce moment. Je lance ce dernier appel parce que, comme l'a dit le représentant de Gloucester, le ministre du Revenu national est malade. Il n'est que juste de demander au leader actuel du gouvernement de permettre qu'on réserve le crédit et qu'on l'inscrive au bas de la liste pour que nous discutions d'autres postes dans l'intervalle. Peut-être constatera-t-il que les progrès réalisés à l'égard des autres seront satisfaisants. Si le ministre ne désire pas accéder à ma requête puis-je dire ceci. Je vois que le premier ministre entre maintenant à la Chambre. Je lui adresse aussi cette demande. Si l'on n'accède pas à la demande, je déclare maintenant au ministre et au comité que nous n'aurons pas d'autre choix

que de laisser adopter le crédit, mais nous préciserons avec soin que nous avons fait de notre mieux, oui de notre mieux, pour obtenir des réponses du ministre du Travail et aussi du ministre du Revenu national qui n'est pas ici. Je répète en présence du premier ministre la requête que j'ai faite, pour demander que la question soit réservée jusqu'au retour du ministre du Revenu national. Si l'on répond par la négative, je répète que nous ne chercherons pas à retenir davantage l'examen du crédit.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, c'est après coup qu'on fait état de l'absence du ministre du Revenu national qui est malade. Il y a peu de temps, sans faire allusion à cette absence, le député de Laurier demandait déjà que ce crédit soit réservé. Nous avons passé deux longs jours sur ce crédit. Je ne crois pas que le fait de laisser cette question pendante contribue efficacement au déroulement ordonné du débat ou à l'acomplissement des travaux de la Chambre pour qu'on reprenne tout par le début un autre jour. Une fois de plus, j'adjure le comité de poursuivre ses travaux urgents et importants au lieu de tomber dans ces interminables répétitions après avoir obtenu tous les renseignements requis et pertinents.

M. Denis: Monsieur le président, j'admets avec le ministre des Finances que depuis deux jours nous discutons ce crédit et que depuis deux jours nous demandons des renseignements. Mais il est vrai aussi que depuis deux jours nous n'avons obtenu aucune réponse capable de satisfaire le public et les honorables députés. Le ministre souhaite impatiemment l'adoption du crédit, mais puis-je demander ce qui presse? Si le ministre des Finances n'est pas en mesure de répondre aux questions à la place du ministre du Revenu national, pourquoi ne pas convoquer ici les fonctionnaires qui apporteraient les livres et nous procureraient des renseignements sûrs? Le ministre des Finances essaie de répondre à des questions. Il n'a pas les livres. Il n'a pas de notes. Il n'a pas de fonctionnaires avec lui. Il n'a pas de renseignements. Il n'a pas de réponses. Néanmoins, il pense que nous discutons la question en vain. Si une question urgente doit être examinée après l'adoption de ce crédit, pourquoi ne pas le réserver et aborder les questions plus urgentes?

M. Bourque: J'aimerais poser une question au ministre des Finances. J'aimerais savoir quelle proportion du montant que nous devons approuver sera affectée au réseau français. (*Exclamations*) Le ministre doit sûrement avoir une idée du montant qui sera affecté au réseau français. Il peut sûrement nous le dire de façon approximative.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, même si le député ne s'en souvient pas, vous vous souvenez sans doute que j'ai répondu à cette question il y a environ une heure.

M. Denis: Quelle était la réponse?

L'hon. M. Fleming: Elle est consignée dans le compte rendu.

M. Denis: Mais il ne le savait pas.

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur le président, si l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) ne peut répondre à nos questions, je suggère qu'on attende le retour à la Chambre de l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan), parce qu'il s'agit de questions d'intérêt public qui doivent être posées à ce moment-ci, car si nous attendons d'aborder l'étude des crédits de la société Radio-Canada, vers la fin de la session, cela ne répondra aucunement aux questions urgentes que nous avons à poser aujourd'hui. De plus, je soumets respectueusement, monsieur le président, que nous ne pouvons poser d'autres questions tant que le ministre des Finances ne répondra pas à celles que nous avons déjà posées, ou que l'honorable ministre du Revenu national ne pourra répondre aux questions qu'a posées l'honorable député de Laurier (M. Chevrier).

Je soumets aussi que c'est le droit de l'opposition, surtout à ce moment-ci, alors qu'une grève sévit au sein du personnel du réseau français de Radio-Canada, de poser des questions au gouvernement, et nous sommes en droit de nous attendre à des réponses précises qui donneront satisfaction à la population que nous représentons à la Chambre.

Conséquemment, je demanderais à l'honorable ministre des Finances de nous accorder, à nous de l'opposition, le droit de poser des questions à l'honorable ministre du Revenu national, lorsqu'il sera rétabli; en somme, nous lui demandons simplement de remettre l'étude de ce poste à plus tard, en attendant que l'honorable ministre du Revenu national puisse répondre aux questions très importantes qui lui ont été posées aujourd'hui.

Je pense bien que l'honorable ministre des Finances qui, alors qu'il siégeait dans l'opposition, réclamait souvent le *fair-play*, nous permettra de poser nos questions, et s'il ne peut y répondre, il consentira à attendre le retour de l'honorable ministre du Revenu national.

(Traduction)

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédit spécial—

703. Contribution à la Caisse de secours pour les sinistrés de Springhill, 1958, $100,000.

L'hon. M. Pickersgill: Ce crédit porte sur la contribution à la caisse de secours pour les sinistrés de Springhill, monsieur le président. En l'absence du chef de l'opposition, je tiens à dire que nous sommes de tout cœur d'accord avec ce que fait le gouvernement et que nous l'approuvons chaleureusement. Même si je sais que le ministre des Finances pourrait fendre un cheveu en quatre et me dire que j'enfreins le Règlement, puis-je lui demander si le gouvernemnt, ayant consulté le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, a commencé à appliquer ses plans de réadaptation permanente en faveur de Springhill? Si le ministre a des renseignements qu'il peut dévoiler à la Chambre, je suis sûr que tous les députés des deux côtés de la Chambre en seraient très intéressés.

L'hon. M. Fleming: Je crois qu'il n'y a pas d'autres renseignement que ceux que j'ai déjà communiqués à la Chambre.

M. Herridge: Au nom de mon groupe, je tiens à dire que, comme l'opposition officielle, nous approuvons cette mesure.

Des voix: Quel groupe? Une personne est-elle un groupe?

M. Herridge: Le gouvernement a-t-il quelque programme de rétablissement ou bien travaille-t-il, en collaboration avec la municipalité ou quelque organisme de la région, au rétablissement de ceux qui ont souffert du désastre de Springhill?

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami aura l'occasion de parler de cette question en temps utile lorsque les crédits du ministère intéressé seront soumis au comité. Le crédit à l'étude ne vise qu'une contribution que le gouvernement se propose de faire au fonds constitué à cette fin et qu'il demande à la Chambre d'approuver. D'autres questions pourront être soulevées plus tard, dans la session, au moment de l'examen des crédits budgétaires.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si le ministre ne pourrait nous aider en nous disant simplement de quel ministère il s'agit?

L'hon. M. Fleming: Les Mines et Relevés techniques.

M. Coates: J'aimerais dire quelques mots, à titre de représentant de Springhill. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le ministre des Finances et par lui le gouvernement du Canada, du don très appréciable qu'il fait à l'énorme fonds constitué pour les veuves et les familles des victimes du désastre tragique de Springhill. Du même coup, j'aimerais remercier l'honorable député de Bonavista-Twillingate et l'honorable député de Kootenay-Ouest de l'intérêt qu'ils ont manifesté. Je veux dire de nouveau, comme je l'ai dit précédemment, que je me réjouis que l'opposition officielle manifeste quelque intérêt envers la population de Springhill et ses problèmes.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne pense pas que nous devions laisser passer sans la relever la dernière observation de l'honorable député de Cumberland. Tout le monde sait que personne n'a été plus prompt que le chef de l'opposition à apporter son ferme appui à la population de Springhill.

M. McEwan: J'aimerais dire quelques mots au sujet de cette contribution à la caisse de secours pour les sinistrés de Springhill. Je souscris aux observations que l'honorable député de Cumberland a formulées au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, ainsi qu'à celles de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough. Je connais bien la ville de Springhill, puisque j'ai vécu quelque temps et que j'y ai fréquenté l'école primaire supérieure. Mon père a été longtemps directeur de la mine nº 4 où une explosion s'est produite tout juste deux ans avant le terrible sinistre de l'an dernier. Les villes de Springhill et de Westville, autre ville minière du comté de Pictou, se ressemblent beaucoup. Quelques années avant l'explosion de 1956 à Springhill, une explosion avait eu lieu à la mine McGregor, dans le comté de Pictou, entraînant la mort de 39 mineurs. Quelques-uns de mes parents en étaient.

Les gens de ces deux villes sont vigoureux évidemment. Tout le pays avait les yeux fixés sur Springhill. Je suis sûr que la subvention sera approuvée par le Parlement. Je ne parlerai pas du rétablissement qui s'impose à Springhill. Comme l'a signalé le ministre des Finances, nous en aurons l'occasion lorsque les crédits du ministère des Mines et Relevés techniques seront mis en délibération. J'ajouterai que des hommes de mon propre comté sont allés à Springhill pour aider à déblayer comme l'ont fait ceux de Cap-Breton.

Je suis sûr qu'à l'avenir, comme les mesures d'aujourd'hui l'indiquent, il y aura coopération entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et tout sera fait pour aider Springhill. Je sais

que les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas fait grand chose il y a quatre ou cinq ans dans le comté de Pictou pour aider les victimes de l'explosion de la mine McGregor. Cependant j'ai une confiance totale en notre gouvernement fédéral d'aujourd'hui et j'ai aussi confiance en notre actuel gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait de l'état de la question.

Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader de la Chambre quels sont les travaux de la Chambre pour demain? Il pourrait peut-être nous dire aussi quels seront les travaux de vendredi?

L'hon. M. Green: Demain est la journée des députés et nos travaux de vendredi seront ceux qui ont été annoncés hier soir. Lundi prochain sera aussi une journée réservée aux députés.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

AMÉNAGEMENT DU COLUMBIA—TERRAINS INONDÉS

Question nº 86—**M. McMillan:**

1. Combien d'acres de terres, selon les prévisions, seront inondées lors de l'aménagement hydro-électrique envisagé pour le fleuve Columbia?

2. Quelle est, par variétés, la quantité estimative de bois d'œuvre vendable dans la région que l'on projette d'inonder?

Réponse de **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Il existe plusieurs emplacements possibles pour des barrages hydro-électriques et d'emmagasinage d'eau sur le fleuve Columbia et sur la rivière Kootenay au Canada. Les emplacements eux-mêmes se prêtent à un choix de solutions selon la montée de l'eau et l'étendue de terre qui serait inondée à la suite de leur mise en valeur, et ce choix de solutions, multiplié par le nombre d'emplacements, peut donner lieu à plusieurs modes de mises en valeur. D'ici à ce que de nouveaux rapports soient produits, que de nouveaux pourparlers aient lieu et que des accords soient conclus, aucun de ces modes de mises en valeur ne peut être indiqué comme étant celui qui servira aux aménagements hydro-électriques projetés du fleuve Columbia. Quand on aura déterminé le genre de l'aménagement, on pourra alors savoir combien d'acres de terre seront inondées.

2. Voir réponse au nº 1.

ÎLE DE CORNWALL—PONT À HAUT NIVEAU

Question nº 91—**M. Winch:**

1. De quels architectes conseils a-t-on retenu les services lors de la construction *a*) de l'infrastructure, *b*) de la superstructure, du pont à haut niveau traversant le chenal sud de l'île de Cornwall?

2. Quel a été le coût des plans, y compris tous les services des architectes conseils?

3. Quelle somme globale a-t-on dépensée pour *a*) l'infrastructure, *b*) la superstructure, de ce pont?

4. Quel pourcentage du coût total a été versé par *a*) le Canada, *b*) les États-Unis?

5. Les piliers du pont de Cornwall descendent-ils jusqu'aux assises rocheuses du fleuve? Sinon, quelle est la distance entre ces assises et le fondement des piliers, *a*) du côté canadien, *b*) du côté américain?

6. Les butées ou piliers du pont de Cornwall se sont-ils déplacés? Dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure?

7. Les autorités canadiennes et américaines ont-elles accepté les plans de l'infrastructure du pont de Cornwall? Dans le cas de l'affirmative, quels étaient les signataires de cette acceptation pour chaque pays?

8. Les autorités compétentes du Canada et des États-Unis ont-elles accepté le pont, une fois les travaux de construction de celui-ci terminés? Dans le cas de l'affirmative, qui a signé l'acceptation des travaux et quelle est la date de celle-ci?

9. A-t-on effectué des réparations à l'un ou l'autre des piliers ou butées du pont de Cornwall? Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été ces réparations et quel en a été le coût?

10. Les autorités canadiennes et américaines ont-elles conclu un accord au sujet des réparations à effectuer? Dans le cas de l'affirmative, qui a signé cet accord, et à quelle date, au nom du Canada et des États-Unis?

11. Le pont de Cornwall est-il actuellement jugé *a*) conforme aux normes internationales, *b*) viable, *c*) non sujet à d'autres dépenses?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. *a*) et *b*): M. D. B. Steinman, ingénieur conseil, New-York, engagé sur contrat par le Corps des ingénieurs de l'armée américaine, remplissant, en vertu de ses fonctions, le rôle d'agent d'entreprise pour le compte de la *St. Lawrence Seaway Development Corporation*, et M. P. L. Pratley (décédé), ingénieur conseil, Montréal, dont les services avaient été retenus par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, en sa qualité d'ingénieur conseil canadien associé, en vertu d'une entente intervenue entre la *Saint Lawrence Seaway Development Corporation* et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

2. $263,236.

3. *a*) $1,601,100, y compris les comptes non encore acquittés; *b*) $4,830,000, d'après la *Saint Lawrence Seaway Development Corporation*.

4. En ce qui concerne le pont et les abords: *a*) Environ 26 p. 100; *b*) Environ 74 p. 100.

5. Non, les piliers ont été conçus pour être construits, et sont construits, sur une argile glaciaire très dense. Le pilier principal nº 12—*a*) puits du côté ouest, 20.1 pieds; puits du côté est, 19.7 pieds. Pilier principal nº 11—b) puits du côté ouest, 23.8 pieds; puits du côté est, 23.9 pieds.

6. Oui, comme il suit: Pilier principal nº 12—Une comparaison entre les relevés d'élévation faits le 20 décembre 1957 et les relevés antérieurs faits à quatre points différents du sommet de la pile de l'est a révélé un tassement inégal dont la différence maximum entre deux côtés diamétralement opposés peut atteindre un quart de pouce environ. On en conclurait normalement qu'il y a eu inclinaison de la pile, qui entraînerait un déplacement horizontal au sommet. Comme il n'y a eu aucun déplacement horizontal apparent au sommet du pilier et comme on n'a découvert aucune autre trace de tassement, on en conclut que les premières observations étaient erronées.

Fléchissement sous la tension des câbles, pilier n° 13—

Sommet de la pile de l'ouest—$\frac{1}{8}$ de pouce vers l'est et $\frac{1}{2}$ pouce vers le sud.

Sommet de la pile de l'est—$\frac{1}{2}$ pouce en direction de l'ouest et 1 pouce en direction du sud.

Il n'y a eu aucun tassement vertical ni autre mouvement horizontal. On croit que les déplacements ont été causés par des tensions anormales produites par le poids de l'outillage de construction utilisé pour mettre en place la superstructure et que les piliers devaient supporter temporairement.

Butée nord—$1\frac{1}{2}$ pouce en direction sud au sommet.

Il n'y a eu aucun tassement vertical ni autre mouvement horizontal.

7. Oui. Les conceptions techniques ont été acceptées par le colonel Loren W. Olmstead, ingénieur de district, Buffalo (New-York), au nom du Corps des ingénieurs de l'armée américaine, et par M. A. G. Murphy, ingénieur en chef, au nom de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, sur la foi des recommandations faites à l'un et à l'autre par les ingénieurs conseils. Les plans de l'infrastructure portent la signature de M. Murphy, mais non celle du colonel Olmstead. Dans le cas des plans de la superstructure, c'est l'inverse.

8. Oui. *Infrastructure*: Le 20 janvier 1959, M. A. G. Murphy a certifié par écrit que les travaux étaient complétés, sous réserve toutefois qu'une somme de $200 soit retenue jusqu'à l'exécution de travaux secondaires de traitement superficiel du béton.

Superstructure: Le 1er décembre 1958, le colonel Loren W. Olmstead a signé l'acceptation des travaux au nom du Corps des ingénieurs de l'armée américaine et M. Martin W. Oettershagen, administrateur adjoint, a apposé sa signature au nom de la *St. Lawrence Seaway Development Corporation.*

9. Oui: *Piliers principaux:* Les réparations comprennent l'encerclement de chacune des piles cylindriques, du lit de la rivière jusqu'à leur sommet, d'un manchon de béton trémie d'une épaisseur de 15 pouces, placé à l'intérieur d'un batardeau formé de pilotis de feuillards d'acier à âme droite; le forage de nombreux trous à travers le béton, du sommet à la base de chaque pile cylindrique; l'enlèvement, par voie de lavage, de la vase et du sable fin des vides du béton, au plan de contact avec l'argile glaciaire sur laquelle les piliers reposent; enfin, le remplissage de ces vides au moyen de laitance de ciment introduite sous pression. Coût approximatif: $262,000.

Fléchissement sous la tension des câbles, pilier n° 13: Des mesures temporaires seulement ont suffi. Au nombre de celles-ci, il y a l'installation d'une entretoise temporaire de bois entre les deux piles des piliers et leur colletage en position écartée pour garder entre les piles la distance voulue durant la construction de la superstructure. Les pressions horizontales ont disparu lorsque l'outillage de construction de la superstructure a été enlevé et après qu'on eût retiré les matériaux autour des piles. Coût estimatif: $2,000.

Butée nord: Les mesures de stabilisation comprenaient l'installation d'encrages de tirants d'acier entre la butée et un mur d'encrage de béton enseveli sous la jetée d'approche à environ 80 pieds de la butée. Coût estimatif: $10,000.

10. Il n'y a eu aucun accord officiel, mais les réparations recommandées conjointement par M. D. B. Steinman et M. P. L. Pratley ont été acceptées par le colonel L. W. Olmstead et par M. A. G. Murphy.

Les services de la *Foundation of Canada Engineering Corporation Limited* ont été retenus par l'Administration de la voie maritime afin d'examiner tous les renseignements obtenus sur place, les décisions prises et les méthodes adoptées pour la construction des piliers et afin d'obtenir leur avis en ce qui concerne la suffisance des réparations entreprises. Dans un rapport provisoire, en date du 11 janvier 1958, il était déclaré que "...les réparations entreprises sont justifiées".

Vu l'inquiétude manifestée en certains milieux en ce qui concerne la valeur des piliers, le Corps des ingénieurs de l'armée américaine et l'Administration de la voie maritime ont chargé un bureau de conseillers indépendant de faire enquête et de prendre des décisions ou de faire des recommandations sur la question. Faisaient partie de ce bureau, MM. Emile H. Praeger, de la Société *Preager-Kavanagh*, ingénieurs conseils, New-York; G. F. Ferris, président de *Raymond International Inc.;* et D. F. Murphy, ingénieur-chef en structure de la *Foundation of Canada Engineering Corporation Limited.* Le bureau a tenu sa première réunion le 4 avril 1958, au cours de laquelle il a approuvé les mesures adoptées. A la suite d'une enquête approfondie sur tous les aspects des travaux exécutés, le bureau, dans son dernier rapport en date du 14 octobre 1958, a déclaré que "les piliers et le terrain sur lequel ils reposent sont maintenant suffisants pour supporter, en toute sécurité, tout poids mort et tout poids maximum mobile".

11. *a*) Oui. *b*) Oui. *c*) Aucune.

PROJETS DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Question n° 92—**M. Winch:**

1. Y a-t-il des entreprises de la voie maritime du Saint-Laurent à l'égard desquelles le gouvernement retient des sommes pour cause *a*) d'inefficacité, *b*) de non-exécution de contrat, *c*) d'arrêt de travaux, bien que les entrepreneurs maintiennent que les travaux sont terminés?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes retient l'Administration, et quelles sont *a*) les compagnies intéressées, *b*) les entreprises en cause, *c*) les raisons de non-paiement?

3. Existe-t-il des cas où des inspecteurs du gouvernement ont refusé d'approuver les travaux des entrepreneurs et ont reçu l'ordre de les approuver?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces inspecteurs, certains ont-ils été congédiés et pour quelles raisons?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Non. Nota: La ligne de conduite de l'Administration de la voie maritime est de retenir une garantie suffisante jusqu'à ce que les travaux soient achevés conformément aux exigences du contrat et vérifiés par l'ingénieur en chef.

2. Voir réponse au nº 1.

3. Non.

4. Voir réponse au nº 3.

CONCESSIONS MINIÈRES, TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question nº 97—**M. Hardie:**

Durant chacune des années 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et du 1er avril au 31 décembre 1958, combien a-t-on jalonné et enregistré de concessions minières dans les districts miniers *a*) de Yellowknife, *b*) de Mackenzie, *c*) de l'Arctique et de la baie d'Hudson?

Réponse de **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

Le tableau suivant indique le nombre de concessions minières enregistrées dans les districts de Yellowknife, de Mackenzie, de l'Arctique et de la baie d'Hudson, par district, durant les années financières 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958 et du 1er avril 1958 au 31 décembre 1958:

	Yellowknife	Mackenzie	Arctique et baie d'Hudson
1955-1956	5,621	4,326	668
1956-1957	3,329	3,106	1,657
1957-1958	1,255	145	5,000
du 1er avril 1958 au 31 décembre 1958	947	190	418

PERMIS D'EXPORTATION VERS LA CHINE

Question nº 100—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er janvier 1958, a-t-on octroyé des permis pour l'exportation de marchandises à la République populaire de Chine?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à qui et à quelle date, *b*) pour quelle quantité et quelle valeur en dollars de marchandises, a-t-on octroyé chaque permis?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. Oui, on a octroyé un nombre assez restreint de permis.

2. *a*) Le gouvernement a pour ligne de conduite de considérer comme confidentiels les détails relatifs aux permis d'exportation. Ceux qui demandent un permis reçoivent cette assurance, étant donné qu'ils sont tenus d'inscrire sur leur formule de demande tous les détails relatifs aux transactions qu'ils se proposent.

b) Pour la raison énoncée à *a*), les détails des permis octroyés ne sont pas rendus publics. Voici une liste des denrées pour lesquelles on a émis des permis d'exportation à la Chine en 1958, avec indication du volume des marchandises et de leur valeur en dollars:

Description	Quantité ou tonnage	Valeur
	(en tonnes de 2,000 livres)	$
Pâte au sulphite	1.0 tonne	75
Instruments à mesurer	5 unités	102
Magnétomètres	26 seulement	39,195
Aiguilles aimentées	2 seulement	375
Instruments électroniques à mesurer	3 unités	3,465
Voltamètres	2 seulement	720
Indicateurs de gravité	6 seulement	52,800
Appareils électromagnétiques	2 seulement	1,040
Machinerie de forage	33.0 tonnes	80,000
Automobile	1 seulement	1,760
Groupes de moteurs d'automobile	10 seulement	4,900
Lingots de magnésium	119.5 tonnes	65,449
Tiges de fil de cuivre	1,120.1 tonnes	617,603
Nickel	1,385.9 tonnes	2,166,748
Lingots d'aluminium	2,240.0 tonnes	1,128,960
Extrait d'écorce de pin blanc	3.3 tonnes	7,162
Appareils de téléthérapie et sources	2 seulement	91,440
Mécanismes de pianos avec marteaux	104 unités	6,000
Tonte de laine	10.0 tonnes	4,600
Documentation sur les magnétomètres	.....	50
Blé	127,534.0 tonnes	7,018,903
Farine	280.0 tonnes	20,150
		$11,311,497

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:]

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

701. Subvention en vue du déficit prévu d'exploitation des services de radio et de télévision—Crédit supplémentaire, $2,193,552.

FINANCES

Éléments généraux de paye, y compris versements de pension de retraite—

702. Autorisation aux contributeurs assujettis à la Loi sur la pension du service public, qui sont à l'emploi du ministère des Pêcheries et qui, immédiatement avant d'être ainsi employés étaient au service du gouvernement de la province de Québec et remplissaient des fonctions pour le compte du gouvernement du Canada, de faire compter comme service ouvrant droit à pension sous le régime de cette loi, et nonobstant toute disposition y contenue, leur service auprès du gouvernement de ladite province à condition que la somme exigible desdits contributeurs à l'égard de ce service soit déterminée en conformité de règlements du Conseil du Trésor comme si un accord avait été conclu avec le gouvernement du Québec conformément à l'article 28 de la Loi sur la pension du service public, à des conditions analogues à celles que prévoient les accords conclus avec d'autres employeurs du service public, $1.

Crédit spécial—

703. Contribution à la Caisse de secours pour les sinistrés de Springhill, 1958, $100,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. McCleave présente le 1er rapport du comité permanent des bills d'intérêt privé.

M. Murphy présente le 1er rapport du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau.

M. Smith (Calgary-Sud) présente les 1er et 2e rapports du comité permanent des prévisions budgétaires.

M. Cathers présente le 1er rapport du comité permanent de la banque et du commerce.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—MOTION PORTANT ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. H. O. White (Middlesex-Est) présente le 1er rapport du comité permanent des affaires extérieures et en propose l'adoption.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre de permettre que cette motion soit réservée jusqu'à ce que la Chambre soit saisie de la motion que mon honorable ami a l'intention de présenter? Je lui demande de bien vouloir accepter.

M. l'Orateur: L'honorable député consent-il à ce que la motion soit réservée?

M. White: Oui, monsieur l'Orateur.

(La motion est réservée.)

LE PACIFIQUE-CANADIEN

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—SERVICE DE TRANSBORDEUR—MOTION TENDANT À L'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. A. D. McPhillips (Victoria (C.-B.)): Monsieur l'Orateur, à l'issue des travaux courants je demande à proposer l'ajournement de la Chambre pour qu'on discute une question précise d'importance publique et pressante, savoir:

Que l'arrêt des services de bateaux à vapeur le 26 courant entre Vancouver, dans la partie continentale du Canada, et Victoria, capitale de la Colombie-Britannique, alors que ce service a toujours existé depuis que la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération, constituera une calamité dans les transports du pays, menacera la sécurité de la base maritime d'Esquimalt, la cale sèche du Pacifique, et la sécurité des personnes, des biens et du commerce qui s'y fait en ce moment.

M. l'Orateur, la question urgente d'importance publique et pressante que le député de Victoria (C.-B.), a soulevée et pour la discussion de laquelle il demande l'ajournement de la Chambre a été mentionnée plus tôt. Si je me souviens bien le ministre des Transports (M. Hees), a répondu qu'à son avis, aucune responsabilité d'ordre juridique ou constitutionnel n'incombe au gouvernement fédéral pour maintenir le service en cause. Tenant compte de cette réponse et de la possibilité qu'on a eue de débattre la question, je suis enclin de prime abord à dire que cette motion répond à peine aux conditions exigées, mais je veux me garder de juger trop vite. Si un député pouvait m'aider à décider s'il y a urgence à débattre cette question aujourd'hui, alors qu'il a été possible d'aborder à peu près n'importe quel sujet lundi et mardi derniers après que la question eut été soulevée, je lui en serais reconnaissant. Il est peu probable que je puisse accepter la motion, mais je réserve mon jugement pour quelques instants au moins.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter un mot d'explication afin de donner à savoir si oui ou non il s'agit d'une motion d'urgence. C'est assurément une motion d'urgence car la *Canadian Pacific Steamships* a annoncé que ce service entre Vancouver, Victoria et Seattle doit prendre fin le 25 du courant et que l'on a prévenu 20 employés qu'ils seraient mis à pied.

Je sais, monsieur l'Orateur que vous n'êtes pas de la Colombie-Britannique, mais j'ai remarqué que vous vous intéressez à toutes les régions de notre pays. Je puis vous assurer que le maintien du service maritime entre Vancouver et Victoria est de la plus grande importance pour la province de Colombie-Britannique. Il a fonctionné pendant très longtemps et bien que la question, de la responsabilité légale ou constitutionnelle du gouvernement fédéral puisse,—je dis seulement "puisse",—se poser, ce service a toujours été considéré comme partie intégrante du réseau de transport canadien, et il est mentionné dans les conditions d'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération qu'il y aurait un service de transport complet.

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis d'interrompre le député pour lui dire que je ne conteste pas l'urgence de cette question, mais j'aimerais être convaincu qu'il est nécessaire d'interrompre maintenant les travaux pour la débattre. J'admets que c'est une affaire urgente, particulièrement pour la population locale, mais l'urgence du débat est le problème que je dois trancher, car c'est jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire et il y a des bills à examiner dans leur ordre. On me demande de suspendre ces travaux et de permettre la discussion de cette question, non pour arriver à une conclusion mais simplement pour avoir un débat. Je ne sais réellement si je puis l'autoriser.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Veuillez me permettre de dire un mot, monsieur l'Orateur. La question intéresse vivement sans aucun doute les gens de la côte ouest, et personne ne s'y intéresse plus que moi en ma qualité de représentant de la ville de Vancouver. Toutefois, comme le service en question ne relève pas du gouvernement fédéral ni de la Commission des transports, et qu'en réalité il s'agit d'un service comme un autre entre deux endroits donnés du Canada, j'estime certes qu'il n'y a pas lieu d'ajourner la Chambre pour débattre la question de savoir si un tel service devrait ou non être suspendu. Si on le peut dans ce cas-ci, on le pourrait également dans le cas de tout autre service de navire entre deux ports du Canada. Pour cette raison, Votre Honneur, j'estime que la motion ne devrait pas être admise.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre se rappelle que, l'autre jour, j'ai posé une question au gouvernement à ce sujet à l'appel de l'ordre du jour. Le ministre des Transports a alors donné à entendre qu'il ne s'agissait pas d'un problème urgent en ce sens que les gens de Victoria seraient assurés d'un service leur permettant de se rendre par autobus à Nanaïmo, d'où ils pourraient traverser à Vancouver. Non seulement la question est certes urgente,—tous les renseignements que j'ai reçus ces derniers jours l'indiquent,—mais aussi en discutant présentement on pourrait aider à prévenir l'interruption de ce service le 25 février.

Le ministre déclare que c'est simplement une question ordinaire, en ce sens que c'est un différend au sujet du service entre la localité A et la localité B, mais je soutiens qu'il s'agit d'autre chose aussi. Outre que la discussion de la question en ce moment et la prise de position du gouvernement pourraient empêcher l'interruption du service, on peut aussi se demander si le gouvernement a ou n'a pas l'obligation juridique de prévenir l'interruption du service. On a soulevé la question et nous n'avons pas encore entendu d'opinion qui fasse autorité. Donc, le problème est urgent et l'on pourrait en faciliter la solution en en discutant en ce moment, pour que le service ne s'interrompe pas le 25 février.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, d'ordinaire je n'interviens pas en des questions comme celle-ci, mais en vertu de mes responsabilités de premier ministre il faut à l'occasion que j'expose à Votre Honneur la situation telle qu'elle est. A supposer que le chef de l'opposition soit fondé à soutenir qu'il y a une responsabilité d'ordre juridique,—mais je n'accepte pas un instant cet argument et je n'entamerai pas de controverse à cet égard,—il sied alors qu'on ait recours aux tribunaux en demandant un bref de mandamus. S'il y a responsabilité d'ordre juridique, voilà la ligne de conduite à suivre. Le ministre des Transports déclare qu'il n'y a pas responsabilité d'ordre juridique ou constitutionnel. Et certes il n'y a pas responsabilité administrative. Je signale à Votre Honneur le commentaire 100 de la 4e édition de Beauchesne:

> L'affaire précise d'une importance publique pressante pour la discussion de laquelle un député peut demander la permission de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement doit mettre en cause la responsabilité administrative du gouvernement.

L'honorable député se soucie vivement et à juste titre de la question, comme d'ailleurs d'autres députés de la côte, et je ne donne nullement à entendre qu'il n'a pas soulevé une question fort grave. Le commentaire nº 100 de la 4e édition de Beauchesne précise bien que la responsabilité administrative du gouvernement serait le seul cas où l'on pourrait accepter une motion de ce genre. Quelle que soit la situation du point de vue juridique, elle n'entraîne aucune responsabilité administrative. Bien que je conçoive et comprenne parfaitement le point de vue auquel se place l'honorable député, le Règlement ne permet pas de prononcer l'ajournement pour cette raison.

M. Winch: Vous êtes intervenu quand une grève a surgi là-bas.

L'hon. M. Pearson: Afin de mettre les choses au point, je me reporte à la déclaration que le ministre des Transports a faite le 9 février (page 845 du hansard) sur l'aspect juridique et constitutionnel de cette question. Il a dit qu'il ne voudrait pas que sa déclaration soit considérée comme finale et catégorique, mais qu'il exprimait une opinion sujette à révision. Le ministre de la Justice, qui vient de la Colombie-Britannique, pourrait peut-être

nous donner plus qu'une opinion provisoire sur la question.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Nous n'avons pu encore nous découvrir aucune obligation dans cette affaire.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je voudrais intervenir une minute pour répondre à ce qu'a dit le premier ministre. Il nous a donné lecture d'un commentaire de Beauchesne sur l'urgence d'un débat, point sur lequel vous avez demandé l'assistance de la Chambre. Pour que la Chambre, a-t-il affirmé, puisse ajourner ses travaux courants pour traiter une question urgente d'intérêt public, il faut que cette question intéresse la responsabilité administrative du gouvernement; c'est ce que Beauchesne déclare dans la quatrième édition de son ouvrage.

Je déclare que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dit nettement et catégoriquement que la navigation ressortit au gouvernement fédéral. Si la navigation relève du gouvernement fédéral, alors il y a une responsabilité pour le gouvernement à moins que cette responsabilité ait été déléguée. Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, cette responsabilité existe mais le ministre a déclaré hier et de nouveau aujourd'hui qu'il n'existe aucune responsabilité juridique. Même si j'accepte la déclaration du ministre à cause de sa personne, je n'admets pas la portée juridique de la déclaration du ministre en cause. Après tout, il formule un avis juridique. Il conviendrait, je crois, de permettre à la Chambre de discuter la question parce qu'il est urgent de le faire, afin de déterminer si cette responsabilité juridique existe ou non. De plus, le ministre de la Justice devrait nous dire quelle est la situation à l'égard de toute entente qui a pu intervenir entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique à propos du service.

Je soutiens donc que tant que ces deux points n'auront pas été éclaircis, il semble urgent de tenir un débat et la motion devrait être agréée.

M. Frank Howard (Skeena): Il s'agit, je le vois, de déterminer l'urgence du débat. Avant que nous nous lançions là-dedans, je dirai que...

M. l'Orateur: C'est tout ce que je veux entendre. Je pense que la chose doit être déterminée de ce point de vue.

M. Howard: En effet, et c'est dans ce sens que je vais argumenter. Mais, j'allais le dire, j'ai une observation à faire tout d'abord. Le premier ministre et le ministre des Travaux publics, loin de traiter la question au fond, ont essayé d'embrouiller la question en y introduisant les éléments de compétence et de responsabilité. Nous savons tous que la navigation sur la côte ouest relève directement de l'autorité du ministère des Transports, pour ce qui est de l'inspection des vapeurs. Les questions ouvrières, par contre, relèvent du gouvernement fédéral, ce qui infirme les arguments d'ordre administratif évoqués par le premier ministre et par le ministre des Travaux publics.

Lundi dernier, les journaux de la Colombie-Britannique ont annoncé que le service de cabotage par navire à vapeur allait être discontinué entre l'île Vancouver et Victoria. C'est ce jour-là que la question a été posée à l'appel de l'ordre du jour. Lundi nous avons eu une motion de subsides et une proposition d'amendement dont la portée était assez restreinte et le débat qui s'en est suivi n'a pris fin que mardi soir après huit heures et quart.

Il ne restait donc en somme qu'une heure de débat au plus mardi soir, et d'autres questions ont été soulevées. L'honorable député de Victoria et les autres que la question intéresse directement auraient amorcé un débat s'ils en avaient eu l'occasion. S'ils ont tenté la chose, ils n'ont sans doute pas réussi à obtenir la parole. Nous n'avons eu aucune chance de le faire. Comme c'est la première occasion qui se présente d'amorcer un débat sur le problème, nous devrions accueillir favorablement l'idée de l'examiner d'urgence.

L'hon. M. Green: A ce propos, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Lorsque le ministre des Travaux publics aura entendu mon opinion, je pense qu'il jugera inutile d'insister. Je n'envisage pas la question uniquement sous le rapport des responsabilités administratives du gouvernement. On a dit évidemment qu'elle n'est pas de sa compétence et c'est un point de vue qu'on est disposé à soutenir. Dans ce cas, le commentaire de Beauchesne semble établir clairement que si une entreprise privée comme le Pacifique-Canadien supprime son service et qu'il ne s'agit pas d'un service exploité par le gouvernement canadien ni d'un service dont le fonctionnement relève de quelque organisme du gouvernement ou société de la Couronne, la question ne peut faire l'objet d'une telle motion.

Toutefois, je préfère traiter cette question au point de vue de l'urgence du débat. Comme les honorables députés s'en rendent compte, cette règle ne devrait être invoquée que dans des cas exceptionnels. Autrement, nous pourrions, au début de chaque séance, interrompre les travaux inscrits au *Feuilleton* pour aborder quelque sujet important dans certaines régions du Canada et qui serait sans doute pressant et d'importance publique pour les gens de ces régions. De cette façon, nous nuirions à l'efficacité d'un débat bien ordonné.

J'estime donc que nous ne devrions interrompre le débat que s'il est impossible de discuter la question autrement.

Permettez-moi de signaler ceci. Bien que le chef de l'opposition (M. Pearson) ait insisté sur l'urgence de discuter l'affaire, il a eu l'occasion lundi d'en faire l'objet d'une motion et de nouveau mardi après qu'il a été statué sur son premier amendement. Ceci s'applique aussi aux autres députés. La motion de subsides est assez vaste, même si le premier amendement se rapportait à une conférence fédérale-provinciale, pour permettre à quelqu'un de proposer que cette question fasse l'objet d'une conférence entre le gouvernement fédéral et la province de la Colombie-Britannique afin d'examiner comment ce service pourrait être rétabli. (*Exclamations*).

De toute façon, la question aurait pu être soulevée après la décision sur l'mendement et le sous-amendement. D'autres occasions de la soulever de nouveau se présenteront. A mon avis, par conséquent, nous ne devrions pas interrompre davantage les travaux d'aujourd'hui pour débattre cette question.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports, mais vu que je ne lui ai pas envoyé de préavis, qu'il veuille bien la considérer comme telle. Est-ce que la possibilité de confier le parcours Vancouver-Victoria à des bateaux du National-Canadien est à l'étude ou est-ce qu'on a reçu des demandes à ce sujet?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

CANADA ET ÉTATS-UNIS—À PROPOS DE LA RÉPARTITION DES FRAIS DES ESCADRILLES DE BOMARC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Voudrait-il se prononcer sur la nouvelle signalant que les deux tiers des frais des escadrilles de Bomarc à poster au Canada seront assumés par les États-Unis?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, une série de pourparlers se sont déroulés entre le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Production de défense et les autorités des États-Unis quant à la proportion des frais des escadrilles de Bomarc qu'on devrait répartir entre les deux pays, vu que ces armes assureront une partie de la défense des deux pays. Mais la question n'a pas encore été définitivement tranchée. Je ne suis pas à portée de confirmer ou de juger autrement la nouvelle de journal signalant que les deux tiers des frais seront assumés par les États-Unis et un tiers par le Canada.

L'hon. M. Pearson: J'aimerais poser une autre question, si je le puis. Est-il vrai que l'administration et les opérations de ces escadrilles de Bomarc relèveront entièrement de l'ARC?

L'hon. M. Pearkes: Ces escadrilles feront partie du système de défense du continent nord-américain. Elles seront soumises au commandement de l'ARC car elles font partie du commandement de la défense aérienne de l'ARC, mais comme le commandement de la défense aérienne lui-même, elles relèveront du NORAD.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Le ministre peut-il nous dire si les fusées Bomarc seront munies d'un cône de charge atomique?

L'hon. M. Pearkes: Les fusées Bomarc peuvent être munies d'un cône de charge nucléaire.

L'hon. M. Hellyer: Je me demande si le ministre pourrait nous donner quelques renseignements là-dessus; cette question est en effet d'une importance vitale pour la détermination de notre position en matière de défense.

L'hon. M. Pearkes: Comme je l'ai dit, les fusées Bomarc peuvent être munies d'une ogive nucléaire ou atomique, et quand nous disposerons de ces fusées, nous pourrons décider si elles en seront munies, oui ou non.

PRÉSUMÉS FAUX SIGNAUX À DES AVIONS ALLIÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question à propos d'une nouvelle parue dans les journaux de ce matin par suite de la déclaration faite hier par le président Eisenhower et selon laquelle il dit croire que certains avions américains ont été attirés de l'autre côté du rideau de fer par des signaux radiophoniques qui étaient faux. La nouvelle de ce matin dit qu'un navire russe a déjà essayé d'attirer en territoire soviétique une section de chasseurs à réaction canadiens Star.

Le ministre peut-il dire si, du point de vue technique, il serait possible, avec tous les dangers que cela comporte, d'attirer des avions occidentaux en territoire de l'union soviétique?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): En réponse à la première partie de la question, je dirai que pour ce qui est de l'ARC il n'a pas confirmé que les soviets aient tenté d'attirer aucun des F-86 qui étaient en route entre notre pays et l'Europe en 1953 et en 1956. Quant à la possibilité, du point de vue technique de le faire, je ne puis formuler une opinion.

LIGNE D'ALERTE PRÉLIMINAIRE—DÉCLARATION RELATIVE AUX PERMIS POUR VISITEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée mardi dernier au sujet des dispositions relatives au permis de visite de la ligne d'alerte préliminaire?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Le chef de l'opposition, comme en fait foi la page 901 du hansard, a posé la question suivante:

> Vu que le premier ministre a déclaré ici, il y a quelques jours, que le Canada administre maintenant la Ligne d'alerte préliminaire (DEW), est-il maintenant nécessaire pour un Canadien d'obtenir la permission de quelque autorité américaine pour pouvoir visiter cette ligne?

Permettez-moi de dire ceci. J'ai bien précisé la situation les 16 et 18 août derniers quand l'honorable député a demandé de pareils renseignements. La réponse était alors et est toujours non. Ma réponse est très claire et sans équivoque. Pour ce qui est de l'énoncé que renferme la question posée par l'honorable député, voulant que le Canada ait assumé la responsabilité d'administrer la ligne d'alerte préliminaire, je dois établir bien clairement que l'ARC a assumé la direction des opérations et non l'administration de la ligne d'alerte préliminaire. Ce sont encore les États-Unis qui entretiennent cette ligne et, comme je le disais il y a un instant, la réponse à la question est un non sans équivoque.

Tandis que j'y suis, permettez-moi de rappeler que, depuis les 16 et 18 août derniers, l'esprit de collaboration qui a caractérisé les efforts concertés du Canada et des États-Unis en vue d'aménager et d'exploiter le système d'alerte préliminaire, dont la ligne DEW fait partie intégrante, a été une source de satisfaction. Le chef de l'opposition qui, en raison de ses anciennes fonctions officielles, a été en contact avec ces mesures de défense, conviendra, j'en suis sûr, de l'exactitude de ce que j'ai dit à cet égard.

L'hon. M. Pearson: Vu que le premier ministre a fait mention de la discussion qui s'est déroulée sur le sujet au cours de la dernière session, en juillet et en août, puis-je lui demander de faire ce qu'il a alors promis et n'a pas fait avant la fin de la session, c'est-à-dire de déposer les règlements régissant les visites des Canadiens à la ligne d'alerte préliminaire et cela conformément aux demandes que j'ai faites le 23 août et qui figurent au hansard de cette date.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je dirai qu'il y avait aussi un certain nombre d'autres questions à ce propos, ce qui suppose tout un assortiment de documents, mais le dépôt se fera. Je suis content que l'honorable député m'ait signalé cela, car la chose n'a pas eu lieu avant la fin de la dernière session.

PRÉTENDU INTÉRÊT DU CANADA À UN AVION DE COMBAT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il pris connaissance d'une dépêche émanant de Washington et qui a paru hier dans plusieurs journaux canadiens, suivant laquelle le Canada s'intéresse à l'avion de combat Northrop N-156F. Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement canadien s'intéresse effectivement à cet appareil?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): L'ARC s'intéresse à tous les nouveaux avions de combat. Cet appareil en particulier est un petit avion d'interception.

L'hon. M. Hellyer: Je me demande si le ministre pourrait nous dire quel usage ferait l'ARC d'un tel appareil si elle s'y intéresse effectivement?

M. l'Orateur: J'estime que vu la réponse du ministre, c'est poser une question hypothétique que de demander quel usage serait fait de l'appareil.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

TERRE-NEUVE—PRÉSUMÉE INTERVENTION DE LA GENDARMERIE ROYALE DANS UN DIFFÉREND OUVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Vu que plusieurs nouvelles ont paru aujourd'hui dans les journaux au sujet d'autres intrusions de la Gendarmerie royale dans la grève des employés forestiers, à Grand-Falls (T.-N.), le ministre aurait-il quelque autre déclaration à nous faire maintenant?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): En réponse, j'aimerais informer l'honorable député que l'intervention de la Gendarmerie royale à Terre-Neuve n'a d'autre objet que le maintien de l'ordre. La tension est apparemment très vive entre ceux qui font la grève et ceux qui désirent continuer à travailler. En pareille situation, des mesures de précaution s'imposent pour empêcher les désordres ou encore pour rétablir l'ordre immédiatement, si les troubles éclatent. Une force de police ne peut en pareilles circonstances esquiver ses responsabilités. Je suis sûr qu'on ne s'y attend pas, surtout de la Gendarmerie royale.

On m'apprend que la police n'a ni escorté, ni tenté d'escorter qui que ce soit à travers une ligne de piquets de grève. Dans une grève, la police ne se range ni d'un côté ni de l'autre. Elle a cependant été appelée à la ligne de piquetage lorsque des troubles ont éclaté, et les chefs de syndicat ont été informés de l'attitude de la police en pareils cas.

C'est faux que des femmes aient été blessées il y a quelques jours par une voiture de police qui aurait enfoncé une ligne de piquets de grévistes. La voiture était arrêtée, la patrouille faisait son devoir en cherchant à enlever un obstacle placé sur la route. Une femme a essayé de briser le pare-brise de la voiture de police, mais n'a pas réussi.

Je tiens à répéter que la Gendarmerie royale ne fait qu'accomplir son devoir en tant que force de police responsable du maintien de l'ordre et du respect de la loi à Terre-Neuve. Elle exerce le rôle de police provinciale, engagée par contrat, et elle fait rapport de son activité au procureur général de la province.

TERRE-NEUVE—INTERPELLATION QUANT À LA NOMINATION DU JUGE EN CHEF

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au premier ministre si, vu qu'il est difficile ou même virtuellement impossible que des appels soient entendus par la cour suprême de Terre-Neuve alors qu'il n'y a que deux juges, il prévoit être bientôt en mesure de recommander la nomination d'un juge en chef?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, une chose que je déplore vraiment, c'est que mon honorable ami n'ait pas complété son cours de droit et que sa candidature ne soit pas au nombre de celles qui pourraient être prises en considération.

L'hon. M. Pickersgill: Une question supplémentaire. Je suis désolé de ne pouvoir partager le regret du premier ministre mais pourrait-il nous laisser prévoir quand il espère être en mesure de recommander la nomination d'un autre candidat?

Le très hon. M. Diefenbaker: A présent que je vois que l'honorable député n'est pas personnellement intéressé, je dirai que j'espère que la nomination pourra se faire dans le plus bref délai possible.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE STRONTIUM 90—EFFET RADIOACTIF DES RETOMBÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, même si, à l'appel de l'ordre du jour, je ne m'attends pas qu'il nous donne la matière de tout un volume à propos de ce qu'il pense de la radiation. Un article de journal du professeur M. E. Kettner, de l'Université du Manitoba, a-t-il attiré l'attention du ministre? Il y est mentionné que les effets des radiations du strontium 90 peuvent entraîner la leucémie, le cancer des os, à la longue des effets génétiques nuisibles, et que la proportion des retombées de cet élément semble augmenter régulièrement à mesure que la neige et la pluie le véhiculent jusqu'à terre. Comme il s'agit d'une question d'une grande gravité, le ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère a entrepris des recherches et des enquêtes à ce sujet?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai malheureusement pas pu saisir la remarque préliminaire de l'honorable député. Je consulterai le hansard et peut-être pourrais-je lui répondre à ce sujet en particulier. Toutefois, je m'attendais à ce genre de questions. Je puis dire que depuis 1955, date à laquelle le ministère a commencé à mesurer la proportion de strontium radioactif dans des échantillons de lait en poudre, une augmentation progressive, mais minime, de cette proportion a été constatée.

La concentration maximum tolérable de strontium 90 dans le lait destiné à la consommation courante est estimée à 80 microcuries au litre.

Les chiffres sur la présence de strontium 90 dont nous disposons et qui sont fondés sur l'analyse mensuelle d'échantillons provenant de plus d'une douzaine de postes à travers le Canada indiquent que la concentration est bien inférieure au maximum tolérable. Les concentrations mesurées à Winnipeg restent dans la ligne de celles qui ont été observées à d'autres stations. Le ministère continue de surveiller étroitement cette question.

LES TRANSPORTS

BAIE CONCEPTION (T.-N.)—DEMANDE DE BRISE-GLACE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Étant donné que l'amoncellement extraordinaire de glace en cette saison, dans la baie Conception, à l'est de Terre-Neuve, cause l'interruption du service de traversier entre Bell Island et Portugal Cove, le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre que les brise-glace du gouvernement seront dépêchés sur les lieux?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, nous fournirons toute l'aide que les brise-glace peuvent fournir à l'occasion de demandes de tels services.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DE CERTAINS EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. J.-O. Latour (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national. Étant donné qu'il est absent, j'espère qu'il lui sera possible de donner une réponse un peu plus tard. Hier, à l'occasion d'un débat, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Chambers) a appris à la Chambre que la grève qui existait entre la société Radio-Canada et ses réalisateurs était maintenant chose du passé. Je voudrais maintenant poser la question suivante à l'honorable ministre du Revenu national: Pourrait-il me dire exactement quels postes occupent MM. André Ouimet, J.-P. Ladouceur et Yves Vien à la société Radio-Canada, et quelles sont leurs fonctions et responsabilités au sein de cette société?

(Traduction)

Des voix: Règlement!

L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Revenu national): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je tenir cette question pour un préavis.

M. l'Orateur: Je ne suis pas certain que le ministre doive tenir cette question pour un préavis parce qu'elle est contraire au Règlement en ce sens qu'elle demande une expression d'opinion.

(Texte)

M. Latour: Pardon, monsieur l'Orateur, j'ai donné avis de cette question il y a déjà une semaine. Si j'ai tardé à la poser, c'était justement pour ne pas nuire au débat et au règlement possible de la grève à ce moment-là.

(Traduction)

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, le dispositif d'interprétation ne fonctionnait pas, et je n'ai pas saisi le sens de la question. Le député aurait-il l'obligeance de la répéter?

M. l'Orateur: Je puis dire à l'honorable député que ce n'était pas une question, mais une phrase affirmative, et que le ministre n'a pas besoin de demander qu'on la répète.

MONTRÉAL—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Augustin Brassard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, ni le ministre du Revenu national ni le député de Saint-Laurent-Saint-Georges ne sont présents en ce moment. Puis-je alors poser ma question au ministre suppléant du Revenu national? Le ministre suppléant a-t-il un rapport provisoire à présenter sur les négociations qui se poursuivent en ce moment entre les représentants de Radio-Canada et ceux des syndicats en cause dans la grève?

L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Revenu national): Monsieur l'Orateur, cette question m'est adressée personnellement et je dois y répondre par la négative.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

PRÉTENDU TRAITEMENT DE PRÉFÉRENCE À L'OUEST DU PAYS RELATIVEMENT AUX HÔPITAUX AFFECTÉS AU SERVICE DES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. J.-E. Bissonnette (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'honorable ministre a-t-il pris connaissance de plusieurs articles publiés depuis quelques mois dans le journal *L'Action Catholique* de Québec, au sujet de la fermeture éventuelle de l'hôpital du parc Savard, à Québec-Ouest, et en particulier de l'article paru le 11 janvier 1959 sous le titre "Justice réclamée pour Québec," d'après lequel il n'y aurait dans les cinq provinces de l'Est du Canada aucun hôpital spécialement affecté au service des Indiens, tandis qu'il en existe 18 dans les cinq provinces de l'Ouest, fournissant de l'emploi à quelques milliers de personnes. L'honorable ministre

voudrait-il de plus expliquer aux honorables membres de la Chambre la signification de ce déséquilibre de traitement de l'Est en regard de l'Ouest.

(Traduction)

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir exprimé son intention de poser cette question. Je conçois l'intérêt qu'il porte à un sujet qui touche au fonctionnement de mon ministère dans sa propre circonscription; toutefois, je signale avec toute l'énergie possible que rien ne pourrait, à mon avis, être considéré comme des distinctions préjudiciables dans notre manière de pourvoir à la santé des Indiens.

Le gros de la population indienne, soit environ 85 p. 100, se trouve dans les cinq provinces de l'Ouest...

M. Benidickson: Cinq?

L'hon. M. Monteith: ...où les Indiens sont souvent concentrés en nombre considérable dans des zones où nous devons leur assurer des services spéciaux d'hospitalisation si nous ne voulons pas qu'ils en soient complètement dépourvus. C'est ce qui explique qu'il y ait 18 hôpitaux indiens dans ces provinces.

La situation est bien différente cependant dans les cinq provinces de l'Est où le nombre des Indiens ne représente qu'environ 15 p. 100 de l'ensemble de la population indienne. Il y a lieu de rappeler aussi que la plupart de ces Indiens habitent des régions où ils ont facilement accès aux hôpitaux établis. S'il fallait construire des hôpitaux réservés aux Indiens, ce serait non seulement coûteux et inutile, mais ce serait susciter une concurrence inopportune aux hôpitaux actuels. Mon ministère s'efforce d'éviter cela et, chaque fois que c'est possible, tâche d'utiliser les services d'hôpitaux existants.

Je n'ai pas eu le plaisir de lire l'*Action Catholique*, mais pour ce qui est de l'hôpital du Parc-Savard, c'est tout à fait exact que l'affectation future en est actuellement à l'étude. Toutefois, je m'empresse d'assurer à l'honorable député que jamais mes chefs de service ni moi-même n'avons songé à vendre cette institution à quelque entreprise commerciale privée. Au contraire...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Chevrier: L'Orateur est debout.

M. l'Orateur: Je crois que les honorables députés devraient ou bien se lever pour invoquer le Règlement, ou bien permettre au ministre de finir sa déclaration qui, je l'avoue, est assez longue. La Chambre permet-elle au ministre de finir sa déclaration?

Des voix: Oui, oui. D'accord!

L'hon. M. Monteith: Au contraire, s'il se trouvait que les services fournis actuellement au ministère par l'hôpital du Parc-Savard puissent être obtenus plus économiquement ailleurs et que, pour cette raison, le ministère décide de se défaire de l'hôpital, il prendra toutes les dispositions nécessaires pour que les services hospitaliers restent à la disposition de la localité. En outre, je compte que les dispositions prises dans l'éventualité d'un changement prévoiront que le personnel actuel de l'hôpital du Parc-Savard aura l'occasion de garder son emploi soit en étant versé dans un nouveau service administratif soit en étant permuté à d'autres postes au sein de la fonction publique de façon à réduire les bouleversements au minimum.

Je devrais peut-être ajouter...

L'hon. M. Chevrier: Oh! non, ne le faites pas.

Des voix: Un discours.

L'hon. M. Monteith: ...que la possibilité d'aliéner l'hôpital du Parc Savard ne pose pas un cas isolé. Vu que mon ministère s'efforce de s'acquiter de ses responsabilités le plus économiquement et le plus efficacement possible, l'utilisation future de l'hôpital Rockhead à Halifax fait présentement l'objet d'une étude analogue. Des pourparlers se déroulent depuis quelque temps sur ce dernier point, et j'espère qu'on conclura sous peu une entente satisfaisante pour transférer l'autorité de l'institution à un autre service administratif.

Des voix: Bravo! Continuez!

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Une autre question, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas prononcer un discours. Dans sa déclaration, le ministre a parlé de cinq provinces de l'Ouest. Y incluait-il sa propre province d'Ontario?

L'hon. M. Monteith: Je crois avoir parlé de cinq provinces de l'Est, en fonction des cinq autres.

(Plus tard)

M. Maurice Bourget (Lévis): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il préciser sa courte réponse à la question de l'honorable représentant de Québec-Ouest et dire à la Chambre si cet hôpital a été cédé à la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

L'hon. M. Monteith: Non, monsieur l'Orateur.

M. Bourget: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand le ministère cédera le bâtiment à la Corporation?

L'hon. M. Monteith: Non, monsieur l'Orateur.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE DÉTOURNEMENT DE CHICAGO—LA PRÉSENCE D'UN OBSERVATEUR CANADIEN À LA CONFÉRENCE DE DÉTROIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre envisage-t-il de déléguer un observateur à la conférence qui se tiendra à Détroit les 25 et 26 février? Réunie par l'association des maires des villes situées sur les Grands lacs, cette conférence portera sur l'opposition à la mesure de détournement des eaux à Chicago.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, pour autant que je sache, nous n'avons pas été avisés de cette réunion. Nous n'avons pas été invités à envoyer quelqu'un à cette réunion. Il nous intéressera, monsieur l'Orateur, de connaître les discussions qui auront lieu et les propositions qui seront avancées.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Une autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il envoyé au gouvernement des États-Unis une note de protestation au nom du gouvernement? Dans le cas de la négative, se rend-il compte qu'il reste seulement une semaine avant que les audiences sur cette question commencent au Sénat?

L'hon. M. Smith: Comme j'en ai déjà fait part à la Chambre récemment à deux reprises, nos hauts fonctionnaires étudient minutieusement cette question et, comme je le disais plus tôt, nous attendons avec impatience des renseignements sur cette discussion. Nous nous rendons compte que les audiences vont commencer sous peu mais cela ne signifie pas que le bill sera alors adopté.

LE COMMERCE

LA CHINE COMMUNISTE—PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. A-t-il remarqué dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui la déclaration de M. James Muir, président de la Banque Royale du Canada, savoir que la population de la République populaire de Chine désire commercer avec le Canada et que le gouvernement dort à cet égard?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai lu l'article. Nous avons été très actifs en ce qui concerne les échanges avec la Chine, qui ont doublé au cours de l'année passée.

M. Howard: Une question complémentaire. Le ministre parle-t-il de nos exportations vers la Chine ou de nos importations de la Chine, ou des deux, en disant que les échanges commerciaux ont doublé?

L'hon. M. Churchill: Nos exportations vers la Chine ont doublé l'année dernière.

L'IMMIGRATION

M. ET M^me^ RAOUL ARTHUR ROLLING—SURSIS DE L'ORDONNANCE D'EXPULSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il répondre à la question que je lui ai posée et qu'il a tenue pour un préavis il y a quelques jours? Je lui avais demandé quelle décision le gouverneur en conseil avait prise, pour des motifs d'ordre humanitaire, pour surseoir à l'ordonnance d'expulsion visant M. et M^me^ Raoul Arthur Rolling?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas le dossier sous la main, mais, sauf erreur, on a demandé aux tribunaux un bref d'*habeas corpus*. Cela étant, on ne peut discuter ou parler de la question en Chambre.

M. Argue: Une autre question, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au premier ministre si le cabinet est encore à étudier la question ou si le cabinet a pris une décision?

Le très hon. M. Diefenbaker: Le cabinet n'est pas saisi de choses que les tribunaux sont en train d'examiner.

M. Argue: Une autre question. Est-il exact que cette demande a été soumise pour la première fois au cabinet le 4 décembre dernier, bien des semaines avant d'être évoquée devant les tribunaux?

Le très hon. M. Diefenbaker: Apparemment l'honorable député ne discerne pas que tant qu'une cause est pendante, aucune personne intéressée ne peut évoquer l'affaire en double instance.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—VERSEMENTS INTÉRIMAIRES SUR LA RÉCOLTE 1957-1958—VERSEMENTS D'APPOINT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question suivante au ministre du Commerce. En procédant à un versement provisoire sur la récolte du blé de 1956-1957, le gouvernement envisage-t-il d'y suppléer par un versement d'appoint?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député parle-t-il de la récolte 1956-1957?

M. Argue: J'ai fait erreur, monsieur l'Orateur; je voulais dire 1957-1958.

L'hon. M. Churchill: Si le député sait ce qu'il demande, c'est bien. Ce problème n'a pas encore été envisagé.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, une autre question. Le gouvernement étudie-t-il la possibilité d'assurer un prix de parité ou un régime comportant deux prix pour le blé consommé dans le pays?

L'hon. M. Churchill: Le gouvernement étudie toutes les questions touchant l'agriculture. Ce matin, nous nous sommes entretenus pendant trois heures avec les représentants de la Fédération des agriculteurs canadiens de presque tous les problèmes qui ont été soulevés à la Chambre l'année dernière et de certains auxquels le député n'a même pas encore songé.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas mal comprendre le ministre. Puis-je déduire de ses observations que le cabinet étudie la possibilité d'établir un prix de parité pour le blé affecté à la consommation nationale?

L'hon. M. Churchill: L'honorable député m'a l'air de s'imaginer bien des choses. Il peut continuer de faire des hypothèses à cœur content; il s'y exerce déjà depuis des années.

M. Argue: Le gouvernement étudiera-t-il cette question?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, l'honorable député veut maintenant une déclaration de principe.

M. Argue: Évidemment, vous n'en avez pas.

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION TENDANT À LA FIXATION D'UN TAUX D'INTÉRÊT MAXIMUM

M. Hazen Argue (Assiniboïa) propose la 2e lecture du bill n° C-3 tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

—Monsieur l'Orateur, je propose la deuxième lecture du bill n° C-3 parce que j'estime qu'il est de la plus haute importance que le Parlement prenne des mesures en vue d'établir un maximum applicable aux taux d'intérêt à la fois fantastiques et exorbitants ainsi qu'aux frais d'administration exigés actuellement dans notre pays. Le bill porte sur un sujet de première importance, en raison de l'énorme expansion de crédits de tous genres constatée ces dernières années.

J'ai en main la statistique de la Banque du Canada pour décembre 1958; or, on voit qu'en septembre, dernier mois mis en statistiques...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si l'honorable député me permet de l'interrompre, je demanderais aux honorables députés qui s'apprêtent à sortir de le faire promptement, et à ceux qui restent de baisser la voix afin que nous puissions entendre le député.

M. Argue: Merci, monsieur l'Orateur. Les chiffres du dernier mois pour lequel il existe une statistique indiquent en ce qui concerne les sociétés de finance de diverses natures et le crédit accordé aux consommateurs par les détaillants, que le solde impayé atteint la somme colossale de 1,947 millions de dollars. Je vais signaler quelques-uns des taux d'intérêt fantastiques qui sont exigés. Je suis d'avis que si le bill dont la Chambre est saisie était adopté, il en résulterait une épargne de dizaines de millions de dollars pour les consommateurs canadiens. La mesure limiterait le taux d'intérêt à 12 p. 100 par année, alors que dans cette somme de 1,947 millions dont j'ai parlé, on trouve des taux d'intérêt du double ou même davantage.

Pour démontrer à la Chambre quelles épargnes permettrait l'adoption d'un tel bill, il suffit de faire remarquer que s'il y avait une réduction de 10 p. 100 du crédit consenti, par exemple, cela représenterait une économie annuelle d'environ 195 millions de dollars. Ces chiffres étant signalés à la Chambre, on pourra, je pense, saisir l'importance de cette question.

Le crédit est important pour notre pays, qu'il s'agisse de crédit au consommateur, de remboursements échelonnés ou de crédit obtenu des sociétés de petits prêts. Ces divers genres de crédit sont très importants pour le commerce et pour la personne qui peut obtenir du crédit. La statistique que j'ai ici révèle qu'en 1951 ce crédit atteignait le montant de 706 millions, tandis qu'en septembre 1958 il avait augmenté à 1,947 millions de dollars. Cette somme énorme se compose des éléments suivants: sociétés de financement des ventes à tempérament, crédit total de 752 millions; compagnies de petits prêts qui financent les ventes à tempérament, 18 millions;

prêts en espèces des compagnies de petits prêts, 373 millions; crédit en cours des magasins à rayons, 256 millions. Ces chiffres forment un total de 1,399 millions; si l'on y ajoute le crédit accordé par d'autres marchands détaillants, on obtient la somme globale de 1,947 millions de dollars.

Une des formes importantes du crédit est la vente à tempérament. On a déjà cité à la Chambre divers exemples des taux énormes qui sont exigés. Les frais d'intérêt qui accompagnent la vente à tempérament varient du très bas niveau de 10 ou 12 p. 100 à celui très élevé de 54 p. 100 environ par an. Certaines sociétés trouvent la vente à tempérament si avantageuse et si lucratif les taux d'intérêt élevés, qu'elles tiennent, dit-on, à favoriser la vente à tempérament, même au détriment de la vente au comptant.

Dans le domaine de la vente à tempérament, les grandes maisons de détail exigent des taux exorbitants. J'ai déjà consigné au compte rendu le taux d'intérêt très élevé qu'exigent les maisons Eaton et Simpsons-Sears sur les ventes à tempérament. Le plus petit article qu'on puisse acheter à tempérament de ces compagnies coûte $20, à raison de $2.25 d'intérêt et le versement mensuels de $5. Cela fait un taux annuel d'intérêt de 54 p. 100. J'ai déjà consigné ce chiffre au compte rendu et certains députés l'ont alors mis en doute, mais personne n'a encore prouvé qu'il était inexact.

Je déclare aux honorables députés qu'un tel taux d'intérêt ne devrait pas être toléré au Canada de nos jours. Le bill a pour but d'empêcher l'imposition d'un taux aussi exorbitant.

L'automobile est un secteur où la vente à tempérament représente un chiffre énorme et où les taux d'intérêt que j'ai étudiés vont de 16 à 22 p. 100 par année. Ces taux sont imposés par les principales compagnies de financement de ventes d'automobiles. D'autres compagnies exigent encore bien davantage. J'ai en mains une lettre de la *Middlesex Acceptance and Discount Company,* de London, qui indique qu'un taux de 29.7 p. 100 a été exigé sur un solde impayé. J'estime qu'un taux d'intérêt aussi élevé est un déshonneur pour notre pays et qu'il y aurait lieu que les députés fassent en sorte qu'un taux aussi élevé soit interdit pour les opérations d'escompte dans le commerce des automobiles.

Un autre vaste secteur de crédit où l'on exige des taux d'intérêt énormes, c'est celui des secondes hypothèques sur les maisons. Le gouvernement a adopté d'excellentes mesures législatives touchant l'achat de maisons. Et pourtant, dans ce domaine où de lourds montants de crédit sont disponibles à de faibles taux d'intérêt, l'acheteur est souvent dans l'obligation d'obtenir une seconde hypothèque, et quand il s'agit d'une vieille maison, les taux sont souvent très élevés.

En 1958 le député de Vancouver-Est (M. Winch) a fourni des exemples concrets pour démontrer qu'on exige des taux fort élevés à l'égard des secondes hypothèques. Un de ses exemples signalait que, lorsqu'une personne souhaite obtenir une seconde hypothèque de $4,250, elle doit, en plus de verser un taux d'intérêt fort élevé à mon avis, soit 7 p. 100, fournir une prime de $750 et signer une hypothèque de $5,000. Le représentant de Vancouver-Est a consigné d'autres exemples. Il a montré que dans le cas dont je viens de parler le taux d'intérêt s'établissait à 15½ p. 100. D'autres exemples signalaient divers taux d'intérêts, mais tous ces taux rentraient dans cette catégorie générale.

L'adoption de la proposition de loi empêcherait d'exiger des propriétaires de maisons des taux d'intérêt aussi élevés à l'égard des secondes hypothèques. Le présent bill, sous sa forme actuelle, ne s'appliquerait pas quand le taux d'intérêt est limité par une loi particulière, mais il s'appliquerait quand les taux d'intérêt ne sont assujettis à aucune loi spéciale. Vu que c'est ici le cas, le bill réduirait le taux d'intérêt annuel à 12 p. 100 qui peut être exigé par les sociétés de petits prêts **accordant des prêts de plus de $1,500.**

En 1956, la Chambre a longuement discuté sur la question des taux d'intérêt exigés par les sociétés de petits prêts, et la question a été débattue aussi au comité permanent de la banque et du commerce. Bien que le gouvernement à l'époque ne fût pas en faveur du bill et que bien des membres du parti libéral siègeant alors au comité de la banque et du commerce aient d'abord contesté le bien-fondé de l'objectif du bill à l'étude, je soutiens que par suite de la pression de l'opinion publique, de la solidité des arguments de ceux qui approuvaient une plus ample réglementation des sociétés de petits prêts, par suite enfin des instances très précises de l'honorable Walter Harris, alors ministre des Finances, le comité a recommandé le projet de loi à la Chambre qui l'a ensuite adopté. Par suite de l'adoption du bill, on a élargi le champ de réglementation du maximum des prêts que ces compagnies pouvaient accorder, en le portant de $500 à $1,500.

Les taux effectifs que les sociétés de petits prêts ont le droit d'exiger sont encore élevés. Au delà de $1,500, il n'y a pas de contrôle et pas de limite. J'ai sous les yeux une prétendue lettre adressée il y a environ un an à tous les ménages d'Ottawa et signée par

le directeur de la *Pacific Finance Credit Limited*. Elle dit:

Nous vous prêterons jusqu'à concurrence de $3,000 pour consolider vos dettes. Pourquoi ne pas m'appeler au numéro CEntral 2-9476 afin que nous en parlions ensemble?

Votre tout dévoué.

Je crois que le montant de $3,000 est mentionné parce que si on obtient un emprunt de $3,000, ni le Parlement ni quiconque ne peut contrôler le montant d'intérêt qui pourrait être exigé. L'adoption du bill établirait le contrôle des taux d'intérêt exigés par les sociétés de petits prêts sur les prêts dépassant $1,500.

Pourquoi demandons-nous qu'on prenne ce bill en considération? Nous demandons au gouvernement de prendre le bill en considération parce que c'est le simple citoyen qui paie ces taux d'intérêt fantastiques. Quelqu'un dit qu'il n'a pas besoin de les payer? Si un jeune couple se marie, n'a-t-il pas besoin d'un réfrigérateur ou d'une machine à laver ou d'une maison? Il n'a pas besoin de ce genre de crédit? Il peut dormir dans la rue et manger chez un voisin? Il n'a pas besoin d'acheter tous ces articles dont j'ai parlé? Cela n'est pas vrai, bien sûr. Les Canadiens ont besoin de crédit. Il leur faut du crédit et ils sont obligés de le payer aux taux d'intérêt fantastiques que j'ai mentionnés. Je prétends que le gouvernement devrait prendre des mesures en ce domaine et qu'il devrait étudier toute la question.

Il y a assez longtemps que je suis à la Chambre pour savoir que les bills d'intérêt public qui sont d'initiative parlementaire sont rarement adoptés. Il y a eu bien des cas cependant où le débat sur un bill d'initiative parlementaire a amené le gouvernement à prendre des mesures. Je ne tiens pas plus que cela au libellé de mon bill; la facture pourrait être autre. Mais je dis que le principe énoncé dans ce bill est bon et que c'est une question que les membres de la Chambre devraient étudier avec soin.

Je demande au gouvernement d'étudier la possibilité de déférer cette question au comité permanent de la banque et du commerce afin que nous puissions l'étudier très soigneusement. Il est temps que le gouvernement et le Parlement prennent des mesures pour soustraire les Canadiens à l'emprise des requins du crédit. Ces gens sont des usuriers, qu'ils se déguisent en une grande entreprise détaillante respectable ou en sociétés de petits prêts ou en une société qui porte un nom comme *Beneficial Finance Company*. Ce sont des requins de la finance et des parasites pour exiger des pauvres gens des taux d'intérêt aussi fantastiques.

Face à une récession et au chômage, de plus en plus nombreuses seront les personnes à revenus modestes obligées d'emprunter de ces sociétés à d'énormes taux d'intérêt. Qu'on ne vienne pas dire que ces gens paient ces taux de plein gré, qu'ils n'ont pas besoin de cet argent. S'il y a de la maladie dans la famille, si un être cher doit subir une intervention chirurgicale, s'il faut des remèdes coûteux, le père de famille paiera n'importe quel taux d'intérêt, si fantastique soit-il, pour assurer ces services médicaux essentiels. A mon avis, ce sont ces services essentiels qui amènent ces gens à se livrer pieds et poings liés aux sociétés de finance.

Il y a peut-être une autre raison: la publicité à outrance faite par ces sociétés, la réclame subtile invitant les gens à venir discuter leurs problèmes, parler de leurs dettes et de leurs inquiétudes. J'ai ici une réclame émanant de la *Consolidated Finance Corporation*, bureau 26, immeuble de la Banque impériale du Canada, 171, rue Yonge, à Toronto. Qu'y trouve-t-on? Voici:

Voici comment dissiper les soucis que vous causent vos dettes... Il vous est parfois très difficile de satisfaire les réclamations de tous vos créanciers à cause de la cherté de la vie. Le résultat: vos créanciers vous réclament leur dû par téléphone et par lettre, vous avez des saisies-arrêt, des condamnations en justice, des saisies, des poursuites d'avocat... des soucis et encore des soucis.

Une seule visite au bureau de la *Consolidated Finance* vous permettra de vous débarrasser de vos soucis. Faites tout simplement une liste de toutes vos dettes: notes d'hôpital, voiture, meubles, bijoux, épicier, médecin, avocat, compagnies de prêts, etc., puis venez nous voir.

Un seul versement effectué régulièrement à la *Consolidated Finance*, et toutes vos dettes seront réglées... tous vos soucis d'argent, supprimés.

Quel sirop calmant!

On ne demande pas de garanties ni de caution. 99 personnes sur 100 sont honnêtes...

Aussi, la compagnie dit qu'elle n'aura pas beaucoup de mauvaises créances.

Agissez donc immédiatement,—faites une liste de vos dettes,—téléphonez et prenez rendez-vous avec la *Consolidated Finance Corporation*, EMpire 6-3322.

Enfin, au bas de la page, il y a ceci:

Nous avons un "cœur",—dans le "cœur" de Toronto.

Celui qui s'adresse à ce bureau n'a guère de chances, selon moi, de sortir de leurs griffes avant bien des années. Les faits cités devant le comité de la banque et du commerce en 1956 par le surintendant de l'assurance font voir que les sociétés de petits prêts exigent parfois des taux fantastiques. Je me souviens très bien qu'il a apporté la preuve qu'une société de petits prêts de Toronto avait exigé des taux de 75 p. 100 par année. Dans un pays comme le nôtre, il est sûrement temps que le Parlement prenne des dispositions pour proscrire des taux d'intérêt aussi fantastiques.

Quelqu'un va sans doute se lever pour déclarer: "Certaines de ces choses sont très

bien; nous aimerions faire quelque chose en ce sens, mais la rédaction de ce bill a des lacunes et laisse à désirer." Monsieur l'Orateur, on a beau obtenir les meilleurs conseils juridiques accordés à tout membre du Parlement pour la rédaction de ces bills, c'est toujours le même argument qui est soulevé. Ce bill a été rédigé dans les termes généraux qui ont été utilisés dans la loi sur les petits prêts, c'est-à-dire dans l'alinéa *a*) de l'article 2 qui définit le mot "coût".

Dans le témoignage qu'il a apporté devant le comité de la banque et du commerce, M. Varco, sous-ministre de la Justice, a fait remarquer que la loi sur les petits prêts qui régit tous les frais exigés par les sociétés de petits prêts dans un certain secteur n'a jamais été contestée devant les tribunaux et que, selon lui, elle ne va pas au delà des pouvoirs constitutionnels du gouvernement fédéral. Le bill est rédigé de façon telle que, s'il était adopté par le Parlement, il serait et pourrait être mis en vigueur. Aucun doute là-dessus.

Lors de la visite du sous-ministre de la Justice au comité de la banque et du commerce, M. Enfield lui a posé une question, qu'on retrouve à la page 684 des procès-verbaux du comité:

Q. On peut donc conclure, à la suite de cette discussion, que tous les frais d'escompte relatifs à un contrat de vente conditionnelle pourraient, si nous le voulions, être réglementés par une loi?
R. Oui.

Ensuite, à la page 692, on trouve une question posée par M. Follwell:

Q. M. Enfield et moi avons constaté à la lecture de l'article 2 que, pour ce qui est des automobiles ou des immeubles, l'intérêt peut être fondé sur toute base convenue.
R. En effet.
Q. Est-ce bien cela?
R. Oui.

Et plus bas, même page, nous voyons une question de M. Crestohl:

Q. Que dire de ces compagnies d'escompte?
R. Pour ce qui est des compagnies d'escompte, elles n'agissent pas ainsi aux termes d'une loi provinciale, mais plutôt parce qu'il n'existe pas de loi fédérale.

Autrement dit, ces sociétés peuvent exiger ces taux d'intérêt exorbitants parce qu'il n'y a aucune loi fédérale qui limite ces taux d'intérêt. A mon avis, monsieur l'Orateur, ce bill mérite l'appui de tous les membres de la Chambre. Je demande aux députés qui siègent du côté du gouvernement de permettre que ce bill fasse l'objet d'un vote aujourd'hui et de laisser les députés dire si à leur point de vue personnel une mesure comme celle-là est nécessaire.

Sous le gouvernement précédent, c'est-à-dire le gouvernement libéral, il était d'usage qu'un certain nombre de bills et de résolutions présentés par de simples députés fassent l'objet d'un vote. Il est vrai que si l'un d'entre eux était particulièrement embarrassant, on le faisait échouer en prolongeant la discussion. Mais quand même, le gouvernement précédent a permis, au cours des ans, qu'un grand nombre de bills et de résolutions présentés par de simples députés fassent l'objet d'un vote. Mais le présent gouvernement, qui jouit d'une écrasante majorité, semble timide et craintif quand il est question qu'un bill ou une résolution d'un simple député fasse l'objet d'un vote. La somme de courage, si je puis employer ce mot, monsieur l'Orateur, semble inversement proportionnelle à la majorité du gouvernement.

J'estime que le gouvernement devrait permettre aux membres du Parlement de se prononcer par un vote à l'égard de ces bills. J'estime que le jour des députés a eu par le passé de l'importance. La Chambre peut étudier une proposition de loi ou de résolution d'initiative parlementaire sans engager le gouvernement. Lorsque ces mesures sont mises aux voix, les membres du Parlement ont alors l'occasion d'exprimer leur opinion propre. S'il en allait ainsi dans le cas présent, je suis bien sûr qu'au moins certains des membres de la Chambre du côté du gouvernement appuieraient la mesure. Si on permettait qu'un bill de ce genre soit mis aux voix, je crois qu'à mesure que le temps passerait, les députés en viendraient plus nombreux à l'appuyer, ce qui nous rapprocherait du jour où ces dispositions deviendraient loi.

Mais si le gouvernement persiste dans l'attitude qu'il semble avoir adoptée, c'est-à-dire à empêcher qu'aucune proposition de loi ou de résolution venant d'un simple député soit mise aux voix, ses orateurs se succédant les uns aux autres, il tourne en ridicule tout le débat sur les motions et les propositions de loi des simples députés. C'est se gausser de nos méthodes. Je dirais que le gouvernement adopte une attitude fausse, même de son propre point de vue. Il serait mieux en mesure de présenter des lois de valeur s'il permettait aux membres du Parlement d'exprimer librement leur opinion sur telle ou telle mesure législative. Je demande aux députés qui siègent du côté du gouvernement de faire en sorte que ce bill soit mis aux voix aujourd'hui. Je sais que l'on va soutenir que si on limite les taux d'intérêt à 12 p. 100, ce genre de crédit ne sera plus offert à ceux qui en ont besoin. Je ne le crois pas du tout.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Argue: C'est ce que l'on racontait quand nous avons proposé de réduire le taux d'intérêt des sociétés de petits prêts; pourtant elles font toujours des affaires. Elles font plus de publicité à la radio à l'heure actuelle qu'elles n'en faisaient il y a quelques années. Elles

continuent à publier des prospectus invitant les gens à venir les voir et à se débarrasser de leurs soucis en souscrivant un emprunt. J'estime que les maisons d'affaires qui ne peuvent réaliser de profit avec un taux de 12 p. 100 ne devraient pas être dans les affaires; elles doivent fonctionner très mal si elles ne peuvent couvrir leurs frais avec un intérêt élevé de 12 p. 100.

S'il était exact qu'un taux maximum de 12 p. 100 devait mettre *Simpson's* et *Eaton's* dans l'impossibilité de consentir du crédit pour des ventes à tempérament,—ce que je ne crois pas du tout,—et si cela devait forcer la *Beneficial Finance Company of Canada* et la *Consolidated Finance Company Limited* à se retirer des affaires, puis-je dire que la CCF ne verserait pas de pleurs. Peut-être que cela serait la meilleure chose qui pourrait arriver à l'emprunteur ordinaire de ce pays. Je me hâte d'ajouter en passant qu'il incomberait au gouvernement de fournir d'autres moyens d'obtenir du crédit à des taux d'intérêt raisonnables. Les banques à charte du Canada ne prêtent guère, en général, de petits montants aux emprunteurs ordinaires. Le sommaire statistique de la Banque du Canada que j'ai ici...

M. McGee: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Argue: Oui.

M. McGee: L'honorable député ignore-t-il les mesures adoptées récemment par la Banque de Nova Scotia à cet égard?

M. Argue: Je suis au courant de toutes ces mesures; mais il arrive que j'ai ici les données statistiques publiées par la Banque du Canada à l'égard du montant global des prêts consentis par les banques à charte du Canada dans le domaine des prêts particuliers. J'ignore quelle somme peut atteindre un prêt personnel, mais le montant ne représente au Canada qu'environ 25 p. 100 de l'ensemble du crédit du consommateur. Il est évident que les banques ne font pas œuvre utile dans ce domaine, la preuve en est faite. Il y a quelques années le comité de la banque et du commerce a été saisi de témoignages en ce sens et comme le gouvernement actuel a pour ligne de conduite de hausser constamment les taux d'intérêt et que le taux d'escompte bancaire monte en même temps que diminue la marge sur laquelle joue l'exploitation des banques à chartes, les banques sont de moins en moins intéressées aux trop nombreux petits comptes et de plus en plus intéressées à consentir des prêts considérables aux sociétés. Que font les banques? Elles sont très heureuses de prêter de l'argent aux sociétés de finance, ces requins autorisés par la loi au sujet desquels les membres du gouvernement actuel ne semblent prêts à rien faire. Les banques sont heureuses de consentir des prêts considérables aux compagnies de petits prêts et refusent un petit prêt au simple mortel qui a souvent un pressant besoin d'argent.

Il est temps que le gouvernement fédéral se charge lui-même d'assurer des prêts aux emprunteurs ordinaires à des taux d'intérêt raisonnables. Nous avons au pays une banque d'expansion industrielle dirigée par l'État fédéral. Certains députés peuvent, à leur gré, dire que c'est du socialisme et que, par conséquent, c'est mauvais. Tous les députés l'approuvent néanmoins; personne ne s'y oppose. J'estime que si les banques à charte ne s'acquittent pas de cette tâche, comme c'est le cas maintenant, il est temps que le gouvernement s'occupe d'établir un système bancaire appartenant à l'État pour consentir ces prêts. Cela pourrait être accompli en changeant le fonctionnement de la banque d'expansion industrielle ou par quelque autre moyen. Ainsi, les banques à charte qui ne font pas œuvre utile à cet égard auraient une concurrence véritable.

Une autre façon de procéder,—et je crois qu'elle serait bonne,—serait d'envisager si les coopératives de crédit du Canada pourraient ou non jouir des pleins droits qui sont maintenant assurés aux banques. Je suis d'avis que si le grand nombre de nos coopératives de crédit étaient constituées en corporation comme banques à charte et si le gouvernement leur accordait les mêmes avantages qu'aux banques à charte, les coopératives de crédit pourraient progresser encore plus rapidement dans l'avenir qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici. Les coopératives de crédit et les gens qui s'y intéressent au Canada croient de plus en plus que bientôt une charte fédérale devra leur être accordée pour en faire effectivement les banques populaires de notre pays. Si les coopératives de crédit obtenaient cette extension de pouvoir, elles pourraient accroître leur volume d'affaires et fournir le genre de crédit si nécessaire pour répondre aux besoins de l'emprunteur ordinaire au Canada.

Je n'hésite pas à soumettre encore cette proposition de loi. Une salissure s'étend sur la démocratie et la prétendue liberté d'entreprise économique quand les emprunteurs ordinaires doivent acquitter ce taux d'intérêt fantastique. Par le passé la CCF a soumis des propositions de loi analogues. Nous n'avons jamais obtenu entière satisfaction, mais en 1956 nous avons fait des progrès sensibles. Je demande que la question soit déférée au comité de la banque et du commerce pour y faire l'objet d'une étude minutieuse. En 1956, quand la mesure alors à l'étude était

étudiée par le comité de la banque et du commerce, nous y avons vu 50 monsieurs en gris (suivant l'expression d'un député), qui représentaient des sociétés de petits prêts, suivre à titre d'observateurs les délibérations du comité; certains d'entre eux ont rendu témoignage dans le dessein d'étouffer la mesure que la Chambre avait adoptée à l'étape de la motion tendant à la deuxième lecture et avait déférée au comité. Nous n'avons pas besoin des dépositions de ces individus. Nous les avons entendues. Je crois qu'il est temps que le comité de la banque et du commerce entende les représentants d'organisations agricoles, d'organisations ouvrières, de caisses populaires et d'organisations de consommateurs afin de voir si, ensemble, nous pouvons donner au Canada un régime de crédit à des taux d'intérêt raisonnables. A mon avis, le taux maximum de 12 p. 100 prévu au présent bill est très élevé. On ne devrait jamais permettre au Canada que les taux d'intérêt dépassent ce maximum.

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, au moment où je me lève cet après-midi afin de parler sur la proposition, il me semble que je dois d'abord féliciter l'honorable représentant qui a présenté cette motion à la Chambre. Je suis certain qu'il a été inspiré par le désir d'aider le public. Je sais qu'il pense, comme plusieurs d'entre nous d'ailleurs, qu'il s'est présenté quelques fois des cas où certains de nos concitoyens ont dû payer ce qui nous semble à tous, du moins en apparence, des taux exorbitants d'intérêt. Certes, je n'ai rien à redire au bill, car il vise à aider à quelques-uns de ceux qui de temps à autre se trouvent dans l'obligation de payer un taux d'intérêt deux ou trois fois plus élevé que celui auquel la plupart des hommes d'affaires peuvent emprunter de l'argent.

Je suis certain aussi que l'honorable député qui a présenté le projet de loi ne l'a pas fait pour que ce soit plus difficile à la population de ce grand pays d'emprunter de l'argent. A mon sens, son but était de maintenir à un minimum raisonnable le taux d'intérêt que le citoyen canadien doit verser sur l'argent qu'il a emprunté. Je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus, mais à mon sens le présent bill revêt une certaine importance pour mes commettants et en conséquence pour moi-même. Il est d'autant plus important de m'assurer que mes commentaires sur ce bill ne seront pas mal compris par qui que ce soit en cette Chambre. J'irai plus loin, et je demanderai à la Chambre d'avoir de l'indulgence pour ce que je dirai à ce sujet, et de me pardonner si je dis des choses élémentaires. Le fait est que j'ai à cœur d'empêcher que quiconque, homme ou femme, riche ou pauvre, ait à payer un taux d'intérêt déraisonnable sur un emprunt que les circonstances l'obligent à contracter.

Je dois avouer cependant que je doute fort que le bill puisse atteindre le but visé. Le parrain du bill, aussi bien que moi-même, nous tenons à nous assurer que personne se verra imposer des taux supplémentaires, ni dans l'obligation de payer des taux d'intérêt plus élevés que ceux qu'exigent normalement les institutions comme les banques. Autant je me préoccupe des ennuis éventuels que des taux d'intérêt excessifs peuvent causer à mes amis, autant je songe à la nécessité d'assurer à mes amis les moyens d'emprunter.

C'est à ce point de vue que je trouve à redire au bill proposé par l'honorable député, qui vise à limiter les taux d'intérêt pour tous les Canadiens sans tenir compte du montant de l'emprunt ni des circonstances dans lesquelles devrait se faire le remboursement.

J'ai certaines observations à soumettre aux membres de la Chambre qui tous songent à protéger leurs commettants contre l'usure. Je suis homme d'affaires. L'entreprise que je dirige est petite, il est vrai, et par le fait même je ne suis guère au courant des méthodes de la haute finance ni des transactions financières qui sont parfois nécessaires pour lancer une entreprise industrielle importante. Mon entreprise est modeste et je traite presque exclusivement avec des gens ordinaires qui ont l'habitude de faire avec moi des affaires qui ne comportent que de très petites sommes d'argent.

On me pardonnera, je l'espère, monsieur l'Orateur, de m'estimer capable dans une certaine mesure d'exposer sur le sujet le point de vue des chefs de petites entreprises. C'est le groupe dont je fais partie. On me pardonnera peut-être d'essayer d'expliquer la manière de voir du travailleur ordinaire qui, en fait, est mon meilleur client, celui avec qui j'ai ordinairement des relations politiques et qui est en réalité le type représentatif des bons citoyens canadiens qui sont mes amis et mes commettants.

Je dois avouer que le premier point qui m'inquiète dans ce bill,—et mon inquiétude se rencontre, j'en suis sûr, chez tous ceux qui, députés ou autres, sont de modestes hommes d'affaires comme moi,—c'est l'effet que peut produire pareille mesure sur la capacité du citoyen ordinaire d'emprunter de l'argent. Je me rends compte qu'il ne s'agit pas uniquement du pouvoir ordinaire d'emprunt de l'ouvrier. Il ne fait aucun doute que la question est importante pour certains exploitants de petit commerce, en particulier pour ceux qui possèdent un nouveau commerce,

modeste et non encore bien établi, que pour l'ouvrier moyen.

Dans l'état actuel de nos mœurs, le crédit joue un rôle très important. Je pourrais aller plus loin et dire que le crédit est l'élément le plus important de la vie économique de la classe ouvrière, et ne le cède en importance qu'à la conservation de l'emploi même. Qu'on consente un crédit ou qu'il s'agisse d'argent obtenu au moyen d'un plan de financement, c'est une seule et même chose pour nous. Que je consente un crédit à un client ou qu'il emprunte de l'argent pour me payer, il n'y a pas de différence. La portée du présent bill pourrait influer sur ma décision de faire des affaires ou non avec un client. Évidemment, en certains cas, je ne veux effectuer aucune transaction avec lui s'il n'a pas l'argent comptant, ou dans d'autres cas, il ne peut faire des affaires avec moi si je ne puis moi-même obtenir le crédit voulu pour donner suite à la transaction d'affaires à laquelle nous songeons.

Ma dernière observation, je pense, nous conduit au cœur même du problème, un problème que soulève toujours l'examen de toute mesure législative relative à l'intérêt. Il importe d'offrir ou de maintenir de l'encouragement à ceux qui ont de l'argent afin qu'ils en prêtent à ceux qui en ont besoin. En d'autres termes, les gens qui ont de l'argent ne veulent pas le prêter à moins qu'ils ne soient récompensés de permettre à un autre de s'en servir. Les gens peuvent faire des placements dans toutes sortes d'entreprises, mais il va sans dire que le but est toujours le même, faire un profit. Si l'on veut qu'il y ait de l'argent à emprunter, il faut que le prêteur ait la garantie d'un profit, et il cherche à faire le plus gros profit possible.

Un des éléments importants qui contribuent à fixer le montant du profit qui a cours dans les transactions de prêt est sans doute le taux d'intérêt. Le taux d'intérêt est fixé jusqu'à un certain point comme le prix d'autres produits et il s'agit d'obtenir un prix fort tout en attirant une grande clientèle. L'emprunteur voudrait obtenir son argent pour rien et entre cette attitude et le désir de réaliser d'importants bénéfices, il faut s'entendre sur un taux d'intérêt acceptable aux deux parties avant que le prêt soit consenti ou obtenu.

Le but du bill que nous étudions aujourd'hui n'est pas de fixer un taux d'intérêt pour tous mais il établit un taux maximum qui peut être exigé ou payé. Si nous devons juger intelligemment de la valeur du bill proposé, nous sommes forcés de tenir compte

[M. Skoreyko.]

d'éléments qui influent sur les taux d'intérêt. Comme pour les autres produits qui sont vendus et achetés, les fluctuations du marché entrent en ligne de compte dans le marché de l'argent. D'habitude, une surabondance de marchandises dans un magasin entraîne des ventes au rabais. Dans le domaine de la finance, lorsque de fortes sommes d'argent sont à la disposition d'emprunteurs, ordinairement le taux d'intérêt aura tendance à baisser.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en pareils cas, le prêteur est lui-même un emprunteur, de sorte que nous devons tenir compte non seulement des disponibilités qu'une compagnie de finance, par exemple, se trouve à avoir durant une année en particulier, mais des disponibilités qu'a aussi son fournisseur de fonds. Parfois le montant d'argent disponible dans le domaine du financement des biens de consommation n'est pas suffisant pour répondre à la demande d'achats à crédit en notre pays à une période donnée, et cette pénurie relative des sources secondaires d'approvisionnement exerce une pression inflationniste sur le taux d'intérêt dans tout le secteur en cause. Je ne prétends pas être économiste, mais j'ai quelque expérience et je sais dans quelle situation se trouvent mes amis et commettants quand ils ne peuvent obtenir le crédit qu'il leur faut en telle ou telle circonstance.

La pénurie de sources secondaires d'argent peut entraîner une hausse du taux d'intérêt. De plus, quand les bailleurs de fonds ordinaires qui alimentent les achats à crédit de biens de consommation ne peuvent suffire à la demande, de nouveaux bailleurs de fonds peuvent pénétrer en ce domaine. En d'autres mots, on a trop recours alors aux amis, aux parents, aux prêteurs sur gages ou peut-être au pauvre épicier du coin qui, aux moments où ses sources ordinaires de crédit tarissent un peu ne peut percevoir les comptes de ses clients au rythme usuel.

Analogue à la question des montants d'argent disponibles de façon générale, il y a la question du nombre des bailleurs de fonds. D'après un principe bien connu de l'organisation des marchés, d'ailleurs un des principes auxquels nous adhérons le plus fermement, une saine concurrence joue un rôle décisif dans l'abaissement des prix. Par conséquent, la concurrence dans le domaine des prêts est un élément important dans le maintien des taux d'intérêt à un bas niveau. Il y a toujours une limite naturelle au montant de l'intérêt que quelqu'un consentira à payer aux sociétés de prêts ou de finance établies. Les diverses compagnies ou sociétés de l'industrie de la finance se livrent entre elles une vive concurrence. Elles veulent toutes faire des affaires et une pression naturelle maintient

les taux d'intérêt à un bas niveau. Cette pression s'inspire du même principe que celui de la vente, soit de chercher à attirer un plus grand nombre de clients que son concurrent en offrant ses marchandises à meilleur marché. Appliqué au domaine de l'argent, ce principe signifie simplement que les gens qui désirent emprunter marchandent l'argent de la même façon qu'ils marchandent toute autre marchandise. Ils cherchent à obtenir les taux d'intérêt les moins chers.

Outre la concurrence au sein de l'industrie même, il y a celle que j'appelle irrégulière ou venant de sources occasionnelles, c'est-à-dire les parents ou amis, ou les prêteurs occasionnels. De telles sources irrégulières d'approvisionnement jouent un rôle plus important quand la pénurie d'argent devient évidente ou quand la cherté de l'argent provenant des sources régulières semble disproportionnée aux avantages que l'emprunteur croit devoir retirer de l'emprunt.

Jusqu'ici, je me suis borné à parler de la concurrence entre les prêteurs comme d'un élément de réduction des taux d'intérêt, mais il faut naturellement considérer l'autre côté de la médaille, soit la demande d'argent ou peut-être la concurrence que se font les emprunteurs à l'égard de l'argent. Chez les Canadiens, la courbe des dépenses varie presque autant que celle de la température. Parfois on se précipite pour acheter à crédit des biens de consommation; à d'autres moments, ce genre d'argent n'est peut-être pas aussi recherché, mais on demande beaucoup de fonds pour le développement des petites entreprises, ou comme placements dans ces entremises, ou encore pour la mise à exécution d'une idée nouvelle ou une expansion industrielle possible.

Le point que j'essaie de démontrer est celui-ci. Non seulement la demande peut être forte de la part d'une catégorie d'emprunteurs, autrement dit une vive concurrence se livre à l'égard d'une forme de prêts, mais aussi il peut y avoir une demande d'autres sortes de prêts. Par conséquent, la concurrence que les prêteurs, considérés comme emprunteurs, peuvent se livrer à l'égard de leur source d'approvisionnement, peut exercer un effet inflationniste sur le taux d'intérêt qu'ils doivent verser; naturellement on ressent cet effet dans tout le domaine en cause.

Je crois en avoir suffisamment dit à propos de la demande et de la concurrence, en tant que facteurs d'inflation ou de déflation influant sur le taux d'intérêt. Somme toute, ce sont habituellement des éléments de base, dont le public se rend à peine compte. L'élément le plus important aux yeux du public est ce simple mot "risque". Il est certain que si l'intérêt est destiné à récompenser celui qui permet à un autre d'utiliser son argent, une partie de cet intérêt au moins doit constituer la récompense du risque que prend le prêteur de perdre son argent. Lorsqu'il s'agit d'une transaction particulière, le montant de la récompense, sous forme d'intérêt, fixe la limite du montant du risque que le prêteur prend. Autrement dit, il s'agit en somme de cette petite manœuvre par laquelle la banque, la société de finance ou un ami, se décide à me prêter de l'argent ou non.

Pour les fins de la discussion, j'appellerais cela un élément de risque immédiat. Il s'agit d'un risque immédiat en ce sens que c'est l'élément le plus important qui détermine si oui ou non je puis emprunter de l'argent à un moment donné. Je dois dire que la seule chose qui m'embarrasse dans le bill à l'étude c'est que le taux maximum d'intérêt que nous fixerions arbitrairement ne tendrait guère à stimuler comme il convient un prêteur à prêter de l'argent à mes commettants ou à qui que ce soit, à un moment et pour un but donnés qui pourraient être très bons et très sensés à ce moment-là. Autrement dit, il pourrait arriver qu'on ne puisse obtenir de l'argent au moment où on en aurait besoin. Il m'afflige de penser qu'un de mes amis pourrait avoir à payer des taux d'intérêt plus élevés que ceux qui sont mentionnés dans le présent bill, mais il m'afflige davantage de penser que je pourrais les empêcher tout à fait d'obtenir l'argent dont ils pourraient avoir un besoin urgent. Je ne veux pas en dire davantage là-dessus. Je suis sûr que nous connaissons tous des situations où un taux d'intérêt très élevé importe beaucoup moins que le fait d'être capable d'obtenir de l'argent d'une façon ou d'une autre.

C'est là évidemment l'élément de risque qui entre en ligne de compte dans une transaction donnée, et qui influe directement sur le taux d'intérêt fixé pour cette dite transaction. Le risque, cependant, influe de façon générale sur le taux d'intérêt visant toute catégorie d'emprunt. Il y a toujours des pertes. Ces pertes, absorbées par les établissements de prêts, font partie des frais d'exploitation de ces institutions. Elles constituent des dépenses, au même titre que les salaires des commis ou le loyer des bureaux. En tant que dépenses d'exploitation, elles doivent être absorbées par le prix de vente du produit. Par conséquent chaque emprunteur doit payer en partie pour les pertes dans sa catégorie puisqu'elles sont calculées dans le prix. Cela signifie que l'intérêt subira des fluctuations suivant l'état des pertes enregistrées dernièrement dans sa catégorie d'emprunt.

Le risque est si important,—c'est un élément direct et un élément prépondérant,—que les institutions de prêt sont classées d'après

le genre de risques qu'elles courent. En d'autres mots, l'une peut prêter aux maisons de commerce, l'autre sur hypothèque et d'autres encore peuvent avancer des fonds pour l'achat d'automobiles seulement. Il est facile de voir pourquoi la fixation arbitraire d'un intérêt maximum me gêne, puisque le risque est un élément si important dans l'établissement du taux d'intérêt.

Il serait peut-tre utile de s'arrêter quelques instants sur les éléments du risque, tels que l'échéance de l'emprunt. Il est évident que plus la période d'échéance est éloignée, plus il y a de risques que l'emprunteur tombe malade ou perde son emploi ou ait des malades dans sa famille. En fait, les prêts à long terme semblent modifier presque entièrement les éléments du risque. Puisqu'il est si difficile de déterminer ce qui pourrait arriver, un bon moyen de parer aux nouvelles conditions c'est d'essayer d'entourer le prêt de toute la sécurité possible. La sécurité n'est naturellement qu'un moyen de diminuer le risque et plus la sécurité est grande, plus il est aisé d'emprunter à un taux d'intérêt bas.

J'estime que je ferais perdre son temps à la Chambre, monsieur l'Orateur, si je m'engageais dans une étude approfondie des prêts à long terme et fortement garantis. Le bill que nous étudions ne toucherait en réalité que les emprunteurs qui contractent des emprunts à court terme et qui n'offrent que peu ou pas de garantie. Dans cette catégorie, je suppose que ceux qui s'occupent du financement des automobiles et des prêts personnels forment les deux groupes les plus importants de prêteurs réguliers. Il y aurait, évidemment, une multitude de prêteurs non organisés qui seraient également touchés.

A propos du financement des automobiles, je pense que nous devrions en réalité prendre en considération d'autres lois qui entrent en ligne de compte et qui régissent les taux d'intérêt. En Alberta, comme dans plusieurs provinces, nous avons une loi sur les ventes sous condition. La disposition la plus importante de cette loi concernant ce sujet, c'est celle qui restreint les mesures qu'on peut prendre en vue de la perception. La loi dit simplement que si la société de finance reprend possession d'une automobile, elle ne pourra plus par la suite exiger d'autres versements de la part de l'emprunteur ou de l'acheteur. Si l'automobile n'est plus en état de servir au moment où elle est reprise, le prix de vente peut ne pas égaler le solde qui est dû et quelqu'un subit une perte. Ce n'est là qu'un autre facteur de risque. J'estime franchement que le bill que nous étudions aurait pour effet immédiat d'augmenter le versement initial exigé sur la vente non seulement des automobiles mais encore sur la vente des camions, des tracteurs, des mobiliers, et le reste.

[M. Skoreyko.]

Je ne voudrais pas m'aventurer dans la question compliquée de savoir si oui ou non les gens doivent tant acheter à tempérament. A eux de décider. Je suis sûr que les habitants de ma circonscription sont adultes, intelligents, et capables de mener leur barque. S'ils veulent payer un premier versement plus important pour leur voiture, ils le peuvent. S'ils ne peuvent se le permettre, notre mesure pourrait les empêcher d'acheter des biens matériels quand ils le désirent. Je ne crois pas exagérer en disant qu'à cause de la mesure que nous prenons ici, ils devront peut-être continuer à conduire une vieille voiture ou à vivre dans une vieille maison, ou à ne pas remplacer de vieux meubles. Nous serions alors allés à l'encontre de nos propres buts et il se pourrait qu'un de mes commettants m'en veuille de l'initiative que j'ai prise.

Je veux protéger mes commettants autant que je le peux. Je veux les aider par tous les moyens possibles. Toutefois, je crains un peu que ce bill n'offre toute la protection voulue et qu'il ne suscite des obstacles du genre dont j'ai parlé. A mon avis, nous devons tenir compte de notre sauvegarde principale, le bon sens du Canadien moyen. L'idée qu'il se fait de ce qu'il veut ou de ce dont il a besoin peut ne pas correspondre à la mienne. Nous pouvons tous nous surprendre à penser que nos voisins manquent de sagesse, bien des fois, dans la façon dont ils dépensent leur argent. J'ai des amis qui, à mon avis, dépensent trop en équipement sportif. Ils ne font pas un versement initial suffisant. D'autre part, voilà ce qui plaît dans un pays libre. Nous pouvons même jeter notre argent par les fenêtres, si cela nous plaît. Nous devons nous hâter bien lentement dans cette question. Nous ne voulons pas que la protection aboutisse à une restriction inutile de la liberté. Voilà un point qui mérite qu'on s'y arrête.

(Texte)

M. Adrien Meunier (Papineau): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue). Il y a plusieurs années que l'honorable député propose un projet de loi semblable à la Chambre et je crois comprendre que lorsque l'honorable député emploie le mot "intérêt" dans la rédaction du projet de loi, il veut dire commission, courtage, frais d'enquête et autres frais, car dans toutes ces transactions de financement de biens meubles, les sociétés de financement prennent tous les moyens à leur disposition pour faire retomber leurs frais de perception sur le dos des emprunteurs. Dans quelques instants, je pourrai vous donner quelques exemples à ce sujet.

Le projet de loi à l'étude demande de fixer un taux d'intérêt maximum dans les transactions de consommateurs avec leurs créanciers au sujet des ventes à termes.

La loi sur l'intérêt est de la compétence du gouvernement fédéral en vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Cependant, il ne faut pas oublier ni perdre de vue que le droit de propriété et le droit civil relèvent des provinces et qu'elles seules ont droit de légiférer en cette matière.

Cependant, comme le taux d'intérêt ne touche aucunement le droit de propriété des individus, je crois que ce serait rendre service aux consommateurs que de fixer un taux d'intérêt pour les transactions commerciales concernant la vente à tempérament.

Dans la province de Québec, un chapitre de nos lois, qui est en vigueur depuis 1947, régit la vente à tempérament. Cette loi édicte que le vendeur doit exiger de l'acheteur, comme premier versement, un certain montant comptant, et le taux d'intérêt est fixé à ¾ p. 100. Cependant, cette loi ne s'applique qu'en matière de ventes commerciales au détail et n'excédant pas, dans chaque cas, la somme de $800.

Cette loi comporte plusieurs exceptions, car elle ne s'applique pas dans le cas des achats, pour en énumérer que quelques-uns, des bateaux, des instruments aratoires, des machines fixes et des voitures automobiles.

Malheureusement pour les consommateurs du Québec, cette loi de vente à tempérament n'est pas observée intégralement, car nous voyons encore de la réclame et de la publicité dans nos grands magasins à rayons tendant à inciter l'acheteur à procéder de cette façon en lui indiquant qu'il n'a aucun versement initial à faire, puisqu'on écrit en gros caractères: "No down payment".

Cette loi provinciale ne comporte aucune sanction pour le vendeur qui en enfreint les dispositions et c'est pour cette raison qu'elle est quasi inopérante.

Nous savons que pour ces ventes impliquant des montants moyens, on fait des charges pour comptabilité et administation et l'on trouve le moyen d'éluder et de contourner la loi. Les ventes pour des montants moyens auxquelles je viens de faire allusion comprennent les lessiveuses, les réfrigérateurs, les radios, les appareils de télévision et certains meubles pour lesquels les charges que les magasins font semblent déraisonnables; toutefois, étant donné que le montant d'achat est restreint, l'acheteur finit, à force de persévérance, par solder ce qu'il doit.

Cependant, monsieur l'Orateur, il est une sphère où le taux d'intérêt est excessif, encombrant et usuraire; c'est celle de la vente des automobiles, parce que l'objet financé a alors une plus grande valeur et un prix plus élevé.

Selon la statistique, environ 70 p. 100 des achats d'automobiles sont financés et, au 31 décembre 1957, les sociétés de finance avaient financé des automobiles pour une valeur de 639 millions de dollars. Dans ma pratique du droit, j'ai constamment affaire à ces sociétés rapaces et usuraires, et je crois qu'il est dans l'intérêt du peuple canadien qu'on mette à jour et qu'on étale un peu leur façon de procéder.

D'abord, il y a concurrence entre ces sociétés de finance et, depuis environ deux ans, elles font une sollicitation pressante chez les vendeurs d'automobiles pour avoir leur clientèle. De fait, pour transiger avec les vendeurs d'automobiles, elles conviennent de leur donner une commission de 25 p. 100 sur les automobiles neuves et de 15 p. 100 sur les automobiles usagées, pour tout montant financé en vertu du contrat de vente, mais cette commission n'est payable que lorsque l'acheteur a fait son dernier paiement. En plus de faire de la sollicitation chez les vendeurs d'automobiles, elles en font dans les revues, à la radio et par la voix des journaux. On dirait, en lisant leurs annonces qu'elles veulent rendre service à ceux qui veulent transiger avec elles. Elles se montrent bonnes concurrentes et attirent la clientèle par des annonces alléchantes. Pourtant, elles chargent quelquefois un taux d'intérêt allant jusqu'à 25 p. 100, sous prétexte que les frais de recherches, d'enquêtes et de commission sont considérables.

De plus, j'affirme que ce taux d'intérêt va jusqu'à 35 p. 100 dans certains cas, lorsqu'il s'agit d'une opération de re-financement. Je vais vous donner un exemple de ce que j'avance. Supposons le cas d'un acheteur qui a financé son automobile pour une période de 18 mois, pour laquelle on lui a chargé, disons, $200 de frais de finance. Cet acheteur se trouve, à un moment donné, en difficultés financières et veut faire prolonger ses paiements sur une période de 24 mois ou 30 mois, au lieu de 18 mois. On lui charge alors un autre montant additionnel de finance pour la période demandée, en se basant sur la balance due, laquelle comprend déjà les premières charges de finance. En ce cas, l'acheteur paie intérêt sur le premier montant d'intérêt qu'on lui avait chargé.

D'autres compagnies sont encore plus audacieuses. Lorsque l'acheteur signe son contrat, on lui fait signer en même temps, chez

le vendeur d'automobiles, un billet qui correspond au même montant que celui du contrat, et le vendeur d'automobiles transporte les deux effets de commerce, soient le billet et le contrat, à la société de finance. Si l'acheteur remet l'automobile, on ne lui en crédite pas la valeur au moment de la remise pour ne lui réclamer que la différence, mais on vend l'automobile et la compagnie de finance poursuit l'acheteur sur billet, à titre de détenteur régulier, en vertu de la loi des lettres de change, et l'acheteur n'a qu'à payer.

Tous ces exemples, monsieur l'Orateur, démontrent que le gouvernement doit faire quelque chose pour protéger l'acheteur qui est obligé d'acheter à tempérament. Ces compagnies de finance ne sont astreintes à aucun contrôle et font la pluie et le beau temps. Je crois que le gouvernement devrait étudier leur façon de procéder et mettre un frein à leur sagacité et à leur appétit.

L'honorable député d'Assiniboïa disait tout à l'heure que ces compagnies de finance paralysaient l'économie du pays par suite des méthodes qu'elles employaient. En effet, beaucoup d'acheteurs connaissent des difficultés financières parce que ces sociétés de finance leur font payer ce qu'ils ne doivent pas. Je comprends que les gens soient obligés d'emprunter mais si, à cause de circonstances particulières, ils sont obligés de le faire, le gouvernement se doit de les protéger contre les profiteurs qui n'ont ni cœur ni âme.

Il y a quelques années, monsieur l'Orateur, les compagnies de finance adoptaient une certaine ligne de conduite mais, aujourd'hui, la concurrence, la sollicitation et la publicité sont tellement fortes qu'elles ne savent pas où s'arrêter. Je suis d'avis que le gouvernement devrait agir et mettre un frein à leur appétit.

Nous avons dans nos statuts, depuis 1956, une loi qui régit les petits prêts ne dépassant pas $1,500. Lorsque cette loi a été adoptée, nous avons entendu des représentants de ces sociétés, au comité de la banque et du commerce, se plaindre du sort qui leur était fait et affirmer qu'ils ne pourraient continuer leur commerce. Ces sociétés ont continué leurs opérations financières depuis ce temps au bénéfice des emprunteurs, et aucune d'elles n'a fait faillite ni fermé ses portes.

Si le gouvernement d'alors, après enquête, a légiféré dans le bon sens pour le bien-être du peuple du Canada et de l'emprunteur, je me demande pourquoi il n'agirait pas de la même façon pour ce qui a trait au taux d'intérêt des grosses compagnies qui étouffent les emprunteurs.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'on pourrait instituer un comité,—on a déjà institué le comité de la banque et du commerce,—et je partage l'avis du député d'Assiniboïa (M. Argue) qui a suggéré que cette loi soit soumise au comité de la banque et du commerce afin qu'on puisse y interroger les représentants de ces compagnies sur les profits qu'elles font et entendre les unions des emprunteurs, de même que les gens intéressés, tels que les vendeurs d'automobiles. Je suis convaincu que le comité, dans son rapport, suggérerait qu'on présente à la Chambre une loi du genre de celle qui a été adoptée dans le cas de la loi sur les petits prêts, en 1956, loi qui protégerait le peuple du Canada.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, j'appuie fortement ce bill modifiant la loi sur l'intérêt. On l'explique comme ceci:

> Dans son texte actuel, l'article 2 n'établit aucune restriction quant au taux d'intérêt en dehors de ce qui est prévu par statut. L'amendement limite le taux à douze pour cent.
>
> L'article en question déclare présentement ce qui suit:
>
> "2. Sauf disposition contraire de la présente loi ou de toute autre loi du Parlement du Canada, une personne peut stipuler, allouer et exiger, dans tout contrat ou convention quelconque, le taux d'intérêt ou d'escompte qui est arrêté d'un commun accord."

Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'attirer votre attention sur les benfaits des caisses populaires, qui sont plus souples que toute autre entreprise financière vis-à-vis leurs emprunteurs. Les caisses populaires font également un travail éducatif et moral en greffant à leur activité, par exemple, la lutte contre la mauvaise littérature.

Il y a aussi les caisses d'établissement rural, mises sur pied par le clergé du Québec et l'UCC, qui prêtent à un taux d'intérêt très bas aux fils de cultivateurs désireux de s'établir sur une ferme; elles complètent, pour ainsi dire, le crédit agricole provincial. Le crédit agricole provincial de Québec prête également à un taux d'intérêt de 2½ p. 100, ce qui constitue un record mondial.

Le crédit est vital pour toute nation qui désire "se développer". Notre prospérité en dépend dans une large mesure. Un taux d'intérêt raisonnable permettrait à plus de Canadiens de satisfaire leurs besoins et augmenterait ainsi le pouvoir d'achat d'un plus grand nombre de nos concitoyens.

Je souhaite que la mesure à l'étude soit adoptée, ce qui permettrait d'obtenir des prêts à un taux d'intérêt raisonnable. Malheureusement, les taux d'intérêt sont élevés pour les catégories de gens à faible revenu, et faibles pour les catégories des gens à revenu élevé. Je dis que, à l'heure actuelle, l'écart est beaucoup trop prononcé.

Les prêts prennent plus d'importance au Canada, d'année en année, et un plus grand nombre de Canadiens s'en prévalent chaque année. L'ouvrier est sans cesse dévoré par ces requins de la finance.

Le gouvernement fédéral, si possible, devrait exiger des sociétés de finance et des entreprises commerciales qu'elles indiquent aux emprunteurs, ou à ceux qui achètent à tempérament, le taux annuel exigé à l'égard de chaque transaction.

Souvent, certaines sociétés de prêts, comme on le disait tout à l'heure, exploitent le peuple par une réclame trompeuse. La pratique de certaines sociétés d'exiger un intérêt mensuel à l'égard des prêts et des achats à tempérament n'indique pas à l'acheteur ou à l'emprunteur le taux véritable d'intérêt qu'il doit payer. Souvent ceux qui recourent à ces prêts ne sont pas très au courant des méthodes commerciales, et certains emprunteurs ne se rendent pas compte que le montant qu'ils ont emprunté diminue constamment, mais que le taux d'intérêt reste toujours le même.

Il est également vrai qu'un grand nombre de personnes qui empruntent de ces sociétés de petits prêts représentent des risques pour ces derniers et qu'elles se protègent indirectement en chargeant un taux d'intérêt élevé, afin de compenser les pertes qu'elles peuvent subir.

Monsieur l'Orateur, certaines réclames de ces sociétés de prêts sont révoltantes; par exemple, on voit souvent quelque chose comme ceci: "Nous vous avancerons de l'argent simplement sur votre signature; nous ne vous poserons aucune question."

Monsieur l'Orateur, les caisses populaires ont déjà accompli des merveilles et secouru des milliers de pères de famille qui, autrement, auraient été victimes de ces sociétés de prêts qui chargent un taux d'intérêt trop élevé. Sept sur dix de ceux qui empruntent des sociétés de prêts sont des ouvriers. Voilà pourquoi je suis en faveur de ce bill qui propose une diminution du taux d'intérêt, c'est-à-dire, une limitation du taux d'intérêt.

La limitation du taux d'intérêt sauverait des milliers de dollars aux Canadiens. Ces sociétés prêtent des centaines de milliers de dollars. Ces montants fabuleux comprennent l'achat d'automobiles, de téléviseurs, de réfrigérateurs, et de mobiliers. Et qui achète ces articles par l'intermédiaire de ces sociétés de prêts? L'ouvrier, en grande majorité, c'est-à-dire, le Canadien moyen. L'achat d'automobiles représente la plus grosse somme. Savez-vous qu'environ 85 p. 100 des Canadiens achètent leur automobile à tempérament? Or l'auto appartient à l'acheteur lorsque ce dernier a versé à la société prêteuse le dernier paiement. Autrement dit, la voiture peut lui être enlevée s'il néglige de verser ses paiements. Ce genre d'entreprises est très lucratif et s'étend d'un océan à l'autre, et leur importance, ainsi que leur nombre, augmentent d'année en année.

Il serait avantageux, il me semble, que l'État encourage les caisses populaires en leur accordant, dans tous les cas, le même genre de garantie qui est actuellement accordée aux banques à charte, afin de les placer sur un pied d'égalité avec les banques à charte dans le domaine des prêts aux consommateurs ordinaires.

Permettez-moi, ici, monsieur l'Orateur, d'ouvrir une parenthèse et de vous mentionner les bienfaits des sociétés coopératives à travers le pays. Premièrement, elles éliminent l'intermédiaire onéreux, tout en prêtant à un taux d'intérêt légitime et normal.

Que de services économiques peuvent être organisés et fonctionner de manière à donner pleine satisfaction, tout en supprimant les trois quarts des frais inutiles qu'entraîne l'intermédiaire coûteux d'aujourd'hui. Deuxièmement, elles rendent de grands services sociaux tant à la classe ouvrière qu'à la classe agricole. Troisièmement, elles sont une centrale de propagande et d'éducation. Comme je le disais tout à l'heure. Les caisses populaires sont essentielles et vitales dans le rouage économique actuel de notre pays. Chez elles, le capital humain passe avant le capital argent.

Je lisais dernièrement, monsieur l'Orateur, dans le journal *Le Droit*, d'Ottawa, un article intitulé:

L'excès de crédit est à redouter.

En soi, le crédit n'a rien de mauvais; il est même nécessaire en certains cas, lorsqu'il permet l'achat de choses essentielles ou très utiles,—une maison, par exemple. C'est l'excès de crédit qu'il faut craindre...

...et le taux d'intérêt trop élevé qu'exigent certaines compagnies de prêts.

Des nouveaux mariés peuvent aujourd'hui meubler tout un appartement sans payer un seul sou comptant; on leur accorde jusqu'à 36 mois pour payer leurs meubles! Plusieurs n'ont pas encore terminé leurs paiements lorsqu'arrive le deuxième enfant.

En mai dernier, "on a publié," avant le "mois des mariages", des chiffres révélateurs sur la situation financière des couples qui se marient aujourd'hui. Sur 368 fiancés interrogés au cours d'une enquête, 5% n'avaient aucune économie, 51% avaient moins de $500 en banque et 86% avaient moins de $1,000. Seulement 57 fiancés sur 368 avaient $1,000 ou plus en banque ou en caisse. On serait porté à lire "financés" au lieu de "fiancés".

Sans doute est-il nécessaire, comme nous l'avons dit, d'acheter à crédit en certaines circonstances. Mais nombre de gens en abusent; au lieu de vivre "avec" les salaires qu'ils vont recevoir. Ils n'ont pas cultivé dans leur jeunesse la belle vertu de la prévoyance. Les caisses populaires, incidemment, font un beau travail d'éducation en ce sens; plusieurs écoles ont maintenant leur "sou scolaire", qui habitue les enfants à l'épargne.

Monsieur l'Orateur, l'attitude des banques à l'égard des caisses populaires constitue une véritable persécution, à mon sens.

Les caisses avaient obtenu des banques que les chèques tirés sur les caisses soient

échangés sans autres frais que la commission régulière de ¼ ou ⅛ p. 100, taux d'échange qui s'applique à toutes les banques.

Jusqu'au 2 janvier, les banques et les caisses populaires partageaient cette commission. Aujourd'hui, non seulement les banques la gardent pour elles, mais encore, elles imposent 5c. de frais pour tout chèque venant d'un sociétaire de caisse.

Ces sociétaires se chiffrent par plus de 2 millions au Canada, compte tenu de ceux des *Credit Unions*. Au Québec, 1,260 caisses populaires ont constitué une fédération, celle de Lévis. A elle seule, cette fédération groupe 1 million de sociétaires. A ces chiffres peuvent s'ajouter les sociétaires de la petite fédération de 15 caisses de Montréal.

Dans une déclaration aux journaux de Montréal, M. Lamarche a estimé à 890,000 dollars les frais d'exploitation des caisses, par suite de la nouvelle attitude des banques.

Pour justifier leur attitude, les banques invoquent l'augmentation de leurs propres frais. La fédération a offert aux banques de payer cette augmentation. Son offre a été accueillie par un éclat de rire.

A cette première difficulté, les banques en ont ajouté deux autres. Elles exigent maintenant 70c. par 1,000 dollars en billets de banque que les caisses vont chercher chez elles, et 50c. par 100 dollars pour les pièces de monnaie.

Monsieur l'Orateur, à mon sens, cette mesure contraste avec le travail d'éducation populaire des caisses et l'apport financier qu'elles constituent pour les banques. Les caisses de la fédération ont habituellement en dépôt dans les banques une somme qui varie de 15 à 25 millions de dollars. Cet argent ne rapporte à peu près rien en intérêt et constitue donc un actif pour les banques.

Notez bien, monsieur l'Orateur, que je ne parle pas ici au nom des institutions financières ou au nom des caisses populaires. Je fais bien humblement à la Chambre des suggestions. Pour contourner ces difficultés, les caisses populaires et les *Credit Unions* du Canada devraient, si possible, fonder une banque à charte pour faciliter leurs transactions, même s'il faut modifier les lois provinciales, ou si les lois ne peuvent être modifiées, les caisses pourraient contourner la difficulté en transigeant avec une banque fondée par certains sociétaires à titre privé.

D'ici la solution du problème, on tente des expériences en certains endroits. Ainsi, à Joliette, ville de la circonscription fédérale de Joliette-L'Assomption-Montcalm, que j'ai l'honneur de représenter ici à la Chambre, les caisses populaires ont convenu d'échanger mutuellement leurs chèques.

Ailleurs, à Québec, par exemple, d'importants marchands et de grosses entreprises financières sont venus d'eux-mêmes au secours des caisses en y ouvrant des comptes et en y échangeant les chèques qu'ils reçoivent des clients, sociétaires des caisses.

L'importance des services rendus par les caisses s'accentue lorsqu'on sait que 452 villages et petites localités du Québec ne possèdent aucune succursale de banque à charte. Leur seul moyen de transaction financière et leur seul centre d'épargne sont donc les caisses.

Voici la situation de la fédération des caisses populaires de la province de Québec, au 30 novembre 1958, de même que la situation de chaque union régionale pour la même période:

Nombre de sociétaires:	1,060,666
Nombre d'emprunteurs: ..	165,533
Prêts en cours au 30 novembre:	285,677,111
Total des réserves:	$ 24,075,246

Comme vous pouvez le constater, monsieur l'Orateur, les caisses populaires sont réellement populaires. La région de Joliette est peut-être une des plus développée de la province car d'après la statistique, le montant de dépôt à l'épargne, par famille, dépasse $1,000.

J'encourage ici les caisses des autres régions de la province de Québec à imiter l'exemple de la ville de Joliette, c'est-à-dire de la circonscription fédérale de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer, permettez-moi, ici, de dire un mot de la caisse régionale Desjardins de Joliette, société régie par la loi des syndicats coopératifs de Québec, et de vous exposer sa situation au 31 août 1958:

ACTIF:	
Placements sur obligations, ..	$1,941,578.84
Placements divers, ...	83,350.00
Actions aux unions régionales ou caisses centrales, ...	925.00
PRÊTS:	
Reconnaissances de dette, ...	29,772.75
Hypothèques, ...	60,900.00
Coopératives, ...	49,450.00
Fabriques et communautés religieuses, ...	67,750.00
Municipalités et commissions scolaires	177,500.00
Immeubles, ...	31,600.00
Inventaires (mobilier, etc.), ..	13,365.00
Caisse au 31 août 1958, ...	927,838.01
TOTAL DE L'ACTIF:	$3,384,030.02
Dépenses, ...	$ 26,078.27
Intérêts payés, ...	52,185.92
TOTAL:	$ 78,264.19
GRAND TOTAL:	$3,462,294.21

Monsieur l'Orateur, il faut encourager tous les Canadiens, quels qu'il soient, à s'enrégimenter dans les caisses populaires. Les Caisses populaires ont fait leur preuve. Elles ont eu, au début de leur fondation, à surmonter des difficultés énormes. Présentement, les caisses populaires de la province de Québec ont des difficultés avec les banques à charte. J'encourage la population de la province de Québec à encourager les caisses populaires et à les aider, afin que ces institutions financières indispensables aux Canadiens moyens, indispensables aux ouvriers et aux cultivateurs, continuent à faire du bien et à travailler dans l'intérêt du Canadien moyen.

Monsieur l'Orateur, il est bien malheureux que cette situation existe présentement. Les banques ont leur rôle à jouer dans la société. Les banques à charte rendent d'immenses services à la société, mais les caisses populaires sont indispensables à la société. Je dirais même qu'elles rendent plus de services, toutes proportions gardées, que les banques peuvent en rendre, car les caisses populaires tiennent compte également des valeurs morales. La ville de Joliette a pris une expansion extraordinaire depuis quelques années. Cela est dû, en partie, aux prêts qui ont été accordés aux ouvriers. Pensez-vous, monsieur l'Orateur, que d'autres sociétés financières telles que les sociétés de prêts et même les banques, auraient fait confiance de la même manière aux ouvriers que l'ont fait les caisses populaires? Je ne le crois pas, parce que les caisses populaires, non seulement prêtent à un bas taux d'intérêt, qui est à la portée de tous les Canadiens, mais elles tiennent compte également de la valeur morale de ceux qui empruntent.

Je me joins ici à tous les mouvements qui ont protesté contre l'attitude des banques à charte et je demande encore une fois aux caisses populaires de continuer à tenir le coup et de travailler. Elles peuvent être assurées qu'elles auront l'entier appui du député actuel de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Je ne veux pas m'engager au nom de mes collègues, mais je suis assuré que d'autres, en cette enceinte, pensent comme moi et trouvent que les banques à charte ne sont pas de bonne foi et n'agissent pas dans l'intérêt du Canadien moyen en essayant de brimer les caisses populaires. Le peuple est aux côtés des caisses populaires, parce qu'elles sont plus rapprochées de lui que toutes autres entreprises financières.

Je termine en disant que j'appuie le bill proposé par l'honorable député d'Assiniboïa et je souhaite qu'il soit adopté.

(*Traduction*)

M. Gabriel Roberge (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien contre l'honorable député qui vient de se rasseoir, mais j'aimerais étendre un peu la portée de la discussion sur ce bill. Or, pour faire connaître à la Chambre ce que j'en pense, il serait bon que je donne lecture de l'article 2 de la loi actuelle, ainsi que de l'amendement proposé.

Voici l'article 2 du chapitre 156 des Statuts revisés du Canada:

Sauf disposition contraire de la présente loi ou de toute autre loi du Parlement du Canada, une personne peut stipuler, allouer et exiger, dans tout contrat ou convention quelconque...

J'aimerais souligner ici les mots "contrat ou convention". L'article continue:

...le taux d'intérêt ou d'escompte qui est arrêté d'un commun accord.

Voici maintenant comment se lirait l'article 2, une fois modifié:

Sauf ce qui est autrement prévu par la présente loi ou quelque autre loi du Parlement, nul ne peut stipuler, allouer ni exiger, sur quelque contrat ou convention, un taux d'intérêt supérieur à douze pour cent l'an, qu'on l'appelle intérêt ou qu'il soit réclamé comme escompte, déduction sur une avance, commission, courtage, frais d'hypothèque mobilière ou droits d'enregistrement, ou comme amendes, sanctions ou frais de recherches, défauts de paiement ou renouvellements ou autrement, et qu'il soit versé au prêteur ou par lui exigé, ou versé à quelque autre personne ou par elle exigé, et qu'il soit fixé et déterminé par le contrat de prêt même, ou, totalement ou partiellement, par quelque autre contrat ou document collatéral par lequel sont effectivement modifiés les frais, le cas échéant, imposés selon le contrat ou les conditions du remboursement de l'emprunt.

Je voudrais signaler que les mots "contrat ou convention" se trouvent dans cet article.

Si nous nous reportons à la loi actuelle, nous trouvons à l'article 3,—et les députés m'excuseront de trouver plus commode maintenant de continuer en français.

(*Texte*)

L'article 3 se lit comme il suit:

3. Sauf à l'égard des obligations qui existaient immédiatement avant le 7 juillet 1900, chaque fois que de l'intérêt est exigible par convention entre les parties ou en vertu de la loi, et qu'il n'est pas fixé de taux en vertu de cette convention ni par la loi, le taux de l'intérêt est de cinq pour cent par an.

Et je souligne de nouveau la présence dans l'article 3 du mot "convention".

Ceci m'amène, monsieur l'Orateur, à penser qu'il y a peut-être un doute quant à l'applicabilité de l'amendement que nous discutons actuellement et quant à la compétence du Parlement du Canada à ce sujet. L'honorable député de Papineau (M. Meunier) a signalé cet aspect et il a dit que, selon l'article 91, paragraphe 19 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral pouvait statuer sur l'intérêt de l'argent. Il

a également continué en citant l'article 92, paragraphe 13 qui stipule que:

Les provinces ont exclusivement le droit de légiférer quant à ce qui concerne la propriété et les droits civils dans la province.

Tous les honorables députés conviendront que le gouvernement central a le pouvoir de légiférer sur l'intérêt, pendant que les provinces ont seules le pouvoir de légiférer sur ce qui a trait à la propriété et aux droits civils.

A ce stade de mes observations, monsieur l'Orateur, il me faut référer au début de mon exposé, alors que je disais que l'article 2 de la loi sur l'intérêt souligne le mot contrat ou le mot convention et laisse l'intérêt à un taux non fixé, mais que l'article 3 de la même loi stipule que, lorsqu'il n'y a pas de convention, le taux de l'intérêt est de 5 p. 100 par an.

Conséquemment, lorsqu'il s'agit de contrats entre individus, un doute s'élève dans mon esprit et je me demande si le gouvernement central a le pouvoir de légiférer dans un cas semblable.

Comme vous le savez sans doute, monsieur l'Orateur, il existe diverses théories constitutionnelles. Il y a d'abord celle du champ inoccupé. Je constate toutefois que, dans ce domaine, certaines provinces ont déjà occupé ce champ, entre autres la province de Québec, comme l'a rappelé tout à l'heure mon honorable ami de Papineau. Lorsqu'il a traité des ventes à tempérament de la province de Québec, il a dit, de fait, qu'elles tombaient sous l'empire du code civil qui stipule aussi un taux d'intérêt de 9 p. 100 l'an pour une période allant jusqu'à 24 mois.

Il y a aussi un autre chapitre, dans notre code civil, qui concerne l'intérêt sur les prêts. Mais d'autres provinces ont également statué dans le domaine des ventes à tempérament, bien que je ne crois pas qu'elles l'aient fait pour ce qui a trait à l'intérêt d'une façon toute particulière, mais plutôt en ce qui concerne les ventes à tempérament ou de ventes à crédit.

Le chapitre 34 des *Statuts revisés du Nouveau-Brunswick*, 1952, intitulé "La loi sur la vente conditionnelle" ou, en anglais "Conditional sales act", comporte plusieurs dispositions qui sont absolument semblables à celles du code civil de la province de Québec.

La province d'Alberta a également légiféré dans le domaine des ventes à tempérament, et je réfère les honorables députés au chapitre 66 des *Statuts refondus de l'Alberta, 1955*, intitulés: "An Act respecting Agreements Relating to Sales on Time and to Cash Loans".

Monsieur l'Orateur, une étude des Statuts provinciaux révèle qu'au moins trois provinces ont légiféré en matière de vente à tempérament, de prêts à long terme ou à court terme, ou encore de prêts à intérêt. De plus, il y a aussi une autre théorie, soit celle des pouvoirs ancillaires. Un doute subsiste encore dans mon esprit et je veux en faire part à la Chambre.

Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, qu'en 1919, je crois, le Parlement fédéral légiférait en matière de faillites. Il y avait doute à ce moment-là, parce que la faillite empiétait sur les droits civils, la propriété et la compétence des provinces. Cette cause a été portée jusqu'au Conseil privé qui a déclaré que le gouvernement fédéral pouvait légiférer en la matière parce qu'il s'agissait de pouvoirs ancillaires.

Je ne doute pas, et je le répète, que le pouvoir central puisse légiférer sur ce qui a trait à l'intérêt. Mais cette législation peut-elle aller aussi loin que d'obliger les parties à ne pas excéder un taux d'intérêt maximum? C'est là qu'un doute me vient à l'esprit et je suis d'avis, à la suite de ce doute et des autres raisons qui ont été données à la Chambre, tout particulièrement par mon honorable ami de Papineau,—d'ailleurs, cette suggestion a été faite par le parrain même du projet de loi que nous étudions actuellement,—que tous les aspects de cette législation devraient faire l'objet d'une étude par le comité de la banque et du commerce.

Je n'ai aucun doute, pas plus que ceux qui siègent ici, que les compagnies de finance,—qu'il s'agisse de sociétés de petits prêts, de celles qui prêtent sur les automobiles ou en vertu de la loi sur les ventes à tempérament dans la province de Québec ou autres, comme le Nouveau-Brunswick et l'Alberta,—exigent des taux d'intérêt un peu élevés. Elles chargent également des frais de manutention et d'enquête souvent considérables contre lesquels il faut nécessairement protéger le public. Par ailleurs, je suis d'avis qu'il y a doute quant à la compétence constitutionnelle du Parlement fédéral et qu'il faut bien se garder d'empiéter dans le domaine provincial des droits civils et de la propriété. Conséquemment, pour cette raison et celles qui ont déjà été avancées par l'honorable député de Papineau et autres, je fais la proposition suivante:

(Traduction)

Pour tous les motifs que j'ai signalés, parce que j'ai des doutes sur la compétence qu'a le Parlement fédéral d'agir à cet égard, parce qu'une telle mesure me semble empiéter sur les droits des provinces, et pour les autres motifs indiqués par le représentant de Papineau, j'aimerais proposer, appuyé

par l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Boulanger):

Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que le sujet en soit déféré au comité permanent de la banque et du commerce.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je veux parler du bill à l'étude, ainsi que de l'amendement que je n'avais pas prévu. J'ai cependant l'impression que l'amendement qu'on vient de présenter est judicieux.

Je crois devoir déclarer dès le début qu'on devrait imposer une limite au montant d'argent que les gens peuvent emprunter, de même qu'au taux d'intérêt qu'ils peuvent être obligés de payer. A mon avis cependant, le bill à l'étude est trop catégorique, parce qu'il prévoit un taux d'intérêt de 12 p. 100. C'est le principal défaut de la mesure. Je ne crois pas qu'on doive fixer le taux d'intérêt à 12 p. 100 ni à aucun autre niveau sans faire une enquête approfondie au cours de laquelle les membres du comité pourraient interroger des spécialistes du monde financier, les institutions de prêt et les institutions bancaires. La question devrait faire l'objet d'une enquête et d'un débat plus approfondis que l'examen restreint que nous en faisons aujourd'hui. Nous ne devrions pas nous arrêter au chiffre arbitraire de 12 p. 100. Je crois néanmoins que le bill est excellent et je suis d'accord en cela, il me semble, avec la plupart des députés qui ont déjà pris la parole cet après-midi. Je voudrais maintenant faire une distinction entre ce bill en ce qu'il a trait au taux d'intérêt et le bill sur les petits prêts. Je ne veux pas entamer une discussion sur la valeur relative des deux bills, mais simplement traiter des divers genres d'emprunts dont il s'agit.

Le bill actuel relatif aux taux d'intérêt englobe, sauf erreur, toutes les formes d'intérêt, sauf celui qui est imposé sur les petits prêts tels qu'ils sont définis dans la loi sur les petits prêts. A mon avis, la question des taux d'intérêt devrait se diviser en trois catégories, dont chacune comporte des problèmes particuliers. La première comprendrait l'intérêt hypothécaire, c'est-à-dire l'intérêt sur les hypothèques, sur les biens-fonds ou sur les biens meubles lorsqu'elles comportent une garantie suffisante. La deuxième se rapporterait à l'intérêt bancaire et la troisième au crédit de l'acheteur. Jusqu'à présent, la discussion a porté principalement sur le crédit de l'acheteur qui entraîne normalement un privilège ou une vente sous condition.

En amorçant le débat, l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) a parlé du montant énorme du commerce à crédit qui se fait au Canada. Dans un sens, il a peut-être réfuté son propre argument. Le grand nombre des achats à crédit au Canada démontre que nous ne devons pas agir de façon à décourager entièrement de tels achats ni à les faire cesser. Peut-être que l'imposition d'une limite à l'égard des taux d'intérêt n'aurait pas un tel effet, mais à mon sens, l'imposition d'un maximum de 12 p. 100 nuirait aux achats à crédit en général.

J'aimerais dire quelques mots des requins. Aujourd'hui on a employé ce terme avec assez de liberté et je ne suis pas sûr que toutes les remarques faites à ce propos soient motivées. Je ne conteste pas que nous ayons des requins au Canada. Personne n'aurait une telle naïveté. Mais peut-être sommes-nous injustes envers certaines des grandes sociétés qui exercent une saine activité sévèrement contrôlée et dont les opérations sont tout à fait honnêtes, quand nous les qualifions de requins.

Curieux de connaître la définition d'un requin, j'ai fait venir un dictionnaire. On y lit que le requin ne porte pas ce nom pour rien, qu'il fait un morceau de choix de tout ce qu'il peut saisir, le garde et le dévore. Je crois que c'est là la définition que le député d'Assiniboïa donne au mot et j'admets qu'il existe de telles personnes. Toutefois, on compte quelque 150 sociétés de financement d'achat à crédit au Canada. Peut-être certaines petites sociétés du genre suivent-elle des méthodes fort répréhensibles: en fait, je sais qu'elles le font. Les principales compagnies sont l'*Industrial Acceptance Corporation*, la *General Motors Acceptance*, la *Traders Finance* et la *Canadian Acceptance Corporation*. Ces quatre sociétés s'occupent de 80 p. 100 des affaires des sociétés de financement d'achats à crédit au Canada; les autres 146 sociétés s'occupent d'affaires dont les montants sont comparativement moindres. Nous ne devrions pas, à mon avis, qualifier de requins toutes ces sociétés. Je ne me porte pas à leur défense mais je ne crois pas non plus que nous devrions nous montrer inéquitables.

Je voudrais m'arrêter un moment sur les trois sortes d'intérêt dont je parlais plus tôt. D'abord, il y a les prêts hypothécaires. Je serais porté à être d'accord avec le député d'Assiniboïa sur ce point, à savoir qu'il ne serait pas déraisonnable de prélever un maximum d'intérêt de 12 p. 100 sur les prêts hypothécaires qui grèvent une propriété foncière constituant une garantie suffisante. Au cours des vingt années que j'ai pratiqué le droit, le taux moyen a été, mettons, de 4½ p. 100 à 8 p. 100, et un examen des documents antérieurs révèle que l'intérêt hypothécaire a très rarement dépassé 8 p. 100 par année.

Il y a présentement la difficulté que présentent les hypothèques à escomptes et l'honorable député d'Assiniboïa a signalé le fait que l'intérêt court en réalité à un certain taux, mais lorsque l'hypothèque est escomptée, le taux d'intérêt monte. A mon sens, nous ne devrions pas essayer de légiférer à l'égard de l'intérêt hypothécaire sur une base de vente. Après tout, lorsque quelqu'un offre une hypothèque sur le marché, c'est qu'il veut la vendre et obtenir du comptant en retour. Tout dépend de l'acheteur et de la nature de la garantie foncière pour laquelle il paie, de la durée du terme, du rang de l'hypothèque, qui peut être une première ou une seconde hypothèque, et de la situation du propriétaire. Mais en ce qui concerne les prêts hypothécaires initiaux, à mon avis, 12 p. 100 serait un maximum raisonnable.

Je passe maintenant à la deuxième catégorie, c'est-à-dire l'intérêt bancaire. Dans ce cas aussi, 12 p. 100 serait peut-être un maximum raisonnable. Les banques sont sur leurs gardes en ce qui concerne les personnes à qui elles prêtent et en fait imposent parfois à tort des restrictions. Nombre de personnes qui voudraient bien obtenir un petit emprunt se trouvent dans cette situation; parce qu'elles n'ont jamais eu affaire antérieurement avec aucune banque, elles sont incapables d'obtenir un prêt bancaire ce qui les met à la merci de la troisième catégorie de personnes dont j'ai parlé, c'est-à-dire les sociétés de financement d'achats à crédit.

A mon avis, il ne serait pas raisonnable de fixer un maximum de 12 p. 100 pour cette catégorie. Je pense que le taux serait trop faible, parce que ceux qui ne peuvent obtenir un prêt hypothécaire sur leurs biens immobiliers, que ce soit en première ou en seconde hypothèque, ou ceux qui ne peuvent obtenir un emprunt d'une banque, ne se trouvent pas dans une situation financière très bonne. Je ne doute pas que telle est la catégorie de personne que l'honorable député d'Assiniboïa songe à protéger, soit celle qui a absolument besoin d'argent, mais qui ne peut trouver personne qui lui en passera selon les règles ordinaires. A mon avis, fixer trop bas le montant maximum qu'une personne peut emprunter, ou du moins le taux d'intérêt auquel elle peut emprunter, ne produirait pas l'effet désiré. Je crains que cela tue les petits prêts et le crédit de l'acheteur. A mon sens, ce serait comme si nous disions à quelqu'un qui a désespérément besoin d'argent: "Nous savons que vous avez besoin d'argent, nous sympathisons avec vous; vous avez essayé partout, nous voulons vous protéger; nous savons que vous ne pouvez obtenir l'argent qu'il vous faut à 12 p. 100, c'est bien malheureux, cependant nous allons vous protéger, que vous le vouliez ou non". Je crains que c'est ce qui se produirait si nous fixions ce taux d'intérêt.

Certains des risques et des garanties acceptés par les sociétés de financement d'achats à crédit présentent assez de gravité, notamment quand il s'agit d'automobiles et d'appareils. La reprise en est très difficile, ils peuvent être endommagés à tel point qu'ils deviennent vite hors d'usage et, dans bien des cas, il est très difficile de récupérer la somme engagée. Le risque donc étant plus fort, le taux d'intérêt doit l'être aussi.

Je ne suis pas ici pour parler en faveur des sociétés de finance. Bien au contraire! J'exerce ma profession d'avocat dans une ville où viennent sans cesse me consulter de ces gens dont l'honorable député d'Assiniboïa dirait qu'ils sont dans les griffes des sociétés de finance. Des gens sont venus tant et plus me dire qu'à leur avis les sociétés de finance en avaient mal agi avec eux. On m'a dit regretter avoir conclu certains contrats faute d'avoir bien compris de quoi il retournait. J'envisage donc le problème du point de vue de la personne qui doit faire affaire avec une de ces sociétés, surtout quand il est question d'automobiles. Les vendeurs ont bien leur part de responsabilité, à mon avis. Pour vendre leurs automobiles, ils acceptent des contrats qu'ils passent ensuite aux sociétés de finance de telle manière que celles-ci peuvent prêter l'argent mais elles prennent de gros risques. En l'occurrence, je crois que les vendeurs sont bien souvent les agents, sinon en droit, du moins en fait, des sociétés de finance car ils acceptent les formules, établissent les documents requis par l'acheteur et les cèdent ensuite aux sociétés de finance. En un tel cas, un bon nombre de gens ne font pas une bonne affaire, mais je ne suis pas sûr que le taux d'intérêt compte pour beaucoup. Sur cinq cas dont j'ai eu à m'occuper récemment, deux au moins venaient de ce qu'une personne avait été assez stupide pour conclure un marché qu'elle n'aurait jamais dû conclure.

Je pense que tous ceux qui siègent à la Chambre savent qu'on ne peut instituer de loi contre la stupidité et qu'on ne peut pas légiférer afin de protéger les gens contre leurs propres actions quand ils savent très bien ce qu'ils font.

Je voudrais dire quelques mots sur un autre sujet, le taux d'intérêt indiqué sur les formules présentées aux acheteurs. Une dame est venue me voir un jour et m'a dit: "Je viens de découvrir la meilleure société de finance dont j'aie jamais entendu parler. On y prête de l'argent à 2 p. 100. Je viens de remplir une formule de demande aujourd'hui et l'on m'a prêté $500 à 2 p. 100. Je n'avais jamais pensé qu'il existait une société de finance semblable au Canada." Je lui ai répondu que j'aimerais à jeter un coup

d'œil sur la formule de demande et elle me l'a apportée. Le chiffre 2 avait été inscrit sur la formule de contrat, mais il y avait également, imprimé en petits caractères "par mois". Cette personne s'était engagée par contrat à payer 24 p. 100 par année d'intérêt plutôt que 2 p. 100.

Si nous songeons à déterminer quel taux d'intérêt une personne peut verser, nous devrions songer également à faire bien comprendre aux gens ce qu'ils paient et le recours à un taux d'intérêt mensuel ne devrait pas être permis. Cette idée est bien conforme à d'autres articles de la loi sur l'intérêt intéressant les paiements mensuels réguliers, qui stipule que le certificat d'hypothèque doit indiquer le taux exact d'intérêt annuel exigé. A mon sens, c'est un cas dans lequel les gens sont souvent induits en erreur. Sur le moment, ils pensent que 2 p. 100 ce n'est pas beaucoup et ils ne se rendent pas compte ce que cela signifie jusqu'à ce qu'ils lisent le contrat en entier.

En 1957, les ventes à tempérament se sont montées à plus d'un milliard. Voilà autant de marchandises vendues qui ont été vendues et livrées aux consommateurs par le moyen de la vente à tempérament. Si les achats à tempérament n'étaient pas encouragés, ces marchandises n'auraient pas atteint le consommateur. Elles n'auraient pas été vendues. Un million de comptes personnels ont été ouverts et sur ce chiffre, 70 p. 100 étaient aux mains de compagnies de financement connues et 30 p. 100 aux mains de commerçants qui ne passent pas par un organisme escompteur. Si je signale ces faits, c'est pour faire remarquer que dans l'intérêt de l'économie nationale, nous ne devrions pas prendre de mesure tendant à réduire trop le taux d'intérêt maximum fixé par la loi, car il en résulterait une diminution du pouvoir d'achat des consommateurs et également l'amenuisement des facilités de crédit pour les gens qui voudraient acheter.

Mon sentiment personnel, c'est que l'achat à crédit n'est pas une chose favorable aux particuliers. J'estime, comme beaucoup d'autres personnes de ma connaissance, que quand on ne peut se payer une chose, il ne faut pas l'acheter. Toutefois, cette théorie semble bien être à l'opposé de celle que la plupart des Canadiens suivent.

Enfin, monsieur l'Orateur, je dirai que je suis d'accord avec le principe à la base du bill, mais que je ne suis pas d'accord pour ce qui est de limiter arbitrairement le taux d'intérêt à 12 p. 100. J'estime que cet intérêt est trop bas et qu'il aurait un effet défavorable. Si nous devions étudier la question en comité, nous découvririons peut-être quelles ont été les répercussions de la loi sur les petits prêts. Ainsi que l'a dit le député d'Assiniboïa, ces répercussions n'ont peut-être pas été aussi graves que les sociétés l'ont laissé entendre. Si nous faisons une telle étude, nous pourrions, je pense, en arriver à un taux d'intérêt qui, tout en maintenant le pouvoir d'achat de la population et en gardant le crédit disponible, serait suffisant pour protéger le grand public contre sa propre sottise et contre la nécessité absolue de payer des taux exorbitants. Mes propos ont porté sur la modification proposée et je suis en faveur du renvoi de la question à un comité.

M. Murray Smith (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, quand j'ai vu ce bill inscrit au *Feuilleton,* j'ai voulu me préparer au débat en lisant au hansard quelques-uns des débats passés; l'ayant fait, je crois devoir féliciter ceux qui ont parlé à ce sujet au cours de sessions antérieures du Parlement. J'ai en particulier été très impressionné par les observations de l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Chown), de l'honorable député de Davenport (M. Morton) et de l'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Drysdale). Je trouve qu'ils ont réellement apporté quelque chose aux débats qui ont eu lieu sur le même sujet au cours de sessions antérieures.

Je voudrais également dire, parlant maintenant en tant que nouveau député, qu'à mon avis une des plus belles traditions du Parlement est cette institution des jours et des heures réservés aux mesures d'initiative parlementaire. Il est certain que chaque député a l'occasion de prendre la parole pour exposer ses vues sur des questions importantes qui intéressent le pays tout entier et ses citoyens. C'est pourquoi je me permets de réprouver les remarques finales de l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) où il a demandé instamment aux députés de voter plutôt que d'exprimer leurs opinions. Je lui ferai remarquer qu'il y a à la Chambre nombre de nouveaux représentants qui n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur opinion sur ce sujet au cours de sessions antérieures; je pense donc qu'il serait avantageux d'entendre les opinions du plus grand nombre possible de députés, car il peut très bien arriver qu'ils expriment de nouvelles idées sur cet important sujet. Permettez-moi aussi de signaler que l'honorable député d'Assiniboïa, bien qu'il ait invité les autres à s'abstenir de parler, a épuisé presque tout le temps qui lui était accordé.

M. Argue: L'honorable député me permettrait-il une question? L'honorable député souhaiterait-il que le bill soit mis aux voix à dix heures moins une minute ce soir?

M. Smith (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'espère faire connaître mes vues à l'honorable député à ce sujet au cours de mes observations.

M. Woolliams: Il aura terminé avant dix heures moins une minute.

M. Smith (Winnipeg-Nord): Je me permettrai de faire remarquer également à l'honorable député que la Chambre est saisie d'un amendement dont elle doit disposer avant que le bill soit mis aux voix.

M. Argue: Nous pouvons le faire par un vote oral.

M. Smith (Winnipeg-Nord): Permettez-moi de dire dès le début que je me rends compte, et j'ose dire que c'est aussi le cas de la plupart des députés, qu'il existe en ce pays des problèmes en ce qui concerne les prêts. Nous connaissons tous les difficultés auxquelles doivent faire face les jeunes mariés lorsqu'ils veulent s'installer et acquérir certaines garanties comme une maison, des meubles et ainsi de suite pour la famille qu'ils ont indubitablement l'intention d'élever. Afin d'acquérir une maison, nous le savons, ils doivent prendre une hypothèque et, normalement, payer un intérêt. Nous savons qu'un grand nombre doivent, pour se procurer un mobilier, recourir aux compagnies de petits prêts ou au commerçant dont ils achètent. Peut-on dire que ce sont là des problèmes ou s'agit-il plutôt de quelque chose qui fait partie de notre mode d'existence?

La statistique révélée par le parrain du bill semble indiquer que le crédit fait de plus en plus partie de notre régime social et constitue un commerce commun aux pays où règne la libre entreprise. Ceux qui ont parlé avant moi ont exprimé leurs idées pour ou contre la mesure; toutefois, en majorité, ils l'ont approuvée. Je voudrais retenir un instant l'attention de la Chambre sur certains arguments en sens contraire.

D'abord, un bill de cette nature, qui tend à restreindre les taux d'intérêt à un certain pourcentage, est une mesure très importante, que la Chambre ne devrait pas aborder à la légère ni examiner à la hâte. C'est pourquoi j'estime que l'amendement qui a été présenté est excellent et que le bill devrait être déféré au comité. Il existe au Canada, c'est sûr, un besoin de prêteurs d'argent. Comme je l'ai dit, la statistique fournie par l'honorable député d'Assiniboïa atteste ce besoin. Je tiens cependant à signaler que l'honorable député a présenté la même statistique à la Chambre dans le passé et que, dans une large mesure, il n'a pas révisé ses chiffres, même pas pour les deux ou trois ans passés. Il est impossible, à mon avis, d'accepter cette statistique telle quelle, parce qu'elle n'est évidemment pas à jour.

Nous n'avons pas obtenu au cours du présent débat, ni au cours des débats antérieurs, une explication satisfaisante sur la façon dont on est arrivé au chiffre de 12 p. 100. Ce serait commettre une injustice envers notre pays et notre économie que d'adopter une mesure législative restreignant les taux d'intérêt pour la simple raison qu'ils nous paraîssent trop élevés. Il se trouvera toujours des gens au pays pour dire, j'en suis sûr, quel que soit le chiffre que nous adoptions, que le taux est trop élevé ou trop bas. Pour que la Chambre décide que le taux de 12 p. 100 est juste et raisonnable, il lui faut savoir comment on est arrivé à ce chiffre. Le chiffre de 12 p. 100, dans le cas d'un magasin à rayons, veut dire que du client désireux d'y acheter un article de $20 dont le paiement se répartira sur trois mois, on ne pourra exiger, aux termes de la présente mesure, qu'un intérêt de 60c. au maximum. Est-ce suffisant pour que la société puisse payer le personnel qui servira les consommateurs désireux d'ouvrir des comptes courants?

Le député d'Assiniboïa a déjà présenté des mesures relatives à des sociétés de petits prêts. L'adoption de mesures comme celles-là ou comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui permettrait aux prêteurs sans permis d'exiger un taux d'intérêt supérieur à celui que des prêteurs agréés pourraient exiger. Le député irait à l'encontre de son propre but. Au lieu de la possibilité d'exiger un peu plus d'intérêt à l'égard d'un petit prêt, il arriverait, dans le cas d'un petit emprunt, que le client serait astreint à un pourcentage inférieur au taux de 1 p. 100 prévu par la proposition de loi.

Je ne prétends pas être un spécialiste en finances ou en crédit. Je ne crois pas non plus que le député d'Assiniboïa se donne pour un technicien des questions financières. Toutefois, il est intéressant de noter que son discours était truffé d'expressions comme "des taux d'intérêt fantastiques et exorbitants".

Il a employé l'expression "usuriers" et il a parlé d'économiser aux Canadiens des dizaines de millions de dollars advenant l'adoption de ce bill. Ce sont ses opinions, mais la Chambre est tenue de vérifier si ces déclarations se fondent sur des faits ou si elles sont uniquement de la propagande pour gagner les votants du pays et persécuter des institutions qui, en fait, essaient de fonctionner légitimement et de procurer au public un service dont il a évidemment besoin. J'aimerais indiquer à la Chambre ce qui pourrait arriver si l'on adoptait des mesures

législatives prévoyant des taux d'intérêt trop bas.

Tout d'abord, il semble évident que si les taux d'intérêt étaient trop bas et qu'il n'y eût aucun profit à faire, bien des compagnies de petits prêts liquideraient rapidement leurs affaires et fermeraient leurs portes. Cela nous conduirait aussitôt à un marché noir de l'argent, car, tout le monde le reconnaîtra je crois, s'il existe un besoin d'argent, l'emprunteur éventuel trouvera toujours un prêteur, peu importent les mesures adoptées par le gouvernement fédéral. Mes déclarations sont confirmées par des publications traitant de la même situation outre-frontière. On a constaté que dans les États où les taux d'intérêt sont trop bas, les sociétés de prêts ont tôt fait de liquider leurs affaires pour aller s'établir ailleurs.

Alors, les vrais requins de la finance sont arrivés des États voisins, pour exiger jusqu'à 500 p. 100 d'intérêt. C'est un résultat que nous voulons tous éviter, j'en suis sûr, mais en adoptant une loi qui fixe les taux d'intérêt à un niveau trop bas, nous risquons de susciter cela même que nous cherchons à éviter.

De plus, il y a lieu de se poser la question suivante: si les taux d'intérêt étaient fixés trop bas, à qui s'adresseraient les gens qui désirent emprunter? Quelqu'un a parlé du commerce des deuxièmes hypothèques.

Dans cette activité, un grand risque est attaché à certaines hypothèques en deuxième rang. J'en sais quelque chose. Un jeune couple désirant acheter une maison peut ne pas disposer de moyens suffisants pour acquitter le paiement initial requis pour l'achat d'une maison en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Par conséquent, il achète la maison d'un particulier et pour le faire a besoin d'une deuxième hypothèque. J'ai vu des gens payer $500 à peine sur une maison et financer le solde au moyen d'hypothèques. Cette manière de procéder fait certainement surgir un risque pour le prêteur, car si la propriété foncière baisse de $500 seulement, il perd ce montant, davantage même compte tenu de ses dépenses.

Je tiens à dire à la Chambre,—et chacun en conviendra, j'en suis sûr,—que personne n'est forcé d'emprunter. Le député d'Assiniboïa a prétendu que les gens qui empruntent ou que la majorité de ceux qui empruntent,—je ne veux pas mal interpréter ses paroles, mais je crois qu'il a dit cela,—des sociétés de financement ou des sociétés de petits prêts sont des gens qui ont à acquitter de gros honoraires de médecin ou des factures d'hôpital élevées. Je répète à la Chambre que c'est son opinion seulement. Il n'a exposé aucun fait appuyant son assertion. Avant d'adopter une mesure de cette nature, j'estime que nous devrions connaître les faits, pour découvrir qui sont les clients de ces sociétés de petits prêts.

Je dirai que lorsque j'ai vu que ce bill était inscrit au *Feuilleton*, j'ai fait ma propre petite enquête. Si le député se donnait la peine de consulter quelques-unes de ces personnes qui s'occupent de ce genre d'affaires au lieu de les critiquer sans cesse, il pourrait prendre connaissance de certains faits. Je lui fais remarquer que les sociétés de petits prêts, les sociétés de finance et les prêteurs de tout le pays font affaires avec des gens qui reviennent les voir quand ils ont de nouveau besoin d'argent et qui envoient d'autres personnes les consulter. Je ferai observer au député que quelques-uns de ses exemples tirés par les cheveux sont des cas exceptionnels et qu'ils représentent les exceptions plutôt que la règle. J'estime donc que c'est une bonne idée de déférer ce bill à un comité afin que ces faits soient dévoilés et que nous établissions jusqu'à quel point les choses extravagantes qu'affirme le député d'Assiniboïa sont authentiques.

Le député d'Assiniboïa a classifié toute personne qui prête de l'argent parmi les requins. Je trouve qu'il est difficile d'accepter cette classification.

M. Argue: Cette déclaration n'est pas exacte. J'ai dit que toute personne qui prête de l'argent aux taux d'intérêt que j'ai mentionnés était, à mon avis, un requin.

Des voix: Règlement!

M. Argue: J'ai dit que si le taux était limité à 12 p. 100, personne ne pourrait être requin.

M. Smith (Winnipeg-Nord): D'après l'honorable député, si je comprends bien, on est un requin si on fait payer, par exemple 54 p. 100 d'intérêt.

M. Argue: C'est exact.

M. Smith (Winnipeg-Nord): Je comprends que l'honorable député a dit que la compagnie de la baie d'Hudson, la compagnie *Eaton* et la *Simpson Sears* demandent ces taux.

M. Argue: Pour certaines ventes, oui.

M. Smith (Winnipeg-Nord): L'honorable député prétend donc qu'elles sont des requins.

M. Argue: C'est exact.

M. Smith (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai eu affaire à ces compagnies et je crois qu'elles font un excellent travail. Elles jouissent d'une excellente réputation. On a assez confiance en elles pour leur acheter chaque année pour des millions. Je m'oppose certes à une telle déclaration. Je voudrais rappeler qu'il y a dans ce pays tant de magasins

à rayons que dans ce domaine la concurrence est extrêmement active. Je crois que l'honorable député l'admettra. Aussi si un magasin à rayons faisait payer des taux d'intérêt qui étaient hors de proportion avec ceux des autres magasins à rayons, je crois que les clients se rendraient rapidement compte de la situation et iraient là où ils obtiendraient les meilleures conditions. Le nature humaine est ainsi faite, comme en conviendront les honorables députés.

L'honorable député a dit que beaucoup de personnes sont amenées à ces sociétés de petits prêts par la publicité. Je ne le conteste pas. Cette affirmation n'est pas sans valeur. Par contre, on a tort de s'en prendre à un groupe seulement de notre société. L'honorable député devra bien admettre avec moi que, de nos jours, la publicité a tellement dégénéré dans l'ensemble qu'elle est tombée à un niveau inadmissible. Je trouve que même la publicité de son propre parti en est rendue là.

En réglementant les intérêts, ne réglementons-nous pas les bénéfices? Mettons, par exemple, que j'aie un certain capital à prêter. Si la Chambre des communes fixe les taux d'intérêt que je peux exiger pour mon capital, elle réglemente, en fait, les bénéfices que je peux gagner dans ce que j'aurai chosi pour gagner ma vie de tous les jours. Une mesure de cette nature représente un premier pas de pris et elle fait nettement avancer d'un pas vers le socialisme. Toute loi adoptée par un gouvernement empiète dans une certaine mesure sur les droits des individus vivant dans un régime de libre entreprise. Si nous adoptons une mesure législative pour réglementer les taux d'intérêt et les bénéfices de certaines gens, ne devrions-nous pas aller plus loin et réglementer aussi les bénéfices d'autres personnes? Cette mesure est du pur socialisme, tout simplement. Et je n'aimerais pas, pour ma part, la voir adopter.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Smith (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, quand six heures ont sonné, j'étais en train de signaler certaines des objections que des personnes ou des sociétés se livrant au commerce des prêts pourraient soulever contre le bill. J'essayais aussi de signaler à la Chambre que plusieurs des déclarations formulées par l'honorable député d'Assiniboïa n'étaient que l'expression de sa propre opinion et qu'elles ne semblaient pas fondées sur des faits.

Je comprends bien, comme d'autres députés, qu'il y a des personnes intéressées au commerce des prêts et qui, peut-on dire, persécutent certains particuliers qui empruntent d'eux, ou, du moins, qu'il y a de ces gens qui font des affaires peu scrupuleuses, mais je ne crois pas qu'il est juste d'inclure tous les prêteurs d'argent dans cette catégorie et de les qualifier tous de requins de la finance. Notre société compte, il est vrai, des requins de la finance; ce sont eux que nous voulons empêcher de mettre la dent sur les particuliers.

C'est pour ces motifs que le bill, je crois, devrait être déféré au comité afin que les deux côtés de la question soient étudiés et que le comité puisse fournir à la Chambre un rapport acceptable fondé sur des faits.

Je suis de ceux qui cherchent toujours à voir les deux côtés de chaque question et à s'abstenir de tout préjugé; je ne crois pas qu'il appartienne à quelque honorable membre de la Chambre de porter des accusations générales contre les gens de tout genre d'affaires. J'estime que ce sont là aussi les vues du gouvernement et que lorsqu'un comité, après avoir entendu les deux côtés de la question, fera rapport à la Chambre, ce rapport sera étudié de façon équitable pour les deux parties. Je crois que le comité pourrait établir un pourcentage maximum qui serait acceptable à la fois à ceux qui sont dans le commerce des prêts et à ceux qui dépendent de ces établissements et de ces particuliers pour obtenir l'aide financière dont ils ont besoin.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): L'amendement qui a été présenté veut dire qu'il n'y a pas lieu d'approuver maintenant le principe dont s'inspire le bill mais qu'il y a lieu de déférer celui-ci à l'examen du comité de la banque et du commerce.

Comme il l'a dit, l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) accueille avec joie l'idée de déférer le bill ou un autre du même genre au comité de la banque et du commerce qui l'examinerait à fond et y apporterait ensuite les modifications qu'il jugerait nécessaires. Nous sommes un peu inquiets de ce que tant de membres de la Chambre se refusent à approuver dès maintenant le principe en jeu et qu'ils désirent au préalable le déférer au comité. Je ne me fais aucun scrupule d'approuver immédiatement le principe dont s'inspire le bill. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas approuver le principe voulant qu'on impose une limite à l'activité de ceux dont le commerce consiste à prêter de l'argent. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Smith) est allé bien loin pour

dire ce qu'il pense des observations de l'honorable député d'Assiniboïa. Il a accusé l'honorable député d'Assiniboïa d'émettre des opinions au lieu d'établir des faits, essayant ainsi de détruire l'effet du magnifique discours qu'il a prononcé cet après-midi.

On se rappellera peut-être qu'il y a environ un an, j'ai consigné le cas d'un homme qui avait dû payer un taux d'intérêt de 235 p. 100. Je possédais toutes les preuves à l'appui à cette occasion. J'ai un autre cas à soumettre, celui de M. et Mme Wagenstein de la ville de Port-Coquitlam qui m'ont demandé de le faire connaître dans l'espoir qu'il en résulterait quelque mesure législative ou qu'au moins d'autres personnes ne se feraient pas jouer comme eux. Les Wagenstein sont des gens très honnêtes et de toute confiance qui demeurent rue Hastings et qui une fois ont eu besoin d'argent. Ils sont propriétaires d'une maison que j'évaluerais à au moins $15,000; même la vente forcée aux mains du shérif ne rapporterait pas moins de $10,000. Le 19 janvier 1955, ayant eu besoin d'un prêt, ils ont donné leur maison en gage. Il s'agissait d'une première hypothèque; ils ne devaient absolument rien sur la maison qui était presque neuve. Ils ont obtenu un emprunt de $2,400 moyennant la signature d'une hypothèque de $3,000 remboursable à raison de $75 par mois, avec 7½ p. 100 d'intérêt non sur les $2,400 mais sur les $3,000. Ils n'ont touché que $2,400. Ils ont dû rembourser le principal de $3,000 plus un intérêt de 7½ p. 100 sur ce montant.

La Banque Canadienne de Commerce à Vancouver, la succursale Shaughnessey sise à 3070 rue Granville, a perçu les versements au nom de la dame qui avait fourni l'argent, une dame Anderson de la ville de Vancouver. Voici donc une banque a charte qui a touché les mensualités de la part de Mme Anderson, a remis un carnet où enregistrer les versements mensuels au fur et à mesure. Par mensualités l'emprunt a été complètement remboursé en l'espace de trois ans et demi. J'ai cherché à savoir ce qui s'était passé en consultant ce carnet. J'ai constaté qu'en plus d'avoir versé une prime de $600, M. et Mme Wagenstein ont acquitté un intérêt total de $398.59. Autrement dit, pour utiliser le montant de $2,400 remboursable par mensualités réparties sur une période de trois ans et demi, ils ont dû payer au total $998.59 en frais. En réalité, le taux d'intérêt a donc atteint 23 p. 100. Monsieur l'Orateur, cet argent aurait dû être mis à la disposition de M. et de Mme Wagenstein à 5 p. 100, ou, certainement, à pas plus de 6 p. 100 d'intérêt. Si cela avait été le cas, ils auraient épargné environ $800.

La raison qui me pousse à faire état de ce cas particulier est que les personnes en cause me l'ont permis. De plus, notre parti espère qu'en consignant des faits authentiques, il aidera un peu la cause. Je veux aussi signaler ce cas, parce que c'est celui d'un travailleur spécialisé, outilleur dans une usine. On fait toujours appel à ses services et il n'a jamais souffert du chômage. Bien qu'il reçoive un salaire bien convenable chaque mois, cet homme et sa famille ont été volés,—un mot plus juste ne me vient pas à l'esprit,—de $800 de leur pouvoir d'achat; ils l'ont perdu. Ce genre de choses est courant dans tout le Canada. Les Canadiens sont privés du pouvoir d'achat dont ils ont tellement besoin à l'heure actuelle pour acheter les articles essentiels à la vie et pour assurer de l'emploi aux cultivateurs et autres producteurs du pays. J'ai l'espoir certes que l'amendement au moins, si ce n'est la proposition de la loi, fera l'objet d'un vote.

M. Brunsden: L'honorable député me permettrait-il une question, monsieur l'Orateur?

M. Regier: Certainement.

M. Brunsden: Monsieur l'Orateur, si la famille que le député a citée est si à l'aise du point de vue du travail et du revenu, pourquoi le monsieur en question devait-il emprunter de l'argent?

M. Regier: Je ne lui ai pas demandé pourquoi il avait besoin de $2,400 à ce moment-là mais il y a bien des raisons pour lesquelles les gens doivent emprunter de temps en temps. Je dirai que cette famille a eu une petite fille à l'hôpital pendant presque une année et demie, peu après cet incident. Il peut y avoir des cas de maladies soudaines et bien d'autres raisons pour lesquelles les gens doivent emprunter à des époques différentes.

Ce monsieur m'a également confié qu'il s'était adressé à une banque mais que la banque n'était pas intéressée à lui avancer de l'argent remboursable en trois ans et demi. Tout le monde sait que les banques en général ne montrent guère d'intérêt à prêter à des échéances semblables. J'ai cité ce cas parce les habitants de cette localité connaissent la famille et savent qu'elle a de la bonne volonté. Ils savent qu'elle mérite d'obtenir du crédit à un taux d'intérêt très bas.

Nous entendons toujours beaucoup parler du risque attaché aux prêts. En ce qui concerne les automobiles, la société de finance ne court aucun risque. C'est l'agent qui vend les automobiles qui doit se porter garant de chaque voiture financée par la société de finance. Si l'acheteur n'acquitte pas ses paiements et si le montant ne peut être recouvré par le produit de la vente de l'automobile, l'agent doit compenser la perte que la compagnie de finance peut avoir subie. Elles courent vraiment peu de risque, comme en font foi leurs rapports financiers.

Dire que les sociétés de finance prêtent de l'argent contre peu ou pas de garantie n'est pas, à mon avis, conforme à ce qui se passe en réalité. D'après ce que j'ai pu constater, la garantie qu'ils obtiennent dépasse habituellement de beaucoup la valeur du prêt qu'elles accordent. Elles ne courent pas beaucoup de risque. Je ne vois pas qu'il soit logique de restreindre au moyen d'une loi les opérations des institutions de bonne réputation. Il y a un maximum que les banques à charte ne peuvent dépasser. Je sais que la plupart des coopératives de crédit sont soumises à des limites fixées par la province, limites qui ont été établies pour déterminer le taux maximum qu'elles ne peuvent pas dépasser. Je ne comprends pas pourquoi tant de députés estiment que ces autres prêteurs devraient être exemptés des restrictions en ce qui a trait aux taux d'intérêt.

J'espère sincèrement que ce soir, on procédera de la façon habituelle qui a cours à la Chambre depuis plusieurs années, c'est-à-dire que lorsqu'un simple député a présenté un bill, un membre du cabinet ou un adjoint parlementaire donne une réponse de la part du gouvernement et définit son attitude à l'endroit de la proposition dont la Chambre est saisie. C'était la pratique suivie par l'ancien gouvernement. Un ministre ou un adjoint parlementaire expliquait à la Chambre quelle était l'attitude du gouvernement vis-à-vis les idées avancées dans un projet de loi. Si la chose ne s'est pas produite aujourd'hui, elle pourrait encore arriver. Comme l'a signalé l'honorable député d'Assiniboïa, nous avions d'ordinaire des chances de voter sur les bills privés. Même si un ministre s'était prononcé contre une mesure, très souvent six, douze ou même dix-huit députés de l'arrière-plan ministériel se levaient au moment du vote, appuyant ainsi le principe du bill proposé. J'aimerais bien qu'il en aille ainsi cette fois. De cette façon, les tenants du gouvernement peuvent aussi montrer qu'ils s'intéressent au bien-être de l'ordinaire des gens à qui, ainsi qu'on l'a admis, il faut bien de temps en temps accorder du crédit.

J'aimerais ajouter ceci encore: ces taux d'intérêt exorbitants n'atteignent pas seulement le consommateur. Bien des petits exploitants doivent actuellement s'adresser aux prêteurs d'argent qui exigent des taux d'intérêt excessifs. Des hôteliers m'ont même dit que le seul moyen d'obtenir l'argent nécessaire pour les rénovations qui s'imposent est de s'adresser aux sociétés de finance et de leur payer un intérêt exorbitant. Ces taux d'intérêt élevés sont un fardeau pour l'économie; ils imposent des difficultés et de dures épreuves à cette partie de la population qui devrait faire l'objet de la plus grande préoccupation du Parlement, les gens ordinaires, ceux qui ont le plus besoin de son aide. Les compagnies de financement n'ont pas besoin de l'aide du Parlement et elles ne le lui demandent pas.

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles en prenant part à cet intéressant débat sont pour dire comme j'envie l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) qui a reçu la visite de quelqu'un qui lui a proposé de lui prêter jusqu'à $3,000. Cela ne m'est jamais arrivé.

Nous avons assisté ici, durant une partie de l'après-midi et de la soirée, à une controverse intéressante sur la question de savoir si ceux qui font payer un taux d'intérêt élevé peuvent ou non être considérés comme des requins. Je fais partie de ceux qui n'acceptent absolument pas cette appellation. J'ai proposé une appellation pour ces individus l'année dernière et je la propose à nouveau à la Chambre pour ce qu'elle vaut. L'expression: "les hommes en complet de flanelle grise" nous est familière à tous. Je l'ai paraphrasée en disant: "les rançonneurs en complet gris". En outre, je crois que la désignation est probablement inexacte, car elle ne décrit pas convenablement l'habitude du poisson. Dans ce cas, il serait peut-être juste de dire que les requins lancent l'appât pour attirer les gens.

Depuis un an, il s'est produit un fait nouveau significatif dans le domaine du crédit au Canada qu'on a à peine mentionné dans le débat aujourd'hui. Je veux parler d'une des plus importantes banques du Canada, la Banque de la Nouvelle-Écosse, qui a établi une filiale qui s'occupe exclusivement du crédit au consommateur. Comme l'a dit l'honorable député qui m'a précédé, le taux d'intérêt que peuvent exiger les banques à charte est, sauf erreur, de six p. 100. De toute façon, depuis bien des années, les banques à charte du Canada ne trouvent pas profitable de consentir des prêts au consommateur. J'en ai parlé à des directeurs de banques. Ils ont prétendu que les prêts étaient si peu élevés qu'il faudrait assez de temps pour vérifier la solvabilité des emprunteurs. Cela entraînerait beaucoup de comptabilité. Il y a toujours le risque de mauvaises créances, de sorte que les bénéfices réalisés sur un grand nombre de prêts pourraient être annulés si même une seule personne faisait défaut. De toute évidence, c'est ce qui est arrivé.

Si les banques ne se sont pas engagées dans ce commerce, ce n'est pas parce qu'elles s'y refusaient, mais parce que la marge de revenu était si faible, pour ne pas dire inexistante, qu'il aurait été maladroit de le faire.

Depuis que la Banque de la Nouvelle-Écosse a pris la décision d'instituer cette société de crédit à la consommation, celle-ci fait, me dit-on, un très grand nombre de prêts au taux

de 1 p. 100 par mois, soit 12 p. 100 par an, exactement le chiffre que l'honorable député d'Assiniboïa a inséré dans le bill dont nous sommes saisis. Je crois cependant que le taux réel d'intérêt sur les prêts de cette filiale est d'un peu plus de 10 p. 100.

Je ne veux pas m'aventurer sur le sujet du coût auquel devrait être fixé le crédit à la consommation ni sur les autres sujets dont on a parlé cet après-midi. Je pense que ce serait nous engager sur un terrain très glissant. Il est bien beau de proposer 12 p. 100 ou un autre chiffre arbitraire, comme un chiffre magique qui serait une panacée; toutefois, je partage les doutes qui ont été exprimés cet après-midi sur la possibilité de fixer un chiffre précis. J'irai même jusqu'à dire que nous pourrions avoir à étudier une échelle mobile des taux maximums d'intérêt.

J'aimerais citer un extrait d'un mémoire présenté par la *Household Finance Corporation of Canada*. On l'a soumis à l'étude du Conseil du service social du synode anglican de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard. Il s'agit d'un essai préparé par une société de financement, mais comme cet organisme dispose d'excellents services de recherches on doit peser ces mots. En tout cas, il a été approuvé par l'assemblée religieuse qui s'est tenue dans ma région. Je cite:

> Un point important que beaucoup ne parviennent pas à reconnaître, c'est que les frais d'exploitation d'une maison de petits prêts sont fonction du nombre de prêts plutôt que du montant global des prêts. Une institution qui pourrait réaliser des bénéfices en consentant des prêts de $12,000 par année à 6 p. 100, mettons, constaterait qu'elle ne pourrait en réaliser par des prêts de $200, mettons, au même taux. Cela tient au fait que pour prêter $12,000 par tranches de $200 il faudrait 60 fois plus de temps et d'efforts que pour prêter le même montant d'un seul coup. De toute évidence, les petits prêts doivent se faire à un taux bien plus élevé.
>
> Le comité de la banque et du commerce de la Chambre des communes de 1938, dont le rapport a jeté les bases de la loi sur les petits prêts, a reconnu ce fait et l'a exposé dans les termes suivants:
>
> Il est assez évident que l'achat d'un bloc d'obligations du gouvernement canadien à échéance de douze ans n'exige pas d'enquête coûteuse et ne coûte rien pour la surveillance. Par contre, le placement de capitaux dans cinquante hyopthèques sur des fermes, pour des périodes variables, entraîne des frais considérables en enquêtes et en surveillance. On conçoit dès lors à quels chiffres peuvent s'élever, si on les exprime en pourcentage de $100 selon un taux d'intérêt mensuel, les frais à engager pour faire faire des enquêtes sur 1,000 demandes qui n'aboutiront ensuite qu'à 500 prêts, d'une durée de quelques mois et exigeant une surveillance méticuleuse.

Je reprends la citation du mémoire présenté par la compagnie au conseil des services sociaux:

> La citation qui précède met en relief un autre important élément de coût en ce qui regarde les prêts au consommateur: le coût de faire enquêter sur les très nombreuses demandes qui n'aboutissent pas à des prêts. Actuellement, la *Household Finance* refuse 45 p. 100 des demandes qu'elle reçoit.

Par "actuellement", la compagnie veut signifier janvier 1958. Je reprends la citation:

> Ces frais sont considérables, car souvent, on fait une enquête aussi approfondie sur les requérants à qui l'on refusera un prêt que sur les requérants à qui un prêt sera accordé.
>
> Le comité parlementaire mentionné précédemment a exprimé son principal objectif en ces termes:
>
> "Tout au long de son enquête, votre comité s'est donné pour objectif d'obtenir le taux le plus favorable possible pour l'emprunteur."
>
> Il est clair, si l'on en juge par le caractère exhaustif de l'étude faite par le comité de 1956, que ce comité poursuivait le même objectif.
>
> Sans perdre de vue que, dans l'intérêt des emprunteurs, le taux doit être fixé aussi bas que possible, le premier comité a reconnu que, pour la même raison, le taux doit être suffisamment élevé pour permettre aux prêteurs de continuer à fournir ce service. L'importance de ce point est mise en relief par l'expérience acquise dans certains États des États-Unis.

Comme l'ont démontré les préopinants au cours du présent débat, on l'a constaté lorsque le mauvais maximum d'intérêt a été établi, je veux dire établi au caprice sans tenir compte des conditions du marché, de la quantité d'argent disponible, etc.; les sociétés pliaient bagages et laissaient la population de l'État ou des États en cause à la merci des forbans de la finance, dont les procédés rendraient probablement banale l'idée que le député se fait d'un usurier.

J'ai écouté attentivement les observations du député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), qui m'a précédé, sur l'histoire des Wagenstein qui, pour obtenir un emprunt de $2,400, ont dû signer une hypothèque de $3,000 et rembourser ce montant à raison de $75 par mois, payant en réalité $398 d'intérêt et $600 de prime. Il m'étonne qu'un couple jouissant d'une aussi bonne réputation n'ait pu obtenir les facilités de crédit nécessaires. A mon sens, si un couple possède une maison d'une valeur de $10,000, comme l'a déclaré mon honorable ami, et si le gagne-pain de la famille a un bon emploi, il a tout intérêt à se mettre à la recherche d'autres prêteurs. Peut-être a-t-on donné l'impression de critiquer la banque dont mon honorable ami a parlé parce qu'elle a refusé de prêter l'argent dont les Wagenstein avaient besoin à ce moment-là. Ce serait une critique injuste, je crois, et on ne doit pas la laisser passer au compte rendu sans la relever. Plusieurs honorables députés savent qu'il était difficile aux banques, il y a quelques années, de consentir de tels prêts. De toute façon, les banques ont toujours hésité à se lancer dans le domaine des prêts hypothécaires.

On ne devrait pas prétendre trop vite qu'elles n'agissent pas comme il convient simplement parce qu'elles sont les dépositaires de l'argent que doivent verser les débiteurs hypothécaires dans ce cas. Si mon honorable ami avait donné davantage de détails à la Chambre sur les Wagenstein, je crois que nous aurions été mieux à même de déterminer si c'est une famille très éprouvée ou simplement un couple qui, sans conseils ou direction appropriés, a eu recours au marché des capitaux et a été la proie du premier requin venu.

M. Regier: Il y en a des millions comme eux.

M. McCleave: Mon ami dit qu'il y en a des millions comme eux; c'est peut-être vrai. Il me semble cependant que si les gens ont des difficultés à régler leurs problèmes financiers, ce n'est pas une excuse valable pour essayer de les protéger contre tout préjudice. S'ils ne se font pas voler par les uns, ils se feront voler par les autres, et la meilleure chose à faire est probablement de les éduquer plutôt que de les protéger.

Pour consigner quelques faits au compte rendu, j'aimerais parler de la catégorie de personnes qui empruntent des sociétés de petits prêts.

Ces faits étaient exposés dans un mémoire soumis au comité de la banque et du commerce de la Chambre des communes en 1956 par la *Canadian Consumer Loan Association.* Je n'ai pas l'intention de citer tous les chiffres, —l'honorable député de Davenport (M. Morton) l'a fait l'année dernière dans un discours très intelligent,—mais je vais en rappeler quelques-uns à la Chambre. En prenant les prêts classifiés selon l'emploi des emprunteurs pour l'année 1954, les artisans, contremaîtres et autres travailleurs de cette catégorie représentaient 30.21 p. 100 de ceux qui ont emprunté des sociétés de petits prêts. Venaient ensuite les opérateurs et autres travailleurs de la même catégorie, avec 21.60 p. 100, suivis des employés de bureau et autres: 10.57 p. 100, les travailleurs, mais non les travailleurs agricoles: 8.82 p. 100, et ainsi de suite. Fait plutôt intéressant, les instituteurs ne représentaient que .64 p. 100 de ceux qui avaient emprunté des sociétés de petits prêts. Le nombre total des prêts accordés pendant cette année-là atteignait 707,530.

A mon avis, la Chambre accomplit une fonction utile chaque fois que nous discutons la loi sur l'intérêt et la loi sur les petits prêts. Cela a été démontré aujourd'hui par le nombre des députés qui ont pu citer des exemples précis de gens de leurs propres circonscriptions à l'égard de qui on n'a pas agi correctement, ou qui ont jugé qu'on n'avait pas agi correctement à leur égard, et qui sont venus exposer leurs problèmes à leur député ainsi qu'il était bien convenable de faire. Il serait peut-être intéressant de passer des considérations économiques et des données statistiques que nous avons étudiées aujourd'hui à quelque chose de différent. Pour le bénéfice des députés et du pays, j'aimerais exposer brièvement la formule algébrique ou des rapports constants qui permet de calculer le taux d'intérêt que l'on est appelé à payer. Si la Chambre est prête, voici cette formule: T égale 2 FP divisé par M(N plus 1). Je reconnais que la formule est plutôt ésotérique dans sa sécheresse. T, c'est le taux d'intérêt annuel. F, les frais d'intérêt ou frais de financement en dollars. P, le nombre des versements égaux en un an, à l'exclusion du versement initial. M représente le montant emprunté et N le nombre de versements égaux échelonnés sur toute la période du contrat, à l'exclusion du versement initial. J'essayais de calculer l'intérêt que les Wagestein ont payé, pour voir si mon honorable ami était bon en arithmétique, mais malreusement il a terminé son discours avant que j'aie fini mon calcul.

L'an dernier, j'avais remarqué à ce propos que la meilleure arme des sociétés de prêts, c'était leur habileté à exploiter les craintes des gens, à leur seriner douceureusement qu'en faisant un même paquet de toutes leurs dettes ils n'auraient qu'un seul paiement à faire et un seul créancier à satisfaire, de sorte qu'ils n'auraient plus à redouter une douzaine de lettres de créanciers insistants. Naturellement, cette sirène ne dit pas que si quelque chose cloche à l'égard de ce paiement, l'acheteur recevra des lettres rédigées dans des termes bien différents de toutes celles qu'il a reçues de toute entreprise commerciale ordinaire à laquelle il a déjà dû de l'argent. Mais c'est une chose fort tentante pour le particulier aujourd'hui, et je tiens à souligner de nouveau que le danger qu'il y a certes à consolider ces paiements de principal et intérêt ainsi qu'un assortiment de dettes en une seule grande dette, c'est qu'on se trouve à payer l'intérêt de l'intérêt et tout cela fait boule-de-neige jusqu'à ce que ces gens soient ensevelis sous l'avalanche et deviennent les esclaves des compagnies de finances pour le reste de leurs jours.

Rien ne remplace le bon sens pour apprendre à gérer ses propres finances. Il n'y a rien de mieux que de regarder le petit caractère des contrats et de se montrer prudent à l'égard des questions d'argent. Mais je crois que les députés qui ont appuyé le bill ont justement signalé qu'il faut accorder une certaine protection aux gens et je suis parfaitement et sincèrement en faveur du projet de loi. Je suis porté à appuyer l'amendement, bien que j'espère que ce ne soit pas un moyen d'étoffer le bill. Il vaudrait mieux

rejeter l'amendement, appuyer le bill en principe et ensuite, le déférer à un comité qui pourrait, par exemple, s'enquérir de l'expérience d'organismes tels que la Banque de Nova Scotia et chercher à savoir quels résultats elle a eus ces dernières années, dans le domaine du crédit au consommateur en s'en tenant à un taux d'intérêt de 12 p. 100, comparé aux compagnies faisant affaire dans ce même domaine à des taux de 15, 18 ou 24 p. 100. A mon avis, nous devrions chercher à connaître leur expérience et l'expérience des autres secteurs de la société intéressés au domaine du crédit au consommateur afin d'être en mesure de fixer un chiffre réaliste. Encore une fois, j'estime qu'il serait préférable d'adopter une échelle mobile plutôt qu'un plafond arbitraire.

Par exemple, l'examen des livres et des documents relatifs au crédit au consommateur indique que moins le prêt est élevé, plus les frais sont hauts. Même si une personne ne désire emprunter que $100, il faut faire enquête sur sa situation tout comme si elle voulait emprunter $500 ou $1,000. Comme, d'après mes renseignements, les frais de l'enquête s'élèvent à $20 environ, cela signifie que la personne qui emprunte $100 se voit obligée, d'une manière ou de l'autre, de porter ce fardeau supplémentaire de $20, ce qui porte le coût de son emprunt à un niveau fantastique.

(Texte)

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur le président, qu'il me soit permis d'apporter ma modeste contribution à l'étude du projet de loi qu'a proposé l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue). Je voudrais aussi dire quelques mots au sujet de l'amendement de l'honorable député de Mégantic (M. Roberge). A mon avis, cet amendement n'aurait pu être proposé à un moment plus opportun. De fait, au cours des trois dernières sessions, nous avons passé des journées entières à discuter des projets de loi semblables avec le résultat que l'on connaît. Le but de cette motion est de renvoyer l'étude du projet de loi au comité de la banque et du commerce, ce qui nous permettrait de traiter en même temps d'autres questions qui ont trait à l'économie canadienne, et plus particulièrement des caisses populaires.

De fait, nous reconnaissons tous que les caisses populaires sont disposées à rendre de grands services dans la province de Québec, et s'il nous était permis de discuter des moyens à prendre pour les améliorer, il ne serait plus nécessaire d'étudier, chaque année, ce bill que l'honorable député d'Assiniboïa nous présente.

Les caisses populaires offrent de nombreux avantages, car elles consentent des prêts, pour la construction de maisons, à un taux d'intérêt très raisonnable. Il serait très intéressant, pour les membres du comité de la banque et du commerce, de comparer les avantages qu'offrent les caisses populaires à ceux des banques. Ils constateraient que la loi favorise les banques plus que les caisses populaires, et ce, tout particulièrement dans le cas des prêts destinés à la construction de maisons d'habitation. Ils se rendraient compte que les prêts consentis par les banques pour fins de construction d'habitations sont garantis par le gouvernement, alors que ceux qui sont accordés par les caisses populaires ne le sont pas. De plus, ils constateraient que les conditions pour obtenir un emprunt des caisses populaires sont à la portée d'un plus grand nombre de citoyens, plus particulièrement de cette catégorie de gens qui ne peuvent se permettre le luxe de se construire une maison selon les exigences de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

En effet, monsieur l'Orateur, le gouvernement accorde une garantie de 15 p. 100 sur les prêts consentis par les banques pour la construction de maisons d'habitation, tandis qu'il n'en accorde pas sur ceux des caisses populaires.

Qu'il me soit permis, à ce stade, monsieur l'Orateur, de vous rappeler qu'il existe dans la province de Québec une situation quelque peu baroque et difficile à expliquer.

Les personnes qui se construisent des maisons grâce à des prêts consentis par les caisses populaires bénéficient d'un remboursement de 3 p. 100 de la part du gouvernement provincial. Cependant, les personnes qui se construisent des maisons à l'aide d'emprunts consentis par les banques ne bénéficient pas de cette ristourne, et ce pour des raisons d'autonomie, dit-on. Cela crée une situation que nous aurions aimé que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) éclaircisse. Pourquoi le gouvernement de la province de Québec ne rembourse-t-il pas une partie de l'intérêt payé par ceux qui se construisent des maisons dont les plans ont été approuvés par les inspecteurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me rends compte qu'il n'est pas facile d'établir la différence entre ce qui se rapporte au débat et ce qui ne s'y rapporte pas, mais il me semble qu'en parlant des caisses populaires, sans rattacher ses observations au taux d'intérêt, l'honorable député ne fait pas porter ses propos sur le principe dont s'inspire le bill et qui est de savoir si un taux d'intérêt illimité devrait être restreint à 12 p. 100.

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, je comprends que je me suis peut-être un peu écarté du sujet, mais nous avons entendu cet après-midi un discours qui traitait exclusivement des caisses populaires. C'est pourquoi j'avais l'impression de pouvoir en faire autant.

Cependant, je vais parler des caisses populaires en ce qui a trait à l'intérêt peu élevé qu'elles exigent de leurs sociétaires. Au fait, grâce à leur taux d'intérêt le plus bas possible, elles aident un grand nombre de personnes et c'est ce qui m'amène à dire, que depuis leur fondation, elles ont prêté au delà de 43 millions de dollars sur reconnaissance de dettes, c'est-à-dire à des particuliers, des coopératives, des fabriques, des municipalités ou commissions scolaires. Elles ont de plus prêté au delà de 220 millions de dollars sur hypothèques, et ce sans aucune garantie du gouvernement fédéral.

Quand je constate que les banques à charte, comme la Banque Royale, par exemple, n'ont prêté qu'un peu plus de 200 millions de dollars sur hypothèques, avec un avoir de 4 milliards, je me dis que si nos gens n'avaient pas eu les caisses populaires pour les protéger, ils auraient fait face à une situation terrible, sans compter que si nos municipalités et nos commissions scolaires n'avaient pu obtenir l'aide financière requise des caisses populaires, c'eût été le désastre.

Avant de terminer mes observations, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire que j'appuie la proposition d'amendement de l'honorable député de Mégantic, qui demande de renvoyer l'étude du projet de loi au comité de la banque et du commerce, dans le dessein d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour réduire le taux d'intérêt sur les petits prêts.

Les députés du gouvernement ne veulent pas se prononcer sur la question; cependant, il serait très avantageux de l'étudier au comité de la banque et du commerce.

(Traduction)

M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de me lever ce soir pour prendre part au débat sur un sujet auquel j'ai beaucoup réfléchi à l'occasion et qui intéresse grandement mes commettants. A en juger par le nombre de discours qui ont été faits aujourd'hui sur la proposition de loi, j'oserais dire que c'est un sujet qui soulève l'intérêt général parmi tous les représentants, de quelque partie du pays qu'ils viennent.

Le sujet est sans doute plus intéressant que le bill, dans sa brièveté, ne le laisserait supposer. En effet, en écoutant le débat, il est possible de se rendre compte que ces simples petits mots au sujet de l'intérêt maximum couvrent une multitude de soucis. L'intérêt faisant partie de notre mode de crédit et celui-ci jouant un rôle primordial dans les affaires nationales, nous avons aujourd'hui entendu des représentants de toutes les couches de la société pour ainsi dire, et nous avons abordé la plupart des sujets qu'on aborderait normalement au cours du débat sur l'exposé budgétaire. Je pense que d'autres sujets encore seront abordés avant que le débat prenne fin. J'espère vraiment que d'autres parmi mes amis et mes collègues prendront part à ce débat et renforceront mon impression que cette question est d'une importance capitale pour le Canada tout entier.

Je ne prétends pas être spécialiste en matière d'intérêt et d'économie, ni savoir la meilleure façon pour les gens de gérer leurs affaires, mais j'ai eu l'occasion, en tant qu'avocat, d'aider des gens qui, dirons-nous, ont été victimes de certains abus de notre régime de crédit actuel. Je ne vais pas rabaisser toutes nos institutions de prêt. Je me rendrai peut-être coupable d'employer de temps en temps des mots durs en parlant des compagnies de financement. Toutefois, j'espère que je serai assez juste pour exposer ce que je crois être aussi leur manière de voir.

J'ai eu l'impression que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) qui a présenté ce bill est peut-être allé un peu trop loin au cours de ses observations. Par exemple, il a parlé des taux d'intérêt fantastiques et exorbitants payés par certaines gens et il a cité à titre d'exemple une simple petite transaction comportant l'octroi d'un petit prêt par une grande société et a cité ce cas comme un exemple de taux d'intérêt fantastiques et exorbitants. Monsieur l'Orateur, je ne cherche pas à écorcher vif l'honorable député. Toutefois, j'ai pensé qu'il n'était que juste, —et j'ai dit que j'essaierais d'être juste,—de démontrer comment, à mon avis, l'honorable député a été légèrement injuste, de sorte qu'on me juge plus facilement à cet égard. J'ai pensé que ses observations, en ce qui concerne ce magasin, doivent être considérées par quiconque est impartial comme étant loin d'être justes.

Pour faire voir l'autre côté de la médaille, au lieu de dire que ces gens avaient payé un taux d'intérêt fantastique, il aurait dû dire également, à mon avis, que ces gens avaient obtenu qu'on leur ouvre un compte courant sur un faible achat de $20; que le magasin a dû se donner probablement la peine de vérifier la solvabilité de l'intéressé, d'ouvrir un compte au nom de cette personne, de s'occuper des inscriptions de comptabilité, de fournir le personnel à cette fin, de s'assurer que la perception serait faite à temps et

de courir le risque de perdre. Il est certain que pour un seul achat,—si l'on envisage la chose sous cet angle-là,—l'acheteur a obtenu pour $2.50 de services.

Je ne voudrais certes pas qu'on me fasse dire que je suis heureux de voir ces gens-là payer même $2.50 pour ces services, ou que je suis heureux de voir que ce montant, comparativement au montant du crédit, comporte un intérêt quelque peu disproportionné compte tenu du taux d'intérêt dont on pourrait s'attendre pour un crédit à long terme, portant sur plusieurs achats. Cependant, ce qu'a fait mon honorable ami a été, à mon avis, d'entamer ce qui aurait dû devenir une partie très fructueuse de la présente discussion.

Il y a, à n'en pas douter, des taux d'intérêt qui sont payés pour aucune raison officielle. Je ne parle pas des taux d'intérêt qu'on dit fixés à 6 p. 100, mais qui sont exigés à l'avance, sans tenir compte du solde final non payé. Encore une fois, je ne parle pas des divers stratagèmes par lesquels les marchands et autres prêteurs d'argent trompent parfois leurs acheteurs ou leurs emprunteurs en leur donnant l'impression qu'ils ne paient pas le taux d'intérêt qu'en réalité ils paient. Mais le fait demeure que,—on l'appellera comme on voudra,—lorsqu'un crédit est accordé pour quelque fin que ce soit, il est inévitable que quelqu'un doit payer un intérêt. Il est certain que le marchand qui achète ces marchandises doit le faire. Qu'il garde ses marchandises sur ses tablettes pendant longtemps et que, par conséquent, son argent soit gelé et qu'il doive payer un intérêt à la banque sur cet argent, ou qu'il vende ses marchandises au consommateur qui ne le paiera pas avant des mois, le fait demeure que le marchand doit toujours payer un intérêt sur l'argent qui est dû. L'argent qui est dû est une partie intégrale du prix de chaque article que nous utilisons ou avec lequel nous venons en contact chaque jour. Je soutiens donc qu'une des principales façons dont on fait acquitter l'intérêt par le consommateur fait partie du vague mot "prix".

Le bill que mon honorable ami a présenté ne vise que les exemples les plus patents où le taux d'intérêt est indiqué dans le contrat et où il est possible, sans trop d'imagination ni trop de recherches, de découvrir exactement quel montant d'intérêt a été payé. Évidemment, si, comme je crois, l'intérêt paraît réellement dans le prix ordinaire sans même être ainsi appelé, il serait très facile d'inclure l'intérêt supplémentaire dans le prix. Toute personne réfléchie qui s'est donné la peine d'examiner les coutumes relatives à la vente aujourd'hui et qui est allée de magasin en magasin pour voir comment elle est faite, peut constater facilement que, de fait, plusieurs magasins se sont rendu compte du peu de popularité de l'intérêt. Alors, ils annoncent à grands cris qu'ils n'exigent aucun frais de crédit, ni intérêt. J'aurais été heureux que mon honorable ami qui a présenté le bill nous ait expliqué de quelle façon cette mesure protégera l'acheteur ordinaire contre ce genre de vente.

Je ne veux pas qu'on traduise mal ma pensée. Je ne dis pas qu'il y a quelque chose de mauvais dans ce genre de vente. Je soutiens simplement que l'acheteur ordinaire ne se rend pas compte de la somme d'argent qu'il paye vraiment pour l'usage de l'argent dans le prix d'achat de tout article.

Il pourrait l'acheter à long ou à court terme, mais à cause des méthodes de vente de la maison dont il achète en l'occurrence, les frais généraux de l'utilisation de l'argent sont nécessairement supérieurs à ceux des magasins qui réduisent le prix de leurs articles mais y ajoutent les frais d'intérêt. Dans un cas le consommateur lui-même peut voir quel montant d'intérêt est versé et le magasin peut constater au juste combien de clients sont en retard; mais dans l'autre cas, c'est certes plus difficile pour le client ordinaire de le déceler.

Je veux souligner ce point. Je ne suis nullement opposé au principe d'après lequel on doit chercher à protéger la population contre les frais d'intérêt excessifs à certains égards du moins. Je trouve excellente l'initiative de soumettre une mesure pour freiner si possible les agissements des prêteurs sans entrailles de notre pays. Je me borne à signaler que la proposition de loi à l'étude ne réalisera pas l'objectif que nous souhaitons lui voir atteindre. Je m'en prends au libellé de la proposition de loi; je ne m'élève pas contre la noble et ambitieuse idée qui vise à protéger le public contre les taux d'intérêt excessifs.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas faire porter mes brèves observations uniquement sur ce que j'appelle les frais cachés du crédit. Je n'ai fait cette courte digression que pour signaler la chose comme un des éléments qui ont éveillé mon intérêt au cours du débat à tel point que je n'ai pas su concentrer mon attention suffisamment peut-être sur certains des discours qui ont été prononcés. On a présenté à la Chambre une mine de renseignements qui, s'ils n'étaient pas tous nouveaux, n'en étaient pas moins dans l'ensemble très sérieux. La discussion a été très utile et, comme le sujet est très important, on me pardonnera sans doute s'il m'arrive, par inadvertance, de répéter quelque chose qu'un autre a déjà dit. Je vais essayer d'exprimer des idées aussi neuves que possible mais il y a longtemps que nous n'avons pas entendu parler d'un penseur original et je ne prétends pas en être un moi-même.

Je m'intéresse en particulier à un domaine du crédit, celui du crédit au consommateur sur le marché des automobiles et des camions. Il y a aujourd'hui au Canada un grand nombre de compagnies qui financent l'achat de 75 p. 100 à 90 p. 100 peut-être de tous les véhicules qui circulent sur la route. Je ne me préoccupe pas surtout du travailleur qui doit financer la voiture familiale. Un grand nombre de ces gens, il est vrai, paient sur le crédit un taux d'intérêt qu'ils n'ont réellement pas les moyens de payer.

Ils achètent des automobiles et pour le peu d'usage qu'ils en font, il est plutôt pénible qu'ils aient à payer un si fort montant en l'achetant à crédit, surtout s'ils se servent de leurs voitures que de temps à autre et en grande partie pour des voyages d'agrément. Un grand nombre de ces propriétaires constatent après un an ou deux que la voiture leur a coûté beaucoup plus qu'ils n'avaient pensé et pourtant, ils se sont endettés et ont payé de grosses sommes d'argent à la société de prêts. Il existe cependant un remède très simple à cela. La voiture n'est utilisée après tout que pour des voyages d'agrément. Personne n'a forcé le propriétaire à l'acheter et si la voiture devient trop dispendieuse, il n'est pas obligé de l'acheter à crédit. Certes ces gens sont en grande partie les artisans de leur propre malheur. C'est une situation désagréable, mais elle ne doit pas nous inquiéter outre mesure car elle pourrait être évitée.

Je me préoccupe surtout d'une situation qui se présente souvent dans le camionnage où l'on trouve des soutiens de familles. Un grand nombre de camions qui roulent sur nos routes sont financés par des société de crédit. Les gens qui conduisent ces camions ne possèdent pas pour la plupart l'expérience nécessaire pour juger tous les éléments, surtout les frais d'exploitation, que comporte une entreprise de camionnage. Dans une large mesure, ils ont été éblouis en entendant parler des sommes d'argent que l'on pouvait gagner en transportant un seul chargement, aller et retour, d'Edmonton à Toronto, mettons. Le revenu semble énorme. Ils se rendent alors à une société de financement et déboursent tout l'argent qu'ils ont pour acheter un camion.

Bien sûr on peut dire ici aussi que le camionneur a agi de son propre gré après tout. Il peut placer son argent où il veut pour pouvoir gagner sa vie. Mais le fait demeure, il faut qu'il gagne sa vie; il a un devoir envers sa famille et même quitte à faire une erreur de jugement, il n'en reste pas moins que son action est celle d'un homme qui n'agit pas seulement par plaisir mais qui risque jusqu'à son dernier sou pour se lancer en affaires. C'est certes un objectif fort louable pour un travailleur que de vouloir s'établir à son compte et gagner son propre argent. Il est conforme au principe de base de notre régime économique; il s'inspire de l'esprit qui nous porte à croire notre mode de vie supérieur peut-être à celui de tout autre.

Le camionneur se rend compte que le versement initial qu'il a à faire à la société de financement est bien moins élevé que ce que bien des gens pensent. Il est tout à fait possible pour un homme de s'établir dans le camionnage, où le prix global du camion et de la remorque peut osciller entre $15,000 et $20,000, en n'engageant seulement que $2,000 de son avoir en espèces. Ce que le camionneur ne discerne pas, c'est que son bénéfice doit lui permettre d'acquitter ses frais de financement, d'assurer sa subsistance et celle de sa famille, et de pourvoir à la dépréciation du camion. Tout cela doit se faire, en réalité, grâce à son placement de $2,000.

Il exploite une entreprise au capital de $20,000. Sur ce capital, environ $18,000 doivent rapporter un bénéfice de 15 à 20 p. 100 pour que l'entreprise rentre dans ses frais. Il ne se rend pas compte que pour rentrer dans ses frais et se verser un salaire, il faut que son entreprise réalise un bénéfice net de 10 à 15 p. 100. Il est évident que de nombreux hommes d'affaires sont très heureux de gagner 10 à 15 p. 100 par année. Mes amis de la CCF estimeraient qu'ils seraient gloutons de vouloir davantage. J'affirme que permettre l'achat de ce qui est effectivement une grande entreprise coûteuse moyennant un versement initial aussi faible est l'une des pires fautes que je puisse reprocher aujourd'hui aux sociétés de financement.

Il n'en résultera pas simplement des conditions de vie difficiles pour cet homme. La conséquence, c'est qu'automatiquement le secteur du camionnage souffrira d'une pléthore d'entrepreneurs qui, pour la plupart, n'auraient jamais dû s'engager dans cette activité parce qu'ils ne comprennent rien au crédit dont ils ont besoin ni au bénéfice qu'ils doivent faire pour rentrer dans leurs frais. Nous voyons bientôt dans ce domaine, comme dans tous les autres domaines de la petite entreprise, une pléthore de mauvais hommes d'affaires, ce qui n'est pas de nature à favoriser les taux. C'est une situation susceptible de causer de grands ravages dans une industrie où la concurrence est vive.

Celui qui a consacré ses économies durement gagnées pendant toute sa vie au paiement initial sur l'achat d'un camion n'a pas de somme en réserve sur laquelle compter. Il a trop emprunté, mais pas assez tout de même

pour se lancer dans les affaires. Il doit donc acquitter chaque mois à la société de financement un montant déterminé et pour y arriver, il doit travailler constamment à n'importe quel tarif. Par conséquent, si le tarif en vigueur rend le travail plus rare, il doit bien vite baisser ses prix, et en période de légère récession les tarifs pour le camionnage s'abaissent en peu de temps à environ la moitié du montant vraiment nécessaire pour acquitter les frais des engagements à long terme. Simplement parce que les sociétés de financement rendent de cette façon les emprunts si faciles à obtenir, nous constatons que toute une industrie peut devenir très instable, avec le résultat qu'un groupe complet de camionneurs consciencieux et laborieux qui ont passé de longues années à apprendre convenablement leur métier et à le pratiquer de façon rationnelle et rentable peuvent se trouver presque ruinés par l'activité d'un petit groupe qui a obtenu des emprunts que j'appellerai inconséquents.

Je ne veux pas qu'il y ait d'erreur à ce sujet. Je vois certes quel avantage cela peut présenter pour un petit camionneur. Libre au chauffeur de camion qui a pu mettre quelques dollars de côté d'aller emprunter d'une société de financement, malgré les risques de l'affaire et les taux d'intérêt qui peuvent lui être demandés, s'il veut acheter son propre camion et, par un travail acharné, se monter une petite affaire dont il sera fier. Voilà encore une fois à l'œuvre cet esprit de pionnier, cet esprit d'indépendance et de ferveur démocratique que nous aimons et que nous ne voudrions pas voir écraser. Je ne prétends pas que la société de financement qui achètera du vendeur du camion le papier de commerce à tempérament doive analyser minutieusement la situation financière de l'acheteur du camion, ni, non plus, qu'elle doive lui faire subir des tests psychologiques pour établir s'il est compétent pour mener ses propres affaires. Cependant, ce n'est pas trop demander que la société de financement s'assure que la personne en question possède la qualité qu'il faut avoir avant de placer de l'argent dans une affaire: s'y entendre en affaires.

Mes honorales amis ont été très patients. Je n'ai pas utilisé le mot "intérêt" depuis un bout de temps, mais je suis sûr de m'être fait comprendre. Après tout, quand les camionneurs ont des ennuis et perdent leurs camions ou quand les camions tombent en panne et qu'ils ne peuvent les conserver en bon état, celà signifie simplement qu'un plus grand nombre d'entre eux se retrouvent ruinés et que les pertes sont élevées. L'incidence des pertes est un facteur extrêmement important dans la détermination des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt pour l'industrie des transports par camions dans son ensemble sont beaucoup trop élevés, à mon avis.

Mes quelques plaintes ne se limitent pas au domaine du financement de l'automobile. Il y a un autre groupe important de compagnies de financement que, faute de mieux, j'appellerai compagnies de prêts directs ou personnels. Ces compagnies sont caractérisées par ce qui est devenu, peut-être, une tragédie universelle. Leur slogan, leur miroir aux alouettes, leur truc favori qui conduit tout le monde dans leur bureau tient dans ces mots: "Venez nous voir si vous avez des ennuis d'argent, si vous avez des dettes venez donc et nous nous en occuperons pour vous."

Lorsque j'entends parler du nombre de gens qui mordent à cet appât et qui s'adressent à ces compagnies de financement, je dois avouer, monsieur l'Orateur, que je commence à me demander si mes concitoyens sont doués de ce haut degré d'intelligence que je leur ai toujours concédé. Le fait est que les compagnies de financement répètent ce refrain à tel point que cela devient presque nauséabond et que les résultats en sont néfastes. Afin que les compagnies de financement puissent payer leurs dettes, les gens qui sont déjà endettés doivent payer encore plus d'intérêt sur leurs dettes, ajoutant ainsi, en réalité, à la somme totale de leurs dettes, en s'adressant à ces compagnies, bien qu'ils ne semblent pas s'en rendre compte. En outre, s'ils sont réellement influencés par ce slogan, ils se sentent à tel point soulagés que, dans un mouvement d'euphorie, ils se dirigent promptement vers le magasin où ils viennent de régler leur compte et, constatant que leur crédit est de nouveau rétabli, achètent d'autres articles qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter, et qu'ils ne devraient pas acheter.

Des gens qui travaillent dans ce domaine m'ont dit que les compagnies de financement rendent effectivement un service à ce genre d'endettés, qu'effectivement, elles empêchent ces gens de se faire talonner par d'autres créanciers et, pour cela, elles ont droit, somme toute, d'exiger un certain prix pour le service qu'elles rendent. Je n'ai rien contre ce procédé, mais je déplore que ce genre de publicité utilisé par ces compagnies, qui semble remporter tant de succès, réussisse à séduire ceux qui se débattent déjà dans des difficultés financières. Ces compagnies semblent adopter l'attitude que ces gens constituent leur proie privilégiée et, selon moi, elles devraient limiter jusqu'à un certain point leur activité.

Je ne voudrais pas prolonger trop longtemps mes observations, mais si les honorables députés veulent bien patienter un peu, j'aimerais aborder brièvement quelques autres points. En essayant de prendre une décision pour modifier la loi actuelle dans ce domaine,

il convient de nous demander si le résultat atteindra le but que nous visons. Nous devrions nous arrêter un peu et étudier ce que, vraiment, il y aurait lieu de faire. Ainsi, si j'interprète bien le motif qui inciterait un honorable député à présenter un bill comme celui-ci, il semblerait que nous sommes conscients de la nécessité de protéger la population contre des taux exorbitants d'intérêt.

Puisque nous étudions un bill dont le but est de protéger la population, nous devrions voir quel est le degré de protection dont elle jouit déjà. Il existe un nombre considérable de lois en vigueur dans les différentes provinces, protégeant réellement le citoyen ordinaire. Elles l'aident de tous côtés et le mettent à l'abri de plusieurs difficultés. Par exemple, il a été question de transactions avec les sociétés de financement en ce qui concerne l'achat d'automobiles. Je crois en avoir déjà parlé,—je m'excuse si je ne l'ai pas fait, mais il vaut la peine que je me répète,—nous avons en Alberta une loi sur les ventes conditionnelles, qui protège l'acheteur contre l'obligation de payer le solde dû sur son automobile une fois qu'elle lui a été enlevée. Les intérêts exigés sont limités également par la loi sur les banques, la loi sur les petits prêts et la loi sur la faillite; puis il existe des mesures législatives protégeant les détenteurs d'hypothèques et ainsi de suite.

Il résulte de toutes ces lois que nous réduisons de plus en plus l'obligation qu'a le citoyen ordinaire de penser pour lui-même et de prendre soin de lui-même. Je me rappelle encore les mots que j'ai entendus pendant des années, *caveat emptor*. Je pense que le seul fait de mentionner cette expression aujourd'hui suffit pour que la plupart des honorables députés jettent des cris d'angoisse, car nous sommes tellement loin de ce principe. Il doit certainement y avoir une limite à dorlotter des citoyens adultes. Avons-nous tellement honte de leur force de volonté que nous désirions les protéger contre tout faux pas? Avons-nous l'impression qu'ils ont si peu de caractère, qu'ils sont si peu formés, et si mal renseignés en ce qui concerne leurs transactions avec leurs concitoyens et la direction de leurs propres affaires, que nous voulions les guider par la main toute leur vie? Je prétends que ce n'est pas la façon de former des citoyens qui possèdent du caractère, de la force de volonté et les connaissances voulues pour devenir des chefs de la nation canadienne, car la population est en réalité la matière première qui se perfectionnera et rendra notre pays encore plus fort que jamais. Je suis donc, du moins à un certain point de vue, opposé au sens du projet de loi. J'y suis opposé parce que, à mon sens, il restreint indûment l'activité de nos citoyens.

[M. Nugent.]

Loin de moi l'intention de blâmer un représentant de vouloir protéger les citoyens et ce sont deux facteurs importants. J'ai l'impression de m'être étendu peut-être un peu trop sur ces deux points, mais si les députés veulent bien être indulgents à mon égard, j'aimerais soulever un autre point. On a dit aujourd'hui que les taux d'intérêt contribueraient au prix de l'argent. Lorsque nous songeons aux moyens de protéger les gens contre le gaspillage de leur argent sous la forme des taux d'intérêt actuels, nous devons nous rappeler que prêter de l'argent est un commerce. L'argent lui-même est le produit de ce commerce. Si nous décidons d'imposer un maximum à l'égard des taux d'intérêt nous entravons par le fait même la faculté d'effectuer des bénéfices dans les transactions financières.

Au Canada toute personne a le droit de placer son argent dans l'entreprise de son choix, que ce soit dans la construction ou dans toute autre industrie. Il est déraisonnable et injuste, à mon avis, d'établir un maximum à l'égard des taux d'intérêt, comme le propose l'honorable député d'Assiniboïa. Nous devons nous garder avec grand soin de faire une distinction injuste envers une catégorie de gens, car cela reviendrait à dire que parce qu'un certain placement ne nous plaît pas nous n'autoriserons pas une aussi grande marge de bénéfices que dans le cas de celui qui a eu la prévoyance de placer son argent dans une briqueterie. Certes, nous devons éviter toute injustice de ce genre. Je pense que même nos amis de l'autre côté de la Chambre n'insisteraient pas trop sur ce point s'ils se rendaient compte qu'ils sont en train de faire une distinction injuste envers un groupe de citoyens canadiens qui trouvent leur compte à un commerce.

Je remarque une certaine réaction parmi les honorables députés, monsieur l'Orateur. Les observations que j'avais cru ne devoir prendre que quelques minutes ont pris beaucoup plus de temps. J'espère que la prochaine fois où un bill de ce genre sera mis à l'étude, je pourrai aborder quelques autres points semblables à ceux que je viens de signaler et que, selon moi, les honorables députés pourraient trouver intéressants.

M. H. W. Danforth (Kent (Ont.)): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au présent débat, étant donné que, dans ma circonscription comme dans bien d'autres circonscriptions du pays aujourd'hui, un bon nombre de bons citoyens bien rangés, et beaucoup de nos jeunes, profitent du régime de la vente à tempérament et du crédit pour se donner un bon niveau de vie. Comme certains des préopinants, j'ai été favorablement impressionné par la franchise et la sincérité manifestées dans le débat d'aujourd'hui. J'ai

été très impressionné cet après-midi par la façon dont le bill a été présenté. J'ai été impressionné aussi par le motif qu'on a invoqué pour proposer l'amendement voulant que la matière du bill soit étudiée davantage. Je suis d'avis que c'est ce qu'il y aurait de mieux à faire.

On nous a servi aujourd'hui bien des grands mots. On a parlé de taux d'intérêt fantastiques, d'exploitation du peuple, de requins de la finance, de taux d'intérêt exorbitants, et j'en passe. Tous ces mots suggèrent des images qui peut-être dépassent le jugement et la pensée de ceux qui les ont employés. Avec votre permission, Votre Honneur, j'aimerais, en quelques minutes seulement, analyser aussi franchement et aussi simplement que possible les éléments de la question et chercher à découvrir quels avantages nous gagnerions, à titre de citoyens ordinaires, à l'adoption de ce bill. La plupart des gens, il me semble, y compris moi-même, n'aimeraient guère qu'on représente ici les emprunteurs comme des espèces d'invertébrés qui se laissent dévorer par quiconque a de l'argent à prêter, quelles que soient les conditions. Je ne crois pas du tout que ce soit la règle commune. Quand on a besoin d'argent, il me semble, on commence par s'enquérir des prêteurs qui prêtent aux conditions les plus favorables, et je pense que la plupart des gens se renseignent ainsi avant d'emprunter, comme ils le font ordinairement avant d'acheter.

On nous a cité aujourd'hui des cas d'intérêts extrêmement forts, et je suis sûr qu'il doit exister de ces cas. Mais je me demande combien il en y a par rapport aux milliers et aux milliers de cas où des gens qui se trouvaient dans l'extrême nécessité ont obtenu de l'argent et en ont été très heureux, ayant pu ainsi sortir de leurs difficultés.

On sait bien qu'à notre époque chacun veut obtenir le maximum en payant le moins possible, et nul ne voudrait évidemment payer un taux d'intérêt élevé s'il peut obtenir un taux plus favorable. On a fait mention aujourd'hui des grands magasins dont les taux d'intérêt vont de 12 p. 100 à 54 p. 100. On a cité les noms de *Eaton* et de *Simpson Sears*.

Je me demande si c'est vraiment ce qui se produit. Je veux prendre en exemple un bateau dont le prix de vente est de $1,800. On peut l'acheter d'un de ces magasins par des paiements mensuels comprenant l'intérêt et les frais de crédit. Je suis sûr que si l'on y regarde bien, comme le font la plupart des clients, on verra que le prix total du coût du bateau payé à tempérament sera à peu près égal au prix d'achat comptant payé dans le magasin voisin. A mon avis, c'est bien ce qui arrive parce que des établissements de l'envergure de *Simpson Sears* ou *Eaton*, grâce à leur grand volume d'achats, peuvent acheter ces embarcations à un prix qui permet une telle chose. Donc, monsieur, il s'agit peut-être d'un service qu'on rend au public, plutôt qu'un affaire de taux d'intérêt extrêmement élevé.

On a proposé ici aujourd'hui un taux d'intérêt maximum de 12 p. 100. Je doute que cela soit un pourcentage pratique. On ne nous a rien dit aujourd'hui sur le fonctionnement d'un tel taux maximum. On ne nous a pas assuré qu'un taux d'intérêt de 12 p. 100 serait réalisable et que ce taux peut permettre aux sociétés de prêts de poursuivre aujourd'hui leur exploitation. On nous demande de présumer qu'elles le peuvent.

Il est vrai que les caisses populaires fonctionnent aujourd'hui à un taux d'intérêt de 12 p. 100. Permettez-moi de signaler qu'elles peuvent peut-être le faire parce qu'elles n'ont pas à faire face aux mêmes dépenses que les autres institutions de prêts. Nous savons qu'en certains cas, elles n'ont pas de loyer à payer. Il y a des cas où les gens dirigent les caisses populaires sans rémunération. Elles ne dépensent certes pas autant d'argent pour des fins d'annonce, parce que, dans la plupart des cas, leur publicité se fait verbalement ou sous forme de feuillets publicitaires. Elles ne font pas de publicité du genre exceptionnel qu'on a donné en exemple cet après-midi. Il leur est donc possible peut-être de fonctionner à un taux maximum de 12 p. 100, alors que ce serait impossible dans la plupart des autres cas. Je veux signaler que, bien que les caisses populaires fonctionnent avec beaucoup de succès, il arrive encore que certains sociétaires de diverses caisses populaires puisent à d'autres sources de crédit, bien qu'ils aient à leur portée les privilèges de la caisse populaire.

Rien n'a été dit aujourd'hui au sujet du point de vue des institutions de prêts à l'égard du plafonnement des taux d'intérêt. Puisque cela les concerne si directement, il serait peut-être possible de leur donner la chance de faire entendre leur opinion, car je suis sûr qu'elles n'aiment pas la publicité qui entoure les taux d'intérêt extrêmes. Cela n'aide guère leur entreprise que ces cas reçoivent une vaste publicité, et ces cas sont ceux mêmes qui font l'objet d'une telle publicité. Je suis sûr qu'ils sont tous aussi intéressés que quiconque à voir à ce qu'une telle situation n'existe pas et qu'une mesure législative appropriée soit présentée afin d'éviter qu'elle se produise.

Je me demande si les compagnies de prêts régulières réalisent autant de bénéfices qu'on l'a prétendu aujourd'hui. Si leurs bénéfices sont si élevés, je me demande pourquoi plus

de gens ne se précipitent pas dans le commerce régulier pour prêter ainsi de l'argent. Le nombre de sociétés de prêts ne varie pas à ce point-là. J'aimerais citer un extrait d'un discours faisant allusion à un mémoire soumis par l'association canadienne des prêts au consommateur au comité de la banque et du commerce en 1956. En voici le texte:

On compare les bénéfices, avant toute déduction de l'intérêt sur les prêts et de l'impôt sur le revenu, bénéfices représentant le pourcentage des valeurs employées, entre l'industrie des prêts au consommateur et 66 compagnies qui représentent fidèlement l'industrie canadienne. On y trouve des industries comme les services d'utilité, celles de l'acier, des vivres, du papier journal, du pétrole et des métaux vils. On a constaté que les bénéfices de la compagnie de prêts au consommateur pour l'année 1954, adaptés aux taux présentement en vigueur, variaient de 5½ p. 100 à 9½ p. 100. Les bénéfices des autres compagnies variaient de 6½ p. 100 à 27 p. 100 et s'établissaient en moyenne à 17 p. 100.

Je me demande si ces compagnies de prêts exigent en réalité des taux d'intérêt aussi élevés qu'on l'a prétendu. On nous a dit aujourd'hui que même le taux d'intérêt de 12 p. 100 qui a été proposé n'est peut-être pas trop élevé. Tout le monde, j'en suis sûr, souhaite que le taux d'intérêt soit aussi bas que possible et si chacun était sûr qu'un taux de 12 p. 100 mettrait sur le marché assez de capitaux pour répondre aux besoins d'emprunts, tous se réjouiraient de la situation. Mais en limitant tellement le taux d'intérêt on risque toujours de ne pas trouver les capitaux nécessaires.

Qu'arriverait-il aux gens s'ils ne pouvaient emprunter l'argent dont ils ont besoin? J'ai ici une plaquette qui s'intitule "Trois constatations relatives aux taux d'intérêts sur les petits prêts"; c'est un tiré à part de la *Harvard Business Review*, où l'on signale que l'État du New-Jersey a adopté une loi réduisant à 1½ p. 100 par mois les taux d'intérêt qui s'établissaient à 3 p. 100 par mois. L'article raconte ce qui se passe quand la loi réduit les taux d'intérêt. J'aimerais citer un bref extrait de la plaquette pour signaler ce qui est arrivé dans l'État du New-Jersey.

Quand le bill sur la réduction des taux a été adopté en mai 1929, le volume des prêts en cours dépassait 20 millions; au 30 novembre 1931, le volume avait atteint $5,400,000. Le nombre des détenteurs de permis qui atteignait 437 au 30 novembre 1928 était tombé à 117 au 30 novembre 1931.

Les hypothèques sur biens meubles qui s'établissaient à $16,700,000 au 30 novembre 1928 étaient descendues à $3,400,000 au 30 novembre 1931, soit sur une période de trois ans. On lit plus loin dans l'article:

Sur le montant de $3,400,000 en prêts sur biens meubles qui était en circulation au 30 novembre 1931, un montant d'environ $600,000 fut signalé par les détenteurs de permis qui n'accordaient plus de nouveaux prêts, et un montant de $2,400,000 environ fut signalé par huit bureaux de la *Household Finance Corporation*. Cette compagnie qui de sa propre initiative avait réduit son taux d'intérêt mensuel à 2½ p. 100 en 1928, annonça qu'il lui était impossible de réaliser des bénéfices d'exploitation au taux mensuel de 1½ p. 100.

En 1932, après trois années d'application du taux de 1½ p. 100, la législature du New-Jersey a porté à 2½ p. 100 par mois le taux maximum d'intérêt sur les petits prêts. Je le signale simplement pour faire voir la possibilité d'une telle chose. Il pourrait nous arriver d'adopter une loi qui nous prive de l'argent nécessaire.

J'aimerais signaler à la Chambre que les emprunteurs sont peut-être tout à fait renseignés sur les taux d'intérêt, qu'ils ont conscience de payer plus qu'ils ne le feraient en d'autres circonstances, mais ils estiment que leur placement est tel qu'ils sont disposés à courir le risque d'accepter ce fardeau financier plus lourd dans la conviction que ce sera un placement fructueux.

Puis-je signaler que cet argent supplémentaire permettrait peut-être l'achat de la ferme voisine qui peut-être ne sera plus mise en vente pour une génération; ainsi, l'argent nécessaire devrait être obtenu immédiatement et l'envergure de l'emprunt pourrait faire qu'il soit impossible de l'obtenir de la banque. Puis-je faire remarquer qu'un pêcheur peut acheter une voiture neuve et que subitement il a l'occasion d'acquérir une part du bateau de pêche qu'il exploite. Il a peut-être besoin de cette source de crédit pour acquérir la part qui lui a été allouée.

Il se pourrait qu'une maison voisine soit subitement mise en vente, celle que le monsieur en question veut acheter pour éventuellement la transformer en maison d'appartements comme source supplémentaire de revenus. Il y a bien des cas où ce capital est nécessaire, et je suis sûr que les emprunteurs sont parfaitement au courant des taux d'intérêts qu'ils doivent acquitter et qu'il sont tout disposés à les acquitter.

J'ai dit précédemment que tous les membres de la Chambre et les commettants qu'ils représentent voudraient avoir l'occasion d'emprunter au taux d'intérêt le plus bas possible. Les gens pensent à leur portefeuille. Le bill ainsi rédigé contribuera beaucoup à limiter le montant d'intérêt exigible. Cependant, je me demande si l'on a réfléchi suffisamment au taux de 12 p. 100. Nous ne savons pas si ce devrait 12 p. 100, 15 p. 100 ou même 20 p. 100. Nous avons choisi 12 p. 100 comme étant en réalité le taux idéal. J'estime qu'on devrait appuyer l'amendement afin que la question soit référée à un comité pour plus ample examen et plus ample informé. Nous savons tous qu'il y a des circonstances où des

taux d'intérêt exorbitants sont exigés. C'est contre ces derniers que nous voulons légiférer et non contre les entreprises légitimes qui s'efforcent de faire du bon travail. Je suis certain que si on consultait les directeurs de ces sociétés, ils pourraient nous donner de sages conseils sur la nature de la réglementation à adopter.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Je prends la parole, à cette heure tardive, monsieur l'Orateur, pour participer à ce très intéressant débat. Je veux féliciter le député d'Assiniboïa (M. Argue) de sa façon très énergique et sincère de présenter ce bill. J'estime que si les membres de son parti étaient pleinement d'accord avec ce bill, ils l'appuieraient plus qu'ils ne l'ont fait aujourd'hui.

M. Argue: Nous ne voulons pas l'étouffer; nous voulons qu'un vote se prenne.

M. Hales: Je crois que seulement deux députés de ce coin-là ont pris part au débat et ont soumis quelques-uns de ces faits à notre attention. A mon avis, il y a beaucoup d'aspects complexes de ce bill autres que ceux qui ont été soumis à la Chambre par le parrain du bill et par les autres membres de son parti.

Je pense bien que personne ne doute de l'importance du crédit. On nous a exposé cet après-midi et ce soir les nombreuses phases importantes du crédit qui font partie de notre structure économique actuelle. Ce fait a été vigoureusement porté à notre attention par de nombreux députés qui ont pris la parole précédemment. Comme nous avons passé d'une civilisation agraire à une civilisation plus ou moins industrielle, un changement s'est accusé dans notre attitude à l'égard de cette question du crédit. Le genre de vie né de la multiplication des banlieues a créé un besoin de crédit. La forte augmentation du volume des prêts consentis par ces sociétés prouve hors de tout doute la nécessité de telles institutions. Dans le cas contraire, comment expliquer l'essor considérable de ce genre d'entreprises.

Par ses lois le gouvernement a suivi d'assez près l'expansion de cette activité. J'aimerais signaler aux députés les diverses répercussions que pourrait entraîner le raccord de ces deux bills, le n° C-3 et le n° C-5, l'amendement à la loi sur les petits prêts et la modification à la loi sur l'intérêt. Pour moi, ils sont très étroitement liés. Jusqu'en 1939, alors que nous avons adopté la loi sur les petits prêts, la seule loi applicable était celle des prêteurs d'argent qui restreignait à 12 p. 100 l'intérêt sur les prêts pouvant aller jusqu'à $500. La loi ne disait rien de l'intérêt qui pourrait être exigé à l'égard de prêts plus importants, d'où un problème et des taux d'intérêt allant de 400 à 500 p. 100. La loi sur les petits prêts a donc été conçue pour combler une lacune. Elle prévoyait un taux d'intérêt, y compris les frais de tous genres, pour des prêts maximums de $500.

Après une longue étude et la comparution de témoins nombreux et intéressants venus des groupes d'assistance sociale, des banques et des sociétés de prêts, après une discussion très approfondie, le comité a décidé que le taux de 2 p. 100 par mois sur le solde à payer constituait un taux juste et raisonnable.

Toutefois, il n'y avait pas de limite pour les prêts au dessus de $500, jusqu'en 1956, il y a seulement trois ans. Il était évident à ce moment-là que la loi sur les petits prêts avait besoin d'être révisée. En conséquence, nous avons, comme vous le savez des taux d'intérêt fixés à 2 p. 100 par mois sur le solde non payé de moins de $300, 1 p. 100 sur le solde de $300 à $1,000, et ½ p. 100 sur celui de $1,000 à $1,500. En bref, voilà le point de vue du gouvernement au sujet de la loi en vigueur pour protéger les emprunteurs au Canada. Je trouve monsieur l'Orateur que nous ne devrions pas aller plus loin. Cette loi protège le groupe d'emprunteurs, de loin le plus considérable. Elle protège le groupe que nous souhaitons protéger tout autant que nos amis de la CCF. Je trouve que le groupe de ceux qui ont un petit revenu est protégé aujourd'hui par la loi sur les petits prêts.

Il y a un autre aspect de la question que nous devrions envisager, je crois, avant de procéder à des changements. Les affaires de prêts consistent à vendre et à acheter de l'argent sur le marché du crédit. Nous savons tous que le coût du crédit est plus élevé aujourd'hui qu'il y a un certain temps. Je crois que pour être juste envers les compagnies de financement, nous devrions mentionner le fait que leurs dépenses ont augmenté également. Je pense donc qu'il ne conviendrait pas d'effectuer des modifications ne serait-ce que pour cette seule raison.

Après tout, on ne devrait pas nous demander de légiférer afin de protéger les gens contre leur manque de jugement ou de sens commun. Je ne crois pas qu'il convienne de légiférer afin de parer à toutes les situations où les gens peuvent se trouver. J'ai cru comprendre que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) disait que dans sa province il existe un plafond en ce qui concerne le taux d'intérêt que les coopératives de crédit peuvent exiger. Je me demande pourquoi la famille dont il a parlé ne s'est pas adressée à une de ces coopératives de crédit pour emprunter de l'argent, car de la sorte elle aurait joui de la même protection que celle à laquelle le bill tend. J'aimerais obtenir plus de détails en ce qui concerne ce cas en particulier, car il me semble plutôt surprenant qu'une banque bien

établie refuse de consentir un prêt de $2,400 à un requérant qui possède une maison entièrement payée et nullement grevée.

L'honorable député d'Assiniboïa nous a dit cet après-midi que le total du crédit des consommateurs en souffrance au Canada, en septembre 1958, s'élevait à $1,947,000,000, si l'on en croit l'enquête statistique de la Banque du Canada, d'après laquelle il citait ce chiffre. Il a ajouté que, d'après cette même enquête, les banques n'avaient guère le beau rôle en ce qui concerne le crédit à la consommation. Il a ajouté aussi que celles-ci n'ont transigé qu'environ 25 p. 100 de tout le crédit à la consommation. Ces transactions ne s'élèvent pas moins à 499 millions de dollars. Ce montant d'affaires, attribuable aux banques, s'est effectué sur une base d'environ 11¾ p. 100, soit le même pourcentage que propose le bill à l'étude. Sur ce total d'affaires s'élevant à $1,947,000,000, les compagnies de petits prêts ont absorbé pour leur part 372 millions de dollars. C'est là un chiffre d'affaires phénoménal, qui dépasse de beaucoup ce que les banques ont réalisé. Les gens qui ont recouru aux compagnies de petits prêts qui font cet énorme chiffre d'affaires se sont adressés à ces compagnies pour diverses raisons. Peut-être que leur solvabilité n'était pas suffisante aux yeux des banques; peut-être s'agissait-il tout simplement d'une question d'accessibilité. Peut-être aussi que certaines raisons personnelles étaient en cause. Il peut y avoir plusieurs raisons pourquoi ces gens se sont adressés aux compagnies de petits prêts, permettant ainsi à ces dernières de réaliser un chiffre d'affaires de 372 millions de dollars.

Si mon honorable ami souhaite supprimer cette chance, pour mettre ce montant d'argent à la disposition de la population du pays, où ces gens s'adresseront-ils pour obtenir du crédit? Quel effet pareille initiative aurait-elle sur la situation économique du Canada? On a parlé du chômage, non seulement dans ce coin-là de la chambre, mais en d'autres endroits. Si nous soustrayons 372 millions de dollars de la circulation pour tarir les sources de revenu des compagnies de petits prêts, je suis enclin à croire que pareille mesure aurait une conséquence directe sur le chômage. Qu'adviendrait-il de ces milliers de jeunes gens qui entrent en ce moment dans de nouvelles maisons? Comment pourraient-ils meubler ces maisons et les équiper de cuisinières, de réfrigérateurs et autres choses du genre, si ces petits prêts ne leur sont plus disponibles?

J'en viens à cet intérêt de 54 p. 100 sur un article de $20 dont un honorable député a fait mention cet après-midi. Je ne dirai rien du 54 p. 100. Je m'en tiendrai à ce chiffre de $2.25 qu'il a mentionné au sujet de cet article. Peut-être s'agissait-il d'une plaque chauffante, peut-être d'une bouilloire à vapeur ou de quelque autre appareil ou pièce d'équipement dont l'acheteur avait besoin. Cet acheteur s'est peut-être dit: "Pour moi, la possession de cette pièce d'équipement me vaut $2.25; nous en avons besoin, et pour augmenter notre niveau de vie, je le considère indispensable". Il est donc tout à fait consentant à payer $2.25 pour l'usage de cet article. Je ne pense pas qu'il appartienne au gouvernement de dire à cet homme s'il doit ou non se procurer cet article, si la possession de cet article lui est essentielle. Je ne vois pas pourquoi nous devrions légiférer pour modifier la mentalité des gens. Nous devons supposer que les gens feront preuve de bon sens et de jugement.

On peut envisager la chose d'un autre point de vue. Peut-être cet article était-il à rabais. Peut-être l'acheteur a-t-il épargné deux ou trois dollars en l'achetant au moment de la vente, épargnant au moins $2.25 en l'achetant à ce prix d'aubaine. A mon sens, il est souvent avantageux pour l'acheteur de recourir aux petits prêts qu'on met à sa disposition. Sans doute pouvons-nous adopter des lois pour interdire aux prêteurs d'exiger plus que 12 p. 100 pour un emprunt. Mais nous ne pouvons pas les obliger à prêter. A mon avis, c'est là une décision qui n'appartient qu'à eux. La situation serait différente en régime socialiste.

La présente mesure fixerait la limite de l'intérêt sur le crédit à 12 p. 100. D'une part, cela limiterait le taux d'intérêt sur les prêts consentis. Mais d'autre part, les sociétés de prêts doivent trouver des bâilleurs de fonds. D'une part, on leur dit d'exiger plus que 12 p. 100. D'autre part, rien dans la loi ne dit que le prix qu'ils payent cet argent doit être stable. On ne peut geler les taux d'un côté sans faire la même chose de l'autre. Le prix de vente et le prix coûtant de l'argent doivent tous deux être traités de la même façon.

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que nous vivons sous le régime de la libre entreprise. Je suis heureux de dire que j'appartiens à un parti qui a toujours encouragé la libre entreprise dans les affaires. J'estime que l'argent ne diffère pas des autres denrées; on l'achète et on le vend. Sur le marché libre, il trouvera son propre niveau. Si cette entreprise de petits prêts est aussi lucrative que nos amis du coin nous le disent, bien des gens s'y lanceront. Plus il y aura de gens qui se lanceront dans le commerce des petits prêts, plus la concurrence

sera grande et, à la longue, la concurrence contrôlera le maximum, ainsi que toute l'entreprise. Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'estime qu'à l'heure actuelle, la situation est bien en main.

M. Winch: Je pense bien qu'elle l'est! Il est dix heures. Elle est certes bien en main.

M. Hales: Pour le moment, je n'appuierai pas le principe du bill, mais j'irai jusqu'à dire que j'aimerais qu'il soit déféré à un comité pour y être approfondi.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

M. Winch: Vous le pouvez certainement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Le leader de la Chambre aurait-il l'obligeance de nous dire quels sont les travaux pour demain?

L'hon. M. Green: Demain, monsieur l'Orateur, nous commencerons par l'étude des crédits supplémentaires. Nous passerons ensuite aux projets de résolutions concernant l'habitation, la loi sur la route transcanadienne, la loi sur les territoires du nord-ouest, la loi sur la défense nationale et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SUBVENTIONS À LA HOUILLE, QUÉBEC ET ONTARIO

Question nº 116—**M. McWilliam:**

1. Quelles subventions verse-t-on à l'égard des divers modes de transport du charbon destiné aux marchés des provinces de Québec et d'Ontario?

2. Quelle subvention a-t-on versée par tonne en 1958?

3. Quelle subvention globale a-t-on versée en 1958?

Réponse de **l'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques):**

1. Les sommes autorisées par les décrets du conseil suivants: C.P. 1958-520; C.P. 1958-521; C.P. 1958-519; C.P. 1958-518; C.P. 1958-516. En voici les détails:

Charbon de Nouvelle-Écosse destiné à la consommation générale

Expédié par chemin de fer n'importe où en Ontario et dans les régions suivantes du Québec: Témiskamingue, Pontiac, Gatineau, Papineau et Argenteuil:	Subvention payable: 60 p. 100 du tarif-marchandises ou $4.50 la tonne nette, suivant celui des deux prix qui est le plus bas.
Expédié par chemin de fer à des points situés dans les régions suivantes du Québec: Charlevoix, Chicoutimi, Jonquière-Kénogami, Lac Saint-Jean et Roberval:	Subvention payable: 25 p. 100 du tarif-marchandises.
Expédié par chemin de fer à des points situés dans les régions suivantes du Québec: Montmorency, Québec, Portneuf et Laviolette:	Subvention payable: 35 p. 100 du tarif-marchandises.
Expédié par chemin de fer à des points du Québec situés dans des régions autres que celles mentionnées ci-dessus, sauf à l'est de Lévis:	Subvention payable: 45 p. 100 du tarif-marchandises.
Expédié par eau à des ports du Québec situés sur la côte du fleuve ou du golfe Saint-Laurent:	Subvention payable: la différence dans le prix débarqué entre le charbon de Nouvelle-Écose et le charbon importé aux ports désignés, ou $3 la tonne nette, suivant celui des deux montants qui est le plus bas.
Expédié par eau à des ports situés sur le fleuve ou le golfe Saint-Laurent, dans la province de Québec, et destiné à être réexpédié de là à des points de l'Ontario ou à des points de la province de Québec situés dans les régions de Témiscamingue, Pontiac, Gatineau, Papineau et Argenteuil:	Subvention payable: $3 la tonne nette.
Réexpédié par eau, par chemin de fer ou par camion des quais de Montréal, Trois-Rivières et Québec, vers des destinations dans l'Ontario et dans le Québec:	Subvention payable: une somme supplémentaire de $2.25 la tonne nette, ou la différence de prix débarqué entre le charbon de Nouvelle-Écosse et le charbon importé aux lieux de destination, suivant celui de ces deux montants qui est le plus bas.

Charbon de Nouvelle-Écosse devant servir aux chemins de fer

Expédié par chemin de fer à des points situés dans le Québec et l'Ontario:	Subvention payable: la différence dans le prix débarqué entre le charbon de Nouvelle-Écosse et le charbon importé aux points désignés, ou $4 la tonne nette, suivant celui des deux montants qui est le plus bas.

Décret d'assistance à la houillère de Springhill

En plus de jouir des subventions normalement accordées au charbon de Nouvelle-Écosse, le charbon de la houillère de Springhill a joui de subventions spéciales pour les envois à destination du Québec et de l'Ontario. En voici les détails:

Expédié par chemin de fer à des points de l'Ontario et du Québec en vue de la consommation directe:	Subvention payable: en plus de l'assistance autorisée par C.P. 1958-520, une somme additionnelle de $2 la tonne nette pour le charbon de la houillère de Springhill.
Expédiée par chemin de fer aux quais de Montréal, Québec et Trois-Rivières, et destiné à être mélangé avec d'autres charbons de Nouvelle-Écosse:	Subvention payable: en plus de l'assistance autorisée par C.P. 1958-520, une somme additionnelle de $3.50 la tonne nette pour le charbon de la houillère de Springhill.
Réexpédié par chemin de fer, par eau ou par camion, vers des points de l'Ontario et du Québec, après avoir été mêlé avec d'autre charbon de Nouvelle-Écosse transporté par eau à Montréal, Québec et Trois-Rivières:	Subvention payable: sur la part de charbon de Springhill contenue dans le mélange, $2.25 la tonne nette ou la différence de prix débarqué entre le charbon de Nouvelle-Écosse et le charbon importé au lieu de destination, suivant celui des deux montants qui est le plus bas.

Charbon du Nouveau-Brunswick destiné à d'autres consommateurs que les chemins de fer

Expédié par chemin de fer en Ontario et dans le Québec, à l'exclusion des points situés à l'est de Lévis:	Subvention payable: 45 p. 100 du tarif-marchandises ou $2.50 la tonne nette, suivant celui des deux montants qui est le plus bas.

Charbon du Nouveau-Brunswick devant être utilisé par les chemins de fer

Expédié par chemin de fer dans le Québec ou l'Ontario:	Subvention payable: la différence dans le prix déchargé entre le charbon du Nouveau-Brunswick et le charbon importé aux points désignés, ou $4 la tonne nette, suivant celui des deux montants qui est le plus bas.

Charbon de la Saskatchewan destiné à la consommation industrielle

Expédié par chemin de fer en Ontario	Subvention payable: 20 p. 100 du tarif-marchandises, ou $1 la tonne nette, suivant celui des deux montants qui est le plus bas.

Charbon de Colombie-Britannique (Nid-de-Corbeau) et d'Alberta, destiné à la consommation industrielle

Expédié par chemin de fer en Ontario	Subvention payable: la différence de prix déchargé entre le charbon de l'Ouest et le charbon importé aux points désignés, ou $4 la tonne nette, suivant celui des deux montants qui est le plus bas.

Charbon de Colombie-Britannique (Nid-de-Corbeau) et d'Alberta destiné à la consommation non industrielle ou à être utilisé par les chemins de fer, mais non dans les locomotives

Expédié par chemin de fer à des points de l'Ontario pour lesquels le tarif-marchandises par tonne nette est inférieur à $8.60:	Subvention payable: 20 p. 100 du tarif-marchandises.
Expédié par chemin de fer à des points de l'Ontario pour lesquels le tarif-marchandises par tonne nette est supérieur à $9 mais inférieur à $11:	Subvention payable: $3.50 la tonne nette.
Expédié par chemin de fer à des points de l'Ontario pour lesquels le tarif-marchandises par tonne nette est de $11 ou plus.	Subvention payable: $4 la tonne nette.

Charbon de Colombie-Britannique (Nid-de-Corbeau) et de l'Alberta devant servir au chauffage des locomotives

Expédié par chemin de fer en Ontario	Subvention payable: La différence de prix débarqué, aux points désignés, entre le charbon de l'Ouest et le charbon importé, ou $4 la tonne nette, suivant celui des deux montants qui est le plus bas.

2. Les subvention versées pour le charbon expédié aux consommateurs du Québec et de l'Ontario au cours de l'année civile 1958 se sont élevées en moyenne à $3.18 la tonne nette (sous réserve de vérification finale et de rajustement).

3. Le total des subventions versées pour ce charbon au cours de l'année 1958 est de $9,378,504 (sous réserve de vérification finale et de rajustement).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 février 1959

La séance est ouverte à onze heures.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Stanton présente le 1er rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—MOTION PORTANT ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, au nom du président du comité des affaires extérieures, l'honorable député de Middlesex-Est (M. White) et du consentement unanime de la Chambre, je propose, appuyé par l'honorable député de York-Ouest (M. Hamilton):

Que le 1er rapport du comité permanent des affaires extérieures, présenté le 12 février 1959, soit maintenant adopté.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'ai cru comprendre hier que le leader de la Chambre présenterait une motion portant sur d'autres sujets. J'aimerais parler sur la motion en question et peut-être l'étudier, si j'y suis autorisé.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, une fois que la Chambre aura disposé de ces motions, j'ai l'intention de proposer le renvoi de certains crédits à certains comités.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je présenter le point de vue de l'opposition au sujet de la question dont la Chambre est présentement saisie?

M. l'Orateur: L'honorable député aura la parole après que j'aurai donné lecture de la motion. Du consentement unanime de la Chambre, il est proposé par M. Dinsdale (pour M. White), appuyé par M. Hamilton (York-Ouest):

Que le 1er rapport du comité permanent des affaires extérieures, présenté le 12 février 1959, soit maintenant adopté.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de Middlesex-Est d'avoir permis de réserver la motion jusqu'aujourd'hui. Je veux maintenant dire que la motion, si elle est adoptée, créera de graves difficultés à ceux d'entre nous qui siègent dans l'opposition. Je songe en particulier, à la partie du rapport qui demande à la Chambre l'autorisation de siéger en même temps que la Chambre. J'aurais bien des choses à dire sur la question de principe, mais je sais qu'on ne veut pas se lancer dans un débat là-dessus, et je serai bref. Je me contenterai de dire que, si le gouvernement le voulait, il pourrait, comme la chose est arrivée une fois l'an dernier, faire siéger plusieurs de ces comités en même temps. On me dit par exemple qu'à un certain moment, l'an dernier, il y a eu jusqu'à six comités qui siégeaient en même temps que la Chambre. Dans les six comités qui ont présenté des rapports hier, on compte 66 membres de la députation libérale. C'est dire que si nous assistions tous assidûment aux réunions des comités dont nous faisons partie, il ne resterait plus personne, ou à peu près personne, ici, pour s'occuper des travaux de la Chambre.

Voilà pourquoi je soutiens que c'est tirer un parti déraisonnable de la situation où se trouve l'opposition. Je signale aussi au gouvernement que c'est la première fois depuis 20 ou 25 ans que l'opposition se trouve dans une telle situation.

Des voix: Oh, non!

L'hon. M. Chevrier: Eh bien, qu'on me permette de fournir les chiffres et nous verrons. J'apprends que, de 1936 à 1940, il y a eu 74 députés dans l'opposition; 67 de 1940 à 1945; 75 de 1949 à 1953; et 95 de 1953 à 1957.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous voulez dire dans tous les partis.

L'hon. M. Chevrier: Tous les partis. Tous les partis réunis comptent 57 députés, je crois; c'est beaucoup moins que celui qu'on a enregistré ces années-là. Par suite, la besogne qu'on nous demande d'abattre maintenant est bien plus lourde qu'elle l'était alors. C'est dommage que le gouvernement ne tienne pas compte de cet état de choses.

Puis-je rappeler à la Chambre que le premier ministre a donné à entendre à la Chambre en plus d'une occasion,—deux fois au moins, je pense,—qu'il se proposait d'assister ceux d'entre nous qui siègent dans l'opposition en nous fournissant un supplément d'aide quelconque. Cette aide s'est fait attendre et je ne m'en plains pas; mais ce dont je me plains, c'est que nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes pas en mesure de nous acquitter d'une façon satisfaisante des trois fonctions qui nous incombent, savoir: siéger à titre de membres au sein des comités tandis que la Chambre siège si le gouvernement le juge bon, nous occuper du travail de bureau: correspondance et autres

tâches analogues, qui, il va de soi, doit se faire l'avant-midi, et être présents à la Chambre pour y remplir le devoir de parlementaire.

Je demande donc au gouvernement de tenir compte de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Du point de vue de la représentation, je ne devrais peut-être pas trop m'en plaindre, mais je m'en plains du point de vue de la somme de travail. C'est tout simplement trop exiger de nous. Je sais ce que répondra le leader de la Chambre. Il dira qu'on demande cette autorisation, mais qu'il est bien possible qu'on ne s'en serve pas ou qu'on s'en serve seulement à la fin de la session. Là-dessus je répondrai qu'on ne devrait pas s'approprier semblable pouvoir si on n'a pas l'intention de s'en servir. Il est très facile pour un comité d'obtenir ce pouvoir vers l'expiration de la session, alors qu'il est peut-être nécessaire d'agir ainsi, mais je n'insisterai pas sur le fait que si le gouvernement décide que quatre, cinq ou six comités tiendront des séances et que nous ayons à nous acquitter de notre rôle au sein des comités, il sera presque impossible de le faire et de nous trouver en même temps à la Chambre. J'exhorte le gouvernement à reconsidérer la situation intenable dans laquelle nous nous trouvons présentement.

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, mon bon ami l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a fait aujourd'hui une observation très importante qu'il ne faudrait pas laisser passer inaperçue. Il a rendu officielle l'existence d'une union entre les libéraux et les cécéfistes. Il dit qu'ils sont frères par le sang, qu'ils ne font qu'un maintenant et que lorsqu'il s'agit de la façon de s'acquitter du travail de l'opposition, ils travaillent la main dans la main, mais leur nouveau parti ne compte pas autant de membres qu'ils voudraient.

M. Winch: L'union n'a pas été consommée.

L'hon. M. Green: Je suis bien curieux de connaître la réaction du chef du parti cécéfiste à une proposition aussi intéressante.

M. Argue: Peste soit de vos deux maisons!

L'hon. M. Green: Je sais que lorsque nous étions dans l'opposition, bien que nous nous entendions magnifiquement bien avec nos amis cécéfistes et créditistes, nous n'avons certainement jamais essayé, comme le font aujourd'hui les libéraux, d'absorber les cécéfistes et de faire un seul parti avec le leur.

L'hon. M. Pickersgill: Ce sont eux qui vous ont absorbés.

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Green: Puis-je leur donner un avertissement très sincère? Le grand danger qui les menace aujourd'hui c'est que le parti de la CCF pourrait fort bien les absorber d'ici quelques années. Pourtant, chaque...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'aime pas interrompre le ministre lorsqu'il est ainsi en train, mais je dois l'avertir qu'il s'éloigne beaucoup du sujet en ce moment.

L'hon. M. Green: Je suis d'avis, au contraire que ce que je dis est très pertinent parce que l'honorable député de Laurier a prétendu qu'il n'y avait que 57 députés pour abattre tout le travail de l'opposition. Il a donc englobé tous ces députés-là dans un seul bloc. Il n'y a aucun doute que je suis parfaitement en droit de parler comme je le fais. Je suis très sérieux. Le parti de la CCF, au cours de son histoire à la Chambre des communes, a toujours su se tirer d'affaire seul et n'a jamais essayé de se fusionner avec un autre parti. Il peut arriver parfois qu'il appuie un parti ou un autre, pour s'y opposer le lendemain. Je suis sûr que telle est l'attitude de ce parti aujourd'hui.

Cette tentative, uniquement pour les fins de la discussion, de grouper le parti de la CCF avec le parti libéral pour demander qu'ils ne travaillent pas trop fort et qu'ils bénéficient d'une certaine sympathie, n'est que bêtise. En réalité, les libéraux eux-mêmes ne veulent pas travailler trop fort; d'ailleurs ils ne sont jamais ici pour travailler, de toute façon. D'autre part, il y a ici huit députés cécéfistes qui participent pleinement aux débats de la Chambre, et même aux délibérations des comités où parfois, ils ne comptent que la moitié d'un membre... (*Rires*) cette moitié d'un membre fait plus de bruit que tout le reste du comité ensemble.

On nous raconte aujourd'hui cette triste et poignante histoire que ces pauvres libéraux sont si fatigués qu'ils ne peuvent plus s'acquitter de leurs fonctions dans les comités; c'est bien malheureux. Quelle était notre situation lorsque nous étions dans l'opposition? Pendant dix-huit longues années, nous comptions moins de députés qu'il y en a actuellement dans l'opposition libérale. Il se peut que, de 1953 à 1957, nous comptions à peu près le même nombre de députés qu'il y en a aujourd'hui dans l'opposition officielle.

L'hon. M. Pickersgill: Que faites-vous des années 1945 à 1949?

L'hon. M. Green: Pendant tout ce temps-là, sauf de 1945 à 1949, nous étions dans la même situation, voire dans une situation pire qu'ils ne le sont aujourd'hui. Est-ce que nous venions ici en pleurnichant?

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Certainement.

L'hon. M. Green: Nous avons utilisé le petit nombre que nous avions. On ne voyait pas trois ou quatre hommes, dans les premières banquettes, essayer de tout faire. C'est une des raisons qui expliquent aujourd'hui notre présence ici, du côté du pouvoir. Ces jours-ci le chef de l'opposition est tout comme le petit garçon qui bouchait le trou dans la digue avec son doigt, sauf qu'il court sans cesse d'une digue à l'autre, tant que la Chambre siège, essayant de boucher tous les trous.

L'hon. M. Pearson: L'eau passe, c'est certain.

L'hon. M. Chevrier: Le gouvernement chevauche toutes les directions à la fois.

L'hon. M. Green: Ces libéraux ont été au pouvoir si longtemps, carrés dans leurs fauteuils à laisser d'autres faire le travail, qu'ils ne savent plus retrousser leurs manches et se mettre au travail. Ils ont des hommes compétents sur les banquettes d'arrière. Il y a par exemple l'honorable député de Nipissing. Pourquoi ne pas le charger de diriger une de leurs équipes au comité? Mais non, il faut que ces quatre cavaliers de l'Apocalypse siègent à tous les comités. On comprend que parfois, ils soient à bout de souffle!

Quelle est l'attitude à adopter, monsieur l'Orateur? La motion actuelle est conforme à la pratique suivie depuis des années.

L'hon. M. Pearson: Non, elle ne l'est pas.

L'hon. M. Green: Oh, si!

L'hon. M. Pearson: Prouvez-le.

L'hon. M. Martin: Pas à ce moment-ci de la session.

L'hon. M. Green: Il en a été ainsi depuis mon entrée à la Chambre en 1935. L'honorable député d'Essex-Est n'a-t-il pas admis, au comité des affaires extérieures, que ce rapport était bien le bon.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas dit cela. Ce que j'ai dit au président, c'est que nous y donnerions notre assentiment, à condition que cette motion n'entrave pas nos obligations à la Chambre; et telle est la thèse qu'a avancée le député de Laurier (M. Chevrier) et que mon sympathique ami, maître de l'inconséquence, oublie maintenant.

L'hon. M. Green: Je dois admettre, monsieur l'Orateur, que le député d'Essex-Est doit être bon juge en matière d'inconséquence.

L'hon. M. Pearson: Il l'est.

L'hon. M. Green: Envisageons, par exemple, cette motion en fonction du rapport du comité des affaires extérieures qui est à l'étude. Ce comité entendra les dépositions du général McNaughton avant longtemps. Le général McNaughton a bien d'autres choses à faire. Il doit s'absenter souvent du pays. D'habitude, on entendait tout son témoignage d'affilée. Lorsqu'il sera convoqué, on l'entendra dans l'après-midi, peut-être simplement par courtoisie, pendant que la Chambre siégera. Il est tout à fait convenable que le comité demande un tel pouvoir. A mon avis, mes honorables amis ne peuvent signaler un seul cas au cours de la dernière session où ils n'ont pas obtenu un traitement raisonnable dans chacun des comités de la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: Oui; je puis citer un exemple. Lors des séances du comité des comptes publics, on nous a demandé de siéger le matin et l'après-midi, pendant que la Chambre siégeait, et nous avons protesté. Non seulement avons-nous protesté, mais nous avons dit que nous n'assisterions pas aux séances du comité parce que nous estimions que les travaux de la Chambre étaient plus importants que ceux du comité. C'est à quoi je veux en venir. (*Exclamations*)

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, le comité des comptes publics peut difficilement être cité en exemple à la Chambre à l'égard de la conduite des autres comités.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis de votre avis à cet égard.

L'hon. M. Chevrier: C'est tout à fait juste.

L'hon. M. Green: Évidemment, cela ne s'applique pas seulement à notre côté de la Chambre, mais aussi à l'honorable député de Laurier pour ce qui est de sa participation aux travaux du comité, ainsi qu'à l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). Je puis assurer à l'honorable député de Laurier, et à ses frères cécéfistes, s'ils ont besoin d'assurance, qu'ils recevront tous les égards possibles. Nous nous rappelons très bien les difficultés que nous avons éprouvées lorsque nous étions dans l'opposition.

L'hon. M. Chevrier: Mais mes honorables amis n'ont pas eu ces égards à notre endroit dans le passé.

L'hon. M. Green: Mon honorable ami est parfois assez difficile.

L'hon. M. Chevrier: Je ne suis pas difficile bien au contraire.

L'hon. M. Green: Ils recevront tous les égards possibles, monsieur l'Orateur. J'avais l'intention de citer ce que l'honorable député a dit l'an dernier, savoir que je remplissais avec justice mes fonctions de leader de la Chambre, mais je lui en fais grâce.

L'hon. M. Martin: C'était l'an dernier.

L'hon. M. Pearson: L'honorable député en perd.

L'hon. M. Green: L'honorable député d'Essex-Est a dit que c'était l'an dernier. Je puis lui assurer que, cette année, je suis plus vieux d'un an et, je le crains, beaucoup plus doux que je ne l'étais l'an dernier. Cette tentative en vue de soulever de la sympathie dans le pays pour ces pauvres libéraux laborieux n'est qu'un faux semblant, monsieur l'Orateur, et nous croyons que la motion doit être adoptée.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je trouve que les travaux de la Chambre sont choses trop sérieuses pour qu'on nous fasse subir le genre de discours que nous venons d'entendre.

Une voix: Il y a aussi que vous vous trouvez bien à plaindre.

M. Argue: Je trouve qu'il est tout à fait déplacé pour le chef du gouvernement d'aborder sur ce ton les importants travaux dont nous sommes chargés. Il me semble que le gouvernement prend de plus en plus cette attitude, et qu'il n'envisage pas avec sérieux les questions à l'étude. Au lieu de nous donner des arguments solides et d'essayer de collaborer avec tous les députés pour expédier les travaux de la Chambre, le chef du gouvernement nous oblige à écouter des harangues d'un genre où seul le ministre des Travaux publics arrive à exceller. (*Rires*).

Je ne suis pas du tout vexé de ce qu'il vient de dire des libéraux et des cécéfistes. Je sais que lorsque les libéraux occupaient les banquettes ministérielles nous comptions ici une couple de partis torys, et maintenant que les libéraux sont dans l'opposition, ils peuvent évidemment modifier leur attitude de certaines façons. Mais nous avons toujours démontré que nous sommes capables de prendre une attitude nette, de notre propre initiative. Selon moi, une mise aux voix qui a démontré cela très pertinemment au cours de la présente session est celle que peut-être il n'aurait pas été nécessaire d'avoir, sauf que le gouvernement croyait gêner l'opposition en faisant mettre aux voix la motion principale relative à l'Adresse en réponse au discours du trône. Mais, à cette occasion, ces deux vieux partis torys, l'un qui se dit libéral et l'autre conservateur-progressiste, se sont groupés ensemble pour voter de la même façon.

Monsieur l'Orateur, il est impossible aux membres de la Chambre d'agir de façon efficace dans des comités lorsque le gouvernement suit cette ligne de conduite qui consiste à avoir un grand nombre de comités réunis pendant que la Chambre siège. Il n'est pas un député ici présent qui ne veuille expédier les travaux de la Chambre et des comités; mais c'est là une méthode, si l'on en juge par ce qui s'est passé à la dernière session, que le gouvernement utilise pour rendre presque impossible aux députés de bien s'acquitter de la tâche qui leur incombe.

Nous avons entendu parler de gens très importants, appelés à comparaître devant les comités, et de la difficulté de les garder ici pendant un certain nombre de jours, si les comités ne siègent pas pendant que la Chambre elle-même siège. Il y a un peu de vrai dans cet argument, mais seulement un peu. Je ne connais aucun exemple dans le passé de membres de l'opposition qui se soient opposés à des séances nécessaires afin de pouvoir entendre des témoins importants. Par les années passées, je me souviens de témoins importants qui devaient comparaître devant le comité de l'agriculture, de membres de la Commission des grains et de membres de la Commission du blé, ainsi que de vétérinaires, à propos de la vive controverse relative à la fièvre aphteuse. Mais c'était toujours la même histoire: il fallait avoir des séances supplémentaires, parce que ces gens devaient retourner à Winnipeg. Nous avons donc eu des séances supplémentaires, nous avons manqué les travaux qui se poursuivaient à la Chambre, et certains de ces témoins importants ont été vus arpentant les couloirs pendant une autre journée.

J'estime donc que les députés ne devraient pas appuyer cette mesure, par laquelle le gouvernement veut empêcher les membres de l'opposition d'accomplir le genre de travail qui leur incombe. Que de fois avons-nous entendu le premier ministre, alors qu'il faisait partie de l'opposition, dire au gouvernement qu'il ne devrait pas se prévaloir de sa puissante majorité pour s'imposer à l'opposition au point de saper l'efficacité des travaux des Communes? Je prétends que ce n'est pas le temps aujourd'hui, alors que les travaux de la session sont à peine commencés, de nous demander d'approuver en bloc une motion après l'autre afin d'accorder à ces comités le privilège de se réunir pendant que la Chambre siège.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, peut-être aurais-je pu m'abstenir de prendre part à la discussion sans les inconséquences amusantes mais insignifiantes de mon honorable ami, le leader de la Chambre qui tente de nous dire, à nous, de ce côté-ci de la Chambre, avec la plaisante arrogance qui lui est quelquefois propre, comment accomplir notre tâche. Nous apprécions ses conseils...

L'hon. M. Green: Si vous les suiviez!

L'hon. M. Pearson: Si nous les suivions, nous suivrions probablement de très mauvais conseils car le leader de la Chambre du côté

ministériel n'a très certainement pas pour objectif de nous aider à faire notre travail. Il pourrait bien nous entraîner dans une situation d'où nous ne pourrions le faire aussi efficacement qu'autrement. Ses conseils en la matière sont suspects, tout comme la défense enflammée qu'il a faite des droits qu'a la CCF de résister à nos efforts de nous lier à ce parti, ce que nous ferons d'ailleurs en tout ce qui concerne les droits de l'opposition à la Chambre. Nous nous souvenons, monsieur l'Orateur, des déclarations émues, passionnées, du premier ministre actuel (M. Diefenbaker) sur les droits de l'opposition contre ce qu'il avait coutume d'appeler une arrogante majorité essayant d'imposer et de déterminer la façon de conduire les travaux de la Chambre. Nous nous souvenons que, même au cours de la dernière session, il nous a donné l'assurance qu'on ferait tout ce qu'on peut pour accorder à l'opposition les droits qui sont les siens à la Chambre; qu'il nous a également donné l'assurance qu'aucune mesure ne serait prise qui puisse empêcher l'opposition de s'acquitter de sa fonction première qui s'exerce ici à la Chambre des communes et non surtout dans les comités.

Nous nous opposons à cette tentative du gouvernement de réorienter,—et c'est une réorientation qui dépasse les 15 p. 100,—une somme de plus en plus considérable des travaux de la Chambre vers des comités au début de la session, comme cela se fait sous le gouvernement congressionnel des États-Unis, ce qui empêchera inévitablement l'opposition de s'acquitter de sa principale fonction à la Chambre des communes même, où doivent s'accomplir tout d'abord les travaux du gouvernement.

Le ministre dit qu'on a présenté une motion semblable chaque année depuis 20 ou 25 ans. Eh bien qu'il nous signale une seule motion qui, durant ces 25 ans, ait été présentée au tout début de la session, peu de temps après la fin du débat sur le discours du trône et qui eût pour objet d'instituer tellement de comités ou d'accorder à un si grand nombre d'entre eux le droit de siéger pendant les séances de la Chambre. Cela s'est fait à l'égard de certains comités particuliers, en de rares occasions, mais on nous demande maintenant d'appuyer cette mesure à l'égard de six comités. A mon avis, c'est sans précédent, et si ce ne l'est pas, c'est en tout cas fort irrégulier.

Nous ne sommes pas les seuls dans l'opposition à nous élever contre cette motion. Au comité de l'agriculture, lorsque la question s'est posée hier, dix de ses membres conservateurs ont voté contre la proposition tendant à lui confier ce pouvoir. Je suis bien sûr que ces honorables députés qui sont des conservateurs indépendants appuieront sans aucun doute l'attitude que nous adoptons, tant en leur nom qu'au nôtre.

Nous alléguons que c'est raisonnable. Nous ne nous plaignons, ni n'essayons d'attirer la sympathie. Je crois que nous pourrons très bien remplir notre tâche sans l'aide du leader de la Chambre. Nous demandons tout simplement que la mesure soit différée jusqu'à ce qu'il apparaisse clairement que ces comités doivent nécessairement siéger en même temps que la Chambre. La position est certes raisonnable. Lorsque le temps viendra, comme il viendra fatalement, où ces comités devront se réunir pendant que la Chambre siège, nous appuierons toute motion en ce sens, mais nous demander cette adhésion au début de la session, c'est inutile et c'est injustifié.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne vais pas m'immiscer dans la dispute qui s'est élevée entre les deux groupes de l'opposition. Je me contenterai de remarquer que l'honorable représentant d'Assiniboïa (M. Argue) a vraiment saisi la première occasion de dénoncer le mariage d'inconvenance que l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a proposé. L'honorable député d'Assiniboïa ne voulait rien risquer de ce côté-là, et il a été très clair à cet égard.

Pour ma part, je suis toujours du point de vue que la Chambre doit fonctionner de façon à donner à l'opposition l'occasion d'exprimer convenablement et honnêtement ses vues à la Chambre. Je sais ce que c'est que d'être membre d'une opposition peu nombreuse, et j'ai conscience des responsabilités qui incombent à l'opposition et de leur poids. Quand l'opposition cherche à exposer ses idées et ses propositions à la Chambre et au pays, c'est après tout son devoir, son objectif, son but et sa responsabilité. Le chef de l'opposition (M. Pearson) s'élève contre cette épouvantable innovation qui consiste à ce que des comités se réunissent pendant les heures de séance de la Chambre, et nous dit à quel point il est renversé de ce que nous ayons proposé que des comités se réunissent en même temps que la Chambre siège; je lui ferai remarquer que j'ai ici sous les yeux les journaux de la Chambre de 1956. C'est indiqué ici que, cette année-là, l'ouverture de la session a eu lieu le 11 janvier. Le Comité de la banque et du commerce a présenté son premier rapport le 6 mars et demandé que le quorum soit réduit et que permission lui soit accordée de se réunir pendant que la Chambre siège, permission qui a été accordée à l'unanimité. Le 8 mars, une autre motion était présentée portant qu'il soit permis au Comité des comptes publics de se réunir pendant que

la Chambre siège, et tous ont approuvé le rapport à l'unanimité. Le 13 mars, le Comité permanent des affaires extérieures a présenté son premier rapport et recommandé qu'il soit autorisé de se réunir pendant que la Chambre siège, et encore une fois le rapport a été approuvé à l'unanimité.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question au premier ministre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Certainement.

L'hon. M. Chevrier: D'après les *Procès-verbaux* ou les *Journaux* dans lesquels l'honorable représentant puise ses renseignements, est-il arrivé que six comités aient réclamé cette autorisation en février?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, on se contente pour le moment de former les comités et de leur accorder cette permission. La Chambre s'occupe en ce moment d'accorder cette permission et je veux qu'il soit bien compris que, si jamais les honorables représentants de la Chambre jugeaient à bon droit et avec raison qu'ils sont victimes de quelque injustice, et si l'affaire est portée à mon attention, je ferai tout en mon pouvoir pour y remédier.

Tout ce que nous demandons, c'est d'accorder à ces comités la permission de se réunir pendant qe la Chambre siège, comme c'est arrivé dans le passé et comme l'ont recommandé certains comités dans leur premier rapport. Cette demande n'a certes rien d'extraordinaire. L'attitude de l'opposition est tout simplement un écran de fumée; au fond on veut faire croire au peuple canadien que, parce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, détenons la majorité, nous cherchons à en abuser aux dépens de l'opposition. Nous avons tout fait pour que l'opposition ait toutes les occasions possibles de s'acquitter convenablement de ses responsabilités. Pour ma part, je dirai sans équivoque que si jamais il survenait qu'une mesure soit prise qui soit de nature à empêcher les membres de l'opposition de bien s'acquitter de leurs devoirs, je verrai immédiatement à y remédier afin de garantir la justice et l'équité.

Tous ces propos, ce matin, n'ont pour but que de créer l'impression que nous cherchons à empêcher le débat. J'espère seulement que nos honorables vis-à-vis poursuivent leur étude de la question de la même façon qu'ils l'ont fait jusqu'ici, parce que, pour ce qui est de certains des discours qui ont été formulés, aussi longtemps que le débat sera de la nature de celui qui s'est déroulé aujourd'hui,—nature qui a caractérisé leurs discours ici en plus d'une occasion,—nous n'aurons à nous inquiéter de rien en particulier.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser au premier ministre une question relative à cette partie de ses observations qui constituait un engagement de sa part? Estime-t-il que la conduite du comité de la banque et du commerce l'an dernier, lors de l'étude de la loi sur les biens transmis par décès, est le genre d'abus qu'il devrait chercher à prévenir?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je crois que ce comité a accompli une besogne exceptionnelle et que rien n'indique qu'il y ait eu abus dans aucun sens du mot.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, même si j'aime toujours recevoir les conseils d'une personne bienveillante, j'estime qu'il n'est guère conforme aux traditions de la Chambre des communes qu'un membre de la Chambre se lève à la façon d'un père de famille pour assurer aux siens qu'il est plus éclairé qu'eux et qu'advenant de petites misères, de légers inconvénients ou difficultés ils peuvent tous recourir à leur papa qui saura pourvoir à leurs besoins et veiller à ce qu'ils ne manquent de rien. Je pense que cette attitude fait complètement fi des fonctions que la Chambre des communes doit remplir.

En fin de compte, si ces comités n'ont pas besoin de cette autorisation pour quelque temps encore, je ne vois pas pourquoi la Chambre ne s'en tiendrait pas à la coutume depuis longtemps établie et bien confirmée par les précédents. S'il arrive un moment où les comités en question doivent se réunir pendant les séances de la Chambre, on n'aura qu'à présenter une motion distincte à la Chambre. C'est arrivé à maintes reprises, sauf de rares exceptions. Toutefois, les exceptions ne sont pas la règle, même si dans l'esprit de quelques-uns elles peuvent constituer la règle.

Qui décide si les comités de la Chambre siégeront pendant que la Chambre siège? Je soutiens que ce doit être les membres de la Chambre des communes et non un en particulier. On s'est déjà plaint que le Parlement était dirigé par le cabinet. J'estime, monsieur l'Orateur, que nous nous trouvons dans une situation dangereuse, car maintenant, non seulement le Parlement, mais aussi le cabinet est dirigé par une seule personne. Les membres de la Chambre des communes sont censés être satisfaits et renoncer à leurs droits et prérogatives contre l'assurance formelle que tous leurs désirs vont être respectés. J'ai assez de sens pratique pour savoir que ce bon père ne peut tenir ces promesses, car aucun

Parlement ne pourrait fonctionner efficacement si les députés recevaient toujours l'assurance que tous les désirs et les demandes de chacun en particulier seront écoutés.

Non, monsieur l'Orateur, après avoir écouté une émission télévisée l'autre soir, j'ai compris que de nombreux membres de la Chambre sont incapables, pour diverses raisons, de jouer un rôle aussi efficace qu'ils le voudraient dans les délibérations de la Chambre des communes et que, par conséquent, il y aurait peut-être pour eux quelque avantage politique à prononcer des discours ailleurs qu'à la Chambre, de façon à faire les manchettes des journaux.

Tout me porte à croire que l'urgence de la motion tient notamment à la nécessité de procurer aux ministériels de l'arrière-plan la chance de retirer quelques avantages politiques qu'il leur serait impossible d'obtenir autrement. Bien des conservateurs indépendants semblent admettre que cette motion n'est pas nécessaire; j'aimerais proposer maintenant, avec l'appui de l'honorable député de Timmins (M. Martin), que l'on modifie la motion à l'étude en biffant le vœu nº 1 et en renumérotant le vœu nº 2 de façon qu'il porte le nº 1.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: Au député qui a proposé une motion au titre d'amendement, je signale le 2e paragraphe du commentaire nº 323 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, 4e édition, où l'on déclare:

> Un rapport de comité ne peut être modifié par la Chambre, mais il doit être déféré au comité.

La motion est irrecevable et doit être rejetée.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), que le rapport soit déféré au comité.

A coup sûr, le premier ministre ne s'attend pas que les membres de l'opposition aient dans ses assurances la confiance qu'il a lui-même ou que les membres de son parti ont en lui.

Hier, nous avons assisté à trois de ces réunions de comité et nous avons été étonnés par plusieurs aspects de ces réunions. J'imaginais qu'il s'agissait de réunions des membres des comités formés par le comité de sélection. Je supposais que les membres de cet organisme allaient décider de ce qui se passerait à ces comités, mais ce n'est tout simplement pas vrai. Dans un cas particulier, où le secrétaire du comité a demandé des présentations, j'en ai proposé une, qui a été complètement laissée de côté, même s'il y avait un député de disponible pour m'appuyer. Le comité a ensuite accepté la motion qu'on avait déjà préparée en fonction du parti, et c'est ce à quoi on s'attendait. La procédure parlementaire qu'on suit normalement à un comité, et telle qu'elle est comprise de ce côté-ci de la Chambre, n'a pas été observée en l'occurrence.

Si je comprends bien la procédure, le secrétaire demande qu'on propose une motion de présentation. Un député la propose, et, règle générale au comité, la motion n'a pas besoin d'être appuyée. Le candidat choisi n'a pas le droit de se désister avant que les nominations soient terminées. Il peut alors accepter ou refuser sa nomination. Ces règles élémentaires n'ont pas été respectées. Plusieurs autres motions ont été présentées. Elles ont été présentées et les noms des motionnaires ont été mentionnés sur une feuille de papier. Ce n'est pas le comité qui a proposé ces noms. Ils émanaient d'une autre source, selon la ligne de conduite établie. Ce n'est pas ainsi que j'envisage la façon dont les comités devraient être constitués et la façon dont ils devraient exécuter leurs travaux.

J'ai été également très surpris d'apprendre qu'on allait présenter pareille motion en ce moment. Après tout, nous n'en sommes qu'au premier jour de séance des comités. Nous ne sommes plus en session d'urgence. La session n'a pas lieu maintenant parce qu'il y aura une élection avant longtemps.

M. Dinsdale: Je pose la question de privilège ou j'invoque le Règlement. Je suis membre du comité des affaires extérieures, qui s'est réuni hier, et je ne sache pas qu'il se soit produit quelqu'une des choses dont parle le député. Rien de cela ne s'applique à ce qui s'est passé au comité des Affaires extérieures.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, les observations faites précédemment avaient une portée générale. Il est exact que l'honorable député et moi-même n'avons pas siégé au sein des mêmes comités. Vu que des observations générales ont été faites, j'ai pensé que je pourrais faire ces observations sur la question de savoir si les comités devraient siéger pendant les séances de la Chambre. A mon avis, il n'y a aucune urgence et il est bien certain que si, pendant les années où la Chambre a modifié le Règlement, il avait semblé souhaitable que les comités procèdent de cette façon, on en aurait tenu compte dans la rédaction du Règlement de la Chambre.

Deuxièmement, à mesure que le temps passe et que la fin de la session approche, on peut être justifié dans une certaine mesure de réduire les quorums des comités pour les motifs qu'on a donnés, motifs qui sont, dans bien des cas, très sérieux. Néanmoins, je ne crois pas qu'il soit admissible que certains députés, qui ne peuvent se rappeler des abus

du passé parce qu'ils assistaient à leur première séance du comité, viennent à ces séances et demandent de réduire les quorums. Cette réduction peut être nécessaire à un certain moment et je crois que notre groupe l'appuiera quand l'utilité s'en fera sentir. Cependant, je crois que nous causons beaucoup d'ennuis aux membres de la Chambre, pour ce qui est de l'exécution de leurs fonctions, en présentant ces deux demandes ce moment-ci.

M. l'Orateur: Je regrette que l'honorable député ne se soit pas encore conformé au Règlement s'il désire que le rapport du comité lui soit renvoyé, car le renvoi du rapport ne servirait à rien, à moins que la Chambre indique au comité ce qu'il y aurait lieu de faire. Le comité ne peut modifier sa propre décision. C'est ce que démontrent clairement les commentaires 322 et 323 de Beauchesne, 4e édition. En l'absence d'une motion acceptable, la Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

Des voix: La mise aux voix!

(La motion de M. Dinsdale, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Drysdale
Aitken (Mlle)	Dubois
Allard	English
Allmark	Fairfield
Anderson	Fane
Asselin	Fleming (Eglinton)
Balcer	Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Barrington	Flynn
Baskin	Forbes
Bell (Carleton)	Fréchette
Bell (Saint-Jean-Albert)	Fulton
Belzile	Grafftey
Best	Green
Bigg	Grenier
Bissonnette	Grills
Bourbonnais	Gundlock
Bourdages	Halpenny
Brassard (Chicoutimi)	Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Brooks	Hamilton (Qu'Appelle)
Broome	Hamilton (York-Ouest)
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Hanbidge
Brunsden	Harkness
Cadieu	Hees
Campbell (Lambton-Kent)	Henderson
Campbell (Stormont)	Hicks
Campeau	Hodgson
Casselman (Mme)	Horner (Acadia)
Cathers	Horner (Jasper-Edson)
Charlton	Horner (The Battlefords)
Chown	Howe
Churchill	Jones
Clancy	Jorgenson
Comtois	Jung
Cooper	Kennedy
Crouse	Kindt
Danforth	Knowles
Diefenbaker	Korchinski
Dinsdale	Kucherepa
Dorion	Lafrenière
	Lahaye
Lambert	Ormiston
LaRue	Pallett
Lennard	Parizeau
Macdonnell (Greenwood)	Pascoe
MacEwan	Paul
MacLean (Queens)	Payne
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)	Pearkes
MacLellan	Phillips
Macquarrie	Pigeon
McCleave	Pugh
McFarlane	Rapp
McGee	Régnier
McGrath	Richard (Kamouraska)
McIntosh	Robinson
McLennan	Rogers
McPhillips	Rompré
McQuillan	Simpson
Maloney	Slogan
Mandziuk	Small
Martel	Smith (Calgary-Sud)
Martini	Smith (Hastings-Frontenac)
Matthews	Smith (Lincoln)
Monteith (Perth)	Smith (Winnipeg-Nord)
Monteith (Verdun)	Southam
Montgomery	Speakman
More	Spencer
Morissette	Stanton
Morris	Starr
Morton	Stearns
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)	Taylor
Muir (Lisgar)	Thomas
Murphy	Thrasher
Nasserden	Tremblay
Nesbitt	Valade
Nielsen	Villeneuve
Nowlan	Webster
Nugent	Weichel
O'Leary	Woolliams
	Wratten—156.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Argue	Howard
Badanai	Macnaughton
Batten	McIlraith
Benidickson	McWilliam
Boulanger	Martin (Essex-Est)
Bourget	Martin (Timmins)
Caron	Michaud
Carter	Mitchell
Chevrier	Nixon
Deschatelets	Pearson
Dumas	Peters
Dupuis	Pickersgill
Fisher	Regier
Forgie	Richard (Ottawa-Est)
Garland	Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Gour	Roberge
Granger	Robichaud
Habel	Rouleau
Hardie	Tucker
Herridge	Winch—41.
Houck	

[M. Peters.]

BANQUE ET COMMERCE—MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. C. A. Cathers (York-Nord): Monsieur l'Orateur, du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que le 1er rapport du comité permanent de la banque et du commerce, présenté le 12 février 1959, soit maintenant adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas disposé à donner mon consentement et à créer ainsi l'unanimité, de crainte qu'on ne prenne avantage de la situation pour faire passer autre chose en vitesse. Je m'oppose à la motion.

M. l'Orateur: Faute du consentement unanime, préavis de cette motion doit être donné de la façon habituelle.

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que le 1er rapport du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, présenté le 12 février 1959, soit maintenant adopté.

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il le consentement unanime à ce sujet?

M. Caron: Je m'y oppose, monsieur l'Orateur, pour les mêmes raisons.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—MOTION TENDANT À L'ADOPTION DES PREMIER ET DEUXIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT—ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT

M. A. R. Smith (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que le premier et le deuxième rapports du comité permanent des prévisions budgétaires, présentés le 12 février 1959, soient maintenant adoptés.

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il le consentement unanime à l'égard de cette motion?

M. Caron: Je m'y oppose, monsieur l'Orateur, pour la même raison.

M. Smith (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que le deuxième rapport du comité des prévisions budgétaires, présenté le 12 février 1959, soit maintenant adopté.

Une voix: Vous avez fait cela la première fois.

M. Smith (Calgary-Sud): Je ferai remarquer que ce rapport recommande de soumettre les prévisions budgétaires d'un ministère à ce comité.

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il l'unanimité pour proposer l'adoption du deuxième rapport?

Des voix: D'accord.

M. Caron: Pour le deuxième rapport, oui.

(La motion est adoptée.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ—MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que le 1er rapport du comité permanent des bills d'intérêt privé, présenté le 12 février 1959, soit maintenant adopté.

M. l'Orateur: La réponse est-elle la même?

M. Caron: La réponse est la même.

AGRICULTURE—MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Hayden Stanton (Leeds): Monsieur l'Orateur, du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que le 1er rapport du comité permanent de l'agriculture, présenté aujourd'hui, soit maintenant adopté.

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il le consentement unanime?

M. Caron: Non, monsieur l'Orateur.

LE REVENU NATIONAL

MOTION TENDANT À DÉFÉRER AU COMITÉ PERMANENT LES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que les crédits portant les numéros 254 à 260 inclusivement, tels qu'ils figurent au budget principal des dépenses pour 1959-1960, relativement au ministère du Revenu national, soient retirés du comité des subsides et déférés au Comité permanent des prévisions de dépenses, sous réserve des pouvoirs dont jouit le comité des subsides en ce qui concerne l'autorisation de voter des deniers publics.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me permets de rappeler à l'honorable député de Laurier, —s'il désire parler à propos de la motion, —que la présente motion ne peut faire l'objet d'un débat, mais doit être adoptée ou rejetée sans discussion.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je voulais signaler que le leader de la Chambre, lorsqu'il a donné l'ordre des travaux pour mardi, a révélé qu'il songeait à proposer le lendemain,—motion qu'il a retardée à ma requête,—que les crédits de deux autres ministères soient déférés à certains comités. En ce qui concerne le ministère dont il est question, aucun préavis n'a été donné. Je voudrais qu'on me permette...

Des voix: Oh! Oh!

L'hon. M. Chevrier: Je ne proteste pas contre cette partie en particulier, mais j'aimerais, si la Chambre y consent à l'unanimité, exprimer une opinion sur ce qui se fait maintenant comparativement à ce qui a été fait à la dernière session. Je ne pousserai pas les choses plus loin à moins d'en avoir la permission.

L'hon. M. Green: Poursuivez.

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le leader de la Chambre de son amabilité.

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour faire ce qu'il a demandé l'autorisation de faire?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Chevrier: Voici ce que je veux porter à l'attention du leader de la Chambre et du gouvernement. J'ai constaté par expérience, l'an dernier, lors des séances du comité que cette pratique n'a pas donné satisfaction. J'espérais que le gouvernement ne jugerait pas à propos de déférer à des comités distincts les crédits de divers ministères, sauf au comité des prévisions budgétaires qui a été établi à cette fin. En effet, j'ai siégé au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques afin d'examiner les crédits du ministère des Transports, d'où j'ai conclu, comme la plupart de ceux qui y siégeaient, j'en suis sûr, que c'était une perte de temps complète que de faire comparaître les fonctionnaires du ministère devant le comité, surtout dans le cas d'un ministère aussi considérable que celui des Transports, qui compte tant de services de transport et de communication; et pour le comité d'accaparer le temps des fonctionnaires en cause en traitant des sujets qui ne peuvent manquer de revenir sur le tapis à la Chambre et de se répéter lors de l'examen des crédits en général.

A notre avis, on aurait peut-être pu faire cesser cette pratique cette année. Je suis heureux de dire que le gouvernement a décidé d'abandonner la pratique des groupes d'études, car, comme la Chambre l'a constaté l'an dernier, c'était une perte de temps complète. Même si certains députés de l'autre côté de la Chambre aient pu en retirer quelque profit, il existe d'autres moyens d'aider les nouveaux députés et, à mon avis, ce ne devrait pas être aux dépens de ceux d'entre nous qui sommes si peu nombreux de ce côté-ci de la Chambre.

Il y a un autre point dont je voudrais parler, s'il m'est permis de le faire, et je vais tâcher autant que possible de ne pas empiéter sur le temps de la Chambre. Ces comités siégeront dans la matinée et, comme le leader de la Chambre le sait, il existe dix-sept comités permanents auxquels s'ajouteront des comités spéciaux, de sorte qu'il pourrait y en avoir jusqu'à vingt ou même plus. Il se pourrait que ces comités siègent le matin et, si on les charge d'étudier les prévisions budgétaires, il n'y aura plus moyen de poursuivre les travaux de la Chambre. Il devient impossible d'accomplir les travaux qui sont à faire dans chaque bureau et de préparer les travaux de la Chambre durant l'après-midi ou la matinée, suivant l'heure où siège la Chambre.

J'en appelle donc au leader de la Chambre et au gouvernement pour leur demander s'il ne vaudrait pas beaucoup mieux de laisser déférer ces prévisions budgétaires au comité des crédits au lieu de les soumettre à divers comités exigeant la présence de députés. Je le demande en toute déférence, car il y a un dédoublement de notre travail à mon avis. Je sais que le gouvernement se heurte à des difficultés, et nous les éprouvions quand nous siégions de ce côté-là de la Chambre, car nous avions un grand nombre de nouveaux députés; mais comme je l'ai déjà dit, il y a des moyens de parer à cet état de choses. En se prononçant sur une de ces motions l'an dernier, le premier ministre a signalé la façon dont on pourrait y parvenir. Il a aussi donné à entendre qu'on pourrait peut-être fournir de l'aide, mais aucune suite n'y a été donnée. Le premier ministre a aussi exprimé l'espoir qu'un de ces comités étudierait certaines questions tout comme le comité des dépenses de guerre les avait examinées quand j'avais le plaisir de siéger alors à un comité de ce genre.

Je ne veux pas entamer une discussion, car si je parle, c'est que j'ai obtenu le consentement unanime, mais par malheur le comité n'a pas exercé son activité de la façon et suivant la méthode prévues par le premier ministre. Le premier ministre dit maintenant: "S'il se présente quelque difficulté, dites-le-moi et je verrai à la supprimer". C'est un beau geste du premier ministre, mais ce n'est tout de même pas la manière dont les travaux de la Chambre doivent être conduits, et je demande en toute déférence au leader de la Chambre et au gouvernement que ces crédits ne soient pas déférés à des comités différents afin que toute l'affaire ne se répète pas lorsque la Chambre sera saisie des crédits.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être de dire quelques mots.

M. l'Orateur: La Chambre donne-t-elle au ministre l'autorisation de répondre?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Green: Les crédits qui font l'objet de la motion dont la Chambre est actuellement saisie devront être déférés au comité permanent des crédits. Le député de Laurier

comprendra qu'il y a quelques instants à peine, la Chambre a adopté le deuxième rapport du comité permanent des crédits recommandant que les crédits du ministère du Revenu national lui soient déférés. Ce comité ne peut naturellement fonctionner que si les crédits lui sont ainsi déférés.

Il ne pourrait pas du tout, cependant, étudier tous les crédits. Nous tâcherons de l'occuper en soumettant à son examen les crédits du plus grand nombre possible de ministères. Mais il existe d'autres comités, celui des Affaires extérieures et celui des Affaires des anciens combattants, par exemple. Pour ce qui est du premier, on a toujours eu l'habitude de lui déférer les crédits du ministère en question.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je interrompre le leader de la Chambre pour lui dire qu'au sujet de ces deux ministères, il ne fait aucun doute que les crédits qui leur sont attribués devraient être déférés à leurs comités respectifs. Je parlais des autres crédits.

L'hon. M. Green: D'habitude, en ce qui concerne les Affaires extérieures, on débattait une motion tendant à déférer les crédits de ce ministère au comité permanent des Affaires extérieures, et il me semble que cette méthode a donné de bons résultats. Le comité permanent des Affaires des anciens combattants a été institué pour la première fois à la dernière session et nous nous proposons de suivre la même ligne de conduite en ce qui concerne ce comité. Je crois qu'elle ralliera l'approbation de tous les partis de la Chambre. J'ai l'intention de proposer que les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants soient déférés à ce comité, après que nous aurons liquidé la motion présentement à l'étude. J'ai également l'intention de proposer que les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques soient déférés au comité des mines, forêts et cours d'eau.

L'hon. M. Chevrier: Quand?

L'hon. M. Green: Ce matin, ainsi que je l'ai dit la semaine dernière au député de Laurier. Dans le présent cas, il y a plusieurs problèmes que ce comité sera le plus en mesure d'étudier. La même chose s'applique aux crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; et j'estime qu'il serait sage d'appliquer la même méthode aux crédits du ministère des Pêcheries.

Par suite des instances présentées par le député de Laurier au sujet des crédits du ministère des Transports, nous n'avons pas l'intention de proposer qu'ils soient déférés au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. En adoptant cette manière de procéder, nous cherchons surtout à trouver une meilleure façon de procéder à l'étude des crédits. Notez bien, que ce qui nous a fait pencher à procéder de la sorte c'est que nous voulons fournir aux nouveaux députés l'occasion de comprendre rapidement comment les travaux se font, et, à mon avis, le travail accompli l'an dernier par les divers comités qui ont étudié les crédits a été bon en général.

En adoptant cette attitude, nous ne cherchons pas à tromper les partis de l'opposition. Nous cherchons simplement à trouver un meilleur moyen d'exécuter les travaux de la Chambre, et nous avons pu bénéficier à cette fin, de la bienveillante collaboration du député de Laurier et du député d'Assiniboïa (M. Argue). Mais comme je le dis, je propose aujourd'hui de déférer aux comités respectifs ces crédits du ministère du Revenu national, du ministère des Affaires des anciens combattants et du ministère des Mines et des Relevés techniques.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

RENVOI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, avec le consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que les crédits 448 à 473 inclusivement, et les crédits 487 et 488, tels qu'ils figurent au budget principal des dépenses pour 1959-1960, relativement au ministère des Affaires des anciens combattants, soient retirés du comité des subsides et déférés au Comité permanent des affaires des anciens combattants, sous réserve des pouvoirs dont jouit le comité des subsides en ce qui concerne l'autorisation de voter des deniers publics.

M. l'Orateur: Je signale que la présente motion peut-être formulée d'après l'article 57 du Règlement sans consentement unanime.

(La motion est adoptée.)

MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

RENVOI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics) propose:

Que les crédits 186 à 213 inclusivement, tels qu'ils figurent au budget principal des dépenses pour 1959-1960, relativement au ministère des Mines et des Relevés techniques, soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, sous réserve des pouvoirs dont jouit le comité des subsides en ce qui concerne l'autorisation de voter des deniers publics.

M. l'Orateur: Puis-je me dispenser d'en donner lecture?

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, voici la motion à laquelle je faisais des objections plus tôt. Je suppose que le leader de la Chambre présentera de temps à autre des motions analogues en vue de déférer certains crédits aux divers comités. C'est à l'égard de la présente motion et non des deux premières que j'opposais des objections et je lui demande de nouveau d'étudier l'à-propos de procéder de cette façon.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

LE PÉTROLE

ÎLES DE L'ARCTIQUE ET TERRITOIRES SOUS-MARINS—DÉCLARATION SUR LA MISE EN VALEUR

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, vu le vif intérêt que soulèvent depuis quelques jours certaines nouvelles à propos des recherches de pétrole qui se poursuivent dans les îles de l'Arctique, j'ai cru de mon devoir de faire à la Chambre une déclaration sur ce qui se passe en réalité.

Depuis la mi-janvier 1959, dix compagnies pétrolières et des particuliers ont formulé des demandes afin d'obtenir des territoires pétrolifères et gazifères dans les îles septentrionales du Canada ainsi que des territoires sous-marins dans les eaux territoriales du Canada. J'aimerais signaler à la Chambre que ces demandes sont en sus des 76 millions d'acres actuellement exploitées en vertu d'un permis dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Pour ce qui est de l'archipel arctique, les règlements régissant l'exploitation du pétrole et du gaz sont en voie de révision et tant que cette révision ne sera pas terminée, aucun permis ne sera accordé. Cependant, le ministère reçoit des demandes et les classe d'après leur ordre d'arrivée, de sorte que, lorsque les règlements révisés entreront en vigueur, ceux qui auront fait une demande recevront sur versement des dépôts et droits requis, des permis pour procéder à des travaux d'exploitation visant à découvrir du pétrole et du gaz.

Jusqu'à 11 heures ce matin, des demandes avaient été reçues à l'égard d'environ 50 millions d'acres dans l'archipel arctique, visant des structures géologiques et des dômes de gypse, depuis le sud-ouest de l'île Banks, et à l'est vers la partie septentrionale de l'île de Baffin, puis au nord jusqu'à la partie centrale-nord de l'île Ellesmere, et vers le sud-ouest à travers les îles Sverdrup jusqu'à l'île Banks. La Commission géologique du Canada vient de terminer l'étude de cette région, et rédige en ce moment un rapport complet sur les îles de la Reine Élisabeth. On s'attend que la partie traitant de l'ouest de cette région soit disponible d'ici le 1er mars 1959.

J'ai ici une liste des compagnies et des superficies réservées, mais j'en communiquerai le détail plus tard en comité.

La *Richfield Corporation* a demandé de réserver le long du littoral ouest du Canada une superficie sous les eaux territoriales canadiennes adjacentes à l'île Graham, (Colombie-Britannique), et la *Canadian Homestead Oils Limited* a demandé de lui réserver une superficie sous le delta du Fraser. Les deux superficies demandées par ces compagnies couvrent environ 500,000 acres. Sous les eaux de la baie d'Hudson et de la baie James, le long du littoral sud-ouest, une compagnie a demandé une concession pétrolière d'environ 25 millions d'acres. Cependant, tant que ne seront pas promulgués les règlements régissant les droits miniers relatifs aux territoires se trouvant sous les eaux canadiennes, aucun permis ne pourra être émis.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENTATION D'UN DON DU GOUVERNEMENT DE L'URUGUAY

M. l'Orateur: Je désire signaler à la Chambre qu'immédiatement après l'ajournement d'une heure cet après-midi, il y aura cérémonie de présentation dans le hall d'honneur, juste devant l'entrée de la bibliothèque du Parlement. Le chargé d'affaires de l'Uruguay, M. Ernesto Benavides, présentera au Parlement du Canada, représenté par le Président du Sénat et par moi-même, une édition spéciale des œuvres complètes de Carlos Vaz Ferreira, humaniste et philosophe uruguayen de grand renom. La Chambre des députés de l'Uruguay offre ce présent à notre Parlement, ainsi qu'aux autres Parlements de l'hémisphère occidental, en témoignage d'amitié et de bienveillance. J'espère que de nombreux députés pourront assister à cette brève cérémonie, à une heure de l'après-midi.

LE CHEMIN DE FER PACIFIQUE-CANADIEN

SERVICE DE TRANSBORDEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'UNE RÉUNION ENTRE GOUVERNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il consentirait à organiser

une réunion entre des représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement de la Colombie-Britannique et des municipalités les plus intéressées, premièrement pour tâcher de prévenir l'interruption des communications maritimes entre Victoria et Vancouver, et deuxièmement, en vue de constituer un comité conjoint de spécialistes des gouvernements fédéral et provincial, qui serait chargé de faire une étude d'ensemble sur les services de transport reliant Vancouver à la terre ferme, et de présenter un rapport à ce sujet?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne m'ayant pas prévenu de sa question, je ne puis lui dire que ceci. Tout en reconnaissant qu'il est souhaitable d'assurer à la population de l'île de Vancouver des moyens de transport suffisants, je ne vois pas, en ce moment, que ce devoir incombe au gouvernement fédéral. Naturellement, cette affaire nous cause des inquiétudes, et nous sommes conscients des difficultés qui découleraient du geste envisagé par le Pacifique-Canadien. D'autre part, nous sommes conscients que, de l'avis général, le problème ne relève pas du gouvernement fédéral, ni du Parlement fédéral. Néanmoins, nous étudions la question afin de savoir ce qui en est.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Vu la réponse que le premier ministre vient de fournir au chef de l'opposition, j'aimerais savoir si l'on a appelé l'attention du ministre de la Justice sur la déclaration de M. Bonner, procureur général de la Colombie-Britannique, qui a signalé à l'assemblée législative que la province ne peut pas connaître la question. J'aimerais savoir si, étant donné cette déclaration, le ministre de la Justice a demandé aux légistes de la Couronne si le gouvernement fédéral a en la matière une autorité ou une responsabilité d'ordre constitutionnel.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je m'attends de rencontrer le procureur général de la Colombie-Britannique cet après-midi. La question dont parle l'honorable député est à l'étude et sera alors examinée.

LES FINANCES

LA BANQUE DU CANADA—PRÉTENDUE AUGMENTATION DU TAUX DE LA BANQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Finances. Étant donné l'attitude bien connue que le ministre a prise en d'autres occasions où il s'est opposé à ce que le taux de la Banque du Canada soit trop élevé, le ministre voudrait-il commenter l'augmentation annoncée hier du taux de la Banque du Canada, qui est porté à 3.81 p. 100, et pourrait-il dire s'il est d'avis que ce taux très élevé nuit au redressement de la présente régression?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les honorables députés savent sans doute que ce taux varie de semaine en semaine, selon l'offre. Au cours des récentes semaines, il a parfois monté et parfois baissé. Il s'est agi d'une fluctuation très peu marquée. L'honorable député ne devrait pas attacher trop d'importance à ces fluctuations hebdomadaires.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je me demande si ce taux officiel très élevé, que le ministre appelait "argent cher", est conforme à la ligne de conduite du gouvernement.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, la politique d'argent cher dont parle mon honorable ami et que nous, qui siégeons maintenant à la droite de M. l'Orateur, avons dénoncé lorsque nous étions dans l'opposition, était une ligne de conduite imposée d'en haut qui empêchait arbitrairement les gens d'obtenir des prêts. Elle avait pour effet, comme nous l'avons déclaré bien à propos, de paralyser l'essor économique. L'un des résultats de cette politique a été la hausse des taux d'intérêt à l'époque, mais nul ne peut accuser le présent gouvernement de faire quoi que ce soit qui favorise une hausse des taux d'intérêt.

M. Habel: Que dire de l'emprunt de conversion.

L'hon. M. Fleming: Il les a empêchés de monter.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre comprendra qu'il s'agit ici d'une question de politique ministérielle.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES PUBLICATIONS OBSCÈNES—L'ABATTAGE DES ANIMAUX—INTERPELLATION PORTANT SUR LA PRÉSENTATION DE MESURES LÉGISLATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? A cause de l'intérêt qu'y prend le public, le ministre serait-il assez bon de dire à la Chambre si des mesures législatives concernant les publications obscènes et l'abattage sans cruauté des animaux seront bientôt présentées?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a été assez bon de me parler plus tôt de cette

question. Le discours du trône annonce qu'à la session actuelle, une mesure serait présentée en vue de modifier le Code criminel. Le gouvernement a toujours l'intention, comme il l'a indiqué dans ce texte, de présenter une proposition portant sur les publications obscènes.

Le discours du trône annonce aussi que la question de l'abattage sans cruauté des animaux sera déférée à un des comités de la Chambre. Des dispositions sont actuellement prises pour renvoyer cette question au comité permanent pertinent.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—INTERPELLATION À PROPOS DE LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre aurait-il quelque rapport à faire sur le progrès des négociations entre les représentants de Radio-Canada et les réalisateurs du réseau français de Montréal. Sinon, le ministre pourrait-il nous dire si son nouvel adjoint parlementaire, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Chambers), s'attend à un règlement dans un avenir prochain?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges n'est l'adjoint parlementaire d'aucun ministre, mais je dirai que ce député a fait plus pour en arriver à un règlement de cette grève que tout autre député; il mérite donc les félicitations de tous.

Je crois que la Chambre a été tenue au courant des événements durant mon absence forcée. Les négociations se sont poursuivies la semaine dernière entre les réalisateurs et la Société et l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges a assisté à un certain nombre d'entretiens. Par suite des discussions prolongées qui se sont tenues toute la semaine, parfois pendant plusieurs heures chaque jour, on m'informe qu'on est parvenu à s'entendre sur presque tous les points en litige entre les réalisateurs et la Société.

Il restait à régler la date du retour au travail. Les parties ayant réussi à s'entendre, ou presque, sur toutes ces questions, on différait un peu d'avis quant à certains termes ici et là, de l'accord; lorsque l'on en vint au paragraphe (1) on n'a pu le parafer car les réalisateurs ont déclaré qu'ils ne pourraient reprendre le travail avant que des dispositions aient été prises pour régler la façon dont seraient traités les autres membres de syndicats qui avaient respecté les lignes de piquetage ou s'étaient absentés de leur travail. Et cette question n'est pas encore réglée entre la Société et les réalisateurs ou les autres syndicats, je ne saurais dire. Je crois que ce sont plutôt les autres groupes que les réalisateurs. Ceux-ci sont un peu pris. On comprend leur sens de loyauté envers les amis qui les ont soutenus, mais ils sont pris entre les deux. Les autres leur demandent de ne pas retourner au travail avant que leur cas à eux soit réglé. Voilà quelle est présentement la situation. On me dit que ces employés autres que les réalisateurs sont membres de syndicats qui ont des contrats avec la Société et que lesdits contrats prévoient une méthode de règlement des griefs qui permet de régler leur grief actuel ou d'autres griefs de la façon ordinaire.

La Société a proposé aux autres syndicats de retirer les lignes de piquetage et de laisser les réalisateurs retourner au travail, parce que leurs griefs actuels et tous les autres griefs qu'ils jugeraient à propos de soulever devraient être réglés de la manière ordinaire suivant la méthode prévue à cette fin dans les contrats qui existent entre la Société et les syndicats. Les syndicats n'ont pas voulu adopter cette ligne de conduite et ont présenté une contre-proposition. Je crois qu'une proposition nouvelle a été présentée hier soir à la Société au nom de ces autres syndicats et que la Société l'étudiera dès maintenant ou avant la fin de la semaine et demandera probablement au comité exécutif du Bureau de l'examiner.

LES POSTES

TIMBRE COMMÉMORATIF DE L'INAUGURATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Postes. L'honorable ministre a-t-il l'intention d'émettre un timbre-poste à l'occasion de l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent à Montréal? Si oui, quel sera le motif de ce timbre?

M. Rouleau: Je voudrais, monsieur le ministre, seconder cette question.

L'hon. William Hamilton (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la réponse est: oui, il y en aura un. Comme on l'a annoncé il y a quelques mois, notre pays et les États-Unis émettront ensemble un timbre-poste commémoratif, du même dessin, pour marquer l'ouverture de ce grand projet. Dans le moment, il ne m'est pas possible de donner tous les

détails du dessin, parce que les États-Unis et nous-mêmes en ferons l'annonce ensemble plus tard, mais je puis dire que la feuille d'érable et l'aigle des États-Unis y apparaîtront.

(Plus tard)

(Texte)

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, je désire compléter la question qu'a posée l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm à l'honorable ministre des Postes. L'honorable ministre nous a dit tantôt qu'il émettrait un timbre-poste pour commémorer l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent. Peut-il nous dire s'il a étudié l'à-propos d'imprimer ce timbre-poste à l'effigie de l'honorable député de Laurier, qui est le principal artisan de la construction de la voie maritime du Saint-Laurent?

M. Pigeon: Ridicule!

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, nous n'émettons pas de timbres-poste à l'effigie de personnages qui vivent encore, et je constate que l'honorable député de Laurier est bien vivant.

(Traduction)

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE STRONTIUM 90—EFFETS DES RETOMBÉES RADIO-ACTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme nouvelle preuve de l'intérêt que notre groupe porte à la santé et au bien-être des Canadiens, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Veuillez me pardonner, monsieur l'Orateur, mais avant, j'aimerais dire combien notre groupe est heureux de voir le ministre du Revenu national de retour parmi nous, à peu près rétabli. Il nous a beaucoup manqué.

Voici ma question: a-t-on attiré l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur une nouvelle de presse du 13 février selon laquelle les professeurs Kelly et Hogg de l'Université du Manitoba auraient dit donner à leurs enfants du lait en poudre venant d'Ontario parce que les retombées de strontium 90 y sont plus faibles qu'au Manitoba? De plus, les professeurs Kelly, Hogg et Kettner déclarent que bien des savants ne sont pas d'accord sur la concentration maximum admissible d'éléments radio-actifs, ajoutant que les dommages biologiques causés aux humains sont en proportion de la dose. Le ministre ayant dit à la Chambre hier que les concentrations mesurées à Winnipeg restent dans la ligne de celles qui ont été observées à d'autres stations, voudrait-il formuler d'autres observations sur cette importante question qui touche à la santé de tous les Canadiens?

Des voix: Règlement!

M. Herridge: Je devais m'exprimer clairement, monsieur l'Orateur.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, l'avis me prévenant que l'honorable député allait me poser cette question aujourd'hui m'est parvenu juste à mon entrée à la Chambre. De fait, depuis que je suis ici, j'ai lu l'article dont il a parlé, mais je préférerais tenir sa question pour un préavis.

LE COMMERCE

LE PLOMB ET LE ZINC—ATTITUDE DU CANADA TOUCHANT UN PROJET DE CONFÉRENCE MONDIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Je suis désolé de ne pas avoir pu l'en avertir. Il s'agit d'une nouvelle parue dans le *Sun* de Vancouver, le 29 janvier 1959, et relatant que le Canada s'opposerait à la tenue d'une conférence mondiale du plomb et du zinc. Le ministre dira-t-il à la Chambre, quelle attitude adopte le Canada à l'égard de cette conférence et si cette conférence ou réunion sera convoquée sous peu?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je viens juste de lire l'article que l'honorable député m'a fait tenir il y a quelques minutes. Il s'agit d'une nouvelle émanant de New-York et reproduite dans le *Sun* de Vancouver. Le passage essentiel, qui se trouve dans le second paragraphe, est ainsi conçu:

> Et à Washington, on a accueilli avec scepticisme la nouvelle signalant que le sous-secrétaire d'État Douglas Dillon avait constaté, durant sa visite à Ottawa au début du mois, un fléchissement de l'opposition du Canada à la conférence projetée.

La question du plomb et du zinc a été étudiée lors de la réunion du comité conjoint canado-américain sur le commerce et les affaires économiques, tenue les 5 et 6 janvier 1959. Dans le communiqué publié le 6 janvier, qui exprime notre point de vue sur la question, on trouve le passage suivant:

> Les ministres canadiens ont déclaré qu'ils continuent à s'inquiéter des contingentements imposés par les États-Unis en septembre dernier sur les importations de plomb et de zinc, et ils ont exposé les répercussions de cette mesure sur l'industrie minière canadienne. Les représentants américains ont exprimé l'espoir qu'il soit possible de lever ces

restrictions dès qu'on aura trouvé, sur le plan international, des solutions générales plus satisfaisantes. Entre temps, les deux gouvernements sont convenus de scruter davantage la possibilité d'en arriver à de telles solutions équitables.

Notre attitude sur cette question demeure inchangée, monsieur l'Orateur.

M. McIlraith: Puis-je poser une question supplémentaire? Ma question avait trait à une conférence mondiale. Le ministre peut-il nous dire si, oui ou non, le Canada a pris part ou prend part actuellement à des dispositions en vue d'organiser une conférence mondiale pour étudier la question?

L'hon. M. Churchill: Le communiqué suggère l'idée d'une conférence mondiale dans les termes suivants: "On ait trouvé sur le plan international, des solutions générales plus satisfaisantes au problème". On y exprime l'idée d'une conférence entre tous les producteurs de plomb et de zinc et nous avons déclaré que nous étions d'accord sur ce point.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Le ministre n'est-il pas au courant que le rapport Hayes-Coffin, publié il y a quelques semaines, révèle également que le gouvernement canadien s'est opposé à la tenue d'une conférence internationale relativement à ces produits?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, nous avons fait connaître notre manière de voir à cet égard aux Américains. Nous avons exprimé l'espoir que ces restrictions relatives à l'importation de plomb et de zinc aux États-Unis pourraient être supprimées sans recourir à d'autres consultations de portée plus étendue, mais les Américains ont émis l'opinion qu'ils préféreraient procéder de cette autre façon. Nous leur avons bien fait comprendre notre point de vue.

LES TRANSPORTS

BAIE-CONCEPTION (T.-N.)—DÉCLARATION TOUCHANT UNE DEMANDE DE BRISE-GLACE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée hier par le député de St-Jean-Est sur le service de traversier entre Portugal-Cove et Bell-Island qui est actuellement interrompu à cause de l'état des glaces, je signale que le brise-glace du ministère, *Cornwallis*, a été envoyé dans la région. On prévoit qu'il y arrivera de bonne heure demain matin et que le service reprendra sous peu.

[L'hon. M. Churchill.]

LES RELATIONS DU COMMONWEALTH

L'INDE—INTERPELLATION TOUCHANT UNE AIDE DEMANDÉE AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Je veux poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il pris connaissance de récentes nouvelles de journaux disant que l'Inde projette de demander une aide de 700 millions de dollars à ses cinq principaux pays créanciers et à la banque mondiale afin de combler le manque de devises à l'égard de son plan quinquennal de mise en valeur? L'Inde a-t-elle demandé un prêt au Canada? Dans le cas de l'affirmative, qu'est-il arrivé?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai lu l'article en question et je sais que l'Inde demande une aide supplémentaire à l'égard de son plan quinquennal. Je peux dire que des représentants du ministère des Finances assisteront à une réunion à Washington dans un avenir rapproché.

LES NARCOTIQUES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES NARCOMANES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il remarqué que, suivant un article publié dans le *Star* de Toronto d'hier, le juge Samuel Factor a déclaré que la narcomanie devrait être considérée comme une maladie, mais qu'en jugeant les narcomanes, il est lié par la loi sur l'opium et les drogues narcotiques, et qu'il a écrit plusieurs lettres à Ottawa pour demander la création d'hôpitaux, mais en vain? Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle étude on fait de la question très importante que soulève le juge Factor et si des mesures législatives seront présentées à cette session?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu l'article en question et, parlant de mémoire, je ne me souviens pas que le juge Factor m'ait écrit. Il a pu écrire à mon collègue, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ou à ses services, dont relève actuellement la loi sur l'opium et les drogues narcotiques. Comme je l'ai déclaré il y a quelque temps à la Chambre, des études ont été entreprises et sont poursuivies actuellement par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et ses services, en collaboration avec moi et des fonctionnaires de mon ministère, y compris des fonctionnaires

de la Gendarmerie royale du Canada, sur la question des narcotiques. Sans vouloir minimiser l'importance du problème ou l'opportunité d'une intervention, je ne puis dire s'il sera possible de recommander une mesure législative durant cette session, car il s'agit d'une question extrêmement complexe sur laquelle on soutient fermement des opinions profondément ancrées qui diffèrent énormément.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CORRIDOR CANADIEN À TRAVERS LA BANDE DE L'ALASKA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il commentera la déclaration du sénateur Gruening, d'Alaska, qui a été publiée dans le *Star* de Toronto d'hier, et selon laquelle il essayerait de hâter les mesures permettant au Canada de disposer d'un corridor jusqu'au Pacifique à travers la bande de l'Alaska.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, tout ce que j'ai à dire à cet égard est que M. Léger, qui était à ce moment-là sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, parlant au nom de celui qui à ce moment-là était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a dit au comité des affaires extérieures le 21 juin 1956 qu'à la suite de discussions approfondies entre tous les ministères intéressés il avait été décidé que le Canada n'avait pas besoin de corridor lui ouvrant, à travers la bande, une façade maritime. Je puis assurer à l'honorable député qu'il n'y a pas eu de changement à ce sujet depuis ce temps-là.

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—L'EMBALLAGE EN VUE DE L'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral a adopté un règlement qui prescrit que les œufs de catégorie A gros destinés à l'exportation doivent être emballés dans du carton, ce qui éliminerait l'utilisation de caisses en bois à cette fin?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Dans certaines régions, nous exigeons que les œufs qui seront exportés vers certaines destinations soient emballés dans des boîtes en carton parce que c'est à cette seule condition que ces destinataires les accepteront.

M. Robichaud: Cela s'applique-t-il à toutes les provinces?

L'hon. M. Harkness: Non, monsieur l'Orateur. Il n'est pas du tout question des provinces. Il s'agit de trouver les œufs là où les approvisionnements sont excédentaires et d'où ils peuvent être expédiés le plus rapidement et le plus économiquement possible vers ces marchés.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Le ministre peut-il nous dire si des œufs vendus à d'autres pays le sont à un prix inférieur au prix qu'on les a payés?

L'hon. M. Harkness: Oui, dans certains cas et à certaines périodes de l'année.

M. l'Orateur: Je vois que le député de Port-Arthur s'est levé. Si aucun autre député n'a de question à poser, peut-être la Chambre pourrait-elle entendre sa question maintenant, afin que nous puissions nous former en comité des subsides. S'il y a d'autres questions, je vais dire qu'il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

LA NAVIGATION

LA RÉGION DES GRANDS LACS—MESURES DU GOUVERNEMENT VISANT À PROTÉGER LES INTÉRÊTS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): C'est un plaisir que de poser une question dans cette atmosphère calme, et je la pose au ministre du Commerce. Son ministère a-t-il songé aux mesures qu'il pourrait prendre pour protéger les intérêts commerciaux et maritimes des Canadiens, mis en cause par suite de la décision des États-Unis, annoncée il y a deux jours, de subventionner l'activité des Lignes Grace dans les Grands lacs, activité qui exige, de façon expresse, que les navires fassent escale dans les ports canadiens des Grands lacs?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a donné un préavis plutôt bref de sa question. Je connais assez bien le problème qu'il soulève, mais j'aimerais posséder plus de renseignements; je préférerais peut-être discuter la question avec lui plus tard, ou encore lui fournir une réponse plus complète à une prochaine occasion.

M. Fisher: Puis-je poser une question complémentaire? Vu que le ministre veut considérer cette question comme un préavis,

pourrait-il m'informer plus tard si le gouvernement a reçu d'entreprises canadiennes de navigation ou d'organismes intéressés à la navigation, tel que le syndicat international des marins, une demande de subventions directes pouvant permettre aux navires canadiens de faire concurrence, de façon équitable, aux navires américains subventionnés, dans les Grands lacs?

L'hon. M. Churchill: Je vais considérer ces deux questions comme des préavis.

QUESTIONS OUVRIÈRES

TERRE-NEUVE—DEMANDE D'INTERVENTION DANS LA GRÈVE DES EMPLOYÉS FORESTIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Je voudrais poser au ministre du Travail la question suivante: étant donné les déclarations enflammées formulées par le premier ministre Smallwood, qui a dit que la grève du syndicat international des ouvriers forestiers ressemblait à une guerre civile, et la menace qu'il a faite d'expulser ledit syndicat de Terre-Neuve, selon une nouvelle parue aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, le ministre du Travail offrira-t-il ses services pour réunir les deux parties afin de rétablir des relations industrielles normales, et empêcher ainsi que la situation ne s'aggrave par suite de la malheureuse déclaration du premier ministre Smallwood?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute qu'il soit à propos de soulever à la Chambre une question de cette nature ayant trait à la conduite du premier ministre d'une province; ce n'est certainement pas une question qui relève de la juridiction ni des attributions d'aucun ministre à qui la demande serait adressée.

M. Peters: La raison pour laquelle j'ai posé la question c'est que le cours des relations ouvrières normales a été interrompu. En conséquence, le ministre permettra-t-il à son personnel d'intervenir en vue de rétablir ces relations industrielles normales, étant donné qu'une commission a été créée sous l'égide du gouvernement provincial et que le syndicat a été accrédité, vu aussi les déclarations...

Des voix: Règlement! Règlement!

M. Peters: ...qui pourraient empêcher le cours normal des relations industrielles.

M. l'Orateur: Je ne m'oppose pas à ce que l'honorable député s'informe si, oui ou non, le ministre permettrait aux rouages du gouvernement fédéral de fonctionner, si la question est pertinente, mais il me semble que cela n'a guère d'intérêt. Le ministre désire-t-il répondre?

[M. Fisher.]

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Tout ce que je puis dire, c'est que cette question relève entièrement de la province de Terre-Neuve. Je n'ai aucun moyen d'intervenir.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Puisqu'il paraît que des services de radio de la Société Radio-Canada ont été mis à la disposition du premier ministre Smallwood quand il s'en est pris au syndicat, le ministre nous dirait-il si...

Des voix: Règlement!

M. Argue: ...les mêmes services de Radio-Canada sont à la dispositon du syndicat pour lui permettre de répondre?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je ne sais absolument rien de cette affaire. L'établissement des émissions relève entièrement de Radio-Canada. D'après les relations que j'ai eues avec cet organisme, je compte bien que si Radio-Canada a mis de ses services à la disposition d'une des parties, elle en fera autant pour l'autre. Il n'y a pas le moindre doute là-dessus.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

EMPLOI D'HORMONES SYNTHÉTIQUES DANS LES ALIMENTS POUR BESTIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je désire poser une autre question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je serai bref. Étant donné que, d'après plusieurs autorités médicales, il est dangereux pour les humains d'employer des hormones synthétiques dans les aliments pour volailles et bestiaux, est-ce que la loi au Canada interdit l'emploi de ces produits? Dans le cas de l'affirmative, par quels moyens le ministère que dirige le ministre assure-t-il le respect de la loi?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Ma réponse, je l'espère sera elle aussi comparativement brève. Les produits commerciaux du genre en question dont la vente est permise au Canada ont été parfaitement éprouvés et ne constituent aucun danger pour la santé du public, car il ne reste aucun résidu d'hormones dans la viande au moment de la consommation.

Les règlements adoptés aux termes de la loi sur les aliments et drogues interdisent spécifiquement la vente de volailles destinées

à la consommation si elles renferment un résidu des hormones ajoutées aux aliments, et la loi sur les aliments et drogues interdit la vente de tout aliment renfermant des substances nuisibles et toxiques.

M. Herridge: J'aimerais poser une autre question sur ce sujet car elle intéresse un grand nombre de gens. Un très grand nombre de ces produits sont utilisés très légalement aux États-Unis, beaucoup plus qu'au Canada. Que fait-on pour s'assurer que cette volaille importée est conforme à notre loi?

L'hon. M. Monteith: Je puis dire que des échantillons sont prélevés de temps à autre et sur le marché intérieur et sur les importations, ou lorsqu'on a une raison particulière de soupçonner la présence d'un surcroît d'hormones. Les échantillons sont alors analysés aux laboratoires des aliments et drogues. Si l'on trouve des hormones, les produits sont retirés du marché.

LES CÉRÉALES

ENTREPOSAGE DES CÉRÉALES DES ÉTATS-UNIS DANS LES ÉLÉVATEURS DE L'EST CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre a-t-il reçu le rapport du groupe d'étude de huit hommes chargé par la Commission canadienne du blé et la Bourse des céréales de Winnipeg de tracer une ligne de conduite au sujet de l'entreposage des céréales des États-Unis dans les élévateurs de l'Est canadien? Dans le cas de l'affirmative, le ministre a-t-il étudié l'énoncé du comité voulant qu'on interdise l'entreposage des céréales des États-Unis dans les élévateurs de l'Est canadien durant la période du 15 novembre à la fin de mars? Le ministre nous dira-t-il quelle mesure il a prise?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): J'ai reçu un exemplaire du rapport très intéressant et très utile du comité mixte d'étude de la Voie maritime du Saint-Laurent établi par la Commission canadienne du blé et l'Association des expéditeurs et exportateurs de céréales de la Bourse des céréales de Winnipeg. Toute la question de la manutention des céréales des États-Unis dans les élévateurs de tête de ligne de l'Est canadien est à l'étude. Nous avons noté et nous étudierons comme il convient la demande du comité visant à interdire l'entreposage des céréales des États-Unis durant la période du 15 novembre à la fin de mars de l'année suivante.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

TERRE-NEUVE—UTILISATION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA DANS UN DIFFÉREND OUVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Le ministre de la Justice veut-il nous donner l'assurance que la Gendarmerie royale à Terre-Neuve ne sera utilisée que pour maintenir l'ordre public et non pas comme des troupes du gouvernement dans la guerre civile annoncée par le premier ministre de Terre-Neuve?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Je ne sais à quoi la question de l'honorable député fait allusion, mais je puis l'assurer que je n'ai besoin d'aucune assurance du genre qu'il envisageait, parce que la Gendarmerie royale ne serait jamais, en aucune circonstance, utilisée pour le rôle dont il a parlé.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Puis-je savoir du ministre de la Justice si d'autres membres de la Gendarmerie royale sont présentement transportés par avion à Terre-Neuve?

L'hon. M. Fulton: Je n'ai pas entendu parler d'une telle mesure monsieur l'Orateur.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. MacEwan.

LE MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Pisciculture et expansion de la pêche—

704. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $55,000.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre dira-t-il un mot de ce que représente ce crédit?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le ministère des Pêcheries se propose de construire un chenal de frai dans le ruisseau Robertson dans le grand secteur central des lacs en Colombie-Britannique. Ce projet aidera à remplacer les frayères perdues par suite de la construction d'un barrage et fournira l'occasion d'étudier un moyen de suppléer aux frayères naturelles. Le coût total estimatif de ce projet est de $115,000, et le ministère compte pouvoir l'entreprendre cet hiver dans le cadre du programme d'emploi d'hiver du gouvernement. On prévoit qu'un montant de $55,000 sera dépensé d'ici la fin de l'année financière, s'il est approuvé maintenant.

M. Regier: Je me demande si le ministre est en mesure de dire à la Chambre qui a construit le barrage qui a abîmé ces frayères?

L'hon. M. MacLean: Je n'admets pas les prémisses de l'honorable député. Toutefois, la société *MacMillan and Bloedel* a construit au lac Great-Central deux barrages dont l'un se trouve au haut du ruisseau Robertson où l'eau sort du lac Great-Central. La société y a aménagé, à ses frais, les échelles à poissons et d'autres installations. Relativement à ce barrage et à d'autres, on a réduit au minimum les dégâts causés aux montaisons du poisson sur ce cours d'eau. Il y a encore de faibles montaisons de chinook et de saumon argenté dans ce cours d'eau. Il y a des années, on observait aussi des montaisons de saumon rose. Vu que le barrage régularise maintenant ce cours d'eau, il en résulte une situation favorable à l'aménagement d'une frayère artificielle et à l'accroissement de la frayère naturelle qui s'y trouve. Les investigateurs scientifiques de mon ministère ont confiance qu'il serait possible, moyennant d'assez faibles dépenses, d'augmenter considérablement la montaison du chinook et du saumon argenté, et aussi de rétablir dans ce cours d'eau une importante montaison de saumon rose. Ces frayères artificielles fourniront aussi aux investigateurs scientifiques l'occasion d'effectuer certaines études qu'on ne pourrait autrement mener à terme à moins de surmonter de plus grandes difficultés. Les sociétés d'exploitation forestière ont pleinement collaboré à l'aménagement d'échelles à poissons dans le barrage.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

705. Administration centrale—Crédit supplémentaire, $15,200.

M. Howard: Si je comprends bien, ce crédit a trait au comité qui va entreprendre l'étude des mesures nécessaires pour constituer une commission des libérations conditionnelles. Le ministre pourrait-il nous donner une idée des travaux qui vont être entrepris, de l'objet du crédit, etc.

L'hon. M. Fulton: Le crédit nº 705 a trait à l'administration centrale; le crédit supplémentaire spécial est destiné à couvrir les frais de fonctionnement de la commission pour le reste de la présente année financière. La commission était prévue par la loi nationale sur les libérations conditionnelles qui a été adoptée à la dernière session du Parlement, et comme les députés le savent la commission qui se compose de quatre membres a été nommée. On s'attend que la loi nationale sur les libérations conditionnelles entre en vigueur le 15 février, soit dans deux jours. A ce moment-là, bien entendu, il faudra transférer à l'administration...

[M. Regier.]

L'hon. M. Martin: Ne sommes-nous pas en train de discuter du crédit nº 705? Le ministre ne traite-t-il pas du crédit nº 706? Le crédit nº 705 n'a pas encore été adopté.

L'hon. M. Fulton: Je ferais peut-être mieux de demander au député de répéter sa question. Je n'en ai pas saisi la portée, probablement.

M. Howard: Monsieur le président, en considérant les détails, je constate que deux postes sont donnés. Le premier est celui que nous examinons, se rapportant au comité d'étude du régime correctionnel. Toutefois, je crois que ma question aurait été posée avec plus d'à-propos dans une discussion sur l'application de la nouvelle loi sur la libération conditionnelle. J'ai probablement posé ma question lors de l'examen d'un crédit qui ne s'y rapporte pas.

L'hon. M. Fleming: Mon ami voudra-t-il poser sa question lors de l'examen du prochain crédit, soit le poste nº 706?

M. Howard: Oui.

M. le président: Le crédit nº 705 est-il adopté?

L'hon. M. Pearson: Non, monsieur le président. Le crédit nº 705 qui a trait à l'administration centrale me fournit l'occasion d'attirer l'attention du ministre sur une question au sujet de laquelle il a fait, le 29 janvier, une déclaration à la Chambre des communes, à savoir les répercussions possibles, sur l'activité légitime d'entreprises canadiennes, de l'application de certaines mesures législatives anti-trust prises par les États-Unis. Je voudrais saisir cette occasion pour dire quelques mots sur cette question qui est importante tant du point de vue juridique que du point de vue politique. Le ministre a lui-même fait à New-York, il y a quelques semaines, une déclaration énergique sur la politique et l'attitude des États-Unis à l'égard de cette question.

L'hon. M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne voudrais pas du tout minimiser l'importance du sujet que le chef de l'opposition veut discuter. Je ferai cependant remarquer que ce poste a trait à l'administration centrale. En consultant les détails qui figurent à la page 6, on verra qu'il porte sur les dépenses du comité d'étude du régime correctionnel.

Ce crédit supplémentaire a précisément pour objet de permettre au ministère d'acquitter les dépenses de ce comité qui a été institué pour nous conseiller au sujet de l'application de certains aspects du rapport Fauteux. Il ne s'agit donc pas, à mon avis, d'un poste général portant sur l'administration centrale d'une nature telle qu'il permette

une discussion générale de toutes les questions relevant de l'administration de mon ministère. Le budget principal des dépenses de la prochaine année financière comprendra naturellement, au chapitre de l'administration, un poste en vertu duquel tous les aspects de mon ministère pourront être discutés, y compris celui dont le chef de l'opposition veut parler maintenant. Cependant, il a toujours été d'usage à la Chambre qu'à l'occasion de l'étude de crédits supplémentaires, lorsque des crédits sont demandés à une fin particulière et non simplement pour augmenter le crédit général de l'administration centrale, la discussion ne porte que sur la fin précise pour laquelle les crédits sont présentés.

L'hon. M. Pearson: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je faire observer que l'usage veut certes que l'examen du budget principal, des crédits supplémentaires et du budget final des crédits supplémentaires permette une discussion très étendue sur le fonctionnement du ministère intéressé quand le poste intitulé "administration centrale" est mis en délibération.

L'hon. M. Fleming: Pas au moment de l'étude des crédits supplémentaires.

L'hon. M. Pearson: C'est au président que je m'adresse. Il s'agit bien de crédit supplémentaire, mais d'un crédit inscrit sous la rubrique: "administration centrale". Je pourrais rappeler la déclaration que j'ai faite ici l'autre jour lorsque le ministre a fait une déclaration plutôt longue sur la question dont je parle. J'ai dit, ce jour-là, que je pensais avoir l'occasion de traiter cette question lorsque les crédits supplémentaires seraient mis en discussion. J'aurais cru, monsieur le président, avoir parfaitement droit de traiter cette question au titre d'un poste intitulé: "administration centrale."

L'hon. M. Fleming: Puis-je ajouter un mot à ce sujet, monsieur le président. Le chef de l'opposition a déclaré que l'usage était qu'une large discussion sur les affiaires d'un ministère ait lieu lors de l'étude d'un crédit se rapportant à un ministère en particulier, que ce soit dans le budget principal ou dans les crédits supplémentaires. Puis-je faire observer, monsieur le président, que cet usage n'a été suivi que pour le crédit relatif à l'administration centrale inscrit dans le budget principal.

Mais quand on présentait le budget supplémentaire des dépenses vers la fin de l'année financière, comme c'est le cas en l'occurrence, la coutume de la Chambre,—en stricte conformité du Règlement, à cet égard,—a consisté à borner la discussion au crédit dont la Chambre était saisie. Même si le crédit en cause rentre sous la rubrique de l'administration centrale, il vise une fin particulière, qu'on précise à la page 6 du détail des affectations. Il a trait au comité d'étude du régime correctionnel qui n'a rien à voir à la question dont le chef de l'opposition propose de parler. Le fait que le chef de l'opposition a exprimé il y a plusieurs jours son intention de soulever la question à l'occasion de l'étude du présent crédit ne fournit pas d'argument valable. Il ne rend pas la discussion régulière. Ni la Chambre ni aucun membre de la Chambre ne lui ont donné l'assurance qu'on lui accorderait ce privilège. On n'a pas décidé que la discussion en serait régulière.

Monsieur le président, vu que nous discutons depuis longtemps du budget supplémentaire des dépenses et qu'il nous reste bien des postes à étudier, je vous demande donc de statuer que la seule discussion admissible à l'égard du présent crédit doit porter sur les dépenses du comité d'étude du régime correctionnel dont il est question à la page 6 du détail des affectations.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, si on me permet de placer un mot, à titre d'ancien membre du Conseil du Trésor, à propos de la question soulevée par le ministre, je rappellerai, le ministre le sait, bien entendu,—que le Trésor n'est pas lié par le détail des affectations. Une fois que les crédits sont votés pour l'administration centrale, ces fonds peuvent servir à n'importe quelle forme de l'administration du ministère, bien que le gouvernement ait eu l'intention, lors de la présentation des prévisions budgétaires,—et je ne mets pas l'intention en doute pour le moment,—de les affecter à des fins particulières. J'agréerais d'emblée la thèse du ministre des Finances s'il existait un crédit particulier concernant les maisons de correction. Mais il s'agit d'un montant voté pour l'administration du ministère et si je me souviens bien, comme doit d'ailleurs s'en souvenir le ministre des Finances, en bien des occasions lorsqu'il s'est agi de crédits supplémentaires et que le ministère a dû demander plus d'argent pour son administration, on a soulevé une nouvelle question dont on n'avait pas discuté lors de l'étude du budget principal des dépenses. La Chambre ne s'est jamais opposée à la discussion d'une question de ce genre, et par conséquent je soutiens que les remarques du chef de l'opposition sont régulières.

M. le président: Nous étudions le poste de $15,200, qui fait partie des crédits supplémentaires. D'après l'article 59(2) du Règlement, les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste qui est à l'étude. Je m'appuie sur cet

article pour citer le passage suivant de la 16e édition de May, à la page 738:

Crédits supplémentaires et excédentaires.—Dans les débats sur les crédits supplémentaires et excédentaires, on doit s'en tenir aux détails qui figurent dans les prévisions budgétaires sur lesquelles se fondent ces demandes de crédits, et à l'application des postes qui composent ces crédits; les discours ne doivent pas porter sur la politique ou la dépense autorisée, sous d'autres chefs, par la prévision budgétaire sur laquelle on s'est fondé pour obtenir le crédit primitif, sauf dans la mesure où le comité est saisi de cette politique ou de cette dépense par les postes contenus dans les prévisions supplémentaires ou excédentaires.

De plus, j'aimerais lire une observation formulée en 1954 par M. Abbott, ainsi qu'en fait foi la page 3630 des *Débats* du 29 mars:

J'ai dit que lors de l'examen de ces crédits notre étude devrait porter surtout sur les motifs pour lesquels on demande des montants supplémentaires: en effet, presque tous les crédits importants soulèvent la question de la politique générale du Gouvernement dans le domaine en cause. Toutefois, comme nous devons tenir sur ces points une demi-douzaine de débats peut-être, il en résulte que notre examen n'est guère systématique.

Pour conclure, j'ai l'impression que nous devons en ce moment restreindre le débat à l'examen du crédit supplémentaire n° 705, dont le montant est de $15,200, sans entrer dans les généralités au sujet du ministère de la Justice. Je demande donc aux honorables députés de vouloir bien s'en tenir dans leurs discours au crédit actuellement à l'étude.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, puis-je dire un mot sur le point que vous avez si habilement traité?

M. le président: Oui, certainement.

L'hon. M. Martin: Je viens justement de lire May, que Votre Honneur a cité au comité. Vous avez lu le premier paragraphe, qui à première vue semble conforme à l'interprétation que vous en avez donnée. Voici, cependant, ce qui apparaît ensuite en petits caractères:

Cette pratique a été constamment maintenue au comité des subsides par le président et, en réponse à une question que le Chancelier de l'Échiquier lui posait le 3 mars 1893, l'Orateur a rendu la décision suivante: Sans doute, depuis quelques années une certaine restriction a été imposée au débat sur les crédits supplémentaires. Règle générale, lors de l'examen des crédits supplémentaires il est régulier de ne discuter que les postes particuliers qui constituent les crédits supplémentaires et il ne peut être question des sous-titres du crédit original que dans la mesure où ils se rattachent à l'examen raisonnable des sujets que visent les postes demandés dans les crédits supplémentaires.

Le passage continue:

Il est bien évident, cela va de soi, qu'il serait irrégulier d'une manière générale de soulever à propos d'un crédit supplémentaire toute la question administrative que vise le crédit original et, comme je l'ai dit, la discussion est justement restreinte aux postes du crédit supplémentaire. Je dois ajouter cependant, je crois, que les postes des crédits supplémentaires peuvent en eux-mêmes faire surgir des questions d'ordre administratif...

C'est le point même que nous examinons maintenant, car le programme du ministère est conditionné par le crédit de l'administration centrale. Je suis convaincu, Votre Honneur, que même une pratique relativement brève de la Chambre, vous a permis de constater la façon dont les crédits du ministère sont divisés. Il y a le crédit de l'administration centrale et ensuite ceux des divers services. Mais le programme du ministère est déterminé par le poste principal, l'administration centrale, qui lui n'est pas divisible, et on ne saurait prétendre que ce dont j'ai donné lecture, et que ce dont Votre Honneur a donné lecture, sauf en ce qui concerne le dernier point, se rattache en fait au point en question. Autrement nous serions dans l'impossibilité de l'examiner. Comme May le signale "les crédits supplémentaires peuvent en eux-mêmes faire surgir des questions d'ordre administratif. May dit ensuite:

...mais le soin de déterminer s'ils soulèvent des questions d'ordre administratif doit nettement être laissé au président des comités.

Nous étudions le seul poste qui soulève une question d'ordre administratif: le crédit de l'administration centrale. Les $15,200 prévus dans ce poste n'ont pas besoin d'être dépensés à cette fin. Comme l'a dit le député de Bonavista-Twillingate, le ministre pourrait, à sa discrétion, l'affecter à quelque autre fin visée par le poste relatif à l'administration. A mon avis on ne saurait dire, quelque imagination qu'on y mette, qu'il ait jamais été d'usage ici, au moment de l'étude des crédits supplémentaires ou d'un budget principal de dépenses, d'empêcher un député de faire un discours de portée générale à l'occasion du débat sur le poste de l'administration.

Ce que Votre Honneur a lu s'applique clairement à tous les autres crédits du nouveau budget supplémentaire qui nous est soumis. Il n'y a pas de crédit administratif sous les titres "Agriculture" et "Radio-Canada". Quand nous en étions au crédit de Radio-Canada, crédit qui était destiné à combler le déficit prévu d'un service donné de Radio-Canada, nous avons été autorisés à discuter de la façon la plus large.

Une voix: Vous avez violé le Règlement

L'hon. M. Martin: Quelqu'un a dit que nous avons violé le Règlement. Ayant adopté cette attitude au sujet de ce crédit, il serait très difficile, je le dis très respectueusement, de priver un honorable député de l'occasion de commenter, à l'occasion de l'étude du crédit relatif à l'administration du ministère des lignes de conduite qui se rattachent à ce que nous entendons par administration

centrale en ce qui concerne le ministère de la Justice. Le crédit de $15,200 est un crédit à affectation variable. Il peut être employé pour n'importe quel usage par le ministère, y compris, par exemple, n'importe quelle dépense résultant de la visite nécessaire du ministre de la Justice à Washington, bien qu'elle n'ait pas été aussi coûteuse.

Il me semble que la décision prise par Votre Honneur à ce sujet est compréhensible après une première lecture de ce qui est dit dans l'ouvrage de May. La raison pour laquelle j'ai demandé à Votre Honneur de me permettre de jeter un coup d'œil sur le livre, permission qui m'a été accordée généreusement, c'est parce que j'avais l'impression qu'il y était fait allusion moins aux crédits de l'administration qu'à des crédits précis, comme ceux qui nous ont déjà été soumis à l'égard d'autres prévisions. Pour cette raison, j'estime que Votre Honneur aimerait réfléchir sérieusement sur une décision qui pourait avoir un effet si restrictif.

M. le président: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de l'honorable député d'Essex-Est et j'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Il est vrai que, d'après l'extrait cité de la 16e édition de May, les budgets supplémentaires ne doivent pas, en règle générale servir de prétexte à un débat sur une variété de sujets. En réalité, la plupart des règles de la Chambre sont fondées sur des précédents qui finissent par devenir plus ou moins des lois régissant la Chambre. Dans le cas des budgets supplémentaires, quoiqu'il ne soit peut-être pas établi de façon précise que le débat doit être restreint au crédit à l'étude et que peut-être on puisse étudier un certain nombre d'autres questions se rapportant au crédit supplémentaire, les honorables députés doivent reconnaître qu'il est préférable, pour la bonne marche du débat, qu'on se limite au crédit à l'étude.

Par exemple, l'honorable député d'Essex-Est a parlé du débat général qui a eu lieu à l'occasion de l'étude du crédit relatif à la Société Radio-Canada. Il est exact qu'il y a eu là-dessus un long débat qui, effectivement, était tout à fait irrégulier. Comme chacun le sait, le débat est devenu assez agité à un moment donné, de sorte que celui qui occupait le fauteuil a dû déclarer irrégulier tout ce qui n'était pas pertinent à la question à l'étude. A compter de maintenant, il serait absolument nécessaire d'en décider de la même façon, c'est-à-dire de limiter tout le débat au sujet à l'étude.

Dans le cas qui nous occupe, j'ai donné lecture, dans ma décision, de la déclaration faite par le président suppléant en 1954. Je ne veux pas la répéter de nouveau, mais je signalerai au comité qu'il y a eu d'autres occasions où le président en a décidé de la même façon. Les honorables députés pourront, à cet égard, se reporter à la page 2518 du hansard du 25 mars 1955, aux pages 2554 et 2593 du hansard des 21 et 22 mars 1956, ainsi qu'à la page 2534 du hansard du 18 mars 1957. Pour toutes ces raisons, je dois m'en tenir à ma décision primitive, à savoir que le débat doit se rapporter strictement au problème à l'étude.

Cependant, si le ministre de la Justice veut bien consentir à répondre à certaines des questions posées par le chef de l'opposition, et si c'est le bon plaisir du comité de l'autoriser à le faire, je suis, pour ma part, tout à fait disposé à autoriser l'honorable député à poser ces questions. Je dois cependant informer les honorables députés que si le débat devient trop général, ils seront rappelés à l'ordre.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, vous avez assez bien réussi à mettre le ministre de la Justice dans l'embarras. Tout ce que je puis dire, pour répondre à votre invitation, c'est que comme ministre de la Justice, je serais le dernier à proposer un écart aux règlements de ce comité. Je dois dire que chercher à déclencher un débat sur une question comme celle que le chef de l'opposition tente de soulever à l'occasion d'un poste de $15,200 relatif au comité d'étude et d'organisation des méthodes correctionnelles, c'est à mon avis, et aussi selon votre décision, tellement antiréglementaire que je ne voudrais pas demander aux autres honorables membres du comité d'approuver un écart au Règlement d'une si vaste portée.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, nous acceptons évidemment sans réserve votre décision sur cette question. J'exagère peut-être un peu en disant sans réserve, mais nous l'acceptons tout de même. Je sais que vous avez voulu être juste en la rendant. Je ne pourrais pas cependant, en toute franchise, accepter la proposition que vous avez faite de me limiter à poser quelques questions au ministre, car l'affaire est d'une telle importance qu'elle exige plus que quelques questions. Je regrette simplement de ne pas avoir la chance en ce moment de traiter de mon mieux de la longue déclaration que le ministre a formulée l'autre jour à la Chambre à l'égard de cette importante question lors de l'étude de résolutions qui ne permettaient pas la réplique et qui renfermaient ce qui, d'après moi, étaient des observations qu'il fallait relever à la toute première occasion.

M. Winch: Monsieur le président, je me trouve dans la même situation que le chef de l'opposition. Je dois renoncer à certaines observations que je me proposais de formuler à cet égard également. Cependant, pour

ce qui est de ce poste particulier, je me conforme absolument au Règlement, comme je le fais toujours, en demandant au ministre de la Justice de nous fournir quelques renseignements sur le fonctionnement du comité d'étude et d'organisation des méthodes correctionnelles, ainsi que sur la raison pour laquelle on a besoin de fonds supplémentaires.

Si je ne m'abuse, c'est ce comité qui sera chargé d'étudier et de donner suite aux recommandations des divers rapports de commissions royales qui ont porté sur les institutions de correction et de surveillance des condamnés mis en liberté surveillée, ainsi que sur le partage de la compétence quant au soin des détenus entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Je sais que plusieurs honorables députés et plusieurs particuliers et organismes de l'extérieur de la Chambre attendent impatiemment et depuis longtemps le moment d'apprendre quelles dispositions seront prises relativement aux recommandations formulées par diverses commissions, ou si les rapports de ces organismes seront simplement relégués aux oubliettes.

Étant donné que ce comité a été nommé, nous sommes tous très désireux de savoir à quel point en sont rendues les négociations avec les provinces relativement à une entente en vue d'adopter des mesures législatives nécessaires au niveau fédéral et provincial pour la mise à exécution de ces recommandations. Nous aimerions aussi que le ministre de la Justice nous dise combien de temps il faudra avant que des décisions puissent être prises concernant les modifications à la loi et l'établissement de nouvelles institutions ou la rénovation d'institutions existantes, en vue de remédier à l'encombrement qu'on constate dans tout le Canada à l'heure actuelle.

A ce même propos, je sais que nous, de la Colombie-Britannique, serions heureux d'entendre le ministre nous dire si ce comité d'étude du régime correctionnel a eu ou a maintenant quelque chose à voir avec l'ouverture de la nouvelle institution, si je puis m'exprimer ainsi, dans l'île de Vancouver, où nous assistons à une tentative en vue d'implanter une innovation au pays sous forme d'une institution ouverte,—je crois que c'est le mot juste,—comparativement à une grande institution complètement murée. Je voudrais également savoir si le comité d'étude du régime correctionnel étudie l'opportunité non pas d'utiliser de façon temporaire cet endroit de l'île de Vancouver qui a été inutilisé même s'il appartient au fédéral depuis de nombreuses années, mais d'en prolonger l'utilisation conformément aux méthodes de pénologie moderne en vigueur dans le monde entier.

En demandant ce montant de $15,200 pour l'administration centrale et à cette fin, j'estime que le ministre a ouvert un domaine très intéressant et instructif sur lequel, jusqu'à présent, la Chambre et le pays étaient dans une grande mesure tenus dans l'ignorance. En demandant ce crédit supplémentaire, le ministre a fourni l'occasion de nous donner les renseignements les plus complets possibles à l'égard de ce qui s'est produit et de ce qui se passe actuellement à propos des programmes qui sont tracés pour l'avenir.

L'hon. M. Martin: Je pense que le ministre pourrait nous faire maintenant une déclaration sur l'affectation de ce crédit, afin que nous puissions déterminer s'il s'en tient plus au Règlement que le chef de l'opposition.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, je suis toujours sensible à l'intérêt que tous les députés portent à la question du programme correctionnelle, comme on en est venu à appeler l'étude du régime correctionnel. Cela tient surtout au rapport de la Commission Fauteux et aux programmes à élaborer et en voie d'établissement qui donneront suite à certaines des recommandations dudit rapport. Des membres de tous les partis représentés à la Chambre nous ont, en grand nombre, exprimé leur intérêt et leur inquiétude et ils nous ont même soumis de très utiles propositions dans ce domaine.

Je regrette que l'honorable député de Vancouver-Est ait dit que la Chambre était tenue dans l'ignorance. Pour ma part, je n'ai jamais manqué de répondre aux questions de mon mieux. Il est vrai qu'il m'a fallu dire pendant des mois que nos programmes en étaient encore à la phase d'élaboration et que, par conséquent, je ne pouvais donner beaucoup de réponses concrètes. Mais, maintenant, le jour est arrivé où, pour la première fois, notre projet en est au stade où ce comité pour l'étude du régime correctionnel est créé; il est en plein travail et je peux donner au comité un rapport provisoire sur le travail qui a été fait pour tout préparer de façon à réaliser certaines des recommandations très importantes de la Commission Fauteux.

Je peux aussi dire que lorsque des mesures ont été prises pendant que la Chambre n'était pas en session, mes collègues et moi, chaque fois que ces mesures justifiaient une déclaration spéciale, en avons averti la presse, de façon que le pays soit autant que possible pleinement renseigné sur ce que nous faisions.

Je vais maintenant essayer de résumer aussi brièvement que possible notre situation actuelle. Le comité se souviendra que les recommandations de la Commission Fauteux dans leur ensemble demandaient une large entente entre les provinces et le gouvernement fédéral. En effet, pour les mener à bien, dans la mesure où elles avaient pour objet des questions de compétence provinciale, nous ne pouvions naturellement agir

que si nous disposions de l'accord des provinces.

J'ai découvert en juin 1957 que rien n'avait été fait pour réunir une conférence avec les autorités provinciales en vue de discuter toutes les ramifications de la mise en pratique des recommandations de la Commission Fauteux. En tant que nouveau gouvernement, nous devions prendre la mesure de la situation à laquelle nous devions faire face. Nous avons constaté que nous étions aux prises, nous seulement avec les problèmes découlant de ces recommandations très importantes à propos desquelles aucune consultation n'avait été amorcée avec les provinces, mais aussi avec les problèmes découlant du fait que, dans le domaine pour lequel le gouvernement fédéral est déjà responsable,—sans mentionner les domaines plus étendus pour lesquels il pourrait le devenir,—les choses avaient presque atteint l'état d'urgence.

Le préopinant a signalé que nos institutions pénales fédérales sont encombrées, ce qui est exact. La situation a presque atteint l'état d'urgence. Nous avons pu,—et il s'agissait d'un événement fortuit,—régler l'encombrement d'abord par le fait qu'environ le moment où nous avons pris le pouvoir, ou quelque temps après, il a été décidé que Sa Majesté la reine rendrait visite au Canada, et le gouvernement a décidé alors d'accorder une amnistie...

M. Winch: Est-ce pour cela qu'elle revient?

L'hon. M. Fulton: ...aux prisonniers détenus dans les pénitenciers. Voilà certains aspects intéressants qui découlent de ces autres activités. Cela a soulagé l'encombrement. Évidemment, ce n'était pas la raison pour laquelle l'amnistie a été accordée, mais c'est un de ses résultats indirects. Mais depuis octobre 1957, nous sommes aux prises avec le problème constant de l'encombrement des institutions pénales qui relèvent du gouvernement fédéral; ce problème a atteint des proportions telles que nous avons dû prendre des mesures d'urgence à l'égard du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, à Montréal, et de celui de la Colombie-Britannique. En effet, dans ces deux institutions, l'encombrement avait atteint le point où il était impossible d'administrer prudemment, tant du point de vue du maintien de l'ordre que du point de vue du logement des détenus, de sorte que nous ne pouvions différer plus longtemps la solution de ce problème. Je n'en dirai pas plus long pour l'instant, à ce propos, vu que ce pénitencier est visé dans les deux postes des crédits supplémentaires destinés aux pénitenciers qui seront mis à l'étude plus tard. A Saint-Vincent-de-Paul et en Colombie-Britannique, nous avons établi des institutions provisoires afin de soulager l'encombrement.

Si je mentionne cette question, c'est tout simplement pour exposer au comité la situation de manière qu'il puisse vraiment se rendre compte du problème avec lequel nous sommes aux prises. Non seulement étions-nous aux prises avec le problème de ce que nous pouvions faire en ce qui concerne la responsabilité accrue que la Commission Fauteux avait recommandé que nous assumions, de même qu'avec tous les problèmes d'accord avec les provinces sur ce point et sur celui des nouvelles institutions qui devaient être construites ou prises sous notre charge si nous nous entendions avec les provinces et assumions cette responsabilité, mais en outre, nous avions également le problème croissant de l'augmentation formidable du nombre des détenus dans les catégories pour lesquelles, de toute façon, nous sommes responsables, c'est-à-dire ceux qui purgent des sentences de deux ans et plus.

Je crois que nous avons progressé aussi rapidement qu'on pouvait s'y attendre en ce qui concerne le règlement de ces deux problèmes. Il en coûte énormément cher pour construire des institutions pénales. J'estime que le moment est venu, au Canada, d'étudier sérieusement les plans des institutions que nous construisons, bien que je devrais peut-être ici reporter la discussion détaillée de ce point jusqu'à ce que nous soyons saisis du poste relatif aux pénitenciers. Mais ce n'est là qu'un des aspects des problèmes que nous avons eus. Nous avons dû envisager d'un œil tout à fait nouveau le genre d'institution que nous établissons à l'intention de ceux qui relèvent de l'autorité fédérale.

De plus, il nous a fallu considérer les genres de programmes de réforme à instituer par suite de l'augmentation du nombre des détenus dont nous deviendrions responsables si nous donnions suite aux recommandations du rapport Fauteux. Nous avons dû considérer ici tous les problèmes qui s'y rapportent: service de libération conditionnelle, intégration du service de libération conditionnelle avec les services de liberté surveillée des provinces, et coordination de nos efforts dans le domaine de la libération conditionnelle avec les efforts des organismes bénévoles d'assistance post-pénale, cette coordination devant tenir compte de la forte augmentation à prévoir dans le travail du service de libération conditionnelle et des organismes bénévoles au moment où nous nous chargerons de ce surcroît de prisonniers, comme le recommande le comité Fauteux.

Il nous a fallu tout d'abord en arriver à une décision de principe sur le rôle du gouvernement fédéral. Devions-nous accepter les recommandations du comité Fauteux? Si

nous les acceptions, combien nous faudrait-il dépenser pour de nouvelles institutions? Combien coûteraient les traitements des nouveaux employés qu'il nous faudrait recruter? Que faudrait-il faire pour former le nouveau personnel à recruter pour répondre au problème posé par le nombre de nouveaux détenus, et au problème de réforme posé par le nouveau programme à instituer?

C'eût été insensé, je crois, de nous lancer tête première dans des discussions avec les provinces à l'égard du rapport Fauteux avant d'avoir étudié pour notre propre gouverne les mesures que nous aurions à prendre afin de donner suite au rapport si on peut en arriver à une entente. Nous devions commencer par l'étude de ces mesures. Il y a quelque temps, mes collègues sont tombés d'accord et m'ont autorisé à faire savoir aux provinces que le gouvernement est disposé à accepter en principe les recommandations du comité Fauteux. Nous avions fait une étude préliminaire des aspects matériels et financiers de la question et nous avions décidé d'accepter le rapport, jugé qu'il était de l'intérêt du pays de le faire et que c'était dans le sens de la réforme et des méthodes pénitentiaires modernes.

Donc, on a invité les procureurs généraux de toutes les provinces, ainsi que d'autres ministres provinciaux intéressés aux questions pénitentiaires ou responsables de l'administration des prisons, à une conférence qui a eu lieu à Ottawa en octobre de l'an dernier. Une déclaration complète a été publiée à l'issue de la conférence. Je n'aurai donc pas à trop entrer dans les détails et je tiens à rappeler au comité que je suis extrêmement heureux de pouvoir dire qu'on a fait l'accord unanime à cette conférence sur la proposition d'ordre générale visant à l'exécution des recommandations du comité Fauteux, dans la mesure où elles portent sur l'attribution au gouvernement fédéral de la responsabilité des personnes condamnées à des périodes d'emprisonnement de plus de six mois. Si les honorables députés veulent bien consulter le communiqué émis à la fin de la conférence, ils y trouveront certains détails à ce sujet.

L'hon. M. Martin: Le ministre a-t-il donné les noms des membres du comité?

L'hon. M. Fulton: Pas encore. La conférence dont je parle en ce moment est celle qui groupe mes fonctionnaires et moi-même, d'une part, et les procureurs généraux et d'autres ministres provinciaux, d'autre part.

Certaines provinces, il est vrai, notamment ma propre province de la Colombie-Britannique, ont formulé des réserves; toutefois, dans l'ensemble, il est exact de dire qu'il y a eu unanimité dans les domaines dont j'ai parlé. Après avoir obtenu l'approbation des provinces, il fallait créer immédiatement au sein de mon propre personnel un groupe d'étude chargé d'élaborer les détails des dispositions à appliquer afin que cet accord de principe devienne une réalité et, comme je l'ai annoncé il y a quelque temps dans un communiqué aux journaux, un comité d'étude du régime correctionnel a été nommé. Il se compose de M. A. J. MacLeod, Q.C., directeur de la section du droit criminel du ministère de la Justice et auparavant directeur du service des pardons de mon ministère, du colonel J. R. Stone, ex-grand prévôt de l'Armée canadienne, et de M. J. A. McLaughlin, commissaire adjoint des pénitenciers.

Le comité a été chargé de remplir ses fonctions d'organisation conformément à des instructions passablement longues et bien détaillées. J'ai ces instructions devant moi. Si le comité y est intéressé, je pourrais en donner lecture, mais il s'agit d'un document passablement long. Si le comité le désire, je peux le déposer afin qu'on puisse étudier ces instructions à loisir.

L'hon. M. Martin: Résumez-les.

L'hon. M. Fulton: En général, les instructions données au comité se divisent en un certain nombre d'articles: institutions, stupéfiants, préposés à la correction, assistance post-pénale, recherches et éducation du public. Pour ce qui est de l'organisation d'institutions, le comité est chargé d'élaborer un programme de détention, de traitement et de formation des délinquants adultes en vue de la réforme et de la réhabilitation définitive du plus grand nombre possible de détenus. Aux fins de ce programme, le gouvernement fédéral assumerait la responsabilité des personnes condamnées aux termes de lois fédérales à des périodes d'emprisonnement d'un an ou plus et les sentences, aux termes de lois fédérales, de plus de six mois mais de moins d'un an seraient éliminées.

Deuxièmement, le comité est chargé de concevoir un régime d'institutions variées au moyen desquelles le programme pourra être mis à exécution utilement et efficacement, conformément aux principes correctionnels modernes et acceptés par tous. Le comité fait aussi des recommandations pour le modèle et l'emplacement de toutes nouvelles institutions qui pourront être nécessaires et les différentes étapes du programme de construction.

Troisièmement, le comité doit formuler des propositions appropriées en vue de mettre en

vigueur l'entente intervenue lors de la conférence fédérale-provinciale des 13 et 14 octobre 1958, concernant la détention de condamnés souffrant de maladie mentale, la détention de condamnés de moins de 16 ans et la détention des femmes. Je devrais peut-être dire ici qu'on a reconnu en principe, à la conférence fédérale-provinciale, que de nouvelles dispositions devraient être prises pour la détention des trois catégories de personnes dont j'ai parlé.

Ensuite,—ceci se trouve encore sous la rubrique "institution",—à compter de maintenant, et de concert avec le commissaire des pénitenciers, le comité doit faire des recommandations concernant l'emplacement, les plans et le rôle de toutes institutions ou entreprises nouvelles ou agrandies qui seraient nécessaires ou souhaitables pour remédier à l'encombrement qui existe actuellement dans les pénitenciers canadiens, compte tenu de la nécessité d'intégrer toutes institutions nouvelles ou agrandies dans le programme d'ensemble et les plans de construction envisagés au début des instructions.

La question des stupéfiants ne se rattache peut-être pas directement à la discussion; je passerai donc outre à cette partie. Peut-être le comité consentira-t-il à ce que je dépose plus tard le texte précisant ces attributions. En effet, même s'il s'agit en principe d'un document interministériel qui serait normalement réservé, vu l'intérêt suscité par ce programme je suis tout disposé à déposer le texte complet des instructions si les députés le désirent.

Sous la rubrique "préposés à la correction" on enjoint au comité d'étudier les besoins actuels et futurs de préposés fédéraux à la correction qui soient bien formés, de recueillir des renseignements auprès des gouvernements provinciaux sur le besoin de préposés à la correction et sur la disponibilité des moyens permettant de les former. Le comité doit aussi organiser un programme prévoyant le concours des gouvernements provinciaux et, dans les secteurs appropriés, la collaboration des organismes bénévoles d'assistance post-pénale pour établir des services qui permettraient de donner une formation poussée aux préposés à la correction. De même, le comité consultera le Commissaire des pénitenciers pour dresser un meilleur programme de formation sur place des gardiens de pénitenciers.

Sous la rubrique de "l'assistance post-pénale", le comité reçoit l'ordre d'étudier le travail accompli en ce domaine par les organismes d'assistance post-pénale, de consulter la nouvelle Commission nationale des libérations conditionnelles et tous les autres intéressés, puis de formuler des vœux pour étendre ce champ d'action. On a demandé aussi aux membres du comité d'exprimer des vœux tendant à mieux coordonner les initiatives du service fédéral de libérations conditionnelles et du service provincial de mise en liberté surveillée, afin de rendre plus efficace et plus économique l'assistance aux prisonniers libérés.

On leur a demandé aussi de rechercher les moyens de renseigner le public sur le programme que nous avons mis en œuvre. Ils doivent aussi, dans l'élaboration de leur étude, se rendre dans toutes les provinces du Canada afin d'y déterminer la nature du fonctionnement actuel de nos pénitenciers et de recueillir les vues des fonctionnaires des pénitenciers locaux au sujet de la possibilité d'y établir des services à l'avenir et du choix des emplacements nécessaires. On leur a aussi demandé de discuter du genre de programme actuellement appliqué dans les institutions des provinces, de l'emplacement de ces maisons et de la question de savoir si les institutions provinciales actuelles conviennent aux fins fédérales; il se peut fort bien, en effet, que nous ayons à prendre en charge, du consentement des provinces, certaines de leurs institutions actuelles, si nous assumons la responsabilité de certains des détenus qui relèvent des provinces.

On a aussi enjoint aux membres du comité de recueillir les vues des autorités locales sur les programmes, le genre, l'emplacement et la nécessité des futures institutions. On leur a enjoint de faire certains voyages à l'étranger, spécialement aux États-Unis et dans le Royaume-Uni, pour examiner la nature des institutions pénales de ces pays et les principes appliqués dans leur administration, tout en tenant compte du fait que le Royaume-Uni met l'accent sur la libération conditionnelle, le régime Borstal, etc.

Je m'aperçois que mon résumé est long et j'en suis désolé. Cependant, la matière est vaste. C'est un long résumé, et pourtant ce n'est encore qu'un résumé des directives que nous avons données au comité. On a demandé de plus au comité de compléter, si la chose était matériellement possible, ce programme de voyages et d'étude le 30 juin de cette année et de soumettre, si possible, son rapport et ses recommandations avant le 30 décembre prochain.

L'hon. M. Martin: Tous les voyages se font-ils au Canada?

L'hon. M. Fulton: Non, comme je viens de le dire, la plupart des voyages se feront au Canada, mais les membres du comité ont reçu des directives de se rendre surtout aux États-Unis de même qu'au Royaume-Uni.

Cela, monsieur le président, est, en résumé, l'envergure des travaux du comité d'étude du régime correctionnel. On m'a demandé également si le comité étudierait le problème

que pose actuellement le surpeuplement de nos institutions existantes. Oui, il l'étudiera. Au cours de ses voyages, il doit visiter les pénitenciers canadiens afin de constater la situation qui existe. Nous lui avons confié, comme un problème particulier, l'examen de l'état de choses qui existe au pénitencier de la Colombie-Britannique et à Saint-Vincent-de-Paul, où, comme je l'ai dit, le surpeuplement atteint son plus haut degré. C'est au comité que l'on doit en grande partie la recommandation d'utiliser William Head.

L'hon. M. Martin: S'agit-il de l'ancien édifice de l'immigration?

L'hon. M. Fulton: L'institution William Head, c'est l'ancien centre d'immigration et d'hygiène, lequel relevait de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour ce qui est de Saint-Vincent-de-Paul, nous sommes convenus avec le ministère de la Défense nationale de prendre en charge temporairement le camp militaire de Valleyfield. Je pourrai donner plus de détails au sujet de l'institution de William Head et du camp de Valleyfield lors de l'étude du crédit supplémentaire relatif aux pénitenciers que nous aborderons dans quelques minutes.

La dernière question demande si nous nous proposons de continuer à utiliser des institutions comme celle que nous intaurons à William Head. En réponse à cette question, je dirai qu'il est essentiel de bien préciser que, pour ce qui est de William Head et de Valleyfield, ce ne sont là que des mesures provisoires pour alléger le surpeuplement. Il ne faut pas y voir d'aucune manière le commencement de nouvelles institutions. Lorsque le comité aura terminé cette étude, nous constaterons, peut-être, que les établissements de William Head ou de Valleyfield peuvent entrer dans les plans d'ensemble alors recommandés. Cependant, j'ai tenu à ce que mes correspondants sachent bien, et les fonctionnaires du ministère savent clairement ce qui en est à ce sujet, que les établissements de William Head et de Valleyfield ne doivent pas être considérés comme annonçant le commencement de quelque nouveau programme. Il s'agit de mesures temporaires destinées à alléger d'urgence le surpeuplement dont nous avions hérité. Je ne veux pas, à cette étape-ci, avant que le comité ait eu le temps d'établir un plan d'ensemble rationnel, nous engager vis-à-vis de William Head ou de Valleyfield, pour découvrir plus tard, peut-être, que ces établissements ne s'adaptent pas au plan d'ensemble, mais que, tenus par des engagements antérieurs, nous avions peut-être perturbé le programme que nous aimerions éventuellement réaliser. Donc, ces deux mesures sont essentiellement d'ordre provisoire et elles ont un caractère d'urgence. Nous espérons bien, évidemment, retirer beaucoup de profit de la décentralisation expérimentale de deux de nos principaux pénitenciers.

Je crois avoir répondu aux questions jusqu'ici. Le comité sera d'accord avec moi quand je dis que les nominations au comité pour l'étude du régime correctionnel ont rencontré beaucoup d'approbation dans tout le pays et que les Canadiens attendent beaucoup du travail de ce comité. D'après ce que je sais des messieurs en question et de la façon dont ils s'acquittent de leur tâche d'organisation, de la vigueur et de l'enthousiasme qu'ils apportent à leur travail, je crois qu'on peut dire sans crainte de se tromper que le gouvernement et le pays ne seront pas déçus des résultats du travail de ce comité.

L'hon. M. Martin: Le ministre parle de l'encombrement de ces institutions comme d'un des sujets d'étude du comité d'organisation. J'imagine que le comité songera à trouver de la place, et non seulement à loger les prisonniers qui sont d'un certain âge, mais aussi à fournir l'espace supplémentaire qui tiendrait compte de la ségrégation de certaines catégories de prisonniers, les jeunes en particulier, dont plusieurs sont logés dans des pénitenciers. Le ministre n'a pas dit clairement dans la déclaration que j'ai entendue si c'est là l'objectif visé par le comité.

L'hon. M. Fulton: Je crois l'avoir dit clairement, mais, sauf erreur, l'honorable député s'est absenté de la Chambre pour quelques minutes. J'ai signalé que c'était l'une des instructions du comité que de formuler, au stade d'organisation, des propositions convenables qui permettent de donner suite à l'accord conclu lors de la conférence fédérale-provinciale des 13 et 14 octobre 1958, relativement à la détention des condamnés qui souffrent de maladie mentale, à la détention de condamnés âgés de moins de 16 ans, et à celle de condamnés de sexe féminin.

M. Woolliams: Je voudrais poser quelques questions au ministre au sujet de ses remarques. Cela spécialement parce que je m'intéresse aux jeunes gens qui, dans les provinces d'Alberta et de Saskatchewan ont, à l'occasion, violé les lois de la société et ont été incarcérés dans nos pénitenciers. Je me suis occupé de ces jeunes. Si je comprends bien le ministre, son ministère cherche à arriver à un accord avec les provinces, de façon à se charger des prisonniers qui ont été condamnés à plus de six mois. Je comprends donc que le gouvernement fédéral se chargerait des frais d'administration des pénitenciers dans lesquels les prisonniers sont incarcérés pendant plus de six mois

L'hon. M. Fulton: C'est exact, monsieur le président. Naturellement, les détails et les conditions auxquelles nous assumerons cette charge font partie des questions qui ont été déférées au comité pour l'étude du régime correctionnel. Il entamera les négociations avec les provinces pour décider des conditions auxquelles nous assumerons cette charge.

Peut-être devrais-je dire qu'une fois ce programme d'ensemble mis en application, les sentences relevant des statuts fédéraux et s'étendant sur des périodes de moins de 12 mois seront éliminées d'après nos projets, parce qu'à notre avis, étant donné que les institutions fédérales deviendront en grande partie,—non pas exclusivement mais en grande partie,—des institutions de correction, les sentences de moins de 12 mois ne justifieront pas la détention dans une institution de correction fédérale.

M. Woolliams: J'ai une autre question à poser. Le ministre a parlé de l'encombrement à Montréal et à Winnipeg. Je me demande s'il pourrait nous renseigner sur les conditions qui existent au pénitencier de Prince-Albert, en Saskatchewan. Il n'existe pas d'encombrement dans le pénitencier de l'Alberta parce que nous n'en avons pas. Environ 65 p. 100 des détenus en Saskatchewan viennent de l'Alberta. Je me demande si le ministre consentirait à nous dire aujourd'hui quelle est la situation au pénitencier de Prince-Albert.

L'hon. M. Fulton: Puis-je proposer à l'honorable député d'attendre que nous soyons rendus aux postes 707 et 708, sous la rubrique "Pénitenciers", pour poser des questions de détail? En général, cependant, en réponse à sa question, je puis dire que tous nos pénitenciers fédéraux sont encombrés et que cette situation nous préoccupe beaucoup. Les deux pires sous ce rapport se trouvent à Montréal et en Colombie-Britannique. Autant que je m'en souvienne, ceux de Dorchester et de Prince-Albert viennent en second lieu. Sauf erreur, c'est au Manitoba que la situation est la meilleure. Il y a de l'encombrement à Kingston, mais on y remédiera sous peu, grâce à la nouvelle institution de Joyceville, à onze milles de Kingston, qui sera terminée et en pleine activité durant la présente année.

M. Woolliams: Je remercie le ministre. J'ai une autre question à poser. Le problème surgit souvent et nous sommes interrogés à ce sujet par nos commettants, voire parfois par nos clients du barreau. Sous le nouveau régime institué sous la direction du comité, combien de temps un détenu devrait-il purger sa sentence dans un pénitencier avant de pouvoir demander une libération conditionnelle? La question se rattache peut-être au prochain crédit, mais vu que j'ai actuellement la parole et que le ministre a abordé une partie du problème, j'ai cru pouvoir la poser.

L'hon. M. Fulton: A l'heure actuelle, il y a une règle empirique aux termes de laquelle un détenu doit avoir purgé la moitié de sa sentence avant qu'on examine de près son dossier en vue de sa libération conditionnelle. J'ai discuté la question avec M. Streets, président de la nouvelle Commission des libérations conditionnelles, et je lui ai demandé d'examiner cette règle empirique. Je ne suis pas convaincu qu'une règle empirique soit appropriée quand il s'agit d'éléments humains. Je lui ai demandé d'en tenir compte. De façon générale, il se range à mon avis et il en fera état en rédigeant les nouveaux règlements qui régiront l'activité de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

M. Woolliams: A ce sujet, monsieur l'Orateur, je dirais que je ne connais pas l'exactitude de ces chiffres, mais lorsque j'ai discuté ce problème avec les membres de la Société John Howard à Calgary ils sont allés jusqu'à dire, relativement aux libérations conditionnelles, qu'à l'heure actuelle, 80 p. 100 de ceux qui ont eu la chance d'en bénéficier ne retournent pas au pénitencier alors que c'est l'inverse qui se passe quand ils n'ont pas la possibilité d'en bénéficier. Voilà pourquoi il m'intéresse de savoir quand il leur est possible de faire une demande de libération conditionnelle.

M. Howard: Il y a une petite question à laquelle nous pourrions nous arrêter en étudiant ce crédit. Elle m'est venue à l'esprit, quand le ministre nous a fait part des dispositions relatives à ce comité au sujet de la narcomanie et de ses victimes et tout le champ que cela embrasse. Au sujet de ce crédit, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures supplémentaires ont été prises depuis la dernière discussion de cette question en vue d'aménager un hôpital ou une clinique ou un établissement distinct où l'on puisse traiter ou garder les toxicomanes et les aider ainsi à se désintoxiquer quand ils sont relâchés.

L'hon. M. Fulton: J'ai répondu à une question du genre se rapportant au même sujet que m'a posée le député de Vancouver-Est à l'appel de l'ordre du jour et je ne suis pas en mesure d'ajouter grands commentaires à ce que j'ai déjà dit.

Le sujet est étudié maintenant, et quand je dis étudié, je ne dis pas qu'il est renvoyé à plus tard. Je veux dire qu'il est étudié par les fonctionnaires de mon ministère et ceux du ministère de la Santé nationale et

du Bien-être social; en toute connaissance de cause, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a consenti à ce qu'il soit aussi déféré au comité d'étude du régime correctionnel, qui l'étudiera en particulier et fera rapport là-dessus. Comme je l'ai dit ce matin, c'est un domaine où il est important d'avancer et où il est difficile d'obtenir une unité de vues sur la direction à adopter pour avancer, car il existe des divergences d'opinions très grandes et très marquées.

(Le crédit est adopté.)

706. Service des pardons—Crédit supplémentaire requis pour l'exécution de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et autorisation de dépenser, aux fins de ladite loi, les deniers attribués au Service des pardons par la Loi des subsides nº 5 de 1958, $28,000.

L'hon. M. Pearson: A l'occasion de l'examen de ce crédit, j'aimerais soulever des questions concernant la coutume de commuer des condamnations à mort en emprisonnement à vie qui s'est développée ces dernières années. Le comité se souviendra que l'autre jour, répondant à une question posée par le député d'Hochelaga,—je cite la page 894 du hansard,—le ministre a dit que 21 condamnations à mort ont été examinées par le gouverneur en conseil depuis juin 1957, et que 17 de ces 21 condamnations ont été commuées en emprisonnement à vie. Je crois que sur ces 21 cas, le cabinet n'avait reçu une recommandation en vue de la clémence que dans quatre cas. Monsieur le président, il ne s'agit pas de savoir si la peine de mort doit ou ne doit pas être abolie. Il s'agit de savoir si, des mesures devant être prises en ce sens, elles devraient être prises par l'exécutif.

L'hon. M. Fulton: Je regrette d'interrompre; c'est pourquoi j'ai laissé le discours se poursuivre jusqu'ici. J'hésitais à invoquer de nouveau le Règlement, mais le chef de l'opposition discute maintenant la commutation des peines de mort. Cela relève du cabinet et non pas du service des pardons. Et plus particulièrement si, comme je le comprends maintenant, l'honorable député cherche à nous entraîner dans une discussion sur le principe qui gouverne la confirmation ou la commutation de la peine de mort ou sur toute question touchant la peine capitale, j'attire à regret votre attention, monsieur le président, sur le fait qu'une telle discussion ne serait pas conforme au Règlement durant l'étude du présent crédit.

L'hon. M. Pearson: La raison pour laquelle je soulève cette question dans l'étude du présent crédit est claire et vraiment évidente. Notre étude porte sur le service des pardons. C'est une fonction du service des pardons d'étudier les demandes de rémissions de peines. Si la peine de mort doit être commuée désormais en emprisonnement à perpétuité, comme c'est arrivé récemment, la mesure ajoutera sans doute au travail du service des pardons pour lequel on demande le crédit à l'étude. La loi sur la libération conditionnelle, dans son article 7, alinéa *a*), prévoit, comme le ministre le sait bien, la révision périodique des condamnations.

L'hon. M. Fulton: A propos de la question de Règlement, je dirais que la révision périodique ne s'applique pas aux condamnations à mort. Ces condamnations viennent automatiquement devant le conseil ou le cabinet, et c'est là que se décide la confirmation ou la commutation de la peine. Cette décision ne vient pas du service des pardons.

L'hon. M. Pearson: Cette précision est exacte évidemment, monsieur le président. Mais la condamnation à mort qui est commuée en emprisonnement à perpétuité fait que le prisonnier en question relève du service des pardons. Ce fait nous autorise certes à parler de la commutation des peines de mort qui, dans ce cas, ajoutent 17 prisonniers qui en temps et lieu, dans 15 ans peut-être, seront admissibles à la libération conditionnelle et dont les condamnations à ce moment-là devront être révisées par ceux qui appliquent la loi pertinente.

Tout ce que je veux dire, et ceci ne me prendra qu'un instant, est que si ce travail supplémentaire est confié au service des pardons par celui de la commutation des peines, alors cette mesure devrait être prise à la suite d'une discussion à la Chambre, d'une décision du Parlement et d'une modification de notre loi actuelle, et non par le gouvernement lui-même. Voilà ce que je voulais dire.

L'hon. M. Fulton: Je ne sais pas si l'honorable député propose que nous renoncions à la commutation des peines parce qu'il en pourrait coûter de l'argent au pays. J'espère que telle n'est pas sa proposition.

L'hon. M. Pearson: Non, ce n'est pas cela.

L'hon. M. Fulton: Si la proposition n'est pas conforme à ce que j'ai dit, alors le propos de l'honorable député est que la question devrait être résolue par une loi, ce qui voudrait dire que le gouverneur en conseil n'aurait plus la prérogative du pardon. L'honorable député et le comité se rendront compte du fait que, comme il s'agit d'une prérogative, chaque cas est étudié comme cas d'espèce, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire récemment quand on m'a questionné à ce sujet au cours d'une émission de télévision.

M. Howard: Monsieur le président, à propos de ce poste, j'aimerais formuler une proposition. J'espère recevoir à cet égard une réponse du ministre, même s'il n'est pas en

mesure de me répondre de façon définitive. Si ma mémoire est exacte, l'ancienne loi fixe à cinq membres la constitution de la Commission des libérations conditionnelles.

L'hon. M. Fulton: C'est exact, cinq membres.

M. Howard: Le maximum est donc de cinq membres, alors qu'actuellement il n'y en a que quatre. Vu qu'on a signalé à propos du poste précédent que le ministère ou le gouvernement fédéral allait étendre sa compétence sur les sentences au point où elles seront réduites de deux à un an, etc., il en résultera qu'un plus grand nombre de femmes détenues relèveront de la compétence des commissaires et du ministère que ce n'est le cas présentement. A l'heure actuelle, je crois qu'il y a environ 98 ou 100 femmes au pénitencier des femmes à Kingston. J'ignore le changement qu'apportera l'addition d'un an, mais je suis sûr qu'en définitive il y aura beaucoup plus de femmes dont le cas devra être étudié par la Commission des libérations conditionnelles. Cela étant, je me demande si le ministre ne songerait pas,—s'il ne l'a fait déjà,—à réserver à une femme cet autre poste au sein de la Commission des libérations conditionnelles. Ne songerait-il pas à nommer une femme à ce poste afin que les vues du sexe féminin puissent s'exprimer au sein de la Commission des libérations conditionnelles?

L'hon. M. Fulton: J'apprécie les paroles de l'honorable député, et je trouve avec lui que c'est un domaine où il serait bon que le point de vue de la femme soit de plus en plus reconnu, chose qui devrait se faire par l'intermédiaire de la commission de libération conditionnelle. Je ne puis promettre sur-le-champ que si jamais le cinquième poste est rempli, ce sera par une femme, mais je puis dire à l'honorable député que bien des gens ont écrit pour me demander qu'une femme soit désignée; il sera tenu compte de ces instances si jamais il y a une nomination.

M. Howard: Une question de plus. Le ministre pourrait-il dire si ce ne sera pas un homme?

L'hon. M. Fulton: Ce sera un Canadien.

M. Winch: Monsieur le président, sans avoir jamais été condamné, je fais des visites de temps à autre au pénitencier. Je suis parmi les privilégiés qui peuvent y entrer et en sortir. De fait, trois jours avant de quitter la Colombie-Britannique pour assister à l'ouverture de la Chambre des communes, j'ai visité le pénitencier de Colombie-Britannique, et j'y ai rencontré un des vieux amis du ministre de la Justice. Je ne veux pas dire un ami personnel, mais un ami dont il a souvent entendu parler, particulièrement au cours de la dernière session.

Une voix: Libéral?

M. Winch: Je ne lui ai pas demandé pour qui il a voté. A l'heure actuelle, il ne peut voter du tout. J'en suis à la question des libérations conditionnelles et de la révocation de ces libérations. Autrement dit, je veux parler du vieil ami du ministre de la Justice, M. Munavish, dont la libération conditionnelle a été révoquée l'an dernier. J'ai promis de signaler au ministre, à la première occasion, que cet homme soutient encore qu'il a été appréhendé à tort et qu'il ne s'était pas rendu coupable de l'accusation d'avoir violé les conditions de sa libération. Il soutient qu'il n'a jamais eu une véritable occasion de s'expliquer, pourrais-je dire, ou de répondre à l'accusation portée contre lui, et, par conséquent, qu'il a été injustement renvoyé au pénitencier pour une période indéfinie. Le ministre n'ignore pas, je crois, que je m'occupe de plusieurs causes de remise de peines et quand je rencontre ces prisonniers au pénitencier, ou lorsque je communique avec eux par correspondance, je leur parle bien carrément. Si je crois qu'ils cherchent à me leurrer, je leur dit brutalement ma façon de penser. Je puis assurer le ministre que j'ai agi de même lors de ma rencontre avec M. Munavish, et le gardien qui a assisté à l'entrevue peut confirmer ce que j'avance. Je n'ai pas été satisfait des réponses que j'ai obtenues alors.

Depuis mon retour à Ottawa j'ai eu des nouvelles de M. Munavish qui a convenu qu'il a peut-être eu tort d'essayer de se dérober aux questions que je lui ai posées. Si les réponses qu'il donne maintenant et que je n'ai pas obtenues la première fois que je l'ai vu sont exactes, il serait peut-être dans l'intérêt de la justice d'accorder à cet homme une nouvelle occasion de répondre aux questions qui lui ont été posées. Le ministre voudrait-il, vu l'offre très aimable qu'il a faite l'an dernier, charger un fonctionnaire d'interviewer personnellement cet homme? J'aimerais savoir s'il peut tenir compte de cette question. En outre, à propos de cette nouvelle étude du régime de la libération conditionnelle ou des pardons, le ministre peut-il déclarer qu'on étudiera à fond les raisons pour lesquelles des prisonniers peuvent voir annuler complètement leur libération conditionnelle sans éprouver le sentiment d'avoir été victimes d'une injustice ou de n'avoir pas obtenu entière justice.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, pour le cas précis dont parle l'honorable député, je serai heureux, à mon tour, de m'en remettre au président du bureau de libération conditionnelle. Ce bureau est maintenant constitué et commencera à fonctionner sous l'empire de la nouvelle loi qui entre en vigueur le 15 de ce mois. Je demanderai au président

du bureau de libération conditionelle de prendre connaissance des observations de l'honorable député, d'examiner le dossier antérieur et à la lumière de ce qui a été dit, d'étudier de nouveau l'affaire Munavish.

Quant au problème général du nouvel emprisonnement des libérés conditionnellement, il s'agit d'un domaine où l'on peut difficilement compter s'entendre complètement. On peut poser comme principe général qu'une personne libérée conditionnellement n'est pas une personne libre qui est privée d'un droit lorsqu'elle est emprisonnée de nouveau. Le fait est qu'il s'agit d'un homme qui a encore une partie de sa sentence à purger, à qui l'autorisation a été accordée de passer le reste de sa sentence en liberté à condition qu'il remplisse certaines conditions qui peuvent être exigées, et que le service de libération conditionnelle soit convaincu que la société ne court aucun danger du fait qu'il soit en liberté. C'est pour cette raison qu'il serait impossible, à mon avis, de dire qu'un homme en liberté provisoire qui est emprisonné de nouveau a le droit de subir un procès complet, avec tout ce que cela comporte, car aucune accusation ne pèse sur lui. Il n'est pas inculpé d'un nouveau délit.

C'est une question de jugement.

Les autorités en matière de libération conditionnelle concluront peut-être que, parce qu'il a repris contact avec ses anciens compagnons avec lesquels il est tombé dans une vie de crimes au début ou en raison d'autres indices, si elles le laissent plus longtemps en liberté il commettra un autre crime, et donc que pour sauvegarder ses intérêts bien compris et ceux de la société, le plus sage est de le réemprisonner pour quelque temps. C'est une question de jugement, je le répète, et je ne pense pas qu'on tombe toujours d'accord. Cependant, je n'aime pas qu'on enferme ou réincarcère un homme sans lui communiquer les renseignements les plus détaillés sur les motifs de son incarcération ou de sa réincarcération. J'ai demandé au président de la Commission des libérations conditionnelles d'étudier ce problème aussi et de voir, quand viendra le moment de rédiger ses règlements, ce qu'on peut faire et quelle latitude on peut accorder touchant les circonstances, et vu les renseignements qui seront communiqués à un prisonnier ou à l'individu libéré conditionnellement dont la réincarcération est ordonnée.

M. Houck: Monsieur le président, le ministre de la Justice a parlé du président de la Commission des libérations conditionnelles. J'aurais bien tort de ne pas féliciter le ministre d'avoir nommé le magistrat George Streets de Welland comme président de cette Commission. Venant du comté de Welland, je connais ce monsieur depuis des années. Malgré nos divergences politiques, nous avons toujours été les meilleurs amis et je tiens à dire au ministre qu'il a fait un choix splendide en le nommant. Le magistrat Streets a toujours été fort estimé dans le comté de Welland et il a accompli un excellent travail comme jeune magistrat. Je sais qu'il s'attirera des éloges comme président de la commission et que la façon dont il remplira ses fonctions fera beaucoup d'honneur non seulement à lui-même mais aussi au ministre et au gouvernement.

(Le crédit est adopté.)

B—Pénitenciers—

707. Fonctionnement et entretien des pénitenciers —Crédit supplémentaire, $151,394.

M. Grafftey: Monsieur le président, nous venons d'adopter un crédit relatif à la mesure législative sur la libération conditionnelle approuvée récemment par la Chambre. Il semble juste de dire que le crédit nº 707 et les précédents sont intimement liés. De plus, comme l'a dit tantôt le ministre, tous les crédits des prévisions budgétaires supplémentaires du ministère de la Justice sont connexes. A mesure que les recommandations concernant la libération conditionnelle sont mises en vigueur, nous espérons que la population de prisonniers relevant de la compétence fédérale diminuera et cependant, comme les autorités fédérales prennent en charge un domaine qui relevait précédemment des autorités provinciales, cette population pourrait bien augmenter.

Je n'ai pas l'intention à l'occasion de l'examen de ce crédit, de provoquer une discussion approfondie sur les méthodes modernes de pénologie ou de criminologie, mais j'estime que quelques brèves observations s'imposent. Le ministre de la Justice a déjà déclaré qu'en assumant son portefeuille, il a trouvé les pénitenciers fédéraux surpeuplés de façon incroyable. J'espère ne pas introduire dans la discussion un parti pris politique en exprimant une certaine surprise que dans le passé le gouvernement précédent ait laissé empirer à un tel point la question des édifices des pénitenciers canadiens. Il semble qu'on n'ait pas essayé d'adapter les locaux aux méthodes modernes de criminologie. Je pense tout spécialement au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul que j'ai visité, il n'y a pas longtemps; je l'ai trouvé dans des conditions qui appartiennent à une époque révolue.

J'aimerais soulever ce principe général dans la discussion actuelle. Il y a de nombreux domaines d'activité dévolus à l'État qui exigent la collaboration et la compréhension du public et cela s'applique également à cette tâche particulière du ministère de la Justice. Ce qu'il nous faut faire comprendre au public,

c'est que les progrès dans la connaissance des méthodes pénitentiaires ne . . .

M. le président suppléant (M. McEwan): A l'ordre! Je demanderais aux honorables députés de bien vouloir s'en tenir aux postes numérotés dans les crédits supplémentaires. Nous étudions actuellement le poste nº 707, sur le fonctionnement et l'entretien des pénitenciers.

M. Grafftey: Monsieur le président, je voulais seulement souligner que toute amélioration dans le fonctionnement de nos pénitenciers sur le plan matériel s'inspire très certainement des méthodes modernes en criminologie. De nombreux organismes privés ont communiqué avec moi, comme avec d'autres députés, pour louer le ministre actuel de la Justice pour l'esprit nouveau qui règne évidemment dans son ministère.

L'hon. M. Martin: Là, vous dérogez tout à fait au Règlement.

M. Grafftey: Peut-être, mais j'aimerais dire ceci. Quand j'ai vu l'état où se trouvaient les pénitenciers canadiens à la fin du régime libéral, je n'ai pu m'empêcher de songer que les grands libéraux du 19e siècle auraient été assez étonnés du soi-disant parti de la réforme du milieu du 20e siècle. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi l'ancien gouvernement libéral n'a pas donné suite à un plus grand nombre des recommandations contenues dans les rapports Archambault et Fauteux. Je puis dire que le gouvernement actuel entend donner suite aux principales recommandations du rapport Fauteux; on peut déjà le voir par les crédits supplémentaires dont nous sommes saisis aujourd'hui. On fait des dépenses qui s'inspirent de ces recommandations, ce qui devrait leur mériter l'appui chaleureux du comité et de la population du pays.

M. Howard: Monsieur le président, si j'étais libéral,—Dieu m'en préserve!—peut-être aurais-je lieu de faire quelques commentaires sur ce qu'a dit mon préopinant. Serait-ce forcer la note que de demander la permission d'étudier ensemble les dispositions des postes nos 707 et 708, vu qu'ils sont connexes. Le poste nº 707 a trait au fonctionnement et à l'entretien des pénitenciers, et le poste 708 à la construction, aux améliorations et au matériel. J'imagine que le poste 708 est à l'origine de la demande de crédits supplémentaires qu'on trouve au poste 707. Si nous pouvions les envisager ensemble, peut-être pourrions-nous les discuter plus intelligemment.

M. le président suppléant (M. McEwan): Les membres du comité ont entendu la proposition du député de Skeena. Le comité convient-il de discuter les deux crédits en même temps?

Des voix: D'accord!

M. Howard: Merci beaucoup, monsieur le président et messieurs les membres du comité. Il n'y a qu'une ou deux questions qui demandent d'être précisées. Le ministre a eu l'obligeance de parler brièvement des dépenses additionnelles qui sont requises. En examinant les détails donnés à la page 7, je remarque qu'elles ont trait à Saint-Vincent-de-Paul et au pénitencier de la Colombie-Britannique. Ces deux institutions sont sans doute plus surpeuplées que les autres. D'après les observations du ministre, je comprends que les édifices supplémentaires qui ont été construits sont de nature provisoire et n'ont pas été conçus pour servir plus tard de pénitenciers ou pour l'application d'un programme de sécurité. Le ministre peut-il nous dire quel genre d'installations ont été aménagées dans ces deux institutions au moyen de ce crédit?

Le crédit suivant porte sur la construction d'annexes aux pénitenciers. Le ministre voudrait-il nous dire si ce crédit a trait au pénitencier de New-Westminster ou seulement à celui de William-Head dont il a parlé?

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, en ce qui concerne la dernière partie de la question, je dirai premièrement que le poste se rapportant à la Colombie-Britannique se limite exclusivement à cette province. Il se peut que nous ne voyions pas la possibilité d'affecter plus de fonds aux vieux édifices car on ne peut rénover, améliorer et moderniser de vieux bâtiments que jusqu'à un certain point après quoi les dépenses ainsi faites ne sont plus profitables. Nous ne voulons pas affecter des fonds aux vieux bâtiments car nous savons que nous devrons faire construire un certain nombre de nouvelles institutions.

Pour ce qui est du genre de bâtiment requis à William-Head et à Valleyfield, à William-Head, nous avons pris à notre compte une partie du poste de quarantaine relevant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et l'on estime pouvoir y loger jusqu'à 100 prisonniers. Les bâtiments eux-mêmes ne sont pas sensiblement modifiés. Nous avons eu la chance de trouver un bâtiment qui convienne presque tout de suite au genre de pensionnaires qui y seront envoyés. Ainsi que l'a signalé l'honorable député, il s'agit de ce qu'on pourrait appeler une institution du genre dit "ouvert" et ceux qui y seront envoyés pour décongestionner des locaux surpeuplés seront ceux qui arrivent à la fin de leurs peines ou, encore, ceux qui sont condamnés à des peines de brève durée et pour lesquels il n'y a pas lieu de prendre de grandes mesures de sécurité. Nous n'avons pas eu à faire trop de changements à

William-Head. Nous avons dû nettoyer, moderniser et voir à quelques adaptations secondaires.

J'aimerais établir clairement encore une fois que les services que nous faisons fonctionner présentement à William-Head ne nous engagent aucunement, car le genre de pensionnaires qui y seront envoyés tireront grand profit, nous l'espérons, de leur transfert dans une institution à caractère plus libre.

M. Winch: Pouvons-nous demander au ministre de la Justice de prendre la parole et de parler plus longuement de la question fort intéressante qu'il vient de soulever? D'après les renseignements qui nous ont été fournis il y a quelques minutes, il ne doit pas recevoir de rapport avant septembre 1959, au plus tôt, au sujet du type de construction, de l'endroit où s'élèveront les bâtiments, etc. Une fois le rapport reçu, le gouvernement devra l'étudier. Cela fait, on établira des plans puis on entreprendra la construction. J'ai bien peur qu'il se passera pas mal de temps, même si le ministre se presse autant qu'il le peut, avant qu'on puisse sensiblement atténuer l'insuffisance aggravée des pénitenciers.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, j'ai visité un pénitencier en Colombie-Britannique, quelques jours avant de venir à Ottawa. Non seulement on a dû ouvrir de nouveaux dortoirs, ou en agrandir, mais on a dû mettre des lits dans les couloirs en face des cellules. Je puis vous assurer, monsieur le président, que ce n'est pas très satisfaisant et, si les provinces de l'Est continuent à envoyer leurs criminels en Colombie-Britannique, où nous devons les condamner à nos pénitenciers, nous allons avoir besoin de plus de place pour eux. La question ne fait pas de doute et nous allons en avoir besoin prochainement.

Par conséquent, j'aimerais proposer,—et j'espère que c'est là la pensée du ministre,—que si l'on ajoute quoi que ce soit aux pénitenciers déjà existants en Colombie-Britannique,—et je crois que la même chose s'applique ailleurs,—on essaie d'ajouter des dortoirs, non seulement parce que leur construction n'est pas chère, mais aussi parce qu'on y loge là seulement ceux qui ont un bon dossier, et cela contribue énormément au moral des détenus. Il y a une différence énorme entre ceux qui logent dans des dortoirs sous une surveillance très étroite évidemment,—et il y a de 24 à 30 détenus dans les dortoirs,—et ceux qui sont enfermés dans une cellule pendant de longues heures.

Outre cela, j'aimerais signaler un autre petit point. Il me suffira de quelques minutes. Je constate que je devrai me reporter au détail relatif à la rémunération des détenus. Je vois que le crédit s'élève à $1,100. Ce chiffre me servira de base pour ce que j'ai à dire. Ne pourrait-on pas songer peut-être à modifier notre ligne de conduite en ce qui concerne la rémunération des détenus? A mon avis, il y aurait lieu d'apporter un changement à cet égard et j'espère que ma proposition sera prise en sérieuse considération. Je l'ai déjà mentionnée auparavant. J'aimerais que la rémunération des détenus comprenne le droit d'une retenue, et ladite retenue pourrait servir au paiement de l'assurance-chômage. J'estime qu'il importe au plus haut point, en guise de contribution que le détenu lui-même doit apporter à sa rémunération, que l'assurance-chômage soit prévue.

Je puis vous assurer que l'un des plus grands problèmes du pays, en ce moment, c'est que le gouvernement dépense beaucoup d'argent, en premier lieu, pour incarcérer ces gens, parce qu'ils ont contrevenu aux lois sociales. Puis, une fois sous notre garde, nous essayons de les réadapter en leur donnant une formation qui puisse les aider à devenir des membres utiles de la société. Puis, lorsque leur détention est terminée, et qu'ils sont libérés, ils tombent dans une situation qui existe depuis déjà trop longtemps, à savoir la grave situation du chômage car, en effet, les ex-détenus ne peuvent trouver de travail.

Un homme qui sort de prison est immédiatement aux prises avec ce problème, et qu'est-ce qui se produit? Les quelques dollars qu'il a sont vite dépensés. Il n'a pas de travail; il n'a pas d'assurance-chômage; il lui est extrêmement difficile d'obtenir une assistance sociale quelconque. Je puis assurer au ministre de la Justice que maintes et maintes fois au cours de l'hiver, à cause de l'intérêt que je porte à ces problèmes, je reçois des appels téléphoniques à ce propos. Des gens me disent qu'ils viennent d'être relâchés depuis quatre ou six semaines, ou deux mois, et qu'ils n'ont pas encore d'emploi, pas d'assurance-chômage et aucune assistance sociale. Après avoir reçu une première aumône de la Société John Howard de la Colombie-Britannique, le détenu, règle générale, ne reçoit plus rien.

Ces gens me demandent ce qu'ils vont faire et ce qu'on s'attend qu'ils fassent. J'ai eu moi-même connaissance de ces cas. Le gouvernement a dépensé tout cet argent à tenter de réhabiliter ces hommes et ces femmes, et cet argent est dépensé en pure perte parce qu'ils sont poussés au point de dire qu'ils ne peuvent trouver un emploi, qu'ils ne peuvent gagner leur subsistance et qu'ils n'ont plus qu'à se risquer encore une fois. Je crois que nous ferions un bien meilleur placement si nous mettions au point un plan en vertu

duquel ces gens, à leur sortie de prison, pourraient disposer d'une certaine somme pour traverser une période difficile, cette somme leur étant assurée par leurs contributions et par l'aide du gouvernement, peut-être pas par les voies de l'assurance-chômage même, mais en vertu de quelque formule analogue qui s'y rattacherait. L'argent que nous dépensons produirait de meilleurs fruits et il y aurait bien des récidivistes actuels qui ne commettraient jamais plus de crimes.

Je le répète, je ne puis parler de cela que sous le poste "rémunération" et, à la lumière de ma propre expérience, de ma propre connaissance et de mes propres recherches sur cette question, je demande bien sincèrement au ministre de chercher une formule qui empêcherait ces gens de retourner au crime par désespoir de ne pouvoir trouver un emploi.

M. Howard: Je sais que la question que je vais poser est peut-être trop complexe pour qu'on puisse y répondre en ce moment. Il serait peut-être préférable de la remettre à plus tard. Mais, existe-t-il quelque restriction à l'égard des genres de livres et publications qui sont à la disposition des détenus?

L'hon. M. Fulton: Oui, les directeurs et les aumôniers des pénitenciers exercent une surveillance à cet égard. Si je ne m'abuse, je ne crois pas qu'il y ait de règlements déterminés et détaillés quant au genre de livres que les détenus peuvent se procurer, mais le directeur, sur le conseil, jusqu'à un certain point, de l'aumônier, est chargé de déterminer si tel ou tel livre peut ou non être admis dans l'institution.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

A—Ministère—
Services spéciaux—

709. Versements à une province au cours des années financières 1958-1959 et 1959-1960 en vertu d'un accord conclu par le gouvernement du Canada et la province avec l'approbation du gouverneur en conseil, et prévoyant le versement, par le gouvernement du Canada, de montants d'au plus la moitié du coût de la main-d'œuvre durant la période allant du 1er jour de décembre 1958 au 30e jour d'avril 1959 à l'égard de travaux d'hiver dans certaines localités selon que le prévoit l'accord, $15,000,000.

M. Regier: Le ministre ne voudrait-il pas nous fournir quelques renseignements avant que nous commencions l'examen de ce crédit?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, le poste à l'étude prévoit 15 millions de dollars pour le programme d'encouragement aux travaux municipaux, programme qui découle d'une conférence tenue à Ottawa en juillet dernier sur l'embauchage d'hiver. Ont participé à cette conférence des représentants des gouvernements provinciaux et municipaux, des organismes nationaux comme les syndicats ouvriers, des chambres de commerce, l'Association canadienne des manufacturiers et bien d'autres.

La conférence avait pour but de faire connaître l'opinion de ces gens sur la meilleure manière de combattre le chômage d'hiver. La conférence a duré deux jours et ceux qui y participaient ont rédigé un rapport sans aucune directive, puis-je dire, du gouvernement fédéral. Des propositions ont été formulées en vue d'augmenter l'embauchage d'hiver.

En octobre dernier le gouvernement tenait également une conférence des représentants de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Les maires qui assistaient à la conférence venaient des petites comme des grandes collectivités d'un bout à l'autre du pays. Au cours de la conférence, les représentants des municipalités ont émis l'avis que la quantité maximum des travaux ou du moins la proportion la plus considérable devrait être le fruit des efforts des municipalités, sur le plan municipal. En d'autres termes, ils estimaient pouvoir entreprendre certains de leurs travaux municipaux pendant l'hiver, pourvu que les montants supplémentaires soient défrayés par le gouvernement fédéral.

Par suite de cette proposition, le gouvernement a présenté un programme aux provinces et, par leur intermédiaire, aux municipalités. Le gouvernement fédéral participait à ce programme en payant la moitié de tous les salaires versés pour des projets qui ne seraient pas normalement entrepris en hiver. Le programme a été accueilli avec enthousiasme par toutes les provinces et elles y participent dans une très grande mesure. Les quatre provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Île du Prince-Édouard y ont apporté un surcroît d'encouragement en consentant à en payer le quart, de sorte que les gouvernements fédéral et provinciaux vont se trouver à payer les trois quarts des salaires versés aux municipalités de ces provinces. La province du Manitoba a offert de payer 30 p. 100 comme apport à ce programme.

Durant les deux premiers mois où le programme a été mis à exécution, de fait jusqu'au 6 février 1959, 1,395 projets municipaux ont été mis au point et acceptés. Ils ont été étudiés et approuvés par les gouvernements fédéral et provinciaux et la plupart sont maintenant en voie de réalisation. D'après les chiffres qui nous ont été soumis par les municipalités dans leurs demandes, ces 1,395 entreprises ont fourni 22,712 emplois supplémentaires sur place cet hiver dans tout le Canada. Ce chiffre se répartit ainsi qu'il suit. Dans les provinces de l'Atlantique ces travaux

ont fourni 4,013 emplois, 1,763 dans le Québec, 8,633 en Ontario, 6,328 dans les provinces des Prairies, 1,975 en Colombie-Britannique, soit un total de 22,712.

On soumet encore des projets qui font l'objet d'un examen. Il n'y a pas eu de retard. Outre les travaux faits sur place, on a ainsi créé de l'embauche pour une foule d'autres personnes fabriquant des matériaux et des accessoires, et travaillant dans d'autres métiers, s'occupant de transport et d'autres services en cause. D'après les estimations de ceux que ces projets intéressent, on peut tripler le chiffre de 22,712 travailleurs pour connaître le nombre de ceux qui participent à l'exécution du programme.

Le coût global des travaux approuvés jusqu'ici atteint $57,272,000, dont on dépensera $46,694,000 durant les cinq mois de la mise en œuvre du programme, soit du 1er décembre au 30 avril. On estime à $15,656,000 le montant des dépenses directes qui figurent sur les bordereaux de paie, relativement aux projets acceptés jusqu'ici; la quote-part du gouvernement fédéral, qui est de 50 p. 100 atteindra environ $7,751,000.

Je me réjouis fort de voir quel pourcentage représente la main-d'œuvre dans ces projets. Sur les 1,395 projets approuvés jusqu'ici, il s'établit à 38. Nous espérions qu'il s'approcherait de 30 p. 100, mais il a dépassé notre attente. La raison en est, je crois, que les municipalités ont fait un relevé soigneux des projets pour soumettre ceux qui exigeaient le plus de main-d'œuvre. Il faut les en louer. On estime que ces travaux représentent au total 1,226,358 jours-hommes.

Ce programme qui a certes stimulé le travail et procuré des emplois durant cette période en fournira encore pendant les deux mois et demi à venir à autant d'ouvriers et j'espère que bien d'autres projets vont être soumis pour approbation. Rien ne porte à croire pour le moment que les municipalités n'aient plus de projets à soumettre parce qu'il s'en présente presque à la même cadence qu'au moment où le plan a été annoncé.

On a bien sûr formulé des critiques en disant que nous avions tardé à mettre ce programme en œuvre. Il est exact que le programme n'a été annoncé qu'à la fin d'octobre mais le 19 décembre on avait terminé l'examen de plus de 500 projets qui ont été approuvés. Je ne pense pas avoir rien à ajouter pour le moment si ce n'est que c'est une initiative à laquelle le gouvernement fédéral n'avait jamais participé auparavant. Le fait qu'il y participe est la preuve qu'il s'inquiète du chômage et qu'il essaie d'y trouver des remèdes. Le programme a découlé des propositions offertes à la conférence où ont participé les représentants de l'industrie, du travail, des provinces et des municipalités ainsi que des propositions offertes directement par les maires qui représentaient leurs municipalités à notre conférence d'octobre dernier.

M. Badanai: Monsieur le président, j'aimerais prendre part à la discussion sur ce crédit car les problèmes qui se posent aux municipalités, dont le principal est naturellement le chômage, me sont familiers. Lorsque le gouvernement a annoncé le plan fédéral-provincial pour aider les municipalités à créer du travail, nous, à Fort-William, en avons été très heureux. Aussi notre conseil municipal a-t-il demandé à notre service des travaux de préparer une liste de projets que nous espérions voir entrer dans le cadre du plan et qui comprenait des ponts, des égouts, des routes et des parcs. Ces programmes auraient donné du travail à plusieurs centaines de personnes. Nous avons donc envoyé cette liste au ministère pour obtenir son accord. Mais quand le ministère nous a renvoyé la liste, elle avait été tant corrigée que la seule entreprise qui subsistait était celle de l'entretien des parcs et de la chaussée des rues. Au lieu d'embaucher des centaines de personnes, comme nous l'espérions, nous n'en avons embauché que 48 qui sont maintenant au travail en vertu du plan.

Au cours du débat sur le discours du trône, j'ai fait les remarques suivantes au sujet de ce plan qui était annoncé, ainsi qu'en fait foi le hansard du 20 janvier 1959 aux pages 92 et 93:

> Ayant été maire de la ville de Fort-William pendant huit ans, j'ai été heureux d'apprendre qu'on demandera au Parlement de venir en aide aux municipalités du Canada pour financer des projets de construction. J'espère que cette aide ne se limitera pas au programme de travaux d'hiver annoncé récemment et devant être réalisé de concert avec les gouvernements provinciaux. A ce propos, cela vous intéressera peut-être d'apprendre que ce projet n'a permis d'embaucher que 120 chômeurs de Fort-William. Je formule le vœu que l'aide dépassera les limites prescrites actuellement.

Je m'aperçois que j'ai été mal renseigné par la municipalité et que les chiffres m'ont été communiqués dans l'espoir que le total atteindrait 120. Quelques jours plus tard, j'ai obtenu des renseignements dans une lettre reçue de l'administrateur de la ville, et je cite:

> Pour votre information, des projets pour un montant total de $73,989.92 ont été approuvés par les gouvernements fédéral et provincial et jusqu'à présent, 48 hommes ont été employés au déblaiement et au nettoyage des parcs et des rues. Ils seront probablement employés jusqu'au 30 avril 1959. Le travail consiste uniquement en du labeur de manœuvre et ne comporte pas l'achat de matériaux, etc.

Je veux donner au ministre du Travail, que je compte au nombre de mes amis, l'assurance que je ne voudrais pas du tout

minimiser l'importance de tout programme susceptible de créer de l'emploi. Nous savons gré de toute mesure qui procurera du travail, ne fût-ce qu'à quelques individus, mais je dois avouer que ce programme est loin d'atténuer la gravité de la situation du chômage à Fort-William où, au 21 janvier, nous comptions 3,010 chômeurs, chiffre qui est plus élevé qu'à la même date en 1957.

Mon point de vue sur le sujet est plus ou moins renfermé dans une résolution que j'avais rédigée mais que je ne proposerai pas maintenant parce qu'on pourrait déclarer que j'enfreins le Règlement. Je veux cependant en donner lecture:

Attendu que le poids du chômage retombe lourdement sur les gouvernements municipaux, et,

Attendu que le programme de travaux d'hiver des gouvernements fédéral et provinciaux ne répondra pas aux besoins immédiats,

Il est résolu que le gouvernement étudie immédiatement l'à-propos d'étendre le programme au delà des limites qui lui sont présentement assignées.

Monsieur le président, ce programme de travaux d'hiver, pour être réellement efficace, devrait comprendre des projets de construction qui, en raison de difficultés de financement, seraient autrement remis jusqu'au moment où les municipalités se trouveraient en meilleure situation financière. Parmi ces projets, je comprendrais les grandes artères nouvelles qui, en contournant les secteurs commerciaux, allégeraient ainsi la circulation dans le centre des agglomérations, l'élimination des passages à niveau, l'élargissement de grandes artères à l'intérieur des villes, la construction d'écoles professionnelles et techniques et la construction de ponts au-dessus de nos eaux navigables.

Fort-William a vraiment besoin de ponts. La ville n'a pour l'instant qu'un pont qui relie le rivage à l'île n° 2 et un second qui relie entre elles les îles n^{os} 1 et 2. Disons en passant que ces îles sont désignées par des numéros, faute de noms. Nous ne sommes jamais arrivés à les nommer, mais nous ne serions que trop heureux de le faire lorsque le gouvernement, par une aide additionnelle, nous permettra de construire des ponts, de sorte que ces îles ne seront plus coupées des environs. Si un accident se produisait et endommageait le pont qui relie l'île n° 2 au continent, les deux îles seraient isolées. Ces deux îles peuvent être utilisées par l'industrie lourde et des réalisations industrielles importantes sont en cours là-bas. Dans l'île n° 1 nous trouvons la *Husky Oil and Refining Company*, la *McColl-Frontenac Oil Co. Ltd.*, la *Canada Steamship Lines*, la *Canada Oil Company Limited* et le Pacifique-Canadien. Dans l'île n° 2 nous trouvons la *British-American Oil Company*, la *K. A. Powell Canada Ltd.*, la *Dryden Paper Company*, le *Thunder Bay Yacht Club*, le *Kam Boating Club*, la Commission de l'énergie électrique de l'Ontario qui construit à l'heure actuelle une centrale à vapeur de 26 millions de dollars et la *Northern Engineering and Supply Company*.

Parmi les autres sociétés qui ont des installations industrielles en cours d'exécution on compte la *Canada Cement Company*, et la *Huron Chemicals Limited*. En plus de ces deux sociétés, un certain nombre d'autres sont en pourparlers avec la ville pour obtenir des terrains sur l'île n° 2. Les dimensions et la situation des ponts voulus seront déterminées par des ingénieurs conseils. Ce dont on a besoin immédiatement, toutefois, c'est d'un pont qui s'ajoutera au pont du Pacifique-Canadien qui traverse actuellement la rivière Kaministikwia.

Je n'avais pas l'intention d'entrer dans les détails de la question du pont à Fort-William, mais j'estime qu'elle constitue un exemple qu'on pourrait sans doute retrouver ailleurs dans le pays. Voilà le genre de projet qui assurerait du travail à un grand nombre de gens; aussi, exhorterais-je le gouvernement à examiner de nouveau le programme actuel de travaux d'hiver et à donner aux municipalités une chance d'entreprendre des projets qui en valent la peine et qui apporteront des avantages durables à la collectivité. Dans ce jeune et dynamique pays qui est le nôtre, il ne devrait pas y avoir place pour le chômage généralisé. Abstraction faite de toutes récriminations inspirées par les consignes de parti, y compris les déclarations répétées des membres du gouvernement nous demandant ce que nous ferions à leur place, j'ai une proposition à faire. Je dis qu'outre un vaste programme d'assistance aux municipalités, l'assistance à l'entreprise privée pour encourager l'établissement de nouvelles industries, comme on le fait pour encourager la construction de maisons, réglerait un des principaux problèmes qui se posent au Canada actuellement.

Vous avez déjà entendu dire ici que l'usine de la *Canada Car* à Fort-William pourrait bien fermer ses portes. Si cela devait arriver,—je ne dis pas que la chose se produira, parce que j'espère que le gouvernement prendra bientôt une décision...

M. le président suppléant (M. MacEwan): A l'ordre! Je demanderais aux honorables députés de bien vouloir s'en tenir, dans leurs recommandations et propositions, au poste 709.

L'hon. M. Martin: L'honorable député essayait d'expliquer que dans sa circonscription, ce programme de travaux est insuffisant parce qu'il y a eu une importante mise à pied. En toute déférence, monsieur

le président, il me semble qu'il a droit d'exposer les circonstances de cette mise à pied pour faire voir si le programme est suffisant ou non.

M. Argue: Continuez. C'est un beau discours.

M. le président suppléant (M. MacEwan): Je dirai seulement, à ce propos, qu'il s'agit d'un programme de travaux d'hiver et qu'il devrait être traité sous ce chef. La mise à pied à laquelle, sauf erreur, l'honorable député fait allusion, s'est produite dans une usine de sa circonscription. Je demanderais à l'honorable député de poursuivre son discours.

M. Badanai: Je parle du programme dans son entier, et je veux citer un exemple qui pourrait profiter à notre municipalité dans le domaine des programmes de travaux d'hiver. Je veux seulement dire que si la *Canada Car* ne recevait pas de commande pour ce véhicule dont j'ai parlé, et que si le gouvernement avait un fonds destiné à l'établissement ou à l'assistance au financement d'une nouvelle industrie, j'oserais dire qu'un bon nombre de nos citoyens, dont plusieurs employés actuels de cette usine, seraient capables et désireux de constituer une telle compagnie, et avec l'aide du gouvernement, elle pourrait réussir et retenir à son service un important personnel d'ouvriers spécialisés. Si le gouvernement persiste à faire fi des propositions positives telles que celles que j'ai voulu faire, les ministériels n'ont pas raison alors de se sentir ennuyés si l'opposition leur rappelle la gravité du chômage. Je soutiens que le chemin susceptible de nous sortir du chômage n'est pas pavé de platitudes et de bonnes intentions. On ne peut le trouver qu'avec courage et imagination, de même qu'à l'aide des moyens à la disposition du gouvernement.

M. Regier: Monsieur le président...

L'hon. M. Starr: L'honorable député me permet-il une observation à l'égard de ce qu'a dit le député de Fort-William?

M. Regier: Oui.

L'hon. M. Starr: L'honorable député de Fort-William a dit que les égouts, les ponts et autres passages inférieurs ne sont pas compris. Il est bien dit que les égouts sont compris. Nous avons autorisé plusieurs grandes entreprises d'égouts. Les ponts sont compris dans les cas de réfection majeure des routes, de même que les passages inférieurs et les ponceaux. Toutes ces choses sont comprises.

L'hon. M. Martin: Pourvu que la municipalité paie les fournitures et tout.

L'hon. M. Starr: Oui.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Martin: Le gouvernement fédéral se contente de payer une partie du coût de la main-d'œuvre.

L'hon. M. Starr: C'est exactement ce que prévoit notre plan. Nous payons une partie des salaires.

M. Badanai: En réponse à la question du ministre, je dois dire que nous avons proposé la construction d'un nouveau pont et cette proposition a été rejetée par le ministère. C'est ce que j'ai appris.

M. Regier: Monsieur le président...

M. Broome: Monsieur le président, juste avant le début de la session...

M. le président: A l'ordre! La parole est à l'honorable député de Burnaby-Coquitlam.

M. Regier: Je souhaiterais, monsieur le président, que les sans-travail du Canada soient aussi bien organisés que...

Des voix: Règlement.

M. Broome: Monsieur le président...

M. le président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député de Burnaby-Coquitlam. Je donne la parole à l'honorable député de Vancouver-Sud.

M. Badanai: C'est l'honorable député de Burnaby-Coquitlam qui s'est levé le premier.

M. Argue: Le ministre a ouvert la discussion avec son exposé.

M. le président: L'honorable député de Burnaby-Coquitlam désire-t-il poser une question au sujet de l'exposé du ministre? Désirait-il simplement poser une question?

M. Regier: Non, monsieur le président. J'ai invité le ministre à faire un exposé avant que l'opposition exprime son point de vue. Toutefois, par respect pour les libéraux, j'ai cédé le pas à l'honorable député de Fort-William.

L'hon. M. Martin: Tout le monde à la Chambre conviendra qu'il en est bien ainsi. L'honorable député a demandé si le ministre du Travail allait faire un exposé. Je pense qu'en toute justice il devrait être autorisé à prendre la parole.

M. le président: Je saisis la situation. Je donne donc la parole à l'honorable député de Burnaby-Coquitlam.

M. Regier: Merci beaucoup, monsieur le président. Comme je commençais à la dire, je voudrais que les chômeurs soient aussi bien organisés que les autres groupes au Canada. S'il en était ainsi, le poste qui figure dans les crédits en ce moment ferait l'objet d'un des débats importants de la présente session du Parlement. Il est plutôt étrange

qu'un crédit de cette importance surgisse après coup, pour ainsi dire, et nous arrive parmi les crédits du budget supplémentaire des dépenses. Voici mon avis, monsieur le président. Un crédit aussi important aurait dû être présenté à la Chambre des communes à la dernière session sous forme de mesure législative; de la sorte, on aurait pu avoir un débat sur la nécessité d'agir en ce sens puis sur les méthodes à adopter pour appliquer la mesure avec succès. Or nous voici tenus de nous contenter de participer à un débat sur un poste du budget des dépenses.

A la fin de la dernière session, je le sais, le gouvernement savait fort bien qu'une pareille mesure s'imposerait durant l'hiver de 1958-1959. Le chômage n'était pas à la baisse, comme il l'avait été si souvent, durant les mois d'été, et tout Canadien le moindrement intelligent pouvait prévoir l'état de choses auquel nous aurions à parer l'hiver suivant. Cependant, le gouvernement a refusé de révéler ses plans au Parlement.

J'espère que le ministre du Travail ne considérera pas ces propos comme une attaque contre lui ou contre l'administration de son ministère. Il a certaines responsabilités comme ministre. Mais elles sont extrêmement limitées. Cela se limite dans l'ensemble à des efforts d'ordre administratif. Le poste qui figure dans les crédits cependant se rattache à des questions qui ne concernent pas que le ministre du Travail. J'estime que durant l'examen de ce poste, les principaux membres du cabinet devraient être à leur siège et prêts à montrer comment le poste satisfait à la promesse qu'ils ont faite à la population en l'assurant que tant qu'ils seraient au pouvoir personne n'aurait à souffrir du chômage. Je vais approuver ce programme. Je vais approuver cette affectation de 15 millions, parce que je sais à quel point elle est nécessaire. Ce n'est cependant qu'une pitance. C'est un piètre programme en comparaison des besoins et du genre de programme auquel la population s'attendait de la part du gouvernement.

Monsieur le président, le gouvernement actuel est au pouvoir depuis 20 mois, depuis les élections du 10 juin 1957, et pourtant nous constatons que durant toute cette période de 20 mois son principal projet tendant à atténuer le chômage au Canada consiste en ce prétendu programme de travaux d'hiver dont nous discutons en ce moment.

L'hon. M. Green: Et le logement?

M. Argue: Et les chômeurs?

M. Regier: Le ministre dit "Et le logement?" Je suis tout disposé à reconnaître l'entier mérite du ministre sur ce point, car son initiative a atténué le chômage dans une certaine mesure. Toutefois, le ministre des Travaux publics sait fort bien que la construction domiciliaire allait s'arrêter au Canada. Les entrepreneurs privés abandonnaient ce domaine d'activité et il fallait faire quelque chose. C'est la raison fondamentale pour laquelle le gouvernement a entrepris ce programme de construction domiciliaire. Ce n'était pas dans l'intention de procurer des emplois. Cela a fait simplement l'affaire du gouvernement du Canada. Si le ministre se souvient de l'objet de mes mises en garde de l'année dernière, je lui ai dit qu'il se rendrait compte qu'aussi vite qu'il engagerait des fonds dans la construction domiciliaire, les entreprises privées abandonneraient ce domaine d'activité et consacreraient leurs fonds à des entreprises plus lucratives, comme celle des pipe-lines à gaz et autres semblables. Toutefois, je m'aperçois que nous nous éloignons un peu des prévisions budgétaires à l'étude. C'est l'une des mesures principales présentées par le gouvernement pour résoudre la question du chômage au Canada. Cette somme de 15 millions de dollars exactement, en soi, lorsqu'on en considère la valeur financière, fera très peu pour restaurer la prospérité et la confiance dans l'économie et les affaires.

Je voudrais dire quelques mots sur la déclaration que nous a faite le ministre du Travail. Je comprends que ni le ministre ni son ministère ne sont responsables. Ils ont reçu la tâche désagréable de faire le meilleur travail avec une entreprise très mal conçue. Le ministre a dit que si nous sommes saisis de ce crédit, c'est en partie grâce au rapport de la conférence sur le travail d'hiver. J'étais à Ottawa au moment où cette conférence a eu lieu. Je crois que la plupart d'entre nous étaient à Ottawa; en tout cas, nous étions censés y être. Le Parlement siégeait à ce moment-là; cependant après la conférence, nous avons maintes fois demandé au ministre s'il pouvait nous dire si des mesures allaient être prises pour donner suite aux recommandations émamant de la conférence. J'ai été heureux que la conférence soit convoquée mais le Parlement, toutefois, a ajourné le 6 septembre sans avoir à examiner aucune proposition concrète émanant de la conférence.

Le ministre a également laissé entendre que ce programme était peut-être un résultat de la conférence qu'a eue le premier ministre avec la fédération canadienne des maires et des municipalités. A mon avis, le ministre a pris ses désirs pour la réalité car si ce que je sais de cette conférence avec les maires et les municipalités est exact, elle a eu lieu, tout d'abord, les 6 et 7 octobre de l'année dernière et à cette date l'hiver est déjà bien installé

dans bien des régions du Canada. Le télégramme que le premier ministre a expédié aux premiers ministres des provinces ou aux gouvernements provinciaux n'est parti que le 27 octobre, c'est-à-dire trois semaines complètes plus tard. Mais quoi qu'il en soit, lors de la conférence des 6 et 7 octobre dont a parlé le ministre, on a, en fait, dit aux maires et aux préfets des municipalités de rentrer chez eux et d'étudier leur rôle de répartition pour voir si les évaluations ne pouvaient pas être augmentées un peu. On leur a dit d'examiner leur taux d'imposition et de voir si le millième ne pourrait pas être augmenté un peu. On leur a dit encore que s'ils éprouvaient de la difficulté à emprunter de l'argent pour les principaux projets municipaux, c'était peut-être parce qu'ils n'offraient pas un taux d'intérêt assez élevé sur le marché pour intéresser les bâilleurs de fonds.

Monsieur le président, je ne puis admettre que cela résultait du rapport de la conférence sur le chômage d'hiver parce que si tel avait été le cas, le Parlement, qui était alors en session, avait le droit de s'attendre que le gouvernement lui annonce...

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je pose la question de privilège. L'honorable député met en doute ma déclaration selon laquelle cette question n'a pas été discutée avec les maires et que le programme en cause en est résulté. Je tiens à dire à l'honorable député qu'il devra accepter ma parole. J'étais présent à cette réunion et j'ai discuté avec les maires.

M. Regier: Je remercie le ministre de son interruption. Je suis au grand regret de lui avoir donné une fausse impression. Je ne crois pas cependant avoir dit que ce projet n'avait pas été discuté. J'ai seulement dit douter qu'il ait réellement émané de ces discussions, parce qu'il a fallu trois bonnes semaines avant que les gouvernements provinciaux soient mis au courant. Des entreprises d'importance majeure comme celle-là ne peuvent être mises en route par les municipalités, presque sans préavis. Je ne vois aucun projet d'importance majeure exigeant de l'emploi qui, dans ma municipalité de Burnaby ou à Port-Moody, pourrait être entrepris sans que des plans aient d'abord été préparés et soumis aux contribuables sous forme de règlements de finances. Après quoi, il faut vendre obligations et débentures en cause sur les marchés. Je vois que ce n'est qu'après le 26 octobre que les municipalités ont réellement eu communication des détails, ce qui rendait la chose inutile du point de vue de l'emploi.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Rapport est fait des résolutions adoptées ce jour au comité des subsides, qui sont adoptées.

[M. Regier.]

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA "CANADIAN MEDICAL ASSOCIATION"

M. H. M. Horner (Jasper-Edson) propose la 2e lecture du bill S-5 concernant la *Canadian Medical Association.*

—Monsieur l'Orateur, c'est un très grand honneur pour moi d'être le parrain de ce bill au nom de la *Canadian Medical Association.* Cette association, fondée à Québec en 1867, a été constituée en corporation en vertu d'une loi du Parlement fédéral en 1909. Le premier président de l'association a été sir Charles Tupper.

L'association représente de 80 à 85 p. 100 de ceux qui exercent la profession médicale au Canada. Depuis des années, elle a fait tout ce qui était possible en vue de favoriser la santé et le bien-être des Canadiens. Comme le savent tous les honorables députés, la pratique et l'envergure de la médecine, ainsi que ses effets sur les Canadiens, ont changé énormément depuis 1909. L'intention de ce bill est tout simplement de mettre au point la constitution de l'association. Il vise à révoquer les articles 2 et 7 du chapitre 62 des Statuts de 1909. Les additions importantes prévues par ce bill se trouvent aux alinéas *f*) et *g*) de l'article 2 du bill actuel, dont voici le texte:

2. *f*) de favoriser les intérêts des membres de l'Association et d'agir en leur nom dans le développement de leurs intérêts;

g) d'octroyer des sommes d'argent sur les fonds de l'Association en vue de l'accomplissement de ces buts;

En janvier 1957 des dispositions sont entrées en vigueur visant à établir pour les membres de l'Association un programme de pension et de retraite à participation facultative. Ces modifications ont été rendues possibles en raison des dispositions contenues dans la loi de l'impôt sur le revenu adoptées cette année-là. Les changements apportés aux statuts de l'Association sont nécessaires pour que *The Canadian Medical Association* puisse s'occuper de ses membres. Les autres changements ont trait à des domaines plus vastes qui entrent maintenant dans le champ d'activité des membres de l'Association. Les domaines de la médecine industrielle, la santé publique et la lutte contre le cancer en sont, bien entendu, des exemples.

Les modifications apportées à l'article n° 7 tendent à supprimer les limitations actuellement imposées sur la valeur des biens-fonds dont l'Association peut être propriétaire. Bien entendu, les coûts et les valeurs de 1909 ne correspondent plus à la réalité aujourd'hui. Ces changements ont donc simplement pour but de mettre à jour la constitution. De même que l'Association a toujours donné le ton en matière de santé et de soins médicaux

pour les Canadiens et fait en sorte que la population bénéficie des progrès de la science médicale et des soins médicaux, ainsi elle cherche maintenant à donner le ton dans l'administration de ses propres affaires en mettant sa constitution au point. Je suis très heureux de recommander à la Chambre l'adoption du bill qui tend à modifier la constitution de la *Canadian Medical Association.*

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à l'appui du projet de loi. Comme l'a fait remarquer le préopinant, cette association rend depuis longtemps d'éminents services au public. Son premier président était un homme qui a siégé avec distinction au Parlement du Canada, sir Charles Tupper. Ce médecin éminent devint d'ailleurs premier ministre du Canada.

M. McCleave: Et c'était un citoyen distingué de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. Martin: Comme le député vient de le rappeler, sir Charles Tupper venait de la Nouvelle-Écosse. Ce n'est pas le seul citoyen de la Nouvelle-Écosse qui ait fourni un bel apport à la *Canadian Medical Association,* mais on se souviendra longtemps de l'excellence de ses services.

Ayant été pendant quelques années ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, je crois pouvoir parler avec quelque autorité de l'apport que la *Canadian Medical Association* fournit au corps médical en général et à l'amélioration des services d'hygiène de notre pays. Je songe particulièrement à des hommes comme le Dr Clarence Routley qui, ayant été si longtemps secrétaire de cette association et président de cet organisme à un moment où il était aussi président d'un organisme de plus grande envergure encore, formé de médecins du Commonwealth et d'autres pays aussi, s'est acquis la gratitude de la *Canadian Medical Association,* des Canadiens et du gouvernement de notre pays. La direction et la collaboration qu'il a assurées à l'association durant le temps que j'étais ministre de la Santé nationale et du Bien-être social méritent une profonde reconnaissance. Il a plusieurs fois représenté le Canada, comme d'autres dirigeants de cette association l'ont fait, aux réunions de l'Organisation mondiale de la santé.

Le vice-président actuel de l'association, le docteur Kirk Lyon, qui serait président si Son Altesse royale le duc d'Edimbourg n'occupait pas ce poste actuellement, a également beaucoup contribué à l'œuvre de l'*Ontario Medical Association* et de la *Canadian Medical Association.* Je suis heureux des services que le docteur Lyon a rendus car il vient de mon propre comté d'Essex. Le docteur Murray Douglas, président de l'*Ontario Medical Association,* vient également de mon comté, et l'apport de ces deux personnalités distinguées a été extrêmement précieux.

Au moment où on protestait beaucoup contre la présentation et l'adoption de la loi sur l'assurance-hospitalisation par le gouvernement précédent, la *Canadian Medical Association* a appuyé cette proposition et, grâce à des personnes comme le docteur Routley, a grandement facilité au public la compréhension de cette mesure qui est maintenant acceptée dans la plupart des milieux et la majorité des régions du Canada.

Je crois que le bill à l'étude mérite notre appui, et je suis heureux d'avoir eu l'occasion de dire quelques mots des membres actuels de cette grande association. Je signale en terminant que le beau travail que ces hommes ont accompli, continue d'être accompli de façon tout aussi remarquable par ceux d'aujourd'hui, en particulier le Dr A. D. Kelly, secrétaire de l'association.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

LA "WATERLOO MUTUAL INSURANCE COMPANY"

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 6 février, sur la motion de M. Weichel en vue de la 2e lecture du bill S-4, constituant en corporation la *Waterloo Mutual Insurance Company.*

M. A. R. Webster (Saint-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, le bill dont nous sommes maintenant saisis tend à modifier la nature de la charte de la *Waterloo Mutual Insurance Company,* qui de provinciale qu'elle était deviendra fédérale; en d'autres mots, il vise à placer cette compagnie sous la juridiction du surintendant fédéral des assurances.

La *Waterloo Mutual Fire Insurance Company,* qui est désignée comme une société provinciale, a été constituée en corporation sous le régime des lois provinciales de l'Ontario en 1863. En sa qualité de l'une des premières sociétés mutuelles d'assurances de l'Ontario à être constituées en corporation, elle fait des affaires depuis 96 ans et elle désire maintenant être constituée en corporation sous le régime des lois fédérales afin de se trouver dans une situation qui lui permette de profiter de la clientèle que ses services passés ont créée. Aux termes de la loi qui la constitue en corporation, la nouvelle société prendra la relève de l'ancienne et assumera son actif et son passif.

La *Waterloo Mutual* est la dernière des sociétés mutuelles fondées en Ontario il y a de nombreuses années telles que la *Gore*

District Mutual, la *Perth Mutual* et l'*Economical Mutual,* toutes ces sociétés ayant obtenu des mises en corporations fédérales et opérant sous des chartes fédérales. Cette société de Waterloo cherche à se joindre aux sociétés qui fonctionnent actuellement en tant que sociétés relevant des lois fédérales. La charte fédérale faciliterait l'extension de ses affaires au delà de l'Ontario. En Ontario, l'assurance contre les incendies, l'assurance-automobile et autres assurances contre les accidents sont limitées. Cette société voudrait étendre son activité à d'autres provinces du Canada. Disons aussi que dans ce pays, les quatre cinquièmes environ de l'assurance-vie sont souscrits par des sociétés canadiennes d'assurances. Par contre, l'assurance contre les accidents, les incendies et autres risques n'est souscrite que pour un cinquième environ par les sociétés canadiennes. Le reste va aux Britanniques, aux sociétés des États-Unis et à d'autres compagnies d'assurance en propriété étrangère. Par conséquent, les primes sortent de notre pays pour aller dans des pays étrangers.

Les compagnies d'assurance-vie des États-Unis et du Canada qui placent des hypothèques sur des propriétés immobilières insistent pour que les polices d'assurance contre l'incendie prises sur les biens immobiliers en cause proviennent de compagnies à charte fédérale. Or, la compagnie de Waterloo s'aperçoit qu'elle perd pas mal de bons clients et, naturellement, elle voudrait les conserver.

Autre raison: lorsque les compagnies à charte provinciale viennent demander réassurance aux compagnies à charte fédérale, elles sont plus ou moins traitées comme des réassureurs non autorisés par le département fédéral des assurances et il leur faut déposer une assurance propre à couvrir leur risque auprès d'une société de fidéi-commis à charte, d'où un inconvénient et des dépenses supplémentaires. Les compagines d'assurances fédérales sont soumises aux lois fédérales sur les assurances, qui sont bien plus strictes que les lois provinciales.

Je crois que, dans l'ensemble, cela donne une assez bonne idée des raisons qui motivent ce bill. Il renferme toutes les dispositions nécessaires pour protéger les assurés aussi bien que le public.

Si cette constitution en corporation est adoptée, je peux dire qu'on n'a nullement l'intention de changer le conseil d'administration, les actionnaires ni de modifier de quelque façon que ce soit le capital social de la compagnie. Ce bill a l'appui du surintendant des assurances, qui l'a piloté au Sénat et en a conseillé l'adoption.

M. M. D. Morton (Davenport): Me serait-il permis de formuler une brève observation à l'appui de ce bill? Pour ce qui est de la compagnie qui a pris l'initiative d'étendre sa compétence et sa capacité de manière à pouvoir faire de la concurrence dans le domaine de l'assurance, voici ce que je voudrais dire. Je suis d'accord avec les observations du parrain du bill, et avec celles qui ont été faites à l'autre endroit, je crois. On a prétendu que certaines compagnies d'hypothèques et d'assurances exigent que les gens placent leurs assurances ailleurs que dans cette compagnie provinciale. Certaines compagnies ont prétendu cela,—elles n'en avaient aucun droit ni juridique ni moral,—afin de conférer certains avantages à un groupe privilégié de compagnies d'assurances. J'espère que cette compagnie ne sera pas déçue, une fois qu'elle aura étendu sa compétence ou son statut de manière à devenir compagnie fédérale, de constater que d'autres prétextes ont été invoqués par certaines de ces autres compagnies. J'ai l'impression parfois que certaines compagnies d'hypothèques et d'assurances changent l'assurance, même lorsque les conditions hypothécaires exigent seulement que la propriété soit assurée jusqu'à concurrence du montant de l'hypothèque.

Je note également que les requérants sont d'origine canadienne et semblent habiter dans la circonscription des parrains du bill. Je me demandais si les actionnaires sont originaires, en général, de l'Ontario ou de la région des parrains. J'aimerais savoir également si le parrain aura des représentants de la compagnie ici présents lorsqu'il comparaîtra devant le comité?

M. O. W. Weichel (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: Je dois informer la Chambre que si l'honorable député prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

M. Weichel: J'aimerais dire à l'honorable député que nous aurons des représentants de la compagnie à la réunion du comité permanent de la banque et du commerce. Les parrains du bill cherchent à faire constituer en corporation fédérale la *Waterloo Mutual Insurance Company.* J'aimerais remercier les honorables députés qui ont pris la parole pour appuyer ce bill. La ville de Waterloo a apporté une remarquable contribution dans le domaine de l'assurance. Cette compagnie a été constituée en corporation sous le régime juridique ontarien en 1863, et elle fait des affaires depuis environ 96 ans. Elle cherche à se faire constituer en corporation fédérale afin d'améliorer sa situation. C'est une compagnie strictement canadienne, et elle estime qu'elle devrait être constituée en corporation sous le régime juridique fédéral afin de pouvoir étendre ses activités de manière à faire face à toutes les situations.

L'aide que nous avons obtenue a été vivement appréciée et par la compagnie et par moi-même, monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

DEUXIÈME LECTURE—BILLS ÉMANANT DU SÉNAT

La Chambre reprend la discussion, suspendue le vendredi 6 février, sur la motion de M. McCleave en vue de la 2e lecture des bills suivants:

Bill SD-1, loi pour faire droit à Lise Nolet Lunghi.

Bill SD-2, loi pour faire droit à Margaret Stewart Cairns Bamber.

Bill SD-3, loi pour faire droit à Gertrude Czerny Thomschitz, autrement connue sous le nom de Gertrude Czerny Thomas.

Bill SD-4, loi pour faire droit à Miriam Hirsh Leff.

Bill SD-5, loi pour faire droit à Phyllida Fairbairn Smith Draper.

Bill SD-6, loi pour faire droit à Janos Sztecsinics, autrement connu sous le nom de Jean Sztecsinics.

Bill SD-7, loi pour faire droit à Margaret Craig Murdoch.

Bill SD-8, loi pour faire droit à Nita Stella Pollock Adams.

Bill SD-9, loi pour faire droit à Enis (Ines) Vit Desnoyers.

Bill SD-10, loi pour faire droit à Helen Elizabeth MacDonald Downey.

Bill SD-11, loi pour faire droit à Silvia Frederike Diethilde Beate Angela Buchsel Fatter.

M. l'Orateur: La Chambre convient-elle d'adopter la motion?

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a étudié, vendredi dernier, les bills émanant de simples députés, nous avons eu un intéressant débat sur la procédure des divorces suivie au Parlement canadien. Bon nombre d'intéressantes observations ont été alors formulées. A mon avis, chaque orateur avait à offrir quelque nouvelle idée sur le sujet. Je puis peut-être maintenant faire quelques observations sur les points les plus importants qui ont été soulevés. Le député de Saskatoon (M. Jones) a soulevé deux questions qui, à mon avis, méritent une réponse. Comme vous et la Chambre vous en souviendrez, monsieur l'Orateur, j'ai dit alors qu'en ma qualité de parrain du bill, je n'appuierais pas, à la Chambre, des bills qui, en dehors de la Chambre des communes mais dans l'édifice du Parlement, ont fait l'objet d'intrigues de couloirs. J'estimais que c'était une excellente position à adopter pour la protection des membres du Parlement qui, fréquemment, sur la demande de leurs commettants, doivent faire quelque chose pour les aider dans leurs causes de divorce. A en juger par la réaction provoquée par cette déclaration, je ne puis que conclure que la déclaration a dû être très heureuse et fortuite, car je n'ai eu vent d'aucun désaccord. Un député a cependant signalé qu'il y aurait danger que le perdant se livre à des procédés de couloir, et que si je refusais alors de proposer le bill, la personne qui serait dans son tort aurait causé une erreur judiciaire. La personne qui serait dans son droit n'obtiendrait pas le divorce. Je ne voudrais certes pas que cela arrive. Je suis heureux que l'honorable député ait signalé cette possibilité. On n'aurait évidemment recours à ce procédé que pour empêcher les gens d'exercer des pressions indues sur les membres du Parlement. Il ne s'agirait certes pas de chercher à aider les coupables.

J'ai parlé des incidents dans les hôtels et les motels, et de la loi sur la balance de la probabilité dont s'inspirent les décisions des tribunaux provinciaux. J'ai dit que si, pendant longtemps, on a supposé que lorsque deux personnes se trouvent dans un hôtel ou un motel dans des circonstances suspectes, il y a lieu de croire qu'elles y sont pour commettre l'adultère, on peut maintenant croire qu'elles y sont pour se procurer des preuves en vue d'un divorce. J'ai soulevé ce point seulement pour faire voir à quel point on s'attache, partout au pays, de nos jours, aux preuves du genre hôtel ou motel.

Je n'ai nullement voulu faire entendre que les tribunaux provinciaux tirent des conclusions de ce genre. Il est bon cependant de souligner que le Parlement, quand il statue sur les cas de divorces, ne se laisse pas guider par sa fantaisie et n'agit pas parce qu'il préfère la couleur des yeux de l'un à celle des yeux de l'autre.

Sans doute avons-nous le pouvoir de nous montrer fantaisistes dans nos décisions si nous le voulons. Mais il est d'usage depuis des années, à l'autre endroit et à la Chambre des communes, de juger ces cas selon le droit et de s'en tenir à la ligne de raisonnement des cours de justice. Ainsi, les citoyens qui s'adressent à nous pour obtenir un divorce ne sont pas mieux traités que s'ils s'étaient adressés à des tribunaux provinciaux. D'autre part, ils ne sont pas plus maltraités non plus.

Par exemple, il est d'usage dans notre comité de recourir aux services de M. Maurice Ollivier et de M. Robert J. Batt. Ils assistent

à nos réunions, afin que nous soyons mis au courant de la loi au besoin. Si j'ai dit que la loi peut quelquefois modifier sa façon d'interpréter ce qui se passe dans les hôtels et les motels, ce n'était pas pour affirmer que c'est effectivement le cas actuellement. Toutefois, un tribunal pourrait fort bien avoir, à l'avenir, à étudier la question en tenant compte des circonstances et des tendances modernes, en comparaison avec ce qui se passait il y a un siècle, et pourrait déclarer qu'en principe ou en droit les témoignages fondés sur ce qui s'est passé à un hôtel ou à un motel ne peuvent être admis comme éléments de preuve lorsqu'il s'agit d'accorder un divorce. Ce jour n'est pas encore arrivé, mais je crois qu'un tribunal sera un jour appelé à trancher la question. Si la loi est modifiée à ce sujet, nous en serons sans doute informés tant ici qu'à l'autre endroit, et nous devrons agir en conséquence. Nous nous laisserons guider par tout nouveau principe juridique qui surgira.

L'honorable député de Timiskaming (M. Peters) et l'honorable député de Davenport (M. Morton) ont réclamé énergiquement qu'on écarte ces causes du Parlement et de la Chambre des communes. Je ne ferai à ce sujet qu'une courte observation. Dans leur sagesse, les Pères de la Confédération ont voulu, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que le divorce ressortisse à la compétence du Parlement. Au cours des années, des dispositions ont été prises afin que dans huit provinces ces causes soient entendues par les tribunaux, mais il n'en va pas de même dans la province de Québec et celle de Terre-Neuve. Je pense que ceux qui émettent l'idée de retirer au Parlement sa compétence en matière de divorce dans ces deux cas se refusent à envisager la réalité.

Nous traitons de questions qui intéressent deux provinces en particulier. Si certains députés des provinces dont il s'agit nous avaient laissé entendre qu'ils aimeraient que les causes soient écartées, nous serions peut-être plus près du jour où le Parlement n'aurait pas à s'occuper des divorces. Il me semble qu'il serait plutôt dangereux maintenant de faire de telles propositions. En tant que député de la Nouvelle-Écosse, je sais que je serais assez irrité si quelqu'un de la Colombie-Britannique venait nous dire comment nous devrions régler nos problèmes chez nous. Je suis sûr que le même raisonnement s'appliquerait à quelqu'un d'une de ces provinces si de telles propositions lui étaient faites par quelqu'un d'une autre province. S'il est jamais question que le Parlement renonce à toute compétence en matière de divorce, et si l'on veut procéder comme il convient, j'estime que toute proposition et toute initiative dans ce sens devraient venir des gens responsables dans les deux provinces en cause.

Plusieurs des orateurs qui ont pris part au débat la semaine dernière, monsieur l'Orateur, ont parlé de certains des problèmes qui se posent relativement aux travaux du comité lui-même. Je n'ai pas l'intention d'en traiter à la Chambre. Des changements seront proposés au sein du comité et les honorables députés auront l'occasion de les discuter.

Il y a un dernier point. Un de ceux qui ont pris la parole à ce sujet la semaine dernière a donné à entendre que les cas litigieux de divorce étaient tranchés à la dernière session en fonction des consignes de parti, à la Chambre des communes, quand ils ont fait l'objet d'un vote. Si je me rappelle bien ces deux cas, ce n'est certes pas ce qui s'est produit. Sauf pour les deux députés cécéfistes qui inclinaient à garder la même attitude pour ou contre, les membres des autres partis différaient d'avis sur les arguments favorables et sur les arguments défavorables à la cause alors à l'étude.

(La motion est adoptée.)

[M. McCleave.]

MARIE CORDELIA MARIE-ANGE PIGEON GABORIAU DIT LAPALME

L'ordre du jour appelle:

2e lecture du bill SD-12, intitulé: loi tendant à faire droit à Marie-Cordelia-Marie-Ange Pigeon Gaboriau dit Lapalme.

M. l'Orateur: Comme plusieurs bills de divorce figurent au *Feuilleton* en vue de la deuxième lecture, plaît-il à la Chambre que les bills fassent l'objet d'une seule motion?

M. Broome: A l'exception des bills SD-19 et SD-20, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de grouper les autres bills en une seule motion?

Des voix: Entendu.

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill SD-12, loi pour faire droit à Marie-Cordelia-Marie-Ange Pigeon Gaboriau dit Lapalme.—M. McCleave.

Bill SD-13, loi pour faire droit à Jeannine Genevieve Jagelavicus Kusleika.—M. McCleave.

Bill SD-14, loi pour faire droit à Viola Bleier Josephovits.—M. McCleave.

Bill SD-15, loi pour faire droit à James John Thomson Keay.—M. McCleave.

Bill SD-16, loi pour faire droit à Constandina Alimanisteanu Butas.—M. McCleave.

Bill SD-17, loi pour faire droit à Viola Gertrude Elizabeth Boyd Théroux.—M. McCleave.

Bill SD-18, loi pour faire droit à Sydney Arthur Powell.—M. McCleave.

Bill SD-21, loi pour faire droit à Geraldine Joy Conway Cook.—M. McCleave.

Bill SD-22, loi pour faire droit à Natalie Miller Martin.—M. McCleave.

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

M. R. J. McCleave (Halifax) propose la 2e lecture des bills suivants:

Bill SD-19, pour faire droit à Ruth Georgina Potts Dobie.—M. McCleave.

Bill SD-20, pour faire droit à Patricia Burnell Fraser Rosenweig.—M. McCleave.

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du bill n° SD-19, il y a certains éléments qui paraissent dans les témoignages et qui, à mon avis, devraient être examinés par la Chambre. Je dois dire, tout d'abord, que je ne vois aucune objection à ce que la pétitionnaire dans ce cas obtienne gain de cause dans sa pétition de divorce. Les témoignages, particulièrement pour ce qui est du soin de l'enfant, portent à croire qu'elle aurait dû obtenir un divorce il y a longtemps. J'ai ici les témoignages présentés devant le comité des divorces de l'autre endroit, et il semble que la pétitionnaire a demandé et a reçu une ordonnance de séparation de la cour supérieure du Québec au printemps de 1954. Cette ordonnance décrétait que la pétitionnaire devait recevoir la somme de $25 par mois pour le soutien de l'enfant. Cette somme fut versée pendant presque un an, et ensuite, aucun autre paiement n'a été fait. La pétitionnaire n'a pas insisté pour recevoir d'autres paiements, car elle se contentait de prendre soin de l'enfant à l'aide de l'argent qu'elle gagnait elle-même comme vendeuse. Le point étonnant des témoignages paraît à mi-chemin de la page 12. Voici ce que j'y lis:

Q. Sauf erreur, votre fille fréquente l'école, est-ce exact?

R. Oui.

Q. A-t-il...

Il s'agit ici du mari.

...cherché, à certains moments, à s'informer de sa fille?

R. Non, jamais.

Autrement dit, pendant trois ans il n'a rien versé pour le soutien de l'enfant et n'a jamais cherché à garder un contact normal avec l'enfant. Cependant, malgré ces circonstances et malgré l'historique de cette cause, il ne reste pas moins qu'on voit, à la lecture des témoignages, que la preuve est strictement indirecte. N'étant pas avocat comme le président du comité des bills privés, le grand député d'Halifax, je ne connais pas suffisamment le droit pour savoir si la preuve indirecte présentée est valable ou non. L'ayant lue moi-même, je l'estime satisfaisante, mais néanmoins, il s'agit quand même d'une preuve indirecte.

Ce cas présente un avantage. Au lieu de rentrer dans la catégorie classique des cas survenus dans un motel ou hôtel, genre de cas que les pauvres membres du comité des bills d'intérêt privé ont à régler si souvent, ce cas semble offrir un caractère d'authenticité et de vérité parce que les événements se sont déroulés à la demeure du monsieur. J'ai écouté l'honorable député d'Halifax (M. McCleave) quand il a pris la parole il y a quelques jours à l'occasion de la présentation à la Chambre de la première série des bills de divorce. Il a alors déclaré qu'à son avis les habitants de Terre-Neuve et du Québec se formaliseraient de toute modification à la façon de régler ces cas. Je me demande si cela est bien vrai. Après tout, on accorde des divorces aux habitants de Terre-Neuve et du Québec. C'est la vérité. Ces cas de divorce viennent à la Chambre, sont revus avec grand soin à l'autre endroit, font l'objet de l'étude la plus soigneuse que nous puissions en faire, sont examinés plutôt rapidement vu l'ampleur de la besogne ainsi exigée; pourtant, ce n'est pas la bonne façon de trancher la question.

Les deux provinces en cause ont déclaré que le Parlement devrait se charger de cette besogne, parce qu'elles ne veulent pas du tout s'en occuper. Toutefois, étant donné que d'autres provinces ont établi une procédure pour l'audition des procès en divorce, le Parlement n'est-il pas autorisé à établir une cour spéciale de divorces?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne suis pas sûr qu'il y ait un rapport entre ce que le député dit et la cause de Ruth Georgina Potts Dobie.

M. Broome: J'y arrive, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: J'espère que le député y arrivera très rapidement.

M. Broome: La procédure actuelle doit être extrêmement coûteuse pour les requérants et j'imagine que toute autre méthode rendrait le règlement de ces causes plus

expéditif et plus efficace, moyennant pour les requérants des frais moins élevés que sous le régime actuel. Je propose que le comité des bills d'intérêt privé étudie les moyens à proposer pour régler des causes semblables à celle-ci et les centaines d'autres qui nous seront soumises durant la session. C'est tout ce que j'ai à dire sur ce sujet, monsieur l'Orateur, sauf que je suis forcé de faire partie du comité des bills d'intérêt privé et que j'aimerais que ce comité n'ait pas à examiner ces causes. Si nécessaire et essentiel que ce soit pour ces gens d'être secourus, j'estime qu'il est temps que nous réexaminions nos lois sur le divorce en général,—c'est le point où je peux peut-être m'éloigner du sujet à l'étude,—pour voir si nous vivons avec notre temps.

M. John Drysdale (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire formuler quelques observations en ce moment à l'égard de ce bill de divorce. Ce qu'il y a de malheureux dans ces bills de divorce, c'est peut-être la douleur qu'ils évoquent, la sympathie qu'on a pour les intéressés et le fait qu'ils doivent se présenter au Parlement; c'est comme s'ils se livraient à un genre de roulette russe parlementaire en ce sens que, lorsqu'ils demandent le divorce, ces gens ne savent jamais quel bill deviendra la cible de certains députés.

En un sens, je dois différer d'avis avec l'honorable représentant d'Halifax (M. McCleave) quand il dit que seuls les députés de Québec et de Terre-Neuve s'intéressent aux questions de divorces soumises à la Chambre. Je trouve que la question intéresse tous les députés, car c'est le temps de toute la Chambre qui est employé et pas uniquement celui des provinces de Terre-Neuve et de Québec.

Dans le cas du divorce particulier qui nous est soumis, les faits indiquent que la demanderesse s'est mariée le 5 novembre 1940, qu'elle s'est séparée de son mari en septembre 1953 et qu'il y a eu un jugement en séparation au printemps 1954. Je crois que le détail qui est peut-être le plus justifié parmi toutes les preuves à l'appui de ce divorce est exprimé de façon succincte dans la déclaration de la page 12. Il s'agissait d'une question du sénateur Barbour à la demanderesse. La question était celle-ci:

D. Reprendriez-vous votre mari maintenant?
R. Non, je ne le reprendrais pas.

Après avoir étudié les témoignages consignés au rapport, je crois que c'est, sans doute, la meilleure raison pour accorder le divorce.

[M. Broome.]

L'honorable député de Vancouver-Sud qui m'a précédé, a dit qu'il ne voulait pas parler sur la question des témoignages. Je trouve cependant que la chose a beaucoup d'importance puisque, ainsi que l'a signalé l'honorable député d'Halifax, au Parlement nous siégeons, en un sens, en tant qu'organisme judiciaire et, cependant, tout ce que nous avons devant nous, ce sont les preuves et les dépositions présentées au Sénat. Partant de là, par un tour de force de logique, nous essayons d'établir si, logiquement et, peut-être moralement, nous serions justifiés d'accorder tel ou tel divorce.

Dans le cas présent, l'enquête s'est poursuivie sur une période allant du 4 juillet 1958 au 14 septembre 1958. Les seules dates pertinentes semblent être le 12 septembre, qui était un vendredi, et les 13 et 14 septembre, les samedi et dimanche suivants naturellement. Le premier enquêteur a dit avoir reçu un appel vers 2 heures du matin, je crois, dans la nuit du 12 septembre. C'était son co-enquêteur lui disant qu'il y avait quelqu'un dans l'appartement du défendeur. Il disait qu'une femme avait été vue dans l'appartement de M. Dobie depuis une heure tardive de la soirée et qu'elle semblait y être encore, puisqu'il ne l'avait pas vue partir. Voilà le premier témoignage que nous avons eu sur la présence de la femme en question dans cet appartement. Les enquêteurs ont repris leur surveillance le samedi 13 septembre, à neuf heures du matin. Il semble que la seule preuve qu'ils aient eue, c'est qu'ils ont vu la dame en question se rendre à un grand magasin d'alimentation, en revenir avec des articles d'épicerie et entrer dans l'appartement.

Une des difficultés, au sujet du chef-d'œuvre de logique qu'on attend de nous dans la présente affaire, c'est qu'il n'est pas indiqué combien l'appartement a d'entrées. Il n'est question que d'une seule entrée, et apparemment, l'appartement est au rez-de-chaussée. Apparemment aussi, l'appartement communique avec deux ou trois autres appartements. Mais les vigilants détectives ne mentionnent pas dans leur témoignagne s'il y a ou non possibilité de sortie par l'arrière, et si la femme mentionnée a pu sortir et entrer par une autre porte. Ils ont apparemment passé le gros de la journée de samedi à surveiller l'appartement de près, et ils ont continué leur surveillance jusqu'à 2h.15 du matin. C'est alors qu'un des enquêteurs semble avoir décidé qu'il n'y avait pas lieu de rester plus longtemps, qu'il ne se passerait rien de plus. Apparemment, ce sagace détective aurait

jugé,—il s'agissait évidemment d'un appartement où, j'imagine, on avait tiré les stores, —que le bon moment de revenir, c'était vers huit heures du matin. Mais le samedi, les deux détectives, qui apparemment ont des habitudes matinales, se sont rencontrés à 8h.5 du matin, et pour employer les mots de l'un d'eux:

Après avoir discuté la situation, nous avons décidé de risquer une prise de contact. Nous avons donc frappé à la porte de l'appartement de M. Dobie, au sous-sol. D'abord, nous n'avons pas entendu de réponse. Nous entendions quelqu'un bouger très discrètement à l'intérieur, et j'ai crié à travers la porte, demandant M. Dobie. Après une minute ou deux, il est arrivé et a dit: "Qui est là?"

Et ainsi de suite. De sorte qu'après le coup frappé à la porte, il s'est produit un intervalle d'une ou deux minutes, selon les enquêteurs. Puis les enquêteurs, gens assez ingénieux, ont trouvé une raison pour entrer dans la chambre à coucher afin de téléphoner, et une fois dans la chambre, ont trouvé madame au lit. C'était un lit double, et elle y était apparemment couchée seule à ce moment-là. Fait intéressant, et assez important me semble-t-il, que l'enquêteur a déclaré:

D'après ce que nous avons pu voir, elle semblait être complètement dévêtue.

Bien qu'elle ait été enveloppée d'une couverture. Il mentionne ensuite que plusieurs articles de sous-vêtements gisaient ici et là dans la chambre, et qu'il y avait un pantalon sur le bureau. Mais j'ai beau fouiller les témoignages, je ne puis découvrir si, au moment d'ouvrir la porte, M. Dobie était déculotté, ou s'il avait plutôt un habit à deux pantalons. L'enquêteur n'a même pas songé à tirer les choses au clair sur la question de savoir si M. Dobie était apparemment vêtu ou dévêtu. Si l'on allègue l'adultère, alors M. Dobie doit s'être revêtu très rapidement entre le moment où l'on a frappé à la porte et celui où il est arrivé dans une tenue présentable. C'est là, monsieur le président, le seul indice et la seule preuve d'adultère que nous ayons. On a frappé à la porte. L'homme a répondu très promptement. Il y avait dans un lit de l'autre chambre une femme qui pouvait bien être ou ne pas être dévêtue. Tout cela nous est soumis pour prouver, naturellement, qu'il y avait adultère.

Je m'inquiète beaucoup de notre responsabilité car, dans un sens, nous sommes un organisme judiciaire. Si vous me le permettez, je parlerai brièvement de l'attitude de la loi à l'égard de la preuve d'adultère. Je cite tout d'abord le *Canadian Encyclopedic Digest*, édition de l'Ontario, à la page 194:

Même si les accusations d'adultère ne sont pas niées, elles doivent être prouvées à la satisfaction du tribunal. Le fardeau de la preuve d'adultère incombe toujours au pétitionnaire.

Ensuite, Power, dans son excellent volume sur le divorce, diffère légèrement d'opinion quand au fardeau de la preuve requise au dire de l'honorable député d'Halifax. C'est avec respect que j'invoque cette autorité. Power, dans l'ouvrage intitulé *"The Law of Divorce In Canada"* déclare à la page 310:

Même si des accusations d'adultère ne sont pas niées, elles doivent être prouvées à la satisfaction du tribunal.

Vient ensuite une citation du jugement rendu dans la cause de Sandler contre Sandler, Davies et Johnston (1934), validation nº 149. Elle est de sir Boyd Merriman:

Dans les causes matrimoniales, il y a une troisième partie qui est encore plus vivement intéressée, peut-être, que les deux parties elles-mêmes, soit l'État. On considère d'importance publique que les liens du mariage soient maintenus et que la dissolution du mariage ne soit autorisée que pour les motifs prévus par la loi.

Ensuite, dans la cause Russell contre Russell (1924) causes d'appel 687, lord Summer déclare:

Ils...

Les juges.

...surveillent l'admissibilité des témoignages donnés dans les causes de divorce non contestées avec autant de vigilance que s'ils protégeaient les intérêts d'un prisonnier qui n'est pas défendu par un avocat.

En ce qui concerne le fardeau de la preuve, peut-être pourrais-je me reporter à la page 196 du *Canadian Encyclopedic Digest*:

En Ontario, la preuve n'est pas celle qu'on exige de la couronne en procédure criminelle, mais celle, seulement qui doit être faite en matière civile. L'esprit juridique doit être "convaincu" que l'adultère a effectivement été commis, mais il n'a pas besoin d'être convaincu au point d'en avoir la certitude morale, comme c'est le cas en matière criminelle. Une preuve qui ne suscite que des soupçons, des hypothèses ou des conjectures est évidemment insuffisante. Il faut que la qualité et la quantité des preuves soient telles que le tribunal, —qu'il s'agisse du juge ou du jury,—agissant avec soin et précaution, en arrive à la conclusion juste et raisonnable que l'acte a été commis.

Il est question dans la même page d'une cause dans laquelle le mari de la demanderesse a délibérément amené une femme chez lui, l'a fait dévêtir et l'a fait coucher avec lui, à un moment et à un endroit où tous deux étaient sûrs d'être surpris par la demanderesse; il a été soutenu que la présomption voulant que l'adultère ait été commis était si faible et si improbable, qu'on n'a pu établir le fait qu'il avait été commis. En l'occurrence, il s'agit là de deux personnes au lit ensemble en même temps.

Permettez-moi de me reporter de nouveau à la page 197 pour évoquer une autre cause où la cour n'en a pas conclu à l'adultère, du

seul fait que la défenderesse qui était séparée de son mari, s'était rendue à maintes reprises à la maison du codéfendeur pour faire son lavage et sa cuisine et y avait passé la nuit occasionnellement, cas qui ressemble quelque peu à celui dont nous sommes saisis en ce moment.

L'un des aspects les plus importants est la question de l'enquêteur professionnel dont le témoignage est le seul que nous ayons en ce cas-ci. Voici encore une fois ce que le *Canadian Encyclopedic Digest* dit à la page 198:

> Le témoignage d'un enquêteur professionnel, dont le métier est de chercher à découvrir des actes de mauvaise conduite de la part de personnes contre qui on veut instituer des procédures en divorce, si elles ne sont pas confirmées par d'autres preuves que celles de son propre employé, seront examinées très attentivement; et là où pareilles preuves ne portent pas à conclure à l'adultère, mais au mieux à révéler de la part de ceux qui y sont en cause une conduite imprudente et de nature à offrir l'occasion de commettre un délit matrimonial, la cause est renvoyée.

J'estime que d'après les témoignages dont nous disposons à titre de parlementaires, nous ne pourrions pas, si nous agissions en qualité de juges dans cette cause, accorder le divorce. Vu les difficultés dont nous sommes témoins, il nous suffirait, à titre de parlementaires, de nous fonder pour accorder le divorce sur le simple fait que les parties sont séparées et ne peuvent manifestement s'entendre, sans avoir à recourir à toutes les manœuvres plutôt extraordinaires, pouvons-nous dire, qui servent à établir la preuve nécessaire pour essayer de convaincre le Parlement. A mon avis, c'est un indice, comme le signalait l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Broome), que nous devrions ou bien cesser de nous occuper des divorces des provinces de Québec et de Terre-Neuve, ou bien établir un tribunal distinct qui pourrait mener les enquêtes suffisantes et assurer l'octroi des divorces. Il y a, en effet, je le répète, une obligation non seulement envers les particuliers en cause mais aussi envers l'État de veiller à ce que justice soit rendue.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, le député de Burnaby-Richmond (M. Drysdale) qui vient de reprendre son siège et son préopinant ont parlé des cas de divorce de Terre-Neuve et de Québec dont le Parlement est saisi. A titre de député venant de Terre-Neuve et de député de Terre-Neuve qui siège au comité des bills privés en général, j'estime devoir dire quelques mots en réponse aux assertions déjà faites.

[M. Drysdale.]

M. l'Orateur: Avant que le député fasse ses observations, je signale que je me suis élevé contre la portée trop générale de l'exposé qu'amorçait le représentant de Vancouver-Sud (M. Broome). Le préopinant s'en est strictement tenu au bill nº SD-19. Je ne sais trop si le député qui a maintenant la parole était à la Chambre quand nous avons été saisis pour la première fois de bills de divorce à la présente session. Il s'est déroulé à propos de la procédure un débat qui a pris une certaine envergure, mais qui, à mon sens, a revêtu toute la portée utile qu'il pouvait avoir, vu que nous étudions des cas de divorce déterminés. Il est presque six heures, mais j'ai cru préférable de prévenir le député que je ne tolérerais guère une discussion sur les aspects généraux de la procédure en matière de divorce, vu que nous sommes saisis de ces deux bills déterminés.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, je m'incline sans réserve aucune devant votre décision mais comme on a dit qu'on prenait le temps de la Chambre pour des divorces de Terre-Neuve,—je crois que le député d'Halifax (M. McCleave) a prétendu que cela ne concernait que les députés de Terre-Neuve et que le député de Burnaby-Richmond (M. Drysdale) a dit que cela concernait tout le monde car notre temps était absorbé inutilement...

M. l'Orateur: Je crois que le député parle d'autres bills, car le bill SD-19 vient de Québec et le bill SD-20 semble venir de Québec également. Ainsi sa province est à l'abri de tout reproche en ce qui concerne ces deux bills.

M. Carter: Je ne sais pas de quel bill le préopinant parlait, monsieur l'Orateur, mais je m'adresse à lui et je relève les déclarations qu'il a faites alors.

M. l'Orateur: Je crois que le député voudrait dire qu'il est six heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader de la Chambre quels sont les travaux pour lundi?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, lundi sera un jour réservé aux députés, puis mardi nous commencerons par les crédits supplémentaires. Nous passerons ensuite à la question nº 5, résolution concernant la loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, à la question nº 6, résolution concernant la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, à la question nº 3, résolution concernant la loi sur la Défense nationale et à la question nº 1, résolution concernant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Nous aborderons ensuite la question nº 8, résolution concernant la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage des impôts. Puis, il y a dans les *Procès-Verbaux* du jour une résolution concernant les secrétaires parlementaires.

L'hon. M. Chevrier: Je suis sûr que cela intéressera la Chambre.

L'hon. M. Green: Oui. Je crois que ce sera le programme de mardi et mercredi; jeudi nous étudierons la résolution au sujet de la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la route transcanadienne et, s'il y a encore des crédits à l'étude la semaine prochaine, ce seront probablement ceux du ministère de l'Agriculture.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:]

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Services mobiles—
Pisciculture et expansion de la pêche—

704. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $55,000.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

A—Ministère—

705. Administration centrale—Crédit supplémentaire, $15,200.

706. Service des pardons—Crédit supplémentaire requis pour l'exécution de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et autorisation de dépenser, aux fins de ladite loi, les deniers attribués au Service des pardons par la Loi des subsides nº 5 de 1958, $28,000.

B—Pénitenciers—

707. Fonctionnement et entretien des pénitenciers —Crédit supplémentaire, $151,394.

708. Construction, améliorations et matériel—Crédit supplémentaire, $67,520.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—MOTION PORTANT ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. A. R. Smith (Calgary-Sud) propose:

Que le 1er rapport du comité permanent des prévisions budgétaires, présenté à la Chambre le jeudi 12 février 1959, soit maintenant adopté.

M. H. M. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, notre groupe veut exposer de nouveau son attitude à l'égard de la motion et, il va sans dire, à l'égard de toute motion semblable. Nous avons déjà exprimé notre point de vue; toutefois, je crois qu'il est utile de l'exprimer de nouveau aujourd'hui.

Je sais que le premier ministre (M. Diefenbaker) nous a donné des assurances l'autre jour à ce sujet et je veux consigner au compte rendu certaines des paroles qu'il a prononcées alors. Elles sont pertinentes, je crois, et se rattachent à la motion que j'ai l'intention de présenter.

Comme l'atteste la page 1038 du hansard, voici ce qu'il a dit:

...et je veux qu'il soit bien compris que, si jamais les honorables représentants de la Chambre jugeaient à bon droit et avec raison qu'ils sont victimes de quelque injustice, et si l'affaire est portée à mon attention, je ferai tout en mon pouvoir pour y remédier.

Puis, plus loin, il ajoute ceci:

...Pour ma part, je dirai sans équivoque que si jamais il survenait qu'une mesure soit prise qui soit de nature à empêcher les membres de l'opposition de bien s'acquitter de leurs devoirs, je verrai immédiatement à y remédier afin de garantir la justice et l'équité.

Ce sont là des propos très rassurants, monsieur l'Orateur; toutefois, ce n'est pas ainsi, je crois, que le Parlement devrait fonctionner. Il est bien beau d'avoir cette assurance du premier ministre qui a, certes, démontré qu'il est très capable. Il a aussi démontré qu'il a la loyauté et le respect des membres du Parlement. Toutefois, nous devons toujours nous rappeler, monsieur l'Orateur, que tout député élu peut disparaître, tandis que les gouvernements demeurent.

Cela me rappelle les vers immortels du poète Gray dans son *Elegy in a Country Churchyard*:

The boast of heraldry, the pomp of pow'r,
And all that beauty, all that wealth a'er gave,
Await alike the inevitable hour:
The paths of glory lead but to the grave.

Monsieur l'Orateur, lors d'une récente interview télévisée dirigée par M. Pierre Berton, une personnalité de notre pays a déclaré qu'à son avis, le premier ministre était très rempli de sa propre importance et le compte rendu de vendredi dernier lui donne certes raison. Je suis d'avis qu'il vaut bien mieux que le Parlement lui-même décide de ces choses et non une personne en particulier si compétente qu'elle soit et si grande que soit la confiance qu'elle inspire.

Certaines règles sont établies pour la conduite des travaux de la Chambre. Il doit y avoir une raison à cela et j'estime qu'il est regrettable qu'on prenne l'habitude de modifier ces règles automatiquement à la première occasion qui se présente à la Chambre. Je suis d'avis que les règles de la Chambre devraient être observées. Au besoin et à l'occasion, je suis sûr que le Parlement permettra que ces comités siègent en même temps que la Chambre. Je ne crois pas que ce droit devrait être accordé automatiquement avant que l'occasion s'en soit présentée.

Pour cette raison, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch):

Que la motion soit modifiée par la suppression des mots:
"maintenant adopté" et leur remplacement par les mots suivants:
"renvoyé audit comité avec l'ordre de le modifier par la suppression du troisième alinéa ainsi conçu: "Qu'il soit autorisé à siéger pendant que la Chambre siège".

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur...

M. Winch: Puis-je prendre la parole vu que j'appuie la motion?

M. Murphy: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: Le député de Laurier.

M. Winch: Je ne veux que protéger mon droit de parler.

M. Murphy: Vous ne savez pas quels sont vos droits.

M. Winch: En tant que celui qui appuie la motion, est-ce que je perds le droit de parler?

M. l'Orateur: L'honorable député connaît le Règlement de la Chambre. La parole est au député auquel l'Orateur l'a accordée.

M. Murphy: Comment le député saurait-il chose pareille?

M. l'Orateur: En temps opportun, le député aura lui aussi l'occasion de prendre la parole.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je ne veux pas retarder la Chambre sur ce point-là, monsieur l'Orateur. Tout ce que je voulais dire, c'est que nous avons bien précisé notre attitude sur ce point l'autre jour, et que cette attitude demeure la même aujourd'hui. Je n'ai nullement l'intention de répéter ce que j'ai dit alors.

Une voix: Je l'espère bien!

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami dit "Je l'espère bien". J'aimerais lui rappeler que je suis tout à fait dans mon droit en parlant maintenant de cette question. A mon avis, il est de mauvais goût d'interrompre sans arrêt les députés de ce côté-ci qui essaient de préciser leur attitude.

L'attitude que j'essaie d'adopter n'est pas nouvelle, mais j'aimerais répéter aussi brièvement que possible ce qui a été dit un peu plus tôt. J'avais pris la parole, monsieur l'Orateur, pour déclarer que notre attitude d'aujourd'hui est la même que celle de vendredi et qu'elle restera la même à l'égard de toutes ces motions qui figurent au *Feuilleton*. Je ne veux pas en l'occurrence, retenir la Chambre plus qu'il ne faut, mais je tenais à signaler que notre présente attitude ne diffère pas de celle de vendredi.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je voudrais dire quelques mots au sujet de cette motion, afin de bien préciser, même si je sais que ce n'est pas nécessaire, que le principe que j'invoque à la Chambre est le même que celui dont je m'inspire dans mon attitude au comité. J'ai assisté à la réunion d'organisation du comité permanent des prévisions budgétaires. J'y ai exposé mon objection en bien peu de mots et j'ai fait savoir qu'à mon avis ce vœu ne devrait pas être inclus dans le rapport du comité.

Le principal motif de mon intervention n'est pas seulement d'exposer mon objection contre le fait qu'un comité se réunit en même temps que la Chambre, mais aussi de vous signaler soigneusement un point dont vous devez être saisi en tant qu'Orateur de la Chambre et gardien des droits de tous les députés. J'imagine que cela s'applique non seulement à la Chambre des communes mais aussi aux comités de la Chambre. Je dirai donc sans détour qu'à mon sens il y a eu et il y a une conspiration,—protégée par la loi, oui,—en ce qui concerne les rapports des ministériels et de l'opposition aux comités de la Chambre.

Il y a déjà eu des occasions où un comité permanent, dès sa première séance, a recommandé la suspension du Règlement afin de permettre au comité de siéger pendant les séances de la Chambre. Il y a peut-être eu des occasions où le comité, lors de sa première séance, a recommandé de réduire le quorum prévu au Règlement. Mais je suis bien certain, monsieur l'Orateur, que cela n'a pas été d'usage depuis que vous avez l'honneur d'exercer vos hautes fonctions.

Mais qu'est-il arrivé? A chaque séance d'un comité permanent tenue pour fins d'organisation au cours de la présente session, deux motions rédigées et transcrites à la machine ont été présentées. L'une avait pour objet de faire suspendre le Règlement afin que le comité puisse siéger pendant les séances de la Chambre, et l'autre portait sur la réduction du quorum prescrit par le Règlement. A mesure que progresse le travail du comité, il devient nécessaire, après quelque temps, de réduire le quorum ou, pour s'en tenir au libellé de la motion, de siéger pendant les séances de la Chambre. C'est ce qu'on devrait faire, monsieur l'Orateur, quand cela deviendra nécessaire.

Votre flair vous aura dit, monsieur l'Orateur, qu'il a dû se passer quelque chose. En fait, je sais de source officieuse que quelques-uns des présidents n'avaient aucune idée de ces motions jusqu'à ce qu'ils les aient vues incrites dans leur ordre du jour, au moment où les comités se sont réunis. Avec tout le respect que je dois aux personnes très capables que sont les greffiers de nos comités, je dirai que ce n'est pas leur fonction de dresser un ordre du jour ou de rédiger un ordre des motions. Par conséquent, il semble que des directives aient été données. D'ailleurs chaque comité a fait exactement la même chose, ce qui n'était jamais arrivé auparavant. Je déclare que cet incident ressemble à un coup monté contre l'opposition. Monsieur l'Orateur les membres de l'opposition ne peuvent agir dès le début avec un revolver braqué sur leur tête, et je dis bien "un revolver braqué sur leur tête". (*Exclamations*) Vous n'avez pas le droit de siéger aux comités, monsieur l'Orateur, mais je puis vous dire que l'écrasante majorité dont le gouvernement jouit se marque aux comités de la même manière qu'à la Chambre des communes. Je déclare, monsieur l'Orateur, que, pour tous les comités en même temps, à la première séance, c'est une manière de faire bien extraordinaire. Me fondant sur les précédents et sur la véritable notion d'un Parlement démocratique et me prononçant en ce moment

dans le même sens que j'ai voté au comité, —en quoi je diffère un peu, permettez-moi de le dire, des membres de l'opposition officielle qu s'expriment à la Chambre d'une façon différente de celle dont ils votent au comité,—

Une voix: Oh, changez de rengaine!

M. Winch: ...je soutiens de tout cœur que notre proposition d'amendement devrait être adoptée. Lorsque les circonstances l'exigeront, ce sera le bon moment pour le comité et la Chambre d'étudier l'à propos de réduire le quorum et de décider, en particulier, si le comité doit siéger en même temps que la Chambre.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, voilà que nous en sommes à répéter, en partie du moins, le débat de vendredi dernier où,—l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) nous le signale,—la question a été exposée à fond par les deux côtés de la Chambre. En réalité, l'honorable député nous a fait observer que ce n'est pas extraordinaire que des comités siègent tandis que la Chambre siège aussi. Un comité en arrive facilement à prendre cette initiative dans les derniers jours d'une session, a-t-il dit, peut être par nécessité.

Autant que je m'en souvienne, l'une des fautes commises dans le passé, c'est qu'à l'occasion certains comités ayant ainsi siégé de cette manière dans les derniers jours d'une session, des membres de comités y ont quasi laissé leur vie, du fait justement qu'on ne s'y était pas pris plus tôt dans la session pour que les comités puissent se réunir sans être autant pressés par le temps. La disposition prévue dans la résolution à l'étude est simple; ce n'est en somme qu'une méthode ordonnée pour la conduite des comités de la Chambre. Elle renferme l'autorisation nécessaire. On n'est pas tenu de s'en servir immédiatement. Mais si un comité croyait devoir utiliser cette autorisation, il pourrait le faire sans avoir à revenir devant la Chambre demander la modification des instructions qui lui ont été données.

Je ne peux laisser passer sans la relever l'observation de celui qui a proposé la motion, savoir que les articles du Règlement de la Chambre sont modifiés automatiquement. Cela ne s'est jamais produit, monsieur l'Orateur, et, à mon avis, l'honorable député a enfreint le Règlement en faisant une telle observation. Les règles de la Chambre ne se trouvent pas modifiées par le fait même et ne l'ont jamais été.

L'accusation du deuxième parrain de la motion, portant qu'il y a eu conspiration est tellement ridicule qu'elle ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête. Il s'agit tout simplement d'une disposition régulière en vue d'assurer la bonne conduite des travaux de la Chambre. Dans le passé, ce privilège a été accordé aux comités au début de la session ou bien plus tard. J'ai fait partie d'un assez grand nombre de comités de la Chambre pour savoir ce dont je parle. Quand nous étions dans l'opposition nous devions travailler dur (comme j'espère que l'opposition actuelle travaillera) pour suivre les affaires de la Chambre, mais nous ne nous plaignions pas comme ils le font. La motion à l'étude, monsieur l'Orateur, qui demande que le comité reçoive ordre de modifier ce rapport, ne peut, naturellement être agréée par le gouvernement, et j'estime qu'elle devrait être rejetée.

M. Peters: Avant que le préopinant s'asseye, puis-je lui poser une question? Puis-je lui demander s'il peut dire à la Chambre d'où venaient les bouts de papier, si ce n'est pas du comité?

L'hon. M. Churchill: Je ne crois pas, monsieur l'Orateur que cette question ait quoi que ce soit à voir avec le débat.

(La proposition d'amendement de M. Martin (Timmins), mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue,	Habel
Badanai	Hardie
Batten	Herridge
Benidickson	Howard
Bourget	Leduc
Bourque	McIlraith
Brassard (Lapointe)	McWilliam
Caron	Martin (Timmins)
Carter	Michaud
Chevrier	Nixon
Crestohl	Pearson
Denis	Peters
Dupuis	Pickersgill
Fisher	Regier
Gour	Richard (Ottawa-Est)
Granger	Tucker
	Winch—33.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Campbell (Lambton-Kent)
Aitken (Mlle)	Casselman, Mme
Allard	Chambers
Anderson	Charlton
Baldwin	Churchill
Baskin	Coates
Beech	Comtois
Bell (Carleton)	Cooper
Bell (Saint-Jean-Albert)	Crouse
Belzile	Danforth
Bigg	Deschambault
Brassard (Chicoutimi)	Diefenbaker
Brooks	Dinsdale
Browne (Saint-Jean-Ouest)	Dorion
	Doucett
Browne (Vancouver-Kingsway)	Drouin
	Dubois
Brunsden	Fairfield
Cadieu	Fane

Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Forbes
Fréchette
Fulton
Grafftey
Grills
Gundlock
Halpenny
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (Qu'Appelle)
Hamilton (York-Ouest)
Hanbidge
Harkness
Hees
Henderson
Hicks
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Howe
Jones
Jorgenson
Jung
Kennedy
Kindt
Knowles
Korchinski
Lahaye
Lambert
Latour
MacEwan
MacInnis
MacLean (Queens)
MacLean (Winnipeg Nord-Centre)
MacLellan
Macquarrie
MacRae
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McFarlane
McGee
McGrath
McIntosh
McLennan
McPhillips
Mandziuk
Martel
Martineau
Martini
Matthews
Milligan
Monteith (Perth)
Montgomery
More
Morissette
Morris
Morton
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Murphy
Nasserden
Nielsen
Noble
Nugent
O'Leary
Ormiston
Parizeau
Pascoe
Paul
Pearkes
Phillips
Pigeon
Pugh
Rapp
Rea
Régnier
Richard (Kamouraska)
Robinson
Rogers
Slogan
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Hastings-Frontenac)
Smith (Lincoln)
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Winnipeg-Nord)
Southam
Speakman
Spencer
Stanton
Starr
Stewart
Stinson
Taylor
Thomas
Thrasher
Tremblay
Villeneuve
Weichel
White
Winkler
Woolliams—138.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté. Le vote porte maintenant sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Argue: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest) propose:

Que le 1er rapport du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, présenté à la Chambre le jeudi 12 février 1959, soit maintenant adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

[L'hon. M. Churchill.]

BANQUE ET COMMERCE—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John B. Hamilton (York-Ouest, au nom de M. Cathers) propose:

Que le 1er rapport du comité permanent de la banque et du commerce, présenté à la Chambre le jeudi 12 février 1959, soit maintenant adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ EN GÉNÉRAL—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. R. J. McCleave (Halifax) propose:

Que le 1er rapport du comité permanent des bills d'intérêt privé en général, présenté à la Chambre le jeudi 12 février 1959, soit maintenant adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

AGRICULTURE ET COLONISATION—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Hayden Stanton (Leeds) propose:

Que le 1er rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présenté à la Chambre le vendredi 13 février 1959, soit maintenant adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

LES AFFAIRES INDIENNES

MESURE PORTANT CONFIRMATION DE L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK TOUCHANT LES RÉSERVES

L'hon. E. D. Fulton (pour le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) propose la 1re lecture du bill nº S-6 (du Sénat) tendant à confirmer un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick au sujet des réserves indiennes.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LE CABINET

MESURES PRÉVOYANT LA NOMINATION DE SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier la résolution suivante qui a été recommandée à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant la nomination de

secrétaires parlementaires de ministres, pourvoyant au versement de traitements au taux de quatre mille dollars par année, acquittés sur le Fonds du revenu consolidé, et autorisant le remboursement, auxdits secrétaires parlementaires, des frais raisonnables que leur occassionne l'accomplissement de leurs devoirs.

La motion est adoptée.

DEMANDES DE DOCUMENTS

LES PÉAGES SUR LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Demande nº 39—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés durant les deux dernières années entre le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial ou tout organisme du gouvernement des États-Unis, relativement à l'établissement des péages sur la voie maritime du Saint-Laurent.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'en ai parlé avec l'honorable député. D'après cet entretien, il s'intéresse à toute communication officielle entre le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial ou toute agence du gouvernement des États-Unis, mais non à la correspondance courante entre les ministères ou organismes de l'État. Sous réserve de cette entente et des restrictions habituelles quant au consentement de tout autre gouvernement en cause, je ne vois pas d'inconvénients à l'adoption de la motion.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion sous réserve des restrictions exprimées par le ministre?

(La motion est adoptée.)

CONTRAT RELATIF AU TRANSPORT DU COURRIER ENTRE CALEDONIA ET MAITLAND-BRIDGE (N.-É.)

Demande nº 40—**M. McWilliam:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er juillet 1957 entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses fonctionnaires et toute personne, au sujet d'un contrat relatif au transport du courrier entre Caledonia, dans le comté de Queens, et Maitland-Bridge (N.-É.).

La motion est adoptée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE, DIFFÉREND INDUSTRIEL DE TERRE-NEUVE

Demande nº 41—**M. Argue:**

Copie du rapport présenté le 4 décembre 1958 par le conseil d'arbitrage institué le 28 octobre 1958 en vue de servir de médiateur entre le local numéro 2-254 de l'*International Workers of America* et l'*Anglo-Newfoundland Development Company, Limited.*

—Monsieur l'Orateur, j'ai discuté la motion avec le ministre du Travail et je demande la permission de la faire rayer.

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il la permission de rayer la motion?

Des voix: Entendu.

L'ordre est annulé et la motion rayée.

TERRE-NEUVE—UTILISATION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Demande nº 42—**M. Argue:**

Copie du contrat conclu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve, relativement à l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada à Terre-Neuve.

La motion est adoptée.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'ordre de la Chambre, je dépose maintenant deux copies dudit contrat.

DIFFÉREND INDUSTRIEL À TERRE-NEUVE

Demande nº 45—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes et le gouvernement de Terre-Neuve, l'*Anglo-Newfoundland Development Company Limited* ou l'*International Woodworkers of America*, relativement au différend entre l'*Anglo-Newfoundland Development Company Limited* et l'*International Woodworkers of America.*

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, cette motion est adoptée sous réserve de l'assentiment usuel de la province intéressée, mais j'aimerais dire au député qu'à ma connaissance il n'y a pas eu d'échange de correspondance sur ce point entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion sous réserve de la restriction imposée par le ministre?

(La motion est adoptée.)

LES SPORTS

INSTITUTION PROPOSÉE D'UN CONSEIL EN VUE D'ENCOURAGER LE SPORT AMATEUR

M. J. R. Taylor (Vancouver-Burrard) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier à brève échéance l'à-propos d'instituer un Conseil canadien des sports ayant pour objectif de stimuler et d'encourager le sport amateur au Canada, ledit conseil devant comprendre des représentants de chaque province du Canada.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cette importante question d'intérêt public. Il y a tout juste un peu plus de deux ans que le premier ministre d'alors a donné à la Chambre, de façon si saisissante, les raisons pour lesquelles il était nécessaire d'instituer le Conseil des arts du Canada. Ce conseil a été institué, comme vous vous en souviendrez,

pour favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales.

Les raisons qu'il a alors invoquées pour l'institution du Conseil des arts du Canada sont les mêmes que celles qui peuvent être invoquées pour l'institution d'un conseil canadien des sports. Si c'était nécessaire d'avoir un Conseil des arts du Canada, c'est encore plus nécessaire d'instituer un conseil canadien des sports, car il s'agit de la santé et du bien-être physique de la population canadienne. Je ne sais qui l'a dit, mais c'est vrai que la santé de la nation est la richesse de la nation; nous ne devrions pas l'oublier.

En lisant le hansard de janvier 1957, j'ai noté que pour ainsi dire tous les députés des deux côtés de la Chambre, ont appuyé fermement l'institution du Conseil des arts du Canada. Le premier ministre d'alors a également fait remarquer que presque tous les Canadiens avisés qui se préoccupent vraiment du bien futur du Canada étaient aussi fermement en faveur de l'institution du Conseil.

En lisant le hansard de cette date je note aussi, monsieur l'Orateur, que le premier ministre actuel a parlé en faveur de l'institution de ce conseil. Il a déclaré:

> En vérité, on a demandé à maintes reprises, depuis 1951, pourquoi le gouvernement a tant tardé à instituer ce conseil.

J'espère bien que tous les députés et le premier ministre auront le même sentiment à l'égard de l'institution du conseil canadien des sports. Je suis certain que l'institution prochaine d'un conseil canadien des sports serait bien accueillie dans toutes les parties du pays. Je suis sûr également que, sous la direction éclairée du premier ministre, cette question importante fera bientôt l'objet d'un examen bienveillant.

En examinant rapidement le premier rapport annuel du Conseil des arts du Canada, il semble qu'on y trouve la confirmation des vues et opinions de ceux qui ont proposé l'institution de ce conseil. Voici ce que dit la page 20 du premier rapport annuel du Conseil des arts du Canada:

> En bien des endroits, il a été réconfortant d'entendre les responsables des organisations locales dire que, grâce à l'aide et à l'attention apportée par le conseil, l'appui financier local a augmenté et l'assistance a grossi.

Le rapport ajoute que, durant la saison 1957-1958, le conseil a fourni de l'aide financière à sept orchestres symphoniques. Le nombre des concerts réguliers est resté inchangé par rapport à l'année précédente, mais le nombre de séances musicales pour enfants et autres personnes a presque doublé, passant de 93 à 175 et le nombre des auditeurs de 320,000 à 477,000, estime-t-on. Si les honorables députés voulaient bien appuyer l'établissement d'un conseil des sports du Canada, son premier rapport annuel serait tout aussi brillant.

Je tiens à dire qu'un conseil des sports doit être aussi indépendant de l'État que la prudence l'exige quand il s'agit d'un organisme à qui sont confiés des deniers publics. Cette règle est de première importance. En outre, je proposerais que les règles générales qui s'appliquent actuellement au Conseil des Arts du Canada s'appliquent également au conseil des sports du Canada, sous réserve de changements mineurs. Je propose également, monsieur l'Orateur, que l'on y nomme des représentants de chacune des provinces canadiennes, afin d'en faire un organisme vraiment représentatif.

A mon avis, les personnes choisies devraient bien connaître les grands problèmes qui se posent à tous les clubs et à toutes les associations d'athlétisme partout dans le pays. Elles devraient pouvoir consacrer beaucoup de temps aux jeunes qui désirent figurer dans les compétitions nationales et internationales.

On ne se tromperait pas, monsieur l'Orateur, en choisissant des hommes comme M. Bob Osborne, de Vancouver, ou l'ancien maire de Vancouver, M. Fred Hume. En Alberta, il y a un homme dont le nom vient immédiatement à l'esprit, M. Marvin Dutton, qui pourrait être très utile à un tel conseil. Les provinces des Prairies et celle d'Ontario pourraient, certes, fournir bien des candidats de valeur à un tel conseil. Nous pourrions également songer à M. Melville Rogers, d'Ottawa, qui s'intéresse depuis si longtemps aux problèmes et aux difficultés avec lesquels les associations athlétiques du Canada sont aux prises. Dans la province de Québec, il y a aussi des noms à retenir. Je pourrais mentionner celui de M. Cooper Smeaton, qui s'occupe depuis si longtemps des organismes de sport amateur au Canada. Un des membres de la famille Molson pourrait aussi être parmi les noms à retenir. Et puis il y a des hommes comme M. Andy O'Brien, qui a probablement voyagé avec plus d'équipes canadiennes que toute autre personne au Canada.

J'ose dire, monsieur l'Orateur, que si l'on accorde de l'aide, on n'aura plus à craindre que le Canada se classe après l'Angleterre, l'Australie et l'Afrique du Sud. Aux prochains jeux de l'Empire britannique, le Canada pourrait, avec une telle aide, dépasser l'Afrique du Sud. Il pourrait de nouveau assister à une véritable finale nationale du hockey junior. Il en va de même de la crosse. Si une aide était apportée, je suis sûr que

nous pourrions faire meilleure figure au tournoi de la coupe Davis. Nous pourrions faire tellement pour inciter les gens à jouer au badminton et à s'intéresser à bien d'autres sports.

On peut se demander, monsieur l'Orateur, ce que deviennent les sports amateurs sans aide fédérale suffisante. Pour résumer, je dois dire que le Canada fait très piètre figure. Par exemple, pas plus tard que l'été dernier au parc Cardiff Arms, à Cardiff, au pays de Galles, 33,000 spectateurs ont assisté à la finale des jeux de l'Empire britannique. Dans la tribune des journalistes, il y avait 250 courriéristes pour rendre compte des performances de 1,500 athlètes venus de 35 pays. Le Canada a affiché une tenue plutôt terne, ne remportant qu'une médaille d'or, pour le canotage. Quand les résultats finals ont été annoncés, nous nous sommes classés en quatrième place, bien en arrière de l'Afrique du Sud et seulement 100 points en avant du Pakistan et du pays hôte, le pays de Galles.

Lors des derniers Jeux olympiques, tenus à Melbourne en 1956, le Canada n'a remporté que 52 points, pour se classer 16e parmi 44 pays. Les honorables députés se rappelleront que l'an dernier, au tournoi de la coupe Davis, l'équipe canadienne a joué contre une équipe des États-Unis qui n'avait pas encore fait ses preuves et que celle-ci a remporté haut la main la série de cinq parties.

Après les Jeux olympiques de 1948, en fait après ceux de 1952 et de 1956, on a fait beaucoup de publicité au sujet de ce qu'on a appelé la piètre tenue affichée par le Canada. Je le déclare à tous les députés, quand des milliers de gens se rassemblent dans des stades de tant de pays différents pour assister à la performance des athlètes qui nous représentent et quand tant de millions d'autres personnes voient nos représentants à la télévision, il est désavantageux d'être de calibre inférieur. Certains croient que dans les Galles nous nous sommes heurtés à la déveine. Eh bien, je pense que, peu importe le point de vue d'où l'on envisage cette situation, nous semblons peu habiles et nos performances semblent empirer.

De l'avis de M. Andy O'Brien, de la revue *Weekend* et l'auteur qui est probablement le plus autorisé à se prononcer sur de telles questions, même dans le hockey, notre meilleur sport, notre suprématie ne se maintiendra pas longtemps. Je suis sûr que M. Taylor, père, qui se trouve aujourd'hui dans la tribune des visiteurs et qui s'est rendu en Russie l'an dernier avec l'équipe Kelowna, a été impressionné par les performances athlétiques dont il y a été témoin. Il a assisté là-bas à la défaite de l'équipe canadienne au compte de quatre à trois, dans la première partie, en présence d'une assistance de 17,000 Russes amateurs de hockey. La presse a dit que les Russes étaient supérieurs aux Canadiens, qu'ils patinaient mieux et lançaient mieux. La deuxième partie a été match nul. La troisième partie a été match nul. Le Canada a réussi à battre la Russie dans les deux dernières parties. Bobbie Rosenfeld, courriériste sportif et athlète canadien remarquable,—que dis-je, l'athlète canadien le plus remarquable du demi-siècle,—a dit:

> Depuis 1928 à Amsterdam, nous attendions désespérément une occasion d'applaudir...

Naturellement, elle écrivait cela en 1958.

> ...comme nous l'avons fait quand Percy Williams, maigre et à l'air affamé, a fait sortir les yeux de la tête au monde athlétique... Nous avons croupi dans le sillage de nations plus énergiques qui ont été animées par l'esprit de la compétition. Depuis les derniers Jeux olympiques, de nombreux pays, rejetant le rôle de simples participants, ont mis au point des programmes de développement faisant appel à tous leurs athlètes, junior et senior. Ces pays ont aussi mis au point un système d'entraînement centralisé, surtout dans les domaines de la course, du saut et de la nage.

Elle a dit qu'il faudrait faire une enquête sur les exigences et les problèmes de l'athlétisme au Canada et sur les athlètes que compte le pays. Elle a déclaré également que nous devrions avoir un programme de développement. J'aimerais proposer que nous nous y mettions et donnions à nos athlètes une chance.

J'ai noté un article du *Canadian Commentator* signé par M. A. D. White, qui est un entraîneur populaire jouissant de beaucoup de succès à l'Université de Toronto. Dans la causerie qu'il a donnée à la conférence de Couchiching, il a dit, en parlant des Jeux olympiques:

> Il semble qu'on comprenne mal au Canada le calibre professionnel de ces manifestations sportives internationales auxquelles nos athlètes semblent si peu préparés à participer.

Voici une observation intéressante:

> Quelques observateurs ont interprété nos résultats à ces Jeux comme une preuve que la population canadienne est au-dessous de la norme, du point de vue physique.

Si nous sommes au-dessous de la norme du point de vue physique, monsieur l'Orateur, il faut y voir dans les plus brefs délais. Je suis sûr que tous les honorables députés connaissent la poésie qui dit:

> But when that one great scorer
> comes to write against your name
> It's not whether you won or lost
> but how you played the game.

Mais, ainsi que tant de Canadiens peuvent aujourd'hui le constater, nous sommes devenus chroniquement bons perdants. Trop de Canadiens sont résignés à s'en contenter. Je suis sûr que les honorables députés, et les

ministres évidemment, sont fatigués de s'entendre demander des fonds pour aider des clubs à voyager. La création d'un conseil des sports ne ferait pas cesser tous ces appels, mais les conseils directeurs de ces organismes pourraient se surveiller eux-mêmes davantage, de sorte qu'il serait possible de voir aux choses essentielles. Voilà ce que le Conseil des Arts du Canada a pu constater jusqu'ici. Le conseil ne peut répondre à tous les appels, mais il assure l'essentiel.

Depuis novembre dernier, j'ai reçu, comme tous les honorables députés j'imagine, des lettres de divers clubs sportifs ici et là dans le pays. Il y a eu un appel de l'équipe qui a représenté le Canada à Moscou. En réalité, juste au moment de partir, ses organisateurs ont craint de manquer d'argent et ils ont failli tout annuler. Ceux de l'Ouest ont vu l'équipe jouer un certain nombre de joutes simplement pour recueillir des fonds. Un des joueurs faisait remarquer que l'équipe était épuisée avant de partir pour outre-mer. Ce n'est pas dans cet état que l'on doit représenter le Canada devant des milliers d'amateurs de hockey en pays d'outre-mer.

Il y a eu un appel de la part de l'équipe de ballon au panier qui a représenté le Canada au Chili. Pas plus que les autres, elle n'a reçu d'aide fédérale. Et pourtant, elle a montré une tenue tout à fait remarquable au Chili. Elle a battu la Russie et le Mexique. Je suis sûr qu'elle s'est fait beaucoup d'amis au Chili et qu'elle a beaucoup fait pour aider les hommes d'affaires du Canada.

L'équipe de hockey Grass, qui devait représenter le Canada dans une série de joutes contre les équipes des pays suivants: Angleterre, Écosse, Irlande, Galles, Belgique, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, France, États-Unis et Afrique du Sud, a aussi fait un appel. Les directeurs du club ont pensé que le gouvernement fédéral voudrait aider ces ambassadeurs itinérants à cimenter les saines relations établies au cours des dernières conférences internationales.

Autre demande encore de l'équipe de rugby qui doit représenter le Canada au Japon. Les organisateurs ont signalé les nombreux avantages qu'il y aurait à y envoyer cette équipe comme équipe vraiment représentative du Canada. Nous avons tous eu connaissance de la demande d'aide fédérale faite par l'équipe de hockey McFarlands de Belleville. Nous savons tous le mal que se sont donné les directeurs de l'équipe pour recueillir des fonds afin de se rendre aux Jeux olympiques. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails, mais les honorables députés se souviendront que des parties de bingo ont dû être organisées et qu'une agence a dû être nommée pour s'occuper de l'entreprise.

[M. Taylor.]

D'autres pays se sont rendu compte du problème, monsieur l'Orateur, et ont pris les dispositions nécessaires en vue d'y remédier. Je veux parler d'abord des États-Unis. La loi publique 85-365 est une loi autorisant certaines initiatives des forces armées en prévision des 8es Jeux olympiques et pour d'autres fins. L'article 2 de cette loi adoptée par le Congrès des États-Unis autorisait certaines mesures à prendre. En outre, on a prévu la construction à Squaw Valley, sur des terres fédérales, d'une aréna où pourront avoir lieu des rencontres sportives et les événements relatifs aux 8es Jeux olympiques d'hiver. Une fois terminée, l'aréna deviendra la propriété des États-Unis. L'article 4 de la loi autorisait à cette fin un montant n'excédant pas 3 millions et demi de dollars.

En vertu d'une autre loi publique des États-Unis, portant le nº 85-449, résolution conjointe du 85e Congrès, la semaine du 3 octobre 1958 était désignée comme la semaine nationale olympique. Le président des États-Unis a donc été autorisé à émettre une proclamation désignant la semaine dont j'ai parlé comme semaine nationale des jeux Olympiques et priant tous les citoyens de faire tout leur possible pour aider ces jeux, soit les jeux Olympiques d'hiver qui se tiendront en 1960 et les jeux Panaméricains qui auront lieu à Chicago en 1959.

Ensuite, passant la situation en revue, je remarque qu'il y a eu d'autres bills publics d'intérêt général aux États-Unis. L'un d'eux, le nº S-4038, autorise le président à pourvoir aux tournées d'athlètes américains dans des pays étrangers et à en aider d'autres aux États-Unis. Il y a ensuite, à titre de référence, une autre loi publique des États-Unis, qui porte le nº 85-300 et qui autorise la construction, l'entretien et le fonctionnement du conseil d'administration de la salle d'exercice du district de Columbia en rapport avec les stades du district. Il semble que presque chaque année le président a fait des proclamations visant à aider les athlètes amateurs de ce pays. Je remarque aussi, en passant ces pays en revue, que la Russie, les pays sud-américains et l'Angleterre donnent un bien plus grand appui aux équipes qui participent aux concours internationaux et qu'ils s'intéressent activement, comme aux États-Unis, à toute la question de la santé physique.

Les honorables députés apprendront avec intérêt qu'en 1955, le président Eisenhower a convoqué une conférence à la Maison blanche en vue de l'étude de l'état de santé physique de la jeunesse américaine. En 1956, le même président a établi, par décret, le conseil présidentiel sur la santé physique de la jeunesse. En 1957, d'éminents citoyens ont été nommés membres du conseil consultatif du président

Eisenhower. D'autres pays, monsieur l'Orateur, se sont rendus compte que le prestige national est de plus en plus lié aux prouesses athlétiques.

Monsieur l'Orateur, afin de venir en aide à tous les athlètes et, en même temps, d'améliorer la santé des Canadiens, voici ce que le gouvernement devrait faire. Premièrement, je crois qu'il faudrait créer le conseil canadien des sports. Deuxièmement, j'estime que le gouvernement devrait confier au conseil le soin d'une enquête sur les besoins et sur les exigences fondamentales de nos athlètes. Troisièmement, je crois que le gouvernement devrait établir une caisse en vue d'aider les athlètes amateurs et en confier l'administration au conseil, comme dans le cas du Conseil des Arts du Canada. Quatrièmement, je propose que le ministère de la Défense nationale aide les amateurs dans la mesure du possible.

Permettez-moi de signaler en passant, monsieur l'Orateur, qu'aux États-Unis, par exemple, la Division des transports militaires amènera des athlètes de tous les pays aux prochains jeux panaméricains qui auront lieu à Chicago au mois d'août de cette année et les ramènera dans leurs pays gratuitement; c'est ce qu'on appelle un "pont aérien de l'amitié". Sauf erreur, c'est le département d'État américain qui a proposé cette entreprise. De plus, étant donné que notre marine visite des ports d'outre-mer et que nos avions de transport volent aussi outre-mer, il pourrait se faire, en 1960, disons, qu'ils aillent rendre visite à Rome où auront lieu les jeux Olympiques et qu'ils y transportent l'équipe olympique du Canada.

En cinquième lieu, je propose que le gouvernement proclame tous les quatre ans une semaine olympique, durant laquelle les citoyens seraient invités à appuyer de leurs deniers l'équipe canadienne des Jeux olympiques. En sixième lieu, le gouvernement devrait immédiatement venir en aide à la ville de Vancouver ou aux autres villes du pays qui demandent que les jeux panaméricains se déroulent chez elles. Si le Chili est en mesure de recevoir les participants à l'occasion de cet événement sportif important, il ne fait aucun doute que le Canada le peut également. Vancouver est actuellement très intéressée à ce que ces jeux se tiennent chez elle, mais les autorités de la ville diront qu'elles ne peuvent se lancer seules dans cette aventure, qu'elles ont besoin de l'aide fédérale.

J'ai également constaté, à propos des jeux qui doivent se dérouler à Chicago, que le Congrès des États-Unis a approuvé une loi tendant à venir en aide à cette ville. Je me permets d'insister pour qu'on encourage par tous les moyens l'équipe canadienne qui représentera le pays à Chicago l'an prochain. Je proposerais en outre l'envoi d'une musique nombreuse et peut-être, si le conseil peut être formé, que ses représentants organisent dans la ville de Chicago une journée du Canada. Je suis certain que semblable événement ferait plaisir aux nombreux Canadiens qui vivent maintenant dans cette ville. La chose pourrait être organisée et il serait intéressant de leur montrer que nous avons encore des motifs de fierté au Canada.

En septième lieu, je suis d'avis qu'à l'occasion de la célébration du centenaire de la Confédération, en 1967, nous fassions un effort spécial pour être le pays hôte des Jeux olympiques cette année-là. Bien qu'il soit convenu que les Jeux olympiques doivent avoir lieu en 1968, un conseil rempli d'enthousiasme pourrait peut-être convaincre le comité des Jeux Olympiques d'organiser cet événement en 1967. Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que tout est possible relativement à un événement de cette nature, si nous pouvons nous donner un conseil canadien des sports.

En huitième lieu, par l'entremise du conseil envisagé, tous les efforts devraient être faits pour venir en aide à l'honorable député de Calgary-Sud, qui fait un travail si magnifique pour la tenue des Jeux olympiques à Banff, en 1964 ou 1968. M. McKay, de cette ville, et notre collègue de Calgary-Sud font de l'excellent travail pour l'Ouest du Canada à cet égard; s'ils peuvent obtenir que les Jeux olympiques aient lieu à Banff, ce serait merveilleux pour l'ensemble du pays. Si je ne m'abuse, c'est cette même équipe qui a tant fait pour que les joutes de la coupe Grey deviennent ce qu'elles sont aujourd'hui.

Si les Jeux olympiques d'hiver étaient tenus au Canada, le pays en tirerait des avantages durables, parmi lesquels on compterait certainement la réouverture de l'hôtel de Banff-Spring. Pareille initiative, à mon sens, changerait la tendance qu'ont nos amateurs de ski à se rendre aux grandes stations des États-Unis et attirerait au Canada les amateurs de ski et les touristes américains. Les avantages qui en découleraient seraient considérables; si nous avions un conseil des sports, des recommandations pourraient être faites en vue de pareilles initiatives.

Dans la région de Vancouver, monsieur l'Orateur, c'est un spectacle des plus surprenants. Nous manquons de neige près de Vancouver et plus de 5,000 skieurs se rendent chaque semaine à Mount-Baker, à une faible distance au sud de la frontière des États-Unis. C'est une région que le gouvernement fédéral des États-Unis a mise en valeur. Il est étrange de constater que les Canadiens qui utilisent ces aménagements de ski dépassent en nombre les Américains à raison de

trois pour un. Grâce à un conseil, de nouvelles idées se feraient jour sur la manière de mettre en valeur nos stations d'été ou d'hiver. Cela assurerait des emplois à de nombreux Canadiens. Je constate que quelque 700 personnes seront employées dans Squaw-Valley l'an prochain lorsque les Jeux olympiques s'y tiendront. Certes, bien des gens seront employés dans la région de Banff et dans toute la Colombie-Britannique si nous y avons les Jeux olympiques d'hiver en 1964 ou en 1968.

Je propose, neuvièmement, que le gouvernement canadien par l'intermédiaire du conseil des sports du Canada établisse une école nationale d'instructeurs. Des instructeurs bien formés pourraient rendre de si grands services à la jeunesse canadienne. Ce serait un programme national à l'intention des masses. La santé des jeunes Canadiens s'en trouverait améliorée et sur le grand nombre de nos athlètes nous pourrions choisir plus de champions pour les concours internationaux.

Dixièmement, que le gouvernement de l'échelon supérieur songe à ériger et à aménager les installations qui encourageraient la jeunesse du Canada à participer aux sports de plein air.

Onzièmement, que le gouvernement de l'échelon supérieur dresse, de concert avec les gouvernements provinciaux, un plan prévoyant le recours au conseil pour effectuer des travaux analogues dans les parcs provinciaux. En outre, que des prêts de capitaux à de bas taux d'intérêt soient accordés aux propriétaires de centres de villégiature qui consentent à faire les aménagements nécessaires aux sports de plein air.

Vu que bien des ministères de l'État bénéficieraient d'un tel programme, il ne serait pas nécessaire d'accroître les impôts pour garnir la caisse qu'on confierait au conseil des sports du Canada. Il faudrait procéder à une révision de toute la situation. D'abord, en relevant le niveau de la santé on réduirait la nécessité des services hospitaliers et médicaux. Pour ce motif, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devrait contribuer à la caisse du conseil des sports du Canada. Notre économie retire de plantureux dividendes des succès du Canada dans les sports internationaux; j'inviterais donc le ministère du Commerce à faire place au conseil des sports du Canada dans son budget. Nous avons dépensé je ne sais combien de milliers de dollars à l'égard du pavillon de Bruxelles, mais nous n'avons presque rien dépensé à l'égard des merveilleux spectacles présentés par Barbara Ann Scott, Ann Heggtveit d'Ottawa et les Penticton V's. Nous avons dépensé peu ou rien pour les Penticton V's, et pourtant cette équipe a émerveillé tout le Canada et bien d'autres pays. Si le ministère du Commerce en éprouve de la satisfaction, il pourrait peut-être offrir une contribution.

J'estime aussi qu'on pourrait reviser le programme relatif à l'Office national du film. Je remarque que cette année 43 films en 15 langues ont été parachevés et sont prêts à être distribués. Étant donné que les athlètes jouent le même rôle, c'est-à-dire qu'ils présentent le Canada sous un jour avantageux, il semblerait logique que le conseil des sports bénéficie d'une part du budget. Je suis d'avis que Radio-Canada devrait fournir un apport important. Un conseil d'hygiène, disposant des fonds voulus, pourrait enrayer l'affaiblissement des muscles de nos jeunes et renverser la tendance de manière à permettre au Canada de suivre l'évolution athlétique dans d'autres pays.

De façon générale, nous n'avons pas bien traité ceux qui voyagent à l'étranger pour nous représenter. Ils se rendent outre-mer avec un équipement très insuffisant; ils devraient être bien mieux pourvus en ce qui a trait aux costumes. Je tiens à féliciter les dirigeants et les protecteurs des clubs qui envoient ces ambassadeurs outre-mer, et je ne puis guère les critiquer de faire accessoirement un peu de propagande, mais de nombreux amateurs sportifs d'outre-mer sont perplexes en voyant une feuille d'érable sur le devant du chandail puis de la réclame sur le dos. Je crois qu'avec le temps, cet état de choses pourrait bien empirer à moins qu'une assistance fédérale soit accordée. Il se pourrait que nous finissions par voir une inscription comme "Ace Beer" sur le devant d'un chandail et "Acme Moving Company" sur le dos.

Il nous faut accorder plus d'aide financière à ces clubs, sans quoi ils risquent d'être forcés de faire de la publicité. Nous distribuons de temps en temps des blazers, mais ces blazers ne peuvent se porter sous la pluie et les athlètes n'ont ni blousons ni vestons pour les remplacer. Nos sportifs à l'étranger n'ont souvent pas les moyens de faire des politesses à leurs compétiteurs. La plupart des autres clubs participant aux compétitions internationales peuvent fournir de petits souvenirs à échanger. Ils distribuent des insignes, des épingles, de petits drapeaux, etc. Nos équipes, cependant, se rendent outre-mer sans ces objets et un grand nombre de nos dirigeants sont embarrassés de recevoir sans pouvoir offrir ces objets en retour.

Monsieur l'Orateur, mon temps doit tirer à sa fin. En terminant, puis-je dire qu'à mon avis nous devrions créer un tel conseil et nous préparer ensuite, sans rien négliger, à célébrer le centenaire du Canada en 1967. Je propose que, par l'entremise du conseil des sports, nous présentions de bonne heure

une demande au comité des jeux Panaméricains afin que ce grand événement ait lieu chez nous en 1967. Comme les jeux Olympiques auront lieu l'année suivante, les mêmes installations et le même matériel pourraient peut-être servir pour les deux événements. Je propose que ces manifestations sportives se doublent d'une exposition mondiale, tenue au Canada.

Comme Ottawa célébrera certainement l'anniversaire de la naissance du Canada, elle pourrait fort bien être le centre de ces grandes réjouissances. La ville a certes besoin d'un grand terrain de jeux, bien aménagé en vue de ces événements d'intérêt national et international. Si un stade était construit pour ces grandes épreuves classiques, il se pourrait bien que la joute pour la coupe Grey ait lieu à Ottawa en 1967.

Voilà certaines des réalisations qui pourraient être étudiées si nous avions, au conseil des sports, le genre d'hommes que j'ai proposés, à condition, aussi, que le conseil ait assez de fonds pour pouvoir faire des merveilles pour le Canada.

(Texte)

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur le président, je me lève pour dire quelques mots seulement en vue d'appuyer le projet de résolution de l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Taylor). Il n'y a pas de doute que la motion a beaucoup de valeur, car le sport amateur canadien semble aller un peu en décadence. On a même de la difficulté à le maintenir dans les plus petits centres. Toutefois, je ne partage pas tout à fait l'avis du député lorsqu'il suggère l'institution d'un conseil canadien des sports et le compare au Conseil canadien des arts. A mon sens, il y a une différence énorme entre les arts, l'instruction publique et les sports.

Je ne suis évidemment pas d'opinion que les sports doivent être négligés; au contraire, à mon avis, ils devraient bénéficier de l'aide du gouvernement fédéral. Nous n'obtenons pas la place qui nous revient lorsque nos équipes participent aux jeux olympiques ou aux jeux du Commonwealth parce que nous n'avons pas d'organisation suffisamment puissante pour permettre à nos représentants de s'entraîner sans être obligés de s'occuper à un travail rémunérateur, ce qui les empêche de poursuivre leur entraînement d'une façon complète et adéquate.

Je suis donc d'avis que le gouvernement canadien devrait étudier l'opportunité d'instituer un conseil canadien des sports afin d'aider le sport amateur. Cependant, je diffère d'opinion avec l'honorable député de Vancouver-Burrard lorsqu'il suggère le nom de certains individus qui pourraient faire partie du Conseil canadien des sports.

L'honorable député a semblé favoriser la nomination de certains magnats du sport professionnel; or c'est précisément là qu'est le grand mal du sport au Canada.

Les magnats du sport professionnel au Canada s'en sont emparés au point de paralyser le sport amateur qui n'est pas sous sa tutelle. On fait face, au Canada, à un certain esclavage dans le domaine des sports, et ceci est dû aux magnats du sport professionnel.

Je pourrais vous citer plusieurs exemples, mais je ne vous en donnerai que deux. Prenons le cas du club de hockey "Canadien" dont les directeurs refusent, depuis au delà de 3 ans, d'accorder à un joueur du "Canadien" qui n'a pas accepté la "démotion" qu'aurait constituée son transfert au club "Royal", le statut d'amateur qui lui aurait permis de jouer dans une ligue inférieure de la région. De fait, il devait jouer pour le club de la région de Hull. On lui en a refusé la permission parce qu'il avait refusé de jouer pour un club d'une ligue mineure, alors qu'il était la propriété du club "Canadien". Du même coup, on l'a empêché de faire partie de l'équipe de Belleville qui doit prendre part aux concours amateurs en Europe.

La même situation s'est répétée à Toronto. Un jeune étudiant de 18 ans qui avait signé un contrat avec le club "Toronto", n'a pu jouer dans le hockey organisé, à la suite de paroles malheureuses prononcées à l'égard de M. Connie Smythe, parce que ce dernier avait décidé qu'il ne jouerait jamais dans le hockey organisé. Le jeune homme en question n'a pu y jouer en dépit des efforts qu'il a faits pour en obtenir la permission.

Conséquemment, il est nécessaire que le conseil canadien des sports ait le pouvoir de renverser les décisions de cette organisation dangereuse des magnats du sport professionnel, afin que les amateurs aient le droit, après avoir joué durant une saison avec une équipe, ou après avoir satisfait à un contrat d'une saison ou deux, de décider le genre de sport qu'ils désirent pratiquer ou de choisir le club avec lequel ils désirent jouer.

Voilà, monsieur le président, d'autres raisons pour lesquelles nous devrions établir un conseil canadien des sports. C'est également la raison pour laquelle je demande au gouvernement, si le projet est réalisé, de veiller à éliminer les magnats du sport professionnel de ce conseil, car ils constituent une plaie pour le sport amateur.

J'espère donc, monsieur le président, que le gouvernement tiendra compte de mes observations, si jamais le conseil des sports est établi.

(Traduction)

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, l'un des grands pontifes du monde de la culture, T. S. Eliot, écrivait naguère un livre intitulé *Notes sur la définition d'une culture*. Chose assez curieuse, j'ai constaté que cet homme, célèbre pour avoir écrit quelques-uns des poèmes contemporains les plus obscurs, avait dû s'en remettre très souvent aux sports pour démontrer la profondeur de la culture d'un peuple. Des événements comme le match de la coupe finale et le match annuel de football entre Oxford et Cambridge occupent beaucoup de place dans ce livre consacré à la culture britannique. Si nous examinons ce qui se passe aux États-Unis, nous voyons que des événements d'importance nationale comme le derby du Kentucky et la série mondiale indiquent fortement que les sports ont pénétré profondément la culture de ce pays, de sorte que le sport est un sujet digne de considération dans toute assemblée nationale.

Ce que je voudrais faire au cours de mes observations aujourd'hui, c'est de retracer brièvement l'histoire du sport au Canada. Je suis étonnné que le parrain de la résolution à l'étude n'ait pas mentionné la loi sur l'aptitude physique nationale de 1943, qui a été abrogée en 1954; j'ai été également étonné qu'il n'ait pas mentionné les premières tentatives d'avant la première guerre visant à établir un programme de gymnastique sous l'égide du gouvernement fédéral, tentatives qui ont échoué, comme la loi que je viens de mentionner. L'honorable député n'a pas établi une distinction bien nette entre un amateur et un professionnel. La seule pensée que quelqu'un comme Mervyn Red Dutton puisse faire partie d'un conseil des sports me fait frissonner. Quelqu'un pourrait bien s'aviser de proposer le nom d'un individu comme Connie Smythe, dont les conceptions sportives se rameneraient à ceci: "si vous ne pouvez les battre à coup de poings, vous ne pouvez les battre au hockey" et dont les idées étaient quelque peu rétrogrades en ce qui concerne le sport amateur.

M. Stinson: Honte!

M. Fisher: L'une des idées implicites dans la proposition de résolution de l'honorable député est que le Canada doit atteindre un certain statut dans le domaine international des sports, et vue que le sport est devenu un moyen par lequel une nation peut atteindre une certaine renommée internationale, le Canada doit s'engager dans cette voie. Les Canadiens souffrent d'un grand complexe d'infériorité à l'égard des États-Unis dans le domaine du sport, et nous devrons surmonter ce complexe. Il fut un temps, à l'âge d'or du sport canadien, c'est-à-dire entre 1870 et 1905, où nous ne le cédions en rien aux États-Unis; à vrai dire, c'est le Canada qui leur était donné en exemple. Ainsi, j'ai ici un petit poème écrit en 1877 pour commémorer les prouesses de Ned Hanlan, qui s'était rendu à Philadelphie pour participer à des joutes sportives commémorant un centenaire et ensuite en Angleterre où il s'était distingué. Le poème, qui s'intitule *The Ode*, est conçu en ces termes:

Hail to the champion sculler,
Toronto's manly son,
Who, across the line and on the Tyne
Hath famous victories won.
And with three cheers for Hanlan,
The champion of the oar,
Let us shout, hurrah for Canada!
The land which such hero bore.

C'est de la piètre poésie, mais elle exprime tout de même le sentiment national que fait surgir la proposition de résolution de l'honorable député. On a dit bien des sottises au sujet des sports au Canada. Un des mythes qu'on retrouve périodiquement dans les pages sportives de presque tous nos journaux, c'est que le jeu de crosse est le sport national du Canada. D'après certains récits, la Chambre des communes aurait adopté une loi le 1er juillet 1867, faisant du jeu de crosse notre sport national. C'est de la pure foutaise, mais personne n'a jamais fouillé la question pour en arriver à comprendre l'origine de cette idée. Le jeu de crosse nous fournit un des plus saisissants exemples de la façon dont les sports se développent au Canada.

Si l'on jette un regard sur l'histoire des sports et des jeux dans notre pays, on constate qu'ils n'ont jamais commencé par les jeux des enfants. A l'origine, on trouve toujours des gens qui ont des loisirs, qui sont à l'aise et qui sont assez bien vus dans leur milieu pour bien lancer le jeu sur le plan national. Prenons par exemple, le cas de M. W. G. Beers, l'homme qui a codifié les règles du jeu de crosse et qui a donné naissance à l'idée que c'est notre sport national. M. Beers était un dentiste assez en moyens, de Montréal. Il frayait avec des gens comme les Abbott et les Redpath, familles bien connues dans les milieux riches et sportifs de Montréal. Quelques jeunes gens de ce niveau social, qui avaient des rapports avec l'Université McGill, avaient observé des Indiens jouant à la crosse et avaient trouvé le jeu de leur goût. Ils adaptèrent le sport et lui donnèrent des règles logiques. Comme la Confédération approchait, Beers décida de rattacher ensemble les deux événements, et il propagea donc l'idée que le 1er juillet 1867, nous aurions, en même temps qu'une nouvelle nation, un nouveau jeu national. C'est ainsi que l'idée fut lancée, et que depuis lors, par

suite de cette réclame, le jeu de crosse est considéré comme notre sport national. Évidemment, ce n'a jamais été officiellement un sport national. Il n'en est question nulle part, ni dans les lois ni dans les décrets du conseil. De fait, le 1er juillet 1867, jour où ce jeu est censé avoir reçu la consécration officielle, la Chambre des communes, bien qu'elle ait siégé, n'a pas eu de délibérations ni de débats et ne s'est attaquée à aucun travail au cours duquel elle aurait pu prendre une telle décision.

Le jeu de crosse a connu une période d'essor considérable, essor qui illustre une des tendances dominantes des sports au Canada. Les diverses localités, petites villes et centres plus importants, tiennent toutes à entrer dans le jeu, et une fois qu'elles sont lancées dans un sport, elles en tirent beaucoup d'orgueil. Il en a été ainsi du jeu de crosse, du football et du hockey. Ils se sont propagés rapidement à travers le pays.

Dans chacun de ces cas, les gens ont tenu à ce qu'il y ait un championnat national. Il y avait à peine deux ans que la voie du C.P.R. avait atteint la côte occidentale que déjà les gens de cette région se faisaient représenter par une équipe de crosse dans l'espoir de remporter la récompense nationale.

La tendance à participer collectivement aux sports nationaux a été extrêmement forte au Canada. A une certaine époque, nous avions des gens comme M. P. D. Ross, éditeur du *Journal* d'Ottawa, et "Iron" Mike Fulton, qui devint évêque de London, qui fut le premier homme à introduire des méthodes du football américain dans le football canadien, dans les années 1890. Ce fut une époque de grande ferveur sportive.

Si on se demande comment il se fait que de plus en plus de gens s'intéressaient au sport, on verra que c'est parce que les sports étaient entre les mains d'un groupe relativement restreint de personnes qui avaient des loisirs et qui disposaient d'un certain montant de capitaux. C'est ce qui explique leur essor. Avec le temps, le professionnalisme est entré en scène au Canada, même si on en avait déjà vu quelques premières manifestations avant 1867 et il a été rapporté que Ned Hanlan aurait réalisé $85,000 dans un seul voyage. Toutefois, le professionnalisme dans son vrai sens ne s'est manifesté qu'en 1907, alors que pour la première fois, un instructeur de football a reçu un salaire. Il s'appelait Chauncey Elliott. L'année suivante puis l'année d'après, la crosse, qui avait été un sport semi-professionnel mais en grande partie amateur, est devenu un sport professionnel dans toute l'acception du terme; une ligue de hockey professionnel a ensuite pris naissance.

L'avènement du professionnalisme au Canada, qui avait sa réplique aux États-Unis, a suscité sur la scène athlétique un genre de conflit bien différent de tout ce qu'on avait vu jusque-là. Le très réputé philosophe espagnol Ortega y Gasset a dit que tout le fondement de notre société est le produit d'un jeu et d'un ensemble subséquent de règles. Il soutenait que les Britanniques possèdent le meilleur sens démocratique au monde parce qu'ils ont acquis cet esprit sportif, non pas dans le sens que lui donne Stephen Potter, mais dans le sens du respect du jeu au point de le jouer en gentilshommes, et bien que l'idée de gagner prime d'habitude, il n'en reste pas moins qu'ils désirent une partie honnête. D'où ces règles de morale et ce sens d'impartialité, et les gentilshommes anglais, à la sortie d'écoles telles que Eton, Winchester et autres, ont transposé cela dans leur vie parlementaire et aidé à la stabiliser et à lui donner un code de justice que de nombreux autres pays du monde n'ont jamais pu égaler.

Pour ce qui est de la politique, j'ai remarqué que les hommes politiques ne peuvent rester à l'écart des sports. Lors d'une de ses premières sorties après son élection, le premier ministre actuel (M. Diefenbaker) nous a paru très porté pour les sports lorsqu'il a botté le ballon à l'ouverture d'une joute de la coupe Grey. On se souvient tous combien feu M. King s'est pavané quand Barbara Ann Scott est revenue au pays, afin de tirer profit de sa publicité. On l'a vu avec elle en maintes occasions. Je crois que le chef de l'opposition (M. Pearson) a réussi à bien faire mettre en lumière qu'il est un bon athlète, qu'il est très sportif et qu'il sait parler le langage du sport. L'incident le plus amusant, à mon sens, qui soit survenu sur la scène politique, avait pour vedette un député cécéfiste. Je me souviens de l'étonnement que j'ai éprouvé quand j'ai aperçu l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre qui, un sombrero sur la tête, faisait des galipettes à l'occasion d'une joute de la coupe Grey.

Il y a longtemps qu'on entend chanter le thème de l'importance nationale de l'athlète et du sport, et il me semble que la décision que nous devons prendre est de savoir si, de fait, nous voulons subventionner le sport, étant donné la situation internationale qui existe aujourd'hui. Certains membres de notre groupe appuient en principe la résolution. Je m'abstiendrai de voter à cet égard parce que j'estime que les conditions incorporées dans la résolution par le député qui l'a présentée sont surtout des choses que je ne puis appuyer.

Qu'on les appelle comme on voudra, jeux, sports, athlétismes, amateurs ou professionnels, jeux d'adresse, ou jeux de hasard, ils forment tous ensemble un tableau bien confus

lorsque nous les étudions et tentons de décider s'ils sont utiles ou inutiles. Je connais l'une des causes de la divergence de nos opinions. Certains faits historiques en témoignent. Je me souviens avoir lu quelque chose au sujet des villages et des villes de la Nouvelle-Écosse. On disait que dans les villages où les églises baptistes et méthodistes dominaient, il n'y avait jamais d'événements sportifs; tandis que si les anglicans étaient nombreux, les sports étaient florissants. On peut également dire que les catholiques irlandais ont introduit plusieurs sports au Canada. Ces gens sont venus de Boston au collège St. Michael et à l'Université d'Ottawa et ont donné aux sports leur plus grand essor dans les années 80 et 90. Plusieurs joueurs de l'équipe de baseball du collège St. Michael ont fait le bond directement dans les ligues professionnelles. Un des premiers hommes riches du Canada, un citoyen de Toronto, a été le seul Canadien que je sache à posséder un club de baseball de la ligue majeure. Malheureusement, cette équipe était celle des Yankees de New-York avant même qu'elle devienne véritablement l'équipe actuelle des Yankees; en conséquence, il n'a pas eu trop de succès.

Pour revenir à l'apport des catholiques irlandais, nous en retrouvons des traces, non seulement aux États-Unis dans le cas d'universités comme celle de Notre-Dame, mais également au Canada, en ce qui concerne le collège St. Michael. Par contre, j'ai été intrigué par la lecture d'un livre publié vers 1905 qui traitait des athlètes et des héros canadiens-français. On n'y faisait mention que d'une seule personne qui ait participé à des jeux d'équipe. C'était Nap Lajoie, un Canadien français d'origine, résidant aux États-Unis. On y parlait également d'hommes forts, comme Louis Cyr, ou de femmes fortes, de boxeurs ou de lutteurs, ce qui révèle que pendant nombre d'années les Canadiens français n'ont pas participé à des jeux d'équipe. On ne les a jamais encouragés à y participer. Leur force physique et leurs prouesses dans les sports et dans les tâches pénibles les ont orientés vers les domaines des poids et haltères et de la lutte. A partir de 1910 environ, on peut voir les noms de Canadiens français commençant à pointer de plus en plus dans les équipes de crosse et de hockey, à tel point qu'aujourd'hui, comme tous les honorables députés le savent, certains d'entre nous originaires d'Ontario croient que ce sont eux qui tiennent le haut du pavé pour ce qui est du hockey.

D'autres groupes nationaux ont fait leur part. S'il y en a parmi vous qui viennent de Kitchener, vous êtes au courant de ce que les Allemands ont apporté au Canada grâce aux cercles de gymnastique qu'ils ont fondés. Les jeux calédoniens qui ont lieu en Ontario depuis soixante-dix ou quatre-vingts ans, ont contribué dans une mesure plus ou moins grande aux sports athlétiques et au développement de la force dans le lancement d'un tronc de jeune mélèze. J'ai l'impression que des apports de cette nature ont ajouté beaucoup de couleur et d'atmosphère à la vie canadienne. Les Maple Leafs de Guelph par exemple ont fait connaître la ville de Guelph bien avant que M. George Drew fasse son entrée à la Chambre en sa qualité de chef de l'opposition. Déjà dans les années 70, les Maple Leafs de Guelph ont remporté le championnat du baseball de l'Amérique du Nord.

J'ai donné quelques-uns de ces exemples pour essayer de démontrer que le sport a toujours joué un très grand rôle dans la vie sociale canadienne.

Moins de deux ans après la confédération, deux équipes ont réuni suffisamment de fonds, au moyen de souscriptions individuelles, pour faire des voyages en Angleterre afin d'y jouer au cricket et à la crosse. Pendant les années 1880 et 1890 et jusqu'à l'avènement du sport professionnel, presque chaque année, quelque équipe allait en Grande-Bretagne ou aux États-Unis pour permettre à ses membres de donner une démonstration de leurs prouesses. Je ne puis, par les lectures que j'ai faites, me rappeler qu'on ait jamais demandé que ces équipes bénéficient d'un appui financier du gouvernement.

Certains se souviennent sans doute de la discussion qui a eu lieu l'année dernière lorsque la Grande-Bretagne a mis les États-Unis au défi de défendre contre elle le trophée *American cup*. Il a été dit que le Canada avait lancé le même défi à deux reprises. En 1873, le *Countess of Dufferin*, baptisé d'après le nom de l'épouse du gouverneur général d'alors, a participé à la course et a fait si piètre figure que tous les journaux canadiens ont consacré des éditoriaux à l'événement pour déplorer ce déshonneur. Aucun de ces éditoriaux, cependant, ne demandait que le gouvernement intervienne et fournisse les fonds nécessaires afin de construire un meilleur bateau.

Le fait même qu'une telle résolution soit présentée par un membre d'un parti dont le nom comporte le mot "conservateur" nous éclaire un peu sur l'évolution des temps. Même si nous savons que l'honorable député a présenté des mises en garde contre le danger de laisser l'État aller trop loin, ce qu'il demandait en fait, c'était une subvention pour sa propre belle ville de Vancouver afin qu'on puisse y monter un grand spectacle. Cela nous place pour ainsi dire devant une ligne de démarcation. J'espère que si les membres

de son parti parlent en faveur de la résolution et plus tard votent pour la résolution, ils se rendront compte qu'il en sera fait de leur titre de "conservateurs".

Aujourd'hui, il existe une autorité au Canada à laquelle je me réfère. J'estime du moins que c'est une autorité, bien qu'on l'ait beaucoup dénigré; c'est Lloyd Percival qui a beaucoup fait connaître le collège des sports. Il y a quelques années, je lui ai demandé ce qu'il pensait que nous devions faire dans le domaine international. Je lui ai posé cette question:

Quelles sont vos idées ou vos opinions sur les efforts que le Canada devrait faire dans le domaine du sport international, par exemple aux Jeux olympiques?

Voici ce qu'il a répondu:

Je crois que si le Canada veut participer au sport national spécialement dans les Jeux olympiques ou dans les Jeux de l'Empire britannique, le pays devrait s'organiser pour former une délégation satisfaisante.

Par là j'entends des représentants ayant des aptitudes suffisantes et une attitude satisfaisante. Pour commencer, il y aurait lieu, me semble-t-il, d'éveiller l'intérêt de nos jeunes pour les compétitions olympiques. Les jeunes qui ambitionnent d'avoir le grand honneur de représenter leur pays aux jeux olympiques sont chez nous plutôt rares. Ailleurs, c'est la principale ambition d'une grande partie des athlètes. Une fois cet intérêt suscité, il faut le faire suivre d'un programme amélioré d'entraînement, appuyé sur des moyens également améliorés. Tout cela ferait vraiment la matière d'un livre.

Plus tard, je lui ai demandé:

Si le Canada devait faire un effort sérieux et organisé en vue de conquérir des lauriers olympiques, croyez-vous que le parrainage du gouvernement soit nécessaire, en totalité ou en partie?

Voici la réponse:

Oui, je crois que le parrainage du gouvernement est fort nécessaire si le Canada doit faire quelque chose pour améliorer sa réputation internationale dans le domaine athlétique. Je crois qu'il faudrait établir un comité des programmes chargé de veiller sur l'emploi de l'aide financière apportée par le gouvernement. Des représentants de tous les secteurs sportifs intéressés devraient faire partie de ce comité.

Lorsque j'ai dit que j'appuierais la motion avec certaines réserves, je voulais parler de ce domaine en particulier de l'athlétisme, et non pas de l'appui à accorder à quelque équipe que ce soit, comme le hockey et le football. Aucune de ces équipes canadiennes ne mérite actuellement que le gouvernement soutienne son activité. Lorsque je pense aux McFarlands de Belleville qui parcourent la Grande-Bretagne et l'Europe sous la tendre tutelle du bandit britannique Bunny Ahearne, je perds toute sympathie pour cette équipe. J'ai vécu de nombreuses années en Angleterre, où je me suis occupé des joueurs de hockey. J'ai perdu toute sympathie pour les McFarlands de Belleville parce que je sais que la *Canadian Amateur Hockey Association*,—se donne-t-elle encore pour une équipe amateur? Je n'en suis pas sûr, parce que je ne suis plus au courant de ces détails,—a beaucoup d'argent à la banque et qu'elle se tire assez bien d'affaire au point de vue de son organisation dans les joutes éliminatoires pour obtenir de l'argent à ces fins. Si elle constitue l'organisme national qui a la haute main sur le hockey au Canada, il lui appartient, certes, d'envoyer à l'étranger une équipe représentative.

Il est assez facile de dire que les Russes sont de la catégorie professionnelle, soutenus par l'État. Qu'y a-t-il de mal à cela? Nos faux amateurs ne peuvent y trouver à redire. A ce point de vue, cependant, j'estime que c'est un des aspects du sport qu'aucun gouvernement ne devrait être appelé à appuyer. Le même jugement s'applique à presque tous les autres sports d'équipe qu'on puisse imaginer.

Une des raisons pour lesquelles le caractère professionnel des sports a nui à la participation du Canada aux rencontres athlétiques internationales, c'est qu'il offre aux jeunes gens des occasions plus alléchantes que la course, le saut et le lancement du poids. Un des buts de la plupart des jeunes de la localité d'où je viens, c'est de devenir un joueur de hockey professionnel. Sauf erreur, de 50 à 60 hommes de cette localité à la tête des Lacs gagnent leur vie en jouant au hockey à l'heure actuelle. Ce motif ou ce but en particulier pousse un très grand nombre de nos jeunes gens qui ont des aptitudes athlétiques vers ce genre de sport plus profitable. Il n'y a pas de mal à cela, mais c'est la raison pour laquelle nous ne participons pas aux rencontres internationales de course, de saut et de lancement du poids. Elles n'ont pas assez d'attrait pour notre jeunesse.

Une autre raison, c'est qu'un changement est en train de s'accomplir au point de vue social. N'importe quel instituteur vous dira que garçons et filles commencent à se fréquenter à l'âge de 12 et 13 ans. Tout instructeur sportif se rend compte qu'un grand nombre de garçons commencent à délaisser le hockey ou n'importe quel autre sport d'équipe à 14 ou 15 ans. Les garçons constatent que l'intense activité que le football et d'autres sports exigent, en plus d'accaparer le temps consacré aux études, perd de son attrait du point de vue social, à l'âge des fréquentations. Le sport est une des choses qui s'en ressentent fortement.

A propos de la loi sur l'aptitude physique nationale, je signale qu'en 1954 l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin) a enterré cette loi. J'ai examiné à la loupe les débats qui se sont déroulés, et, si je me rappelle bien, nul député conservateur-progressiste ne s'est levé pour en recommander le

maintien en vigueur. J'aimerais évoquer certains des objectifs de la loi, pour la gouverne du parrain de cette proposition de résolution. On lit à l'alinéa b) de l'article 4 de la loi:

b) encourager, accroître et coordonner toutes activités relatives au développement physique de la population au moyen des sports, de l'athlétisme et autres semblables ocupations;

Le gouvernement fédéral a réservé environ $225,000 par année pour les répartir entre les provinces à proportion de la population, à condition qu'elles s'engagent à utiliser les fonds aux fins prévues par cette loi. On a présenté cette loi parce que la plupart des Canadiens avaient été étonnés et renversés de constater l'état physique de notre jeunesse lors de son appel sous les drapeaux. Cette inquiétude à déterminé l'adoption de la loi. Au cours des 10 années où la loi a été en vigueur, on n'a jamais pris le montant intégral de la subvention. En fait, seulement deux provinces, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan je crois, ont manifesté un véritable intérêt à cet égard; l'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont toutefois fait quelques efforts.

Je voulais rappeler à l'honorable député que nos statuts ont contenu pendant 10 ans une mesure que la Chambre des Communes a laissé périmer sans que personne ne l'y défende. Cette mesure aurait répondu exactement aux désirs du parrain de la proposition de résolution. Il me semble que le fait d'avoir laissé périmer cette loi devrait nous amener à nous demander si c'est un domaine où nous voulons nous engager.

Je ne peux pas mettre la main sur les renseignements que je cherchais, monsieur l'Orateur, mais ils se rapportent à la déclaration faite par le Dr W. C. Ross, de la Nouvelle-Écosse, un des membres du Conseil national d'aptitude physique créé sous l'empire de cette mesure législative qui avait été présentée par l'honorable Ian Mackenzie pendant les années de guerre. Le Dr Ross énonce presque la même chose que le député de Hull (M. Caron), savoir que nous devrions user des deniers de l'État avec une extrême prudence et faire une distinction très rigoureuse entre les professionnels et les amateurs dans le domaine des sports. Être amateur de sport, c'est pratiquer le sport par goût et non par lucre.

Dans l'ensemble, cette mesure législative a été un échec retentissant. En voyageant dans le pays et parlant aux hommes qui ont joué un rôle actif dans l'éducation physique donnée dans les facultés universitaires ou dans les ministères provinciaux de la Santé, on constate que, d'après eux, le gouvernement a perdu son enthousiasme pour la loi et que la population l'a perdu également, semble-t-il.

[M. Fisher.]

Un autre exemple nous est fourni par une certaine loi provinciale. Le premier ministre de l'Ontario a présenté un programme de stades locaux comportant l'octroi de subventions. Je crois qu'aujourd'hui l'Ontario en général estime que ces entreprises de stades locaux se sont révélées des cadeaux inutiles et encombrants par rapport au succès dont on en attendait.

Tous ceux qui sont intéressés au sport ou l'ont été d'une façon ou d'une autre doivent conclure qu'une atmosphère plutôt fausse règne dans ses hautes sphères. Je n'ai pas à m'en plaindre particulièrement et je ne pense pas qu'aucun député ait à le faire, mais les journalistes trouvent plus de temps et de place à consacrer au reportage du hockey et du football professionnels qu'à la politique. C'est un fait qu'on a toujours mis davantage l'accent sur la personnalité, sur le grand héros.

Il semble qu'on ait perdu, depuis ces dernières années, le sens du jeu en tant que moyen de sortir de soi, d'échapper à la notion du temps, en tant que moyen d'apprendre presque instinctivement la coordination et la coopération. L'idée que le jeu lui-même est important a disparu et on met maintenant l'accent sur M. Vedette à qui il est arrivé de compter trois buts ou sur un lanceur dont le bras est en bonne forme ou sur M. Bernie Faloney qui a lancé des séries de passes le même jour. On ne s'intéresse plus au jeu pour le jeu.

Je ne déplore pas particulièrement cette tendance, mais cette réclame qui se concentre sur les champions de n'importe quel sport nuit au concept des sports pratiqués par les amateurs et à n'importe quel sport qui, sur le plan national ou international, ne comporte pas de récompense. Bien des députés auront remarqué combien on a fait pression sur le remarquable Australien Herb Elliott pour qu'il devienne professionnel. L'organisateur est toujours prêt à encaisser, même dans ce domaine, et à tirer le meilleur parti de ses qualités exceptionnelles.

Nos amis américains, en dépit de ce que mon honorable ami qui a proposé la résolution a lu, n'ont pas autant fait qu'il a voulu le dire pour encourager la compétition internationale. Il y a eu énormément de réclamations en faveur d'un tel soutien des sports et chaque fois qu'il y a une échappatoire ils l'ont utilisée. Mais, dans l'ensemble, les États-Unis n'en ont pas fait de cas, comme le savent ceux qui ont lu ce qu'a écrit Avery Brundage. Il a été le principal promoteur du programme olympique des États-Unis. Les Américains n'ont jamais vraiment été aidés par le gouvernement. Je dirai au député conservateur-progressiste qu'une des

raisons pour lesquelles ils n'ont pas été aidés par le gouvernement est qu'ils pensaient que cela serait en conflit avec la conception dont ils parlent tant, c'est à dire la libre entreprise. Ils pensent que le sport pâtirait s'il recevait des subventions gouvernementales.

Pour conclure mes observations sur une note un peu humoristique, je citerai un témoignage écrit il y a environ 350 ans sur la vertu d'un certain jeu, celui du football. Cet aspect humoristique de la question est encore, je pense, une des raisons fondamentales pour lesquelles nous devrions chercher à cultiver les sports à une échelle beaucoup plus générale, c'est-à-dire, pour la masse. Ce témoignage, dû à la plume d'un éducateur du temps d'Élizabeth, Richard Mulcaster, se lit ainsi:

> Bien joué, le football donne de la force et du muscle à tout le corps et en provoquant la descente des éléments inutiles, il débarrasse la tête et les zones supérieures; il est excellent pour les intestins et pour chasser la pierre et les calculs tant de la vessie que des reins. Il aide les jarrets faibles... l'abondance des mouvements masse les chairs autant que le fait l'équitation.

Il y a trois cent cinquante ans, cet éducateur pouvait saisir la valeur du football. Je veux comparer ce point de vue avec celui d'un psychanalyste moderne qui envisage le football à la façon d'un psychanalyste. Il écrit:

> ...en langage psychanalytique, le ballon de football sera pour le fervent du rugby le symbole d'images maternelles, d'objets d'amour; pour le joueur de football, il représentera un symbole de virilité paternelle qui en impose quelque peu et exige des formes spéciales de défense ou de maîtrise.

Nous tombons dans des considérations secondaires de ce genre aujourd'hui lorsque nous essayons d'analyser le sport de trop près. Depuis quelques années, les Américains ont publié des milliers d'ouvrages sur le phénomène social qu'est le sport, c'est-à-dire sur la question du sport pour les masses.

Pour terminer, je signale à l'honorable député qui a présenté la résolution qu'il ne semble pas savoir au juste quelle aide il veut réellement obtenir du gouvernement. Je ne crois pas qu'il désire vraiment que le gouvernement soutienne les équipes pour aller à l'étranger ou pour participer à des joutes avec nos amis américains, ou même à l'intérieur du pays, lorsque ces équipes peuvent exiger un prix d'entrée et s'assurer des revenus ou, en d'autres mots, lorsqu'elles peuvent exercer leur activité sur le plan professionnel.

M. Winch: Lisez la résolution. Elle vise nettement le sport amateur.

M. Fisher: Mon collègue m'a signalé le mot "amateur". J'aimerais qu'il définisse ce mot. Nous avons l'Association canadienne du hockey, organisme amateur, et pourtant tous ces joueurs sont des professionnels du hockey, sitôt atteint l'échelon junior. On a vidé la question de l'opposition entre les amateurs et les professionnels au Canada, de 1910 à 1930, alors qu'une sorte de pureté victorienne a commencé d'influer sur l'athlétisme et que des gens ont été exclus de certains sports. Les professionnels du football n'eurent pas la permission de jouer au hockey à titre d'amateurs, etc. Les honorables députés se rappellent tous que le culte fameux qu'on porte aux amateurs a pris naissance à l'occasion de la participation aux compétitions anglaises de rameurs, relativement auxquelles l'amateur était celui qui ne travaillait pas de ses mains. Un Canadien qui s'était rendu en Angleterre pour participer à une course à l'aviron a vu rejeter son défi parce qu'il travaillait de ses mains. La même chose est arrivée à un rameur des États-Unis, un certain M. Kelly, dont un enfant s'appelle la princesse de Monaco.

Mais en me défendant de cette accusation de ne pas avoir lu la proposition de résolution que mon compatriote m'a fait tenir ici, je me suis un peu écarté du sujet en discussion. Je me borne à signaler que je n'appuierai pas la proposition de résolution, même si certaines de ses dispositions sont bien acceptables. Le but qu'on a toujours visé à cet égard est digne d'efforts. Toutefois, je m'abstiendrai de voter.

M. F. C. Stinson (York-Centre): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer au débat, je tiens tout d'abord à féliciter le parrain de cette proposition de résolution, le député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) de l'initiative qu'il a prise en nous présentant sa résolution, du gros travail qu'il s'est imposé pour préparer le discours qu'il a prononcé aujourd'hui et également de l'apport que le député fait depuis des années au sport canadien. Depuis dix-huit mois, j'ai le privilège de partager le pupitre et le bureau du député de Vancouver-Burrard et je connais la sincérité qu'il apporte à la question de favoriser l'athlétisme au Canada. Je tiens également à mentionner le père du député de Vancouver-Burrard, M. Fred Cyclone Taylor, dont le nom, lorsque j'étais enfant, était connu dans toutes les familles qui s'intéressaient au sport et qui sera reconnu par la postérité comme l'un des plus grands athlètes canadiens de tous les temps.

J'ai été heureux que le député de Port-Arthur (M. Fisher) ait terminé ce qu'il voulait dire, comme il l'a signalé lui-même, sur une note humoristique. A mon avis, il n'y avait aucun humour dans ce qu'il a dit presque au début de ses observations sur les deux Canadiens qui ont tant apporté au hockey dans notre pays. Que ce qu'il a dit sur ces personnes soit vrai ou non, je déclare qu'il ne

sied pas à un membre du Parlement de dénigrer comme il l'a fait deux Canadiens qui ne sont pas présents et ne peuvent par conséquent se défendre. Mais en leur nom et, naturellement sans leur appui, je déclare respectueusement au député que ce qu'il a dit est tout à fait faux.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le discours à bâtons rompus de l'honorable député. Depuis le peu de temps que je suis ici, j'ai beaucoup d'affection pour le député de Port-Arthur. J'admire en lui l'instituteur distingué et le député consciencieux. Je dois avouer cependant que, pendant la première moitié de son discours, j'ai éprouvé une certaine difficulté à essayer de juger s'il appuyait ou non la résolution. Il lui semble mauvais que des députés conservateurs soient assez audacieux pour préconiser que le sport soit subventionné de la façon proposée, que ce conseil canadien des sports soit soutenu financièrement par le gouvernement fédéral. A mon avis, l'honorable député n'a vraiment pas entendu ce qu'a dit l'honorable député de Vancouver-Burrard parce qu'au fond il a proposé un modeste appui financier du gouvernement fédéral à l'endroit de l'athlétisme dans le pays afin d'élever les normes des performances athlétiques et en vue d'assurer un appui financier pour acquitter les dépenses des athlètes canadiens amateurs qui participent à une compétition internationale à l'étranger. Comme je le comprends, c'est là le sens de cette résolution que, je l'espère, tous les députés appuieront à la fin du présent débat.

Au cours de ces derniers jours, monsieur l'Orateur, alors que cette résolution a fait l'objet de discussions parmi les membres de la Chambre des communes, l'appui unanime que, des deux côtés de la Chambre, on accorde à la présente résolution m'a frappé. J'espère que plus tard dans la journé, nous entendrons l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson) qui, à en croire la légende, aurait été à un moment joueur semi-professionnel de baseball. D'ailleurs, on peut encore le voir au jeu au moins une fois par année, sur la pelouse du Parlement.

Il me semble que nous devrions appuyer l'aide fédérale proposée par l'honorable député, et cela pour une très bonne raison. D'après des preuves indirectes, toujours plus nombreuses, l'aptitude physique des Canadiens serait, en général, moindre qu'en bien d'autres pays. Je dis bien, "preuves indirectes," car à défaut d'épreuves que des gens compétents feraient subir à des Canadiens dans tout le pays, impossible d'arriver en cette matière à des conclusions précises. Je répète cependant que les Canadiens paraissent, d'après certains indices, en moins bon état physique que bien des gens d'autres pays, tant de l'Europe que de l'Asie. J'en vois une preuve dans le fait que les Canadiens, sauf rares exceptions, ne réussissent pas bien dans les épreuves internationales. Aux derniers Jeux olympiques de 1956, le Canada a fini au dix-septième rang, dans les classements non officiels, derrière des petits pays comme la Hongrie, la Corée et l'Iran. Il me semble que pour un pays doté d'aussi grandes ressources, dont le niveau de vie ne le cède qu'à celui des États-Unis, où le climat est magnifique, et où il existe tant d'autres avantages naturels, c'est tout simplement une honte nationale qu'on ait envoyé aux Jeux olympiques de 1956 une équipe qui s'est classée dix-septième. Je dis aussi que c'est également une honte que jusqu'ici le Parlement du Canada ait si peu fait pour aider nos athlètes qui prennent part aux épreuves internationales.

Il y a évidemment des exceptions à la règle. Aux Jeux olympiques de 1928, Percy Williams, le fameux coureur, a le premier, par son succès, fait briller le nom du Canada. D'autres grands athlètes ont aussi honoré le Canada: Barbara Ann Scott, Marlene Stewart Streit, Doug Hepburn de Vancouver, Barbara Wagner, Bob Paul de Toronto et Ann Heggtveit d'Ottawa, bien souvent, sans encouragement ni appui de la part d'aucun gouvernement canadien.

Monsieur l'Orateur, on voit bien souvent des Canadiens aller participer aux jeux olympiques et à d'autres jeux internationaux, mal préparés et mal équipés. Je connais par exemple l'équipe qui a représenté le Canada aux épreuves de yachting des deux dernières joutes olympiques. On me dit que lorsque nos marins sont arrivés là-bas en 1948, pour les épreuves de la catégorie *Star*, ils ont trouvé que leur matériel, leur équipement, et leur bateau ne leur permettaient pas réellement de se mesurer avec succès aux yachts et autre matériel des Européens et autres concurrents.

Malgré ce manque de soutien financier, les amateurs de yachting au Canada s'ingénient activement, depuis 1956, à favoriser ce sport et à recueillir des fonds, de leur propre initiative. A cet égard, une bonne part du mérite du succès que nous aurons, j'en suis sûr, aux prochaines joutes olympiques de yachting, doit aller à Ray Engholm, président, de l'Association canadienne de yachting, à Bill Gooderham, qui représentera probablement le Canada aux prochains Jeux olympiques, et à Paul Phelan, vice-président pour l'Ontario de l'Association canadienne de yachting.

Monsieur l'Orateur, un autre indice que les Canadiens sont en moins bonne forme que les autres peuples du monde, c'est le grand nombre de ceux qui sont rejetés des forces armées pour raisons de santé. On ne

dispose pas de données statistiques à cet égard au Canada, mais des études provenant des forces armées des États-Unis révèlent que le nombre de ceux qui y sont rejetés est plus élevé que dans les armées européennes. Étant donné que, selon moi, les conditions sociales et économiques aux États-Unis sont à peu près analogues à celles qui existent au Canada, une situation semblable doit exister chez nous. De nombreuses études précises et authentiques ont été faites aux États-Unis dans ce domaine. En 1955, les grands organes dirigeants des sports aux États-Unis rapportaient au président de ce pays que 78.3 p. 100 des enfants mis à l'épreuve,—et on a fait subir une épreuve à un groupe témoin d'enfants américains sélectionnés à cette fin, —ne pouvaient pas réussir l'épreuve d'aptitude musculaire minimum qu'on utilise chez les malades avant leur renvoi des cliniques de physiothérapie. Chez un groupe comparable d'enfants européens soumis à la même épreuve, 8.5 p. 100 seulement n'ont pu la réussir.

On trouvait dernièrement un nouveau témoignage dans le rapport de la directrice des programmes des guides ou éclaireuses d'Amérique. A son avis, les jeunes Américaines n'ont pas, pour la marche, la danse rustique ou d'autres activités athlétiques semblables, la même énergie que les jeunes Européennes du même âge. Je pense que la raison de cet état de choses au Canada et aux États-Unis est bien évidente. Nous devenons mous et flasques en Amérique du Nord. Nous ne pensons pas souvent à marcher; nous allons toujours en voiture. Hier soir, je suis allé à un cocktail à Toronto. J'ai remarqué que trois personnes qui n'étaient pas à sept maisons de l'endroit où la réunion avait lieu, s'y sont rendues en voiture.

Nous sommes devenus ou nous sommes en train de devenir rapidement, il n'est que juste de le dire, une nation de spectateurs et non de participants. Comme cette caractéristique déplorable se manifeste tôt! Dimanche matin, en entrant dans mon salon, j'y ai trouvé trois corps, ceux de mes trois enfants, étendus par terre à regarder la télévision; il a fallu les stimuler de la façon la plus énergique pour leur faire quitter le salon et se rendre à l'école du dimanche pour dix heures. Je dois dire à leur avantage que l'un d'eux est joueur de hockey, car il joue pour deux équipes, lorsqu'il ne regarde pas la télévision. L'autre est nageur et le troisième, je l'espère, sera homme politique.

L'hon. M. Pearson: Trois sportifs.

M. Winch: Règlement: il ne s'agit pas d'un sport amateur.

M. Stinson: Autre état de choses digne d'intérêt, ce n'est plus à la mode au Canada,— et tout le monde de nos jours essaie de suivre la mode,—de s'adonner à des sports qui requièrent beaucoup d'énergie et d'endurance. Les honorables députés constateront que très peu de gens, après avoir dépassé l'adolescence, s'intéressent sérieusement et participent à des rencontres d'athlétisme en plein air par exemple.

Les avantages qu'il y aurait à améliorer l'aptitude physique des Canadiens crèvent les yeux. Les gens bien portants, robustes et vigoureux travaillent et pensent mieux. Si nous relevions le niveau d'aptitude physique, moins de gens seraient hospitalisés et un plus grand nombre pourraient demeurer à leur travail à plein temps. Le montant des salaires perdus par suite de maladie au Canada doit être énorme, sans parler de l'inquiétude et des soucis causés par la maladie et l'incapacité de travailler d'un soutien de famille. Il est de toute évidence également qu'un programme athlétique empêcherait les enfants de se joindre à des bandes de voyous ou de rechercher des sensations de mauvais aloi, en somme de devenir de ces adolescents qu'on appelle jeunes délinquants.

Il y a une autre raison que j'aimerais mettre en lumière pour appuyer cette proposition de résolution: à n'en pas douter, les succès de nos athlètes ajouteraient fort au prestige du Canada à l'étranger. J'incline fortement à croire que les peuples de l'Asie et de l'Europe orientale doivent être déçus de notre pays quand, lors des compétitions internationales, leurs athlètes constatent que les Canadiens font aussi piètre figure que dans les récentes compétitions internationales. Les peuples de ces pays admirent la vigueur, l'endurance, la résistance physiques et la valeur dans le domaine athlétique.

C'est donc avec un vif enthousiasme que j'appuie la proposition de résolution du député de Vancouver-Burrard. Le Conseil devrait se composer d'environ 25 personnes nommées par le gouverneur en conseil, une de chacun des 25 organismes régissant les sports au Canada. Au départ, le Conseil devrait toucher une subvention fédérale de $100,000 par année. A l'heure actuelle, le Ballet national reçoit du Conseil des arts du Canada une subvention annuelle de $75,000. Or si les contribuables du pays peuvent verser $75,000 au ballet,—versement qui me paraît motivé, soit dit en passant,—il est sûrement possible de trouver $100,000 par année pour les sports. J'espère que parmi les fonctions de ce conseil des sports, il y aura celle d'encourager les dons des citoyens et des fervents des sports à travers le pays. J'espère qu'on encouragera les gens à léguer

des biens à ce conseil, et que le Conseil recevra aussi des dons des organismes athlétiques amateurs et professionnels. Il me semble que ce conseil pourrait faire beaucoup pour améliorer l'état physique des Canadiens, pour coordonner l'activité des organismes qui dirigent la pratique des sports dans le pays, et pour favoriser la participation d'équipes canadiennes aux concours internationaux. J'espère que tous les députés ici présents donneront leur appui à cette résolution et qu'une fois qu'elle aura force de loi, ils sauront faire leur part pour aider le Conseil des sports du Canada à bien remplir son rôle d'organisme d'État.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): En ce qui concerne cette motion, monsieur l'Orateur, je veux bien préciser mon attitude dès le début. Je l'appuie sans réserve. Je la trouve excellente. Non seulement devrait-elle rallier l'appui de tous les députés, mais chacun devrait décider, en son for intérieur, qu'au lieu d'être étouffée par trop de discussion elle aboutira à un vote. Je serai donc bref.

J'ai prêté beaucoup d'attention et d'intérêt à certaines des observations qu'a exprimées mon collègue de Port-Arthur (M. Fisher). A mon avis, il s'agit ici d'un point sur lequel nous sommes d'accord en principe, mais non en pratique. A mon sens, peu importe si la personne est riche ou pauvre, elle doit être en bonne santé; que son degré d'intelligence soit médiocre ou très supérieur, elle n'ira pas loin si elle n'est pas en bonne santé. C'est une question primordiale pour nous tous, en tant que législateurs à l'échelon national, de voir à ce que les Canadiens jouissent d'une bonne santé dans toute la mesure du possible. Je sais très bien que nous avons adopté, il y a quelques années, la loi fédérale sur l'aptitude physique. Elle a eu la vie courte; elle a connu un prompt trépas. N'empêche qu'elle s'inspirait d'une excellente idée.

L'histoire nous enseigne qu'à moins de reprendre les idées nouvelles qui semblent abandonnées, de les rétablir et les faire passer dans les faits, on se réachemine vers la barbarie. L'échec malheureux d'une idée nouvelle ne nous empêche pas cependant de chercher à l'appliquer sous son aspect essentiel. Le programme d'aptitude physique inauguré par le gouvernement fédéral il y a plusieurs années, s'inspirait d'une idée que l'on devrait reprendre. Au fond, la proposition de résolution vise à susciter des mesures qui favoriseront l'aptitude physique des Canadiens.

Il y a tout juste quelques années, la Colombie-Britannique a tenté une expérience merveilleuse dans le domaine de l'aptitude physique sous la direction éclairée de l'honorable G. M. Weir et de l'honorable George Pearson. Nous y avons organisé un programme hardi, d'aptitude physique en vertu duquel des milliers d'enfants et d'adultes de la province recevaient une formation dans le domaine de la gymnastique et de la culture physique sous la direction de surveillants. C'était en ce domaine un des programmes les plus merveilleux dont j'aie entendu parler. Pour une raison ou pour une autre, le gouvernement actuel de la Colombie-Britannique l'a abandonné. C'est honteux. Le programme était tellement bon que les gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont délégué des observateurs pour l'étudier. J'espère que l'esprit de la résolution à l'étude se réalisera par l'institution d'un conseil comme celui qui est proposé, ce qui établirait une norme minimum pour l'éducation physique et pour le sport amateur.

Nous, dans notre groupe, avons appuyé l'institution d'un Conseil des Arts du Canada, ce qui était une excellente mesure, mais il ne servirait à rien d'avoir un tel conseil si les gens ne jouissent pas de la santé nécessaire pour en profiter. Par conséquent, la résolution présentée par le député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) est, à mon avis, le complément nécessaire, le partenaire ou le corollaire du Conseil des Arts du Canada. Si le Parlement canadien a été disposé à établir et à financer un conseil des arts, il ne saurait y avoir aucun argument logique contre l'institution et le financement d'un conseil d'aptitude physique et des sports amateurs. Si on appuie l'un, il faut appuyer l'autre.

A mon avis, il y a un autre aspect important à cette question. Il faudrait définir quelle est l'attitude du Canada au sujet de la participation de nos compétiteurs en basketball, football, hockey, natation et autres sports à des rencontres internationales. Chaque fois qu'une équipe canadienne est à la veille de partir pour l'étranger, le responsable doit presque se mettre à genoux pour supplier des individus et des sociétés de fournir les fonds nécessaires au voyage.

Il ne se passe guère de jour ou semaine, sans que des hommes d'affaires, des sociétés et des membres du Parlement reçoivent des demandes d'argent. S'ils n'obtempèrent pas, ils passent pour de sales vous savez quoi! Ce n'est pas de nature à aider le moral dans le domaine des sports ni le moral des concurrents. Je vais donner un exemple, sans révéler de nom.

On a parlé d'une équipe qui a eu une très belle tenue au cours d'épreuves sportives en Amérique du Sud. Quelques jours seulement avant le départ, elle n'était pas certaine d'y aller car elle n'avait pas assez d'argent. On a fini de toute façon par amasser l'argent

nécessaire. L'équipe a très bien représenté le Canada, non seulement dans le domaine du sport, mais aussi du point de vue de nos relations avec les autres pays. Je ne sais pas si vous en avez reçu une, mais la semaine dernière, monsieur l'Orateur, j'ai eu une lettre de celui qui a parrainé cette équipe. Sur 265 députés à la Chambre des communes, un seul a envoyé quelque chose. Je suis évidemment du nombre des 264 qui n'ont rien donné. L'organisateur voulait récompenser l'unique donateur en lui offrant des boutons de manchettes en diamant, mais cette attitude aurait semblé vouloir dire que les 264 autres ne valaient tout simplement rien. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il est impossible de répondre à tous les appels d'argent. C'est une honte que nos sports d'amateurs et notre participation aux joutes internationales doivent se faire dans ces conditions qui diminuent l'équipe et la population tout entière.

Il n'est pas bon pour le moral d'une équipe de ne pas savoir jusqu'à la dernière minute si elle pourra ou non aller représenter le Canada et défendre ses couleurs.

Nous devrions réfléchir non seulement sur les moyens d'assurer l'entraînement et le financement des athlètes canadiens, mais aussi sur les méthodes propres à en faire nos représentants, tant dans les sports que dans le domaine de nos relations publiques. Je sais qu'il y aura beaucoup de difficultés à aplanir, mais elles pourront être réglées une fois que les principes fondamentaux posés dans cette proposition de résolution auront force de loi dans notre pays. J'entends conclure mes observations comme je les ai commencées en disant que cette résolution a tout mon appui. J'espère qu'elle sera mise aux voix au lieu d'être étouffée.

M. O. W. Weichel (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) de son magnifique discours et je suis très heureux de voir dans la tribune son père, homme bien connu.

La jeunesse d'aujourd'hui, notre plus précieux héritage, recherche les choses de la vie qui lui semblent les plus importantes et qui lui vaudront un jour le succès. Mon association de plus de 35 années avec les sports et l'expérience que j'ai acquise outre-mer et ailleurs dans ce vieux monde, m'ont beaucoup donné à réfléchir. Je crois sincèrement que les trois grands atouts de nos jeunes sont la formation, l'éducation et la récréation chrétiennes. Nul garçon ou fillette qui possède ces trois atouts ne deviendra, j'en suis sûr, un jeune délinquent.

Prenant la parole aujourd'hui à l'appui de la résolution proposée par l'honorable député de Vancouver-Burrard, je tiens à formuler quelques observations à l'égard d'un de ces grands atouts, la récréation. La récréation bâtit des corps et des esprits sains. Elle favorise certes le développement physique et mental de ceux qui y participent. Mieux encore, elle développe le bon esprit sportif, la solidarité et l'amitié; cette dernière qualité est peut-être la plus importante. Le poème, intitulé "Making Friends", vient à l'appui de ce que j'affirme:

> Life is sweet not because of the things we do
> But the things in common we share.
> We want to live on not because of ourselves
> But because of the people who care.
> It's giving and doing for somebody else,
> On that all life's splendour depends.
> For the joy of the world when you've summed it all up
> Is found in the making of friends.

A mon avis, un jeune homme ou une jeune fille qui participe à une activité récréative de quelque sorte fera un meilleur citoyen de notre grand pays. L'aide excellente de plusieurs organismes, dont le conseil consultatif canadien des sports, l'Association canadienne de hockey amateur et la Légion canadienne avec son programme de formation de la jeunesse visant à relever le niveau de l'athlétisme en plein air et des sports, et aussi les efforts individuels de nos entraîneurs, gérants et membres du personnel administratif ont donné à notre jeunesse de plus grandes occasions de participer à des événements récréatifs. Grâce aux efforts de nombreux citoyens favorables aux sports, des arénas, des centres récréatifs et des stades ont été construits presque du jour au lendemain.

Il est impossible de déterminer en dollars la valeur de ces édifices. Oui je sais que quelques-uns prétendront que le coût de ces bâtisses est inabordable et les frais d'entretien trop considérable; cependant, je crois sincèrement que si nous pouvons seulement empêcher qu'un garçon soit envoyé à la maison de correction de Guelph ou à d'autres institutions semblables, le placement vaut plus que la peine car, après tout, ce garçon pourrait être votre enfant ou le mien. De nos jours, il en coûte environ $150 pour donner à un garçon les articles nécessaires à la plupart des sports, mais permettez-moi de vous signaler que si ce garçon tournait mal, il en coûterait $2,000 ou plus pour l'envoyer à une institution de correction.

Depuis le début de mes observations, monsieur l'Orateur, j'ai parlé de la valeur de la récréation. Je suis certain que vous conviendrez avec moi que nous avons grandement besoin d'un programme de formation sportive au Canada, sur une échelle nationale, afin que nous puissions nous comparer favorablement à d'autres pays. Des organisations sportives à travers le pays ont consacré leur temps et leurs efforts à cette noble cause,

mais le manque de ressources financières a paralysé leurs efforts. L'aide financière du gouvernement, s'ajoutant à l'esprit remarquable qu'on trouve dans ces organisations et chez les particuliers, pourrait donner des résultats splendides.

Depuis que j'ai parlé à la Chambre, il n'y a pas très longtemps, de l'aide que le gouvernement devrait donner aux sports, et que j'ai donné à entendre qu'un ministère des sports et de culture athlétique serait peut-être la solution, plusieurs dirigeants sportifs m'ont assuré de leur appui sincère. Tandis que la presse a accueilli l'idée avec des sentiments divers, tout indique que dans l'ensemble les gens qui ont quelque chose à voir aux sports sont favorables en principe à l'idée. Arrêter les détails du plan ne représente certes pas un problème insurmontable. Que cette aide proposée en faveur des sports soit accordée par l'intermédiaire d'un ministère ou celui d'un service ministériel déjà existant, c'est en vérité sans importance. Ce qui compte, c'est qu'on fasse quelque chose.

Peu de temps après que les journaux à travers le pays eurent pris connaissance du discours que j'ai fait dernièrement à la Chambre, les dirigeants sportifs de ma circonscription ont appuyé solidement mes propositions par des commentaires rapportés par le *Record* de Kitchener-Waterloo. Oscar Wiles, président du club des *Dutchmen* de Kitchener-Waterloo, qui représenteront le Canada aux jeux Olympiques de 1960 à Squaw Valley, en Californie, a déclaré:

> Une équipe représentant le Canada devrait bénéficier de l'assistance financière du gouvernement.

M. B. F. Kearns sportman des villes sœurs s'occupant de plusieurs domaines a déclaré:

> Nous avons justement parlé de cette question d'aide du gouvernement à l'égard des sports avec les membres du comité américain des jeux olympiques à Cortina en 1956. Nous étions fermement convaincus que l'aide du gouvernement à l'égard des sports est un besoin. C'est un besoin vital pour la santé et le bien-être de la population et il est évident qu'en raison de la manière de voir de notre gouvernement, nous perdons du terrain chaque année dans le domaine des sports et nous traînons de l'arrière sur les pays qui abordent plus énergiquement le problème des sports.

Bob Cardy, président de l'association sportive de Kitchener, a signalé que chaque année le Canada perd des membres de son équipe des jeux olympiques à cause de restrictions financières. Il demande comment nous pouvons espérer nous améliorer avec de telles restrictions. M. R. A. Echlan, un homme qui s'y connaît dans le domaine canadien de l'athlétisme en plein air, a dit:

> Les sportsmen amateurs intéressés doivent passer une telle partie de leur temps à tirer des plans pour recueillir des fonds qu'il leur en reste peu pour l'entraînement.
>
> [M. Weichel.]

Un des meilleurs encouragements est venu du juge de comté de Waterloo, M. J. R. H. Kirkpatrick, un grand enthousiaste des sports d'importance secondaire et d'œuvres de jeunesse dans notre localité. Voici ce qu'il a dit:

> Un ministère des sports pourrait favoriser un retour à une participation massive aux sports qui viserait au développement d'esprits sains, de caractères énergiques, de corps forts et sains, et non à l'accumulation de l'argent tout puissant.

Puis il ajoute:

> On voit avec inquiétude la Russie prendre les devants comme nation athlétique à cause des championnats remportés par ses équipes et des records abaissés par ses athlètes. On fait trop peu de cas du programme de la Russie encourageant la participation aux sports amateurs. Nous songeons à contrebalancer cette compétition par de l'argent. Il devrait être évident qu'on pourra faire naître dans les spectateurs de demain l'enthousiasme pour les sports et l'habileté athlétique en les encourageant à y participer aujourd'hui et en cultivant l'admiration envers l'athlète amateur, et non par l'achat d'un appareil de télévision ou de billets d'admission à des événements sportifs professionnels. L'argent coulera dans les coffres des comités des jeux olympiques lorsque nous aurons produit une nation aimant les sports et ayant en plus haute estime le véritable sportsman amateur que le participant salarié.

M. Kemp Thompson, éditorialiste du *Record* de Kitchener-Waterloo écrit ce qui suit au sujet de mon premier discours en Chambre:

> M. Weichel mentionne les millions de dollars dépensés chaque année pour le développement culturel à titre d'argument à l'appui des sports. C'est envisager la question sous le bon angle, car les deux domaines sont intimement reliés en ce qui concerne la politique gouvernementale. Un esprit sain dans un corps sain, ce fameux dicton qui relie la culture et les sports est également vrai à l'échelle nationale. Il ne fait pas de doute que si l'on veut présenter au monde l'image cohérente d'un Canada sain, l'appui national s'impose dans les deux cas.

M. Ewan Cameron, chef de police adjoint de Kitchener, un homme qui s'intéresse beaucoup à notre jeunesse et fait avec d'autres un travail splendide en accordant son patronage aux 500 membres de l'association de jeunesse de la police de Kitchener, disait ce qui suit:

> Je suis un des milliers et des milliers de Canadiens dont l'intérêt et l'admiration ont été soulevés par vos justes remarques et vos propositions au Parlement canadien relativement aux sports amateurs et à la création d'un ministère qui donnerait une orientation et, ce qui est plus important, ajouterait de la dignité aux sports amateurs. Évidemment, nous devrions tirer le meilleur parti possible de la valeur des sports organisés d'une façon appropriée, comme un moyen d'enseigner à la jeunesse l'art de vivre dans une société très compliquée et d'accepter ce qu'elle ne peut changer ni comprendre. Qui aurait pu imaginer une meilleure façon de mettre en évidence l'importance de la santé physique? Et qu'est-ce qui peut mieux conduire à la santé physique que l'activité sportive?

M^lle Marlene Lichte, de Kitchener, qui est une des meilleures patineuses de fantaisie de Kitchener, déclarait:

Le gouvernement fédéral devrait, comme la Russie, constituer un fonds pour subventionner les athlètes en payant leurs frais de subsistance.

Voici ce que disait M^lle Mary McGrail, d'Ottawa, patineuse de fantaisie pleine de promesses:

A cause du manque d'argent, de nombreux athlètes de premier ordre doivent se retirer des concours internationaux; ils sont remplacés par des athlètes de calibre inférieur qui ne sauront pas faire autant honneur à leur pays.

Elle ajoute:

Pour le concours de championnat mondial de patinage, qui doit avoir lieu à Colorado Springs, l'association canadienne des patineurs de fantaisie donnera à chaque concurrent la somme de $200 pour l'aider à couvrir ses frais.

C'est papa qui paye le reste, je suppose. Voici ce qu'écrit, de son côté, M. D. W. Connor, de Montréal, président de la *Canadian Amateur Bobsleigh and Tobogganing Association* et ancien champion mondial en ces domaines, qui a été élu au panthéon des athlètes canadiens:

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, dans les journaux, la déclaration que vous avez faite à la Chambre des communes le 20 janvier sur l'établissement "d'un ministère des sports et de l'athlétisme". L'idée d'établir un tel ministère est excellente, et je vous félicite de l'avoir mise de l'avant. Au mois de janvier, nous avons envoyé une équipe de bobsleigh de quatre hommes à St-Moritz, en Suisse, pour représenter le Canada au concours pour le championnat mondial qui doit y avoir lieu ce mois-ci. J'ai payé de ma poche le gros des frais de voyage.

On me permettra de souligner cette phrase.

J'ai payé de ma poche le gros des frais de voyage. Bien que l'étranger considère le Canada comme l'un des premiers pays pour les sports d'hiver, c'est la première fois que le Canada envoie des représentants officiels au concours de championnat mondial de bobsleigh.

Je reconnais avec vous que nous affectons des sommes considérables à de nombreux projets mis en œuvre dans les pays d'outre-mer, mais il n'en reste pas moins que les organismes athlétiques qui vont à l'étranger représenter le Canada et rapporter des honneurs au pays sont obligés de quémander pour obtenir les fonds nécessaires, ou financer eux-mêmes leur voyage.

Selon un récent relevé de la *Presse canadienne*, plus de 80 p. 100 des rédacteurs et commentateurs sportifs favorisent une forme quelconque d'aide de l'État aux athlètes canadiens. L'idée d'établir au Canada un ministère des sports et de l'athlétisme peut répugner à certains, et si tel est le cas, pourquoi ne pas tourner le problème en créant un groupement chargé d'administrer le revenu d'un fonds? La chose pourrait se faire de la même façon qu'au conseil des arts, qui distribue de l'argent pour la culture. Ce conseil ou groupement, qui pourrait fonctionner de la façon proposée par l'honorable député de Vancouver-Burrard pourrait être chargé de gérer le revenu d'une certaine subvention de l'État, ce revenu devant servir dans tout le pays à favoriser, par exemple, les ligues mineures de hockey et de football, à financer des cours d'instructeurs et à acquitter les frais des équipes canadiennes participant à des concours internationaux, sur demande en bonne et due forme. Les cours d'instructeurs devraient comporter suffisamment d'exercices pratiques afin d'améliorer la qualité et le nombre des instructeurs, et de sortir le programme des nuages de la théorie pour l'asseoir solidement sur du concret.

On pourrait aussi consacrer certaines sommes à la construction d'arènes et d'autres aménagements à des endroits stratégiques à travers le pays. En Ontario, par exemple, on manque à un degré aigu d'arènes pour les épreuves sportives en plein air. Il n'y en a qu'une demi-douzaine dans la province, et peu d'entre elles sont de premier ordre. Il faudrait mettre l'accent sur la participation, l'instruction et la surveillance, dans cet ordre. En accordant des subventions aux équipes nationales, on favoriserait à la fois ces trois aspects, car elles pourraient alors consacrer à autre chose le temps considérable qu'elles doivent mettre aujourd'hui à trouver des fonds.

Oui, monsieur l'Orateur, je favorise de tout cœur l'entrée du gouvernement dans le domaine de l'aide financière aux sports, que cette aide soit accordée par un ministère des sports, comme je l'ai proposé, ou par l'intermédiaire d'un conseil, selon la formule envisagée par l'honorable député de Vancouver-Burrard. C'est là, pour l'instant, une question simplement de détail. Ce qui importe, c'est de faire quelque chose dès maintenant. Avec l'aide de l'État, notre programme sportif pourrait peut-être en très peu de temps produire une génération de jeunes Canadiens robustes, capables de se mesurer avec des équipes de n'importe quel pays et dans n'importe quel domaine.

M. W. F. Matthews (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, à l'égard de cette résolution proposée par l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Taylor), je tiens à profiter de l'occasion pour parler dans un sens un peu différent de celui de la plupart des autres députés qui ont participé au débat jusqu'ici. Le débat a été très intéressant et j'ai goûté les discours des différents députés. Cependant, je désire formuler quelques observations d'un ton différent sur le sujet. A cette fin, et afin aussi de traiter tout le domaine des sports, ainsi que son importance pour la survivance d'une nation, il faut remonter aux premiers jours de l'histoire de Rome.

Dans ce temps-là, lisons-nous, il n'existait pas de système d'enseignement public. Toute l'instruction que le jeune Romain recevait lui était donnée par son père. Cette instruction consistait dans l'entraînement aux sports virils tels que la course, la natation, la boxe, la lutte et le maniement des armes. Il recevait aussi une formation pratique dans le domaine de l'agriculture. On enseignait aux jeunes les traditions de l'État et les légendes des héros romains. Le fils recevait des leçons de propreté et de bonne conduite. A dix-huit ans, le jeune Romain passait au service militaire où on lui enseignait la discipline et le respect de l'autorité, choses très importantes.

La chute de Rome a commencé lorsque son régime de vie simple a cédé la place au grand confort et aux prodigalités. Les tenants du vieux régime de vie simple ont vigoureusement protesté, mais la civilisation romaine a continué de décliner. Les riches citoyens qui dirigeaient Rome avaient leurs douceurs, et possédaient des villas d'été, tout comme nous aujourd'hui. On peut dire que, si la corruption a caractérisé la vie publique de Rome, les prodigalités et la vie dans le luxe ont caractérisé les riches. Quelque 320,000 citoyens masculins vivaient de charité, recevaient leur pain gratuitement. On briguait leurs suffrages en leur donnant des laissez-passer pour le colisée. Autrement dit, à cette époque, on faisait déjà de la corruption politique.

Entre les années 96 et 180 après Jésus-Christ, l'empire romain a atteint l'apogée de son expansion territoriale, de sa population et de sa prospérité matérielle. La chute de Rome n'est pas un grand mystère. Rome est devenue une nation spectatrice. L'histoire nous raconte que les Romains sont devenus gras et paresseux. Ils vivaient de secours de l'État et, dans bien des cas, le riche ne s'intéressait qu'aux spectacles sportifs. Ils ont construit de vastes colisées où ces événements sportifs avaient lieu. En l'an 186 avant Jésus-Christ, ils ont tenu une chasse aux animaux sauvages, et le premier combat de gladiateurs a été présenté à l'occasion de funérailles en l'an 264 avant Jésus-Christ. Ensuite, comme augmentait la soif du sang des Romains, ils commencèrent à opposer des hommes aux bêtes dans l'arène. Nous avons tous appris cela à l'école.

A mesure que ces spectacles ont pris de la popularité, ils ont exercé une influence abrutissante sur les spectateurs. Les Romains, nul ne l'ignore, en sont venus au point de faire fi des leçons manifestes de l'histoire de la Grèce. Les Grecs étaient certes des sportifs très enthousiastes. Le sport avait été pour eux un moyen d'affermir leur jeunesse. Etant devenus riches et paresseux, les Romains méprisèrent les sports et devinrent la proie des autres nations.

[M. Matthews.]

Si l'on remonte encore un peu plus dans l'histoire, on constate que les plus grandes conquêtes ont été celles de Genghis Khan. Genghis était grand, vigoureux et, à l'âge de 56 ans, était de carrure et de constitution robustes. Cela peut intéresser certains d'entre nous. Il croyait qu'il était sage d'agir avec modération. Ses divertissements préférés étaient le polo et la chasse. Il n'a jamais permis que la boisson devienne un vice. Il aurait dit que, si l'on est incapable de s'abstenir de boire, on peut s'enivrer trois fois par mois. Si l'homme s'enivre plus que trois fois, il est un criminel. S'il s'enivre deux fois par mois, c'est mieux; s'il ne le fait qu'une fois par mois, c'est encore plus louable. S'il ne boit pas du tout, il n'y a rien de mieux. Un tel homme serait digne de la plus haute estime.

Un honorable député a parlé aujourd'hui de la télévision et a dit que ses enfants, au lieu de sortir et de pratiquer les sports, s'asseoient sur le plancher et regardent la télévision. Or, d'après l'histoire du puissant Khan, je crois qu'aujourd'hui il rejetterait de son pays tout appareil de télévision, car il ne permettrait certes pas que quelque chose nuise à la santé de son peuple. On le sait, les Mongols ont fait les plus grandes conquêtes, de plus grandes mêmes que celles d'Alexandre le Grand. C'est ce fameux Khan qui a réalisé les plus grandes conquêtes de l'histoire.

Les jeunes Mongols apprenaient à monter à cheval à l'âge de trois ans; leurs mères les attachaient à la selle. On leur donnait à l'âge de quatre ans un arc et des flèches,—probablement de petite dimension. On les encourageait à aller à la chasse, à passer à cheval le plus de temps possible et même avant on leur donnait des arcs et des flèches réglementaires et on leur enseignait à viser sur des cibles.

Il est intéressant de noter que l'arc utilisé par un guerrier mongol exige une tension de 166 livres. C'est beaucoup plus que dans le cas de l'arc anglais. Aujourd'hui, si on veut acheter un arc, la tension ou le poids moyens de l'arc que l'on demande serait de 35 à 40 livres. Certains hommes plus forts utilisent aujourd'hui des arcs dont la tension varie de 50 à 60 livres. La portée de tir des arcs et des flèches de nos jours est de 25 à 50 verges. Voilà une bonne différence. La portée de nos arcs les plus puissants serait de 60 verges. Ces mongols utilisaient un arc exigeant une tension de 166 livres et ayant une portée destructive variant de 200 à 300 verges, ce qui représente une différence considérable. C'étaient des archers remarquables.

Ils vivaient sur les champs d'exercice de tir. Certains de ces guerriers mongols dormaient toute la nuit pendant que leurs chevaux paissaient. Ils avaient la réputation de pouvoir parcourir 180 milles à dos de cheval en deux jours, ce qui est remarquable. A cause de la pratique des sports, ces hommes étaient capables de ces hauts faits.

Si étrange que cela paraisse, le Khan tout-puissant avait alors un code du sportsman. Certaines choses étaient équitables, d'autres ne l'étaient pas. D'après l'histoire, c'est un fait reconnu que certains hommes à l'esprit peu sportif ont perdu la vie à cause de ce défaut ou, en d'autres termes, pour n'avoir pas respecté les règles du sport. Le franc jeu occupait apparemment une place importante dans le temps et il était très profitable.

L'histoire rapporte que le Khan tout-puissant, en visite à Cathay avant d'envahir ces pays, avait remarqué la décadence de la ville et constaté que la population ne songeait qu'à vivre, à manger, à boire, à s'amuser, sans toutefois participer à aucune espèce de sport. Tout au long de l'histoire de ce puissant conquérant, nous constatons que l'armée ennemie l'emportait toujours considérablement en nombre sur la sienne, mais que sa force résidait dans le fait qu'il avait une armée bien entraînée, une armée d'hommes formés par la participation aux sports.

Ils ont conquis la Russie et ils ont pénétré en Russie. Nous savons que l'Allemagne a essayé de pénétrer en Russie en hiver. Plus avant dans l'histoire, Napoléon a pénétré en Russie et a essayé de la reconquérir en hiver. Nous savons ce qui s'est produit. Toutefois, d'après l'histoire, les Mongols ont pénétré en Russie au cours de deux campagnes d'hiver et ont conquis le pays. C'était un fait remarquable dans ce temps-là. Une des raisons du succès du Khan est que ses hommes étaient préparés et forts et participaient à des sports. Ce n'est que vers l'année 1260 que ses descendants ont commencé à abandonner ses principes en ce qui concerne les sports et la bonne santé. Alors le grand empire mongol a commencé à s'effriter. Ce qui est intéressant, c'est que les Mongols ont dû une bonne part de leurs succès à la décadence sociale et économique des pays qu'ils ont attaqués ou, en d'autres termes, les pays qu'ils ont conquis étaient, dans plusieurs cas, en décadence.

Revenons maintenant à l'Angleterre des premiers temps. Aux débuts de l'Angleterre, les sports ont contribué à former une nation puissante; on ne peut nier ce fait. On a dit que la bataille de Waterloo s'était gagné sur les terrains d'Eaton; ce pourrait être vrai. Si nous étudions l'histoire des sports, nous découvrons une situation quelque peu différente. En Angleterre, dans les débuts, la noblesse se livrait à différentes sortes de sports au cours de tournois et autres événements du genre, tandis que les hommes de troupe utilisaient l'épée large, l'arc d'homme d'armes et l'arbalète. Il n'en était pas ainsi dans plusieurs autres pays dans ce temps-là. Les seuls qui, dans les autres pays, se livraient à la chasse ou aux sports, étaient les gens de la noblesse. En conséquence, il va sans dire que les armées britanniques des débuts étaient beaucoup plus puissantes parce qu'on s'y livrait aux sports. Dans l'histoire de la marine, nous apprenons qu'autrefois, alors que l'armada espagnole approchait, le redoutable Drake a continué à jouer une partie de boules. Cela ne l'inquiétait pas que cette puissante armada fût en route. Elle le dépasserait en nombre, mais il ne s'en inquiétait pas du tout, pour la simple raison qu'il savait que tous les hommes à bord de son navire avaient été entraînés aux sports. Des prix et rations spéciales de rhum allaient aux canonniers qui pouvaient manœuvrer un canon plus rapidement que les autres. Celui qui pouvait grimper au sommet du mât le plus vite obtenait aussi un prix. Il y avait même des prix de danse à la cornemuse et autres choses. Toutes ces activités faisaient de ces marins un groupe intrépide et insouciant à la fois, qui n'avait rien à craindre. Nous savons qu'à l'époque, la Grande-Bretagne avait le monde entier contre elle, mais qu'elle n'en a pas moins survécu.

Il est un fait intéressant à rappeler à propos de nos as de la première guerre mondiale. Je veux parler des quatre premiers, notamment. Je pourrais mentionner leurs noms, mais je crois que chacun ici les connaît. Quand on examine la vie de ces hommes, on constate qu'ils venaient du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, et que c'étaient tous des athlètes. Tous s'adonnaient aux sports. Autre fait intéressant à signaler, c'est que plusieurs d'entre eux étaient de grands chasseurs. Ils étaient très habiles avec le fusil et la carabine; c'étaient des tireurs de premier ordre. Le sport leur avait donné cet avantage formidable. Notre plus grand as, Bishop, était un tireur hors de pair. Sa grande habileté dans les airs tenait beaucoup plus à son habileté de tireur qu'à son habileté en tant que pilote, bien qu'il fût très bon pilote. Tous ces hommes, ayant été des sportifs, n'avaient rien à craindre.

J'étais dans l'aviation pendant la première guerre mondiale, et je me souviens qu'à chaque mercredi, à 4 heures, nous prenions un bain et ensuite nous nous livrions à toutes sortes de jeux. On estimait que c'était important. Même à l'époque, on avait encore

besoin d'hommes. Notre pays était dans une situation plutôt critique et avait besoin d'hommes entraînés. Tout de même, on estimait qu'il était nécessaire que nous prenions un bain le mercredi après-midi, et que nous participions à des jeux. Nous jouions au baseball, au hockey et à divers autres jeux afin de raffermir nos forces, de manière à être prêts, au moment voulu, à faire la guerre.

Quelques mois après la guerre, on m'a offert d'aller en Chine pour enseigner le pilotage d'avions. Un de mes amis du nom de Brown exerçait cette fonction dans une école chinoise et voulait que je me rende près de lui pour enseigner aux Chinois à piloter un avion. Je lui ai demandé à l'époque quelle sorte d'élèves étaient les Chinois. Il m'a répondu qu'ils étaient formidables, ajoutant que les Japonais, d'autre part, faisaient leur testament et disaient adieu à leurs familles avant de monter, estimant que le sort avait décidé qu'il s'agissait de leur dernier voyage.

Il est intéressant de noter que dans l'île de Vancouver, on a essayé, dans un camp, de confier le fonctionnement d'un gros tracteur à chenilles à un Japonais. Or les autorités n'ont pu en trouver aucun, pour la simple raison qu'aucun d'eux n'avait jamais pratiqué de sport de sa vie. Cela peut vous paraître invraisemblable, mais c'est un fait. Ils avaient une peur extrême de cette grosse chenille et ne pouvaient se résoudre à la maîtriser. Finalement, à Union Bay, on a trouvé un jeune Japonais à qui on a fait subir un certain entraînement au point qu'il a finalement pu s'habituer. On a constaté, par la suite, que ce garçon avait déjà joué au baseball avec l'équipe d'Union Bay, qu'il avait déjà joué au basket-ball et qu'il avait fait du sport à tel point qu'il était plus apte que quiconque à s'adapter au fonctionnement de la grosse chenille.

Un autre fait intéressant à rappeler, en ce qui concerne la seconde guerre mondiale, est que l'aviation japonaise s'y est acquis une réputation exceptionnelle. Ses pilotes, sauf erreur, ont réussi à détruire certains de nos meilleurs navires. Nous savons qu'ils l'ont fait à Pearl-Harbor. C'étaient des hommes avec qui il fallait compter. On estimait à l'époque, dans les milieux de l'aviation, que les pilotes japonais étaient formidables. Cependant, une fois ces pilotes disparus, nous avons constaté que l'aviation japonaise se vit réduite à rien, à partir de ce moment-là.

Il est arrivé que tous les pilotes qui avaient fréquenté l'Université de la Californie, l'Université de Washington, l'Université de Colombie-Britannique, l'Université de l'Alberta et l'Université de Toronto et qui avaient pratiqué les sports étaient morts; on s'en remit donc aux pilotes qui n'avaient pas pratiqué divers genres de sports. Ce fut la fin, lors de la deuxième guerre mondiale, de l'efficacité de la force aérienne japonaise.

[M. Matthews.]

Voici un autre point que je veux soulever au sujet de ce bill présenté par l'honorable député de Vancouver-Burrard. La bataille de Grande-Bretagne a été une autre preuve. Il y a eu des députés d'ici qui y ont participé. Les antécédents de plusieurs de ces hommes révèlent qu'ils avaient pratiqué les sports. Ils étaient des spécialistes; comme pilotes, ils ne le cédaient à personne, et ils ont contenu la puissance aérienne de l'Allemagne. Je ne veux pas parler de la guerre, parce que je n'y crois pas. J'en ai eu assez de la guerre, comme vous tous, et je ne crois pas que nous en livrerons une autre avant bien des années. Je veux m'éloigner de ce sujet et parler un peu des sports et de leur influence sur les gens d'aujourd'hui.

J'ai été vivement intéressé par une petite coupure de journal que j'ai ici. Il y est question d'Anne Heggtveit, la skieuse, revenue récemment au pays après avoir connu un si éclatant succès. Permettez-moi de vous citer une ou deux choses qui me paraissent très bien. Voici:

> Si la situation actuelle ne change pas, a-t-elle prédit, les meilleurs skieurs au monde seront, dans six ou huit ans, les Russes et les Chinois communistes, parce que leurs gouvernements leur permettent de pratiquer le ski à plein temps.

Anne a commencé à pratiquer le ski à l'âge de deux ans et, âgée de 15 ans seulement, elle représentait le Canada à un concours de championnat mondial. Voilà exactement ce qui est arrivé. Il faut dire que quelqu'un a dû l'initier au ski à l'âge de deux ans; j'imagine que ce sont ses parents. Cela ressemble beaucoup aux Mongols qui attachaient leurs enfants sur un cheval à l'âge de trois ans. J'ai commencé à enseigner le patin à ma fillle alors qu'elle n'avait que trois ans. Je crois que c'est merveilleux pour elle. Voici une jeune fille qui s'est faite une réputation pour la simple raison que ses parents se sont intéressés à elle et ont jugé qu'elle ne s'en porterait que mieux si on lui faisait faire du ski.

Je remarque aussi que les journalistes nous donnent souvent un avertissement. Je crois qu'ils avertissent le Canada que les gens capables de faire du ski doivent être assurés d'un appui financier.

Voici un autre avertissement intéressant de la presse qui nous vient de l'*Examiner* de Peterborough et dont l'auteur est M. Les Vipond:

> La vie est trop facile, et nous nous inquiétons plus de ce que nous consommons que de développer notre force de caractère. Nous sommes en danger de devenir paresseux et matérialistes.

Cet avertissement vient de journalistes qui surveillent ces choses de près. En voici un

autre qui vient du *Journal* d'Ottawa du 3 février:

Les publications sportives se multiplient en Union soviétique. L'an dernier, la maison qui édite les œuvres de culture physique et de sports a publié 195 volumes qu'elle a tirés à plus de 7,500,000 exemplaires.

Ils ont publié 13,200 volumes traitant de sports. Ils affermissent leur pays par la pratique généralisée des sports. Ils ont bâti des patinoires dans tous les coins de la Russie. Ils ont aménagé des terrains de jeux et ont compris qu'afin d'affermir une nation, il est nécessaire de donner la priorité aux sports. Sauf erreur, les sports sont presque au premier rang de leurs postes de dépenses.

Et maintenant, je veux parler des sports en temps de paix. Le présent bill m'intéresse vivement. L'an dernier, après une partie de balle molle, nous avons eu une petite réunion à Hull, à laquelle j'ai pris la parole. Il y avait là Lester Patrick, le renard argenté, M. Fred "Cyclone Taylor", et plusieurs autres, notamment plusieurs joueurs de la Chambre des communes et du personnel de protection de la Chambre. J'ai exprimé l'avis, à ce moment-là, qu'on devrait instituer une école d'instructeurs. Nous n'avons pas une seule bonne école d'instructeurs, et pourtant l'instruction est chose très importante. J'ai dit alors que ce serait merveilleux si des hommes comme "Cyclone" Taylor, Lester Patrick, et toutes ces vedettes du hockey, pouvaient se rencontrer et discuter les différents genres de défense, et ainsi de suite, et qu'on mette tout cela sur papier. Dick Erwin est un personnage très important, dont les idées sur la direction d'une équipe de hockey seraient très précieuses. J'ai dit alors qu'il faudrait créer un ministère, et faire quelque chose pour les sports, car j'estime que les sports contribuent beaucoup à développer la jeunesse canadienne.

Je dirai en passant que le père de l'honorable député de Vancouver-Burrard est aujourd'hui âgé de 75 ans. Il est né à Tara (Ontario) et je me souviens fort bien de m'être trouvé au bord des patinoires avec le célèbre "Cyclone" Taylor au moment où l'on introduisit l'usage des chronomètres, et où "Cyclone" n'en revenait pas que les joueurs ne puissent jouer que deux minutes à la fois. Il me disait alors: "Dans notre temps, nous ne jetions même pas un coup d'œil à l'instructeur; nous étions des hommes de 60 minutes". Il est intéressant de surveiller les joueurs aujourd'hui. Une fois leurs deux minutes écoulées, "bonjour la visite!"

La gendarmerie royale du Canada fait parfois un travail magnifique, et je connais certaines villes où la police fait de l'excellent travail dans le domaine de la formation sportive. J'aimerais citer un cas sur l'île Vancouver; il s'agit d'un policier nommé Bobby Ross. Dans la localité où il exerçait ses fonctions d'agent, il enseignait les sports. Il était joueur de baseball, et il enseignait les sports à tous les gamins. Pendant toutes les années qu'il a passées à cet endroit, pas un seul gamin n'a eu de démêlés avec la police, pas un seul n'a jamais commis de mauvais coups. Du seul fait qu'il s'intéressait à eux, ils avaient à cœur de ne pas le décevoir.

On a beaucoup parlé cet après-midi du coût des sports. La plupart des honorables députés ici présents ont donné de l'argent, à un moment ou un autre, pour les sports, et ils l'ont fait dans l'espoir que cela ferait quelque bien. Ils sont heureux de le faire quand ils en ont les moyens, et peut-être sont-ils assez récompensés par leur satisfaction intime. Je pense tout de même que le gouvernement devrait constituer un fonds pour encourager les sports, cela pour le bien du pays. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'histoire de Doug Peace, qui habite Ottawa. Quand il était enfant, il contracta une méningite spinale, et les médecins disaient qu'il ne serait jamais très robuste. Mais son père lui fit faire de la bicyclette et du patin, le fit jouer du hockey. Il se développa si bien qu'en 1936, il représentait le Canada aux Jeux olympiques de Berlin, dans la classe des cyclistes. Voilà un cas où la pratique des sports a développé un homme dont on désespérait qu'il puisse jamais faire du sport. M. Peace, ou plutôt Doug Peace comme j'aime à l'appeler, fait aujourd'hui un travail magnifique, et il s'occupe encore activement de sport au Canada. Je sais que chaque fois qu'il vend une bicyclette ou une paire de patins, il a le sentiment de contribuer au développement du Canada, parce qu'il a lui-même passé par là.

Pour ma part, quand j'étais jeune, j'ai été très malade, et quand j'ai atteint l'âge adulte, j'ai appris de la sœur ainée de mon père que les médecins se refusaient même à venir me voir, me jugeant condamné. Mon père, dans les débuts, me fit sortir et jouer à des jeux, comme la crosse, le baseball et le hockey, et il parvint ainsi à me développer. Je n'ai appris la chose qu'il y a environ 25 ans, quand cette dame m'a tout raconté. Je me suis juré alors de faire quelque chose pour les sports, et depuis vingt ans, je fais de l'instruction sportive, et j'en retire énormément de plaisir. Cela me tient jeune. La compagnie des jeunes est une chose épatante. A mon sens, les instructeurs de sport et ceux qui les aident bénévolement, jouent un rôle tout aussi important que ceux qui fournissent l'argent.

Je pourrais poursuivre indéfiniment sur le sujet des sports, mais je sais que d'autres députés veulent prendre la parole à l'égard

de ce bill très important. Je sais que le Canada a besoin d'un tel bill. J'appuierai certainement toute mesure qui favorisera et affermira la santé des jeunes Canadiens. C'est très important pour nous. Je termine donc afin de donner une chance à d'autres députés qui ont de bons discours à prononcer et qui savent aussi que l'avenir du Canada dépend de sa jeunesse.

M. Lee E. Grills (Hastings-Sud): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à propos du bill à l'étude, je tiens à vous assurer que si je ne me prive pas de mentionner ma propre circonscription et le succès dont elle jouit dans le domaine du hockey, ce n'est pas par égoïsme, mais pour appuyer la proposition de résolution de l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Taylor).

Mes observations se limiteront au hockey, mais je n'en estime pas moins qu'elles peuvent s'appliquer aussi à nombre d'autres activités sportives. Comme les honorables députés le savent, j'ai l'honneur de représenter la circonscription d'Hastings-Sud, siège des gagnants de la coupe Allan en 1958 et de l'équipe qui, en rapportant ce championnat, a été choisie pour représenter le Canada dans le championnat mondial du hockey qui se dispute en Europe à l'heure actuelle. Je veux parler évidemment des McFarlands, de Belleville. Lorsque cette équipe a quitté le Canada pour l'Europe, elle ne représentait pas Belleville seulement, mais le Canada tout entier. En effet, elle représente vraiment le Canada; je pourrais même dire qu'à l'heure actuelle chacun de ses membres porte sur sa poitrine une feuille d'érable et le mot "Canada" en grosses lettres.

J'aimerais communiquer aux honorables députés les renseignements les plus récents sur les succès de cette équipe de hockey canadienne outre-mer; je suis sûr que tous les Canadiens se réjouiront d'apprendre que depuis qu'elle a quitté le Canada le 1er février, elle a joué déjà huit parties, dont sept victorieuses et une nulle, comptant 68 buts contre 12. Je considère cela comme un véritable succès jusqu'ici. J'espère que la chance ne la quittera pas. Quoi qu'il arrive, je puis dire, connaissant cette équipe comme je la connais, que nous serons fiers de ses efforts. Cette équipe est formée d'un groupe remarquable de jeunes Canadiens. Je dois dire que je connais la plupart d'entre eux personnellement. L'un d'eux travaille dans un magasin de chaussures où j'ai déjà fait affaires; un autre, dans un garage; un autre est à l'emploi d'une société de construction. D'autres travaillent dans différents métiers. Ils ont tous l'air de jeunes athlètes typiquement canadiens.

Je puis dire ici que leurs prouesses sont suivies par tous les peuples du monde, et lorsque je parle de certaines de leurs difficultés, je dois dire qu'il s'agit de difficultés que rencontrent nombre de groupements et organismes sportifs au Canada. La plupart de ces jeunes gens sont mariés et ont de jeunes enfants, de sorte qu'ils ont dû faire de grands sacrifices pour quitter le Canada et se rendre outre-mer,—laissant derrière eux leurs femmes et leurs enfants,—et je peux assurer aux honorables députés que nombre de ces femmes ne cessent de penser à eux pendant qu'ils sont au loin.

Je dois dire qu'au début de la présente année, alors qu'ils se préparaient à se rendre outre-mer et qu'on leur en avait parlé pour la première fois, l'affaire s'annonçait bien incertaine. La principale difficulté consistait à recueillir les fonds nécessaires, et bien que les cotisations de nombre de membres de la Chambre et de citoyens canadiens aient été sincèrement appréciées, si ce n'eût été des citoyens de Belleville et du maire McFarland, de Picton,—qui ont fait preuve d'un véritable esprit civique,—ces jeunes gens n'auraient jamais pu se rendre outre-mer. Je sais qu'on a exercé sur les citoyens de Belleville une pression considérable, ainsi qu'auprès de compagnies ayant des représentants à travers tout le pays. Un homme m'a dit en plaisantant que la pression qui s'exerçait sur ceux qui ne contribuaient pas au fonds destiné aux McFarlands de Belleville constituait presque du chantage. Cependant, c'était là un élément nécessaire à la perception des fonds, et il reste encore une somme considérable d'argent à percevoir.

Selon moi, cela ne devrait pas être. Il ne devrait pas être nécessaire de quêter comme on l'a fait à Belleville et dans la région pour permettre un déplacement semblable. Nous voulons que tous les Canadiens partagent le succès et la gloire qui reviennent à cette équipe; nous voulons que tous les Canadiens partagent ses réussites. Mais je crois également que tous les Canadiens devraient partager la responsabilité de cette affaire. Une lettre encourageante, je dois dire, est parvenue du bureau de la *Rochester and Pittsburg Coal Company*, à Toronto, où des fonds ont été recueillis et envoyés avec une lettre expliquant que ces gens-là voulaient participer en quelque sorte au succès de l'équipe de hockey canadienne. Selon eux, il ne s'agissait pas de l'équipe de Belleville, mais de l'équipe du Canada, et ils ont organisé une collecte dans ce bureau; c'est le genre d'appui qu'il nous faut pour remporter du succès dans ce domaine.

Nous reconnaissons tous que la nouvelle ère de voyages rapides a fait de tous les pays des voisins. Je suis convaincu qu'on pourrait atteindre un haut niveau de compréhension et de bonne volonté sur le plan

universel par la participation aux sports internationaux, étant donné que pareille activité nous met tous à un niveau commun, sans l'intervention des dollars et des affaires, comme c'est l'habitude. Cela étant dit, permettez-moi de souligner qu'il nous incombe de faire disparaître la difficulté que pose l'appui nécessaire d'une petite municipalité comme la nôtre et comme de nombreuses autres qui ont la bonne fortune de pouvoir mettre sur pied des équipes de hockey de ce calibre.

Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Grills: Monsieur l'Orateur, avant que la séance soit levée à six heures, j'ai parlé, à propos de l'établissement d'un conseil canadien des sports, de la bonne entente et de la compréhension que pourraient entraîner les rencontres sportives internationales et de certaines difficultés auxquelles nous avons à faire face à cet égard.

J'ai lu dans un journal l'autre jour une déclaration d'un champion du patinage de fantaisie, suivant laquelle nous ne nous rendons pas compte que les Russes subventionnent des athlètes qui se consacrent entièrement aux sports et que lorsque nous envoyons des athlètes participer à des concours à l'étranger, c'est tout comme si nous envoyions des enfants pour affronter des hommes. Nous envoyons les enfants. Si des athlètes canadiens vont prendre part à des concours sportifs internationaux, nous devons leur donner la même formation et les mêmes avantages dont bénéficient leurs rivaux. Que nos représentants ne soient pas désavantagés avant même leur départ. Nous comptons beaucoup sur eux. Alors, donnons-leur la même chance qu'aux autres.

J'aimerais parler des effets de la participation aux sports de toutes sortes sur la formation des jeunes et sur leur évolution. Je suis convaincu qu'il n'y a pas de meilleur moyen de combattre la criminalité juvénile et d'empêcher nos jeunes hommes et nos jeunes filles de traîner les rues que de les encourager à participer aux sports et aux jeux qui favorisent une bonne conduite et concourent à faire de bons citoyens.

Le conseil canadien des sports ici proposé serait autorisé à représenter le Canada à l'étranger autant qu'au pays; si l'on en juge par certains événements qui se sont produits en Europe, il semble que la chose est très nécessaire.

Permettez-moi de signaler que même la patinoire extérieure a joué un rôle important dans la vie de beaucoup de nos athlètes canadiens. Un grand nombre de nos brillants joueurs de hockey ont d'abord participé à des joutes disputées sur des patinoires extérieures, lesquelles sont très utiles. Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que toute somme affectée au bien-être de la jeunesse canadienne rapportera de riches dividendes.

Je me rappelle fort bien l'accueil réservé à l'équipe de hockey de ma propre ville à son retour de la grande province de la Colombie-Britannique, où elle avait remporté la coupe Allen. Tous les gens de la ville et de la région, jeunes et vieux, et surtout les jeunes, étaient venus saluer l'équipe. Les jeunes admiraient l'équipe et espéraient l'imiter. Nous attendons maintenant le jour où les jeunes de notre équipe rentreront d'Europe avec une autre victoire. Nous savons que cette fois le Canada tout entier leur fera un chaleureux accueil.

Je demande instamment que l'on envisage soigneusement la création d'un conseil canadien des sports. Je dirai que si j'ai illustré mes observations en parlant du hockey c'est que je me suis beaucoup occupé de ce jeu dans ma vie sportive; c'est un sport populaire dans ma circonscription. Toutefois, ce que j'ai dit au sujet du hockey en tant qu'il peut inciter nos jeunes à vivre une vie plus saine s'applique également aux autres sports.

A l'adresse des députés qui étaient absents quand j'ai pris la parole plus tôt et afin qu'ils soient au courant de la question, j'aimerais rappeler que l'équipe de hockey de Belleville est partie pour l'Europe le 1er février. Elle a participé à huit matches, en gagnant sept et faisant une partie nulle. Nous espérons que ce succès remarquable continuera et que tous les Canadiens accueilleront avec orgueil cette équipe à son retour au pays.

M. A. R. Smith (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord féliciter mon ami, le député de Vancouver-Burrard (M. Taylor), qui a présenté le projet de résolution. Nous nous en rendons pleinement compte maintenant, l'honorable représentant a longuement approfondi un sujet qui lui tient à cœur depuis des années. Malgré nos divergences de vue sur les détails de la mesure, beaucoup de députés, je le sais, et certes les préopinants en tous cas, le félicitent avec moi d'avoir pris l'initiative de nous saisir aujourd'hui d'une telle proposition de résolution.

Devrais-je me prononcer sur la question de savoir si le député de Vancouver-Burrard mérite des félicitations pour sa participation à une récente compétition sportive? Sauf erreur, il était capitaine de la plutôt malheureuse équipe de hockey qui a été défaite, 14 à 2 je crois, par le personnel du service de protection; mais son manque d'efficacité sur

la glace ne diminue en rien sa compétence pour soumettre aux Canadiens une motion aussi utile que cette proposition de résolution.

A propos de l'établissement d'un Conseil des sports du Canada, je soulèverai deux points sous forme de questions: le conseil des sports du Canada devrait-il se modeler sur le Conseil des arts du Canada? Quels résultats pourrait-on en obtenir? Avant de développer ces points, je crois devoir mentionner le député de Port-Arthur (M. Fisher), qui a apporté à la discussion de cet après-midi une note plaisante, dirait-on. Peut-être pourrait-on qualifier ses remarques d'humoristiques, bien qu'il s'agisse d'humour à bon marché. Je ne m'oppose pas à ce genre d'humour, mais à mon sens il est déplorable qu'un membre de cette Chambre fasse de l'humour aux dépens d'autrui. Il est fort possible que ce soit là la manifestation d'un regret qu'éprouve l'honorable député en pensant que ses jours dans cette enceinte sont comptés et que sa participation à la vie canadienne sera bientôt quelque chose du passé, alors que les Canadiens se souviendront, longtemps après son retour à l'honorable profession d'instituteur, de l'apport fait au domaine du sport professionnel et amateur par les victimes de ses remarques. J'aimerais lui dire que s'il avait la moindre connaissance du rôle joué par des gens comme Smythe et Dutton, non seulement dans le domaine des sports, mais aussi dans la société en général, il ne se serait pas aussi gaillardement engagé, parce que ses observations l'ont fait paraître encore plus ridicule qu'à l'ordinaire, et ce n'est pas peu dire!

Je ne veux pas passer plus de temps sur ses observations et je ne leur attacherai point une importance excessive en m'y arrêtant. A mon avis, ce qu'il a dit de plus révélateur, c'est que l'époque où nous nous consacrions corps et âme au sport est révolue. Si quelqu'un se perd, c'est le député qui s'est si bien perdu dans sa dissertation qu'il n'a pas dit s'il s'opposait à la résolution en question ou s'il l'appuyait. Puis il n'a pas eu la force d'âme pour faire autre chose que déclarer qu'il s'abstiendrait de voter.

Je vais maintenant parler de cette proposition de résolution de façon concrète, en en signalant les aspects que je considère particulièrement importants. Le député qui a proposé la résolution conviendra, j'en suis convaincu, qu'elle comporte des faiblesses. Il l'a déjà reconnu. Et lorsque le gouvernement étudiera cette question pour en faire plus tard une loi, il devra tenir compte de ces lacunes. La résolution n'est pas conçue pour apporter une solution complète, mais plutôt une solution partielle à un problème très épineux.

[M. Smith (Calgary-Sud).]

Il convient de souligner que la résolution n'a pas été conçue comme solution totale. Elle n'est pas conçue pour accentuer le caractère professionnel des sports. Jusqu'ici, le débat a surtout porté sur les deux sports principaux, le football et le hockey. Lorsque nous parlons des différentes activités athlétiques que les Canadiens pratiquent, il faut nous rappeler que la diversité en est plus grande que dans tous les autres pays et que notre jeunesse s'y adonne dans une mesure plus grande que dans tout autre pays.

Nos entendons beaucoup parler, par exemple, de la fâcheuse situation des jeunes qui jouent sur les patinoires du Canada, situation décrite par certains vétérans du hockey. Nous oublions qu'aujourd'hui 96,000 jeunes Canadiens sont affiliés à la *Canadian Amateur Hockey Association,* soit 17,000 de plus qu'à n'importe quel autre moment de notre histoire. Ces jeunes Canadiens profitent de la glace naturelle ou artificielle qui est mise à leur disposition. En même temps que le pays a évolué dans d'autres domaines, dans une grande mesure nos compatriotes ont cessé de prendre part à des sports où les participants sont exposés à se heurter les uns les autres pour s'adonner à d'autres sports comme le curling, le golf, genres de récréation d'où sont bannis les risques de choc. Pour ma part, je ne me pose pas en juge de ces jeunes qui ont choisi de s'adonner à ce genre de sports. Ne sont-ils pas libres de préférer le curling, le golf ou tout autre sport de ce genre?

Ceci étant dit, je désire m'arrêter à cestains avantages que je vois dans la proposition de résolution. Mais voyons d'abord ses points faibles. Cette résolution s'est inspirée de celle qui a précédé l'institution du Conseil des arts du Canada. Le député qui l'a présentée a bien précisé qu'il devrait y avoir le moins possible de surveillance de la part de l'État dans une mesure législative de cette nature, et je suis d'accord avec lui. Il est important de remarquer qu'il y 22 ans, un débat à peu près semblable a eu lieu. A cette époque, le député de Trinity avait présenté une résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que, dans l'intérêt de la santé publique, un ministère des Sports devrait être mis sur pied.

A ce moment-là il ne put obtenir le soutien de ses propres collègues, sans parler de celui de la Chambre. Je crois que je ne peux mieux faire pour décrire l'opposition à ce projet que de citer les paroles de celui qui était à ce moment-là ministre des Pensions et de la Santé nationale, l'honorable C. G. Power,

qui a dit, ainsi qu'en fait foi le hansard du 20 janvier 1937, page 126:

> ...je doute beaucoup qu'aucune nation qui a grandi et s'est fortifiée grâce à l'initiative individuelle depuis le temps des pionniers, nos ancêtres, ait besoin d'un organisme gouvernemental pour enseigner à la jeunesse de ce pays si elle doit jouer au hockey, au football ou à la crosse.

Je crois que celui qui était ministre des Pensions et de la Santé nationale a résumé la position que certains d'entre nous à la Chambre prendraient aujourd'hui, savoir que nous ne devrions demander à aucun gouvernement de se mêler de l'administration des activités athlétiques sous quelque forme que ce soit ou d'avoir la moindre responsabilité à cet égard. La résolution qui nous est soumise ne réclame pas cela. Des fonctions bien précises seraient confiées à un organisme de choix à nommer, organisme qui n'aurait aucunement à tenir compte des décisions, politiques ou autres, de quelque administration gouvernementale.

La faiblesse de tout organisme complètement indépendant de toute influence gouvernementale est la même que celle qui afflige aujourd'hui le Conseil des Arts du Canada. Pas plus tard qu'aujourd'hui, une nouvelle de presse nous apprenait que le Conseil des Arts du Canada avait approuvé le versement d'une subvention à quelqu'un qui ira suivre à Pittsburgh, imaginez, un stage d'études pratiques en vue de devenir un critique. Avec un conseil des sports, nous pourrions nous heurter aux mêmes difficultés quand il s'agirait de décider à qui accorder des subventions et qui aider, en voulant déterminer comment aider au mieux les particuliers. Il faudrait décider combien accorder, et pour quels objectifs. Des considérations géographiques entreraient aussi en ligne de compte. Il nous faudrait décider de notre ligne de conduite à l'égard de groupes qui se suffisent dans une grande mesure, par exemple, ces semi-amateurs ou "similiamateurs", comme on voudra les appeler. Je vois là une lacune dans la proposition, mais il existe certainement une solution.

Mais venons-en aux avantages. Quelle aide pourrait apporter un conseil des sports? Que pourrait-il faire? En premier lieu, je ne suis pas d'avis que nous devions nécessairement accorder la priorité à l'envoi d'équipes en vue de prendre part aux événements sportifs internationaux partout dans le monde. A mon sens, il y a quelque chose de beaucoup plus important car, en considérant le point de vue international, je me demande si nous ne devrions pas plutôt donner à manger à la population de certaines régions du monde qui ne peuvent bénéficier du genre d'économie dont nous jouissons, que de verser de l'argent pour aider à certains organismes athlétiques à participer à des concours internationaux.

Par contre je me permets de dire que ceux qui sont intéressés aux sports méritent qu'on leur donne l'occasion de se développer comme amateurs dans le domaine où s'exercent leurs efforts et en conséquence je fais les propositions suivantes. Tout d'abord, je suis d'avis que si un Conseil des sports du Canada est créé, il devrait songer tout d'abord à aider les institutions qui sont prêtes à s'aider elles-mêmes. Cela ressemble pas mal à une vérité de La Palice, mais permettez que je m'explique. Il y a aujourd'hui au Canada un certain nombre d'organismes, comme celui qui existe dans ma ville, connu sous le nom de Comité canadien de préparation aux Jeux olympiques. Ce comité a été fondé afin de venir en aide au groupe même qui serait assisté par un conseil des sports. Il a été conçu en vue de créer cette conscience des jeux olympiques dont a parlé Lloyd Percival. Ce comité des jeux olympiques de notre ville, le premier du genre au Canada, a donné et continuera à donner le ton en vue d'amener la tenue des Jeux olympiques d'hiver au Canada en 1964 ou 1968. D'après moi, c'est le premier but que devrait avoir le conseil.

Deuxièmement, je crois qu'il ne devrait assumer que les frais de transport indispensables des participants aux concours internationaux, suivant que la ville en cause puisse ou non fournir l'argent nécessaire. Je ne vois pas pourquoi une ville de 200,000 ou 250,000 âmes ne pourrait pas faire en sorte que ses athlètes participent à des concours internationaux, Malheureusement, cependant, si c'était à chaque ville d'y voir, bien des gens ne pourraient prendre part à ces épreuves internationales. Il faudrait donc, dans des cas spéciaux, apporter une certaine aide à ces athlètes.

Troisièmement, le conseil pourrait aider à fournir des aménagements. A mon avis, c'est là un des points les plus importants. J'ai en mains une brochure du centre récréatif des jeunes de la commission canadienne de la jeunesse. On y relève plusieurs exemples démontrant que, compte tenu des différentes économies des provinces, les gens de certaines provinces sont désavantagés du fait que ces provinces n'ont pu établir de centres sportifs dont peuvent bénéficier les gens des provinces plus prospères. Il serait fort utile qu'un tel conseil songe à élever ces provinces au niveau national comme nous essayons de le faire dans bien d'autres secteurs de notre économie, car comment parler d'unité nationale, je le répète, à moins que toutes les dix provinces du Canada ne jouissent de l'égalité économique? Ceci s'applique également au domaine des sports.

Quatrièmement, ce conseil pourrait s'occuper de formation par les jeux, quelque chose qu'on a essayé de faire au moyen de la loi de 1944, déjà signalée, loi qui avait pour objet d'établir un conseil national d'aptitude physique. Je crois qu'un membre de la Chambre, participant au présent débat, a dit que cette mesure législative avait échoué. Je présume que les faits pourraient révéler que c'est exact; cependant, il a ajouté qu'on n'avait fait aucun effort pour agir. Plusieurs provinces, monsieur l'Orateur, ont profité de cette mesure. Il est possible que son échec soit attribuable en grande partie à cette chose que le motionnaire de la résolution à l'étude a dit ne pas vouloir introduire dans le conseil qu'il propose, c'est-à-dire une trop grande mesure de réglementation gouvernementale. Nous, de l'Alberta, avons pu recourir à cette mesure jusqu'à un certain point, de concert avec nos municipalités. Nous avons exécuté un programme récréatif qui se poursuit encore de nos jours, et cela à cause de l'initiative qu'a permis cette mesure.

Ce que je dis, c'est que ce conseil des sports du Canada devrait être responsable, à l'échelon national, d'un certain degré de formation par les jeux, ou du moins d'en surveiller l'application. A mon sens, cela pourrait devenir une de ses principales fonctions, car le conseil canadien des sports ne s'intéresserait pas au sport professionnel, mais s'intéressait dans une certaine mesure aux concours internationaux. Une grande partie de son effort porterait cependant sur la formation de la jeunesse, le développement de nos jeunes; il leur enseignerait le sens de l'émulation et leur ferait comprendre la chance qu'ils ont de grandir dans un milieu offrant les moyens de développement que le conseil, à mon sens, devrait aider à fournir.

Cinquièmement, je trouve que le conseil devrait consacrer une part importante de son activité à la réclame et aux travaux de recherche. Nous connaissons tous aujourd'hui de nombreux genres d'activités athlétiques susceptibles d'un emploi utile, non seulement comme source de plaisir, mais aussi comme élément d'unité nationale. Je citerai par exemple le cas de la coupe Grey, créée en 1948 par ma propre ville. Si le conseil ne peut faire de réclame ni de recherche, choses essentielles à la jeunesse, les jeunes seront laissés à leurs propres moyens et baguenauderont lamentablement. Le programme n'aura aucune unité. C'est là un domaine où nos jeunes pourraient certainement bénéficier d'une certaine aide.

Sixièmement, j'estime que le conseil pourrait être utile dans le lancement de toute entreprise sportive de grande envergure. On a déjà parlé ici des jeux Panaméricains, mais

[M. Smith (Calgary-Sud).]

je songe plus immédiatement à la possibilité d'organiser au Canada notre première grande rencontre sportive du Commonwealth: les jeux Olympiques d'hiver. Ces jeux pourraient se dérouler dans la région de Banff-Calgary en 1968. On me pardonnera, je l'espère, d'avoir parlé de cette entreprise particulière. Je pourrais peut-être dire à la Chambre de quelle façon, à mon avis, le gouvernement pourrait employer utilement les fonds qu'il pourrait affecter à une telle entreprise. Permettez-moi de donner une idée de l'ampleur du problème qui se présente à une collectivité désireuse de prendre une initiative de cette nature.

Les honorables députés n'ignorent peut-être pas que tout prochainement, en 1960, les jeux olympiques auront lieu dans une région appelée Squaw Valley, dans l'État de la Californie. On compte y recevoir près de 35,000 spectateurs et environs 2,000 concurrents. Les organisateurs ont déjà lancé des travaux d'immobilisations d'environ 8 millions de dollars. Ils ont obtenu 4 millions de l'État de la Californie et 4 millions du Trésor fédéral des États-Unis. J'ajoute sans tarder que le comité olympique de Calgary ne se propose pas de demander pareille somme à notre gouvernement. Cependant, je peux dire que le placement que Squaw Valley aura éventuellement, dans une région qu'on m'a décrite comme étant peut-être celle qui convient le moins du monde aux jeux olympique d'hiver, convertira cette région en un centre productif de revenus pour tout l'État et, de fait, pour le pays tout entier et cela pour plusieurs années à venir.

Nous avons déjà dans la région du Lac Louise et du parc national de Banff un grand nombre des aménagements essentiels qu'on doit créer au coût de 8 millions de dollars dans Squaw-Valley. Nous avons déjà maints aménagements au moins égaux sinon supérieurs aux normes prévues pour les Jeux olympiques. Nous avons déjà une grande partie des bâtiments, de l'organisation, et plus tard, cette année, en juillet, avec l'entière approbation de l'Association olympique canadienne, le comité présentera sa demande au sujet des Jeux olympiques d'hiver pour 1968. Si ce groupe réussit, il fera d'un parc national du Canada le centre d'attraction des amateurs de ski du continent nord-américain non seulement pour les sportifs mais aussi pour les spectateurs. Si le groupe réussit, et j'ai toutes les raisons de croire qu'il réussira, il transformera une région qui bénéficierait jusqu'ici des sports d'été en une région propre aux sports en toute saison, à l'année longue, en un centre très prospère dont les recettes ou dividendes payables au gouvernement vaudront en eux-mêmes les efforts requis pour lancer l'entreprise.

Voici où je veux en venir. Pour qu'une telle entreprise réussise, il vaudrait peut-être mieux qu'on l'encourage par l'établissement d'un conseil des sports qui pourrait se charger d'une grande partie des démarches nécessaires et auxquelles nous, de l'Ouest canadien, avons pourvu par nous-mêmes. Une tel organisme aurait pu aider davantage à résoudre des problèmes relatifs à l'histoire des problèmes des Jeux olympiques du passé. Il aurait pu se prononcer sur l'aspect pratique de bon nombre de nos idées en fonction de l'expérience acquise au cours des années et d'un trésor de renseignements où nous pourrions puiser. Le groupement qui patronne les jeux en cause aura attendu trois ans avant de pouvoir demander de l'aide fédérale. Il eût été fort utile à cet organisme d'avoir l'aide et la collaboration qu'on finira par demander de la province et du gouvernement fédéral. C'est la seule région du Canada où l'on puisse organiser une attraction du genre.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce point. Le choix fait, on aura, en temps voulu, un rapport complet du comité international des Olympiques. Il révélera les plans complets d'organisation, comme je l'ai dit au début, de la première grande attraction internationale qui aura lieu au Canada pour la première fois dans notre histoire.

Je dirai maintenant un mot ou deux de ce qui se passe sur la scène des sports, relativement à nos athlètes et à nos principales attractions sportives de l'heure. Je pense que c'est une raison qui a incité le député de Vancouver-Burrard à présenter sa proposition de résolution. Je crois qu'il se préoccupe, si je puis dire, du champ d'activité croissant où nos athlètes ne peuvent concourir avec une force égale aux autres parce qu'il sont mal entraînés. Il se préoccupe de ce que nous commençons à perdre le désir, comme nation, de soutenir la compétition. Il est naturel de désirer agir. Je lui dirai que l'institution du conseil canadien des sports est en effet un pas dans la bonne voie, mais ce n'est que l'un des pas qui devraient être faits. Une partie de la responsabilité incombe aux gens qui aujourd'hui organisent le monde des sports au Canada.

J'estime qu'une partie de la responsabilité, —et une grande partie,—doit retomber sur ceux qui veulent absolument faire chevaucher les attractions sportives de sorte que dans nombre de villes canadiennes on puisse, de nos jours, assister à un match de hockey, un match de football et un match de baseball dans la même semaine. A mon avis, ceux qui organisent l'activité sportive dans nos villes ont l'obligation de s'entendre afin d'éliminer, lorsque c'est possible, le programme de soixante-dix joutes de hockey qui se poursuit jusqu'en mai et qui fait concurrence au baseball; éventuellement, le baseball, qui souffre déjà de la concurrence du football, ne pourra survivre.

Ce n'est certes pas seulement une responsabilité du gouvernement. La responsabilité doit retomber sur les épaules de ceux qui organisent les divers programmes athlétiques auxquels nous prenons plaisir. A mon avis, la responsabilité retombe également sur ces groupes qui, dans une certaine mesure, exigent des prix exorbitants. Chacun dispose d'un montant d'argent déterminé qui lui permet d'assister à un certain nombre d'attractions. Nous avons constaté que bon nombre de nos jeunes gens et jeunes filles,—et cela ne s'applique pas seulement aux sports professionnels mais à de nombreux programmes amateurs,—n'ont pas les fonds nécessaires pour se payer la grande variété de distractions qui leurs sont offertes de nos jours.

Je prétends que nos gouvernements provinciaux se doivent aussi d'encourager beaucoup de nos associations sportives, formées d'amateurs ou de professionnels, en ne s'appropriant pas une aussi grande proportion des recettes d'entrée que cela se fait aujourd'hui par les diverses taxes en vigueur. Nos organisations sportives devraient se réunir pour rendre à certaines compétitions d'importance comme celle dont l'enjeu était la coupe Allan, la place qu'elles occupaient il y a quelques années dans nos sports. De nos jours, le jeune homme ou le garçonnet qui participe à des épreuves sportives se demande quelle sera éventuellement sa plus belle récompense, qui ne se mesure pas en dollars, mais en prestige. Le jour où la compétition pour la coupe Allan a été littéralement détruite, le hockey amateur est pour ainsi dire mort en même temps.

Je crois, monsieur l'Orateur, que le public canadien, celui qui paie son entrée, celui à qui on doit l'organisation de nos principales entreprises sportives, ces attractions que nous avons de temps à autre, a aussi sa part de responsabilité qui est de prendre les devants avant de compter sur le gouvernement pour entreprendre quelque chose de cette importance.

Cela dit, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de terminer sur la note suivante: celui qui a proposé la motion nous a fait un tableau étendu et complet du besoin. Il a fourni assez de preuves pour montrer qu'on demande vraiment que quelque chose soit fait. On pourrait peut-être alléguer que la résolution n'arrive pas au bon moment, ce qui est exact, je pense.

On devrait l'envisager en fonction de toutes les autres mesures qui devront être prises par le gouvernement au cours de cette session. Aussi doit-on reconnaître qu'il y en

a qui ont la priorité sur celle-là, et de loin. C'est une mesure qu'on vient tout juste de proposer au gouvernement, en reconnaissant que son application présenterait quelques inconvénients. Toutefois, il a été proposé que l'on prenne des mesures d'ordre général, non pas uniquement pour préparer un grand nombre d'athlètes trop musclés ou pour agiter des drapeaux dans les compétitions sportives internationales, mais plutôt pour fournir à la jeunesse ce dont elle a besoin pour s'entraîner dans l'espoir qu'elle sera capable de participer aux compétitions et aussi pour éviter que notre nation ne devienne une nation de spectateurs. Comme je l'ai déjà dit, c'est l'espoir de ceux qui aiment les sports quels qu'ils soient. C'est leur unique espoir, celui d'obtenir une organisation nationale des sports.

Des critiques diront que c'est un luxe que nous, en tant que Canadiens, ne pouvons nous permettre. Je leur dirai que s'ils ont le moindre doute sur l'intérêt de cette question, qu'ils assistent à des joutes de hockey données par des enfants, des associations de hockey amateur ou à d'autres jeux moins connus. Souvenons-nous que c'est un sujet qui mérite qu'on s'en occupe sur le plan national. Il ne s'agit pas de quelque chose dont le caractère tout local lui enlève tout intérêt ou priorité. Je suis tout à fait d'avis qu'il s'agit ici d'une résolution qui est faite, comme le contexte de notre mode de vie canadien, de petites choses, d'une culture variée, d'une économie commerciale en rapide évolution, avec de grandes ressources naturelles. Je dirais que c'est là une partie intégrante du mode de vie canadien, autant que toute autre chose que nous faisons. Je suis d'avis que cela occupe une véritable place dans notre mode de vie, et que c'est quelque chose que nous devrions appuyer à fond sans réserve aucune.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots en mon nom personnel et au nom de ce groupe, à l'appui de la présente proposition. Remarquez, monsieur l'Orateur, que plusieurs sont là derrière les rideaux. Tout d'abord, je me dois de féliciter l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) qui a présenté la motion. Nous l'appuyons parce qu'elle est conforme aux vues des cécéfistes qui ont été étudiées depuis des années à des réunions de conseils régionaux et à des congrès. Il s'agit d'une idée qui a trait à la santé physique, aux loisirs et aux sports amateurs organisés, une idée qui établit le principe qu'il appartient au gouvernement de venir en aide à ceux qui sont prêts à s'aider. Je répète que nous constatons avec plaisir que ce conservateur progressiste de Vancouver a présenté cette motion. Plus on avance vers l'Ouest, plus progressistes se révèlent les membres de tous les partis. Vous constaterez ce soir que, si la présente motion est étouffée, ce sera la faute des conservateurs progressistes demeurant à l'est de Winnipeg, parce qu'ils auront parlé trop longtemps. Vous verrez si mes paroles ne se réalisent pas.

Je suppose qu'on peut dire, de façon générale, sans crainte de se tromper, que le sport amateur a connu ses beaux jours entre l'année 1900 et la première Grande Guerre. Je me souviens de toutes les équipes de hockey du temps où j'étais enfant, des équipes de baseball, des clubs de natation et autres petits groupes organisés se livrant à l'athlétisme en plein air et aux sports dans les petits villages et les villes de la région où je demeurais qui est reconnue, soit dit pour la gouverne de la Chambre, comme le paradis terrestre. Mais dans toutes les petites localités un déclin notable se fait sentir dans tous les sports amateurs. Alors que j'étais en route vers l'Ouest, il y a une couple d'années, je me suis arrêté dans une petite ville des Prairies et j'ai découvert qu'on y jouait une partie de baseball cet après-midi-là. Je pensais en moi-même combien il était réconfortant de constater qu'une partie de baseball se déroulait entre des équipes de deux petites villes. Je n'avais pas assisté à une partie d'amateurs depuis des années. Peu de temps après mon arrivée, j'ai découvert que 90 p. 100 des joueurs venaient des États-Unis. Pareil état de choses existe parce que le commercialisme a envahi le domaine de nos sports, de sorte que les sports commercialisés dominent aujourd'hui au Canada, sports organisés surtout au profit de groupes ou de particuliers et non avant tout pour le bien-être des jeunes de ce pays.

Avant d'aller plus loin, je dois rendre hommage à tous ceux qui, au Canada, ont continué à faire tout ce qu'ils peuvent aux paliers national, provincial et local, afin de maintenir et de répandre la pratique des sports amateurs. Je ne puis m'empêcher d'étendre mes hommages à la population de ma région qui a organisé les petites ligues de district, les clubs de curling, les clubs de ski où l'activité règne à Rossland et Nelson, et les autres petits clubs de ski, les programmes de sports d'hiver de différents genres, les programmes d'athlétisme en plein air et de sport parmi les écoliers et les équipes juvéniles organisées par des gens qui s'intéressent au bien-être de la jeune génération.

Ces gens sont allés de l'avant et, j'en suis sûr, il en est de même partout au Canada, malgré des difficultés financières considérables, malgré des difficultés d'orientation et,

dans nombre de cas, malgré un manque de soutien de la part du public.

Je proposerais que le gouvernemnt étudie sérieusement la présente résolution et crée le conseil canadien des sports, que cette résolution propose d'établir, afin de stimuler et d'encourager le sport amateur au pays. Pareil organisme servirait de guide, très nécessaire en ce moment, vu l'état de chose assez évident qui existe dans le monde du sport amateur d'un bout à l'autre du pays. Ce conseil pourrait donner des directives en matière de lignes de conduites et de programmes, et pourrait rallier l'appui et la compréhension du public en ce qui concerne la valeur du sport amateur au Canada.

Quelle est la valeur particulière du sport amateur? D'abord, il favorise le développement physique de nos jeunes; deuxièmement, il favorise le divertissement sain et notamment la récréation en plein air. Ce conseil fournirait également l'occasion à nos jeunes athlètes de se développer au point où le Canada pourrait en être fier lors des jeux Olympiques et autres concours internationaux. Cet organisme ne nécessite pas beaucoup d'argent. Je suis certain que le parrain de la présente résolution y a songé. Ce n'est pas un organisme qui exigerait beaucoup d'argent. Ce qui importe avant tout, c'est d'avoir des chefs, des chefs pouvant rallier l'appui du public et favoriser la collaboration et la coordination, sur le plan provincial, municipal et local. Ainsi, aurions-nous une orientation et un but, et nous pourrions rallier les gens qui s'intéressent aux sports amateurs à l'appui des efforts du conseil. Ce n'est pas, à notre avis, au premier chef, une question d'argent. De fait, il faudrait une somme d'argent relativement modeste pour mettre en train le fonctionnement du conseil que propose la résolution de l'honorable député. Si le gouvernement jugeait à propos d'adopter cette résolution, j'estime qu'en agissant ainsi, il recevrait un appui retentissant du public qui, d'un bout à l'autre du pays, appuie les divers partis représentés à la Chambre.

En terminant ces quelques brèves observations, j'exhorterais les membres du parti conservateur-progressiste à faire en sorte que cette résolution soit mise aux voix avant dix heures afin que le gouvernement puisse mettre en vigueur quelque chose qui s'impose en ce moment, dont la nécessité est évidente, et qui fera énormément de bien.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieurs l'Orateur, je crois qu'il convient certes de féliciter le député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) qui a inscrit au *Feuilleton* le projet de résolution à l'étude et qui a formulé des recommandations si appropriées cet après-midi. Je tiens tout d'abord à souligner que j'appuie la résolution. Je suis très heureux aussi de constater que le parti de la CCF appuie les propositions des progressistes conservateurs. Avant de commencer mes commentaires et de les consigner au compte rendu, je crois qu'il serait bon, à ce stade, étant donné qu'on a parlé de cette résolution, d'en donner lecture de nouveau:

> La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier à brève échéance l'à-propos d'instituer un Conseil canadien des sports ayant pour objectif de stimuler et d'encourager le sport amateur au Canada et au sein duquel il y aurait des représentants de chaque province du Canada.

Il serait superflu de répéter que le sport amateur organisé pour nos jeunes gens dans ce pays nous assure que notre bien le plus précieux, nos jeunes, auront, grâce à leur participation à des sports amateurs appropriés, des corps et des esprits sains et qu'ils deviendront des citoyens exemplaires. A l'aurore de la civilisation grecque, c'est,—je crois,—un député de la Colombie-Britannique qui a dit qu'on accordait une place considérable à la culture physique, afin que les habitants de la cité deviennent plus tard des chefs et jouent leur rôle dans la société. Tout le monde reconnaît que les sports forment des chefs énergiques. A mon sens, la création d'un conseil de ce genre répondrait à un besoin criant chez nos jeunes.

J'aimerais parler de certaines choses qui me tiennent à cœur en raison de ma profession. Il y a une question sur laquelle je suis toujours d'accord quand un certain député cécéfiste, celui de Vancouver-Est (M. Winch), l'aborde ici, et je veux parler de l'état des prisons. Ce qui me porte à en parler ici, c'est que j'estime que le sport amateur, bien organisé de façon à permettre aux jeunes de notre pays d'y participer serait la meilleure arme contre le problème de la délinquence juvénile. Ce que j'ai connu de plus déprimant au cours de ma carrière de jeune avocat, c'est je crois, de voir des jeunes gens et des gamins détenus dans les prisons municipales et provinciales en attendant leur procès, parfois sans cautionnement. Si nous avions au pays du sport amateur organisé, ce serait, comme je le disais, la meilleure arme contre la délinquence juvénile. Il nous faut des sports organisés pour empêcher nos jeunes gens,—je le dis sans ambages,—de faire des bêtises. Ces adolescents qui attendent leur procès, dans les prisons municipales et provinciales, pour vol d'automobile, effractions organisées par des bandes, et ainsi de suite, n'ont jamais vraiment connu le plaisir qu'il y a à saisir une balle dure au vol, ou à recevoir une passe, au hockey, et à compter un but. Ils n'ont jamais connu le plaisir de recevoir une passe au rugby. Des sports organisés auraient épargné à beaucoup

d'entre eux l'horrible expérience d'être détenus,—je le dis sans hésitation,—dans des prisons désuètes, tristes, encombrées, et dans bien des cas sales, en attendant leur procès, souvent sans cautionnement.

A ce propos, je suis certain que John Howard, qui vivait au 18e siècle, serait indigné de constater dans quelles conditions sont détenus nos jeunes qui ont enfreint les lois. Je vois souvent des jeunes gens qui se trouvent dans cette situation. Souvent, leur père et leur mère se posent la même question que nous nous poserions à leur place: "Qu'ai-je fait", ou "Qu'ai-je négligé de faire?" Quand j'entends ces paroles, il m'arrive souvent de penser au poète Matthew Arnold, qui avait dédié son poème *Rugby Chapel* à son père. Son père, comme chacun sait, avait inventé et créé le sport connu sous le nom de rugby, où l'on reçoit de rudes coups, mais où l'on apprend quand on est jeune à encaisser les coups. C'est là le but du jeu. On se souviendra des paroles qu'il avait à l'égard de son père, paroles qui à mon sens peuvent s'appliquer aux jeunes gens de notre pays qui ont eu l'occasion de faire du sport. Il a dit de son père, et je suis sûr qu'il appliquait ses mots à d'autres hommes possédant les mêmes qualités:

> Not like the men of the crowd,
> Who all round me today
> Bluster or cringe, and make life
> Hideous, and arid, and vile;
> But souls tempered with fire,
> Fervent, heroic and good,
> Helpers and friends of mankind.

J'ai vu se déformer l'esprit de ces jeunes gens qui avaient eu maille à partir avec la loi; je les ai vus devenir antisociaux. Ils se dressent contre tous et contre tout: ils se dressent contre le monde. On se souvient de l'expression "si ce n'était de la grâce de Dieu; je serais dans le même cas", ou "si ce n'était de la grâce de Dieu, n'importe qui serait dans le même cas". Le genre de caractère que Matthew Arnold a décrit dans son poème, est le genre de caractère mûr qui symbolise le petit Canadien moyen qui a eu la chance de participer au sport amateur. Les jeunes garçons qui participent au sport amateur peuvent devenir de bons citoyens bien sociables.

Il y a plusieurs exemples à la Chambre des communes d'hommes qui ont participé aux sports amateurs dans leur jeune âge et qui portent le même respect aux règlements des débats qu'aux règlements du sport auquel ils ont participé. Je crois qu'un bon exemple de cet avancé, tous les honorables députés le reconnaîtront, c'est le chef de l'opposition lui-même (M. Pearson). Quelle que soit la chaleur du débat, il n'en enfreint jamais les règles parce qu'il les a apprises dans le sport quand il était jeune. Un autre bon exemple, c'est notre propre ministre des Transports (M. Hees), qui est un bon sportif aujourd'hui et qui suit les traces du chef de l'opposition à cet égard.

Tout cela démontre amplement que nous avons besoin d'un conseil canadien qui aiderait à organiser le sport dans tout le Canada afin de permettre à tous nos jeunes garçons et jeunes filles de participer à ces jeux si importants pour la formation du caractère. De cette manière nous nous assurerions que le manque d'argent n'empêchera pas un jeune garçon de participer à un sport s'il est doué d'aptitudes normales et ne le privera pas de la chance d'y exceller s'il a des aptitudes exceptionnelles. L'argent ne devrait pas être un obstacle, quel que soit le rang social de la famille.

Un tel conseil canadien des sports, qui encouragerait et favoriserait le sport amateur au Canada, sans le réglementer comme l'a préconisé un honorable député, serait la meilleure sauvegarde contre la criminalité juvénile. Un bien est gaspillé chaque fois qu'un de nos jeunes Canadiens est incarcéré dans une institution pénale. Un grand nombre de nos jeunes gens et jeunes garçons qui sont aujourd'hui confinés dans des institutions provinciales et fédérales mèneraient aujourd'hui une existence normale au sein de la société s'ils avaient eu l'occasion de participer au sport amateur.

Ils auraient appris plus tôt comment se faire une place dans la société et s'adapter aux exigences de la vie en société.

Je déplore qu'on ait eu tendance à charger les instructeurs professionnels d'apprendre à nos jeunes gens à jouer au hockey, au football, au basket-ball et à d'autres sports. Je ne veux pas donner l'impression qu'il n'y a pas de place dans la société pour les professionnels. C'est l'impression qu'a laissée, je crois, un membre de la CCF qui a parlé cet après-midi. Cependant, les athlètes professionnels sont d'excellents exécutants par opposition aux amateurs dans le sens ordinaire du terme. J'ai lu récemment un article de R. Haig-Brown, où il raconte son expérience comme magistrat à Campbell-River (Colombie-Britannique). Il y établit un parallèle entre le sport amateur et le sport professionnel:

> Un professionnel ne pratique pas un sport pour son plaisir. Pour lui, c'est un gagne-pain. Ce peut être un homme au cœur serein, et qui aime la joie. Ce peut être un homme intègre, respectueux de toutes les règles et magnanime envers ses adversaires, mais il ferait bien ne pas permettre que tout cela l'empêche de remporter la victoire, car il n'y trouverait pas son gagne-pain bien longtemps. Il est dominé par des organisateurs, des instructeurs, par les journaux et par le pubic qui paie la note. S'il conserve l'attitude d'esprit d'un amateur, il ne pourra durer plus d'une saison.

On pourra peut-être en conclure que seuls les meilleurs joueurs peuvent participer aux sports aujourd'hui. Mais je suis d'avis que c'est la façon d'établir la différence entre les deux,—qu'aujourd'hui, comme l'a déclaré l'honorable député de Calgary-Sud (M. Smith), on a tendance à favoriser le sport professionnel au détriment du sport amateur. Le problème c'est que seuls les athlètes de premier ordre, seuls les excellents exécutants, ont toutes les occasions voulues. Je trouve excellente la recommandation de l'honorable député de Vancouver-Burrard, visant à établir un conseil pour favoriser et encourager le sport amateur de façon que tous les garçons et filles du Canada puissent avoir l'occasion de pratiquer les sports pour assumer leur rôle dans la société et devenir des chefs de file dans quelque domaine.

Il faut un organisme qui aide les jeunes à jouer au hockey sur les étangs, sur les patinoires en plein air, sur le terrain vacant ou dans les parcs, au lieu de les assujétir à un règlement professionnel et de leur faire signer un contrat avant qu'ils arrivent à maturité. De tels garçons servent le sport; ce n'est pas le sport qui les sert. En encourageant le sport d'amateurs au Canada, on modifiera l'atmosphère générale de nos sports. Dans la revue *Maclean's*, numéro du 12 mai 1956, Haig-Brown exprime les avis suivants:

> On dit que les sports athlétiques forment le caractère. A n'en pas douter, ils forment le caractère de ceux qui jouent, des spectateurs aussi et de ceux qui se bornent à en lire les chroniques. Mais ils peuvent développer des caractéristiques détestables aussi facilement que les bonnes qualités. Quand la victoire a une importance souveraine, quand tricher l'adversaire ou berner l'arbitre deviennent des vertus, il ne saurait y avoir de générosité.
>
> La maîtrise de soi n'est plus une vertu si les hurlements contre l'arbitre, les chamailleries et les sautes d'humeur plaisent à la foule. Il n'est plus question de soutenir que les sports provoquant le contact des corps enseignent au jeune à encaisser tout en se conduisant en civilisé, si les journaux soutiennent que les adultes sont excusables de s'emporter dans l'ardeur de la joute.

Et il ajoute qu'un grand changement s'est produit. Certains soutiennent que les jeunes ont changé, mais je ne soutiens pas que les garçons et les filles de la présente génération sont foncièrement différents de leurs prédécesseurs. Cependant, il y a quelque chose de changé dans notre pays, comme dans d'autres pays pareils au nôtre. La population des campagnes s'est dirigée vers la ville. C'est là le point de départ, à mon sens. Les centres de loisirs qui existaient dans les villes disparaissent bientôt, la jeunesse se moque de la loi et elle a alors à souffrir des conséquences de l'état de choses que je signalais au début de mon discours. Ce dont nous avons besoin, je le soutiens, c'est d'un sport sain, organisé et enseigné par des gars ordinaires qui connaissent les jeux et qui procureront aux jeunes l'espace nécessaire sans que l'équipement coûteux soit un problème, un endroit qui soit ouvert à tous, une atmosphère où la victoire n'a pas une importance souveraine, une atmosphère où l'on attache une importance capitale à la fois à l'individu et à l'équipe, un domaine où le vieil axiome des Grecs qui proscrivait la fraude et les tricheries dans les compétitions devient la règle plutôt que l'exception.

Et maintenant pour introduire ici une note personnelle, j'ai été très heureux d'entendre le député de Calgary-Sud... C'est peut-être la soirée de Calgary car le député de Calgary-Sud a pris la parole et j'ai vu dans la tribune le député de Calgary à l'assemblée législative, mais je suis très heureux au nom de la circonscription de Bow-River, et particulièrement de la région du Lac Louise, —et je puis vous dire, et dire à ceux qui sont allés là-bas, que c'est le terrain de jeu le plus beau du monde,—de constater qu'un mouvement est en branle et j'espère qu'on va demander que les jeux Olympiques de 1968 ou plus tôt s'y tiennent car l'un des endroits, Banff, correspond vraiment aux paroles de la chanson,—où errent le cerf et l'antilope ainsi que l'orignal et les ours. C'est un des derniers endroits de notre pays qui soient préservés comme parc naturel, où la nature est demeurée ce qu'elle était depuis le début des temps. A part Banff, nous avons des endroits tels que Mount-Norquay, où les skieurs s'entraînent le dimanche et d'autres jours de la semaine. Sur ces pentes, j'espère voir ces deux prochaines années, si nous avons la chance d'avoir les jeux Olympiques, dévaler des skieurs de toutes les régions du monde qui se rencontreront avec les Canadiens.

J'ai été heureux de recevoir une lettre de mes commettants de Banff qui me font part de la récente organisation du comité dans le seul but de faire ériger à Banff un centre des sports au coût approximatif de $600,000. Le comité s'est organisé dans la région de Calgary dans l'espoir de recueillir $150,000. Il demande l'appui du ministère provincial des Parcs et il expose au ministère son programme visant à rendre le patinage et d'autres sports d'hiver praticables à Banff. De cette façon, Banff sera connu non seulement comme un magnifique endroit où l'on peut jouer au golf mais comme un centre de sports d'hiver dont les Canadiens et d'autres peuvent jouir. En ma qualité de représentant de cette circonscription, j'invite chacun de vous à visiter Banff lorsque les jeux olympiques y seront disputés. J'espère que vous aurez beaucoup de plaisir, que vous rapporterez de ma circonscription d'agréables souvenirs.

Mesdames et messieurs... (*Rires*) ou plutôt monsieur l'Orateur. Les honorables députés qui ont pris part à quelques campagnes électorales comprendront que dans un moment d'inattention, on se retrouve en pleine campagne. Je suis heureux de dire qu'au nom de ma circonscription, j'appuie de tout cœur la résolution.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me priverais volontiers du plaisir de participer au débat sur cette motion, si je croyais qu'en agissant ainsi, je permettrais qu'elle fût mise aux voix, mais je comprends, et je ne m'en plains pas, qu'un grand nombre de députés veulent exprimer leurs vues à ce sujet. Il est encore possible, même si c'est pour le moins douteux, qu'un vote ait lieu ce soir. On me pardonnera peut-être de profiter de cette occasion pour dire quelques mots d'une proposition de résolution qui, je l'avoue, m'intéresse fort et que j'appuie sans réserve. Personne ne viendra dire, j'espère, que j'ai refusé mon appui à cette mesure une seule fois en 10 ans. Je l'ai appuyée, mais pas à la Chambre des communes.

Quoi qu'il en soit, la motion demande tout simplement au gouvernement d'étudier bientôt l'à-propos d'établir un conseil canadien des sports. A mon avis, l'objet de cette résolution se recommande à tous les députés de la Chambre, et je crois que tous y sont sympathiques. Elle a trait à quelque chose qui m'a intéressé d'aussi loin que je me souvienne.

Comme l'a dit l'honorable préopinant, certains d'entre nous ont goûté la joie de recevoir une passe, le malheur de perdre le lancer suivant et, parfois, commis le bonheur de l'envoyer dans le coin gauche supérieur.

Je félicite l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) d'avoir inscrit cette résolution au *Feuilleton* et aussi de l'avoir soumise à la Chambre cet après-midi. Il nous a rappelé que nous avons maintenant un Conseil des arts et qu'il est temps que nous ayons un conseil des sports. Il a même dit cet après-midi, et je crois le citer correctement, que peut-être avions-nous encore plus besoin d'un conseil des sports. Je ne voudrais pas aller aussi loin, car je ne puis penser à un besoin plus urgent que celui d'aide du gouvernement à l'éducation grâce à des bourses et à la construction d'universités et l'aide au développement culturel de notre pays. Je crois que rien ne peut être plus important que cela.

Mais l'aptitude physique et un intérêt sain pour les sports amateurs sont importants pour la jeunesse de notre pays. Il est certain qu'il n'est que sage de tâcher de développer le pays dans ces deux domaines, celui de l'activité athlétique et celui de l'activité culturelle.

De fait, j'ai entendu des gens déprécier l'aide fournie aux manifestations culturelles de notre pays par l'entremise du Conseil des arts du Canada, en la qualifiant d'"aide aux danseurs de ballet", mais il n'est pas nécessaire de rappeler à la Chambre qu'un pays dont le gouvernement et le régime social attachent peut-être plus d'importance que toute autre société à l'accroissement du bien-être matériel de ses membres,—je parle de l'État communiste en Russie,—attache presque autant d'importance et accorde autant d'aide au ballet qu'au sport. On pourrait donc et même on devrait répartir l'aide de l'État entre l'amélioration du sort matériel de notre pays et sa promotion spirituelle.

Quand viendra le moment,—je pense qu'il viendra,—de créer un conseil voué à la réalisation de l'objectif exposé dans cette proposition de résolution, j'espère que ce conseil s'attachera davantage, dans ses initiatives et grâce à l'aide qu'il recevra du gouvernement fédéral et peut-être aussi des gouvernements provinciaux, à encourager la jeunesse de notre pays à participer activement aux sports (je crois qu'un député a mentionné ce point aujourd'hui) et qu'il s'intéressera moins au genre de participation aux sports que s'offrent les téléspectateurs.

L'honorable député qui a présenté la motion cet après-midi a dit qu'une fonction du conseil consisterait à étudier les besoins éprouvés en ce domaine. Le temps est venu de le faire d'une manière ou d'une autre. Il a dit aussi qu'une des fonctions du gouvernement consisterait à fournir des fonds et à aider de diverses autres manières, dont il a signalé quelques-unes. Dans ce cadre j'associe les gouvernements provinciaux, je le dis bien clairement, à tout ce que le gouvernement central pourrait faire à l'avenir dans ce domaine.

Il a aussi parlé de l'à-propos d'établir une école d'instructeurs et il a ajouté, ce qui me paraît intéressant et important, qu'un conseil de ce genre pourrait jouer un rôle très utile et très important dans la préparation des fêtes de notre centenaire en jetant les bases d'un centre athlétique international qui se rattacherait à la célébration de ces fêtes. Il n'est peut-être pas trop tôt pour que le gouvernement fasse cette démarche s'il veut qu'elle soit efficace. Je sais que l'honorable député a touché une corde sensible dans nos cœurs lorsqu'il a parlé de mesures qui pourraient peut-être être prises dès maintenant pour préparer la voie aux jeux Olympiques, ou aux jeux Panaméricains, ou aux jeux du Commonwealth britannique, au Canada, au cours de la célébration de ces fêtes.

J'espère qu'un conseil de ce genre aurait comme première fonction d'encourager et de soutenir la participation de la jeunesse de notre pays au sport amateur et de faire ce qui s'impose à coup sûr pour les persuader qu'il vaut mieux participer au sport que d'y assister à la télévision.

J'espère aussi que ce conseil, si on l'établit, pourra appuyer, améliorer et aider à organiser la participation du Canada dans les sports internationaux. Il ne fait aucun doute, et plus d'un préopinant l'a fait remarquer, que notre pays a accusé un déclin dans ce domaine d'activités internationales au cours des dernières années. Mes années sont assez nombreuses pour que je me rappelle les glorieux jours où le Canada participait aux jeux Olympiques et aux compétitions internationales, en particulier dans l'athlétisme. Je crois que c'étaient là des jours sans doute plus glorieux qu'aucun autre depuis. Je me rappelle Sherring qui a gagné le premier marathon, et Bob Kerr, tous les deux d'Hamilton, et Ed Archibald, Jack Tait et Tom Longboat, dont la mémoire sera immortelle. Peut-être avons-nous connu l'apogée de nos réalisations internationales dans ce domaine des sports aux Olympiques d'Anvers; en cette occasion, comme l'a signalé, je crois, le député qui a engagé le débat, un coureur de vitesse a gagné la course de 100 verges, puis celle de 220 verges, et un coureur du quart de mille, originaire de Winnipeg, aurait remporté cette course s'il ne s'était pas retourné, rendu aux dix dernières verges, pour voir à quelle distance l'Américain se trouvait derrière lui. Depuis cette époque, nous n'avons sûrement pas connu autant de succès dans les sports olympiques que nous en avions remporté au début.

Même dans le hockey, il y a eu un grand changement depuis l'époque où quelques étudiants canadiens à Oxford pouvaient se munir de quelques bâtons et de patins d'occasion, aller en Europe et devenir des champions européens, même s'ils devaient apprendre à patiner en Suisse pour le devenir. Dans ce sport, nous n'avons pas été dépassés, mais d'autres pays nous rattrapent, bien que peut-être, en compensation, nous ayons fait des progrès sur le plan international dans d'autres formes d'activité athlétique, telles que la natation, le golf et le ski.

Vous pouvez rétorquer que cela ne concerne pas le gouvernement et que le gouvernement n'a pas pour tâche de se préoccuper du sport international, mais malheureusement,—peut-être que ce n'est pas malheureux; que ce le soit ou non, c'est vrai,—le sport international est maintenant lié au prestige international. Si c'était vrai avant la deuxième guerre mondiale, si c'était vrai avant les années trente, c'est encore bien plus vrai maintenant à cause de la détermination des États totalitaires de se servir des performances accomplies dans le domaine sportif comme d'un indice des prouesses et du prestige nationaux. Par conséquent, bien qu'il ne faille pas aller trop loin, je pense que c'est un intérêt légitime du gouvernement de faire ce qu'il peut pour que la réputation de notre pays se maintienne dans le domaine de l'athlétisme international.

Je suis au courant de certaines des difficultés qui existent à cet égard car notre pays, comme d'autres, cherche à observer les règles du sport amateur qui ont été établies pour les compétitions internationales et qui, naturellement, ne signifient rien dans les États totalitaires. J'en suis venu moi-même à la conclusion,—je ne sais pas si elle est juste et valable,—que le moment est venu où, si le sport international doit tant compter comme prestige international, de supprimer toute distinction entre l'amateur et le professionnel qui représentent leur pays dans une compétition internationale. Il n'existe pas de telle distinction au sujet du cricket qui, sous certains rapports, est censé être le plus amateur de tous les sports, et j'espère que le jour viendra où celui qui représente le Canada pourra le faire sans qu'on se demande s'il est professionnel ou amateur.

Il est également vrai, et ceci exerce une influence sur le prestige qu'apporte le sport international, que ceux qui représentent notre pays dans cette sphère d'activité peuvent rehausser considérablement le prestige du Canada, tout comme ils peuvent l'abaisser beaucoup. On me permettra peut-être de dire que j'ai un peu d'expérience en ce domaine. En une occasion j'ai eu l'avantage de participer au sport international et j'ai eu aussi l'avantage de représenter le Canada à l'étranger en qualité de diplomate, alors que des équipes canadiennes s'y produisaient. Il était tout aussi important pour le prestige et le bon renom du Canada dans ces compétitions que nos joueurs aient une aussi bonne renommée quand ils étaient à l'extérieur que quand ils étaient sur la glace ou dans le stade.

On a beaucoup employé le mot "ambassadeurs" à propos de cette question, et il est littéralement juste. Ils sont en vérité les ambassadeurs du Canada, lorsqu'ils représentent le Canada, surtout dans le sport que nous considérons plus particulièrement comme nôtre. Ils représentent le Canada, non seulement sur la glace, mais aussi en dehors. C'est là peut-être qu'un conseil des sports serait utile. Lorsque nous envoyons des équipes participer à des concours internationaux régis par des règlements internationaux, nous devrions veiller davantage à leur

expliquer avec le plus grand soin les différences qui existent entre le genre de règlements qui s'appliquent aux joutes de hockey outre-mer et ceux qui s'appliquent ici au Canada, car les deux diffèrent sensiblement. Je ne critique pas les joueurs, mais qu'on soit incapable d'apprécier la différence, peut parfois causer des embarras.

Donner une suite à une résolution destinée comme celle-ci à encourager le sport d'amateur n'irait pas évidemment sans difficulté. Il est difficile, entre autres, d'établir une distinction entre le sport amateur et le sport professionnel. Qu'est-ce aujourd'hui qu'un amateur dans certains sports? J'ai entendu dire que certains amateurs ne peuvent justement se permettre de devenir joueurs professionnels. Il est vrai qu'un conseil des sports aurait du mal à tirer la ligne de démarcation entre les deux genres d'activité de manière à contenter tout le monde.

C'est peut-être le hockey qui en fournit le meilleur exemple. Je crois qu'un des orateurs en a parlé cet après-midi. Il y a certes un problème soulevé par les pressions que le professionalisme exerce sur les amateurs encore très jeunes. Je ne voudrais pas exagérer, mais aujourd'hui vous pouvez voir un garçon patinant dans la rue et lançant une rondelle contre un mur. Il montre des signes de dons naissants, mais quand vous lui parler vous découvrez qu'il est sur la liste de ceux qui feront peut-être partie des *Black Hawks* de Chicago. Alors que cela représenterait une difficulté pour un Conseil des sports, en particulier quand on pense au genre d'assistance qu'on lui demanderait, cela pourrait aussi fournir une occasion d'arriver à de meilleures relations entre sportifs amateurs et professionnels en notre pays.

L'une des choses que ce conseil serait naturellement appelé à faire serait de distribuer des fonds, tout comme le Conseil des arts le fait dans un autre domaine où, j'en suis sûr, il rencontre bien des difficultés, et il devait accorder ces fonds judicieusement. Alors que j'approuve l'un des orateurs que j'ai écoutés cet après-midi, qui a dit que nous devrions bien faire attention à ne pas laisser le gouvernement s'immiscer dans le domaine des sports, je trouve que si le gouvernement distribuait des fonds d'une façon ou d'une autre, il pourrait être tenté d'avoir une influence sur les activités qu'il subventionnerait. J'espère que cela ne se produira pas, mais celui qui paie a bien le droit de choisir. Tout conseil des sports devrait veiller soigneusement à éviter cela. Il est possible de le faire, et je pense que les choses se passent ainsi dans le cas du Conseil des arts du Canada, car lors de la création de cet organisme, comme les députés se le rappellent, le gouvernement a été exclu de toute participation directe à ses initiatives. Peut-être pourrait-on suivre une telle ligne de conduite relativement au Conseil des sports. On devrait certainement procéder de la sorte.

L'objectif de la proposition de résolution serait fort souhaitable s'il était réalisable. En l'adoptant, on favoriserait l'aptitude physique en notre pays. On aiderait à encourager la jeunesse de notre pays à participer aux sports d'amateurs au lieu d'en être les spectateurs. On donnerait à chacun le désir de se distinguer, désir qui est à la base du sport authentique. Mais je crois que par lui-même le Conseil ne parviendrait pas à de telles fins. Il ne pourrait qu'en favoriser la réalisation.

On pourrait peut-être se faire une idée des limitations d'un conseil de ce genre d'après l'expérience faite en Australie. Ceux qu'intéresse ce domaine conviendront généralement, je pense que l'Australie, de tous les pays du monde, donne le plus bel exemple de succès dans le domaine sportif de nos jours. L'Australie n'a qu'une population de dix millions d'habitants, et nous savons comment ils excellent dans une variété de sport. Ce n'est pas grâce à l'aide du gouvernement qu'ils ont obtenu ces succès, mais parce qu'ils ont le désir de réussir. Ils sont déterminés à se déranger et à apprendre à jouer. Ils sont encouragés surtout par des organismes bénévoles, en ce qui concerne les jeux auxquels ils se livrent. A mon avis, on s'intéresse en Australie beaucoup plus que chez nous, non seulement à l'athlétisme, mais à l'assistance à ces joutes pour y encourager la participation.

D'après mes renseignements, il n'existe pas de conseil des sports en Australie. Il existe un conseil fédéral de santé physique qui accorde des subventions aux États et encourage l'activité sportive de nature éducative. Il accorde des subventions aux équipes sportives internationales. Je ne crois pas qu'il y ait dans ce pays un conseil des sports du genre de celui qu'on envisage ici et pourtant ces dix millions d'Australiens ont obtenu dans ce domaine d'activité des succès qui dépassent ceux de tout autre pays de même importance dans le monde. Bien qu'un conseil de cette nature puisse être très utile, il ne pourrait qu'aider à développer l'esprit de participation, les talents et le désir de succès qui doivent se rencontrer d'abord chez la jeunesse du pays. Mais c'est quelque chose qui de soi vaut la peine d'être fait.

En conséquence, monsieur l'Orateur, pour ces raisons que j'ai énumérées et pour d'autres que je pourrais expliquer si j'en avais le temps, je voudrais dire que j'appuie de tout cœur la motion et que je félicite le député qui l'a présentée. J'ose espérer que

même si la motion n'est pas mise aux voix ce soir, les sentiments qui ont été exprimés à la Chambre impressionneront le gouvernement et qu'avant longtemps nous aurons notre conseil canadien des sports. Je me rends compte, comme tous les autres députés peut-être, des demandes qui sont faites au gouvernement de nos jours en vue d'obtenir de l'aide pour toutes les causes possibles. Un ordre de priorité s'impose et le présent projet ne vient peut-être pas en tête de liste, mais j'espère que lorsque ces autres demandes seront moins pressantes que maintenant le gouvernement, en présence des sentiments qui ont été exprimés à la Chambre cet après-midi et ce soir au cours du débat, sera en mesure d'examiner cette question. Peut-être aurons-nous alors le plaisir d'être témoins dans cette Chambre de la création d'un conseil des sports du Canada.

M. John MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Nous avons eu le plaisir, monsieur l'Orateur, d'entendre un grand nombre d'orateurs débattre cette résolution sous ses divers angles. Certains ont souligné la délinquence juvénile; d'autres, le sport professionnel; d'autres, le sport collectif; et d'autres encore le sport individuel. Selon moi, la seule façon d'envisager la présente résolution sous tous ses aspects, c'est de le faire du point de vue du bien-être de la population. Qu'est-ce que cette résolution se propose de faire, en ce qui concerne la population elle-même? De quelle façon intéresse-t-elle son bien-être.

Si on l'envisage sous cet angle, on constate qu'en réalité, elle présente trois aspects distincts. Il y a, d'une part, l'aspect récréatif, c'est-à-dire ces sports qu'on pourrait appeler passifs; deuxièmement, il y a l'aspect qui porte sur l'aptitude physique; et troisièmement, un troisième aspect porte sur les sports en général, ou ce qu'on pourrait appeler les sports actifs.

Pour ce qui est du premier aspect et qui est, selon moi, le domaine récréatif, tout le monde reconnaît, je crois, qu'à l'heure actuelle, notre pays est dépourvu de moyens de récréation, notamment pour ce qui est de nos citoyens âgés, et de nos invalides, ou encore de ceux qui ne peuvent participer de façon active aux sports. Ce problème que pose la pénurie de moyens récréatifs relève évidemment de la compétence des provinces. Bien qu'un conseil comme celui que préconise la présente résolution,—lequel serait établi de concert avec les provinces,—puisse s'occuper de ce domaine récréatif, je prétends que le problème qui se pose est uniquement d'ordre financier. On pourrait le résoudre simplement, si le gouvernement consentait à accorder aux provinces une subvention leur permettant de fournir ces moyens récréatifs nécessaires. Pour ce qui est de l'aspect récréatif, c'est là essentiellement, à mon avis, le fond du problème.

Si l'on passe maintenant au domaine de l'aptitude physique que vise la présente résolution, et qui est un aspect très important au Canada aujourd'hui, nombreux sont ceux ici présents qui se souviendront sans doute de la loi sur l'aptitude physique nationale, qui a été en vigueur au pays pendant bon nombre d'années, mais qui a été abrogée en juin 1954. Cette loi, j'en suis sûr, a été établie dans le dessein très louable de favoriser et d'accroître l'intérêt national envers l'aptitude physique. Bien qu'un certain travail utile se soit effectué aux termes de cette loi, en ce qui concerne la coordination des programmes provinciaux d'aptitude physique, il saute aux yeux que le programme d'ensemble, en soi, a été un échec. La division établie aux termes de cette loi avait été destinée, au départ, à viser l'éducation physique, mais graduellement, elle en est venue à porter sur l'éducation des adultes, l'art dramatique et autres domaines culturels. Cependant, même si nous prétendons que cette loi a échoué en elle-même, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas lieu de prendre maintenant des mesures utiles en vue de remédier à la situation qui existe dans tout le pays relativement à l'aptitude physique.

Plusieurs membres de la Chambre ignorent, j'en suis sûr, que notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se préoccupe activement de ce problème de l'aptitude physique. A l'heure actuelle, il a conçu des épreuves canadiennes d'aptitude physique afin de pouvoir évaluer de façon pratique l'aptitude physique fondamentale des individus, compte tenu de l'âge, du sexe et des particularités physiques. On m'informe qu'à l'heure actuelle, on procède à ces épreuves dans plusieurs provinces. Le ministère espère que ce programme d'épreuves sera terminé et que des normes seront établies durant la présente année. Notre propre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est conscient de ce problème et tâche d'établir certaines normes pour servir de terme de comparaison et pour savoir où nous en sommes par rapport aux autres pays. Lorsque ces épreuves seront terminées, les renseignements qu'elles nous auront fournis nous permettront de mieux connaître l'état de notre aptitude physique sur le plan national.

Les éléments de preuve disponibles sont assez nombreux pour nous permettre de conclure, à toutes fins pratiques, que notre régime d'éducation physique ne répond pas aux normes les plus hautes et que notre jeunesse ne se préoccupe pas d'aptitude physique. Dans la province du Manitoba, nous avions un

comité qui a étudié les problèmes de l'aptitude physique et des loisirs. Il a présenté son rapport en juin dernier. Le comité a constaté que le Manitoba avait le système d'éducation physique le pire de l'Ouest et que la plus grande lacune dans ce système était la pénurie de personnel qualifié. Ce problème existe, à des degrés différents, dans tout le Canada.

Sa solution dépend de bien des éléments. Certains d'entre eux consisteraient en la création d'un régime de bourses d'études aux professeurs d'éducation physique et en l'organisation de cours d'éducation physique dans nos universités. Quant aux universités qui n'ont aucun cours d'éducation physique, on devrait les obliger à en organiser immédiatement.

Dernier point,—et peut-être est-ce le point le plus important,—nous devrions être disposés à reconnaître dans tout le pays l'éducation physique comme une profession. Ceux qui obtiennent des diplômes en ce domaine ne sont pas reconnus comme des professionnels autant qu'ils devraient l'être. L'emploi de ces remèdes aiderait notre programme d'éducation physique et ferait beaucoup pour favoriser la santé. Mais ce problème de la santé physique tient à un problème plus profond dont je parlerai dans quelques instants.

De nouveau, je mentionne que ce domaine de la santé physique relève des provinces, et que même si l'on créait le conseil, il resterait la difficulté d'appliquer les décisions que les provinces considéreraient de grande portée.

Il y a donc lieu de considérer deux aspects de ce projet de résolution: le côté récréation et le côté santé physique. Il y a un troisième aspect, qui à mon sens est de beaucoup le plus important. Je veux parler des sports et du rôle que pourrait jouer le conseil dans l'aide à accorder au sport amateur au Canada. Même si nous décidions de créer le conseil conformément à la présente résolution, tout en faisant sans doute œuvre très utile, nous mettrions tout de même la charrue devant les bœufs. J'admets que nous manquons actuellement d'instructeurs, de moyens d'entraînement, de terrains de jeux, d'entraîneurs et ainsi de suite, mais ce n'est pas en fournissant tout cela que nous résoudrons le problème. Ce problème met en relief les difficultés qui se posent dans le domaine de la santé physique. Comme le disait lucidement le chef de l'opposition (M. Pearson), il nous faut trouver l'aiguillon qui amènera nos jeunes à profiter des programmes de santé physique et à participer aux sports d'amateurs.

[M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre).]

Le chef de l'opposition a cité le cas de l'Australie, et il a tout à fait raison. L'Australie, pays de 10 millions d'habitants, a connu des succès comme on n'en verra peut-être jamais plus dans le domaine du sport, si l'on considère la population du pays et le nombre de grands prix que les Australiens ont remportés. La seule cause de cette réussite, c'est que l'Australie a su aiguillonner sa jeunesse vers la participation aux programmes de santé physique et aux sports d'amateurs à caractère national. Ce qu'il nous faut, ici au Canada, c'est de donner aux sports un caractère national. C'est pourquoi je suis d'avis qu'il faudrait d'abord commencer par les concours internationaux; une fois gagné l'intérêt du public, on pourrait ensuite organiser un programme en collaboration avec les provinces en vue d'accentuer encore le caractère national des sports au Canada. Nous avons connu des succès locaux ou individuels dont nous sommes justement fiers à titre de Canadiens, mais il n'existe pas chez nous d'effort concerté pour maintenir l'émulation.

Je crois qu'à l'heure actuelle, le sport amateur au Canada est dirigé par des hommes compétents qui sont capables de donner une direction compétente à nos jeunes s'ils le désirent. Le plus frappant exemple de ce genre de direction nous vient d'un homme de ma propre ville, Winnipeg, qui a consacré toute sa vie à la jeunesse de notre cité dans le domaine des sports. Il s'agit de nul autre que Vince Leah qui, samedi soir prochain, à Winnipeg, sera fêté par les citoyens de l'endroit pour avoir, au cours des 25 dernières années, consacré son entière capacité de gain à la jeunesse de la ville de Winnipeg dans le domaine des sports. Cet homme n'est qu'un des nombreux exemples frappants d'hommes qui, à travers le Canada, ont consacré leur temps, leur énergie et, dans certains cas, leur vie entière, à la jeunesse canadienne en l'aidant dans le domaine des sports amateurs.

Nous savons que ces hommes peuvent donner ce genre de direction à notre jeunesse. Nous savons aussi qu'on dispose de certains moyens. J'admets que ces moyens ne sont peut-être pas suffisants. Il est vrai qu'il nous en faut plus, que nous avons besoin de plus d'instructeurs, de plus d'entraîneurs et ainsi de suite. Mais à l'heure actuelle, des moyens sont disponibles et il se trouve des hommes compétents pour donner la direction et la formation à la jeunesse du Canada. Il devient de plus en plus évident que la jeunesse canadienne ne se sert pas de ces moyens ni de ce genre de direction qu'elle peut trouver à travers le pays aujourd'hui. Ce qu'il nous faut, de fait, c'est participer aux concours internationaux au point de susciter dans l'esprit de

nos jeunes gens le stimulant nécessaire pour s'intéresser davantage au domaine de la santé physique et au sport canadien de caractère national.

A mon avis, la première chose à faire serait de créer un Conseil canadien des sports comme le propose la résolution à l'étude, mais seulement en ce qui a trait aux concours internationaux. Si l'on avait l'appui d'un tel conseil pour ce qui est de fournir des instructeurs, les finances et le matériel à l'égard de tels concours, je soutiens que ce désir de participer aux sports serait inculqué à nos jeunes Canadiens. Si l'on donnait suite à cette proposition, je crois que l'intérêt de notre jeunesse serait stimulé et qu'il se développerait à tel point qu'un jour, quelles que soient les lacunes actuelles de la santé physique et des sports amateurs canadiens, elles seraient efficacement corrigées.

J'aimerais que le Conseil canadien des sports proposé par l'honorable député soit formé de représentants de divers groupements athlétiques qui, à l'heure actuelle, participent à des concours internationaux et qui seraient capables, étant donné l'expérience qu'ils ont acquise dans ces concours, de déterminer les meilleures façons de distribuer l'aide d'un tel conseil en vue d'encourager nos sports et de lui donner un caractère plus national.

Ce ne serait qu'un commencement, je le répète, et un bon commencement. Une fois que notre jeunesse canadienne aurait ce stimulant dans le domaine de l'aptitude physique et du sport amateur, le conseil pourrait prendre de l'ampleur et, de concert avec les provinces, s'employer à améliorer l'aptitude physique et à pourvoir à des aménagements satisfaisants en matière d'athlétisme, de sport amateur et de récréation en général d'un bout à l'autre du Canada. Nous devons donner, c'est un point important, un caractère national à l'athlétisme canadien. Nous devons mettre de la fierté nationale dans notre athlétisme amateur.

Un des problèmes qui se posent dans les concours internationaux vient de surgir, par exemple, à Winnipeg. A l'heure actuelle, nous tentons d'avoir à Winnipeg les jeux Panaméricains de 1963. Il y a encore quatre ans d'ici là; cependant, nous sommes obligés de prendre des décisions, de développer des ressources et de trouver les moyens financiers voulus pour nous engager auprès de l'organisme des jeux à tenir ces jeux à Winnipeg en 1963. C'est une entreprise extrêmement coûteuse. Toutefois, il n'y a aucun doute que la tenue de ces jeux à Winnipeg va inspirer à la jeunesse de cette ville le goût de participer plus activement à la course à pied et aux autres sports qui ont lieu à cette occasion. Ce serait une excellente chose pour Winnipeg et pour le Manitoba.

Mais les problèmes qui nous assaillent ici se confondent avec ceux qui ont surgi l'an dernier relativement aux jeux de l'Empire britannique. Le problème fondamental est la pénurie de fonds. La ville de Winnipeg doit en l'occurrence garantir la somme de 2.6 millions au comité des jeux. Il en coûterait autant pour aménager les installations voulues et prendre les dispositions voulues pour y organiser les jeux. C'est beaucoup d'argent. En ce domaine, la meilleure façon dont le gouvernement fédéral puisse aider les sports d'amateurs au Canada, c'est de favoriser les compétitions internationales. A cet égard, j'aimerais donner lecture de quelques mots d'une lettre que m'a adressée M. Jim Daly, qui a joué un rôle éminent dans l'athlétisme en plein air au Canada ces dernières années et est une de ces personnes qui s'est consacrée au sport amateur en général. Il vient de Winnipeg, il va sans dire, et voici ce qu'il dit au sujet des Jeux panaméricains:

> Si nous avons du succès, nous devrons, naturellement, adapter nos installations actuelles au niveau international.
>
> Il semble terrible que, dans un pays aussi grand que le nôtre, il faille quelque chose comme les rencontres panaméricaines ou les Jeux de l'Empire britannique pour obtenir la construction du genre d'installations que chaque localité d'une certaine grandeur devrait avoir au Canada.
>
> La plupart des sports que les gens suivent au Canada sont ceux qui sont propres à notre continent seulement. L'ennui avec ce genre de sport, c'est que le public canadien n'a aucune idée des normes internationales jusqu'à ce qu'une de nos équipes d'athlétisme de plein air, de natation ou de hockey se fasse battre aux Jeux olympiques. Alors les écailles nous tombent des yeux et nous nous rendons compte, trop tard, que nous ne sommes pas aussi forts que nous devrions l'être.

Il continue en disant que l'athlétisme amateur au Canada est entravé par de trop nombreux besoins.

A l'heure actuelle, on manque d'instructeurs à plein temps. La compétition fait défaut au Canada à cause des longues distances et des frais de voyage d'une ville à l'autre. Il a dit que le gouvernement devrait songer sérieusement à mettre sur pied, pour commencer, un système national d'athlétisme en plein air, de gymnastique et de natation. Il recommande ces sports parce que les deux sexes peuvent s'y adonner et parce qu'il n'y a pas de limite d'âge. Ceux qui sont très jeunes et ceux qui ont près de quarante ans peuvent participer à ces sports.

Le problème est même plus cuisant lorsque des compétitions internationales ont lieu à l'étranger. Je pourrais continuer, comme l'ont fait d'autres députés...

M. Winch: Ne l'étouffez pas.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): ... en démontrant comment d'autres pays ont essayé de créer un grand enthousiasme pour les

sports en général. Je voudrais cependant consacrer quelques instants à l'URSS et à ces nations derrière le rideau de fer. Le chef de l'opposition nous a parlé ce soir de l'importance du sport dans les affaires internationales et il nous a dit comment le sport international se rapporte de nos jours aux pays qui font des échanges commerciaux et qui traitent sur le plan gouvernemental. C'est tout à fait exact, en tout cas en Russie. A l'heure actuelle, d'après le répertoire du sport de 1958 il y aurait en URSS plus de 1,500 stades, ainsi que 7,000 gymnases, 25,000 champs de football, 200,000 terrains environ pour le ballon volant et le ballon panier. En 1957, l'Union soviétique a affecté aux sports environ 37,900 millions de roubles. Pensons-y! Pensons à ce que l'URSS accomplit dans les compétitions sportives internationales, et pensons ensuite au peu que nous faisons ici pour essayer d'encourager nos jeunes à participer plus activement à ces joutes. Je ne prétends pas que nous tentions de copier l'effort russe. Je signale simplement ces faits pour montrer l'importance que l'Union soviétique attache aux sports. Les Soviets veulent gagner à tout prix, et c'est bien vrai du sport.

Cette idée ressort bien nettement d'une résolution adoptée par la troisième assemblée plénière du comité central polonais de culture physique. On y dit en partie ce qui suit: "La supériorité des athlètes socialistes stalinistes sur les athlètes des pays capitalistes doit être continuellement affirmée." Autrement dit, ils cherchent à prouver que des athlètes supérieurs ne peuvent être que le produit d'un régime politique supérieur, ce dont ils se sont convaincus eux-mêmes par maints stratagèmes. J'ai lu avec intérêt une publication parue à Moscou en 1957, qui s'intitule: Le sorcier du hockey sur glace. Ce livre a été publié par le gouvernement soviétique, c'est un roman qui traite uniquement d'un champion de hockey sur glace. Leur champion de hockey sur glace, un certain Bobrov, je suis certain que tous ceux qui ont suivi les jeux Olympiques ou les parties de hockey sur glace se souviendront que M. Bobrov a joué pour l'équipe russe de hockey. Ce livre ne parle que de cet homme depuis sa naissance jusqu'à un certain moment l'année dernière, moment où il a pris sa retraite. Tout au long de ce roman, nous n'entendons parler que des athlètes soviétiques, les superhéros soviétiques. Voilà à quel point les équipes russes en compétition internationale sont importantes. Ce roman nous fait assister aux championnats olympiques, depuis l'époque où ils ont battu les *Marlboroughs* de Toronto jusqu'au triomphe de l'équipe de Penticton, puis il continue en parlant de

[M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre).]

l'échec des *Dutchmen*, de Kitchener-Waterloo. Je trouve que certains passages sont si intéressants...

M. Winch: Ne noyez pas la motion sous un flot de paroles.

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): ...que je prendrais peut-être l'occasion de les consigner au compte rendu. Le passage en question décrit leur partie contre les *Dutchmen*, de *Waterloo-Kitchener*:

Bobrov...

Leur as des as...

...avait participé à des parties où la tension avait atteint un niveau incroyable. Mais il prévoyait que ce qui l'attendait maintenant allait dépasser tout cela. Il espérait seulement que ses forces dureraient, et qu'il parviendrait à oublier que vingt heures auparavant, il avait déjà donné toute son énergie pour assurer la victoire. Mais comment l'oublier? Vingt heures, c'était un intervalle trop court entre deux matchs.

Bobrov a vu la silhouette trapue de Floyd Martin, avec qui il viendrait maintes fois aux prises devant les buts; il a vu Donald Rope, dont le visage porte les traces d'un nombre fantastique de mauvais coups; il a vu l'énorme Jack McKenzie, le capitaine de l'équipe canadienne coiffé d'une tuque de laine rouge; Kenny Laufman la tête recouverte de pansements; Gerry Théberge, Bob White, Charlie Brooker,—hommes forts, aux épaules larges, trépignant d'impatience, prêts à se lancer à l'attaque...

Il donne ensuite la description de la joute. Il la décrit minute par minute, seconde par seconde; en quelque 25 pages. On lit à la page 64:

Les cinq se remplaçaient réciproquement en succession rapide, mais maintenant c'était tout à fait égal à Bobrov, qu'il fût dans le champ ou assis de l'autre côté de la clôture. Il n'y avait pas de repos. Il était constamment de la joute. Ses camarades avaient probablement la même attitude. Personne ne pouvait, un seul instant, se considérer en dehors de la joute; il ne fallait pas y penser. Si quelqu'un se laissait aller un seul instant, il était douteux qu'il pût trouver la force de continuer...

Oui, c'était un combat et rien autre chose,—un combat entre lutteurs ou entre boxeurs, seulement le combat se déroulait sur la glace. Les Canadiens perdaient la tête complètement. Sologubov enleva la rondelle à deux de leurs avants.

Voilà ce qu'ils pensent de concours internationaux. C'est un combat. Cependant, combien il est préférable que ce combat ait lieu sur la glace entre deux équipes de hockey plutôt qu'entre deux nations, au moyen de bombes atomiques et d'armes à l'hydrogène! Songeons quelques instants combien ce serait important pour la jeunesse de ce pays si le gouvernement canadien prenait des mesures directes afin de créer un semblable conseil des sports du Canada en vue de financer les concours internationaux et de leur venir en aide.

M. Winch: Êtes-vous favorable à l'idée?

M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne suis pas en faveur de la présente résolution, du moins dans son libellé actuel. Selon moi,

le sport amateur au Canada est actuellement entre des mains compétentes et nous devrions participer à des compétitions internationales. Par la suite, nous pourrons alors nous occuper du sport amateur tel qu'il existe actuellement au Canada. En tant que Canadiens, nous ne devrions pas minimiser nos réalisations. Il n'est que trop facile de déplorer et critiquer ce que nous avons, comme nous le faisons peut-être trop souvent ici à la Chambre. Nous avons de grandes réalisations déjà à notre actif, et nous en aurons encore davantage à l'avenir. Il n'y a aucune raison de croire,—et je dis cela en toute honnêteté,—que nos athlètes canadiens bien entraînés soient, de quelque façon, inférieurs à tous autres athlètes dans le monde aujourd'hui. Cependant, pour le démontrer sans équivoque, nous devrons faire quelque chose pour éveiller l'intérêt de notre jeunesse et la stimuler, et, selon moi, la seule façon de commencer à le faire est de lui fournir une assistance quelconque en ce qui concerne la concurrence internationale. Nos athlètes, comme un honorable député l'a dit, constituent nos meilleurs embassadeurs. Nous n'avons jamais exigé d'eux qu'ils soient victorieux: nous leur demandons simplement de faire bonne figure.

Je sais que tous les députés ici présents souhaitent bon succès aux McFarland de Belleville. Peut-être ai-je trop parlé du hockey aujourd'hui, mais je ne l'ai pas fait intentionnellement. Les commentaires que j'ai faits s'appliquent aussi bien à tout autre sport pratiqué au Canada aujourd'hui.

Je ne puis accorder mon appui à la proposition de l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) qui porte sur les sports amateurs au Canada en général et les trois aspects de la récréation, de l'aptitude physique et des sports. Je ne crois pas un seul instant qu'en fournissant plus de matériel, plus d'instructeurs et plus d'argent, on amène les jeunes Canadiens à participer davantage aux sports. Nous avons déjà des dirigeants en ce domaine, et nous avons le matériel voulu. Sans doute pourrions-nous utiliser plus de matériel, mais la seule façon de relever le niveau de la santé physique au Canada, et d'améliorer notre situation dans le domaine du sport amateur, c'est, pour le gouvernement, d'aider par tous les moyens possibles à favoriser l'organisation d'équipes canadiennes qui participeront aux concours internationaux et de leur accorder une aide financière.

M. R. M. T. McDonald (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de l'occasion pour faire quelques observations au sujet de la motion. En premier lieu, je voudrais féliciter l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) d'avoir pensé à prèsenter cette motion. A mon avis, nous avons grandement besoin aujourd'hui de ce genre d'organisme au Canada. Je crois comprendre que quelques autres députés voudraient maintenant parler au sujet de cette motion et je dirais qu'elle ne sera pas mise aux voix ce soir.

M. Winch: La motion est coulée alors.

M. McDonald (Hamilton-Sud): Si les cécéfistes n'avaient pas tant parlé de traiter ici au commencement de la journée de ces problèmes relatifs aux comités, nous aurions pu l'atteindre.

Il semble que le gouvernement fédéral se soit occupé de ce domaine lorsqu'il a constaté que 40 p. 100 des recrues de l'armée canadienne, n'étant pas physiquement aptes, devaient être rejetées. C'est cela qui a amené la loi sur l'aptitude physique nationale de 1943. Cette loi a été adoptée en vue d'étendre l'éducation physique à tous les établissements d'éducation et autres; d'encourager, de développer et de coordonner toutes activités ayant trait au développement physique de la population au moyen de sports, de joutes athlétiques et autres compétitions analogues; d'entraîner des professeurs, conférenciers et instructeurs,—je ne fais que résumer la chose très rapidement, afin de ne pas prendre trop de temps,—et d'organiser des programmes destinés à favoriser l'aptitude physique et à assurer des installations à cet égard.

Cela n'a pas trop bien réussi. Nous ne pouvons améliorer l'aptitude physique par l'adoption ou l'application de lois à cette fin. Il nous faut dans tout le pays un organisme créateur auquel tous participent. Je dois couper court à mes observations, mais je veux formuler deux ou trois remarques sur le sport amateur et le sport professionnel.

J'ai eu l'avantage de participer à la course, au saut, au lancement de poids, ainsi qu'au football et j'ai eu bien des occasions d'observer les réactions des athlètes tant professionnels qu'amateurs. Je pense que la résolution présentée aujourd'hui par l'honorable député de Vancouver-Burrard visait à stimuler le sport amateur sous l'angle de la participation de la masse de la population aux sports au Canada. J'ai peut-être une attitude un peu différente pour ce qui est de rivaliser avec les autres, Américains ou Russes, et de prétendre que le Canada doit jouir d'un grand prestige dans le monde. Notre prestige ne peut venir, à mon avis, que d'un rude travail.

On n'y arrive pas en préconisant la formation de grands athlètes, champions dans leur sphère, mais en nous rapprochant de la masse de la population. Il a été question de la troupe au cours de la dernière campagne électorale et je crois que la seule façon d'atteindre cette troupe, c'est de trouver les professeurs désireux d'aller de l'avant et

d'encourager l'athlétisme amateur. Je crois que le dernier député qui a parlé d'athlétisme, de gymnastique et de natation a eu une bonne idée, parce que c'est dans ces domaines que les Canadiens peuvent faire le mieux, vu que nous avons tous les avantages naturels des climats d'hiver et d'été. Je crois que la Russie, par exemple a gagné ses nombreux points aux jeux Olympiques dans le domaine de l'athlétisme, celui de l'effort sportif individuel où l'on trouve les gros athlètes bien taillés. Voici ce qu'ils ont fait: ils sont allés puisé dans leurs écoles et leurs manufactures. Ils ont trouvé des gens désireux de faire quelque chose et leur ont dit qu'ils pouvaient maintenant aller de l'avant. Si l'on donnait à nos athlètes la direction appropriée, je crois qu'on créerait au Canada une atmosphère qui nous permettrait de concourir, peut-être pas l'an prochain, mais peut-être bien en 1968 ou en 1972. Nous aurions la chance de préparer un programme complet d'activité dans ce domaine.

Pour ce qui est de la gymnastique et de l'athlétisme, on pourrait commencer immédiatement avec nos propres enfants. J'encourage mes enfants à patiner, à nager et à pratiquer de tels sports. Dans le régime éducatif des écoles publiques, des écoles secondaires et des universités, il est fort nécessaire de prendre des initiatives en ce sens. Dans la gymnastique, les Russes ont organisé une campagne qui a duré 10 ans d'affilée, puis ils ont remporté tous les prix dans ce domaine. Si tous les Canadiens mettent vraiment la main à la pâte, peu importe que la Russie compte 175 millions d'habitants, alors que nous sommes seulement 17 millions. Le conseil recommandé par le député de Vancouver-Burrard pourra, si on le crée, orienter les efforts de la population, mais il incombe aux particuliers de notre pays de déployer les efforts appropriés.

A Hamilton nous avons acquis beaucoup d'expérience dans l'athlétisme des jeux de l'Empire britannique et des Olympiques. Nous avons beaucoup de gens qui s'intéressent à la question. Mais tous les Canadiens doivent appuyer ce programme complet de sports au Canada. J'aimerais effleurer un autre aspect du problème. On a dit ici aujourd'hui que les sports professionnels volent nos garçons. C'est vrai, dans certains cas. J'ai lu des nouvelles signalant que le souci du statut professionnel provoque de vives inquiétudes et que peu de garçons réussissent à surmonter les difficultés. Le rapport laisse également entendre que certains de ces jeunes garçons prennent le mauvais chemin. J'aimerais également signaler que les écoles primaires supérieures avaient coutume il y a quelques années d'attacher beaucoup d'importance aux championnats. Il leur fallait une bonne équipe de football; le reste des écoliers pouvaient en faire à son gré. Ce n'est pas là une solution. Nous devons travailler tous ensemble au développement des sports dans notre pays. Nous avons ce qu'il faut.

Nous avons un pays dont nous pensons qu'il est le meilleur au monde et je crois que si nous faisons de notre mieux tous ensemble et que nous encourageons toutes les activités à travers le pays, l'éducation dans les écoles, l'association olympique, la *British Empire Association*, etc. nous pouvons regarder l'avenir et peut-être dans dix ou quinze ans les nations les meilleures ne nous dépasseront pas.

M. Winch: Zéro. Vous l'avez noyée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au ministre du Commerce qui, je crois, dirige la Chambre, quels sont les travaux pour demain?

L'hon. M. Churchill: Le programme de la semaine a été esquissé par le leader de la Chambre vendredi mais je vais répéter ce qu'il a énuméré pour mardi et mercredi afin que ce soit consigné dans le hansard et que tout le monde en soit informé. Nous nous proposons de commencer demain par les crédits supplémentaires et si, grâce à la collaboration de la Chambre, l'examen en était terminé rapidement, nous continuerons par l'étude du n° 30, la résolution concernant la voie maritime du Saint-Laurent, puis nous passerons au n° 31, la résolution concernant la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, puis le n° 28, soit une résolution concernant la loi sur la Défense nationale, puis la résolution n° 26 concernant la loi sur les prêts aux opérations de pêche, puis la résolution n° 33 concernant la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, puis nous aborderons la résolution figurant dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui concernant les secrétaires parlementaires des ministres de la Couronne.

Nous considérons que ces travaux forment le programme de mardi et mercredi. Le leader de la Chambre a signalé, vendredi dernier, ce qui suivrait jeudi et vendredi.

L'hon. M. Chevrier: Il semble que ce soit le programme de toute la semaine.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

DEMANDE D'APPEL À LA COUR SUPRÊME "IN FORMA PAUPERIS"

Question nº 21—**M. Bell (Carleton):**

1. A quelle date a-t-on édicté pour la première fois que l'on pouvait interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada *in forma pauperis*?
2. Depuis cette date jusqu'au 31 décembre 1958, combien de demandes ont été faites pour interjeter appel *in forma pauperis*?
3. Sur ce nombre, combien *a*) ont été accordées, *b*) ont été refusées, *c*) sont encore à l'étude?
4. Depuis cette date jusqu'au 31 décembre 1958, combien de demandes ont été faites par les intimés pour interjeter un appel incident *in forma pauperis*?
5. Sur ce nombre, combien *a*) ont été accordées, *b*) ont été refusées, *c*) sont encore à l'étude?

Réponse de **l'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):**

1. Le 10 décembre 1949, à l'égard d'appelants, et le 23 décembre 1949, à l'égard de défendeurs.

2. 12.

3. *a*) 8; *b*) 4; *c*) aucune.

4. 1.

5. *a*) 1; *b*) aucune; *c*) aucune.

LE MAÏS—CLASSEMENT ET SOUTIEN DU PRIX

Question nº 60—**L'hon. M. Martin:**

1. Depuis le 1er décembre 1958, le gouvernement a-t-il reçu une demande en vue d'améliorer le service de classement du maïs livré aux élévateurs?
2. Depuis le 1er décembre 1958, quelque groupement de producteurs de maïs a-t-il fait une demande de prix de soutien du maïs à l'égard de la récolte de 1958?

Réponse de **l'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État):**

1. La commission des grains n'a dans ses dossiers aucune lettre réclamant amélioration du service de classement du maïs livré aux élévateurs.

2. Oui.

SUBVENTIONS FÉDÉRALES À DES COMPAGNIES DE TÉLÉPHONE PRIVÉES

Question nº 87—**M. Dupuis:**

1. Depuis juin 1957, le gouvernement a-t-il accordé des subventions à des compagnies de téléphone privées?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles compagnies et à quelles dates a-t-il accordé ces subventions?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui.

2.

Nom	Date d'octroi de la subvention par décret de Conseil
Dr Gérard Corriveau, pour Gérard Prévost	le 17 juin 1957
Le syndicat de téléphone de l'Averne	le 17 juin 1957
Saint-André-de-Restigouche	le 17 juin 1957
La cie de téléphone de Piopolis	le 17 juin 1957
Compagnie de téléphone de Springhill	le 17 juin 1957
Compagnie de téléphone Sainte-Cécile-de-Frontenac	le 17 juin 1957
Compagnie de téléphone Sainte-Romaine	le 17 juin 1957
Saint-René-Goupil de Marsoro	le 17 juin 1957
Saint-Prosper-de-Rochester	le 17 juin 1957
Syndicat de téléphone de Val-Alain	le 17 juin 1957
Syndicat de téléphone de Sainte-Émélie	le 17 juin 1957
Compagnie de téléphone Sainte-Françoise-Romaine	le 17 juin 1957
Manitoulin Telephone Co.	le 17 juin 1957
Gore Bay Telephone Co.	le 17 juin 1957
La cie de téléphone de Sainte-Méthode	le 17 juin 1957
La cie de téléphone de Stratford	le 17 juin 1957
Compagnie de téléphone de Lambton	le 17 juin 1957
Syndicat de téléphone de Saint-Adalbert	le 17 juin 1957
Compagnie de téléphone Saint-Juste-de-Bretenière pour Mario-L'Heureux	le 17 juin 1957
M. Gérard Prévost	le 17 juin 1957
Compagnie de téléphone de Saint-Gérard	le 17 juin 1957
Coopérative de téléphone de Saint-Eugène-de-Ladrière	le 17 juin 1957
M. Isidore Ouellet	le 17 juin 1957
Syndicat de téléphone de Pélegrin	le 3 octobre 1957
Syndicat de téléphone de Villeroy	le 3 octobre 1957
Syndicat de téléphone de Beaurivage	le 3 octobre 1957
Compagnie de téléphone de Lotbinière-Nicolet	le 3 octobre 1957

Nom	Date d'octroi de la subvention par décret de Conseil
Compagnie de téléphone de Sainte-Marie-de-Blandford	le 3 octobre 1957
Cie de téléphone de Parisville	le 3 octobre 1957
Syndicat de téléphone de Fortierville	le 3 octobre 1957
La coopérative de téléphone de Stornoway	le 25 janvier 1958
Syndicat coopératif de téléphone de Daveluyville	le 25 janvier 1958
Compagnie de téléphone Saint-Léon de Val-Racine Jean-Marie Boisclair	le 29 mars 1958
Lac-à-Busque de Saint-Benjamin	le 29 mars 1958
Compagnie de téléphone de Manseau	le 18 mars 1958
M. Mario L'Heureux (M. M. Grégoire)	le 18 mars 1958

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—RÉCLAMATIONS D'ENTREPRENEURS

Question nº 105—**M. Pigeon:**

1. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle reçu des réclamations de la part d'entrepreneurs depuis le commencement des travaux de la voie maritime?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces entrepreneurs?

3. Quelle était la nature de ces réclamations et pour quelles raisons ont-elles été faites?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui.

2. McNamara-Pigott-Peacock Construction Co. Ltd., Iroquois Constructors Ltd., McNamara Construction Co. Ltd., Miron & Frères Limitée, Walsh Canadian Construction Company Ltd., Northern Construction Co. & J. W. Stewart Ltd., Atlas Construction Co. Ltd., Canamont Construction Ltd. et Canit Construction Limited, Miron & Frères Limited et The Mannibec Construction Company Limited, Swansea Construction Co. Ltd., Atlas-Winston Limited, United Waterways Constructors Ltd., Carrière des Trois Pistoles, Inc., Dominion Bridge Company Limited, Canadian Dredge & Dock Co. Ltd., S. D. Miller & Sons, Pentagon Construction Co. Ltd., J. D. Stirling Ltd., Canadian Vickers Limited, John Entwistle, P. Baillargeon Ltée., Rianco Construction Ltd.

3. Les réclamations visaient un supplément d'indemnité non autorisé par les contrats pour divers motifs: hausse de salaires; le prétendu fait de ne pas avoir révélé l'état du sol et des eaux: l'inondation du lieu des travaux prévus au contrat; prétendus empiétements sur l'échelonnement des travaux; écarts entre l'ampleur des travaux effectués et celle qui avait été prévue dans les soumissions; supplément de frais exigé par la pose du béton en hiver; quantités contestées de matériaux enlevés par creusage et difficultés relatives à leur affectation; et, de façon générale, toutes situations qui, de l'avis des entrepreneurs, étaient de nature à justifier le versement de suppléments.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RELATIONS INDUSTRIELLES—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. R. H. Small (Danforth): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des relations industrielles. Du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que le premier rapport du comité permanent des relations industrielles, présenté aujourd'hui, soit maintenant adopté.

M. Alexis Caron (Hull): Je ne veux pas faire voter la Chambre sur ce sujet qui a été longuement débattu, mais pour les mêmes raisons que nous avons déjà exposées, nous ne voulons pas décider dès maintenant que nous devrions siéger pendant que la Chambre est en séance. Je m'oppose à la motion.

M. l'Orateur: L'honorable député ne s'oppose pas à ce que la Chambre se prononce aujourd'hui sur la motion? L'honorable député ne refuse pas le consentement unanime, mais il exprime son opposition à la motion? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. M. Chevrier: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'ai l'honneur de présenter, en anglais et en français, le premier rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants. Du consentement unanime, je propose:

Que le premier rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, présenté aujourd'hui, soit maintenant adopté.

M. l'Orateur: Avec le consentement unanime, M. Dinsdale, appuyé par M. Montgomery, propose l'adoption du premier rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants présenté aujourd'hui.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme nous l'avons fait pour les rapports précédents des comités, nous nous élevons contre cette façon d'obtenir l'autorisation de siéger pendant que la Chambre siège. Mais afin de ne pas faire preuve d'esprit de parti à la Chambre sur cette très importante question des affaires des anciens combattants, nous allons souffrir en silence à cette occasion.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à ce sujet. Vous avez déclaré, relativement à cette motion et aux précédentes, qu'avec le consentement unanime, une motion est proposée, et vous vous êtes mis à en faire la lecture. Le consentement unanime est quelque chose qui est accordé ou refusé par les honorables membres de la Chambre et il me semble que le droit de refuser le consentement unanime ne devrait pas leur être retiré. J'estime que le consentement unanime devrait être demandé. Afin qu'il n'y ait aucun malentendu en ce moment dans l'esprit de quiconque, monsieur l'Orateur, je dois dire que je consens volontiers à accorder le consentement unanime cette fois. Cependant, je n'aime pas qu'on prenne l'habitude de nous retirer le droit de refuser le consentement unanime.

M. l'Orateur: A propos de cette objection, je signale que chaque député qui a demandé la permission de présenter une motion a fait précéder sa motion de l'expression "du consentement unanime". Si quelque député s'y oppose, naturellement on ne peut donner suite à la motion. De même, en mettant la motion aux voix, j'ai précisé que ce doit être du consentement unanime. Si je comprends bien, on accorde le consentement unanime à la mise aux voix de la motion, mais bien sûr cela ne veut pas dire que la motion est adoptée du consentement unamime. Les deux dernières motions ont été adoptées sur division. Est-ce le point dont parle le député?

M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur. Je soulignais que ni le proposeur de chaque motion présentée aujourd'hui ni M. l'Orateur, soit dit en toute déférence, n'ont demandé le consentement unanime. Votre Honneur a déclaré comme un énoncé de fait "du consentement unanime" et un proposeur a employé dans un cas le mot "du" et dans l'autre les mots "avec le".

M. l'Orateur: Ce serait peut-être plus acceptable de séparer les étapes. Quand j'ai déclaré "du consentement unanime" et que je n'ai entendu aucune objection, j'ai mis la motion aux voix. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'on aborde maintenant cette motion?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: Entendu. M. Dinsdale, appuyé par M. Montgomery, propose:

Que le premier rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, présenté aujourd'hui, soit maintenant adopté.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. W. M. Howe (Wellington-Huron): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Du consentement unanime, je propose:

Que le premier rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, présenté aujourd'hui, soit maintenant adopté.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'on aborde cette motion?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

MARINE ET PÊCHERIES—ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Roland English (Gaspé): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de la marine et des pêcheries. Du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que le premier rapport du comité permanent de la marine et des pêcheries, présenté aujourd'hui, soit adopté.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à donner suite à cette motion?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division).

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ALLEMAGNE—DÉPÔT DE LA RÉPONSE À LA NOTE SOVIÉTIQUE CONCERNANT LE TRAITÉ DE PAIX

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les membres de la Chambre se souviendront que le 9 février, j'ai déposé le texte de la note soviétique datée du 10 janvier et adressée au gouvernement canadien, note qui proposait une conférence de 28 pays, y compris le Canada, en vue d'étudier un traité de paix avec l'Allemagne. J'ai déposé en même temps une copie du projet de traité de paix qui accompagnait la note soviétique.

J'informe maintenant la Chambre que la réponse canadienne à la note du gouvernement soviétique a été remise aujourd'hui à l'ambassade soviétique à Ottawa et que notre ambassadeur en URSS a reçu des instructions le priant d'en remettre une copie aux autorités compétentes de Moscou.

Je saisis l'occasion de déposer des exemplaires de la réponse canadienne. Comme les députés le constateront, elle expose les vues du gouvernement, à savoir que les nombreuses questions soulevées par la note soviétique pourraient être examinées de façon très profitable dans une conférence portant sur tous les aspects de la question allemande et à laquelle participeraient les quatre puissances qui assument une responsabilité spéciale à l'égard de l'Allemagne, soit l'URSS, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis. Jusqu'à ce qu'on connaisse les résultats de cette rencontre des quatre puissances, il serait inutile de prendre une décision quant à la tenue d'une grande conférence sur le traité de paix à laquelle le Canada et les autres pays qui ont fait la guerre contre l'Allemagne prendraient part.

Monsieur l'Orateur, ainsi que les journaux l'ont annoncé, les gouvernements de France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Allemagne de l'Ouest ont envoyé hier leur réponse à la note du gouvernement soviétique du 10 janvier proposant un traité de paix avec l'Allemagne. Ces réponses ont été étudiées la semaine dernière à la réunion du Conseil de l'OTAN, où l'on a également discuté l'attitude d'autres membres de l'OTAN à l'égard des propositions soviétiques. Bien qu'elles présentent des différences de détail, les réponses des quatre puissances sont dans l'ensemble concordantes en ce qui concerne la tenue, au printemps, d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'URSS, de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis afin de discuter tous les aspects du problème allemand.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je demander à l'honorable ministre si la réponse des quatre puissances dont il vient de parler a été étudiée par les membres du Conseil de l'OTAN avant qu'on en convienne?

L'hon. M. Smith: La réponse est oui, monsieur l'Orateur.

CHYPRE—PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement a été tenu au courant des négociations entre le

Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie au sujet d'un règlement pacifique de la question de Chypre, que tout le monde ici, j'en suis sûr, souhaite sincèrement voir se réaliser. Le premier ministre serait-il en mesure de faire une déclaration sur ces négociations?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable chef de l'opposition m'ayant prévenu de sa question, je peux donner immédiatement une réponse. Il m'est évidemment impossible de faire rapport maintenant sur l'état des négociations en vue d'un accord et d'un règlement pacifique touchant la question de Chypre, la conférence tripartite officielle qui doit tenter d'arriver à pareille solution n'ayant commencé ses délibérations à Londres que ce matin seulement.

Nous avons reçu des rapports sur les discussions que les premiers ministres de Grèce et de Turquie ont eues à Zurich la semaine dernière. Ils dénotent que des progrès semblent avoir été réalisés vers une solution du problème et que la réaction du Royaume-Uni et de Chypre à l'égard des entretiens de Zurich ayant été favorable, ces entretiens ont du moins été acceptés comme base de négociations à la conférence de Londres. Le Canada et ses associés du Conseil de l'OTAN espèrent que les négociations menées à Londres conduiront à une solution juste et permanente de ce problème complexe qui met en cause trois de nos alliés de l'OTAN.

D'après une dépêche, le très honorable Selwyn Lloyd, ministre des Affaires étrangères britannique, aurait aujourd'hui annoncé que de l'avis du gouvernement britannique, quatre éléments sont essentiels à toute solution du problème. Les intérêts d'ordre stratégique du Royaume-Uni à Chypre doivent être garantis de telle façon qu'ils ne puissent être compromis à l'avenir; les deux collectivités chypriotes doivent se réconcilier, l'amitié gréco-turque doit être rétablie et, enfin, les Chypriotes doivent avoir la possibilité d'établir leurs propres institutions.

Je ne pense pas qu'il soit possible pour l'instant d'aller plus loin.

L'ÉNERGIE

SAINT-JEAN (N.-B.)—UTILISATION DE LA HOUILLE DANS LA CENTRALE THERMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question qui se fonde sur une déclaration de l'ingénieur en chef de la *New Brunswick Power Commission,* publiée le 12 février dans le *Telegraph Journal* de Saint-Jean. Selon cette déclaration, la commission de l'énergie économiserait plus de $500,000 par année en utilisant du mazout plutôt que du charbon à la centrale thermique de Saint-Jean-Est.

A la lumière de cette déclaration de l'ingénieur en chef, le ministre pourrait-il réitérer maintenant l'assurance donnée à la Chambre en juillet dernier par le ministre du Revenu national et répétée le 30 du même mois, au comité des mines, forêts et cours d'eau par le ministre des Mines et des Relevés techniques portant que l'on utiliserait certainement du charbon dans les centrales thermiques aménagées dans les provinces Maritimes, y compris la centrale de Saint-Jean-Est?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): J'estime que la ligne de conduite du gouvernement à cet égard a été abondamment précisée au cours de la dernière session et jusqu'à présent; rien n'a été modifié à cette ligne de conduite.

M. Robichaud: Une question complémentaire: le ministre ayant déclaré qu'il n'y a pas eu de changement de ligne de conduite, peut-il expliquer la cause du retard à signer un accord précis avec la province du Nouveau-Brunswick au sujet de la centrale thermique de Saint-Jean-Est?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): L'eau a monté très haut cette année dans le fleuve et le volume d'énergie produite par les deux premières unités de l'entreprise de Beechwood a été si considérable que la province du Nouveau-Brunswick a économisé de l'argent en ne poursuivant pas le plan prévu à l'origine pour l'usine thermique de Saint-Jean.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

DÉTOURNEMENT DE CHICAGO—QUESTION PORTANT SUR LES MESURES LÉGISLATIVES DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. N. L. Spencer (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque, ces derniers temps, il a déclaré plus d'une fois à la Chambre que des fonctionnaires de divers ministères étudient présentement le texte du bill H.R. 1, dont est saisie la Chambre des représentants à Washington, puis-je lui demander si le gouvernement canadien a tenté quelque nouvelle démarche au sujet de ce bill?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Les fonctionnaires ont à peu près terminé leur étude de la teneur et de la portée du bill H.R. 1, et je puis informer la Chambre que nous sommes à rédiger, en vue de la transmettre au département d'État américain, à Washington, une

note de protestation contre la mise en vigueur du bill en question.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

L'AGRICULTURE—QUESTION PORTANT SUR LES EFFETS DE L'INTÉGRATION VERTICALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre de la Justice une question d'importance primordiale pour les cultivateurs canadiens.

Vu l'expansion rapide de ce qu'on a appelé "l'intégration verticale", particulièrement dans la production de la volaille et des laitages, grâce à l'aide financière et des débouchés assurés aux producteurs par les conserveries et les marchands de provende, et vu que cette tendance risque de devenir un monopole des marchés et du prix de ces denrées aux mains des conserveries et des marchands de provende, le ministre voudra-t-il faire examiner la situation afin de s'assurer que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions n'est pas violée?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): L'honorable député a eu l'amabilité de me donner avis de sa question; toutefois, en raison d'autres engagements, je n'ai reçu son préavis que tout juste avant d'entrer à la Chambre. Je dois dire que, même si un examen rapide de la portée de sa question semble indiquer qu'elle a une certaine importance, l'honorable député me demande d'exprimer tant d'"opinions" qu'il m'est impossible, dans le peu de temps dont je dispose à l'appel de l'ordre du jour, d'approfondir la situation suffisamment pour lui donner le genre de réponse que sa question comporte.

D'ailleurs, peut-être devrais-je faire remarquer à l'honorable député, ainsi qu'à tous les honorables vis-à-vis, qu'il s'agit là d'une de ces questions qui n'admettent pas le genre de réponse qu'il convient de donner à l'appel de l'ordre du jour. En fait, comme bien des questions qui ont été posées récemment, elle renferme certains énoncés, conclusions et opinions qui appellent non pas une réponse mais un débat.

Je conseillerais aux honorables vis-à-vis, au lieu d'aligner tous ces "vu que" dans les questions qu'ils posent, de faire en sorte d'avoir "vu" les articles nos 171 à 179, inclusivement, de l'ouvrage de Beauchesne, 4e édition, et voient ainsi de quelle façon il convient de formuler des questions à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, après cette leçon du ministre de la Justice...

[L'hon. M. Smith.]

L'hon. M. Fulton: Que j'aurais dû faire depuis longtemps.

L'hon. M. Chevrier: ...je ferai de mon mieux pour formuler ma question de façon à ne pas enfreindre le Règlement de la Chambre, même si...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne sais pas si l'honorable député de Laurier se propose de discuter sur la question de Règlement soulevée par le ministre de la Justice. Dans le cas de l'affirmative, je consens à l'entendre.

L'hon. M. Chevrier: Non, monsieur l'Orateur. J'ai l'intention de poser une question, mais je la faisais précéder de quelques remarques. J'allais dire que le ministre de la Justice empiète là sur les droits de l'Orateur.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question?

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de considérer toute autre question de l'honorable député qui a posé cette question, j'aimerais demander si un honorable député n'admet pas que cette question soit irrecevable.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je me demandais si vous-même ne jugiez pas nécessaire de soulever la question de privilège parce que le ministre de la Justice usurpe vos fonctions.

M. l'Orateur: Le député de Kootenay-Ouest a une autre question.

M. Herridge: Ayant été dûment admonesté, j'aimerais poser une autre question. Le ministre discerne-t-il que mes vues représentent des énoncés de fait et étudiera-t-il ces faits quand il en aura le loisir?

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, c'est exactement le point que je soulevais. L'honorable député a affirmé comme des faits des propositions que je ne puis ni contester ni nier pour l'instant; mais avant que je puisse répondre à la question dans la perspective où il la situe, il faudrait entamer un débat sur sa portée. Voilà pourquoi je tiens que ce n'est pas une question à poser à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Martin: Règlement! Vous n'êtes pas l'Orateur.

M. l'Orateur: J'aimerais savoir si l'honorable ministre considère cette question comme un préavis ou s'il s'oppose à y répondre parce qu'elle enfreindrait le Règlement.

Des voix: Tenez-la pour un préavis.

L'hon. M. Fulton: Eh bien, monsieur l'Orateur, je peux la tenir pour un préavis, mais, à mon sens, c'est une question qui ne devrait pas être posée à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Pickersgill: Vous devriez alors invoquer le Règlement.

L'hon. M. Fulton: Si les honorables vis-à-vis veulent que j'invoque le Règlement dans les formes, je le ferai avec plaisir et je leur rappellerai quelques commentaires de Beauchesne, en particulier les commentaires nº 171 à nº 179.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Fulton: Les honorables députés l'ont voulu. S'ils n'aiment pas cela, ils n'auraient pas dû le demander.

L'hon. M. Pickersgill: Nous adorons cela.

L'hon. M. Chevrier: Maintenant vous vous conformez au Règlement.

L'hon. M. Fulton: Je me conforme toujours au Règlement, à la différence de l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate.

Vous constaterez, monsieur l'Orateur, que le commentaire nº 171 énonce certaines règles qu'on ne doit pas transgresser en posant une question. Je me reporte à certaines règles seulement. Voici un extrait du commentaire:

> Une question orale ou écrite ne doit pas:
> *f*) comporter l'expression d'une opinion.

Toute cette question contient l'expression d'opinions. Je continue:

> *g*) être hypothétique;
> *h*) comporter des conclusions;
> *i*) comporter des imputations;
> *j*) être conçue de façon à comporter sa propre réponse;
> *s*) comporter une série de questions qui doivent faire l'objet d'une motion en vue d'une adresse ou d'un ordre;
> *w*) soulever un principe trop vaste pour qu'on puisse en traiter dans le cadre restreint d'une réponse à une question.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que cette question transgresse nettement tous les points de ce commentaire, et particulièrement le dernier. Je renvoie nos vis-à-vis,—car je sais que Votre Honneur le connaît,—au commentaire 173, qui dit notamment:

> Il convient de respecter le principe sur lequel s'est appuyée la pratique tolérée ces dernières années, c'est-à-dire que la lecture d'une longue série de questions minutieusement préparées n'est pas permise à l'appel de l'ordre du jour.

Il existe trois "opinions" bien distinctes au moins dans cette question. Je renvoie également nos vis-à-vis au commentaire 174 qui a trait à une question:

> Le 27 mai 1936, un député, ayant l'intention de poser une question à un ministre, a commencé par donner des explications sur le prétendu danger de faire dépendre une certaine région d'extraction de minéraux des plans de certaine fonderie. L'Orateur l'a interrompu en disant: "A l'ordre! L'honorable député doit comprendre qu'il ne peut pas prononcer un discours quand il pose une question."

Je vous fais observer, monsieur l'Orateur, que c'est...

L'hon. M. Martin: Merci de l'admonestation.

L'hon. M. Fulton: ...un petit échantillon de certaines des façons dont les honorables vis-à-vis ont posé des questions à l'appel de l'ordre du jour, enfreignant en chaque cas le Règlement de la Chambre.

L'hon. M. Martin: Merci.

L'hon. M. Pearson: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous dire que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons une confiance absolue quant à votre compétence pour juger si une question est ou non conforme au Règlement.

M. l'Orateur: Afin de ne pas ébranler cette confiance immédiatement, je vais envisager cette question et formulerai ma décision demain.

RADIO-CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ÉTAT DE LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je vais essayer de ne pas retarder l'adoption des crédits supplémentaires, comme le ministre de la Justice l'a fait, en posant une question qui, j'en suis sûr, est conforme au Règlement. Elle s'adresse au ministre du Travail. Je voudrais savoir du ministre s'il a quelque chose à dire sur l'état des négociations entre les syndicats représentant 1,300 employés de Radio-Canada et la Société Radio-Canada.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai rien à dire.

L'hon. M. Chevrier: Vu l'absence du ministre du Revenu national, puis-je poser la même question au ministre suppléant du Revenu national?

L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Revenu national): La situation est la suivante. Il y a eu dimanche une réunion générale des grévistes et il doit y avoir cet après-midi une réunion entre la Société Radio-Canada et les représentants des grévistes.

QUESTIONS OUVRIÈRES

INTERPELLATION AU SUJET DE LA RÉVISION DE CERTAINES LOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre

du Travail. L'honorable ministre étudie-t-il présentement l'opportunité d'une revision de certaines lois comprises dans la législation ouvrière du Canada?

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): En réponse à cette question, monsieur l'Orateur, je signale à l'honorable député que des organismes qui s'intéressent à la loi ont, à ma demande, présenté certaines propositions que le ministère du Travail étudie présentement en tant que modifications possibles de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

UTILISATION DE JUGES COMME CONCILIATEURS DANS LES DIFFÉRENDS OUVRIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre se prononcera-t-il sur les nouvelles signalant que son ministère prend des mesures, relativement à l'article 37 de la loi sur les juges, pour empêcher les juges ou les mettre dans l'impossibilité de servir comme conciliateurs dans les différends ouvriers?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on n'envisage pas de soumettre à la présente session une mesure législative à cet égard. J'ai exprimé à divers intéressés l'inquiétude que le gouvernement éprouve en voyant combien de temps les juges sont parfois appelés à consacrer à des fonctions étrangères à la judicature. On n'a pris aucune décision. Vu la complexité de la situation et l'importance du problème à résoudre, il s'écoulera probablement quelque temps avant qu'on prenne des mesures précises.

LA "CANADA CAR"

PRÉSUMÉE CONTINUATION DES OPÉRATIONS À L'USINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Travaux publics, je désire poser une question au premier ministre. Le premier ministre peut-il confirmer la nouvelle annoncée par M. George Wardrope, député de Port-Arthur au gouvernement provincial, et reproduite le 16 février dans les journaux de Fort-William et de Port-Arthur, savoir que la fabrique de Fort-William de la *Canadian Car* ne fermerait pas mais qu'une forte proportion des contrats du gouvernement lui serait adjugée?

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme on vient de me rappeler le commentaire 171 de Beauchesne, la question du député me rappelle qu'il n'est pas conforme au Règlement de citer une nouvelle parue dans un journal demandant au ministre si elle est vraie ou fausse. Si sa question se limite à cela, elle n'est pas réglementaire.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION AU SUJET DE MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je demander au ministre du Travail si, par suite du nombre de sans-travail publié hier par le Bureau fédéral de la statistique, il peut dire à la Chambre, en raison des observations faites par des membres du gouvernement il y a deux semaines, quand nous aurons à nous occuper des modifications à la loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas les modifications à la loi sur l'assurance-chômage qui vont fournir des emplois aux sans-travail. A l'heure actuelle, nous avons un poste de 15 millions de dollars dans les crédits supplémentaires que nous espérons faire adopter par la Chambre afin de pouvoir dédommager les municipalités, par l'intermédiaire des provinces, en payant notre part du montant des salaires.

L'hon. M. Martin: Le ministre du Travail ne se rend-il pas compte que, même si les prestations d'assurance-chômage ne fournissent pas d'emplois, elles apportent aide et secours à plusieurs milliers de sans-travail?

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je m'en rends parfaitement compte. C'est pour cette raison que le gouvernement a prolongé de deux mois les prestations saisonnières au cours de la dernière session et ensuite de six autres semaines. A l'heure actuelle, le prolongement de deux mois est en vigueur en permanence.

DEMANDE D'UN DÉBAT SUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est en mesure de nous dire quand nous pouvons compter avoir un débat sur les affaires extérieures? La Chambre siège maintenant depuis un peu plus d'un mois; aussi, le ministre pourrait peut-être nous donner quelque indice quant aux intentions du gouvernement sur ce sujet en particulier.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ce soin est laissé au leader de la Chambre. Je peux dire que

la date de ce débat dépendra de la prolixité des discussions sur les affaires soumises à la Chambre.

L'hon. M. Martin: Le ministre ne peut-il pas accepter ma question comme lui ayant été posée dans les termes les plus amicaux? Vu l'importance du sujet, trouverait-il qu'il vaille la peine de discuter l'affaire avec le leader de la Chambre et, peut-être, le premier ministre, qui s'intéresse, sauf erreur, au plus haut point à ces questions?

LES TRANSPORTS AÉRIENS

INTERPELLATION AU SUJET D'UN RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD AVEC L'AUSTRALIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question, soit au ministre des Transports soit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Je crois en effet qu'elle est du ressort des deux ministères. Il s'agit d'un article paru dans le *Financial Post* du 13 février. Il y est dit que l'administration des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien a déclaré que si l'on ne renouvelle pas l'accord en vigueur avec l'Australie, elle devra renoncer à ce circuit aérien. L'article déclare plus loin que le Canada n'a rien à offrir à l'Australie...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Chevrier: ...après les pourparlers qui ont eu lieu. A l'égard de cette déclaration, qui est plutôt grave vu qu'il s'agit d'un pays du Commonwealth, le ministre peut-il se prononcer?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé à la Chambre le 6 février que le service des parcours aériens qui existait entre l'Australie et le Canada avait été prolongé du 10 février au 11 mars et j'ai assuré à la Chambre que le Canada déploie tous ses efforts pour le maintien de ce service. L'accord aérien entre le Canada et l'Australie a été signé à Ottawa le 11 juin 1946 et prévoit des services aériens directs entre les deux pays. De temps à autre on a discuté de la fréquence des vols de ce service direct et du nombre de voyageurs qu'il permet de transporter. La fréquence des vols est régie par des licences délivrées en vertu de l'accord, par les autorités aéronautiques des deux pays, et l'accord sur la navigation aérienne a été interprété d'une façon un peu différente à cet égard par le Canada et l'Australie.

Comme j'en ai informé la Chambre le 6 février, des entretiens ont lieu maintenant avec l'Australie pour résoudre ces difficultés relatives à la délivrance de licences et le gouvernement fera tous les efforts possibles pour assurer le maintien de conditions raisonnables aux avions de transport canadiens assurant cette liaison.

LES PORTS

MOOSONEE (ONT.)—ACCORD AVEC L'ONTARIO VISANT LA CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS PORTUAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre des Travaux publics, mais comme il est absent, je pourrais peut-être la poser au premier ministre. Vu l'importance du projet de construction du port de Moosonee pour le développement futur du Canada et du Nord de l'Ontario en particulier, le premier ministre peut-il nous dire si un accord sur ce projet a été conclu avec le gouvernement de l'Ontario? Dans le cas de la négative, veut-il dire où en sont les négociations?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me rends compte de la grande importance qu'a la construction de ce port pour la province de l'Ontario. Je ne puis rien ajouter à ce qui a déjà été dit sur cette question. Aucun accord n'a été conclu.

L'IMMIGRATION

ENTRÉE DIRECTE DES IMMIGRANTS EUROPÉENS—PROTESTATIONS DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port Arthur): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Peut-il nous donner des renseignements à propos d'échanges de vues avec des représentants des États-Unis sur les protestations formulées par ce pays concernant la ligne de conduite de son ministère de s'en tenir à l'entrée directe des immigrants européens au Canada?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, mon ministère a étudié cette question avec beaucoup d'attention. J'avais l'impression que la dernière conférence que nous avons eue avec les représentants en cause s'était terminée à l'amiable. Cette conférence a eu lieu il y a quelques mois. S'il est survenu autre chose depuis cette époque, je serai heureuse d'obtenir d'autres renseignements pour mon honorable ami.

M. Fisher: Ma question porte sur une réunion qui a eu lieu il y a exactement une semaine aujourd'hui. Les observations américaines à propos de cette réunion soutiennent que la proposition canadienne est tout

à fait irréalisable. Le ministre pourrait-il vérifier si telle a été l'attitude des représentants des États-Unis?

L'hon. Mme Fairclough: J'ai déjà dit que je serais heureuse de faire préparer un rapport sur cette affaire.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Rea.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

709. Versements à une province au cours des années financières 1958-1959 et 1959-1960 en vertu d'un accord conclu par le gouvernement du Canada et la province avec l'approbation du gouverneur en conseil, et prévoyant le versement, par le gouvernement du Canada, de montants d'au plus la moitié du coût de la main-d'œuvre durant la période allant du 1er jour de décembre 1958 au 30e jour d'avril 1959 à l'égard de travaux d'hiver dans certaines localités selon que le prévoit l'accord, $15,000,000.

M. Regier: Monsieur le président, la dernière fois que ce crédit a été mis à l'étude, j'ai dit...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je me demande si les députés qui sortent pourraient le faire sans bruit, de façon que nous puissions entendre l'honorable député qui a la parole.

M. Regier: Je disais vendredi dernier, au moment où nous avons interrompu notre examen de ce crédit, qu'à mon avis, nous avons à résoudre deux graves problèmes économiques sur le plan national, soit l'inflation et le chômage. Je crois que ce point de vue est admis par à peu près tout le monde à la Chambre. Nous n'avons pas encore entendu parler du programme qu'a établi le gouvernement en vue de combattre l'inflation. Toutefois, nous espérons qu'il nous sera présenté au moment où le budget nous sera soumis.

Nous avons ici un indice que le programme visant le chômage est vraiment très restreint. Le titre même sous lequel le poste est généralement connu indique la portée restreinte du programme, puisqu'on appelle ordinairement celui-ci le programme des travaux d'hiver. Le problème du chômage au Canada à l'heure actuelle est beaucoup trop grave pour qu'on y remédie par un simple programme de travaux d'hiver. Nous avons besoin d'une solution plus fondamentale que cela.

Toutefois, même si c'est là la seule solution qu'on nous offre en ce moment, notre groupe n'hésitera pas à approuver le crédit ici demandé de 15 millions de dollars. Nous estimons que ce programme, si restreint soit-il, aurait été beaucoup plus utile s'il avait été offert aux provinces et aux municipalités beaucoup plus tôt. Nous regrettons également que la participation du gouvernement fédéral à ce programme de secours soit limitée à cinq mois seulement. Tout indique, nous le savons, surtout après les chiffres révélés hier, que le chômage sévira à l'état grave au mois de mai, alors que le programme aura pris fin.

Nous déplorons que le programme ne soit pas assez vaste, qu'il soit même très restreint quant au nombre et au genre d'entreprises qu'il peut comprendre. Nous nous rendons compte que le nombre de sans-travail à qui cette mesure va apporter de l'aide, va fournir un emploi, représente une infime partie des centaines de milliers de chômeurs actuels. Nous nous rendons compte que cette mesure ne répond qu'à bien peu des besoins considérables des municipalités auxquels elles espèrent faire face en participant à ce programme.

En considérant le montant d'argent requis, monsieur le président, et en faisant nos propres calculs, nous constatons qu'on nous demande 15 millions de dollars pour fournir une aide pendant cinq mois. Cela représente 3 millions de dollars par mois. Le ministre s'attend que des salaires réguliers vont être versés, ou du moins des salaires ordinaires, et je suis très heureux de noter qu'il a mentionné la chose. En supposant que $300 par mois seront payés pendant la période de cinq mois, d'après mes calculs, seulement 10,000 Canadiens auront ainsi un emploi. Quinze millions de dollars, divisés par cinq, et divisés par $300 par mois, cela donne 10,000 hommes employés.

Comment faire raccorder ces chiffres avec la très optimiste prédiction du ministre, la semaine dernière, qui s'est dit déjà assuré que 22,712 hommes étaient employés, alors que seulement la moitié de l'argent avait été utilisée jusqu'à maintenant? J'espère que le ministre pourra nous expliquer le grand écart entre sa déclaration et le fait que 15 millions divisés par 5 puis par $3000 par mois porte à 10,000 le nombre des assistés. Le ministre nous a dit qu'il arrive déjà à un chiffre deux fois supérieur au mien alors que, selon toute apparence, jusqu'ici la moitié seulement des projets attendus ont été soumis, et la moitié seulement des fonds sont utilisés.

Si nous fournissons de l'emploi à 10,000 hommes sur les 500,000 chômeurs, nous n'aidons que 2 p. 100 des sans-travail du Canada. Même si la prédiction du ministre se vérifie et si, pour un homme employé sur les lieux des travaux, il y en aura trois d'employés ailleurs, nous n'aiderons qu'environ 8 p. 100 des chômeurs de notre pays.

A propos de ce programme, un des principaux griefs vise le lourd fardeau de dépenses qu'il impose à nos municipalités. On a tant fait d'estimations pour savoir quelle tranche de ces dépenses les frais de main-d'œuvre

représentent, qu'on a du mal à se prononcer. D'après l'estimation du ministre, il s'agit de quelque 38 p. 100. Je ne sais sur quelles conjectures fantaisistes cette prévision s'appuie, mais d'après les renseignements que j'ai recueillis auprès des dirigeants municipaux de maintes régions du Canada, les frais de main-d'œuvre afférents à ces projets de travaux d'hiver oscilleront d'un minimum de 2½ p. 100 à un maximum de 12 p. 100.

Quand on considère que, d'après cette offre, le gouvernement fédéral ne paiera que la moitié du coût de la main-d'œuvre, cela signifie que le coût de la main-d'œuvre à la charge d'Ottawa, comparé au coût de l'ensemble de l'entreprise, représente entre 1.25 p. 100 et 6.25 p. 100 du coût total. Si l'on accepte le chiffre le moins élevé, soit 15 millions de dollars, comme la part du gouvernement fédéral, cela signifie que, pour que nos municipalités profitent pleinement de cette offre, elles devront dépenser 1,170 millions de dollars; ou même, si l'on se fonde sur les prévisions les plus optimistes,—c'est-à-dire que la main-d'œuvre représente la huitième partie de ces projets,—alors, pour les 15 millions de dollars qu'Ottawa consent à dépenser ou est disposé à dépenser, nos municipalités devront dépenser 210 millions de dollars.

Pour peu que ces calculs soient exacts, monsieur le président, je dois avouer qu'à mon avis, même l'ancienne loi sur l'aide aux améliorations municipales, adoptée au cours des maigres années 30 par un gouvernement précédent, valait beaucoup mieux pour les municipalités, en tant que mesure pour enrayer le chômage et comme moyen d'amélioration locale, que l'actuel programme de travaux d'hiver.

Qu'est-ce qu'une somme de 15 millions de dollars pour le gouvernement fédéral, comparativement à la perte fantastique que représente pour la richesse nationale le fait qu'un demi-million de personnes sont en chômage, ne fût-ce que pour une journée? En une journée, nous perdons 6 millions de dollars en richesse potentielle parce qu'un demi-million de personnes sont sans emploi. Si nous gardons en chômage pendant cinq mois le demi-million de Canadiens dont il est question, l'économie nationale y perd des richesses d'une valeur de 600 millions. Et pourtant, nous avons un gouvernement qui, dans son effort pour éviter cette énorme perte, ne peut offrir que 15 millions.

Vendredi dernier, le ministre nous a donné des chiffres. Pour les 15 millions que le gouvernement fédéral s'apprête à dégager, des projets auraient déjà été soumis qui se montent en tout à 57 millions. Là-dessus, 38 p. 100 iraient, selon lui, en rémunération de main-d'œuvre. La part du gouvernement fédéral reviendrait à $7,751,000. Même si l'on accepte les chiffres du ministre, il faut conclure que le gouvernement offre de payer environ 7 millions sur une somme de 57 millions. Monsieur le président, je ne trouve pas que le gouvernement prend une large part du fardeau quand il offre aux municipalités aux abois de leur verser 7 millions si elles consentent à y mettre 50 millions de leurs ressources.

M'en tenant toujours aux chiffres du ministre, je constate que cela doit, à son dire, donner de l'emploi équivalant à 1,226,358 jours-homme. Si je divise ce chiffre par 5, que je le divise par quatre et de nouveau par 5 mois, nous en arrivons, toujours d'après les chiffres du ministre, à de l'aide pour 12,264 hommes pendant cinq mois.

J'espère que le ministre expliquera comment il se fait qu'au début de son discours, il ait annoncé que 20,000 hommes auraient du travail si la moitié de cet argent était dépensé, disant indirectement qu'il y aurait du travail pour 40,000 hommes. Pourtant, prenant le nombre de jours-homme qu'il a mentionné, le divisant par cinq, car il y a cinq jours par semaine, puis par quatre, car il y a quatre semaines par mois, puis par cinq encore, car cinq mois sont ici couverts, on constate qu'il y aura du travail pour seulement 12,264 hommes pendant cinq mois. J'obtiens ce résultat en me basant sur l'estimation du ministre lui-même et sur le nombre de jours-homme de travail qui seront fournis.

Même en nous basant sur les estimations du ministre, nous devons conclure que seulement 5 p. 100, pas plus de 5 p. 100, des chômeurs du Canada au maximum seront mis au travail grâce à cette mesure. Le gouvernement fédéral du Canada ne peut, à notre époque, se contenter de dire à 100 chômeurs: "Écoutez, nous ne pouvons pas tous vous aider, nous allons aider cinq d'entre vous." Cela ne correspond guère aux idées et aux espoirs nourris au Canada aux cours de longues années, depuis le Livre vert de 1945 qui proposait que le gouvernement fédéral assume la responsabilité de tous les chômeurs employables au Canada. Cela ne correspond certes pas aux promesses faites aux électeurs canadiens avant les élections de 1957 ou de 1958.

Voici maintenant qu'on déclare: "Vous recevrez un peu d'aide d'Ottawa pourvu que vous soyez prêts à frapper d'un fardeau d'impôts fantastique les foyers des habitants de la municipalité." C'est ce que cette offre représente. Le ministre offre 7 millions de dollars si les conseils municipaux consentent à imposer aux propriétaires de maisons une dette de 50 millions de dollars. C'est ce que l'offre représente d'après l'estimation même du ministre. Même si son estimation est

juste, je soutiens que c'est beaucoup trop demander à nos conseillers municipaux qui ont atteint à peu près la limite des impôts qu'ils peuvent prélever chez nous où le fardeau de la dette des municipalités est près d'atteindre le maximum.

Je veux me reporter à une déclaration du ministre, consignée à la page 1067 du hansard. Il déclare que le programme a été élaboré à la suite d'une réunion convoquée l'été dernier au sujet du chômage, et d'une réunion subséquence où étaient convoqués les maires et reeves des municipalités. Voici ce qu'il dit au sujet des représentants municipaux réunis à Ottawa. Je cite un extrait de la page 1067 du hansard:

> En d'autres termes, ils estimaient pouvoir entreprendre certains de leurs travaux municipaux pendant l'hiver, pourvu que les montants supplémentaires soient défrayés par le gouvernement fédéral.

Il est fort possible que, lorsque le ministre a invité les municipalités à exécuter des travaux publics durant les mois d'hiver, elles aient rétorqué que le coût de la construction est plus élevé en hiver, et l'on a pu émettre l'opinion qu'une certaine compensation devrait être versée. Toutefois, je suis certain que les maires et les préfets n'ont jamais laissé entendre que les municipalités étaient disposées à supporter le fardeau de travaux entrepris en vue de remédier au chômage et que tout ce qu'ils demandaient c'était que les frais additionnels causés par l'hiver soient faits par le gouvernement fédéral. Les chiffres que j'ai mentionnés révèlent que tout ce que le gouvernement fédéral semble disposé à faire, c'est de supporter les charges additionnelles occasionnées par la rigueur de notre hiver. Monsieur le président, ce programme représente une trop petite part d'un projet trop restreint qui arrive beaucoup trop tard dans la saison pour apporter quelque aide utile au chômage.

M. Valade: Puis-je poser une question à l'honorable député qui vient de s'asseoir? Lorsque l'honorable député a déclaré que seulement 10,000 hommes seraient employés grâce à l'argent voté par le gouvernement fédéral, tenait-il compte du nombre de personnes qui seraient employées dans les industries qui fournissent les matériaux et l'outillage nécessaires pour accomplir ces travaux dans les villes canadiennes?

M. Regier: Oui, j'en tenais compte. J'ai dit pourquoi, et j'ai aussi tenu compte,—et je l'ai bien dit dans mon exposé, si l'honorable député m'avait écouté,—du fait que le ministre a prétendu que pour chaque homme employé directement, il y en aurait trois employés ailleurs, et je ne discute aucunement cette affirmation.

[M. Regier.]

M. Smith (Calgary-Sud): Monsieur le président, je ne vais prendre qu'un moment, car la mesure législative à l'étude va sûrement être adoptée. Je voudrais dire à l'honorable député qui vient de s'asseoir que ni la Chambre ni la population canadienne ne doivent conclure que ce crédit soulève un mécontentement général. Je puis en fournir ici un exemple, et il y en a bien d'autres. Il s'agit d'une lettre du conseil ouvrier de Calgary, qui fait partie d'un organisme que mes honorables amis, je crois, cherchent à gagner, sans succès apparent encore, au mouvement travailliste du Canada. Dans le premier paragraphe de la lettre, on loue nettement le gouvernement d'avoir pris une telle initiative et dans un autre on déclare que ce programme a produit de bons résultats. Dans la région de Calgary, on approuvera des projets entraînant une dépense d'environ 2½ millions, ce qui, bien sûr, aidera sensiblement à atténuer le chômage. Ce n'est qu'un exemple.

M. Howard: Le député permettra-t-il une question?

M. Smith (Calgary-Sud): Oui, quand j'aurai fini.

M. Howard: Je voulais seulement demander si le député déposerait la lettre.

M. Smith (Calgary-Sud): Oui, je serai heureux de le faire. Comme je le disais, ce n'est qu'un exemple de l'attitude d'une foule d'organismes, relativement au succès de ce programme. La Chambre doit se le rappeler, toutefois, il s'agit seulement d'une des initiatives qu'on prend pour résoudre, au moins en partie, les problème actuel du chômage au Canada. Ce n'est pas un programme intégral en soi, mais seulement un apport.

Pendant que j'ai la parole, j'aimerais exprimer un avis en fonction du problème qui intéresse certaines régions et qui découle de leur climat ou de leur situation géographique. Quand on envisagera un tel programme à l'avenir, il faudra se souvenir de la difficulté qu'il y a, quand le mercure tombe au-dessous de zéro, à bénéficier de cette offre, qui en fait va demander la pose de béton pour les trottoirs et autres travaux qui font partie de l'ensemble de ce programme.

J'ai reçu une lettre de l'association des ingénieurs professionnels. Ils formulent un avis que l'on aurait intérêt à envisager, savoir que l'aménagement de routes et de rues étant, dans une certaine mesure, impossible par suite des conditions atmosphériques dans certaines régions, on devrait envisager plutôt la construction d'édifices comme des refuges de vieillards et des hôpitaux. En d'autres termes monsieur le président, pour être souple un tel

programme devrait reconnaître qu'il est difficile, dans nos régions où le mercure descend sous zéro, de tirer plein parti des propositions soumises avec tant de générosité par le gouvernement.

J'estime également, à ce sujet, qu'il conviendrait d'envisager une assistance à l'élaboration de plans et avant-projets techniques car beaucoup de municipalités n'auront pas entrepris dès le début certains grands travaux qu'elles aimeraient lancer. Je soumets ces deux propositions afin que, si pareille offre se renouvelle une autre année, on puisse songer à cela.

M. Houck: Monsieur le président, je sais que tous les membres de la Chambre conviendront avec moi que l'une des plus grandes catastrophes qui puissent arriver à quelqu'un c'est de perdre l'emploi qui lui assure les moyens de faire vivre sa famille. C'est pour cette raison, monsieur le président, que je veux dire quelques mots sur ce crédit.

Sans m'en vanter, je crois pouvoir en parler en connaissance de cause car j'ai déjà été maire de Niagara-Falls. Je crois que le ministre du Travail reconnaîtra que l'une des difficultés qui se sont présentées, et l'une des raisons pour lesquelles nous devons préparer une sorte de programme de travail d'hiver, c'est que l'automatisation s'est implantée. L'époque de la mécanisation avancée est arrivée, qui enlève du travail à beaucoup d'hommes en hiver.

Il n'y a pas tellement d'années, quand il y avait une tempête de neige à Niagara Falls, nous embauchions 200 à 250 hommes, qui mettaient quelques jours à déblayer la neige. Aujourd'hui, dix ou douze hommes peuvent faire le même travail avec trois chargeuses à neige et des camions. Voilà bien des procédés qui supplantent la main-d'œuvre.

D'ailleurs, à mon avis, une chose qu'il nous faut bien comprendre, c'est qu'à tort ou à raison, trop de gens s'attendent que le gouvernement fédéral ou provincial leur fournisse du travail. Selon moi, c'est affaire de collaboration. J'estime que les municipalités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral doivent collaborer. Bien plus, les industries, petites ou grandes, et les municipalités doivent également collaborer.

Il y a certainement de nombreux travaux, comme l'a dit le préopinant, qui peuvent s'exécuter pendant l'hiver et qui sont exécutés au printemps, en été ou en automne. Un mien ami, gros entrepreneur, m'a souvent répété une chose que je n'oublierai jamais: "Je tâche, dit-il, d'exécuter pendant l'été tous les travaux possibles. Il n'y a que deux sortes de travaux que je ne puisse exécuter en hiver, les travaux de creusage et la peinture extérieure. J'exécute pendant l'été et l'automne mes travaux de construction, les travaux de base, et je garde les travaux intérieurs pour l'hiver afin de fournir du travail à mes hommes." Un autre entrepreneur m'a dit: "Je tâche d'embaucher des hommes qui exercent deux métiers, comme celui de maçon et celui de plâtrier. Je fais les travaux extérieurs en été et en automne: maçonnerie, fondations, peinture, puis je mets ces maçons à travailler au plâtrage et à la peinture à l'intérieur en hiver."

Je trouve que ce qu'on dit n'est pas sérieux. Vous pouvez entendre une foule de gens dire qu'on ne peut pas faire certains travaux en hiver, que certains travaux doivent être accomplis en été. Les fabricants aussi bien que les gouvernements doivent apprendre que presque 90 p. 100 des travaux peuvent être accomplis en hiver aussi bien qu'en été.

Qu'est-ce que le ministère du Travail dit du chômage saisonnier? Le ministère du Travail parle du chômage saisonnier, et de ce qu'il provoque comme pertes du point de vue économique et social, de la façon suivante:

> Le chômage saisonnier en réalité signifie l'inaptitude à utiliser la main-d'œuvre disponible et la capacité de production et une mauvaise répartition des ressources, toutes choses qui imposent à l'économie des dépenses supplémentaires.

Le chômage saisonnier, comme presque tous les genres de chômage, entraîne une impression d'insécurité et le mécontentement chez ceux qui en souffrent le plus directement.

Monsieur le président, l'honorable député du parti cécéfiste a dit que ce programme soulève des objections. Tout d'abord, c'est trop peu et trop tard. Ensuite, une foule de municipalités ne peuvent en profiter. Enfin, bien des municipalités n'en tirent pas avantage comme il conviendrait, même celles qui le pourraient. Mais ce qui est de première importance, c'est que des municipalités ne puissent avancer les matériaux. Si le gouvernement avait inclus les matériaux dans son offre, je suis sûr que beaucoup plus de municipalités en auraient profité. Je tiens à dire au ministre du Travail qu'il a très bien agi en convoquant cette conférence en juillet dernier. Je l'ai alors félicité, car j'estimais que c'était la chose à faire, vu le chômage qui s'annonçait pour l'hiver. Mais, comme dans la plupart des congrès, je le sais pour y avoir assisté souvent, les participants arrivent débordants d'enthousiasme et d'énergie, disant qu'ils vont faire et ceci et cela. Ils adoptent toutes sortes de résolutions au sujet de ce qu'ils ont l'intention de faire mais dès qu'ils sortent de la conférence ils perdent leur enthousiasme et la vigueur avec laquelle ils soutenaient les idées préconisées à la réunion.

La critique qu'on peut adresser au ministre c'est bien qu'il a trop tardé à envoyer ses instructions aux municipalités. Mon collègue,

l'honorable député d'Essex-Est, a demandé à maintes reprises, en août, si le cabinet avait reçu un rapport au sujet de cette réunion. Le ministre a répondu que non. Les municipalités ont reçu un télégramme du premier ministre la dernière semaine d'octobre. Notre groupe était certes d'avis que la conférence aurait dû avoir lieu à temps pour qu'on puisse élaborer un programme. Ce programme aurait dû être entre les mains des municipalités au plus tard vers la fin de septembre, parce que les conseils municipaux doivent savoir sur quoi fonder leurs programmes; ils doivent étudier leurs budgets et savoir à quoi s'en tenir sur ce qui se prépare. Le ministre du Travail a à cet égard une tâche très importante à accomplir.

Permettez-moi de soumettre en toute amitié une proposition au ministre; en réalité, je voudrais lui en présenter deux ou trois. Tout d'abord, il devrait convoquer ici à Ottawa le plus tôt possible les ministres du Travail des différents gouvernements provinciaux afin de discuter non seulement la question du chômage d'hiver, mais la question du chômage en général. Les ministres du Travail devraient ensuite retourner à leurs gouvernements provinciaux, convoquer les reeves et les maires des diverses municipalités et essayer de trouver avec eux la solution au problème que posera sûrement le chômage l'hiver prochain.

J'ai une autre proposition à faire au ministre et je crois qu'elle est réalisable. L'honorable député de Calgary-Sud a parlé des travaux accomplis en avril et en mai. Ce problème se pose à Niagara-Falls, à savoir qu'il est presque impossible d'entreprendre la construction de trottoirs ou d'autres travaux du même genre au mois d'avril. Il en est de même, je le sais, dans d'autres municipalités et j'espère que le ministre va essayer de faire comprendre au gouvernement que ces travaux peuvent se poursuivre jusqu'au 1er juin au moins, afin qu'un plus grand nombre de municipalités puissent profiter de ce programme et mener leurs travaux à bonne fin.

Je me pose souvent des questions à propos de cet état de choses et il m'arrive de frisonner rien que d'y penser. Supposons que le parti libéral soit au pouvoir à l'heure actuelle et que le nombre des sans-travail soit aussi élevé qu'il l'est aujourd'hui,—bien entendu, il ne serait pas aussi élevé si les libéraux étaient au pouvoir.

En fermant les yeux je vois comment le sympathique ministre du Travail nous critiquerait. A coup sûr, l'honorable représentante qui est actuellement ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous harcellerait de plaintes au sujet de la situation et, je n'en doute pas, le ministre des Finances en ferait autant. Il s'absorberait tous les soirs pour trouver contre nous des arguments du genre de ceux que nous exposons.

Les honorables vis-à-vis nous demanderont peut-être si nous offrons une solution. Eh bien, il y a deux ou trois propositions que je soumets en vue de déterminer la solution du problème. Si je ne m'abuse, le ministre des Finances souscrira à la première. C'est une vieille rengaine. J'ai entendu une foule de beaux discours à la Chambre et quantité de beaux arguments qui servaient à prôner l'élimination de la taxe sur les voitures automobiles. Le ministre des Finances en a certes employé quelques-uns quand il siégeait dans l'opposition et je suis sûr que si le gouvernement jugeait bon de supprimer cette taxe, une telle suppression aurait de splendides résultats sur le maintien de l'embauche. Le prix des voitures fléchirait aussitôt et beaucoup plus de gens en achèteraient.

Je signale au comité que la fabrication des voitures automobiles touche presque un demi-million de personnes; autrement dit, elle fournit à peu près un dixième des emplois disponibles au Canada. Le Canada compte plus de 5,000 vendeurs d'automobiles, bien plus de 15,000 garages indépendants et plus de 18,000 stations de service; en y songeant on se rend facilement compte de l'influence qu'a cette industrie sur l'embauche.

Il m'est venu une autre pensée et en l'exposant je fais peut-être preuve d'égoïsme vu que le problème présente plus d'acuité dans la région de Niagara qu'ailleurs. Nous pourrions procurer des emplois à quantité d'hommes dans la région de Niagara si le gouvernement des États-Unis n'exigeait pas un droit d'entrée de 25 p. 100 sur la pierre concassée. Si ce droit était supprimé, on pourrait vendre au moins un demi-million de tonnes de pierre concassée par an, peut-être le double, à un prix atteignant presque 1 million et demi. Cela, évidemment, procurerait plus d'emplois pendant l'hiver aux exploitants de camions, aux chargeurs et à d'autres.

Les États-Unis pourraient acheter de fortes quantités de pierre concassée, notamment dans la région de Niagara-Falls, de Buffalo, de Cleveland, mais, par malheur, ce droit d'entrée de 25 p. 100 ne nous permet pas d'affronter la concurrence. En s'abouchant avec son homologue de Washington en vue d'éliminer ce droit d'entrée, le ministre concourrait sensiblement à réduire le chômage dans la région de Niagara. D'après les chiffres les plus récents que j'aie pu trouver, en 1956 le Canada a importé des États-Unis pour $1,162,900 de pierre concassée, alors que nous n'en avons exporté aux États-Unis que pour un peu plus de $49,000. Nous avons sûrement du progrès à faire de ce côté-là. Le ministre des Finances partagera mon avis sur un

autre point encore, car il connaît le sujet aussi bien que moi. J'en ai parlé durant le débat sur l'Adresse. J'estime qu'un des moyens que le gouvernement fédéral pourrait utiliser pour aider à alléger le chômage, ce serait de réduire le dumping et les importations déloyales d'articles de coutellerie et de matières plastiques des États-Unis et du Japon. Ces deux dernières semaines, les fabriques d'argenterie de Niagara-Falls ont dû congédier encore 150 hommes car aucun article d'argenterie produit au Canada ne peut soutenir avec succès la concurrence des produits fabriqués à très faible prix de revient par suite des salaires dérisoires que touchent les ouvriers japonais, qui travaillent d'ailleurs dans des conditions sordides.

Je signale que, depuis très longtemps, les fabriques de savon qui,—les députés le savent,—ont coutume d'insérer des primes dans leurs produits, n'y mettent plus de pièces d'argenterie fabriquées par les maisons de Niagara-Falls, alors qu'il y a deux ans, elles achetaient beaucoup de ces articles produits à Niagara-Falls. Si nous pouvions recouvrer ce commerce, cela représenterait de l'emploi pour 400 ou 500 hommes.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'avoir à rappeler à l'honorable député de Niagara-Falls que nous discutons une contribution du gouvernement fédéral au coût de la main-d'œuvre et non de généralités ou d'importations assujéties aux droits de douane et d'accise.

M. Houck: Je vais essayer de revenir dans la bonne voie. J'accepte votre appel à l'ordre, monsieur le président, mais je soulignais un moyen d'augmenter le nombre d'emplois à Niagara-Falls. Si nous voulons que ces gens reprennent leur travail, il nous faudra contrebalancer l'effet de l'importation de ce genre de produits du Japon.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que le chômage d'hiver a un malheureux effet moral. Un homme arpente les rues pendant toute la journée et quand il rentre à la maison, sa femme lui demande: "As-tu un emploi?" L'homme répond qu'il n'a pu trouver du travail, et cela est cause de bien des foyers brisés. Parmi les membres de la jeune génération, nombreux sont ceux qui, après avoir en vain cherché du travail, sont tentés de s'adonner à des occupations moins qu'honnêtes. Les prisons sont remplies de gens qui ont cherché de quoi remplacer l'honnêteté. Si nous pouvions fournir un plus grand nombre d'emplois en hiver, nous ferions beaucoup pour résoudre le problème.

Je tiens à rendre mes hommages au gouvernement et, par son entremise, au ministre des Travaux publics. Lorsque les crédits ont été déposés il y a une semaine environ, j'ai appris qu'ils prévoyaient un nouveau bureau de poste et un nouvel immeuble de l'assurance-chômage à Niagara-Falls. Puis-je presser le ministre d'ouvrir ces chantiers le plus tôt possible afin que les travaux extérieurs puissent se faire l'été prochain, donnant ainsi beaucoup d'emploi aux ouvriers de la région. En même temps, je le presserais de commencer la construction du nouveau bureau de poste de Stevensville, ce qui donnerait du travail à cette petite collectivité durant l'hiver. Je sais que la construction de deux gros édifices de cette nature à Niagara-Falls aidera à y alléger le chômage.

Ce qui peut ariver de pire à un homme, chômeur ou non, c'est de commencer à craindre de ne pouvoir faire vivre sa famille comme il faut. Les ouvriers du Canada contribuent au développement de notre pays. Nous voulons qu'ils ressentent un juste orgueil de leur tâche, qu'ils puissent marcher la tête haute en carrant les épaules, sachant qu'ils apportent à la nation un précieux concours. Il importe qu'ils ne succombent ni à la crainte, ni au découragement. Avant tout nous ne devons pas les laisser perdre foi dans le Canada.

Je voudrais, de nouveau, parler du chômage d'hiver à Niagara-Falls. J'ai sous les yeux un passage du discours inaugural du maire de Niagara-Falls prononcé pendant la première semaine de janvier; le voici:

> Au début de 1958 il y avait 1,937 hommes et 1,042 femmes soit un total de 2,979 personnes inscrites au bureau local du service de placement de la région. Sur les personnes inscrites 2,880 bénéficiaient d'assistance.

Je pourrais préciser que la région comprend Niagara-Falls, Chippewa et Stamford. Le maire a expliqué que le 24 décembre 1958 il y avait 2,175 hommes et 1,248 femmes inscrits, soit un total de 3,423 personnes, et que sur ce total 3,272 personnes bénéficiaient d'une aide. Cela est certes l'indice d'une situation très grave pour ce qui est du chômage. Il a parlé ensuite des projets arrêtés par la ville de Niagara-Falls en vue d'améliorer la situation et prévoyant l'aménagement d'égouts et de conduites d'eau à un prix estimé à $109,000, dont la ville prendrait $86,300 à sa charge.

Je crois qu'il serait intéressant de montrer au comité quelle est la part de ce que la ville paye en secours directs, qui est de 20 p. 100 évidemment, comparée au montant venant du gouvernement fédéral grâce au plan destiné à remédier au chômage. J'ai préparé un tableau faisant une comparaison détaillée entre la construction d'une conduite d'eau de six pouces et celle d'un égout de 24 pouces; on y trouve le nombre d'heures-homme de travail non spécialisé que représente chaque entreprise, ainsi que le montant que

la ville doit verser et la somme que la ville doit payer en assistance socale. Les chiffres du tableau sont calculés d'après un taux de salaire de $1.25 l'heure, en conformité des règlements prévoyant que les salaires versés à l'égard de toute entreprise admissible à l'assistance doivent correspondre aux salaires pratiqués dans chaque localité pour ce genre de travaux. La tranche payable par la ville au titre du secours direct se calcule en fonction d'une famille de cinq membres,—le mari, la femme et trois enfants,—à l'égard desquels le maximum de la mensualité atteint $162. Voici le tableau:

Chef de dépenses	Nombre d'heures-homme Manœuvres	Montant à verser par la ville (25%)	Tranche du secours direct versé par la ville (20%)
Canalisation d'eau de 6 pouces	1,092	$340.00	$205.74
Égout de 24 pouces	1,964	$615.00	$366.12

La mise en œuvre de diverses entreprises au Canada créerait d'innombrables occasions d'emplois. Il y a une trentaine d'années, le Canada n'était qu'un enfant, un jeune garçon. Mais au cours des trente dernières années, notre pays est devenu adulte et il fait maintenant l'envie et l'admiration de tous les pays du monde. L'affectation d'une somme de 15 millions de dollars aux fins de favoriser l'emploi n'est qu'une bagatelle de la part du gouvernement, si l'on me permet cette expression populaire. J'imagine que la part des provinces portera l'affectation globale à quelque 30 millions de dollars, à peine une goutte d'eau dans l'océan.

On a beaucoup parlé de vision. J'espère que tous les honorables membres de cette Chambre ont une vision,—ils en ont sûrement,—mais cette vision doit mener, pour être utile, à une action concentrée et vigoureuse. Je sais que le ministre du Travail, s'il en a la permission, passera certainement à l'action. Je dois dire bien amicalement à l'honorable ministre que je constate avec plaisir qu'il se rend compte de la triste situation dans laquelle se trouvent les chômeurs. Il représente une circonscription qui fait face à de graves problèmes de chômage; il connaît aussi bien que tout autre honorable député les problèmes qui se posent à ses commettants.

Au cours des prochaines observations que je vais lui adresser, j'emploierai la langage de l'industrie de l'automobile parce que sa circonscription est le centre d'une importante industrie de l'automobile. Avec le plus grand sérieux, je lui conseille de remplacer le carburant qu'il emploie pour faire fonctionner son ministère aussi bien que le cabinet de son gouvernement. Prenons la machine, qui est au point mort, et mettons-la en grande vitesse. A sa place, je commencerais à distribuer aux membres du cabinet des pilules tranquillisantes. Je sais bien que tous les ministres sont fiers et jaloux de leurs ministères respectifs, mais, à mon avis, celui que dirige le ministre du Travail est un des plus importants du gouvernement fédéral. Je trouve qu'il fait un excellent travail dans son ministère, mais il se heurte, à l'intérieur du cabinet, à un rempart de jalousie, car certains ministres, jaloux de l'importance de leur ministère, veulent qu'on y affecte plus d'argent.

Le ministre s'est montré très combatif en cette Chambre ces dernières semaines. Je l'encourage à manifester le même esprit aux réunions du cabinet, à faire voir aux autres ministres qu'il faut consacrer plus d'argent aux mesures de lutte contre le chômage. En agissant ainsi le ministre récolterait, j'en suis certain, la gratitude de tous les Canadiens.

J'affirme avec la plus grande sincérité que les ouvriers qui travaillent à bâtir notre pays aujourd'hui sont animés du même esprit qui animait leurs aïeux lorsque, d'un désert immense, ils façonnèrent un grand pays. Cependant, il faudrait que l'ouvrier canadien soit débarrassé du spectre du chômage. Il faut qu'il soit encouragé et que se multiplient ses occasions d'emploi, afin que le Canada puisse devenir la grande nation qu'il est capable de devenir.

Nous avons beaucoup entendu parler du Nord et je félicite le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales de la conception qu'il se fait des possibilités qu'offrent nos régions septentrionales. J'espère que ses conceptions se concrétiseront bientôt et que le résultat entraînera la construction de nouvelles maisons, de nouvelles usines et de nouveaux emplois. Il est possible que le vieux dicton "dirige-toi vers l'Ouest, jeune homme", devienne "dirige-toi vers le Nord, jeune homme".

Le ministre du Travail peut être assuré que la loyale opposition de Sa Majesté l'appuiera à fond dans tout ce qu'il pourra faire en faveur des chômeurs. Nous espérons qu'il ralliera la collaboration de ses collègues du cabinet pour ce qui est de la mise en train d'autres entreprises destinées à alléger le chômage, de sorte que le Canada puisse devenir le grand pays qu'il mérite de devenir.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, je ne veux pas parler longuement, mais je veux féliciter le gouvernement qui, par l'intermédiaire de l'honorable ministre du Travail (M. Starr), a mis à la disposition des municipalités du pays la somme de 15 millions de

dollars pour effectuer certains travaux municipaux durant l'hiver.

Je puis dire à l'honorable ministre que la ville de Joliette s'est prévalue de cette mesure et qu'elle en est très heureuse, puisque je recevais dernièrement une lettre du maire Camille Roussin pour dire que la ville était satisfaite de l'aide qu'elle avait obtenue du gouvernement fédéral. Et permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur le président, qu'il y a présentement, à Joliette, moins de chômage que l'an dernier à la même date. Aussi, lorsque j'entends les honorables députés de l'opposition parler de récession, de crise et de chômage, j'aime à me reporter aux *Débats* de la Chambre des communes, et tout particulièrement à un discours de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) qui, dans ce temps-là, était député de Stormont. Voici ce qu'il disait à la session de 1937 lorsqu'il était député de Stormont à la Chambre des communes, comme en fait foi la page 62 du compte rendu français des débats de la Chambre des communes, lui qui est aujourd'hui député de Laurier:

A l'heure actuelle, les masses ouvrières souffrent;...

Voilà ce que déclarait l'honorable député de Laurier qui, autrefois, était député de Stormont. Qui était au pouvoir dans ce temps-là? Nul autre que le gouvernement libéral.

Si je me reporte au discours que prononçait alors l'honorable député, discours qui est consigné aux pages 63 et 64 des *Débats* français du 18 janvier 1937, je relève ce que déclarait l'honorable député de Stormont qui est aujourd'hui député de Laurier, et pourtant c'était le gouvernement libéral qui était au pouvoir dans ce temps-là.

Au cours de la crise, monsieur l'Orateur, plusieurs sociétés ont versé et versent encore d'énormes traitements à leurs administrateurs, et payé à leurs actionnaires des dividendes fabuleux, mais elles n'ont pas payé et elles continuent de ne pas payer à leurs employés un salaire juste et équitable.

A mon avis, le temps est venu où l'État devrait intervenir.

Et l'honorable député de Stormont continuait:

...nous tenons entre nos mains une arme formidable avec laquelle nous pourrions frapper: cette arme, c'est le tarif. Beaucoup d'industries ont besoin d'un tarif de protection. Il y en a qui ne pourraient continuer leurs opérations sans un tel tarif. Je suis d'avis que l'on devrait protéger toute industrie légitime, mais à la condition expresse qu'elle fasse bénéficier ses employés, sous forme de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, des avantages de ce tarif qu'elle demande avec tant d'instance.

Je trouve, monsieur le président, que les propos des honorables députés de l'opposition vont un peu à l'encontre de ceux qu'ils tenaient lorsqu'ils occupaient le pouvoir.

Et si je vais un peu plus loin, toujours en fouillant les *Débats* de la Chambre des communes, je remarque qu'à la session de 1939...

M. le président: A l'ordre! Je ne crois pas que les remarques de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) aient tellement trait à l'article présentement à l'étude. Je crois que l'honorable député devrait se rapprocher beaucoup plus de la question dont on discute s'il veut observer le Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, si vous le voulez bien, j'aimerais que l'on permette à l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm de continuer,—quoique je ne sais pas si cela est conforme au Règlement,—à consigner au hansard le discours que j'ai prononcé dans le temps, parce que ce discours n'avait pas le sens que l'honorable député lui prête; il tendait à exposer à la Chambre la situation sociale à l'époque et tout le discours se rapportait à cette question. J'ai aussi, à ce moment-là, exposé la doctrine sociale de l'Église ayant trait aux ouvriers et à l'industrie au Canada.

M. Pigeon: Monsieur le président, l'honorable député de Stormont parlait de régression, dans le temps, il parlait de chômage, il parlait des difficultés qu'avaient les ouvriers à se trouver un emploi; en un mot, il parlait de crise, et, pourtant, c'était son gouvernement qui dirigeait alors les destinées du Canada.

Je continue, monsieur le président. Comme en fait foi la page 4247 du compte rendu français des débats de la Chambre des communes du 22 juin 1938, voilà ce que déclarait l'honorable député de Stormont:

La régression commença à se manifester aux États-Unis vers l'été de 1937 et, comme conséquence de nos relations étroites avec nos voisins du sud, nous commençâmes peu après à nous ressentir du changement. Permettez-moi de dire que l'administration actuelle a pris, à mon avis, les mesures promptes et appropriées pour parer à cette régression. Elle déposa sans tarder des mesures affectées à un projet de travaux publics. Elle fit adopter la loi pour favoriser les améliorations municipales qui a mis 30 millions de dollars à la disposition des municipalités du pays pour des entreprises rentables.

Et, en parenthèse, monsieur le président...

M. le président: A l'ordre! Je regrette, mais l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm est en voie de traiter du problème économique en général, et ce n'est ni le temps ni le moment de commencer un débat sur la situation économique. Il faut que les remarques de l'honorable député soient relatives à la question présentement à l'étude, et ce strictement dans cet ordre.

M. Pigeon: Monsieur le président, je voulais tout simplement faire ces quelques remarques. J'aurai l'occasion, en temps et lieu,

d'y revenir, mais je veux dire que nos honorables amis,—qui critiquent actuellement le gouvernement,—parlaient de crise, de régression, de tarif et de nos relations économiques avec les États-Unis, lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Je félicite l'honorable ministre du Travail d'avoir mis 15 millions de dollars à la disposition des municipalités du pays. La ville de Joliette s'est prévalue d'une part de cette somme, comme un grand nombre de municipalités du pays le font actuellement.

(Texte)

M. Bourget: Monsieur le président, je me propose bien, en prenant la parole au cours de ce débat, de ne pas me reporter aux discours qui ont été prononcés en 1937, en 1935, ou en 1930, mais j'aimerais à faire remarquer à mon honorable ami que, lorsqu'il a dit que le nombre des chômeurs avait diminué de 2,212, et qu'il essayait de prouver ainsi que...

M. Pigeon: Je pose la question de privilège, monsieur le président, je n'ai jamais dit cela.

M. Bourget: Monsieur le président, je n'ai pas pris par écrit les déclarations qu'a faites l'honorable député parce que, d'abord, elles étaient toujours irrégulières, mais il a certainement dit que, dans la ville de Joliette, le nombre de chômeurs avait diminué.

M. Pigeon: C'est vrai.

M. Bourget: Eh bien, je tiens à rappeler à mon honorable ami que s'il regarde les données statistiques qui viennent de nous être fournies par le bureau du service national de placement, il constatera qu'au mois de janvier, un nombre record de gens cherchaient un emploi au pays.

M. Pigeon: C'est irrégulier.

M. Bourget: Et, si l'on a recours,—ceci n'est pas irrégulier, monsieur le président, je crois que le but de ce crédit est justement de donner de l'ouvrage aux chômeurs,—et je tiens à dire à mon honorable ami que si le fait qu'il y ait 2,000 inscriptions de moins le satisfait, eh bien, il est satisfait de peu.

Mais de toute façon, monsieur le président, je voudrais, pendant quelques instants seulement, dire quelques mots relativement à ce crédit de 15 millions de dollars, approximativement, parce que je comprends que l'honorable ministre du Travail (M. Starr) lui-même, avec les données qu'il possède actuellement, ne peut dire exactement si la somme atteindra 10 millions, 12 millions ou 15 millions. Toutefois, ce crédit qui fait l'objet du débat actuel représente une partie du coût des travaux d'hiver entrepris par les municipalités à compter du 1er décembre de l'année dernière au 30 avril de cette année. Ce sera là la part du gouvernement fédéral et, comme on le sait, elle ne représente que 50 p. 100 du coût de la main-d'œuvre.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de m'opposer à l'adoption de ce crédit, car j'ai beaucoup d'amitié pour l'honorable ministre qui est un homme sympathique, et je suis certain que, dans mon âme et conscience, il se rend compte que la mauvaise cause qu'il a à défendre aujourd'hui le place dans une situation embarrassante, car il doit constater, tout comme nous d'ailleurs, que cette mesure, (on l'a dit et on doit le répéter), a été mise en œuvre trop tard et est tout à fait inadéquate.

D'ailleurs, au cours des observations que je faisais lors du débat sur le discours du trône, —comme mes amis de Québec le savent,—je donnais l'exemple de la ville de Québec, dont les autorités avaient envisagé l'exécution de projets s'élevant à $500,000. Cependant, lorsque ces projets ont été étudiés par les ingénieurs de la ville, on a constaté qu'il en coûterait $5,000 de plus à la ville pour les faire exécuter, même en tenant compte de la partie que le gouvernement fédéral devait défrayer dans le dessein d'aider la municipalité. C'est d'ailleurs ce qui faisait dire au premier magistrat de la ville de Québec, à ce moment-là, que la ville faisait un mauvais marché et que si ces travaux étaient entrepris, ce n'était qu'en vue de donner du travail à quelques chômeurs, parce qu'à la suite des renseignements que l'on avait pu obtenir, ces travaux de l'ordre de $400,000 ou $500,000 ne donneraient de l'ouvrage qu'à 100 ou 200 personnes, et ce pendant 3 mois seulement.

Eh bien, monsieur le président, le ministre doit convenir que c'est faire peu que de fournir l'occasion à une ville comme Québec de procurer un emploi à seulement 100 ou 200 personnes qui sont actuellement sans travail, surtout lorsque l'on constate, d'après les dernières données statistiques fournies par le bureau du service national de placement, que dans la ville de Québec 18,000 personnes se cherchent actuellement du travail.

D'ailleurs, monsieur le président, la ville de Québec n'a pas été la seule municipalité à se plaindre. La métropole du Canada, la ville de Montréal, en a fait autant, et l'on pouvait lire dans le *Montreal Star* du 31 janvier qu'un comité spécial avait été formé par les autorités de la ville de Montréal pour étudier ce programme offert par le gouvernement fédéral.

Dans leur premier rapport au comité exécutif, les membres de ce comité disaient que cette mesure était inadéquate. Ils ajoutaient que les clauses restrictives que contenait la proposition aux municipalités empêchaient la ville de Montréal d'en profiter complètement,

et ils énuméraient en même temps ces clauses restrictives:

Premièrement, l'octroi de 50 p. 100 offert était limité au coût de la main-d'œuvre.

Deuxièmement, aucun montant ne serait payé pour ces travaux après le 30 avril, alors que certains de ces projets n'auraient pas encore été complétés.

Troisièmement, ces octrois s'appliquaient à certains travaux publics, en excluant la construction d'édifices.

Sur ce point, il m'a fait plaisir d'entendre, il y a quelques instants, l'honorable député de Calgary-Sud (M. Smith) attirer l'attention du ministre sur cet état de choses et le prier d'élargir les cadres de cette mesure, de façon à procurer plus de travail et à donner l'occasion aux municipalités de présenter d'autres projets qui pourraient fournir plus de travail à la main-d'œuvre actuellement inoccupée.

Quatrièmement, les membres du comité mentionnaient aussi que l'aide financière du gouvernement ne s'appliquait pas aux employés réguliers de la cité qui tomberaient normalement en chômage s'ils n'étaient pas employés à l'exécution de ces travaux.

Eh bien, monsieur le président, il me semble que lorsque nous donnons en exemple les autorités de la métropole de notre pays et de la capitale de notre province qui, avec preuves à l'appui, disent que ces projets ne répondent pas aux besoins actuels, nous avons raison de dire que nos municipalités étaient justifiées de se plaindre.

Monsieur le président, en différentes circonstances, on a reproché au parti libéral de faire une critique destructive. Eh bien, les membres du comité institué par la ville de Montréal n'étaient ni des amis du parti libéral ni des adversaires du gouvernement; ce comité était composé d'ingénieurs et d'entrepreneurs compétents comme MM. J. B. Sterling, C.-A. Duranceau, le directeur des services de la cité, M. Lucien Hétu, le directeur des travaux publics, M. Lucien L'Allier et M. Bernard Beaupré, ingénieur. Je tiens aussi à signaler à l'honorable ministre que ce rapport contient exactement les mêmes arguments que nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, avons fait valoir depuis que nous connaissons la teneur du programme que le gouvernement fédéral a proposé aux municipalités afin de venir en aide aux sans-travail.

Monsieur le président, il est une chose extrêmement importante; on en a déjà parlé et je désire la signaler de nouveau. C'est qu'au moyen de ce programme de travaux d'hiver, on fait retomber la responsabilité totale sur les municipalités, et l'on sait qu'actuellement ces dernières n'ont pas les ressources financières requises pour entreprendre ces travaux. On sait aussi que celles qui veulent coopérer et entreprendre l'exécution de travaux d'hiver doivent emprunter, si elles n'ont pas les sommes d'argent nécessaires, et doivent payer, à l'heure actuelle, au moins 6 p. 100 d'intérêts. Cet état de choses me rappelle que le très honorable premier ministre actuel (M. Diefenbaker) laissait entendre qu'il comprenait très bien les difficultés auxquelles faisaient face les municipalités, comme en fait foi un article publié dans le journal *Le Droit* du 26 février 1958:

> Monsieur Diefenbaker a déclaré que le gouvernement comprend la situation financière difficile dans laquelle se trouvent les municipalités. Nous verrons à leur accorder une part raisonnable des impôts, a-t-il dit, afin qu'elles puissent faire face aux besoins nouveaux suscités par leur croissance rapide.
>
> D'après monsieur Diefenbaker, ce partage devra faire l'objet d'une étude sérieuse entre les gouvernements concernés. Le gouvernement est prêt à adopter un plan d'aide aux municipalités, à la lumière de cette étude et des recommandations des gouvernements provinciaux.

Eh bien, il me semble que le gouvernement fédéral avait une belle occasion, à la suite de l'annonce de ce projet, de fournir une aide aux municipalités en offrant de partager le coût de ce programme de travaux d'hiver; et pourtant, les municipalités en portent la plus grande partie de la responsabilité.

En effet, je lisais, dans la *Presse* du 10 février 1959, le titre suivant:

> L'aide fédérale, $43,000 pour des travaux de 1 million 118,000 dollars à Montréal.

Eh bien, ceci représente moins de 4 p. 100 du coût des travaux. Je n'ai pas l'intention d'entamer une discussion avec l'honorable ministre au sujet des 38 ou 40 p. 100 que, d'après lui, représente le coût de la main-d'œuvre dans ces travaux. Mais lorsque je cite un exemple semblable, où le gouvernement fédéral ne verse que 43,000 dollars pour des travaux de l'ordre de 1,118,000 dollars, eh bien, je peux difficilement comprendre que le coût de la main-d'œuvre pour ces projets, qui ont été soumis et acceptés par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, soit de 38 ou 40 p. 100.

Eh bien, de toute façon, monsieur le président, je crois que le gouvernement aurait été bien avisé de donner suite à la suggestion que nous avons faite l'année dernière d'établir une caisse de prêts municipaux afin de pouvoir offrir des prêts à long terme destinés à financer les améliorations municipales importantes. Les municipalités auraient ainsi eu les fonds nécessaires et auraient pu entreprendre immédiatement des travaux comme ceux qui ont été proposées par le gouvernement actuel. Eh bien, le gouvernement ne l'a

pas fait et je crois que, dans les circonstances, il doit en être blâmé.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur...

M. Bourget: Avant de terminer...

M. Pigeon: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Bourget: Certainement.

M. Pigeon: L'honorable député pourrait-il nous dire pourquoi son gouvernement, qui a été au pouvoir pendant un quart de siècle, n'a pas initié un tel projet de caisses de prêts?

M. Bourget: Je dois dire à mon honorable ami que nous n'avons jamais eu à faire face à une crise de chômage aussi importante que celle que nous traversons actuellement et qu'en plus les *statuts* comprenaient une loi permettant aux municipalités d'emprunter, ce que j'ai d'ailleurs mentionné, je crois, en décembre ou en mai dernier, lorsque j'ai parlé sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Une autre chose que je tiens à faire remarquer à l'honorable ministre, c'est que, d'après la page 1068 du hansard du 13 février, l'honorable ministre disait ceci:

> On soumet encore des projets qui font l'objet d'un examen. Il n'y a pas eu de retard. Outre les travaux faits sur place, on a ainsi créé de l'embauche pour une foule d'autres personnes fabriquant des matériaux et des accessoires, et travaillant dans d'autres métiers, s'occupant de transport et d'autres services en cause. D'après les estimations de ceux que ces projets intéressent, on peut tripler le chiffre de 22,712 travailleurs pour connaître le nombre de ceux qui participent à l'exécution du programme.

Eh bien, j'espère que l'honorable ministre, en mentionnant ce chiffre, n'a pas voulu créer dans le public l'opinion que ce projet de travaux d'hiver a donné de l'ouvrage à 22,712 chômeurs, parce que j'oserais dire que 75 à 80 p. 100 de ces projets représentaient des travaux d'égout et d'aqueduc. Et, naturellement, il va sans dire que si des travaux semblables sont exécutés par les municipalités ou des entrepreneurs, ils y emploieront certainement leurs employés réguliers. Ce qui prouve bien que ce chiffre de 22,000 ne veut pas dire qu'il y a 22,000 chômeurs de moins à cause de l'application de ce programme.

De plus, le ministre disait que nous devions multiplier par trois le chiffre pour avoir à peu près le nombre de personnes qui obtiendraient ainsi du travail. Eh bien, à mon avis, l'honorable ministre est encore dans l'erreur. S'il veut référer à ceux qui travaillent dans les industries où l'on fabrique les matériaux nécessaires à la construction, il verra qu'il s'agit encore d'employés réguliers. Voilà qui démontre que le gouvernement n'a pas obtenu de ce programme les résultats auxquels il s'attendait, et il doit en porter la responsabilité.

(Traduction)

M. Howard: J'aimerais formuler une couple d'observations sur les effets que le poste à l'étude aura pour la circonscription que je représente ainsi que sur sa portée générale. Le premier indice que le pays a eu de l'adoption d'un tel programme a été un télégramme du premier ministre aux provinces. Nous devons analyser, je pense, quelle a été l'idée fondamentale dont s'est inspiré ce télégramme en plus d'annoncer aux provinces que le gouvernement fédéral consentait à participer au coût d'entreprises de ce genre. Cette idée visait, et elle y a réussi, à donner l'impression au grand public que le gouvernement fédéral allait partager à raison de 50 p. 100 le coût de certains travaux entrepris par les municipalités.

Une voix: Le coût de la main-d'œuvre.

M. Howard: L'honorable député peut prendre le temps de faire son propre discours lui-même sans m'interrompre ni mal interpréter mes paroles. Le pays a eu l'impression que le gouvernement fédéral allait participer au programme en payant la moitié du coût des entreprises municipales.

Une voix: Du coût de la main-d'œuvre.

M. Howard: L'honorable député peut parler tant qu'il voudra de la main-d'œuvre mais l'impression que le grand public a eue c'est que le gouvernement fédéral allait payer la moitié du coût des travaux. Ensuite, lorsque la lettre du ministre a été envoyée, nous nous sommes aperçu des attrapes et des échappatoires de ce programme et nous avons constaté que le gouvernement fédéral n'était pas aussi généreux qu'il l'avait d'abord laissé entendre. Nous avons trouvé ce que représentait cette prétendue moitié des frais en fonction du montant d'argent versé. Cette question a été traitée longuement par d'autres au cours de ce débat. Mais d'après les propres chiffres du ministre, nous constatons que le gouvernement fédéral va contribuer pour 13 p. 100 des frais. Je suppose que les chiffres du ministre sont exacts, bien qu'il ait pu mal interpréter les renseignements que lui ont fournis les municipalités. Je le répète, nous constatons que le gouvernement fédéral paiera 13 p. 100 du coût de ces entreprises et que les municipalités, déjà fortement endettées, vont défrayer 87 p. 100 des travaux.

Il y a trois raisons pour lesquelles cette solution n'est pas très pratique en ce qui concerne les municipalités. Il est vrai que ce programme procure des emplois à des gens qui n'en ont pas en ce moment. La première raison, c'est que le programme a été institué

trop tard dans l'année, pas assez tôt avant l'hiver pour que les préparatifs nécessaires soient faits pour ce genre de travaux. La deuxième raison, c'est que bien des municipalités se trouvaient complètement engagées, ayant pris leurs dispositions pour exécuter leurs projets. Elles avaient établi leurs plans pour l'année quelque temps auparavant.

La troisième raison, c'est le fardeau de leurs dettes. Nous connaissons tous la situation des municipalités et nous savons qu'elle varie de l'une à l'autre. Mais, d'une façon générale, au cours des années, elles se sont enfoncées dans les dettes. La bienveillance apparente du gouvernement à cet égard n'a pas eu la portée qui lui avait été originairement attribuée. Elle signifie tout simplement que les municipalités assument le plus clair des dépenses en défrayant presque la totalité des travaux de ce genre, et le gouvernement s'en attribue tout le mérite. Cette attitude s'est souvent vue dans le passé, quand il s'est attribué le mérite en laissant quelqu'un d'autre assumer les frais du programme et accomplir le travail.

Dans la circonscription de Skeena, ce programme est de peu d'importance. Je suis certain que le ministre a appris des municipalités que, dans l'ensemble, elles ne peuvent participer à un tel programme pour diverses raisons.

J'aimerais parler d'une couple d'avis que j'ai reçus de municipalités de ma circonscription. Ils démontrent avec précision le peu d'importance qu'a le programme pour les municipalités de cette circonscription. Mon ami et compatriote de l'Ouest, le député de Calgary-Sud, a parlé d'une lettre qu'il avait reçue,—je crois que c'était du conseil ouvrier de Calgary,—affirmant que ce programme était généreux. Il est possible que le conseil ouvrier de Calgary ne soit pas touché par la situation aussi directement que le sont les municipalités dont je désire parler. J'ai sous les yeux une lettre de la corporation du village de Burns-Lake, datée du 21 janvier dernier, qui dit notamment:

> Nous avons le sentiment que, puisque le gouvernement fédéral ne participe qu'aux frais directs de la main-d'œuvre dans toute entreprise, l'avantage qu'en retire la municipalité est insignifiant.

Par conséquent, ils ne peuvent mettre en chantier une entreprise quelconque. J'ai également une lettre de la corporation du district de Kitimat, datée du 19 janvier dernier, qui dit notamment, au sujet du programme des travaux d'hiver:

> Le programme a été annoncé à une date si avancée de l'année qu'il nous a été impossible d'en tirer profit avant les rigueurs de l'hiver... C'est dommage qu'il n'ait pas pu être annoncé deux ou trois mois plus tôt, alors que les formalités auraient pu être réglées assez tôt pour que nous profitions des premiers mois d'hiver.

Voilà deux municipalités de ma circonscription qui expriment leurs vues sur le programme en question. Elles sont bien plus touchées par la situation que les personnes de Calgary qui ont écrit à mon honorable ami et dont il a parlé.

Cette question présente un autre aspect qui mérite d'être soulevé: l'estimation faite par le ministre quant aux emplois qui seront assurés. Je crois que, d'après ses chiffres, ces entreprises de travaux d'hiver doivent fournir du travail à 65,000 ou 70,000 personnes à travers le pays. Pareil calcul est fonction des projets qu'on a déjà approuvés, si je comprends bien. Si je me trompe, je suis sûr que le ministre profitera de l'occasion pour apporter des rectifications.

L'hon. M. Martin: 22,000.

M. Howard: Non; j'ai compris que 22,000 personnes étaient directement en cause, puis il a triplé ce chiffre. Il a parlé d'un chiffre trois fois plus élevé, et à une étape antérieure des débats il a dit que 60,000 personnes seraient employées directement ou indirectement. C'est de ce chiffre de 60,000 ou de 70,000 dont je veux parler. Comme le ministre ne proteste pas, j'imagine que je m'en tiens d'assez près à ses chiffres à cet égard.

De plus,—je fais ici une légère digression, —le ministre des Travaux publics a déclaré il y a quelques jours que le programme de construction domiciliaire appliqué par le gouvernement l'an dernier a déterminé environ 200,000 années-homme d'emploi, c'est-à-dire, suivant son interprétation, que le programme a créé 400,000 emplois. S'il en est ainsi, je ne me plains nullement de cet aspect de la situation; il s'agit d'une initiative fort louable. Mais je soutiens que le gouvernement, de sa propre bouche, se condamne lui-même à cause de son imprévoyance dans sa façon de s'occuper des chômeurs du Canada. Où s'en va-t-il en matière de problèmes économiques? Il n'en a pas la moindre idée. Il n'est capable que de mesures de peu de portée, hésitantes, pour corriger la situation, de mesures comme le programme de travaux d'hiver ou de mesures qui ressemblent au programme du logement qui relève du ministre des Travaux publics.

L'autre jour, le Bureau fédéral de la statistique a annoncé que 538,000 chômeurs cherchent du travail. Ce sont les chiffres que retient le ministre, car ils sont les plus bas de ceux qu'établit le ministère. Si nous ajoutons à ces chiffres le nombre estimatif de personnes employées par le programme des travaux d'hiver et le nombre de personnes qui, selon le ministre des Travaux publics, sont employées par suite de la mise en chantier du programme de construction de logements, nous arrivons à un chiffre du Bureau

fédéral de la statistique de 800,000 à 900,000 chômeurs environ. Je ne dis pas quels seraient les chiffres de la Commission d'assurance-chômage, mais ils seraient bien plus élevés.

Cela provient d'une seule raison. C'est que le gouvernement ne voit pas quel est le problème, exactement comme nos amis n'ont pas su comprendre le problème alors qu'ils étaient au pouvoir.

Cela se produit parce que, continuellement, depuis des années, les parlements canadiens, pas tous peut-être, mais certes les récents parlements, ont bien souvent cédé leur autorité sur des secteurs de notre économie soit à des groupes, soit à des particuliers, les laissant allégrement en agir à leur guise, sans trop se soucier, ni s'inquiéter de ce qui pourrait en résulter pour notre société ou notre économie en général. Lorsque nous nous trouvons en face de difficultés économiques du fait que nous avons abandonné le fonctionnement et la réglementation de notre économie et de notre société à des entités extérieures, chacun court demander au gouvernement de le tirer d'embarras, de sorte que le contribuable canadien doit payer pour les erreurs et les fautes des particuliers qui ont la direction du pays. Pour finir, il faut s'endetter davantage, emprunter davantage et vendre plus d'obligations afin de pouvoir réaliser un programme de travaux d'hiver et de construction d'habitations. Pourquoi? Parce que les gouvernements passés, et le gouvernement actuel, n'ont pas su voir que notre économie est dirigée d'ailleurs, alors que ce serait à eux de s'en charger en tant que représentants des contribuables.

Le ministre a aussi parlé de la planification qui s'impose, dit-il, pour parer à cette situation. Le ministre ne devrait pas craindre d'employer des mots comme planification ou coordination, mais il devrait se rendre compte, comme il le fait sûrement, que c'est nécessaire. A moins de planifier et de coordonner de quelque manière notre régime économique, nous retomberons de temps à autre dans des difficultés d'ordre économique. Je sais qu'au fin fond de lui-même, le ministre est une sorte de socialiste, si je puis m'exprimer ainsi. Il a l'esprit socialiste, mais le cabinet compte trop d'architorys pour lui permettre d'imposer ses idées. C'est là le fond du problème. Je sais que si le ministre était libre d'instituer le régime économique nécessaire pour remédier à ces difficultés, s'il avait l'influence qu'il aimerait avoir pour faire partager ses idées, peut-être même s'il occupait le fauteuil du ministre des Finances, nous serions en bien meilleure passe qu'en ce moment, parce que le ministre s'attaquerait comme il faut au problème du chômage. Il n'agirait pas ainsi au petit bonheur, par des demi-mesures, au moyen de télégrammes ou d'autres démarches du genre. Le ministre pourrait exercer une plus forte pression et même menacer, une couple de fois de plus qu'il ne l'a fait peut-être, de résigner ses fonctions. Il pourrait peut-être alors amener le premier ministre et le ministre des Finances à aborder ce problème d'une façon un peu intelligente et à appliquer un programme grâce auquel nos contribuables et la classe ouvrière ne se retrouveraient pas périodiquement aux prises avec le chômage, et le gouvernement fédéral n'aurait pas à venir en aide, non seulement aux chômeurs, mais aussi à l'industrie privée, plongeant ainsi le contribuable canadien dans de nouvelles dettes.

M. McDonald (Hamilton-Sud): Puis-je demander à l'honorable député, monsieur le président, qui parlait de l'entreprise privée? Le point de vue de son parti est-il qu'il devrait assumer la direction des industries canadiennes dont il parlait?

M. Howard: Je dirai à mon honorable ami que, s'il avait été attentif...

M. McDonald (Hamilton-Sud): Je l'étais.

M. Howard: Si vous continuez à m'interrompre et ne ne me laissez pas répondre à votre question, je ne parlerai plus. Si mon honorable ami avait suivi la politique et avait étudié les différentes doctrines politiques au cours des années, il ne m'aurait pas posé une question aussi sotte.

(Texte)

M. Leduc: Monsieur le président, j'ai l'intention de faire quelques brèves remarques au sujet de ces 15 millions de dollars que l'on destine aux municipalités qui veulent entreprendre des travaux d'hiver en vue de soulager le chômage. Je dois dire à l'honorable ministre que je voterai en faveur de l'octroi de cette somme d'argent et de toute autre qu'il lui plaira de nous soumettre en vue d'enrayer le chômage, et ce, même si, dans ma circonscription, aucune municipalité ne peut en bénéficier. Au fait, le 26 janvier dernier, j'ai posé une question à l'honorable ministre du Travail (M. Starr) afin de savoir s'il y avait des municipalités ou des villes, dans ma circonscription, qui bénéficieraient de cet octroi. Et voici la réponse qu'il m'a donnée:

(Traduction)

Le ministère du Travail n'a reçu aucune demande au sujet de travaux d'hiver provenant de villes ou de municipalités rurales du comté de Gatineau, au titre du programme d'encouragement des travaux d'hiver municipaux.

(Texte)

Une des raisons, monsieur le président, pour lesquelles aucune municipalité de ma

circonscription ne peut tirer avantage de cette offre, c'est le retard qui a été apporté à l'annoncer dans la province de Québec. Au fait, ce n'est que vers le 12 décembre que l'on a permis aux municipalités de négocier avec Ottawa en vue de participer à ce programme de travaux d'hiver. Et non seulement cette offre est-elle venue trop tard, mais les sommes d'argent mises à leur disposition étaient insuffisantes. La proposition de 50 p. 100 du coût de la main-d'œuvre pour effectuer ces travaux d'hiver était nettement insuffisante dans la plupart des cas.

Je me rappelle que, pendant la période de dépression économique de 1930 à 1935, sous le régime Bennett, on a accordé des octrois pour favoriser l'exécution de travaux de chômage. Ces octrois ont été versés par le gouvernement d'Ottawa. J'étais alors conseiller de ma municipalité, et celle-ci en a bénéficié en effectuant des travaux d'aqueduc. A ce moment-là, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial défrayaient chacun 33⅓ p. 100 du coût de la main-d'œuvre, c'est-à-dire 66⅔ p. 100. Mais, l'exécution de ces travaux n'était pas limitée à la période s'étendant du mois de décembre au 30 avril. Ces travaux pouvaient être exécutés n'importe quand au cours de l'année, et c'est pour cela que plusieurs municipalités en ont bénéficié en faisant exécuter des travaux qui ont grandement soulagé le chômage.

L'honorable ministre sait fort bien qu'au cours de l'été, de l'automne, et même du printemps, l'offre d'emplois au Canada ne sera pas suffisante pour donner du travail aux 538,000 chômeurs enregistrés aujourd'hui. A moins que le gouvernement n'entreprenne des travaux au cours de ces trois saisons, il y aura encore un grand nombre de chômeurs.

Je crois que le gouvernement central devrait s'entendre avec les provinces en vue de contribuer une somme d'argent suffisante non seulement pour défrayer une partie du coût de la main-d'œuvre, mais également le coût de construction de certains travaux. Il y a des travaux rentables, des travaux d'aqueduc et d'égout et, dans les circonscriptions rurales, des travaux de différente nature peuvent être exécutés par les municipalités si elles reçoivent une aide financière, non seulement du gouvernement central, mais du gouvernement provincial.

Je prie donc l'honorable ministre de s'entendre avec les provinces en vue d'élaborer un programme de travaux pour les mois d'été, d'automne, et même pour l'hiver prochain, car autrement il y aura encore des chômeurs à l'été.

M. Caron: Monsieur le président, je croyais bien ne pas exposer mes vues avant ce soir, mais je vois que les circonstances me demandent de commencer mes observations immédiatement.

Le montant de 15 millions que nous demande de voter le ministre du Travail (M. Starr) est, à notre avis, insuffisant pour faire face à la situation présente. Ce qui nous surprend le plus, c'est qu'on semble encore aujourd'hui, du côté du gouvernement, avoir la même impression qu'il y a un an, c'est-à-dire que la situation du chômage est exagérée par nous, et je ne veux pas que l'on prétende que je falsifie les paroles que le premier ministre prononçait le 15 février 1958, mais je dois dire que c'était avant les élections.

(Traduction)

Il a accusé les libéraux, dirigés par M. Lester B. Pearson, d'exagérer énormément les chiffres relatifs au chômage.

(Texte)

Et, devant le peu d'efforts que déploie à l'heure actuelle le gouvernement pour faire face à la situation déplorable dans laquelle nous vivons, j'en suis à me demander si l'on n'a pas encore cette impression que si on laisse les choses aller tranquillement, elles vont peut-être se régler par elles-mêmes. J'ai lu dans le *Financial Times* l'article suivant écrit par Tempus:

(Traduction)

Le principe qui semble dominer, en ce qui concerne le chômage, est celui-ci: si vous n'y portez pas attention, il disparaîtra de lui-même.

(Texte)

Et puis, que constatons-nous depuis le début? Le gouvernement fait trop peu et trop tard. A la suite des unions ouvrières et de nombreux sociologues qui prétendaient que la situation semblait s'aggraver, nous avons demandé à maintes reprises au gouvernement, il y a un an, de bien vouloir se hâter et de préparer un plan quelconque afin de soulager les misères qui devaient naître d'un chômage trop prolongé. Et le gouvernement n'a trouvé qu'une chose à faire, soit distribuer un montant de 15 millions, par tout le Canada, à certaines municipalités en vue de diminuer le chômage.

Eh bien, pour aider à enrayer le chômage, j'ai commencé à faire exécuter à mon bureau, il y a quelques jours, des travaux de réfection intérieure au coût de $2,500.

M. Martel: J'en ai fait exécuter pour $3,000.

M. Caron: L'honorable député dit qu'il en a fait pour $3,000. Ceci veut dire que le député qui vient de parler et moi-même avons fait plus pour le chômage que le gouvernement, toutes proportions gardées.

M. Fortin: Combien d'hommes avez-vous employés?

M. Caron: J'en ai employé dix.

M. Fortin: Ils ont dû être mal payés.

M. Caron: Ils sont payés raisonnablement, ils touchent le salaire exigé dans la région selon le contrat collectif établi pour les heures de travail, et ce en plus du montant qu'ils retirent pour les heures supplémentaires qu'ils sont obligés de faire pour hâter les travaux.

Ceci veut dire que certains individus se donnent la peine de faire un effort presque surhumain pour essayer de surmonter la période difficile que nous traversons présentement. Et le gouvernement reste là sans dire un mot; quelques députés de l'arrière-banc se sont permis de parler, mais le gouvernement est resté là sans mot dire, et il a attribué un montant de 15 millions de dollars que l'on distribue à travers le Canada pour favoriser l'exécution de quelques travaux municipaux; or le tout s'est produit tellement tard,—surtout dans la province de Québec où ils n'ont été acceptés par le gouvernement de Québec qu'au mois de janvier dernier,—que les municipalités n'avaient pas le temps de préparer une série de travaux, de les soumettre au département des affaires municipales afin qu'ils soient acceptés à temps pour bénéficier d'une façon convenable de l'offre de 50 p. 100 du coût des salaires payés pour leur exécution.

J'entendais le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon),—il faut que je me rappelle de ces trois noms,—dire que dans Joliette, on était satisfait. Je suis heureux de voir...

M. Pigeon: Monsieur le président, ce n'est pas exactement ce que j'ai dit.

M. Caron: Pouvez-vous répéter ce que vous avez dit, afin qu'on le sache?

M. Habel: Il ne le sait pas lui-même.

M. Caron: C'est ce que j'ai compris.

M. Pigeon: Vous avez mal compris.

M. Caron: J'ai compris que vous aviez dit: "Chez nous, dans Joliette-L'Assomption-Montcalm, nous sommes satisfaits, et j'en félicite le ministre".

M. Pigeon: Monsieur le président, j'ai dit que...

M. Caron: Si l'honorable député prétend qu'il n'a pas dit tout ce que je viens de répéter, j'accepte son changement d'attitude; c'est donc qu'à Joliette, comme dans le reste du pays d'ailleurs, on n'est pas satisfait de la situation actuelle.

M. Denis: C'est vrai, à part cela.

M. Pigeon: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Caron: Comme l'a signalé l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), tout à l'heure, il aurait peut-être fallu que je demande à l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm d'écrire son discours d'avance et d'en distribuer des copies aux députés qui devaient prendre la parole après lui, parce que tout ce qu'il a dit, il prétend ne pas l'avoir dit.

Monsieur le président, le mal qui sévit à l'heure actuelle est beaucoup trop profond pour qu'on puisse l'enrayer avec une minime somme de 15 millions de dollars distribuée de par le pays, surtout quand on sait que le coût d'exécution de ces travaux ne sera subventionné que jusqu'au 30 avril prochain. Les municipalités qui ont entrepris l'exécution de travaux considérables sont assurées qu'ils ne seront pas terminés au 30 avril. Si l'honorable ministre du Travail avait voulu faire quelque chose de pratique, il aurait dit: "Nous allons acquitter 50 p. 100 du coût des salaires pour tous les travaux commencés avant le 30 avril, et ce jusqu'à ce qu'ils soient terminés. Plusieurs municipalités auraient alors essayé de tirer avantage d'un tel programme de travaux d'hiver; mais comme je l'ai dit au début de mes observations, on semble croire que le chômage est une chose qui va passer, qui va s'éteindre et que nous allons oublier. De plus, on nous reproche, comme l'a fait l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, de critiquer le gouvernement au sujet de la situation actuelle.

M. Pigeon: On vous demande simplement une critique constructive.

M. Caron: Monsieur le président, je regrette que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm n'ait pas relu les observations de ses honorables collègues lorsqu'ils étaient dans l'opposition. De fait, je constate, comme en fait foi la page 3937 du hansard de 1955, que l'honorable ministre du Travail actuel, à qui incombe la responsabilité de diriger le ministère du Travail, disait, alors qu'il siégeait dans l'opposition:

(Traduction)

Le ministre du Travail et le gouvernement ne devraient négliger aucun effort pour améliorer le sort de ceux qui n'ont pas de travail.

(Texte)

Et nous demandons maintenant à ces mêmes messieurs ce qu'ils ont fait de si extraordinaire pour remédier à cette situation énormément pire que celle qui existait en 1955.

Monsieur le président, je relève maintenant une déclaration du premier ministre actuel qui, alors qu'il siégeait dans l'opposition, disait:

(Traduction)

Les municipalités sont écrasées sous le poids des secours aux chômeurs. Les habitants de nos centres urbains ne peuvent plus supporter cela plus

longtemps. Que faut-il faire au sujet des chômeurs employables? Quelle est l'attitude du gouvernement? Si j'en crois les journaux du pays, presque tous sans exception disent que des questions d'ordre constitutionnel sont soulevées aujourd'hui et que le gouvernement s'en sert comme d'un écran de fumée pour se dérober à ses responsabilités.

(Texte)

Monsieur le président, c'est exactement la situation dans laquelle se trouvent nos municipalités à l'heure actuelle. De fait, elles sont dans une situation impossible; et le gouvernement dit qu'il nous faut l'appui des gouvernements provinciaux. C'est là le *smoke screen* du gouvernement actuel, et nos municipalités sont obligées de s'endetter en payant le loyer, la nourriture et l'habit de milliers de personnes qui ne reçoivent pas de secours direct et qui ne travaillent pas parce qu'elles ne peuvent trouver d'emploi. Et malgré tout, le gouvernement ne semble pas trouver le moyen de faire quoi que ce soit pour venir en aide à ces gens qui sont dans le besoin absolu; les membres du gouvernement ne font absolument rien pour justifier les critiques qu'ils faisaient en 1955, alors qu'ils condamnaient le parti libéral et le tenaient responsable de la situation qui existait alors.

M. Denis: Monsieur le président, est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député de Hull?

M. Caron: Certainement.

M. Denis: L'honorable député aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre quelle est la contribution de la province de Québec en ce qui concerne les travaux d'hiver?

M. Caron: Monsieur le président, il est assez difficile de répondre à cette question par autre chose que ceci: la province de Québec ne contribue absolument rien.

M. Denis: Honte!

M. Caron: Et voici également, pour la gouverne de mon honorable ami de Joliette-L'Assomption-Montcalm, ce que disait à l'époque le très honorable premier ministre actuel, comme en fait foi la page 3940 de la version anglaise du hansard de 1955:

(Traduction)

Le véritable chaos qui règne dans le domaine des questions ouvrières chez nous indique assurément que le ministère du Travail manque de direction, de méthode,—non pas d'autorité, mais de direction.

(Texte)

Quelle est la situation à l'heure actuelle, monsieur le président? Le gouvernement manque de directive, d'autorité et d'initiative dans une situation semblable.

Et toujours sur la question du chômage, voici ce que disait aussi le ministre actuel de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough), comme en fait foi la page 1601 de la version anglaise du hansard de 1955:

(Traduction)

Quel que soit le nombre des chômeurs, qu'il y en ait 362,000 ou 569,000, nous devons nous demander si les députés et les Canadiens doivent estimer qu'une personne n'est qu'une simple donnée statistique.

(Texte)

Eh bien, monsieur le président, c'est encore cette situation qui existe à l'heure actuelle. On semble considérer les chômeurs comme étant de simples données statistiques qui nous sont fournies par le Bureau fédéral de la statistique.

M. Pigeon: Monsieur le président, est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député de Hull?

M. Caron: Certainement.

M. Pigeon: L'honorable député peut-il me dire s'il n'y avait pas de chômage, durant l'hiver, alors que le parti dont il est membre dirigeait le pays? Qu'il me réponde, s'il vous plaît! Que faisait le gouvernement libéral alors que les unions ouvrières lui présentaient des mémoires et lui demandaient de faire quelque chose afin de restreindre l'immigration?

(Traduction)

M. le président suppléant: A l'ordre! Je rappelle aux honorables députés que nous traitons d'une question en particulier et non de la question du chômage en général. Cette question a trait au montant de 15 millions de dollars pour venir en aide aux sans-travail.

M. Caron: Monsieur le président, je parle dans le même sens que ceux qui ont parlé avant moi sur la question du chômage. La nature du problème est telle qu'il englobe toute la question du chômage. Je cherche à prouver que ce problème a pris de telles proportions que le montant de 15 millions de dollars est insuffisant dans les circonstances. J'estime donc qu'il pourrait m'être permis d'aller un peu plus loin dans mon exposé et de ne pas me limiter à la question du paiement de 15 millions de dollars.

Vous vous souvenez parfaitement qu'en 1955, lorsque nous avons débattu ces questions, nos honorables vis-à-vis sont allés beaucoup plus loin dans leurs exposés. C'est ce que j'essaie de faire en ce moment et je crois vraiment que je ne fais qu'imiter ceux qui m'ont précédé dans ce débat.

M. le président suppléant: A condition que vous ne vous éloigniez pas trop du sujet. Nous devons traiter des travaux municipaux auxquels participent le gouvernement fédéral,

les provinces et les municipalités. Nous devons nous reporter, dans nos discours et dans notre pensée, à ce poste en particulier.

M. Caron: Je ne fais que souligner ce point de vue en apportant des citations qui démontrent que 15 millions de dollars, c'est insuffisant. Outre cela, l'honorable député de Joliette-L'Assomption et autre chose m'a posé une question; j'espère qu'il avait fini de la formuler quand j'ai pris la parole.

(Texte)

Monsieur le président, je désire répondre à l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm...

M. Denis: En français.

M. Caron: Certainement. Il y a sûrement eu du chômage durant l'hiver, il y en aura toujours, mais le chômage d'hiver en est un à peu près ordinaire, qui a rarement atteint le nombre de 250,000 sans-travail dans le pays; mais quand nous en sommes rendus à avoir 538,000 chômeurs au pays, d'après les dernières statistiques officielles, et que nous y ajoutons les quelques milliers de sans-travail qui ne sont pas enregistrés, cela constitue, comme l'a dit un honorable député tout à l'heure, un total de près de 800,000 personnes sans emploi. Je prétends que c'est là une situation de chômage extraordinaire et qu'il incombe au gouvernement d'assumer la responsabilité d'empêcher ces gens de souffrir, car le très honorable premier ministre a dit que personne ne souffrirait du chômage tant qu'il serait au pouvoir...

M. Pigeon: Monsieur le président, le gouvernement n'a jamais eu peur de prendre ses responsabilités.

(Traduction)

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, l'honorable député permettrait-il une question?

M. Caron: Certainement.

L'hon. M. Starr: Je sais à quel point la situation actuelle inquiète l'honorable représentant de Hull; mais je sais aussi qu'il a exprimé la même inquiétude l'an dernier durant la session, et à l'appel de l'ordre du jour il m'a signalé l'état de choses existant à Hull pour demander des mesures concrètes. J'ai répondu en demandant à l'honorable député de me fournir des détails sur la situation régnant à Hull, mais je n'en ai pas encore reçu. Je me demande si le député voudrait finir par me communiquer ces détails, étant donné son inquiétude.

M. Caron: Monsieur le président, j'aimerais répondre à cette question, car le ministre l'a soulevée. Je tiens à lui dire que l'an dernier j'ai conseillé aux autorités municipales de transmettre ces renseignements. J'ignore si on l'a fait. Toutefois, il y a une observation que je ferai. Je répéterai la demande et veillerai à ce que les renseignements en cause parviennent au ministre. Toutefois, je le sais, des rapports émanant de Hull lui fourniront les chiffres dont il a besoin. De plus, je lui ai dit l'an dernier et je lui dirai encore que si l'on séparait les statistiques afférentes à Ottawa et à Hull, il serait facile de fournir le renseignement.

[M. le président suppléant.]

Le président suppléant: A l'ordre! Comme il est cinq heures, je dois quitter le fauteuil, conformément à l'article 15 du Règlement, pour permettre à la Chambre de passer à l'étude des bills d'intérêt privé et public.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

"GORE DISTRICT MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY"

M. William Anderson (Waterloo-Sud) propose la 2e lecture du bill n° S-7, intitulé: loi concernant la *Gore District Fire Insurance Company*.

—Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but de changer le nom *Gore District Mutual Fire Insurance Company* en celui de *Gore Mutual Insurance Company*. Le nom actuel de la compagnie n'indique pas suffisamment le genre d'opérations d'assurance qu'elle effectue. Vous constaterez qu'on a laissé tomber les mots "district" et "fire". La compagnie a été créée en 1839 par une loi de la Couronne qui permettait l'établissement d'une société d'assurance-incendie dans les divers districts que comprenait alors la province d'Ontario. Ils englobaient ceux de London, de Wellington y compris Guelph, et de Gore qui incluait Hamilton, Dundas, Galt et Brantford.

La *Gore District Mutual Fire Insurance Company* a commencé ses opérations dans la région qui lui a donné son nom il y a 120 ans et après toutes ces années la compagnie continue à faire des affaires dans la province d'Ontario et aussi, depuis très longtemps, dans la province du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Cette compagnie compte aussi des succursales dans chacune de ces provinces.

Le mot "*District*", qui a une signification historique, ne s'applique plus à cette société et lui est préjudiciable parce qu'il donne fréquemment l'impression qu'elle n'est pas une institution nationale. Les administrateurs estiment que la raison sociale de la société serait plus judicieuse si le mot "*District*" était rayé.

Le même argument s'applique au mot "*Fire*". A l'origine, en 1839, la société était

purement une société d'assurance contre l'incendie. Entre-temps, toutefois, le gouvernement fédéral l'a autorisée à souscrire tous genres d'assurance sauf l'assurance-vie. En fait, actuellement, environ 60 p. 100 du chiffre d'affaires de la société provient d'assurances autres que l'assurance-incendie. L'abandon du mot "*Fire*" est conforme à ce qu'ont fait d'autres sociétés ayant eu la même évolution et la même expansion.

Je signale que le surintendant fédéral des assurances, M. MacGregor, a été tenu au courant de la modification proposée et qu'il la trouve opportune. En un siècle, la société s'est acquis une magnifique réputation pour ses bons services et a distribué des milliers et des milliers de dollars aux œuvres de charité. Je ferai remarquer que durant la première guerre mondiale, la *Gore District Mutual Fire Insurance Company* a fait un don de 100,000 dollars au gouvernement fédéral pour l'aider dans son effort de guerre.

Ce bill est une simple demande de la part d'une compagnie dynamique qui a un passé brillant et patriotique; à mon humble avis, il devrait être adopté avec un minimum de retard, de façon que cette compagnie puisse poursuivre ses affaires, qui augmentent rarapidement, sous le nom de *Gore Mutual Insurance Company*, nom pertinent pour le genre d'affaires menées à présent par cette vieille compagnie.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent de la banque et du commerce.)

DEUXIÈME LECTURE—BILLS ÉMANANT DU SÉNAT

La Chambre reprend la discussion, suspendue le vendredi 13 février, sur la motion de M. McCleave en vue de la 2e lecture des bills suivants:

Bill SD-19, loi pour faire droit à Ruth Georgina Potts Dobie.

Bill SD-20, loi pour faire droit à Patricia Burnell Fraser Rosensweig.

M. M.-J.-A. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre était saisie de ces bills antérieurement, on a beaucoup discuté de certains principes régissant les bills de cette espèce et j'estime qu'il est de mon devoir d'approfondir la question. Je me rends bien compte que le 6 février le président du comité permanent des bills privés en général s'est étendu assez longuement comme d'autres d'ailleurs sur la question du divorce. Toutefois, en envisageant ces bills en particulier, je dois, à mon avis, passer en revue certaines conditions essentielles à un divorce. Je parlerai peut-être de principes généraux qui, à première vue, peuvent sembler ne pas se rapporter directement au bill, mais je pense qu'ils s'y rattacheront tous, car j'ai l'intention d'étudier ce bill en particulier en le rattachant à ces principes.

Dans le *Globe and Mail* de ce matin, M. Robert Duffy déclare que "le Parlement est autorisé à adopter les bills de divorce pour tout motif qu'il préfère". Je trouve que la déclaration a un caractère plutôt général. Je ne crois pas que ce soit possible, sans autre mesure de la Chambre. Pour l'instant, nous avons à examiner un certain genre de preuves et certains éléments essentiellement requis pour fonder un divorce. A mon avis, les affaires de divorce ne devraient pas être traitées différemment au Parlement qu'elles ne le sont par les divers tribunaux compétents du pays. J'estime qu'il devrait y avoir une certaine uniformité dans les exigences et les formalités.

Voici les éléments essentiels brièvement résumés: tout d'abord, il y a la question de compétence, ensuite, la preuve de mauvaise conduite, puis, les questions de connivence, de pardon de l'offense conjugale, de collusion, enfin, la preuve du mariage, etc. Plus tôt, quand il a parlé de la question, l'honorable député d'Halifax (M. McCleave) a évoqué la question de compétence et le danger qu'on puisse mal user des formes légales en adressant au Parlement des pétitions qu'il aurait été plus approprié de soumettre aux tribunaux des compétences provinciales. La Chambre et le comité ont déjà été saisis de cas où la preuve du mariage n'avait pas été faite, non plus que celle de divorces antérieurs, ce qui, comme pratique, laissait beaucoup à désirer.

L'honorable député a parlé de la preuve de l'adultère et de l'étendue de la preuve dont on a besoin. Je ne crois pas devoir revenir là-dessus, mais j'aimerais parler des questions de connivence, de pardon et de collusion. A ce sujet je voudrais me reporter à une autorité sur la question, W. Kent Power, et à son ouvrage *The Law of Divorce in Canada* qui est paru en 1948. L'auteur de ce texte érudit parle de la connivence aux pages 41 et 42 et, pour la gouverne des députés, je voudrais inscrire au compte rendu les principes qui devraient nous guider dans l'étude de ces cas. A propos de la connivence, voici ce que dit ce livre:

> La connivence veut dire que l'adultère d'un époux a été causé, ou autorisé sciemment, volontairement ou inconsidérément par l'autre, comme complice. La connivence précède le délit et se distingue nettement du pardon qui le suit.

Je cite un autre extrait un peu plus loin:

> La connivence suppose que le demandeur a été complice du délit sur lequel l'action est fondée, ou du moins a acquiescé par corruption à sa commission.

S'il y avait connivence, c'est dire qu'à mon humble avis la pétition présente un vice fatal. Les membres de la Chambre devraient examiner les témoignages pour déceler tout semblant de connivence aussi attentivement qu'ils le feraient à l'égard de tout autre point.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce que dit l'honorable député est fort intéressant et serait tout à fait approprié dans une salle de cours de faculté de droit, mais cela ne me semble pas pertinent au cas à l'étude, c'est-à-dire celui de Ruth Georgina Potts Dobie ou encore à l'autre bill. A moins qu'il ne puisse s'en tenir à cela, il me semble se maintenir dans l'irrégularité.

M. McCleave: Sur la question de Règlement, il me semble que si l'on étudie les deux cas, rien dans le compte rendu imprimé ne paraît indiquer expressément qu'il y ait eu collusion, connivence ou pardon. Peut-être l'honorable député a-t-il bien fait de soulever ce point au moment de la deuxième lecture du bill par la Chambre, alors qu'il s'agit d'approuver la mesure en principe.

M. l'Orateur: Peut-être l'honorable député me dirait-il quel rapport il y a entre ce discours sur la connivence et le bill dont nous sommes saisis?

M. Lambert: En toute déférence, il me semble que pour signaler les défauts du bill, je dois exposer les principes à la lumière desquels il convient d'étudier le bill. Comme je l'ai indiqué au début de mon discours, je considère donc ces principes tels qu'ils existent, et j'expose les rapports que je vois entre eux et le présent bill.

M. l'Orateur: J'ai laissé parler l'honorable député pendant plusieurs minutes. Je crois qu'il est temps qu'il fasse le lien entre ces principes et le bill.

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais poser une question de Règlement, et demander vos lumières sur une question qui cause des inquiétudes aux députés qui siègent de ce côté-ci. J'aimerais apprendre de Votre Honneur et de ceux qui s'intéressent à l'étude de cette question, si le présent débat durera l'heure entière. Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit, mais il ne fait aucun doute que l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a parlé de motifs de divorce et n'a pas, à aucun moment de son discours, porté attention au bill dont nous sommes saisis. Il y a au *Feuilleton* un bill auquel nous attachons une certaine importance, soit le bill nº C-6, concernant les drapeaux du Canada.

Des voix: Règlement!

[M. Lambert.]

L'hon. M. Chevrier: Mes propos portent sur le rappel au Règlement.

M. l'Orateur: Je reconnais que les propos de l'honorable député portent sur le rappel au Règlement, mais le rappel a trait au présent bill et non ce qui le suit. A vrai dire, ce n'est pas une considération, sauf que le Règlement doit être observé d'une façon générale, afin que les travaux de la Chambre soient exécutés à leur tour.

L'hon. M. Chevrier: Vous avez bien raison. Je voulais obtenir votre avis sur ce point parce que c'est la troisième fois que le débat sur des bills de cette nature dure jusqu'à six heures moins cinq. Les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre n'ont donc vraiment pas la chance de parler du bill nº C-6.

M. Fisher: C'est bien ce qu'on vise.

M. l'Orateur: Je tente de régler le rappel au Règlement dont je suis saisi et que j'ai moi-même soulevé, savoir que le débat se déroule hors de propos. Il est peut-être contraire au Règlement de revenir sur ce qui a été fait précédemment. Je comprends l'opinion de l'honorable député, que je partage moi-même, savoir que le débat a été contraire au Règlement. Je demande à l'honorable député qui a la parole de s'en tenir à l'étude du principe à la base des deux bills dont la Chambre est saisie.

L'hon. M. Churchill: A propos du rappel au Règlement, l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a laissé entendre à la Chambre que les honorables députés qui participent au débat sur le présent bill l'empêchent de parler d'un autre bill auquel il s'intéresse. Autrement dit, il cherche à empêcher le débat à la Chambre d'une question légitime . . .

L'hon. M. Chevrier: J'invoque le Règlement. La déclaration que j'ai faite visait les propos de l'honorable député d'Edmonton-Ouest, et si mon honorable ami consulte le compte rendu, il verra que c'est cette personne que visaient mes observations. J'ai dit que l'honorable député n'a pas traité du bill même, mais qu'il a parlé des motifs de divorce et qu'il a retardé ainsi l'étude d'autres bills, dont le numéro C-6, que nous avons le droit d'étudier.

L'hon. M. Churchill: J'en appelle au Règlement tout simplement parce qu'il n'appartient pas à l'honorable député d'essayer de faire croire à la Chambre que quelque autre bill auquel il songe est plus important que celui dont nous sommes saisis. A mon avis, le rappel au Règlement n'est pas fondé du tout.

M. l'Orateur: C'est bien vrai, je l'ai déjà dit. Je ne crois pas que ce soit là le point en litige. La question est de savoir si oui

ou non l'honorable député d'Edmonton-Ouest parle du principe du bill dont nous sommes saisis. Je pense que l'honorable député de York-Ouest (M. Hamilton) voulait dire quelque chose.

M. Hamilton (York-Ouest): C'est au sujet du même point. Je voulais dire que l'honorable député a essayé de faire d'une façon détournée ce qu'il ne pouvait obtenir directement, c'est-à-dire laisser entendre que quelqu'un essaie d'empêcher son collègue de présenter son propre bill. Or il est très évident...

L'hon. M. Chevrier: C'est exactement ce qui se produit.

M. Hamilton (York-Ouest): Il est évident que la session durera encore longtemps et que le bill présenté par son honorable collègue et qui occupe la deuxième place sur la liste des bills d'intérêt public sera certainement mis à l'étude.

L'hon. M. Pearson: Oui, à six heures moins cinq.

M. Pallett: Que dire de l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter)? Il a parlé assez longtemps.

L'hon. M. Chevrier: Voilà un point important; me permettrait-on de répondre?

M. l'Orateur: Si l'honorable député de Laurier voulait bien permettre à l'honorable député qui a la parole de poursuivre ses observations, peut-être pourrions-nous mettre fin à cette discussion. Ses propos ayant été déclarés irréguliers, il doit continuer à traiter du bill à l'étude d'une façon pertinente. Si un autre point est soulevé, je me ferai un plaisir de m'en occuper. Pour l'instant, je crois que le point qui a été soulevé a suffisamment été débatu.

M. Lambert: Si nous voulons discuter ce bill intelligemment, j'estime qu'il doit répondre à certains principes; or j'essaie précisément d'établir les principes auxquels ce bill doit se rattacher. En toute déférence, je dois avouer qu'il me serait inutile de dire que ce bill est défectueux,—défectueux en ce sens qu'il ne tient pas compte de certaines questions de principe concernant l'octroi d'un divorce,—si je ne rattachais pas ce que je dis à ce que j'estime être les principes appropriés selon lesquels un divorce devrait être accordé.

La question que je soulevais avait trait à la connivence. Nous constatons qu'à l'égard de ce bill, la seule mention de la connivence est celle-ci: la femme s'est-elle entendue avec le mari pour que ce dernier commette l'adultère, ou encore lui a-t-elle donné la permission de commettre cet adultère? Autrement dit, la preuve de l'absence de connivence ou de la non-connivence est, à mon avis, insuffisante. Je signale ce point à l'attention du comité qui étudiera le présent bill en détail.

Puis, nous en arrivons au principe du pardon. Que signifie pardon? Avec la permission du président, j'aimerais inscrire au compte rendu ce qu'on entend par pardon. Je cite encore Power:

> Le pardon d'un délit conjugal signifie le pardon du délit en pleine connaissance des circonstances, suivi du rétablissement de la partie coupable à sa situation antérieure, à la condition sous-entendue qu'il n'y aura pas récidive.

Encore une fois, je suis d'avis que la mention n'est pas claire dans ce bill parce qu'il y est question d'un adultère possible. Je rappellerais de nouveau au comité qu'il conviendrait d'examiner cete question davantage.

Puis nous arrivons à cette question encore plus difficile, celle de la collusion. Qu'est-ce que la collusion au sens que lui donnent souvent les tribunaux? En un mot, s'agirait-il simplement de nier toute entente en vue de commettre l'adultère? Il semblerait que c'est ce qu'on demande dans ces bills-là. Mais, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que la collusion signifie beaucoup plus que cela. A mon sens, il s'agit du fait que les parties ont conclu une entente financière ou autre, par laquelle une des parties a été réellement subornée afin de ne pas opposer de défense à l'action ni de l'intenter. En d'autres termes, on abuse des voies de droit. Je rappellerais que la connivence place le tribunal ou la Chambre dans une situation où ils ne peuvent se fier aux témoignages.

Dans ce bill particulier, donc, on ne fait que mentionner ceci: existe-t-il une entente entre vous et votre époux en vertu de laquelle il devait commettre l'adultère pour qu'on fasse droit à cette requête? Il n'est aucunement fait mention d'entente financière ou autre. Je dirai à l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) que la bonne étude des causes de divorce dans cette Chambre m'intéresse autant que d'autres bills peuvent intéresser d'autres députés. Je crois que nous devrions décider d'établir une méthode en vue de disposer convenablement de ces questions.

Je pourrais en dire davantage au sujet de la présentation de ces causes et de l'admission de dépositions sur la foi d'autrui. Dans cette cause particulière, c'est ce genre de déposition qui a porté le comité qui a entendu la pétition à croire qu'il y avait effectivement adultère alors que, si l'on rayait des procès-verbaux cette déposition sur foi d'autrui, le comité en déciderait peut-être autrement. Je propose, monsieur l'Orateur, que le comité auquel sera déféré ce bill, lorsqu'il aura franchi l'étape de la deuxième lecture, soit

tenu d'étudier certaines questions. Je soulèverai ces divers points, afin que le comité puisse les étudier.

Tout d'abord, je désire savoir si, lors de l'étude des bills comme celui qui tend à faire droit à Ruth Georgina Potts Dobie, nous faisons fonction ici d'un comité de révision.

L'hon. M. Martin: Nous siégeons pour étudier le bill, alors que l'honorable député ne le fait certainement pas.

M. Lambert: Est-ce que nous constituons une cour d'appel ou un forum auquel, si nous découvrons des vices de forme à la présentation, le requérant peut s'adresser de nouveau pour fournir des preuves supplémentaires?

M. l'Orateur: Je dois interrompre l'honorable député de nouveau, afin de signaler que le principe à la base du bill est très simple. Il s'agit de savoir si, oui ou non, Ruth Georgina Potts Dobie devrait obtenir un divorce. Tel est le but de la mesure. Je crois qu'il est tout à fait contraire au Règlement d'engager un débat sur les fonctions du Parlement et sur d'autres principes abstraits concernant l'administration de la justice. Ce n'est pas plus compliqué que cela. L'honorable député peut sûrement s'en tenir à cela.

M. Lambert: Comme je l'ai dit, j'ai soulevé certains points, au sujet du présent bill, afin que le comité en tienne compte en faisant l'étude détaillée de cette pétition. Je voudrais que le comité étudie ces points et qu'il formule peut-être certaine recommandation.

M. M. D. Morton (Davenport): Monsieur l'Orateur, quoique certains membres de l'opposition semblent se préoccuper du droit qu'ont les députés ministériels de parler de certains bills...

L'hon. M. Pearson: Et d'éviter de parler d'autres bills.

M. Morton: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'espère que l'honorable député qui est sur le point de parler du bill ne va pas revenir au point de Règlement dont on s'est occupé. La question soumise à la Chambre est un bill de divorce et non la conduite des députés.

M. Morton: Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas revenir au rappel au Règlement, mais j'étais presque tenté de revenir à l'attitude des vis-à-vis. Il semble que l'on assiste, non seulement au cours de ce débat, mais également au cours d'autres débats qui ont eu lieu récemment à la Chambre, à une tentative de la part de l'opposition pour arrêter... (*Exclamations*)

[M. Lambert.]

M. l'Orateur: L'honorable député, néglige totalement la remarque que je viens de lui faire. Je lui demanderai de bien vouloir se limiter à parler du bill de divorce à l'étude.

M. Morton: Monsieur l'Orateur, par respect pour vous, je vais concentrer ma pensée sur ce bill. Je suis d'accord avec ce que l'honorable député de Calgary-Ouest a dit...

Une voix: Non, l'honorable député d'Edmonton-Ouest.

M. Morton: ... ou plutôt ce que l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a dit, soit qu'à certains égards, ces bills dont nous sommes saisis ne répondent peut-être pas aux exigences des tribunaux. Il est tout à fait selon le Règlement, à mon avis, de signaler de quelle façon ces bills ne répondent pas à ces exigences. Dans le bill intéressant Patricia Burnell Fraser Rosensweig, on trouve le genre de témoignage qui discrédite souvent, non seulement les divorces dont cette Chambre est saisie, mais parfois même ceux qui sont présentés aux tribunaux. D'une façon ou d'une autre, ces détectives semblent savoir apparaître au moment opportun, comme dans le cas présent, à l'appartement du 5840 de la Place Decelles.

L'examen des témoignages, monsieur l'Orateur, révèle que cet endroit n'était pas le lieu de résidence ordinaire de la co-défenderesse, mais celui du défendeur. La co-défenderesse, comme l'indiquent les témoignages, a des enfants, et l'on s'attendrait normalement à la trouver à son propre lieu de résidence. Mais on constate qu'au moment opportun, elle est suivie, et l'on découvre qu'elle se trouve dans un autre appartement. D'après les témoignages rendus et les questions posées, je ne crois pas qu'ils aient déclaré qu'il n'y ait pas eu connivence ou collusion. Je prie fortement le comité de porter une attention toute particulière à cette question, et de songer à la possibilité de demander à l'autre endroit de mieux choisir ses questions et de ne pas déférer à cette Chambre des causes du genre de celle que j'ai mentionnée spécialement, où la preuve est ou bien très fragile, ou bien discutable.

M. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, mes propos visent le bill relatif à la pétition de divorce de Patricia Burnell Fraser Rosensweig.

M. McIlraith: Ce n'est pas ce que visent vraiment les propos de l'honorable député, et il le sait bien.

Une voix: L'opposition emploie la clôture!

M. Bigg: Il est difficile, monsieur l'Orateur, de parler de ce bill sans toucher aux principes, mais je m'en tiendrai au bill soumis à

la Chambre. Il me paraît évident, même s'il n'en a pas été ainsi pour le comité, car je ne faisais pas partie du comité du Sénat, que loin de réfuter l'accusation de connivence ou de collusion, certains éléments des témoignages ne dénotent pas autre chose, à mon avis, que la connivence. On remarquera que la requête est datée du 30 mai 1958. Or, les témoignages présentés par ces détectives privés professionnels ont été obtenus deux jours auparavant. Même si nous consentons à accepter de tels témoignages, n'est-il pas juste de conclure que les témoignages ont été obtenus à la connaissance des deux parties au mariage. Mme Rosensweig est très vague sur les détails concernant son mariage. Lorsqu'on lui a demandé quand elle a cessé d'habiter Montréal, c'est-à-dire, sans doute, avec son mari, elle a répondu "vers 1956". Une femme qui est victime d'un mariage malheureux...

M. Godin: Monsieur l'Orateur, l'honorable député pourrait-il dire à la Chambre quel bill il discute en ce moment?

M. Bigg: Oui, avec plaisir. C'est le bill SD-20.

M. Godin: Le bill à l'étude est le bill nº SD-19.

M. Bigg: Nous nous occupons des deux bills en même temps et le dernier orateur a aussi parlé à propos de ce même bill. Si l'honorable député prêtait attention, je ne serais pas obligé de faire perdre le temps précieux de la Chambre en me répétant.

Je prétends que cette femme ne donne aucune précision sur son propre mariage jusqu'au moment où elle décide tout à coup qu'il vaudrait mieux pour elle que son mariage soit dissous. Il est aussi évident, d'après les témoignages qui figurent dans ce bill, que le mari, M. Rosensweig, désire également la dissolution du mariage, car, suivant les témoignages, il fréquente maintenant une jeune veuve qui a deux enfants. Ce sont là tous les éléments de la connivence. Je n'irai pas jusqu'à dire que l'adultère a été commis. D'après les témoignages, cet adultère n'est que supposé, s'est produit une seule fois et a été pardonné par l'épouse. Il n'a probablement pas été commis. Mais il s'agit de deux époux qui ne se sont jamais bien entendus et qui décident soudain, quatre ans plus tard, qu'ils seraient bien plus heureux en étant libres.

Je ne veux pas étudier les principes sur lesquels s'appuie le divorce, mais assurément, s'il y avait eu des motifs suffisants pour le divorce, ils auraient été invoqués depuis longtemps. La femme déclare dans ses dépositions que son mari ne tenait pas à avoir une famille. Mais dès que sa femme l'abandonne, il va trouver une veuve avec deux enfants. Cela démontre, à mon avis, que le mari souhaitait impatiemment mettre fin à ce mariage malheureux et cela l'inclinerait certainement à être de connivence avec sa femme pour faire dissoudre ce mariage.

D'où viennent les éléments de preuve sur lesquels ce projet de loi s'appuie? D'un détective privé. En lisant les témoignages, on voit que cet agent professionnel s'est rendu dans une demeure particulière et a fermé la porte avec du celluloïd gommé. Je doute fort qu'un tel procédé doive être admis, mais enfin on l'a employé. C'était pour prouver, j'imagine, que ni l'homme ni la femme n'étaient partis pendant que le détective privé est allé chercher son aide. A leur retour, ils sont entrés de force dans l'appartement et l'on nous demande maintenant de croire que le monsieur se trouvant dans l'appartement les a laissés entrer sans exercer aucune violence. Ici encore, je ne puis m'empêcher de penser que c'était une affaire montée. Cet individu ne voulait pas empêcher ces hommes d'entrer dans la chambre. De toute évidence il voulait qu'ils recueillent contre lui des éléments de preuve qui le dégageraient d'un mariage dont il ne voulait pas et lui accorderaient ainsi la liberté de se remarier.

Quant à cette Mme Himes, elle semble être une veuve respectable qui prend soin de sa famille. Elle a, semble-t-il, une conduite normale. Elle ne commettrait pas l'adultère chez elle, si tant est qu'elle le commettait. Elle n'élèverait pas ses enfants dans une atmosphère immorale; mais il est convenable qu'elle ait collaboré avec un homme dont elle se serait éprise, un homme qui aime les enfants et un homme qu'elle peut excuser parce qu'il est engagé dans un mariage malheureux. Je crois que cette femme a collaboré avec cet homme pour lui permettre d'obtenir sa liberté. Que l'épouse ait, dans ce cas, pardonné à son mari, c'est là un point discutable. En tout cas, elle a eu seulement deux jours pour le faire, c'est-à-dire entre le 28 mai et le jour de la plainte officielle soumise au tribunal en vue d'un divorce.

Un contrat de mariage est la chose la plus sacrée et la plus sérieuse qu'on puisse conclure durant son séjour sur cette planète. On ne devrait pas le rompre facilement. Je ne puis m'empêcher de penser qu'elle a eu plusieurs années pour réfléchir à la question. Elle a eu quatre ans au moins. A mon avis, ce divorce est simplement une affaire de convenance; il ne résulte pas d'une atteinte aux relations maritales. Ceci considéré, il s'agit pour nous de savoir qui avait tort. Cette femme nous demande d'être libérée de ses

liens matrimoniaux, en invoquant un crime d'adultère qui enfreint la loi du mariage. Mais laquelle de ces deux personnes a abandonné l'autre? De son propre aveu, elle a quitté son mari librement. Maintenant, elle vient demander à la Chambre des communes, ainsi qu'à l'autre endroit, de la libérer d'un contrat qu'elle seule a rompu au cours des cinq ou six premières années de ce mariage. Cette pétition de divorce n'étant pas contestée, cela me semble être une preuve complète que le mari, de même que l'épouse, connaissaient toutes les difficultés qu'ils éprouveraient à obtenir le divorce.

Je ne critique pas la décision de l'autre endroit, et je ne reproche pas à cette Chambre d'accorder un divorce quand les témoignages le justifient, ou que les preuves ont été apportées de bonne foi. Dans ces cas, nous aurions raison de redresser une situation matrimoniale qui laisse gravement à désirer depuis longtemps.

Je crois que ce fut un travestissement de la justice de notre part de prétendre que ces témoignages présentés de cette manière, incontestés, soient la représentation fidèle de ce qui est arrivé. Je me rends compte que je dépasse un peu les limites qui me sont permises par le Règlement dans le débat sur les divorces en me préoccupant des principes sur lesquels se fondent en général les divorces mais ce n'est qu'en considérant chaque cas individuellement que nous arrivons aux principes généraux et en continuant à prononcer des divorces comme nous le faisons actuellement, j'estime que nous minons la stabilité du mariage. Je ne puis qu'espérer qu'en soumettant à l'attention de la Chambre la divergence de témoignages, dans ces cas particuliers, elle prendra beaucoup plus de précautions à l'avenir.

J'aimerais que ce bill soit renvoyé au comité pour qu'il soit mieux étudié. J'aimerais qu'on se décide à convoquer le mari, et si c'est nécessaire, la tierce personne dans cette cause, afin que nous les entendions dire qu'elles ne nient pas ces allégations. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait le faire car j'estime que le comité qui instruit ces causes de divorce a le droit de réclamer des preuves plus concluantes avant de se déclarer prêt à faire droit à cette requête. Je pourrais examiner mot à mot ce témoignagne et je crois que tous ceux qui m'écouteraient seraient de mon avis. Nous avons permis auparavant l'adoption de bills de divorce comme celui-là. C'est seulement lorsque des témoignages pertinents n'ont pas été recueillis et que les personnes appropriées ont été convoquées, à mon avis, que nous avons pu en arriver à la conclusion que l'adultère a été prouvé.

[M. Bigg.]

Peut-être ne sommes-nous pas tenus d'avoir le même genre de preuve dans les cas d'adultère que dans les causes criminelles. Nous pouvons prendre nos décisions en nous fondant sur des probabilités. Dans un pays civilisé, il serait presque impossible d'espérer une preuve qui, dans une accusation d'adultère, convaincrait hors de tout doute possible. Je ne nie pas cela du tout. Mais nous avons tous les éléments de connivence et n'avons aucun des éléments qui la réfuteraient. A mon avis, cette femme savait ce qui se passait et elle n'a rien fait à ce sujet jusqu'à ce qu'il lui convienne de demander le divorce.

J'aimerais qu'on lui pose une autre question à propos de sa situation financière. Il ressort des témoignages que, depuis que ces deux personnes sont mariées, l'épouse a gagné plus d'argent que le mari. D'après ce que je puis comprendre, elle gagne encore plus que son mari. La demande de divorce ne se rattache certainement pas à la question de soutien, car cette femme est tout à fait en mesure de subvenir à ses propres besoins.

Il est évident que jusqu'ici la femme ne s'était pas sentie moralement coupable. Il semble qu'elle n'ait connu les affres de la jalousie que six ans après le mariage. Je ne peux m'empêcher de penser que sa demande de divorce cache le désir d'une nouvelle union. On ne pouvait lui poser la question, mais il est certes légitime, quand on lit les témoignages, de se demander s'il s'agit d'un cas de bonne foi où la femme, lésée par l'adultère, demande au comité de l'entendre, en s'attendant à avoir le bénéfice du doute.

Qu'il y ait doute en cette affaire, il n'est pas question de le nier. La femme demande le bénéfice du doute. Pour l'obtenir, elle doit avoir les mains propres. Il est évident que si elle est coupable de connivence ou de pardon de l'offense conjugale, nous refuserions sa demande. Si elle nous demandait de lui faire droit pour des raisons humanitaires, à cause de ses malheurs, elle pourrait nous faire pencher de son côté et avoir le bénéfice du doute, mais je soutiens que toutes les preuves ici sont négatives.

Elle ne m'a pas convaincu. Elle a peut-être convaincu le comité. Il appartient évidemment à chacun de décider, d'accord avec sa propre conscience, si, oui ou non, il y a eu collusion ou pardon de l'offense conjugale. Mais selon moi, et apparemment selon les autres membres de ce comité, et en particulier l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), nous devrions bien nous assurer, avant de faire droit à cette requête, que tout a été tenté. Je ne vois pas pourquoi nous ne renverrions pas ce bill, car ce serait chose très sérieuse que de dissoudre ce mariage, et nous nous acquitterions mal de notre devoir envers les deux personnes en cause, sinon les trois

personnes en cause, si nous ne faisions pas tout pour préserver ce mariage et lui donner toutes les chances de subsister.

Je ne puis croire qu'une femme ait assez de deux jours pour réfléchir sur un cas d'adultère, même si pareille faute a effectivement été commise. Nombre de mariages, j'en suis sûr, se seraient brisés si les choses se faisaient de façon aussi précipitée. De nombreux mariages ont été sauvés après une chute commise par une des parties. Il serait facile, en parcourant les causes de droit civil, de trouver des cas de mariages que le temps a sauvés. Je ne sais si l'une ou l'autre des parties a tenté une réconciliation. Le mari ne s'est pas présenté devant nous, et la question n'a jamais été posée à l'épouse. Deux jours, ce n'est certes pas assez, et c'est ce laps de deux jours qui m'a mis la puce à l'oreille au sujet de toute cette affaire. Connaissant les lenteurs de la justice, j'ai trouvé renversant qu'une femme, tout à coup mise en face de l'adultère de son mari, soit parvenue à présenter une demande en divorce au Sénat moins de deux jours après la prétendue offense.

Je remarque qu'aucun enfant n'est en cause dans cette affaire, et c'est tant mieux dans un ménage apparemment aussi malheureux que celui-ci. Comme il n'y a pas d'enfant, cela simplifierait le partage des biens une fois le mariage dissous, si jamais il est dissous. Mais supposons qu'il y ait eu des enfants. Cela aurait compliqué énormément les choses.

Voici que le débat est encore arrêté.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député se demande ce qui pourrait arriver s'il y avait des enfants; c'est, à mon sens, dépasser les cadres de la discussion, parce qu'il n'y en a pas dans cette cause.

Une voix: Donnez-lui le temps.

M. Bigg: J'essayais seulement de soulever la question des enfants, car une question se pose lorsque...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'avais l'impression que telle était l'intention de l'honorable député et c'est pourquoi je lui ai demandé de s'arrêter.

M. Bigg: En résumé, monsieur l'Orateur, je veux qu'on sache que je me demande sérieusement s'il convient d'accorder ce divorce en nous fondant sur les éléments de preuve disponibles. Les honorables vis-à-vis croient peut-être que la question ne vaut pas la peine d'être débattue maintenant. A quoi je répondrai que, si elle n'en vaut pas la peine, je ne sais pourquoi la Chambre est saisie de ces bills. Si nous perdons notre temps à examiner ces bills, il serait peut-être opportun de faire quelque chose...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député parle encore d'une question d'ordre général. Je lui saurais gré de bien vouloir résumer ses observations relativement à ce bill.

M. Bigg: Monsieur l'Orateur, à mon humble avis, ce bill ne nous apporte pas une raison suffisante pour accorder un divorce. Je me rends compte que mon opinion personnelle n'aura pas beaucoup de poids. Néanmoins, je ne suis pas le seul à penser ainsi. Si beaucoup d'autres députés partagent mes sentiments, ce serait certainement une bonne idée de renvoyer ce bill à l'autre endroit, en vue d'une nouvelle étude en comité, pour voir s'il serait possible ou non de prouver l'adultère d'une façon plus concluante et d'écarter également toute idée de connivence.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je dois avertir la Chambre que si l'honorable député prend la parole maintenant, il terminera le débat.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, avant que l'honorable député d'Halifax prenne la parole, je voudrais poser une question à l'honorable député d'Athabasca (M. Bigg) avant qu'il se rasseoie. Est-il d'avis...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a déjà repris son siège et comme j'ai déjà accordé la parole à un autre député, je crois qu'il est trop tard. Les questions doivent être posées avant que le député à qui elles s'adressent reprenne son siège.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne puis résister à la tentation de participer à ce très intéressant débat, car si, par quelque hasard ou circonstance fortuite, on disposait de la présente mesure à six heures moins trois minutes, il nous resterait trois minutes pour débattre une des plus importantes questions soumises à la Chambre au cours de la présente session. Je veux parler de la résolution relative à l'adoption d'un drapeau national pour le Canada. Une fois ces trois minutes écoulées, la mesure serait reléguée au bas du *Feuilleton*, et alors nous n'aurions pas l'occasion de la débattre...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: L'honorable député doit savoir que les protestations étaient justifiées.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, n'est-il pas permis à un honorable député, au cours d'un débat, de signaler qu'on est en train d'orienter délibérément la discussion de façon à empêcher que soit abordé l'article suivant du *Feuilleton*. Je veux parler d'une proposition de résolution présentée par un membre de notre groupe et voulant

qu'on étudie l'à-propos de doter le pays d'un drapeau national distinctif.

Des voix: Règlement! Asseyez-vous.

L'hon. M. Martin: Il est certain que cela aiderait de signaler la chose. Au cours de la dernière heure, la discussion s'est résumée à faire obstruction à un bill concernant un drapeau national distinct pour le Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis sûr qu'il n'est pas régulier d'imputer des motifs aux honorables députés qui discutent, comme il convient, les questions dont la Chambre est saisie. Si la discussion n'est pas régulière, la façon de trancher la question est d'invoquer le Règlement: mais tirer des conclusions générales portant atteinte aux motifs des honorables députés ne correspond guère à ce qu'on est en droit d'attendre de la Chambre.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, si je puis poursuivre mes observations sans porter atteinte aux motifs de quiconque,—vu qu'agir ainsi serait antiparlementaire,—je signale que le conséquence d'une décision sur cette affaire, à six heures moins trois minutes, constituerait précisément ce que j'ai indiqué. La résolution s'en irait au bas de la liste du *Feuilleton*. Le prochain bill au *Feuilleton* soulève une question très importante que les honorables messieurs qui siègent en face ne veulent pas discuter...

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le chef de l'opposition n'entame évidemment pas un débat sur les bills antérieurs aux autres questions dont la Chambre n'est pas encore saisie. J'invoque donc le Règlement...

M. l'Orateur: C'est tout à fait exact. Si le chef de l'opposition désire poursuivre ses observations, je le prierais de bien vouloir s'en tenir au bill à l'étude.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je serai très heureux de poursuivre mes observations sur ce bill, de sorte qu'à six heures, alors que nous en serons toujours à discuter ce bill, le suivant qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui pourra être discuté aux prochaines séances de la Chambre. Je suis sûr que les honorables députés qui siègent en face seront ravis de ce que nous nous efforcions de leur permettre de discuter aux prochaines séances de la Chambre une question de l'importance de celle qu'est un drapeau distinct pour le Canada.

M. l'Orateur: J'espère que le chef de l'opposition ne se cantonnera pas dans son attitude, car il est tout à fait à côté de la question.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Pearson: Très bien, alors, monsieur l'Orateur, je vais m'en tenir au bill à l'étude. J'ai écouté avec un très vif intérêt les observations de mes honorables députés d'en face. Il était difficile pour eux, je l'admets, de résister à la tentation de se perdre dans les principes, mais vers la fin de l'heure, ils y sont parvenus, et mon honorable ami qui vient de s'asseoir a dit des choses très intéressantes sur ces bills. Il a proposé, en donnant des raisons que la Chambre est libre de juger impressionnantes ou non, que ces bills soient renvoyés au comité en vue d'une étude plus approfondie.

Des voix: Six heures!

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il terminé?

L'hon. M. Pearson: Voyant le greffier se lever, j'ai supposé qu'il voulait vous signifier qu'il est six heures. S'il n'est pas six heures, je me ferai un plaisir de poursuivre, et j'aurai moins de difficulté que certains de mes honorables vis-à-vis qui ont cherché à prolonger leurs discours, car je n'ai plus qu'une minute, et par conséquent je n'aurai pas de peine à durer jusque-là. Ce serait intéressant d'examiner la raison pour laquelle on a consacré une heure cet après-midi à débattre le bill dont nous sommes saisis. La raison en est assez évidente pour tous les membres de la Chambre...

Des voix: Vous enfreignez le Règlement!

L'hon. M. Pearson: Je vais maintenant dire le pourquoi du débat, et du vif intérêt que manifestent tout à coup les honorables vis-à-vis...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il est six heures, et je quitte maintenant le fauteuil. Comme il est six heures, la Chambre reprend les travaux interrompus à cinq heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Rea.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

709. Versements à une province au cours des années financières 1958-1959 et 1959-1960 en vertu d'un accord conclu par le gouvernement du Canada et la province avec l'approbation du gouverneur en conseil, et prévoyant le versement, par le gouvernement du Canada, de montants d'au plus la moitié du coût de la main-d'œuvre durant la période allant du 1er jour de décembre 1958 au 30e jour d'avril 1959 à l'égard de travaux d'hiver dans certaines localités selon que le prévoit l'accord, $15,000,000.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, lors de l'ajournement du débat à 5 heures, j'étais à parler de la situation du chômage dans nos municipalités, et du peu qu'a fait le gouvernement en vue d'y améliorer la situation.

En réponse à certaines questions posées par des députés, je vais mentionner ce que certains ministres ont dit, alors qu'ils siégeaient dans l'opposition, relativement à la question du chômage au pays. Pendant que l'honorable député de Niagara-Falls (M. Houck) parlait, l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) semblait trouver la chose assez drôle. Cependant, je me rappelle qu'au cours de la session de 1955, comme en fait foi la page 3396 de la version anglaise du hansard, il disait:

(Traduction)

Le second problème dont le Gouvernement n'a tenu aucun compte, c'est celui du chômage. Celui-ci a déjà fait l'objet de débats étendus au cours de la présente session; s'il n'en était pas ainsi je m'y attarderais plus longuement aujourd'hui. Dans le peu de temps que j'ai à ma disposition, je me contenterai de dire à ce propos que le Gouvernement, au cours de la présente session, s'est livré à une conspiration du silence au sujet du chômage.

(Texte)

Monsieur le président, c'est exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle. Le gouvernement semble vouloir continuer à garder le silence sur un sujet aussi important que celui de l'aide aux chômeurs.

Lorsque nous disions que la situation était grave, qu'elle s'aggravait de jour en jour et que l'hiver actuel serait dur, on nous accusait d'être des pendeurs de crêpes, d'exagérer la situation; et pourtant, si nous étudions les dernières données statistiques qui nous ont été fournies, nous constatons qu'au mois de janvier le nombre des chômeurs a augmenté de 11,000 d'une extrémité à l'autre du pays. Cela constitue une augmentation de 11,000 sans-travail sur celui de l'an dernier qui, lui aussi, accusait une augmentation relativement au nombre de chômeurs de l'année précédente. C'est dire que la situation deviendra absolument incontrôlable, si le gouvernement continue d'agir comme il le fait actuellement.

Monsieur le président, cet état de choses constitue une situation inconcevable, comme le soulignait l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M^me^ Fairclough) en 1955, alors qu'elle siégeait dans l'opposition et disait:

(Traduction)

Au milieu de la richesse, on trouve la misère humaine. Même avec la meilleure foi du monde, ces gens ne peuvent attendre dix ou quinze ans avant d'obtenir un emploi régulier ou de recevoir un chèque de salaire hebdomadaire.

(Texte)

Monsieur le président, il est un fait reconnu à l'heure actuelle, c'est que les gens ont besoin de manger, de se vêtir, de se loger et de se chauffer. Et pourtant...

M. Pigeon: Monsieur le président...

M. Caron: ... le gouvernement laisse...

M. Pigeon: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. Habel: Il n'y a pas de rappel au Règlement.

M. Pigeon: Monsieur le président, l'honorable député de Hull enfreint le Règlement puisqu'il s'agit de voter une somme de 15 millions de dollars pour venir en aide aux municipalités. Le crédit ne se rapporte nullement au sujet que l'honorable député traite actuellement...

(Traduction)

M. Caron: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur le président, l'honorable député prétend que mon observation est irrégulière, parce que je parle du cas dont les municipalités sont présentement saisies; à mon avis, mes observations ne sont pas irrégulières car je me contente de signaler certains points pour prouver que le gouvernement actuel ne fait rien pour aider maintenant les municipalités à faire face à leurs problèmes. Je suggérerais à l'honorable député de consulter un peu plus le manuel de Beauchesne et d'étudier le Règlement avant de soulever une question de rappel au Règlement.

Le président suppléant: Au sujet du rappel au Règlement, je voudrais préciser la question; le crédit de 15 millions de dollars intéresse certainement le chômage, mais à mon sens nous ne devrions pas débattre le pour et le contre relativement au chômage survenu dans le passé, etc. Je pense que nous devrions nous en tenir autant que possible au crédit à l'étude.

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, j'en étais à dire que nos municipalités attendent du secours de la part du gouvernement fédéral, et ce dernier ne fait à peu près rien pour leur venir en aide.

On nous demande de voter une somme de 15 millions de dollars pour un programme de travaux d'hiver; c'est vrai. Cependant, à l'heure actuelle, les municipalités sont obligées de venir en aide à un grand nombre de leurs contribuables qui ne travaillent pas et qui ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage; elles doivent les habiller, les

loger, les nourrir et les chauffer pendant l'hiver. Voilà le travail que font les municipalités. Et les gouvernements, soit le gouvernement fédéral, soit le gouvernement de la province de Québec, n'ont rien fait pour leur venir en aide dans ce domaine. Je suis d'avis que cette situation nous concerne et que nous avons le droit d'en traiter en regard de cette somme de 15 millions de dollars que l'on nous demande de voter.

Une nation est prospère en tant que le peuple l'est, et, à l'heure actuelle, le peuple n'est pas prospère.

S'il y a au delà de 800,000 chômeurs enregistrés et non-enregistrés, je prétends que la situation actuelle au pays est mauvaise et que nos municipalités ne reçoivent pas du gouvernement fédéral la part qu'elles devraient recevoir; c'est d'ailleurs ce que j'étais en train de dire et de prouver. De fait, dans son édition du 13 janvier dernier, le journal *The Citizen* disait:

(Traduction)

Bien que le gouvernement Diefenbaker n'ait été au pouvoir que depuis 18 mois environ, l'honorable Davie Fulton, ministre de la Justice...

(Texte)

M. Valade: Est-ce un journal conservateur?

M. Caron: C'est un journal indépendant.

L'hon. M. Fleming: Libéral.

M. Caron: Vous devriez le lire plus longtemps et plus souvent; cela vous inspirerait.

(Traduction)

Bien que le gouvernement Diefenbaker n'ait été au pouvoir depuis 18 mois environ, l'honorable Davie Fulton, ministre de la Justice, a essayé de rejeter le blâme sur l'ancienne administration libérale en ce qui concerne le chômage... Sa façon de s'en prendre au gouvernement précédent est certainement un indice de la pénurie d'idées du parti conservateur.

(Texte)

Il est un fait reconnu, c'est que le gouvernement n'a pas trouvé le moyen d'offrir plus de 15 millions de dollars afin d'aider nos municipalités dans cette situation. C'est donc dire que pour ce qui concerne la situation du chômage, le gouvernement actuel est dans un état absolu de faillite et qu'il ne semble pas comprendre la gravité de la situation.

De plus, le journal *The Citizen*, que mon honorable ami ferait bien de consulter plus souvent, disait le 29 décembre:

(Traduction)

Il semble maintenant évident qu'à peine plus de 10,000 hommes obtiendront des emplois sous le régime du programme de travaux d'hiver à l'égard duquel le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 du coût de la main-d'œuvre.

(Texte)

Monsieur le président, l'autre jour, le ministre a dit que ces travaux donneraient peut-être de l'ouvrage à 20,000 personnes. Ces chiffres ne sont pas encore exacts et le ministre a parlé d'après les renseignements qu'il avait obtenus; mais même en acceptant ce chiffre de 20,000 Canadiens qui bénéficieraient de ce programme de travaux d'hiver, cela veut dire qu'un nombre infinitésimal de sans-travail auront un emploi, et c'est là le moyen que l'on prend pour essayer d'enrayer le chômage.

D'ailleurs, les municipalités n'ont pu en bénéficier beaucoup, parce que le gouvernement a soumis son programme trop tard. Il aurait dû agir lorsque nous lui avons dit, l'an dernier, que la situation serait grave. On s'est alors contenté de répéter les attaques contre le parti libéral. Et pourtant, aujourd'hui, on constate qu'à Montréal le gouvernement fédéral ne contribue que $43,000 pour des travaux de l'ordre de $1,118,000. Je pourrais vous citer des chiffres et des exemples semblables pour ce qui concerne presque toutes les municipalités.

Comme je le disais tout à l'heure, il y a 11,000 chômeurs de plus au pays, et cette somme de 15 millions de dollars n'a pu enrayer l'accroissement du nombre des sans-travail.

Monsieur le président, je suis d'avis que si le parti libéral qui a précédé l'administration actuelle,—et je dis ceci pour la gouverne de mon honorable ami de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon),—si le parti libéral, dis-je, n'avait pas, parmi ses lois sociales, institué la loi sur l'assurance-chômage, la situation serait tellement grave que je craindrais qu'il y ait au pays une révolution devant l'inaction du gouvernement actuel.

M. Pigeon: Monsieur le président, l'honorable député de Hull me permettrait-il de lui poser une question?

M. Caron: Certainement.

M. Pigeon: L'honorable député de Hull pourrait-il expliquer ceci: de 1946 à 1957, il y a eu au pays 2 millions de chômeurs, ou de personnes qui se cherchaient de l'emploi, sous un gouvernement libéral?

M. Caron: Je n'ai pas compris la question exactement, monsieur le président, mais 2 millions de chômeurs, c'est un calcul, une accumulation de chiffres d'une année à l'autre, et ceci ne peut entrer en ligne de compte.

M. Pigeon: Ce sont les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique.

M. Caron: La statistique accumulée peut être trompeuse, et je puis citer le proverbe anglais qui dit que les chiffres ne mentent

pas, mais qu'on peut certainement, des fois, faire mentir les chiffres.

Et d'ailleurs, monsieur le président, pendant que le nombre des chômeurs augmente et que l'argent se fait rare, d'un autre côté le coût de la vie augmente, ce qui cause encore plus d'embarras à ceux qui sont obligés d'en supporter le fardeau, comme les municipalités.

J'espère que le gouvernement va finir par s'éveiller, comme le disait le député de Niagara-Falls (M. Houck); au fait, il a prétendu que le ministre du Travail (M. Starr) était bien disposé mais qu'il n'avait pas le concours de ses collègues du cabinet. Eh bien, j'espère que le tempérament violent dont il a fait preuve l'autre jour,—jusqu'à le faire sortir de la Chambre,—pourra lui aider et qu'il pourra s'en servir pour décider le gouvernement à agir et cesser de dire simplement que la situation n'est pas grave.

La situation est grave. Il est temps plus que jamais que le gouvernement s'éveille: de fait, s'il ne se réveille pas, je redoute l'avenir.

Pour ce qui est de la question de défrayer la moitié du coût des travaux d'hiver, eh bien, quand j'ai dit que le coût des travaux exécutés durant l'hiver pouvait excéder de 12 p. 100 celui des travaux effectués en été, un certain député s'est levé pour déclarer que des ingénieurs lui avaient donné des chiffres et qu'ils prétendaient que cela ne pouvait dépasser 1 p. 100. Eh bien, cela est possible si l'honorable député fait exécuter des travaux dans le roc. Durant l'hiver, il en coûte peut-être beaucoup moins cher pour extraire le roc, parce qu'il n'y a pas d'eau, donc pas besoin de machines pour enlever l'eau; ce roc est bon conducteur de froid et de chaleur et le dynamitage se fait donc plus parfaitement; aussi, puis-je comprendre qu'une pelle mécanique peut le ramasser sans qu'on soit obligé de miner deux ou trois fois. Mais, lorsque des travaux sont exécutés dans la terre, pendant l'hiver, il en coûte beaucoup plus cher. De fait, pendant que j'étais maire de la ville de Hull, j'ai constaté que les travaux exécutés tard l'automne ou l'hiver coûtaient beaucoup plus cher.

Monsieur le président, si les municipalités doivent payer de 10 à 12 p. 100 plus cher, eh bien, cela veut dire qu'elles ne gagnent absolument rien, parce que le coût de la main-d'œuvre qu'elles ont à acquitter pour l'exécution des travaux, de nos jours, équivaut à environ 25 p. 100 du coût total au maximum. En admettant que la moitié de 25 p. 100, soit 12½ p. 100, soit acquittée par le gouvernement et que les travaux d'hiver coûtent 12 p. 100 plus cher, et sachant que,—depuis l'emprunt de conversion de notre ami le ministre des Finances (M. Fleming),—les municipalités sont forcées d'emprunter à 1¾ et 2 p. 100 de plus qu'elles pouvaient le faire avant son fameux plan de conversion, on se rend compte qu'il en coûte beaucoup plus aux municipalités qui empruntent de l'argent lorsqu'elles veulent faire exécuter des travaux d'hiver, malgré les octrois du gouvernement.

L'honorable député de Lévis (M. Bourget) l'a d'ailleurs prouvé cet après-midi en parlant des travaux exécutés dans la ville de Québec.

Eh bien, monsieur le président, je crois que le gouvernement devrait se réveiller et faire quelque chose.

J'entendais le député de Fort-William (M. Badanai) dire l'autre jour que, sur 3,000 chômeurs à Fort-William, seulement 48 ont reçu de l'aide, au moyen de ce système de travaux d'hiver, dans la municipalité. Et il en est de même un peu partout. C'est pourquoi le programme des travaux d'hiver organisés par l'honorable ministre a été assez inefficace au Canada.

J'espère que l'honorable ministre se ravisera et qu'il saura être persuasif au point de convaincre l'honorable ministre des Finances et surtout l'honorable premier ministre, cet homme tout puissant qui, avant les élections, promettait de tout guérir; s'il était porté au pouvoir, disait-il, il n'y aurait pas un seul individu qui souffrirait du chômage. J'espère qu'il lui rappellera ses grandes promeses d'élections et qu'il lui dira qu'il faut plus que 15 millions de dollars pour venir à bout de la situation.

Je demande au ministre du Travail de se servir de sa puissance, si puissance il a, pour essayer de convaincre les honorables ministres qu'il faut faire un effort sérieux pour aider les chômeurs du Canada qui en ont besoin.

(*Texte*)

M. Valade: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de parler ce soir sur cette question puisque je voulais que le gouvernement adopte les crédits qu'il réclame pour le ministère du Travail. Je sais que mon intervention retarde quelque peu l'adoption de ces crédits, mais je tiens à traiter de cette question pendant quelques minutes, parce que l'on entend certains députés de l'opposition, beaucoup plus souvent qu'à leur tour, résonner plus que raisonner. Aussi, je voudrais, monsieur le président, rectifier certaines anomalies dont nous ont gratifiés nos amis de la députation libérale.

Tout d'abord, on fait grand état d'un article paru dans *La Presse*,—journal quelque peu libéral,—en date du 10 février 1959. Je demanderais à mes amis qui ne connaissent pas la couleur de leurs journaux,—tels que

le *Citizen* d'Ottawa,—puisqu'ils ne veulent pas l'avouer, de mettre en doute ce qui est affirmé à ce sujet par la "*grosse presse*" de Montréal.

M. Caron: Le plus grand quotidien français d'Amérique.

M. Pigeon: Le journal le plus épais de l'Amérique.

M. Valade: C'est Jean-Louis Gagnon qui l'a dit.

M. Caron: C'est un bon rédacteur.

M. Valade: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ferai remarquer à l'honorable député qui vient de finir son discours que s'il n'a pas fini de nous casser les oreilles avec ses observations outrecuidantes, il pourrait au moins me laisser continuer mon discours.

M. Caron: Je répondais à votre ami et au mien.

M. Valade: J'ai invoqué le Règlement, monsieur le président, et je voudrais rappeler à l'honorable député de Hull que s'il a des devoirs comme député, il a aussi des obligations envers la Chambre des communes, et je lui demanderais de me laisser terminer mon discours que je n'ai même pas eu le temps de commencer.

M. le président: Je demanderais aux honorables députés de ne pas parler tous en même temps. Je dois leur faire remarquer que c'est l'honorable député de Sainte-Marie qui a présentement la parole, et je leur demande de ne pas l'interrompre indûment.

M. Valade: Monsieur le président, je vous remercie d'avoir rappelé aux membres de l'opposition leur devoir en cette enceinte.

Monsieur le président, je voulais simplement dire que je m'aperçois qu'il y a des gens, dans cette Chambre, qui se font fi du Règlement et qui prennent sur eux-mêmes de critiquer tout ce que le gouvernement conservateur accomplit dans l'intérêt général de la population, sans compter qu'ils citent des chiffres plus ou moins exacts afin de fausser certaines œuvres que le gouvernement conservateur tente de réaliser pour corriger la situation pénible du chômage, laquelle n'a pourtant pas été causée par le gouvernement conservateur, mais bien, comme on l'a déjà dit, par l'imprévoyance du gouvernement libéral qui ne pouvait pas faire face à la situation.

J'entendais l'honorable député de Hull (M. Caron) affirmer, tout à l'heure, que si ce n'eut été de la législation du parti libéral, la situation serait encore pire.

Imaginez, monsieur le président! Si le gouvernement conservateur n'avait pas offert cette contribution de 50 p. 100 sur les travaux d'hiver, je me demande, avec l'imprévoyance du parti libéral, ce que serait la situation actuelle du chômage au pays? C'est le gouvernement conservateur qui a consenti à défrayer 50 p. 100 du coût de la main-d'œuvre pour les travaux d'hiver, et l'on cite avec grand éclat, monsieur le président, la somme de $43,000 versée par le gouvernement conservateur sur la somme de 1 million 118,000 dollars pour des travaux à Montréal. Nos amis oublient de dire que ce million de dollars n'est pas simplement consacré à l'exécution des travaux mais aussi à l'achat des matériaux destinés aux travaux d'hiver. C'est cela que nos amis de l'opposition ne comprennent pas tout à fait. Ce n'est pas étonnant, monsieur le président.

M. Bourget: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Valade: Je suis sur le point de terminer mes observations. Je vous permettrai de me poser une question après, si cela vous fait plaisir.

On se souvient sans doute d'avoir lu dans les journaux, il y a quelques jours, que le maire d'une municipalité du grand Montréal, soit ville d'Anjou,—et je me permets de le féliciter,—a été le premier à tirer avantage de cette mesure du gouvernement fédéral en matière de travaux d'hiver, car il a tracé la route en faisant exécuter pour 2 millions de travaux dans sa municipalité. Voilà un maire qui a pris ses responsabilités; voilà un maire qui a vu, dans cette mesure du gouvernement conservateur, une législation susceptible d'aider à corriger la situation actuelle,—laquelle n'a pas été créée par le parti conservateur mais dont il a héritée,—situation créée par l'imprévoyance de l'administration précédente.

M. Denis: L'honorable député me permet-il de lui poser une question, maintenant?

M. Valade: Oui.

M. Denis: Le gouvernement fédéral a fourni $43,000 en vertu des travaux d'hiver. Il y a 82,000 chômeurs à Montréal, combien cela représente-t-il par chômeur pour l'année?

M. Lessard: 50c. par chômeur.

M. Valade: Si l'honorable député veut bien s'adresser à ses amis qui font des calculs à l'envers, en proportion géométrique renversée, il obtiendra assez facilement une réponse. Quant à moi, je préfère comparer ce que le gouvernement libéral a fait à ce que le gouvernement conservateur actuel accomplit pour corriger la situation du chômage.

Qu'a fait le parti libéral pour améliorer la situation du chômage? L'ancien gouvernement libéral a gelé les crédits et presque empêché

l'industrie du pays de réaliser l'expansion qu'elle connaît maintenant. Et, histoire de faire plaisir à nos amis de l'opposition qui aiment citer des auteurs littéraires,—peut-être mon honorable ami de Hull (M. Caron) pourrait-il me suggérer quelques auteurs de sa circonscription,—je vais leur citer Michelet qui disait, à propos de la révolution:

Vous qui pleurez sur les causes de la révolution, versez aussi quelques larmes sur les causes qui l'ont engendrée.

Le chômage a été engendré par le parti libéral et je lui demanderais de verser quelques larmes et d'approuver le crédit que le gouvernement conservateur lui réclame actuellement.

(Traduction)

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, c'est un peu à regret que j'interromps ce petit jeu amusant de la pelle qui se moque du fourgon. Cependant, je veux m'en tenir aujourd'hui à la question présentement à l'étude. Il serait bon de commencer, je crois, par la déclaration du ministre qu'on trouve à la page 1068 du hansard du vendredi 13 février:

Je ne pense pas avoir rien à ajouter pour le moment si ce n'est que c'est une initiative à laquelle le gouvernement fédéral n'avait jamais participé auparavant.

Je n'ai pas voulu relever tout le hansard afin de vérifier cette déclaration. J'imagine seulement qu'elle est vraie, parce qu'aucun membre de l'opposition officielle qui a parlé jusqu'ici ne l'a nié. Je veux féliciter le ministre pour cela. C'est une preuve qu'il a compris qu'il existe une situation qui mérite qu'on s'en occupe, contrairement à l'attitude de plusieurs de ses collègues. Cela démontre aussi qu'il est désireux d'aller de l'avant et de chercher à accomplir des choses que le gouvernement du Canada n'a jamais tentées précédemment.

Je crois que nous devrions porter une attention spéciale à ce programme qu'il a lancé et voir ce qu'il vaut, ce qu'il fait en vue de régler la situation, s'il faudrait l'améliorer ou l'étendre ou s'il ne serait pas mieux, de fait, dans l'intérêt de tous, d'y substituer autre chose.

Monsieur le président, il semble exister une certaine confusion chez les diverses municipalités du Canada au sujet de ce programme. La raison en est facile à voir. La lettre primitive que le ministre a envoyée aux divers premiers ministres provinciaux renferme à la page 2, à l'article "modalités de l'offre", ce qui suit:

Le gouvernement du Canada, sous réserve de l'approbation du plan par le gouvernement provincial, remboursera à chaque municipalité la moitié du coût direct des salaires payés par la municipalité ou ses entrepreneurs ou sous-entrepreneurs durant la période allant du 1er décembre 1958 au 30 avril 1959.

Cependant, à la page 3, à l'article nº 7, on dit:

Les salaires des employés à l'année longue des municipalités ne seront pas compris dans le coût direct des salaires...

A mon avis, c'est un article assez important, et je crois que c'est peut-être l'une des principales raisons de la confusion créée dans l'esprit des divers fonctionnaires municipaux à l'égard de ce plan.

Je me rappelle très bien, monsieur le président, que l'annonce de ce programme à grand renfort de publicité a d'abord donné très nettement l'impression que le gouvernement fédéral se chargeait de la moitié du coût de ces entreprises. Je conviens que le gouvernement n'a jamais dit cela, mais telle est bien l'impression qu'il a créée. Les municipalités ont certes accueilli la nouvelle avec beaucoup d'enthousiasme. Mais, lorsqu'elles ont examiné de plus près les modalités de la proposition, elles ont vite constaté qu'il ne s'agissait pas de cela du tout. Au lieu de trouver la confirmation de leur première impression, savoir que le gouvernement fédéral allait assumer la moitié des frais, elles ont découvert que la moitié dont se chargeait le gouvernement fédéral se limitait au coût de la main-d'œuvre, et seulement à la main-d'œuvre qui n'était pas régulièrement employée par les municipalités.

Dans la déclaration que le ministre a faite l'autre jour, page 1067 du hansard, nous trouvons la même chose:

Le gouvernement fédéral participait à ce programme en payant la moitié de tous les salaires versés pour les projets qui ne seraient pas normalement entrepris en hiver.

Dans la même lettre que le ministre a envoyée aux premiers ministres des provinces, à l'article nº 4, en page 3, il déclare:

Le plus grand nombre de ceux qui seront employés en vertu de ce programme devront être sans emploi au moment où ils seront engagés.

Je suppose que ce programme vise à fournir des emplois, et partant des salaires, à ceux qui en ont le plus besoin. Mais lorsque je me suis informé auprès de divers fonctionnaires municipaux de la région de Timmins, ils m'ont dit,—et ils se sont apparemment trompés, car cela se trouve assurément dans cette lettre ou directive,—qu'ils avaient l'impression que les seules personnes qui pourraient obtenir ces emplois étaient les sans-travail qui n'avaient plus droit à aucune prestation d'assurance-chômage. Je le répète, ils ont pu se tromper. De deux choses l'une, ou ceux qui m'ont renseigné se trompaient ou bien les gens qui ont renseigné le ministre étaient dans l'erreur.

Je ne conteste pas un instant les paroles du ministre. Je suis certain qu'il s'est basé sur les renseignements que lui ont communiqués ses hauts fonctionnaires. A la page 1068 du hansard également, le ministre s'est dit agréablement surpris de voir que le pourcentage de la main-d'œuvre s'est élevé à 38 p. 100 du coût des travaux. Ici encore, il y a un écart marqué entre ces renseignements et ceux qu'ont fournis certains fonctionnaires municipaux et des entrepreneurs de ma région.

Qu'on me permette de parler de trois projets principaux, je devrais dire catégories, dont voici la liste. Les catégories de travaux à entreprendre, sous réserve de l'acceptation de chaque projet de travaux d'hiver, sont les suivantes:

a) L'aménagement et les principaux travaux de réfection des rues, trottoirs ou routes, autres que les artères principales;

b) L'aménagement et les principaux travaux de réfection des canalisations d'eau, des égouts principaux et secondaires, à l'exclusion des bâtiments;

c) L'aménagement et la mise en valeur des parcs municipaux.

Parlant avec divers entrepreneurs, je leur ai demandé quelle proportion des travaux rentrant particulièrement sous les deux premières catégories comprendraient les matériaux; ils m'ont informé que dans ce cas jusqu'à 70 ou 75 p. 100 du coût de ces travaux se rapporteraient aux seuls matériaux. Ils m'ont précisé, bien sûr, qu'aux termes de cet accord nulle partie de ces frais ne serait assumée par le gouvernement fédéral. Ils ont ajouté que jusqu'à 20 p. 100 au moins auraient trait au coût des machines: bulldozers, camions, pelles et autres appareils du genre. Dans ce domaine aussi, le gouvernement fédéral n'assume pas une partie de ces frais. Sa participation se borne au coût de la main-d'œuvre, à l'exclusion du traitement des employés municipaux réguliers qu'on peut affecter à la surveillance de ces travaux. De fait, ils sont allés jusqu'à dire, notamment en ce qui a trait à ces deux premières catégories, que les frais effectifs de main-d'œuvre dont le gouvernement fédéral pourrait assumer une partie ne dépasserait guère 3 p. 100 du coût de toute l'entreprise. Oui, il est possible que mes renseignements soient inexacts, mais ce sont ceux dont je dispose.

Quant à cette moitié du coût des salaires relatifs à de tels travaux comme l'aménagement d'égouts, de canalisations d'eau, d'égouts collecteurs, etc., la municipalité ne peut se borner à se rendre au bureau de placement pour engager 50 ou 100 hommes et les affecter à ces travaux.

Elle doit affecter son propre personnel expérimenté à la surveillance de ces travaux, sans quoi les réparations coûteraient plus cher que les entreprises elles-mêmes.

[M. Martin (Timmins).]

Ainsi, vous voyez, monsieur le président, qu'un montant considérable des frais de la main-d'œuvre affectée à la réalisation de ces entreprises irait aux employés permanents des municipalités. Celles-ci devraient y attacher leurs ingénieurs et leurs contremaîtres et mettre des chefs à la direction de tous les projets à réaliser. En fait, un fonctionnaire municipal m'a parlé,—soit dit en passant, cela n'est pas compris dans ces trois catégories, de sorte que je suis heureux de voir que le gouvernement ne les limite pas strictement aux trois sortes de travaux mentionnées ici,—d'un travail d'arrachage de broussaille sur un terrain qui serait utilisé comme dépotoir, travail ne comportant que l'élément main-d'œuvre. Tout ce qui était nécessaire était une hache et une scie pour couper les broussailles et une boîte d'allumettes pour y mettre le feu. Pour ce travail ne comportant que l'élément main-d'œuvre, sans machines ni matériel d'aucune sorte, on m'a dit que tout ce que la municipalité toucherait de la subvention du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial serait de l'ordre de 35 p. 100.

On semble bien embrouillé. Ou bien ces gens ont mal compris ou on leur a présenté une fausse image de cette affaire, ou bien les chiffres fournis par le ministre du Travail ne concordent pas avec ce que les municipalités ont à dire à ce sujet.

L'hon. M. Starr: Le député me permettra-t-il de lui communiquer le renseignement suivant, monsieur le président? Les chiffres que j'ai cités à l'égard de ce programme ont tous été fournis par les municipalités elles-mêmes.

M. Martin (Timmins): Ces chiffres viennent directement des municipalités?

L'hon. M. Starr: C'est exact.

M. Martin (Timmins): Eh bien, monsieur le président, j'ai peur que le mystère ne s'accentue à mesure que nous avançons. Le ministre nous a donné des chiffres quant au nombre de personnes qui, espère-t-il, obtiendront un emploi au cours des deux ou trois prochains mois, en fait pendant la période de cinq mois que durera cette entreprise. Il a mentionné, je crois, le chiffre de 22,712 hommes, soit un total général de 1,226,358 jours-homme. Mais il est difficile, monsieur le président, de se faire une idée bien nette qui permette d'évaluer quels sont exactement les effets de ce programme.

Le mieux que nous puissions faire, c'est de prendre une moyenne. D'après mes calculs, nous arrivons à une moyenne d'environ $12.77 par jour pour un total de 54 jours, ce qui représente en fait environ deux mois et demi de jours ouvrables. Voilà qui serait

conforme à la directive contenue dans cette lettre, selon laquelle les gens employés à ces travaux seraient rémunérés aux taux courants. Je pense que le taux de $12.77 par jour constitue une assez bonne moyenne pour tout le pays, en fonction du salaire moyen quotidien.

Mais autre chose que le ministre, j'espère, pourra nous donner dès qu'il possédera les renseignements, c'est une idée de la durée du travail et des périodes de travail. Les emploiera-t-on pendant deux semaines, un mois, deux mois, certains à plein temps, d'autres pendant des périodes très limitées? Usant encore une fois de la loi des moyennes, nous constatons que si la moitié de ces gens sont employés pendant les quatre mois pleins, l'autre moitié n'aura en moyenne qu'un mois de travail.

Monsieur le président, la question importante est celle-ci: quelle sorte de solution est-ce donc? Voilà le premier et le seul projet mis de l'avant par le gouvernement qui ait été expressément conçu pour résorber le chômage. Il a fait d'autres choses, en matière de logement, par exemple, qui ont été utiles, mais ces mesures n'étaient pas essentiellement destinées à résorber le chômage.

Une voix: Si, elles l'étaient!

M. Martin (Timmins): Ces initiatives n'ont pas été présentées comme telles. Permettez-moi de continuer mes calculs arithmétiques et allons le plus loin possible en ce qui concerne ce programme en particulier, en supposant que nous aurions recours à ce programme, ou à tout autre analogue, afin de résorber complètement le chômage. Nous trouverions qu'au cours d'une période de cinq mois nous espérons obtenir un total de 1,226,358 jours-homme. Étant donné l'étendue actuelle du chômage, cela représente deux jours d'ouvrage par chômeur sur une période de cinq mois.

Le ministre a cité un chiffre établissant ce que cela va coûter aux municipalités; il a aussi donné une estimation de la somme qui serait remboursée aux municipalités par le gouvernement fédéral. Ces chiffres sont, bien entendu, des estimations et ils ne sont probablement pas plus exacts que ceux que j'ai donnés. Il ne nous reste plus qu'à faire des suppositions. Or nous voyons que pour mettre tous les chômeurs actuels au travail, grâce à un plan semblable à celui-là, les municipalités seraient obligées de se procurer en cinq mois, en plus de leur budget normal, une somme totale de 2,330 millions. Elles en recevraient 379 millions comme remboursement du gouvernement fédéral. Cela s'applique à la même période de cinq mois. Si nous portions cette période à un an, nous verrions que les municipalités devraient lever 5,600 millions en plus de leur budget normal et que le gouvernement fédéral devrait leur rembourser un milliard de dollars environ.

Je ne crois pas qu'il soit impossible que le gouvernement lève ce milliard de dollars. Après tout, cela ne représente guère qu'environ 50 p. 100 de ce que nous dépensons en ce moment pour des armes de défense périmées, mais j'insiste sur le fait qu'il est matériellement impossible que les municipalités se procurent leur part de cette somme. C'est sans espoir. Les municipalités auraient à trouver non seulement leur part des frais, mais aussi, du moins au début, celle du gouvernement fédéral, ainsi que celle du gouvernement provincial là où la province participe au programme, parce qu'il est clairement établi que les municipalités doivent se procurer les fonds nécessaires et qu'elles seront éventuellement remboursées par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, si la province participe au programme.

J'ignore quelle est exactement la situation dans les diverses provinces du pays, mais on m'a donné à entendre qu'en Ontario, les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations peuvent s'adresser aux municipalités et que celles-ci n'ont à trouver que 20 p. 100 de leurs versements d'assistance sociale, les autres 80 p. 100 leur étant remboursés à raison, je crois, de 40 p. 100 par le gouvernement fédéral et de 40 p. 100 par le gouvernement provincial. A mesure que le temps passe et que les chômeurs inadmissibles aux prestations deviennent plus nombreux et sont obligés de s'adresser aux municipalités, comment peut-on s'attendre que celles-ci participent à un programme comme celui dont on nous a parlé et sous l'empire duquel il leur faut se procurer le plein montant requis pour donner du travail à ces gens, lorsqu'elles n'ont aujourd'hui à payer que le cinquième des frais de secours. C'est une excellente chose que d'exécuter tous ces travaux, et bien des municipalités ont des travaux qu'elles veulent entreprendre depuis de nombreuses années. N'oublions pas, cependant, que les municipalités doivent établir leur budget au début de l'année. Où vont-elles trouver ce supplément d'argent pour mettre en œuvre un tel programme tout à la fin de l'année? Je dis cela pour démontrer que c'est impossible pour les municipalités.

Il y a un autre point sur lequel j'aimerais obtenir des explications, et il est soulevé dans le tout premier paragraphe de la lettre qui renfermait l'offre et qui a été envoyée au premier ministre de chaque province le 29 octobre. En voici le texte: "Le gouvernement canadien, sous réserve de l'approbation du programme par les gouvernements provinciaux..." fera différentes choses. Et nous

constatons, suivant la déclaration du ministre du Travail lui-même, que, jusqu'à présent, seulement cinq des dix provinces participent à ce programme. Je me demande si c'est là le mieux que nous pouvons faire pour les municipalités. Même si elles désirent profiter de ce programme, elles ne le peuvent apparemment pas à moins d'obtenir d'abord l'autorisation de la province, que la province participe au programme ou non. C'est un autre aspect de la proposition qui tend à embrouiller les municipalités et qui les a probablement empêchées de tirer parti de ce programme, qui demeure insuffisant.

M. Bourque: Monsieur le président, je ne comptais pas participer à cette discussion, mais en tant que maire de municipalité je dois dire que j'ai été rempli d'inquiétude en discernant le nombre croissant des chômeurs. Le montant de 15 millions n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan quand on considère que le nombre des sans-emploi atteint actuellement 538,000 et que plus de 800,000 personnes cherchent du travail. Si nous rattachons cette somme de 15 millions au nombre global des chômeurs,—538,000,—et si notre calcul présuppose que le salaire moyen d'un travailleur au Canada atteint actuellement $12.50, nous constatons que le montant de 15 millions fournirait du travail à 538,000 chômeurs pendant environ 2 jours et quart. Les députés admettront avec moi, je pense, que cela ne fera pas grand chose pour alléger les souffrances des chômeurs du Canada.

On dit que le gouvernement acquitte la moitié du coût de la main-d'œuvre. Dans le cas de travaux d'utilité publique, les frais de main-d'œuvre représentent environ 20 p. 100 du coût global. En somme, la proposition signifie que le gouvernement contribuerait environ le dixième du coût global des travaux. En tant que maire, je suis en mesure de dire au comité que la situation pécuniaire des municipalités est telle que bien peu d'entre elles ont les moyens nécessaires d'entreprendre des travaux moyennant une contribution de 10 p. 100. Bien des municipalités de notre pays à l'heure actuelle sont sur le point de faire faillite.

Le coût élevé du financement et de l'émission d'obligations empêche bien des municipalités d'entreprendre même les travaux qui figurent au haut de la liste de priorité, qu'une subvention de 50 p. 100 leur soit accordée ou non. Si le gouvernement laissait entendre qu'il collaborerait avec les provinces qui acquitteraient l'autre moitié des frais de main-d'œuvre, il serait alors possible aux municipalités d'entreprendre les travaux souhaitables et de payer les matériaux nécessaires. On doit se souvenir que les municipalités ont un champ d'action bien limité pour ce qui est de se procurer des fonds au moyen d'impôts. Le montant d'impôts perçu par les municipalités n'avoisine que le dixième de la somme globale des impôts perçus; les municipalités ont donc bien du mal à profiter de ce plan en entreprenant actuellement la réalisation de travaux d'utilité publique.

On doit tenir compte du fait que l'extension du chômage démoralise ceux qui ont encore un emploi, car alors ils craignent de perdre leur travail, d'être en proie à la faim, au désespoir et aux anxiétés imputables à un tel état de choses. Que chacun s'en souvienne: le premier ministre a déclaré dans ses discours électoraux que personne ne souffrirait de la faim au Canada s'il parvenait au pouvoir. Il est à peu près temps que le gouvernement passe aux actes pour qu'on puisse exécuter ces projets, mais pas en assumant le dixième des frais, car il n'est guère une municipalité du Canada qui pourrait exécuter de tels travaux à de telles conditions.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

710. Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $630,000.

M. Robichaud: Monsieur le président, l'objet de ce crédit porte sur les versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil et prévoit une somme additionnelle de $630,000 pour acquitter des subventions supplémentaires pour le transport du charbon. J'espère que mes observations de ce soir seront conformes au Règlement de la Chambre, car elles porteront en particulier sur l'écoulement des excédents de charbon des provinces maritimes plus spécialement.

Le charbon, on le sait, constitue de nos jours un problème important. On peut dire qu'il existe une crise du charbon, une crise qui est évidente depuis que le présent gouvernement est au pouvoir. (*Exclamations*). Je dirai à nos honorables vis-à-vis qu'ils auront amplement l'occasion d'apprendre des choses à propos de cette situation avant que j'aie terminé mes observations. Avant d'aborder le poste en question des crédits supplémentaires, j'aimerais attirer l'attention du comité sur les observations de l'ancien premier ministre, le très honorable Louis St-Laurent, remarques qui ont été citées précédemment à la Chambre et qui ont été sévèrement critiquées, surtout au cours des deux dernières campagnes électorales, par les députés qui siègent maintenant du côté du gouvernement. Ces remarques concernent la production excédentaire de charbon dans les provinces Maritimes en particulier.

L'hon. M. Fleming: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Comme mon honorable ami signale qu'il va revenir à une période antérieure, je me vois forcé d'invoquer le Règlement en ce qui a trait au maintien du débat sur le poste en question. Qu'il me soit permis de faire remarquer que ce poste n'est qu'un montant supplémentaire à ajouter à un crédit que le Parlement a adopté à la dernière session pour l'année financière courante. Ce montant supplémentaire de $630,000 est nécessaire pour une raison, et une raison seulement, soit qu'à partir du 1er avril de l'année dernière, le premier jour de la nouvelle année financière, le montant de la subvention versée pour le transport du charbon des provinces Maritimes aux marchés de l'Est du Canada a été augmenté de 50c. par tonne. Voilà toute la portée de ce crédit; par conséquent, je déclare, avec beaucoup de respect, que le genre d'observations dans lequel mon honorable ami semble vouloir se lancer ne sont pas régulières.

Nous étudions ici un crédit dont le Parlement a déjà affecté plus de $8,500,000 à des fins approuvées en principe par le Parlement. Tout ce qui doit nous intéresser actuellement dans le crédit à l'étude, c'est la somme ajoutée pour payer le coût de la subvention supplémentaire de 50c. la tonne de charbon expédiée des provinces Maritimes vers les marchés du Canada central. Je fais respectueusement observer, monsieur le président, qu'à mon avis, je doute qu'un crédit aux effets si limités puisse jamais donner lieu à un débat prolongé comme celui que mon honorable ami semble vouloir entamer.

M. Robichaud: Monsieur le président, j'avais bien pensé que, comme à l'ordinaire, le ministre des Finances interviendrait et essaierait de rappeler l'Orateur à l'ordre. A propos justement du rappel au Règlement invoqué par le ministre des Finances, disant que le crédit vise un montant supplémentaire de $630,000, soit de 50c. la tonne de charbon acheminée des provinces Maritimes au Canada central, je tiens à déclarer que c'est justement là la raison de mes observations, puisque j'essaierai de prouver au comité que ce montant n'est pas suffisant. Le versement de $630,000 ne réglera pas la question. Malgré toute la considération qui est due aux observations du ministre, je trouve que mes remarques sont réglementaires.

J'allais juste commenter une déclaration que l'ancien premier ministre le très honorable Louis St-Laurent a prononcé à la Chambre avant les élections de juin 1957.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, vous n'avez pas réglé ce point de Règlement, du moins à mes yeux, et je comprends que l'honorable député se propose de continuer son discours. Pouvons-nous entendre votre décision sur ce point?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, puis-je être autorisé à parler du point de Règlement soulevé par le ministre? Le crédit maintenant à l'étude s'intitule: "Office fédéral du charbon" et se rapporte aux versements destinés à défrayer le transport du charbon dans les conditions prescrites par le gouverneur en conseil. Je voudrais dire respectueusement que le crédit que nous discutons autorise l'honorable député de Gloucester à parler de toute question dépendant de l'Office fédéral du charbon et se rapportant au crédit. Ce qu'il se propose de faire est de dire au comité que le versement de 50 cents qui est autorisé en vertu du crédit n'est pas suffisant. Pour cette raison, j'estime en toute déférence, monsieur le président, que tant qu'il parle du transport du charbon il a le droit de poursuivre ses observations dans le même sens à l'occasion du crédit à l'étude.

M. le président: Nous devons, au sujet de ce poste, restreindre nos observations au transport du charbon et nous abstenir de traiter de l'économie générale de l'Office fédéral du charbon. Nous ne pouvons pas reprendre le débat qui a eu lieu à la dernière session sur l'activité de l'Office fédéral du charbon, alors que chacun a eu l'occasion d'exprimer son avis. Nous devons en ce moment nous limiter rigoureusement à la question du transport que vise le poste à l'étude. Je prie donc l'honorable député de Gloucester de restreindre ses observations au transport.

M. Robichaud: Monsieur le président, je suis bien disposé à me conformer à votre décision; toutefois, il est extrêmement difficile pour tout député de limiter ses observations à la seule question du transport du charbon. Le crédit n'est pas là sans raison. Il vise à aider au transport du charbon afin d'éliminer l'excédent de charbon qui existe présentement en Nouvelle-Écosse. Je restreindrai mes observations à la seule question du charbon.

Je disais que l'ancien premier ministre a déclaré à la Chambre qu'il désirait que ces houillières demeurent en activité car nous ne voulons pas, a-t-il dit, que les villes minières de la Nouvelle-Écosse deviennent des villes fantômes et que, dans la mesure où son opinion avait du poids dans les décisions qui ont été prises alors, nous n'étions pas pour favoriser des hausses considérables dans la production du charbon car, à son avis, ce ne serait pas juste pour les générations futures de Canadiens. Telles ont été les paroles d'un premier ministre qui, même si ses propos ont pu soulever des critiques et entraîner une réaction à la veille d'élections générales, a

aimé mieux dire la vérité qu'adopter l'attitude de ses adversaires en faisant des promesses qu'il ne pourrait jamais remplir.

Le 28 février 1958, dans une allocution prononcée à Coxheath (Nouvelle-Écosse), le premier ministre actuel aurait demandé d'être reporté au pouvoir en faisant valoir que son gouvernement avait rempli chaque promesse faite à l'électorat. Voici ce qu'a dit le premier ministre à cette occasion:

> Je demande maintenant une majorité suffisante afin qu'ensemble nous puissions aller de l'avant vers l'avenir et bâtir un grand Canada.

Telles étaient les paroles du premier ministre avant les élections. Je suis certain que quelques-uns des députés, ceux du Cap-Breton en particulier et d'ailleurs en Nouvelle-Écosse, se rappellent cette grande page publicitaire parue lors de la dernière campagne électorale, où on lisait: "Des actes aujourd'hui ou des regrets demain".

M. le président: A l'ordre! Je dois dire à regret à l'honorable député que ses observations sont irrecevables. Nous devons borner nos observations au transport, sans aborder l'aspect général de l'activité économique de l'Office fédéral du charbon. Si l'honorable député souhaite prononcer un discours sur l'aspect économique de cette question, je me verrai obligé de lui demander de reprendre son siège.

M. Robichaud: Je veux souligner de nouveau, monsieur le président, que mes remarques portent sur la production excédentaire de charbon; si ce crédit est à l'étude aujourd'hui, c'est que le crédit du printemps dernier ne prévoyait pas des fonds suffisants pour en assurer le transport.

M. le président: A l'ordre! Une fois de plus, je dois à regret interrompre l'honorable député. Le crédit a trait seulement au transport et n'a aucun rapport avec la surproduction du charbon qui pourrait exiger un régime de subventions.

Les remarques du député doivent se rapporter strictement aux subventions au transport et à rien d'autre. Nous aurons plus tard, au cours de la session, l'occasion de parler du charbon. Les remarques qu'expose maintenant le député se rapporteront alors au sujet mais, pour l'instant, nous parlons d'un crédit supplémentaire et les députés ne devraient pas s'écarter du poste examiné. Par conséquent, je demande respectueusement au député de bien vouloir collaborer en limitant ses remarques à ce crédit.

M. Robichaud: Monsieur le président, je devrai m'incliner devant votre décision, mais je suis toujours convaincu que la raison pour laquelle il existe un problème du transport, que la raison pour laquelle un montant supplémentaire est nécessaire, c'est qu'il y a un excédent de charbon dans les provinces de l'Atlantique.

Des voix: Règlement!

M. Robichaud: En juin dernier, les hommes ont été congédiés temporairement dans les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement actuel n'a pas pris de mesure précise pour éviter ces mises à pied.

Des voix: Règlement!

M. Robichaud: Il n'y a qu'un président ici et j'espère que les députés de l'autre côté...

M. Grafftey: Pourquoi ne vous soumettez-vous pas à sa décision, alors?

M. le président: A l'ordre! Tout d'abord, je dois demander aux députés de ne pas parler tous à la fois. C'est parfaitement vrai qu'il est censé n'avoir qu'une personne qui prenne la parole et qu'un président qui préside. Je dois répéter à l'honorable député que ses observations à l'égard de ce qui s'est peut-être produit dans les mines et qui a nécessité des subventions portent sur l'économie des mines alors qu'il s'agit ici strictement de transport et de versements relatifs au transport.

M. Robichaud: De nouveau, monsieur le président, j'accepte votre décision. Je sais que vous voulez limiter mes observations à la question du transport du charbon mais pour parler du transport du charbon, je veux exposer au comité qu'il existe à l'heure actuelle un excédent de charbon. Je ne parle pas de la situation économique en ce qui concerne l'industrie du charbon. Il existe un excédent de charbon en Nouvelle-Écosse et cet excédent n'existerait pas aujourd'hui si les promesses faites par les députés qui siègent du côté du gouvernement avaient été exécutées.

C'est là mon principal argument, monsieur le président. Je sais qu'en 1958, nous avons enregistré au Nouveau-Brunswick une diminution de la production, et des subventions pour le transport n'ont pas été demandées pour le charbon du Nouveau-Brunswick. Mais même si la production en Nouvelle-Écosse a été de 431,034 tonnes inférieures en 1958 à ce qu'elle avait été l'année précédente, une somme additionnelle est nécessaire cette année pour subventionner le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse aux marchés centraux. La situation est pire aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a dix-huit mois lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir. Il y a 10 jours seulement, 4,000 mineurs ont été mis à pied en Nouvelle-Écosse.

M. le président: A l'ordre. Je vais essayer d'être plus explicite. Le crédit à l'étude n'a rien à voir à ce qui se passe dans les mines.

Il a trait à ce qui se passe depuis le point A d'où partent les wagons jusqu'au point B qui est leur destination. On ne peut parler que de ce qui arrive entre ces deux points. Je suis désolé de ne pouvoir permettre à l'honorable député d'entamer un débat général sur la situation actuelle de l'industrie de la houille.

La question de pertinence s'est posée très souvent au cours de la session. Or, comme trop de députés semblent n'en point faire cas, je crois nécessaire de leur signaler que, dorénavant, cette règle sera très strictement appliquée dans tous les débats. Nous avons une longue session devant nous. Nous avons à discuter des problèmes très sérieux et, à moins de nous en tenir strictement à chaque question, nous nous égarerons dans des débats sans fin. Le président ayant accordé une certaine latitude à celui qui amorçait la discussion lors d'un certain débat, la même latitude devait être tolérée à l'égard des autres orateurs. Ce débat menaçait de durer éternellement. Par conséquent, je dois rappeler aux honorables députés que, dorénavant, nous appliquerons rigoureusement les articles du Règlement. Je ne suis pas ici pour édicter des règlements, mais je suis ici pour les faire observer et ils le seront, au sens le plus strict, pour ce qui est de la question de pertinence. Dans le cas présent, si l'honorable député veut parler de ce qui arrive à ces wagons à charbon du point A au point B, il a la parole. Autrement il ne l'a pas.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je serais le dernier...

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Chevrier: Je suis sûr que la Chambre sait que je serais le dernier à ne pas accepter la décision du président. Je ne veux pas la contester. Au contraire, je prends la parole pour appeler votre attention sur un point, monsieur le président. Si je ne trouve guère à redire à la décision d'ordre général que vous venez de rendre je voudrais pourtant vous rappeler une chose respectueusement. Au cours de l'étude du crédit précédent, le crédit nº 709, le débat a pu s'étendre à presque tout ce qui concerne le ministère du Travail. Je ne veux pas dire que la même chose devrait se produire cette fois-ci, mais j'exprime respectueusement l'avis que le député de Gloucester devrait pouvoir discuter la question dont la Chambre est maintenant saisie, c'est-à-dire l'Office fédéral du charbon, et les dépenses relatives au transport du charbon. Pour lui permettre de le faire, je crois qu'il y a lieu de lui accorder une certaine latitude, de façon qu'il puisse préciser les bases de son argumentation sur le transport du charbon au prix mentionné dans le crédit maintenant à l'étude. J'ai pris la parole simplement pour rappeler au président que tout l'après-midi le débat relatif au crédit précédent a porté sur des questions très diverses et je trouve que le député au moins devrait avoir une certaine latitude.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je crois que je suis disposé à tomber d'accord avec ce que l'honorable député de Laurier a dit, savoir que le débat s'était largement éloigné du sujet, vraiment très largement éloigné, à propos de l'étude du crédit 709, et j'espère que ce qu'il a dit maintenant sera pris à cœur par ceux qui l'entourent.

M. Habel: Et les membres de votre parti?

L'hon. M. Chevrier: Les orateurs étaient aussi nombreux de l'autre côté.

L'hon. M. Fleming: J'estime, en outre, que mon honorable ami confond le poste des crédits supplémentaires avec celui qui déclenche une discussion d'un autre genre sur les crédits principaux. La semaine dernière, monsieur le président, vous avez rappelé sur un sujet semblable une décision selon laquelle un crédit supplémentaire qui ne fait qu'accroître une somme déjà approuvée à la dernière session dans le Budget des dépenses n'autorise pas un débat de portée générale comme s'il s'agissait du crédit original.

La question dont le comité est saisie est celle de savoir si une somme sera ajoutée à celle qui a déjà été approuvée. Il ne s'agit pas du tout de revenir sur le premier crédit. En l'occurrence, il est bien clair que la somme à ajouter ici ne vise pas à verser les subventions qui existaient avant le début de l'année financière. La somme en question ne vise qu'un seul objectif, celui de défrayer le surcroît, en vigueur depuis le 1er avril 1958, de la subvention au transport du charbon des provinces Maritimes jusqu'aux marchés du centre du Canada; c'est tout ce à quoi tend le poste à l'étude. Il ne permet pas de reprendre le débat sur la question générale même du transport du charbon des provinces Maritimes vers les provinces du centre. La subvention prévue à cette fin a été approuvée à la dernière session du Parlement.

La seule chose qui se pose à l'égard du poste actuel, c'est celle de savoir si le Parlement est disposé à approuver le versement d'une subvention de 50c. par tonne qui a été ajoutée à la subvention qui existait précédemment.

M. Robichaud: Avant de poursuivre mes observations, monsieur le président, j'aimerais dire un mot sur la question de Règlement. Comme on le voit à la page 880 du hansard du 9 février 1959, le ministre des Finances, s'adressant à la Chambre sur une motion de défiance et s'attaquant à l'honorable député d'Essex-Est, a déclaré ce qui suit:

> Nous attendons maintenant depuis deux jours pour passer à l'étude d'un poste ayant trait au programme de travaux d'hiver dans les crédits supplémentaires, mais nos honorables vis-à-vis parlent de tout et de rien pour nous empêcher d'aborder la discussion de ce programme de travaux d'hiver.

A ce moment-là, l'honorable député parlait du chômage, de sorte qu'il affiche sûrement ce soir une attitude différente de celle du 9 février, car alors il disait que nous devions parvenir au poste relatif au travail dans les crédits supplémentaires pour discuter la question du chômage.

Je tâcherai de nouveau de me conformer à votre décision, monsieur le président. Je me rends parfaitement compte que les honorables députés qui siègent du côté du gouvernement ne veulent pas de débat sur la question du charbon ce soir.

Ils savent que la situation est tout à fait différente de celle qu'ils aimeraient voir. Je sais que beaucoup d'entre eux, sinon tous, ne souhaitent pas se prononcer sur ce crédit. Je constate avec étonnement qu'à l'occasion d'un crédit relatif à l'Office fédéral du charbon nous n'avons pas la permission de parler de l'Office fédéral du charbon. Cet organisme semble avoir pris la vedette bien des fois au cours des dernières semaines.

L'hon. M. Fleming: Je pense que le moment est venu de dire sans détour que le député cherche simplement, d'une façon très palpable, à tourner et à défier votre décision.

L'hon. M. Chevrier: J'invoque le Règlement.

Des voix: Règlement, Règlement!

L'hon. M. Chevrier: Le ministre des Finances n'a pas le droit de faire le genre de déclaration qu'il vient de formuler. S'il veut invoquer le Règlement, à son aise; mais il ne saurait se permettre l'assertion qu'il a faite en disant que le député défie le président. Il n'a pas le droit de le faire, et il ne devrait pas essayer de le faire.

L'hon. M. Fleming: Pour atténuer l'ire de l'honorable représentant de Laurier, je vais répéter cette déclaration.

M. Robichaud: Maintenant qu'on nous impose la clôture... (*Exclamations*)

M. le président: A l'ordre! L'honorable député voudrait-il bien se rasseoir.

[L'hon. M. Fleming.]

M. Caron: Il n'y a pas de drapeau qui enveloppe votre siège ce soir.

M. Robichaud: Avant de me rasseoir, je tiens à dire que je m'en remets à votre décision. Personne n'aura à faire venir un drapeau, comme l'a rappelé le député. Le ministre peut regarder autant qu'il veut, nous nous rappelons l'incident qui l'obligea à quitter la Chambre.

M. le président: A l'ordre! Nous discutons maintenant d'un crédit qui a trait au transport du charbon. Nous semblons nous éloigner quelque peu du crédit. Nous parlons de clôture, de drapeaux et de diverses autres questions. Je demanderais à l'honorable député de bien vouloir borner ses remarques au transport du charbon. Je dois lui dire, pour la dernière fois, que s'il veut s'écarter du sujet pour parler de l'aspect économique de la situation relative au charbon, le président sera forcé de lui demander, à regret, de reprendre son siège.

En outre, je dois demander au comité d'éviter d'autres incidents comme celui qui vient de se produire.

M. Robichaud: Je vois que je parlais du transport, mais le transport dont je parlais était un peu différent du transport du charbon. Quelqu'un a été transporté hors de la Chambre. De toute façon, je le répète, les remarques que j'avais l'intention de faire ce soir se rapportaient à l'industrie du charbon et étant donné votre décision, je me rends compte que je ne pourrai continuer. Avant de me rasseoir, je demanderai au ministre des Mines et des Relevés techniques de nous expliquer ce crédit en détail.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'ai déjà expliqué ce crédit deux fois. Si le député ne m'a pas compris ni la première, ni la deuxième fois, je tâcherai de répéter mon explication.

M. Robichaud: J'ai demandé au ministre des Mines d'expliquer ce crédit.

L'hon. M. Fleming: D'habitude, c'est le ministre des Finances qui répond aux questions générales posées sur les crédits supplémentaires.

L'hon. M. Chevrier: La question a été adressée au ministre des Mines.

M. Caron: Êtes-vous le ministre des Mines?

L'hon. M. Fleming: J'ai expliqué ce crédit deux fois et dit quel en est l'objet. Il s'agit de pourvoir à une subvention au transport du charbon à raison de 50c. la tonne; cette augmentation a été mise en vigueur par le décret du conseil du 1er avril 1958.

M. Robichaud: Le ministre pourrait-il nous dire à combien de tonnes de charbon s'applique ce crédit et où elles devaient être expédiées?

L'hon. M. Comtois: J'essaierai d'abaisser la température du comité. Il me semble y avoir un malentendu à propos de ce crédit. Il n'a rien à voir aux affaires de l'Office fédéral du charbon. Ce crédit dit...

M. Robichaud: Office fédéral du charbon.

L'hon. M. Comtois: Oui, tel est le titre mais s'il-vous-plaît, monsieur le président, je demande au député de Gloucester de lire l'explication. Elle dit:

Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil.

Les conditions ont été définies dans le décret du conseil et le présent crédit se rapporte à elles seulement. Cela, je pense, est suffisant. Je comprends que nous étudions un crédit particulier qui a trait à l'augmentation de la subvention qui a été décidée l'année dernière au début de l'année financière et prévue par un décret du conseil. L'augmentation de 50c. la tonne a été ajoutée à la subvention relative au transport du charbon au marché de l'Ontario.

M. Robichaud: Le ministre a-t-il le décret du conseil? Peut-il produire le décret du conseil en question?

L'hon. M. Comtois: Je n'ai pas ce décret du conseil ici, mais il a été déposé sur le Bureau de la Chambre à ce moment-là.

M. Robichaud: Le ministre peut-il expliquer le décret du conseil? Peut-il nous dire de quoi il s'agit?

M. le président: Le crédit 710 est-il approuvé?

M. Robichaud: Nous voulons savoir quel est l'objet de ce décret du conseil.

L'hon. M. Comtois: Je n'ai pas ce décret du conseil ici, je le regrette.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, ce décret du conseil, comme les autres, a paru dans les rapports réguliers qui paraissent à la partie II de la *Gazette du Canada*. Ce problème a été discuté à fond à la dernière session. Mon honorable ami a probablement oublié que la question a été pleinement discutée au comité des prévisions budgétaires de la session de 1958, lorsque les crédits principaux du ministère des Mines et des Relevés techniques pour l'année 1958-1959 ont été étudiés. Cette année, nous ressassons encore d'anciennes histoires. Le crédit doit permettre de verser une subvention au transport de la quantité de charbon dont il a déjà été question, en ajoutant 50c. à la subvention déjà approuvée.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, même si le crédit avait été discuté 110 fois, l'honorable député a le droit de poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques et c'est ce qu'il a fait.

L'hon. M. Fleming: Il a sa réponse.

L'hon. M. Comtois: Elle est très simple. Je pense que tout le monde connaît ce décret du conseil. Il a été déposé.

M. Robichaud: Tout le monde, sauf le ministre.

L'hon. M. Comtois: Je suis sûr que l'honorable député de Gloucester est au courant. C'est bien simple. Il s'agit d'augmenter de 50c. la tonne la subvention versée pour le charbon de Nouvelle-Écosse transbordé d'un port du Québec,—Montréal ou Trois-Rivières, —à destination du marché ontarien.

M. Robichaud: Quand ce décret a-t-il été adopté?

L'hon. M. Comtois: Le 9 avril 1958.

M. Robichaud: Au moins une réponse!

(Texte)

M. Dumas: Monsieur le président, nous sommes à étudier un crédit, au montant de $630,000, représentant une subvention supplémentaire de 50c. la tonne pour le transport du charbon dans la province d'Ontario.

Je suis d'avis que cette question de transport du charbon est intimement liée aux difficultés qui se présentent actuellement dans cette partie de la Nouvelle-Écosse, où 4,000 mineurs sont sans emploi à l'heure actuelle. Si le gouvernement nous demandait de voter un montant d'argent, disons le double de celui qui est inscrit aux crédits supplémentaires, il n'y aurait peut-être pas 4,000 mineurs actuellement sans emploi dans la province de la Nouvelle-Écosse. Conséquemment, monsieur le président, je dis que lorsque nous mentionnons ici que des mineurs sont sans emploi dans cette partie de la Nouvelle-Écosse, nous avons parfaitement raison, et de fait, si le gouvernement demandait à la Chambre de voter une somme de $1,500,000 au lieu de $630,000, il n'y aurait pas de chômage dans la province de la Nouvelle-Écosse à l'heure actuelle. Voilà la question qui nous intéresse pour le moment.

Au cours de l'année 1958, la province de la Nouvelle-Écosse a produit 5,254,736 tonnes de charbon. De ce montant, environ 1,700,000 ont été transportées dans la province de Québec, et environ 500,000 tonnes l'ont été

dans la province d'Ontario. On m'informe que pour l'année 1959, ce montant additionnel de 50c. la tonne, qu'on nous demande de voter actuellement pour le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse à l'est de Toronto, sera insuffisant. Alors que le gouvernement nous demande de voter cette somme additionnelle de $630,000, il lui incombe de nous dire: Nous nous proposons de demander à la Chambre de voter ce crédit supplémentaire, afin de permettre le transbordement d'une plus grande quantité de charbon dans la province d'Ontario.

Au cours de l'année 1958, le marché de la province de Québec est resté à peu près au même niveau que les années précédentes. Depuis 1947, on a vendu, dans la province de Québec, environ 1,800,000 tonnes de charbon par année, et c'était là le principal marché extérieur des provinces Maritimes.

Dans la province de la Nouvelle-Écosse, la consommation s'établit à environ 1,800,000 tonnes également.

Au cours des mêmes années, on a vendu une certaine quantité de charbon aux provinces de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick, et le reste a été utilisé dans l'industrie ou par la compagnie Dosco elle-même, soit à Sydney, soit par quelques autres de ses usines.

Monsieur le président, l'étude de ce crédit est très importante et nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, voulons que cette somme d'argent soit votée le plus rapidement possible. Mais voici ce qui s'est produit. L'an dernier,—et c'est encore là une question de transport,—on a dit à la population de la Nouvelle-Écosse: "Tous vos problèmes sont réglés. Le nouveau gouvernement va s'occuper des mines de charbon de la Nouvelle-Écosse."

Qu'a-t-on fait? Si le gouvernement avait tenu sa promesse, l'an dernier, et avait facilité le transport d'une plus grande quantité de charbon à l'extérieur des provinces Maritimes, nous n'aurions pas à faire face à ce problème des plus grave à l'heure actuelle. Nous sympathisons avec la population de la Nouvelle-Écosse...

(Traduction)

M. Coates: Monsieur le président, l'honorable député ne se conforme absolument pas à la décision qui a été rendue antérieurement.

(Texte)

M. Dumas: J'ai dit, au début de mes observations, que cette question de transport du charbon constituait le problème auquel les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse devaient faire face actuellement. Les 10,000 ou 12,000 mineurs employés dans les charbonneries du Cap-Breton...

Une voix: L'honorable député qui vient de vous interrompre devrait le savoir.

[M. Dumas.]

M. Dumas: Monsieur le président, je dis qu'on a fait des promesses à la Nouvelle-Écosse. On a même été jusqu'à déclarer qu'il n'y aurait pas de chômage dans les mines. Qu'est-ce qu'on a vu? L'été dernier, on a vu...

(Traduction)

L'hon. M. Fleming: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous assistons à la répétition de ce qui s'est produit quand le préopinant a parlé. Comme vous ne présidiez pas quand ce point a été soulevé au sujet des remarques du préopinant, puis-je faire remarquer, monsieur le président, que ce crédit concerne une chose et seulement celle-là,...

Des voix: La clôture!

L'hon. M. Fleming: ...c'est-à-dire la subvention suplémentaire de 50c. par tonne de charbon transportée depuis les provinces Maritimes jusqu'aux marchés du Canada central, qui s'ajoute aux subventions actuelles et qui entre en vigueur le 1er avril 1958. C'est de cette seule chose, le supplément de 50c. à la subvention précédente, qu'il s'agit. Elle n'autorise pas la discussion, ainsi qu'il en a été décidé par l'Orateur suppléant alors qu'il occupait le fauteuil. Elle n'autorise nullement cette large discussion de toute l'économie de la houille. L'honorable député qui parle maintenant est en train de faire le genre de discours que celui qui l'a précédé a essayé de faire et que l'Orateur suppléant, alors au fauteuil, a jugé nettement contraire au Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Permettez-moi de dire un mot sur la question du Règlement. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que l'honorable député disait en français, et quiconque comprend bien le français ne peut que conclure que l'honorable député parlait du transport du charbon. Il a constamment fait porter ses observations sur le transport du charbon et cela pendant tout le temps qu'il a parlé, depuis le début de ses observations jusqu'à ce qu'il soit interrompu par le ministre des Finances. Je vous signale respectueusement, monsieur le président, que ses observations sont parfaitement conformes au Règlement.

M. le président suppléant: J'étais derrière le rideau au moment où le président a rendu sa décision, de sorte que je l'ai entendue. Je m'en tiendrai donc, naturellement, à la décision du président. J'estime, d'après la traduction, que les premières observations de l'honorable député étaient parfaitement conformes au Règlement. Depuis trois ou quatre minutes, cependant, je crois qu'il a commencé à s'éloigner un peu; toutefois, je suis sûr qu'il veut revenir au sujet à l'étude.

M. Dumas: Vous êtes bien aimable, monsieur le président.

(Texte)

J'ai fait ressortir mon argument relativement à cette question l'an dernier, mais, encore une fois, cette question de transport nous intéresse actuellement et c'est justement à ce sujet et s'appuyant exclusivement sur ce transport que l'honorable ministre des Finances nous demande aujourd'hui de voter un montant de $630,000. Je suis certain que l'honorable ministre des Finances est désireux que ce montant soit voté le plus tôt possible, mais c'est notre devoir, nous de l'opposition, de faire valoir des arguments très importants qui intéressent actuellement la population de la Nouvelle-Écosse.

Au cours du mois de décembre dernier, l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) a rencontré ici les dirigeants de la mine Dosco, ainsi qu'un groupe qui s'intéressait à l'industrie de la houille; on a dû mentionner, à cette occasion, que des hommes seraient mis à pied sous peu. On a donc touché, à ce moment-là, cette question de transport du charbon, vu que, comme je le disais il y a un instant, on consomme en Nouvelle-Écosse à peu près le tiers du charbon que l'on y produit, alors qu'on en exporte les deux autres tiers. Ainsi, mes arguments sont toujours intimement liés à cette question de transport.

Tout dernièrement, nous avons eu la visite du premier ministre de la Nouvelle-Écosse ici à Ottawa. Des représentants des unions ouvrières sont venus ici discuter, avec les membres du gouvernement, de cette question de transport du charbon de la Nouvelle-Écosse. Dans la province de Québec et dans la province d'Ontario, on a décidé...

(Traduction)

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je dois rectifier les propos de l'honorable député et, ce faisant, j'invoque le Règlement. Il entend maintenant débattre la question des observations ou des démarches faites récemment par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Je dois signaler que ces démarches n'ont absolument rien à voir au sujet qu'étudie présentement le comité.

M. Crestohl: Quelle sorte de clôture essayez-vous de nous imposer maintenant?

M. le président suppléant: A l'ordre!

L'hon. M. Fleming: Nous traitons ici d'un seul sujet. Nous ne discutons pas la question du transport du charbon en général. Nous débattons la question de savoir si le Parlement va approuver le montant requis pour payer une subvention supplémentaire de 50c. par tonne à compter du 1er avril 1958. Voilà tout. Les démarches dont veut parler mon honorable ami n'ont absolument rien à voir au crédit en délibération.

(Texte)

M. Dumas: Monsieur le président, je suis certain que vous allez admettre que mes remarques portaient sur l'étude du poste 710 des crédits supplémentaires pour l'année se terminant le 31 mars 1959.

A tout événement, je ne veux pas prolonger la discussion, car nous sommes intéressés, nous de ce côté-ci de la Chambre, au bien-être des mineurs de la Nouvelle-Écosse et à leur retour au travail le plus tôt possible.

Le gouvernement devrait nous divulguer son intention d'ajouter un montant supplémentaire à ce crédit afin de permettre une meilleure distribution du charbon de la Nouvelle-Écosse.

C'est là notre argument, monsieur le président. Si le ministre veut nous promettre, ce soir, que le gouvernement entend proposer prochainement à la Chambre d'augmenter les subventions pour le transport du charbon, ou de favoriser une plus grande mécanisation des mines, ou encore d'offrir des subventions en vue de l'installation d'usines de lavage du charbon, je vais reprendre mon siège immédiatement et nous allons voter l'adoption immédiate de ce poste.

Monsieur le président, cette question du charbon de la Nouvelle-Écosse est très importante et le gouvernement a promis à la population de cette province de régler le problème. Alors, nous lui demandons de le régler le plus tôt possible.

(Traduction)

M. Robichaud: Monsieur le président, avant de trancher la question, je crois que nous devrions avoir une réponse du ministre. Mon collègue, l'honorable député de Villeneuve, a dit que nous n'étions pas satisfaits, de ce côté-ci de la Chambre, des $630,000 prévus pour le versement d'une subvention supplémentaire à l'égard du transport du charbon. Monsieur le président, le ministre des Mines et des Relevés techniques sait que des observations ont été présentées au gouvernement le 19 novembre, puis le 17 décembre, puis le 19 décembre, et encore...

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous avons une répétition du genre de celle qui s'est produite il y a un moment. Mon honorable ami veut maintenant parler des discussions qui ont eu lieu en novembre à propos de quelque chose d'autre, quelque chose qui n'a rien à voir au crédit à l'étude. Cela n'a rien à voir au paiement d'une subvention de 50c. par tonne entrée en vigueur le 1er avril par décret du conseil. Je vous prie, monsieur le président, de veiller à ce que la discussion s'en tienne strictement au crédit à l'étude.

M. le président suppléant: Je veux ajouter que, conformément à la décision du président du comité, je dois demander au député de Gloucester de s'en tenir au versement relatif au transport du charbon selon les modalités fixées par le gouverneur en conseil.

M. Crestohl: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le ministre nous précisera peut-être exactement ce que nous pouvons discuter à l'occasion de l'examen de ce crédit. Nous sommes en comité plénier, et à l'occasion d'un crédit de $600,000 soumis à la Chambre, je vous ferai respectueusement remarquer que nous devrions avoir une certaine latitude pour examiner si, oui ou non, nous devrions approuver ce montant, si une somme plus importante devrait être approuvée ou une somme plus réduite. Nous avons droit à une certaine latitude pour examiner le crédit et en discuter. On ne peut simplement nous imposer le silence et nous faire dire "je l'approuve" ou "je ne l'approuve pas". Je voudrais que le ministre nous dise ce qu'il pense que nous pouvons dire au sujet d'un tel crédit, en plus de l'adopter. Je déclare respectueusement, monsieur le président, que nous devrions permettre l'examen de ce crédit pour autant que cet examen s'y rapporte. Le montant est-il suffisant? Quelle est la raison exigeant la présentation de ce crédit à la Chambre maintenant en vue de son approbation? Nous ne pouvons l'approuver les yeux fermés et servilement. Je prétends que nous avons droit à une certaine latitude pour l'examiner, et je crois que c'est ce que les députés faisaient.

(*Texte*)

M. Dumas: Monsieur le président, j'ai posé quelques questions à l'honorable ministre des Finances. Je ne puis lui reprocher de n'avoir pas répondu à mes questions. J'aimerais poser les mêmes questions à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) afin qu'il y réponde. Le ministre pourrait-il nous dire combien de tonnes de charbon sont visées par ce poste de $630,000 que l'on nous demande de voter aujourd'hui?

L'hon. M. Comtois: Je crois qu'il est temps d'éclaircir cette situation. Je vais essayer de le faire de façon que ce soit bien compris et afin de régler, une fois pour toutes, cette question que l'on interprète d'une façon, d'un côté de la Chambre, et d'une autre, de l'autre côté.

Le montant prévu dans les crédits de l'an dernier était de 8,580,250 dollars pour les subventions à être versées au cours de l'année. Après le début de l'année fiscale, on a accordé, en vertu d'un décret du conseil, 50c. la tonne de plus pour le charbon de la Nouvelle-Écosse. Évidemment, on ne pouvait déterminer avant la fin de l'année ce que cela allait coûter. On ignorait à ce moment-là le nombre de tonnes de charbon qui seraient vendues sur le marché de l'Ontario. Or, à la fin de l'année, on a constaté qu'il fallait, pour la Nouvelle-Écosse seulement, et je le répète, pour la Nouvelle-Écosse seulement, un montant additionnel de 1,808,170 dollars, ce qui équivaut à l'augmentation de 50c. la tonne accordée par le décret du conseil en avril 1958. Si nos prévisions budgétaires pour l'année ne comportaient pas tout le montant pour la Nouvelle-Écosse, en raison de l'augmentation par le décret du conseil, par contre nos prévisions budgétaires pour le charbon de l'Alberta comportaient un excédent, lequel a été appliqué sur le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse, mais il nous fallait encore obtenir $630,000, et c'est ce que nous demandons à la Chambre d'approuver pour compléter le montant de la subvention additionnelle.

M. Dumas: Ce qui m'a porté à poser la question à l'honorable ministre, c'est que, il y a quelques instants, il avait mentionné que ceci ne s'appliquait qu'au charbon qui était transporté dans la province d'Ontario. Est-ce que ce crédit-là ne concerne que le charbon transporté dans la province d'Ontario?

L'hon. M. Comtois: Oui, certainement, monsieur le président.

M. Dumas: Maintenant, pour ce qui est des trois questions que j'ai posées. J'ai dit que nous étions en faveur de voter ce montant de $630,000, mais, tout de même, j'ai demandé au ministre si le gouvernement pourrait nous dire actuellement si on avait tracé un programme pour l'avenir, si on avait décidé, par exemple, de voter une subvention supplémentaire, un montant additionnel afin de favoriser une mécanisation plus rapide ou encore si l'on avait décidé d'accorder une subvention aux compagnies en vue de l'installation d'une usine de lavage afin de leur permettre de vendre du charbon de meilleure qualité. Par exemple, la compagnie Hydro Electric de l'Ontario est prête à acheter du charbon de la Nouvelle-Écosse à condition qu'il soit de la qualité requise et qu'il soit vendu, naturellement, à un prix comparable à celui du charbon américain.

La province d'Ontario achète 16 millions de tonnes de charbon par année. Je comprends les difficultés qui se présentent. Le charbon américain est livré sur place à meilleur compte que celui de la Nouvelle-Écosse au puits de la mine. C'est pourquoi, aujourd'hui, le gouvernement doit subventionner le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse afin de lui permettre de concurrencer le charbon de l'étranger. Le gouvernement est-il en mesure, ce soir, de nous dire s'il a l'intention de relever les subventions

pour le transport du charbon, de demander au Parlement de voter un octroi en vue d'accélérer la mécanisation dans les mines et l'installation d'une usine de lavage? Ceci nous permettrait d'espérer que la situation qui existe depuis 1958, en Nouvelle-Écosse, s'améliore considérablement.

L'hon. M. Comtois: Monsieur le président, l'honorable député de Villeneuve ne peut pas me demander de répondre à une question que le gouvernement est à étudier. La question m'a déjà été posée par l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud). J'ai déjà répondu que la question était actuellement à l'étude et que je ferais part à la Chambre de la décision du gouvernement.

M. Dumas: Je crois que l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques est certainement bien disposé envers l'industrie du charbon tant en Nouvelle-Écosse que dans l'Ouest du pays. Toutefois, étant donné que le comité des mines, forêts et cours d'eau, siège depuis ce matin et que ses séances vont probablement se continuer jusqu'à la fin d'avril, je demanderais à l'honorable ministre de bien vouloir convaincre ses collègues que la situation est grave en Nouvelle-Écosse, qu'il importe de prendre une décision le plus tôt possible et d'en faire part à ce comité qui, à mon sens, est le meilleur comité qui ait été formé.

(Traduction)

M. Robichaud: Le ministre peut-il au moins nous dire pour quand nous pouvons nous attendre à ce qu'une décision soit prise à la suite de toutes les instances qui lui ont été adressées à lui et au gouvernement?

L'hon. M. Fleming: Cela n'a rien à voir avec le crédit, monsieur le président.

M. Robichaud: Le ministre a-t-il l'intention de présenter d'autres crédits supplémentaires pour couvrir la subvention au transport du charbon de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. M. Fleming: Si le gouvernement en décide ainsi, le député l'apprendra en temps opportun.

M. Peters: On a soulevé beaucoup de questions qui n'auraient pas dû l'être, j'en suis convaincu, et je crois qu'elles ont embrouillé d'autres députés autant que moi-même. J'aimerais poser un certain nombre de questions en espérant recevoir les renseignements dont j'ai besoin. Premièrement, à quel montant les 50c. portent-ils la subvention totale versée au transport du charbon? Ces 50c. sont-ils en plus ou représentent-ils la subvention totale?

L'hon. M. Comtois: Le député devrait savoir que sur chaque tonne de charbon expédiée aux ports du Saint-Laurent et ensuite réexpédiée sur les marchés de l'Ontario, le gouvernement accorde une subvention de $5.25.

M. Peters: Cela comprend-il le montant de 50c.?

L'hon. M. Comtois: Oui.

M. Peters: Pour quelles catégories de charbon ces versements sont-ils faits? Le sont-ils pour toutes les catégories ou seulement pour certaines?

L'hon. M. Comtois: Le charbon bitumineux pour la production de l'électricité.

M. Peters: Comment procède-t-on pour obtenir cette subvention? A qui la versez-vous?

L'hon. M. Comtois: Nous versons la subvention à la société qui vend le charbon, évidemment.

M. Peters: Puis-je demander quel montant est versé en subvention à ces sociétés?

L'hon. M. Comtois: La plus grande partie est versée à la *Dominion Coal Company*. Cette société produit environ 80 p. 100 de tout le charbon extrait en Nouvelle-Écosse.

M. Peters: Le ministre a mentionné le chiffre de $5.25 la tonne expédiée au marché ontarien. Cela crée-t-il une différence favorable quant à la concurrence à l'égard premièrement des importations des États-Unis et deuxièmement du charbon de l'Ouest du Canada? Autrement dit, la subvention favorise-t-elle la vente du charbon des provinces Maritimes plutôt que celle du charbon importé des États-Unis ou acheté de l'Ouest?

L'hon. M. Comtois: La subvention améliore naturellement les conditions du marché et facilite la vente du charbon en Ontario.

M. Robichaud: S'applique-t-elle au charbon ménager et au charbon industriel?

L'hon. M. Comtois: Je n'ai pas compris la question de l'honorable député.

M. Robichaud: Cette subvention se rapporte-t-elle au charbon pour usage domestique et pour usage industriel?

L'hon. M. Comtois: Oui.

M. Godin: Monsieur le président, j'espère pouvoir continuer à parler pendant au moins une demi-minute avant que le ministre des Finances, qui s'est lui-même désigné président de ce comité, juge que je viole le Règlement.

Une voix: Tout dépend de ce que vous direz.

M. Godin: J'estime opportun de mentionner brièvement que j'ai bien goûté le magnifique discours prononcé hier soir à Sudbury par le ministre des Finances à l'occasion de la

semaine de la Fraternité. Mon seul désir, présentement, ce serait que le ministre mette davantage en pratique ce soir ce qu'il a prêché hier soir. L'honorable ministre n'a eu aucune difficulté à convertir des gens à l'idée de la fraternité et il a soutenu et conservé de façon remarquable l'intérêt de son auditoire.

Il est de mon devoir, selon moi, en parlant de ce crédit, de faire remarquer que le gouvernement n'a pas résolu le problème qui existe pour l'industrie du charbon. Je ne viens pas d'une région productrice de charbon, je m'en rends bien compte, mais j'ai observé, depuis deux sessions que je suis à la Chambre, qu'aucun problème des provinces de l'Est canadien n'a plus mérité de retenir notre attention que celui de l'industrie du charbon. Les difficultés croissantes et encore renouvelées de l'industrie, dont nous avons entendu parler dernièrement, démontrent que le gouvernement n'a pas réussi à y apporter une solution.

Je souscris aux observations de l'honorable député de Gloucester et surtout à celles de l'honorable député de Villeneuve soulignant la nécessité d'accroître les subventions au charbon. Je prie le gouvernement de concentrer son attention sur les problèmes de l'industrie et sur l'à-propos de verser des subventions au transport du charbon. J'espère que le gouvernement jugera bon de satisfaire aux demandes qui ont été formulées à ce sujet et qu'il prendra des dispositions en vue de remédier à la situation grave qui règne dans les provinces de l'Est canadien en ce qui concerne l'industrie du charbon.

M. Peters: Avant l'adoption du crédit, monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions au ministre. J'aimerais connaître la proportion du charbon que transportent le Pacifique-Canadien, le National-Canadien et les transports maritimes?

Une voix: Que dire du transport aérien? Du transport par Air-Canada?

L'hon. M. Comtois: Il n'y a pas moyen de le savoir.

M. Peters: Le ministre peut-il donner un chiffre estimatif?

Des voix: Non.

M. Peters: Puisque le ministre ne peut me donner de chiffres précis, je lui serais obligé de donner le pourcentage estimatif du transport qui se fait par ces divers moyens. La subvention versée sous l'empire du poste à l'étude est-elle plus considérable que le taux du transport-marchandises ou la moitié de celui-ci; quelle en est la proportion?

L'hon. M. Comtois: Monsieur le président, il me faudrait donner le détail des différentes subventions versées à l'égard du transport par chemin de fer ou par navire d'un endroit à un autre ou d'une région à une autre. Si l'honorable député le veut bien, je pourrais lui fournir dans le particulier tous ces détails qui couvrent trois pleines pages dactylographiées. Je suis parfaitement consentant à lui fournir ce renseignement.

Une voix: Envoyez-lui une lettre.

M. Robichaud: Monsieur le président, il est déplorable que des tenants du gouvernement qui représentent des régions productrices de charbon n'aient pas jugé bon d'envisager sérieusement le problème.

Des voix: Oh, oh!

M. Robichaud: Ils ont ri et plaisanté à ce sujet depuis le commencement du débat.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Nous rions de vous.

M. Robichaud: Le ministre peut-il me dire à combien de tonnes s'est appliquée la subvention? Quelle était la proportion totale de charbon admise à la subvention?

L'hon. M. Comtois: Mes renseignements me donnent 2,670,885 tonnes.

M. Robichaud: Eh bien, monsieur le président, ce n'était certes pas assez pour compenser le carême conservateur qui existe aujourd'hui au Cap-Breton.

M. MacEwan: Monsieur le président, mes observations seront très brèves. Je ne voudrais pas décevoir l'honorable député de Gloucester. Or il le serait, s'il ne voyait un député de la Nouvelle-Écosse de ce côté-ci de la Chambre prendre la parole à propos de ce crédit. J'aimerais féliciter le gouvernement et le ministre compétent des subventions qui ont été versées et du crédit supplémentaire qui, sauf erreur, a permis de conquérir des marchés à Belleville (Ontario) et d'acheminer du charbon jusqu'à Toronto, dans l'est. L'écoulement de la houille néo-écossaise sur les marchés de l'est est d'un grand secours.

Je suis certain que le gouvernement étudie les problèmes auxquels l'industrie de la houille doit faire face. Ils ont été très bien exposés par les honorables députés de Villeneuve et de Gloucester et je suis certain que les mesures nécessaires seront prises.

Puis-je conclure en disant que je suis heureux que les honorables députés libéraux des provinces Maritimes et aussi ceux de la province de Québec aient jugé bon de prendre la parole au sujet de ce crédit.

M. Robichaud: Vous devriez dire que nous avons essayé de parler.

M. MacEwan: Oui, je devrais vraiment dire cela car il est exact que vous ne vous en êtes pas trop bien tiré. Il y a bien des années,

dans le comté de Pictou, dans une certaine mine de charbon qui employait entre 1,000 et 2,000 hommes...

Le président suppléant: A l'ordre! La résolution est-elle adoptée?

M. Peters: Puis-je dire qu'il est dix heures, monsieur le président? Je voudrais poser quelques questions de plus à ce sujet.

(Rapport est fait des résolutions agrées ce jour au comité des subsides, qui sont adoptées.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre qui dirige la Chambre quels sont les travaux que le gouvernement envisage pour demain?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, aucun changement n'a été apporté au programme annoncé hier, mais j'en donnerai lecture pour qu'il soit consigné au compte rendu si les honorables députés le désirent. Nous continuerons demain l'étude des crédits supplémentaires. Puis nous étudierons l'article nº 6 inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la résolution concernant la voie maritime du Saint-Laurent, puis nous passerons au nº 7, résolution concernant la loi sur les Territoires du Nord-Ouest; au nº 4, résolution concernant la loi sur la défense nationale; au nº 2, résolution concernant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche; au nº 9, résolution concernant la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts; et enfin au nº 12, résolution concernant la nomination de secrétaires parlementaires de ministres.

Cette liste vaudra jusqu'à jeudi, j'imagine. Jeudi on ajoutera le nº 8, résolution concernant la Loi nationale sur l'habitation, et le nº 3, résolution concernant la loi sur la route transcanadienne.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—CANAUX CONFIÉS À L'ADMINISTRATION

Question nº 4—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Lorsque la voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte à la navigation, quels canaux confiera-t-on à l'exploitation de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

2. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle acquis les titres de propriété ainsi que l'autorité à l'égard du canal maritime de Welland et des terrains adjacents? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle acquis les titres de propriété ainsi que l'autorité sur le canal de Cornwall et les terrains adjacents? Dans le cas de l'affirmative, quel secteur du canal de Cornwall est compris dans le transfert et à quelle date celui-ci a-t-il eu lieu?

4. Quels seront désormais les devoirs et pouvoirs du Service des canaux du ministère des Transports; ce service gardera-t-il le statut actuel ou relèvera-t-il de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

5. A quel service du ministère des Transports confiera-t-on l'exploitation des canaux secondaires du Canada?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Conformément à l'article 14 de la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, on projette de demander au gouverneur en conseil l'autorisation de confier à l'Administration la direction et l'exploitation des canaux suivants: *a*) la partie des canaux du Saint-Laurent, en Ontario, restant en service après l'inondation du bassin commun en amont du barrage-usine, à Cornwall; *b*) le canal Lachine; *c*) les canaux de Welland; *d*) le canal de Sault-Ste-Marie; *e*) le canal de Beauharnois.

2. et 3. Voir réponse au nº 1.

4. Le Service des canaux du ministère des Transports continuera d'administrer le canal St-Pierre, les écluses de Canso, le canal de Chambly et les écluses de St-Ours sur la rivière Richelieu, les écluses de Sainte-Anne et les canaux de Carillon-Grenville, sur la rivière Ottawa, les terres du vieux canal de Beauharnois et du canal de Soulanges, le canal Rideau et le canal de la Trent.

5. Voir réponse au nº 4.

LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

Question nº 15—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Combien de navires appartenaient à la *Canadian National Steamships* en 1958?

2. Avait-on déclaré la grève à bord de ces navires? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. Cette grève a-t-elle été réglée?

4. Le gouvernement a-t-il autorisé le transfert de l'immatriculation canadienne des navires de la *Canadian National Steamships* à un autre pays? Dans le cas de l'affirmative, à quelle fin?

5. Le gouvernement canadien a-t-il permis qu'on ramène ces navires sous pavillon canadien? Dans le cas de l'affirmative, à quelle fin?

6. Quel avantage y a-t-il eu à transférer l'immatriculation de ces navires?

7. A-t-on vendu ces navires et à qui?

8. Ces navires ont-ils été mis en service depuis qu'ils ont été vendus et entre quels pays ont-ils effectué ce service?

9. Quel avantage y a-t-il eu à vendre ces navires?

10. Où se trouve actuellement chacun de ces navires?

11. Depuis le début de la grève, pendant combien de temps ces navires ont-ils été immobilisés?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Avant la date de la vente, la *Canadian National Steamships* possédait huit navires.

2. Le 4 juillet 1957.

3. Le 21 mai 1958, la direction de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* a annoncé sa décision de supprimer son service entre le Canada et les Antilles, et de vendre les navires. La Chambre des communes a été mise au courant de cette décision le jour même.

4. Une déclaration complète sur le transfert de l'immatriculation canadienne des navires a été faite à la Chambre des communes le 11 novembre 1957.

5 et 6. Le 21 mai 1958, en annonçant sa décision de suprimer le service Canada-Antilles, la direction a déclaré que l'immatriculation des huit navires avait été transférée de Trinidad au Canada à cause de la vente.

7. Oui. A la *Banco Cubano del Commercio Exterior.*

8. Pas à la connaissance de la direction.

9. En plus de l'annonce faite le 21 mai, une seconde déclaration a été faite à la Chambre le 12 août 1958.

10. Au moment de la vente, les huit navires étaient ancrés à Halifax. D'après les dernières nouvelles de presse venues à la connaissance de la direction, sept se trouvaient à Halifax et un à Baltimore.

11. En ce qui concerne la direction de la *Canadian National (West Indies) Steamships,* les navires ont été immobilisés depuis le début de la grève, le 4 juillet 1957, jusqu'à la date de la vente, le 12 août 1958.

CAUSERIE TÉLÉVISÉE DE M. MICHEL CHARTRAND—AVIS LÉGAL

Question nº 67—**M. Howard:**

1. Le ministère de la Justice a-t-il été invité à rendre un avis au sujet de la causerie de caractère politique que M. Michel Chartrand, demeurant à 3, rue Sylvestre, Longueuil, Montréal 23, a donnée, le 3 novembre 1958, et qui a été diffusée par la

station CBFT-Montréal, canal 2, de la Société Radio-Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel était cet avis et de qui émanait-il?

Réponse de **l'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):**

1. Oui.

2. Tout conseil juridique fourni par le ministère de la Justice à un autre ministère ou à une société de la Couronne est de la nature d'une communication entre un avocat et son client et, par conséquent, il s'agit d'une communication secrète dont la publication est contraire à l'intérêt public.

LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS" —VENTE DE NAVIRES

Question nº 79—**M. Argue:**

1. A quelle date a-t-on vendu les navires immobilisés par une grève et appartenant à la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*?

2. Quelles étaient les modalités de cette vente?

3. Quel a été le prix d'achat stipulé?

4. Toutes les conditions de la vente ont-elles été remplies?

5. Sinon, sous quels rapports?

6. Quelle somme a-t-on versée jusqu'ici pour l'achat de ces navires?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Le 11 août 1958.

2. Un versement comptant de 20 p. 100 au moment de l'achat et le solde réparti en cinq paiements annuels égaux portant intérêt à 5 p. 100 par année.

3. $2,800,000.

4. Oui.

5. Voir réponse au nº 4.

6. $560,000.

POISSON SALÉ EXPORTÉ AUX ÎLES CARAÏBES

Question nº 112—**M. McWilliam:**

Depuis 1956 jusqu'à 1958 inclusivement, quelle a été la valeur des exportations canadiennes de poisson salé aux îles Caraïbes et quelle a été la valeur respective des exportations en provenance du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

Le tableau qui suit indique la valeur des exportations de poisson salé aux îles Caraïbes au cours des années 1956, 1957 et 1958 et la valeur de ces exportations qui sont passées par les postes douaniers du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve:

	1956	1957	1958
Total pour le Canada	$11,905,932	$12,424,852	$11,449,365
Nouveau-Brunswick	248,766	226,795	222,839
Île du Prince-Édouard	—	—	—
Nouvelle-Écosse	11,142,597	11,610,191	11,065,969
Terre-Neuve	422,576	525,602	86,963

SERVICE DE PLACEMENT EN NOUVELLE-ÉCOSSE— RÉCLAMANTS D'EMPLOI

Question nº 122—**M. Robichaud:**

A la date la plus récente pour laquelle on possède une statistique, quel est le nombre de réclamants d'emploi à chaque bureau de service de placement en Nouvelle-Écosse?

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

Au 29 janvier 1959, date la plus récente pour laquelle on possède une statistique, le nombre des réclamants d'emploi à chaque bureau du service national de placement en Nouvelle-Écosse s'établissait ainsi qu'il suit:

Bureau local	Nombre de réclamants sans emploi
Amherst	1,377
Bridgewater	2,392
Halifax	6,781
Inverness	1,433
Kentville	4,061
Liverpool	836
New-Glasgow	4,951
Springhill	1,526
Sydney	7,227
Truro	2,150
Yarmouth	3,896

[Le crédit suivant a été adopté en comité des subsides:]

MINISTÈRE DU TRAVAIL

A—Ministère—
Services spéciaux—

709. Versements à une province au cours des années financières 1958-1959 et 1959-1960 en vertu d'un accord conclu par le gouvernement du Canada et la province avec l'approbation du gouverneur en conseil, et prévoyant le versement, par le gouvernement du Canada, de montants d'au plus la moitié du coût de la main-d'œuvre durant la période allant du 1er jour de décembre 1958 au 30e jour d'avril 1959 à l'égard de travaux d'hiver dans certaines localités selon que le prévoit l'accord, $15,000,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Heath Macquarrie (Queens) présente le 1er rapport du comité permanent des privilèges et des élections et en propose l'adoption.

La motion est adoptée.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DÉCLARATION PORTANT SUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE TRANSBORDEUR EN HIVER

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner lecture d'un télégramme que j'ai reçu ce matin et qui intéressera, je pense, tous les députés. C'est un télégramme du président du Pacifique-Canadien, M. N. R. Crump, qui me l'a adressé ce matin de Montréal en ma qualité de ministre des Transports. En voici le texte:

> Je suis heureux de vous informer qu'il a été décidé, après sérieux examen, d'exploiter un service quotidien, aller et retour, entre Vancouver et Victoria à compter du 25 février alors que le service actuel cessera jusqu'au 15 mai, date à laquelle reprendra le service triangulaire d'été. Nous nous attendons que cette exploitation entraînera des pertes considérables; toutefois, nous tenterons de les réduire au minimum en nous limitant au service strictement nécessaire, lequel cependant maintiendra les communications désirées.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je à ce propos...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: L'honorable député est libre de faire quelques courtes observations après une déclaration d'un ministre.

M. Winch: A titre de représentant de la Colombie-Britannique et, en particulier, de la ville de Vancouver, je tiens à dire à quel point nous nous réjouissons de la nouvelle que vient d'annoncer le ministre des Transports. Nous espérons bien que les pertes ne seront pas trop lourdes et nous sommes enchantés de ce que ce service essentiel entre Vancouver et Victoria sera maintenu.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

AÉROPORT DE MALTON—PROPRIÉTÉS EXPROPRIÉES

Question nº 4—**M. Fisher:**

1. Le gouvernement a-t-il retenu les services d'un estimateur désintéressé pour l'évaluation de toutes les propriétés que le gouvernement a expropriées, au cours des trois dernières années, en vue de l'agrandissement de l'aéroport de Malton?
2. Dans le cas de l'affirmative, quand et par qui l'estimateur a-t-il été engagé; quel était son nom; quand a-t-il présenté son rapport; de quelles propriétés s'agissait-il, quelle était la valeur et quels en étaient les propriétaires?
3. A-t-on reçu les conclusions de l'expertise et y a-t-on donné suite? Dans le cas de l'affirmative, de quelle façon?
4. A-t-on rémunéré cet estimateur? Dans le cas de l'affirmative, quelle somme lui a-t-on versée?

—Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre ne peut que donner une réponse partielle, car la question se rattache à l'objet d'une cause dont les tribunaux sont saisis. Je demande donc la permission de retirer ma question. J'espère que cela ne m'interdira pas de l'inscrire de nouveau au *Feuilleton* une autre fois.

M. l'Orateur: Le député a-t-il l'autorisation de retirer sa motion?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE —REPRÉSENTANTS

Question nº 20—**M. Robichaud:**

1. A-t-on nommé des personnes pour agir à titre de représentants de la Commission d'assurance-chômage?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles fonctions accomplissent ces personnes?
3. Quelle est leur rémunération?
4. Qui recommande leur nomination?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Pour ce qui est de la première partie de la question, la réponse est oui. Voici la réponse à la seconde question: remplir des formules de demande d'emploi et des formules de réclamation d'assurance-chômage. La réponse à la troisième question est la suivante: $1 pour chaque réclamation présentée avec documents à l'appui. Voici la réponse à la question numéro 4: nous recevons des recommandations de diverses sources. Les nominations sont faites par la Commission d'assurance-chômage.

EXPLOITATION DE LA LIGNE DEW

Question nº 21—**L'hon. M. Hellyer:**

1. Quelle société exploite la ligne d'alerte préliminaire (DEW)?
2. Est-ce une société américaine ou canadienne?
3. Est-elle payée par le Canada ou par les États-Unis?
4. Combien d'officiers de l'Aviation royale du Canada sont postés aux stations de la ligne DEW?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Ces questions portent sur la ligne d'alerte préliminaire. Voici les réponses aux diverses parties de la question:

1. La *Federal Electric Corporation.*
2. C'est une société américaine.
3. Cette société est chargée de l'entretien de la ligne d'alerte préliminaire en vertu d'un contrat dont le gouvernement américain assume les frais.
4. Huit à l'heure actuelle. Au fur et à mesure qu'on forme de nouveaux officiers de l'A.R.C., le nombre s'élèvera à 20.

L'A.R.C. À GOOSE-BAY—EMPLOYÉS À SERVICE INTERMITTENT

Question nº 22—**M. Tucker:**

1. A quel endroit et par qui sont embauchés les employés à taux courants et à service intermittent de la station de Goose-Bay de l'Aviation royale du Canada?
2. Favorise-t-on l'emploi des Terre-neuviens à cette station située dans la province de Terre-Neuve?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): La question nº 2 demande des renseignements à propos des employés du ministère de la Défense nationale à Goose-Bay. Les réponses sont les suivantes:

1. A l'heure actuelle, les employés payés aux salaires régnants et les employés à temps partiel de la station de l'Aviation royale du Canada, située à Goose-Bay, sont recrutés de Happy-Valley et de North-West-River, du Labrador et de Moncton (N.-B.). En général, ces employés sont recrutés par l'entremise du Service national de placement.

2. Oui. Chaque fois qu'il était possible, on a accordé la préférence aux habitants de Terre-Neuve. Le ministère vise à recruter tout le personnel destiné à servir à Goose-Bay dans la région desservie par le Bureau national de placement de St-Jean (T.-N.), région qui englobe Happy-Valley et North-West-River. On recrutera du personnel à l'extérieur de cette région seulement lorsque ce bureau ne pourra trouver des candidats possédant les qualités voulues.

LA PEINTURE "PAYSAGE ET APPARITION DU CHRIST AUX APÔTRES"

Question nº 23—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Le directeur de la Galerie nationale a-t-il reçu l'autorisation écrite ou verbale du gouvernement, ou de quelque ministre, ou de quelque personne

[L'hon. M. Starr.]

ayant la permission de parler au nom d'un ministre, de faire une offre d'achat du tableau de Breughel intitulé *Paysage et Apparation du Christ aux Apôtres*?

2. Le directeur de la Galerie nationale a-t-il fait une offre d'achat à quelque mandataire du baron G. Von Polnitz, propriétaire dudit tableau?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question sera plutôt longue, car elle comporte des explications assez développées. Je demanderais donc qu'on la transforme en ordre de dépôt de documents.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne demande pas à l'honorable représentante d'en donner lecture, mais ne pourrait-on verser la réponse au hansard?

L'hon. Mme Fairclough: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, ne pourrait-on pas la réserver?

(La question est réservée.)

ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE EN SASKATCHEWAN—PRÊTS FÉDÉRAUX

Question nº 24—**M. Argue:**

1. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il demandé au gouvernement fédéral un prêt de 100 millions de dollars pour la production d'énergie hydro-électrique?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates a-t-il adressé de telles requêtes?
3. Le gouvernement fédéral en est-il venu à une décision au sujet des requêtes du gouvernement de la Saskatchewan?
4. Dans le cas de l'affirmative, quelle est cette décision?
5. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il été avisé de cette décision?
6. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, cette question se divise en six parties. Voici les réponses:

1. La réponse est oui. La province a demandé un prêt total minimum de 100 millions de dollars sur une période de cinq ans, à un taux n'excédant pas 4¼ p. 100, remboursable après 50 ans.

2. Le 24 janvier 1958.

3. Aucune décision n'a encore été prise, car les fondements d'un programme national d'énergie électrique sont encore en voie d'élaboration.

4. Cette question tombe.

5. Dans une lettre datée du 25 février 1958, la province a été informée que la question était à l'étude. Le premier ministre Douglas a convenu le 4 mars 1958 que la question méritait un examen approfondi.

6. Cette question devient superflue.

NOMINATION DE JUGE DE COUR DE COMTÉ, COMTÉ D'ESSEX (ONT.)

Question nº 25—**L'hon. M. Martin:**

1. Le gouvernement a-t-il pris des dispositions en vue de nommer un troisième juge de cour de comté dans le comté d'Essex, dans la province d'Ontario?
2. Dans le cas de l'affirmative, la province d'Ontario a-t-elle consenti à une telle nomination?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, cette question comprend deux parties, auxquelles je répondrai en même temps.

La nomination d'un troisième juge à la cour de comté du comté d'Essex, en Ontario, ne saurait se faire tant qu'une mesure législative provinciale appropriée ne sera pas adoptée à cette fin. Une telle mesure n'a pas encore été prise.

L'hon. M. Martin: Je me demande si le ministre sait si le gouvernement de l'Ontario a l'intention d'adopter une telle mesure?

L'hon. M. Fulton: Je crois comprendre qu'il y songe, mais j'ignore pour quel moment.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER, NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 113—**M. McWilliam:**

Quels sont, avec mention des sommes et des endroits, les quatre-vingt-onze projets au moins qui ont été approuvés dans la province du Nouveau-Brunswick en vertu du programme des travaux d'hiver?

LA HOUILLE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—RENVOIS GÉNÉRAUX—MOTION TENDANT À LA SUSPENSION DE L'ORDRE DU JOUR EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer la suspension de l'ordre du jour en vertu de l'article 26 du Règlement afin de discuter une question pressante d'intérêt public: la crise de l'industrie houillère des provinces Maritimes qui a déjà occasionné des congédiements massifs par suite de la contraction constante des débouchés pour le produit de cette industrie essentielle de la Nouvelle-Écosse.

M. l'Orateur: Au cours de la présente session, l'urgence d'un débat a fait l'objet de plus d'une intervention. Des questions ont été posées et des pressions se sont exercées, pendant la période réservée aux questions, pour que cette affaire soit examinée. J'apprécierais l'avis de ceux qui sont au courant des usages en ces matières, quant à l'urgence de débattre maintenant ce sujet.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Si on me permet un mot à ce sujet, j'attirerai l'attention de Votre Honneur sur le fait que l'honorable député de Gloucester et ceux d'entre nous qui sont de ce côté-ci de la Chambre ont eu l'impression qu'il serait possible de discuter cette question lors de l'examen des crédits supplémentaires et c'est pourquoi nous nous sommes abstenus jusqu'ici de soulever le sujet de cette manière. Cependant hier soir, comme Votre Honneur le sait peut-être, lorsque l'honorable député de Gloucester a voulu parler de certains des aspects les plus urgents de cette question au sujet du crédit supplémentaire relatif à l'Office fédéral du charbon, le président a déclaré que ses observations étaient irrégulières en vertu d'une interprétation du crédit que je ne débattrai pas évidemment car, à mon avis, il ne conviendrait pas que je traite d'une décision du président.

Nous avons accepté cette décision, mais elle laissait passer l'occasion, selon nous, de discuter une question qui est urgente à titre non seulement de problème mais aussi, je le signale à Votre Honneur, de sujet à débattre. Avant que mon honorable ami demande dans sa proposition de tout à l'heure l'autorisation de présenter la motion aujourd'hui, nous avons étudié avec un soin méticuleux la question de savoir s'il y aurait un autre moyen d'entamer un débat sous peu. Comme le sait Votre Honneur, les congédiements se sont multipliés dans la principale industrie de la Nouvelle-Écosse et de ce côté-ci de la Chambre on est maintes fois revenu à la charge pour adjurer le gouvernement de ne pas tarder davantage à annoncer sa ligne de conduite.

Il convient d'engager bientôt un débat sur cette question et c'est parce qu'aucune autre occasion ne semblait devoir se présenter bientôt que mon honorable ami a soulevé la question aujourd'hui.

M. l'Orateur: Je me demande si les honorables députés voudraient considérer le point suivant. La question qui me préoccupe est de savoir s'il y aura une occasion de discuter cette importante question, et si cette occasion nous dispense d'interrompre les délibérations pour en traiter aujourd'hui, ou encore de savoir si les occasions du genre n'ont pas été nombreuses au cours de la présente session. La parole est au ministre des Finances.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Que l'on me permette tout d'abord, monsieur l'Orateur, de relever une observation que vient de faire l'honorable

député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). Il a laissé entendre que lorsqu'on s'est efforcé plus tôt...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre a tout lieu de croire que j'ai lu le compte rendu d'hier et que je sais ce qui s'est passé.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas seulement à cela que je voulais faire allusion, monsieur l'Orateur. L'honorable député a laissé entendre que lorsqu'on avait demandé plus tôt quand cette question pourrait-être discutée, on avait répondu au comité que la question pourrait être soulevée lors de l'examen du budget supplémentaire des dépenses.

L'hon. M. Pickersgill: Non, non. Je pense que le ministre ne m'a pas compris.

L'hon. M. Fleming: Tout ce que je veux, c'est qu'on sache à quoi s'en tenir là-dessus. On n'a jamais dit qu'on en discuterait lors de l'examen du budget supplémentaire des dépenses.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Fleming: Vous avez dit, monsieur l'Orateur, que vous étiez au courant de la discussion qui a eu lieu hier soir. La question à l'étude vise l'urgence du débat. Puis-je vous faire remarquer que cette question a déjà été traitée à la Chambre? L'honorable député qui a proposé aujourd'hui la suspension de l'ordre du jour pour discuter cette question l'a déjà traitée au cours des débats de cette session. Il en a parlé au cours du débat sur l'Adresse. Vous trouverez ses remarques consignées au hansard, aux pages 105 et 106; aussi ne peut-il pas dire qu'il s'agit de quelque chose qui a un caractère d'urgence en ce moment.

Il est déjà très clair à la suite des tentatives faites hier soir pour se lancer dans une large discussion sur ce sujet alors qu'un crédit du budget supplémentaire était soumis au comité des subsides, que l'on essaye de se reporter à des discussions que l'on sait avoir eu lieu récemment. La Chambre est déjà informée du fait que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a rencontré les représentants du gouvernement fédéral et d'autres personnes intéressées à la situation dont on a parlé.

En toute déférence, je crois qu'un point doit être envisagé à ce sujet. Nous devons nous demander si, quand des négociations se déroulent et quand une question est étudiée au niveau intergouvernemental, il y a lieu d'invoquer l'urgence du débat dans un cas où il est réellement clair que celui-ci ne faciliterait en rien les négociations en cours.

En réponse à une question posée à ce sujet la semaine dernière, le premier ministre a informé la Chambre qu'il avait eu des entretiens avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et des représentants des mineurs intéressés de cette province; comme cette question est à l'étude et qu'elle fait l'objet de négociations, je serais d'avis, monsieur l'Orateur, que c'est un aspect important dont il découle que, non seulement un débat ne serait d'aucune utilité à cette heure, mais qu'il ne faciliterait pas la marche des négociations.

Je me reporte, monsieur l'Orateur, à la page 90 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, 4e édition, dont je cite la définition de l'urgence:

> "Urgence", au sens de cette règle, ne s'applique pas à la question elle-même, mais signifie "urgence du débat", lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Il n'est pas démontré ici, monsieur l'Orateur, que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement; certes, il se peut que ce soit tout juste le contraire.

Or, pour ce qui est d'une prochaine occasion de discussion, monsieur l'Orateur, la Chambre sait bien qu'il y aura de temps à autre au cours de la présente session, des motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides. En pareille occasion, tout député a le droit d'exposer tout ce qu'il croit être un grief. Nous avons eu une motion de ce genre il y a tout juste une semaine; je ne suis pas en mesure d'indiquer la date exacte où sera présentée la prochaine motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, mais, dans le cours ordinaire des choses, ces motions sont présentées de temps à autre au cours de la session. Alors, les députés auront pleinement l'occasion de soulever cette question.

L'hon. M. Chevrier: Ce sera peut-être dans deux semaines.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à prendre la parole sur la question que vous avez à trancher, c'est-à-dire la question d'urgence. J'estime avoir le droit de dire quelques mots vu la déclaration que vient de faire le ministre des Finances sur la pertinence du débat et les occasions de discuter la question. Je sais que vous avez déjà lu le hansard d'hier, mais je désire attirer votre attention sur certaines observations consignées à la page 1177 où l'on a tenté par deux fois de parler de cette question. Vous constaterez que c'est le ministre des Finances, comme en fait foi le bas de la première colonne et le bas de la deuxième colonne de la page 1177, qui a appelé l'attention du comité sur certaines questions

tout en refusant aux députés le droit d'en discuter.

M. l'Orateur: Comme je l'ai déjà fait remarquer, je sais ce qui s'est passé hier.

M. Winch: Vu la déclaration que le ministre des Finances a pu faire, monsieur l'Orateur, j'estime avoir le droit de faire remarquer qu'il ne savait pas de quoi il parlait.

Les députés intéressés de la Nouvelle-Écosse, nommément les députés de Pictou (M. MacEwan), de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir) et de Cumberland (M. Coates) ont tenté au cours du débat sur l'Adresse d'appeler votre attention, monsieur l'Orateur, et l'attention de la Chambre sur le caractère d'urgence. Ils n'ont pas encore eu l'occasion de discuter cette question quoiqu'ils aient tenté de le faire à ce moment-là. On leur a refusé ce droit et depuis lors, 4,000 mineurs de leur province ont été mis à pied dans l'industrie du charbon. D'autre part, nous avons à étudier, comme hier, un crédit supplémentaire présenté par le ministre des Finances et s'élevant à $630,000.

A mon avis, la mise à pied de 4,000 mineurs dans une seule province constitue assurément une question urgente, non seulement pour notre économie nationale mais en particulier pour les députés conservateurs de cette province qui devraient avoir l'occasion de discuter une question d'un tel intérêt vital pour leurs commettants et pour leur province.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il me semble que le ministre des Finances a exposé une théorie bien singulière pour s'opposer à la motion portant ajournement de la Chambre afin de discuter cette question. Il soutient que, parce que la question fait présentement l'objet d'entretiens entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial,—état de choses qui en soi en établit l'urgence,—nous ne devrions pas être autorisés à la discuter à la Chambre. C'est là, certes, un raisonnement que nous ne pouvons pas laisser passer sans le relever.

Pour qu'une question de ce genre puisse être considérée comme motivant la suspension de l'ordre du jour, monsieur l'Orateur, elle doit répondre à des critères qui sont clairement établis dans la quatorzième édition d'Erskine May, page 344. D'abord, le sujet doit être précis. Il l'est sans aucun doute. Il doit être urgent. Nous soutenons que l'affaire est urgente. En vérité, elle a été étudiée hier dans l'assemblée législative provinciale, laquelle l'a jugée assez urgente pour persuader le premier ministre provincial d'inviter un mineur de charbon de la Nouvelle-Écosse à adresser la parole aux députés réunis dans l'enceinte de l'Assemblée législative.

Le ministre a ensuite prétendu, monsieur l'Orateur, que nous avons eu l'occasion de débattre la question au cours du débat sur l'Adresse. Je signale que depuis la fin de ce débat, la situation s'est aggravée dans les houillères de la Nouvelle-Écosse, au point d'entraîner la mise à pied de 4,000 mineurs. Donc, puisque la situation a ainsi changé, et même si on a pu en parler dans un débat antérieur, nous prétendons que cette question d'urgence est très réelle. Le troisième critère est que la question doit être d'importance publique. Sûrement, on ne saurait le contester. Enfin, la question doit entraîner plus que l'application normale de la loi.

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, en toute déférence, que la situation qui a été portée à notre attention par l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) répond à ces quatre critères et que, par conséquent, vous seriez justifié à accepter cette motion et à nous permettre de discuter dès maintenant, de façon constructive et utile, cette situation très urgente et très importante.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): J'aimerais appeler l'attention de Votre Honneur sur quelques points qu'il conviendrait d'examiner, afin de pouvoir juger si oui ou non cette motion est régulière, et si la question est urgente. Nul ne niera, évidemment, que le problème que l'on veut discuter ici est d'une importance considérable, et qu'il est lourd de conséquences pour ceux qui en souffrent. Cependant, si je comprends bien, et à vrai dire le commentaire de Beauchesne le précise bien, en une occasion comme celle-ci le problème à discuter doit être d'envergure nationale.

J'aimerais vous reporter à l'alinéa 5 du commentaire numéro 100, qui figure à la page 90 de la 4e édition du manuel de Beauchesne, lequel signale que l'ajournement de la Chambre ne saurait être proposé par suite de conditions critiques existant en général dans certaines parties du pays. Je ne prétends pas un instant que la situation ne soit pas critique, mais en ce qui concerne les mines de charbon, il s'agit d'une situation d'intérêt régional et, par conséquent, ne revêtant pas une importance suffisante, aux termes de ce règlement, pour justifier la Chambre des communes à interrompre ses débats sur des questions d'intérêt national.

J'aimerais signaler également ce qu'on a dit la dernière fois qu'on a essayé de proposer une motion analogue. Il s'agit en somme de savoir si la question relève ou non de la responsabilité administrative du gouvernement.

Je vous renvoie à l'alinéa (1) du commentaire n° 100, à la page 89 de la 4e édition de Beauchesne. Il y est dit que l'affaire précise d'une importance publique pressante, pour

l'étude de laquelle un député peut demander l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, doit relever des fonctions administratives du gouvernement. Il est vrai qu'on trouve dans les crédits des postes visant des subventions pour le charbon et le transport du charbon, et qu'il existe, sauf erreur, des dispositions à ce sujet dans une loi, mais de là à prétendre que l'exploitation des mines de charbon elles-mêmes relève de la fonction administrative du gouvernement, il y a loin.

Il paraît clair que l'objet de cette règle, c'est de permettre à la Chambre d'étudier une question urgente à l'égard de laquelle le gouvernement peut faire quelque chose et dont le gouvernement a le devoir de s'occuper en vertu d'une responsabilité reconnue. Or, je prétends que la présente question n'entre pas dans cette catégorie.

L'urgence d'une question, à mon sens, doit se mesurer par rapport à l'urgence des autres questions à étudier. Si la Chambre doit se prononcer sur l'urgence de remettre à plus tard les travaux prévus pour la journée, elle a sûrement le droit de se demander quelle est l'urgence de la question qu'on veut soulever par rapport à l'urgence des questions que la Chambre étudierait autrement. A cet égard, je tiens à signaler que ce sont les crédits supplémentaires qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui, et qu'ils comportent plusieurs postes, dont un de 15 millions de dollars qui a trait au programme de travaux d'hiver.

Une voix: Il est déjà adopté.

L'hon. M. Fulton: Mon honorable ami se méprend. Nous avons terminé le débat sur ce poste des crédits supplémentaires, mais le poste lui-même ne sera pas adopté avant que la Chambre ait fini de débattre ces crédits et qu'elle ait voté une loi de subsides à ce propos. Tant qu'on n'aura pas franchi cette étape, le gouvernement ne sera pas en mesure de s'acquitter de la tâche que les honorables vis-à-vis sont impatients, disent-ils au pays, de nous voir exécuter. En nous lançant dans une telle discussion, nous ne ferions donc rien pour résoudre cette question, ni pour résoudre les autres questions relatives au chômage; nous nuirions même à la solution de ces problèmes, car ce serait retarder l'adoption du bill de subsides. C'est pourquoi je dis que nous devons mesurer l'urgence de la question qu'on propose d'étudier à l'urgence des travaux inscrits au *Feuilleton*.

M. Winch: Cela ne tient pas debout; les travaux sont déjà commencés.

L'hon. M. Fulton: En dernier lieu, je signale que les difficultés dans les houillères des provinces Maritimes existaient lors du débat sur l'Adresse et qu'elles ont été exposées par l'honorable député de Gloucester (pages 105 et 106 du hansard) au cours de ce débat. Il est vrai que des faits nouveaux se sont produits, mais la situation commençait à se dessiner et était critique, comme il l'a signalé.

Mes honorables amis ont eu l'occasion de soulever cette question lors de la dernière motion de subsides. Ils prétendent maintenant que la situation est critique, mais ils n'ont pas jugé bon de discuter le problème à ce moment-là. C'était une occasion parfaite, mais ils ont préféré soulever une autre question concernant les relations fédérales-provinciales. Même après la discussion de cette question, ils ont eu l'occasion de soulever cette affaire, mais aucun d'entre eux, si je m'en souviens bien, ne la considérait comme assez importante pour même en parler lors de la dernière motion de subsides, pas plus tard que la semaine dernière. J'estime que c'est un indice assez clair de la véritable urgence qu'ils attachent à ce sujet.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si je peux répondre directement au point qu'a fait valoir le ministre de la Justice?

M. l'Orateur: L'honorable député de Cap-Breton-Sud.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Personne à la Chambre ne se préoccupe plus que moi, monsieur l'Orateur, du problème que pose la régression de l'industrie du charbon en Nouvelle-Écosse. Je représente une circonscription où cinq grandes houillères sur sept ont fermé leurs portes. Cela me bouleverse d'entendre les membres de l'opposition . . .

Des voix: Règlement!

M. MacInnis: Bien, je reviens au caractère urgent du débat. A titre de député le plus vivement intéressé, j'estime que le débat n'est pas du tout nécessaire.

Une voix: L'honorable député va regretter cette parole.

M. MacInnis: Il reste à savoir si je la regretterai ou non. Le fait est que j'ai le courage de défendre une conviction.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je sais que l'honorable député n'a pas l'intention d'amorcer un débat, mais il s'oriente en ce sens.

Il exprime ses opinions sur la question et j'en suis bien aise, mais ma perplexité porte sur la question qu'on a débattue et qui vise à savoir si nous devrions interrompre nos délibérations aujourd'hui pour discuter ce problème en particulier.

M. Winch: Ne croyez-vous pas que vous devriez traiter du chômage dans votre circonscription?

M. MacInnis: Revenons à la question de l'urgence du débat. Tout récemment j'ai passé une semaine dans ma circonscription et je sais que les syndicats, les municipalités et les services administratifs provinciaux ont discuté cette question. Puis d'autres pourparlers ont eu lieu à Ottawa. A ce moment-là, l'attitude adoptée par le gouvernement l'an dernier était tenue pour très favorable et a été bien acceptée par les mineurs de ma circonscription...

Des voix: Règlement!

M. MacInnis: Et maintenant les mineurs comptent que le comité qu'on a créé étudiera la question.

M. l'Orateur: Les observations du député ne se rattachent peut-être pas au point que je dois trancher, pour autant qu'elles se rapportent à la question qu'on prie la Chambre de débattre. J'accorderai la parole au représentant de Bonavista-Twillingate puis je rendrai ma décision.

Des voix: Non, non.

M. l'Orateur: Je dois dire que le sujet dont traite le député de Cap-Breton-Sud ne m'aide pas à rendre ma décision et tourne plutôt au débat. A supposer qu'il veuille discuter la question de savoir si l'on a suffisamment eu l'occasion de débattre ce problème au cours de la présente session et si nous devrions interrompre nos délibérations pour en traiter maintenant, c'est admissible.

M. MacInnis: Il n'en demeure pas moins que les mineurs de la Nouvelle-Écosse ont soumis cette question au gouvernement fédéral et que ce dernier vient de créer un comité pour étudier la question. Je ne vois pas en quoi il serait utile de s'étendre maintenant là-dessus.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je veux dire un mot sur le premier point soulevé par le ministre de la Justice. La question, dit-il, vise une situation critique d'envergure locale seulement. Si ma mémoire est fidèle, le commentaire cité par le ministre de la Justice nous reporte à un précédent établi au Royaume-Uni en 1818. Cela remonte pas mal loin.

L'hon. M. Fulton: Mais non, mais non! Si mon honorable ami s'y reporte...

L'hon. M. Pickersgill: Je signale à votre Honneur un précédent établi en 1957 alors que Votre Honneur étudiait une motion analogue. Elle avait été proposée par le député d'Essex-Est relativement à la fermeture de deux fabriques de véhicules à moteurs et de la fermeture possible d'une troisième, toutes situées dans l'Ontario. Votre Honneur s'en souvient, sans doute. C'est arrivé le 2 décembre 1957. J'imagine que si l'industrie de l'automobile est importante pour l'Ontario, l'industrie des charbonnages est également importante pour la Nouvelle-Écosse, et que si la première est une industrie nationale, ce que j'affirme, l'autre l'est également. Par conséquent, si le précédent établi par Votre Honneur était judicieux, et je crois qu'il l'était, le député de Gloucester a alors de bons motifs pour suivre ce précédent.

Sur le second point, à savoir que cette question ne relève pas de la fonction administrative du Parlement, je dirai que le député de Gloucester ne propose pas la nationalisation des mines ni rien qui touche aux droits de propriété ou aux droits civils. Sa proposition porte sur quelque chose qui a toujours été du ressort du Parlement, une question pour le règlement de laquelle un organisme spécial a été fondé, l'Office fédéral du charbon, une question qui a été étudiée par des commissions royales d'enquête instituées par des gouvernements fédéraux, et une question au sujet de laquelle, soit dit en passant, des membres du gouvernement actuel ont prétendu avoir une solution avant d'arriver au pouvoir. Ainsi, il me semble que cet argument tombe.

En ce qui concerne les occasions précédentes, je crois avoir déclaré à Votre Honneur que pensant avoir cette occasion lorsque les crédits supplémentaires nous seraient soumis, nous avons renvoyé cette affaire jusqu'à ce moment-là, mais pour constater que nous n'avions pas cette occasion. Votre Honneur se souvient sans doute que les mises à pied se sont produites après le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. On ne nous a pas dit non plus quand le gouvernement se propose de présenter une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

Nous n'avons donc aucune perspective de pouvoir bientôt amorcer un débat, à l'exception d'une seule, monsieur l'Orateur. J'ose recommander au gouvernement que, s'il ne veut pas que les travaux d'aujourd'hui soient interrompus, il y a une façon d'éviter cela. Si on me le permet, je ferai ma proposition directement au premier ministre. Je propose que les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques soient retirés du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, déférés de nouveau à la Chambre et remis à l'étude vendredi prochain. Si le gouvernement est disposé à procéder de cette façon, je suis certain que le député de Gloucester sera heureux de retirer sa motion. Autrement, monsieur l'Orateur, il semble qu'il n'y aura aucune occasion prochaine de discuter cette question nationale.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'aborderai pas du tout l'aspect juridique de la question,

mais je désire répondre à la proposition que vient de faire l'honorable député. Il y a à peine deux jours, comme vous vous en souvenez, monsieur, on m'a pris à partie parce que j'avais dit que s'il survenait quelque injustice je verrais à ce qu'elle soit rectifiée. L'honorable député me demande maintenant de modifier un ordre de la Chambre, en vertu duquel cette question même a été déférée à un comité; on voudrait que je change cet ordre. Pareille observation ne lui sied pas très bien.

M. l'Orateur: Dans cette affaire, permettez-moi de dire dès le début que je n'accepte pas l'opinion d'après laquelle cette question ne peut faire l'objet d'une semblable motion sous prétexte qu'elle n'intéresse que l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse. Les honorables députés peuvent être tranquilles sur ce point. Avant d'exprimer mon opinion, permettez-moi de rappeler qu'on nous demande de débattre aujourd'hui la question du marasme qui afflige l'industrie houillère des provinces Maritimes et qui a été la cause de congédiements en bloc en raison de la contraction constante des débouchés pour l'industrie de base de la Nouvelle-Écosse. Le sujet du débat est donc véritablement la crise que connaît l'industrie houillère des provinces Maritimes par suite de la contraction constante du marché.

L'importance primordiale de cette question ne peut être mise en doute, et je ne crois pas que quiconque à la Chambre ait tenté d'affirmer le contraire. C'est une question importante, en particulier pour la population qui est directement touchée. Cette question fait peut-être partie de l'important problème général du chômage. La difficulté que j'ai éprouvée à rendre une décision à ce sujet provient de ce que cette question représente peut-être un aspect local ou précis du problème du chômage. S'il n'était question en réalité que du chômage en général, je rejetterais la motion sans hésitation.

Je me demande si la nature de la présente situation est telle qu'elle diffère du problème permanent. On a prétendu qu'en raison de certains congédiements récents cette question présente un caractère urgent, immédiat et imminent qui la rend différente aujourd'hui de ce qu'elle a été jusqu'ici au cours de la session. Je ne suis pas disposé à accepter cette manière de voir. A mon sens, ce qui est survenu récemment et qui a peut-être incité l'honorable député à essayer de saisir la Chambre de cette question, ce sont les congédiements récents; mais dans son présent libellé, la motion de l'honorable député porte sur la contraction constante des débouchés; sous cet aspect, c'est une question qui pouvait faire l'objet d'un débat depuis le début de la session. En réalité, cette question a été étudiée, comme on l'a signalé au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône; à ma connaissance, elle a été soulevée une demi-douzaine de fois à l'appel de l'ordre du jour et, si je ne m'abuse, elle a fait l'objet d'un court débat hier.

En conséquence, bien que je ne sois pas absolument sûr de la valeur de mon opinion, je ne suis pas disposé pour le moment à décider que nous devrions interrompre nos délibérations pour étudier cette question en ce moment.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

DEMANDES DE DOCUMENTS

SUSPENSION DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Demande nº 43—**M. Argue:**

Copie de tous rapports, télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er juin 1956 entre le gouvernement fédéral et quelque organisme des Nations Unies, relativement à la suspension des essais nucléaires.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, tous les documents visés par la motion sont déjà publics. Les Nations Unies les ont publiés avec les textes de l'Assemblée générale, de la première commission et de la commission de désarmement. En particulier, les vues du gouvernement canadien ont été exposées aux organismes des Nations Unies au cours de déclarations faites aux comités ou à d'autres organismes. On les trouve dans les dossiers de leurs délibérations intéressant le désarmement. Ces documents sont déjà publics. Il est facile de se les procurer aux sources habituelles et ils sont très volumineux. Je me demande si le député me permettrait, au lieu de déposer les documents eux-mêmes, d'en déposer un index qui lui permettrait de se reporter facilement aux passages l'intéressant de façon particulière. A cette modification près, je ne m'opposerai pas à l'adoption de la motion.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Demande nº 44—**M. Argue:**

Copie de tous rapports, télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er juin 1956 entre le gouvernement fédéral et tout autre gouvernement, relativement à la suspension des essais nucléaires.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'en ai discuté avec l'honorable député et il consent volontiers au retrait de la motion.

M. l'Orateur: Le député a-t-il la permission de retirer la motion?

Des voix: Entendu!

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

RÉGIME DES PRIX SUR LE BLÉ, PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Demande nº 46—**L'hon. M. Pickersgill:**

Copie de la lettre adressée le 7 février 1959 au ministre du Commerce par la Commission des transports des provinces Maritimes concernant le régime des prix de transport du blé, et de toutes autres communications à ce sujet adressées au ministre ou à tout autre membre du gouvernement par des personnes ou des groupements des provinces de l'Atlantique, ainsi que les réponses pertinentes.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): C'est satisfaisant, compte tenu des réserves habituelles au sujet du consentement des gouvernements provinciaux intéressés.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que le ministre ait lu la motion. Elle ne demande rien des gouvernements provinciaux.

M. l'Orateur: La réserve exprimée ne s'applique qu'aux gouvernements provinciaux. S'il n'y en a point, elle ne jouera pas.

(La motion est adoptée.)

LA DÉFENSE NATIONALE

LIGNE D'ALERTE PRÉLIMINAIRE—INTERPELLATION AU SUJET DE LA PROPORTION DU PERSONNEL DE L'ARC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Elle découle de la réponse qu'il a donnée tantôt à une question orale. Pourrait-il dire à la Chambre quelle proportion de stations de la ligne d'alerte préliminaire est maintenant dirigée par des officiers de l'ARC. Il a dit que 8 officiers font maintenant partie du personnel de ces stations.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Il y a quatre grandes stations d'opérations de la ligne d'alerte préliminaire. Toutes les quatre relèvent maintenant d'un officier de l'ARC depuis le 1er février. A chacune de ces stations, on trouve un certain nombre d'officiers placés sous la direction de celui qui y exerce le commandement. Ces officiers subalternes de l'ARC suivent maintenant des cours qui les prépareront à leurs fonctions. Sitôt leur formation parachevée, ils prendront la relève des officiers de l'Aviation américaine, qui, à mesure que leurs remplaçants seront prêts, retourneront aux États-Unis. On compte aujourd'hui moins de 20 officiers de l'Aviation américaine à la ligne d'alerte préliminaire.

LES TRANSPORTS

LE CHEMIN DE FER DE KETTLE-VALLEY—PRÉTENDUE INSUFFISANCE DU SERVICE DE VOYAGEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports, qui, j'espère, se souviendra de la décision rendue par le ministre de la Justice. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a eu récemment des entretiens avec M. Crump au sujet de l'amélioration du service-voyageurs du chemin de fer de Kettle-Valley?

L'hon. Georges H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai soumis cette question à l'attention de la direction du Pacifique-Canadien, qui ne m'a rien fait savoir à ce sujet jusqu'à maintenant.

LES SPORTS

LES JEUX PANAMÉRICAINS—À PROPOS DES DEMANDES D'ASSISTANCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a-t-il reçu, du comité de Winnipeg des jeux panaméricains ou de la ville de Winnipeg, des demandes portant sur un appui financier du gouvernement fédéral pour ces jeux?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie l'honorable député de m'avoir avisé de son intention de poser cette question. Je n'ai reçu personnellement aucune demande et, après avoir vérifié auprès de mes fonctionnaires, je puis dire que nous ne relevons rien à ce sujet dans les dossiers du ministère.

M. Gordon Chown (Winnipeg-Sud): Autre question. Puis-je demander au ministre du Commerce s'il a reçu, lui, des demandes d'un appui financier pour les membres du comité des jeux Olympiques et des jeux panaméricains?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune communication de cette sorte.

M. J. R. Taylor (Vancouver-Burrard): Permettez-moi une autre question au sujet des jeux panaméricains. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il dire à la Chambre si les autorités de Vancouver ont demandé une aide fédérale relativement à la tenue des jeux panaméricains?

M. l'Orateur: J'ignore quand les jeux au ront lieu; mais je doute que la question soit si pressante que nous devions nous dispenser de l'inscrire au *Feuilleton*.

L'ÉNERGIE

SAINT-JEAN (N.-B.)—À PROPOS D'ACCORD TOUCHANT L'USINE THERMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Je veux poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre m'ayant répondu hier qu'en raison de la quantité considérable d'énergie produite par les deux premières unités de l'entreprise de Beechwood, le Nouveau-Brunswick avait épargné de l'argent en ne poursuivant pas la réalisation du plan d'abord prévu pour la centrale thermique de Saint-Jean, devons-nous tenir pour admis que si les mêmes conditions se renouvellent en 1959, l'aménagement de la centrale thermique de Saint-Jean-Est sera de nouveau remis à plus tard?

M. l'Orateur: Je pense que l'honorable député empiète un peu sur l'avenir. La question me paraît hypothétique.

M. Robichaud: Une question complémentaire. L'honorable ministre pourrait-il nous expliquer ce qui retarde tant la signature de l'accord avec le Nouveau-Brunswick?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Je ne sache pas, monsieur l'Orateur, que la signature de l'accord avec le Nouveau-Brunswick présente quelque sérieuse difficulté. L'accord général a été signé. Des accords particuliers interviendront à mesure qu'on en viendra à de nouvelles tranches du plan.

M. Robichaud: Autre question. L'honorable ministre se rappelle-t-il la déclaration faite ici en juillet dernier, selon laquelle...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis sûr que l'honorable député s'attend à amorcer un débat.

LE COMMERCE

LES ANTILLES—A PROPOS DE NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre peut-il dire à la Chambre si, oui ou non, le gouvernement mène des négociations dans le dessein de mettre sur pied un nouvel accord commercial avec les Antilles.

[M. Taylor.]

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Non, monsieur l'Orateur, pas en ce moment.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

STRONTIUM 90—RADIOACTIVITÉ DES RETOMBÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, vendredi l'honorable député de Kootenay-Ouest m'a posé une question au sujet de la proportion de strontium 90 qui existe en différentes régions du pays. Comme je l'ai dit à ce moment-là, j'ai lu l'article mentionné dans la question et je crois maintenant que le mieux que j'aie à faire c'est de m'abstenir de tout commentaire pour l'instant. Comme l'honorable député le sait certainement, l'honorable représentant d'Assiniboïa a inscrit au *Feuilleton* plusieurs questions au sujet des radiations. Or les fonctionnaires de mon ministère et moi-même préparons en ce moment des réponses à ces questions. Quand je donnerai ces réponses, l'honorable député de Kootenay-Ouest ne pourra manquer de les trouver intéressantes et utiles.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE MANITOBA—NOMINATION À LA COUR DU BANC DE LA REINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John MacLean (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre peut-il dire à la Chambre si une décision a été prise quant à combler la vacance qui existe présentement à la Cour du banc de la reine au Manitoba?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Oui, une décision a été prise et l'annonce en sera faite très prochainement.

TERRE-NEUVE—INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN JUGE EN CHEF

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je demander au ministre si une décision a été prise au sujet de la vacance qui existe à la Cour suprême de Terre-Neuve?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): C'est une répétition de la question que l'honorable député a posée l'autre jour au premier ministre, de qui relève la nomination des juges en chef; je regrette de ne pouvoir ajouter quoi que ce soit à la déclaration du premier ministre.

LES FINANCES

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS À COURT TERME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances. Le ministre pourrait-il faire une déclaration à la Chambre, aujourd'hui ou très prochainement, au sujet de la plus récente émission publique d'obligations à court terme, quant au montant, à la date d'échéance, à l'intérêt et ainsi de suite?

Des voix: Au *Feuilleton*!

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député ferait mieux d'inscrire cette question au *Feuilleton*.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il ne s'agit pas d'une question qu'on pourrait inscrire au *Feuilleton*, car l'honorable député a demandé au ministre des Finances de formuler une déclaration concernant une émission d'obligations du gouvernement qui est maintenant offerte au public. Je ne vois pas comment on pourrait inscrire au *Feuilleton* une demande de déclaration à la Chambre.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Je dois préciser que je n'ai pas l'intention de commettre l'inconvenance d'accepter l'invitation de formuler une déclaration concernant une émission publique dont la souscription ne doit s'ouvrir qu'à cinq heures cet après-midi.

L'IMMIGRATION

DÉCLARATION SUR L'ENTRÉE DIRECTE DES IMMIGRANTS EUROPÉENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, hier l'honorable député de Port-Arthur m'a posé une question sur le transport direct d'immigrants européens au Canada. Je lui ai alors dit qu'une réunion avait eu lieu il y a quelque temps avec les représentants des sociétés de transport. En retournant à mon bureau, j'ai fait des recherches et trouvé que la date était le 8 décembre.

Nous étions alors d'avis qu'un accord avait été conclu. On m'apprend maintenant qu'après que ces représentants, de retour aux États-Unis, eurent discuté la chose avec leurs collègues, de nouvelles questions se sont posées et une nouvelle conférence avec les fonctionnaires de mon ministère a été demandée.

Cette conférence a eu lieu la semaine dernière, ainsi que l'honorable député l'a indiqué, et les points qui ont été soulevés ont été étudiés à fond. Le ministère a de nouveau expliqué sa position aux représentants en cause qui, une fois de plus, sont retournés aux États-Unis consulter leurs collègues des sociétés de transport. Autant que je sache, il n'y a pas de désaccord important. L'affaire est maintenant étudiée par les représentants de ces sociétés aux États-Unis.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Rea.

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

710. Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $630,000.

M. Robichaud: Avant l'adoption du crédit, j'aimerais obtenir une autre explication du ministre des Mines et des Relevés techniques au sujet d'une réponse qu'il a donnée hier soir à l'honorable député de Timiskaming sur les catégories de charbon à l'égard desquelles ces versements sont effectués. Il s'agissait de savoir s'ils sont faits à l'égard de toutes les catégories ou à l'égard de certaines catégories de charbon. Le ministre a répondu: "Le charbon bitumineux pour la production de l'électricité." Un peu plus tard je lui ai demandé si la subvention s'appliquait tant au charbon de ménage qu'au charbon industriel. J'ai répété la question et le ministre a répondu: "Oui." J'aimerais bien savoir au juste quelle est la réponse.

L'hon. M. Comtois: Il se peut qu'il y ait eu un malentendu. J'ai compris d'après la question posée par l'honorable député de Timiskaming qu'il voulait savoir si dans le charbon transbordé jusqu'au marché de l'Ontario il y avait du charbon de ménage et du charbon industriel. C'est ce que j'ai répondu. En réalité il y a très peu de charbon de ménage en provenance de la Nouvelle-Écosse qui est vendu sur le marché de l'Ontario.

M. le président suppléant: Le crédit n° 710 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

L'hon. M. Comtois: Peut-être pourrais-je répondre également...

Une voix: Ne retardez pas vos propres crédits. Ils ont été adoptés.

L'hon. M. Comtois: Très bien. J'allais donner des renseignements qui m'avaient été demandés par un député. Je ne veux pas les retarder. Je ne veux pas échauffer la discussion cet après-midi; elle l'a été assez hier soir. Si l'honorable député de Timiskaming

ne tient pas à ce que je développe ma réponse à sa question d'hier, je me tairai, mais s'il veut plus de précisions...

M. Peters: J'aimerais bien en avoir.

L'hon. M. Comtois: Eh bien, l'argent payé en subventions pour le transport du charbon est versé aux agents de transport. En l'absence de lignes de navigation régulières, la *Dominion Coal Company* nolise des navires et constitue, en fait, l'agent de transport pour tout le charbon transporté par voie d'eau de Sydney aux ports du Saint-Laurent.

Les subventions pour le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse en 1958 ont été versées à la *Dominion Coal Company* et à sa filiale, la *Old Sydney Collieries;* au National-Canadien; au Pacifique-Canadien; à la *Sydney and Louisburg Railway* et à la *Cumberland Railway and Coal Company.* Des détails ne pourront être fournis avant la fin de l'année financière.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): A ce propos, je ne vais pas poser de question par simple parti pris politique comme on l'a fait depuis un jour ou deux.

M. Robichaud: Oh!

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Mon cher ami de Gloucester ne semble pas avoir goûté ma remarque.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Robichaud: Présentement vous avez plus besoin de charbon que de foin dans votre circonscription.

M. le président suppléant: Sur quel crédit portent les observations de l'honorable député?

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'ai essayé d'attirer votre attention depuis que le ministre a repris son fauteuil. J'ai essayé de me lever plusieurs fois.

M. le président suppléant: Le crédit nº 710 a été approuvé.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député peut certainement en parler, du consentement du comité.

M. le président suppléant: Le comité permet-il à l'honorable député de revenir au crédit nº 710?

Des voix: D'accord.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je remercie l'honorable député de Bonavista-Twillingate qui, à la différence de ses collègues, est venu à mon secours.

Contrairement à ce qui a été dit par l'honorable député de Vancouver-Est, j'ai profité du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour parler de l'ensemble du problème des subventions au charbon. Il y a une question que j'aimerais poser maintenant au ministre des Finances ou au ministre des Mines et des Relevés techniques. Pouvons-nous compter savoir bientôt quels ont été les résultats des réclamations qu'a faites la délégation récemment au premier ministre et à d'autres membres du cabinet?

M. Robichaud: Voilà une bonne question.

M. Winch: Cette question a été déclarée irrégulière.

M. le président suppléant: La question est irrégulière. Le crédit 710 est-il approuvé?

Des voix: Approuvé.

(Le crédit est approuvé).

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

Division des parcs nationaux—

Services des parcs nationaux et des lieux historiques—

711. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $2,850,000.

M. Benidickson: Monsieur le président, les honorables députés verront que ce crédit intéresse certains travaux devant être exécutés dans nos parcs nationaux. J'aimerais obtenir des précisions du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales au sujet de l'énoncé qu'il a fait à la Chambre le 4 février 1959 concernant les méthodes d'embauchage qui seraient uniques pour le parc national de Riding-Mountain. Cette question s'inspire de la publicité que les journaux de Winnipeg ont faite à ce sujet.

J'ai ici un article paru le 12 janvier 1959 dans la *Free Press* de Winnipeg qui est coiffé d'un titre assez clair et remarquable: "Je distribue les emplois, dit un tory de Minnedosa". Un article publié dans la *Tribune* de Winnipeg le 14 janvier porte le titre: "Trois membres du Parlement choisissent les nécessiteux pour les emplois dans le parc". La *Free Press* a aussi publié un autre article.

J'aimerais obtenir d'autres précisions du ministre et savoir s'il peut confirmer ce qu'il a dit le 4 février, savoir que lui et ses collègues ne font que continuer une pratique que suivait l'ancien député de Marquette, lequel, comme tous le savent, n'est autre que l'ancien ministre de la Justice, M. Garson. Ayant appris ce que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a dit, l'ancien député de Marquette a été interviewé par la *Tribune* et la *Free Press* de Winnipeg. Je crois que le comité serait intéressé de connaître les idées de l'ancien député. Voici un passage

d'un article qui a paru dans la *Tribune* du 6 février:

L'ancien ministre du cabinet fédéral Stuart Garson a rompu le silence de sa retraite politique jeudi pour dénoncer les accusations des conservateurs portant que les députés libéraux locaux ont administré un service de placement dans le parc national de Riding-Mountain.

C'est une accusation "très stupide, très enfantine et fort mesquine," a dit M. Garson, dans sa déclaration préparée à l'avance.

Le ministre des Ressources nationales, l'honorable Alvin Hamilton, a déclaré à la Chambre des communes que le gouvernement avait suivi la coutume établie par le régime libéral en embauchant une main-d'œuvre temporaire par l'entremise de conseillers locaux. L'embauchage se fait maintenant par l'entremise du Service national de placement.

En outre, la déclaration du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a été plutôt vague. Le ministre a parlé de certaines mesures qu'il a prises de concert avec certains de ses collègues, et il s'est servi des mots "L'automne dernier". J'ai dit qu'une certaine publicité a été faite à ce sujet à la mi-janvier. J'aimerais que le ministre dise au comité quels étaient les conseillers de l'ancien député de Marquette à cet égard. J'aimerais aussi qu'il nous dise s'il a reçu quelque communiqué de ses collègues, les honorables députés de Marquette, de Brandon-Souris et de Dauphin,—"l'automne dernied" comme il l'a dit,—ou bien si, en l'occurrence, ils ont effectivement postdaté le communiqué qui, je le disais tantôt, a été publié vers la mi-janvier.

J'estime que le ministre s'est montré par trop libre et catégorique dans les accusations générales qu'il a portées. Étant donné qu'un ancien membre de la Chambre est en cause, je suis d'avis que cette affaire est digne de retenir l'attention du comité des comptes publics. Je me demande si le ministre voudrait nous dire s'il consentirait à ce que le surintendant du parc et, au besoin, l'ancien député de Marquette ou n'importe quel de ses conseillers, soient convoqués au comité pour témoigner au sujet de la déclaration faite à la Chambre le 4 février de cette année.

En outre, j'aimerais bien savoir ce qu'entend le ministre lorsqu'il dit qu'en ce moment les procédés s'uniformisent dans une certaine mesure, de concert avec le service de placement. Cela veut-il dire que les agents de l'honorable député de Marquette sont encore en fonctions et que l'organisme de placement est simplement informé de ce qu'ils font? Est-ce bien ce que veut dire "de concert avec le service de placement?" J'aimerais que le ministre nous fournisse plus de détails à ce propos, avant que nous autorisions l'adoption du crédit.

M. Fisher: Monsieur le président, je voulais poursuivre la discussion de cette affaire également parce que c'est ma question qui a amené la déclaration dont a parlé l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Je partage certaines de ses opinions à ce propos mais je voudrais envisager la question sous un autre angle.

Le ministre se souviendra que, lorsque la question des parcs nationaux était à l'étude l'an dernier, il a été quelque peu agacé des pressions exercées par l'opposition à propos du principe d'accorder des emplois de ce genre dans les parcs nationaux. Je voudrais lui demander si vraiment,—indépendamment du haut degré d'équité qu'il attribue aux honorables députés dont il a été question,—et assurément l'honorable député de Brandon est, à mon avis, aussi équitable que tout autre député faisant partie du présent comité,—je voudrais lui demander, dis-je, s'il leur est possible en l'occurrence d'être parfaitement objectifs, et indépendants de toute affiliation de parti. N'empêche que l'honorable député de Brandon-Souris est un homme politique et, qui plus est, un conservateur. S'il est capable d'agir avec équité indépendamment de ses affiliations de parti, eh bien il est peut-être plus fort que n'importe qui dans le comité. D'après l'expérience que j'ai acquise dans ma circonscription, sur des questions provinciales comportant des choses de ce genre, je sais que souvent ceux à qui on accorde ces emplois sont tenus de s'affilier au parti conservateur. Je ne prétends pas que c'est ce qui se passe cette fois, mais on est porté à le supposer tant que toute l'affaire n'aura pas été régularisée, comme le ministre a donné à entendre que la chose était en voie de se faire. (*Rires*) Je constate que certains honorables députés trouvent cela amusant; n'empêche que le procédé sort de l'ordinaire et j'estime qu'une explication plus complète s'impose. Étant donné que nous sommes dotés d'un service national de placement, j'ai peine à comprendre pourquoi nous ne devrions pas l'utiliser dans ce cas-là. Selon moi, un député n'est pas plus compétent que le service de placement lui-même pour choisir des gens destinés à certains emplois. C'est là la fonction propre du service de placement, et non pas celle d'un député. La déclaration du ministre ne m'ayant pas satisfait, j'accueillerais volontiers de plus amples informations à propos des procédés suivis. D'accord avec l'honorable député de Kenora-Rainy-River, je trouve que l'atteinte à la réputation d'un ancien député pourrait fort bien être étudiée par le comité des comptes publics.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'ai été quelque peu surpris de la question posée par l'honorable député de Kenora-Rainy-River, et posée avant lui au cours de la présente session par l'honorable député de Bonavista-Twillingate, au sujet des personnes employées aux travaux d'hiver dont nous sommes en ce moment saisis. Je puis comprendre la confusion où se trouve l'honorable député de Port-Arthur, qui doit se fier, pour ses renseignements, à cet excellent journal qu'est la *Free Press*, mais pour ce qui est des deux députés directement vis-à-vis de moi, je croyais avoir répondu une fois pour toutes à cette question au moment de l'étude d'un crédit semblable dans le budget principal des dépenses, à la dernière session, alors que je disais carrément et en toute sincérité que notre parti avait porté l'emploi dans les parcs sur un plan inconnu jusqu'ici, chose que je pensais conforme au désir du député de Bonavista-Twillingate. J'ai signalé alors que, sur les milliers d'employés qui travaillaient dans le cadre de ce programme ou qui travaillaient à titre permanent dans le cadre du programme de travaux d'hiver, l'opposition n'avait pu citer que trois exemples et deux de plus dans la dernière partie de la dernière session. Je crois ne pouvoir faire mieux, en guise de réponse, que de répéter aujourd'hui ce que j'ai dit à la dernière session, c'est-à-dire que même en admettant que cinq personnes,—et je n'en connais pas cinq,—aient été renvoyées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, on n'a qu'à comparer ce chiffre aux centaines de personnes, et même aux milliers, qui ont été renvoyées massivement en 1935, cas dont certains d'entre nous ont eu connaissance personnellement. Eh bien, sous le gouvernement actuel, l'emploi dans les parcs a été porté sur un plan élevé, inconnu jusqu'ici.

Je ne demande pas au comité de me croire sur parole. J'ai déjà dit à la Chambre que j'ai demandé aux groupements religieux et à tous ceux qui connaissent les besoins des familles les plus nécessiteuses dans les diverses localités,—car notre ministère s'occupe avec acharnement d'aider ceux qui ont le plus besoin qu'on les aide,—de nous fournir des renseignements à ce propos. J'aimerais en finir une fois pour toutes avec cette question, et c'est ce qui arrivera, je pense, quand je donnerai la source de ces lettres. Ces gens ne sont pas les dévots d'un régime: ils s'intéressent réellement à donner de l'emploi aux personnes qui ont besoin d'être aidées. Voici une lettre en date du 27 décembre 1958, et je la communique à la Chambre. Adressée à l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria, elle est conçue en ces termes:

Wreck-Cove, Nouvelle-Écosse,
le 27 décembre 1958.

Monsieur Robert Muir, député
Sydney-Mines, Nouvelle-Écosse.

Monsieur,

Les travaux exécutés sur la côte de Wreck-Cove depuis le 10 novembre sont presque terminés.

S'il y avait eu quelque favoritisme dans l'embauchage des hommes à l'égard de cette entreprise, vous en auriez été averti avant aujourd'hui. Comme il n'y en a pas eu du tout, il n'est que juste, je crois, de vous en aviser.

Ces travaux, dirigés par M. Alex. Smith, ont été exécutés d'excellente façon. Tous les hommes disponibles dans une région donnée ont été embauchés pour cette entreprise, sans distinction d'affiliations politiques.

Nous tenons à ce que vous sachiez, ainsi que M. Smith, que nous apprécions hautement l'impartialité dont on a fait preuve dans l'embauchage des hommes à Wreck-Cove.

Veuillez accepter nos meilleurs souhaits du Nouvel An.

Bien à vous,
Le président de l'Association libérale
de la circonscription de Victoria,
Norman MacAskill.

Voici une autre lettre adressée au même député par le curé de la paroisse Saint-Joseph:

Paroisse Saint-Joseph,
Dingwall, Nouvelle-Écosse,
le 2 janvier 1959.

Monsieur Robert Muir, député de
Cap-Breton-Nord et Victoria,
Sydney-Mines, Nouvelle-Écosse.

Mon cher Bob,

Un mot seulement pour vous remercier des démarches couronnées de succès que vous avez faites pour M. Walter Asaff. Grâce à vous, il est présentement au travail.

J'espère que l'an 1959 vous apportera le bonheur et le succès.

Bien à vous,
Frank Marley.

Revenons au parc national de Riding-Mountain, car son histoire fournit un parfait exemple du genre de journaux qu'on nous sert dans l'Ouest du Canada. Ce n'est pas nouveau pour nous.

L'hon. M. Pickersgill: La *Tribune* de Winnipeg.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Ce n'est pas nouveau pour nous de voir dans la ville de Brandon un groupe de gens qui, de propos délibéré, fabriquent des nouvelles et les font publier dans les journaux et à la radio dans le seul dessein de diffamer un gouvernement qui s'est efforcé de relever les normes d'embauche dans les parcs. A la lumière de ces renseignements, la Chambre n'a pas à douter de l'opinion qu'a notre parti de ces individus qui ont décidé de se livrer à de pareils agissements.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question au ministre? Peut-il dire au comité de qui se compose le groupe d'hommes dont il parle?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Brandon-Souris n'est pas à son siège. Il est au courant de l'histoire et quand viendra le moment approprié je lui demanderai de dire à la Chambre qui au juste était membre de ce parti, qui sont ces gens et quels postes ils occupent dans le parti libéral.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le ministre a formulé une accusation très grave contre un groupe d'hommes de Brandon. Est-il prêt à fournir des preuves à l'appui et nommerait-il les personnes dont il parle.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je vais parler tout de suite de l'ex-ministre de la Justice, qui est l'ancien représentant de Marquette.

L'hon. M. Pickersgill: Exécutez-vous.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Laissez-moi finir ma déclaration. L'honorable député de Kenora-Rainy-River m'a posé aujourd'hui cette question, relativement à la déclaration faite par l'ex-ministre de la Justice, l'honorable M. Garson, qui avait dit ne pas savoir s'il se passait quelque chose. Bien entendu, je paraphrase ce que le député nous a lu.

M. Benidickson: Je n'ai pas dit cela du tout. J'ai demandé au ministre quels étaient les conseillers dont il avait parlé dans sa déclaration du 4 février.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Vous allez le savoir.

M. Benidickson: Très bien.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Quand j'ai lu toute cette histoire dans les journaux, je savais que des pourparlers avaient eu lieu en vue de fixer la façon la plus appropriée de procurer de l'embauche dans ces parcs, en particulier dans le parc national de Riding-Mountain. J'ai remarqué cette publicité dans les journaux et je me suis immédiatement renseigné sur ce qui se faisait dans le parc national de Riding-Mountain depuis que nous sommes au pouvoir et avant. Suivant les renseignements qu'a eus mon ministère, le système appliqué dans le parc national de Riding-Mountain la première année après que nous fûmes arrivés au pouvoir a été le même que celui qu'avait appliqué le gouvernement précédent et tout le monde dans la région le connaît bien. Le voici: on m'a dit que les gens de la région du parc national de Riding-Mountain qui voulaient du travail s'annonçaient aux personnes qu'on leur avait dit de voir; ces personnes donnaient une liste au surintendant et ce dernier, à mesure qu'il en avait l'occasion, engageait ces gens.

Lorsque j'ai découvert que mon ministère appliquait ce système et que ce groupe d'hommes des circonscriptions avoisinantes était convoqué, j'ai déclaré carrément que, dans ce genre de chose, le gouvernement estimait que le Service national de placement devait faire pour le parc national de Riding-Mountain ce qu'il avait fait pour les autres parcs. Il a été reconnu que si n'importe quel homme prenait contact avec ces personnes, tenants, organisateurs ou autres, ces hommes devaient être envoyés au Service national de placement, et qu'il devait en être ainsi. J'ai donné lecture de cette déclaration à la Chambre, et j'ai ma déclaration ici sur mon pupitre.

Quant à la réponse de l'ancien ministre de la Justice, savoir que cela ne le regarde pas, j'en conclus seulement combien il était nécessaire que l'administration précédente soit défaite. Lorsque des ministres de la Couronne en sont rendus à ne même pas savoir ce qui se passe dans leur propre circonscription et à laisser à un groupe de gens plus influents que le ministre lui-même de décider qui obtiendra les emplois, il est alors à peu près temps de faire maison nette.

L'honorable député de Port-Arthur a soulevé la question du parc de Jasper. Je serai très franc. J'ai pensé qu'il parlait aujourd'hui des travaux d'hiver; mais ses observations ne se rapportent pas du tout aux travaux d'hiver et j'ignore si le président jugera mes observations irrégulières.

Attendu qu'il en a parlé, je voudrais dire que je n'ai pas été pris au dépourvu. Je connaissais exactement toutes les démarches entreprises l'année passée. On n'a qu'à se rendre au parc Jasper, comme je l'ai fait l'été dernier pour enquêter personnellement en cette affaire afin de vérifier les instances qui m'avaient été faites, et on découvrira ce que j'ai découvert. Je n'ai qu'un regret, c'est qu'on ait même eu la courtoisie de procéder comme on l'a fait. On aurait dû congédier ces gens et déclarer ouvertement pourquoi.

Le député de Port-Arthur a eu de bonnes paroles à l'endroit du député de Brandon-Souris. Je puis confirmer ce qu'il a dit car aucun membre du Parlement, des deux côtés de la Chambre, ne pourrait être plus impartial que l'a été le député de Brandon-Souris. Tous les députés de cette région ont agi du mieux qu'ils ont pu en cette affaire. Je puis donner à la Chambre l'assurance que ces lettres dont j'ai donné lecture aujourd'hui sont confirmées par les dires des gens embauchés dans ces travaux, et qui n'ont même jamais vu un membre du Parlement. Ils ont obtenu leurs emplois parce qu'ils étaient sans travail, et ils sont bien reconnaissant. La

seule plainte qui me soit venue a été celle d'un homme qui embauche des gens dans cette région. Il me dit qu'il a beaucoup de mal à trouver de la main-d'œuvre parce que tous veulent travailler pour nous dans les parcs. C'est la seule plainte qui me soit venue aux oreilles. J'étais parfaitement sincère en disant à l'honorable député de Bonavista-Twillingate que je n'avais pas entendu de plainte. Je peux franchement dire qu'il ne m'en est pas venue une seule. J'ai tenté de mon mieux de faire que ce programme d'emploi réponde aux fins pour lesquelles il a été conçu.

J'aimerais revenir sans plus tarder au crédit et donner un mot d'explication sur l'ensemble du programme. Les députés qui ont du discernement auront vu clairement que le programme de travaux d'hiver se divise en trois parties. La première porte sur les travaux exécutés par le gouvernement fédéral lui-même dans le cadre des ministères des Travaux publics, des Transports et d'autres, y compris le mien. Ce crédit 711 nous donne donc un exemple de ce qu'accomplit lui-même le gouvernement fédéral. Or tout cela se monte en tout à environ 750 millions. Le crédit à l'étude paraît bien faible par rapport à l'ensemble, mais j'y ajouterai dans quelques instants.

La deuxième partie du programme consiste en un programme coopératif unissant le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial, programme qui est exécuté par mes services.

Ce programme coopératif comporte les travaux requis aux terrains de camping et de pique-nique, les travaux d'accès aux forêts et, dans une moindre mesure, les travaux requis aux terrains de pique-nique, le long de la route transcanadienne. Ces deux crédits qui sont employés comportent paiement de la moitié du coût de la main-d'œuvre; toutes les provinces, sauf une, y participent.

La troisième partie consiste en un programme de travaux municipaux, répartis par le ministère du Travail. D'après ce programme, nous traitons avec les provinces et les municipalités, et les gens qui connaissent la région et peuvent recommander le genre de travaux dont ces régions ont besoin. Le gouvernement fédéral n'a pas besoin d'avoir un personnel énorme pour s'occuper des programmes de travaux dans ces régions. Ce que j'ai à faire c'est de traiter avec un personnel permanent et, quand nous établissons un programme de travaux d'hiver, d'essayer de choisir et de l'appliquer à ceux qui en ont le plus besoin, ceux qui normalement travaillent. Le succès du plan dépend de ce principe de sélection judicieuse et je crois que cela peut marcher grâce à l'aide des gens sur place.

Le crédit nº 711 se rapporte aux travaux des parcs nationaux et des lieux historiques. Il s'élève à 2.8 millions de dollars. Je voudrais à présent faire remarquer que, dans le budget principal, ce crédit s'élevait à $14,399,925. Nous avons réussi à prélever là-dessus $300,000 pour un programme de travaux d'hiver. En outre, à la dernière session, nous avons adopté un crédit supplémentaire de $500,000 pour le même poste. C'est pourquoi si nous ajoutons au crédit principal, le crédit supplémentaire et cet autre crédit supplémentaire, nous constatons que nous avons un crédit global d'environ 3.6 millions de dollars pour cette seule entreprise d'hiver.

J'aimerais communiquer maintenant à la Chambre la statistique relative à l'embauche, le nombre réel de gens qui travaillent sous l'empire de ce programme. Je vais donner, si on me le permet, les chiffres relatifs aux deux postes 711 et 712 qui tous deux intéressent mon ministère; cela m'évitera une répétition. J'aurais dû signaler au sujet du programme de collaboration, le programme de routes d'accès aux ressources, lequel bat son plein. C'est un autre genre de travail entrepris en collaboration avec les provinces.

Pour ce qui est du nombre de personnes employées, en voici les chiffres pour la première semaine de janvier, la dernière pour laquelle j'ai la statistique. Le programme d'aménagement de routes d'accès aux ressources emploie 688 hommes; le nombre de ceux qui travaillent sur les terrains de campement et de pique-nique est de 1,122; travaillent aux routes ouvrant accès à la forêt 1,366 hommes, au programme de construction dans les Territoires, 1,492 et, dans les parcs, en vertu du poste à l'étude, 1,700. Cela fait un grand total de 6,368 hommes durant la première semaine de janvier.

Je reconnais que ces chiffres peuvent sembler peu élevés en comparaison du très grand nombre de gens employés par d'autres ministères, mais je suis d'avis que c'est là un effort considérable en vue de remédier au chômage saisonnier dans la mesure du possible. Je pourrais donner des chiffres plus détaillés, mais à moins qu'on ne me le demande, je ne retarderai pas le comité en le faisant.

Certains députés désirent peut-être me demander d'énumérer ces chiffres par province. Je crois que je vais permettre à la Chambre de décider si elle veut ou non obtenir ces renseignements. Il reste encore une question, monsieur le président. Puis-je continuer et fournir une explication sur le prochain crédit?

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que nous devrions étudier ces postes un à la fois.

M. Benidickson: J'ai rarement vu un ministre aussi désireux d'éluder une question très simple et directe. Je lui ai demandé de dire quels étaient ces conseillers dont il a parlé dans sa déclaration du 4 février. Je lui ai demandé, en outre, si au lieu d'attaquer les gens de Brandon, il consentirait à les nommer. Autant que je puisse en juger, il doit vouloir parler du comité d'embauchage d'hiver à Brandon. Le comité d'embauchage d'hiver de Brandon, autant que je sache, est un organisme indépendant des partis politiques. Les membres du comité ont apparemment jugé peu souhaitable de faire engager les gens à coup de faveurs politiques par le directeur de la campagne électorale de l'honorable représentant de Marquette plutôt qu'en fonction des besoins. Évidemment ils ont publié une déclaration portant que la seule façon, à leurs yeux, d'assurer l'emploi efficace des fonds dépensés dans le parc pour atténuer le chômage consistait à recourir aux bureaux d'assurance-chômage.

J'ai posé au ministre une autre question très directe. J'ai le plus grand respect pour l'honorable représentant de Brandon-Souris, qui n'est pas à la Chambre pour s'expliquer, mais le ministre l'a mis en cause le 4 février en parlant de lui. Je demande maintenant en termes fort simples mais bien précis: le représentant de Brandon-Souris a-t-il adressé ces instances au ministre pour donner son assentiment à un nouveau programme avant ou après ce déploiement de publicité fait en janvier, avant ou après les plaintes formulées en décembre par le comité de l'emploi d'hiver de Brandon?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je dois me borner, monsieur le président, à vous signaler que le 4 février, comme en fait foi la page 707 du hansard, j'ai déclaré:

> Cependant, cet automne, vu la vigoureuse campagne de travaux d'hiver, mon bureau est entré en contact avec les députés de Marquette, Brandon-Souris et Dauphin, proposant qu'on mette tout en œuvre pour assurer que les cas les plus urgents reçoivent la priorité dans la région du parc national, indépendamment d'affiliations de parti.

L'honorable député a parlé de nouvelles de journaux. En jetant un coup d'œil sur certaines d'entre elles, je m'aperçois qu'elles sont toutes datées de janvier, le 12, le 14 et ainsi de suite. Quand j'ai déclaré que j'avais rencontré ces gens-là pendant l'automne, je ne voulais pas dire en janvier 1959. Je les ai rencontrés au cours de l'automne, mais pour dire la date exacte de la réunion il faudrait que je me reporte à mes dossiers. Je n'ai pas les renseignements sous la main.

M. Benidickson: L'article dont j'ai cité des passages ajoutait qu'en décembre, à la réunion du comité de l'emploi d'hiver de Brandon, le député de Brandon-Souris y a déclaré qu'il n'était pas au courant de la situation ni de ce genre d'embauche au parc national de Riding-Mountain, et il a promis au comité qu'il convoquerait une réunion à son retour à Ottawa pour s'occuper de cette question. Le ministre devrait se rappeler cette circonstance particulière. Quand il fait entendre, au comité, que cela a été fait l'automne dernier, pour employer son expression, on penserait qu'il veut dire en septembre ou octobre, et cela est bien différent des mesures prises par ses collègues du Manitoba à la suite des plaintes de la population.

L'autre question est toujours sans réponse. Le groupe de Brandon, que le ministre a semblé calomnier, est-il le comité de l'emploi d'hiver dont on a parlé?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'ai vu les noms mais ne peux m'en souvenir. Le député de Brandon-Souris possède ces renseignements. Il me dit qu'il est prêt à prendre la parole à la Chambre et, si c'est nécessaire, à soumettre toute la question à l'attention de la Chambre. Je vais lui demander de le faire à cause des déclarations du député de Kenora-Rainy-River et des questions qu'il a posées.

L'hon. M. Pearson: Le ministre a sévèrement accusé un groupe de citoyens de Brandon. Il devrait certainement nous dire de quel groupe il parle. Pour être juste à l'égard du comité civique du travail d'hiver de Brandon, il devrait nous dire si c'est le groupe dont il a parlé.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je suis presque certain que ce n'est pas le groupe désigné sous le nom du comité du travail d'hiver.

M. Denis: Dans les détails du crédit, en page 8, figurent un montant de $157,000 pour les lieux historiques et un montant de $1,113,500 pour les routes principales des parcs nationaux. Le ministre peut-il nous dire quelle partie de ces montants est ou sera dépensée dans la province de Québec? Il a également parlé d'un programme de coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le ministre voudra-t-il dire au comité quel programme de coopération existe actuellement entre la province de Québec et le gouvernement fédéral? Nous dira-t-il également combien de personnes, dans la province de Québec, ont été embauchées en vertu du programme de collaboration dont il a parlé?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): La réponse à cette question est bien simple. Il n'existe pas d'accord avec la province de Québec au sujet du programme de collaboration.

M. Fisher: Monsieur le président, je voudrais revenir à mon sujet et dire au ministre que je lis autre chose que la *Free Press!* J'admets avec lui qu'elle est légèrement prévenue mais pour faire contrepoids, je lis les pages réactionnaires de la *Winnipeg Tribune*. Je veux revenir à cette déclaration du ministre d'après laquelle il aurait envoyé une lettre à ces trois membres du Parlement pour leur demander de signaler des cas d'indigence sans faire aucun cas de l'allégeance politique. Si je comprends bien, il veut dire que ce qu'il propose, c'est une bien meilleure façon de procéder que celle qui avait cours sous l'ancien régime.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Bravo!

M. Fisher: Un député des provinces Maritimes dit "bravo". Ceux d'entre nous qui font preuve d'un peu de détachement et qui n'ont jamais été en mesure de pratiquer le favoritisme politique ont remarqué un sentiment profond chez certains membres du gouvernement qui estiment qu'on devrait distribuer plus de faveurs. Ceux d'entre nous qui sont désintéressés, dans une certaine mesure, ont plutôt admiré l'attitude du ministre des Travaux publics en particulier, qui se serait opposé assez fermement à ce genre de distribution de faveurs. Je dois comprendre que c'est ce qu'il a fait; cela a beaucoup gêné certains membres du gouvernement, mais nous l'en admirons à cause de cela.

Voici que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, dont l'idéalisme pour moi ne fait pas plus de doute que celui du ministre des Travaux publics, demande à des députés de proposer des candidats à des emplois. Est-ce parce que le service national de placement ne pouvait pas faire son travail? Ne croit-il pas qu'il vaudrait mieux, chaque fois qu'il s'agit d'emplois au service de l'État, que le service national de placement ou la Commission du service civil s'en occupe au lieu des membres du Parlement? Je tiens à avoir l'assurance que cette façon de voir est acceptée et qu'il soit reconnu, peut-être, qu'en ce qui concerne les parcs, son ministère travaille dans ce sens.

Je sais qu'il a été proposé à son ministère qu'un parc fédéral soit créé dans la région du mont McKay, dans les environs de Fort-William. Je suis sûr que des problèmes se poseraient à tout député venant de la région, si le programme était élargi en ce sens. Je vois des gens frapper aux portes. Cela pourrait empiéter sur les tâches des membres du Parlement et gêner leur travail. Un principe est ici en jeu. J'aimerais que soient énoncés plus clairement les critères exposés dans la lettre envoyée à ces députés, ainsi que le rôle du service national de placement.

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

Je voudrais dire que je ne crois pas qu'il soit question d'avaler toute nouvelle qui émane de Brandon ou tout ce qui paraît dans la *Free Press* de Winnipeg.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je crois que l'honorable député a posé une question raisonnable et je suis désolé de n'avoir pu bien préciser mon point de vue. Dans les régions où des bureaux du service national de placement sont proches, ce que j'aime que le ministère fasse quand il a besoin d'hommes pour ces travaux est de s'adresser au bureau du service national de placement et de demander au surintendant d'embaucher les travailleurs. Il n'y a pas de difficultés dans la grande majorité des parcs, mais il y en a certains qui sont très éloignés des bureaux du service national de placement et nous avons pour principe d'employer des hommes qui habitent près des parcs. Cela s'applique en particulier au parc de Terra-Nova à Terre-Neuve et au parc du Cap-Breton. Dans ces régions nous avons demandé à des personnes travaillant dans tous les domaines, pasteurs, prêtres, etc., de nous indiquer des gens nécessiteux de façon que nous puissions les employer. Nous avons songé à d'autres méthodes telles que le roulement, afin d'étendre le travail et ainsi de suite. En général, un effort assez considérable a été accompli dans ce sens.

C'est avec un vif étonnement que j'ai lu ces renseignements dans la *Tribune* et la *Free Press,* parce que je sais pertinemment que nous avons eu une discussion à l'automne,—je ne saurais préciser la date sans vérifier mes notes,—alors qu'on a posé la question de savoir si les cultivateurs des environs du parc Riding-Mountain devaient être inclus dans la liste du service national de placement. Je sais que j'ai approuvé l'idée d'embaucher ces cultivateurs, si on pouvait les recommander. C'est à peu près tout ce que j'ai à dire à ce propos. A ma connaissance, aucune plainte n'est parvenue des parcs de l'Ouest. Il y a eu quelques plaintes l'an dernier, comme le sait l'honorable député de Bonavista-Twillingate, en ce qui concerne les parcs de l'Est. Mais, dans l'ensemble, je crois que l'administration n'a donné lieu qu'à très peu de plaintes. Je crois que cela a aidé considérablement les députés de tous les partis, en ce sens qu'ils ont pu embaucher des employés sans devoir s'en tenir strictement à des directives de parti. Ils ont pu agir sans pression, ce qui a facilité d'autant mes relations avec les autorités qui s'occupent des parcs. Je ne sais trop ce que je pourrais ajouter à cela.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le ministre m'ayant fréquemment mis en cause et ayant rappelé notamment la

réponse qu'il m'a donnée le 4 février, j'aimerais formuler quelques observations qui ne donneront pas lieu à trop de controverse, je crois. J'ai pensé que le ministre n'était pas tout à fait juste dans la déclaration qu'il a faite le 4 février en réponse à ma première question lorsqu'il a dit, comme en fait foi la page 717 du hansard:

> Je tiens à remercier le député de m'avoir adressé des observations afin que certaines personnes qu'il connaît trouvent de l'emploi à cet endroit.

Je ne saurais m'empêcher de penser que le ministre n'envisageait peut-être pas la question avec la même objectivité que d'habitude lorsqu'il a fait cette déclaration. Le ministre sait qu'il a bien reçu de moi une lettre au sujet d'un certain M. Charles Pelley que je ne me rappelle pas avoir vu de ma vie comme je l'ai dit dans la lettre. C'est un ancien combattant de la marine, qui avait entendu dire qu'il était question d'utiliser des embarcations en ce qui concerne le parc et qui était assez intéressé à savoir s'il pourrait obtenir un emploi. J'ai envoyé une lettre au ministre à ce sujet. Je le répète, si jusqu'ici j'ai vu M. Pelley, je ne m'en souvenais pas.

J'ai écrit à plusieurs reprises au ministre au sujet de l'engagement pris par le gouvernement de M. St-Laurent, renouvelé par le ministre à la Chambre, engagement d'après lequel on accorderait la préférence, en ce qui concerne l'embauchage en vue des travaux du parc national de Terra-Nova, à ceux qui, avant l'aménagement du parc, gagnaient leur vie soit en bûchant dans le parc soit en travaillant dans les moulins à scie qui débitaient le bois abattu dans le parc. J'ai eu vent qu'il y avait bon nombre de ces gens à Happy Adventure, à Canning's Cove et à Charlottetown en particulier, qui avaient l'habitude de gagner ainsi leur vie et qui éprouvaient de grandes difficultés à obtenir un emploi dans le parc.

Je sais que le ministre n'a pas un nombre illimité d'emplois à offrir dans le parc et, à mon avis, l'honorable ministre ne peut dire que j'ai manqué le moindrement de mesure à cet égard; mais je suis d'avis qu'on devrait remplir l'engagement pris par les deux gouvernements. J'ai écrit au ministre pour lui donner le nom du principal exploitant de chantier dans chacun de ces trois endroits. J'ai dit que s'il y avait des difficultés à découvrir quelles étaient les personnes qui gagnaient effectivement leur vie de cette façon dans le parc, ces exploitants seraient probablement les mieux placés pour le renseigner.

J'admets, comme le ministre vient de la dire, qu'il ne serait pas pratique d'utiliser le service de placement en ce qui regarde le parc national de Terra-Nova, puisque le bureau de placement le plus rapproché se trouve soit à St-Jean soit à Grand-Falls, et que les deux endroits sont très éloignés du parc. Si l'on recourait au service de placement, surtout cet hiver où, comme tous les députés le savent, il y a tant de chômage à Terre-Neuve, et où tant de chômeurs ont épuisé leurs timbres, on constaterait, je pense, que ceux qui ont le plus besoin de travail ne seraient pas inscrits au bureau de placement et seraient par conséquent laissés de côté. S'il faut s'adresser ailleurs, on ferait mieux de s'adresser aux fonctionnaires de l'assistance publique ou du bien-être social, car ce sont eux qui connaissent les cas de besoin extrême. A mon sens, on a le devoir bien net, dans le cas du parc national de Terra-Nova, d'adopter pour ligne de conduite de fournir un gagne-pain d'abord aux gens que l'établissement du parc a privés de leur gagne-pain. C'est, je pense, le but poursuivi par le ministre et ses fonctionnaires, mais je ne crois pas qu'on en tienne toujours compte. Puisque le ministre, dans sa réponse à l'honorable député de Port-Arthur, a dit que, dans des cas semblables à celui du parc national de Terra-Nova il a cherché conseil ailleurs,—et je ne m'attends pas à ce que le ministre me demande des conseils, pas plus que je l'invite à m'en demander; je suis réaliste à cet égard,—j'aimerais bien savoir à qui il a demandé conseil.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): L'honorable député sait que j'ai répondu à cette question lors de la dernière session. Le monsieur dont j'ai parlé dans cette réponse avait reçu l'instruction formelle de prendre en considération les villes avoisinantes. Vingt-cinq personnes de la ville de Charlottetown, dont a parlé l'honorable député, ont été embauchées, et nous avons prolongé la saison de la coupe du bois. Mais l'honorable député n'ignore pas que nous avons éprouvé de terribles difficultés à garder des gens de Terre-Neuve au travail cet hiver. La lettre qu'il m'a adressée a été traitée de la même façon que toute autre; sauf erreur, un des hommes qu'il n'a jamais vus, j'imagine, à Cap-Breton, est présentement au travail; donc, ses démarches ont eu le même résultat que toutes les autres.

L'hon. M. Pickersgill: L'homme dont j'ai parlé et que je n'avais jamais vu était de Terre-Neuve. Je ne crois pas avoir écrit au ministre au sujet d'un homme de Cap-Breton. J'ai soulevé une question à la Chambre au sujet d'une lettre que j'avais reçue de quelqu'un que je n'avais jamais vu auparavant; toutefois, je n'ai écrit au ministre au sujet d'aucun endroit sauf Terre-Nova.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je pense que cela dissipe toute équivoque. L'an dernier l'honorable député a dit à la Chambre qu'il ne connaissait pas les noms en question ni la personne qui les avait écrits. J'ai fait enquête cependant et je constate qu'une des personnes en cause a maintenant un emploi. Je signale simplement que les demandes formulées par l'honorable député viennent à leur rang. Il n'y a eu jusqu'ici aucune plainte et j'espère que cela continuera ainsi.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur le président, puisqu'il a été question de ma circonscription de Cap-Breton-Nord et Victoria au sujet des méthodes d'embauchage pour le parc de l'île du Cap-Breton, je voudrais dire quelques mots. Au début, après les élections de juin, j'estimais qu'il y avait lieu de modifier la ligne de conduite suivie dans le passé. Il y avait dans chaque zone plusieurs partisans locaux qui avaient la haute main sur l'embauchage et je suis sûr que le chef de l'opposition qui, je le sais, est très juste, ne souscrirait pas à certaines des choses qui se passaient dans la région. Le chef de l'opposition sourit mais je suis réellement sincère et je suis aussi franc que possible.

A diverses reprises, j'ai communiqué avec divers membres du clergé des deux grandes confessions religieuses au sujet de personnes en quête d'emploi. D'aucun pourront penser que c'est là une assez étrange démarche. Je ne le pense pas. J'étais d'avis que la situation était des plus injustes et les membres du clergé sont ordinairement impartiaux. Dans une région rurale, ils savent d'habitude qui sont les infortunés qui ont besoin de travailler. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai tenté une telle démarche. J'ai également approché d'autres qui s'occupent de l'embauchage dans la région, quels qu'ils fussent, et j'ai tâché de faire de mon mieux. J'en ai des preuves et je peux les soumettre. Ma conduite est une cause de mécontentement, dois-je dire, même pour certains de mes propres amis. Je ne parle pas ainsi pour m'en glorifier, mais il fallait faire quelque chose dans cette région. Je me suis donné beaucoup de peine pour essayer de redresser cette état de choses. J'ai approché le ministre à sept ou huit reprises au sujet du roulement de l'embauchage.

Il s'agit d'une région qui a toujours été désavantagée. Même pendant les prétendues grandes et glorieuses années du régime libéral, cette région a toujours été dans le marasme. Il se faisait un peu de pêche dans le parc, et c'est tout. Je n'ai pas eu beaucoup de succès avec le ministre au sujet de la question du roulement et je me propose de revenir à la charge, car je crois qu'il y a quelque avantage à en retirer. Il y a consenti dans une certaine mesure, mais, à mon avis, les gens de la région devraient obtenir une part plus raisonnable des emplois disponibles dans une région où les possibilités d'emploi sont des plus restreintes. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si je pourrais dire un mot ou deux sur les observations du député de Cap-Breton-Nord et Victoria. Si je pouvais persuader le ministre de faire ce qu'a fait le député, c'est-à-dire de recueillir les avis du clergé dans les environs du parc national de Terra-Nova, au lieu d'écouter le conseiller dont il a parlé l'an dernier et qui n'a guère d'attaches cléricales, la collectivité en cause serait bien plus satisfaite du ministre et de tous les intéressés.

M. Fisher: Je me demande si nous pourrions avoir un peu plus d'explications du député de Bonavista-Twillingate au sujet du sens qu'il attribue au mot "réaliste". Tout récemment nous avons eu à Terre-Neuve un exemple de réalisme, et je veux savoir ce que veut dire l'honorable représentant quand il se dit réaliste à ce sujet. Veut-il dire que s'il est membre d'un gouvernement reporté au pouvoir nous reverrons le régime de faveurs ministérielles dont nous avons entendu parler aujourd'hui?

L'hon. M. Pickersgill: Je suis sûr que ces remarques enfreignent nettement le Règlement, mais je tiens à répondre au député de Port-Arthur. Pour ce qui est du parc national de Terra-Nova, personne, que je sache, n'a été interrogé au sujet de ses affiliations politiques avant d'obtenir un emploi, quand les libéraux étaient au pouvoir.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Le député de Bonavista-Twillingate a admis tantôt qu'il proposait des personnes qu'il ne connaissait même pas pour qu'on les embauche dans le parc.

L'hon. M. Pickersgill: Exactement.

M. le président: A l'ordre. La discussion porte sur les parcs nationaux et les lieux historiques et non sur le favoritisme politique. Toute nouvelle allusion au favoritisme politique sera déclarée irrecevable.

M. Carter: Le ministre a parlé plus tôt d'un tableau donnant un décompte par province du montant total des dépenses et du nombre de personnes employées. Le comité consentirait-il à ce que ce document soit publié au hansard d'aujourd'hui? En le consignant au compte rendu, on évitera au ministre de retenir le comité.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je suis désolé mais on m'a interrompu. Qu'a-t-on demandé?

M. le président: L'honorable député voudrait-il bien répéter ses observations?

M. Carter: Plus tôt aujourd'hui, le ministre a parlé d'un tableau qui donnait un décompte, par province, des sommes dépensées et du nombre total de personnes employées à ces divers travaux. Il a déclaré qu'il ne souhaiterait pas en donner lecture, car cela prendrait trop de temps. J'ai demandé s'il est possible que ce tableau figure au hansard d'aujourd'hui.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je pourrais le faire si l'on me donnait un peu de temps afin de faire faire des copies.

L'hon. M. Pickersgill: D'accord.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Voici le tableau:

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER

A. Programme fédéral

(1)—*Division des parcs nationaux:*

Province	Dépenses prévues	Personnes employées en janvier 1959
Colombie-Britannique ..	308,500	189
Alberta	1,257,500	811
Saskatchewan	255,000	127
Manitoba	387,000	170
Québec	40,000	25
Nouveau-Brunswick	128,000	60
Nouvelle-Écosse	326,500	64
Île du Prince-Édouard ..	92,500	213
Terre-Neuve	55,000	56
	$2,850,000	1,715

(2)—*Division des régions septentrionales:*

Territoires du Nord-Ouest et territoire du Yukon	$ 750,000	655
	$3,600,000	2,370

NOTA:

(1) Le programme de tous les services fédéraux dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon a fourni de l'emploi en janvier à 1,492 personnes.

(2) Les Parcs Nationaux exécutent des travaux en plus de ceux susmentionnés grâce à des fonds déjà votés par le Parlement, fournissant ainsi de l'emploi à 300 hommes de plus. Le programme relatif aux Territoires du Nord-Ouest et du Yukon est financé à l'aide de fonds déjà fournis par le Parlement. Les dépenses prévues de $2,850,000 du chef de travaux dans les parcs nationaux détaillées ci-dessus représentent le coût d'exécution du programme du 1er novembre 1958 au 31 mars 1959.

Tandis que j'ai la parole, puis-je dire ceci: l'honorable député de Saint-Denis m'a demandé il y a un instant si la province de Québec avait reçu de l'argent. Il n'y a pas de programme de coopération de routes avec la province de Québec mais des contributions directes sont versées au titre de l'entretien des lieux historiques, et sur un total de $157,000 qui ont été dépensés dans tout le Canada pour les lieux historiques, $40,000 l'ont été dans la province de Québec.

M. Leduc: Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi la province de Québec n'a pas profité de cette subvention du gouvernement fédéral?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je me demande si l'honorable député pourrait poser la question à ceux qui sont à Québec; je ne peux parler en leur nom.

(Le crédit est adopté.)

DIVISION DES FORÊTS

Service des travaux sylvicoles pratiques—

712. Contributions aux provinces conformément aux accords conclus ou à conclure, avec l'approbation du gouverneur en conseil, par le Canada avec les provinces, en sommes égales à la moitié de celles que les provinces déclarent avoir dépensées pour l'aménagement de chemins ou de sentiers d'accès aux forêts en vue d'assurer une protection appropriée contre les incendies ainsi que pour d'autres aspects de la gestion forestière—Crédit supplémentaire, $1,682,000.

M. Herridge: Monsieur le président, je suis resté assis très calmement la plus grande partie du temps, hier et aujourd'hui, mais je ne saurais permettre l'adoption de ce crédit sans dire un mot ou deux à son sujet, car je suis membre d'un groupe qui s'intéresse non aux faveurs politiques dispensées à des personnes, mais à l'appui approprié donné à l'expansion forestière du Canada.

M. le président: Le député parle-t-il du crédit nº 712?

M. Herridge: J'ai cru que mes remarques le laissaient supposer. J'ai vécu dans les bois toute ma vie et je m'intéresse particulièrement à ces questions. Notre groupe hésite nullement à approuver ce crédit; notre seule critique, c'est qu'il devrait être bien plus élevé. Nous aurons davantage à dire lorsque nous examinerons le budget principal des dépenses, mais, je le répète, je ne puis m'empêcher de dire quelques mots maintenant.

En Colombie-Britannique, les gens, non seulement ceux qui travaillent dans l'industrie forestière, mais tous ceux qui se rendent compte de la richesse forestière que nous avons et de la grande nécessité de la protéger, estiment en général que le gouvernement fédéral n'a pas fait tout ce qui lui incombe dans le domaine des fonds à effectuer à l'aménagement de chemins d'accès et au matériel de lutte contre les incendies.

Cet avis se retrouve dans un éditorial publié récemment dans la *Province* de Vancouver, journal qui, comme on le sait, appuie généralement le gouvernement actuel. Cet

éditorial déclare que le présent concours du gouvernement fédéral en vertu de crédits comme celui que nous étudions maintenant, est un concours honteusement faible à la protection des forêts de la Colombie-Britannique. Je suis sûr qu'en principe le ministre est d'accord avec cette déclaration et qu'il accueillera avec joie tout appui qu'il pourra recevoir en cette Chambre, y voyant un indice des idées bien arrêtées qu'on a sur cette question, non seulement en Colombie-Britannique, mais dans d'autres parties du Canada.

L'année dernière, nous avons été éprouvés par des incendies de forêt exceptionnellement graves. Je crois comprendre que les pertes en seul bois destiné au commerce ont atteint dix millions de dollars en Colombie-Britannique, et ce n'est là que l'aspect mineur de la perte totale. Il y a également la perte représentée par les peuplements impropres au commerce, la perte de la protection contre les inondations qu'assure la forêt et la perte de l'effet bienfaisant qu'ont les forêts sur le climat sans parler de la destruction de la faune et de la flore sauvages et de la perte des beautés naturelles. De plus, si mes renseignements sont exacts, le gouvernement de la Colombie-Britannique et l'industrie en cause ont dépensé près de dix millions de dollars pour combattre les incendies de forêt pendant la saison des incendies de 1958.

Cela s'ajoute aux autres pertes dont j'ai déjà parlé; ce montant a été dépensé en une seule saison.

J'invite instamment le gouvernement à se rendre compte qu'il tire d'énormes revenus de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. En fait, le gouvernement a de gros intérêts dans l'industrie forestière de ma province, en raison des impôts que lui versent les sociétés et les employés en cause. Même du simple point de vue du bon sens le gouvernement serait bien avisé, pour la protection de ses intérêts, d'augmenter considérablement la subvention prévue pour la protection forestière au Canada. Avant de terminer j'aimerais demander au ministre si des observations lui sont parvenues ces derniers mois d'organismes ou de particuliers ayant intérêt à demander l'augmentation de ces subventions.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): A propos des observations de l'honorable député de Kootenay-Ouest, qu'on me permette de dire qu'il n'y a pas de Canadien, je pense, qui ne reconnaisse l'importance de l'industrie forestière du Canada et qui ne voudrait que les sommes affectées à l'ouverture de routes d'accès à nos ressources forestières ne soient plus considérables qu'elles ne le sont. Je pense que, de façon très indirecte, l'honorable député a rendu un très bel hommage à ce programme. L'an dernier nous avons fait cette offre de partage à raison de moitié à toute province désireuse d'y participer, sans fixer aucune limite aux dépenses ainsi occasionnées au gouvernement fédéral. Nous approuverons tout programme présenté par une province, pourvu que l'argent soit affecté à la construction de routes d'accès aux forêts.

M. Benidickson: Les travaux doivent-ils être accomplis durant l'hiver?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): C'est un programme réparti sur huit mois, du 1er novembre au 30 juin.

Quant aux observations,—si je me souviens bien,—des observations d'ordre générale nous ont été communiquées par au moins deux groupements qui ont parlé de la prévention des incendies. En outre, le premier ministre de la Colombie-Britannique était de passage à Ottawa récemment et cette question est une de celles qui ont été étudiées. A mon sens, le comité doit bien comprendre que la province de la Colombie-Britannique a obtenu une très large part du nombre considérable de milles de route construits en vertu de ce programme. D'après les chiffres, je pense qu'entre le 1er novembre 1958 et le 30 juin 1959, la province de la Colombie-Britannique se propose de dépenser, relativement à l'aménagement de routes d'accès aux forêts, une somme globale de $1,220,000 dont le gouvernement fédéral paiera $610,000.

La seule province qui ait eu, au cours des huit derniers mois, un programme de voirie plus considérable que celui de la Colombie-Britannique a été l'Ontario. Environ 3 millions de dollars ont été affectés à un programme de routes d'accès aux forêts dans cette province. Ce programme a réussi remarquablement et huit provinces y ont participé. Ces provinces ont mis en train des programmes magnifiques. Je dirais que celui de la Colombie-Britannique, qui s'élève à 1.2 million de dollars, représente une augmentation sensible sur l'année dernière. Il semble que la province a profité pleinement de l'offre que nous avons faite.

M. Benidickson: Monsieur le président, à propos de ce poste relatif aux routes d'accès aux forêts, j'aimerais demander au ministre, encore une fois, certains renseignements à propos d'un projet de voirie auquel je m'intéresse depuis quelque temps et à propos duquel je n'ai pu obtenir les renseignements nécessaires. Je veux parler d'un autre effort entrepris conjointement par l'Ontario et le gouvernement fédéral. Lorsqu'il a parlé du poste précédent, le nº 711, le ministre a dit qu'il y avait divers genres de programmes

conjoints de voirie et, qu'en conséquence, nombre d'entre nous sommes un peu mêlés à ce propos. Je pose la question parce que je n'ai pu obtenir satisfaction. Je sais que le ministre n'a pas, de propos délibéré, répondu de façon évasive, et je comprends qu'il ait eu quelque embarras à traiter avec les provinces à propos de ces questions. Je n'ai guère eu de satisfaction avec les questions que j'ai posées précédemment.

J'ai été particulièrement ébranlé par l'annonce qu'il a faite en réponse à une question que je lui ai posée le 4 février 1959, ainsi qu'en fait foi la page 709 des *Débats*. Je n'avais pas indiqué en vertu de quel programme il y aurait eu participation financière du gouvernement fédéral, mais j'avais demandé si, oui ou non, le gouvernement fédéral avait participé financièrement à la construction d'une route entre Kenora et Minaki. Le ministre a répondu à cette partie de la question en disant qu'aucun concours n'avait été apporté. J'ai téléphoné aux employés du bureau du ministre, et je leur ai dit mon étonnement, étant donné que j'avais posé une question semblable, le 25 juin dernier, sur la construction d'une route entre Kenora et Minaki et qu'on m'avait dit que la participation du gouvernement fédéral à l'aménagement de cette route d'accès aux forêts s'élevait jusque-là à $24,421.75.

Je répète donc que dans ma dernière question, je n'ai pas dit en vertu de quel programme le gouvernement fédéral pouvait avoir participé. Les deux réponses me paraissent incompatibles; je me demande si la chose a été signalée au ministre et s'il peut me dire où en sont actuellement les choses en ce qui regarde le programme conjoint d'aménagement de routes pour la région située entre Kenora et Minaki.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, étant donné l'entente que j'ai conclue avec les provinces, je ne puis rien dire publiquement du programme des routes d'accès aux ressources avant qu'il soit approuvé par les deux gouvernements. Dans le cas de la route qui va de Minaki à la grand route nº 17...

M. Benidickson: Oui, la route transcanadienne.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui, il importe de se bien comprendre. Cela est prévu par deux programmes, dont l'un est celui de route d'accès aux forêts. Quand il a posé sa question, l'honorable député n'a pas précisé et j'ai répondu à l'égard du programme des routes d'accès aux ressources. Je crois que j'ai donné une réponse orale.

M. Benidickson: Non. J'ai délibérément omis de préciser l'aspect des routes d'accès aux ressources, car je savais qu'il existait deux ou trois autres genres de programmes. J'étais incapable de trouver à quel programme avait été affecté l'argent l'an dernier. Je dois dire que la construction a duré tout le long de la campagne électorale et n'a cessé qu'après les élections, mais, de toute façon, c'est bien cette somme qui a été dépensée.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): La confusion tient à ce que la route est aussi comprise dans le programme des routes d'accès aux ressources.

M. Winch: Monsieur le président, je désire ajouter quelques mots aux observations formulées tantôt par l'honorable député de Kootenay-Ouest. Nous n'avons pas à signaler que l'industrie principale de la Colombie-Britannique est peut-être l'industrie forestière. La chose est importante non seulement pour les gens de la Colombie-Britannique mais aussi au plus haut point pour le gouvernement fédéral. La prospérité de la province dépend du succès de l'industrie qui influe sur l'apport de la province en matière d'impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Comme l'honorable député de Kootenay-Ouest l'a signalé, la Colombie-Britannique a subi un rude coup l'an dernier par suite de la sécheresse exceptionnelle qui a entraîné la perte d'une quantité considérable d'arbres arrivés à maturité, la fermeture des terrains de camping à cause des incendies et la dépense de près de 10 millions de dollars pour combattre les incendies en forêt. Je veux demander avec toute l'énergie dont je suis capable que le gouvernement fédéral s'occupe de protéger la forêt contre l'incendie sous l'empire du programme d'aménagement de routes d'accès à la forêt et aux ressources. Je ne puis parler de la lutte contre l'incendie en ce moment parce que cela dépasse la portée de ces crédits supplémentaires. Je me contente de signaler la chose en passant.

Une question me vient à l'esprit à la suite de ce qu'a dit il y a un instant l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Les contrats intervenus entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet des routes d'accès à la forêt s'appliquent-ils aux routes d'accès à une forêt qui n'est pas exploitée à des fins commerciales. Je songe aux parcs provinciaux par opposition aux parcs nationaux. En Colombie-Britannique nous avons les parcs provinciaux Tweedsmuir et Garibaldi, dans des régions à forêts denses. La quote-part fédérale, qui est de la moitié des frais d'aménagement des routes d'accès aux forêts, s'applique-t-elle aux routes d'accès qui traversent des parcs provinciaux où il y a des forêts? Dans le cas de l'affirmative, en a-t-on tiré parti dans la Colombie-Britannique ou ailleurs?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je dois signaler au député de Vancouver-Est qu'à ma connaissance, aucun de nos règlements n'apporte des restrictions au sujet de l'emplacement de ces routes d'accès aux forêts. Je ne puis me souvenir à brûle-pourpoint de routes qui traversent des parcs provinciaux. Celles qui se trouvent en Colombie-Britannique vont d'un cercle de travail à l'autre. Nous utilisons un réseau de travail circulaire pour protéger le bois et gérer l'exploitation. A ma connaissance, nulle disposition n'empêche l'offre d'aide de s'appliquer à une route d'accès aux forêts qui se trouve dans un parc provincial.

M. Winch: Puis-je poser une autre question, monsieur le président? Le ministre a déclaré que, d'après ses souvenirs, on n'a jamais appliqué le programme de la sorte, mais vu que les parcs provinciaux renferment des milliers d'acres boisées, le ministre juge-t-il que le programme fédéral peut s'appliquer aux routes d'accès aux forêts qui mènent dans des régions de parcs provinciaux où le bois n'a pas de valeur commerciale mais doit être protégé comme le bois à valeur marchande. Est-ce ce qu'il entend? Voudrait-il que le gouvernement fédéral acquitte la moitié du prix d'aménagement des routes d'accès à travers les parcs provinciaux aux forêts de bois d'œuvre?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, je ne puis que répéter ce que j'ai dit il y a un instant. N'ayant pas le contrat sous les yeux, je puis seulement déclarer que je ne vois pas, pour le moment, pourquoi il y aurait une opposition quelconque à construire des routes semblables à travers les parcs.

Je sais quelle est la ligne de conduite fédérale au sujet des parcs, mais je ne sais pas quelle est celle de la province. Autant que je sache, on n'impose aucune restriction à l'admission dans les régions forestières. Je tiens à préciser que ces routes d'accès à la forêt servent à toutes fins. Elles servent à l'exploitation rationnelle des forêts, à la protection contre les incendies et à toutes les autres fins se rapportant à la gestion des forêts qui laisse beaucoup à désirer au Canada. C'est pourquoi le programme a été mis en œuvre. Comme l'a dit l'honorable député de Kootenay-Ouest, ce sont des dépenses d'établissement partagées également entre les gouvernements fédéral et provinciaux durant la période de huit mois en vue de la protection contre les incendies.

M. Winch: Le programme des routes d'accès à la forêt n'est pas restreint aux besoins du commerce. Il n'est pas restreint aux détenteurs de permis de gestion forestière, ni à l'entreprise commerciale.

[M. Winch.]

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Un moment; l'honorable député a parlé d'entreprises commerciales. Je pensais qu'il voulait parler des parcs provinciaux.

M. Winch: Le ministre ne restreint pas le programme à l'entreprise commerciale. Le ministre ne rejetterait pas une demande relative à l'aménagement de routes d'accès aux réserves de bois des parcs provinciaux?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je parle de mémoire seulement, bien sûr, d'un contrat dont la rédaction date de plusieurs mois, mais à ma connaissance aucun règlement ne prévoit de restrictions dans le cas des parcs provinciaux. Si ma mémoire est fidèle, je pense qu'il y a une restriction relativement à la propriété des terrains. Ils doivent appartenir aux provinces. Je puis me tromper à ce sujet, mais je ne suis pas en mesure de vérifier ce point pour l'instant, à moins d'envoyer une note à mon bureau pour demander ces renseignements.

M. Benidickson: Monsieur le président, j'ai noté l'autre jour, quand le ministre a déposé une copie spécimen de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique relativement au programme d'aménagement des routes d'accès aux ressources, que d'après l'article 6 de cet accord il ne s'y ferait aucun travail de journalier sans l'assentiment du ministre. Aux termes d'une autre disposition de l'accord, il faut obtenir des soumissions publiques après avoir reçu l'approbation du ministre fédéral. Je me suis demandé si l'une ou l'autre de ces ententes sur le partage des frais renfermait une disposition analogue. Je soupçonne la raison d'être de ces clauses dans pareils accords, mais je me suis demandé si le gouvernement fédéral avait exigé de telles dispositions relativement au programme d'aménagement des routes d'accès aux forêts. Il s'agit, je crois, d'empêcher que le gouvernement provincial n'embauche des journaliers, ou quelque chose du genre, sans avoir eu l'approbation du ministre fédéral.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je devrai considérer cette question comme un préavis, monsieur le président, et y répondre lors de la discussion du budget principal des dépenses ou à un comité permanent. J'aimerais dire un mot sur les dispositions dont vient de parler le député. Il existe aussi dans l'accord une disposition stipulant que toute province peut demander les journaliers dont elle a besoin. Si ma mémoire est fidèle, monsieur le président, je crois que cinq provinces ont formulé cette demande. Il s'agit d'une disposition qui nous autorise à le faire en des occasions spéciales.

M. Herridge: J'ai deux questions à poser. Existe-t-il des normes relatives à la largeur, à la catégorie et ainsi de suite des routes donnant accès aux forêts et des pistes? Quelle disposition renferme l'accord relativement aux visites d'inspection par les hauts fonctionnaires du ministère en vue de certifier, à la satisfaction du ministre, que l'exécution de certains travaux est conforme aux normes visant les routes et les pistes?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): On a pas mal discuté des normes. Une route qui répond aux normes dans l'Ontario peut très bien ne pas répondre à celles de la Colombie-Britannique, où il y a des régions de hautes futaies. Dans une région de grands arbres, une largeur de 200 pieds peut être exigée. Si les exigences sont telles que la province veuille construire une route répondant à des normes plus élevées que celles pour lesquelles nous sommes disposés à payer, alors nous ne payons que la moitié du prix relatif à la norme que nous avons établie, et tout ce qui l'excède doit être supporté totalement par la province.

M. Herridge: Et l'inspection?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Les routes sont inspectées par le gouvernement fédéral et les routes d'accès aux ressources naturelles sont inspectées par le ministère des Travaux publics.

M. Herridge: Du gouvernement fédéral?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui.

M. Godin: J'aimerais formuler quelques brèves observations et poser quelques questions au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je crois que le crédit que nous discutons actuellement doit être le tout premier dans son programme. Lorsque nous avons débattu ce crédit, l'année dernière, j'ai tâché d'obtenir certains renseignements du ministre au sujet de ce qui figurerait dans son programme. La plupart des réponses ont été vagues et négatives, expliquant qu'à ce moment-là il n'existait pas de programmes de coopération avec l'Ontario, par exemple en ce qui concerne les routes pour l'exploitation forestière ou toute autre fin telle que l'accès aux nouvelles régions de bois d'œuvre ou de mines etc. qui toutes jouent un rôle très important dans la circonscription de Nickel-Belt que je représente.

J'ai déclaré que les réponses que l'on m'a données l'an dernier étaient vagues. Le programme établi l'année dernière était plus ou moins un genre de révision. Peut-être maintenant vais-je être capable de savoir ce qui se passe au juste en Ontario, en particulier dans le nord de cette province et dans ma région. Le ministre a dit qu'il agissait de concert avec les provinces et aussi, il y a quelques instants, qu'il n'a pas le droit pour la plupart de ces travaux, de révéler l'entente passée ni le genre de travaux qui y sont entrepris. A mon sens, on devrait connaître des travaux de cette importance et tout le monde, en particulier ceux qui peuvent en bénéficier, devraient obtenir ces renseignements. Je ne vois pas les mobiles de la déclaration du ministre. Bien entendu si nous devons conclure des accords avec les gouvernements provinciaux, nous devrions avoir voix au chapitre. Je ne comprends pas comment l'on puisse dire que lorsqu'il existe un accord avec les provinces, on ne devrait pas le divulguer ni en parler ouvertement.

Lorsque je jarcours ma région, des gens me parlent du programme de routes d'accès aux ressources naturelles du ministère du Nord canadien. D'autres me parlent du magnifique effort entrepris par le gouvernement de Toronto, mais personne ne sait au juste à qui s'adresser en ce qui concerne le problème que pose la mise en valeur de nos ressources.

On a souvent dit que celui qui rame n'est jamais celui qui fait tanguer le bateau. J'ai l'impresion que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'est mis aux rames, qu'il essaie de faire quelque chose de bon et que les gouvernements provinciaux font tanguer le bateau; s'il en est ainsi, nous aimerions bien le savoir. Nous devrions pouvoir exercer quelque direction sur le programme et l'aide que nous accordons, et il est certain que nous devrions au moins avoir quelques renseignements à propos des ressources qui se trouvent dans ma région. Sauf erreur, des travaux techniques sont en cours.

J'aimerais savoir en ce moment s'il existe un accord avec l'Ontario, de quelle nature est cet accord, ce qu'il signifie et s'il s'applique au nord de l'Ontario. Nous savons que dans cette région de l'Ontario il y a un endroit où on ne peut tromper les gens tout le temps, mais seulement durant la période qui précède des élections provinciales. Malheureusement je n'ai reçu ce renseignement que ce matin et il touche précisément à cette question. Peut-être que le ministre a reçu le même renseignement. Il existe au nord de Gogama des problèmes relatifs à certaines routes. Je ne sais pas moi-même exactement ce qu'il a à l'esprit, mais peut-être que cela dépend de la théorie que le ministre a entrepris d'appliquer,—bien à tort, selon moi,—c'est-à-dire un programme coopératif sans que la population en sache quoi que ce soit.

Il y a dans ma région une réserve indienne dans laquelle on trouve du bois d'œuvre en grande quantité, peut-être certaine richesse minière ainsi que des attractions touristiques. J'ai reçu ce matin une lettre de M. R. Labbé,

de Gogama, et j'aimerais que le ministre prenne note de la situation qu'il décrit. Il écrit:

La réserve est située à quatorze milles au nord-est de Gogama. Une bonne route y conduit mais elle n'est pas entretenue pendant l'hiver alors qu'on en aurait le plus besoin. Pourquoi? On ne saurait donner aucune explication logique. Est-ce parce qu'on manque d'équipement? Certainement pas. Le ministère de la Voirie maintient ouverte à la circulation tout l'hiver la route qui mène à Gogama. De plus, le ministère des Terres et des Forêts entretient sur une distance de cinq milles la route qui mène à la réserve afin d'avoir accès à la route Gogama-Timmins actuellement en voie de construction. Il y a deux semaines, il a fallu six heures à l'autoneige de l'*Hydro* pour se rendre à la réserve afin d'en ramener un vieil Indien qui s'était gelé les mains. Il y a deux jours, il a fallu y transporter une infirmière en avion pour qu'elle puisse amener un bébé malade à l'hôpital.

Si on me permet une observation, je dirai qu'à mon avis, ces accords avec les provinces devraient contenir une clause qui imposerait aux provinces l'obligation de maintenir les routes ouvertes une fois qu'elles ont été aménagées grâce aux fonds que nous autorisons. Nous étudions un crédit de $1,682,000 qui n'est pourtant qu'un supplément à ce que nous avons déjà voté au ministre à ces fins. Ces routes sont certes nécessaires, si les ressources doivent être mises en valeur. Des gens vivront près de ces routes qu'il faudra tenir ouvertes afin d'aider à l'obtention des services indispensables à l'exploitation desdites ressources.

J'aimerais faire part au ministre de deux autres incidents qui se sont produits juste au nord de Gogama, dans ma circonscription. J'ai ici un rapport de la même personne, M. R. Labbé, de Gogama, qui m'écrit ce qui suit:

Il y a une semaine, j'ai constaté qu'il ne s'échappait pas de fumée d'une hutte occupée par un pensionnaire de 77 ans. Après avoir enfoncé la porte, nous l'avons trouvé gisant sur le plancher, face contre terre. Il était mort depuis six ou sept heures. Il avait essayé, sans y réussir, d'allumer son poêle. L'eau avait gelé dans la bouilloire, ce qui montre qu'il n'y avait pas eu de feu depuis au moins 24 heures. Tout ce que nous avons trouvé, c'est quelques pommes de terre gelées, un morceau de lard salé et quelques morceaux de pain. La masure était si sale que l'agent qui est venu pour les constatations d'usage en croyait à peine ses yeux. La semaine dernière, un autre titulaire de la pension de vieillesse (80 ans) qui vivait seul dans le bois a été trouvé marchant à quatre pattes sur le lac ne sachant comment retourner à son camp. Il avait les pieds, les mains et les jambes gelés, et les médecins ne s'expliquent pas comment il a pu survivre. C'est de la cruauté légale s'exerçant contre des humains.

[M. Godin.]

Naturellement la dernière remarque reflète uniquement l'avis de la personne qui a écrit la lettre. En tout cas, il semble qu'en hiver ce hameau situé dans la réserve à 14 milles seulement d'une ville de ma région, n'a pas de route, sur une distance de 7 à 8 milles, par laquelle les gens du lieu pourraient communiquer avec la civilisation. Je voudrais donc obtenir plus de renseignements du ministre au sujet de ce qui se fait dans l'Ontario. A quel point fait-on tanguer le bateau pendant que nous essayons de ramer. Comment pouvons-nous être certains que ceux qui sont desservis par ces routes pourront s'en servir en hiver, cela spécialement dans le Nord ontarien où l'hiver se prolonge pendant cinq ou six mois par an?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je dois dire assez brutalement à mon honorable ami qu'il se méprend totalement quant au but de ce programme. Ce crédit concerne les routes d'accès aux forêts et le programme a précisément pour but de rendre les forêts accessibles pour leur gestion et pour qu'on puisse combattre les incendies en été. Il ne concerne absolument pas les habitants. Le projet ne concerne pas les routes allant d'A à B ou de village à village. Ce programme routier proposé par le gouvernement fédéral est destiné à aider à protéger nos forêts et à aider leur gestion, c'est la première chose que j'aimerais dire.

Pour ma part, je suis d'avis que l'honorable député a émis une opinion très discutable. Il dit que le gouvernement fédéral devrait se mêler de la direction des affaires qui relèvent expressément du gouvernement provincial. Il ne devrait pas nous sembler juste de dire à une province ce qu'elle devrait faire à l'égard de questions qui relèvent de la juridiction provinciale. Les routes sont du domaine provincial. Le présent programme est une initiative du ministère fédéral des Ressources en vue de collaborer avec les provinces. Celles-ci ne sont pas obligées d'accepter si elles ne veulent pas d'un programme tendant à une plus grande protection et à une meilleure gestion de leurs forêts. Les routes dont il est question n'ont aucun rapport avec les routes reliant les diverses localités.

En second lieu, le présent crédit intéresse les routes d'accès aux forêts et il va sans dire que le programme relatif aux routes d'accès aux ressources est quelque chose de tout à fait différent. C'est un autre programme de collaboration avec les provinces, mais

il ne fait pas partie du présent crédit. Il s'agit d'un nouveau programme auquel l'Ontario a beaucoup contribué en répandant cette idée au Canada. L'Ontario a battu la marche en ce domaine. Au début ce n'était qu'un programme relatif aux routes d'accès aux régions minières. Plus tard il a été modifié afin d'englober les routes d'accès à toutes les ressources.

En somme, le gouvernement a emprunté cette idée lancée par l'Ontario et l'a appliquée à tout le Canada sous réserve de l'assentiment des provinces. Si nous ne pouvons révéler ce qui se passe au cours des négociations, c'est que la situation change de temps à autre. Si une province envisage une route qui n'est pas conforme à notre norme, savoir que la route doit donner accès à de nouvelles ressources, nous exigeons des modifications et cela peut donner lieu à des tergiversations. Si le public était tenu au courant des négociations, chacun s'en mêlerait et le programme perdrait son aspect logique et rationnel. Il incombe aux provinces de donner des routes à la population. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de routes en vue d'atteindre les ressources ou de protéger les forêts.

M. Slogan: Je félicite le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales d'avoir présenté ce crédit supplémentaire au montant de $1,682,000. Je puis dire que je suis un de ceux qui ont le ministre en très haute estime parce que, à mon sens, il est un des ministres les plus sincères et les plus ardents au travail. Je sympathise simplement avec lui lorsque les gros blindés des premières rangées de l'opposition passent à l'attaque.

Je conviens avec le ministre que les provinces devraient avoir le dernier mot sur la façon de dépenser leur argent. A mon avis, nous ne devrions pas essayer de surveiller la façon dont on dépense dans les provinces. Je puis dire que dans ma propre province, au Manitoba, on a réclamé à grands cris un programme de routes d'accès. Je suis heureux que ce programme soit maintenant en marche. Il est bien connu que le feu et les insectes détruisent beaucoup plus de bois que n'en consomment les industries de pâte à papier et de papier. Je suis sûr que ce programme de routes d'accès aura pour effet de diminuer les risques d'incendie dans les forêts et qu'il sera beaucoup plus avantageux pour les entrepreneurs de pâte à papier, leur permettant en effet de transporter le bois de régions les plus inaccessibles. Cela, en retour, abaissera leurs frais et épargnera de la main-d'œuvre.

Dans ma propre circonscription, nous avons une industrie de pâte à papier et de papier. En ce moment, le prix de la pâte de bois est plutôt à la baisse. Les occasions d'emploi créés par l'aménagement de ces routes apporteront, je pense, un certain correctif. Je suis certain que l'industrie de la pâte et du papier de ma circonscription se réjouit de cette mesure, et qu'il en va de même des bûcherons et aussi de la province du Manitoba. J'aimerais seulement demander au ministre, pour l'instant, s'il peut me dire quelle est la part de ce crédit qui est destinée à la province du Manitoba, et combien de personnes trouveront de l'emploi, au Manitoba, en vertu du programme?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Pour la période allant du 1er novembre 1958 au 30 juin 1959, le montant estimatif pour le Manitoba est de $992,400, dont nous devons fournir la moitié. L'an dernier, le total était d'environ $232,000 pour le Manitoba. Le nombre d'hommes employés pour cette phase du programme au Manitoba, durant la première semaine de janvier, était de 269.

M. Carter: Puis-je demander au ministre s'il aurait l'obligeance de faire publier dans les *Débats* les chiffres pour toutes les provinces, comme on l'a fait pour le poste précédent?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je fournirai ces tableaux pour reproduction dans les *Débats* une fois le crédit adopté, car je n'en ai qu'un exemplaire.

M. Slogan: J'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre a dit que le gouvernement fournira $992,400 cette année, comparativement à $232,000 l'an dernier. Ce dernier chiffre représentait-il tout le programme, ou seulement notre part du programme?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Seulement la part du gouvernement fédéral.

M. le président suppléant: Dois-je comprendre que la Chambre autorise le ministre à faire paraître dans les *Débats* le tableau dont il a parlé?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Voici le tableau:

B—Programme fédéral-provincial

(1) Programme de routes d'accès aux forêts:

Province	Dépenses totales (Estimation)	Participation fédérale (Estimation)	Nombre d'employés (janvier 1959)
	$	$	
Colombie-Britannique	1,220,000	610,000	170
Alberta	250,000	125,000	163
Saskatchewan	400,000	200,000	153
Manitoba	992,400	283,200	269
Ontario	3,000,000	1,500,000	545
Nouveau-Brunswick	20,000	10,000	50
Nouvelle-Écosse	86,344	43,172	15
Terre-Neuve	125,000	62,500	1
	6,093,744	2,833,872	1,366

(Le total de la participation fédérale au programme de l'hiver dernier s'est élevé à $1,689,736.)

(2) Programme des zones de campement et de pique-niques:

Province	Dépenses totales (Estimation)	Participation fédérale (Estimation)	Nombre d'employés (janvier 1959)
	$	$	
Colombie-Britannique	500,000	250,000	45
Alberta	500,000	250,000	38
Saskatchewan	300,000	150,000	97
Manitoba	183,000	91,000	156
Ontario	1,645,000	822,000	697
Nouveau-Brunswick	50,000	25,000	6
Nouvelle-Écosse	161,643	78,122	62
Terre-Neuve	130,000	65,000	—
	3,469,643	1,731,122	1,101

(Le total de la participation fédérale au programme de l'hiver dernier s'est élevé à $1,312,257.)

NOTA:

(1) Les chiffres susmentionnés sur l'embauche s'élèveront vraisemblablement à mesure que les programmes provinciaux s'affermiront.

(2) Les fonds requis pour le programme des zones de campement et de pique-niques jusqu'au 31 mars sont déjà votés par le Parlement.

(3) Outre les programmes de travaux d'hiver susmentionnés, le programme transcanadien des zones de campement prenait corps en janvier et employait 21 hommes. De plus, le programme des routes d'accès aux ressources employait 688 hommes.

(4) Les programmes fédéraux et les programmes fédéraux-provinciaux exécutés directement ou indirectement par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ont, dans leur ensemble, procuré du travail à 5,846 hommes, en janvier.

M. Fisher: Monsieur le président, en novembre l'an dernier, j'ai lu une nouvelle où l'on disait que ce programme avait échoué partiellement pour ce qui est de l'aménagement d'une route allant de Pickel Crow à Winisk. Selon cette nouvelle, trois ministres du cabinet provincial auraient parcouru cette région pour déterminer s'il était pratique d'y construire une route, et après avoir fait l'inventaire des orignaux, du muskeg et des épinettes rabougries, ils ont opté pour la négative. La nouvelle ajoutait que les ministres ont refusé de consentir à l'aménagement de cette route. Le ministre peut-il me dire si cette route qu'on se proposait de construire entre Pickel Crow et Winisk se rattachait au programme de routes d'accès aux forêts, ou au programme de routes d'accès aux ressources naturelles? Si elle ne se rattachait pas au programme de routes d'accès aux forêts, j'aimerais savoir pourquoi on l'a classée ainsi.

[M. le président suppléant.]

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): L'honorable député me met dans une situation assez embarrassante. Que je réponde à sa question dans un sens ou dans l'autre, je révélerai du même coup si cette route se rattache au programme de routes d'accès aux ressources. Tout ce que je puis dire, c'est que la province d'Ontario a étudié chaque proposition avec le plus grand soin. On a étudié, bien entendu, les projets de certaines routes d'accès au nord, et je crois que celle dont a parlé l'honorable député en était. Pour ce qui est du terminus du nord, je ne suis pas certain. Le gouvernement de l'Ontario nous a soumis ses propositions et nous les avons étudiées. Je sais qu'on mettra en œuvre un excellent programme en Ontario, mais la province étudie très soigneusement chacune des propositions avant de nous les soumettre.

M. Fisher: Comme l'a dit l'honorable député de Nickel-Belt, on s'attend à des élections provinciales cette année et je suis sûr qu'il y aura un excellent programme de construction de routes. De fait, le ministre sait qu'une des difficultés que nous éprouvons en tant que députés fédéraux, c'est que nous ne pouvons trouver à quel programme on songe exactement. Il peut s'en rendre compte en jetant un simple coup d'œil au *Feuilleton*. Une autre preuve, c'est qu'il n'a pas répondu à nos avis de motions tendant au dépôt de documents à cet égard.

Je comprends son attitude, mais la plainte qu'on m'adresse constamment dans ma circonscription, et qui vient de tenants du parti de l'honorable ministre, c'est que le gouvernement provincial a mis au point un excellent programme mais que, pour tout ce qui a trait à la région sise au sud de la voie du nord du National-Canadien, il n'a pu obtenir la collaboration du gouvernement fédéral. On dit que le ministère de l'honorable ministre n'a pas favorisé les routes situées au sud de la voie du nord du National-Canadien ou, autrement dit, dans la région s'étendant à l'est de Redditt jusqu'à Hornepayne et vers le sud. On n'a pratiquement rien approuvé, et, d'après ce qu'on raconte, la province a formulé un certain nombre de propositions.

On ne semble pas en arriver aux causes de ce mécontentement général. Les hommes politiques provinciaux, naturellement, mènent une campagne en faveur de ce programme et lorsqu'il tombe à l'eau, ils en rejettent le blâme sur le gouvernement fédéral. J'ai cité au ministre une couple d'exemples de cette situation: les gens de certaines localités comme Hornepayne et Nakina disent: "Nos lieutenants du parti conservateur disent que le gouvernement fédéral tient tout en suspens."

On m'a fourni une certaine explication d'une des raisons de la suspension, mais voici ce que j'aimerais savoir: pourquoi se trouve-t-il si peu de ces routes d'accès aux forêts dans les régions où des sociétés telles que la *Kimberley-Clark,* la *Marathon,* l'*Abitibi* et autres du genre détiennent de très grandes concessions forestières? Faut-il croire que le gouvernement fédéral, étant donné qu'il n'y a jamais eu de routes d'accès aux forêts de quelque importance dans ces régions, a décidé de ne pas favoriser ce genre de routes d'accès puisque les compagnies de pâte et de papier ou le gouvernement provincial peuvent le faire convenablement? C'est là, je pense, un juste aperçu de la situation. Très peu de routes forestières ont été aménagées dans des limites forestières qui sont exploitées à l'heure actuelle. J'aimerais savoir si c'est là un élément dont le gouvernement fédéral tient compte lorsqu'il s'agit de décider s'il va collaborer à ce que lui propose le gouvernement provincial.

L'autre sujet qui m'intéresse est le genre de contrat relatif aux routes d'accès aux forêts. Je sais que la situation diffère d'une région à une autre; toutefois, quel genre de contrat le gouvernement fédéral a-t-il tendance à approuver? Je sais que la question peut être débattue. Une des routes en question, par exemple, s'étend vers le nord à partir de Nakina et l'on a beaucoup discuté sur l'à-propos de le confier à des entrepreneurs privés ou au ministère des terres et forêts ou à celui de la voirie. Où vont les préférences du ministre et, s'il en a, pourquoi?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): On parle de routes d'accès aux forêts, puis de routes d'accès aux ressources. C'est un peu difficile de bien savoir à quoi s'en tenir. Je crois que l'honorable député de Vancouver-Est a posé une question sur les routes commerciales dans les parcs provinciaux et j'ai dit, qu'autant que je me souvienne, rien ne s'oppose à ce qu'on entre dans les parcs provinciaux. J'ai dit de mémoire qu'il y avait là quelque chose au sujet des terres de la Couronne mais mon ministère m'a appris depuis qu'il n'y a rien même à l'égard des terres commerciales. J'ai raison de dire cependant qu'aucune route n'est aménagée aujourd'hui sur les terres commerciales. Rien dans le programme n'interdit d'aménager des routes d'accès à la forêt dans les parcs provinciaux ni sur les terres commerciales.

Cela répond à la critique formulée par l'honorable député de Port-Arthur. Je ne puis parler de mémoire sur toutes les routes dans chacune des provinces, mais ma mémoire me donne une bonne idée générale des routes, même de celles des terres de la Couronne. J'avais donc raison sur ce point; toutefois, j'ai appris qu'il n'y a aucune restriction en ce qui nous concerne quant à l'endroit où une route est aménagée, aussi longtemps qu'elle répond à la définition d'une route d'accès de la forêt.

M. Fisher: Comment pouvons-nous approfondir la question de savoir quelles propositions des provinces le ministère a rejetées et pourquoi il les rejette?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Croyez-moi, monsieur le président, l'idée à laquelle l'honorable député de Port-Arthur a fait écho et selon laquelle nous les rejetterions pour des raisons d'ordre politique est fausse.

M. Fisher: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Quant à nous, nous ne faisons aucune distinction entre les régions situées au sud ou au nord du trajet du National-Canadien à l'égard des routes d'accès aux forêts. Nous nous demandons simplement si ces routes permettent

d'exploiter ces régions forestières, de les protéger contre les incendies, etc. C'est à la province qu'il appartient de faire la proposition. Nous devons l'examiner, et si elle est acceptable, il n'y a aucune limite quant aux travaux entrepris. En ce qui a trait aux routes d'accès aux ressources, la question d'une route au nord et au sud du chemin de fer du National-Canadien se rapporte en très grande partie aux routes d'accès aux ressources.

Je désire corriger une autre chose qui, à mon avis, est injuste. S'il y a eu des délais à propos de ces routes d'accès aux ressources, la faute n'est pas imputable à l'Ontario. Cela tient au fait que j'ai essayé de faire en sorte de conclure un accord semblable avec toutes les provinces et quand une province m'a demandé quelque chose, il m'a fallu consulter toutes les autres provinces. Il ne s'agit pas ici d'une déclaration politique car je suis d'accord au sujet de ce que la province en particulier a fait. Une province, pas la province d'Ontario, a demandé un amendement qui modifiait en fait le principe de la ligne de conduite. Nous avons pensé qu'il ne serait pas possible de l'accorder sans consulter de nouveau les autres provinces et sans faire ces ajustements. Je demande à l'honorable député qui porte un intérêt très sincère et très intelligent à cette question de me laisser la soumettre au comité permanent des mines, forêts et cours d'eau pour étude, car elle porte sur la conception et le principe de toute la ligne de conduite.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si on me permettrait une autre question. Le ministre pourrait-il nous dire quelles sont les provinces qui n'ont pas conclu d'accords sur les routes d'accès aux forêts et, pour que ma question soit complète, aussi sur les routes menant aux ressources?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Toutes les provinces sont d'accord en principe sur les routes menant aux ressources, sauf la province de Québec. Toutes les provinces, à l'exception de Québec et de l'Île du Prince-Édouard, ont un accord sur les routes d'accès aux forêts. Toutes les provinces, sauf Québec, ont signé des accords avec nous sur les terrains de campement et de pique-nique.

L'hon. M. Pickersgill: Des accords ont-ils été signés avec des provinces?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui, des accords ont été signés avec la Colombie-Britannique au sujet des routes menant aux ressources. Plusieurs provinces ont aussi souscrit au programme des routes menant aux ressources mais, vu les questions soulevées par une province, j'ai dû leur demander de reconsidérer ce point. La chose se fait actuellement, d'où le délai.

L'hon. M. Pickersgill: Ces programmes se poursuivent-ils, même si les accords n'ont pas été complétés?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui, monsieur le président, les travaux ne sont pas retardés.

L'hon. M. Pickersgill: Est-ce vrai à Terre-Neuve?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): De quel programme parlez-vous?

L'hon. M. Pickersgill: De l'un ou de l'autre ou des deux.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je crois que nous avons été informés qu'à cause de l'abondance de la neige, nous avons dû ralentir tous les travaux sur les routes d'accès aux forêts, mais je ne saurais le confirmer pour l'instant.

M. Winch: Par pure curiosité, puis-je poser cette question au ministre? Si je me souviens bien, quand une subvention fédérale est accordée pour aider l'éducation, cet argent est détenu en fidéicommis pour la majorité des universités et des institutions du Québec. Puis-je demander à l'honorable ministre si oui ou non, puisque le Québec et l'Île du Prince-Édouard ne participent pas à ce plan, de l'argent de ce plan est gardé en fiducie en prévision du cas où elles y participeraient, ou bien si elles ne décident pas de participer, perdent-elles l'occasion dont toutes les autres provinces ont profité?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, il s'agit d'un programme de travaux d'hiver pour cette année, ayant pour but de réduire le chômage, et il n'y a aucune raison de garder en fiducie des fonds pour quelque chose qui pourrait bien ne pas se produire.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Édifices publics—
Construction et services—
Acquisition, construction et amélioration d'édifices publics—

713. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacement relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut augmenter ou diminuer les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédit supplémentaire—Ottawa, $200,000.

M. Bourget: Une ou deux questions seulement. Je crois comprendre qu'on a déjà entrepris les travaux relativement à ce crédit.

Le ministre pourrait-il nous dire qui est l'entrepreneur?

L'hon. M. Fleming: Plusieurs contrats ont déjà été signés. Il y a un contrat avec la compagnie de construction Lanctot pour des travaux de réparation aux ouvertures extérieures. Un contrat a été signé avec *Turnbull Elevator Company* pour le remplacement d'ascenseurs et un autre avec A. Bruce Benson, en vue de réparations intérieures et le cloisonnage des trois premiers étages.

M. Bourget: Les travaux ont-ils été mis en adjudication?

L'hon. M. Fleming: Je le croirais, bien que je n'aie aucun renseignement précis à ce sujet. Un de ces montants, le moins important, s'élève à $21,910. Je pense que dans le cas de chacun des montants, les travaux doivent être mis en adjudication.

M. Bourget: L'honorable ministre n'est pas certain?

L'hon. M. Fleming: L'honorable député est au courant des réserves auxquelles sont sujets les contrats adjugés par le ministère des Travaux publics, mais dans ce cas il s'agit de contrats plus importants. A cet égard il n'y a qu'une seule réserve dans le cas de tous les autres montants, les travaux doivent être mis en adjudication. Le contrat intéressant A. Bruce Benson s'élève à $398,868, tandis que celui qui intéresse la compagnie de construction Lanctot atteint $59,000.

(Le crédit est adopté.)

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Crédit spécial—

714. Dépenses relatives à la visite au Canada, en 1958, de Son Altesse Royale la princesse Margaret, $110,000.

M. Fisher: Monsieur le président, je n'ai qu'une question à poser. A propos de la visite de Son Altesse Royale on a soulevé la question des commodités fournies aux agences de publicité et autres qui se sont occupés de la visite, et des dépenses s'y rapportant. On s'est permis des remarques désobligeantes, disant que le gouvernement n'accorde pas son appui aux journalistes chargés de renseigner le public sur ces voyages et n'acquitte pas leurs frais de déplacement et de logement, mais en laisse la charge aux journaux et aux postes de télévision en cause. Je suis d'accord avec l'attitude prise par le gouvernement. J'estime que ces organismes, qui sont bien nantis, devraient payer leurs propres frais de voyage dans le cas présent. J'aimerais tout de même savoir si le ministre nous dirait brièvement pourquoi on a pris cette décision, car je prévois qu'il en sera encore question parmi le public.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai rien de particulier à ajouter à ce sujet, monsieur le président. Le crédit à l'étude comprend toutes les dépenses qu'a entraînées le voyage de Son Altesse Royale. La dépense la plus élevée comporte le déplacement lui-même et le transport, et le gouvernement a cru que ses obligations devaient se limiter à assurer le déplacement et le transport de Son Altesse Royale et de sa suite, ainsi que de ceux qui, nécessairement, l'ont accompagnée.

M. Winch: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de commenter le crédit supplémentaire de $110,000 destiné à défrayer la visite de Son Altesse Royale, mais je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour demander au ministre des Finances s'il consentirait à répondre à la question qui, je le sais, intrigue un grand nombre de gens. On n'a jamais répondu à cette question, et j'estime que le moment est venu de le faire. Le ministre des Finances aurait-il la bonté, —à l'occasion de l'examen d'une affaire de cette nature,—d'expliquer à la Chambre quel est le motif de cette décision? Y a-t-il un motif général, quelque ligne de conduite générale ou un plan général se rattachant aux visites que font au Canada les membres de la famille royale, quant à la répartition du coût de ces visites entre le Royaume-Uni et le Canada, et au Canada lui-même, entre la maison royale ou les personnes en cause, entre le gouvernement de Westminster, le gouvernement fédéral et les provinces que ces gens-là visitent? Le ministre sait, j'en suis sûr, qu'il s'agit-là d'une question qu'on pose souvent aux membres du Parlement, qu'il en est fait mention dans les éditoriaux de journaux et qu'en définitive la plus totale confusion existe à ce propos. Je ne vois pas du tout pourquoi on ne dirait pas aux gens du pays et aux journaux quels critères on emploie au juste pour trancher ces questions d'argent qui se posent à l'occasion de visites de la famille royale. Le ministre des Finances pourrait-il éclaircir un peu l'atmosphère en nous donnant une idée de la façon dont ces questions sont tranchées, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, en ce qui regarde la famille royale? Nous dirait-il aussi si le gouvernement du Royaume-Uni, à Westminster, entre en ligne de compte?

L'hon. M. Fleming: Quand un membre de la famille royale est en visite au Canada à titre d'invité, le Canada naturellement défraie toutes les dépenses du voyage, et les provinces ne sont pas censées en acquitter la moindre partie. Certaines provinces, je n'en doute pas, encourent des dépenses à l'égard de certaines choses qu'elles font en l'honneur des visiteurs, mais le trésor fédéral est censé acquitter les frais de la visite d'un membre

de la famille royale tout le temps de son séjour au Canada. Pour ce qui est du personnel de la maison royale, l'honorable député ne s'attend pas à ce que je réponde à des questions concernant la cassette royale.

M. Winch: Cela signifie que la responsabilité du Canada commence à l'arrivée au Canada de tout membre de la famille royale.

L'hon. M. Fleming: S'il s'agit d'une visite. Il est arrivé déjà, l'honorable député le sait, qu'un membre de la famille royale a atterri au Canada alors qu'il était en route pour quelque autre pays. C'est arrivé il y a une couple d'années. Nous parlons en ce moment d'une visite faite au Canada par un membre de la famille royale.

M. Winch: Je parle bien de visites au Canada, non pas d'un arrêt à Gander en route pour un autre endroit. Je crois comprendre que la visite d'un membre de la famille royale au Canada est acceptée par le pays comme une dépense. Le ministre nous dira peut-être comment la visite d'un membre de la famille royale est décidée. A-t-elle lieu à la suite d'une demande de la famille royale elle-même ou du gouvernement du Canada? Le Canada est-il consulté au sujet de toutes ces visites et envoie-t-il une invitation?

L'hon. M. Fleming: L'honorable député comprendra qu'il s'agit d'une question au sujet de laquelle il n'est pas possible de faire une déclaration générale qui englobe tous les cas particuliers. Il existe des moyens de liaison à cet égard et on y a recours, bien sûr, pour organiser ces visites, régler les détails du voyage et arrêter la durée de la visite et le moment où elle se fera.

M. Fisher: Le ministre pourait-il nous dire quel est le nombre des gens employés par le général Graham pour le voyage royal et si tous ceux qui s'occupent de l'organisation préliminaire sont des militaires?

L'hon. M. Fleming: Cela n'a absolument rien à voir avec la visite de Sa Majesté la reine en juin prochain. Il y a dans le budget principal des dépenses un crédit que nous aborderons en temps opportun au cours de la présente session.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Cette résolution complète les crédits supplémentaires.

(Rapport est fait des résolutions, qui sont adoptées.)

[L'hon. M. Fleming.]

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Rea.

L'hon. M. Fleming propose:

La Chambre décide que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1959, la somme de $27,954,667 soit imputée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

L'hon. M. Fleming demande alors à déposer le bill n° C-24, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1959.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je savoir si le bill a été imprimé?

L'hon. M. Fleming: Des exemplaires en sont disponibles et je me ferai un plaisir d'en faire parvenir un à l'honorable député. Les exemplaires sont effectivement imprimés depuis très longtemps.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re et la 2e fois, et la Chambre formée en comité sous la présidence de M. Rea, passe à l'examen des articles.

(Les articles 1 à 4 sont adoptés.)

Sur l'annexe.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au ministre si l'annexe a la même forme que les crédits que nous venons d'étudier?

L'hon. M. Fleming: Oui, monsieur le président.

(L'annexe est adoptée.)

M. Herridge: J'aimerais demander au ministre si les termes du bill sont exactement les mêmes que ceux des autres bills de finance.

L'hon. M. Fleming: Oui, monsieur le président.

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

LES FINANCES

DÉCLARATION RELATIVEMENT À L'ÉMISSION DES OBLIGATIONS À COURT TERME

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, avec l'assentiment de la Chambre, je suis maintenant en mesure de répondre à une question à laquelle je n'ai pas cru opportun de répondre au moment où elle m'a été posée plus tôt aujourd'hui, à l'appel de l'ordre du jour, relativement à l'émission courante d'obligations du Canada.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au ministre de répondre à cette question?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Fleming: J'ai le plaisir d'informer la Chambre que les livres ont été ouverts à cinq heures et parce que l'émission a été surpassée considérablement nous avons pu fermer les livres quelques minutes après cinq heures.

LOI SUR L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

MESURE TENDANT À RELEVER LA LIMITE À L'ÉGARD DU MONTANT À EMPRUNTER

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent en vue de prescrire que l'Administration, avec l'approbation du gouverneur en conseil, peut, à l'occasion, emprunter des sommes d'argent de Sa Majesté ou autrement, dont l'ensemble ne doit jamais dépasser trois cent trente-cinq millions de dollars, l'Administration étant actuellement autorisée à emprunter trois cents millions de dollars en vertu de l'article 13 de la loi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.)

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, la résolution a pour objet de permettre la présentation d'une mesure visant à modifier l'article 13 de la loi de 1951 sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, afin de porter de 300 millions à 335 millions de dollars la limite statutaire du pouvoir d'emprunt de l'Administration. La modification envisagée ne fournit pas à l'Administration de nouveaux fonds. Elle vise exclusivement la limite du pouvoir d'emprunt. Les dépenses d'établissement de la Voie maritime sont financées au moyen de prêts que le ministre des Finances est autorisé à faire en vertu des pouvoirs prévus à l'article 25 de la loi; toutefois, lesdits prêts ne peuvent être faits au cours d'une année financière que dans la mesure où le Parlement les a autorisés. C'est pourquoi les dépenses d'établissement effectuées pour la voie maritime ont été assurées par les prêts annuels prévus à cette fin dans le budget des dépenses.

La nécessité d'accroître le pouvoir d'emprunt est devenue manifeste l'an dernier lorsque le Parlement a été saisi du budget d'établissement approuvé de 1958, en conformité de l'article 80 de la loi sur l'administration financière. L'état alors présenté, en plus de révéler les besoins pour 1958, indiquait que les immobilisations étaient alors estimées en tout à $322,062,800. On s'attend que les déboursés faits en vertu des affectations parlementaires autorisées jusqu'ici s'élèveront, le 31 mars prochain, à environ 270 millions de dollars, ce qui laisse un montant d'emprunt non épuisé de 30 millions de dollars pour les besoins à venir.

Le budget d'établissement de 1959, qui n'a pas encore été déposé, indiquera des dépenses estimatives, pour l'année, de 52 millions et demi de dollars, réduites pour le moment à 30 millions de dollars, de façon à ne pas excéder la limite actuelle des emprunts prévue par la loi. Le crédit n° 482 du budget principal des dépenses de 1959-1960 prévoit l'affectation d'un prêt de ce dernier montant. Une estimation révisée a été faite des dépenses globables, lesquelles s'élèvent maintenant à $329,025,700. Il est impossible, même à l'heure actuelle, d'évaluer exactement les frais définitifs, en raison d'éléments incertains tels que les réclamations des entrepreneurs et la question encore à régler, du montant que le gouverneur en conseil pourrait imputer à l'Administration relativement à la déviation du pont Victoria du National-Canadien. Nous sommes donc d'avis qu'en portant le pouvoir d'emprunt de 300 à 335 millions de dollars, ce dernier montant représentant environ 6 millions de dollars de plus que le chiffre officiel du budget, nous assurerions une provision raisonnable pour les besoins non déterminés.

L'état suivant indique l'accroissement graduel des dépenses globales estimatives, telles qu'elles figurent d'une année à l'autre dans le budget d'établissement approuvé:

Année	Total estimatif des dépenses
1955	$205,535,000
1956	$213,156,750
1957	$284,675,000
1958	$322,062,800
1959	$329,025,700

Comme je l'ai signalé, le budget d'immobilisations estimait en 1955 que le Canada dépenserait $205,500,000 pour l'aménagement de la voie maritime. Aujourd'hui le total estimatif des dépenses s'élève à 329 millions de dollars. La première estimation avait été fixée avant que la plupart des gros contrats fussent adjugés et aussi avant que bien des décisions essentielles relatives à l'ampleur des travaux eussent été prises, y compris par exemple la répartition des responsabilités à l'égard du dragage dans la section des rapides internationaux.

L'écart entre le total du coût estimatif de 1955 et celui de 1959 atteint 123 millions et demi. L'Administration de la voie maritime me signale que d'importantes modifications survenues par la suite relativement à l'ampleur des travaux et d'autres chefs de dépenses non prévus ont eu pour résultat d'augmenter les montants estimatifs d'environ 104 millions et demi. En voici le décompte:

Section	Projet	Date de la décision	Coût
Section de Lachine	Bassins de virage—deux à Laprairie et un au port de Montréal	Printemps 1955	$ 5,000,000
	Élargissement du chenal—Caughnawaga à la Côte-Ste-Catherine pour éviter 40,000 p.c.s.	Été 1955	4,000,000
	Dépenses supplémentaires pour élever le niveau du pont Mercier au lieu d'aménager une travée relevable, afin de prévoir l'expansion future du pont Mercier par la province de Québec	Début de 1956	11,000,000
	Autre pont-levis vertical à l'extrémité supérieure des écluses de Saint-Lambert pour permettre la circulation routière ininterrompue et pour permettre plus tard le passage ininterrompu des convois de chemin de fer vers la rive sud	1955	5,500,000
	Deux ponts-levis de chemin de fer (P.-C.) à une seule voie, plutôt qu'un pont à deux voies	1956	1,000,000
	Quai de Côte Ste-Catherine	1955	1,500,000
	Augmentation considérable de la portée des travaux municipaux	Dates diverses	5,000,000
	Aménagements en vue du jumelage futur de deux écluses, celles de Saint-Lambert et de la Côte-Ste-Catherine	1956	2,000,000
Section de Soulanges	Tunnel pour auto-route à quatre pistes, à Beauharnois, au lieu d'un pont-levis (à la demande de la province de Québec)	Début de 1956	2,500,000
	Quai d'amarrage—mouillage temporaire	1958	500,000
Rapides internationaux	Dragage et amélioration du chenal au nord et au sud de l'île Cornwall. Dépenses non prévues précédemment et résultant d'une décision prise en 1956, quant à la répartition du coût entre les deux organismes de la Voie maritime. Les régions à être draguées ont été divisées de manière à ce que le coût estimatif soit réparti également	1956	18,000,000
	Cornwall—infrastructure du pont du chenal sud et dépenses connexes	1955	2,700,000
	Pont du chenal nord	1956	6,500,000
	Contribution aux organismes chargés de l'énergie nécessaire à l'élargissement du chenal (autorité requise pour payer 15 millions de dollars, en vertu d'un échange de notes en date du 30 juin 1952 entre le Canada et les États-Unis, et pour percevoir 6 millions de dollars aux termes d'ententes intervenues en 1956. Dépenses nettes: 9 millions de dollars	1956	9,000,000
	Crédit destiné à un jumelage futur, à l'écluse d'Iroquois	1956	1,000,000
Mille-Îles	Dragage et déblaiement du chenal	1956	1,000,000
Welland	Augmentation résultant du creusage effectué selon des devis mis au point à l'automne de 1955	Automne 1955	23,600,000
Dispositions générales:	Dépenses accrues pour fins d'expropriation de terrains		4,700,000
	Total		$104,500,000

Si l'on ajoute le montant des principaux frais supplémentaires susmentionnés de $104,-500,000 au premier chiffre budgétaire de $205,500,000, on obtient un total de $310 millions, en comparaison du total de 329 millions pour le budget de 1959, soit une augmentation de 19 millions. Les éléments constitutifs de cette augmentation sont les provisions pour réclamations et la hausse générale des frais de construction entre le moment où la première estimation a été établie et les dates d'adjudication des contrats. On me dit que l'indice des frais de

construction a augmenté de 11 p. 100 entre la fin de 1954 et la fin de 1956.

Étant donné que des questions ont été inscrites au *Feuilleton* et qu'il a été question dans les journaux des réclamations faites par les entrepreneurs à l'égard des travaux d'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, il est peut-être opportun que je formule une déclaration à ce sujet, d'après les renseignements que m'a fournis l'Administration de la voie maritime.

Tout d'abord, on peut dire qu'il n'est pas extraordinaire ni anormal que des réclamations soient faites dans le cas de gros contrats adjugés soit par des autorités publiques, soit par des entreprises commerciales. Jusqu'ici, l'Administration de la voie maritime a reçu des réclamations à l'égard de 28 contrats, et pour des montants variant de quelques milliers de dollars à plusieurs millions.

Sauf pour des chefs de dépenses secondaires qui, après enquête, doivent être acquittées comme si elles visaient des travaux auxquels le contrat peut s'appliquer, les réclamations ont trait aux versements supplémentaires non autorisés aux termes des contrats et représentent l'évaluation, faite par les entrepreneurs, des frais et parfois des bénéfices auxquels ils prétendent avoir droit en raison de situations et de difficultés spéciales qui ont surgi au cours des travaux. Les montants globaux ne se rapportent pas nécessairement aux sommes qu'il reste à verser.

Rappelons, au préalable, que le règlement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ne lui permet pas d'adjuger un contrat de construction dépassant une valeur de $50,000 sans avoir d'abord obtenu l'approbation du Conseil du Trésor et elle ne peut adjuger aucun contrat entraînant plus de $15,000 de dépenses sans demander des soumissions scellées sur des formules de soumission agréées. La formule du contrat est celle dont on se sert généralement dans les ministères de l'État. Aucune réclamation impliquant des dépenses non prévues aux termes du contrat ne peut être acquittée, en tout ou en partie, sans l'approbation du Conseil du Trésor.

Les entrepreneurs de construction d'écluses et de creusage du chenal dont les réclamations représentent environ 86 p. 100 du total reçu les ont fondées sur des motifs d'ordre général comme sur des motifs déterminés. Pour des raisons d'ordre général, ils prétendent qu'ils méritent une attention bienveillante car ils ont fait un travail excellent et l'ont terminé essentiellement à temps mais que ce faisant, ils ont supporté des frais non prévus et plus élevés et des pertes importantes. L'Administration fait remarquer que l'achèvement des travaux à la date prévue était une obligation essentielle prévue dans les contrats, que chaque réclamation doit être considérée individuellement suivant sa justification et que les recommandations doivent être faites conformément aux principes énoncés par le conseil du Trésor. L'Administration estime que dans certains cas, si les travaux avaient été exécutés de manière efficace durant la période prévue, des frais additionnels auraient été évités. En ce qui concerne plusieurs contrats importants, il ressort que les travaux étaient si en retard que les entrepreneurs en question ont été obligés d'en modifier l'organisation. Il en est naturellement résulté des complications.

Bien que les réclamations s'étendent à de nombreux domaines des travaux, et que par conséquent elles doivent être traitées séparément, un grand nombre d'entre elles relèvent de l'une ou l'autre des catégories générales suivantes: réclamations résultant de salaires plus élevés; réclamations basées sur de prétendues conditions géologiques et hydrographiques non révélées; réclamations basées sur de prétendus changements dans le programme des travaux apportés pour diverses raisons, y compris des modifications des plans et des retards dans la remise de ces plans par les ingénieurs de l'Administration; réclamations tenant à ce que les quantités étaient plus grandes que celles estimées dans les documents de la soumission; réclamations tenant à ce que les quantités étaient inférieures à celles estimées dans les documents de la soumission; réclamations portant sur les frais additionnels occasionnés par le coulage du ciment en hiver; réclamations portant sur des quantités qui font l'objet d'un litige; réclamations qui se fondent sur la prétention que la façon d'enlever les matériaux provenant de l'excavation différait de celle qui avait été prévue au moment de la soumission.

La pression des travaux urgents, particulièrement dans les dernières phases de la construction, a empêché les ingénieurs de l'Administration d'accorder la priorité aux réclamations même si on a consacré beaucoup de temps à les discuter avec les entrepreneurs. Il y a environ un an, deux ingénieurs expérimentés, M. W. B. Crombie et M. D. Forgan, ont été engagés dans le but précis d'enquêter au sujet des réclamations et de faire rapport. M. Crombie était anciennement directeur de travaux et, plus tard, ingénieur-conseil du bureau central de la *Hydro-Electric Power Commission* de l'Ontario. M. Forgan était précédemment directeur de la construction, également au service de l'*Hydro* de l'Ontario. L'enquête est bien avancée et leurs conclusions sont étudiées par l'ingénieur en chef et ses principaux adjoints qui, les

travaux de construction étant à peu près terminés, sont en mesure de consacrer plus de temps à cette activité.

Dès qu'elle le pourra, l'Administration fera un rapport complet sur chacune des réclamations des entrepreneurs; elle tiendra compte non pas seulement de celles que l'on juge admissibles à un examen favorable, mais également de celles qui ont été jugées inadmissibles. Le ministre des Transports renverra ce rapport au Conseil du Trésor.

Règle générale, ces réclamations seront examinées et justement appréciées, lorsque des frais anormaux ou supplémentaires auront résulté d'actes ou d'omissions de la part de l'Administration, ou encore de circonstances matérielles imprévisibles. Par contre, les frais attribuables à des erreurs ou à des retards de l'entrepreneur ou résultant de circonstances matérielles qu'on aurait dû prévoir ou d'augmentations de salaires, sans bénéfice d'échelle mobile de salaires, ne peuvent être considérés comme étant à la charge de l'Administration.

Au 27 janvier, 28 réclamations avaient été reçues; elles totalisent $36,329,000. Six de ces réclamations ont été étudiées et le reste est actuellement à l'étude. On s'attend d'en avoir fini avec toutes les réclamations importantes d'ici trois mois. Les six réclamations ayant fait l'objet de décisions jusqu'ici s'élèvent à $8,636,000. Là-dessus, des réclamations ont été acceptées pour un montant de $768,000. On en a rejeté pour une valeur de $7,868,000.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je dire qu'il est six heures, monsieur le président?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: J'imagine que les travaux de la Chambre pour demain sont les mêmes que ceux que le ministre qui remplissait les fonctions de leader de la Chambre a annoncés hier soir?

L'hon. M. Churchill: Oui. Nous poursuivrons l'étude de cette résolution et des autres articles, comme on l'a annoncé hier soir. On en trouvera la liste à la page 1181 du hansard.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

RÉSEAU ONTARIEN DES CANAUX DU SAINT-LAURENT—EMBAUCHE

Question nº 5—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Quel était le nombre d'hommes employés sur le réseau ontarien des canaux du Saint-Laurent lors de l'ouverture de la saison de navigation, en 1958?

2. Sur ce nombre, combien étaient fonctionnaires de l'État et combien ne l'étaient pas; combien étaient *a*) titularisés, *b*) temporaires, *c*) intermittents, *d*) rémunérés aux taux courants?

3. Quel est le nombre d'hommes actuellement employés dans chacune des catégories susmentionnées?

4. Combien d'hommes a-t-on congédiés?

5. Quelles mesures a-t-on prises pour leur trouver un emploi *a*) au ministère des Transports, *b*) à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, *c*) dans d'autres ministères du gouvernement?

6. A-t-on institué un comité à cette fin? Dans le cas de l'affirmative, quel en était le personnel, combien de fois a-t-il siégé et quelles dispositions a-t-il prises pour assurer de l'emploi à ces hommes?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. 225 employés, plus 100 employés intermittents—total 325.

2. Fonctionnaires de l'État—146 Autres—179
   a) fonctionnaires de l'État titularisés—139
   b) fonctionnaires temporaires de l'État—7
   c) employés intermittents—100
   d) employés rémunérés aux taux courants (73) et équipages de navires (6)—79.

3. *a*) fonctionnaires titularisés de l'État—78
   b) fonctionnaires temporaires de l'État—aucun
   c) employés intermittents—51
   d) employés aux taux courants (67) et équipages de navires (5)—72.
   Total, sans compter les employés intermittents—150.

4. Aucun employé n'a été renvoyé pour des raisons de service.

Les départs sont les suivants:

Effectifs à l'ouverture de la saison de 1958		325	
Employés intermittents		100	
		225	
Effectifs actuels		150	
		75	150
Employés mis à pied	30		
Sur le point de l'être	10		
	40		40
Retraités ou à la veille de l'être, démissionnaires, permutés, décédés	35		
	75		190
Nombre d'employés choisis jusqu'ici par l'Administration de la voie maritime			105
			85

5. *a*) Au début de la saison dernière, on a fait venir un à un les employés qui travaillent sur les chantiers, et on les a invités à s'inscrire en vue d'une permutation à des postes de commençants sur d'autres canaux de l'Ontario. Sept employés trouvés physiquement aptes à exercer un emploi aux canaux de Welland y ont déjà été affectés. *b*) On a ouvert aux employés des services de canaux des concours en vue d'un emploi aux nouveaux aménagements de la voie maritime, et l'Administration est en voie de faire les nominations pour Cornwall et Iroquois. Jusqu'ici, le nombre de candidats choisis s'établit à 105. *c*) La Commission du service civil a établit des listes de congédiement des employés des travaux de chantiers. Les noms des autres employés qui ne sont pas choisis par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ni permutés à d'autres postes à l'intérieur du ministère sont remis, par catégories, à la Commission en vue d'une réaffectation. Le ministère poursuivra ses efforts en vue de trouver un emploi permanent au plus grand nombre possible des 85 employés mentionnés dans la réponse à la question nº 4.

6. Aucun comité n'a été officiellement institué pour trouver un emploi aux employés

des services des canaux qui devront se déplacer par suite de la fin des travaux de la voie maritime du Saint-Laurent. Depuis 1955, cependant, le ministère étudie constamment les problèmes afférents aux départs d'employés prévus. Il y a eu de nombreuses assemblées entre les gens du ministère et des fonctionnaires de l'Administration, de même qu'entre les gens du ministère et les membres de la Commission du service civil. La Commission a été tenue au courant de l'évolution de la situation, et elle a approuvé les recommandations faites occasionnellement par le ministère en vue d'aider les employés dans leurs initiatives personnelles pour trouver d'autres emplois. Par exemple, la Commission a autorisé le ministère à accorder des congés sans rémunération aux employés qui voulaient faire l'essai d'un emploi en dehors du fonctionnarisme.

MALONE (N.-Y.)—MONTRÉAL (P.Q.)—DISCONTINUATION DU SERVICE FERROVIAIRE

Question nº 6—**L'hon. M. Chevrier:**

1. La *New York Central Railway Company* a-t-elle fait une demande en vue de discontinuer le service des voyageurs entre Malone (New-York) et Montréal (P.Q.)?

2. A-t-on décrété la cessation de ce service? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. A-t-on présenté une requête de protestation de la part de certains résidents des centres atteints par la cessation de ce service? Dans le cas de l'affirmative, à qui a-t-on présenté cette requête?

3. A-t-on présenté des requêtes auprès de la *New York Central Railway*, ou de la Commission des transports, en vue d'un nouvel examen de cette décision? Dans le cas de l'affirmative, qu'en est-il résulté?

5. Les personnes intéressées ont-elles interjeté appel auprès du gouverneur en conseil, selon l'article 53 de la Loi sur les chemins de fer?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui.

2. Oui, le 17 septembre 1958.

3. Oui. Les signataires de cette requête l'ont remise à l'honorable député de Beauharnois-Salaberry qui, par la suite, l'a portée à l'attention du ministre des Transports. Elle a plus tard été renvoyée à l'honorable député avec une note explicative.

4. De nombreuses instances ont été faites auprès du ministre des Transports avant l'annonce du jugement de la Commission des transports le 4 novembre 1958. Toutes ces instances ont été portées à l'attention de la Commission.

5. Non.

CHEMIN DE HAY-RIVER À YELLOWKNIFE, T. DU N.-O.

Question nº 98—**M. Hardie:**

1. Durant les années 1956-1957, 1957-1958 et du 1er avril au 31 décembre 1958, combien de milles de route a-t-on construits dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le secteur allant de Hay-River à Yellowknife?

2. Quels ont été les frais d'arpentage durant chacune de ces années?

3. Durant chacune de ces années, quels ont été les frais de construction, compte tenu du déblaiement?

Réponse de **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

	1956-1957	1957-1958	1958 (1er avril au 31 décembre)
1. Nombre de milles de route construits (déblayés, régalés, gravelés ou gravelés pour la circulation)	36 milles	56.7 milles, plus 38.7 milles déblayés seulement	51.6 milles, plus 46.3 milles déblayés seulement
2. Frais d'arpentage	$121,800 pour 111 milles complètement arpentés	$183,700 pour 148 milles complètement arpentés	$38,300 pour 24 milles complètement arpentés
3. Frais de construction (y compris la surveillance)	$1,018,500	$2,339,000, plus $217,500 pour déblayage	$1,941,500 plus $260,200 pour nettoyage, plus $288,500 pour le pont de la rivière Kakisa

MODÈLES D'UN DRAPEAU CANADIEN

Question nº 107—**M. Howard:**

Combien de modèles d'un drapeau canadien le gouvernement a-t-il dans ses dossiers?

Réponse de **l'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État):**

1347.

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—INSPECTIONS DU GÉNIE

Question nº 110—**M. Winch:**

1. Durant la construction des ouvrages relevant de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, celle-ci a-t-elle institué son propre service d'inspection des travaux de génie?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui a été désigné inspecteur en chef, quels étaient les membres du personnel et à quelle date a-t-on institué ce service?

3. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle aussi confié des services d'inspection à la *Warnoch Hersey Company* et, dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) à quelles fins, *c*) à qui les rapports ont-ils été présentés, *d*) retient-elle encore les services de cette société?

4. Le personnel du service d'inspection des travaux de génie a-t-il été congédié ou a-t-il dû résigner ses fonctions avant l'exécution des contrats de la voie maritime?

5. Dans le cas de l'affirmative, *a*) pour quelle raison, *b*) à quelle date, *c*) qui exécute actuellement l'inspection des travaux de génie et de construction pour le compte de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1. Oui.

2. Le Service d'inspection a été établi le 1er décembre 1955.

Personnel	Période d'emploi du	Période d'emploi au	Démission (D) Mise-à-pied (M)
Inspecteur en chef—			
J. Buchanan Stirling	19 12 55	28 11 58	M
Membres du personnel—			
R. Hunter	3 7 56	28 11 58	M
R. Jalbert	5 9 56	28 11 58	M
R. M. Houldsworth	1 10 56	—	
G. Tremblay	22 11 56	15 4 57	D
G. C. Hoag	28 1 57	28 11 58	M
G. Leff	9 4 57	18 7 58	D
J. H. Clegg (*c*)	25 4 57	28 11 58	M
R. R. Grant (*c*)	2 5 57	31 3 58	D
J.-H. Drouin	8 5 57	28 11 58	M
N. Csery	14 5 57	12 9 57	D
G. H. Handsley	22 5 57	28 11 58	M
R. J. Vaucher	22 5 57	—	
J.-A. Chartrand	1 7 57	30 5 58	D
J. M. Burgess (*c*)	15 7 57	28 11 58	M
J.-E. Dansereau	10 9 57	15 1 59	D
A.-A. Lorrain	9 9 57	31 12 58	D
F. VanZwyndregt	12 9 57	28 11 58	M
Z. F. Mirwald	6 11 57	28 11 58	M
A. Bourgault	10 3 58	—	
L. Laflamme	26 3 58	31 1 59	M

(*c*) Employés occasionnels au mois (les autres étaient des employés réguliers).

3. Oui

(a)	(b)		(d)
Date du contrat	Entreprise (Description sommaire)	Genre d'inspection En atelier (A) Sur place (P)	Encore en emploi
23 avril 1956	Ancres d'acier d'armature et de pierre pour l'écluse de St-Lambert	A	Non
23 avril 1956	Ancres d'acier d'armature et de pierre pour l'écluse de la Côte Ste-Catherine	A	Non
23 avril 1956	Ancres d'acier d'armature et de pierre pour l'écluse d'Iroquois	A	Non
27 juillet 1956	Épreuve de ciment	A	Non
17 décembre 1956	Ponts-levis roulants	A	Non
17 janvier 1957	Acier d'armature pour la structure inférieure du pont sur le canal sud de Cornwall	A	Non
16 janvier 1957	Billes d'arrêt, estacades flottantes, etc.	A	Oui
6 mars 1957	Grilles de secteur	A et P	Non
15 février 1957	Machines pour le fonctionnement des écluses	A	Non
26 février 1957	Défenses en filins d'acier	A et P	Non
12 mars 1957	Ponts-levis verticaux à Caughnawaga	A et P	Oui
22 mars 1957	Machines pour le fonctionnement des valves	A et P	Non
2 avril 1957	Portes busquées	A et P	Oui
1er avril 1957	Ponts-levis verticaux de St-Louis et Valleyfield	A et P	Oui
16 avril 1957	Ponts-levis roulants	P	Non
7 juin 1957	Ponts-levis verticaux pour les écluses de St-Lambert	A et P	Oui
16 juillet 1957	Poteaux de cèdre rouge de l'Ouest	A et P	Non
11 septembre 1957	Pont suspendu aux écluses supérieures de Beauharnois	A et P	Oui
8 novembre 1957	Cloisons étanches d'écluses	A et P	Non
20 août 1957	Supports de tunnel en acier, etc.	A	Non

c) Les rapports d'inspection ont été soumis à l'inspecteur en chef, en cinq copies distribuées en général, comme il suit:
Dossiers officiels (1)
Dossiers du Service d'inspection (1)
Copies de service du Service d'inspection (2)
Ingénieur constructeur, ingénieur électricien ou mécanicien, ou ingénieur de la construction, s'il y a lieu (1)

4. Le personnel a été réduit de façon normale, comme on le voit à la réponse nº 2.

5. *a*) Étant donné la réduction des travaux, les services n'étaient plus requis, *b*) Tel qu'il est indiqué en réponse à la question nº 2, *c*) M. R. W. Willis, ingénieur constructeur, surveille maintenant le travail des compagnies d'inspection et du reste du personnel du Service d'inspection.

TABAC, SPIRITUEUX ET ÉDUCATION—SOMMES DÉPENSÉES PAR TÊTE

Question nº 111—**M. McWilliam:**

Durant la dernière année pour laquelle on possède une statistique, quelles sommes a-t-on dépensées par tête, dans toutes les provinces du Canada, pour *a*) le tabac, *b*) les boissons alcooliques, *c*) l'éducation?

Réponse de **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

Dépenses par tête:
a) $32.85
b) $46.84 1957
c) $56.66

LOI SUR LES INDIENS—DEMANDE DE MISE EN VIGUEUR D'ARTICLES

Question nº 117—**M. Howard:**

1. Des provinces ont-elles demandé la mise en vigueur de l'article 95 (2) de la loi sur les Indiens? Dans le cas de l'affirmative, quelles provinces, à quelles dates et quelle décision a-t-on prise?

2. Des provinces ont-elles demandé la mise en vigueur de l'article 95 (3) de la loi sur les Indiens? Dans le cas de l'affirmative, quelles provinces, à quelles dates et quelle décision a-t-on prise?

3. Des conseils de bandes indiennes ont-ils demandé la mise en vigueur de l'article 96A (2) de la loi sur les Indiens? Dans le cas de l'affirmative, quelles bandes indiennes, à quelles dates et quelle décision a-t-on prise?

Réponse de **l'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

1. Quatre provinces, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont demandé et obte-

nu la mise en vigueur de l'article 95 (2) de la loi sur les Indiens:

	Date de proclamation
Colombie-Britannique ..	15 décembre 1951
Nouvelle-Écosse	2 janvier 1952
Ontario	1er juillet 1954
Territoires du Yukon ..	1er novembre 1955
Manitoba	16 juillet 1956
Territoires du Nord-Ouest	27 juin 1958

En 1951, le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Île du Prince-Édouard a demandé officiellement que l'article 95 de la loi soit mis en vigueur dans cette province. Cependant, aucune suite n'a été donnée à cette demande, vu qu'elle n'aurait eu aucun effet, les lois sur les spiritueux de l'Île du Prince-Édouard à ce moment-là ne prévoyant pas la consommation de boissons alcooliques dans des endroits publics.

2. Le 25 mars 1957, le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario a prié le gouverneur en conseil de proclamer la mise en vigueur du paragraphe (3) de l'article 95 de la loi sur les Indiens dans cette province. Le 6 novembre 1958, le gouverneur en conseil a émis une proclamation déclarant l'article 95 (3) de la loi sur les Indiens en vigueur en Ontario.

3. Les conseils des bandes suivantes d'Indiens ont demandé que l'article 96A (2) de la loi sur les Indiens soit déclaré en vigueur dans leurs réserves:

Bande	Agence	Date
Missisaguas de Mud Lake	Lacs Rice et Mud	24 novembre 1958
Six-Nations de la Grande rivière	Six-Nations	11 décembre 1958
Chippewas de Nawash	Bruce	12 janvier 1959
Sheshegwaning	Île Manitoulin	13 janvier 1959
Île Manitoulin	Île Manitoulin	15 janvier 1959
Rivière Whitefish	Île Manitoulin	16 janvier 1959
West-Bay	Île Manitoulin	19 janvier 1959
Sheguiandah	Île Manitoulin	20 janvier 1959
Bande unie de l'île Walpole	Île Walpole	2 février 1959

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 96A de la loi sur les Indiens, des référendums sont en cours pour les Missisaguas du lac Mud, les Chippewas de Nawash et les Six-Nations des bandes de la Grande rivière. En outre, des référendums auront lieu pour les cinq bandes de l'île Manitoulin et la bande unie de l'île Walpole, dès que des dispositions auront pu être prises à ce propos.

PARTICIPATION DU CANADA AU PLAN DE COLOMBO

Question n° 125—**M. Boulanger:**

Quelle a été la participation du gouvernement canadien au Plan de Colombo au cours de chacune des années 1954, 1955, 1956, 1957 et 1958?

Réponse de **l'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

La participation du Canada au Plan de Colombo au cours des années financières ci-après, a été la suivante:

	Millions
1953-1954	25.4
1954-1955	25.4
1955-1956	26.4
1956-1957	34.4
1957-1958	34.4
1958-1959	35.0

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:]

MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

710. Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $630,000.

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

Division des parcs nationaux—

Services des parcs nationaux et des lieux historiques—

711. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $2,850,000.

Division des forêts—

Service des travaux sylvicoles pratiques—

712. Contributions aux provinces conformément aux accords conclus ou à conclure, avec l'approbation du gouverneur en conseil, par le Canada avec les provinces, en sommes égales à la moitié de celles que les provinces déclarent avoir dépensées pour l'aménagement de chemins ou de sentiers d'accès aux forêts en vue d'assurer une protection appropriée contre les incendies ainsi que pour d'autres aspects de la gestion forestière—Crédit supplémentaire, $1,682,000.

TRAVAUX PUBLICS

Édifices publics—

Construction et services—

Acquisition, construction et amélioration d'édifices publics—

713. Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et

achat d'emplacement relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut augmenter ou diminuer les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédit supplémentaire—Ottawa, $200,000.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Crédit spécial—

714. Dépenses relatives à la visite au Canada, en 1958, de Son Altesse Royale la princesse Margaret, $110,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 février 1959

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE RÈGLEMENT

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J. W. Kucherepa (High-Park) présente le 1er rapport du comité permanent du Règlement de la Chambre et en propose l'adoption.

La motion est adoptée.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

EURATOM—DÉPÔT DES ACCORDS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE ROYAUME-UNI

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le 10 février, j'ai dit à la Chambre que je me ferais un plaisir de déposer un exemplaire de l'accord qui a été conclu récemment entre le Royaume-Uni et l'EURATOM en vue de collaborer à l'usage pacifique de l'énergie atomique. Je viens de recevoir des exemplaires officiels de cet accord, et je désire les déposer. J'ai pensé que les honorables députés aimeraient peut-être avoir l'occasion d'examiner aussi un accord, à peu près semblable dans ses grandes lignes, qui a été conclu au début de l'été dernier entre les États-Unis d'Amérique et l'EURATOM. Je dépose donc aussi maintenant deux exemplaires de cet accord.

LES FINANCES

PRÉSUMÉE DEMANDE, PAR LE GOUVERNEMENT, DES NOMS DES EMPRUNTEURS AUX BANQUES À CHARTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je regrette de n'avoir pu l'en prévenir, car il s'agit d'une chose qui a été portée à mon attention tout juste avant l'ouverture de la séance. On a pu lire dans les journaux que le gouvernement aurait demandé un rapport mensuel indiquant les noms de particuliers et de sociétés qui sont de gros emprunteurs des banques à charte. Le premier ministre aurait-il des observations à nous communiquer à ce propos?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier minisre): Monsieur l'Orateur, je laisse au ministre des Finances le soin de répondre à cette question.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'imagine que l'honorable député veut parler d'un article qui a paru cette semaine dans le *Financial Post*. Il me fait signe que oui. Or j'ai lu cet article il y a quelques minutes. Il renferme plusieurs erreurs. Le gouvernement n'a demandé qu'on lui envoie aucun de ces rapports. L'inspecteur général des banques, en conformité de ses responsabilités au titre de la loi sur les banques, a besoin qu'on lui envoie certains rapports. C'est ainsi que des rapports lui ont été envoyés,—y compris des listes de noms d'emprunteurs. —Cela se fait depuis plus de quinze ans. Il n'y a rien de nouveau à cela. L'inspecteur général des banques me dit que certaines modifications sont à l'étude à l'heure actuelle. Toutefois, la pratique dont il est question dans l'article comme étant quelque chose de nouveau, monsieur l'Orateur, est déjà vieille de plus de quinze ans.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre, aussitôt qu'il le pourra, quelles sont les modifications qui, d'après lui, sont à l'étude?

L'hon. M. Fleming: Oui, monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de les signaler à la Chambre. Je souligne de nouveau qu'il s'agit d'une affaire où l'inspecteur agit en vertu de pouvoirs statutaires et dans l'exécution de fonctions qui lui sont attribuées par la loi. Cette affaire n'est pas du ressort du gouvernement; mais je ne manquerai pas, en temps utile, de fournir à la Chambre les renseignements sur tous changements qui pourraient être apportés à la pratique actuelle.

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS À TERME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Maintenant que l'emprunt du gouvernement a été considérablement surpassé, le ministre pourrait-il faire une brève déclaration, aujourd'hui ou très prochainement, sur les différents aspects de l'emprunt, ainsi que je l'ai demandé hier dans mes observations qui figurent à la page

1195 du hansard, et nous donner des renseignements sur les commissions versées, le coût d'émission, etc.?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déclaré à la Chambre hier après-midi, l'emprunt a été considérablement surpassé. Bien entendu, le gouvernement en est très satisfait et il en est de même, j'en suis sûr, pour tous les honorables membres de la Chambre.

Dans la répartition, 85 millions de dollars ont été souscrits aux obligations de 2¾ p. 100, qui arriveront à l'échéance dans 13 mois, et 115 millions de dollars ont été souscrits aux obligations de 3 p. 100, qui viendront à l'échéance dans 21 mois et demi. La commission versée à l'égard des souscriptions aux premières obligations est de 10c. et celle qui est versée à l'égard des souscriptions aux deuxièmes obligations est de 20c.

M. McMillan: Le ministre des Finances peut-il nous dire quels effets le récent niveau d'intérêt élevé de 4.76 p. 100 et 4.94 p. 100 sur les obligations du gouvernement à court terme aura sur le prix de revient de l'argent pour les municipalités et les provinces?

M. l'Orateur: L'honorable député ne s'attend pas que le ministre réponde à une question ainsi exprimée. Il lui demande en réalité d'exprimer son opinion.

LA DÉFENSE NATIONALE

CANADA ET ÉTATS-UNIS—ACQUISITION EN COMMUN DE MATÉRIEL DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Lui a-t-on signalé la nouvelle parue dans la *Gazette* de Montréal de ce matin et qui se lit ainsi qu'il suit:

> Le général Charles Foulkes, président du comité canadien des chefs d'état-major, a déclaré aujourd'hui que le Canada et les États-Unis ont négligé de continuer à favoriser l'acquisition en commun de matériel de défense.
>
> Il est maintenant possible que nous (le Canada) devions abandonner le programme de mise au point et de production d'équipement canadien spécial pour les besoins limités des forces canadiennes et remettre en vigueur les dispositions de l'accord de 1950 prévoyant une collaboration économique avec nos associés (les États-Unis) pour la production commune du matériel requis pour la défense.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si cette déclaration, telle qu'elle a paru dans les journaux, du président du comité des chefs d'état-major, expose la ligne de conduite que suivent maintenant son ministère et le gouvernement?

[M. McMillan.]

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Je n'ai pas lu la nouvelle en question. Je tiens cette question pour un préavis et j'irai aux renseignements.

L'ASSURANCE-SANTÉ

DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DES CONDITIONS RÉGISSANT LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question dont j'ai envoyé un préavis à son bureau ce matin.

Pour ce qui est de l'application ou du versement des subventions fédérales aux provinces qui ont accepté de participer au programme d'assurance-hospitalisation, le ministre nous dirait-il si le programme doit s'appliquer de façon obligatoire dans les provinces qui l'ont accepté? Le ministre dirait-il aussi si le programme devrait englober toute la province au lieu de se limiter à une partie de ladite province?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. La loi fédérale exige que les services d'assurance fournis soient mis à la disposition de tous les habitants des provinces. Ceci ne veut pas dire que le programme doive s'appliquer obligatoirement à toutes les personnes de la province. Toutefois, aux termes des accords conclus jusqu'ici, toutes les provinces, sauf l'Ontario, ont rendu leur programme obligatoire pour tous leurs résidents. L'Ontario pose des conditions obligatoires pour une forte partie de la population et il est facultatif pour les autres résidents de recourir aux services en cause. En concluant tout accord avec une province, nous nous attendons, bien sûr, à avoir l'assurance qu'une forte proportion de la population sera protégée par le programme comme cela s'est produit en Ontario.

Quant à savoir si le programme doit s'étendre à toute la province, il va sans dire que si chaque habitant peut en profiter, il ne saurait être limité à un secteur ou à une région de la province.

M. Robichaud: Étant donné sa réponse, le ministre pourrait-il nous dire si une province aura le droit de toucher sa part de la subvention fédérale si une municipalité de cette province refuse de contribuer à la part provinciale?

L'hon. M. Monteith: Je présume que le député pense à la province du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement fédéral et cette province n'ont pas encore signé d'accord. Lorsqu'un accord aura été signé, les conditions exigées pour que l'accord soit conforme à la loi générale seront examinées.

LE PLAN DE LA CAPITALE NATIONALE

LE PONT DE L'OUTAOUAIS—DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alexis Caron (Hull): J'aimerais poser une question au premier ministre. En parlant du pont, dont la nécessité se fait grandement sentir, le major-général Kennedy, président de la Commission de la capitale nationale, exposait-il la politique du gouvernement actuel?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je ne sais pas ce que le général Kennedy a dit au sujet du pont...

Des voix: Pas de pont!

Le très hon. M. Diefenbaker: ...et ne puis, par conséquent, répondre quoi que ce soit au député.

(Plus tard)

M. Caron: Monsieur l'Orateur, ma question s'ajoute à celle que j'ai déjà posée au premier ministre. Le premier ministre a dit tout à l'heure qu'il n'avait pas reçu le rapport du discours du major-général Kennedy. Voudrait-il consulter ce rapport et répondre un autre jour?

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, monsieur l'Orateur, avec plaisir.

L'ÉNERGIE

LE FLEUVE COLUMBIA—POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DES AVANTAGES D'AVAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu que je pose ma question de la même manière qu'avait l'habitude de faire le ministre actuel de la Justice alors qu'il était membre de l'opposition, je veux croire qu'elle sera conforme au Règlement. Elle se fonde sur un communiqué du gouvernement publié dans les journaux de ce matin et qui déclare que les pourparlers entre le Canada et les États-Unis au sujet des avantages d'aval découlant du partage du potentiel hydroélectrique du Columbia ont avancé de façon satisfaisante.

Le ministre nous dirait-il si ce communiqué est exact, qui en est responsable et nous dirait-il aussi s'il a d'autres renseignements à communiquer à la Chambre concernant cette importante question.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le député de m'avoir prévenu de son intention de poser cette question. En ce qui a trait à l'opportunité de la poser, je doute que je sois obligé, en vertu du Règlement de la Chambre, de répondre à une question portant sur le bien-fondé ou l'exactitude d'une nouvelle parue dans les journaux. Ayant fait part de ce doute, cependant...

M. l'Orateur: Si l'honorable ministre soulève une question de Règlement, la première partie de la question est inacceptable et viole le Règlement; mais la question va plus loin et c'est pour cette raison que je l'ai autorisée.

M. Herridge: Le ministre de la Justice avait autrefois l'habitude de procéder de cette façon.

L'hon. M. Fulton: Jamais de la vie! Toutefois, l'honorable député a l'habitude de prendre des libertés et peut-être est-il possible de lui laisser celle-ci.

L'hon. M. Smith: Monsieur l'Orateur, à propos de la seconde partie de la question: —si la nouvelle est exacte, si le communiqué de presse vient de la commission conjointe internationale?—je n'ai pas d'autre commentaire à formuler.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—INTERPELLATION AU SUJET DE L'ÉTAT DE LA GRÈVE ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de qui relève la Société Radio-Canada. Vu que les syndicats ont rejeté ce matin ce que Radio-Canada a présenté comme sa dernière offre, le ministre peut-il nous dire où en est rendu ce différend ouvrier?

L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Revenu national): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député le sait, semble-t-il, des négociations ont eu lieu à Ottawa ces quelques derniers jours entre les représentants des syndicats et Radio-Canada. Les représentants des syndicats ont quitté Ottawa tôt ce matin pour Montréal afin de revoir leur position avec les membres de leurs associations, en tenant compte de ces discussions.

D'après les dernières nouvelles, les membres des syndicats auraient fait savoir qu'ils n'accepteraient pas les propositions de Radio-Canada. On dit qu'ils se proposent de tenir une autre réunion d'ici une couple de jours.

INTERPELLATION AU SUJET DU BRANCHEMENT D'UNE LIGNE D'ÉCOUTE AUX SALLES SYNDICALES DANS UN HÔTEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question sur le même sujet au ministre des Transports. Le ministre peut-il dire s'il va donner les résultats de la demande faite au National-Canadien de vérifier si l'on aurait monté une ligne d'écoute dans les pièces utilisées du Château Laurier par les syndicats au cours de leurs négociations avec Radio-Canada?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de son intention de me poser cette question. Dès que j'ai reçu son préavis, je me suis mis en rapport avec le directeur de l'hôtel Château Laurier M. Mann; il m'a dit que ni lui ni quelque autre membre de la direction n'étaient au courant d'une telle chose, et qu'ils ne pensent pas qu'elle soit possible.

M. l'Orateur: Puis-je dire, à propos de telles questions, que les honorables députés qui décident de répéter des assertions tirées de la presse et qu'ils jugent dignes d'être examinées à la Chambre en prennent eux-mêmes la responsabilité.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, étant donné vos remarques je crois devoir expliquer que je n'ai pas tiré ces renseignements des journaux. La question m'a été signalée par les intéressés et j'en ai saisi le ministre des Transports, jugeant que c'est le ministre idoine en l'occurrence.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

MARLBOROUGH HOUSE, LONDRES—PARTICIPATION DU CANADA À LA RECONSTRUCTION ET À L'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question qui se fonde sur un communiqué du premier ministre aux journaux au sujet de Marlborough House à Londres qui servirait à loger le personnel du comité des questions économiques du Commonwealth et deviendrait un centre permanent pour les consultations économiques au sein du Commonwealth. Ma question est la suivante. Le gouvernement canadien participe-t-il de quelque façon aux frais de la rénovation et de l'entretien de Marlborough House?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

TERRE-NEUVE ET NOUVELLE-ÉCOSSE—ATTITUDE DU GOUVERNEMENT APRÈS LES CONGÉDIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui signalant qu'au moins 550 hommes seront sans travail le 31 mars sur l'île Bell (T.-N.) quand la *Dominion Wabana Ore,* filiale de la *Dominion Steel and Coal Corporation,* réduira sa production, et vu que les mêmes difficultés surgissent en Nouvelle-Écosse à l'égard de la même société mère, le gouvernement a-t-il pris une décision sur ces points?

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je sais gré à l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. J'ai vu la même nouvelle dans la *Gazette,* mais ni mon ministère ni l'Office fédéral du charbon n'en ont reçu de confirmation. Quant à la dernière partie de la question, la réponse est non.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION AU SUJET DE L'EXTENSION DES PRESTATIONS AUX ANCIENS PRISONNIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question dont je l'ai prévenu ce matin.

A-t-on signalé au ministre le bulletin de janvier de la société John Howard de la Colombie-Britannique? On y félicite la Commission d'assurance-chômage d'avoir recommandé de modifier la loi sur l'assurance-chômage afin de rendre les prisonniers admissibles à des prestations quand ils sont libérés et aussi d'avoir donné à entendre qu'une modification serait soumise à la présente session. Le ministre peut-il se prononcer sur ces propos de la société John Howard de Colombie-Britannique?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question et d'avoir porté ce bulletin à mon attention. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il

ne serait pas convenable que je fasse des observations en ce moment ou que j'indique de quelque manière les modifications que l'on compte apporter à la loi sur l'assurance-chômage. Toutefois, je tiens à assurer à l'honorable député que cet aspect particulier de la loi sur l'assurance-chômage, ou encore l'éventualité d'une telle modification, font l'objet d'une étude très approfondie.

L'IMMIGRATION

M. ET M^me^ RAOUL-ARTHUR ROLLING—SUSPENSION DE L'ARRÊTÉ D'EXPULSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. L'honorable dame veut-elle donner l'assurance qu'aucune démarche en vue de l'expulsion des Rolling ne sera entreprise avant que la Chambre ait eu l'occasion d'examiner la cause lorsqu'elle ne sera plus en cours d'instance?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député sait, j'en suis certaine, que la cause est devant les tribunaux. Je ne crois pas qu'il soit opportun de ma part de faire des observations à ce sujet.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Des questions semblables m'ont été posées par le premier ministre actuel et par le ministre de la Justice, dans l'affaire Hanna, du temps où j'occupais le poste de l'honorable dame. Je suis sûr que le ministre peut donner cette assurance sans enfreindre le Règlement.

M. l'Orateur: Même si elle le pouvait, je crois qu'il est contraire aux coutumes de la Chambre qu'un député fasse des observations sur la bonne disposition ou la mauvaise disposition d'un ministre appelé à répondre à une question.

TRANSPORTS AÉRIENS

LES LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN—SERVICE ENTRE VANCOUVER ET PRINCE-RUPERT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. J'espère qu'il aura reçu mon préavis à temps. Le conseil municipal de Prince-Rupert, ou quelques autres groupements également intéressés ont-ils protesté auprès du ministère contre la décision, annoncée par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, de ne plus assurer de liaison aérienne directe entre Vancouver et Prince-Rupert? Dans le cas de l'affirmative, le ministère envisage-t-il des dispositions pour assurer que la ville de Prince-Rupert obtienne un tel service aérien direct?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de son intention de me poser cette question. J'ai reçu son préavis juste avant d'entrer à la Chambre et je n'ai pas eu l'occasion de me mettre en rapport avec la Commission des transports aériens. Je vais le faire et je répondrai demain à l'honorable député.

LE SERVICE PUBLIC

LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il dire à la Chambre quand sera vraisemblablement nommé le président de la Commission du service civil?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il sera probablement nommé d'un jour à l'autre.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—VERSEMENTS PROVISOIRES À L'ÉGARD DE LA RÉCOLTE DE 1957-1958

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser au ministre du Commerce une question qui découle de l'urgente nécessité de relever le revenu agricole des provinces des Prairies. Le ministre peut-il nous dire quand le versement provisoire, déjà tellement en retard à l'égard de la campagne agricole de 1957-1958, sera vraisemblablement annoncé?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette mesure sera probablement annoncée incessamment.

M. Argue: Cette réponse étant des plus vagues et peu satisfaisante, le ministre peut-il dire à la Chambre si le compte de la Commission du blé pour 1957-1958 est maintenant fermé?

L'hon. M. Churchill: Les comptes à l'égard du blé, de l'avoine et de l'orge pour 1957-1958 sont tous en très bon état. Je peux assurer l'honorable député qu'il y aura un versement provisoire et qu'il sera effectué en temps utile.

M. Argue: Le ministre répondra-t-il à ma question, c'est-à-dire me dira-t-il si le compte a été fermé, oui ou non, et si le versement peut être effectué incontinent?

L'hon. M. Churchill: Je viens d'informer l'honorable député que les comptes à l'égard du blé, de l'avoine et de l'orge sont en bon état. Ils n'ont pas été fermés. Un versement provisoire à l'égard du blé aura lieu comme les autres années. Dans l'ensemble, la situation du blé est bonne, comme elle l'était l'an dernier.

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

MODIFICATION TENDANT À RELEVER LA LIMITE À L'ÉGARD DU MONTANT À EMPRUNTER

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Rea, et passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 18 février, sur le projet de résolution de l'honorable M. Hees qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent en vue de prescrire que l'Administration, avec l'approbation du gouverneur en conseil, peut, à l'occasion, emprunter des sommes d'argent de Sa Majesté ou autrement, dont l'ensemble ne doit jamais dépasser trois cent trente-cinq millions de dollars, l'Administration étant actuellement autorisée à emprunter trois cents millions de dollars en vertu de l'article 13 de la loi.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, avant d'aborder le projet de résolution lui-même, je pourrais peut-être faire une brève digression pour traiter d'une question qui, sans se rapporter strictement peut-être au projet de résolution, s'y rattache néanmoins par des liens solides. J'aimerais évidemment parler de la visite de Sa Majesté la reine et du président des États-Unis à l'occasion de l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent le 26 juin de cette année. Je voudrais dire un mot de l'origine de cette idée et de ce qui l'a fait naître.

Au cours de 1956 ou au début de 1957, je crois, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent avait invité Son Excellence le Gouverneur général à visiter les aménagements relatifs à la navigation et les ouvrages construits sur la voie maritime depuis Montréal jusqu'à la section internationale. Durant la visite, Son Excellence me dit: "Que penseriez-vous d'inviter Sa Majesté la reine à inaugurer les aménagements de la voie maritime du Saint-Laurent?" Je lui ai répondu immédiatement, il va sans dire, que je trouvais l'idée excellente. Durant la journée les journaux ont été saisis de l'idée et, au déjeuner donné ce jour-là en l'honneur de Son Excellence dans la ville de Cornwall, l'idée a été débattue. Si j'ai bien compris Son Excellence, il avait déjà parlé au premier ministre...

[M. Argue.]

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Même si je ne puis produire en ce moment l'article du Règlement, je suis sûr que je puis le faire en peu de temps. Toutefois, je me rappelle clairement qu'il est irrégulier de mêler le nom de Son Excellence au débat. A ce qu'il me semble, c'est ce que mon honorable ami tente de faire. Il ne parle pas seulement de Son Excellence, ce qui serait autre chose, mais il en parle au sujet d'une question qui relève du gouvernement. Il s'agit d'un propos qui enfreint nettement le Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Afin qu'il n'y ait aucun malentendu quant à mes intentions, monsieur le président, je pourrais peut-être parler de ce qu'a fait l'ancien premier ministre,—je me conformerais alors au Règlement,—s'il subsiste quelque doute sur ce que je vais dire. Par la suite l'ancien premier ministre, sauf erreur, a annoncé à la Chambre qu'une invitation avait été envoyée au palais de Buckingham et qu'elle avait été acceptée. Je ne sais pas pourquoi le ministre de la Justice m'a interrompu pendant que je faisais cette remarque.

L'hon. M. Fulton: Parce que l'honorable député enfreignait le Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Je désire maintenant parler de la déclaration du premier ministre annonçant que le président des États-Unis se rendrait à Montréal pour les cérémonies d'inauguration. J'ai alors profité de l'occasion pour louer le gouvernement et je tiens à répéter ce que j'ai dit à cette occasion. Je veux aussi ajouter ceci. J'estime que le président des États-Unis a été très aimable de consentir à venir à Montréal où, en sa présence et en celle de Sa Majesté, la voie maritime sera ouverte à la navigation.

Je voudrais aussi répéter, si l'on me m'interrompt pas, ce que j'ai dit en une autre occasion, à savoir que nous, de l'Administration de la voie maritime, avions mis cette même idée à l'étude il y a deux ou trois ans. Nous n'avions pas, bien sûr, discuté des détails, car nous ne pouvions pas prendre alors une décision à cet égard. Toutefois, nous avions espéré qu'il serait possible d'avoir deux inaugurations officielles, une dans la section purement canadienne à Montréal et l'autre dans la section internationale.

Je puis maintenant discerner pourquoi cette façon de procéder suscite des difficultés. Je puis voir maintenant que ce serait difficile pour le président qui, après avoir présidé avec Sa Majesté à l'ouverture des installations de Montréal, serait obligé de voyager presque une journée sur le yacht royal afin de se rendre à la section des rapides internationaux. Toutefois, je constate avec plaisir que

Sa Majesté la Reine pourra visiter les aménagements du côté canadien de la section internationale et peut-être aussi du côté américain à Cornwall, Ingleside, Long-Sault, Morrisburg et Iroquois. Je ne doute pas que le député de Stormont a eu du succès dans les instances qu'il a soumises au gouvernement, comme en a eu, j'en suis sûr, la représentante de Grenville-Dundas. J'en suis sûr, les instances de l'honorable député de Stormont, appuyées par le charme de l'honorable représentante de Grenville-Dundas, n'ont pas peu influé sur cette visite dans la région.

Avant de revenir au projet de résolution, monsieur le président, j'aimerais dire un mot de la déclaration que le ministre a faite à la Chambre hier comme en fait foi la page 1217 du hansard. Quiconque jette un coup d'œil sur cette déclaration remarque que sous la rubrique "Date où la décision a été prise", il y a un certain nombre de postes visant la date à laquelle on a pris telles ou telles décisions relativement à une augmentation des dépenses. La plupart de ces dates s'échelonnent sur 1955 et 1956, donc sur une période antérieure à la formation du gouvernement actuel. A ce propos toutefois, le ministre n'a pas mentionné que la décision touchant la visite royale avait été prise au cours de cette période.

Il a parlé d'autres questions sur lesquelles je voudrais aussi courtoisement que possible appelé son attention. Alors que les décisions dont on a parlé ont été prises plus tôt et par un autre gouvernement, cependant la réalisation des projets et leur inauguration ultérieure ont eu lieu sous le gouvernement actuel. A aucune de ces inaugurations officielles, si ma mémoire est fidèle,—je songe à trois d'entre elles en ce moment,—le ministre n'a mentionné que les décisions en cause avaient été prises par l'ex-gouvernement. Toutefois, je lui signale ce point. Ainsi, peut-être qu'à l'avenir, en inaugurant d'autres installations dans la section internationale ou ailleurs, il se souviendra que les décisions en cause datent de l'époque antérieure à l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel.

J'arrive maintenant au projet de résolution dont la Chambre est saisie et qui vise à modifier l'article 13 de la loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent afin de porter de 300 millions à 335 millions de dollars le montant à emprunter. En d'autres termes, la résolution, avec l'approbation du gouverneur en conseil, vise à accroître le pouvoir d'emprunt à raison de ce montant. Voici quelle est évidemment la première question qui se présente à l'esprit dans une telle discussion. Comment se fait-il qu'une entreprise qui devait coûter 246 millions de dollars soit maintenant parvenue au point où elle entraînera des frais d'au moins 335 millions de dollars, et peut-être davantage? La Chambre est en droit de connaître la réponse à cette question. Je voudrais m'occuper exclusivement de cet aspect en traitant des frais estimatifs de la Voie maritime et de l'aménagement hydro-électrique tels qu'ils sont prévus par le Canada.

D'abord, je dois dire que l'entreprise de la Voie maritime et de l'aménagement hydro-électrique, à son stade actuel, est à l'étude depuis 1922. A cette époque, le projet a été soumis par le Canada et les États-Unis à la Commission conjointe internationale et dans les trente ans qui se sont écoulés,—au lieu de 1922, j'aurais dû dire 1920,—de 1920 à août 1954, date de l'arrêt des discussions définitives par le Canada et les États-Unis, ce projet de navigation a été étudié par des organismes économiques, internationaux, techniques et autres, aussi bien que par des commissions spéciales soit au Canada, soit aux États-Unis. Tous ces organismes nationaux et internationaux, économiques et techniques, dans toutes ces années, ont conclu que le projet d'aménagement hydro-électrique et de navigation du Saint-Laurent était non seulement possible mais pratiquement possible.

En 1932, le Canada et les États-Unis ont signé le traité de Washington. Il stipulait l'aménagement d'une voie de 27 pieds de Montréal à la tête des Lacs, en prévoyant deux paliers, c'est-à-dire que l'aménagement hydro-électrique de la section internationale s'effectuerait par deux paliers, l'un à Cornwall et l'autre à Chrysler-Island, et avec deux canaux, l'un contournant le barrage principal à Cornwall du côté américain, et l'autre contournant le barrage de Chrysler-Island du côté canadien. Le coût de cet aménagement devait être supporté à parts égales par le Canada et les États-Unis.

Puis est intervenu ce qu'on a appelé l'accord de 1941. J'aurais dû dire que l'accord de 1932 n'a pas été ratifié par le Sénat des États-Unis et qu'il a été abandonné. L'accord de 1941 prévoyait aussi l'aménagement des ressources hydrauliques et de voies navigables entre Montréal et la tête des Lacs, l'aménagement hydro-électrique étant cette fois-ci à un seul palier, avec un barrage de réglementation à Iroquois et les deux canaux se trouvant du côté américain. Quand le Canada décida de tenter d'aménager la voie maritime de Montréal au lac Érié en tant qu'entreprise canadienne, le projet connu sous le nom de "Projet de concentration unique avec barrage de

régularisation (238-242)" a été adopté et considéré comme base de l'aménagement hydro-électrique dans la section internationale.

Le projet complet concernant la navigation et l'énergie, tel qu'envisagé dans l'accord de 1941, a été exposé dans une brochure publiée en 1949 par le ministère des Transports. J'en ai un exemplaire sous les yeux. Elle est intitulée *Canalisation du système des Grands lacs et du Saint-Laurent.* Elle a été rédigée par la Division de l'ingénieur en chef du ministère des Transports et signée par Guy A. Lindsay, ingénieur responsable. On y trouve un exposé détaillé des sept sections de la voie maritime du Saint-Laurent depuis les chenaux de communication en amont jusqu'à la section de Lachine, en face de Montréal. On y trouve également un état détaillé du coût estimatif établi par cet ingénieur. Le ministère des Transports a publié ce document et l'a maintenu en circulation pendant nombre d'années.

Le coût estimatif de la voie maritime et des aménagements hydro-électriques, depuis Montréal jusqu'à la tête des lacs, fondé sur les prix de la construction en avril 1949, et qui a alors été établi par la direction du génie, au ministère des Transports se décomposait comme suit: ouvrages destinés uniquement à la navigation, 67 millions; ouvrages destinés principalement aux aménagements hydro-électriques, 166 millions; ouvrages communs à la navigation et à l'énergie, 187 millions. Les ouvrages communs à la navigation et aux aménagements hydro-électriques se chiffrent par 421 millions. Ces prévisions se fondent sur une profondeur de 27 pieds du chenal navigable et sur des écluses ayant les mêmes dimensions que celles du canal Welland et des seuils conçus pour une profondeur de 30 pieds.

Et ici je voudrais signaler deux points. Premièrement, j'aimerais dire qu'aux termes de l'accord de 1941, dont j'ai parlé déjà, toutes les installations de navigation se trouvaient du côté américain. Deuxièmement, il avait été prévu que la profondeur resterait de 14 pieds au Canada, dans l'Ontario et dans le canal du Saint-Laurent. J'aimerais également signaler ici que le coût des installations de navigation était alors estimé à 67 millions (aux prix de 1949), alors que le coût des ouvrages relatifs à l'énergie, ainsi que des ouvrages communs à la navigation et aux aménagements hydro-électriques, qui devaient être à la charge des entreprises hydro-électriques, était fixé à $353,932,000.

En décembre 1949, les ingénieurs du ministère des Transports ont fait, en se fondant sur les prix d'avril 1949, l'estimation du prix de revient du projet de concentration unique avec barrage de régularisation 238-242 et

chenal navigable de 27 pieds au Canada plutôt qu'aux États-Unis et ils sont arrivés au coût estimatif de $106,288,000. D'autre part, le coût estimatif des ouvrages ordinaires et des aménagements électriques a été fixé à $344,910,000. Plus tard, en 1951, ces estimations ont été adaptées aux prix du 31 décembre 1950. Le coût estimatif des ouvrages de navigation a été alors relevé à $119,575,000, tandis que celui des ouvrages ordinaires et électriques a été porté à $389,025,000. En septembre 1952, une estimation comparative, fondée sur les prix de décembre 1950, a été établie à l'égard de trois canaux différents; or le coût du canal qui a été choisi à toutes fins pratiques, comportant des écluses jumelées à Cornwall, a été estimé à $119,515,000.

En 1951, le Canada a négocié avec l'Ontario un accord qui prévoyait l'aménagement hydro-électrique de la section internationale du fleuve. A l'article 2 de cet accord, le Canada dit qu'il mettra tout en œuvre pour obtenir de la Commission conjointe internationale l'approbation d'une demande que l'Ontario devait présenter sous une forme assujettie à l'approbation du Canada au sujet d'ouvrages destinés à mettre en valeur les ressources d'énergie de la section internationale du fleuve Saint-Laurent en conformité du programme connu sous le nom de projet de concentration unique avec barrage de régularisation 238-242. L'accord a été approuvé par le Parlement et les deux pays ont dûment lancé la demande.

Je voudrais parler maintenant de la demande qui a été faite par le Canada, datée d'Ottawa le 30 juin 1952, et qui est signée par celui qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Louis St-Laurent, et demander à la Chambre de lire les paragraphes 1, 2, 3 et 4. Je n'ai pas le temps d'en parler, mais on devra se reporter en particulier au paragraphe 8, qui traite de la façon dont le travail doit être fait dans la partie internationale. Ce que je voudrais faire remarquer à la Chambre, c'est que cette demande faite par le gouvernement canadien en juin 1952, à l'égard de ce qui est prévu au paragraphe 8, est presque identique au projet 238-242 de concentration unique avec barrage de régularisation, décrit par M. Lindsay dans sa brochure, dont il a été question plus tôt et qui s'intitule "Canalisation du système des Grands-Lacs et du Saint-Laurent".

En août 1952, M. Lindsay cette fois encore a remis une estimation du projet de concentration unique (238-242) avec barrage de régularisation à l'égard de l'énergie seulement et des aménagements de navigation, du côté canadien cette fois; mais ces travaux devaient se faire plus tard. Cette estimation atteignait

au total $402,677,000, à l'exclusion de l'intérêt couru durant la construction. En 1952 le corps du génie des États-Unis qui est l'organisme chargé de l'aménagement de la voie maritime du côté des États-Unis et aussi de l'exploitation du canal de Panama, a soumis des estimations aux audiences de la Commission conjointe internationale sur les frais d'aménagement hydro-électrique dans la section internationale. En fonction des prix américains, en décembre 1950, cette estimation était de l'ordre de $493,620,000 à l'exclusion de l'intérêt couru durant la construction.

Le 10 août 1954, le *Power Authority* de l'État de New-York a publié une brochure contenant les estimations établies par les ingénieurs conseils qu'il avait engagés, MM. Sanderson et Porter, de la ville de New-York, et MM. Uhl, Hall et Rich, de Boston. Ces estimations soulignaient que le total du coût d'aménagement serait de $561,730,000, partagé entre le *Power Authority* de l'État de New-York et la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario dans la proportion suivante: le *Power Authority* 310 millions et l'Hydro ontarienne 251 millions.

L'annexe C du décret de la Commission conjointe internationale d'approbation daté de 1952,—le décret d'approbation du contrat d'aménagement hydro-électrique dans la section internationale,—stipule que le coût des travaux d'aménagement hydro-électrique serait divisé également entre l'Hydro d'Ontario et le *Power Authority* de l'État de New-York, et si pour le moment nous n'avons aucun chiffre définitif, il semble que le coût final, sans compter l'intérêt durant la construction, dépassera 650 millions de dollars. Par conséquent, pour ce qui concerne cet aspect de l'aménagement, je dirai que puisque les travaux de construction de l'entreprise hydro-électrique ne seront pas terminés avant 1960, il semble que les frais de construction, non compris l'intérêt et le financement, seront de 600 millions au moins au lieu du chiffre estimatif de M. Lindsay, dont j'ai parlé plus tôt, de $402,677,000.

Maintenant je voudrais m'en tenir aux aspects relatifs à la navigation. La loi instituant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a été sanctionnée le 21 décembre 1951 et elle prévoit le financement d'une voie entièrement canadienne de Montréal au lac Erie, pour un montant n'excédant pas 300 millions de dollars. Au moment de l'adoption de la loi, on espérait pouvoir construire une voie entièrement canadienne, mais une disposition y prévoyait une participation américaine éventuelle. Comme on ne savait pas à ce moment-là si les États-Unis y participeraient ou non, le chiffre de 300 millions ne pouvait être qu'approximatif. La dernière estimation de coût alors disponible indiquait que le chiffre en question s'établirait à $260,328,000; il faut ajouter à ce montant, bien sûr, les 15 millions que le Canada a consenti à fournir en vue d'élargir le chenal dans les sections supérieures du Saint-Laurent, en conformité de l'échange de notes datées du 30 juin 1952. Le coût des travaux passe alors à $275,328,000.

Le 11 décembre 1951, j'ai déclaré à la Chambre des communes, comme en fait foi la page 1887 du hansard:

> La partie du projet qui concerne la navigation coûtera en tout $245,993,000 à répartir comme suit: section de Lachine, pour la navigation seule: $98,229,000; section de Soulanges, $37,116,000; section du lac Saint-François, $2,513,000; section internationale, $106,833,000; canal maritime de Welland, $1,302,000. Le total s'établit donc à $245,993,000.

M. Walker: L'honorable député permettrait-il une question qui me paraît à propos en ce moment? Aurait-il l'obligeance d'expliquer pourquoi son estimation initiale à l'égard du canal de Welland a été de $1,302,000, alors que sous son gouvernement le coût de ces travaux a finalement dépassé 27 millions?

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable député veut bien me le permettre, je répondrai à cette question à la fin de mes observations car j'ai certaines remarques à faire qui s'y rattachent. Je voudrais cependant lui rappeler ceci: il dit que cette question a été réglée sous mon gouvernement mais je lui rappellerai qu'une partie des travaux du canal Welland a été exécutée sous le gouvernement dont j'étais membre et une autre partie a été exécutée plus tard, sous un autre gouvernement. Je remercie l'honorable député de son interpellation mais peut-être pourrais-je y répondre à la fin de mes observations.

Comme je l'ai fait remarquer, j'ai fait consigner dans le hansard le coût estimatif que j'avais présenté à la Chambre en 1952. Cette évaluation avait été faite par M. Lindsay qui m'a fourni les chiffres et elle représentait le coût de la voie maritime de Montréal jusqu'au lac Erié, aux termes de l'accord conclu avec la province d'Ontario. Je voudrais déposer cette estimation. Elle est intitulée "Extrait d'un rapport intitulé 'Canalisation du système des Grands-Lacs et du Saint-Laurent —résumé' par Guy A. Lindsay, directeur, division des entreprises spéciales, ministère des Transports, Ottawa, le 22 décembre 1951". En fonction de l'accord de 1951 avec l'Ontario, cette étude évalue le coût de la voie maritime canadienne à $245,993,000. Du consentement du comité, j'aimerais déposer cette estimation.

M. le président suppléant: L'honorable député veut-il que ce document figure au hansard?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

M. le président suppléant: Le comité permet-il que ce document soit versé au hansard?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Chevrier: Voici le document:

ANNEXE X

FRAIS ESTIMATIFS POUR ACHEVER LA CANALISATION À 27 PIEDS COMPORTANT UNE CENTRALE DE 2,200,000 C.V. DANS LA SECTION DES RAPIDES INTERNATIONAUX

(Niveau des prix de décembre 1950)

	Entreprise conjointe avec les États-Unis (Accord de 1941)			Tracé exclusivement canadien jusqu'au lac Érié
	Canada	États-Unis	Total	
I. TOTAL DES FRAIS POUR ACHEVER L'ENTREPRISE				
Canaux des lacs supérieurs		$ 88,695,000	$ 88,695,000	
Creusage du canal de Welland	$ 1,302,000		1,302,000	$ 1,302,000
Fleuve Saint-Laurent:				
Section des Milles-Isles		1,593,000	1,593,000	1,593,000
Section des rapides intern.	81,067,000	393,627,000	474,694,000	508,600,000
Section du lac S. François	2,513,000		2,513,000	2,513,000
Section de Soulanges	37,116,000		37,116,000	37,116,000
Section de Lachine	98,229,000		98,229,000	98,229,000
Total des frais d'achèvement	$220,227,000	$483,915,000	$704,142,000	$649,353,000
II. FRAIS IMPUTABLES À LA NAVIGATION				
Cas *a*: Si tous les frais des ouvrages relatifs à la navigation et à l'énergie sont imputables à l'énergie ..	$ 20,632,000	$284,320,000	$304,952,000	
Cas *b*: Si tous les frais des ouvrages relatifs à la navigation et à l'énergie sont imputables à la navigation	$126,609,000	$390,296,000	$516,905,000	
Cas *c*: Tracé exclusivement canadien, sur la base de l'accord de 1951 avec l'Ontario				$245,993,000

Division des entreprises spéciales du ministère des Transports, Ottawa, 20 décembre 1951.

Guy A. Lindsay, Directeur.

Extrait du rapport intitulé: "Canalisation du système des Grands Lacs et du Saint-Laurent-Résumé", de Guy A. Lindsay, directeur de la Division des entreprises spéciales du ministère des Transports, Ottawa, 22 décembre 1951.

Il convient de noter (*a*) que ce montant ne comprend pas $1,593,000 pour le secteur des Mille-Isles, *b*) ni l'intérêt pendant la période de construction et c) que M. Lindsay a présumé que l'Ontario paierait environ 13 millions et demi du prix de la voie maritime en lieu et place d'aménagements d'un canal de navigation de 14 pieds. A noter également que le coût estimatif du secteur de Lachine, $98,229,000, ne comprenait qu'un canal de navigation du côté de Montréal et des ponts-levis verticaux au passage à niveau du Pacifique-Canadien aux rapides de Lachine et à l'extrémité montréalaise du pont Victoria, mais ne comprenait pas le coût du pont-levis vertical à aménager au pont Mercier, là où il franchit la voie maritime, car on avait présumé que la province de Québec s'en chargerait.

[L'hon. M. Chevrier.]

A la suite d'un échange de notes entre le Canada et les États-Unis, les prévisions établies, tant pour les aménagements hydro-électriques que pour les installations de navigation, ont dû être modifiées à deux importants égards. D'abord, le coût des aménagements hydro-électriques a été réduit d'environ 15 millions par suite de la contribution du Canada, et, ensuite, le Canada a consenti à ce que les aménagements hydro-électriques, du moins pour ce qui est des États-Unis, ne soient pas alourdis du coût des aménagements propres à permettre le passage de bateaux tirant à 14 pieds d'eau, soit 13 millions et demi.

En octobre 1952, M. Lindsay a fait une autre estimation du coût de la voie maritime de Montréal au lac Érié en fonction des prix

de construction de décembre 1950. En voici l'énumération:

Secteur de Lachine, navigation seulement, rive nord	$98,229,000
Secteur de Soulanges	$37,116,000
Lac Saint-François	$2,513,000
Les rapides internationaux	$119,575,000
Les Mille-Îles	$1,593,000
Canal Welland	$1,302,000
	$260,328,000

A cela on doit ajouter la somme que le Canada s'est engagé à payer pour les aménagements hydro-électriques, soit 15 millions, ce qui fait en tout $275,328,000.

Le décret d'approbation de la Commission conjointe internationale du 29 octobre 1952, contenait une disposition à l'appendice A, alinéa *a*), au sujet de l'élargissement des chenaux, qui était destinée, à la suite d'un compromis avec les États-Unis, à réduire le coût de l'énergie mais à augmenter celui de la navigation. Je cite l'appendice A, alinéa *a*):

En aval des blocs-usines, le chenal sera élargi pour réduire le niveau du canal de fuite près des blocs-usines.

Bien qu'au cours de négociations de 1952, les États-Unis aient tenté de persuader le Canada d'accepter de prendre à sa charge une grande partie des ouvrages dits communs en tant que frais d'installations de navigation, le Canada a accepté de verser 15 millions.

M. le président: A l'ordre! Je suis désolé d'interrompre l'honorable député, mais son temps est écoulé. Plaît-il au comité de permettre à l'honorable député de continuer?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le comité de sa courtoisie et m'efforcerai de n'en pas abuser; toutefois, j'ai encore quelque chose à dire et j'aimerais aborder la question soulevée par l'honorable député de Rosedale.

J'ai dit que même si, durant les négociations de 1952, les États-Unis se sont efforcés de persuader le Canada d'assumer au titre de la navigation une grande partie des ouvrages dits ordinaires, lorsque la loi, intitulée *Wiley Dondero Act*, a été adoptée, elle limitait spécifiquement le travail que devait accomplir la société des États-Unis aux ouvrages servant uniquement à la navigation. Les États-Unis ont donc non seulement refusé d'assumer la moitié du coût de 15 millions de dollars que le Canada avait convenu de payer aux organismes d'énergie électrique mais ils ont essayé de soutenir que, nonobstant le libellé précis de l'ordonnance d'approbation de la Commission conjointe internationale, dont j'ai lu un extrait au sujet d'un canal de fuite, les organismes d'énergie devraient être tenus d'entreprendre les travaux considérables de dragage requis pour la navigation au nord et au sud de l'île de Cornwall et aussi pour le maintien du partage naturel des eaux entre les canaux nord et sud qui entourent l'île de Cornwall.

La question a fait l'objet de longs entretiens entre le Canada et les États-Unis, entre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la *St. Lawrence Development Corporation*,—l'organisme des États-Unis,—entre l'autorité chargée de la mise en valeur de l'énergie de l'État de New-York et l'Hydro-Ontario; or, au cours de ces entretiens, il est devenu évident que les États-Unis voulaient en arriver à placer le Canada dans l'obligation de formuler une demande auprès de la Commission conjointe internationale au cas où le Canada désirerait plus tard construire des écluses et un canal, au Canada, dans les environs de Cornwall, et ainsi parachever un canal de 27 pieds, au Canada, de Montréal au lac Érié.

J'aimerais résumer et consigner au hansard, si vous le permettez, le résultat de ces entretiens. En voici le résumé. 1) L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la *St. Lawrence Development Corporation* s'entendraient pour assumer la responsabilité de l'élargissement du chenal au nord et au sud de l'île Cornwall; 2) les deux organismes de la voie maritime assumeraient aussitôt que possible la responsabilité du coût global des travaux d'élargissement dans leurs pays respectifs; 3) il est essentiel que le Canada protège dès maintenant sa situation future et qu'il prévoie également la construction d'un chenal de 27 pieds, à l'entrée du futur canal, au Canada, entre le lac Saint-François et le bassin qui se trouve en amont du barrage-usine, ainsi que l'élargissement du chenal au nord et au sud de l'île Cornwall, de manière à maintenir la répartition de l'écoulement des eaux entre les chenaux nord et sud, et à réduire la vélocité du courant à l'entrée du canal de 27 pieds au Canada; 4) chacun des organismes relatifs à l'énergie verserait 6 millions de dollars, soit un total de 12 millions de dollars, au titre du coût des élargissements, et une amélioration d'environ un pied à la chute est prévue lorsque les élargissements seront terminés; 5) l'élargissement du chenal au nord et au sud de l'île de Cornwall comporte un travail considérable et aura pour effet, non seulement de réduire le coût de la mise en valeur de l'énergie électrique qu'on prévoyait à l'origine lorsque le Canada s'est entendu avec l'Ontario en décembre 1951, mais aussi d'augmenter sensiblement le coût de la voie maritime tant pour les États-Unis que pour le Canada.

A cause de cela, ces entretiens ont eu pour résultat que le coût majoré s'est élevé à $35,874,000, moins les 12 millions de dollars payés par les organismes d'énergie hydro-électrique, ce qui laissait à peu près un solde de 24 millions de dollars. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la *St. Lawrence Seaway Development Corporation,* l'organisme des États-Unis, ont consenti à partager ce solde de 24 millions de dollars en en payant chacune la moitié. Le coût estimatif de la voie maritime se trouvait donc majoré de 12 millions de dollars.

Je pose ici la question suivante: Comment se fait-il qu'on n'ait pas prévu cela dans les accords de 1932 ou de 1941? On l'a prévu. Cette question de dragage en aval est clairement comprise dans l'estimation établie par M. Lindsay, mais elle y est considérée comme une entreprise relative à l'aménagement hydro-électrique et à la navigation et non comme une entreprise qui ressortirait uniquement à la navigation.

On n'avait pas prévu, lors des entretiens de 1951, que ces travaux devraient être exécutés dans le chenal sud vis-à-vis de l'île de Cornwall, car le canal se trouvait entièrement en territoire canadien. J'aimerais pousser mon exposé un peu plus loin, mais j'hésite à empiéter sur le temps du comité.

Des voix: Poursuivez!

L'hon. M. Chevrier: Je suis sûr que la plupart des membres du comité ont visité l'emplacement des travaux. Ils se souviennent de la vaste centrale d'énergie qui se trouve au milieu du fleuve, en partie au Canada et en partie aux États-Unis. En aval de la centrale s'étendent deux chenaux: le chenal nord qui est situé en territoire canadien, le chenal sud qui se trouve en partie au Canada et en partie aux États-Unis. C'est dans le chenal sud que la plupart des travaux de 35 millions dont j'ai parlé étaient prévus lors de la préparation du rapport.

Voici le point que je veux souligner. Le débit de l'eau dans le chenal nord est de 33⅓ p. 100, entièrement en territoire canadien, et le débit de l'eau est de 66⅔ p. 100 dans le chenal sud dont une partie se trouve au Canada et une partie aux États-Unis. Il est devenu évident au cours des pourparlers que les dragages dans le chenal sud, dont j'ai signalé l'étendue, entraveraient le débit dans les eaux limitrophes et qu'une fois parachevés, les dragages porteraient le débit de l'eau à 80 p. 100 dans le chenal sud par opposition à 20 p. 100 dans le chenal nord, alors que la proportion était auparavant de 33⅓ d'un côté et de 66⅔ de l'autre.

Nous,—et quand je dis nous, je veux dire l'Administration de la voie maritime, les ingénieurs, le gouvernement et le comité constitué des représentants des différents ministères de l'État,—sommes arrivés à la conclusion que la seule chose à faire à ce moment-là était de maintenir le débit de l'eau dans les deux chenaux, car si ce n'était pas fait, plus tard il serait nécessaire de présenter une demande à la Commission conjointe internationale afin d'obtenir l'autorisation de modifier le débit.

Outre la nécessité que j'ai mentionnée, il devint évident que pour maintenir le débit de l'eau, certains autres travaux devaient être entrepris dans le chenal nord. On a proposé à l'époque de draguer un grand trou dans le chenal nord afin de rétablir l'équilibre. Nous étions tous d'avis à ce moment-là que le Canada devait déterminer la façon de maintenir le débit dans le chenal nord, et le Canada a décidé à cette fin de creuser un chenal de 27 pieds dans le chenal nord, ce qui nécessitait un autre canal du côté canadien, chose qui a augmenté considérablement les frais.

Pendant l'été de 1952, il est survenu un autre événement. Je mets de côté pour l'instant le point de vue navigation pure et simple pour dire que...

M. Pallett: Ça commence à être long.

L'hon. M. Chevrier: Eh bien, je regrette que ce soit long, et je suis reconnaissant au comité de m'avoir permis de parler assez longuement, mais j'aimerais expliquer dans le détail ce qui s'est passé au juste.

L'hon. M. Hees: Poursuivez.

L'hon. M. Chevrier: Pendant que se déroulaient les auditions de la Commission conjointe internationale au cours de l'été 1952, le National-Canadien a commencé à s'inquiéter des répercussions qu'aurait l'aménagement de la voie maritime du côté de Montréal, et en particulier la construction d'un pont-levis vertical au pont Victoria, du côté de Montréal également, sur la cour de chemin de fer de Pointe-Saint-Charles et sur la circulation ferroviaire entre cette cour et le port de Montréal.

Cette attitude des dirigeants du chemin de fer était quelque peu différente de celle qu'ils avaient adoptée au moment où la section de Lachine avait fait l'objet d'une étude sur les possibilités d'aménagement hydro-électrique et de navigation, attitude qu'ils avaient exprimée dans un rapport en date du 15 octobre 1948, préparé par plusieurs ingénieurs et déposé en cette Chambre. J'ai mentionné plusieurs fois déjà ce rapport à la Chambre; il a trait surtout aux aménagements hydro-électriques et de navigation dans la section de Lachine.

Je disais donc que les dirigeants du National-Canadien avaient commencé à s'inquiéter. Le 15 janvier 1953, le président du National-Canadien écrivait au ministre des Transports de l'époque et lui donnait le coût estimatif de l'adaptation des aménagements ferroviaires du National-Canadien aux conditions créées par la voie maritime du côté de Montréal et de Saint-Lambert respectivement. Dans le cas de Saint-Lambert, il donnait le chiffre de six millions, et dans le cas de Montréal, dix-huit millions.

Comme le comité le sait, nous avons placé le canal du côté de Saint-Lambert. Les idées exprimées par la suite par le National-Canadien au sujet du pont Victoria différaient sensiblement de celles énoncées dans la lettre en date du 15 janvier 1953. Récemment, la presse, et plus précisément la *Gazette* de Montréal, dans son numéro du 24 janvier 1959, publiait une nouvelle relative à certaines réunions qui avaient été tenues sur la rive sud, au cours desquelles l'ingénieur du National-Canadien a admis, toujours d'après la nouvelle de presse, que le coût global du pont serait peut-être plus près de 30 millions de dollars. J'ai jugé à propos de signaler ce point au comité.

Hier, lorsque le ministre a pris la parole, il a consigné au compte rendu les prévisions de dépenses que doit déposer à la Chambre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, en conformité de la loi sur l'administration financière, annexe D; je crois bien que c'est cette partie de la loi qui intéresse l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Le ministre a signalé que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent n'a pas le droit d'accorder de contrats dont la valeur dépasse $50,000, mais que sous le régime de la loi sur l'administration financière et la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, tous ces contrats doivent être soumis à l'approbation du gouverneur en conseil et du Conseil du Trésor. En conformité du mandat que lui a confié le Parlement, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a déposé chaque année ses budgets à l'égard de l'ensemble des dépenses; le ministre les a données au cours de son exposé, comme en fait foi le compte rendu à la page 1217. Si je ne m'abuse, deux de ces budgets ont été déposés alors que j'étais encore président de l'Administration de la voie maritime et deux autres après que j'eus quitté cet organisme. Le cinquième n'a pas encore été déposé, quoique le ministre ait annoncé qu'il s'élève à 329 millions de dollars. En conséquence, depuis que le premier budget a été présenté à la Chambre et que les crédits y ont été approuvés, la Chambre a eu l'occasion de connaître, de voir et d'examiner en détail les dépenses de l'Administration de la voie maritime, qui sont passées de 205 millions de dollars en 1955 à 329 millions cette année.

Permettez-moi de dire un mot de la loi des États-Unis. Cette dernière autorise la *St. Lawrence Seaway Development Corporation* à aménager une voie maritime du côté américain de la section internationale jusqu'à concurrence de 105 millions de dollars. Ce montant, comme le comité le sait, englobait deux écluses et un canal: le canal du Long-Sault et l'écluse Eisenhower, puis plus tard l'écluse Wiley-Dondero. La même loi permettait l'aménagement d'un canal et d'une écluse en face d'Iroquois (Ont.), à Point-Rockway du côté américain. Ce canal de Point-Rockway devait coûter $21,259,000. Comme le comité le sait, le Canada a plus tard décidé d'exécuter ces travaux. C'est mon collègue, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures et maintenant chef de l'opposition, qui a annoncé, en août 1954, que le Canada avait décidé d'aménager en territoire canadien le canal de l'écluse d'Iroquois.

Les ingénieurs de l'armée américaine ont évalué les travaux du côté américain, à 96 millions de dollars et cette évaluation, contenue dans le rapport du comité des relations étrangères daté du 16 juin 1953, comprenait l'intérêt couru pendant la période de l'aménagement. La *United States Development Corporation* a présenté une demande au Congrès et elle a été autorisée à dépenser jusqu'à concurrence de 140 millions de dollars. Je ne saurais dire si ce montant sera suffisant pour permettre aux États-Unis de terminer les travaux du côté américain, mais on m'informe qu'il sera suffisant.

Un dernier point, si on me le permet, et je termine. L'indice des prix de la construction du Bureau fédéral de la statistique évalue à 136.50 l'augmentation du coût de la construction entre décembre 1950, qu'il fixe à 100, et décembre 1957, ce qui indique que durant cette période, l'augmentation du coût de la construction a été de 36.50 points. Je désire ajouter ceci. Même si l'indice des prix de la construction du Bureau fédéral de la statistique, que je viens de mentionner, vise cet aspect, il ne porte pas précisément sur un autre aspect qui revêt une extrême importance dans le cas présent, c'est-à-dire l'achat, la fabrication et le montage de l'acier, dont les frais ont sensiblement augmenté, comme le démontre le tableau que j'ai sous les yeux. En fait, en 1949, le prix estimatif par unité pour les travées d'acier armées, employées dans la construction de viaducs, s'établissait à 18c. la livre, suivant un indice du coût de 100 pour 1949; en 1958, il atteignait l'indice 158, le prix étant passé à .285 la livre.

Ainsi, on peut dire en toute justice, pour établir une comparaison équitable entre les prévisions de décembre 1950, dont j'ai parlé plus tôt, et celles de décembre 1957, qu'en gros, les prix de 1950 devraient être haussés d'au moins 35 p. 100. Par conséquent, l'estimation de 260 millions se rapportant à la navigation devrait être portée à environ 350 millions et l'estimation de 402 millions relative à l'énergie, à environ 543 millions, à condition bien sûr, qu'aucune modification importante n'ait été apportée aux travaux relatifs à la navigation ni à ceux de l'aménagement hydro-électrique projetée en 1950. Je termine en disant que ces chiffres ne comprennent pas l'intérêt pendant la construction.

J'arrive maintenant aux travaux de Welland. L'estimation de M. Lindsay pour l'aménagement de Welland était de $1,302,000 et le montant que le ministre a mentionné dans son exposé, qu'on retrouve dans le hansard d'hier, était de...

L'hon. M. Hees: $25,600,000.

L'hon. M. Chevrier: ... 25 millions en chiffres ronds. J'aimerais faire remarquer que cette estimation était évidemment très fausse. C'est une estimation qui n'a pas été dressée par le ministre des transports d'alors, qui l'a annoncée à la Chambre, mais par l'ingénieur et je l'ai déposée. Les ingénieurs de l'Administration n'ont découvert l'erreur qu'en 1956, au moment d'adjuger les contrats et de préparer les plans et devis des travaux sur le canal Welland. Toutefois, on constate que les travaux prévus et mentionnés dans la brochure publiée par le ministère des Transports diffèrent beaucoup des travaux effectivement exécutés parce que le chenal a été élargi de 200 à 300 pieds et creusé plusieurs pieds de plus qu'il n'était requis.

Les ingénieurs me disent qu'une profondeur de 27 pieds exige un ou deux pieds de plus par mesure de sécurité, mais que lorsqu'on frappe le roc, il faut creuser deux ou trois pied de plus. On m'a dit qu'en un endroit du canal Welland, on a découvert une forte quantité de roc, sur une longueur d'environ sept milles et, la Chambre le sait, le coût du dragage du roc est beaucoup plus élevé que celui du dragage de la terre ordinaire. Le dragage du roc sur une profondeur de quatre pieds, me dit-on, coûte $17 la verge cube; à une profondeur d'un pied, il coûte $24 la verge cube et à une profondeur de six pouces, $30 la verge cube; or, le coût est de $2 la verge cube pour le dragage de la terre ordinaire.

Pourquoi a-t-on décidé de creuser si profondément dans le roc? Les ingénieurs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, après consultation avec les ingénieurs des États-Unis, ont conclu qu'il ne serait pas prudent de permettre à un navire de 72 pieds de largeur de naviguer dans un chenal de 200 pieds de largeur et de passer au-dessus du roc à moins que la profondeur n'ait au moins 5 pieds de plus que les 27 pieds prévus. Je n'étais pas là quand les travaux ont été achevés. J'étais là lors de l'adjudication de la plupart des contrats, car, la Chambre le sait, j'ai quitté en avril 1957. Mais les ingénieurs maritimes savent bien, m'a-t-on dit, que, pour des raisons de sécurité, il faut creuser jusqu'à cette profondeur supplémentaire lorsqu'on rencontre le roc.

Il a fallu près de 12 millions pour draguer le roc dans ce seul secteur. Quant à la différence entre les 12 millions et la somme citée par le ministre, tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a eu une erreur dans la première estimation. J'ai accepté l'estimation telle qu'on me l'a donnée et j'en ai fait part à la Chambre. Je ne possédais aucun moyen de la vérifier. On ne s'attendait pas que j'aille faire une inspection *de visu* du canal. C'était la fonction de ceux qui avaient travaillé au canal Welland pendant des années et aussi, certes, l'affaire de ceux qui étaient chargés d'adjuger les contrats.

M. Walker: Puis-je poser une question? Serait-il vrai alors que l'estimation reçue des ingénieurs a été faite sans sondages préalables? Si oui, cela ressemble beaucoup à ce qui a été fait à l'égard de l'Imprimerie nationale.

L'hon. M. Chevrier: Je ne peux pas dire si l'ingénieur qui a fixé l'estimation a réellement procédé à des forages d'essai parce que je ne lui en ai jamais parlé. Je ne crois pas l'avoir revu depuis le jour où j'ai déposé l'estimation à la Chambre. Je dois faire une réserve sur ce point; il se peut que je l'aie revu une ou deux fois, mais certainement pas pour discuter la question.

Pour en revenir à la question de l'estimation, j'imagine que la responsabilité des forages d'essai incombait aux ingénieurs du canal de Welland. Il se peut que ce fût la responsabilité de ceux qui ont prévu les coûts estimatifs dans les accords de 1932 et de 1941. Je n'en sais rien. Je n'y étais pas. Mais l'erreur a été découverte bien entendu quand nos ingénieurs ont établi les plans et devis pour le canal de Welland.

Mon honorable ami demande s'il n'y a pas lieu d'établir un parallèle avec l'enquête menée au comité des comptes publics au sujet de l'imprimerie nationale. Voilà la raison qui m'a poussé à passer tant de temps à démontrer ce qui se passe à l'égard des estimations. Les estimations sont préparées, elles sont revisées, re-revisées, et d'autres gouvernements les revisent encore. En faisant l'historique de ces estimations, on remarquera qu'elles sont normales. Si on les envisage à

l'époque où elles ont été établies, à l'exception, bien sûr, de celle qui avait trait au canal de Welland, on constatera, je crois, qu'il y a augmentation graduelle au fur et à mesure qu'elles sont revisées, à condition, toutefois, de ne pas inclure dans le calcul de vastes travaux dont l'exécution répond aux exigences du public. Je n'en ai pas parlé, et je ne vais pas imposer cette discussion au comité, mais j'espère pouvoir plus tard expliquer pourquoi il a été jugé nécessaire d'ajouter nombre d'aménagements qui ont été exécutés à ce moment-là, et cela depuis l'extrémité en amont jusqu'à Montréal.

Je désire parler des réclamations des entrepreneurs, mais je ne veux pas imposer tous ces détails au comité. L'honorable député de Vancouver-Est attend son tour de parole. Si le comité me le permet, je pourrais peut-être, après avoir écouté ce que le ministre et d'autres ont à dire, et avant que la résolution ne soit finalement approuvée, donner mon avis sur ces réclamations des entrepreneurs. Si cette proposition a l'agrément du comité, je lui serais très reconnaissant de me permettre de prendre de nouveau la parole plus tard.

M. Winch: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations faites hier par le ministre des Transports et celles que vient de formuler cet après-midi l'honorable préopinant. J'ai écouté avec beaucoup d'attention, je le répète, car il s'agit d'un sujet fort important.

Je souhaite, pour ma part, je ne puis m'empêcher de le dire à l'occasion d'un sujet si important et si complexe, qu'on trouve moyen de tracer un tableau complet de la situation si complexe qu'elle soit, dans un langage qui rende la chose un peu plus intelligible à la moyenne des profanes. J'admets que je n'ai parlé de la voie maritime du Saint-Laurent, ni à la Chambre ni en dehors. Toutefois, je me suis vivement intéressé à la question à la suite de comptes rendus et de commentaires des journaux, de certains documents qui sont venus entre mes mains et de rencontres avec plusieurs ingénieurs.

Je veux dire dès le début que je me suis avant tout intéressé à certains documents qui m'ont été présentés et que des ingénieurs ont dit être exacts. Je n'ai pas l'intention de m'en servir cependant, et je ne l'ai pas fait non plus, parce qu'ils ne portent pas de signature. A titre de membre de la Chambre, j'estime que je ne puis pas utiliser maintenant ni à aucun moment des documents dont je n'ai pas établi la source. Vu cependant l'énoncé fait hier après-midi par le ministre des Transports lorsqu'il a présenté la motion et les réponses complètes qu'il a données à une série de questions inscrites au *Feuilleton*, j'estime qu'il y a des questions importantes qu'il faudrait poser au ministre avant l'adoption définitive de la motion.

M'est-il permis de dire, combien je sais gré au ministre des Transports d'avoir répondu si promptement à la question inscrite au *Feuilleton*. Il a ainsi créé un précédent et a donné l'exemple. Nous espérons que les autres ministres en feront cas et suivront son exemple.

L'honorable député qui a parlé avant moi en avait long à dire,—et j'ai essayé de suivre ses observations de mon mieux,—au sujet du coût majoré de la voie maritime du Saint-Laurent. Mais, quoi qu'il ait dit, lorsque le ministre des Transports informe la Chambre, comme il l'a fait hier, que le coût prévu de la voie maritime au Canada dans le budget d'établissement de 1953 était de 205 millions et demi de dollars, en comparaison des dépenses totales de 329 millions de dollars prévues à l'heure actuelle, j'estime qu'il est évident que les membres de la Chambre, lorsqu'il demande un crédit supplémentaire de 35 millions de dollars, doivent chercher à savoir aussi exactement que possible pourquoi le montant est passé de 205 millions de dollars à 329 millions de dollars, comment l'argent a été dépensé, s'il a été dépensé utilement et à quoi est destiné le montant supplémentaire de 35 millions de dollars demandé à cette occasion.

Je crois qu'un point sur lequel nous aimerions avoir des précisions, c'est celui de savoir si ce montant de 35 millions de dollars a quelque rapport avec les 28 réclamations présentées par les entrepreneurs jusqu'au 27 janvier de cette année. Le ministre nous a signalé que 28 réclamations ont été reçues; que leur total atteint $36,329,000; que six de ces réclamations ont été réglées et que le reste fait actuellement l'objet d'une étude. Il a aussi informé la Chambre que les six réclamations qui ont été réglées jusqu'ici forment un total de $8,636,000; sur montant, on a accepté des réclamations dont le total s'élève à $768,000 et la somme des réclamations rejetées atteint $7,868,000.

Il est intéressant, bien sûr,—car les députés veulent se montrer absolument équitables envers tout le monde,—de savoir si les réclamations soumises par les 28 sociétés sont fondées. Dans cette perspective, j'aimerais demander en passant si le ministre des Transports a été mis au courant d'une prétendue réunion d'entrepreneurs,—survenue vers février de l'an dernier, je crois,—au cours de laquelle, m'a dit un ingénieur, certains des entrepreneurs au moins ont exprimé l'avis que les plans et l'aménagement de la voie maritime avaient été conçus en vitesse, et que les travaux d'enquête, l'élaboration et la préparation des documents de soumissions

s'étaient faits, dans bien des cas, à la hâte et sous forte pression; que, par suite, on a insuffisamment tenu compte des véritables circonstances dans lesquelles il fallait travailler, d'où maintes modifications radicales des plans et devis. Je demande s'il est au courant de cette question vu la déclaration que le ministre a faite hier au sujet des réclamations des sociétés. A la page 1219 du hansard, nous lisons cette déclaration du ministre:

Bien que les réclamations s'étendent à de nombreux domaines des travaux, et que par conséquent elles doivent être traitées séparément, un grand-nombre d'entre elles relèvent de l'une ou l'autre des catégories générales suivantes: réclamations résultant de salaires plus élevés; réclamations basées sur de prétendues conditions géologiques et hydrographiques non révélées; réclamations basées sur de prétendus changements dans le programme des travaux apportées pour diverses raisons, y compris des modifications des plans et des retards dans la remise de ces plans par les ingénieurs de l'Administration; réclamations tenant à ce que les quantités étaient plus grandes que celles estimées dans les documents de la soumission; réclamations qui se fondent sur la prétention que les méthodes employées pour enlever les déblais différaient de celles qui avaient été prévues au moment de la soumission.

Il est très important que ce comité soit renseigné clairement sur cette question par le ministre des Transports car telle a été sa déclaration hier au sujet des raisons invoquées pour réclamer à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, c'est-à-dire au gouvernement, 36 millions de plus. En effet, qu'il me soit permis de dire, en toute déférence pour le préopinant, que ces raisons sont identiques à celles qui ont été données pour expliquer la situation examinée par le comité des comptes publics au sujet de l'imprimerie nationale. La Chambre avait demandé au comité des comptes publics de déceler les raisons de l'augmentation des coûts. Si je me rappelle bien, j'ai assisté à toutes les réunions qui ont eu lieu, sauf une. Les raisons qui sont exposées ici, comme étant peut-être à la base des réclamations des entrepreneurs sont celles qu'on a exposées l'an dernier lors de l'enquête du comité des comptes publics relativement à un autre édifice. Monsieur le président, je crois que le ministre veut poser une question.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, j'aimerais répondre à ces questions au fur et à mesure. Tout d'abord, l'honorable député de Vancouver-Est a demandé si je suis au courant d'une réunion des entrepreneurs. Je ne suis au courant d'aucune réunion de ce genre, et cela ne me regarde pas. Des entrepreneurs ou groupes d'entrepreneurs m'ont rendu visite, je crois, à deux ou trois reprises avec l'intention d'insister pour que leurs réclamations soient réglées aussitôt que possible. Les motifs des réclamations dont l'honorable députés de Vancouver-Est vient de parler sont ceux qui étaient énoncés dans les réclamations écrites soumises par les entrepreneurs ou groupes d'entrepreneurs, et ne sont pas du tout ceux qui m'ont été présentés oralement ou par lettre par aucun des entrepreneurs qui sont venus me voir.

Quand ces entrepreneurs sont venus me voir, à deux ou trois reprises, je leur ai dit simplement que leurs réclamations seraient étudiées aussitôt que possible. Je leur ai exposé la marche que nous nous proposions de suivre, et leur ai dit qu'afin d'accélérer les travaux nous avions embauché deux ingénieurs expérimentés pour nous aider, et que ces deux ingénieurs, de concert avec ceux que nous avions déjà, allaient examiner ces réclamations aussi tôt et aussi complètement que possible. Je leur ai dit qu'une fois cette étude terminée, les résultats en seraient examinés par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et puis soumis au Conseil du Trésor. Cette marche à suivre a semblé tout à fait satisfaisante à ceux à qui je me suis adressé; de fait, ils étaient venus me voir surtout pour insister afin que leurs réclamations soient étudiées au plus tôt. Je leur ai assuré qu'elles le seraient. J'espère que cela répond à la question de l'honorable député.

M. Winch: Je suis content que l'honorable ministre ait saisi l'occasion (incidemment, je ne voudrais pas sacrifier ce temps)...

L'hon. M. Hees: Ah non!

M. Winch: ...pour expliquer plus en détail ce qu'il a dit hier, mais je crains que je n'aie pas indiqué vraiment où je voulais en venir. Vu que des réclamations supplémentaires ont été présentées pour un montant d'environ 36 millions de dollars, et vu ce que ces gens ont allégué afin d'expliquer pourquoi ils se croyaient justifiés à présenter ces réclamations,—que le ministre étudie et dont il parlera sans doute,—je suis d'avis que la Chambre devrait savoir, étant donné ce qui nous est arrivé l'an dernier à propos d'un autre contrat, à quel point les travaux de génie, les plans, les sondages-échantillons et toutes les phases de la construction ont donné lieu à des erreurs semblables dans cette entreprise dont le coût s'élève actuellement a un peu plus de 300 millions de dollars, comme il semble y en avoir eu à propos de l'immeuble de l'Imprimerie de la Reine.

L'honorable ministre aurait-il la bonté de prendre note de mes questions et de bien vouloir y répondre en même temps.

L'hon. M. Hees: Je crois que ce serait beaucoup plus simple si l'honorable député prenait le temps supplémentaire requis, car il demande beaucoup de questions importantes, et ce me serait plus facile de répondre au fur et à mesure qu'il pose ses questions. Je suis

sûr que l'honorable député les pose dans le dessein d'obtenir des renseignements.

M. Winch: En effet. La seule chose, c'est que je ne voudrais pas perdre le fil de mes idées, si c'est possible.

L'hon. M. Hees: Tout dépend si l'honorable député veut prononcer un discours ou demander des renseignements. Je suis tout à fait disposé à lui fournir ces renseignements, au meilleur de ma connaissance, à mesure qu'il posera ses questions.

M. Winch: J'aimerais faire les deux, mais allez-y et répondez.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, voici d'après quel principe ces réclamations sont examinées. Nous avons expliqué cela très soigneusement aux entrepreneurs, et tous ont reconnu que le principe est équitable. Si les entrepreneurs peuvent démontrer à ceux qui examinent ces réclamations relatives aux travaux de la voie maritime du Saint-Laurent qu'ils ont perdu de l'argent par suite des modifications de plans que l'Administration de la voie maritime leur a imposées, ou par suite de quelque suspension des travaux que leur auraient imposée les ingénieurs de l'Administration, ou si les pertes qu'ils ont subies d'une manière ou d'une autre étaient imputables à des dispositions prises par l'Administration et ses ingénieurs, les pertes seront examinées très sérieusement pour savoir si elles méritent compensation, et nous les compenserons dans la mesure, et dans la mesure stricte où nous estimons que nos dispositions, ou l'absence de dispositions, ou nos mesures erronées, ont contribué à cette perte. Si toutefois des pertes ont été subies par suite d'erreurs commises par les entrepreneurs eux-mêmes, et si nous ne nous considérons pas responsables de ces pertes, elles doivent être supportées par les entrepreneurs. Tous les entrepreneurs avec qui je suis entré en contact considèrent que ce principe adopté pour l'examen des réclamations est éminemment équitable. Ils en sont satisfaits; ils m'ont dit qu'ils sont contents de ceux qui examinent les réclamations, et je crois qu'ils ont le sentiment d'être traités équitablement.

M. Winch: Monsieur le président, cela ne peut être que juste. Ce n'est pas ce contre quoi je m'élève. Ce que je dis, c'est que les membres de cette Chambre et la population du Canada devraient savoir, quand nous constatons qu'il faut verser des millions additionnels,—on a déjà consenti à verser plus de $700,000,—pourquoi il en est ainsi. Cela est-il attribuable, et ce l'est probablement, à des erreurs dans les plans ou dans l'exécution? Dans l'affirmative, n'est-ce pas de l'argent qui a été gaspillé à cause d'erreurs dans les plans ou dans l'exécution, à une étape ou l'autre des travaux? C'est ce que nous voulons savoir. A quoi, au juste, tient cet état de choses et pouvons-nous savoir, au moment où on nous demande de dépenser une somme additionnelle de 35 millions de dollars, si cette situation sera rectifiée et si elle ne se produira pas de nouveau?

L'hon. M. Hees: Puis-je répondre à cette question dès maintenant? Je suis sûr que le député aura remarqué hier...

M. Argue: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je suis heureux de fournir les renseignements à l'honorable député au fur et à mesure de la discussion.

M. Argue: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre et les membres du comité savent bien, je pense, que le discours d'un député ne peut être interrompu qu'avec l'assentiment de ce dernier. Si le ministre désire interrompre le discours que prononce le député de Vancouver-Est, qu'il lui demande d'abord la permission. S'il en obtient la permission, le ministre peut continuer, mais c'est clair que le Règlement ne l'autorise pas à interrompre le député qui a la parole.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, puis-je dire ceci seulement? Je n'ai pas l'intention d'interrompre le discours de qui que ce soit, mais l'honorable député me pose des questions très graves. Si je comprends bien, il ne le fait pas à des fins politiques ou de propagande, mais bien pour obtenir des renseignements. Je tiens à lui donner ces renseignements si je le peux, car je suis sûr que c'est pour cette unique raison qu'il pose ses questions. L'honorable député veut-il réponse à ses questions ou bien veut-il tout simplement continuer ses accusations?

M. Winch: J'allais justement faire observer que le ministre et moi nous entendons très bien, mais je ne sais trop si je peux le dire maintenant, car il prétend que si je ne procède pas comme il l'entend, je fais de la politique. Je suis content de voir que l'honorable ministre reconnaît la sincérité et la probité avec lesquelles j'essaie de poser ces questions, mais il m'est très difficile, à cette étape-ci, de procéder par questions et réponses. Dans la majorité des cas, le ministre qui croit à la sincérité et à la probité de son interlocuteur a coutume de prendre note des points soulevés et des questions posées et, lorsque l'Orateur a fini, il se lève pour donner la réplique à tous ceux qui ont pris la parole, répondre à leurs questions et commenter leurs

opinions. Je saurais gré au ministre de vouloir bien procéder de cette façon à compter de maintenant.

Ayant bien précisé ce point du moins je l'espère, je voudrais passer au suivant, qui, je crois, s'y enchaîne tout naturellement. Il s'agit de quelque chose, je dois l'avouer, qu'il m'a été difficile de comprendre. Nous sommes ici en présence d'une entreprise qui va coûter 329 millions que les contribuables vont devoir payer, du moins en ce qui concerne les travaux déjà commencés. Aussi il demande qu'on l'examine de près. D'après les réponses du ministre à des questions que j'ai inscrites au *Feuilleton*, un service d'inspection a été créé le 1er décembre 1955. L'inspecteur en chef, M. J. Buchanan Stirling a été nommé en décembre 1955. Pendant un certain temps, il a eu un personnel de 20 employés, et d'après la réponse du ministre, ils étaient responsables de l'inspection pour le compte de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Ce travail n'est pas achevé. D'ailleurs, il n'a pas seulement eu lieu l'année dernière, mais si ma mémoire est bonne, il doit y avoir pour 50 millions de travaux en 1959. C'est une grosse dépense. Pourtant nous nous apercevons que le service d'inspection de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a été supprimé en 1958. Nous découvrons que l'inspecteur en chef n'a pas donné sa démission, mais a été mis à pied en novembre 1958.

Pourtant, malgré tous les travaux qui doivent être exécutés cette année et dont la valeur atteint quelque 50 millions de dollars, tout le personnel a été congédié sauf trois employés et je crois comprendre que des trois qui restent un seul est ingénieur; les deux autres sont des préposés aux instruments. Avant d'être député, j'ai été mêlé toute ma vie à l'industrie de la construction et je puis dire au comité que c'est une bien singulière façon d'agir que de congédier l'inspecteur en chef et la majorité des hommes pendant les travaux de construction, de n'en garder que trois qui avaient été embauchés plutôt tard, pour ensuite confier l'inspection, à forfait, à une entreprise. Oui, c'est une bien singulière façon d'agir et, à mon avis, le ministre devrait expliquer pourquoi on a procédé de la sorte. Une déclaration venant de lui pourrait seule apaiser certaines rumeurs qui ont pris naissance en divers endroits en ce qui concerne l'inspection et le genre de construction en cours.

Je voudrais également parler de quelques-unes des réponses qui ont été données aux questions posées au ministre, et je demanderais au ministre de nous donner de plus amples renseignements. Ainsi, le 2 février j'ai demandé au ministre des Transports certains renseignements relatifs au pont surélevé du chenal sud de l'île Cornwall. Le ministre a déclaré dans sa réponse qu'un montant de $1,601,100 n'avait pas encore été versé à l'entrepreneur. A mon avis, il conviendrait que le ministre dise à la Chambre pourquoi cette retenue a été faite, afin que nous puissions décider si l'ingénieur ou l'entrepreneur en cause peuvent être tenus responsables des frais occasionnés par suite des réparations qu'il a fallu faire au pilier principal à un coût estimatif de $262,000, au pilier numéro 13 qui a fléchi sous la tension des câbles, au coût de $2,000, et à la butée nord, au coût de $10,000. Lorsque le ministre me répondra à ce sujet, je voudrais aussi qu'il me dise s'il est normal qu'un pont de la dimension de celui de l'île de Cornwall repose sur de l'argile glaciaire dense et non sur un lit de roc. Ce point m'intéresse beaucoup, étant donné les observations faites par l'honorable député de Laurier lorsqu'il nous expliquait la nécessité qu'il y avait de trouver un lit de roc, même s'il fallait creuser cinq ou six pieds de plus. Mais voici que le ministre nous a répondu qu'il avait été nécessaire de dépenser $274,000 en réparations et que la structure ne repose pas sur un lit de roc mais sur un lit d'argile glaciaire dense. Par la même occasion, le ministre pourrait peut-être nous dire aussi si l'on n'a pas déjà construit dans la même région un autre pont dont les fondations reposaient sur de l'argile glaciaire dense et qui s'est écroulé.

J'estime que ce sont là des questions auxquelles il conviendrait de répondre avant que la motion soit mise aux voix. Le ministre des Transports a dit hier, sauf erreur, qu'il faudrait ajouter 11 milions de dollars pour défrayer la transformation du pont Mercier en un pont surélevé. C'est là une autre question qui m'intéresse, et j'espère que le ministre ne verra pas d'objection à expliquer plus en détail la nécessité de ces 11 millions supplémentaires. J'espère que le ministre communiquera au comité le nom de la société responsable des plans et devis destinés à la transformation de ce pont. J'aimerais savoir également si cette même compagnie a été chargée de faire l'inspection de son propre pont. Si je pose ces questions au ministre, c'est qu'on m'a demandé personnellement de le faire.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai commencé par m'occuper de la déclaration faite hier par le ministre des Transports et de soulever,—j'espère, de façon constructive,—certaines questions auxquelles il y aurait lieu de répondre afin que les membres du comité puissent avoir une idée bien nette de la nécessité de cette grosse augmentation de frais, comparativement aux frais estimatifs

primitifs, et également de la nécessité de dépenser cet argent; il serait bon qu'on leur dise si quelque chose a mal marché en ce qui concerne les plans ou toute autre chose. Nous aimerions savoir, notamment, pourquoi, avec tous ces millions qu'on dépense à l'heure actuelle, le service d'inspection a été remercié de ses services en 1958? La question que je pose est la suivante: est-ce un bon principe, du point de vue d'une bonne construction, de congédier son propre service d'inspection et d'utiliser les services d'une compagnie d'inspection,—la même compagnie qui devait répondre à l'inspecteur en chef de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, lorsque cette dernière possédait son propre service d'inspection? Il se peut qu'il y ait une réponse raisonnable et logique à ces questions. Je m'efforce de poser des questions logiques de manière à pouvoir obtenir une réponse raisonnable, ou du moins je pose des questions raisonnables dans l'espoir d'obtenir des réponses logiques.

En terminant, je résume en disant qu'on nous demande une somme supplémentaire de 35 millions de dollars. J'estime qu'étant donné tout ce qu'on a dit à propos de l'inflation, et étant donné les critiques émanant d'autres sources, comme les banques, les sociétés constituées en corporation, les sociétés de fiducie et les journaux, nous exhortant à l'efficacité et à l'économie en matière de dépense de deniers publics, c'est nettement le moment et l'endroit où nous devrions poser des questions comme celles que je viens de poser et où le gouvernement devrait nous donner un aperçu très net de la situation. J'ignore s'il est possible d'étudier une question de cette nature sous tous ses angles dans un comité comme celui-ci. Je ne le crois pas. Je tiens à dire au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le président, que d'après le peu que j'ai apris à la lecture des journaux et par les réponses fournies ici, je suis personnellement d'avis qu'il serait souhaitable de faire subir à la question un examen préliminaire par le comité des comptes publics. Que ce comité, sous forme d'une enquête au cours de laquelle il pourra parler directement aux responsables, décide s'il y a lieu ou non de recommander au gouvernement une étude ou une enquête plus approfondie. Je crois que ma proposition mérite d'être prise en sérieuse considération. En terminant, j'espère que le ministre profitera de l'occasion pour répondre à toutes nos questions, auxquelles, a-t-il dit, il est si désireux de répondre.

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, le projet de résolution à l'étude tend à autoriser un prêt additionnel de 35 millions de dollars à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, afin de porter le montant global des dépenses de l'Administration à 335 millions, en regard de 205 millions prévus en 1955. L'aspect du problème auquel je veux m'arrêter cet après-midi est celui de savoir dans quelle mesure la Chambre des communes a été tenue au courant des modifications apportées de temps à autre aux estimations et aux cahiers des charges, et de même dans quelle mesure le Parlement a eu l'occasion de surveiller cette grande entreprise.

Ma thèse est très simple, mais elle est fondamentale: j'estime que l'exactitude dans l'estimation du coût des entreprises auxquelles le Parlement est appelé à affecter des fonds est essentielle au contrôle parlementaire des dépenses publiques. Sans un degré d'exactitude raisonnable dans les estimations et sans la révélation immédiate et complète des erreurs inéluctables qui se produisent, la Chambre ne peut exercer aucun contrôle réel et efficace sur les deniers publics. C'est vrai surtout lorsque le Parlement est appelé à approuver en bloc des affectations considérables qui peuvent être ensuite réaffectées à un autre secteur d'une entreprise sans l'approbation de la Chambre. Telle a été la situation dès le début relativement à l'Administration de la voie maritime.

Je veux analyser plutôt en détail la question de savoir si l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et le ministère des Transports sous les ministres antérieurs ont soumis au Parlement des estimations et des faits essentiels dont l'exactitude et l'intégralité forment la base inébranlable du contrôle qu'a le Parlement sur les dépenses de l'exécutif et sur les mandataires de cet exécutif.

Dans ce dessein, je veux examiner spécialement la situation relativement au canal maritime de Welland. Je signale d'abord que tout le monde, bien sûr, souhaite s'assurer que cette grande voie d'eau, un des grands canaux du monde, dispose des aménagements et des installations les plus modernes possibles pour garantir l'efficacité de ses opérations dans le cadre de la voie maritime et pour garantir aussi sa complète sécurité. Dissipons tout malentendu sur ce point. Mais que penser des estimations du coût du creusage de ce canal, au regard des dépenses effectivement engagées jusqu'ici?

Cet après-midi le représentant de Laurier a cherché à excuser les fabuleux écarts en rejetant le blâme sur les ingénieurs. D'après ses paroles que j'ai notées, "évidemment il y a eu une erreur sensible". C'est l'euphémisme de l'année. L'honorable député a dit ensuite que ces erreurs avaient été commises par l'ingénieur qui avait établi

les estimations. Ce n'est pas ainsi que les choses sont censées se faire en vertu de notre constitution. L'honorable député ne peut se soustraire à sa responsabilité en la faisant peser sur les ingénieurs qui ont toujours été responsables devant lui, soit comme ministre, soit comme président de l'Administration de la voie maritime. Je dis à l'honorable député que le comité aurait eu plus d'admiration pour lui s'il avait assumé sa responsabilité, au lieu de chercher à l'esquiver. Il prétend que les erreurs ont été découvertes en 1956. A cette époque, il avait été ministre des Transports pendant six ou sept ans, et il était président de l'Administration de la voie maritime depuis au moins deux ans. Combien de temps a-t-il mis à s'éveiller? Il a fallu que des contrats d'une valeur dépassant 19 millions de dollars soient adjugés pour que l'honorable député de Laurier s'éveille aux déplorables erreurs qu'il cherche maintenant à faire passer sur ses subalternes. Mais examinons toute cette histoire sordide selon l'ordre chronologique.

La première estimation des frais de la voie maritime que j'ai pu découvrir est consignée dans un document du Congrès américain. Il s'agit du compte rendu des délibérations du comité des travaux publics de la Chambre des représentants, 81e Congrès, deuxième session; les séances du comité étaient autorisées par la résolution conjointe numéro 271 de la Chambre. A la page 129 de ce document, on trouve une lettre du lieutenant-général R. A. Wheeler, chef des ingénieurs, au sénateur Alexander Wiley; à cette lettre, en date du 7 décembre 1948, est annexée l'estimation des frais fournie par le ministère canadien des Transports. Les frais mentionnés dans ce document, pour un chenal de 27 pieds, sont de $1,157,000. Pour éviter toute confusion au sujet de la profondeur, je cite une note qui apparaît à la page 134:

Pour des chenaux profonds de 27 pieds et de 30 pieds...

Je soulignes ces mots: profonds de 30 pieds...

...dans le canal de Welland, il ne faudrait pas plus que des opérations ordinaires de dragage, le seuil des écluses actuelles présentant une profondeur utile de 30 pieds.

Ainsi, la première estimation de ce qu'il en coûterait pour augmenter la profondeur du canal de Welland suffisamment pour répondre aux besoins de la voie maritime nous donne le chiffre de $1,157,000, chiffre que j'engage le comité à ne pas perdre de vue d'ici la fin de mon exposé.

La seconde estimation dont j'aie connaissance vient, elle aussi, d'une source américaine. Il s'agit du compte rendu des délibérations du comité des travaux publics de la Chambre des représentants, 82e Congrès, première session, chargé d'étudier diverses résolutions conjointes de la Chambre. D'après le témoignage donné le 26 février 1951 par le major général Lewis Pick, ingénieur en chef de l'armée américaine, comme en fait foi le compte rendu des témoignages à la page 214, le coût estimatif prévu par le ministère des Transports du Canada était de $1,302,000. Cette estimation, dit-on, a été faite d'après le niveau des prix de décembre 1950 et cela peut expliquer qu'elle diffère de l'estimation précédente.

De toute façon, c'est cette estimation que la Chambre avait en main le 11 décembre 1951, alors qu'elle étudiait en comité le bill créant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Je cite les paroles du ministre des Transports du temps, maintenant député de Laurier, ainsi qu'elles sont consignées au hansard de la même date, à la page 1887:

...canal maritime de Welland: $1,302,000.

Jusqu'au 15 février 1955, impossible de trouver aucune modification de cette estimation. A cette date, celui qui était alors président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, maintenant l'honorable député de Laurier, portait la parole au déjeuner-causerie qui avait lieu au cours de la convention annuelle de l'Association canadienne des exploitants forestiers tenue à Montréal. Je dois dire que je m'inspire d'une source secondaire, car je n'ai pu trouver le texte original de son discours. Si l'honorable député trouve mauvais que je donne la citation, je dois, il va s'en dire, m'arrêter immédiatement. Voici la citation telle que je l'ai obtenue d'une source secondaire:

Les seuls travaux...

Permettez-moi d'insister sur ces deux mots.

Les seuls travaux qu'il reste à exécuter pour compléter la voie maritime, au canal maritime de Welland, consistent à creuser certaines sections à une profondeur de 27 pieds. Le coût estimatif total prévu pour le creusage à cette profondeur de 27 pieds sur toute la longueur du canal maritime de Welland est de 2 millions de dollars.

D'après le compte rendu de cette date, à la page 6915, le ministre des Transports du temps, l'honorable George C. Marler, est censé avoir dit:

...2 millions de dollars pour l'approfondissement du canal Welland.

D'après les recherches que j'ai faites, ce sont les seules estimations qui aient été consignées et révélées au Parlement. Je fais une courte digression pour dire que c'est une révélation pour un parlementaire canadien que de voir les détails mentionnés dans les documents du Congrès. Aucune comparaison n'est possible entre la quantité de renseignements fournis au congrès des États-Unis et

ceux qui sont donnés au Parlement. Il en va ainsi de toutes les phases de la préparation des plans et de l'aménagement de la voie maritime. Notre administration de la voie maritime et notre ministère des Transports en auraient beaucoup à apprendre des organismes correspondants des États-Unis en ce qui concerne les rapports soumis aux autorités législatives. De toute façon, voilà le compte rendu des prévisions de dépenses révélées à la Chambre et au pays. C'est ainsi que les travaux d'aménagement de la voie maritime ont été entrepris.

Que dire des dossiers relatifs aux contrats qui ont été accordés? Dans les dossiers publics, j'ai pu trouver mention de l'adjudication de huit contrats. J'estime qu'il y aurait lieu de consigner ces contrats. Le 3 décembre 1955, un contrat pour l'élargissement du chenal entre les écluses nos 1 et 2 a été accordé à la *McNamara Construction Company Limited* au coût de $359,755. A la même date, un contrat pour l'élargissement du chenal entre les écluses nos 2 et 3 a été accordé à la *Swansea Construction Company Limited* au coût de $698,260. A la même date également, un contrat pour l'élargissement du chenal entre les écluses nos 3 et 4 a été accordé à la compagnie *Aiken and MacLachlan* au coût de $104,000. Par conséquent, le 3 décembre 1955, trois contrats, qui représentaient une très petite partie des travaux, avaient été accordés, au montant global de $1,161,000, soit un montant qui excédait déjà l'estimation primitive pour l'ensemble des travaux. Donc, déjà en décembre 1955, l'Administration de la voie maritime et le ministre des Transports se trouvaient mis en garde quant au coût définitif. Mais absolument rien n'indique que ce problème ait été communiqué au Parlement.

Le quatrième contrat a été adjugé le 13 juillet 1956 à la *Canadian Dredge and Dock Company Limited* et à la *McNamara Construction Company Limited* solidairement. Il s'agissait de procéder au dragage depuis la station 1231 jusqu'à la station 1460, et cela pour la somme totale de $11,623,000. Si je comprends bien, ce montant incluait les travaux exécutés depuis l'écluse de garde à Port-Colborne jusqu'au lac Érié, soit sur une distance d'environ 2½ milles, et sur le point de partage depuis l'écluse de garde sur une distance d'environ 1½ mille.

Le 15 novembre 1956, on a adjugé un contrat à la *Russell Construction Limited* pour effectuer le dragage depuis la porte de garde jusqu'à la station 710 + 00. Soit sur une distance d'environ quatre milles. Le montant était de $7,280,575.

Le sixième contrat fut adjugé le 28 décembre 1956 à la *J. P. Porter Company* pour effectuer les travaux de dragage par suction depuis l'entrée du lac Ontario jusqu'à l'écluse n° 1 moyennant un montant de $642,600. Donc, en 1956 seulement, on a adjugé des contrats totalisant $19,546,375; le projet avait été estimé à l'origine à $1,157,000. Le Parlement en a-t-il été avisé? Pas que je sache. Mais ce n'est pas tout. Au contrat pour dragage par suction à l'entrée du lac Ontario on a ajouté un autre pour dragage de roches, aussi adjugé à la *J. P. Porter Company Limited* le 26 septembre 1957 moyennant $1,283,900. Un huitième contrat a été adjugé à la même compagnie pour qu'elle fournisse et utilise un appareil de dragage moyennant $351,000 au total.

Ces huit contrats dont j'ai la liste se totalisent par $22,343,290, soit 19 fois seulement le montant des estimations premières, $1,157,000, ou encore 17 fois seulement le chiffre estimatif prévu lorsque la voie maritime a été approuvée, ou bien seulement 11¼ fois les dernières estimations établies le 15 février 1955 par l'honorable député de Laurier. Mais ce n'est pas tout! Ces huit contrats, d'après ce que je comprends des caractéristiques géographiques de la région, ne prévoient pas le parachèvement du dragage du niveau supérieur. De toute façon, on me dit que le dernier budget de l'Administration indique un coût total estimatif de $25,655,775.

Or, si l'on se reporte au rapport du comité des péages, en date du 12 juin 1958, page 3, on trouve une autre estimation plus forte encore:

> Coût du creusage du canal de Welland, du lac Ontario au lac Érié, et autres améliorations, $27,500,000; intérêt couru pendant la construction, $1,500,000.

Soit en tout 29 millions, chiffre sur lequel se fonderont les taux de péage.

C'est le montant qui doit être amorti par ceux qui acquitteront les droits de passage du canal navigable. Pour tous les membres de la Chambre qui s'occupent de statistiques, je dirai que le chiffre est vingt-cinq fois le montant estimé primitivement, vingt-deux fois l'estimation établie lorsque le projet de la voie maritime a été approuvé et quatorze fois et demie l'estimation faite par le député de Laurier et confirmée par son successeur au ministère des Transports, l'honorable George C. Marler.

Suivant la déclaration qu'a faite hier le ministre, qu'on retrouve à la page 1218 du hansard, l'augmentation du coût du canal Welland est de 23 millions. La raison qui a été donnée est l'augmentation des prix des travaux de creusement prévus par les devis établis en automne 1956.

J'ai cherché dans les rapports annuels de l'Administration de la voie maritime pour l'année financière terminée le 31 décembre

1956, rapports signés par M. Lionel Chevrier, mais je n'y ai pas trouvé une seule phrase signalant au Parlement que les devis avaient été modifiés. Il est vrai qu'il y est fait mention de deux contrats de dragage, chacun excédant l'estimation originale, mais il n'y a pas un mot disant qu'ils comportent des modifications par rapport aux devis. J'ai examiné les sept volumes du hansard de 1956 et n'ai trouvé nulle part que le ministre des Transports d'alors ait signalé au Parlement au cours de cette session très longue des modifications de devis dont on dit maintenant qu'elles se montent à $23,600,000.

L'honorable député a dit cet après-midi, comme je l'avais déjà entendu dire, que le coût additionnel a été causé par le présence de roc dans le sous-sol et que pour des motifs de sécurité il fallait creuser à une plus grande profondeur. Mais, monsieur, il n'était pas nécessaire d'être ingénieur, voire ancien membre du cabinet, pour découvrir que l'escarpement de Niagara était composé de roc. Tout enfant d'âge pré-scolaire aurait certainement su que l'escarpement de Niagara n'était pas fait de sable. Le canal Welland n'existe que depuis 25 ans. Les dossiers doivent surement être disponibles. Mais si tel est le cas, si c'est à cause du roc, voici quelle est ma question. Quand le parlement en a-t-il été informé? A quel moment ces erreurs, ces mauvais calculs fantastiques ont-ils été dévoilés par l'ancien gouvernement? A mon avis, il y a eu de sa part une conspiration du silence, un souci de ne pas réveiller le chat qui dort. Après qu'un contrat de plus de 11 millions de dollars eut été adjugé en juillet 1956, M. Marler a-t-il souligné à la Chambre l'incroyable écart entre le coût estimatif et le coût réel? Lui ou le président de l'Administration de la voie maritime ont-ils laissé soupçonner qu'il y eût la moindre modification dans les plans? En réalité, ces faits brutaux et nets révèlent la plus énorme erreur de calcul dans les annales du Parlement et c'est tout ce dont j'ai parlé cet après-midi.

Ces dépenses étaient-elles nécessaires? Étaient-elles judiciaires? Qui peut le dire à présent? La Chambre n'a pas été éclairée alors qu'une décision efficace aurait pu être prise par les représentants du peuple. On attendait de la Chambre qu'elle abandonne son pouvoir de décision au sujet des denier publics; on attendait de la Chambre qu'elle accepte docilement qu'un organe du gouvernement dépense 14, 22, 25 fois plus que ce que l'on avait estimé d'abord et cela sans que la Chambre ait été avertie du moindre changement des devis. Je soutiens que si le Parlement devait maintenant se refuser à reconnaître ces faits, ce serait inviter ouvertement les parlements futurs, que dis-je, leur enjoindre presque de dire: Allez et faites de même.

Le ministre et le gouvernement actuels qui ne sont pas responsables de cette situation sont néanmoins tenus envers la Chambre de lui assurer que des précautions ont été et sont prises pour éviter le retour de pareils incidents.

Les deux anciens ministres doivent en assumer la responsabilité devant la Chambre et le public. Ainsi le veut notre régime constitutionnel. Ils ne peuvent échapper à cette responsabilité en disant qu'elle retombe sur les ingénieurs. Certes, les ingénieurs sont là et je n'aime pas qu'ils se dérobent à leur responsabilité. En vérité, j'ai entendu dire que les ingénieurs ont mal calculé l'étiage du lac Érié. Si c'est ainsi qu'on a étudié cette vaste entreprise, si c'est là la compétence dont on a fait preuve, nous devons veiller à éviter la répétition des ennuis dont j'ai parlé.

Ce qui m'intéresse, c'est précisément d'éviter la même chose à l'avenir. C'est pourquoi j'ai exposé la situation à la Chambre en détail, parce que je crois qu'un grand principe du régime parlementaire est en jeu. Je le répète, sans exactitude dans l'estimation du coût des entreprises, le contrôle du Parlement sur les dépenses d'établissement et autres sera trompeur et décevant. Les Canadiens de toutes les régions sont fiers de cette vaste entreprise, de cette grande voie maritime intérieure; toutefois, si elle est aménagée au prix d'un relâchement du contrôle que les représentants de la population doivent exercer sur les deniers publics, elle ne sera qu'un incident sur la route qui mène à la tyrannie.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Bell (Carleton): Certainement.

L'hon. M. Chevrier: Y consent-il?

M. Bell (Carleton): Certainement.

L'hon. M. Chevrier: Voici. Est-il au courant que dans le budget de 1957, une dépense de 23 millions de dollars était prévue pour le canal Welland et que dans le budget de 1958 figurait une dépense un peu plus élevée pour le canal Welland? Pendant la dernière moitié de 1957, ainsi que durant toute l'année 1958, ses amis étaient au pouvoir, et je vais lui poser cette question. Ont-ils soulevé quelque objection à l'égard de ces montants dont la Chambre a été saisie?

M. McGregor: Qui a accordé les contrats?

M. Bell (Carleton): Je ne peux rien dire à propos de ce qu'a pu faire le gouvernement, mais je sais, par exemple, que lorsque mon

honorable ami a laissé l'Administration de la voie maritime, les biefs du point de partage du canal maritime de Welland n'étaient pas creusés à la profondeur voulue pour que les navires puissent s'y engager et le gouvernement actuel ne pouvait faire autrement, afin que quelque tronçon que ce soit du canal puisse servir à quelque chose, que de poursuivre les travaux et engager les dépenses qu'ils comportaient. C'est l'honorable député, en tant que ministre des Transports à cette époque, et ensuite comme président de l'Administration de la voie maritime, qui en est entièrement responsable.

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami a porté une accusation et a émis des doutes sur ces deux postes qui figuraient dans le budget...

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Le député me permet-il de poser une autre question? S'il le permet, je lui signale qu'il a contesté ces deux montants. Je lui précise maintenant qu'ils figuraient dans les budgets de 1957 et de 1958. Mon honorable ami les a-t-il contestés alors qu'il siégeait à la Chambre?

M. Bell (Carleton): Je crois y avoir pleinement répondu. La situation est claire: le gouvernement n'avait pas de choix; il devait procéder aux travaux de creusage sur les points de partage. Si l'honorable député était alors venu à la Chambre, comme il aurait dû le faire, et fait un franc aveu, ce que j'aurais attendu de lui, des erreurs dont il était coupable, nous ne nous trouverions pas en face du problème qui nous assaille aujourd'hui. L'honorable député est le député le plus volubile de la Chambre des communes, mais à coup sûr il était un peu moins que volubile en matière de confession sur ce point.

L'hon. M. Pearson: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question? Vous avez gardé le silence pendant deux ans.

M. Campbell (Stormont): Monsieur le président, j'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur l'anéantissement d'une ville par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et sur la trahison perpétrée par celui qui dirigeait alors l'Administration. Pendant plus de cent ans, dans ma ville de Cornwall, nous avons vu passer devant nos portes les navires qui empruntaient le canal de Cornwall. Aujourd'hui ce canal est bloqué. A trois milles à l'est de la ville, les navires font un virage et passent du côté américain. La ville de Cornwall, où je suis né et où est né l'honorable député de Laurier, a été laissée de côté, et c'est une des régions les plus déprimées du Canada.

Je demande qui est responsable d'avoir fait passer la voie maritime du côté des États-Unis. Les gens de Cornwall se posent cette question. Je dirai même que partout, de Montréal à Toronto, ou du moins de Montréal à Kingston, on se pose cette question. Qui est responsable d'avoir fait passer la voie maritime du côté des États-Unis? Il n'y a qu'un seul homme, je crois, qui puisse nous donner la réponse.

Depuis 50 ans, les gens de la région qui longe le Saint-Laurent, région qui est la première du Canada a avoir été colonisée de l'ouest du Québec, rêvaient et souhaitaient l'avènement de la voie maritime du Saint-Laurent, qui serait le signal d'une nouvelle époque de prospérité pour la région. Tout à fait par hasard, quand le temps est devenu propice pour l'aménagement de la voie maritime, le plus illustre des fils de Cornwall détenait un poste qui lui eût permis de s'occuper au maximum des intérêts de sa région. A ce moment-là, cet homme issu de Cornwall, qui avait atteint un degré de prestige si élevé qu'il a joué un rôle prépondérant dans les négociations internationales qui ont précédé l'aménagement de la voie maritime, était en mesure d'influer sur le cours des événements. Il me répugnerait extrêmement de dire quoi que ce soit contre cet honorable député.

L'hon. M. Pearson: C'est ce que vous faites en ce moment.

M. Campbell (Stormont): C'est un homme rempli de talent et de charme, un homme d'un charme consommé, et j'ai été exposé à la fois à son charme et à son talent. Je lui dois même beaucoup. Je lui dois ma présence ici aujourd'hui. Je dois beaucoup au premier ministre qui, avant d'arriver à ce poste, a visité notre région. Je dois beaucoup aussi à un petit groupe de gens qui ont travaillé avec dévouement au cours des deux dernières campagnes électorales.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je dois demander à l'honorable député de revenir à la résolution.

M. Campbell (Stormont): Mais celui à qui je dois le plus, pour ce qui est de mon élection, c'est l'honorable député de Laurier, mon prédécesseur, à cause de la déception qu'il a causée à la population en laissant le canal passer du côté des États-Unis alors qu'il était en mesure, plus que quiconque, de voir à ce que Cornwall et le Canada tirent le plus d'avantages possibles de l'aménagement de la voie maritime. Comme je l'ai dit déjà, j'hésiterais à soulever cette question si les gens de ma région ne m'avaient pas accusé à maintes reprises de négliger mon devoir en ne saisissant pas la Chambre de cette question et en

ne tentant pas d'obtenir une réponse satisfaisante à la question de savoir pourquoi la voie maritime passe du côté américain, pourquoi les écluses ne sont pas dans la région de Cornwall?

Je ne tiens pas à entrer dans les détails pour ce qui est de la formidable, quasi fantastique augmentation de plus de 60 p. 100 de l'estimation primitive du coût. L'honorable préopinant a trop bien expliqué la situation. Mais ce qui nous inquiète beaucoup, c'est qu'à cause de cette énorme augmentation, tout le succès de l'entreprise de la voie maritime peut être compromis. Au début, on présumait que l'entreprise se paierait d'elle-même en cinquante ans, mais maintenant, afin d'acquitter les frais accrus, il semble que, même si la période d'amortissement était prolongée jusqu'à 75 ou 100 ans, le péage de la voie maritime devra être porté à un niveau prohibitif.

Naturellement, cela revêt pour notre région une importance vitale. Il semble n'y avoir que deux façons de rectifier la situation pour ce qui est de notre région, que deux façons de redonner à Cornwall son ancienne situation sur la grande voie maritime du Saint-Laurent, afin qu'elle puisse en tirer profit. La première, naturellement, serait l'aménagement d'une voie maritime entièrement canadienne. Afin de rendre le trafic à notre région, de construire des installations portuaires, soit à l'est ou à l'ouest de la ville actuelle, afin que nous puissions avoir accès de nouveau aux voies de navigation. Je n'ai qu'une chose à ajouter. Nos gens veulent savoir pourquoi la personne qui était en mesure de faire le plus pour cette région n'a rien fait et pourquoi les canaux sont maintenant situés du côté des États-Unis plutôt qu'à l'endroit où le canal de Cornwall s'est trouvé pendant plus de 100 ans, dans le chenal canadien.

L'hon. M. Pearson: Je n'avais pas l'intention de participer à la discussion cet après-midi, monsieur le président, jusqu'à ce que j'aie entendu les observations formulées par le député qui vient de se rasseoir. Il a posé à mon honorable ami de Laurier quelques questions qui avaient trait à ce qu'il appelle l'anéantissement d'une ville, et il veut en connaître les raisons. Comme l'honorable député de Laurier a déjà parlé,—et le comité a fait preuve de grande courtoisie en lui accordant amplement de temps,—peut-être devrais-je saisir la première occasion qui se présente et essayer de répondre à une grave question qu'a posée le député.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Nous sommes en comité. L'honorable député peut se défendre.

[M. Campbell (Stormont).]

L'hon. M. Pearson: En tout cas, c'est moi maintenant qui ai la parole. Si mon honorable ami, le représentant de Laurier, l'obtient plus tard, il pourra aussi se prononcer sur la question. Mais que nous soyons en comité ou non, c'est moi qui ai la parole.

Quant à l'autre objet de la discussion, soit l'accroissement du coût, le comité a déjà été informé par mon honorable ami que ce relèvement des estimations survenu au cours des années, s'est appliqué du côté canadien non seulement aux travaux de navigation qui incombaient d'abord au gouvernement fédéral, mais aussi, et dans une mesure égale, aux aménagements hydro-électriques qui ressortissent au gouvernement de l'Ontario. Cette augmentation résulte également des dispositions prises par les États-Unis au sujet de l'électricité et de la navigation, domaines relevant du gouvernement américain. Par conséquent, toute augmentation du coût par rapport à l'évaluation découle non seulement de ces travaux, dont le présent gouvernement et le Parlement actuel sont responsables, mais également des travaux qui relèvent du gouvernement de l'Ontario et de celui des États-Unis.

Mon ami, le député de Carleton qui a pris la parole il y a quelques instants a parlé en particulier de l'augmentation du coût de construction du canal Welland et en est venu à des déductions tirées par les cheveux à propos de la suprématie du Parlement et d'outrage aux droits du Parlement car, a-t-il prétendu, il n'y avait aucune occasion de parler de cette augmentation au cours de sessions précédentes. Peut-être a-t-il oublié que les estimations majorées pour le creusement du canal Welland ont été déposées à la Chambre. Les chiffres sont ici. Ils ont été déposés. Il a eu la possibilité, l'année passée, de soulever des questions au sujet de cette augmentation. La responsabilité du gouvernement n'est pas en cause. Il a essayé d'acheminer la discussion sur ce point. La question que nous lui avons posée est pourquoi n'a-t-il pas pris la parole l'année passée lorsque ces chiffres ont été publiés? Pourquoi n'en a-t-il pas parlé à la Chambre l'année avant lorsque ces chiffres majorés ont été déposés et ont été connus? Pourquoi ne s'est-il pas montré indigné à ce moment-là de ce qu'il considère maintenant comme une dépense folle et une maladresse constitutionnelle?

Le député de Stormont veut savoir pourquoi le canal ou la voie maritime ne se trouve pas du côté canadien et qui est responsable du fait que c'est une voie maritime internationale et non pas une voie maritime canadienne. Je puis répondre à cette question. C'est bien simple. Le député doit savoir, comme le savent d'autres membres de la

Chambre, que pendant de longues années, le gouvernement canadien, sous les deux partis, a tenté de conclure avec le gouvernement des États-Unis un accord selon lequel il serait possible d'aménager une voie maritime internationale pour la production d'énergie et la navigation. Ces démarches remontent à de nombreuses années. A cette époque-là, les partis étaient unanimes, au Parlement, à désirer l'aménagement de cette grande œuvre; ils étaient également unanimes à désirer qu'elle soit réalisée en tant qu'entreprise internationale. Toutes les négociations du début, au cours des ans, avec les États-Unis, avaient pour but de persuader à ces derniers de collaborer à la réalisation de l'entreprise.

On estimait alors que ce serait imprudent et déraisonnable,—que ce serait en réalité presque impossible,—d'essayer de séparer les éléments production de l'énergie et navigation de cette entreprise. On estimait également alors que notre pays n'avait pas la capacité économique et industrielle nécessaire pour s'attaquer seul à la tâche. Je parle maintenant de la situation qui existait il y a 15, 20 ou 25 ans. Toutefois, comme les honorables députés le savent, les États-Unis répugnaient extrêmement à collaborer à cette activité internationale. Aussi, en dépit des accords et des discussions, le Congrès n'en est jamais venu à autoriser la participation des États-Unis. Puis, à cause de l'expansion industrielle et économique du Canada, vint un temps,—c'était il y a quelques années, pendant la seconde guerre mondiale,—où nous avons commencé à penser que nous pourrions réaliser nous-mêmes cette entreprise, que le Canada était assez fort, du point de vue économique et industriel, pour accomplir la tâche tout seul.

Nous avons dit aux États-Unis, l'ancien gouvernement étant au pouvoir, que, puisqu'ils n'avaient pas jugé bon d'accepter l'invitation qui leur avait été faite plus d'une fois, c'est-à-dire de participer à la réalisation de ce projet en tant qu'entreprise internationale, le Canada voulait aller de l'avant et réaliser cette grande voie maritime canadienne. Dès qu'on eût compris à Washington que nous étions sérieux, que ce n'était pas de l'esbrouffe, les États-Unis s'intéressèrent intensément au côté international de l'entreprise. Comme le savent les honorables députés, le gouvernement des États-Unis s'est décidé à participer, une fois informé que nous voulions marcher seuls.

Pourquoi avons-nous le moindrement discuté cette affaire avec les États-Unis? Après avoir conclu que le Canada pouvait soutenir la dépense et qu'il était capable d'aménager la voie maritime du côté canadien aux fins de navigation et de production d'énergie, pourquoi ne l'avons-nous pas fait, sans nous donner la peine d'y associer les États-Unis et de les consulter en quoi que ce soit? La réponse à cette question est certainement évidente pour quiconque a la moindre connaissance des faits et de la loi qui s'applique dans un tel cas.

Tous travaux du gouvernement canadien qui influent sur le niveau d'une voie navigable, ou y portent atteinte de quelque façon, ne peuvent être entrepris qu'avec l'assentiment de l'autre pays riverain. Ce principe s'appliquerait si les États-Unis faisaient des travaux qui produiraient un effet sur le Canada, même si les travaux en question étaient du côté américain. Si le niveau d'une voie navigable internationale est modifié par les ouvrages ou si une voie internationale en subit le contre-coup de quelque façon que ce soit, il faut obtenir la permission de l'autre pays riverain. Ce principe remonte, je crois, au traité de 1909. Aussi, une fois que les États-Unis ont exprimé leur intention de participer aux travaux, la seule façon de les continuer en tant que projet canadien aurait été d'en faire un projet de voie navigable situé du côté canadien seulement et d'abandonner tout aménagement hydro-électrique. Monsieur le président, je me demande vraiment s'il eût été possible de creuser des chenaux de navigation du côté canadien sans produire un effet sur les eaux limitrophes d'une manière qui eût fait entrer en jeu le traité de 1909.

Mais quelles que soient les considérations d'ordre juridique, il y a là une situation d'ordre pratique. Après que le gouvernement du Canada eut exprimé le désir de faire de ce projet une entreprise d'énergie et de navigation, il était inévitable que les États-Unis y participent, s'ils le désiraient, parce qu'il est impossible d'aménager un barrage hydraulique sur un cours d'eau international jusqu'à la frontière internationale seulement. Par conséquent, l'entreprise hydraulique devait se faire sur le plan international. Parce que l'entreprise hydraulique devait être internationale, les installations relatives à la navigation devaient être internationales également.

Je ne cherche pas un instant à défendre la décision prise à l'époque en vue de collaborer avec les États-Unis dans l'exécution de cette grande entreprise sur le plan international. A l'époque, nous qui étions responsables de l'entreprise, aurions été certes très heureux si les États-Unis nous avaient dit d'aménager les installations de navigation du côté canadien et nous avaient promis leur collaboration pour la production d'énergie. Mais telle n'a pas été leur attitude. Ils ont insisté pour que ce soit une entreprise internationale tant

à l'égard de la navigation qu'à l'égard de l'énergie et, en raison de cette attitude, nous sommes allés de l'avant et avons conclu avec les États-Unis l'accord auquel on donne suite présentement pour l'aménagement, sur le plan international, de cette grande entreprise d'énergie hydro-électrique et de navigation.

Une fois cette entente conclue, les États-Unis ont décidé qu'il y aurait peut-être lieu d'aménager un autre canal de leur côté, à l'île Barnhart, je pense. Ils voulaient en effet aménager un second canal plus en amont sur le fleuve; ils ont espéré que nous nous chargerions de certaines obligations de notre côté, tandis qu'ils prendraient à leur charge ces deux canaux navigables du côté américain. Au cours des négociations qui ont alors eu lieu, nous avons dit que cela n'était pas suffisant et que, quoi qu'ils fassent, nous aménagerions un des canaux navigables du côté canadien à Iroquois. Ils ont été d'accord sur ce point. Nous avons même été plus loin,—ce qui a donné lieu à de longues discussions avec les États-Uins,—et nous avons dit que nous réaliserions l'ensemble du projet, de sorte qu'il serait possible d'avoir un deuxième canal à l'avenir du côté canadien à Cornwall afin que, lorsque le besoin s'en ferait sentir, nous puissions commencer à aménager le deuxième canal canadien, qu'il y aurait ainsi un réseau maritime canadien reliant directement Montréal au canal Welland. A ce moment-là, les États-Unis ont soulevé de fortes objections parce que, si nous envisagions les travaux préliminaires au canal, comme nous le faisions, nous serions influencés à l'avenir, pensaient-ils, indépendamment du nombre des navires empruntant le canal. Nous nous sentirions pressés d'entreprendre immédiatement l'aménagement du canal canadien. Une fois que l'usine hydro-électrique serait terminée et que les barrages fonctionneraient, les États-Unis, ayant consenti antérieurement à l'aménagement de la voie maritime internationale, ne pourraient nous empêcher de procéder à l'aménagement du second canal canadien. Je pense que nous les avons rassurés,—et, à mon avis, nous avons bien fait d'essayer de les rassurer,—en nous engageant ou en leur donnant à entendre que le second canal ne serait pas aménagé avant que les exigences de la navigation et de la circulation maritime semblent l'imposer.

Mon honorable ami a dit que c'était une trahison. Il n'a pas prononcé ce mot, mais, à mon avis, c'était le sens de ses observations, savoir que par l'entente conclue, nous avions cédé nos droits aux États-Unis et avions rendu impossible l'aménagement d'une voie maritime canadienne. Je lui ferai remarquer qu'afin de pouvoir réaliser cette grande centrale électrique et cette voie maritime, afin de pouvoir entreprendre et compléter les travaux, nous étions forcés de collaborer avec les États-Unis une fois qu'ils eurent décidé d'y participer. Mais aux termes du traité de 1909, nous n'avions d'autre choix, si nous voulions aménager la centrale électrique et le réseau de navigation. Après avoir reconnu cette nécessité,—en effet, vous pouvez dire que c'était la meilleure façon de nous y prendre,—nous avons dès le début tracé des plans pour assurer que, lorsque l'intensité de la circulation le justifierait, nous serions disposés à entreprendre les travaux d'aménagement du deuxième canal canadien. Nous n'avons donc pas, comme le laisse croire l'honorable député, rendu ces travaux impossibles. Nous avons même rendu facile pour l'avenir, avec la collaboration des États-Unis, la réalisation d'un réseau de navigation exclusivement canadien quand le volume du trafic rendra la chose opportune.

Peut-être mon honorable ami, s'il prend encore la parole au cours du présent débat, ou peut-être quelque autre député qui pense avec lui que nous aurions dû, dès le début, faire de ce projet une entreprise canadienne, tant du point de vue de l'exploitation d'énergie hydraulique que du point de vue navigation, saurait-il expliquer à la Chambre comment cela aurait pu se faire contre la volonté des États-Unis étant donné le traité de 1909, et comment le Canada aurait pu aménager seul un canal de ce genre, à des fins d'exploitation d'énergie et de navigation, quand ce projet touchait aux eaux limitrophes et revêtait par conséquent un caractère international. Là était la difficulté. Sans la question des eaux limitrophes, il eût été assez facile pour le Canada d'aménager des installations hydro-électriques et de navigation allant de Montréal à la tête des lacs; mais comme il y avait le traité de 1909, et comme le projet touchait au niveau des eaux limitrophes, et que les États-Unis invoquaient les dispositions du traité, il fallait que l'entreprise soit internationale, à moins que nous n'ayons décidé d'aller de l'avant et de laisser de côté les aménagements hydro-électriques pour ne construire, du côté canadien, que des canaux de navigation. C'eût été, à coup sûr, une entreprise folle et coûteuse. Je suis certain que l'honorable ministre doit s'en rendre compte.

Dans ces conditions, par conséquent, monsieur le président, je suis d'avis que la ligne de conduite adoptée par le gouvernement, à l'époque,—ligne de conduite poursuivie par le gouvernement actuel,—d'en arriver à cette entente avec les États-Unis et de garantir tous les droits du Canada, de manière que nous puissions, en temps utile, si la chose est souhaitable, être dotés d'un régime de

navigation canadien parallèle à un régime d'énergie,—était la ligne de conduite la plus sage et la meilleure pour notre propre pays, afin de maintenir les bonnes relations qui existaient entre les États-Unis et le Canada à l'époque et qui existent à l'heure actuelle.

M. Campbell (Stormont): Le chef de l'opposition me permettrait-il de lui poser une question? Je n'ai jamais donné à entendre, ni même insinué, qu'on ait fait quelque effort pour détruire la voie maritime entièrement canadienne. Ce que j'ai dit c'est que la ville de Cornwall a été pour ainsi dire détruite et sacrifiée aux États-Unis. La question que je veux poser de nouveau et à laquelle on n'a pas répondu de façon satisfaisante est la suivante: pourquoi le canal de Cornwall a-t-il été placé à Massena où un chenal de 11 milles était requis, alors qu'un chenal d'environ 3 milles du côté canadien aurait suffi amplement? Aussi, pourquoi n'a-t-on pas prévu que cette ville deviendrait, pour ainsi dire, isolée?

L'hon. M. Chevrier: Me permettrez-vous de répondre à cette question, monsieur le président? Je serais heureux de répondre à la question de l'honorable député de Stormont. Le canal de Cornwall n'a pas été placé du côté américain, comme il le sait. Comme je l'ai déjà dit, le projet de concentration unique avec barrage de régularisation 238-242 prévoyait un canal destiné à contourner le barrage à Cornwall du côté américain, ainsi qu'un canal destiné à contourner le barrage à Iroquois du côté canadien. Tel était le projet approuvé par les ingénieurs du Canada et des États-Unis, ainsi que par la commission conjointe internationale.

Si vous me permettez de traiter de la deuxième partie de sa question, il a dit que Cornwall en a subi un détriment. Il semble que l'honorable député ne soit pas bien renseigné quant à ce qui se passe à propos de Cornwall. En effet, s'il veut bien examiner la carte et se rendre compte de ce qui se passe en face de Cornwall, il y verra un canal de 27 pieds de profondeur s'étendant de la frontière est de Cornwall, desservant toutes les industries situées le long de cette frontière jusqu'au centre de Cornwall, presque jusqu'à la papeterie *Howard Smith*. Peut-on vraiment s'attendre à davantage dans les circonstances. Il y avait auparavant un canal de 14 pieds de profondeur, et il y a maintenant,—ou du moins il y aura, grâce à l'ouverture de la navigation au début du printemps de cette année,—un canal de 27 pieds de profondeur pour desservir toute industrie située en face de Cornwall.

M. Campbell (Stormont): S'agit-il d'un canal qui débouche, ou bien les navires qui y entrent doivent-ils en sortir à reculons?

L'hon. M. Chevrier: L'ancien gouvernement a pris des dispositions pour qu'il puisse déboucher dans l'avenir, si l'on décidait de doubler les installations ou si la circulation venait à augmenter. Il en est question dans l'échange de notes entre le Canada et les États-Unis.

L'hon. M. Hees: L'honorable député de Vancouver-Est a posé deux ou trois questions, et je profite de l'occasion pour y répondre. Il s'est enquis du personnel d'inspection. Le personnel d'inspection dont il a parlé s'occupe expressément d'inspecter l'acier, la machinerie, l'outillage, etc., et les travaux de précision que comporte l'installation de cet outillage. Presque tout ce travail était terminé à la fin de novembre dernier, date où l'inspecteur en chef et plusieurs membres de son personnel ont été congédiés. Le congédiement a eu lieu à la suite d'un rapport et d'une recommandation de l'ingénieur en chef.

J'aimerais donner lecture de ce rapport, qui porte la date du 21 octobre 1958 et qui est signé par M. A. G. Murphy, ingénieur en chef:

> Afin de réduire les frais et étant donné le stade où sont rendus le dessein et l'érection des structures d'acier, on croit qu'il serait avantageux de confier la direction du service d'inspection à M. R. W. Willis, ingénieur-constructeur. Grâce à ce changement, la surveillance immédiate des équipes sur place pourrait être confiée à M. K. L. Coldwell, ingénieur-adjoint, qui s'est montré compétent, digne de confiance et bien au courant des normes d'inspection; alors, l'examen des rapports des compagnies d'inspection employées par l'Administration, pourrait être confié aux ingénieurs qui se sont particulièrement intéressés aux plans et à la préparation des dessins d'atelier des diverses structures d'acier.

L'honorable député a demandé aussi à qui serait confiée l'inspection des travaux supplémentaires requis. L'inspection de travaux tels que dragage, creusage du chenal et construction d'écluses a été confiée jusqu'ici au personnel de la Division de génie, qui fonctionne tout à fait séparément du service d'inspection dont on a parlé. Les travaux de cette catégorie qu'il reste à faire continueront d'être l'affaire des ingénieurs de la division.

L'honorable député a aussi posé des questions au sujet du pont sur le chenal sud de l'île Cornwall. Il a demandé qui étaient les ingénieurs-conseils. Les ingénieurs-conseils étaient les suivants: M. D. B. Steinman, de New-York, attaché en vertu d'un contrat au corps du génie de l'armée des États-Unis, à titre d'agent contractant pour la *St. Lawrence Seaway Development Corporation;* et M. P. L. Pratley (décédé) de Montréal, dont les services ont été retenus par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent en tant qu'ingénieur-conseil associé; ces deux ingénieurs ont été agréés par la *St. Lawrence*

Seaway Development Corporation et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

L'honorable député a demandé en outre s'il était sage, du point de vue des travaux de génie, d'asseoir des piliers sur argile glaciaire dense, plutôt que sur le roc. On me dit que c'est en effet le cas. A tout événement, l'installation de ces piliers était conforme aux devis qu'avaient approuvés les ingénieurs-conseils engagés par le corps du génie de l'armée des États-Unis et dont la compétence ne saurait, à la légère, être mise en doute. Je pourrais également ajouter que les ennuis que nous avons eus à propos de ces piliers n'avaient rien à voir à la question de savoir s'ils étaient assis sur de l'argile plutôt que sur du roc.

La difficulté a été qu'il a fallu, avant de poser le béton, s'assurer de la propreté de l'argile glaciaire. Notre ingénieur-conseil, M. P. L. Pratley, qui était, je crois, considéré comme le meilleur ingénieur de ponts au pays, a certifié que la surface de l'argile glaciaire était propre et dans un état satisfaisant. Lorsque le béton a été coulé, nous avons constaté que la surface de l'argile n'avait pas été nettoyée convenablement, ce qui explique l'adhésion plutôt médiocre et les ennuis qui en ont résulté. Nous avons retenu les services d'une société d'ingénieurs-conseils, la meilleure que nous puissions obtenir au pays, à notre avis, c'est-à-dire la *Foundation of Canada Engineering Corporation,* pour faire enquête sur l'erreur commise, et essayer de trouver qui il fallait blâmer; or, cette compagnie a rapporté qu'étant donné que l'ingénieur-conseil employé par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, M. Pratley, avait certifié que la surface de l'argile glaciaire était suffisamment propre, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent devait assumer la responsabilité de l'erreur, et c'est ce que nous avons fait.

Je crois que la dernière question posée par l'honorable député de Vancouver-Est demandait s'il était sage, du point de vue des travaux de génie, de consulter pour les travaux d'inspection les ingénieurs-conseils qui en ont fait les plans. On me dit que c'est exact, parce que les ingénieurs-conseils qui ont fait les plans des travaux sont dans la meilleure situation possible pour examiner les travaux effectués par les entrepreneurs et déterminer s'ils ont été effectués selon leurs plans. C'est pourquoi cette ligne de conduite a été suivie.

M. Allmark: Monsieur le président, j'ai attendu tout l'après-midi la réponse à une question qui me préoccupe depuis que je siège à la Chambre. J'ai écouté l'ancien ministre des Transports, l'honorable député de Laurier, parce que j'étais à peu près sûr d'avoir la réponse aujourd'hui à cette question, qui est la suivante: pourquoi la voie maritime du Saint-Laurent n'a-t-elle pas suivi jusqu'au lac Ontario, le même chenal qui a toujours été suivi par la navigation depuis le début de l'histoire?

Kingston est un port florissant depuis les tout débuts de la navigation. Peut-être serait-il bon que je décrive au comité les 25 milles dans la partie ouest du Saint-Laurent, en deçà du lac Ontario. A environ 25 milles à l'est de Kingston, le Saint-Laurent est divisé par l'île Wolfe; au sud de l'île Wolfe il y a le chenal américain, et au nord, le chenal canadien. Ces dernières années, environ 90 p. 100 de la navigation passait à travers le Saint-Laurent pour se rendre au lac Ontario en passant par le chenal canadien. Lorsqu'on a commencé la voie maritime du Saint-Laurent, il y avait une petite section d'environ ¾ de mille de long, à l'extrémité est de l'île Wolfe, qui avait besoin de dragage afin de l'approfondir de 16 à 27 pieds. Le coût de ces travaux se serait élevé à environ un million de dollars. Si on avait fait cela, cette seule section aurait permis à la navigation de traverser le chenal canadien pour les 25 derniers milles de la voie maritime jusqu'au lac Ontario. Cependant, la décision du gouvernement précédent a été que ce million de dollars ne pouvait pas être affecté à ces travaux de dragage,—et cela après avoir dépensé 300 millions de dollars,—de sorte que le traffic sur la voie maritime ne passera plus du côté canadien, au détriment du port florissant de Kingston. Je dis que Kingston est un port florissant parce que, l'an dernier, les expéditions partant de Kingston se sont élevées à environ un million et demi de tonnes. Un million et demi de tonnes passant à travers la voie maritime représentent de $600,000 à $700,000 de revenus pour l'Administration de la voie maritime, aux termes des taux proposés. Pourtant, l'ancien ministre des Transports et l'Administration maritime ont décidé, pour ne pas dépenser un million de dollars, d'écarter de la voie maritime ce chenal canadien.

Je crois que nous avons environ 500 navires de Kingston qui passent par la voie maritime du Saint-Laurent. Aujourd'hui, il faut emprunter le chenal américain, se rendre jusqu'au lac Ontario, et revenir sur une distance de dix-huit milles pour atteindre le port de Kingston. Je signale que dix-huit milles, pour 500 navires, cela représente environ $100,000 par année en frais d'exploitation inutiles. Pour épargner un million de dollars, nous imposons aux compagnies de navigation des frais inutiles de $100,000. Je prétends que c'est un exemple d'incurie de la part de l'ancien gouvernement, et que cela témoigne de l'imprévoyance de l'ancien

ministre des Transports. On a bloqué l'extrémité occidentale du fleuve Saint-Laurent, de sorte que le chenal doit maintenant emprunter le côté américain. En conséquence, le port de Kingston est devenu un port d'accès indirect.

On nous a donné certaines réponses aujourd'hui, mais voici une question dont j'aimerais connaître la réponse. Pourquoi l'ancien gouvernement a-t-il jugé bon, pour l'amour d'un million de dollars, alors que nous dépensions 300 millions, de bloquer l'entrée du port canadien de Kingston, qui était prospère?

M. McMillan: Monsieur le président je m'intéresse à ce projet de résolution en vertu duquel nous accordons des fonds additionnels à l'Administration de la voie maritime afin de terminer le projet. J'ai également écouté avec intérêt ce qu'on a dit du canal Welland. J'habite le long de ce canal de navigation, et je puis assurer aux honorables membres du comité qu'on trouve beaucoup de roc dans la région. Moi-même, je n'arrivais pas à comprendre les premières estimations sur les frais à engager pour approfondir ce canal. Je me suis informé à l'époque, et l'on m'a dit que, selon les ingénieurs, le projet coûterait, si ma mémoire est bonne, un peu moins de deux millions de dollars. L'ancien ministre des Transports du gouvernement libéral, l'honorable député de Laurier, qui a ensuite été président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, ne pouvait certainement pas savoir que, hiver comme été, les eaux dans cette région recouvrent du roc sur des milles et des milles. Sa profession, c'est celle d'avocat. L'honorable député de Carleton, dans son discours d'aujourd'hui, a posé en principe qu'un ministre est responsable de ceux qui fournissent les renseignements dans son ministère. Cela m'a rappelé que l'autre jour, quand le ministre des Finances a dit qu'il s'était trompé de dix millions dans le chiffre de l'augmentation de l'intérêt sur l'emprunt de conversion, il en a blâmé le sous-ministre de son ministère. A mon sens, le cas est semblable. Le ministre des Finances est censé être mathématicien, et l'honorable député de Laurier est avocat.

J'ai une ou deux questions à poser au ministre des Transports. Étant donné que le péage est censé amortir sur une période de cinquante ans, les frais d'aménagement, je me demande en quoi l'augmentation que nous votons ici aujourd'hui influera sur le péage. Le 18 janvier 1959, ainsi qu'en fait foi le hansard, le ministre nous a donné les grandes lignes de l'échelle de péage qu'on se propose d'appliquer. Je me demande si, en raison des 335 millions de dollars dont il est question dans le présent projet de résolution l'on augmentera les frais de péage sur toute la voie maritime du Saint-Laurent, ou sur une partie du trajet.

M. Small: Monsieur le président, je m'intéresse vivement à la canalisation du Saint-Laurent depuis très, très longtemps, et j'ai déjà traité la question ici à plusieurs occasions. Cet après-midi, je rappelerai probablement, au cours de mon discours, certains commentaires de l'honorable député de Laurier et du chef de l'opposition.

On a rappelé aujourd'hui que la voie maritime n'est devenue réalité qu'après bien des années et de nombreuses difficultés. L'idée de la voie maritime date d'un tiers de siècle environ, si mes renseignements sont exacts. L'idée est née dans l'esprit de sir Adam Beck, qui a fait entrevoir les besoins d'énergie du Canada. Ayant fait une estimation à ce sujet, il a constaté que la seule autre façon d'obtenir de l'énergie, c'était d'aménager la voie maritime du Saint-Laurent. Il savait qu'on ne pourrait obtenir l'énergie qu'à la condition d'aménager ce qu'on appelait une voie fluviale profonde qui permettrait le commerce et le passage des océaniques. Il y a eu des tentatives d'obtenir l'accord des gouvernements intéresés, aux divers échelons. Ces tentatives ont plus ou moins réussi car elles se heurtaient à des difficultés suscitées à l'époque par les intérêts du port de Montréal et par les magnats de l'électricité. Un certain accord ayant été réalisé, on s'est heurté à de nouvelles difficultés déclenchées aux États-Unis par de puissants intérêts dans les domaines du transport et de l'électricité. La possibilité de réaliser l'accord commença à s'estomper. Tous les efforts déployés en ce sens paraissaient futiles.

Le jour vint cependant où les ressources des États-Unis commencèrent à s'épuiser. On savait que les ressources naturelles abondaient au Canada, surtout dans le Québec et le nord de l'Ontario. Il parut nécessaire d'entreprendre le projet pour permettre le transport des matières brutes, et surtout du minerai de fer, du Canada aux grandes aciéries des États-Unis.

C'est alors, comme l'a dit le chef de l'opposition, que le gouvernement canadien a pris une attitude ferme ou, selon l'expression populaire, a "fait le dur". Le gouvernement déclara aux États-Unis qu'ils avaient laissé le projet traîner trop longtemps et que le Canada croyait maintenant pouvoir entreprendre sans assistance l'aménagement de la voie maritime et des canaux du côté canadien. Le gouvernement sut se montrer persuasif et parvint à convaincre les États-Unis qu'il parlait sérieusement.

Des négociations ont été entreprises immédiatement et la position prise par le gouvernement canadien a donné lieu à des ramifications intéressantes. Un certain personnage du ministère de la défense des États-Unis est censé avoir dit que les États-Unis allaient être invités à payer un tiers des dépenses tandis que le Canada verserait le solde. Il a exprimé l'opinion que c'était un bon placement et a invité le gouvernement des États-Unis à accepter la proposition. Dans une certaine mesure, les manœuvres de coulisse des États-Unis avaient été déjouées. Dans un autre ministère du gouvernement des États-Unis, quelqu'un a signalé que, si le Canada réalisait le projet indépendamment, il aurait à lui seul la haute main sur la voie maritime et le chenal et qu'en conséquence, pour des raisons de sécurité, les États-Unis se devaient de participer à l'entreprise. Les négociations ont continué et une entente a été conclue. Certaines difficultés ont surgi en ce qui concerne la mise en valeur de l'énergie mais, comme l'a signalé l'honorable député de Laurier, feu M. Robert Saunders, de la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, a fait un travail remarquable en convainquant les autorités voulues des États-Unis d'en venir à une entente relativement aux entreprises d'énergie. Ce fut peut-être la difficulté la plus sérieuse survenue au cours des 33 années qu'ont duré les négociations.

Par suite de tout ce travail, une série d'ententes ont été acceptées et ont donné lieu à l'entente conclue en 1951 entre le Canada et les États-Unis. Tout a bien marché jusqu'à ce que les puissantes influences qui jouaient toujours du côté des États-Unis se missent à marcher. Au Canada, les puissantes influences qui s'opposaient à l'entreprise avaient cessé de causer des ennuis, car elles reconnaissaient les avantages qui allaient découler de la voie maritime. Les pressions exercées par les milieux du transport et de l'électricité aux États-Unis se sont ajoutées à d'autres pressions pour produire des changements à l'accord de 1951. Les États-Unis adoptèrent la loi Wiley Dondero (1954) à la suite de quoi l'accord de 1954 a été nullifié. L'accord a été signé malgré toutes nos protestations et les deux voies maritimes ont été décidées. L'avenir démontrera comment fonctionnera l'exploitation de la voie maritime. Le temps nous le dira.

Je prends part au présent débat parce que les ports d'Hamilton et de Toronto, en Ontario, sont très gravement atteints; de plus le Canada tout entier est intéressé à cette voie maritime. De fait, tous les secteurs de notre collectivité sont intéressés au premier chef dans cette entreprise en raison des péages qui seront exigés. Je parle des

péages parce qu'on en imposera à une section de la voie maritime où, par entente, il n'en y a jamais eu aparavant. Je veux parler du canal Welland. Dans le passé, on pouvait le franchir gratis.

Hier, le ministre des Transports a indiqué que l'accroissement des frais relatifs au creusage du canal, conformément aux devis arrêtés à l'automne de 1955, a été de 23 millions de dollars, et que le coût total des travaux effectués dans cette partie de la voie maritime atteindrait près de 30 millions de dollars. Il faudra recouvrer cette somme à l'aide de péages. L'honorable député de Carleton a très bien expliqué la situation qui existe dans cette région et il m'a ainsi épargné la tâche de soulever la question du canal Welland. Il a démontré qu'il y avait eu plusieurs erreurs de calcul, mais j'en impute le blâme à l'incompétence parce qu'on ne s'est pas servi des renseignements disponibles dans les divers ministères. Si l'on s'était prévalu de ces renseignements, on aurait évité une bonne partie de ces dépenses supplémentaires.

Il y a d'autres points qui se rattachent à cela, mais ils n'entrainent pas nécessairement des peines supplémentaires aux usagers du canal Welland. Cependant, ils se rattachent à l'ensemble de l'entreprise et indiquent bien ce qui s'est produit depuis le début de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. Je n'ai pas l'intention de citer des chiffres; nous les avons. Ils représentent de fait une augmentation de 60 p. 100 du coût primitif qui avait été estimé au cours des années. Nous reconnaissons le bien-fondé de certaines augmentations. Il arrive, après l'adjudication d'un contrat des choses qu'on ne pouvait pas prévoir. Je veux parler d'augmentations de salaires et autres choses du genre, causées par des hausses de l'indice des prix qui influent sur le coût de la main-d'œuvre. On n'a rien à redire de cela. Certaines de ces choses sont nécessaires. Je ne les traiterai pas séparément; ensemble, elles se chiffrent par 104 millions de dollars. J'imagine que notre gouvernement devra payer l'excédent de l'estimation primitive. Je ne m'arrêterai pas à tous ces frais; car certains sont pas mal raides. J'imagine que notre gouvernement devra en défrayer une partie et que d'autres organismes devront en faire autant. Par exemple, je remarque l'article suivant:

> Dépense supplémentaire pour élever le niveau du pont Mercier au lieu d'aménager une travée relevable, afin de prévoir l'expansion future du pont Mercier par la province de Québec, $11,000,000.

Apparemment, il s'agit d'une prévision de travaux futurs. On fait des changements en

prévision d'une expansion future afin d'éviter des dépenses futures exorbitantes. Je trouve que c'est bien. C'est une chose importante en ce qui concerne la cité de Montréal et j'imagine que, dans les circonsctances, elle paiera sa part. Je ne crois pas qu'on ait bien des raisons de se plaindre à ce sujet, car les entreprises de cette nature visent le bien général de la population du Canada. Nul doute qu'elles entraîneront un accroissement des dépenses, mais notre argent nous rapportera quelque chose. J'arrive ensuite au poste suivant:

Deux ponts-levis de chemin de fer (CPR) à une seule voie, plutôt qu'un pont à deux voies, $1,000,000.

J'imagine qu'ils paieront leur part à l'aide de la caisse des passages à niveau; elle reçoit des crédits d'année en année.

Voici un autre poste:

Tunnel pour auto-route à quatre pistes, à Beauharnois, au lieu d'un pont-levis (à la demande de la province de Québec), $2,500,000.

Voilà un bon placement, et j'imagine que la province de Québec acquittera sa part des frais.

J'en arrive maintenant à la section des rapides internationaux. Là, j'entrerai dans plus de détails. On n'en a pas parlé au comité, mais c'est dans ce district qu'on nous a fourni, l'an dernier, l'occasion d'aller visiter cette section de la voie maritime du Saint-Laurent. Nous avons été heureux d'aller voir cela. L'ancien ministre des Transports, l'honorable député de Laurier, a dit que lorsque le ministre des Transport a fait l'ouverture de quelques nouvelles sections de la voie maritime, il a oublié d'attribuer à l'honorable député de Laurier le mérite qui lui revenait; Il ne lui a pas dit quel magnifique travail il avait accompli du temps où il était ministre des Transports.

L'hon. M. Chevrier: Je n'ai rien dit de semblable.

M. Small: L'honorable député l'a donné à entendre.

L'hon. M. Chevrier: Je n'ai rien dit de tel au cours de mes observations; l'honorable député de Danforth le saurait certes s'il m'avait écouté.

M. Small: Je vous ai écouté!

L'hon. M. Chevrier: S'il avait écouté mes observations, il n'aurait sûrement pas fait pareille déclaration. Au contraire, j'ai dit que si, à l'avenir, le ministre inaugurait de nouveaux aménagements, il devrait,—comme il l'a fait dans son discours d'hier,—mentionner le gouvernement précédent. Je ne me suis nullement mis en cause. J'ai dit "le gouvernement précédent".

M. Small: J'accepte cette explication, monsieur le président.

L'hon. M. Chevrier: Merci.

M. Small: Je connais une histoire au sujet d'un personnage dont je dois taire le nom. Je pourrais dire ce qu'il a fait, et ce qu'il a dit au sujet du canal, et ce qu'il entendait dire au juste. L'honorable député de Laurier ne se fait pas trop prier pour se reconnaître le mérite d'avoir fait ce qu'il a fait, et je ne lui en fais pas grief. Je crois qu'on lui a attribué beaucoup de mérite pour le travail qu'il a fait en qualité de ministre des Transports et aussi en qualité de président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. N'empêche que, si l'on accepte le mérite des bonnes choses que l'on fait, on doit également accepter le blâme des erreurs commises. Si l'on accepte le mérite, on doit également accepter le blâme des mauvais calculs. Somme toute, cet organisme a fait du bon travail. Certaines prouesses, du domaine du génie, ont été remarquables. Il y a eu quelques erreurs graves et certains mauvais calculs. Vu que l'honorable député dirigeait l'organisme, il était responsable de chaque homme qui servait sous ses ordres, c'était à lui de veiller à ce que les travaux fussent bien faits.

Des hommes remarquables on travaillé à cette entreprise. Un de ceux qui ont joué un grand rôle dans la mise en valeur de la voie maritime et de l'énergie électrique a été M. R. A. C. Henry. L'Administration de la voie maritime disposait de ses conseils et de son expérience. Il était à prévoir qu'on aurait recours à ses services pour résoudre les difficultés. Or, nous nous trouvons maintenant en face de mauvais calculs, d'une mauvaise administration et d'un manque de direction du point de vue du génie civil.

J'aimerais revenir maintenant à ce que j'avais commencé à dire à propos du voyage que nous avons fait l'an dernier. Nous avons visité toutes les installations et constaté ce qui avait été fait; les ingénieurs en ont certes tout le mérite. Arrivés à l'entreprise de Beauharnois, nous avons constaté qu'elle était encore en voie d'aménagement, et le monsieur qui nous accompagnait nous a dit que c'était précisément l'obstacle qui les retardait. Il a dit qu'à cause de certaines conditions, on n'aurait pas fini avant l'année prochaine et qu'on avait l'intention d'ouvrir la voie maritime cette année mais, que ce soit là la date définitivement prévue ou la date espérée dans les estimations, qu'elle ne serait pas entièrement terminée avant cette année parce que le délai fixé était trop court. Néanmoins, ce qui est arrivé à Beauharnois, c'est qu'on s'est heurté à des difficultés imprévues. Peut-être ferais-je mieux de raconter l'histoire de la façon dont le ministre a expliqué la situation

hier. Le ministre a dit, comme en fait foi la page 1219 du hansard:

Pour des raisons d'ordre général, ils prétendent qu'ils méritent une attention bienveillante car ils ont fait un travail excellent et l'ont essentiellement terminé à temps mais que ce faisant, ils ont supporté des frais non prévus et plus élevés et des pertes importantes. L'Administration fait remarquer que l'achèvement des travaux à la date prévue était une obligation essentielle prévue dans les contrats, que chaque réclamation doit être considérée individuellement...

Et ainsi de suite. Le ministre a ensuite ajouté:

L'Administration estime que dans certains cas, si les travaux avaient été exécutés de manière efficace durant la période prévue, des frais additionnels auraient été évités.

Pour ce qui est du canal de Beauharnois, celui qui conduisait le groupe nous a dit qu'on avait rencontré là du grès exceptionnellement dur et abrasif. Ce grès était si dur qu'il usait complètement une foreuse à tous les dix pieds. Il usait en un jour les dents des pelles excavatrices. Les pneus des camions utilisés à cet endroit s'usaient tout à fait en 100 heures, ce qui occasionnait une dépense de $600 toutes les 100 heures. Tous ces éléments ont retardé les travaux de construction de cette section, de sorte qu'elle n'a pu être inaugurée avant cette année. Même maintenant, la section n'est pas encore complètement terminée, paraît-il. Où étaient les ingénieurs du ministère? A-t-on demandé aux entrepreneurs d'établir une estimation sans avoir obtenu du ministère des renseignements de sondage et de forage?

Il en va de même des observations faites par l'honorable député de Carleton. Chacun sait que l'escarpement qui s'étend d'Hamilton aux chutes Niagara, région dans laquelle se trouve le canal Welland, est toute formée de pierre calcaire. Chacun sait cela. La pierre calcaire est là depuis toujours. On s'y est heurté lorsqu'on a construit les grandes installations de l'hydro de Queenston et de Niagara Falls. On n'était pas surpris qu'il y ait là de la pierre calcaire; toujours est-il qu'on a eu de la difficulté. Pourquoi n'a-t-on pas fait des travaux de forage pour se rendre compte de la nature du terrain? Pourquoi n'a-t-on pas fait des travaux de reconnaissance appropriés afin de déterminer quel serait le coût? Où était ce fameux ingénieur considéré comme le meilleur homme du pays? Que faisaient les autres ministères? Il y a certainement au pays des géologues qui auraient pu donner ces renseignements sans difficulté, de sorte que les entrepreneurs auraient eu la chance d'exécuter leurs travaux de la bonne façon. C'est ce qui a manqué et c'est le ministère et le ministre du temps qui sont à blâmer.

L'ancien ministre a voulu louanger l'ancien gouvernement pour ce qu'il a fait, mais en réalité il y a toutes ces dépenses supplémentaires que le peuple du Canada devra payer au cours des prochaines années. Si les dépenses additionnelles étaient justifiées, je n'aurais rien à dire; mais quelqu'un au sein du ministère a fait preuve d'inefficacité grossière en n'obtenant pas les renseignements nécessaires. Je n'ai jamais entendu dire qu'on n'ait pas donné à un entrepreneur tous les renseignements au sujet des difficultés qu'il rencontrerait ou qu'on ne lui ait pas demandé d'obtenir lui-même ces renseignements. En conséquence, je pense qu'on aura à répondre à bien d'autres questions encore.

Je n'aborderai pas la question du partage des travaux entre les États-Unis et le Canada. Cette matière a fait l'objet d'un accord. Une entente magnifique a régné aussi entre le ministère des Transports, l'Administration de la voie maritime et la Commission ontarienne d'énergie hydro-électrique. Ils ont très bien travaillé la main dans la main et tout semble dans l'ordre. Nous aurons l'énergie dont le pays a besoin.

Nous voici maintenant en présence de ces chiffres et on nous demande d'accroître le pouvoir d'emprunt de l'Administration. J'admets qu'il y a de bonnes raisons de pourvoir à certaines choses qui ont cloché; mais maintenant que nous sommes complètement renseignés, nous constatons que les initiateurs de cette remarquable Administration de la voie maritime, qui était censée faire de la si bonne besogne, n'ont pas obtenu les renseignements qui auraient épargné au pays tout ce surcroît de dépenses. L'ancien ministre des Transports et ancien président de l'Administation de la voie maritime du Saint-Laurent a beau parler et donner toutes les explications qu'il veut, le blâme retombe sur lui parce que c'est à lui qu'il incombait de voir à ce que les ingénieurs et les autres fonctionnaires de son ministère accomplissent leur devoir convenablement.

L'événement le plus heureux peut-être qui ait pu survenir au pays a été le changement de gouvernement, car maintenant nous pouvons révéler l'inefficacité manifeste qui a existé durant des années et dont nous avions parlé à la population avant les élections. Après tout ce que j'ai dit, monsieur le président, j'espère qu'on accordera à l'honorable député de Laurier l'occasion de répondre.

M. McIlraith: Oh non, on dira que son intervention est irrégulière.

M. Small: Le comité a porté assez d'intérêt à la question pour lui permettre de parler une deuxième fois. Nous voulons éclaircir cette question de sorte que rien d'analogue ne survienne à l'avenir. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, toutes les observations que j'ai faites n'ont pas

pour but d'amoindrir d'aucune façon le travail précieux des divers fonctionnaires, ingénieurs et hommes de métier qui ont fait du bon travail, parce qu'ils devaient respecter les plans et devis. Il est arrivé quelquefois que les plans n'étaient pas prêts. Voici ce que disait hier le ministre au sujet des réclamations:

...réclamations basées sur de prétendues conditions géologiques et hydrographiques non révélées; réclamations basées sur de prétendus changements dans le programme des travaux apportées pour diverses raisons, y compris des modifications des plans et des retards dans la remise de ces plans par les ingénieurs de l'Administration.

Ces paroles intéressent encore une fois le ministère que l'honorable député dirigeait. En conséquence, il aura encore plusieurs choses à expliquer quant à l'excellent travail de son équipe. Nous devrons le mettre sur la sellette. Qu'est-il survenu à la division du génie de son ministère pour qu'on ne fasse pas les travaux de recherche et de reconnaissance nécessaires? Il ne lui sera pas facile d'expliquer toutes ces circonstances. Je lui reconnais l'habileté pour tirer son épingle du jeu, quand c'est possible, mais les chiffres sont là et nous avons les déclarations du ministre actuel et l'ancien ministère est aussi coupable que les ingénieurs de son ministère. S'il ne bénéficiait pas des services d'ingénieurs compétents, il pouvait certainement en obtenir ailleurs, car il y a des ingénieurs au pays. Il aurait pu obtenir que les fabriques de caoutchouc et les autres améliorent leurs produits. Avec tous les progrès magnifiques accomplis au pays dans le domaine scientifique, la situation aurait été meilleure s'il s'était occupé de son affaire.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Small: Durant les quelques instants dont je dispose, monsieur le président, je vais essayer de résumer brièvement un ou deux des sujets dont j'ai parlé. Je veux relever d'abord quelque chose qu'a dit l'honorable député de Welland. J'ai été étonné de l'entendre dire que ce qui a causé bien des difficultés dans cette affaire c'est le fait d'avoir trouvé de l'eau et de la pierre dans le canal. Je me demande bien un peu ce qu'il s'attendait à y trouver. Certes, il devait s'attendre qu'on y trouve de l'eau. Il y avait aussi de la pierre. Si l'on avait pris les précautions requises, fait les sondages et les essais requis, on aurait su à quoi s'en tenir à ce sujet.

Depuis 1903, le canal de Welland est exempt de péage. En vérité, la navigation sur les Grands lacs en est ausi exempte depuis lors, en vertu d'un accord intervenu avec les États-Unis et portant qu'il ne serait exigé aucun droit ni péage à l'égard du transport de toute sorte dans la région des Lacs. C'est un principe qui a été accepté depuis des années. Nous voyons maintenant ce qui se produit et qui se rattache beaucoup au coût supplémentaire du canal de Welland. Certains pensent que ce sera environ 29 millions de dollars. Voilà la raison pour laquelle des taux de péage seront imposés. De grandes difficultés vont être causées à la navigation et à l'économie de la province d'Ontario, étant donné surtout que son matériel brut est relié si étroitement à la navigation, et les difficultés vont se faire sentir dans tout le reste du Canada. Il y aura de graves répercussions par la suite sur l'expédition par voie d'eau du blé provenant des provinces de l'Ouest. Mais, en sus de tout cela, le coût du dragage nous est imposé, au lieu d'être imputé au pays comme il l'a été aux États-Unis, où l'on a absorbé le coût de dragage de la rivière Detroit et de la rivière St. Mary, dont le coût ne s'est pas ajouté à celui de l'entreprise, comme dans le cas du canal de Welland. La même situation existait dans le fleuve Saint-Laurent avant l'entrée dans la voie maritime. Le dragage du fleuve a occasionné des frais énormes et je crois que le coût du creusage du canal de Welland sera aussi élevé. Mais, en plus de cela, le département de la Marine des États-Unis a subventionné certaines catégories de navigation jusqu'à concurence de $750 par jour. Il faut aussi songer aux subventions à la construction de navires, jusqu'à 40 p. 100, surtout pour les navires de haute mer. Cela aura une répercussion désastreuse sur la navigation au Canada. Ce sera lui imposer un fardeau de plus. On n'a pas tenu compte de cet aspect du problème en étudiant la navigation sur les Grands lacs.

Une chose que j'ai laissé passé ce soir dans mon résumé, c'est la grossière négligence relative aux rapides internationaux où l'on s'est heurté à des difficultés à cause de la présence imprévue du granit qui a rendu les travaux d'autant plus difficiles et longs. Ces éléments accumulés ont abouti aux résultats que nous avons signalés. Comme je l'ai déjà dit, le supplément de frais occasionné par les travaux de Beauharnois et des rapides internationaux, en raison de la présence de granit en ces lieux, a monté verticalement. Cela a retardé presque d'un an l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent. Une seule chose en est résulté: l'accroissement des frais. Cette augmentation particulière alourdit l'ensemble des dépenses; elle se répercutera dans les taux de péages exigés sur la voie maritime.

Comme je l'ai fait remarquer, la loi Wiley-Dondero aux États-Unis infléchit tout en leur

faveur. Ils pourront nous susciter de graves ennuis relativement à l'effet de cette mesure sur l'exploitation de la voie maritime. Les difficultés ainsi amoncelées sont imputables au gouvernement précédent. Dans une certaine mesure, la responsabilité en retombe sur le député de Laurier, vu ce qui s'est passé. Mais on ne peut toute la rejeter sur lui...

L'hon. M. Chevrier: C'est quelque chose.

M. Small: ...qui a fait du bon travail. Cependant, je crois qu'on devrait faire enquête auprès du ministère du gouvernement ou de l'Administration de la voie maritime pour découvrir les responsables de ce qu'on pourrait appeler, cet avortement, en ce qui concerne le canal Welland. Je crois qu'il faudrait découvrir qui était chargé de conseiller le gouvernement à l'époque. Ensuite, je crois que nous devrions les questionner, et si nous découvrons ceux qui ont pris sur eux d'aviser l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, nous devrions nous débarasser de tout le bazar et retenir les services d'un nouveau personnel qui accomplirait probablement de la bonne besogne. Dans ces conditions, monsieur le président, je propose que toute la question, une fois la présente résolution adoptée,—je partage ici l'avis de l'honorable député de Vancouver-Est,—soit déférée au comité des comptes publics afin que nous puissions découvrir les responsables.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'ai écouté très attentivement les arguments présentés par certains députés cet après-midi et vraiment je dois dire que quelques-unes de ces déclarations m'ont ébahi. Je suis renversé,—et je le dis respectueusement,—devant le manque de connaissances dont ont fait preuve certains députés, relativement à la loi elle-même et aux documents qui se rapportent à cette entreprise. Bien que je me sois étendu longuement cet après-midi sur la façon dont les coûts ont augmenté, aucun député de l'autre côté de cette Chambre n'a compris que la responsabilité, s'il y en a une, pouvait être attribuée à personne d'autre qu'à l'honorable député de Laurier.

M. McPhillips: Ce fut votre affaire pendant des années.

L'hon. M. Chevrier: Parfait. Je suis disposé à faire face à mes responsabilités et à les accepter, mais non à écouter sans bouger les accusations inexactes qu'on a portées cet après-midi à la Chambre. Je compte pouvoir établir leur inexactitude au cours des prochaines minutes. Même si des députés ont fait des allusions dans ce sens, nul n'a dit mot du fait que le coût des aménagements hydro-électriques a porté les frais de presque 400 millions à 600 millions. Sans tenir compte du fait que le Canada, dans sa demande à la Commission conjointe internationale, se chargeait de cet aspect du projet aussi bien que des aspects touchant la navigation. Il s'agit, encore une fois, de la demande commune faite par le Canada et les États-Unis à la Commission conjointe internationale; elle porte non sur la navigation, mais sur les aménagements hydro-électriques dans la section internationale. A l'article 8, on y énonce la façon dont ces aménagements seront conçus et réalisés; cela correspond presque mot pour mot au document public qui a été diffusé pendant des années par le ministère des Transports. Comment se fait-il que depuis ce temps-là,—et je vais remonter à 1922 dans un moment,—depuis le moment où ce document datant de 1949 a été publié jusqu'à aujourd'hui, et depuis le moment où la demande a été faite à la Commission conjointe internationale, en 1952, personne n'ait rien dit au sujet de l'estimation des coûts dressée par le gouvernement fédéral, par le service technique du ministère des Transports, qui, alors indiquait que le coût de l'aménagement hydro-électrique s'établirait entre 400 et 420 millions de dollars? Nous ne savons pas ce qu'il sera, mais il s'établira probablement aux environs de 600 millions de dollars, sans compter l'intérêt pendant la construction. Allez-vous me rendre responsable de ces augmentations de près de 200 millions? Allez-vous manifester votre indignation au député de Laurier ou au gouvernement fédéral? Si vous le faites, je ne m'y oppose pas parce que les personnes et la division chargées de l'établissement de ces coûts sont les mêmes que celles qui étaient chargées d'établir les coûts de la voie maritime.

Je veux maintenant passer au député de Carleton, qui, pour ne pas dire plus, a fait en cette Chambre de bien singulières accusations. Je puis difficilement croire qu'un homme intègre comme lui ait pu prendre la parole en cette Chambre et, au cours de l'après-midi, pendant presque trente minutes, porter les accusations qu'il a portées. Je lui dis bien respectueusement qu'aucun député, conscient de ses responsabilités à titre de membre du Parlement, n'aurait porté les accusations qu'il a portées cet après-midi.

M. Bell (Carleton): Ce que vous pouvez être ridicule!

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami dit "ce que vous pouvez être ridicule"? Qu'il écoute.

Une voix: Vous le méritez.

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami a commencé en disant que son thème serait très simple, et voici ce qu'il a été. Pour ce qui est du contrôle que le Parlement exerce sur les dépenses publiques, sans que soient dévoilées immédiatement et complètement les inévitables erreurs, dont on devrait rendre compte à la Chambre, à moins qu'elle ne connaisse tous les faits, la Chambre ne peut exercer un contrôle véritable ou réel sur les fonds publics. Voyons comment les choses se passent. Si mon honorable ami s'était donné la peine de consulter la loi sur l'Administration maritime du Saint-Laurent, ce qu'apparemment il n'a pas fait, il aurait vu, que sous l'empire de cette loi, trois membres sont nommés pour agir de concert et d'accord entre eux. Il ne s'agit pas d'un seulement, mais de trois. Il aurait vu, en outre, que les décisions de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent sont prises après consultations des membres entre eux. On peut trouver ces décisions dans les procès-verbaux de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, de jour en jour, de semaine en semaine. Souvent il y avait des réunions deux fois la semaine. Eût-il consulté la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent qu'il aurait également vu comment la méthode d'emprunt de l'Administration de la voie maritime s'établit et s'applique.

Comme il n'en sait rien, je devrai le lui apprendre. Cela se fait en vertu de l'article 80 de la loi sur l'Administration financière, qui dit que chaque société constituée en corporation figurant dans l'Annexe D,—et c'est le cas de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent,—soumet un budget d'établissement pour l'année financière suivante, budget qui doit être approuvé par décret du conseil, avant son dépôt à la Chambre. Donc, tout budget de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent présenté et déposé à la Chambre, que ce soit par l'ancien gouvernement ou le gouvernement présent, a dû obtenir l'approbation du gouverneur en conseil, l'approbation du gouvernement actuel et l'approbation de l'ancien gouvernement. Comme je le montrerai dans un instant, les détails de cette affaire pourront abasourdir mon honorable ami.

(Texte)

M. Tremblay: Pas de colère.

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami a dit "pas de colère". Je ferai de mon mieux pour ne pas me mettre en colère. On se mettrait facilement en colère en face des accusations ridicules que nous avons entendues aujourd'hui. Je continue. L'article 85 de la loi sur l'administration financière stipule que la société doit présenter un bilan et doit de plus déposer un rapport annuel dans les trois mois qui suivent la fin de l'année, ce rapport comportant un état du bilan qui doit être soumis à la Chambre. Comme je l'ai dit plus tôt, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, doit, en vertu des pouvoirs confiés au ministre des Finances, soumettre à la Chambre un rapport de toute avance à elle consentie pour lui permettre de régler les dépenses qu'elle doit faire de temps en temps.

M. Bell (Carleton): Qui a accordé ces contrats principaux?

L'hon. M. Chevrier: Laissez-moi continuer et vous verrez qui les a accordés.

M. Bell (Carleton): Jusqu'à un montant de 19 millions.

L'hon. M. Chevrier: Je m'occupe maintenant de certaines des accusations de mon honorable ami, et s'il m'autorise à continuer, je crois pouvoir montrer de quoi sont faites ces accusations.

M. Bell (Carleton): Ce ne sont pas des accusations; c'est la vérité.

L'hon. M. Chevrier: Je m'en tiendrai aux faits. Le premier budget qui ait été déposé en cette Chambre l'a été par l'ancien gouvernement, alors que j'étais président de la voie maritime du Saint-Laurent; il porte sur l'année 1955. Il prévoit, ainsi que le ministre des Transports l'a déjà dit, des immobilisations de $205,535,000, détaillées en trois pages. Ce document, qui a été déposé au Parlement, comporte un poste de $2,025,000 pour le canal navigable de Welland.

L'année suivante, en 1956, on a encore déposé le budget de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent encore en trois pages et avec force détails. Les montants étaient indiqués séparément pour chacune des sections de la voie maritime, et le total des frais pour l'année 1956 se chiffrait à 213 millions. Pour la section du canal Welland, le chiffre était de $3,510,000 en 1956. Le Parlement a donc eu l'occasion, en 1956 et en 1957, non seulement de prendre connaissance de ces prévisions budgétaires que j'ai mentionnées, mais aussi de voter les crédits nécessaires.

Vient ensuite l'année 1957. Je ne puis me rappeler si j'étais encore président quand on a déposé le budget, car je ne me souviens pas à quelle date il a été déposé. J'ai démissionné comme président de l'Administration de la voie maritime en avril 1957.

M. Bell (Carleton): Ils ont été déposés alors que votre gouvernement était encore au pouvoir.

L'hon. M. Chevrier: De toute façon, votre gouvernement était au pouvoir à compter de juin 1957 jusqu'à la fin de l'année, et il a eu l'occasion d'étudier ces crédits. Or, quels étaient ces crédits? Je les signale à la Chambre. Ils s'élevaient à 284 millions de dollars et, pour ce qui est du poste relatif à la section du canal Welland, ils s'élevaient à $23,925,000. Ces crédits furent votés par les amis de l'honorable député alors qu'ils étaient au pouvoir, et à ce moment-là, a-t-il critiqué ce crédit à l'égard du canal Welland? Pas un mot, pas un souffle.

Arrive ensuite l'année 1958. De nouveau, le gouvernement actuel dépose les crédits de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent sous la direction du ministre actuel des Transports. Et que sont ces crédits? Ils s'élèvent cette fois à 322 millions de dollars, et le poste relatif à la section du canal Welland en est rendu à $25,973,000. C'était l'an dernier. Est-ce que l'honorable député de Carleton a dit quelque chose à ce sujet?

Une voix: Pas un mot.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable député de Carleton a-t-il découvert l'an dernier qu'il y avait quelque chose qui clochait au sujet du montant qu'on dépensait à l'égard du canal Welland, ou ne l'a-t-il tout juste découvert que lorsqu'il a prononcé son discours tout à l'heure? J'ajouterai même qu'il était adjoint parlementaire du ministre des Finances, qui doit approuver le dépôt à la Chambre de ce rapport et de ces crédits. Or, combien ridicule, je le demande . . .

M. Bell (Carleton): Aurions-nous dû rejeter le contrat?

M. le président: Règlement.

M. Bell (Carleton): Puis-je demander à l'honorable député si le gouvernement actuel aurait dû rejeter le contrat qu'avait passé son gouvernement?

M. le président: Je dois demander aux honorables députés de respecter l'autorité du président. Il n'est pas permis d'interrompre l'honorable député qui parle. Je demanderai aux honorables députés de laisser le représentant de Laurier finir ses observations.

L'hon. M. Chevrier: Je vous remercie, monsieur le président. Les honorables députés qui ont pris part au présent débat se sont plaints qu'il n'y ait pas eu de publicité, pas de renseignements, pas de nouvelles. Voyons les faits. En 1956, alors que j'y étais encore, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a publié un rapport périodique qui mentionnait chaque contrat pour chacune des sections; à l'avant-dernière page, on y trouvait la liste de tous les contrats adjugés jusque-là par l'Administration de la voie maritime. Puis en juin 1957, alors que j'avais quitté mon poste et que l'actuel ministre des Transports et son gouvernement étaient au pouvoir, il a paru un autre rapport périodique qui disait où en étaient les contrats de l'Administration de la voie maritime à ce moment-là. On y mentionnait quatre contrats; à l'égard du canal de navigation de Welland les entrepreneurs étaient: *McNamara Construction Company Limited, Canadian Dredge and Dock Limited, J. P. Porter Company Limited,* et *Russel Construction.* Ce sont les quatre principaux contrats dont l'honorable député s'est plaint, et ils figurent dans le rapport présenté par l'administration dont l'honorable député était membre.

Puis le mois de décembre 1957 est arrivé. Un rapport détaillé analogue a été distribué, publiant tous les contrats, parmi lesquels nous trouvions une liste à jour des contrats intéressant le canal maritime de Welland. J'ai appris qu'un autre rapport sur l'état des travaux avait été publié au mois de juin 1958, mais je ne l'ai pas vu. Je suppose qu'il était beaucoup plus à date que celui-ci mais il existe, j'en suis certain, un état détaillé des contrats accordés. Bien plus, aucun contrat n'a été accordé par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent sans avoir été publié,—publié par la signature du contrat avec les parties et ceux qui étaient chargés de l'exécution du contrat, signature apposée publiquement en présence des membres au siège social de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à Montréal. Puis après la signature de chaque contrat, un communiqué révélant les détails du contrat et le montant d'argent devant être dépensé était distribué.

Je demande au comité si telle n'était pas la véritable façon de procéder? Apparemment les honorables députés de l'autre côté ne pensent pas ainsi. L'honorable député de Carleton a alors dit que j'ai voulu rejeter le blâme sur d'autres. Je n'ai rien fait de semblable. Je n'ai essayé de rejeter le blâme sur personne. J'ai simplement consigné au compte rendu les prévisions de dépenses qui avaient été préparées par le directeur du génie, du ministère des Transports, et qui m'avaient été transmises alors que je dirigeais ce ministère. C'était la seule façon de procéder que je sache. Comment pouvais-je calculer le coût? L'honorable député s'attendait-il que je me rende sur les lieux du canal Welland et que je descende sous 25 pieds d'eau pour voir ce qu'il y avait là? Au cours des années, des rapports d'ingénieurs, révélant la situation, ont été présentés par le Canada et les États-Unis.

L'honorable député a passé au moins 15 minutes à dire que j'avais donné une estimation de $1,300,000 relativement au canal Welland. C'est vrai que je l'ai fait et je ne m'en excuse pas. Puis il a rappelé ce que j'avais dit à l'Association canadienne des exploitants forestiers. Je ne me souviens pas des paroles que j'ai prononcées à cette occasion, mais si l'honorable député affirme que j'ai dit 2 millions de dollars, j'accepte sa parole, car je l'ai probablement dit. Il n'existait aucune autre estimation dans le temps. Quelle méthode fallait-il que je suive?

M. Bell (Carleton): C'est tout ce que j'ai dit.

L'hon. M. Chevrier: Oui, mais il vous a fallu 15 minutes pour le dire. Si vous aviez écouté ce que j'ai dit plus tôt, vous vous seriez rendu compte que j'avais consigné toutes ces observations au compte rendu une heure environ avant que vous vous leviez.

Maintenant, l'honorable député dit qu'il n'y a aucune comparaison possible entre la quantité de renseignements donnés au Congrès des États-Unis et ceux qui sont donnés ici au Parlement. Monsieur le président, cela n'est pas seulement vrai de la voie maritime, mais aussi d'un certain nombre d'autres problèmes intéressant et le Canada et les États-Unis. Je n'ai pas besoin de rappeler au comité, bien sûr, les moyens dont dispose un membre du Congrès ou un sénateur américains, comparativement à un député ou à un sénateur canadiens. Ils disposent de moyens formidables comparativement à ceux dont nous disposons. Les États-Unis, étant un grand pays, sont en mesure de dépenser de bien plus grosses sommes d'argent pour diffuser des renseignements de ce genre. Quelle meilleure preuve de cela pourrait avoir le comité que l'exemple de ce groupe interparlementaire Canadien-américain qui s'est rendu aux États-Unis pour étudier certains problèmes se posant entre nos deux pays. Deux rapports ont été présentés, sur les problèmes intéressant le Canada et les États-Unis, chacun de ces rapports ayant été rédigé par deux membres du congrès des États-Unis,—l'honorable Brook Hays, de l'Arkansas, et l'honorable M. Frank Coffin, du Maine,—l'un de ces rapports étant d'ordre général et l'autre étant une étude spéciale des questions intéressant le Canada.

Pourquoi sommes-nous allés aux États-Unis sans être munis d'une étude détaillée préparée par le Canada sur les problèmes que nous devions traiter, et pourquoi devions-nous nous en remettre aux renseignements qui nous ont été fournis par les États-Unis? Je ne fais aucune excuse. C'est tout simplement que les moyens fournis aux membres du Congrès des États-Unis sont beaucoup plus considérables qu'ils ne le sont au Canada. Voilà la réponse à l'honorable député qui dit qu'il y a beaucoup plus de renseignements disponibles aux États-Unis à propos de ce projet qu'il y en a au Canada. L'honorable député a ajouté ensuite que les contrats accordés jusqu'en 1956 à l'égard du canal Welland s'élèvent à $19,546,000.

M. Bell (Carleton): En 1956, et non pas jusqu'en 1956.

L'hon. M. Chevrier: J'accepte cette rectification et je dis que les contrats accordés en 1956 à l'égard du canal Welland s'élevaient donc à $19,546,000. Pourquoi, a-t-il dit, n'a-t-on pas signalé cela au Parlement? J'ai parlé des budgets déposés à la Chambre. J'ai parlé des rapports présentés par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent sur le progrès des travaux. J'ai parlé des communiqués envoyés à la presse par cet organisme. Mais l'honorable député n'en soutient pas moins, qu'autant qu'il a pu s'en rendre compte, aucun renseignement n'a jamais été fourni. Si l'honorable député veut persister à faire des déclarations de ce genre, alors que ces renseignements sont à sa disposition ici au Parlement, et qu'il ne se donne même pas la peine de consulter les dossiers, je ne saurais évidemment l'en empêcher.

Cela dit, il a ajouté qu'un contrat a été accordé à M. J. P. Porter à l'égard du canal Welland, le 26 septembre 1957, au montant de $1,283,900. Les amis de l'honorable député étaient au pouvoir lorsque ce contrat a été accordé, et le montant de ce contrat est presque le même que celui de $1,300,000 que j'ai annoncé dans les prévisions budgétaires en 1951, et dont il se plaint en ce moment. Pourquoi n'a-t-il pas fait enquête lorsqu'il a constaté qu'un seul contrat s'élevait à $1,283,000? Ce seul contrat qui a été accordé depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir est aussi élevé que le montant de l'estimation. Le huitième contrat, a-t-il dit plus tard, au montant de $351,000 est allé à une entreprise de dragage. L'honorable député a-t-il cherché alors à savoir pourquoi il y avait une si énorme différence entre l'estimation de 1.3 million et le montant que le ministre a dépensé?

L'honorable député a alors ajouté avec des tremblements dans la voix qu'il avait scruté les rapports annuels de l'Administration de la voie maritime pour l'année expirant le 31 décembre 1956 et qu'il n'avait pas trouvé une seule phrase révélant quoi que ce soit au sujet de ces contrats. D'après les précisions que j'ai consignées au compte rendu, il n'est certainement pas au courant

des faits et, certes, il ne peut faire sérieusement un énoncé de ce genre.

Et maintenant j'en arrive à une perle du député de Carleton. Il a dit: "Tout écolier aurait su que l'escarpement de Welland était de roc."

M. Bell (Carleton): Tout enfant d'âge préscolaire, ai-je dit.

M. Habel: C'est de quoi vous avez l'air maintenant.

L'hon. M. Chevrier: J'accepte la rectification du député. Laissez-moi dire au député et aux ministériels que le gouvernement du très honorable R. B. Bennett en 1932 ne semblait pas le savoir. Voyons ce qui s'est passé relativement à un traité qui a été signé entre le Canada et les États-Unis, touchant l'accord de 1932 sur la voie en eau profonde. S'il se donne la peine de consulter ce traité, mon honorable ami constatera que le rapport incorporé au traité a trait à la voie d'eau du Saint-Laurent. C'est le rapport de la commission mixte d'ingénieurs qui a été fait en 1926. A la page 24 du rapport de la commission conjointe, il trouvera une déclaration signalant que le coût d'un chenal de 27 pieds pour le nouveau canal de Welland, en plus de l'entreprise actuelle, coûterait $1,100,000. Ces renseignements figurent dans le traité qu'ont signé l'honorable R. B. Bennett et celui qui était alors secrétaire d'État des États-Unis. On estimait cette dépense à $1,100,000. Voilà l'estimation qui a été reprise de 1926 à 1932 et de nouveau en 1941 lors de la signature de l'accord sur la route maritime des Grands lacs. Elle a encore été reprise et jointe à la demande que le Canada a présentée à la commission conjointe internationale en 1951.

M. Bell (Carleton): Cela fait combien d'années?

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami a montré du doigt dans cette direction au lieu de l'autre. Permettez-moi de lui faire remarquer que s'il y a eu une faute de commise quelque part, elle ne se trouve pas tant de ce côté-ci que de l'autre, car il n'a pas vérifié les faits avant de faire son discours.

Je vous déclare, monsieur le président, que si la responsabilité repose entièrement sur l'ancien ministre des Transports, nous devons considérer celle du ministre des Transports actuel. La responsabilité du ministre actuel à l'égard des contrats qui ont été accordés depuis, est égale à celle du ministre antérieur.

M. Bell (Carleton): Ah, fadaises!

L'hon. M. Chevrier: Je le dis parce qu'il ne peut y avoir aucun doute; si une erreur de ce genre existait, quand le gouvernement actuel est venu au pouvoir il aurait dû certes la découvrir. Les autres fonctionnaires du gouvernement doivent certainement porter une partie de la responsabilité. Je ne m'en prends pas au ministre des Transports seulement. D'autres fonctionnaires conseillent le ministre des Transports et lui, dans son travail de tous les jours, doit accepter ces conseils. Sans cela, comment pourrait-il s'acquitter de ses fonctions ou administrer les affaires de son ministère? C'est exactement ce qui est arrivé dans ce cas.

Puis le député de Carleton a déclaré: "Pour ce qui nous concernait, le gouvernement n'avait pas autre chose à faire que de continuer et d'excaver au point de partage". Quant aux contrats adjugés avant que le présent gouvernement arrive au pouvoir, il est certain qu'au moment où cette erreur a été découverte, le gouvernement aurait dû enquêter, remonter à la source et s'assurer qu'une erreur telle que celle dont on s'est plaint était rectifiée. Plus tard, lorsque le gouvernement a adjugé un certain nombre de contrats, a-t-il enquêté pour voir où en étaient les choses? Non. Naturellement. Des membres du gouvernement l'ont découverte en cherchant hier soir, après avoir décidé de faire des discours sur cette question.

L'honorable député de Carleton a poursuivi en disant que si le député,—il parlait du député de Laurier,—s'était présenté à la Chambre à l'époque, comme il aurait dû le faire, pour avouer franchement les erreurs dont il était coupable, le gouvernement actuel ne se trouverait pas aujourd'hui devant un problème. Je lui dirai tout de suite que je n'aurais pu me présenter à la Chambre à cette époque parce que je n'étais pas alors membre de la Chambre. Je faisais alors partie de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

M. Bell (Carleton): Mais vous étiez député quand vous avez formulé des plaintes à ce sujet.

L'hon. M. Chevrier: Toutefois, j'ai pris certaines mesures. Par suite des obligations incombant à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent en vertu de différentes mesures législatives, j'ai déposé les renseignements que la Chambre possède depuis quatre ans, période durant laquelle elle a eu l'occasion de les étudier et de les discuter.

Mon honorable ami dit que si j'avais fait cela, et si j'avais confessé mes erreurs, le gouvernement n'aurait pas eu à faire face aux problèmes qui se posent aujourd'hui. En réponse, je dis ceci: il y a maintenant deux ans que vous êtes en présence de ces problèmes; qu'avez-vous fait à ce sujet? Avez-vous fait enquête? Avez-vous essayé de faire quelque chose pour les régler? Avez-vous jamais pris la parole pour saisir le Parlement

de ces questions? Non, mais vous et d'autres avez pris la parole aujourd'hui pour accuser non pas l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, ni le gouvernement, ni le ministre des Transports, mais le pauvre député de Laurier... (*Exclamations*) Or, si vous pensez qu'il encaissera sans mot dire, vous vous trompez gravement.

M. le président: A l'ordre, s'il-vous-plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Chevrier: Le comité me permettrait-il de continuer?

Des voix: Allez-y!

M. Bell (Carleton): Donnons-lui assez de corde!

M. le président: Le comité consent-il à l'unanimité à laisser poursuivre l'honorable député de Laurier?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le comité de sa courtoisie. J'en ai fini avec l'honorable député de Carleton.

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, puis-je interrompre pour dire que l'honorable député peut croire que c'est vrai, mais je crains qu'il soit complètement dans l'erreur.

L'hon. M. Chevrier: Je voudrais maintenant commenter la belle prose que l'honorable député de Stormont nous a servie cet après-midi. J'ai apprécié une partie de son discours, mais je ne peux pas dire que j'ai tout apprécié; si le comité m'y autorise, je voudrais montrer à quel point son discours a été contraire à la logique et inconséquent. Il m'a accusé d'être responsable de l'assassinat de la ville de Cornwall et d'avoir trahi cette ville. Eh bien, monsieur le président, je suis à la Chambre depuis près de 21 ans et je n'ai jamais trahi personne, surtout pas la ville de Cornwall ou le comté de Stormont. Mon ami, l'honorable représentant de Stormont n'a jamais rien compris au projet,—le projet de concentration unique avec barrage de régularisation 238-242,—qui est réalisé dans sa circonscription ou alors il n'aurait jamais prononcé un tel discours.

M. Grafftey: Mais il n'a jamais dirigé l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable député avait compris le projet, il aurait au moins dit que tout près d'ici, dans la ville de Cornwall, il y a un aménagement hydro-électrique qui a coûté 300 millions, au bas mot. D'autres sommes ont été dépensées dans cette région-là, pour le déplacement des voies ferrées et des routes, et celui des villages tout le long de la rive du fleuve, pour y situer le nouvel immeuble de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et y aménager le futur canal de 27 pieds. Je dis à l'honorable député qui s'est plaint soudain de ce qui est arrivé à la ville de Cornwall qu'il a manqué à son devoir envers le Parlement en ne protestant pas ici à la dernière session contre la situation, parce que nous savons maintenant, en fin de compte, que cela ne s'est pas produit du jour au lendemain, mais est le fait de plusieurs années. Pourquoi l'honorable député n'a-t-il pas alors dit au comité ce qui était arrivé?

Je dirai à l'honorable député de Stormont que ce dont la ville de Cornwall a besoin pour son expansion industrielle,—et il vous la faut pour progresser,—c'est l'énergie. Au lieu de se promener dans la circonscription et ailleurs en censurant la manière d'agir de la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, l'honorable député de Stormont devrait louer cette commission pour la façon dont elle a aménagé les installations d'énergie à Cornwall. S'il agissait ainsi, ce serait beaucoup plus avantageux pour lui, car il serait peut-être alors en mesure d'obtenir de l'énergie pour la ville de Cornwall.

Voici ce qui s'est produit. En face de Cornwall même du côté américain, deux grandes industries ont été implantées: une usine d'automobiles et une usine d'aluminium, et les deux embaucheront quelque 5,000 employés. Pourquoi deux de ces industries se sont-elles implantées outre-frontière? C'est parce que l'Administration de l'énergie de l'État de New York a vu à ce que l'énergie soit fournie à cette région. Je prétends que la ville de Cornwall a tout ce qui est nécessaire à son expansion et si l'honorable député, plutôt que de censurer la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, s'intéressait aux problèmes menaçants de la ville de Cornwall, ce serait plus favorable aux intérêts de la circonscription de Stormont que d'agir comme il fait maintenant.

L'honorable député de Kingston a demandé pourquoi le port de Kingston ne bénéficiait pas d'installations de navigation. L'honorable député étant nouveau ici, je ne le prendrai pas à partie, mais j'aimerais le reporter tout simplement à la loi sur l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui énonce en détail le pouvoir de l'Administration. Cette dernière n'a pas pour fonctions d'assurer des installations portuaires à quelque ville que ce soit, mais de draguer un chenal de 27 pieds de profondeur; or, dans la région des Mille-Îles, la plupart des chenaux se trouvent du côté des États-Unis. Par conséquent, la grande

majorité des travaux destinés à la section internationale ont été confiés à la *St. Lawrence Seaway Development Corporation,* afin qu'elle puisse les faire dans les eaux que suit le chenal et qui, depuis des temps immémoriaux, on me dit, se trouvent du côté américain de la frontière.

L'honorable député de Danforth a parlé de l'ccroissement des frais. Il a dit que c'était là la raison pour laquelle les péages seraient si élevés. Eh bien, je lui dirai tout de suite que ce n'est pas là la raison. La raison pour laquelle il y aura des péages, c'est qu'un accord est intervenu entre le Canada et les États-Unis bien avant que je propose la mesure législative à la Chambre. Avant 1951, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque a fait ici une déclaration, suivie de la correspondance,—je ne me souviens pas s'il s'agissait d'un échange de notes ou non,—dans laquelle les États-Unis et le Canada déclaraient tous deux que les installations de navigation de la voie maritime seraient amorties par l'imposition de péages, que ces installations seraient rentables, que le coût en serait payé par les armateurs et les compagnies de transport maritime utilisant la voie maritime. Il s'agit d'une entente qui existait bien avant que la mesure législative soit présentée et elle se trouve dans la loi. L'honorable député de Danforth aurait certes dû lire la loi avant de faire cette déclaration.

M. McDonald (Hamilton-Sud): Puis-je demander à l'honorable député si cette entente comprenait également le canal de Welland?

L'hon. M. Chevrier: L'entente dont je parle ne comprenait aucune section en particulier. Elle avait trait à la voie maritime du Saint-Laurent et étant donné qu'aux termes de la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, la voie maritime commence à Montréal et se termine au lac Érié, alors je conclus qu'elle comprend le canal de Welland.

Je voulais dire quelques mots des réclamations des entrepreneurs, mais le comité a été plus que généreux. Il est presque neuf heures moins quart; aussi, à moins que le comité ne me permette de continuer, je vais m'asseoir.

Des voix: Continuez!

L'hon. M. Chevrier: On a fait grand état de ces réclamations des entrepreneurs. Le ministre a dit clairement ce qui en est. Je n'ai certes rien à redire à ses paroles. Peut-être me serait-il permis d'en dire plus long sur ces réclamations.

Au moment où j'ai quitté l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, nous n'avions reçu aucune réclamation d'entrepreneur. On m'avait dit cependant que certaines réclamations allaient venir. Je fausserais même la vérité si je ne mentionnais pas que certains entrepreneurs commençaient déjà à s'inquiéter de ce qui arrivait, et m'avaient parlé du problème. Mais j'affirme sans équivoque devant ce comité que les réclamations d'entrepreneurs n'ont rien d'anormal. Au contraire, je trouve qu'il est normal pour les entrepreneurs de présenter des réclamations, surtout quand les prix sont bas. Si les frais et les prix avaient été élevés, l'Administration n'aurait probablement pas eu à étudier des réclamations d'entrepreneurs. C'est parce que les entrepreneurs ont dit que les prix étaient bas,—et ils l'étaient effectivement, car il y avait une rude concurrence parmi les soumissionnaires,—que nous avons des réclamations.

Les entrepreneurs formaient des groupes de trois ou quatre compagnies, et se constituaient en corporation, et ces associations se composaient des meilleurs spécialistes dans leurs divers domaines, et ils se sont attaqués à cette tâche. Je dois dire que nombre d'entrepreneurs tenaient à obtenir le prestige que conférait un contrat de la voie maritime, et que, pour cette raison, ils abaissaient le prix de leurs soumissions. Ils soumissionnaient aussi à bas prix parce qu'ils s'étaient groupés précisément pour se protéger de la concurrence, qui était forte. Je n'ai souvenance d'aucun contrat important qui n'ait fait l'objet de soumissions par plusieurs grandes entreprises, et ici je n'hésite pas à dire que la plupart des travaux de la voie maritime du Saint-Laurent ont été bien faits. Les travaux ont été exécutés par les meilleurs entrepreneurs du pays et à un prix assez bas.

Il est vrai que certains des travaux n'ont pas été bien faits. On peut s'attendre à cela à l'égard de toute grande entreprise et c'est sûrement arrivé dans une entreprise de cette envergure qui coûte, comme le comité le sait, plus de 300 millions de dollars. Je ne m'étonne donc pas qu'il y ait des réclamations. De fortes réclamations sont faites contre la *Power Authority* de l'État de New-York. Il y a des réclamations contre la *United States Seaway Development Corporation* et contre la Commission hydro-électrique de l'Ontario. Pourquoi n'y en aurait-il pas contre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

Les contrats adjugés par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent étaient rédigés en des termes très rigoureux. Ils avaient été préparés par nos avocats et renfermaient des clauses très strictes qui nous justifieraient, lorsqu'une réclamation nous serait faite, à prendre l'attitude qu'en ce qui nous concernait, nous de l'Adminis-

tration de la voie maritime, les entrepreneurs devraient respecter les termes du contrat, et nous ne recommanderions pas d'en modifier les termes, à moins qu'il n'y ait une réclamation en justice, et d'après nous, les grosses réclamations en justice ont été rares, s'il y en a eu. Il peut y avoir eu, —et j'ai appris depuis qu'il a paru y en avoir, —des réclamations en justice valables. Une ou deux réclamations me viennent à l'esprit.

Je pense à un entrepreneur qui avait construit un batardeau et qui, à cause de la glace dans la région montréalaise,—et les députés de Montréal savent très bien que dans le bassin de Laprairie, il arrive que la glace lève,—a constaté que le sommet de son batardeau avait été arraché et il a dû le reconstruire. Y a-t-il là, oui ou non, matière à une réclamation juridique? Je ne suis pas en mesure de décider maintenant, comme je n'étais pas en mesure de le décider alors. C'est un cas, ai-je dit, qu'il appartient au tribunal de trancher. Certes, il n'appartient pas à l'Administration de la voie maritime mais au gouvernement de trancher la question des réclamations des entrepreneurs. C'est au gouvernement à juger si, oui ou non, la réclamation est fondée. Je termine cette partie de mes observations en disant que les termes du contrat renfermaient peu de chose qui aurait permis à l'entrepreneur d'obtenir les montants dont j'avais entendu parler.

Le problème présente un autre aspect cependant, et c'est l'aspect moral ou de l'équité. Les entrepreneurs prétendent,—je l'ai entendu dire et je sais que c'est vrai,—que le sol leur a causé de très graves difficultés. Je connais, par exemple, deux entrepreneurs des États-Unis qui ont fait faillite à cause de l'argile glaciaire à blocaux. Un honorable député l'a appelé granit cet après-midi. C'est l'argile à blocaux. On me dit que cet argile est aussi dur que le béton et qu'il n'est pas facile à enlever. Bien des entrepreneurs prétendent qu'ils en ont eu à enlever et qu'ils devraient toucher une plus forte rémunération.

J'affirme donc que les contrats intervenus entre l'Administration de la voie maritime et les entrepreneurs, et qui sont, à mon avis, parmi les meilleurs passés au pays, ont été dans l'ensemble, à certaines exceptions près, exécutés de façon compétente. Les dispositions fondamentales du contrat étaient assez strictes. Comme je l'ai dit, des retards étaient inévitables, et ils se sont produits. Si l'on se reporte au rapport de 1947 du conseil des ingénieurs pour la section de Lachine, ainsi qu'à d'autres rapports, on constate qu'il faudra six ans pour aménager la Voie maritime du Saint-Laurent. Il a fallu vingt ans pour construire le canal de Panama, il a fallu plus de dix ans pour construire celui de Welland. Or, on nous demandait de construire la Voie maritime du Saint-Laurent en quatre ans. Ce délai avait été dicté par une considération majeure à laquelle nous ne pouvions rien, à savoir qu'en vertu d'une entente intervenue entre le Canada et les États-Unis, l'énergie devait être prête à être mise en valeur au 1er juillet 1958. Par conséquent, il ne restait que quatre pleines saisons de construction pour exécuter les travaux.

Comment aurait-on pu faire autrement que de se hâter? Il y a probablement eu des retards et il peut bien y avoir eu d'autres raisons dont je ne suis pas au courant. Dans l'ensemble, je le répète, les travaux ont été exécutés de façon efficace et compétente et le Canada a été chanceux d'avoir de tels entrepreneurs pour exécuter le travail.

Les entrepreneurs ont-ils droit à ce qu'ils réclament? C'est là une toute autre question sur laquelle je n'ai pas compétence pour porter un jugement autre que l'opinion que j'ai exprimée il y a un instant en disant que nous, de l'Administration de la voie maritime, étions liés par le contrat et qu'étant ainsi liés, nous devions juger les réclamations en nous fondant sur les termes du contrat. Toutefois, nous avons alors jugé, comme le ministre juge aujourd'hui, sur le conseil, j'en suis sûr, de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent telle qu'on l'a recomposée au cours des années écoulées depuis mon départ, que la solution de la question ressortissait au programme ministériel et non à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

A mon avis, le ministre a adopté la bonne ligne de conduite en recourant aux lumières de deux ingénieurs indépendants qui ont acquis de l'expérience avec la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario et qu'on ne peut certes accuser d'être sympathiques envers la population des régions d'aval, pour établir la validité de ces réclamations. Quand ces deux messieurs auront fait rapport sur chacune de ces réclamations, il incombera à l'Administration de la voie maritime de décider si de fait certaines de ces réclamations peuvent être acceptées et si certaines doivent être rejetées. Puis, finalement, le gouverneur en conseil, le gouvernement actuel, devra décider dans sa sagesse si ces réclamations sont valides ou non. J'ai cru devoir, en ce qui me concerne, consigner ces faits.

Je termine en remerciant une fois de plus le comité d'avoir bien voulu m'écouter. Je déclare que la voie maritime qui se déploiera sous nos yeux en 1959 différera de celle qu'on envisageait en 1951. En premier lieu, elle n'a pas été aménagée en territoire canadien comme il était prévu quand l'estimation

a été déposée en 1951. Elle a été aménagée en partie sur le territoire américain et en partie sur le territoire canadien, dans le secteur international. En deuxième lieu, elle n'a pas été établie sur le côté du fleuve St-Laurent où se trouve Montréal comme on l'avait prévu en 1951 mais plutôt sur la rive sud, sur le côté du fleuve où est situé Saint-Lambert. Pour aménager la voie maritime sur la rive sud à cet endroit, il a fallu apporter des transformations à trois ponts qui vont de la rive sud à l'île de Montréal, et qu'on me permette de dire aux honorables députés que 75,000 voitures circulent chaque jour sur ces trois ponts.

Comment pourrait-on installer des travées levantes sur ces ponts quand le canal enregistre 60 éclusages par jour? On immobiliserait les voitures sur des milles et des milles de distance. Le public s'insurgerait contre un tel état de choses. Dans les circonstances, il ne restait qu'à traiter équitablement la population de Montréal comme nous l'avons fait en transformant les abords du pont Jacques-Cartier, travaux dont le coût avoisine 10 millions, les abords du pont Victoria, travaux qui comme je l'ai déjà dit, pourraient coûter bien plus que le montant prévu de 6 millions, et les abords du pont Mercier dont le coût s'élèvera à quelque 10 millions. Ni l'Administration de la voie maritime ni le gouvernement du Canada n'auraient pu décemment prévoir moins que ce qui a été prévu en matière d'aménagements de transport pour la ville de Montréal. A mon humble avis, si le présent gouvernement avait été au pouvoir, il aurait fait exactement ce que nous avons fait, car si ses membres lui avaient déclaré, ainsi que nos membres l'ont fait, qu'il ne pouvait interrompre un seul instant la circulation automobile sur ces trois ponts sans créer la confusion dans le grand Montréal, il n'aurait pas pris une autre décision que nous. J'affirme au comité, en toute déférence, que les dépenses accrues se justifiaient et qu'elles seront au bénéfice du Canada.

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, l'explosion de fureur à laquelle le comité a assisté ces dernières cinquante-cinq minutes me rappelle une chose seulement, que Shakespeare a très bien exprimée dans Hamlet: "Je pense que la dame proteste trop!" Car, monsieur le président, toute la fureur, toute la faconde, toute l'éloquence habile de mon honorable et savant ami, l'avocat de la défense de Laurier, toutes ces choses ne peuvent dissimuler les faits essentiels qui ont été présentés au comité aujourd'hui. Le coût de l'aménagement du canal maritime de Welland a été estimé par le gouvernement précédent, estimé par le député de Laurier, premièrement à $1,157,000, puis à $1,302,000, puis à 2 millions. Qu'a-t-il coûté? Il coûte entre 25 et 29 million. Dans tout ce qu'il a dit ce soir, le député a-t-il essayé de justifier cette augmentation? Il a simplement cherché à masquer la question.

Il a mis toute son astuce d'avocat à essayer d'obscurcir un fait essentiel, et ce fait essentiel, le voici: l'augmentation du coût du canal Welland sera payée par les usagers de ce canal, les cultivateurs de l'Ouest canadien, les fabricants de l'Ouest ontarien et les consommateurs de l'Ouest et de l'Est du Canada. Voilà les gens qui paieront pour les erreurs de calcul exorbitantes dont l'honorable député est le premier responsable. Je sais que, ce soir, il a cherché à cacher le fait que plus de 21 millions de contrats ont été adjugés par lui en sa qualité de président de l'Administration de la voie maritime à l'égard d'un projet dont le ministère qu'il dirigeait, dont il était le ministre responsable, disait qu'il devait coûter $1,157,000. Ce soir l'honorable député demande "Qu'est-ce que le présent gouvernement aurait pu faire?" Il a accepté, dit-il. Il a accepté les chiffres mis de l'avant, a-t-il dit. Eh bien, que veut-il dire? Veut-il laisser entendre que les dépenses ou ce montant de 21 millions et plus engagés dans ce projet auraient dû être abandonnés par le présent gouvernement? Aurait-il dû répudier les contrats conclus par mon honorable ami, ces mêmes contrats qui portaient sa signature? Qu'aurait-il dit ce soir à la Chambre des communes si le gouvernement avait répudié des contrats portant sa signature?

Il y a une chose que j'ai négligé de mentionner. L'honorable député a dit qu'il ne savait pas qu'il y avait du roc. Pense-t-il que les chutes du Niagara sont faites de sable ou de fromage vert ou d'autre chose encore? Vraiment, monsieur le président, à quel point l'honorable député peut-il être absurde dans sa façon de présenter cette question. Tout ce que le gouvernement précédent devait faire d'abord, c'était de draguer la vase. Mais ce sale roc, semble-t-il, s'est mis en travers. La dernière fois que j'ai entendu cette histoire, c'était le contraire. L'autre histoire était la suivante: on voulait seulement creuser le roc, mais cette sale eau s'en est mêlée cette fois-là. Je veux parler des passages souterrains de l'imprimerie. A quel point l'honorable député peut-il être désespéré et malheureux. D'abord il a trop d'eau ensuite il a trop de roc. Si seulement il pouvait équilibrer les deux, comme il serait heureux.

L'honorable député appelle l'attention du comité sur le budget de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Il dit que ce budget a été soumis à la Chambre, de façon à permettre un contrôle du Parlement sur les dépenses de l'Administration, pendant le temps qu'il la dirigeait. Très bien,

J'ai à la main les estimations de dépenses d'établissement pendant la période financière du 1er janvier 1956 au 31 janvier 1956. Et sous la rubrique "total prévu", nous trouvons relativement au canal Welland le montant de $9,620,000 représentant les dépenses globales prévues à l'égard de ce secteur, tandis que le montant des dépenses prévues pour l'année 1956 est de $3,510,000. On a révélé au comité cet après-midi que durant la même période de 1956, l'honorable député a parafé des contrats dont la valeur globale atteignait $19,500,000. Voilà la façon de calculer de l'honorable député. Dans son emportement, l'honorable député nous a affirmé ce soir qu'il a toujours tenu la Chambre au courant de tous les faits. En présentant ses prévisions de dépenses, il révèle un montant de $9,620,000, comme total, et de $3,510,000 pour cette année-là, mais il souscrit des contrats d'une valeur de $19,500,000. Monsieur le président, ce n'est pas là-dessus que j'étaie mon argument. Voici ce que je signale au comité et au pays en leur révélant les faits et ce faisant je ne m'emporte pas comme l'honorable député ce soir.

M. Habel: L'honorable député fait pire.

M. Bell (Carleton): Permettez que je relève de façon directe, honnête et honorable l'accusation selon laquelle l'honorable député de Carleton n'a pas été tout à fait à son devoir en ne soulevant pas cette question en 1957 ou en 1958 plutôt qu'en 1959.

L'hon. M. Pickersgill: Lorsque l'honorable député remplissait les fonctions d'adjoint parlementaire au ministre des Finances.

M. Bell (Carleton): Ah! l'honorable député de Bonavista-Twillingate rappelle que j'ai rempli les fonctions d'adjoint parlementaire au ministre des Finances. Oui, monsieur le président, j'ai occupé ce poste.

L'hon. M. Pickersgill: Ou est-il possible que l'honorable député l'oublie?

M. Bell (Carleton): Cela est sous-entendu dans ce que je vais dire. J'affirme à l'honorable député de Laurier que la meilleure façon de provoquer un échange de mots, c'est de demander comme il l'a fait ce soir: "Pourquoi ne pas l'avoir fait auparavant?"

L'hon. M. Pickersgill: Oh, oh.

M. Bell (Carleton): Ce n'est pas moi qui soulève la question. Pour ma part, je n'ai jamais souhaité remporter les honneurs du débat sur la question. La raison véritable pour laquelle l'honorable député de Carleton ne s'est pas mêlé auparavant à la discussion, c'est parce qu'il était nouveau à la Chambre, qu'il était de vingt ans le cadet de l'honorable député de Laurier et qu'il essayait d'apprendre beaucoup de choses à la Chambre en une brève période de temps. Voilà la réponse que je fais à l'honorable député. Ce n'est que récemment, lorsque j'ai eu l'occasion, aidé de certains de mes commettants qui ont étudié la question et qui sont vivement intéressés à ce qui se produit, que j'ai été en mesure de comprendre toute la conséquence des erreurs énormes dont l'honorable député de Laurier est le premier responsable. Voilà, monsieur le président, la véritable raison. Quoique je sois un des nouveaux membres de la Chambre, je vais tenir pied à mon honorable ami qui est mon aîné de vingt ans sous tous les rapports et je vais discuter avec lui cette question, l'intégrité de la surveillance du Parlement sur les dépenses d'établissement. C'est là, j'ai bien peur, que mon honorable ami a échoué. Pour terminer, je lui dis seulement que si le député de Carleton avait connu ces faits plus tôt, il en aurait fait part à la Chambre des communes comme il a fait aujourd'hui.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le comité aura l'occasion de peser, d'analyser et de juger les mots prononcés par l'honorable député qui vient de reprendre son siège,—nouveau membre de la Chambre, comme il l'a lui-même avoué,—ainsi que les mots qu'il a employés cet après-midi. Je n'ai pas l'intention de participer du tout à cet aspect de la discussion.

Cependant, j'aimerais poser au ministre des Transports,—qui devrait, à mon avis, participer un peu plus activement à cette discussion, étant le ministre responsable en ce moment,—deux ou trois questions bien simples, dont voici la première. Le ministre reconnaît-il la très grave accusation portée contre mon ami l'honorable député de Laurier, il y a quelques instants, par l'honorable député de Carleton, à savoir qu'il se serait montré coupable de faire des dépenses illégales, alors qu'il dirigeait l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, dépenses dépassant l'autorisation du Parlement?

M. Bell (Carleton): Je n'ai pas dit cela. Le mot "illégal" n'a jamais été employé, en aucun temps.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, je vais poser ma question différemment, afin de satisfaire mon ami l'honorable député de Carleton. Le ministre des Transports reconnaît-il que l'honorable député de Laurier, alors qu'il présidait l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, aurait fait ou sanctionné des dépenses au delà de celles qui étaient autorisées par le Parlement? Voilà l'accusation qui a été portée, et elle est d'une extrême gravité. Voilà ma première question.

L'hon. M. Hees: Voudriez-vous que j'y réponde?

L'hon. M. Pearson: Non, pas encore; je vais vous poser trois questions. La deuxième est celle-ci. Je sais que l'honorable député de Carleton, étant nouveau ici, ne tenait pas à examiner en détail ces affaires-là plus tôt. Mais le ministre des Transports était-il au courant, lorsqu'il était dans l'opposition, des budgets détaillés présentés chaque année, comme l'a expliqué mon honorable ami il y a quelques instants, lesquels donnaient le détail des dépenses destinées au canal de Welland à mesure qu'elles devaient se faire? Le ministre était-il au courant de ces dépenses à ce moment-là, et lorsque la Chambre en était saisie, s'est-il opposé à ces dépenses, ou encore est-il quelque autre député siégeant en face qui s'y soit alors opposé de quelque façon que ce soit, ou bien est-ce que l'objection aurait été formulée pour la première fois par l'honorable député de Carleton cet après-midi? Ma troisième question est la suivante. Le ministre admet-il l'accusation portée par l'honorable député de Carleton, que les dépenses accrues destinées au canal de Welland ne sont pas justifiées? Prétend-il que ce montant qu'on dépense maintenant est gaspillé, et prétend-il qu'il n'y avait pas de raison de modifier ce projet et d'encourir cette dépense supplémentaire? Peut-être pourrait-il répondre à ces trois questions.

L'hon. M. Hees: Je m'en ferai un plaisir, monsieur le président. Tout d'abord, ainsi que l'honorable député de Carleton l'a expliqué et signalé au chef de l'opposition, il n'a pas dit, comme l'affirme maintenant le chef de l'opposition, que l'honorable député de Laurier ait autorisé des paiements illégaux alors qu'il était soit président de l'Administration de la voie maritime, soit ministre des Transports.

L'hon. M. Pearson: Je n'ai pas employé le mot "illégal".

L'hon. M. Hees: Il n'a pas dit cela, et la pensée ne m'effleure même pas que l'honorable député de Laurier ait autorisé des paiements illégaux. Je pense que les paiements qu'il a autorisés avaient été approuvés par l'Administration de la voie maritime et par le Parlement.

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

L'hon. M. Hees: Quiconque s'y connaît un peu en ce domaine sait que c'est là la seule façon dont l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent peut faire des paiements. En second lieu, l'honorable chef de l'opposition m'a demandé si j'étais au courant, quand j'étais membre de l'opposition, des dépenses afférentes au canal de Welland. La réponse est non, je n'étais pas au courant, et pour une excellente raison, qui est la suivante. Quand nous étions dans l'opposition, comme nos honorables vis-à-vis le sont actuellement, nous étions peu nombreux et nous nous divisions les charges, et il se trouve qu'à ce moment-là, le ministère des Transports n'était pas parmi les ministères dont j'étais chargé. Je m'occupais de sept ou huit ministères, mais celui des Transports n'était pas parmi ceux-là. L'honorable député de Vancouver-Quadra et d'autres députés étaient spécialistes en matière de transport. Je m'efforçais de m'acquitter de ma tâche dans d'autres domaines. Voilà la réponse franche à cette question.

Quant aux frais afférents au canal de Welland et à la question de savoir s'ils étaient justifiés ou non, je dirai ceci. L'honorable député de Laurier sait pertinemment,—il en a convenu, comme nous en convenons tous, je pense,—que pour une raison ou pour une autre les estimations se faisaient au petit bonheur au ministère des Transports par ceux qui en étaient chargés à l'époque. Je ne pense pas que l'honorable député de Laurier le nierait; je le répète, il l'a affirmé lui-même cet après-midi. Il y a eu une sérieuse erreur de calcul, et il reconnaîtra, je pense, que la chose est évidente. Il n'y a pas à en douter: les faits sont là. Mais pour aménager le canal de Welland de façon qu'il s'intègre convenablement à la voie maritime du Saint-Laurent, j'estime que les dépenses qu'on a autorisées, qu'on a faites et qu'on fait encore sont nécessaires.

L'hon. M. Peason: Monsieur le président, je remercie l'honorable ministre de ses réponses très honnêtes et très franches.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, pourrais-je, avant l'adoption de la résolution, répondre à une question qui m'a été posée cet après-midi par l'honorable député de Welland? Il m'a demandé si le présent coût estimatif de 335 millions aurait quelque effet sur les péages de la voie maritime. Je lui répondrai simplement que l'échelle provisoire des péages que j'ai annoncée en juin dernier, était fondée sur un coût total à peu près égal au coût estimatif actuel.

M. Argue: Monsieur le président, je ne tiens pas à participer à la controverse qui a fait rage ici aujourd'hui, mais étant donné les accusations qui ont été portées par les députés ministériels à l'endroit de l'honorable député de Laurier, et étant donné les très

fortes dépenses qu'il peut rester à faire, je me demande si l'honorable ministre des Transports répondrait à la question que lui a posée le député de Vancouver-Est, à savoir si toute cette question sera déférée au cours de la présente session au comité des comptes publics afin d'y faire l'objet d'une étude approfondie, dans l'intérêt des contribuables du Canada?

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, il est très facile de répondre à cette question. Étant député depuis déjà fort longtemps, l'honorable député sait que les questions qui sont déférées au comité des comptes publics sont choisies par les membres de ce comité.

M. Argue: Monsieur le président, dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre, que le gouvernement ne s'oppose pas à ce que le comité des comptes publics fasse une enquête approfondie de l'ensemble des dépenses relatives à la voie maritime? Je dois dire, avant que l'honorable ministre réponde à ma question, que ce qu'il a dit est exact au point de vue technique. Je siège ici depuis assez longtemps pour savoir aussi bien que tout le monde que les comités de la Chambre étudient d'habitude les questions que le gouvernement désire qu'ils étudient.

L'hon. M. Hees: J'ignore comment l'honorable député et ses collègues conduiraient la barque s'il leur arrivait de former un gouvernement; j'ignore s'ils imposeraient aux comités les questions à étudier ou à ne pas étudier. J'imagine que, si l'honorable député et son parti devaient un jour former un gouvernement, ils diraient aux comités quoi faire ou ne pas faire. Ce n'est pas notre façon de concevoir l'exécution des travaux de cette Chambre.

Je dirai à l'honorable député que le député de Vancouver-Est m'a très généreusement félicité, ainsi que mon ministère et l'Administration de la voie maritime, de la rapidité avec laquelle nous avons répondu aux questions inscrites au *Feuilleton,* dont plusieurs ont été inscrites au cours de la présente session.

Il y a eu des questions très longues et compliquées auxquelles nous avons répondu très rapidement. Il a eu l'extrême amabilité de dire qu'il appréciait la chose à sa valeur. C'est un exemple de notre attitude à l'égard de toute la question. Si un député a une question à poser au sujet des opérations passées ou présentes de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, il n'a qu'à inscrire une question au *Feuilleton* et nous y répondrons rapidement et au meilleur de notre connaissance. J'ai répondu à toutes les questions qui m'ont été posées cet après-midi dans un débat libre et sans restriction. J'essaierai toujours de répondre aux questions qui me seront posées. Nous n'avons absolument rien à cacher au sujet de la voie maritime du Saint-Laurent. Si l'honorable député a connaissance de quelques tractations infâmes, s'il est au courant d'actes de fourberie ou de malversations qui se commettraient derrière la scène, je lui serais reconnaissant de me les signaler immédiatement et je ferai faire enquête. S'il veut prononcer un discours sur le sujet, je m'en réjouirai. Je le répète, nous n'avons rien à cacher. Le travail de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est sujet à l'inspection de l'honorable député, comme à celle de tout autre membre de la Chambre.

M. Argue: Monsieur le président, quand le ministre demande que des questions soient inscrites au *Feuilleton* pour qu'il y réponde cela ne satisfait guère à la proposition qui a été faite, celle d'une enquête approfondie par un comité de la Chambre. Si c'était là l'attitude générale du gouvernement, c'est évidemment ce qu'on aurait pu faire au sujet de l'Imprimerie l'an dernier. Pour ce qui est des questions dont le gouvernement saisit les comités de la Chambre, il est de pratique très courante que les rapports soient soumis à ces comités. Le ministre du Commerce a l'habitude depuis bien des années de soumettre au comité de l'agriculture le rapport annuel de la Commission canadienne du blé. Il est aussi souhaitable, de fait il est même plus que souhaitable, que toute la question des rapports et de la gestion de l'Administration de la voie maritime, surtout à la lumière des accusations portées par les membres de la Chambre du côté du gouvernement, soit soumise au cours de la présente session au comité des comptes publics.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je me contenterai de répondre une fois de plus que si le comité des comptes publics décide qu'il aimerait interroger les membres de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, je collaborerai entièrement avec lui en tant que ministre en cause.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, avant que la résolution soit adoptée, j'aurais une question à poser au ministre. Comme j'ai été absent la plupart du temps, aujourd'hui, je m'excuse auprès du ministre si cette question a été posée et qu'il y a répondu durant mon absence. Le ministre est comptable de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent depuis près de vingt mois, ce qui représente bien la plus grande partie de deux années. Pour certains d'entre nous, deux années plutôt longues. Je n'ai qu'une simple question à poser et la voici. Par suite de la période durant laquelle le ministre a été en relations suivies avec l'Administration de la voie maritime, a-t-il personnellement la certitude, avant que nous

donnions l'autorisation d'emprunter cette somme considérable, que cette Administration de la voie maritime est efficace?

L'hon. M. Hees: Oui, monsieur le président.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Hees demande à présenter le bill C-25 tendant à modifier la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MODIFICATION TENDANT À POURVOIR À LA NOMINATION D'OFFICIERS DE JUSTICE ET DE FONCTIONNAIRES ADMINISTRATIFS, ETC.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la Loi sur les territoires du Nord-Ouest en vue de pourvoir à la nomination, par le gouverneur en conseil, d'officiers de justice ainsi que de fonctionnaires administratifs, et de pourvoir, en outre, à certaines modifications relatives à l'application de la loi.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.

Des voix: Explications.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, le projet de résolution soumis au comité en ce moment est fort semblable à la résolution qu'on a présentée à la dernière session relativement à la loi sur le Yukon. Dans le présent projet de résolution, nous prenons les premières mesures en vue de modifier la loi sur les territoires du Nord Ouest conformément à notre politique consistant à adapter graduellement le régime législatif, administratif et judiciaire de ces régions à l'évolution du Nord. Cela s'applique particulièrement aux progrès réalisés vers le déroulement de plus en plus démocratique de l'activité gouvernementale dans les territoires.

Cette série particulière de modifications, il y en a cinq en tout,—vise surtout des questions d'ordre administratif. L'une a trait à la nomination de juges, comme dans le cas de la modification à la loi sur le Yukon l'an dernier. Le reste des modifications semblent avoir bien peu d'importance, mais, comme les députés le savent, de pareilles questions sont souvent lourdes de conséquences pour les conseillers du Nord et la population du territoire. Sur les cinq modifications, deux ont trait aux réunions du conseil et au mandat modifié des membres du conseil. L'une des modifications a trait aux postes judiciaires, une autre à l'importation des spiritueux et la cinquième aux lieux archéologiques. Je crois que cela suffit à expliquer l'objet de la mesure présentée au comité ce soir.

M. Hardie: Monsieur le président, à mon sens nous ne sommes pas plus avancés maintenant que nous l'étions avant que le ministre prenne la parole pour nous expliquer le projet de résolution. Néanmoins je dirais que de ce côté-ci de la Chambre, nous accueillons, bien entendu, toutes modifications qui pourraient être apportées à la loi et qui permettraient de pourvoir plus efficacement au bien-être des gens du Nord. Le ministre a déclaré que des mesures allaient être prises à l'égard des réunions du conseil et j'imagine, —du moins j'espère,—que les modifications incluront la possibilité d'avoir des élections complémentaires dans les Territoires du Nord-Ouest au cas où un membre de ce conseil mourrait durant la période de son mandat ou démissonnerait pour telle ou telle raison. Si c'est vrai, je loue le ministre d'avoir fait ce pas en avant. Comme le savent les membres du comité, j'ai été un des premiers représentants élus à siéger au conseil des Territoires du Nord-Ouest et après mon arrivée ici en 1953, j'ai réclamé à la Chambre l'adoption de mesures prévoyant la tenue d'élections complémentaires pour remplir les vacances comme celle que j'avais créée par ma démission. A ce moment-là, les fonctionnaires bien disposés du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales affirmaient qu'il était très difficile d'avoir des élections complémentaires dans les Territoires du Nord-Ouest en hiver, mais si les élections du mois de mars dernier ont prouvé quelque chose c'est que des élections peuvent réussir dans le Nord en hiver.

Comme certaines modifications doivent être apportées à la partie judiciaire de la loi, je voudrais parler de la section de la loi qui concerne l'établissement d'un tribunal territorial dans les Territoires du Nord-Ouest. Actuellement ce tribunal comprend un juge, un magistrat à Yellowknife et deux juges de paix résidant dans différentes localités du Nord. Je ne suis pas avocat et si je me trompe, j'espère que le ministre rectifiera ce que je vais dire. La loi contient des articles concernant la compétence civile simultanée des tribunaux provinciaux. L'interprétation que je donne à ces articles est peut-être différente de celle du ministre, mais j'aimerais donner lecture de l'article 29 concernant cette compétence civile simultanée:

29 (1) Toute cour supérieure dans les provinces de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve peut, dans la province où s'exerce sa juridiction ordinaire, exercer, dans les matières civiles concernant les personnes et les biens dans les territoires à l'est du cent deuxième méridien de longitude ouest...

Il s'agit du méridien qui suit la ligne de frontière entre la Saskatchewan et le Manitoba vers l'arctique. A l'ouest se trouve la région du Mackenzie et à l'est, le Keewatin. L'article continue:

...et les actions, procès ou procédures les visant, la même juridiction qu'elle possède dans les matières civiles concernant les personnes et les biens dans les limites territoriales de sa juridiction ordinaire et les actions, instances ou procédures les intéressant.

(2) Toute cour investie de pouvoirs de vérification dans une province du Canada peut, à l'intérieur de la province où s'exerce sa juridiction ordinaire, exercer, relativement à l'octroi ou à la révocation d'une homologation de testaments et de lettres d'administration des biens de personnes décédées dans les territoires, et relativement à toutes questions en découlant ou s'y rattachant, la même juridiction que cette cour possède à l'égard de l'octroi ou de la révocation d'une homologation de testaments et de lettres d'administration quant aux biens des personnes décédées dans les limites territoriales de sa juridiction ordinaire et aux choses en découlant ou s'y rattachant.

L'article 30 traite de la pratique et de la procédure et de la signification en dehors de la juridiction.

Selon mon interprétation de ces articles, une action peut être instruite dans n'importe quelle province du Canada, depuis l'Alberta jusqu'à Terre-Neuve, à l'égard de personnes ou de biens de personnes qui résident dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ces cours sont des instances supérieures aux cours territoriales. Si je comprends bien ce qu'il serait souhaitable d'avoir, je dirais, qu'à mon avis, avant qu'une cour provinciale puisse s'occuper d'une poursuite, ladite cour provinciale devrait présenter une demande à la cour territoriale. Évidemment, si les cours territoriales ont consenti à ce que la cause en question soit entendue dans telle ou telle province, l'affaire suivra ainsi son cours. La loi existante fait des cours provinciales des tribunaux de première instance et les cours territoriales n'ont pas de compétence.

Pour ce qui est de la compétence civile, je vois que l'article 31 de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest laisse les appels aux cours provinciales. Je veux parler, naturellement, d'appels de poursuites d'abord intentées dans une province, au Nouveau-Brunswick par exemple. Quant aux dispositions de cette loi qui visent la judicature, je crois que le ministre devrait continuer dans la voie démocratique où il s'est engagé, donc étendre la compétence des tribunaux territoriaux et leur reconnaître plus d'autonomie et d'indépendance.

Je remarque aussi qu'aux termes de la loi actuelle, tous les appels de décisions des tribunaux territoriaux sont déférés aux tribunaux des provinces de l'Alberta à Terre-Neuve. Je trouve que ces questions devraient être réglées par une cour qui comprenne les conditions de ces territoires. Je trouve qu'une cour provinciale ne doit pas être à même de régler de façon convenable une affaire jugée dans les territoires, pour laquelle on fait appel devant elle et qu'une cour d'appel des Territoires de Nord-Ouest et du Yukon devrait être mise sur pied. Les membres de cette cour devraient comprendre le juge du Yukon et le juge de la cour du territoire et des juges-suppléants qui pourraient être choisis parmi des magistrats de ces régions. Si ce n'est pas possible un juge de plus pourrait être nommé dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. La loi sur le Yukon stipule la nomination d'un autre juge. Je ne crois pas que l'honorable député du Yukon en disconviendrait. Je ne crois pas qu'il refuserait la nomination à ce haut poste. Il pourrait y avoir deux juges au Yukon et deux autres juges dans les Territoires du Nord-Ouest qui seraient membres de notre cour d'appel.

M. Nielsen: Vous ne vous débarrasserez pas de moi aussi facilement.

M. Hardie: Je ne suis pas homme de loi, comme mon honorable ami le sait bien, et il m'est très difficile d'expliquer clairement mon point de vue.

Je voudrais en revenir à ce qui se passe dans les territoires en ce moment.

Nous avons dans Yellowknife un magistrat sous la juridiction duquel se trouve une région couvrant une superficie d'environ un million de milles carrés. Les juges de paix dans les divers postes éloignés sont saisis de nombreuses causes. Je ne pense pas qu'ils aient réellement la compétence voulue. Je serais d'avis que le nombre des magistrats soit augmenté en ce qui concerne les territoires. Au lieu de n'avoir qu'un seul magistrat à Yellowknife qui exerce sa juridiction sur la vaste région dont j'ai parlé, il me semble qu'il devrait y en avoir un à Inuvik, dont la juridiction s'étendrait à une région allant de Tuktoyaktuk vers le sud, le long du Mackenzie, jusqu'à Fort Norman, puis vers l'est jusqu'à Franklin sur le grand lac de l'Ours, puis de nouveau vers l'est jusqu'à Radium et vers le nord jusqu'à Coppermine, puis de nouveau vers l'ouest le long du littoral jusqu'à Tuktoyaktuk. Un autre magistrat pourrait être nommé pour la région de Frobisher Bay à la juridiction duquel seraient soumis les districts de l'Arctique et de la baie d'Hudson. Ces trois magistrats pourraient parcourir périodiquement la région pour entendre les causes. S'ils n'avaient pas assez d'ouvrage à faire, ils pourraient également remplir les fonctions de greffiers de la cour, d'émetteurs de sommations, de shérifs et même d'administrateurs publics. On pourrait peut-être élever ces magistrats au rang de juges adjoints pour siéger à la cour territoriale d'appel qui devrait être créée.

Je suis tout à fait d'accord avec la disposition actuelle de la loi qui exige d'un magistrat qu'il réside dans la région. Quiconque fait partie d'un tribunal territorial devrait être un habitant de l'endroit et connaître les conditions qui existent dans cette partie du pays. De fait, un Esquimau commettant un acte qui, dans cette partie-ci du pays semblerait criminel et extrêmement grave, se ferait juger tout autrement par quelqu'un qui vit dans les Territoires et qui connaît la philosophie, le mode de vie et la façon de penser d'un Esquimau.

Encore un fois, je félicite le ministre de tout ce qui se fait dans la voie d'une autonomie grandissante en faveur des Territoires du Nord-Ouest, et pour tout ce qui assure une manière plus indépendante et plus démocratique de traiter les affaires de ces Territoires, tant du point de vue politique que judiciaire. Je l'exhorte à étudier sérieusement les propositions que j'ai formulées à propos de la mise sur pied d'un tribunal territorial d'appel, et de l'accroissement, de façon générale, de l'indépendance et de l'autonomie des tribunaux territoriaux.

Je ne sais si, à cette étape-ci de la discussion, il serait dans l'ordre que je parle des aspects administratifs du ministère, de sorte que je vais m'en abstenir. S'il est possible que je le fasse à l'étape de la deuxième lecture du bill, je le ferai.

M. Herridge: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots en ce moment, simplement pour dire que ce groupe-ci favorise le principe de la résolution à l'étude, étant donné qu'il nous paraît caractéristique d'un autre pas en avant dans le voie de l'évolution des méthodes démocratiques dans l'administration des Territoires du Nord-Ouest.

Avant de continuer mon discours, je tiens à dire que c'est toujours avec beaucoup d'intérêt que j'écoute l'homme que nous nous plaisons à appeler l'avocat de l'Arctique, c'est-à-dire l'honorable député de Mackenzie River. On voit qu'il connaît bien la situation de ses commettants, et à l'occasion, comme les honorables députés s'en rendent compte, il sait plaider sa cause par un langage et par des actes hauts en couleur.

Toutefois, nous attendrons de voir les détails du bill avant d'en dire davantage. J'aimerais poser une ou deux questions au ministre. Les modifications qu'on propose s'inspirent-elles de recommandations formulées par des organismes ou des individus des Territoires du Nord-Ouest? Si oui, depuis combien de temps ces organismes et ces individus réclament-ils les modifications proposées dans cette résolution?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, je regrette que l'honorable député de Mackenzie River soit sorti, car j'aimerais répondre en quelques mots à ce qu'il vient de dire. Je répondrai d'abord au député de Kootenay-Ouest.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, les modifications dont il s'agit se rapprochent beaucoup des modifications apportées l'an dernier à la loi sur le Yukon. Même si elles peuvent paraître secondaires à certains d'entre nous, elles représentent pour la population du Nord et pour l'Administration une sorte de conquête. Qui donc fait ces instances? D'habitude, elles viennent de l'Administration du territoire du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest. Nous tâchons d'y donner suite le plus rapidement possible, et je crois que c'est ce qu'on fait à l'égard de presque tout ce que renferment ces amendements à l'heure actuelle.

L'honorable député de Mackenzie River a autant de difficulté à décrire le système judiciaire dans le Nord que j'en aurais moi-même. Pour calmer ses appréhensions, je lui dirai que des dispositions ont été prises à la suite des instances qui m'ont été faites l'année dernière, pour qu'une étude soit faite du système judiciaire du Nord, non pas dans le but d'y apporter des changements révolutionnaires, mais de l'étudier sous un point de vue pratique, comme le propose l'honorable député, et en tenant compte aussi du programme de transition à long terme visant à accorder graduellement une autonomie plus étendue dans les domaines politique, administratif et judiciaire. Je crois que le ministre de la Justice et un autre rencontreront des gens du Nord et discuteront cette question cet été; je crois être en mesure d'affirmer à l'honorable député que c'est ce à quoi nous songeons. Il peut sembler à certains membres du comité que nous agissons plutôt lentement à cet égard, mais, quand il s'agit de l'administration de la justice, les gens du Nord ne peuvent guère nous aider, étant donné qu'ils n'ont pas l'expérience, comme moi-même et l'honorable député de Mackenzie River, de son administration ailleurs.

C'est pourquoi, nous devons peut-être agir plus lentement qu'on le demande; toutefois, la question fait actuellement l'objet d'un examen. L'honorable député se rend compte que les choses ne peuvent aller très vite parce qu'on n'effectue pas le voyage du jour au lendemain. Il faut attendre l'occasion. J'espère que ces observations mettront à l'aise l'honorable député de Mackenzie-River.

M. Hardie: Je remercie le ministre de sa déclaration. Nous savons qu'il a la sympathie de la population et, certes, il essaie de faire quelque chose pour favoriser une plus grande autonomie. Je le remercie de me rassurer.

M. Godin: Je veux faire quelques observations sur le projet de résolution. Je le fais

dès maintenant parce que si nous ne formulons pas nos propositions à cette étape, nous constatons, lorsque le gouvernement présente un bill, qu'il est ordinairement disposé à l'adopter tel quel. En écoutant les observations du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales j'ai eu peur que le bill qui fera probablement suite à la résolution ne renferme pas certaines modifications qu'il y a certes lieu d'apporter à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest. Le ministre a donné à entendre que la nouvelle méthode de nomination des officiers de justice poserait des problèmes. C'est pourquoi je crains qu'on supprime certaines dispositions qui devraient nettement demeurer dans la loi. Si je prends la parole en ce moment et si j'ai lu la loi dans une certaine mesure, c'était afin de venir en aide à la Chambre sur ces questions, étant donné que nous savons qu'à la Chambre, nous n'avons qu'un digne représentant du territoire, à savoir l'honorable député de Mackenzie-River.

Sans doute, les modifications visent en général à accorder une plus grande autonomie à l'administration de la justice dans ce grand territoire. J'aimerais parler d'un problème dont n'a pas traité le ministre dans son explication des modifications proposées à la loi sur les modifications du Nord-Ouest. Il s'agit d'un problème qu'a débattu assez longuement l'honorable député de Mackenzie-River. Je veux parler de la compétence commune qui est permise dans les causes civiles et criminelles dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je devrais peut-être préciser pour éclairer les honorables députés, que la procédure dans les Territoires du Nord-Ouest, contrairement aux lois qui existent dans les provinces, permet que des procès aient lieu ailleurs que dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire dans n'importe quelle province canadienne à l'est de la frontière ouest de la Saskatchewan, à savoir le 102e parallèle de longitude. Cela signifie que le problème juridique d'une compagnie de pêche à l'égard d'un incident survenu à Chesterfield-Inlet, à la frontière occidentale de la baie d'Hudson, pourrait être jugé à Terre-Neuve, si la compagnie venait de Terre-Neuve. Selon la loi actuelle, un juge à Terre-Neuve déciderait si une cause doit être jugée à Terre-Neuve.

A Terre-Neuve le juge rendrait sa décision au sujet du requérant qui y présenterait certains éléments de preuve quant à la nécessité d'y tenir le procès. Bien sûr, comme l'a expliqué le député de Mackenzie-River, il n'y a pas de doute que dans les Territoires du Nord-Ouest un juge pourrait bien mieux examiner au fond la demande tendant à tenir le procès à Terre-Neuve. Par conséquent, je signale respectueusement au ministre qu'une modification devrait permettre que la décision portant sur le bien-fondé des arguments présentés par un tel requérant soit rendue non par un juge d'un tribunal de Terre-Neuve, d'Ontario, du Québec ou du Manitoba, mais par un juge des Territoires du Nord-Ouest qui disposerait d'un affidavit touchant l'opportunité de tenir le procès en Ontario ou dans l'une quelconque de ces autres provinces. La même règle s'appliquerait nécessairement aux causes survenant à l'ouest du 102e parallèle de longitude, qui, aux termes de la loi, peuvent aussi être jugées concurremment dans la province d'Alberta. A mon avis, cela permettrait au juge des Territoires du Nord-Ouest de mieux décider si le fond de la cause présentée exige qu'elle soit entendue à l'extérieur de ces régions. Je crois que tel est le but visé par le ministre dans ses modifications, c'est-à-dire qu'il veut donner plus d'autonomie aux Territoires du Nord-Ouest.

J'ai signalé que tels sont les problèmes qui peuvent surgir quand on accorde cette juridiction concurrente qui, sans doute, s'appuie sur de bonnes raisons. Puis il y a une autre question. Le ministre a donné à entendre que l'objet de ce bill était d'accroître la possibilité de nommer des juges. Si on doit le faire, j'ose croire que l'on gardera le paragraphe 1 de l'article 32. Pour éclairer les députés, je vais lire cet article. En voici la teneur:

> Le gouverneur en conseil peut nommer au poste de magistrat de police suppléant une ou plusieurs personnes qui sont des avocats inscrits depuis au moins trois ans au barreau de l'une quelconque des provinces, et il peut fixer leurs rémunérations et leurs allocations.

Il ne fait pas de doute que cette disposition peut être modifiée de manière à permettre d'autres nominations. Je dois dire aux députés qu'une disposition aussi appropriée ne se trouve pas dans beaucoup de statuts des provinces du Canada. En Ontario, par exemple, une telle disposition n'existe pas, et je sais très bien qu'une foule de gens de ma circonscription sont déçus de voir que nulle disposition n'a trait à la compétence du titulaire éventuel. Nous avons vu parfois des hôteliers être nommés magistrats dans l'Ontario. En toute déférence, je fais observer au ministre qu'on devrait sûrement laisser dans la loi cette disposition relative aux nominations.

Je suis également heureux de savoir qu'en proposant ces modifications, le ministre vise à aider les gens qui vivent dans cette partie lointaine du Canada à obtenir un appareil judiciaire plus autonome.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle) demande à présenter le bill n° C-26 tendant à modifier la loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

MODIFICATIONS TOUCHANT LE TRIBUNAL D'APPEL DES COURS MARTIALES, ETC.

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la Loi sur la défense nationale en prescrivant que le tribunal d'appel des cours martiales soit reconstitué en une cour supérieure d'archives, afin d'autoriser le paiement des frais de déplacement de ses membres et de pourvoir aussi à la nomination de conseillers militaires auprès de la cour et au paiement des honoraires et des frais de déplacement de ceux-ci; qu'il y a lieu, en outre, d'établir des dispositions visant à apporter certaines modifications à l'application de la loi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.)

L'hon. M. Hellyer: Le ministre a-t-il une explication à nous fournir?

L'hon. M. Pearkes: Monsieur le président, le bill qui sera présenté, si la résolution est adoptée, sera relativement court et traitera de plusieurs questions qui ne se rapportent pas l'une à l'autre. Le premier objet du bill projeté est la modification de la loi sur la défense nationale en vue de faciliter l'intégration ou l'unification de certaines fonctions des forces armées canadiennes. Le gouvernement estime que cette intégration ou unification, là où elle est réalisable, amènera une économie pour les deux services et assurera l'efficacité de leur fonctionnement. Ces derniers mois, comme vous le savez, on a pris des mesures pour intégrer les services de santé et d'aumônerie militaire. On examine de façon approfondie la possibilité d'intégrer d'autres services.

Le deuxième sujet traité dans le bill est la question des dispositions relatives aux témoignages dans les procès en cours martiales. Une codification de la loi canadienne sur les témoignages applicable aux cours martiales a été préparée et il sera demandé l'autorisation de présenter ce code.

Le sujet suivant est une proposition tendant à présenter des garanties additionnelles dans l'imposition de la peine de mort par les cours martiales. Ces garanties seront semblables à celles qui sont en vigueur dans les autres lois civiles.

La disposition la plus importante du bill est peut-être la modification proposée pour remplacer le tribunal d'appel des cours martiales par des cours d'appel des cours martiales. Si la proposition est adoptée, les membres des services auront le droit d'interjeter appel auprès d'un tribunal comparable aux cours d'appel provinciales qui entendent les appels des personnes condamnées en vertu du Code criminel. De plus, le droit d'appel devant la Cour Suprême du Canada sera élargi afin que les délinquants de service aient le même droit d'interjeter appel devant cette cour que les personnes reconnues coupables dans les cours criminelles et dont les appels ont été rejetés par les cours provinciales d'appel. La Couronne pourrait en appeler à la Cour Suprême du Canada, tout comme dans les causes jugées au criminel.

Le bill changerait également le nom français du Corps d'aviation royal canadien.

Ces modifications, monsieur le président, sont destinées à assurer l'application plus équitable de la discipline dans les forces armées et à améliorer l'administration des forces armées. Aussi je recommande la résolution au comité afin qu'il la considère favorablement.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, il est maintenant 10 heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Je me réjouis du retour du ministre des Travaux publics à la Chambre et je lui dis que, même si le ministre du Commerce a fait un travail très honorable en son absence, nous sommes très contents de le revoir. Il nous dira peut-être quels sont les travaux prévus pour demain et, pendant qu'il y est, pour la semaine prochaine?

L'hon. M. Green: Je remercie l'honorable député de Laurier de ses fort bonnes paroles. J'avoue qu'il m'en coûtait un peu de quitter le paysage ensoleillé et les crocus de la côte ouest. Toutefois, il fait bon revoir tant d'amis.

Demain, nous commencerons par la résolution qui était à l'étude à 10 heures. Nous passerons ensuite à la question n° 6 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, résolution concernant la loi nationale sur l'habitation, puis au n° 3, résolution concernant la loi sur la route transcanadienne, au n° 2, résolution concernant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, au n° 7 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, résolution concernant la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, puis, au n° 9, résolution annonçant une mesure pour la nomination de secrétaires parlementaires de ministre. Lundi sera jour d'initiative parlementaire. Je ne peux pas, je le crains, donner d'autres renseignements sur la semaine prochaine. Nous pourrons peut-être arranger un débat sur les affaires extérieures.

(A dix heures 3 minutes du soir, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

VERSEMENTS EFFECTUÉS AUX TERMES DES ACCORDS SUR LA LOCATION DES DOMAINES FISCAUX

Question nº 82—**M. Argue:**

1. Quelle somme le gouvernement fédéral estimait-il verser à chaque province, en janvier 1958, aux termes des accords sur la location de domaines fiscaux?

2. Quelle somme le gouvernement estime-t-il avoir à verser à chaque province à l'heure actuelle?

3. Quelle est la différence entre ces deux états estimatifs à l'égard de chaque province?

Réponse de **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des finances):**

1. Le 27 janvier 1958 a été déposé à la Chambre, un tableau illustrant l'effet de l'accroissement de l'impôt normal sur le revenu des particuliers sur les prestations alors versées aux provinces. Le tableau était fondé sur la dernière estimation disponible du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'année 1957-1958, sur le revenu des sociétés en 1957, et sur la moyenne des droits successoraux perçus de 1955-1956 à 1957-1958. Le tableau n'était pas une estimation des prestations pour l'année financière 1958-1959.

Le tableau indiquait que les provinces auraient reçu les prestations suivantes en 1957-1958 si l'impôt normal sur le revenu des particuliers avait été de 13 p. 100 et si les subventions de redressement proposées pour les provinces de l'Atlantique avaient été versées:

	(En milliers de dollars)
Terre-Neuve	$ 25,214
Île du Prince-Édouard	6,636
Nouvelle-Écosse	36,691
Nouveau-Brunswick	30,990
Québec	197,861
Ontario	238,326
Manitoba	35,755
Saskatchewan	36,552
Alberta	48,231
Colombie-Britannique	61,825

2. Les prestations estimatives aux provinces aux termes de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts (y compris la subvention de redressement pour les provinces de l'Atlantique) pour l'année financière 1958-1959, s'établissaient en février 1959 aux montants suivants:

	(En milliers de dollars)
Terre-Neuve	$ 24,213
Île du Prince-Édouard	6,719
Nouvelle-Écosse	34,595
Nouveau-Brunswick	29,518
Québec	186,390
Ontario	227,850
Manitoba	33,202
Saskatchewan	33,885
Alberta	45,836
Colombie-Britannique	64,090

3. Les deux séries de chiffres qui précèdent ne sont pas strictement comparables, étant donné que les impôts normaux s'appliquent à différentes années de base. La première indique ce que les provinces auraient pu recevoir si le taux normal accru de l'impôt sur le revenu des particuliers et si la subvention de redressement pour les provinces de l'Atlantique s'étaient appliqués à l'année financière 1957-1958, et la dernière indique ce que les provinces peuvent maintenant recevoir en vertu de la même formule au cours de l'année financière 1958-1959.

SERVICE DE TRANSBORDEMENT ENTRE PORTUGAL-COVE ET BELL-ISLAND (T.-N.)

Question nº 126—**M. Argue:**

1. Y a-t-il eu appel de soumissions pour le contrat de construction du bac transbordeur devant desservir Portugal-Cove et Bell-Island (Terre-Neuve), dont il est fait mention dans le budget des dépenses de 1958-1959?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. Le contrat a-t-il été adjugé?

4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle compagnie et à quelle date, *b*) pour quelle somme?

5. Quelles autres compagnies ont présenté des soumissions et quel était le montant de chaque soumission?

6. Le navire est-il en voie de construction?

7. Sinon, quand en entreprendra-t-on la construction?

Réponse de **l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):**

1 et 2. Un appel d'offres a été fait; le délai a expiré le 22 janvier 1959.

3. Non.

4. Voir réponse au n° 3.

5. Les soumissions reçues sont les suivantes:

Ferguson Industries Ltd., Pictou (N.-É.)	$1,041,586.00
	1,098,839.00
	1,081,832.00
	1,122,290.00
	1,113,578.00
Halifax Shipyards	$1,104,078.00
	1,106,837.00
	1,116,148.00
	1,180,728.00
	1,072,354.00
Saint John Dry Dock Co. Ltd., Saint-Jean (N.-B.)	$1,266,660.00
	1,272,208.00
	1,279,526.00
	1,328,350.00
	1,332,811.00

6. Non.

7. Dès que le contrat sera adjugé.

FIN DU VOLUME I